

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

ST. MICHAEL'S COLLEGE
TORONTO 6, CANADA

7115
ŒUVRES COMPLÈTES

DE

B O S S U E T

VIII

IMPRIMERIE
CONTANT LAGHERRE



1844

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BOSSUET

PRÉCÉDÉES DE SON HISTOIRE PAR LE CARDINAL DE BAUSSET

CONTENANT

TOUS LES OUVRAGES PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR

Enrichies de Notes critiques et augmentées de PLUSIEURS ÉCRITS INÉDITS retrouvés à la Bibliothèque Nationale de Paris, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et autres

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME

Chanoine honoraire

Professeur au Grand Séminaire de Verdun

DEUXIÈME ÉDITION

TOME VIII

VII^e PARTIE : EDUCATION DU DAUPHIN (SUITE). -- VIII^e PARTIE : ŒUVRES PASTORALES

PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES-ÉDITEURS, 69, RUE DE RENNES

1885

5

A. J. Simard
5.5.00

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

POUR LE TOME HUITIÈME.

Ce volume comprend la suite ou plutôt la partie principale des Œuvres relatives à l'éducation du Dauphin. Viennent ensuite les Œuvres pastorales, concernant l'administration du diocèse de Meaux.

ÉDUCATION DU DAUPHIN (*suite*).

I. LOGIQUE. — Dans le long extrait que nous avons donné de la Préface des éditeurs de Versailles, on pourra lire (tome I, page 7) le singulier jugement que les vénérables érudits portaient sur ce remarquable traité élémentaire. Aujourd'hui ce jugement est si universellement abandonné, qu'il est superflu de le combattre. On ne s'explique pas qu'il ait jamais prévalu au point d'empêcher le cardinal de Bausset de faire aucune mention de cet ouvrage. N'aurait-il pas pris sa source dans quelques assertions adroitement semées par les éditeurs jansénistes, qui, non contents de travestir Bossuet en complice de leurs manœuvres, auraient voulu ensevelir sa *Logique* dans un éternel oubli, pour la plus grande gloire de la *Logique* de Port-Royal? M. Floquet mit fin à cet oubli en 1828, en publiant le manuscrit qu'il avait retrouvé à la Bibliothèque nationale.

II. TRAITÉ DES CAUSES. — Cet opuscule est un fragment de métaphysique, qui se place naturellement ici. Découvert aussi par M. Floquet, mais plus tard que la *Logique*, il fut publié par M. Nourrisson d'après la copie que l'habile investigateur lui avait communiquée.

III. INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE OU DE LA CONNAISSANCE DE DIEU ET DE SOI-MÊME. — Nous renvoyons le lecteur à l'analyse que le cardinal de Bausset a donnée de cet ouvrage dans son liv. IV, n. 13-20. On trouvera, au n. 43, une note qui fournit des renseignements sur la publicité donnée à ce traité avant l'édition de Versailles. Mais on ignorait alors que l'édition soi-disant plus correcte de 1741, offrait au contraire un texte altéré, défigurés par de prétendues corrections, les unes littéraires, les autres anatomiques, jugées utiles « pour mettre le livre au niveau des progrès de la science. » C'est l'abbé Caron, sulpicien, qui donna, en 1846, la première édition entièrement conforme au texte de l'auteur. La Bibliothèque nationale garde un beau manuscrit, corrigé par Bossuet lui-même et par l'abbé Ledien, et par une autre personne pour certains détails physiologiques.

IV. DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE. — Le lecteur ne pourrait mieux s'initier à l'étude de ce chef-d'œuvre ni acquérir une idée plus claire du rôle qu'il

joua dans l'éducation du Dauphin, qu'en recourant au cardinal de Bausset, liv. IV, n. 21 et 23. On remarquera une note biographique très-importante. Grâce aux recherches et aux soins du laborieux abbé Caron, l'édition de Versailles donna une leçon parfaitement correcte, entièrement conforme aux dernières volontés de l'auteur. Nous croyons utile de conserver ici une partie de l'avertissement de cette édition, et le tableau des corrections et additions faites depuis la première publication de l'ouvrage.

« Désirant donner à cette édition, disent les vénérables sulpiciens, toute l'exactitude possible, nous avons vérifié les dates mises en marge de la première Partie, ce qui nous a donné lieu de rectifier plusieurs erreurs; et partout où nous nous sommes aperçus que les années ne correspondaient pas aux événements, nous avons rétabli la correspondance en plaçant les dates vis-à-vis des faits auxquels elles se rapportent. Nous avons aussi confronté avec soin les passages cités, à l'exception de quelques rabbins, et d'un très-petit nombre d'auteurs dont nous n'avons pu avoir les livres. En général tout était exact. Mais pour faciliter la vérification, si quelqu'un était curieux de la faire, nous avons ordinairement ajouté le chapitre, etc., quand Bossuet n'indiquait que le livre. Nous nous sommes servis, pour les Pères de l'Eglise, des éditions des Bénédictins; pour Fl. Josèphe, de l'édition d'Havercamp; et comme la division des livres et des chapitres n'est pas la même dans cette édition que dans les anciennes, nous avons cité des deux manières. Pour Eusèbe, on a suivi l'édition d'Henri de Valois; pour Aristote celle de Duval; pour Hérodote, la traduction de M. Larcher; pour Denys d'Halicarnasse, celle de Bellanger; pour Diodore de Sicile, celle de Terrasson; pour Polybe, l'édition *Variorum*; pour Tacite, celle de Brotier. Nous nous bornons à ces auteurs, qui sont ceux qui reviennent plus fréquemment.

» Il est bon de remarquer, pour l'intelligence des *Corrections et Additions* qui vont suivre, 1^o que notre édition étant copiée sur la troisième, nous indiquons, aux endroits où elle diffère de la première, en quoi consistent ces différences. 2^o Nous appelons *Additions nouvelles*, celles que Bossuet a faites depuis l'impression de la troisième édition, et qui étaient restées manuscrites jusqu'à nos jours. Elles paraissent pour la première fois, dans ce *Discours*, à la place que l'auteur leur avait assignée.

Corrections et additions faites depuis la première édition

Page 135. AVANT-PROPOS, etc. La première édition porte seulement : Dessin général de cet ouvrage.

Pag. 136. Dans la 1^{re} édition, on lit à la marge ces mots, supprimés dans la troisième : Dessin de ce premier Discours, qui est divisé en trois parties.

Pag. 136, 2^e col., au titre, la 1^{re} édition porte : Première partie de ce Discours. LES ÉPOQUES.

Pag. 137, l. 44; mais encore longtemps, 1^{re} édit. mais longtemps.

Pag. 138, 2^e col., l. 7; en effet il exécuta.... dont il est le père. Jacob, etc. 1^{re} édit. : en effet il exécute les conseils de Dieu. Jacob, etc.

Pag. 140, 1^{re} époque, l. 16; qui sont connus; 1^{re} édit. qui vous sont connus.
Pag. 141, 1^{re} col., l. 18, la bonté de Dieu; 1^{re} édit. la bonté de son Dieu.
Pag. 142, 2^e col., l. 7; qu'on croyait son père; 1^{re} édit. qu'il disait son père. *Cette faute est corrigée dans la 2^e édition.*
Pag. 143, 1^{re} col., l. 30, après Assyriens, dans toutes les éditions on lit ce qui suit: Sous son règne, les Cuthéens, peuples d'Assyrie, depuis appelés Samaritains, furent envoyés pour habiter Samarie. Ceux-ci joignirent le culte de Dieu avec celui des idoles, et obtinrent d'Asaraddon un prêtre Israélite, qui leur apprit le service du Dieu du pays, c'est-à-dire les observances de la loi de Moïse. Dieu ne voulut pas que son nom fût entièrement aboli dans une terre qu'il avait donnée à son peuple, et il y laissa sa loi en témoignage. Mais leur prêtre ne leur donna que les livres de Moïse, que les dix tribus révoltées avaient retenus dans leur schisme. Les Ecritures composées depuis, par les prophètes qui sacrifiaient dans le temple, étaient détestées parmi eux; et c'est pourquoi les Samaritains ne reçoivent encore aujourd'hui que le Pentateuque.
 Pendant qu'Asaraddon et les Assyriens s'établissaient si puissamment dans la grande Asie, les Mèdes, etc. Bossuet a fait cette suppression, parce qu'il voulait réunir un peu plus loin tout ce qui regarde les Samaritains.
Ibid., l. 32 et 33; que quelques-uns..... de Judith; 1^{re} édit. nommé Arphaxad dans l'Ecriture.
Pag. 143, 2^e col., l. 1 à 6; qu'on croit..... entreprit, etc. 1^{re} édit. appelé Nabuchodonosor dans le livre de Judith, défait en bataille rangée Arphaxad, roi des Mèdes. Enlé de ce succès, il entreprit, etc.
Pag. 144, 2^e col., l. 38; que j'ai suivie, comme plus conforme, etc., jusque à Ctésias, etc. 1^{re} édit.: que j'ai suivie. Pour ce qui regarde Cyrus, les auteurs profanes ne sont point d'accord sur son histoire; mais j'ai cru devoir plutôt suivre Xénophon avec saint Jérôme, que Ctésias, etc.
Pag. 145, 1^{re} col., l. 29; il paraît certain; 1^{re} édit. il est certain.
 L. 32 sq.: Hérodote..... Il est d'ailleurs, etc. 1^{re} édit. Hérodote, suivi en cela par les plus habiles chronologistes, fait paraître leur premier roi Déjocès cinquante ans après leur révolte; et il est d'ailleurs, etc.
Pag. 146, 1^{re} col., l. 57; encore d'autres. Ainsi il n'y a nul doute..... ces deux noms. Si on, etc. 1^{re} édit. encore d'autres. Si on, etc.
 L. 64 sq.; est certaine. C'est un nom..... Sargon, etc. 1^{re} édit. est certaine. Sargon, etc.
Ibid., 2^e col. l. 2 sq.; Sellum: on croit..... d'Ethiopie: Asaraddon, etc. 1^{re} édit. Sellum; Asaraddon, etc.
 L. 6; les Cuthéens: on croit que..... jusque une longue liste, etc. 1^{re} édit. les Cuthéens; et par une bizarrerie dont on ne sait point l'origine, Sardanapale se trouve nommé par les Grecs Tonos Concoléros. On pourrait vous faire une grande liste, etc.
 L. 32; est inutile; 1^{re} édit. vous est inutile.
 L. 33; Pour ceux..... jusque éclaircie.
Cet alinéa n'est point dans la 1^{re} édition.
Pag. 149, 1^{re} col., l. 38; la langue hébraïque commença..... jusque d'être vulgaire. 1^{re} édit. la langue hébraïque cessa d'être vulgaire.
 L. 60; qu'en caractères chaldaïques. 1^{re} édit. qu'en lettres chaldaïques; mais les Samaritains retinrent toujours l'ancienne manière de l'écrire. Leurs descendants ont persévéré dans cet usage jusqu'à nos jours, et nous ont par ce moyen conservé le Pentateuque, qu'on appelle Samaritain. En anciens caractères hébraïques, tels qu'on les trouve dans les médailles, et dans tous les monuments des siècles passés. La 3^e édition est conforme. Au lieu de ce qui précède, Bossuet a substitué ce qu'on lit depuis pag. 60, l. 19: J'ai dit que l'Ecriture, etc., jusque pag. 150; nous le voyons. *C'est une addition nouvelle.*
Pag. 151, 1^{re} col., l. 13; la Cœlé-Syrie, ou la Syrie basse, et qui, etc. 1^{re} édit. la Cœlé-Syrie, et qui, etc.
 L. 56; après celle de la monarchie; 1^{re} édit. après la fondation de la monarchie.
Pag. 155, 1^{re} col., l. 1; le gouvernement de Judas; 1^{re} édit. le pontificat de Judas. *Faute corrigée dans la 2^e édit.*
 2^e col., l. 26 et 27; la république ou la ligue des Achéens; 1^{re} édit. la république des Achéens.
Pag. 156, 2^e col., l. 11; de célébrer un jour de fête. 1^{re} édit. de célébrer le jour du repos.
Pag. 159, alinéa: Voilà ce qu'il faut savoir, etc., jusque de Notre Seigneur. *Addition nouvelle.*
 2^e col., l. 9; est constamment celle, etc. 1^{re} édit. est celle, etc.
Pag. 160, 1^{re} col., l. 21; et les Papes confirmèrent souvent

par leur sang, etc. 1^{re} édit. et trente Papes confirmèrent par leur sang, etc.
Pag. 163, 2^e col., l. 21; la combla d'honneurs. 1^{re} édit. la combla d'honneurs et de biens.
Pag. 172, 1^{re} col., l. 42; mais encore à l'Espagne; 1^{re} édit. mais à l'Espagne.
 L. 59; célèbre division; 1^{re} édit. célèbre distinction. *Faute corrigée dans la 2^e édition.*
Pag. 173, au titre: SECONDE PARTIE. 1^{re} édit. Seconde partie de ce discours.
 CHAPITRE I. Dans la 1^{re} édit. le mot Chapitre est omis partout.
 L. 1; La religion, etc. 1^{re} édit. Surtout la religion, etc.
Pag. 174, 2^e col., l. 62; qui eût, etc. 1^{re} édit. qui ait.
 L. 63 sq.; L'homme..... il doit leudre. *Ceci n'est pas dans la 1^{re} édition.*
Pag. 176, 2^e col., l. 19 sq.; vers un objet..... notre perte. Sous, etc. 1^{re} édit. à un objet plus agréable. Sous, etc.
 L. 24; à Eve notre mère..... jusque notre vainqueur, etc. *Addit. nouvelle.* au lieu de laquelle on lisait auparavant: à Eve notre mère son ennemi vaincu, et lui montre cette sentence bénite, par laquelle son vainqueur, etc.
 L. 46; C'était donc, et le reste, jusqu'à la foi de l'alinéa, manqué dans la 1^{re} édition.
Pag. 177, 1^{re} col., l. 18, et qu'il s'en serve pour la gloire de leur créateur. 1^{re} édit. et soumis à son empire par leur créateur.
 L. 19; Il fait plus, etc. jusque ses miséricordes. *Addit. nouvelle.* 2^e col., l. 47; Cent ans, etc. jusque parmi les hommes. *Addit. nouvelle.*
Pag. 180, 2^e col., l. 7; La préférence, etc. jusque l'ancien peuple. *Addit. nouvelle.*
 L. 32; le père des rois du peuple saint; 1^{re} édit. le père des rois d'Israël.
Pag. 182, 1^{re} col., l. 7; Il ne voulut; 1^{re} édit. Ce grand Dieu ne voulut.
Pag. 184, 1^{re} col., l. 39; le Christ, etc. jusque peuple, etc. *Addit. nouv.* Dans les éditions précédentes l'alinéa commence ainsi: Jusqu'à lui il ne devait point s'élever en tout Israël un prophète semblable à Moïse, à qui Dieu parlait face à face, et qui donnait des lois à son peuple. Aussi, jusqu'aux temps du Messie, le peuple, etc.
Pag. 184, 2^e col., l. 54; l'original de la loi: 1^{re} édit. l'original du Deutéronome: c'était un abrégé de toute la loi.
Pag. 185, 1^{re} col., en bas; Tous les prophètes..... de Moïse. *Cet alinéa n'est pas dans la 1^{re} édition.*
 2^e col., l. 6; qu'il avait eu ses élus; 1^{re} édit. que ce grand Dieu avait ses élus.
 L. 48; par une incrédulité, qui toute légère..... d'être châtiée, etc. 1^{re} édit. par un péché, qui tout léger qu'il paraît, mérita d'être châtié, etc.
Pag. 188, 1^{re} col., l. 21; Ils l'ont vu rendu, ils ont su; 1^{re} édit. Ils l'ont vu rendu à son peuple, ils ont su.
Pag. 189, 2^e col., l. 4; L'histoire de Tobie; 1^{re} édit. Cependant l'histoire de Tobie.
Il n'y a ni division ni titre de chapitre dans la 1^{re} édition.
Pag. 190, 1^{re} col., l. 11; demeuraient unis: un grand, etc. 1^{re} édit. demeuraient unis: un grand, etc.
 L. 13; et avec les pieux sacrificateurs..... jusque du sanctuaire. *Addit. nouv.* au lieu de laquelle les autres éditions portent: et avec « les prêtres enfants de Sadoc, qui, comme dit Ezé- chiel, dans les temps d'égarement avaient toujours ob- servé les cérémonies du sanctuaire. »
Pag. 191, 1^{re} col., l. 4; à sa main toute-puissante. 1^{re} édit. à sa propre main toute-puissante.
Le titre du chapitre n'est point dans la 1^{re} édition.
 L. 25; mais encore les capitales; 1^{re} édit. mais les capitales.
Pag. 192. Les titres des chapitres ont été ajoutés dans la 3^e édit.
Pag. 193, 2^e col., l. 23; il lui déclare que, etc. 1^{re} édit. il lui déclare, comme vous voyez, que, etc.
Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition.
 L. 50; révélée au prophète: Judas..... c'était-à-dire que Jérusalem, etc. 1^{re} édit. révélée au prophète; c'est que Jérusalem.
Pag. 194, 1^{re} col., l. 13; et trois pasteurs, c'est-à-dire, selon le style ancien, trois princes; 1^{re} édit. et trois princes, etc. L. 14; Les paroles du prophète, etc. jusque moins manifeste. *Addit. nouv.*
 2^e col. Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition.
Pag. 195, 1^{re} col., l. 4; sensibles; 1^{re} édit. visibles.
 Dans la 1^{re} édition le titre du chapitre porte seulement: Les temps du second temple.
 L. 35; leur arriveraient. En voici, etc. jusque Cette prophé- tie, etc. *Addit. nouv.* Dans les éditions précédentes on lit: leur arriveraient. Sa prophétie, etc.
 Plus bas. Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition.

2^e col., l. 38; de les haïr. Pour mieux dire..... qu'il les fit citoyens, etc. 1^{re} édit. de les haïr. Lui-même les fit citoyens, etc.

Pag. 196. Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition. Première col., l. 26; à tout le peuple et à la ville sainte. Alors, etc.....

Antiochus, etc. 1^{re} édit. à tout le peuple. Antiochus, etc.

2^e col., l. 34; mais, comme on a dit, expressément marquée, etc. 1^{re} édit. mais expressément marquée, etc.

L. 32; du Messie, quoique d'une manière..... mit expressément, etc. 1^{re} édit. du Messie. mit expressément, etc.

Pag. 197, 1^{re} col., l. 3; La religion judaïque. etc. jusque de son pays. Addit. nouv. L'alinéa suivant commence ainsi dans les autres éditions: En vertu du décret du peuple dont nous venons de parler, Jean Hircan, fils de Simon, succéda à son père. Sous lui, etc.

2^e col. Le titre du chapitre n'est pas dans la 1^{re} édition. Ibid., l. 2 du chapitre XI; il espérait; 1^{re} édit. il attendait.

L. 46; on a vu que tout, etc. 1^{re} édit. vous avez vu, Monseigneur, que tout, etc.

L. 47; long discours; mais..... jusque les prophéties, etc. 1^{re} édit. long discours. Je ne veux vous donner ici qu'une première teinture de ces vérités importantes, qu'on reconnaît d'autant plus qu'on entre plus avant dans le particulier. Je remarquerai seulement ici que les prophéties, etc.

Pag. 198. Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition.

Pag. 199, 1^{re} col., l. 17; Le Dieu créateur, etc. 1^{re} édit. Ce grand Dieu créateur.

Ibid. Le titre des chapitres est ajouté dans la 3^e édition.

2^e col., l. 25; entrèrent en guerre; 1^{re} édit. eurent guerre.

L. 39; a exprimé ce qui faisait, etc. 1^{re} édit. n'a remarqué ce que qui faisait.

Pag. 200, 1^{re} col., l. 54; sa sainteté parut admirable: 1^{re} édit. sa sainteté paraissait grande

Pag. 201, 2^e col., l. 58; avec eux tous les jours jusqu'à. etc. 1^{re} édit. avec eux jusqu'à. etc.

Pag. 202, 1^{re} col., l. 58; les Séraphins; 1^{re} édit. les Chérubins. Faute corrigée dans la 2^e édition.

Pag. 204, 2^e col., l. 1; dogme formel et universel; 1^{re} édit. dogme universel.

Pag. 207, 1^{re} col., l. 12; avec vous tous les jours jusqu'à la fin, etc. 1^{re} édit. avec vous jusqu'à la fin, etc.

L. 57; inouï jusqu'alors, en un instant, de persécuteur, etc. 1^{re} édit. inouï jusqu'alors, de persécuteur, etc.

L. 59; mais encore zélé; 1^{re} édit. mais zélé.

Pag. 209, 1^{re} col., l. 9; nous peut attirer. etc. 1^{re} édit. nous attirera, etc.

L. 57; de tes enfants, et des enfants de tes enfants, maintenant, etc. 1^{re} édit. de tes enfants, maintenant, etc.

2^e col., l. 2; n'être plus oubliée jusques..... merveilleux événement. 1^{re} édit. n'être plus oubliée. Le reste n'y est pas.

Pag. 210, 2^e col., l. 32; mais encore leurs propres vies: 1^{re} édit. mais leurs propres vies.

Pag. 213, 1^{re} col., l. 1; Vous voyez donc éclater, etc. 1^{re} édit. Vous voyez donc, Monseigneur, éclater, etc.

Pag. 214, 1^{re} col., l. 7; les ont laissés en repos; 1^{re} édit. l'ont laissés en repos. Faute corrigée dans la 2^e édition.

L. 12; l'épée; 1^{re} édit. le glaive.

Pag. 215, 1^{re} col., l. 35; elle n'en marquait; 1^{re} édit. elle ne marquait.

Pag. 217, 1^{re} col., l. 59; temple vivant de Dieu; 1^{re} édit. temple vivant du Dieu des armées.

Pag. 221. Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition.

Pag. 224, 1^{re} col., l. 24; à l'amour sensuel, et qu'on en aimait, etc. 1^{re} édit. à l'amour, et qu'on en aimait, etc.

Pag. 226, 2^e col., l. 40; on croit avoir la preuve. 1^{re} édit. on allégué la preuve.

Pag. 229, 1^{re} col., l. 55. Enfin les Chrétiens, etc. 1^{re} édit. Tant y a que les Chrétiens, etc.

Pag. 230, 2^e col., l. 50; gardés, et dont il est encore, etc..... jusqu'à l. dern. le seul qui ait connu, etc. Addit. nouv. La première édition porte: gardés. Il est certain que ce peuple est le seul qui ait connu, etc. La 3^e édition a seulement: gardés. Ce peuple est le seul, etc.

Pag. 232, 1^{re} col., l. 32: que les Juifs: leur tradition..... toute la suite. 1^{re} édit. que les Juifs. Vous avez cru leur tradition et leur histoire.

L. 33 etc. Deux peuples si opposés n'ont pas pris l'un de l'autre ces livres divins: tous les deux, etc. 1^{re} édit. Deux peuples si opposés ne les ont pas pris l'un de l'autre; mais tous les deux, etc.

L. 52. par Esdras même, le sont aussi, etc. 1^{re} édit. par Esdras même, comme on l'a pu remarquer dans la suite de son histoire, le sont aussi, etc.

2^e col. Mais certainement. 1^{re} édit. Mais certes.

Pag. 233, 1^{re} col., l. 40, d'un Daniel, qui ont un recours, etc. jusque grands hommes, sans compter, 1^{re} édit. d'un Daniel, sans compter, etc.

2^e col., l. 25; divins? Qui aurait pu..... serviteur de Dieu? 1^{re} édit. divins? Avec quel front Esdras et Néhémias osent-ils parler de la loi de Moïse en tant d'endroits, et publiquement, comme d'une chose connue de tout le monde, et que tout le monde avait entre ses mains? Le reste manque.

L. 45. Esdras y est nommé..... jusque en conséquence de cette loi. etc. Addit. nouv. Les autres éditions portent seulement: Comment voit-on tout le peuple agir naturellement en conséquence de cette loi, comme l'ayant eue toujours présente? Ce qui suit, jusque nation? ne se trouve pas dans la 1^{re} édition.

Pag. 234, 1^{re} col., l. 58; accomplies depuis, par exemple..... que l'on a vues, qui les aura ajoutées? 1^{re} édit. accomplies depuis, que vous avez vues en si grand nombre, qui les aura ajoutées?

2^e col., Le titre du chapitre a été ajouté dans la 3^e édition.

Pag. 235, 2^e col., l. 6. Mais d'où viennent, etc. 1^{re} édit. Mais enfin d'où viennent, etc.

L. 31; on en a jamais rétabli; 1^{re} édit. on en a rétabli.

Pag. 236, 1^{re} col., l. 5, mais encore au-dessus, 1^{re} édit. mais au-dessus.

Chap. XXIX; jusque que nous croyons. Addit. nouv.

Pag. 239. Le titre du chapitre n'est pas dans la 1^{re} édition.

L. 7 du Chap. XXV; sont les faits, etc. 1^{re} édit. sont. Monseigneur, les faits, etc.

Pag. 240. Le titre du chapitre est ajouté dans la 3^e édition.

Pag. 240, 2^e col., l. 42; facile, et en même temps moins soumise, en niant, etc. 1^{re} édit. facile, en niant, etc.

Pag. 242, 1^{re} col., l. 9. Etudiez donc, Monseigneur, avec une attention particulière cette suite; 1^{re} édit. Etudiez donc, Monseigneur, mais étudiez avec attention cette suite.

2^e col. TROISIÈME PARTIE. 1^{re} édit. Troisième partie de ce Discours.

L. 5; profitable, je ne dirai pas seulement..... la divine Providence, etc. 1^{re} édit. profitable aux grands princes comme vous.

Pag. 243, 1^{re} col., l. 51; mais encore oubliés. 1^{re} édit. mais oubliés.

Pag. 244, 2^e col., l. 21. Rome a senti la main, etc. 1^{re} édit. Rome a senti elle-même la main, etc.

Pag. 244, 1^{re} col., l. 8. C'est ce qui doit, etc. 1^{re} édit. C'est, Monseigneur, ce qui doit, etc.

L. 1 du chap. II. Mais ce qui rendra; 1^{re} édit. Mais, Monseigneur, ce qui vous rendra.

L. 6. Car ee même Dieu, etc. 1^{re} édit. Car, Monseigneur ce même Dieu.

2^e col. Par là vous apprendrez; 1^{re} édit. Par là, Monseigneur, vous apprendrez.

Pag. 254, 2^e col., l. 9; allait comme à l'aventure, sans que personne fût en état de pourvoir à ce désordre. 1^{re} édit. allait comme il pouvait, sans que personne fût en état d'y pourvoir.

Pag. 257, 1^{re} col., l. 48. C'est la belle histoire..... du jeune Cyrus. Ceci n'est point dans la 1^{re} édition.

Pag. 258, au titre du chapitre, la 1^{re} édition porte seulement: L'Empire Romain.

L. 6 et 7 du chap. VI. Vous entendez bien que je parle. 1^{re} édit. Vous entendez bien, Monseigneur, que je parle.

Pag. 261, 2^e col., l. 14; sa patrie: ce fut, dis-je, en cet état que le sénat parut le plus intrépide. Les Volsques, etc. 1^{re} édit. sa patrie. Les Volsques, etc.

Pag. 263, 1^{re} col., l. 51; mais encore d'une profonde, 1^{re} édit. mais d'une profonde, etc.

Pag. 264, 1^{re} col., l. 13; révoltes arrivées; 1^{re} édit. révoltes qu'elle avait vues arriver.

Pag. 265, 1^{re} col., l. 58; et jusqu'à ce temps la retenue, etc. 1^{re} édit. et la retenue, etc.

Pag. 266, 1^{re} col., l. 55; sont sorties les familles patriennes. 1^{re} édit. sont sorties dans la suite les familles patriennes.

Pag. 267, 1^{re} col., l. 26; deux ou trois cents; 1^{re} édit. deux cents.

Pag. 268, 1^{re} col., l. 8, mais les Décemvirs; 1^{re} édit. et les Décemvirs.

Pag. 268, 1^{re} col., l. 11. Pendant que tout est tranquille; 1^{re} édit. Pendant qu'on voit tout tranquille.

Pag. 269, 2^e col., l. 48. Il est maintenant aisé; 1^{re} édit. Il vous est maintenant aisé.

Pag. 270, 2^e col., l. 5. Il est aisé, 1^{re} édit. Il vous est aisé. L. 40; dans Rome; et par le génie..... mais parce que, etc. 1^{re} édit. dans Rome; et parce que, etc.

Pag. 271, 1^{re} col., l. 8. On sait que, etc. 1^{re} édit. Vous savez que, etc.

Ibid. Le titre du chapitre est ajouté dans la troisième édition.

V. SUITE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE. — Il suffit de se reporter à la lettre de Bossuet à Innocent XI, pour reconnaître que cette *Suite* contient les éléments d'une seconde partie du *Discours*, et pour constater la justesse de cette réflexion de M. Floquet : « Si ce *Complément*, si ces nouvelles *Indications chronologiques (très-sommaires)*, donnés au public, en 1806, par Renouard, ne peuvent, en aucune façon, être comparés aux pages que Bossuet avait en 1681, publiés lui-même, ni, à tous égards, mériter de figurer à leur suite, du moins ne saurait-on nier qu'ils aient dû être d'un sérieux et habituel usage dans l'éducation de Monseigneur ; le sage précepteur les étendant, les complétant chaque jour, oralement, dans ses entretiens avec le royal élève. » Ce qui porterait à croire que Bossuet ne dédaignait pas cette ébauche, c'est qu'il s'en est trouvé plusieurs copies parmi ses papiers. Le lecteur remarquera avec plaisir un grand nombre de traits qui décèlent le génie. Les manuscrits sur lesquels Renouard a travaillé annonçaient, par des ratures, surcharges et additions considérables, le soin que l'auteur avait mis à la composition de ce vaste dessin. Ces manuscrits sont au nombre de quatre : le premier, de 804 à 1217, entièrement de la main de Bossuet ; le deuxième, de 800 à 1661, copie dont la seconde partie a été corrigée par Bossuet ; le troisième, de 804 à 1661, dans les mêmes conditions, ainsi que le quatrième, qui a servi de type pour l'impression, et qui semblait préparé à cette fin, car il est distribué en douze cahiers. Ces manuscrits se conservent à la Bibliothèque nationale, où l'on trouve aussi une copie du *Discours*, revue par Bossuet et corrigée de sa main.

VI. POLITIQUE TIRÉE DE L'ÉCRITURE SAINE. — Le cardinal de Bausset donne des renseignements suffisants de tout point, liv. IV, n. 24 et 25, et Pièces justificatives du même livre, n. 1. La comparaison des dates avec celles de la Vie de Fénelon et du duc de Bourgogne suffira pour écarter le préjugé de certaines personnes qui voudraient voir dans la *Politique sacrée* une réfutation du *Télémaque*. A la fin de son manuscrit, Bossuet avait écrit en abrégé de sa propre main : *Saint Augustin, de la Cité de Dieu*. C'est ce qui a donné aux premiers éditeurs l'idée d'ajouter, en forme de conclusion, un passage célèbre du cinquième livre de la *Cité de Dieu*, sur le vrai bonheur des princes chrétiens. On a conservé cette addition dans toutes les éditions postérieures.

VII. MÉLANGES RELATIFS A L'ÉDUCATION DU DAGHIN. — Nous regrettons de posséder un si petit nombre de ces pièces et fragments. Ils servent à montrer non-seulement avec quel zèle pieux et tendre le grand évêque cultivait la piété dans l'âme de son élève, avec quel soin il l'initiait à la connaissance des hommes et du gouvernement, mais aussi avec quelle ingénieuse condescendance il savait revêtir ses leçons des agréments les plus vifs et les plus piquants. De courtes notes, insérées dans les *Mélanges*, donneront au lecteur les renseignements critiques qu'il peut désirer.

OEUVRES PASTORALES.

Nous ne rangeons sous ce titre que les écrits qui se rapportent exclusivement à l'administration du diocèse de Meaux. Ils sont peu nombreux, mais ils suffisent pour montrer qu'en veillant à la saine doctrine et aux intérêts généraux des Eglises de France, Bossuet ne laissait pas refroidir son amour pour la famille qui lui était particulièrement confiée. Se faire tout à tous, varier sa voix pour être toujours entendu, donner aux uns le pain des forts, distribuer aux autres le lait des enfants, garder la discipline avec exactitude, stimuler et régler l'ardeur de ses coopérateurs, c'est, depuis saint Paul, l'idéal de l'évêque : Bossuet ne le perdit jamais de vue.

I. CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE MEAUX. — Voir Bausset, liv. VII, n. 45. On sait qu'une circulaire de Portalis déclara ce Catéchisme le seul qui pût être enseigné dans l'Empire français. C'était un triste honneur. L'œuvre de Bossuet mérite beaucoup mieux : les catéchistes pourront s'en inspirer utilement.

II. PRIÈRES ECCLÉSIASTIQUES. — Recueil précieux, modèle du genre, très-propre à faire participer les fidèles donés d'une médiocre instruction, à la vie liturgique de l'Eglise. La Bibliothèque nationale possède les épreuves du *Catéchisme de Meaux* et des *Prières ecclésiastiques*. Au commencement du volume est le traité écrit par Bossuet lui-même, avec son libraire, la dame Marie Dallin, veuve de Simon Bénard, marchande libraire à Paris.

III. MÉDITATIONS ET INSTRUCTIONS POUR LE TEMPS DE JEJUNÉ. — Outre la fin du recueil des Sermons, voir Bausset, liv. XIII, n. 6.

IV. STATUTS ET ORDONNANCES SYNODALES, etc. — Le lecteur se renseignera lui-même en parcourant ces pièces. Toutefois il appréciera mieux le zèle de Bossuet, s'il veut en outre se donner la peine ou le plaisir de lire le cardinal de Bausset, liv. III, n. 7-12.

V. PIÈCES CONCERNANT L'ARBAÏE DE JOUARRE. — Ce titre renferme surtout des documents relatifs à cette affaire que termine une Ordonnance de Bossuet. Voir Bausset, liv. VII, n. 22.

VI. DE DOCTRINA CONCILII TRIDENTINI CIRCA DILECTIONEM IN SACRAMENTO POENITENTIE REQUISITAM. — Cet écrit, vulgairement connu sous le titre de *Traité de l'amour de Dieu*, appartient aux Œuvres pastorales, parce qu'il fut composé en vue des conférences ecclésiastiques. Bossuet y soutient le sentiment sévère, contraire à la doctrine communément reçue. Voir *Histoire de Bossuet*, liv. IX, n. 9, et les notes, page 216 du tom. 1^{er} de cette édition.

ÉDUCATION DU DAUPHIN.

(SUITE.)

LOGIQUE.

L'HOMME qui a fait réflexion sur lui-même, a connu qu'il y avait dans son âme deux puissances ou facultés principales, dont l'une s'appelle entendement, et l'autre volonté : et deux opérations principales, dont l'une est *entendre* et l'autre *vouloir*.

Entendre se rapporte au *vrai*, et *vouloir* au *bien*.

Toute la conduite de l'homme dépend du bon usage de ces deux puissances. L'homme est parfait, quand, d'un côté, il entend le vrai, et que, de l'autre, il veut le bien véritable, c'est-à-dire, la vertu.

Mais, comme il ne lui arrive que trop souvent de s'égarer en l'une ou l'autre de ces actions, il a besoin d'être averti de ce qu'il faut savoir, pour être en état, tant de connaître la vérité, c'est-à-dire, de bien raisonner, que d'embrasser la vertu, c'est-à-dire de bien choisir.

De là naissent deux sciences nécessaires à la vie humaine, dont l'une apprend ce qu'il faut savoir pour entendre la vérité, et l'autre ce qu'il faut savoir pour embrasser la vertu.

La première de ces sciences s'appelle *logique*, d'un mot grec qui signifie *raison*, ou *dialectique* d'un mot grec qui signifie *discourir*; et s'appelle *morale*, parce qu'elle règle les mœurs. Les Grecs l'appellent *éthique*, du mot qui signifie les mœurs, en leur langue.

Il paraît donc que la logique a pour objet de diriger l'entendement à la vérité, et la morale de porter la volonté à la vertu.

Pour opérer un si bon effet, elles ont leurs règles et leurs préceptes; et c'est en quoi elles consistent principalement; de sorte qu'elles sont de ces sciences qui tendent à l'action, et qu'on appelle *pratiques*.

Selon cela, la logique peut être définie « une science pratique par laquelle nous apprenons ce qu'il faut savoir pour être capable d'entendre la vérité; » et la morale, « une science pratique par laquelle nous apprenons ce qu'il faut savoir pour embrasser la vertu : » ou, pour le dire en moins de mots, la « logique est une science qui nous apprend à bien raisonner, » et la morale est « une science qui nous apprend à bien vivre. »

Or, comme l'entendement a trois opérations principales, la logique qui entend de le diriger, doit s'appliquer à ces trois opérations, dont nous allons aussi traiter en trois livres.

LIVRE PREMIER.

De la première Opération de l'Esprit.

CHAPITRE PREMIER.

De l'entendement.

IL faut examiner avant toutes choses, ce que c'est que l'entendement.

Entendre, c'est connaître le vrai et le faux, et » discerner l'un d'avec l'autre. » C'est ce qui fait la différence entre cet acte et tous les autres.

Par les sens l'âme reçoit des objets certaines impressions qui s'appellent sensations. Par l'imagination elle reçoit simplement, et conserve ce qui lui est apporté par les sens. Par l'entendement elle juge de tout, et connaît ce qu'il faut penser, tant des objets que des sensations.

Elle fait quelque chose de plus; elle s'élève au-dessus des sens, et entend certains objets où les sens ne trouvent aucune prise; par exemple, Dieu, elle-même, les autres âmes semblables à elle, et certaines vérités universelles.

Voilà ce qui s'appelle *entendement*. Il nous apprend à corriger les illusions des sens et de l'imagination, par un juste discernement du vrai et du faux. Je vois un bâton dans l'eau, comme rompu; tous les objets me paraissent jaunes; je m'imagine, dans l'obscurité, voir un fantôme : la lumière de l'entendement vient au-dessus, et me fait connaître ce qui en est.

Il juge, non-seulement des sensations, mais de ses propres jugements, qu'il redresse ou qu'il confirme; après une plus exacte perquisition de la vérité, parce que la faculté de réfléchir, qui lui est propre, s'étend sur tous les objets, sur toutes les facultés, et sur lui-même.

CHAPITRE II.

Des idées et de leur définition.

Nous entendons la vérité par le moyen des idées; et il faut ici les définir.

Nous nous servons quelquefois du mot « d'idée » pour signifier les images qui se font en notre esprit, lorsque nous imaginons quelque objet particulier : par exemple, si je m'imagine le château de Versailles, et que je me représente en moi-même comme il est fait; si je m'imagine la taille ou le visage d'un homme, je dis que j'ai l'idée de ce château ou de cet homme. Les peintres disent

indifféremment qu'ils font un portrait d'imagination ou d'idée, quand ils peignent une personne absente, sur l'image qu'ils s'en sont formée en la regardant.

Ce ne sont point de telles idées que nous avons ici à considérer.

Il y a d'autres idées, qu'on appelle intellectuelles; et ce sont celles que la logique a pour objet.

Pour les entendre il ne faut qu'observer avec soin la distinction qu'il y a entre imaginer et entendre.

La même différence qui se trouve entre ces deux actes, se trouve aussi entre les images que nous avons dans la fantaisie, et les idées intellectuelles qui sont celles que nous nommerons, dorénavant, proprement « idées. »

Comme celui qui imagine a, dans son âme, l'image de la chose qu'il imagine, ainsi celui qui entend, a dans son âme, l'idée de la vérité qu'il entend. C'est celle que nous appelons « intellectuelle; » par exemple, sans imaginer aucun triangle particulier, j'entends, en général, le triangle comme une figure terminée de trois lignes droites. Le triangle ainsi entendu dans mon esprit est une idée intellectuelle.

L'idée peut donc être définie : « ce qui représente à l'entendement la vérité de l'objet entendu. » Ainsi, on ne connaît rien, que ce dont on a l'idée présente.

De là s'ensuit que les choses dont nous n'avons nulle idée, sont, à notre égard, comme n'étant pas.

CHAPITRE III.

Des termes, et de leur liaison avec les idées.

IL faut ici observer la liaison des idées avec les termes.

Il n'y a rien de plus différent que ces deux choses, et leurs différences sont aisées à remarquer.

L'idée est « ce qui représente à l'entendement » la vérité de l'objet entendu. »

Le terme est « la parole qui signifie cette idée. »

L'idée représente immédiatement les objets. Les termes ne signifient que médiatement, et en tant qu'ils rappellent les idées.

L'idée précède le terme qui est inventé pour la signifier : nous parlons pour exprimer nos pensées.

L'idée est ce par quoi nous disons la chose à nous-mêmes; le terme est ce par quoi nous l'exprimons aux autres.

L'idée est naturelle, et est la même dans tous les hommes. Les termes sont artificiels, c'est-à-dire inventés par art, et chaque langue a les siens.

Ainsi, l'idée représente naturellement son objet; et le terme, seulement par institution, c'est-à-dire, parce que les hommes en sont convenus : par exemple, ces mots « triangle » et « cheval » n'ont aucune conformité naturelle avec ce qu'ils signifient, et si les hommes avaient voulu, ils auraient pu rappeler à l'esprit toute autre idée.

Mais encore que ces deux choses soient si distinguées, elles sont devenues comme inséparables, parce que, par l'habitude que nous avons prise

dès notre enfance, d'expliquer aux autres ce que nous pensons, il arrive que nos idées sont toujours unies aux termes qui les expriment, et aussi que ces termes nous rappellent naturellement nos idées : par exemple, si j'entends bien ce mot de « triangle, » je ne le prononce point sans que l'idée qui y répond me revienne; et aussi, je ne pense point au triangle même, que le nom ne me revienne à l'esprit.

Ainsi soit que nous parlions aux autres, soit que nous nous parlions à nous-mêmes, nous nous servons toujours de nos mots et de notre langage ordinaires.

Absolument, pourtant, l'idée peut être séparée du terme, et le terme de l'idée. Car il faut avoir entendu les choses avant que de les nommer; et le terme aussi, s'il n'est entendu, ne nous rappelle aucune idée.

Quelquefois nous n'avons pas le terme présent, que la chose nous est très-présente, et quelquefois nous avons le terme présent, sans nous souvenir de sa signification.

Les enfants conçoivent beaucoup de choses qu'ils ne savent pas nommer, et ils retiennent beaucoup de mots dont ils n'apprennent le sens que par l'usage.

Mais, depuis que, par l'habitude, ces deux choses se sont unies, on ne les considère plus que comme un seul tout dans le discours. L'idée est considérée comme l'âme et le terme comme le corps.

Le terme, considéré en cette sorte, c'est-à-dire comme faisant un seul tout avec l'idée et la contenant, est supposé dans le discours pour les choses mêmes; c'est-à-dire mis à leur place; et ce qu'on dit des termes, on le dit des choses.

Nous tirons un grand secours de l'union des idées avec les termes, parce qu'une idée attachée à un terme fixe n'échappe pas si aisément à notre esprit.

Ainsi, le terme joint à l'idée nous aide à être attentifs. Par exemple, la seule idée intellectuelle de triangle ou de cercle est fort subtile d'elle-même, et échappe facilement par les moindres distractions; mais, quand elle est revêtue de son terme propre, comme d'une espèce de corps, elle est plus fixe et on la tient mieux.

Mais il faut pour cela être attentif, c'est-à-dire ne faire pas comme ceux qui n'écoutent que le son tout seul de la parole, au lieu de considérer l'endroit de notre esprit où la parole doit frapper, c'est-à-dire l'idée qu'elle doit réveiller en nous.

CHAPITRE IV.

Des trois opérations de l'entendement, et de leur rapport avec les idées.

Parmi les idées, les unes s'accordent naturellement ensemble, et les autres sont incompatibles et s'excluent mutuellement; par exemple : « Dieu » et « éternel, » c'est-à-dire : « cause qui fait tout, » et ce qui n'a ni commencement ni fin, » sont idées qui s'unissent naturellement. Au contraire, ces deux idées : « Dieu » et « auteur du péché » sont incompatibles. Quand deux idées s'accordent, on les unit en affirmant l'une de l'autre, et en disant, par exemple : Dieu est éternel. Au con-

traire, quand elles s'excluent mutuellement, on nie l'une de l'autre en disant : « Dieu, » c'est-à-dire la sainteté même, « n'est pas auteur du péché, » c'est-à-dire de l'impureté même. »

C'est par l'union ou l'assemblage des idées, que se forme le jugement que porte l'esprit sur le vrai ou sur le faux; et ce jugement consiste en une simple proposition, par laquelle nous nous disons en nous-mêmes : « Cela est, cela n'est » pas; Dieu est éternel, l'homme n'est pas éternel. »

Avant que de porter un tel jugement, il faut entendre les termes dont chaque proposition est composée, c'est-à-dire « Dieu, homme, éternel. » Car comme nous avons dit, avant que d'assembler ces deux termes, « Dieu » et « éternel, » ou de séparer ces deux-ci, « homme » et « éternel, » il faut les avoir compris.

Entendre les termes, c'est les rapporter à leur idée propre, c'est-à-dire à celle qu'ils doivent rappeler à notre esprit. Mais, ou l'assemblage des termes est manifeste par soi-même, ou il ne l'est pas. S'il l'est, nous avons vu que sur la simple proposition bien entendue, l'esprit ne peut refuser son consentement; et qu'au contraire, s'il ne l'est pas, il faut appeler en confirmation de la vérité d'autres propositions connues, c'est-à-dire qu'il faut raisonner.

Par exemple, dans celle-ci : « Le tout est plus grand que sa partie, » il ne faut qu'entendre ces mots, « tout » et « partie, » pour voir que la partie, qui n'est qu'une diminution du tout, est moindre que le tout qui la comprend, et comprend encore autre chose.

Au contraire, dans celle-ci : « Les parties d'un certain tout, par exemple d'un arbre, ou d'un animal, doivent être nécessairement de différente nature; » pour juger de sa vérité, la connaissance des termes dont elle est composée ne suffit pas. Il faut appeler au secours les diverses fonctions que doit faire un animal, comme se nourrir ou marcher, et montrer que des fonctions si diverses exigent que l'animal ait plusieurs parties de nature différente; par exemple des os, des muscles, un estomac, un cœur, etc.

Voilà donc trois opérations de l'esprit manifestement distinguées : une qui reçoit simplement les idées; une qui les assemble ou les désunit, en affirmant ou en niant l'une de l'autre; une qui ne voyant pas d'abord un fondement suffisant pour affirmer ou nier, examine s'il se peut trouver en raisonnant.

CHAPITRE V.

De l'attention, qui est commune aux trois opérations de l'esprit.

CHAQUE opération de l'esprit, pour être bien faite, doit être faite attentivement; de sorte que l'attention est une qualité commune à toutes les trois.

L'attention est opposée à la distraction, et on peut connaître l'une par l'autre.

La distraction est un mouvement vague et incertain de l'esprit, qui passe d'un objet à l'autre, sans en considérer aucun.

L'attention est donc un état de consistance dans l'esprit, qui s'attache à considérer quelque chose.

Ce qui le rend nécessaire, c'est que notre esprit imparfait a besoin de temps pour faire ses opérations. Nous en verrons les causes par la suite, et nous étudierons les moyens de rendre l'esprit attentif, ou de remédier aux distractions; ce qui est un des principaux objets de la logique.

CHAPITRE VI.

De la première opération de l'esprit, qui est la conception des idées.

LA première opération de l'esprit, qu'on appelle simple « appréhension » ou « conception, » considère les idées. Mais les idées, peuvent être regardées ou nûment, en elles-mêmes, ou revêtues de certains termes; selon ces différents égards, la première opération de l'esprit peut être définie « simple conception des idées, ou la simple intelligence des termes. » Si on veut recueillir ensemble l'une et l'autre considération, on la pourra définir, la simple conception des idées que les termes signifient, sans rien affirmer ou nier.

Car, ainsi qu'il a été dit, chaque terme a une idée qui lui répond; par exemple, au mot de « roi » répond l'idée de celui qui a la suprême puissance dans un état; au mot de « vertu » répond l'idée d'une habitude de vivre selon la raison; au mot de « triangle » répond l'idée de figure terminée de trois lignes droites.

Ainsi, quand on prononce ce mot « triangle, » la première chose qu'on fait, c'est de rapporter ce terme à l'idée qui y répond dans l'esprit.

On n'affirme rien encore, et on ne nie rien du triangle; mais on conçoit seulement ce que signifie ce terme, et on le joint avec son idée.

CHAPITRE VII.

Dénombrément de plusieurs idées.

RIEN ne nous fait mieux connaître les opérations de l'esprit, de les exercer avec attention sur divers sujets. Comme donc la première opération est la simple conception des idées, il est bon de nous appliquer à quelques-unes de celles que nous avons dans l'esprit.

L'âme conçoit premièrement ce qui la touche elle-même; par exemple, ses opérations et ses objets.

Nous savons ce qui répond, dans l'esprit, à ces mots, sentir, imaginer, entendre, considérer, se ressouvenir, affirmer, nier, douter, savoir, errer, ignorer, être libre, délibérer, se résoudre, vouloir, ne vouloir pas, choisir bien ou mal, être digne de louange ou de blâme, de châtement ou de récompense, et ainsi du reste.

Nous savons aussi ce qui répond à ces mots, vrai et faux, bien et mal, qui sont les propres objets que l'entendement et la volonté recherchent.

Nous savons pareillement ce qui s'entend par ces mots, « plaisir » et « douleur, » « faim » et « soif, » et autres sensations semblables.

Enfin, nous savons ce que signifient ces mots, amour et haine, joie et tristesse, espérance et désespoir, et les autres qui expriment nos passions.

A chacun de ces mots répond son idée que nous avons, et qu'il est bon de réveiller en lisant ceci.

Ces mots, raison, vertu, vice, conscience et syndérèse, qui tous regardent nos mœurs, nous sont aussi fort connus, et nous avons compris ce qui leur répond dans notre intérieur.

Par là nous trouvons les idées de la justice, de la tempérance, de la sincérité, de la force, de la libéralité et des vices qui leur sont contraires. Par exemple, à ce terme, « sincérité, » répond « résolution de ne mentir jamais, et de dire vrai » quand la raison le demande. » A ce mot, « justice, » répond la volonté constante et perpétuelle « de rendre à chacun ce qui lui appartient, » et ainsi des autres.

Il y a encore des choses qui nous conviennent, comme maladie et santé, puissance et faiblesse, bonheur et malheur; choses dont nous avons en nous les idées.

Nous avons déjà remarqué ces deux mots, « Dieu » et « créature, » avec les idées qui leur répondent, d'« être qui fait tout, » et d'« être fait » par un autre. »

A l'idée d'être immuable, qui convient à Dieu, répond, dans notre esprit, ce qui est toujours de même. A l'idée de changeant, qui convient à la créature, répond de n'être pas toujours en même état.

Nous avons aussi les idées de beaucoup de choses naturelles; par exemple, de tous les objets de nos sens. A ce terme, « chaud » ou « froid, » répond ce qui cause le sentiment que nous exprimons en disant : « J'ai chaud, » ou « J'ai froid. » C'est ainsi que nous disons : « Le feu est chaud, la neige est froide. » A ce terme, « doux » ou « amer, » « blanc » ou « noir, » « vert » ou « incarnat, » répond ce qui cause en nous certaines sensations; et pour venir aux autres choses, à ce terme, « mouvement, » répond, dans les corps, « être transporté d'un lieu à un autre. » A ce terme, « repos » répond « demeurer dans le même lieu. » A ce terme, « corps, » répond « ce qui est étendu » en longueur, largeur et profondeur. » A ce terme, « esprit, » répond « ce qui entend et ce qui veut. » A ce terme, « figure, » répond le « terme des » corps; » et ainsi des autres.

Nous avons aussi des idées très-nettes des choses que considèrent les mathématiques, telles que sont triangle, carré, cercle, figures régulières ou irrégulières, nombre, mesure, et autres infinies du même genre.

Les noms des choses qui se font par art, par invention et institution humaine, nous sont aussi fort connus. A ce mot de « maison » répond l'idée d'un lieu où nous nous renfermons contre les incommodités du dehors. A ce mot « fortification, » répond l'idée d'une chose qui nous défend contre une grande force. Les lois, la police, le commandement, la royauté, la magistrature, les diverses formes du gouvernement, ou par un seul homme, ou par un conseil, ou par tout le peuple, ont leurs idées très-claires qui répondent à chaque mot.

Quiconque prendra la peine de considérer ces mots, verra qu'il les entend très-bien, et démêlera aisément les idées qu'ils doivent rappeler, sans qu'il soit nécessaire de nous étendre maintenant sur tous ces objets.

CHAPITRE VIII.

Division générale des idées.

APRÈS avoir rapporté un grand nombre d'idées différentes que nous avons dans l'esprit, il est bon de les réduire à certains genres et nous en trouvons d'abord deux principaux.

Il y a des idées qui représentent les choses comme étant et subsistant en elles-mêmes sans les regarder comme attachées à une autre. Par exemple, quand je dis « esprit, » c'est-à-dire « chose » intelligente; » « corps, » c'est-à-dire « chose » étendue; » « Dieu, » c'est-à-dire « ce qui est de » soi. »

Il y a d'autres idées qui représentent leur objet, non comme existant en lui-même, mais comme surajouté et attaché à quelque autre chose. Par exemple, quand je dis « rondeur » et « sagesse, » je ne conçois pas la rondeur ni la sagesse comme choses subsistantes en elles-mêmes; mais je conçois la rondeur comme née pour faire quelque chose ronde, et la sagesse comme née pour faire quelque chose sage.

Il faut donc nécessairement que dans ces idées, outre ce qu'elles représentent directement, c'est-à-dire ce qui fait être rond, et ce qui fait être sage, il y ait un regard indirect sur ce qui est rond et ce qui est sage, c'est-à-dire sur la chose même à qui convient l'un et l'autre.

Ainsi, je puis bien entendre un bâton, sans songer qu'il soit droit ou qu'il soit courbe; mais je ne puis entendre la droiture, ni la courbure du bâton, pour ainsi parler, sans songer au bâton même.

Au premier genre d'idées, il faut rapporter celles qui répondent à ces mots : « Dieu, esprit, » corps, bois, air, eau, pierre, métal, arbre, lion, » aigle, homme; » parce que tous ces termes signifient un seul objet absolument, sans le regarder comme attaché à un autre.

Au second genre d'idées, il faut rapporter celles qui répondent à ces mots : « figure, longueur, » largeur, profondeur, science, justice, libéralité, » et autre semblables; parce que dans le mot de « figure, » de « longueur et de science, » outre ce qui y répond directement, il y a encore un regard sur ce qui est figuré, sur ce qui est long et sur ce qui est savant.

Le premier genre d'idées représente les substances mêmes; le second représente ce qui est attaché ou surajouté aux substances; comme « science » est chose attachée ou surajoutée à l'esprit, « rondeur » est chose attachée ou surajoutée au corps.

Cette division des idées les partage du côté de leur objet; parce que les idées n'en peuvent avoir que de deux sortes, dont l'une est la chose même qui est, c'est-à-dire la substance, l'autre est ce qui lui est attaché.

Il faut donc considérer que la même chose, ou la même substance peut être de différentes façons, sans que son fond soit changé : par exemple, le même esprit, ou le même homme, considéré selon son esprit, peut être tantôt sans la science, et tantôt avec la science; tantôt géomètre et tantôt non; tantôt avec plaisir, tantôt avec douleur;

tantôt vicieux, tantôt vertueux : tantôt malheureux, tantôt heureux ; et cependant, au fond, c'est le même esprit, c'est le même homme.

Ainsi un même corps peut être tantôt en mouvement et tantôt en repos ; tantôt droit, tantôt courbe, et, toutefois, ce sera au fond, le même corps.

Plusieurs corps peuvent être, ou jetés ensemble pêle-mêle et en confusion, ou arrangés dans un certain ordre, et rapportés à la même fin : cependant, ce seront toujours les mêmes corps en substance.

Une même eau peut être tantôt chaude, tantôt froide, tantôt prise et glacée, tantôt coulante, tantôt blanchie en écume, tantôt réduite en vapeur ; une même cire peut être disposée, tantôt en une figure, et tantôt en une autre ; elle peut être tantôt dure et avec quelque consistance, tantôt liquide et coulante ; et, selon cela, tantôt jaune ou blanche, et tantôt d'une autre couleur : et cependant, au fond, c'est la même eau, c'est la même cire.

Il en est de même de l'or et de tous les autres métaux ; et, en un mot, il en est de même de tous les êtres que nous connaissons, excepté Dieu.

Ce fond qui subsiste en chaque être au milieu de tous les changements, c'est ce qui s'appelle la substance, ou la chose même. Ce qui est attaché à la chose, et de quoi on entend qu'elle est affectée, s'appelle « accident » ou forme accidentelle, « qualité, mode, » ou « façon d'être. »

Le propre de l'accident est d'être en quelque chose, *accidentis esse est inesse* ; et, ce en quoi est l'accident, à quoi il est attaché et inhérent, s'appelle son sujet.

Il ne faut pas ici s'imaginer que l'accident soit dans son sujet comme une partie est dans son tout, par exemple, la main dans le corps ; ni comme ce qui est contenu est dans ce qui le contient, par exemple, un diamant dans une boîte. Il n'est pas non plus attaché à son sujet comme une tapisserie l'est à la muraille. Il y est comme la forme qui la façonne, qui l'affecte et qui le modifie.

Comme c'est par les idées que nous entendons les choses, la diversité des choses doit nous être marquée par celle des idées ; et voici comment cela se fait.

La substance peut bien être sans ses qualités : par exemple, l'esprit humain sans science, et le corps sans mouvement ; mais la science ne peut pas être sans quelque esprit qui soit savant, ni le mouvement sans quelque corps qui soit mù. De là vient aussi que les idées qui représentent les substances, les regardent en elles-mêmes, sans les attacher à un sujet : au lieu que celles qui représentent les accidents d'un sujet, regardent tout ensemble et l'accident et le sujet même.

Ainsi, les idées sont une parfaite représentation de la nature, parce qu'elles représentent les choses suivant qu'elles sont ; elles représentent en elles-mêmes les substances, qui, en effet, soutiennent tout, et représentent les qualités ou les accidents ou les autres choses semblables qui sont attachées à la substance, par rapport à la substance même qui les soutient.

Soit donc cette règle indubitable : que « les » idées qui nous représentent quelque chose sans » l'attacher à un sujet, sont des idées de substance, » par exemple, « Dieu, esprit, corps ; » et « les idées qui nous représentent une chose comme » étant en un sujet marqué par l'idée même, » par exemple, « science, vertu, mouvement, » » sont des idées d'accident. C'est pourquoi les idées de ce premier genre peuvent s'appeler « substantielles, » et les autres « accidentelles. »

Au reste, ce qui répond dans la nature à ce second genre d'idées, n'est pas proprement une chose, mais ce qui est attaché à une chose ; et néanmoins, parce que ce n'est pas un pur néant, on lui donne le nom de « chose : » la rondeur, dit-on, est une « chose » qui convient au cercle ; la science est une « chose » qui convient au philosophe.

On pourrait ici demander à quel genre d'idées il faut rapporter celles qui répondent à ces mots « armes, habits, » et autres semblables. Il les faut rapporter, sans difficulté, au dernier genre, parce qu'être armé, et être habillé, aussi bien qu'être nu et être désarmé, c'est chose accidentelle à l'homme : et ainsi, quoique les armes et les habits, considérés en eux-mêmes, soient plusieurs substances ; dans l'usage, qui est proprement ce que nous y considérons, ils sont regardés comme convenant accidentellement à l'homme qui en est revêtu.

Ces remarques paraîtront vaines à qui ne les regardera pas de près ; mais à qui saura les entendre, elles paraîtront un fondement nécessaire de tout raisonnement exact et de tout discours correct.

CHAPITRE IX.

Autre division générale des idées.

IL y a une autre division des idées, non moins générale que celle que nous venons d'apporter ; c'est d'être « claires » ou « obscures, » autrement « distinctes » ou « confuses. »

La première division des idées se prend de leur objet, qui est ou la chose même, c'est-à-dire la substance, ou ce qui est attaché à la chose. Celle-ci regarde les idées considérées en elles-mêmes, et du côté de l'entendement, où les unes portent une lumière claire et distincte, et les autres une lumière plus sombre et plus confuse.

Les idées « claires » sont celles qui nous font connaître dans l'objet quelque chose d'intelligible par soi-même : par exemple, quand je conçois le triangle comme une figure comprise de trois lignes droites, ce que me découvre cette idée est entendu de soi-même, et se trouve certainement dans l'objet, c'est-à-dire dans le triangle.

Cette idée est appelée « claire, » à raison de son évidence ; et, par la même raison, elle est appelée « distincte, » parce que par elle je distingue clairement les choses : car ce qu'une idée a de clair me fait séparer son objet de tous les autres ; par être figure à trois lignes droites, je distingue le triangle du parallélogramme qui est terminé de quatre.

Ainsi, quand il fait jour, et que la lumière est répandue, les objets que je confondais pendant les

ténèbres étant éclairés, ils paraissent distinctement à mes yeux.

Les idées « obscures » sont celles qui ne montrent rien d'intelligible de soi-même dans leurs objets : par exemple, si je regarde le soleil comme ce qui élève les nues, j'entends que les nues s'élèvent des eaux lorsque le soleil donne dessus; mais je n'entends pas ce qu'il y a dans le soleil par où il soit capable de les élever.

Telles sont les idées que nous nous formons lorsque voyant que le fer accourt à l'aimant, ou que quelques simples nous purgent, nous disons qu'il y a dans l'aimant une vertu attractive que nous appelons « magnétique, » et qu'il y a une vertu purgative dans tel et tel simple. Il est clair que le fer s'unit à l'aimant, et il faut bien qu'il y ait quelque chose dans l'aimant qui fasse que le fer s'y joigne, plutôt qu'au bois ou à la pierre. Mais le mot de vertu attractive ne m'explique point ce que c'est, et je suis encore à le chercher.

Il en est de même de la vertu purgative du séné et de la rhubarbe. Il est clair que nous sommes purgés par ces simples, et il faut bien qu'il y ait quelque chose en eux en vertu de quoi nous le soyons; mais ce quelque chose n'est point expliqué par la vertu purgative, et je n'en ai qu'une idée confuse.

Ces idées ont bien leur rapport à quelque chose de clair, car il est clair que je suis purgé; mais si elles expliquent l'effet, elles laissent la cause inconnue : elles disent ce qui nous arrive en prenant ces simples; mais elles ne montrent rien dans le simple même, qui soit clair et intelligible de soi.

Ainsi, quand nous disons que certaines choses ont des qualités occultes, cette expression est utile pour marquer ce qu'il faut chercher, mais elle ne l'explique en aucune sorte.

Et ce qui montre combien de tels mots sont confus et obscurs de leur nature, c'est que nous ne nous en servons point dans les choses claires. Interrogé pourquoi une aiguille pique, ou pourquoi une boule roule plutôt qu'un carré, je ne dis point que l'aiguille a la vertu de piquer, ou la boule celle de rouler; je dis que l'aiguille est pointue et s'insinue facilement; je dis que la boule, qui ne pose que sur un point, est attachée au plan par moins de parties, et en peut être détachée plus aisément que le cube, qui s'y appuie de tout un côté.

Voilà ce qui s'appelle des idées claires ou distinctes, et des idées « obscures » ou « confuses. » Les premières sont les véritables idées; les autres sont des idées imparfaites ou impropres.

Il ne faut pourtant pas les mépriser, ni rejeter du discours les termes qui y répondent; parce que, d'un côté, ils marquent un effet manifeste hors de leur objet; et de l'autre, ils nous indiquent ce qu'il faut chercher dans l'objet même.

CHAPITRE X.

Plusieurs exemples d'idées claires et obscures.

Pour exercer notre esprit à entendre ces idées, il est bon de s'en proposer un assez grand nombre de toutes les sortes, et de nous accoutumer à les distinguer les unes d'avec les autres.

Du côté de notre âme, nous avons une idée

très-nette de toutes nos opérations. Ces mots, « sentir, imaginer, entendre, affirmer, nier, douter, raisonner, vouloir, » et les autres, nous expriment quelque chose très-bien entendu, et que nous expérimentons en nous-mêmes.

Si je dis qu'un homme est colère, qu'il est doux, qu'il est hardi ou timide; les passions que je veux exprimer en lui me sont très-connues.

Si je dis aussi qu'il est savant ou ignorant, qu'il est musicien, géomètre, arithméticien, astronome; ce que je mets en lui par ces termes m'est très-connu.

De même en disant qu'il est vertueux, qu'il est sobre, qu'il est juste, qu'il est courageux, qu'il est prudent, qu'il est libéral; ou, au contraire, qu'il est vicieux, injuste et déraisonnable, gourmand, téméraire, avare ou prodigue; ce que je lui attribue est intelligible de soi.

Du côté des corps, je trouve en moi beaucoup d'idées très-distinctes. Il n'y a rien que de très-clair dans les idées qui me représentent le corps comme « étendu en longueur, largeur et profondeur; » la figure comme le « terme du corps; » chaque figure en particulier selon sa nature propre : par exemple, le triangle comme une figure terminée de trois lignes droites; le cercle, comme une figure terminée d'une seule ligne qui environne le centre; le centre, comme le point du milieu également distant de chaque point de la circonférence, et ainsi des autres.

Dans les nombres, dans les mesures, dans les raisons, dans les proportions, ce qui est marqué du côté des objets est intelligible de soi, et ne peut être ignoré, si peu qu'on y pense.

Quand je parle des végétaux ou des animaux, ce que j'entends par ces termes est intelligible de soi, et se trouve clairement dans les objets mêmes. Les végétaux sont des corps qui croissent par une secrète insinuation; les animaux sont des substances, qui, frappées de certains objets, se meuvent selon ces objets, de côté ou d'autre, par un principe intérieur. Tout cela est clair et intelligible.

Voilà peut-être assez d'idées claires. Nous avons déjà rapporté un grand nombre d'idées confuses. Une telle plante a la vertu d'attirer du cerveau de telles humeurs, d'en chasser d'autres de l'estomac ou des entrailles, de favoriser la digestion, de rabaisser ou de dissiper les vapeurs de la rate, de peur qu'elles n'offusquent le cerveau, et ainsi des autres. Cette plante ou ce minéral a une qualité propre à guérir un tel mal, ou à faire un tel effet : voilà des idées confuses, qui disent bien ce qui se fait par le moyen de ces minéraux ou de ces plantes, mais qui ne montrent rien de distinct dans les plantes mêmes.

Ainsi, quand nous disons chaud et froid, doux et amer, de bonne ou de mauvaise odeur, nous proposons, à la vérité, ce qui est très-clair, que le feu ou la glace, quand je m'en approche, me font dire : J'ai chaud, ou j'ai froid, et me causent des sensations que j'explique par ces paroles. Je vois aussi qu'il faut bien qu'il y ait dans le feu et dans la glace quelque chose qui les rende propres à me causer de tels sentiments : mais cette chose, soit que je l'exprime par le terme générique de

vertu, de *qualité*, de *faculté*, de *puissance*, ou par le terme spécifique de *chaleur* ou de *froidueur*, est une chose à chercher, et que je n'entends pas encore.

En un mot, ma sensation et la chose d'où elle me vient, me sont connues; ce qu'il y a dans l'objet qui donne lieu à la sensation, ne l'est pas.

Il en est de même des termes qui répondent aux autres sensations. Je conçois ce que je sens, quand je dis que cette liqueur est douce ou amère; j'appelle douceur et amertume ce qu'il y a dans cette liqueur, qui me cause mes sentiments. Mais ces termes ne m'expliquent rien distinctement, dans l'objet qu'ils me représentent, et je suis encore à chercher ce qui le rend tel.

Il faut peut-être juger de même des termes qui signifient les couleurs. Car, si être coloré de telle ou de telle sorte, n'est autre chose, selon Aristote¹, aussi bien que selon Démocrite et Epicure, que de renvoyer différemment les rayons d'un corps lumineux, il s'ensuit que ce terme de *blanc* ou de *noir*, nous marque, à la vérité, très-distinctement ce que nous sentons en nous-mêmes, et nous fait aussi très-bien entendre qu'il y a quelque chose dans la neige qui nous la fait appeler blanche; c'est ce que j'appelle blancheur; et j'ai raison de donner un nom à cette propriété de la neige, quelle qu'elle soit: mais je ne sais pas encore ce que c'est, et je ne le saurai jamais, si je ne puis pénétrer auparavant quelles sortes de réflexions souffrent les rayons du soleil, en donnant sur le corps blanc.

Ceux donc qui diraient que la chaleur n'est pas dans le feu, ni la froideur dans la glace, ni l'amertume dans l'absinthe, ni la blancheur dans la neige, parleraient fort impertinément. Pour parler correctement, il faut dire que ce que ces mots signifient, se trouve certainement dans tous ces sujets; mais que ces mots n'expliquent pas précisément ce que c'est, et que c'est chose à examiner.

CHAPITRE XI.

Diverses propriétés, et premièrement qu'elles ont toutes un objet réel et véritable.

APRÈS avoir défini et divisé les idées, il en faut considérer maintenant les propriétés, autant qu'il convient à la logique.

La première propriété des idées, c'est que leur objet est quelque chose d'effectif et de réel.

Cette propriété est enfermée dans la propre définition de l'idée.

Nous l'avons ainsi définie: Idée, « ce qui représente à l'entendement la vérité de l'objet entendu. » Si l'idée nous représente quelque vérité, c'est-à-dire quelque chose, il faut bien que l'objet de l'idée soit quelque chose d'effectif et de réel.

CHAPITRE XII.

Si, et comment on peut dire qu'on a de fausses idées.

IL paraît, par ce qui vient d'être expliqué, qu'à proprement parler, on ne peut pas dire qu'on ait de fausses idées; parce que l'idée, étant, par sa nature, ce qui nous montre le vrai, elle ne peut contenir en soi rien de faux.

Ainsi quand on dit de quelqu'un, qu'il a de fausses idées de certaines choses, on veut dire que, faute d'être attentif à l'idée de ces choses-là, il leur attribue des qualités qui ne leur conviennent point. Par exemple, si quelqu'un assurait qu'un roi doit se faire craindre plutôt que de se faire aimer, on dirait qu'il a une fausse idée du nom de roi; parce que, pour n'avoir pas considéré que le nom de roi est un nom de protecteur et de père, il lui attribue la qualité odieuse de se faire craindre plutôt qu'aimer.

De même si quelqu'un disait que le propre d'un philosophe est d'être un grand disputeur, on dirait qu'il a une fausse idée du terme de philosophie; parce que, faute d'avoir considéré que le philosophe est un homme qui cherche sérieusement la vérité, et qui combat l'erreur quand l'occasion s'en présente, on lui donne l'impertinente démanigaison de disputer sans fin et sans mesure.

CHAPITRE XIII.

De ce qu'on appelle êtres de raison, et quelle idée on en a.

LES hommes, pleins d'illusions et de vains fantômes, se figurent mille choses qui ne sont pas, et qu'on appelle *êtres de raison*: une montagne d'or, un centaure, une montagne sans vallée, et autres semblables.

Voilà ce qu'on appelle *êtres de raison*, êtres qui ne sont que dans la pensée. On les appelle aussi en notre langue des *chimères*, pour montrer qu'ils ne subsistent pas, non plus que la chimère des poètes.

On demande quelle idée nous avons de ces sortes d'êtres: et il est aisé de répondre, après avoir remarqué qu'il y en a trois espèces.

La première est de certains êtres qui sont en effet possibles, même comme on les conçoit, mais que ce serait folie de chercher dans la nature: par exemple, il est aussi aisé à Dieu de faire un amas d'or égal aux Alpes, que de faire un amas de terre et de rochers de cette hauteur; cela s'appellerait *montagne d'or*, et à ce mot répond une idée réelle, puisque la chose est possible: mais parce qu'elle ne subsiste que dans notre idée, et que ce serait une illusion que d'espérer la trouver effectivement, quand on veut dire que les avares ont de vaines espérances, on dit qu'ils s'imaginent des montagnes d'or.

La seconde espèce d'êtres de raison consiste dans le mélange de plusieurs natures actuellement existantes, mais dont l'assemblage tel qu'on le fait est une pure illusion: par exemple, un centaure, qu'on compose d'un homme et d'un cheval. A ce mot répondent deux idées réelles, l'une de l'homme, l'autre du cheval, mais qu'on unit ensemble contre la raison, et dont on compose un animal imaginaire.

La troisième espèce d'êtres de raison est celle où ce qu'on conçoit est un pur néant, une chose absolument impossible et contradictoire en elle-même: par exemple, une montagne sans vallée. A cela il ne répond rien dans l'esprit; c'est un discours en l'air, qui se détruit si tôt qu'on y pense, et qui ne peut nous donner aucune idée.

1. Voy. son *Traité De anima*, lib. II, cap. 7.

CHAPITRE XIV.

Le néant n'est pas entendu, et n'a point d'idée.

LES choses qui ont été dites montrent que le néant n'a point d'idée; car l'idée étant l'idée de quelque chose, si le rien avait une idée, le rien serait quelque chose.

De là s'ensuit encore que, à proprement parler, le néant n'est pas entendu. Il n'y a nulle vérité dans ce qui n'est pas : il n'y a donc aussi rien d'intelligible; mais où l'idée de l'être manque, là nous entendons le non-être.

De là vient que, pour exprimer qu'une chose est fautive, souvent on se contente de dire : « Cela ne s'entend pas; cela ne signifie rien, » c'est-à-dire qu'à ces paroles il ne répond, dans l'esprit, aucune idée.

Par là il faut dire encore qu'il n'y a point d'idée du faux, comme faux. Car, de même que le vrai est ce qui est, le faux est ce qui n'est point.

On connaît donc la fausseté d'une chose dans la vérité qui lui est contraire.

Ainsi, lorsque, en faisant le dénombrement des idées, nous y avons rapporté celle du vrai et du faux, il faut entendre que l'idée du faux n'est que l'éloignement de l'idée du vrai.

De même, l'idée du mal n'est que l'éloignement de l'idée du bien.

De cette sorte, à ces *faux* et *mal* répond, dans notre esprit, quelque chose; mais ce qui y répond, c'est le vrai qui exclut le faux, et le bien qui exclut le mal.

Et tout cela est fondé sur ce que le faux et le mal, comme faux et comme mal, sont un *non-être*, qui n'a point d'idée, ou, pour parler plus correctement, ne sont pas un être qui ait une idée.

Ce qui pourrait nous tromper, c'est que nous donnons au vrai et au faux, et même au néant, un nom positif; mais de là il ne s'ensuit pas que l'idée qui y répond soit positive : autrement, le néant serait quelque chose; et ce qui est contradictoire.

Au reste, on entend assez que le *positif* c'est ce qui pose et qui met; et que le *négatif* est ce qui ôte. Le terme *positif* affirme, et le *négatif* nie, comme le porte son nom.

CHAPITRE XV.

Des êtres appelés négatifs et privatifs.

DE ce qu'un être n'est pas un autre être, et n'a pas en lui quelque chose, on a imaginé certains êtres qu'on appelle « êtres négatifs » ou « êtres » privatifs : » par exemple, de ce qu'un homme a perdu la vue, on a dit qu'il était aveugle, et puis, en regardant l'aveuglement comme une espèce d'être privatif, on a dit qu'il avait en lui l'aveuglement.

Mais tout cela est impropre; et il n'y a personne qui n'entende qu'être aveugle, ce n'est pas avoir quelque chose, mais c'est n'avoir pas quelque chose, c'est-à-dire n'avoir pas la vue.

Tout ce donc qu'il y a à considérer, c'est que ce qui n'a point quelque chose, ou il est capable de l'avoir, comme l'homme est capable d'avoir la vue; et, en ce cas, n'avoir pas s'appelle « priva-

tion; » ou il en est incapable, comme un arbre n'est pas capable de voir : et, en ce cas, n'avoir pas s'appelle « négation. »

La raison de ces expressions est évidente; car le terme de « négation » dit simplement n'avoir pas, et le terme de « privation » suppose de plus qu'on est capable d'avoir; et c'est ce qui s'appelle en être privé. On ne dit pas qu'une pierre a été privée de la vue, dont elle était incapable : cette privation ne regarde que les animaux qui peuvent voir.

Ces choses, légères en soi, sont nécessaires à observer, pour entendre le discours humain, et pour éviter l'erreur d'imaginer quelques qualités positives, toutes les fois que nous donnons des noms positifs.

CHAPITRE XVI.

Les idées sont positives, quoique souvent exprimées en termes négatifs.

DES choses qui ont été dites, il résulte que les idées sont positives, parce que, toutes, elles démontrent quelque être, quelque chose de positif et de réel.

Mais parce que qui pose une chose en exclut une autre, de là vient qu'on les exprime souvent par des termes négatifs.

Quand un homme est tellement fort qu'aucune force n'égale la sienne; la position de cette force exclut la victoire que les autres pourraient remporter sur lui, et c'est pourquoi on dit qu'il est invincible.

Ce qui répond à cette idée, est une force supérieure à celle des autres. Il n'y a rien de plus positif; mais ce positif s'exprime très-bien, en appelant cet homme invincible, parce que ce terme négatif représente parfaitement à l'esprit qu'on ne fait contre un tel homme que de vains efforts.

Ainsi, quand on parle d'un être immortel; on y suppose tant d'être et tant de vie, que le non-être n'y a point de place. Ce qu'on exprime par ce terme est très-positif, puisque c'est une plénitude d'être et de vie, ou, si l'on veut, une force de principe qui fait vivre; mais le terme négatif le fait bien entendre.

CHAPITRE XVII.

Dans les termes négatifs, il faut toujours regarder ce qui leur répond de positif dans l'esprit.

DE là s'ensuit qu'en écoutant quelque terme négatif, qui le veut entendre comme il faut doit considérer ce qui lui répond de réel et de positif dans l'esprit : comme pour entendre ce terme « invincible, » il faut considérer, avant toutes choses ce qui est posé dans ce terme; parce que ce qui est posé, c'est-à-dire une force supérieure, est le premier et ce qui fonde l'exclusion de la victoire des autres.

Ainsi, quand on dit : « Dieu est immuable, » on pourrait croire que ce terme n'enferme rien autre chose qu'une simple exclusion de changement. Mais au contraire, cette exclusion de changement est fondée sur la plénitude de l'être de Dieu : parce qu'il est de lui-même, il est toujours; et il est toujours ce qu'il est, et ne cesse jamais de l'être.

De sorte que le changement, qui est signifié par un terme positif, est plutôt une privation que l'immutabilité; parce qu'être changeant n'est autre chose qu'une déchéance, pour ainsi parler, de la plénitude d'être, qui fait que celui qui est proprement, c'est-à-dire qui est de soi, est toujours le même.

CHAPITRE XVIII.

A chaque objet chaque idée.

DE ce que l'idée est née pour représenter son objet, il s'ensuit que chaque objet, précisément pris, ne peut avoir qu'une idée qui lui réponde dans l'esprit; parce que, tant que l'objet sera regardé comme un, une seule idée l'épuisera tout, c'est-à-dire en découvrira la vérité tout entière. Ainsi, en ne regardant le triangle que comme triangle, et dans la raison du triangle, je n'en puis avoir qu'une seule idée, parce qu'une seule contient tellement le tout, que ce qui est au delà n'est rien; d'où s'ensuit cette vérité incontestable: « A chaque objet chaque idée; » c'est-à-dire: « Au même objet pris de même, il ne répond » dans l'esprit qu'une seule idée. »

CHAPITRE XIX.

Un même objet peut être considéré diversement.

MAIS comme on peut tirer plusieurs lignes du même point, ainsi on peut rapporter un même objet à diverses choses. C'est la même âme qui conçoit, qui sent, qui sent et qui imagine; mais on la peut considérer en tant qu'elle sent, en tant qu'elle imagine, en tant qu'elle entend ou qu'elle veut, et selon ces diverses considérations, lui donner non-seulement divers noms, mais encore divers attributs; l'appeler, par exemple, partie raisonnable, partie sensitive, partie imaginative, et déterminer ce qui lui convient sous chacune des idées que ces noms nous ramènent à l'esprit.

C'est la même substance appelée *corps*, qui est étendue en longueur, largeur et profondeur; mais on la peut considérer en tant que longue seulement, ou en tant que longue et large, ou en tant que longue, large et profonde tout ensemble. Par exemple, pour mesurer un chemin, on n'a que faire de sa largeur, et il faut seulement le considérer comme long; pour concevoir un plan, on n'a pas besoin de sa profondeur, il suffit de le regarder comme long et large, c'est-à-dire d'en considérer la superficie; et ainsi du reste.

CHAPITRE XX.

Un même objet considéré diversement se multiplie en quelque façon et multiplie les idées.

SELON ces divers rapports, l'objet est considéré comme différent de lui-même, en tant qu'il est regardé sous des raisons différentes. Il est, en ce sens multiplié, et il faut, par conséquent, selon ce qui a été dit, que les idées se multiplient. Par exemple, un même corps considéré comme long est un autre objet que ce même corps considéré comme long et large; et c'est ce qui donne lieu à l'idée de *ligne* et à celle de *superficie*.

On peut considérer à part les propriétés de la ligne: et cela, c'est considérer ce qui convient au corps en tant qu'il est long; comme de faire des

angles de différente nature, à quoi la largeur ne fait rien du tout, et ainsi des autres.

Regarder le corps en cette sorte, c'est le regarder sous une autre idée que lorsqu'on le regarde sous le nom et sous la raison de *superficie*; ou que, lorsqu'en réunissant les trois dimensions, on le regarde sous la pleine raison de *corps solide*.

Ainsi, à mesure que les objets peuvent être considérés, en quelque façon que ce soit, comme différents d'eux-mêmes, les idées qui les représentent sont multipliées, afin que l'objet soit vu par tous les endroits qu'il le peut être.

CHAPITRE XXI.

Divers objets peuvent être considérés sous une même raison, et être entendus par une seule idée.

NOUS avons vu qu'un même objet, en tant qu'il peut être considéré selon divers rapports et sous différentes raisons, est multiplié et donne lieu à des idées différentes. Il est vrai aussi, que divers objets, en tant qu'ils peuvent être considérés sous une même raison, sont réunis ensemble, et ne demandent qu'une même idée pour être entendus. Par exemple, quand je considère plusieurs cercles; je considère, sans difficulté, plusieurs objets: l'un sera plus petit, l'autre plus grand: ils seront diversement situés; l'un sera en mouvement et l'autre en repos, et ainsi du reste. Mais outre que je les puis considérer selon toutes ces différences, je puis aussi considérer que le plus petit aussi bien que le plus grand, celui qui est en repos aussi bien que celui qui est en mouvement, a tous les points de sa circonférence également éloignés du milieu. A les regarder en ce sens et sous cette raison commune, ils ne sont tous ensemble qu'un seul objet, et sont conçus sous la même idée.

Ainsi, plusieurs hommes et plusieurs arbres sont, sans difficulté, plusieurs objets, mais qui étant étendus sous la raison commune d'*hommes* et d'*arbres*, n'en deviennent qu'un seul à cet égard, et sont compris dans la même idée qui répond à ces mots d'*hommes* et d'*arbres*.

Ce n'est pas que la raison d'homme, ou celle de cercle en général, subsiste en elle-même distinguée de tous les hommes ou de tous les cercles particuliers; mais c'est que plusieurs cercles et plusieurs hommes se ressemblent tellement en tant qu'hommes et en tant que cercles, qu'il n'y en a aucun à qui l'idée d'homme et celle de cercle, prise en général, ne convienne parfaitement.

Ces idées, qui représentent plusieurs choses, s'appellent *universelles*, ainsi qu'il sera expliqué plus amplement dans la suite.

CHAPITRE XXII.

Ce que c'est que précision, et idée ou raison précise.

APRÈS avoir remarqué que les idées peuvent représenter une même chose sous diverses raisons, ou plusieurs choses sous une même raison, il faut considérer ce qui convient aux idées selon ces deux différences.

De ce qu'une même chose peut être considérée sous diverses raisons, naissent les précisions de l'esprit, autrement appelées « abstractions men-

» tales, » chose si nécessaire à la logique et à tout bon raisonnement.

Quand je dis ce qui entend, ce qui veut, ce qui a du plaisir et de la douleur, je ne nomme qu'une même chose en substance, c'est-à-dire l'âme. Mais je puis considérer qu'elle entend, sans considérer qu'elle veut : et ensuite je puis rechercher ce qui lui convient en tant qu'elle entend, sans rechercher ce qui lui convient en tant qu'elle veut ; et je trouve alors qu'en tant qu'elle entend, elle est capable de raisonner, et de connaître la vérité : ce qui ne lui convient pas en tant qu'elle veut.

Il en est de même des corps considérés seulement selon leur longueur et leur largeur, ou considérés enfin selon leurs trois dimensions.

Voilà ce qui s'appelle « connaissance précise, » et « connaître précisément. »

La même chose qui entend, est sans doute celle qui veut ; mais c'est autre chose, dans l'esprit, de la considérer en tant qu'elle veut, autre chose de la considérer en tant qu'elle conçoit et qu'elle entend.

Ainsi, c'est autre chose de considérer un corps en tant précisément qu'il est long, autre chose de considérer le même corps en tant qu'il est long et large.

Selon cela, il se voit qu'une idée précise est une idée démêlée de toute autre idée même de celles qui peuvent convenir à la même chose considérée d'un autre biais.

Par exemple, quand on considère un corps en tant qu'il est long, sans considérer qu'il est large, on s'attache à l'idée précise de la longueur.

C'est ce qui s'appelle aussi « raison précise » ou « raison formelle, » et l'opération de l'esprit qui la tire de son sujet s'appelle « précision, » ou abstraction mentale, comme il a été remarqué.

Ainsi, la précision peut être définie, « l'action » que fait notre esprit en séparant, par la pensée, » des choses, en effet, inséparables. »

CHAPITRE XXIII.

La précision n'est point une erreur.

A CONSIDÉRER la nature de la précision selon qu'elle vient d'être expliquée, il se voit manifestement que la précision n'enferme aucune erreur.

C'est autre chose de considérer ou la chose sans son attribut, ou l'attribut sans la chose, ou un attribut sans un autre ; autre chose de nier, ou l'attribut de la chose, ou la chose de l'attribut, ou un attribut d'un autre. Par exemple, c'est autre chose de dire que le corps n'est pas long, ou que ce qui est long n'est pas un corps, ou que ce qui est long n'est pas large, ou que ce qui est large n'est pas long ; autre chose de considérer le corps en lui-même sans considérer qu'il est long, et de dire que c'est une certaine substance ; ou bien de considérer précisément sa longueur, sans jeter sur sa substance aucun regard direct ; ou enfin, de considérer précisément qu'il est long, sans songer en même temps qu'il est large, et au contraire.

Dire que ce qui est long n'est pas large, est une erreur qui appartient, comme nous verrons, à la seconde opération de l'esprit. Considérer une chose comme longue, sans la considérer comme large, n'est pas une erreur, c'est une simple considéra-

tion d'une idée sans songer à l'autre, ce qui appartient manifestement à la première opération dont nous traitons.

En cette opération il ne peut y avoir aucune erreur, parce que ni on ne nie, ni on n'affirme, de sorte qu'il n'y a rien de plus clair que cet axiome de l'école : « Qui fait une précision ne fait pas » pour cela un mensonge : *Abstrahentium non est » mendacium. »*

CHAPITRE XXIV.

La précision, loin d'être une erreur, est le secours le plus nécessaire pour nous faire connaître distinctement la vérité.

BIEN plus, la précision, loin d'être une erreur, est le secours le plus nécessaire pour nous faire connaître plus distinctement la vérité : car c'est par elle que nous démêlons nos idées ; ce qui fait toute la clarté de la conception.

En démêlant nos idées et en regardant ce que chacune contient nettement en elle-même, nous entendons ce qui convient à chaque chose, et en vertu de quoi et jusqu'à quel point. Par exemple, en considérant la boule qui roule de A en B par diverses précisions, je connais qu'elle avance de A en B en tant que poussée de ce côté-là, qu'elle roule sur elle-même en tant que ronde ; qu'elle écrase ce qu'elle rencontre en tant que pesante, et qu'en l'écrasant elle le brise ou l'aplatit plus ou moins, non selon qu'elle est plus ou moins ronde, mais selon qu'elle est plus ou moins lourde : je vois qu'il lui convient en tant qu'elle avance, de décrire une ligne droite, et qu'en tant qu'elle roule sur elle-même, elle en décrit une spirale ; d'où suivent différents effets, lesquels, sans le secours de la précision, je brouillerais ensemble, sans jamais les rapporter à leurs propres causes.

Ainsi certaines choses conviennent à l'homme en tant qu'il a une âme, en tant qu'il a un corps en tant qu'il conçoit, en tant qu'il veut, en tant qu'il imagine, en tant qu'il sent, en tant qu'il a de l'audace, et en tant que cette audace est mêlée plus ou moins de quelque crainte : toutes choses que je ne connais distinctement, et que je n'attribue à leurs propres causes, que par la précision.

Faute d'avoir fait les précisions nécessaires, quelques-uns ont cru que les animaux entendaient le langage humain, ou se parlaient les uns aux autres, parce qu'on les voit se remuer à certains cris, et particulièrement les chiens faire tant de mouvements à la parole de leur maître. Ils n'auraient pas fait un si faux raisonnement s'ils avaient considéré que les animaux peuvent être touchés de la voix, en tant qu'elle est un air poussé et agité, mais non en tant qu'elle signifie par institution, ce qui s'appelle proprement parler et entendre.

En mathématique, on sait que tout consiste en précisions : les lignes, les superficies, les nombres considérés comme hors de toute matière, et les autres semblables idées ne sont que précisions par où on démêle un grand nombre de vérités importantes.

En théologie, saint Augustin fait voir que l'homme est capable de pécher, non en tant précisément qu'il vient de Dieu, qui est l'auteur de

tout bien, mais en tant qu'il a été tiré du néant, parce que c'est à cause de cela qu'il est capable de décliner de l'Être parfait; d'où vient aussi que Dieu, qui seul est de soi, est aussi lui seul absolument impeccable¹.

Ce ne sont pas seulement les sciences spéculatives qui se servent des précisions; elles ne sont pas moins nécessaires pour les choses de pratique.

En morale, on nous enseigne qu'il ne faut pas aimer le manger à cause qu'il donne du plaisir, mais à cause qu'il entretient la vie, et la vie elle-même doit être aimée non comme un bien que nous avons, mais comme donnée de Dieu pour être employée à son service.

En jurisprudence, on regarde le même homme comme citoyen, comme fils, comme père, comme mari; et selon ses diverses qualités, on lui attribue divers droits, et on lui fait exercer différentes actions. Le même crime, par exemple, un assassinat, en tant qu'il est regardé comme offensant les particuliers, engage en des dédommagements envers la famille du mort; et en tant qu'il trouble la paix de l'état, il attire l'animadversion publique et un châtement exemplaire.

Je rapporte plusieurs exemples de précisions, afin qu'on voie qu'elles règnent en toute matière et en toute science, et qu'on ne les prenne pas pour de vaines subtilités, mais plutôt qu'on les regarde comme un fondement nécessaire de tout bon raisonnement.

CHAPITRE XXV.

De la distinction de raison, et de la distinction réelle.

C'est sur ses précisions ainsi expliquées qu'est fondée la distinction que l'École appelle de *raison*.

Afin de la bien entendre, il faut concevoir auparavant la distinction réelle.

La distinction réelle est celle qui se trouve dans les choses mêmes, soit qu'on y pense, soit qu'on n'y pense pas; par exemple, les étoiles, les éléments, les métaux, les hommes; les individus de même espèce, Scipion, Caton, Lælius; les diverses affections et opérations des choses, comme mouvement, repos, entendre, vouloir, sentir, et autres choses semblables, sont réelles, distinguées, et ce qui fait que cette distinction est nommée, *réelle*, c'est parce qu'elle se trouve dans les choses mêmes.

Cette distinction qui se trouve dans les choses mêmes, soit qu'on y pense, soit qu'on n'y pense pas, est de trois sortes: car, ou elle est de chose à chose, telle que celle de Dieu à homme, et d'homme à lion; ou de mode à mode, telle que celle d'entendre à vouloir; ou de mode à chose, telle que celle de corps à mouvement.

Les deux dernières distinctions ne sont ni totales ni parfaites, parce qu'il y a toujours de l'identité, et que le mode n'est que la chose même d'une autre façon, ainsi qu'il a été dit.

Et la distinction de chose à mode n'est pas réciproque: car le corps peut être, et être entendu sans mouvement; et ce mouvement ne peut être, ni être conçu sans le corps, puisqu'au fond ce n'est que le corps même.

Voilà ce qui regarde la distinction réelle, autant qu'il est nécessaire pour notre sujet.

La distinction de raison est celle que nous faisons en séparant par notre pensée des choses qui, en effet, sont une. Par exemple, je considère un triangle équilatéral, premièrement, comme triangle, et ensuite comme équilatéral; par ce moyen, je distingue la raison de triangle d'avec celle d'équilatéral, qui, néanmoins, dans un triangle équilatéral, est la même chose. Je considère un corps comme long, et puis comme large et comme profond: cela me fait distinguer la longueur, la largeur et la profondeur qui, au fond, constituent un même corps.

Il faut toujours observer que cette séparation se fait dans l'esprit, non en niant une chose de l'autre, mais en considérant l'une sans l'autre, de sorte qu'elle n'a aucune erreur, ainsi qu'il a été dit.

Ainsi, la distinction réelle fait qu'une chose est niée absolument d'une autre: par exemple, un métal n'est pas un arbre, un tel homme, n'est pas un autre homme, entendre n'est pas vouloir; et la distinction de raison opère, non qu'une chose soit niée de l'autre, mais qu'une chose soit considérée sans l'autre: comme quand je considère un corps comme long, sans considérer qu'il est large.

La distinction réelle est indépendante de l'esprit, au lieu que la distinction de raison se fait par notre esprit, par nos idées, par nos précisions et abstractions, comme il a été expliqué.

Toutefois, comme nos idées suivent la nature des choses, et que par là il faut nécessairement que la distinction de raison soit fondée sur la distinction réelle, nous avons besoin de considérer le rapport de l'une avec l'autre.

CHAPITRE XXVI.

Toute multiplicité dans les idées présuppose multiplicité du côté des choses mêmes.

Nous avons dit qu'à un seul objet il ne doit répondre dans l'esprit qu'une seule idée; et nous en avons apporté cette raison, que les idées se conforment aux objets.

En effet, ce n'est pas un seul objet, en tant seulement qu'il est un, qui demande d'avoir plusieurs idées; naturellement il n'en voudrait qu'une: les idées se multiplient par rapport aux choses diverses à quoi un même objet est comparé.

S'il n'y avait qu'une seule et même opération dans l'âme, comme il n'y a qu'une seule et même substance, l'âme ne fournirait à l'esprit qu'une seule idée; mais comme entendre ce n'est pas vouloir, et que vouloir ce n'est pas sentir, et qu'avoir un sentiment, par exemple celui du plaisir, n'est pas avoir celui de la douleur, la même âme peut être conçue selon différents égards et par diverses idées. C'est pourquoi je la considère tantôt comme ce qui entend, tantôt comme ce qui veut, tantôt comme ce qui sent, c'est-à-dire qui a du plaisir, de la douleur, etc.

De même, si je considère les trois dimensions sous trois idées différentes, c'est à cause que le même corps est considéré comme s'étendant à des termes qui, en eux-mêmes, sont très-différents.

Ainsi, quand je conçois montagne et vallée, si

1. S. Aug., *De vera relig.*, n. 35 et seq.; et *De Civit. Dei*, lib. XIV, cap. 13.

ces idées sont différentes, c'est qu'encore que le même espace par où l'on monte soit aussi celui par où l'on descend, et que ces deux choses soient inséparables, néanmoins descendre et monter sont deux mouvements, non-seulement différents, mais opposés et incompatibles dans un même sujet, en même temps.

Si dans le triangle rectiligne équilatéral je distingue être triangle, être rectiligne, et être équilatéral, c'est à cause qu'il y a des triangles qui, en effet, ne sont pas rectilignes et des rectilignes qui ne sont pas équilatéraux.

Ainsi, dans les autres choses, nous distinguons le degré plus universel d'avec celui qui l'est moins; par exemple, nous distinguons être *corps* et être *vivant*, à cause qu'il y a des corps qui ne sont nullement vivants.

Si en Dieu, où tout est un, je distingue la miséricorde d'avec la justice et les autres attributs divins, c'est à cause des effets très-réellement différents à quoi ces deux idées ont leur rapport.

En parcourant toutes les autres idées, on y trouvera toujours le même fondement de distinction, et on verra que c'est une vérité incontestable, que « toute multiplicité dans les idées présuppose » multiplicité du côté des choses mêmes. »

CHAPITRE XXVII.

Nous aurions moins d'idées si notre esprit était plus parfait.

IL est pourtant véritable que nous aurions moins d'idées si notre esprit était plus parfait. Car à qui connaîtrait les choses pleinement et parfaitement en elles-mêmes, c'est-à-dire, dans leur substance, il ne faudrait qu'une même idée pour une même chose; et cette idée ferait entendre par un seul regard de l'esprit tout ce qui serait dans son objet.

Mais, comme notre manière de connaître les choses est imparfaite, et que nous avons besoin de les considérer par rapport aux autres choses, de là vient que la même chose ne peut être connue que par des idées différentes, ainsi que nous venons de dire. Si je connaissais pleinement et parfaitement la nature ou la substance de l'âme, je n'aurais besoin, pour la concevoir, que d'une seule idée, en laquelle je découvrirais toutes ses propriétés et toutes ses opérations. Mais comme je ne me connais moi-même, et à plus forte raison les autres choses, que fort imparfaitement, je me représente mon âme sous des idées différentes, par rapport à ces différentes opérations, et je tâche de rattraper par cette diversité ce que je voudrais pouvoir trouver par l'unité indivisible d'une idée parfaite.

CHAPITRE XXVIII.

Les idées qui représentent plusieurs objets sous une même raison sont universelles.

VENONS maintenant aux idées qui représentent plusieurs objets sous une même raison.

Cette propriété des idées s'appelle l'*universalité*, parce que dès que les idées conviennent parfaitement à plusieurs choses, par exemple, être cercle, à tous les cercles particuliers; être homme, à Pierre, et à Jean, et à tous les autres individus de la nature humaine, dès-là elles sont universelles.

Il n'y a rien ici de particulier à remarquer, si ce n'est peut-être que ces idées universelles qui conviennent à plusieurs choses, leur conviennent, également : par exemple, la raison de cercle convient également au plus grand comme au plus petit cercle; être homme convient également au plus sage et au plus fou, sans qu'on puisse jamais dire en parlant proprement et correctement, qu'un cercle soit plus cercle, un homme plus homme qu'un autre.

De là est né cet axiome de l'Ecole : que « les » essences ou les raisons propres des choses sont » indivisibles, » c'est-à-dire, qu'on n'en a rien, ou qu'on les a dans toute leur intégrité. Car, ce qui n'est pas tout à fait cercle ne l'est point du tout, et ainsi du reste.

CHAPITRE XXIX.

Tout est individuel et particulier dans la nature.

APRÈS avoir connu l'universalité des idées, il faut maintenant considérer d'où elle vient, et pour cela, il faut supposer avant toutes choses que, dans la nature, tout est individuel et particulier. Il n'y a point de triangle qui subsiste en général; il n'y a que des triangles particuliers qu'on peut montrer au doigt et à l'œil : il n'y a point d'âme raisonnable en général; toute âme raisonnable qui subsiste est quelque chose de déterminé, qui ne peut jamais composer qu'un seul et même homme, distingué de tous les autres. On enseigne en métaphysique que la première propriété qui convient à une chose existante, c'est l'unité individuelle, et par là incommunicable. Cette vérité ne demande pas de preuve, et ne veut qu'un moment de réflexion pour être entendue.

CHAPITRE XXX.

L'universel est dans la pensée ou dans l'idée.

IL n'y a donc rien en soi-même d'universel, c'est-à-dire, qu'il n'y a rien qui soit réellement un dans plusieurs individus. Un certain cercle, à le prendre en soi, est distingué des autres cercles par tout ce qu'il est; mais parce que tous les cercles sont tellement semblables, comme cercles, qu'en cela l'esprit ne conçoit aucune différence entre eux, il n'en fait qu'un même objet, comme il a été dit, et se le représente sous la même idée.

Ainsi l'universalité est l'ouvrage de la précision, par laquelle l'esprit considère en quoi plusieurs choses conviennent, sans considérer ou sans savoir en quoi précisément elles diffèrent.

Par là il se voit que l'universel ne subsiste que dans la pensée, et que l'idée qui représente à l'esprit plusieurs choses comme un seul objet, est l'universel proprement dit.

Cette idée universelle, par exemple, celle de cercle, a deux qualités : la première, qu'elle convient à tous les cercles particuliers, et ne convient pas plus à l'un qu'à l'autre; la seconde qu'étant prise en elle-même, quoiqu'elle ne représente distinctement aucun cercle particulier, elle les représente tous confusément, et même nous fait toujours avoir sur eux quelque regard indirect, parce que, quelque occupé que soit l'esprit à regarder le cercle comme cercle, sans en contempler aucun en particulier, il ne peut jamais tout à fait oublier

que cette raison de cercle n'est effective et réelle que dans les cercles particuliers à qui elle convient.

CHAPITRE XXXI.

La nature de l'universel expliquée par la doctrine précédente.

PAR là se comprend parfaitement la nature de l'universel.

Il y faut considérer ce que donne la nature même et ce que fait notre esprit.

La nature ne nous donne, au fond, que des êtres particuliers, mais elle nous les donne semblables. L'esprit venant là-dessus, et les trouvant tellement semblables qu'il ne les distingue plus dans la raison en laquelle ils sont semblables, ne se fait de tous qu'un seul objet, comme nous l'avons dit souvent, et n'en a qu'une seule idée.

C'est ce qui fait dire au commun de l'Ecole, qu'il n'y a point d'universel dans les choses mêmes. *Non datur universale a parte rei*; et encore, que la nature donne bien, indépendamment de l'esprit, quelque fondement à l'universel, en tant qu'elle fournit des choses semblables; mais qu'elle ne donne pas l'universalité aux choses mêmes, puisqu'elle les fait toutes individuelles; et enfin, que l'universalité se commence par la nature et s'achève par l'esprit: *Universale inchoatur a natura, perficitur ab intellectu.*

Ceux qui pensent le contraire, et qui mettent l'universalité dans les choses mêmes, indépendamment de l'esprit, ne tombent dans cette erreur que pour n'avoir pas compris la nature de nos idées qui regardent d'une même vue les objets semblables quoique distingués, et pour avoir transporté l'unité, qui est dans l'idée, aux objets qu'elle représente.

Il paraît, par la doctrine précédente, que, de même qu'il se fait par les précisions une distinction de raison fondée sur quelque distinction réelle, il se fait, dans l'universalité, une espèce d'unité de raison fondée sur la ressemblance, qui donne lieu à l'esprit de concevoir plusieurs choses, par exemple, plusieurs hommes et plusieurs triangles sous une même raison, c'est-à-dire sous celle d'homme et sous celle de triangle.

CHAPITRE XXXII.

Des êtres qui diffèrent en espèce, et de ceux qui ne diffèrent qu'en nombre.

Nous avons dit que la nature ne nous donne que des êtres particuliers et individuels. Il faut maintenant observer que, parmi ces êtres particuliers et individuels, il y en a qui diffèrent en espèce et d'autres qui ne diffèrent qu'en nombre. Tout cercle, en général, et par conséquent chaque cercle en particulier, diffère de tout carré, et de chaque carré en particulier; mais plusieurs cercles diffèrent seulement en nombre: ainsi des hommes, ainsi des chevaux, ainsi des métaux, ainsi des arbres et de tout le reste.

Ces exemples font assez voir que ce qu'on appelle différent seulement en nombre, c'est ce qui fait simplement compter un, deux, trois, quatre, sans que l'esprit aperçoive des raisons différentes dans ce qui se compte; par exemple, quand nous disons un, deux, trois et quatre cercles, la raison

de cercle suit partout: au lieu que ce qui diffère en espèce, est ce où non-seulement on peut compter un, deux et trois, mais où, à chaque fois qu'on compte, la raison se change: par exemple, quand je dis un cercle, un triangle, un carré; non-seulement je compte trois, mais à chaque fois que je compte, je trouve une nouvelle raison dans mon objet, différente de celle que j'avais trouvée auparavant.

Les choses qui diffèrent seulement en nombre sont appelées « individus de même espèce ou de même nature; » et ce qui les fait différer, s'appelle « différence numérique et individuelle: » Alexandre, César, Charlemagne sont individus de la nature humaine, et ainsi du reste: être Alexandre, être Scipion, être Charlemagne, s'appelle *différence numérique.*

CHAPITRE XXXIII.

Nous ne connaissons pas ce qui fait précisément la différence numérique ou individuelle.

IL faut ici observer une chose très-importante pour entendre la nature et les causes des idées universelles; c'est que nous ne connaissons pas ce qui fait précisément la différence numérique et individuelle des choses, c'est-à-dire ce qui fait qu'un cercle, diffère précisément d'un autre cercle, ou un homme d'un autre homme. Si on me dit qu'un cercle est reconnu différent d'un autre parce qu'il est plus ou moins grand, je puis supposer deux cercles parfaitement égaux qui n'en seront pas moins distingués; je ne sais point distinguer deux œufs ni deux gouttes d'eau. Il en serait de même de deux hommes qui seraient tout à fait semblables; témoin ces deux jumeaux tant connus de toute la Cour, pour ne point parler de ceux de Virgile, qui, par la conformité de leur taille et de tous leurs traits, faisaient une illusion agréable aux yeux de leurs propres parents, en sorte qu'ils ne pouvaient les distinguer l'un de l'autre¹.

Cela montre évidemment qu'entre les divers caractères qui conviennent ordinairement à chaque individu de la même espèce, et qui nous aident à les distinguer, il y a une distinction plus substantielle et plus foncière, mais en même temps inconnue à l'esprit humain.

CHAPITRE XXXIV.

Toutes nos idées sont universelles, et les unes plus que les autres.

DE là s'ensuit clairement que toutes nos idées sont universelles. Car, s'il n'y a point d'idées qui fassent entendre les choses selon leurs différences numériques, il paraît que les idées doivent toutes convenir à plusieurs objets, et que toutes, par conséquent, sont universelles, selon ce qui a été dit.

Mais les unes le sont plus que les autres; car il y en a qui conviennent à plusieurs choses différentes en nombre seulement, comme par exemple celle du triangle oxygone, et il y en a qui conviennent à plusieurs choses différentes en espèces, comme par exemple celle du triangle rectiligne, qui convient à six espèces de triangle: trois à cause des côtés, l'équilatéral, l'isocèle et le scalène, et

1. Virg., *Æneid.*, l. X, v. 301-92.

trois à cause des angles, l'oxygone, l'amblygone et le rectangle.

L'idée d'oxygone est universelle, puisqu'elle convient à plusieurs triangles, tous oxygones et de même espèce; mais l'idée de triangle rectiligne l'est encore plus, parce qu'elle convient non-seulement à tout triangle oxygone, mais encore aux autres espèces de triangle que nous venons de nommer.

L'idée qui convient à des choses qui diffèrent seulement en nombre, s'appelle *espèce*; et l'idée qui convient à des choses qui diffèrent en espèce, s'appelle *genre*.

Parmi les genres, il y en a de plus universels les uns que les autres. Par exemple, l'idée de figure marque un genre plus universel que celle du triangle rectiligne, parce que, outre le triangle rectiligne, elle comprend encore le triangle curviligne et le mixte; et, outre tous les genres de triangle, elle comprend le cercle et le carré, et le pentagone, et l'hexagone; et ainsi des autres qui tous conviennent dans le nom et dans la raison de figure.

Au reste, il importe peu qu'on appelle universel, et genre et espèce, ou l'idée qui représente plusieurs objets, ou les objets mêmes, en tant qu'ils sont réunis dans la même idée, quoique la façon la plus naturelle semble être d'attribuer l'universalité à l'idée même qui représente également plusieurs êtres.

CHAPITRE XXXV.

Comment nous connaissons les choses qui diffèrent seulement en nombre.

Nous venons de dire que toutes nos idées sont universelles, et que nous n'en avons point qui représentent les choses selon leurs différences numériques. Si cela était, dira-t-on, nous ne pourrions entendre les individus de cette même espèce dont nous n'aurions aucune idée; ce qui est ridicule à penser.

Pour répondre à cette objection, il faut dire de quelle manière nous entendons les individus de chaque espèce.

Premièrement, nous savons que tout ce qui existe, tout ce qui peut être désigné ou de la main, ou des yeux, ou de l'esprit, est un seul individu et non pas deux; étant aussi impossible qu'une chose en soit deux, ou qu'une chose soit plus qu'elle n'est, qu'il est impossible qu'elle ne soit pas ce qu'elle est.

Nous savons donc déjà que tout individu est un en lui-même, et, pour entendre cela, nous avons seulement besoin d'avoir une idée distincte de l'unité de tous les êtres.

Mais cette idée qui nous fait entendre qu'un tel individu n'est pas un autre, ne nous marque pas distinctement en quoi ces individus diffèrent.

Il faut donc joindre à cela une ou plusieurs qualités qui se trouvent rassemblées en chaque individu et qui en font le propre caractère; tels que sont en un homme la couleur du teint ou des cheveux, la taille, les traits du visage, les habits mêmes quelquefois. Car nous connaissons si peu ce qui fait la différence des individus, que souvent nous ne la sentons que par les choses qu'on leur

attache au dehors, comme on se servit d'un ruban pour discerner Pharès et Zara, enfants de Juda, qui venaient au monde par un même enfantement¹.

Tout cela n'est point proprement avoir une idée d'un tel individu; mais c'est ramasser ensemble plusieurs idées, ou plutôt plusieurs images venues des sens, sous lesquelles nous renfermons cet individu, de peur que la connaissance ne nous en échappe.

Elle nous échappe pourtant malgré nous, dans les choses qui sont si semblables, que nous n'y remarquons nulle différence: d'où nous avons déjà inféré que le fond même de la distinction nous est inconnu.

Et nous ne connaissons pas mieux notre propre différence numérique, que celle des autres: je ne puis mieux me représenter moi-même à moi-même, qu'en considérant quelque chose qui n'est pas moi-même, mais qui me convient, par exemple quelque pensée. Je suis celui qui pense à présent telle et telle chose, et qui suis très-assuré qu'un autre ne peut pas être ni penser pour moi.

CHAPITRE XXXVI.

Les idées regardent des vérités éternelles, et non ce qui existe et ce qui se fait dans le temps.

Il faut maintenant considérer la plus noble propriété des idées, qui est que leur objet est une vérité éternelle.

Cela suit des choses qui ont été dites: car si toute idée a une vérité pour objet, comme nous l'avons fait voir; si d'ailleurs nous avons montré que cette vérité n'est pas regardée dans les choses particulières, il s'ensuit qu'elle n'est pas regardée dans les choses comme actuellement existantes, parce que tout ce qui existe est particulier et individuel, ainsi que nous l'avons vu.

De là suit encore que les idées ne regardent pas la vérité qu'elles représentent comme contingente, c'est-à-dire comme pouvant être et n'être pas, et que par conséquent elles la regardent comme éternelle et absolument immuable.

En effet, quand je considère un triangle rectiligne comme une figure bornée de trois lignes droites et ayant trois angles égaux à deux droits, ni plus ni moins; et quand je passe de là à considérer un triangle équilatéral avec ses trois côtés et ses trois angles égaux, d'où s'ensuit que je considère chaque angle de ce triangle comme moindre qu'un angle droit; et quand je viens encore à considérer un rectangle, et que je vois clairement dans cette idée, jointe avec les précédentes, que les deux angles de ce triangle sont nécessairement aigus, et que ces deux angles aigus en valent exactement un seul droit, ni plus ni moins, je ne vois rien de contingent ni de muable, et par conséquent les idées qui me représentent ces vérités sont éternelles.

Quand il n'y aurait dans la nature aucun triangle équilatéral ou rectangle, ou aucun triangle quel qu'il fût, tout ce que je viens de considérer demeure toujours vrai et indubitable. En effet, je ne suis pas assuré d'avoir jamais aperçu aucun triangle équilatéral ou rectangle. Ni la règle ni le compas ne peuvent m'assurer qu'une main hu-

¹ Gen., xxxviii, 27 et seq.

maine, si habile qu'elle soit, ait jamais fait une ligne exactement droite, ni des côtés, ni des angles parfaitement égaux les uns aux autres.

Il ne faut qu'un microscope pour nous faire, non pas entendre, mais voir à l'œil, que les lignes que nous traçons n'ont rien de droit ni de continu, par conséquent rien d'égal, à regarder les choses exactement.

Nous n'avons donc jamais vu que des images imparfaites de triangles équilatéraux, ou rectangles, ou isocèles ou oxygones, ou amblygones, ou scalènes, sans que rien nous puisse assurer ni qu'il n'y en ait de tels dans la nature, ni que l'art en puisse construire.

Et néanmoins, ce que nous voyons de la nature et des propriétés du triangle, indépendamment de tout triangle existant, est certain et indubitable.

En quelque temps donné, ou en quelque temps de l'éternité, pour ainsi parler, qu'on mette un entendement, il verra ces vérités comme manifestes : elles sont donc éternelles.

Bien plus, comme ce n'est pas l'entendement qui donne l'être à la vérité; mais que, la supposant telle, il se tourne seulement à elle pour l'apercevoir, il s'ensuit que quand tout entendement créé serait détruit, ces vérités subsisteraient immuablement.

On peut dire la même chose de l'idée de l'homme considéré comme créature raisonnable, capable de connaître et d'aimer Dieu, et née pour cette fin. Nier ces vérités, ce serait ne pas connaître l'homme.

Il peut donc bien se faire qu'il n'y ait aucun homme dans toute la nature : mais, supposé qu'il y en ait quelqu'un, il ne se peut pas faire qu'il soit autrement; et ainsi la vérité qui répond à l'idée d'homme n'est point contingente, elle est éternelle, immuable, toujours subsistante, indépendamment de tout être et entendement créé.

CHAPITRE XXXVII.

Ce que c'est que les essences, et comment elles sont éternelles.

VOILA ce qui s'appelle l'essence des choses : c'est « ce qui répond premièrement et précisément « à l'idée que nous en avons; » ce qui convient tellement à la chose, qu'on ne peut jamais la concevoir, sans la concevoir comme telle, ni supposer qu'elle soit, sans supposer tout ensemble qu'elle soit telle.

Ainsi, l'éternité et l'immutabilité conviennent aux essences, et par conséquent l'indépendance absolue.

Et cependant, comme en effet il n'y a rien d'éternel, ni d'immuable, ni d'indépendant que Dieu seul, il faut conclure que ces vérités ne subsistent pas en elles-mêmes, mais en Dieu seul, et dans ses idées éternelles, qui ne sont autre chose que lui-même.

Il y en a qui, pour vérifier ces vérités éternelles que nous avons proposées, et les autres de même nature, se sont figuré, hors de Dieu, des essences éternelles : pure illusion, qui vient de n'entendre pas qu'en Dieu, comme dans la source de l'être, et dans son entendement, où est l'art de faire et d'ordonner tous les êtres, se trouvent les idées

primitives, ou, comme parle saint Augustin¹, les raisons des choses éternellement subsistantes.

Ainsi, dans la pensée de l'architecte est l'idée primitive d'une maison qu'il aperçoit en lui-même; cette maison intellectuelle ne se détruit par aucune ruine des maisons bâties sur ce modèle intérieur; et si l'architecte était éternel, l'idée et la raison de maison le seraient aussi.

Mais, sans recourir à l'architecte mortel, il y a un architecte immortel, ou plutôt un art primitif éternellement subsistant dans la pensée immuable de Dieu, où tout ordre, toute mesure, toute règle, toute proportion, toute raison, en un mot, toute vérité, se trouve dans son origine.

Ces vérités éternelles que nos idées représentent sont le vrai objet des sciences; et c'est pour quoi, pour nous rendre véritablement savants, Platon nous rappelle sans cesse à ces idées où se voit, non ce qui se forme, mais ce qui est; non ce qui s'engendre et se corrompt, ce qui se montre et passe aussitôt, ce qui se fait et se défait, mais ce qui subsiste éternellement.

C'est là ce monde intellectuel que ce divin philosophe a mis dans l'esprit de Dieu avant que le monde fût construit, et qui est le modèle immuable de ce grand ouvrage².

Ce sont donc là ces idées simples, éternelles, immuables, ingénérables et incorruptibles, auxquelles il nous renvoie pour entendre la vérité.

C'est ce qui lui a fait dire que nos idées, images des idées divines, en étaient aussi immédiatement dérivées, et ne passaient point par les sens, qui servent bien, disait-il, à les réveiller, mais non à les former dans notre esprit.

Car si, sans avoir jamais vu rien d'éternel, nous avons une idée si claire de l'éternité, c'est-à-dire d'être toujours le même; si, sans avoir aperçu aucun triangle parfait, nous l'entendons distinctement et en démontrons tant de vérités incontestables, c'est une marque, dit-il, que ces idées ne viennent pas de nos sens.

Que s'il a poussé trop avant son raisonnement; s'il a conçu, de ces principes, que les âmes naissent savantes, et ce qui est pis, qu'elles avaient vu dans une autre vie ce qu'elles semblaient apprendre en celle-ci, en sorte que toute doctrine ne soit qu'un ressouvenir des choses déjà aperçues avant que l'âme fût dans un corps humain, saint Augustin nous a enseigné à retenir ces principes sans tomber dans ces excès insupportables³.

Sans se figurer, a-t-il dit, que les âmes soient avant que d'être dans le corps, il suffit d'entendre que Dieu qui les forme dans le corps à son image, au temps qu'il a ordonné, les tourne, quand il lui plaît, à ses éternelles idées, ou en met en elles une impression dans laquelle nous apercevons sa vérité même.

Ainsi, sans nous égarer avec Platon, dans ces siècles infinis où il met les âmes en des états si bizarres que nous réfuterons ailleurs, il suffirait de concevoir que Dieu en nous créant a mis en nous certaines idées primitives où luit la lumière de son éternelle vérité; et que ces idées se ré-

1. De Div., quæst. LXXXIII, quæst. 46. — 2. Voy. la République de Platon, liv. X, et le Phédon. — 3. De Trin., l. XII, n. 21, et Retract., l. 1, c. 8, n. 2.

veillent par les sens, par l'expérience et par l'instruction que nous recevons les uns des autres.

De là nous pourrions conclure, avec le même saint Augustin¹, qu'apprendre c'est se retourner à ces idées primitives et à l'éternelle vérité qu'elles contiennent, et y faire attention; d'où l'on peut encore inférer avec le même saint Augustin, qu'à proprement parler, un homme ne peut rien apprendre à un autre homme, mais qu'il peut seulement lui faire trouver la vérité qu'il a déjà en lui-même, en le rendant attentif aux idées qui la lui découvrent intérieurement; à peu près comme on indique un objet sensible à un homme qui ne le voit pas, en le lui montrant du doigt, et en lui faisant tourner ses regards de ce côté-là.

Mais, que cela soit ou ne soit pas ainsi, que les idées soient ou ne soient pas formées en nous dès notre origine, qu'elles soient engendrées ou seulement réveillées par nos maîtres, et par les réflexions que nous faisons sur nos sensations, ce n'est pas ce que je demande ici; et il me suffit qu'on entende que les objets représentés par les idées sont des vérités éternelles, subsistantes immuablement en Dieu comme en celui qui est la vérité même.

CHAPITRE XXXVIII.

Quand on a trouvé l'essence, et ce qui répond aux idées, on peut dire qu'il est impossible que les choses soient autrement.

QUE si cela est une fois posé, il s'ensuit que quand on a trouvé l'essence, c'est-à-dire ce qui répond premièrement et précisément à l'idée, on a trouvé en même temps ce qui ne peut être changé, en sorte qu'il est impossible que la chose soit autrement.

Il n'y a pour cela qu'à poser de suite les choses déjà établies. Toute idée a pour objet quelque vérité: cette vérité est immuable et éternelle, et, comme telle, est l'objet de la science; cette vérité subsiste éternellement en Dieu, dans ses idées éternelles, comme les appelle Platon; dans ses raisons immuables, comme les appelle saint Augustin; et tout cela, c'est Dieu même. Il est donc autant impossible que la vérité qui répond précisément à l'idée change jamais, qu'il est impossible que Dieu ne soit pas; et ainsi, quand on sera assuré d'avoir démêlé précisément ce qui répond à notre idée, on aura trouvé l'essence invariable des choses, et on pourra dire qu'il est impossible qu'elles soient jamais autrement.

C'est ce qui nous a fait dire qu'il se peut qu'il n'y ait ni cercle ni triangle dans la nature; mais, supposé qu'ils soient, ils seront nécessairement tels que nous les avons conçus, et il n'est pas possible qu'ils soient autrement.

De même, il se peut bien faire qu'il n'y ait point d'homme, car rien n'a forcé Dieu à le faire: mais, supposé qu'il soit, il sera toujours une créature raisonnable née pour connaître et aimer Dieu; et faire autre chose que cela, ne serait pas faire un homme.

1. De Magistro, n. 3 et seq.

CHAPITRE XXXIX.

Par quelle idée nous connaissons l'existence actuelle des choses.

SELON ce qui a été dit, nos idées ne recherchent dans aucun sujet actuellement existant la vérité de l'objet qu'elles font entendre; puisque, soit que l'objet existe ou non, nous ne l'entendons pas moins.

Comment donc, dira-t-on, et par quelle idée connaissons-nous qu'une chose existe actuellement? car, puisque nous la connaissons, il faut bien qu'il y en ait quelque idée.

A cela il faut répondre que, pour connaître qu'une chose existe actuellement, il faut assembler deux idées: l'une de la chose en soi, selon son essence propre, par exemple, *animal raisonnable*; l'autre de l'existence actuelle.

L'idée de l'existence actuelle est celle qui répond à ces mots: « être dans le temps présent. » Ainsi, dans le cœur de l'hiver, je puis bien concevoir les roses, j'entends qu'elles peuvent être, qu'elles ont été au dernier été, qu'elles seront l'été prochain; mais je ne puis assurer que les roses soient à présent, ni dire: « Les roses sont, » il y a des roses. »

Par là se voit clairement que pour dire: « Il y a des roses, les roses sont, les roses existent, » il faut joindre deux idées ensemble, l'une celle qui me représente ce que c'est qu'une rose, et l'autre, celle qui répond à ces mots: « être dans le temps présent. »

En effet, à ces mots « être à présent, » répond une idée si simple qu'elle ne peut être mieux exprimée que par ces mots mêmes; et elle est tout à fait distincte de celle qui répond à ce mot *rose*, ou à tel autre qu'on voudra choisir pour exemple.

CHAPITRE XL.

En toutes choses, excepté en Dieu, l'idée de l'essence et l'idée de l'existence sont distinguées.

IL paraît, par ce qui vient d'être dit, qu'en toutes choses, excepté Dieu, l'idée de l'essence et celle de l'existence, c'est-à-dire l'idée qui me représente ce que la chose doit être par sa nature quand elle sera, et celle qui me représente ce qui est actuellement existant, sont absolument distinguées; puisque je peux assurer que le triangle ne peut être autre chose qu'une figure bornée de trois lignes droites, et dire en même temps: « Il n'y a point de triangle, » ou, « il se peut faire qu'il n'y ait point de triangle dans la nature. »

Et cela n'est pas seulement vrai des choses prises généralement, mais encore de tous les individus; puisque nous pouvons dire: « Pierre est, » ou « Pierre sera, » ou « Pierre a été, » ou « Pierre n'est plus. »

Dans ces propositions si différentes, ce qui répond au terme de Pierre est toujours le même, c'est-à-dire un homme que nous avons vu revêtu de telles et de telles qualités; et toute la différence consiste en ce qui répond à ces termes, *être*, ou *devoir être*, ou *avoir été*, ou *n'être plus*.

Et si nous connaissions les raisons précises qui constituent les individus, en tant qu'ils diffèrent seulement en nombre, nous pourrions séparer

encore ces raisons individuelles d'avec ce qui nous fait dire : « Un tel individu est, il existe actuellement. »

Il n'y a qu'un seul objet en qui ces deux idées sont inséparables ; c'est cet objet éternel qui est conçu étant de soi : parce que, dès-là qu'il est de soi, il est conçu comme étant toujours, comme étant immuablement et nécessairement, comme étant incompatible avec le non-être, comme étant la plénitude de l'être, comme ne manquant de rien, comme étant parfait, et comme étant tout cela par sa propre essence, c'est-à-dire comme étant Dieu éternellement heureux.

CHAPITRE XLI.

De ce que, dans la créature, les idées de l'essence et de l'existence sont différentes, il ne s'ensuit pas que l'essence des créatures soit distinguée réellement de leur existence.

DE ce que, dans les créatures, les idées, de l'essence et de l'existence sont distinguées, il y en a qui concluent que l'essence et l'existence le sont aussi. Cela n'est pas nécessaire, puisque nous avons vu clairement que, pour multiplier les idées, il n'est pas toujours nécessaire de multiplier le fond des objets, mais qu'il suffit de les prendre différemment : c'est-à-dire de les regarder sous de différentes raisons et à divers égards : comme dans le sujet dont nous parlons, pour faire que l'essence et l'existence aient des idées différentes, c'est que dans l'une la chose soit considérée comme pouvant être, et dans l'autre comme étant actuellement. Mais ceci se traitera plus amplement ailleurs, et j'en ai dit seulement ce qui était nécessaire pour faire entendre comment les idées regardent leur objet comme indépendant de l'existence actuelle.

CHAPITRE XLII.

Des différents genres de termes, et en particulier des termes abstraits et concrets.

APRÈS avoir parlé des idées, il faut maintenant parler des termes par lesquels nous les exprimons.

Il y a deux sortes de termes, dont les uns sont *universels* et les autres *particuliers*.

Les termes universels sont ceux qui conviennent à plusieurs choses, par exemple, arbre, animal, homme. Les termes particuliers sont ceux qui signifient les individus de chaque espèce : et tous les noms des villes, des montagnes, des hommes et des animaux sont de ce genre.

Les termes universels répondent aux idées universelles, et les termes particuliers répondent à cet amas d'accidents par lesquels nous avons accoutumé de distinguer les individus de même espèce, ainsi qu'il a été dit¹.

Outre cela, des précisions naissent les termes *abstrait*s qu'on oppose aux termes *concrets*, et il faut les expliquer tous deux ensemble.

Lorsque je dis l'homme, le rond, le musicien, le géomètre, cela s'appelle des *termes concrets*; et lorsque je dis l'humanité, la rondeur, la musique, la géométrie, cela s'appelle des *termes abstraits*.

Par ces termes, l'homme, le rond, le musicien,

1. Voy. le chap. XXXV ci-dessus.

le géomètre, on exprime ce à quoi il convient d'être homme, d'être rond, d'être musicien; et, par ceux-ci : l'humanité, la rondeur, je signifie ce par quoi précisément je conçois que l'homme est homme et que le rond est rond.

Ce qui rend ces termes nécessaires, c'est qu'il y a beaucoup de choses en l'homme qui ne sont pas ce qui le fait être homme; beaucoup de choses dans ce qui est rond, qui ne sont pas ce qui le fait rond; beaucoup de choses dans le géomètre, qui ne sont pas ce qui fait le géomètre; c'est pourquoi, entre ce terme concret *homme* et *rond*, on a inventé les termes abstraits *humanité* et *rondeur*.

La force de ces termes abstraits est de nous faire considérer l'homme en tant qu'homme, le rond en tant que rond, le musicien en tant que musicien, le géomètre en tant que géomètre.

Ainsi, dire ce qui convient à l'homme en tant qu'homme, au rond en tant que rond, au géomètre et au musicien en tant que géomètre et musicien, c'est la même chose que de dire ce qui convient à l'humanité, à la rondeur, à la géométrie et à la musique précisément prises.

Ce n'est pas qu'il y ait ou humanité sans homme, ou géométrie sans géomètre, ou rondeur sans chose ronde; mais c'est qu'on considère précisément la chose ronde selon ce qui la fait ronde, et alors on ne songe pas qu'elle puisse être molle ou dure, pesante ou légère, parce que tout cela ne contribue en rien à la faire ronde.

Ces termes s'appellent *abstrait*s, parce qu'ils tirent en quelque façon une forme, comme la rondeur, de son sujet propre, pour la garder nûment en elle-même, et en ce qui lui convient selon sa propre raison.

Au contraire, les autres termes s'appellent *concrets*, parce qu'ils unissent ensemble la forme avec son sujet et signifient toujours une espèce de composé.

Ainsi, le terme *abstrait* signifie seulement une partie, c'est-à-dire la forme tirée de son sujet par la pensée; et le terme *concret* signifie le tout, c'est-à-dire le composé même du sujet et de la forme.

Il sera maintenant aisé de définir ces deux espèces de termes. Le terme *concret* est celui « qui signifie le sujet affecté d'une certaine » forme; » par exemple, homme et musicien représentent ce qui a la forme qui fait être homme et musicien; et le terme *abstrait* est celui qui représente, pour ainsi parler, la forme même, par exemple, l'humanité et la musique.

Au reste, il faut toujours se souvenir que les termes abstraits sont l'ouvrage des précisions et abstractions mentales, de sorte qu'on ne doit pas s'imaginer que les formes qu'ils signifient comme détachées, subsistent en cette sorte, ou même qu'elles soient toujours distinctes de ce qui est exprimé comme sujet : car il suffit que ces choses, quoique très-unies ensemble, puissent être, en quelque façon, désignées par la pensée.

Je dis « en quelque façon, » car elles ne le peuvent pas être absolument, n'étant pas possible de penser à la rondeur sans penser du moins indirectement et confusément au corps qui est rond, ainsi qu'il a été dit, et moins encore de penser à

l'humanité, sans penser à l'homme qu'elle constitue.

Mais il faut ici remarquer que les accidents ainsi détachés de leurs sujets par la pensée, sont exprimés pour cette raison comme subsistants; et c'est ce qui donne lieu à tant de noms substantifs qui ne signifient, en effet, que des formes accidentelles.

Ainsi, les termes abstraits sont tous substantifs, encore que la plupart ne signifient pas des substances.

CHAPITRE XLIII.

Quelle est la force de ces termes.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les termes *abstrait*s et *concrets*, c'est que tous les termes *abstrait*s et *concrets* s'excluent nécessairement l'un l'autre, au lieu que les termes *concrets* peuvent convenir ensemble. Le rond peut être mol, le musicien peut être géomètre, l'homme peut être savant; mais l'humanité n'est pas la science, la rondeur n'est pas la mollesse, et la musique n'est pas la géométrie.

La raison est que la nature des termes abstraits est de nous faire regarder les choses selon leur propre raison; or, il est clair que ce qui fait être rond n'est pas ce qui fait être mol, et que ce qui fait être musicien n'est pas ce qui fait être géomètre, et que ce qui fait être homme n'est pas précisément ce qui fait être savant; autrement être savant conviendrait à tout ce qui est homme.

C'est ainsi que nous pouvons dire en termes concrets, que l'homme est tout ensemble spirituel et corporel; mais nous ne pouvons pas dire en termes abstraits que la spiritualité soit la corporalité, parce que cette partie de nous-mêmes qui nous fait être esprits, n'est pas celle qui nous fait être corps.

Par la même raison, nous pouvons dire que celui qui est spirituel est corporel, parce que ces termes concrets « spirituel » et « corporel » signifient ici la personne même composée de deux natures; mais nous ne pouvons pas dire que l'esprit soit le corps, ni, ce qui est la même chose, que le spirituel en tant que spirituel, puisse jamais être corporel.

De même nous pouvons dire que le même qui est animé est corporel, sans qu'il soit vrai de dire que l'âme est le corps.

La même raison nous fait dire que Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu et homme, quoique la divinité ou la nature divine ne puisse jamais être l'humanité ou la nature humaine.

Pour cela, nous disons aussi que Dieu est mort pour nous, et que l'homme qui nous a rachetés est tout-puissant, mais c'est un blasphème de dire que la divinité soit morte ou que l'humanité soit toute-puissante.

La force des termes abstraits et concrets fait seule cette différence; parce que les termes concrets qui marquent le sujet, c'est-à-dire la personne et le composé, peuvent s'unir; au lieu que les termes abstraits qui marquent les raisons précises selon lesquelles on est tel ou tel, ne peuvent s'affirmer l'un de l'autre. Par exemple, quand je dis: « Dieu est mort pour nous, » ce terme « Dieu »

marque la personne, c'est-à-dire Jésus-Christ, qui selon une des natures qui lui conviennent, est mort en effet pour nos péchés; et quand je dis, « la divinité ne meurt pas, » c'est de même que si je disais que Dieu, en tant que Dieu, est immortel, et qu'il ne peut jamais mourir qu'en tant qu'il a pris une nature mortelle.

CHAPITRE XLIV.

Les cinq termes de Porphyre : « Cinq vocés Porphyrii, » ou les cinq universaux.

Nous avons suffisamment expliqué l'universalité tant des idées que des termes; il faut venir maintenant à cette solennelle division des universaux; on en compte cinq, « le genre, l'espèce, la différence, la propriété » et « l'accident. »

C'est ce qui s'appelle, autrement, les cinq termes ou « les cinq mots de Porphyre. » Ce célèbre philosophe a fait un petit traité qu'il appelle *Introduction*¹, parce qu'il prépare l'esprit à entendre les *Catégories* d'Aristote et même toute la philosophie.

Il faut ici observer que Porphyre applique aux termes la notion de l'universel, parce qu'ainsi qu'il a été dit, ils font comme un corps avec les idées qu'ils signifient.

Les termes sont singuliers ou universels.

Le terme singulier est celui qui ne signifie qu'une seule chose, comme, Alexandre, Charlemagne, Louis le Grand.

Le terme universel est celui qui signifie plusieurs choses sous une même raison; par exemple, plusieurs animaux de différente nature sous la raison commune d'animal.

Cela posé, voici tout ensemble et l'exposition et la preuve des cinq universaux ou des cinq termes de Porphyre.

Les idées nous font entendre ou la nature des choses, ou leurs propriétés, ou ce qui leur arrive, c'est-à-dire leurs accidents.

Nous appelons nature ou essence ce qui constitue la chose, *principium constitutum*, c'est-à-dire ce qui précisément la fait être ce qu'elle est; par exemple, une figure composée de trois lignes droites est l'essence ou la nature du triangle rectiligne.

Sans cela, ce triangle ne peut ni être, ni être conçu, et c'est la première idée qui se présente quand on considère un triangle...

Nous appelons « propriété » ce qui suit de la nature; par exemple, de ce qu'un triangle rectiligne est compris de trois lignes droites, il s'ensuit qu'il a trois angles; et passant plus outre, on trouve que ces trois angles sont égaux à deux droits.

Ce n'est pas l'essence, ni la nature du triangle; car le triangle est trouvé avant qu'on considère cela; mais c'est une propriété inséparable de sa nature, et que pour cela on appelle quelquefois *nature*, mais moins proprement.

Nous appelons *accident* ce qui arrive à la chose, et sans quoi elle peut être; par exemple, le triangle peut être sans être de telle grandeur ni en telle situation.

Ainsi, la nature ou l'essence du triangle, c'est d'être figure à trois côtés; la propriété du trian-

1. *Isagoge Porphyrii.*

gle, c'est d'avoir trois angles, et les avoir égaux à deux droits; ce qui arrive au triangle ou son accident, c'est d'être plus grand ou plus petit, d'être posé sur un angle ou sur un côté, et sur l'un plutôt que sur l'autre.

De même, être raisonnable, c'est ce qui constitue l'homme: expliquer ses pensées par la parole ou par quelque autre signe, c'est une propriété qui suit de là; être éloquent ou ne l'être pas, c'est un accident qui lui arrive.

Et pour passer aux choses morales, ce qui constitue un Etat, c'est d'être une société d'hommes qui vivent sous un même gouvernement; voilà quelle est sa nature: de là s'ensuit qu'il doit y avoir des châtimens et des récompenses; c'est sa propriété inséparable: il lui arrive d'être plus ou moins puissant; voilà ce qui s'appelle un accident.

Il y a donc premièrement « l'idée de l'essence; » c'est la première, et celle par laquelle nous concevons la chose constituée.

Secondement, il y a l'idée des « propriétés; » c'est la seconde, et celle par laquelle nous concevons ce qui est inséparablement attaché à la nature.

Il y a enfin l'idée « d'accident; » c'est la troisième, par laquelle nous concevons ce qui arrive à la chose et sans quoi elle peut être.

En reprenant maintenant ce qui est essentiel à une chose, nous trouverons, ou qu'il lui est commun avec beaucoup d'autres, ou qu'il lui est particulier; par exemple, il est commun à tout triangle d'être figure à trois côtés, et il est particulier au triangle équilatéral d'avoir trois côtés égaux. Parmi les universaux, ce qui est essentiel et plus commun s'appelle *genre*; ce qui est essentiel et plus particulier s'appelle *espèce*.

Ainsi être triangle est un genre; être triangle équilatéral est une espèce opposée au triangle isocèle ou scalène.

Mais quand je considère une espèce, outre ce qu'elle a de commun avec les autres espèces, je puis encore la considérer en tant qu'elle en diffère; et ce par quoi j'entends qu'elle diffère des autres, c'est ce qui s'appelle *différence*; par exemple, être équilatéral, c'est ce qui met la différence entre une espèce de triangle et toutes les autres.

Voilà donc cinq idées universelles, dont trois expriment ce qui est essentiel à la chose, comme genre, espèce, différence; et les deux autres, ce qui est comme attaché à l'essence ou à la nature: par exemple, la propriété et l'accident.

Il faut seulement observer ici, que telle chose considérée par rapport à une autre est accidentelle, qui ne laisse pas, étant considérée en elle-même, d'avoir son essence, ses propriétés et ses accidents; par exemple, le mouvement considéré dans une pierre lui est accidentel; car cette pierre peut être en repos; mais le mouvement considéré en lui-même, a son essence, comme d'être le transport d'un corps; il a ses propriétés, comme serait d'être divisible en plusieurs parties; il a enfin ses accidents, comme d'être plus ou moins vite, selon que l'impulsion est plus ou moins forte.

CHAPITRE XLV.

Explication particulière des cinq universaux; et premièrement du genre, de l'espèce et de la différence.

Il sera bon de parcourir un peu plus en particulier chacun des universaux, pour en prendre une notion plus exacte.

L'universel, en général, est ce qui convient à plusieurs choses.

Le genre est « ce qui convient à plusieurs choses » différentes en espèces, » comme l'espèce est « ce qui convient à plusieurs choses différentes » seulement en nombre: » le triangle rectiligne est genre à l'égard de l'équilatéral, de l'isocèle, et des autres qui diffèrent en espèce. Le triangle équilatéral est une espèce de triangle, sous laquelle sont contenus des triangles qui ne diffèrent qu'en nombre.

Voilà ce qu'on appelle *genre* proprement dit, *espèce* proprement dite.

Du reste, rien n'empêche qu'un genre plus étendu ne comprenne sous soi, non-seulement plusieurs espèces, mais plusieurs autres genres; par exemple, le triangle est un genre à l'égard du rectiligne, du curviligne et du mixte, ce qui n'empêche pas que le triangle rectiligne ne soit encore un genre à l'égard de l'équilatéral, de l'isocèle, du scalène et autres.

Ainsi, la même idée sera genre à un certain égard, et espèce à un autre. Le triangle rectiligne, en tant qu'il est opposé au curviligne, et au mixte, est une espèce de triangle; et cependant il est genre à l'égard de ses inférieurs, c'est-à-dire de l'isocèle, du scalène, etc.

Porphyre observe que parmi les genres, par exemple, parmi les substances, il y a un genre suprême au-dessus duquel il n'y a plus rien; et c'est, dit-il, la substance qui convient à tout ce qui est, et subsiste absolument en soi-même; et qu'aussi, parmi les espèces, il y a l'espèce infime, qui n'a sous soi que de purs individus, différens seulement en nombre, comme l'homme est espèce infime, qui a sous soi Pierre, Jacques, Jean.

Les genres et espèces d'entre deux, qui selon divers égards, sont tantôt genres et tantôt espèces, sont appelés *subalternes*: par exemple, « animal, » qui a sous soi plusieurs espèces d'animaux, et au-dessus de soi plusieurs autres genres, tels que ceux de substance, de corps et de vivants, sera, selon divers égards, ou un genre ou une espèce subalterne.

Pour ce qui est de la différence, on ne parle pas ici de la différence accidentelle, qui fait qu'un homme est différent d'un autre homme et de lui-même; par exemple d'être sain et d'être malade, d'être blond, ou noir ou châtain. Il s'agit de la différence essentielle par laquelle une chose diffère d'une autre dans l'essence même, comme un homme d'un cheval; un triangle équilatéral ou oxygone, d'un isocèle ou d'un rectangle.

La différence essentielle est ce par quoi nous entendons, premièrement, qu'une chose diffère d'une autre en essence: par exemple, quand je considère en quoi un triangle diffère d'un quadrilatère, la première chose, et la principale d'où dérivent toutes les autres, c'est qu'une de ces figures

a trois angles et trois côtés, au lieu que l'autre en a quatre.

Je trouve ensuite d'autres attributs en quoi ces figures diffèrent; mais celle-ci est la première et la radicale.

Aristote, expliquant la différence, dit que c'est « ce en quoi l'espèce surpasse le genre : » par exemple, être équilatéral, est ce en quoi cette espèce de triangle surpasse son genre, c'est-à-dire, en d'autres mots, que la différence est « ce qui, » étant ajouté au genre, constitue l'espèce. » Ainsi, le raisonnable ajouté à l'animal, constitue l'homme; et c'est ce en quoi l'homme surpasse l'animal, pris génériquement.

Il y a différence générique et différence spécifique. La différence générique est celle « par où » un genre subalterne diffère d'un autre genre subalterne : » par exemple, le triangle rectiligne, du curviligne.

Cette différence se communique à plusieurs espèces : par exemple, être rectiligne se communique à tous les triangles rectilignes, de quelque espèce qu'ils soient.

La différence spécifique est celle par où une espèce diffère d'une autre : par exemple, l'isocèle d'avec le scalène, l'oxygone d'avec l'amblygone et le rectangle.

En tout cela, il n'y a qu'à considérer les termes; car ces choses sont très-aisées et n'ont point de difficulté.

CHAPITRE XLVI.

De la propriété et de l'accident.

Nous avons déjà donné l'idée de la propriété et de l'accident.

La propriété est « ce qui est entendu dans la » chose comme une suite de son essence : » par exemple, ainsi, qu'il a été dit, la faculté de parler, qui est une suite de la raison, est une propriété de l'homme; avoir trois angles égaux à deux droits, est une propriété du triangle.

Porphyre a distingué quatre sortes de propriétés.

La première est celle qui convient à une espèce (*soli speciei, sed non omni*), mais non pas à toute l'espèce; comme être géomètre, être médecin, ne convient qu'à l'homme, mais non pas à tout homme.

La seconde sorte de propriété est celle qui convient à toute l'espèce (*omni speciei, sed non soli*), mais non pas à elle seule; comme il convient à tout homme, mais non au seul homme d'être un animal à deux pieds.

La troisième sorte de propriété est celle qui convient à toute l'espèce, et à elle seule, mais seulement dans un certain temps, et non pas toujours (*omni, soli, sed non semper*), dont Porphyre donne pour exemple ce qu'on appelle blanchir dans les vieillards; chose qui convient, dit-il, au seul homme et à tout homme, mais seulement dans la vieillesse.

La quatrième et dernière sorte de propriété est celle qui convient à toute l'espèce, à elle seule et toujours; comme à l'homme d'avoir la faculté de parler et celle de rire (*omni, soli, et semper*).

Celle qui s'appelle dans l'Ecole *proprium quarto*

modo, qui est la plus excellente sorte de propriété; et celle-là, dit Porphyre, est la propriété véritable, parce qu'on peut assurer de tout homme, qu'il est capable de rire, et de tout ce qui est capable de rire, qu'il est homme : ce qu'il appelle une parfaite conversion.

Il définit l'accident, « ce qui peut être présent » ou absent, sans que le sujet périsse (*quod potest adesse et abesse, sine subjecti pernicie*); » tel qu'est, dans la main, le chaud et le froid, le blanc et le noir.

Il suffit à ce philosophe, pour constituer un accident, qu'on le puisse séparer de son sujet par la pensée sans le détruire : comme la noirceur, dit-il, se peut séparer de cette sorte, d'un corbeau ou d'un Éthiopien, le sujet subsistant toujours dans toute l'intégrité de sa substance.

À l'accident appartiennent toutes ces différentes façons d'être, qu'on appelle *modes*. De ce qu'un corps est situé tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, qu'il est tantôt en repos et tantôt en mouvement, cela s'appelle *mode*, et appartient au genre d'accident.

Par cette explication des universaux, nous avons parfaitement entendu toutes les manières dont une chose peut convenir à une autre : car, ou elle lui convient comme son essence, par exemple, à l'homme d'être raisonnable; ou comme sa propriété, par exemple, à l'homme d'être capable de parler : ou comme son accident, par exemple, à l'homme d'être debout ou assis, jeune ou vieux, sain ou malade.

La propriété tient le milieu entre l'essence et l'accident. Elle n'est pas l'essence même de la chose, parce qu'elle la suppose déjà constituée; ainsi, la faculté de parler n'est qu'une propriété de l'homme, qu'elle suppose déjà constitué par la qualité de raisonnable. Elle n'est pas aussi un simple accident, parce que la chose ne peut pas être, ni être parfaitement entendue, sans sa propriété : comme l'homme ne peut pas être, ni être parfaitement compris sans la faculté de parler, le triangle ne peut pas être sans avoir trois angles égaux à deux droits, ni être totalement entendu si cette propriété est ignorée.

Voilà en substance ce qui est compris dans l'*Introduction* de Porphyre.

CHAPITRE XLVII.

Diverses façons d'exprimer la nature des universaux.

Pour ne rien omettre d'utile en cette matière, il faut encore expliquer les diverses façons de parler dont se servent les philosophes pour expliquer la nature des universaux.

On regarde l'universel comme quelque chose de supérieur à l'égard des choses qu'il comprend sous soi : comme la raison du triangle est appelée supérieure à toutes les espèces de triangle, qu'on appelle aussi, pour cette raison, ses inférieurs; et la raison d'homme est supérieure à tous les hommes particuliers.

C'est pour cela qu'Aristote définit l'espèce : « Ce qui est immédiatement au-dessous du genre. »

En effet, quand on fait des tables des genres et des espèces, on met le genre au-dessus, et les espèces au-dessous de lui comme sa descendance.

De plus, il semble que l'esprit s'élève en considérant ce qui est plus universel, et que comme d'un lieu plus éminent, il découvre plus loin. Qui considère le triangle généralement, étend plus loin sa vue, que qui considère le triangle équilatéral; et ainsi du reste.

Une autre manière de considérer les universaux, c'est de les entendre comme un tout; et les choses plus particulières, comme des parties de ce tout; d'où est venu le nom de *particulier*.

Cette façon de parler est commune parmi les Grecs, qui n'appellent point autrement l'universel, que ce qui est pris totalement (d'où vient le nom de *catholique*); comme ils appellent les choses particulières, ce qui est pris par partie: par exemple, le triangle comprend tout triangle; au lieu que le triangle isocèle, qui est plus particulier ne comprend qu'une partie des triangles.

C'est pour cela que Cicéron, en parlant, dans ses *Offices* et ailleurs¹ des espèces de la tempérance et de la justice, les appelle les parties de la tempérance et de la justice; parce que ce tout qu'on appelle *tempérance* et *justice*, est en quelque façon composé de toutes ces parties. Saint Thomas a suivi la même expression lorsqu'il appelle les espèces de chaque vertu ses parties, et dit, par exemple, que la prudence a deux parties, c'est-à-dire deux espèces, dont l'une est la prudence qui apprend à se gouverner soi-même, l'autre est la prudence qui apprend à gouverner les autres². Ces deux espèces de prudence épuisent toute la raison de prudence; et qui les a toutes deux, a toute la prudence possible.

C'est ainsi que l'universel est considéré comme un tout, dont les inférieurs sont les parties; et ces parties, en tant qu'elles signifient les espèces différentes des choses, sont appelées, dans l'Ecole, « parties subjectives, » parce qu'on les range au-dessous, ainsi qu'il a été dit.

Mais il ne faut pas s'imaginer que l'universel soit un tout, tel qu'est un corps de six pieds de long: car, en cet exemple, la raison du tout ne convient pas à chacune de ses parties. Il n'y aurait rien de plus faux que de dire que chaque pied d'un corps de six pieds soit un corps de six pieds. Mais, au contraire, dans le tout dont il s'agit, chaque partie, c'est-à-dire chaque espèce, contient toute la raison de l'universel. Tout homme est animal; tout poirier est arbre; tout triangle, le plus petit autant que le plus grand, est triangle. Un petit triangle et un grand triangle ne sont pas triangles égaux, mais ils sont également triangles, c'est-à-dire qu'on peut autant assurer de l'un que de l'autre que c'est un triangle. Otez un bras à un homme, ce n'est pas un homme entier. Otez, par la pensée, un pied d'un corps de six pieds, la raison d'un tout de six pieds ne subsiste plus dans votre esprit. Mais prenez une seule espèce de triangle, sans penser à toutes les autres, vous concevez en la seule que vous réservez toute la raison du triangle.

Par là se conçoit la différence entre les parties qu'on appelle « intégrantes, » et les parties qu'on appelle « subjectives. » La main, le pied, la tête.

qui sont les parties intégrantes de l'homme, ne sont pas l'homme; au lieu que chaque espèce de triangle est un triangle véritable.

La totalité d'un tout composé de ses parties intégrantes, s'exprime en latin par le mot *totus*; et la totalité d'un tout, en tant qu'il comprend toutes ses parties subjectives, c'est-à-dire toutes ses espèces et ses individus, s'exprime par le mot *omnis*.

C'est autre chose de dire: *Totum triangulum*; autre chose de dire: *Omne triangulum*. Autre chose de dire en français: « Tout le triangle, » autre chose de dire: Tout triangle. *Totum triangulum*, tout le triangle: c'est-à-dire le triangle tout entier, avec les trois côtés et les trois angles qui le composent. *Omne triangulum*, tout triangle: c'est-à-dire toutes les espèces et tous les individus à qui conviennent le nom et la raison de triangle. Ainsi, *totus homo*, tout l'homme, c'est l'homme avec toutes les parties dont il est composé; et *omnis homo*, tout homme, c'est tous les individus de la nature humaine. Il est vrai de dire: « Tout homme est capable de raison, » parce qu'il n'y en a aucun qui ne le soit; mais il est faux de dire: « Tout l'homme est capable de raison, » parce que toutes les parties de l'homme n'en sont pas capables.

CHAPITRE XLVIII.

Autres façons d'exprimer l'universalité, où est expliquée ce qui s'appelle univoque, analogue, et équivoque.

MAIS de toutes les expressions dont on se sert dans la matière des universaux, la plus nécessaire est celle que nous allons expliquer.

L'universel, dit-on, doit être énoncé ou assuré univoquement de tous ses inférieurs, *prædicatur univoce*, comme on parle dans l'Ecole.

Pour entendre ce que veut dire ce mot *univoque*, il faut observer trois manières dont un même mot, peut convenir à plusieurs choses.

La première est appelée équivoque, en grec, *homonyme*¹, lorsqu'il n'y a que le nom commun, et que la raison répondante au nom est absolument différente: comme quand on dit en latin, *jus*, pour signifier soit le droit, soit un bouillon, et en français, louer un homme vertueux, et louer une maison pour y loger.

La seconde manière de communiquer le même nom à plusieurs choses, s'appelle « analogue » ou proportionnelle, » lorsque le mot est commun, et la raison qui répond au nom à peu près semblable. Ainsi, on appelle mouvement le transport des corps et les passions de l'âme: non que la raison qui répond à ce terme de mouvement soit une dans le corps et dans l'âme, mais à cause que ce qu'est au corps le mouvement qui l'approche de certains lieux la passion l'est à l'âme qu'elle unit à ces objets. C'est sur cette analogie que sont fondées les comparaisons et les métaphores, comme quand on dit: « Esprit lumineux, ténèbres de l'ignorance, campagne riante; » et ainsi des autres.

La troisième et la dernière façon de rendre un nom commun à plusieurs choses², c'est lorsque le nom étant commun, la raison qui répond au nom est la même. Ainsi, quand je donne le nom d'homme à Pierre et à Jean, la raison qui répond

1. *De Offic.*, lib. I, n. 7; *De Invent.*, lib. II, n. 53, 54. — 2. II^e II^e, Quæst. 48 et 49.

1. Aristot., *Catégor.*, c. 1. — 2. *Idem*.

au nom se communique avec le nom, et elle est la même partout.

C'est la manière qui convient à l'universel. Quand je dis : Pierre est homme, Jean est homme ; l'équilatéral est un triangle, le scalène est un triangle, c'est partout la même raison qui répond au mot d'homme et de triangle ; au lieu que dans l'analogie ce n'est pas la même, mais une semblable ou approchante, et que dans l'équivoque elle n'est ni la même ni approchante.

Voilà donc la propriété la plus essentielle ou plutôt l'essence même de l'universel, qu'il doit convenir univoquement à tous ses inférieurs, c'est-à-dire qu'au même mot doit répondre la même idée.

Mais cette idée, qui, étant prise en elle-même quand je dis simplement triangle, s'étend à tous les triangles sans exception, est restreinte à une espèce particulière, quand je dis que l'isocèle est un triangle, et que l'équilatéral en est un aussi. C'est pourquoi on dit ordinairement que l'universel est restreint par les différences qui le déterminent à une espèce plutôt qu'à une autre ; non qu'il faille imaginer dans les objets mêmes quelque chose qui, se répandant comme l'eau ou l'air, ait besoin d'être restreint ; mais c'est que l'idée générale en soi, appliquée à un objet plus particulier, par exemple, celle d'animal à un chien, ou à un cheval, et celle d'homme à Pierre et à Jean, est restreinte par cette application, et descend, en quelque manière, de sa généralité.

CHAPITRE XLIX.

Suite où sont expliquées d'autres expressions, accommodées à l'universel.

Nous avons vu que l'universel est considéré comme supérieur ; et aussi, ce à quoi il se communique est appelé *subjectum*, chose qui est ad-dessous. Ainsi, le cheval, le lion, l'homme même, sont des sujets de l'animal, dit Aristote, *subjecta* ; et l'universel est ce qui se dit ou s'énonce de plusieurs sujets.

Mais Aristote entend le mot de sujet en deux manières. On appelle premièrement sujet « ce de » quoi l'universel est affirmé, » comme quand on affirme l'animal, de l'homme ; et l'homme, de Pierre et de Jean : *Prædicatur de subjecto*, comme parle Aristote¹.

Mais ce mot se prend encore en un autre sens et il signifie « ce qui a en soi quelque accident, » tel que nous l'avons défini. Une boule est le sujet de la rondeur ; roulée, elle est le sujet du mouvement, et ainsi du reste.

Ainsi, dit Aristote, c'est autre chose d'être dit et énoncé d'un sujet ; autre chose d'être en un sujet. L'accident est dans un sujet, comme nous avons dit ailleurs² ; les substances prises universellement ne sont pas dans un sujet, puisque ce sont des substances, mais elles sont dites d'un sujet. On dit : l'homme est animal, le cerisier est un arbre.

Le mot de « sujet » a encore autre sens. Dans une proposition, par exemple dans celle-ci : « Dieu est éternel, » ce de quoi on assure quelque chose, par exemple « Dieu, » s'appelle « sujet ; » et ce

qui est assuré d'un autre, s'appelle *attribut*, *subjectum*, *attributum* ou *prædicatum*. Cette explication de sujet n'est pas de ce lieu¹ ; mais il a été bon de la mettre ici, afin qu'on voie ensemble toutes les significations de ce mot.

CHAPITRE L.

De quelle manière chaque terme universel est énoncé de ses inférieurs.

Nous avons vu que tous les universaux doivent être énoncés univoquement, et selon la même raison. Mais outre cela, chaque universel a sa façon particulière d'être énoncé, ou de convenir à ses inférieurs.

Les uns sont énoncés par forme de nom substantif, comme quand on dit : « L'homme est animal ; le cercle est une figure. »

Les autres, par forme de nom adjectif, comme quand on dit : « La muraille est blanche ; M. Le brun est un grand peintre. »

Je prends pour noms adjectifs tous ceux qui signifient la substance en tant qu'affectée de quelque accident qui lui est ajouté ; ce qui aussi a donné lieu au nom d'adjectif.

Les genres et les espèces s'énoncent de la première façon, c'est-à-dire en noms substantifs. On dit : « L'homme est animal ; l'or est métal ; l'équilatéral est triangle. » Les différences, les propriétés et les accidents s'énoncent de la seconde, c'est-à-dire en noms adjectifs ; on dit : « L'homme est capable de raisonner ou parler ; l'or est pesant et maniable, Platon et Aristote sont philosophes. »

La raison est que le genre et l'espèce sont regardés comme la substance même ; au lieu que la différence, la propriété et l'accident, sont regardés comme ajoutés à une substance.

Pour le propre et l'accident, l'affaire est claire : car l'un et l'autre supposent manifestement la chose constituée. C'est pourquoi on ne peut pas dire substantivement : « L'homme est la faculté de rire, » ni, « Archimède est la géométrie ; » mais on dit adjectivement : « L'homme est capable de rire ; Archimède est géomètre. » Et pour ce qui est de la différence, quoiqu'elle soit de l'essence de l'espèce prise précisément, elle est regardée comme ajoutée au genre, qui, étant indéterminé de soi, est déterminé par la différence à une espèce particulière : par exemple, l'animal par le raisonnable à l'espèce de l'homme.

Voilà donc pourquoi la différence est énoncée adjectivement, aussi bien que le propre et l'accident : parce que, comme l'accident, par exemple la géométrie, ajouté à une substance, compose avec elle ce qu'on appelle le géomètre ; ainsi la différence, par exemple le raisonnable ajouté à l'animal, compose avec lui ce tout qu'on appelle l'homme.

Et ce qui se dit ici des véritables substances, comme de l'animal et de l'homme, se doit entendre de tout ce qui est exprimé par noms substantifs, c'est-à-dire des formes abstraites par précision, par exemple, *blancheur* et *géométrie*. Ainsi on dit substantivement : « La blancheur est une couleur, » et « la géométrie est une science, » qui

1. *Catégor.*, c. 2. — 2. Chap. XLVI ci-dessus.

1. Voy. ci-après, l. III. ch. 1.

sont le genre et l'espèce; et on dit adjectivement : « La blancheur est une couleur propre à dissiper » la vue; la géométric en soi est démonstrative; » la géométric d'un tel est peu sûre : » parce que ces termes et autres semblables expriment les différences, les propriétés et les accidents.

Ces deux manières d'énoncer, l'une substantivement, et l'autre adjectivement, sont encore expliquées en d'autres termes. On dit : Ce qui est énoncé substantivement est énoncé *in recto*, dans le cas direct, c'est-à-dire au nominatif; au lieu que ce qui est énoncé adjectivement, est dit et énoncé *in obliquo*, dans les cas indirects, où la chose est expliquée comme unie et attachée à une autre; parce que, dire, par exemple, « l'homme est raisonnable, » ou « l'homme est sain, » c'est dire : « L'homme a en lui-même le principe de la raison; l'homme a en lui-même sa santé. » Mais la force de ces façons de parler se remarque mieux dans les langues grecque et latine que dans la nôtre, qui, à proprement parler, n'a point de cas.

Au reste, il ne faut pas prétendre qu'on puisse réduire à une exacte logique toutes les façons de parler que l'usage a introduites dans les matières que nous venons de traiter : il suffit d'en avoir entendu le fond.

Toutes ces choses par où Porphyre et Aristote ont préparé le chemin aux catégories étant expliquées, il est temps maintenant de parler des catégories elles-mêmes.

CHAPITRE LI.

Des dix catégories ou prédicaments d'Aristote.

ARISTOTE a jugé que, dans la partie de la logique où il s'agit d'expliquer aux hommes la nature de leurs idées, il était bon de leur faire voir un dénombrement des idées les plus générales; et c'est pour cela qu'il nous a donné ces catégories, c'est-à-dire le dénombrement des dix souverains genres auxquels il rapporte tous les êtres.

Pour ce qui est de l'être et de ce qui lui convient en général, on en traite en métaphysique, et l'École appelle cela les « transcendants, » c'est-à-dire les choses qui sont au-dessus de toutes les catégories, et conviennent non à certains genres d'êtres, mais à tous les êtres généralement.

Ces dix genres sont nommés par Aristote « substance, quantité, relation, » ou ce qui regarde un autre, « qualité, action, passion, être dans le lieu, » être dans le temps, situation, avoir, » ou, pour mieux dire, « être revêtu; » « *substantia, quantitates, qualitas, ad aliquid vel relatio, actio, passio, ubi, quando, situm esse, habere.* »

Ces dix mots marquent la réponse aux dix questions les plus générales qu'on puisse faire de chaque chose. Qu'est-ce qu'un homme? on répond, en expliquant sa substance. Combien est-il grand? De tant de coudées. A quoi a-t-il rapport? A son père, à son fils, à son maître, à son serviteur. Quel est-il? Blanc ou noir, sain ou malade, robuste ou infirme, ingénieux ou grossier. Que fait-il? Il dessine, ou fait une figure de géométrie. Que souffre-t-il? Il a la fièvre, il a un grand mal de tête. Où est-il? Il est à la ville, il est aux champs. Quand est-il né? En telle ou telle année. De quoi est-il vêtu? De pourpre ou d'écarlate.

Quelques-uns soupçonnent que le livre des *Catégories* n'est pas d'Aristote, ce qui importe fort peu, il nous suffit que Porphyre, Boëce, et presque tous les philosophes, tant anciens que modernes, le lui attribuent.

Ces dix genres, dont nous avons le dénombrement dans ce livre, s'appellent en latin « *prædicamenta*, » parce qu'ils peuvent être affirmés de plusieurs choses, *prædicari de multis*, à la manière des universaux, parmi lesquels ils tiennent le premier rang. Le mot de *catégorie* signifie en grec la même chose.

CHAPITRE LII.

De la substance et de l'accident, en général.

QUAND Aristote vient au fond des catégories¹, la première chose qu'il fait, c'est de diviser l'être en général, en substance et en accident.

Tous les philosophes supposent cette division comme connue par elle-même, et nous en avons traité, lorsque nous avons expliqué la première division des idées.

La lumière naturelle nous apprend qu'une même chose peut être en divers façons même contraires, successivement pourtant, et avoir certaines choses attachées à elle. La même âme peut avoir diverses pensées; le même corps peut être en repos ou avoir divers mouvements; le même doigt peut être droit ou courbé. Les pensées, les mouvements, le repos, l'être droit ou l'être courbé ne sont pas choses qui subsistent en elles-mêmes; elles sont les affections de quelque autre chose. Il y a donc la chose qui affecte, et la chose qui est affectée; et personne ne peut comprendre que tout ce qui est, ne soit que pour affecter et pour façonner quelque autre chose. La chose donc qui est proprement affectée et ajustée de telle ou telle façon, est celle que l'on appelle *substance*; au contraire, celle qui affecte et celle qui est la façon même, est celle qui s'appelle *accident*. C'est pourquoi Aristote² a défini la substance « ce qui est le sujet; » et l'accident, « ce qui est dans le sujet; » et encore : La substance, dit-il, « est ce qui est, » et en qui quelque chose est; » et l'accident « est ce qui n'est qu'en un autre, ce qui est inhérent » à un autre. »

Cette notion est si claire, que tout ce qu'on dirait pour l'expliquer davantage, ne ferait que l'embarrasser. Il faut seulement observer ce qui a été dit plusieurs fois, et qu'on ne peut trop mettre dans son esprit, que ce qui est véritablement et ce qui mérite proprement le nom de *chose*, c'est la substance; au lieu que les accidents ne sont pas tant ce qui est, qu'ils affectent ce qui est³, ou, comme on dit dans l'École, ne sont pas tant des êtres, que des êtres d'être. *Accidens non tam est ens quam entis ens.*

Selon cela, il paraît qu'il n'y a rien de plus clair que la raison de substance en général, quoique peut-être il n'y ait rien de plus inconnu que la nature des substances particulières, dont nous connaissons bien mieux les accidents et les façons d'être que le fond.

1. *Categor.*, c. 4 et 5. — 2. *Metaph.*, lib. VII, c. 1, 3. — 3. *Idem.*, c. 4, 2.

CHAPITRE LIII.

De la substance en particulier.

A la tête des catégories, Aristote met la substance comme la plus noble et le sujet de toutes les autres, et c'est là sa définition, ainsi qu'il a été dit.

Il divise la substance en substance « première, » et en substance « seconde. » La substance première, c'est Pierre, Jean, Jacques, et les autres individus qui subsistent par eux-mêmes, dans quelque espèce que ce soit. Les substances secondes sont les substances prises en général, et qui sont comme tirées par précision des substances particulières. Les substances premières ni ne sont dites d'un sujet, ni ne sont dans un sujet. Les substances secondes, c'est-à-dire celles qui sont prises généralement, ne sont pas dans un sujet, mais sont assurées d'un sujet, c'est-à-dire de leurs inférieurs. Tout cela soit dit pour entendre le langage d'Aristote et de l'École.

Sous le nom de *substance*, sont compris, selon ce philosophe, Dieu, homme, corps, arbre, métal, et les autres choses qui, comme celles-là, subsistent par elles-mêmes, et ne sont point entendues comme étant dans un sujet.

Ce sont celles-là qui proprement doivent être exprimées par les noms substantifs. Mais la nature des abstraits et la commodité du discours a obligé à faire des noms substantifs, qui ne conviennent qu'aux accidents, tels que sont : mouvement, repos, situation, sentiment, pensée, et une infinité d'autres.

Observons donc les lois du discours commun ; mais songeons que ce qui est expliqué par un nom substantif n'est pas toujours une substance.

Il faut en revenir aux idées, et ne prendre jamais pour substance que ce que l'idée nous représente comme indépendant d'un sujet.

Aristote remarque ici, que la substance ne reçoit ni plus ni moins ; un arbre n'est pas plus arbre, un métal n'est pas plus métal, un cheval n'est pas plus cheval qu'un autre : cela est vrai généralement de tout ce qui est essentiel à chaque chose, ainsi que nous l'avons remarqué¹.

CHAPITRE LIV.

De la quantité.

La seconde catégorie d'Aristote est la quantité, c'est-à-dire l'étendue.

Il appelle « quantité » ce qu'on répond à la question : Combien ce corps est-il grand ? Il est grand de deux, de trois pieds, de deux ou de trois coudées. On détermine par cette réponse la grandeur, la quantité, l'étendue d'un corps.

Aristote distingue ici deux sortes de quantité, dont il appelle l'une « continue, » et l'autre « discrète » ou séparée.

La quantité continue est celle dont les parties sont unies ensemble, comme les parties d'un métal, d'un arbre, d'un animal. La quantité discrète est celle dont les parties ne demandent pas d'être unies. Cette quantité, c'est le nombre, à qui il convient d'être plus ou moins grand, et qui a, par cette raison, une certaine quantité.

1. Chap. XLVII, ci-dessus.

On peut compter les choses unies, comme les pieds et les toises de quelque corps ; mais le nombre, loin de demander que ses parties soient unies, les regarde, au contraire, comme séparées.

La géométrie a pour son objet la quantité continue ; et l'arithmétique, la quantité discrète ou séparée.

Des quantités continues, l'une est permanente, et l'autre successive.

La quantité permanente est celle qui convient aux corps, choses qui demeurent et subsistent. La quantité successive est celle qui convient au mouvement, et au temps ou à la durée, dont la nature est de passer toujours.

On a raison d'attribuer de la quantité ou de l'étendue au mouvement et au temps, puisque le temps, qui n'est autre chose que la durée du mouvement, a sa longueur.

Être grand ou être petit, être long ou court, sont les propriétés de la quantité tant permanente que successive.

Mais Aristote remarque très-bien¹ que ces termes « grand » ou « petit, » « long » ou « court, » au fond, sont termes relatifs, puisque la même quantité est appelée *grande* par comparaison à un certain corps, et *petite* par rapport à un autre.

C'est par cette raison que nous disons : « Voilà une grande fourmi ; voilà une petite montagne. »

Il en est de même de la longueur ou de la brièveté. La vie d'un homme de quatre-vingts ans est longue par rapport à celle qui se borne à vingt années, et courte par rapport à celle des premiers hommes.

Mais ce qu'il faut remarquer dans la quantité, comme absolu, c'est l'étendue elle-même, qui convient à chaque corps considéré indépendamment de tout autre ; un corps a trois, ou quatre, ou cinq pieds ; un mouvement dure tant d'heures, considéré en lui-même ; un nombre est pair ou impair, ternaire ou quaternaire, sans être comparé avec un autre.

Aristote observe que la quantité ne reçoit ni plus ni moins, non plus que la substance : un ternaire n'est pas plus ternaire, un jour n'est pas plus un jour, un corps de trois pieds n'est pas plus un corps de trois pieds qu'un autre. Car pour le grand et le petit, qui reçoivent du plus ou du moins nous avons vu que ce philosophe les rapporte à la relation.

CHAPITRE LV.

De la relation.

LES choses qui ont relation aux autres, sont celles, dit Aristote, qui, considérées en ce sens n'ont rien qui ne regarde une autre. Le père, en tant que père regarde son fils, le fils en tant que fils regarde son père. *A*, comme égal à *B*, regarde *B*. Le semblable, comme semblable, regarde ce à quoi il est semblable ; le double n'est double qu'étant rapporté à la moitié dont il est le double, et la moitié n'est moitié que par rapport au double dont elle fait la moitié.

Ainsi, dit Aristote, les choses qui ont du rapport, considérées sous ce rapport, 1^o sont toujours ensemble ; 2^o ne peuvent être connues l'une sans

1. *Catégor.*, c. 6.

l'autre : *relata sunt simul natura et cognitio*. Qui sait qu'Alexandre est fils de Philippe, sait que Philippe est père d'Alexandre; qui sait qu'*A* est égal à *B*, sait que *B* est égal à *A*. Qui sait que 2 est la moitié de 4, sait que 4 est le double de 2.

Il y a, dans les choses qui se rapportent, les termes, le fondement, la relation elle-même.

Les termes sont les choses mêmes qu'on rapporte l'une à l'autre. Par exemple, Philippe et Alexandre, le corps *A* égal au corps *B*.

Le fondement est ce en quoi consiste le rapport; par exemple, le fondement qui fait que l'un est père et l'autre fils, est la génération active dans l'un et passive dans l'autre : le fondement du rapport entre *A* et *B* corps égaux, est la quantité de trois ou quatre pieds en chacun d'eux : le fondement de la ressemblance entre deux œufs est la couleur et la figure qui leur est commune.

Enfin le rapport ou la relation n'est autre chose, à le bien prendre; que les termes mêmes et les fondements, en tant que considérés l'un comme regardant l'autre. La paternité n'est autre chose que le père même, considéré comme ayant donné l'être à son fils. L'égalité entre *A* et *B* n'est autre chose qu'*A* et *B* comme ayant tous deux trois pieds d'étendue.

On dispute pourtant dans l'École, si la relation catégorique est un être distinct des termes et du fondement pris ensemble; question qui paraît assez vaine, dont aussi Aristote ne parle pas, et qui, en tous cas, ne sert de rien à la logique.

Ce philosophe ne s'étudie pas à rapporter à certains genres les choses qui ont rapport ensemble parce que les rapports sont infinis. Soit que les choses soient contraires ou accordantes, semblables ou diverses, on fait entre elles mille rapports, dont le dénombrement est impossible et inutile.

Les principaux genres de rapport sont ceux qui sont fondés sur l'action et la passion, comme être père et être fils; sur les facultés et les objets, tel qu'est le rapport du sens avec le sensible; sur la quantité, d'où naissent l'égalité et l'inégalité, sur la qualité, d'où naissent les semblables ou les dissemblables, les choses contraires ou accordantes.

CHAPITRE LVI.

De la qualité.

QUANT à la qualité, Aristote ne la définit pas autrement que « ce qui fait les choses telles ou » telles. » Quelle est la chose? Elle est blanche ou noire, douce ou amère, et ainsi du reste. Quel est cet homme? Il est sain, malade, savant, ignorant, grammairien ou géomètre.

Cette définition est de celles qu'on appelle *populaires*, où il s'agit seulement d'expliquer les manières de parler communes, sans expliquer le fond des choses, dont aussi il ne s'agit pas dans la logique.

On connaît pourtant un peu mieux ce que c'est que qualité par le dénombrement qu'en fait Aristote.

Il fait marcher les qualités deux à deux, et en reconnaît quatre sortes.

Il met dans le premier rang les habitudes et les dispositions.

Les habitudes sont des qualités qui nous donnent des facilités durables, par exemple, la vertu et la science formées. Les dispositions sont plus passagères, et n'ont rien de fait ni de consistant : tels sont les commencements de la vertu et de la science. Celui qui commence à bien vivre, on dit qu'il a de bonnes dispositions pour la vertu; et celui qui vit tout à fait bien, on dit qu'il en a l'habitude même.

Dans le second genre de qualités, Aristote place ce qu'il appelle « puissance » ou « impuissance naturelle : » par exemple, lorsqu'on dit qu'un homme est propre ou malpropre à la course, qu'il est sain, qu'il est infirme, qu'il est ingénieux ou qu'il ne l'est pas.

Il rapporte à cette espèce le dur et le tendre, parce que l'un est propre naturellement à résister à la division, et l'autre, au contraire, est propre à se laisser diviser.

Au troisième rang des qualités, il place celles qu'il appelle « qualités paisibles et passions, ou » simples affections. » Ce sont celles qui affectent les sens, telles que sont les couleurs, l'amertume, la douceur, l'aigreur, le chaud, le froid et les autres ; avec cette différence que, quand elles sont durables, comme la pâleur et la rougeur en certains hommes, il les appelle « qualités paisibles; » et il les appelle simplement « affections, » quand elles passent légèrement, comme la pâleur que cause la crainte, et le rouge qu'apporte la honte.

Il range dans le dernier lieu la figure et la forme, dont la différence n'est pas expliquée dans le chapitre de la qualité. On croit ordinairement que la figure signifie ici quelque chose de passager, et la forme quelque chose de permanent. Les exemples qu'Aristote nous rapporte de cette espèce de qualité, c'est d'être droit, d'être courbe, d'être triangle ou carré. Car, pour l'épais et le rare, le rude et le poli, il ne veut pas que ce soit des qualités; parce que ces choses, dit-il, marquent simplement la situation des parties qui sont plus proches ou plus éloignées, ou unies ou relevées les unes au-dessus des autres.

Il aurait pu rapporter de même à la situation le droit et le courbe, et même la figure, s'il avait voulu. Mais il a considéré en ce lieu la manière dont on répond aux questions. Quand on demande quel est un homme ou un animal, on exprime quelle est sa figure, et sur cette question on ne s'avise jamais de répondre comment il est situé.

Il est pourtant vrai qu'à la question : « Quel est » un corps? » on pourrait très-bien répondre qu'il est épais ou rare, rude ou poli; et si quelqu'un s'opiniâtrait à mettre ces choses dans la catégorie de la qualité, il ne faudrait pas être contentieux sur ce point.

A ces divisions de qualités, Aristote ajoute qu'il y en a peut-être quelques autres espèces, mais que celles qu'il a rapportées sont les quatre principales.

Ce qu'il faut le plus remarquer sur les qualités, c'est qu'elles reçoivent du plus ou du moins par plusieurs degrés. Une chose est plus ou moins chaude, plus ou moins blanche, plus ou moins amère.

Ce plus ou ce moins de la qualité est fort différent du plus ou du moins de la grandeur.

Quand une chose est plus ou moins grande, c'est qu'elle occupe plus ou moins de place; et cela s'appelle *extension*, parce que la chose s'étend plus ou moins quant au lieu.

Mais le plus ou le moins de la qualité ne dépend pas du lieu; le plus grand chaud ni le plus grand blanc n'est pas toujours le plus étendu, ni celui qui tient le plus de place. Ce plus ou ce moins se compte non plus par pieds ni par autres mesures semblables, mais par degrés, et s'appelle *intension*, du mot latin *intendere*, qui signifie augmenter les degrés des choses, comme *remittere* en signifie la diminution. *Intendere. Remittere. Intensio. Remissio. Calidum, in intenso, in remisso gradu.*

Les philosophes ont coutume de diviser les degrés en huit, en sorte que ce qui est chaud au suprême degré est appelé chaud comme huit, *calidum ut octo*. Cette division est arbitraire, aussi bien que celle du cercle en 360 degrés. Mais il a fallu convenir d'un certain nombre pour expliquer le plus ou le moins.

Ce que dit Aristote sur les qualités est véritable, et nécessaire pour le discours. Mais si quelqu'un se persuadait qu'il fût bien savant quand il a dit qu'une chose a certaines qualités, sans en connaître davantage, ou définir plus exactement cette qualité, il tomberait dans une grande erreur, fort éloignée de l'esprit d'Aristote.

CHAPITRE LVII.

Des six autres catégories.

ARISTOTE tranche en un mot les six autres catégories, et nous imiterons sa brièveté.

« Action et passion, » c'est comme échauffer et être échauffé, blesser ou être blessé, nourri ou être nourri.

Le mot de « passion » se prend ici non au même sens qu'il est employé pour signifier ces mouvements de l'âme que nous appelons « passions, » mais pour exprimer seulement le changement qui arrive aux choses quand quelque autre agit sur elles. C'est ce qui s'appelle, en philosophie, être affecté de quelque chose, en recevoir l'impression, souffrir, pâtir, quoique ces deux derniers mots, dans le discours ordinaire, marquent de la douleur en celui à qui on les attribue; mais ce n'est pas ainsi qu'on les entend en philosophie.

Les verbes actifs et passifs sont inventés pour signifier l'action et la passion. Ainsi, haïr, échauffer, signifient proprement les actions.

Les passions opposées sont signifiées par être aimé, être haï et échauffé. Mais l'action et la passion sont exprimées indéfiniment par le verbe au présent de l'infinitif, appelé *indéfinitif* pour cette raison. Tout le reste signifie l'action et la passion par rapport aux temps et aux personnes.

Il est bon d'observer que, comme il ne faut pas toujours prendre pour substance tout qui s'exprime par un nom substantif, il ne faut pas toujours prendre pour action tout ce qui s'exprime par un verbe actif. La grammaire explique les choses grossièrement et selon les pensées vulgaires; c'est aux philosophes à choisir les idées nettes et précises.

Ce qui regarde l'action et la passion s'explique dans la *Physique* et dans le *Traité des causes*. Remarquons seulement ici qu'on distingue, entre les actions, celles qui demeurent dans l'agent même, comme entendre, vouloir, s'asseoir, marcher; et celles qui passent au dehors, comme porter, battre, unir, séparer, et autres infinies de cette nature. *Actio immanens, transiens.*

Aristote ne parle point de cette division, et semble en ce lieu ne considérer que les actions qui passent.

Les actions qui se déterminent à un objet hors de nous, comme la vue, l'ouïe, les autres sensations, l'entendement et la volonté, quoiqu'elles demeurent en notre âme qui les produit, et que, par conséquent, elles soient « immanentes » de leur nature, sont exprimées comme transitives, à raison de l'objet qu'elles vont chercher au dehors. Car on imagine que l'entendement va pénétrant son objet, et ainsi des autres. C'est pourquoi on dit : entendre la vérité; aimer la vertu, voir un tableau, ou entendre, aimer et voir sont regardés comme l'action; et, au contraire, être entendu, être aimé et être vu, sont considérés comme une passion de l'objet, quoiqu'en effet, pour être entendu et pour être aimé, il n'arrive dans cet objet aucun changement.

Les quatre autres catégories s'entendent par elles-mêmes, et ne marquent, selon Aristote, que des rapports. « L'être dans le lieu, » et « l'être » dans le temps, » marquent le rapport qu'ont les êtres à ces deux choses; « la situation » marque celui des parties les unes avec les autres; et « l'avoir, » ou « être habillé, » celui qu'a un corps avec l'habit dont il est vêtu.

Aristote, distingue encore d'autres manières d'avoir qui se répandent dans les autres catégories¹. On dit, dans la « qualité, » avoir de la santé ou de la science; dans la « quantité, » avoir trois pieds, ou plus ou moins; dans « la relation, » avoir un père, avoir un fils, un mari, une femme, et ainsi du reste. Mais « l'avoir » qui est propre à cette catégorie, c'est avoir un anneau, un habit, une arme; et cet « avoir » est une espèce de relation.

L'action même et la passion, selon qu'Aristote les explique en ce lieu, ne sont qu'une espèce de rapport. Si le feu m'échauffe, je suis échauffé par le feu; si je suis échauffé par le feu, le feu m'échauffe. Cela n'est au fond que la même chose; c'est ce qu'on appelle en grammaire *tourner l'actif par le passif*, et au contraire; de sorte que l'action et la passion, considérées en cette sorte, ne diffèrent en rien.

Voilà ce que nous apprennent les *Catégories*. Elles accoutument l'esprit à ranger les choses et à les réduire à certains genres, pour de là descendre au détail des effets de la nature, et aux autres enseignements plus précis de la philosophie.

CHAPITRE LVIII.

Des opposés.

APRÈS les *Catégories*, Aristote explique² en combien de sortes les choses sont opposées l'une à l'autre, et il en marque quatre.

L'opposition est entre deux choses qui se re-

¹ *Categor.*, c. 45. — ² *Idem*, c. 10.

gardent l'une l'autre, et qu'on regarde aussi, par cette raison, comme mises à l'opposite.

Tous les « opposés » s'excluent l'un l'autre, mais en différentes façons.

Le premier genre d'opposés est fondé sur la relation. Car les choses, par leur rapport, se regardent mutuellement, et s'excluent aussi l'une l'autre. Le double est opposé à la moitié, et la moitié au double; le semblable est opposé au semblable qui lui répond, et l'égal à l'égal; le père et le fils, comme tels, se regardent mutuellement, et sont mis à l'opposite l'un de l'autre.

Le second genre d'opposition est la « contrariété, » comme le froid est contraire au chaud, le blanc au noir, le sec à l'humide : et Aristote remarque que ce genre d'opposition ne se trouve que parmi les qualités, quoiqu'elle ne se trouve pas entre toutes.

Le troisième genre d'opposition est « l'habitude » et « la privation. » Avoir la vue, c'est l'habitude; l'aveuglement, c'est la privation de la vue.

Le dernier genre d'opposition est appelé « opposition contradictoire, » qui consiste en affirmation et en négation : « Cela est, cela n'est pas; » il est sage, il n'est pas sage, » sont choses contradictoirement opposées.

La différence de la contrariété avec l'opposition privative et la contradictoire, consiste en ce que les termes des deux contraires sont positifs, par exemple, le chaud et le froid, au lieu que parmi les termes des deux autres oppositions l'un est positif, et l'autre privatif ou négatif, ainsi qu'il a été dit¹.

Au reste, on regarde quelquefois comme opposées les espèces qui sont rangées sous le même genre; et, en effet, elles sont incompatibles. Etre chien, et être cheval, sont choses qui s'excluent mutuellement. Mais ces choses et autres semblables s'appellent « choses différentes, » ou choses « de divers ordres » plutôt que choses opposées.

CHAPITRE LIX.

De la priorité et postériorité.

ENSUITE des opposés, Aristote fait le dénombrement de toutes les manières dont les choses peuvent être devant ou après l'une l'autre.

Elles sont donc devant ou après, ou selon l'ordre des temps, comme Alexandre est devant César; ou selon la dignité et le mérite, comme les rois sont devant leurs sujets, et les vertueux devant les rois mêmes; ou selon l'ordre d'apprendre, comme les lettres sont devant les mots, les mots devant les discours, les principes devant les sciences; ou selon l'ordre des conséquences, *secundum existendi consecutionem*, quand une chose suit de l'autre, et non du contraire; par exemple, de ce que deux sont, il s'ensuit qu'un est aussi; mais comme de ce qu'un est, il ne s'ensuit pas de même que deux soient; il faut dire qu'un est devant deux, parce qu'il peut être, et être entendu, avant qu'on songe à deux, ou que deux soient.

Et quand même les propositions se convertissent

absolument, en sorte que si l'une est, l'autre est aussi, celle qui marque la cause est censée antérieure à celle qui marque l'effet. Car si le roi a pris Cambrai, le discours qui dit qu'il l'a pris est véritable; et si ce discours est véritable, il est vrai aussi que Cambrai a été pris par le roi. Mais parce que la vérité de ce discours n'est pas cause que la place a été prise, et au contraire que la prise de la place est cause que le discours est vrai, il s'ensuit que cette prise est antérieure à la vérité de ce discours. Cette priorité s'appelle « priorité de nature, » à cause qu'elle est fondée sur l'ordre naturel des causes; c'est par là que le soleil est antérieur à ses rayons et à sa lumière, et ainsi du reste.

Cette priorité de nature étant jointe aux quatre autres, nous avons cinq manières d'être devant ou après, qu'il est nécessaire de bien observer, pour parler et raisonner avec justesse.

En autant de manières qu'on peut dire que les choses sont l'une devant l'autre, on peut dire aussi qu'elles sont ensemble.

CHAPITRE LX.

Des termes complexes et incomplexes.

JUSQU'ICI nous n'avons parlé que des termes simples, qu'on appelle aussi « incomplexes, » parce qu'ils ne contiennent qu'un seul mot, comme « Dieu, homme, arbre, » et ainsi des autres; il n'est pas moins nécessaire d'entendre les termes complexes.

Les « termes complexes » sont plusieurs termes unis, qui, tous ensemble, ne signifient que la même chose. Comme si je dis : « Celui qui, en » moins de six semaines, malgré la rigueur de » l'hiver, a pris Valenciennes, de force, mis ses » ennemis en déroute, et réduit à son obéissance » Cambrai et Saint-Omer, » tout cela ne signifie que Louis le Grand.

Par ces termes, je n'affirme ni ne nie rien; et ainsi cette longue suite de mots appartient à la simple appréhension.

On se sert de termes complexes, ou pour exprimer en quelque façon ce qu'on ne sait pas, ou pour expliquer plus distinctement ce qu'on sait. Ce qui fait que le fer va à l'aimant, que l'aiguille aimantée se tourne au pôle, que l'eau régale dissout l'or, et les autres expressions semblables, sont termes complexes qui servent à signifier quelque chose qu'on n'entend pas; et on en emploie souvent qui expliquent en particulier ce qu'on n'avait entendu qu'en confusion.

Parmi ces termes complexes, les uns expliquent seulement, comme ceux que nous avons vus; les autres déterminent et restreignent, comme quand je dis : « La figure quadrilatère ou à quatre côtés, qui les a tous quatre égaux, » le mot de figure quadrilatère est restreint par les derniers mots au seul carré.

« Le roi de France qui a pris deux fois la Franche-Comté pendant l'hiver, » cela détermine la pensée à Louis XIV.

CHAPITRE LXI.

Récapitulation, et premièrement des idées.

IL est bon maintenant de recueillir ce qui a été

¹ Chap. v ci-dessus.

dit, et d'en tirer les préceptes nécessaires pour la logique.

Son objet est de diriger à la connaissance de la vérité les opérations de l'entendement.

Il y en a trois principales, dont la première conçoit les idées, la seconde affirme ou nie, la troisième raisonne.

Ces trois opérations de l'esprit divisent la logique en trois parties.

La première opération de l'esprit est la simple conception des idées que les termes signifient, sans rien affirmer ou nier.

Ainsi cette première opération de l'esprit oblige à considérer la nature des idées et des termes.

Les idées sont les premières, et les termes ne sont établis que pour les signifier.

Il faut donc commencer par les idées.

DÉFINITIONS ET DIVISIONS.

I. L'idée est ce qui représente à l'esprit la vérité de l'objet entendu.

II. Les idées représentent leur objet, ou comme subsistant en soi-même, comme quand on dit : « Dieu, homme, esprit, corps, animal, plante, » métal; » ou comme attaché et inhérent à un autre, comme quand on dit « science, vertu, figure, rondeur, mouvement, durée. »

Les premières peuvent s'appeler des idées « substantielles, » et les autres des idées « accidentelles. »

III. D'ailleurs, ou ces idées représentent dans leur objet quelque chose d'intelligible de soi, comme dans l'âme, qu'elle pense ou qu'elle raisonne, et dans le corps, qu'il soit rond ou pointu; ou ce qu'elles y représentent n'est pas intelligible de soi, comme dans l'aimant, la qualité qui lui fait attirer le fer, et dans la blancheur, la qualité qui lui fait dissiper la vue.

Les idées qui représentent dans leur objet quelque chose de clair ou d'intelligible de soi, s'appellent *claires et distinctes*; les autres s'appellent *obscuras et confuses*.

Il faut ici remarquer que l'idée confuse marque quelque chose de clair, mais non pas dans son objet même, comme quand on dit que l'aimant attire le fer : ce qui est clair, c'est que le fer va à l'aimant, et cela n'est pas dans l'aimant même : mais ce qui est dans l'aimant même, c'est-à-dire ce qu'il a en lui, par où le fer est disposé à s'y attacher, n'est pas clair.

IV. On peut donc donner pour axiome indubitable, que *toute idée a quelque chose de clair, mais non pas toujours dans son objet*; et c'est ce qui fait la différence des idées confuses d'avec les distinctes.

PROPRIÉTÉS DES IDÉES.

Les propriétés des idées s'expliquent par ces propositions, dont les unes suivent des autres :

I. Les idées ont pour objet quelque vérité, c'est-à-dire quelque chose de positif, de réel et de véritable.

II. Tout ce qui est négatif est entendu par quelque chose de positif.

III. Les idées suivent de la nature des choses qu'elles doivent représenter. C'est pourquoi elles

représentent les substances sans les attacher à un sujet, et les accidents comme étant dans un sujet.

IV. Les idées semblent quelquefois changer la nature, mais pour la mieux exprimer. Cette proposition a deux parties dont la dernière est une suite de la première, et la première va être expliquée.

V. Les idées font des précisions, et représentent une même chose selon de différentes raisons : par exemple, le même homme comme citoyen, comme prince, comme père, comme fils, comme mari, et le reste; la même âme comme sensitive, comme imaginative, comme intellectuelle; et le même corps comme long, comme large, comme profond.

VI. Les idées sont universelles, et représentent plusieurs choses sous une même raison, comme l'homme, le chien, le cheval, sous la commune raison d'animal; l'équilatéral, l'isocèle, le scalène, etc., sous la commune raison de triangle rectiligne.

VII. Une même chose représentée sous de différentes raisons tient lieu de divers objets, et plusieurs choses représentées sous une même raison, n'en font qu'un seul. Par exemple, le corps considéré comme ligne, et le corps considéré comme surface, sont deux objets : et au contraire, tous les triangles considérés simplement comme triangles n'en sont qu'un seul.

C'est ainsi que les idées paraissent en quelque sorte changer la nature des choses, en faisant d'une seule chose plusieurs objets, et de plusieurs choses un seul objet.

VIII. Les idées, par leurs précisions, font la distinction qu'on appelle *de raison*, qui a toujours son fondement sur une distinction réelle.

IX. Les idées, par leur universalité, font aussi une certaine unité qu'on appelle *de raison*, qui a toujours son fondement sur la ressemblance.

Ces deux dernières propositions sont fondées sur la troisième, c'est-à-dire sur ce que les idées suivent la nature des choses qu'elles doivent représenter. C'est pourquoi si elles séparent ce qui est un, c'est à cause qu'elles le regardent par rapport à quelque distinction réelle; et si elles unissent des choses distinctes, c'est à cause que leur ressemblance donne lieu de les regarder sous une raison commune.

Les exemples font voir cette vérité. Le même homme n'est regardé en diverses qualités, tantôt simplement comme homme, tantôt comme citoyen, tantôt comme père, et ainsi du reste, qu'à cause de ses devoirs différents. La même âme n'est considérée sous plusieurs raisons, comme sous celles de sensitive et d'intellectuelle, qu'à cause de ses différentes opérations; et le même corps n'est considéré sous les divers noms de ligne, de superficie et de corps solide, qu'à cause des divers termes où il s'étend par sa longueur, par sa largeur et par sa profondeur.

Et au contraire, si les équilatéraux, les scalènes et les isocèles, etc., sont réunis dans la raison commune de triangle, c'est à cause qu'étant tous semblables, en ce qu'ils sont terminés de trois lignes droites, la raison de triangle leur convient également à tous.

De là sont déduites nécessairement les quatre propositions suivantes :

X. La multiplicité dans les idées présuppose la multiplicité dans les choses mêmes.

XI. L'universalité dans les idées présuppose dans les choses quelque ressemblance.

XII. Les précisions, qui séparent une même chose d'avec elle-même par les idées, servent à la connaître dans tous ses rapports.

XIII. L'universalité des idées, qui ramasse plusieurs choses sous une même raison, et en fait un seul objet, sert à en faire connaître les convenances et les ressemblances.

Ces quatre propositions suivent, comme il a été dit, de la VIII^e et de la IX^e, et expliquent parfaitement la dernière partie de la IV^e.

CHAPITRE LXII.

Propriété des idées, en tant qu'elles sont universelles.

Parmi les propriétés des idées, celle qui sert le plus aux sciences, et que la logique aussi considère davantage, est leur universalité; et c'est pourquoi elle mérite d'être considérée à part.

I. Tout est dans la nature, et nulle chose n'est une autre.

II. Tout est particulier et individuel dans la nature.

III. Parmi les choses particulières, il y en a de nature différente, comme un homme et un arbre; il y en a de même nature, comme tous les hommes; ceux-ci diffèrent seulement en nombre.

IV. Nous ne connaissons les individus particuliers de même nature, qu'en ramassant plusieurs accidents dont ils sont revêtus à l'extérieur.

L'expérience le fait voir; car nous ne pourrions, par exemple, discerner deux hommes qui seraient semblables en tout ce qui frappe nos sens, ni deux triangles, ni deux œufs, ni deux gouttes d'eau, et ainsi du reste. De là s'ensuit une cinquième proposition.

V. Les particuliers ou individus de même nature sont connus par un ramas de plusieurs idées, ou plutôt de plusieurs images venues des sens.

VI. Nous n'avons aucune idée simple et précise, pour connaître en son fonds la différence des individus de même nature.

VII. Toutes nos idées prises en elles-mêmes sont universelles.

VIII. Les unes sont universelles plus que les autres. Triangle l'est plus qu'équilatéral, et ainsi des autres.

IX. Les unes comprennent les autres dans leur étendue. Triangle comprend équilatéral, comme équilatéral comprend tels et tels équilatéraux.

X. Les idées ne regardent pas les choses comme existantes. La raison est qu'elles les regardent universellement, et plutôt comme elles peuvent être, que comme elles sont actuellement : ce qui suit des propositions précédentes.

XI. Les objets des idées, ou les vérités qu'elles représentent, sont éternelles et immuables; et c'est en Dieu qu'elles ont cette immutabilité.

XII. Les idées marquent en quoi les choses conviennent; elles marquent en quoi conviennent tous les triangles en général, et en quoi conviennent tous les triangles équilatéraux: c'est ce qui fait

les genres et les espèces, qui seront définis en parlant des termes.

XIII. Les idées marquent en quoi les choses diffèrent : par exemple, en quoi diffère l'équilatéral d'avec l'isocèle, et c'est ce qui fait les différences.

XIV. De deux idées, l'une peut servir de fondement à l'autre : par exemple, en considérant le triangle comme ayant trois lignes posées l'une sur l'autre, et le considérant comme ayant trois angles, on voit clairement que cette seconde idée est fondée sur la première, parce que l'angle ne se fait que par l'incidence des lignes.

XV. L'idée qui représente ce qu'il y a de premier et de fondamental dans la chose, marque son essence : par exemple, être terminé de trois lignes droites fait l'essence du rectiligne; être terminé de trois lignes droites égales, fait l'essence de l'équilatéral.

XVI. L'idée qui représente ce qui suit de l'essence, marque ses propriétés : par exemple, avoir trois angles, et les avoir égaux à deux droits, sont propriétés du triangle rectiligne, qui le supposent déjà constitué.

XVII. L'idée qui représente ce qui peut être détaché de la chose sans la détruire, marque les accidents. Telle est la figure ronde dans la cire, le mouvement dans le corps, la science et la vertu dans l'âme.

XVIII. Les précisions, ou idées précises, séparent, en quelque façon, l'essence même de ce à quoi elle convient, pour marquer précisément en quoi elle consiste; par exemple, si je conçois l'humanité ou la nature humaine, séparément, en quelque façon, de l'homme même, c'est pour distinguer ce qui précisément le fait être homme, qui est avoir un tel corps et une telle âme, d'avec ce qu'il a en lui, qui ne sert de rien à le faire homme, comme l'astronomie et la musique.

De tout cela, il résulte que tant l'universalité des idées que leurs précisions, ne sont que différentes manières de bien entendre les choses, selon la capacité de l'esprit humain.

CHAPITRE LXIII.

Des termes.

APRÈS les idées, viennent les termes qui les signifient.

DÉFINITIONS ET DIVISIONS.

I. Le terme est ce qui signifie l'idée par institution, et non de soi-même.

II. Les termes sont positifs ou négatifs.

Le positif est celui qui met et qui assure, par exemple, *vertu, santé*; le négatif est celui qui ôte et qui nie, comme quand on dit : « Cet homme est » ingrat; cette maladie est incurable. »

III. Les termes sont *abstrait*s ou *concrets*.

Les termes abstraits sont ceux qui naissent des précisions, et ils signifient les formes détachées par la pensée de leur sujet ou de leur tout, comme quand je dis : *science, vertu, humanité, raison*.

Les termes concrets regardent les formes unies à leur sujet et à leur tout, comme quand je dis *savant, vertueux, homme et raisonnable*.

IV. Il y a des termes universels et des termes singuliers.

Les termes universels sont ceux qui signifient plusieurs choses sous une même raison : par exemple, plusieurs animaux de différentes natures, sous la raison commune d'animal.

Les termes singuliers signifient les individus de même nature, et qui diffèrent seulement en nombre.

V. Les termes universels signifient l'essence des choses, ou leurs propriétés, ou leurs accidents.

Ceux qui signifient l'essence ; ou ils sont communs à plusieurs choses de différente nature, par exemple, le nom d'animal et le nom d'arbre ; en ce cas ils s'appellent *genre* ; ou ils sont communs à plusieurs choses de même nature et différentes seulement en nombre, comme le nom d'homme et celui de cheval, et ainsi des autres ; en ce cas, ils s'appellent *espèces*.

Il y a des termes qui marquent en quoi les choses diffèrent essentiellement : par exemple, *raisonnable* marque en quoi l'homme diffère essentiellement de la bête ; ces termes s'appellent *différences*.

Les termes qui marquent la distinction d'une espèce d'avec une autre, s'appellent *différence spécifique*.

Voilà donc cinq universaux, genre, espèce, différence, propriété, accident.

VI. Les termes sont *nivoques*, *analogues*, ou *équivoques*.

Aux univoques répond la même raison ; ainsi Pierre et Jacques sont appelés hommes. Aux analogues répond une raison qui a quelque ressemblance ; comme lorsque le transport des corps et les passions de l'âme sont appelés *mouvements*. Aux équivoques ne répond aucune raison ni commune ni semblable, comme quand on dit louer un grand capitaine, et louer une maison à certain prix.

VII. Parmi les termes, il y a les *noms* et les *termes*.

Les noms sont substantifs ou adjectifs.

Les noms substantifs signifient ou les substances mêmes qui subsistent indépendamment de tout sujet : par exemple, *homme*, *arbre*, *Pierre*, *Jean* ; ou les formes et les accidents qui sont séparés de leur sujet par la pensée : par exemple, *rondeur*, *mouvement*, *science*.

Les noms adjectifs signifient le sujet comme revêtu de son accident ou de sa forme : comme dans ces mots, *savant*, *rond*, et autres semblables.

Les mots *peintre*, *grammairien*, et autres de cette nature, qui sont substantifs en grammaire, sont adjectifs en logique. La raison est qu'ils signifient le sujet avec sa forme.

Les verbes, excepté le substantif qui signifie l'être, signifient l'action et la passion, ou indéfiniment, tels que font les infinitifs *aimer*, *haïr*, *échauffer*, *être aimé*, *être haï*, *être échauffé* ; ou définiment et par rapport aux personnes et aux temps, comme *j'aimais*, *j'ai aimé*, *j'aimerai*, *vous aimiez*, *vous avez aimé*, etc.

En logique, les pronoms sont compris sous les noms, et les participes en partie sous les noms et en partie sous les verbes ; les autres parties de l'oraison n'y sont guère considérées.

PROPRIÉTÉS DES TERMES.

I. Les termes signifient immédiatement les idées et médiatement les choses mêmes.

II. Le terme naturellement est séparable de l'idée ; mais l'habitude fait qu'on ne les sépare presque jamais.

III. La liaison des termes avec les idées fait qu'on ne les considère que comme un seul tout dans le discours ; l'idée est considérée comme l'âme, et le terme comme le corps.

IV. Les termes dans le discours sont supposés pour les choses mêmes ; et ce qu'on dit des termes, on le dit des choses.

V. Le terme négatif présuppose toujours quelque chose de positif dans l'idée : car toute idée est positive. Le mot d'*ingrat* présuppose qu'on n'a point de reconnaissance, et qu'il y a un bienfait oublié ou méconnu. Le mot d'*incurable* présuppose un empêchement invincible à la santé.

VI. Les termes précis ou abstraits s'excluent l'un l'autre. L'humanité n'est pas la science ; la santé n'est pas la géométrie.

VII. Les termes concrets peuvent convenir et s'assurer l'un de l'autre ; l'homme peut être savant ; celui qui est sain peut être géomètre.

VIII. Tout terme universel s'énonce univoquement de son inférieur.

IX. Les termes génériques et spécifiques s'énoncent substantivement. On dit : *l'homme est animal*, *Pierre est homme*.

X. Les termes qui signifient les différences, les propriétés et les accidents, s'énoncent adjectivement. On dit : *l'homme est raisonnable* ; *il est capable de discourir* ; *il est savant et vertueux*.

CHAPITRE LXIV.

Préceptes de logique tirés de la doctrine précédente.

DE la doctrine précédente suivent beaucoup de préceptes que nous allons déduire par propositions.

I. En toute question, chercher par le moyen des idées ce qu'il y a d'immuable dans le sujet dont il s'agit, c'est-à-dire après avoir regardé ce que les sens nous apportent et qui peut changer, chercher les idées intelligibles dont l'objet est toujours une vérité éternelle.

II. En toute question, séparer l'essence des choses de ses propriétés et de ses accidents. Par exemple, pour considérer le triangle, séparer premièrement sa grandeur et sa petitesse, sa situation et sa couleur, qui sont choses accidentelles ; et puis, parmi les idées qui resteront, rechercher quelle est la première et la marquer pour essence ; ensuite quelle est la seconde, et les autres inséparables de la nature, et les marquer pour propriétés.

III. En toute question, ramasser et considérer avant toutes choses les idées qui servent à la résoudre ; par exemple, dans le problème : *si les trois angles de tout triangle sont égaux à deux droits*, prendre bien l'idée du triangle, celle des angles en général, celle des angles droits, aigus, obtus : celle des angles opposés au sommet, des angles alternes ; et ainsi du reste.

IV. Désigner chaque idée par son propre nom ;

déterminer, par exemple, que les deux angles opposés qui se font à l'endroit où deux lignes se coupent, sont ceux qu'on appelle *angles au sommet*.

V. Démêler toutes les équivoques des termes et en fixer la propre signification.

VI. Dans tout terme négatif, chercher, pour le bien entendre, le positif qu'il exclut, ou celui qu'il contient sous la forme de négation : par exemple, pour entendre, ce terme *ingrat*, considérer la reconnaissance dont l'ingratitude est la privation; et pour entendre ce terme *immuable*, y trouver la perpétuité ou la plénitude de l'être qui en fait le fond.

VII. Ne prendre dans les idées que ce qu'il y a de clair et de distinct, et regarder ce qu'elles ont de confus comme le sujet de la question, et non comme le moyen de la résoudre; par exemple, dans la question : « comment l'aimant attire le fer, ou comment le feu chauffe, ou comment il fond, » ne pas donner pour solution qu'il y a dans l'aimant une vertu *magnétique* et dans le feu une vertu *caléfactive*, et *liquéfactive*; mais regarder cela même comme la chose qu'il faut expliquer.

VIII. Regarder les choses dans tous les biais dont elles peuvent être regardées, et les prendre dans les plus grandes précisions. Par exemple, s'il fallait prescrire à un prince tous ses devoirs, le considérer comme un homme raisonnable, comme chrétien et comme créature de Dieu; comme ayant en main son pouvoir, et le représentant sur la terre; comme étant le père du peuple, et le défenseur des pauvres opprimés, le chef de la justice, le protecteur des lois et le premier juge, le conducteur naturel de la milice, le soutien du repos public, et ainsi du reste.

IX. Considérer en quoi les choses conviennent, en quoi elles diffèrent, c'est-à-dire considérer les genres, les espèces et les différences : par exemple, il s'agit de la nature des liquides, considérer en quoi ils conviennent et en quoi ils diffèrent, parce que, ce en quoi ils conviennent sera la nature même du liquide; et encore, considérer qu'un corps solide, par exemple, une pierre réduite en poudre menue, coule à peu près comme les liquides et tient en cela quelque chose de leur nature : d'où on peut soupçonner peut-être que la nature du liquide est dans la réduction des corps à des parties fort menues, qui puissent facilement être détachées les unes des autres, et qu'à force de briser un corps solide et d'en détacher toutes les parties, on le fait devenir liquide, et que c'est peut-être ce que fait le feu, quand il fond du plomb, de la cire ou de la glace : ce que je dis seulement pour servir d'exemple.

X. Ne pas prendre pour substance tout ce qui a un nom substantif, ni pour action tout ce qui est exprimé par le verbe actif, mais consulter les idées.

XI. Connaître les substances par les idées, c'est-à-dire prendre pour substances ce qu'elles représentent hors de tout sujet; par exemple, dans la question : « Si l'âme est une substance, » considérer si l'idée que nous en avons l'attache à quelque sujet.

XII. Connaître aussi les modes ou les accidents par les idées, c'est-à-dire ne prendre, en général,

pour accident ou pour mode, que ce que l'idée représente comme attaché à un sujet.

XIII. Ne prendre aussi, en particulier, pour accident ou pour mode de quelque chose, que ce que l'idée représente comme y étant attaché; par exemple, ne croire pas que le sentiment, ou l'intelligence, ou le vouloir, puisse être un mode du corps, si on peut clairement entendre ces choses sans les attacher au corps comme au sujet qu'elles modifient.

XIV. Connaître la distinction des choses par les idées, c'est-à-dire ne douter point, quand on a diverses idées, qu'il n'y ait distinction du côté des choses.

XV. En toute multiplicité d'idées, rechercher toujours la distinction qu'elles marquent, dans les idées de long, de large et de profond, considérées dans un même corps, regarder les termes divers que le corps embrasse par chacune de ses dimensions.

XVI. Connaître par ce moyen la distinction des substances, c'est-à-dire prendre pour substances distinguées les choses dont les idées sont différentes, si ces idées représentent leur objet hors de tout sujet. De là vient qu'on ne prend pas l'intelligence et la volonté pour des substances distinctes non plus que le mouvement et la figure; parce que les deux premières idées représentent leur objet dans l'âme comme dans un sujet commun, et les deux autres dans le corps : mais les hommes regardent naturellement leur corps et leur âme comme substances distinctes, à cause que les idées par lesquelles ils entendent ces deux objets représentent chacun d'eux comme subsistant.

Cette proposition suit des précédentes. Car, si toute la multiplicité dans les idées marque quelque multiplicité du côté des choses, ou dans leur substance, ou dans leurs rapports, deux idées substantielles n'étant pas faites pour représenter multiplicité dans les rapports, la marquent nécessairement dans les substances.

Voilà les préceptes que tire la logique de la première opération de l'esprit. Passons maintenant à la seconde.

LIVRE DEUXIÈME.

De la seconde Opération de l'Esprit.

CHAPITRE PREMIER.

Les idées peuvent être unies ou séparées, c'est-à-dire ou affirmées ou niées, les unes des autres, et cela s'appelle proposition ou énonciation.

Parmi les propriétés des idées que nous avons expliquées, nous en avons réservé une qui sert de fondement à la seconde opération de l'esprit; c'est que les idées peuvent être unies ou désunies, c'est-à-dire qu'elles peuvent être affirmées ou niées l'une de l'autre. On peut dire : *Dieu est éternel; l'homme n'est pas éternel; Dieu n'est pas capable de tromper ni d'être trompé; l'homme est capable de tromper et d'être trompé.*

Cette union ou désunion des idées, c'est-à-dire l'affirmation et la négation, s'appelle *énonciation* ou *proposition*, et c'est la seconde opération de

l'esprit : lorsqu'on l'exprime au dehors, et qu'on unit ou qu'on désunit les termes qui signifient les idées, cela s'appelle *oraison* ou *discours*. Nommer Dieu ou homme ou éternel, n'est pas un discours ; mais assembler ou séparer ces termes, en disant : *Dieu est éternel, l'homme n'est pas éternel, c'est une oraison*, au sens auquel on emploie ce mot quand on parle des parties de l'oraison ; cela s'appelle aussi *discours*, quoique le mot de discours se prenne aussi pour raisonnement.

Toute proposition a deux termes, et nous avons déjà dit que le terme dont on affirme ou on nie, s'appelle « sujet : *subjectum* ; » celui qui est affirmé ou nié, s'appelle « attribut, » en latin *attributum* ou *prædicatum*. Le mot d'attribut explique la chose : l'attribut est *ce qu'on attribue* comme le sujet est *ce à quoi on attribue*.

La logique met toujours le sujet devant l'attribut ; par exemple elle dit toujours : *Celui qui craint Dieu est heureux ; la morale est la science la plus nécessaire*. Mais, dans le discours ordinaire, on renverse quelquefois cet ordre, et on dit pour passionner le discours, ou pour inculquer davantage : *Heureux celui qui craint Dieu ; la science la plus nécessaire, c'est la morale*.

CHAPITRE II.

Quelle est la signification du verbe « est, » dans la proposition.

DANS toute proposition, nous nous servons du verbe *est* ou de quelque équivalent ; et il faut entendre avant toutes choses la force de ce mot.

Le verbe *est* peut être pris en deux significations. Ou il se met simplement avec le nom, comme quand on dit : *Dieu est ; le cercle parfait est ;* ou il se met entre deux termes, comme quand on dit : *Dieu est éternel ; le cercle parfait est une figure dont toute la circonférence est également distante du centre*.

Ce verbe pris au premier sens, marque l'existence actuelle des choses. Quand je dis simplement : *Le cercle est*, je suppose qu'il y a un cercle qui existe actuellement. Il a été vrai de dire : *Troie est*, et maintenant il est vrai de dire : *Troie n'est plus*, tout cela regarde l'existence actuelle. Elle s'exprime aussi en notre langue d'une autre manière, lorsqu'au lieu de dire : *Dieu est*, on dit : *il y a un Dieu*.

Le mot « *est*, » pris au second sens, ne signifie autre chose que la liaison de deux idées et de deux termes, sans songer si le sujet existe, ou s'il n'existe pas. Ainsi, quand il n'y aurait aucun cercle parfait, il est toujours vrai de dire que le cercle est une figure dont la circonférence est également distante du centre.

Les propositions où le mot *est* se met absolument, s'appellent dans l'École, *de secundo adjacente* ; et celles où il sert de liaison à deux termes, s'appellent *de tertio adjacente* ; parce que, dans les premières propositions le verbe *est* paraît toujours le second, et que dans les autres il est comme un liers qui en réunit deux autres.

Dans ce dernier genre de propositions, le verbe *est* se supprime quelquefois, comme quand on dit : *Heureux celui qui craint Dieu* ; et le plus souvent il s'exprime par un autre verbe où il est contenu en vertu, comme quand on dit : *Le feu brûle*.

Cette parole a la même force que si on disait : *Le feu est une chose qui brûle* ; ou par le participe : *Le feu est brûlant*.

Ainsi, le verbe en tout mode, excepté en l'infinitif, est une oraison parfaite : J'aime, vous aimez, c'est-à-dire *je suis aimant, vous êtes aimant*. De sorte que le verbe *est* se trouve ou en effet, ou en vertu, en toute proposition.

CHAPITRE III.

Divisions des propositions.

Les propositions se divisent, à raison de leurs matières, c'est-à-dire de leurs termes, en *incomplexes* et *complexes*, *simples* et *composées*, *absolues* ou *conditionnées* ; à raison de leur étendue, en *universelles* et *particulières* ; à raison de leur qualité, en *affirmatives* et *négatives* ; enfin à raison de leur objet, en *véritables* et *fausses*. Voilà ce qu'il nous faudra expliquer par ordre dans ce second livre.

Les propositions incomplexes sont celles qui sont composées de termes incomplexes, comme quand on dit : *La tulipe est belle, la vertu est aimable*. Les propositions complexes sont celles qui ont un terme ou les deux termes complexes, comme quand on dit : *Le berger qui a tué un géant par un coup de fronde, a reconnu que Dieu est le seul qui peut donner la victoire*.

Les propositions simples sont celles qui n'ont qu'un sujet et un attribut, comme quand on dit : *La vertu est aimable*. Les propositions composées sont celles qui ont un des termes ou tous les deux doubles, comme quand on dit : *La science et la vertu sont aimables ; le paresseux est lâche et imprudent ; les ambitieux et les avarés sont aveugles et injustes*.

Les propositions composées, à proprement parler, sont deux propositions qu'on peut séparer, comme il paraîtra à quiconque y voudra seulement penser ; et c'est pour cela même qu'on les appelle *composées*.

On voit maintenant la différence entre la première division des propositions et la seconde. Car telle proposition peut n'avoir que des termes incomplexes, qui toutefois sera composée, comme celles que nous avons données pour exemple¹ ; et telle autre aura des termes complexes qui, au fond, n'aura qu'un seul terme ; parce que, selon la définition que nous avons donnée du terme complexe, il paraît qu'en plusieurs mots il ne signifie que la même chose.

Les propositions absolues et conditionnées s'entendent par elles-mêmes. On voit que la proposition conditionnée est celle où est apposée quelque condition, qui s'exprime ordinairement par le terme *si* : celle donc qui est affranchie et indépendante de toute condition, s'appelle *absolue*. Ainsi, dire : *Le temps est serene*, est une proposition absolue ; et dire : *Si le vent change, le temps sera beau*, est une proposition conditionnée.

Les propositions universelles et particulières, affirmatives et négatives, véritables ou fausses, portent leur définition dans leur nom même. Mais, après avoir parlé des différents genres de propositions, voyons les réflexions qu'il faut faire sur chacune d'elles.

1. Voy. I. I, ch. LX, ci-dessus.

CHAPITRE IV.

Des propositions complexes et incomplexes.

La première chose qu'il faut remarquer sur les propositions complexes, c'est qu'elles enferment en elles-mêmes d'autres propositions, indirectement toutefois, et incidemment.

Cela suit de la nature de leurs termes; par exemple, quand, pour exprimer David, nous avons employé ce terme complexe : *Le berger qui a tué un géant par un coup de fronde*, nous avons supposé, en parlant ainsi, ces trois propositions : *David a été berger, a tué Goliath, et c'est avec sa fronde.*

Mais toutes ces propositions ne sont ici regardées que comme des termes, ou plutôt comme les parties d'un même terme, parce qu'elles sont employées seulement pour désigner David, et non pour assurer de lui qu'il ait été berger, ou qu'il ait tué Goliath d'un coup de pierre, ce qu'on suppose comme connu.

De telles propositions, qui ne tiennent lieu que de termes, sont appelées *indirectes* ou *incidentes*, parce qu'elles ne sont pas le véritable sujet de l'affirmation et de la négation.

Si toutefois quelqu'un se trompait dans ses propositions indirectes, et que, pour désigner un homme, il employât des choses qui ne lui conviennent pas, il devrait être averti qu'il désigne mal son sujet : comme si, pour désigner Charlemagne, quelqu'un trompé ou par les romans, ou par l'opinion populaire, l'appelait *Celui qui a institué les douze pairs de France*; quand même ce qu'il voudrait assurer ensuite de ce grand et religieux conquérant serait véritable, il devrait être repris comme n'ayant pas connu le sujet dont il parlait, et l'ayant mal désigné.

Une seconde chose à remarquer dans les propositions complexes, c'est que quelques-unes d'elles peuvent se réduire en incomplexes et d'autres non, c'est-à-dire, qu'il y a des choses qu'on exprime en termes complexes qu'on pourrait expliquer en un seul mot; comme dans ce que nous venons de dire de David, nous pourrions, sans aucun circuit de paroles, avoir nommé David tout court; et aussi il y en a d'autres qui ne peuvent être expliquées par un seul mot, comme quand je dis : *Celui qui sait dompter ses passions, et se commander à soi-même, est le seul digne de commander aux autres*, je n'ai point de terme simple pour exprimer celui qui dompte ses passions.

En bonne logique, on doit prescrire de se servir autant qu'on peut, de termes incomplexes, c'est-à-dire d'exprimer, autant qu'on peut, par un seul mot, une seule chose; et quand il faut se servir de termes complexes, de se charger le moins qu'on peut de paroles inutiles, qui embarrassent la chose et donnent lieu à la surprise.

Il arrive assez souvent que celui qui avance une proposition complexe ne veut pas tant proposer que rendre raison de ce qu'il propose : comme dans le dernier exemple que j'ai rapporté, je n'ai pas eu dessein de proposer seulement que celui qui se commande à lui-même est digne de commander aux autres, mais de rendre la véritable raison pourquoi il en est digne. Et si je dis

que celui qui a châtié les Juifs désobéissants à Moïse, son serviteur, châtiara bien plus sévèrement les chrétiens désobéissants à Jésus-Christ son Fils, je ne fais pas une simple proposition, mais un raisonnement et une preuve, où il faut principalement regarder la bonté de la conséquence.

CHAPITRE V.

Des propositions simples et composées, et des propositions modales.

Sur les propositions composées, nous avons déjà remarqué qu'à proprement parler ce sont deux propositions; d'où il s'ensuit que pour les bien examiner, il faut, avant toutes choses, les séparer; sans quoi on s'exposerait au péril de mêler le vrai avec le faux. Par exemple, si je disais : *Les courageux et les téméraires sont ceux qui font réussir les grandes entreprises*, la proposition est fautive en elle-même; mais pour bien démêler le vrai d'avec le faux, il faudrait faire deux propositions, en séparant les deux termes : alors il se trouverait qu'il n'appartient proprement qu'au courageux de faire réussir les grandes entreprises, et qu'elles ne réussissent que par hasard au téméraire qui, de lui-même, est plus propre à les ruiner qu'à les avancer.

Au reste, il faut prendre garde que telle proposition qui paraît simple, est composée; comme si en parlant de l'entreprise de Louis XII sur le Milanais, on disait : *Louis XII a commencé une guerre injuste*; un discours qui paraît si simple est en effet composé de ces deux propositions : *Louis XII a commencé la guerre dans le Milanais, et cette guerre est injuste*. Et ce discours pourrait être faux en deux manières : la première s'il se trouvait que ce n'est pas Louis XII, mais que c'est le duc de Milan qui a commencé la guerre en secourant le roi de Naples contre les traités; la seconde, s'il paraissait que la guerre serait très-juste, quand même Louis XII serait l'agresseur, parce qu'il serait le successeur légitime de ce duché.

On doit comprendre parmi les *propositions composées* celles où celui qui fait la proposition exprime tout ensemble ses dispositions, avec la chose même qu'il veut proposer, comme quand on dit : *J'assure ou je soutiens que le vertueux est le seul habile*, on ne marque pas seulement la vérité qu'on propose, mais encore avec quelle certitude on la croit.

De telles propositions se peuvent séparer en deux. *J'assure* est une proposition, ainsi que nous avons dit en expliquant la force du verbe; et *le vertueux est le seul habile* en est une autre.

On demande à quel genre de propositions se rapportent celles que l'École appelle *modales*, et si elles ne font point une espèce particulière.

Les propositions modales sont celles où se rencontre un de ces quatre termes : *nécessaire, contingent, possible, impossible*.

Nécessaire est ce qui arrive toujours; *contingent*, ce qui arrive quelquefois; *possible* est ce qui peut arriver; *impossible* est ce qui ne peut arriver.

Ces quatre termes modifient les propositions, c'est-à-dire qu'elles n'expliquent pas seulement que la chose est véritable, mais encore de quelle manière elle est véritable.

De telles propositions se réduisent naturellement en propositions simples; comme quand je dis : *Il est nécessaire que Dieu soit ; il est impossible que Dieu ne soit pas ; il est nécessaire que la terre soit mue ; il est possible , ou bien impossible qu'elle le soit ;* c'est la même chose que si je disais : « *L'être de Dieu est nécessaire ; le non-être de Dieu est impossible ; le mouvement de la terre est nécessaire* » ou « *le mouvement de la terre est impossible.* »

Ainsi ces propositions ne sont point une espèce particulière, ce sont de simples propositions qui se réduisent en propositions complexes ou incomplètes, selon la nature des termes dont elles se trouvent composées.

CHAPITRE VI.

Des propositions absolues et conditionnées.

Sur la division des propositions en absolues et conditionnées, il faut remarquer :

I. Que la proposition conditionnée est ou *simple* ou *double*. Elle est dite simple quand elle est énoncée pour promettre quelque chose. Quand je dis : *Si le soleil tourne autour de la terre, il faut que la terre soit immobile*, j'énonce seulement ce que je crois vrai; mais quand je dis : *Si vous me rendez ce service, je vous promets telle récompense*; je n'énonce pas seulement ce qui doit être, mais je m'engage à le faire.

II. Qu'en l'un et en l'autre cas, la proposition conditionnée est « une espèce de raisonnement, » où un certain principe étant posé, la conséquence est déduite comme légitime. » Car, soit que j'énonce, soit que je promette, l'effet doit être certain, si la condition est une fois posée.

III. Que la vérité de la proposition conditionnée dépend purement de la liaison de la condition avec l'effet. Afin que cette proposition soit véritable : « *Si le soleil tourne autour de la terre, la terre doit être immobile,* » il n'importe pas qu'il soit vrai que le soleil tourne autour de la terre; mais il suffit que, supposé ce mouvement du soleil, l'immobilité de la terre soit assurée. De même dans cette promesse : « *Si vous me rendez ce service, je vous donnerai cette récompense,* » pour vérifier cette proposition, il n'importe pas d'examiner si vous me rendez ce service, pourvu que la liaison de la récompense avec le service soit véritable; et elle l'est, quand, d'un côté, la chose dépend de moi, et que, de l'autre, j'ai la volonté de l'exécuter.

IV. Que c'est pour cela que la condition s'exprime toujours avec quelque doute, par le terme *si*, ou par quelque autre équivalent; parce que, ainsi que nous avons vu, quand même la condition serait douteuse, la proposition ne l'est pas; pourvu que la conséquence se trouve bonne.

V. Qu'on fait quelquefois des propositions conditionnées, où le dessein n'est pas de révoquer en doute la condition, mais seulement de marquer la bonté de la conséquence : par exemple lorsque je dis à un méchant : « *Si Dieu est juste, s'il y a une Providence, et que le monde ne soit pas gouverné par le hasard, vos crimes ne seront pas impunis ;* » mon dessein n'est pas de mettre la

Providence en doute, mais de faire voir seulement combien est infaillible la punition, puisqu'elle est nécessairement liée à une condition qui ne peut manquer : de sorte qu'une telle proposition a la même force que si je disais à ce scélérat : « *Autant qu'il est assuré que le monde n'est pas régi par le hasard, et qu'il y a une Providence qui le gouverne, autant est-il assuré que vos crimes seront punis.* »

VI. Que la condition n'est pas toujours exprimée; mais que l'ayant été une fois suffisamment, elle est toujours sous-entendue. Ainsi, lorsque Dieu dit qu'un juste sera heureux, cela s'entend s'il persévère dans la bonne voie; et cette condition a été si clairement et si souvent exprimée, que lorsqu'elle ne l'est pas, elle est toujours sous-entendue.

VII. Que la force de la proposition conditionnée consistant dans celle de la conséquence, si cette proposition n'est pas nécessaire à la rigueur, elle est fautive. Ainsi, posé que quelqu'un s'avisât de dire : *S'il pleut demain, je gagnerai au jeu*; quand même il arriverait et qu'il plût et qu'il gagnât, dès-là qu'il n'y aurait aucune liaison entre la pluie et ce gain, la proposition serait fautive, par la seule nullité de la conséquence.

Il faut accepter toutefois les propositions conditionnées qui emportent quelque signe d'institution; par exemple, « *La baguette d'or tendue par le roi de Perse à qui l'aborde sans être mandé,* » étant établie comme un signe de salut, la proposition qui assure que « *si le roi vous tend la baguette, vous êtes sauvé,* » est véritable, parce qu'encore qu'il n'y ait de soi aucune liaison entre *le salut et la baguette tendue*, il suffit, pour la vérité de la proposition, que ces choses se trouvent liées par l'institution du prince de qui tout dépend.

C'est par là que se vérifient plusieurs propositions de l'Écriture : par exemple, celle-ci du serviteur d'Abraham : « *La fille qui me dira : Je vous donnerai à boire à vous et à vos chameaux,* est celle que Dieu destine au fils de mon maître, » est conditionnée de sa nature; et néanmoins très-véritable, quoiqu'il n'y ait de soi nulle liaison entre la condition et la chose même; parce que, par une espèce de convention entre Dieu et ce serviteur, cette parole lui était donnée comme un signe de la volonté toute-puissante de Dieu. Et voilà ce qu'il y a à considérer sur les propositions conditionnées.

On peut rapporter à celles-ci les propositions *disjonctives*; par exemple : « *C'est le soleil, ou c'est la terre qui tourne ;* » car c'est un raisonnement, et elle peut se résoudre en celle-ci : *Si le soleil ne tourne pas, il faut que la terre tourne.*

Il y a toutefois de telles propositions, qui sont simplement *énonciatives* : comme quand je dis, que la justice regarde, ou la distribution des biens ou le châtimement des crimes, en un mot, qu'elle est ou distributive ou vindicative; une telle proposition appartient à la division dont nous parlerons ci-après¹ : de sorte qu'en quelque manière qu'on regarde la proposition disjonctive, elle ne fait jamais un genre particulier.

1. Chap. XIV de ce même livre.

CHAPITRE VII.

Des propositions universelles et particulières, affirmatives et négatives.

MAIS parmi les différentes espèces de propositions, celles qui méritent le plus de réflexion, sont les universelles ou particulières, les affirmatives ou négatives. Nous avons dit que les premières regardent la quantité, et les deux autres la qualité des propositions.

Les universelles sont « celles dont le sujet est » universel, et pris sans restriction, ou dans toute » son étendue; » comme quand je dis, en affirmant : « Tout homme est raisonnable, tout vertueux est heureux, » ou en niant : « Nul homme n'est irraisonnable, nul vertueux n'est malheureux. » Les particulières sont « celles où le sujet » est pris avec restriction; » comme quand je dis : « Quelque homme est vertueux, quelque homme est sage. »

Ainsi, les termes de *tout* ou de *nul*, et celui de *quelque*, sont les marques de l'étendue ou de la restriction du sujet, et par là de l'universalité ou de la particularité des propositions.

On supprime pourtant quelquefois la marque de l'universalité. On dit : « Le triangle est une figure » terminée de trois lignes droites, » sans exprimer tout triangle. De telles propositions sont appelées *indéfinies*, et, de leur nature, ont la même force que les propositions universelles.

La marque d'universalité ne se prend pas toujours à toute rigueur. On dit : *Tout homme est menteur*, ou indéfiniment : *L'homme est menteur*, pour signifier que la plupart le sont, et que leur nature corrompte les porte à l'être. C'est le sens et la suite du discours qui nous peut faire juger si de telles propositions se doivent prendre moralement, c'est-à-dire moins exactement, ou à la rigueur. Mais la logique, qui conduit l'esprit à une vérité précise, lui fait regarder les termes selon leur propriété, et les propositions selon des règles exactes.

Au reste, la restriction qui se fait par le mot de *quelque*, dans un certain terme, ne regarde pas la force du terme, et ne lui ôte rien de sa raison propre; mais, comme nous avons dit, elle le resserre seulement. *Quelque cercle est un cercle entier*; mais c'est un cercle tiré du nombre de tous les cercles, et considéré à part.

Parmi les propositions particulières, il y en a qu'on peut appeler *singulières*, et ce sont celles qui ont pour sujet des individus particuliers; comme quand on dit : *Alexandre est ambitieux*, *Charlemagne est religieux*, *Louis IX est saint*.

Ces termes particuliers signifient *quelque homme*, à la vérité; mais ce n'est point *quelque homme* indéfiniment, ou, comme on dit dans l'École, *un individu vague*; c'est *quelque homme* déterminément, c'est-à-dire *un tel et un tel*.

Quant à la proposition affirmative ou négative, on entend par soi-même quelle en est la force et la nature. *Affirmer* n'est autre chose que d'*identifier* le sujet de deux idées et de deux termes, ou plutôt reconnaître que deux idées et deux termes ne représentent en substance que la même chose; comme quand on dit que l'homme est raisonnable,

on entend que l'idée et le terme d'homme avec l'idée et le terme de raisonnable, ne montrent que la même chose; c'est pourquoi on se sert du verbe *est* pour unir ces termes, afin qu'on entende que ce qui est montré par l'un est la même chose, au fond, que ce qui est montré par l'autre.

La négation doit faire un effet contraire; et ceci est si clair de soi, qu'on n'a besoin pour l'entendre que d'un peu d'attention.

Il faut ici observer, pour éviter toute équivoque, que les propositions douteuses se rapportent aux affirmatives ou aux négatives, en tant qu'on affirme ou qu'on nie d'une chose qu'elle soit douteuse.

On peut encore observer que telle proposition qui paraît affirmative, enferme une négation; par exemple, quand je dis : *La seule vertu rend l'homme heureux*, ce mot de *seule* est une exclusion qui nie de toute autre chose que de la vertu le pouvoir de nous rendre heureux.

Et, à proprement parler, cette proposition qui paraît si simple, en effet est composée, et se résout en deux propositions, dont l'une est affirmative et l'autre négative. Car, en disant que la seule vertu rend l'homme heureux, je dis deux choses : l'une, que la vertu rend l'homme heureux; l'autre, que ni les plaisirs ni les honneurs, ni les richesses ne le peuvent faire.

CHAPITRE VIII.

Propriétés remarquables des propositions précédentes.

IL sera maintenant aisé d'entendre certaines propriétés des propositions universelles et particulières, affirmatives et négatives, sur lesquelles toute la force du raisonnement est fondée.

La proposition universelle soit affirmative, soit négative, enferme la particulière de même qualité et de mêmes termes. Cette affirmative : *Tout corps est mobile*, enferme celle-ci : *Quelque corps est mobile*, ou, *Ce corps particulier est mobile*; et cette négative : *Nul corps ne raisonne*, enferme celle-ci : *Quelque corps, ou, Ce corps particulier ne raisonne pas*. La raison est que ce terme *tout* enferme tous les particuliers, et que ce terme *nul* les exclut tous, Qui dit *tout corps*, dit chaque corps, de quelque espèce qu'il soit, et tous les corps particuliers sans exception; qui dit *nul corps*, exclut chaque corps, et tous les corps en particulier, sans rien réserver; de sorte que s'il était vrai que tout corps est mobile, sans qu'il fût vrai que quelque corps fût mobile, il serait vrai que la partie ne serait pas dans son tout.

Par la même raison, il paraît que la particulière n'enferme pas l'universelle, parce qu'étant contenue, elle ne peut être contenante. Ainsi : *Quelque homme est juste*, n'enferme pas, *Tout homme est juste*, et ces choses sont claires de soi.

De là suit, avec la même évidence, que la particulière détruit l'universelle d'une autre qualité qu'elle; je veux dire, que la particulière négative détruit l'universelle affirmative; et au contraire : S'il y a un seul riche qui ne soit pas heureux (et il n'y en a pas pour un), c'en est assez pour conclure qu'il est faux que tout riche soit heureux, ou que les richesses fassent le bonheur. Et s'il y a un seul homme exempt de péché, c'en est assez pour nier que nul homme ne soit sans péché.

Et la particulière d'une qualité ne détruit pas seulement l'universelle de l'autre, mais encore elle détruit, en quelque façon, l'universelle de même qualité. Si je dis seulement : *Quelque homme est blanc*, je fais entendre par là que quelque homme aussi n'est pas blanc, et qu'il y a des hommes qui ne le sont pas : autrement, j'aurais plus tôt fait de dire, en général : *Tout homme est blanc*, puisque même *quelque homme est blanc* y serait compris.

Ainsi, quand je me réduis à la particulière affirmative, je fais voir que je nie l'universelle affirmative, ou du moins que j'en doute. C'est pourquoi ce n'est pas assez de dire que quelque homme de bien est estimable; car alors il semblerait qu'on doutât du moins que tout homme de bien le fût : de sorte qu'il est véritable que la particulière affirmative détruit, en quelque façon, l'universelle de même qualité, puisqu'elle la rend toujours ou fausse ou douteuse.

Ici commence l'art des conséquences, puisqu'on voit déjà que celle de l'universel au particulier est bonne, et non au contraire; et nous verrons dans la suite que le raisonnement est fondé sur cela.

Il y a même ici quelque raisonnement, puisqu'il y a une proposition induite d'une autre; mais ce raisonnement n'a que deux propositions, comme il paraît.

Les propositions affirmatives et négatives ont aussi leurs propriétés, qui ne sont pas moins remarquables, et qui ne servent pas moins au raisonnement : et les voici :

Dans toute proposition affirmative, soit qu'elle soit universelle ou particulière, l'attribut se prend toujours particulièrement : et dans toute proposition négative, soit qu'elle soit particulière ou universelle, l'attribut se prend toujours universellement. Quand je dis : *Tout homme est animal*, ou *Quelque homme est animal*, je ne veux pas dire que tout homme, c'est-à-dire chaque homme en particulier, et encore moins quelque homme, soit tout animal, mais seulement qu'il est quelqu'un des animaux : autrement, un homme serait éléphant ou cheval, aussi bien que homme. Mais quand je dis : *Quelque homme n'est pas injuste*, je ne veux pas dire seulement qu'il n'est pas quelqu'un, mais qu'il n'est aucun des injustes; et quand je dis : *Nul homme de bien n'est abandonné de Dieu*, je veux dire qu'il n'y en a aucun, en particulier, qui ne soit exclu de tout le nombre de ceux que Dieu abandonne.

C'est ce qui fait dire à Aristote que la négation est d'une nature malaisante, et qu'elle ôte toujours plus que ne pose l'affirmation. Car l'affirmation ne pose l'attribut qu'avec restriction : *Tout homme est animal*, c'est-à-dire *tout homme est quelque animal*; et la négation l'exclut dans toute son étendue. Si je disais : *Nul homme n'est animal*, je voudrais dire que *l'homme ne serait aucun des animaux*.

Et la raison est, qu'afin qu'il soit vrai de dire : *L'homme est animal*, il suffit qu'il soit quelqu'un des animaux; mais afin qu'il fût vrai de dire : *L'homme n'est pas animal*, il faudrait qu'il n'en fût aucun.

Ces propriétés des propositions affirmatives et négatives sont fondées sur la nature de l'affirmation et de la négation, dont l'une est *d'identifier* et d'unir les termes dans leur signification, et l'autre de les séparer; or je puis *identifier* et unir ces deux termes, *homme et animal*, pourvu qu'il soit vrai de dire que l'homme est quelqu'un des animaux; d'où il s'ensuit que, pour les séparer, il faut que l'homme n'en soit aucun.

C'est pour cela que les deux termes d'une négation véritable s'excluent absolument l'un l'autre. Si nulle plante n'est animal, nul animal n'est plante, et si nul animal n'est plante, nulle plante n'est animal : au lieu que les deux termes de l'affirmation ne s'unissent pas absolument l'un à l'autre; car, de ce que tout homme est animal, il s'ensuit bien que quelque animal est homme, et non pas que tout animal est homme.

C'est une seconde propriété des propositions affirmatives et négatives, que nous allons expliquer en parlant des conversions.

CHAPITRE IX.

Des propositions qui se convertissent.

LA conversion des propositions est la transposition qu'on fait dans leurs termes, la proposition demeurant toujours véritable.

On appelle *transposition* des termes, lorsque du sujet on fait l'attribut, et que de l'attribut on fait le sujet, comme quand on dit : *L'homme est raisonnable*, et : *Le raisonnable est homme*. Ces propositions s'appellent *converses*.

Il y a la conversion qu'Aristote appelle *parfaite*, et celle qu'il appelle *imparfaite*¹.

La parfaite est celle où la converse garde toujours la même quantité, c'est-à-dire, quand l'universelle, malgré la conversion de ses termes, demeure toujours universelle, et que la particulière demeure toujours particulière; comme quand je dis : *Tout homme est animal raisonnable*, *tout animal raisonnable est homme*; ou : *Quelque homme est juste*, *quelque juste est homme*; cette conversion est appelée dans l'Ecole *conversion simple*.

L'imparfaite est celle où la converse ne garde pas la même quantité; comme quand je dis : *Tout homme est animal*; *quelque animal est homme* : cette conversion est appelée dans l'Ecole *conversion par accident*.

Cela posé, il est certain que, pour faire une conversion parfaite, il faut que les termes soient absolument de même étendue; comme, par exemple, *homme et animal raisonnable*; car alors ils conviennent et cadrent, pour ainsi dire, si parfaitement, qu'on les peut convertir sans que la vérité soit blessée; à peu près comme deux pièces de bois parfaitement égales, qu'on peut mettre dans un bâtiment à la place l'une de l'autre, sans que la structure en souffre.

Mais les termes peuvent être considérés comme égaux, ou en eux-mêmes, ou en tant qu'ils sont dans la proposition : comme, par exemple : *homme et animal raisonnable*, sont égaux d'eux-mêmes, et ne s'étendent pas plus l'un que l'autre; mais dans la proposition : *Tout homme est animal raisonnable*, ils ne le sont plus; parce que, ainsi que

1. *Analytic. prior.*, l. I, cap. 2.

nous avons dit, par la nature de la proposition affirmative, l'attribut se prend toujours particulièrement. Ainsi, dans cette proposition : *Tout homme est animal raisonnable*, on veut dire que chaque homme est quelqu'un des animaux raisonnables, mais non pas qu'il est tout animal raisonnable ; autrement chaque homme sera tout homme, ce qui est absurde.

Quand les termes sont égaux seulement en eux-mêmes, la conversion qui s'en fait vient du côté de la matière : mais, quand ils sont égaux dans la proposition, la conversion qui s'en fait vient du côté de la forme, c'est-à-dire de la nature de la proposition prise en elle-même.

Il sera maintenant aisé de déterminer quelles propositions se convertissent parfaitement ou imparfaitement.

Je dis donc, premièrement, que toutes les propositions particulières affirmatives se convertissent parfaitement, par la nature même des propositions ; comme, de ce qu'il est vrai de dire : *Quelque homme est juste*, il est vrai de dire : *Quelque juste est homme*.

La raison est que les termes sont précisément de même étendue, étant tous deux particuliers ; le sujet, par la restriction qui y est apposée, et l'attribut, par la nature même des propositions affirmatives : et, en effet, il paraît que dans l'homme qui est juste, il y a nécessairement un juste qui est homme.

Je dis, secondement, que les propositions négatives universelles se convertissent parfaitement, par la nature même des propositions. La raison est que les termes y sont pareillement de même étendue, étant tous deux pris universellement, comme il a été dit. Ainsi de ce que nulle plante n'est animal, il s'ensuit que nul animal n'est plante : et en effet, s'il y avait quelque animal qui fût plante, il y aurait quelque plante qui serait animal, comme nous venons de voir.

Je dis, troisièmement, que les propositions universelles affirmatives ne se peuvent, par leur nature, convertir qu'imparfaitement, et en changeant, dans la conversion, l'universel en particulier. Par exemple, de ce que tout homme est animal, il n'en peut résulter autre chose, sinon que quelque animal est homme. La raison est que les termes sont inégaux, l'attribut étant toujours particulier.

Et par là se voit parfaitement la différence de l'universelle négative et de l'universelle affirmative : parce que, dans les négatives, le sujet et l'attribut ayant la même étendue, autant que le sujet exclut l'attribut, autant l'attribut exclut le sujet : c'est pourquoi, autant qu'il est vrai que nulle plante n'est animal, autant qu'il est vrai que nul animal n'est plante ; mais au contraire, dans l'affirmation, où l'attribut, pour cadrer avec le sujet, se prend toujours particulièrement ; si on le prend universellement, il ne cadre plus. Par exemple, si je dis : *Tout homme est animal* pour faire cadrer *animal* et *homme*, il faut, par animal, entendre quelque animal, ou quelqu'un des animaux. Par conséquent, si on ôte à *animal* sa restriction, et qu'au lieu de dire quelque *animal*, on dise *tout animal*, il ne faudra pas s'étonner s'il ne cadre plus avec *homme*. Ainsi, de ce que tout homme

est animal, il s'ensuivra bien que quelque animal est homme, mais non pas que tout animal est homme.

Je dis, quatrième, que deux particulières négatives ne se peuvent convertir, en aucune sorte, par la nature des propositions, parce que les deux termes ne peuvent jamais être de même étendue ; l'attribut de la négative, même particulière, étant toujours universel. Par exemple, de ce que quelque homme n'est pas musicien, il ne s'ensuit nullement que quelque musicien ne soit pas homme ; parce qu'il faudrait pour cela, que, comme il y a quelque homme qui n'est aucun des musiciens, il y eût quelqu'un des musiciens qui ne fût aucun des hommes.

De là donc il s'ensuivra que quand deux universelles affirmatives, ou deux particulières négatives se convertiront, ce sera par la nature des termes, et non par la nature des propositions.

Dans les universelles affirmatives, cela se fait avec quelque règle ; car les termes qui signifient l'essence ou la différence, et la propriété spécifique, sont tous de même étendue, comme il paraît, et par là se convertissent mutuellement. Ainsi *tout homme est animal raisonnable*, et *tout animal raisonnable est homme* ; *tout homme est visible*, *tout visible est homme*.

Mais, quant aux particulières négatives, quand elles ont ensemble quelque liaison, ce n'est point par elles-mêmes, ni en vertu d'aucune règle. De cette sorte, s'il est vrai de dire que, comme il y a quelque triangle qui n'est pas un corps de six pieds de long, il y a aussi quelque corps de six pieds de long qui ne sera pas un triangle, ce n'est pas que la vérité d'une de ces propositions entraîne celle de l'autre ; mais c'est que chacune d'elles se trouve véritable en soi.

Tout ce que nous venons de dire appartient à cette espèce de raisonnement composé de deux propositions, dont nous avons déjà parlé. C'est pourquoi Aristote traite cette manière à l'endroit où il parle du raisonnement ; mais comme tout ceci sert à connaître la nature des propositions, il semble naturel de le mettre ici.

CHAPITRE X.

Comment les propositions universelles et particulières, affirmatives et négatives, conviennent ou s'excluent universellement ; et des propositions équipollentes.

Il sert encore à connaître la nature des propositions, de considérer comment les universelles et les particulières, les affirmatives et les négatives, conviennent ou s'excluent ensemble ; et cela se rapporte encore à cette espèce de raisonnement de deux propositions dont nous venons de parler.

En comparant ensemble ces quatre sortes de propositions, on les trouve opposées en diverses sortes. Car, ou elles le sont dans leur quantité, en ce que l'une est universelle, et l'autre particulière ; ou dans leur qualité, en ce que l'une est affirmative, et l'autre est négative ; ou enfin, dans l'une et dans l'autre.

En prenant donc les propositions avec le même sujet et le même attribut, sans y changer autre chose que les marques de leur quantité, c'est-à-dire de leur universalité ou particularité, et celles

de leur qualité, c'est-à-dire celles d'affirmation ou de négation, on en distingue de quatre sortes.

Quand les deux propositions, qui conviennent en quantité, sont universelles, si l'une est affirmative et l'autre négative, elles s'appellent *contraires*, comme quand on dit : *Tout homme est juste; nul homme n'est juste.*

Quand les deux propositions qui conviennent en quantité, sont toutes deux particulières, elles s'appellent *sous-contraires*, parce qu'elles sont comprises sous deux propositions contraires; comme quand on dit : *Quelque homme est juste; quelque homme n'est pas juste.*

Quand les deux propositions conviennent en qualité, c'est-à-dire, qu'elles sont toutes deux affirmatives ou toutes deux négatives, si l'une est universelle et l'autre particulière, elles s'appellent *subalternes*, parce que l'une est sous l'autre, c'est-à-dire la particulière sous l'universelle; comme quand on dit : *Tout homme est juste; quelque homme est juste; nul homme n'est juste; quelque homme n'est pas juste.*

Enfin, quand elles ne conviennent ni en quantité ni en qualité, en sorte que l'une soit universelle affirmative, et l'autre particulière négative; ou, au contraire, l'une universelle négative, et l'autre particulière affirmative, elles s'appellent *contradictaires*; comme quand on dit : *Tout homme est juste; quelque homme n'est pas; ou, au contraire: Nul homme n'est juste; quelque homme est juste.*

Il sera maintenant aisé, en comparant ensemble ces quatre sortes de propositions, de voir comment la vérité de l'une induit ou la vérité ou la fausseté de l'autre.

Et déjà nous avons vu que, parmi les subalternes, si l'universelle est vraie, la particulière l'est aussi, et non au contraire.

Pour ce qui est des deux contradictoires, il est clair que si l'une est vraie, l'autre est fautive. S'il est vrai de dire : *Tout homme est juste*, il est faux de dire : *Quelque homme n'est pas juste*, et au contraire. Et s'il est vrai de dire : *Nul homme n'est juste*, il est faux de dire : *Quelque homme est juste*, et au contraire : autrement, il serait vrai que ce qui est n'est pas; ce qui se détruit de soi-même.

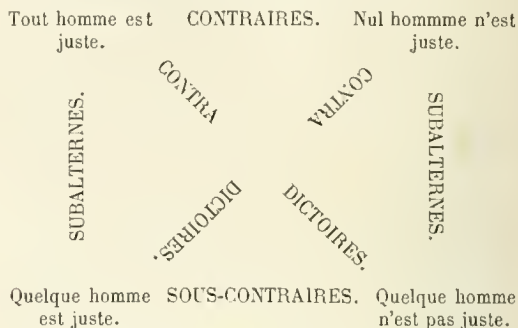
Quant aux propositions contraires, elles ne peuvent jamais toutes deux être véritables; mais elles peuvent être toutes deux fausses, comme s'il est vrai de dire : *Tout homme est juste*, il ne peut jamais être vrai de dire : *Nul homme n'est juste*. Mais s'il y a seulement quelques justes parmi les hommes, il sera également faux de dire que tout homme est juste, et que nul homme n'est juste.

Mais les sous-contraires peuvent être toutes deux véritables, sans pouvoir être toutes deux fausses. Il peut être vrai de dire : *Quelque homme est juste*, et *quelque homme n'est pas juste*; mais si l'un des deux est faux, l'autre ne le peut pas être; car s'il est faux de dire : *Quelque homme est juste*, la contradictoire : *Nul homme n'est juste*, est véritable nécessairement, et par conséquent sa subalterne : *Quelque homme n'est pas juste*; et, au contraire, s'il est faux de dire : *Quelque homme n'est pas juste*, sa contradictoire : *Tout homme est juste*, et par conséquent la subalterne de cette

contradictoire : *Quelque homme est juste*, se trouveront indubitables.

Ainsi, en parcourant toutes les espèces de propositions et les combinant ensemble, on voit comment elles conviennent, et comment elles s'excluent mutuellement; ce qui est une espèce de raisonnement, mais qui, comme il a été dit, n'a que deux propositions.

Pour mieux faire entendre ces choses, on a accoutumé de faire une figure que voici :



Outre les propositions que nous avons rapportées, il y en a que l'École appelle *équipollentes*, qui ne s'induisent pas l'une de l'autre comme les précédentes, mais qui, selon leur nom, valent précisément la même chose, et ne diffèrent que dans les termes.

Cette *équipollence* se remarque dans les propositions modales. Par exemple, cette proposition : *Il est possible que l'homme soit juste*, est équipollente à celle-ci : *Il n'est pas impossible que l'homme soit juste*; et celle-ci : *Il n'est pas nécessaire que l'homme soit juste*, est équipollente à cette autre : *Il est contingent que l'homme soit juste*; et les quatre ont toutes la même force, en prenant le possible comme purement possible, auquel sens il est opposé, non-seulement à l'impossible, mais au nécessaire.

Ceci est clair et peu important; mais il a fallu le dire, afin que l'on entendît ce que l'École entend par l'équipollence.

CHAPITRE XI.

Des propositions véritables et fausses.

RESTE à parler de la vérité ou de la fausseté des propositions, qui sont leurs propriétés les plus essentielles, et auxquelles tend toute la logique; puisqu'elle n'a point d'autre objet, que de nous faire embrasser les propositions véritables, et éviter les fausses.

La proposition véritable est *celle qui est conforme à la chose même*; par exemple, si je dis : Il est jour, et qu'il soit jour en effet, la proposition est véritable; la fautive s'entend par-là, sans qu'il soit besoin d'en discourir davantage.

C'est une qualité merveilleuse de l'entendement, de pouvoir se rendre conforme à tout ce qui est, en formant sur chaque chose des propositions véritables; et dès-là qu'il peut, en quelque manière, se rendre conforme à tout, il paraît qu'il est bien d'une autre nature que les autres choses qui n'ont point cette faculté.

Il est certain que toute proposition est véritable

ou fausse; mais on fait ici une question, savoir, si de deux propositions qui regardent un « futur contingent, » l'une est vraie et l'autre fausse, déterminément : par exemple, s'il est vrai ou faux, déterminément, que j'irai demain à la promenade ou que je n'irai pas.

Aristote a fait naître la difficulté, quand il a dit qu'une de ces deux propositions était vraie ou fausse; mais indéterminément; et sans qu'on pût dire laquelle des deux¹. S'il parle de l'entendement humain, il a raison; mais s'il parle de tout entendement absolument, c'est ôter à l'entendement divin la présence de toutes les choses qui dépendent de la liberté; ce qui est faux et impie.

Et il faut remarquer qu'Aristote reconnaît que de deux propositions sur le présent ou sur le passé contingent, l'une est vraie déterminément. Il est vrai, par exemple, déterminément, ou que je me promène, ou que je ne me promène pas actuellement; ou que je me suis promené, ou que je ne l'ai pas fait. Mais ce qui fait qu'Aristote ne veut pas admettre la même chose pour l'avenir, c'est qu'il dit que ce serait introduire « une nécessité » fatale, et détruire la liberté. » Car, dit-il, s'il est vrai déterminément, ou que je me promènerai, ou que je ne me promènerai pas demain, il était vrai hier, il était vrai il y a dix ans, il était vrai il y a cent ans, en un mot, il était vrai de toute éternité; ce qui emporte, dit-il, une nécessité absolue et inévitable. Et il n'a pas voulu considérer que, de même que la liberté n'est pas détruite de ce qu'il est vrai, déterminément, que je me promène maintenant, parce qu'il est vrai en même temps que je le fais avec liberté; il en faut dire de même, non-seulement du passé, mais de l'avenir; et comme Aristote avoue qu'encore qu'il soit vrai, déterminément, que je me promenai hier, ma liberté, pour cela, n'est point offensée, parce qu'il est vrai aussi que je le fis librement : elle ne le serait pas non plus quand il serait vrai, déterminément, que je me promènerai demain, parce qu'il sera vrai en même temps que je le ferai avec liberté.

En un mot, les propositions du présent, du passé et de l'avenir, sont toutes de même nature, à la réserve de la seule différence des temps. A cela près, elles ont toutes les mêmes propriétés; et si l'une est vraie, déterminément, l'autre le doit être aussi.

Et ce qui pourrait faire penser aux hommes que les propositions du futur contingent sont vraies ou fausses, indéterminément, c'est qu'ils ne savent pas laquelle est vraie, et laquelle est fausse; mais il faudrait considérer que Dieu le sait, et que le nier, c'est détruire sa perfection et sa providence.

Les philosophes anciens ont parlé, en beaucoup de choses, fort ignoramment, pour n'avoir pas su, ou pour n'avoir pas toujours considéré ce qui convenait à Dieu. Il est de sa perfection de savoir tout éternellement, même nos mouvements les plus libres : autrement, ou jamais il ne les saurait; et comment pourrait-il, ou les récompenser quand ils sont bons, ou les punir quand ils sont mauvais? ou il en acquerrait la connaissance, et

deviendrait plus savant avec le temps. L'un lui ôte sa souveraineté et sa providence, et l'autre détruit la plénitude de sa perfection et de son être.

CHAPITRE XII.

Des propositions connues par elles-mêmes.

Parmi les propositions véritables et fausses, il y en a dont la vérité est connue par elle-même, et d'autres dont elle est connue par la liaison qu'elles ont avec celles-ci.

De ces propositions, les unes sont universelles comme : *Le tout est plus grand que sa partie*; les autres sont particulières et connues par expérience, comme quand je dis : *Je pense telle et telle chose; je sens du plaisir, ou de la douleur; je crois ou je ne crois pas* : et ainsi des autres qui sont connues par une expérience aussi certaine.

Les propositions universelles, connues par elles-mêmes, s'appellent *axiomes*, ou *premiers principes*.

Comme, en parlant des idées, nous avons d'abord exercé l'esprit à en considérer de plusieurs sortes, et à les démêler les unes des autres, ce n'est pas un exercice moins utile que d'attacher notre esprit à remarquer ces propositions universelles connues par elles-mêmes.

Nous appelons *propositions connues par elles-mêmes*, celles dont la vérité est entendue par la seule attention qu'on y a, sans qu'il soit besoin de raisonner; autrement, « celles où la liaison du sujet et de l'attribut est parfaitement entendue par » la seule intelligence des termes. »

Des propositions ainsi clairement et distinctement entendues sont sans doute véritables; car tout ce qui est intelligible de cette sorte, ne peut manquer d'être vrai; autrement il ne serait pas intelligible.

Nous allons ici rapporter beaucoup de ces propositions intelligibles par elles-mêmes.

« Il est impossible qu'une chose soit et ne soit » pas en même temps; » autrement, « ce qui est, » ne peut point n'être pas. »

Cela n'est pas seulement vrai de l'être absolument pris, mais encore d'être tel et tel; ce qui est homme ne peut pas n'être pas homme, ce qui est rond ne peut pas tout ensemble n'être pas rond.

Nous verrons dans la suite¹ que ce principe est celui qui soutient tout raisonnement, et que, qui nierait une conséquence d'un argument bien fait, en accordant la majeure et la mineure, serait forcé d'avouer qu'une chose serait et ne serait pas en même temps.

Ce principe est tellement le premier, que tous les autres s'y réduisent; en sorte qu'on peut tenir pour premiers principes tous ceux où en les niant, il paraît d'accord à tout le monde qu'une même chose serait et ne serait pas en même temps.

Ainsi voici encore un premier principe : « Nulle » chose ne se peut donner l'être à elle-même; » et encore : « Ce qui n'est pas ne peut avoir l'être que » par quelque chose qui l'ait; » et encore : « Nul » ne peut donner ce qu'il n'a pas. »

De ce principe, quelques-uns concluent qu'un

1. De Interpret., cap. IX.

1. Liv. III, chap. VIII, ci-après.

corps ne se peut donner le mouvement à lui-même, et d'autres infèrent encore qu'il ne se peut non plus donner le repos : mais nous examinerons ailleurs ces conséquences ; il nous suffit maintenant de voir que nulle chose ne se donne l'être à elle-même ; autrement, elle serait avant que d'être.

Il est d'une vérité aussi connue, que « ce qui » est de soi est nécessairement ; » car, pour cela il ne faut qu'entendre ce que veulent dire les termes. Être de soi, c'est être sans avoir l'être d'un autre ; être nécessairement, c'est ne pouvoir ne pas être, et maintenant il est clair que ce qui est sans avoir l'être d'un autre, ne peut pas n'être pas, et qu'une chose qui serait un seul moment sans être ne serait jamais, si quelque autre ne lui donnait l'être.

Ce principe est le même au fond que le précédent, et tout le monde en connaît la vérité : c'est de là qu'il est clair que Dieu ne peut pas être qu'il ne soit nécessairement, parce qu'il est de soi ; et les philosophes qui ont supposé que la matière ou les atomes étaient d'eux-mêmes, ont dit aussi qu'ils étaient nécessairement.

En géométrie, tout le monde reçoit comme incontestables, les principes suivants : « Le corps est étendu en longueur, largeur et profondeur. »

On peut considérer le corps selon chacune de ces dimensions ; et, selon cela, donner les définitions incontestables de la ligne, de la surface et du corps solide.

« Si deux choses sont égales à une même, elles » seront égales entre elles.

» Si à choses égales on ajoute choses égales, les » tous seront égaux.

» Si des choses égales on ôte choses égales, les » restes seront égaux. »

Et au contraire : « Si à choses inégales on ajoute » choses égales, les tous seront inégaux ; et si de » choses inégales on ôte choses égales, les restes » seront inégaux.

» Si des choses sont moitié, ou tiers, ou » quart d'une même chose, elles seront égales » entre elles.

» Si des grandeurs conviennent, c'est-à-dire, » si on les peut par la pensée ajuster tellement ensemble, que l'une ne passe pas l'autre, elles » sont égales.

» Le tout est plus grand qu'une de ses parties.

» Toutes les parties rassemblées égalent le tout.

» Tous les angles droits sont égaux.

» Deux lignes droites n'enferment point entièrement un espace.

» Deux lignes parallèles ne se rencontrent jamais, quand elles seraient prolongées jusqu'à l'infini.

» Deux lignes non parallèles, prolongées par leurs extrémités, à la fin se rencontreront en un point. »

On trouvera beaucoup de tels axiomes dans les *Eléments* d'Euclide.

A cela se rapportent aussi ce que les géomètres appellent *pétitions* ou *demandes*, comme :

« Qu'on puisse mener une ligne droite d'un point » donné à un autre point donné.

» Qu'on puisse continuer indéfiniment une ligne » droite donnée.

» Qu'on puisse décrire un cercle, de quelque » centre et quelque intervalle que ce soit.

» Qu'on puisse prendre une quantité plus grande » ou plus petite qu'une quantité donnée. »

Il est aussi certain, que « ce qui agit est, » que « ce qui a quelque qualité ou propriété réelle est : » de là se conclut très-bien l'existence de toutes les choses qui affectent nos sens ; et de là saint Augustin et les autres ont très-bien conclu, en disant : Je pense, donc je suis¹.

C'est encore un autre principe très-véritable : « En vain emploie-t-on le plus, où le moins suffit. »

Frustra fit per plura, quod potest fieri per pauciora. Non sunt multiplicanda entia sine necessitate ; par où l'on prouve que les machines les plus simples, tout le reste étant égal, sont les meilleures ; et parce qu'on a une idée que dans la nature tout se fait le mieux qu'il se peut, tous ceux qui raisonnent bien sont portés à expliquer les choses naturelles par les moyens les plus simples ; aussi les physiciens nous ont-ils donné pour constant que la nature ne fait rien en vain : *Natura nihil facit frustra*.

A ce principe convient celui-ci, qui est un des fondements du bon raisonnement : « On ne doit » point expliquer par plus de choses, ce qui se » peut également expliquer par moins de choses. »

Par là sont condamnés ceux qui mettent dans la nature tant de choses inutiles ; et dans la politique, ceux qui, ayant un moyen sûr, en cherchent plusieurs ; et, dans la rhétorique, ceux qui chargent leurs discours de paroles vaines.

Il est encore vrai, d'une vérité incontestable, « qu'il faut suivre la raison connue, » et cela tant en spéculative qu'en pratique, c'est-à-dire, qu'il faut croire ce que la droite raison démontre, et pratiquer ce qu'elle prescrit.

Que *l'ordre vaut mieux que la confusion* ; que *tout le monde veut être heureux* ; et que *nul ne veut être dans un état qu'il tienne pour absolument mauvais*.

Que *ce qui est intelligible est vrai*, ou, ce qui est le même, que *le faux*, c'est-à-dire ce qui n'est pas, *ne peut pas être intelligible*.

Que *ce qui se fait expressément pour une fin, ne peut être dirigé ni connu que par la raison*, c'est-à-dire par une cause intelligente. Il ne faut qu'entendre ces termes pour convenir de la proposition, parce qu'agir de dessein, ou concevoir que quelqu'un agit de dessein, enferme nécessairement l'intelligence.

A ce qui est intelligible de soi, on pourrait joindre certaines choses qu'on connaît par une expérience certaine : comme je connais que je sens, que j'ai du plaisir ou de la douleur, que j'affirme, que je nie, que je doute, que je raisonne, que je veux ; et je connais aussi par le discours que me fait un autre, qu'il a en lui-même des pensées et des sentiments semblables : mais ceci ne s'appelle pas principe ; ce sont choses connues par expérience.

En physique, il y a beaucoup de choses d'expérience qu'on donne ensuite pour principes. Par exemple, de ce qu'on connaît par expérience que toutes les choses pesantes tendent en bas, et y ten-

¹ S. Aug., *De Trinit.*, l. X, n. 43.

dent avec certaines proportions, on a fondé des principes universels qui servent à la mécanique et à la physique. Mais ces principes ne sont point de ceux que nous appelons intelligibles de soi, parce qu'on ne les donnait que par l'expérience de plusieurs choses particulières, d'où on conclut les universelles : ce qui appartient au raisonnement.

Je ne sais si on doit rapporter à ces principes de pure expérience celui-ci : *Que les corps se poussent l'un l'autre ; et que le corps qui entre en un lieu, en chasse celui qui l'occupait.* Car, outre l'expérience, il y a une raison dans la chose même, c'est-à-dire dans les corps qui sont naturellement impénétrables.

Mais du moins, il est certain que l'impénétrabilité des corps étant supposée, on n'a plus besoin d'expérience pour connaître certaines choses ; mais on les connaît par elles-mêmes, par exemple : « Un corps ne peut passer par une ouverture » moindre que lui ; ce qui est pointu, le reste étant » égal, s'insinue plus facilement par une ouverture, que ce qui ne l'est pas, » et ainsi du reste.

On connaît avec la même évidence, « qu'un » agent naturel et nécessaire, dans les mêmes circonstances, fera toujours le même effet ; » par exemple, que le soleil se levant demain avec un ciel aussi serein qu'aujourd'hui, causera une lumière aussi claire, et que le même poids attaché à la même corde, et toujours dans la même disposition, la tendra également demain et aujourd'hui.

Il n'est pas moins vrai que, « quand ce qui empêche égale ce qui agit, il ne se fait rien : » par exemple, si le poids A, qui doit tirer après soit une balance, en est empêché par le poids B, posé vis-à-vis, et que le poids B soit égal en pesanteur au poids A, il est clair que l'un empêchera autant que l'autre agit, et qu'il ne se fera aucun mouvement, c'est-à-dire que la balance demeurera en équilibre. On peut encore rapporter ici ces vérités incontestables, que « ce qui se meut naturellement, tend » toujours à continuer son mouvement par la ligne la plus approchante de celle qu'il devait décrire ; » d'où il arrive que les corps pesants, étant empêchés, continuent leur mouvement, par la ligne la plus approchante de la droite. Ainsi, dans cette figure,



la boule qui roule sur le plan incliné, s'approche, autant qu'il se peut, de la perpendiculaire A, B. Et ce principe est conjoint à celui-ci, que *la ligne droite est la plus courte de toutes*, ce qui fait que le mouvement, selon cette ligne, est aussi le plus court de soi ; et que si la nature cherche le plus court, elle doit mener les corps pesants, au centre où elle les pousse, par la ligne la plus droite, ou quand ils sont empêchés, par la ligne la plus approchante de la droite.

Ces vérités premières, et intelligibles par elles-mêmes, sont éternelles et immuables : et Dieu nous en a donné naturellement la connaissance, afin qu'elle nous dirige dans tous nos raisonnements,

sans même que nous y fassions une réflexion actuelle, à peu près comme nos nerfs et nos muscles nous servent à nous mouvoir, sans que nous les connaissions.

Il sert pourtant beaucoup, pour plusieurs raisons, de faire une réflexion expresse sur ces vérités primitives.

1° Elle accoutume l'esprit à bien connaître ce que c'est qu'évidence, et lui fait voir que ce qui est évident, est ce qui, étant considéré, ne peut être nié quand on le voudrait.

2° Elle lui apprend à tenir pour vrai tout ce qu'il entend clairement et distinctement de cette sorte : car c'est par là que ces axiomes sont tenus pour indubitables.

3° Elle lui apprend qu'il doit suspendre son jugement à l'égard des propositions qu'il ne connaît pas avec une pareille évidence, et à ne les point recevoir, jusqu'à ce qu'en raisonnant il les trouve nécessairement unies à ces vérités premières fondamentales.

Mais, en considérant les vrais axiomes ou premiers principes de connaissances, il faut prendre garde à certaines propositions que la précipitation ou les préjugés veulent faire passer pour principes.

Telles sont ces propositions : *Ce qui ne se touche pas, ni ne se voit pas, ou, en un mot, ne se sent pas, n'est pas ; ce qui n'a point de grandeur ou de quantité, n'est rien ;* et autres semblables, qui font toute l'erreur de la vie humaine : car, déçus par ces faux principes, nous suivons le sens au préjudice de la raison : et le mal est que, souvent après avoir reconnu en spéculation que ces principes sont faux, nous nous y laissons toutefois entraîner dans la pratique.

C'est encore un principe très-faux, que celui que posent certains physiiciens, que *pour être bon philosophe, il faut pouvoir expliquer toute la nature sans parler de Dieu.* Afin que ce principe pût être véritable, il faudrait supposer que Dieu ne fait rien dans la nature, c'est-à-dire qu'il faudrait donner pour certain la chose du monde, je ne dis pas la plus incertaine, mais la plus fautive.

Il est vrai que qui ne rendrait raison des effets de la nature, qu'en disant : *Dieu le veut ainsi,* serait un mauvais philosophe, parce qu'il n'expliquerait pas les causes secondes, ni l'enchaînement qu'ont entre elles les parties de l'univers. C'est un excès que ces physiiciens ont raison d'éviter ; mais ils tombent dans un autre beaucoup plus blâmable, en supposant comme indubitable, que toutes ces causes secondes n'ont point de moteur commun, ni de cause première qui les tienne unies les unes aux autres. Il n'est pas moins faux de dire comme font la plupart des nôtres : *Il faut se contenter soi-même, ou suivre ce qui plaît, ou avoir le plaisir pour guide.* La fausseté de ces principes paraît en ce que les plus grands maux nous arrivent en suivant aveuglément ce qui nous plaît : il n'y a point de séduction plus dangereuse que celle du plaisir ; et cependant c'est sur ce principe que roule la conduite de la plupart des hommes du monde.

En voici encore un très-commun et très-pernicieux : *Il faut faire comme les autres ;* c'est ce qui amène tous les abus et toutes les mauvaises cou-

tumes, et ce qui est cause qu'on s'en fait des lois. Or, ce principe, *qu'il faut faire comme les autres*, n'est vrai, tout au plus, que pour les choses indifférentes, comme pour la manière de s'habiller. Mais, pour l'étendre aux choses de conséquence, il faudrait supposer que la plupart des hommes jugent et font bien.

On entend dire à beaucoup de gens cette parole comme une espèce de principe : *Quand on est bien, il ne faut pas se tourmenter des autres* : chose fautive et inhumaine, qui détruit la société.

On en voit qui croient que, pour montrer qu'une chose est douteuse, il suffit de faire voir que quelques-uns en doutent : comme si on ne voyait pas des opinions manifestement extravagantes, suivies non-seulement par quelques particuliers, mais par des nations entières. A cela se rattache encore ce que les hommes disent du bonheur et du malheur : Je suis heureux, je suis malheureux, et c'est pourquoi telle chose m'arrive ; par où on entend ordinairement quelque chose d'aveugle qui fait notre bonne ou notre mauvaise destinée : chose fautive et qui renverse la Providence divine.

C'est un beau mot d'Hippocrate, que *la fortune est un nom qui, à vrai dire, ne signifie rien*.

Ces principes imaginaires, et autres semblables, outre qu'ils peuvent être réfutés par raisonnement paraissent faux en les comparant seulement avec les principes véritables, parce qu'on voit dans les uns, une lumière de vérité qu'on n'apercevra pas dans les autres. Personne ne dira qu'il soit aussi clair que ce qui n'est pas sensible n'existe pas, qu'il est clair que le tout est plus grand que la partie, ou que ce qui n'est pas, ne peut, de lui-même, venir à l'être.

CHAPITRE XIII.

De la définition et de son usage.

PARMI les propositions affirmatives, il y en a deux espèces absolument nécessaires aux sciences, et que la logique doit considérer : l'une est la *définition*, et l'autre la *division*.

Ces deux choses peuvent être considérées ou dans leur nature, ou dans leur usage.

La définition est *une proposition ou un discours qui explique le genre et la différence de chaque chose*.

C'est ce qui s'appelle expliquer l'essence ou la nature des choses.

Pour connaître une chose, il faut savoir premièrement à quoi elle tient, et de quoi elle est séparée. Le premier se fait en disant le genre, et le second en disant la différence.

Il en est à peu près de même comme d'un champ à qui on veut donner des bornes. On dit, premièrement, en quelle contrée il est, afin qu'on ne l'aille pas chercher trop loin ; et puis l'on en détermine les limites, de peur qu'on ne l'étende plus qu'il ne faut.

Le mot de *finir* vient de là ; et la définition, tant en grec qu'en latin, marque les bornes ou les limites qu'on met dans les choses, semblables à peu près à celles qu'on met dans les terres.

Ainsi, en disant : *L'homme est un animal raisonnable*, je fais voir, premièrement, qu'il le faut chercher dans le genre des animaux, et, seconde-

ment, comment il le faut séparer de tous les autres.

Puisque la définition est faite pour donner à connaître l'essence des choses, elle doit aller, autant qu'il se peut, au principe constitutif, et à la différence propre et spécifique sans se charger des propriétés, ni des accidents. La raison est que les propriétés se déduisent de l'essence, et y sont comprises ; de sorte qu'il suffit de l'expliquer : et pour ce qui est des accidents, ils sont hors de la nature de la chose, et par là ils n'appartiennent pas à la définition.

Ainsi, en définissant un triangle, loin qu'il faille dire qu'il est grand ou petit, il ne faut pas même dire qu'il a trois angles égaux à deux droits ; mais seulement son essence ou sa nature propre, en disant que c'est *une figure terminée de trois lignes droites*.

Par la même raison, on ne doit pas définir l'homme, *animal capable de parler*, mais *animal raisonnable*, ou *capable de raisonner* ; parce que être raisonnable est sa propre différence constitutive ; d'où suit la faculté de parler ; car on ne parle point si on ne raisonne.

Mais comme on ne connaît pas toujours la différence propre et spécifique des choses, il faut quelquefois les définir par une ou par quelques-unes de leurs propriétés.

De là vient qu'on reconnoît deux sortes de définition : l'une, *parfaite et exacte*, qui définit la chose par son essence ; l'autre, *imparfaite et grossière*, qui la définit par ses propriétés.

En ce dernier cas, il faut prendre garde de ne pas entasser dans la définition toutes les propriétés de la chose, mais seulement celles qui sont les premières, et comme le fondement des autres.

Et il faut, autant qu'il se peut, se réduire à l'unité, afin que la définition soit plus simple, et approche, au plus près qu'il sera possible, de la définition parfaite.

Ainsi, on définira le cheval par sa force et par son adresse, le chien par son odorat, le singe par sa souplesse et par la facilité qu'il a d'imiter : et ainsi les autres choses dont l'essence n'est pas connue, par une ou par quelques-unes de leurs propriétés principales.

De là suit que la définition doit être : 1^o *courte*, parce qu'elle ne dit que le genre et la différence essentielle, ou en tout cas les principales des propriétés ; 2^o *claire*, parce qu'elle est faite pour expliquer ; 3^o *égale au défini*, sans s'étendre ni plus ni moins, puisqu'elle doit le resserrer dans ses limites naturelles.

Ainsi, la définition se convertit avec le défini, par une conversion parfaite, parce que l'un et l'autre sont de même étendue. S'il est vrai que le triangle soit une figure terminée de trois lignes droites, il est vrai aussi qu'une figure terminée de trois lignes droites est un triangle.

Voilà ce qui regarde la nature de la définition. Venons à l'usage.

Sur cela, voici la règle : *Toute chose dont on traite doit premièrement être définie*.

Mais comme il y a des choses dont la nature est parfaitement connue par elle-même, et d'autres dont elle ne l'est pas ; dans les premières on fait précéder une définition parfaite qui explique leur

essence, pour ensuite en rechercher les propriétés; dans les autres, on fait précéder une définition imparfaite, pour venir, s'il se peut, à la connaissance de la nature même de la chose, et par là à une parfaite définition.

Ainsi, la géométrie, qui a pour objet les figures, choses dont la nature est parfaitement connue, en pose d'abord des définitions exactes, dont elle se sert pour rechercher les propriétés de chaque figure et les proportions qu'elles ont entre elles.

Il n'en est pas de même dans la physique; car on ne connaît que grossièrement la nature des choses qui en font l'objet, et la fin de la physique est de la faire connaître exactement: par exemple, nous connaissons grossièrement que l'eau est un corps liquide de telle consistance, de telle couleur, capable de tels et de tels accidents; mais quelle en est la nature, et de quelles parties est-elle composée, et d'où lui vient d'être coulante, d'être transparente, d'être froide, de pouvoir être réduite en écume et en vapeurs? C'est ce qu'il faut découvrir par raisonnement.

Mais il faut faire précéder cette recherche par une définition grossière, qui la réduise à un certain genre, comme à celui de corps liquides et en détermine l'espèce par une ou par quelques-unes de ses propriétés principales.

Que s'il s'agit, en général, de la nature du liquide, il faut, avant toutes choses, marquer ce que c'est, en disant que c'est un corps coulant et sans consistance; mais par là je n'en connais guère la nature. Si je viens ensuite à trouver que toutes ses parties sont en mouvement, je connais mieux la nature du liquide: et si, pénétrant plus avant, je puis déterminer quelle est la figure et le mouvement de ses parties, je la connaîtrai parfaitement, et je pourrai définir exactement le liquide.

Dans toutes les questions de cette nature, les définitions exactes sont le fruit de la recherche, et les autres en sont le fondement.

Ces sortes de définitions, qui précèdent l'examen des choses, c'est-à-dire presque toutes les définitions, doivent être telles que tout le monde en convienne, car il s'agit de poser le sujet de la question dont il faut convenir avant toutes choses.

Quelquefois, au lieu de définir les choses, on les décrit seulement; et cela se fait lorsqu'on ne songe pas tant à en expliquer la nature qu'à représenter ce qui en paraît aux sens, comme si je dis: « L'homme est un animal dont le corps est posé droit sur deux pieds, dont la tête est élevée au-dessus du corps, couverte de poils qui descendent naturellement sur les épaules; » et le reste. Cela s'appelle *description*, et non pas *définition*.

CHAPITRE XIV.

De la division et de son usage.

APRÈS avoir défini les choses, et les avoir réduites à leurs justes bornes, on est en état de les diviser en leurs parties.

La division est une *proposition* ou un *discours* qui, prenant un sujet commun, fait voir combien il y a de sortes de choses à qui la raison en convient: comme quand, prenant pour sujet ce terme être, on dit que tout ce qui est, a l'être ou de soi-même ou d'un autre: de soi-même, comme Dieu seul;

d'un autre, comme tout le reste; et encore, que ce qui a l'être, l'a ou en soi-même comme les substances, ou en un autre comme les modes et les accidents.

Par là il paraît que la division est une espèce de partage d'un tout dans ses parties; parce que le sujet commun est regardé comme le tout, et ce qui résulte de la division est regardé comme les parties.

C'est pourquoi les parties de la division sont appelées *membres*.

De là suivent deux propriétés de la division; l'une, que les parties divisées égalent l'étendue du tout et ne disent ni plus ni moins, sans quoi le tout ne serait divisé qu'imparfaitement; l'autre, que les parties de la division ne s'excluent point l'une l'autre, mais plutôt s'excluent mutuellement; sans quoi ce ne serait pas diviser, mais plutôt confondre les choses.

Si l'une de ces deux propriétés manque, en l'un et l'autre cas, la division est fautive par différentes raisons. Au premier cas, elle est fautive, parce qu'elle donne pour tout ce qui ne l'est pas, puisqu'elle est enfermée dans l'autre, contre la nature des parties qui s'excluent mutuellement. Par exemple, si je disais: *Toute action humaine par son objet est bonne ou mauvaise*, la division est fautive, parce que, outre les actions qui sont bonnes ou mauvaises par leur objet, telles que sont celle d'adorer Dieu et celle de blasphémer son nom, il y en a qui, par leur objet, sont indifférentes, telle que celle de se promener, et qui peuvent devenir bonnes ou mauvaises par l'intention particulière de celui qui les exerce.

Cette division est donc fautive, parce que, promettant de diviser toutes les actions humaines, elle en omet une partie, et ainsi donne pour tout ce qui ne l'est pas.

Que si je dis: *La vie humaine est ou honnête ou agréable*, la division est fautive par l'autre raison, parce que la vie honnête, quoiqu'elle ait ses difficultés, est au fond, et à tout prendre, la plus agréable. Ainsi, ce que je donne pour parties, c'est-à-dire pour choses qui s'excluent mutuellement, ne sont point parties, puisque l'une renferme l'autre.

Mais, au contraire, si je divise la vie humaine en vie raisonnable ou vie sensuelle, la division est juste, parce que d'un côté, je comprends tout, étant nécessaire que l'homme vive ou selon la raison, ou selon les sens; et, de l'autre, les parties s'excluent mutuellement, n'étant pas possible ni que celui qui vit selon la raison s'abandonne aux sens, ni que celui qui s'abandonne aux sens suive la raison.

« Autant qu'il y a de sortes de tous ou de parties, autant y a-t-il de sortes de divisions. »

Il y a le tout essentiel, c'est-à-dire universel, qui a ses parties subjectives, telles que sont les parties à l'égard du genre; ainsi, c'est une des sortes de divisions, que de diviser le genre, par ses différences, dans les espèces qui lui sont soumises, comme quand on dit: *L'animal est raisonnable ou irraisonnable*.

Mais comme il y a des différences accidentelles, aussi bien que des essentielles, on peut diviser un

tout universel par certains accidents, comme quand on divise les hommes en blancs ou en nègres.

A cette sorte de division se rapporte celle d'un accident à l'égard de ses différents sujets; comme quand on dit : « La science se trouve ou dans des esprits bien faits, qui en font bon usage, ou dans des esprits mal faits, qui la tournent à mal; » c'est diviser la science à l'égard de ses sujets divers, par des différences qui lui sont accidentelles; et si on voulait la diviser par ses principes intérieurs et essentiels, il faudrait dire : *La science est ou spéculative, ou pratique*; et ainsi du reste.

Il y a un tout de composition qui a des parties réelles, dont il est réellement composé; et de là naît la division qui fait le dénombrement de ses parties; comme quand on dit : « L'homme peut être considéré ou selon l'âme ou selon le corps; » une maison, dans les parties où l'on habite, comme sont les chambres; et dans celles où l'on resserre et où l'on prépare les choses nécessaires pour la vie, comme sont les greniers et les offices. »

A cette espèce de division se rapporte la division du tout en ses parties intégrantes, desquelles nous avons parlé ailleurs¹.

Il y a un tout, que l'Ecole appelle *potentiel*, qui fait regarder une chose dans toutes ses facultés et dans toutes ses actions. En regardant l'âme comme un tout de cette sorte, on la peut diviser en ses facultés sensibles et ses facultés intellectuelles. Ainsi, peut-on regarder le feu selon la vertu qu'il a d'éclairer, selon celle qu'il a d'échauffer, selon celle qu'il a de sécher, selon celle qu'il a de brûler et de fondre certains corps, et ainsi du reste. De même on peut regarder le cerveau selon qu'il peut recevoir les impressions des objets, et selon qu'il peut servir à la direction des esprits.

Toutes ces sortes de divisions se rapportent ordinairement à ces quatre : I. *Du genre en ses parties*. — II. *Du tout de composition en ses parties*. — III. *Du sujet en ses accidents*. — IV. *De l'accident en ses sujets*. Nous en avons rapporté des exemples suffisants.

Lorsqu'on divise en d'autres parties une partie déjà divisée, cela s'appelle *subdivision*, comme quand, dans l'Introduction², nous avons regardé l'homme en tant que composé d'âme et de corps, c'est une division; et la subdivision a été de regarder l'âme dans sa partie sensible ou intellectuelle, et le corps dans ses parties extérieures et intérieures; et ainsi du reste.

L'usage de la division est d'éclaircir les matières, et de les exposer par ordre. Ainsi, les divisions que nous venons de rapporter aident l'homme à se connaître lui-même.

La division n'aide pas seulement à faire entendre les choses, mais encore à les retenir. L'esprit retient naturellement ce qui est réduit à certains chefs par une juste division.

Pour cet usage, il paraît que la division doit se faire, premièrement, en peu de membres, et secondement, en membres ordonnés; et l'expé-

rience fait voir que les divisions et subdivisions trop multipliées confondent l'intelligence et la mémoire.

Et la nature elle-même nous aide à faire ces divisions simples, parce qu'en effet les choses se réduisent naturellement à peu de principes, et qui ont de l'ordre entre eux, c'est-à-dire qui ont un certain rapport : c'est ce que dans la division nous avons appelé *membres ordonnés*.

Ainsi, nous avons connu ce qui appartient à la division, tant dans sa nature que dans ses usages; et il est aisé de voir, par les choses qui ont été dites, tant au chapitre précédent que dans celui-ci, que, quel que soit le sujet dont on veut traiter, il faut premièrement le définir, afin qu'on sache de quoi il s'agit; et secondement, le diviser, afin d'en connaître toutes les parties, ou de déterminer celles dont on veut traiter en particulier. Ainsi, dans les *Instituts*, de Justinien, où il s'agit de donner les principes du droit, on définit premièrement la justice, en disant que c'est *une volonté constante et perpétuelle de faire droit à chacun*. Ensuite, on définit la jurisprudence, *science des choses divines et humaines, de ce qui est juste et injuste*. Après on divise le droit en *droit des gens*, qui est commun à tous les peuples, et *droit civil*, qui règle chaque peuple particulier, comme les Romains, les Grecs, les Français; et celui-ci en droit public et particulier, et encore en *droit écrit* et *non écrit*, qu'on appelle autrement *coutume*.

CHAPITRE XV.

Préceptes tirés de la doctrine précédente.

IL n'est pas besoin ici de récapituler la doctrine précédente, ni les définitions et divisions de ce second livre, qui paraissent assez par le seul titre des chapitres. Il suffira donc de ramasser en peu de mots les préceptes qui en sont tirés.

I. Réduire, autant qu'il se peut, tout le discours en propositions simples, et décharger les complexes de tous les termes inutiles et embarrassants.

II. Diviser les propositions composées, en toutes leurs parties, c'est-à-dire les réduire en toutes les propositions qui les composent; comme en celle-ci : *La seule vertu rend l'homme heureux*; remarquer deux propositions : l'une, que la vertu rend l'homme heureux; l'autre, que nulle autre chose ne le fait.

III. Regarder dans les propositions conditionnées la bonté de la conséquence. Elle se doit examiner par les règles du syllogisme, auquel il la faut réduire; ce qui appartient à la troisième partie.

IV. Connaître les propriétés des propositions, principalement celles de l'affirmative, et de la négative, qui sont que l'attribut de l'affirmative se prend toujours particulièrement, et que l'attribut de la négative se prend toujours universellement.

V. Convertir les propositions selon l'étendue de leurs termes.

VI. Convertir l'universelle négative en universelle négative, et la particulière affirmative en particulière affirmative. Par exemple, de ce que nulle plante n'est animal, conclure la vérité de sa converse : *Nul animal n'est plante*, et de ce que

1. Liv. I, chap. XLVII.

2. C'est l'Introduction à la philosophie, ou la Connaissance de Dieu et de soi-même, que Bossuet cite. Ce passage établit, d'une manière certaine, l'authenticité de sa Logique.

quelque homme est juste, conclure que quelque juste est homme.

Cette règle suit de la quatrième et cinquième, parce qu'il paraît que les termes sont également étendus.

VII. Convertir l'universelle affirmative en particulière affirmative. Dire, par exemple : *Tout homme est animal; donc quelque animal est homme; et non pas tout animal est homme.*

Cette règle suit pareillement de la quatrième et de la cinquième.

VIII. Conclure la particulière de son universelle, et non au contraire. De ce que tout feu brûle, conclure : *Donc quelque feu brûle, et tel feu, en particulier, brûle, et non au contraire; parce que la particulière est enfermée dans l'universelle, et non l'universelle dans la particulière.*

IX. De ce que l'une des contradictoires est véritable, conclure la fausseté de l'autre. S'il est vrai que tout vertueux est sage, il est faux que quelque vertueux ne soit pas sage.

X. De ce que l'une des contraires est vraie, conclure la fausseté de l'autre; par exemple, de ce qu'il est vrai que tout vertueux est sage, conclure la fausseté de la contraire : *nul vertueux n'est sage; mais de la fausseté de l'une, ne conclure pas la vérité de l'autre, parce qu'elles peuvent être toutes deux fausses. Tout homme est juste, nul homme n'est juste, sont deux propositions fausses: parce que la particulière : Il y a seulement quelques hommes justes, les renverse toutes deux.*

XI. Définir chaque chose, en posant son genre prochain et sa différence.

XII. Faire cadrer la définition avec le défini, sans qu'elle s'étende ni plus ni moins.

XIII. La faire courte, simple et claire.

XIV. Commencer chaque traité et chaque question par la définition de son sujet,

XV. En donner d'abord, s'il se peut, une définition précise, où le vrai genre et la vraie différence essentielle soient expliqués. S'il ne se peut, en donner, par quelques propriétés principales, une définition moins exacte, mais dont tout le monde puisse convenir.

XVI. Chercher, par l'examen de la chose même, une définition plus exacte.

XVII. Après avoir défini son sujet, le diviser.

XVIII. Faire que la division cadre au sujet divisé.

XIX. La faire en parties distinctes, et dont l'une n'enferme pas l'autre.

XX. La faire en termes simples et précis.

XXI. La faire en peu de membres, et qui soient ordonnés entre eux, c'est-à-dire qui aient un certain rapport.

XXII. Se modérer dans les subdivisions.

XXIII. Tenir pour véritable toute proposition qui s'étend distinctement, et n'en recevoir aucune, jusqu'à ce qu'elle s'entende de cette sorte.

XXIV. Accoutumer son esprit à discerner les propositions qui s'entendent distinctement, d'avec les autres.

XXV. Considérer les propositions qui s'entendent distinctement par elles-mêmes, et les faire servir de fondement à la recherche des autres.

C'est ce qui fait le *raisonnement*, dont nous allons maintenant traiter.

LIVRE TROISIÈME.

De la troisième Opération de l'Esprit.

CHAPITRE PREMIER.

De la nature du raisonnement.

Le raisonnement est une opération de l'esprit par laquelle d'une chose on infère une autre.

De là résultent deux choses; l'une, que le progrès du raisonnement va du certain au douteux, et du plus clair au moins clair; c'est-à-dire que le certain sert de fondement pour rechercher le douteux, et que ce qui est clair sert de moyen pour examiner ce qui est obscur. Par exemple, je suis en doute si je suivrai la vertu ou le plaisir: ce qui se trouve de certain en moi, c'est que je veux être heureux; et trouvant que je ne puis l'être sans vertu, je me détermine à la suivre.

La seconde chose qui résulte de ce qui a été dit, c'est que, dans ce progrès du raisonnement, il en faut venir à quelque proposition qui soit claire par elle-même; car, s'il fallait tout prouver, le raisonnement n'aurait point de fin, et jamais rien ne se conclurait.

Le fondement de tout cela est que les idées peuvent s'unir les unes aux autres, ainsi qu'il a été dit; de sorte que qui unit une idée avec une autre, lui unit par conséquent toutes celles qui sont unies avec celle-là; et c'est cet enchaînement qu'on appelle *raisonnement*. Par exemple, si je trouve que l'idée de père est jointe à celle de roi je trouverai, par conséquent, que les idées de bonté, de tendresse, de soin des peuples y sont jointes aussi, parce que toutes ces idées sont jointes à celle de père.

CHAPITRE II.

En quoi consiste la force du raisonnement.

La force du raisonnement consiste dans une proposition qui en contient une autre et qui par conséquent est universelle. Par exemple, cette proposition affirmative : *Le prince doit réprimer les violences*, est renfermée dans cette proposition, pareillement affirmative : *Tout homme qui a en main la puissance publique, doit réprimer les violences*; et savoir tirer l'une de l'autre, c'est de quoi s'appelle *argument* ou *raisonnement*.

Il en est de même des propositions négatives; par exemple, celle-ci : *Nul sujet ne doit se révolter contre son prince*, est enfermée dans cette autre : *Nul particulier ne doit troubler le repos public*.

Ainsi, la force du raisonnement consiste à trouver une proposition qui contienne en soi celle dont on veut faire la preuve; c'est ce qu'on appelle dans l'Ecole : *Dici de omni, dici de nullo*; c'est-à-dire, que tout ce qui convient à une chose, convient à tout ce à quoi cette chose convient et au contraire. Par exemple, ce qui convient à un homme sage en général, convient à chaque homme sage en particulier; et au contraire, ce qui est nié de tout homme sage en particulier, convient à chaque homme en général. Autre exemple : ce qui convient en général à tout triangle, convient en particulier à l'isocèle et aux autres; et au contraire, ce qui est nié de tout triangle en général,

est nié de l'isocèle et de tous les autres en particulier.

CHAPITRE III.

De la structure du raisonnement.

Le raisonnement ou l'argument est composé de trois propositions et de trois termes.

La première proposition s'appelle simplement *proposition* ou *majeure*.

La seconde s'appelle *assomption* ou *mineure*.

La troisième s'appelle *conclusion* ou *conséquence*.

Les deux premières s'appellent *prémises*, *præmissæ*; parce qu'elles sont les premières, et traitent, pour ainsi dire, la conclusion après elles.

Comme chaque proposition a deux termes, les trois propositions en auraient six, n'était que chaque terme doit être répété deux fois.

Cette répétition et entrelacement des termes les uns dans les autres, est ce qui fait l'enchaînement des propositions et la force de l'argument. Mais un exemple le fera mieux voir. Prouvons que les apôtres sont dignes de foi, dans ce qu'ils déposent qu'ils ont vu Jésus-Christ ressuscité.

« Tout témoin désintéressé est digne de foi;

» Or les apôtres sont témoins désintéressés;

» Donc les apôtres sont dignes de foi. »

Il y a ici trois propositions, dont la plus considérable, c'est-à-dire la conclusion, est la dernière, parce que c'est le résultat du raisonnement, et ce pourquoi il est fait.

La conclusion doit être la même que la question.

On demande si les apôtres sont dignes de foi, on conclut que les apôtres sont dignes de foi; et si la conclusion est bien tirée, la question est finie.

Mais la conclusion dépend de l'enchaînement des termes, et de la manière dont ils sont posés.

Premièrement, nous avons dit qu'il y a trois termes dans tout argument. Par exemple, dans le nôtre, il se trouvera seulement *apôtres dignes de foi*; *témoins désintéressés*: les deux qu'il faut joindre ensemble, et qui doivent, par conséquent, se trouver unis dans la conclusion, c'est *apôtres* et *dignes de foi*. Mais, comme leur union n'est pas manifeste par elle-même, on choisit un troisième terme pour rapprocher ces deux-ci; par exemple, dans notre argument, *témoins désintéressés*, ce terme s'appelle *moyen*; parce qu'il unit les deux autres, dont l'un s'appelle *le petit extrême*, et l'autre *le grand extrême*: « *maius extremum; minus extremum; medius terminus.* »

Le petit extrême ou terme le moins étendu, est le sujet de la question ou de la conclusion; le grand extrême ou terme le plus étendu, en est l'attribut. Et on voit que la force du terme moyen est de rapprocher ses extrémités.

Ainsi, dans notre argument, *apôtres* est le petit extrême; *dignes de foi* est le grand; *témoins désintéressés* est le milieu qui lie tout.

En effet, si tout témoin désintéressé est croyable, et que les apôtres soient témoins désintéressés, il n'y a plus personne qui puisse nier que les apôtres ne soient croyables.

Dès-là donc que la forme est bonne, il n'y a plus de doute pour la conclusion, et toute la difficulté est dans les prémisses.

Si les prémisses sont vraies manifestement et par elles-mêmes, toute la question est finie; que si elles sont douteuses, il les faut prouver.

Par exemple, dans notre argument, si on niait la majeure: *Tout témoin désintéressé est croyable*, on la prouverait en disant que *tout témoin désintéressé dit la vérité*; ce qu'on prouverait encore, en disant qu'il n'y a que l'intérêt qui porte les hommes à trahir leur conscience; et il serait aisé de mettre tout ceci en forme.

Que si on niait la mineure, que *les apôtres sont témoins désintéressés*, on la prouverait aisément en montrant que ni les opprobres, ni les tourments, ni la mort, ne les ont pu empêcher de persister dans leur témoignage.

Quelquefois, au lieu de nier, on distingue la proposition: par exemple, au lieu de nier cette majeure: *Tout témoin désintéressé est croyable*, on peut distinguer, en disant: *S'il sait le fait, je l'accorde; s'il l'ignore, et qu'il soit trompé, je le nie*.

Alors la preuve est réduite à montrer que les apôtres ne pouvaient pas ignorer ce qu'ils disaient avoir vu, et avoir touché de leurs mains.

Le syllogisme que nous venons de rapporter est affirmatif, c'est-à-dire que la conclusion est affirmative, mais la structure du syllogisme, dont la conclusion est négative, est la même; par exemple:

« Nul emporté n'est capable de régner.

» Tout homme colère est emporté:

» Donc nul homme colère n'est capable de régner. »

Ce syllogisme est négatif, et ne diffère de l'affirmatif, qu'en ce cas dans l'affirmatif, où il s'agit d'unir, il faut chercher un moyen qui lie; au lieu que, dans le négatif, il faut chercher un moyen qui sépare: par exemple, dans le dernier argument, *emporté* sépare *colère* d'avec *capable de régner*, parce que l'emporté, qui n'est pas maître de lui-même, est encore moins capable d'être le maître des autres.

De cette disposition du terme moyen dépend toute la structure du syllogisme, selon l'ordre naturel; ce terme, joint au grand extrême, fait la majeure; avec le petit, fait la mineure: il ne se trouve jamais dans la conclusion, parce qu'il est pour la produire, et non pour y entrer.

Par là s'aperçoit clairement la force du terme moyen. Dans le syllogisme affirmatif, il appelle premièrement à lui le grand terme dans la majeure; puis, s'unissant au petit dans la mineure, il les renvoie tous deux, unis par son entremise, dans la conclusion.

Au contraire, dans les syllogismes négatifs, après avoir séparé de soi le grand extrême dans la majeure, il ne reprend le petit dans la mineure, que pour les rendre tous deux incompatibles dans la conclusion.

Voilà comme le terme moyen agit dans les arguments que nous venons de voir, et dans tous ceux dont la conclusion est nette et distincte. Dans les autres, il a toujours à peu près la même disposition; et partout c'est en lui seul que consiste le fort de l'argument.

Au reste, quoique les prémisses, c'est-à-dire la majeure et la mineure, gardent entre elles une espèce d'ordre naturel, la force de l'argument ne

laisse pas de subsister quand on les transpose, comme il paraîtra clairement, en faisant cette transposition dans les arguments que nous avons faits.

CHAPITRE IV.

Première division de l'argument, en régulier et irrégulier.

Nous avons vu la structure de l'argument, et nous avons remarqué où en réside la force ; mais tout ceci sera plus clairement entendu, en considérant les diverses sortes d'arguments.

L'argument, en le considérant du côté de la forme, peut être divisé en *régulier* et *irrégulier*.

Le régulier est « celui qui a sa majeure, sa mineure et sa conséquence arrangées l'une après l'autre dans leur ordre, et nettement expliquées. »

Cet argument s'appelle *l'argument en forme, le syllogisme parfait ou catégorique*.

L'argument irrégulier est « celui qui regarde la suite des choses, et non celle des propositions. » Nous en verrons, en son temps, la nature et les différentes espèces¹.

Mais l'ordre veut que nous commençons par l'argument régulier, par où nous entendrons mieux la force de l'autre, d'autant plus que les arguments irréguliers se peuvent réduire aux réguliers, et que c'est en les y réduisant qu'on en découvre clairement toute la force, comme la suite le fera paraître.

CHAPITRE V.

Règles générales du syllogisme.

LA première chose qu'il faut regarder dans la forme du syllogisme, c'est les règles d'où elle dépend ; et les voici :

Première Règle. — *Le syllogisme n'a que trois termes.* — Cette règle est fondée sur la nature même du syllogisme, où nous avons vu qu'il n'y a de termes que le grand et le petit extrême, qui composent la conclusion, et le moyen les unit ou les désunit dans les deux prémisses. Ainsi, quatre termes dans un argument le rendent nul, parce qu'il n'y a point d'union entre les parties du syllogisme, ni pour affirmer, ni pour nier, et par conséquent point de conclusion.

Deuxième Règle. — *Une des prémisses est universelle.* — Cela paraît encore, parce que nous avons vu que la force du raisonnement consiste dans une proposition qui en contienne une autre, et qui, par conséquent, soit universelle.

De là il s'ensuit la converse, que « de pures » particulières il ne se conclut rien. »

Troisième Règle. — *Une des prémisses est affirmative.* — Car tout est désuni dans les négatives, et où il n'y a nulle liaison, il n'y a aussi nulle conséquence.

Nous avons vu que la force du syllogisme est dans le terme moyen, qui se trouve dans la majeure avec le grand terme, et dans la mineure avec le petit. Mais ce qui le rend fort, tant pour produire une affirmative que pour produire une négative, c'est qu'il se trouve dans une affirmative ; car, sans cela, il paraît que, n'étant une avec au-

cun terme, il n'en pourrait désunir aucun, puisqu'il ne fait cette désunion qu'en s'unissant lui-même avec celui qu'il doit détacher de l'autre.

Ainsi, un anneau qui doit détacher un autre anneau d'avec un tiers, doit être uni avec celui qu'il doit détacher du tiers, puisqu'il ne peut l'en détacher qu'en l'entraînant avec lui. De là donc s'ensuit cette règle que nous proposons : *De pures négatives il ne se conclut rien.*

Quatrième Règle. — *Il n'y a rien de plus dans la conclusion que dans les prémisses.* — Parce qu'elle y est en vertu, et qu'on ne peut pas plus conclure que prouver, d'où il s'ensuit la

Cinquième Règle. — *La conclusion suit toujours la plus faible partie.* — C'est-à-dire, dès qu'il y a une prémisses particulière, la conclusion l'est aussi, et que si l'une des prémisses est négative, la conclusion le doit être.

Autrement, la conclusion serait plus forte que les prémisses qui, toutefois, doivent faire toute la force du raisonnement, car il y a plus de force à affirmer qu'à nier, et plus de force à établir l'universel que le particulier. Si donc le terme moyen restreint le grand et le petit terme dans les prémisses, il ne pourra plus conserver sa généralité dans la conséquence, ou, si le terme moyen exclut le grand ou le petit terme dans les prémisses, il n'y aura plus moyen de les unir dans la conséquence.

Cette règle ne prouve pas seulement que dès-là qu'une des prémisses est particulière, la conclusion le doit être, mais qu'elle ne peut pas être plus universelle qu'une des prémisses, parce que la restriction faite une fois dans l'une des deux, dure encore dans la conclusion. Et cette règle s'étend non-seulement aux propositions, mais encore aux termes, qui ne peuvent jamais être pris plus universellement dans la conclusion que dans les prémisses : autrement on tomberait toujours dans l'inconvénient de conclure plus qu'on n'a prouvé.

Sixième Règle. — *Le terme moyen doit être pris, du moins une fois, universellement.* — Elle suit des précédentes, et, premièrement, dans le syllogisme affirmatif, le terme moyen qui doit unir les deux autres en doit du moins contenir un, et par conséquent être universel.

Et, pour le syllogisme négatif, il n'a point de force, si, dans l'une des deux prémisses, le terme moyen n'est nié du grand terme. Il doit donc nécessairement être l'attribut d'une négative, d'où il s'ensuit, selon la nature des négatives, qu'il est pris universellement.

Car nous avons vu que dans toutes les négatives, fussent-elles particulières, l'attribut est universel.

« Quelque prince n'est pas sage, » ce n'est pas à dire : « Quelque prince n'est pas quelqu'un des » sages, » mais « Quelque prince n'est aucun des » sages, est exclu entièrement de ce nombre. »

Faisons servir maintenant cette négative dans un syllogisme dont la conclusion soit :

« Quelque prince n'est pas heureux :

» Tout heureux est sage,

» Quelque prince n'est pas sage ;

» Donc quelque prince n'est pas heureux. »

Cette conclusion négative sépare tous les heu-

¹ Voy. ci-après, chap. XI et suiv.

reux d'avec le prince, ce qui ne se pourrait pas, si la mineure ne l'avait auparavant séparé de tous les sages.

C'est donc une règle incontestable, que le terme moyen doit être, au moins une fois, pris universellement; autrement on ne conclut rien.

Qu'ainsi ne soit. Changeons notre syllogisme en affirmatif, et, au lieu de dire : « Quelque prince » n'est pas sage, » disons : « Quelque prince est sage, » nous verrons que l'argument n'aura plus de force.

- « Tout heureux est sage.
- » Quelque prince est sage,
- » Donc quelque prince est heureux. »

Toutes les propositions sont affirmatives, ainsi, l'attribut en est particulier : aussi l'argument ne conclut-il rien. On pourrait être une partie des sages sans être heureux, c'est-à-dire que, pour conclure que le prince est quelqu'un des heureux parce qu'il est quelqu'un des sages, il faudrait qu'il fût véritable, non que tout heureux fût sage, mais que tout sage fût heureux.

En effet, l'argument est bon en cette forme :

- « Tout sage est heureux ;
- » Quelque prince est sage ;
- » Donc quelque prince est heureux. »

Et pour voir combien est faux l'autre argument, en voici un tout semblable qui le montrera :

- « Tout homme a des dents ;
- » Quelque bête a des dents ;
- » Donc quelque bête est homme. »

CHAPITRE VI.

Des figures du syllogisme.

SELON cette doctrine et selon ces règles, il se peut faire des syllogismes de diverses sortes. On en compte de trois figures, qui comprennent dix-neuf modes.

Les figures se prennent de l'arrangement du terme moyen ; les modes se déterminent par la quantité ou la qualité des propositions, c'est-à-dire selon qu'on assemble diversement les universelles, les particulières, les affirmatives et les négatives.

On compte ordinairement trois figures, parce que le terme moyen se peut arranger en trois façons ; car, ou il est sujet dans l'une des prémisses et l'attribut dans l'autre, ou il est attribut dans les deux, ou, enfin, il est sujet partout.

Le premier arrangement fait la première figure, le second fait la seconde, le troisième fait la troisième.

C'est ainsi que les figures des arguments se varient par la diverse manière dont le terme moyen y est placé.

Il y en a qui comptent une quatrième figure en partageant le premier en deux cas, le terme moyen y devant être sujet dans l'une des prémisses et attribut dans l'autre. Cela se peut faire en deux façons ; une des façons, c'est que le moyen soit attribut dans la majeure et sujet dans la mineure ; l'autre façon est que le même terme soit sujet dans la majeure et attribut dans la mineure. Il paraît donc clairement qu'il ne peut y avoir que quatre figures, parce qu'il ne peut y avoir que quatre façons de situer le terme moyen.

Mais comme la quatrième figure, qu'on appelle la *figure de Galien*, est indirecte et peu naturelle, et que d'ailleurs on la peut comprendre dans la première, la plupart des logiciens ne comptent que trois figures, chose si peu importante qu'elle ne vaut pas la peine d'être examinée.

Les exemples des figures se verront avec ceux des modes, dont nous allons parler.

CHAPITRE VII.

Des modes des syllogismes.

Il semblerait qu'il dût y avoir autant de façons d'argumenter que les propositions et les termes peuvent souffrir de différents arrangements ; mais il y a des arrangements dont on ne peut jamais former un syllogisme ; par exemple, nous avons vu que des pures particulières et des pures négatives, il ne se conclut rien.

Il y a grand nombre d'autres arrangements qui sont exclus par de semblables raisons ; et enfin il ne s'en trouve que dix-neuf concluants, qu'on appelle *modes utiles*.

Aristote les a exprimés par la combinaison de ces quatre lettres, *A, E, I, O*.

Par *A*, il a exprimé l'universelle affirmative ;

Par *E*, l'universelle négative ;

Par *I*, la particulière affirmative ;

Par *O*, la particulière négative.

Selon cela, les philosophes qui ont suivi Aristote, ont exprimé les dix-neuf modes en ces quatre vers artificiels, fait pour aider la mémoire :

Barbara, Celarent, Darii, Ferio, Baralipon
Celantes, Dabitis, Fapesmo, Frisesomorum
Cesare, Camestres, Festino, Baroco, Darapti
Felapton, Disamis, Datisi, Bocardo, Ferizon.

Dans chacun de ces mots, il ne faut prendre garde qu'aux trois premières syllabes dont les voyelles marquent la quantité et la qualité des trois propositions du syllogisme ; ainsi, dans *Baralipon* et dans *Frisesomorum*, les syllabes qui excèdent trois sont surnuméraires et n'ont d'autre usage que d'achever les vers.

Les quatre premiers mots désignent quatre modes directs de la première figure et les cinq autres en désignent cinq modes indirects, qui sont les mêmes que ceux qu'on donne à la figure de Galien.

Ainsi, il y a neuf modes dans la première figure, qui sont compris dans les deux premiers vers.

La deuxième en a quatre, signifiées par ces mots : *Cesare, Camestres, Festino, Baroco*.

Les six autres mots appartiennent à la troisième, et tous ensemble font dix-neuf.

La plus excellente manière d'argumenter est comprise dans les quatre modes directs de la première figure. Deux de ces modes concluent universellement, et deux particulièrement ; deux affirmativement et deux négativement. Ils sont exprimés par :

A, a, a, E, a, e.

A, i, i, E, i, o.

a. Bar- Tout ce qui est ordonné de Dieu est pour le bien ;

a. ba- Toute puissance légitime est ordonnée de Dieu ;

<i>a. ra.</i>	Donc toute puissance légitime est pour le bien.
<i>E. Ce-</i>	Nulle chose ordonnée de Dieu n'est établie pour le mal ;
<i>a. la-</i>	Toute puissance légitime est ordonnée de Dieu ;
<i>e. rent.</i>	Donc nulle puissance légitime n'est établie pour le mal.
<i>A. Du-</i>	Tout homme qui abuse de son pouvoir est injuste ;
<i>i. ri.</i>	Quelque prince abuse de son pouvoir ;
<i>i. i.</i>	Donc quelque prince est injuste.
<i>E. Fe-</i>	Nul injuste n'est heureux ;
<i>i. ri.</i>	Quelque prince est injuste ;
<i>o. o.</i>	Donc quelque prince n'est pas heureux.

Ces quatre modes sont directs et manifestement concluants.

La force du terme moyen s'y découvre clairement.

On le voit pris universellement dans une prémisses, et encore dans la majeure qui se trouve la plus universelle, et où ce terme important, qui unit les autres, est le sujet du grand extrême ; ce qui fait la majeure la plus naturelle, la plus propre à produire une conclusion directe : de sorte qu'il paraît en tête dans l'argument, et y exerce visiblement sa puissance.

Il s'en faut bien qu'il en soit ainsi dans les cinq modes indirects, et même dans tous les modes des autres figures.

Les exemples le font voir :

<i>A. Ba-</i>	Tout ce qui est haï de Dieu est puni par sa justice, ou pardonné par sa miséricorde.
<i>a. ra.</i>	Tout ce qui est puni par sa justice, ou pardonné par sa miséricorde, sert à sa gloire ;
<i>i. lip.</i>	Donc quelque chose qui sert à la gloire de Dieu est haï de Dieu.

Au lieu de conclure plus directement : « Donc » toute chose haïe de Dieu sert à sa gloire ; » auquel cas, en transposant les prémisses, l'argument serait en *Barbara*.

1. <i>E. Ce-</i>	Nulle chose douloureuse n'est désirable ;
2. <i>a. lan-</i>	Toute chose désirable est convenable à la nature ;
<i>e. tes.</i>	Donc nulle chose convenable à la nature n'est douloureuse.
<i>A. Du-</i>	Quelque chose douloureuse sert à notre salut ;
<i>i. bi-</i>	Quelque chose douloureuse est désirable ;
<i>i. tis.</i>	Donc quelque chose désirable est douloureuse.

Au lieu de conclure directement : « Donc quelque chose douloureuse est désirable. »

Et remarquez que cet argument ne conclurait pas, s'il était construit en la forme de la quatrième figure, c'est-à-dire si le moyen était attribut dans la majeure, et sujet dans la mineure, parce qu'ainsi il se trouverait toujours pris particulièrement, contre la règle sixième.

C'est pourquoi ceux qui ont parlé le plus subtilement de cette figure, ont changé l'ordre des propositions, et l'ont ainsi rangée :

<i>I. Da-</i>	Quelque fou dit vrai.
<i>a. bi-</i>	Quiconque dit vrai doit être cru ;
<i>i. tis.</i>	Donc quelqu'un qui doit être cru, est fou.

1. <i>A. Fa-</i>	Toute qualité naturelle vient de Dieu ;
2. <i>e. pes-</i>	Nulle vertu n'est une qualité naturelle ;
<i>o. mo.</i>	Donc quelque chose qui vient de Dieu n'est pas une vertu.
1. <i>I. Fri-</i>	Quelques personnes contentes sont pauvres.
2. <i>e. se-</i>	Nul malheureux n'est content ;
<i>o. som.</i>	Donc quelques pauvres ne sont pas malheureux.

Quelques-uns, pour réduire les deux arguments, à la forme qu'ils attribuent à la quatrième figure transposent la majeure et la mineure, et nous font les modes *Fepasmo* et *Fresisom*, au lieu de *Fapesmo* et de *Frisosom*, de l'Ecole.

Tout cela importe peu, puisqu'on est d'accord que les cinq modes de la quatrième figure ne sont au fond que les cinq modes indirects de la première.

Au reste, on entend assez qu'ils sont nommés *indirects*, à cause que la conclusion est inespérée, et se tourne tout à coup du côté qu'on attendait le moins, comme nous l'avons remarqué en quelques exemples, et qu'on les peut aisément remarquer dans toutes les autres.

Venons maintenant aux modes de la seconde figure, où le moyen doit être deux fois attribué.

Cette figure n'a que quatre modes que voici :

<i>E. Ce-</i>	Nul menteur n'est croyable ;
<i>a. sa-</i>	Tout homme de bien est croyable ;
<i>e. re.</i>	Donc, nul homme de bien n'est menteur.
<i>A. Ca-</i>	Toute science est certaine ;
<i>e. mes-</i>	Nulle connaissance des choses contingentes n'est certaine ;
<i>e. tres.</i>	Donc, nulle connaissance des choses contingentes n'est science.
<i>E. Fes-</i>	Nul tyran n'est juste ;
<i>i. ti-</i>	Quelque prince est juste ;
<i>o. no.</i>	Donc, quelque prince n'est pas tyran.
<i>A. Ba-</i>	Tout heureux est sage ;
<i>o. ro-</i>	Quelque prince n'est pas sage ;
<i>o. co.</i>	Donc quelque prince n'est pas heureux.

Quant aux modes de la troisième figure, où le terme moyen est deux fois sujet, ils sont au nombre de six.

<i>A. Da-</i>	Toute plante se nourrit.
<i>a. rap</i>	Toute plante est immobile ;
<i>i. ti.</i>	Donc quelque chose immobile se nourrit.
<i>E. Fe-</i>	Nulle injure n'est agréable.
<i>a. lap-</i>	Toute injure doit être pardonnée ;
<i>o. ton.</i>	Donc quelque chose qui doit être pardonnée n'est pas agréable.
<i>I. Di-</i>	Quelques méchants sont dans les plus grandes fortunes.
<i>a. sa-</i>	Tous les méchants sont misérables ;
<i>i. mis.</i>	Donc quelques misérables sont dans les plus grandes fortunes.
<i>A. Da-</i>	Toute fable est fautive.
<i>i. ti-</i>	Quelque fable est instructive ;
<i>i. si.</i>	Donc, quelque chose instructive est fautive.
<i>O. Bo-</i>	Quelque colère n'est pas blâmable ;
<i>a. car-</i>	Toute colère est une passion ;
<i>o. do.</i>	Donc, quelque passion n'est pas blâmable.
<i>E. Fe-</i>	Nul acte de justice n'est blâmable ;
<i>i. ri-</i>	Quelque rigueur est un acte de justice ;
<i>o. zon.</i>	Donc quelque acte de rigueur n'est pas blâmable.

Dans cette dernière figure, la conclusion est

toujours particulière; parce que le terme moyen étant toujours sujet, il ne se peut qu'un des deux extrêmes ne soit pris particulièrement dans la conséquence.

Qu'ainsi ne soit : prenons les deux arguments qui, ayant les deux prémisses universelles, pourraient naturellement produire une conséquence de même quantité.

En *Barapti*, les deux prémisses sont affirmatives; donc leurs attributs sont particuliers, selon la nature de telles propositions. Or, le moyen étant sujet partout, il s'ensuit que les deux extrêmes, qui doivent être unis dans la conclusion, ne peuvent y être pris que particulièrement, selon cette règle : *Les termes ne peuvent avoir plus d'étendue dans la conclusion, qu'ils en ont dans les prémisses.* (Voyez les règles III, IV et V.)

Et parce qu'il est impossible qu'il n'y ait dans chaque argument, du moins une affirmative, il faut qu'un des deux extrêmes se trouve l'attribut dans l'une des deux prémisses, donc qu'il y soit pris particulièrement; d'où il s'ensuit toujours que la conclusion ne peut être que particulière; autrement on retomberait toujours dans ce grand inconvénient, que les prémisses seraient moins fortes que la conséquence, contre les règles que nous venons de marquer.

Voilà les trois figures et les dix-neuf modes, parmi lesquels il faut avouer qu'il y en a d'assez inutiles, comme sont tous les indirects, qu'il est difficile de bien distinguer l'un d'avec l'autre, comme sont dans la deuxième figure, *Cesare* et *Camestres*, *Disamis* et *Datisi* dans la troisième.

CHAPITRE VIII.

Des moyens de prouver la vérité des arguments, et premièrement de la réduction à l'impossible.

On a plusieurs moyens pour faire voir la validité des syllogismes de toutes les figures et de tous les modes. Entre autres, on propose des règles pour chaque figure; mais je trouve peu nécessaire de les rapprocher, parce qu'en considérant les règles générales du syllogisme, on trouvera aisément ce qui fait valoir chacun des syllogismes particuliers.

Il y a d'autres moyens de mettre le syllogisme à l'épreuve, l'un desquels s'appelle *la réduction à l'impossible*.

La réduction à l'impossible est un argument par lequel on montre que celui qui nie une conséquence d'un argument fait en forme, en quelque mode que ce soit, est contraint d'admettre deux choses contradictoires.

Cela paraît clairement dans les quatre premiers modes de la première figure. Prenez par exemple, cet argument dans la première.

A.	<i>Bar-</i>	Tout ce qui est ordonné de Dieu est pour le bien;
a.	<i>ba-</i>	Toute puissance légitime est ordonnée de Dieu;
a.	<i>ra.</i>	Donc toute puissance légitime est pour le bien.

Mettez que la conséquence soit fausse, la contradictoire est donc vraie; et au lieu de dire : *Toute puissance légitime est pour le bien*, il faudra dire : *Quelque puissance légitime n'est pas pour le*

bien. Et cela étant, il faudrait dire, ou que *ce que Dieu ordonne n'est pas pour le bien*, ou que *la puissance légitime n'est pas ordonnée de Dieu*; c'est-à-dire qu'il faudrait nier ce qu'on accorde.

La chose est trop évidente dans les quatre premiers modes, pour avoir besoin de cette épreuve. Mais prenons un des arguments des autres figures, qui soit des plus éloignés des directs de la première. En voici un en *Baroco* dans la deuxième figure :

A.	<i>Ba-</i>	Tout heureux est sage;
o.	<i>ro-</i>	Quelque prince n'est pas sage;
o.	<i>co.</i>	Donc quelque prince n'est pas heureux.

Si, en accordant les prémisses, on nie cette conséquence : *Quelque prince n'est pas heureux*, la contradictoire : *Tout prince est heureux*, sera véritable. Cela étant, faisons maintenant cet argument :

A.	<i>Bar-</i>	Tout heureux est sage;
a.	<i>ba-</i>	Tout prince est heureux;
a.	<i>ra.</i>	Donc tout prince est sage.

L'argument est en *Barbara*. L'évidence de la conclusion est incontestable; elle est néanmoins contradictoire à la mineure accordée de l'argument en *Baroco*. Celui donc qui, en accordant les prémisses de cet argument en *Baroco*, nie la conséquence, admet des choses contradictoires.

De dire qu'il puisse nier la majeure ou la mineure de l'argument en *Barbara*, cela ne se peut; car la majeure est la même que celle accordée dans l'autre argument, et la mineure est la contradictoire de la conséquence qu'il nie : ainsi, en toute manière, il tombe en confusion.

« Qui donc nie la conséquence tirée en bonne » forme des prémisses accordées, dit que ce qui » est, n'est pas, et que ce qui n'est pas est; en un » mot, il ne sait ce qu'il dit. »

CHAPITRE IX.

Autre moyen de prouver la bonté des arguments, en les réduisant à la première figure.

Un autre moyen de prouver la bonté des arguments indirects de la seconde et de la troisième figure, est de les réduire à la première, comme à la plus naturelle et à la plus simple.

Dans cette réduction, on observe que la conséquence soit toujours la même, et on ne change rien que dans les prémisses.

Le changement qu'on y fait est double : l'un est de transposer les propositions, l'autre est de les convertir.

Les transposer, c'est faire la mineure de la majeure; et au contraire.

Les convertir, est transposer les termes.

Nous avons vu que cette conversion est simple, ou par accident :

Simple, quand on garde les mêmes quantités; comme dans ces propositions : *Nul menteur n'est croyable; nul homme croyable n'est menteur*.

Par accident, quand on change la quantité des propositions; comme quand on dit : *Tout homme de bien est croyable; quelque homme croyable est homme de bien*.

Cela étant supposé, il est certain qu'à la réserve

de *Baroco* et de *Bocardo*, tous les modes peuvent se réduire à la première figure.

On a même marqué la manière dont se doit faire cette réduction, dans les mots artificiels par lesquels on a expliqué les modes.

La lettre capitale dénote le mode de la première figure, auquel se doit faire la réduction. S'ils commencent par *B*, la réduction se fait en *Barbara*; si par *C*, *Celarent*, et ainsi du reste.

Où on trouve un *S*, c'est que la proposition doit se convertir simplement; où il y a un *P*, elle se doit convertir par accident; *M* signifie qu'il faut faire une *métathèse* ou transposition. Quant au *C* qui se trouve au milieu de *Baroco* et de *Bocardo*, il y est mis pour marquer que ces modes ne souffrent pas la même réduction que les autres, mais seulement la réduction à l'impossible dont nous venons de parler.

Par exemple, dans cet argument en *Camestres* :

<i>Ca-</i>	Toute science est certaine;
<i>mes-</i>	Nulle connaissance des choses contingentes n'est certaine;
<i>tres.</i>	Donc nulle connaissance des choses contingentes n'est science.

Le *C* capital dénote que l'argument doit se réduire en *Celarent*.

Pour y parvenir, l'*M* et l'*S* font voir, l'une qu'il faut transposer; l'autre, qu'il faut convertir la proposition simplement. Faisons donc la transposition et la conversion tout ensemble.

La conversion nous fera dire :

Nulle connaissance certaine n'est la connaissance des choses contingentes.

La transposition nous fera mettre cette mineure à la tête.

De ce changement résulte l'argument en *Celarent*.

<i>Ce-</i>	Nulle connaissance ne regarde les choses contingentes;
<i>la-</i>	Toute science est une connaissance certaine;
<i>rent.</i>	Donc nulle science ne regarde les choses contingentes.

CHAPITRE X.

Troisième moyen de prouver la bonté d'un argument par le syllogisme expositoire.

ARISTOTE, qui a inventé ces deux manières de réduire les arguments, a inventé encore un autre moyen d'en faire voir la bonté, par le syllogisme *expositoire*¹.

Le syllogisme expositoire est un argument composé de pures particulières, tel que celui-ci :

« Pierre est musicien ;
 » Pierre est géomètre ;
 » Donc quelque musicien est géomètre. »

On en fait aussi des négatifs en cette sorte :

« Pierre est musicien ;
 » Pierre n'est pas géomètre ;
 » Donc quelque musicien n'est pas géomètre. »

Ce syllogisme est appelé *expositoire*, parce que, réduisant les choses aux individus, il les expose aux yeux et les rend palpables.

Tel est le syllogisme qu'un philosophe de notre siècle¹ fait faire aux bêtes et à son chat :

« Le blanc est doux ;
 » Le doux est bon à manger.
 » Donc le blanc est bon à manger. »

Sur cela, le chat convaincu ne manque pas de manger le lait; et ce philosophe, qui ne voulait pas donner aux bêtes l'intelligence des idées et des propositions universelles, croit ne rien faire de trop pour elles, en leur accordant le syllogisme expositoire, qui n'a que de simples particulières.

Il devait considérer que son chat, qui n'a pas encore goûté de ce blanc, ne peut savoir qu'il soit doux, que par le rapport qu'il en fait aux autres choses pareilles dont il a déjà l'expérience; ce qui ne se peut, sans lui donner les idées universelles, qu'on trouve pourtant au-dessus de sa capacité. Mais laissons le raisonnement des bêtes, et venons à la nature du syllogisme expositoire.

Il semble fort différent des autres syllogismes, qui demandent, pour se soutenir, des propositions universelles; mais, au fond, il n'en diffère pas.

Pour l'entendre, il faut distinguer les termes *singuliers*, d'avec les termes qu'on prend *particulièrement*; et les propositions *singulières*, d'avec les propositions *particulièrement*.

Les termes *singuliers* sont ceux qui signifient chaque individu, comme *Pierre* et *Jean*.

Les termes pris *particulièrement*, sont ceux où il y a une restriction; comme quand on dit : *Quelque homme*, on entend, non un tel individu de la nature humaine, mais indéfiniment quelque individu, que l'Ecole appelle *individu vague*.

La différence de ces deux sortes de termes consiste en ce que le terme singulier se prend toujours totalement, et dans toute son étendue.

Qui dit *Pierre*, dit tout ce qui est Pierre; mais, au contraire, qui dit *homme*, ne dit pas tout ce qui est homme.

Ainsi la proposition qui a pour sujet un terme singulier, a cela de commun avec la proposition universelle, que le sujet de l'une et de l'autre se prend dans toute son étendue. Quand je dis : *Pierre est un animal*, et : *Tout homme est animal*. Pierre et homme sont pris ici dans toute leur étendue; et ces deux propositions, en ce sens, sont de même force.

Voilà ce qui regarde la nature du syllogisme expositoire. Voyons maintenant son usage pour prouver la bonté des arguments.

Aristote le réduit aux modes de la troisième figure, parce qu'encore qu'il puisse être étendu aux autres, l'usage en est plus clair en ceux-ci.

Prenons donc cet argument en *Darapti*.

<i>Da-</i>	Toute plante se nourrit;
<i>rap-</i>	Toute plante est immobile;
<i>ti.</i>	Donc quelque chose qui est immobile se nourrit.

Si, en accordant les prémisses, vous niez la conséquence, je vous oppose ces mêmes prémisses que vous avez accordées, et le syllogisme expositoire pour vous en faire sentir la force.

Toute plante se nourrit; donc, en particulier,

¹ Marin Cureau de la Chambre, de l'Acad. franç., dans son *Traité de la connaissance des bêtes*, 1648, Voy. III^e part., ch. 5.

¹ *Analyt. prior.*, lib. 1, cap. 7.

cette plante se nourrit. Toute plante est immobile; donc en particulier cette plante est immobile. Sur cela, je construis ce syllogisme expositif : *Cette plante se nourrit; cette plante est immobile; donc quelque chose qui se nourrit est immobile.* Ainsi en use-t-on dans les arguments négatifs, si on a besoin de cette preuve; mais elle est ordinairement peu nécessaire.

CHAPITRE XI.

De l'enthymème.

Nous venons de voir la structure et les figures diverses des syllogismes parfaits et réguliers; venons aux irréguliers, dont le premier est *l'enthymème*.

L'enthymème est un argument où l'on n'exprime que deux propositions; on sous-entend la troisième comme claire : par exemple, l'on dit :

« Vous êtes juge,
» Donc il faut que vous écoutiez. »

La majeure est sous-entendue : *Tout juge doit écouter.*

Souvent même l'argument est réduit à une seule proposition, comme quand Médée prouve à Créon qu'il est injuste, en lui disant seulement : *Qui juge sans écouter les deux parties, est injuste;* elle sous-entend comme claire cette mineure : *Vous jugez sans écouter;* et la conséquence : *Donc vous êtes injuste.*

Bien plus, il arrive souvent qu'en deux ou trois mots se renferme tout un long raisonnement. Médée prouve à Jason qu'il est coupable de tous les crimes qu'elle a faits pour lui, en lui disant seulement : *Celui qui sert le crime en est coupable*¹; comme si elle lui eût dit : « Qui sait le crime, qui » le laisse faire, qui s'en sert, qui veut bien lui » devoir son salut, en est coupable; or Jason a » fait tout cela; donc il est coupable de tous les » crimes que j'ai faits. »

C'est ainsi qu'il eût fallu parler, pour mettre l'argument en forme; mais cette forme fait trop languir le discours; et il est plus fort de dire en un mot, que celui à qui le crime est utile en est coupable.

CHAPITRE XII.

Du sorite.

Le *sorite*, c'est-à-dire *entasseur*, argument usité parmi les stoïciens; appelé de ce nom, parce qu'en effet il entasse un grand nombre de propositions dont il tire une seule conséquence, comme qui dirait, par exemple : « Qui autorise les violentes » entreprises, ruine la justice; qui ruine la justice, » rompt le lien qui unit les citoyens; qui rompt le » lien de société, fait naître les divisions dans un » Etat, qui fait naître les divisions dans un Etat, » l'expose à un péril évident; donc, qui autorise » les entreprises violentes expose l'Etat à un péril » évident, » On voit par là que le sorite n'est pas tant un singulier argument, que plusieurs arguments enchaînés ensemble.

CHAPITRE XIII.

De l'argument hypothétique, ou par supposition.

IL y a une manière de syllogisme qu'on appelle

¹ Voy. Sénèque, Médée, act. III, v. 497-501.

hypothétique ou *par supposition*; c'est celui qui se fait par *si*. Par exemple : « Si la lune était plus » grande que la terre, elle ne pourrait pas être » cachée et enveloppée dans son ombre; or est-il » que la lune est enveloppée dans les ombres de » la terre; donc elle n'est pas plus grande.

La majeure de cet argument enferme toujours une hypothèse ou une supposition, d'où on prétend qu'il s'ensuive une certaine chose. C'est ce qui fait que cette majeure a deux parties : l'une qui comprend la supposition, et s'appelle *l'antécédent*; l'autre qui comprend ce qui suit, et s'appelle la *conséquence*.

Cet argument se peut faire en deux manières, sur la même majeure; la première procède simplement de l'antécédent au conséquent; par exemple : « Si vous êtes vertueux, vous aurez du » pouvoir sur vous-même; or est-il que vous êtes » vertueux; donc vous avez du pouvoir sur vous- » même. »

On peut aussi tourner l'argument en négative sur la même majeure, et renverser l'antécédent par le conséquent, de cette façon : « Si vous êtes » vertueux, vous avez du pouvoir sur vous- » même; or vous n'avez point du pouvoir sur » vous-même; donc vous n'êtes pas vertueux. »

La raison est que la proposition hypothétique ou conditionnelle se peut réduire en proposition simple. Par exemple, cette proposition : *Si vous êtes vertueux, vous avez du pouvoir sur vous-même*, se réduit à celle-ci : *Tout vertueux a du pouvoir sur lui-même.* D'où s'ensuit également, et que vous, qui êtes vertueux, avez du pouvoir sur vous-même; et que, n'ayant point de pouvoir sur vous-même, vous n'êtes pas vertueux.

Par ce moyen, il paraît que le syllogisme par supposition se peut aisément réduire à la forme du syllogisme catégorique.

Mais, quand il est fait par supposition, il a ordinairement plus de force, parce qu'en disant *si*, et en faisant semblant de douter, on paraît plus rechercher la vérité, et on prépare l'esprit à s'y affermir.

CHAPITRE XIV.

De l'argument qui jette dans l'inconvénient.

C'EST une belle manière de prouver la vérité, que de marquer les inconvénients où tombent ceux qui la nient. Cet argument s'appelle *l'argument qui jette dans l'inconvénient*; en latin, *deducendo ad incommodum*.

Nous n'avons pas ici à considérer le fond de cet argument, qui n'est pas de ce lieu, mais la manière dont il se fait ordinairement. Or, il se fait ordinairement par *si*. En voici deux exemples pareils, l'un touchant l'autorité politique, l'autre touchant l'autorité ecclésiastique : « S'il n'y avait » point d'autorité politique à laquelle on obéit » sans résistance, les hommes se dévoreraient les » uns les autres; et s'il n'y avait point d'autorité » ecclésiastique à laquelle les particuliers fussent » obligés de soumettre leur jugement, il y aurait » autant de religions que de têtes. Or est-il qu'il » est faux qu'on doive souffrir, ni que les hommes » se dévorent les uns les autres, ni qu'il y ait » autant de religions que de têtes. Donc il faut

» admettre nécessairement une autorité politique » à laquelle on obéisse sans résistance, et une autorité ecclésiastique à laquelle les particuliers » soumettent leur jugement.

Ces sortes de raisonnements sont fondés sur cette proposition : *Tout ce d'où il résulte quelque chose de faux, est faux* ; parce qu'en effet la vérité se soutient elle-même dans toutes ses conséquences.

Ainsi, on voit que cette sorte de syllogisme se peut aisément réduire au syllogisme catégorique.

CHAPITRE XV.

Du dilemme, ou syllogisme disjonctif.

IL y en a qui séparent ces deux arguments, mais sans nécessité.

Dilemme signifie *double proposition*, et cet argument se fait par *ou* : c'est-à-dire en proposant quelque alternative, comme quand on dit : *On ne peut gouverner les hommes que par la raison ou par force.*

Cet argument se fait en deux manières ; car on l'on oblige à choisir l'une des deux alternatives, ou on les exclut toutes deux.

En voici un où l'on oblige à choisir : « Les hommes sont gouvernés ou par la raison, ou par la force ; or est-il qu'il ne faut pas gouverner par la force, ce moyen est trop violent et trop peu durable ; donc il faut gouverner par la raison. »

Celui-ci exclut les deux alternatives : « Si vous gouvernez par la force, ou vous la mettez entre les mains des étrangers, ou entre les mains des citoyens : l'un et l'autre est dangereux, parce que les étrangers ruineront l'Etat, et les citoyens se tourneront contre vous ; donc il ne faut pas gouverner par la force. »

Dans ce dernier genre de dilemme, où il faut exclure les deux, la preuve de la mineure se fait par deux arguments, comme nous venons de faire.

Ces deux sortes de dilemmes, sont fondées sur deux propositions : l'une que « deux choses opposées, où il n'y a point de milieu, s'excluent mutuellement ; » l'autre, « qu'on exclut la chose universellement en elle-même, quand on détruit tous les moyens de la faire et de l'entendre. »

Ces fondements posés, on réduira aisément les dilemmes en un ou plusieurs syllogismes ; mais, sans cette formalité, on en découvre bien tout le fort ou le faible ; il n'y a qu'à observer si, entre les deux extrêmes qu'on propose il n'y a point de milieu ; et si, outre les choses dénombrées, il n'y en a pas encore une troisième ou une quatrième.

Par exemple, dans un de nos arguments, en examinant la majeure : « Il faut gouverner ou par force ou par raison, » quelqu'un répondra qu'il y a un milieu entre les deux, qui est de mêler l'une à l'autre, c'est-à-dire de gouverner moitié par raison et moitié par force : ce qui est vrai en un sens, car il faut avoir la force en main pour gouverner ; mais il faut que la force même soit menée par la raison, et soit employée avec retenue.

Ainsi, dans ce célèbre dilemme par lequel Bias conclut qu'il ne faut pas se marier, le défaut se

trouve aisément : « Ou, » dit-il, « vous épouserez » une belle femme ou une laide ; si elle est belle, » elle sera à tout le monde ; si elle est laide, vous » ne la pourrez pas souffrir : donc il ne faut pas » se marier. »

Outre les autres défauts de cet argument, A. Gellius remarque¹ qu'il y a un milieu entre beau et laid, et veut que cette beauté convienne proprement à une femme qu'on veut épouser, qui ne doit être, dit-il, ni trop belle ni trop laide, ce qu'il appelle *forma uxoria*.

Au reste, le dilemme ne se fait pas toujours par deux membres ; mais on en peut mettre autant qu'une division en peut avoir : il faut pourtant avouer que les dilemmes qui se font par deux sont les plus clairs.

Outre ces arguments qui se font par *ou*, qu'on appelle *disjonctifs*, il s'en fait d'autres par *et*, que, par raison contraire, on appelle *conjonctifs* ; par exemple : « Pour que vous fussiez en état de faire » la guerre, il faudrait que vous fussiez vaillant ; » et avisé : vous n'êtes ni avisé ni vaillant ; vous » ne devez donc pas faire la guerre. »

Il est clair que, pour prouver chacune des deux prémisses, il faut faire deux arguments, dont la force, toutefois, se réduit à celui que nous avons proposé.

CHAPITRE XVI.

Division de l'argument en démonstratif et probable ; et premièrement du démonstratif.

APRÈS avoir distingué les arguments par leur forme, il les faut encore distinguer par leurs matières.

Les matières sont de différentes natures : les unes sont parfaitement connues, les autres ne le sont qu'en partie ; les unes sont *nécessaires*, les autres sont *contingentes*.

On appelle matières nécessaires, *celles qui ont des causes certaines, ou qui peuvent être réduites à des observations constantes* ; tel qu'est, par exemple, l'ordre des saisons et le cours des astres.

On appelle matières contingentes, *celles qui, au contraire, ne peuvent être réduites à aucun principe fixe et certain*, telles que sont, par exemple, la maladie ou la santé, les conseils et les affaires humaines.

Ainsi est-il nécessaire que nous mourions tous ; mais quand et comment, c'est matière incertaine et contingente.

Les choses universelles sont nécessaires ; les choses particulières sont contingentes. Tant que la nature subsistera comme elle est, on sait qu'il y aura des hommes ; quels ils seront et combien, est chose contingente à notre égard.

Il est maintenant aisé de définir la démonstration : c'est un « argument en matière nécessaire » et parfaitement connue, qui en fait voir nettement la nécessité ; telles sont les démonstrations » de géométrie. »

Il y a deux sortes de démonstrations : une qui démontre que la chose est, qu'on appelle la démonstration *quod sit* ; l'autre qui dénote pourquoi la chose est, qu'on appelle *cur sit* ou *propter quid*.

Par exemple, c'est autre chose de démontrer

1. Voy. Aulu-Gellius, *Noct. Attic.*, lib. V, cap. 2.

qu'il y a diversité de saisons par tout l'univers; autre chose de montrer d'où vient cette diversité.

A cette division de la démonstration se rapporte encore cette autre, qui la divise en démonstration *a priori*, ou par les causes, et en démonstration *a posteriori*, ou par les effets.

Ainsi, on connaît que la saison plus douce est arrivée, ou par la cause, c'est-à-dire par l'approche du soleil; ou par les effets, c'est-à-dire par la verdure qui commence à parer les champs et les forêts.

L'argument qui mène à l'inconvénient est une manière de démonstration par les effets. On prouve qu'une chose est mauvaise quand elle produit de mauvais effets; on prouve qu'une chose est fautive quand il s'ensuit des choses fautes. Nous avons donné ailleurs des exemples de cet argument¹.

CHAPITRE XVII.

De l'argument probable.

Les arguments sont certains et démonstratifs, quand les causes ou les effets sont connus et nécessaires; quand ils ne le sont pas, l'argument n'est que *probable*.

Cet argument est donc « celui qui se fait en » matières contingentes, et qui ne sont connues » qu'en partie; et il s'y agit de prouver, non que » la chose est certaine, ce qui répugne à la nature de cette matière; mais qu'elle peut arriver » plutôt qu'une autre. » Ainsi, il est vraisemblable qu'ayant l'avantage du poste, et au surplus des forces égales, vous battez l'ennemi; mais ce n'est pas chose certaine.

Ce genre d'argument est le plus fréquent dans la vie; car les pures démonstratives ne regardent que les sciences. L'argument vraisemblable ou conjectural est celui qui décide les affaires, qui préside, pour ainsi parler, à toutes les délibérations.

Par ces jugements vraisemblables, on juge s'il faut faire la paix ou la guerre, hasarder la bataille ou la refuser, donner ou ôter les emplois à celui-ci plutôt qu'à l'autre.

Car, dans ces affaires et en toute autre, il s'agit de choses qui ont tant de causes mêlées qu'on ne peut prévoir avec certitude ce qui résultera d'un si grand concours.

Il est donc d'une extrême importance d'apprendre à bien faire de tels raisonnements, sur lesquels est fondée toute la conduite.

La règle qu'il faut suivre, est de chercher toujours la certitude; autrement on accoutume l'esprit à l'erreur.

La difficulté est de trouver la certitude dans une matière purement contingente, et qui n'est pas bien connue. On le peut pourtant par ce moyen.

La première chose qu'il faut faire est de s'assurer de la possibilité de ce qu'on avance; car il peut être douteux si une chose est ou sera, quoique la possibilité en soit certaine.

Par exemple, nous avons vu depuis peu dans notre Histoire², le conseil de guerre tenu par les Impériaux, pour aviser s'ils poursuivraient Bon-

nivet, qui se retirait devant eux. La première chose que devait faire le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire, qui étaient d'avis de le combattre, était d'établir la possibilité de le vaincre : ce qui se peut faire ordinairement par des raisons indubitables.

Secondement, il faut établir et recueillir les faits constants, c'est-à-dire les circonstances dont on peut être assuré, telles que sont, dans l'affaire que nous avons prise pour exemple, le nombre des soldats de part et d'autre, le désordre et le découragement dans l'armée de Bonnivet, avec l'imprudence de ce général, une rivière à passer devant des ennemis pour le moins aussi forts que lui, et autres semblables. Ce qui oblige à établir avant toutes choses, ces faits certains, et à en recueillir le plus grand nombre qu'on peut, c'est que pour bien raisonner, il faut que ce qui est certain serve de fondement pour résoudre ce qui ne l'est pas.

Jusqu'ici on peut trouver la certitude entière; car, comme nous avons dit, la possibilité peut être montrée par des raisons convaincantes, et on peut s'assurer de plusieurs faits par le témoignage des sens.

Avec toutes ces précautions, la matière demeure incertaine; car il ne s'ensuit pas que la chose doive être parce qu'elle est possible; et comme, outre les circonstances connues, il y en a qui ne le sont pas, l'affaire est toujours douteuse.

Parmi les raisons de douter, voici un troisième moyen de tendre à la certitude; c'est qu'encore qu'on ne connaisse pas certainement la vérité, on peut connaître certainement qu'il y a plus de raison d'un côté que d'autre.

Jusqu'à ce qu'on ait trouvé cette espèce de certitude, un esprit raisonnable demeure toujours irrésolu, parce qu'on ne doit se résoudre à un parti plutôt qu'à un autre, qu'autant qu'on a découvert où il y a plus de raison.

Il paraît donc que tout argument tend de soi à la certitude. La démonstration y tend, parce qu'elle montre clairement la vérité. L'argument probable y tend, parce qu'il montre où il y a plus de raison. C'était la règle de Socrate : « Cela, » dit-il, « n'est » pas certain, mais je le suivrai, jusqu'à ce qu'on » m'ait montré quelque chose de meilleure. »

Que si ce principe est reçu dans les matières de science, comme en effet Socrate l'y emploie souvent, quoiqu'on n'y puisse trouver la certitude absolue; à plus forte raison aura-t-il lieu dans les matières où il n'y a que des conjectures et des apparences.

En appliquant ce principe aux entreprises qu'on veut se persuader, ou déconseiller, il est vrai que l'événement est douteux; mais, au défaut de la certitude de l'événement, on y peut trouver la certitude ou de la plus grande facilité ou du moindre inconvénient.

Ainsi, dans les hasards du jeu, celui-là raisonne juste qui sait prendre le parti où il y a quatre contre trois, c'est-à-dire quatre moyens d'un côté contre trois de l'autre.

Il en est de même dans les affaires, qui sont une espèce de jeu mêlé d'adresse et de hasard. Il est certain que le côté où il y a le plus de facilité et le moins d'inconvénient doit prévaloir; par exemple,

1. Ci-dessus, chap. XIV.

2. Abrégé de l'Histoire de France, pour le Dauphin, livre XV, an. 1524.

dans le conseil dont nous parlons, le duc de Bourbon pouvait montrer qu'il n'y avait nul inconvénient dans l'attaque qu'il proposait, et qu'il y avait beaucoup de facilité.

Ainsi, l'argument probable dans une entreprise, peut être appelé *démonstration de la plus grande facilité, et des moindres inconvénients*.

La certitude qu'on trouve en ce genre n'est pas celle qui nous assure de l'événement, mais celle qui nous assure d'avoir bien choisi les moyens.

En ce cas, le succès peut être incertain; mais la conduite est certaine; parce qu'on fait toujours bien quand on choisit le meilleur parmi tout ce qui peut être prévu.

De cette manière de raisonner résultent deux choses: l'une qu'on n'entreprend rien témérairement; l'autre qu'on ne juge point par l'événement.

Ajoutons-en une troisième, que quiconque raisonne ainsi parle sûrement, le faux n'a point de lieu dans ses discours; il ne songe pas à éblouir l'esprit par de vaines espérances, encore moins à divertir les oreilles par des jeux de mots; il parle d'affaires graves, il va au fond, il est solide.

CHAPITRE XVIII.

Autre division de l'argument, en argument tiré de raison, et en argument tiré de l'autorité.

OUTRE la division des arguments qui se fait du côté de la matière, en démonstratif et en probable, il y a une autre division qui se tire des moyens de la preuve.

Une vérité peut être prouvée ou par des raisons tirées de l'intérieur de la chose, ou par des raisons tirées du dehors.

Si je prouve qu'un homme en a tué un autre, parce qu'il en a eu la volonté et le pouvoir, c'est une raison tirée de l'intérieur de la chose et de la propre disposition de celui qui a fait l'action.

Mais si je prouve qu'il a fait ce meurtre, parce que deux témoins l'ont vu, il est clair que c'est une raison tirée du dehors.

La première de ces preuves s'appelle la preuve *par raison*, et la deuxième la preuve *par autorité*.

Ce n'est pas que l'autorité soit sans raison, car la raison elle-même nous montre quand il faut céder à l'autorité: mais on appelle proprement agir *par raison*, quand on agit par sa propre connaissance, et non pas quand on se laisse conduire par la connaissance des autres.

Comme la preuve par raison est quelquefois démonstrative, quelquefois purement probable, la preuve par autorité est quelquefois indubitable et quelquefois douteuse.

Ainsi, quand Dieu parle, la preuve est constante; et quand un homme parle, la preuve est douteuse.

Quand tous les hommes conviennent d'un fait connu par les sens, comme, qu'il y a une ville de Rome, la preuve est indubitable; quand les témoignages varient, ou que la chose est obscure par elle-même, la preuve est incertaine.

CHAPITRE XIX.

Du consentement de l'esprit, qui est le fruit du raisonnement.

APRÈS le raisonnement suit le consentement de

l'esprit. C'est ce que nous avons appelé le *jugement*, autrement l'*affirmation* ou la *négation*, c'est-à-dire la seconde opération de l'entendement.

Nous en avons traité dans la seconde partie: mais nous avons alors regardé ce consentement de l'esprit selon sa propre nature; maintenant nous le regardons en tant qu'il suit le raisonnement.

Mais comme les raisonnements sont de différente nature, il y a aussi diverses sortes de consentements de l'esprit: car, ou il est sans aucun doute et sans crainte de se tromper, ou il est avec doute; ou il est accompagné d'une connaissance évidente, ou sans avoir cette connaissance, il cède à l'autorité de quelque personne croyable. Pour entendre tout ceci, démêlons ce que nous faisons à chaque preuve qui nous touche, et voyons premièrement ce que nous faisons dans les preuves tirées de raison.

La première chose que fait l'esprit, c'est d'entendre la bonté de la conséquence; ce qu'on sent actuellement, quand on a le sens droit, et où on peut être aidé par les règles que nous avons vues.

Le consentement à la conséquence est égal dans l'argument démonstratif et dans le probable; car la forme de l'un et de l'autre doit être bonne, autrement on ne conclut rien.

Les prémisses doivent aussi être véritables, et connues pour telles par l'esprit; et cette connaissance fait partie du consentement que donne l'esprit au raisonnement qu'il examine. Ainsi, toute la différence qu'il y a entre le consentement que l'esprit donne à une démonstration et celui qu'il donne à un argument purement probable, est que, dans la démonstration, l'esprit entend la chose clairement et absolument comme véritable, au lieu que, dans l'argument probable, il la voit non absolument comme vraie, mais comme prouvée par plus de moyens.

C'est pourquoi, dans la démonstration, le consentement ne souffre aucun doute; et dans l'argument probable, encore que l'esprit voie qu'une chose a plus de raison en la comparant à une autre, comme il ne voit pas qu'elle soit absolument véritable en elle-même, il demeure incertain à cet égard.

Ainsi, posé qu'un vaisseau ait trente pièces essentielles, celui qui les sait toutes avec leurs jointures et leurs usages peut faire une parfaite démonstration du vaisseau; celui qui n'en sait que vingt, n'en peut raisonner qu'en doutant, non plus que celui qui n'en sait que dix; et on peut dire non plus absolument que ni l'un ni l'autre n'entend ce que c'est qu'un vaisseau, quoique celui qui en entend vingt soit assuré d'en savoir plus que l'autre.

Tel est le consentement que donne l'esprit aux preuves intérieures et tirées de la nature des choses.

On peut juger par là quel est celui qu'on donne aux arguments tirés de l'autorité. Car, ou l'esprit entend que l'autorité est infaillible, et alors il donne un consentement plein et absolu; ou il entend que l'autorité est douteuse, et alors le consentement qu'il donne à la chose est accompagné de doute.

Par exemple, si j'entends dire à trois ou quatre personnes seulement, que Gand est pris, je com-

mence à croire la chose, mais en doutant. Que si la nouvelle se confirme, et que tout le monde le mande positivement, je m'en tiens aussi assuré que si je l'avais vu moi-même.

Il faut pourtant remarquer que quand mon esprit consent à une vérité sur le rapport de quelqu'un, je dis plutôt que je le crois que je ne dis que je l'entends. Si un excellent mathématicien m'assure que dans un tel mois et à telle heure il paraîtra sur notre hémisphère une éclipse de soleil, je le crois sur sa parole. Je dirai que je l'entends, lorsque, instruit des principes, j'aurai fait le même calcul que lui.

C'est que le terme d'entendre n'est que pour les choses qu'on connaît en elles-mêmes, et non pour celles qu'on reçoit sur la foi d'autrui.

Quelques philosophes de ces derniers siècles ont mis le consentement de l'âme qui acquiesce à la vérité, ou le doute qui la tient en suspens, dans des actes de la volonté. Dans cette question il peut y avoir beaucoup de disputes de mots. Quoi qu'il en soit, il y a toujours quelque acte d'entendement qui précède ces actes de volonté, et il est plus raisonnable de mettre le consentement dans le principe que dans la suite, joint qu'il est naturel d'attribuer le consentement et le jugement à la faculté à laquelle il appartient de discerner, comme il est plus naturel d'attribuer le discernement à celle à qui appartient la connaissance.

Au reste, lorsque l'âme examine une vérité et y consent, nous ne remarquons en nous que ces actes de volonté ; premièrement, la volonté d'examiner, qui cause l'attention : après, selon que nous entendons plus ou moins les choses en elles-mêmes, ou que nous voyons plus ou moins d'autorité dans ceux qui nous les rapportent : ou nous voulons examiner davantage, ou pleinement convaincus dans l'entendement, nous ne voulons plus que jouir de la vérité découverte.

CHAPITRE XX.

Des moyens de preuve tirés de la nature de la chose.

Les philosophes ont accoutumé de faire un nombre de ces moyens de preuves ; tant de ceux qui sont tirés de l'intérieur ou de la nature de la chose, que de ceux qui sont tirés du dehors. C'est ce qui s'appelle *lieux*, en grec *topoi*, qui ont donné le nom aux *Topiques* d'Aristote, que Cicéron a traduites, qui est un livre où ce philosophe a traité de ces lieux. C'est de là aussi que prennent leur nom les arguments qu'on appelle *topiques*.

On appelle ainsi les arguments probables, parce qu'ils se tirent ordinairement de ces lieux.

On les peut réduire à vingt, que nous allons expliquer en peu de mots.

Les deux premiers se tirent du nom. L'un se prend de l'*étymologie*, en latin *notatio nominis*, c'est-à-dire de la racine dont les mots sont dérivés ; comme quand je dis : *Si vous êtes roi, réglez ; si vous êtes juge, jugez.*

L'autre approche de celui-là, et se prend des mots qui ont ensemble la même origine, qu'on appelle *conjugata*, comme dans ce vers de Térence :

Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.
(*Heautontimorum*, act. I, sc. 1.)

Le troisième et le quatrième lieu sont la *définition* et la *division*, dont nous avons amplement parlé dans la deuxième partie¹.

Le cinquième et le sixième sont le *genre* et l'*espèce*, par exemple, quand je dis : « Vous vous exposez trop pour être véritablement vaillant ; » car la valeur, qui est une vertu, demande la médiocrité et le milieu prescrit par la raison : » c'est argumenter par le genre. Et quand je dis : « Cet homme n'est pas sans vertu, puisqu'il a la prudence militaire, » j'argumente par l'espèce.

Suivent le septième et le huitième lieu, qui sont le *propre* et l'*accident* : « Il est encore un peu emporté ; mais c'est qu'il est jeune, et le temps le corrigera tous les jours de ce défaut. » Mais c'est argumenter par l'accident, lorsqu'on emploie cette excuse pour un général d'armée vaincu et défait : « Il a été battu, c'est un accident ordinaire dans la guerre ; mais il ne s'est point laissé abattre par sa défaite, c'est l'effet d'un courage surprenant. »

Le neuvième et le dixième lieu se tirent de la *ressemblance* ou *dissemblance*, à *simili* et *dissimili*. J'argumente par la ressemblance, quand je dis : « Comme une jeune plante veut être arrosée, » ainsi l'esprit d'un jeune homme doit être instruit des préceptes de la sagesse ; » et, au contraire, j'argumente par la dissemblance, en disant : « Si les peuples rudes et barbares, qui ne se soucient pas que leurs enfants soient raisonnables, négligent leur instruction ; les peuples civilisés, qui ont des pensées différentes, doivent prendre soin de les contenir sous une exacte discipline. »

Le onzième et le douzième lieu sont celui de la *cause* et celui de l'*effet*. Nous avons déjà remarqué² qu'on argumente de la cause à l'effet, et que c'est de là que se tire la démonstration *à priori* ; comme on remonte de l'effet à la cause, et c'est de là que se tire la démonstration *à posteriori*.

Nous avons expliqué ailleurs les quatre genres de causes, la *matérielle*, la *formelle*, l'*efficiente* et la *finale* ; même la cause *exemplaire* qui se rapporte aux trois dernières.

Il nous reste ici à remarquer, que les principaux arguments se tirent de la cause efficiente et de la finale, comme quand je dis : « Louis est vaillant ; il a plus de troupes, plus d'argent, plus de braves officiers ; et, ce qui est plus considérable, plus de sagesse et de courage que ses ennemis ; ses forces sont plus unies, ses conseils sont plus suivis : il les battra donc malgré leur grand nombre. » Je me sers de la cause efficiente ; et je dis : « Il veut la paix ; c'est pourquoi il fait puissamment la guerre, pour forcer ses ennemis à recevoir des conditions équitables, » j'emploie la cause finale.

Au reste, la même méthode qui apprend à prouver les effets par les causes, apprend aussi à découvrir les causes par les effets.

Après les lieux de la cause et des effets, marchent les treizième, quatorzième et quinzième lieux, tirés de ce qui précède, de ce qui accompagne et de ce qui suit, *ab antecedentibus*, *ab adjunctis*, *a consequentibus*. « Il a pris ses armes : il est sorti en murmurant, il est entré sur le soir

1. Liv. II, chap. XIII et XIV, ci-dessus. — 2. Chap. XV de ce livre.

» dans le bois où s'est fait ce meurtre; il l'a donc fait; » c'est argumenter par ce qui précède.

« On l'a vu marcher secrètement, se couler derrière un buisson, tirer; » voilà ce qui accompagne. « Il est revenu troublé, et hors de lui-même; » une joie maligne, qu'il tâchait de tenir cachée, » a paru sur son visage avec je ne sais quoi d'alarmé; » voilà ce qui suit.

Le seizième lieu s'appelle le lieu tiré des contraires, *a contrario*. Par exemple : « Si le luxe, si la mollesse, si la nonchalance ruinent les princes et les Etats, il est clair que la retenue, la discipline, la modération, l'activité doivent opérer leur conservation. »

Le dix-septième lieu, qui s'appelle *a repugnantiis*, ou des choses répugnantes, est voisin du précédent : « Vous dites que vous m'estimez, et que vous voulez me croire en tout; cependant lorsque je vous dis que vous éleviez vos pensées à proportion de votre naissance, et que vous quittiez ces discours et ces actions d'enfant, vous n'en faites rien; cela ne s'accorde pas, et votre conduite ne convient pas avec vos discours. »

Le tout et la partie font le dix-huitième lieu. Là se fait cet argument qui s'appelle le *dénombrément des parties*, *ab enumeratione partium*. Ainsi, l'orateur romain, Cicéron, dans l'oraison pour la loi *Mamilia*¹, en faisant le dénombrement de toutes les parties d'un grand capitaine, conclut que Pompée est le capitaine accompli qu'il faut opposer à Mithridate.

Par la même raison, si on convient que quelqu'un soit un parfait capitaine, on montrera donc par là qu'il aura la prudence, la valeur et toutes autres parties d'un bon général.

Le dix-neuvième lieu se tire de la comparaison d'une chose avec une autre, *a comparatione*; et les arguments s'en forment en trois manières; car, on argumente du grand au petit, c'est-à-dire du probable, au moins probable *a majori*; ou du petit au grand, c'est-à-dire du moins probable au plus probable, *a minori*; ou de l'égal à l'égal, en faisant voir que deux choses sont également probables, *a pari*. On dit, par exemple : « Si Cambrai, si Valenciennes, si Gand n'ont pu résister à Louis, combien les Hollandais doivent-ils plus craindre pour Saas-de-Gand, et les autres places moins fortes qui bordent leurs frontières: » c'est argumenter *a majori*.

Junon argumente *a minori*, quand elle dit, au dixième livre de l'*Enéide* : « Vénus, vous pouvez défendre vos Troyens par tant de prodiges; et moi, la reine des dieux, ce sera un crime si je fais quelque chose pour les Rutuliens²! »

Enée raisonne *a pari* dans le sixième, lorsque, après avoir produit les exemples de Thésée, d'Hercule et d'Orphée, enfants des dieux, qui étaient entrés dans les enfers, il conclut qu'on peut bien lui accorder la même chose puisqu'il est comme eux fils de Jupiter.

Et mi genus ab Jove summo³.

Le vingtième lieu est l'exemple ou l'induction. Quelques-uns rapportent ce lieu à celui de la res-

semblance. Quoi qu'il en soit, il est important, et mérite une réflexion particulière.

CHAPITRE XXI.

De l'exemple ou induction.

« L'INDUCTION est un argument par lequel, en parcourant toutes les faces particulières, on établit une proposition universelle, » par exemple : en parcourant les hommes particuliers, on les trouve tous capables de rire.

Mais, dira-t-on, *avez-vous vu tous les particuliers, pour tirer cette conséquence?* Non, sans doute. Aussi, n'est-il pas nécessaire; il suffit que ni moi, ni aucun autre que j'aie vu, ni qui que ce soit au monde, n'ait jamais ni vu ni oui dire qu'on ait vu des hommes faits autrement. Comme donc on sait d'ailleurs que la nature va toujours un même train, je suis assuré par l'induction, que non-seulement tous les hommes qui sont aujourd'hui sont capables de rire, mais que jamais il n'y en a eu et n'y en aura d'une autre façon.

Il faut cependant supposer, pour faire une induction valable et démonstrative, que la chose soit exposée et vue.

On prouve, par induction, toutes les choses qui ne sont constantes que par expérience, c'est-à-dire la plupart des choses de physique.

Cet argument est propre à faire connaître la nature et l'usage des choses, par exemple : on dit que la clavicule sert à écarter les bras; et voici comme on le prouverait par induction : « Non-seulement les hommes qui écartent beaucoup les bras, ont une clavicule, mais encore les oiseaux, où nous voyons un mouvement étendu dans les ailes qui représentent les bras. Les singes ont aussi cette partie, parce qu'ils étendent leurs bras à la manière des hommes; et les taupes de même, parce qu'elles ont à écarter la terre avec leurs pieds de devant; au lieu que les autres animaux, qui n'ont point cette étendue de mouvement, n'ont point aussi de clavicule. »

A l'induction se rapporte l'exemple, qui regarde les choses morales; ainsi, pour faire voir à quels désordres l'amour porte les hommes, on représente ce qu'il a fait faire à Samson, à David et à Salomon, comme il a pensé faire périr César dans Alexandrie, comme il a fait périr Antoine, et mille autres événements semblables.

Au reste, les inductions peuvent être très-aisément réduites en syllogismes parfaits. Dans celle que nous avons faite, on peut former ce raisonnement : « Le vrai usage de la clavicule est celui qu'on voit dans les animaux où se trouve cette partie; or, est-il que l'usage de la clavicule s'y trouve tel que nous l'avons dit; donc tel est en effet le vrai usage de la clavicule. »

La majeure est certaine; la difficulté est donc dans la mineure; et la preuve se fait par l'induction.

De même, dans l'argument que nous avons fait sur l'amour, on peut dire ainsi : « La passion qui fait tomber les plus grands hommes dans de grands inconvénients, est d'un extrême désordre, cela est constant; or, l'amour opère ces mauvais effets; » c'est ce qui se prouve par les exemples.

¹ N. 10 et seq. — ² Virg., *Enéid.*, l. X, 81 et seq. — ³ Idem, l. VI, 119.

CHAPITRE XXII.

Des lieux extérieurs, c'est-à-dire des lieux tirés de l'autorité.

Venons maintenant aux lieux extérieurs, c'est-à-dire à « ceux où on se laisse persuader par autorité. »

Nous avons vu que l'autorité est ou divine ou humaine.

On se sert de l'autorité, ou pour persuader par des choses qui dépendent du raisonnement : par exemple, que le vrai bonheur consiste dans la vertu ; ou pour persuader des choses de fait, et qui dépendent des sens : par exemple, que les Hollandais ont consenti à la paix.

Pour les choses qui dépendent du raisonnement, il n'y a que l'autorité divine qui fasse une preuve entière, parce que Dieu seul est infallible.

Ainsi, croire une doctrine plutôt qu'une autre, par la seule autorité des hommes, c'est s'exposer à l'erreur.

L'autorité humaine peut donc induire à une doctrine, mais ne pas convaincre l'esprit.

Pour les faits, l'autorité humaine peut quelquefois emporter une pleine conviction, comme il a déjà été dit.

Les arguments d'autorité humaine se tirent du consentement du genre humain, ou du sentiment des sages, ou des lois et des jugements, ou des actes publics, ou de la renommée, ou des témoignages précis.

Voilà comme les six lieux d'où se tirent les arguments d'autorité.

Le *sentiment du genre humain* est considéré comme la voix de toute la nature, et par conséquent, en quelque façon, comme celle de Dieu ; c'est pourquoi la preuve est invincible ; par exemple, parmi tant de mœurs et de sentiments contraires qui partagent le genre humain, on n'a point encore trouvé de nation si barbare qui n'ait quelque idée de la Divinité : ainsi, nier la Divinité, c'est combattre la nature même. On voit aussi toutes les nations, du moins celles qui ne sont pas tout à fait sauvages, convenir d'un gouvernement : on doit donc croire, sans hésiter, que rien n'est plus convenable au genre humain.

Presque tous les peuples conviennent de tenir les ambassadeurs pour des personnes sacrées. L'amour de la paix, que toute la nature préfère à la guerre, établit ce droit ; parce que les ambassadeurs, qui portent les paroles de part et d'autre, sont les médiateurs des traités et les dépositaires de la foi publique.

Immédiatement au-dessous du consentement du genre humain, marche le *sentiment des sages*, qui ne fait pourtant pas une preuve entière, parce que les hommes les plus sages peuvent faillir.

Le sentiment des sages prouve seulement qu'une opinion n'est pas tout à fait absurde, n'étant pas croyable que des hommes sages tombent dans des erreurs palpables.

Cette preuve n'est cependant pas tout à fait concluante ; puisqu'on a vu des hommes en réputation de sagesse tomber dans de manifestes absurdités, comme Platon dans l'opinion de la communauté des femmes¹.

1. De republ., l. VI.

Mais où il faut principalement croire les sages, c'est dans les choses d'expérience, je veux dire dans les affaires. C'est là que les sages expérimentés, dont le sens est raffiné et la prudence confirmée par l'usage, découvrent ce que les autres ne pourraient pas soupçonner.

Suit *l'autorité des lois*, qui comprend aussi le sentiment des sages, mais reçu et autorisé par toute une nation. Il y a même les lois naturelles, qui, étant approuvées par tout ce qu'il y a de peuples civilisés, appartiennent au consentement du genre humain ; comme est la loi d'honorer ceux qui nous ont donné la vie, et la défense de se marier avec les personnes du même sang, telles que sont les frères et les sœurs.

Avec les lois vont les *jugements*, qui en font l'application, et qui ont une autorité à peu près semblable.

Cette autorité n'ôte pas toute la raison de douter ; parce qu'il y a des nations où les jugements sont corrompus, et dont les lois sont mauvaises : telle qu'était parmi les païens la loi d'adorer les divinités du pays.

Les actes publics, en latin *tabulæ*, font preuve en jugement, à moins qu'on ne fasse voir clairement qu'ils ont été falsifiés.

On appelle actes publics *ceux qui se font juridiquement en présence de personnes publiques*, comme sont les contrats et autres choses de cette nature. Les personnes publiques sont les juges, les magistrats, les notaires, les greffiers, et autres qui tiennent les registres publics, chacun en ce qui lui est confié.

On favorise de tels actes, et on présume pour ceux à qui le public se fie : joint qu'ils sont sans intérêt, et qu'ils sont soumis à des châtimens rigoureux, s'ils prévariquent dans leur charge.

Il n'arrive pourtant que trop souvent des fraudes et des faussetés dans de tels actes, du côté des ministres de la justice ; ce qui fait qu'on ne peut trop prendre de précautions pour les bien choisir, parce qu'ils ont en main le bien et l'honneur des familles, et qu'ils sont les dépositaires de la foi publique.

L'argument tiré de la *renommée* et du bruit public, est digne de grande considération, et il importe de voir combien on y doit déférer.

La renommée nous rapporte deux sortes de choses : premièrement, ce qui se passe dans le monde ; secondement, les bonnes ou les mauvaises qualités des personnes.

A l'égard de ce qui se passe dans le monde, quand ce sont des choses qui se passent dans le public, la renommée fait pour l'ordinaire un argument convaincant ; par exemple, on dit constamment qu'une ville est prise, qu'une bataille est gagnée ; comme ce sont des choses qui se font au su et au vu de tout le monde, un bruit constant et unanime est de même force que le consentement du genre humain, et personne ne le révoque en doute.

Au reste, le bruit constant suppose de la dureté ; car le monde peut être surpris par des mensonges hardis, et toutefois vraisemblables. Mais quand le bruit est douteux, chacun voit qu'il faut aller à la source, et attendre la confirmation.

Que si les choses sont secrètes, alors il n'en faut pas croire le bruit commun : par exemple, lorsqu'on parle de résolutions prises au conseil des princes, choses qui, de leur nature, doivent demeurer cachées; mais, comme les plus grands secrets peuvent souvent échapper, il ne faut pas toutefois négliger ces bruits. Pour n'y être pas trompé, il faut, autant qu'il se peut, aller à la source d'où ils viennent, voir s'ils ont un auteur certain et quelle correspondance il a avec ceux qui peuvent savoir le secret; considérer, au surplus, ce qui se fait en conformité de ces résolutions qu'on publie, et voir les divers motifs qu'on peut avoir en les publiant, ou pour endormir le monde, ou pour faire qu'on se remue mal à propos.

Ainsi Agésilas amusait et trompait les Perses par les bruits qu'il faisait courir; ainsi voyons-nous qu'un grand capitaine fit courir longtemps le bruit de sa mort, afin de surprendre tout à coup ses ennemis que ce bruit avait rassurés.

Mais où la renommée doit avoir le plus d'autorité, c'est à nous faire connaître les bonnes ou les mauvaises qualités des hommes. Il y faut quatre conditions : 1° qu'il s'agisse de personnes connues; 2° qu'il paraisse que leur réputation vient naturellement et sans cabale; 3° qu'elle soit fondée sur quelque action particulière; 4° qu'elle soit durable. Quand toutes ces choses se rencontrent, on peut croire ce que rapporte la réputation, et encore plutôt la bonne que la mauvaise, parce que les hommes, étant pour la plupart envieux et médisants, ce n'est que par vive force de mérite qu'on remporte l'approbation publique.

C'est pour cela que les princes, qui ne peuvent connaître familièrement et intimement beaucoup de particuliers, n'ont point de meilleur moyen, pour bien juger, que la voix publique, si elle peut venir pure et sincère jusqu'à eux. Et il semble qu'ils doivent s'en tenir à son rapport, à moins qu'ils ne connaissent le contraire par eux-mêmes, ou par des rapports sûrs et fidèles.

Et quelquefois même il est plus sûr de croire la voix publique que nos propres sentiments ou ceux d'un autre, quelque fidèles qu'ils soient, parce que *plusieurs yeux voient mieux qu'un seul*, comme dit le proverbe; ce qui s'entend toutefois lorsque la connaissance que nous avons par nous-même n'est pas certaine et précise : car alors il n'y a rien à lui préférer.

Suit enfin le *témoignage*, qui est le dernier lieu de l'autorité. On croit en justice deux témoignages contextes, c'est-à-dire qui déposent tous deux constamment le même fait; et il n'en faut pas davantage pour faire mourir un homme.

Pour rendre les témoins croyables, il faut : — 1° qu'ils soient assurés du fait; 2° qu'ils ne soient point suspects, 3° qu'ils soient désintéressés, et qu'on ait raison de croire que la seule vérité les fait parler. C'est pourquoi la justice reçoit les reproches contre les témoins, avant que de déférer à leur témoignage.

CHAPITRE XXIII.

Des diverses habitudes qui se forment dans l'esprit en vertu des preuves.

Il ne suffit pas de remarquer les diverses sortes

de preuves, et les actes de l'entendement qui y dépendent; il faut encore connaître les habitudes qui se forment par ce moyen dans notre esprit : ce qui ne sera pas difficile, puisque, les actes étant connus, les habitudes le sont en même temps.

Disons donc en peu de mots, que les preuves par autorité engendrent la foi; les arguments topiques ou probables engendrent l'opinion; et les démonstrations engendrent la science.

La foi est *une habitude de croire une chose par l'autorité de quelqu'un qui nous la dit*.

Nous avons déjà remarqué qu'il y a *foi divine* et *foi humaine*, et que la foi humaine quelquefois est accompagnée de certitude, quelquefois non.

L'opinion est *une habitude de croire une chose par des principes vraisemblables*; comme la science est une habitude de croire une chose par des principes clairs et certains.

L'opinion et la science se tirent de l'objet même, et la foi se tire de celui qui propose; c'est-à-dire que, dans l'opinion et dans la science la raison qui détermine est dans l'objet même; et dans la foi, la raison qui détermine est seulement dans l'autorité de la personne qui parle.

C'est pourquoi la foi suppose toujours quelque obscurité dans la chose; l'opinion et la science, au contraire, y supposent de la clarté. Mais la clarté dans la science est pleine et parfaite; au lieu que la lumière qui luit dans l'opinion est une lumière douteuse qui n'apporte jamais un parfait discernement.

Ainsi, l'opinion, prise en elle-même, n'emporte jamais un parfait acquiescement ni l'entier repos de l'esprit. La science exclut toute crainte et ne laisse rien à désirer à l'esprit dans ce qui est de son objet précis.

Quant à la foi, lors même qu'elle donne une pleine certitude, elle ne fait point un parfait repos, parce que l'esprit désire toujours de connaître le fond des choses par lui-même.

On demande si la foi, l'opinion et la science peuvent compatir ensemble dans le même entendement; ce qui se dispute peut-être avec plus de subtilité que d'utilité. Mais, ce qu'il est bon de savoir, et qui aussi ne souffre pas de contestation, c'est que l'esprit peut examiner ce que vaut chaque preuve, soit probable, soit démonstrative, soit de pure autorité, et laisser faire à chacune ce qui lui convient; en sorte qu'il dise en lui-même : *Je crois telle démonstration*, par exemple, « qu'il » y a une Providence. Quand je ne le saurais pas » avec certitude, j'inclinerais à ce sentiment par » tant d'exemples de châtements et de récom- » penses qui le rendent vraisemblable; et quand » toutes ces preuves me manqueraient, je serais » porté à croire, parce que les plus grands hom- » mes l'ont cru; et par-dessus tout cela, je n'en » douterais pas, parce que Dieu même l'a ré- » vélé. »

Voilà ce que produisent dans l'esprit les preuves tant de raison que d'autorité, celles qui se tirent de la chose même, et celles qui se tirent des personnes qui nous la proposent.

Outre ces trois habitudes principales de l'entendement, il y en a d'autres qui sont comme dérivées de celles-là, telles que sont les cinq qu'A-

ristote a expliquées, et qu'il nomme *sagesse, intelligence, science, art et prudence* ¹.

La sagesse est la *connaissance certaine des effets par les premières causes*; comme quand on rend raison des événements ou de l'ordre de l'univers, par la Providence.

L'intelligence est la *connaissance certaine des premiers principes, et l'habitude d'y voir d'abord*,

1. *Ethic. Nicomach.*, seu *De moribus*, l. VI, c. 3 et seq.

comme d'une seule vue, les conclusions qui en sont tirées.

La science est la *connaissance certaine des conclusions par l'application des principes*.

L'art est la *connaissance qui fait faire comme il faut quelque ouvrage extérieur*.

La prudence, enfin, est une *connaissance des choses qui regardent les mœurs*, ce qui nous conduit tout naturellement à la morale.

TRAITÉ DES CAUSES.

La cause est ce qu'on répond, quand on demande pourquoi une chose est. Par exemple, à la question : *Pourquoi fait-il chaud ? pourquoi fait-il froid en ce lieu ?* C'est parce qu'il y fait grand soleil, c'est parce que le vent de bise y donne beaucoup; c'est parce que le soleil et le vent de bise sont la cause, l'un de ce grand chaud, l'autre de ce grand froid.

Les questions qu'on peut faire par la particule *pourquoi* se réduisent à quatre principales, qui marquent quatre genres de causes.

On peut demander premièrement pourquoi une chose est, avec intention de savoir qu'est-ce proprement qui agit pour faire qu'elle existe. Comme dans les exemples rapportés : Qu'est-ce qui a fait ce grand chaud ou ce grand froid que nous sentons ? On répond que c'est le soleil et le vent de bise : c'est ce qui s'appelle *causes efficientes*.

Secondement, on peut demander pourquoi une chose est, avec intention de savoir quel dessein se propose celui qui agit. Par exemple : *Pourquoi allez-vous dans ce jardin ?* On répond : *Pour me promener*, ou bien : *Pour cueillir des fleurs*. C'est ce qui s'appelle *fin*, ou *cause finale*.

Il y a deux autres *pourquoi*, auxquels il faut satisfaire par deux autres genres de causes. Par exemple, si de deux boules, l'une de cire et l'autre de marbre, on demande pourquoi l'une est molle et l'autre dure, la réponse est que l'une est de cire, matière molle et maniable, et l'autre de marbre, matière dure et qui résiste. Si l'on fait une autre question, et qu'on vous demande pourquoi ces deux boules roulent si facilement sur un plan : *C'est à cause de leur rondeur*, répondez-vous. Les réponses que vous faites à ces deux questions sont tirées, l'une de la matière et l'autre de la forme de ces boules, et ainsi vous avez trouvé deux autres sortes de causes, qu'il faut ajouter aux précédentes, dont l'une s'appelle *matière*, ou *cause matérielle*, et l'autre *forme*, ou *cause formelle*.

Vous pouvez encore connaître la force de ces deux causes par un autre exemple : on vous montre deux grandes statues, dont l'une est d'or massif, et très-mal faite; l'autre de marbre, et travaillée avec un rare artifice, de la main d'un fameux sculpteur. Elles sont précieuses toutes deux : mais

l'une tire son prix du côté de la matière et l'autre du côté de la forme.

Voilà donc les quatre genres de causes que nous cherchions.

La première est la cause *efficiente*, qui peut être définie : *ce qui étant posé, il faut que quelque chose s'ensuive*. Par exemple, posé que le feu touche ma main, il s'ensuit de là qu'elle est brûlée.

La deuxième est la cause *finale*; elle montre pour quel dessein est une chose, et peut être définie : *pourquoi est une chose*.

La troisième est la cause *matérielle*; elle explique de quoi une chose est composée, et peut être définie : *ce dont une chose est faite*. Par exemple : Cette statue est faite de bronze ou de marbre.

La quatrième s'appelle la cause *formelle*, et dit de quelle manière la chose est, et quelles en sont les propriétés; on peut la définir : *ce qui fait qu'une chose est appelée telle ou telle*. Par exemple, une chose est dite ronde, parce qu'elle a de la rondeur.

Cette cause, qui fait la cause *formelle*, souvent n'est pas distinguée de la chose même : car la rondeur, par exemple, n'est pas distinguée de la chose même : mais, ce qui fait la diversité de ces expressions, c'est qu'elle est considérée d'une autre sorte.

Il y a des propriétés qui conviennent à une chose, à cause de sa matière, et il y en a qui lui conviennent à cause de sa forme. Il convient à une statue d'être grande ou petite, à cause de sa matière; mais il lui convient d'être belle ou laide, à cause de la forme que lui a donnée l'artisan.

Si l'on ne sait pas distinguer ces quatre genres de causes, les réponses à certaines questions seront souvent hors de propos. Par exemple, on me demande, quand je suis à la promenade, *d'où vient que j'ai des nerfs et des muscles bien disposés pour cela, et que, d'ailleurs, je le veux aussi*. — Et je puis répondre aussi que c'est à cause que j'ai dessein de faire l'exercice. — Voilà deux bonnes raisons; l'une explique la *cause efficiente* et l'autre la *cause finale*. — Mais, pour savoir si elles sont à propos, il faut considérer ce que veut savoir celui qui m'interroge. S'il veut savoir pourquoi je marche, c'est-à-dire quel dessein me porte

à cette action, je ne satisfais pas à sa demande en lui parlant de nerfs, de muscles et des autres causes efficientes de ces mouvements; car ce n'est pas ce qu'il veut savoir, et il me demande quel est mon dessein. — Et c'est de même s'il veut savoir la cause efficiente: je ne le contente pas en l'entretenant du dessein que j'ai.

Ainsi, quand on demande pourquoi une chose est, qui veut répondre à propos doit auparavant distinguer les différents genres de causes, afin de s'expliquer suivant la pensée de celui qui fait la demande.

Posons un autre exemple. Je vois aller une boule dans une allée; je vous demande pourquoi elle va: vous me répondez que c'est à cause qu'elle est parfaitement ronde; vous dites la cause *formelle*. — Et, si vous répondez qu'elle roule ainsi pour aller à un certain but, vous exposez la cause *finale*, et le dessein du joueur qui l'a poussée.

Apportons un autre exemple (car il est bon de s'exercer par plusieurs, pour s'accoutumer à comprendre et à marquer distinctement de quoi il s'agit). A chaque question vous demandez d'où vient que je parle. Je réponds: Pour expliquer ma pensée. J'expose par là mon dessein et la *fin* de mon discours. — Mais, si vous voulez savoir la cause *matérielle* qui fait sortir la parole de ma bouche, je vous dirai que la cause qui fait que je parle, c'est que mon poumon et ma langue sont émus de telle manière qu'il faut nécessairement que la parole s'ensuive.

A ces quatre genres de causes que nous avons rapportées, quelques-uns en ajoutent un cinquième, qui s'appelle la *cause exemplaire*.

La *cause exemplaire* est le *modèle ou l'original sur lequel une chose est faite*. Par exemple, si on demande pourquoi une telle figure se trouve dans la copie d'un tableau, on répondra que c'est à cause qu'elle se trouve aussi dans l'original.

De ces cinq genres de causes, il y en a deux, la *finale* et l'*exemplaire*, qui sont plutôt causes *morales* que causes *physiques*.

Nous appelons causes *physiques* ou *naturelles*, celles dont s'ensuit immédiatement un certain effet naturel. — Par exemple, lorsque du feu s'ensuit la chaleur dans tous les corps environnants.

Au contraire, nous appelons *cause morale* celle qui n'agit pas immédiatement et au dehors, mais qui excite un autre à agir par le moyen de la connaissance. Telles sont la cause *finale* et la cause *exemplaire*, qui n'agissent qu'étant connues, et en nous déterminant à agir d'une certaine manière. Ainsi, l'original d'un tableau n'est pas ce qui fait la copie. La santé recherchée ne m'explique pas les remèdes, mais elle me porte à les appliquer.

La même chose peut être souvent cause *physique* et cause *morale*, à l'égard de différents objets. Un sceau pressé sur la cire y fait une impression réelle en qualité de cause physique, et peut aussi diriger, en qualité de cause morale, un ouvrier qui a entrepris d'en faire un semblable.

Il n'y a que les natures intelligentes qui puissent agir véritablement pour une fin. Ainsi, tout ce qui est fait pour une fin, présuppose une intelligence qui la conduise. Par exemple, une flèche qui tend à un certain but, marque une raison qui

la dirige. Toutefois ce n'est pas la flèche qui agit pour la fin, mais elle y est dirigée par le tireur qui l'a jetée.

Une montre est faite pour marquer les heures, et elle n'a ni roue ni mouvement qui ne tende à cette fin. Ce n'est pourtant pas la montre qui agit pour cette fin, mais celui qui a fait cette ingénieuse machine.

Ainsi, toutes les parties de l'univers, étant faites visiblement pour quelque fin, le soleil pour causer par son cours le jour et la nuit, et la diversité des saisons, et faire naître les fruits et les herbes destinés à nourrir les animaux, il s'ensuit que tout ce grand monde est un ouvrage de raison et d'intelligence.

Il en est de même et de tous les animaux, et de tout le reste de la nature. On sait assez à quel usage sont destinés le cœur, le cerveau, les bras et les jambes, les mains et les pieds; toutes ces parties ont leur fin, et par conséquent sont conduites avec raison. Mais toutes ces choses, qui sont destinées à des fins si raisonnables, agissent à l'aveugle, sans savoir pourquoi elles sont. Il y a donc une autre cause qui les a faites et qui les a ordonnées, c'est-à-dire Dieu.

Nous remarquerons, en passant, au sujet de la fin, qu'elle est toujours la première dans l'intention, et la dernière dans l'exécution. Par exemple, si l'on veut aller à la chasse, c'est ce qu'on pense le premier et ce qu'on exécute le dernier, parce qu'il faut auparavant, commander les équipages, monter à cheval, aller au lieu destiné, et ainsi du reste.

Il n'y a donc rien de plus véritable que cet axiome qui dit que *la première chose dans l'intention est la dernière dans l'exécution*; parce que la première chose à quoi l'on pense, et la dernière à quoi l'on arrive, c'est la fin.

C'est pour cela que la fin, que l'on regarde comme le but de tous les desseins, est appelée la *fin dernière*, comme celle où on se repose, et qui est le terme de tous les mouvements précédents.

Ainsi que la fin ne peut être que dans une nature intelligente, de même le premier exemplaire ne peut être que dans un esprit, et nul autre qu'un esprit intelligent ne peut agir ou se régler sur un exemplaire. Le premier exemplaire sur lequel ont été faites toutes choses, est, si l'on peut ainsi parler, la pensée de Dieu et son idée éternelle. Le monde a été dressé sur ce premier original. Les animaux, les arbres, les plantes et les autres choses de même nature étant semblables entre elles, il paraît qu'elles ont toutes le même modèle, et qu'il y a un exemplaire commun sur lequel elles sont formées, qui est la pensée de Dieu.

Outre cette division générale des causes en *efficiente*, *finale*, *exemplaire*, *matérielle* et *formelle*, on peut subdiviser encore la cause *efficiente*, premièrement en cause *prochaine*, et cause *éloignée*. Par exemple, la cause *prochaine* de ce que le blé est moulu, c'est la meule qui le broie; et la cause *éloignée*, c'est le vent ou l'eau qui fait aller le moulin. La cause *prochaine* de la pluie, c'est le vent chaud qui fend la nue, et la cause *éloignée*, le soleil, qui attire les vapeurs dont elle est formée.

Secondement, on la divise en *cause principale* et *instrument*. Par exemple, la *cause principale* qui fait une saignée, c'est le chirurgien, et la *cause instrumentale*, ou l'instrument, c'est la lancette dont il se sert. A proprement parler, il n'y a que les natures intelligentes qui se servent d'instrument, parce que c'est un effet de la raison et de l'art.

Troisièmement (et c'est ici la plus importante de ces divisions), on divise la *cause efficiente* en *cause première* et *cause seconde*. La *cause première*, c'est-à-dire Dieu, est celle qui donne proprement le fond de l'être. La *cause seconde*, au contraire, façonne seulement la chose, et ne fait pas absolument qu'elle soit. Le sculpteur ne fait pas le marbre, ni l'orfèvre l'or; mais les trouvant déjà faits, il les façonne. C'est Dieu qui a donné le fond de l'être. Dans les ouvrages de la nature, ce n'est ni le cœur ni le foie qui fait le sang; il avait déjà le fond de son être dans l'aliment dont il a été formé, et le cœur avec le foie ne font que lui donner une certaine forme.

Une tulipe, qui sort d'un oignon, y était déjà renfermée, et y avait le fond de son être. Si elle croît, c'est de l'eau dont elle est arrosée, et elle avait tout son être auparavant: c'est ainsi qu'un fruit sort d'un arbre; le soleil ne lui donne pas le fond de son être, il attire seulement par sa chaleur les sucs dont il est formé et les nourrit.

Dieu donc, qui crée de rien chaque chose, est le seul qui donne l'être proprement et absolument, parce qu'il est l'être même, et par conséquent, la seule première cause efficiente de toutes choses.

La même subdivision que nous avons faite des causes *efficientes* se peut faire dans les causes *finales*. Il y en a de *prochaines* et d'*éloignées*; il y en a de *principales* et de *moins principales*. Il y a la *fin dernière* que l'esprit se propose comme le but de tous ses desseins, et les *fins subordonnées* qui ont rapport à celle-là. Par exemple, la fin générale de la vie humaine, c'est que Dieu soit servi. Toutes les vertus ont leurs fins particulières, qui sont subordonnées à cette fin générale. La tempérance a pour fin de modérer les plaisirs des sens. La force a pour fin de surmonter les douleurs et les périls, quand la raison le demande, et tout cela doit avoir pour fin de faire la volonté de Dieu, en suivant la droite raison qu'il nous a donnée pour guide, et qu'il a encore éclaircie par sa sainte loi.

La politique a pour fin de rendre un Etat heureux. C'est à cela que se rapportent et l'administration de la justice, et la guerre, et le commerce, et l'agriculture. Par la justice, le repos public est établi; par la guerre, l'Etat est défendu des ennemis du dehors; par le commerce et l'agriculture, il est abondant au dedans. La fin de tout cela est que les peuples soient heureux, et cette fin se rapporte encore à la fin universelle de la vie humaine, qui est que Dieu soit servi sans empêchement.

Telle est la fin que se propose celui qui veut vivre selon la vertu. Les autres ont d'autres fins; les uns rapportent toutes leurs pensées aux plaisirs des sens; les autres ne songent qu'à contenir leur ambition. — Selon leurs divers projets,

ils se proposent ou d'avoir une telle charge, ou de gagner ce grand seigneur, ou de rendre ce service; le tout pour arriver à la fin dernière que leur esprit se propose.

Une même action a donc plusieurs fins; mais elles sont toutes subordonnées à une fin principale, qui donne le branle à tout.

Un marchand voyage, il a pour fin principale le gain que lui rapporte son trafic; il ne laisse pas quelquefois d'avoir une fin moins principale, qui sera de contenter sa curiosité.

Nous avons dit aussi qu'il y a la *fin prochaine* et la *fin plus éloignée*. La fin prochaine d'un homme qui joue, c'est de gagner, il espère aussi quelquefois d'entrer, par le jeu, dans de certaines familiarités qui le mèneront à quelque autre chose qu'il se propose de loin, à quoi il veut, avec le temps, faire servir son jeu.

Il y a de certaines choses qu'on ne peut jamais rechercher pour elles-mêmes. Telles sont les choses fâcheuses de leur nature, comme les remèdes amers, et l'application du fer ou du feu sur les membres. Mais ces choses affligeantes sont souffertes comme nécessaires à sauver la vie; ainsi la guerre est désirée pour la paix, le travail pour le repos, les remèdes violents pour assurer la tranquillité publique.

La fin fait le mérite et la dignité de toutes les choses humaines. Un art est plus noble qu'un autre, quand la fin en est excellente. Par exemple, la médecine, qui a pour fin de conserver le corps, est plus noble que la peinture ou la sculpture, qui ne fait qu'en représenter l'image.

— C'est de la fin aussi que se tire la subordination de tous les arts. — Un art est subordonné à un autre, quand sa fin se rapporte à celle d'un autre. Par exemple, la chirurgie est subordonnée à la médecine, parce que la guérison d'une plaie, qui est la fin de la chirurgie, se rapporte à la bonne constitution de tout le corps, que la médecine a pour objet. — Ainsi, l'art de la coupe des pierres est subordonné à l'architecture; — la grammaire, qui apprend à construire les mots, est subordonnée à la rhétorique, qui a pour but de persuader; l'art de fortifier les places est subordonné à l'art militaire, et l'art militaire lui-même est subordonné à la politique, qui a pour fin, en général, le bien de l'Etat, à quoi se rapportent tous les succès de la guerre.

Chaque art a donc sa fin particulière; mais autre est la fin de l'art, autre est la fin de l'artisan. La fin de la rhétorique est de persuader; la fin de la sculpture et de la peinture est de représenter la nature. Mais l'artisan, outre cela, se propose lui-même, ou le crédit, ou le gain, ou quelque autre chose qui lui convienne. C'est pourquoi il peut arriver souvent que la fin de l'art soit bonne et que celle de l'artisan soit mauvaise; par exemple, s'il a dessein de se servir, pour quelque mauvaise action, du gain qu'il fait par son art.

La même chose qui met le rang entre les arts, le met aussi entre les vertus; car elles sont plus ou moins nobles suivant la dignité de leur fin. Ainsi les vertus théologiques, qui ont Dieu pour objet immédiat, sont d'elles-mêmes plus excellentes que les vertus morales, qui ont pour leur objet de

régler nos devoirs envers le prochain et envers nous-mêmes.

Mais, au fond, toutes les vertus doivent être rapportées à Dieu, sans quoi elles n'ont pas la perfection qui leur est due ; car Dieu étant le principe d'où sortent toutes choses, il est aussi la fin dernière à laquelle elles se rapportent, et l'homme ne se doit servir de sa liberté que pour se donner à lui par sa volonté. Ainsi il lui appartient d'être la fin universelle de la vie humaine ; et Aristote est digne d'une éternelle louange d'avoir dit, tout païen qu'il était, que le plus digne emploi de l'homme est celui qui lui donne le plus de moyens de vaquer à Dieu¹.

1. *Ethic. Nicomach.*, seu de *Noribus*, lib. X, cap. VII.

Selon cette règle immuable, l'homme ne peut être bon que par rapport à cette fin. On peut être bon médecin, bon soldat, bon peintre, bon maître ou bon valet ; par rapport à certaines fins particulières, mais on ne peut être appelé absolument bon que par rapport à Dieu, qui est le vrai bien de l'homme.

C'est pourquoi toute la vie humaine est réglée par ce précepte, auquel elle se rapporte : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton esprit, de toute ta pensée, de toutes tes forces*¹.

Ce petit *Traité des causes* est donné à Monseigneur le Dauphin, à l'honneur de la première cause et de la fin dernière de toutes choses.

1. *Luc.*, cap. x, v. 27.

INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE,

OU

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU ET DE SOI-MÊME.

DESSEIN ET DIVISION DE CE TRAITÉ.

La sagesse consiste à connaître Dieu et à se connaître soi-même.

La connaissance de nous-mêmes nous doit élever à la connaissance de Dieu.

Pour bien connaître l'homme, il faut savoir qu'il est composé de deux parties, qui sont l'âme et le corps.

L'âme est ce qui nous fait penser, entendre, sentir, raisonner, vouloir, choisir une chose plutôt qu'une autre, et un mouvement plutôt qu'un autre, comme de se mouvoir à droite plutôt qu'à gauche.

Le corps est cette masse étendue en longueur, largeur et profondeur, qui nous sert à exercer nos opérations. Ainsi, quand nous voulons voir, il faut ouvrir les yeux ; quand nous voulons prendre quelque chose, ou nous étendons la main pour nous en saisir, ou nous remuons les pieds et les jambes, et par elles tout le corps, pour nous en approcher.

Il y a donc dans l'homme trois choses à considérer : l'âme séparément, le corps séparément, et l'union de l'un et de l'autre.

Il ne s'agira pas ici de faire un long raisonnement sur ces choses, ni d'en rechercher les causes profondes ; mais plutôt d'observer et de concevoir ce que chacun de nous en peut reconnaître en faisant réflexion sur ce qui arrive tous les jours, ou à lui-même, ou aux autres hommes semblables à lui. Commençons par la connaissance de ce qui est dans notre âme.

CHAPITRE PREMIER.

De l'âme.

I. *Opérations sensibles, et premièrement des cinq sens.*

Nous connaissons notre âme par ses opérations, qui sont de deux sortes : les opérations sensibles, et les opérations intellectuelles.

Il n'y a personne qui ne connaisse ce qui s'appelle les cinq sens, qui sont : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*.

A la vue appartient la lumière et les couleurs ; à l'ouïe, les sons ; à l'odorat, les bonnes et les mauvaises senteurs ; au goût, l'amer et le doux, et les autres qualités semblables ; au toucher, le chaud et le froid, le dur et le mou, le sec et l'humide.

La nature qui nous apprend que ces sens et leurs actions appartiennent proprement à l'âme nous apprend aussi qu'ils ont leurs organes ou leurs instruments dans le corps. Chaque sens a le sien propre. La vue a les yeux ; l'ouïe a les oreilles ; l'odorat a les narines ; le goût a la langue et le palais ; le toucher seul se répand dans tout le corps, et se trouve partout où il y a des chairs.

Les opérations sensibles, c'est-à-dire celles des sens, sont appelées *sentiments*, ou plutôt *sensations*. Voir les couleurs, ouïr les sons, goûter le doux et l'amer, sont autant de sensations différentes.

Les sensations se font dans notre âme à la présence de certains corps, que nous appelons *objets*. C'est à la présence du feu que je sens la chaleur : je n'entends aucun bruit, que quelque corps ne soit agité ; sans la présence du soleil et des autres corps lumineux, je ne verrais point la lumière, ni le blanc ni le noir, si la neige, par exemple, ou la poix, ou l'encre, n'étaient présents.

Otez les corps mal polis ou aigus, je ne sentirai rien de rude ni de piquant. Il en est de même des autres sensations.

Afin qu'elles se forment dans notre âme, il faut que l'organe corporel soit frappé actuellement de l'objet, et en reçoive l'impression. Je ne vois qu'autant que mes yeux sont frappés des rayons d'un corps lumineux, ou directs, ou réfléchis. Si l'agitation de l'air ne fait impression dans mon oreille, je ne puis entendre le bruit, et c'est là proprement aussi ce qui s'appelle la présence de l'objet. Car quelque proche que je sois d'un tableau, si j'ai les yeux fermés, ou que quelque autre corps interposé empêche que les rayons réfléchis de ce tableau ne viennent jusqu'à mes yeux, cet objet ne leur est pas présent; et le même se verra dans les autres sens.

Nous pouvons donc définir la sensation (si toutefois une chose si intelligible de soi, a besoin d'être définie), nous la pouvons, dis-je, définir, la première perception qui se fait en notre âme à la présence des corps, que nous appelons *objets*, et ensuite de l'impression qu'ils font sur les organes de nos sens.

Je ne prends pourtant pas encore cette définition pour une définition exacte et parfaite. Car elle nous explique plutôt l'occasion d'où les sensations ont accoutumé de nous arriver, qu'elle ne nous en explique la nature. Mais cette définition suffit pour nous faire distinguer d'abord les sensations d'avec les autres opérations de notre âme.

Or, encore que nous ne puissions entendre les sensations sans les corps qui sont leurs objets, et sans les parties de nos corps qui servent d'organes pour les exercer; comme nous ne mettons point les sensations dans les objets, nous ne les mettons non plus dans les organes, dont les dispositions bien considérées, comme nous ferons en son lieu, se trouveront de même nature que celle des objets mêmes. C'est pourquoi nous regardons les sensations comme choses qui appartiennent à notre âme, mais qui nous marquent l'impression que les corps environnants font sur le nôtre, et la correspondance qu'il a avec eux.

Selon notre définition, la sensation doit être la première chose qui s'élève en l'âme, et qu'on y ressent à la présence des objets. Et, en effet, la première chose que j'aperçois en ouvrant les yeux, c'est la lumière et les couleurs; si je n'aperçois rien, je dis que je suis dans les ténèbres. La première chose que je sens en montrant ma main au feu, et en maniant de la glace, c'est que j'ai chaud, ou que j'ai froid; et ainsi du reste.

Je puis bien ensuite avoir diverses pensées sur la lumière, en rechercher la nature, en remarquer les réflexions et les réfractions, observer même que les couleurs qui disparaissent aussitôt que la lumière se retire, semblent n'être autre chose, dans les corps où je les aperçois, que de différentes modifications de la lumière elle-même, c'est-à-dire, diverses réflexions ou réfractions des rayons du soleil, et des autres corps lumineux. Mais toutes ces pensées ne me viennent qu'après cette perception sensible de la lumière, que j'ai appelée *sensation*; et c'est la première qui s'est faite en moi, aussitôt que j'ai en ouvert les yeux.

De même après avoir senti que j'ai chaud ou que j'ai froid, je puis observer que les corps d'où me viennent ces sentiments, causeraient diverses altérations à ma main, si je ne m'en retirais; que le chaud la brûlerait et la consumerait, que le froid l'engourdirait et la mortifierait; et ainsi du reste. Mais ce n'est pas là ce que j'aperçois d'abord en m'approchant du feu et de la glace. A ce premier abord, il s'est fait en moi une certaine perception qui m'a fait dire : J'ai chaud, ou j'ai froid; et c'est ce qu'on appelle *sensation*.

Quoique la sensation, demande pour être formée, la présence actuelle de l'objet, elle peut durer quelque temps après. Le chaud ou le froid dure dans ma main après que je l'ai éloignée, ou du feu, ou de la glace qui me la causaient. Quand une grande lumière, ou le soleil même, regardé fixement, a fait dans nos yeux une impression fort violente, il nous paraît encore, après les avoir fermés, des couleurs d'abord assez vives, mais qui vont s'affaiblissant peu à peu, et semblent à la fin se perdre dans l'air. La même chose nous arrive après un grand bruit; et une douce liqueur laisse, après qu'elle est passée, un moment de goût exquis. Mais tout cela n'est qu'une suite de la première touche de l'objet présent.

II. *Le plaisir et la douleur.*

Le plaisir et la douleur accompagnent les opérations des sens : on sent du plaisir à goûter de bonnes viandes, et de la douleur à en goûter de mauvaises; et ainsi du reste.

Ce chatouillement des sens qu'on trouve, par exemple, en goûtant de bons fruits, de douces liqueurs, et d'autres viandes exquis, c'est ce qui s'appelle *plaisir* ou *volupté*. Ce sentiment importun des sens offensés, c'est ce qui s'appelle *douleur*.

L'un et l'autre sont compris sous les sentiments ou sensations, puisqu'ils sont l'un et l'autre une perception soudaine et vive, qui se fait d'abord en nous à la présence des objets plaisants et fâcheux : comme à la présence d'un vin délicieux qui arrose notre palais, ce que nous sentons au premier abord, c'est le plaisir qu'il nous donne; et à la présence d'un fer qui nous perce et nous déchire, nous ne ressentons rien plus tôt ni plus vivement que la douleur qu'il nous cause.

Quoique le plaisir et la douleur soient de ces choses qui n'ont pas besoin d'être définies parce qu'elles sont conçues par elles-mêmes, nous pouvons toutefois définir le plaisir, un sentiment agréable, qui convient à la nature; et la douleur, un sentiment fâcheux, contraire à la nature.

Il paraît que ces deux sentiments naissent en nous, comme tous les autres, à la présence de certains corps, qui nous accommodent ou qui nous blessent. En effet, nous sentons de la douleur quand on nous coupe, quand on nous pique, quand on nous serre; et ainsi du reste : et nous en découvrons aisément la cause, car nous voyons ce qui nous serre, et ce qui nous pique : mais nous avons d'autres douleurs plus intérieures; par exemple, des douleurs de tête et d'estomac, des coliques et d'autres semblables. Nous avons la faim et la soif, qui sont aussi des espèces de douleurs. Ces dou-

leurs se ressentent au dedans, sans que nous voyions aucune chose au dehors, qui nous les cause. Mais nous pouvons aisément penser qu'elles viennent des mêmes principes que les autres, c'est-à-dire que nous les sentons, quand les parties intérieures du corps sont picotées, ou serrées par quelques humeurs qui tombent dessus, à peu près de la même manière que nous les voyons arriver dans les parties extérieures. Ainsi toutes ces sortes de douleurs sont de la même nature que celles dont nous apercevons les causes, et appartiennent sans difficulté aux sensations.

La douleur est plus vive et dure plus longtemps que le plaisir; ce qui nous doit faire sentir combien notre état est triste et malheureux en cette vie.

Il ne faut pas confondre le plaisir et la douleur avec la joie et la tristesse. Ces choses se suivent de près, et nous appelons souvent les unes du nom des autres : mais plus elles sont approchantes, et plus on est sujet à les confondre, plus il faut prendre soin de les distinguer.

Le plaisir et la douleur naissent à la présence effective d'un corps qui touche et affecte les organes; ils sont aussi ressentis, en un certain endroit déterminé : par exemple, le plaisir du goût précisément sur la langue, et la douleur d'une blessure dans la partie offensée. Il n'en est pas ainsi de la joie et de la tristesse, à qui nous n'attribuons aucune place certaine. Elles peuvent être excitées en l'absence des objets sensibles, par la seule imagination, ou par la réflexion de l'esprit. On a beau imaginer et considérer le plaisir du goût et celui d'une odeur exquise, ou la douleur de la goutte; on n'en fait pas naître pour cela le sentiment. Un homme qui veut exprimer le mal que lui fait la goutte, ne dira pas qu'elle lui cause de la tristesse, mais de la douleur; et aussi ne dira-t-il pas qu'il ressent une grande joie dans la bouche, en buvant une liqueur délicieuse, mais qu'il y ressent un grand plaisir. Un homme sait qu'il est atteint de ces sortes de maladies mortelles, qui ne sont point douloureuses; il ne sent point de douleur; et toutefois il est plongé dans la tristesse. Ainsi ces choses sont fort différentes. C'est pourquoi nous avons rangé le plaisir et la douleur avec les sensations, et nous mettrons la joie et la tristesse, avec les passions, dans l'appétit.

Il est aisé maintenant de marquer toutes nos sensations. Il y a celles des cinq sens : il y a le plaisir et la douleur. Les plaisirs ne sont pas tous d'une même espèce, et nous en ressentons de fort différents, non-seulement en plusieurs sens, mais dans le même. Il en faut dire autant des douleurs. Celle de la migraine ne ressemble pas à celle de la colique ou de la goutte. Il y a certaines espèces de douleurs qui reviennent et cessent tous les jours : et c'est la faim et la soif.

III. Diverses propriétés des sens.

Parmi nos sens, quelques-uns ont leur organe double : nous avons deux yeux, deux oreilles, deux narines; et la sensation peut être exercée par ces organes conjointement, ou séparément. Quand ils agissent conjointement, la sensation est

un peu plus forte. On voit mieux des deux yeux ensemble que d'un seul, encore qu'il y en ait qui ne remarquent guère cette différence.

Quelques-unes de nos sensations nous font sentir d'où elles nous viennent, et d'autres ne font point cet effet en nous. Quand nous sentons la douleur de la goutte, ou de la migraine, ou de la colique, nous sentons bien la douleur dans une certaine partie. Mais nous ne sentons pas d'où le coup y vient. Mais nous sentons assez de quel côté nous viennent les sons et les odeurs. Nous sentons par le toucher ce qui nous arrête, ou ce qui nous cède. Nous rapportons naturellement à certaines choses le bon et le mauvais goût. La vue surtout rapporte toujours et fort promptement d'un certain côté, et à un certain objet, les couleurs qu'elle aperçoit.

De là s'ensuit que nous devons encore sentir en quelque façon la figure et le mouvement de certains objets; par exemple, des corps colorés. Car en ressentant, comme nous faisons au premier abord, de quel côté nous en vient le sentiment, parce qu'il vient de plusieurs côtés et de plusieurs points, nous en apercevons l'étendue; parce qu'ils sont réduits à certaines bornes, au delà desquelles nous ne sentons rien, nous sommes frappés de leur figure : s'ils changent de place comme un flambeau qu'on porte devant nous, nous en ressentons le mouvement; ce qui arrive principalement dans la vue, qui est le plus clair et le plus distinct de tous les sens.

Ce n'est pas que l'étendue, la figure et le mouvement soient par eux-mêmes visibles, puisque l'air qui a toutes ces choses, ne l'est pas : on les appelle aussi *visibles par accident*, à cause qu'elles ne le sont que par les couleurs.

De là vient la distinction des choses *sensibles par elles-mêmes*, comme les couleurs, les saveurs, et ainsi du reste; et *sensibles par accident*, comme les grandeurs, les figures et le mouvement.

Les choses sensibles par accident s'appellent aussi *sensibles communs*, parce qu'elles sont communes à plusieurs sens. Nous ne sentons pas seulement par la vue, mais encore par le toucher, une certaine étendue et une certaine figure dans nos objets; et quand une chose que nous tenons, échappe de nos mains, nous sentons par ce moyen en quelque façon, qu'elle se meut. Mais il faut bien remarquer que ces choses ne sont pas le propre objet des sens ainsi qu'il a été dit.

Il y a donc *sensibles communs* et *sensibles propres*. Les sensibles propres sont ceux qui sont particuliers à chaque sens, comme les couleurs à la vue, le son à l'ouïe, et ainsi du reste. Et les sensibles communs sont ceux dont nous venons de parler, qui sont communs à plusieurs sens.

On pourrait ici examiner si c'est une opération des sens qui nous fait apercevoir d'où nous vient le coup et l'étendue, la figure ou le mouvement de l'objet; car peut-être que ces sensibles communs appartiennent à quelque autre opération, qui se joint à celle des sens. Mais je ne veux point encore aller à ces précisions; il me suffit d'avoir ici observé que la perception de ces sensibles communs ne se sépare jamais d'avec les sensations.

IV. *Le sens commun et l'imagination.*

Il reste encore deux remarques à faire sur les sensations.

La première, c'est que, toutes différentes qu'elles sont, il y a en l'âme une faculté de les réunir. Car l'expérience nous apprend qu'il ne se fait qu'un seul objet sensible de tout ce qui nous frappe ensemble, même par des sens différents, surtout quand le coup vient du même endroit. Ainsi, quand je vois le feu d'une certaine couleur, que je ressens le chaud qu'il me cause, et que j'entends le bruit qu'il fait, non-seulement je vois cette couleur, je ressens cette chaleur, et j'entends ce bruit; mais je ressens ces sensations différentes comme venant du même feu.

Cette faculté de l'âme qui réunit les sensations, soit qu'elle soit seulement une suite de ces sensations, qui s'unissent naturellement quand elles viennent ensemble, ou qu'elle fasse partie de l'imaginative, dont nous allons parler; cette faculté, dis-je, quelle qu'elle soit, en tant qu'elle ne fait qu'un seul objet de tout ce qui frappe ensemble nos sens, est appelée le *sens commun*: terme qui se transporte aux opérations de l'esprit, mais dont la signification est celle que nous venons de remarquer.

La seconde chose qu'il faut observer dans les sensations, c'est qu'après qu'elles sont passées, elles laissent dans l'âme une image d'elles-mêmes et de leurs objets; c'est ce qui s'appelle *imaginer*.

Que l'objet coloré que je regarde se retire, que le bruit que j'entends s'apaise, que je cesse de boire la liqueur qui m'a donné du plaisir, que le feu qui m'échauffait soit éteint, et que le sentiment du froid ait succédé, si vous voulez, à la place: j'imagine encore en moi-même cette couleur, ce bruit, ce plaisir et cette chaleur; tout cela moins vif à la vérité que lorsque je voyais ou que j'entendais, que je goûtais ou que je sentais actuellement, mais toujours de même nature.

Bien plus, après une entière et longue interruption de ces sentiments, ils peuvent se renouveler. Le même objet coloré, le même son, le même plaisir d'une bonne odeur ou d'un bon goût, me revient à diverses reprises, ou en veillant, ou dans les songes; et cela s'appelle *mémoire* ou *ressouvenir*. Et cet objet me revient à l'esprit tel que les sens le lui avaient présenté d'abord, et marqué des mêmes caractères dont chaque sens l'avait pour ainsi affecté; si ce n'est qu'un long temps les fasse oublier.

Il est aisé maintenant d'entendre ce que c'est qu'imaginer. Toutes les fois qu'un objet, une fois senti par le dehors, demeure intérieurement ou se renouvelle dans ma pensée avec l'image de la sensation qu'il a causée à mon âme, c'est ce que j'appelle *imaginer*: par exemple, quand ce que j'ai vu, ou ce que j'ai ouï, dure, ou me revient dans les ténèbres ou dans le silence, je ne dis pas que je le vois ou que je l'entends, mais que je l'imagine.

La faculté de l'âme où se fait cet acte s'appelle *imaginative*, ou *fantaisie*, d'un mot grec qui signifie à peu près la même chose, c'est-à-dire se faire une image.

L'imagination d'un objet est toujours plus faible que la sensation, parce que l'image dégénère toujours de la vivacité de l'original.

Par là demeure entendu tout ce qui regarde les sensations. Elles naissent soudaines et vives à la présence des objets sensibles: celles qui regardent le même objet, quoiqu'elles viennent de divers sens, se réunissent ensemble, et sont rapportées à l'objet qui les a fait naître. Enfin, après qu'elles sont passées, elles se conservent, et se renouvellent par leur image.

V. *Des sens extérieurs et intérieurs, et plus en particulier de l'imagination.*

Voilà ce qui a donné lieu à la célèbre distinction des sens extérieurs et intérieurs.

On appelle *sens extérieur* celui dont l'organe paraît au dehors, et qui demande un objet externe actuellement présent.

Tels sont les cinq sens que chacun connaît. On voit les yeux, les oreilles et les autres organes des sens: et on ne peut ni voir, ni ouïr, ni sentir en aucune sorte, que les objets extérieurs, dont ces organes peuvent être frappés, ne soient en présence en la manière qu'il convient.

On appelle *sens intérieur* celui dont les organes ne paraissent pas, et qui ne demande pas un objet externe actuellement présent. On range ordinairement parmi les sens intérieurs, cette faculté qui réunit les sensations, c'est-à-dire le sens commun, et celle qui les conserve ou les renouvelle, c'est-à-dire l'imaginative.

On peut douter du sens commun, parce que ce sentiment qui réunit, par exemple, les diverses sensations que le feu nous cause, et les rapporte à un seul objet, se fait seulement à la présence de l'objet même, et dans le même moment que les sens extérieurs agissent: mais pour l'acte d'imaginer, qui continue après que les sens extérieurs cessent d'agir, il appartient sans difficulté au sens intérieur.

Il est maintenant aisé de bien connaître la nature de cet acte, et on ne peut trop s'y appliquer.

La vue et les autres sens extérieurs nous font apercevoir certains objets hors de nous; mais outre cela, nous les pouvons apercevoir au dedans de nous, tels que les sens extérieurs les font sentir, lors même qu'ils ont cessé d'agir. Par exemple, je fais ici un triangle, Δ , et je le vois de mes yeux. Que je les ferme, je vois encore ce même triangle intérieurement tel que ma vue me le fait sentir, de même couleur, de même grandeur et de même situation; c'est ce qui s'appelle *imaginer un triangle*.

Il y a pourtant une différence: c'est, comme il a été dit, que cette continuation de la sensation se faisant par une image, ne peut pas être si vive que la sensation elle-même, qui se fait à la présence actuelle de l'objet, et qu'elle s'affaiblit de plus en plus avec le temps.

Cet acte d'imaginer accompagne toujours l'action des sens extérieurs. Toutes les fois que je vois, j'imagine en même temps; et il est assez malaisé de distinguer ces deux actes dans le temps que la vue agit. Mais ce qui nous en marque la distinction, c'est que, même en cessant de voir, je puis

continuer à imaginer ; et cela c'est voir encore en quelque façon la chose même telle que je la voyais , lorsqu'elle était présente à mes yeux.

Ainsi nous pouvons dire en général qu'imaginer une chose , c'est continuer de la sentir , moins vivement toutefois et d'une autre sorte que lorsqu'elle était actuellement présente aux sens extérieurs.

De là vient qu'en imaginant un objet , on l'imagine toujours d'une certaine grandeur , d'une certaine figure , avec de certaines qualités sensibles , particulières et déterminées : par exemple , blanche ou noire , dure ou molle , froide ou chaude ; et cela en tel ou en tel degré , c'est-à-dire plus ou moins , et ainsi du reste.

Il faut soigneusement observer qu'en imaginant , nous n'ajoutons que la durée aux choses que les sens nous apportent. Pour le reste l'imagination , au lieu d'y ajouter , le diminue ; les images qui nous restent de la sensation , n'étant jamais aussi vives que la sensation elle-même.

Voilà ce qui s'appelle imaginer. C'est ainsi que l'âme conserve les images des objets qu'elle a sentis : et telle est enfin cette faculté qu'on appelle *imaginative*.

Et il ne faut pas oublier que lorsqu'on l'appelle *sens intérieur* , en l'opposant à l'*extérieur* , ce n'est pas que les opérations de l'un et de l'autre sens ne se fassent au dedans de l'âme. Mais , comme il a été dit , c'est premièrement , que les organes des sens extérieurs sont au dehors , par exemple , les yeux , les oreilles , la langue , et le reste ; au lieu qu'il ne paraît point au dehors d'organe qui serve à imaginer : et secondement , que quand on exerce les sens extérieurs , on se sent actuellement frappé par l'objet corporel qui est au dehors , et qui pour cela doit être présent ; au lieu que l'imagination est affectée de l'objet , soit qu'il soit ou qu'il ne soit pas présent , et même quand il a cessé d'être absolument , pourvu qu'une fois il ait été senti. Ainsi je ne puis voir ce triangle dont nous parlions , qu'il ne soit actuellement présent ; mais je puis l'imaginer , même après l'avoir effacé ou éloigné de mes yeux.

Voilà ce qui regarde les sens , tant intérieurs qu'extérieurs , et la différence des uns et des autres.

VI. Les passions.

De ces sentiments intérieurs et extérieurs , et principalement des plaisirs et de la douleur , naissent en l'âme certains mouvements que nous appelons *passions*.

Le sentiment du plaisir nous touche très-vivement quand il est présent , et nous attire puissamment quand il ne l'est pas. Et le sentiment de la douleur fait un effet tout contraire. Ainsi partout où nous ressentons ou imaginons le plaisir et la douleur , nous sommes attirés ou rebutés. C'est ce qui nous donne de l'appétit pour une viande agréable , et de la répugnance pour une viande dégoûtante. Et tous les autres plaisirs , aussi bien que toutes les autres douleurs , causent en nous des appétits ou des répugnances de même nature , où la raison n'a aucune part.

Ces appétits ou ces répugnances et aversions , sont appelés *mouvements de l'âme* ; non qu'elle

change de place , ou qu'elle se transporte d'un lieu à un autre ; mais c'est que , comme le corps s'approche ou s'éloigne en se mouvant , ainsi l'âme , avec ses appétits ou aversions , s'unit avec les objets ou s'en sépare.

Ces choses étant posées , nous pouvons définir la passion , un mouvement de l'âme , qui , touchée du plaisir ou de la douleur ressentie ou imaginée dans un objet , le poursuit ou s'en éloigne. Si j'ai faim , je cherche avec passion la nourriture nécessaire ; si je suis brûlé par ce feu , j'ai une forte passion de m'en éloigner.

On compte ordinairement onze passions , que nous allons rapporter et définir par ordre.

L'*amour* est une passion de s'unir à quelque chose. On aime une nourriture agréable , on aime l'exercice de la chasse. Cette passion fait qu'on aime de s'unir à ces choses , et de les avoir en sa puissance.

La *haine* , au contraire , est une passion d'éloigner de nous quelque chose ; je hais la douleur , je hais le travail , je hais une médecine pour son mauvais goût , je hais un tel homme qui me fait du mal , et mon esprit s'en éloigne naturellement.

Le *désir* est une passion qui nous pousse à rechercher ce que nous aimons , quand il est absent.

L'*aversion* , autrement nommée la fuite ou l'éloignement , est une passion d'empêcher que ce que nous haïssons ne nous approche.

La *joie* est une passion par laquelle l'âme jouit du bien présent , et s'y repose.

La *tristesse* est une passion par laquelle l'âme tourmentée du mal présent , s'en éloigne autant qu'elle peut , et s'en afflige.

Jusques ici les passions n'ont eu besoin , pour être excitées , que de la présence ou de l'absence de leurs objets. Les cinq autres y ajoutent la difficulté.

L'*audace* , ou la *hardiesse* , ou le *courage* , est une passion par laquelle l'âme s'efforce de s'unir à l'objet aimé , dont l'acquisition est difficile.

La *Crainte* est une passion par laquelle l'âme s'éloigne d'un mal difficile à éviter.

L'*espérance* est une passion qui naît en l'âme , quand l'acquisition de l'objet aimé est possible quoique difficile ; car lorsqu'elle est aisée ou assurée , on en jouit par avance , et on est en joie.

Le *désespoir* , au contraire , est une passion qui naît en l'âme , quand l'acquisition de l'objet aimé paraît impossible.

La *colère* est une passion par laquelle nous nous efforçons de repousser avec violence celui qui nous fait du mal , ou de nous en venger.

Cette dernière passion n'a point de contraire , si ce n'est qu'on veuille mettre parmi les passions , l'inclination de faire du bien à qui nous oblige. Mais il la faut rapporter à la vertu , et elle n'a pas l'émotion ni le trouble que les passions apportent.

Les six premières passions , qui ne présupposent dans leurs objets que la présence ou l'absence , sont rapportées par les anciens philosophes à l'appétit qu'ils appellent *concupiscible*. Et pour les cinq dernières , qui ajoutent la difficulté à l'absence ou à la présence , ils les rapportent à l'appétit qu'ils appellent *irascible*.

Ils appellent appétit concupiscible , celui où do-

mine le désir ou la concupiscence; et irascible, celui où domine la colère. Cet appétit a toujours quelque difficulté à surmonter, ou quelque effort à faire, et c'est ce qui émeut la colère.

L'appétit qu'on appelle *irascible* serait peut-être appelé plus convenablement *courageux*. Les Grecs, qui ont fait les premiers cette distinction d'appétits, expriment par un même mot la colère et le courage; et il est naturel de nommer appétit courageux, celui qui doit surmonter les difficultés.

Et on peut joindre les deux expressions d'irascible et de courageux, parce que la colère est née pour exciter et soutenir le courage.

Quoi qu'il en soit, la distinction des passions, en passions dont l'objet est regardé simplement comme présent ou absent, et des passions dont la difficulté se trouve jointe à la présence ou à l'absence, est indubitable.

Et quand nous parlons de difficulté, ce n'est pas qu'il faille toujours mettre dans les passions qui la présupposent, un jugement exprès de l'entendement, par lequel il juge un tel objet difficile à acquérir; mais c'est, comme nous verrons plus amplement en son lieu, que la nature a revêtu les objets dont l'acquisition est difficile, de certains caractères propres, qui, par eux-mêmes, font sur l'esprit des impressions et des imaginations différentes.

Outre ces onze principales passions, il y a encore la *honte*, l'*envie*, l'*émulation*, l'*admiration* et l'*étonnement*, et quelques autres semblables; mais elles se rapportent à celles-ci. La *honte* est une tristesse ou une crainte d'être exposé à la haine et au mépris pour quelque faute, ou pour quelque défaut naturel, mêlée avec le désir de le couvrir, ou de nous justifier. L'*envie* est une tristesse que nous avons du bien d'autrui, et une crainte qu'en le possédant il ne nous en prive; ou un désespoir d'acquérir le bien que nous voyons déjà occupé par un autre, avec une haine invincible pour celui qui semble nous le détenir. L'*émulation* qui naît en l'homme de cœur, quand il voit faire aux autres de grandes actions, enferme l'espérance de les pouvoir faire, parce que les autres les font, et un sentiment d'audace qui nous porte à les entreprendre avec confiance. L'*admiration* et l'*étonnement* comprennent en eux ou la joie d'avoir vu quelque chose d'extraordinaire, et le désir d'en savoir les causes aussi bien que les suites, ou la crainte que sous cet objet nouveau il n'y ait quelque péril caché, et l'inquiétude causée par la difficulté de le connaître: ce qui nous rend comme immobiles et sans action; et c'est ce que nous appelons être étonné.

L'*inquiétude*, les *soucis*, la *peur*, l'*effroi*, l'*horreur* et l'*épouvante*, ne sont autre chose que les différents degrés et les différents effets de la crainte. Un homme mal assuré du bien qu'il poursuit ou qu'il possède, entre en inquiétude. Si les périls augmentent, ils lui causent de fâcheux soucis; quand le mal le presse davantage, il a peur; si la peur le trouble et le fait trembler, cela s'appelle *effroi* et *horreur*, que si elle le saisit tellement, qu'il paraisse comme éperdu, cela s'appelle *épouvante*.

Ainsi il paraît manifestement qu'en quelque

manière qu'on prenne les passions, et à quelque nombre qu'on les étende, elles se réduisent toujours aux onze que nous venons d'expliquer.

Et même nous pouvons dire, si nous consultons ce qui se passe en nous-mêmes, que nos autres passions se rapportent au seul amour, qu'il les enferme ou les excite toutes. La haine de quelque objet ne vient que de l'amour qu'on a pour un autre. Je ne hais la maladie que parce que j'aime la santé. Je n'ai d'aversion pour quelqu'un que parce qu'il met un obstacle à posséder ce que j'aime. Le désir n'est qu'un amour qui s'étend au bien qu'il n'a pas, comme la joie est un amour qui s'attache au bien qu'il a. La fuite et la tristesse sont un amour qui s'éloigne du mal par lequel il est privé de son bien, et qui s'en afflige. L'audace est un amour qui entreprend, pour posséder l'objet aimé, ce qu'il y a de plus difficile; et la crainte, un amour qui, se voyant menacé de perdre ce qu'il recherche, est troublé de ce péril. L'espérance est un amour qui se flatte qu'il possédera l'objet aimé: et le désespoir est un amour désolé de ce qu'il s'en voit privé à jamais: ce qui cause un abattement dont on ne peut se relever. La colère est un amour irrité de ce qu'on lui veut ôter son bien, et s'efforçant de le défendre. Enfin ôtez l'amour, il n'y a plus de passions; et posez l'amour, vous les faites naître toutes.

Quelques-uns pourtant ont parlé de l'admiration, comme de la première des passions, parce qu'elle naît en nous à la première surprise que nous cause un objet nouveau, avant que de l'aimer ou de le haïr. Mais si cette surprise en demeure à la simple admiration d'une chose qui paraît nouvelle, elle ne fait en nous aucune émotion ni aucune passion, par conséquent: que si elle nous cause quelque émotion, nous avons remarqué comme elle appartient aux passions que nous avons expliquées. Ainsi, il faut persister à mettre l'amour la première des passions, et la source de toutes les autres.

Voilà ce qu'un peu de réflexion sur nous-mêmes nous fera connaître de nos passions, autant qu'elles se font ressentir à l'âme.

Il faudrait ajouter seulement qu'elles nous empêchent de bien raisonner, et qu'elles nous engagent dans le vice, si elles ne sont détournées. Mais ceci s'entendra mieux quand nous aurons défini les opérations intellectuelles.

VII. Les opérations intellectuelles, et premièrement celles de l'entendement.

Les opérations intellectuelles sont celles qui sont élevées au-dessus des sens.

Disons quelque chose de plus précis. Ce sont celles qui ont pour objet quelque raison qui nous est connue.

J'appelle ici *raison* l'appréhension ou la perception de quelque chose de vrai, ou qui soit réputé pour tel. La suite va faire entendre tout ceci.

Il y a deux sortes d'opérations intellectuelles: celles de l'entendement et celles de la volonté.

L'une et l'autre a pour objet quelque raison qui nous est connue. Tout ce que j'entends est fondé sur quelque raison: je ne veux rien, que je ne puisse dire pour quelle raison je le veux.

Il n'en est pas de même des sensations, comme

la suite le fera paraître à qui y prendra garde de près. Disons, avant toutes choses, ce qui appartient à l'entendement.

L'entendement est la lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire. On lui donne divers noms : en tant qu'il invente et qu'il pénètre, il s'appelle *esprit*; en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle *raison* et *jugement*.

Le vrai caractère de l'homme, qui le distingue si fort des autres animaux, c'est d'être capable de raison. Il est porté naturellement à rendre raison de ce qu'il fait. Ainsi le vrai homme sera celui qui peut rendre bonne raison de sa conduite.

La raison, en tant qu'elle nous détourne du vrai mal de l'homme, qui est le péché, s'appelle la *conscience*.

Que notre conscience nous reproche le mal que nous avons fait, cela s'appelle *syndérèse*, ou *remords de conscience*.

La raison nous est donnée pour nous élever au-dessus des sens et de l'imagination. La raison qui les suit et s'y asservit, est une raison corrompue qui ne mérite plus le nom de raison.

Voilà en général ce que c'est que l'entendement. Mais nous le concevons mieux quand nous aurons exactement défini son opération.

Entendre, c'est connaître le vrai et le faux, et discerner l'un d'avec l'autre. Par exemple, entendre ce que c'est qu'un triangle, c'est connaître cette vérité, que c'est une figure à trois côtés; ou, parce que ce mot de triangle, pris absolument, est affecté au triangle rectiligne, entendre le triangle, c'est entendre que c'est une figure terminée de trois lignes droites.

Par cette définition, je connais la nature de l'entendement, et sa différence d'avec les sens.

Les sens donnent lieu à la connaissance de la vérité; mais ce n'est pas par eux précisément que je la connais.

Quand je vois les arbres d'une longue allée, quoiqu'ils soient tous à peu près égaux, se diminuer peu à peu à mes yeux, en sorte que la diminution commence dès le second, et se continue à proportion de l'éloignement; quand je vois uni, poli et continu, ce qu'un microscope me fait voir rude, inégal et séparé; quand je vois courbé à travers de l'eau un bâton que je sais d'ailleurs être droit; quand, emporté dans un bateau par un mouvement égal, je me sens comme immobile avec tout ce qui est dans le vaisseau, pendant que je vois le reste, qui ne branle pourtant pas, comme s'enfuyant de moi, en sorte que je transporte mon mouvement à des choses immobiles, et leur immobilité à moi qui remue : ces choses et mille autres de même nature, où les sens ont besoin d'être redressés, me font voir que c'est par quelque autre faculté que je connais la vérité, et que je la discerne de la fausseté.

Et cela ne se trouve pas seulement dans les sensibles que nous avons appelés *communs*, mais encore dans ceux qu'on appelle *propres*. Il m'arrive souvent de voir sur certains objets certaines couleurs ou certaines taches qui ne proviennent point des objets mêmes, mais du milieu à travers lequel je les regarde, ou de l'altération de mon

organe. Ainsi des yeux remplis de bile font voir tout jaune; et eux-mêmes, éblouis pour avoir été trop arrêtés sur le soleil, font après cela diverses couleurs, ou en l'air, ou sur les objets, que l'on n'y verrait nullement sans cette altération. Souvent je sens dans l'oreille des bruits semblables à ceux que me cause l'air agité par certains corps, sans néanmoins qu'il le soit. Telle odeur paraît bonne à l'un, et désagréable à l'autre. Les goûts sont différents, et un autre trouvera toujours amer ce que je trouve toujours doux. Moi-même je ne m'accorde pas toujours avec moi-même; et je sens que le goût varie en moi autant par la propre disposition de ma langue, que par celle des objets mêmes. C'est à la raison à juger de ces illusions des sens, et c'est à elle par conséquent à connaître la vérité.

De plus, les sens ne m'apprennent pas ce qui se fait dans leurs organes. Quand je regarde ou que j'écoute, je ne sens ni l'ébranlement qui se fait dans le tympan que j'ai dans l'oreille, ni celui des nerfs optiques que j'ai dans le fond de l'œil. Lorsqu'ayant les yeux blessés, ou le goût malade, je sens tout amer, et je vois tout jaune, je ne sens point par la vue ni par le goût, l'indisposition de mes yeux ou de ma langue. J'apprends tout cela par les réflexions que je fais sur les organes corporels, dont mon seul entendement me fait connaître les usages naturels avec leurs dispositions bonnes ou mauvaises.

Les sens ne me disent pas non plus ce qu'il y a dans leurs objets, capable d'exciter en moi les sensations. Ce que je sens quand je dis : J'ai chaud, ou : Je brûle, sans doute n'est pas la même chose que ce que je conçois dans le feu quand je l'appelle chaud et brûlant. Ce qui me fait dire : J'ai chaud, c'est un certain sentiment que le feu, qui ne sent pas, ne peut avoir; et ce sentiment augmenté jusqu'à la douleur, me fait dire que je brûle.

Quoique le feu n'ait en lui-même ni le sentiment ni la douleur qu'il excite en moi, il faut bien qu'il ait en lui quelque chose capable de l'exciter. Mais ce quelque chose que j'appelle la chaleur du feu, n'est point connu par les sens; et si j'en ai quelque idée, elle me vient d'ailleurs.

Ainsi les sens ne nous apportent que leurs propres sensations, et laissent à l'entendement à juger des dispositions qu'ils marquent dans les objets. L'ouïe m'apporte seulement les sons, et le goût l'amer et le doux. Comment il faut que l'air soit ému pour causer du bruit; ce qu'il y a dans les viandes qui me fait trouver amères ou douces, sera toujours ignoré, si l'entendement ne le découvre.

Ce qui se dit des sens, s'étend aussi à l'imagination, qui, comme nous avons dit, ne nous apporte autre chose que des images de la sensation, qu'elle ne surpasse que dans la durée.

Et tout ce que l'imagination ajoute à la sensation, est une pure illusion, qui a besoin d'être corrigée, comme quand, ou dans les songes, ou par quelque trouble, j'imagine les choses autrement que je ne les vois.

Ainsi, tant en dormant qu'en veillant, nous trouvons souvent remplis de fausses imagi-

nations, dont le seul entendement peut juger. C'est pourquoi tous les philosophes sont d'accord qu'il n'appartient qu'à lui seul de connaître le vrai et le faux, et les discerner l'un d'avec l'autre.

C'est aussi lui seul qui remarque la nature des choses. Par la vue, nous sommes touchés de ce qui est étendu, et de ce qui est en mouvement. Le seul entendement recherche et conçoit ce que c'est que d'être entendu, et ce que c'est que d'être en mouvement.

Par la même raison, il n'y a que l'entendement qui puisse errer. A proprement parler, il n'y a point d'erreur dans le sens, qui fait toujours ce qu'il doit, puisqu'il est fait pour opérer selon les dispositions non-seulement des objets, mais des organes. C'est à l'entendement, qui doit juger des organes mêmes, à tirer des sensations les conséquences nécessaires; et s'il se laisse surprendre, c'est lui qui se trompe.

Ainsi il demeure pour constant que le vrai effet de l'intelligence, c'est de connaître le vrai et le faux, et de les discerner l'un et l'autre.

C'est ce qui ne convient qu'à l'entendement, et ce qui montre en quoi il diffère, tant des sens que de l'imagination.

VIII. *De certains actes de l'entendement qui sont joints aux sensations; et comment on en connaît la différence.*

Mais il y a des actes de l'entendement qui suivent de si près les sensations, que nous les confondons avec elles, à moins d'y prendre garde fort exactement.

Le jugement que nous faisons naturellement des proportions, et de l'ordre qui en résulte, est de cette sorte.

Connaître les proportions et l'ordre, est l'ouvrage de la raison qui compare une chose avec une autre, et en découvre les rapports.

Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême. L'ordre ne peut être remis dans les choses que par la raison, ni être entendu que par elle. Il est ami de la raison, et son propre objet.

Ainsi on ne peut nier qu'apercevoir les proportions, apercevoir l'ordre, et en juger, ne soit une chose qui passe les sens.

Par la même raison, apercevoir la beauté et en juger, est un ouvrage de l'esprit, puisque la beauté ne consiste que dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'arrangement et la proportion.

De là vient que les choses qui sont les moins belles en elles-mêmes, reçoivent une certaine beauté quand elles sont arrangées avec de justes proportions et un rapport mutuel.

Ainsi il appartient à l'esprit, c'est-à-dire à l'entendement, de juger de la beauté; parce que juger de la beauté, c'est juger de l'ordre, de la proportion et de la justesse, choses que l'esprit seul peut apercevoir.

Ces choses présupposées, il sera aisé de comprendre qu'il nous arrive souvent d'attribuer aux sens ce qui appartient à l'esprit.

Lorsque nous regardons une longue allée, quoique tous les arbres décroissent à nos yeux à mesure qu'ils s'en éloignent, nous les jugeons tous égaux. Ce jugement n'appartient point à l'œil, à

l'égard duquel ces arbres sont diminués. Il se forme par une secrète réflexion de l'esprit, qui, connaissant naturellement la diminution que cause l'éloignement dans les objets, juge égales toutes les choses qui décroissent également à la vue, à mesure qu'elles s'éloignent.

Mais encore que ce jugement appartienne à l'esprit; à cause qu'il est fondé sur la sensation, et qu'il la suit de près, ou plutôt qu'il naît avec elle, nous l'attribuons aux sens, et nous disons qu'on voit à l'œil l'égalité de ces arbres, et la juste proportion de cette allée.

C'est aussi par là qu'elle nous plaît et qu'elle nous semble belle; et nous croyons voir par les yeux, plutôt qu'entendre par l'esprit cette beauté, parce qu'elle se présente à nous aussitôt que nous jetons les yeux sur cet agréable objet.

Mais nous savons d'ailleurs que la beauté, c'est-à-dire la justesse, la proportion et l'ordre, ne s'aperçoit que par l'esprit, dont il ne faut pas confondre l'opération avec celle du sens, sous prétexte qu'elle l'accompagne.

Ainsi, quand nous trouvons un bâtiment beau, c'est un jugement que nous faisons sur la justesse et la proportion de toutes les parties, en les rapportant les unes aux autres; et il y a dans ce jugement un raisonnement caché que nous n'apercevons pas à cause qu'il se fait fort vite.

Nous avons donc beau dire que cette beauté se voit à l'œil, ou que c'est un objet plaisant aux yeux, ce jugement nous vient par ces sortes de réflexions secrètes, qui, pour être vives et promptes, et pour suivre de près les sensations, sont confondues avec elles.

Il en est de même de toutes les choses dont la beauté nous frappe d'abord. Ce qui nous fait trouver une couleur belle, c'est un jugement secret que nous portons en nous-mêmes de sa proportion avec notre œil qu'elle divertit. Les beaux tons, les beaux chants, les belles cadences ont la même proportion avec notre oreille. En apercevoir la justesse aussi promptement que le son nous touche l'ouïe, c'est ce qu'on appelle avoir l'oreille bonne, quoique pour parler exactement, il fallût attribuer ce jugement à l'esprit.

Et une marque que cette justesse, qu'on attribue à l'oreille, est un ouvrage de raisonnement et de réflexion, c'est qu'elle s'acquiert ou se perfectionne par l'art. Il y a certaines règles qui, étant une fois connues, font sentir plus promptement la beauté de certains accords. L'usage même fait cela tout seul; parce qu'en multipliant les réflexions, il les rend plus aisées et plus promptes. Et on dit qu'il raffine l'oreille, parce qu'il allie plus vite, avec les sons qui la frappent, le jugement que porte l'esprit sur la beauté des accords.

Les jugements que nous faisons en trouvant les choses grandes ou petites, par rapport des unes aux autres, sont encore de même nature. C'est par là que le dernier arbre d'une longue allée, quelque petit qu'il vienne à nos yeux, nous paraît naturellement aussi grand que le premier; et nous ne jugerions pas aussi sûrement de sa grandeur, si le même arbre, étant seul dans une vaste campagne, ne pouvait pas être comparé à d'autres.

Il y a donc en nous une géométrie naturelle,

c'est-à-dire une science de proportions, qui nous fait mesurer les grandeurs en les comparant les unes aux autres, et concilie la vérité avec les apparences.

C'est ce qui donne moyen aux peintres de nous tromper dans leurs perspectives. En imitant l'effet de l'éloignement et la diminution qu'il cause proportionnellement dans les objets; ils nous font paraître enfoncé ou relevé ce qui est uni, éloigné ce qui est proche, et grand ce qui est petit.

C'est ainsi que sur un théâtre de vingt ou trente pieds, on nous fait paraître des allées immenses. Et alors, si quelque homme vient à se montrer au dessus du dernier arbre de cette allée imaginaire, ils nous paraît un géant, comme surpassant en grandeur cet arbre que la justesse des proportions nous fait égaler au premier.

Et, par la même raison, les peintres donnent souvent une figure à leurs objets pour nous en faire paraître une autre. Ils tournent en losanges les pavés d'une chambre, qui doivent paraître carrés, parce que, dans une certaine distance, les carreaux effectifs prennent à nos yeux cette figure; et nous voyons ces carreaux peints si bien carrés, que nous avons peine à croire qu'ils sont si étroits, ou tournés si obliquement: tant est forte l'habitude que notre esprit a prise de former ses jugements sur les proportions, et de juger toujours de même, pourvu qu'on ait trouvé l'art de ne rien changer dans les apparences.

Et quand nous découvrons par raisonnement ces tromperies de la perspective, nous disons que le jugement redresse les sens; au lieu qu'il faudrait dire, pour parler avec une entière exactitude, que le jugement se redresse lui-même; c'est-à-dire qu'un jugement qui suit l'apparence, est redressé par un jugement qui se fonde en vérité connue, et un jugement d'habitude par un jugement de réflexion expresse.

IX. Différences de l'imagination et de l'entendement.

Voilà ce qu'il faut entendre pour apprendre à ne pas confondre, avec les sensations, des choses de raisonnement. Mais comme il est beaucoup plus à craindre qu'on ne confonde l'imagination avec l'intelligence, il faut encore marquer les caractères propres de l'une et de l'autre.

La chose sera aisée, en faisant un peu de réflexion sur ce qui a été dit.

Nous avons dit, premièrement, que l'entendement connaît la nature des choses, ce que l'imagination ne peut pas faire.

Il y a, par exemple, grande différence entre imaginer le triangle, et entendre le triangle. Imaginer le triangle, c'est s'en représenter un d'une mesure déterminée, et avec une certaine grandeur de ses angles et de ses côtés; au lieu que l'entendre, c'est en connaître la nature, et savoir en général que c'est une figure à trois côtés, sans déterminer aucune grandeur ni proportion particulière. Ainsi, quand on entend un triangle, l'idée qu'on en a convient à tous les triangles équilatéraux, isocèles, ou autres, de quelque grandeur et proportion qu'ils soient. Au lieu que le triangle qu'on imagine est restreint à une certaine espèce de triangle, et à une grandeur déterminée.

Il faut juger de la même sorte des autres choses qu'on peut imaginer et entendre. Par exemple, imaginer l'homme, c'est s'en représenter un qui soit de grande ou de petite taille, blanc ou basané, sain ou malade; et l'entendre, c'est concevoir seulement que c'est un animal raisonnable, sans s'arrêter à aucune de ses qualités particulières.

Il y a encore une autre différence entre imaginer et entendre. C'est qu'entendre s'étend beaucoup plus loin qu'imaginer. Car on ne peut imaginer que les choses corporelles et sensibles; au lieu que l'on peut entendre les choses tant corporelles que spirituelles, celles qui sont sensibles et celles qui ne le sont pas; par exemple, Dieu et l'âme.

Ainsi, ceux qui veulent imaginer Dieu et l'âme, tombent dans une grande erreur, parce qu'ils veulent imaginer ce qui n'est pas imaginable; c'est-à-dire ce qui n'a ni corps, ni figure, ni enfin rien de sensible.

A cela il faut rapporter les idées que nous avons de la bonté, de la vérité, de la justice, de la sainteté, et les autres semblables, dans lesquelles il n'entre rien de corporel, et qui aussi conviennent, ou principalement, ou seulement aux choses spirituelles, telles que sont Dieu et l'âme; de sorte qu'elles ne peuvent pas être imaginées, mais seulement entendues.

Comme donc toutes les choses qui n'ont point de corps ne peuvent être conçues que par la seule intelligence, il s'ensuit que l'entendement s'étend plus loin que l'imagination.

Mais la différence essentielle entre imaginer et entendre, est celle qui est exprimée par la définition. C'est qu'entendre n'est autre chose que connaître et discerner le vrai et le faux; ce que l'imagination, qui suit simplement le sens, ne peut avoir.

X. Comment l'imagination et l'intelligence s'unissent et s'aident, ou s'embarrassent mutuellement.

Encore que ces deux actes d'imaginer et d'entendre soient si distingués, ils se mêlent toujours ensemble. L'entendement ne définit point le triangle ni le cercle, que l'imagination ne s'en figure un. Il se mêle des images sensibles dans la considération des choses les plus spirituelles, par exemple, de Dieu et des âmes; et quoique nous les rejetions de notre pensée, comme choses fort éloignées de l'objet que nous contemplons, elles ne laissent pas de le suivre.

Il se forme souvent aussi dans notre imagination des figures bizarres et capricieuses, qu'elle ne peut pas forger toute seule, et où il faut qu'elle soit aidée par l'entendement. Les centaures, les chimères, et les autres compositions de cette nature, que nous faisons et défaisons quand il nous plaît, supposent quelque réflexion sur les choses différentes dont elles se forment, et quelque comparaison des unes avec les autres; ce qui appartient à l'entendement. Mais ce même entendement, qui excite dans la fantaisie ces assemblages monstrueux, en connaît la vanité.

L'imagination, selon qu'on en use, peut servir ou nuire à l'intelligence.

Le bon usage de l'imagination est de s'en servir

seulement pour rendre l'esprit attentif. Par exemple, quand en discorant de la nature du cercle et du carré, et des proportions de l'un avec l'autre, je m'en figure un dans l'esprit, cette image me sert beaucoup à empêcher les distractions, et à fixer ma pensée sur ce sujet.

Le mauvais usage de l'imagination, est de la laisser décider; ce qui arrive principalement à ceux qui ne croient rien de véritable que ce qui est imaginable et sensible. Erreur grossière, qui confond l'imagination et le sens avec l'entendement.

Aussi l'expérience fait-elle voir qu'une imagination trop vive étouffe le raisonnement et le jugement.

Il faut donc employer l'imagination et les images sensibles seulement pour nous recueillir en nous-mêmes, en sorte que la raison préside toujours.

XI. *Différence d'un homme d'esprit et d'un homme d'imagination: l'homme de mémoire.*

Par là se peut remarquer la différence entre les gens d'imagination, et les gens d'esprit ou d'entendement. Mais il faut auparavant démêler l'équivoque de ce terme, *esprit*.

L'esprit s'étend quelquefois tant à l'imagination qu'à l'entendement, et en un mot à tout ce qui agit au dedans de nous. Ainsi, quand nous avons dit qu'on se figurait dans l'esprit un cercle ou un carré, le mot d'esprit signifiait là l'imagination.

Mais la signification la plus ordinaire du mot d'*esprit* est de le prendre pour entendement: ainsi un homme d'esprit et un homme d'entendement est à peu près la même chose, quoique le mot d'*entendement* marque un peu plus ici le bon jugement.

Cela supposé, la différence des gens d'imagination et des gens d'esprit est évidente. Ceux-là sont propres à retenir et à se représenter vivement les choses qui frappent les sens. Ceux-ci savent démêler le vrai d'avec le faux, et juger de l'un et de l'autre.

Ces deux qualités des hommes se remarquent dans leurs discours et dans leur conduite.

Les premiers sont féconds en descriptions, en peintures vives, en comparaisons, et autres choses semblables que les sens fournissent. Le bon esprit donne aux autres un fort raisonnement avec un discernement exact et juste, qui produit des paroles propres et précises.

Les premiers sont passionnés et emportés, parce que l'imagination, qui prévaut en eux excite naturellement et nourrit les passions. Les autres sont réglés et modérés, parce qu'ils sont plus disposés à écouter la raison, et à la suivre.

Un homme d'imagination est fécond en expédients, parce que la mémoire qu'il a fort vive, et les passions qu'il a fort ardentes, donnent beaucoup de mouvement à son esprit. Un homme d'entendement sait mieux prendre son parti, et agit avec plus de suite. Ainsi l'un trouve ordinairement plus de moyens pour arriver à une fin, l'autre en fait un meilleur choix et se soutient mieux.

Comme nous avons remarqué que l'imagination aide beaucoup l'intelligence, il est clair, que, pour faire un habile homme, il faut de l'un et de

l'autre. Mais, dans ce tempérament, il faut que l'intelligence et le raisonnement prévalent.

Et quand nous avons distingué les gens d'imagination d'avec les gens d'esprit, ce n'est pas que les premiers soient tout à fait dépourvus de raisonnement, ni les autres d'imagination. Ces deux choses vont toujours ensemble; mais on définit les hommes par la partie qui domine en eux.

Il faudrait parler ici des gens de mémoire, qui est comme un troisième caractère entre les gens de raisonnement et les gens d'imagination. La mémoire fournit beaucoup au raisonnement, mais elle appartient à l'imagination; quoique dans l'usage ordinaire on appelle gens d'imagination ceux qui sont inventifs, et gens de mémoire ceux qui retiennent ce qui est inventé par les autres.

XII. *Les actes particuliers de l'intelligence.*

Après avoir séparé l'intelligence d'avec le sens et d'avec l'imagination, il faut maintenant considérer quels sont les actes particuliers de l'intelligence.

C'est autre chose d'entendre la première fois une vérité, autre chose de la rappeler à notre esprit après l'avoir sue. L'entendre la première fois, s'appelle *entendre simplement, concevoir, apprendre*; et la rappeler dans son esprit, s'appelle *se ressouvenir*.

On distingue la mémoire qui s'appelle *imaginative*, où se retiennent les choses sensibles et les sensations, d'avec la mémoire intellectuelle, par laquelle se retiennent les vérités et les choses de raisonnement et d'intelligence.

On distingue aussi entre les pensées de l'âme qui tendent directement aux objets, et celles où elle se retourne sur elle-même et sur ses propres opérations, par cette manière de penser qu'on appelle *réflexion*.

Cette expression est tirée des corps, lorsque, repoussés par d'autres corps qui s'opposent à leur mouvement, ils retournent, pour ainsi dire, sur eux-mêmes.

Par la réflexion, l'esprit juge des objets, des sensations, enfin de lui-même et de ses propres jugements, qu'il redresse ou qu'il confirme. Ainsi il y a des réflexions qui se font sur les objets et les sensations simplement, et d'autres qui se font sur les actes mêmes de l'intelligence, et celles-là sont les plus sûres et les meilleures.

XIII. *Les trois opérations de l'esprit.*

Mais ce qu'il y a de principal en cette matière, est de bien entendre les trois opérations de l'esprit.

Dans une proposition, c'est autre chose d'entendre les termes dont elle est composée, autre chose de les assembler ou de les disjoindre; par exemple, dans ces deux propositions; *Dieu est éternel: l'homme n'est pas éternel*, c'est autre chose d'entendre ces termes, *Dieu, homme, éternel*; autre chose de les assembler, ou de les disjoindre en disant: *Dieu est éternel*, ou: *l'homme n'est pas éternel*.

Entendre les termes, par exemple, entendre que Dieu veut dire la première cause, qu'homme veut dire animal raisonnable, qu'éternel veut dire

ce qui n'a ni commencement ni fin ; c'est ce qui s'appelle *conception*, *simple appréhension*, et c'est la première opération de l'esprit.

Elle ne se fait peut-être jamais toute seule, et c'est ce qui fait dire à quelques-uns qu'elle n'est pas. Mais ils ne prennent pas garde qu'entendre les termes, est chose qui précède naturellement les assembler : autrement on ne sait ce qu'on assemble.

Assembler ou disjoindre les termes, c'est en assurer un de l'autre, ou en nier un de l'autre, en disant : *Dieu est éternel ; l'homme n'est pas éternel*. C'est ce qui s'appelle *proposition* ou *jugement*, qui consiste à affirmer ou nier ; et c'est la seconde opération de l'esprit.

A cette opération appartient encore de suspendre son jugement quand la chose ne paraît pas claire ; et c'est ce qui s'appelle *douter*.

Que si nous nous servons d'une chose claire pour en chercher une obscure, cela s'appelle *raisonner* ; et c'est la troisième opération de l'esprit.

Raisonner, c'est prouver une chose par une autre. Par exemple, prouver une proposition d'Euclide par une autre ; prouver que Dieu hait le péché, parce qu'il est saint ; ou qu'il ne change jamais ses résolutions, parce qu'il est éternel et immuable dans tout ce qu'il est.

Toutes les fois que nous trouvons dans le discours ces particules, *parce que*, *car*, *puisque*, *donc*, et les autres qu'on nomme *causales*, c'est la marque indubitable du raisonnement.

Mais sa construction naturelle, et celle qui découvre toute sa force, est d'arranger trois propositions dont la dernière suive des deux autres. Par exemple, pour réduire en forme les deux raisonnements que nous venons de proposer sur Dieu, il faut dire ainsi :

Ce qui est saint, hait le péché ;

Dieu est saint ;

Donc Dieu hait le péché.

— *Ce qui est éternel et immuable dans tout ce qu'il est, ne change jamais ses résolutions ;*

Dieu est éternel et immuable dans tout ce qu'il est ;

Donc Dieu ne change jamais ses résolutions.

Nous entendons naturellement que si les deux premières propositions qu'on appelle *majeure* et *mineure*, sont bien prouvées, la troisième, qu'on appelle *conclusion* ou *conséquence*, est indubitable.

Nous ne nous astreignons guère à construire le raisonnement de cette sorte, parce que cela rendrait le discours trop long, et que d'ailleurs un raisonnement s'entend très-bien sans cela. Car on dit, par exemple, en très-peu de mots : *Dieu, qui est bon, doit être bienfaisant envers les hommes* ; et on entend facilement que, parce qu'il est bon de sa nature, on doit croire qu'il est bienfaisant envers la nôtre.

Un raisonnement est, ou seulement probable, vraisemblable et conjectural, ou certain et démonstratif. Le premier genre de raisonnement se fait en matière douteuse ou particulière et contingente. Le second se fait en matière certaine, universelle et nécessaire. Par exemple, j'entreprends de prouver que César est un ennemi de sa patrie, qui a toujours eu le dessein d'en opprimer la liberté,

comme il a fait à la fin ; et que Brutus, qui l'a tué, n'a jamais eu d'autre dessein que celui de rétablir la forme légitime de la république ; c'est raisonner en matière douteuse, particulière et contingente, et tous les raisonnements que je fais sont du genre conjectural. Et, au contraire, quand je prouve que tous les angles au sommet, et les angles alternes sont égaux, et que les trois angles de tout triangle sont égaux à deux droits ; c'est raisonner en matière certaine, universelle et nécessaire. Le raisonnement que je fais est démonstratif, et s'appelle *démonstration*.

Le fruit de la démonstration est la science. Tout ce qui est démontré ne peut pas être autrement qu'il est démontré. Ainsi toute vérité démontrée est nécessaire, éternelle et immuable. Car en quelque point de l'éternité qu'on suppose un entendement humain, il sera capable de l'entendre. Et comme cet entendement, ne la fait pas, mais la suppose, il s'ensuit qu'elle est éternelle, et par là indépendante de tout entendement créé.

Il faut soigneusement remarquer qu'il y a des propositions qui s'entendent par elles-mêmes, dont il ne faut point demander de preuve ; par exemple, dans les mathématiques : *Le tout est plus grand que sa partie. Deux lignes parallèles ne se rencontrent jamais, à quelque étendue qu'on les prolonge. De tout point donné on peut tirer une ligne à un autre point*. Et dans la morale : *Il faut suivre la raison. L'ordre vaut mieux que la confusion* ; et autres de cette nature.

De telles propositions sont claires par elles-mêmes, parce que quiconque les considère, et en a entendu les termes, ne peut leur refuser sa croyance.

Ainsi nous n'en cherchons point de preuves : mais nous les faisons servir de preuves aux autres qui sont plus obscures. Par exemple, de ce que l'ordre est meilleur que la confusion, je conclus qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme que d'être gouverné selon les lois, et qu'il n'y a rien de pire que l'anarchie, c'est-à-dire de vivre sans gouvernement et sans lois.

Ces propositions claires et intelligibles par elles-mêmes, et dont on se sert pour démontrer la vérité des autres, s'appellent *axiomes*, ou premiers principes. Elles sont d'éternelle vérité, parce qu'ainsi qu'il a été dit, toute vérité certaine en matière universelle est éternelle ; et si les vérités démontrées le sont, à plus forte raison celles qui servent de fondement à la démonstration.

Voilà ce qui s'appelle les trois opérations de l'esprit. La première ne juge rien, et ne discerne pas tant le vrai d'avec le faux, qu'elle prépare la voie au discernement, en démêlant les idées. La seconde commence à juger ; car elle reçoit comme vrai ou faux ce qui est évidemment tel, et n'a pas besoin de discussion. Quand elle ne voit pas clair, elle doute, et laisse la chose à examiner au raisonnement, où se fait le discernement parfait du vrai et du faux.

XIV. Diverses dispositions de l'entendement.

Mais on peut douter en deux manières. Car on doute premièrement d'une chose, avant que de l'avoir examinée ; et on en doute quelquefois encore

plus, après l'avoir examinée. Le premier doute peut être appelé un simple doute; le second peut être appelé un doute raisonné, qui tient beaucoup du jugement, parce que tout considéré, on prononce avec connaissance de cause que la chose est douteuse.

Quand par le raisonnement, on entend certainement quelque chose, qu'on en comprend les raisons, et qu'on a acquis la facilité de s'en ressouvenir, c'est ce qui s'appelle *science*. Le contraire s'appelle *ignorance*.

Il y a de la différence entre ignorance et erreur. *Erreur*, c'est croire ce qui n'est pas; *ignorer*, c'est simplement ne le savoir point.

Parmi les choses qu'on ne sait point, il y en a qu'on croit sur le témoignage d'autrui; c'est ce qui s'appelle *foi*. Il y en a sur lesquelles on suspend son jugement, et avant et après l'examen; c'est ce qui s'appelle *doute*. Et quand dans le doute on penche d'un côté plutôt que d'un autre, sans pourtant rien déterminer absolument, cela s'appelle *opinion*.

Lorsqu'on croit quelque chose sur le témoignage d'autrui: ou c'est Dieu qu'on en croit, et alors c'est la *foi divine*; ou c'est l'homme, et alors c'est la *foi humaine*.

La foi divine n'est sujette à aucune erreur, parce qu'elle s'appuie sur le témoignage de Dieu, qui ne peut tromper ni être trompé.

La foi humaine, en certains cas, peut aussi être indubitable, quand ce que les hommes rapportent passe pour constant dans tout le genre humain, sans que personne le contredise: par exemple, qu'il y a une ville nommée Alep, et un fleuve nommé Euphrate, et une montagne nommée Caucase, et ainsi du reste; et quand nous sommes très-assurés que ceux qui nous rapportent quelque chose qu'ils ont vu, n'ont aucune raison de nous tromper: tels que sont, par exemple, les apôtres, qui dans les maux que leur attirait le témoignage qu'ils rendaient à Jésus-Christ ressuscité, ne pouvaient être portés à le rendre constamment jusqu'à la mort, que par l'amour de la vérité.

Hors de là, ce qui n'est certifié que par les hommes, peut être cru comme plus vraisemblable, mais non pas comme certain.

Il en est de même toutes les fois que nous croyons quelque chose par des raisons seulement probables, et non tout à fait convaincantes. Car alors nous n'avons pas la science, mais seulement une opinion, qui encore qu'elle penche d'un certain côté, ainsi qu'il a été dit, n'ose pas s'y appuyer tout à fait, et n'est jamais sans quelque crainte.

Ainsi nous avons entendu ce que c'est que science, ignorance, erreur, foi divine et humaine, opinion et doute.

XV. *Les sciences et les arts.*

Toutes les sciences sont comprises dans la *philosophie*. Ce mot signifie l'amour de la sagesse, à laquelle l'homme parvient en cultivant son esprit par les sciences.

Parmi les sciences, les unes s'attachent à la seule contemplation de la vérité, et pour cela sont appelées *spéculatives*; les autres tendent à l'action, et sont appelées *pratiques*.

Les sciences spéculatives sont la *métaphysique*, qui traite des choses les plus immatérielles, comme de l'être en général et en particulier, de Dieu et des êtres intellectuels faits à son image: la *physique*, qui étudie la nature: la *géométrie*, qui démontre l'essence et les propriétés des grandeurs, comme l'arithmétique celles des nombres: l'*astronomie*, qui apprend le cours des astres, et par là le système universel du monde, c'est-à-dire la disposition de ses principales parties, chose qui peut être aussi rapportée à la physique.

Les sciences pratiques sont la *logique* et la *morale*, dont l'une nous enseigne à bien raisonner, et l'autre à bien vouloir.

Des sciences sont nés les arts, qui ont apporté tant d'ornements et tant d'utilité à la vie humaine.

Les arts diffèrent d'avec les sciences, en ce que, premièrement, ils nous font produire quelque ouvrage sensible; au lieu que les sciences exercent seulement, ou règlent les opérations intellectuelles; et secondement, que les arts travaillent en matière contingente. La rhétorique s'accommodent aux passions et aux affaires présentes: la grammaire au génie des langues, et à leur usage variable: l'architecture aux diverses situations: mais les sciences s'occupent d'un objet éternel et invariable, ainsi qu'il a été dit.

Quelques-uns mettent la logique et la morale parmi les arts, parce qu'elles tendent à l'action, Mais leur action est purement intellectuelle; et il semble que ce doit être quelque chose de plus qu'un art, qui nous apprenne par où le raisonnement et la volonté est droite: chose immuable, et supérieure à tous les changements de la nature et de l'usage.

Il est pourtant vrai qu'à prendre le mot d'*art* pour industrie et pour méthode, on peut dire qu'il y a beaucoup d'art dans les moyens qu'emploie la logique et la morale, à nous faire bien raisonner et bien vivre; joint aussi que dans l'application, il peut y avoir certains préceptes qui changent selon les personnes.

Les principaux arts sont: la *grammaire*, qui fait parler correctement: la *rhétorique*, qui fait parler éloquemment; la *poétique*, qui fait parler divinement, et comme si on était inspiré; la *musique*, qui, par la juste proportion des tons, donne à la voix une force secrète pour délecter et pour émouvoir: la *médecine* et ses dépendances, qui tiennent le corps humain en bon état; l'*arithmétique* pratique: qui apprend à calculer sûrement et facilement, l'*architecture*, qui donne la commodité et la beauté aux édifices publics et particuliers, qui orne les villes et les fortifie, qui bâtit des palais aux rois et des temples à Dieu: la *mécanique*, qui fait jouer les ressorts et transporter aisément les corps pesants, comme les pierres pour élever les édifices, et les eaux pour le plaisir ou pour la commodité de la vie; la *sculpture* et la *peinture*, qui, en imitant le naturel, reconnaissent qu'ils demeurent beaucoup au-dessous, et autres semblables.

Ces arts sont appelés *libéraux*, parce qu'ils sont dignes d'un homme libre, à la différence des arts qui ont quelque chose de servile, que notre langue appelle *métiers*, et arts mécaniques, quoique le

nom de mécanique ait une plus noble signification, lorsqu'il exprime ce bel art qui apprend l'usage des ressorts et la construction des machines. Mais les métiers serviles usent seulement des machines, sans en connaître la force et la construction.

Les arts règlent les métiers. L'architecture commande aux maçons, aux menuisiers et aux autres. L'art de manier les chevaux dirige ceux qui font les mors, les fers, les brides, et les autres choses semblables.

Les arts libéraux et mécaniques sont distingués, en ce que les premiers travaillent de l'esprit plutôt que de la main; et les autres, dont le succès dépend de la routine et de l'usage plutôt que de la science, travaillent plus de la main que de l'esprit.

La peinture, qui travaille de la main plus que les autres arts libéraux, s'est acquis rang parmi eux, à cause que le dessin, qui est l'âme de la peinture, est un des plus excellents ouvrages de l'esprit; et que d'ailleurs le peintre, qui imite tout, doit savoir de tout. J'en dis autant de la sculpture, qui a sur la peinture l'avantage du relief, comme la peinture a sur elle celui des couleurs.

Les sciences et les arts font voir combien l'homme est ingénieux et inventif. En pénétrant par les sciences les œuvres de Dieu, et en les ornant par les arts, il se montre vraiment fait à son image, et capable d'entrer, quoique faiblement, dans ses desseins.

Il n'y a donc rien que l'homme doive plus cultiver que son entendement, qui le rend semblable à son Auteur. Il le cultive en le remplissant de bonnes maximes, de jugements droits et de connaissances utiles.

XVI. *Ce que c'est que bien juger : quels en sont les moyens, et quels les empêchements.*

La vraie perfection de l'entendement est de bien juger.

Juger, c'est prononcer au dedans de soi sur le vrai et sur le faux : et bien juger, c'est y prononcer avec raison et connaissance.

C'est une partie de bien juger que de douter quand il faut. Celui qui juge certain ce qui est certain, et douteux ce qui est douteux, est un bon juge.

Par le bon jugement, on se peut exempter de toute erreur. Car on évite l'erreur, non-seulement en embrassant la vérité, quand elle est claire, mais encore en se retenant quand elle ne l'est pas.

Ainsi la vraie règle de bien juger, est de ne juger que quand on voit clair : et le moyen de le faire, est de juger après une grande considération.

Considérer une chose, c'est arrêter son esprit à la regarder en elle-même, en peser toutes les raisons, toutes les difficultés et tous les inconvénients.

C'est ce qui s'appelle *attention*. C'est elle qui rend les hommes graves, sérieux, prudents, capables des grandes affaires et des hautes spéculations.

Être attentif à un objet, c'est l'envisager de tous côtés; et celui qui ne le regarde que du côté qui le flatte, quelque long que soit le temps qu'il emploie à le considérer, n'est pas vraiment attentif.

C'est autre chose d'être attaché à un objet, autre chose d'y être attentif. Y être attaché, c'est vouloir, à quelque prix que ce soit, lui donner ses pensées et ses désirs; ce qui fait qu'on ne le regarde que du côté agréable : mais y être attentif, c'est vouloir le considérer pour en bien juger, et pour cela connaître le pour et le contre.

Il y a une sorte d'attention après que la vérité est connue; et c'est plutôt une attention d'amour et de complaisance, que d'examen et de recherche.

La cause de mal juger est l'inconsidération, qu'on appelle autrement *précipitation*.

Précipiter son jugement, c'est croire ou juger avant que d'avoir connu.

Cela nous arrive, ou par orgueil, ou par impatience, ou par prévention, qu'on appelle autrement *préoccupation*.

Par orgueil, parce que l'orgueil nous fait présu-mer que nous connaissons aisément les choses les plus difficiles, et presque sans examen. Ainsi nous jugeons trop vite, et nous nous attachons à notre sens, sans vouloir jamais revenir, de peur d'être forcés à reconnaître que nous nous sommes trompés.

Par impatience, lorsqu'étant las de considérer, nous jugeons avant que d'avoir tout vu.

Par prévention, en deux manières : ou par le dehors, ou par le dedans.

Par le dehors, quand nous croyons trop facilement sur le rapport d'autrui, sans songer qu'il peut nous tromper, ou être trompé lui-même.

Par le dedans, quand nous nous trouvons portés, sans raison, à croire une chose plutôt qu'une autre.

Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses, parce qu'on veut qu'elles soient, et non parce qu'on a vu qu'elles sont en effet.

C'est la faute où nos passions nous font tomber. Nous sommes portés à croire ce que nous désirons et ce que nous espérons, soit qu'il soit vrai, soit qu'il ne le soit pas.

Quand nous craignons quelque chose, souvent, nous ne voulons pas croire qu'elle nous arrive; et souvent aussi, par faiblesse, nous croyons trop facilement qu'elle arrivera.

Celui qui est en colère en croit toujours les causes justes, sans même vouloir les examiner; et par là il est hors d'état de porter un jugement droit.

Cette séduction des passions s'étend bien loin dans la vie, tant à cause que les objets qui se présentent sans cesse nous en causent toujours quelques-unes, qu'à cause que notre humeur même nous attache naturellement à de certaines passions particulières, que nous trouverions partout dans notre conduite, si nous savions nous observer.

Et comme nous voulons toujours plier la raison à nos désirs, nous appellerons *raison* ce qui est conforme à notre humeur naturelle, c'est-à-dire à une passion secrète qui se fait d'autant moins sentir, qu'elle fait comme le fonds de notre nature.

C'est pour cela que nous avons dit que le plus grand mal des passions, c'est qu'elles nous empêchent de bien raisonner, et par conséquent de bien juger, parce que le bon jugement est l'effet du bon raisonnement.

Nous voyons aussi clairement, par les choses qui ont été dites, que la paresse qui craint la peine de considérer, est le plus grand obstacle à bien juger.

Ce défaut se rapporte à l'impatience. Car la paresse toujours impatiente quand il faut penser tant soit peu, fait qu'on aime mieux croire que d'examiner, parce que le premier est bientôt fait, et que le second demande une recherche plus longue et plus pénible.

Les conseils semblent toujours trop longs au paresseux; c'est pourquoi il abandonne tout et s'accoutume à croire quelqu'un qui le mène comme un enfant et comme un aveugle, pour ne pas dire comme une bête.

Par toutes les causes que nous avons dites, notre esprit est tellement séduit, qu'il croit savoir ce qu'il ne sait pas, et bien juger des choses dans lesquelles il se trompe. Non qu'il ne distingue très-bien entre savoir et ignorer ou se tromper; car il sait que l'un n'est pas l'autre, et au contraire qu'il n'y a rien de plus opposé; mais c'est que, faute de considérer, il veut croire qu'il sait ce qu'il ne sait pas.

Et notre ignorant va si loin, que souvent même nous ignorons nos propres dispositions. Un homme ne veut point croire qu'il soit orgueilleux, ni lâche, ni paresseux, ni emporté: il veut croire qu'il a raison; et quoique sa conscience lui reproche souvent ses fautes, il aime mieux étourdir lui-même le sentiment qu'il en a, que d'avoir le chagrin de les connaître.

Le vice qui nous empêche de connaître nos défauts, s'appelle *amour-propre*; et c'est celui qui donne tant de crédit aux flatteurs.

On ne peut surmonter tant de difficultés qui nous empêchent de bien juger, c'est-à-dire de reconnaître la vérité, que par un amour extrême qu'on aura pour elle, et un grand désir de l'entendre.

De tout cela il paraît que mal juger vient très-souvent d'un vice de volonté.

L'entendement de soi, est fait pour entendre; et toutes les fois qu'il entend, il juge bien. Car, s'il juge mal, il n'a pas assez entendu; et n'entendre pas assez, c'est-à-dire n'entendre pas tout dans une matière dont il faut juger, à vrai dire, c'est ne rien entendre, parce que le jugement se fait sur le tout.

Ainsi tout ce qu'on entend est vrai. Quand on se trompe, c'est qu'on n'entend pas; et le faux, qui n'est rien de soi, n'est ni entendu ni intelligible.

Le *vrai*, c'est ce qui est. Le *faux*, c'est ce qui n'est pas.

On peut bien ne pas entendre ce qui est; mais jamais on ne peut entendre ce qui n'est pas.

On croit quelquefois l'entendre, et c'est ce qui fait l'erreur; mais, en effet, on ne l'entend pas, puisqu'il n'est pas.

Et ce qui fait qu'on croit entendre ce que l'on n'entend pas, c'est que par les raisons, ou plutôt par les faiblesses que nous avons dites, on ne veut pas considérer. On veut juger cependant, et on juge précipitamment, et enfin on veut croire qu'on a entendu, et on s'impose à soi-même.

Nul homme ne veut se tromper; et nul homme aussi ne se tromperait, s'il ne voulait des choses qui font qu'il se trompe, parce qu'il en veut qui l'empêchent de considérer et de chercher la vérité sérieusement.

De cette sorte, celui qui se trompe, premièrement, n'entend pas son objet, et, secondement, ne s'entend pas lui-même; parce qu'il ne veut considérer ni son objet, ni lui-même, ni sa précipitation, ni l'orgueil, ni l'impatience, ni la paresse, ni les passions et les préventions qui la causent.

Et il demeure pour certain que l'entendement purgé de ces vices, et vraiment attentif à son objet, ne se trompera jamais; parce qu'alors ou il verra clair, et ce qu'il verra sera certain; ou il ne verra pas clair, et il tiendra pour certain qu'il doit douter, jusqu'à ce que la lumière paraisse.

XVII. *Perfection de l'intelligence au-dessus du sens.*

Par les choses qui ont été dites, il se voit de combien l'entendement est élevé au-dessus du sens.

Premièrement, le sens est forcé à se tromper à la manière qu'il le peut être. La vue ne peut pas voir un bâton, quelque droit qu'il soit, à travers de l'eau, qu'elle ne le voie tordu, ou plutôt brisé. Et elle a beau s'attacher à cet objet, jamais par elle-même elle ne découvrira son illusion. L'entendement, au contraire, n'est jamais forcé à errer; jamais il n'erre que faute d'attention; et s'il juge mal en suivant trop vite le sens ou les passions qui en naissent, il redressera son jugement, pourvu qu'une droite volonté le rende attentif à son objet et à lui-même.

Secondement, le sens est blessé et affaibli par les objets les plus sensibles: le bruit, à force de devenir grand, étourdit et assourdit les oreilles. L'aigre et le doux extrêmes offensent le goût, que le seul mélange de l'un et de l'autre satisfait. Les odeurs ont besoin aussi d'une certaine médiocrité pour être agréables; et les meilleures, portées à l'excès, choquent autant ou plus que les mauvaises. Plus le chaud et le froid sont sensibles, plus ils incommode nos sens. Tout ce qui nous touche trop violemment, nous blesse. Les yeux trop fixement arrêtés sur le soleil, c'est-à-dire sur le plus visible de tous les objets, et par qui les autres se voient, y souffrent beaucoup, et à la fin s'y aveugleraient. Au contraire, plus un objet est clair et intelligible, plus il est certain, plus il est connu comme vrai, plus il contente l'entendement et plus il le fortifie. La recherche en peut être laborieuse, mais la contemplation en est toujours douce. C'est ce qui a fait dire à Aristote, que le sensible le plus fort offense le sens, mais que le parfait intelligible récréé l'entendement et le fortifie. D'où ce philosophe conclut que l'entendement, de soi, n'est point attaché à un organe corporel, et qu'il est, par sa nature, séparable du corps; ce que nous considérerons dans la suite.

Troisièmement, le sens n'est jamais touché de ce que se passe, c'est-à-dire de ce qui se fait et se défait journellement: et ces choses mêmes qui passent, dans le peu de temps qu'elles demeurent, il ne les sent pas toujours de même. La même chose, qui chatouille aujourd'hui mon goût, ou ne lui plaît pas toujours, ou lui plaît moins. Les

objets de la vue lui paraissent autres au grand jour, au jour médiocre, dans l'obscurité, de loin ou de près, d'un certain point ou d'un autre. Au contraire, ce qui a été une fois entendu et démontré paraît toujours le même à l'entendement. S'il nous arrive de varier sur cela, c'est que les sens et les passions s'en mêlent; mais l'objet de l'entendement, ainsi qu'il a été dit, est immuable et éternel : ce qui lui montre qu'au-dessus de lui il y a une vérité éternellement subsistante, comme nous avons déjà dit, et que nous le verrons ailleurs plus clairement.

Ces trois grandes perfections de l'intelligence nous feront voir, en leur temps, qu'Aristote a parlé divinement, quand il a dit de l'entendement, et de sa séparation d'avec les organes, ce que nous venons de rapporter.

Quand nous avons entendu les choses, nous sommes en état de vouloir et de choisir. Car on ne veut jamais, qu'on ne connaisse auparavant.

XVIII. *La volonté et ses actes.*

Vouloir est une action par laquelle nous poursuivons le bien et fuyons le mal, et choisissons les moyens pour parvenir à l'un et éviter l'autre.

Par exemple, nous désirons la santé, et fuyons la maladie; et pour cela nous choisissons les remèdes propres, et nous nous faisons saigner, ou nous nous abstenons des choses nuisibles, quelque agréables qu'elles soient; et ainsi du reste. Nous voulons être sages, et nous choisissons pour cela ou de lire ou de converser, ou d'étudier, ou de méditer en nous-mêmes, ou enfin quelques autres choses utiles pour cette fin.

Ce qui est désiré pour l'amour de soi-même et à cause de sa propre bonté, s'appelle *fin*; par exemple, la santé de l'âme et du corps : et ce qui sert pour y arriver, s'appelle *moyen*; par exemple, se faire instruire, et prendre une médecine.

Nous sommes déterminés par notre nature à vouloir le bien en général; mais nous avons la liberté de notre choix à l'égard de tous les biens particuliers. Par exemple, tous les hommes veulent être heureux, et c'est le bien général que la nature demande. Mais les uns mettent leur bonheur dans une chose, les autres dans une autre; les uns dans la retraite, les autres dans la vie commune; les uns dans les plaisirs et dans les richesses, les autres dans la vertu.

C'est à l'égard de ces biens particuliers que nous avons la liberté de choisir; et c'est ce qui s'appelle le *franc arbitre*, ou le *libre arbitre*.

Avoir son franc arbitre, c'est pouvoir choisir une certaine chose plutôt qu'une autre; exercer son franc arbitre, c'est la choisir en effet.

Ainsi le libre arbitre est la puissance que nous avons de faire ou de ne pas faire quelque chose; par exemple, si je puis parler ou ne parler pas; remuer ma main ou ne la remuer pas, la remuer d'un côté plutôt que d'un autre.

C'est par là que j'ai mon franc arbitre; et je l'exerce quand je prends parti entre les choses que Dieu a mises à mon pouvoir.

Avant que de prendre son parti, on raisonne en soi-même sur ce qu'on a à faire, c'est-à-dire

qu'on délibère; et qui délibère, sent que c'est à lui à choisir.

Ainsi un homme qui n'a pas l'esprit gâté, n'a pas besoin qu'on lui prouve son franc arbitre, car il le sent; et il ne sent pas plus clairement qu'il voit, ou qu'il vit, ou qu'il raisonne, qu'il se sent capable de délibérer ou de choisir.

De ce que nous avons notre libre arbitre à faire ou à ne pas faire quelque chose, il arrive que selon que nous faisons bien ou mal, nous sommes dignes de blâme ou de louange, de récompense ou de châtement; et c'est ce qui s'appelle *mérite* ou *démérite*.

On ne blâme ni on ne châtie un enfant d'être boiteux ou d'être laid; mais on le blâme et on le châtie d'être opiniâtre, parce que l'un dépend de sa volonté, et que l'autre n'en dépend pas.

XIX. *La vertu et les vices : la droite raison et la raison corrompue.*

Un homme à qui il arrive un mal inévitable, s'en plaint comme d'un malheur; mais, s'il l'a pu éviter, il sent qu'il y a de sa faute, et il se l'impute, et il se fâche de l'avoir commise.

Cette tristesse que nos fautes nous causent, a un nom particulier, et s'appelle *repentir*. On ne se repent pas d'être mal fait, ou d'être malsain; mais on se repent d'avoir mal fait.

De là vient aussi le *remords* : et la notion si claire que nous avons de nos fautes, est une marque certaine de la liberté que nous avons eue à les commettre.

La liberté est un grand bien; mais il paraît, par les choses qui ont été dites, que nous en pouvons bien et mal user. Le bon usage de la liberté, quand il se tourne en habitude, s'appelle *vertu*; et le mauvais usage de la liberté, quand il se tourne en habitude, s'appelle *vice*.

Les principales vertus sont : la *prudence*, qui nous apprend ce qui est bon ou mauvais : la *justice*, qui nous inspire une volonté invincible de rendre à chacun ce qui lui appartient, et de donner à chacun selon son mérite; par où sont réglés les devoirs de la libéralité, de la civilité et de la bonté : la *force* qui nous fait vaincre les difficultés qui accompagnent les grandes entreprises : et la *tempérance*, qui nous enseigne à être modérés en tout, principalement dans ce qui regarde les plaisirs des sens. Qui connaîtra ces vertus, connaîtra aisément les vices qui sont opposés, tant par excès que par défaut.

Les causes principales qui nous portent au vice, sont nos passions, qui, comme nous avons dit, nous empêchent de bien juger du vrai et du faux, et nous préviennent trop violemment en faveur du bien sensible, d'où il paraît que le principal devoir de la vertu doit être de les réprimer, c'est-à-dire de les réduire aux termes de la raison.

Le *plaisir* et la *douleur*, qui, comme nous avons dit, font naître nos passions, ne viennent pas en nous par raison et par connaissance, mais par sentiment. Par exemple, le plaisir que je ressens dans le boire et dans le manger, se fait en moi indépendamment de toute sorte de raisonnement : et comme ces sentiments naissent en nous sans raison, il ne faut point s'étonner qu'ils nous por-

tent aussi très-souvent à des choses déraisonnables. Le plaisir de manger fait qu'un malade se tue : le plaisir de se venger fait souvent commettre des injustices effroyables, et dont nous-mêmes nous ressentons les mauvais effets.

Ainsi les passions n'étant inspirées que par le plaisir et par la douleur, qui sont des sentiments où la raison n'a point de part, il s'ensuit qu'on n'en a non plus dans les passions. Qui est en colère, se veut venger, soit qu'il soit raisonnable de le faire, ou non. Qui aime, veut jouir, soit que la raison le permette, ou qu'elle le défende; le plaisir est son guide et non la raison.

Mais la volonté, qui choisit, est toujours précédée par la connaissance; et étant née pour écouter la raison, elle doit se rendre plus forte que les passions, qui ne l'écoutent pas.

Par là les philosophes ont distingué en nous deux appétits : l'un, que le plaisir sensible emporte, qu'ils ont appelé *sensitif, irraisonnable et intérieur*; l'autre, qui est né pour suivre la raison, qu'ils appellent aussi pour cela *raisonnable et supérieur*; et c'est celui que nous appelons proprement la *volonté*.

Il faut pourtant remarquer, pour ne rien confondre, que le raisonnement peut servir à faire naître les passions. Nous connaissons par la raison, le péril qui nous fait craindre, et l'injure qui nous met en colère : mais, au fond, ce n'est pas cette raison qui fait naître cet appétit violent de fuir ou de se venger; c'est le plaisir ou la douleur que nous causent les objets; et la raison, au contraire, d'elle-même tend à réprimer ces mouvements impétueux.

J'entends la droite raison. Car il y a une raison déjà gagnée par les sens et par leurs plaisirs, qui, bien loin de réprimer les passions, les nourrit et les irrite. Un homme s'échauffe lui-même par de faux raisonnements, qui rendent plus violent le désir qu'il a de se venger : mais ces raisonnements, qui ne procèdent point par les vrais principes, ne sont pas tant des raisonnements, que des égarements d'un esprit prévenu et aveuglé.

C'est pour cela que nous avons dit que la raison qui suit les sens, n'est pas une véritable raison, mais une raison corrompue, qui au fond n'est non plus raison, qu'un homme mort est un homme.

XX. Récapitulation.

Les choses qui ont été expliquées nous ont fait connaître l'âme dans toutes ses facultés. Les facultés sensibles nous ont paru dans les opérations des sens intérieurs et extérieurs, et dans les passions qui en naissent; et les facultés intellectuelles nous ont aussi paru dans les opérations de l'entendement et de la volonté.

Quoique nous donnions à ces facultés des noms différents par rapport à leurs diverses opérations, cela ne nous oblige pas à les regarder comme des choses différentes. Car l'entendement n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle conçoit : la mémoire n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle retient et se ressouvient : la volonté n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle veut, et qu'elle choisit.

De même, l'imagination n'est autre chose que

l'âme en tant qu'elle imagine et se représente les choses à la manière qui a été dite. La faculté visuelle n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle voit; et ainsi des autres. De sorte qu'on peut entendre que toutes ces facultés ne sont au fond que la même âme, qui reçoit divers noms à cause de ses différentes opérations.

CHAPITRE II.

Du Corps.

I. Ce que c'est que le corps organique.

La première chose qui paraît dans notre corps, c'est qu'il est organique, c'est-à-dire composé de parties de différente nature, qui ont de différentes fonctions.

Ces organes lui sont donnés pour exercer certains mouvements.

Il y a trois sortes de mouvements. Celui de haut en bas, qui nous est commun avec toutes les choses pesantes : celui de nourriture et d'accroissement, qui nous est commun avec les plantes : celui qui est excité par certains objets, qui nous est commun avec les animaux.

L'animal s'abandonne quelquefois à ce mouvement de pesant, comme quand il s'assoit, ou qu'il se couche; mais le plus souvent, il lui résiste, comme quand il se tient droit, ou qu'il marche. L'aliment est distribué dans toutes les parties du corps, au préjudice du cours qu'ont naturellement les choses pesantes; de sorte qu'on peut dire que les deux derniers mouvements résistent au premier, et que c'est une des différences des plantes et des animaux d'avec les autres corps pesants.

Pour donner des noms à ces trois mouvements divers, nous pouvons nommer le premier, mouvement naturel; le second, mouvement vital; le troisième, mouvement animal. Ce qui n'empêchera pas que le mouvement animal ne soit vital, et que l'un et l'autre ne soient naturels.

Ce mouvement, que nous appelons *animal*, est le même qu'on nomme *progressif*, comme avancer, reculer, marcher de côté et d'autre.

Au reste, il vaut mieux, ce semble, appeler le mouvement, *animal*, que *volontaire*; à cause que les animaux, qui n'ont ni raison ni volonté, le font comme nous.

Nous pourrions ajouter à ces mouvements le mouvement violent, qui arrive à l'animal quand on le traîne ou quand on le pousse, et le mouvement convulsif. Mais il a été bon de considérer, avant toutes choses, les trois genres de mouvements, qui sont, pour ainsi parler, de la première intention de la nature.

Le premier n'a pas besoin d'organes; et c'est pourquoi nous l'appelons purement *naturel*, quoique les médecins réservent ce nom au mouvement du cœur. Les deux autres ont besoin d'organes; et il a fallu, pour les exercer, que le corps fût composé de plusieurs parties.

II. Division des parties du corps, et description des extérieures.

Elles sont *extérieures* et *intérieures*.

Entre les parties extérieures, la principale est

la tête, qui, au dedans enferme le cerveau, et au dehors sur le devant, fait paraître le visage, la plus belle partie du corps, où sont toutes les ouvertures par où les objets frappent tous les sens, c'est-à-dire, les yeux, les oreilles, et les autres de même nature.

On y voit entre autres l'ouverture par où entrent les viandes, et par où sortent les paroles, c'est-à-dire la bouche. Elle renferme la langue, qui, avec les lèvres, causent toutes les articulations de la voix, par ses divers battements contre le palais et contre les dents.

La langue est aussi l'organe du goût; c'est par elle qu'on goûte les viandes. Outre qu'elle nous les fait goûter, elle les humecte et les amollit, elle les porte sous les dents pour être mâchées, et aide à les avaler.

On voit ensuite le cou sur lequel la tête est posée, et qui paraît comme un pivot sur lequel elle tourne.

Après viennent les épaules où les bras sont attachés, et qui sont propres à porter les grands fardeaux.

Les bras sont destinés à serrer et à remuer ou à transporter, selon nos besoins, les choses qui nous accommodent ou nous embarrassent. Les mains nous servent aux ouvrages les plus forts et les plus délicats. Par elles nous nous faisons des instruments pour faire les ouvrages qu'elles ne peuvent faire elles-mêmes. Par exemple, les mains ne peuvent ni couper ni scier; mais elles font des couteaux, des scies, et d'autres instruments semblables, qu'elles appliquent chacun à leur usage. Les bras et les mains sont brisés en divers endroits, pour faciliter le mouvement, et pour serrer les corps grands et petits. Les doigts, inégaux entre eux, s'égalent pour embrasser ce qu'ils tiennent. Le petit doigt et le pouce servent à fermer fortement et exactement la main. Les mains nous sont données pour nous défendre, et pour éloigner du corps ce qui lui nuit. C'est pourquoi il n'y a endroit où elles ne puissent atteindre.

On voit aussi la poitrine, qui contient le cœur et le poumon; les côtes en font et en soutiennent la cavité.

Au bas est le ventre, qui enferme l'estomac, le foie, la rate, les intestins ou les boyaux, par où les excréments se séparent et se déchargent.

Toute cette masse est posée sur les cuisses et sur les jambes, brisées en divers endroits, comme les bras, pour la facilité du mouvement et du repos.

Les pieds soutiennent le tout; et quoiqu'ils paraissent petits à comparaison de tout le corps, les proportions en sont si bien prises, qu'ils portent sans peine un si grand fardeau. Les doigts des pieds y contribuent, parce qu'ils serrent et appliquent le pied contre la terre ou le pavé.

Le corps aide aussi à se soutenir par la manière dont il se situe; parce qu'il se pose naturellement sur un certain centre de pesanteur, qui fait que les parties se contre-balaçent mutuellement, et que le tout se soutient sans peine par ce contre-poids.

Les chairs et la peau couvrent tout le corps, et servent à le défendre contre les injures de l'air.

Les chairs sont cette substance molle et tendre

qui couvre les os de tous côtés. Elles sont composées de divers filets qu'on appelle *fibres*, lors en différents sens, qui peuvent s'allonger et se rétrécir, et par là tirer, retirer, étendre, fléchir, remuer en diverses sortes les parties du corps ou les tenir en état. C'est ce qui s'appelle *muscles*, et de là vient la distinction des muscles *extenseurs* ou *fléchisseurs*.

Les muscles ont leur origine à certains endroits des os où l'on les voit attachés, excepté quelques-uns qui servent à l'éjection des excréments, et dont la composition est fort différente des autres.

La partie du muscle qui sort de l'os, s'appelle la *tête*; l'autre extrémité s'appelle la *queue*, et c'est le tendon; le milieu s'appelle le *ventre*, et c'est la plus molle, comme la plus grosse. Les deux extrémités ont plus de force, parce que l'une soutient le muscle, et que par l'autre, c'est-à-dire par le tendon, qui est aussi le plus fort, s'exerce immédiatement le mouvement.

Il y a des muscles qui se meuvent ensemble, en concours, et en même sens, pour s'aider les uns les autres; on les peut appeler *concurrents*. Il y en a d'autres opposés et dont le jeu est contraire, c'est-à-dire que, pendant que les uns se retirent les autres s'allongent; on les appelle *antagonistes*. C'est par là que se font les mouvements des parties, et le transport de tout le corps.

III. Description des parties intérieures, et premièrement de celles qui sont enfermées dans la poitrine.

On ne peut assez admirer cette prodigieuse quantité de muscles qui se voient dans le corps humain, ni leur jeu si aisé et si commode, non plus que le tissu de la peau qui les enveloppe, si fort et si délicat tout ensemble.

Parmi les parties intérieures, celle qu'il faut considérer la première c'est le cœur. Il est situé à peu près au milieu de la poitrine; couché pourtant de manière que la pointe en est tournée et un peu avancée du côté gauche. Il a deux cavités, à chacune desquelles est jointe une artère et une veine, qui de là se répandent par tout le corps. Ces deux cavités, que les anatomistes appellent les deux ventricules du cœur, sont séparées par une substance solide et charnue, à qui notre langue n'a point donné de nom, et que les Latins appellent *septum médium*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le cœur est son battement continuel, par lequel il se resserre et se dilate. C'est ce qui s'appelle *systole* et *diastole*: systole, quand il se resserre, et diastole, quand il se dilate. Dans la diastole, il s'enfle et s'arrondit; dans la systole, il s'apétisse et s'allonge. Mais l'expérience a appris que lorsqu'il s'enfle au dehors, il se resserre au dedans; et au contraire, qu'il se dilate au dedans, quand il s'apétisse et s'amenuise au dehors. Ceux qui, pour connaître mieux la nature des parties, ont fait des dissections d'animaux vivants, assurent qu'après avoir fait une ouverture dans leur cœur, quand il bat encore, si on y enfonce le doigt, on se sent plus pressé dans la diastole, et ils ajoutent que la chose doit nécessairement arriver ainsi, par la seule disposition des parties.

A considérer la composition de toute la masse

du cœur, les fibres et les filets dont il est tissu, et la manière dont ils sont tors, on le reconnaît pour un muscle, à qui les esprits venus du cerveau causent son battement continuel. Et on prétend que ces fibres ne sont pas mues selon leur longueur prise en droite ligne, mais comme tordues de côté; ce qui fait que le cœur se ramenant sur lui-même s'enfle en rond; et en même temps, que les parties qui environnent les cavités se compriment au dedans avec grande force.

Cette compression fait deux grands effets sur le sang: l'un, qu'elle le bat fortement, et par là même elle l'échauffe; l'autre, qu'elle le pousse avec violence dans les artères, après que le cœur, en se dilatant, l'a reçu par les veines.

Ainsi, par une continuelle circulation, le sang doit couler nécessairement des veines dans les artères, et des artères dans les veines, repassant sans cesse dans le cœur, où il est battu de nouveau, où par conséquent il se réchauffe et se purifie, et où enfin il prend sa dernière forme.

Cette compression, qui le bat, l'échauffe et le purifie, sert aussi à en exprimer et élever les esprits, c'est-à-dire une vapeur fort subtile, fort vive et fort agitée, qui tient quelque chose de la nature du feu par son activité et par sa vitesse. Il y a des vaisseaux disposés pour la porter promptement dans le cerveau, où par de nouveaux battements, et par d'autres causes, elle devient plus vive et plus agitée.

Il y a beaucoup de chaleur dans le cœur. Mais ceux qui ont ouvert des animaux vivants, assurent qu'ils ne la ressentent guère moins grande dans les autres parties.

On peut penser toutefois que le cœur par son mouvement, le plus vif et le plus violent qui soit dans le corps, s'échaufferait beaucoup plus, et jusqu'à un excès insupportable, si cette chaleur n'était tempérée par l'air que le poumon attire.

Le poumon est une substance molle et poreuse qui, en se dilatant et se resserrant à la manière d'un soufflet, reçoit et rend l'air que nous respirons. Ce mouvement s'appelle *dilatation* et *compression*, en général *respiration*. En particulier, quand le poumon attire l'air en se dilatant, cela s'appelle *inspiration*; et quand il le rend en se resserrant, cela s'appelle *aspiration* ou *expiration*.

Les mouvements du poumon se font par le moyen des muscles insérés en divers endroits au dedans du corps, et par lesquels la partie est comprimée et dilatée.

Cette compression et dilatation se fait aussi sentir dans le bas-ventre, qui s'enfle et s'abaisse au mouvement de la poitrine, par le moyen de certains muscles, qui font la communication de l'une et de l'autre partie.

Le poumon se répand de part et d'autre dans toute la capacité de la poitrine. Il est autour du cœur, pour le rafraîchir par l'air qu'il attire. En rejetant cet air, on dit qu'il pousse au dehors les fumées que le cœur excite par sa chaleur, et qui le suffoqueraient, si elles n'étaient évaporées. Cette même fraîcheur de l'air sert aussi à épaissir le sang, et à corriger sa trop grande subtilité. Le poumon a encore beaucoup d'autres usages, qui s'entendront mieux par la suite.

C'est une chose admirable, comme l'animal, qui n'a pas besoin de respirer dans le ventre de sa mère, aussitôt qu'il en est dehors, ne peut plus vivre sans respiration: ce qui vient de la différente manière dont il se nourrit dans l'un et dans l'autre état. Sa mère mange, digère et respire pour lui; et, par les vaisseaux disposés à cet effet, lui envoie le sang tout préparé et conditionné comme il faut, pour circuler dans son corps, et le nourrir.

Le dedans de la poitrine est tendu d'une peau assez délicate qu'on appelle *plèvre*. Elle est fort sensible: et c'est d'elle que nous viennent les douleurs de la pleurésie.

IV. Les parties au-dessous de la poitrine.

Au-dessous du poumon est l'estomac, qui est une grande membrane en forme d'une bourse ou d'une cornemuse, et c'est là que se fait la digestion des viandes.

Plus bas, du côté droit est le foie. Il enveloppe un côté de l'estomac, et aide à la digestion par sa chaleur. Il fait la séparation de la bile d'avec le sang. De là vient qu'il a par-dessous un petit vaisseau, comme une petite bouteille, qu'on appelle la vésicule du fiel, où la bile se ramasse, et d'où elle se décharge dans les intestins. Cette humeur acre, en les picotant, les agite, et leur sert comme d'une espèce de lavement naturel, pour leur faire jeter les excréments.

La rate est l'opposite du foie: c'est une espèce d'éponge, où s'imbibe l'humeur terrestre et mélancolique, d'où viennent, à ce qu'on tient, les vapeurs qui causent ces noirs chagrins dont on ne peut dire le sujet.

Derrière sont les deux reins, où se séparent et s'amassent les sérosités, qui tombent dans la vessie par deux tuyaux qu'on appelle les *uretères*, et font les urines.

Au-dessous de toutes ces parties sont les entrailles ou intestins, où, par divers détours, les excréments se séparent, et tombent dans les lieux par où la nature s'en décharge.

Les intestins sont attachés et comme cousus aux extrémités du mésentère; aussi ce mot signifie-t-il le milieu des entrailles.

Le mésentère est la partie qui s'appelle *fraise* dans les animaux, par le rapport qu'elle a aux fraises qu'on portait autrefois au cou.

C'est une grande membrane étendue à peu près en rond, mais repliée plusieurs fois sur elle-même; ce qui fait que les intestins, qui la bordent dans toute sa circonférence, se replient de la même sorte, et se répandent dans tout le bas-ventre par divers détours.

On voit sur le mésentère une infinité de petites veines plus minces que des cheveux, qu'on appelle des veines lactées, à cause qu'elles contiennent une liqueur semblable au lait, blanche et douce comme lui, dont on verra dans la suite la génération.

Au reste, les veines lactées sont si petites, qu'on ne peut les apercevoir dans l'animal qu'en l'ouvrant un peu après qu'il a mangé, parce que c'est alors, comme il sera dit, qu'elles se remplissent de ce suc blanc, et qu'elles en prennent la couleur.

Au milieu du mésentère est une glande assez petite; les veines lactées sortent toutes des intestins, et aboutissent à cette glande comme à leur centre.

Il paraît, par la seule situation, que la liqueur dont ces veines sont remplies leur doit venir des entrailles, et qu'elle est portée à cette glande, d'où elle est conduite en d'autres parties, qui seront marquées dans la suite.

Tous les intestins ont leur pellicule commune qu'on appelle le *péritoine*, qui les enveloppe, et qui contient divers vaisseaux; entre autres, les *ombilicaux*, appelés ainsi parce qu'ils se terminent au nombril. Ce sont ceux par où le sang et la nourriture sont portés au cœur de l'enfant, tant qu'il est dans le ventre de sa mère. Ensuite ils n'ont plus d'usages, aussi se resserrent-ils tellement, qu'à peine les peut-on apercevoir dans la dissection.

Toute cette basse région, qui commence à l'estomac, est séparée de la poitrine par une grande membrane musculeuse, ou, pour mieux dire, un muscle qui s'appelle le *diaphragme*. Il s'étend d'un côté à l'autre dans toute la circonférence des côtés, et semble ainsi étendu pour empêcher que les fumées qui sortent de l'estomac et du bas-ventre, à cause des aliments et des excréments, n'offusquent le cœur.

Mais son principal usage est de servir à la respiration. Pour l'aider, il se hausse et se baisse par un mouvement continu, qui peut être hâté ou ralenti par diverses causes.

En se baissant, il appuie sur les intestins, et les presse; ce qui a de grands usages, qu'il faudra considérer en leur lieu.

Le diaphragme est percé, pour donner passage aux vaisseaux qui doivent s'étendre dans les parties inférieures.

Le foie et la rate y sont attachés. Quand il est secoué violemment, ce qui arrive quand nous rions avec éclat, la rate, secouée en même temps, se purge des humeurs qui la surchargent. D'où vient qu'en certains états on se sent beaucoup soulagé par un ris éclatant.

Voilà les parties principales qui sont renfermées dans la capacité de la poitrine et dans le bas-ventre. Outre cela, il y en a d'autres qui servent de passage pour conduire à celles-là.

V. *Les passages qui conduisent aux parties ci-dessus décrites, c'est-à-dire l'œsophage et la trachée-artère.*

À l'entrée de la gorge sont attachés l'œsophage, autrement le gosier, et la trachée-artère. Œsophage signifie en grec ce qui porte la nourriture. Trachée-artère, et àpre-artère, c'est la même chose. Elle est ainsi appelée, à cause qu'étant composée de divers anneaux, le passage n'en est pas uni.

L'œsophage, selon son nom, est le conduit par où les viandes sont portées à l'estomac, qui n'est qu'un allongement, ou, comme parle la médecine, une production de l'œsophage. La situation et l'usage de ce conduit font voir qu'il doit traverser le diaphragme.

La trachée-artère est le conduit par où l'air qu'on respire est porté dans le poumon, où elle se ré-

pand en une infinité de petites branches, qui à la fin deviennent imperceptibles, ce qui fait que le poumon s'enfle tout entier par la respiration.

Le poumon, repoussant l'air par la trachée-artère avec effort, forme la voix, de la même sorte qu'il se forme un son par un tuyau d'orgue. Avec l'air sont aussi poussées au dehors les humidités superflues qui s'engendrent dans le poumon, et que nous érachons.

La trachée-artère a dans son entrée une petite languette qui s'ouvre pour donner passage aux choses qui doivent sortir par cet endroit-là. Elle s'ouvre plus ou moins; ce qui sert à former la voix et à diversifier les tons.

La même languette se ferme exactement quand on avale; de sorte que les viandes passent pardessus, pour aller dans l'œsophage, sans entrer dans la trachée-artère, qu'il faut laisser libre à la respiration. Car si l'aliment passait de ce côté-là, on étoufferait: ce qui paraît par la violence qu'on souffre, et par l'effort qu'on fait, lorsque la trachée-artère étant un peu entr'ouverte, il y entre quelque goutte d'eau qu'on veut repousser.

La disposition de cette languette étant telle qu'on la vient de voir, il s'ensuit qu'on ne peut jamais parler et avaler tout ensemble.

Au bas de l'estomac, et à l'ouverture qui est dans son fond, il y a une languette à peu près semblable, qui ne s'ouvre qu'en dehors. Pressée par l'aliment qui sort de l'estomac, elle s'ouvre, mais en sorte qu'elle empêche le retour aux viandes, qui continuent leur chemin le long d'un gros boyau, où commence à se faire la séparation des excréments d'avec la bonne nourriture.

VI. *Le cerveau et les organes des sens.*

Au-dessus, et dans la partie la plus haute de tout le corps, c'est-à-dire dans la tête, est le *cerveau*, destiné à recevoir les impressions des objets, et tout ensemble à donner au corps les mouvements nécessaires pour les suivre ou les fuir.

Par la liaison qui se trouve entre les objets et le mouvement progressif, il a fallu qu'ou se termine l'impression des objets, là se trouvât le principe et la cause de ce mouvement.

Le cerveau a été formé pour réunir ensemble ces deux fonctions.

L'impression des objets se fait par les nerfs qui servent aux sentiments, et il se trouve que ces nerfs aboutissent tous au cerveau.

Les esprits, coulés dans les muscles par les nerfs répandus dans tous les membres, font le mouvement progressif; et on sait, premièrement, que les esprits sont portés d'abord du cœur au cerveau, où ils prennent leur dernière forme; et secondement, que les nerfs par où s'en fait la conduite, ont leur origine dans le cerveau comme les autres.

Il ne faut donc point douter que la direction des esprits, et par là tout le mouvement progressif, n'ait sa cause dans le cerveau. Et en effet, il est constant que le cerveau est directement attaqué dans les maladies où le corps est entrepris, telles que sont l'*apoplexie* et la *paralysie*; et dans celles qui causent ces mouvements irréguliers qu'on appelle *convulsions*.

Comme l'action des objets sur les organes des sens, et l'impression qu'ils font, devait être continuée jusqu'au cerveau, il a fallu que la substance en fût tout ensemble assez molle pour recevoir les impressions, et assez ferme pour les conserver. Et en effet, elle a tout ensemble ces deux qualités.

Le cerveau a divers sinus et anfractuosités : outre cela, diverses cavités, qu'on appelle *ventricules*, choses que les médecins et anatomistes démontrent plus aisément, qu'ils n'en expliquent les usages.

Il est divisé en grand et petit, appelé aussi, *cervelet*. Le premier vers la partie antérieure et l'autre vers la partie postérieure de la tête.

La communication de ces deux parties du cerveau est visible par leur structure ; mais les dernières observations semblent faire voir que la partie antérieure du cerveau est destinée aux opérations des sens ; et c'est aussi là que se trouvent les nerfs qui servent à la vue, à l'ouïe, au goût et à l'odorat ; au lieu que du cervelet naissent les nerfs qui servent au toucher et aux mouvements, principalement à celui du cœur. Aussi les blessures et les autres maux qui attaquent cette partie, sont-ils plus mortels, parce qu'ils vont directement au principe de la vie.

Le cerveau, dans toute sa masse, est enveloppé de deux tuniques déliées et transparentes, dont l'une, appelée *pie-mère*, est l'enveloppe immédiate qui s'insinue aussi dans tous les détours du cerveau ; et l'autre est nommée *dure-mère*, à cause de la fermeté de sa consistance.

La dure-mère, par les artères dont elle est remplie, est en battement continuel, et bat aussi sans cesse le cerveau, dont les parties étant fort pressées, il s'ensuit que le sang et les esprits qui y sont contenus sont aussi fort pressés et fort battus : ce qui est une des causes de l'agitation, et aussi du raffinement des esprits.

C'est ce battement de la dure-mère, qu'on ressent si fort dans les maux de tête, et qui cause des douleurs si violentes.

L'artifice de la nature est inexplicable, à faire que le cerveau reçoive tant d'impressions, sans en être trop ébranlé. La disposition de cette partie y contribue, parce que par sa mollesse il ralentit le coup, et s'en laisse imprimer fort doucement.

La délicatesse extrême des organes des sens aide aussi à produire un si bon effet, parce qu'ils ne pèsent point sur le cerveau, et y font une impression fort tendre et fort douce.

Cela veut dire que le cerveau n'en est point blessé. Car, au reste, cette impression ne laisse pas d'être forte à sa manière, et de causer des mouvements assez grands, mais tellement proportionnés à la nature du cerveau, qu'il n'en est point offensé.

Ce serait ici le lieu de considérer les parties qui composent l'œil : ses pellicules, appelées *tuniques* ; ses humeurs de différente nature, par lesquelles se font diverses réfractions de rayons ; les muscles qui tournent l'œil, et le présentent diversement aux objets comme un miroir ; les nerfs optiques, qui se terminent en cette membrane déliée qu'on nomme *rétiline*, qui est tendue sur le fond de l'œil,

comme un velouté délicat et mince, et qui embrasse la partie de l'œil qu'on nomme le *cristallin*, à cause qu'elle ressemble à un beau cristal.

Il faudrait aussi remarquer la construction tant extérieure qu'intérieure de l'oreille, et entre autres choses, le petit tambour appelé *tympan*, c'est-à-dire cette pellicule si mince et si bien tendue, qui, par un petit marteau d'une fabrique extraordinairement délicate, reçoit le battement de l'air et le fait passer par ses nerfs jusqu'au dedans du cerveau. Mais cette description, aussi bien que celle des autres organes des sens, serait trop longue, et n'est pas nécessaire pour notre sujet.

VII. *Les parties qui régissent par tout le corps, et premièrement les os.*

Outre ces parties, qui ont leur région séparée, il y en a d'autres qui s'étendent et régissent par tout le corps, comme sont les os, les artères, les veines et les nerfs.

Les os sont d'une substance sèche et dure incapable de se courber, et qui peut être cassée plutôt que fléchie. Mais quand ils sont cassés, ils peuvent être facilement remis, et la nature y jette une glaire, comme une espèce de soudure, qui fait qu'ils se reprennent plus solidement que jamais. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les os, c'est leurs jointures, leurs ligaments, et les divers emboitements des uns dans les autres, par le moyen desquels ils jouent et se meuvent.

Les emboitements les plus remarquables sont ceux de l'épine du dos, qui règne depuis le chignon du cou jusqu'au croupion. C'est un composé de petits os en forme d'anneaux enlacés merveilleusement les uns dans les autres, et ouverts au milieu pour donner entrée aux vaisseaux qui doivent y avoir leur passage. Il a fallu faire l'épine du dos de plusieurs pièces, afin qu'on pût courber et dresser le corps, qui serait trop raide si l'épine était d'un seul os.

Le propre des os est de tenir le corps en état, de lui servir d'appui. Ils font, dans le corps humain, ce que font les pièces de bois dans un bâtiment de plâtre. Sans les os, tout le corps s'abattraît, et on verrait tomber par pièces toutes les parties. Ils en renferment les unes ; comme le crâne, c'est-à-dire, l'os de la tête, renferme le cerveau ; et les côtes, le poumon et le cœur. Ils en soutiennent les autres ; comme les os des bras et des cuisses soutiennent les chairs qui y sont attachées.

Le cerveau est contenu dans un seul os. Mais s'il en eût été de même du poumon, cet os aurait été trop grand, par conséquent ou trop fragile ou trop solide pour se remuer au mouvement des muscles qui devaient dilater ou resserrer la poitrine. C'est pourquoi il a fallu faire ce coffre de la poitrine, de plusieurs pièces qu'on appelle *côtes*. Elles tiennent ensemble par les peaux qui leur sont communes, et sont plus pliantes que les autres os, pour être capables d'obéir au mouvement que leurs muscles leur devaient donner.

Le crâne a beaucoup de choses qui lui sont particulières. Il a en haut ses sutures où il est un peu entr'ouvert, pour laisser évaporer les fumées du cerveau, et servir à l'insertion de l'une de ses

enveloppes, c'est-à-dire de la dure-mère. Il a aussi ses deux tables, étant composé de deux couches d'os posées l'une sur l'autre avec un artifice admirable, entre lesquelles s'insinuent les artères et les veines qui leur portent leur nourriture.

VIII. *Les artères, les veines et les nerfs.*

Les artères, les veines et les nerfs sont joints ensemble, et se répandent par tout le corps jusqu'aux moindres parties.

Les artères et les veines sont des vaisseaux qui portent par tout le corps, pour en nourrir toutes les parties, cette liqueur qu'on appelle *sang*; de sorte qu'elles-mêmes, pour être nourries, sont pleines d'autres petites artères et d'autres petites veines, et celles-là d'autres encore, jusqu'au terme que Dieu seul peut savoir. Et toutes ces veines et ces artères composent avec les nerfs, qui se multiplient de la même sorte, un tissu vraiment merveilleux et inimitable.

Il y a aux extrémités des artères et des veines, de secrètes communications, par où le sang passe continuellement des unes dans les autres.

Les artères le reçoivent du cœur, et les veines l'y reportent. C'est pourquoi, à l'ouverture des artères, et à l'embouchure des veines du côté du cœur, il y a des valvules, ou soupapes, qui ne s'ouvrent qu'en un sens, et qui, selon le sens dont elles sont tournées, donnent le passage et empêchent le retour. Celles des artères se trouvent disposées de sorte qu'elles peuvent recevoir le sang en sortant du cœur; et celles des veines, au contraire, de sorte qu'elles peuvent le rendre. Et il y a, par intervalles, le long des artères et des veines, des valvules de même nature qui ne permettent pas au sang, une fois passé, de remonter au lieu d'où il est venu; tellement qu'il est forcé, par le nouveau sang qui survient sans cesse, d'aller toujours en avant, et de rouler sans fin par tout le corps.

Mais ce qui aide le plus à cette circulation, c'est que les artères ont un battement continuel, semblable à celui du cœur, et qui le suit: c'est ce qui s'appelle le *pouls*.

Et il est aisé d'entendre que les artères doivent s'enfler au battement du cœur qui jette du sang dedans; mais, outre cela, on a remarqué que, par leur composition, elles ont, comme le cœur, un battement qui leur est propre.

On peut entendre ce battement, ou en supposant que leurs fibres, une fois enflées par le sang que le cœur y jette, font sur elles-mêmes une espèce de ressort, ou qu'elles sont tournées de sorte qu'elles se remuent comme le cœur même, à la manière des muscles.

Quoi qu'il en soit, l'artère peut être considérée comme un cœur répandu partout, pour battre le sang et le pousser en avant, et comme un ressort, ou un muscle monté, pour ainsi parler, sur le mouvement du cœur, et qui doit battre en même cadence.

Il paraît donc que, par la structure et le battement de l'artère, le sang doit toujours avancer dans ce vaisseau; et d'ailleurs l'artère battant sans relâche sur la veine qui lui est conjointe, y doit faire le même effet que sur elle-même, quoique

non de même force: c'est-à-dire qu'elle y doit battre le sang, et le pousser continuellement de valvule en valvule, sans le laisser reposer un seul moment.

Et par là il a fallu que l'artère, qui devait avoir un battement si continuel et si ferme, fût d'une consistance plus solide et plus dure que la veine; joint que l'artère, qui reçoit le sang comme il vient du cœur, c'est-à-dire plus échauffé et plus vif, a dû encore, pour cette raison, être d'une structure plus forte, pour empêcher que cette liqueur n'échappât en abondance par son extrême subtilité, et ne rompit ses vaisseaux, à la manière d'un vin fumeux.

Il n'est pas possible de s'empêcher d'admirer la sagesse de la nature, qui ici, comme partout ailleurs, forme les parties de la manière qu'il faut, pour les effets auxquels on les voit manifestement destinées.

Il y a deux artères et deux principales veines, d'où naissent toutes les autres. La plus grande artère s'appelle *l'aorte*; la plus grande veine s'appelle la *veine-cave*. La plus petite artère, crue autrefois veine, s'appelle encore maintenant *veine-artérielle*; comme la plus petite veine, crue autrefois artère, s'appelle *artère-veineuse*.

A chaque côté du cœur, il y a une veine et une artère. La veine-cave est au côté droit, où elle vide, dans la cavité du même côté, le sang qui est reçu dans la plus petite artère. L'aorte, ou la grande artère, est au côté gauche, où elle reçoit le sang qui est versé par la plus petite veine.

Les veines et les artères ont leur bouche large du côté du cœur, d'où elles s'étendent en diverses branches, qui, à force de se partager, deviennent imperceptibles.

L'aorte et la veine-cave vont par tout le corps, excepté le poumon, où la plus petite artère et la plus petite veine, à mesure qu'elles s'éloignent du cœur, se répandent et se perdent en mille petits rameaux.

Immédiatement en sortant du cœur, l'aorte et la grande veine envoient une de leurs branches dans le cerveau; et c'est par là que s'y fait ce transport soudain des esprits, dont il a été parlé.

Les nerfs sont comme de petites cordes, ou plutôt de petits filets, qui commencent par le cerveau, et s'étendent par tout le corps jusqu'aux dernières extrémités.

Partout où il y a des nerfs, il y a quelque sentiment, et partout où il y a du sentiment, il s'y rencontre des nerfs: ce qui fait regarder les nerfs comme le propre organe des sens.

Les nerfs sont creux au dedans, en forme de petits tuyaux; et nous avons déjà vu que c'est par eux que se fait la conduite des esprits par tout le corps.

Leur cavité est remplie d'une certaine moëlle qu'on dit être de même nature que le cerveau, et à travers de laquelle les esprits peuvent aisément continuer leurs cours, à cause qu'elle est rare et poreuse.

Par là se voient deux usages principaux des nerfs. Ils sont premièrement les organes propres du sentiment. C'est pourquoi, à chaque partie qui est le siège de quelqu'un des sens, il y a des nerfs

destinés pour servir au sentiment : par exemple, il y a aux yeux les nerfs optiques, les auditifs aux oreilles, les olfactifs aux narines, et les gustatifs à la langue. Ces nerfs servent aux sens situés dans ces parties ; et comme le toucher se trouve par tout le corps, il y a aussi des nerfs répandus par tout le corps.

Ceux qui vont ainsi par tout le corps, en sortant du cerveau, passent le long de l'épine du dos, d'où ils se partagent et s'étendent dans toutes les parties.

Le second usage des nerfs n'est guère moins important. C'est de porter par tout le corps les esprits qui font agir les muscles, et causent tous les mouvements.

Ces mêmes nerfs répandus partout, qui servent au toucher, servent aussi à cette conduite des esprits dans tous les muscles. Mais les nerfs que nous avons considérés comme les propres organes des quatre autres sens, n'ont point cet usage.

Et il est à remarquer que les nerfs qui servent au toucher se trouvent même dans les parties qui servent aux autres sens, dont la raison est que ces parties-là ont avec leur sentiment propre celui du toucher. Les yeux, les oreilles, les narines et la langue, peuvent recevoir des impressions qui ne dépendent que du toucher seul, et d'où naissent des douleurs auxquelles ni les couleurs, ni les sons, ni les odeurs, ni le goût, n'ont aucune part.

Ces parties ont aussi des mouvements qui demandent d'autres nerfs que ceux qui servent immédiatement à leurs sensations particulières. Par exemple, les mouvements des yeux qui se tournent de tant de côtés, et ceux de la langue qui paraissent si divers dans la parole, ne dépendent en aucune sorte des nerfs qui servent au goût et à la vue. Et aussi y en trouve-t-on beaucoup d'autres ; par exemple, dans les yeux, les nerfs moteurs, et les autres que démontre l'anatomie.

Les parties que nous venons de décrire ont toutes, ou presque toutes, de petits passages qu'on appelle *poros* par où s'échappent et s'évaporent les matières les plus légères et les plus subtiles, par un mouvement qu'on appelle *transpiration*.

IX. *Le sang et les esprits.*

Après avoir parlé des parties qui ont de la consistance, il faut parler maintenant des liqueurs et des esprits.

Il y a une liqueur qui arrose tout le corps, et qu'on appelle le *sang*.

Cette liqueur est mêlée dans toute sa masse, de beaucoup d'autres liqueurs, telles que sont la *bile* et les *sérosités*. Celle qui est rouge, qu'on voit à la fin se figer dans une palette, et qui en occupe le fond, est celle qu'on appelle proprement *sang*.

C'est par cette liqueur que la chaleur se répand et s'entretient. C'est d'elle que se nourrissent toutes les parties ; et si l'animal ne se réparait continuellement par cette nourriture, il périrait.

C'est un grand secret de la nature, de savoir comment le sang s'échauffe dans le cœur.

Et d'abord, on peut penser que le cœur étant extrêmement chaud, le sang s'y échauffe et s'y dilate, comme l'eau dans un vaisseau déjà échauffé.

Et si la chaleur du cœur, qu'on ne trouve guère plus grande que celle des autres parties, ne suffit pas pour cela, on y peut ajouter deux choses : l'une, que le sang soit composé ou en son tout, ou en partie, d'une matière de la nature de celles qui s'échauffent par le mouvement. Et déjà on le voit fort mêlé de bile, matière si aisée à échauffer, et peut-être que le sang même, dans sa propre substance, tient de cette qualité : de sorte qu'étant, comme il est continuellement, battu premièrement par le cœur, et ensuite par les artères, il vient à un degré de chaleur considérable.

L'autre chose qu'on peut dire, est qu'il se fait dans le cœur une fermentation du sang.

On appelle *fermentation*, lorsqu'une matière s'enfle par une espèce de bouillonnement, c'est-à-dire par la dilatation de ses parties intérieures. Ce bouillonnement se fait par le mélange d'une autre matière qui se répand et s'insinue entre les parties de celle qui est fermentée, et qui, poussant du dedans au dehors, leur donne une plus grande circonférence. C'est ainsi que le levain enfle la pâte.

On peut donc penser que le cœur mêle dans le sang une matière, quelle qu'elle soit, capable de le fermenter ; ou même, sans chercher plus loin, qu'après que l'artère a reçu le sang que le cœur y pousse, quelque partie restée dans le cœur sert de ferment au nouveau sang que la veine y décharge aussitôt après, comme un peu de vieille pâte aigre fermente et enfle la nouvelle.

Soit donc qu'une de ces causes suffise, soit qu'il les faille toutes joindre ensemble, ou que la nature ait encore quelque autre secret inconnu aux hommes ; il est certain que le sang s'échauffe beaucoup dans le cœur, et que cette chaleur entretient la vie.

Car d'un sang refroidi il ne s'engendre plus d'esprits ; ainsi le mouvement cesse, et l'animal meurt.

Le sang doit avoir une certaine consistance médiocre, et quand il est ou trop subtil ou trop épais, il en arrive divers maux à tout le corps.

Il bouillonne quelquefois extraordinairement et souvent il s'épaissit avec excès : ce qui lui doit arriver par le mélange de quelque liqueur.

Et il ne faut pas croire que cette liqueur, qui peut ou épaissir tout le sang, ou le faire bouillonner, soit toujours en grande quantité : l'expérience faisant voir combien peu il faut de levain pour enfler beaucoup de pâte, et que souvent une seule goutte d'une certaine liqueur agite et fait bouillir une quantité beaucoup plus grande qu'une autre.

C'est par là qu'une goutte de venin, entrée dans le sang, en fige toute la masse, et nous cause une mort certaine : et on peut croire de même, qu'une goutte de liqueur d'une autre nature fera bouillonner tout le sang. Ainsi ce n'est pas toujours la trop grande quantité de sang, mais c'est souvent son bouillonnement qui le fait sortir des veines, et qui cause les saignements de nez, ou les autres accidents semblables, qu'on ne guérit pas toujours aussi en tirant du sang, mais en trouvant ce qui est capable de le rafraîchir et de le calmer.

Nous avons déjà dit du sang, qu'il a un cours perpétuel du cœur dans les artères, des artères

dans les veines, et des veines encore dans le cœur, d'où il est jeté de nouveau dans les artères; et toujours de même tant que l'animal est vivant.

Ainsi c'est le même sang qui est dans les artères et dans les veines; avec cette différence, que le sang artériel sortant immédiatement du cœur doit être plus chaud, plus subtil et plus vif, au lieu que celui des veines est plus tempéré et plus épais. Il ne laisse pas d'avoir sa chaleur, mais plus modérée; et se figerait tout à fait, s'il crouissait dans les veines, et ne venait bientôt se réchauffer dans le cœur.

Le sang artériel a encore cela de particulier, que quand l'artère est piquée, on le voit saillir comme par bouillons, et à diverses reprises, ce qui est causé par le battement de l'artère.

Toutes les humeurs, comme la bile jaune ou noire, appelée autrement *mélancolie*, les sérosités, et la pituite ou le flegme, coulent avec le sang dans la même masse, et en sont aussi séparées en certaines parties du corps, ainsi qu'il a été dit. Ces humeurs ont différentes qualités, tant par leur propre nature, que selon qu'elles sont diversement préparées, et pour ainsi dire criblées. C'est de cette masse commune que sont épreintes et formées la salive, les urines, les sueurs, les eaux contenues dans les vaisseaux lymphatiques qu'on trouve auprès des veines; celles qui remplissent les glandes de l'estomac, par exemple, qui servent tant à la digestion; ces larmes enfin que la nature tient réservées en de certains tuyaux auprès des yeux, peut-être pour les rafraîchir et les humecter.

Les esprits sont la partie la plus vivé et la plus agitée du sang. C'est une espèce de vapeur extraordinairement subtile et mouvante, que la chaleur du cœur a fait élever, et qui est portée promptement par certains vaisseaux au cerveau, où les esprits s'affinent davantage par leur propre agitation, par celle du cerveau même, et par la nature des parties où ils passent, à peu près comme des liqueurs s'épurent et se clarifient dans les instruments par où on les coule.

De là ils entrent dans les nerfs qu'ils tiennent tendus; par les nerfs ils s'insinuent dans les muscles qu'ils font jouer, et mettent en action toutes les parties.

X. Le sommeil, la veille et la nourriture.

Quand les esprits sont épuisés à force d'agir, les nerfs se détendent, tout se relâche, l'animal s'endort, et se délasse du travail et de l'action où il est sans cesse pendant qu'il veille.

Le sang et les esprits se dissipent continuellement, et ont aussi besoin d'être réparés.

Pour ce qui est des esprits, il est aisé de concevoir qu'étant si subtils et si agités, ils passent à travers les pores, et se dissipent d'eux-mêmes par leur propre agitation.

On peut aussi aisément comprendre que le sang, à force de passer et de repasser dans le cœur, s'évaporerait à la fin. Mais il y a une raison particulière à la dissipation du sang, tirée de la nourriture.

Les parties de notre corps doivent bien avoir quelque consistance; mais si elles n'avaient aussi quelque mollesse, elles ne seraient pas assez ma-

niables, ni assez pliantes pour faciliter le mouvement. Etant donc, comme elles sont, assez tendres, elles se dissipent et se consomment facilement, tant par leur propre chaleur, que par la perpétuelle agitation des corps qui les environnent. C'est pour cela qu'un corps mort, par la seule agitation de l'air auquel il est exposé, se corrompt et se pourrit. Car l'air ainsi agité, ébranlant ce corps mort par le dehors, et s'insinuant dans les pores par sa subtilité, à la fin l'altère et le dissout. Le même arriverait à un corps vivant, s'il n'était réparé par la nourriture.

Ce renouvellement des chairs et des autres parties du corps, paraît principalement dans la guérison des blessures, qu'on voit se former, et en même temps les chairs revenir par une assez prompte régénération.

Cette réparation se fait par le moyen du sang qui coule dans les artères, dont les plus subtiles parties s'échappent par les pores, dégouttent sur tous les membres, où elles se prennent, s'y attachent et les renouvellent. C'est par là que le corps croît et s'entretient, comme on voit les plantes et les fleurs croître et s'entretenir par l'eau de la pluie. Ainsi le sang, toujours employé à nourrir et à réparer l'animal, s'épuiserait aisément s'il n'était lui-même réparé, et la source en serait bientôt tarie.

La nature y a pourvu par les aliments qu'elle nous a préparés, et par les organes qu'elle a disposés pour renouveler le sang, et par le sang tout le corps.

L'aliment commence premièrement à s'amollir dans la bouche par le moyen de certaines eaux épreintes des glandes qui y aboutissent. Ces eaux détrempe les viandes, et font qu'elles peuvent plus facilement être brisées et broyées par les mâchoires; ce qui est un commencement de digestion.

De là elles sont portées par l'œsophage dans l'estomac, où il coule dessus d'autres sortes d'eaux épreintes d'autres glandes qui se voient en nombre infini dans l'estomac même. Par le moyen de ces eaux, et à la faveur de la chaleur du foie, les viandes se cuisent dans l'estomac, à peu près comme elles feraient dans une marmite mise sur le feu; ce qui se fait d'autant plus facilement, que ces eaux de l'estomac sont de la nature des eaux fortes; car elles ont la vertu d'inciser les viandes et les coupent si menues, qu'il n'y a plus rien de l'ancienne forme.

C'est ce qui s'appelle la *digestion*, qui n'est autre chose que l'altération que souffre l'aliment dans l'estomac, pour être disposé à s'incorporer à l'animal.

Cette matière digérée blanchit et devient comme liquide: c'est ce qui s'appelle le *chyle*.

Il est porté de l'estomac au boyau qui est au-dessous, et où se commence la séparation du pur et de l'impur, laquelle se continue tout le long des intestins.

Elle se fait par le pressement continu que cause la respiration, et le mouvement du diaphragme sur les boyaux. Car étant ainsi pressés, la matière dont ils sont pleins est contrainte de couler dans toutes les ouvertures qu'elle trouve dans son passage; en sorte que les veines lactées,

qui sont attachées aux boyaux, ne peuvent manquer d'être remplies par ce mouvement.

Mais comme elles sont fort minces, elles ne peuvent recevoir que les parties les plus délicates, qui, exprimées par le pressement des intestins, se jettent dans ces veines, et y forment cette liqueur blanche qui les remplit et les colore, pendant que le plus grossier, par la force du même pressement, continue son chemin dans les intestins jusqu'à ce que le corps en soit déchargé.

Car il y a quelques valvules disposées d'espace en espace dans les intestins, qui empêchent la matière de remonter; et on remarque, outre cela, qu'ils sont tournés en dedans comme une espèce de vis, qui détermine la matière à prendre un certain cours, et la conduit aux extrémités par où elle doit sortir.

La liqueur des veines lactées est celle que la nature prépare pour la nourriture de l'animal. Le reste est le superflu, et comme le mare qu'elle rejette, qu'on appelle aussi pour cette raison, *excrément*.

Ainsi se fait la séparation du liquide d'avec le grossier, et du pur d'avec l'impur; à peu près de la même sorte que le vin et l'huile s'expriment du raisin et de l'olive pressée; ou comme la fleur de farine passe par un sas plutôt que le son; ou que certaines liqueurs, passées par une chausse, se clarifient et y laissent ce qu'elles ont de plus grossier.

Les détours des boyaux, repliés les uns sur les autres, font que la matière, digérée dans l'estomac, y séjourne plus longtemps, et donne tout le loisir nécessaire à la respiration, pour exprimer tout le bon suc, en sorte qu'il ne s'en perde aucune partie.

A cela sert beaucoup encore cette disposition des parties intérieures des boyaux en forme de vis; ce qui fait que la matière digérée ne peut s'échapper qu'après de longs circuits, durant lesquels la nature tire toujours ce qui lui est propre.

Il arrive aussi, par ces détours et cette disposition intérieure des boyaux, que l'animal ayant une fois pris sa nourriture, peut demeurer longtemps sans en prendre de nouvelle, parce que le suc épuré qui le nourrit est longtemps à s'exprimer; ce qui fait durer la nutrition, et empêche la faim de revenir si tôt.

Et on remarque que les animaux qu'on voit presque toujours affamés, comme par exemple les loups, ont les intestins fort droits: d'où il arrive que l'aliment digéré y séjourne peu, et que le besoin de manger est pressant, et revient souvent.

Comme les entrailles, pressées par la respiration, jettent dans les veines lactées la liqueur dont nous venons de parler, ces veines, pressées par la même force, la poussent au milieu du mésentère, dans la glande où nous avons dit qu'elles aboutissent: d'où le même pressement les porte dans un certain réservoir, nommé le *réservoir de Pecquet*, du nom d'un fameux anatomiste de nos jours, qui l'a découvert.

De là il passe dans un long vaisseau, qui, par la même raison, est appelé le *canal* ou le *conduit de Pecquet*. Ce vaisseau, étendu le long de l'épine du dos, aboutit un peu au-dessous du cou, à une des veines qu'on appelle sous-clavières; d'où il est

porté dans le cœur, et là il prend tout à fait la forme de sang.

Il sera aisé de comprendre comme le chyle est élevé à cette veine, si on considère que le long de ce *vaisseau de Pecquet*, il a des valvules disposées par intervalles, qui empêchent cette liqueur de descendre; et que, d'ailleurs elle est continuellement poussée en haut, tant par la matière qui vient en abondance des veines lactées, que par le mouvement du poumon qui fait monter ce suc en pressant le vaisseau où il est contenu.

Il n'est pas croyable à combien de choses sert la respiration. Elle rafraîchit le cœur et le sang: elle entraîne avec elle, et pousse dehors les fumées qu'excite la chaleur du cœur: elle fournit l'air dont se forment la voix et la parole: elle aide par l'air qu'elle attire, à la génération des esprits: elle pousse le chyle des entrailles dans les veines lactées, de là dans la glande du mésentère, ensuite dans le *réservoir* et dans le *canal de Pecquet*, et enfin dans la sous-clavière; et en même temps elle facilite l'éjection des excréments, toujours en pressant les intestins.

XI. *Le cœur et le cerveau sont les deux maîtresses parties.*

Voilà quelle est à peu près la disposition du corps, et l'usage de ses parties, parmi lesquelles il paraît que le cœur et le cerveau sont les principales et celles qui, pour ainsi dire, mènent toutes les autres.

Ces deux maîtresses parties influent dans tout le corps. Le cœur y envoie partout le sang dont il est nourri; et le cerveau y distribue de tous côtés les esprits par lesquels il est remué.

Au premier, la nature a donné les artères et les veines, pour la distribution du sang; et elle a donné les nerfs au second, pour l'administration des esprits.

Nous avons vu que la fabrique des esprits se commence par le cœur, lorsque battant le sang et l'échauffant, il en élève les parties les plus subtiles au cerveau, qui les perfectionne, et qui ensuite en renvoie au cœur ce qui est nécessaire pour exciter son battement.

Ainsi ces deux maîtresses parties, qui mettent pour ainsi dire tout le corps en action, s'aident mutuellement dans leurs fonctions, puisque sans les vapeurs que le cœur élève du sang, le cerveau n'aurait pas de quoi former les esprits, et que le cœur aussi n'aurait point de battement sans les esprits que le cerveau lui envoie.

Dans ce secours nécessaire que se donnent ces deux parties, laquelle des deux commence? C'est ce qu'il est malaisé de déterminer, et il faudrait pour cela avoir recours à la première formation de l'animal.

Pour entendre ce qu'il y a ici de plus constant, il faut penser, avant toutes choses, que le fœtus ou l'embryon, c'est-à-dire l'animal qui se forme, est engendré d'autres animaux déjà formés et vivants, où il y a par conséquent du sang et des esprits déjà tout faits, qui peuvent se communiquer à l'animal qui commence.

On voit, en effet, que l'embryon est nourri du sang de la mère qui le porte. On peut donc penser

que ce sang étant conduit dans le cœur de ce petit animal qui commence d'être, s'y réchauffe et s'y dilate par la chaleur naturelle à cette partie; que de là passent au cerveau ces vapeurs subtiles, qui achèvent de s'y former en esprits, à la manière qui a été dite; que ces esprits, revenus au cœur par les nerfs, causent son premier battement, qui se continue ensuite à peu près comme celui d'une pendule après une première vibration.

On peut penser aussi, et peut-être plus vraisemblablement, que l'animal étant tiré de semences pleines d'esprits, le cerveau, par sa première conformation, en peut avoir ce qui lui en faut pour exciter dans le cœur cette première pulsation, d'où suivent toutes les autres.

Quoi qu'il en soit, l'animal qui se forme venant d'un animal déjà formé, on peut aisément comprendre que le mouvement se continue de l'un à l'autre; et que le premier ressort, dont Dieu a voulu que tout dépendit, étant une fois ébranlé, ce même mouvement s'entretient toujours.

Au reste, outre les parties que nous venons de considérer dans le corps, il y en a beaucoup d'autres connues et inconnues à l'esprit humain. Mais ceci suffit pour entendre l'admirable économie de ce corps, si sagement et si délicatement organisé, et les principaux ressorts par lesquels s'en exercent les opérations.

XII. *La santé, la maladie, la mort; et à propos des maladies, les passions en tant qu'elles regardent le corps.*

Quand le corps est en bon état, et dans sa disposition naturelle, c'est ce qui s'appelle *santé*. La maladie, au contraire, est la mauvaise disposition du tout, ou de ses parties. Que si l'économie du corps est tellement troublée, que les fonctions naturelles cessent tout à fait, la mort de l'animal s'ensuit.

Cela doit arriver précisément quand les deux maîtresses pièces, c'est-à-dire le cerveau et le cœur sont hors d'état d'agir; c'est-à-dire quand le cœur cesse de battre, et que le cerveau ne peut plus exercer cette action quelle qu'elle soit, qui envoie les esprits au cœur.

Car encore que le concours des autres parties soit nécessaire pour nous faire vivre, la cessation de leur action nous fait languir, mais ne nous tue pas tout à coup: au lieu que quand l'action du cerveau ou du cœur cesse tout à fait, on meurt à l'instant.

Or, on peut en général concevoir trois choses capables de causer dans ces deux parties cette cessation funeste: la première, si elles sont ou altérées dans leur substance, ou dérangées dans leur composition; la seconde, si les esprits, qui sont, pour ainsi dire, l'âme du ressort, viennent à manquer; la troisième, si ne manquant pas, et se trouvant préparés, ils sont empêchés par quelque autre cause de couler, ou du cerveau dans le cœur, ou du cœur dans le cerveau.

Et il semble que toute machine doive cesser par une de ces causes. Car, ou le ressort se rompt, comme les tuyaux dans un orgue, et les roues ou les meules dans un moulin: ou le moteur cesse; comme si la rivière, qui fait aller ces roues, est détournée, ou que le soufflet, qui pousse l'air

dans l'orgue, soit brisé: ou le moteur et le mobile étant en état, l'action de l'un sur l'autre est empêchée par quelque autre corps; comme si quelque chose au dedans de l'orgue empêche le vent d'y entrer, ou que l'eau et toutes les roues étant comme il faut, quelque corps interposé en un endroit principal empêche le jeu.

Appliquant ceci à l'homme, machine sans comparaison plus ingénieuse et plus délicate, mais, en ce qu'il a de corporel, pure machine, on peut concevoir qu'il meurt, si les ressorts principaux se corrompent, si les esprits qui sont le moteur s'éteignent, ou si, les ressorts étant en état et les esprits prêts, le jeu en est empêché par quelque autre cause.

S'il arrive, par quelque coup, que le cerveau ou le cœur soient entamés et que la continuité des filets soit interrompue; et sans entamer la substance, si le cerveau ou se ramollit ou se dessèche excessivement, ou que, par un accident semblable, les fibres du cœur se raidissent ou se relâchent tout à fait, alors ces deux ressorts, d'où dépend tout le mouvement, ne subsistent plus, et toute la machine est arrêtée.

Mais quand le cerveau et le cœur demeureraient en leur entier, dès-là que les esprits manquent, les ressorts cessent, faute de moteur: et quand il se formerait des esprits conditionnés comme il faut, si les tuyaux par où ils doivent passer, ou resserrés, ou remplis de quelque autre chose, leur ferment l'entrée, c'est de même que s'ils n'étaient plus. Ainsi le cerveau et le cœur dont l'action et la communication nous font vivre, restent sans force, le mouvement cesse dans son principe, toute la machine demeure et ne peut se rétablir.

Voilà ce qu'on appelle *mort*; et les dispositions à cet état s'appellent *maladies*.

Ainsi toute altération dans le sang, qui l'empêche de fournir pour les esprits une matière louable, rend le corps malade; et si la chaleur naturelle, ou étouffée par la trop grande épaisseur du sang, ou dissipée par son excessive subtilité, n'envoie plus d'esprits, il faut mourir: tellement qu'on peut définir la mort, l'extinction de la chaleur naturelle dans le sang et dans le cœur.

Outre les altérations qui arrivent dans le corps par les maladies, il y en a qui sont causées par les passions, qui, à vrai dire, sont une espèce de maladie. Il serait trop long d'expliquer ici toutes ces altérations; et il suffit d'observer, en général, qu'il n'y a point de passion qui ne fasse quelque changement dans les esprits, et par les esprits dans le cœur et dans le sang. Et c'est une suite nécessaire de l'impression violente que certains objets font dans le cerveau.

De là il arrive nécessairement que quelques-unes des passions les y excitent et les y agitent avec violence, et que les autres les y ralentissent. Les unes par conséquent les font couler plus abondamment dans le cœur et les autres moins. Celles qui les font abonder, comme la colère et l'audace, les répandent avec profusion, et les poussent de tous côtés au dedans et au dehors: celles qui en excitent moins, telles que sont la tristesse et le désespoir, les retiennent serrés au dedans, comme pour les ménager.

De là naissent dans le cœur et dans le poulx des battements, les uns plus lents, les autres plus vites; les uns incertains et inégaux, et les autres plus mesurés; d'où il arrive dans le sang divers changements, et de là conséquemment de nouvelles altérations dans les esprits. Les membres extérieurs reçoivent aussi de différentes dispositions. Quand on est attaqué, le cerveau envoie plus d'esprits aux bras et aux mains, et c'est ce qui fait qu'on est plus fort dans la colère. Dans cette passion, les muscles s'affermissent, les nerfs se bandent, les poings se ferment, tout se tourne à l'ennemi pour l'écraser, et le corps est disposé à se ruer sur lui de tout son poids. Quand il s'agit de poursuivre un bien, ou de fuir un mal pressant, les esprits accourent avec abondance aux cuisses et aux jambes pour hâter la course; tout le corps soutenu par leur extrême vivacité devient plus léger: ce qui a fait dire au poète, parlant d'Apollon et de Daphné: *Hic spe celer, illa timore*. Si un bruit un peu extraordinaire menace de quelque coup, on s'éloigne naturellement de l'endroit d'où vient le bruit en y jetant l'œil, afin d'esquiver plus facilement; et quand le coup est reçu, la main se porte aussitôt aux parties blessées, pour ôter, s'il se peut, la cause du mal: tant les esprits sont disposés, dans les passions, à seconder promptement les membres qui ont besoin de se mouvoir.

Par l'agitation du dedans, la disposition du dehors est toute changée. Selon que le sang accourt au visage ou s'en retire, il y paraît ou inflammation ou pâleur. Ainsi on voit dans la colère les yeux allumés; on y voit rougir le visage, qui, au contraire, pâlit dans la crainte. La joie et l'espérance en adoucissent les traits, ce qui répand sur le front une image de sérénité. La colère et la tristesse, au contraire, les rendent plus rudes, et leur donnent un air ou plus farouche ou plus sombre. La voix change aussi en diverses sortes; car selon que le sang ou les esprits coulent plus ou moins dans le poulmon, dans les muscles qui l'agitent, et dans la trachée-artère par où il respire l'air, ces parties, ou dilatées ou pressées diversement, poussent tantôt des sons éclatants, tantôt des cris aigus, tantôt des voix confuses, tantôt de longs gémissements, tantôt des soupirs entre-coups. Les larmes accompagnent de tels états, lorsque les tuyaux qui en sont la source sont dilatés ou pressés à une certaine mesure. Si le sang refroidi, et par là épaissi, envoie peu de vapeurs au cerveau, et lui fournit moins de matière d'esprits qu'il ne faut, ou si, au contraire, étant ému et échauffé plus qu'à l'ordinaire, il en fournit trop, il arrivera tantôt des tremblements et des convulsions, tantôt des langueurs et des défaillances. Les muscles se relâcheront, et on se sentira prêt à tomber: ou bien en se resserrant excessivement, ils rétréciront la peau, et feront dresser les cheveux dont elle renferme la racine, et causeront ce mouvement qu'on appelle *horreur*. Les physiciens expliquent en particulier toutes ces altérations; mais c'est assez pour notre dessein d'en avoir remarqué en général la nature, les causes, les effets et les signes.

Les passions, à les regarder seulement dans le corps, semblent n'être autre chose qu'une agitation

extraordinaire des esprits ou du sang, à l'occasion de certains objets qu'il faut fuir ou poursuivre.

Ainsi la cause des passions doit être l'impression et le mouvement qu'un objet de grande force fait dans le cerveau.

De là suit l'agitation et des esprits et du sang, dont l'effet naturel doit être de disposer le corps de la manière qu'il faut pour fuir l'objet ou le suivre; mais cet effet est souvent empêché par accident.

Les signes des passions, qui en sont aussi des effets, mais moins principaux, c'est ce qui en paraît au dehors; tels sont les larmes, les cris et les autres changements, tant de la voix que des yeux et du visage.

Car comme il est de l'institution de la nature, que les passions des uns fassent impression sur les autres; par exemple, que la tristesse de l'un excite la pitié de l'autre; que lorsque l'un est disposé à faire du mal par la colère, l'autre soit disposé, en même temps, ou à la défense ou la retraite, et ainsi du reste; il a fallu que les passions n'eussent pas seulement de certains effets au dedans, mais qu'elles eussent encore au dehors chacune son propre caractère, dont les autres hommes pussent être frappés.

Et cela paraît tellement du dessein de la nature, qu'on trouve sur le visage une infinité de nerfs et de muscles, dont on ne reconnaît point d'autre usage, que d'en tirer en divers sens toutes les parties, et d'y peindre les passions, par la secrète correspondance de leurs mouvements avec les mouvements intérieurs.

XIII. Correspondance de toutes les parties.

Il nous reste encore à considérer le consentement de toutes les parties du corps, pour s'entraider mutuellement, et pour la défense du tout. Quand on tombe d'un côté, le cou, et tout le corps se tourne à l'opposite. De peur que la tête ne se heurte, les mains se jettent devant elle, et s'exposent aux coups qui la briseraient. Dans la lutte, on voit le coude se présenter comme un bouclier devant le visage. Les paupières se ferment pour garantir l'œil. Si on est fortement penché d'un côté, le corps se porte de l'autre pour faire le contre-poids, et se balance lui-même en diverses manières, pour prévenir une chute ou pour la rendre moins incommode. Par la même raison, si on porte un grand poids d'un des côtés, on se sert de l'autre à contrepeser. Une femme qui porte un seau d'eau pendu à la droite, étend le bras gauche, et se penche de ce côté-là. Celui qui porte sur le dos, se penche en avant; et au contraire, quand on porte sur la tête, le corps naturellement se tient droit. Enfin il ne manque jamais de se situer de la manière la plus convenable pour se soutenir; en sorte que les parties ont toujours un même centre de gravité, qu'on prend au juste, comme si on savait la mécanique. A cela on peut rapporter certains effets des passions que nous avons remarqués. Enfin, il est visible que les parties du corps sont disposées à se prêter un secours mutuel, et à concourir ensemble à la conservation de leur tout.

Tant de mouvements si bien ordonnés, et si

forts selon les règles de la mécanique, se font en nous sans science, sans raisonnement et sans réflexion : au contraire, la réflexion ne ferait ordinairement qu'embarrasser. Nous verrons dans la suite qu'il se fait en nous, sans que nous le sachions ou que nous le sentions, une infinité de mouvements semblables. La prunelle s'élargit et se rétrécit de la manière la plus convenable à nous faire voir de loin ou de près. La trachée-artère s'ouvre et se resserre selon les tons qu'elle doit former. La bouche se dispose, et la langue se remue comme il faut, pour les différentes articulations. Un petit enfant, pour tirer des mamelles de sa nourrice la liqueur dont il se nourrit, ajuste aussi bien ses lèvres et sa langue, que s'il savait l'art des pompes aspirantes; ce qu'il fait même en dormant : tant la nature a voulu nous faire voir que ces choses n'avaient pas besoin de notre attention.

Mais moins il y a d'adresse et d'art, de notre côté, dans des mouvements si proportionnés et si justes, plus il en paraît dans celui qui a si bien disposé toutes les parties de notre corps.

XVI. *Récapitulation, où sont ramassées les propriétés de l'âme et du corps.*

Par les choses qui ont été dites, il est aisé de comprendre la différence de l'âme et du corps, et il n'y a qu'à considérer les diverses propriétés que nous y avons remarquées.

Les propriétés de l'âme sont : voir, ouïr, goûter, sentir ; imaginer, avoir du plaisir ou de la douleur, de l'amour ou de la haine, de la joie ou de la tristesse, de la crainte ou de l'espérance ; assurer, nier, douter, raisonner, réfléchir et considérer, comprendre, délibérer, se résoudre ; vouloir ou ne vouloir pas : toutes choses qui dépendent du même principe, et que nous avons entendues très-distinctement sans nommer seulement le corps, si ce n'est comme l'objet que l'âme aperçoit, ou comme l'organe dont elle se sert.

La marque que nous entendons distinctement ces opérations de notre âme, c'est que jamais nous ne prenons l'une pour l'autre. Nous ne prenons point le doute pour l'assurance, ni affirmer pour nier, ni raisonner pour sentir : nous ne confondons pas l'espérance avec le désespoir, ni la crainte avec la colère, ni la volonté de vivre selon la raison avec celle de vivre selon les sens et les passions.

Ainsi nous connaissons distinctement les propriétés de l'âme. Voyons maintenant celles du corps.

Les propriétés du corps et des parties qui le composent sont d'être étendues plus ou moins, d'être agitées plus vite ou plus lentement ; d'être ouvertes ou d'être fermées, dilatées ou pressées, tendues ou relâchées, jointes ou séparées les unes des autres, épaisses ou déliées, capables d'être insinuées en certains endroits plutôt qu'en d'autres : choses qui appartiennent au corps et qui en font manifestement la nourriture, l'augmentation, la diminution, le mouvement et le repos.

En voilà assez pour connaître la nature de l'âme et du corps, et l'extrême différence de l'un et de l'autre.

CHAPITRE III.

De l'union de l'Âme et du Corps.

I. *L'âme est naturellement unie au corps.*

Il a plu néanmoins à Dieu, que des natures si différentes fussent étroitement unies. Et il était convenable, afin qu'il y eût de toutes sortes d'êtres dans le monde, qu'il s'y trouvât, et des corps qui ne fussent unis à aucun esprit, tels que sont la terre et l'eau, et les autres de cette nature ; et des esprits, qui, comme Dieu même, ne fussent unis à aucun corps, tels que sont les anges ; et aussi des esprits unis à un corps, telle qu'est l'âme raisonnable, à qui, comme à la dernière de toutes les créatures intelligentes, il devait échoir en partage, ou plutôt convenir naturellement de faire un même tout avec le corps qui lui est uni.

Ce corps, à le regarder comme organique, est un par la proportion et la correspondance de ses parties ; de sorte qu'on peut l'appeler un même organe, de même et à plus forte raison qu'un luth ou un orgue est appelé un seul instrument : d'où il résulte que l'âme lui doit être unie en son tout, parce qu'elle lui est unie comme à un seul organe parfait dans sa totalité.

II. *Des effets principaux de cette union, et deux genres d'opérations dans l'âme.*

C'est cette union admirable de notre corps et de notre âme que nous avons à considérer. Et quoiqu'il soit difficile et peut-être impossible à l'esprit humain d'en pénétrer le secret, nous en voyons pourtant quelque fondement dans les choses qui ont été dites.

Nous avons distingué dans l'âme deux sortes d'opérations : les opérations sensibles, et les opérations intellectuelles ; les unes attachées à l'altération et au mouvement des organes corporels, les autres supérieures au corps, et nées pour le gouverner.

Car il est visible que l'âme se trouve assujétie par ses sensations aux dispositions corporelles ; et il n'est pas moins clair que, par le commandement de la volonté guidée par l'intelligence, elle remue les bras, les jambes, la tête, et enfin transporte tout le corps.

Que si l'âme n'était simplement qu'intellectuelle, elle serait tellement au-dessus du corps, qu'on ne saurait par où elle y pourrait tenir ; mais parce qu'elle est sensitive, on la voit manifestement unie au corps par cet endroit-là, ou, pour mieux dire, par toute sa substance, puisqu'elle est indivisible, et qu'on peut bien en distinguer les opérations, mais non pas la partager dans son fond.

Dès-là que l'âme est sensitive, elle est sujette au corps de ce côté-là, puisqu'elle souffre de ses mouvements, et que les sensations, les unes fâcheuses et les autres agréables, y sont attachées.

De là suit un autre effet : c'est que l'âme qui remue les membres et tout le corps par sa volonté, le gouverne comme une chose qui lui est intimement unie, qui la fait souffrir elle-même, et lui cause des plaisirs et des douleurs extrêmement vives.

Voilà ce que nous pouvons entendre de l'union de l'âme, et elle se fait remarquer principalement par deux effets.

Le premier est que de certains mouvements du corps suivent certaines pensées ou sentiments dans l'âme ; et le second réciproquement, qu'à une certaine pensée ou sentiment qui arrive à l'âme, sont attachés certains mouvements qui se font en même temps dans le corps : par exemple, de ce que les chairs sont coupées, c'est-à-dire séparées les unes des autres, ce qui est un mouvement dans le corps, il arrive que je sens en moi la douleur, que nous avons vue être un sentiment de l'âme ; et de ce que j'ai dans l'âme la volonté que ma main soit remuée, il arrive qu'elle l'est en effet au même moment.

Le premier de ces deux effets paraît dans les opérations où l'âme est assujétie au corps, qui sont les opérations sensibles ; et le second paraît dans les opérations où l'âme préside au corps, qui sont les opérations intellectuelles.

Considérons ces deux effets l'un après l'autre. Voyons, avant toutes choses, ce qui se fait dans l'âme ensuite des mouvements du corps ; et nous verrons, après, ce qui arrive dans le corps ensuite des pensées de l'âme.

III. *Les sensations sont attachées à des mouvements qui se font en nous.*

Et d'abord il est clair que tout ce qu'on appelle sentiment ou sensation, je veux dire la perception des couleurs, des sons, du bon et mauvais goût, du chaud et du froid, de la faim et de la soif, du plaisir et de la douleur, suit le mouvement et l'impression que font les objets sensibles sur nos organes corporels.

Mais pour entendre plus distinctement par quels moyens cela s'exécute, il faut supposer plusieurs choses constantes.

La première, qu'en toute sensation il se fait un contact et une impression réelle et matérielle sur nos organes, qui vient, ou immédiatement ou originellement, de l'objet.

Et déjà, pour le toucher et le goût, le contact y est palpable et immédiat. Nous ne goûtons que ce qui est immédiatement appliqué à notre langue ; et à l'égard du toucher, le mot l'emporte, puisque toucher et contact c'est la même chose.

Et encore que le soleil et le feu nous échauffent étant éloignés, il est clair qu'ils ne font impression sur notre corps qu'en la faisant sur l'air qui le touche. Le même se doit dire du froid ; et ainsi ces deux sensations appartenant au toucher, se font par l'application et l'attouchement de quelque corps.

On doit croire que si le goût et le toucher demandent un contact réel, il ne le sera pas moins dans les autres sens, quoiqu'il y soit plus délicat.

Et l'expérience le fait voir, même dans la vue, où le contact des objets et l'ébranlement de l'organe corporel paraît le moindre ; car on peut aisément sentir, en regardant le soleil, combien ses rayons directs sont capables de nous blesser : ce qui ne peut venir que d'une trop violente agitation des parties qui composent l'œil.

Mais encore que ces rayons nous blessent moins

étant réfléchis, le coup en est souvent très-fort, et le seul effet du blanc et du noir nous fait sentir que les couleurs ont plus de force que nous ne pensons, pour nous émouvoir. Car il est certain que le blanc écarte les nerfs optiques, et que le noir, au contraire, les tient trop serrés. C'est pourquoi ces deux couleurs blessent la vue, quoique d'une manière opposée ; car le blanc la dissipe et l'éblouit, ce qui paraît tellement à ceux qui voyagent parmi les neiges, pendant que la campagne en est couverte, qu'ils sont contraints de se défendre contre l'effort que cette blancheur fait sur leurs yeux, en les couvrant de quelque verre, sans quoi ils perdraient la vue. Et les ténèbres, qui font sur nous le même effet que le noir, nous font perdre la vue d'une autre sorte, lorsque les nerfs optiques, trop longtemps serrés à la fin deviennent immobiles et incapables d'être ébranlés par les objets. On sent aussi à la longue, qu'un noir trop enfoncé fait beaucoup de mal : et par l'effet sensible de ces deux couleurs principales, on peut juger de celui de toutes les autres.

Quant aux sons, l'agitation de l'air, et le coup qui en vient à notre oreille, sont choses trop sensibles pour être révoquées en doute. On se sert du son des cloches pour dissiper les nuées. Souvent de grands cris ont tellement fendu l'air, que les oiseaux en sont tombés ; d'autres ont été jetés par terre par le seul vent d'un boulet. Et peut-on avoir peine à croire que les oreilles soient agitées par le bruit, puisque même les bâtiments en sont ébranlés, et qu'on les en voit trembler ? On peut juger par là de ce que fait une plus douce agitation sur des parties plus délicates.

Cette agitation de l'air est si palpable, qu'elle se fait même sentir en d'autres parties du corps. Chacun peut remarquer ce que certains sons, comme celui d'un orgue, ou d'une basse de viole font sur son corps. Les paroles se font sentir aux extrémités des doigts situés d'une certaine façon ; et on peut croire que les oreilles, formées pour recevoir cette impression, la recevront aussi beaucoup plus forte.

L'effet des senteurs nous paraît par l'impression qu'elles font sur la tête. De plus, on ne verrait pas les chiens suivre le gibier, en flairant les endroits où il a passé, s'il ne restait quelques vapeurs sorties de l'animal poursuivi.

Et quand on brûle des parfums, on en voit la fumée se répandre dans toute une chambre, et l'odeur se fait sentir en même temps que la vapeur vient à nous. On doit croire qu'il sort des fumées à peu près de même nature, quoique imperceptibles, de tous les corps odoriférants, et que c'est ce qui cause tant de mauvais effets dans notre cerveau. Car il faut apprendre à juger des choses qui ne se voient pas, par celles qui se voient.

IV. *Les mouvements corporels qui se font en nous dans les sensations, viennent des objets par le milieu.*

Il est donc vrai, qu'il se fait, dans toutes nos sensations, une impression réelle et corporelle sur nos organes ; mais nous avons ajouté qu'elle vient immédiatement ou originellement de l'objet.

Elle en vient immédiatement dans le toucher et

dans le goût, où l'on voit les corps appliqués par eux-mêmes à nos organes. Elle en vient originairement dans les autres sensations où l'application de l'objet n'est pas immédiate, mais où le mouvement qui se fait en vient jusqu'à nous tout du long de l'air, par une parfaite continuité.

C'est ce que l'expérience nous découvre aussi certainement que tout le reste que nous avons dit. Un corps interposé m'empêche de voir le tableau que je regardais : quand le milieu est transparent, selon la nature dont il est, l'objet vient à moi différemment ; l'eau, qui rompt la ligne droite, le courbe à mes yeux ; les verres, selon qu'ils sont colorés ou taillés, en changent les couleurs, les grandeurs et les figures ; l'objet ou se grossit ou s'apetisse, ou se renverse, ou se redresse, ou se multiplie. Il faut donc, premièrement, qu'il se commence quelque chose sur l'objet même, et c'est la réflexion de quelque rayon du soleil, ou d'un autre corps lumineux ; et il faut, secondement, que cette réflexion, qui se commence à l'objet, se continue tout le long de l'air jusqu'à mes yeux : ce qui montre que l'impression qui se fait sur moi vient originairement de l'objet même.

Il en est de même de l'agitation qui cause les sons, et de la vapeur qui excite les senteurs. Dans l'ouïe, le corps résonnant qui cause le bruit, doit être agité ; et on y sent au doigt un trémoussement tant que le bruit dure. Dans l'odorat, une vapeur doit s'exhaler du corps odoriférant ; et dans l'un et dans l'autre sens, si le corps qui agite l'air rompt le coup qui venait à nous, nous ne sentons rien.

Ainsi dans les sensations, à n'y regarder seulement que ce qu'il y a dans le corps, nous trouvons trois choses à considérer : l'objet, le milieu, et l'organe même : par exemple, les yeux et les oreilles.

V. *Les mouvements de nos corps, auxquels les sensations sont attachées, sont les mouvements des nerfs.*

Mais comme ces organes sont composés de plusieurs parties, pour savoir précisément quelle est celle qui est le propre instrument destiné par la nature pour les sensations, il ne faut que se souvenir qu'il y a en nous certains petits filets qu'on appelle *nerfs*, qui prennent leur origine dans le cerveau, et qui de là se répandent dans tout le corps.

Souvenons-nous aussi qu'il y a des nerfs particuliers attribués par la nature à chaque sens. Il y en a pour les yeux, pour les oreilles, pour l'odorat, pour le goût ; et comme le toucher se répand par tout le corps, il y a aussi des nerfs répandus partout dans les chairs. Enfin, il n'y a point de sentiment où il n'y a point de nerfs, et les parties nerveuses sont les plus sensibles. C'est pourquoi tous les philosophes sont d'accord que les nerfs sont le propre organe des sens.

Nous avons vu, outre cela, que les nerfs aboutissent tous au cerveau, et qu'ils sont pleins des esprits qu'il y envoie continuellement ; ce qui doit les tenir toujours tendus pendant que l'animal veille. Tout cela supposé, il sera facile de déterminer le mouvement précis auquel la sensation est attachée, et enfin tout ce qui regarde tant la na-

ture que l'usage des sensations, en tant qu'elles servent au corps et à l'âme.

C'est ce qui sera expliqué en douze propositions, dont les six premières feront voir les sensations attachées aux mouvements des nerfs, et les six autres expliqueront l'usage que l'âme fait des sensations, et l'instruction qu'elle en reçoit, tant pour le corps que pour elle-même.

VI. *Six propositions qui expliquent comment les sensations sont attachées à l'ébranlement des nerfs.*

1^{re} PROPOSITION. Les nerfs sont ébranlés par les objets du dehors qui frappent les sens.

C'est de quoi on ne peut douter dans le toucher, où l'on voit des corps appliqués immédiatement sur le nôtre, qui, étant en mouvement, ne peuvent manquer d'ébranler les nerfs qu'ils trouvent répandus partout. L'air chaud ou froid qui nous environne, doit avoir un effet semblable. Il est clair que l'un dilate les parties du corps, et que l'autre les resserre : ce qui ne peut être sans quelque ébranlement des nerfs. Le même doit arriver dans les autres sens, où nous avons vu que l'altération de l'organe n'est pas moins réelle. Ainsi les nerfs de la langue seront touchés et ébranlés par le suc exprimé des viandes : les nerfs *auditifs*, par l'air qui s'agite au mouvement des corps résonnants : les nerfs de l'odorat, par les vapeurs qui sortent des corps : les nerfs *optiques*, par les rayons ou directs ou réfléchis du soleil, ou d'un autre corps lumineux ; autrement les coups que nous recevons, non-seulement du soleil trop fixement regardé, mais encore du blanc et du noir, ne seraient pas aussi forts que nous les avons remarqués. Enfin, généralement dans toutes les sensations, les nerfs sont frappés par quelque objet ; et il est aisé d'entendre que des filets si déliés et si bien tendus ne peuvent manquer d'être ébranlés, aussitôt qu'ils sont touchés avec quelque force.

VII. *Réflexions sur la doctrine précédente.*

II^e PROPOSITION. Cet ébranlement des nerfs frappés par les objets se continue jusqu'au dedans de la tête et du cerveau.

La raison est que les nerfs sont continués jusque-là ; ce qui fait qu'ils portent, par nécessité au dedans le mouvement et les impressions qu'ils reçoivent du dehors.

Cela s'entend aisément par le mouvement d'une corde, ou d'un filet bien tendu, qu'on ne peut mouvoir à une de ses extrémités, sans que l'autre soit ébranlée à l'instant, à moins qu'on n'arrête le mouvement au milieu.

Les nerfs sont semblables à cette corde ou à ce filet : avec cette différence, qu'ils sont sans comparaison plus déliés, et pleins outre cela d'un esprit très-vif et très-vite, c'est-à-dire d'une subtile vapeur qui coule sans cesse au dedans, et les tient tendus, de sorte qu'ils sont remués par les moindres impressions du dehors, et les portent fort promptement au dedans de la tête où est leur racine.

III^e PROPOSITION. Le sentiment est attaché à cet ébranlement des nerfs.

Il n'y a point en cela de difficulté ; et puisque les nerfs sont le propre organe des sens, il est clair que c'est à l'impression qui se fait dans cette partie que la sensation doit être attachée.

De là il doit arriver qu'elle s'excite toutes les fois que les nerfs sont ébranlés, qu'elle dure autant que dure l'ébranlement des nerfs; et au contraire, que les mouvements qui n'ébranlent point les nerfs ne sont point sentis: et l'expérience fait voir que la chose arrive ainsi.

Premièrement, nous avons vu qu'il y a toujours quelque contact de l'objet, et par là quelque ébranlement dans les nerfs, lorsque la sensation s'excite.

Et sans même qu'aucun objet extérieur frappe nos oreilles, nous y sentons certains bruits qui ne peuvent arriver que de ce que des humeurs qui se jettent sur le tympan l'ébranlent en diverses sortes; ce qui fait sentir des tintements plus ou moins clairs, selon que les nerfs sont diversement touchés.

Par une raison semblable, on voit des étincelles de lumière s'exciter au mouvement de l'œil frappé, ou de la tête heurtée; et rien ne les fait paraître que l'ébranlement causé par ces coups dans les nerfs, au mouvement desquels la perception de la lumière est naturellement attachée.

Et ce qui le justifie, ce sont ces couleurs changeantes que nous continuons de voir, même après avoir fermé les yeux, lorsque nous les avons tenus quelque temps arrêtés sur une grande lumière, ou sur un objet mêlé de différentes couleurs, surtout quand elles sont éclatantes.

Comme alors l'ébranlement des nerfs optiques a dû être fort violent, il doit durer quelque temps, quoique plus faible, après que l'objet est disparu: c'est ce qui fait que la perception d'une grande et vive lumière se tourne en couleurs plus douces, et que l'objet qui nous avait ébloui par ses couleurs variées, nous laisse, en se retirant, quelques restes d'une semblable vision.

Si ces couleurs semblent vaguer au milieu de l'air, si elles s'affaiblissent peu à peu, si enfin elles se dissipent; c'est que le coup que donnait l'objet présent ayant cessé, le mouvement qui reste dans les nerfs est moins fixe, qu'il se ralentit, et enfin s'accoise tout à fait.

La même chose arrive à l'oreille, lorsque étonnée par un grand bruit, elle en conserve quelque sentiment après même que l'agitation a cessé dans l'air.

C'est par la même raison que nous continuons quelque temps à avoir chaud dans un air froid, et à avoir froid dans un air chaud: parce que l'impression causée dans les nerfs, par la présence de l'objet, subsiste encore.

Supposé, par exemple, que l'altération que cause le feu dans ma main et dans les nerfs qu'il y rencontre, soit une grande agitation de toutes les parties, qui irait enfin à les dissoudre et à les réduire en cendre: et au contraire, que l'impression qu'y fait le froid, soit d'arrêter le mouvement des parties en les tenant pressées les unes contre les autres, ce qui causerait à la fin un entier engourdissement; il est clair que tant que dure cette altération, le sentiment du froid et du chaud doit durer aussi, quoique je me sois retiré de l'air glacé et de l'air brûlant.

Mais comme après qu'on a éloigné les objets qui faisaient cette impression sur les organes, elle

s'affaiblit, et qu'ils reviennent peu à peu à leur naturel, il doit aussi arriver que la sensation diminue; et la chose ne manque pas de se faire ainsi.

Ce qui fait durer si longtemps la douleur de la goutte ou de la colique, c'est la continuelle régénération de l'humeur mordicante qui la fait naître, et qui ne cesse de picoter ou de tirailler les nerfs.

La douleur de la faim et de la soif vient d'une cause semblable. Ou le gosier desséché se resserre et tire les nerfs, ou les eaux fortes que l'estomac envoie des environs dans son fond, pour y faire la digestion des viandes, se tournent contre lui, et piquent ses nerfs, jusqu'à ce qu'on leur ait donné, en mangeant, une matière plus propre à les exercer.

Pour la douleur d'une plaie, si elle se fait sentir longtemps après le coup donné, c'est à cause de l'impression violente qu'il a faite sur la partie, et à cause de l'inflammation et des accidents qui surviennent, par lesquels le picotement des nerfs est continué.

Il est donc vrai que le sentiment s'élève par le mouvement du nerf, et dure par la continuation de cet ébranlement. Il est vrai aussi que les mouvements qui n'ébranlent pas les nerfs ne sont point sentis: ce qui fait que l'on ne se sent point croître, et qu'on ne sent non plus comment l'aliment s'incorpore à toutes les parties, parce qu'il ne se fait dans ce mouvement aucun ébranlement des nerfs; comme on l'entendra aisément, si on considère combien est douce l'insinuation de l'aliment dans les parties qui le reçoivent.

Ce qui vient d'être expliqué dans la troisième proposition, sera confirmé par les suivantes.

IV^e PROPOSITION. L'ébranlement des nerfs, auquel le sentiment est attaché, doit être considéré dans toute son étendue, c'est-à-dire, en tant qu'il se communique d'une extrémité à l'autre des parties du nerf qui sont frappées au dehors, jusqu'à celles qui sont cachées dans le cerveau.

L'expérience le fait voir. C'est pour cela qu'on bande les nerfs au-dessus quand on veut couper au-dessous, afin que le mouvement se porte plus languissamment dans le cerveau, et que la douleur soit moins vive. Que si on pouvait tout à fait arrêter le mouvement du nerf au milieu, il n'y aurait point du tout de sentiment.

On voit aussi que, dans le sommeil, on ne sent pas quand on est touché légèrement, parce que les nerfs étant détendus, ou il ne se y fait aucun mouvement, ou il est trop léger pour se communiquer jusqu'au dedans de la tête.

V^e PROPOSITION. Quoique le sentiment soit principalement uni à l'ébranlement du nerf au dedans du cerveau, l'âme, qui est présente à tout le corps, rapporte le sentiment qu'elle reçoit, à l'extrémité où l'objet frappe.

Par exemple j'attribue la vue d'un objet à l'œil tout seul, le goût à la seule langue ou au seul gosier; et si je suis blessé au bout du doigt, je dis que j'ai mal au doigt, sans songer seulement si j'ai un cerveau, ni s'il s'y fait quelque impression.

De là vient qu'on voit souvent que ceux qui ont la jambe coupée ne laissent pas de sentir du mal au bout du pied, de dire qu'il leur démange, et de gratter leur jambe de bois; parce que le nerf qui répondait au pied et à la jambe étant ébranlé dans le cerveau, il se fait un sentiment que l'âme rap-

porte à la partie coupée, comme si elle subsistait encore.

Et il fallait nécessairement que la chose arrivât ainsi. Car encore que la jambe soit emportée avec les bouts des nerfs qui y étaient, le reste en demeure dans le cerveau, capable des mêmes mouvements qu'il avait auparavant, et même très-disposé à les faire, tant à cause qu'il a été formé pour cela, qu'à cause qu'il y est accoutumé, et par là déjà plié à ces mouvements. S'il arrive donc que le nerf qui répondait à la jambe, ébranlé par les esprits ou par les humeurs, vienne à faire le mouvement qu'il faisait lorsque la jambe était encore unie au corps, il est clair qu'il se doit exciter en nous un sentiment semblable, et que nous rapporterons encore à la partie à laquelle la nature avait appris de le rapporter.

Néanmoins cette partie du nerf, qui reste dans le cerveau, n'étant plus frappée des objets accoutumés, elle doit perdre insensiblement, et avec le temps, la disposition qu'elle avait à son mouvement ordinaire ; et c'est pourquoi ces douleurs qu'on sent aux parties blessées cessent à la fin : à quoi sert aussi beaucoup la réflexion que nous faisons, que nous n'avons plus de jambe.

Quoi qu'il en soit, cette expérience confirme que le sentiment de l'âme est attaché à l'ébranlement du nerf, en tant qu'il se fait dans le cerveau, et fait voir aussi que ce sentiment est rapporté naturellement à l'endroit extérieur du corps où se fait le contact du nerf et de l'objet.

VI^e PROPOSITION. Quelques-unes de nos sensations se terminent à un objet, et les autres non.

Cette différence des sensations, déjà touchée dans le chapitre *De l'Âme*¹, mérite, par son importance encore un peu d'explication. Nous n'aurons, pour bien entendre la chose, qu'à écouter nos expériences.

Toutes les fois que l'ébranlement des nerfs vient du dedans ; par exemple, lorsque quelque humeur formée au dedans de nous se jette sur quelque partie et y cause de la douleur, nous ne rapportons cette sensation à aucun objet, et nous ne savons d'où elle nous vient.

La goutte nous prend à la main ; une humeur âcre picote nos yeux ; le sentiment douloureux qui suit de ces mouvements n'a aucun objet.

C'est pourquoi généralement, dans toutes les sensations que nous rapportons aux parties intérieures de notre corps, nous n'apercevons aucun objet qui les cause, par exemple, les douleurs de tête, ou d'estomac, ou d'entrailles, dans la faim et dans la soif, nous sentons simplement de la douleur en certaines parties ; mais une sensation si vive ne nous fait pas regarder un certain objet, parce que l'ébranlement vient de dedans.

Au contraire, quand l'ébranlement des nerfs vient du dehors, notre sensation ne manque jamais de se terminer à quelque objet qui est hors de nous. Les corps qui nous environnent nous paraissent, dans la vision, comme tapissés par les couleurs ; nous attribuons aux viandes le bon ou le mauvais goût : qui est arrêté, se sent arrêté par quelque chose : qui est battu, sent venir les coups de quelque chose qui le frappe : on sent

pareillement et les sons et les odeurs comme venus du dehors, et ainsi du reste.

Mais encore que cela s'observe dans toutes ces sensations, ce n'est pas avec la même netteté : car, par exemple, on ne sent pas si distinctement d'où viennent les sons et les odeurs, qu'on sent d'où viennent les couleurs, ou la lumière regardée directement ; dont la raison est que la vision se fait en ligne droite, et que les objets ne viennent à l'œil que du côté où il est tourné ; au lieu que les sons et les odeurs viennent de tous côtés indifféremment, et par des lignes souvent rompues au milieu de l'air, qui ne peuvent par conséquent se rapporter à un endroit fixe.

Il faut aussi remarquer, touchant les objets, qu'ordinairement on n'en voit qu'un, quoique le sens ait un double organe : je dis, ordinairement, parce qu'il arrive quelquefois que les deux yeux doublent les objets ; et voici sur ce sujet quelle est sa règle.

Quand on change la situation naturelle des organes, par exemple, quand on presse l'œil en sorte que les nerfs optiques ne sont point frappés en même sens, alors l'objet paraît double en des lieux différents, quoiqu'en l'un plus obscur qu'en l'autre ; de sorte que visiblement il s'excite deux sensations distinctes. Mais quand les deux yeux demeurent dans leur situation ; comme deux cordes semblables montées sur un même ton, et touchées en même temps de la force, ne rendent qu'un même son à notre oreille, ainsi les nerfs des deux yeux touchés de la même sorte, ne présentent à l'âme qu'un seul objet, et ne lui font remarquer qu'une sensation. La raison en est évidente : puisque les deux nerfs touchés de même ont un même rapport à l'objet, ils le doivent par conséquent faire voir tout à fait un, sans aucune diversité, ni de couleur, ni de situation, ni de figure.

Il est donc absolument impossible que nous ayons en ce cas deux sensations qui nous paraissent distinctes, parce que leur parfaite ressemblance, et leur rapport uniforme au même objet, ne permet pas à l'âme de les distinguer : au contraire, elles doivent s'y unir ensemble, comme des choses qui conviennent en tout point. Et ce qui doit résulter de leur union, c'est qu'elles soient plus fortes étant unies que séparées ; en sorte qu'on voie un peu mieux de deux yeux que d'un, comme l'expérience le montre.

Voilà ce qu'il y avait à considérer sur la nature et les différences des sensations, en tant qu'elles appartiennent au corps et à l'âme, et qu'elles dépendent de leur concours. Avant que de passer à l'usage que l'âme en fait, et pour le corps et pour elle-même, il est bon de recueillir ce qui vient d'être expliqué, et d'y faire un peu de réflexion.

VII. *Réflexions sur la doctrine précédente.*

Si nous l'avons bien compris, nous avons vu qu'il se fait en toutes les sensations un mouvement enchaîné qui commence à l'objet, et se termine au dedans du cerveau.

Il n'est pas besoin de parler ni du toucher ni du goût, où l'application de l'objet est immédiate, et trop palpable pour être niée. À l'égard des trois

1. Voyez chapitre I, n. 3, ci-dessus.

autres sens, nous avons dit que, dans la vue, le rayon doit se réfléchir de dessus l'objet; que dans l'ouïe, le corps résonnant doit être agité; enfin, que dans l'odorat, une vapeur doit s'exhaler du corps odoriférant.

Voilà donc un mouvement qui se commence à l'objet; mais ce n'est rien, s'il ne continue dans tout le milieu qui est entre l'objet et nous.

C'est ici que nous avons remarqué ce que peuvent les vents et l'eau, et les autres corps interposés, opaques et non transparents, pour empêcher les objets et leur effet naturel.

Mais posons qu'il n'y ait rien dans le milieu, qui empêche le mouvement de se continuer jusqu'à moi; ce n'est pas assez. Si je ferme les yeux, ou que je bouche les oreilles et les narines, les rayons réfléchis, et l'air agité, et la vapeur exhalée, viendront à moi inutilement: il faut donc que ce mouvement, qui a commencé à l'objet et s'est étendu dans le milieu, se continue encore dans les organes. Et nous avons reconnu qu'il se pousse le long des nerfs jusqu'au dedans du cerveau.

Toute cette suite de mouvements enchaînés et continués est nécessaire pour la sensation, et c'est après tout cela qu'elle s'excite dans l'âme.

Mais le secret de la nature, ou, pour mieux parler, celui de Dieu, est d'exciter la sensation lorsque l'enchaînement finit, c'est-à-dire lorsque le nerf est ébranlé dans le cerveau, et de faire qu'elle se termine à l'endroit où l'enchaînement commence, c'est-à-dire à l'objet même, comme nous l'avons expliqué.

Par là, il sera aisé d'entendre de quoi nous instruisent les sensations, et à quoi nous sert cette instruction, tant pour le corps que pour l'âme.

Pour cela, remettons-nous bien dans l'esprit les quatre choses que nous venons d'observer dans les sensations, c'est-à-dire, ce qui se fait dans l'objet, ce qui se fait dans le milieu, ce qui se fait dans nos organes, ce qui se fait dans notre âme, c'est-à-dire la sensation elle-même, dont tout le reste a été la préparation.

VIII. *Six propositions, qui font voir de quoi l'âme est instruite par les sensations, et l'usage qu'elle en fait, tant pour le corps que pour elle-même.*

VII^e PROPOSITION. Ce qui se fait dans les nerfs, c'est-à-dire l'ébranlement auquel le sentiment est attaché, n'est ni senti ni connu.

Quand nous voyons, quand nous écoutons, ou que nous goûtons, nous ne sentons ni ne connaissons en aucune manière ce qui se fait dans notre corps ou dans nos nerfs et dans notre cerveau, ni même si nous avons un cerveau et des nerfs. Tout ce que nous apercevons, c'est qu'à la présence de certains objets, il s'excite en nous divers sentiments; par exemple, ou un sentiment de plaisir ou un sentiment de douleur, ou un bon ou un mauvais goût; et ainsi du reste. Ce bon et ce mauvais goût se trouve attaché à certains mouvements des organes, c'est-à-dire des nerfs; mais ce bon et ce mauvais goût ne nous fait rien sentir ni apercevoir de ce qui se fait dans les nerfs. Tout ce que nous en savons nous vient du raisonnement, qui n'appartient pas à la sensation, et n'y sert de rien.

VIII^e PROPOSITION. Non-seulement nous ne sentons pas ce qui se fait dans nos nerfs, c'est-à-dire leur ébranlement; mais nous ne sentons non plus ce qu'il y a dans l'objet qui le rend capable de les ébranler, ni ce qui se fait dans le milieu par où l'impression de l'objet vient jusqu'à nous.

Cela est constant par l'expérience. La vue ne nous rapporte pas les diverses réflexions de la lumière qui se font dans les objets, et dont nos yeux sont frappés, ni comme il faut que l'objet ou le milieu soient faits pour être opaques ou transparents, pour causer les réflexions ou les réfractions, et les autres accidents semblables; ni pourquoi le blanc ou le noir dilatent nos nerfs ou les resserrent, et ainsi des autres couleurs. L'ouïe ne nous fait sentir ni l'agitation de l'air, ni celle des corps résonnants, que nous pourrions ignorer si nous ne la savions d'ailleurs. L'odorat ne nous dit rien des vapeurs qui nous affectent, ni le goût des sucs exprimés sur notre langue, ni comment ils doivent être faits pour nous causer ou du plaisir ou de la douleur, de la douceur ou de l'aigreur ou de l'amertume. Enfin, le toucher ne nous apprend pas ce qui fait que l'air chaud ou froid dilate ou ferme nos pores, et cause à tout notre corps, principalement à nos nerfs, des agitations si différentes.

Lorsque nous nous sentons enfoncer dans l'eau et dans les corps mous, ce qui nous fait sentir cet enfoncement, c'est que le froid ou le chaud que nous ne sentions qu'à une partie, s'étend plus avant; mais pour savoir ce qui fait que ce corps nous cède, le sens ne nous dit mot.

Il ne nous dit non plus pourquoi les corps nous résistent; et à regarder les choses de près, ce que nous sentons alors, c'est seulement la douleur qui s'excite ou qui se commence par la rencontre des corps durs et mal polis, dont la dureté blesse le nôtre plus tendre.

Si l'eau et les corps humides s'attachent à notre peau, et s'y font sentir, le sens ne découvre pas la délicatesse de leurs parties, qui les rend capables d'entrer dans nos pores, et de s'y tenir attachées; ni pourquoi les corps secs n'en font autant qu'étant réduits en poussière; ni d'où vient la différence que nous sentons entre la poudre et les gouttes d'eau qui s'attachent à notre main. Tout cela n'est point aperçu précisément par le toucher, et enfin aucun de nos sens ne peut seulement soupçonner pourquoi il est touché par ces objets.

Toutes les choses que je viens de remarquer n'ont besoin, pour être entendues, que d'une simple exposition. Mais on ne peut se la faire à soi-même trop claire ni trop précise, si on veut comprendre la différence du sens et de l'entendement dont on est sujet à confondre les opérations.

IX^e PROPOSITION. En sentant, nous apercevons seulement la sensation elle-même, mais quelquefois terminée à quelque chose qu'on appelle *objet*.

Pour ce qui est de la sensation, il n'est pas besoin de prouver qu'elle est aperçue en sentant; chacun en est à soi-même un bon témoin, et celui qui sent n'a pas besoin d'en être averti.

C'est pourtant par quelque autre chose que la sensation que nous connaissons la sensation; car elle ne peut pas réfléchir sur elle-même, et se tourne toute à l'objet auquel elle est terminée.

Ainsi le vrai effet de la sensation est de nous

aider à discerner les objets. En effet, nous distinguons les choses qui nous touchent ou nous environnent, par les sensations qu'elles nous excitent; et c'est comme une enseigne que la nature nous a donnée pour les connaître.

Mais, avec tout cela, il paraît, par les choses qui ont été dites, qu'en vertu de la sensation précisément prise, nous ne connaissons rien du tout du fond de l'objet; nous ne savons, ni de quelles parties il est composé, ni quel en est l'arrangement, ni pourquoi il est propre à nous renvoyer les rayons, ou à exhaler certaines vapeurs, ou à exciter dans l'air tant de divers mouvements, qui font la diversité des sons, et ainsi du reste. Nous remarquons seulement que nos sensations se terminent à quelque chose hors de nous, dont, pourtant, nous ne savons rien, sinon qu'à sa présence il se fait en nous un certain effet, qui est la sensation.

Il semblerait qu'une perception de cette nature ne serait guère capable de nous instruire. Nous recevons pourtant de grandes instructions par le moyen de nos sens et voici comment :

X^e PROPOSITION. Les sensations servent à l'âme à s'instruire de ce qu'elle doit ou rechercher ou fuir, pour la conservation du corps qui lui est uni.

L'expérience justifie cet usage des sensations; et c'est peut-être la première fin que la nature se propose en nous les donnant; mais à cela il faut ajouter quelque chose que nous allons dire.

XI^e PROPOSITION. L'instruction que nous recevons par les sensations serait imparfaite, ou plutôt nulle, si nous n'y joignons la raison.

Ces deux propositions seront éclaircies toutes deux ensemble, et il ne faut que s'observer soi-même pour les entendre.

La douleur nous fait connaître que tout le corps, ou quelqu'une de ses parties, est mal disposé, afin que l'âme soit sollicitée à fuir ce qui cause le mal, et à y donner remède.

C'est pourquoi il a fallu que la douleur se rapportât, ainsi qu'il a été dit, à la partie offensée, parce que l'âme est instruite, par ce moyen, à appliquer le remède où est le mal.

Il en est de même du plaisir; celui que nous avons à manger et à boire nous sollicite à donner au corps les aliments nécessaires, et nous fait employer à cet usage les parties où nous ressentons le plaisir du goût.

Car les choses sont tellement disposées, que ce qui est convenable au corps est accompagné de plaisir, comme ce qui lui est nuisible est accompagné de douleur; de sorte que le plaisir et la douleur servent à intéresser l'âme dans ce qui regarde le corps, et l'obligent à chercher les choses qui en font la conservation.

Ainsi, quand le corps a besoin de nourriture ou de rafraîchissement, il se fait en l'âme une douleur qu'on appelle *faim* et *soif*, et cette douleur nous sollicite à manger et à boire.

Le plaisir s'y mêle aussi, pour nous y engager plus doucement. Car, outre que nous sentons du plaisir à faire cesser la douleur de la faim et de la soif, le manger et le boire nous causent d'eux-mêmes un plaisir particulier, qui nous pousse encore davantage à donner au corps les choses dont il a besoin.

C'est en cette sorte que le plaisir et la douleur servent à l'âme d'instruction, pour lui apprendre ce qu'elle doit au corps; et cette instruction est utile, pourvu que la raison y préside. Car le plaisir, de lui-même, est un trompeur; et quand l'âme s'y abandonne sans raison, il ne manque jamais de l'égarer, non-seulement en ce qui la touche, comme quand il lui fait abandonner la vertu, mais encore en ce qui touche le corps, puisque souvent la douceur de goût nous porte à manger et à boire tellement à contre-temps, que l'économie du corps en est troublée.

Il y a aussi des choses qui nous causent beaucoup de douleur, et toutefois qui ne laissent pas d'être dans la suite un grand remède à nos maux.

Enfin, toutes les autres sensations qui se font en nous servent à nous instruire. Car chaque sensation différente présuppose naturellement quelque diversité dans les objets. Ainsi ce que je vois jaune est autre que ce que je vois vert; ce qui est amer au goût est autre que ce qui est doux; ce que je sens chaud est autre que ce que je sens froid. Et si un objet qui me causait une sensation commence à m'en causer une autre, je connais par là qu'il y est arrivé quelque changement. Si l'eau qui me semble froide commence à me sembler chaude, c'est que depuis elle aura été mise sur le feu. Et cela, c'est discerner les objets, non point en eux-mêmes, mais par les effets qu'ils font sur nos sens, comme par une marque posée au dehors. A cette marque, l'âme distingue les choses qui sont autour d'elle, et juge par quel endroit elles peuvent faire du bien ou du mal au corps.

Mais il faut encore en cela que la raison nous dirige, sans quoi nos sens pourraient nous tromper. Car le même objet, vu à même distance, me paraît grand dès que je l'estime plus éloigné, et me paraît moindre dès que je l'estime plus près; par exemple, la lune me paraît plus grande étant vue à l'horizon, et plus petite quand elle est fort élevée, quoiqu'en l'une et en l'autre position, elle soit vue précisément sous le même angle, c'est-à-dire à même distance. Le même bâton, qui me paraît droit dans l'air, me paraît courbe dans l'eau. La même eau, quand elle est tiède, si j'ai la main chaude, me paraît froide; et si je l'ai froide, me paraît chaude. Tout me paraît vert à travers un verre de cette couleur: et par la même raison, tout me paraît jaune, lorsque la bile, jaune elle-même, s'est répandue sur mes yeux. Quand la même humeur se jette sur la langue, tout me paraît amer. Lorsque les nerfs qui servent à la vue et à l'ouïe sont agités au dedans, il se forme des étincelles, des couleurs, des bruits confus, ou des tintements qui ne sont attachés à aucun objet sensible. Les illusions de cette sorte sont infinies.

L'âme serait donc souvent trompée, si elle se fiait à ses sens sans consulter la raison. Mais elle peut profiter de leur erreur; et toujours, quoi qu'il arrive, lorsque nous avons des sensations nouvelles, nous sommes avertis par là qu'il s'est fait quelque changement, ou dans les objets qui nous paraissent, ou dans le milieu par où nous les apercevons, ou même dans les organes de nos sens. Dans les objets, quand ils sont changés, comme quand de l'eau froide devient chaude, ou

que des feuilles, auparavant vertes, deviennent pâles étant desséchées. Dans le milieu, quand il est tel qu'il empêche ou qu'il rompt l'action de l'objet, comme quand l'eau rompt la ligne du rayon qu'un bâton renvoie à nos yeux. Dans l'organe des sens, quand ils sont notablement altérés par les humeurs qui s'y jettent, ou par d'autres causes semblables.

Au reste, quand quelqu'un de nos sens nous trompe, nous pouvons aisément rectifier ce mauvais jugement par le rapport des autres sens, et par la raison. Par exemple, quand un bâton paraît courbé à nos yeux étant dans l'eau, outre que, si on l'en retire, la vue se corrigera elle-même, le toucher que nous sentirons affecté comme il a accoutumé de l'être quand les corps sont droits, et la raison seule qui nous fera voir que l'eau ne peut pas tout d'un coup l'avoir rompu, nous peut redresser. Si tout me paraît amer au goût ou que tout semble jaune à ma vue, la raison me fera connaître que cette uniformité ne peut pas être venue tout à coup aux choses où auparavant j'ai senti tant de différence; et ainsi je connaîtrai l'altération de mes organes, que je tâcherai de remettre en leur naturel.

Ainsi nos sensations ne manquent jamais de nous instruire, je dis même quand elles nous trompent, et nos deux propositions demeurent constantes.

XIIe PROPOSITION. Outre le secours que donnent les sens à notre raison pour entendre les besoins du corps, ils l'aident aussi beaucoup à connaître toute la nature.

Car notre âme a en elle-même des principes de vérité éternelle, et un esprit de rapport, c'est-à-dire des règles de raisonnement, et un art de tirer des conséquences. Cette âme ainsi formée, et pleine de ces lumières, se trouve unie à un corps si petit, à la vérité, qu'il est moins que rien à l'égard de cet univers immense, mais qui pourtant a ses rapports avec ce grand tout, dont il est une si petite partie. Et il se trouve composé de sorte qu'on dirait qu'il n'est qu'un tissu de petites fibres infiniment déliées, disposées d'ailleurs avec tant d'art, que des mouvements très-forts ne les blessent pas, et que toutefois les plus délicats ne laissent pas d'y faire leurs impressions; en sorte qu'il lui en vient de très-remarquables et de la lune et du soleil, et même des sphères les plus hautes, quoique éloignées de nous par des espaces incompréhensibles. Or l'union de l'âme et du corps se trouve faite de si bonne main, enfin l'ordre y est si bon, et la correspondance si bien établie, que l'âme, qui doit présider, est avertie par ses sensations de ce qui se passe dans ce corps et aux environs, jusqu'à des distances infinies.

Car comme ces sensations ont leur rapport à certaines dispositions de l'objet, ou du milieu, ou de l'organe, ainsi qu'il a été dit; à chaque sensation l'âme apprend des choses nouvelles, dont quelques-unes regardent la substance du corps qui lui est uni, et la plupart n'y servent de rien. Car que sert, par exemple, au corps humain la vue de ce nombre prodigieux d'étoiles qui se découvrent à nos yeux pendant la nuit? Et même, en considérant ce qui profite au corps, l'âme découvre par occasion une infinité d'autres choses; en sorte que,

du petit corps où elle est enfermée, elle tient à tout, et voit tout l'univers se venir, pour ainsi dire, marquer sur ce corps, comme le cours du soleil se marque sur un cadran. Elle apprend donc, par ce moyen, des particularités considérables, comme le cours du soleil, le flux et reflux de la mer; la naissance, l'accroissement, les propriétés différentes des animaux, des plantes, des minéraux; et autres choses innombrables, les unes plus grandes, les autres plus petites, mais toutes enchainées entre elles. De ces particularités elle compose l'histoire de la nature, dont les faits sont toutes les choses qui frappent nos sens. Et par son esprit de rapport, elle a bientôt remarqué combien ces faits sont suivis. Ainsi elle rapporte l'une à l'autre: elle compte, elle mesure, elle observe les oppositions et le concours, les effets du mouvement et du repos, l'ordre, les proportions, les correspondances, les causes particulières et universelles, celles qui font aller les parties, et celle qui tient tout en état. Ainsi, joignant ensemble les principes universels qu'elle a dans l'esprit, et les faits particuliers qu'elle apprend par le moyen des sens, elle voit beaucoup dans la nature, et en sait assez pour juger que ce qu'elle n'y voit pas encore est le plus beau: tant il a été utile de faire des nerfs qui puissent être touchés de si loin, et d'y joindre des sensations par lesquelles l'âme est avertie de si grandes choses.

IX. De l'imagination et des passions, et de quelle sorte il les faut considérer.

Voilà ce que nous avions à considérer sur l'union naturelle des sensations avec le mouvement des nerfs. Il faut maintenant entendre à quels mouvements du corps l'imagination et les passions sont attachées.

Mais il faut premièrement remarquer que les imaginations et les passions s'excitent en nous, ou simplement par les sens, ou parce que la raison et la volonté s'en mêlent.

Car souvent nous nous appliquons expressément à imaginer quelque chose, et souvent aussi il nous arrive d'exciter exprès, et de fortifier quelque passion en nous-mêmes, par exemple, ou l'audace ou la colère, à force de nous représenter, ou nous laisser représenter par les autres, les motifs qui nous les peuvent causer.

Comme nos imaginations et nos passions peuvent être excitées et fortifiées par notre choix, elles peuvent aussi par là être ralenties. Nous pouvons fixer, par une attention volontaire, les pensées confuses de notre imagination dissipée, et arrêter, par vive force de raisonnement et de volonté, le cours emporté de nos passions.

Si nous regardions cet état mêlé d'imagination, de passion, de raisonnement et de choix, nous confondrions ensemble les opérations sensibles et les intellectuelles, et nous n'entendrions jamais l'effet parfait des unes et des autres. Faisons-en donc la séparation. Et comme, pour mieux entendre ce que feraient par eux-mêmes des chevaux fougueux, il faut les considérer sans bride, et sans conducteur qui les pousse ou qui les retienne; considérons l'imagination et les passions purement abandonnés aux sens ou à elles-mêmes,

sans que l'empire de la volonté ou aucun raisonnement s'y mêle, ou pour les exciter ou pour les calmer. Au contraire, comme il arrive toujours que la partie supérieure est sollicitée à suivre l'imagination et la passion, mettons encore avec elles, et regardons comme une partie de leur effet naturel, tout ce que la partie supérieure leur donne par nécessité, avant qu'elle ait pris sa dernière résolution ou pour ou contre. Ainsi nous découvrons ce que peuvent par elles-mêmes l'imagination et les passions, et à quelles dispositions du corps elles s'excitent.

X. *De l'imagination en particulier, et à quel mouvement du corps elle est attachée.*

Et pour commencer par l'imagination, comme elle suit naturellement la sensation, il faut que l'impression que le corps reçoit dans l'une soit attachée à celle qu'il reçoit dans l'autre; et par la seule construction des organes il nous paraîtra qu'il en est ainsi. Il ne faut que se souvenir que le cerveau, où aboutissent tous les nerfs, est d'une nature fort molle, et par là ne peut s'empêcher de recevoir quelque impression par leur ébranlement, non plus que la cire par l'attouchement des corps qui la pressent.

Et la chose sera encore plus aisée à entendre si on regarde toute la substance du cerveau, ou quelques-unes de ses parties principales, comme composées de petits filets qui tiennent aux nerfs quoiqu'ils soient d'une autre nature; à quoi l'anatomie ne répugne pas, et au contraire l'analogie des autres parties du corps nous porte à le croire.

Car les chairs et les muscles, qui ne paraissent à nos yeux qu'une masse compacte et confuse, dans une dissection délicate paraissent un amas de petites cordes tournées en différents sens, suivant les divers mouvements auxquels ces parties doivent servir. On trouve la même chose de la rate et du foie. La peau et les autres membranes sont aussi un composé de filets très-fins, dont le tissu est fait de la manière qu'il faut pour donner tout ensemble à ces parties la souplesse et la consistance que demandent les besoins du corps.

On peut bien croire que la nature n'aura pas été moins soigneuse du cerveau qui est l'instrument principal des fonctions animales, et que la composition n'en sera pas moins industrieuse.

On comprendra donc aisément qu'il sera composé d'une infinité de petits filets, que l'affluence des esprits à cette partie, et leur continuel mouvement, tiendront toujours en état: en sorte qu'ils pourront être aisément mus et pliés, à l'ébranlement des nerfs, en autant de manières qu'il faudra.

Que si on n'observe pas cette distinction de petits filets dans le cerveau d'un animal mort, il est aisé de concevoir que l'humidité de cette partie, et l'extinction de la chaleur naturelle, d'où suit celle des esprits, en est la cause: joint que, dans les autres parties du corps, quoique plus grossières et plus massives, le tissu n'est aperçu qu'avec beaucoup de travail, et jamais dans toute sa délicatesse.

Car la nature travaille avec tant d'adresse, et réduit les corps à des parties si fines et si déliées,

que ni l'art ne la peut imiter, ni la vue la plus perçante la suivre dans des divisions si délicates, quelque secours qu'elle cherche dans les verres et les microscopes.

Ces choses présupposées, il est clair que l'impression ou le coup que les nerfs reçoivent de l'objet, portera nécessairement sur le cerveau; et comme la sensation se trouve conjointe à l'ébranlement du nerf, l'imagination le sera à l'ébranlement qui se fera sur le cerveau même.

Selon cela, l'imagination doit suivre, mais de fort près, la sensation, comme le mouvement du cerveau doit suivre celui du nerf.

Et comme l'impression qui se fait dans le cerveau doit imiter celle du nerf, aussi avons-nous vu que l'imagination n'est autre chose que l'image de la sensation.

De même aussi que le nerf est d'une nature à recevoir un mouvement plus vite et plus ferme que le cerveau, la sensation aussi est plus vive que l'imagination.

Mais aussi comme la nature du cerveau est capable d'un mouvement plus durable, l'imagination dure plus longtemps que la sensation.

Le cerveau ayant tout ensemble assez de mollesse pour recevoir facilement les impressions, et assez de consistance pour les retenir, il y peut demeurer, à peu près comme sur la cire, des marques fixes et durables, qui servent à rappeler les objets, et donnent lieu au souvenir.

On peut aisément comprendre que les coups qui viennent ensemble par divers sens, portent à peu près au même endroit du cerveau, ce qui fait que divers objets n'en font qu'un seul, quand ils viennent dans le même temps.

J'aurai, par exemple, rencontré un lion en passant par les déserts de Libye, et j'en aurai vu l'affreuse figure; mes oreilles auront été frappées de son rugissement terrible; j'aurai senti, si vous le voulez, quelque atteinte de ses griffes, dont une main secourable m'aura arraché. Il se fait dans mon cerveau, par ces trois sens divers, trois fortes impressions de ce que c'est qu'un lion: mais, parce que ces trois impressions, qui viennent à peu près ensemble, ont porté au même endroit, une seule remuera le tout, et ainsi il arrivera qu'au seul aspect du lion, à la seule ouïe de son cri, ce furieux animal reviendra tout entier à mon imagination.

Et cela ne s'étend pas seulement à tout l'animal, mais encore au lieu où j'ai été frappé la première fois d'un objet si effroyable. Je ne reverrai jamais le vallon désert où j'en aurai fait la rencontre, sans qu'il me prenne quelque émotion, ou même quelque frayeur.

Ainsi, de tout ce qui frappe en même temps les sens, il ne s'en compose qu'un objet, qui fait son impression dans le même endroit du cerveau, et y a son caractère particulier. Et c'est pourquoi, en passant, il ne faut pas s'étonner si un chat, frappé du bâton au bruit d'un grelot qui y était attaché, est ému après par le grelot seul qui a fait son impression avec le bâton au même endroit du cerveau.

Toutes les fois que les endroits du cerveau, où les marques des objets restent imprimées, sont

agités, ou par les vapeurs qui montent continuellement à la tête, ou par le cours des esprits, ou par quelque autre cause que ce soit, les objets doivent revenir à l'esprit; ce qui nous cause en veillant tant de différentes pensées qui n'ont point de suite, et en dormant tant de vaines imaginations que nous prenons pour des vérités.

Et parce que le cerveau, composé, comme il a été dit, de parties si délicates, et plein d'esprits si vifs et si prompts, est dans un mouvement continu, et que d'ailleurs il est agité à secousses inégales et irrégulières, selon que les vapeurs et les esprits montent à la tête; il arrive de là que notre esprit est plein de pensées si vagues, si nous ne le retenons et ne le fixons par l'attention.

Ce qui fait qu'il y a pourtant quelque suite dans ses pensées, c'est que les marques des objets gardent un certain ordre dans le cerveau.

Et il y a une grande utilité dans cette agitation qui ramène tant de pensées vagues, parce qu'elle fait que tous les objets, dont notre cerveau retient les traces, se représentent devant nous de temps en temps par une espèce de circuit, d'où il arrive que les traces s'en rafraîchissent, et que l'âme choisit l'objet qui lui plaît, pour en faire le sujet de son attention.

Souvent aussi les esprits prennent leurs cours si impétueusement et avec un si grand concours vers un endroit du cerveau, que les autres demeurent sans mouvement, faute d'esprits qui les agitent; ce qui fait qu'un certain objet déterminé s'empare de notre pensée, et qu'une seule imagination fait cesser toutes les autres.

C'est ce que nous voyons arriver dans les grandes passions, et lorsque nous avons l'imagination échauffée; c'est-à-dire qu'à force de nous attacher à un objet, nous ne pouvons plus nous en arracher: comme nous voyons arriver aux peintres et aux personnes qui composent, surtout aux poètes, dont l'ouvrage dépend tout d'une certaine chaleur d'imagination.

Cette chaleur, qu'on attribue à l'imagination, est en effet une affection du cerveau, lorsque les esprits naturellement ardents, accourus en abondance, l'échauffent en l'agitant avec violence; et comme il ne prend pas feu tout à coup, son ardeur ne s'éteint aussi qu'avec le temps.

XI. *Des passions, et à quelle disposition du corps elles sont unies.*

De cette agitation du cerveau, et des pensées qui l'accompagnent, naissent les passions avec tous les mouvements qu'elles causent dans le corps, et tous les désirs qu'elles excitent dans l'âme.

Pour ce qui est des mouvements corporels, il y en a de deux sortes dans les passions: les intérieurs, c'est-à-dire ceux des esprits et du sang; et les extérieurs, c'est-à-dire ceux des pieds, des mains et de tout le corps, pour s'unir à l'objet ou s'en éloigner, qui est le propre effet des passions.

La liaison de ces mouvements intérieurs et extérieurs, c'est-à-dire du mouvement des esprits avec celui des membres externes, est manifeste, puisque les membres ne se remuent qu'au mouvement

des muscles, ni les muscles qu'au mouvement et à la direction des esprits.

Et il faut, en général, que les mouvements des animaux suivent l'impression des objets dans le cerveau, puisque la fin naturelle de leur mouvement est de les approcher ou de les éloigner des objets mêmes.

C'est pourquoi nous avons vu que, pour lier ces deux choses, c'est-à-dire l'impression des objets et le mouvement, la nature a voulu qu'au même endroit où aboutit le dernier coup de l'objet, c'est-à-dire dans le cerveau, commençât le premier branle du mouvement; et pour la même raison, elle a conduit jusqu'au cerveau les nerfs qui sont tout ensemble et les organes par où les objets nous frappent, et les tuyaux par où les esprits sont portés dans les muscles et les font jouer.

Ainsi, par la raison qui se trouve naturellement entre l'impression des objets et les mouvements par lesquels le corps est transporté d'un lieu à un autre, il est aisé de comprendre qu'un objet qui fait une impression forte, par là dispose le corps à de certains mouvements, et l'ébranle pour les exercer.

En effet, il ne faut que songer ce que c'est que le cerveau frappé, agité, imprimé, pour ainsi parler, par les objets, pour entendre qu'à ces mouvements, quelques passages seront ouverts et d'autres fermés, et que de là il arrivera que les esprits, qui tournent sans cesse avec grande impétuosité dans le cerveau, prendront leur cours à certains endroits plutôt qu'en d'autres, qu'ils rempliront par conséquent certains nerfs plutôt que d'autres, et qu'ensuite le cœur, les muscles, enfin toute la machine mue et ébranlée en conformité, sera poussée vers certains objets, ou à l'opposé, selon la proportion que la nature aura mise entre nos corps et ces objets.

Et en cela la sagesse de Celui qui a réglé tous ces mouvements, consistera seulement à tourner le cerveau, de sorte que le corps soit ébranlé vers les objets convenables, et détourné des objets contraires.

Après cela, il est clair que, s'il veut joindre une âme à un corps, afin que tout se rapporte, il doit joindre les désirs de l'âme à cette secrète disposition qui ébranle le corps d'un certain côté; puisque même nous avons vu que les désirs sont à l'âme ce que le mouvement progressif est au corps, et que c'est par là qu'elle s'approche ou qu'elle s'éloigne à sa manière.

Voilà donc entre l'âme et le corps une proportion admirable. Les sensations répondent à l'ébranlement des nerfs, les imaginations aux impressions du cerveau, et les désirs ou les aversions, à ce branle secret que reçoit le corps dans les passions, pour s'approcher ou se reculer de certains objets.

Et pour entendre ce dernier effet de correspondance, il ne faut que considérer en quelle disposition entre le corps dans les grandes passions, et en même temps combien l'âme est sollicitée à y accommoder ses désirs.

Dans une grande colère, le corps se trouve plus prêt à insulter l'ennemi et à l'abattre, et se tourne tout à cette insulte: et l'âme, qui se sent aussi vi-

vement pressée, tourne toutes ses pensées au même dessein.

Au contraire, la crainte se tourne à l'éloignement et à la fuite, qu'elle rend vite et précipitée plus qu'elle ne le serait naturellement, si ce n'est qu'elle devienne si extrême, qu'elle dégénère en langueur et en défaillance. Et ce qu'il y a de merveilleux, c'est que l'âme entre aussitôt dans des sentiments convenables à cet état : elle a autant de désir de fuir, que le corps y a de disposition. Que si la frayeur nous saisit, de sorte que le sang se glace si fort que le corps tombe en défaillance, l'âme défaut en même temps, le courage tombe avec les forces, et il n'en reste pas même assez pour vouloir prendre la fuite.

Et il était convenable à l'union de l'âme et du corps, que la difficulté du mouvement, aussi bien que la disposition à le faire, eût quelque chose dans l'âme qui lui répondit ; et c'est aussi ce qui fait naître le découragement, la profonde mélancolie et le désespoir.

Contre de si tristes passions, et au défaut de la joie qu'on a rarement bien pure, l'espérance nous est donnée comme une espèce de charme qui nous empêche de sentir nos maux. Dans l'espérance, les esprits ont de la vigueur, le courage se soutient aussi, et même il s'excite. Quand elle manque, tout tombe, et on se sent comme enfoncé dans un abîme.

Selon ce qui a été dit, on pourra définir la passion, à la prendre en ce qu'elle est dans l'âme et dans le corps, un désir ou une aversion qui naît dans l'âme à proportion que le corps est disposé au dedans à poursuivre ou à fuir certains objets.

Ainsi le concours de l'âme et du corps est visible dans les passions ; mais il est clair que la bonne et mauvaise disposition doit commencer par le corps.

Car comme les passions suivent les sensations, et que les sensations suivent les dispositions du corps dont elles doivent avertir l'âme, il paraît que les passions doivent suivre aussi ; en sorte que le corps doit être ébranlé par un certain mouvement, avant que l'âme soit sollicitée à s'y joindre par son désir.

En un mot, en ce qui regarde les sensations, les imaginations et les passions, elle est purement patiente ; et il faut toujours penser que, comme la sensation suit l'ébranlement du nerf, et que l'imagination suit l'impression du cerveau, le désir ou l'aversion suivent aussi la disposition où le corps est mis par les objets qu'il faut ou fuir ou chercher.

La raison est que les sensations et tout ce qui en dépend est donné à l'âme pour l'exciter à pourvoir aux besoins du corps, et que tout cela, par conséquent, devait être accommodé à ce qu'il souffre.

Et il ne faut, pour nous en convaincre, que nous observer nous-mêmes dans un de nos appétits les plus naturels, qui est celui de manger. Le corps vide de nourriture en a besoin, et l'âme aussi la désire : le corps est altéré par ce besoin, et l'âme ressent aussi la douleur pressante de la faim. Les viandes frappent l'œil ou l'odorat, et ébranlent les nerfs : les sensations conformes s'excitent, c'est-à-dire que nous voyons et sentons les

viandes par l'ébranlement des nerfs ; cet objet est imprimé dans le cerveau, et le plaisir de manger remplit l'imagination. A l'occasion de l'impression que les viandes font dans le même cerveau, les esprits coulent dans tous les endroits qui servent à la nutrition, l'eau vient à la bouche ; et on sait que cette eau est propre à remplir les viandes, à en exprimer le suc, à nous les faire avaler ; d'autres eaux s'apprent dans l'estomac, et déjà elles le picotent ; tout se prépare à la digestion, et l'âme dévore déjà les viandes par la pensée.

C'est ce qui fait dire ordinairement que l'appétit facilite la digestion : non qu'un désir puisse de soi-même inciser les viandes, les cuire et les digérer ; mais c'est que ce désir vient dans le temps que tout est prêt dans le corps, à la digestion.

Et qui verrait un homme affamé, en présence de la nourriture offerte après un long temps, verrait ce que peut l'objet présent, et comme tout le corps se tourne à le saisir et à l'engloutir.

Il en est donc de notre corps dans les passions, par exemple, dans une faim ou dans une colère violente, comme d'un arc bandé, dont toute la disposition tend à décocher le trait ; et on peut dire qu'un arc en cet état ne tend pas plus à tirer, que le corps d'un homme en colère tend à frapper l'ennemi. Car, et le cerveau, et les nerfs, et les muscles, le tournent tout entier à cette action, comme les autres passions le tournent aux actions qui lui sont conformes.

Et encore qu'en même temps que le corps est en cet état, il s'élève dans notre âme mille imaginations et mille désirs ; ce n'est pas tant ces pensées qu'il faut regarder, que les mouvements du cerveau auxquels elles se trouvent jointes ; puisque c'est par ces mouvements que les passages sont ouverts, que les esprits coulent, que les nerfs, et par eux les muscles, en sont remplis, et que tout le corps est tendu à un certain mouvement.

Et ce qui fait croire que, dans cet état, il faut moins regarder les pensées de l'âme, que les mouvements du cerveau, c'est que dans les passions, comme nous les considérons, l'âme est patiente, et qu'elle ne préside pas aux dispositions du corps, mais qu'elle y sert.

C'est pourquoi il n'entre dans les passions ainsi regardées aucune sorte de raisonnement ou de réflexion : car nous y considérons ce qui prévient tout raisonnement et toute réflexion, et ce qui suit naturellement la direction des esprits pour causer certains mouvements.

Et encore que nous ayons vu, dans le chapitre de l'Âme¹, que les passions se diversifient à la présence ou à l'absence des objets, et par la facilité ou la difficulté de les acquérir ; ce n'est pas qu'il intervienne une réflexion, par laquelle nous concevions l'objet présent ou absent, facile ou difficile à acquérir ; mais c'est que l'éloignement aussi bien que la présence de l'objet ont leurs caractères propres, qui se marquent dans les organes et dans le cerveau ; d'où suivent dans tout le corps, les dispositions convenables ; et dans l'âme aussi des sentiments et des désirs proportionnés.

Au reste, il est bien certain que les réflexions

1. N° 6, ci-dessus.

qui suivent après, augmentent ou ralentissent les passions : mais ce n'est pas encore de quoi il s'agit ; je ne regarde ici que le premier coup que porte la passion au corps et à l'âme ; et il me suffit d'avoir observé, comme une chose indubitable, que le corps est disposé par les passions à de certains mouvements, et que l'âme est en même temps puissamment portée à y consentir. De là viennent les efforts qu'elle fait, quand il faut, par vertu, s'éloigner des choses où le corps est disposé. Elle s'aperçoit alors combien elle y tient, et que la correspondance n'est que trop grande.

XII. *Second effet de l'union de l'âme et du corps, où se voient les mouvements du corps assujettis aux actions de l'âme.*

Jusques ici nous avons regardé dans l'âme ce qui suit les mouvements du corps ; voyons maintenant dans le corps ce qui suit les pensées de l'âme.

C'est ici le bel endroit de l'homme. Dans ce que nous venons de voir, c'est-à-dire dans les opérations sensuelles, l'âme est assujettie au corps ; mais dans les opérations intellectuelles, que nous allons considérer, non-seulement elle est libre, mais elle commande.

Et il lui convenait d'être la maîtresse, parce qu'elle est la plus noble, et qu'elle est née par conséquent pour commander.

Nous voyons en effet comme nos membres se meuvent à son commandement, et comme le corps se transporte promptement où elle veut.

Un si prompt effet du commandement de l'âme ne nous donne plus d'admiration, parce que nous y sommes accoutumés ; mais nous en demeurons étonnés, pour peu que nous y fassions de réflexion.

Pour remuer la main, nous avons vu qu'il faut faire agir premièrement le cerveau, et ensuite les esprits, les nerfs et les muscles ; et cependant, de toutes ces parties, il n'y a souvent que la main qui nous soit connue. Sans connaître toutes les autres, ni les ressorts intérieurs qui font mouvoir notre main, ils ne laissent pas d'agir, pourvu que nous voulions seulement la remuer.

Il en est de même des autres membres qui obéissent à la volonté. Je veux exprimer ma pensée ; les paroles convenables me sortent aussitôt de la bouche, sans que je sache aucun des mouvements que doivent faire, pour les former, la langue ou les lèvres, encore moins ceux du cerveau, du poumon et de la trachée-artère ; puisque je ne sais pas même naturellement si j'ai de telles parties, et que j'ai eu besoin de m'étudier moi-même pour le savoir.

Que je veuille avaler, la trachée-artère se ferme infailliblement, sans que je songe à la remuer et sans que je la connaisse, ni que je la sente agir.

Que je veuille regarder loin, la prunelle de l'œil se dilate ; et au contraire, elle se resserre quand je veux regarder de près sans que je sache qu'elle soit capable de ce mouvement, ou en quelle partie précisément il se fait. Il y a une infinité d'autres mouvements semblables, qui se font dans notre corps, à notre seule volonté, sans que nous

sachions comment, ni pourquoi, ni même s'ils se font.

Celui de la respiration est admirable, en ce que nous le suspendons et l'avancons quand il nous plaît ; ce qui était nécessaire pour avoir le libre usage de la parole : et cependant, quand nous dormons, elle se fait sans que notre volonté y ait part.

Ainsi, par un secret merveilleux, le mouvement de tant de parties, dont nous n'avons nulle connaissance, ne laisse pas de dépendre de notre volonté. Nous n'avons qu'à nous proposer un certain effet connu ; par exemple, de regarder, de parler, ou de marcher : aussitôt mille ressorts inconnus des esprits, des nerfs, des muscles, et le cerveau même qui mène tous ces mouvements, se remuent pour les produire, sans que nous connaissions autre chose, sinon que nous le voulons, et qu'aussitôt que nous le voulons l'effet s'ensuit.

Et outre tous ces mouvements qui dépendent du cerveau, il faut que nous exercions sur le cerveau même un pouvoir immédiat, puisque nous pouvons être attentifs quand nous le voulons ; ce qui ne se fait pas sans quelque tension du cerveau, comme l'expérience le fait voir.

Par cette même attention, nous mettons volontairement certaines choses dans notre mémoire, que nous rappelons aussi quand il nous plaît, avec plus ou moins de peine, suivant que le cerveau est bien ou mal disposé.

Car il en est de cette partie comme des autres, qui, pour être en état d'obéir à l'âme, demandent certaines dispositions : ce qui montre, en passant, que le pouvoir de l'âme sur le corps a ses limites.

Afin donc que l'âme commande avec effet, il faut toujours supposer que les parties soient bien disposées, et que le corps soit en bon état. Car quelquefois on a beau vouloir marcher, il se sera jeté telle humeur sur les jambes, ou tout le corps se trouvera si faible par l'épuisement des esprits, que cette volonté sera inutile.

Il y a pourtant certains empêchements, dans les parties, qu'une forte volonté peut surmonter ; et c'est un grand effet du pouvoir de l'âme sur le corps, qu'elle puisse même délier des organes qui, jusque-là, avaient été empêchés d'agir : comme on dit du fils de Crésus, qui, ayant perdu l'usage de la parole, la recouvra quand il vit qu'on allait tuer son père, et s'écria qu'on se gardât bien de toucher à la personne du roi. L'empêchement de sa langue pouvait être surmonté par un grand effort, que la volonté de sauver son père lui fit faire.

Il est donc indubitable qu'il y a une infinité de mouvements dans le corps, qui suivent les pensées de l'âme ; et ainsi les deux effets de l'union restent parfaitement établis.

XIII. *L'intelligence n'est attachée par elle-même à aucun organe, ni à aucun mouvement du corps.*

Mais afin que rien ne passe sans réflexion, voyons ce que fait le corps, et à quoi il sert dans les opérations intellectuelles, c'est-à-dire, tant dans celles de l'entendement, que dans celles de la volonté.

Et d'abord il faut reconnaître que l'intelligence, c'est-à-dire la connaissance de la vérité n'est pas comme la sensation et l'imagination, une suite de l'ébranlement de quelque nerf, ou de quelque partie du cerveau.

Nous en serons convaincus, en considérant les trois propriétés de l'entendement, par lesquelles nous avons vu dans le chapitre *De l'âme*¹, qu'il est élevé au-dessus du sens et de toutes ses dépendances.

Car il y paraît que la sensation ne dépend pas seulement de la vérité de l'objet, mais qu'elle suit tellement des dispositions et du milieu de l'organe, que par là l'objet vient à nous tout autre qu'il n'est. Un bâton droit devient courbe à nos yeux au milieu de l'eau; le soleil et les autres astres y viennent infiniment plus petits qu'ils ne sont en eux-mêmes. Nous avons beau être convaincus de toutes les raisons par lesquelles on sait, et que l'eau n'a pas tout d'un coup rompu ce bâton, et que tel astre qui ne nous paraît qu'un point dans le ciel, surpasse sans proportion toute la grandeur de la terre; ni le bâton pour cela n'en vient plus droit à nos yeux, ni les étoiles plus grandes. Ce qui montre que la vérité ne s'imprime pas sur le sens, mais que toutes les sensations sont une suite nécessaire des dispositions du corps, sans qu'elles puissent jamais s'élever au-dessus d'elles.

Que s'il en était autant de l'entendement, il pourrait être de même forcé à l'erreur. Or, est-il que nous n'y tombons que par notre faute, et pour ne vouloir pas apporter l'attention nécessaire à l'objet dont il faut juger. Car dès lors que l'âme se tourne directement à la vérité, résolue de ne céder qu'à elle seule, elle ne reçoit d'impression que de la vérité même; en sorte qu'elle s'y attache quand elle paraît, et demeure en suspens si elle ne paraît pas; toujours exempte d'erreur, en l'un et en l'autre état, ou parce qu'elle connaît la vérité, ou parce qu'elle connaît du moins qu'elle ne peut pas encore la connaître.

Par le même principe, il paraît qu'au lieu que les objets les plus sensibles sont pénibles et insupportables, la vérité, au contraire, plus elle est intelligible, plus elle plaît. Car la sensation n'étant qu'une suite d'un organe corporel, la plus forte doit nécessairement devenir pénible par le coup violent que l'organe aura reçu, tel qu'est celui que les yeux reçoivent par le soleil, et les oreilles par un grand bruit; en sorte qu'on est forcé de détourner les yeux et de boucher les oreilles. De même une forte imagination nous travaille ordinairement, parce qu'elle ne peut pas être sans une commotion trop violente du cerveau. Et si l'entendement avait la même dépendance du corps, le corps ne pourrait manquer d'être blessé par la vérité la plus forte, c'est-à-dire la plus certaine et la plus connue. Si donc cette vérité, loin de blesser, plaît et soulage, c'est qu'il n'y a aucune partie qu'elle doive rudement frapper ou émouvoir, car ce qui peut être blessé de cette sorte est un corps; mais qu'elle s'unit paisiblement à l'entendement en qui elle trouve une entière correspondance, pourvu qu'il ne se soit point gâté de lui-même par les mauvaises dispositions que nous avons marquées ailleurs.

Que si cependant nous éprouvons que la recherche de la vérité soit laborieuse, nous découvrirons bientôt de quel côté nous vient ce travail¹: mais en attendant, nous voyons qu'il n'y a point de vérité qui nous blesse par elle-même étant connue, et que plus une âme droite la regarde, plus elle en est délectée.

Et de là vient encore que tant que l'âme s'attache à la vérité, sans écouter les passions et les imaginations, elle la voit toujours la même; ce qui ne pourrait pas être, si la connaissance suivait le mouvement du cerveau toujours agité, et du corps toujours changeant.

C'est de là aussi qu'il arrive que le sens varie souvent, ainsi que nous l'avons dit au lieu allégué. Car ce n'est point la vérité seule qui agit en lui; mais il s'excite à l'agitation qui arrive dans son organe: au lieu que l'entendement, qui, agissant en son naturel, ne reçoit d'impression que de la seule vérité, la voit aussi toujours uniforme.

Car posons, par exemple, quelques vérités clairement connues, comme serait que rien ne se donne l'être à soi-même, ou qu'il faut suivre la raison en tout, et toutes les autres qui suivent de ces beaux principes: nous pouvons bien n'y penser pas, mais tant que nous y serons véritablement attentifs, nous les verrons toujours de même, jamais altérées ni diminuées. Ce qui montre que la connaissance de ces vérités ne dépend d'aucune disposition changeante, et n'est pas, comme la sensation, attachée à un organe altérable.

Et c'est pourquoi, au lieu que la sensation qui s'élève au concours momentané de l'objet et de l'organe, aussi vite qu'une étincelle au choc de la pierre et du fer, ne nous fait rien apercevoir qui ne passe presque à l'instant; l'entendement, au contraire, voit des choses qui ne passent pas, parce qu'il n'est attaché qu'à la vérité, dont la subsistance est éternelle.

Ainsi il n'est pas possible de regarder l'intelligence comme une suite de l'altération qui se sera faite dans le corps, ni par conséquent l'entendement comme attaché à un organe corporel dont il suive le mouvement.

XIV. *L'intelligence par sa liaison avec le sens, dépend en quelque sorte du corps, mais par accident.*

Il faut pourtant reconnaître qu'on n'entend point sans imaginer, ni sans avoir senti; car il est vrai que, par un certain accord entre toutes les parties qui composent l'homme, l'âme n'agit pas, c'est-à-dire ne pense et ne connaît pas sans le corps, ni la partie intellectuelle sans la partie sensitive.

Et déjà, à l'égard de la connaissance des corps, il est certain que nous ne pouvons entendre qu'il y en ait d'existants dans la nature, que par le moyen des sens. Car en cherchant d'où nous viennent nos sensations, nous trouvons toujours quelque corps qui a affecté nos organes, et ce nous est une preuve que ces corps existent.

Et en effet, s'il y a des corps dans l'univers, c'est chose de fait, dont nous sommes avertis par nos sens, comme des autres faits; et sans le secours des sens, je ne pourrais non plus deviner

1. N° 47, ci-dessus. — 2. Voyez chap. 1, n. 46.

1. Voyez chap. 1, n. 17.

s'il y a un soleil, que s'il y a un tel homme dans le monde.

Bien plus, l'esprit occupé de choses incorporelles, par exemple, de Dieu et de ses perfections, s'y est senti excité par la considération de ses œuvres, ou par sa parole, ou enfin par quelque autre chose dont les sens ont été frappés.

Et notre vie ayant commencé par de pures sensations, avec peu ou point d'intelligence indépendante du corps, nous avons dès l'enfance contracté une si grande habitude de sentir et d'imaginer, que ces choses nous suivent toujours, sans que nous puissions en être entièrement séparés.

De là vient que nous ne pensons jamais ou presque jamais, à quelque objet que ce soit, que le nom dont nous l'appelons ne nous revienne; ce qui marque la liaison des choses qui frappent nos sens, tels que sont les noms, avec nos opérations intellectuelles.

On met en question s'il peut y avoir, en cette vie, un acte pur d'intelligence dégagé de toute image sensible; et il n'est pas incroyable que cela puisse être durant de certains moments, dans les esprits élevés à une haute contemplation, et exercés par un long temps à tenir leur sens dans la règle; mais cet état est fort rare, et il faut parler ici de ce qui est ordinaire à l'entendement.

L'expérience fait voir qu'il se mêle toujours ou presque toujours à ces opérations, quelque chose de sensible, dont même il se sert, pour s'élever aux objets les plus intellectuels.

Aussi avons-nous reconnu que l'imagination, pourvu qu'on ne la laisse pas dominer, et qu'on sache la retenir en certaines bornes, aide naturellement l'intelligence.

Nous avons vu aussi que notre esprit, averti de cette suite de faits que nous apprenons par nos sens, s'élève au-dessus, admirant en lui-même et la nature des choses, et l'ordre du monde. Mais les règles et les principes par lesquels il aperçoit de si belles vérités dans les objets sensibles, sont supérieurs aux sens; et il en est à peu près des sens et de l'entendement, comme de celui qui propose simplement les faits, et de celui qui en juge.

Il y a donc déjà en notre âme une opération, et c'est celle de l'entendement, qui précisément et en elle-même, n'est point attachée au corps, encore qu'elle en dépende indirectement, en tant qu'elle se sert des sensations et des images sensibles.

XV. La volonté n'est attachée à aucun organe corporel; et loin de suivre les mouvements du corps, elle y préside.

La volonté n'est pas moins indépendante: et je le reconnais par l'empire qu'elle a sur les membres extérieurs et sur tout le corps.

Je sens que je puis vouloir ou tenir ma main immobile, ou lui donner du mouvement; et cela en haut ou en bas, à droite ou à gauche, avec une égale facilité: de sorte qu'il n'y a rien qui me détermine que ma seule volonté.

Car je suppose que je n'ai dessein, en remuant ma main, de ne m'en servir, ni pour prendre ni pour soutenir, ni pour approcher ni pour éloigner quoi que ce soit; mais seulement de la mouvoir

du côté que je voudrai, ou, si je veux, de la tenir en repos.

Je fais en cet état une pleine expérience de ma liberté, et du pouvoir que j'ai sur mes membres, que je tourne où je veux et comme je veux, seulement parce que je le veux.

Et parce que j'ai connu que les mouvements de ces membres dépendent tous du cerveau, il faut, par nécessité, que ce pouvoir que j'ai sur mes membres, je l'aie principalement sur le cerveau même.

Il faut donc que ma volonté le domine, tant s'en faut qu'elle puisse être une suite de ses mouvements et de ses impressions.

Un corps ne choisit pas où il se meut, mais il va comme il est poussé; et s'il n'y avait en moi que le corps, ou que ma volonté fût, comme les sensations, attachée à quelqu'un des mouvements du corps, bien loin d'avoir quelque empire, je n'aurais pas même de liberté.

Aussi ne suis-je pas libre à sentir ou ne sentir pas, quand l'objet sensible est présent. Je puis bien fermer les yeux, ou les détourner, et en cela je suis libre; mais je ne puis en ouvrant les yeux, empêcher la sensation attachée nécessairement aux impressions corporelles, où la liberté ne peut pas être.

Ainsi, l'empire si libre que j'exerce sur mes membres me fait voir que je tiens le cerveau en mon pouvoir, et que c'est là le siège principal de l'âme.

Car encore qu'elle soit unie à tous les membres, et qu'elle les doive tenir tous en sujétion, son empire s'exerce immédiatement sur la partie d'où dépendent tous les mouvements progressifs, c'est-à-dire, sur le cerveau.

En dominant cette partie, où aboutissent les nerfs, elle se rend arbitre des mouvements, et tient en main, pour ainsi dire, les rênes par où tout le corps est poussé ou retenu.

Soit donc qu'elle ait le cerveau entier immédiatement sous sa puissance, soit qu'il y ait quelque maîtresse pièce par où elle contienne les autres parties, comme un pilote conduit tout le vaisseau par le gouvernail, il est certain que le cerveau est son siège principal, et que c'est de là qu'elle préside à tous les mouvements du corps.

Et ce qu'il y a ici de merveilleux, c'est qu'elle ne sent point naturellement ni ce cerveau qu'elle meut, ni les mouvements qu'elle y fait pour contenir ou pour ébranler le reste du corps, ni d'où lui vient un pouvoir qu'elle exerce si absolument. Nous connaissons seulement qu'un empire est donné à l'âme, et qu'une loi est donnée au corps, en vertu de laquelle il obéit.

XVI. L'empire que la volonté exerce sur les mouvements extérieurs, la rend indirectement maîtresse des passions.

Cet empire de la volonté sur les membres d'où dépendent les mouvements extérieurs, est d'une extrême conséquence: car c'est par là que l'homme se rend maître de beaucoup de choses, qui par elles-mêmes semblaient n'être point soumises à ses volontés.

Il n'y a rien qui paraisse moins soumis à la vo-

lonté, que la nutrition; et cependant elle se réduit à l'empire de la volonté, en tant que l'âme, maîtresse des membres extérieurs, donne à l'estomac ce qu'elle veut, quand elle veut, et dans la mesure que la raison prescrit, en sorte que la nutrition est rangée sous cette règle.

Et l'estomac même en reçoit la loi, la nature l'ayant fait propre à se laisser plier par l'accoutumance.

Par ces mêmes moyens, l'âme règle aussi le sommeil, et le fait servir à la raison.

En commandant aux membres des exercices pénibles, elle les fortifie, elle les durcit aux travaux et se fait un plaisir de les assujettir à ses lois.

Ainsi elle se fait un corps plus souple, et plus propre aux opérations intellectuelles. La vie des saints religieux en est une preuve.

Elle étend aussi son empire sur l'imagination et les passions, c'est-à-dire sur ce qu'elle a de plus indocile.

L'imagination et les passions naissent des objets; et par le pouvoir que nous avons sur les mouvements extérieurs, nous pouvons ou nous approcher ou nous éloigner des objets.

Les passions, dans l'exécution, dépendent des mouvements extérieurs: il faut frapper pour achever ce qu'a commencé la colère, il faut fuir pour achever ce qu'a commencé la crainte; mais la volonté peut empêcher la main de frapper, et les pieds de fuir.

Nous avons vu dans la colère, tout le corps tendu à frapper, comme un arc à tirer son coup. L'objet a fait son impression; les esprits coulent, le cœur bat plus violemment qu'à l'ordinaire, le sang coule comme un torrent, et envoie des esprits et plus abondants et plus vifs; les nerfs et les muscles en sont remplis, ils sont tendus; les poings sont fermés, et le bras affermi est prêt à frapper: mais il faut encore lâcher la corde, il faut que la volonté laisse aller le corps; autrement le mouvement ne s'achève pas.

Ce qui se dit de la colère, se dit de la crainte et des autres passions, qui disposent tellement le corps aux mouvements qui leur conviennent, que nous ne les retenons que par vive force de raison et de volonté.

On peut dire que ces derniers mouvements, auxquels le corps est si disposé, par exemple celui de frapper, s'achèveraient tout à fait par la force de cette disposition, s'il n'était réservé à l'âme de lâcher ce dernier coup.

Et il en arriverait à peu près de même que dans la respiration, que nous pouvons suspendre par la volonté quand nous veillons, mais qui s'achève, pour ainsi dire toute seule par la simple disposition du corps, quand l'âme le laisse agir naturellement, par exemple, dans le sommeil.

En effet, il arrive quelque chose de semblable dans les premiers mouvements des passions; et les esprits et le sang s'émeuvent quelquefois si vite dans la colère, que le bras se trouve lâché avant qu'on ait eu le loisir d'y faire réflexion. Alors la disposition du corps a prévalu, et il ne reste plus à la volonté, trop promptement prévenue, qu'à regretter le mal qui s'est fait sans elle.

Mais ces mouvements sont rares, et ils n'arri-

vent guère à ceux qui s'accoutument de bonne heure à se maîtriser eux-mêmes.

XVII. *La nature de l'attention, et ses effets immédiats sur le cerveau, par où paraît l'empire de la volonté.*

Outre la force donnée à la volonté pour empêcher le dernier effet des passions, elle peut encore, en prenant la chose de plus haut, les arrêter et les modérer dans leur principe; et cela par le moyen de l'attention qu'elle fera volontairement à certains objets, ou dans le temps des passions pour les calmer, ou devant les passions pour les prévenir.

Cette force de l'attention, et l'effet qu'elle a sur le cerveau, par le cerveau sur tout le corps, et même sur la partie imaginative de l'âme, et par là sur les passions et sur les appétits, est digne d'une grande considération.

Nous avons déjà observé que la contention de la tête se ressent fort grande dans l'attention; et par là il est sensible qu'elle a un grand effet dans le cerveau.

On éprouve d'ailleurs que cette action dépend de la volonté; en sorte que le cerveau doit être sous son empire, et tant qu'il sert à l'attention.

Pour entendre tout ceci, il faut remarquer que les pensées naissent dans notre âme quelquefois à l'agitation naturelle du cerveau, et quelquefois par une attention volontaire.

Pour ce qui est de l'agitation du cerveau, nous avons observé qu'elle passe quelquefois d'une partie à une autre; alors nos pensées sont vagues comme le cours des esprits; mais quelquefois aussi elle se fait en un seul endroit; et alors nos pensées sont fixes, et l'âme est plus attachée, comme le cerveau est aussi plus fortement et plus uniformément tendu.

Par là nous observons en nous-mêmes une attention forcée; ce n'est pas là toutefois ce que nous appelons *attention*: nous donnons ce nom seulement à l'attention où nous choisissons notre objet, pour y penser volontairement.

Que si nous n'étions capables d'une telle attention, nous ne serions jamais maîtres de nos considérations et de nos pensées qui ne seraient qu'une suite de l'agitation nécessaire du cerveau; nous serions sans liberté, et l'esprit serait en tout asservi au corps: toutes choses contraires à la raison et même à l'expérience.

Par ces choses on peut comprendre la nature de l'attention, et que c'est une application volontaire de notre esprit sur un objet.

Mais il faut encore ajouter, que nous voulions considérer cet objet par l'entendement, c'est-à-dire, raisonner dessus, ou enfin y contempler la vérité. Car, s'abandonner volontairement à quelque imagination qui nous plaise, sans vouloir nous en détourner, ce n'est pas attention; il faut vouloir entendre et raisonner.

C'est donc proprement par l'attention que commencent le raisonnement et les réflexions; et l'attention commence elle-même par la volonté de considérer et d'entendre.

Et il paraît clairement que, pour se rendre attentif, la première chose qu'il faut faire, c'est d'ôter l'empêchement naturel de l'attention, c'est-à-dire, la dissipation et ces pensées vagues qui

s'élèvent dans notre esprit ; car il ne peut être tout ensemble dissipé et attentif.

Pour faire taire ces pensées qui nous dissipent, il faut que l'agitation naturelle du cerveau soit en quelque sorte calmée : car, tant qu'elle durera, nous ne serons jamais assez maîtres de nos pensées, pour avoir de l'attention.

Ainsi, le premier effet du commandement de l'âme est que, voulant être attentive, elle apaise l'agitation naturelle du cerveau.

Et nous avons déjà vu que, pour cela, il n'est pas besoin qu'elle connaisse le cerveau ou qu'elle ait intention d'agir sur lui : il suffit qu'elle veuille faire ce qui dépend d'elle immédiatement, c'est-à-dire, être attentive. Le cerveau, s'il n'est prévenu par quelque agitation trop violente, obéit naturellement et se calme par la seule subordination du corps à l'âme.

Mais comme les esprits qui tournoient dans le cerveau, tendent toujours à l'agiter à leur ordinaire, son mouvement ne peut être arrêté sans quelque effort. C'est ce qui fait que l'attention a quelque chose de pénible, et veut être relâchée de temps en temps.

Aussi le cerveau, abandonné aux esprits et aux vapeurs qui le poussent sans cesse, souffrirait un mouvement trop irrégulier ; les pensées seraient trop dissipées ; et cette dissipation, outre qu'elle tournerait à une espèce d'extravagance, d'elle-même est fatigante. C'est pourquoi il faut nécessairement, même pour son propre repos, brider ces mouvements irréguliers du cerveau.

Voilà donc l'empêchement levé, c'est-à-dire la dissipation ôtée. L'âme se trouve tranquille, et les imaginations confuses sont disposées à tourner en raisonnement et en considération.

XVIII. *L'âme attentive à raisonner se sert du cerveau, par le besoin qu'elle a des images sensibles.*

Il ne faut pourtant pas penser qu'elle doive rejeter alors toute imagination et toute image sensible, puisque nous avons reconnu qu'elle s'en aide pour raisonner.

Ainsi, loin de rejeter toutes sortes d'images sensibles, elle songe seulement à rappeler celles qui sont convenables à son sujet, et qui peuvent aider son raisonnement.

Mais d'autant que ces images sensibles sont attachées aux impressions ou aux marques qui demeurent dans le cerveau, et qu'ainsi elles ne peuvent revenir, sans que le cerveau soit ému, dans les endroits où sont les marques, comme il a déjà été remarqué, il faut conclure que l'âme peut, quand elle veut, non-seulement calmer le cerveau, mais encore l'exciter en tel endroit qu'il lui plaît, pour rappeler les objets selon ses besoins. L'expérience nous fait voir aussi que nous sommes maîtres de rappeler, comme nous voulons, les choses confiées à notre mémoire. Et encore que ce pouvoir ait ses bornes, et qu'il soit plus grand dans les uns que dans les autres, il n'y aurait aucun raisonnement, si nous ne pouvions l'exercer jusqu'à un certain point. Et c'est une nouvelle raison de l'immobilité de l'âme, pour montrer combien le cerveau doit être en repos quand il s'agit de raisonner. Car agité, et déjà ému, il serait peu en

état d'obéir à l'âme, et de faire, à point nommé, les mouvements nécessaires pour lui présenter les images sensibles dont elle a besoin.

C'est ici que le cerveau peine en tous ceux qui n'ont pas acquis cette heureuse immobilité. Car, au lieu que son naturel est d'avoir un mouvement libre et incertain comme le cours des esprits, il est réduit premièrement à un repos violent, et puis à des mouvements suivis et réguliers, qui le travaillent beaucoup.

Car lorsqu'il est détendu et abandonné au cours naturel des esprits, le mouvement en peu de temps erre en plus de parties, mais il est aussi moins rapide et moins violent : au lieu qu'on a besoin, en raisonnant, de se représenter fort vivement les objets ; ce qui ne se peut, sans que le cerveau soit fortement remué.

Et il faut, pour faire un raisonnement, tant rappeler d'images sensibles, par conséquent remuer le cerveau fortement en tant d'endroits qu'il n'y aura rien à la longue de plus fatigant. D'autant plus qu'en rappelant ces objets divers qui servent au raisonnement, l'esprit demeure toujours attaché à l'objet qui en fait le sujet principal : de sorte que le cerveau est en même temps calmé à l'égard de son agitation universelle, tendu et dressé à un point fixe par la considération de l'objet principal, et remué fortement, en divers endroits, pour rappeler les objets seconds et subsidiaires.

Il faut, pour des mouvements si réguliers et si forts, beaucoup d'esprits ; et la tête aussi en reçoit tant dans ces opérations, quand elles sont longues, qu'elle en épuise le reste du corps.

De là suit une lassitude universelle, et une nécessité indispensable de relâcher son attention.

Mais la nature y a pourvu, en nous donnant le sommeil, surtout de la nuit, où les nerfs sont détendus, où les sensations sont éteintes, où le cerveau et tout le corps se repose. Comme donc c'est là le vrai temps du relâchement, le jour doit être donné à l'attention, qui peut être plus ou moins forte, et par là, tantôt tendre le cerveau, et tantôt le soulager.

Voilà ce qui doit se faire dans le cerveau durant le raisonnement, c'est-à-dire durant la recherche de la vérité, recherche que nous avons dite devoir être laborieuse ; et on aperçoit maintenant que ce travail ne vient pas précisément de l'acte d'entendre, mais des imaginations qui doivent aller en concours, et qui présupposent dans le cerveau un grand mouvement.

Au reste, quand la vérité est trouvée, tout le travail cesse ; et l'âme, toujours délectée de ce beau spectacle, voudrait n'en être jamais arrachée, parce que la vérité ne cause par elle-même aucune altération.

Et lorsqu'elle demeure clairement connue, l'imagination agit peu ou point du tout : de là vient qu'on ne ressent que peu ou point de travail.

Car, dans la recherche de la vérité où nous procédons par comparaisons, par oppositions, par proportions, par autres choses semblables pour lesquelles il faut appeler beaucoup d'images sensibles, l'imagination agit beaucoup. Mais quand la chose est trouvée, l'âme fait taire l'imagination

autant qu'elle peut, et ne fait plus que tourner vers la vérité un simple regard, en quoi consiste l'acte d'entendre.

Et plus cet acte est démêlé de toute image sensible, plus il est tranquille; ce qui montre que l'acte d'entendre, de lui-même, ne fait point de peine.

Il en fait pourtant par accident, parce que, pour y demeurer, il faut arrêter l'imagination, et par conséquent tenir en bride le cerveau contre le cours des esprits.

Ainsi la contemplation, quelque douce qu'elle soit par elle-même, ne peut pas durer bien longtemps, par le défaut du corps continuellement agité.

Et les seuls besoins du corps, qui sont si fréquents et si grands, font diverses impressions, et rappellent diverses pensées auxquelles il est nécessaire de prêter l'oreille; de sorte que l'âme est forcée de quitter la contemplation de la vérité.

Par les choses qui ont été dites, on entend le premier effet de l'attention sur le corps. Il regarde le cerveau, qui, au lieu d'une agitation universelle, est fixé à un certain point au commandement de l'âme quand elle veut être attentive, et au reste, demeure en état d'être excité subsidiairement où elle veut.

Il y a un second effet de l'attention, qui s'étend sur les passions: nous allons le considérer. Mais, avant que de passer outre, il ne faut pas oublier une chose considérable, qui regarde l'attention prise en elle-même. C'est qu'un objet qui a commencé de nous occuper, par une attention volontaire, nous tient dans la suite longtemps attachés, même malgré nous, parce que les esprits, qui ont pris un certain cours, ne peuvent pas aisément être détournés.

Ainsi notre attention est mêlée de volontaire et d'involontaire. Un objet qui nous a occupés par force, nous flatte souvent, de sorte que la volonté s'y donne; de même qu'un objet choisi par une forte application nous devient une occupation inévitable.

Et comme l'agitation naturelle de notre cerveau rappelle beaucoup de pensées qui nous viennent malgré nous, l'attention volontaire de notre âme fait de son côté de grands effets sur le cerveau même; les traces que les objets y avaient laissées en deviennent plus profondes, et le cerveau est disposé à s'ébranler plus aisément dans ces endroits-là.

Et par l'accord établi entre l'âme et le corps, il se fait naturellement une telle liaison entre les impressions du cerveau et les pensées de l'âme, que l'un ne manque jamais de ramener l'autre. Et ainsi, quand une forte imagination a causé, par l'attention que l'âme y apporte, un grand mouvement dans le cerveau, en quelque sorte que ce mouvement soit renouvelé, il fait revivre, et souvent dans toute leur force, les pensées qui l'avaient causé la première fois.

C'est pourquoi il faut beaucoup prendre garde de quelles imaginations on se remplit volontairement, et se souvenir que dans la suite elles reviendront souvent malgré nous, par l'agitation naturelle du cerveau et des esprits.

Mais il faut aussi conclure qu'en prenant les

choses de loin, et ménageant bien notre attention, dont nous sommes maîtres, nous pouvons gagner beaucoup sur les impressions de notre cerveau, et le plier à l'obéissance.

XIX. *L'effet de l'attention sur les passions, et comment l'âme les peut tenir en sujétion dans leur principe; où il est parlé de l'extravagance, de la folie, et des songes.*

Par cet empire sur notre cerveau, nous pouvons aussi tenir en bride les passions qui en dépendent toutes; et c'est le plus bel effet de l'attention.

Pour l'entendre, il faut observer quelle sorte d'empire nous pouvons avoir sur nos passions.

1^o Il est certain que nous ne leur commandons pas directement, comme à nos bras et à nos mains: nous ne pouvons pas élever ou apaiser notre colère, comme nous pouvons ou remuer le bras ou le tenir sans action.

2^o Il n'est pas moins clair, et nous l'avons déjà dit, que par le pouvoir que nous avons sur les membres extérieurs, nous en avons aussi un très-grand sur les passions; mais indirectement, puisque nous pouvons par là, et nous éloigner des objets qui les font naître, ou en empêcher l'effet. Ainsi, je puis m'éloigner d'un objet odieux qui m'irrite; et lorsque ma colère est excitée, je lui puis refuser mon bras dont elle a besoin pour se satisfaire.

Mais pour cela, il le faut vouloir, et le vouloir fortement. Et la grande difficulté est de vouloir autre chose que ce que la passion nous inspire; parce que, dans les passions, l'âme se trouve tellement portée à s'unir aux dispositions du corps, qu'elle ne peut presque se résoudre à s'y opposer.

Il faut donc chercher un moyen de calmer, ou de modérer, ou même de prévenir les passions dans leur principe; et ce moyen est l'attention bien gouvernée.

Car le principe de la passion, c'est l'impression puissante d'un objet dans le cerveau; et l'effet de cette impression ne peut être mieux empêché, qu'en se rendant attentif à d'autres objets.

En effet, nous avons vu que l'âme attentive fixe le cerveau en un certain endroit, vers lequel elle détermine le cours des esprits; et par là elle rompt le cours de la passion, qui, les portant à un autre endroit, causait de mauvais effets dans tout le corps.

C'est pourquoi on dit, et il est vrai, que le remède le plus naturel des passions, c'est de détourner l'esprit autant qu'on peut des objets qu'elles lui présentent: et il n'y a rien pour cela de plus efficace, que de s'attacher à d'autres objets.

Et il faut ici observer qu'il en est des esprits émus et poussés d'un certain côté, à peu près comme d'une rivière, qu'on peut plus aisément détourner que l'arrêter de droit fil: ce qui fait qu'on réussit mieux dans la passion en pensant à d'autres choses, qu'en s'opposant directement à son cours.

Et de là vient qu'une passion violente a souvent servi de frein ou de remède aux autres; par exemple, l'ambition ou la passion de la guerre, à l'amour.

Et il est quelquefois utile de s'abandonner à des passions innocentes, pour détourner ou pour empêcher des passions criminelles.

Il sert aussi beaucoup de faire un grand choix des personnes avec qui on converse. Ce qui est en mouvement répand aisément son agitation autour de soi ; et rien n'émeut plus les passionnés.

Au contraire, une âme tranquille nous tire en quelque façon hors de l'agitation, et semble nous communiquer son repos, pourvu toutefois que cette tranquillité ne soit pas insensible et fade. Il faut quelque chose de vif, qui s'accorde un peu avec notre mouvement, mais où, dans le fond, il se trouve de la consistance.

Enfin, dans les passions, il faut calmer les esprits par une espèce de diversion, et se jeter, pour ainsi dire, à côté, plutôt que de combattre de front : c'est-à-dire qu'il n'est plus temps d'opposer des raisons à une passion, déjà émue, car en raisonnant sur sa passion, même pour l'attaquer, on en rappelle l'objet, on en renforce les traces, et on irrite plutôt les esprits qu'on ne les calme. Où les sages raisonnements sont de grand effet, c'est à prévenir les passions. Il faut donc nourrir son esprit de considérations sensées, et lui donner de bonne heure des attachements honnêtes, afin que les objets des passions trouvent la place déjà prise, les esprits déterminés à un certain cours, et le cerveau affermi.

Car la nature ayant formé cette partie capable d'être occupée par les objets et aussi d'obéir à la volonté, il est clair que qui prévient doit l'emporter.

Si donc l'âme s'accoutume de bonne heure à être maîtresse de son attention, et qu'elle l'attache à de bons objets, elle sera par ce moyen maîtresse premièrement du cerveau, par là du cours des esprits, et par là enfin des émotions que les passions excitent.

Mais il faut se souvenir que l'attention véritable est celle qui considère l'objet tout entier. Ce n'est être qu'à demi-attentif à un objet, comme serait une femme tendrement aimée, que de n'y considérer que le plaisir dont on est flatté en l'aimant, sans songer aux suites honteuses d'un semblable engagement.

Il est donc nécessaire d'y bien penser, et d'y penser de bonne heure : parce que si on laisse le temps à la passion de faire toute son impression dans le cerveau, l'attention viendra trop tard.

Car, en considérant le pouvoir de l'âme sur le corps, il faut observer soigneusement que ses forces sont bornées et restreintes ; de sorte qu'elle ne peut pas faire tout ce qu'elle veut des bras ou des mains, et encore moins du cerveau. C'est pourquoi nous venons de voir qu'elle le perdrait en le poussant trop, et qu'elle est obligée de le ménager.

Par la même raison, il s'y fait souvent des agitations si violentes, que l'âme n'en est plus maîtresse non plus qu'un cocher de chevaux fougueux qui ont pris le frein aux dents.

Quand cette disposition est fixe et perpétuelle, c'est ce qui s'appelle *folie* ; et quand elle a une cause qui finit avec le temps, comme un mouvement de fièvre, cela s'appelle *délire* et *rêverie*.

Dans la folie et dans le délire, il arrive de deux

choses l'une : ou le cerveau est agité tout entier avec un égal dérèglement ; alors il se fait une parfaite extravagance, et il ne paraît aucune suite dans les pensées ni dans les paroles : ou le cerveau n'est blessé que dans un certain endroit ; alors la folie ne s'attache aussi qu'à un objet déterminé : tels sont ceux qui s'imaginent être toujours à la comédie et à la chasse ; et tant d'autres, frappés d'un certain objet, parlent raisonnablement de tous les autres, et assez conséquemment de celui-là même qui fait leur erreur.

La raison est que n'y ayant qu'un seul endroit du cerveau marqué d'une impression invincible à l'âme, elle demeure maîtresse de tout le reste, et peut exercer ses fonctions sur tout autre objet.

Et l'agitation du cerveau, dans la folie, est si violente, qu'elle paraît même au dehors par le trouble qui paraît dans tout le visage, et principalement par l'égarément des yeux.

De là s'ensuit que toutes les passions violentes sont une espèce de folie, parce qu'elles causent des agitations dans le cerveau, dont l'âme n'est pas maîtresse. Aussi n'y a-t-il point de cause plus ordinaire de la folie, que les passions portées à certains excès.

Par là aussi s'expliquent les songes, qui sont une espèce d'extravagance.

Dans le sommeil, le cerveau est abandonné à lui-même, et il n'y a point d'attention ; car la veille consiste précisément dans l'attention de l'esprit, qui se rend maître de ses pensées.

Nous avons vu que l'attention cause le plus grand travail du cerveau, et que c'est principalement ce travail que le sommeil vient relâcher.

De là il doit arriver deux choses : l'une, que l'imagination doit dominer dans les songes, et qu'il se doit présenter à nous une grande variété d'objets, souvent même avec quelque suite, pour les raisons qui ont été dites en parlant de l'imagination¹ ; l'autre, que ce qui se passe dans notre imagination nous paraît réel et véritable, parce qu'alors il n'y a point d'attention, par conséquent point de discernement.

De tout cela il résulte que la vraie assiette de l'âme est lorsqu'elle est maîtresse des mouvements du cerveau ; et que, comme c'est par l'attention qu'elle le contient, c'est aussi de son attention qu'elle se doit principalement rendre la maîtresse : mais qu'il s'y faut prendre de bonne heure, et ne pas laisser occuper le cerveau à des impressions trop fortes, que le temps rendrait invincibles.

Et nous avons vu en général, que l'âme, en se servant bien de sa volonté, et de ce qui est soumis naturellement à la volonté, peut régler et discipliner tout le reste.

Enfin, des méditations sérieuses, des conversations honnêtes, une nourriture modérée, un sage ménagement de ses forces, rendent l'homme maître de lui-même, autant que cet état de mortalité le peut souffrir.

XX. *L'homme, qui a médité la doctrine précédente, se connaît lui-même.*

Après les réflexions que nous avons faites sur

1. Dans ce chapitre, n. 10, ci-dessus.

l'âme, sur le corps, sur leur union, nous pouvons maintenant nous bien connaître.

Car si nous ne voyons pas dans le fond de l'âme ce qui lui fait comme demander naturellement d'être unie à un corps, il ne faut pas s'en étonner, puisque nous connaissons si peu le fond des substances. Mais si cette union ne nous est pas connue dans son fond, nous la connaissons suffisamment par les deux effets que nous venons d'expliquer, et par le bel ordre qui en résulte.

Car, premièrement, nous voyons la parfaite société de l'âme et du corps.

Nous voyons, secondement, que dans cette société, la partie principale, c'est-à-dire l'âme, est aussi celle qui préside, et que le corps lui est soumis. Les bras, les jambes, tous les autres membres, et enfin tout le corps est remué et transporté d'un lieu à un autre au commandement de l'âme; les yeux et les oreilles se tournent où il lui plaît; les mains exécutent ce qu'elle ordonne; la langue explique ce qu'elle pense et ce qu'elle veut; les sens lui présentent les objets dont elle doit juger et se servir; les parties qui digèrent et distribuent la nourriture, celles qui forment les esprits et qui les envoient où il faut, tiennent les membres extérieurs et tout le corps en état pour lui obéir.

C'est en cela que consiste la bonne disposition du corps. En effet, nous trouvons le corps sain, quand il peut exécuter ce que l'âme lui prescrit; au contraire, nous sommes malades, lorsque le corps faible et abattu ne peut plus se tenir debout, ni se mouvoir comme nous le souhaitons.

Ainsi, on peut dire que le corps est un instrument dont l'âme se sert à sa volonté; et c'est pourquoi Platon définissait l'homme en cette sorte : L'homme, dit-il¹, est une âme se servant du corps.

C'est de là qu'il concluait l'extrême différence du corps et de l'âme; parce qu'il n'y a rien de plus différent de celui qui se sert de quelque chose, que la chose même dont il se sert.

L'âme donc, qui se sert du bras et de la main comme il lui plaît, qui se sert de tout le corps qu'elle transporte où elle trouve bon, qui l'expose à tels périls qu'il lui plaît, et à sa ruine certaine, est sans doute d'une nature de beaucoup supérieure à ce corps, qu'elle fait servir en tant de manières et si impérieusement à ses desseins.

Ainsi, on ne se trompe pas, quand on dit que le corps est comme l'instrument de l'âme; et il ne se faut pas étonner si le corps étant mal disposé, l'âme en fait moins bien ses fonctions. La meilleure main du monde, avec une mauvaise plume, écrira mal. Si vous ôtez à un ouvrier ses instruments, son adresse naturelle ou acquise ne lui servira de rien.

Il y a pourtant une extrême différence entre les instruments ordinaires et le corps humain. Qu'on brise le pinceau d'un peintre, ou le ciseau d'un sculpteur, il ne sent point les coups dont ils ont été frappés; mais l'âme sent tous ceux qui blessent le corps; et au contraire, elle a du plaisir quand on lui donne ce qu'il lui faut pour s'entretenir.

Le corps n'est donc pas un simple instrument appliqué par le dehors, ni un vaisseau que l'âme

gouverne à la manière d'un pilote. Il en serait ainsi si elle n'était simplement qu'intellectuelle; mais parce qu'elle est sensitive, elle est forcée de s'intéresser d'une façon plus particulière à ce qui le touche, et de le gouverner non comme une chose étrangère, mais comme une chose naturelle et intimement unie.

En un mot, l'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication.

Aussi avons-nous trouvé, dans toutes les opérations animales, quelque chose de l'âme et quelque chose du corps : de sorte que, pour se connaître soi-même, il faut savoir distinguer, dans chaque action, ce qui appartient à l'une, d'avec ce qui appartient à l'autre, et remarquer tout ensemble comment deux parties de si différente nature s'entraident mutuellement.

XXI. *Pour se bien connaître soi-même, il faut s'accoutumer, par de fréquentes réflexions, à discerner en chaque action ce qu'il y a du corps avec ce qu'il y a de l'âme.*

Pour ce qui regarde le discernement, on se le rend facile par de fréquentes réflexions. Et comme on ne saurait trop s'exercer dans une méditation si importante, ni trop distinguer son âme d'avec son corps, il sera bon de parcourir dans ce dessein, toutes les opérations que nous avons considérées.

Ce qu'il y a du corps quand nous nous mouvons, c'est un premier branle dans le cerveau, suivi du mouvement et des esprits et des muscles, et enfin du transport ou de tout le corps, ou de quelqu'une de ses parties; par exemple, du bras ou de la main. Ce qu'il y a du côté de l'âme, c'est la volonté de se mouvoir, et le dessein d'aller d'un côté plutôt que d'un autre.

Dans la parole, ce qu'il y a du côté du corps, outre l'action du cerveau qui commence tout, c'est le mouvement du poumon et de la trachée-artère pour pousser l'air, et le battement du même air par la langue et par les lèvres. Et ce qu'il y a du côté de l'âme, c'est l'intention de parler et d'exprimer sa pensée.

Tous ces mouvements, si l'on n'y prend garde, quoiqu'ils se fassent au commandement de la volonté humaine, pourraient absolument se faire sans elle; de même que la respiration, qui dépend d'elle en quelque sorte, se fait tout à fait sans elle quand nous dormons. Et il nous arrive souvent de préférer en dormant certaines paroles, ou de faire d'autres mouvements qu'on peut regarder comme un pur effet de l'agitation du cerveau, sans que la volonté y ait part. On peut aussi concevoir qu'il se forme certaines paroles par le battement seul de l'air, comme on voit dans les échos; et c'est ainsi que le poète faisait parler le fantôme : *Dat inania verba, dat sine mente sonum*¹.

Cette considération nous peut servir à observer dans les mouvements, et surtout dans la parole, ce qui appartient à l'âme et ce qui appartient au corps. Mais continuons à marquer cette différence dans les autres opérations.

Dans la vue, ce qu'il y a du côté du corps, c'est

1. Voyez Alcibiade, I, c. LIJ.

1. Virg., *Æneid.*, x, 639, 640.

que les yeux soient ouverts, que les rayons du soleil soient réfléchis de dessus la superficie de l'objet à notre œil en droite ligne, qu'ils y souffrent certaines réfractions dans les humeurs, qu'ils peignent et qu'ils impriment l'objet en petit dans le fond de l'œil, que les nerfs optiques soient ébranlés, enfin que le mouvement se communique jusqu'au dedans du cerveau. Ce qu'il y a du côté de l'âme, c'est la sensation, c'est-à-dire la perception de la lumière et des couleurs, et le plaisir que nous ressentons dans les unes plutôt que dans les autres, ou dans certaines vues agréables plutôt qu'en d'autres.

Dans l'ouïe, ce qu'il y a du côté du corps, c'est que l'air, agité d'une certaine façon, frappe le tympan et ébranle les nerfs jusqu'au cerveau. Du côté de l'âme, c'est la perception du son, le plaisir de l'harmonie, la peine que nous donnent de méchantes voix et des tons discordants, et les diverses pensées qui naissent en nous par la parole.

Dans le goût et dans l'odorat, un certain suc tiré des viandes et mêlé avec la salive, ébranle les nerfs de la langue; une vapeur qui sort des fleurs ou des autres corps frappe les nerfs des narines: tout ce mouvement se communique à la racine des nerfs, et voilà ce qu'il y a du côté du corps. Il y a, du côté de l'âme, la perception du bon et du mauvais goût, des bonnes et des mauvaises odeurs.

Dans le toucher, les parties du corps sont ou agitées par le chaud, ou resserrées par le froid; les corps que nous touchons, ou s'attachent à nous par leur humidité, ou s'en séparent aisément par leur sécheresse; notre chair est ou écorchée par quelque chose de rude, ou percée par quelque chose d'aigu; une humeur âcre et maligne se jette sur quelque partie nerveuse, la picole, la presse, la déchire: par ces divers mouvements, les nerfs sont ébranlés dans toute leur longueur, et jusqu'au cerveau; voilà ce qu'il y a du côté du corps. Et il y a, du côté de l'âme, le sentiment du chaud et du froid, et celui de la douleur ou du plaisir.

Dans la douleur nous poussons des cris violents, notre visage se défigure, les larmes nous coulent des yeux. Ni ces cris, ni ces larmes, ni ce changement qui paraît sur notre visage, ne sont la douleur; elle est dans l'âme; à qui elle apporte un sentiment fâcheux et contraire.

Dans la faim et dans la soif, nous remarquons, du côté du corps, ces eaux fortes qui picotent l'estomac, et les vapeurs qui dessèchent le gosier; et du côté de l'âme, la douleur que nous cause cette mauvaise disposition des parties, et le désir de la réparer par le manger et le boire.

Dans l'imagination et dans la mémoire, nous avons, du côté du corps, les impressions du cerveau, les marques qu'il en conserve, l'agitation des esprits qui l'ébranlent en divers endroits; et nous avons, du côté de l'âme, ces pensées vagues et confuses qui s'effacent les unes les autres, et les actes de la volonté qui recommande certaines choses à la mémoire, et puis les lui redemande et les lui fait rendre à propos.

Pour ce qui est des passions, quand vous concevez les esprits émus, le cœur agité par un bat-

tement redoublé, le sang échauffé, les muscles tendus, le bras et tout le corps tourné à l'attaque, vous n'avez pas encore compris la colère, parce que vous n'avez dit que ce qui se trouve dans le corps; et il faut encore y considérer, du côté de l'âme, le désir de la vengeance. De même, ni le sang retiré, ni les extrémités froides, ni la pâleur sur le visage, ni les jambes et les pieds disposés à une fuite précipitée, ne sont pas ce qu'on appelle proprement la crainte; c'est ce qu'elle fait dans le corps; dans l'âme, c'est un sentiment par lequel elle s'efforce d'éviter le péril connu; et il en est de même de toutes les autres passions.

En méditant ces choses, et se les rendant familières, on se forme une habitude de distinguer les sensations, les imaginations et les passions ou appétits naturels, d'avec les dispositions et les mouvements corporels. Et cela fait, on n'a plus de peine à en démêler les opérations intellectuelles, qui, loin d'être assujetties au corps, président à ses mouvements, et ne communiquent avec lui que par la liaison qu'elles ont avec le sens, auquel néanmoins nous les avons vues si supérieures.

XXII. Comment on peut distinguer les opérations sensibles d'avec les mouvements corporels qui en sont inséparables.

Sur ce qui a été dit de la distinction qu'il faut faire des mouvements corporels d'avec les sensations et les passions, on demandera peut-être comment on peut distinguer des choses qui se suivent de si près, et qui semblent inséparables: par exemple, comment distinguer la colère d'avec l'agitation des esprits et du sang; comment distinguer le sentiment d'avec le mouvement des nerfs, ou, si on veut, des esprits, puisque ce mouvement étant posé, le sentiment suit aussitôt, et que jamais on n'a le sentiment, que ce mouvement ne précède.

On demandera encore comment le plaisir et la douleur peuvent appartenir à l'âme, puisqu'on les sent dans le corps. N'est-ce pas dans mon doigt coupé, que je sens la douleur de la blessure? et n'est-ce pas dans le palais, que je sens le plaisir du goût? On en dira autant de toutes les autres sensations.

A cela il est aisé de répondre, que le mouvement dont il s'agit, qui n'est qu'un changement de place, et le sentiment, qui est la perception de quelque chose, sont fort différents l'un de l'autre.

On distingue donc ces choses par leurs idées naturelles, qui n'ont rien de commun ensemble, et ne peuvent être confondues que par erreur.

La séparation des parties du bras ou de la main, dans une blessure, n'est pas d'une autre nature que celle qui se ferait dans un corps inanimé. Cette séparation ne peut donc pas être la douleur.

Il faut raisonner de même de tous les autres mouvements du corps. L'agitation du sang n'est pas d'une autre nature que celle d'une autre liqueur. L'ébranlement du nerf n'est pas d'une autre nature que celui d'une corde; ni le mouvement du cerveau, que celui d'un autre corps, et pour venir aux esprits, leur cours n'est pas aussi d'une nature différente de celui d'une autre vapeur; puisque les esprits et les nerfs, et les filets dont on dit que le cerveau est composé, pour être plus

déliés n'en sont pas moins corps, et que leur mouvement, si vite, si délicat et si subtil qu'on se l'imagine, n'est après tout qu'un simple changement de place, ce qui est très-éloigné de sentir et de désirer.

Et cela se reconnaîtra dans les sensations, en reprenant la chose jusqu'au principe.

Nous y avons remarqué un mouvement enchaîné, qui se commence à l'objet, se continue dans le milieu, se communique à l'organe, aboutit enfin au cerveau et y fait son impression.

Il est aisé de comprendre que, tel que le mouvement se commence auprès de l'objet, tel il dure dans le milieu, et tel il se continue dans les organes du corps extérieurs et intérieurs, la proportion toujours gardée.

Je veux dire que, selon les diverses dispositions du milieu et de l'organe, ce mouvement pourra quelque peu changer; comme il arrive dans les réfractions, comme il arrive lorsque l'air par où doit se communiquer le mouvement du corps résonnant, est agité par le vent : mais cette diversité se fait toujours à proportion du coup qui vient de l'objet; et c'est selon cette proportion que les organes, tant extérieurs qu'intérieurs sont frappés.

Ainsi la disposition des organes corporels est au fond de même nature que celle qui se trouve dans les objets mêmes, au moment que nous en sommes touchés; comme l'impression se fait dans la cire, telle et de même nature qu'elle a été faite dans le cachet.

En effet, cette impression, qu'est-ce autre chose qu'un mouvement dans la cire, par lequel elle est forcée de s'accommoder au cachet qui se meut sur elle? Et de même, l'impression dans nos organes, qu'est-ce autre chose qu'un mouvement qui se fait en eux, ensuite du mouvement qui se commence à l'objet?

Je vois que ma main, pressée par un corps pesant et rude, cède et baisse en conformité du mouvement de ce corps qui pèse sur elle; et le même mouvement se continue sur toutes les parties qui sont disposées à le recevoir. Il n'y a personne qui n'entende que si l'agitation, qui cause le bruit, est un certain trémoussement du corps résonnant, par exemple, d'une corde de luth, une pareille trépidation se doit continuer dans l'air : et quand ensuite le tympan viendra à être ébranlé, et le nerf auditif avec lui, et le cerveau même ensuite! cet ébranlement, après tout, ne sera pas d'une autre nature qu'il a été celui de la corde, et au contraire ce n'en sera que la continuation.

Toutes ces impressions étant de même nature, ou plutôt tout cela n'étant qu'une suite du même ébranlement qui a commencé à l'objet, il n'est pas moins ridicule de dire que l'agitation du tympan, et l'ébranlement du nerf ou de quelque autre partie, puisse être la sensation, que de dire que l'ébranlement de l'air ou celui du corps résonnant la soit.

Il faut donc, pour bien raisonner, regarder toute cette suite d'impressions corporelles, depuis l'objet jusques au cerveau, comme chose qui tient à l'objet; et par la même raison qu'on distingue les sensations d'avec l'objet, il faut les distinguer d'avec les impressions et les mouvements qui le suivent.

Ainsi la sensation est une chose qui s'élève après tout cela, et dans un autre sujet, c'est-à-dire non plus dans le corps, mais dans l'âme seule.

Il en faut dire autant, et de l'imagination, et des désirs qui en naissent. En un mot, tant qu'on ne fera que remuer des corps, c'est-à-dire des choses étendues en longueur, largeur et profondeur, quelque vites et quelque subtils qu'on fasse ces corps, et dùt-on les réduire à l'indivisible, si leur nature le pouvait permettre, jamais on ne fera une sensation ni un désir.

Car enfin, qu'un corps soit plus vite, il arrivera plus tôt; qu'il soit plus mince, il pourra passer par une plus petite ouverture : mais que cela fasse sentir ou désirer, c'est ce qui n'a aucune suite, et ne s'entend pas.

De là vient que l'âme, qui connaît si bien et si distinctement ses sensations, ses imaginations et ses désirs, ne connaît la délicatesse et les mouvements ni du cerveau, ni des nerfs, ni des esprits, ni même si ces choses sont dans la nature. Je sais bien que je sens la douleur de la migraine ou de la colique, et que je sens du plaisir en buvant et en mangeant; et je connais très-distinctement ce plaisir et cette douleur, mais si j'ai une membrane autour du cerveau dont les nerfs soient picotés par une humeur âcre; si j'ai des nerfs à la langue que le suc des viandes remue, c'est ce que je ne sais pas. Je ne sais non plus si j'ai des esprits qui errent dans le cerveau, et se jettent dans les nerfs, tant pour les tenir tendus, que pour se répandre de là dans les muscles. Ce qui montre qu'il n'y a rien de plus distingué que le sentiment, et toutes ces dispositions des organes corporels puisque l'un est si clairement aperçu, et que l'autre ne l'est point du tout.

Ainsi, il se trouvera que nous connaissons beaucoup plus de choses de notre âme, que de notre corps; puisqu'il se fait dans notre corps tant de mouvements que nous ignorons, et que nous n'avons aucun sentiment que notre esprit n'aperçoive.

Concluons donc que le mouvement des nerfs ne peut pas être un sentiment, que l'agitation du sang ne peut pas être un désir, que le froid qui est dans le sang, quand les esprits dont il est plein se retirent vers le cœur, ne peut pas être la haine; et en un mot, qu'on se trompe en confondant les dispositions et altérations corporelles, avec les sensations, les imaginations et les passions.

Ces choses sont unies; mais elles ne sont point les mêmes, puisque leurs natures sont si différentes, et comme se mouvoir n'est pas sentir, sentir n'est pas se mouvoir.

Ainsi, quand on dit qu'une partie du corps est sensible, ce n'est pas que le sentiment puisse être dans le corps; mais c'est que cette partie étant toute nerveuse, elle ne peut être blessée sans un grand ébranlement des nerfs, ébranlement auquel la nature joint un vif sentiment de douleur.

Et si elle nous fait rapporter ce sentiment à la partie offensée; si par exemple, quand nous avons la main blessée, nous y ressentons de la douleur, c'est un avertissement que la blessure qui cause de la douleur, est dans la main; mais ce n'est pas une preuve que le sentiment, qui ne

peut convenir qu'à l'âme, se puisse attribuer au corps.

En effet, quand un homme, qui a la jambe emportée, croit y ressentir autant de douleur qu'auparavant, ce n'est pas que la douleur soit reçue dans une jambe qui n'est plus ; mais c'est que l'âme, qui la ressent seule, la rapporte au même endroit qu'elle avait accoutumé de la rapporter.

Ainsi, de quelque manière qu'on tourne et qu'on remue le corps, que ce soit vite ou lentement, circulairement ou en ligne droite, en masse ou en parcelles séparées, cela ne le fera jamais sentir ; encore moins imaginer ; encore moins raisonner et entendre la nature de chaque chose, et la sienne propre ; encore moins délibérer et choisir, résister à ses passions, se commander à soi-même, aimer enfin quelque chose jusques à lui sacrifier sa propre vie.

Il y a donc, dans le corps humain, une vertu supérieure à toute la masse du corps, aux esprits qui l'agitent, aux mouvements et aux impressions qu'il en reçoit. Cette vertu est dans l'âme, ou plutôt elle est l'âme même, qui, quoique d'une nature élevée au-dessus du corps, lui est unie toutefois par la Puissance suprême qui a créé l'un et l'autre.

CHAPITRE IV.

De Dieu créateur de l'âme et du corps, et auteur de leur union.

1. *L'homme est un ouvrage d'un grand dessein et d'une sagesse profonde.*

DIEU, qui a créé l'âme et le corps, et qui les a unis l'une à l'autre d'une façon si intime, se fait connaître lui-même dans ce bel ouvrage.

Quiconque connaît l'homme, verra que c'est un ouvrage de grand dessein, qui ne pouvait être ni conçu ni exécuté que par une sagesse profonde.

Tout ce qui montre de l'ordre, des proportions bien prises, et des moyens propres à faire de certains effets, montre aussi une fin expresse ; par conséquent un dessein formé, une intelligence réglée, et un art parfait.

C'est ce qui se remarque dans toute la nature. Nous voyons tant de justesse dans ses mouvements, et tant de convenance entre ses parties, que nous ne pouvons nier qu'il n'y ait de l'art. Car s'il en faut pour remarquer ce concert et cette justesse, à plus forte raison pour l'établir. C'est pourquoi nous ne voyons rien dans l'univers, que nous ne soyons portés à demander pourquoi il se fait : tant nous sentons naturellement que tout a sa convenance et sa fin.

Aussi voyons-nous que les philosophes qui ont le mieux observé la nature, nous ont donné pour maxime, qu'elle ne fait rien en vain, et qu'elle va toujours à ses fins par les moyens les plus courts et les plus faciles : et il y a tant d'art dans la nature, que l'art même ne consiste qu'à la bien entendre et à l'imiter. Et plus on entre dans ses secrets, plus on la trouve pleine de proportions cachées qui font tout aller par ordre, et sont la marque certaine d'un ouvrage bien entendu, et d'un artifice profond.

Ainsi, sous le nom de *nature*, nous entendons

une sagesse profonde, qui développe avec ordre, et selon de justes règles, tous les mouvements que nous voyons.

Mais de tous les ouvrages de la nature, celui où le dessein est le plus suivi, c'est sans doute l'homme.

Et déjà il est d'un beau dessein d'avoir voulu faire de toutes sortes d'êtres : des êtres qui n'eussent que l'étendue avec tout ce qui lui appartient, figure, mouvement, repos, tout ce qui dépend de la proportion ou disproportion de ces choses : des êtres qui n'eussent que l'intelligence et tout ce qui convient à une si noble opération, sagesse, raison, prévoyance, volonté, liberté, vertu : enfin des êtres où tout fût uni, et où une âme intelligente se trouvât jointe à un corps.

L'homme étant formé par un tel dessein, nous pouvons définir l'âme raisonnable : Substance intelligente née pour vivre dans un corps, et lui être intimement unie.

L'homme tout entier est compris dans cette définition, qui commence par ce qu'il a de meilleur, sans oublier ce qu'il a de moindre, et fait voir l'union de l'un et de l'autre.

A ce premier trait qui figure l'homme, tout le reste est accommodé avec un ordre admirable.

Nous avons vu que, pour l'union, il fallait qu'il se trouvât dans l'âme, outre les opérations intellectuelles supérieures au corps, des opérations sensibles naturellement engagées dans le corps, et assujetties à ses organes : aussi voyons-nous dans l'âme ces opérations sensibles.

Mais les opérations intellectuelles n'étaient pas moins nécessaires à l'âme, puisqu'elle devait, comme la plus noble partie du composé, gouverner le corps et y présider. En effet, Dieu lui a donné ces opérations intellectuelles, et leur a attribué le commandement.

Il fallait qu'il y eût un certain concours entre toutes les opérations de l'âme, et que la partie raisonnable pût tirer quelque utilité de la partie sensitive. La chose a été ainsi réglée. Nous avons vu que l'âme, avertie et excitée par les sensations, apprend et remarque ce qui se passe autour d'elle, pour ensuite pourvoir aux besoins du corps, et faire ses réflexions sur les merveilles de la nature.

Peut-être que la chose s'entendra mieux en la reprenant d'un peu plus haut.

La nature intelligente aspire à être heureuse ; elle a l'idée du bonheur, elle le cherche ; elle a l'idée du malheur, elle l'évite : c'est à cela qu'elle rapporte tout ce qu'elle fait, et il semble que c'est là son fond. Mais sur quoi doit être fondée la vie heureuse, si ce n'est sur la connaissance de la vérité ? Mais on n'est pas heureux simplement pour la connaître, il faut l'aimer, il faut la vouloir. Il y a de la contradiction de dire qu'on soit heureux sans aimer son bonheur et ce qui le fait. Il faut donc, pour être heureux, et connaître le bien et l'aimer : et le bien de la nature intelligente, c'est la vérité ; c'est là ce qui la nourrit et la vivifie. Et si je concevais une nature purement intelligente, il me semble que je n'y mettrais qu'entendre et aimer la vérité, et que cela seul la rendrait heureuse. Mais comme l'homme n'est pas une nature purement intelligente, et qu'il est,

ainsi qu'il a été dit, une nature intelligente unie à un corps, il lui faut autre chose : il lui faut les sens. Et cela se déduit du même principe : car puisqu'elle est unie à un corps, le bon état de ce corps doit faire une partie de son bonheur ; et pour achever l'union, il faut que la partie intelligente pourvoie au corps qui lui est uni, la principale à l'inférieure. Ainsi, une des vérités que doit connaître l'âme unie à un corps, est ce qui regarde les besoins du corps, et les moyens d'y pourvoir. C'est à quoi servent les sensations, comme nous venons de le dire, et comme nous l'avons établi ailleurs. Et notre âme étant de telle nature, que ses idées intellectuelles sont universelles, abstraites, séparées de toutes matières particulières ; elle avait besoin d'être avertie par quelque autre chose, de ce qui regarde ce corps particulier à qui elle est unie, et les autres corps qui peuvent ou le secourir ou lui nuire : et nous avons vu que les sensations lui sont données pour cela. Par la vue, par l'ouïe, par les autres sens, elle discerne, parmi les objets, ce qui est propre ou contraire au corps : le plaisir et la douleur la rendent attentive à ses besoins, et ne l'inventent pas seulement, mais la forcent à y pourvoir.

Voilà quelle devait être l'âme : et de là il est aisé de déterminer quel devait être le corps.

Il fallait premièrement qu'il fût capable de servir aux sensations, et par conséquent qu'il pût recevoir des impressions de tous côtés ; puisque c'était à ces impressions que les sensations devaient être unies.

Mais si le corps n'était en état de prêter ses mouvements aux desseins de l'âme, en vain apprendrait-elle, par les sensations, ce qui est à rechercher et à fuir.

Il a donc fallu que ce corps, si propre à recevoir les impressions, le fût aussi à exercer mille mouvements divers.

Pour tout cela il fallait le composer d'une infinité de parties délicates, et de plus les unir ensemble, en sorte qu'elles pussent agir en concours pour le bien commun.

En un mot, il fallait à l'âme un corps organique ; et Dieu lui en a fait un capable des mouvements les plus forts, aussi bien que des plus délicats et des plus industrieux.

Ainsi, tout l'homme est construit avec un dessein suivi, et avec un art admirable. Mais si la sagesse de son Auteur éclate dans le tout, elle ne paraît pas moins dans chaque partie.

II. *Le corps humain est l'ouvrage d'un dessein profond.*

Nous venons de voir que notre corps devait être composé de beaucoup d'organes capables de recevoir les impressions des objets, et d'exercer des mouvements proportionnés à ces impressions.

Ce dessein est parfaitement exécuté ; tout est ménagé, dans le corps humain, avec un artifice merveilleux. Le corps reçoit de tous côtés les impressions des objets, sans être blessé : on lui a donné des organes pour éviter ce qui l'offense ou le détruit : et les corps environnants, qui font sur lui ce mauvais effet, font encore celui de lui causer de l'éloignement. La délicatesse des parties, quoiqu'elle aille à une finesse inconcevable, s'ac-

corde avec la force et avec la solidité. Le jeu des ressorts n'est pas moins aisé que ferme ; à peine sentons-nous battre notre cœur, nous qui sentons les moindres mouvements du dehors, si peu qu'ils viennent à nous ; les artères vont, le sang circule, les esprits coulent, toutes les parties s'incorporent leur nourriture sans troubler notre sommeil, sans distraire nos pensées, sans exciter tant soit peu notre sentiment : tant Dieu a mis de règle et de proportion, de délicatesse et de douceur, dans de si grands mouvements.

Ainsi nous pouvons dire avec assurance, que de toutes les proportions qui se trouvent dans les corps, celles du corps organique sont les plus parfaites et les plus palpables.

Tant de parties si bien arrangées, et si propres aux usages pour lesquels elles sont faites : la disposition des valvules ; le battement du cœur et des artères ; la délicatesse des parties du cerveau, et la variété de ses mouvements, d'où dépendent tous les autres ; la distribution du sang et des esprits ; les effets différents de la respiration, qui ont un si grand usage dans le corps : tout cela est d'une économie, et, s'il est permis d'user de ce mot, d'une mécanique si admirable, qu'on ne la peut voir sans ravissement, ni assez admirer la sagesse qui en a établi les règles.

Il n'y a genre de machine qu'on ne trouve dans le corps humain. Pour sucer quelque liqueur, les lèvres servent de tuyau, et la langue sert de piston. Au poumon est attachée l'apre-artère, comme une espèce de flûte douce d'une fabrique particulière, qui, s'ouvrant plus ou moins, modifie l'air et diversifie les tons. La langue est un archet, qui, battant sur les dents et sur le palais, en tire des sons exquis. L'œil a ses humeurs et son cristallin, où les réfractions se ménagent avec plus d'art que dans les verres les mieux taillés : il a aussi sa prunelle, qui s'allonge et se resserre pour rapprocher les objets comme les lunettes de longue vue. L'oreille a son tambour, où une peau aussi délicate que bien tendue, résonne au mouvement d'un petit marteau que le moindre bruit agile ; elle a, dans un os fort dur, des cavités pratiquées pour faire retentir la voix, de la même sorte qu'elle retentit parmi les rochers et dans les échos. Les vaisseaux ont leurs soupapes ou valvules tournées en tous sens ; les os et les muscles ont leurs poulies et leurs leviers : les proportions qui font et les équilibres, et la multiplication des forces mouvantes, y sont observées dans une justesse où rien ne manque. Toutes les machines sont simples, le jeu en est aisé, et la structure, si délicate, que toute autre machine est grossière à comparaison.

A rechercher de près les parties, on y voit de toutes sortes de tissus ; rien n'est mieux filé, rien n'est mieux passé, rien n'est serré plus exactement.

Nul ciseau, nul tour, nul pinceau ne peut approcher de la tendresse avec laquelle la nature tourne et arrondit ses sujets.

Tout ce que peut faire la séparation et le mélange des liqueurs, leur précipitation, leur digestion, leur fermentation, et le reste, est pratiqué si habilement dans le corps humain, qu'après de

ces opérations, la chimie la plus fine n'est qu'une ignorance.

On voit à quel dessein chaque chose a été faite; pourquoi le cœur, pourquoi le cerveau, pourquoi les esprits, pourquoi la bile, pourquoi le sang, pourquoi les autres humeurs. Qui voudra dire que le sang n'est pas fait pour nourrir l'animal; que l'estomac, et les caux qu'il jette par ses glandes, ne sont pas faites pour préparer par la digestion la formation du sang; que les artères et les veines ne sont pas faites de la manière qu'il faut pour le contenir, pour le porter partout, pour le faire circuler continuellement; que le cœur n'est pas fait pour donner le branle à cette circulation: qui voudra dire que la langue et les lèvres, avec leur prodigieuse mobilité, ne sont pas faites pour former la voix en mille sortes d'articulations; ou que la bouche n'a pas été mise à la place la plus convenable, pour transmettre la nourriture à l'estomac; que les dents n'y sont pas placées pour rompre cette nourriture, et la rendre capable d'entrer; que les caux qui coulent dessus ne sont pas propres à la ramollir, et ne viennent pas pour cela à point nommé; ou que ce n'est pas pour ménager les organes et la place, que la bouche est pratiquée de manière que tout y sert également à la nourriture et à la parole: qui voudra dire ces choses, fera mieux de dire encore qu'un bâtiment n'est pas fait pour loger; et que ses appartements, ou engagés, ou dégagés, ne sont pas construits pour la commodité de la vie, ou par faciliter les ministères nécessaires; en un mot, il sera un insensé qui ne mérite pas qu'on lui parle.

Si ce n'est peut-être qu'il faille dire que le corps humain n'a point d'architecte, parce qu'on n'en voit pas l'architecte avec les yeux; et qu'il ne suffit pas de trouver tant de raison et tant de dessein dans sa disposition, pour entendre qu'il n'est pas fait sans raison et sans dessein.

Plusieurs choses font remarquer combien est grand et profond l'artifice dont il est construit.

Les savants et les ignorants, s'ils ne sont tout à fait stupides, sont également saisis d'admiration en le voyant. Tout homme qui le considère par lui-même, trouve faible tout ce qu'il en a ouï dire; et un seul regard lui en dit plus que tous les discours et tous les livres.

Depuis tant de temps qu'on regarde et qu'on étudie curieusement le corps humain, quoiqu'on sente que tout y a sa raison, on n'a pu encore parvenir à en pénétrer le fond. Plus on considère, plus on trouve de choses nouvelles, plus belles que les premières qu'on avait tant admirées: et quoiqu'on trouve très-grand ce qu'on a déjà découvert, on voit que ce n'est rien, à comparaison de ce qui reste à chercher.

Par exemple, qu'on voie les muscles si forts et si tendres, si unis pour agir en concours, si dégagés pour ne se point mutuellement embarrasser; avec des filets si artistement tissus et si bien tors, comme il faut pour faire leur jeu; au reste, si bien soutenus, si proprement placés, si bien insérés où il faut; assurément on est ravi, et on ne peut quitter un si beau spectacle; et mal gré qu'on en ait, un si grand art parle de son artisan. Et cependant tout cela est mort, faute de voir par où

les esprits s'insinuent, comment ils tirent, comment ils relâchent, comment le cerveau les forme, et comment il les envoie avec leur adresse fixe: toutes choses qu'on voit bien qui sont, mais dont le secret principe et le maniement n'est pas connu.

Et parmi tant de spéculations faites par une curieuse anatomie, s'il est arrivé quelquefois à ceux qui s'y sont occupés, de désirer que pour plus de commodité les choses fussent autrement qu'ils ne les voyaient, ils ont trouvé qu'ils ne faisaient un si vain désir, que faute d'avoir tout vu: et personne n'a encore trouvé qu'un seul os dût être figuré autrement qu'il n'est, ni être articulé autre part, ni être emboîté plus commodément, ni être percé en d'autres endroits, ni donner aux muscles dont il est l'appui une place plus propre à s'y enclaver, ni enfin qu'il y eût aucune partie, dans tout le corps, à qui on pût seulement désirer ou une autre température ou une autre place.

Il ne reste donc à désirer, dans une si belle machine, sinon qu'elle aille toujours, sans être jamais troublée et sans finir. Mais qui l'a bien entendue, en voit assez pour juger que son auteur ne pouvait pas manquer de moyens pour la réparer toujours, et enfin la rendre immortelle: et que, maître de lui donner l'immortalité, il a voulu que nous conussions qu'il la peut donner par grâce, l'ôter par châtement, et la rendre par récompense. La religion, qui vient là-dessus, nous apprend qu'en effet c'est ainsi qu'il en a usé, et nous apprend, tout ensemble, à le louer et à le craindre.

Et attendant l'immortalité qu'il nous promet, jouissons du beau spectacle des principes qui nous conservent si longtemps; et connaissons que tant de parties, où nous ne voyons qu'une impétuosité aveugle, ne pourraient pas concourir à cette fin, si elles n'étaient, tout ensemble, et dirigées et formées par une cause intelligente.

Le secours mutuel que se prêtent ces parties les unes aux autres; quand la main, par exemple, se présente pour sauver la tête, qu'un côté sert de contre-poids à l'autre que sa pente et sa pesanteur entraîne, et que le corps se situe naturellement de la manière la plus propre à se soutenir; ces actions, et les autres de cette sorte qui sont si propres et si convenables à la conservation du corps, dès-là qu'elles se font sans que notre raison y ait part, nous montrent qu'elles sont conduites, et les parties disposées par une raison supérieure.

La même chose paraît par cette augmentation de forces qui nous arrive dans les grandes passions. Nous avons vu ce que font et la colère et la crainte; comme elles nous changent; comme l'une nous encourage et nous arme, et comme l'autre fait de notre corps, pour ainsi parler, un instrument propre à fuir. C'est sans doute un grand secret de la nature, c'est-à-dire de Dieu, d'avoir premièrement proportionné les forces du corps à ses besoins ordinaires: mais d'avoir trouvé le moyen de doubler les forces dans les besoins extraordinairement pressants, et de disposer, tellement le cerveau, le cœur et le sang, que les esprits, d'où dépend toute l'action du corps, devinssent dans les grands périls plus abondants ou plus vifs; et en même temps fussent portés, sans que nous le sussions, aux parties où ils peuvent

rendre la défense plus vigoureuse, ou la fuite plus légère ; c'est l'effet d'une sagesse infinie.

Et cette augmentation de forces, proportionnée à nos besoins, nous fait voir que les passions, dans leur fond et dans la première institution de la nature, étaient faites pour nous aider ; et que si maintenant elles nous nuisent aussi souvent qu'elles font, il faut qu'il soit arrivé depuis quelque désordre.

En effet, l'opération des passions dans le corps des animaux, loin de les embarrasser, les aide à ce que leur état demande (j'excepte certains cas qui ont des causes particulières) ; et le contraire n'arriverait pas à l'homme, s'il n'avait mérité, par quelque faute, qu'il se fit en lui quelque espèce de renversement.

Que si, avec tant de moyens que Dieu nous a préparés pour la conservation de notre corps, il faut que chaque homme meure, l'univers n'y perd rien : puisque, dans les mêmes principes qui conservent l'homme durant tant d'années, il se trouve encore de quoi en produire d'autres jusqu'à l'infini. Ce qui le nourrit, le rend fécond, et rend l'espèce immortelle. Un seul homme, un seul animal, une seule plante, suffit pour peupler toute la terre : et le dessein de Dieu est si suivi, qu'une infinité de générations ne sont que l'effet d'un seul mouvement continué sur les mêmes règles, et en conformité du premier branle que la nature a reçu au commencement.

Quel architecte est celui qui, faisant un bâtiment caduc, y met un principe pour se relever dans ses ruines ! Et qui sait immortaliser, par tels moyens, son ouvrage en général, ne pourra-t-il pas immortaliser quelque ouvrage qu'il lui plaira en particulier ?

Si nous considérons une plante qui porte en elle-même la graine d'où il se forme une autre plante, nous serons forcés d'avouer, qu'il y a dans cette graine un principe secret d'ordre et d'arrangement, puisqu'on voit les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits s'expliquer et se développer de là avec une telle régularité ; et nous verrons en même temps, qu'il n'y a qu'une profonde sagesse qui ait pu renfermer toute une grande plante dans une si petite graine, et l'en faire sortir par des mouvements si réglés.

Mais la formation de nos corps est beaucoup plus admirable, puisqu'il y a sans comparaison plus de justesse, plus de variété et plus de rapports entre toutes leurs parties.

Il n'y a rien certainement de plus merveilleux, que de considérer tout un grand ouvrage dans ses premiers principes, où il est comme ramassé, et où il se trouve tout entier en petit.

On admire avec raison la beauté et l'artifice d'un moule, où la matière étant jetée, il s'en forme un visage fait au naturel, ou quelque autre figure régulière. Mais tout cela est grossier à comparaison des principes d'où viennent nos corps, par lesquels une si belle structure se forme de si petits commencements, se conserve d'une manière si aisée et si admirable, se répare dans sa chute, et se perpétue par un ordre si immuable.

Les plantes et les animaux, en se perpétuant sans dessein les uns les autres avec une exacte

ressemblance, font voir qu'ils ont été une fois formés avec dessein sur un modèle immuable, sur une idée éternelle.

Ainsi nos corps, dans leur formation et dans leur conservation, portent la marque d'une invention, d'un dessein, d'une industrie inexplicable. Tout y a sa raison, tout y a sa fin, tout y a sa proportion et sa mesure, et par conséquent tout est fait par art.

III. *Dessein merveilleux dans les sensations et dans les choses qui en dépendent.*

Mais que servirait à l'âme d'avoir un corps si sagement construit, si elle, qui le doit conduire, n'était avertie de ses besoins ? Aussi l'est-elle admirablement par les sensations, qui lui servent à discerner les objets qui peuvent détruire ou entretenir en bon état le corps qui lui est uni.

Bien plus, il a fallu qu'elle fût obligée à en prendre soin par quelque chose de fort ; c'est ce que font le plaisir et la douleur, qui, lui venant à l'occasion des besoins du corps, ou de ses bonnes dispositions, l'engagent à pourvoir à ce qui le touche.

Au reste, nous avons assez observé la juste proportion qui se trouve entre l'ébranlement passager des nerfs, et les sensations ; entre les impressions permanentes du cerveau, et les imaginations qui devaient durer et se renouveler de temps en temps ; enfin, entre ces secrètes dispositions du corps, qui l'ébranlent pour s'approcher ou s'éloigner de certains objets, et les desirs ou les aversions, par lesquelles l'âme s'y unit et s'en éloigne par la pensée.

Par là s'entend admirablement bien l'ordre qui tiennent la sensation, l'imagination et la passion, tant entre elles qu'à l'égard des mouvements corporels d'où elles dépendent. Et ce qui achève de faire voir la beauté d'une proportion si juste, est que la même suite qui se trouve entre trois dispositions du corps, se trouve aussi entre trois dispositions de l'âme. Je veux dire, que comme la disposition qu'a le corps, dans les passions, à s'avancer ou se reculer, dépend des impressions du cerveau, et les impressions du cerveau de l'ébranlement des nerfs ; ainsi le désir et les aversions dépendent naturellement des imaginations, comme celles-ci dépendent des sensations.

IV. *La raison nécessaire pour juger des sensations et régler les mouvements extérieurs devait nous être donnée, et ne l'a pas été sans un grand dessein.*

Mais quoique l'âme soit avertie des besoins du corps et de la diversité des objets, par les sensations et les passions, elle ne profiterait pas de ces avertissements sans ce principe secret de raisonnement, par lequel elle comprend les rapports des choses, et juge de ce qu'elles lui font éprouver.

Ce même principe de raisonnement la fait sortir de son corps, pour étendre ses regards sur le reste de la nature, et comprendre l'enchaînement des parties qui composent un si grand tout.

A ces connaissances devait être jointe une volonté maîtresse d'elle-même, et capable d'user, selon la raison, des organes, des sentiments, et des connaissances même.

Et c'était de cette volonté qu'il fallait faire dépendre les membres du corps, afin que la partie principale eût l'empire qui lui convenait sur la moindre.

Aussi voyons-nous qu'il en est ainsi. Nos muscles agissent, nos membres remuent, et notre corps est transporté à l'instant que nous le voulons. Cet empire est une image du pouvoir absolu de Dieu, qui remue tout l'univers par sa volonté, et y fait tout ce qu'il lui plaît.

Et il a tellement voulu que tous ces mouvements de notre corps servissent à la volonté, que même les involontaires, par où se fait la distribution des esprits et des aliments, tendent naturellement à rendre le corps plus obéissant; puisque jamais il n'obéit mieux que lorsqu'il est sain, c'est-à-dire, quand ses mouvements naturels et intérieurs vont selon leur règle.

Ainsi, les mouvements intérieurs qui sont naturels et nécessaires, servent à faciliter les mouvements extérieurs qui sont volontaires.

Mais en même temps que Dieu a soumis à la volonté les mouvements extérieurs, il nous a laissé deux marques sensibles que cet empire dépendait d'une autre puissance. La première est, que le pouvoir de la volonté a des bornes, et que l'effet en est empêché par la mauvaise disposition des membres, qui devraient être soumis. La seconde, que nous remuons notre corps sans savoir comment, sans connaître aucun des ressorts qui servent à le remuer, et souvent même sans discerner les mouvements que nous faisons, comme il se voit principalement dans la parole.

Il paraît donc que ce corps est un instrument fabriqué, et soumis à notre volonté, par une puissance qui est hors de nous; et toutes les fois que nous nous en servons, soit pour parler, ou pour respirer, ou pour nous mouvoir en quelque façon que ce soit, nous devrions toujours sentir Dieu présent.

V. *L'intelligence a pour objet des vérités éternelles, qui ne sont autre chose que Dieu même, où elles sont toujours subsistantes et toujours parfaitement entendues.*

Mais rien ne sert tant à l'âme pour s'élever à son Auteur, que la connaissance qu'elle a d'elle-même, et de ces sublimes opérations que nous avons appelées *intellectuelles*.

Nous avons déjà remarqué que l'entendement a pour objet des vérités éternelles.

Les règles des proportions, par lesquelles nous mesurons toutes choses, sont éternelles et invariables.

Nous connaissons clairement que tout se fait dans l'univers par la proportion du plus grand au plus petit, et du plus fort au plus faible; et nous en savons assez pour connaître que ces proportions se rapportent à des principes d'éternelle vérité.

Tout ce qui se démontre en mathématique, et en quelque autre science que ce soit, est éternel et immuable; puisque l'effet de la démonstration est de faire voir que la chose ne peut pas être autrement qu'elle est démontrée.

Aussi, pour entendre la nature et les propriétés

des choses que je connais, par exemple, ou d'un triangle, ou d'un carré, ou d'un cercle, ou les proportions de ces figures et de toutes autres figures entre elles, je n'ai pas besoin de savoir qu'il y en ait de telles dans la nature; et je puis m'assurer de n'en avoir jamais ni tracé ni vu de parfaites. Je n'ai pas besoin non plus de songer qu'il y ait quelque mouvement dans le monde, pour entendre la nature du mouvement même, ou celles des lignes que chaque mouvement décrit, et les proportions cachées avec lesquelles il se développe. Dès que l'idée de ces choses s'est une fois réveillée dans mon esprit, je connais que, soit qu'elles soient ou qu'elles ne soient pas actuellement, c'est ainsi qu'elles doivent être, et qu'il est impossible qu'elles soient d'une autre nature, ou se fassent d'une autre façon.

Et pour venir à quelque chose qui nous touche de plus près, j'entends, par ces principes de vérité éternelle, que, quand aucun homme et moi-même ne serions pas, le devoir essentiel de l'homme, dès-là qu'il est capable de raisonner, est de vivre selon la raison, et de chercher son Auteur, de peur de lui manquer de reconnaissance, si, faute de le chercher, il l'ignorait.

Toutes ces vérités, et toutes celles que j'en déduis par un raisonnement certain, subsistent indépendamment de tous les temps: en quelque temps que je mette un entendement humain, il les connaîtra; mais en les connaissant, il les trouvera vérités, il ne les fera pas telles; car ce ne sont pas nos connaissances qui font leurs objets, elles les supposent. Ainsi, ces vérités subsistent devant tous les siècles, et devant qu'il y ait eu un entendement humain: et quand tout ce qui se fait par les règles des proportions, c'est-à-dire tout ce que je vois dans la nature serait détruit, excepté moi, ces règles se conserveraient dans ma pensée; et je verrais clairement qu'elles seraient toujours bonnes, et toujours véritables, quand moi-même je serais détruit avec le reste.

Si je cherche maintenant, où, et en quel sujet elles subsistent éternelles et immuables comme elles sont, je suis obligé d'avouer un Être où la vérité est éternellement subsistante, et où elle est toujours entendue; et cet Être doit être la Vérité même, et doit être toute vérité, et c'est de lui que la vérité dérive dans tout ce qui est et ce qui entend hors de lui.

C'est donc en lui d'une certaine manière qui m'est incompréhensible, c'est en lui, dis-je, que je vois ces vérités éternelles; et les voir, c'est me tourner à Celui qui est immuablement toute vérité, et recevoir ses lumières.

Cet objet éternel, c'est Dieu éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même.

Et en effet, parmi ces vérités éternelles que je connais, une des plus certaines est celle-ci: qu'il y a quelque chose au monde qui existe d'elle-même; par conséquent qui est éternelle et immuable.

Qu'il y ait un seul moment où rien ne soit, éternellement rien ne sera. Ainsi, le néant sera à jamais toute vérité, et rien ne sera vrai que le néant: chose absurde et contradictoire.

Il y a donc nécessairement quelque chose qui est avant tous les temps, et de toute éternité; et c'est dans cet Eternel, que ces vérités éternelles subsistent.

C'est là aussi que je les vois. Tous les autres hommes les voient comme moi, ces vérités éternelles; et tous, nous les voyons toujours les mêmes; et nous les voyons être devant nous, car nous avons commencé, et nous le savons; et nous savons que ces vérités ont toujours été.

Ainsi, nous les voyons dans une lumière supérieure à nous-mêmes; et c'est dans cette lumière supérieure que nous voyons aussi si nous faisons bien ou mal, c'est-à-dire, si nous agissons ou non selon ces principes constitutifs de notre être.

Là donc nous voyons, avec toutes les autres vérités, les règles invariables de nos mœurs; et nous voyons qu'il y a des choses d'un devoir indispensable, et que, dans celles qui sont naturellement indifférentes, le vrai devoir est de s'accommoder au plus grand bien de la société humaine.

Ainsi, un homme de bien laisse régler l'ordre des successions et de la police aux lois civiles, comme il laisse régler le langage et la forme des habits à la coutume; mais il écoute en lui-même une loi inviolable qui lui dit, qu'il ne faut faire tort à personne, et qu'il vaut mieux qu'on nous en fasse que d'en faire à qui que ce soit.

En ces règles invariables, un sujet, qui se sent partie d'un Etat, voit qu'il doit l'obéissance au prince qui est chargé de la conduite du tout; autrement la paix du monde serait renversée: et un prince y voit aussi qu'il gouverne mal, s'il regarde ses plaisirs et ses passions, plutôt que la raison, et le bien des peuples qui lui sont commis.

L'homme qui voit ces vérités, par ces vérités se juge lui-même, et se condamne quand il s'en écarte. Ou plutôt ce sont ces vérités qui le jugent puisque ce ne sont pas elles qui s'accommodent aux jugements humains, mais les jugements humains qui s'accommodent à elles.

Et l'homme juge droitement, lorsque sentant ses jugements variables de leur nature, il leur donne pour règle ces vérités éternelles.

Ces vérités éternelles, que tout entendement aperçoit toujours les mêmes, par lesquelles tout entendement est réglé, sont quelque chose de Dieu, ou plutôt sont Dieu même.

Car toutes ces vérités éternelles ne sont au fond qu'une seule vérité. En effet, je m'aperçois, en raisonnant, que ces vérités sont suivies. La même vérité qui me fait voir que les mouvements ont certaines règles, me fait voir que les actions de ma volonté doivent aussi avoir les leurs. Et je vois ces deux vérités dans cette vérité commune, qui me dit que tout a sa loi, que tout a son ordre: ainsi la vérité est une de soi. Qui la connaît en partie, en voit plusieurs: qui les verrait parfaitement, n'en verrait qu'une.

Et il faut nécessairement que la vérité soit quelque part très-parfaitement entendue, et l'homme en est à lui-même une preuve indubitable.

Car soit qu'il la considère lui-même, ou qu'il étende sa vue sur tous les êtres qui l'environnent, il voit tout soumis à des lois certaines, et aux règles

immuables de la vérité. Il voit qu'il entend ces lois, du moins en partie, lui qui n'a fait ni lui-même, ni aucune autre partie de l'univers pour petite qu'elle soit; et il voit bien que rien n'aurait été fait, si ces lois n'étaient ailleurs parfaitement entendues, et il voit qu'il faut reconnaître une Sagesse éternelle: où toute loi, tout ordre, toute proportion ait sa raison primitive.

Car il est absurde qu'il y ait tant de suite dans les vérités, tant de proportion dans les choses, tant d'économie dans leur assemblage, c'est-à-dire dans le monde; et que cette suite, cette proportion, cette économie ne soit nulle part bien entendue: et l'homme qui n'a rien fait, la connaissant véritablement, quoique non pas pleinement, doit juger qu'il y a quelqu'un qui la connaît dans sa perfection, et que ce sera Celui-là même qui aura tout fait.

VI. *L'âme connaît, par l'imperfection de son intelligence, qu'il y a ailleurs une Intelligence parfaite.*

Nous n'avons donc qu'à réfléchir sur nos propres opérations, pour entendre que nous venons d'un plus haut principe.

Car dès-là que notre âme se sent capable d'entendre, d'affirmer et de nier, et que d'ailleurs elle sent qu'elle ignore beaucoup de choses, qu'elle se trompe souvent, et que souvent aussi, pour s'empêcher d'être trompée, elle est forcée de suspendre son jugement et à se tenir dans le doute; elle voit à la vérité, qu'elle a en elle un bon principe, mais elle voit aussi qu'il est imparfait, et qu'il y a une Sagesse plus haute à qui elle doit son être.

En effet, le parfait est plutôt que l'imparfait, et l'imparfait le suppose, comme le moins suppose le plus dont il est la diminution, et comme le mal suppose le bien dont il est la privation. Ainsi, il est naturel que l'imparfait suppose le parfait, dont il est pour ainsi dire déchu: et si une sagesse imparfaite telle que la nôtre, qui peut douter, ignorer, se tromper, ne laisse pas d'être; à plus forte raison devons-nous croire que la Sagesse parfaite est et subsiste, et que la nôtre n'en est qu'une étincelle.

Car si nous étions tous seuls intelligents dans le monde, nous seuls nous vaudrions mieux, avec notre intelligence imparfaite, que tout le reste qui serait tout à fait brute et stupide; et on ne pourrait comprendre d'où viendrait, dans ce tout qui n'entend pas, cette partie qui entend, l'intelligence ne pouvant pas naître d'une chose brute et insensée. Il faudrait donc que notre âme, avec son intelligence imparfaite, ne laissât pas d'être par elle-même, par conséquent d'être éternelle et indépendante de toute autre chose: ce que nul homme, quelque fou qu'il soit, n'osant penser de soi-même, il reste qu'il connaisse au-dessus de lui une Intelligence parfaite, dont tout autre reçoive la faculté et la mesure d'entendre.

Nous connaissons donc par nous-mêmes et par notre propre imperfection, qu'il y a une Sagesse infinie qui ne se trompe jamais, qui ne doute de rien, qui n'ignore rien, parce qu'elle a une pleine compréhension de la vérité, ou plutôt qu'elle est la vérité même.

Cette Sagesse est elle-même sa règle; de sorte

qu'elle ne peut jamais faillir, et c'est à elle à régler toutes choses.

Par la même raison, nous connaissons qu'il y a une souveraine Bonté qui ne peut jamais faire aucun mal; au lieu que notre volonté imparfaite, si elle peut faire le bien, peut aussi s'en détourner.

De là nous devons conclure que la perfection de Dieu est infinie, car il a tout en lui-même; sa puissance l'est aussi, de sorte qu'il n'a qu'à vouloir pour faire tout ce qu'il lui plaît.

C'est pourquoi il n'a eu besoin d'aucune matière précédente pour créer le monde. Comme il en trouve le plan et le dessein dans sa sagesse et la source dans sa bonté, il ne lui faut aussi pour l'exécution que sa seule volonté toute-puissante.

Mais, quoiqu'il fasse de si grandes choses, il n'en a aucun besoin, et il est heureux en se possédant lui-même.

L'idée même du bonheur nous mène à Dieu; car si nous avons l'idée du bonheur, puisque d'ailleurs nous n'en pouvons voir la vérité en nous-mêmes, il faut qu'elle nous vienne d'ailleurs; il faut, dis-je, qu'il y ait ailleurs une nature vraiment bienheureuse, que si elle est bienheureuse, elle n'a rien à désirer, elle est parfaite, et cette nature bienheureuse, parfaite, pleine de tout bien, qu'est-ce autre chose que Dieu.

Il n'y a rien de plus existant ni de plus vivant que lui, parce qu'il est et qu'il vit éternellement. Il ne peut pas qu'il ne soit, lui qui possède la plénitude de l'être, ou plutôt qui est l'Être même, selon ce qu'il dit, parlant à Moïse¹ : JE SUIS CELUI QUI SUIS : CELUI QUI EST m'envoie à vous.

VII. *L'âme qui connaît Dieu, et se sent capable de l'aimer, sent dès-là qu'elle est faite pour lui, et qu'elle tient tout de lui.*

En la présence d'un Être si grand et si parfait, l'âme se trouve elle-même un pur néant, et ne voit rien en elle qui mérite d'être estimé, si ce n'est qu'elle est capable de connaître et d'aimer Dieu.

Elle sent par là qu'elle est née pour lui. Car si l'intelligence est pour le vrai, et que l'amour soit pour le bien, le premier vrai a droit d'occuper toute notre intelligence, et le souverain bien a droit de posséder tout notre amour.

Mais nul ne connaît Dieu, que celui que Dieu éclaire; et nul n'aime Dieu que celui à qui il inspire son amour. Car c'est à lui de donner à sa créature tout le bien qu'elle possède, et par conséquent le plus excellent de tous les biens, qui est de le connaître et de l'aimer.

Ainsi, le même qui a donné l'être à la créature raisonnable, lui a donné le bien-être. Il lui donne la vie, il lui donne la bonne vie; il lui donne d'être juste, il lui donne d'être sainte, il lui donne enfin d'être bienheureuse.

VIII. *L'âme connaît sa nature, en connaissant qu'elle est faite à l'image de Dieu.*

Je commence ici à me connaître mieux que je n'avais jamais fait, en me considérant par rapport à Celui dont je tiens l'être.

Moïse, qui m'a dit que j'étais fait à l'image et

1. Exod., III, 14.

ressemblance de Dieu¹, en ce seul mot m'a mieux appris quelle est ma nature, que ne peuvent faire tous les livres et tous les discours des philosophes.

J'entends, et Dieu entend : Dieu entend qu'il est, j'entends que Dieu est, et j'entends que je suis. Voilà déjà un trait de cette divine ressemblance. Mais il faut ici considérer ce que c'est qu'entendre à Dieu, et ce que c'est qu'entendre à moi.

Dieu est la vérité même et l'intelligence même : vérité infinie, intelligence infinie. Ainsi, dans le rapport mutuel qu'ont ensemble la vérité et l'intelligence, l'une et l'autre trouvent en Dieu leur perfection, puisque l'intelligence, qui est infinie, comprend la vérité tout entière, et que la vérité infinie trouve une intelligence égale à elle.

Par là donc la vérité et l'intelligence ne font qu'un; et si se trouve une intelligence, c'est-à-dire Dieu, qui étant aussi la vérité même, est elle-même son unique objet.

Il n'en est pas ainsi des autres choses qui entendent. Car, quand j'entends cette vérité *Dieu est*; cette vérité n'est pas mon intelligence. Ainsi l'intelligence et l'objet en moi peuvent être deux; en Dieu, ce n'est jamais qu'un. Car il n'entend que lui-même, et il entend tout en lui-même, parce que tout ce qui est, et n'est pas lui, est en lui-même comme dans sa cause.

Mais c'est une cause intelligente qui fait tout par raison et par art, qui par conséquent a en elle-même, ou plutôt qui est elle-même l'idée et la raison primitive de tout ce qui est.

El les choses qui sont hors de lui n'ont leur être ni leur vérité, que par rapport à cette idée éternelle et primitive.

Car les ouvrages de l'art n'ont leur être et leur vérité parfaite, que par le rapport qu'ils ont avec l'idée de l'artisan.

L'architecte a dessiné dans son esprit un palais ou un temple, avant que d'en avoir mis le plan sur le papier; et cette idée intérieure de l'architecte est le vrai plan et le vrai modèle de ce palais ou de ce temple.

Ce palais ou ce temple seront le vrai palais ou le vrai temple que l'architecte a voulu faire, quand ils répondront parfaitement à cette idée intérieure qu'il en a formée.

S'ils n'y répondent pas, l'architecte dira : Ce n'est pas là l'ouvrage que j'ai médité. Si la chose est parfaitement exécutée selon son projet, il dira : Voilà mon dessein au vrai, voilà le vrai temple que je voulais construire.

Ainsi, tout est vrai dans les créatures de Dieu, parce que tout répond à l'idée de cet Architecte éternel, qui fait tout ce qu'il veut, et comme il veut.

C'est pourquoi Moïse l'introduit dans le monde qu'il venait de faire; et il dit qu'après avoir vu son ouvrage, il le trouva bon², c'est-à-dire qu'il le trouva conforme à son dessein; et il le vit bon, vrai et parfait, où il avait vu qu'il le fallait faire tel, c'est-à-dire dans son idée éternelle.

Mais ce Dieu, qui avait fait un ouvrage si bien entendu, et si capable de satisfaire tout ce qui en-

1. Genes., I, 26, 27. — 2. Idem, 40, 42, 18, 21, 25, 31.

tend, a voulu qu'il y eût parmi ses ouvrages quelque chose qui entendit et son ouvrage et lui-même.

Il a donc fait des natures intelligentes, et je me trouve être de ce nombre. Car j'entends et que je suis, et que Dieu est, et que beaucoup d'autres choses sont, et que moi et les autres choses ne serions pas, si Dieu n'avait voulu que nous fusions.

Dès-là que j'entends les choses comme elles sont, ma pensée leur devient conforme; car je les pense telles qu'elles sont: et elles se trouvent conformes à ma pensée; car elles sont comme je les pense.

Voilà donc quelle est ma nature: pouvoir être conforme à tout, c'est-à-dire pouvoir recevoir l'impression de la vérité; en un mot, pouvoir l'entendre.

J'ai trouvé cela en Dieu; car il entend tout, il sait tout. Les choses sont comme il les voit; mais ce n'est pas comme moi, qui, pour bien penser, dois rendre ma pensée conforme aux choses qui sont hors de moi. Dieu ne rend pas sa pensée conforme aux choses qui sont hors de lui: au contraire, il rend les choses qui sont hors de lui, conformes à sa pensée éternelle. Enfin, il est la règle, il ne reçoit pas de dehors l'impression de la vérité; il est la vérité même; il est la vérité qui s'entend parfaitement elle-même.

En cela donc, je me reconnais fait à son image; non son image parfaite, car je serais comme lui la vérité même; mais fait à son image, capable de recevoir l'impression de la vérité.

IX. L'âme qui entend la vérité reçoit en elle-même une impression divine, qui la rend conforme à Dieu.

Et quand je reçois actuellement cette impression, quand j'entends actuellement la vérité que j'étais capable d'entendre, que m'arrive-t-il, sinon d'être actuellement éclairé de Dieu, et rendu conforme à lui?

D'où me pourrait venir l'impression de la vérité? Me vient-elle des choses mêmes? Est-ce le soleil qui s'imprime en moi, pour me faire connaître ce qu'il est, lui que je vois si petit, malgré sa grandeur immense? Que fait-il en moi ce soleil si grand et si vaste, par le prodigieux épanchement de ses rayons? que fait-il, que d'exciter dans mes nerfs quelque léger tremblement, et d'imprimer quelque petite marque dans mon cerveau? N'ai-je pas vu que la sensation qui s'élève ensuite, ne me représente rien de ce qui se fait ni dans le soleil, ni dans mes organes; et que si j'entends que le soleil est si grand, que ses rayons sont vifs, et traversent en moins d'un clin-d'œil un espace immense, je vois ces vérités dans une lumière intérieure, c'est-à-dire dans ma raison, par laquelle je juge et des sens, et de leurs organes, et de leurs objets?

Et d'où vient à mon esprit cette impression si pure de la vérité? D'où lui viennent, ces règles immuables qui dirigent le raisonnement, qui forment les mœurs, par lesquelles il découvre les proportions secrètes des figures et des mouvements? d'où lui viennent, en un mot, ces vérités éternelles que j'ai tant considérées? Sont-ce les

triangles et les carrés, et les cercles que je trace grossièrement sur le papier, qui impriment dans mon esprit leurs proportions et leurs rapports? ou bien y en a-t-il d'autres, dont la parfaite justesse fasse cet effet? où les ai-je vus ces cercles et ces triangles si justes, moi qui ne puis m'assurer d'avoir jamais vu aucune figure parfaitement régulière et qui entends néanmoins si parfaitement cette régularité? Y a-t-il quelque part, ou dans le monde ou hors du monde, des triangles ou des cercles subsistants dans cette parfaite régularité, d'où elle se soit imprimée dans mon esprit? Et ces règles du raisonnement et des mœurs subsistent-elles aussi en quelque part, d'où elles me communiquent leur vérité immuable? Ou bien, n'est-ce pas plutôt que celui qui a répandu partout la mesure, la proportion, la vérité même, en imprime en mon esprit l'idée certaine?

Mais qu'est-ce que cette idée. Est-ce lui-même qui me montre en sa vérité tout ce qu'il lui plaît que j'entende, ou quelque impression de lui-même, ou les deux ensemble?

Et que serait-ce que cette impression? Quoi, quelque chose de semblable à la marque d'un cachet gravé sur la cire? Grossière imagination, qui ferait l'âme corporelle et la cire intelligente.

Il faut donc entendre que l'âme faite à l'image de Dieu, capable d'entendre la vérité qui est Dieu même, se tourne actuellement vers son original, c'est-à-dire vers Dieu, où la vérité lui paraît autant que Dieu la lui veut faire paraître.

Car il est maître de se montrer autant qu'il veut; et quand il se montre pleinement l'homme est heureux.

C'est une chose étonnante, que l'homme entende tant de vérités, sans entendre en même temps que toute vérité vient de Dieu, qu'elle est en Dieu, qu'elle est Dieu même. Mais c'est qu'il est enchanté par ses sens et par ses passions trompeuses; et il ressemble à celui qui, renfermé dans son cabinet, où il s'occupe de ses affaires, se sert de la lumière sans se mettre en peine d'où elle lui vient.

Enfin donc, il est certain qu'en Dieu est la raison primitive de tout ce qui est, et de tout ce qui s'entend dans l'univers; qu'il est la vérité originale, et que tout est vrai par rapport à son idée éternelle; que cherchant la vérité nous le cherchons; que la trouvant, nous le trouvons, et lui devenons conformes.

X. L'image de Dieu s'achève en l'âme par une volonté droite.

Nous avons vu que l'âme qui cherche et qui trouve en Dieu la vérité, se tourne vers lui pour la concevoir. Qu'est-ce donc que se tourner vers Dieu? Est-ce que l'âme se remue comme un corps et quitte une place pour en prendre une autre? Mais certes un mouvement n'a rien de commun avec entendre. Ce n'est pas être transporté d'un lieu à un autre, que de commencer à entendre ce qu'on n'entendait pas. On ne s'approche pas, comme on fait d'un corps, de Dieu qui est toujours et partout invisiblement présent. L'âme l'a toujours en elle-même; car c'est par lui qu'elle subsiste. Mais pour voir, ce n'est pas assez d'a-

voir la lumière présente, il faut se tourner vers elle, il lui faut ouvrir les yeux : l'âme a aussi sa manière de se tourner vers Dieu, qui est sa lumière, parce qu'il est la vérité; et se tourner à cette lumière, c'est-à-dire à la vérité, c'est, en un mot, vouloir l'entendre.

L'âme est droite par cette volonté, parce qu'elle s'attache à la règle de toutes ses pensées, qui n'est autre que la vérité.

Là s'achève aussi la conformité de l'âme avec Dieu. Car l'âme, qui veut entendre la vérité, aime dès-là cette vérité que Dieu aime éternellement, et l'effet de cet amour de la vérité est de nous la faire chercher avec une ardeur infatigable, de nous y attacher immuablement quand elle nous est connue, et de la faire régner sur tous nos désirs.

Mais l'amour de la vérité en suppose quelque connaissance. Dieu donc, qui nous a faits à son image, c'est-à-dire qui nous a faits pour entendre et pour aimer la vérité à son exemple, commence d'abord à nous en donner l'idée générale, par laquelle il nous sollicite à en rechercher la pleine possession, où nous avançons à mesure que l'amour de la vérité s'épure et s'enflamme en nous.

Au reste, la vérité et le bien ne sont que la même chose. Car le souverain bien est la vérité entendue et aimée parfaitement. Dieu donc, toujours entendu et toujours aimé de lui-même, est sans doute le souverain bien; dès-là il est parfait, et, se possédant lui-même, il est heureux.

Il est donc heureux et parfait, parce qu'il entend et aime sans fin le plus digne de tous les objets, c'est-à-dire lui-même!

Il n'appartient qu'à Celui qui seul est de soi, d'être lui-même sa félicité. L'homme, qui n'est rien de soi, n'a rien de soi; son bonheur et sa perfection est de s'attacher à connaître et à aimer son Auteur.

Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer, et se trahit elle-même!

C'est donc là mon exercice, c'est là ma vie, c'est là ma perfection, et tout ensemble ma béatitude, de connaître et d'aimer celui qui m'a fait.

Par là je reconnais que tout néant que je suis de moi-même devant Dieu, je suis fait toutefois à son image, puisque je trouve ma perfection et mon bonheur dans le même objet que lui, c'est-à-dire dans lui-même et dans de semblables opérations, c'est-à-dire en connaissant et en aimant.

XI. *L'âme attentive à Dieu se connaît supérieure au corps, et apprend que c'est par punition qu'elle en est devenue captive.*

C'est donc en vain que je tâche quelquefois de m'imaginer comment est faite mon âme, et de me la représenter sous quelc figure corporelle. Ce n'est point au corps qu'elle ressemble, puisqu'elle peut connaître et aimer Dieu, qui est un esprit si pur; et c'est à Dieu même qu'elle est semblable.

Quand je cherche en moi-même ce que je connais de Dieu, ma raison me répond que c'est une pure intelligence, qui n'est ni étendue par les lieux, ni renfermée dans les temps. Alors, s'il se présente à mon esprit quelque idée ou quelque image de corps, je la rejette et je m'élève au-dessus. Par

où je vois de combien la meilleure partie de moi-même, qui est faite pour connaître Dieu, est élevée par sa nature au-dessus du corps.

C'est aussi par là que j'entends qu'étant unie à un corps, elle devait avoir le commandement, que Dieu en effet lui a donné; et j'ai remarqué en moi-même une force supérieure au corps, par laquelle je puis l'exposer à sa ruine certaine, malgré la douleur et la violence que je souffre en l'y exposant.

Que si ce corps pèse si fort à mon esprit; si ses biens m'embarassent et me gênent; si les plaisirs et les douleurs, qui me viennent de son côté, me captivent et m'accablent; si les sens, qui dépendent tout à fait des organes corporels, prennent le dessus sur la raison même avec tant de facilité; enfin si je suis captif de ce corps que je devais gouverner, ma religion m'apprend, et ma raison me confirme, que cet état malheureux ne peut être qu'une peine envoyée à l'homme, pour la punition de quelque péché et de quelque désobéissance.

Mais je nais dans ce malheur; c'est au moment de ma naissance, et dans tout le cours de mon enfance ignorante, que les sens prennent cet empire, que la raison, qui vient et trop tardive et trop faible, trouve établi. Tous les hommes naissent comme moi dans cette servitude; et ce nous est à tous un sujet de croire, ce que d'ailleurs la foi nous a enseigné, qu'il y a quelque chose de dépravé dans la source commune de notre naissance.

La nature même commence en nous ce sentiment. Je ne sais quoi est imprimé dans le cœur de l'homme, pour lui faire reconnaître une justice qui punit les pères criminels sur leur être.

De là ces discours des poètes, qui, regardant Rome désolée par tant de guerres civiles, ont dit qu'elle payait bien les parjures de Laomédon et des Troyens, dont les Romains étaient descendus, et le parricide commis par Romulus, leur auteur, en la personne de son frère¹.

Les poètes, imitateurs de la nature, et dont le propre est de rechercher dans le fond du cœur humain les sentiments qu'elle y imprime, ont aperçu que les hommes recherchent naturellement les causes de leurs désastres dans les crimes de leurs ancêtres²; et par là ils ont senti quelque chose de cette vengeance qui poursuit le crime du premier homme sur ses descendants.

Nous voyons même des historiens païens³, qui, considérant la mort d'Alexandre au milieu de ses victoires, et dans ses plus belles années, et ce qui est bien plus étrange, les sanglantes divisions des Macédoniens, dont la fureur fit périr, par des morts tragiques, son frère, ses sœurs et ses enfants, attribuent tous ces malheurs à la vengeance divine, qui punissait les impiétés et les parjures de Philippe sur sa famille.

Ainsi, nous portons au fond du cœur une impression de cette justice qui punit les pères dans les enfants. En effet, Dieu, auteur de l'être, ayant voulu le donner aux enfants dépendamment de

1. Vir. *Georg.*, l. 1, v. 501, 502. Hor. *Carm.*, lib. III, od. III et IV; *Epod.* VII. — 2. Eurip. dans le *Thésée*; Eschyle, *Prom.* — 3. Pausanias, *Descr. Græc.*, lib. VIII, cap. VII.

leurs parents, les a mis par ce moyen sous leur puissance, et a voulu qu'ils fussent, et par leur naissance et par leur éducation, le premier bien qui leur appartint. Sur ce fondement, il paraît que punir les pères dans leurs enfants, c'est les punir dans leur bien le plus réel; c'est les punir dans une partie d'eux-mêmes, que la nature leur a rendue plus chère que leurs propres membres, et même que leur propre vie : en sorte qu'il n'est pas moins juste de punir un homme dans ses enfants, que de le punir dans ses membres et dans sa personne. Et il faut chercher le fondement de cette justice dans la loi primitive de la nature, qui veut que le fils tienne l'être de son père, et que le père revive dans son fils comme dans un autre lui-même.

Les lois civiles ont imité cette loi primordiale; puisque selon leurs dispositions, celui qui perd la liberté ou le droit de citoyen, ou celui de noble, les perd pour toute sa race : tant les hommes ont trouvé juste que ces droits se transmissent avec le sang, et se perdissent de même.

Et cela, qu'est-ce autre chose qu'une suite de la loi naturelle, qui fait regarder les familles comme un même corps dont le père est le chef qui peut être justement puni aussi bien que récompensé dans ses membres?

Bien plus, parce que les hommes, naturellement sociables, composent des corps politiques, qu'on appelle des nations et des royaumes, et se font des chefs et des rois, tous les hommes unis en cette sorte sont un même tout, et Dieu ne juge pas indigne de sa justice, de punir les rois sur leurs peuples, et d'imputer à tout le corps le crime du chef.

Combien plus cette unité se trouvera-t-elle dans tes familles, où elle est fondée sur la nature et qui sont le fondement et la source de toute société.

Reconnaissons donc cette justice, qui venge les crimes des pères sur les enfants; et adorons ce Dieu puissant et juste, qui, ayant gravé dans nos cœurs naturellement quelque idée d'une vengeance si terrible, nous en a développé le secret dans son Ecriture.

Que si par la secrète, mais puissante impression de cette justice, un poète tragique introduit Thésée, qui troublé de l'attentat dont il croyait son fils coupable, et ne sentant rien en sa conscience qui méritât que les dieux permissent que sa maison fût déshonorée par une telle infamie, remonte jusqu'à ses ancêtres : « Qui de mes pères, dit-il, » a commis un crime digne de m'attirer un si grand opprobre? » nous, qui sommes instruits de la vérité, ne demandons plus, en considérant les malheurs et la honte de notre naissance, qui de nos pères a péché. Mais confessons que Dieu ayant fait naître tous les hommes d'un seul, pour établir la société humaine sur un fondement plus naturel, ce père de tous les hommes, créé aussi heureux que juste, a manqué volontairement à son auteur, qui ensuite a vengé, tant sur lui que sur ses enfants, une rébellion si horrible : afin que le genre humain reconnût ce qu'il doit à Dieu, et ce que méritent ceux qui l'abandonnent.

Et ce n'est pas sans raison que Dieu a voulu

imputer aux hommes, non le crime de tous leurs pères, quoiqu'il le pût, mais le crime du seul premier père, qui, contenant en lui-même tout le genre humain, avait reçu la grâce pour tous ses enfants, et devait être puni aussi bien que récompensé en eux tous.

Car s'il eût été fidèle à Dieu, il eût vu sa fidélité honorée dans ses enfants, qui seraient nés aussi saints et aussi heureux que lui.

Mais aussi, dès lors que ce premier homme, aussi indignement que volontairement rebelle, a perdu la grâce de Dieu, il l'a perdue pour lui-même et pour toute sa postérité, c'est-à-dire pour tout le genre humain qui, avec ce premier homme d'où il est sorti, n'est plus que comme un seul homme justement maudit de Dieu, et chargé de toute la haine que mérite le crime de son premier père.

Ainsi, les malheurs qui nous aceablent, et tant d'indignes faiblesses que nous ressentons en nous-mêmes, ne sont pas de la première institution de notre nature; puisqu'en effet nous voyons dans les livres saints, que Dieu, qui nous avait donné une âme immortelle, lui avait aussi uni un corps immortel, si bien assorti avec elle, qu'elle n'était ni inquiétée par un besoin, ni tourmentée par aucune douleur, ni tyrannisée par aucune passion.

Mais il était juste que l'homme, qui n'avait pas voulu se soumettre à son auteur, ne fût plus maître de soi-même; et que ses passions révoltées contre sa raison, lui fissent sentir le tort qu'il avait de s'être révolté contre Dieu¹.

Ainsi, tout ce qu'il y a en moi-même me sert à connaître Dieu. Ce qui me reste de fort et de réglé, me fait connaître sa sagesse; ce que j'ai de faible et de dérégulé, me fait connaître sa justice. Si mes bras et mes pieds obéissent à mon âme quand elle commande, cela est réglé et me montre que Dieu, auteur d'un si bel ordre, est sage. Si je ne puis pas gouverner, comme je voudrais, mon corps et les désirs qui en suivent les dispositions, c'est en moi un dérèglement qui me montre que Dieu, qui l'a ainsi permis pour me punir, est souverainement juste.

XII. Conclusion de ce chapitre.

Que si mon âme connaît la grandeur de Dieu, la connaissance de Dieu m'apprend aussi à juger de la dignité de mon âme, que je ne vois élevée que par le pouvoir qu'elle a de s'unir à son auteur, avec le secours de sa grâce.

C'est donc cette partie spirituelle et divine, capable de posséder Dieu, que je dois principalement estimer et cultiver en moi-même. Je dois, par un amour sincère, attacher immuablement mon esprit au Père de tous les esprits, c'est-à-dire à Dieu.

Je dois aussi aimer, pour l'amour de lui, ceux à qui il a donné une âme semblable à la mienne, et qu'il a faits, comme moi, capables de le connaître et de l'aimer.

Car le lien de société le plus étroit qui puisse être entre les hommes, c'est qu'ils peuvent tous en commun posséder le même bien, qui est Dieu.

Je dois aussi considérer que les autres hommes ont, comme moi, un corps infirme, sujet à mille

1. Voy. S. Augustin, *De Civit. Dei*, lib. XIV, cap. xv.

besoins et à mille travaux : ce qui m'oblige à compatir à leurs misères.

Ainsi, je me rends semblable à celui qui m'a fait à son image, en imitant sa bonté. A quoi les princes sont d'autant plus obligés, que Dieu, qui les a établis pour le représenter sur la terre, leur demandera compte des hommes qu'il leur a confiés.

CHAPITRE V.

De la différence entre l'homme et la bête.

1. Pourquoi les hommes veulent donner du raisonnement aux animaux. Deux arguments en faveur de cette opinion.

Nous avons vu l'âme raisonnable dégradée par le péché, et par là presque tout à fait assujettie aux dispositions du corps. Nous l'avons vue attachée à la vie sensuelle par où elle commence, et par là captive du corps et des objets corporels d'où lui viennent les voluptés et les douleurs. Elle croit n'avoir à chercher ni à éviter que les corps; elle ne pense, pour ainsi dire, que corps; et se mêlant tout à fait avec ce corps qu'elle aime, à la fin elle a peine à s'en distinguer; enfin, elle s'oublie et se méconnaît elle-même.

Son ignorance est si grande, qu'elle a peine à connaître combien elle est au-dessus des animaux. Elle leur voit un corps semblable au sien, de mêmes organes et de mêmes mouvements; elle les voit vivre et mourir, être malades et se porter bien, à peu près comme font les hommes; manger, boire, aller et venir à propos, et selon que les besoins du corps le demandent; éviter les périls, chercher les commodités, attaquer et se défendre aussi industrieusement qu'on le puisse imaginer; ruser même, et ce qui est plus fin encore, prévenir les finesses, comme il se voit tous les jours à la chasse, où les animaux semblent montrer une subtilité exquise.

D'ailleurs, on les dresse, on les instruit; ils s'instruisent les uns les autres. Les oiseaux apprennent à voler, en voyant voler leurs mères. Nous apprenons aux perroquets à parler, et à la plupart des animaux mille choses que la nature ne leur apprend pas.

Ils semblent même se parler les uns aux autres. Les poules, animal d'ailleurs simple et niais, semblent appeler leurs petits égarés, et avertir leurs compagnes, par un certain cri, du grain qu'elles ont trouvé. Un chien nous pousse quand nous ne lui donnons rien, et on dirait qu'il nous reproche notre oubli. On entend ces animaux gratter à une porte qui leur est fermée : ils gémissent ou crient d'une manière à nous faire connaître leurs besoins; et il semble qu'on ne puisse leur refuser quelque espèce de langage. Cette ressemblance des actions des bêtes aux actions humaines, trompe les hommes; ils veulent, à quelque prix que ce soit, que les animaux raisonnent; et tout ce qu'ils peuvent accorder à la nature humaine, c'est d'avoir peut-être un peu plus de raisonnement.

Encore y en a-t-il qui trouvent que ce que nous en avons de plus, ne sert qu'à nous inquiéter, et qu'à nous rendre plus malicieux. Ils s'estimeraient plus tranquilles et plus heureux, s'ils étaient comme les bêtes.

C'est qu'en effet les hommes mettent ordinaire-

ment leur félicité dans les choses qui flattent leurs sens; et cela même les lie au corps, d'où dépendent les sensations. Ils voudraient se persuader qu'ils ne sont que corps; et ils envient la condition des bêtes qui n'ont que leur corps à soigner. Enfin, ils semblent vouloir élever les animaux jusqu'à eux-mêmes, afin d'avoir droit de s'abaisser jusqu'aux animaux, et de pouvoir vivre comme eux.

Ils trouvent des philosophes qui les flattent dans ces pensées. Plutarque, qui paraît si grave en certains endroits, a fait des traités entiers du raisonnement des animaux¹, qu'il élève, ou peu s'en faut, au-dessus des hommes. C'est un plaisir de voir Montaigne² faire raisonner son oie, qui, se promenant dans sa basse-cour, se dit à elle-même que tout est fait pour elle; que le soleil se lève et se couche; que la terre ne produit ses fruits que pour la nourrir; que la maison n'est faite que pour la loger; que l'homme même est fait pour prendre soin d'elle; et que si enfin il égorge quelquefois des oies, aussi fait-il bien son semblable.

Par ces beaux discours, il se rit des hommes qui pensent que tout est fait pour leur service. Celse, qui a tant écrit contre le christianisme, est plein de semblables raisonnements. Les grenouilles, dit-il³, et les rats, discourent dans leurs marais et dans leurs trous, disant que Dieu a tout fait pour eux, et qu'il est venu en personne pour les secourir. Il veut dire que les hommes, devant Dieu, ne sont que rats et vermineux, que la différence entre eux et les animaux est petite.

Ces raisonnements plaisent par leur nouveauté. On aime à raffiner sur cette matière; et c'est un jeu à l'homme de plaider contre lui-même la cause des bêtes.

Ce jeu serait supportable s'il n'y entrait pas trop de sérieux; mais, comme nous avons dit, l'homme cherche dans ces jeux, des excuses à ses désirs sensuels, et ressemble à quelqu'un de grande naissance, qui, ayant le courage bas, ne voudrait point se souvenir de sa dignité, de peur d'être obligé à vivre dans les exercices qu'elle demande.

C'est ce qui fait dire à David : « L'homme étant » en honneur, ne l'a pas connu; il s'est comparé » lui-même aux animaux insensés, et s'est fait » semblable à eux⁴. »

Tous les raisonnements qu'on fait ici en faveur des animaux, se réduisent à deux, dont le premier est : Les animaux font toutes choses convenablement aussi bien que l'homme; donc ils raisonnent comme l'homme. Le second est : Les animaux sont semblables aux hommes à l'extérieur, tant dans leurs organes que dans la plupart de leurs actions; donc ils agissent par le même principe intérieur, et ils ont du raisonnement.

II. Réponse au premier argument.

Le premier argument a un défaut manifeste. C'est autre chose de faire tout convenablement, autre chose de connaître la convenance. L'un convient non-seulement aux animaux, mais à tout ce qui est dans l'univers : l'autre est le vrai effet du raisonnement et de l'intelligence.

1. *Œuv. mor.*, trad. de Ricard, tom. XIII; 1791. — 2. *Essais*, I, II, ch. XII. — 3. *Orig., Cont. Cels.*, liv. IV, cap. XXIII. — 4. *Ps.*, XLVIII.

Dès-là que tout le monde est fait par raison, tout s'y doit faire convenablement. Car le propre d'une cause intelligente est de mettre de la convenance et de l'ordre dans tous ses ouvrages.

Au-dessus de notre faible raison, restreinte à certains objets, nous avons reconnu une raison première et universelle, qui a tout conçu avant qu'il fût, qui a tout tiré du néant, qui rappelle tout à ses principes, qui forme tout sur la même idée, et fait tout mouvoir en concert.

Cette raison est en Dieu, ou plutôt, cette raison c'est Dieu même. Il n'est forcé en rien; il est le maître de sa matière, et la tourne comme il lui plaît. Le hasard n'a point de part à ses ouvrages; il n'est dominé par aucune nécessité; enfin, sa raison seule est sa loi. Ainsi, tout ce qu'il fait est suivi, et la raison y paraît partout.

Il y a une raison qui fait que le plus grand poids emporte le moindre; qu'une pierre enfonce dans l'eau plutôt que du bois; qu'un arbre croît en un lieu plutôt qu'en un autre; et que chaque arbre tire de la terre, parmi une infinité de sucs, celui qui est propre pour le nourrir. Mais cette raison n'est pas dans toutes ces choses; elle est en Celui qui les a faites, et qui les a ordonnées.

Si les arbres poussent leurs racines, autant qu'il est convenable pour les soutenir; s'ils étendent leurs branches à proportion, et se couvrent d'une écorce si propre à les défendre contre les injures de l'air; si la vigne, le lierre et les autres plantes qui sont faites pour s'attacher aux grands arbres ou aux rochers, en choisissent si bien les petits creux, et s'entortillent si proprement aux endroits qui sont capables de les appuyer; si les feuilles et les fruits de toutes les plantes se réduisent à des figures si régulières, et s'ils prennent au juste, avec la figure le goût et les autres qualités qui suivent de la nature de la plante; tout cela se fait par raison: mais, certes, cette raison n'est pas dans les arbres.

On a beau exalter l'adresse de l'hirondelle qui se fait un nid si propre; ou des abeilles qui ajustent avec tant de symétrie leurs petites niches: les grains d'une grenade ne sont pas ajustés moins proprement; et toutefois on ne s'avise pas de dire que les grenades ont de la raison.

Tout se fait, dit-on, à propos dans les animaux; mais tout se fait peut-être encore plus à propos dans les plantes. Leurs fleurs tendres et délicates, et durant l'hiver enveloppées comme dans un petit coton, se déploient dans la saison la plus bénigne; les feuilles les environnent comme pour les garder; elles se tournent en fruits dans leur saison; et ces fruits servent d'enveloppes aux grains, d'où doivent sortir de nouvelles plantes. Chaque arbre porte des semences propres à engendrer son semblable; en sorte que d'un orme il vient toujours un orme, et d'un chêne toujours un chêne. La nature agit en cela comme sûre de son effet. Ces semences, tant qu'elles sont vertes et crues, demeurent attachées à l'arbre pour prendre leur maturité: elles se détachent d'elles-mêmes quand elles sont mûres, elles tombent au pied de leurs arbres, et les feuilles tombent dessus. Les pluies viennent; les feuilles pourrissent et se mêlent avec la terre, qui, ramollie par les eaux, ouvre son sein aux

semences que la chaleur du soleil, jointe à l'humidité, fera germer en son temps. Certains arbres, comme les ormeaux, et une infinité d'autres, renferment leurs semences dans les matières légères que le vent emporte; la race s'étend bien loin par ce moyen, et peuple les montagnes voisines. Il ne faut donc plus s'étonner si tout se fait à propos dans les animaux; cela est commun à toute la nature: il ne sert de rien de prouver que leurs mouvements ont de la suite, de la convenance et de la raison; mais s'ils connaissent cette convenance et cette suite, si cette raison est en eux ou dans celui qui les a faits, c'est ce qu'il fallait examiner.

Ceux qui trouvent que les animaux ont de la raison, parce qu'ils prennent pour se nourrir et se bien porter les moyens convenables, devraient dire aussi que c'est par raisonnement que se fait la digestion; qu'il y a un principe de discernement qui sépare les excréments d'avec la bonne nourriture, et qui fait que l'estomac rejette souvent les viandes qui lui répugnent, pendant qu'il retient les autres pour les digérer.

En un mot, toute la nature est pleine de convenances et de disconvenances, de proportions et de disproportions, selon lesquelles les choses, ou s'ajustent ensemble, ou se repoussent l'une l'autre: ce qui montre à la vérité que tout est fait par intelligence, mais non pas que tout soit intelligent.

Il n'y a aucun animal qui s'ajuste si proprement à quoi que ce soit, que l'aimant s'ajuste lui-même aux deux pôles. Il en suit l'un, il évite l'autre: une aiguille aimantée fuit un côté de l'aimant, et s'attache à l'autre avec une plus apparente avidité, que celle que les animaux témoignent pour leur nourriture. Tout cela est fondé sans doute sur des convenances et disconvenances cachées. Une secrète raison dirige tous ces mouvements; mais cette raison est en Dieu, ou plutôt cette raison c'est Dieu même, qui, parce qu'il est tout raison, ne peut rien faire qui ne soit suivi.

C'est pourquoi, quand les animaux montrent dans leurs actions tant d'industrie, saint Thomas a raison de les comparer à des horloges et aux autres machines ingénieuses¹, où toutefois l'industrie réside, non dans l'ouvrage, mais dans l'artisan.

Car enfin, quelque industrie qui paraisse dans ce que font les animaux, elle n'approche pas de celle qui paraît dans leur formation, où toutefois il est certain que nulle autre raison n'agit que celle de Dieu. Et il est aisé de penser que ce même Dieu, qui a formé les semences, et qui y a mis ce secret principe d'arrangement, d'où se développent, par des mouvements si réglés, les parties dont l'animal est composé, a mis aussi, dans ce tout si industrieusement formé, le principe qui le fait mouvoir convenablement à ses besoins et à sa nature.

III. *Second argument en faveur des animaux; en quoi ils nous sont semblables, et si c'est dans le raisonnement.*

On nous arrête pourtant ici, et voici ce qu'on nous objecte. Nous voyons les animaux émus comme nous par certains objets, où ils se portent, non moins que les hommes, par les moyens les

1. 1^{re} quest. XIII, art. 2, ad 3.

plus convenables. C'est donc mal à propos que l'on compare leurs actions avec celles des plantes et des autres corps, qui n'agissent point comme touchés de certains objets, mais comme de simples causes naturelles dont l'effet ne dépend pas de la connaissance.

Mais il faudrait considérer que les objets sont eux-mêmes des causes naturelles, qui, comme toutes les autres, font leurs effets par les moyens les plus convenables.

Car, qu'est-ce que les objets, si ce n'est les corps qui nous environnent, à qui la nature a préparé dans les animaux certains organes délicats, capables de recevoir et de porter au dedans du cerveau les moindres agitations du dehors? Et nous avons vu que l'air agité agit sur l'oreille, les vapeurs des corps odoriférants sur les narines, les rayons du soleil sur les yeux, et ainsi du reste, aussi naturellement que le feu agit sur l'eau et par une impression aussi réelle.

Et pour montrer combien il y a loin entre agir par l'impression des objets, et agir par raisonnement, il ne faut que considérer ce qui se passe en nous-mêmes.

Cette considération nous fera remarquer dans les objets : premièrement, l'impression qu'ils font sur nos organes corporels : secondement, les sensations qui suivent immédiatement ces impressions : troisièmement, le raisonnement que nous faisons sur les objets, et le choix que nous faisons de l'un plutôt que de l'autre.

Les deux premières choses se font en nous, avant que nous ayons fait la troisième, c'est-à-dire, de raisonner. Notre chair a été percée, et nous avons senti de la douleur, avant que nous ayons réfléchi et raisonné sur ce qui nous vient d'arriver. Il en est de même de tous les autres objets. Mais quoique notre raison ne se mêle pas dans ces deux choses, c'est-à-dire dans l'altération corporelle de l'organe, et dans la sensation qui s'excite immédiatement après, ces deux choses ne laissent pas de se faire convenablement, par la raison supérieure qui gouverne tout.

Qu'ainsi ne soit, nous n'avons qu'à considérer ce que la lumière fait dans notre œil, ce que l'air agité fait sur notre oreille; en un mot, de quelle sorte le mouvement se communique depuis le dehors jusqu'au dedans : nous verrons qu'il n'y a rien de plus convenable ni de plus suivi.

Nous avons même observé que les objets disposent le corps de la manière qu'il faut pour le mettre en état de les poursuivre ou de les fuir, selon le besoin. De là vient que nous devenons plus robustes dans la colère, et plus vites dans la crainte; chose qui certainement a sa raison, mais une raison qui n'est point en nous.

Et on ne peut assez admirer le secours que donne la crainte et la faiblesse; car, outre qu'étant pressée, elle précipite la fuite, elle fait que l'animal se cache et se tapit, qui est la chose la plus convenable à la faiblesse attaquée.

Souvent même il lui est utile de tomber absolument en défaillance, parce que la défaillance supprime la voix, et en quelque sorte l'haleine, et empêche tous les mouvements qui attireraient l'ennemi.

On dit ordinairement que certains animaux font les morts pour empêcher qu'on ne les tue : c'est en effet que la crainte les jette dans la défaillance. Cette adresse, qu'on leur attribue, est la suite naturelle d'une crainte extrême, mais une suite très-convenable aux besoins et aux périls d'un animal faible.

La nature, qui a donné dans la crainte un secours si proportionné aux animaux infirmes, a donné la colère aux autres, et y a mis tout ce qu'il faut pour rendre la défense ferme et l'attaque vigoureuse, sans qu'il soit besoin pour cela de raisonner.

Nous l'éprouvons en nous-mêmes dans les premiers mouvements de la colère; et lorsque sa violence nous ôte toute réflexion, nous ne laissons pas toutefois et de nous mieux situer, et souvent même, dans l'emportement, de frapper plus juste que si nous y avions bien pensé.

Et généralement, quand notre corps se situe de la manière la plus convenable à se soutenir; quand, en tombant, nous éloignons naturellement la tête, et que nous parons le coup avec la main; quand, sans y penser, nous nous ajustons avec les corps qui nous environnent, de la manière la plus commode pour nous empêcher d'en être blessés : tout cela se fait convenablement, et ne se fait pas sans raison; mais nous avons vu que cette raison n'est pas la nôtre.

C'est sans raisonner qu'un enfant qui tette, ajuste ses lèvres et sa langue de la manière la plus propre à tirer le lait qui est dans la mamelle; en quoi il y a si peu de discernement, qu'il fera le même mouvement sur le doigt qu'on lui mettra dans la bouche, par la seule conformité de la figure du doigt avec celle de la mamelle. C'est sans raisonner que notre prunelle s'élargit pour les objets éloignés, et se resserre pour les autres. C'est sans raisonner que nos lèvres et notre langue font les mouvements divers qui causent l'articulation; et nous n'en connaissons aucun, à moins que d'y faire beaucoup de réflexion : ceux enfin qui les ont connus, n'ont pas besoin de se servir de cette connaissance pour les produire; elle les embarrasserait. Toutes ces choses et une infinité d'autres se font si raisonnablement, que la raison en excède notre pouvoir et en surpasse notre industrie.

Il est bon d'appuyer un peu sur la parole. Il est vrai que c'est le raisonnement qui fait que nous voulons parler et exprimer nos pensées : mais les paroles qui viennent ensuite ne dépendent plus du raisonnement; elles sont une suite naturelle de la disposition des organes.

Bien plus, après avoir commencé les choses que nous savons par cœur, nous voyons que notre langue les achève toute seule, longtemps après que la réflexion que nous y faisons est éteinte tout à fait; au contraire, la réflexion, quand elle revient, ne fait que nous interrompre, et nous ne récitons plus si sûrement.

Combien de sortes de mouvements doivent s'ajuster ensemble pour opérer cet effet? Ceux du cerveau, ceux du poumon, ceux de la trachée-artère, ceux de la langue, ceux des lèvres, ceux de la mâchoire qui doit tant de fois s'ouvrir et se fermer à propos. Nous n'apportons point en nais-

sant l'habileté que nous avons à faire ces choses ; elle s'est faite dans notre cerveau , et ensuite dans toutes les autres parties , par l'impression profonde de certains objets dont nous avons été souvent frappés ; et tout cela s'arrange en nous avec une justesse inconcevable , sans que notre raison y ait part.

Nous écrivons sans savoir comment , après avoir une fois appris. La science en est dans les doigts ; et les lettres , souvent regardées , ont fait une telle impression sur le cerveau , que la figure en passe sur le papier sans qu'il soit besoin d'y avoir de l'attention.

Les choses prodigieuses que certains hommes font dans le sommeil , montrent ce que peut la disposition du corps , indépendamment de nos réflexions et de nos raisonnements.

Si maintenant nous venons aux sensations que nous trouvons jointes avec les impressions des objets sur notre corps , nous avons vu combien tout cela est convenable. Car il n'y a rien de mieux pensé que d'avoir joint le plaisir aux objets qui sont convenables à notre corps , et la douleur à ceux qui lui sont contraires. Mais ce n'est pas notre raison qui a si bien ajusté ces choses , c'est une raison plus haute et plus profonde.

Cette raison souveraine a proportionné avec les objets des impressions qui se font dans nos corps. Cette même raison a uni nos appétits naturels avec nos besoins ; elle nous a forcés par le plaisir et par la douleur , à désirer la nourriture sans laquelle nos corps périraient ; elle a mis , dans les aliments qui nous sont propres , une force pour nous attirer : le bois n'excite pas notre appétit comme le pain ; d'autres objets nous causent des aversions souvent invincibles : tout cela se fait en nous par des proportions et disproportions cachées , et notre raison n'a aucune part ni aux dispositions qui sont dans l'objet , ni à celles qui naissent en nous à sa présence.

Supposons donc que la nature veuille faire faire aux animaux des choses utiles pour leur conservation. Avant que d'être forcée à leur donner pour cela du raisonnement , elle a , pour ainsi parler , deux choses à tenter.

L'une , de proportionner les objets avec les organes , et d'ajuster les mouvements qui naissent des uns avec ceux qui doivent suivre naturellement dans les autres. Un concert admirable résultera de cet assemblage , et chaque animal se trouvera attaché à son objet , aussi sûrement que l'aimant l'est à son pôle. Mais alors ce qui semblera finesse et discernement dans les animaux , au fond sera seulement un effet de la sagesse et de l'art profond de celui qui aura construit toute la machine.

Et si l'on veut qu'il y ait quelque sensation jointe à l'impression des objets , il n'y aura qu'à imaginer que la nature aura attaché le plaisir et la douleur aux choses convenables et contraires ; les appétits suivront naturellement : et si les actions y sont attachées , tout se fera convenablement dans les animaux , sans que la nature soit obligée à leur donner pour cela du raisonnement.

Et ces deux moyens , dont nous supposons que la nature se peut servir , ne sont point choses inventées à plaisir ; car nous les trouvons en nous-

mêmes. Nous y trouvons des mouvements ajustés naturellement avec les objets ; nous y trouvons des plaisirs et des douleurs , attachés naturellement aux objets convenables ou contraires. Notre raison n'a pas fait ces proportions , elle les a trouvées faites par une raison plus haute : et nous ne nous tromperons pas d'attribuer seulement aux animaux , ce que nous trouvons dans cette partie de nous-mêmes qui est animale.

Il n'y a donc rien de meilleur , pour bien juger des animaux , que de s'étudier soi-même auparavant. Car , encore que nous ayons quelque chose au-dessus de l'animal , nous sommes animaux , et nous avons l'expérience , tant de ce que fait en nous l'animal , que de ce qu'y fait le raisonnement et la réflexion. C'est donc en nous étudiant nous-mêmes , et en observant ce que nous sentons , que nous devenons juges compétents de ce qui est hors de nous , et dont nous n'avons pas d'expérience. Et quand nous aurons trouvé dans les animaux ce qui est en nous d'animal , ce ne sera pas une conséquence que nous devons leur attribuer ce qu'il y a en nous de supérieur.

Or l'animal , touché de certains objets , fait en nous naturellement et sans réflexion des choses très-convenables. Nous devons donc être convaincus , par notre propre expérience , que ces actions convenables ne sont pas une preuve de raisonnement.

Il faut pourtant lever ici une difficulté , qui vient de ne pas penser à ce que fait en nous la raison.

On dit que cette partie , qui agit en nous sans raisonnement , commence seulement les choses , mais que la raison les achève : par exemple , l'objet présent excite en nous l'appétit , ou de manger , ou de la vengeance ; mais nous n'en venons à l'exécution que par un raisonnement qui nous détermine : ce qui est si véritable , que nous pouvons même résister à nos appétits naturels , et aux dispositions les plus violentes de notre corps et de nos organes. Il semble donc , dira-t-on , que la raison doit intervenir dans les fonctions animales , sans quoi elles n'auraient jamais qu'un commencement imparfait.

Mais cette difficulté s'évanouit en un moment , si on considère ce qui se fait en nous-mêmes , dans les premiers mouvements qui précèdent la réflexion. Nous avons vu comme alors la colère nous fait frapper juste ; nous éprouvons tous les jours comme un coup qui vient , nous fait promptement détourner le corps , avant que nous y ayons seulement pensé. Qui de nous peut s'empêcher de fermer les yeux , ou de détourner la tête , quand on feint seulement de nous y vouloir frapper ? Alors , si notre raison avait quelque force , elle nous rassurerait contre un ami qui se joue ; mais , bon gré , mal gré , il faut fermer l'œil , il faut détourner la tête ; et la seule impression de l'objet opère invinciblement en nous cette action. La même cause , dans les chutes , fait jeter promptement les mains devant la tête. Plus un excellent joueur de luth laisse agir sa main sans y faire de réflexion , plus il touche juste : et nous voyons tous les jours des expériences , qui doivent nous avoir appris que les actions animales , c'est-à-dire celles qui dépendent des objets , s'achèvent par la seule force de l'ob-

jet, même plus sûrement qu'elles ne feraient si la réflexion s'y venait mêler.

On dira qu'en toutes ces choses il y a un raisonnement caché; sans doute, c'est le raisonnement ou plutôt l'intelligence de Celui qui a tout fait, et non pas la nôtre.

Et il a été de sa providence, de faire que la nature s'arrêtât elle-même, sans attendre nos réflexions trop lentes et trop douteuses que le coup aurait prévenues.

Il faut donc penser que les actions qui dépendent des objets et de la disposition des organes, s'achèveraient en nous naturellement comme d'elles-mêmes, s'il n'avait plu à Dieu de nous donner quelque chose de supérieur au corps, et qui devait présider à ses mouvements.

Il a fallu, pour cela, que cette partie raisonnable pût contenir dans certaines bornes les mouvements corporels et aussi les laisser aller quand il faudrait.

C'est ainsi que dans une colère violente, la raison retient le corps tout disposé à frapper par le rapide mouvement des esprits, et prêt à lâcher le coup.

Otez le raisonnement, c'est-à-dire ôtez l'obstacle, l'objet nous entraînera et nous déterminera à frapper.

Il en serait de même de tous les autres mouvements, si la partie raisonnable ne se servait pas du pouvoir qu'elle a d'arrêter le corps.

Ainsi, loin que la raison fasse l'action, il ne faut que la retirer pour faire que l'objet l'emporte, et achève le mouvement.

Je ne nie pas que la raison ne fasse souvent mouvoir le corps plus industrieusement qu'il ne ferait de lui-même; mais il y a aussi des mouvements prompts, qui pour cela n'en sont pas moins justes, et où la réflexion deviendrait embarrassante.

Ce sont de tels mouvements qu'il faut donner aux animaux: et ce qui fait qu'en beaucoup de choses ils agissent plus sûrement, et adressent plus juste que nous, c'est qu'ils ne raisonnent pas; c'est-à-dire qu'ils n'agissent pas par une raison particulière, tardive et trompeuse, mais par la raison universelle, dont le coup est sûr.

Ainsi, pour montrer qu'ils raisonnent, il ne s'agit pas de prouver qu'ils se meuvent raisonnablement par rapport à certains objets, puisqu'on trouve cette convenance dans les mouvements les plus bruts; il faut prouver qu'ils entendent cette convenance, et qu'ils la choisissent.

IV. *Si les animaux apprennent.*

Et comment, dira quelqu'un, le peut-on nier? Ne voyons-nous pas tous les jours qu'on leur fait entendre raison? Ils sont capables comme nous de discipline: on les châtie, on les récompense; ils s'en souviennent, et on les mène par là comme les hommes. Témoin les chiens qu'on corrige en, les battant, et dont on anime le courage pour la chasse d'un animal, en leur donnant leur curée.

On ajoute qu'ils se font des signes les uns aux autres, qu'ils en reçoivent de nous, qu'ils entendent notre langage, et nous font entendre le leur. Témoin les cris qu'on fait aux chevaux et aux chiens pour les animer, les paroles qu'on leur dit, et les noms qu'on leur donne, auxquels ils répondent à

leur manière, aussi promptement que les hommes.

Pour entendre le fond de ces choses, et n'être point trompé par les apparences, il faut aller à des distinctions qui, quoique claires et intelligibles, ne sont pas ordinairement considérées.

Par exemple, pour ce qui regarde l'instruction et la discipline qu'on attribue aux animaux, c'est autre chose d'apprendre, autre chose d'être plié et forcé à certains effets contre ses premières dispositions.

L'estomac, qui sans doute ne raisonne pas quand il digère les viandes, s'accoutume à la fin à celles qui auparavant lui répugnaient, et les digère comme les autres. Tous les ressorts s'ajustent d'eux-mêmes, et facilitent leur jeu par leur exercice; au lieu qu'ils semblent s'engourdir et devenir paresseux, quand on cesse de s'en servir. L'eau se facilite son passage; et à force de couler, elle ajuste elle-même son lit à la manière la plus convenable à sa nature.

Le bois se plie peu à peu, et semble s'accoutumer à la situation qu'on lui veut donner. Le fer même s'adoucit dans le feu et sous le marteau, et corrige son aigreur naturelle. En général, tous les corps sont capables de recevoir certaines impressions contraires à celles que la nature leur avait données.

Il est donc aisé d'entendre que le cerveau, dont la nature a été si bien mêlée de mollesse et de consistance, est capable de se plier en une infinité de façons nouvelles; d'où, par la correspondance qu'il a avec les nerfs et les muscles, il arrivera aussi mille sortes de différents mouvements.

Toutes les autres parties se forment de la même sorte à certaines choses, et acquièrent la facilité d'exercer les mouvements qu'elles exercent souvent.

Et comme tous les objets font une grande impression sur le cerveau, il est aisé de comprendre qu'en changeant les objets aux animaux, on changera naturellement les impressions de leur cerveau, et qu'à force de leur présenter les mêmes objets, on en rendra les impressions et plus fortes et plus durables.

Le cours des esprits suivra, pour les causes que nous avons vues en leur lieu: et par la même raison que l'eau facilite son cours en coulant, les esprits se feront aussi à eux-mêmes des ouvertures plus commodes; en sorte que ce qui était auparavant difficile, devient aisé dans la suite.

Nous ne devons avoir aucune peine d'entendre ceci dans les animaux, puisque nous l'éprouvons en nous-mêmes.

C'est ainsi que se forment les habitudes; et la raison a si peu de part dans leur exercice, qu'on distingue agir par raison, d'avec agir par habitude.

C'est ainsi que la main se rompt à écrire, ou à jouer d'un instrument; c'est-à-dire qu'elle corrige une raideur qui tenait les doigts comme engourdis.

Nous n'avions pas naturellement cette souplesse. Nous n'avions pas naturellement dans notre cerveau les vers que nous récitons sans y penser. Nous les y mettons peu à peu, à force de les répéter, et nous sentons que, pour faire cette impression, il sert beaucoup de parler haut, parce

que l'oreille frappée porte au cerveau un coup plus ferme.

Si, pendant que nous dormons, cette partie du cerveau, où résident ces impressions, vient à être fortement frappée par quelque épaisse vapeur, ou par le cours des esprits; il nous arrivera souvent de réciter ces vers dont nous nous serons entêtés.

Puisque les animaux ont un cerveau comme nous, un sang comme le nôtre fécond en esprits, et des muscles de même nature, il faut bien qu'ils soient capables de ce côté-là des mêmes impressions.

Celles qu'ils apportent en naissant se pourront fortifier par l'usage, et il en pourra naître d'autres par le moyen des nouveaux objets.

De cette sorte, on verra en eux une espèce de mémoire, qui ne sera autre chose qu'une impression durable des objets, et une disposition dans le cerveau, qui le rendra capable d'être réveillé à la présence des choses dont il a accoutumé d'être frappé.

Ainsi la curée donnée aux chiens fortifiera naturellement la disposition qu'ils ont à la chasse; et, par la même raison, les coups qu'on leur donnera à propos, à force de les retenir, les rendront immobiles à certains objets, qui naturellement les auraient émus.

Car nous avons vu, par l'anatomie, que les coups vont au cerveau, quelque part qu'ils donnent; et quand on frappe les animaux en certains temps, et à la présence de certains objets, on unit dans le cerveau l'impression qu'y fait le coup avec celle qu'y fait l'objet, et par là on en change la disposition.

Par exemple, si on bat un chien à la présence d'une perdrix qu'il allait manger, il se fait dans le cerveau une autre impression que celle que la perdrix y avait faite naturellement. Car le cerveau est formé de sorte que des corps qui agissent sur lui en concours, comme la perdrix et le bâton, il ne s'en fait qu'un seul objet total, qui a son caractère particulier, par conséquent son impression propre, d'où suivent des actions convenables.

C'est ainsi que les coups retiennent et poussent les animaux, sans qu'il soit besoin qu'ils raisonnent; et par la même raison ils s'accoutument à certaines voix et à certains sons. Car la voix a sa manière de frapper; le coup donne à l'oreille et le contre-coup au cerveau.

Il n'y a personne qui puisse penser que cette manière d'apprendre, ou d'être touché du langage, demande de l'entendement: et on ne voit rien, dans les animaux, qui oblige à y reconnaître quelque chose de plus excellent.

V. Suite, où on montre encore plus en particulier ce que c'est que dresser les animaux, et que leur parler.

Bien plus, si nous venons à considérer ce que c'est qu'apprendre, nous découvrirons bientôt que les animaux en sont incapables.

Apprendre, suppose qu'on puisse savoir; et savoir, suppose qu'on puisse avoir des idées universelles, et des principes universels, qui, une fois pénétrés, nous fassent toujours tirer de semblables conséquences.

J'ai en mon esprit l'idée d'une horloge, ou de

quelque autre machine. Pour la faire, je ne me propose aucune matière déterminée; je la ferai également de bois ou d'ivoire, de cuivre ou d'argent. Voilà ce qui s'appelle une idée universelle, qui n'est astreinte à aucune matière particulière.

J'ai mes règles pour faire mon horloge. Je la ferai également bien sur quelque matière que ce soit. Aujourd'hui, demain, dans dix ans, je la ferai toujours de même. C'est là avoir un principe universel, que je puis également appliquer à tous les faits particuliers, parce que je sais tirer de ce principe des conséquences toujours uniformes.

Loin d'avoir besoin, pour mes desseins, d'une matière particulière et déterminée, j'imagine souvent une machine que je ne puis exécuter, faute d'avoir une matière assez propre; et je vais tâtant toute la nature, et remuant toutes les inventions de l'art, pour voir si je trouverai la matière que je cherche.

Voyons si les animaux ont quelque chose de semblable, et si la conformité qui se trouve dans leurs actions, leur vient de regarder intérieurement un seul et même modèle.

Le contraire paraît manifestement. Car faire la même chose, parce qu'on reçoit toujours et à chaque fois la même impression, ce n'est pas ce que nous cherchons.

Je regarde cent fois le même objet, et toujours il fait dans ma vue un effet semblable. Cette perpétuelle uniformité ne vient nullement d'une idée intérieure à laquelle je m'étudie de me conformer; c'est que je suis toujours frappé du même objet matériel; c'est que mon organe est toujours également ému, et que la nature a uni la même sensation à cette émotion, sans que je puisse en empêcher l'effet.

Il en est de même des choses convenables ou contraires à la vie; elles ont toutes leur caractère particulier, qui fait son impression sur mon corps: à cela sont attachés naturellement la volupté et la douleur, l'appétit et la répugnance.

Or, il me semble que tout le mieux qu'on puisse faire pour les animaux, c'est de leur accorder des sensations: du moins est-il assuré qu'on ne leur met rien dans la tête, que par des impressions palpables. Un homme peut être touché des idées immatérielles, de celle de la vérité, de celles de la vertu, de celles de l'ordre et des proportions, et des règles immuables qui les entretiennent; choses manifestement incorporelles. Au contraire, qui dresse un chien, lui présente du pain à manger, prend un bâton à la main, lui enfonce, pour ainsi parler, les objets matériels sur tous ses organes, et le dresse à coups de bâton, comme on forge le fer à coups de marteau.

Qui veut entendre ce que c'est véritablement qu'apprendre, et la différence qu'il y a entre enseigner un homme, et dresser un animal, n'a qu'à regarder de quel instrument on se sert pour l'un et pour l'autre.

Pour l'homme, on emploie la parole, dont la force ne dépend point de l'impression corporelle. Car ce n'est point par cette impression qu'un homme en entend un autre. S'il n'est averti, s'il n'est convenu, en un mot, s'il n'entend la langue, la parole ne lui fait rien; et au contraire, s'il en-

tend dix langues, dix sortes d'impressions sur les oreilles et sur son cerveau n'exciteront en lui que la même idée; et ce qu'on lui explique par tant de langues, on le peut encore expliquer en autant de sortes d'écritures. Et on peut substituer à la parole et à l'écriture mille autres sortes de signes; car quelle chose, dans la nature, ne peut pas servir de signal? En un mot, tout est bon pour avertir l'homme, pourvu qu'on s'entende avec lui. Mais à l'animal, avec qui on ne s'entend pas, rien ne sert que les impressions réelles et corporelles; il faut les coups et le bâton. Et si on emploie la parole, c'est toujours la même qu'on inculque aux oreilles de l'animal, comme son, et non comme signe, car on ne veut pas s'entendre avec lui, mais le faire venir à son point.

Avec un homme à qui nous parlons, ou que nous avons à instruire, nous ne cessons pas jusques à ce que nous sentions qu'il entre dans notre pensée. Il n'en est pas ainsi des animaux, à proprement parler, nous nous en servons comme d'instruments; des chiens, comme d'instruments à chasser; des chevaux, comme d'instruments à nous porter, à nous servir à la guerre, et ainsi du reste. Comme en accordant un instrument, nous tâtons la corde à diverses fois, jusqu'à ce que nous l'ayons mise à notre point, ainsi nous tâtons un chien que nous dressons à la chasse, jusqu'à ce qu'il fasse ce que nous voulons, sans songer à le faire entrer dans notre pensée, non plus que la corde; car nous ne lui sentons point de pensée ni de réflexion qui réponde aux nôtres.

Que si les animaux sont incapables de rien apprendre des hommes qui s'appliquent expressément à les dresser, à plus forte raison ne faut-il pas croire qu'ils apprennent les uns des autres.

Il est vrai qu'ils reçoivent les uns des autres de nouvelles impressions et dispositions; mais si cela était apprendre, toute la nature apprendrait; et rien ne serait plus docile que la cire, qui retient si bien tous les traits du cachet qu'on appuie sur elle.

C'est ainsi qu'un oiseau reçoit dans le cerveau une impression du vol de sa mère; et cette impression se trouvant semblable à celle qui est dans la mère, elle fait nécessairement la même chose.

Les hommes appellent cela apprendre, parce que, lorsqu'ils apprennent, il se fait quelque chose de pareil en eux. Car ils ont un cerveau de même nature que celui des animaux; et ils font plus facilement les mouvements qui se font souvent en leur présence, sans doute parce que leur cerveau, imprimé du caractère de ce mouvement, est disposé par là à en produire un semblable. Mais cela n'est pas apprendre; c'est recevoir une impression, dont on ne sait ni les raisons, ni les causes, ni les convenances.

C'est ce qui paraît clairement dans le chant, et même dans la parole. Laissons-nous aller à nous-mêmes, nous parlerons du même ton qu'on nous parle. Un écho en fait bien autant. Qu'on mette deux cordes de luth à l'unisson, l'une sonne quand on touche l'autre. Il se fait quelque chose de semblable en nous, quand nous chantons sur le même ton dont on commence. Un maître de musique nous le fait faire; mais ce n'est pas lui qui nous l'apprend: la nature nous l'a appris avant lui, quand elle a mis une si grande correspondance entre l'o-

reille qui reçoit les sons, et la trachée-artère qui les forme. Ceux qui savent l'anatomie connaissent les nerfs et les muscles qui font cette correspondance, et elle ne dépend point du raisonnement.

C'est ce qui fait que les rossignols se répondent les uns aux autres, que les sansonnets et les perroquets répètent les paroles dont ils sont frappés. Ce sont comme des échos, ou plutôt ce sont de ces cordes montées sur le même ton, qui se répondent nécessairement l'une à l'autre.

Nous ne sommes pas seulement disposés à chanter sur le même ton que nous écoutons, mais encore tout notre corps s'ébranle en cadence, pour peu que nous ayons l'oreille juste; et cela dépend si peu de notre choix, qu'il faudrait nous forcer pour faire autrement: tant il y a de proportion entre les mouvements de l'oreille et ceux des autres parties.

Il est maintenant aisé de connaître la différence qu'il y a entre imiter naturellement, et apprendre par art. Quand nous chantons simplement après un autre, nous l'imitons naturellement: mais nous apprenons à chanter; quand nous nous rendons attentifs aux règles de l'art, aux mesures, au temps, aux différences des tons, à leurs accords, et aux autres choses semblables.

Et pour recueillir en deux mots tout ce qui vient d'être dit, il y a, dans l'instruction, quelque chose qui ne dépend que de la conformation des organes, et de cela les animaux en sont capables comme nous; et il y a ce qui dépend de la réflexion et de l'art, dont nous ne voyons en eux aucune marque.

Par là demeure expliqué tout ce qui se dit de leur langage. C'est autre chose d'être frappé du son ou de la parole, en tant qu'elle agite l'air, et ensuite les oreilles et le cerveau; autre chose de la regarder comme un signe dont les hommes sont convenus, et rappeler en son esprit les choses qu'elle signifie. Ce dernier, c'est ce qui s'appelle entendre le langage; et il n'y en a dans les animaux aucun vestige.

C'est aussi une fausse imagination qui nous persuade qu'ils nous font des signes. C'est autre chose de faire un signe pour se faire entendre; autre chose d'être mû de telle manière, qu'un autre puisse entendre nos dispositions.

La fumée nous est un signe de feu, et nous fait prévenir les embrasements. Les mouvements d'une aiguille nous marquent les heures, et règlent notre journée. Le rouge au visage et le feu aux yeux, sont un signe de la colère, comme l'éclair nous avertit d'éviter ce foudre. Les cris d'un enfant nous sont un signe qu'il souffre; et par là il nous invite, sans y penser, à le soulager. Mais de dire que pour cela, ou le feu, ou une montre, ou un enfant, et même un homme en colère, nous fassent signe de quelque chose, c'est abuser trop visiblement.

VI. *Extrême différence de l'homme et de la bête.*

Cependant, sur ces légères ressemblances, les hommes se comparent aux animaux. Ils leur voient un corps comme à eux, et des mouvements corporels semblables aux leurs. Ils sont d'ailleurs attachés à leurs sens, et par leurs sens à leur corps. Tout ce qui n'est point corps leur paraît un rien;

ils oublient leurs dignités, et contents de ce qu'ils ont de commun avec les bêtes, ils mènent aussi une vie toute bestiale.

C'est une chose étrange qu'ils aient besoin d'être réveillés sur cela. L'homme, animal superbe, qui veut s'attribuer à lui-même tout ce qu'il connaît d'excellent, et qui ne veut rien céder à son semblable, fait des efforts pour trouver que les bêtes le valent bien, ou qu'il y a peu de différence entre lui et elles.

Une si étrange dépravation, qui nous fait voir d'un côté combien notre orgueil nous enfle, et de l'autre combien notre sensualité nous ravilit, ne peut être corrigée que par une sérieuse considération des avantages de notre nature. Voici donc ce qu'elle a de grand, et dont nous ne voyons dans les animaux aucune apparence.

La nature humaine connaît Dieu; et voilà déjà, par ce seul mot, les animaux au-dessous d'elle jusqu'à l'infini. Car qui serait assez insensé pour dire qu'ils aient seulement le moindre soupçon de cette excellente nature qui a fait toutes les autres, ou que cette connaissance ne fasse pas la plus grande de toutes les différences?

La nature humaine, en connaissant Dieu, a l'idée du bien et du vrai, d'une sagesse infinie, d'une puissance absolue, d'une droiture infaillible, en un mot de la perfection.

La nature humaine connaît l'immutabilité et l'éternité, et sait que ce qui est toujours, et ce qui est toujours de même, doit précéder tout ce qui change; et qu'en comparaison de ce qui est toujours, ce qui change ne mérite pas qu'on le compte parmi les êtres.

La nature humaine connaît des vérités éternelles; et elle ne cesse de les chercher au milieu de tout ce qui change, puisque son génie est de rappeler tous les changements à des règles immuables.

Car elle sait que tous les changements qui se voient dans l'univers se font avec mesure, et par des proportions cachées, en sorte qu'à prendre l'ouvrage dans son tout, on n'y peut rien trouver d'irrégulier.

C'est là qu'elle aperçoit l'ordre du monde, la beauté incomparable des astres, la régularité de leurs mouvements, les grands effets du cours du soleil, qui ramène les saisons, et donne à la terre tant de différentes parures. Notre raison se promène par tous les ouvrages de Dieu, où voyant, et dans le détail et dans le tout, une sagesse d'un côté si éclatante, et de l'autre si profonde et si cachée, elle est ravie et se perd dans cette contemplation.

Alors apparaît à elle la belle et véritable idée d'une vie hors de cette vie, d'une vie qui se passe dans toute la contemplation de la vérité; et elle voit que la vérité, éternelle par elle-même, doit mesurer une telle vie par l'éternité qui lui est propre.

La nature humaine connaît que le hasard n'est qu'un nom inventé par l'ignorance, et qu'il n'y en a point dans le monde. Car elle sait que la raison s'abandonne au hasard le moins qu'elle peut, et que, plus il y a de raison dans une entreprise ou dans un ouvrage, moins il y a de hasard: de sorte

qu'où préside une Raison infinie, le hasard n'y peut avoir de lieu.

La nature humaine connaît que ce Dieu qui préside à tous les corps, et qui les meut à sa volonté, ne peut pas être un corps: autrement il serait changeant, mobile, altérable, et ne serait point la raison éternelle et immuable par qui tout est fait.

La nature humaine connaît la force de la raison, et comment une chose doit suivre d'une autre; elle aperçoit en elle-même cette force invincible de la raison; elle connaît les règles certaines par lesquelles il faut qu'elle arrange toutes ses pensées; elle voit dans tout bon raisonnement une lumière éternelle de vérité, et voit, dans la suite enchaînée des vérités, que dans le fond il n'y en a qu'une seule, où toutes les autres sont comprises.

Elle voit que la vérité, qui est une, ne demande naturellement qu'une seule pensée pour la bien entendre; et dans la multiplicité des pensées qu'elle sent naître en elle-même, elle sent aussi qu'elle n'est qu'un léger écoulement de Celui qui, comprenant toute vérité dans une seule pensée, pense aussi éternellement la même chose.

Ainsi elle connaît qu'elle est une image et une étincelle de cette raison première; qu'elle doit s'y conformer, et vivre pour elle.

Pour imiter la simplicité de Celui qui pense toujours la même chose, elle voit qu'elle doit réduire toutes ses pensées à une seule, qui est celle de servir fidèlement ce Dieu dont elle est l'image.

Mais en même temps elle voit qu'elle doit aimer, pour l'amour de lui, tout ce qu'elle trouve honoré de cette divine ressemblance, c'est-à-dire tous les hommes.

Là elle découvre les règles de la justice, de la bienséance, de la société, ou, pour mieux parler, de la fraternité humaine; et sait que si, dans tout le monde, parce qu'il est fait par raison, rien ne se fait que de convenable, elle, qui entend la raison, doit bien plus se gouverner par les lois de la convenance.

Elle sait que qui s'éloigne volontairement de ces lois, est digne d'être réprimé et châtié par leur autorité toute-puissante, et que qui fait du mal en doit souffrir.

Elle sait que le châtement répare l'ordre du monde blessé par l'injustice, et qu'une action injuste, qui n'est point réparée par l'amendement, ne le peut être que par le supplice.

Elle voit donc que tout est juste dans le monde, et par conséquent que tout y est beau, parce qu'il n'y a rien de plus beau que la justice.

Par ces règles elle connaît que l'état de cette vie, où il y a tant de maux et tant de désordres, doit être un état pénal, auquel doit succéder un autre état, où la vertu soit toujours avec le bonheur, et où le vice soit toujours avec la souffrance.

Elle connaît donc, par des principes certains, ce que c'est que châtement et récompense; et voit comment elle doit s'en servir pour les autres, et en profiter pour elle-même.

C'est sur cela qu'elle fonde les sociétés et les républiques, et qu'elle réprime l'inhumanité et la barbarie.

‘Dire que les animaux aient le moindre soupçon de toutes ces choses, c’est s’aveugler volontairement et renoncer au bon sens.’

Après cela, concluons que l’homme qui se compare aux animaux, ou les animaux à lui, s’est tout à fait oublié, et ne peut tomber dans cette erreur que par le peu de soin qu’il prend de cultiver en lui-même ce qui raisonne et qui entend.

VII. *Les animaux n’inventent rien.*

Qui verra seulement que les animaux n’ont rien inventé de nouveau depuis l’origine du monde, et qui considérera d’ailleurs tant d’inventions, tant d’arts et tant de machines, par lesquels la nature humaine a changé la face de la terre, verra aisément par là combien il y a de grossièreté d’un côté et combien de génie de l’autre.

Ne doit-on pas être étonné que ces animaux, à qui on veut attribuer tant de ruses, n’aient encore rien inventé; pas une arme pour se défendre, pas un signal pour se rallier et s’entendre contre les hommes, qui les font tomber dans tant de pièges? S’ils pensent, s’ils raisonnent, s’ils réfléchissent, comment ne sont-ils pas encore convenus entre eux du moindre signe? Les sourds et les muets trouvent l’invention de se parler par leurs doigts. Les plus stupides le font parmi les hommes; et si on voit que les animaux en sont incapables, on peut voir combien ils sont au-dessous du dernier degré de stupidité, et que ce n’est pas connaître la raison que de leur en donner la moindre étincelle.

Quand on entend dire à Montaigne¹, qu’il y a plus de différence de tel homme à tel homme, que de tel homme à telle bête, on a pitié d’un si bel esprit; soit qu’il dise sérieusement une chose si ridicule, soit qu’il raille sur une matière qui d’elle-même est si sérieuse.

Y a-t-il un homme si stupide, qui n’invente du moins quelque signe pour se faire entendre? Y a-t-il une bête si rusée, qui ait jamais rien trouvé? Et qui ne sait que la moindre des inventions est d’un ordre supérieur à tout ce qui ne fait que suivre?

Et à propos du raisonnement qui compare les hommes stupides avec les animaux, il y a deux choses à remarquer : l’une que les hommes les plus stupides ont des choses d’un ordre supérieur au plus parfait des animaux; l’autre que tous les hommes étant sans contestation de même nature, la perfection de l’âme humaine doit être considérée dans toute la capacité où l’espèce se peut étendre; et qu’au contraire, ce qu’on ne voit dans aucun des animaux, n’a son principe ni dans aucune des espèces, ni dans tout le genre.

Et parce que la marque la plus convaincante que les animaux sont poussés par une aveugle impétuosité, est l’uniformité de leurs actions, entrons dans cette matière, et recherchons les causes profondes qui ont introduit une telle variété dans la vie humaine.

VIII. *De la première cause des inventions et de la variété de la vie humaine, qui est la réflexion.*

Représentons-nous donc que les corps vont naturellement un même train, selon les dispositions où on les a mis.

¹ *Essais*, liv. III, ch. XII.

Ainsi, tant que notre corps demeure dans la même disposition, ses mouvements vont toujours de même.

Il en faut dire autant des sensations, qui, comme nous avons dit, sont attachées nécessairement aux dispositions des organes corporels.

Car, encore que nous ayons vu que nos sensations demandent nécessairement un principe distingué du corps, c’est-à-dire une âme; nous avons vu, en même temps, que cette âme, en tant qu’elle sent, est assujettie au corps, en sorte que les sensations en suivent le mouvement.

Jamais donc nous n’inventerons rien par les sensations, qui vont toujours à la suite des mouvements corporels, et ne sortent jamais de cette ligne.

Et ce qu’on dit des sensations, se doit dire des imaginations, qui ne sont que des sensations continuées.

Ainsi, quand on attribue les inventions à l’imagination, c’est en tant qu’il s’y mêle des réflexions et du raisonnement, comme nous verrons tout à l’heure. Mais, de soi, l’imagination ne produirait rien, puisqu’elle n’ajoute rien, aux sensations, que la durée.

Il en est de même de ces appétits ou aversions naturelles que nous appelons passions; car elles suivent les sensations, et suivent principalement le plaisir et la douleur.

Si donc nous n’avions qu’un corps et des sensations, ou ce qui les suit, nous n’aurions rien d’inventif. Mais deux choses font naître les inventions : 1^o nos réflexions; 2^o notre liberté.

Car au-dessus des sensations, des imaginations et des appétits naturels, il commence à s’élever en nous ce qui s’appelle *réflexion*; c’est-à-dire que nous remarquons nos sensations, nous les comparons avec leurs objets, nous recherchons les causes de ce qui se fait en nous et hors de nous; en un mot, nous entendons et nous raisonnons, c’est-à-dire que nous connaissons la vérité, et que d’une vérité nous allons à l’autre.

Dès-là donc nous commençons à nous élever au-dessus des dispositions corporelles; et il faut ici remarquer que dès que dans ce chemin nous avons fait un premier pas, nos progrès n’ont plus de bornes. Car le propre des réflexions, c’est de s’élever les unes sur les autres; de sorte qu’on réfléchit sur ses réflexions jusqu’à l’infini.

Au reste, quand nous parlons de ces retours sur nous-mêmes, il n’est plus besoin d’avertir que ce retour ne se fait pas à la manière de celui des corps. Réfléchir n’est pas exercer un mouvement circulaire; autrement, tout corps qui tourne s’entendrait lui-même et son mouvement. Réfléchir, c’est recevoir au-dessus des mouvements corporels, et au-dessus même des sensations, une lumière qui nous rend capables de rechercher la vérité jusque dans sa source.

C’est pourquoi, en passant, ceux-là s’abusent, qui, voulant donner aux bêtes du raisonnement, croient pouvoir le renfermer dans certaines bornes. Car, au contraire, une réflexion en attire une autre; et la nature des animaux pourra s’élever à tout, dès qu’elle pourra sortir de la ligne droite.

C’est ainsi que d’observations en observations,

les inventions humaines se sont perfectionnées. L'homme attentif à la vérité, a connu ce qui était propre ou malpropre à ses desseins, et s'est trouvé l'imagination remplie, par les sensations, d'une infinité d'images. Par cette force qu'il a de réfléchir, il les a assemblées, il les a disjointes; il s'est en cette manière, formé des desseins; il a cherché des matières propres à l'exécution. Il a vu qu'en fondant le bas il pouvait élever le haut : il a bâti, il a occupé de grands espaces dans l'air, et a étendu sa demeure naturelle. En étudiant la nature, il a trouvé des moyens de lui donner de nouvelles formes, il s'est fait des instruments; il s'est fait des armes : il a élevé les eaux qu'il ne pouvait pas aller puiser dans le fond où elles étaient : il a changé toute la face de la terre; il en a creusé, il en a fouillé les entrailles, et il y a trouvé de nouveaux secours : ce qu'il n'a pas pu atteindre, de si loin qu'il a pu l'apercevoir, il l'a tourné à son usage. Ainsi les astres le dirigent dans ses navigations et dans ses voyages; ils lui marquent et les saisons et les heures. Après six mille ans d'observations, l'esprit humain n'est pas épuisé; il cherche et il trouve encore, afin qu'il connaisse qu'il peut trouver jusqu'à l'infini, et que la seule paresse peut donner des bornes à ses connaissances et à ses inventions.

Qu'on me montre maintenant que les animaux aient ajouté quelque chose, depuis l'origine du monde, à ce que la nature leur avait donné; j'y reconnaitrai de la réflexion et de l'invention. Que s'ils vont toujours un même train, comme les eaux et comme les arbres, c'est folie de leur donner un principe dont on ne voit parmi eux aucun effet.

Et il faut ici remarquer¹ que les animaux, à qui nous voyons faire les ouvrages les plus industriels, ne sont pas ceux où d'ailleurs nous nous imaginons le plus d'esprit. Ce que nous voyons de plus ingénieux parmi les animaux, ce sont les réservoirs des fourmis, si l'observation en est véritable; les toiles des araignées, et les filets qu'elles tendent aux mouches; les rayons de miel des abeilles; la coque des vers à soie; les coquillages des limaçons et des autres animaux semblables, dont la bave forme autour d'eux des bâtimens si ornés, et d'une architecture si bien entendue : et toutefois ces animaux n'ont d'ailleurs aucune marque d'esprit, et ce serait une erreur de les estimer plus ingénieux que les autres; puisqu'on voit que leurs ouvrages ont en effet tant d'esprit qu'ils les passent, et doivent sortir d'un principe supérieur.

Aussi la raison nous persuade que ce que les animaux font de plus industriels, se fait de la même sorte que les fleurs, les arbres, et les animaux eux-mêmes, c'est-à-dire avec art du côté de Dieu, et sans art qui réside en eux.

IX. *Seconde cause des inventions et de la variété de la vie humaine : la liberté.*

Mais du principe de réflexion qui agit en nous, naît une seconde chose : c'est la liberté, nouveau principe d'invention et de variété parmi les hommes. Car l'âme, élevée par la réflexion au-dessus du corps et au-dessus des objets, n'est point entraînée par leurs impressions, et demeure libre et

maîtresse des objets et d'elle-même. Ainsi elle s'attache à ce qu'il lui plaît, et considère ce qu'elle veut, pour s'en servir selon les fins qu'elle se propose.

Cette liberté va si loin, que l'âme s'y abandonnant, sort quelquefois des limites que la raison lui prescrit; et ainsi, parmi les mouvements qui diversifient en tant de manières la vie humaine, il faut compter les égarements et les fautes.

De là sont nées mille inventions : les lois, les instructions, les récompenses, les châtimens, et les autres moyens qu'on a inventés pour contenir ou pour redresser la liberté égarée.

Les animaux ne s'égarent pas en cette sorte; c'est pourquoi on ne les blâme jamais. On les frappe bien de nouveau, par la même raison qui fait qu'on retouche souvent à la corde qu'on veut monter sur un certain ton; mais les blâmer, ou se fâcher contre eux, c'est comme quand, de colère, on rompt sa plume qui ne marque pas, ou qu'on jette à terre un couteau qui refuse de couper.

Ainsi la nature humaine a une étendue en bien et en mal, qu'on ne trouve point dans la nature animale. C'est pourquoi les passions, dans les animaux, ont un effet plus simple et plus certain. Car les nôtres se compliquent par nos réflexions, et s'embarrassent mutuellement. Trop de vues, par exemple, mêleront la crainte avec la colère, ou la tristesse avec la joie. Mais comme les animaux, qui n'ont point de réflexion, n'ont que les objets naturels, leurs mouvements sont moins détournés.

Joint que l'âme, par sa liberté, est capable de s'opposer aux passions avec une telle force, qu'elle en empêche l'effet : ce qui étant une marque de raison dans l'homme, le contraire est une marque que les animaux n'ont point de raison.

Car, partout où la passion domine sans résistance, le corps et ses mouvements y font et y peuvent tout; et ainsi la raison n'y peut pas être.

Mais le grand pouvoir de la volonté sur le corps, consiste dans ce prodigieux effet que nous avons remarqué, que l'homme est tellement maître de son corps, qu'il peut même le sacrifier à un plus grand bien qu'il se propose. Se jeter au milieu des coups, et s'enfoncer dans les traits par une impétuosité aveugle, comme il arrive aux animaux, ne marque rien au-dessus du corps : car un verre se brise bien en tombant d'en-haut de son propre poids. Mais se déterminer à mourir avec connaissance et par raison, malgré toute la disposition du corps qui s'oppose à ce dessein, marque un principe supérieur au corps; et parmi tous les animaux, l'homme est le seul où se trouve ce principe.

La pensée d'Aristote est belle ici, que l'homme seul a la raison, parce que seul il peut vaincre et la nature et la coutume.

X. *Combien la sagesse de Dieu paraît dans les animaux.*

Par les choses qui ont été dites, il paraît manifestement qu'il n'y a dans les animaux ni art, ni réflexion, ni invention, ni liberté. Mais moins il y a de raison en eux, plus il y en a dans celui qui les a faits.

Et certainement, c'est l'effet d'un art admirable, d'avoir si industrieusement travaillé la matière,

1. Voy. ch. III, n. 14, et ch. V, n. 2.

qu'on soit tenté de croire qu'elle agit par elle-même, et par une industrie qui lui est propre.

Les sculpteurs et les peintres semblent animer les pierres, et faire parler les couleurs; tant ils y représentent vivement les actions extérieures qui marquent la vie. On peut dire, à peu près dans le même sens, que Dieu fait raisonner les animaux, parce qu'il imprime dans leurs actions une image si vive de raison, qu'ils semblent d'abord qu'ils raisonnent.

Il semble, en effet, que Dieu ait voulu nous donner, dans les animaux, une image de raisonnement, une image de finesse; bien plus, une image de vertu, et une image de vice; une image de piété dans le soin qu'ils montrent tous pour leurs petits, et quelques-uns pour leurs pères; une image de prévoyance, une image de fidélité, une image de flatterie, une image de jalousie et d'orgueil, une image de cruauté, une image de fierté et de courage. Ainsi les animaux nous sont un spectacle, où nous voyons nos devoirs et nos manquements dépeints. Chaque animal est chargé de sa représentation: il étale, comme un tableau, la ressemblance qu'on lui a donnée; mais il n'ajoute, non plus qu'un tableau, rien à ses traits. Il ne montre d'autre invention que celle de son Auteur; et il est fait, non pour être ce qu'il nous paraît, mais pour nous en rappeler le souvenir.

Admirons donc, dans les animaux, non point leur finesse et leur industrie: car il n'y a point d'industrie où il n'y a point d'invention; mais la sagesse de Celui qui les a construits avec tant d'art, qu'ils semblent même agir avec art.

XI. *Les animaux sont soumis à l'homme, et n'ont pas même le dernier degré de raisonnement.*

Il n'a pas voulu toutefois que nous fussions déçus par cette apparence de raisonnement que nous voyons dans les animaux. Il a voulu, au contraire, que les animaux fussent des instruments dont nous nous servons, et que cela même fût un jeu pour nous.

Nous domptons les animaux les plus forts, et venons à bout de ceux qu'on imagine les plus rusés. Et il est bon de remarquer que les hommes les plus grossiers sont ceux que nous employons à conduire les animaux: ce qui montre combien ils sont au-dessous du raisonnement, puisque le dernier degré de raisonnement suffit pour les conduire comme on veut.

Une autre chose nous fait voir encore combien les bêtes sont loin de raisonner. Car on n'en a jamais vu qui fussent touchées de la beauté des objets qui se présentent à leurs yeux, ni de la douceur des accords, ni des autres choses semblables, qui consistent en proportion et en mesure; c'est-à-dire, qu'elles n'ont pas même cette espèce de raisonnement qui accompagne toujours en nous la sensation, et qui est le premier effet de la réflexion.

Qui considérera toutes ces choses, s'apercevra aisément que c'est l'effet d'une ignorance grossière, ou de peu de réflexion, de confondre les animaux avec l'homme, ou de croire qu'ils ne diffèrent que du plus au moins; car on doit avoir aperçu combien il y a d'objets dont les animaux

ne peuvent être touchés, et qu'il n'y en a aucun dont on puisse juger vraisemblablement qu'ils entendent la nature et les convenances.

XII. *Réponse à l'objection tirée de la ressemblance des organes.*

Et quand on croit pouvoir prouver la ressemblance du principe intérieur par celle des organes, on se trompe doublement: premièrement, en ce qu'on croit l'intelligence absolument attachée aux organes corporels; ce que nous avons vu être très-faux¹. Et le principe dont se servent les défenseurs des animaux, devrait leur faire tirer une conséquence opposée à celle qu'ils tirent. Car s'ils soutiennent, d'un côté, que les organes sont communs entre les hommes et les bêtes; comme d'ailleurs il est clair que les hommes entendent des objets dont on ne peut pas même soupçonner que les animaux aient la moindre lumière, il faudrait conclure nécessairement que l'intelligence de ces objets n'est point attachée aux organes, et qu'elle dépend d'un autre principe.

Mais, secondement, on se trompe quand on assure qu'il n'y a point de différence d'organes entre les hommes et les animaux; car les organes ne consistent pas dans cette masse grossière que nous voyons et que nous touchons. Elle dépend de l'arrangement des parties délicates et imperceptibles, dont on aperçoit quelque chose en y regardant de près, mais dont toute la finesse ne peut être sentie que par l'esprit.

Or personne ne peut savoir jusqu'où va dans le cerveau cette délicatesse d'organes. On dit seulement que l'homme, à proportion de sa grandeur, contient dans sa tête, sans comparaison, plus de cervelle qu'aucun animal, quel qu'il soit.

Et nous pouvons juger de la délicatesse des parties de notre cerveau, par celle de notre langue. Car la langue de la plupart des animaux, quelque semblable qu'elle paraisse à la nôtre dans sa masse extérieure, est incapable d'articulation. Et pour faire que la nôtre puisse articuler distinctement tant de sons divers, il est aisé de juger de combien de muscles délicats elle a dû être composée.

Maintenant, il est certain que l'organisation du cerveau doit être autant plus délicate, qu'il y a, sans comparaison, plus d'objets dont il peut recevoir les impressions, qu'il n'y a de sons que la langue puisse articuler.

Mais, au fond, c'est une méchante preuve de raisonnement que celle qu'on tire des organes, puisque nous avons vu si clairement combien il est impossible que le raisonnement y soit attaché et assujéti de lui-même.

Ce qui fait raisonner l'homme, n'est pas l'arrangement des organes, c'est un rayon et une image de l'Esprit divin; c'est une impression, non point des objets, mais des vérités éternelles qui résident en Dieu comme dans leur source; de sorte que, vouloir les marques du raisonnement dans les organes, c'est chercher à mettre tout l'esprit dans le corps.

Et il n'y a rien assurément de plus mauvais sens, que de conclure qu'à cause que Dieu nous a donné

1. Chap. III, n. 13.

un corps semblable aux animaux, il ne nous a rien donné de meilleur qu'à eux. Car, sous les mêmes apparences, il a pu cacher divers trésors; et ainsi il en faut croire autre chose que les apparences.

Ce n'est pas en effet par la nature ou par l'arrangement de nos organes, que nous connaissons notre raisonnement. Nous le connaissons par expérience, en ce que nous nous sentons capables de réflexion : nous connaissons un pareil talent dans les hommes nos semblables, parce que nous voyons par mille preuves, et surtout par le langage, qu'ils pensent et qu'ils réfléchissent comme nous; et comme nous n'apercevons dans les animaux aucune marque de réflexion, nous devons conclure qu'il n'y a en eux aucune étincelle de raisonnement.

Je ne veux point ici exagérer ce que la figure humaine a de singulier, de noble, de grand, d'adroit et de commode au-dessus de tous les animaux : ceux qui l'étudieront, le découvriront aisément; et ce n'est pas cette différence de l'homme d'avec la bête, que j'ai eu dessein d'expliquer.

XIII. *Ce que c'est que l'instinct qu'on attribue ordinairement aux animaux. Deux opinions sur ce point.*

Mais après avoir prouvé que les bêtes n'agissent point par raisonnement, examinons par quel principe on doit croire qu'elles agissent. Car il faut bien que Dieu ait mis quelque chose en elles, pour les faire agir convenablement comme elles font, et pour les pousser aux fins auxquelles il les a destinées. Cela s'appelle ordinairement *instinct*. Mais comme il n'est pas bon de s'accoutumer à dire des mots qu'on n'entende pas, il faut voir ce qu'on peut entendre par celui-ci.

Le mot d'instinct, en général, signifie impulsion. Il est opposé à choix; et on a raison de dire que les animaux agissent par impulsion plutôt que par choix.

Mais qu'est-ce que cette impulsion et cet instinct? Il y a sur cela deux opinions qu'il est bon de rapporter en peu de paroles.

La première veut que l'instinct des animaux soit un sentiment. La seconde n'y reconnaît autre chose qu'un mouvement semblable à celui des horloges, et autres machines.

Ce dernier sentiment est presque né dans nos jours. Car encore que Diogène le Cynique eût dit, au rapport de Plutarque¹, que les bêtes ne sentaient pas, à cause de la grossièreté de leurs organes, il n'avait point eu de sectateurs. Du temps de nos pères, un médecin espagnol² a enseigné la même doctrine au siècle passé, sans être suivi, à ce qu'il paraît, de qui que ce soit. Mais depuis peu, M. Descartes a donné un peu plus de vogue à cette opinion, qu'il a aussi expliquée par de meilleurs principes que tous les autres³.

La première opinion, qui donne le sentiment pour instinct, remarque premièrement que notre âme a deux parties, la sensitive et la raisonnable.

Elle remarque secondement, que puisque ces deux parties ont en nous des opérations si distinctes, on peut les séparer entièrement; c'est-à-dire que comme on comprend qu'il y a des substances purement intelligentes, comme sont les anges, il y en aura aussi de purement sensibles comme sont les bêtes.

Ils y mettent donc tout ce qu'il y a en nous qui ne raisonne pas, c'est-à-dire non-seulement le corps et les organes, mais encore les sensations, les imaginations, les passions, enfin tout ce qui suit les dispositions corporelles, et qui est dominé par les objets.

Mais comme nos imaginations et nos passions ont souvent beaucoup de raisonnement mêlé, ils retranchent tout cela aux bêtes; et, en un mot, ils n'y mettent que ce qui se peut faire sans réflexion.

Il est maintenant aisé de déterminer ce qui s'appelle instinct dans cette opinion; car, en donnant aux bêtes ce qu'il y a en nous de sensitif, on leur donne par conséquent le plaisir et la douleur, et les appétits ou les aversions qui les suivent; car tout cela ne dépend point du raisonnement.

L'instinct des animaux ne sera donc autre chose que le plaisir et la douleur, que la nature aura attachés, en eux comme en nous, à certains objets, et aux impressions qu'ils font dans le corps.

Et il semble que le poète ait voulu expliquer cela, lorsque, parlant des abeilles, il dit qu'elles ont soin de leurs petits, touchées par une certaine douceur⁴.

Ce sera donc par le plaisir et par la douleur, que Dieu poussera et incitera les animaux aux fins qu'il s'est proposées; car à ces deux sensations sont joints naturellement les appétits convenables.

À ces appétits seront jointes, par un ordre de la nature, les actions extérieures, comme s'approcher ou s'éloigner; et c'est ainsi, disent-ils, que poussés par le sentiment d'une douleur violente, nous retirons promptement, et avant toute réflexion, notre main du feu.

Et si la nature a pu attacher les mouvements extérieurs du corps à la volonté raisonnable, elle a pu aussi les attacher à ces appétits brutaux dont nous venons de parler.

Telle est la première opinion touchant l'instinct. Elle paraît d'autant plus vraisemblable, qu'en donnant aux animaux le sentiment et ses suites, elle ne leur donne rien dont nous n'ayons l'expérience en nous-mêmes, et que d'ailleurs elle sauve parfaitement la dignité de la nature humaine, en lui réservant le raisonnement.

Elle a pourtant ses inconvénients, comme toutes les opinions humaines. Le premier est, que la sensation, par toutes les choses qui ont été dites, et par beaucoup d'autres, ne peut pas être une affection des corps. On peut bien les subtiliser, les rendre plus déliés, les réduire en vapeurs et en esprits; par là ils deviendront plus vites, plus mobiles, plus insinuants, mais cela ne les fera pas sentir.

Toute l'Ecole en est d'accord. Et aussi, en donnant la sensation aux animaux, elle leur donne une âme sensitive distincte du corps.

1. *Opin. des philos.*, t. V, c. xx, (*Œuvr. moral.*, t. XII, 1790).

2. Bossuet a écrit en marge : *le nommer*; l'éditeur a ajouté : Gomez Pereira, dans l'ouvrage intitulé, du nom de son père et de sa mère : *Antoniana Margarita*; il fut imprimé en 1554.

3. *Rép.* aux IV^e et XI^e *Object.*

4. *Virg.*, *Georg.*, IV, 55.

Cette âme n'a point d'étendue; autrement elle ne pourrait pas pénétrer tout le corps, ni lui être unie, comme l'Ecole le suppose.

Cette âme est indivisible, selon saint Thomas¹, toute dans le tout, et toute dans chaque partie. Toute l'Ecole du suit en cela, du moins à l'égard des animaux parfaits; car à l'égard des reptiles et des insectes, dont les parties séparées ne laissent pas de vivre, c'est une difficulté à part, sur laquelle l'Ecole même est fort partagée, et qu'il ne s'agit pas ici de traiter.

Que si l'âme qu'on donne aux bêtes est distincte du corps; si elle est sans étendue et indivisible, il semble qu'on ne peut pas s'empêcher de la reconnaître pour spirituelle.

Et de là naît un autre inconvénient. Car si cette âme est distincte du corps, si elle a son être à part, la dissolution du corps ne doit point la faire périr; et nous retombons par là dans l'erreur des Platoniciens, qui mettaient toutes les âmes immortelles, tant celles des hommes que celles des animaux.

Voilà deux grands inconvénients; et voici par où on en sort.

Et premièrement, saint Thomas et les autres docteurs de l'Ecole ne croient pas que l'âme soit spirituelle, précisément pour être distincte du corps, ou pour être indivisible.

Pour cela, il faut entendre ce qu'on appelle proprement *spirituel*.

Spirituel, c'est immatériel; et saint Thomas² appelle *immatériel*, ce qui non-seulement n'est pas matière, mais qui de soi est indépendant de la matière.

Cela même, selon lui, est intellectuel: il n'y a que l'intelligence, qui d'elle-même soit indépendante de la matière, et qui ne tienne à aucun organe corporel.

Il n'y a donc proprement en nous d'opération spirituelle, que l'opération intellectuelle. Les opérations sensibles ne s'appellent point de ce nom, parce qu'en effet nous les avons vues tout à fait assujetties à la matière et au corps. Elles servent à la partie spirituelle, mais elles ne sont pas spirituelles; et aucun auteur, que je sache, ne leur a donné ce nom.

Tous les philosophes, même les païens, ont distingué en l'homme deux parties: l'une raisonnable, qu'ils appellent *νοῦς*, *mens*: en notre langue, *esprit*, *intelligence*: l'autre qu'ils appellent *συναισθητικόν*, *sensitive* et *irraisonnable*.

Ce que les philosophes païens ont appelé *νοῦς*, *mens*, partie raisonnable et intelligente, c'est à quoi les saints Pères ont donné le nom de *spirituel*: en sorte que, dans leur langage, nature spirituelle et nature intellectuelle, c'est la même chose.

Ainsi, le premier de tous les esprits, c'est Dieu, souverainement intelligent.

La créature spirituelle est celle qui est faite à son image, qui est née pour entendre, et encore pour entendre Dieu selon sa portée.

Tout ce qui n'est point intellectuel, n'est ni l'image de Dieu, ni capable de Dieu: dès là il n'est pas spirituel.

De cette sorte, l'intellectuel et le spirituel, c'est la même chose.

Notre langue s'est conformée à cette notion. Un esprit, selon nous, est toujours quelque chose d'intelligent; et nous n'avons point de mot plus propre pour expliquer celui de *νοῦς*, et de *mens*, que celui d'*esprit*.

En cela nous suivons l'idée du mot d'*esprit* et de *spirituel* qui nous est donnée dans l'Ecriture, où tout ce qui s'appelle *esprit*, au sens dont il s'agit, est intelligent, et où les seules opérations qui sont nommées *spirituelles*, sont les intellectuelles.

C'est en ce sens que saint Paul appelle Dieu, le Père de tous les esprits¹, c'est-à-dire de toutes les créatures intellectuelles capables de s'unir à lui.

Dieu est esprit, dit Notre Seigneur², et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité, c'est-à-dire que cette suprême Intelligence doit être adorée par l'intelligence.

Selon cette notion, les sens n'appartiennent pas à l'*esprit*.

Quand l'Apôtre distingue l'homme animal d'avec l'homme spirituel³, il distingue celui qui agit par le sens, d'avec celui qui agit par l'entendement, et s'unit à Dieu.

Quand le même Apôtre dit⁴ que la chair convoite contre l'*esprit*, et l'*esprit* contre la chair, il entend que la partie intelligente combat la partie sensitive; que l'*esprit*, capable de s'unir à Dieu, est combattu par le plaisir sensible attaché aux dispositions corporelles.

Le même Apôtre⁵, en séparant les fruits de la chair d'avec les fruits de l'*esprit*, par ceux-ci entend les vertus intellectuelles, et par ceux-là entend les vices qui nous attachent aux sens et à leurs objets.

Et encore que, parmi les fruits de la chair, il range beaucoup de vices qui semblent n'appartenir qu'à l'*esprit*, tels que sont l'orgueil et la jalousie, il faut remarquer que ces sentiments vicieux s'excitent principalement par les marques sensibles de préférence que nous désirons pour nous-mêmes, et que nous envions aux autres; ce qui donne lieu de les ranger parmi les vices qui tirent leur origine des objets sensibles.

Il se voit donc que les sensations, d'elles-mêmes ne font point partie de la nature spirituelle, parce qu'en effet elles sont totalement assujetties aux objets corporels, et aux dispositions corporelles.

Ainsi la spiritualité commence en l'homme, où la lumière de l'intelligence et de la réflexion commence à poindre, parce que c'est là que l'âme commence à s'élever au-dessus du corps; et non-seulement à s'élever au-dessus, mais encore à le dominer, et à s'attacher à Dieu, c'est-à-dire au plus spirituel et au plus parfait de tous les objets.

Quand donc on aura donné les sensations aux animaux, il paraît qu'on ne leur aura rien donné de spirituel. Leur âme sera de même nature que leurs opérations, lesquelles, en nous-mêmes, quoiqu'elles viennent d'un principe qui n'est pas un corps, passent pourtant pour charnelles et corporelles, par leur assujettissement total aux dispositions du corps.

1. 1. Part., quest. LXXV, art. 8. 2. *Idem*, 1.

1. Hebr., XII, 9. — 2. Joan., IV, 24. — 3. 1. Cor., II, 14, 15. — 4. Galat., V, 16. — 5. *Idem*, 49, 23.

De cette sorte, ceux qui donnent aux bêtes des sensations et une âme qui en soit capable, interrogés si cette âme est un esprit ou un corps, répondront qu'elle n'est ni l'un ni l'autre. C'est une nature moyenne, qui n'est pas un corps, parce qu'elle n'est pas étendue en longueur, largeur et profondeur; qui n'est pas un esprit, parce qu'elle est sans intelligence, incapable de posséder Dieu, et d'être heureuse.

Ils résoudreont par le même principe l'objection de l'immortalité: car encore que l'âme des bêtes soit distincte du corps, il n'y a point d'apparence qu'elle puisse être conservée séparément parce qu'elle n'a point d'opération qui ne soit totalement absorbée par le corps et par la matière. Et il n'y a rien de plus injuste ni de plus absurde, aux Platoniciens, que d'avoir égalé l'âme des bêtes, où il n'y a rien qui ne soit dominé absolument par le corps, à l'âme humaine, où l'on voit un principe qui s'élève au-dessus de lui, qui le pousse jusqu'à sa ruine pour contenter la raison, et qui s'élève jusqu'à la plus haute vérité, c'est-à-dire jusqu'à Dieu même.

C'est ainsi que la première opinion sort des deux inconveniens que nous avons remarqués. Mais la seconde croit se tirer encore plus nettement d'affaire: car elle n'est point en peine d'expliquer comment l'âme des animaux n'est ni spirituelle ni immortelle: puisqu'elle ne leur donne pour toute âme que le sang et les esprits.

Elle dit donc que les mouvements des animaux ne sont point administrés par les sensations, et qu'il suffit, pour les expliquer, de supposer seulement l'organisation des parties, l'impression des objets sur le cerveau, et la direction des esprits pour faire jouer les muscles.

C'est en cela que consiste l'instinct, selon cette opinion, et ce ne sera autre chose que cette force mouvante, par laquelle les muscles sont ébranlés et agités.

Au reste, ceux qui suivent cette opinion, observent que les esprits peuvent changer de nature par diverses causes. Plus de bile mêlée dans le sang les rendra plus impétueux et plus vifs, le mélange d'autres liqueurs les fera plus tempérés. Autres seront les esprits d'un animal repu, autres ceux d'un animal affamé. Il y aura aussi de la différence entre les esprits d'un animal qui aura sa vigueur entière, et ceux d'un animal déjà épuisé et recru. Les esprits pourront être plus ou moins abondants, plus ou moins vifs, plus grossiers ou plus atténués; et ces philosophes prétendent qu'il n'en faut pas davantage pour expliquer tout ce qui se fait dans les animaux, et les différents états où ils se trouvent.

Avec ce raisonnement, cette opinion jusqu'ici entre peu dans l'esprit des hommes. Ceux qui la combattent, concluent de là qu'elle est contraire au sens commun; et ceux qui la défendent, répondent que peu de personnes les entendent, à cause que peu de personnes prennent la peine de s'élever au-dessus des préventions des sens et de l'enfance.

Il est aisé de comprendre, par ce qui vient d'être dit, que ces derniers conviennent avec l'École, non-seulement que le raisonnement, mais encore

que la sensation, ne peut jamais, précisément venir du corps; mais ils ne mettent la sensation qu'où ils mettent le raisonnement, parce que la sensation, qui d'elle-même ne connaît point la vérité, selon eux n'a aucun usage que d'exciter la partie qui la connaît.

Et ils soutiennent que les sensations ne servent de rien à expliquer ni à faire les mouvements corporels, parce que, loin de les causer, elles les suivent; en sorte que, pour bien raisonner, il faut dire: Tel mouvement est, donc telle sensation s'ensuit: et non pas: Telle sensation est, donc tel mouvement s'ensuit.

Pour ce qui est de l'immortalité de l'âme humaine, elle n'a aucune difficulté, selon leurs principes. Car dès-là qu'ils ont établi, avec toute l'École, qu'elle est distincte du corps, parce qu'elle sent, parce qu'elle entend, parce qu'elle veut, en un mot, parce qu'elle pense; ils disent qu'il n'y a plus qu'à considérer, que Dieu, qui aime ses ouvrages, conserve généralement à chaque chose l'être qu'il lui a une fois donné. Les corps peuvent bien être dissous; leurs parcelles peuvent bien être séparées et jetées deçà et delà; mais pour cela ils ne sont point anéantis. Si donc l'âme est une substance distincte du corps, par la même raison, ou à plus forte raison, Dieu lui conservera son être; et n'ayant point de parties, elle doit subsister éternellement dans toute son intégrité.

XIV. *Conclusion de tout ce traité, où l'excellence de la nature humaine est de nouveau démontrée.*

Voilà les deux opinions que soutiennent, touchant les bêtes, ceux qui ont aperçu qu'on ne peut sans absurdité ni leur donner du raisonnement, ni faire sentir la matière. Mais, laissant à part les opinions, rappelons à notre mémoire les choses que nous avons constamment trouvées dans l'âme raisonnable.

Premièrement, outre les opérations sensibles, toutes engagées dans la chair et dans la matière, nous y avons trouvé les opérations intellectuelles, si supérieures au corps, et si peu comprises dans ses dispositions, qu'au contraire, elles le dominent, le font obéir, le dévouent à la mort et le sacrifient.

Nous avons vu aussi que, par notre entendement, nous apercevons des vérités éternelles, claires et incontestables. Nous savons qu'elles sont toujours les mêmes, et nous sommes toujours les mêmes à leur égard, toujours également ravis de leur beauté, et convaincus de leur certitude; marque que notre âme est faite pour les choses qui ne changent pas, et qu'elle a en elle un fond qui aussi ne doit pas changer.

Car il faut ici observer que ces vérités éternelles sont l'objet naturel de notre entendement. C'est par elles qu'il rapporte naturellement toutes les actions humaines à leur règle; tous les raisonnements aux premiers principes, connus par eux-mêmes comme éternels et invariables, tous les ouvrages de l'art et de la nature, toutes les figures, tous les mouvements, aux proportions cachées, qui en font et la beauté et la force; enfin toutes choses généralement aux décrets de la sagesse de Dieu, et à l'ordre immuable qui les fait aller en concours.

Que si ces vérités éternelles sont l'objet naturel de l'entendement humain, par la convenance qui se trouve entre les objets et les puissances, on voit qu'elle est sa nature, et qu'étant né conforme à des choses qui ne changent point, il a en lui un principe de vie immortelle.

Et parmi ces vérités éternelles qui sont l'objet naturel de l'entendement, celle qu'il aperçoit comme la première, en laquelle toutes les autres subsistent et se réunissent, c'est qu'il y a un premier Être qui entend tout avec certitude, qui fait tout ce qu'il veut, qui est lui-même sa règle, dont la volonté est notre loi, dont la vérité est notre vie.

Nous savons qu'il n'y a rien de plus impossible que le contraire de ces vérités, et qu'on ne peut jamais supposer, sans avoir le sens renversé, ou que ce premier Être ne soit pas, ou qu'il puisse changer, ou qu'il puisse y avoir une créature intelligente qui ne soit pas faite pour entendre et pour aimer ce principe de son être.

C'est par là que nous avons vu que la nature de l'âme est d'être formée à l'image de son Auteur; et cette conformité nous y fait entendre un principe divin immortel.

Car s'il y a quelque chose, parmi les créatures, qui mérite de durer éternellement, c'est sans doute la connaissance et l'amour de Dieu, et ce qui est né pour exercer ces divines opérations.

Quiconque les exerce, les voit si justes et si parfaites qu'il voudrait les exercer à jamais, et nous avons, dans cet exercice, l'idée d'une vie éternelle et bienheureuse.

Les histoires anciennes et modernes font foi que cette idée de vie immortelle se trouve confusément dans toutes les nations qui ne sont pas tout à fait brutes. Mais ceux qui connaissent Dieu, l'ont très-claire et très-distincte, car ils voient que la créature raisonnable peut vivre éternellement heureuse, en admirant les grandeurs de Dieu, les conseils de sa sagesse, et la beauté de ses ouvrages.

Et nous avons quelque expérience de cette vie, lorsque quelque vérité illustre nous apparaît, et que, contemplant la nature, nous admirons la Sagesse qui a tout fait dans un si bel ordre.

Là nous goûtons un plaisir si pur, que tout autre plaisir ne nous paraît rien à comparaison. C'est ce plaisir qui a transporté les philosophes, et qui leur a fait souhaiter que la nature n'eût donné aux hommes aucunes voluptés sensuelles, parce que ces voluptés troublent en nous le plaisir de goûter la vérité toute pure.

Qui voit Pythagore ravi d'avoir trouvé les carrés des côtés d'un certain triangle, avec le carré de sa base, sacrifier une hécatombe en action de grâces : qui voit Archimède attentif à quelque nouvelle découverte, en oublier le boire et le manger : qui voit Platon célébrer la félicité de ceux qui contemplent le beau et le bon, premièrement dans les arts, secondement dans la nature, et enfin dans leur source et dans leur principe qui est Dieu : qui voit Aristote louer ces heureux moments où l'âme n'est possédée que de l'intelligence de la vérité, et juger une telle vie seule digne d'être éternelle et d'être la vie de Dieu : mais qui voit les saints tellement ravis de ce divin exercice, de connaître, d'aimer et de louer Dieu, qu'ils ne le quit-

tent jamais, et qu'ils éteignent, pour le continuer durant tout le cours de leur vie, tous les désirs sensuels : qui voit, dis-je, toutes ces choses, reconnaît dans les opérations intellectuelles un principe et un exercice de vie éternellement heureuse.

Et le désir d'une telle vie s'élève et se fortifie d'autant plus en nous, que nous méprisons davantage la vie sensuelle, et que nous cultivons avec plus de soin la vie de l'intelligence.

Et l'âme, qui entend cette vie, et qui la désire, ne peut comprendre que Dieu, qui lui a donné cette idée et lui a inspiré ce désir, l'ait faite pour une autre fin.

Et il ne faut pas s'imaginer qu'elle perde cette vie en perdant son corps; car nous avons vu que les opérations intellectuelles ne sont pas, à la manière des sensations, attachées à des organes corporels. Et encore que, par la correspondance qui se doit trouver entre toutes les opérations de l'âme, l'entendement se serve des sens et des images sensibles, ce n'est pas en se tournant de ce côté-là qu'il se remplit de la vérité, mais en se tournant vers la Vérité éternelle.

Les sens n'apportent pas à l'âme la connaissance de la vérité; ils l'excitent, ils la réveillent, ils l'avertissent de certains effets : elle est sollicitée à chercher les causes; mais elle ne les découvre, elle n'en voit les liaisons, ni les principes qui font tout mouvoir, que dans une lumière supérieure qui vient de Dieu, ou qui est Dieu même.

Dieu donc est la vérité, d'elle-même toujours présente à tous les esprits, et la vraie source de l'intelligence. C'est de ce côté qu'elle voit le jour; c'est par là qu'elle respire et qu'elle vit.

Ainsi autant que Dieu restera à l'âme (et de lui-même jamais il ne manque à ceux qu'il a faits pour lui, et sa lumière bienfaisante ne se retire jamais que de ceux qui s'en détournent volontairement); autant, dis-je, que Dieu restera à l'âme, autant vivra notre intelligence : et quoi qu'il arrive de nos sens et de notre corps, la vie de notre raison est en sûreté.

Que s'il faut un corps à notre âme, qui est née pour lui être unie, la loi de la Providence veut que le plus digne l'emporte; et Dieu rendra à l'âme son corps immortel, plutôt que de laisser l'âme, faute de corps, dans un état imparfait.

Mais réduisons ces raisonnements en peu de paroles. L'âme, née pour considérer ces vérités immuables et Dieu, où se réunit toute vérité, par là se trouve conforme à ce qui est éternel.

En connaissant et en aimant Dieu, elle exerce les opérations qui méritent le mieux de durer toujours.

Dans ces opérations, elle a l'idée d'une vie éternellement bienheureuse, et elle en conçoit le désir. Elle s'unit à Dieu, qui est le vrai principe de l'intelligence, et ne craint point de le perdre en perdant le corps; d'autant plus que sa sagesse éternelle, qui fait servir le moindre au plus digne, si l'âme a besoin d'un corps pour vivre dans sa naturelle perfection, lui rendra plutôt le sien, que de laisser défailir son intelligence par ce manque-

C'est ainsi que l'âme connaît qu'elle est née

pour être heureuse à jamais, et aussi que, renonçant à ce bonheur éternel, un malheur éternel sera son supplice.

Il n'y a donc plus de néant pour elle, depuis que son auteur l'a une fois tirée du néant pour jouir de sa vérité et de sa bonté. Car, comme qui s'attache à cette vérité et à cette bonté, mérite plus que jamais de vivre dans cet exercice, et de le voir durer éternellement; celui aussi qui s'en prive et qui s'en éloigne, mérite de voir durer dans l'éternité la peine de sa défection.

Ces raisons sont solides et inébranlables à qui les sait pénétrer; mais le chrétien a d'autres raisons qui sont le vrai fondement de son espérance :

c'est la parole de Dieu, et ses promesses immuables. Il promet la vie éternelle à ceux qui le servent, et condamne les rebelles à un supplice éternel. Il est fidèle à sa parole, et ne change point; et comme il a accompli, aux yeux de toute la terre, ce qu'il a promis de son Fils et de son Eglise, l'accomplissement de ces promesses nous assure la vérité de celles de la vie future.

Vivons donc dans cette attente; passons dans le monde sans nous y attacher. Ne regardons pas ce qui se voit, mais ce qui ne se voit pas; parce que, comme dit l'Apôtre¹, ce qui se voit est passager, et ce qui ne se voit pas dure toujours.

1. II. Cor., iv, 18.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

A MONSIEUR LE DAUPHIN,

POUR EXPLIQUER LA SUITE DE LA RELIGION, ET LES CHANGEMENTS DES EMPIRES.

AVANT-PROPOS.

Dessein général de cet ouvrage : sa division en trois parties.

QUAND l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. Si l'expérience leur est nécessaire pour acquérir cette prudence qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de joindre aux exemples des siècles passés les expériences qu'ils font tous les jours. Au lieu qu'ordinairement ils n'apprennent qu'aux dépens de leurs sujets et de leur propre gloire, à juger des affaires dangereuses qui leur arrivent; par le secours de l'histoire ils forment leur jugement, sans rien hasarder, sur les événements passés. Lorsqu'ils voient jusqu'aux vices les plus cachés des princes, malgré les fausses louanges qu'on leur donne pendant leur vie, exposés aux yeux de tous les hommes, ils ont honte de la vaine joie que leur cause la flatterie, et ils connaissent que la vraie gloire ne peut s'accorder qu'avec le mérite.

D'ailleurs il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain, et les changements mémorables que la suite des temps a faits dans le monde. Si l'on n'apprend de l'histoire à distinguer les temps, on représentera les hommes sous la loi de la nature, ou sous la loi écrite, tels qu'ils sont sous la loi évangélique : on parlera des Perses vaincus sous Alexandre, comme on parle des Perses victorieux sous Cyrus; on fera la Grèce aussi libre du temps de Philippe, que du temps de Thémis-

tole ou de Miltiade; le peuple romain aussi fier sous les empereurs que sous les consuls; l'Eglise aussi tranquille sous Dioclétien que sous Constantin; et la France agitée de guerres civiles du temps de Charles IX et de Henri III, aussi puissante que du temps de Louis XIV, où réunie sous un si grand roi, seule elle triomphe de toute l'Europe.

C'est, Monsieur, pour éviter ces inconvénients que vous avez lu tant d'histoires anciennes et modernes. Il a fallu, avant toutes choses, vous faire lire dans l'Ecriture, l'histoire du peuple de Dieu, qui fait le fondement de la religion. On ne vous a pas laissé ignorer l'histoire grecque ni la romaine; et ce qui vous était le plus important, on vous a montré avec soin l'histoire de ce grand royaume, que vous êtes obligé de rendre heureux. Mais de peur que ces histoires et celles que vous avez encore à apprendre ne se confondent dans votre esprit, il n'y a rien de plus nécessaire que de vous représenter distinctement, mais en raccourci, toute la suite des siècles.

Cette manière d'histoire universelle est à l'égard des histoires de chaque pays et de chaque peuple, ce qu'est une carte générale à l'égard des cartes particulières. Dans les cartes particulières vous voyez tout le détail d'un royaume ou d'une province en elle-même; dans les cartes universelles vous apprenez à situer ces parties du monde dans leur tout; vous voyez ce que Paris ou l'île de France est dans le royaume, ce que le royaume est dans l'Europe, et ce que l'Europe est dans l'univers.

Ainsi les histoires particulières représentent la suite des choses qui sont arrivées à un peuple dans tout leur détail; mais afin de tout entendre, il faut savoir le rapport que chaque histoire peut avoir avec les autres; ce qui se fait par un abrégé,

où l'on voit, comme d'un coup d'œil, tout l'ordre des temps.

Un tel abrégé, Monseigneur, vous propose un grand spectacle. Vous voyez tous les siècles précédents se développer, pour ainsi dire, en peu d'heures devant vous ; vous voyez comme les empires se succèdent les uns aux autres, et comme la religion, dans ses différents états, se soutient également depuis le commencement du monde jusqu'à notre temps.

C'est la suite de ces deux choses, je veux dire celle de la religion et celle des empires, que vous devez imprimer dans votre mémoire ; et comme la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines, voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé, et en découvrir par ce moyen tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers.

Comme donc, en considérant une carte universelle, vous sortez du pays où vous êtes né, et du lieu qui vous renferme, pour parcourir toute la terre habitable, que vous embrassez par la pensée avec toutes ses mers et tous ses pays ; ainsi, en considérant l'abrégé chronologique, vous sortez des bornes étroites de votre âge, et vous vous étendez dans tous les siècles.

Mais de même que, pour aider sa mémoire dans la connaissance des lieux, on retient certaines villes principales, autour desquelles on place les autres, chacune selon sa distance ; ainsi, dans l'ordre des siècles, il faut avoir certains temps marqués par quelque grand événement auquel on rapporte tout le reste.

C'est ce qui s'appelle ÉPOQUE, d'un mot grec, qui signifie *s'arrêter* parce qu'on s'arrête là, pour considérer comme d'un lieu de repos, tout ce qui est arrivé devant ou après, et éviter par ce moyen les anachronismes, c'est-à-dire cette sorte d'erreur qui fait confondre les temps.

Il faut d'abord s'attacher à un petit nombre d'époques, telles que sont dans les temps de l'histoire ancienne, Adam, ou la création ; Noé, ou le déluge ; la vocation d'Abraham, ou le commencement de l'alliance de Dieu avec les hommes ; Moïse, ou la loi écrite ; la prise de Troie ; Salomon, ou la fondation du temple ; Romulus, ou Rome bâtie ; Cyrus, ou le peuple de Dieu délivré de la captivité de Babylone ; Scipion, ou Carthage vaincue ; la naissance de Jésus-Christ ; Constantin, ou la paix de l'Eglise ; Charlemagne, ou l'établissement du nouvel empire.

Je vous donne cet établissement du nouvel empire sous Charlemagne, comme la fin de l'histoire ancienne ; parce que c'est là que vous verrez tout à fait l'ancien empire romain. C'est pourquoi je vous arrête à un point si considérable de l'histoire universelle. La suite vous en sera proposée dans une seconde partie, qui vous mènera jusqu'au siècle que nous voyons illustré par les actions immortelles du roi votre père, et auquel l'ardeur que vous témoignez à suivre un si grand exemple, fait encore espérer un nouveau lustre.

Après vous avoir expliqué en général le dessein

de cet ouvrage, j'ai trois choses à faire pour en tirer toute l'utilité que j'en espère.

Il faut, premièrement, que je parcoure avec vous les époques que je vous propose, et que vous marquant en peu de mots les principaux événements qui doivent être attachés à chacune d'elles, j'accoutume votre esprit à mettre ces événements dans leur place, sans y regarder autre chose que l'ordre des temps. Mais comme mon intention principale est de vous faire observer, dans cette suite des temps, celle de la religion et celle des grands empires ; après avoir fait aller ensemble, selon le cours des années, les faits qui regardent ces deux choses, je reprendrai en particulier avec les réflexions nécessaires, premièrement, ceux qui nous font entendre la durée perpétuelle de la religion, et enfin ceux qui nous découvrent les causes des grands changements arrivés dans les empires.

Après cela, quelque partie de l'histoire ancienne que vous lisiez, tout vous tournera à profit. Il ne passera aucun fait dont vous n'aperceviez les conséquences. Vous admirerez la suite des conseils de Dieu dans les affaires de la religion ; vous verrez aussi l'enchaînement des affaires humaines, et par là vous connaîtrez avec combien de réflexion et de prévoyance elles doivent être gouvernées.

PREMIÈRE PARTIE.

Les Époques, ou la suite des temps.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Adam, ou la Création.

Premier âge du monde.

LA première époque vous présente d'abord un grand spectacle : Dieu qui crée le ciel et la terre par sa parole¹, et qui fait l'homme à son image. C'est par où commence Moïse, le plus ancien des historiens, le plus sublime des philosophes, et le plus sage des législateurs.

Il pose ce fondement tant de son histoire que de sa doctrine et de ses lois. Après il nous fait voir tous les hommes renfermés en un seul homme, et sa femme même tirée de lui ; la concorde des mariages et la société du genre humain établie sur ce fondement ; la perfection et la puissance de l'homme, tant qu'il porte l'image de Dieu en son entier ; son empire sur les animaux ; son innocence tout ensemble et sa félicité dans le paradis, dont la mémoire s'est conservée dans l'âge d'or des poètes ; le précepte divin donné à nos premiers parents ; la malice de l'esprit tentateur ; et son apparition sous la forme du serpent ; la chute d'Adam et d'Eve, funeste à toute leur postérité ; le premier homme justement puni dans tous ses enfants, et le genre humain maudit de Dieu ; la première promesse de la rédemption, et la victoire future des hommes sur le démon qui les a perdus.

La terre commence à se remplir², et les crimes s'augmentent. Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Eve, fait voir au monde naissant la première action tragique ; et la vertu commence dès lors à

1. An du monde 1 ; dev. J.-C. 1004. — 2. *Idem*, 129 ; dev. J.-C. 3875.

être persécutée par le vice¹. Là paraissent les mœurs contraires des deux frères : l'innocence d'Abel, sa vie pastorale et ses offrandes agréables ; celles de Caïn rejetées, son avarice, son impiété, son parricide et la jalousie, mère des meurtres ; le châtiement de ce crime, la conscience du parricide agitée de continuelles frayeurs, la première ville bâtie par ce méchant, qui se cherchait un asile contre la haine et l'horreur du genre humain ; l'invention de quelques arts par ses enfants ; la tyrannie des passions, et la prodigieuse malignité du cœur humain toujours porté à faire le mal ; la postérité de Seth, fidèle à Dieu malgré cette dépravation ; le pieux Hénoch miraculeusement tiré du monde² qui n'était pas digne de le posséder ; la distinction des enfants de Dieu d'avec les enfants des hommes, c'est-à-dire de ceux qui vivaient selon l'esprit d'avec ceux qui vivaient selon la chair ; leur mélange, et la corruption universelle du monde ; la ruine des hommes résolue par un juste jugement de Dieu ; sa colère dénoncée aux pécheurs par son serviteur Noé³ ; leur impénitence, et leur endurcissement puni enfin par le déluge⁴ ; Noé et sa famille réservés pour la réparation du genre humain.

Voilà ce qui s'est passé en 1656 ans. Tel est le commencement de toutes les histoires, où se découvrent la toute-puissance, la sagesse et la bonté de Dieu : l'innocence heureuse sous sa protection, sa justice à venger les crimes, et en même temps sa patience à attendre la conversion des pécheurs ; la grandeur et la dignité de l'homme dans sa première institution ; le génie du genre humain depuis qu'il fut corrompu ; le naturel de la jalousie, et les causes secrètes des violences et des guerres, c'est-à-dire tous les fondements de la religion et de la morale.

Avec le genre humain, Noé conserva les arts, tant ceux qui servaient de fondement à la vie humaine, et que les hommes savaient dès leur origine, que ceux qu'ils avaient inventés depuis. Ces premiers arts que les hommes apprirent d'abord, et apparemment de leur Créateur, sont l'agriculture⁵, l'art pastoral⁶, celui de se vêtir⁷, et peut-être celui de se loger. Aussi ne voyons-nous pas le commencement de ces arts en Orient, vers les lieux d'où le genre humain s'est répandu.

La tradition du déluge universel se trouve par toute la terre. L'arche, où se sauvèrent les restes du genre humain, a été de tout temps célèbre en Orient, principalement dans les lieux où elle s'arrêta après le déluge. Plusieurs autres circonstances de cette fameuse histoire se trouvent marquées dans les annales et dans les traditions des anciens peuples⁸ : les temps conviennent, et tout se rapporte, autant qu'on le pouvait espérer dans une antiquité si reculée.

1. *Gen.*, iv, 1, 3, 4, 8. — 2. An du monde 987; dev. J.-C. 2017. — 3. An du monde 1536; dev. J.-C. 2438. — 4. An du monde 1656; dev. J.-C. 2347. — 5. *Gen.*, ii, 15; iii, 48, 19; iv, 2. — 6. *Ibid.*, iv, 2. — 7. *Ibid.*, iii, 24. — 8. *Beros.*, *Chald. Hist. Chald.*; *Theron.*, *Egypt. Phœn. Hist. Mnas. Nic. Damas.*, l. XCVI, *Abd. de Med. et Assyr.*, apud *Jos.*, *Antiq. Jud.*, l. 1, c. 4, al 5, et l. 1, cont. *Arion.*; et *Euseb.*, *Præp. Ev.*, lib. IX, c. 11, 12; *Plutarq.*, *opusc. Plusime solert. terr. an aquat. animal.* *Lucian.*, *de Bea Syr.*

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Noé, ou le Déluge.

Deuxième âge du monde.

PRÈS du déluge¹ se rangent le décroissement de la vie humaine, le changement dans le vivre², et une nouvelle nourriture substituée aux fruits de la terre ; quelques préceptes donnés à Noé de vive voix seulement ; la confusion des langues³ arrivée à la tour de Babel, premier monument de l'orgueil et de la faiblesse des hommes ; le partage des trois enfants de Noé, et la première distribution des terres.

La mémoire de ces trois premiers auteurs des nations et des peuples s'est conservée parmi les hommes. Japhet, qui a peuplé la plus grande partie de l'Occident, y est demeuré célèbre sous le nom fameux d'Iapet. Cham et son fils Chanaan n'ont pas été moins connus parmi les Egyptiens et les Phéniciens ; et la mémoire de Sem a toujours duré dans le peuple hébreu, qui en est sorti.

Un peu après ce premier partage du genre humain, Nemrod, homme farouche, devient par son humeur violente le premier des conquérants ; et telle est l'origine des conquêtes. Il établit son royaume à Babylone⁴, au même lieu où la tour avait été commencée, et déjà élevée fort haut ; mais non pas autant que le souhaitait la vanité humaine. Environ dans le même temps Ninive fut bâtie, et quelques anciens royaumes établis. Ils étaient petits dans ces premiers temps ; et on trouve dans la seule Egypte, quatre dynasties ou principautés : celle de Thèbes, celle de Thin, celle de Memphis, et celle de Tanis ; c'était la capitale de la Basse-Egypte. On peut aussi rapporter à ce temps le commencement des lois et de la police des Egyptiens, celui des observations astronomiques⁵, tant de ces peuples que des Chaldéens. Aussi voit-on remonter jusqu'à ce temps, et pas plus haut, les observations que les Chaldéens, c'est-à-dire sans contestation, les premiers observateurs des astres, donnèrent dans Babylone à Callisthène pour Aristote⁶.

Tout commence : il n'y a point d'histoire ancienne où il ne paraisse, non-seulement dans ces premiers temps, mais encore longtemps après, des vestiges manifestes de la nouveauté du monde. On voit les lois s'établir, les mœurs se polir, et les empires se former. Le genre humain sort peu à peu de l'ignorance ; l'expérience l'instruit, et les arts sont inventés ou perfectionnés. A mesure que les hommes se multiplient, la terre se peuple de proche en proche : on passe les montagnes et les précipices ; on traverse les fleuves, et enfin les mers ; et on établit de nouvelles habitations. La terre, qui n'était au commencement qu'une forêt immense, prend une autre forme ; les bois abattus font place aux champs, aux pâturages, aux hameaux, aux bourgades, et enfin aux villes. On s'instruit à prendre certains animaux, à apprivoiser les autres, et à les accoutumer au service. On eut d'abord à combattre les bêtes farouches. Les

1. An du monde 1656; dev. J.-C. 2348. — 2. An du monde 1657; dev. J.-C. 2347. — 3. An du monde 1757; dev. J.-C. 2347. — 4. *Gen.*, x, 8, 9, 10, 11. — 5. An du monde 1771; dev. J.-C. 2233. — 6. *Porphyr.*, *apud Simplic.* in l. II, *Arist.*, *de Cæl.*

premiers héros se signalèrent dans ces guerres. Elles firent inventer les armes, que les hommes tournèrent après contre leurs semblables : Nemrod, est appelé dans l'Écriture un fort chasseur¹. Avec les animaux, l'homme sut encore adoucir les fruits et les plantes; il pla jusqu'aux métaux à son usage, et peu à peu il y fit servir toute la nature. Comme il était naturel que le temps fit inventer beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier d'autres, du moins à la plupart des hommes. Ces premiers arts que Noé avait conservés, et qu'on voit aussi toujours en vigueur dans les contrées où se fit le premier établissement du genre humain, se perdirent à mesure qu'on s'éloigna de ce pays. Il fallut, ou les reprendre avec le temps, ou que ceux qui les avaient conservés, les reportassent aux autres. C'est pourquoi on voit tout venir de ces terres toujours habitées, où les fondements des arts demeurèrent en leur entier; et là même on apprenait tous les jours beaucoup de choses importantes. La connaissance de Dieu et la mémoire de la création s'y conserva; mais elle allait s'affaiblissant peu à peu. Les anciennes traditions s'oubliaient et s'obscurcissaient; les fables, qui leur succédèrent, n'en retenaient plus que de grossières idées; les fausses divinités se multipliaient : et c'est ce qui donna lieu à la vocation d'Abraham.

TROISIÈME ÉPOQUE.

La vocation d'Abraham, ou le commencement du peuple de Dieu et de l'alliance.

Troisième âge du monde.

QUATRE cent vingt-six ans après le déluge, comme les peuples marchaient chacun en sa voie, et oubliaient celui qui les avait faits, Dieu, pour empêcher le progrès d'un si grand mal, au milieu de la corruption, commença à se séparer un peuple élu. Abraham fut choisi pour être la tige et le père de tous les croyants. Dieu l'appela dans la terre de Chanaan, où il voulait établir son culte et les enfants de ce patriarche² qu'il avait résolu de multiplier comme les étoiles du ciel et comme le sable de la mer. A la promesse qu'il lui fit de donner cette terre à ses descendants, il joignit quelque chose de bien plus illustre; et ce fut cette grande bénédiction qui devait être répandue sur tous les peuples du monde, en Jésus-Christ sorti de sa race. C'est ce Jésus-Christ qu'Abraham honore en la personne du grand pontife Melchisédech qui le représente; c'est à lui qu'il paie la dîme du butin qu'il avait gagné sur les rois vaincus, et c'est par lui qu'il est béni³. Dans les richesses immenses, et dans une puissance qui égalait celle des rois, Abraham conserva les mœurs antiques : il mena toujours une vie simple et pastorale, qui toutefois avait sa magnificence, que ce patriarche faisait paraître principalement en exerçant l'hospitalité envers tout le monde. Le ciel lui donna des hôtes; les anges lui apprirent les conseils de Dieu⁴; il y crut et parut en tout plein de foi et de piété. De son temps, Inachus, le plus ancien de tous les rois connus par les Grecs, fonda le royaume d'Argos.

Après Abraham, on trouve Isaac, son fils, et Jacob son petit-fils, imitateurs de sa foi et de sa simplicité dans la même vie pastorale. Dieu leur réitéra aussi les mêmes promesses qu'il avait faites à leur père, et les conduisit comme lui en toutes choses. Isaac bénit Jacob⁵ au préjudice d'Esau son frère aîné, et trompé en apparence; en effet, il exécuta les conseils de Dieu et régla la destinée de deux peuples. Esau eut encore le nom d'Édom, d'où sont nommés les Iduméens dont il est le père. Jacob, que Dieu protégeait, excella en tout au-dessus d'Esau. Un ange, contre qui il eut un combat plein de mystères, lui donna le nom d'Israël, d'où ses enfants sont appelés les Israélites.

De lui naquirent les douze patriarches, pères des douze tribus du peuple hébreu : entre autres Lévi, d'où devaient sortir les ministres des choses sacrées; Juda, d'où devait sortir avec la race royale, le Christ Roi des rois et Seigneur des seigneurs; et Joseph, que Jacob aimait plus que tous ses autres enfants. Là se déclarent de nouveaux secrets de la Providence divine. On y voit, avant toutes choses, l'innocence et la sagesse du jeune Joseph toujours ennemie des vices, et soigneuse de les réprimer dans ses frères; ses songes mystérieux et prophétiques, ses frères jaloux, et la jalousie cause pour la seconde fois d'un parricide⁶ : la vente de ce grand homme; la fidélité qu'il garde à son maître, et sa chasteté admirable; les persécutions qu'elle lui attire; sa prison et sa constance; ses prédictions⁷; sa délivrance miraculeuse : cette fameuse explication des songes de Pharaon⁸; le mérite d'un si grand homme reconnu; son génie élevé et droit, et la protection de Dieu qui le fait dominer partout où il est; sa prévoyance, ses sages conseils, et son pouvoir absolu dans le royaume de la Basse-Egypte; par ce moyen le salut de son père Jacob⁹ et de sa famille. Cette famille chérie de Dieu s'établit ainsi dans cette partie de l'Égypte dont Tanis était la capitale, et dont les rois prenaient tous le nom de Pharaon. Jacob meurt; et un peu devant sa mort il fait cette célèbre prophétie⁶, où découvrant à ses enfants l'état de leur postérité, il découvre en particulier à Juda le temps du Messie qui devait sortir de sa race. La maison de ce patriarche devient un grand peuple en peu de temps; cette prodigieuse multiplication excite la jalousie des Égyptiens; les Hébreux sont injustement haïs, et impitoyablement persécutés; Dieu fait naître Moïse le libérateur⁷, qu'il délivre des eaux du Nil, et le fait tomber entre les mains de la fille de Pharaon : elle l'élève comme son fils, et le fait instruire dans toute la sagesse des Égyptiens.

En ces temps, les peuples d'Égypte s'établirent en divers endroits de la Grèce. La colonie que Cécrops amena d'Égypte⁸ fonda douze villes, ou plutôt douze bourgs, dont il composa le royaume d'Athènes, et où il établit, avec les lois de son pays, les dieux qu'on y adorait. Un peu après arriva le déluge de Deucalion dans la Thessalie, confondu par les Grecs avec le déluge universel⁹. Hellen,

1. *Gen.*, x, 9. — 2. An du monde 2083; dev. J.-C. 1921. — 3. *Hebr.*, vii, 1, 2, 3 et seq. — 4. An du monde 2148; dev. J.-C. 1856.

1. An du monde 2245; dev. J.-C. 1759. — 2. An du monde 2276; dev. J.-C. 1728. — 3. An du monde 2287; dev. J.-C. 1717. — 4. An du monde 2289; dev. J.-C. 1715. — 5. An du monde 2298; dev. J.-C. 1706. — 6. An du monde 2315; dev. J.-C. 1689. — 7. An du monde 2433; dev. J.-C. 1571. — 8. An du monde 2448; dev. J.-C. 1556. — 9. *Marin. Arund. seu. Era Atl.*

filis de Deucalion, régna en Phtie, pays de la Thessalie, et donna son nom à la Grèce. Ses peuples, auparavant appelés Grecs, prirent toujours depuis le nom d'Hellènes, quoique les Latins leur aient conservé leur ancien nom. Environ dans le même temps, Cadmus, fils d'Agénor, transporta en Grèce une colonie de Phéniciens, et fonda la ville de Thèbes dans la Bœtie. Les dieux de Syrie et de Phénicie entrèrent avec lui dans la Grèce. Cependant Moïse s'avancit en âge. A quarante ans¹, il méprisa les richesses de la cour d'Égypte; et touché des maux de ses frères les Israélites, il se mit en péril pour les soulager. Ceux-ci, loin de profiter de son zèle et de son courage l'exposèrent à la fureur de Pharaon, qui résolut sa perte. Moïse se sauva d'Égypte en Arabie, dans la terre de Madian, où sa vertu, toujours secourable aux opprimés, lui fit trouver une retraite assurée. Ce grand homme, perdant l'espérance de délivrer son peuple, ou attendant un meilleur temps, avait passé quatre ans à paître les troupeaux de son beau-père Jéthro. quand il vit dans le désert le buisson ardent², et entendit la voix du Dieu de ses pères, qui le renvoyait en Égypte pour tirer ses frères de la servitude. Là paraissent l'humilité, le courage, et les miracles de ce divin législateur; l'endurcissement de Pharaon et les terribles châtimens que Dieu lui envoie; la Pâque, et le lendemain le passage de la mer Rouge; Pharaon et les Égyptiens ensevelis dans les eaux, et l'entière délivrance des Israélites.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Moïse, ou la Loi écrite.

Quatrième âge du monde.

Les temps de la loi écrite commencent³. Elle fut donnée à Moïse 430 ans après la vocation d'Abraham, 856 ans après le déluge, et la même année que le peuple hébreu sortit d'Égypte. Cette date est remarquable, parce qu'on s'en sert pour désigner tout le temps qui s'écoule depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ. Tout ce temps est appelé *le temps de la loi écrite*, pour le distinguer du temps précédent, qu'on appelle *le temps de la loi de nature*, où les hommes n'avaient pour se gouverner que la raison naturelle et les traditions de leurs ancêtres.

Dieu donc, ayant affranchi son peuple de la tyrannie des Égyptiens, pour le conduire en la terre où il veut être servi, avant que de l'y établir, lui propose la loi selon laquelle il y doit vivre. Il écrit de sa propre main, sur deux tables qu'il donne à Moïse au haut du mont Sinaï, le fondement de cette loi, c'est-à-dire le Décalogue, ou les dix commandemens, qui contiennent les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine. Il dicte au même Moïse les autres préceptes par lesquels il établit le tabernacle, figure du temps futur⁴; l'arche où Dieu se montrait présent par ses oracles, et où les tables de la loi étaient renfermées; l'élevation d'Aaron, frère de Moïse; le souverain sacerdoce, ou le pontificat, dignité unique donnée à lui et à ses enfans; les cérémonies de leur sacre, et la forme de leurs habits mystérieux; les fonctions des

prêtres, enfans d'Aaron; celles des lévites, avec les autres observances de la religion; et, ce qu'il y a de plus beau, les règles des bonnes mœurs, la police et le gouvernement de son peuple élu, dont il veut être lui-même le législateur. Voilà ce qui est marqué par l'époque de la loi écrite. Après, on voit le voyage continué dans le désert, les révoltes, les idolâtries, les châtimens, les consolations du peuple de Dieu. que ce législateur tout-puissant forme peu à peu par ce moyen; le sacre d'Éléazar, souverain pontife⁵, et la mort de son père Aaron; le zèle de Phinéas, fils d'Éléazar; et le sacerdoce assuré à ses descendants par une promesse particulière.

Durant ces temps, les Égyptiens continuent l'établissement de leurs colonies en divers endroits, principalement dans la Grèce, où Danaüs, égyptien, se fait roi d'Argos, et dépossède les anciens rois venus d'Inachus. Vers la fin des voyages du peuple de Dieu dans le désert⁶, on voit commencer les combats, que les prières de Moïse rendent heureux. Il meurt et laisse aux Israélites toute leur histoire, qu'il avait soigneusement digérée dès l'origine du monde jusques au temps de sa mort. Cette histoire est continuée par l'ordre de Josué et de ses successeurs. On la divisa depuis en plusieurs livres, et c'est de là que nous sont venus le livre de Josué, le livre des Juges, et les quatre livres des Rois. L'histoire que Moïse avait écrite, et où toute la loi était renfermée, fut aussi partagée en cinq livres qu'on appelle Pentateuque, et qui sont le fondement de la religion. Après la mort de l'homme de Dieu, on trouve les guerres de Josué⁷, la conquête et le partage de la Terre-Sainte, et les rébellions du peuple châtié et rétabli à diverses fois. Là se voient les victoires d'Othoniel⁸, qui le délivre de la tyrannie de Chusan, roi de Mésopotamie; et quatre-vingts ans après⁹, celle d'Aod sur Eglon, roi de Moab. Environ ce temps⁶, Pélops, phrygien, fils de Tantale, règne dans le Péloponèse, et donne son nom à cette fameuse contrée. Bel, roi des Chaldéens, reçoit de ces peuples les honneurs divins. Les Israélites ingrats retombent dans la servitude⁷. Jabin, roi de Chanaan, les assujettit; mais Débora la prophétesse⁸, qui jugeait le peuple, et Barac, fils d'Abinoem, défend Sisara, général des armées de ce roi. Quarante ans après⁹, Gédéon, victorieux sans combattre, poursuit et abat les Madianites. Abimélech, son fils, usurpe l'autorité¹⁰ par le meurtre de ses frères, l'exerce tyranniquement, et la perd enfin avec la vie. Jephthé ensanglante sa victoire¹¹ par un sacrifice qui ne peut être excusé que par un ordre secret de Dieu, sur lequel il ne lui a pas plu de nous rien faire connaître. Durant ce siècle, il arrive des choses très-considérables parmi les Gentils. Car, en suivant la supputation d'Hérodote¹², qui paraît la plus exacte, il faut placer en ces temps, 514 ans avant Rome¹³, et du temps de Débora, Ninus, fils de Bel, et la fondation du

1. An du monde 2473; dev. J.-C. 1531. — 2. An du monde 2513; dev. J.-C. 1491. — 3. An du monde 2513; dev. J.-C. 1491. — 4. *Hebr.*, ix, 9, 23.

1. An du monde 2552; dev. J.-C. 1452. — 2. An du monde 2553; dev. J.-C. 1451. — 3. An du monde 2559; dev. J.-C. 1445. — 4. An du monde 2599; dev. J.-C. 1405. — 5. An du monde 2679; dev. J.-C. 1325. — 6. An du monde 2682; dev. J.-C. 1322. — 7. An du monde 2699; dev. J.-C. 1305. — 8. An du monde 2719; dev. J.-C. 1285. — 9. An du monde 2759; dev. J.-C. 1245. — 10. An du monde 2768; dev. J.-C. 1236. — 11. An du monde 2817; dev. J.-C. 1187. — 12. *Herod.*, lib. 1, c. 95. — 13. An du monde 2737; dev. J.-C. 1267.

premier empire des Assyriens. Le siège en fut établi à Ninive, ville ancienne et déjà célèbre¹, mais ornée et illustrée par Ninus. Ceux qui donnent 1300 ans aux premiers Assyriens ont leur fondement dans l'antiquité de la ville; et Hérodote, qui ne leur en donne que 520, ne parle que de la durée de l'empire qu'ils ont commencé, sous Ninus, fils de Bel, à étendre dans la haute Asie. Un peu après, et durant le règne de ce conquérant, on doit mettre la fondation, ou le renouvellement de l'ancienne ville de Tyr, que la navigation et ses colonies rendent si célèbres². Dans la suite, et quelque temps après Abimélech³, on trouve les fameux combats d'Hercule, fils d'Amphitryon, et ceux de Thésée, roi d'Athènes, qui ne fit qu'une seule ville des douze bourgs de Cécrops, et donna une meilleure forme au gouvernement des Athéniens. Durant le temps de Jephthé, pendant que Sémiramis, veuve de Ninus et tutrice de Ninias, augmentait l'empire des Assyriens par ses conquêtes, la célèbre ville de Troie, déjà prise une fois par les Grecs, sous Laomédon, son troisième roi, fut réduite en cendres, encore par les Grecs⁴, sous Priam, fils de Laomédon, après un siège de dix ans.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

La prise de Troie.

Cinquième âge du monde.

CETTE époque de la ruine de Troie⁵, arrivée environ l'an 308 après la sortie d'Égypte, et 1164 après le déluge, est considérable, tant à cause de l'importance d'un si grand événement célébré par les deux plus grands poètes de la Grèce et de l'Italie, qu'à cause qu'on peut rapporter à cette date ce qu'il y a de plus remarquable dans les temps appelés *fabuleux* ou *héroïques* : fabuleux, à cause des fables dont les histoires de ces temps sont enveloppées; héroïques, à cause de ceux que les poètes ont appelés les Enfants des dieux, et les héros. Leur vie n'est pas éloignée de cette prise. Car du temps de Laomédon, père de Priam, paraissent tous les héros de la Toison d'Or : Jason, Hercule, Orphée, Castor et Pollux, et les autres qui sont connus; et du temps de Priam même, durant le dernier siège de Troie, on voit les Achille, les Agamemnon, les Ménélas, les Ulysse, Hector, Sarpédon, fils de Jupiter, Énée, fils de Vénus, que les Romains reconnaissent pour leur fondateur, et tant d'autres dont les familles illustres et des nations entières ont fait gloire de descendre. Cette époque est donc propre pour rassembler ce que les temps fabuleux ont de plus certain et de plus beau.

Mais ce qu'on voit dans l'Histoire sainte est en toutes façons plus remarquable : la force prodigieuse d'un Samson⁶, et sa faiblesse étonnante; Héli, souverain pontife⁷, vénérable par sa piété, et malheureux par le crime de ses enfants; Samuel, juge irréprochable⁸, et prophète choisi de Dieu pour sacrer les rois; Saül, premier roi du

peuple de Dieu, ses victoires, sa présomption à sacrifier sans les prêtres, sa désobéissance mal excusée par le prétexte de la religion, sa réprobation, sa chute funeste.

En ce temps, Codrus, roi d'Athènes, se dévoua à la mort pour le salut de son peuple, et lui donna la victoire par sa mort. Ses enfants, Médon et Nilée, disputèrent entre eux le royaume. A cette occasion, les Athéniens abolirent la royauté, et déclarèrent Jupiter le seul roi du peuple d'Athènes. Ils créèrent des gouverneurs ou présidents perpétuels, mais sujets à rendre compte de leur administration. Ces magistrats furent appelés *archontes*. Médon, fils de Codrus, fut le premier qui exerça cette magistrature et elle demeura longtemps dans sa famille. Les Athéniens répandirent leurs colonies dans cette partie de l'Asie Mineure, qui fut appelée Ionie. Les colonies Eoliennes se firent à peu près dans le même temps, et toute l'Asie Mineure se remplit de villes grecques. Après Saül, paraît un David¹, cet admirable berger, vainqueur du fier Goliath, et de tous les ennemis du peuple de Dieu; grand roi, grand conquérant, grand prophète, digne de chanter les merveilles de la toute-puissance divine; homme enfin selon le cœur de Dieu, comme il le nomme lui-même, et qui par sa pénitence² a fait même tourner son crime à la gloire de son Créateur. A ce pieux guerrier succéda son fils Salomon³, sage, juste, pacifique, dont les mains pures de sang furent jugées dignes de bâtir le temple de Dieu⁴.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Salomon, ou le Temple achevé.

Sixième âge du monde.

CE fut environ l'an 3000 du monde, le 488 depuis la sortie d'Égypte; et pour ajuster les temps de l'Histoire sainte avec ceux de la profane, 480 ans après la prise de Troie, 250 devant la fondation de Rome, et 1000 ans devant Jésus-Christ, que Salomon acheva ce merveilleux édifice⁵. Il en célébra la dédicace avec une piété et une magnificence extraordinaires⁶. Cette célèbre action est suivie des autres merveilles du règne de Salomon, qui finit par de bonteuses faiblesses. Il s'abandonne à l'amour des femmes; son esprit baisse, son cœur s'affaiblit, et sa piété dégénère en idolâtrie. Dieu, justement irrité, l'épargne en mémoire de David, son serviteur; mais il ne voulut pas laisser son ingratitude entièrement impunie : il partagea son royaume après sa mort, et sous son fils Roboam⁷. L'orgueil brutal de ce prince lui fit perdre dix tribus, que Jéroboam sépara de leur Dieu et de leur roi. De peur qu'ils ne retournassent au roi de Juda, il défendit d'aller sacrifier au temple de Jérusalem, et il érigea ses veaux d'or auxquels il donna le nom du Dieu d'Israël, afin que le changement parût moins étrange. La même raison lui fit retenir la loi de Moïse qu'il interprétait à sa mode; mais il en faisait observer presque toute la police, tant civile que religieuse⁸;

1. Gen., x, 11. — 2. Josué, xiv, 29; Joseph., Antiq., lib. VIII, cap. II. — 3. An du monde 2752; dev. J.-C. 1252. — 4. An du monde 2820; dev. J.-C. 1184. — 5. Idem. — 6. An du monde 2887; dev. J.-C. 1177. — 7. An du monde 2888; dev. J.-C. 1176. — 8. An du monde 2909; dev. J.-C. 1095.

1. An du monde 2949; dev. J.-C. 1055. — 2. An du monde 2970; dev. J.-C. 1034. — 3. An du monde 2990; dev. J.-C. 1014. — 4. An du monde 2992; dev. J.-C. 1012. — 5. An du monde 3000; dev. J.-C. 1005. — 6. An du monde 3001; dev. J.-C. 1004. — 7. An du monde 3029; dev. J.-C. 975. — 8. III. Reg., xii, 32.

de sorte que le Pentateuque demeura toujours en vénération dans les tribus séparées.

Ainsi fut élevé le royaume d'Israël contre le royaume de Juda. Dans celui d'Israël triomphèrent l'impiété et l'idolâtrie. La religion, souvent obscurcie dans celui de Juda, ne laissa pas de s'y conserver. En ces temps, les rois d'Égypte étaient puissants. Les quatre royaumes avaient été réunis sous celui de Thèbes. On croit que Sésostris, ce fameux conquérant des Égyptiens, est le Sésac, roi d'Égypte, dont Dieu se servit pour châtier l'impiété de Roboam¹. Dans le règne d'Abiam, fils de Roboam, on voit la fameuse victoire que la piété de ce prince lui obtint sur les tribus schismatiques². Son fils Asa, dont la piété est louée dans l'Écriture, y est marqué comme un homme qui songeait plus dans ses maladies, au secours de la médecine qu'à la bonté de Dieu. De son temps, Amri, roi d'Israël, bâtit Samarie³, où il établit le siège de son royaume. Ce temps est suivi du règne admirable de Josaphat⁴, où fleurissent la piété, la justice, la navigation et l'art militaire. Pendant qu'il faisait voir au royaume de Juda un autre David, Achab et sa femme Jézabel qui régnaient en Israël, joignaient à l'idolâtrie de Jéroboam toutes les impiétés des Gentils⁵. Ils périrent tous deux misérablement. Dieu, qui avait supporté leurs idolâtries, résolut de venger sur eux le sang de Naboth, qu'ils avaient fait mourir, parce qu'il avait refusé, comme l'ordonnait la loi de Moïse, de leur vendre à perpétuité l'héritage de ses pères. Leur sentence leur fut prononcée par la bouche du prophète Elie. Achab fut tué quelque temps après⁶, malgré les précautions qu'il prenait pour se sauver. Il faut placer vers ce temps la fondation de Carthage⁷, que Didon, venue de Tyr, bâtit en un lieu, où, à l'exemple de Tyr, elle pouvait trafiquer avec avantage, et aspirer à l'empire de la mer. Il est malaisé de marquer le temps où elle se forma en république; mais le mélange des Tyriens et des Africains fit qu'elle fut tout ensemble guerrière et marchande. Les anciens historiens, qui mettent son origine devant la ruine de Troie, peuvent faire conjecturer que Didon l'avait plutôt augmentée et fortifiée, qu'elle n'en avait posé les fondements.

Les affaires changèrent de face dans le royaume de Juda. Athalie, fille d'Achab et de Jézabel⁸, porta avec elle l'impiété dans la maison de Josaphat. Joram, fils d'un prince si pieux, aima mieux imiter son beau-père que son père. La main de Dieu fut sur lui. Son règne fut court, et sa fin fut affreuse⁹. Au milieu de ses châtiments, Dieu faisait des prodiges inouïs, même en faveur des Israélites, qu'il voulait rappeler à la pénitence. Ils virent sans se convertir, les merveilles d'Elie et d'Elisée, qui prophétisèrent durant les règnes d'Achab et de cinq de ses successeurs. En ce temps Homère fleurit¹⁰, et Hésiode fleurissait trente ans avant lui. Les mœurs antiques qu'ils nous représentent, et les vestiges qu'ils gardent encore, avec beaucoup

de grandeur, de l'ancienne simplicité, ne servent pas peu à nous faire entendre les antiquités beaucoup plus reculées, et la divine simplicité de l'Écriture. Il y eut des spectacles effroyables dans les royaumes de Juda et d'Israël¹. Jézabel fut précipitée du haut d'une tour par ordre de Jéhu. Il ne lui servit de rien de s'être parée; Jéhu la fit fouler aux pieds des chevaux. Il fit tuer Joram, roi d'Israël, fils d'Achab, toute la maison d'Achab fut exterminée, et peu s'en fallut qu'elle n'entraînât celle des rois de Juda dans sa ruine. Le roi Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, et d'Athalie, fut tué dans Samarie avec ses frères comme allié et ami des enfants d'Achab. Aussitôt que cette nouvelle fut portée à Jérusalem, Athalie résolut de faire mourir tout ce qui restait de la famille royale, sans épargner ses enfants, et de régner par la perte de tous les siens. Le seul Joas, fils d'Ochozias, enfant encore au berceau, fut dérobé à la fureur de son aïeule. Josabeth, sœur d'Ochozias et femme de Joïada, souverain pontife, le cacha dans la maison de Dieu, et sauva ce précieux reste de la maison de David. Athalie, qui le crut tué avec tous les autres, vivait sans crainte. Lycurgue donnait des lois à Lacédémone. Il est repris de les avoir faites toutes pour la guerre, à l'exemple de Minos, dont il avait suivi les institutions², et d'avoir peu pourvu à la modestie des femmes; pendant que, pour faire des soldats, il obligeait les hommes à une vie si laborieuse et si tempérante. Rien ne remuait en Judée contre Athalie; elle se croyait affermie par un règne de six ans. Mais Dieu lui nourrissait un vengeur dans l'asile sacré de son temple. Quand il eut atteint l'âge de sept ans³, Joïada le fit connaître à quelques-uns des principaux chefs de l'armée royale, qu'il avait soigneusement ménagés; et assisté des lévites, il sacra le jeune roi dans le temple. Tout le peuple reconnut sans peine l'héritier de David et de Josaphat. Athalie, accourue au bruit pour dissiper la conjuration, fut arrachée de l'enclos du temple, et reçut le traitement que ses crimes méritaient. Tant que Joïada vécut, Joas fit garder la loi de Moïse. Après la mort de ce saint pontife, corrompu par les flatteries de ses courtisans, il s'abandonna avec eux à l'idolâtrie. Le pontife Zacharie, fils de Joïada, voulut les reprendre⁴; et Joas, sans se souvenir de ce qu'il devait à son père, le fit lapider. La vengeance suivit de près. L'année suivante⁵, Joas, battu par les Syriens, et tombé dans le mépris, fut assassiné par les siens; et Amasias, son fils, meilleur que lui, fut mis sur le trône⁶.

Le royaume d'Israël, abattu par les victoires des rois de Syrie, et par les guerres civiles, reprenait ses forces sous Jéroboam II, plus pieux que ses prédécesseurs. Ozias, autrement nommé Azarias, fils d'Amasias⁷, ne gouvernait pas avec moins de gloire le royaume de Juda. C'est ce fameux Ozias frappé de la lèpre, et tant de fois repris dans l'Écriture, pour avoir en ses derniers jours osé entreprendre sur l'office sacerdotal, et,

1. An du monde 3031; dev. J.-C. 971. — 2. An du monde 3087; dev. J.-C. 917. — 3. An du monde 3080; dev. J.-C. 924. — 4. An du monde 3090; dev. J.-C. 914. — 5. An du monde 3105; dev. J.-C. 899. — 6. An du monde 3107; dev. J.-C. 897. — 7. An du monde 3112; dev. J.-C. 892. — 8. An du monde 3116; dev. J.-C. 888. — 9. An du monde 3119; dev. J.-C. 885. — 10. *Marm. Arund.*

1. An du monde 3120; dev. J.-C. 884. — 2. *Plat., de Rep.*, lib. VIII; *de Leg.*, lib. 1; *Arist., Polit.*, lib. II, c. 9. — 3. An du monde 3126; dev. J.-C. 878. — 4. An du monde 3164; dev. J.-C. 819. — 5. An du monde 3165; dev. J.-C. 839. — 6. An du monde 3179; dev. J.-C. 825. — 7. An du monde 3194; dev. J.-C. 810.

contre la défense de la loi, avoir lui-même offert de l'encens sur l'autel des parfums. Il fallut le séquestrer, tout roi qu'il était, selon la loi de Moïse; et Joathan, son fils, qui fut depuis son successeur, gouverna sagement le royaume. Sous le règne d'Ozias, les saints prophètes, dont les principaux en ce temps furent Osée et Isaïe, commencèrent à publier leurs prophéties par écrit¹, et dans des livres partiels, dont ils déposaient les originaux dans le temple, pour servir de monument à la postérité. Les prophéties de moindre étendue, et faites seulement de vive voix, s'enregistraient selon la coutume dans les archives du temple avec l'histoire du temps.

Les jeux Olympiques, institués par Hercule, et longtemps discontinués furent rétablis². De ce rétablissement, sont venues les Olympiades, par où les Grecs comptaient les années. A ce terme finissent les temps que Varron nomme fabuleux, parce que jusqu'à cette date, les histoires profanes sont pleines de confusion et de fables, et commencent les temps historiques, où les affaires du monde sont racontées par des relations plus fidèles et plus précises. La première Olympiade est marquée par la victoire de Corèbe. Elles se renouvelaient tous les cinq ans, et après quatre ans révolus. Là, dans l'assemblée de toute la Grèce, à Pise premièrement, et dans la suite à Elide, se célébraient ces fameux combats, où les vainqueurs étaient couronnés avec des applaudissements incroyables. Ainsi, les exercices étaient en honneur, et la Grèce devenait tous les jours plus forte et plus polie. L'Italie était encore presque toute sauvage. Les rois latins de la postérité d'Enée régnaient à Albe; Phul était roi d'Assyrie. On le croit père de Sardanapale, appelé, selon la coutume des Orientaux, Sardan-Pul, c'est-à-dire, Sardan, fils de Phul. On croit aussi que ce Phul, ou Pul, a été le roi de Ninive qui fit pénitence avec tout son peuple, à la prédication de Jonas³. Ce prince, attiré par les bronilleries du royaume d'Israël, venait l'envahir; mais, apaisé par Manahem, il l'affermir dans le trône qu'il venait d'usurper par violence, et reçut en reconnaissance un tribut de mille talents. Sous son fils Sardanapale, et après Alcmeon, dernier archonte perpétuel des Athéniens, ce peuple, que son humeur conduisait insensiblement à l'état populaire, diminua le pouvoir de ses magistrats, et réduisit à dix ans l'administration des archontes. Le premier de cette sorte fut Charops. Romulus et Rémus, sortis des anciens rois d'Albe par leur mère Rha, rétablirent dans le royaume d'Albe leur grand-père Numitor, que son frère Amulius en avait dépossédé; et, incontinent après ils fondèrent Rome, pendant que Joatham régna en Judée.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Romulus, ou Rome fondée.

CETTE ville, qui devait être la maîtresse de l'univers, et dans la suite le siège principal de la religion, fut fondée⁴ sur la fin de la troisième an-

née de la sixième olympiade, 430 ans environ après la prise de Troie, de laquelle les Romains croyaient que leurs ancêtres étaient sortis, et 753 ans avant Jésus-Christ¹. Romulus, nourri durement avec les bergers, et toujours dans les exercices de la guerre, consacra cette ville au Dieu de la guerre, qu'on croyait son père. Vers les temps de la naissance de Rome arriva², par la mollesse de Sardanapale, la chute du premier empire des Assyriens. Les Mèdes, peuple belliqueux, animés par les discours d'Arbace leur gouverneur, donnèrent à tous les sujets de ce prince efféminé l'exemple de le mépriser. Tout se révolta contre lui, et il périt enfin dans sa ville capitale, où il se vit contraint à se brûler lui-même avec ses femmes, ses eunuques et ses richesses. Des ruines de cet empire on voit sortir trois grands royaumes. Arbace ou Orbace, que quelques-uns appellent Pharnace, affranchit les Mèdes, qui après une assez longue anarchie eurent des rois très-puissants. Outre cela, incontinent après Sardanapale³, on voit paraître un second royaume des Assyriens, dont Ninive demeura la capitale, et un royaume de Babylone. Ces deux derniers royaumes ne sont pas inconnus aux auteurs profanes, et sont célèbres dans l'Histoire sainte. Le second royaume de Ninive est fondé par Thilgath ou Théglath, fils de Phalasar, appelé pour cette raison Théglathphalasar, à qui on donne aussi le nom de Ninus le jeune. Baladan, que les Grecs nomment Béléstis, établit le royaume de Babylone, où il est connu sous le nom de Nabonassar. De là l'ère de Nabonassar, célèbre chez Ptolémée et les anciens astronomes, qui comptaient leurs années par le règne de ce prince. Il est bon d'avertir ici que ce mot d'ère signifie un dénombrement d'années commencé à un certain point que quelque grand événement fait remarquer.

Achaz, roi de Juda⁴, impie et méchant, pressé par Razin, roi de Syrie, et par Phacée, fils de Romélias, roi d'Israël, au lieu de recourir à Dieu, qui lui suscitait ces ennemis pour le punir, appela Théglathphalasar, premier roi d'Assyrie ou de Ninive, qui réduisit à l'extrémité le royaume d'Israël, et détruisit tout à fait celui de Syrie; mais en même temps il ravagea celui de Juda qui avait imploré son assistance. Ainsi les rois d'Assyrie apprirent le chemin de la Terre-Sainte et en résolurent la conquête. Ils commencèrent par le royaume d'Israël⁵, que Salmanasar, fils et successeur de Théglathphalasar détruisit entièrement. Osée, roi d'Israël, s'était fié au secours de Sabacon, autrement nommé Sua ou Soüs, roi d'Éthiopie, qui avait envahi l'Égypte. Mais ce puissant conquérant ne put le tirer des mains de Salmanasar. Les dix tribus, où le culte de Dieu s'était éteint, furent transportées à Ninive: et dispersées parmi les Gentils, s'y perdirent tellement, qu'on ne peut plus en découvrir aucune trace. Il en resta quelques-uns, qui furent mêlés parmi les Juifs, et firent une petite partie du royaume du Juda⁶. En ce temps arriva la mort de Romulus. Il fut toujours en guerre et toujours victorieux; mais au milieu de

1. Osée, 1, 1; Is., 1, 1. — 2. An du monde 3228; dev. J.-C. 776. — 3. An du monde 3233; dev. J.-C. 771. — 4. An du monde 3250; dev. J.-C. 751.

1. An de Rome 1; dev. J.-C. 753. — 2. An de Rome 6; dev. J.-C. 748. — 3. An de Rome 7; dev. J.-C. 747. — 4. An de Rome 14; dev. J.-C. 740. — 5. An de Rome 33; dev. J.-C. 721. — 6. An de Rome 39; dev. J.-C. 715.

guerres, il jeta les fondements de la religion et des lois. Une longue paix donna moyen à Numa son successeur¹ d'achever l'ouvrage. Il forma la religion, et adoucit les mœurs farouches des Romains. De son temps, les colonies venues de Corinthe, et de quelques autres villes de Grèce, fondèrent Syracuse en Sicile, Crotoné, Tarente et peut-être quelques autres villes dans cette partie de l'Italie, à qui de plus anciennes colonies grecques répandues dans tout le pays, avaient déjà donné le nom de Grande-Grèce. Cependant Ezéchias, le plus pieux et le plus juste de tous les rois après David, régnaît en Judée². Sennachérib, fils et successeur de Salmanasar, l'assiégea dans Jérusalem avec une armée immense : elle périt en une nuit par la main d'un ange. Ezéchias, délivré d'une manière si admirable, servit Dieu, avec tout son peuple, plus fidèlement que jamais. Mais après la mort de ce prince³, et sous son fils Manassés, le peuple ingrat oublia Dieu, et les désordres s'y multiplièrent. L'Etat populaire se formait alors parmi les Athéniens⁴, et ils commencèrent à choisir les archontes annuels, dont le premier fut Créon.

Pendant que l'impiété s'augmentait dans le royaume de Juda, la puissance des rois d'Assyrie, qui devait en être les vengeurs, s'accrut sous Asaraddon, fils de Sennachérib. Il réunit le royaume de Babylone à celui de Ninive⁵, et égala dans la grande Asie la puissance des premiers Assyriens. Les Mèdes commençaient aussi à se rendre considérables. Déjocès, leur premier roi, que quelques-uns prennent pour l'Arphaxad nommé dans le livre de Judith, fonda la superbe ville d'Ecbatanes, et jeta les fondements d'un grand empire. Ils l'avaient mis sur le trône pour couronner ses vertus, et mettre fin aux désordres que l'anarchie causait parmi eux⁶. Conduits par un si grand roi, ils se soutenaient contre leurs voisins; mais ils ne s'étendaient pas. Rome s'accroissait, mais faiblement. Sous Tullus Hostilius, son troisième roi⁷, et par le fameux combat des Horaces et des Curiaces, Albe fut vaincue et ruinée; ses citoyens incorporés à la ville victorieuse l'agrandirent et la fortifièrent. Romulus avait pratiqué le premier ce moyen d'augmenter la ville, où il reçut les Sabins et les autres peuples vaincus. Ils oublièrent leur défaite et devenaient des sujets affectionnés. Rome en étendant ses conquêtes réglait sa milice; et ce fut sous Tullus Hostilius qu'elle commença à apprendre cette belle discipline, qui la rendit dans la suite maîtresse de l'univers. Le royaume d'Egypte affaibli par ses longues divisions⁸, se rétablissait sous Psammétique. Ce prince, qui devait son salut aux Ioniens et aux Cariens, les établit dans l'Egypte, fermée jusqu'alors aux étrangers. A cette occasion les Egyptiens entrèrent en commerce avec les Grecs; et depuis ce temps aussi l'histoire d'Egypte, jusque-là mêlée de fables pompeuses par l'artifice des prêtres, commence, selon Hérodote⁹, à avoir de la certitude.

Cependant les rois d'Assyrie devenaient de plus en plus redoutables à tout l'Orient. Saosduchin, fils

d'Asaraddon¹, qu'on croit être le Nabuchodonosor du livre de Judith, défit en bataille rangée² Arphaxad, roi des Mèdes, quel qu'il soit. Si ce n'est pas Déjocès lui-même, premier fondateur d'Ecbatanes, ce peut être Phraorte ou Aphaarte son fils, qui en éleva les murailles. Enflé de sa victoire, le superbe roi d'Assyrie entreprit de conquérir toute la terre. Dans ce dessein, il passa l'Euphrate, et ravagea tout jusqu'en Judée. Les Juifs avaient irrité Dieu et s'étaient abandonnés à l'idolâtrie à l'exemple de Manassés : mais ils avaient fait pénitence avec ce prince; Dieu les prit aussi en sa protection. Les conquêtes de Nabuchodonosor et d'Holopherne son général furent tout à coup arrêtées par la main d'une femme. Déjocès, quoique battu par les Assyriens, laissa son royaume en état de s'accroître sous ses successeurs. Pendant que Phraorte son fils, et Cyaxare, fils de Phraorte, subjuguèrent la Perse, et poussaient leurs conquêtes dans l'Asie Mineure jusques aux bords de l'Halys, la Judée vit passer le règne détestable d'Amon, fils de Manassés³; et Josias, fils d'Amon, sage dès l'enfance, travaillait à réparer⁴ les désordres causés par l'impiété des rois ses prédécesseurs. Rome, qui avait pour roi Ancus Martius, domptait quelques Latins sous sa conduite, et continuant à se faire des citoyens de ses ennemis, elle les renfermait dans ses murailles. Ceux de Veies, déjà affaiblis par Romulus, firent de nouvelles pertes. Ancus poussa ses conquêtes jusqu'à la mer voisine⁵, et bâtit la ville d'Ostie à l'embouchure du Tibre.

En ce temps, le royaume de Babylone fut envahi par Nabopolassar. Ce traître, que Chinaladan, autrement Sarac, avait fait général de ses armées contre Cyaxare, roi des Mèdes, se joignit avec Astyage, fils de Cyaxare, prit Chinaladan dans Ninive, détruisit cette grande ville si longtemps maîtresse de l'Orient, et se mit sur le trône de son maître. Sous un prince si ambitieux, Babylone s'enorgueillit. La Judée, dont l'impiété croissait sans mesure, avait tout à érainder. Le saint roi Josias⁶ suspendit pour un peu de temps, par son humilité profonde, le châtement que son peuple avait mérité : mais le mal s'augmenta sous ses enfants⁷. Nabuchodonosor II, plus terrible que son père Nabopolassar, lui succéda⁸. Ce prince nourri dans l'orgueil, et toujours exercé à la guerre, fit des conquêtes prodigieuses en Orient et en Occident; et Babylone menaçait toute la terre de la mettre en servitude. Ses menaces eurent bientôt leur effet à l'égard du peuple de Dieu. Jérusalem fut abandonnée à ce superbe vainqueur, qui la prit par trois fois : la première au commencement de son règne et à la quatrième année du règne de Joakim, d'où commencent les soixante-dix ans de la captivité de Babylone, marqués par le prophète Jérémie⁹; la seconde, sous Jéchonias, ou Joachin fils de Joakim¹⁰; et la dernière, sous Sédécias¹¹, où la ville fut renversée de fond en comble, le temple réduit en cendres et le roi mené captif à Babylone,

1. An de Rome 40; dev. J.-C. 714. — 2. An de Rome 44; dev. J.-C. 710. — 3. An de Rome 56; dev. J.-C. 698. — 4. An de Rome 67; dev. J.-C. 687. — 5. An de Rome 73; dev. J.-C. 681. — 6. *Herod.*, l. I, c. 96. — 7. An de Rome 83; dev. J.-C. 671. — 8. An de Rome 84; dev. J.-C. 670. — 9. *Herod.*, lib. II, c. 154.

1. An de Rome 97; dev. J.-C. 657. — 2. An de Rome 98; dev. J.-C. 656. — 3. An de Rome 111; dev. J.-C. 643. — 4. An de Rome 113; dev. J.-C. 644. — 5. An de Rome 128; dev. J.-C. 626. — 6. An de Rome 130; dev. J.-C. 624. — 7. An de Rome 144; dev. J.-C. 610. — 8. An de Rome 147; dev. J.-C. 607. — 9. *Jer.*, xxv, 11, 12; xxix, 10. — 10. An de Rome 155; dev. J.-C. 599. — 11. An de Rome 156; dev. J.-C. 598.

avec Saraïa, souverain pontife, et la meilleure partie du peuple. Les plus illustres de ces captifs furent les prophètes Ezéchiel et Daniel. On compte aussi parmi eux les trois jeunes hommes que Nabuchodonosor ne put forcer à adorer sa statue, ni les consumer par les flammes.

La Grèce était florissante, et ses sept sages se rendaient illustres. Quelque temps devant la dernière désolation de Jérusalem¹, Solon, l'un de ces sept sages, donnait des lois aux Athéniens, établissait la liberté sur la justice: les Phocéens d'Ionie² menaient à Marseille leur première colonie. Tarquin l'ancien, roi de Rome, après avoir subjugué une partie de la Toscane, et orné la ville de Rome par des ouvrages magnifiques, acheva son règne. De son temps, les Gaulois, conduits par Bellovèse³, occupèrent dans l'Italie tous les environs du Pô, pendant que Ségovèse son frère mena bien avant dans la Germanie un autre essaim de la nation. Servius Tullius, successeur de Tarquin, établit le cens, ou le dénombrement des citoyens distribués en certaines classes, par où cette grande ville se trouva réglée comme une famille particulière. Nabuchodonosor embellissait Babylone, qui s'était enrichie des dépouilles de Jérusalem et de l'Orient. Elle n'en jouit pas longtemps. Ce roi, qui l'avait ornée avec tant de magnificence, vit en mourant la perle prochaine de cette superbe ville⁴. Son fils Evilmerodac⁵, que ses débauches rendaient odieux, ne dura guère, et fut tué⁶ par Nériglissor, son beau-frère, qui usurpa le royaume. Pisistrate usurpa aussi dans Athènes l'autorité souveraine, qu'il sut conserver trente ans durant, parmi beaucoup de vicissitudes, et qu'il laissa même à ses enfants. Nériglissor ne put souffrir la puissance des Mèdes, qui s'agrandissaient en Orient, et leur déclara la guerre. Pendant qu'Aslyage, fils de Cyaxare I, se préparait à la résistance, il mourut et laissa cette guerre à soutenir à Cyaxare II son fils, appelé par Daniel Darius le Mède.

Celui-ci nomma pour général de son armée⁷, Cyrus, fils de Mandane, sa sœur, et de Cambyse, roi de Perse, sujet à l'empire des Mèdes. La réputation de Cyrus, qui s'était signalé en diverses guerres sous Aslyage, son grand-père, réunit la plupart des rois d'Orient sous les étendards de Cyaxare. Il prit, dans sa ville capitale, Crésus, roi de Lydie⁸, et jouit de ses richesses immenses; il dompta les autres alliés des rois de Babylone⁹, et étendit sa domination non-seulement sur la Syrie, mais encore bien avant dans l'Asie Mineure¹⁰. Enfin il marcha contre Babylone; il la prit et la soumit à Cyaxare, son oncle, qui, n'étant pas moins touché de sa fidélité que de ses exploits, lui donna sa fille unique et son héritière en mariage. Dans le règne de Cyaxare, Daniel¹¹, déjà honoré, sous les règnes précédents, de plusieurs célestes visions, où il vit passer devant lui en figures si manifestes tant de rois et tant d'empires, apprit, par une nouvelle révélation, ces septante fameuses se-

maines, où les temps du Christ et la destinée du peuple juif sont expliqués. C'était des semaines d'années si bien qu'elles contenaient quatre cent quatre-vingt-dix ans; et cette manière de compter était ordinaire aux Juifs, qui observaient la septième année aussi bien que le septième jour avec un repos religieux. Quelque temps après cette vision, Cyaxare mourut¹, aussi bien que Cambyse, père de Cyrus; et ce grand homme, qui leur succéda, joignit le royaume de Perse, obscur jusqu'alors, au royaume des Mèdes, si fort augmenté par ses conquêtes. Ainsi il fut maître paisible de tout l'Orient, et fonda le plus grand empire qui eût été dans le monde. Mais ce qu'il faut le plus remarquer, pour la suite de nos Epoque, c'est que ce grand conquérant, dès la première année de son règne, donna son décret pour rétablir le temple de Dieu en Jérusalem, et les Juifs dans la Judée.

Il faut un peu s'arrêter en cet endroit, qui est le plus embrouillé de toute la chronologie ancienne, par la difficulté de concilier l'histoire profane avec l'histoire sainte. Vous aurez sans doute, Monseigneur, déjà remarqué que ce que je raconte de Cyrus est fort différent de ce que vous en avez lu dans Justin; qu'il ne parle point de ce second royaume des Assyriens, ni de ces fameux rois d'Assyrie et de Babylone, si célèbres dans l'histoire sainte; et qu'enfin mon récit ne s'accorde guère avec ce que nous raconte cet auteur, des trois premières monarchies, de celle des Assyriens finie en la personne de Sardanapale, de celle des Mèdes finie en la personne d'Aslyage, grand-père de Cyrus, et de celle des Perses, commencée par Cyrus et détruite par Alexandre.

Vous pouvez joindre à Justin, Diodore avec la plupart des auteurs grecs et latins, dont les écrits nous sont restés, qui racontent ces histoires d'une autre manière que celle que j'ai suivie, comme plus conforme à l'Écriture.

Mais ceux qui s'étonnent de trouver l'histoire profane en quelques endroits peu conforme à l'histoire sainte, devraient remarquer en même temps qu'elle s'accorde encore moins avec elle-même. Les Grecs nous ont raconté les actions de Cyrus en plusieurs manières différentes. Hérodote en remarque trois, outre celle qu'il a suivie², et il ne dit pas qu'elle soit écrite par des auteurs plus anciens ni plus recevables que les autres. Il remarque encore lui-même³ que la mort de Cyrus est racontée diversement, et qu'il a choisi la manière qui lui a paru la plus vraisemblable, sans l'autoriser davantage. Xénophon, qui a été en Perse au service du jeune Cyrus, frère d'Artaxerxès, nommé Mnémon, a pu s'instruire de plus près, de la vie et de la mort de l'ancien Cyrus, dans les annales des Perses et dans la tradition de ce pays; et pour peu qu'on soit instruit de l'antiquité, on n'hésitera pas à préférer, avec saint Jérôme⁴, Xénophon, un si sage philosophe, aussi bien qu'un si habile capitaine, à Ctésias, auteur fabuleux, que la plupart des Grecs ont copié, comme Justin et les Latins ont fait les Grecs; et plutôt même qu'Hérodote, quoiqu'il soit très-judicieux. Ce qui me détermine à ce choix, c'est que l'histoire de Xénophon, plus suivie et

1. An de Rome 160; dev. J.-C. 591. — 2. An de Rome 176; dev. J.-C. 578. — 3. An de Rome 188; dev. J.-C. 566. — 4. *Ibid.*, apud. *Euseb.*, *Præp. Ev.*, l. IX, c. 41. — 5. An de Rome 192; dev. J.-C. 562. — 6. An de Rome 191; dev. J.-C. 560. — 7. An de Rome 195; dev. J.-C. 559. — 8. An de Rome 206; dev. J.-C. 548. — 9. An de Rome 211; dev. J.-C. 543. — 10. An de Rome 210; dev. J.-C. 538. — 11. An de Rome 217; dev. J.-C. 537.

1. An de Rome 218; dev. J.-C. 536. — 2. *Hærod.*, lib. 1, c. 95. — 3. *Ibid.*, c. 114. — 4. *Ibid.*, in *Dan.*, c. v.

plus vraisemblable en elle-même, a encore cet avantage, qu'elle est plus conforme à l'Écriture, qui, par son antiquité et par le rapport des affaires du peuple juif avec celles de l'Orient, mériterait d'être préférée à toutes les histoires grecques, quand d'ailleurs on ne saurait pas qu'elle a été dictée par le Saint-Esprit.

Quant aux trois premières monarchies, ce qu'en ont écrit la plupart des Grecs a paru douteux aux plus sages de la Grèce. Platon fait voir en général, sous le nom des prêtres d'Égypte, que les Grecs ignoraient profondément les antiquités¹; et Aristote a rangé parmi les conteurs de fables², ceux qui ont écrit les Assyriaques.

C'est que les Grecs ont écrit tard; et que voulant divertir par les histoires anciennes la Grèce toujours curieuse, ils les ont composées sur des mémoires confus, qu'ils se sont contentés de mettre dans un ordre agréable, sans se trop soucier de la vérité.

Et certainement la manière dont on arrange ordinairement les trois premières monarchies est visiblement fabuleuse. Car, après qu'on a fait périr sous Sardanapale l'empire des Assyriens, on fait paraître sur le théâtre les Mèdes, et puis les Perses; comme si les Mèdes avaient succédé à toute la puissance des Assyriens, et que les Perses se fussent établis en ruinant les Mèdes.

Mais au contraire, il paraît certain que lorsqu'Arbace révolta les Mèdes contre Sardanapale, il ne fit que les affranchir, sans leur soumettre l'empire d'Assyrie. Hérodote distingue le temps de leur affranchissement d'avec celui de leur premier roi Déjocès³; et, selon la supputation des plus habiles chronologistes, l'intervalle entre ces deux temps doit avoir été environ de quarante ans. Il est d'ailleurs constant par le témoignage uniforme de ce grand historien et de Xénophon⁴, pour ne point ici parler des autres, que durant les temps qu'on attribue à l'empire des Mèdes, il y avait en Assyrie des rois très-puissants que tout l'Orient redoutait, et dont Cyrus abattit l'empire par la prise de Babylone.

Si donc la plupart des Grecs, et les Latins qui les ont suivis, ne parlent point de ces rois babyloniens, s'ils ne donnent aucun rang à ce grand royaume parmi les premières monarchies dont ils racontent la suite; enfin si nous ne voyons presque rien, dans leurs ouvrages, de ces fameux rois Tégathphalasar, Salmanasar, Sennachérib, Nabuchodonosor, et de tant d'autres si renommés dans l'Écriture et dans les histoires orientales; il le faut attribuer, ou à l'ignorance des Grecs plus éloquents dans leurs narrations que curieux dans leurs recherches, ou à la perte que nous avons faite de ce qu'il y avait de plus recherché et de plus exact dans leurs histoires.

En effet, Hérodote avait promis une histoire particulière des Assyriens⁵, que nous n'avons pas, soit qu'elle ait été perdue, ou qu'il n'ait pas eu le temps de la faire; et on peut croire, d'un historien si judicieux, qu'il n'y aurait pas oublié les rois du second empire des Assyriens, puisque même Sen-

nachérib, qui en était l'un, se trouve encore nommé dans les livres que nous avons de ce grand auteur¹, comme roi des Assyriens et des Arabes.

Strabon, qui vivait du temps d'Auguste, rapporte² ce que Mégasthène, auteur ancien et voisin des temps d'Alexandre, avait laissé par écrit sur les fameuses conquêtes de Nabuchodonosor, roi des Chaldéens, à qui il fait traverser l'Europe, pénétrer l'Espagne, et porter ses armes jusqu'aux Colonnes d'Hercule. Elien nomme Tilgamus, roi d'Assyrie³, c'est-à-dire sans difficulté, le Tilgath ou le Tégath de l'Histoire sainte; et nous avons dans Ptolomée un dénombrement des princes qui ont tenu les grands empires, parmi lesquels se voit une longue suite de rois d'Assyrie inconnus aux Grecs, et qu'il est aisé d'accorder avec l'Histoire sacrée.

Si je voulais rapporter ce que nous racontent les annales des Syriens, un Bérosee, un Abydénus, un Nicolas de Damas, je ferais un trop long discours, Josèphe et Eusèbe de Césarée nous ont conservé les précieux fragments de tous ces auteurs⁴, et d'une infinité d'autres qu'on avait entiers de leurs temps, dont le témoignage confirme ce que nous dit l'Écriture sainte touchant les antiquités orientales, et en particulier touchant les histoires assyriennes.

Pour ce qui est de la monarchie des Mèdes, que la plupart des historiens profanes mettent la seconde dans le dénombrement des grands empires, comme séparée de celles des Perses, il est certain que l'Écriture les unit toujours ensemble; et vous voyez, Monseigneur, qu'outre l'autorité des Livres saints, le seul ordre des faits montre que c'est à cela qu'il s'en faut tenir.

Les Mèdes avant Cyrus, quoique puissants et considérables, étaient effacés par la grandeur des rois de Babylone. Mais Cyrus ayant conquis leur royaume par les forces réunies des Mèdes et des Perses, dont il est ensuite devenu le maître par une succession légitime, comme nous l'avons remarqué après Xénophon, il paraît que le grand empire dont il a été le fondateur a dû prendre son nom des deux nations; de sorte que celui des Mèdes et celui des Perses ne sont pas la même chose, quoique la gloire de Cyrus y ait fait prévaloir le nom des Perses.

On peut encore penser qu'avant la guerre de Babylone, les rois des Mèdes ayant étendu leurs conquêtes du côté des colonies grecques de l'Asie Mineure, ont été par ce moyen célèbres parmi les Grecs, qui leur ont attribué l'empire de la grande Asie, parce qu'ils ne connaissaient qu'eux de tous les rois d'Orient. Cependant les rois de Ninive et de Babylone, plus puissants, mais plus inconnus à la Grèce, ont été presque oubliés dans ce qui nous reste d'histoires grecques; et tout le temps qui s'est écoulé depuis Sardanapale jusqu'à Cyrus a été donné aux Mèdes seuls.

Ainsi il ne faut plus tant se donner de peine à concilier en ce point l'histoire profane avec l'Histoire sacrée. Car quant à ce qui regarde le premier royaume des Assyriens, l'Écriture n'en dit

1. Plat., in Tim. — 2. Aristot., Polit., lib. V, cap. 10. — 3. Herod., l. 1, c. 96. — 4. Herod., lib. 1; Xenophon. Cyrop., lib. V, VI, etc. — 5. Idem, lib. 1, c. 106.

1. Herod., lib. 1; Xenophon. Cyrop., lib. II, c. 144. — 2. Strab., lib. XV, int. — 3. Elian., Hist. Anim., lib. XII, c. 21. — 4. Joseph., Ant., lib. IX, c. ult. et lib. X, c. 11; lib. 1, Cont. Apion; Euseb., Præp. Evang., lib. IX.

qu'un mot en passant, et ne nomme ni Ninus fondateur de cet empire, ni, à la réserve de Phul, aucun de ses successeurs, parce que leur histoire n'a rien de commun avec celle du peuple de Dieu. Pour les seconds Assyriens, la plupart des Grecs ou les ont entièrement ignorés, ou, pour ne les avoir pas assez connus, ils les ont confondus avec les premiers.

Quand donc on objectera ceux des auteurs grecs qui arrangent à leur fantaisie les trois premières monarchies, et qui font succéder les Mèdes à l'ancien empire d'Assyrie, sans parler du nouveau, que l'Écriture fait voir si puissant, il n'y a qu'à répondre qu'ils n'ont point connu cette partie d'histoire, et qu'ils ne sont pas moins contraires aux plus curieux et aux mieux instruits des auteurs de leur nation qu'à l'Écriture.

Et ce qui tranche en un mot toute la difficulté, les auteurs sacrés, plus voisins, par les temps et par les lieux, des royaumes d'Orient, écrivant d'ailleurs l'histoire d'un peuple dont les affaires sont si mêlées avec celles de ces grands empires, quand ils n'auraient que cet avantage, pourraient faire taire les Grecs, et les Latins qui les ont suivis.

Si toutefois on s'obstine à soutenir cet ordre célèbre des trois premières monarchies, et que pour garder aux Mèdes seuls le second rang qui leur est donné, on veuille leur assujettir les rois de Babylone, en avouant toutefois qu'après environ cent ans de sujétion, ceux-ci se sont affranchis par une révolte; on sauve en quelque façon la suite de l'histoire sainte, mais on ne s'accorde guère avec les meilleurs historiens profanes, auxquels l'histoire sainte est plus favorable en ce qu'elle unit toujours l'empire des Mèdes à celui des Perses.

Il reste encore à vous découvrir une des causes de l'obscurité de ces anciennes histoires. C'est que comme les rois d'Orient prenaient plusieurs noms, ou si vous voulez plusieurs titres, qui ensuite leur tenaient lieu de nom propre, et que les peuples les traduisaient ou les prononçaient différemment, selon les divers idiomes de chaque langue; des histoires si anciennes, dont il reste si peu de bons mémoires, ont dû être par là fort obscurcies. La confusion des noms en aura sans doute beaucoup mis dans les choses mêmes, et dans les personnes; et de là vient la peine qu'on a de situer dans l'histoire grecque les rois qui ont eu le nom d'Assuérus, autant inconnu aux Grecs que connu aux Orientaux.

Qui croirait en effet que Cyaxare fût le même nom qu'Assuérus, composé du mot *Ky*, c'est-à-dire Seigneur, et du mot *Axare*, qui revient manifestement à Axuérus, ou Assuérus? Trois ou quatre princes ont porté ce nom, quoiqu'ils en eussent encore d'autres. Ainsi il n'y a nul doute que Darius le Mède ne puisse avoir été un Assuérus ou Cyaxare; et tout cadre à lui donner un de ces deux noms. Si on était averti que Nabuchodonosor, Nabucodrosor, et Nabocolassar, ne sont que le même nom, ou que le nom du même homme, on aurait peine à le croire; et cependant la chose est certaine. C'est un nom tiré de Nabo, un des dieux que Babylone adorait, et qu'on insérait dans les noms des rois en différentes manières.

Sargon est Sennachérib; Ozias est Azarias; Sédécias est Mathanias; Joachas s'appelait aussi Selmum: on croit que Soüs ou Sua est le même que Sabacon, roi d'Éthiopie; Asaraddon qu'on prononce indifféremment Esar-Haddon, ou Asorhaddon, est nommé Asénaphar par les Cuthéens¹; on croit que Sardanapale est le même que quelques historiens ont nommé Sarac: et par une bizarrerie dont on ne sait point l'origine, ce même roi se trouve nommé par les Grecs Tonos-Concoléros. Nous avons déjà remarqué que Sardanapale était vraisemblablement Sardan, fils de Phul ou Pul. Mais qui sait si ce Pul ou Phul dont il est parlé dans l'histoire sainte², n'est pas le même que Phalasar? Car une des manières de varier ces noms était de les abrégér, de les allonger, de les terminer en diverses inflexions, selon le génie des langues. Ainsi Tégathphalasar, c'est-à-dire Tégath, fils de Phalasar, pourrait être un des fils de Phul, qui, plus vigoureux que son frère Sardanapale, aurait conservé une partie de l'empire qu'on aurait ôté à sa maison. On pourrait faire une longue liste des Orientaux, dont chacun a eu, dans les histoires, plusieurs noms différents; mais il suffit d'être instruit en général de cette coutume. Elle n'est pas inconnue aux Latins, parmi lesquels les titres et les adoptions ont multiplié les noms en tant de sortes. Ainsi le titre d'Auguste et celui d'Africain sont devenus les noms propres de César Octavien et des Scipions; ainsi les Nérons ont été Césars. La chose n'est pas douteuse, et une plus longue discussion d'un fait si constant est inutile.

Pour ceux qui s'étonneront de ce nombre infini d'années que les Egyptiens se donnent eux-mêmes, je les renvoie à Hérodote, qui nous assure précisément, comme on vient de voir, que leur histoire n'a de certitude que depuis le temps de Psammitique³; c'est-à-dire six à sept cents ans avant Jésus-Christ. Que si l'on se trouve embarrassé de la durée que le commun donne au premier empire des Assyriens, il n'y a qu'à se souvenir qu'Hérodote l'a réduite à cent vingt ans⁴, et qu'il est suivi par Denys d'Halicarnasse, le plus docte des historiens, et par Appin. Et ceux qui après tout cela se trouvent trop resserrés dans la supputation ordinaire des années, pour y ranger à leur gré tous les événements et toutes les dates qu'ils croiront certaines, peuvent se mettre au large tant qu'il leur plaira dans la supputation des Septante, que l'Église leur laisse libre, pour y placer à leur aise tous les rois qu'on veut donner à Ninive, avec toutes les années qu'on attribue à leur règne; toutes les dynasties des Egyptiens, en quelque sorte qu'ils les veulent arranger; et encore dans l'histoire de la Chine, sans même attendre, s'ils veulent, qu'elle soit plus éclaircie.

Je ne prétends plus, Monseigneur, vous embarrasser, dans la suite, des difficultés de chronologie, qui vous sont très-peu nécessaires. Celle-ci était trop importante pour ne la pas éclaircir en cet endroit; et après vous en avoir dit ce qui suffit à notre dessein, je reprends la suite de nos époques.

1. *I. Esdr.*, iv, 2, 10. — 2. *IV. Reg.*, xv, 19; *I. Paralip.*, v, 26. — 3. *Hérod.*, lib. II, c. 151. — 4. *Idem.*, lib. I, c. 95.

HUITIÈME ÉPOQUE.

Cyrus, ou les Juifs rétablis.

Sixième âge du monde.

Ce fut donc 218 ans après la fondation de Rome, 536 ans avant Jésus-Christ, après les soixante-dix ans de la captivité de Babylone¹, et la même année que Cyrus fonda l'empire des Perses, que ce prince, choisi de Dieu pour être le libérateur de son peuple et le restaurateur de son temple, mit la main à ce grand ouvrage. Incontinent après la publication de son ordonnance, Zorobabel, accompagné de Jésus, fils de Josédéc, souverain pontife, ramena les captifs qui rebâtièrent l'autel² et posèrent les fondements du second temple. Les Samaritains, jaloux de leur gloire, voulurent prendre part à ce grand ouvrage; et, sous prétexte qu'ils adoraient le Dieu d'Israël, quoiqu'ils en joignissent le culte à celui de leurs faux dieux, ils prièrent Zorobabel de leur permettre de rebâtir avec lui le temple de Dieu³. Mais les enfants de Juda, qui détestaient leur culte mêlé, rejetèrent leur proposition. Les Samaritains irrités traversèrent leur dessein par toutes sortes d'artifices et de violences. Environ ce temps, Servius Tullius, après avoir agrandi la ville de Rome, conçut le dessein de la mettre en république⁴. Il périt au milieu de ces pensées, par les conseils de sa fille et par le commandement de Tarquin le Superbe, son gendre. Ce tyran envahit le royaume où il exerça durant un long temps toutes sortes de violences. Cependant l'empire des Perses allait croissant : outre ces provinces immenses de la grande Asie, tout ce vaste continent de l'Asie inférieure leur obéit : les Syriens et les Arabes furent assujettis; l'Égypte, si jalouse de ses lois, reçut les leurs⁵. La conquête s'en fit par Cambyse, fils de Cyrus. Ce brutal ne survécut guère à Smerdis son frère⁶, qu'un songe ambigu lui fit tuer en secret. Le mage Smerdis régna quelque temps sous le nom de Smerdis, frère de Cambyse : mais sa fourbe fut bientôt découverte. Les sept principaux seigneurs conjurèrent contre lui, et l'un d'eux fut mis sur le trône⁷. Ce fut Darius fils d'Hystaspe, qui s'appelait dans ses inscriptions le meilleur et le mieux fait de tous les hommes⁸. Plusieurs marques le font reconnaître pour l'Assuérus du livre d'Esther, quoiqu'on n'en convienne pas. Au commencement de son règne, le temple fut achevé, après diverses interruptions causées par les Samaritains⁹. Une haine irréconciliable se mit entre les deux peuples, et il n'y eut rien de plus opposé que Jérusalem et Samarie. C'est du temps de Darius que commence la liberté de Rome et d'Athènes, et la grande gloire de la Grèce. Harmodius et Aristogiton, athéniens, délivrent leur pays¹⁰ d'Hipparque, fils de Pisistrate, et sont tués par ses gardes. Hippias, frère d'Hipparque, tâche en vain de se soutenir. Il est chassé¹¹ : la tyrannie des Pisistratides est entièrement éteinte. Les

Athéniens affranchis dressent des statues à leurs libérateurs, et rétablissent l'état populaire. Hippias se jette entre les bras de Darius, qu'il trouva déjà disposé à entreprendre la conquête de la Grèce, et n'a plus d'espérance qu'en sa protection.

Dans le temps qu'il fut chassé, Rome se défit aussi de ses tyrans. Tarquin le Superbe avait rendu par ses violences la royauté odieuse : l'impudicité de Sexte son fils acheva de la détruire. Lucrece déshonorée se tua elle-même : son sang et les harangues de Brutus animèrent les Romains. Les rois furent bannis, et l'empire consulaire fut établi suivant les projets de Servius Tullius ; mais il fut bientôt affaibli par la jalousie du peuple. Dès le premier consulat, P. Valérius, consul célèbre par ses victoires, devient suspect à ses citoyens ; et il fallut, pour les contenter, établir la loi qui permit d'appeler au peuple, du sénat et des consuls dans toutes les causes où il s'agissait de châtier un citoyen. Les Tarquins chassés trouvèrent des défenseurs ; les rois voisins regardèrent leur bannissement comme une injure faite à tous les rois ; et Porsenna, roi des Clusiens, peuple d'Etrurie², prit les armes contre Rome. Réduite à l'extrémité, et presque prise, elle fut sauvée par la valeur d'Horatius Coclès. Les Romains firent des prodiges pour leur liberté : Scévola, jeune citoyen, se brûla la main qui avait manqué Porsenna. Clélie, une jeune fille, étonna ce prince par sa hardiesse. Porsenna laissa Rome en paix, et les Tarquins demeurèrent sans ressource. Hippias, pour qui Darius se déclara³, avait de meilleures espérances. Toute la Perse se remua en sa faveur, et Athènes était menacée d'une grande guerre. Durant que Darius⁴ en faisait les préparatifs, Rome, qui s'était si bien défendue contre les étrangers, pensa périr par elle-même ; la jalousie s'était réveillée entre les patriciens et le peuple ; la puissance consulaire, quoique déjà modérée par la loi de P. Valérius, parut encore excessive à ce peuple trop jaloux de sa liberté. Il se retira au mont Aventin : les conseils violents furent inutiles ; le peuple ne put être ramené que par les paisibles remontrances de Ménénius Agrippa ; mais il fallut trouver des tempéraments, et donner au peuple des tribuns pour le défendre contre les consuls. La loi qui établit cette nouvelle magistrature, fut appelée la loi sacrée ; et ce fut là que commencèrent les tribuns du peuple. Darius avait enfin éclaté contre la Grèce. Son gendre Mardonius, après avoir traversé l'Asie, croyait accabler les Grecs par le nombre de ses soldats⁵ ; mais Miltiade défit cette armée immense dans la plaine de Marathon, avec dix mille Athéniens. Rome battait tous ses ennemis aux environs, et semblait n'avoir à craindre que d'elle-même. Coriolan, zélé patricien et le plus grand de ses capitaines, chassé malgré ses services, par la faction populaire, médita la ruine de sa patrie⁶, mena les Volsques contre elle, la réduisit à l'extrémité⁷ et ne put être apaisé que par sa mère.

La Grèce ne jouit pas longtemps du repos que la bataille de Marathon lui avait donné. Pour ven-

1. An de Rome 218; dev. J.-C. 536. — 2. An de Rome 219; dev. J.-C. 535. — 3. *I. Esd.*, iv, 2, 3. — 4. An de Rome 221; dev. J.-C. 533. — 5. An de Rome 229; dev. J.-C. 525. — 6. An de Rome 232; dev. J.-C. 522. — 7. An de Rome 233; dev. J.-C. 521. — 8. *Herod.*, lib. IV, c. 91. — 9. *I. Esdr.*, v, vi — 10. An de Rome 241; dev. J.-C. 513. — 11. An de Rome 244; dev. J.-C. 510.

1. An de Rome 245; dev. J.-C. 509. — 2. An de Rome 247; dev. J.-C. 507. — 3. An de Rome 254; dev. J.-C. 500. — 4. An de Rome 261; dev. J.-C. 493. — 5. An de Rome 264; dev. J.-C. 490. — 6. An de Rome 265; dev. J.-C. 489. — 7. An de Rome 266; dev. J.-C. 488.

ger l'affront de la Perse et de Darius¹, Xerxès son fils et son successeur et petit-fils de Cyrus par sa mère Atosse, ataquâ les Grecs avec onze cent mille combattants (d'autres disent dix-sept cent mille), sans compter son armée navale de douze cents vaisseaux. Léonidas, roi de Sparte, qui n'avait que trois cents hommes, lui en tua vingt mille au passage des Thermopyles, et périt avec les siens. Par les conseils de Thémistocle, athénien, l'armée navale de Xerxès est défaite la même année près de Salamine. Ce prince repasse l'Hellespont avec frayeur²; et un an après, son armée de terre, que Mardonius commandait, est taillée en pièces auprès de Platée, par Pausanias, roi de Lacédémone, et par Aristide, athénien, appelé le Juste. La bataille se donna le matin; et le soir de cette fameuse journée, les Grecs Ioniens, qui avaient secouru le jour des Perses, leur tuèrent trente mille hommes dans la bataille de Mycale, sous la conduite de Léotychides. Ce général, pour encourager ses soldats, leur dit que Mardonius venait d'être défait dans la Grèce. La nouvelle se trouva véritable, ou par un effet prodigieux de la renommée, ou plutôt par une heureuse rencontre; et tous les Grecs de l'Asie Mineure se mirent en liberté. Cette nation remportait partout de grands avantages; et un peu auparavant les Carthaginois, puissants alors, furent battus dans la Sicile, où ils voulaient étendre leur domination, à la sollicitation des Perses. Malgré ce mauvais succès, ils ne cessèrent depuis de faire de nouveaux desseins sur une île si commode à leur assurer l'empire de la mer, que leur république affectait. La Grèce le tenait alors; mais elle ne regardait que l'Orient et les Perses.

Pausanias³ venait d'affranchir l'île de Chypre de leur joug, quand il conçut le dessein d'asservir son pays⁴. Tous ses projets furent vains, quoique Xerxès lui promit tout : le traître fut trahi par celui qu'il aimait le plus, et son infâme amour lui coûta la vie⁵. La même année, Xerxès fut tué par Artaban son capitaine des gardes⁶, soit que ce perfide voulût occuper le trône de son maître, ou qu'il craignit les rigueurs d'un prince dont il n'avait pas exécuté assez promptement les ordres cruels. Artaxerxe à la Longue-Main, son fils, commença son règne, et reçut peu de temps après une lettre de Thémistocle⁷, qui, proscrit par ses citoyens, lui offrit ses services contre les Grecs. Il sut estimer autant qu'il le devait un capitaine si renommé et lui fit un grand établissement, malgré la jalousie des Satrapes. Ce roi magnanime⁸ protégea le peuple juif⁹; et dans sa vingtième année, que ses suites rendent mémorable, il permit à Néhémias de rétablir Jérusalem avec ses murailles¹⁰. Ce décret d'Artaxerxe diffère de celui de Cyrus, en ce que celui de Cyrus regardait le temple, et celui-ci est fait pour la ville. À ce décret prévu par Daniel, et marqué dans sa prophétie¹¹, les quatre cent quatre-vingt-dix ans de ses semaines commencent.

Cette importante date a de solides fondements.

Le bannissement de Thémistocle est placé, dans la Chronique d'Eusèbe, à la dernière année de la 76^e olympiade, qui revient à l'an 280 de Rome. Les autres chronologistes le mettent un peu au-dessous : la différence est petite, et les circonstances du temps assurent la date d'Eusèbe. Elles se tirent de Thucydide, historien très-exact; et ce grave auteur, contemporain presque, aussi bien que citoyen, de Thémistocle, lui fait écrire sa lettre au commencement du règne d'Artaxerxe¹. Cornélius Népos, auteur ancien et judicieux autant qu'élégant, ne veut pas qu'on doute de cette date après l'autorité de Thucydide² : raisonnement d'autant plus solide, qu'un autre auteur plus ancien encore que Thucydide s'accorde avec lui. C'est Charon de Lampsaque cité par Plutarque³; et Plutarque ajoute lui-même que les Annales, c'est-à-dire celles de Perse, sont conformes à ces deux auteurs. Il ne les suit pourtant pas, mais il n'en dit aucune raison; et les historiens qui commencent huit ou neuf ans plus tard le règne d'Artaxerxe, ne sont ni du temps, ni d'une si grande autorité. Il paraît donc indubitable qu'il en faut placer le commencement vers la fin de la 76^e olympiade, et approchant de l'année 280 de Rome; par où la vingtième année de ce prince doit arriver vers la fin de la 81^e olympiade, et environ l'an 300 de Rome. Au reste, ceux qui rejettent plus bas le commencement d'Artaxerxe, pour concilier les auteurs, sont réduits à conjecturer que son père l'avait du moins associé au royaume quand Thémistocle écrivit sa lettre; et en quelque façon que ce soit, notre date est assurée. Ce fondement étant posé, le reste du compte est aisé à faire, et la suite le rendra sensible. Après le décret d'Artaxerxe, les Juifs travaillèrent à rétablir leur ville et ses murailles, comme Daniel l'avait prédit⁴. Néhémias conduisit l'ouvrage avec beaucoup de prudence et de fermeté, au milieu de la résistance des Samaritains, des Arabes et des Ammonites. Le peuple fit un effort, et Elia-sib, souverain pontife, l'anima par son exemple.

Cependant les nouveaux magistrats qu'on avait donnés au peuple romain, augmentaient les divisions de la ville; et Rome, formée sous des rois, manquait des lois nécessaires à la bonne constitution d'une république. La réputation de la Grèce, plus célèbre encore par son gouvernement que par ses victoires, excita les Romains à se régler sur son exemple. Ainsi ils envoyèrent des députés⁵ pour rechercher les lois des villes de Grèce, et surtout celles d'Athènes, plus conformes à l'état de leur république. Sur ce modèle, dix magistrats absolus, qu'on créa l'année d'après⁶, sous le nom de *décemvirs*, rédigèrent les lois des Douze Tables, qui sont le fondement du droit romain. Le peuple⁷, ravi de l'équité avec laquelle ils les composèrent, leur laissa empiéter le pouvoir suprême, dont ils usèrent tyranniquement: Il se fit alors de grands mouvements⁸ par l'intempérance d'Appius Claudius, un des *décemvirs*, et par le meurtre de Virginie, que son père aima mieux tuer de sa propre main que de la laisser abandonnée à la passion d'Appius. Le sang de cette seconde Lucrèce

1. An de Rome 274; dev. J.-C. 480. — 2. An de Rome 275; dev. J.-C. 479. — 3. An de Rome 277; dev. J.-C. 477. — 4. An de Rome 278; dev. J.-C. 476. — 5. An de Rome 280; dev. J.-C. 474. — 6. *Arist., Polit.*, lib. V, c. 10. — 7. An du monde 281; dev. J.-C. 473. — 8. An de Rome 287; dev. J.-C. 467. — 9. *I. Esdr.*, vii, 10. — 10. An de Rome 300; dev. J.-C. 454; *I. Esdr.*, i, 4; vi, 3; *II. Esdr.*, ii, 1, 2. — 11. *Dan.*, ix, 25.

1. *Thucyd.*, lib. 1. — 2. *Corn. Nepos. in Themist.*, c. 9. — 3. *Plutarg. in Themist.* — 4. *Dan.*, ix, 25. — 5. An de Rome 302; dev. J.-C. 452. — 6. An de Rome 303; dev. J.-C. 451. — 7. An de Rome 304; dev. J.-C. 450. — 8. An de Rome 305; dev. J.-C. 449.

réveilla le peuple romain, et les décemvirs furent chassés.

Pendant que les lois romaines se formaient sous les décemvirs, Esdras, docteur de la loi, et Néhémias, gouverneur du peuple de Dieu nouvellement rétabli dans la Judée, réformaient les abus, et faisaient observer la loi de Moïse qu'ils observaient les premiers¹. Un des principaux articles de leur réformation fut d'obliger tout le peuple, et principalement les prêtres, à quitter les femmes étrangères qu'ils avaient épousées contre la défense de la loi. Esdras mit en ordre les Livres saints, dont il fit une exacte révision, et ramassa les anciens mémoires du peuple de Dieu pour en composer les deux livres des Paralipomènes ou Chroniques, auxquelles il ajouta l'histoire de son temps, qui fut achevée par Néhémias. C'est par leurs livres que se termine cette longue histoire que Moïse avait commencée, et que les auteurs suivants continuèrent sans interruption jusqu'au rétablissement de Jérusalem. Le reste de l'histoire sainte n'est pas écrit dans la même suite. Pendant qu'Esdras et Néhémias faisaient la dernière partie de ce grand ouvrage, Hérodote, que les auteurs profanes appellent le père de l'histoire, commençait à écrire. Ainsi les derniers auteurs de l'histoire sainte se rencontrent avec le premier auteur de l'histoire grecque; et quand elle commence, celle du peuple de Dieu, à la prendre seulement depuis Abraham, enfermait déjà quinze siècles. Hérodote n'avait garde de parler des Juifs dans l'histoire qu'il nous a laissée; et les Grecs n'avaient besoin d'être informés que des peuples que la guerre, le commerce, ou un grand éclat leur faisait connaître. La Judée, qui commençait à peine à se relever de sa ruine, n'attirait pas les regards.

Ce fut dans des temps si malheureux que la langue hébraïque commença à se mêler de langage chaldaïque, qui était celui de Babylone durant le temps que le peuple y fut captif; mais elle était encore entendue du temps d'Esdras, de la plus grande partie du peuple, comme il paraît par la lecture qu'il fit faire des livres de la loi « hautement et intelligiblement en présence de tout le » peuple, hommes et femmes en grand nombre, » et de tous ceux qui pouvaient entendre; et tout » le monde entendait pendant la lecture². » Depuis ce temps, peu à peu elle cessa d'être vulgaire. Durant la captivité, et ensuite par le commerce qu'il fallut avoir avec les Chaldéens, les Juifs apprirent la langue chaldaïque, assez approchant de la leur, et qui avait presque le même génie. Cette raison leur fit changer l'ancienne figure des lettres hébraïques, et ils écrivirent l'hébreu avec les lettres des Chaldéens, plus usitées parmi eux, et plus aisées à former. Ce changement fut aisé entre deux langues voisines dont les lettres étaient de même valeur, et ne différaient que dans la figure. Depuis ce temps, on ne trouve l'écriture sainte parmi les Juifs qu'en caractères chaldaïques.

J'ai dit que l'écriture ne se trouve parmi les Juifs qu'en ces caractères. Mais on a trouvé de nos jours, entre les mains des Samaritains, un Penta-

teuque en anciens caractères hébraïques, tels qu'on les voit dans les médailles et dans tous les monuments des siècles passés. Ce Pentateuque ne diffère en rien de celui des Juifs, si ce n'est qu'il y a un endroit falsifié en faveur du culte public, que les Samaritains soutenaient que Dieu avait établi sur la montagne de Garizim, près de Samarie, comme les Juifs soutenaient que c'était dans Jérusalem. Il y a encore quelque différence, mais légères. Il est constant que les anciens Pères, et entre autres Eusèbe et saint Jérôme, ont vu cet ancien Pentateuque Samaritain; et qu'on trouve, dans celui que nous avons, tous les caractères de celui dont ils ont parlé.

Pour entendre parfaitement les antiquités du peuple de Dieu, il faut ici en peu de mots, faire l'histoire des Samaritains et de leur Pentateuque. Il faut pour cela se souvenir qu'après Salomon¹, et en punition de ses excès sous Roboam son fils, Jéroboam sépara dix tribus du royaume de Juda, et forma le royaume d'Israël, dont la capitale fut Samarie².

Ce royaume, ainsi séparé, ne sacrifia plus dans le temple de Jérusalem, et rejeta toutes les Écritures faites depuis David et Salomon, sans se soucier non plus des ordonnances de ces deux rois, dont l'un avait préparé le temple, et l'autre l'avait construit et dédié.

Rome fut fondée l'an du monde 3250; et trente-trois ans après, c'est-à-dire l'an du monde 3283, les dix tribus schismatiques furent transportées à Ninive, et dispersées parmi les Gentils.

Sous Asaraddon, roi d'Assyrie, les Cuthéens furent envoyés³ pour habiter Samarie⁴. C'étaient des peuples d'Assyrie, qui furent depuis appelés Samaritains. Ceux-ci joignirent le culte de Dieu avec celui des idoles, et obtinrent d'Asaraddon un prêtre israélite qui leur apprit le service du Dieu du pays, c'est-à-dire les observances de la loi de Moïse. Mais leur prêtre ne leur donna que les livres de Moïse dont les dix tribus révoltées avaient conservé la vénération, sans y joindre d'autres Livres saints, pour les raisons que l'on vient de voir.

Ces peuples ainsi instruits ont toujours persisté dans la haine que les dix tribus avaient contre les Juifs; et lorsque Cyrus permit aux Juifs⁵ de rétablir le temple de Jérusalem, les Samaritains traversèrent autant qu'ils purent leur dessein⁶, en faisant semblant néanmoins d'y vouloir prendre part, sous prétexte qu'ils adoraient le Dieu d'Israël, quoiqu'ils en joignissent le culte avec celui de leurs fausses divinités.

Ils persistèrent toujours à traverser les desseins des Juifs lorsqu'ils rebâtissaient leur ville sous la conduite de Néhémias; et les deux nations furent toujours ennemies.

On voit ici la raison pourquoi ils ne changèrent pas avec les Juifs les caractères hébreux en caractères chaldaïques. Ils n'avaient garde d'imiter les Juifs, non plus qu'Esdras leur grand docteur, puisqu'ils les avaient en exécration; c'est pourquoi leur Pentateuque se trouve écrit en anciens caractères hébraïques, ainsi qu'il a été dit.

1. An du monde, 3029; dev. J.-C. 975. — 2. An du monde 3080; dev. J.-C. 924. — 3. An de Rome 77; dev. J.-C. 677. — 4. IV. Reg., xvii, 24; I. Esdr., iv, 2. — 5. An de Rome 219; dev. J.-C. 535. — 6. I. Esdr., iv, 2, 3.

1. I. Esdr., ix, 40; II. Esdr., xiii; Deut., xxii, 3. — 2. Esdras., viii, 5, 6, 8.

Alexandre leur permit¹ de bâtir le temple de Garizim. Manassès, frère de Jaddus, souverain pontife des Juifs, qui embrassa le schisme des Samaritains, obtint la permission de bâtir ce temple; et c'est apparemment sous lui qu'ils commencèrent à quitter le culte des faux dieux, ne différant d'avec les Juifs qu'en ce qu'ils le voulaient servir, non point dans Jérusalem, comme Dieu l'avait ordonné, mais sur le mont Garizim.

On voit ici la raison pourquoi ils ont falsifié, dans leur Pentateuque, l'endroit où il est parlé de la montagne de Garizim, dans le dessein de montrer que cette montagne était bénite de Dieu et consacrée à son culte, et non pas Jérusalem.

La haine entre les deux peuples subsista toujours : les Samaritains soutenaient que leur temple de Garizim devait être préféré à celui de Jérusalem. La contestation fut émue devant Ptolémée Philométor, roi d'Égypte. Les Juifs, qui avaient pour eux la succession et la tradition manifeste, gagnèrent leur cause par un jugement solennel².

Les Samaritains³ qui, durant la persécution d'Antiochus et des rois de Syrie, se joignirent toujours à eux contre les Juifs, furent subjugués par Jean Hircan⁴, fils de Simon, qui renversa leur temple de Garizim, mais qui ne les put empêcher de continuer leur service sur la montagne où il était bâti, ni réduire ce peuple opiniâtre à venir adorer dans le temple de Jérusalem.

De là vient que du temps de Jésus-Christ, on voit encore les Samaritains attachés au même culte et condamnés par Jésus-Christ⁵.

Ce peuple a toujours subsisté depuis ce temps-là en deux ou trois endroits de l'Orient. Un de nos voyageurs l'a connu, et nous en a rapporté le texte du Pentateuque qu'on appelle Samaritain, dont on voit à présent l'antiquité; et on entend parfaitement toutes les raisons pour lesquelles il est demeuré en l'état où nous le voyons.

Quant aux Juifs que nous avons vus répandus dans les villes grecques, ils oublièrent non-seulement leur ancienne langue, qui était l'hébreu, mais encore le chaldéen, que la captivité leur avait appris. Ils se firent un grec mêlé d'hébraïsme, qu'on appelle le langage *hellénistique*, dans lequel les Septante et tout le Nouveau Testament sont écrits : et ce langage s'étendait non-seulement dans la Grèce proprement dite, mais encore dans l'Égypte et dans la Syrie, et généralement dans tous les pays où les successeurs d'Alexandre avaient établi la langue grecque.

Les Juifs vivaient avec douceur sous l'autorité d'Artaxerxe. Ce prince réduit par Cimon, fils de Miltiade, général des Athéniens, à faire une paix honteuse, désespéra de vaincre les Grecs par la force, et ne songea plus qu'à profiter de leurs divisions. Il en arriva de grandes entre les Athéniens et les Lacédémoniens. Ces deux peuples, jaloux l'un de l'autre, partagèrent toute la Grèce. Périclès, athénien⁶, commença la guerre du Péloponèse, durant laquelle Thémamène, Thrasybule et Alcibiade, athéniens, se rendent célèbres. Brasidas et Myndare, lacédémoniens, y meurent en com-

battant pour leur pays. Cette guerre dura vingt-sept ans, et finit à l'avantage de Lacédémone, qui avait mis dans son parti Darius nommé le Bâtard, fils et successeur d'Artaxerxe. Lysandre, général de l'armée navale des Lacédémoniens, prit Athènes⁷, et en changea le gouvernement. Mais la Perse s'aperçut bientôt qu'elle avait rendu les Lacédémoniens trop puissants. Ils soutinrent le jeune Cyrus⁸ dans sa révolte contre Artaxerxe, son aîné, appelé Mnémon à cause de son excellente mémoire, fils et successeur de Darius. Ce jeune prince, sauvé de la prison et de la mort par sa mère Parysatis, songe à la vengeance, gagne les Satrapes par ses agréments infinis, traverse l'Asie Mineure, va présenter la bataille au roi, son frère, dans le cœur de son empire, le blesse de sa propre main, et se croyant trop tôt vainqueur, périt par sa témérité. Les dix mille Grecs qui le servaient font cette retraite étonnante, où commandait à la fin Xénophon, grand philosophe et grand capitaine, qui en a écrit l'histoire. Les Lacédémoniens continuaient à attaquer l'empire des Perses⁹, qu'Agésilas, roi de Sparte, fit trembler dans l'Asie Mineure; mais les divisions de la Grèce le rappelèrent en son pays.

En ce temps la ville de Veies, qui égalait presque la gloire de Rome, après un siège de dix ans et beaucoup de divers succès, fut prise par les Romains sous la conduite de Camille. Sa générosité lui fit encore une autre conquête. Les Falisques qu'il assiégeait¹ se donnèrent à lui touchés de ce qu'il leur avait renvoyé leurs enfants qu'un maître d'école lui avait livrés. Rome ne voulait pas vaincre par les trahisons, ni profiter de la perfidie d'un lâche, qui abusait de l'obéissance d'un âge innocent. Un peu après², les Gaulois Sénonais entrèrent en Italie, et assiégèrent Clusium. Les Romains perdirent contre eux la fameuse bataille d'Allia. Leur ville fut prise et brûlée³. Pendant qu'ils se défendaient dans le Capitole, leurs affaires furent rétablies par Camille qu'ils avaient banni. Les Gaulois demeurèrent sept mois maîtres de Rome; et appelés ailleurs par d'autres affaires, ils se retirèrent chargés de butin⁴.

Durant les brouilleries de la Grèce, Epaminondas, thébain⁵, se signala par son équité et par sa modération, autant que par ses victoires. On remarque qu'il avait pour règle de ne mentir jamais, même en riant. Ses grandes actions éclatent dans les dernières années de Mnémon, et dans les premières d'Ochus. Sous un si grand capitaine, les Thébins sont victorieux, et la puissance de Lacédémone est abattue. Celle des rois de Macédoine commença avec Philippe, père d'Alexandre le Grand⁶. Malgré les oppositions d'Ochus et d'Arsès son fils, roi de Perse, et malgré les difficultés plus grandes encore que lui suscitait dans Athènes l'éloquence de Démosthène, puissant défenseur de la liberté, ce prince victorieux durant vingt ans assujettit toute la Grèce, où la bataille de Chéronée⁷, qu'il gagna sur les Athéniens et sur leurs

1. An de Rome 421; dev. J.-C. 333. — 2. *Jos., Ant.*, lib. XIII, cap. 6, al. 3. — 3. An de Rome 587; dev. J.-C. 167. — 4. An de Rome 624; dev. J.-C. 130. — 5. *Joan.*, IV, 23. — 6. An de Rome 323; dev. J.-C. 131.

1. An de Rome 350; dev. J.-C. 404. — 2. An de Rome 353; dev. J.-C. 401. — 3. An de Rome 358; dev. J.-C. 395. — 4. An de Rome 360; dev. J.-C. 394. — 5. An de Rome 363; dev. J.-C. 391. — 6. An de Rome 364; dev. J.-C. 390. — 7. *Polyb.*, I, I, c. 6; I, II, c. 48, 23. — 8. An de Rome 393; dev. J.-C. 371. — 9. An de Rome 395; dev. J.-C. 353. — 10. An de Rome 416; dev. J.-C. 338.

alliés, lui donna une puissance absolue. Dans cette fameuse bataille, pendant qu'il rompaît les Athéniens, il eut la joie de voir Alexandre, à l'âge de dix-huit ans, enfoncer les troupes thébaines de la discipline d'Épaminondas, et entre autres la troupe sacrée, qu'on appelait *des amis*, qui se croyait invincible. Ainsi maître de la Grèce, et soutenu par un fils d'une si grande espérance, il conçut de plus hauts desseins, et ne médita rien moins que la ruine des Perses contre lesquels il fut déclaré capitaine général¹. Mais leur perte était réservée à Alexandre². Au milieu des solennités d'un nouveau mariage, Philippe fut assassiné par Pausanias, jeune homme de bonne maison, à qui il n'avait pas rendu justice. L'eunuque Bagoas tua, dans la même année, Arsès, roi de Perse, et fit régner à sa place Darius, fils d'Arsame, surnommé Codomanus. Il mérite, par sa valeur, qu'on se range à l'opinion, d'ailleurs la plus vraisemblable, qui le fait sortir de la famille royale. Ainsi deux rois courageux commencèrent ensemble leur règne, Darius, fils d'Arsame, et Alexandre, fils de Philippe. Ils se regardaient d'un œil jaloux, et semblaient nés pour se disputer l'empire du monde. Mais Alexandre voulut s'affermir avant que d'entreprendre son rival. Il vengea la mort de son père; il dompta les peuples rebelles qui méprisaient sa jeunesse; il battit les Grecs qui tentèrent vainement de secouer le joug, et ruina Thèbes³, où il n'épargna que la maison et les descendants de Pindare, dont la Grèce admirait les odes. Puissant et victorieux⁴, il marcha après tant d'exploits à la tête des Grecs, contre Darius⁵, qu'il défait en trois batailles rangées⁶, entre triomphant dans Babylone et dans Suse, détruit Persépolis⁷, ancien siège des rois de Perse, pousse ses conquêtes jusqu'aux Indes⁸, et vient mourir⁹ à Babylone, âgé de trente-trois ans.

De son temps Manassés¹⁰, frère de Jaddus, souverain pontife, excita des brouilleries parmi les Juifs. Il avait épousé la fille de Sanaballat, samaritain, que Darius avait fait satrape de ce pays. Plutôt que de répudier cette étrangère, à quoi le conseil de Jérusalem et son frère Jaddus voulaient l'obliger, il embrassa le schisme des Samaritains. Plusieurs Juifs, pour éviter de pareilles censures, se joignirent à lui. Dès lors il résolut de bâtir un temple près de Samarie sur la montagne de Garizim, que les Samaritains croyaient bénite, et de s'en faire le pontife. Son beau-père, très-accrédité auprès de Darius l'assura de la protection de ce prince, et les suites lui furent encore plus favorables¹¹. Alexandre s'éleva : Sanaballat quitta son maître, et mena des troupes au victorieux durant le siège de Tyr. Ainsi il obtint tout ce qu'il voulut : le temple de Garizim fut bâti, et l'ambition de Manassés fut satisfaite. Les Juifs cependant, toujours fidèles aux Perses, refusèrent à Alexandre le secours qu'il leur demandait. Il alla à Jérusalem, résolu de se venger : mais il fut changé à la vue du souverain pontife, qui vint au-devant de

lui avec les sacrificateurs, revêtus de leurs habits de cérémonie, et précédés de tout le peuple habillé de blanc. On lui montra des prophéties qui prédisaient ses victoires : c'étaient celles de Daniel. Il accorda aux Juifs toutes leurs demandes, et ils lui gardèrent la même fidélité qu'ils avaient toujours gardée aux rois de Perse.

Durant ses conquêtes¹, Rome était aux mains avec les Samnites ses voisins, et avait une peine extrême à les réduire, malgré la valeur et la conduite de Papirius Cursor, le plus illustre de ses généraux. Après la mort d'Alexandre, son empire fut partagé. Perdicas, Ptolémée, fils de Lagus, Antigonus, Séleucus, Lysimaque, Antipater et son fils Cassander², en un mot, tous ses capitaines nourris dans la guerre sous un si grand conquérant, songèrent à s'en rendre maîtres par les armes³ : ils immolèrent à leur ambition toute la famille d'Alexandre, son frère, sa mère, ses femmes, ses enfants, et jusqu'à ses sœurs : on ne vit que des batailles sanglantes et d'effroyables révolutions. Au milieu de tant de désordres, plusieurs peuples de l'Asie Mineure et du voisinage s'affranchirent, et formèrent les royaumes de Pont, de Bithynie et de Pergame. La bonté du pays les rendit ensuite riches et puissants. L'Arménie secoua aussi dans le même temps le joug des Macédoniens, et devint un grand royaume. Les deux Mithridate, père et fils, fondèrent celui de Cappadoce. Mais les deux plus puissantes monarchies qui se soient élevées alors furent celle d'Égypte fondée⁴ par Ptolémée, fils de Lagus, d'où viennent les Lagides; et celle d'Asie ou de Syrie fondée⁵ par Séleucus, d'où viennent les Séleucides. Celle-ci comprenait, outre la Syrie, ces vastes et riches provinces de la haute Asie, qui composaient l'empire des Perses : ainsi tout l'Orient reconnut la Grèce et en apprit le langage. La Grèce elle-même était opprimée par les capitaines d'Alexandre. La Macédoine, son ancien royaume qui donnait des maîtres à l'Orient était en proie au premier venu. Les enfants de Cassander se chassèrent les uns les autres de ce royaume. Pyrrhus, roi des Épirotes, qui en avait occupé une partie, fut chassé⁶ par Démétrius Poliorète, fils d'Antigonus, qu'il chassa aussi à son tour⁷ : il est lui-même chassé encore une fois par Lysimaque⁸ : et Lysimaque par Séleucus⁹, que Ptolémée Céraunus, chassé d'Égypte¹⁰ par son père Ptolémée I, tua en traître, malgré ses bienfaits¹¹. Ce perfide n'eut pas plus tôt envahi la Macédoine, qu'il fut attaqué par les Gaulois¹², et périt dans un combat qu'il leur donna.

Durant les troubles de l'Orient, ils vinrent dans l'Asie Mineure, conduits par leur roi Brennus, et s'établirent dans la Gallo-Grèce ou Galatie, nommée ainsi de leur nom, d'où ils se jetèrent dans la Macédoine qu'ils ravagèrent, et firent trembler toute la Grèce. Mais leur armée périt dans l'entreprise sacrilège du temple de Delphes¹³. Cette na-

1. An de Rome 417; dev. J.-C. 337. — 2. An de Rome 418; dev. J.-C. 336. — 3. An de Rome 419; dev. J.-C. 335. — 4. An de Rome 420; dev. J.-C. 334. — 5. An de Rome 421; dev. J.-C. 333. — 6. An de Rome 423; dev. J.-C. 331. — 7. An de Rome 424; dev. J.-C. 330. — 8. An de Rome 427; dev. J.-C. 327. — 9. An de Rome 430; dev. J.-C. 324. — 10. An de Rome 421; dev. J.-C. 333. — 11. An de Rome 422; dev. J.-C. 332.

1. An de Rome 428, 429, 430. — 2. An de Rome 430; dev. J.-C. 324. — 3. An de Rome 430, 436, 438, 443, 445. — 4. An de Rome 431; dev. J.-C. 323. — 5. An de Rome 442; dev. J.-C. 312. — 6. An de Rome 458; dev. J.-C. 296. — 7. An de Rome 460; dev. J.-C. 294. — 8. An de Rome 465; dev. J.-C. 289. — 9. An de Rome 468; dev. J.-C. 286. — 10. An de Rome 473; dev. J.-C. 281. — 11. An de Rome 474; dev. J.-C. 280. — 12. An de Rome 475; dev. J.-C. 279. — 13. An de Rome 476; dev. J.-C. 278.

tion remuait partout, et partout elle était malheureuse. Quelques années devant l'affaire de Delphes¹, les Gaulois d'Italie, que leurs guerres continuelles et leurs victoires fréquentes rendaient la terreur des Romains, furent excités contre eux par les Samnites, les Brutiens et les Etruriens². Ils remportèrent d'abord une nouvelle victoire; mais ils en souillèrent la gloire en tuant des ambassadeurs. Les Romains indignés marchent contre eux, les défont, entrent dans leurs terres, où ils fondent une colonie, les battent encore deux fois³, en assujettissent une partie, et réduisent l'autre à demander la paix. Après que les Gaulois d'Orient eurent été chassés de la Grèce, Antigonus Gonatas, fils de Démétrius Poliorcète⁴, qui régnait depuis douze ans dans la Grèce, mais fort peu paisible, envahit sans peine la Macédoine. Pyrrhus était occupé ailleurs. Chassé de ce royaume⁵, il espéra de contenter son ambition par la conquête de l'Italie, où il fut appelé par les Tarentins. La bataille que les Romains venaient de gagner sur eux et sur les Samnites ne leur laissait que cette ressource⁶. Il remporta contre les Romains des victoires qui le ruinaient. Les éléphants de Pyrrhus les étonnèrent; mais le consul Fabrice fit bientôt voir aux Romains que Pyrrhus pouvait être vaincu. Le roi et le consul semblaient se disputer la gloire de la générosité plus encore que celle des armes: Pyrrhus rendit au consul tous les prisonniers sans rançon, disant qu'il fallait faire la guerre avec le fer, et non point avec l'argent; et Fabrice renvoya au roi son perfide médecin⁷, qui était venu lui offrir d'empoisonner son maître.

En ces temps, la religion et la nation judaïque commencent à éclater parmi les Grecs. Ce peuple, bien traité par les rois de Syrie, vivait tranquillement selon ses lois. Antiochus, surnommé le Dieu, petit-fils de Séleucus, les répandit dans l'Asie Mineure, d'où ils s'étendirent dans la Grèce, et jouirent partout des mêmes droits et de la même liberté que les autres citoyens⁸. Ptolémée, fils de Lagus, les avait déjà établis en Egypte. Sous son fils Ptolémée Philadelphie⁹, leurs Ecritures furent tournées en grec, et on vit paraître cette célèbre version, appelée la version des Septante. C'était de savants vieillards qu'Eléazar, souverain pontife, envoya au roi qui les demandait. Quelques-uns veulent qu'ils n'aient traduit que les cinq Livres de la loi. Le reste des Livres sacrés pourrait dans la suite avoir été mis en grec pour l'usage des Juifs répandus dans l'Egypte et dans la Grèce¹⁰, où ils oublièrent non-seulement leur ancienne langue, qui était l'hébreu, mais encore le chaldéen que la captivité leur avait appris. Ils se firent un grec mêlé d'hébraïsme, qu'on appelle le langage *hellénistique*: les Septante et tout le Nouveau Testament est écrit en ce langage. Durant cette dispersion des Juifs, leur temple fut célèbre par toute la terre, et tous les rois d'Orient y présentaient leurs offrandes.

L'Occident était attentif à la guerre des Romains et de Pyrrhus. Enfin ce roi fut défait par le consul Curius¹, et repassa en Epire. Il n'y demeura pas longtemps en repos et voulut se récompenser sur la Macédoine des mauvais succès d'Italie. Antigonus Gonatas fut renfermé dans Thessalonique², et contraint d'abandonner à Pyrrhus tout le reste du royaume. Il reprit cœur pendant que Pyrrhus, inquiet et ambitieux, faisait la guerre aux Lacédémoniens et aux Argiens³. Les deux rois ennemis furent introduits dans Argos en même temps par deux cabales contraires et par deux portes différentes. Il se donna, dans la ville un grand combat; une mère qui vit son fils poursuivi par Pyrrhus qu'il avait blessé, écrasa ce prince d'un coup de pierre. Antigonus, défait d'un tel ennemi, entra dans la Macédoine, qui, après quelques changements, demeura paisible à sa famille. La ligue des Achéens l'empêcha de s'accroître. C'était le dernier rempart de la liberté de la Grèce, et ce fut elle qui en produisit les derniers héros avec Aratus et Philopœmen. Les Tarentins, que Pyrrhus entretenait d'espérance, appelèrent les Carthaginois après sa mort. Ce secours leur fut inutile: ils furent battus avec les Brutiens et les Samnites, leurs alliés. Ceux-ci, après soixante-douze ans de guerre continue, furent forcés à subir le joug des Romains. Tarente les suivit de près: les peuples voisins ne tinrent pas: ainsi tous les anciens peuples d'Italie furent subjugués.

Les Gaulois souvent battus n'osaient remuer. Après quatre cent quatre-vingts ans de guerre, les Romains se virent les maîtres en Italie, et commencèrent à regarder les affaires du dehors⁴, ils entrèrent en jalousie contre les Carthaginois, trop puissants dans leur voisinage par les conquêtes qu'ils faisaient dans la Sicile, d'où ils venaient d'entreprendre sur eux et sur l'Italie en secourant les Tarentins. La république de Carthage tenait les deux côtes de la mer Méditerranée. Outre celle d'Afrique, qu'elle possédait presque tout entière, elle s'était étendue du côté d'Espagne par le détroit. Maîtresse de la mer et du commerce, elle avait envahi les îles de Corse et de Sardaigne. La Sicile avait peine à se défendre; et l'Italie était menacée de trop près pour ne pas craindre⁵. De là les guerres puniques, malgré les traités, mal observés de part et d'autre. La première apprit aux Romains à combattre sur la mer⁶. Ils furent maîtres d'abord dans un art qu'ils ne connaissaient pas; et le consul Duilius, qui donna la première bataille navale, la gagna. Régulus soutint cette gloire, et aborda en Afrique, où il eut à combattre ce prodigieux serpent, contre lequel il fallut employer toute son armée. Tout cède: Carthage, réduite à l'extrémité, ne se sauve que par le secours de Xantippe, lacédémonien. Le général romain est battu et pris⁷; mais sa prison le rend plus illustre que ses victoires. Renvoyé sur sa parole, pour ménager l'échange des prisonniers, il vient soutenir dans le sénat la loi qui était toute espérance à ceux qui se laissaient prendre, et retourne à une mort assurée. Deux épouvantables

1. An de Rome 474; dev. J.-C. 283. — 2. *Polyb.*, I, II, c. 20. — 3. An de Rome 472; dev. J.-C. 282. — 4. An de Rome 477; dev. J.-C. 277. — 5. An de Rome 474; dev. J.-C. 280. — 6. An de Rome 475; dev. J.-C. 279. — 7. An de Rome 476; dev. J.-C. 278. — 8. *Joseph.*, *Ant.*, lib. XII, c. 3. — 9. An de Rome 477; dev. J.-C. 277. — 10. *Joseph.*, *Ant.*, lib. I, *Prœm.*; et lib. XII, c. 2.

1. An de Rome 479; dev. J.-C. 275. — 2. An de Rome 480; dev. J.-C. 274. — 3. An de Rome 482; dev. J.-C. 272. — 4. *Polyb.*, lib. I, c. 42; lib. II, c. 1. — 5. An de Rome 490; dev. J.-C. 264. — 6. An de Rome 494; dev. J.-C. 260. — 7. An de Rome 499; dev. J.-C. 255.

naufrages contraignirent les Romains d'abandonner de nouveau l'empire de la mer aux Carthaginois. La victoire demeura longtemps douteuse entre les deux peuples, et les Romains furent prêts à céder; mais ils réparèrent leur flotte. Une seule bataille décida, et le consul Lutatius acheva la guerre¹. Carthage fut obligé à payer tribut, et à quitter, avec la Sicile, toutes les îles qui étaient entre la Sicile et l'Italie. Les Romains gagnèrent cette île tout entière, à la réserve de ce qu'y tenait Hiéron, roi de Syracuse, leur allié².

Après la guerre achevée, les Carthaginois pensèrent périr par le soulèvement de leur armée. Ils l'avaient composée, selon leur coutume, de troupes étrangères, qui se révoltèrent pour leur paie. Leur cruelle domination fit joindre à ces troupes mutinées presque toutes les villes de leur empire; et Carthage étroitement assiégée, était perdue sans Almîcar, surnommé Barcas. Lui seul avait soutenu la guerre. Ses citoyens lui dirent encore la victoire qu'ils remportèrent sur les rebelles³: il leur en coûta la Sardaigne, que la révolte de leur garnison ouvrit aux Romains⁴. De peur de s'embarasser avec eux dans une nouvelle querelle, Carthage céda malgré elle une île si importante, et augmenta son tribut. Elle songeait à rétablir en Espagne son empire ébranlé par la révolte: Amilcar passa dans cette province, avec son fils Annibal, âgé de neuf ans⁵, et y mourut dans une bataille. Durant neuf ans qu'il y fit la guerre, avec autant d'adresse que de valeur, son fils se formait sous un si grand capitaine; et tout ensemble il concevait une haine implacable contre les Romains. Son allié Asdrubal fut donné pour successeur à son père. Il gouverna sa province avec beaucoup de prudence, et y bâtit Carthage la Neuve, qui tenait l'Espagne en sujétion. Les Romains étaient occupés dans la guerre contre Teuta, reine d'Illyrie, qui exerçait impunément la piraterie sur toute la côte. Enflée du butin qu'elle faisait sur les Grecs et sur les Epiotes, elle méprisa les Romains, et tua leur ambassadeur. Elle fut bientôt accablée⁶: les Romains ne lui laissèrent qu'une petite partie de l'Illyrie, et gagnèrent l'île de Corfou⁷ que cette reine avait usurpée. Ils se firent alors respecter en Grèce par une solennelle ambassade, et ce fut la première fois qu'on y connut leur puissance.

Les grands progrès d'Asdrubal leur donnaient de la jalousie; mais les Gaulois d'Italie les empêchaient de pourvoir aux affaires de l'Espagne⁸. Il y avait quarante-cinq ans qu'ils demeuraient en repos. La jeunesse qui s'était élevée durant ce temps ne songeait plus aux pertes passées, et commençait à menacer Rome⁹. Les Romains pour attaquer avec sûreté de si turbulents voisins, s'assurèrent des Carthaginois. Le traité fut conclu avec Asdrubal, qui promit de ne point passer au delà de l'Èbre¹⁰. La guerre entre les Romains et les Gaulois se fit avec fureur de part et d'autre: les Transalpins se joignirent aux Cisalpins: tous furent battus. Concolitanus, un des rois gaulois, fut pris

dans la bataille; Anéroestus, un autre roi, se tua lui-même. Les Romains victorieux passèrent le Pô pour la première fois, résolus d'ôter aux Gaulois les environs de ce fleuve, dont ils étaient en possession depuis tant de siècles. La victoire les suivit partout. Milan fut pris; presque tout le pays fut assujéti.

En ce temps Asdrubal mourut¹; et Annibal, quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, fut mis à sa place. Dès lors on prévint la guerre. Le nouveau gouverneur entreprit ouvertement de dompter l'Espagne, sans aucun respect des traités². Rome alors écouta les plaintes de Sagonte son alliée. Les ambassadeurs romains vont à Carthage. Les Carthaginois rétablis n'étaient plus d'humeur à céder. La Sicile ravie de leurs mains; la Sardaigne injustement enlevée, et le tribut augmenté, leur tenaient au cœur. Ainsi la faction qui voulait qu'on abandonnât Annibal se trouva faible. Ce général songeait à tout. De secrètes ambassades l'avaient assuré des Gaulois d'Italie, qui, n'étant plus en état de rien entreprendre par leurs propres forces, embrassèrent cette occasion de se relever. Annibal traverse l'Èbre, les Pyrénées, toute la Gaule Transalpine, les Alpes, et tombe comme en un moment sur l'Italie. Les Gaulois ne manquent point de fortifier son armée et font un dernier effort pour leur liberté³. Quatre batailles perdues font croire que Rome allait tomber⁴. La Sicile prend le parti du vainqueur⁵. Hiéronyme, roi de Syracuse, se déclare contre les Romains; presque toute l'Italie les abandonne⁶, et la dernière ressource de la république semble périr en Espagne avec les deux Scipions⁷.

Dans de telles extrémités, Rome dut son salut à trois grands hommes. La constance de Fabius Maximus, qui, se mettant au-dessus des bruits populaires, faisait la guerre en retraite, fut un rempart à sa patrie⁸. Marcellus, qui fit lever le siège de Nole⁹, et prit Syracuse¹⁰, donnait vigueur aux troupes par ses actions. Mais Rome, qui admirait ces deux grands hommes, crut voir dans le jeune Scipion quelque chose de plus grand. Les merveilleux succès de ses conseils confirmèrent l'opinion qu'on avait qu'il était de race divine, et qu'il conversait avec les dieux. A l'âge de vingt-quatre ans¹¹, il entreprend d'aller en Espagne où son oncle et son père venaient de périr: il attaque Carthage la Neuve, comme s'il eût agi par inspiration, et ses soldats l'emportent d'abord. Tous ceux qui le voient sont gagnés au peuple romain; les Carthaginois lui quittent l'Espagne; à son abord en Afrique¹², les rois se donnent à lui; Carthage tremble à son tour, et voit ses armées défaites¹³; Annibal victorieux durant seize ans est vainement rappelé et ne peut défendre sa patrie¹⁴; Scipion y donne la loi; le nom d'Africain est sa récompense: le peuple romain, ayant abattu les Gaulois et les Africains, ne voit plus rien à craindre, et combat dorénavant sans péril.

1. An de Rome 513; dev. J.-C. 231. — 2. *Polyb.*, lib. 1, c. 62, 63; lib. II, c. 1. — 3. An de Rome 516; dev. J.-C. 238. — 4. *Polyb.*, I, 1, c. 79, 83, 88. — 5. An de Rome 521; dev. J.-C. 230. — 6. An de Rome 525; dev. J.-C. 229. — 7. An de Rome 526; dev. J.-C. 228. — 8. *Polyb.*, lib. II, c. 12, an 22. — 9. *Idem.*, c. 21. — 10. An de Rome 530; dev. J.-C. 221.

1. An de Rome 534; dev. J.-C. 220. — 2. An de Rome 535; dev. J.-C. 219. — 3. An de Rome 536; dev. J.-C. 218. — 4. An de Rome 537; dev. J.-C. 217. — 5. An de Rome 538; dev. J.-C. 216. — 6. An de Rome 539; dev. J.-C. 215. — 7. An de Rome 542; dev. J.-C. 212. — 8. An de Rome 540; dev. J.-C. 211. — 9. An de Rome 542; dev. J.-C. 212. — 10. An de Rome 543; dev. J.-C. 211. — 11. An de Rome 544; dev. J.-C. 210. — 12. An de Rome 548; dev. J.-C. 206. — 13. An de Rome 551; dev. J.-C. 203. — 14. An de Rome 552; dev. J.-C. 202.

Au milieu de la première guerre punique, Théodote, gouverneur de la Bactriane, enleva mille villes¹ à Antiochus appelé le Dieu, fils d'Antiochus Soter, roi de Syrie. Presque tout l'Orient suivit cet exemple. Les Parthes se révoltèrent sous la conduite d'Arsace, chef de la maison des Arsacides, et fondateur d'un empire qui s'étendit peu à peu dans toute la haute Asie.

Les rois de Syrie et ceux d'Égypte, acharnés les uns contre les autres, ne songeaient qu'à se ruiner mutuellement, ou par la force ou par la fraude. Damas et son territoire, qu'on appelait la Cœlé-Syrie ou la Syrie basse, et qui confinait aux deux royaumes, fut le sujet de leurs guerres; et les affaires de l'Asie étaient entièrement séparées de celles de l'Europe.

Durant tous ces temps, la philosophie florissait dans la Grèce. La secte des philosophes italiques et celle des ioniques la remplissait de grands hommes, parmi lesquels il se mêla beaucoup d'extravagants, à qui la Grèce curieuse ne laissa pas de donner le nom de philosophes. Du temps de Cyrus et de Cambyse, Pythagore commença la secte italique dans la Grande-Grèce, aux environs de Naples. A peu près dans le même temps, Thales, milésien, forma la secte ionique. De là sont sortis ces grands philosophes, Héraclite, Démocrite, Empédocle, Parménides, Anaxagore, qui, un peu avant la guerre du Péloponèse, fit voir le monde construit par un Esprit éternel; Socrate, qui, un peu après, ramena la philosophie à l'étude des bonnes mœurs, et fut le père de la philosophie morale; Platon, son disciple, chef de l'Académie; Aristote, disciple de Platon et précepteur d'Alexandre, chef des péripatéticiens; sous les successeurs d'Alexandre, Zénon, nommé Cittien, d'une ville de l'île de Chypre où il était né, chef des stoïciens; et Epicure athénien, chef des philosophes qui portent son nom, si toutefois on peut nommer philosophes ceux qui niaient ouvertement la Providence, et qui, ignorant ce que c'est que le devoir, définissaient la vertu par le plaisir. On peut compter parmi les plus grands philosophes, Hippocrate le père de la médecine, qui éclata au milieu des autres dans ces heureux temps de la Grèce.

Les Romains avaient dans le même temps une autre espèce de philosophie, qui ne consistait point en disputes ni en discours, mais dans la frugalité, dans la pauvreté, dans les travaux de la vie rustique, et dans ceux de la guerre, où ils faisaient leur gloire de celle de leur patrie et du nom romain: ce qui les rendit enfin maîtres de l'Italie et de Carthage.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

Scipion, ou Carthage vaincue.

L'AN 552 de la fondation de Rome, environ 250 ans après celle de la monarchie des Perses, et 202 ans avant Jésus-Christ, Carthage fut assujettie aux Romains². Annibal ne laissait pas sous main, de leur susciter des ennemis partout où il pouvait; mais il ne fit qu'entraîner tous ses amis anciens et

nouveaux dans la ruine de sa patrie et dans la sienne. Par les victoires du consul Flaminius, Philippe, roi de Macédoine³, allié des Carthaginois, fut battu; les rois de Macédoine⁴ réduits à l'étroit; et la Grèce affranchie de leur joug. Les Romains entreprirent de faire périr Annibal, qu'ils trouvaient encore redoutable après sa perte⁵. Ce grand capitaine, réduit à se sauver de son pays, remua l'Orient contre eux, et attira leurs armes en Asie. Par ses puissants raisonnements, Antiochus surnommé le Grand, roi de Syrie⁶, devint jaloux de leur puissance, et leur fit la guerre; mais il ne suivit pas, en la faisant, les conseils d'Annibal, qui l'y avait engagé. Battu par mer et par terre, il reçut la loi que lui imposa le consul Lucius Scipion, frère de Scipion l'Africain, et il fut renfermé dans le mont Taurus. Annibal, réfugié chez Prusias, roi de Bithynie⁷, échappa aux Romains par le poison. Ils sont redoutés par toute la terre, et ne veulent plus souffrir d'autre puissance que la leur. Les rois étaient obligés de leur donner leurs enfants pour otage de leur foi. Antiochus, depuis appelé l'illustre ou Epiphane, second fils d'Antiochus le Grand, roi de Syrie, demeura longtemps à Rome en cette qualité; mais sur la fin⁸ du règne de Séleucus Philopator, son frère aîné, il fut rendu; et les Romains voulurent avoir à sa place Démétrius Soter, fils du roi, alors âgé de dix ans. Dans ce contre-temps, Séleucus mourut⁹; et Antiochus usurpa le royaume sur son neveu. Les Romains étaient appliqués aux affaires de la Macédoine, où Persée inquiétait ses voisins, et ne voulait plus s'en tenir aux conditions imposées au roi Philippe son père¹⁰.

Ce fut alors que commencèrent les persécutions du peuple de Dieu. Antiochus l'illustre régna comme un furieux: il tourna toute sa fureur contre les Juifs, et entreprit de ruiner le temple, la loi de Moïse, et toute la nation¹¹. L'autorité des Romains l'empêcha de se rendre maître de l'Égypte. Il faisait la guerre à Persée qui, plus prompt à entreprendre qu'à exécuter, perdait ses alliés par son avarice, et ses armées par sa lâcheté. Vaincu par le consul Paul Emile¹², il fut contraint de se livrer entre ses mains. Gentius, roi de l'Illyrie, son allié, abattu en trente jours par le préteur Anicius, venait d'avoir un sort semblable. Le royaume de Macédoine, qui avait duré sept cents ans, et avait près de deux cents ans donné des maîtres non-seulement à la Grèce, mais encore à tout l'Orient, ne fut plus qu'une province romaine. Les fureurs d'Antiochus s'augmentaient contre le peuple de Dieu. On voit paraître alors la résistance de Mathathias sacrificateur, de la race de Phinéés¹³, et imitateur de son zèle; les ordres qu'il donne en mourant pour le salut de son peuple¹⁴; les victoires de Judas le Machabée son fils, malgré le nombre infini de ses ennemis; l'élevation de la famille des Asmonéens, ou des Machabées; la nouvelle dédicace du temple que les Gentils avaient profané¹⁵;

1. An de Rome 556; dev. J.-C. 198. — 2. An de Rome 558; dev. J.-C. 196. — 3. An de Rome 559; dev. J.-C. 195. — 4. An de Rome 561; dev. J.-C. 193. — 5. An de Rome 572; dev. J.-C. 182. — 6. An de Rome 578; dev. J.-C. 176. — 7. An de Rome 579; dev. J.-C. 175. — 8. An de Rome 581; dev. J.-C. 173. — 9. An de Rome 583; dev. J.-C. 171. — 10. An de Rome 586; dev. J.-C. 168. — 11. An de Rome 587; dev. J.-C. 167. — 12. An de Rome 588; dev. J.-C. 166. — 13. An de Rome 589; dev. J.-C. 165.

1. An de Rome 501; dev. J.-C. 250. — 2. An de Rome 552; dev. J.-C. 202.

le gouvernement de Juda, et la gloire du sacerdoce rétablie¹; la mort d'Antiochus, digne de son impiété et de son orgueil; sa fausse conversion durant sa dernière maladie, et l'implacable colère de Dieu sur ce roi superbe.

Son fils Antiochus Eupator, encore en bas âge, lui succéda, sous la tutelle de Lysias, son gouverneur. Durant cette minorité, Démétrius Soter, qui était en otage à Rome, crut se pouvoir rétablir; mais il ne put obtenir du sénat d'être renvoyé dans son royaume: la politique romaine aimait mieux un roi enfant. Sous Antiochus Eupator², la persécution du peuple de Dieu et les victoires de Judas le Machabée continuent. La division³ se met dans le royaume de Syrie. Démétrius s'échappe de Rome; les peuples le reconnaissent; le jeune Antiochus est tué avec Lysias, son tuteur. Mais les Juifs ne sont pas mieux traités sous Démétrius que sous ses prédécesseurs; il éprouve le même sort: ses généraux sont battus par Judas le Machabée; et la main du superbe Nicanor, dont il avait si souvent menacé le temple, y est attachée. Mais un peu après, Judas, accablé par la multitude, fut tué en combattant avec une valeur étonnante⁴. Son frère Jonathas succède à sa charge, et soutient sa réputation. Réduit à l'extrémité, son courage ne l'abandonna pas. Les Romains, ravis d'humilier les rois de Syrie, accordèrent aux Juifs leur protection; et l'alliance que Judas avait envoyé leur demander fut accordée, sans aucun secours toutefois; mais la gloire du nom romain ne laissait pas d'être un grand support au peuple affligé. Les troubles de la Syrie croissaient tous les jours. Alexandre Bala, qui se vantait d'être fils d'Antiochus l'illustre, fut mis sur le trône⁵ par ceux d'Antioche. Les rois d'Égypte, perpétuels ennemis de la Syrie, se mélaient dans ses divisions pour en profiter. Ptolémée Philométor soutint Bala. La guerre fut sanglante⁶: Démétrius Soter y fut tué, et ne laissa, pour venger sa mort, que deux jeunes princes encore en bas âge. Démétrius Nicator et Antiochus Sidétès. Ainsi l'usurpateur demeura paisible, et le roi d'Égypte lui donna sa fille Cléopâtre en mariage. Bala, qui se crut au-dessus de tout, se plongea dans la débauche, et s'attira le mépris de tous ses sujets.

En ce temps Philométor⁷ jugea le fameux procès que les Samaritains firent aux Juifs. Ces schismatiques toujours opposés au peuple de Dieu, ne manquaient point de se joindre à leurs ennemis, et pour plaire à Antiochus l'illustre leur persécuteur⁸, ils avaient consacré leur temple de Garizim à Jupiter Hospitalier⁹. Malgré cette profanation, ces impies ne laissèrent pas de soutenir quelque temps après, à Alexandrie, devant Ptolémée Philométor, que ce temple devait l'emporter sur celui de Jérusalem. Les parties contestèrent devant le roi et s'engagèrent de part et d'autre, à peine de la vie, à justifier leurs prétentions par les termes de la loi de Moïse¹⁰. Les Juifs gagnèrent leur cause, et les Samaritains furent punis de mort, selon la

convention. Le même roi permit à Onias, de la race sacerdotale, de bâtir en Égypte le temple d'Héliopolis, sûr le modèle de celui de Jérusalem¹: entreprise qui fut condamnée par tout le conseil des Juifs, et jugée contraire à la loi.

Pendant Carthage remuait, et souffrait avec peine les lois que Scipion l'Africain lui avait imposées. Les Romains résolurent sa perte totale, et la troisième guerre punique fut entreprise². Le jeune Démétrius Nicator, sorti de l'enfance, songeait à se rétablir sur le trône de ses ancêtres, et la mollesse de l'usurpateur lui faisait tout espérer³. A son approche Bala se troubla: son beau-père Philométor se déclara contre lui, parce que Bala ne voulut pas lui laisser prendre son royaume; l'ambitieuse Cléopâtre, sa femme, le quitta pour épouser son ennemi; et il périt enfin de la main des siens, après la perte d'une bataille. Philométor mourut peu de jours après, des blessures qu'il y reçut, et la Syrie fut délivrée de deux ennemis. On vit tomber en ce même temps deux grandes villes. Carthage fut prise et réduite en cendres par Scipion Émilien, qui confirma par cette victoire, le nom d'Africain dans sa maison, et se montra digne héritier du grand Scipion son aïeul. Corinthe eut la même destinée, et la république ou la ligue des Achéens périt avec elle. Le consul Mummius ruina de fond en comble cette ville, la plus voluptueuse de la Grèce, et la plus ornée. Il en transporta à Rome les incomparables statues, sans en connaître le prix. Les Romains ignoraient les arts de la Grèce, et se contentaient de savoir la guerre, la politique et l'agriculture.

Dans les troubles de Syrie, les Juifs se fortifièrent: Jonathas se vit recherché des deux partis, et Nicator victorieux le traita de frère. Il en fut bientôt récompensé⁴. Dans une sédition, les Juifs accourus le tirèrent d'entre les mains des rebelles. Jonathas fut comblé d'honneurs; mais quand le roi se crut assuré, il reprit les desseins de ses ancêtres, et les Juifs furent tourmentés comme auparavant. Les troubles de Syrie recommencèrent: Diodote, surnommé Tryphon, éleva un fils de Bala, qu'il nomma Antiochus le Dieu, et lui servit de tuteur pendant son bas âge. L'orgueil de Démétrius souleva les peuples: toute la Syrie était en feu⁵. Jonathas sut profiter de la conjonction, et renouela l'alliance avec les Romains. Tout lui succédait, quand Tryphon, par un manquement de parole, le fit périr avec ses enfants. Son frère Simon, le plus prudent et le plus heureux des Machabées, lui succéda; et les Romains le favorisèrent comme ils avaient fait de ses prédécesseurs. Tryphon ne fut pas moins infidèle à son pupille Antiochus, qu'il l'avait été à Jonathas. Il fit mourir cet enfant par le moyen des médecins, sous prétexte de le faire tailler de la pierre qu'il n'avait pas, et se rendit maître d'une partie du royaume. Simon prit le parti de Démétrius Nicator, roi légitime; et après avoir obtenu de lui la liberté de son pays, il la soutint par les armes contre le rebelle Tryphon⁶. Les Syriens furent chassés de la citadelle qu'ils tenaient dans Jérusalem.

1. *Joseph., Antiq.*, lib. XII, c. 6, al. 3. — 2. An de Rome 605; dev. J.-C. 148. — 3. An de Rome 608; dev. J.-C. 146. — 4. An de Rome 610; dev. J.-C. 144. — 5. An de Rome 611; dev. J.-C. 143. — 6. An de Rome 612; dev. J.-C. 142.

1. An de Rome 590; dev. J.-C. 164. — 2. An de Rome 591; dev. J.-C. 163. — 3. An de Rome 592; dev. J.-C. 162. — 4. An de Rome 593; dev. J.-C. 161. — 5. An de Rome 600; dev. J.-C. 154. — 6. An de Rome 604; dev. J.-C. 150. — 7. *Idem.* — 8. An de Rome 587; dev. J.-C. 167. — 9. *H. Machab.*, vi, 2; *Joseph., Antiq.*, lib. XII, c. 7, al. 5. — 10. *Idem.*, c. 6, al. 3.

ralem, et ensuite de toutes les places de la Judée. Ainsi les Juifs, affranchis du joug des Gentils par la valeur de Simon, accordèrent les droits royaux à lui et à sa famille; et Démétrius Nicator consentit à ce nouvel établissement. Là commence le nouveau royaume du peuple de Dieu, et la principauté des Asmonéens toujours jointe au souverain sacerdoce.

En ces temps, l'empire des Parthes s'étendit sur la Bactriane et sur les Indes, par les victoires de Mithridate, le plus vaillant des Arsacides. Pendant qu'il s'avancait vers l'Euphrate¹, Démétrius Nicator, appelé par les peuples de cette contrée que Mithridate venait de soumettre, espérait de réduire à l'obéissance les Parthes que les Syriens traitaient toujours de rebelles. Il remporta plusieurs victoires; et prêt à retourner dans la Syrie pour y accabler Tryphon, il tomba dans un piège qu'un général de Mithridate lui avait tendu : ainsi il demeura prisonnier des Parthes. Tryphon, qui se croyait assuré par le malheur de ce prince, se vit tout d'un coup abandonné des siens². Ils ne pouvaient plus souffrir son orgueil. Durant la prison de Démétrius, leur roi légitime, ils se donnèrent à sa femme Cléopâtre et à ses enfants; mais il fallut chercher un défenseur à ces princes encore en bas âge. Ce soin regardait naturellement Antiochus Sidétès, frère de Démétrius : Cléopâtre le fit connaître dans tout le royaume. Elle fit plus : Phraate, frère et successeur de Mithridate, traita Nicator en roi, et lui donna sa fille Rodogune en mariage. En haine de cette rivale, Cléopâtre, à qui elle ôtait la couronne avec son mari, épousa Antiochus Sidétès, et se résolut à régner par toutes sortes de crimes. Le nouveau roi attaqua Tryphon³ : Simon se joignit à lui dans cette entreprise, et le tyran forcé dans toutes ses places finit comme il le méritait. Antiochus, maître du royaume, oublia bientôt les services que Simon lui avait rendus dans cette guerre, et le fit périr⁴. Pendant qu'il ramassait contre les Juifs toutes les forces de la Syrie, Jean Hyrcan, fils de Simon, succéda au pontificat de son père, et tout le peuple se soumit à lui. Il soutint le siège dans Jérusalem avec beaucoup de valeur; et la guerre qu'Antiochus méditait contre les Parthes, pour délivrer son frère captif, lui fit accorder aux Juifs des conditions supportables.

En même temps que cette paix se conclut, les Romains, qui commençaient à être trop riches, trouvèrent de redoutables ennemis dans la multitude effroyable de leurs esclavés. Eunus, esclave lui-même, les souleva en Sicile; et il fallut employer à les réduire toute la puissance romaine. Un peu après, la succession d'Attalus, roi de Pergame⁵, qui fit par son testament le peuple romain son héritier, mit la division dans la ville. Les troubles des Grecques commencèrent. Le séditieux tribunal de Tibérius Gracchus, un des premiers hommes de Rome, le fit périr; tout le sénat le tua par la main de Scipion Nasica, et ne vit que ce moyen d'empêcher la dangereuse distribution d'argent dont cet élégant tribun flattait le peuple. Sei-

pion Emilien rétablissait la discipline militaire; et ce grand homme, qui avait détruit Carthage, ruina encore en Espagne Numance, la seconde terreur des Romains.

Les Parthes se trouvèrent faibles contre Sidétès¹ : ses troupes, quoique corrompues par un luxe prodigieux, eurent un succès surprenant. Jean Hyrcan, qui l'avait suivi dans cette guerre avec ses Juifs, y signala sa valeur, et fit respecter la religion judaïque, lorsque l'armée s'arrêta pour lui donner le loisir de célébrer un jour de fête². Tout céda, et Phraate vit son empire réduit à ses anciennes limites; mais loin de désespérer de ses affaires, il crut que son prisonnier lui servirait à les rétablir, et à envahir la Syrie. Dans cette conjoncture, Démétrius éprouva un sort bizarre. Il fut souvent relâché, et autant de fois retenu, suivant que l'espérance ou la crainte prévalait dans l'esprit de son beau-père. Enfin un moment heureux, où Phraate ne vit de ressource que dans la diversion qu'il voulait faire en Syrie par son moyen, le mit tout à fait en liberté. A ce moment le sort tourna³ : Sidétès, qui ne pouvait soutenir ses effroyables dépenses que par des rapines insupportables, fut accablé tout d'un coup par un soulèvement général des peuples, et périt avec son armée tant de fois victorieuse. Ce fut en vain que Phraate fit courir après Démétrius : il n'était plus temps; ce prince était rentré dans son royaume. Sa femme, Cléopâtre, qui ne voulait que régner, retourna bientôt avec lui, et Rodogune fut oubliée.

Hyrcan profita du temps; il prit Sichem aux Samaritains, et renversa de fond en comble le temple de Garizim, deux cents ans après qu'il avait été bâti par Sanaballat. Sa ruine n'empêcha pas les Samaritains de continuer leur culte sur cette montagne; et les deux peuples demeurèrent irréconciliables. L'année d'après⁴, toute l'Idumée, unie par les victoires d'Hyrcan au royaume de Judée, reçut la loi de Moïse avec la circoncision. Les Romains continuèrent leur protection à Hyrcan, et lui firent rendre les villes que les Syriens lui avaient ôtées⁵. L'orgueil et les violences de Démétrius Nicator ne laissèrent pas la Syrie longtemps tranquille. Les peuples se révoltèrent. Pour entretenir leur révolte, l'Égypte ennemie leur donna un roi⁶ : ce fut Alexandre Zébina, fils de Bala. Démétrius fut battu; et Cléopâtre, qui crut régner plus absolument sous ses enfants que sous son mari, le fit périr. Elle ne traita pas mieux son fils aîné Séleucus, qui voulait régner malgré elle⁷. Son second fils, Antiochus appelé Grypus, avait défait les rebelles, et revenait victorieux : Cléopâtre lui présenta en cérémonie la coupe empoisonnée⁸, que son fils, averti de ses desseins pernicieux, lui fit avaler. Elle laissa en mourant une semence éternelle de divisions, entre les enfants qu'elle avait eus des deux frères, Démétrius Nicator et Antiochus Sidétès. La Syrie ainsi agitée ne fut plus en état de troubler les Juifs. Jean Hyrcan prit Samarie⁹, et ne put convertir les Samaritains.

1. An de Rome 622; dev. J.-C. 132. — 2. *Nic. Damasc. apud Josep., Ant.*, lib. XIII, cap. 16, ab. 8. — 3. An de Rome 624; dev. J.-C. 130. — 4. An de Rome 625; dev. J.-C. 129. — 5. An de Rome 626; dev. J.-C. 128. — 6. An de Rome 629; dev. J.-C. 125. — 7. An de Rome 630; dev. J.-C. 124. — 8. An de Rome 633; dev. J.-C. 124. — 9. An de Rome 645; dev. J.-C. 109.

1. An de Rome 613; dev. J.-C. 141. — 2. An de Rome 614; dev. J.-C. 140. — 3. An de Rome 615; dev. J.-C. 139. — 4. An de Rome 619; dev. J.-C. 135. — 5. An de Rome 624; dev. J.-C. 133.

Cinq ans après, il mourut : la Judée demeura paisible¹ à ses deux enfants Aristobule et Alexandre Jannée², qui régnèrent l'un après l'autre sans être incommodes des rois de Syrie.

Les Romains laissaient ce riche royaume se consumer par lui-même, et s'étendaient du côté de l'Occident. Durant les guerres de Démétrius, Nicator et de Zébina³, ils commencèrent à s'étendre au delà des Alpes ; et Sextius, vainqueur des Gaulois nommés Saliens, établit dans la ville d'Aix⁴ une colonie qui porte encore son nom. Les Gaulois se défendaient mal⁵. Fabius dompta les Allobroges et tous les peuples voisins, et la même année⁶, que Grypus fit boire à sa mère le poison qu'elle lui avait préparé, la Gaule narbonnaise, réduite en province, reçut le nom de province romaine. Ainsi l'empire romain s'agrandissait, et occupait peu à peu toutes les terres et toutes les mers du monde connu.

Mais autant que la face de la république paraissait belle au dehors par les conquêtes, autant était-elle défigurée par l'ambition désordonnée de ses citoyens, et par ses guerres intestines. Les plus illustres des Romains devinrent les plus pernicieux au bien public. Les deux Gracques, en flatant le peuple, commencèrent des divisions qui ne finirent qu'avec la république. Caius, frère de Tibérius, ne peut souffrir qu'on eût fait mourir un si grand homme d'une manière si tragique. Animé à la vengeance par des mouvements qu'on crut inspirés par l'ombre de Tibérius, il arma tous les citoyens les uns contre les autres ; et à la veille de tout détruire, il périt d'une mort semblable à celle qu'il voulait venger. L'argent faisait tout à Rome⁷. Jugurtha, roi de Numidie, souillé du meurtre de ses frères, que le peuple romain protégeait, se défendit plus longtemps par ses largesses que par ses armes ; et Marius, qui acheva de le vaincre⁸, ne put parvenir au commandement, qu'en animant le peuple contre la noblesse⁹. Les esclaves armèrent encore une fois dans la Sicile, et leur seconde révolte ne coûta pas moins de sang aux Romains que la première. Marius battit les Teutons, les Cimbres et les autres peuples du Nord¹⁰, qui pénétraient dans les Gaules, dans l'Espagne et dans l'Italie. Les victoires qu'il en remporta furent une occasion¹¹ de proposer de nouveaux partages de terre : Métellus, qui s'y opposait, fut contraint de céder au temps : et les divisions ne furent éteintes que par le sang de Saturinuis, tribun du peuple¹². Pendant que Rome protégeait la Cappadoce contre Mithridate, roi de Pont¹³, et qu'un si grand ennemi cédait aux forces romaines, avec la Grèce qui était entrée dans ses intérêts¹⁴, l'Italie exercée aux armes par tant de guerres¹⁵ soutenues ou contre les Romains, ou avec eux, mit leur empire en péril par une révolte universelle.

Rome se vit déchirée dans les mêmes temps par les fureurs de Marius et de Sylla¹⁶, dont l'un

avait fait trembler le Midi et le Nord, et l'autre était le vainqueur de la Grèce et de l'Asie. Sylla, qu'on nommait l'Heureux, le fut trop contre sa patrie¹, que sa dictature tyrannique mit en servitude. Il put bien quitter volontairement² la souveraine puissance : mais il ne put empêcher l'effet du mauvais exemple. Chacun voulut dominer. Sertorius, zélé partisan de Marius³, se cantonna dans l'Espagne, et se ligua avec Mithridate⁴. Contre un si grand capitaine, la force fut inutile ; et Pompée ne put réduire ce parti qu'en y mettant la division. Il n'y eut pas jusqu'à Spartacus, gladiateur, qui ne crut pouvoir aspirer au commandement. Cet esclave ne fit pas moins de peine aux prêteurs et aux consuls⁵, que Mithridate en faisait à Lucullus. La guerre des gladiateurs devint redoutable à la puissance romaine ; Crassus avait peine à la finir, et il fallut envoyer contre eux le grand Pompée⁶. Lucullus venait le dessus en Orient. Les Romains passèrent l'Euphrate ; mais leur général, invincible contre l'ennemi, ne put tenir dans le devoir ses propres soldats. Mithridate souvent battu, sans jamais perdre courage, se relevait ; et le bonheur de Pompée semblait nécessaire à terminer cette guerre⁷. Il venait de purger les mers des pirates qui les infestaient, depuis la Syrie jusqu'aux Colonnes d'Hercule, quand il fut envoyé contre Mithridate. Sa gloire parut alors élevée au comble. Il achevait de soumettre ce vaillant roi ; l'Arménie, où il s'était réfugié⁸ ; l'Ibérie et l'Albanie, qui le soutenaient ; la Syrie déchirée par ses factions ; la Judée, où la division des Asmonéens⁹ ne laissa à Hyrcan II, fils d'Alexandre Jannée, qu'une ombre de puissance ; et enfin tout l'Orient : mais il n'eût pas eu où triompher de tant d'ennemis, sans le consul Cicéron qui sauvait la ville des feux que lui préparait Catilina suivi de la plus illustre noblesse de Rome. Ce redoutable parti fut ruiné par l'éloquence de Cicéron, plutôt que par les armes de C. Antonius son collègue. La liberté du peuple romain n'en fut pas plus assurée.

Pompée régnait dans le sénat, et son grand nom le rendait maître absolu de toutes les délibérations. Jules César, en domptant les Gaules¹⁰, fit à sa patrie la plus utile conquête qu'elle eût jamais faite. Un si grand service le mit en état d'établir sa domination dans son pays. Il voulut premièrement égal, et ensuite surpasser Pompée. Les immenses richesses de Crassus lui firent croire qu'il pourrait partager la gloire de ces deux grands hommes, comme il partageait leur autorité¹¹. Il entreprit témérairement la guerre contre les Parthes¹², funeste à lui et à sa patrie. Les Arsacides vainqueurs insultèrent par de cruelles railleries à l'ambition des Romains, et à l'avarice insatiable de leur général. Mais la honte du nom romain ne fut pas le plus mauvais effet de la défaite de Crassus. Sa puissance contrebalançait celle de Pompée et de César, qu'il tenait unis comme malgré eux¹³. Par sa mort, la digne qui les retenait fut rompue.

1. An de Rome 650 ; dev. J.-C. 104. — 2. An de Rome 651 ; dev. J.-C. 103. — 3. An de Rome 629 ; dev. J.-C. 125. — 4. An de Rome 630 ; dev. J.-C. 124. — 5. An de Rome 631 ; dev. J.-C. 123. — 6. An de Rome 633 ; dev. J.-C. 121. — 7. An de Rome 635, 640, 641. — 8. An de Rome 648 ; dev. J.-C. 106. — 9. An de Rome 651 ; dev. J.-C. 103. — 10. An de Rome 652 ; dev. J.-C. 102. — 11. An de Rome 654 ; dev. J.-C. 100. — 12. An de Rome 660 ; dev. J.-C. 94. — 13. An de Rome 666 ; dev. J.-C. 88. — 14. An de Rome 668 ; dev. J.-C. 86. — 15. An de Rome 663 ; dev. J.-C. 91. — 16. An de Rome 666, 667 et suiv.

1. An de Rome 672 ; dev. J.-C. 82. — 2. An de Rome 675 ; dev. J.-C. 79. — 3. An de Rome 680 ; dev. J.-C. 74. — 4. An de Rome 681 ; dev. J.-C. 73. — 5. An de Rome 683 ; dev. J.-C. 71. — 6. An de Rome 686 ; dev. J.-C. 68. — 7. An de Rome 687 ; dev. J.-C. 67. — 8. An de Rome 689 ; dev. J.-C. 65. — 9. An de Rome 694 ; dev. J.-C. 63. — 10. An de Rome 696 et suiv. ; dev. J.-C. 58. — 11. An de Rome 700 ; dev. J.-C. 54. — 12. An de Rome 704 ; dev. J.-C. 53. — 13. An de Rome 705 ; dev. J.-C. 49.

Les deux rivaux qui avaient en main toutes les forces de la république, décidèrent leur querelle à Pharsale¹ par une bataille sanglante. César victorieux parut en un moment partout l'univers, en Egypte, en Asie, en Mauritanie, en Espagne² : vainqueur de tous côtés, il fut reconnu³ comme maître à Rome et dans tout l'empire⁴. Brutus et Cassius crurent affranchir leurs citoyens en le tuant comme un tyran⁵, malgré sa clémence.

Rome retomba⁶ entre les mains de Marc-Antoine, de Lépide et du jeune César Octavien, petit-neveu de Jules César et son fils par adoption, trois insupportables tyrans, dont le triumvirat et les proscriptions⁷ font encore horreur en les lisant. Mais elles furent trop violentes pour durer longtemps. Ces trois hommes partagèrent l'empire. César garde l'Italie ; et changeant incontinent en douceur ses premières cruautés, il faut croire qu'il y a été entraîné par ses collègues. Les restes de la république périssent avec Brutus et Cassius. Antoine et César, après avoir ruiné Lépide⁸, se tournent l'un contre l'autre. Toute la puissance romaine⁹ se met sur la mer. César¹⁰ gagne la bataille Actiaque : les forces de l'Egypte et de l'Orient, qu'Antoine menait avec lui sont dissipées ; tous ses amis l'abandonnent, et même sa Cléopâtre pour laquelle il s'était perdu¹¹. Hérode Iduméen, qui lui devait tout, est contraint de se donner au vainqueur, et se maintient par ce moyen dans la possession du royaume de Judée, que la faiblesse du vieux Hyrcan avait fait perdre entièrement aux Asmonéens. Tout cède à la fortune de César : Alexandrie lui ouvre ses portes ; l'Egypte devient une province romaine ; Cléopâtre, qui désespère de la pouvoir conserver, se tue elle-même après Antoine ; Rome tend les bras à César¹², qui demeure, sous le nom d'Auguste et sous le titre d'empereur, seul maître de tout l'empire. Il dompte, vers les Pyrénées¹³, les Cantabres et les Asturiens révoltés ; l'Éthiopie¹⁴ lui demande la paix ; les Parthes épouvantés¹⁵ lui renvoient les étendards pris sur Crassus, avec tous les prisonniers romains, les Indes recherchent son alliance ; ses armes se font sentir aux Rhètes ou Grisons¹⁶, que leurs montagnes ne peuvent défendre ; la Pannonie le reconnaît¹⁷ ; la Germanie le redoute, et le Vésère reçoit ses lois¹⁸. Victorieux par mer et par terre¹⁹, il ferme le temple de Janus. Tout l'univers vit en paix sous sa puissance, et Jésus-Christ vient au monde²⁰.

DIXIÈME ÉPOQUE.

Naissance de Jésus-Christ.

Septième et dernier âge du monde.

Nous voilà enfin arrivés à ces temps, tant désirés par nos pères²¹, de la venue du Messie. Ce nous veut dire le Christ ou l'Oint du Seigneur ; et Jésus-Christ le mérite comme pontife, comme roi et

comme prophète. On ne convient pas de l'année précise où il vint au monde, et on convient que sa vraie naissance devance de quelques années notre ère vulgaire, que nous suivrons pourtant avec tous les autres, pour une plus grande commodité. Sans disputer davantage sur l'année de la naissance de Notre Seigneur, il suffit que nous sachions qu'elle est arrivée environ l'an 4000 du monde. Les uns la mettent un peu auparavant, les autres un peu après, et les autres précisément en cette année : diversité qui provient autant de l'incertitude des années du monde, que de celle de la naissance de Notre Seigneur. Quoi qu'il en soit, ce fut environ ce temps, mille ans après la dédicace du temple, et l'an 754 de Rome, que Jésus-Christ, fils de Dieu dans l'éternité, fils d'Abraham et de David dans le temps, naquit d'une vierge. Cette époque est la plus considérable de toutes, non-seulement par l'importance d'un si grand événement, mais encore parce que c'est celle d'où, il y a plusieurs siècles, les chrétiens commencent à compter leurs années. Elle a encore ceci de remarquable, qu'elle concourt à peu près avec le temps où Rome retourne à l'état monarchique sous l'empire paisible d'Auguste.

Tous les arts fleurirent de son temps, et la poésie latine fut portée à sa dernière perfection par Virgile et par Horace, que ce prince n'excita pas seulement par ses bienfaits, mais encore en leur donnant un libre accès auprès de lui. La naissance de Jésus-Christ fut suivie de près de la mort d'Hérode. Son royaume fut partagé entre ses enfants, et le principal partage ne tarda pas à tomber entre les mains des Romains (8). Auguste acheva son règne avec beaucoup de gloire (14). Tibère, qu'il avait adopté, lui succéda sans contradiction, et l'empire fut reconnu pour héréditaire dans la maison des Césars. Rome eut beaucoup à souffrir de la cruelle politique de Tibère : le reste de l'empire fut assez tranquille, Germanicus, neveu de Tibère, apaisa les armées rebelles, refusa l'empire, battit le fier Arminius (16), poussa ses conquêtes jusqu'à l'Elbe ; et s'étant attiré avec l'amour de tous les peuples la jalousie de son oncle (17), ce barbare le fit mourir ou de chagrin ou par le poison (19).

À la quinzième année de Tibère (28), saint Jean-Baptiste paraît : Jésus-Christ se fait baptiser par ce divin précurseur (30) ; le Père éternel reconnaît son Fils bien-aimé par une voix qui vient d'en haut ; le Saint-Esprit descend sur le Sauveur, sous la figure pacifique d'une colombe : toute la Trinité se manifeste. Là commence, avec la soixante-dixième semaine de Daniel, la prédication de Jésus-Christ. Cette dernière semaine était la plus importante et la plus marquée. Daniel l'avait séparée des autres, comme la semaine où l'alliance devait être confirmée, et au milieu de laquelle les anciens sacrifices devaient perdre leur vertu¹. Nous la pouvons appeler la semaine des mystères. Jésus-Christ y établit sa mission et sa doctrine par des miracles innombrables, et ensuite par sa mort (33). Elle arriva la quatrième année de son ministère qui fut aussi la quatrième année de la dernière semaine de Daniel ; et cette grande semaine

1. An de Rome 706 ; dev. J.-C. 48. — 2. An de Rome 707 ; dev. J.-C. 47. — 3. An de Rome 708 ; dev. J.-C. 46. — 4. An de Rome 709 ; dev. J.-C. 45. — 5. An de Rome 710 ; dev. J.-C. 44. — 6. An de Rome 711 ; dev. J.-C. 43. — 7. An de Rome 712 ; dev. J.-C. 42. — 8. An de Rome 718 ; dev. J.-C. 36. — 9. An de Rome 722 ; dev. J.-C. 32. — 10. An de Rome 723 ; dev. J.-C. 31. — 11. An de Rome 724 ; dev. J.-C. 30. — 12. An de Rome 727 ; dev. J.-C. 27. — 13. An de Rome 730 ; dev. J.-C. 24. — 14. An de Rome 732 ; dev. J.-C. 22. — 15. An de Rome 734 ; dev. J.-C. 20. — 16. An de Rome 739 ; dev. J.-C. 15. — 17. An de Rome 742 ; dev. J.-C. 12. — 18. An de Rome 747 ; dev. J.-C. 7. — 19. An de Rome 753. — 20. An de Rome 754. — 21. An de J.-C. 1.

1. Dan., ix, 27.

se trouve, de cette sorte, justement coupée au milieu par cette mort.

Ainsi le compte des semaines est aisé à faire ou plutôt il est tout fait. Il n'y a qu'à ajouter à quatre cent cinquante-trois ans, qui se trouveront depuis l'an 300 de Rome, et le vingtième d'Artaxerxe, jusqu'au commencement de l'ère vulgaire, les trente ans de cette ère qu'on voit aboutir à la quinzième année de Tibère, et au baptême de Notre Seigneur; il se fera de ces deux sommes quatre cent quatre-vingt-trois ans : des sept ans qui restent encore pour en achever quatre cent quatre-vingt-dix, le quatrième, qui fait le milieu, est celui où Jésus-Christ est mort; et tout ce que Daniel a prophétisé est visiblement renfermé dans le terme qu'il s'est prescrit. On n'aurait pas même besoin de tant de justesse; et rien ne force à prendre dans cette extrême rigueur le milieu marqué par Daniel. Les plus difficiles se contenteraient de le trouver en quelque point que ce fût entre les deux extrémités : ce que je dis, afin que ceux qui croiraient avoir des raisons pour mettre un peu plus haut ou un peu plus bas le commencement d'Artaxerxe, ou la mort de Notre Seigneur; ne se gênent pas dans leur calcul; et que ceux qui voudraient tenter d'embarrasser une chose claire, par des chicanes de chronologie, se délassent de leur inutile subtilité.

Voilà ce qu'il faut savoir pour ne se point embarrasser des auteurs profanes, et pour entendre, autant qu'on en a besoin, les antiquités judaïques. Les autres discussions de chronologie sont ici fort peu nécessaires. Qu'il faille mettre de quelques années plus tôt ou plus tard la naissance de Notre Seigneur, et ensuite prolonger sa vie un peu plus ou un peu moins, c'est une diversité qui provient autant des incertitudes des années du monde que de celles de Jésus-Christ. Et quoi qu'il en soit, un lecteur attentif aura déjà pu reconnaître qu'elle ne fait rien à la suite ni à l'accomplissement des conseils de Dieu. Il faut éviter les anachronismes qui brouillent l'ordre des affaires, et laisser les savants disputer des autres.

Quant à ceux qui veulent absolument trouver dans les histoires profanes les merveilles de la vie de Jésus-Christ et de ses apôtres, auxquels le monde ne voulait pas croire, et qu'au contraire il entreprenait de combattre de toutes ses forces, comme une chose qui le condamnait, nous parlerons ailleurs de leur injustice, nous verrons aussi qu'il se trouve dans les auteurs profanes plus de vérités qu'on ne croit, favorables au christianisme; et je donnerai seulement ici pour exemple l'éclipse arrivée au crucifiement de Notre Seigneur.

Les ténèbres qui couvrirent toute la face de la terre en plein midi, et au moment que Jésus-Christ fut crucifié¹, sont prises pour une éclipse ordinaire par les auteurs païens, qui ont remarqué ce mémorable événement². Mais les premiers chrétiens, qui en ont parlé aux Romains comme d'un prodige marqué non-seulement par les auteurs, mais encore par les registres publics³, ont fait voir que ni au temps de la pleine lune où Jésus-Christ était

mort, ni dans toute l'année où cette éclipse est observée, il ne pouvait en être arrivé aucune qui ne fût surnaturelle. Nous avons les propres paroles de Phlégon, affranchi d'Adrien, citées dans un temps où son livre était entre les mains de tout le monde, aussi bien que les histoires syriaques de Thallus qui l'a suivi; et la quatrième année de la 202^e olympiade, marquée dans les Annales de Phlégon, est constamment celle de la mort de Notre Seigneur.

Pour achever les mystères, Jésus-Christ sort du tombeau le troisième jour; il apparaît à ses disciples; il monte aux cieux en leur présence; il leur envoie le Saint-Esprit; l'Eglise se forme; la persécution commence, saint Etienne est lapidé; saint Paul est converti. Un peu après, Tibère meurt (37). Caligula, son petit-neveu, son fils par adoption, et son successeur, étonne l'univers par sa folie cruelle et brutale : il se fait adorer, et ordonne (40) que sa statuette soit placée dans le temple de Jérusalem. Chéréas délivre le monde de ce monstre (41). Claudius règne, malgré sa stupidité. Il est déshonoré par Messaline sa femme (48), qu'il redemande après l'avoir fait mourir. On le remarie avec Agrippine, fille de Germanicus (49). Les apôtres tiennent (50) le concile de Jérusalem¹, où saint Pierre parle le premier, comme il fait partout ailleurs. Les Gentils convertis y sont affranchis des cérémonies de la loi. La sentence en est prononcée au nom du Saint-Esprit et de l'Eglise. Saint Paul et saint Barnabé portent le décret du concile aux églises, et enseignent aux fidèles à s'y soumettre². Telle fut la forme du premier concile.

Le stupide empereur déshérita son fils Britannicus, et adopta Néron, fils d'Agrippine (54). En récompense, elle empoisonna ce trop facile mari. Mais l'empire de son fils ne lui fut pas moins funeste à elle-même, qu'à tout le reste de la république (58, 60, 62, 63, etc.). Corbulon fit tout l'honneur de ce règne, par les victoires qu'il remporta sur les Parthes et sur les Arméniens (66). Néron commença dans le même temps la guerre contre les Juifs, et la persécution contre les chrétiens. C'est le premier empereur qui ait persécuté l'Eglise (67). Il fit mourir à Rome saint Pierre et saint Paul. Mais comme dans le même temps il persécutait tout le genre humain, on se révolta contre lui de tous côtés : il apprit que le sénat l'avait condamné (68), et se tua lui-même. Chaque armée fit un empereur (69) : la querelle se décida après de Rome, et dans Rome même, par d'effroyables combats. Galba, Othon et Vitellius y périrent : l'empire affligé se reposa sous Vespasien (70). Mais les Juifs furent réduits à l'extrémité : Jérusalem fut prise et brûlée (79). Tite, fils et successeur de Vespasien, donna au monde une courte joie; et ses jours qu'il croyait perdus quand ils n'étaient pas marqués de quelque bienfait, se précipitèrent trop vite. On vit revivre Néron en la personne de Domitien. La persécution se renouvela (93).

Saint Jean sorti de l'huile bouillante fut relégué dans l'île de Pathmos, où il écrivit son Apocalypse (95). Un peu après, il écrivit son Evangile, âgé

1. *Matth.*, xxvii, 45. — 2. *Phleg.*, xiii, *Olymp.*; *Thall.*, *Hist.* 3. — 3. *Tertull.*, *Apoll.*, c. 21; *Orig. Cont. Cels.*, lib. II, n. 33, t. I, p. 414; et *Tract.* xxxv in *Matth.*, n. 134, t. III, p. 923; *Euseb.* et *Hieron.* in *Chron. Jul. Afric.* *ibid.*

1. *Act.*, xv, 7. — 2. *Idem.*, xvi, 4.

de quatre-vingt-dix ans, et joignit la qualité d'évangéliste à celle d'apôtre et de prophète. Depuis ce temps les chrétiens furent toujours persécutés, tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Ces persécutions se faisaient tantôt par les ordres des empereurs et par la haine particulière des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés authentiquement dans le sénat sur le rescrit des princes, ou en leur présence. Alors la persécution était plus universelle et plus sanglante; et ainsi la haine des infidèles, toujours obstinée à perdre l'Eglise, s'excitait de temps en temps elle-même à de nouvelles fureurs. C'est par ces renouvellements de violence, que les historiens ecclésiastiques comptent dix persécutions sous dix empereurs. Dans de si longues souffrances, les chrétiens ne firent jamais la moindre sédition. Parmi tous les fidèles, les évêques étaient toujours les plus attaqués. Parmi toutes les églises, l'église de Rome fut persécutée avec plus de violence; et les Papes confirmèrent souvent par leur sang l'Evangile qu'ils annonçaient à toute la terre.

Domitien est tué : l'empire commence à respirer sous Nerva (96). Son grand âge ne lui permet pas de rétablir les affaires; mais, pour faire durer le repos public, il choisit Trajan pour son successeur (97). L'empire tranquille au dedans (98), et triomphant au dehors, ne cesse d'admirer un si bon prince. Aussi avait-il pour maxime, qu'il fallait que ses citoyens le trouvaient tel qu'il eût voulu trouver l'empereur s'il eût été simple citoyen. Ce prince dompta les Daces et Décébale leur roi (102); étendit ses conquêtes en Orient (106); donna un roi aux Parthes, et leur fit craindre la puissance romaine (113, 116) : heureux que l'ivrognerie et ses infâmes amours, vices si déplorables dans un si grand prince, ne lui aient rien fait entreprendre contre la justice. A des temps si avantageux pour la république, succédèrent ceux d'Adrien (117), mêlés de bien et de mal. Ce prince maintint la discipline militaire (120), vécut lui-même militairement (123) et avec beaucoup de frugalité, soulagea les provinces (125), fit fleurir les arts et la Grèce qui en était la mère (126). Les barbares furent tenus en crainte par ses armes et par son autorité. Il rebâtit Jérusalem (130) à qui il donna son nom; et c'est de là que lui vient le nom d'Ælia; mais il en bannit les Juifs, toujours rebelles à l'empire (135). Ces opiniâtres trouvèrent en lui un impitoyable vengeur. Il déshonora par ses cruautés, et par ses amours monstrueuses, un règne si éclatant (136). Son infâme Antinoüs, dont il fit un Dieu, couvrit de honte toute sa vie.

L'empereur sembla réparer ses fautes, et rétablir sa gloire effacée en adoptant Antonin le Pieux (138), qui adopta Marc-Aurèle le Sage et le Philosophe. En ces deux princes (139, 161) paraissent deux beaux caractères. Le père, toujours en paix, est toujours prêt dans le besoin à faire la guerre : le fils est toujours en guerre, toujours prêt à donner la paix à ses ennemis et à l'empire. Son père Antonin lui avait appris qu'il valait mieux sauver un seul citoyen, que de défier mille ennemis (162). Les Parthes et les Marcomans (169) éprouvèrent la valeur de Marc-Aurèle : les derniers

étaient des Germains que cet empereur achevait de dompter (180) quand il mourut. Par la vertu des deux Antonin, ce nom devint les délices des Romains.

La gloire d'un si beau nom ne fut effacée ni par la mollesse de Lucius Verus, frère de Marc-Aurèle et son collègue dans l'empire, ni par les brutalités de Commode, son fils et son successeur. Celui-ci, indigne d'avoir un tel père, en oublia les enseignements et les exemples. Le sénat et les peuples le détestèrent; ses plus assidus courtisans et sa maîtresse le firent mourir (192). Son successeur Pertinax, vigoureux défenseur de la discipline militaire (193), se vit immolé à la fureur des soldats licencieux qui l'avaient un peu auparavant élevé malgré lui à la souveraine puissance. L'empire, mis à l'encau par l'armée, trouva un acheteur. Le jurisconsulte Didius Julianus hasarda ce hardi marché; il lui en coûta la vie (194, 195, 198, etc.). Sévère, africain, le fit mourir, vengea Pertinax, passa de l'Orient en Occident (207, 209), triompha en Syrie, en Gaule et dans la Grande-Bretagne. Rapide conquérant, il égala César par ses victoires; mais il n'imita pas sa clémence. Il ne put mettre la paix parmi ses enfants. Bassien ou Caracalla, son fils aîné (218), faux imitateur d'Alexandre, aussitôt après la mort de son père (211, 212), tua son frère Géta, empereur comme lui, dans le sein de Julie, leur mère commune, passa sa vie dans la cruauté et dans le carnage, et s'attira à lui-même une mort tragique. Sévère lui avait gagné le cœur des soldats et des peuples, en lui donnant le nom d'Antonin; mais il n'en sut pas soutenir la gloire (218). Le syrien Héliogabale, ou plutôt Alagabale, son fils, ou du moins réputé pour tel, quoique le nom d'Antonin lui eût donné d'abord le cœur des soldats et la victoire sur Marcin, devint aussitôt après, par ses infamies, l'horreur du genre humain, et se perdit lui-même. Alexandre Sévère, fils de Mamée (222), son parent et son successeur, vécut trop peu pour le bien du monde. Il se plaignit d'avoir plus de peine à contenir ses soldats qu'à vaincre ses ennemis. Sa mère, qui le gouvernait, fut cause de sa perte, comme elle l'avait été de sa gloire (235). Sous lui Artaxerxe, persien, tua son maître Artaban (233), dernier roi des Parthes, et rétablit l'empire des Perses en Orient.

En ces temps, l'Eglise encore naissante remplissait toute la terre¹; et non-seulement l'Orient, où elle avait commencé, c'est-à-dire la Palestine, la Syrie, l'Égypte, l'Asie Mineure et la Grèce; mais encore dans l'Occident, outre l'Italie, les diverses nations des Gaules, toutes les provinces d'Espagne, l'Afrique, la Germanie, la Grande-Bretagne dans les endroits impénétrables aux armes romaines; et encore hors de l'empire, l'Arménie, la Perse, les Indes, les peuples les plus barbares, les Sarmates, les Daces, les Scythes, les Maures, les Gétuliens, et jusqu'aux îles les plus inconnues. Le sang de ses martyrs la rendait féconde. Sous Trajan (107), saint Ignace, évêque d'Antioche, fut exposé aux bêtes farouches. Marc-Aurèle, malheureusement prévenu des calomnies dont on chargeait le christianisme, fit mourir saint

1. Tertull., *adv. Jud.*, c. 7. *Apolog.*, c. 37.

Justin le Philosophe (163), et l'apologiste de la religion chrétienne. Saint Polycarpe (167), évêque de Smyrne, disciple de saint Jean, à l'âge de quatre-vingts ans, fut condamné au feu sous le même prince. Les saints martyrs de Lyon et de Vienne (177) endurèrent des supplices inouïs, à l'exemple de saint Pothin (ou Photin), leur évêque, âgé de quatre-vingt-dix ans. L'Eglise gallicane remplit tout l'univers de sa gloire (202). Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, et successeur de saint Photin, imita son prédécesseur, et mourut martyr sous Sévère, avec un grand nombre de fidèles de son Eglise. Quelquefois la persécution se ralentissait. Dans une extrême disette d'eau (174), que Marc-Aurèle souffrit en Germanie, une légion chrétienne obtint une pluie capable d'étancher la soif de son armée, et accompagnée de coups de foudre qui épouvantèrent ses ennemis. Le nom de Foudroyante fut donné ou confirmé à la légion par ce miracle. L'empereur en fut touché, et écrivit au sénat en faveur des chrétiens. A la fin, ses devins lui persuadèrent d'attribuer à ses dieux et à ses prières un miracle que les païens ne s'avaient pas seulement de souhaiter. D'autres causes suspendaient ou adouciissaient quelquefois la persécution pour un peu de temps; mais la superstition, vice que Marc-Aurèle ne put éviter, la haine publique, et les calomnies qu'on imposait aux chrétiens, prévalaient bientôt. La fureur des païens se rallumait et tout l'empire ruisselait du sang des martyrs.

La doctrine accompagnait les souffrances. Sous Sévère, et un peu après, Tertullien, prêtre de Carthage (215), éclaira l'Eglise par ses écrits, la défendit par un admirable Apologétique, et la quitta enfin aveuglé par une orgueilleuse sévérité, et séduit par les visions du faux prophète Montanus. A peu près dans le même temps, le saint prêtre Clément Alexandrin déterra les antiquités du paganisme, pour le confondre. Origène, fils du saint martyr Léonide, se rendit célèbre par toute l'Eglise dès sa première jeunesse, et enseigna de grandes vérités, qu'il mêlait de beaucoup d'erreurs. Le philosophe Ammonius fit servir à la religion la philosophie platonicienne, et s'attira le respect même des païens. Cependant les valentiniens, les gnostiques et d'autres sectes impies, combattaient l'Evangile par de fausses traditions : saint Irénée leur oppose la tradition et l'autorité des églises apostoliques; surtout de celle de Rome fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, et la principale de toutes¹. Tertullien fait la même chose². L'Eglise n'est ébranlée ni par les hérésies, ni par les schismes, ni par la chute de ses docteurs les plus illustres. La sainteté de ses mœurs est si éclatante, qu'elle lui attire les louanges de ses ennemis.

Les affaires de l'empire se brouillaient d'une terrible manière (235). Après la mort d'Alexandre, le tyran Maximin, qui l'avait tué, se rendit le maître, quoique de race gothique. Le sénat lui opposa quatre empereurs, qui périrent tous en moins de deux ans (236, 237). Parmi eux étaient les deux Gordien père et fils, chéris du peuple romain

(238). Le jeune Gordien leur fils, quoique dans une extrême jeunesse, montra une sagesse consommée, défendit à peine contre les Perses (242) l'empire affaibli par tant de divisions. Il avait repris sur eux beaucoup de places importantes. Mais Philippe, arabe, tua un si bon prince (244); et de peur d'être accablé par deux empereurs, que le sénat élut l'un après l'autre (245), il fit une paix honteuse avec Sapor, roi de Perse. C'est le premier des Romains qui ait abandonné par traité quelques terres de l'empire. On dit qu'il embrassa la religion chrétienne dans un temps où tout à coup il parut meilleur, et il est vrai qu'il fut favorable aux chrétiens. En haine de cet empereur, Dèce, qui le tua (249), renouvela la persécution avec plus de violence que jamais¹. L'Eglise s'étendit de tous côtés, principalement dans les Gaules², et l'empire perdit bientôt Dèce, qui le défendait vigoureusement. Gallus et Volusien passèrent bien vite (251); Emilien ne fit que paraître (254); la souveraine puissance fut donnée à Valérien, et ce vénérable vieillard y monta par toutes les dignités. Il ne fut cruel qu'aux chrétiens (257).

Sous lui le pape saint Etienne, et saint Cyprien évêque de Carthage (258), malgré toutes leurs disputes (256) qui n'avaient point rompu la communion, reçurent tous deux la même couronne. L'erreur de saint Cyprien, qui rejetait le baptême donné par les hérétiques, ne nuisit ni à lui ni à l'Eglise. La tradition du Saint-Siège se soutint, par sa propre force, contre les spécieux raisonnements et contre l'autorité d'un si grand homme, encore que d'autres grands hommes défendissent la même doctrine. Une autre dispute fit plus de mal (257). Sabellius confondit ensemble les trois personnes divines, et ne connut en Dieu qu'une seule personne sous trois noms. Cette nouveauté étonna l'Eglise; et saint Denys, évêque d'Alexandrie, découvrit (259) au pape saint Sixte II les erreurs de cet hérésiarque³. Ce saint Pape suivit de près au martyre saint Etienne, son prédécesseur : il eut la tête tranchée, et laissa un plus grand combat à soutenir à son diacre saint Laurent.

C'est alors qu'on voit commencer l'inondation des Barbares. Les Bourguignons et d'autres peuples germains, les Goths autrefois appelés les Gètes et d'autres peuples (258, 259, 260) qui habitaient vers le Pont-Euxin et au delà du Danube, entrèrent dans l'Europe : l'Orient fut envahi par les Scythes asiatiques et par les Perses. Ceux-ci défirent Valérien, qu'ils prirent ensuite par une infidélité; et après lui avoir laissé achever sa vie dans un pénible esclavage, ils l'écorchèrent, pour faire servir sa peau déchirée, de monument à leur victoire. Gallien son fils et son collègue (261) acheva de tout perdre par sa mollesse. Trente tyrans partagèrent l'empire (264). Orléans, roi de Palmyre, ville ancienne dont Salomon est le fondateur, fut le plus illustre de tous : il sauva les provinces d'Orient des mains des Barbares, et s'y fit reconnaître. Sa femme Zénobie marchait avec lui à la tête des armées qu'elle commanda seule après sa mort, et se rendit célèbre par toute la terre pour avoir joint la chasteté avec la beauté, et le savoir

1. *Iren.*, *adv. Hær.*, lib. III, cap. 1, 2, 3. — 2. *De Pras.*, *adv. Hær.*, . 36.

1. *Euseb.*, *Hist. eccl.*, lib. VI, c. 39. — 2. *Greg. Tur.*, *Hist. Franc.*, I, 1, c. 28. — 3. *Euseb.*, *Hist. eccl.*, lib. VIII, c. 6.

avec la valeur. Claudius II (268), et Aurélien après lui, rétablirent les affaires de l'empire (270). Pendant qu'ils abattaient les Goths avec les Germains, par des victoires signalées, Zénobie conservait à ses enfants les conquêtes de leur père. Cette princesse penchait au judaïsme. Pour l'attirer, Paul de Samosate, évêque d'Antioche, homme vain et inquiet, enseigna son opinion judaïque sur la personne de Jésus-Christ, qu'il ne faisait qu'un pur homme¹. Après une longue dissimulation d'une si nouvelle doctrine il fut convaincu et condamné au concile d'Antioche (273). La reine Zénobie soutint la guerre contre Aurélien (274), qui ne dédaigna pas de triompher d'une femme si célèbre. Parmi de perpétuels combats il sut faire garder aux gens de guerre la discipline romaine et montra qu'en suivant les anciens ordres et l'ancienne frugalité, on pouvait faire agir de grandes armées au dedans et au dehors, sans être à charge à l'empire.

Les Francs commençaient alors à se faire craindre². C'était une ligue de peuples germains qui habitaient le long du Rhin. Leur nom montre qu'ils étaient unis par l'amour de la liberté. Aurélien les avait battus étant particulier, et les tint en crainte étant empereur. Un tel prince se fit haïr par ses actions sanguinaires. Sa colère trop redoutée lui causa la mort (275). Ceux qui se croyaient en péril le prévirent, et son secrétaire menacé se mit à la tête de la conjuration. L'armée, qui le vit périr par la conspiration de tant de chefs, refusa d'élire un empereur, de peur de mettre sur le trône un des assassins d'Aurélien; et le sénat, rétabli dans son ancien droit, élut Tacite. Ce nouveau prince était vénérable par son âge et par sa vertu; mais il devint odieux par les violences d'un parent, à qui il donna le commandement de l'armée, et périt avec lui, dans une sédition, le sixième mois de son règne (276). Ainsi son élévation ne fit que précipiter le cours de sa vie. Son frère Florian prétendit à l'empire par droit de succession, comme le plus proche héritier. Ce droit ne fut pas reconnu : Florian fut tué, et Probus forcé par les soldats à recevoir l'empire, encore qu'il les menaçât de les faire vivre dans l'ordre. Tout fléchit sous un si grand capitaine (277) : les Germains et les Francs (278), qui voulaient entrer dans les Gaules, furent repoussés (280); et en Orient aussi bien qu'en Occident, tous les Barbares respectèrent les armes romaines. Un guerrier si redoutable aspirait à la paix, et fit espérer à l'empire de n'avoir plus besoin des gens de guerre. L'armée se vengea de cette parole (282), et de la règle sévère que son empereur lui faisait garder.

Un moment après, étonnée de la violence qu'elle exerça sur un si grand prince, elle honora sa mémoire, et lui donna pour successeur Carus, qui n'était pas moins zélé que lui pour la discipline. Ce vaillant prince vengea son prédécesseur (283), et réprima les Barbares, à qui la mort de Probus avait rendu le courage. Il alla en Orient combattre les Perses avec Numérien, son second fils, et opposa aux ennemis, du côté du Nord, son fils aîné Carinus qu'il fit César. C'était la seconde dignité,

et le plus proche degré pour parvenir à l'empire. Tout l'Orient trembla devant Carus : la Mésopotamie se soumit; les Perses divisés ne purent lui résister. Pendant que tout lui céda, le ciel l'arrêta par un coup de foudre. A force de le pleurer, Numérien fut prêt à perdre les yeux. Que ne fait dans les cœurs l'envie de régner? Loin d'être touché de ses maux, son beau-père Aper le tua (284); mais Dioclétien vengea sa mort et parvint enfin à l'empire, qu'il avait désiré avec tant d'ardeur. Carinus se réveilla, malgré sa mollesse, et battit Dioclétien (285); mais en poursuivant les fuyards, il fut tué par un des siens, dont il avait corrompu la femme. Ainsi l'empire fut défait du plus violent et du plus perdu de tous les hommes.

Dioclétien gouverna avec vigueur, mais avec une insupportable vanité. Pour résister à tant d'ennemis, qui s'élevaient de tous côtés au dedans et au dehors, il nomma Maximien empereur avec lui (286), et sut néanmoins se conserver l'autorité principale. Chaque empereur fit un César (291). Constantius Chlorus et Galérius furent élevés à ce haut rang. Les quatre princes soutinrent à peine le fardeau de tant de guerres, Dioclétien quitta Rome qu'il trouvait trop libre, et s'établit à Nicomédie (287), où il se fit adorer à la mode des Orientaux. Cependant les Perses, vaincus par Galérius, abandonnèrent aux Romains de grandes provinces et des royaumes entiers. Après de si grands succès, Galérius ne veut plus être sujet, et dédaigne le nom de César. Il commence par intimider Maximien. Une longue maladie avait fait baisser l'esprit de Dioclétien, et Galérius, quoique son gendre, le força de quitter l'empire³. Il fallut que Maximien suivit son exemple. Ainsi l'empire vint entre les mains de Constantius Chlorus et de Galérius (304); et deux nouveaux césars, Sévère et Maximin, furent créés en leur place par les empereurs qui se déposaient. Les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne furent heureuses, mais trop peu de temps, sous Constantius Chlorus. Ennemis des exactions, et accusé par là de ruiner le fisc, il montra qu'il avait des trésors immenses dans la bonne volonté de ses sujets. Le reste de l'empire souffrait beaucoup sous tant d'empereurs et tant de césars; les officiers se multipliaient avec les princes; les dépenses et les exactions étaient infinies.

Le jeune Constantin, fils de Constantius Chlorus, se rendait illustre², mais il se trouvait entre les mains de Galérius. Tous les jours cet empereur, jaloux de sa gloire, l'exposait à de nouveaux périls. Il lui fallait combattre les bêtes farouches par une espèce de jeu; mais Galérius n'était pas moins à craindre qu'elles. Constantin, échappé de ses mains, trouva son père expirant. En ce temps, Maxence, fils de Maximien (306) et gendre de Galérius, se fit empereur à Rome, malgré son beau-père; et les divisions intestines se joignirent aux autres maux de l'Etat. L'image de Constantin, qui venait de succéder à son père, portée à Rome, selon la coutume, y fut rejetée par les ordres de Maxence. La réception des images était la forme ordinaire de reconnaître les nouveaux princes. On

1. Euseb., *Hist. eccl.*, lib. VII, c. 27 et seq.; Athan., *de Synod.*, n. 26, 43, tom. 1, p. 739, 757, etc.; Theodor., *Har. Fab.*, lib. II, c. 8; Niceph., l. VI, c. 27. — 2. *Hist. Aug. Aurel.*, c. 7; Flor., c. 2; Prob., c. 11, 12; Firm., etc., c. 43.

1. Euseb., *Hist. eccl.*, l. VIII, c. 43; *Orat. Const. ad Sanct. cael.* 25; *Lact., de Mort. Persec.*, c. 17, 18. — 2. *Lact., de Mort. Persec.*, c. 24.

se prépare à la guerre de tous côtés. Le César Sévère, que Galérius envoya contre Maxence (307), le fit trembler dans Rome¹. Pour se donner de l'appui dans sa frayeur, il rappela son père Maximien. Le vieillard ambitieux quitta sa retraite, où il n'était qu'à regret, et tâcha en vain de retirer Dioclétien, son collègue, du jardin qu'il cultivait à Salone. Au nom de Maximien, empereur pour la seconde fois, les soldats de Sévère le quittent. Le vieil empereur le fait tuer; et en même temps, pour s'appuyer contre Galérius, il donne à Constantin sa fille Fauste. Il fallait aussi de l'appui à Galérius après la mort de Sévère; c'est ce qui le fit résoudre à nommer Licinius empereur²; mais ce choix piqua Maximin, qui, en qualité de César, se croyait plus proche du suprême honneur. Rien ne put lui persuader de se soumettre à Licinius; et il se rendit indépendant dans l'Orient. Il ne restait presque à Galérius que l'Illyrie où il s'était retiré après avoir été chassé d'Italie. Le reste de l'Occident obéissait à Maximien, à son fils Maxence et à son gendre Constantin. Mais il ne voulait non plus, pour compagnons de l'empire, ses enfants que les étrangers. Il tâcha de chasser de Rome son fils Maxence, qui le chassa lui-même. Constantin, qui le reçut dans les Gaules, ne le trouva pas moins perfide. Après divers attentats, Maximien fit un dernier complot, où il crut avoir engagé sa fille Fauste contre son mari. Elle le trompa; et Maximien, qui pensait avoir tué Constantin en tuant l'eunuque qu'on avait mis dans son lit, fut contraint de se donner la mort à lui-même. Une nouvelle guerre s'alluma; et Maxence, sous prétexte de venger son père, se déclara contre Constantin (312) qui marcha à Rome avec ses troupes³. En même temps, il fait renverser les statues de Maximien: celles de Dioclétien, qui y étaient jointes, eurent le même sort. Le repos de Dioclétien fut troublé de ce mépris; et il mourut quelque temps après, autant de chagrin que de vieillesse.

En ces temps, Rome, toujours ennemie du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre, et acheva de l'établir. Galérius, marqué par les historiens comme l'auteur de la dernière persécution⁴, deux ans avant qu'il eût obligé Dioclétien à quitter l'empire, le contraignit à faire ce sanglant édit (302), qui ordonnait de persécuter les chrétiens plus violemment que jamais. Maximien, qui les haïssait, et n'avait jamais cessé de les tourmenter, animait les magistrats et les bourreaux; mais sa violence, quelque extrême qu'elle fût, n'égalait point celle de Maximin et de Galérius. On inventait tous les jours de nouveaux supplices. La pudeur des vierges chrétiennes n'était pas moins attaquée que leur foi. On recherchait les livres sacrés avec des soins extraordinaires pour en abolir la mémoire; et les chrétiens n'osaient les avoir dans leurs maisons, ni presque les lire. Ainsi, après trois cents ans de persécution, la haine des persécuteurs devenait plus âpre. Les chrétiens les lassèrent par leur patience. Les peuples, touchés de leur sainte vie, se convertissaient en foule. Ga-

lérius désespéra de les pouvoir vaincre. Frappé d'une maladie extraordinaire (311), il révoqua ses édits, et mourut de la mort d'Antiochus, avec une aussi fausse pénitence. Maximin continua la persécution (312); mais Constantin le Grand, prince sage et victorieux, embrassa publiquement le christianisme.

ONZIÈME ÉPOQUE.

Constantin, ou la paix de l'Eglise.

CETTE célèbre déclaration de Constantin arriva l'an 312 de Notre Seigneur. Pendant qu'il assiégeait Maxence dans Rome, une croix lumineuse lui parut en l'air devant tout le monde, avec une inscription qui lui promettait la victoire; la même chose lui est confirmée dans un songe. Le lendemain il gagna cette célèbre bataille qui défit Rome d'un tyran, et l'Eglise d'un persécuteur. La croix fut étalée comme la défense du peuple romain et de tout l'empire (313). Un peu après Maximin fut vaincu par Licinius qui était d'accord avec Constantin, et il fit une fin semblable à celle de Galérius. La paix fut donnée à l'Eglise. Constantin la combla d'honneurs. La victoire le suivit partout, et les Barbares furent réprimés, tant par lui que par ses enfants. Cependant Licinius se brouilla avec lui et renouela la persécution (315). Battu par mer et par terre, il est contraint de quitter l'empire et enfin de perdre la vie (324).

En ce temps, Constantin assembla à Nicée en Bithynie (325), le premier concile général, où trois cent dix-huit évêques qui représentaient toute l'Eglise condamnèrent le prêtre Arius, ennemi de la divinité du Fils de Dieu, et dressèrent le Symbole où la consubstantialité du Père et du Fils est établie. Les prêtres de l'Eglise romaine envoyés par le pape saint Silvestre, précédèrent tous les évêques dans cette assemblée; et un ancien auteur grec¹ compte parmi les légats du Saint-Siège, le célèbre Osius, évêque de Cordoue, qui présida au concile. Constantin y prit sa séance, et en reçut les décisions comme un oracle du ciel. Les ariens cachèrent leurs erreurs et rentrèrent dans ses bonnes grâces en dissimulant. Pendant que sa valeur maintenait l'empire dans une souveraine tranquillité (326), le repos de sa famille fut troublé par les artifices de Fauste sa femme. Crispe, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accusé par cette marâtre de l'avoir voulu corrompre, trouva son père inflexible. Sa mort fut bientôt vengée. Fauste convaincue fut suffoquée dans le bain. Mais Constantin, déshonoré par la malice de sa femme, reçut en même temps beaucoup d'honneur par la piété de sa mère. Elle découvrit, dans les ruines de l'ancienne Jérusalem, la vraie croix féconde en miracles. Le saint sépulture fut aussi trouvé. La nouvelle ville de Jérusalem qu'Adrien avait fait bâtir; la grotte où était né le Sauveur du monde, et tous les saints lieux, furent ornés de temples superbes par Hélène et par Constantin. Quatre ans après, l'empereur rebâtit Byzance (330), qu'il appela Constantinople, et en fit le second siège de l'empire. L'Eglise paisible sous Constantin fut cruellement affligée en Perse (336). Une infinité de martyrs signalèrent leur foi. L'empereur tâcha

1. *Lact. de Mort. Persec.*, c. 26, 27. — 2. *Idem*, c. 28, 29, 30, 31, 32. — 3. *Ibid.*, c. 42, 43. — 4. *Euseb., Hist. eccl.*, lib. VIII, c. 46; *De vita constant.*, l. I, c. 57; *Lact., idem*, c. 9 et seq.

1. *Geogr. Byzic., Hist. Conc. Nic.*, lib. II, c. 27; *Conc. Labb.*, tom. II.

en vain d'apaiser Sapor et de l'attirer au christianisme. La protection de Constantin ne donna aux chrétiens persécutés qu'une favorable retraite. Ce prince, béni de toute l'Eglise, mourut plein de joie et d'espérance, après avoir partagé l'empire entre ses trois fils, Constantin, Constance et Constantin (337).

Leur concorde fut bientôt troublée. Constantin périt dans la guerre qu'il eut avec son frère Constant pour les limites de leur empire. Constance et Constant ne furent guère plus unis (340). Constant soutint la foi de Nicée que Constance combattait. Alors l'Eglise admira les longues souffrances de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie et défenseur du concile de Nicée. Chassé de son siège par Constance, il fut rétabli canoniquement par le pape saint Jules I (341), dont Constant appuya le décret¹. Ce bon prince ne dura guère. Le tyran Magnence le tua par trahison (350); mais tôt après, vaincu par Constance (351), il se tua lui-même dans la bataille où ses affaires furent ruinées. Valens, évêque arien, secrètement averti par ses amis, assura Constance que l'armée du tyran était en fuite, et fit croire au faible empereur qu'il le savait par révélation. Sur cette fausse révélation, Constance se livra aux ariens. Les évêques orthodoxes sont chassés de leurs sièges, toute l'Eglise (353) est remplie de confusion et de trouble; la constance du pape Libère cède aux ennuis de l'exil; les tourments font succomber le vieil Osius (357); autrefois le soutien de l'Eglise. Le concile de Rimini, si ferme d'abord, fléchit à la fin (359) par surprise et par violence: rien ne se fait dans les formes; l'autorité de l'empereur est la seule loi: mais les ariens, qui font tout par là, ne peuvent s'accorder entre eux, et changent tous les jours leurs symboles: la foi de Nicée subsiste: saint Athanase, et saint Hilaire, évêque de Poitiers, ses principaux défenseurs, se rendent célèbres par toute la terre. Pendant que l'empereur Constance, occupé des affaires de l'arianisme, faisait négligemment celles de l'empire, les Perses remportèrent de grands avantages. Les Allemands et les Francs (357, 358, 359) tentèrent de toutes parts l'entrée des Gaules. Julien, parent de l'empereur, les arrêta et les battit. L'empereur lui-même défit les Sarmates, et marcha contre les Perses (360).

Là paraît la révolte de Julien contre l'empereur (361), son apostasie; la mort de Constance, le règne de Julien, son gouvernement équitable, et le nouveau genre de persécution qu'il fit souffrir à l'Eglise. Il en entretenit les divisions; il exclut les chrétiens non-seulement des honneurs, mais des études; et, en imitant la sainte discipline de l'Eglise, il crut tonner contre elle ses propres armes. Les supplices furent ménagés, et ordonnés sous d'autres prétextes que celui de la religion. Les chrétiens demeurèrent fidèles à leur empereur: mais la gloire qu'il cherchait trop, le fit périr (363); il fut tué dans la Perse, où il s'était engagé témérairement. Jovien son successeur, zélé chrétien, trouva les affaires désespérées, et ne vécut que pour conclure une paix honteuse (364). Après lui, Valentinien fit la guerre en grand capitaine (366, 367, 368, 370, 371, etc.); il y mena son fils

Gratien dès sa première jeunesse, maintint la discipline militaire, battit les Barbares, fortifia les frontières de l'empire, et protégea en Occident la foi de Nicée. Valens, son frère, qu'il fit son collègue, la persécutait en Orient; et ne pouvant gagner ni abattre saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, il désespérait de la pouvoir vaincre. Quelques ariens joignirent de nouvelles erreurs aux anciens dogmes de la secte. Aérius, prêtre arien, est noté dans les écrits des saints Pères, comme l'auteur d'une nouvelle hérésie¹, pour avoir égalé la prêtrise à l'épiscopat, et avoir jugé inutiles les prières et les oblations que toute l'Eglise faisait pour les morts. Une troisième erreur de cet hérésiarque, était de compter parmi les servitudes de la loi, l'observance de certains jeûnes marqués, et de vouloir que le jeûne fût toujours libre. Il vivait encore quand saint Epiphane se rendit célèbre par son *Histoire des hérésies*, où il est réfuté avec tous les autres. Saint Martin fut fait évêque de Tours (375), et remplit tout l'univers du bruit de sa sainteté et de ses miracles, durant sa vie et après sa mort.

Valentinien mourut après un discours violent qu'il fit aux ennemis de l'empire; son impétueuse colère, qui le faisait redouter des autres, lui fut fatale à lui-même. Son successeur Gratien vit sans envie l'élévation de son jeune frère Valentinien II, qu'on fit empereur, encore qu'il n'eût que neuf ans. Sa mère Justine, protectrice des ariens, gouverna durant son bas âge. On voit ici en peu d'années de merveilleux événements: la révolte des Goths contre Valens (377), ce prince quitter les Perses pour réprimer les rebelles; Gratien (378) accourir à lui après avoir remporté une victoire signalée sur les Allemands. Valens, qui veut vaincre seul, précipite le combat, où il est tué auprès d'Andrinople: les Goths victorieux le brûlent dans un village où il s'était retiré. Gratien, accablé d'affaires (379), associe à l'empire le grand Théodose, et lui laisse l'Orient. Les Goths sont vaincus: tous les Barbares sont tenus en crainte; et ce que Théodose n'estimait pas moins, les hérétiques macédoniens, qui niaient la divinité du Saint-Esprit, sont condamnés au concile de Constantinople (381). Il ne s'y trouva que l'Eglise grecque: le consentement de tout l'Occident, et du pape saint Damase, le fit appeler second concile général.

Pendant que Théodose gouvernait avec tant de force et de succès, Gratien (383), qui n'était pas moins vaillant ni moins pieux, abandonné de ses troupes, toutes composées d'étrangers, fut immolé au tyran Maxime. L'Eglise et l'empire pleurent ce bon prince. Le tyran régna dans les Gaules (386, 387), et sembla se contenter de ce partage. L'impératrice Justine publia, sous le nom de son fils, des édits en faveur de l'arianisme. Saint Ambroise, évêque de Milan, ne lui opposa que la sainte doctrine, les prières et la patience; et sut par de telles armes, non-seulement conserver à l'Eglise les basiliques que les hérétiques voulaient occuper, mais encore lui gagner le jeune empereur. Cependant Maxime remue; et Justine ne trouve rien de plus fidèle que le saint évêque, qu'elle traitait de re-

1. *Soer., Hist. eccl.*, lib. II, c. 15; *Zozom.*, lib. III, c. 8.

1. *Epiph.*, l. III, *har.* LXXX, t. I, p. 906; *Aug.*, *Her.* LIII, t. VIII, c. 48.

belle. Elle l'envoie au tyran, que ses discours ne peuvent fléchir. Le jeune Valentinien est contraint de prendre la fuite avec sa mère. Maxime se rend maître à Rome, où il rétablit les sacrifices des faux dieux, par complaisance pour le sénat, presque encore tout païen (388). Après qu'il eût occupé tout l'Occident, et dans le temps qu'il se croyait le plus paisible. Théodose, assisté des Francs, le défit dans la Pannonie, l'assiégea dans Aquilée, et le laissa tuer par ses soldats. Maître absolu des deux empires, il rendit celui d'Occident à Valentinien, qui ne le garda pas longtemps. Ce jeune prince éleva et abaissa trop Arbogaste, un capitaine des Francs, vaillant, désintéressé, mais capable de maintenir par toutes sortes de crimes le pouvoir qu'il s'était acquis sur les troupes. Il éleva le tyran Eugène, qui ne savait que discourir, et tua Valentinien (392), qui ne voulait plus avoir pour maître le superbe Franc. Ce coup détestable fut fait dans les Gaules auprès de Vienne. Saint Ambroise, que le jeune empereur avait mandé pour recevoir de lui le baptême, déplora sa perte, et espéra bien de son salut.

Sa mort ne demeura pas impunie. Un miracle visible donna la victoire à Théodose sur Eugène, et sur les faux dieux, dont ce tyran avait rétabli le culte (394). Eugène fut pris : il fallut le sacrifier à la vengeance publique, et abattre la rébellion par sa mort. Le fier Arbogaste se tua lui-même, plutôt que d'avoir recours à la clémence du vainqueur, que tout le reste des rebelles venait d'éprouver. Théodose seul empereur fut la joie et l'admiration de tout l'univers. Il appuya la religion ; il fit taire les hérétiques ; il abolit les sacrifices impurs des païens, il corrigea la mollesse, et réprima les dépenses superflues (390). Il avoua humblement ses fautes, et il en fit pénitence. Il écouta saint Ambroise, célèbre docteur de l'Eglise qui le reprenait de sa colère, seul vice d'un si grand prince. Toujours victorieux, jamais il ne fit la guerre que par nécessité. Il rendit les peuples heureux, et mourut en paix (395), plus illustre par sa foi, que par ses victoires. De son temps (386, 387), saint Jérôme prêtre, retiré dans la sainte grotte de Bethléem, entreprit des travaux immenses pour expliquer l'Ecriture, en lut tous les interprètes, déterra toutes les histoires saintes et profanes qui la peuvent éclaircir, et composa, sur l'original hébreu, la version de la Bible que toute l'Eglise a reçue sous le nom de *Vulgate*.

L'empire, qui paraissait invincible sous Théodose, changea tout à coup sous ses deux fils. Arcade eut l'Orient, et Honorius l'Occident : tous deux gouvernés par leurs ministres, ils firent servir leur puissance à des intérêts particuliers. Rufin et Eutrope successivement favoris d'Arcade (395), et aussi méchants l'un que l'autre, périrent bientôt (399), et les affaires n'en allèrent pas mieux sous un prince faible. Sa femme Eudoxe lui fit persécuter saint Jean Chrysostome (403-404), patriarche de Constantinople, et la lumière de l'Orient. Le pape saint Innocent, et tout l'Occident, soutinrent ce grand évêque contre Théophile, patriarche d'Alexandrie, ministre des violences de l'impératrice. L'Occident était troublé (406 et suiv.) par l'inondation des Barbares. Radagaise, goth et

païen, ravagea l'Italie. Les Vandales, nation gothique et arienne, occupèrent une partie de la Gaule, et se répandirent dans l'Espagne. Alaric, roi des Visigoths, peuples ariens, contraignit Honorius à lui abandonner ces grandes provinces déjà occupées par les Vandales ; Stilicon, embarrassé de tant de Barbares, les bat, les ménage, s'entend et rompt avec eux, sacrifie tout à son intérêt, et conserve néanmoins l'empire qu'il avait dessein d'usurper. Cependant Arcade mourut (408) et eut l'Orient si dépourvu de bons sujets, qu'il mit son fils Théodose, âgé de huit ans, sous la tutelle d'Isdegerde, roi de Perse. Mais Pulchérie, sœur du jeune empereur, se trouva capable des grandes affaires.

L'empire de Théodose se soutient par la prudence et par la piété de cette princesse. Celui d'Honorius semblait proche de sa ruine. Il fit mourir Stilicon, et ne sut pas remplir la place d'un si habile ministre (409). La révolte de Constantin, la perte entière de la Gaule et de l'Espagne, la prise et le sac de Rome (410), par les armées d'Alaric et des Visigoths, furent la suite de la mort de Stilicon. Ataulphe, plus furieux qu'Alaric, pillait Rome de nouveau, et il ne songeait qu'à abolir le nom romain ; mais pour le bonheur de l'empire, il prit Placidie, sœur de l'empereur. Cette princesse captive, qu'il épousa, l'adoucit (413). Les Goths traitèrent avec les Romains, et s'établirent en Espagne (414, 415), en se réservant dans les Gaules, les provinces qui tiraient vers les Pyrénées. Leur roi Vallia conduisit sagement ces grands desseins. L'Espagne montra sa constance ; et sa foi ne s'altéra pas sous la domination de ces ariens. Cependant les Bourguignons, peuples germains, occupèrent le voisinage du Rhin, d'où peu à peu ils gagnèrent le pays qui porte encore leur nom. Les Francs ne s'oublièrent pas ; résolus de faire de nouveaux efforts pour s'ouvrir les Gaules (420), ils élevèrent à la royauté Pharamond, fils de Marcomir ; et la monarchie de France, la plus ancienne et la plus noble de toutes celles qui sont au monde, commença sous lui. Le malheureux Honorius mourut (423) sans enfants, et sans pouvoir à l'empire. Théodose nomma empereur (424) son cousin Valentinien III, fils de Placidie et de Constance son second mari, le mit durant son bas âge sous la tutelle de sa mère, à qui il donna le titre d'impératrice.

En ces temps (411, 413), Célestius et Pélage nièrent le péché originel, et la grâce par laquelle nous sommes chrétiens. Malgré leurs dissimulations, les conciles d'Afrique les condamnèrent (416). Les papes saint Innocent et saint Zozime (417), que le pape saint Célestin suivit depuis, autorisèrent la condamnation, et l'étendirent par tout l'univers. Saint Augustin confondit ces dangereux hérétiques et éclaira toute l'Eglise par ses admirables écrits. Le même Père, secondé de saint Prosper son disciple, ferma la bouche aux demi-pélagiens : qui attribuaient le commencement de la justification et de la foi aux seules forces du libre arbitre. Un siècle si malheureux à l'empire, et où il s'éleva tant d'hérésies, ne laissa pas d'être heureux au christianisme. Nul trouble ne l'ébranla, nulle hérésie ne le corrompit. L'Eglise, féconde

en grands hommes, confondit toutes les erreurs. Après les persécutions, Dieu se plut à faire éclater la gloire de ses martyrs : toutes les histoires et tous les écrits sont pleins de miracles que leurs secours implorés, et leurs tombeaux honorés opéraient par toute la terre¹. Vigilance, qui s'opposait à des sentiments si reçus (486), réfuté par saint Jérôme, demeura sans suite. La foi chrétienne s'affermisail, et s'étendait tous les jours. Mais l'empire d'Occident n'en pouvait plus. Attaqué par tant d'ennemis, il fut encore affaibli par les jalousies de ses généraux (427). Par les artifices d'Aélius, Boniface, comte d'Afrique, devint suspect à Placidie. Le comte maltraité fit venir d'Espagne Genséric et les Vandales, que les Goths en chassaient, et se repentit trop tard de les avoir appelés. L'Afrique fut ôtée à l'empire. L'Eglise souffrit des maux infinis par la violence de ces ariens, et vit couronner une infinité de martyrs.

Deux furieuses hérésies s'élevèrent (425) : Nestorius, patriarche de Constantinople, divisa la personne de Jésus-Christ; et vingt ans après, Eutychès, abbé, en confondit les deux natures. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, s'opposa à Nestorius (430), qui fut condamné par le pape saint Célestin. Le concile d'Ephèse, troisième général (431), en exécution de cette sentence, déposa Nestorius, et confirma le décret de saint Célestin, que les évêques du concile appellent leur Père, dans leur définition². La sainte Vierge fut reconnue pour Mère de Dieu, et la doctrine de saint Cyrille fut célébrée par toute la terre. Théodose, après quelques embarras, se soumit au concile, et bannit Nestorius. Eutychès (448), qui ne put combattre cette hérésie qu'en se jetant dans un autre excès, ne fut pas moins fortement rejeté. Le pape saint Léon le Grand le condamna, et le réfuta tout ensemble, par une lettre qui fut révérée dans tout l'univers. Le concile de Chalcedoine (541), quatrième général, où ce grand pape tenait la première place, autant par sa doctrine que par l'autorité de son siège, anathématisa Eutychès, et Dioscore, patriarche d'Alexandrie, son protecteur. La lettre du concile à saint Léon fait voir que ce pape y présidait par ses légats, comme le chef à ses membres³. L'empereur Marcien assista lui-même à cette grande assemblée, à l'exemple de Constantin, et en reçut les décisions avec le même respect. Un peu auparavant, Pulchérie l'avait élevé à l'empire en l'épousant. Elle fut reconnue pour impératrice après la mort de son frère, qui n'avait point laissé de fils. Mais il fallait donner un maître à l'empire : la vertu de Marcien lui procura cet honneur. Durant le temps de ces deux conciles, Théodoret, évêque de Cyr, se rendit célèbre; et sa doctrine serait sans tache, si les écrits violents qu'il publia contre saint Cyrille n'avaient eu besoin de grands éclaircissements. Il les donna de bonne foi, et fut compté parmi les évêques orthodoxes.

Les Gaules commençaient à reconnaître les Francs. Aélius les avait défendus contre Pharamond et contre Clodion le Chevelu; mais Mérovée fut plus heureux, et y fit un plus solide éta-

blissement, à peu près dans le même temps que les Anglais, peuples Saxons, occupèrent la Grande-Bretagne. Ils lui donnèrent leur nom, et y fondèrent plusieurs royaumes. Cependant les Huns, peuples des Palus-Méotides, désolèrent tout l'univers avec une armée immense, sous la conduite d'Attila, leur roi, le plus affreux de tous les hommes. Aélius, qui le défît dans les Gaules, ne put l'empêcher de ravager l'Italie (452). Les îles de la mer Adriatique servirent de retraite à plusieurs contre sa fureur. Venise s'éleva au milieu des eaux. Le pape saint Léon, plus puissant qu'Aélius et que les armées romaines, se fit respecter par ce roi barbare et païen, et sauva Rome du pillage; mais elle y fut exposée bientôt après, par les débauches de son empereur Valentinien (454, 455). Maxime, dont il avait violé la femme, trouva le moyen de le perdre, en dissimulant sa douleur, et se faisant un mérite de sa complaisance. Par ses conseils trompeurs, l'aveugle empereur fit mourir Aélius, le seul rempart de l'empire. Maxime auteur du meurtre, en inspire la vengeance aux amis d'Aélius, et fait tuer l'empereur. Il monte sur le trône par ces degrés, et contraint l'impératrice Eudoxie, fille de Théodose le Jeune à l'épouser. Pour se tirer de ses mains, elle ne craignit point de se mettre en celles de Genséric. Rome est en proie au barbare : le seul saint Léon l'empêche d'y mettre tout à feu et à sang : le peuple déchire Maxime, et ne reçoit dans ses maux que cette triste consolation. Tout se brouille en Occident : on y voit plusieurs empereurs s'élever, et tomber presque en même temps. Majorien fut le plus illustre (456), Avitus soutint mal sa réputation, et se sauva par un évêché (457). On ne put plus défendre les Gaules contre Mérovée, ni contre Childéric son fils, mais le dernier pensa périr par ses débauches. Si ses sujets le chassèrent (458), un fidèle ami qui lui resta le fit rappeler. Sa valeur le fit craindre de ses ennemis (465), et ses conquêtes s'étendirent bien avant dans les Gaules.

L'empire d'Orient était paisible sous Léon Thracien, successeur de Marcien (474), et sous Zénon, gendre et successeur de Léon (475). La révolte de Basilisque bientôt opprimé ne causa qu'une courte inquiétude à cet empereur (476); mais l'empire d'Occident périt sans ressource. Auguste, qu'on nomme Augustule, fils d'Oreste, fut le dernier empereur reconnu à Rome, et incontinent après, il fut dépossédé par Odoacre, roi des Hérules. C'étaient des peuples venus du Pont-Euxin, dont la domination ne fut pas longue. En Orient l'empereur Zénon entreprit de se signaler d'une manière inouïe. Il fut le premier des empereurs qui se mêla de régler les questions de la foi. Pendant que les demi-eutychiens s'opposaient au concile de Chalcedoine, il publia (482) contre le concile, son *Hénotique*, c'est-à-dire son décret d'union, détesté par les catholiques, et condamné par le pape Félix III (483). Les Hérules furent bientôt chassés de Rome (490, 491), par Théodoric, roi des Ostrogoths, c'est-à-dire Goths orientaux, qui fonda le royaume d'Italie, et laissa quoique arien un assez libre exercice à la religion catholique (492). L'empereur Anastase la troublait en Orient. Il marcha sur les pas de Zénon son prédécesseur,

1. *Hier., cont. Vigil.*, tom. IV, part. II, col. 282, et seq.; *Gennad., de Scrip. eccl.* — 2. *Part. II, Conc. Ephes., act. 1; Sent. depos. Nestorii*; tom. III; *Conc. Labb.*, col. 533. — 3. *Rel. S. Syn. Chalced. ad Leon.*, Conc., part. III, tom. IV, col. 837.

et appuya les hérétiques (492). Par là il aliéna les esprits des peuples et ne put jamais les gagner, même en ôtant des impôts fâcheux. L'Italie obéissait à Théodoric; Odoacre, pressé dans Ravenne, tâcha de se sauver par un traité que Théodoric n'observa pas; et les Hérules furent contraints de tout abandonner. Théodoric, outre l'Italie, tenait encore la Provence (494). De son temps, saint Benoît, retiré en Italie dans un désert, commençait dès ses plus tendres années à pratiquer les saintes maximes, dont il composa depuis cette belle règle que tous les moines d'Occident reçurent avec le même respect que les moines d'Orient ont pour celle de saint Basile.

Les Romains achevèrent de perdre les Gaules par les victoires de Clovis, fils de Childéric (495). Il gagna aussi sur les Allemands la bataille de Tolbiac, par le vœu qu'il fit d'embrasser la religion chrétienne, à laquelle Clotilde sa femme ne cessait de le porter. Elle était de la maison des rois de Bourgogne, et catholique zélée, encore que sa famille et sa nation fût arienne. Clovis, instruit par saint Vast, fut baptisé à Reims, avec ses Français, par saint Remi, évêque de cette ancienne métropole. Seul de tous les princes du monde, il soutint la foi catholique, et mérita le titre de *trés-chrétien* à ses successeurs. Par la bataille où il tua de sa propre main Alaric, roi des Visigoths (506), Tolose¹ et l'Aquitaine furent jointes à son royaume (507). Mais la victoire des Ostrogoths l'empêcha de tout prendre jusqu'aux Pyrénées (508), et à la fin de son règne ternit la gloire des commencements (510). Ses quatre enfants partagèrent le royaume, et ne cessèrent d'entreprendre les uns sur les autres.

Anastase mourut frappé du foudre (518). Justin, de basse naissance, mais habile et très-catholique, fut fait empereur par le sénat. Il se soumit avec son peuple aux décrets du pape saint Hormisdas, et mit fin aux troubles de l'Eglise d'Orient (526). De son temps Boèce, homme célèbre par sa doctrine aussi bien que par sa naissance, et Symmaque, son beau-père, tous deux élevés aux charges les plus éminentes, furent immolés aux jalousies de Théodoric, qui les soupçonna sans sujet de conspirer contre l'État. Le roi, troublé de son crime, crut voir la tête de Symmaque dans un plat qu'on lui servait, et mourut quelque temps après. Amalante sa fille et mère d'Atalaric, qui devenait roi par la mort de son aïeul, est empêchée par les Goths de faire instruire le jeune prince comme méritait sa naissance, et contrainte de l'abandonner aux gens de son âge, elle voit qu'il se perd sans pouvoir y apporter de remède. L'année d'après, Justin mourut (527) après avoir associé à l'empire son neveu Justinien, dont le long règne est célèbre par les travaux de Tribonien, compilateur du Droit romain, et par les exploits de Bélisaire et de l'eunuque Narsès. Ces deux fameux capitaines réprimèrent les Perses, défirent les Ostrogoths et les Vandales, rendirent à leur maître l'Afrique, l'Italie et Rome (529, 530, etc.); mais l'empereur, jaloux de leur gloire (533, 534), sans vouloir prendre part à leurs travaux, les embarrassait (552, 553) toujours plus qu'il ne leur donnait d'assistance.

Le royaume de France s'augmentait. Après une longue guerre (532), Childebert et Clotaire, enfants de Clovis, conquièrent le royaume de Bourgogne, et en même temps immolèrent à leur ambition les enfants mineurs de leur frère Clodomir, dont ils partagèrent entre eux le royaume. Quelque temps après, et pendant que Bélisaire attaquait si vivement les Ostrogoths, ce qu'ils avaient dans les Gaules fut abandonné aux Français. La France s'étendait alors beaucoup au delà du Rhin; mais les partages des princes, qui faisaient autant de royaumes, l'empêchaient d'être réunie sous une même domination. Ses principales parties furent la Neustrie, c'est-à-dire la France occidentale, et l'Austrasie, c'est-à-dire la France orientale.

La même année que Rome fut reprise par Narsès (553), Justinien fit tenir à Constantinople le cinquième concile général, qui confirma les précédents, et condamna quelques écrits favorables à Nestorius. C'est ce qu'on appelait *les trois Chapitres*, à cause des trois auteurs, déjà morts il y avait longtemps, dont il s'agissait alors. On condamna la mémoire et les écrits de Théodore, évêque de Mopsueste, une lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, et parmi les écrits de Théodoret, ceux qu'il avait composés contre saint Cyrille. Les livres d'Origène, qui troublaient tout l'Orient depuis un siècle, furent aussi réprouvés. Ce concile, commencé avec de mauvais desseins, eut une heureuse conclusion, et fut reçu du Saint-Siège qui s'y était opposé d'abord. Deux ans après le concile, Narsès, qui avait ôté l'Italie aux Goths, la défendit (555) contre les Français, et remporta une pleine victoire sur Bucelin, général des troupes d'Austrasie. Malgré tous ces avantages, l'Italie ne demeura guère aux empereurs. Sous Justin II, neveu de Justinien (568) et après la mort de Narsès, le royaume de Lombardie fut fondé par Alboïn. Il prit Milan et Pavie; Rome et Ravenne se sauvèrent à peine de ses mains (570, 571); et les Lombards firent souffrir aux Romains des maux extrêmes. Rome fut mal secourue par ses empereurs, que les Avars (574), nation scythique, les Sarrasins, peuples d'Arabie, et les Perses, plus que tous les autres, tourmentaient de tous côtés en Orient. Justin, qui ne croyait que lui-même et ses passions, fut toujours battu par les Perses et par leur roi Chosroès. Il se troubla de tant de pertes, jusqu'à tomber en frénésie. Sa femme Sophie soutint l'empire. Le malheureux prince revint trop tard à son bon sens, et reconnut en mourant la malice de ses flatteurs (579). Après lui, Tibère II, qu'il avait nommé empereur, réprima les ennemis (580), soulagea les peuples, et s'enrichit par ses aumônes. Les victoires de Maurice, cappadocien, général de ses armées, firent mourir de dépit le superbe Chosroès (581). Elles furent récompensées de l'empire, que Tibère (583) lui donna en mourant, avec sa fille Constantine.

En ce temps, l'ambitieuse Frédégonde, femme du roi Chilpéric I, mettait toute la France en combustion, et ne cessait d'exciter des guerres cruelles entre les rois français. Au milieu des malheurs de l'Italie, et pendant que Rome (590) était affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand lut élevé malgré lui sur le siège de saint

1. Aujourd'hui Toulouse (Edit. de Versailles).

Pierre. Ce grand pape apaise la peste par ses prières; instruit les empereurs, et tout ensemble leur fait rendre l'obéissance qui leur est due; console l'Afrique et la fortifie; confirme en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme, et Récarède le Catholique, qui venait de rentrer au sein de l'Eglise; convertit l'Angleterre; réforme la discipline dans la France, dont il exalte les rois, toujours orthodoxes, au-dessus de tous les rois de la terre; fléchit les Lombards; sauve Rome et l'Italie, que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople; éclaire toute l'Eglise par sa doctrine, gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité; et donne au monde un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique. L'histoire de l'Eglise n'a rien de plus beau que l'entrée (597) du saint moine Augustin dans le royaume de Kent avec quarante de ses compagnons qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi Notre Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux solennels pour la conversion de l'Angleterre¹. Saint Grégoire, qui les avait envoyés, les instruisait par des lettres véritablement apostoliques, et apprenait à saint Augustin à trembler parmi les miracles continuels que Dieu faisait par son ministère². Berthe, princesse de France, attira au christianisme le roi Edhilbert son mari. Les rois de France, la reine Brunehaut protégèrent la nouvelle mission. Les évêques de France entrèrent dans cette bonne œuvre; et ce furent eux qui, par l'ordre du Pape, sacrèrent saint Augustin (601). Le renfort que saint Grégoire envoya au nouvel évêque produisit de nouveaux fruits; et l'Eglise anglicane prit sa forme (604).

L'empereur Maurice, ayant éprouvé la fidélité du saint pontife, se corrigea par ses avis, et reçut de lui cette louange si digne d'un prince chrétien, que la bouche des hérétiques n'osait s'ouvrir de son temps. Un si pieux empereur fit pourtant une grande faute (601). Un nombre infini de Romains périrent entre les mains des barbares, faute d'être rachetés à un écu par tête. On voit incontinent après les remords du bon empereur; la prière qu'il fait à Dieu de le punir en ce monde plutôt qu'en l'autre; la révolte de Phocas (602), qui égorge à ses yeux toute sa famille, Maurice tué le dernier et ne disant autre chose parmi tous ses maux que ce verset du Psalmiste : « Vous êtes juste, ô Seigneur, et tous vos jugements sont droits³. » Phocas, élevé à l'empire par une action si détestable, tâcha de gagner les peuples, en honorant le Saint-Siège, dont il confirma les privilèges (606). Mais sa sentence était prononcée. Héraclius (610), proclamé empereur par l'armée d'Afrique, marcha contre lui. Alors Phocas éprouva que souvent les débauches nuisent plus aux princes que les cruautés, et Photin, dont il avait débauché la femme, le livra à Héraclius, qui le fit tuer. La France vit un peu après une tragédie bien plus étrange. La reine Brunehaut, livrée à Clotaire II, fut immolée à l'ambition de ce prince (614) : sa mémoire fut dé-

chirée; et sa vertu, tant louée par le pape saint Grégoire, a peine encore à se défendre. L'empire cependant était désolé. Le roi de Perse Chosroès II, sous prétexte de venger Maurice, avait entrepris de perdre Phocas. Il poussa ses conquêtes sous Héraclius. On vit l'empereur battu, et la vraie croix enlevée par les infidèles; puis (620, 621, 622, 623, 625, 626), par un retour admirable, Héraclius cinq fois vainqueur, la Perse pénétrée par les Romains, Chosroès tué par son fils, et la sainte croix reconquise.

Pendant que la puissance des Perses était si bien réprimée, un plus grand mal s'éleva contre l'empire et contre toute la chrétienté. Mahomet s'érigea en prophète parmi les Sarrasins (622) : il fut chassé de la Mecque par les siens. A sa fuite commence la fameuse Hégire, d'où les Mahométans comptent leurs années. Le faux prophète donna ses victoires pour toute marque de sa mission. Il soumit en neuf ans toute l'Arabie de gré ou de force, et jeta les fondements de l'empire des Califes. A ces maux se joignit l'hérésie des monothélites (629) qui, par une bizarrerie presque inconcevable, en reconnaissant deux natures en Notre Seigneur, n'y voulaient reconnaître qu'une seule volonté. L'homme, selon eux, n'y voulait rien, et il n'y avait en Jésus-Christ que la seule volonté du Verbe. Ces hérétiques cachaient leur venin sous des paroles ambiguës : un faux amour de la paix leur fit proposer qu'on ne parlât ni d'une ni de deux volontés (633). Ils imposèrent par ces artifices au pape Honorius I, qui entra avec eux dans un dangereux ménagement, et consentit au silence, où le mensonge et la vérité furent également supprimés. Pour comble de malheur, quelque temps après (639), l'empereur Héraclius entreprit de décider la question de son autorité, et proposa son *Ecthèse* ou exposition, favorable aux monothélites; mais les artifices des hérétiques furent enfin découverts. Le pape Jean IV condamna l'*Ecthèse* (640). Constant, petit-fils d'Héraclius (648), soutint l'édit de son aïeul par le sien appelé *Type*. Le Saint-Siège (649) et le pape Théodore s'opposent à cette entreprise : le pape saint Martin I assemble le concile de Latran, où il anathématisa le *Type* et les chefs des monothélites. Saint Maxime, célèbre par tout l'Orient pour sa piété et pour sa doctrine, quitte la Cour infectée de la nouvelle hérésie, reprend ouvertement les empereurs qui avaient osé prononcer sur les questions de la foi, et souffre des maux infinis pour la religion catholique (650). Le Pape, traîné d'exil en exil, et toujours durement traité par l'empereur (654), meurt enfin parmi les souillances sans se plaindre, ni se relâcher de ce qu'il doit à son ministère.

Cependant la nouvelle Eglise anglicane, fortifiée par les soins des papes Boniface V et Honorius, se rendait illustre par toute la terre. Les miracles y abondaient avec les vertus, comme dans le temps des apôtres; et il n'y avait rien de plus éclatant que la sainteté de ses rois. Edwin embrassa avec tout son peuple (627) la foi qui lui avait donné la victoire sur ses ennemis, et convertit ses voisins (634). Oswald servit d'interprète aux prédicateurs de l'Evangile; et, renommé par ses conquêtes, il

¹ Beda., *Hist. Angl.*, lib. I, c. 25. — ² Greg., lib. IX, ep. LVIII; nonc lib. XI, ind. 1, ep. XXVIII; Labb., *Conc.*, t. XI, col. 1110. — ³ Ps., cxviii, 137.

leur préféra la gloire d'être chrétien. Les Merciens furent convertis (655) par le roi de Northumberland Oswin : leurs voisins et leurs successeurs suivirent leurs pas ; et leurs bonnes œuvres furent immenses.

Tout périssait en Orient. Pendant que les empereurs se consumaient dans des disputes de religion, et inventent des hérésies (634, 635), les Sarrasins pénétrèrent l'empire : ils occupent la Syrie et la Palestine (636) ; la sainte Cité leur est assujettie ; la Perse (637) leur est ouverte par ses divisions, et ils prennent ce grand royaume sans résistance. Ils entrent en Afrique (647), en état d'en faire bientôt une de leurs provinces ; l'île de Chypre leur obéit (648), et ils joignent, en moins de trente ans, toutes ses conquêtes à celles de Mahomet. L'Italie, toujours malheureuse et abandonnée, gémissait sous les armes des Lombards. Constant désespéra de les chasser, et se résolut à ravager ce qu'il ne put défendre. Plus cruel que les Lombards mêmes, il ne vint à Rome (663) que pour en piller les trésors ; les églises ne s'en sauvèrent pas : il ruina la Sardaigne et la Sicile ; et, devenu odieux à tout le monde, il périt de la main des siens (668). Sous son fils Constantin Pogonat, c'est-à-dire le Barbu, les Sarrasins s'emparèrent de la Cilicie et de la Lycie (671). Constantinople assiégée ne fut sauvée que par un miracle (672). Les Bulgares, peuples venus de l'embouchure du Volga, se joignirent à tant d'ennemis dont l'empire était accablé (678), et occupèrent cette partie de la Thrace appelée depuis Bulgarie, qui était l'ancienne Mysie.

L'Eglise anglicane enfantait de nouvelles églises, et saint Wilfrid, évêque d'York, chassé de son siège, convertit la Frise. Toute l'Eglise reçut une nouvelle lumière par le concile de Constantinople (680), sixième général, où le pape saint Agathon présida par ses légats, et expliqua la foi catholique par une lettre admirable. Le concile frappa d'anathème un évêque célèbre par sa doctrine, un patriarche d'Alexandrie, quatre patriarches de Constantinople, c'est-à-dire tous les auteurs de la secte des monothélites, sans épargner le pape Honorius, qui les avait ménagés. Après la mort d'Agathon, qui arriva durant le concile, le pape saint Léon II en confirma les décisions, et en reçut tous les anathèmes. Constantin Pogonat, imitateur du grand Constantin et de Marcien, entra au concile à leur exemple ; et comme il y rendit les mêmes soumissions, il y fut honoré des mêmes titres d'orthodoxe, de religieux, de pacifique empereur, et de restaurateur de la religion (685). Son fils Justinien II lui succéda encore enfant. De son temps (686) la foi s'étendait et éclatait vers le Nord. Saint Kilien, envoyé par le pape Conon, prêcha l'Evangile dans la Franconie. Du temps du pape Serge (689), Céadual, un des rois d'Angleterre, vint reconnaître en personne l'Eglise romaine d'où la foi avait passé en son île, et après avoir reçu le baptême par les mains du Pape, il mourut selon qu'il l'avait lui-même désiré.

La maison de Clovis était tombée dans une faiblesse déplorable : de fréquentes minorités avaient donné occasion de jeter les princes dans une mollesse dont ils ne sortaient point étant majeurs. De

là sort une longue suite de rois fainéants qui n'avaient que le nom de roi, et laissaient tout le pouvoir aux maires du palais (693). Sous ce titre, Pepin Héristal gouverna tout (695), et éleva sa maison à de plus hautes espérances. Par son autorité, et après le martyre de saint Vigbert, la foi s'établit dans la Frise, que la France venait d'ajouter à ses conquêtes. Saint Swibert, saint Willibrod, et d'autres hommes apostoliques répandirent l'Evangile dans les provinces voisines. Cependant la minorité de Justinien s'était heureusement passée : les victoires de Léonce avaient abattu les Sarrasins, et rétabli la gloire de l'empire en Orient (694). Mais ce vaillant capitaine, arrêté injustement, et relâché mal à propos, coupa le nez à son maître, et le chassa. Ce rebelle souffrit (696) un pareil traitement de Tibère, nommé Absimare, qui lui-même ne dura guère. Justinien rétabli fut ingrat envers ses amis (702) ; et en se vengeant de ses ennemis, il s'en fit de plus redoutables qui le tuèrent. Ses images de Philippique, son successeur, ne furent pas reçues dans Rome (711), à cause qu'il favorisait les monothélites, et se déclarait ennemi du concile sixième. On élut à Constantinople Anastase II, prince catholique (713), et on creva les yeux à Philippique.

En ce temps, les débauches du roi Roderic ou Rodrigue firent livrer l'Espagne aux Maures : c'est ainsi qu'on appelait les Sarrasins d'Afrique. Le comte Julien, pour venger sa fille, dont Roderic abusait, appela ces infidèles. Ils viennent avec des troupes immenses : ce roi périt : l'Espagne est soumise, et l'empire des Goths y est éteint. L'Eglise d'Espagne fut mise alors à une nouvelle épreuve ; mais comme elle s'était conservée sous les ariens, les mahométans ne purent l'abattre. Ils la laissèrent d'abord avec assez de liberté : mais dans les siècles suivants il fallut soutenir de grands combats ; et la chasteté eut ses martyrs, aussi bien que la foi, sous la tyrannie d'une nation aussi brutale qu'infidèle. L'empereur Anastase ne dura guère. L'armée força Théodose III à prendre la pourpre (715). Il fallut combattre : le nouvel empereur gagna la bataille, et Anastase fut mis dans un monastère. Les Maures, maîtres de l'Espagne, espéraient s'étendre bientôt au delà des Pyrénées ; mais Charles Martel, destiné à les réprimer, s'était élevé en France, et avait succédé, quoique bâtard, au pouvoir de son père Pepin Héristal, qui laissa l'Austrasie à sa maison comme une espèce de principauté souveraine, et le commandement en Neustrie par la charge de maire du palais. Charles réunit tout par sa valeur.

Les affaires d'Orient étaient brouillées (716). Léon Isaurien, préfet d'Orient, ne reconnut pas Théodose, qui quitta sans répugnance l'empire qu'il n'avait accepté que par force ; et retiré à Ephèse, ne s'occupa plus que des véritables grands-deurs. Les Sarrasins reçurent de grands coups durant l'empire de Léon. Ils levèrent honteusement le siège de Constantinople (718). Pélage, qui se cantonna dans les montagnes d'Asturie (719), avec ce qu'il avait de plus résolu parmi les Goths, après une victoire signalée, opposa à ces infidèles un nouveau royaume, par lequel ils devaient un jour être chassés de l'Espagne. Malgré

les efforts et l'armée immense d'Abdérane leur général (723), Charles Martel gagna sur eux la fameuse bataille de Tours. Il y périt un nombre infini de ces infidèles; et Abdérane lui-même y demeura sur la place. Cette victoire fut suivie d'autres avantages, par lesquels Charles arrêta les Maures, et étendit le royaume jusqu'aux Pyrénées. Alors les Gaules n'eurent presque rien qui n'obéît aux Français; et tous reconnaissaient Charles Martel. Puissant en paix, en guerre, et maître absolu du royaume, il régna sous plusieurs rois, qu'il fit et défit à sa fantaisie, sans oser prendre ce grand titre. La jalousie des seigneurs français voulait être ainsi trompée. La religion s'établissait en Allemagne (723). Le prêtre saint Boniface convertit ces peuples, et en fut fait évêque par le pape Grégoire II, qui l'y avait envoyé.

L'empire était alors assez paisible; mais Léon y mit le trouble pour longtemps. Il entreprit (726) de renverser, comme des idoles, les images de Jésus-Christ et de ses saints. Comme il ne put attirer à ses sentiments saint Germain, patriarche de Constantinople, il agit de son autorité, et après une ordonnance du sénat, on lui vit d'abord briser une image de Jésus-Christ, qui était posée sur la grande porte de l'église de Constantinople. Ce fut par là que commencèrent les violences des iconoclastes, c'est-à-dire des *brise-images*. Les autres images, que les empereurs, les évêques, et tous les fidèles avaient érigées depuis la paix de l'Eglise, dans les lieux publics et particuliers, furent aussi abattues. A ce spectacle le peuple s'émut. Les statues de l'empereur furent renversées en divers endroits. Il se crut outragé en sa personne: on lui reprocha un semblable outrage qu'il faisait à Jésus-Christ et à ses saints, et que, de son aveu propre, l'injure faite à l'image retombait sur l'original. L'Italie passa encore plus avant: l'impiété de l'empereur fut cause qu'on lui refusa les tributs ordinaires. Luitprand, roi des Lombards, se servit du même prétexte pour prendre Ravenne, résidence des *exarques*. On nommait ainsi les gouverneurs que les empereurs envoyaient en Italie. Le pape Grégoire II s'opposa au renversement des images, mais en même temps il s'opposait aux ennemis de l'empire, et tâchait de retenir les peuples dans l'obéissance. La paix se fit avec les Lombards (730), et l'empereur exécuta son décret contre les images plus violemment que jamais. Mais le célèbre Jean de Damas lui déclara qu'en matière de religion il ne connaissait de décrets que ceux de l'Eglise, et souffrit beaucoup. L'empereur chassa de son siège le patriarche saint Germain, qui mourut en exil âgé de quatre-vingt-dix ans.

Un peu après (739, 740), les Lombards reprirent les armes, et dans les maux qu'ils faisaient souffrir au peuple romain, ils ne furent retenus que par l'autorité de Charles Martel, dont le pape Grégoire II avait imploré l'assistance. Le nouveau royaume d'Espagne, qu'on appelait dans ces premiers temps le royaume d'Oviède, s'augmentait par les victoires et par la conduite d'Alphonse, gendre de Pélage, qui, à l'exemple de Récarède dont il était descendu, prit le nom de Catholique. Léon mourut (741), et laissa l'empire aussi bien que l'Eglise dans une grande agitation. Artabaze,

préteur d'Arménie, se fit proclamer empereur, au lieu de Constantin Copronyme, fils de Léon, et rétablit les images. Après la mort de Charles Martel, Luitprand menaça Rome de nouveau: l'exarchat de Ravenne fut en péril, et l'Italie dut son salut à la prudence du pape saint Zacharie. Constantin, embarrassé dans l'Orient (742), ne songeait qu'à s'établir: il battit Artabaze (743), prit Constantinople, et la remplit de supplices.

Les deux enfants de Charles Martel, Carloman et Pepin (747), avaient succédé à la puissance de leur père: mais Carloman dégoûté du siècle, au milieu de sa grandeur et de ses victoires, embrassa la vie monastique. Par ce moyen, son frère Pepin réunit en sa personne toute la puissance. Il sut la soutenir par un grand mérite, et prit le dessein de s'élever à la royauté (752). Childéric, le plus misérable de tous les princes, lui en ouvrit le chemin, et joignit à la qualité de fainéant celle d'insensé. Les Français, dégoûtés de leurs fainéants, et accoutumés depuis tant de temps à la maison de Charles Martel, féconde en grands hommes, n'étaient plus embarrassés que du serment qu'ils avaient prêté à Childéric. Sur la réponse du pape Zacharie, ils se crurent libres, et d'autant plus dégagés du serment qu'ils avaient prêté à leur roi, que lui et ses devanciers semblaient depuis cent ans avoir renoncé aux droits qu'ils avaient de leur commander, en laissant attacher tout le pouvoir à la charge de maire du palais. Ainsi Pepin fut mis sur le trône, et le nom de roi fut réuni avec l'autorité. Le pape Etienne II (753) trouva dans le nouveau roi le même zèle que Charles Martel avait eu pour le Saint-Siège contre les Lombards. Après avoir vainement imploré le secours de l'empereur, il se jeta entre les bras des Français. Le roi le reçut en France avec respect (754), et voulut être sacré et couronné de sa main. En même temps, il passa les Alpes, délivra Rome et l'exarchat de Ravenne, et réduisit Astolphe, roi des Lombards, à une paix équitable.

Cependant l'empereur faisait la guerre aux images. Pour s'appuyer de l'autorité ecclésiastique, il assembla un nombreux concile à Constantinople. On n'y vit pourtant point paraître, selon la coutume, ni les légats du Saint-Siège, ni les évêques, ou les légats des autres sièges patriarcaux¹. Dans ce concile, non-seulement on condamna comme idolâtrie tout l'honneur rendu aux images en mémoire des originaux, mais encore on y condamna la sculpture et la peinture comme des arts détestables². C'était l'opinion des Sarrasins, dont on disait que Léon avait suivi les conseils quand il renversa les images. Il ne parut pourtant rien contre les reliques. Le concile de Copronyme ne défendait pas de les honorer, et il frappa d'anathème ceux qui refusaient d'avoir recours aux prières de la sainte Vierge et des saints³. Les catholiques, persécutés pour l'honneur qu'ils rendaient aux images, répondaient à l'empereur qu'ils aimaient mieux endurer toutes sortes d'extrémités, que de ne pas honorer Jésus-Christ jusqu'à dans son ombre.

Cependant Pepin repassa les Alpes (755), et

1. *Conc. Nic. II, act. vi, tom. VII, Concil., col. 395.* — 2. *Idem, De fin. Pseudo-syn. G. P., col. 458, 507.* — 3. *Conc. Nic. II, act. vi, Conc., col. 395, Pseudo-syn. G. P., can. x et xi, col. 523, 527.*

châta l'infidèle Astolphe qui refusait d'exécuter le traité de paix. L'Eglise romaine ne reçut jamais un plus beau don que celui que lui fit alors ce pieux prince. Il lui donna les villes reconquises sur les Lombards, et se moqua de Copronyme qui les redemandait, lui qui n'avait pu les défendre. Depuis ce temps, les empereurs furent peu reconnus dans Rome : ils y devinrent méprisables par leur faiblesses, et odieux par leurs erreurs. Pepin y fut regardé comme protecteur du peuple romain et de l'Eglise romaine. Cette qualité devint comme héréditaire à sa maison et aux rois de France. Charlemagne, fils de Pepin, la soutint (772) avec autant de courage que de piété. Le pape Adrien eut recours à lui contre Didier, roi des Lombards, qui avait pris plusieurs villes, et menaçait toute l'Italie. Charlemagne passa les Alpes (773). Tout fléchit : Didier fut livré (774); les rois Lombards, ennemis de Rome et des papes, furent détruits; Charlemagne se fit couronner roi d'Italie, et prit le titre de roi des Français et des Lombards. En même temps, il exerça dans Rome même l'autorité souveraine en qualité de patrice, et confirma au Saint-Siège les donations du roi son père.

Les empereurs avaient peine à résister aux Bulgares, et soutenaient vainement contre Charlemagne les Lombards dépossédés. La querelle des images durait toujours. Léon IV, fils de Copronyme, semblait d'abord s'être adouci; mais il renouela la persécution aussitôt qu'il se crut le maître. Il mourut bientôt (780). Son fils Constantin, âgé de dix ans, lui succéda, et régna sous la tutelle de l'impératrice Irène, sa mère. Alors les choses commencèrent à changer de face (784). Paul, patriarche de Constantinople, déclara, sur la fin de sa vie, qu'il avait combattu les images contre sa conscience, et se retira dans un monastère, où il déplora en présence de l'impératrice, le malheur de l'Eglise de Constantinople, séparée des quatre sièges patriarchaux, et lui proposa la célébration d'un concile universel comme l'unique remède d'un si grand mal. Taraise, son successeur, soutint que la question n'avait pas été jugée dans l'ordre, parce qu'on avait commencé par une ordonnance de l'empereur, qu'un concile tenu contre les formes avait suivie; au lieu qu'en matière de religion, c'est au concile à commencer, et aux empereurs à appuyer le jugement de l'Eglise. Fondé sur cette raison, il n'accepta le patriarchat qu'à condition qu'on tiendrait le concile universel (787) : il fut commencé à Constantinople, et continué à Nicée. Le Pape y envoya ses légats, le concile des iconoclastes fut condamné : ils sont détestés comme gens qui, à l'exemple des Sarrasins, accusaient les chrétiens d'idolâtrie. On décida que les images seraient honorées en mémoire et pour l'amour des originaux; ce qui s'appelle, dans le concile, *culte relatif, adoration et salutation honoraire*, qu'on oppose au *culte suprême, et à l'adoration de latrerie, ou d'entière sujétion*, que le concile réserve à Dieu seul¹. Outre les légats du Saint-Siège, et la présence du patriarche de Constantinople, il y parut des légats des autres sièges patriarchaux, opprimés alors par les infidèles. Quelques-uns leur ont contesté leur mission; mais ce qui n'est pas con-

testé, c'est que, loin de les désavouer, tous ces sièges ont accepté le concile sans qu'il y paraisse de contradiction, et il a été reçu par toute l'Eglise.

Les Français, environnés d'idolâtres ou de nouveaux chrétiens dont ils craignaient de brouiller les idées, et d'ailleurs embarrassés du terme équivoque d'*adoration*, hésitèrent longtemps. Parmi toutes les images, ils ne voulaient rendre d'honneur qu'à celle de la croix, absolument différente des figures que les païens croyaient pleines de divinité. Ils conservèrent pourtant en lieu honorable, et même dans les églises, les autres images, et détestèrent les iconoclastes. Ce qui resta de diversité ne fit aucun schisme. Les Français connurent enfin que les Pères de Nicée ne demandaient pour les images que le même genre de culte, toutes proportions gardées, qu'ils rendaient eux-mêmes aux reliques, au livre de l'Evangile et à la croix; et ce concile fut honoré par toute la chrétienté sous le nom de septième concile général.

Ainsi nous avons vu les sept conciles généraux, que l'Orient et l'Occident, l'Eglise grecque et l'Eglise latine reçoivent avec une égale révérence. Les empereurs convoquaient ces grandes assemblées par l'autorité souveraine qu'ils avaient sur tous les évêques, ou du moins sur les principaux, d'où dépendaient tous les autres, et qui étaient alors sujets de l'empire. Les voitures publiques leur étaient fournies par l'ordre des princes. Ils assemblaient les conciles en Orient, où ils faisaient leur résidence, et y envoyaient ordinairement des commissaires pour maintenir l'ordre. Les évêques ainsi assemblés portaient avec eux l'autorité du Saint-Esprit et la tradition des églises. Dès l'origine du christianisme, il y avait trois sièges principaux, qui précédaient tous les autres, celui de Rome, celui d'Alexandrie, et celui d'Antioche. Le concile de Nicée avait approuvé que l'évêque de la Cité sainte eût le même rang¹. Le second et le quatrième conciles, élevèrent le siège de Constantinople, et voulurent qu'il fût le second². Ainsi il se fit cinq sièges, que dans la suite des temps on appela *patriarcaux*. La préséance leur était donnée dans le concile. Entre ces sièges, le siège de Rome était toujours regardé comme le premier, et le concile de Nicée régla les autres sur celui-là³. Il y avait aussi des évêques métropolitains qui étaient les chefs des provinces, et qui précédaient les autres évêques. On commença assez tard à les appeler archevêques; mais leur autorité n'en était pas moins reconnue. Quand le concile était formé, on proposait l'Ecriture sainte; on lisait les passages des anciens Pères, témoins de la tradition : c'était la tradition qui interprétait l'Ecriture : on croyait que son vrai sens était celui dont les siècles passés étaient convenus, et nul ne croyait avoir droit de l'expliquer autrement. Ceux qui refusaient de se soumettre aux décisions du concile, étaient frappés d'anathème. Après avoir expliqué la foi, on réglait la discipline ecclésiastique et on dressait les canons, c'est-à-dire les règles de l'Eglise. On croyait que la foi ne changeait jamais, et qu'encore que la discipline pût recevoir divers changements, se-

1. Conc. Nic., can. VII, tom. II, Conc., col. 31. — 2. Conc. C. P. I, can. III, *ibid.*, col. 948; Conc. Chalced., can. XXVIII, tom. I, c. 769. — 3. Conc. Nic., can. VI, *ubi sup.*

lon les temps et selon les lieux, il fallait tendre, autant qu'on pouvait, à une parfaite imitation de l'antiquité. Au reste, les Papes n'assistèrent que par leurs légats aux premiers conciles généraux; mais ils en approuvèrent expressément la doctrine, et il n'y eut dans l'Eglise qu'une seule foi.

Constantin et Irène (787) firent religieusement exécuter les décrets du septième concile; mais le reste de leur conduite ne se soutint pas. Le jeune prince, à qui sa mère fit épouser une femme qu'il n'aimait point, s'emportait à des amours déshonnêtes; et, las d'obéir aveuglément à une mère si impérieuse, il tâchait de l'éloigner des affaires où elle se maintenait malgré lui. Alphonse le Chaste régnait en Espagne (793). La continence perpétuelle que garda ce prince, lui mérita ce beau titre, et le rendit digne d'affranchir l'Espagne de l'infâme tribut de cent filles, que son oncle Muregat avait accordé aux Maures. Soixante et dix mille de ces infidèles tués dans une bataille, avec Mugaït, leur général, firent voir la valeur d'Alphonse. Constantin tâchait aussi de se signaler contre les Bulgares; mais les succès ne répondaient pas à son attente. Il détruisit à la fin tout le pouvoir d'Irène (795), et, incapable de se gouverner lui-même autant que de souffrir l'empire d'autrui, il répudia sa femme Marie, pour épouser Théodote, qui était à elle (796). Sa mère, irritée, fomenta les troubles que causa un si grand scandale. Constantin périt par ses artifices. Elle gagna le peuple en modérant les impôts, et mit dans ses intérêts les moines avec le clergé par une piété apparente. Enfin elle fut reconnue seule impératrice. Les Romains méprisèrent ce gouvernement et se tournèrent à Charlemagne, qui subjuguait les Saxons, réprimait les Sarrasins, détruisait les hérésies, protégeait les Papes, attirait au christianisme les nations infidèles, rétablissait les sciences et la discipline ecclésiastiques, assemblait de fameux conciles où sa profonde doctrine était admirée, et faisait ressentir non-seulement à la France et à l'Italie, mais encore à l'Espagne, à l'Angleterre, à la Germanie, et partout, les effets de sa piété et de sa justice.

DOUZIÈME ÉPOQUE.

Charlemagne, ou l'établissement du nouvel Empire.

Enfin l'an 800 de Notre Seigneur, ce grand protecteur de Rome et de l'Italie, ou pour mieux dire de toute l'Eglise et de toute la chrétienté, élu empereur par les Romains sans qu'il y pensât, et couronné par le pape Léon III qui avait porté le peuple romain à ce choix, devient le fondateur du nouvel empire et de la grandeur temporelle du Saint-Siège.

Voilà, Monseigneur, les douze époques que j'ai suivies dans cet abrégé. J'ai attaché à chacune d'elles les faits principaux qui en dépendent. Vous pouvez maintenant, sans beaucoup de peine, disposer selon l'ordre des temps, les grands événements de l'histoire ancienne, et les ranger pour ainsi dire chacun sous son étendard.

Je n'ai pas oublié, dans cet abrégé, cette célèbre division que font les chronologistes de la durée du monde en sept âges. Le commencement

de chaque âge nous sert d'époque: si j'y en mêle quelques autres, c'est afin que les choses soient plus distinctes, et que l'ordre des temps se développe devant vous avec moins de confusion.

Quand je vous parle de l'ordre des temps, je ne prétends pas, Monseigneur, que vous vous chargiez scrupuleusement de toutes les dates; encore moins que vous entriez dans toutes les disputes des chronologistes, où le plus souvent il ne s'agit que de peu d'années. La chronologie contentieuse, qui s'arrête scrupuleusement à ces minuties, a son usage sans doute; mais elle n'est pas votre objet, et sert peu à éclairer l'esprit d'un grand prince. Je n'ai point voulu raffiner sur cette discussion des temps; et parmi les calculs déjà faits, j'ai suivi celui qui m'a paru le plus vraisemblable, sans m'engager à le garantir.

Que dans la supputation qu'on fait des années depuis le temps de la création jusqu'à Abraham il faille suivre les Septante, qui font le monde plus vieux, ou l'hébreu, qui le fait plus jeune de plusieurs siècles; encore que l'autorité de l'original hébreu semble devoir l'emporter, c'est une chose si indifférente en elle-même, que l'Eglise, qui a suivi avec saint Jérôme la supputation de l'hébreu dans notre Vulgate, a laissé celle des Septante dans son Martyrologe. En effet, qu'importe à l'histoire de diminuer ou de multiplier des siècles vides, où aussi bien l'on n'a rien à raconter? N'est-ce pas assez que les temps où les dates sont importantes aient des caractères fixes, et que la distribution en soit appuyée sur des fondements certains? Et quand même dans ces temps il y aurait de la dispute pour quelques années, ce ne serait presque jamais un embarras. Par exemple, qu'il faille mettre de quelques années plus tôt ou plus tard, ou la fondation de Rome, ou la naissance de Jésus-Christ: vous avez pu reconnaître que cette diversité ne fait rien à la suite des histoires, ni à l'accomplissement des conseils de Dieu. Vous devez éviter les anachronismes qui brouillent l'ordre des affaires, et laisser disputer des autres entre les savants.

Je ne veux non plus charger votre mémoire du compte des Olympiades, quoique les Grecs, qui s'en servent, les rendent nécessaires à fixer les temps. Il faut savoir ce que c'est, afin d'y avoir recours dans le besoin; mais, au reste, il suffira de vous attacher aux dates que je vous propose comme les plus simples et les plus suivies, qui sont celles du monde jusqu'à Rome, celles de Rome jusqu'à Jésus-Christ, et celles de Jésus-Christ dans toute la suite.

Mais le vrai dessein de cet abrégé n'est pas de vous expliquer l'ordre des temps, quoiqu'il soit absolument nécessaire pour lier toutes les histoires, et en montrer le rapport. Je vous ai dit, Monseigneur, que mon principal objet est de vous faire considérer, dans l'ordre des temps, la suite du peuple de Dieu et celle des grands empires.

Ces deux choses roulent ensemble dans ce grand mouvement des siècles, où elles ont pour ainsi dire un même cours; mais il est besoin, pour les bien entendre, de les détacher quelquefois l'une de l'autre, et de considérer tout ce qui convient à chacune d'elles.

SECONDE PARTIE.

La suite de la religion.

CHAPITRE PREMIER.

La création et les premiers temps.

La religion et la suite du peuple de Dieu, considérée de cette sorte, est le plus grand et le plus utile de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes. Il est beau de se remettre devant les yeux les états différents du peuple de Dieu, sous la loi de nature et sous les patriarches, sous Moïse et sous la loi écrite, sous David et sous les prophètes: depuis le retour de la captivité jusqu'à Jésus-Christ, et enfin sous Jésus-Christ même, c'est-à-dire sous la loi de grâce et sous l'Evangile; dans les siècles qui ont attendu le Messie, et dans ceux où il a paru; dans ceux où le culte de Dieu a été réduit à un seul peuple, et dans ceux où, conformément aux anciennes prophéties, il a été répandu par toute la terre; dans ceux enfin où les hommes, encore infirmes et grossiers, ont eu besoin d'être soutenus par des récompenses et des châtimens temporels, et dans ceux où les fidèles mieux instruits ne doivent plus vivre que par la foi, attachés aux biens éternels, et souffrant, dans l'espérance de les posséder, tous les maux qui peuvent exercer leur patience.

Assurément, Monseigneur, on ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu, que de s'être premièrement choisi un peuple qui fût un exemple palpable de son éternelle providence; un peuple dont la bonne ou la mauvaise fortune dépendit de la piété, et dont l'Etat rendit témoignage à la sagesse et à la justice de celui qui le gouvernait. C'est par où Dieu a commencé, et c'est ce qu'il a fait voir dans le peuple juif. Mais après avoir établi par tant de preuves sensibles ce fondement immuable, que lui seul conduit à sa volonté tous les évènements de la vie présente, il était temps d'élever les hommes à de plus hautes pensées, et d'envoyer Jésus-Christ, à qui il était réservé de découvrir au nouveau peuple, ramassé de tous les peuples du monde, les secrets de la vie future.

Vous pourrez suivre aisément l'histoire de ces deux peuples et remarquer comme Jésus-Christ fait l'union de l'un et de l'autre: puisque ou attendu, ou donné, il a été dans tous les temps, la consolation et l'espérance des enfans de Dieu.

Voilà donc la religion toujours uniforme, ou plutôt toujours la même dès l'origine du monde: on y a toujours reconnu le même Dieu, comme auteur, et le même Christ, comme Sauveur du genre humain.

Ainsi vous verrez qu'il n'y a rien de plus ancien parmi les hommes que la religion que vous professez, et que ce n'est pas sans raison que vos ancêtres ont mis leur plus grande gloire à en être les protecteurs.

Quel témoignage n'est-ce pas de sa vérité, de voir que dans les temps où les histoires profanes n'ont à nous conter que des fables, ou tout au plus des faits confus et à demi-oubliés, l'Ecriture, c'est-à-dire, sans contestation, le plus ancien

livre qui soit au monde, nous ramène par tant d'évènements précis, et par la suite même des choses, à leur véritable principe, c'est-à-dire à Dieu qui a tout fait; et nous marque si distinctement la création de l'univers, celle de l'homme en particulier, le bonheur de son premier état, les causes de ses misères et de ses faiblesses, la corruption du monde et le déluge, l'origine des arts et celle des nations, la distribution des terres, enfin la propagation du genre humain, et d'autres faits de même importance, dont les histoires humaines ne parlent qu'en confusion, et nous obligent à chercher ailleurs les sources certaines.

Que si l'antiquité de la religion lui donne tant d'autorité, sa suite continuée sans interruption et sans altération durant tant de siècles, et malgré tant d'obstacles survenus, fait voir manifestement que la main de Dieu la soutient.

Qu'y a-t-il de plus merveilleux que de la voir toujours subsister sur les mêmes fondemens dès les commencemens du monde, sans que ni l'idolâtrie et l'impiété qui l'environnaient de toutes parts, ni les tyrans qui l'ont persécutée, ni les hérétiques et les infidèles qui ont tâché de la corrompre, ni les lâches qui l'ont trahie, ni ses sectateurs indignes qui l'ont déshonorée par leurs crimes, ni enfin la longueur du temps, qui seule suffit pour abattre toutes les choses humaines, aient jamais été capables, je ne dis pas de l'éteindre, mais de l'altérer. Si maintenant nous venons à considérer quelle idée cette religion, dont nous révérons l'antiquité, nous donne de son objet, c'est-à-dire du premier Etre, nous avouons qu'elle est au-dessus de toutes les pensées humaines, et digne d'être regardée comme venue de Dieu même.

Le Dieu qu'ont toujours servi les Hébreux et les chrétiens n'a rien de commun avec les divinités pleines d'imperfections, et même de vices, que le reste du monde adorait. Notre Dieu est un, infini, parfait, seul digne de venger les crimes et de couronner la vertu, parce qu'il est seul la sainteté même.

Il est infiniment au-dessus de cette cause première, et de ce premier moteur que les philosophes ont connu, sans toutefois l'adorer. Ceux d'entre eux qui ont été le plus loin, nous ont proposé un Dieu qui, trouvant une matière éternelle et existante par elle-même aussi bien que lui, l'a mise en œuvre, et l'a façonnée comme un artisan vulgaire, contraint dans son ouvrage par cette matière, et par ses dispositions qu'il n'a pas faites, sans jamais pouvoir comprendre que si la matière est d'elle-même, elle n'a pas dû attendre sa perfection d'une main étrangère, et que si Dieu est infini et parfait, il n'a eu besoin, pour faire tout ce qu'il voulait, que de lui-même et de sa volonté toute-puissante. Mais le Dieu de nos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu dont Moïse nous a écrit les merveilles, n'a pas seulement arrangé le monde; il l'a fait tout entier dans sa matière et dans sa forme. Avant qu'il eût donné l'être, rien ne l'avait que lui seul. Il nous est représenté comme celui qui fait tout, et qui fait tout par sa parole, tant à cause qu'il fait tout par raison, qu'à cause qu'il fait tout sans peine; et que pour faire de si grands ou-

vrages, il ne lui en coûte qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui en coûte que de le vouloir.

Et pour suivre l'histoire de la création, puisque nous l'avons commencée, Moïse nous a enseigné que ce puissant architecte, à qui les choses coûtent si peu, a voulu les faire à plusieurs reprises, et créer l'univers en six jours, pour montrer qu'il n'agit pas avec une nécessité, ou par une impétuosité aveugle, comme se le sont imaginé quelques philosophes. Le soleil jette d'un seul coup, sans se retenir, tout ce qu'il a de rayons; mais Dieu, qui agit par intelligence et avec une souveraine liberté, applique sa vertu où il lui plaît, et autant qu'il lui plaît : et comme en faisant le monde par sa parole il montre que rien ne le peine; en le faisant à plusieurs reprises, il fait voir qu'il est le maître de sa matière, de son action, de toute son entreprise, et qu'il n'a en agissant, d'autre règle que sa volonté toujours droite par elle-même.

Cette conduite de Dieu nous fait voir aussi que tout sort immédiatement de sa main. Les peuples et les philosophes qui ont cru que la terre mêlée avec l'eau, et aidée, si vous le voulez, de la chaleur du soleil, avait produit d'elle-même par sa propre fécondité, les plantes et les animaux, se sont trop grossièrement trompés: L'Écriture nous a fait entendre que les éléments sont stériles, si la parole de Dieu ne les rend féconds. Ni la terre, ni l'eau, ni l'air n'auraient jamais eu les plantes ni les animaux que nous y voyons, si Dieu qui en avait fait et préparé la matière, ne l'avait encore formée par sa volonté toute-puissante, et n'avait donné à chaque chose les semences propres pour se multiplier dans tous les siècles.

Ceux qui voient les plantes prendre leur naissance et leur accroissement par la chaleur du soleil, pourraient croire qu'il en est le créateur. Mais l'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes avant que le soleil ait été créé, afin que nous concevions que tout dépend de Dieu seul.

Il a plu à ce grand Ouvrier de créer la lumière, avant même que de la réduire à la forme qu'il lui a donnée dans le soleil et dans les astres; parce qu'il voulait nous apprendre que ces grands et magnifiques luminaires, dont on nous a voulu faire des divinités, n'avaient par eux-mêmes ni la matière précieuse et éclatante dont ils ont été composés, ni la forme admirable à laquelle nous les voyons réduits.

Enfin le récit de la création, tel qu'il est fait par Moïse, nous découvre ce grand secret de la véritable philosophie, qu'en Dieu seul réside la fécondité et la puissance absolue. Heureux, sage, tout-puissant, seul suffisant à lui-même, il agit sans nécessité comme il agit sans besoin; jamais contraint ni embarrassé par sa matière dont il fait ce qu'il veut, parce qu'il lui a donné par sa seule volonté, le fond de son être. Par ce droit souverain, il la tourne, il la façonne, il la meut sans peine : tout dépend immédiatement de lui; et si, selon l'ordre établi dans la nature, une chose dépend de l'autre, par exemple, la naissance et l'accroissement des plantes, de la chaleur du soleil, c'est à cause que ce même Dieu, qui a fait toutes les

parties de l'univers, a voulu les lier les unes aux autres, et faire éclater sa sagesse par ce merveilleux enchaînement.

Mais tout ce que nous enseigne l'Écriture sainte sur la création de l'univers, n'est rien en comparaison de ce qu'elle dit de la création de l'homme.

Jusqu'ici Dieu avait tout fait en commandant : « Que la lumière soit : que le firmament s'étende » au milieu des eaux; que les eaux se retirent; » que la terre soit découverte, et qu'elle germe; » qu'il y ait de grands luminaires qui partagent » le jour et la nuit; que les oiseaux et les poissons » sortent du sein des eaux; que la terre produise » les animaux selon leurs espèces différentes¹. » Mais quand il s'agit de produire l'homme. Moïse lui fait tenir un nouveau langage : « Faisons » l'homme, dit-il², à notre image et ressem- » blance. »

Ce n'est plus cette parole impérieuse et dominante; c'est une parole plus douce, quoique, non moins efficace. Dieu tient conseil en lui-même : Dieu s'excite lui-même, comme pour nous faire voir que l'ouvrage qu'il va entreprendre surpasse tous les ouvrages qu'il avait faits jusqu'alors.

Faisons l'homme. Dieu parle en lui-même; il parle à quelqu'un qui fait comme lui, à quelqu'un dont l'homme est la créature et l'image : il parle à un autre lui-même; il parle à celui par qui toutes choses ont été faites, à celui qui dit dans son Évangile : « Tout ce que le Père fait, le Fils le » fait semblablement³. » En parlant à son Fils, ou avec son Fils, il parle en même temps avec l'Esprit tout-puissant, égal et coéternel à l'un et à l'autre.

C'est une chose inouïe dans tout le langage de l'Écriture, qu'un autre que Dieu ait parlé de lui-même en nombre pluriel : *faisons*. Dieu même, dans l'Écriture, ne parle ainsi que deux ou trois fois, et ce langage extraordinaire commence à paraître lorsqu'il s'agit de créer l'homme.

Quand Dieu change de langage, et en quelque façon de conduite, ce n'est pas qu'il change en lui-même; mais il nous montre qu'il va commencer, suivant des conseils éternels, un nouvel ordre de choses.

Ainsi l'homme, si fort élevé au-dessus des autres créatures, dont Moïse nous avait décrit la génération, est produit d'une façon toute nouvelle. La Trinité commence à se déclarer, en faisant la créature raisonnable dont les opérations intellectuelles sont une image imparfaite de ces éternelles opérations par lesquelles Dieu est fécond en lui-même.

La parole de conseil, dont Dieu se sert, marque que la créature qui va être faite, est la seule qui peut agir par conseil et par intelligence. Tout le reste n'est pas moins extraordinaire. Jusque-là nous n'avions point vu dans l'histoire de la Genèse, le doigt de Dieu appliqué sur une matière corrompible. Pour former le corps de l'homme, lui-même prend de la terre⁴; et cette terre arrangée sous une telle main reçoit la plus belle figure qui eût encore paru dans le monde. L'homme a la taille droite, la tête élevée, les regards tournés vers le

1. Gen., 1, 3, etc. — 2. Idem, 26. — 3. Joan., v, 19. — 4. Genes., 11, 7.

ciel : et cette conformation, qui lui est particulière, lui montre son origine et le lieu où il doit tendre.

Cette attention particulière qui paraît en Dieu quand il fait l'homme, nous montre qu'il a pour lui un égard particulier, quoique d'ailleurs tout soit conduit immédiatement par sa sagesse.

Mais la manière dont il produit l'âme, est beaucoup plus merveilleuse : il ne la tire point de la matière ; il l'inspire d'en-haut ; c'est un souffle de vie qui vient de lui-même.

Quand il crée les bêtes, il dit : « Que l'eau produise les poissons ; » et il créa de cette sorte les monstres marins, et toute âme vivante et mouvante qui devait remplir les eaux. Il dit encore : « Que la terre produise toute âme vivante, les bêtes à quatre pieds et les reptiles¹. »

C'est ainsi que devaient naître ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale, à qui Dieu ne donne pour toute action que des mouvements dépendants du corps. Dieu les tire du sein des eaux et de la terre ; mais cette âme dont la vie devait être une imitation de la sienne, qui devait vivre comme lui de raison et d'intelligence, qui lui devait être unie en le contemplant et en l'aimant, et qui, pour cette raison, était faite à son image, ne pouvait être tirée de la matière. Dieu, en façonnant la matière, peut bien former un beau corps ; mais en quelque sorte qu'il la tourne et la façonne, jamais il n'y trouvera son image et sa ressemblance. L'âme faite à son image, et qui peut être heureuse en le possédant, doit être produite par une nouvelle création : elle doit venir d'en-haut ; et c'est ce que signifie ce *souffle de vie*², que Dieu tire de sa bouche.

Souvenons-nous que Moïse propose aux hommes charnels par des images sensibles, des vérités pures et intellectuelles. Ne croyons pas que Dieu souffle à la manière des animaux. Ne croyons pas que notre âme soit un air subtil, ni une vapeur déliée. Le souffle que Dieu inspire, et qui porte en lui-même l'image de Dieu, n'est ni air ni vapeur. Ne croyons pas que notre âme soit une portion de la nature divine, comme l'ont rêvé quelques philosophes. Dieu n'est pas un tout qui se partage. Quand Dieu aurait des parties, elles ne seraient pas faites. Car le Créateur, l'être incréé ne serait pas composé de créatures. L'âme est faite ; et tellement faite, qu'elle n'est rien de la nature divine, mais seulement une chose faite à l'image et ressemblance de la nature divine, une chose qui doit toujours demeurer unie à celui qui l'a formée : c'est ce que veut dire ce souffle divin ; c'est ce que nous représente cet esprit de vie.

Voilà donc l'homme formé. Dieu forme encore de lui la compagne qu'il lui veut donner. Tous les hommes naissent d'un seul mariage, afin d'être à jamais, quelque dispersés et multipliés qu'ils soient, une seule et même famille.

Nos premiers parents ainsi formés, sont mis dans ce jardin délicieux, qui s'appelle le paradis : Dieu se devait à lui-même de rendre son image heureuse.

Il donne un précepte à l'homme, pour lui faire sentir qu'il a un maître : un précepte attaché à une chose sensible, parce que l'homme était fait

avec des sens ; un précepte aisé, parce qu'il voulait lui rendre la vie commode tant qu'elle serait innocente.

L'homme ne garde pas un commandement d'une si facile observance : il écoute l'esprit tentateur, et il s'écoute lui-même, au lieu d'écouter Dieu uniquement : sa perte est inévitable ; mais il la faut considérer dans son origine aussi bien que dans ses suites.

Dieu avait fait au commencement ses anges esprits purs et séparés de toute matière. Lui qui ne fait rien que de bon, les avait tous créés dans la sainteté ; et ils pouvaient assurer leur félicité en se donnant volontairement à leur Créateur. Mais tout ce qui est tiré du néant est défectueux. Une partie de ces anges se laissa séduire à l'amour-propre. Malheur à la créature qui se plaît en elle-même, et non pas en Dieu ! elle perd en un moment tous ses dons. Etrange effet du péché ! ces esprits lumineux devinrent esprits de ténèbres : ils n'eurent plus de lumières qui ne se tournassent en ruses malicieuses. Une maligne envie prit en eux la place de la charité ; leur grandeur naturelle ne fut plus qu'orgueil ; leur félicité fut changée en la triste consolation de se faire des compagnons de leur misère : et leurs bienheureux exercices, au misérable emploi de tenter les hommes. Le plus parfait de tous, qui avait aussi été le plus superbe, se trouva le plus malaisant, comme le plus malheureux. L'homme, que Dieu avait mis un peu au-dessous des anges³, en l'unissant à un corps, devint à un esprit si parfait un objet de jalousie : il voulut l'entraîner dans sa rébellion, pour ensuite l'envelopper dans sa perte. Les créatures spirituelles avaient, comme Dieu même, des moyens sensibles pour communiquer avec l'homme qui leur était semblable dans sa partie principale. Les mauvais esprits, dont Dieu voulait se servir pour éprouver la fidélité du genre humain, n'avaient pas perdu le moyen d'entretenir ce commerce avec notre nature, non plus qu'un certain empire qui leur avait été donné d'abord sur la créature corporelle. Le démon usa de ce pouvoir contre nos premiers parents. Dieu permit qu'il leur parlât en la forme d'un serpent, comme la plus convenable à représenter la malignité avec le supplice de cet esprit malaisant, ainsi qu'on le verra dans la suite. Il ne craint point de leur faire horreur sous cette figure. Tous les animaux avaient été également amenés aux pieds d'Adam pour en recevoir un nom convenable, et reconnaître le souverain que Dieu leur avait donné⁴. Ainsi aucun des animaux ne causait de l'horreur à l'homme, parce que, dans l'état où il était, aucun ne lui pouvait nuire.

Écoutez maintenant comment le démon lui parla, et pénétrons le fond de ses artifices. Il s'adresse à Ève, comme à la plus faible : mais en la personne d'Ève, il parle à son mari aussi bien qu'à elle : « Pourquoi Dieu vous a-t-il fait cette » défense ? » S'il vous a faits raisonnables, vous devez savoir la raison de tout : ce fruit n'est pas un poison ; « vous n'en mourrez pas⁵. » Voilà par où commence l'esprit de révolte. On raisonne sur le précepte, et l'obéissance est mise en doute.

1. *Genes.*, I, 20, 24. — 2. *Idem.*, II, 7.

3. *Psal.*, VIII, 6. — 4. *Gen.*, II, 19, 20. — 5. *Idem.*, III, 1. — 4. *Ibid.*, 4.

« Vous serez comme des dieux¹, » libres et indépendants; heureux en vous-mêmes, sages par vous-mêmes : « vous saurez le bien et le mal : » rien ne vous sera impénétrable. C'est par ces motifs que l'esprit s'élève contre l'ordre du Créateur, et audessus de la règle. Eve, à demi-gagnée, regarda le fruit, dont la beauté promettait un goût excellent². Voyant que Dieu avait uni en l'homme l'esprit et le corps, elle crut qu'en faveur de l'homme il pourrait bien encore avoir attaché aux plantes des vertus surnaturelles, et des dons intellectuels aux objets sensibles. Après avoir mangé de ce beau fruit, elle en présenta elle-même à son mari. Le voilà dangereusement attaqué. L'exemple et la complaisance fortifient la tentation : il entre dans les sentiments du tentateur si bien secondé : une trompeuse curiosité, une flatteuse pensée d'orgueil, le secret plaisir d'agir de soi-même, et selon ses propres pensées, l'attire et l'aveugle; il veut faire une dangereuse épreuve de sa liberté; et il goûte avec le fruit défendu, la pernicieuse douceur de contenter son esprit : les sens mêlent leur attrait à ce nouveau charme; il les suit, il s'y soumet, et il s'en fait le captif, lui qui en était le maître.

En même temps tout change pour lui. La terre ne lui rit plus comme auparavant : il n'en aura plus rien que par un travail opiniâtre : le ciel n'a plus cet air serein; les animaux qui lui étaient tous, jusqu'aux plus odieux et aux plus farouches, un divertissement innocent, prennent pour lui des formes hideuses; Dieu, qui avait tout fait pour son bonheur, lui tourne en un moment tout en supplice. Il se fait peine à lui-même, lui qui s'était tant aimé. La rébellion de ses sens lui fait remarquer en lui je ne sais quoi de honteux³. Ce n'est plus ce premier ouvrage du Créateur où tout était beau; le péché a fait un nouvel ouvrage qu'il faut cacher. L'homme ne peut plus supporter sa honte, et voudrait pouvoir la couvrir à ses propres yeux. Mais Dieu lui devient encore plus insupportable. Ce grand Dieu, qui l'avait fait à sa ressemblance, et qui lui avait donné des sens comme un secours nécessaire à son esprit, se plaisait à se montrer à lui sous une forme sensible; l'homme ne peut plus souffrir sa présence. Il cherche le fond des forêts⁴, pour se dérober à celui qui faisait auparavant tout son bonheur. Sa conscience l'accuse avant que Dieu parle, ses malheureuses excuses achèvent de le confondre. Il faut qu'il meure : le remède d'immortalité lui est ôté, et une mort plus affreuse, qui est celle de l'âme, lui est figurée par cette mort corporelle à laquelle il est condamné.

Mais voici notre sentence prononcée dans la sienne. Dieu, qui avait résolu de récompenser son obéissance dans toute sa postérité, aussitôt qu'il s'est révolté, le condamne, et le frappe, non-seulement en sa personne, mais encore dans tous ses enfants, comme dans la plus vive et la plus chère partie de lui-même : nous sommes tous maudits dans notre principe, notre naissance est gâtée et infectée dans sa source.

N'examinons point ici ces règles terribles de la justice divine, par lesquelles la race humaine est

maudite dans son origine. Adorons les jugements de Dieu, qui regardent tous les hommes comme un seul homme dans celui dont il veut tous les faire sortir. Regardons-nous aussi comme dégradés dans notre père rebelle, comme flétris à jamais par la sentence qui le condamne, comme bannis avec lui, et exclus du paradis où il devait nous faire naître.

Les règles de la justice humaine nous peuvent aider à entrer dans les profondeurs de la justice divine dont elles sont une ombre : mais elles ne peuvent pas nous découvrir le fond de cet abîme. Croyons que la justice aussi bien que la miséricorde de Dieu ne veulent pas être mesurées sur celles des hommes, et qu'elles ont toutes deux des effets bien plus étendus et bien plus intimes.

Mais pendant que les rigueurs de Dieu sur le genre humain nous épouvantent, admirons comme il tourne nos yeux vers un objet plus agréable, en nous découvrant notre délivrance future dès le jour de notre perte. Sous la figure du serpent¹, dont le rampement tortueux était une vive image des dangereuses insinuations et des détours fallacieux de l'esprit malin, Dieu fait voir à Eve notre mère le caractère odieux et tout ensemble le juste supplice de son ennemi vaincu. Le serpent devait être le plus haï de tous les animaux, comme le démon est la plus maudite de toutes les créatures. Comme le serpent rampe sur sa poitrine, le démon, justement précipité du ciel où il avait été créé, ne se peut plus relever. La terre, dont il est dit que le serpent se nourrit, signifie les basses pensées que le démon nous inspire : lui-même il ne pense rien que de bas, puisque toutes ses pensées ne sont que péchés. Dans l'inimitié éternelle entre toute la race humaine et le démon, nous apprenons que la victoire nous sera donnée, puisqu'on nous y montre une semence bénie par laquelle notre vainqueur devait avoir la tête écrasée, c'est-à-dire, devait avoir son orgueil dompté, et son empire abattu par toute la terre.

Cette semence bénie était Jésus-Christ, fils d'une vierge, ce Jésus-Christ en qui seul Adam n'avait point péché, parce qu'il devait sortir d'Adam d'une manière divine, conçu non de l'homme, mais du Saint-Esprit. C'était donc par ce divin germe, ou par la femme qui le produirait, selon les diverses leçons de ce passage, que la perte du genre humain devait être réparée, et la puissance ôtée au prince du monde, qui ne trouve rien du sien en Jésus-Christ².

Mais avant que de nous donner le Sauveur, il fallait que le genre humain connût par une longue expérience le besoin qu'il avait d'un tel secours. L'homme fut donc laissé à lui-même; ses inclinations se corrompirent, ses débordements allèrent à l'excès, et l'iniquité couvrit toute la face de la terre.

Alors Dieu médita une vengeance dont il voulut que le souvenir ne s'éteignît jamais parmi les hommes : c'est celle du déluge universel, dont en effet la mémoire dure encore dans toutes les nations, aussi bien que celle des crimes qui l'ont attiré.

Que les hommes ne pensent plus que le monde

¹ Gen., II, 5. — ² Idem. — ³ Ibid., III, 7. — ⁴ Ibid., 8.

¹ Gen., III, 14, 15. — ² Joan., XIV, 30.

va tout seul, et que ce qui a été sera toujours comme de lui-même. Dieu, qui a tout fait, et par qui tout subsiste, va noyer tous les animaux avec tous les hommes, c'est-à-dire qu'il va détruire la plus belle partie de son ouvrage.

Il n'avait besoin que de lui-même pour détruire ce qu'il avait fait d'une parole : mais il trouve plus digne de lui de faire servir ses créatures d'instrument à sa vengeance; et il appelle les eaux pour ravager la terre couverte de crimes.

Il s'y trouva pourtant un homme juste. Dieu, avant que de le sauver du déluge des eaux, l'avait préservé par sa grâce du déluge de l'iniquité. Sa famille fut réservée pour repeupler la terre qui n'allait plus être qu'une immense solitude. Par les soins de cet homme juste, Dieu sauve les animaux, afin que l'homme entende qu'ils sont faits pour lui, et qu'il s'en serve pour la gloire de leur créateur.

Il fait plus; et comme s'il se repentait d'avoir exercé sur le genre humain une justice si rigoureuse, il promet solennellement de n'envoyer jamais de déluge pour inonder toute la terre; et il daigna faire ce traité non-seulement avec les hommes, mais encore avec tous les animaux tant de la terre que de l'air¹, pour montrer que sa providence s'étend sur tout ce qui a vie. L'arc-en-ciel parut alors : Dieu en choisit les couleurs si douces et si agréablement diversifiées sur un nuage rempli d'une bénigne rosée, plutôt que d'une pluie incommode, pour être un témoignage éternel que les pluies qu'il enverrait dorénavant ne feraient jamais d'inondation universelle. Depuis ce temps, l'arc-en-ciel paraît dans les célestes visions comme un des principaux ornements du trône de Dieu², et y porte une impression de ses miséricordes.

Le monde se renouvelle, et la terre sort encore une fois du sein des eaux; mais dans ce renouvellement, il demeure une impression éternelle de la vengeance divine. Jusqu'au déluge toute la nature était plus forte et plus vigoureuse : par cette immense quantité d'eaux que Dieu amena sur la terre, et par le long séjour qu'elles y firent, les sucs qu'elle enfermait furent altérés; l'air chargé d'une humidité excessive fortifia les principes de la corruption; et la première constitution de l'univers se trouvant affaiblie, la vie humaine qui se poussait jusques à près de mille ans, se diminua peu à peu : les herbes et les fruits n'eurent plus leur première force; et il fallut donner aux hommes une nourriture plus substantielle dans la chair des animaux.

Ainsi devaient disparaître et s'effacer peu à peu les restes de la première institution; et la nature changée avertissait l'homme que Dieu n'était plus le même pour lui depuis qu'il avait été irrité par tant de crimes³.

Au reste, cette longue vie des premiers hommes, marquée dans les annales du peuple de Dieu, n'a pas été inconnue aux autres peuples, et leurs anciennes traditions en ont conservé la mémoire⁴. La mort qui s'avancait fit sentir aux hommes une vengeance plus prompte; et comme tous les jours ils s'enfonçaient de plus en plus dans le crime, il

fallait qu'ils fussent aussi, pour ainsi parler, tous les jours plus enfoncés dans leur supplice.

Le seul changement des viandes leur pouvait marquer combien leur état allait s'empirant, puisqu'en devenant plus faibles, ils devenaient en même temps plus voraces et plus sanguinaires.

Avant le temps du déluge, la nourriture que les hommes prenaient sans violence dans les fruits qui tombaient d'eux-mêmes, et dans les herbes qui aussi bien séchaient si vite, était sans doute quelque reste de la première innocence, et de la douceur à laquelle nous étions formés. Maintenant, pour nous nourrir, il faut répandre du sang malgré l'horreur qu'il nous cause naturellement; et tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables, suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous assouvir.

Mais ce n'est là que la moindre partie de nos malheurs. La vie déjà raccourcie s'abrège encore par les violences qui s'introduisent dans le genre humain. L'homme qu'on voyait dans les premiers temps épargner la vie des bêtes, s'est accoutumé à n'épargner plus la vie de ses semblables. C'est en vain que Dieu défendit, aussitôt après le déluge, de verser le sang humain; en vain, pour sauver quelque vestige de la première douceur de notre nature, en permettant de manger la chair des bêtes, il en avait réservé le sang¹. Les meurtres se multiplièrent sans mesure. Il est vrai qu'avant le déluge Caïn, avait sacrifié son frère à sa jalousie². Lamech, sorti de Caïn, avait fait le second meurtre³; et on peut croire qu'il s'en fit d'autres après ces damnables exemples. Mais les guerres n'étaient pas encore inventées. Ce fut après le déluge que parurent ces ravagereurs de provinces, que l'on a nommés conquérants, qui, poussés par la seule gloire du commandement, ont exterminé tant d'innocents. Nemrod, maudit rejeton de Cham maudit par son père, commença à faire la guerre seulement pour s'établir un empire⁴. Depuis ce temps l'ambition s'est jouée, sans aucune borne, de la vie des hommes; ils en sont venus à ce point de s'entre-tuer sans se haïr : le comble de la gloire et le plus beau de tous les arts a été de se tuer les uns les autres.

Cent ans environ après le déluge, Dieu frappa le genre humain d'un autre fléau par la division des langues. Dans la dispersion qui se devait faire de la famille de Noé par toute la terre habitable, c'était encore un lien de la société, que la langue qu'avaient parlée les premiers hommes, et qu'Adam avait apprise à ses enfants, demeurât commune. Mais ce reste de l'ancienne concorde périt à la tour de Babel : soit que les enfants d'Adam, toujours incrédules, n'eussent pas donné assez de croyance à la promesse de Dieu qui les avait assurés qu'on ne verrait plus de déluge, et qu'ils se soient préparé un refuge contre un semblable accident dans la solidité et dans la hauteur de ce superbe édifice, ou qu'ils n'aient eu pour objet que de rendre leur nom immortel par ce grand ouvrage, avant que de se séparer, ainsi qu'il est marqué dans la Genèse⁵; Dieu ne leur permit pas de le

1. Gen., ix, 9, 10, etc. — 2. Eséch., i, 28; Apoc., iv, 3. — 3. Gen., ix, 3. — 4. Manet. Beros. Hestæ. Nic. Damas.; et al. apud Joseph., Ant. lib. 1, c. 4, al. 3; Hesiod., Op. et dies.

1. Gen., ix, 4. — 2. Idem, iv, 8. — 3. Ibid., 23. — 4. Ibid., x, 9. — 5. Ibid., xi, 3, 7.

porter, comme ils l'espéraient, jusqu'aux nues; ni de menacer pour ainsi dire le ciel par l'élevation de ce hardi bâtiment; et il mit la confusion parmi eux en leur faisant oublier leur premier langage. Là donc ils commencèrent à se diviser en langues et en nations. Le nom de Babel qui signifie *confusion*, demeura à la tour, en témoignage de ce désordre, et pour être un monument éternel au genre humain que l'orgueil est la source de la division et du trouble parmi les hommes.

Voilà les commencements du monde, tels que l'histoire de Moïse nous les représente : commencements heureux d'abord, pleins ensuite de maux infinis; par rapport à Dieu qui fait tout, toujours admirables; tels enfin que nous apprenons, en les repassant dans notre esprit, à considérer l'univers et le genre humain toujours sous la main du Créateur, tiré du néant par sa parole, conservé par sa bonté, gouverné par sa sagesse, puni par sa justice, délivré par sa miséricorde, et toujours assujéti à sa puissance.

Ce n'est pas ici l'univers tel que l'ont conçu les philosophes : formé, selon quelques-uns, par un concours fortuit des premiers corps; ou qui, selon les plus sages, a fourni sa matière à son auteur; qui, par conséquent, n'en dépend, ni dans le fond de son être, ni dans son premier état, et qui l'astreint à certaines lois que lui-même ne peut violer.

Moïse et nos anciens pères, dont Moïse a recueilli les traditions, nous donnent d'autres pensées. Le Dieu qu'il nous a montré a bien une autre puissance : il peut faire et défaire ainsi qu'il lui plaît; il donne des lois à la nature et les renverse quand il veut.

Si pour se faire connaître dans le temps que la plupart des hommes l'avaient oublié, il a fait des miracles étonnants, et a forcé la nature à sortir de ses lois les plus constantes, il a continué par là à montrer qu'il en était le maître absolu, et que sa volonté est le seul lien qui entretient l'ordre du monde.

C'est justement ce que les hommes avaient oublié : la stabilité d'un si bel ordre ne servait plus qu'à leur persuader que cet ordre avait toujours été, et qu'il était de soi-même; par où ils étaient portés à adorer ou le monde en général, ou les astres, les éléments, et enfin tous ces grands corps qui le composent. Dieu donc a témoigné au genre humain une bonté digne de lui, en renversant dans les occasions éclatantes cet ordre, qui non-seulement ne les frappait plus, parce qu'ils y étaient accoutumés, mais encore qui les portait, tant ils étaient aveuglés, à imaginer hors de Dieu l'éternité et l'indépendance.

L'histoire du peuple de Dieu, attestée par sa propre suite, et par la religion, tant de ceux qui l'ont écrite que de ceux qui l'ont conservée avec tant de soin, a gardé, comme dans un fidèle registre, la mémoire de ces miracles et nous donne par là l'idée véritable de l'empire suprême de Dieu maître tout-puissant de ses créatures, soit pour les tenir sujettes aux lois générales qu'il a établies, soit pour leur en donner d'autres quand il juge qu'il est nécessaire de réveiller par quelque coup surprenant le genre humain endormi.

Voilà le Dieu que Moïse nous a proposé dans ses écrits comme le seul qu'il fallait servir; voilà le Dieu que les patriarches ont adoré avant Moïse; en un mot, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, à qui notre père Abraham a bien voulu immoler son fils unique, dont Melchisédech figure de Jésus-Christ était le pontife, à qui notre père Noé a sacrifié en sortant de l'arche, que le juste Abel avait reconnu en lui offrant ce qu'il avait de plus précieux, que Seth donné à Adam à la place d'Abel avait fait connaître à ses enfants appelés aussi enfants de Dieu, qu'Adam même avait montré à ses descendants comme celui des mains duquel il s'était vu récemment sorti, et qui seul pouvait mettre fin aux maux de sa malheureuse postérité.

La belle philosophie que celle qui nous donne des idées si pures de l'Auteur de notre être! la belle tradition, que celle qui nous conserve la mémoire de ses œuvres magnifiques! Que le peuple de Dieu est saint, puisque, par une suite non interrompue depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, il a toujours conservé une tradition et une philosophie si sainte!

CHAPITRE II.

Abraham et les patriarches.

Mais comme le peuple de Dieu a pris sous le patriarche Abraham une forme plus réglée, il est nécessaire, Monseigneur, de vous arrêter un peu sur ce grand homme.

Il naquit environ trois cent cinquante ans après le déluge, dans un temps où la vie humaine, quoique réduite à des bornes plus étroites, était encore très-longue. Noé ne faisait que de mourir, Sem son fils aîné vivait encore, et Abraham a pu passer avec lui presque toute sa vie.

Représentez-vous donc le monde encore nouveau, et encore, pour ainsi dire, tout trempé des eaux du déluge, lorsque les hommes, si près de l'origine des choses, n'avaient besoin pour connaître l'unité de Dieu et le service qui lui était dû, que de la tradition qui s'en était conservée depuis Adam et depuis Noé, tradition d'ailleurs si conforme aux lumières de la raison, qu'il semblait qu'une vérité si claire et si importante ne pût jamais être obscurcie, ni oubliée parmi les hommes. Tel est le premier état de la religion, qui dure jusqu'à Abraham, où, pour connaître les grandeurs de Dieu, les hommes n'avaient à consulter que leur raison et leur mémoire.

Mais la raison était faible et corrompue; et à mesure qu'on s'éloignait de l'origine des choses les hommes brouillaient les idées qu'ils avaient reçues de leur ancêtres. Les enfants indociles ou mal appris n'en voulaient plus croire leurs grands-pères décrépits, qu'ils ne connaissaient qu'à peine après tant de générations : le sens humain abruti ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles; et les hommes ne voulant plus adorer ce qu'ils voyaient, l'idolâtrie se répandait par tout l'univers.

L'esprit qui avait trompé le premier homme goûtait alors tout le fruit de sa séduction, et voyait l'effet entier de cette parole : « Vous serez comme des dieux. » Dès le moment qu'il la proféra, il

songeait à confondre en l'homme l'idée de Dieu avec celle de la créature, et à diviser un nom dont la majesté consiste à être incommunicable. Son projet lui réussissait. Les hommes ensevelis dans la chair et dans le sang, avaient pourtant conservé une idée obscure de la puissance divine, qui se soutenait par sa propre force, mais qui, brouillée avec les images venues par leurs sens, leur faisait adorer toutes les choses où il paraissait quelque activité et quelque puissance. Ainsi le soleil et les astres qui se faisaient sentir de si loin, le feu et les éléments dont les objets étaient si universels, furent les premiers effets de l'adoration publique. Les grands rois, les grands conquérants qui pouvaient tout sur la terre, et les auteurs des inventions utiles à la vie humaine, eurent bientôt après les honneurs divins. Les hommes portèrent la peine de s'être soumis à leurs sens : les sens décidèrent de tout, et firent malgré la raison, tous les dieux qu'on adora sur la terre.

Que l'homme parut alors éloigné de sa première institution, et que l'image de Dieu y était gâtée ! Dieu pouvait-il l'avoir fait avec ces perverses inclinations qui se déclaraient tous les jours de plus en plus ? et cette pente prodigieuse qu'il avait à s'assujettir à toute autre chose qu'à son seigneur naturel, ne montrait-elle pas trop visiblement la main étrangère par laquelle l'œuvre de Dieu avait été si profondément altérée dans l'esprit humain, qu'à peine pouvait-on y en reconnaître quelque trace ? Poussé par cette aveugle impression qui le dominait, il s'enfonçait dans l'idolâtrie, sans que rien le pût retenir. Un si grand mal faisait des progrès étranges. De peur qu'il n'infestât tout le genre humain, et n'éteignît tout à fait la connaissance de Dieu, ce grand Dieu appela d'en-haut son serviteur Abraham, dans la famille duquel il voulait établir son culte, et conserver l'ancienne croyance tant de la création de l'univers que de la providence particulière avec laquelle il gouverne les choses humaines.

Abraham a toujours été célèbre dans l'Orient. Ce n'est pas seulement les Hébreux qui le regardent comme leur père. Les Iduméens se glorifient de la même origine. Ismaël, fils d'Abraham, est connu parmi les Arabes comme celui d'où ils sont sortis¹. La circoncision leur est demeurée comme la marque de leur origine, et ils l'ont reçue de tout temps, non pas au huitième jour, à la manière des Juifs, mais à treize ans, comme l'Écriture nous apprend qu'elle fut donnée à leur père Ismaël² : coutume qui dure encore parmi les Mahométans. D'autres peuples arabes se ressouviennent d'Abraham et de Cétura, et ce sont les mêmes que l'Écriture fait sortir de ce mariage³. Ce patriarche était chaldéen ; et ces peuples, renommés pour leurs observations astronomiques, ont compté Abraham comme un de leurs plus savants observateurs⁴. Les historiens de Syrie l'ont fait roi de Damas, quoique étranger et venu des environs de Babylone, et ils racontent qu'il quitta le royaume de Damas pour s'établir dans le pays des Chanaanés,

depuis appelé Judée¹. Mais il faut mieux remarquer ce que l'histoire du peuple de Dieu nous rapporte de ce grand homme. Nous avons vu qu'Abraham suivait le genre de vie que suivirent les anciens hommes, avant que tout l'univers eût été réduit en royaumes. Il régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et son innocence ; riche en troupeaux, en esclaves et en argent, mais sans terres et sans domaines² ; et toutefois il vivait dans un royaume étranger, respecté, et indépendant comme un prince³. Sa piété et sa droiture protégée de Dieu lui attirait ce respect. Il traitait d'égal avec les rois qui recherchaient son alliance, et c'est de là qu'est venue l'ancienne opinion qui l'a lui-même fait roi. Quoique sa vie fût simple et pacifique, il savait faire la guerre, mais seulement pour défendre ses alliés opprimés⁴. Il les défendit, et les vengea par une victoire signalée : il leur rendit toutes leurs richesses reprises sur leurs ennemis, sans réserver autre chose que la dîme qu'il offrit à Dieu, et la part qui appartenait aux troupes auxiliaires qu'il avait menées au combat. Au reste, après un si grand service, il refusa les présents des rois avec une magnanimité sans exemple, et ne put souffrir qu'aucun homme se vantât d'avoir enrichi Abraham. Il ne voulait rien devoir qu'à Dieu qui le protégeait, et qu'il suivait seul avec une foi et une obéissance parfaites.

Guidé par cette foi, il avait quitté sa terre natale pour venir au pays que Dieu lui montrait. Dieu qui l'avait appelé, et qui l'avait rendu digne de son alliance, la conclut à ces conditions.

Il lui déclara qu'il serait le Dieu de lui et de ses enfants⁵, c'est-à-dire qu'il serait leur protecteur, et qu'ils le serviraient comme le seul Dieu créateur du ciel et de la terre.

Il lui promit une terre (ce fut celle de Chanaan) pour servir de demeure fixe à sa postérité, et de siège à la religion⁶.

Il n'avait point d'enfants, et sa femme Sara était stérile. Dieu lui jura par soi-même et par son éternelle vérité, que de lui et de cette femme naîtrait une race qui égalerait les étoiles du ciel et le sable de la mer⁷.

Mais voici l'article le plus mémorable de la promesse divine. Tous les peuples se précipitaient dans l'idolâtrie. Dieu promit au saint patriarche qu'en lui et en sa semence, toutes ces nations aveugles qui oubliaient leur Créateur seraient bénites⁸, c'est-à-dire rappelées à sa connaissance, où se trouve la véritable bénédiction.

Par cette parole, Abraham est fait le père de tous les croyants, et sa postérité est choisie pour être la source d'où la bénédiction doit s'étendre par toute la terre.

En cette promesse était enfermée la venue du Messie tant de fois prédit à nos pères, mais toujours prédit comme celui qui devait être le Sauveur de tous les Gentils et de tous les peuples du monde.

1. *Gen.*, xvi, xvii. — 2. *Idem*, xvii, 25 ; *Joseph.*, *Ant.*, lib. I, c. 43, al. 42. — 3. *Gen.*, xxv ; *Alex. Polyh.* apud *Jos.*, *Ant.*, lib. I, c. 16, al. 45. — 4. *Beros. Hecat. Etyol.*, *Alex. Polyh.*, et al. apud *Jos.*, *Ant.*, 1. 1. cap. 8, al. 7, et *Euseb.*, *Præp. Ev.*, lib. IX, c. 46, 47, 48, 49, 20, etc.

1. *Nic. Dama.*, lib. IV ; *Hist. univ.*, in *Excerpt. Vales.*, p. 491, et ap. *Jos.*, *Ant.*, lib. I, c. 8 ; et *Euseb.*, *Præp. Ev.*, lib. IX, cap. 16. — 2. *Genes.*, xiii, etc. — 3. *Item*, xiv, xxi, 22, 27 ; xxiii, 6. — 4. *Ibid.*, xiv. — 5. *Ibid.*, xii, xvii. — 6. *Ibid.*. — 7. *Ibid.*, xii, 2 ; xv, 4, 5 ; xvii, 19. — 8. *Ibid.*, xii, 3 ; xviii, 18.

Ainsi ce germe béni, promis à Eve, devint aussi le germe et le rejeton d'Abraham.

Tel est le fondement de l'alliance; telles en sont les conditions. Abraham en reçut la marque dans la circoncision¹, cérémonie dont le propre effet était de marquer que ce saint homme appartenait à Dieu avec toute sa famille.

Abraham était sans enfants quand Dieu commença à bénir sa race. Dieu le laissa plusieurs années sans lui en donner. Après il eut Ismaël, qui devait être père d'un grand peuple, mais non pas de ce peuple élu, tant promis à Abraham². Le père du peuple élu devait sortir de lui et de sa femme Sara qui était stérile. Enfin, treize ans après Ismaël, il vint cet enfant tant désiré : il fut nommé Isaac³, c'est-à-dire *ris*, enfant de joie, enfant de miracle, enfant de promesse, qui marque par sa naissance que les vrais enfants de Dieu naissent de la grâce.

Il était déjà grand ce béni enfant, et dans un âge où son père pouvait espérer d'en avoir d'autres enfants, quand tout à coup Dieu lui commanda de l'immoler⁴. A quelles épreuves la foi est-elle exposée? Abraham mena Isaac à la montagne que Dieu lui avait montrée, et il allait sacrifier ce fils en qui seul Dieu lui promettait de le rendre père et de son peuple et du Messie. Isaac présentait le sein à l'épée que son père tenait toute prête à frapper. Dieu, content de l'obéissance du père et du fils, n'en demanda pas davantage. Après que ces deux grands hommes ont donné au monde une image si vive et si belle de l'oblation volontaire de Jésus-Christ, et qu'ils ont goûté en esprit les amertumes de sa croix, ils sont jugés vraiment dignes d'être ses ancêtres. La fidélité d'Abraham fait que Dieu lui confirme toutes ses promesses et bénit de nouveau non-seulement sa famille, mais encore par sa famille, toutes les nations de l'univers.

En effet, il continua sa protection à Isaac son fils, et à Jacob son petit-fils. Ils furent ses imitateurs, attachés comme lui à la croyance ancienne, à l'ancienne manière de vie qui était la vie pastorale, à l'ancien gouvernement du genre humain où chaque père de famille était prince dans sa maison. Ainsi, dans les changements qui s'introduisaient tous les jours parmi les hommes, la sainte antiquité revivait dans la religion et dans la conduite d'Abraham et de ses enfants.

Aussi Dieu réitéra-t-il à Isaac et à Jacob les mêmes promesses qu'il avait faites à Abraham⁵; et comme il s'était appelé le Dieu d'Abraham, il prit encore le nom de Dieu d'Isaac, et de Dieu de Jacob.

Sous sa protection, ces trois grands hommes commencèrent à demeurer dans la terre de Chanaan, mais comme des étrangers et sans y posséder un *ped de terre*⁶, jusqu'à ce que la famine attirât Jacob en Egypte, où ses enfants multipliés devinrent bientôt un grand peuple, comme Dieu l'avait promis.

Au reste, quoique ce peuple, que Dieu faisait naître dans son alliance, dût s'étendre par la géné-

ration, et que la bénédiction dût suivre le sang, ce grand Dieu ne laissa pas d'y marquer l'élection de sa grâce. Car, après avoir choisi Abraham du milieu des nations, parmi les enfants d'Abraham il choisit Isaac, et des deux jumeaux d'Isaac il choisit Jacob, à qui il donna le nom d'Israël.

La préférence de Jacob fut marquée par la solennelle bénédiction qu'il reçut d'Isaac par surprise en apparence, mais en effet par une expresse disposition de la Sagesse divine. Cette action prophétique et mystérieuse avait été préparée par un oracle dès le temps que Rebecca, mère d'Esau et de Jacob, les portait tous deux dans son sein. Car cette pieuse femme, troublée du combat qu'elle sentait entre ses deux enfants dans ses entrailles, consulta Dieu, de qui elle reçut cette réponse : « Vous portez deux peuples dans votre sein, et » l'aîné sera assujéti au plus jeune. » En exécution de cet oracle, Jacob avait reçu de son frère la cession de son droit d'aînesse, confirmée par serment¹; et Isaac, en le bénissant, ne fit que le mettre en possession de ce droit, que le ciel lui-même lui avait donné. La préférence des Israélites enfants de Jacob sur les Iduméens enfants d'Esau, est prédite par cette action, qui marque aussi la préférence future des Gentils nouvellement appelés à l'alliance par Jésus-Christ, au-dessus de l'ancien peuple.

Jacob eut douze enfants qui furent les douze patriarches auteurs des douze tribus. Tous devaient entrer dans l'alliance; mais Juda fut choisi parmi tous ses frères pour être le père des rois du peuple saint, et le père du Messie tant promis à ses ancêtres.

Le temps devait venir que dix tribus étant retranchées du peuple de Dieu pour leur infidélité, la postérité d'Abraham ne conserverait son ancienne bénédiction, c'est-à-dire la religion, la terre de Chanaan, et l'espérance du Messie, qu'en la seule tribu de Juda, qui devait donner le nom au reste des Israélites qu'on appela Juifs, et à tout le pays qu'on nomma Judée.

Ainsi l'élection divine paraît toujours, même dans ce peuple charnel, qui devait se conserver par la propagation ordinaire.

Jacob vit en esprit le secret de cette élection². Comme il était prêt à expirer, et que ses enfants autour de son lit demandaient la bénédiction d'un si bon père, Dieu lui découvrit l'état des douze tribus quand elles seraient dans la Terre promise; il l'expliqua en peu de paroles; et ce peu de paroles renferment des mystères innombrables.

Quoique tout ce qu'il dit des frères de Juda soit exprimé avec une magnificence extraordinaire, et resente un homme transporté hors de lui-même par l'esprit de Dieu; quand il vient à Juda, il s'élève encore plus haut. « Juda, dit-il³, tes frères te » loueront; ta main sera sur le cou de tes enne- » mis; les enfants de ton père se prosterneront » devant toi. Juda est un jeune lion. Mon fils, tu » es allé au butin. Tu t'es reposé comme un lion » et comme une lionne. Qui osera le réveiller? Le » sceptre (c'est-à-dire l'autorité) ne sortira point » de Juda, et on verra toujours des capitaines et » des magistrats, ou des juges nés de sa race, jus-

1. *Genes.*, xvii. — 2. *Idem.*, xii; xv, 2; xvi, 3, 4; xvii, 20; xxi, 13. — 3. *Ibid.*, xxi, 2, 3. — 4. *Ibid.*, xxii. — 5. *Ibid.*, xxv, 11; xxvi, 4; xxviii, 14. — 6. *Act.*, vii, 5.

1. *Gen.*, xxv, 22, 23, 32. — 2. *Idem.*, xlix. — 3. *Ibid.*, 8.

» qu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé, et » qui sera l'attente des peuples : » ou, comme porte une autre leçon qui peut-être n'est pas moins ancienne, et qui au fond ne diffère pas de celle-ci, « jusqu'à ce que vienne Celui à qui les choses sont » réservées, » et le reste comme nous venons de le rapporter.

La suite de la prophétie regarde à la lettre la contrée que la tribu de Juda devait occuper dans la Terre sainte. Mais les dernières paroles que nous avons vues, en quelque façon qu'on les veuille prendre, ne signifient autre chose que Celui qui devait être l'envoyé de Dieu, le ministre et l'interprète de ses volontés, l'accomplissement de ses promesses, et le roi du nouveau peuple, c'est-à-dire le Messie ou l'Oint du Seigneur.

Jacob n'en parle expressément qu'au seul Juda dont ce Messie devait naître : il comprend, dans la destinée de Juda seul, la destinée de toute la nation, qui, après sa dispersion, devait voir les restes des autres tribus réunis sous les étendards de Juda.

Tous les termes de la prophétie sont clairs : il n'y a que le mot de sceptre que l'usage de notre langue nous pourrait faire prendre pour la seule royauté ; au lieu que, dans la langue sainte, il signifie, en général, la puissance, l'autorité, la magistrature. Cet usage du mot de sceptre se trouve à toutes les pages de l'Écriture ; il paraît même manifestement dans la prophétie de Jacob, et le patriarche veut dire qu'aux jours du Messie toute autorité cessera dans la maison de Juda ; ce qui emporte la ruine totale d'un Etat.

Ainsi les temps du Messie sont marqués ici par un double changement. Par le premier, le royaume de Juda et du peuple juif est menacé de sa dernière ruine. Par le second, il doit s'élever un nouveau royaume, non pas d'un seul peuple, mais de tous les peuples, dont le Messie doit être le chef et l'espérance.

Dans le style de l'Écriture, le peuple juif est appelé en nombre singulier, et par excellence, *le peuple*, ou *le peuple de Dieu*¹ ; et quand on trouve *les peuples*², ceux qui sont exercés dans les Écritures, entendent les autres peuples, qu'on voit aussi promis au Messie dans la prophétie de Jacob.

Cette grande prophétie comprend en peu de paroles toute l'histoire du peuple juif, et du Christ qui lui est promis. Elle marque toute la suite du peuple de Dieu, et l'effet en dure encore.

Aussi ne prétends-je pas vous en faire un commentaire : vous n'en aurez pas besoin, puisqu'en remarquant simplement la suite du peuple de Dieu, vous verrez le sens de l'oracle se développer de lui-même, et que les seuls événements en seront les interprètes.

CHAPITRE III.

Moïse, la loi écrite, et l'introduction du peuple dans la Terre promise.

APRÈS la mort de Jacob, le peuple de Dieu demeura en Egypte, jusqu'au temps de la mission de Moïse, c'est-à-dire environ deux cents ans.

Ainsi il se passa quatre cent trente ans avant

que Dieu donnât à son peuple la terre qu'il lui avait promise.

Il voulait accoutumer ses élus à se fier à sa promesse, assurés qu'elle s'accomplit tôt ou tard, et toujours dans les temps marqués par son éternelle providence.

Les iniquités des Amorrhéens, dont il leur voulait donner la terre et les dépouilles, n'étaient pas encore, comme il le déclare à Abraham¹, au comble où il les attendait pour les livrer à la dure et impitoyable vengeance qu'il voulait exercer sur eux par les mains de son peuple élu.

Il fallait donner à ce peuple le temps de se multiplier, afin qu'il fût en état de remplir la terre qui lui était destinée², et de l'occuper par force, en exterminant ses habitants maudits de Dieu.

Il voulait qu'ils éprouvassent en Egypte une dure et insupportable captivité, afin qu'étant délivrés par des prodiges inouïs, ils aimassent leur libérateur, et célébressent éternellement ses miséricordes.

Voilà l'ordre des conseils de Dieu, tels que lui-même nous les a révélés, pour nous apprendre à le craindre, à l'adorer, à l'aimer, à l'attendre avec foi et patience.

Le temps étant arrivé, il écoute les cris de son peuple cruellement affligé par les Egyptiens, et il envoie Moïse pour délivrer ses enfants de leur tyrannie.

Il se fait connaître à ce grand homme plus qu'il n'avait jamais fait à aucun homme vivant. Il lui apparaît d'une manière également magnifique et consolante³ : il lui déclare qu'il est celui qui est. Tout ce qui est devant lui n'est qu'une ombre. *Je suis*, dit-il, *celui qui suis*⁴ : l'être et la perfection appartiennent à moi seul. Il prend un nouveau nom qui désigne l'être et la vie en lui comme dans leur source ; et c'est ce grand nom de Dieu, terrible, mystérieux, incommunicable, sous lequel il veut dorénavant être servi.

Je ne vous raconterai pas en particulier les plaies de l'Égypte ni l'endurcissement de Pharaon, ni le passage de la mer Rouge, ni la fumée, les éclairs, la trompette résonnante, le bruit effroyable qui parut au peuple sur le mont Sinaï. Dieu y grava de sa main, sur deux tables de pierre, les préceptes fondamentaux de la religion et de la société : il dictait le reste à Moïse à haute voix. Pour maintenir cette loi dans sa vigueur, il eut ordre de former une assemblée vénérable de septante conseillers⁵, qui pouvait être appelée le sénat du peuple de Dieu, et le conseil perpétuel de la nation. Dieu parut publiquement, et fit publier sa loi en sa présence avec une démonstration étonnante de sa majesté et de sa puissance.

Jusque-là Dieu n'avait rien donné par écrit qui pût servir de règle aux hommes. Les enfants d'Abraham avaient seulement la circoncision, et les cérémonies qui l'accompagnaient, pour marque de l'alliance que Dieu avait contractée avec cette race élue. Ils étaient séparés, par cette marque, des peuples qui adoraient les fausses divinités : au reste, ils se conservaient dans l'alliance de Dieu par le souvenir qu'ils avaient des promesses faites

1. *Is.*, LXV, etc. ; *Rom.*, x, 22. — 2. *Is.*, II, 2, 3 ; XLIX, 6, 18 ; LI, 4, 5, etc.

1. *Gen.*, xv, 16. — 2. *Idem.* — 3. *Exod.*, III. — 4. *Idem.*, 14. — 5. *Exod.*, XXIV, et *Num.*, XI.

à leurs pères, et ils étaient connus comme un peuple qui servait le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Dieu était si fort oublié, qu'il fallait le discerner par le nom de ceux qui avaient été ses adorateurs, et dont il était aussi le protecteur déclaré.

Il ne voulut point abandonner plus longtemps à la seule mémoire des hommes le mystère de la religion et de son alliance. Il était temps de donner de plus fortes barrières à l'idolâtrie, qui inondait tout le genre humain, et achevait d'y éteindre les restes de la lumière naturelle.

L'ignorance et l'aveuglement s'étaient prodigieusement accrues depuis le temps d'Abraham. De son temps, et un peu après, la connaissance de Dieu paraissait encore dans la Palestine et dans l'Égypte. Melchisédech, roi de Salem, était le *pontife du Dieu très-haut, qui a fait le ciel et la terre*¹. Abimélech, roi de Gêrare, et son successeur de même nom, craignaient Dieu, juraient en son nom, et admiraient sa puissance². Les menaces de ce grand Dieu étaient redoutées par Pharaon, roi d'Égypte³; mais, dans le temps de Moïse, ces nations s'étaient perverties. Le vrai Dieu n'était plus connu en Égypte comme le Dieu de tous les peuples de l'univers, mais *comme le Dieu des Hébreux*⁴. On adorait jusqu'aux bêtes et jusqu'aux reptiles⁵. Tout était Dieu, excepté Dieu même; et le monde, que Dieu avait fait pour manifester sa puissance, semblait être devenu un temple d'idoles. Le genre humain s'égara jusqu'à adorer ses vices et ses passions; et il ne faut pas s'en étonner. Il n'y avait point de puissance plus inévitable ni plus tyrannique que la leur. L'homme accoutumé à croire divin tout ce qui était puissant, comme il se sentait entraîné au vice par une force invincible, crut aisément que cette force était hors de lui, et s'en fit bientôt un Dieu. C'est par là que l'amour impudique eut tant d'autels, et que des impuretés qui font horreur commencèrent à être mêlées dans les sacrifices⁶.

La cruauté y entra en même temps. L'homme coupable, qui était troublé par le sentiment de son crime, et qui regardait la divinité comme ennemie, crut ne pouvoir l'apaiser par les victimes ordinaires. Il fallut verser le sang humain avec celui des bêtes; une aveugle frayeur poussait les pères à immoler leurs enfants, et à les brûler à leurs dieux au lieu d'encens. Ces sacrifices étaient communs dès le temps de Moïse, et ne faisaient qu'une partie de ces horribles iniquités des Amorrhéens, dont Dieu commit la vengeance aux Israélites.

Mais ils n'étaient pas particuliers à ces peuples. On sait que dans tous les peuples du monde, sans en excepter aucun, les hommes ont sacrifié leurs semblables⁷; et il n'y a point eu d'endroits sur la terre où on n'ait servi de ces tristes et affreuses divinités, dont la haine implacable pour le genre humain exigeait de telles victimes.

Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de ses mains. Il crut pou-

voir renfermer l'Esprit divin dans des statues; et il oublia si profondément que Dieu l'avait fait, qu'il crut à son tour pouvoir faire un dieu. Qui le pourrait croire, si l'expérience ne nous faisait voir qu'une erreur si stupide et si brutale n'était pas seulement la plus universelle, mais encore la plus enracinée et la plus incorrigible parmi les hommes? Ainsi il faut reconnaître, à la confusion du genre humain, que la première des vérités, celle que le monde prêche, celle dont l'impression est la plus puissante, était la plus éloignée de la vue des hommes. La tradition qui la conservait dans leurs esprits, quoique claire encore, et assez présente si on y eût été attentif, était prête à s'évanouir: des fables prodigieuses, et aussi pleines d'impiété que d'extravagance, prenaient sa place. Le moment était venu, où la vérité, mal gardée dans la mémoire des hommes, ne pouvait plus se conserver sans être écrite; et Dieu ayant résolu d'ailleurs de former son peuple à la vertu par des lois plus expresses et en plus grand nombre, il résolut en même temps de les donner par écrit.

Moïse fut appelé à cet ouvrage. Ce grand homme recueillit l'histoire des siècles passés; celle d'Adam, celle de Noé, celle d'Abraham, celle d'Isaac, celle de Jacob, celle de Joseph, ou plutôt celle de Dieu même et de ses faits admirables.

Il ne lui fallut pas déterrer de loin les traditions de ses ancêtres. Il naquit cent ans après la mort de Jacob. Les vieillards de son temps avaient pu converser plusieurs années avec ce saint patriarche; la mémoire de Joseph et des merveilles que Dieu avait faites par ce grand ministre des rois d'Égypte était encore récente. La vie de trois ou quatre hommes remontait jusqu'à Noé, qui avait vu les enfants d'Adam, et touchait, pour ainsi parler à l'origine des choses.

Ainsi les traditions anciennes du genre humain, et celles de la famille d'Abraham n'étaient pas malaisées à recueillir: la mémoire en était vive; et il ne faut pas s'étonner si Moïse, dans sa *Genèse*, parle de choses arrivées dans les premiers siècles, comme des choses constantes, dont même on voyait encore, et dans les peuples voisins, et dans la terre de Chanaan, des monuments remarquables.

Dans le temps qu'Abraham, Isaac et Jacob avaient habité cette terre, ils y avaient érigé partout des monuments des choses qui leur étaient arrivées. On y montrait encore les lieux où ils avaient habité; les puits qu'ils avaient creusés dans ces pays secs pour abreuver leur famille et leurs troupeaux; les montagnes où ils avaient sacrifié à Dieu, et où il leur était apparu; les pierres qu'ils avaient dressées ou entassées pour servir de mémorial à la postérité, les tombeaux où reposaient leurs cendres bénites. La mémoire de ces grands hommes était récente, non-seulement dans tout le pays, mais encore dans tout l'Orient, où plusieurs nations célèbres n'ont jamais oublié qu'elles venaient de leur race.

Ainsi quand le peuple hébreu entra dans la Terre promise, tout y célébrait leurs ancêtres; et les villes et les montagnes, et les pierres mêmes y parlaient de ces hommes merveilleux, et des visions étonnantes par lesquelles Dieu les avait confirmés dans l'ancienne et véritable croyance.

1. *Gen.*, xiv, 18, 19. — 2. *Item*, xxi, 22, 23; xxvi, 28, 29. — 3. *Ibid.*, xii, 17, 18. — 4. *Exod.*, v, 1, 2, 3; ix, 1, etc. — 5. *Item*, viii, 26. — 6. *Levit.*, xx, 2, 3. — 7. *Herod.*, lib. II, c. 107; *Cæs.*, de *Bel. Gall.*, lib. IV, c. 15; *Diod.*, lib. I, sect. 1, n. 32; lib. V, n. 20; *Plin.*, *Hist. natur.*, lib. XXX, cap. 4; *Athen.*, lib. XIII; *Porph.*, de *Abst.*, lib. II, § 8; *Jorn.*, de *reb. Get.*, c. 49, etc.

Ceux qui connaissent tant soit peu les antiquités, savent combien les premiers temps étaient curieux d'ériger et de conserver de tels monuments, et combien la postérité retenait soigneusement les occasions qui les avait fait dresser. C'était une des manières d'écrire l'histoire : on a depuis façonné et poli les pierres ; et les statues ont succédé après les colonnes aux masses grossières et solides que les premiers temps érigeaient.

On a même de grandes raisons de croire que dans la lignée où s'est conservée la connaissance de Dieu, on conservait aussi par écrit des mémoires des anciens temps. Car les hommes n'ont jamais été sans ce soin. Du moins est-il assuré qu'il se faisait des cantiques que les pères apprenaient à leurs enfants ; cantiques qui, se chantant dans les fêtes et dans les assemblées, y perpétuaient la mémoire des actions les plus éclatantes des siècles passés.

De là est née la poésie, changée dans la suite en plusieurs formes, dont la plus ancienne se conserve encore dans les odes et dans les cantiques, employés par tous les anciens, et encore à présent par les peuples qui n'ont pas l'usage des lettres, à louer la Divinité et les grands hommes.

Le style de ces cantiques, hardi, extraordinaire, naturel toutefois, en ce qu'il est propre à représenter la nature dans ses transports, qui marche pour cette raison par de vives et impétueuses saillies, affranchi des liaisons ordinaires que recherche le discours uni, renfermé d'ailleurs dans des cadences nombreuses qui en augmentent la force, surprend l'oreille, saisit l'imagination, émeut le cœur, et s'imprime plus aisément dans la mémoire.

Parmi tous les peuples du monde, celui où de tels cantiques ont été le plus en usage, a été le peuple de Dieu. Moïse en marque un grand nombre¹ qu'il désigne par les premiers vers, parce que le peuple savait le reste. Lui-même en a fait deux de cette nature. Le premier² nous met devant les yeux le passage triomphant de la mer Rouge, et les ennemis du peuple de Dieu, les uns déjà noyés, et les autres à demi-vaincus par la terreur. Par le second³, Moïse confond l'ingratitude du peuple en célébrant les bontés et les merveilles de Dieu. Les siècles suivants l'ont imité. C'était Dieu et ses œuvres merveilleuses qui faisaient le sujet des odes qu'ils ont composées : Dieu les inspirait lui-même, et il n'y a proprement que le peuple de Dieu où la poésie soit venue par enthousiasme.

Jacob avait prononcé dans ce langage mystique les oracles qui contenaient la destinée de ses enfants, afin que chaque tribu retint plus aisément ce qui la touchait, et apprit à louer celui qui n'était pas moins magnifique dans ses prédictions que fidèle à les accomplir.

Voilà les moyens dont Dieu s'est servi pour conserver jusqu'à Moïse la mémoire des choses passées. Ce grand homme, instruit par tous ces moyens, et élevé au-dessus par le Saint-Esprit, a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui attire la croyance et l'admiration, non pas à lui, mais à Dieu même.

Il a joint aux choses passées, qui contenaient

l'origine et les anciennes traditions du peuple de Dieu, les merveilles que Dieu faisait actuellement pour sa délivrance. De cela il n'allègue point aux Israélites d'autres témoins que leurs yeux. Moïse ne leur conte point des choses qui se soient passées dans des retraites impénétrables, et dans des antres profonds : il ne parle point en l'air ; il particularise et circonstancie toutes choses, comme un homme qui ne craint point d'être démenti. Il fonde toutes leurs lois et toute leur république sur les merveilles qu'ils ont vues. Ces merveilles n'étaient rien moins que la nature changée tout à coup, en différentes occasions, pour les délivrer, et pour punir leurs ennemis : la mer séparée en deux, la terre entr'ouverte, un pain céleste, des eaux abondantes tirées des rochers par un coup de verge, le ciel qui leur donnait un signal visible pour marquer leur marche, et d'autres miracles semblables qu'ils ont vus durant quarante ans.

Le peuple d'Israël n'était pas plus intelligent ni plus subtil que les autres peuples, qui s'étant livrés à leurs sens ne pouvaient concevoir un Dieu invisible. Au contraire, il était grossier et rebelle autant ou plus qu'aucun autre peuple. Mais ce Dieu invisible dans sa nature se rendait tellement sensible par de continuels miracles, et Moïse les inculquait avec tant de force, qu'à la fin ce peuple charnel se laissa toucher de l'idée si pure d'un Dieu qui faisait tout par sa parole, d'un Dieu qui n'était qu'esprit, que raison et intelligence.

De cette sorte, pendant que l'idolâtrie, si fort augmentée depuis Abraham, couvrait toute la face de la terre, la seule postérité de ce patriarche en était exempte. Leurs ennemis leur rendaient ce témoignage ; et les peuples où la vérité de la tradition n'était pas encore tout à fait éteinte, s'écriaient avec étonnement¹ : « On ne voit point d'idole en » Jacob ; on n'y voit point de présages superstitieux ; on n'y voit point de divinations ni de sortilèges ; c'est un peuple qui se fie au Seigneur » son Dieu, dont la puissance est invincible. »

Pour imprimer dans les esprits l'unité de Dieu, et la parfaite uniformité qu'il demandait dans son culte, Moïse répète souvent², que dans la Terre promise, ce Dieu unique choisirait un lieu dans lequel seul se feraient les fêtes, les sacrifices, et tout le service public. En attendant ce lieu désiré, durant que le peuple errait dans le désert, Moïse construisit le tabernacle, temple portatif, où les enfants d'Israël présentaient leurs vœux au Dieu qui avait fait le ciel et la terre, et qui ne dédaignait pas de voyager, pour ainsi dire, avec eux, et de les conduire.

Sur ce principe de religion, sur ce fondement sacré était bâtie toute la loi : loi sainte, juste, bienfaisante, honnête, sage, prévoyante et simple, qui liait la société des hommes entre eux par la sainte société de l'homme avec Dieu.

A ces saintes institutions, il ajouta des cérémonies majestueuses, des fêtes qui rappelaient la mémoire des miracles par lesquels le peuple d'Israël avait été délivré ; et, ce qu'aucun autre législateur n'avait osé faire, des assurances précises que tout leur réussirait tant qu'ils vivraient soumis à la loi, au lieu que leur désobéissance serait suivie d'une

1. Num., XXI, 14, 17, 18, 27, etc. — 2. Exod., XV. — 3. Deut., XXXII.

1. Num., XXIII, 21, 22, 23. — 2. Deut., XII, XIV, XV, XVI, XVII, etc.

manifeste et inévitable vengeance¹. Il fallait être assuré de Dieu, pour donner ce fondement à ses lois; et l'événement a justifié que Moïse n'avait pas parlé de lui-même.

Quant à ce grand nombre d'observances dont il a chargé les Hébreux, encore que maintenant elles nous paraissent superflues, elles étaient alors nécessaires pour séparer le peuple de Dieu des autres peuples, et servaient comme de barrière à l'idolâtrie, de peur qu'elle n'entraînât ce peuple choisi avec tous les autres.

Pour maintenir la religion et toutes les traditions du peuple de Dieu, parmi les douze tribus, une tribu est choisie à laquelle Dieu donne en partage, avec les dîmes et les oblations, le soin des choses sacrées. Lévi et ses enfants sont eux-mêmes consacrés à Dieu comme la dîme de tout le peuple. Dans Lévi, Aaron est choisi pour être souverain pontife, et le sacerdoce est rendu héréditaire dans sa famille.

Ainsi les autels ont leurs ministres; la loi a ses défenseurs particuliers; et la suite du peuple de Dieu est justifiée par la succession de ses pontifes, qui va sans interruption depuis Aaron le premier de tous.

Mais ce qu'il y avait de plus beau dans cette loi, c'est qu'elle préparait la voie à une loi plus auguste, moins chargée de cérémonies, et plus féconde en vertus.

Moïse, pour tenir le peuple dans l'attente de cette loi, leur confirme la venue de ce grand prophète qui devait sortir d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. « Dieu, dit-il², vous suscitera du milieu de votre nation et du nombre de vos frères un prophète semblable à moi; écoutez-le. » Ce prophète semblable à Moïse, législateur comme lui, qui peut-il être? sinon le Messie, dont la doctrine devait un jour régler et sanctifier tout l'univers.

Le Christ devait être le premier qui formerait un peuple nouveau, et à qui il dit aussi : « Je vous » donne un nouveau commandement³; » et encore : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements⁴; » et encore plus expressément : « Il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez pas; et moi je vous dis⁵; » et le reste, de même style et de même force.

Le voilà donc ce nouveau prophète, semblable à Moïse, et auteur d'une loi nouvelle, dont Moïse dit aussi en nous annonçant sa venue : « Écoutez-le⁶; » et c'est pour accomplir cette promesse que Dieu, envoyant son Fils, fait lui-même retentir d'en-haut comme un tonnerre cette voix divine : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis ma complaisance : écoutez-le⁷. »

C'était le même prophète et le même Christ que Moïse avait figuré dans le serpent d'airain qu'il érigea dans le désert. La morsure de l'ancien serpent, qui avait répandu dans tout le genre humain le venin dont nous périssons tous, devait être guérie en le regardant, c'est-à-dire en croyant en lui, comme il l'explique lui-même. Mais pourquoi rappeler ici le serpent d'airain seulement? Toute la loi de Moïse, tous ses sacrifices, le souverain pontife qu'il établit avec tant de mystérieuses cérémonies,

son entrée dans le sanctuaire, en un mot, tous les sacrés rites de la religion judaïque, où tout était purifié par le sang, l'agneau même qu'on immolait à la solennité principale, c'est-à-dire à celle de Pâques, en mémoire de la délivrance du peuple : tout cela ne signifiait autre chose que le Christ, Sauveur par son sang de tout le peuple de Dieu.

Jusqu'à ce qu'il fût venu, Moïse devait être lu dans toutes les assemblées comme l'unique législateur. Aussi voyons-nous jusqu'à sa venue, que le peuple dans tous les temps et dans toutes les difficultés, ne se fonde que sur Moïse. Comme Rome révérait les lois de Romulus, de Numa et des Douze Tables; comme Athènes recourait à celles de Solon; comme Lacédémone conservait et respectait celles de Lycurgue : le peuple hébreu alléguait sans cesse celles de Moïse. Au reste, le législateur y avait si bien réglé toutes choses, que jamais on n'a eu besoin d'y rien changer. C'est pourquoi le corps du droit judaïque n'est pas un recueil de diverses lois faites dans des temps et dans des occasions différentes. Moïse, éclairé de l'Esprit de Dieu, avait tout prévu. On ne voit point d'ordonnances ni de David, ni de Salomon, ni de Josaphat, ou d'Ezéchias, quoique tous très-zélés pour la justice. Les bons princes n'avaient qu'à faire observer la loi de Moïse, et se contentaient d'en recommander l'observance à leurs successeurs¹. Y ajouter ou en retrancher un seul article², était un attentat que le peuple eût regardé avec horreur. On avait besoin de la loi à chaque moment, pour régler non-seulement les fêtes, les sacrifices, les cérémonies, mais encore toutes les autres actions publiques et particulières, les jugements, les contrats, les mariages, les successions, les funérailles, la forme même des habits, et en général tout ce qui regarde les mœurs. Il n'y avait point d'autre livre où on étudiait les préceptes de la bonne vie. Il fallait le feuilleter et le méditer nuit et jour, en recueillir des sentences, les avoir toujours devant les yeux. C'était là que les enfants apprenaient à lire. La seule règle d'éducation qui était donnée à leurs parents, était de leur apprendre, de leur inculquer, de leur faire observer cette sainte loi, qui seule pouvait les rendre sages dès l'enfance. Ainsi elle devait être entre les mains de tout le monde. Outre la lecture assidue que chacun en devait faire en particulier, on en faisait tous les sept ans, dans l'année solennelle de la rémission et du repos, une lecture publique, et comme une nouvelle publication à la fête des Tabernacles³, où tout le peuple était assemblé durant huit jours. Moïse fit déposer auprès de l'arche l'original de la loi⁴ : mais, de peur que dans la suite des temps elle ne fût altérée par la malice ou par la négligence des hommes, outre les copies qui couraient parmi le peuple, on en faisait des exemplaires authentiques, qui, soigneusement revus et gardés par les prêtres et les lévites, tenaient lieu d'originaux. Les rois (car Moïse avait bien prévu que ce peuple voudrait enfin avoir des rois comme tous les autres), les rois, dis-je, étaient obligés, par une loi expresse du Deutéronome⁵, à recevoir des mains des prêtres un de ces exem-

1. *Deut.*, xxvii, xxviii, etc. — 2. *Idem*, xviii, 45, 48. — 3. *Joan.*, xiii, 34. — 4. *Idem*, xiv, 15. — 5. *Matth.*, v, 21 et seq. — 6. *Deut.*, xviii, 15. — 7. *Matth.*, xvi, 5; *Marc.*, ix, 6; *Luc.*, ix, 35; *H. Pct.*, i, 17.

1. *III. Reg.*, iii, etc. — 2. *Deut.*, iv, 2; xii, 32. — 3. *Idem*, xxxi, 10; *II. Esdr.*, viii, 17, 18. — 4. *Ibid.*, xxxi, 26. — 5. *Ibid.*, xvii, 18.

plaires si religieusement corrigés, afin qu'ils le transcrivissent, et le lussent toute leur vie. Les exemplaires, ainsi revus par autorité publique, étaient en singulière vénération à tout le peuple : on les regardait comme sortis immédiatement des mains de Moïse, aussi purs et aussi entiers que Dieu les lui avait dictés. Un ancien volume de cette sévère et religieuse correction ayant été trouvé dans la maison du Seigneur sous le règne de Josias¹, et peut-être était-ce l'original même que Moïse avait fait mettre auprès de l'arche, excita la piété de ce saint roi, et lui fut une occasion de porter ce peuple à la pénitence. Les grands effets qu'a opérés dans tous les temps la lecture publique de cette loi sont innombrables. En un mot, c'était un livre parfait, qui, étant joint par Moïse à l'histoire du peuple de Dieu, lui apprenait tout ensemble son origine, sa religion, sa police, ses mœurs, sa philosophie, tout ce qui sert à régler la vie, tout ce qui unit et forme la société, les bons et les mauvais exemples, la récompense des uns, et les châtimens rigoureux qui avaient suivi les autres.

Par cette admirable discipline, un peuple sorti d'esclavage, et tenu quarante ans dans un désert, arrive tout formé à la terre qu'il doit occuper. Moïse le mène à la porte, et, averti de sa fin prochaine, il commet ce qui reste à faire, à Josué². Mais avant que de mourir, il composa ce long et admirable cantique, qui commence par ces paroles³ : « O cieus ! écoutez ma voix ; que la terre » prête l'oreille aux paroles de ma bouche. » Dans ce silence de toute la nature il parle d'abord au peuple avec une force inimitable, et, prévoyant ses infidélités, il lui en découvre l'horreur. Tout d'un coup, il sort de lui-même, comme trouvant tout discours humain au-dessous d'un sujet si grand : il rapporte ce que Dieu dit, et le fait parler avec tant de hauteur et tant de bonté, qu'on ne sait ce qu'il inspire le plus, ou la crainte et la confusion, ou l'amour et la confiance.

Tout le peuple apprit par cœur ce divin cantique, par ordre de Dieu et de Moïse⁴. Ce grand homme après cela mourut content, comme un homme qui n'avait rien oublié pour conserver parmi les siens la mémoire des bienfaits et des préceptes de Dieu. Il laissa ses enfants au milieu de leurs citoyens, sans aucune distinction, et sans aucun établissement extraordinaire. Il a été admiré non-seulement de son peuple, mais encore de tous les peuples du monde, et aucun législateur n'a jamais eu un si grand nom parmi les hommes.

Tous les prophètes qui ont suivi dans l'ancienne loi, et tout ce qu'il y a eu d'écrivains sacrés, ont tenu à gloire d'être ses disciples. En effet, il parle en maître : on remarque dans ses écrits un caractère tout particulier, et je ne sais quoi d'original qu'on ne trouve en nul autre écrit : il a dans sa simplicité une sublime sa majestueux, que rien ne le peut égaler : et si, en entendant les autres prophètes, on croit entendre des hommes inspirés de Dieu, c'est pour ainsi dire Dieu même en personne qu'on croit entendre dans la voix et dans les écrits de Moïse.

On tient qu'il a écrit le livre de Job. La sublimité des pensées et la majesté du style, rendent cette histoire digne de Moïse. De peur que les Hébreux ne s'enorgueillissent, en s'attribuant à eux seuls la grâce de Dieu, il était bon de leur faire entendre qu'il avait eu ses élus, même dans la race d'Esau. Quelle doctrine était plus importante ! et quel entretien plus utile pouvait donner Moïse au peuple affligé dans le désert, que celui de la patience de Job qui, livré entre les mains de Satan pour être exercé par toutes sortes de peines, se voit privé de ses biens, de ses enfants, et de toute consolation sur la terre ; incontinent après, frappé d'une horrible maladie, et agité au dedans par la tentation du blasphème et du désespoir ; qui néanmoins, en demeurant ferme, fait voir qu'une âme fidèle soutenue du secours divin, au milieu des épreuves les plus effroyables, et malgré les plus noires pensées que l'esprit malin puisse suggérer, sait non-seulement conserver une confiance invincible, mais encore s'élever par ses propres maux à la plus haute contemplation, et reconnaître, dans les peines qu'elle endure, avec le néant de l'homme, le suprême empire de Dieu et sa sagesse infinie ? Voilà ce qu'enseigne le livre de Job¹. Pour garder le caractère du temps, on voit la foi du saint homme couronnée par des prospérités temporelles ; mais cependant le peuple de Dieu apprend à connaître quelle est la vertu des souffrances, et à goûter la grâce qui devait un jour être attachée à la croix.

Moïse l'avait goûtée lorsqu'il préféra les souffrances et l'ignominie qu'il fallait subir avec son peuple, aux délices et à l'abondance de la maison du roi d'Egypte². Dès lors Dieu lui fit goûter les opprobres de Jésus-Christ³. Il les goûta encore davantage dans sa fuite précipitée, et dans son exil de quarante ans. Mais il avala jusqu'au fond le calice de Jésus-Christ, lorsque, choisi pour sauver ce peuple, il lui en fallut supporter les révoltes continuelles, où sa vie était en péril⁴. Il apprit ce qu'il en coûte à sauver les enfants de Dieu, et fit voir de loin ce qu'une haute délivrance devait un jour coûter au Sauveur du monde.

Ce grand homme n'eut pas même la consolation d'entrer dans la Terre promise ; il la vit seulement du haut d'une montagne, et n'eut point de honte d'écrire qu'il en était exclu par une incrédulité⁵, qui, toute légère qu'elle paraissait, mérita d'être châtiée si sévèrement dans un homme dont la grâce était si éminente. Moïse servit d'exemple à la sévère jalousie de Dieu, et au jugement qu'il exerce avec une si terrible exactitude sur ceux que ses dons obligent à une fidélité plus parfaite.

Mais un plus haut mystère nous est montré dans l'exclusion de Moïse. Ce sage législateur, qui ne fait pas tant de merveilles que de conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre, nous sert lui-même de preuve, que *sa loi ne mène rien à la perfection*⁶ ; et que sans nous pouvoir donner l'accomplissement des promesses, elle nous les fait *saluer de loin*⁷, ou nous conduit tout au plus comme à la porte de notre héritage. C'est un Josué, c'est un Jésus, car c'était le vrai nom de

1. *IV. Reg.*, xxi, 8, etc. ; *II. Paral.*, xxxiv, 14. — 2. *Deut.*, xxxi. — 3. *Idem*, xxxii. — 4. *Ibid.*, xxxi, 19, 22.

1. *Job.*, xiii, 15 ; xiv, 14, 15 ; xvi, 21 ; xix, 25, etc. — 2. *Exod.*, ii, 10, 11, 15. — 3. *Hebr.*, xi, 24, 25, 26. — 4. *Nym.*, xiv, 10. — 5. *Idem*, xx, 12. — 6. *Hebr.*, vii, 19. — 7. *Idem*, xi, 13.

Josué, qui, par ce nom et par son office, représentait le Sauveur du monde; c'est cet homme si fort au-dessous de Moïse en toutes choses, et supérieur seulement par le nom qu'il porte; c'est lui, dis-je, qui doit introduire le peuple de Dieu dans la Terre-Sainte.

Par les victoires de ce grand homme, devant qui le Jourdain retourne en arrière, les murailles de Jéricho tombent d'elles-mêmes, et le soleil s'arrête au milieu du ciel; Dieu établit ses enfants dans la terre de Chanaan, dont il chasse par le même moyen des peuples abominables. Par la haine qu'il donnait pour eux à ses fidèles, il leur inspirait un extrême éloignement de leur impiété; et le châtement qu'il en fit par leur ministère, les remplit eux-mêmes de crainte pour la justice divine dont ils exécutaient les décrets. Une partie de ces peuples, que Josué chassa de leur terre, s'établirent en Afrique, où l'on trouva longtemps après, dans une inscription ancienne¹, le monument de leur fuite et des victoires de Josué. Après que ses victoires miraculeuses eurent mis les Israélites en possession de la plus grande partie de la Terre promise à leurs pères, Josué, et Eléasar, souverain pontife, avec les chefs des douze tribus, leur en firent le partage, selon la loi de Moïse², et assignèrent à la tribu de Juda le premier et le plus grand lot³. Dès le temps de Moïse, elle s'était élevée au-dessus des autres en nombre, en courage et en dignité⁴. Josué mourut, et le peuple continua la conquête de la Terre-Sainte. Dieu voulut que la tribu de Juda marchât à la tête, et déclara qu'il avait livré le pays entre ses mains⁵. En effet, elle défit les Chananéens, et prit Jérusalem⁶, qui devait être la cité sainte, et la capitale du peuple de Dieu. C'était l'ancienne Salem, où Melchisédech avait régné du temps d'Abraham; Melchisédech, ce *roi de justice* (car c'est ce que veut dire son nom) et en même temps *roi de paix*, puisque *Salem* veut dire *paix*⁷; qu'Abraham avait reconnu pour le plus grand pontife qui fût au monde: comme si Jérusalem eût été dès lors destinée à être une ville sainte, et le chef de la religion. Cette ville fut donnée d'abord aux enfants de Benjamin, qui, faibles et en petit nombre, ne purent chasser les Jébuséens, anciens habitants du pays, et demeurèrent parmi eux⁸. Sous les Juges, le peuple de Dieu est diversement traité, selon qu'il fait bien ou mal. Après la mort des vieillards qui avaient vu les miracles de la main de Dieu, la mémoire de ces grands ouvrages s'affaiblit, et la pente universelle du genre humain entraîne le peuple à l'idolâtrie. Autant de fois qu'il y tombe, il est puni: autant de fois qu'il se repent, il est délivré. La foi de la Providence, et la vérité des promesses et des menaces de Moïse, se confirme de plus en plus dans le cœur des vrais fidèles. Mais Dieu en préparait encore de plus grands exemples. Le peuple demanda un roi, et Dieu lui donna Saül, bientôt réprouvé pour ses péchés: il résolut enfin d'établir une famille royale, d'où le Messie sortirait, et il le choisit dans Juda. David, un jeune berger sorti de cette tribu, le dernier des enfants de Jessé,

dont son père ni sa famille ne connaissait pas le mérite, mais que Dieu trouva selon son cœur, fut sacré par Samuel dans Bethléem sa patrie¹.

CHAPITRE IV.

David, Salomon, les rois et les prophètes.

Ici le peuple de Dieu prend une forme plus auguste. La royauté est affermie dans la maison de David. Cette maison commence par deux rois de caractère différent, mais admirables tous deux. David, belliqueux et conquérant, subjugué les ennemis du peuple de Dieu, dont il fait craindre les armes par tout l'Orient; et Salomon, renommé par sa sagesse au dedans et au dehors, rend ce peuple heureux par une paix profonde. Mais la suite de la religion nous demande ici quelques remarques particulières sur la vie de ces deux grands rois.

David régna d'abord sur Juda, puissant et victorieux, et ensuite il fut reconnu par tout Israël. Il prit sur les Jébuséens la forteresse de Sion, qui était la citadelle de Jérusalem. Maître de cette ville, il y établit par ordre de Dieu le siège de la royauté et celui de la religion. Sion fut sa demeure: il bâtit autour, et la nomma la cité de David². Joab, fils de sa sœur³, bâtit le reste de la ville, et Jérusalem prit une nouvelle forme. Ceux de Juda occupèrent tout le pays; et Benjamin, petit en nombre, y demeura mêlé avec eux.

L'arche d'alliance, bâtie par Moïse, où Dieu reposait sur les chérubins, et où les deux tables du Décalogue étaient gardées, n'avait point de place fixe. David la mena en triomphe dans Sion⁴, qu'il avait conquise par le tout-puissant secours de Dieu, afin que Dieu régnât dans Sion, et qu'il y fût reconnu comme le protecteur de David, de Jérusalem, et de tout le royaume. Mais le tabernacle, où le peuple avait servi Dieu dans le désert, était encore à Gabaon⁵; et c'était là que s'offraient les sacrifices, sur l'autel que Moïse avait élevé. Ce n'était qu'en attendant qu'il y eût un temple où l'autel fût réuni avec l'arche, et où se fit tout le service. Quand David eût défait tous ses ennemis, et qu'il eût poussé les conquêtes du peuple de Dieu jusqu'à l'Euphrate⁶; paisible et victorieux, il tourna toutes ses pensées à l'établissement du culte divin⁷, et sur la même montagne où Abraham, prêt à immoler son fils unique, fut retenu par la main d'un ange⁸, il désigna par ordre de Dieu le lieu du temple.

Il en fit tous les dessins, il en amassa les riches et précieux matériaux; il y destina les dépouilles des peuples et des rois vaincus. Mais ce temple, qui devait être disposé par le conquérant, devait être construit par le pacifique. Salomon le bâtit sur le modèle du tabernacle. L'autel des holocaustes, l'autel des parfums, le chandelier d'or, les tables des pains de proposition, tout le reste des meubles sacrés du temple, fut pris sur des pièces semblables que Moïse avait fait faire dans le désert⁹. Salomon n'y ajouta que la magnificence et la grandeur. L'arche que l'homme de Dieu avait

1. *Procop., de Bell. Vand.*, lib. II. — 2. *Jos.*, XIII, XIV et seq.; *Num.*, XXVI, 53; XXXIV, 17. — 3. *Jos.*, XIV, XV. — 4. *Num.*, II, 3, 9; VII, 12; X, 14; *I. Paral.*, V, 2. — 5. *Judic.*, I, 1, 2. — 6. *Idem.*, 4, 8. — 7. *Hebr.*, VII, 2. — 8. *Jud.*, I, 21.

1. *I. Reg.*, XVI. — 2. *II. Idem.*, V, 6, 7, 8, 9; *I. Par.*, XI, 6, 7, 8. — 3. *I. Par.*, II, 16. — 4. *II. Reg.*, VI, 18. — 5. *I. Par.*, XVI, 39; XXI, 29. — 6. *II. Reg.*, VIII; *I. Par.*, XVIII. — 7. *II. Reg.*, XXIV, 25; *I. Par.*, XXI, XXII et seq. — 8. *Joseph., Ant.*, I, VII, c. 10, *ol.* 13. — 9. *III. Reg.*, VI, VII, VIII; *II. Par.*, III, IV, V, VI, VII.

construite fut posée dans le Saint des saints, lieu inaccessible, symbole de l'impénétrable majesté de Dieu, et du ciel interdit aux hommes jusqu'à ce que Jésus-Christ leur en eût ouvert l'entrée par son sang. Au jour de la dédicace du temple, Dieu y parut dans sa majesté. Il choisit ce lieu pour y établir son nom et son culte. Il y eut défense de sacrifier ailleurs. L'unité de Dieu fut démontrée par l'unité de son temple. Jérusalem devint une cité sainte, image de l'Eglise, où Dieu devait habiter comme dans son véritable temple, et du ciel où il nous rendra éternellement heureux par la manifestation de sa gloire.

Après que Salomon eût bâti le temple, il bâtit encore le palais des rois¹, dont l'architecture était digne d'un si grand prince. Sa maison de plaisance, qu'on appela le Bois du Liban, était également superbe et délicieuse. Le palais qu'il éleva pour la reine fut une nouvelle décoration à Jérusalem. Tout était grand dans ces édifices : les salles, les vestibules, les galeries. Les promenoirs, le trône du roi, et le tribunal où il rendait la justice : le cèdre fut le seul bois qu'il employa dans ces ouvrages. Tout y reluisait d'or et de pierres. Les citoyens et les étrangers admiraient la majesté des rois d'Israël. Le reste répondait à cette magnificence : les villes, les arsenaux, les chevaux, les chariots, la garde du prince². Le commerce, la navigation et le bon ordre, avec une paix profonde, avaient rendu Jérusalem la plus riche ville de l'Orient. Le royaume était tranquille et abondant : tout y représentait la gloire céleste. Dans les combats de David, on voyait les travaux par lesquels il la fallait mériter ; et on voyait dans le règne de Salomon, combien la jouissance en était paisible.

Au reste, l'élévation de ces deux grands rois et de la famille royale, fut l'effet d'une élection particulière. David célèbre lui-même la merveille de cette élection par ces paroles³ : « Dieu a choisi » les princes dans la tribu de Juda. Dans la maison » de Juda, il a choisi la maison de mon père. » Parmi les enfants de mon père, il lui a plu de » m'élire roi sur tout son peuple d'Israël ; et parmi » mes enfants (car le Seigneur m'en a donné plusieurs), il a choisi Salomon, pour être assis sur » le trône du Seigneur et régner sur tout Israël. »

Cette élection divine avait un objet plus haut que celui qui paraît d'abord. Ce Messie, tant de fois promis comme le fils d'Abraham, devait aussi être le fils de David et de tous les rois de Juda. Ce fut en vue du Messie et de son règne éternel que Dieu promit à David que son trône subsisterait éternellement. Salomon, choisi pour lui succéder, était destiné à représenter la personne du Messie. C'est pourquoi Dieu dit de lui : « Je serai » son père, il sera mon fils⁴ ; » chose qu'il n'a jamais dite avec cette force d'aucun roi ni d'aucun homme.

Aussi du temps de David, et sous les rois ses enfants, le mystère du Messie se déclare-t-il plus que jamais, par des prophéties magnifiques et plus claires que le soleil.

David l'a vu de loin, et l'a chanté dans ses

psaumes avec une magnificence que rien n'égalera jamais. Souvent il ne pensait qu'à célébrer la gloire de Salomon son fils ; et tout d'un coup ravi hors de lui-même, et transporté bien loin au delà, il a vu celui qui est plus que Salomon en gloire aussi bien qu'en sagesse¹. Le Messie lui a paru assis sur un trône plus durable que le soleil et que la lune. Il a vu à ses pieds toutes les nations vaincues, et ensemble bénites en lui², conformément à la promesse faite à Abraham. Il a élevé sa vue plus haut encore ; il l'a vu dans les lumières des saints, et devant l'aurore, sortant éternellement du sein de son Père, pontife éternel et sans successeur, ne succédant aussi à personne, créé extraordinairement, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech, ordre nouveau que la loi ne connaissait pas. Il l'a vu assis à la droite de Dieu, regardant du plus haut des cieux ses ennemis abattus. Il est étonné d'un si grand spectacle ; et ravi de la gloire de son fils, il l'appelle son Seigneur³.

Il l'a vu Dieu, que Dieu avait oint pour le faire régner sur toute la terre par sa douceur, par sa vérité, et par sa justice⁴. Il a assisté en esprit au conseil de Dieu, et a ouï de la propre bouche du Père éternel cette parole qu'il adresse à son Fils unique : *Je t'ai engendré aujourd'hui*, à laquelle Dieu joint la promesse d'un empire perpétuel, « qui s'étendra sur tous les Gentils, et n'aura » point d'autres bornes que celles du monde⁵. Les » peuples frémissent en vain ; les rois et les princes » font des complots inutiles. Le Seigneur se rit du » haut des cieux⁶ » de leurs projets insensés, et établit malgré eux l'empire de son Christ. Il l'établit sur eux-mêmes, et il faut qu'ils soient les premiers sujets de ce Christ dont ils voulaient secouer le joug⁷. Et encore que le règne de ce grand Messie soit souvent prédit dans les Ecritures sous des idées magnifiques, Dieu n'a point caché à David les ignominies de ce béni fruit de ses entrailles. Cette instruction était nécessaire au peuple de Dieu. Si ce peuple encore infirme avait besoin d'être attiré par des promesses temporelles, il ne fallait pourtant pas lui laisser regarder les grandeurs humaines comme sa souveraine félicité et comme son unique récompense : c'est pourquoi Dieu montre de loin ce Messie tant promis et tant désiré, le modèle de la perfection, et l'objet de ses complaisances, abîmé dans la douleur. La croix paraît à David comme le trône véritable de ce nouveau roi. Il voit ses mains et ses pieds percés, tous ses os marqués sur sa peau⁸ par tout le poids de son corps violemment suspendu, ses habits partagés, sa robe jetée au sort, sa langue abreuvée de fiel et de vinaigre, ses ennemis frémissant autour de lui, et s'assouvissant de son sang⁹. Mais il voit en même temps les glorieuses suites de ses humiliations : tous les peuples de la terre se souvenir de leur Dieu oublié depuis tant de siècles ; les pauvres venir les premiers à la table du Messie ; et ensuite les riches et les puissants ; tous l'adorer et le bénir : lui présidant dans la grande et nombreuse église, c'est-à-dire dans l'assemblée des nations converties, et y annonçant à ses frères le

1. *Math.*, vi, 29 ; *xii*, 42. — 2. *Ps.*, *lxxi*, 5, 44, 47. — 3. *Idem*, *cix*. — 4. *Ibid.*, *xliv*, 3, 4, 5, 6, 7, 8. — 5. *Ps.*, *ii*, 7, 8. — 6. *Ps.*, *ii*, 4, 2, 4, 9. — 7. *Idem*, 10. — 8. *Ps.*, *xxi*, 17, 18, 19. — 9. *Ps.*, *lxxviii*, 22 ; *Ps.*, *xxi*, 8, 13, 14, 17, 21, 22.

1. *III. Reg.*, vii, x. — 2. *Idem*, x ; *II. Par.*, viii, ix. — 3. *I. Paralip.*, xxvii, 4, 5. — 4. *II. Reg.*, vii, 14 ; *I. Par.*, xxii, 40.

nom de Dieu¹ et ses vérités éternelles. David, qui a vu ces choses, a reconnu, en les voyant, que le royaume de son Fils n'était pas de ce monde. Il ne s'en étonne pas, car il sait que le monde passe; et un prince toujours si humble sur le trône voyait bien qu'un trône n'était pas un bien où se dussent terminer ses espérances.

Les autres prophètes n'ont pas moins vu le mystère du Messie. Il n'y a rien de grand ni de glorieux qu'ils n'aient dit de son règne. L'un voit *Bethléem, la plus petite ville de Juda*, illustrée par sa naissance; et en même temps élevée plus haut, il voit une autre naissance par laquelle il sort de toute éternité du sein de son Père²; l'autre voit la virginité de sa mère, un *Emmanuel, un Dieu avec nous*³ sorti de ce sein virginal, et un enfant admirable qu'il appelle *Dieu*⁴. Celui-ci le voit entrer dans son temple⁵; cet autre le voit glorieux dans son tombeau où la mort a été vaincue⁶. En publiant ses magnificences, ils ne taisent pas ses opprobres. Ils l'ont vu *vendu*, ils ont su le nombre et l'emploi des *trente pièces d'argent dont il a été acheté*⁷. En même temps qu'ils l'ont vu *grand et élevé*⁸, ils l'ont vu *méprisé et méconnaissable au milieu des hommes; l'étonnement du monde*, autant par sa bassesse que par sa grandeur; *le dernier des hommes; l'homme de douleurs chargé de tous nos péchés; bienfaisant et méconnu, défiguré par ses plaies, et par là guérissant les nôtres; traité comme un criminel; mené au supplice avec des méchants, et se livrant, comme un agneau innocent, paisiblement à la mort; une longue postérité naître de lui*⁹ par ce moyen, et la vengeance déployée sur son peuple incrédule. Afin que rien ne manquât à la prophétie, ils ont compté les années jusqu'à sa venue¹⁰; et à moins que de s'aveugler, il n'y a plus moyen de la méconnaître.

Non-seulement les prophètes voyaient Jésus-Christ, mais encore ils en étaient la figure, et représentaient ses mystères, principalement celui de la croix. Presque tous ils ont souffert persécution pour la justice, et nous ont figuré dans leurs souffrances, l'innocence et la vérité persécutée en Notre Seigneur. On voit Elie et Elisée toujours menacés. Combien de fois Isaïe a-t-il été la risée des peuples et des rois, qui, à la fin, comme porte la tradition constante des Juifs, l'ont immolé à leur fureur? Zacharie, fils de Joïada, est lapidé; Ezéchiel paraît toujours dans l'affliction; les maux de Jérémie sont continuels et inexplicables; Daniel se voit deux fois au milieu des lions. Tous ont été contredits et maltraités, et tous nous ont fait voir, par leur exemple, que si l'infirmité de l'ancien peuple demandait en général d'être soutenue par des bénédictions temporelles, néanmoins les forts d'Israël, et les hommes d'une sainteté extraordinaire, étaient nourris dès lors du pain d'affliction, et buvaient par avance, pour se sanctifier, dans le calice préparé au Fils de Dieu; calice d'autant plus rempli d'amertume, que la personne de Jésus-Christ était plus sainte.

Mais ce que les prophètes ont vu le plus clairement, et ce qu'ils ont aussi déclaré dans les termes

les plus magnifiques, c'est la bénédiction répandue sur les Gentils par le Messie. *Ce rejeton de Jessé et de David a paru au saint prophète Isaïe, comme un signe donné de Dieu aux peuples et aux Gentils, afin qu'ils l'invoquent*¹. L'homme de douleur, dont les plaies devaient faire notre guérison, était choisi *pour laver les Gentils par une sainte aspiration qu'on reconnaît dans son sang et dans le baptême. Les rois, saisis de respect en sa présence, n'osent ouvrir la bouche devant lui. Ceux qui n'ont jamais ouï parler de lui, le voient; et ceux à qui il était inconnu sont appelés pour le contempler*². C'est le témoin donné aux peuples; c'est le Chef et le Précepteur des Gentils. Sous lui un peuple inconnu se joindra au peuple de Dieu, et les Gentils y accourront de tous côtés³. C'est le Juste de Sion, qui s'élèvera comme une lumière; c'est son Sauveur, qui sera allumé comme un flambeau. Les Gentils verront ce Juste, et tous les rois connaîtront cet Homme tant célébré dans les prophéties de Sion⁴.

Le voici mieux décrit encore, et avec un caractère particulier. Un homme d'une douceur admirable, singulièrement choisi de Dieu, et l'objet de ses complaisances, déclare aux Gentils leur jugement: *les îles attendent sa loi*. C'est ainsi que les Hébreux appellent l'Europe et les pays éloignés. *Il ne fera aucun bruit: à peine l'entendra-t-on, tant il sera doux et paisible. Il ne foulera pas aux pieds un roseau brisé, ni n'éteindra un reste fumant de toile brûlée*. Loin d'accabler les infirmes et les pécheurs, sa voix charitable les appellera, et sa main bienfaisante sera leur soutien. *Il ouvrira les yeux des aveugles, et tirera les captifs de leur prison*⁵. Sa puissance ne sera pas moindre que sa bonté. Son caractère essentiel est de joindre ensemble la douceur avec l'efficace: c'est pourquoi cette voix si douce passera en un moment d'une extrémité du monde à l'autre; et sans causer aucune sédition parmi les hommes, elle excitera toute la terre. *Il n'est ni rebutant ni impétueux; et celui que l'on connaissait à peine quand il était dans la Judée, ne sera pas seulement le fondement de l'alliance du peuple, mais encore la Lumière de tous les Gentils*⁶. Sous son règne admirable, *les Assyriens et les Egyptiens ne seront plus avec les Israélites qu'un même peuple de Dieu*⁷. Tout devient saint. Jérusalem n'est plus qu'une ville particulière: c'est l'image d'une nouvelle société, où tous les peuples se rassemblent; l'Europe, l'Afrique et l'Asie reçoivent des prédicateurs dans lesquels Dieu a mis son signe, afin qu'ils découvrent sa gloire aux Gentils. Les élus jusqu'alors appelés du nom d'Israël, auront un autre nom où sera marqué l'accomplissement des promesses, et un *amen* bienheureux. *Les prêtres et les lévites, qui jusqu'alors sortaient d'Aaron, sortiront dorénavant du milieu de la gentilité*⁸. Un nouveau sacrifice, plus pur et plus agréable que les anciens, sera substitué à leur place⁹, et on saura pourquoi David avait célébré un Pontife d'un nouvel ordre¹⁰. *Le Juste descendra du ciel comme une rose, la terre produira son germe; et ce sera le Sauveur, avec lequel on*

1. Ps., XXI, 26, 27 et seq. — 2. Mich., v, 2. — 3. Is., VII, 14. — 4. Idem, IX, 6. — 5. Mal., III, 4. — 6. Is., XI, 10; LIII, 9. — 7. Zach., XI, 12, 13. — 8. Is., LII, 13. — 9. Idem, LIII, 40. — 10. Dan., IX.

1. Is., XI, 10. — 2. Idem, LII, 13, 14, 15; LIII, 9. — 3. Ibid., IV, 4, 5. — 4. Ibid., LXII, 1, 2. — 5. Ibid., XLII, 1, 2, 3, 4, 5, 6. — 6. Ibid., XLIX, 6. — 7. Ibid., XIX, 24, 25. — 8. Ibid., LX, 1, 2, 3, 4, 11; LVI, 1, 2, 3, 14; LXII, 1, 2, 4, 11; LXV, 1, 2, 15, 16; LXVI, 19, 20, 21. — 9. Malach., I, 10, 11. — 10. Ps., CIX, 4.

verra naître la justice¹. Le ciel et la terre s'uniront pour produire, comme par un commun enfantement, celui qui sera tout ensemble céleste et terrestre : de nouvelles idées de vertu paraîtront au monde dans ses exemples et dans sa doctrine; et la grâce qu'il répandra les imprimera dans les cœurs. Tout change par sa venue, et Dieu *jure par lui-même que tout genou fléchira devant lui, que toute langue reconnaîtra sa souveraine puissance*².

Voilà une partie des merveilles que Dieu a montrées aux prophètes sous les rois enfants de David, et à David avant tous les autres. Tous ont écrit par avance l'histoire du Fils de Dieu, qui devait aussi être fait le fils d'Abraham et de David. C'est ainsi que tout est suivi dans l'ordre des conseils divins. Ce Messie montré de loin comme le Fils d'Abraham, est encore montré de plus près comme le fils de David. Un empire éternel lui est promis : la connaissance de Dieu répandue par tout l'univers est marquée comme le signe certain et comme le fruit de sa venue : la conversion des Gentils, et la bénédiction de tous les peuples du monde, promise depuis si longtemps à Abraham, à Isaac et à Jacob, est de nouveau confirmée, et tout le peuple de Dieu vit dans cette attente.

Cependant Dieu continue à le gouverner d'une manière admirable. Il fait un nouveau pacte avec David, et s'oblige de le protéger, lui et les rois ses descendants, s'ils marchent dans les préceptes qu'il leur a donnés par Moïse; sinon, il leur dénonce de rigoureux châtimens³. David qui s'oublie pour un peu de temps, les éprouve le premier⁴; mais, ayant réparé sa faute par sa pénitence, il est comblé de biens, et proposé comme le modèle d'un roi accompli. Le trône est affermi dans sa maison. Tant que Salomon son fils imite sa piété, il est heureux : il s'égaré dans sa vieillesse; et Dieu, qui l'épargne pour l'amour de son serviteur David, lui dénonce qu'il le punira en la personne de son fils⁵. Ainsi il fait voir aux pères, que selon l'ordre secret de ses jugemens, il fait durer après leur mort leurs récompenses ou leurs châtimens; et il les tient soumis à ses lois par leur intérêt le plus cher, c'est-à-dire par l'intérêt de leur famille. En exécution de ses décrets, Roboam, téméraire par lui-même, est livré à un conseil insensé : son royaume est diminué de dix tribus⁶. Pendant que ces dix tribus rebelles et schismatiques se séparent de leur Dieu et de leur roi, les enfants de Juda, fidèles à Dieu et à David qu'il avait choisis, demeurent dans l'alliance et dans la foi d'Abraham. Les lévites se joignent à eux avec Benjamin : le royaume du peuple de Dieu subsiste par leur union sous le nom de royaume de Juda; et la loi de Moïse s'y maintient dans toutes ses observances. Malgré les idolâtries et la corruption effroyable des dix tribus séparées, Dieu se souvient de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob. Sa loi ne s'éteint pas parmi ces rebelles : il ne cesse de les rappeler à la pénitence par des miracles innombrables, et par les continuel avertissements qu'il leur envoie par ses prophètes.

1. *Is.*, XLV, 8, 23. — 2. *Idem.*, 24. — 3. *II. Reg.*, VII, 8 et seq.; *III. Reg.*, IX, 1 et seq.; *II. Par.*, VII, 17 et seq. — 4. *II. Reg.*, XI, XII et seq. — 5. *III. Reg.*, XI. — 6. *Idem.*, XII.

Endurcis dans leur crime, il ne les peut plus supporter, et les chasse de la Terre promise, sans espérance d'y être jamais rétablis¹.

L'histoire de Tobie arrivée en ce même temps, et durant les commencemens de la captivité des Israélites², nous fait voir la conduite des élus de Dieu qui restèrent dans les tribus séparées. Ce saint homme, en demeurant parmi eux avant la captivité, sut non-seulement se conserver pur des idolâtries de ses frères, mais encore pratiquer la loi, et adorer Dieu publiquement dans le temple de Jérusalem, sans que les mauvais exemples ni la crainte l'en empêchassent. Captif et persécuté à Ninive, il persista dans la piété avec sa famille³; et la manière admirable dont lui et son fils sont récompensés de leur foi, même sur la terre, montre que, malgré la captivité et la persécution, Dieu avait des moyens secrets de faire sentir à ses serviteurs les bénédictions de la loi, en les élevant toutefois, par les maux qu'ils avaient à souffrir, à de plus hautes pensées. Par les exemples de Tobie et par ses saints avertissements, ceux d'Israël étaient excités à reconnaître, du moins sous la verge, la main de Dieu qui les châtiât; mais presque tous demeuraient dans l'obstination : ceux de Juda, loin de profiter des châtimens d'Israël, en imitent les mauvais exemples. Dieu ne cesse de les avertir par ses prophètes, qu'il leur envoie coup sur coup, *s'éveillant la nuit, et se levant dès le matin*, comme il dit lui-même⁴, pour marquer ses soins paternels. Rebuté de leur ingratitude, il s'élève contre eux, et les menace de les traiter comme leurs frères rebelles.

CHAPITRE V.

La vie et le ministère prophétique, les jugemens de Dieu déclarés par les prophéties.

IL n'y a rien de plus remarquable, dans l'histoire du peuple de Dieu, que ce ministère des prophètes. On voit des hommes séparés du reste du peuple par une vie retirée, et par un habit particulier⁵; ils ont des demeures où on les voit vivre dans une espèce de communauté, sous un supérieur que Dieu leur donnait⁶. Leur vie pauvre et pénitente était la figure de la mortification, qui devait être annoncée dans l'Évangile. Dieu se communiquait à eux d'une façon particulière, et faisait éclater aux yeux du peuple cette merveilleuse communication; mais jamais elle n'éclatait avec tant de force que durant les temps du désordre où il semblait que l'idolâtrie allait abolir la loi de Dieu. Durant ces temps malheureux, les prophètes faisaient retentir de tous côtés, et de vive voix et par écrit, les menaces de Dieu, et le témoignage qu'il rendait à sa vérité. Les écrits qu'ils faisaient étaient entre les mains de tout le peuple, et soigneusement conservés en mémoire perpétuelle aux siècles futurs⁷. Ceux du peuple qui demeuraient fidèles à Dieu s'unissaient à eux, et nous voyons même qu'en Israël, où régnait l'idolâtrie, ce qu'il y avait de fidèles célébrait avec les prophètes le

1. *IV. Reg.*, XVII, 6, 7 et seq. — 2. *Tob.*, I, 5, 6, 7. — 3. *Idem.*, II, 12, 21, 22. — 4. *IV. Reg.*, XVII, 19; *XXIII*, 26, 27; *II. Par.*, XXXVI, 15; *Jer.*, XXIX, 49. — 5. *I. Reg.*, XXVIII, 14; *III. Reg.*, XIX, 49; *IV. Reg.*, I, 8; *Is.*, XX, 2; *Zach.*, XII, 4. — 6. *I. Reg.*, X, 10; *XIX*, 19, 20; *III. Reg.*, XVIII; *IV. Reg.*, II, 3, 15, 18, 19, 25; *IV*, 40, 38; *VI*, 1, 2. — 7. *Ezod.*, XVII, 14; *Is.*, XXX, 8; *XXXIV*, 16; *Jer.*, XXII, 30; *XXVI*, 2; *XXXVI*, 11; *II. Par.*, XXXVI, 22; *I. Esd.*, I, 4; *Dan.*, IX, 2.

sabbat et les fêtes établies par la loi de Moïse¹. C'était eux qui encourageaient les gens de bien à demeurer fermes dans l'alliance. Plusieurs d'eux ont souffert la mort; et on a vu à leur exemple, dans les temps les plus mauvais, c'est-à-dire dans le règne même de Manassés², une infinité de fidèles répandre leur sang pour la vérité, en sorte qu'elle n'a pas été un seul moment sans témoignage.

Ainsi la société du peuple de Dieu subsistait toujours : les prophètes y demeuraient unis; un grand nombre de fidèles persistait hautement dans la loi de Dieu avec eux, et avec les pieux sacrificateurs qui persistaient dans les observances que leurs prédécesseurs, à remonter jusqu'à Aaron, leur avaient laissées. Dans les règnes les plus impies, tels que furent ceux d'Achaz et de Manassés, Isaïe et les autres prophètes ne se plaignaient pas qu'on eût interrompu l'usage de la circoncision, qui était le sceau de l'alliance, et dans laquelle était renfermée, selon la doctrine de saint Paul, toute l'observance de la loi. On ne voit pas non plus que les sabbats et les autres fêtes fussent abolis; et si Achaz ferma durant quelque temps la porte du temple, et qu'il y ait eu quelque interruption dans les sacrifices, c'était une violence qui ne ferait pas pour cela la bouche de ceux qui louaient et confessaient publiquement le nom de Dieu : car Dieu n'a jamais permis que cette voix fût éteinte parmi son peuple³; et quand Aman entreprit de détruire l'héritage du Seigneur, échanger ses promesses et faire cesser ses louanges⁴, on sait ce que Dieu fit pour l'empêcher. Sa puissance ne parut pas moins lorsque Antiochus voulut abolir la religion. Que ne dirent point les prophètes à Achaz et à Manassés, pour soutenir la vérité de la religion et la pureté du culte? *Les paroles des Voyants qui leur parlaient au nom du Dieu d'Israël étaient écrites*, comme le remarque le texte sacré, *dans l'histoire de ses rois*⁵. Si Manassés en fut touché, s'il fit pénitence, on ne peut douter que leur doctrine ne tint un grand nombre de fidèles dans l'obéissance de la loi; et le bon parti était si fort, que dans le jugement qu'on portait des rois après leur mort, on déclarait ces rois impies indignes du sépulchre de David et de leurs pieux prédécesseurs. Car encore qu'il soit écrit qu'Achaz fut enterré dans la cité de David, l'Écriture marque expressément *qu'on ne le reçut pas dans le sépulchre des rois d'Israël*⁶. On n'excepta pas Manassés de la rigueur de ce jugement, encore qu'il eût fait pénitence; pour laisser un monument éternel de l'horreur qu'on avait eue de sa conduite. Et afin qu'on ne pense pas que la multitude de ceux qui adhéraient publiquement au culte de Dieu avec les prophètes fut déstituée de la succession légitime de ses pasteurs ordinaires, Ezéchiel marque expressément, en deux endroits, *les sacrificateurs et les lévites enfants de Sadoc, qui, dans les temps d'égarement, avaient persisté dans l'observance des cérémonies du sanctuaire*⁷.

Cependant, malgré les prophètes, malgré les prêtres fidèles et le peuple uni avec eux dans la

pratique de la loi, l'idolâtrie qui avait ruiné Israël entraînait souvent, dans Juda même, et les princes et le gros du peuple. Quoique les rois oubliassent le Dieu de leurs pères, il supporta longtemps leurs iniquités, à cause de David son serviteur. David est toujours présent à ses yeux. Quand les rois enfants de David suivent les bons exemples de leur père, Dieu fait des miracles surprenants en leur faveur; mais ils sentent, quand ils dégénèrent, la force invincible de sa main, qui s'appesantit sur eux. Les rois d'Égypte, les rois de Syrie, et surtout des rois d'Assyrie et de Babylone servent d'instrument à sa vengeance. L'impiété s'augmente, et Dieu suscite en Orient un roi plus superbe et plus redoutable que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors : c'est Nabuchodonosor, roi de Babylone, le plus terrible des conquérants. Il le montre de loin aux peuples et aux rois comme le vengeur destiné à les punir¹. Il approche, et la frayeur marche devant lui. Il prend une première fois Jérusalem et transporte à Babylone une partie de ses habitants². Ni ceux qui restent dans le pays, ni ceux qui sont transportés, quoique avertis les uns par Jérémie, et les autres par Ezéchiel, ne font que pénitence. Ils préfèrent à ces saints prophètes *des prophètes qui leur prêchaient des illusions*³, et les flattaient dans leurs crimes. Le vengeur revient en Judée, et le joug de Jérusalem est aggravé; mais elle n'est pas tout à fait détruite. Enfin l'iniquité vient à son comble; l'orgueil croit avec la faiblesse, et Nabuchodonosor met tout en poudre⁴.

Dieu n'épargna pas son sanctuaire. Ce beau temple, l'ornement du monde, qui devait être éternel si les enfants d'Israël eussent persévéré dans la piété⁵, fut consumé par le feu des Assyriens. C'était en vain que les Juifs disaient sans cesse : *le temple de Dieu, le temple de Dieu, le temple de Dieu est parmi nous*⁶; comme si ce temple sacré eût dû les protéger tout seul. Dieu avait résolu de leur faire voir qu'il n'était point attaché à un édifice de pierre, mais qu'il voulait trouver des cœurs fidèles. Ainsi il détruisit le temple de Jérusalem; il en donna le trésor au pillage; et tant de riches vaisseaux, consacrés par des rois pieux furent abandonnés à un roi impie.

Malgré la chute du peuple de Dieu devait être l'instruction de tout l'univers. Nous voyons en la personne de ce roi impie, et ensemble victorieux, ce que c'est que les conquérants. Ils ne sont pour la plupart que des instruments de la vengeance divine. Dieu exerce par eux sa justice, et puis il l'exerce sur eux-mêmes. Nabuchodonosor revêtu de la puissance divine, et rendu invincible par ce ministère, punit tous les ennemis du peuple de Dieu. Il ravage les Iduméens, les Ammonites et les Moabites; il renverse les rois de Syrie; l'Égypte, sous le pouvoir de laquelle la Judée avait tant de fois gémi, est la proie de ce roi superbe, et lui devient tributaire⁷ : sa puissance n'est pas pas moins fatale à la Judée même, qui ne sait pas profiter des délais que Dieu lui donne. Tout tombe; tout est abattu par la justice divine, dont Nabu-

1. *IV. Reg.*, IV, 23. — 2. *Idem*, XXI, 16. — 3. *II. Par.*, XXVIII, 24. — 4. *Esth.*, XIV, 9. — 5. *II. Par.*, XXXIII, 18. — 6. *Idem*, XXVIII, 27. — 7. *Ezech.*, XLIV, 15; XLVIII, 11.

1. *Jer.*, XXV, etc.; *Ezech.*, XXVI, etc. — 2. *IV. Reg.*, XXIV, 1; *II. Par.*, XXXVI, 5, 6. — 3. *Jer.*, XIV, 14. — 4. *IV. Reg.*, XXV. — 5. *III. Reg.*, IX, 3; *IV. Reg.*, XXI, 7, 8. — 6. *Jer.*, VII, 4. — 7. *IV. Reg.*, XXIV, 7.

chodonosor est le ministre : il tombera à son tour ; et Dieu, qui emploie la main de ce prince pour châtier ses enfants et abattre ses ennemis, le réserve à sa main toute-puissante.

CHAPITRE VI.

Jugements de Dieu sur Nabuchodonosor, sur les rois ses successeurs et sur tout l'empire de Babylone.

IL n'a pas laissé ignorer à ses enfants la destinée de ce roi qui les châtiât, et de l'empire des Chaldéens, sous lequel ils devaient être captifs. De peur qu'ils ne fussent surpris de la gloire des impies, et de leur règne orgueilleux, les prophètes leur en dénonçaient la courte durée. Isaïe, qui a vu la gloire de Nabuchodonosor, et son orgueil insensé longtemps avant sa naissance, a prédit sa chute soudaine et celle de son empire¹. Babylone n'était presque rien quand ce prophète a vu sa puissance, et un peu après, sa ruine. Ainsi les révolutions des villes et des empires qui tourmentaient le peuple de Dieu ou profitaient de sa perte, étaient écrites dans ses prophéties. Ces oracles étaient suivis d'une prompte exécution ; et les Juifs, si rudement châtiés, vinrent tomber devant eux, ou avec eux, ou un peu après, selon les prédictions de leurs prophètes, non-seulement Samarie, Idumée, Gaza, Asealon, Damas, les villes des Ammonites et des Moabites leurs perpétuels ennemis ; mais encore les capitales des grands empires, mais Tyr, la maîtresse de la mer, mais Tanis, mais Memphis, mais Thèbes à cent portes avec toutes les richesses de son Sésostris, mais Ninive même le siège des rois d'Assyrie ses persécuteurs, mais la superbe Babylone victorieuse de toutes les autres, et riche de leurs dépouilles.

Il est vrai que Jérusalem périt en même temps pour ses péchés, mais Dieu ne la laissa pas sans espérance. Isaïe, qui avait prédit sa perte, avait vu son glorieux rétablissement, et lui avait même nommé Cyrus son libérateur deux cents ans avant qu'il fût né². Jérémie dont les prédictions avaient été si précises, pour marquer à ce peuple ingrat sa perte certaine, lui avait promis son retour après soixante et dix ans de captivité³. Durant ces années, ce peuple abattu était respecté dans ses prophètes ; ces captifs prononçaient aux rois et aux peuples leurs terribles destinées. Nabuchodonosor, qui voulait se faire adorer, adore lui-même Daniel⁴ étonné des secrets divins qu'il lui découvrait : il apprend de lui sa sentence bientôt suivie de l'exécution⁵. Ce prince victorieux triomphait dans Babylone, dont il fit la plus grande ville, la plus forte et la plus belle que le soleil eût jamais vue⁶. C'était là que Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil. Heureux et invulnérable, pour ainsi parler, à la tête de ses armées, et durant tout le cours de ses conquêtes⁷, il devait périr dans sa maison, selon l'oracle d'Ezéchiël⁸. Lorsque admirant sa grandeur et la beauté de Babylone, il s'élève au-dessus de l'humanité, Dieu le frappe, lui ôte l'esprit et le range parmi les bêtes. Il revient au temps marqué par Daniel⁹, et reconnaît le Dieu du ciel

qui lui avait fait sentir sa puissance ; mais ses successeurs ne profitent pas de son exemple.

Les affaires de Babylone se brouillent, et le temps marqué par les prophéties pour le rétablissement de Juda arrive parmi tons ces troubles. Cyrus paraît à la tête des Mèdes et des Perses¹, tout cède à ce redoutable conquérant. Il s'avance lentement vers les Chaldéens, et sa marche est souvent interrompue. Les nouvelles de sa venue viennent de loin à loin, comme avait prédit Jérémie² : enfin il se détermine. Babylone, souvent menacée par les prophètes, et toujours superbe et impénitente, voit arriver son vainqueur qu'elle méprise. Ses richesses, ses hautes murailles, son peuple innombrable, sa prodigieuse enceinte, qui enfermaient tout un grand pays, comme l'attestent tous les anciens³, et ses provisions infinies lui enlèvent le cœur. Assiégée durant un long temps sans sentir aucune incommodité, elle se rit de ses ennemis, et des fossés que Cyrus creusait autour d'elle ; on n'y parle que de festins et de réjouissances. Son roi Balthasar, petit-fils de Nabuchodonosor, aussi superbe que lui, mais moins habile, fait une fête solennelle à tous les seigneurs⁴. Cette fête est célébrée avec des excès inouïs. Balthasar fait apporter les vaisseaux sacrés enlevés du temple de Jérusalem, et mêle la profanation avec le luxe. La colère de Dieu se déclare : une main céleste écrit des paroles terribles sur la muraille de la salle où se faisait le festin ; Daniel en interprète le sens, et ce prophète, qui avait prédit la chute funeste de l'aïeul, fait voir encore au petit-fils la foudre qui va partir pour l'accebler. En exécution du décret de Dieu, Cyrus se fait tout à coup, une ouverture dans Babylone. L'Euphrate, détourné dans les fossés qu'il lui préparait depuis si longtemps, lui découvre son lit immense : il entre par ce passage imprévu.

Ainsi fut livrée en proie aux Mèdes et aux Perses, et à Cyrus, comme avaient dit les prophètes, cette superbe Babylone⁵. Ainsi périt avec elle le royaume des Chaldéens, qui avaient détruit tant d'autres royaumes⁶ : Et le marteau qui avait brisé tout l'univers, fut brisé lui-même. Jérémie l'avait prédit⁷. Le Seigneur rompit la verge dont il avait frappé tant de nations. Isaïe l'avait prévu⁸. Les peuples, accoutumés au joug des rois chaldéens, les voient eux-mêmes sous le joug : Vous voilà, dirent-ils⁹, blessés comme nous ; vous êtes devenus semblables à nous, vous qui disiez dans votre cœur : J'élèverai mon trône au-dessus des astres, et je serai semblable au Très-Haut. C'est ce qu'avait prononcé le même Isaïe. Elle tombe, elle tombe, comme l'avait dit ce prophète¹⁰, cette grande Babylone ; et ses idoles sont brisées. Bel est renversé, et Nabo, son grand dieu, d'où les rois prenaient leur nom, tombe par terre¹¹ : car les Perses, leurs ennemis, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles ni les rois qu'on avait faits dieux. Mais comment périt cette Babylone ? comme les prophètes l'avaient déclaré. Ses eaux furent desséchées, comme avait prédit Jé-

1. *Is.*, XIII, XIV, XXI, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII. — 2. *Is.*, XLIV, XLV. — 3. *Jer.*, XXV, 41, 12; XXIX, 10. — 4. *Dan.*, II, 46. — 5. *Dan.*, IV, 1 et seq. — 6. *Idem.*, 26 et seq. — 7. *Jerem.*, XXVII. — 8. *Ezech.*, XXI, 30. — 9. *Dan.*, IV, 31.

4. *Herod.*, lib. I, c. 177; *Xenoph.*, *Cyropæd.*, lib. II, III, etc. — 2. *Jer.*, LI, 46. — 3. *Herod.*, *Xenoph.*, *Cyropæd.*, lib. VII; *Arist. Polit.*, lib. III, c. 3. — 4. *Dan.*, v. — 5. *Is.*, XIII, 17; XXI, 2; XLV, XLVI, XLVII; *Jer.*, LI, 41, 28. — 6. *Is.*, XIV, 16, 17. — 7. *Jerem.*, I, 23. — 8. *Is.*, XIV, 5, 6. — 9. *Idem.*, 40. — 10. *Ibid.*, XXI, 9. — 11. *Ibid.*, XLVI, 1.

remiée¹, pour donner passage à son vainqueur : enivrée, endormie, trahie par sa propre joie, selon le même prophète, elle se trouva au pouvoir de ses ennemis, et prise comme dans un filet sans le savoir². On passe tous ses habitants au fil de l'épée : car les Mèdes, ses vainqueurs, comme avait dit Isaïe³, ne cherchaient ni l'or ni l'argent, mais la vengeance, mais à assouvir leur haine par la perte d'un peuple cruel, que son orgueil faisait l'ennemi de tous les peuples du monde. Les courriers venaient l'un sur l'autre annoncer au roi que l'ennemi entravait dans la ville : Jérémie l'avait ainsi marqué⁴. Ses astrologues, en qui elle croyait, et qui lui promettaient un empire éternel, ne purent la sauver de son vainqueur. C'est Isaïe et Jérémie qui l'annoncent d'un commun accord⁵. Dans cet effroyable carnage, les Juifs, avertis de loin, échappèrent seuls au glaive du victorieux⁶. Cyrus, devenu par cette conquête, le maître de tout l'Orient, reconnaît dans ce peuple, tant de fois vaincu, je ne sais quoi de divin. Ravi des oracles qui avaient prédit ses victoires, il avoue qu'il doit son empire au Dieu du ciel que les Juifs servaient, et signale la première année de son règne par le rétablissement de son temple et de son peuple⁷.

CHAPITRE VII.

Diversité des jugements de Dieu. Jugement de rigueur sur Babylone; jugement de miséricorde sur Jérusalem.

Qui n'admirerait ici la Providence divine, si évidemment déclarée sur les Juifs et sur les Chaldéens, sur Jérusalem et sur Babylone? Dieu les veut punir toutes deux; et afin qu'on n'ignore pas que c'est lui seul qui le fait, il se plaît à le déclarer par cent prophéties. Jérusalem et Babylone, toutes deux menacées dans le même temps et par les mêmes prophètes, tombent l'une après l'autre dans le temps marqué. Mais Dieu découvre ici le grand secret des deux châtiments dont il se sert : un châtiment de rigueur sur les Chaldéens; un châtiment paternel sur les Juifs, qui sont ses enfants. L'orgueil des Chaldéens (c'était le caractère de la nation et l'esprit de tout cet empire) est abattu sans retour. *Le superbe est tombé, et ne se relèvera pas*, disait Jérémie⁸; et Isaïe devant lui : *Babylone la glorieuse, dont les Chaldéens insolents s'enorgueillissaient, a été faite comme Sodome et comme Gomorrhe*⁹, à qui Dieu n'a laissé aucune ressource. Il n'en est pas ainsi des Juifs : Dieu les a châtiés comme des enfants désobéissants qu'il remet dans leur devoir par le châtiment, et puis, touché de leurs larmes, il oublie leurs fautes. « Ne » crains point, ô Jacob, dit le Seigneur¹⁰, parce » que je suis avec toi. Je te châtierai avec justice, » et ne te pardonnerai pas comme si tu étais inno- » cent; mais je ne te détruirai pas comme je dé- » truirai les nations parmi lesquelles je t'ai dis- » persé. » C'est pourquoi Babylone, ôtée pour jamais aux Chaldéens, est livrée à un autre peuple; et Jérusalem, rétablie par un changement merveilleux, voit revenir ses enfants de tous côtés.

1. Jer., I, 38; LI, 36. — 2. Idem., I, 24; LI, 39, 57. — 3. Is., XIII, 15, 46, 17, 18; Jer., I, 35, 36, 37, 42. — 4. Jer., LI, 34. — 5. Is., XLVIII, 42, 13, 14, 15; Jer., I, 36. — 6. Is., XLVIII, 20; Jer., I, 8, 28; LI, 6, 10, 50, etc. — 7. II. Par., XXXVI, 23; I. Esdr., I, 2. — 8. Jer., I, 31, 32, 40. — 9. Is., XIII, 19. — 10. Jer., XLVI, 28.

CHAPITRE VIII.

Retour du peuple sous Zorobabel, Esdras et Néhémias.

Ce fut Zorobabel, de la tribu de Juda et du sang des rois, qui les ramena de captivité. Ceux de Juda reviennent en foule, et remplissent tout le pays. Les dix tribus dispersées se perdent parmi les Gentils, à la réserve de ceux qui, sous le nom de Juda, et réunis sous ses étendards, rentrent dans la terre de leurs pères.

Cependant l'autel se redresse, le temple se rebâtit, les murailles de Jérusalem sont relevées. La jalousie des peuples voisins est réprimée par les rois des Perses devenus les protecteurs du peuple de Dieu. Le pontife rentre en exercice avec tous les prêtres qui prouvèrent leur descendance par les registres publics; les autres sont rejetés¹. Esdras, prêtre lui-même et docteur de la loi, et Néhémias, gouverneur, réforment tous les abus que la captivité avait introduits, et font garder la loi dans sa pureté. Le peuple pleure avec eux les transgressions qui lui avaient attiré ces grands châtiments, et reconnaît que Moïse les avait prédits. Tous ensemble lisent dans les saints livres les menaces de l'homme de Dieu²; ils en voient l'accomplissement; l'oracle de Jérémie³, et le retour tant promis après les soixante-dix ans de captivité, les étonne et les console; ils adorent les jugements de Dieu, et, réconciliés avec lui, ils vivent en paix.

CHAPITRE IX.

Dieu, prêt à faire cesser les prophéties, répand ses lumières plus abondamment que jamais.

DIEU, qui fait tout en son temps, avait choisi celui-ci pour faire cesser les voies extraordinaires, c'est-à-dire les prophéties, dans son peuple désormais assez instruit. Il restait environ cinq cents ans jusques aux jours du Messie. Dieu donna à la majesté de son Fils de faire taire les prophètes durant tout ce temps, pour tenir son peuple en attente de Celui qui devait être l'accomplissement de tous leurs oracles.

Mais vers la fin des temps où Dieu avait résolu de mettre fin aux prophéties, il semblait qu'il voulait répandre toutes ses lumières et découvrir tous les conseils de sa providence : tant il exprima clairement les secrets des temps à venir.

Durant la captivité, et surtout vers les temps qu'elle allait finir, Daniel révéra pour sa piété même par les rois infidèles, et employé pour sa prudence aux plus grandes affaires de leur Etat⁴, vit par ordre, à diverses fois, et sous des figures différentes, quatre monarchies sous lesquelles devaient vivre les Israélites⁵. Il les marque par leurs caractères propres. On voit passer comme un torrent l'empire d'un roi des Grecs : c'était celui d'Alexandre. Par sa chute on voit établir un autre empire moindre que le sien, et affaibli par ses divisions⁶. C'est celui de ses successeurs parmi lesquels il y en a quatre marqués dans la prophétie⁷. Antipater, Séleucus, Ptolomée et Antigonos sont visiblement désignés. Il est constant par l'histoire

1. Esdr., II, 62. — 2. II. Esdr., I, 8; VIII, IX. — 3. I. Esdr., I, 1. 4. Dan., II, III, V, VIII, 27. — 5. Idem., II, VII, VIII, X, XI. — 6. Ibid., VII, 6; VIII, 21, 22. — 7. Ibid., VIII, 8.

qu'ils furent plus puissants que les autres, et les seuls dont la puissance ait passé à leurs enfants. On voit leurs guerres, leurs jalousies et leurs alliances trompeuses; la dureté et l'ambition des rois de Syrie; l'orgueil, et les autres marques qui désignent Antiochus l'illustre, implacable ennemi du peuple de Dieu; la brièveté de son règne, et la prompte punition de ses excès¹. On voit naître enfin sur la fin, et comme dans le sein de ces monarchies, le règne du *Fils de l'homme*. A ce nom vous reconnaissez Jésus-Christ; mais ce règne du Fils de l'homme est encore appelé *le règne des saints du Très-Haut*. Tous les peuples sont soumis à ce grand et pacifique royaume; l'éternité lui est promise, et il doit être le seul dont la *puissance ne passera pas à un autre empire*².

Quand viendra ce Fils de l'homme, et ce Christ tant désiré, et comment il accomplira l'ouvrage qui lui est commis, c'est-à-dire la rédemption du genre humain; Dieu le découvre manifestement à Daniel. Pendant qu'il est occupé de la captivité de son peuple dans Babylone, et des soixante et dix ans dans lesquels Dieu avait voulu la renfermer, au milieu des vœux qu'il fait pour la délivrance de ses frères il est tout à coup élevé à des mystères plus hauts. Il voit un autre nombre d'années, et une autre délivrance bien plus importante. Au lieu des septante années prédites par Jérémie, il voit septante semaines, à commencer depuis l'ordonnance donnée par Artaxerxe à la Longue-Main, la vingtième année de son règne, pour rebâtir la ville de Jérusalem³. Là est marquée en termes précis sur la fin de ses semaines, *la rémission des péchés, le règne éternel de la justice, l'entier accomplissement des prophéties, et l'onction du Saint des saints*⁴. Le Christ doit faire sa charge, et paraître comme *conducteur du peuple après soixante-neuf semaines. Après soixante-neuf semaines* (car le prophète le répète encore) *le Christ doit être mis à mort*⁵: il doit mourir de mort violente; il faut qu'il soit immolé pour accomplir les mystères. Une semaine est marquée entre les autres, et c'est la dernière et la soixante-dixième: c'est celle où le Christ sera immolé, où *l'alliance sera confirmée, et au milieu de laquelle l'hostie et les sacrifices seront abolis*⁶, sans doute par la mort du Christ, car c'est ensuite de la mort du Christ que ce changement est marqué. *Après cette mort du Christ, et l'abolition des sacrifices* on ne voit plus qu'horreur et confusion: on voit *la ruine de la cité sainte, et du sanctuaire; un peuple et un capitaine qui vient pour tout perdre; l'abomination dans le temple, la dernière et irrémédiable désolation*⁷ du peuple ingrat envers son Sauveur.

Nous avons vu que ces semaines réduites en semaines d'années, selon l'usage de l'Écriture, font quatre cent quatre-vingt-dix ans, et nous mènent précisément, depuis la vingtième année d'Artaxerxe, à la dernière semaine⁸, semaine pleine de mystères, où Jésus-Christ immolé met fin, par sa mort, aux sacrifices de la loi et en accomplit les figures. Les doctes font de différentes supputations pour faire cadrer ce temps au juste. Celle

1. Dan., xi. — 2. *Ibid.*, ii, 44, 45; vii, 13, 14, 27. — 3. *Ibid.*, ix, 23, etc. — 4. *Ibid.*, 24. — 5. *Ibid.*, 25, 26. — 6. *Ibid.*, 27. — 7. *Ibid.*, 28, 27. — 8. Voyez ci dessus, l'° partie, VII^e et VIII^e Ep., l'an 216 et 280 de Rome.

que je vous ai proposée est sans embarras. Loïn d'obscurcir la suite de l'histoire des rois de Perse, elle l'éclaircit, quoiqu'il n'y aurait rien de fort surprenant, quand il se trouverait quelque incertitude dans les dates de ces princes, et le peu d'années dont on pourrait disputer, sur un compte de quatre cent quatre-vingt-dix ans, ne feront jamais une importante question. Mais pourquoi discourir davantage? Dieu a tranché la difficulté, s'il y en avait, par une décision qui ne souffre aucune réplique. Un événement manifeste nous met au-dessus de tous les raffinements des chronologistes; et la ruine totale des Juifs, qui a suivi de si près la mort de Notre Seigneur, fait entendre aux moins clairvoyants l'accomplissement de la prophétie.

Il ne reste plus qu'à vous en faire remarquer une circonstance. Daniel nous découvre un nouveau mystère. L'oracle de Jacob nous avait appris que le royaume de Juda devait cesser à la venue du Messie; mais il ne nous disait pas que sa mort serait la cause de la chute de ce royaume. Dieu a révélé ce secret important à Daniel, et il lui déclare que la ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ et de leur méconnaissance. Marquez, s'il vous plaît, cet endroit: la suite des événements vous en fera bientôt un beau commentaire.

CHAPITRE X.

Prophétie de Zacharie et d'Aggée.

Vous voyez ce que Dieu montra au prophète Daniel un peu devant les victoires de Cyrus, et le rétablissement du temple. Du temps qu'il se bâtissait, il suscita les prophètes Aggée et Zacharie, et incontinent après il envoya Malachie qui devait fermer les prophéties de l'ancien peuple.

Que n'a pas vu Zacharie? On dirait que le livre des décrets divins ait été ouvert à ce prophète, et qu'il y ait lu toute l'histoire du peuple de Dieu depuis la captivité.

Les persécutions des rois de Syrie, et les guerres qu'ils font à Juda, lui sont découvertes dans toute leur suite¹. Il voit Jérusalem prise et saccagée; un pillage effroyable, et des désordres infinis; le peuple en fuite dans le désert, incertain de sa condition, entre la mort et la vie; et la veille de sa dernière désolation, une nouvelle lumière lui paraît tout à coup. Les ennemis sont vaincus; les idoles sont renversées dans toute la Terre-Sainte; on voit la paix et l'abondance dans la ville et dans le pays, et le temple est révérend dans tout l'Orient.

Une circonstance mémorable de ces guerres est révélée au prophète: « Juda même combattra, » dit-il², « contre Jérusalem: » c'est-à-dire que Jérusalem devait être trahie par ses enfants; et que parmi ses ennemis, il se trouverait beaucoup de Juifs.

Quelquefois il voit une longue suite de prospérités³: Juda est rempli de force⁴; les royaumes qui l'ont oppressé sont humiliés⁵; les voisins qui n'ont cessé de le tourmenter sont punis; quelques-uns sont convertis et incorporés au peuple de Dieu. Le prophète voit ce peuple comblé des bienfaits divins, parmi lesquels il leur conte le triom-

1. Zach., xiv. — 2. *Ibid.*, xiv. — 3. *Ibid.*, ix, 10. — 4. *Ibid.*, x, 6. — 5. *Ibid.*, xi.

phe aussi modeste que glorieux « du Roi pauvre , » du Roi pacifique, du Roi sauveur, qui entre, » monté sur un âne, dans sa ville de Jérusalem¹. »

Après avoir raconté les prospérités, il reprend, dès l'origine, toute la suite des maux². Il voit tout d'un coup le feu dans le temple; tout le pays ruiné avec la ville capitale; des meurtres, des violences, un roi qui les autorise. Dieu a pitié de son peuple abandonné : il s'en rend lui-même le pasteur; et sa protection le soutient. A la fin il s'allume des guerres civiles et les affaires vont en décadence. Le temps de ce changement est désigné par un caractère certain; et trois pasteurs, c'est-à-dire, selon le style ancien, trois princes, dégradés en un même mois, en marquent le commencement. Les paroles du prophète sont précises : *J'ai retranché, dit-il³, trois pasteurs, c'est-à-dire, trois princes, en un seul mois, et mon cœur s'est resserré envers eux (envers mon peuple), parce qu'aussi ils ont varié envers moi, et ne sont pas demeurés fermes dans mes préceptes; et j'ai dit : Je ne serai plus votre pasteur; je ne gouvernerai plus (avec cette application particulière que vous aviez toujours éprouvée); je vous abandonnerai à vous-mêmes, à votre malheureuse destinée, à l'esprit de division qui se mettra parmi vous, sans prendre dorénavant aucun soin de détourner les maux qui vous menacent. Ainsi ce qui doit mourir ira à la mort; ce qui doit être retranché sera retranché, et chacun dévorera la chair de son prochain.* Voilà quel devait être à la fin le sort des Juifs justement abandonnés de Dieu; et voilà en termes précis, le commencement de la décadence à la chute de ces trois princes. La suite nous fera voir que l'accomplissement de la prophétie n'a pas été moins manifeste.

Au milieu de tant de malheurs, prédits si clairement par Zacharie, paraît encore un plus grand malheur. Un peu après ces divisions, et dans les temps de la décadence, Dieu est acheté trente deniers par son peuple ingrat; et le prophète voit tout, jusques au champ du potier ou du sculpteur auquel cet argent est employé⁴. De là suivent d'extrêmes désordres parmi les pasteurs du peuple; enfin ils sont aveuglés, et leur puissance est détruite⁵.

Que dirai-je de la merveilleuse vision de Zacharie, qui voit le *Pasteur frappé et les brebis dispersées*⁶! Que dirai-je du regard que jette le peuple sur son Dieu qu'il a percé, et des larmes que lui fait verser une mort plus lamentable que celle d'un fils unique⁷, et que celle de Josias? Zacharie a vu toutes ces choses; mais ce qu'il a vu de plus grand, « c'est le Seigneur envoyé par le Seigneur » pour habiter dans Jérusalem, d'où il appelle les » Gentils pour les agréer à son peuple, et demeurer au milieu d'eux⁸. »

Aggée dit moins de choses; mais ce qu'il dit est surprenant. Pendant qu'on bâtit le second temple, et que les vieillards qui avaient vu le premier fondent en larmes en comparant la pauvreté de ce dernier édifice avec la magnificence de l'autre⁹, le prophète, qui voit plus loin, publie la gloire du

second temple, et le préfère au premier¹. Il explique d'où viendra la gloire de cette nouvelle maison : c'est que le *Désiré des Gentils arrivera* : ce Messie promis depuis deux mille ans, et dès l'origine du monde, comme le Sauveur des Gentils, paraîtra dans ce nouveau temple. *La paix y sera établie, tout l'univers ému* rendra témoignage à la venue de son Rédempteur; il n'y a plus qu'un peu de temps à l'attendre, et les temps destinés à cette attente sont dans leur dernière période.

CHAPITRE XI.

La prophétie de Malachie, qui est le dernier des prophètes, et l'achèvement du second temple.

EXFIN le temple s'achève, les victimes y sont immolées; mais les Juifs avarés y offrent des hosties défectueuses. Malachie, qui les en reprend, est élevé à une plus haute considération; et à l'occasion des offrandes immondes des Juifs il voit l'offrande toujours pure et jamais souillée qui sera présentée à Dieu, non plus seulement comme autrefois dans le temple de Jérusalem, mais depuis le soleil levant jusqu'au couchant; non plus par les Juifs, mais par les Gentils, parmi lesquels il prédit que le nom de Dieu sera grand². Il voit aussi, comme Aggée, la gloire du second temple et le Messie qui l'honore de sa présence; mais il voit en même temps que le Messie est le Dieu à qui ce temple est dédié. « J'envoie mon ange, dit le Seigneur³, pour me préparer les voies; et incontinent vous verrez arriver dans son saint temple » le Seigneur que vous cherchez, et l'Ange de » l'alliance que vous désirez. »

Un ange est un envoyé; mais voici un Envoyé d'une dignité merveilleuse : un Envoyé qui a un temple, un Envoyé qui est Dieu et qui entre dans le temple comme dans sa propre demeure, un Envoyé désiré par tout le peuple, qui vient faire une nouvelle alliance; et qui est appelé, pour cette raison, l'Ange de l'alliance ou du testament.

C'était donc dans le second temple que ce Dieu envoyé de Dieu devait paraître : mais un autre envoyé précède et lui prépare les voies. Là nous voyons le Messie précédé par son précurseur. Le caractère de ce précurseur est encore montré au prophète. Ce doit être un nouvel Elie remarquable par sa sainteté, par l'austérité de sa vie, par son autorité et par son zèle⁴.

Ainsi le dernier prophète de l'ancien peuple marque le premier prophète qui devait venir après lui, c'est-à-dire cet Elie, précurseur du Seigneur, qui devait paraître. Jusqu'à ce temps le peuple de Dieu n'avait point à attendre de prophète; la loi de Moïse lui devait suffire; et c'est pourquoi Malachie finit par ces mots⁵ : « Souvenez-vous de la » loi que j'ai donnée sur le mont Horeb à Moïse » mon serviteur pour tout Israël. Je vous enverrai » le prophète Elie, qui unira les cœurs des pères » avec le cœur des enfants, » qui montrera à ceux-ci ce qu'ont attendu les autres.

A cette loi de Moïse, Dieu avait joint les prophètes qui avaient parlé en conformité, et l'histoire du peuple de Dieu faite par les mêmes prophètes dans laquelle étaient confirmées par des expé-

1. *Zach.*, ix, 4, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. — 2. *Idem*, xi. — 3. *Ibid.*, viii. — 4. *Ibid.*, xi, 12, 13. — 5. *Ibid.*, 15, 16, 17. — 6. *Ibid.*, xiv, 7. — 7. *Ibid.*, xiv, 10. — 8. *Ibid.*, ii, 8, 9, 10, 11. — 9. *I. Esd.*, iii, 12.

1. *Agg.*, ii, 7, 8, 9, 10. — 2. *Mal.*, i, 11. — 3. *Idem*, iii, 1. — 4. *Ibid.*, iii, 1; iv, 5, 6. — 5. *Ibid.*, iv, 4, 5, 6.

riences sensibles les promesses et les menaces de la loi. Tout était soigneusement écrit; tout était dirigé par l'ordre des temps : et voilà ce que Dieu laissa pour l'instruction de son peuple, quand il lit cesser les prophéties.

CHAPITRE XII.

Les temps du second temple : fruits des châtimens et des prophéties précédentes : cessation de l'idolâtrie et des faux prophètes.

DE telles instructions firent un grand changement dans les mœurs des Israélites. Ils n'avaient plus besoin ni d'apparition, ni de prédiction manifeste, ni de ces prodiges inouïs que Dieu faisait si souvent pour leur salut. Les témoignages qu'ils avaient reçus leur suffisaient; et leur incrédulité, non-seulement convaincue par l'événement, mais encore si souvent punie, les avait enfin rendus dociles.

C'est pourquoi depuis ce temps on ne les voit plus retourner à l'idolâtrie, à laquelle ils étaient si étrangement portés. Ils s'étaient trop mal trouvés d'avoir rejeté le Dieu de leurs pères. Ils se souvenaient toujours de Nabuchodonosor et de leur ruine si souvent prédite dans toutes ces circonstances, et toutefois plus tôt arrivée qu'elle n'avait été crue. Ils n'étaient pas moins en admiration de leur rétablissement, fait, contre toute apparence, dans le temps et par celui qui leur avait été marqué. Jamais ils ne voyaient le second temple sans se souvenir pourquoi le premier avait été renversé, et comment celui-ci avait été rétabli : ainsi ils se confirmaient dans la foi de leurs Ecritures auxquelles tout leur état rendait témoignage.

On ne vit plus parmi eux de faux prophètes. Ils s'étaient défaits tout ensemble de la pente qu'ils avaient à les croire, et de celle qu'ils avaient à l'idolâtrie. Zacharie avait prédit par un même oracle que ces deux choses leur arriveraient¹. En voici les propres paroles : « En ces jours, dit le Seigneur Dieu des armées, je détruirai le nom des idoles dans toute la Terre-Sainte, il ne s'en parlera plus ; il n'y paraîtra non plus de faux prophètes ni d'esprit impur pour les inspirer. Et si quelqu'un se mêle de prophétiser par son propre esprit, son père et sa mère lui diront : Vous mourrez demain, parce que vous avez menti au nom du Seigneur. » On peut voir dans le texte même, le reste qui n'est pas moins fort. Cette prophétie eut un manifeste accomplissement. Les faux prophètes cessèrent sous le second temple : le peuple rebuté de leurs tromperies n'était plus en état de les écouter. Les vrais prophètes de Dieu étaient lus et relus sans cesse : il ne leur fallait point de commentaire ; et les choses qui arrivaient tous les jours en exécution de leurs prophéties, en étaient de trop fidèles interprètes.

CHAPITRE XIII.

La longue paix dont ils jouissent, par qui prédite.

Ex effet, tous leurs prophètes leur avaient promis une paix profonde. On lit encore avec joie la

belle peinture que font Isaïe et Ezéchiel¹, des bienheureux temps qui devaient suivre la captivité de Babylone. Toutes les ruines sont réparées, les villes et les bourgades sont magnifiquement rebâties, le peuple est innombrable, les ennemis sont à bas, l'abondance est dans les villes et dans la campagne; on y voit la joie, le repos, et enfin tous les fruits d'une longue paix. Dieu promet de tenir son peuple dans une durable et parfaite tranquillité². Ils en jouirent sous les rois de Perse. Tant que cet empire se soutint, les favorables décrets de Cyrus, qui en était le fondateur, assurèrent le repos des Juifs. Quoiqu'ils aient été menacés de leur dernière ruine sous Assuérus, quel qu'il soit, Dieu, fléchi par leurs larmes, changea tout à coup le cœur du roi, et tira une vengeance éclatante d'Aman leur ennemi³. Hors de cette conjuncture qui passa si vite, ils furent toujours sans crainte. Instruits par leurs prophètes à obéir aux rois à qui Dieu les avait soumis⁴, leur fidélité fut inviolable. Aussi furent-ils toujours doucement traités. A la faveur d'un tribut assez léger, qu'ils payaient à leurs souverains, qui étaient plutôt leurs protecteurs que leurs maîtres, ils vivaient selon leurs propres lois : la puissance sacerdotale fut conservée en son entier; les pontifes conduisaient le peuple; le conseil public, établi premièrement par Moïse, avec toute son autorité; et ils exerçaient entre eux la puissance de vie et de mort, sans que personne se mêlât de leur conduite. Les rois l'ordonnaient ainsi⁵. La ruine de l'empire des Perses ne changea point leurs affaires. Alexandre respecta leur temple, admira leurs prophéties et augmenta leurs privilèges⁶. Ils eurent un peu à souffrir sous ses premiers successeurs. Ptolomée, fils de Lagus surprit Jérusalem, et en emmena en Egypte cent mille captifs⁷; mais il cessa bientôt de les haïr. Pour mieux dire, il ne les haït jamais : il ne voulait que les ôter aux rois de Syrie ses ennemis. En effet, il ne les eut pas plus tôt soumis, qu'il les fit citoyens d'Alexandrie, capitale de son royaume, ou plutôt il leur confirma le droit qu'Alexandre, fondateur de cette ville, leur y avait déjà donné; et ne trouvant rien dans tout son état de plus fidèle que les Juifs, il en remplit ses armées et leur confia ses places les plus importantes. Si les Lagides les considérèrent, ils furent encore mieux traités des Séleucides sous l'empire desquels ils vivaient. Séleucus Nicanor, chef de cette famille, les établit dans Antioche⁸; et Antiochus le Dieu, son petit-fils, les ayant fait recevoir dans toutes les villes de l'Asie Mineure, nous les avons vus se répandre dans toute la Grèce, y vivre selon leur loi, et y jouir des mêmes droits que les autres citoyens, comme ils faisaient dans Alexandrie et dans Antioche. Cependant leur loi est tournée en grec par les soins de Ptolomée Philadelphie, roi d'Egypte⁹. La religion judaïque est connue parmi les Gentils; le temple de Jérusalem est enrichi par les dons

1. *Is.*, xli, 11, 12, 13; *xliii*, 18, 19; *xlix*, 18, 19, 20, 21; *lii*, 1, 2, 7; *liv*, lv, etc.; *lx*, 15, 16, etc.; *Ezech.*, xxxvi, xxxviii, 11, 12, 13, 14. — 2. *Jer.*, xlvi, 27. — 3. *Esth.*, iv, v, vii, viii, ix. — 4. *Jer.*, xxvii, 12, 17; *xl*, 9; *Bar.*, i, 11, 12. — 5. *1. Esdr.*, vii, 25, 26. — 6. *Joseph., Ant.*, l. xi, c. 8, et l. ii, cont. *Apion.*, n. 4. — 7. *Joseph., Ant.*, l. xii, c. 1, 2; et l. ii, cont. *Apion.* — 8. *Joseph., Ant.*, l. xii, c. 3; et l. i, cont. *Apion.* — 9. *Joseph., Praef. Ant.*, et l. xii, c. 2; et l. ii, cont. *Apion.*

1. *Zach.*, xiii, 2, 3, 4, 5, 6.

des rois et des peuples; les Juifs vivent en paix et en liberté sous la puissance des rois de Syrie, et ils n'avaient guère goûté une telle tranquillité sous leurs propres rois.

CHAPITRE XIV.

Interruption et rétablissement de la paix; division dans le peuple saint; persécution d'Antiochus: tout cela prédit.

ELLE semblaient devoir être éternelle, s'ils ne l'eussent eux-mêmes troublée par leurs dissensions. Il y avait trois cents ans qu'ils jouissaient de ce repos tant prédit par leurs prophètes, quand l'ambition et les jalousies qui se mirent parmi eux les pensèrent perdre. Quelques-uns des plus puissants trahirent leur peuple pour flatter les rois; ils voulurent se rendre illustres à la manière des Grecs, et préférèrent cette vaine pompe à la gloire solide que leur acquérait parmi les citoyens, l'observance des lois de leurs ancêtres; ils célébrèrent des jeux comme les Gentils¹. Cette nouveauté éblouit les yeux du peuple, et l'idolâtrie revêtu de cette magnificence parut belle à beaucoup de Juifs. A ces changements se mêlèrent les disputes pour le souverain sacerdoce, qui était la dignité principale de la nation. Les ambitieux s'attachaient aux rois de Syrie pour y parvenir, et cette dignité sacrée fut le prix de la flatterie de ces courtisans. Les jalousies et les divisions des particuliers ne tardèrent pas à causer, selon la coutume, de grands malheurs à tout le peuple et à la ville sainte. Alors arriva ce que nous avons remarqué qu'avait prédit Zacharie²: *Juda même combattit contre Jérusalem* et cette ville fut trahie par ses citoyens. Antiochus l'illustre, roi de Syrie, conçut le dessein de perdre ce peuple divisé, pour profiter de ses richesses. Ce prince parut alors avec tous les caractères que Daniel avait marqués³: ambitieux, avare, artificieux, cruel, insolent, impie, insensé; enflé de ses victoires, et puis, irrité de ses pertes⁴. Il entre dans Jérusalem en état de tout entreprendre: les factions des Juifs, et non pas ses propres forces, l'enhardissaient; et Daniel l'avait ainsi prévu⁵. Il exerce des cruautés inouïes: son orgueil l'emporte aux derniers excès, et il vomit des blasphèmes contre le Très-Haut, comme l'avait prédit le même prophète⁶. En exécution de ces prophéties, et à cause des péchés du peuple, la force lui est donnée contre le sacrifice perpétuel⁷. Il profane le temple de Dieu, que les rois ses ancêtres avaient révééré; il le pille, et répare par les richesses qu'il y trouve, les ruines de son trésor épuisé. Sous prétexte de rendre conformes les mœurs de ses sujets, et en effet, pour assouvir son avarice en pillant toute la Judée, il ordonne aux Juifs d'adorer les mêmes dieux que les Grecs; surtout il veut qu'on adore Jupiter Olympien, dont il place l'idole dans le temple même⁸; et plus impie que Nabuchodonosor, il entend de détruire les fêtes de la loi de Moïse, les sacrifices, la religion et tout le peuple. Mais les succès de

ce prince avaient leurs bornes marquées par les prophéties. Mathathias s'oppose à ses violences, et réunit les gens de bien. Judas Machabée son fils, avec une poignée de gens, fait des exploits inouïs, et purifie le temple de Dieu trois ans et demi après sa profanation, comme avait prédit Daniel¹. Il poursuit les Iduméens et tous les autres Gentils qui se joignaient à Antiochus²; et leur ayant pris leurs meilleures places, il revient victorieux et humble, tel que l'avait vu Isaïe³, chantant les louanges de Dieu qui avait livré en ses mains les ennemis de son peuple, et encore tout rouge de leur sang. Il continue ses victoires, malgré les armées prodigieuses des capitaines d'Antiochus. Daniel n'avait donné que six ans⁴ à ce prince impie pour tourmenter le peuple de Dieu; et voilà qu'au terme préfixe il apprend à Ecbatane les faits héroïques de Judas⁵. Il tombe dans une profonde mélancolie, et meurt, comme avait prédit le saint prophète, misérable, mais non de main d'homme⁶, après avoir reconnu, mais trop tard, la puissance du Dieu d'Israël.

Je n'ai plus besoin de vous raconter de quelle sorte ses successeurs poursuivirent la guerre contre la Judée, ni la mort de Judas son libérateur, ni les victoires de ses deux frères Jonathas et Simon, successivement souverains pontifes, dont la valeur rétablit la gloire ancienne du peuple de Dieu. Ces trois grands hommes virent les rois de Syrie et tous les peuples voisins conjurés contre eux; et ce qui était de plus déplorable, ils virent à diverses fois ceux de Juda même armés contre leur patrie et contre Jérusalem: chose inouïe jusqu'alors, mais comme on a dit, expressément marquée par les prophètes⁷. Au milieu de tant de maux, la confiance qu'ils eurent en Dieu les rendit intrépides et invincibles. Le peuple fut toujours heureux sous leur conduite; et enfin, du temps de Simon, affranchi du joug des Gentils, il se soumit à lui et à ses enfants, du consentement des rois de Syrie.

Mais l'acte par lequel le peuple de Dieu transporte à Simon toute la puissance publique, et lui accorde les droits royaux, est remarquable. Le décret porte qu'il en jouira lui et sa postérité jusqu'à ce qu'il vienne un fidèle et véritable prophète⁸.

Le peuple, accoutumé dès son origine à un gouvernement divin, et sachant que depuis le temps que David avait été mis sur le trône par ordre de Dieu, la souveraine puissance appartenait à sa maison, à qui elle devait être à la fin rendue, au temps du Messie, quoique d'une manière plus mystérieuse et plus haute qu'on ne l'attendait, mit expressément cette restriction au pouvoir qu'il donne à ses pontifes, et continua de vivre sous eux dans l'espérance de ce Christ tant de fois promis.

C'est ainsi que ce royaume, absolument libre, usa de son droit, et pourvut à son gouvernement. La postérité de Jacob, par la tribu de Juda et par les restes qui se rangèrent sous ses étendards, se conserva en corps d'Etat; et jout indépendam-

1. *I. Mach.*, I, 42, 43, etc.; *II. Mach.*, III, IV, 1, etc., 14, 15, 16. — 2. *Zach.*, XIV. *Voy. ci-dessus*, chap. X. — 3. *Dan.*, VII, 24, 25; VIII, 9, 10, 11, 12, 23, 24, 25. — 4. *Polyb.*, I, XXVI et XXXI, in *exerpt.* et *apud Ath.*, I, X. — 5. *Dan.*, VIII, 24. — 6. *Dan.*, VII, 8, 11, 25; VIII, 25. — 7. *Dan.*, VIII, 11, 12, 13, 14. — 8. *I. Mach.*, I, 43, 46, 57; *II. Mach.*, VI, 1, 2.

1. *Dan.*, VII, 25; XII, 7, 11; *Jos.*, Ant., I, XII, c. 11, al. 5. — 2. *Jos.*, de *Bello Jud.*, Prol. et lib. I, c. 4. — 3. *Is.*, LXIII; *I. Mach.*, IV, 45; V, 3, 26, 28, 36, 54. — 4. *Dan.*, VIII, 14. — 5. *I. Mach.*, VI; *II. Mach.*, IX. — 6. *Dan.*, VIII, 25. — 7. *Zach.*, XIV, 14; *I. Mach.*, I, 42, 20; IX, XI, 21, 22; XVI; *II. Mach.*, IV, 22 et seq. — 8. *I. Mach.*, XIV, 41.

ment et paisiblement de la terre qui lui avait été assignée.

La religion judaïque eut un grand éclat, et reçut de nouvelles marques de la protection divine. Jérusalem, assiégée et réduite à l'extrémité par Antiochus Sidétès, roi de Syrie, fut délivrée de ce siège d'une manière admirable. Ce prince fut touché d'abord de voir un peuple affamé plus occupé de sa religion que de son malheur, et leur accorda une trêve de sept jours en faveur de la semaine sacrée de la fête des Tabernacles¹. Loin d'inquiéter les assiégés durant ce saint temps, il leur envoyait avec une magnificence royale des victimes pour les immoler dans leur temple, sans se mettre en peine que c'était en même temps, leur fournir des vivres dans leur extrême besoin. Selon la docte remarque des chronologistes², les Juifs venaient alors de célébrer l'année sabbatique ou de repos, c'est-à-dire la septième année, où, comme parle Moïse³, la terre qu'on ne semait point devait se reposer de son travail ordinaire. Tout manquait dans la Judée, et le roi de Syrie pouvait d'un seul coup perdre tout un peuple qu'on lui faisait regarder comme toujours ennemi et toujours rebelle. Dieu, pour garantir ses enfants d'une perte si inévitable, n'envoya pas comme autrefois ses anges exterminateurs; mais ce qui n'est pas moins merveilleux, quoique d'une autre manière, il toucha le cœur du roi, qui, admirant la piété des Israélites, que nul péril n'avait détournés des observations les plus incommodes de leur religion, leur accorda la vie et la paix. Les prophètes avaient prédit que ce ne serait plus par des prodiges semblables à ceux des temps passés que Dieu sauverait son peuple, mais par la conduite d'une providence plus douce, qui toutefois ne laisserait pas d'être également efficace et à la longue aussi sensible. Par un effet de cette conduite, Jean Hyrcan, dont la valeur s'était signalée dans les armées d'Antiochus, après la mort de ce prince, reprit l'empire de son pays.

Sous lui les Juifs s'agrandissent par des conquêtes considérables. Ils soumettent Samarie⁴ (Ezéchiel et Jérémie l'avaient prédit); ils domptent les Iduméens, les Philistins et les Ammonites, leurs perpétuels ennemis⁵, et ces peuples embrassent leur religion: (Zacharie l'avait marqué)⁶. Enfin, malgré la haine et la jalousie des peuples qui les environnent, sous l'autorité de leurs pontifes, qui deviennent enfin leurs rois, ils fondent le nouveau royaume des Asmonéens ou des Machabées, plus étendu que jamais, si on excepte les temps de David et de Salomon.

Voilà en quelle manière le peuple de Dieu subsista toujours parmi tant de changements; et ce peuple, tantôt châtié, et tantôt consolé dans ses disgrâces, par les différents traitements qu'il reçoit selon ses mérites, rend un témoignage public à la Providence qui régit le monde.

1. *Joseph., Antiq.*, lib. XIII, cap. 16, al. 8; *Plut., Apophit. Reg. et Imper.*; *Diod.*, lib. XXXIV, in *excerptis Photii Biblioth.* — 2. *Annal.*, tom. II, ad an. 3870. — 3. *Exod.*, XXIII, 10, 11; *Levit.*, XXV, 4, 5. — 4. *Ezech.*, XVI, 53, 55, 61; *Jer.*, XXXI, 5; *I. Mach.*, X, 30. — 5. *Jos.*, *Antiq.*, lib. XIII, c. 8, 17, 18, al. 4, 9, 10. — 6. *Zach.*, IX, 1, 2 et seq.

CHAPITRE XV.

Attente du Messie; sur qui fondée; préparation à son règne et à la conversion des Gentils.

MAIS en quelque état qu'il fût, il vivait toujours en attente des temps du Messie, où il espérait de nouvelles grâces plus grandes que toutes celles qu'il avait reçues; et il n'y a personne qui ne voie que cette foi du Messie, et de ses merveilles, qui dure encore aujourd'hui parmi les Juifs, leur est venue de leurs patriarches et de leurs prophètes dès l'origine de leur nation¹. Car dans cette longue suite d'années, où eux-mêmes reconnaissent que par un conseil de la Providence, il ne s'élevait plus parmi eux aucun prophète, et que Dieu ne leur faisait point de nouvelles prédictions ni de nouvelles promesses, cette foi du Messie qui devait venir était plus vive que jamais. Elle se trouva si bien établie, quand le second temple fut bâti, qu'il n'a plus fallu de prophète pour y confirmer le peuple. Ils vivaient sous la foi des anciennes prophéties qu'ils avaient vues s'accomplir si précisément à leurs yeux en tant de chefs; le reste, depuis ce temps, ne leur a jamais paru douteux, et ils n'avaient point de peine à croire que Dieu, si fidèle en tout, n'accomplît encore en son temps ce qui regardait le Messie, c'est-à-dire la principale de ses promesses, et le fondement de toutes les autres.

En effet, toute leur histoire, tout ce qui leur arrivait de jour en jour n'était qu'un perpétuel développement des oracles que le Saint-Esprit leur avait laissés. Si, rétablis dans leur terre après la captivité, ils jouirent durant trois cents ans d'une paix profonde; si leur temple fut révéré, et leur religion honorée dans tout l'Orient; si enfin leur paix fut troublée par leurs dissensions; si ce superbe roi de Syrie fit des efforts inouis pour les détruire; s'il prévalut quelque temps; si un peu après il fut puni; si la religion judaïque et tout le peuple de Dieu fut relevé avec un éclat plus merveilleux que jamais, et le royaume de Juda accru sur la fin des temps par de nouvelles conquêtes: on a vu que tout cela se trouvait écrit dans leurs prophètes. Oui, tout y était marqué, jusqu'au temps que devaient durer les persécutions, jusqu'aux lieux où se donnèrent les combats, jusqu'aux terres qui devaient être conquises.

Je vous ai rapporté en gros quelque chose de ces prophéties: le détail serait la matière d'un plus long discours; mais vous en voyez assez pour demeurer convaincu de ces fameuses prédictions qui font le fondement de notre croyance; plus on les approfondit, plus on y trouve de vérité, et les prophéties du peuple de Dieu ont eu durant tous ces temps un accomplissement si manifeste, que depuis, quand les païens mêmes, quand un Porphyre, quand un Julien l'Apostat², ennemis d'ailleurs des Ecritures, ont voulu donner des exemples de prédictions prophétiques, ils les ont été chercher parmi les Juifs.

Et je puis même vous dire avec vérité, que si durant cinq cents ans le peuple de Dieu fut sans prophète, tout l'état de ces temps était prophéti-

1. *Joseph.*, lib. I, cont. Apion. — 2. *Porph., de Abstn.*, lib. IV, § 13; *Id. Porph. et Jul. apud Cyril.*, lib. V et VI, in Julian.

tique; l'œuvre de Dieu s'acheminait, et les voies se préparaient insensiblement à l'entier accomplissement des anciens oracles.

Le retour de la captivité de Babylone n'était qu'une ombre de la liberté, et plus grande et plus nécessaire, que le Messie devait apporter aux hommes captifs du péché. Le peuple dispersé en divers endroits dans la haute Asie, dans l'Asie Mineure, dans l'Égypte, dans la Grèce même, commençait à faire éclater parmi les Gentils le nom et la gloire du Dieu d'Israël. Les Ecritures, qui devaient un jour être la lumière du monde, furent mises dans la langue la plus connue de l'univers; leur antiquité est reconnue. Pendant que le temple est révéré, et les Ecritures répandues parmi les Gentils, Dieu donne quel-que idée de leur conversion future, et en jette de loin les fondements.

Ce qui se passait même parmi les Grecs était une espèce de préparation à la connaissance de la vérité. Leurs philosophes connurent que le monde était régi par un Dieu bien différent de ceux que le vulgaire adorait, et qu'ils servaient eux-mêmes avec le vulgaire. Les histoires grecques font foi que cette belle philosophie venait d'Orient, et des endroits où les Juifs avaient été dispersés : mais de quelque endroit qu'elle soit venue, une vérité si importante répandue parmi les Gentils, quoique combattue, quoique mal suivie, même par ceux qui l'enseignaient, commençait à réveiller le genre humain, et fournissait par avance des preuves certaines à ceux qui devaient un jour le tirer de son ignorance.

CHAPITRE XVI.

Prodigieux aveuglement de l'idolâtrie avant la venue du Messie.

COMME toutefois la conversion de la gentilité était une œuvre réservée au Messie, et le propre caractère de sa venue, l'erreur et l'impiété prévalaient partout. Les nations les plus éclairées et les plus sages, les Chaldéens, les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Romains, étaient les plus ignorants et les plus aveugles sur la religion : tant il est vrai qu'il y faut être élevé par une grâce particulière, et par une sagesse plus qu'humaine. Qui oserait raconter les cérémonies des dieux immortels, et leurs mystères impurs? Leurs amours, leurs cruautés, leurs jalousies, et tous leurs autres excès étaient le sujet de leurs fêtes, de leurs sacrifices, des hymnes qu'on leur chantait, et des peintures que l'on consacrait dans leurs temples. Ainsi le crime était adoré, et reconnu nécessaire au culte des dieux. Le plus grave des philosophes défend de boire avec excès, si ce n'était dans les fêtes de Bacchus et à l'honneur de ce dieu¹. Un autre, après avoir sévèrement blâmé toutes les images malhonnêtes, en excepte celles des dieux, qui voulaient être honorés par ces infamies². On ne peut lire sans étonnement les honneurs qu'il fallait rendre à Vénus, et les prostitutions qui étaient établies pour l'adorer³. La Grèce, toute polie et toute sage qu'elle était, avait reçu ces mystères abominables. Dans les affaires pressan-

tes, les particuliers et les républiques venaient à Vénus des courtisanes⁴, et la Grèce ne rougissait pas d'attribuer son salut aux prières qu'elles faisaient à leur déesse. Après la défaite de Xerxès et de ses formidables armées, on mit dans le temple un tableau où étaient représentés leurs vœux et leurs processions, avec cette inscription de Simonides, poète fameux : « Celles-ci ont prié la déesse » Vénus, qui, pour l'amour d'elles, a sauvé la » Grèce. »

S'il fallait adorer l'amour, ce devait être du moins l'amour honnête; mais il n'en était pas ainsi. Solon, qui le pourrait croire, et qui attendrait d'un si grand nom une si grande infamie? Solon, dis-je, établit à Athènes le temple de Vénus la prostituée⁵, ou de l'amour impudique. Toute la Grèce était pleine de temples consacrés à ce dieu, et l'amour conjugal n'en avait pas un dans tout le pays.

Cependant ils détestaient l'adultère dans les hommes et dans les femmes : la société conjugale était sacrée parmi eux. Mais quand ils s'appliquaient à la religion, ils paraissaient comme possédés par un esprit étranger, et leur lumière naturelle les abandonnait.

La gravité romaine n'a pas traité la religion plus sérieusement, puisqu'elle consacrait à l'honneur des dieux les impuretés du théâtre et les sanglants spectacles des gladiateurs, c'est-à-dire tout ce qu'on pouvait imaginer de plus corrompu et de plus barbare.

Mais je ne sais si les folies ridicules qu'on mêlait dans la religion n'étaient pas encore plus pernicieuses, puisqu'elles lui attiraient tant de mépris. Pouvait-on garder le respect qui est dû aux choses divines, au milieu des impertinences que contenaient les fables, dont la représentation ou le souvenir faisaient une si grande partie du culte divin? Tout le service public n'était qu'une continue profanation, ou plutôt une dérision du nom de Dieu; et il fallait bien qu'il y eût quelque puissance ennemie de ce nom sacré, qui ayant entrepris de le ravilir, poussât les hommes à l'employer dans les choses si méprisables, et même à le prodiguer à des sujets si indignes.

Il est vrai que les philosophes avaient à la fin reconnu qu'il y avait un autre Dieu que ceux que le vulgaire adorait; mais ils n'osaient l'avouer. Au contraire, Socrate donnait pour maxime qu'il fallait que chacun suivit la religion de son pays⁶. Platon, son disciple, qui voyait la Grèce et tous les pays du monde remplis d'un culte insensé et scandaleux, ne laisse pas de poser comme un fondement de sa République⁷, « qu'il ne faut jamais rien » changer dans la religion qu'on trouve établie, et » que c'est avoir perdu le sens que d'y penser. » Des philosophes si graves, et qui ont dit de si belles choses sur la nature divine, n'ont osé s'opposer à l'erreur publique, et ont désespéré de la pouvoir vaincre. Quand Socrate fut accusé de nier les dieux que le public adorait, il s'en défendit comme d'un crime⁸; et Platon, en parlant du Dieu qui avait formé l'univers, dit qu'il est difficile de le trouver, et qu'il est défendu de le déclarer

1. *Plat.*, de *Leg.*, lib. VI. — 2. *Arist.*, *Poët.*, lib. VII, cap. 17. — 3. *Burich.*, VI, 40, 42, 43; *Herod.*, lib. I, c. 199; *Strab.*, lib. VIII.

4. *Athen.*, lib. XIII. — 5. *Idem.* — 6. *Xenoph.*, *Memor.*, I, 1. — 7. *Plat.*, de *Leg.*, I, V. — 8. *Apol.*, *Socr.*, apud *Plat.* et *Xenoph.*

au peuple¹. Il proteste de n'en parler jamais qu'en énigme, de peur d'exposer une si grande vérité à la moquerie.

Dans quel abîme était le genre humain, qui ne pouvait supporter la moindre idée du vrai Dieu? Athènes, la plus polie et la plus savante de toutes les villes grecques, prenait pour athées ceux qui parlaient des choses intellectuelles², et c'est une des raisons qui avaient fait condamner Socrate. Si quelques philosophes osaient enseigner que les statues n'étaient pas des dieux comme l'entendait le vulgaire, ils se voyaient contraints de s'en dédire; encore après cela étaient-ils bannis comme des impies par sentence de l'Aréopage³. Toute la terre était possédée de la même erreur : la vérité n'y osait paraître. Le Dieu créateur du monde n'avait de temple ni de culte qu'en Jérusalem. Quand les Gentils y envoyaient leurs offrandes, ils ne faisaient autre honneur au Dieu d'Israël, que de le joindre aux autres dieux. La seule Judée connaissait sa sainte et sévère jalousie, et savait que partager la religion entre lui et les autres dieux, était la détruire.

CHAPITRE XVII.

Corruptions et superstitions parmi les Juifs : fausses doctrines des pharisiens.

CEPENDANT, à la fin des temps, les Juifs mêmes qui le connaissaient, et qui étaient les dépositaires de la religion commencèrent, tant les hommes vont toujours affaiblissant la vérité, non point à oublier le Dieu de leurs pères, mais à mêler dans la religion des superstitions indignes de lui. Sous le règne des Asmonéens, et dès le temps de Jonathan, la secte des pharisiens commença par les Juifs⁴. Ils s'acquirent d'abord un grand crédit par la pureté de leur doctrine, et par l'observance exacte de la loi; joint que leur conduite était douce, quoique régulière, et qu'ils vivaient entre eux en grande union. Les récompenses et les châtiments de la vie future, qu'ils soutenaient avec zèle, leur attiraient beaucoup d'honneur⁵. A la fin, l'ambition se mit parmi eux. Ils voulurent gouverner, et en effet ils se donnèrent un pouvoir absolu sur le peuple : ils se rendirent les arbitres de la doctrine et de la religion qu'ils tournèrent insensiblement à des pratiques superstitieuses, utiles à leur intérêt et à la domination qu'ils voulaient établir sur les consciences; et le vrai esprit de la loi était prêt à se perdre.

A ces maux se joignit un plus grand mal, l'orgueil et la présomption; mais une présomption qui allait à s'attribuer à soi-même le don de Dieu. Les Juifs accoutumés à ses bienfaits, et éclairés depuis tant de siècles de sa connaissance, oublièrent que sa bonté seule les avait séparés des autres peuples, et regardèrent sa grâce comme une dette. Race élue et toujours bénie depuis deux mille ans, ils se jugèrent les seuls dignes de connaître Dieu, et se crurent d'une autre espèce que les autres hommes qu'ils voyaient privés de sa connaissance. Sur ce fondement, ils regardèrent les Gentils avec un insupportable dédain. Etre sorti

d'Abraham selon la chair, leur paraissait une distinction qui les mettait naturellement au-dessus de tous les autres; et enfiés d'une si belle origine, ils se croyaient saints par nature, et non par grâce : erreur qui dure encore parmi eux. Ce furent les pharisiens, qui, cherchant à se glorifier de leurs lumières, et de l'exacte observance des cérémonies de la loi, introduisirent cette opinion vers la fin des temps. Comme ils ne songeaient qu'à se distinguer, des autres hommes, ils multiplièrent sans bornes les pratiques extérieures, et débitèrent toutes leurs pensées, quelque contraire- qu'elles fussent à la loi de Dieu, comme des traditions authentiques.

CHAPITRE XVIII.

Suite des corruptions parmi les Juifs; signal de leur décadence : selon que Zacharie l'avait prédit.

ENCORE que ces sentiments n'eussent point passé par décret public en dogme de la Synagogue, ils se coulaient insensiblement parmi le peuple qui devenait inquiet, turbulent et séditieux. Enfin les divisions, qui devaient être, selon leurs prophètes¹, le commencement de leur décadence, éclatèrent à l'occasion des brouilleries survenues dans la maison des Asmonéens. Il y avait à peine soixante ans jusqu'à Jésus-Christ, quand Hircan et Aristobule, enfants d'Alexandre Jannée, entrèrent en guerre pour le sacerdoce, auquel la royauté était annexée. C'est ici le moment fatal où l'histoire marque la première cause de la ruine des Juifs². Pompée, que les deux frères appelèrent pour les régler, les assujettit tous deux, en même temps qu'il déposséda Antiochus surnommé l'Asiatique, dernier roi de Syrie. Ces trois princes dégradés ensemble, et comme par un seul coup, furent le signal de la décadence marquée en termes précis par le prophète Zacharie³. Il est certain, par l'histoire, que ce changement des affaires de la Syrie et de la Judée fut fait en même temps par Pompée, lorsqu'après avoir achevé la guerre de Mithridate, prêt à retourner à Rome, il régla les affaires d'Orient. Le prophète a exprimé ce qui faisait à la ruine des Juifs qui, de deux frères qu'ils avaient vus rois, en virent l'un prisonnier servir au triomphe de Pompée, et l'autre (c'est le faible Hircan) à qui le même Pompée ôta avec le diadème une grande partie de son domaine, ne retenir plus qu'un vain titre d'autorité qu'il perdit bientôt. Ce fut alors que les Juifs furent faits tributaires des Romains; et la ruine de la Syrie attira la leur, parce que ce grand royaume réduit en province dans leur voisinage, y augmenta tellement la puissance des Romains, qu'il n'y avait plus de salut qu'à leur obéir. Les gouverneurs de Syrie firent de continuelles entreprises sur la Judée : les Romains s'y rendirent maîtres absolus, et en affaiblirent le gouvernement en beaucoup de choses. Par eux enfin le royaume de Juda passa des mains des Asmonéens, à qui il s'était soumis, en celles d'Hérode étranger et Iduméen. La politique cruelle et ambitieuse de ce roi, qui ne professait qu'en apparence la religion juïdaique, changea les maximes

1. *Ep. ad Dionys.* — 2. *Diog. Laert.*, lib. II; *Socr.* in *Plat.* — 3. *Diog. Laert.*, lib. II, *Stilp.* — 4. *Joseph.*, *Ant.*, lib. XIII, c. 9, al. 3. — 5. *Joseph.*, *Ant.*, c. 18, al. 10; *Id.*, *de Bello Jud.*, l. II, c. 7, al. 8.

1. *Zach.*, XI, 6, 7, 8, etc. — 2. *Joseph.*, *Ant.*, lib. XIV, cap. VIII, al. 4; lib. XX, cap. VIII, al. 9; *De Bello Jud.*, lib. I, cap. 4, 5, 6; *Ap-pian.*, *Bell. Syr. Mithrid.* et *Civil.*, lib. V. — 3. *Zach.*, XI, 8. *Vojez* ci-dessus, chap. X.

du gouvernement ancien. Ce ne sont plus ces Juifs maîtres de leur sort sous le vaste empire des Perses et des premiers Séleucides, où ils n'avaient qu'à vivre en paix. Hérode, qui les tient de près asservis sous sa puissance, brouille toutes choses, confond à son gré la succession des pontifes, affaiblit le pontificat qu'il rend arbitraire, énerve l'autorité du conseil de la nation qui ne peut plus rien : toute la puissance publique passe entre les mains d'Hérode et des Romains dont il est esclave, et il ébranle les fondements de la république juïque.

Les pharisiens, et le peuple qui n'écoutait que leurs sentiments, souffraient cet état avec impatience. Plus ils se sentaient pressés du joug des Gentils, plus ils conçurent pour eux de dédain et de haine. Ils ne veulent plus de Messie qui ne fût guerrier, et redoutable aux puissances qui les captivaient. Ainsi, oubliant tant de prophéties qui leur parlaient si expressément de ses humiliations, ils n'eurent plus d'yeux ni d'oreilles que pour celles qui leur annoncent des triomphes, quoique bien différents de ceux qu'ils voulaient.

CHAPITRE XIX.

Jésus-Christ et sa doctrine.

DANS ce déclin de la religion et des affaires des Juifs à la fin du règne d'Hérode, et dans le temps que les pharisiens introduisaient tant d'abus, Jésus-Christ est envoyé sur la terre pour rétablir le royaume dans la maison de David, d'une manière plus haute que les Juifs charnels ne l'entendaient, et pour prêcher la doctrine que Dieu avait résolu de faire annoncer à tout l'univers. Cet admirable enfant, appelé par Isaïe le Dieu fort, le Père du siècle futur et l'Auteur de la paix¹, naît d'une Vierge à Bethléem, et il y vient reconnaître l'origine de sa race. Conçu du Saint-Esprit, saint par sa naissance, seul digne de réparer le vice de la nôtre, il reçoit le nom de Sauveur², parce qu'il devait nous sauver de nos péchés. Aussitôt après sa naissance, une nouvelle étoile, figure de la lumière qu'il devait donner aux Gentils se fait voir en Orient, et amène au Sauveur, encore enfant, les prémices de la gentilité convertie. Un peu après, ce Seigneur tant désiré vient à son saint temple, où Siméon le regarda non-seulement comme *la gloire d'Israël*, mais encore comme *la lumière des nations infidèles*³. Quand le temps de prêcher son Evangile approcha, saint Jean-Baptiste, qui lui devait préparer les voies, appela tous les pécheurs à la pénitence, et fit retentir de ses cris tout le désert où il avait vécu dès ses premières années avec autant d'austérité que d'innocence. Le peuple, qui depuis cinq cents ans n'avait point vu de prophète, reconnut ce nouvel Elie, tout prêt à le prendre pour le Sauveur, tant sa sainteté parut admirable; mais lui-même il montra au peuple celui dont il était indigne de délier les souliers⁴. Enfin Jésus-Christ commence à prêcher son Evangile, et à révéler les secrets qu'il voyait de toute éternité au sein de son Père. Il pose les fondements de son Eglise par la vocation de douze pêcheurs⁵, et met saint Pierre à la tête de tout le troupeau, avec une prérogative si mani-

feste, que les évangélistes, qui dans le dénombrement qu'ils font des apôtres, ne gardent aucun ordre certain, s'accordent à nommer saint Pierre devant tous les autres, comme le premier¹. Jésus-Christ parcourut toute la Judée, qu'il remplit de ses bienfaits; secourable aux malades, miséricordieux envers les pécheurs dont il se montre le vrai médecin par l'accès qu'il leur donne auprès de lui, faisant ressentir aux hommes une autorité et une douceur qui n'avait jamais paru qu'en sa personne. Il annonce de hauts mystères, mais il les confirme par de grands miracles; il commande de grandes vertus, mais il donne en même temps de grandes lumières, de grands exemples, et de grandes grâces. C'est par là aussi qu'il paraît « plein de grâce et » de vérité, et nous recevons tout de sa plénitude². »

Tout se soutient en sa personne : sa vie, sa doctrine, ses miracles. La même vérité y reluit partout : tout concourt à y faire voir le Maître du genre humain et le Modèle de la perfection.

Lui seul vivant au milieu des hommes, et à la vue de tout le monde, a pu dire sans crainte d'être démenti : « Qui de vous me reprendra de » péché³? » et encore : « Je suis la lumière du » monde; ma nourriture est de faire la volonté de » mon Père; celui qui m'a envoyé est avec moi, » et ne me laisse pas seul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît⁴. »

Ses miracles sont d'un ordre particulier et d'un caractère nouveau. Ce ne sont point *des signes dans le ciel*, tels que les Juifs les demandaient⁵ : il les fait presque tous sur les hommes mêmes, et pour guérir leurs infirmités. Tous ces miracles tiennent plus de la bonté que de la puissance, et ne surprennent pas tant les spectateurs, qu'ils les touchent dans le fond du cœur. Il les fait avec empire; les démons et les maladies lui obéissent; à sa parole les aveugles-nés reçoivent la vue, les morts sortent du tombeau, et les péchés sont remis. Le principe en est en lui-même, ils coulent de source : « Je sens, dit-il⁶, qu'une vertu est » sortie de moi. » Aussi personne n'en avait-il fait de si grands, ni en si grand nombre; et toutefois il promet que ses disciples feront en son nom encore *de plus grandes choses*⁷ : tant est féconde et inépuisable la vertu qu'il porte en lui-même.

Qui n'admira la condescendance avec laquelle il tempère la hauteur de sa doctrine? C'est du lait pour les enfants, et tout ensemble du pain pour les forts. On le voit plein des secrets de Dieu; mais on voit qu'il n'en est pas étonné, comme les autres mortels à qui Dieu se communique; il en parle naturellement, comme étant né dans ce secret et dans cette gloire; et *ce qu'il a sans mesure*⁸, il le répand avec mesure, afin que notre faiblesse le puisse porter.

Quoiqu'il soit envoyé pour tout le monde, il ne s'adresse d'abord qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël, auxquelles il était aussi principalement envoyé; mais il prépare la voie à la conversion des Samaritains et des Gentils. Une femme samaritaine le reconnaît pour le Christ, que sa

1. *Act.*, I, 13; *Matth.*, xvi, 18. — 2. *Joan.*, I, 14, 15, 16. — 3. *Idem.*, viii, 36. — 4. *Ibid.*, 12, 29; v, 34. — 5. *Matth.*, xvi, 1. — 6. *Luc.*, vi, 19; viii, 46. — 7. *Joan.*, xiv, 12. — 8. *Idem.*, iii, 34.

1. *Act.*, I, 13; *Matth.*, xvi, 18. — 2. *Joan.*, I, 14, 15, 16. — 3. *Idem.*, viii, 36. — 4. *Ibid.*, 12, 29; v, 34. — 5. *Matth.*, xvi, 1. — 6. *Luc.*, vi, 19; viii, 46. — 7. *Joan.*, xiv, 12. — 8. *Idem.*, iii, 34.

nation attendait aussi bien que celle des Juifs, et apprend de lui le mystère du culte nouveau qui ne serait plus attaché à un certain lieu¹. Une femme chananéenne et idolâtre lui arrache, pour ainsi dire, quoique rebulée, la guérison de sa fille². Il reconnaît en divers endroits les enfants d'Abraham dans les Gentils³, et parle de sa doctrine comme devant être prêchée, contredite et reçue par toute la terre. Le monde n'avait jamais rien vu de semblable, et ses apôtres en sont étonnés. Il ne cache point aux siens les tristes épreuves par lesquelles ils devaient passer. Il leur fait voir les violences et la séduction employées contre eux, les persécutions et les fausses doctrines, les faux frères, la guerre au dedans et au dehors, la foi épurée par toutes ces épreuves; à la fin des temps, l'affaiblissement de cette foi⁴, et le refroidissement de la charité parmi ses disciples⁵; au milieu de tant de périls, son Eglise et la vérité toujours invincibles⁶.

Voici donc une nouvelle conduite, et un nouvel ordre de choses : on ne parle plus aux enfants de Dieu de récompenses temporelles, Jésus-Christ leur montre une vie future; et les tenant suspendus dans cette attente, il leur apprend à se détacher de toutes choses sensibles. La croix et la patience deviennent leur partage sur la terre, et le ciel leur est proposé comme devant être emporté de force⁷. Jésus-Christ, qui montre aux hommes cette nouvelle voie, y entre le premier : il prêche des vérités pures qui étourdissent les hommes grossiers, et néanmoins superbes : il découvre l'orgueil caché et l'hypocrisie des pharisiens et des docteurs de la loi qui la corrompaient par leurs interprétations. Au milieu de ces reproches, il honore leur ministère, et la *chaire de Moïse où ils sont assis*⁸. Il fréquente le temple, dont il fait respecter la sainteté, et renvoie aux prêtres les lépreux qu'il a guéris. Par là il apprend aux hommes comment ils doivent reprendre et réprimer les abus, sans préjudice du ministère établi de Dieu, et montre que le corps de la Synagogue subsistait malgré la corruption des particuliers. Mais elle penchait visiblement à sa ruine. Les pontifes et les pharisiens aimaient contre Jésus-Christ le peuple Juif, dont la religion se tournait en superstition. Ce peuple ne peut souffrir le Sauveur du monde, qui l'appelle à des pratiques solides mais dilliciles. Le plus saint et le meilleur de tous les hommes, la sainteté et la bonté même, devient le plus envié et le plus haï. Il ne se rebute pas, et ne cesse de faire du bien à ses citoyens; mais il voit leur ingratitude : il en prédit le châtement avec larmes, et dénonce à Jérusalem sa chute prochaine. Il prédit aussi que les Juifs, ennemis de la vérité qu'il leur annonçait, seraient livrés à l'erreur, et deviendraient le jouet des faux prophètes.

Cependant la jalousie des pharisiens et des prêtres le mène à un supplice infâme : ses disciples l'abandonnent; un d'eux le trahit; le premier et le plus zélé de tous le renie trois fois. Accusé devant le conseil, il honore jusqu'à la fin le ministère des prêtres, et répond en termes précis au pontife qui

l'interrogeait juridiquement. Mais le moment était arrivé, où la Synagogue devait être réprouvée. Le pontife et tout le conseil condamne Jésus-Christ, parce qu'il se disait le Christ Fils de Dieu. Il est livré à Ponce-Pilate, président romain : son innocence est reconnue par son juge, que la politique et l'intérêt font agir contre sa conscience : le juste est condamné à mort : le plus grand de tous les crimes donne lieu à la plus parfaite obéissance qui fut jamais : Jésus, maître de sa vie et de toutes choses, s'abandonne volontairement à la fureur des méchants, et offre le sacrifice qui devait être l'expiation du genre humain. A la croix, il regarde dans les prophéties ce qui lui restait à faire : il l'achève, et dit enfin : *Tout est consommé*¹. A ce mot, tout change dans le monde : la loi cesse, ses figures passent, ses sacrifices sont abolis par une oblation plus parfaite. Cela fait, Jésus-Christ expire avec un grand cri : toute la nature s'émeut : le centurion qui le gardait, étonné d'une telle mort, s'écrie qu'il est vraiment le Fils de Dieu; et les spectateurs s'en retournent frappant leur poitrine. Au troisième jour il ressuscite; il paraît aux siens qui l'avaient abandonné, et qui s'obstinaient à ne pas croire à sa résurrection. Ils le voient, ils lui parlent, ils le touchent, ils sont convaincus. Pour confirmer la loi de sa résurrection, il se montre à diverses fois et en diverses circonstances. Ses disciples le voient en particulier, et le voient aussi tous ensemble : il paraît une fois à plus de cinq cents hommes assemblés². Un apôtre, qui l'a écrit, assure que la plupart d'eux vivaient encore dans le temps qu'il l'écrivait. Jésus-Christ ressuscité donne à ses apôtres tout le temps qu'ils veulent pour le bien considérer : et après s'être mis entre leurs mains en toutes les manières qu'ils le souhaitaient, en sorte qu'ils ne puissent plus leur rester le moindre doute, il leur ordonne de porter témoignage de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont oui, et de ce qu'ils ont touché. Afin qu'on ne puisse douter de leur bonne foi, non plus que de leur persuasion, il les oblige à sceller leur témoignage de leur sang. Ainsi leur prédication est inébranlable; le fondement en est un fait positif, attesté unanimement par ceux qui l'ont vu. Leur sincérité est justifiée par la plus forte épreuve qu'on puisse imaginer, qui est celle des tourments et de la mort même. Telles sont les instructions que reçurent les apôtres. Sur ce fondement, douze pêcheurs entreprennent de convertir le monde entier, qu'ils voyaient si opposé aux lois qu'ils avaient à leur prescrire, et aux vérités qu'ils avaient à leur annoncer. Ils ont ordre de commencer par Jérusalem³, et de là de se répandre par toute la terre pour « instruire toutes les nations, et les baptiser » au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit⁴. Jésus-Christ leur promet « d'être avec eux tous » les jours jusqu'à la consommation des siècles, » et assure, par cette parole, la perpétuelle durée du ministère ecclésiastique. Cela dit, il monte aux cieux en leur présence.

Les promesses vont être accomplies : les prophéties vont avoir leur dernier éclaircissement. Les Gentils sont appelés à la connaissance de Dieu par

1. Joan., iv, 21, 25. — 2. Matth., xv, 22, etc. — 3. Idem, viii, 10, 11. — 4. Luc., xviii, 8. — 5. Matth., xxiv, 12. — 6. Idem, xvi, 18. — 7. Ibid., xi, 12. — 8. Ibid., xxiii, 2.

1. Joan., xix, 30. — 2. I. Cor., xv, 6. — 3. Luc., xxiv, 47; Act., i, 8. — 4. Matth., xxviii, 19, 20.

les ordres de Jésus-Christ ressuscité ; une nouvelle cérémonie est instituée pour la régénération du nouveau peuple : et les fidèles apprennent que le vrai Dieu, le Dieu d'Israël, ce Dieu un et indivisible auquel ils sont consacrés par le baptême, est tout ensemble Père, Fils, et Saint-Esprit.

Là donc nous sont proposées les profondeurs incompréhensibles de l'Être divin, la grandeur ineffable de son unité, et les richesses infinies de cette nature, plus féconde encore au dedans qu'au dehors, capable de se communiquer sans division à trois personnes égales.

Là sont expliqués les mystères qui étaient enveloppés, et comme scellés dans les anciennes Ecritures. Nous entendons le secret de cette parole : « Faisons l'homme à notre image ¹ ; » et la Trinité, marquée dans la création de l'homme, est expressément déclarée dans sa régénération.

Nous apprenons ce que c'est que cette Sagesse conçue, selon Salomon ², devant tous les temps dans le sein de Dieu, Sagesse qui fait toutes ses délices, et par qui sont ordonnés tous ses ouvrages. Nous savons qui est celui que David a vu engendré devant l'aurore ³ ; et le Nouveau Testament nous enseigne que c'est le Verbe, la parole intérieure de Dieu, et sa pensée éternelle qui est toujours dans son sein ; et par qui toutes choses ont été faites.

Par là nous répondons à la mystérieuse question qui est proposée dans les Proverbes ⁴ : « Dis-moi le nom de Dieu, et le nom de son Fils, » si vous le savez. » Car nous savons que ce nom de Dieu, si mystérieux et si caché, est le nom de Père, entendu en ce sens profond qui le fait concevoir dans l'éternité, Père d'un Fils égal à lui, et que le nom de son Fils est le nom de Verbe, Verbe qu'il engendre éternellement en se contemplant lui-même, qui est l'expression parfaite de sa vérité, son image, son Fils unique, l'éclat de sa clarté, et l'empreinte de sa substance ⁵.

Avec le Père et le Fils nous connaissons aussi le Saint-Esprit, l'amour de l'un et de l'autre et leur éternelle union. C'est cet Esprit qui fait les prophètes, et qui est en eux pour leur découvrir les conseils de Dieu, et les secrets de l'avenir ; Esprit dont il est écrit ⁶ : « Le Seigneur m'a envoyé, et » son Esprit, » qui est distingué du Seigneur, et qui est aussi le Seigneur même, puisqu'il envoie les prophètes, et qu'il leur découvre les choses futures. Cet esprit qui parle aux prophètes, et qui parle par les prophètes, est uni au Père et au Fils, et intervient avec eux dans la consécration du nouvel homme.

Ainsi le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, montré plus obscurément à nos pères, est clairement révélé dans la nouvelle alliance. Instruits d'un si haut mystère, et étonnés de sa profondeur incompréhensible, nous couvrons notre face devant Dieu avec les séraphins que vit Isaïe ⁷, et nous adorons avec eux celui qui est trois fois saint.

C'était au Fils unique qui était dans le sein du Père ⁸, et qui sans en sortir venait à nous, c'était à lui à nous découvrir pleinement ces admirables

secrets de la nature divine, que Moïse et les prophètes n'avaient qu'effleurés.

C'était à lui à nous faire entendre d'où vient que le Messie promis comme un homme qui devait sauver les autres hommes, était en même temps montré comme Dieu en nombre singulier, et absolument à la manière dont le Créateur nous est désigné : et c'est aussi ce qu'il a fait, en nous enseignant que, quoique fils d'Abraham il était devant qu'Abraham fût fait ¹ ; qu'il est descendu du ciel et toutefois qu'il est au ciel ², qu'il est Dieu, Fils de Dieu, et tout ensemble homme, fils de l'homme ; le vrai Emmanuel, Dieu avec nous ; en un mot, le Verbe fait chair, unissant en sa personne la nature humaine avec la divine, afin de concilier toutes choses en lui-même.

Ainsi nous sont révélés les deux principaux mystères, celui de la Trinité, et celui de l'Incarnation. Mais celui qui nous les a révélés, nous en fait trouver l'image en nous-mêmes, afin qu'ils nous soient toujours présents, et que nous reconnaissons la dignité de notre nature.

En effet, si nous imposons silence à nos sens, et que nous nous renfermions pour un peu de temps au fond de notre âme, c'est-à-dire dans cette partie où la vérité se fait entendre, nous y verrons quelque image de la Trinité que nous adorons. La pensée, que nous sentons naître comme le germe de notre esprit, comme le fils de notre intelligence, nous donne quelque idée du Fils de Dieu conçu éternellement dans l'intelligence du Père céleste. C'est pourquoi ce Fils de Dieu prend le nom de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père, non comme naissent les corps, mais comme naît dans notre âme cette parole intérieure que nous y sentons quand nous y contemplons la vérité ³.

Mais la fécondité de notre esprit ne se termine pas à cette parole intérieure, à cette pensée intellectuelle, à cette image de la vérité qui se forme en nous. Nous aimons et cette parole intérieure et l'esprit où elle naît ; et en l'aimant nous sentons en nous quelque chose qui ne nous est pas moins précieux que notre esprit et notre pensée, qui est le fruit de l'un et de l'autre, qui les unit, qui s'unit à eux, et ne fait avec eux qu'une même vie.

Ainsi, autant qu'il se peut trouver de rapport entre Dieu et l'homme, ainsi, dis-je, se produit en Dieu l'amour éternel qui sort du Père qui pense, et du Fils qui est sa pensée, pour faire avec lui et sa pensée une même nature également heureuse et parfaite.

En un mot, Dieu est parfait ; et son Verbe, image vivante d'une vérité infinie, n'est pas moins parfait que lui ; et son amour, qui sortant de la source inépuisable du bien en a toute la plénitude, ne peut manquer d'avoir une perfection infinie ; et puisque nous n'avons point d'autre idée de Dieu que celle de la perfection, chacune de ces trois choses considérée en elle-même mérite d'être appelée Dieu : mais parce que ces trois choses conviennent nécessairement à une même nature, ces trois choses ne sont qu'un seul Dieu.

1. Gen., 1, 26 — 2. Prov., VIII, 22. — 3. Ps., CIX, 3. — 4. Prov., XXX, 4. — 5. Hebr., 1, 3. — 6. Is., XLVIII, 16. — 7. Idem, VI, — 8. Joan., 1, 18.

1. Joan., VIII, 58. — 2. Idem, III, 13. — 3. Greg. Naz., Orat. XXXVI, nunc XXX, n. 20, t. 1, p. 554 ; et Bened., Aug., de Trinit., l. IX, cap. IV, et seq., tom. VII ; et in Joan., Evang., Tract. I, l. III, p. 2 ; de Civ. Dei, l. XI, c. 26, 27, 28.

Il ne faut donc rien concevoir d'inégal ni de séparé dans cette Trinité adorable ; et quelque incompréhensible que soit cette égalité, notre âme, si nous l'écoutons, nous en dira quelque chose.

Elle est ; et quand elle sait parfaitement ce qu'elle est, son intelligence répond à la vérité de son être ; et quand elle aime son être avec son intelligence autant qu'ils méritent d'être aimés, son amour égale la perfection de l'un et de l'autre¹. Ces trois choses ne se séparent jamais, et s'enferment l'une l'autre : nous entendons que nous sommes, et que nous aimons ; et nous aimons à être, et à entendre. Qui le peut nier, s'il s'entend lui-même ? Et non-seulement une de ces choses n'est pas meilleure que l'autre, mais les trois ensemble ne sont pas meilleures qu'une d'elles en particulier, puisque chacune enferme le tout, et que dans les trois consiste la félicité et la dignité de la nature raisonnable. Ainsi, et infiniment au-dessus est parfaite, inséparable, une en son essence, et enfin égale en tout sens, la Trinité que nous servons, et à laquelle nous sommes consacrés par notre baptême.

Mais nous-mêmes, qui sommes l'image de la Trinité, nous-mêmes à un autre égard, nous sommes encore l'image de l'Incarnation.

Notre âme, d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni² ; et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout, qui est l'homme, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et purement brute. Ces attributs conviennent au tout par rapport à chacune de ses deux parties : ainsi le Verbe divin, dont la vertu soutient tout, s'unit d'une façon particulière, ou plutôt il devient lui-même, par une parfaite union, ce Jésus-Christ fils de Marie : ce qui fait qu'il est Dieu et homme tout ensemble, engendré dans l'éternité, et engendré dans le temps ; toujours vivant dans le sein du Père, et mort sur la croix pour nous sauver.

Mais où Dieu se trouve mêlé, jamais les comparaisons tirées des choses humaines ne sont qu'imparfaites. Notre âme n'est pas devant notre corps, et quelque chose lui manque lorsqu'elle en est séparée. Le Verbe parfait en lui-même dès l'éternité, ne s'unit à notre nature que pour l'honorer. Cette âme qui préside au corps, et y fait divers changements, elle-même en souffre à son tour. Si le corps est mu au commandement et selon la volonté de l'âme, l'âme est troublée, l'âme est affligée et agitée en mille manières, ou fâcheuses ou agréables, suivant les dispositions du corps ; en sorte que comme l'âme élève le corps à elle en le gouvernant, elle est abaissée au-dessous de lui par les choses qu'elle en souffre. Mais, en Jésus-Christ, le Verbe préside à tout, le Verbe tient tout sous sa main. Ainsi l'homme est élevé, et le Verbe ne se rabaisse par aucun endroit : immuable et inaltérable, il domine en tout et partout la nature qui lui est unie.

De là vient qu'en Jésus-Christ, l'homme, absolument soumis à la direction intime du Verbe qui l'élève à soi, n'a que des pensées et des mouve-

ments divins. Tout ce qu'il pense, tout ce qu'il veut, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il cache au dedans, tout ce qu'il montre au dehors est animé par le Verbe, conduit par le Verbe, digne du Verbe, c'est-à-dire digne de la raison même, de la sagesse même, et de la vérité même. C'est pourquoi tout est lumière en Jésus-Christ, sa conduite est une règle ; ses miracles sont des instructions, ses paroles sont esprit et vie.

Il n'est pas donné à tous de bien entendre ces sublimes vérités, ni de voir parfaitement en lui-même cette merveilleuse image des choses divines, que saint Augustin et les autres Pères ont crue si certaine. Les sens nous gouvernent trop ; et notre imagination, qui se veut mêler dans toutes nos pensées, ne nous permet pas toujours de nous arrêter sur une lumière si pure. Nous ne nous connaissons pas nous-mêmes ; nous ignorons les richesses que nous portons dans le fond de notre nature ; et il n'y a que les yeux les plus épurés qui les puissent apercevoir. Mais si peu que nous entrons dans ce secret, et que nous sachions remarquer en nous l'image des deux mystères qui font le fondement de notre foi, c'en est assez pour nous élever au-dessus de tout, et rien de mortel ne nous pourra plus toucher.

Aussi Jésus-Christ nous appelle-t-il à une gloire immortelle, et c'est le fruit de la foi que nous avons pour les mystères.

Ce Dieu-Homme, cette vérité et cette sagesse incarnée, qui nous fait croire de si grandes choses sur sa seule autorité, nous en promet dans l'éternité la claire et bienheureuse vision, comme la récompense certaine de notre foi.

De cette sorte, la mission de Jésus-Christ est relevée infiniment au-dessus de celle de Moïse.

Moïse était envoyé pour réveiller par des récompenses temporelles les hommes sensuels et abrutis. Puisqu'ils étaient devenus tout corps et tout chair, il les fallait d'abord prendre par les sens, leur inculquer par ce moyen la connaissance de Dieu, et l'horreur de l'idolâtrie à laquelle le genre humain avait une inclination si prodigieuse.

Tel était le ministère de Moïse : il était réservé à Jésus-Christ d'inspirer à l'homme des pensées plus hautes, et de lui faire connaître dans une pleine évidence, la dignité, l'immortalité, et la félicité éternelle de son âme.

Durant les temps d'ignorance, c'est-à-dire, durant les temps qui ont précédé Jésus-Christ, ce que l'âme connaissait de sa dignité et de son immortalité l'induisait le plus souvent à erreur. Le culte des hommes morts faisait presque tout le fond de l'idolâtrie ; presque tous les hommes sacrifiaient aux mânes, c'est-à-dire aux âmes des morts. De si anciennes erreurs nous font voir à la vérité combien était ancienne la croyance de l'immortalité de l'âme, et nous montrent qu'elle doit être rangée parmi les premières traditions du genre humain. Mais l'homme qui gâtait tout, en avait étrangement abusé, puisqu'elle le portait à sacrifier aux morts. On allait même jusqu'à cet excès, de leur sacrifier des hommes vivants : on tuait leurs esclaves, et même leurs femmes, pour les aller servir dans l'autre monde. Les Gaulois¹ le

1. Aug., loc. cit. — 2. Aug., Ep. III, ad Volus. nunc cxxxvii, cap. III, n. 14 ; tom. II, c. 405 ; de Civit. Dei, lib. X, cap. XXIX, l. VII ; Cyrill., Ep. ad Valerian., part. III ; Concil. Ephes., t. III, Concil. Symb. Ath., etc.

1. Cas., de Bell. Gal., l. VI, cap. 48.

pratiquaient avec beaucoup d'autres peuples ; et les Indiens, marqués par les auteurs païens parmi les premiers défenseurs de l'immortalité de l'âme, ont aussi été les premiers à introduire sur la terre, sous prétexte de religion, ces meurtres abominables. Les mêmes Indiens se tuaient eux-mêmes pour avancer la félicité de la vie future ; et ce déplorable aveuglement dure encore aujourd'hui parmi ces peuples : tant il est dangereux d'enseigner la vérité dans un autre ordre que celui que Dieu a suivi, et d'expliquer clairement à l'homme tout ce qu'il est, avant qu'il ait connu Dieu parfaitement.

C'était faute de connaître Dieu que la plupart des philosophes n'ont pu croire l'âme immortelle sans la croire une portion de la divinité, une divinité elle-même, un être éternel, incréé aussi bien qu'incorruptible, et qui n'avait non plus de commencement que de fin. Que dirai-je de ceux qui croyaient la transmigratio des âmes ; qui les faisaient rouler des cieux à la terre, et puis de la terre aux cieux ; des animaux dans les hommes, et des hommes dans les animaux ; de la félicité à la misère, et de la misère à la félicité, sans que ces révolutions eussent jamais ni de terme ni d'ordre certain ? Combien était obscure la justice, la providence, la bonté divine parmi tant d'erreurs ! Et qu'il était nécessaire de connaître Dieu et les règles de sa sagesse, avant que de connaître l'âme et sa nature immortelle !

C'est pourquoi la loi de Moïse ne donnait à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de sa félicité. Nous avons vu l'âme au commencement faite par la puissance de Dieu aussi bien que les autres créatures ; mais avec ce caractère particulier qu'elle était faite à son image et par son souffle ; afin qu'elle entendit à qui elle tient par son fond, et qu'elle ne se crût jamais de même nature que les corps, ni formée de leur concours. Mais les suites de cette doctrine, et les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées ; et c'était au jour du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert.

Dieu en avait répandu quelques étincelles dans les anciennes Ecritures. Salomon avait dit que « comme le corps retourne à la terre d'où il est sorti, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné¹. » Les patriarches et les prophètes ont vécu dans cette espérance ; et Daniel avait prédit qu'il viendrait un temps « où ceux qui dorment dans la poussière » s'éveilleraient, les uns pour la vie éternelle, et « les autres pour une éternelle confusion, afin de voir toujours². » Mais en même temps que ces choses lui sont révélées, il lui est ordonné de « sceller le livre et de le tenir fermé jusqu'au temps ordonné de Dieu³ ; » afin de nous faire entendre que la pleine découverte de ces vérités était d'une autre saison et d'un autre siècle.

Encore donc que les Juifs eussent dans leurs Ecritures quelques promesses de félicités éternelles, et que vers les temps du Messie, où elles devaient être déclarées, ils en parlassent beaucoup davantage, comme il paraît par les livres de la Sagesse et des Machabées ; toutefois cette vérité

faisait si peu un dogme formel et universel de l'ancien peuple, que les sadducéens, sans la reconnaître, non-seulement étaient admis dans la Synagogue, mais encore élevés au sacerdoce. C'est un des caractères du peuple nouveau, de poser pour fondement de la religion la foi de la vie future, et ce devait être le fruit de la venue du Messie.

C'est pourquoi, non content de nous avoir dit qu'une vie éternellement bienheureuse était réservée aux enfants de Dieu, il nous a dit en quoi elle consistait. La vie bienheureuse est d'être avec lui dans la gloire de Dieu son père ; la vie bienheureuse est de voir la gloire qu'il a dans le sein du Père dès l'origine du monde ; la vie bienheureuse est que Jésus-Christ soit en nous comme dans ses membres, et que l'amour éternel que le Père a pour son Fils s'étendant sur nous, il nous comble des mêmes dons ; la vie bienheureuse, en un mot, est de connaître le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ qu'il a envoyé⁴ ; mais le connaître de cette manière qui s'appelle la claire vue, *la vue face à face*² et à découvert, la vue qui réforme en nous et y achève l'image de Dieu, selon ce que dit saint Jean³, « que nous lui serons semblables, parce » que nous le verrons tel qu'il est. »

Cette vue sera suivie d'un amour immense, d'une joie inexplicable et d'un triomphe sans fin. Un *Alleluia* éternel, et un *Amen* éternel, dont on entend retentir la céleste Jérusalem⁴, font voir toutes les misères bannies, et tous les désirs satisfait ; il n'y a plus qu'à louer la bonté divine.

Avec de si nouvelles récompenses, il fallait que Jésus-Christ proposât aussi de nouvelles idées de vertu, des pratiques plus parfaites et plus épurées. La fin de la religion, l'âme des vertus et l'abrégé de la loi, c'est la charité. Mais jusqu'à Jésus-Christ, on peut dire que la perfection et les effets de cette vertu n'étaient pas entièrement connus. C'est Jésus-Christ proprement qui nous apprend à nous contenter de Dieu seul. Pour établir le règne de la charité, et nous en découvrir tous les devoirs, il nous propose l'amour de Dieu, jusqu'à nous haïr nous-mêmes, et persécuter sans relâche le principe de corruption que nous avons tous dans le cœur. Il nous propose l'amour du prochain, jusqu'à étendre sur tous les hommes cette inclination bienfaisante, sans en excepter nos persécuteurs ; il nous propose la modération des désirs sensuels, jusqu'à retrancher tout à fait nos propres membres, c'est-à-dire ce qui tient le plus vivement et le plus intimement à notre cœur ; il nous propose la soumission aux ordres de Dieu jusqu'à nous réjouir des souffrances qu'il nous envoie ; il nous propose l'humilité, jusqu'à aimer les opprobres pour la gloire de Dieu, et à croire que nulle injure ne nous peut mettre si bas devant les hommes, que nous ne soyons encore plus bas devant Dieu par nos péchés. Sur ce fondement de la charité, il perfectionne tous les états de la vie humaine. C'est par là que le mariage est réduit à sa forme primitive : l'amour conjugal n'est plus partagé ; une si sainte société n'a plus de fin que celle de la vie ; et les enfants ne voient plus chasser leur mère pour mettre à sa place une marâtre.

1. *Eccle.*, xii, 7. — 2. *Dan.*, xii, 2, 3. — 3. *Idem*, 4.

4. *Joan.*, xvii. — 2. *1. Cor.*, xiii, 9, 12. — 3. *1. Joan.*, iii, 2. — 4. *Apoc.*, vii, 12 ; xix, 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Le célibat est montré comme une imitation de la vie des anges, uniquement occupée de Dieu et des chastes délices de son amour. Les supérieurs apprennent qu'ils sont serviteurs des autres, et dévoués à leur bien; les inférieurs reconnaissent l'ordre de Dieu dans les puissances légitimes, lors même qu'elles abusent de leur autorité : cette pensée adoucit les peines de la sujétion, et sous des maîtres fâcheux, l'obéissance n'est plus fâcheuse au vrai chrétien.

A ces préceptes il joint des conseils de perfection éminente : renoncer à tout plaisir, vivre dans le corps comme si on était sans corps; quitter tout; donner tout aux pauvres, pour ne posséder que Dieu seul; vivre de peu et presque de rien, et attendre ce peu de la Providence divine.

Mais la loi la plus propre à l'Évangile, est celle de porter sa croix. La croix est la vraie épreuve de la foi, le vrai fondement de l'espérance, le parfait épurement de la charité, en un mot le chemin du ciel. Jésus-Christ est mort à la croix; il a porté sa croix toute sa vie; c'est à la croix qu'il veut qu'on le suive, et il met la vie éternelle à ce prix. Le premier à qui il promet en particulier le repos du siècle futur, est un compagnon de sa croix : « Tu seras, lui dit-il¹, aujourd'hui avec moi en paradis. » Aussitôt qu'il fut à la croix, le voile qui couvrait le sanctuaire fut déchiré de haut en bas, et le ciel fut ouvert aux âmes saintes. C'est au sortir de la croix et des horreurs de son supplice, qu'il parut à ses apôtres glorieux et vainqueur de la mort; afin qu'ils comprissent que c'est par la croix qu'il devait entrer dans sa gloire, et qu'il ne montrait point d'autre voie à ses enfants.

Ainsi fut donnée au monde, en la personne de Jésus-Christ, l'image d'une vertu accomplie, qui n'a rien et n'attend rien sur la terre : que les hommes ne récompensent que par de continuelles persécutions, qui ne cessent de leur faire du bien, et à qui ses propres bienfaits attirent le dernier supplice. Jésus-Christ meurt sans trouver ni reconnaissance dans ceux qu'il oblige, ni fidélité dans ses amis, ni équité dans ses juges. Son innocence, quoique reconnue, ne le sauve pas; son Père même, en qui seul il avait mis son espérance, retire toutes les marques de sa protection : le Juste est livré à ses ennemis, et il meurt abandonné de Dieu et des hommes.

Mais il fallait faire voir à l'homme de bien, que dans les plus grandes extrémités il n'a besoin ni d'aucune consolation humaine, ni même d'aucune marque sensible du secours divin : qu'il aime seulement et qu'il se confie, assuré que Dieu pense à lui sans lui en donner aucune marque, et qu'une éternelle félicité lui est réservée.

Le plus sage des philosophes, en cherchant l'idée de la vertu, a trouvé que, comme de tous les méchants celui-là serait le plus méchant qui saurait si bien couvrir sa malice, qu'il passât pour homme de bien, et jouit par ce moyen de tout le crédit que peut donner la vertu : ainsi le plus vertueux devait être sans difficulté celui à qui sa vertu attire par sa perfection la jalousie de tous les hommes; en sorte qu'il n'ait pour lui que sa conscience, et qu'il se voie exposé à toutes sortes d'inju-

res, jusqu'à être mis sur la croix, sans que sa vertu lui puisse donner ce faible secours de l'exempter d'un tel supplice¹. Ne semble-t-il pas que Dieu n'ait mis cette merveilleuse idée de vertu dans l'esprit d'un philosophe, que pour la rendre effective en la personne de son Fils, et faire voir que le juste a une autre gloire, un autre repos, enfin un autre bonheur que celui qu'on peut avoir sur la terre.

Etablir cette vérité, et la montrer accomplie si visiblement en soi-même aux dépens de sa propre vie, c'était le plus grand ouvrage que pût faire un homme; et Dieu l'a trouvé si grand, qu'il l'a réservé à ce Messie tant promis, à cet homme qu'il a fait la même personne avec son Fils unique.

En effet, que pouvait-on réserver de plus grand à un Dieu venant sur la terre? et qu'y pouvait-il faire de plus digne de lui, que d'y montrer la vertu dans toute sa pureté, et le bonheur éternel où la conduisent les maux les plus extrêmes?

Mais si nous venons à considérer ce qu'il y a de plus haut et de plus intime dans le mystère de la croix, quel esprit humain le pourra comprendre? Là nous sont montrées des vertus que le seul Homme-Dieu pouvait pratiquer. Quel autre pouvait comme lui se mettre à la place de toutes les victimes anciennes, les abolir en leur substituant une victime d'une dignité et d'un mérite infini, et faire que désormais il n'y eût plus que lui seul à offrir à Dieu? Tel est l'acte de religion que Jésus-Christ exerce à la croix. Le Père éternel pouvait-il trouver, ou parmi les anges, ou parmi les hommes, une obéissance égale à celle que lui rend son fils bien-aimé, lorsque rien ne lui pouvant arracher la vie, il la donna volontairement pour lui complaire? Que dirai-je de la parfaite union de tous ses desirs avec la divine volonté, et de l'amour par lequel il se tient uni à Dieu qui était en lui, se réconciliant le monde²? Dans cette union incompréhensible, il embrasse tout le genre humain; il pacifie le ciel et la terre; il se plonge avec un ardeur immense dans ce déluge de sang où il devait être baptisé avec tous les siens, et fait sortir de ses plaies le feu de l'amour divin qui devait embraser toute la terre³. Mais voici ce qui passe toute intelligence : la justice pratiquée par ce Dieu-Homme, qui se laisse condamner par le monde, afin que le monde demeure éternellement condamné par l'énorme iniquité de ce jugement. « Maintenant le monde est jugé, et le prince » de ce monde va être chassé, » comme le prononce Jésus-Christ lui-même⁴. L'enfer, qui avait subjugué le monde, le va perdre : en attaquant l'innocent, il sera contraint de lâcher les coupables qu'il tenait captifs; la malheureuse obligation par laquelle nous étions livrés aux anges rebelles, est anéantie; Jésus-Christ l'a attachée à sa croix⁵, pour y être effacée de son sang; l'enfer dépouillé gémit : la croix est un lieu de triomphe à notre Sauveur, et les puissances ennemies suivent en tremblant le char du vainqueur. Mais un plus grand triomphe paraît à nos yeux : la justice divine est elle-même vaincue; le pécheur, qui lui était dû comme sa victime, est arraché de ses mains. Il a trouvé une caution capable de payer pour lui un prix infini. Jésus-Christ s'unit éternellement les élus pour qui

1. *Soer.*, apud *Plat.*, de *Rep.*, lib. II. — 2. *II. Cor.*, v. 19. — 3. *Luc.*, XII, 49, 50. — 4. *Joan.*, XII, 31. — 5. *Colos.*, II, 13, 14, 15.

il se donne; ils sont ses membres et son corps; le Père éternel ne les peut plus regarder qu'en leur chef: ainsi il étend sur eux l'amour infini qu'il a pour son Fils. C'est son Fils lui-même qui le lui demande; il ne veut pas être séparé des hommes qu'il a rachetés: « O mon Père, je veux, dit-il¹, » qu'ils soient avec moi. » Ils seront remplis de mon esprit; ils jouiront de ma gloire; ils partageront avec moi jusqu'à mon trône².

Après un si grand bienfait, il n'y a plus que des cris de joie qui puissent exprimer nos reconnaissances. « O merveille! s'écrie un grand philosophe » et un grand martyr³, ô échange incompréhensible, et surprenant artifice de la Sagesse divine! » Un seul est frappé, et tous sont délivrés. Dieu frappe son Fils innocent pour l'amour des hommes coupables, et pardonne aux hommes coupables pour l'amour de son Fils innocent. « Le » juste paie ce qu'il ne doit pas, et acquitte les » pécheurs de ce qu'ils doivent; car qu'est-ce qui » pouvait mieux couvrir nos péchés que sa justice? » Comment pouvait être mieux expiée la rébellion » des serviteurs que par l'obéissance du Fils? » L'iniquité de plusieurs est cachée dans un seul » juste, et la justice d'un seul fait que plusieurs » sont justifiés. » A quoi donc ne devons-nous pas prétendre? « Celui qui nous a aimés étant pé- » cheurs, jusqu'à donner sa vie pour nous, que » nous refusera-t-il après qu'il nous a réconciliés » et justifiés par son sang⁴? » Tout est à nous par Jésus-Christ, la grâce, la sainteté, la vie, la gloire, la béatitude: le royaume du Fils de Dieu est notre héritage; il n'y a rien au-dessus de nous, pourvu seulement que nous ne nous ravilissions pas nous-mêmes.

Pendant que Jésus-Christ comble nos desirs et surpasse nos espérances, il consomme l'œuvre de Dieu commencée sous les patriarches et dans la loi de Moïse.

Alors Dieu voulait se faire connaître par des expériences sensibles: il se montrait magnifique en promesses temporelles, bon en comblant ses enfants des biens qui flattent les sens, puissant en les délivrant des mains de leurs ennemis, fidèle en les amenant dans la Terre promise à leurs pères, juste par les récompenses et les châtimens qu'il leur envoyait manifestement selon leurs œuvres.

Toutes ces merveilles préparaient les voies aux vérités que Jésus-Christ venait enseigner. Si Dieu est bon jusqu'à nous donner ce que demandent nos sens, combien plutôt nous donnera-t-il ce que demande notre esprit fait à son image? S'il est si tendre et si bienfaisant envers ses enfants, renfermera-t-il son amour et ses libéralités dans ce peu d'années qui composent notre vie? Ne donnera-t-il à ceux qu'il aime qu'une ombre de félicité, et qu'une terre fertile en grains et en huile? N'y aura-t-il point un pays où il répande avec abondance les biens véritables?

Il y en aura un sans doute, et Jésus-Christ nous le vient montrer. Car enfin le Tout-Puissant n'aurait fait que des ouvrages peu dignes de lui, si toute sa magnificence ne se terminait qu'à des grandeurs exposées à nos sens infirmes. Tout ce

qui n'est pas éternel ne répond ni à la majesté d'un Dieu éternel, ni aux espérances de l'homme à qui il a fait connaître son éternité; et cette immuable fidélité qu'il garde à ses serviteurs, n'aura jamais un objet qui lui soit proportionné, jusqu'à ce qu'elle s'étende à quelque chose d'immortel et de permanent.

Il fallait donc qu'à la fin Jésus-Christ nous ouvrît les cieus, pour y découvrir à notre foi *cette cité permanente* où nous devons être recueillis après cette vie¹. Il nous fait voir que si Dieu prend pour son titre éternel le nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, c'est à cause que ces saints hommes sont toujours vivants devant lui. *Dieu n'est pas le Dieu des morts*²: Il n'est pas digne de lui de ne faire, comme les hommes, qu'accompagner ses amis jusqu'au tombeau, sans leur laisser au delà aucune espérance; et ce lui serait une honte de se dire avec tant de force le Dieu d'Abraham, s'il n'avait fondé dans le ciel une cité éternelle où Abraham et ses enfants pussent vivre heureux.

C'est ainsi que les vérités de la vie future nous sont développées par Jésus-Christ; il nous les montre, même dans la loi. La vraie Terre promise, c'est le royaume céleste. C'est après cette bienheureuse patrie que soupiraient Abraham, Isaac et Jacob³: la Palestine ne méritait pas de terminer tous leurs vœux, ni d'être le seul objet d'une si longue attente de nos pères.

L'Égypte d'où il faut sortir, le désert où il faut passer, la Babylone dont il faut rompre les prisons pour entrer ou pour retourner à notre patrie, c'est le monde avec ses plaisirs et ses vanités: c'est là que nous sommes vraiment captifs et errants, séduits par le péché et ses convoitises; il nous faut secouer ce joug, pour trouver dans Jérusalem et dans la cité de notre Dieu, la liberté véritable, et un sanctuaire *non fait de main d'homme*⁴, où la gloire du Dieu d'Israël nous apparaisse.

Par cette doctrine de Jésus-Christ, le secret de Dieu nous est découvert; la loi est toute spirituelle, ses promesses nous introduisent à celles de l'Évangile, et y servent de fondement. Une même lumière nous paraît partout: elle se lève sous les patriarches; sous Moïse et sous les prophètes elle s'accroît; Jésus-Christ, plus grand que les patriarches, plus autorisé que Moïse, plus éclairé que tous les prophètes, nous la montre dans sa plénitude.

A ce Christ, à cet Homme-Dieu, à cet homme qui tient sur la terre, comme parle saint Augustin, la place de la vérité, et la fait voir personnellement résidente au milieu de nous; à lui, dis-je, était réservé de nous montrer toute vérité, c'est-à-dire celle des mystères, celle des vertus, et celle des récompenses que Dieu a destinées à ceux qu'il aime.

C'était de telles grandeurs que les Juifs devaient chercher en leur Messie. Il n'y a rien de si grand que de porter en soi-même, et de découvrir aux hommes, la vérité tout entière qui les nourrit, qui les dirige, et qui épure leurs yeux jusqu'à les rendre capables de voir Dieu.

Dans le temps que la vérité devait être montrée

1. Joan., xvii, 24, 25, 26. — 2. Apoc., iii, 21. — 3. Jus. in Epist. ad Diogn., n. 9. — 4. Rom., v, 6, 7, 8, 9, 10.

1. Hebr., xi, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16. — 2. Matth., xxii, 32; Luc., xx, 38. — 3. Hebr., xi, 14, 15, 16. — 4. II. Cor., v, 1.

aux hommes avec cette plénitude, il était aussi ordonné qu'elle serait annoncée par toute la terre, et dans tous les temps. Dieu n'a donné à Moïse qu'un seul peuple et un temps déterminé : tous les siècles, et tous les peuples du monde sont donnés à Jésus-Christ; il a ses élus partout, et son Eglise répandue dans tout l'univers ne cessera jamais de les enfanter. « Allez, dit-il¹, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé : et voilà je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles. »

CHAPITRE XX.

La descente du Saint-Esprit : l'établissement de l'Eglise : les jugements de Dieu sur les Juifs et sur les Gentils.

Pour répandre dans tous les lieux et dans tous les siècles de si hautes vérités, et pour y mettre en vigueur, au milieu de la corruption, des pratiques si épurées, il fallait une vertu plus qu'humaine. C'est pourquoi Jésus-Christ promet d'envoyer le Saint-Esprit pour fortifier ses apôtres, et animer éternellement le corps de l'Eglise.

Cette force du Saint-Esprit, pour se déclarer davantage, devait paraître dans l'infirmité. *Je vous enverrai*, dit Jésus-Christ à ses apôtres², *ce que mon Père a promis*, c'est-à-dire le Saint-Esprit : en attendant, *tenez-vous en repos dans Jérusalem*; n'entreprenez rien *jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en-haut*.

Pour se conformer à cet ordre, ils demeurent enfermés quarante jours : le Saint-Esprit descend au temps arrêté; les langues de feu tombées sur les disciples de Jésus-Christ marquent l'efficacité de leur parole; la prédication commence; les apôtres rendent témoignage à Jésus-Christ; ils sont prêts à tout souffrir pour soutenir qu'ils l'ont vu ressuscité. Les miracles suivent leurs paroles : en deux prédications de saint Pierre, huit mille Juifs se convertissent, et pleurant leur erreur, ils sont lavés dans le sang qu'ils avaient versé.

Ainsi l'Eglise est fondée dans Jérusalem, et parmi les Juifs, malgré l'incrédulité du gros de la nation. Les disciples de Jésus-Christ font voir au monde une charité, une force et une douceur qu'aucune société n'avait jamais eue. La persécution s'élève; la foi s'augmente; les enfants de Dieu apprennent de plus en plus à ne désirer que le ciel; les Juifs, par leur malice obstinée, attirent la vengeance de Dieu, et avancent les maux extrêmes dont ils étaient menacés; leur état et leurs affaires empirent. Pendant que Dieu continue à en séparer un grand nombre qu'il rage parmi ses élus, saint Pierre est envoyé pour baptiser Corneille, centurion romain. Il apprend, premièrement, par une céleste vision, et après par expérience, que les Gentils sont appelés à la connaissance de Dieu. Jésus-Christ, qui les voulait convertir, parle d'en-haut à saint Paul, qui en devait être le docteur; et, par un nouveau miracle inouï jusqu'alors, en un instant, de persécuteur il le fait non-seulement défenseur, mais encore zélé prédicateur de la foi : il lui découvre le secret profond de la vocation des

Gentils par la réprobation des Juifs ingrats, qui se rendent de plus en plus indignes de l'Evangile. Saint Paul tend les mains aux Gentils : il traite avec une force merveilleuse ces importantes questions¹ : « Si le Christ devait souffrir, et s'il était » le premier qui devait annoncer la vérité au peuple et aux Gentils, après être ressuscité des morts : » il prouve l'affirmative par Moïse et par les prophètes, et appelle les idolâtres à la connaissance de Dieu, au nom de Jésus-Christ ressuscité. Ils se convertissent en foule : saint Paul fait voir que leur vocation est un effet de la grâce qui ne distingue plus ni Juifs ni Gentils. La haine et la jalousie transportent les Juifs; ils font des complots terribles contre saint Paul, outrés principalement de ce qu'il prêche les Gentils, et les amène au vrai Dieu : ils le livrent enfin aux Romains, comme ils leur avaient livré Jésus-Christ. Tout l'empire s'émeut contre l'Eglise naissante; et Néron, persécuteur de tout le genre humain, fut le premier persécuteur des fidèles. Ce tyran fait mourir saint Pierre et saint Paul. Rome est consacrée par leur sang; et le martyre de saint Pierre, prince des apôtres, établit dans la capitale de l'empire le siège principal de la religion. Cependant le temps approchait où la vengeance divine devait éclater sur les Juifs impénitents : le désordre se met parmi eux; un faux zèle les aveugle, et les rend odieux à tous les hommes; leurs faux prophètes les enchantent par les promesses d'un règne imaginaire. Séduits par leurs tromperies, ils ne peuvent plus souffrir aucun empire légitime, et ne donnent aucunes bornes à leurs attentats. Dieu les livre au sens réprouvé. Ils se révoltent contre les Romains qui les accablent; Tite même, qui les ruine, reconnaît qu'il ne fait que prêter sa main à Dieu irrité contre eux²; Adrien achève de les exterminer. Ils périssent avec toutes les marques de la vengeance divine : chassés de leur terre, et esclaves par tout l'univers, ils n'ont plus ni temples, ni autel, ni sacrifice, ni pays; et on ne voit en Juda aucune forme de peuple.

Dieu cependant avait pourvu à l'éternité de son culte : les Gentils ouvrent les yeux, et s'unissent en esprit aux Juifs convertis. Ils entrent par ce moyen dans la race d'Abraham, et deviennent ses enfants par la foi, ils héritent des promesses qui lui avaient été faites. Un nouveau peuple se forme, et le nouveau sacrifice, tant célébré par les prophètes, commence à s'offrir par toute la terre.

Ainsi fut accompli de point en point l'ancien oracle de Jacob : Juda est multiplié dès le commencement plus que tous ses frères; et ayant conservé une certaine prééminence, il reçoit enfin la royauté comme héréditaire. Dans la suite, le peuple de Dieu est réduit à sa seule race; et renfermé dans sa tribu, il prend son nom. En Juda se continue ce grand peuple promis à Abraham, à Isaac et à Jacob : en lui se perpétuent les autres promesses, le culte de Dieu, le temple, les sacrifices, la possession de la Terre promise, qui ne s'appelle plus que la Judée. Malgré leurs divers états, les Juifs demeurent toujours en corps de peuple réglé et de royaume, usant de ses lois. On y voit

1. Act., xxvi, 23. — 2. Philost., Vit. Apollon. Thyen., lib. VI, cap. 29; Joseph., de Bello Jud., lib. VII, cap. 16, al. lib. VI, cap. 8.

1. Matth., xxviii, 19. — 2. Luc., xxiv, 49.

naître toujours ou des rois, ou des magistrats et des juges, jusqu'à ce que le Messie vienne : il vient, et le royaume de Juda peu à peu tombe en ruine. Il est détruit tout à fait, et le peuple juif est chassé sans espérance de la terre de ses pères. Le Messie devient l'attente des nations, et il règne sur un nouveau peuple.

Mais, pour garder la succession et la continuité, il fallait que ce nouveau peuple fût enté, pour ainsi dire, sur le premier, et comme dit saint Paul¹ ; « l'olivier sauvage sur le franc olivier, afin » de participer à sa bonne sève. » Aussi est-il arrivé que l'Eglise, établie premièrement parmi les Juifs, a reçu enfin les Gentils, pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, et les rendre participants de ses grâces et de ses promesses.

Ce qui arrive après cela aux Juifs incrédules, sous Vespasien et sous Tite, ne regarde plus la suite du peuple de Dieu. C'est un châtement des rebelles, qui, par leur infidélité envers la semence promise à Abraham et à David, ne sont plus Juifs, ni fils d'Abraham que selon la chair, et renoncent à la promesse par laquelle les nations devaient être bénies.

Ainsi cette dernière et épouvantable désolation des Juifs n'est plus une transmigration, comme celle de Babylone; ce n'est pas une suspension du gouvernement et de l'état du peuple de Dieu, ni du service solennel de la religion : le nouveau peuple déjà formé et continué avec l'ancien en Jésus-Christ n'est pas transporté; il s'étend et se dilate sans interruption, depuis Jérusalem, où il devait naître, jusqu'aux extrémités de la terre. Les Gentils agrégés aux Juifs deviennent dorénavant les vrais Juifs, le vrai royaume de Juda opposé à cet Israël schismatique et retranché du peuple de Dieu, le vrai royaume de David, par l'obéissance qu'ils rendent aux lois et à l'Évangile de Jésus-Christ, fils de David.

Après l'établissement de ce nouveau royaume, il ne faut pas s'étonner si tout périt dans la Judée. Le second temple ne servait plus de rien depuis que le Messie y eût accompli ce qui était marqué par les prophéties. Ce temple avait eu la gloire qui lui était promise, quand le Désiré des nations y était venu. La Jérusalem visible avait fait ce qui lui restait à faire, puisque l'Eglise y avait pris sa naissance, et que de là elle étendait tous les jours ses branches par toute la terre. La Judée n'est plus rien à Dieu ni à la religion, non plus que les Juifs; et il est juste qu'en punition de leur endurcissement, leurs ruines soient dispersées par toute la terre.

C'est ce qui leur devait arriver au temps du Messie, selon Jacob, selon Daniel, selon Zacharie, et selon tous leurs prophètes²; mais comme ils doivent revenir un jour à ce Messie qu'ils ont méconnu, et que le Dieu d'Abraham n'a pas encore épuisé ses miséricordes sur la race quoique infidèle de ce patriarce, il a trouvé un moyen, dont il n'y a dans le monde que ce seul exemple, de conserver les Juifs hors de leur pays et dans leur ruine, plus longtemps même que les peuples qui

les ont vaincus. On ne voit plus aucun reste ni des anciens Assyriens, ni des anciens Mèdes, ni des anciens Perses, ni des anciens Grecs, ni même des anciens Romains. La trace s'en est perdue, et ils se sont confondus avec d'autres peuples. Les Juifs, qui ont été la proie de ces anciennes nations si célèbres dans les histoires, leur ont survécu; et Dieu en les conservant nous tient en attente de ce qu'il veut faire encore des malheureux restes d'un peuple autrefois si favorisé. Cependant leur endurcissement sert au salut des Gentils, et leur donne cet avantage de trouver en des mains non suspectes les Ecritures qui ont prêté Jésus-Christ et ses mystères. Nous voyons entre autres choses, dans ses Ecritures¹, et l'aveuglement et les malheurs des Juifs qui les conservent si soigneusement. Ainsi, nous profitons de leur disgrâce; leur infidélité fait un des fondements de notre foi; ils nous apprennent à craindre Dieu, et nous sont un spectacle éternel des jugements qu'il exerce sur ses enfants ingrats, afin que nous apprenions à ne nous point glorifier des grâces faites à nos pères.

Un mystère si merveilleux, et si utile à l'instruction du genre humain, mérite bien d'être considéré. Mais nous n'avons pas besoin des discours humains pour l'entendre : le Saint-Esprit a pris soin de nous l'expliquer par la bouche de saint Paul; et je vous prie d'écouter ce que cet apôtre en a écrit aux Romains².

Après avoir parlé du petit nombre de Juifs qui avait reçu l'Évangile, et de l'aveuglement des autres, il entre dans une profonde considération de ce que doit devenir un peuple honoré de tant de grâces, et nous découvre tout ensemble le profit que nous tirons de leur chute, et les fruits que produira un jour leur conversion. « Les Juifs sont-ils donc tombés, dit-il³, pour ne se relever jamais? à Dieu ne plaise. Mais leur chute a donné occasion au salut des Gentils, afin que le salut des Gentils leur causât une émulation » qui les fit rentrer en eux-mêmes. « Que si leur chute a été la richesse des Gentils » qui se sont convertis en si grand nombre, « quelle grâce ne verrons-nous pas reluire quand ils retourneront avec plénitude! Si leur réprobation a été la réconciliation du monde, leur rappel ne sera-t-il pas une résurrection de mort à vie? Que si les prémices tirées de ce peuple sont saintes, la masse l'est aussi; si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi; et si quelques-unes des branches ont été retranchées, et que toi, Gentil, qui n'es-tais qu'un olivier sauvage, tu aies été enté parmi les branches qui sont demeurées sur l'olivier franc, en sorte que tu participes au suc découlé de sa racine, garde-toi de t'élever contre les branches naturelles. Que si tu t'élèves, songe que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que c'est la racine qui te porte. Tu diras peut-être : Les branches naturelles ont été coupées afin que je fusse enté en leur place. Il est vrai, l'incrédulité a causé ce retranchement, et c'est ta foi qui te soutient. Prends donc garde de ne t'enfler pas, mais demeure dans la crainte; car

1. Rom., XI, 17. — 2. Osee, III, 4, 5; Is., LIX, 20, 21; Zach., XI, 13, 16, 17; Rom., XI, 11, etc.

1. Is., VI, LI, LIII, LXV; Dan., IX; Matth., XIII; Joan., XII Act. XXVIII; Rom., XI. — 2. Rom., XI, 1, 2, etc. — 3. Idem.

» si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles,
 » tu dois craindre qu'il ne t'épargne encore
 » moins. »

Qui ne tremblerait en écoutant ces paroles de l'Apôtre? Pouvons-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de siècles terriblement sur les Juifs. puis-je saint Paul nous avertit de la part de Dieu que notre ingratitude nous peut attirer un semblable traitement? Mais écoutons la suite de ce grand mystère. L'Apôtre continue à parler aux Gentils convertis. « Considérez, leur » dit-il¹, la clémence et la sévérité de Dieu : sa » sévérité envers ceux qui sont déçus de sa grâce, » et sa clémence envers vous, si toutefois vous de- » meurez fermes en l'état où sa bonté vous a mis ; » autrement vous serez retranchés comme eux. » Que s'ils cessent d'être incrédules, ils seront en- » tés de nouveau, parce que Dieu (qui les a retran- » chés) est assez puissant pour les faire encore » reprendre. Car si vous avez été détachés de l'o- » livier sauvage où la nature vous avait fait naître, » pour être entés dans l'olivier franc contre l'ordre » naturel, combien plus facilement les branches » naturelles de l'olivier même seront-elles entées » sur leur propre tronc? » Ici l'Apôtre s'élève au- » dessus de tout ce qu'il vient de dire, et entrant dans les profondeurs des conseils de Dieu, il pour- » suit ainsi son discours² : « Je ne veux pas, mes » frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que » vous appreniez à ne présumer pas de vous-mêmes. » C'est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'a- » veuglement, afin que la multitude des Gentils » entrât cependant dans l'Eglise, et qu'ainsi tout » Israël fût sauvé, selon qu'il est écrit³ : Il sortira » de Sion un libérateur qui bannira l'impiété de » Jacob, et voici l'alliance que je ferai avec eux » lorsque j'aurai effacé leurs péchés. »

Ce passage d'Isaïe, que saint Paul eite ici selon les Septante, comme il avait accoutumé, à cause que leur version était connue par toute la terre, est encore plus fort dans l'original, et pris dans toute sa suite. Car le prophète y prédit avant toutes choses la conversion des Gentils par ces paroles : « Ceux d'Occident craindront le nom du Seigneur, » et ceux d'Orient verront sa gloire. » Ensuite, sous la figure d'un fleuve rapide poussé par un vent impétueux, Isaïe voit de loin les persécutions qui feront étroite l'Eglise. Enfin le Saint-Esprit lui apprend ce que deviendront les Juifs, et lui déclare « que le Sauveur viendra à Sion, et s'approchera » de ceux de Jacob, qui alors se convertiront de » leurs péchés; et voici, dit le Seigneur, l'alliance » que je ferai avec eux. Mon esprit qui est en toi, » ô prophète! et les paroles que j'ai mises en ta » bouche, demeureront éternellement non-seule- » ment dans ta bouche, mais encore dans la bou- » che de tes enfants, et des enfants de tes enfants, » maintenant et à jamais dit le Seigneur⁴. »

Il nous fait donc voir clairement qu'après la conversion des Gentils, le Sauveur que Sion avait méconnu, et que les enfants de Jacob avaient rejeté, se tournera vers eux, effacera leurs péchés, et leur rendra l'intelligence des prophéties qu'ils auront perdue durant un long temps pour passer

successivement et de main en main dans toute la postérité, et n'être plus oubliée jusques à la fin du monde, et autant de temps qu'il plaira à Dieu le faire durer après ce merveilleux événement.

Ainsi les Juifs reviendront un jour, et ils reviendront pour ne s'égarer jamais; mais ils ne reviendront qu'après que l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire tout l'univers, auront été remplis de la crainte et de la connaissance de Dieu.

Le Saint-Esprit fait voir à saint Paul que ce bienheureux retour des Juifs sera l'effet de l'amour que Dieu a eu pour leurs pères. C'est pourquoi il achève ainsi son raisonnement. *Quant à l'Evangile*, dit-il¹, que nous vous prêchons maintenant, les Juifs sont ennemis pour l'amour de vous : si Dieu les a réprouvés, ça été, ô Gentils! pour vous appeler; mais quant à l'élection par laquelle ils étaient choisis dès le temps de l'alliance jurée avec Abraham, « ils lui demeurent toujours » chers, à cause de leurs pères; car les dons et » la vocation de Dieu sont sans repentance. Et » comme vous ne croyiez point autrefois, et que » vous avez maintenant obtenu miséricorde à cause » de l'incrédulité des Juifs. » Dieu ayant voulu vous choisir pour les remplacer, « ainsi les Juifs » n'ont point cru que Dieu vous ait voulu faire » miséricorde, afin qu'un jour ils la reçoivent : » car Dieu a tout renfermé dans l'incrédulité, pour » faire miséricorde à tous, » et afin que tous eussent le besoin qu'ils ont de sa grâce. « Ô pro- » fondeur des trésors de la sagesse et de la science » de Dieu! que ses jugements sont incompréhén- » sibles, et que ses voies sont impénétrables! Car » qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est » entré dans ses conseils? Qui lui a donné le pre- » mier, pour en tirer récompense, puisque c'est » de lui, et par lui, et en lui, que sont toutes » choses? la gloire lui en soit rendue durant tous » les siècles. »

Voilà ce que dit saint Paul sur l'élection des Juifs, sur leur chute, sur leur retour, et enfin sur la conversion des Gentils, qui sont appelés pour tenir leur place, et pour les ramener à la fin des siècles à la bénédiction promise à leurs pères, c'est-à-dire au Christ qu'ils ont renié. Ce grand Apôtre nous fait voir la grâce qui passe de peuple en peuple, pour tenir tous les peuples dans la crainte de la perdre; et nous en montre la force invincible, en ce qu'après avoir converti les idolâtres, elle se réserve pour dernier ouvrage, de convaincre l'endurcissement et la perfidie judaïque.

Par ce profond conseil de Dieu les Juifs subsistent encore au milieu des nations, où ils sont dispersés et captifs; mais ils subsistent avec le caractère de leur réprobation, déçus visiblement par leur infidélité des promesses faites à leurs pères, bannis de la Terre promise, n'ayant même aucune terre à cultiver, esclaves partout où ils sont, sans honneur, sans liberté, sans aucune figure de peuple.

Ils sont tombés en cet état trente-huit ans après qu'ils ont eu crucifié Jésus-Christ, et après avoir employé à persécuter ses disciples, le temps qui leur avait été laissé pour se reconnaître. Mais pendant que l'ancien peuple est réprouvé pour son

1. Rom., XI, 28, etc.

1. Rom., 22 et seq. — 2. Idem, XI, 25 et seq. — 3. Is., LIX, 20, — 4. Idem, 20, 21.

infidélité, le nouveau peuple s'augmente tous les jours parmi les Gentils : l'alliance faite autrefois avec Abraham s'étend, selon la promesse, à tous les peuples du monde qui avaient oublié Dieu ; l'Eglise chrétienne appelle à lui tous les hommes, et tranquille durant plusieurs siècles, parmi des persécutions inouïes, elle leur montre à ne point attendre leur félicité sur la terre.

C'était là, Monseigneur, le plus digne fruit de la connaissance de Dieu, et l'effet de cette grande bénédiction que le monde devait attendre par Jésus-Christ. Elle allait se répandant tous les jours de famille en famille, et de peuple en peuple : les hommes ouvraient les yeux de plus en plus pour connaître l'aveuglement où l'idolâtrie les avait plongés ; et malgré toute la puissance romaine, on voyait les chrétiens sans révolte, sans faire aucun trouble, et seulement en souffrant toutes sortes d'inhumanités, changer la face du monde, et s'étendre par tout l'univers.

La promptitude inouïe avec laquelle se fit ce grand changement, est un miracle visible. Jésus-Christ avait prédit que son Evangile serait bientôt prêché par toute la terre : cette merveille devait arriver incontinent après sa mort, et il avait dit qu'après qu'on l'aurait élevé de terre, c'est-à-dire qu'on l'aurait attaché à la croix, il attirerait à lui toutes choses¹. Ses apôtres n'avaient pas encore achevé leur course, et saint Paul disait déjà aux Romains, que leur foi était annoncée dans tout le monde². Il disait aux Colossiens que l'Evangile était ouï de toute « créature qui était sous le ciel ; » qu'il était prêché, qu'il fructifiait, qu'il croissait par tout l'univers³. Une tradition constante nous apprend que saint Thomas le porta aux Indes⁴, et les autres en d'autres pays éloignés. Mais on n'a pas besoin des histoires pour confirmer cette vérité : l'effet parle ; et on voit assez avec combien de raison saint Paul applique aux apôtres ce passage du Psalmiste⁵ : « Leur voix s'est fait entendre » par toute la terre, et leur parole a été portée jus- » qu'aux extrémités du monde. » Sous leurs disciples, il n'y avait presque plus de pays si reculé et si inconnu où l'Evangile n'eût pénétré. Cent ans après Jésus-Christ, saint Justin comptait déjà parmi les fidèles beaucoup de nations sauvages, et jusqu'à ces peuples vagabonds qui erraient de çà et de là sur des chariots sans avoir de demeure fixe⁶. Ce n'était point une vaine exagération, c'était un fait constant et notoire, qu'il avançait en présence des empereurs, et à la face de tout l'univers. Saint Irénée vient un peu après, et on voit croître le dénombrement qui se faisait des Eglises. Leur con corde était admirable : ce qu'on croyait dans les Gaules, dans les Espagnes, dans la Germanie, on le croyait dans l'Egypte et dans l'Orient ; et comme « il n'y avait qu'un même soleil dans tout l'univers », on voyait dans toute l'Eglise, depuis une » extrémité du monde à l'autre, la même lumière » de la vérité⁷. »

Si peu qu'on avance, on est étonné des progrès qu'on voit. Au milieu du troisième siècle, Tertul-

lien et Origène font voir dans l'Eglise des peuples entiers qu'un peu devant on n'y mettait pas¹. Ceux qu'Origène exceptait, qui étaient les plus éloignés du monde connu, y sont mis un peu après par Arnobe². Que pouvait avoir vu le monde pour se rendre si promptement à Jésus-Christ? S'il a vu des miracles, Dieu s'est mêlé visiblement dans cet ouvrage : et s'il se pouvait faire qu'il n'en eût pas vu, ne serait-ce pas un nouveau miracle, plus grand et plus incroyable que ceux qu'on ne veut pas croire, d'avoir converti le monde sans miracle, d'avoir fait entrer tant d'ignorants dans des mystères si hauts, d'avoir inspiré à tant de savants une humble soumission, et d'avoir persuadé tant de choses incroyables à des incrédules³?

Mais le miracle des miracles, si je puis parler de la sorte, c'est qu'avec la foi des mystères les vertus les plus éminentes et les pratiques les plus pénibles se sont répandues sur toute la terre. Les disciples de Jésus-Christ l'ont suivi dans les voies les plus difficiles. Souffrir tout pour la vérité, a été parmi ses enfants un exercice ordinaire ; et pour imiter leur Sauveur ils ont couru aux tourments avec plus d'ardeur que les autres n'ont fait aux délices. On ne peut compter les exemples ni des riches qui se sont appauvris pour aider les pauvres, ni des pauvres qui ont préféré la pauvreté aux richesses, ni des vierges qui ont imité sur la terre la vie des anges, ni des pasteurs charitables qui se sont faits tout à tous, toujours prêts à donner à leur troupeau, non-seulement leurs veilles et leurs travaux, mais encore leurs propres vies. Que dirai-je de la pénitence et de la mortification ? Les juges n'exercent pas plus sévèrement la justice sur les criminels, que les pécheurs pénitents l'ont exercée sur eux-mêmes. Bien plus, les innocents ont puni en eux avec une rigueur incroyable cette pente prodigieuse que nous avons au péché. La vie de saint Jean-Baptiste, qui parut si surprenante aux Juifs, est devenue commune parmi les fidèles ; les déserts ont été peuplés de ses imitateurs ; et il y a eu tant de solitaires, que des solitaires plus parfaits ont été contraints de chercher des solitudes plus profondes : tant on a fui le monde, tant la vie contemplative a été goûtée.

Tels étaient les fruits précieux que devait produire l'Evangile. L'Eglise n'est pas moins riche en exemples qu'en préceptes, et sa doctrine a paru sainte, en produisant une infinité de saints. Dieu, qui sait que les plus fortes vertus naissent parmi les souffrances, l'a fondée par le martyr, et l'a tenue durant trois cents ans dans cet état, sans qu'elle eût un seul moment pour se reposer. Après qu'il eût fait voir, par une si longue expérience, qu'il n'avait pas besoin du secours humain ni des puissances de la terre pour établir son Eglise, il y appela enfin les empereurs, et fit du grand Constantin un protecteur déclaré du christianisme. Depuis ce temps, les rois ont accouru de toutes parts à l'Eglise ; et tout ce qui était écrit dans les prophéties, touchant sa gloire future, s'est accompli aux yeux de toute la terre.

Que si elle a été invincible contre les efforts du

1. *Joan.*, viii, 28 ; xii, 32. — 2. *Rom.*, i, 8. — 3. *Col.*, i, 5, 6, 23. — 4. *Greg. Naz.*, *Orat.* xxv, nunc xxxiii, n. 11, l. i, p. 611. — 5. *Ps.* xviii, 5 ; *Rom.*, x, 18. — 6. *Just.*, *Apol.*, ii, nunc i, n. 53, p. 74, 75 ; et *Dial. cum Tryph.*, n. 117, p. 211. — 7. *Iren.*, *adv. Hæc.*, l. i, c. 2, 3, nunc 40, p. 48 et seq.

1. *Tertul.*, *adv. Jud.*, c. 7, *Apolog.*, cap. 37 ; *Orig.*, *Tr.* xxviii, in *Math.*, tom. III, p. 858, ed. Ben. ; *Hom.* iv, in *Ezech.*, idem, p. 370. — 2. *Arnob.*, *adv. Gent.*, lib. II. — 3. *Aug.*, *de Civit. Dei*, l. XXI, c. vii ; l. xxii, c. v.

dehors, elle ne l'est pas moins contre les divisions intestines. Ces hérésies, tant prédites par Jésus-Christ et par ses apôtres, sont arrivées, et la foi persécutée par les empereurs, souffrait en même temps des hérétiques une persécution plus dange-reuse. Mais cette persécution n'a jamais été plus violente que dans le temps où l'on vit cesser celle des païens. L'enfer fit alors ses plus grands efforts pour détruire par elle-même cette Eglise que les attaques de ses ennemis déclarés avaient affermie. A peine commençait-elle à respirer par la paix que lui donna Constantin; et voilà qu'Arius, ce malheureux prêtre, lui suscite de plus grands troubles qu'elle n'en avait jamais soufferts. Constance, fils de Constantin, séduit par les ariens dont il autorise le dogme, tourmente les catholiques par toute la terre : nouveau persécuteur du christianisme, et d'autant plus redoutable, que sous le nom de Jésus-Christ il fait la guerre à Jésus-Christ même. Pour comble de malheurs, l'Eglise ainsi divisée tombe entre les mains de Julien l'Apostat, qui met tout en œuvre pour détruire le christianisme, et n'en trouve point de meilleur moyen que de fomentier les factions dont il était déchiré. Après lui vient un Valens, autant attaché aux ariens que Constance, mais plus violent. D'autres empereurs protègent d'autres hérésies avec une pareille fureur. L'Eglise apprend, par tant d'expériences, qu'elle n'a pas moins à souffrir, sous les empereurs chrétiens, qu'elle avait souffert, sous les empereurs infidèles; et qu'elle doit verser du sang pour défendre, non-seulement tout le corps de sa doctrine, mais encore chaque article particulier. En effet, il n'y en a aucun qu'elle n'ait vu attaqué par ses enfants. Mille sectes et mille hérésies sorties de son sein se sont élevées contre elle. Mais si elle les a vues s'élever, selon les prédictions de Jésus-Christ, elle les a vues tomber toutes, selon ses promesses, quoique souvent soutenues par les empereurs et par les rois. Ses véritables enfants ont été, comme dit saint Paul, reconnus par cette épreuve; la vérité n'a fait que se fortifier quand elle a été contestée, et l'Eglise est demeurée inébranlable.

CHAPITRE XXI.

Réflexions particulières sur le châtimeut des Juifs, et sur les prédictions de Jésus-Christ qui l'avaient marqué.

PENDANT que j'ai travaillé à vous faire voir sans interruption la suite des conseils de Dieu, dans la perpétuité de son peuple, j'ai passé rapidement sur beaucoup de faits qui méritent des réflexions profondes. Qu'il me soit permis d'y revenir, pour ne vous laisser pas perdre de si grandes choses.

Et premièrement, Monseigneur, je vous prie de considérer avec une attention plus particulière la chute des Juifs, dont toutes les circonstances rendent témoignage à l'Evangile. Ces circonstances nous sont expliquées par des auteurs infidèles, par des Juifs, et par des païens qui, sans entendre la suite des conseils de Dieu, nous ont raconté les faits importants par lesquels il lui a plu de la déclarer.

Nous avons Josèphe, auteur juif, historien très-fidèle, et très-instruit des affaires de sa nation,

dont aussi il a illustré les antiquités par un ouvrage admirable. Il a écrit la dernière guerre, où elle a péri, après avoir été présent à tout, et y avoir lui-même servi son pays avec un commandement considérable.

Les Juifs nous fournissent encore d'autres auteurs très-anciens, dont vous verrez les témoignages. Ils ont d'anciens commentaires sur les livres de l'Ecriture, et entre autres les Paraphrases chaldaïques qu'ils impriment avec leurs Bibles. Ils ont leur livre qu'ils nomment Talmud, c'est-à-dire doctrine qu'ils ne respectent pas moins que l'Ecriture elle-même. C'est un ramas des traités et des sentences de leurs anciens maîtres; et encore que les parties dont ce grand ouvrage est composé ne soient pas toutes de la même antiquité, les derniers auteurs qui y sont cités ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise. Là, parmi une infinité de fables impertinentes, qu'on voit commencer pour la plupart après les temps de Notre Seigneur, on trouve de beaux restes des anciennes traditions du peuple juif, et des preuves pour le convaincre.

Et d'abord, il est certain, de l'aveu des Juifs, que la vengeance divine ne s'est jamais plus terriblement ni plus manifestement déclarée, qu'elle fit dans leur dernière désolation.

C'est une tradition constante, attestée dans leur Talmud, et confirmée par tous leurs rabbins, que quarante ans avant la ruine de Jérusalem, ce qui revient à peu près au temps de la mort de Jésus-Christ, on ne cessait de voir dans le temple des choses étranges. Tous les jours il y paraissait de nouveaux prodiges, de sorte qu'un fameux rabbin s'écria un jour : « O temple! ô temple! qu'est-ce » qui t'émeut, et pourquoi te fais-tu peur à toi-même¹? »

Qu'y a-t-il de plus marqué que ce bruit allégué qui fut ouï par les prêtres dans le sanctuaire le jour de la Pentecôte, et cette voix manifeste qui sortit du fond de ce lien sacré : « Sortons d'ici, » sortons d'ici? » Les saints anges protecteurs du temple déclarèrent hautement qu'ils l'abandonnaient, parce que Dieu, qui y avait établi sa demeure durant tant de siècles l'avait réprouvé.

Josèphe et Tacite même ont raconté ce prodige². Il ne fut aperçu que de ses prêtres. Mais voici un autre prodige qui a éclaté aux yeux de tout le peuple; et jamais aucun autre peuple n'avait rien vu de semblable. « Quatre ans devant la guerre » déclarée, un paysan, dit Josèphe³, se mit à » crier : Une voix est sortie du côté de l'Orient, » une voix est sortie du côté de l'Occident, une » voix est sortie du côté des quatre vents : voix » contre Jérusalem et contre le temple; voix con- » tre les nouveaux mariés et les nouvelles mariées; » voix contre tout le peuple. » Depuis ce temps ni jour ni nuit il ne cessa de crier : « Malheur, mal- » heur à Jérusalem! » Il redoublait ses cris les jours de fête. Aucune autre parole ne sortit jamais de sa bouche : ceux qui le plaignaient, ceux qui le maudissaient, ceux qui lui donnaient ses nécessités, n'entendirent jamais de lui que cette terrible

1. R. Johanan fils de Zacai, Tr. de fest. Expiat. — 2. Joseph., de Bello Jud., l. VII, c. 12; al. l. VI, c. 5; Tacit., Hist., l. V, c. 13. — 3. De Bello Jud., ubi sup.

parole : « Malheur à Jérusalem ! » Il fut pris , interrogé , et condamné au fouet par les magistrats : à chaque demande et à chaque coup , il répondait , sans jamais se plaindre : « Malheur à Jérusalem ! » Renvoyé comme un insensé , il courait tout le pays en répétant sans cesse sa triste prédiction. Il continua durant sept ans à crier de cette sorte , sans se relâcher , et sans que sa voix s'affaiblît. Au temps du dernier siège de Jérusalem , il se renferma dans la ville , tournant infatigablement autour des murailles , et criant de toute sa force : « Malheur au temple , malheur à la ville , malheur à tout le peuple ! » A la fin il ajouta : « Malheur à moi-même ! » et en même temps il fut emporté d'un coup de pierre lancé par une machine.

Ne dirait-on pas , Monseigneur , que la vengeance divine s'était comme rendue visible en cet homme , qui ne subsistait que pour prononcer ses arrêts ; qu'elle l'avait rempli de sa force , afin qu'il pût égaler les malheurs du peuple par ses cris ; et qu'enfin il devait périr par un effet de cette vengeance qu'il avait si longtemps annoncée , afin de la rendre si sensible et plus présente , quand il en serait non-seulement le prophète et le témoin , mais encore la victime ?

Ce prophète des malheurs de Jérusalem s'appela Jésus. Il semblait que le nom de Jésus , nom de salut et de paix , devait tourner aux Juifs , qui le méprisaient en la personne de notre Sauveur , à un funeste présage ; et que ces ingrats ayant rejeté un Jésus qui leur annonçait la grâce , la miséricorde et la vie , Dieu leur envoyait un autre Jésus qui n'avait à leur annoncer que des maux irrémédiables , et l'inévitable décret de leur ruine prochaine.

Pénétrons plus avant dans les jugements de Dieu , sous la conduite de ses Ecritures. Jérusalem et son temple ont été deux fois détruits , l'une par Nabuchodonosor , l'autre par Tite. Mais en chaëun de ces deux temps , la justice de Dieu s'est déclarée par les mêmes voies , quoique plus à découvert dans le dernier.

Pour mieux entendre cet ordre des conseils de Dieu , posons avant toutes choses cette vérité si souvent établie dans les saintes Lettres : que l'un des plus terribles effets de la vengeance divine , est lorsqu'en punition de nos péchés précédents , elle nous livre à notre sens réprouvé , en sorte que nous sommes sourds à tous les sages avertissements , aveugles aux voies de salut qui nous sont montrées , prompts à croire tout ce qui nous perd pourvu qu'il nous flatte , et hardis à tout entreprendre , sans jamais mesurer nos forces avec celles des ennemis que nous irritons.

Ainsi périrent la première fois , sous la main de Nabuchodonosor , roi de Babylone , Jérusalem et ses princes. Faibles et toujours battus par ce roi victorieux , ils avaient souvent éprouvé qu'ils ne faisaient contre lui que de vains efforts¹ , et avaient été obligés à lui jurer fidélité. Le prophète Jérémie leur déclarait , de la part de Dieu , que Dieu même les avait livrés à ce prince , et qu'il n'y avait de salut pour eux qu'à subir le joug. Il disait à Sédécias , roi de Judée , et à tout son peuple² : « Soumettez-vous à Nabuchodonosor , roi de Babylone , » afin que vous viviez , car pourquoi voulez-vous

» périr , et faire de cette ville une solitude ? » Ils ne crurent point à sa parole. Pendant que Nabuchodonosor les tenait étroitement enfermés par les prodigieux travaux dont il avait entouré leur ville , ils se laissaient enchanter par leurs faux prophètes , qui leur remplissaient l'esprit de victoires imaginaires , et leur disaient au nom de Dieu , quoique Dieu ne les eût point envoyés : « J'ai brisé » le joug du roi de Babylone : vous n'avez plus » que deux ans à porter ce joug ; et après vous » verrez ce prince contraint à vous rendre les vais- » seaux sacrés qu'il a enlevés du temple³. » Le peuple , séduit par ces promesses , souffrait la faim et la soif et les plus dures extrémités ; et fit tant par son audace insensée , qu'il n'y eut plus pour lui de miséricorde. La ville fut renversée , le temple fut brûlé , tout fut perdu⁴.

A ces marques , les Juifs commurent que la main de Dieu était sur eux. Mais , afin que la vengeance divine leur fût aussi manifeste dans la dernière ruine de Jérusalem , qu'elle avait été dans la première , on a vu , dans l'une et dans l'autre , la même séduction , la même témérité , et le même endurcissement.

Quoique leur rébellion eût attiré sur eux les armes romaines , et qu'ils secouassent témérairement un joug sous lequel tout l'univers avait ployé , Tite ne voulait pas les perdre : au contraire , il leur fit souvent offrir le pardon , non-seulement au commencement de la guerre , mais encore lorsqu'ils ne pouvaient plus échapper de ses mains. Il avait déjà élevé autour de Jérusalem une longue et vaste muraille , munie de tours et de redoutes aussi fortes que la ville même , quand il leur envoya Josèphe leur concitoyen , un de leurs capitaines , un de leurs prêtres , qui avait été pris dans cette guerre en dédendant son pays. Que ne leur dit-il pas pour les émouvoir ? Par combien de fortes raisons les invita-t-il à rentrer dans l'obéissance ? Il leur fit voir le ciel et la terre conjurés contre eux , leur perte inévitable dans la résistance , et tout ensemble leur salut dans la clémence de Tite. « Sauvez , leur disait-il⁵ , la Cité sainte ; sauvez- » vous vous-mêmes ; sauvez ce temple , la merveille » de l'univers , que les Romains respectent , et que » Tite ne voit périr qu'à regret. » Mais le moyen de sauver des gens si obstinés à se perdre ? Séduits par leurs faux prophètes , ils n'écoutaient pas ces sages discours. Ils étaient réduits à l'extrémité : la faim en tuait plus que la guerre , et les mères mangeaient leurs enfants. Tite , touché de leurs maux , prenait ses dieux à témoin qu'il n'était pas cause de leur perte. Durant ces malheurs , ils ajoutaient foi aux fausses prédictions qui leur promettaient l'empire de l'univers. Bien plus , la ville était prise , le feu y était déjà de tous côtés , et ces insensés croyaient encore les faux prophètes qui les assuraient que le jour de salut était venu⁶ , afin qu'ils résistassent toujours , et qu'il n'y eût plus pour eux de miséricorde. En effet , tout fut massacré , la ville fut renversée de fond en comble , et à la réserve de quelques restes de tours que Tite laissa pour servir de monument à la postérité , il n'y demeura pas pierre sur pierre.

1. *Jer.*, xxviii, 2, 3. — 2. *1^{re} Reg.*, xxv. — 3. *Joseph.*, de *Bello Jud.*, l. VII, c. 4, al. 1. VI, c. 2. — 4. *Idem.*, c. 11, al. 5.

1. *1^{re} Par.*, xxxvi, 13. — 2. *Jer.*, xxvii, 12, 17.

Vous voyez donc éclater sur Jérusalem la même vengeance qui avait autrefois paru sous Sédécias. Tite n'est pas moins envoyé de Dieu que Nabuchodonosor : les Juifs périssent de la même sorte. On voit dans Jérusalem la même rébellion, la même famine, les mêmes extrémités, les mêmes voies de salut ouvertes, la même séduction, le même endurcissement, la même chute; et afin que tout soit semblable, le second temple est brûlé sous Tite, le même mois et le même jour que l'avait été le premier sous Nabuchodonosor¹ : il fallait que tout fût marqué, et que le peuple ne pût douter de la vengeance divine.

Il y a pourtant, entre ces deux chutes de Jérusalem et des Juifs, de mémorables différences, mais qui toutes vont à faire voir dans la dernière une justice plus rigoureuse et plus déclarée. Nabuchodonosor fit mettre le feu dans le temple : Tite n'oublia rien pour le sauver, quoique ses conseillers lui représentassent que tant qu'il subsisterait, les Juifs, qui y attachaient leur destinée, ne cesseraient jamais d'être rebelles. Mais le jour fatal était venu; c'était le dixième d'août; qui avait déjà vu brûler le temple de Salomon². Malgré les défenses de Tite prononcées devant les Romains et devant les Juifs, et malgré l'inclination naturelle des soldats qui devait les porter plutôt à piller qu'à consumer tant de richesses, un soldat, poussé, dit Joseph³, par une inspiration divine, se fait lever par ses compagnons à une fenêtre, et met le feu dans ce temple auguste. Tite accourt, Tite commande qu'on se hâte d'éteindre la flamme naissante. Elle prend partout en un instant, et cet admirable édifice est réduit en cendres.

Que si l'endurcissement des Juifs sous Sédécias était l'effet le plus terrible et la marque la plus assurée de la vengeance divine, que dirons-nous de l'avengement qui a paru du temps de Tite? Dans la première ruine de Jérusalem, les Juifs s'entendaient du moins entre eux; dans la dernière, Jérusalem assiégée par les Romains était déchirée par trois factions ennemies⁴. Si la haine qu'elles avaient toutes pour les Romains allait jusqu'à la fureur, elles n'étaient pas moins acharnées les unes contre les autres : les combats du dehors coûtaient moins de sang aux Juifs que ceux du dedans. Un moment après les assauts soutenus contre l'étranger, les citoyens recommençaient leur guerre intestine; la violence et le brigandage régnaient partout dans la ville. Elle périssait, elle n'était plus qu'un grand champ couvert de corps morts, et cependant les chefs des factions y combattaient pour l'empire. N'était-ce pas une image de l'enfer, où les damnés ne se haïssent pas moins les uns les autres qu'ils haïssent les démons qui sont leurs ennemis communs, et où tout est plein d'orgueil, de confusion et de rage?

Confessons donc, Monseigneur, que la justice que Dieu fit aux Juifs par Nabuchodonosor n'était qu'une ombre de celle dont Tite fut le ministre. Quelle ville a jamais vu périr onze cent mille hommes en sept mois de temps et dans un siège? C'est ce que virent les Juifs au dernier siège de Jérusalem. Les Chaldéens ne leur avaient rien fait

souffrir de semblable. Sous les Chaldéens, leur captivité ne dura que soixante et dix ans : il y a seize cents ans qu'ils sont esclaves par tout l'univers, et ils ne trouvent encore aucun adoucissement à leur esclavage.

Il ne faut plus s'étonner si Tite victorieux, après la prise de Jérusalem, ne voulait pas recevoir les congratulations des peuples voisins, ni les couronnes qu'ils lui envoyaient pour honorer sa victoire. Tant de mémorables circonstances, la colère de Dieu si marquée, et sa main qu'il voyait encore si présente, le tenaient dans un profond étonnement; et c'est ce qui lui fit dire ce que vous avez ouï, qu'il n'était pas le vainqueur, qu'il n'était qu'un faible instrument de la vengeance divine.

Il n'en savait pas tout le secret : l'heure n'était pas encore venue où les empereurs devaient reconnaître Jésus-Christ. C'était le temps des humiliations et des persécutions de l'Eglise. C'est pourquoi Tite, assez éclairé pour connaître que la Judée périssait par un effet manifeste de la justice de Dieu, ne connut pas quel crime Dieu avait voulu punir si terriblement. C'était le plus grand de tous les crimes; crime jusqu'alors inouï, c'est-à-dire le déicide, qui aussi a donné lieu à une vengeance dont le monde n'avait vu encore aucun exemple.

Mais si nous ouvrons un peu les yeux, et si nous considérons la suite des choses, ni ce crime des Juifs, ni son bâtiment, ne pourront nous être cachés.

Souvenons-nous seulement de ce que Jésus-Christ leur avait prédit. Il avait prédit la ruine entière de Jérusalem et du temple. « Il n'y restera pas, dit-il¹, pierre sur pierre. » Il avait prédit la manière dont cette ville ingrate serait assiégée, et cette effroyable circonvallation qui la devait environner; il avait prédit cette faim horrible qui devait tourmenter ses citoyens; et n'avait pas oublié les faux prophètes par lesquels ils devaient être séduits. Il avait averti les Juifs que le temps de leur malheur était proche : il avait donné les signes certains qui devaient en marquer l'heure précise; il leur avait expliqué la longue suite de crimes qui devait leur attirer un tel châtement : en un mot, il avait fait toute l'histoire du siège et de la désolation de Jérusalem.

Et remarquez, Monseigneur, qu'il leur fit ces prédictions vers le temps de la passion, afin qu'ils connussent mieux la cause de tous leurs maux. Sa passion approchait quand il leur dit² : « La Sa-
» gesse divine vous a envoyé des prophètes, des
» sages et des docteurs; vous en tuerez les uns,
» vous en crucifierez les autres; vous les flagelle-
» rez dans vos synagogues; vous les persécuterez
» de ville en ville; afin que tout le sang innocent
» qui a été répandu sur la terre retombe sur vous,
» jusques au sang de Zacharie, fils de Barachie,
» que vous avez massacré entre le temple et l'au-
» tel. Je vous dis en vérité, toutes ces choses
» viendront sur la race qui est à présent. Jérusa-
» lem, Jérusalem, qui tués les prophètes et qui
» lapides ceux qui te sont envoyés, combien de
» fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme

1. Joseph., de Bello Jud., lib. VII, c. 9, 10; lib. VI, al. IV. — 2. Idem. — 3. Ibid. — 4. Ibid., lib. VI, VII.

1. Matth., XXIV, 1, 2; Marc., XIII, 1, 2; Luc., XXI, 5, 6. — 2. Matth., XXIII, 34, etc.

» une poule rassemble ses petits sous ses ailes : et
 » tu ne l'as pas voulu ! Le temps approche que
 » vos maisons demeureront désertes. »

Voilà l'histoire des Juifs. Ils ont persécuté leur Messie, et en sa personne et en celle des siens ; ils ont remué tout l'univers contre ses disciples, et ne les ont laissés en repos dans aucune ville ; ils ont armé les Romains et les empereurs contre l'Eglise naissante ; ils ont lapidé saint Etienne, tué les deux Jacques, que leur sainteté rendait vénérables même parmi eux, immolé saint Pierre et saint Paul par l'épée et par les mains des Gentils. Il faut qu'ils périssent. Tant de sang mêlé à celui des prophètes qu'ils ont massacrés, crie vengeance devant Dieu : « Leurs maisons et leur ville va être déserte ; » leur désolation ne sera pas moindre que leur crime. Jésus-Christ les en avertit ; le temps est proche : « Toutes ces choses viendront sur la race qui est à présent ; » et encore : « Cette génération ne passera pas sans que ces choses arrivent ¹, » c'est-à-dire que les hommes qui vivaient alors en devaient être les témoins.

Mais écoutons la suite des prédictions de notre Sauveur. Comme il faisait son entrée dans Jérusalem quelques jours avant sa mort, touché des maux que cette mort devait attirer à cette malheureuse ville, il la regarde en pleurant. « Ha ! » dit-il ², ville infortunée, si tu connaissais, du moins en ce jour qui t'est encore donné » pour te repentir, « ce qui te pourrait apporter la paix ! » mais maintenant tout ceci est caché à tes yeux. » Viendra le temps que tes ennemis t'environneront de tranchées, et t'enfermeront et te serrent de toutes parts, et te détruiront entièrement toi et tes enfants, et ne laisseront en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée. »

C'était marquer assez clairement et la manière du siège et les derniers effets de la vengeance. Mais il ne fallait pas que Jésus allât au supplice sans dénoncer à Jérusalem combien elle serait un jour punie de l'indigne traitement qu'elle lui faisait. Comme il allait au Calvaire portant sa croix sur ses épaules, « il était suivi d'une grande multitude de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine, et qui déploraient sa mort ³. » Il s'arrêta, se tourna vers elles, et leur dit ces mots ⁴ : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants ; car le temps s'approche auquel on dira : Heureuses les stériles ! heureuses les entrailles qui n'ont point porté d'enfants, et les mamelles qui n'en ont point nourri ! Ils commenceront alors à dire aux montagnes : Tombez sur nous ; et aux collines : Couvrez-nous. Car si le bois vert est ainsi traité, que sera-ce du bois sec ? » si l'innocent, si le juste souffre un si rigoureux supplice, que doivent attendre les coupables ?

Jérémie a-t-il jamais plus amèrement déploré la perte des Juifs ? Quelles paroles plus fortes pouvait employer le Sauveur pour leur faire entendre leurs malheurs et leur désespoir, et cette horrible famine funeste aux enfants, funeste aux mères qui voyaient sécher leurs mamelles, qui n'avaient plus que des

larmes à donner à leurs enfants, et qui mangèrent le fruit de leurs entrailles ?

CHAPITRE XXII.

Deux mémorables prédictions de Notre Seigneur sont expliquées, et leur accomplissement est justifié par l'histoire.

TELLES sont les prédictions qu'il a faites à tout le peuple. Celles qu'il fit en particulier à ses disciples méritent encore plus d'attention. Elles sont comprises dans ce long et admirable discours où il joint ensemble la ruine de Jérusalem avec celle de l'univers ¹. Cette liaison n'est pas sans mystère, et en voici le dessein.

Jérusalem, cité bienheureuse que le Seigneur avait choisie, tant qu'elle demeura dans l'alliance et dans la foi des promesses, fut la figure de l'Eglise, et la figure du ciel où Dieu se fait voir à ses enfants. C'est pourquoi nous voyons souvent les prophètes joindre, dans la suite du même discours, ce qui regarde Jérusalem à ce qui regarde l'Eglise et à ce qui regarde la gloire céleste : c'est un des secrets des prophéties, et une des clefs qui ouvrent l'intelligence. Mais Jérusalem réprouvée, et ingrate envers son Sauveur, devait être l'image de l'enfer ; ses perfides citoyens devaient représenter les damnés ; et le jugement terrible que Jésus-Christ devait exercer sur eux était la figure de celui qu'il exercera sur tout l'univers, lorsqu'il viendra à la fin des siècles, en sa majesté, juger les vivants et les morts. C'est une coutume de l'Ecriture, et un des moyens dont elle se sert pour imprimer les mystères dans les esprits, de mêler pour notre instruction la figure à la vérité. Ainsi Notre Seigneur a mêlé l'histoire de Jérusalem désolée avec celle de la fin des siècles ; et c'est ce qui paraît dans tout le discours dont nous parlons.

Ne croyons pas toutefois que ces choses soient tellement confondues, que nous ne puissions discerner ce qui appartient à l'une et à l'autre. Jésus-Christ les a distinguées par des caractères certains, que je pourrais aisément marquer, s'il en était question. Mais il me suffit de vous faire entendre ce qui regarde la désolation de Jérusalem et des Juifs.

Les apôtres (c'était encore au temps de la passion), assemblés autour de leur Maître, lui montraient le temple et les bâtiments d'alentour ; ils en admiraient les pierres, l'ordonnance, la beauté, la solidité ; et il leur dit ² : « Voyez-vous ces grands bâtiments ? il n'y restera pas pierre sur pierre. » Etonnés de cette parole, ils lui demandent le temps d'un événement si terrible ; et lui, qui ne voulait pas qu'ils fussent surpris dans Jérusalem lorsqu'elle serait saccagée (car il voulait qu'il y eût dans le sac de cette ville une image de la dernière séparation des bons et des mauvais), commença à leur raconter tous les malheurs comme ils devaient arriver l'un après l'autre.

Premièrement, il leur marque « des pestes, des famines, et des tremblements de terre ³ ; » et les histoires font foi, que jamais ces choses n'avaient été plus fréquentes ni plus remarquables qu'elles le

1. *Matth.*, xxiii, 36 ; *xxiv*, 34 ; *Marc.*, xiii, 29 ; *Luc.*, xxi, 32. — 2. *Luc.*, xix, 41. — 3. *Idem*, xxiii, 27. — 4. *Ibid.*, 28 et seq.

1. *Matth.*, xxiv, 1, 2. *Marc.*, xiii, 1. *Luc.*, xxi, 1. — 2. *Matth.*, xxiv, 1, 2 ; *Marc.*, xiii, 4, 2 ; *Luc.*, xxi, 5, 6. — 3. *Matth.*, xxiv, 7 ; *Marc.*, xiii, 8 ; *Luc.*, xxi, 11.

furent durant ces temps. Il ajoute qu'il y aurait par tout l'univers « des troubles, des bruits de guerre, » des guerres sanglantes; que toutes les nations se soulevaient les unes contre les autres¹, » et qu'on verrait toute la terre dans l'agitation. Pouvait-il mieux nous représenter les dernières années de Néron, lorsque tout l'empire romain, c'est-à-dire tout l'univers, si paisible depuis la victoire d'Auguste et sous la puissance des empereurs, commença à s'ébranler, et qu'on vit les Gaules, les Espagnes, tous les royaumes dont l'empire était composé, s'élever presque en même temps contre Néron et les uns contre les autres, les cohortes prétoriennes, les armées de Syrie, de Germanie, et toutes les autres qui étaient répandues en Orient et en Occident s'entrechoquer, et traverser, sous la conduite de leurs empereurs, d'une extrémité du monde à l'autre, pour décider leur querelle par de sanglantes batailles? Voilà de grands maux, dit le Fils de Dieu²; « mais ce ne sera pas encore la fin. » Les Juifs souffriront comme les autres dans cette commotion universelle du monde; mais il leur viendra bientôt après des maux plus particuliers, « et ce » ne sera ici que le commencement de leurs douleurs³.

Il ajoute que son Eglise, toujours affligée depuis son premier établissement, verrait la persécution s'allumer contre elle plus violente que jamais durant ces temps³. Vous avez vu que Néron, dans ses dernières années, entreprit la perte des chrétiens, et fit mourir saint Pierre et saint Paul. Cette persécution, excitée par les jalousies et les violences des Juifs, avançait leur perte; mais elle n'en marquait pas encore le terme précis.

La venue des faux christes et des faux prophètes semblait être un plus prochain acheminement à la dernière ruine: car la destinée ordinaire de ceux qui refusent de prêter l'oreille à la vérité est d'être entraînés à leur perte par des prophètes trompeurs. Jésus-Christ ne cache pas à ses apôtres que ce malheur arriverait aux Juifs. « Il s'élèvera, dit-il⁴, » un grand nombre de faux prophètes qui séduiront beaucoup de monde. » Et encore: « Donnez-vous de garde des faux christes et des faux prophètes. »

Qu'on ne dise pas que c'était une chose aisée à deviner à qui connaissait l'humeur de la nation: car, au contraire, je vous ai fait voir que les Juifs, rebutés de ces séducteurs qui avaient si souvent causé leur ruine, et surtout dans le temps de Sédécias, s'en étaient tellement désabusés, qu'ils cessèrent de les écouter. Plus de cinq cents ans se passèrent sans qu'il parût aucun faux prophète en Israël. Mais l'enfer, qui les inspire, se réveilla à la venue de Jésus-Christ; et Dieu, qui tient en bride autant qu'il lui plaît les esprits trompeurs, leur lâcha la main, afin d'envoyer dans le même temps ce supplice aux Juifs, et cette épreuve à ses fidèles. Jamais il ne parut tant de faux prophètes que dans les temps qui suivirent la mort de Notre Seigneur. Surtout vers le temps de la guerre ju-

daïque, et sous le règne de Néron qui la commença, Josèphe nous fait voir une infinité de ces imposteurs¹ qui attirèrent le peuple au désert par de vains prestiges et des secrets de magie, leur promettant une prompte et miraculeuse délivrance. C'est aussi pour cette raison que le désert est marqué dans les prédictions de Notre Seigneur² comme un des lieux où seraient cachés ces faux libérateurs, que vous avez vus à la fin entraîner le peuple dans sa dernière ruine. Vous pouvez croire que le nom du Christ, sans lequel il n'y avait point de délivrance parfaite pour les Juifs, était mêlé dans ces promesses imaginaires; et vous verrez dans la suite de quoi vous en convaincrez.

La Judée ne fut pas la seule province exposée à ces illusions. Elles furent communes dans tout l'empire. Il n'y a aucun temps où toutes les histoires nous fassent paraître un plus grand nombre de ces imposteurs qui se vantent de prédire l'avenir, et trompent les peuples par leurs prestiges. Un Simon le magicien, un Elymas, un Apollonius Tyaneus, un nombre infini d'autres enchanteurs, marqués dans les histoires saintes et profanes, s'élevèrent durant ce siècle, où l'enfer semblait faire ses derniers efforts pour soutenir son empire ébranlé. C'est pourquoi Jésus-Christ remarque en ce temps, principalement parmi les Juifs, ce nombre prodigieux de faux prophètes. Qui considérera de près ses paroles, verra qu'ils devaient se multiplier devant et après la ruine de Jérusalem, mais vers ces temps, et que ce serait alors que la séduction, fortifiée par de faux miracles et par de fausses doctrines, serait tout ensemble si subtile et si puissante, que « les élus mêmes, s'il était possible, y seraient trompés³.

Je ne dis pas qu'à la fin des siècles, il ne doive encore arriver quelque chose de semblable et de plus dangereux, puisque même nous venons de voir que ce qui se passe dans Jérusalem, est la figure manifeste de ces derniers temps; mais il est certain que Jésus-Christ nous a donné cette séduction comme un des effets sensibles de la colère de Dieu sur les Juifs, et comme un des signes de leur perte. L'événement a justifié sa prophétie: tout est ici attesté par des témoignages irréprochables. Nous lisons la prédiction de leurs erreurs dans l'Evangile; nous en voyons l'accomplissement dans leurs histoires, et surtout dans celle de Josèphe.

Après que Jésus-Christ a prédit ces choses; dans le dessein qu'il avait de tirer les siens des malheurs dont Jérusalem était menacée, il vient aux signes prochains de la dernière désolation de cette ville.

Dieu ne donne pas toujours à ses élus de semblables marques. Dans ces terribles châtimens qui font sentir sa puissance à des nations entières, il frappe souvent le juste avec le coupable; car il a de meilleurs moyens de les séparer, que ceux qui paraissent à nos sens. Les mêmes coups qui brisent la paille séparent le bon grain; l'or s'épure dans le même feu où la paille est consumée⁴; et

1. *Math.*, xxiv, 6, 7; *Marc.*, xiii, 7; *Luc.*, xxi, 9, 10. — 2. *Math.*, xxiv, 6, 8; *Marc.*, xiii, 7, 8; *Luc.*, xxi, 9. — 3. *Math.*, xxiv, 9; *Marc.*, xiii, 9; *Luc.*, xxi, 12. — 4. *Math.*, xxiv, 11, 23, 24; *Marc.*, xiii, 22, 23; *Luc.*, xxi, 8.

1. *Joseph.*, *Ant.*, lib. XX; c. 6, al. 8; de *Bell. Jud.*, lib. II, c. 12, al. 13. — 2. *Math.*, xxiv, 26. — 3. *Math.*, xxiv; *Marc.*, xiii, 22. — 4. *Aug.*, de *Civ. Dei*, l. I, c. 8, tom. VII.

sous les mêmes châtimens par lesquels les méchants sont exterminés, les fidèles se purifient. Mais dans la désolation de Jérusalem, afin que l'image du jugement dernier fût plus expresse, et la vengeance divine plus marquée sur les incrédules, il ne voulut pas que les Juifs qui avaient reçu l'Évangile fussent confondus avec les autres; et Jésus-Christ donna à ses disciples des signes certains auxquels ils pussent connaître quand il serait temps de sortir de cette ville réprouvée. Il se fonda, selon sa coutume, sur les anciennes prophéties dont il était l'interprète aussi bien que la fin, et repassant sur l'endroit où la dernière ruine de Jérusalem fut montrée si clairement à Daniel, il dit ces paroles¹ : « Quand vous verrez l'abomination de la désolation que Daniel a prophétisée, que celui qui lit entende; quand vous la verrez établie dans le lieu saint, » ou, comme il est porté dans saint Marc, « dans le lieu où elle ne doit pas être, alors que ceux qui sont dans la Judée s'enfuient dans les montagnes. » Saint Luc raconte la même chose en d'autres termes² : « Quand vous verrez les armées entourer Jérusalem, sachez que sa désolation est proche; alors que ceux qui sont dans la Judée se retirent dans les montagnes. »

Un des évangélistes explique l'autre, et en conflat ces passages, il nous est aisé d'entendre que cette abomination prédite par Daniel est la même chose que les armées autour de Jérusalem. Les saints Pères l'ont ainsi entendu³, et la raison nous en convainc.

Le mot d'*abomination*, dans l'usage de la langue sainte, signifie *idole* : et qui ne sait que les armées romaines portaient dans leurs enseignes les images de leurs dieux, et de leurs Césars qui étaient les plus respectés de tous leurs dieux? Ces enseignes étaient aux soldats un objet de culte; et parce que les idoles, selon les ordres de Dieu, ne devaient jamais paraître dans la Terre sainte, les enseignes romaines en étaient bannies. Aussi voyons-nous, dans les histoires, que tant qu'il a resté aux Romains tant soit peu de considération pour les Juifs, jamais ils n'ont fait paraître les enseignes romaines dans la Judée. C'est pour cela que Vitellius, quand il passa dans cette province pour porter la guerre en Arabie, fit marcher ses troupes sans enseignes⁴; car on révérait encore alors la religion judaïque, et on ne voulait point forcer ce peuple à souffrir des choses si contraires à sa loi. Mais au temps de la dernière guerre judaïque, on peut bien croire que les Romains n'épargnèrent pas un peuple qu'ils voulaient exterminer. Ainsi quand Jérusalem fut assiégée, elle était environnée d'autant d'idoles qu'il y avait d'enseignes romaines, et l'abomination ne parut jamais tant où elle ne devait pas être, c'est-à-dire dans la Terre-Sainte et autour du temple.

Est-ce donc là, dira-t-on, ce grand signe que Jésus-Christ devait donner? Était-il temps de s'enfuir quand Tite assiégea Jérusalem, et qu'il en ferma de si près les avenues qu'il n'y avait plus moyen de s'échapper? C'est ici qu'est la merveille

de la prophétie. Jérusalem a été assiégée deux fois en ces temps : la première, par Cestius, gouverneur de Syrie, l'an 68 de Notre Seigneur¹; la seconde, par Tite, quatre ans après, c'est-à-dire l'an 72². Au dernier siège, il n'y avait plus moyen de se sauver. Tite faisait cette guerre avec trop d'ardeur; il surprit toute la nation renfermée dans Jérusalem durant la fête de Pâques, sans que personne échappât : et cette effroyable circonvallation qu'il fit autour de la ville ne laissait plus d'espérance à ses habitants. Mais il n'y avait rien de semblable dans le siège de Cestius : il était campé à cinquante stades, c'est-à-dire à six milles de Jérusalem³. Son armée se répandait tout autour, mais sans y faire de tranchées; et il faisait la guerre si négligemment, qu'il manqua l'occasion de prendre la ville, dont la terreur, les séditions, et même ses intelligences lui ouvraient les portes. Dans ce temps, loin que la retraite fût impossible, l'histoire marque expressément que plusieurs Juifs se retirèrent⁴. C'était donc alors qu'il fallait sortir; c'était le signal que le Fils de Dieu donnait aux siens. Aussi a-t-il distingué très-nettement les deux sièges : l'un, où la ville serait entourée de fossés et de forts⁵; alors il n'y aurait plus que la mort pour tous ceux qui étaient enfermés; l'autre, où elle serait seulement *enceinte de l'armée*⁶, et plutôt investie qu'assiégée dans les formes; c'est alors qu'il fallait fuir et se retirer dans les montagnes.

Les chrétiens obéirent à la parole de leur Maître. Quoiqu'il y en eût des milliers dans Jérusalem et dans la Judée, nous ne lisons ni dans Josèphe, ni dans les autres histoires, qu'il s'en soit trouvé aucun dans la ville quand elle fut prise. Au contraire, il est constant par l'histoire ecclésiastique, et par tous les monuments de nos ancêtres⁷, qu'ils se retirèrent à la petite ville de Pella, dans un pays de montagnes auprès du désert, aux confins de la Judée et de l'Arabie.

On peut connaître par là combien précisément ils avaient été avertis : et il n'y a rien de plus remarquable que cette séparation des Juifs incrédules d'avec les Juifs convertis au christianisme; les uns étant demeurés dans Jérusalem pour y subir la peine de leur infidélité, et les autres s'étant retirés, comme Lot sorti de Sodome, dans une petite ville, où ils considéraient avec tremblement les effets de la vengeance divine, dont Dieu avait bien voulu les mettre à couvert.

Outre les prédictions de Jésus-Christ, il y eut des prédictions de plusieurs de ses disciples, entre autres celles de saint Pierre et de saint Paul. Comme on traînait au supplice ces deux fidèles témoins de Jésus-Christ ressuscité, ils dénoncèrent aux Juifs, qui les livraient aux Gentils, leur perte prochaine. Ils leur dirent : « que Jérusalem allait être renversée de fond en comble; qu'ils périeraient de faim et de désespoir; qu'ils seraient bannis à jamais de la terre de leurs pères, et envoyés en captivité par toute la terre; que le » terme n'était pas loin : et que tous ces maux

1. *Joseph., de Bello Jud.*, lib. II, c. 23, 21. al. 18, 19. — 2. *Idem.*, lib. VI, VII. — 3. *Ibid.*, lib. II, cap. 23, 24, al. 18, 19. — 4. *Joseph.*, *ibid.* — 5. *Luc.*, xix, 43. — 6. *Idem.*, xxi, 20, 21. — 7. *Euseb., Hist. eccl.*, I, III, c. 5; *Epiph.*, lib. I; *Her.*, xxix, *Nasaroor.*, 7, tom. I, pag. 123, et lib. de *Mens. et Ponder.*, c. 15, l. II, p. 171.

1. *Math.*, xxiv, 15; *Marc.*, xiii, 14. — 2. *Luc.*, xxi, 20, 21. — 3. *Orig.*, *Tract. XXIX in Math.*, n. 30, tom. III, p. 859; *Aug.*, *ep. lxxxix nunc cxxix ad Hesyph.*, n. 27, 28, 29, l. II. — 4. *Joseph.*, *Ant.*, lib. XVIII, c. 7 al. 5.

» leur arriveraient pour avoir insulté avec tant de » cruelles railleries au bien-aimé Fils de Dieu qui » s'était déclaré à eux par tant de miracles¹. La pieuse antiquité nous a conservé cette prédiction des apôtres, qui devait être suivie d'un si prompt accomplissement. Saint Pierre en avait fait beaucoup d'autres, soit par une inspiration particulière, soit en expliquant les paroles de son Maître; et Phlégon, auteur païen, dont Origène produit le témoignage², a écrit que tout ce que cet apôtre avait prédit s'était accompli de point en point.

Ainsi rien n'arrive aux Juifs qui ne leur ait été prophétisé. La cause de leur malheur nous est clairement marquée dans le mépris qu'ils ont fait de Jésus-Christ et de ses disciples. Le temps des grâces était passé, et leur perte était inévitable.

C'était donc en vain, Monseigneur, que Tite voulait sauver Jérusalem et le temple. La sentence était partie d'en-haut : il ne devait plus y rester pierre sur pierre. Que si un empereur romain tenta vainement d'empêcher la ruine du temple, un autre empereur romain tenta encore plus vainement de le rétablir, Julien l'Apostat, après avoir déclaré la guerre à Jésus-Christ, se crut assez puissant pour anéantir ses prédictions. Dans le dessein qu'il avait de susciter de tous côtés des ennemis aux chrétiens, il s'abassa jusqu'à rechercher les Juifs, qui étaient le rebut du monde. Il les excita à rebâtir leur temple; il leur donna des sommes immenses, et les assista de toute la force de l'empire³. Ecoutez quel en fut l'événement, et voyez comme Dieu confond les princes superbes. Les saints Pères et les historiens ecclésiastiques le rapportent d'un commun accord, et le justifient par des monuments qui restaient encore de leur temps. Mais il fallait que la chose fût attestée par les païens mêmes. Ammian Marcellin, gentil de religion, et zélé défenseur de Julien, l'a racontée en ces termes⁴ : « Pendant qu'Alypius, aidé du » gouverneur de la province, avançait l'ouvrage » autant qu'il pouvait, de terribles globes de feu » sortirent des fondements qu'ils avaient auparavant ébranlés par des secousses violentes; les » ouvriers, qui recommencèrent souvent l'ouvrage, » furent brûlés à diverses reprises; le lieu devint » inaccessible, et l'entreprise cessa. »

Les auteurs ecclésiastiques, plus exacts à représenter un événement si mémorable, joignent le feu du ciel au feu de la terre. Mais enfin, la parole de Jésus-Christ demeura ferme. Saint Jean Chrysostome s'écrie : Il a bâti son Eglise sur la pierre, rien ne l'a pu renverser; il a renversé le temple, rien ne l'a pu relever : « nul ne peut » abattre ce que Dieu élève; nul ne peut relever » ce que Dieu abat⁵. »

Ne parlons plus de Jérusalem ni du temple. Jetons les yeux sur le peuple même, autrefois le temple vivant de Dieu, et maintenant l'objet de sa haine. Les Juifs sont plus abattus que leur temple et que leur ville. L'esprit de vérité n'est plus parmi eux; la prophétie y est éteinte, les promesses sur lesquelles ils appuyaient leur espé-

rance se sont évanouies : tout est renversé dans ce peuple, et il n'y reste plus pierre sur pierre.

Et voyez jusques à quel point ils sont livrés à l'erreur. Jésus-Christ leur avait dit : « Je suis venu » à vous au nom de mon Père, et vous ne m'avez » pas reçu; un autre viendra en son nom, et vous » le recevrez¹. Depuis ce temps, l'esprit de séduction règne tellement parmi eux, qu'ils sont prêts encore à chaque moment à s'y laisser emporter. Ce n'était pas assez que les faux prophètes eussent livré Jérusalem entre les mains de Tite; les Juifs n'étaient pas encore bannis de la Judée, et l'amour qu'ils avaient pour Jérusalem en avait obligé plusieurs à choisir leur demeure parmi ses ruines. Voici un faux christ qui va achever de les perdre. Cinquante ans après la prise de Jérusalem, dans le siècle de la mort de Notre Seigneur, l'infâme Barchochébas, un voleur, un scélérat, parce que son nom signifiait le fils de l'étoile, se disait l'étoile de Jacob prédite au livre des Nombres², et se porta pour le Christ³. Akibas, le plus autorisé de tous les rabbins, et à son exemple tous ceux que les Juifs appelaient leurs sages, entrèrent dans son parti, sans que l'imposteur leur donnât aucune autre marque de sa mission, sinon qu'Akibas disait que le Christ ne pouvait pas beaucoup tarder⁴. Les Juifs se révoltèrent par tout l'empire romain, sous la conduite de Barchochébas qui leur promettait l'empire du monde. Adrien en tua six cent mille; le joug de ces malheureux s'appesantit, et ils furent bannis pour jamais de la Judée.

Qui ne voit que l'esprit de séduction s'est saisi de leur cœur? « L'amour de la vérité, qui leur apportait le salut, s'est éteint en eux : Dieu leur a » envoyé une efficace d'erreur qui les fait croire » au mensonge⁵. » Il n'y a point d'imposture si grossière qui ne les séduise. De nos jours, un imposteur s'est dit le Christ en Orient : tous les Juifs commençaient à s'attrouper autour de lui : nous les avons vus en Italie, en Hollande, en Allemagne et à Metz, se préparer à tout vendre et à tout quitter pour le suivre. Ils s'imaginaient déjà qu'ils allaient devenir les maîtres du monde, quand ils apprirent que leur christ s'était fait Turc, et avait abandonné la loi de Moïse.

CHAPITRE XXIII.

La suite des erreurs des Juifs, et la manière dont ils expliquent les prophéties.

IL ne faut pas s'étonner qu'ils soient tombés dans de tels égarements, ni que la tempête les ait dissipés après qu'ils ont eu quitté leur route. Cette route leur était marquée dans leurs prophéties, principalement dans celles qui désignaient le temps du Christ. Ils ont laissé passer ces précieux moments sans en profiter : c'est pourquoi on les voit ensuite livrés au mensonge, et ils ne savent plus à quoi se prendre.

Donnez-moi encore un moment pour vous raconter la suite de leurs erreurs, et tous les pas qu'ils ont faits pour s'enfoncer dans l'abîme. Les routes par où on s'égaré tiennent toujours au grand chemin; et en considérant où l'égarément a com-

1. *Lact.*, div. *Inst.*, lib. IV, cap. 21. — 2. *Phleg.*, l. XIII et XIV, *Chron. apud Orig.* contra *Cels.*, lib. II, n. 14, l. 1, p. 401. — 3. *Amm. Marcell.*, lib. XXIII, cap. 1. — 4. *Idem.* — 5. *Orat.* III, ni *Judeos.*, *nume* v, n. 41, tom. I, p. 646.

1. *Joan.*, v, 43. — 2. *Num.*, xxiv, 17. — 3. *Euseb.*, *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. 6, 8. — 4. *Talm. Hieros.*, tract. de *Jejun.*, et in *vet. Comm.* l. sup. *Lam. Jerem. Maimonid.*, lib. de *Jure Reg.*, c. 12. — 5. *II. Thess.*, II, 10.

mencé, on marche plus sûrement dans la droite voie.

Nous avons vu, Monseigneur, que deux prophéties marquaient aux Juifs le temps du Christ, celle de Jacob et celle de Daniel. Elles marquaient toutes deux la ruine du royaume du Juda au temps que le Christ viendrait. Mais Daniel expliquait que la totale destruction de ce royaume devait être une suite de la mort du Christ : et Jacob disait clairement, que dans la décadence du royaume de Juda, le Christ qui viendrait alors serait *l'attente des peuples*; c'est-à-dire qu'il en serait le libérateur, et qu'il se ferait un nouveau royaume composé non plus d'un seul peuple, mais de tous les peuples du monde. Les paroles de la prophétie ne peuvent avoir d'autre sens, et c'était la tradition constante des Juifs, qu'elles devaient s'entendre de cette sorte.

De là cette opinion répandue parmi les anciens rabbins, et qu'on voit encore dans leur Talmud¹, que dans le temps que le Christ viendrait, il n'y aurait plus de magistrature : de sorte qu'il n'y avait rien de plus important, pour connaître le temps de leur Messie, que d'observer quand ils tomberaient dans cet état malheureux.

En effet ils avaient bien commencé; et s'ils n'avaient eu l'esprit occupé des grandeurs mondaines qu'ils voulaient trouver dans le Messie, afin d'y avoir part sous son empire, ils n'auraient pu méconnaître Jésus-Christ. Le fondement qu'ils avaient posé était certain : car aussitôt que la tyrannie du premier Hérode, et le changement de la république judaïque qui arriva de son temps, leur eût fait voir le moment de la décadence marqué dans la prophétie, ils ne doutèrent point que le Christ ne dût venir, et qu'on ne vit bientôt ce nouveau royaume où devaient se réunir tous les peuples.

Une des choses qu'ils remarquèrent, c'est que la puissance de vie et de mort leur fut ôtée². C'était un grand changement, puisqu'elle leur avait toujours été conservée jusqu'alors, à quelque domination qu'ils fussent soumis, et même dans Babylone pendant leur captivité. L'histoire de Suzanne³ le fait assez voir, et c'est une tradition constante parmi eux. Les rois de Perse, qui les rétablirent, leur laissèrent cette puissance par un décret exprès⁴, que nous avons remarqué en son lieu; et nous avons vu aussi que les premiers Séleucides avaient plutôt augmenté que restreint leurs privilèges. Je n'ai pas besoin de parler ici encore une fois du règne des Machabées, où ils furent non-seulement affranchis, mais puissants et redoutables à leurs ennemis. Pompée qui les affaiblit, à la manière que nous avons vue, content du tribut qu'il leur imposa, et de les mettre en état que le peuple romain en pût disposer dans le besoin, leur laissa leur prince avec toute la juridiction. On sait assez que les Romains en usaient ainsi, et ne touchaient point au gouvernement du dedans dans les pays à qui ils laissaient leurs rois naturels.

Enfin les Juifs sont d'accord qu'ils perdirent cette puissance de vie et de mort, seulement quarante ans avant la désolation du second temple; et

on ne peut douter que ce ne soit le premier Hérode qui ait commencé à faire cette plaie à leur liberté. Car depuis que pour se venger du sanhédrin, où il avait été obligé de comparaître lui-même avant qu'il fût roi¹, et ensuite, pour s'attirer toute l'autorité à lui seul, il eût attaqué cette assemblée qui était comme le sénat fondé par Moïse, et le conseil perpétuel de la nation où la suprême juridiction était exercée, peu à peu ce grand corps perdit son pouvoir; et il lui en restait bien peu quand Jésus-Christ vint au monde. Les affaires empirèrent sous les enfants d'Hérode, lorsque le royaume d'Archélaüs, dont Jérusalem était la capitale, réduit en province romaine, fut gouverné par des présidents que les empereurs envoyaient. Dans ce malheureux état, les Juifs gardèrent si peu la puissance de vie et de mort, que pour faire mourir Jésus-Christ, qu'à quelque prix que ce fût ils voulaient perdre, il leur fallut avoir recours à Pilate; et ce faible gouverneur leur ayant dit qu'ils le fissent mourir eux-mêmes, ils répondirent tout d'une voix : « Nous n'avons pas le pouvoir de » faire mourir personne². » Aussi fut-ce par les mains d'Hérode qu'ils firent mourir saint Jacques frère de saint Jean, et qu'ils mirent saint Pierre en prison³. Quand ils eurent résolu la mort de saint Paul, ils le livrèrent entre les mains des Romains⁴, comme ils avaient fait Jésus-Christ; et le vœu sacrilège de leurs faux zélés, qui jurèrent de ne boire ni ne manger jusques à ce qu'ils eussent tué ce saint apôtre, montre assez qu'ils se croyaient déchus du pouvoir de le faire mourir juridiquement. Que s'ils lapidèrent saint Etienne⁵, ce fut tumultuairement, et par un effet de ces emportements séditions que les Romains ne pouvaient pas toujours réprimer dans ceux qui se disaient alors les Zélateurs. On doit donc tenir pour certain, tant par ces histoires que par le consentement des Juifs, et par l'état de leurs affaires, que vers les temps de Notre Seigneur, et surtout dans ceux où il commença d'exercer son ministère, ils perdirent entièrement l'autorité temporelle. Ils ne purent voir cette perte, sans se souvenir de l'ancien oracle de Jacob, qui leur prédisait que dans le temps du Messie il n'y aurait plus parmi eux ni puissance, ni autorité, ni magistrature. Un de leurs plus anciens auteurs le remarque⁶; et il a raison d'avouer que le sceptre n'était plus alors dans Juda, ni l'autorité dans les chefs du peuple, puisque la puissance publique leur était ôtée, et que le sanhédrin étant dégradé, les membres de ce grand corps n'étaient plus considérés comme juges, mais comme simples docteurs. Ainsi, selon eux-mêmes, il était temps que le Christ parût. Comme ils voyaient ce signe certain de la prochaine arrivée de ce nouveau roi, dont l'empire devait s'étendre sur tous les peuples, ils crurent, qu'en effet, il allait paraître. Le bruit s'en répandit aux environs, et on fut persuadé dans tout l'Orient qu'on ne serait pas longtemps sans voir sortir de Judée ceux qui régneraient sur toute la terre.

Tacite et Suétone rapportent ce bruit comme établi par une opinion constante, et par un ancien

1. *Gen.*, Tr. *Sanhed.*, c. 11. — 2. *Talm. Hierosol.*, Tr. *Sanhed.* — 3. *Dan.*, xiii. — 4. *1. Esdr.*, vii, 25, 26.

1. *Joseph.*, *Ant.*, l. XIV, c. xvii, al. 9. — 2. *Joan.*, xviii, 31. — 3. *Act.*, xii, 1, 2, 3. — 4. *Idem.*, xxiii, xxiv. — 5. *Ibid.*, vii, 56, 57. — 6. *Tract.*, *voc. magna Gen. seu Comm.*, in *Gen.*

oracle qu'on trouvait dans les Livres sacrés du peuple juif¹. Josèphe récite cette prophétie dans les mêmes termes, et dit comme eux qu'elle se trouvait dans les saints Livres². L'autorité de ces Livres, dont on avait vu les prédictions si visiblement accomplies en tant de rencontres, était grande dans tout l'Orient : et les Juifs, plus attentifs que les autres à observer des conjonctures qui étaient principalement écrites pour leur instruction, reconnurent les temps du Messie que Jacob avait marqués dans leur décadence. Ainsi les réflexions qu'ils firent sur leur état furent justes ; et sans se tromper sur les temps du Christ, ils vinrent en effet. Mais, ô faiblesse de l'esprit humain, et vanité source inévitable d'aveuglement ! l'humilité du Sauveur cacha à ces orgueilleux les véritables grandeurs qu'ils devaient chercher dans leur Messie. Ils voulaient que ce fût un roi semblable aux rois de la terre. C'est pourquoi les flatteurs du premier Hérode, éblouis de la grandeur et de la magnificence de ce prince, qui, tout tyran qu'il était, ne laissa pas d'enrichir la Judée, dirent qu'il était lui-même ce roi tant promis³. C'est aussi ce qui donna lieu à la secte des hérوديens, dont il est tant parlé dans l'Évangile⁴, et que les païens ont connue, puisque Perse et son scholiaste nous apprennent⁵, qu'encore du temps de Néron, la naissance du roi Hérode était célébrée par ses sectateurs avec la même solennité que le sabbat. Josèphe tomba dans une semblable erreur. Cet homme, « instruit comme il le dit lui-même⁶, dans les prophéties judaïques, comme étant prétre et sorti de leur race sacerdotale, » reconnut à la vérité que la venue de ce Roi promis par Jacob convenait aux temps d'Hérode, où il nous montre lui-même avec tant de soin un commencement manifeste de la ruine des Juifs : mais comme il ne vit rien dans sa nation qui remplît ces ambitieuses idées qu'elle avait conçues de son Christ, il poussa un peu plus avant le temps de la prophétie ; et l'appliquant à Vespasien, il assura que « cet » oracle de l'Écriture signifiait ce prince déclaré » empereur dans la Judée⁷. »

C'est ainsi qu'il détournait l'Écriture sainte pour autoriser sa flatterie : aveugle, qui transportait aux étrangers l'espérance de Jacob et de Juda : qui cherchait en Vespasien le fils d'Abraham et de David, et attribuait à un prince idolâtre le titre de Celui dont les lumières devaient retirer les Gentils de l'idolâtrie.

La conjoncture des temps le favorisait. Mais pendant qu'il attribuait à Vespasien ce que Jacob avait dit du Christ, les zélés qui défendaient Jérusalem se l'attribuaient à eux-mêmes. C'est sur ce seul fondement qu'ils se promettaient l'empire du monde, comme Josèphe le raconte⁸ : plus raisonnables que lui, en ce que du moins ils ne sortaient pas de la nation pour chercher l'accomplissement des promesses faites à leurs pères.

Comment n'ouvraient-ils pas les yeux au grand

fruit que faisait dès lors parmi les Gentils la prédication de l'Évangile, et à ce nouvel empire que Jésus-Christ établissait par toute la terre ? Qu'y avait-il de plus beau qu'un empire où la piété régnait, où le vrai Dieu triomphait de l'idolâtrie, où la vie éternelle était annoncée aux nations infidèles ; et l'empire même des Césars n'était-il pas une vaine pompe à comparaison de celui-ci ? Mais cet empire n'était pas assez éclatant aux yeux du monde.

Qu'il faut être désabusé des grandeurs humaines pour connaître Jésus-Christ ! Les Juifs reconnurent les temps : les Juifs voyaient les peuples appelés au Dieu d'Abraham, selon l'oracle de Jacob, par Jésus-Christ et par ses disciples : toutefois ils le méconnurent ce Jésus qui leur était déclaré par tant de marques. Et encore que durant sa vie et après sa mort il confirmât sa mission par tant de miracles, ces aveugles le rejetèrent, parce qu'il n'y avait en lui que la solide grandeur destituée de tout l'appareil qui frappe les sens, et qu'il venait plutôt pour condamner que pour couronner leur ambition aveugle.

Et toutefois forcés par les conjonctures et les circonstances du temps, malgré leur aveuglement, ils semblaient quelquefois sortir de leurs préventions. Tout se disposait tellement, du temps de Notre Seigneur, à la manifestation du Messie, qu'ils soupçonnèrent que saint Jean-Baptiste le pouvait bien être¹. Sa manière de vie austère, extraordinaire, étonnante, les frappa ; et au défaut des grandeurs du monde, ils parurent vouloir d'abord se contenter de l'éclat d'une vie si prodigieuse. La vie simple et commune de Jésus-Christ rebuta ces esprits grossiers autant que superbes, qui ne pouvaient être pris que par les sens, et qui d'ailleurs, éloignés d'une conversion sincère, ne voulaient rien admirer que ce qu'ils regardaient comme inimitable. De cette sorte, saint Jean-Baptiste, qu'on jugea digne d'être le Christ, n'en fut pas cru quand il montra le Christ véritable ; et Jésus-Christ, qu'il fallait imiter quand on y croyait, parut trop humble aux Juifs pour être suivi.

Pendant l'impression qu'ils avaient conçue que le Christ devait paraître en ce temps, était si forte, qu'elle demeura près d'un siècle parmi eux. Ils crurent que l'accomplissement des prophéties pouvait avoir une certaine étendue, et n'était pas toujours toute renfermée dans un point précis : de sorte que près de cent ans il ne se parlait parmi eux que des faux christes qui se faisaient suivre, et des faux prophètes qui les annonçaient. Les siècles précédents n'avaient rien vu de semblable : et les Juifs ne prodiguèrent le nom de Christ, ni quand Judas le Machabée remporta sur le tyran tant de victoires, ni quand son frère Simon les affranchit du joug des Gentils, ni quand le premier Hircan fit tant de conquêtes. Les temps et les autres marques ne convenaient pas, et ce n'est que dans le siècle de Jésus-Christ qu'on a commencé à parler de tous ces messies. Les Samaritains, qui lisaient dans le Pentateuque la prophétie de Jacob, se firent des christes aussi bien que les Juifs, et un peu après Jésus-Christ ils reconnurent

1. Luc., III, 15 ; Joan., I, 19, 20.

1. Suet. Vespas., n. 4 ; Tacit., Hist., lib. V, cap. 13. — 2. Joseph., de Bello Jud., I, VII, c. 42, al. lib. VI, c. 5 ; Hegesip., de Excid. Jer., lib. V, c. 34. — 3. Epiph., lib. I, Hær. XX ; Herodian., I, I, p. 17. — 4. Matth., XXII, 16 ; Marc., III, 6 ; 12, 13. — 5. Pers. et vet. Schol., Sat., v, r. 180. — 6. Joseph., de Bello Jud., lib. III, cap. 14, al. 8. — 7. Idem, et lib. VII, cap. 42, al. lib. VI, c. 5. — 8. Ibid., lib. VII.

leur Dosithée¹. Simon le magicien de même pays se vantait aussi d'être le Fils de Dieu, et Ménandre son disciple se disait le Sauveur du monde². Dès le vivant de Jésus-Christ, la Samaritaine avait cru que le Messie *allait venir*³ : tant il était constant dans la nation, et parmi tous ceux qui lisaient l'ancien oracle de Jacob, que le Christ devait paraître dans ces conjonctures.

Quand le terme fut tellement passé qu'il n'y eut plus rien à attendre, et que les Juifs eurent vu par expérience que tous les messies qu'ils avaient suivis, loin de les tirer de leurs maux, n'avaient fait que les y enfoncer davantage; alors ils furent longtemps sans qu'il parût parmi eux de nouveaux messies; et Barchochébas est le dernier qu'ils aient reconnu pour tel dans ces premiers temps du christianisme. Mais l'ancienne impression ne put être entièrement effacée. Au lieu de croire que le Christ avait paru, comme ils avaient fait encore au temps d'Adrien, sous les Antonins, ses successeurs, ils s'avisèrent de dire que leur Messie était au monde, bien qu'il ne parût pas encore, parce qu'il attendait le prophète Elie qui devait venir le sacrer⁴. Ce discours était commun parmi eux dans le temps de saint Justin; et nous trouvons aussi dans leur Talmud la doctrine d'un de leurs maîtres des plus anciens, qui disait que « le Christ était » venu, selon qu'il était marqué dans les prophètes; mais qu'il se tenait caché quelque part à » Rome parmi les pauvres mendiants⁵. »

Une telle rêverie ne put pas entrer dans les esprits; et les Juifs, contraints enfin d'avouer que le Messie n'était pas venu dans le temps qu'ils avaient raison de l'attendre selon leurs anciennes prophéties, tombèrent dans un autre abîme. Peu s'en fallut qu'ils ne renoncassent à l'espérance de leur Messie qui leur manquait dans le temps, et plusieurs suivirent un fameux rabbin, dont les paroles se trouvent encore conservées dans le Talmud⁶. Celui-ci voyant le terme passé de si loin, conclut que « les Israélites n'avaient plus de Messie à attendre parce qu'il leur avait été donné » en la personne du roi Ezéchias. »

A la vérité, cette opinion, loin de prévaloir parmi les Juifs, y a été détestée. Mais comme ils ne connaissent plus rien dans les temps qui leur sont marqués par leurs prophéties, et qu'ils ne savent par où sortir de ce labyrinthe, ils ont fait un article de foi de cette parabole que nous lisons dans le Talmud⁷. « Tous les termes qui étaient marqués » pour la venue du Messie sont passés; » et ont prononcé d'un commun accord : « Maudits soient » ceux qui supputeront les temps du Messie : » comme on voit, dans une tempête qui a écarté le vaisseau trop loin de sa route, le pilote désespéré abandonner son calcul, et aller où le mène le hasard.

Depuis ce temps, toute leur étude a été d'éluder les prophéties où le temps du Christ était marqué : ils ne se sont pas souciés de renverser toutes les

traditions de leurs pères, pourvu qu'ils pussent ôter aux chrétiens ces admirables prophéties; et ils en sont venus jusques à dire que celle de Jacob ne regardait pas le Christ.

Mais leurs anciens livres les démentent. Cette prophétie est entendue du Messie dans le Talmud¹, et la manière dont nous l'expliquons se trouve dans leurs paraphrases², c'est-à-dire dans les commentaires les plus authentiques et les plus respectés qui soient parmi eux.

Nous y trouvons en propres termes, que la maison et le royaume de Juda, auquel se devait réduire un jour toute la postérité de Jacob et tout le peuple d'Israël, produirait toujours *des juges et des magistrats*, jusqu'à la venue du Messie, sous lequel il se formerait un royaume composé de tous les peuples.

C'est le témoignage que rendaient encore aux Juifs, dans les premiers temps du christianisme, leurs plus célèbres docteurs et les plus reçus. L'ancienne tradition, si ferme et si établie, ne pouvait être abolie d'abord; et quoique les Juifs n'appliquassent pas à Jésus-Christ la prophétie de Jacob, ils n'avaient encore osé nier qu'elle ne convint au Messie. Ils n'en sont venus à cet excès que longtemps après, et lorsque pressés par les chrétiens ils ont enfin aperçu que leur propre tradition était contre eux.

Pour la prophétie de Daniel, où la venue du Christ était enfermée dans le terme de quatre cent quatre-vingt-dix ans, à compter depuis la vingtième année d'Artaxerxe à la Longue-Main; comme ce terme menait à la fin du quatrième millénaire du monde, c'était aussi une tradition très-ancienne parmi les Juifs, que le Messie paraîtrait vers la fin de ce quatrième millénaire, et environ deux mille ans après Abraham. Un Elie dont le nom est grand parmi les Juifs, quoique ce ne soit pas le prophète, l'avait ainsi enseigné avant la naissance de Jésus-Christ; et la tradition s'en est conservée dans le livre du Talmud³. Vous avez vu ce terme accompli à la venue de Notre Seigneur, puisqu'il a paru en effet environ deux mille ans après Abraham et vers l'an 4000 du monde. Cependant les Juifs ne l'ont pas connu; et frustrés de leur attente, ils ont dit que leurs péchés avaient retardé le Messie qui devait venir. Mais cependant nos dates sont assurées de leur aveu propre; et c'est un trop grand aveuglement de faire dépendre des hommes un terme que Dieu a marqué si précisément dans Daniel.

C'est encore pour eux un grand embarras de voir que ce prophète fasse aller le temps du Christ avant celui de la ruine de Jérusalem; de sorte que ce dernier temps étant accompli, celui qui le précède le doit être aussi.

Josèphe s'est ici trompé trop grossièrement⁴. Il a bien compté les semaines qui devaient être suivies de la désolation du peuple juif; et les voyant accomplies dans le temps que Tite mit le siège devant Jérusalem, il ne douta point que le moment de la perte de cette ville ne fût arrivé. Mais il ne considéra pas que cette désolation devait être précédée de la venue du Christ et de sa mort; de sorte qu'il n'entendit que la moitié de la prophétie.

1. Origen., *Tract.* XXVII, in *Matth.*, n. 33, t. III, p. 851; t. XIII, in *Joan.*, n. 27, t. IV, p. 237; t. *Cont. Cels.*, n. 57, t. I, p. 372. — 2. *Iren.*, *adv. Hæres.*, l. 1, c. 20, 21, nunc 22, p. 99. — 3. *Ezra*, *Joan.*, IV, 25. — 4. *Justin.*, *Diol. cum Tryp.*, n. 8, 49, p. 110, 145. — 5. R. *Juda filius Levi*, *Gen.*, Tr. *San.*, c. xi. — 6. R. *Hillel.*, *ibid.*, *Is. Abrau. de cap. fidei.* — 7. *Gen.*, Tr. *Sanh.*, c. xi; *Moses Maimon. in Epist. Tal.; Abrau de cap. fidei.*

1. *Gen.*, Tr. *Sanhed.*, c. xi. — 2. *Parap. Onkelos, Jonathon, et Jerosol. Vide Polyg. Ang.* — 3. *Gen. Tr. San.*, c. xi. — 4. *Antiq.*, lib. X, c. ult.; *De Bello Jud.*, lib. VII, cap. 4, al. lib. VI, cap. 2.

Les Juifs qui sont venus après lui ont voulu suppléer à ce défaut. Ils nous ont forgé un Agrippa descendu d'Hérode, que les Romains, disent-ils, ont fait mourir un peu devant la ruine de Jérusalem; et ils veulent que cet Agrippa, christ par son titre de roi, soit le Christ dont il est parlé dans Daniel; nouvelle preuve de leur aveuglement. Car outre que cet Agrippa ne peut être ni le Juste ni le Saint des saints, ni la fin des prophéties, tel que devait être le Christ que Daniel marquait en ce lieu, outre que le meurtre de cet Agrippa, dont les Juifs étaient innocents, ne pouvait pas être la cause de leur désolation, comme devait être la mort du Christ de Daniel; ce que disent ici les Juifs est une fable. Cet Agrippa descendu d'Hérode fut toujours du parti des Romains; il fut toujours bien traité par les empereurs, et régna dans un canton de la Judée longtemps après la prise de Jérusalem, comme l'attestent Josèphe et les autres contemporains¹.

Ainsi tout ce qu'inventent les Juifs pour éluder les prophéties, les confond. Eux-mêmes ils ne se fient pas à des inventions si grossières; et leur meilleure défense est dans cette loi qu'ils ont établie de ne supputer plus les jours du Messie. Par là ils ferment les yeux volontairement à la vérité, et renoncent aux prophéties où le Saint-Esprit a lui-même complié les années; mais pendant qu'ils y renoncent, ils les accomplissent, et font voir la vérité de ce qu'elles disent de leur aveuglement et de leur chute.

Qu'ils répondent ce qu'ils voudront aux prophéties: la désolation qu'elles prédisaient leur est arrivée dans le temps marqué; l'événement est plus fort que toutes leurs subtilités: et si le Christ n'est venu dans cette fatale conjoncture, les prophètes en qui ils espèrent les ont trompés.

CHAPITRE XXIV.

Circonstances mémorables de la chute des Juifs; suite de leurs fausses interprétations.

Et pour achever de les convaincre, remarquez deux circonstances qui ont accompagné leur chute et la venue du Sauveur du monde: l'une, que la succession des pontifes, perpétuelle et inaltérable depuis Aaron, finit alors; l'autre, que la distinction des tribus et des familles, toujours conservée jusqu'à ce temps, y périt, de leur aveu propre.

Cette distinction était nécessaire jusques au temps du Messie. De Lévi devait naître les ministres des choses sacrées. D'Aaron devaient sortir les prêtres et les pontifes. De Juda devait sortir le Messie même. Si la distinction des familles n'eût subsisté jusqu'à la ruine de Jérusalem, et jusqu'à la venue de Jésus-Christ, les sacrifices judaïques auraient péri devant les temps, et David eût été frustré de la gloire d'être reconnu pour le père du Messie. Le Messie est-il arrivé; le sacerdoce nouveau, selon l'ordre de Melchisédech, a-t-il commencé en sa personne, et la nouvelle royauté qui n'était pas de ce monde a-t-elle paru: on n'a plus besoin d'Aaron, ni de Lévi, ni de Juda, ni de David, ni de leurs familles. Aaron n'est plus nécessaire dans un temps où les sacrifices devaient ces-

ser, selon Daniel¹. La maison de David et de Juda a accompli sa destinée lorsque le Christ de Dieu en est sorti; et comme si les Juifs renonçaient eux-mêmes à leur espérance, ils oublièrent précisément en ce temps la succession des familles, jusques alors si soigneusement et si religieusement retenue.

N'omettons pas une des marques de la venue du Messie, et peut-être la principale si nous la savons bien entendre, quoiqu'elle fasse le scandale et l'horreur des Juifs. C'est la rémission des péchés annoncée au nom d'un Sauveur souffrant, d'un Sauveur humilié et obéissant jusqu'à la mort. Daniel avait marqué, parmi ses semaines², la semaine mystérieuse que nous avons observée, où le Christ devait être immolé, où l'alliance devait être confirmée par sa mort, où les anciens sacrifices devaient perdre leur vertu. Joignons Daniel avec Isaïe: nous trouverons tout le fond d'un si grand mystère; nous verrons « l'homme de douleurs qui » est chargé des iniquités de tout le peuple, qui » donne sa vie pour le péché, et le guérit par ses » plaies³. » Ouvrez les yeux, incrédules: n'est-il pas vrai que la rémission des péchés vous a été prêchée au nom de Jésus-Christ crucifié? S'était-on jamais avisé d'un tel mystère? Quelque autre que Jésus-Christ, ou devant lui, ou après, s'est-il glorifié de laver les péchés par son sang? Se serait-il fait crucifier exprès pour acquérir un vain honneur, et accomplir en lui-même une si funeste prophétie? Il faut se taire, et adorer dans l'Évangile une doctrine qui ne pourrait pas même venir dans la pensée d'aucun homme, si elle n'était véritable.

L'embarras des Juifs est extrême dans cet endroit: ils trouvent dans leurs Ecritures trop de passages où il est parlé des humiliations de leur Messie. Que deviendront donc ceux où il est parlé de sa gloire et de ses triomphes? Le dénouement naturel est, qu'il viendra aux triomphes par les combats, et à la gloire par les souffrances. Chose incroyable! les Juifs ont mieux aimé mettre deux Messies. Nous voyons dans leur Talmud, et dans d'autres livres d'une pareille antiquité⁴, qu'ils attendent un Messie souffrant, et un Messie plein de gloire; l'un mort et ressuscité, l'autre toujours heureux et toujours vainqueur; l'un à qui conviennent tous les passages où il est parlé de faiblesse, l'autre à qui conviennent tous ceux où il est parlé de grandeur; l'un enfin fils de Joseph, car on n'a pu lui dénier un des caractères de Jésus-Christ qui a été réputé fils de Joseph, et l'autre fils de David; sans jamais vouloir entendre que ce Messie, fils de David, devait, selon David, *boire du torrent* avant que de lever la tête⁵; c'est-à-dire, être affligé avant que d'être triomphant, comme le dit lui-même le Fils de David: « O insensés et » pesants de cœur, qui ne pouvez croire ce qu'ont » dit les prophètes, ne fallait-il pas que le Christ » souffrit ces choses, et qu'il entrât dans sa gloire » par ce moyen⁶. »

Au reste, si nous entendons du Messie ce grand passage où Isaïe nous représente si vivement

1. *De Bello Jud.*, liv. VII, cap. 24, al. 5; *Justus Tiber.*, *Biblioth. Phot.*, col. XXXIII, p. 19.

1. *Dan.*, ix, 27. — 2. *Idem*, 26, 27. — 3. *Is.*, LIII. — 4. *Tr. Suetta et Comm. sive Paraph. sup. Gaat.*, c. vii, v, 3. — 5. *Ps.*, cix. — 6. *Luc.*, xxiv, 25, 26.

l'homme de douleurs frappé pour nos péchés, et défiguré *comme un lépreux*¹, nous sommes encore soutenus dans cette explication, aussi bien que dans toutes les autres, par l'ancienne tradition des Juifs; et malgré leurs préventions, le chapitre tant de fois cité de leur Talmud² nous enseigne que ce *lépreux chargé des péchés du peuple sera le Messie*. Les douleurs du Messie, qui lui seront causées par nos péchés, sont célèbres dans le même endroit et dans les autres livres des Juifs. Il y est souvent parlé de l'entrée aussi humble que glorieuse qu'il devait faire dans Jérusalem monté sur un âne; et cette célèbre prophétie de Zacharie lui est appliquée. De quoi les Juifs ont-ils à se plaindre? Tout leur était marqué en termes précis dans leurs prophètes; leur ancienne tradition avait conservé l'explication naturelle de ces célèbres prophéties; et il n'y a rien de plus juste que ce reproche que leur fait le Sauveur du monde³: « Hypocrites, vous savez juger par les vents, et par ce qui vous paraît dans le ciel, si le temps sera serein ou pluvieux; et vous ne savez pas connaître à tant de signes qui vous sont donnés, le temps où vous êtes! »

Concluons donc que les Juifs ont eu véritablement raison de dire que *tous les termes de la venue du Messie sont passés*. Juda n'est plus un royaume ni un peuple; d'autres peuples ont reconnu le Messie qui devait être envoyé: Jésus-Christ a été montré aux Gentils: à ce signe, ils sont accourus au Dieu d'Abraham; et la bénédiction de ce patriarche s'est répandue par toute la terre. L'homme de douleurs a été prêché, et la rémission des péchés a été annoncée par sa mort. Toutes les semaines se sont écoulées; la désolation du peuple et du sanctuaire, juste punition de la mort du Christ, a eu son dernier accomplissement; enfin le Christ a paru avec tous les caractères que la tradition des Juifs y reconnaissait, et leur incrédulité n'a plus d'excuse.

Aussi voyons-nous depuis ce temps des marques indubitables de leur réprobation. Après Jésus-Christ, ils n'ont fait que s'enfoncer de plus en plus dans l'ignorance et dans la misère, d'où la seule extrémité de leurs maux, et la honte d'avoir été si souvent en proie à l'erreur les fera sortir, ou plutôt la bonté de Dieu, quand le temps arrêté par sa Providence pour punir leur ingratitude et dompter leur orgueil sera accompli.

Cependant ils demeurent la risée des peuples, et l'objet de leur aversion, sans qu'une si longue captivité les fasse revenir à eux, encore qu'elle dût suffire pour les convaincre. Car enfin, comme leur dit saint Jérôme⁴: « qu'attends-tu, ô Juif incrédule? tu as commis plusieurs crimes durant le temps des Juges: ton idolâtrie t'a rendu l'esclave de toutes les nations voisines; mais Dieu a eu bientôt pitié de toi, et n'a pas tardé à t'envoyer des sauveurs. Tu as multiplié tes idolâtries sous tes rois; mais les abominations où tu es tombé sous Achaz et sous Manassès n'ont été punies que par soixante-dix ans de captivité. Cyrus est venu et il t'a rendu ta patrie, ton temple et tes sacrifices. A la fin, tu as été acca-

blé par Vespasien et par Tite. Cinquante ans après, Adrien a achevé de l'exterminer, et il y a quatre cents ans que tu demeures dans l'oppression. C'est ce que disait saint Jérôme. L'argument s'est fortifié depuis, et douze cents ans ont été ajoutés à la désolation du peuple juif. Disons-lui donc, au lieu de quatre cents ans, que seize siècles ont vu durer sa captivité, sans que son joug devienne plus léger. « Qu'as-tu fait, ô peuple ingrat? Esclave dans tous les pays, et de tous les princes, tu ne sers point les dieux étrangers. Comment Dieu qui t'avait élu t'a-t-il oublié, et que sont devenues ses anciennes miséricordes? Quel crime, quel attentat plus grand que l'idolâtrie te fait sentir un ébatement que jamais tes idolâtries ne t'avaient attiré? Tu te tais? tu ne peux comprendre ce qui rend Dieu si inexorable? Souviens-toi de cette parole de tes pères: *Son sang soit sur nous et sur nos enfants*⁵; et encore: *Nous n'avons point de roi que César*⁶. Le Messie ne sera pas ton roi; regarde bien ce que tu as choisi: demeure l'esclave de César et des rois jusqu'à ce que la plénitude de Gentils soit entrée, et qu'enfin tout Israël soit sauvé⁷. »

CHAPITRE XXV.

Réflexions particulières sur la conversion des Gentils. Profond conseil de Dieu, qui les voulait convertir par la croix de Jésus-Christ. Raisonnement de saint Paul sur cette manière de les convertir.

CETTE conversion des Gentils était la seconde chose qui devait arriver au temps du Messie, et la marque la plus assurée de sa venue. Nous avons vu comme les prophètes l'avaient clairement prédite; et leurs promesses se sont vérifiées dans les temps de Notre Seigneur. Il est certain qu'alors seulement, et ni plus tôt ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter, ce que les prophètes ni le peuple juif lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle n'ont pu faire, douze pêcheurs, envoyés par Jésus-Christ et témoins de sa résurrection, l'ont accompli. C'est que la conversion du monde ne devait être l'ouvrage ni des philosophes ni même des prophètes: il était réservé au Christ, et c'était le fruit de sa croix.

Il fallait à la vérité que ce Christ et ses apôtres sortissent des Juifs, et que la prédication de l'Evangile commençât à Jérusalem. « Une montagne élevée devait paraître dans les derniers temps, » selon Isaïe¹: c'était l'Eglise chrétienne. « Tous les Gentils y devaient venir, et plusieurs peuples devaient s'y assembler. En ce jour le Seigneur devait seul être élevé, et les idoles devaient être tout à fait brisées². » Mais Isaïe, qui a vu ces choses, a vu aussi en même temps que « la loi qui devait juger les Gentils sortirait de Sion, et que la parole du Seigneur, qui devait corriger les peuples, sortirait de Jérusalem³; » ce qui a fait dire au Sauveur que « le salut devait venir des Juifs⁴. » Et il était convenable que la nouvelle lumière dont les peuples plongés dans l'idolâtrie devaient un jour être éclairés, se répandit par tout l'univers du lieu où elle

1. *Is.*, lxxv. — 2. *Gem. Tr. Saith.*, c. xi. — 3. *Matth.*, xvi, 2, 3, 4; *Luc.*, xii, 56. — 4. *Iher.*, *Ep. ad Dardan.*, l. II.

1. *Matth.*, xxvii, 25. — 2. *Joan.*, xix, 15. — 3. *Rom.*, xi, 25, 26. — 4. *Is.*, ii, 2. — 5. *Idem.*, 2, 3, 17, 18. — 6. *Ibid.*, 3, 4. — 7. *Joan.*, iv, 22.

avait toujours été. C'était en Jésus-Christ, fils de David et d'Abraham, que toutes les nations devaient être bénies et sanctifiées. Nous l'avons souvent remarqué. Mais nous n'avons pas encore observé la cause pour laquelle ce Jésus souffrant, ce Jésus crucifié et anéanti, devait être le seul auteur de la conversion des Gentils, et le seul vainqueur de l'idolâtrie.

Saint Paul nous a expliqué ce grand mystère au premier chapitre de la première Epître aux Corinthiens; et il est bon de considérer ce bel endroit dans toute sa suite. « Le Seigneur, dit-il¹, m'a en- » voyé prêcher l'Évangile, non par la sagesse, » et par le raisonnement humain, de peur de » rendre inutile la croix de Jésus-Christ; car la » prédication du mystère de la croix est folie à » ceux qui périssent, et ne paraît un effet de la » puissance de Dieu qu'à ceux qui se sauvent, » c'est-à-dire à nous. En effet, il est écrit² : Je » détruirai la sagesse des sages et je rejetterai la » science des savants. Où sont maintenant les » sages? où sont les docteurs? que sont devenus » ceux qui recherchaient les sciences de ce siècle? » Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de » ce monde? » Sans doute, puisqu'elle n'a pu tirer les hommes de leur ignorance. Mais voici la raison que saint Paul en donne. C'est que « Dieu voyant » que le monde avec la sagesse humaine ne l'avait » point reconnu par les ouvrages de sa sagesse, » c'est-à-dire par les créatures qu'il avait si bien ordonnées, il a pris une autre voie, et « a résolu » de sauver ses fidèles par la folie de la prédica- » tion³, » c'est-à-dire par le mystère de la croix, où la sagesse humaine ne peut rien comprendre.

Nouveau et admirable dessein de la divine Providence! Dieu avait introduit l'homme dans le monde, où, de quelque côté qu'il tournât les yeux, la sagesse du Créateur reluisait dans la grandeur, dans la richesse et dans la disposition d'un si bel ouvrage. L'homme cependant l'a méconnu : les créatures qui se présentaient pour élever notre esprit plus haut, l'ont arrêté : l'homme aveugle et abruti les a servies ; et non content d'adorer l'œuvre des mains de Dieu, il a adoré l'œuvre de ses propres mains. Des fables, plus ridicules que celles que l'on conte aux enfants, ont fait sa religion : il a oublié la raison ; Dieu la lui veut faire oublier d'une autre sorte. Un ouvrage dont il entendait la sagesse ne l'a point touché ; un autre ouvrage lui est présenté, où son raisonnement se perd, et où tout lui paraît folie : c'est la croix de Jésus-Christ. Ce n'est point en raisonnant qu'on entend ce mystère ; c'est « en captivant son intel- » ligence sous l'obéissance de la foi ; » c'est « en » détruisant les raisonnements humains, et toute » hauteur qui s'élève contre la science de Dieu⁴. »

En effet, que comprenons-nous dans ce mystère où le Seigneur de gloire est chargé d'opprobres ; où la Sagesse divine est traitée de folie ; où Celui qui, assuré en lui-même de sa naturelle grandeur, « n'a pas cru s'attribuer trop quand il s'est dit » égal à Dieu, s'est anéanti lui-même jusqu'à » prendre la forme d'esclave, et à subir la mort » de la croix⁵? » Toutes nos pensées se confon-

dent ; et, comme disait saint Paul, il n'y a rien qui paraisse plus insensé à ceux qui ne sont pas éclairés d'en-haut.

Tel était le remède que Dieu préparait à l'idolâtrie. Il connaissait l'esprit de l'homme et il savait que ce n'était pas par raisonnement qu'il fallait détruire une erreur que le raisonnement n'avait pas établie. Il y a des erreurs où nous tombons en raisonnant ; car l'homme s'embrouille souvent à force de raisonner : mais l'idolâtrie était venue par l'extrémité opposée ; c'était en éteignant tout raisonnement, et en laissant dominer les sens qui touchaient tout revêtir des qualités dont ils sont touchés. C'est par là que la divinité était devenue visible et grossière. Les hommes lui ont donné leur figure, et ce qui était plus honteux encore, leurs vices et leurs passions. Le raisonnement n'avait point de part à une erreur si brutale. C'était un renversement du bon sens, un délire, une frénésie. Raïsonnez avec un frénétique et contre un homme qu'une fièvre ardente fait extravaguer, vous ne faites que l'irriter et rendre le mal irrémédiable : il faut aller à la cause redresser le tempérament et calmer les humeurs dont la violence cause de si étranges transports. Ainsi ce ne doit pas être le raisonnement qui guérisse le délire de l'idolâtrie. Qu'ont gagné les philosophes avec leurs discours pompeux, avec leur style sublime, avec leurs raisonnements si artificieusement arrangés? Platon, avec son éloquence qu'on a crue divine, a-t-il renversé un seul autel où ces monstrueuses divinités étaient adorées! Au contraire, lui et ses disciples, et tous les sages du siècle ont sacrifié au mensonge : « Ils se sont perdus dans leurs pen- » sées ; leur cœur insensé a été rempli de ténèbres, » et sous le nom de sages qu'ils se sont donné, ils » sont devenus plus fous que les autres¹, » puisque, contre leurs propres lumières, ils ont adoré les créatures.

N'est-ce donc pas avec raison que saint Paul s'est écrié dans notre passage² : « Où sont les » sages, où sont les docteurs? Qu'ont opéré ceux » qui recherchaient les sciences de ce siècle? » ont-ils pu seulement détruire les fables de l'idolâtrie? ont-ils seulement soupçonné qu'il fallût s'opposer ouvertement à tant de blasphèmes, et souffrir, je ne dis pas le dernier supplice, mais le moindre affront pour la vérité? Loin de le faire, « ils ont retenu la vérité captive³, » et ont posé pour maxime qu'en matière de religion il fallait suivre le peuple ; le peuple, qu'ils méprisaient tant, a été leur règle dans la matière la plus importante de toutes, et où leurs lumières semblaient le plus nécessaires. Qu'as-tu donc servi, ô philosophie? Dieu n'a-t-il pas convaincu « de folie la » sagesse de ce monde? » comme nous disait saint Paul⁴. « N'a-t-il pas détruit la sagesse des sages, » et montré l'inutilité de la science des savants? »

C'est ainsi que Dieu a fait voir, par expérience, que la ruine de l'idolâtrie ne pouvait pas être l'ouvrage du seul raisonnement humain. Loin de lui commettre la guérison d'une telle maladie, Dieu a achevé de le confondre par le mystère de

1. *I. Cor.*, I, 17, 18, 19, 20. — 2. *Is.*, xxxix, 4; xxxiii, 18. — 3. *I. Cor.*, I, 21. — 4. *II. Cor.*, x, 3, 5 — 5. *Philipp.*, II, 7, 8.

1. *Rom.*, I, 21, 22. — 2. *I. Cor.*, I, 20. — 3. *Rom.*, I, 18. — 4. *I. Cor.*, I, 19, 20.

la croix, et tout ensemble il a porté le remède jusqu'à la source du mal.

L'idolâtrie, si nous l'entendons, prenait sa naissance de ce profond attachement que nous avons à nous-mêmes. C'est ce qui nous avait fait inventer des dieux semblables à nous; des dieux qui en effet n'étaient que des hommes sujets à nos passions, à nos faiblesses et à nos vices : de sorte que, sous le nom des fausses divinités, c'était en effet leurs propres pensées, leurs plaisirs et leurs fantaisies que les Gentils adoraient.

Jésus-Christ nous fait entrer dans d'autres voies. Sa pauvreté, ses ignominies et sa croix le rendent un objet horrible à nos sens. Il faut sortir de soi-même, renoncer à tout, tout crucifier pour le suivre. L'homme arraché à lui-même, et à tout ce que sa corruption lui faisait aimer, devient capable d'adorer Dieu et sa vérité éternelle dont il veut dorénavant suivre les règles.

Là périssent et s'évanouissent toutes les idoles, et celles qu'on adorait sur des autels, et celles que chacun servait dans son cœur. Celles-ci avaient élevé les autres. On adorait Vénus, parce qu'on se laissait dominer à l'amour sensuel, et qu'on en aimait la puissance. Bacchus, le plus enjoué de tous les dieux, avait des autels, parce qu'on s'abandonnait et qu'on sacrifiait, pour ainsi dire, à la joie des sens, plus douce et plus enivrante que le vin. Jésus-Christ, par le mystère de sa croix, vient imprimer dans les cœurs l'amour des souffrances, au lieu de l'amour des plaisirs. Les idoles qu'on adorait au dehors furent dissipées, parce que celles qu'on adorait au dedans ne subsistaient plus : le cœur purifié, comme dit Jésus-Christ lui-même¹, est rendu capable de voir Dieu; et l'homme loin de faire Dieu semblable à soi, tâche plutôt, autant que le peut souffrir son infirmité, à devenir semblable à Dieu.

Le mystère de Jésus-Christ nous a fait voir comment la divinité pouvait sans se ravilir être unie à notre nature, et se revêtir de nos faiblesses. Le Verbe s'est incarné; celui qui avait la forme et la nature de Dieu, sans perdre ce qu'il était, a pris la forme d'esclave². Inaltérable en lui-même, il s'unit et il s'approprie une nature étrangère. O hommes, vous vouliez des dieux qui ne fussent, à dire vrai, que des hommes, et encore des hommes vicieux! c'était un trop grand aveuglement. Mais voici un nouvel objet d'adoration qu'on vous propose : c'est un Dieu et un homme tout ensemble; mais un homme qui n'a rien perdu de ce qu'il était en prenant ce que nous sommes. La divinité demeure immuable, et, sans pouvoir se dégrader, elle ne peut qu'élever ce qu'elle unit avec elle.

Mais encore qu'est-ce que Dieu a pris de nous? nos vices et nos péchés? à Dieu ne plaise : il n'a pris de l'homme que ce qu'il y a fait, et il est certain qu'il n'y avait fait ni le péché ni le vice. Il y avait fait la nature; il l'a prise. On peut dire qu'il avait fait la mortalité avec l'infirmité qui l'accompagne, parce qu'encore qu'elle ne fût pas du premier dessein, elle était le juste supplice du péché, et en cette qualité elle était l'œuvre de la justice divine. Aussi Dieu n'a-t-il pas dédaigné de la prendre; et en prenant la peine du péché sans le

péché même, il a montré qu'il était, non pas un coupable qu'on punissait, mais le Juste qui expiait les péchés des autres.

De cette sorte, au lieu des vices que les hommes mettaient dans leurs dieux, toutes les vertus ont paru dans ce Dieu-homme; et afin qu'elles y parussent dans les dernières épreuves, elles y ont paru au milieu des plus horribles tourments. Ne cherchons plus d'autre Dieu visible après celui-ci : il est seul digne d'abattre toutes les idoles, et la victoire qu'il devait remporter sur elles est attachée à sa croix.

C'est-à-dire qu'elle est attachée à une folie apparente. « Car les Juifs, poursuit saint Paul¹, de- » mandent des miracles, » par lesquels Dieu, en remuant avec éclat toute la nature, comme il fit à la sortie d'Egypte, il les mette visiblement au-dessus de leurs ennemis; « et les Grecs ou les » Gentils cherchent la sagesse » et des discours arrangés, comme ceux de leur Platon et de leur Socrate. « Et nous, continue l'Apôtre, nous pré- » chons Jésus-Christ crucifié, scandale aux Juifs, » et non pas miracle; « folie aux Gentils, » et non pas sagesse : « mais qui est aux Juifs et aux Gen- » tils appelés à la connaissance de la vérité, la » puissance et la sagesse de Dieu; parce qu'en » Dieu, ce qui est fou est plus sage que toute la » sagesse humaine, et ce qui est faible est plus » fort que toute la force humaine. » Voilà le dernier coup qu'il fallait donner à notre superbe ignorance. La sagesse où l'on nous mène est si sublime, qu'elle paraît folie à notre sagesse; et les règles en sont si hautes, que tout nous y paraît un égarement.

Mais si cette divine Sagesse nous est impénétrable en elle-même, elle se déclare par ses effets. Une vertu sort de la croix, et toutes les idoles sont ébranlées. Nous les voyons tomber par terre, quoique soutenues par toute la puissance romaine. Ce ne sont point les sages, ce ne sont point les nobles, ce ne sont point les puissants qui ont fait un si grand miracle. L'œuvre de Dieu a été suivie; et ce qu'il avait commencé par les humiliations de Jésus-Christ, il l'a consommé par les humiliations de ses disciples. « Considérez, mes frères, » c'est ainsi que saint Paul achève son admirable discours²; « considérez ceux que Dieu a appelés » parmi vous, » et dont il a composé cette Église victorieuse du monde. « Il y a peu de ces sages » que le monde admire; « il y a peu de puissants » et peu de nobles : mais Dieu a choisi ce qui est » fou selon le monde, pour confondre les sages; » il a choisi ce qui était faible, pour confondre les » puissants; il a choisi ce qu'il y avait de plus » méprisable et de plus vil, et enfin ce qui n'était » pas, pour détruire ce qui était, afin que nul » homme ne se glorifie devant lui. » Les apôtres et leurs disciples, le rebut du monde, et le néant même, à les regarder par les yeux humains, ont prévalu à tous les empereurs et à tout l'empire. Les hommes avaient oublié la création, et Dieu l'a renouvelée en tirant de ce néant son Église, qu'il a rendue toute-puissante contre l'erreur. Il a confondu avec les idoles toute la grandeur humaine qui s'intéressait à les défendre; et il a fait un si

1. *Matth.*, v, 8. — 2. *Philipp.*, ii, 6, 7.

1. *I. Cor.*, i, 22-25. — 2. *Item*, i, 26-29.

grand ouvrage, comme il avait fait l'univers par la seule force de sa parole.

CHAPITRE XXVI.

Diverses formes de l'idolâtrie : les sens, l'intérêt, l'ignorance, un faux respect de l'antiquité, la politique, la philosophie et les hérésies viennent à son secours; l'Eglise triomphe de tout.

L'IDOLATRIE nous paraît la faiblesse même, et nous avons peine à comprendre qu'il ait fallu tant de force pour la détruire. Mais au contraire, son extravagance fait voir la difficulté qu'il y avait à la vaincre : et un si grand renversement du bon sens montre assez combien le principe était gâté. Le monde avait vieilli dans l'idolâtrie, et enchanté par ses idoles il était devenu sourd à la voix de la nature qui criait contre elles. Quelle puissance fallait-il pour rappeler dans la mémoire des hommes le vrai Dieu si profondément oublié, et retirer le genre humain d'un si prodigieux assoupissement.

Tous les sens, toutes les passions, tous les intérêts combattaient pour l'idolâtrie. Elle était faite pour le plaisir : les divertissements, les spectacles, et enfin la licence même y faisaient une partie du culte divin. Les fêtes n'étaient que des jeux ; et il n'y avait nul endroit de la vie humaine d'où la pudeur fût bannie avec plus de soin qu'elle l'était des mystères de la religion. Comment accoutumer des esprits si corrompus à la régularité de la religion véritable, chaste, sévère, ennemie des sens, et uniquement attachée aux biens invisibles ? Saint Paul parlait à Félix, gouverneur de Judée, « de la justice, de la chasteté et du jugement à » venir. Cet homme effrayé lui dit : Retirez-vous, » quant à présent, je vous manderai quand il faudra¹. » Ces discours étaient incommodes pour un homme qui voulait jouir sans scrupule, et à quelque prix que ce fût, des biens de la terre.

Voulez-vous voir remuer l'intérêt, ce puissant ressort qui donne le mouvement aux choses humaines ? Dans ce grand décri de l'idolâtrie qui commençaient à causer dans toute l'Asie les prédications de saint Paul, les ouvriers qui gagnaient leur vie en faisant de petits temples d'argent de la Diane d'Ephèse, s'assemblèrent, et le plus accrédité d'entre eux leur représenta que leur gain allait cesser, « et non-seulement, dit-il², nous courons » fortune de tout perdre ; mais le temple de la » grande Diane va tomber dans le mépris, et la » majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, » et même dans tout l'univers, s'anéantira peu à » peu. »

Que l'intérêt est puissant, et qu'il est hardi quand il se peut couvrir du prétexte de la religion ! Il n'en fallut pas davantage pour émouvoir ces ouvriers. Ils sortirent tous ensemble criant comme des furieux : *La grande Diane des Ephésiens*, et traînant les compagnons de saint Paul au théâtre, où toute la ville s'était assemblée. Alors les cris redoublèrent, et durant deux heures la place publique retentissait de ces mots : *La grande Diane des Ephésiens*. Saint Paul et ses compagnons furent à peine arrachés des mains du peuple par les magistrats, qui craignirent qu'il n'arrivât de plus

grands désordres dans ce tumulte. Joignez à l'intérêt des particuliers, l'intérêt des prêtres qui allaient tomber avec leurs dieux ; joignez à tout cela l'intérêt des villes que la fausse religion rendait illustres, comme la ville d'Ephèse qui devait à son temple ses privilèges, et d'abord des étrangers dont elle était enrichie : quelle tempête devait s'élever contre l'Eglise naissante ; et faut-il s'étonner de voir les apôtres si souvent battus, lapidés, et laissés pour morts au milieu de la populace ? Mais un plus grand intérêt va remuer une plus grande machine : l'intérêt de l'Etat va faire agir le sénat, le peuple romain et les empereurs.

Il y avait déjà longtemps que les ordonnances du sénat défendaient les religions étrangères¹. Les empereurs étaient entrés dans la même politique, et dans cette belle délibération où il s'agissait de réformer les abus du gouvernement, un des principaux réglemens que Mécénas proposa à Auguste, fut d'empêcher les nouveautés dans la religion, qui ne manquaient pas de causer de dangereux mouvements dans les Etats. La maxime était véritable, car qu'y a-t-il qui émeuve plus violemment les esprits, et les porte à des excès plus étranges ? Mais Dieu voulait faire voir que l'établissement de la religion véritable n'excitait pas de tels troubles : et c'est une des merveilles qui montre qu'il agissait dans cet ouvrage. Car qui ne s'étonnerait de voir que durant trois cents ans entiers que l'Eglise a eu à souffrir tout ce que la rage des persécuteurs pouvait inventer de plus cruel, parmi tant de séditions et tant de guerres civiles, parmi tant de conjurations contre la personne des empereurs, il ne se soit jamais trouvé un seul chrétien ni bon ni mauvais ? Les chrétiens défient leurs plus grands ennemis d'en nommer un seul ; il n'y en eut jamais aucun² : tant la doctrine chrétienne inspirait de vénération pour la puissance publique, et tant fut profonde l'impression que fit dans tous les esprits cette parole du Fils de Dieu³ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Cette belle distinction porta dans les esprits une lumière si claire, que jamais les chrétiens ne cessèrent de respecter l'image de Dieu dans les princes persécuteurs de la vérité. Ce caractère de soumission reluit tellement dans toutes leurs apologies, qu'elles inspirent encore aujourd'hui à ceux qui les lisent, l'amour de l'ordre public, et fait voir qu'ils n'attendaient que de Dieu l'établissement du christianisme. Des hommes si déterminés à la mort, qui remplissaient tout l'empire et toutes les armées⁴, ne se sont pas échappés une seule fois durant tant de siècles de souffrances ; ils se défendaient à eux-mêmes, non-seulement les actions séditeuses, mais encore les murmures. Le doigt de Dieu était dans cette œuvre ; et nulle autre main que la sienne n'eût pu retenir des esprits poussés à bout par tant d'injustices.

A la vérité, il leur était dur d'être traités d'ennemis publics, et d'ennemis des empereurs, eux qui ne respiraient que l'obéissance, et dont les vœux les plus ardents avaient pour objet le salut

1. Tit. Liv., lib. XXXIX, c. 48, etc. Orat. ; Macen. apud Dion Cass., l. III ; Tertull., Apolog., c. 5 ; Euseb., Hist. eccl., l. II, c. 2. — 2. Tert., Apol., c. 35, 36, etc. — 3. Matth., xxii, 21. — 4. Tert., Apol., c. 37.

1 Act., xxiv, 25. — 2. Idem, xix, 24 et seq.

des princes et le bonheur de l'Etat. Mais la politique romaine se croyait attaquée dans ses fondements, quand on méprisait ses dieux. Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation, consacrée dès son origine par des auspices divins, et dédiée par son auteur au dieu de la guerre. Peu s'en faut qu'elle ne crût Jupiter plus présent dans le Capitole que dans le ciel. Elle croyait devoir ses victoires à sa religion. C'est par là qu'elle avait dompté et les nations et leurs dieux ; car on raisonnait ainsi en ce temps : de sorte que les dieux romains devaient être les maîtres des autres dieux, comme les Romains étaient les maîtres des autres hommes. Rome, en subjuguant la Judée, avait compté le Dieu des Juifs parmi les dieux qu'elle avait vaincus : le vouloir faire régner, c'était renverser les fondements de l'empire ; c'était haïr les victoires et la puissance du peuple romain¹. Ainsi les chrétiens, ennemis des dieux, étaient regardés en même temps comme ennemis de la république. Les empereurs prenaient plus de soin de les exterminer que d'exterminer les Parthes, les Marcomans et les Daces : le christianisme abattu paraissait dans leurs inscriptions avec autant de pompe que les Sarmates défaits. Mais ils se vantaient à tort d'avoir détruit une religion qui s'accroissait sous le fer et dans le feu. Les calomnies se joignaient en vain à la cruauté. Des hommes qui pratiquaient des vertus au-dessus de l'homme étaient accusés de vices qui font horreur à la nature. On accusait d'inceste ceux dont la chasteté faisait les délices. On accusait de manger leurs propres enfants, ceux qui étaient bienfaisants envers leurs persécuteurs. Mais malgré la haine publique, la force de la vérité tirait de la bouche de leurs ennemis des témoignages favorables. Chacun sait ce qu'écrivit Pline le Jeune² à Trajan sur les bonnes mœurs des chrétiens. Ils furent justifiés, mais ils ne furent pas exemptés du dernier supplice ; car il leur fallait encore ce dernier trait pour achever en eux l'image de Jésus-Christ crucifié ; et ils devaient comme lui aller à la croix avec une déclaration publique de leur innocence.

L'idolâtrie ne mettait pas toute sa force dans la violence. Encore que son fond fût une ignorance brutale, et une entière dépravation du sens humain, elle voulait se parer de quelques raisons. Combien de fois a-t-elle tâché de se déguiser, et en combien de manières s'est-elle transformée pour couvrir sa honte ! Elle faisait quelquefois la respectueuse envers la Divinité. Tout ce qui est divin, disait-elle, est inconnu ; il n'y a que la Divinité qui se connaisse elle-même ; ce n'est pas à nous à discourir de choses si hautes ; c'est pourquoi il en faut croire les anciens, et chacun doit suivre la religion qu'il trouve établie dans son pays. Par ces maximes, les erreurs grossières autant qu'impies qui remplissaient toute la terre, étaient sans remède, et la voix de la nature qui annonçait le vrai Dieu était étouffée.

On avait sujet de penser que la faiblesse de notre raison égarée, a besoin d'une autorité qui la ramène au principe, et que c'est de l'antiquité qu'il faut

apprendre la religion véritable. Aussi en avez-vous vu la suite immuable dès l'origine du monde. Mais de quelle antiquité se pouvait vanter le paganisme, qui ne pouvait lire ses propres histoires sans y trouver l'origine, non-seulement de sa religion, mais encore de ses dieux ? Varron et Cicéron¹, sans compter les autres auteurs, l'ont bien fait voir. Ou bien aurions-nous recours à ces milliers infinis d'années, que les Egyptiens remplissaient de fables confuses et impertinentes, pour établir l'antiquité dont ils se vantaient ? Mais toujours y voyait-on naître et mourir les divinités d'Egypte ; et ce peuple ne pouvait se faire ancien, sans marquer le commencement de ses dieux.

Voici une autre forme de l'idolâtrie. Elle voulait qu'on servit tout ce qui passait pour divin. La politique romaine, qui défendait si sévèrement les religions étrangères, permettait qu'on adorât les dieux des Barbares, pourvu qu'elle les eût adoptés. Ainsi elle voulait paraître équitable envers tous les dieux, aussi bien qu'envers tous les hommes. Elle encensait quelquefois le Dieu des Juifs avec tous les autres. Nous trouvons une lettre de Julien l'Apostat², par laquelle il promet aux Juifs de rétablir la sainte cité, et de sacrifier avec eux au Dieu créateur de l'univers. Nous avons vu que les païens voulaient bien adorer le vrai Dieu, mais non pas le vrai Dieu tout seul ; et il ne tint pas aux empereurs que Jésus-Christ même, dont ils persécutaient les disciples, n'eût des autels parmi les Romains.

Quoi donc, les Romains ont-ils pu penser à honorer comme Dieu celui que leurs magistrats avaient condamné au dernier supplice, et que plusieurs de leurs auteurs ont chargé d'opprobres ? Il ne faut pas s'en étonner, et la chose est incontestable.

Distinguons premièrement ce que fait dire en général une haine aveugle, d'avec les faits positifs dont on croit avoir la preuve. Il est certain que les Romains, quoiqu'ils aient condamné Jésus-Christ, ne lui ont jamais reproché aucun crime particulier. Aussi Pilate le condamna-t-il avec répugnance, violenté par les cris et par les menaces des Juifs. Mais ce qui est bien plus merveilleux, les Juifs eux-mêmes, à la poursuite desquels il a été crucifié, n'ont conservé dans leurs anciens livres la mémoire d'aucune action qui notât sa vie, loin d'en avoir remarqué aucune qui lui ait fait mériter le dernier supplice : par où se confirme manifestement ce que nous lisons dans l'Evangile, que tout le crime de Notre Seigneur a été de s'être dit le Christ Fils de Dieu.

En effet, Tacite nous rapporte bien le supplice de Jésus-Christ sous Ponce-Pilate et durant l'empire de Tibère³, mais il ne rapporte aucun crime qui lui ait fait mériter la mort, que celui d'être l'auteur d'une secte convaincue de haïr le genre humain, ou de lui être odieuse. Tel est le crime de Jésus-Christ et des chrétiens ; et leurs plus grands ennemis n'ont jamais pu les accuser qu'en termes vagues, sans jamais alléguer un fait positif qu'on leur ait pu imputer. Il est vrai que dans la dernière persécution, et trois cents ans après Jé-

¹ Cic., *Orat. pro Flacco*, n. 28 ; *Orat. Symm. ad Imp. Val.*, *Theod.*, et *Arc. ap. Ambr.*, t. V, l. V, *Ep.* xxx, *num. xvii*, t. II ; *Zozim.*, *Hist.*, l. II, IV, etc. — ² *Plin.*, l. X ; *Ep.* 97.

¹ *De Nat. Deor.*, l. I, et III. — ² *Jul.*, *Ep. ad comm. Judæor.*, xxv. — ³ *Tacit.*, *Annal.*, lib. XV, cap. 44.

sus-Christ, les païens, qui ne savaient plus que reprocher ni à lui ni à ses disciples, publièrent de faux actes de Pilate, où ils prétendaient qu'on verrait les crimes pour lesquels il avait été crucifié. Mais comme on n'entend point parler de ces actes dans tous les siècles précédents, et que ni sous Néron, ni sous Domitien, qui régnaient dans l'origine du christianisme, quelque ennemi qu'ils en fussent, on n'en trouve rien du tout; il paraît qu'ils ont été faits à plaisir; et il y a parmi les Romains si peu de preuves constantes contre Jésus-Christ, que ses ennemis ont été réduits à en inventer.

Voilà donc un premier fait, l'innocence de Jésus-Christ sans reproche. Ajoutons-en un second, la sainteté de sa vie et de sa doctrine reconnue. Un des plus grands empereurs romains, c'est Alexandre Sévère, admirait Notre Seigneur, et faisait écrire dans les ouvrages publics, aussi bien que dans son palais¹, quelques sentences de son Évangile. Le même empereur louait et proposait pour exemple, les saintes précautions avec lesquelles les chrétiens ordonnaient les ministres des choses sacrées. Ce n'est pas tout, on voyait dans son palais une espèce de chapelle, où il sacrifiait dès le matin. Il y avait consacré les images *des âmes saintes*, parmi lesquelles il rangeait avec Orphée Jésus-Christ et Abraham. Il avait une autre chapelle, où comme on voudra traduire le mot latin *lararium*, de moindre dignité que la première, où l'on voyait l'image d'Achille et de quelques autres grands hommes; mais Jésus-Christ était placé dans le premier rang. C'est un païen qui l'écrit, et il cite pour témoin un auteur du temps d'Alexandre². Voilà donc deux témoins de ce même fait; et voici un autre fait qui n'est pas moins surprenant.

Quoique Porphyre, en abjurant le christianisme, s'en fût déclaré l'ennemi, il ne laisse pas, dans le livre intitulé la *Philosophie par les oracles*³, d'avouer qu'il y en a eu de très-favorables à la sainteté de Jésus-Christ.

A Dieu ne plaise que nous apprenions par les oracles trompeurs la gloire du Fils de Dieu, qui les a fait taire en naissant. Ces oracles cités par Porphyre sont de pures inventions; mais il est bon de savoir ce que les païens faisaient dire à leur dieu sur Notre Seigneur. Porphyre donc nous assure qu'il y a eu des oracles, « où Jésus-Christ est appelé un homme pieux et digne de » l'immortalité, et les chrétiens, au contraire, des » hommes impurs et séduits. » Il récite ensuite l'oracle de la déesse Hécate, où elle parle de Jésus-Christ comme « d'un homme illustre par sa » piété, dont le corps a cédé aux tourments, mais » dont l'âme est dans le ciel avec les âmes bien- » heureuses. Cette âme, disait la déesse de Por- » phyre, par une espèce de fatalité, a inspiré » l'erreur aux âmes à qui le destin n'a pas assuré » les dons des dieux à la connaissance du grand » Jupiter: c'est pourquoi ils sont ennemis des » dieux. Mais gardez-vous bien de le blâmer, pour- » suit-elle en parlant de Jésus-Christ, et plaignez » seulement l'erreur de ceux dont je vous ai ra-

» conté la malheureuse destinée. » Paroles pompeuses et entièrement vides de sens, mais qui montrent que la gloire de Notre Seigneur a forcé ses ennemis à lui donner des louanges.

Outre l'innocence et la sainteté de Jésus-Christ, il y a encore un troisième point qui n'est pas moins important, c'est ses miracles. Il est certain que les Juifs ne les ont jamais niés; et nous trouvons dans leur Talmud⁴ quelques-uns de ceux que ses disciples ont faits en son nom. Seulement, pour les obscurcir, ils ont dit qu'il les avait faits par les enchantements qu'il avait appris en Égypte; ou même par le nom de Dieu, ce nom inconnu et ineffable dont la vertu peut tout selon les Juifs, et que Jésus-Christ avait découvert, on ne sait comment, dans le sanctuaire⁵; ou enfin parce qu'il était un de ces prophètes marqués par Moïse⁶, dont les miracles trompeurs devaient porter le peuple à l'idolâtrie. Jésus-Christ, vainqueur des idoles, dont l'Évangile a fait reconnaître un seul Dieu par toute la terre, n'a pas besoin d'être justifié de ce reproche: les vrais prophètes n'ont pas moins prêché sa divinité, qu'il a fait lui-même; et ce qui doit résulter du témoignage des Juifs, c'est que Jésus-Christ a fait des miracles pour justifier sa mission.

Au reste, quand ils lui reprochent qu'il les a faits par magie, ils devraient songer que Moïse a été accusé du même crime. C'était l'ancienne opinion des Égyptiens, qui, étonnés des merveilles que Dieu avait opérées en leur pays par ce grand homme, l'avaient mis au nombre des principaux magiciens. On peut voir encore cette opinion dans Plin⁷ et dans Apulée⁸, où Moïse se trouve nommé avec Jannès et Mambré, ces célèbres enchanteurs d'Égypte dont parle saint Paul⁹, et que Moïse avait confondus par ses miracles. Mais la réponse des Juifs était aisée. Les illusions des magiciens n'ont jamais un effet durable, ni ne tendent à établir, comme a fait Moïse, le culte du Dieu véritable et la sainteté de vie: joint que Dieu sait bien se rendre le maître, et faire des œuvres que la puissance ennemie ne puisse imiter. Les mêmes raisons mettent Jésus-Christ au-dessus d'une si vaine accusation, qui dès-là, comme nous l'avons remarqué, ne sert plus qu'à justifier que ses miracles sont incontestables.

Ils le sont en effet si fort, que les Gentils n'ont pu en disconvenir non plus que les Juifs. Celse, le grand ennemi des chrétiens, et qui les attaque dès les premiers temps avec toute l'habileté imaginable, recherchant avec un soin infini tout ce qui pouvait leur nuire, n'a pas nié tous les miracles de Notre Seigneur: il s'en défend, en disant avec les Juifs que Jésus-Christ avait appris les secrets des Égyptiens, c'est-à-dire la magie, et qu'il voulut s'attribuer la divinité par les merveilles qu'il fit en vertu de cet art damnable⁶. C'est pour la même raison que les chrétiens passaient pour magiciens⁷; et nous avons un passage de Julien l'Apostat⁸ qui méprise les miracles de Notre Sei-

1. *Lamprid. in Alex. Sev.*, cap. 45, 51. — 2. *Idem*, cap. 29, 31. — 3. *Porphy.*, lib. de *Phil. per orat.*; *Euseb.*, *Dem. Ev.*, lib. III, c. 6, 134; *Aug.*, de *Civ. Dei*, l. XIX, c. xxiii, t. VII.

4. *Tr. de Idololat. et comm. in Eccl.* — 2. *Tr. de Sabb.*, c. xii, lib. *General. Jesu, seu Hist. Jesu.* — 3. *Deut.*, xii, 1, 2. — 4. *Plin.*, *Hist. natur.*, lib. XXX, c. 1; *Apul.*, *Apol.*, *seu de Magia* — 5. *II. Tim.*, iii, 8. — 6. *Orig. cont. Cels.*, l. 1, n. 38; l. II, n. 48, t. 1, p. 356, 422. — 7. *Idem*, l. VI, n. 39, l. 1, p. 664; *Act. Mart.*, *passim.* — 8. *Jul. ap. Cyril.*, l. VI, t. VI, p. 191.

gneur, mais qui ne les révoque pas en doute. Volusien, dans son épître à saint Augustin¹, en fait de même; et ce discours était commun parmi les païens.

Il ne faut donc plus s'étonner si, accoutumés à faire des dieux de tous les hommes où il éclatait quelque chose d'extraordinaire, ils voulurent ranger Jésus-Christ parmi leurs divinités. Tibère, sur les relations qui lui venaient de Judée, proposa au sénat d'accorder à Jésus-Christ les honneurs divins². Ce n'est point un fait qu'on avance en l'air, et Tertullien le rapporte, comme public et notoire, dans son Apologétique qu'il présente au sénat au nom de l'Eglise, qui n'eut pas voulu affaiblir une aussi bonne cause que la sienne par des choses où on aurait pu si aisément la confondre. Que si on veut le témoignage d'un auteur païen, Lampridius nous dira « qu'Adrien avait élevé à Jésus-Christ » des temples qu'on voyait encore du temps qu'il » écrivait³; » et qu'Alexandre Sévère, après l'avoir révérent en particulier, lui voulait publiquement dresser des autels, et le mettre au nombre des dieux⁴.

Il y a certainement beaucoup d'injustice à ne vouloir croire, touchant Jésus-Christ, que ce qu'en écrivent ceux qui ne sont pas rangés parmi ses disciples : car c'est chercher la foi dans les incrédules, ou le soin et l'exactitude dans ceux qui, occupés de toute autre chose, tenaient la religion pour indifférente. Mais il est vrai néanmoins, que la gloire de Jésus-Christ a eu un si grand éclat, que le monde ne s'est pu défendre de lui rendre quelque témoignage; et je ne puis vous en rapporter de plus authentique que celui de tant d'empereurs.

Je reconnais toutefois qu'ils avaient encore un autre dessein. Il se mêlait de la politique dans les honneurs qu'ils rendaient à Jésus-Christ. Ils prétendaient qu'à la fin les religions s'uniraient et que les dieux de toutes les sectes deviendraient communs. Les chrétiens ne connaissaient point ce culte mêlé, et ne méprisèrent pas moins les condescendances que les rigueurs de la politique romaine. Mais Dieu voulut qu'un autre principe fit rejeter par les païens les temples que les empereurs destinaient à Jésus-Christ. Les prêtres des idoles, au rapport de l'auteur païen déjà cité⁵ tant de fois, déclarèrent à l'empereur Adrien, que « s'il » consacrait ces temples bâtis à l'usage des chrétiens, tous les autres temples seraient abandonnés, et que tout le monde embrasserait la religion chrétienne. » L'idolâtrie même sentait dans notre religion une force victorieuse contre laquelle les faux dieux ne pouvaient tenir, et justifiait elle-même la vérité de cette sentence de l'Apôtre⁶ : « Quelle convention peut-il y avoir entre Jésus-Christ et Bélial, et comment peut-on accorder le » temple de Dieu avec les idoles ? »

Ainsi, par la vertu de la croix, la religion païenne, confondue par elle-même, tombait en ruine; et l'unité de Dieu s'établissait tellement, qu'à la fin l'idolâtrie n'en parut pas éloignée. Elle disait que la nature divine si grande et si étendue ne pouvait

être exprimée ni par un seul nom, ni sous une seule forme; mais que Jupiter, et Mars, et Junon, et les autres dieux, n'étaient au fond que le même dieu, dont les vertus infinies étaient exprimées et représentées par tant de mots différents¹. Quand ensuite il fallait venir aux histoires impures des dieux, à leurs infâmes généalogies, à leurs impudiques amours, à leurs fêtes et à leurs mystères qui n'avaient point d'autre fondement que ces fables prodigieuses, toute la religion se tournait en allégories; c'était le monde ou le soleil qui se trouvait être ce Dieu unique; c'était les étoiles, c'était l'air, et le feu, et l'eau, et la terre, et les divers assemblages qui étaient cachés sous les noms des dieux et dans leurs amours. Faible et misérable refuge : car, outre que les fables étaient scandaleuses, et toutes les allégories froides et forcées, que trouvait-on à la fin, sinon que ce Dieu unique était l'univers avec toutes ses parties; de sorte que le fond de la religion était la nature, et toujours la créature adorée à la place du Créateur?

Ces faibles excuses de l'idolâtrie, quoique tirées de la philosophie des stoïciens, ne contentaient guère les philosophes. Celse et Porphyre cherchèrent de nouveaux secours dans la doctrine de Platon et de Pythagore; et voici comment ils conciliaient l'unité de Dieu avec la multiplicité des dieux vulgaires. Il n'y avait, disaient-ils, qu'un Dieu souverain; mais il était si grand, qu'il ne se mêlait pas des petites choses. Content d'avoir fait le ciel et les astres, il n'avait daigné mettre la main à ce bas monde, qu'il avait laissé former à ses subalternes; et l'homme quoique né pour le connaître, parce qu'il était mortel, n'était pas une œuvre digne de ses mains². Aussi était-il inaccessible à notre nature : il était logé trop haut pour nous; les esprits célestes qui nous avaient faits, nous servaient de médiateurs auprès de lui, et c'est pourquoi il les fallait adorer.

Il ne s'agit pas de réfuter ces rêveries des platoniciens, qui aussi bien tombent d'elles-mêmes. Le mystère de Jésus-Christ les détruisait par le fondement³. Ce mystère apprenait aux hommes que Dieu, qui les avait faits à son image, n'avait garde de les mépriser; que s'ils avaient besoin de médiateur, ce n'était pas à cause de leur nature que Dieu avait faite comme il avait fait toutes les autres; mais à cause de leurs péchés dont ils étaient les seuls auteurs : au reste, que leur nature les éloignait si peu de Dieu, que Dieu ne dédaignait pas de s'unir à eux en se faisant homme, et leur donnait pour médiateur, non point ces esprits célestes que les philosophes appelaient démons, et que l'Ecriture appelait anges; mais un homme qui, joignant la force d'un Dieu à notre nature infirme, nous fit un remède de notre faiblesse.

Que si l'orgueil des platoniciens ne pouvait pas se rabaisser jusqu'aux humiliations du Verbe fait chair, ne devaient-ils pas du moins comprendre que l'homme, pour être un peu au-dessous des anges, ne laissait pas d'être comme eux capable

1. *Apud Aug., Ep. III, IV, nunc CXXXV, CXXXVI, t. II.* — 2. *Tertull., Apol., c. 5; Euseb., Hist. eccl., I, II, c. 2.* — 3. *Lamprid. in Alex. Sev., c. 43.* — 4. *Idem.* — 5. *Ibid.* — 6. *II. Cor., vi, 15, 16.*

1. *Macrob., Saturn., I, I, c. 17 et seq.; Apul., de Deo Socr.; Aug., de Civit. Dei, I, IV, c. x, xi.* — 2. *Orig. cont. Cels., I, V, VI, etc., passim; Plat., Conv. Tim., etc. Porph., de Abstin., I, II; Apul., de Deo Socr.; Aug., de Civit. Dei, I, VIII, c. XIV et seq., XVII, XXI, XXII; I, IX, c. III, VI, tom. VII.* — 3. *Aug., Ep. III, ad Volusian., etc., nunc CXXXVII, t. II.*

de posséder Dieu; de sorte qu'il était plutôt leur frère que leur sujet, et ne devait pas les adorer, mais adorer avec eux, en esprit de société, Celui qui les avait faits les uns et les autres à sa ressemblance? C'était donc non-seulement trop de bassesse, mais encore trop d'ingratitude au genre humain, de sacrifier à d'autre qu'à Dieu; et rien n'était plus aveugle que le paganisme, qui, au lieu de lui réserver ce culte suprême, le rendait à tant de démons.

C'est ici que l'idolâtrie, qui semblait être aux abois, découvrit tout à fait son faible. Sur la fin des persécutions, Porphyre, pressé par les chrétiens, fut contraint de dire que le sacrifice n'était pas le culte suprême: et voyez jusqu'où il poussa l'extravagance. Ce Dieu très-haut, disait-il¹, ne recevait point de sacrifice: tout ce qui est matériel est impur pour lui, et ne peut lui être offert. La parole même ne doit pas être employée à son culte, parce que la voix est une chose corporelle: il faut l'adorer en silence et par de simples pensées; tout autre culte est indigne d'une Majesté si haute.

Ainsi Dieu était trop grand pour être loué. C'était un crime d'exprimer comme nous pouvons ce que nous pensons de sa grandeur. Le sacrifice quoiqu'il ne soit qu'une manière de déclarer notre dépendance profonde, et une reconnaissance de sa souveraineté, n'était pas pour lui. Porphyre le disait ainsi expressément, et cela qu'était-ce autre chose qu'abolir la religion et laisser tout à fait sans culte celui qu'on reconnaissait pour le Dieu des dieux?

Mais qu'étaient-ce donc que ces sacrifices que les Gentils offraient dans tous les temples? Porphyre en avait trouvé le secret. Il y avait, disait-il, des esprits impurs, trompeurs, malfaisants, qui, par un orgueil insensé, voulaient passer pour des dieux, et se faire servir par les hommes: il fallait les apaiser, de peur qu'ils ne nous nuisent². Les uns plus gais et plus enjoués se laissaient gagner par des spectacles et des jeux: l'humeur plus sombre des autres voulait l'odeur de la graisse, et se repaissait des sacrifices sanglants. Que sert de réfuter ces absurdités? Enfin les chrétiens gagnaient leur cause. Il demeurait pour constant que tous les dieux auxquels on sacrifiait parmi les Gentils étaient des esprits malins dont l'orgueil s'attribuait la divinité: de sorte que l'idolâtrie, à la regarder en elle-même, paraissait seulement l'effet d'une ignorance brutale; mais à remonter à la source, c'était une œuvre menée de loin, poussée aux derniers excès par des esprits malicieux. C'est ce que les chrétiens avaient toujours prétendu; c'est ce qu'enseignait l'Évangile; c'est ce que chantait le Psalmiste: « Tous les dieux des Gentils sont des démons, mais le Seigneur a fait » les dieux³. »

Et toutefois, Monseigneur, étrange aveuglement du genre humain! l'idolâtrie réduite à l'extrémité, et confondue par elle-même, ne laissait pas de se soutenir. Il ne fallait que la revêtir de quelque apparence, et l'expliquer en paroles dont le son

fût agréable à l'oreille, pour la faire entrer dans les esprits. Porphyre était admiré. Jamblique, son sectateur, passait pour un homme divin parce qu'il savait envelopper les sentiments de son maître de termes qui paraissaient mystérieux, quoiqu'en effet ils ne signifiasent rien. Julien l'Apostat, tout fin qu'il était, fut pris par ces apparences; les païens mêmes le racontèrent¹. Des enchantements vrais ou faux, que ces philosophes vantaient, leur austérité mal-entendue, leur abstinence ridicule qui allait jusqu'à faire un crime de manger les animaux, les purifications superstitieuses, enfin leur contemplation qui s'évaporerait en vaines pensées, et leurs paroles aussi peu solides qu'elles semblaient magnifiques, imposaient au monde. Mais je ne dis pas le fond. La sainteté des mœurs chrétiennes, le mépris des plaisirs qu'elle commandait, et plus que tout cela l'humilité qui faisait le fond du christianisme, offensaient les hommes; et si nous savons le comprendre, l'orgueil, la sensualité et le libertinage étaient les seules défenses de l'idolâtrie.

L'Eglise la déracinait tous les jours par sa doctrine, et plus encore par sa patience. Mais ces esprits malfaisants, qui n'avaient jamais cessé de tromper les hommes, et qui les avaient plongés dans l'idolâtrie, n'oublièrent pas leur malice. Ils suscitérent dans l'Eglise ces hérésies que vous avez vues. Des hommes curieux, et par là vains et remuants, voulurent se faire un nom parmi les fidèles, et ne purent se contenter de cette sagesse sobre et tempérée que l'Apôtre avait tant recommandée aux chrétiens². Ils entraient trop avant dans les mystères, qu'ils prétendaient mesurer à nos faibles conceptions: nouveaux philosophes, qui mêlaient les raisonnements humains avec la foi et entreprenaient de diminuer les difficultés du christianisme, ne pouvant digérer toute la folie que le monde trouvait dans l'Évangile. Ainsi successivement, et avec une espèce de méthode, tous les articles de notre foi furent attaqués: la création, la loi de Moïse, fondement nécessaire de la nôtre, la divinité de Jésus-Christ, son incarnation, sa grâce, ses sacrements, tout enfin donna matière à des divisions scandaleuses. Celse et les autres nous les reprochaient³. L'idolâtrie semblait triompher. Elle regardait le christianisme comme une nouvelle secte de philosophie qui avait le sort de toutes les autres, et, comme elles, se partageait en plusieurs autres sectes. L'Eglise ne paraissait qu'un ouvrage humain prêt à tomber de lui-même. On concluait qu'il ne fallait pas, en matière de religion, raffiner plus que nos ancêtres, ni entreprendre de changer le monde.

Dans cette confusion de sectes qui se vantaient d'être chrétiennes, Dieu ne manqua pas à son Eglise. Il sut lui conserver un caractère d'autorité que les hérésies ne pouvaient prendre. Elle était catholique et universelle: elle embrassait tous les temps; elle s'étendait de tous côtés. Elle était apostolique: la suite, la succession, la chaire de l'unité, l'autorité primitive lui appartenait⁴. Tous ceux qui la quittaient, l'avaient premièrement re-

1. *Porph.*, de *Abstin.*, lib. II; *Aug.*, de *Civ. Dei*, lib. X. *passim.* — 2. *Porph.*, de *Abstin.*, l. II; *apud Aug.*, de *Civ. Dei*, l. VIII, c. XIII, tom. VII. — 3. *Ps.*, xcvi, 5.

1. *Eunap.*, *Maxim.*, *Oribas.*, *Chrysost.*; *Ep. Jul.*, ad *Jamb.*, *Amm. Marcel.*, l. XXII, XXIII, XXV. — 2. *Rom.*, XII, 3. — 3. *Orig. cont. Cels.*, l. IV, V, VI. — 4. *Iren.*, *adv. Hæres.*, l. III, c. 1, 2, 3, 4; *Tertull.*, de *Carne Christ.*, c. 2; de *Præscrip.*, c. 20, 21, 32, 36.

connue, et ne pouvaient effacer le caractère de leur nouveauté, ni celui de leur rébellion. Les païens eux-mêmes la regardaient comme celle qui était la tige, le tout d'où les parcelles s'étaient détachées, le tronc toujours vif que les branches retranchées laissaient en son entier. Celse, qui reprochait aux chrétiens leurs divisions, parmi tant d'églises schismatiques qu'il voyait s'élever, remarquait une église distinguée de toutes les autres, et toujours plus forte, qu'il appelait aussi pour cette raison *la grande Eglise*. « Il y en a, disait-il¹, parmi les chrétiens, qui ne reconnaissent pas le Créateur, ni les traditions des Juifs; » il voulait parler des marcionites : « mais, poursuivait-il, la grande Eglise les reçoit. » Dans le trouble qu'excita Paul de Samosate, l'empereur Aurélien n'eut pas de peine à connaître la vraie Eglise chrétienne à laquelle appartenait la *maison de l'Eglise*, soit que ce fût le lieu d'oraison, ou la maison de l'évêque. Il l'adjugea à ceux « qui étaient en communion » avec les évêques d'Italie et celui de Rome², parce qu'il voyait de tout temps le gros des chrétiens dans cette communion. Lorsque l'empereur Constance brouillait tout dans l'Eglise, la confusion qu'il y mettait en protégeant les ariens, ne put empêcher qu'Ammien Marcellin³, tout païen qu'il était, ne reconnût que cet empereur s'égaraît de la droite voie, « de la religion chrétienne, simple et précise par elle-même, » dans ses dogmes et dans sa conduite. C'est que l'Eglise véritable avait une majesté et une droiture que les hérésies ne pouvaient ni imiter ni obscurcir; au contraire, sans y penser, elles rendaient témoignage à l'Eglise catholique. Constance, qui persécutait saint Athanase, défenseur de l'ancienne foi, souhaitait avec ardeur, « dit Ammien Marcellin⁴, de le faire condamner par l'autorité qu'avait l'évêque de Rome » au-dessus des autres. » En recherchant de s'appuyer sur cette autorité, il faisait sentir aux païens mêmes ce qui manquait à sa secte, et honorait l'Eglise dont les ariens s'étaient séparés : ainsi les Gentils mêmes connaissaient l'Eglise catholique. Si quelqu'un leur demandait où elle tenait ses assemblées, et quels étaient ses évêques, jamais ils ne s'y trompaient. Pour les hérésies, quoi qu'elles fissent, elles ne pouvaient se défaire du nom de leurs auteurs. Les sabelliens, les paulianistes, les ariens, les pélagiens, et les autres s'offensaient en vain du titre de parti qu'on leur donnait. Le monde, mal gré qu'ils en eussent, voulait parler naturellement, et désignait chaque secte par celui dont elle tirait sa naissance. Pour ce qui est de la grande Eglise, de l'Eglise catholique et apostolique, il n'a jamais été possible de lui nommer un autre auteur que Jésus-Christ même, ni de lui marquer les premiers de ses pasteurs sans remonter jusqu'aux apôtres, ni de lui donner un autre nom que celui qu'elle prenait. Ainsi quoi que fissent les hérétiques, ils ne la pouvaient cacher aux païens. Elle leur ouvrait son sein par toute la terre : ils y accouraient en foule. Quelques-uns d'eux se perdaient peut-être dans les sentiers détournés; mais l'Eglise catholique était la grande voie où entraient

toujours la plupart de ceux qui cherchaient Jésus-Christ : et l'expérience a fait voir que c'était à elle qu'il était donné de rassembler les Gentils. C'était elle aussi que les empereurs infidèles attaquaient de toute leur force. Origène nous apprend que peu d'hérétiques ont eu à souffrir pour la foi¹. Saint Justin, plus ancien que lui, a remarqué que la persécution épargnait les marcionites et les autres hérétiques². Les païens ne persécutaient que l'Eglise qu'ils voyaient s'étendre par toute la terre, et ne connaissaient qu'elle seule pour l'Eglise de Jésus-Christ. Qu'importe qu'on lui arrachât quelques branches? sa bonne sève ne se perdait pas pour cela : elle poussait par d'autres endroits, et le retranchement du bois superflu ne faisait que rendre ses fruits meilleurs. En effet, si on considère l'histoire de l'Eglise, on verra que toutes les fois qu'une hérésie l'a diminuée, elle a réparé ses pertes, et en s'étendant au dehors, et en augmentant au dedans la lumière et la piété, pendant qu'on a vu sécher en des coins écartés les branches coupées. Les œuvres des hommes ont péri malgré l'enfer qui les soutenait; l'œuvre de Dieu a subsisté : l'Eglise a triomphé de l'idolâtrie et de toutes les erreurs.

CHAPITRE XXVII.

Réflexion générale sur la suite de la religion, et sur le rapport qu'il y a entre les livres de l'Ecriture.

CETTE Eglise, toujours attaquée et jamais vaincue, est un miracle perpétuel, et un témoignage éclatant de l'immutabilité des conseils de Dieu. Au milieu de l'agitation des choses humaines, elle se soutient toujours avec une force invincible, en sorte que, par une suite non interrompue depuis près de dix-sept cents ans, nous la voyons remonter jusqu'à Jésus-Christ, dans lequel elle a recueilli la succession de l'ancien peuple, et se trouve réunie aux prophètes et aux patriarches.

Ainsi tant de miracles étonnants, que les anciens Hébreux ont vus de leurs yeux, servent encore aujourd'hui à confirmer notre foi. Dieu, qui les a faits pour rendre témoignage à son unité et à sa toute-puissance, que pouvait-il faire de plus authentique pour en conserver la mémoire, que de laisser entre les mains de tout un grand peuple les actes qui les attestent, rédigés par l'ordre des temps? C'est ce que nous avons encore dans les livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire dans les livres les plus anciens qui soient au monde; dans les livres qui sont les seuls de l'antiquité, où la connaissance du vrai Dieu soit enseignée, et son service ordonné; dans les livres que le peuple juif a toujours si religieusement gardés, et dont il est encore aujourd'hui l'invincible porteur par toute la terre.

Après cela, faut-il croire les fables extravagantes des auteurs profanes sur l'origine d'un peuple si noble et si ancien? nous avons déjà remarqué³ que l'histoire de sa naissance et de son empire finit où commence l'histoire grecque; en sorte qu'il n'y a rien à espérer de ce côté-là pour éclaircir les affaires des Hébreux. Il est certain que les Juifs et leur religion ne furent guère connus des

1. *Orig., Cont. Cels.*, l. V, n. 59, t. 1, p. 623. — 2. *Euseb., Hist. eccl.*, l. VII, c. 30. — 3. *Amm. Marc.*, l. XXI, c. 16. — 4. *Idem*, l. XV, c. 7.

1. *Orig., Cont. Cels.*, l. VII, n. 40, t. 1, p. 722. — 2. *Just., Ap. II, mime I*, n. 26, p. 59. — 3. *Epoque VII*, An de Rome 305.

Grecs qu'après que leurs Livres sacrés eurent été traduits en cette langue, et qu'ils furent eux-mêmes répandus dans les villes grecques, c'est-à-dire deux à trois cents ans avant Jésus-Christ. L'ignorance de la Divinité était alors si profonde parmi les Gentils que leurs plus habiles écrivains ne pouvaient pas même comprendre quel Dieu adoraient les Juifs. Les plus équitables leur donnaient pour Dieu les nues et le ciel, parce qu'ils y levaient souvent les yeux, comme au lieu où se déclarait le plus hautement la toute-puissance de Dieu, et où il avait établi son trône. Au reste, la religion judaïque était si singulière et si opposée à toutes les autres; les lois, les sabbats, les fêtes et toutes les mœurs de ce peuple étaient si particulières, qu'ils s'attirèrent bientôt la jalousie et la haine de ceux parmi lesquels ils vivaient. On les regardait comme une nation qui condamnait toutes les autres. La défense qui leur était faite de communiquer avec les Gentils en tant de choses, les rendait aussi odieux qu'ils paraissaient méprisables. L'union qu'on voyait entre eux, la relation qu'ils entretenaient tous si soigneusement avec le chef de leur religion, c'est-à-dire Jérusalem, son temple et ses pontifes, et les dons qu'ils y envoyaient de toutes parts, les rendaient suspects; ce qui, joint à l'ancienne haine des Egyptiens contre ce peuple si maltraité de leurs rois et délivré par tant de prodiges de leur tyrannie, fit inventer des contes inouïs sur son origine, que chacun cherchait à sa fantaisie, aussi bien que les interprétations de leurs cérémonies, qui étaient si particulières, et qui paraissaient si bizarres lorsqu'on n'en connaissait pas le fond et les sources. La Grèce, comme on sait, était ingénieuse à se tromper et à s'amuser agréablement elle-même; et de tout cela sont venues les fables que l'on trouve dans Justin, dans Tacite, dans Diodore de Sicile, et dans les autres de pareille date qui ont paru curieux dans les affaires des Juifs, quoiqu'il soit plus clair que le jour qu'ils écrivaient sur des bruits confus, après une longue suite de siècles interposés, sans connaître leurs lois, leur religion, leur philosophie, sans avoir entendu leurs livres, et peut-être sans les avoir seulement ouverts.

Cependant, malgré l'ignorance et la calomnie, il demeurera pour constant que le peuple juif est le seul qui ait connu dès son origine, le Dieu créateur du ciel et de la terre; le seul, par conséquent, qui devait être le dépositaire des secrets divins. Il les a aussi conservés avec une religion qui n'a point d'exemples. Les livres que les Egyptiens et les autres peuples appelaient divins, sont perdus il y a longtemps, et à peine nous en reste-t-il quelque mémoire confuse dans les histoires anciennes. Les livres sacrés des Romains, où Numa, auteur de leur religion, en avait écrit les mystères, ont péri par les mains des Romains mêmes, et le sénat les fit brûler comme tendant à renverser la religion¹. Ces mêmes Romains ont à la fin laissé périr les livres sibyllins, si longtemps révéraient parmi eux comme prophétiques, et où ils voulaient qu'on erût qu'ils trouvaient les décrets des dieux immortels sur leur empire, sans pourtant en avoir jamais

montré au public, je ne dis pas un seul volume, mais un seul oracle. Les Juifs ont été les seuls dont les Ecritures sacrées ont été d'autant plus en vénération, qu'elles ont été plus connues. De tous les peuples anciens, il est le seul qui ait conservé les monuments primitifs de sa religion, quoiqu'ils fussent pleins des témoignages de leur infidélité et de celle de leurs ancêtres. Et aujourd'hui encore ce même peuple reste sur la terre pour porter à toutes les nations où il a été dispersé, avec la suite de la religion, les miracles et les prédictions qui la rendent inébranlable.

Quand Jésus-Christ est venu, et qu'envoyé par son Père pour accomplir les promesses de la loi, il a confirmé sa mission et celle de ses disciples par des miracles nouveaux, ils ont été écrits avec la même exactitude. Les actes en ont été publiés à toute la terre; les circonstances des temps, des personnes et des lieux ont rendu l'examen facile à quiconque a été soigneux de son salut. Le monde s'est informé, le monde a cru; et si peu qu'on ait considéré les anciens monuments de l'Eglise, on avouera que jamais affaire n'a été jugée avec plus de réflexion et de connaissance.

Mais dans le rapport qu'ont ensemble les livres des deux Testaments, il y a une différence à considérer: c'est que les livres de l'ancien peuple ont été composés en divers temps. Autres sont les temps de Moïse, autres ceux de Josué et des juges, autres ceux des rois; autres ceux où le peuple a été tiré d'Egypte, et où il a reçu la loi, autres ceux où il a conquis la Terre promise, autres ceux où il y a été rétabli par des miracles visibles. Pour convaincre l'incrédulité d'un peuple attaché aux sens, Dieu a pris une longue étendue de siècles durant lesquels il a distribué ses miracles et ses prophètes, afin de renouveler souvent les témoignages sensibles par lesquels il attestait ses vérités saintes. Dans le Nouveau Testament il a suivi une autre conduite. Il ne veut plus rien révéler de nouveau à son Eglise après Jésus-Christ. En lui est la perfection et la plénitude; et tous les Livres divins qui ont été composés dans la nouvelle alliance, l'ont été au temps des apôtres.

C'est-à-dire que le témoignage de Jésus-Christ et de ceux que Jésus-Christ même a daigné choisir pour témoins de sa résurrection, a suffi à l'Eglise chrétienne. Tout ce qui est venu depuis l'a édifié; mais elle n'a regardé comme purement inspiré de Dieu que ce que les apôtres ont écrit, ou ce qu'ils ont confirmé par leur autorité.

Mais dans cette différence qui se trouve entre les livres des deux Testaments, Dieu a toujours gardé cet ordre admirable, de faire écrire les choses dans le temps qu'elles étaient arrivées, ou que la mémoire en était récente. Ainsi ceux qui les savaient les ont écrites; ceux qui les savaient ont reçu les livres qui en rendaient témoignage: les uns et les autres les ont laissés à leurs descendants comme un héritage précieux; et la pieuse postérité les a conservés.

C'est ainsi que s'est formé le corps des Ecritures saintes, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; Ecritures qu'on a regardées, dès leur origine, comme véritables en tout, comme données de Dieu même, et qu'on a aussi conservées avec

1. Tit. Liv., l. XL, c. 29; Varr., lib. de Cultu Deor., apud Aug. de Civ. Dei, l. VII, c. XXXIV, t. VII.

tant de religion, qu'on n'a pas eu pouvoir sans impiété y altérer une seule lettre.

C'est ainsi qu'elles sont venues jusqu'à nous toujours saintes, toujours sacrées, toujours inviolables; conservées les unes par la tradition constante du peuple juif, et les autres par la tradition du peuple chrétien, d'autant plus certaine, qu'elle a été confirmée par le sang et par le martyre, tant de ceux qui ont écrit ces Livres divins, que de ceux qui les ont reçus.

Saint Augustin et les autres Pères demandent sur la foi de qui nous attribuons les livres profanes à des temps et à des auteurs certains¹. Chacun répond aussitôt que les livres sont distingués par les différents rapports qu'ils ont aux lois, aux coutumes, aux histoires d'un certain temps, par le style même qui porte imprimé le caractère des âges et des auteurs particuliers; plus que tout cela, par la foi publique, et par une tradition constante. Toutes ces choses concourent à établir les Livres divins, à en distinguer les temps, à en marquer les auteurs; et plus il y a eu de religion à les conserver dans leur entier, plus la tradition qui nous les conserve est incontestable².

Aussi a-t-elle toujours été reconnue, non-seulement par les orthodoxes, mais encore par les hérétiques, et même par les infidèles. Moïse a toujours passé dans tout l'Orient, et ensuite dans tout l'univers, pour le législateur des Juifs, et pour l'auteur des livres qu'ils lui attribuent. Les Samaritains, qui les ont reçus des dix tribus séparées, les ont conservés aussi religieusement que les Juifs: leur tradition et leur histoire est constante, et il ne faut que repasser sur quelques endroits de la première partie³ pour en voir toute la suite.

Deux peuples si opposés n'ont pas pris l'un de l'autre ces Livres divins; tous les deux les ont reçus de leur origine commune dès les temps de Salomon et de David. Les anciens caractères hébreux, que les Samaritains retiennent encore, montrent assez qu'ils n'ont pas suivi Esdras, qui les a changés. Ainsi le Pentateuque des Samaritains et celui des Juifs sont deux originaux complets, indépendants l'un de l'autre. La parfaite conformité qu'on y voit dans la substance du texte, justifie la bonne foi des deux peuples. Ce sont des témoins fidèles qui conviennent sans s'être entendus, ou, pour mieux dire, qui conviennent malgré leurs inimitiés, et que la seule tradition immémoriale de part et d'autre a unis dans la même pensée.

Ceux donc qui ont voulu dire, quoique sans aucune raison, que ces livres étaient perdus, ou n'ayant jamais été, ont été ou rétablis, ou composés de nouveau, ou altérés par Esdras; outre qu'ils sont démentis par Esdras même, le sont aussi par le Pentateuque qu'on trouve encore aujourd'hui entre les mains des Samaritains tel que l'avaient lu, dans les premiers siècles, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, et les autres auteurs ecclésiastiques, tel que ces peuples l'avaient conservé dès leur origine: et une secte si faible semble ne durer si

longtemps que pour rendre ce témoignage à l'antiquité de Moïse.

Les auteurs qui ont écrit les quatre Evangiles ne reçoivent pas un témoignage moins assuré du consentement unanime des fidèles, des païens, et des hérétiques. Ce grand nombre de peuples divers, qui ont reçu et traduit ces Livres divins aussitôt qu'ils ont été faits, conviennent tous de leur date et de leurs auteurs. Les païens n'ont pas contredit cette tradition. Ni Celse qui a attaqué ces Livres sacrés, presque dans l'origine du christianisme; ni Julien l'Apostat, quoiqu'il n'ait rien ignoré ni rien omis de ce qui pouvait le décrier; ni aucun autre païen ne les a jamais soupçonnés d'être supposés: au contraire, tous leur ont donné les mêmes auteurs que les chrétiens. Les hérétiques, quoique accablés par l'autorité de ces Livres, n'osaient dire qu'ils ne fussent pas des disciples de Notre Seigneur. Il y a eu pourtant de ces hérétiques qui ont vu les commencements de l'Eglise, et aux yeux desquels ont été écrits les livres de l'Evangile. Ainsi la fraude, s'il y en eût pu avoir, eût été éclairée de trop près pour réussir. Il est vrai qu'après les apôtres, et lorsque l'Eglise était déjà étendue par toute la terre, Marcion et Manès, constamment les plus téméraires et les plus ignorants de tous les hérétiques, malgré la tradition venue des apôtres, continuée par leurs disciples et par les évêques à qui ils avaient laissé leur chaire et la conduite des peuples, et reçue unanimement par toute l'Eglise chrétienne, osèrent dire que trois Evangiles étaient supposés, et que celui de saint Luc qu'ils préféraient aux autres, on ne sait pourquoi, puisqu'il n'était pas venu par une autre voie, avait été falsifié. Mais quelles preuves en donnaient-ils? de pures visions, nuls faits positifs. Ils disaient, pour toute raison, que ce qui était contraire à leurs sentiments devait nécessairement avoir été inventé par d'autres que par les apôtres, et alléguaient pour toute preuve les opinions mêmes qu'on leur contestait; opinions d'ailleurs si extravagantes, et si manifestement insensées, qu'on ne sait encore comment elles ont pu entrer dans l'esprit humain. Mais certainement pour accuser la bonne foi de l'Eglise, il fallait avoir en main les originaux différents des siens, ou quelque preuve constante. Interpellés d'en produire eux et leurs disciples, ils sont demeurés muets⁴, et ont laissé par leur silence une preuve indubitable qu'au second siècle du christianisme, où ils écrivaient, il n'y avait pas seulement un indice de fausseté, ni la moindre conjecture qu'on pût opposer à la tradition de l'Eglise.

Que dirai-je du consentement des livres de l'Ecriture, et du témoignage admirable que tous les temps du peuple de Dieu se donnent les uns aux autres? Les temps du second temple supposent ceux du premier, et nous ramènent à Salomon. La paix n'est venue que par les combats; et les conquêtes du peuple de Dieu nous font remonter jusqu'aux Juges, jusqu'à Josué, et jusqu'à la sortie d'Egypte. En regardant tout un peuple sortir d'un royaume où il était étranger, on se souvient comment il y était entré. Les douze patriarches paraissent aussitôt; et un peuple qui ne s'est jamais regardé que comme une même famille, nous con-

1. Aug., cont. Faust., l. XI, cap. 2, xxxii, 21; xxxiii, 6, l. VIII. — 2. Iren., adv. Hères., l. III, c. 1, 2, p. 473, etc.; Tertull., adv. Marc., l. IV, c. 1, 4, 5; Aug., de Utilit. cred., c. iii, xvii, n. 5, 35, tom. VII; Cont. Faustum Moïc., l. XXII, c. 79, xxxviii, 4; xxxix, xxxiii; idem, Cont. adv. Leg. et Prop., l. I, cap. 20, n. 39, etc. — 3. Voyez ci-dessus, l'° Part., Epoque VII, VIII, IX; au du monde 3000, et de Rome 218, 305, 614, 617, etc.

4. Iren., Tert., Aug., loc. cit.

duit naturellement à Abraham qui en est la tige. Ce peuple est-il plus sage et moins porté à l'idolâtrie après le retour de Babylone; c'était l'effet naturel d'un grand châtiement, que ses fautes passées lui avaient attiré. Si ce peuple se glorifie d'avoir vu durant plusieurs siècles des miracles que les autres peuples n'ont jamais vus, il peut aussi se glorifier d'avoir eu la connaissance de Dieu qu'aucun autre peuple n'avait. Que veut-on que signifie la Circoncision, et la fête des Tabernacles, et la Pâque, et les autres fêtes célébrées dans la nation de temps immémorial, sinon les choses qu'on trouve marquées dans le livre de Moïse? Qu'un peuple distingué des autres par une religion et par des mœurs si particulières, qui conserve dès son origine, sur le fondement de la création et sur la foi de la Providence, une doctrine si suivie et si élevée, une mémoire si vive d'une longue suite de faits si nécessairement enchaînés, des cérémonies si réglées et des coutumes si universelles, ait été sans une histoire qui lui marquât son origine, et sans une loi qui lui prescrivît ses coutumes pendant mille ans qu'il est demeuré en Etat; et qu'Esdras ait commencé à lui vouloir donner tout à coup, sous le nom de Moïse, avec l'histoire de ses antiquités, la loi qui formait ses mœurs, quand ce peuple devenu captif a vu son ancienne monarchie renversée de fond en comble : quelle fable plus incroyable pourrait-on jamais inventer? et peut-on y donner créance, sans joindre l'ignorance au blasphème?

Pour perdre une telle loi, quand on l'a une fois reçue, il faut qu'un peuple soit exterminé, ou que par divers changements il en soit venu à n'avoir plus qu'une idée confuse de son origine, de sa religion, et de ses coutumes. Si ce malheur est arrivé au peuple juif, et que la loi si connue sous Sédécias se soit perdue soixante ans après, malgré les soins d'un Ezéchiel, d'un Jérémie, d'un Baruch, d'un Daniel, qui ont un recours perpétuel à cette loi, comme à l'unique fondement de la religion et de la police de leur peuple : si, dis-je, la loi s'est perdue malgré ces grands hommes, sans compter les autres, et dans le temps que la même loi avait ses martyrs, comme le montrent les persécutions de Daniel et des trois enfants : si cependant, malgré tout cela, elle s'est perdue en si peu de temps, et demeure si profondément oubliée qu'il soit permis à Esdras de la rétablir à sa fantaisie : ce n'était pas le seul livre qu'il lui fallait fabriquer. Il lui fallait composer en même temps tous les prophètes anciens et nouveaux, c'est-à-dire ceux qui avaient écrit et devant et durant la captivité; ceux que le peuple avait vu écrire, aussi bien que ceux dont il conservait la mémoire; et non-seulement les prophètes, mais encore les livres de Salomon, et les Psaumes de David, et tous les livres d'histoire; puisqu'à peine se trouvera-t-il dans toute cette histoire un seul fait considérable, et dans tous ces autres livres un seul chapitre qui, détaché de Moïse, tel que nous l'avons, puisse subsister un seul moment. Tout y parle de Moïse, tout y est fondé sur Moïse; et la chose devait être ainsi puisque Moïse, et sa loi, et l'histoire qu'il a écrite, était en effet dans le peuple juif tout le fondement de la conduite pu-

blique et particulière. C'était en vérité à Esdras une merveilleuse entreprise, et bien nouvelle dans le monde, de faire parler en même temps avec Moïse tant d'hommes de caractère et de style différent, et chacune d'une manière uniforme et toujours semblable à elle-même; et faire accroire tout à coup à tout un peuple que ce sont là les livres anciens qu'il a toujours révévés, et les nouveaux qu'il a vu faire, comme s'il n'avait jamais ouï parler de rien, et que la connaissance du temps présent, aussi bien que celle du temps passé, fût tout à coup abolie. Tels sont les prodiges qu'il faut croire, quand on ne veut pas croire les miracles du Tout-Puissant, ni recevoir le témoignage par lequel il est constant qu'on a dit à tout un grand peuple qu'il les avait vus de ses yeux.

Mais si ce peuple est revenu de Babylone dans la terre de ses pères, si nouveau et si ignorant, qu'à peine se souvient-il qu'il eût été, en sorte qu'il ait reçu sans examiner tout ce qu'Esdras aura voulu lui donner; comment donc voyons-nous dans le livre qu'Esdras a écrit¹, et dans celui de Néhémias son contemporain, tout ce qu'on y dit des Livres divins? Qui aurait pu les ouïr parler de la loi de Moïse en tant d'endroits, et publiquement, comme d'une chose connue de tout le monde, et que tout le monde avait entre ses mains? Eussent-ils osé régler par là les fêtes, les sacrifices, les cérémonies, la forme de l'autel rebâti, les mariages, la police, et en un mot toutes choses, en disant sans cesse que tout se faisait « selon qu'il était écrit dans la loi de Moïse servi- » leur de Dieu?² »

Esdras y est nommé comme « docteur en la loi » que Dieu avait donnée à Israël par Moïse; » et c'est suivant cette loi, comme par la règle qu'il avait entre ses mains, qu'Artaxerxe lui ordonne de visiter, de régler et de réformer le peuple en toutes choses. Ainsi l'on voit que les Gentils mêmes connaissaient la loi de Moïse comme celle que tout le peuple et tous ses docteurs regardaient de tout temps comme leur règle. Les prêtres et les lévites sont disposés par les villes : leurs fonctions et leurs rangs sont réglés « selon qu'il était » écrit dans la loi de Moïse. » Si le peuple fait pénitence, c'est des transgressions qu'il avait commises contre cette loi; s'il renouvelle l'alliance avec Dieu par une souscription expresse de tous les particuliers, c'est sur le fondement de la même loi, qui pour cela est « lue hautement, distincte- » ment et intelligiblement, soir et matin durant » plusieurs jours, à tout le peuple assemblé ex- » près, » comme la loi de leurs pères; tant hommes que femmes entendant, pendant la lecture, et reconnaissant les préceptes qu'on leur avait appris dès leur enfance. Avec quel front Esdras aurait-il fait lire à tout un grand peuple, comme connu, un livre qu'il venait de forger ou d'accommoder à sa fantaisie, sans que personne y remarquât la moindre erreur, ou le moindre changement? Toute l'histoire des siècles passés était répétée depuis le livre de la Genèse jusqu'au temps où l'on vivait. Le peuple, qui si souvent

1. *I. Esdr.*, III, VII, IX, X; *II. Esdr.*, V, VIII, IX, X, XII, XIII. — 2. *I. Esdr.*, III, 2; *II. Esdr.*, VIII, XIII, etc.

avait secoué le joug de cette loi, se laisse charger de ce lourd fardeau sans peine et sans résistance, convaincu par expérience que le mépris qu'on en avait fait avait attiré tous les maux où on se voyait plongé. Les usures sont réprimées selon le texte de la loi, les propres termes en étaient cités; les mariages contractés sont cassés, sans que personne réclamât. Si la loi eût été perdue, ou en tout cas oubliée, aurait-on vu tout le peuple agir naturellement en conséquence de cette loi, comme l'ayant toujours eue présente? Comment est-ce que tout ce peuple pouvait écouter Aggée, Zacharie et Malachie qui prophétisaient alors, qui comme les autres prophètes leurs prédécesseurs ne leur prêchaient que « Moïse et la loi que Dieu lui avait » donnée en Horeb¹; » et cela comme une chose connue et de tous temps en vigueur dans la nation? Mais comment dit-on, dans le même temps, et dans le retour du peuple, que tout ce peuple admira l'accomplissement de l'oracle de Jérémie touchant les soixante-dix ans de captivité²? Ce Jérémie, qu'Esdras venait de forger avec tous les autres prophètes, comment a-t-il tout d'un coup trouvé créance? Par quel artifice nouveau a-t-on pu persuader à tout un peuple, et aux vieillards qui avaient vu ce prophète, qu'ils avaient toujours attendu la délivrance miraculeuse qu'il leur avait annoncée dans ses écrits? Mais tout cela sera encore supposé : Esdras et Néhémias n'auront point écrit l'histoire de leur temps; quelque autre l'aura faite sous leur nom; et ceux qui ont fabriqué tous les autres livres de l'Ancien Testament auront été si favorisés de la postérité, que d'autres faussaires leur en auront supposé à eux-mêmes, pour donner créance à leurs impostures.

On aura honte sans doute de tant d'extravagances; et au lieu de dire qu'Esdras ait fait tout d'un coup paraître tant de livres si distingués les uns des autres par les caractères du style et du temps, on dira qu'il y aura pu insérer les miracles et les prédictions qui les font passer pour divins : erreur plus grossière encore que la précédente, puisque ces miracles et ces prédictions sont tellement répandus dans tous ces livres, sont tellement inculqués et répétés si souvent, avec tant de tours divers et une si grande variété de fortes figures, en un mot, en font tellement tout le corps, qu'il faut n'avoir jamais seulement ouvert ces saints Livres, pour ne voir pas qu'il est encore plus aisé de les refondre, pour ainsi dire tout à fait, que d'y insérer les choses que les incrédules sont si fâchés d'y trouver. Et quand même on leur aurait accordé tout ce qu'ils demandent, le miraculeux et divin est tellement le fond de ces Livres, qu'il s'y retrouverait encore, mal gré qu'on en eût. Qu'Esdras, si on veut, y ait ajouté après coup les prédictions des choses déjà arrivées de son temps; celles qui se sont accomplies depuis, par exemple sous Antiochus et les Machabées, et tant d'autres que l'on a vues, qui les aura ajoutées? Dieu aura peut-être donné à Esdras le don de prophétie, afin que l'imposture d'Esdras fût plus vraisemblable; et on aimera mieux qu'un faussaire soit prophète, qu'Israël, ou que Jérémie, ou que Daniel; ou bien chaque siècle aura porté

un faussaire heureux, que tout le peuple en aura cru; et de nouveaux imposteurs, par un zèle admirable de religion, auront sans cesse ajouté aux Livres divins, après même que le Canon en aura été clos, qu'ils se seront répandus avec les Juifs par toute la terre, et qu'on les aura traduits en tant de langues étrangères. N'eût-ce pas été, à force de vouloir établir la religion, la détruire par les fondements? Tout un peuple laisse-t-il donc changer si facilement ce qu'il croit être divin, soit qu'il le croie par raison ou par erreur? Quelqu'un peut-il espérer de persuader aux chrétiens, ou même aux Turcs, d'ajouter un seul chapitre ou à l'Evangile ou à l'Alcoran?

Mais peut-être que les Juifs étaient plus dociles que les autres peuples, ou qu'ils étaient moins religieux à conserver leurs saints Livres? Quels monstres d'opinions se faut-il mettre dans l'esprit, quand on veut secouer le joug de l'autorité divine, et ne régler ses sentiments, non plus que ses mœurs, que par sa raison égarée?

CHAPITRE XXVIII.

Les difficultés qu'on forme contre l'écriture sont aisées à vaincre par les hommes de bon sens et de bonne foi.

Qu'on ne dise pas que la discussion de ces faits est embarrassante; car quand elle le serait, il faudrait ou s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise et à la tradition de tant de siècles, ou pousser l'examen jusqu'au bout, et ne pas croire qu'on en fût quitte pour dire qu'il demande plus de temps qu'on n'en veut donner à son salut. Mais au fond, sans remuer avec un travail infini les livres des deux Testaments, il ne faut que lire le livre des Psaumes, où sont recueillis tant d'anciens cantiques du peuple de Dieu, pour y voir, dans la plus divine poésie qui fût jamais, des monuments immortels de l'histoire de Moïse, de celle des Juges, de celle des Rois, imprimés par le chant et par la mesure dans la mémoire des hommes. Et pour le Nouveau Testament, les seules Epîtres de saint Paul, si vives, si originales, si fort du temps, des affaires et des mouvements qui étaient alors, et enfin d'un caractère si marqué; ces Epîtres, dis-je, reçues par les églises auxquelles elles étaient adressées, et de là communiquées aux autres églises, suffiraient pour convaincre les esprits bien faits, que tout est sincère et original dans les Ecritures que les apôtres nous ont laissées.

Aussi se soutiennent-elles les unes les autres avec une force invincible. Les Actes des Apôtres ne font que continuer l'Evangile; leurs Epîtres le supposent nécessairement : mais afin que tout soit d'accord, et les Actes et les Epîtres et les Evangiles réclament partout les anciens livres des Juifs¹. Saint Paul et les autres apôtres ne cessent d'alléguer ce que *Moïse a dit*, ce qu'il a écrit², ce que les prophètes ont dit et écrit après Moïse. Jésus-Christ appelle en témoignage *la loi de Moïse, les prophètes et les Psaumes*³, comme des témoins qui déposent tous de la même vérité. S'il veut expliquer ces mystères, *il commence par Moïse et par les prophètes*⁴; et quand il dit aux Juifs que *Moïse a écrit de lui*⁵, il pose pour fondement ce qu'il y

1. Act., iv, 4. — 2. Par., xxxvi, 21, 22; I. Esdr., i, 1.

1. Act., iii, 22; vii, 20, etc. — 2. Rom., x, 5, 19 — 3. Luc., xxiv, 44. — 4. Idem, 27. — 5. Joan., v, 46, 47.

avait de plus constant parmi eux, et les ramène à la source même de leurs traditions.

Voyons néanmoins ce qu'on oppose à une autorité si reconnue, et au consentement de tant de siècles : car, puisque de nos jours on a bien osé publier en toutes sortes de langues des livres contre l'Écriture, il ne faut point dissimuler ce qu'on dit pour décrier ses antiquités. Que dit-on donc pour autoriser la supposition du Pentateuque, et que peut-on objecter à une tradition de trois mille ans, soutenue par sa propre force et par la suite des choses? Rien de suivi, rien de positif, rien d'important, des chicanes sur des nombres, sur des lieux, ou sur des noms : et de telles observations, qui dans toute autre matière ne passeraient tout au plus que pour de vaines curiosités incapables de donner atteinte au fond des choses, nous sont ici alléguées comme faisant la décision de l'affaire la plus sérieuse qui fut jamais.

Il y a, dit-on, des difficultés dans l'histoire de l'Écriture. Il y en a sans doute qui n'y seraient pas si le livre était moins ancien, ou s'il avait été supposé, comme on l'ose dire, par un homme habile et industrieux ; si l'on eût été moins religieux à le donner tel qu'on le trouvait, et qu'on eût pris la liberté d'y corriger ce qui faisait de la peine. Il y a les difficultés que fait un long temps, lorsque les lieux ont changé de nom ou d'état, lorsque les dates sont oubliées, lorsque les généalogies ne sont plus connues, qu'il n'y a plus de remèdes aux fautes qu'une copie tant soit peu négligée introduit si aisément en de telles choses, ou que des faits échappés à la mémoire des hommes laissent de l'obscurité dans quelque partie de l'histoire. Mais enfin cette obscurité est-elle dans la suite même, ou dans le fond de l'affaire? Nullement, tout y est suivi ; et ce qui reste d'obscur ne sert qu'à faire voir dans les Livres saints une antiquité plus vénérable.

Mais il y a des altérations dans le texte ; les anciennes versions ne s'accordent pas : l'hébreu en divers endroits est différent de lui-même ; et le texte des Samaritains, outre le mot qu'on les accuse d'y avoir changé exprès¹ en faveur de leur temple de Garizim, diffère encore en d'autres endroits de celui des Juifs. Et de là que conclurait-on? que les Juifs ou Esdras auront supposé le Pentateuque au retour de la captivité? C'est justement tout le contraire qu'il faudrait conclure. Les différences du Samaritain ne servent qu'à confirmer ce que nous avons déjà établi, que leur texte est indépendant de celui des Juifs. Loin qu'on puisse s'imaginer que ces schismatiques aient pris quelque chose des Juifs et d'Esdras, nous avons vu au contraire que c'est en haine des Juifs et d'Esdras, et en haine du premier et du second temple, qu'ils ont inventé leur chimère de Garizim. Qui ne voit donc qu'ils auraient plutôt accusé les impostures des Juifs que de les suivre? Ces rebelles qui ont méprisé Esdras et tous les prophètes des Juifs, avec leur temple et Salomon qui l'avait bâti, aussi bien que David, qui en avait désigné le lieu, qu'ont-ils respecté dans leur Pentateuque, sinon une antiquité supérieure non-seulement à celle d'Esdras et des prophètes, mais encore à

celle de Salomon et de David, en un mot, l'antiquité de Moïse dont les deux peuples conviennent? Combien donc est incontestable l'autorité de Moïse et du Pentateuque, que toutes les objections ne font qu'affermir?

Mais d'où viennent ces variétés des textes et des versions? D'où viennent-elles en effet, sinon de l'antiquité du livre même qui a passé par les mains de tant de copistes depuis tant de siècles que la langue dans laquelle il est écrit a cessé d'être commune? Mais laissons les vaines disputes et tranchons en un mot la difficulté par le fond. Qu'on me dise s'il n'est pas constant que de toutes les versions, et de tout le texte quel qu'il soit, il en reviendra toujours les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrine, et enfin la même substance. En quoi nuisent après cela les diversités des textes? Que nous fallait-il davantage que ce fond inaltérable des Livres sacrés, et que pouvions-nous demander de plus à la divine Providence? Et pour ce qui est des versions, est-ce une marque de supposition ou de nouveauté, que la langue de l'Écriture soit si ancienne qu'on en ait perdu les délicatesses, et qu'on se trouve empêché à en rendre toute l'élégance ou toute la force dans la dernière rigueur? N'est-ce pas plutôt une preuve de la plus grande antiquité? Et si on veut s'attacher aux petites choses, qu'on me dise si de tant d'endroits où il y a de l'embarras, on en a jamais rétabli un seul par raisonnement ou par conjecture. On a suivi la foi des exemplaires ; et comme la tradition n'a jamais permis que la saine doctrine pût être altérée, on a cru que les autres fautes, s'il y en restait, ne serviraient qu'à prouver qu'on n'a rien ici innové par son propre esprit.

Mais enfin, et voici le fort de l'objection, n'y a-t-il pas des choses ajoutées dans le texte de Moïse, et d'où vient qu'on trouve sa mort à la fin du livre qu'on lui attribue? Quelle merveille que ceux qui ont continué son histoire aient ajouté sa fin bienheureuse au reste de ses actions, afin de faire du tout un même corps? Pour les autres additions, voyons ce que c'est. Est-ce quelque loi nouvelle, ou quelque nouvelle cérémonie, quelque dogme, quelque miracle, quelque prédiction? On n'y songe seulement pas : il n'y en a pas le moindre soupçon, ni le moindre indice; c'eût été ajouter à l'œuvre de Dieu : la loi l'avait défendu¹, et le scandale qu'on eût causé eût été horrible. Quoi donc ! on aura continué peut-être une généalogie commencée ; on aura peut-être expliqué un nom de ville changé par le temps ; à l'occasion de la manne dont le peuple a été nourri durant quarante ans, on aura marqué le temps où cessa cette nourriture céleste ; et ce fait, écrit depuis dans un autre livre², sera demeuré par remarque dans celui de Moïse³, comme un fait constant et public dont tout le peuple était témoin ; quatre ou cinq remarques de cette nature faites par Josué, ou par Samuel, ou par quelque autre prophète d'une pareille antiquité, parce qu'elles ne regardaient que des faits notoires, et où constamment il n'y avait point de difficulté, auront naturellement passé dans le texte ; et la même tradition

1. Deut., iv, 2 ; xii, 32. Voyez ci-dessus, II^e Part. — 2. Jos., v, 12. — 3. Exod., xvi, 35.

1. Deut., xxvii, 4.

nous les aura rapportées avec tout le reste : aussitôt tout sera perdu ; Esdras sera accusé, quoique le Samaritain , où ces remarques se trouvent , nous montre qu'elles ont une antiquité non-seulement au-dessus d'Esdras , mais encore au-dessus du schisme des dix tribus ! N'importe , il faut que tout retombe sur Esdras. Si ces remarques venaient de plus haut , le Pentateuque serait encore plus ancien qu'il ne faut , et on ne pourrait assez révérer l'antiquité d'un livre dont les notes mêmes auraient un si grand âge. Esdras aura donc tout fait ; Esdras aura oublié qu'il voulait faire parler Moïse , et lui aura fait écrire si grossièrement comme déjà arrivé ce qui s'est passé après lui. Tout un ouvrage sera convaincu de supposition par ce seul endroit ; l'autorité de tant de siècles et la foi publique ne lui servira plus de rien : comme si , au contraire , on ne voyait pas que ces remarques dont on se prévaut , sont une nouvelle preuve de sincérité et de bonne foi , non-seulement dans ceux qui les ont faites , mais encore dans ceux qui les ont transcrites. A-t-on jamais jugé de l'autorité , je ne dis pas d'un livre divin , mais de quelque livre que ce soit par des raisons si légères ? Mais c'est que l'Écriture est un livre ennemi du genre humain ; il veut obliger les hommes à soumettre leur esprit à Dieu , et à réprimer leurs passions déréglées : il faut qu'il périsse ; et à quelque prix que ce soit , il doit être sacrifié au libertinage.

Au reste , ne croyez pas que l'impiété s'engage sans nécessité dans toutes les absurdités que vous avez vues. Si , contre le témoignage du genre humain , et contre toutes les règles du bon sens , elle s'attache à ôter au Pentateuque et aux prophéties leurs auteurs toujours reconnus , et à leur contester leurs dates , c'est que les dates font tout en cette matière , pour deux raisons. Premièrement , parce que les livres pleins de tant de faits miraculeux , qu'on y voit revêtus de leurs circonstances les plus particulières , et avancés non-seulement comme publics mais encore comme présents , s'ils eussent pu être démentis , auraient porté avec eux leur condamnation : et au lieu qu'ils se soutiennent de leur propre poids , ils seraient tombés par eux-mêmes il y a longtemps. Secondement , parce que leurs dates étant une fois fixées , on ne peut plus effacer la marque infaillible d'inspiration divine qu'ils portent empreinte dans le grand nombre et la longue suite des prédictions mémorables dont on les trouve remplis.

C'est pour éviter ces miracles et ces prédictions , que les impies sont tombés dans toutes les absurdités qui vous ont surpris. Mais qu'ils ne pensent pas à échapper à Dieu : il a réservé à son Écriture une marque de divinité qui ne souffre aucune atteinte. C'est le rapport des deux Testaments. On ne dispute pas du moins que tout l'ancien Testament ne soit écrit devant le nouveau ; Il n'y a point ici de nouvel Esdras qui ait pu persuader aux Juifs d'inventer ou de falsifier leur Écriture en faveur des chrétiens qu'ils persécutaient. Il n'en faut pas davantage. Par le rapport des deux Testaments , on prouve que l'un et l'autre est divin. Ils ont tous deux le même dessein et la même suite : l'un prépare la voie à la perfection que l'autre montre à découvert ; l'un pose le

fondement , et l'autre achève l'édifice ; en un mot , l'un prédit ce que l'autre fait voir accompli.

Ainsi tous les temps sont unis ensemble , et un dessein éternel de la divine Providence nous est révélé. La tradition du peuple juif et celle du peuple chrétien ne font ensemble qu'une même suite de religion , et les Écritures des deux Testaments ne font aussi qu'un même corps et un même livre.

CHAPITRE XXIX.

Moyen facile de remonter à la source de la religion , et d'en trouver la vérité dans son principe.

Ces choses seront évidentes à qui voudra les considérer avec attention. Mais comme tous les esprits ne sont pas également capables d'un raisonnement suivi , prenons par la main les plus infirmes , et menons-les doucement jusqu'à l'origine.

Qu'ils considèrent d'un côté les institutions chrétiennes , et de l'autre celles des Juifs ; qu'ils en recherchent la source , en commençant par les nôtres , qui leur sont plus familières et qu'ils regardent attentivement les lois qui règlent nos mœurs ; qu'ils regardent nos Écritures , c'est-à-dire les quatre Évangiles , les Actes des Apôtres , les Épîtres apostoliques , et l'Apocalypse ; nos sacrements , notre sacrifice , notre culte , et parmi les sacrements , le baptême où ils voient la consécration du chrétien sous l'invocation expresse de la Trinité ; l'Eucharistie , c'est-à-dire un sacrement établi pour conserver la mémoire de la mort de Jésus-Christ , et de la rémission des péchés qui y est attachée ; qu'ils joignent à toutes ces choses le gouvernement ecclésiastique , la société de l'Église chrétienne en général , les églises particulières , les évêques , les prêtres , les diacres préposés pour les gouverner. Des choses si nouvelles , si singulières , si universelles , ont sans doute une origine. Mais quelle origine peut-on leur donner , sinon Jésus-Christ et ses disciples ; puisqu'en remontant par degrés et de siècle en siècle , ou pour mieux dire d'année en année , on les trouve ici et non pas plus haut , et que c'est là que commencent non-seulement ces institutions , mais encore le nom même de chrétien. Si nous avons un baptême , une Eucharistie , avec les circonstances que nous avons vues , c'est Jésus-Christ qui en est l'auteur. C'est lui qui a laissé à ses disciples ces caractères de leur profession , ces mémoriaux de ses œuvres , ces instruments de sa grâce. Nos saints Livres se trouvent tous publiés dès le temps des apôtres , ni plus tôt ni plus tard ; c'est en leur personne que nous trouvons la source de l'épiscopat. Que si , parmi nos évêques , il y en a un premier , on voit aussi une primauté parmi les apôtres : et celui qui est le premier parmi nous est reconnu dès l'origine du christianisme pour le successeur de celui qui était déjà le premier sous Jésus-Christ même , c'est-à-dire de Pierre. J'avance hardiment ces faits , et même le dernier comme constant , parce qu'il ne peut jamais être contesté de bonne foi , non plus que les autres , comme il serait aisé de le faire voir par ceux mêmes qui , par ignorance ou par esprit de contradiction , ont le plus chicané là-dessus.

Nous voilà donc à l'origine des institutions chrétiennes. Avec la même méthode remontons à l'o-

rigine de celles des Juifs. Comme là nous avons trouvé Jésus-Christ, sans qu'on puisse seulement songer à remonter plus haut; ici, par les mêmes voies et par les mêmes raisons, nous serons obligés de nous arrêter à Moïse, ou de remonter aux origines que Moïse nous a marquées.

Les Juifs avaient comme nous, et ont encore en partie leurs lois, leurs observances, leurs sacrements, leurs Ecritures, leur gouvernement, leurs pontifes, leur sacerdoce, le service de leur temple. Le sacerdoce était établi dans la famille d'Aaron, frère de Moïse. D'Aaron et de ses enfants venait la distinction des familles sacerdotales; chacun reconnaissait sa tige, et tout venait de la source d'Aaron, sans qu'on pût remonter plus haut. La Pâque ni les autres fêtes ne pouvaient venir de moins loin. Dans la Pâque, tout rappelait à la nuit où le peuple avait été affranchi de la servitude d'Egypte, et où tout se préparait à sa sortie. La Pentecôte ramenait aussi jour pour jour le temps où la loi avait été donnée, c'est-à-dire la cinquantième journée après la sortie d'Egypte. Un même nombre de jours séparait encore ces deux solennités. Les Tabernacles, ou les tentes de feuillages verts, où de temps immémorial le peuple demeurait tous les ans sept jours et sept nuits entières, étaient l'image du long campement dans le désert durant quarante ans; et il n'y avait, parmi les Juifs, ni fête, ni sacrement, ni cérémonie qui n'eût été instituée ou confirmée par Moïse, et qui ne portât encore, pour ainsi dire, le nom et le caractère de ce grand législateur.

Ces religieuses observances n'étaient pas toutes de même antiquité. La circoncision, la défense de manger du sang, le sabbat même, étaient plus anciens que Moïse et que la loi, comme il paraît par l'Exode¹; mais le peuple savait toutes ces dates, et Moïse les avait marquées. La Circoncision menait à Abraham, à l'origine de la nation, à la promesse de l'alliance². La défense de manger du sang menait à Noé et au déluge³; et les révolutions du sabbat, à la création de l'univers, et au septième jour béni de Dieu, où il acheva ce grand ouvrage⁴. Ainsi tous les grands événements, qui pouvaient servir à l'instruction des fidèles, avaient leur mémorial parmi les Juifs, et ces anciennes observances, mêlées avec celles que Moïse avait établies, réunissaient dans le peuple de Dieu toute la religion des siècles passés.

Une partie de ces observances ne paraissent plus à présent dans le peuple juif. Le temple n'est plus, et avec lui devait cesser les sacrifices et même le sacerdoce de la loi. On ne connaît plus parmi les Juifs d'enfants d'Aaron, et toutes les familles sont confondues. Mais puisque tout cela était encore en son entier lorsque Jésus-Christ est venu, et que constamment, il rapportait tout à Moïse, il n'en faudrait pas davantage pour demeurer convaincu qu'une chose si établie venait de bien loin, et de l'origine même de la nation.

Qu'ainsi ne soit; remontons plus haut, et parcourons toutes les dates où l'on nous pourrait arrêter. D'abord on ne peut aller moins loin qu'Esdras; Jésus-Christ a paru dans le second temple,

et c'est constamment du temps d'Esdras qu'il a été rebâti. Jésus-Christ n'a cité de livres que ceux que les Juifs avaient mis dans leur canon; mais suivant la tradition constante de la nation, ce canon a été clos et comme scellé du temps d'Esdras, sans que jamais les Juifs aient rien ajouté depuis; et c'est ce que personne ne révoque en doute. C'est donc ici une double date, une époque, si vous voulez l'appeler ainsi, bien considérable pour leur histoire, et en particulier pour celle de leur Ecriture. Mais il nous a paru plus clair que le jour qu'il n'était pas possible de s'arrêter là, puisque là même tout est rapporté à une autre source. Moïse est nommé partout comme celui dont les livres, révévés par tout le peuple, par tous les prophètes, par ceux qui vivaient alors, par ceux qui les avaient précédés, faisaient l'unique fondement de la religion judaïque. Ne regardons pas encore ces prophètes comme des hommes inspirés: qu'ils soient seulement, si l'on veut, des hommes qui avaient paru en divers temps et sous divers rois, et que l'on ait écoutés comme les interprètes de la religion; leur seule succession, jointe à celle de ces rois dont l'histoire est liée avec la leur, nous mène manifestement à la source de Moïse. Malachie, Aggée, Zacharie, Esdras, qui regardent la loi de Moïse comme établie de tout temps, touchent les temps de Daniel, où il paraît clairement qu'elle n'était pas moins reconnue. Daniel touche à Jérémie et à Ezéchiel, où l'on ne voit autre chose que Moïse, l'alliance faite sous lui, les commandements qu'il a laissés, les menaces et les punitions pour les avoir transgressés¹: tous parlent de cette loi comme l'ayant goûtée dès leur enfance; et non-seulement ils l'allèguent comme reçue, mais encore ils ne font aucune action, ils ne disent pas un mot qui n'ait avec elle de secrets rapports.

Jérémie nous mène au temps du roi Josias, sous lequel il a commencé à prophétiser. La loi de Moïse était donc alors aussi connue et aussi célèbre que les écrits de ce prophète, que tout le peuple lisait de ses yeux, et que ses prédications, que chacun écoutait de ses oreilles. En effet, en quoi est-ce que la piété de ce prince est recommandable dans l'histoire sainte, si ce n'est pour avoir détruit dès son enfance tous les temples et tous les autels que cette loi défendait; pour avoir célébré avec un soin particulier les fêtes qu'elle commandait, par exemple, celle de Pâques avec toutes les observances qu'on trouve encore écrites de mot à mot dans la loi²; enfin, pour avoir tremblé avec tout son peuple à la vue des transgressions qu'eux et leurs pères avaient commises contre cette loi, et contre Dieu qui en était l'auteur³? Mais il n'en faut pas demeurer là. Ezéchias son aïeul avait célébré une Pâque aussi solennelle, et avec les mêmes cérémonies, et avec la même attention à suivre la loi de Moïse. Isaïe ne cessait de la prêcher avec les autres prophètes, non-seulement sous le règne d'Ezéchias, mais encore durant un long temps sous les règnes de ses prédécesseurs. Ce fut en vertu de cette loi, qu'Ozias, le bisaïeul

1. Exod., xvi, 23. — 2. Gen., xvii, 11. — 3. Idem, ix, 4. — 4. Ibid., ii, 3.

1. Jerem., xi, 1, etc.; Bar., ii, 2; Ezech., xi, 12; xviii, xxii, xxiii, etc.; Malach., ix, 4. — 2. II. Par., xxxv. — 3. IV. Reg., xxii, xxiii; II. Par., xxxix.

d'Ezéchiass, étant devenu lépreux, fut non-seulement chassé du temple, mais encore séparé du peuple avec toutes les précautions que cette loi avait prescrites¹. Un exemple si mémorable en la personne d'un roi, et d'un si grand roi, marque la loi trop présente et trop connue de tout le peuple pour ne venir pas de plus haut. Il n'est pas moins aisé de remonter par Amasias, par Josaphat, par Asa, par Abia, par Roboam, à Salomon père du dernier, qui recommande si hautement la loi de ses pères par ces paroles des Proverbes² : « Garde, mon fils, les » préceptes de ton père ; n'oublie pas la loi de ta » mère. Attache les commandements de cette loi à » ton cœur ; fais-en un collier autour de ton cou : » quand tu marcheras, qu'ils te suivent, qu'ils te » gardent dans ton sommeil ; et incontinent après » ton réveil, entretiens-toi avec eux ; parce que le » commandement est un flambeau, et la loi une » lumière, et la voie de la vie une correction et » une instruction salutaire. » En quoi il ne fait que répéter ce que son père David avait chanté³ : « La » loi du Seigneur est sans tache, elle convertit les » âmes ; le témoignage du Seigneur est sincère, et » rend sages les petits enfants ; les justices du Sei- » gneur sont droites, et réjouissent les cœurs ; ses » préceptes sont pleins de lumière, ils éclairent les » yeux. » Et tout cela qu'est-ce autre chose que la répétition et l'exécution de ce que disait la loi elle-même⁴ ? « Que les préceptes que je te donnerai » aujourd'hui soient dans ton cœur ; raconte-les à » tes enfants, et ne cesse de les méditer, soit que » tu demeures dans ta maison, ou que tu marches » dans les chemins ; quand tu te couches le soir, » ou le matin quand tu te lèves. Tu les lieras à ta » main comme un signe ; ils seront mis et se re- » mueront dans des rouleaux devant tes yeux, et » tu les écriras à l'entrée sur la porte de ta mai- » son. » Et on voudrait qu'une loi qui devait être si familière, et si fort entre les mains de tout le monde, pût venir par des voies cachées, ou qu'on pût jamais l'oublier, et que ce fût une illusion qu'on eût faite à tout le peuple, que de lui persuader que c'était la loi de ses pères, sans qu'il en eût vu de tout temps des monuments incontes-

tables !
Enfin, puisque nous en sommes à David et à Salomon, leur ouvrage le plus mémorable, celui dont le souvenir ne s'était jamais effacé dans la nation, c'était le temple. Mais qu'ont fait après tous ces deux grands rois, lorsqu'ils ont préparé et construit cet édifice incomparable ? qu'ont-ils fait que d'exécuter la loi de Moïse, qui ordonnait de choisir un lieu où l'on célébrât le service de toute la nation⁵, où s'offrirent les sacrifices que Moïse avait prescrits, où l'on retirât l'arche qu'il avait construite dans le désert, dans lequel enfin on mit en grand le tabernacle que Moïse avait fait bâtir pour être le modèle du temple futur : de sorte qu'il n'y a pas un seul moment où Moïse et sa loi n'aient été vivante ; et la tradition de ce célèbre législateur remonte de règne en règne, et presque d'année en année jusqu'à lui-même.

Avouons que la tradition de Moïse est trop ma-

nifeste et trop suivie pour donner le moindre soupçon de fausseté, et que les temps dont est composée cette succession se touchent de trop près pour laisser la moindre jointure et le moindre vide où la supposition pût être placée. Mais pourquoi nommer ici la supposition ? il n'y faudrait pas seulement penser, pour peu qu'on eût de bon sens. Tout est rempli, tout est gouverné, tout est, pour ainsi dire, éclairé de la loi et des livres de Moïse. On ne peut les avoir oubliés un seul moment ; et il n'y aurait rien de moins soutenable que de vouloir s'imaginer que l'exemplaire qui en fut trouvé dans le temple par Helcias, souverain pontife¹, à la dix-huitième année de Josias, et apporté à ce prince, fût le seul qui restât alors. Car qui aurait détruit les autres ? Que seraient devenues les Bibles d'Osée, d'Isaïe, d'Amos, de Michée et des autres, qui écrivaient immédiatement devant ce temps, et de tous ceux qui les avaient suivis dans la pratique de la piété ? Où est-ce que Jérémie aurait appris l'Écriture sainte, lui qui commença à prophétiser avant cette découverte, et dès la treizième année de Josias ? Les prophètes se sont bien plaints que l'on transgressait la loi de Moïse, mais non pas qu'on en eût perdu jusqu'aux livres. On ne lit point, ni qu'Achaz, ni que Manassès, ni qu'Amon, ni qu'aucun de ces rois impies qui ont précédé Josias aient tâché de les supprimer. Il y aurait eu autant de folie et d'impossibilité, que d'impiété dans cette entreprise, et la mémoire d'un tel attentat ne se serait jamais effacée : et quand ils auraient tenté la suppression de ce divin Livre dans le royaume de Juda, leur pouvoir ne s'étendait pas sur les terres du royaume d'Israël, où il s'est trouvé conservé. On voit donc bien que ce livre que le souverain pontife fit apporter à Josias, ne peut avoir été autre chose qu'un exemplaire plus correct et plus authentique, fait sous les rois précédents et déposé dans le temple, ou plutôt, sans hésiter, l'original de Moïse, que ce sage législateur avait ordonné qu'on mit à côté « de l'arche » en témoignage contre tout le peuple². » C'est ce qu'insinuent ces paroles de l'histoire sainte : « Le » pontife Helcias trouva dans le temple le livre de » la loi de Dieu par la main de Moïse³. » Et de quelque sorte qu'on entende ces paroles, il est bien certain que rien n'était plus capable de réveiller le peuple endormi, et de ranimer son zèle à la lecture de la loi, peut-être alors trop négligée, qu'un original de cette importance laissé dans le sanctuaire par les soins et par l'ordre de Moïse en témoignage contre les révoltes et les transgressions du peuple, sans qu'il soit besoin de se figurer la chose du monde la plus impossible, c'est-à-dire la loi de Dieu oubliée ou réduite à un exemplaire. Au contraire, on voit clairement que la découverte de ce livre n'apprend rien de nouveau au peuple, et ne fait que l'exciter à prêter une oreille plus attentive à une voix qui lui était déjà connue. C'est ce qui fait dire au roi : « Allez et » priez le Seigneur pour moi et pour les restes » d'Israël et de Juda, afin que la colère de Dieu » ne s'éleve point contre nous au sujet des paroles » écrites dans ce livre, puisqu'il est arrivé de si

1. *IV. Reg.*, xv, 5 ; *II. Par.*, xxxvi, 19, etc. ; *Lev.*, xiii ; *Num.*, v, 2. — 2. *Prov.*, vi, 20-23. — 3. *Ps.*, xviii, 8, 9. — 4. *Deut.*, vi, 6-9. — 5. *Deut.*, xii, 5 ; xiv, 23 ; xv, 20 ; xvi, 2, etc.

1. *IV. Reg.*, xxii, 10 ; *II. Par.*, xxxiv, 14. — 2. *Deut.*, xxxi, 26. — 3. *II. Paral.*, xxxiv, 14.

» grands maux à nous et à nos pères, pour ne les
» avoir point observées¹. »

Après cela, il ne faut plus se donner la peine d'examiner en particulier tout ce qu'ont imaginé les incrédules, les faux savants, les faux critiques, sur la supposition des livres de Moïse. Les mêmes impossibilités qu'on y trouvera en quelque temps que ce soit, par exemple, dans celui d'Ésdras, régneront partout. On trouvera toujours également dans le peuple une répugnance invincible à regarder comme ancien ce dont il n'aura jamais entendu parler, et comme venu de Moïse, et déjà connu et établi, ce qui viendra de leur être mis tout nouvellement entre les mains.

Il faut encore se souvenir de ce qu'on ne peut jamais assez remarquer, des dix tribus séparées. C'est la date la plus remarquable dans l'histoire de la nation, puisque c'est lorsqu'il se forma un nouveau royaume, et que celui de David et de Salomon fut divisé en deux. Mais puisque les livres de Moïse sont demeurés dans les deux partis ennemis comme un héritage commun, ils venaient par conséquent des pères communs avant la séparation; par conséquent aussi ils venaient de Salomon, de David, de Samuel qui l'avait sacré; d'Héli, sous qui Samuel encore enfant avait appris le culte de Dieu et l'observance de la loi; de cette loi que David célébrait dans ses psaumes chantés de tout le monde, et Salomon dans ses sentences que tout le peuple avait entre les mains. De cette sorte, si haut qu'on remonte, on trouve toujours la loi de Moïse établie, célèbre, universellement reconnue, et on ne se peut reposer qu'en Moïse même; comme dans les archives chrétiennes on ne peut se reposer que dans les temps de Jésus-Christ et des apôtres.

Mais là que trouverons-nous? que trouverons-nous dans ces deux points fixes de Moïse et de Jésus-Christ? sinon, comme nous l'avons déjà vu, des miracles visibles et incontestables, en témoignage de la mission de l'un et de l'autre. D'un côté, les plaies de l'Égypte, le passage de la mer Rouge, la loi donnée sur le mont Sinai, la terre entr'ouverte, et toutes les autres merveilles dont on disait à tout le peuple qu'il avait été lui-même le témoin; et de l'autre, des guérisons sans nombre, des résurrections de morts, et celle de Jésus-Christ même, attestée par ceux qui l'avaient vue, et soutenue jusqu'à la mort; c'est-à-dire, tout ce qu'on pouvait souhaiter pour assurer la vérité d'un fait; puisque Dieu même, je ne craindrai pas de le dire, ne pouvait rien faire de plus clair pour établir la certitude du fait, que de le réduire au témoignage des sens, ni une épreuve plus forte pour établir la sincérité des témoins, que celle d'une cruelle mort.

Mais après qu'en remontant des deux côtés, je veux dire du côté des Juifs et de celui des chrétiens, on a trouvé une origine si certainement miraculeuse et divine, il restait encore, pour achever l'ouvrage, de faire voir la liaison de deux institutions si manifestement venues de Dieu. Car il faut qu'il y ait un rapport entre ses œuvres, que tout soit d'un même dessein, et que la loi chrétienne, qui se trouve la dernière, se trouve attachée à

l'autre. C'est aussi ce qui ne peut être nié. On ne doute pas que les Juifs n'aient attendu et n'attendent encore un Christ; et les prédications dont ils sont les porteurs ne permettent pas de douter que ce Christ promis aux Juifs ne soit celui que nous croyons.

CHAPITRE XXX.

Les prédications réduites à trois faits palpables : parabole du Fils de Dieu qui en établit la liaison.

Et à cause que la discussion des prédications particulières, quoiqu'en soi pleine de lumière, dépend de beaucoup de faits que tout le monde ne peut pas suivre également, Dieu en a choisi quelques-uns qu'il a rendus sensibles aux plus ignorants. Ces faits illustres, ces faits éclatants dont tout l'univers est témoin, sont les faits que j'ai tâché jusques ici de vous faire suivre; c'est-à-dire la désolation du peuple juif et la conversion des Gentils arrivées ensemble, et toutes deux précisément dans le même temps que l'Évangile a été prêché, et que Jésus-Christ a paru.

Ces trois choses, unies dans l'ordre des temps, l'étaient encore beaucoup davantage dans l'ordre des conseils de Dieu. Vous les avez vues marcher ensemble dans les anciennes prophéties; mais Jésus-Christ, fidèle interprète des prophéties et des volontés de son Père, nous a encore mieux expliqué cette liaison dans son Évangile. Il le fait dans la parabole de la vigne¹, si familière aux prophètes. Le père de famille avait planté cette vigne, c'est-à-dire, la religion véritable fondée sur son alliance; et l'avait donnée à cultiver à des ouvriers, c'est-à-dire, aux Juifs. Pour en recueillir les fruits, il envoie à diverses fois ses serviteurs, qui sont les prophètes. Ces ouvriers infidèles les font mourir. Sa bonté le porte à leur envoyer son propre Fils. Ils le traitent encore plus mal que les serviteurs. À la fin, il leur ôte sa vigne, et la donne à d'autres ouvriers: il leur ôte la grâce de son alliance pour la donner aux Gentils.

Ces trois choses devaient donc concourir ensemble, l'envoi du Fils de Dieu, la réprobation des Juifs, et la vocation des Gentils. Il ne faut plus de commentaire à la parabole que l'événement a interprétée.

Vous avez vu que les Juifs avouent que le royaume de Juda et l'état de leur république a commencé à tomber dans les temps d'Hérode, et lorsque Jésus-Christ est venu au monde. Mais si les altérations qu'ils faisaient à la loi de Dieu leur ont attiré une diminution si visible de leur puissance, leur dernière désolation, qui dure encore, devait être la punition d'un plus grand crime.

Ce crime est visiblement leur méconnaissance envers leur Messie, qui venait les instruire et les affranchir. C'est aussi depuis ce temps qu'un joug de fer est sur leur tête, et ils en seraient accablés si Dieu ne les réservait à servir un jour ce Messie qu'ils ont crucifié.

Voilà donc déjà un fait avéré et public: c'est la ruine totale de l'état du peuple juif dans le temps de Jésus-Christ. La conversion des Gentils, qui devait arriver dans le même temps, n'est pas moins avérée. En même temps que l'ancien culte

1. *II. Paral.*, xxxiv, 21.

1. *Matth.*, xxi, 33 et seq.

est détruit dans Jérusalem avec le temple, l'idolâtrie est attaquée de tous côtés : et les peuples qui depuis tant de milliers d'années avaient oublié leur Créateur, se réveillent d'un si long assoupissement.

Et afin que tout convienne, les promesses spirituelles sont développées par la prédication de l'Évangile, dans le temps que le peuple juif, qui n'en avait reçu que de temporelles, réprouvé manifestement pour son incrédulité, et captif par toute la terre, n'a plus de grandeur humaine à espérer. Alors le ciel est promis à ceux qui souffrent persécution pour la justice : les secrets de la vie future sont prêchés, et la vraie béatitude est montrée loin de ce séjour où règne la mort, où abonde le péché et tous les maux.

Si on ne découvre pas ici un dessein toujours soutenu et toujours suivi; si on n'y voit pas un même ordre des conseils de Dieu, qui prépare dès l'origine du monde ce qu'il achève à la fin des temps, et qui, sous divers états, mais avec une succession toujours constante, perpétue aux yeux de tout l'univers la sainte société où il veut être servi; on mérite de ne rien voir, et d'être livré à son propre endurcissement, comme au plus juste et au plus rigoureux de tous les supplices.

Et afin que cette suite du peuple de Dieu fût claire aux moins clairvoyants, Dieu la rend sensible et palpable par des faits que personne ne peut ignorer, s'il ne ferme volontairement les yeux à la vérité. Le Messie est attendu par les Hébreux; il vient, et il appelle les Gentils, comme il avait été prédit. Le peuple qui le reconnaît comme venu, est incorporé au peuple qui l'attendait, sans qu'il y ait entre deux un seul moment d'interruption : ce peuple est répandu par toute la terre; les Gentils ne cessent de s'y agréger, et cette Eglise, que Jésus-Christ a établie sur la pierre malgré les efforts de l'enfer, n'a jamais été renversée.

CHAPITRE XXXI.

Suite de l'Eglise catholique et sa victoire manifeste sur toutes les sectes.

QUELLE consolation aux enfants de Dieu ! mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI, qui remplit aujourd'hui¹ si dignement le premier siège de l'Eglise, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ, prince des apôtres : d'où, en reprenant les pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse; de là jusqu'aux patriarches, et jusqu'à l'origine du monde ! Quelle suite, quelle tradition, quel enchaînement merveilleux ! Si notre esprit naturellement incertain, et devenu par ses incertitudes le jouet de ses propres raisonnements, a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine; quelle plus grande autorité que celle de l'Eglise catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés, et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine ?

Ainsi la société que Jésus-Christ, attendu durant tous les siècles passés, a enfin fondée sur la

Pierre, et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte dans son éternelle durée le caractère de la main de Dieu.

C'est aussi cette succession, que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Eglise de Dieu n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Eglise en beaucoup de choses, et surtout elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées; mais ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air. Car si Dieu a créé le genre humain; si, le créant à son image, il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde n'est pas de Dieu.

Ici tombent aux pieds de l'Eglise toutes les sociétés et toutes les sectes que les hommes ont établies au dedans et au dehors du christianisme. Par exemple, le faux prophète des Arabes a bien pu se dire envoyé de Dieu, et après avoir trompé des peuples souverainement ignorants, il a pu profiter des divisions de son voisinage, pour y étendre par les armes une religion toute sensuelle; mais il n'a ni osé supposer qu'il ait été attendu, ni enfin il n'a pu donner, ou à sa personne, ou à sa religion, aucune liaison réelle ni apparente avec les siècles passés. L'expédient qu'il a trouvé pour s'en exempter est nouveau. De peur qu'on ne voulût rechercher dans les Ecritures des chrétiens des témoignages de sa mission, semblables à ceux que Jésus-Christ trouvait dans les Ecritures des Juifs, il a dit que les chrétiens et les Juifs avaient falsifié tous leurs livres. Ses sectateurs ignorants l'en ont cru sur sa parole, six cents ans après Jésus-Christ; et il s'est annoncé lui-même non-seulement sans aucun témoignage précédent, mais encore sans que ni lui ni les siens aient osé ou supposé ou promettre un miracle sensible qui ait pu autoriser sa mission. De même, les hérésiarques qui ont fondé des sectes nouvelles parmi les chrétiens, ont bien pu rendre la foi plus facile, et en même temps moins soumise, en niant les mystères qui passent les sens. Ils ont bien pu éblouir les hommes par leur éloquence et par une apparence de piété, les remuer par leurs passions, les engager par leurs intérêts, les attirer par la nouveauté et par le libertinage, soit par celui de l'esprit, soit même par celui des sens; en un mot, ils ont pu facilement, ou se tromper ou tromper les autres, car il n'y a rien de plus humain : mais outre qu'ils n'ont pas pu même se vanter d'avoir fait aucun miracle en public ni réduire leur religion à des faits positifs dont leurs sectateurs fussent témoins, il y a toujours un fait malheureux pour eux, que jamais ils n'ont pu couvrir : c'est celui de leur nouveauté. Il paraîtra toujours aux yeux de tout l'univers, qu'eux et la secte qu'ils ont établie se sera détachée de ce grand corps et de cette Eglise ancienne que Jésus-Christ a fondée, où saint Pierre et ses successeurs tenaient la première place, dans laquelle toutes les sectes les ont trouvés établis. Le moment de la séparation sera toujours si constant, que les hérétiques eux-mêmes ne le pourront désavouer, et qu'ils n'oseront pas seulement tenter de se faire venir de la source par une suite qu'on

1. En 1681, époque de la première édition de cet ouvrage. (Édit. de Versailles) — En juin 1876, sous le pontificat de Pie IX, époque où cette édition est sous presse.

n'ait jamais vue s'interrompre. C'est le faible inévitable de toutes les sectes que les hommes ont établies. Nul ne peut changer les siècles passés, ni se donner des prédécesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possession. La seule Eglise catholique remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne lui peut être contestée. La loi vient au-devant de l'Evangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ; être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons : « Jésus-Christ est aujourd'hui, il était hier, et il est aux siècles des siècles¹. »

Ainsi, outre l'avantage qu'a l'Eglise de Jésus-Christ d'être seule fondée sur des faits miraculeux et divins qu'en a écrits hautement, et sans crainte d'être démenti, dans le temps qu'ils sont arrivés, voici, en faveur de ceux qui n'ont pas vécu dans ces temps, un miracle toujours subsistant, qui confirme la vérité de tous les autres : c'est la suite de la religion toujours victorieuse des erreurs qui ont tâché de la détruire. Vous y pouvez joindre encore une autre suite, et c'est la suite visible d'un continué châtement sur les Juifs qui n'ont pas reçu le Christ promis à leurs pères.

Ils l'attendent néanmoins encore, et leur attente toujours frustrée fait une partie de leur supplice. Ils l'attendent, et font voir en l'attendant qu'il a toujours été attendu. Condamnés par leurs propres livres, ils assurent la vérité de la religion; ils en portent, pour ainsi dire, toute la suite écrite sur leur front; d'un seul regard on voit ce qu'ils ont été, pourquoi ils sont comme on les voit, et à quoi ils sont réservés.

Ainsi quatre ou cinq faits authentiques, et plus clairs que la lumière du soleil, font voir notre religion aussi ancienne que le monde. Ils montrent par conséquent, qu'elle n'a point d'autre auteur que celui qui a fondé l'univers, qui, tenant tout en sa main, a pu seul et commencer, et conduire un dessein où tous les siècles sont compris.

Il ne faut donc plus s'étonner, comme on fait ordinairement, de ce que Dieu nous propose à croire tant de choses si dignes de lui, et tout ensemble si impénétrables à l'esprit humain; mais plutôt il faut s'étonner de ce qu'ayant établi la foi sur une autorité si ferme et si manifeste, il reste encore dans le monde des aveugles et des incrédules.

Nos passions désordonnées, notre attachement à nos sens, et notre orgueil indomptable en sont la cause. Nous aimons mieux tout risquer, que de nous contraindre; nous aimons mieux croupir dans notre ignorance, que de l'avouer; nous aimons mieux satisfaire une vaine curiosité, et nourrir dans notre esprit indocile la liberté de penser tout ce qu'il nous plaît, que de ployer sous le joug de l'autorité divine.

De là vient qu'il y a tant d'incrédulés; et Dieu le permet ainsi pour l'instruction de ses enfants. Sans les aveugles, sans les sauvages, sans les infidèles qui restent, et dans le sein même du christianisme, nous ne connaîtrions pas assez la corruption profonde de notre nature, ni l'abîme d'où

Jésus-Christ nous a tirés. Si sa sainte vérité n'était contredite, nous ne verrions pas la merveille qui l'a fait durer parmi tant de contradictions, et nous oublierions à la fin que nous sommes sauvés par la grâce. Maintenant l'incrédulité des uns humilie les autres; et les rebelles qui s'opposent aux desseins de Dieu font éclater la puissance par laquelle, indépendamment de toute autre chose, il accomplit les promesses qu'il a faites à son Eglise.

Qu'attendons-nous donc à nous soumettre? Attendons-nous que Dieu fasse toujours de nouveaux miracles; qu'il les rende inutiles en les continuant; qu'il y accoutume nos yeux comme ils le sont au cours du soleil et à toutes les autres merveilles de la nature? Ou bien attendons-nous que les impies et les opiniâtres se taisent; que les gens de bien et les libertins rendent un égal témoignage à la vérité; que tout le monde d'un commun accord, la préfère à sa passion; et que la fausse science, que la seule nouveauté fait admirer, cesse de surprendre les hommes? N'est-ce pas assez que nous voyions qu'on ne peut combattre la religion sans montrer, par de prodigieux égarements, qu'on a le sens renversé, et qu'on ne se défend plus que par présomption ou par ignorance? L'Eglise, victorieuse des siècles et des erreurs, ne pourra-t-elle pas vaincre dans nos esprits les pitoyables raisonnements qu'on lui oppose; et les promesses divines, que nous voyons tous les jours s'y accomplir ne pourront-elles nous élever au-dessus des sens?

Et qu'on ne nous dise pas que ces promesses demeurent encore en suspens, et que comme elles s'étendent jusqu'à la fin du monde, ce ne sera qu'à la fin du monde que nous pourrions nous vanter d'en avoir vu l'accomplissement. Car, au contraire, ce qui s'est passé nous assure de l'avenir : tant d'anciennes prédictions si visiblement accomplies, nous font voir qu'il n'y aura rien qui ne s'accomplisse; et que l'Eglise, contre qui l'enfer, selon la promesse du Fils de Dieu, ne peut jamais prévaloir, sera toujours subsistante jusqu'à la consommation des siècles, puisque Jésus-Christ, véritable en tout, n'a point donné d'autres bornes à sa durée.

Les mêmes promesses nous assurent la vie future. Dieu, qui s'est montré si fidèle en accomplissant ce qui regarde le siècle présent, ne le sera pas moins à accomplir ce qui regarde le siècle futur, dont tout ce que nous voyons n'est qu'une préparation; et l'Eglise sera sur la terre toujours immuable et invincible, jusqu'à ce que ses enfants étant ramassés, elle soit tout entière transportée au ciel qui est son séjour véritable.

Pour ceux qui seront exclus de cette cité céleste, une rigueur éternelle leur est réservée; et après avoir perdu par leur faute une bienheureuse éternité, il ne leur restera plus qu'une éternité malheureuse.

Ainsi les conseils de Dieu se terminent par un état immuable, ses promesses et ses menaces sont également certaines; et ce qu'il exécute dans le temps, assure ce qu'il nous ordonne ou d'espérer ou de craindre dans l'éternité.

Voilà ce que nous apprend la suite de la religion mise en abrégé devant vos yeux. Par le

¹ Hebr., XIII, 8.

temps elle vous conduit à l'éternité. Vous voyez un ordre constant dans tous les desseins de Dieu, et une marque visible de sa puissance dans la durée perpétuelle de son peuple. Vous reconnaissez que l'Eglise a une tige toujours subsistante, dont on ne peut se séparer sans se perdre; et que ceux qui étant unis à cette racine, font des œuvres dignes de leur foi, s'assurent la vie éternelle.

Etudiez donc, Monseigneur, avec une attention particulière cette suite de l'Eglise, qui vous assure si clairement toutes les promesses de Dieu. Tout ce qui rompt cette chaîne, tout ce qui sort de cette suite, tout ce qui s'élève de soi-même et ne vient pas en vertu des promesses faites à l'Eglise dès l'origine du monde, vous doit faire horreur. Employez toutes vos forces à rappeler dans cette unité tout ce qui s'en est dévoyé, et à faire écouter l'Eglise par laquelle le Saint-Esprit prononce ses oracles.

La gloire de vos ancêtres est non-seulement de ne l'avoir jamais abandonnée, mais de l'avoir toujours soutenue; et d'avoir mérité par là d'être appelés ses Fils aînés, qui est sans doute le plus glorieux de tous leurs titres.

Je n'ai pas besoin de vous parler de Clovis, de Charlemagne, ni de saint Louis. Considérez seulement le temps où vous vivez, et de quel père Dieu vous a fait naître. Un roi si grand en tout se distingue plus par sa foi que par ses autres admirables qualités. Il protège la religion au dedans et au dehors du royaume, et jusqu'aux extrémités du monde. Ses lois sont un des plus fermes remparts de l'Eglise. Son autorité révérée autant par le mérite de sa personne que par la majesté de son sceptre, ne se soutient jamais mieux que lorsqu'elle défend la cause de Dieu. On n'entend plus de blasphème; l'impiété tremble devant lui; c'est ce roi marqué par Salomon, qui dissipe tout le mal par ses regards¹. S'il attaque l'hérésie par tant de moyens, et plus encore que n'ont jamais fait ses prédécesseurs, ce n'est pas qu'il craigne pour son trône; tout est tranquille à ses pieds, et ses armes sont redoutées par toute la terre: mais c'est qu'il aime ses peuples, et que se voyant élevé par la main de Dieu à une puissance que rien ne peut égaler dans l'univers, il n'en connaît point de plus bel usage que de la faire servir à guérir les plaies de l'Eglise.

Imitez, Monseigneur, un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants. Recommandez-leur l'Eglise plus encore que ce grand empire que vos ancêtres gouvernent depuis tant de siècles. Que votre auguste maison, la première en dignité qui soit au monde, soit la première à défendre les droits de Dieu, et à étendre par tout l'univers le règne de Jésus-Christ qui la fait régner avec tant de gloire.

1. *Prov.*, xx, 8.

TROISIÈME PARTIE.

Les Empires.

CHAPITRE PREMIER.

Les révolutions des empires sont réglées par la Providence, et servent à humilier les princes.

QUOIQ'IL n'y ait rien de comparable à cette suite de la vraie Eglise que je vous ai représentée, la suite des empires, qu'il faut maintenant vous remettre devant les yeux, n'est guère moins profitable, je ne dirai pas seulement aux grands princes comme vous, mais encore aux particuliers, qui contemplent dans ces grands objets, les secrets de la divine Providence.

Premièrement, ces empires ont pour la plupart une liaison nécessaire avec l'histoire du peuple de Dieu. Dieu s'est servi des Assyriens et des Babyloniens, pour châtier ce peuple; des Perses pour le rétablir; d'Alexandre et de ses premiers successeurs, pour le protéger; d'Antiochus l'illustre et de ses successeurs, pour l'exercer; des Romains, pour soutenir sa liberté contre les rois de Syrie, qui ne songeaient qu'à le détruire. Les Juifs ont duré jusqu'à Jésus-Christ sous la puissance des mêmes Romains. Quand ils l'ont méconnu et crucifié, ces mêmes Romains ont prêté leurs mains, sans y penser, à la vengeance divine, et ont exterminé ce peuple ingrat. Dieu, qui avait résolu de rassembler dans le même temps le peuple nouveau de toutes les nations, a premièrement réuni les terres et les mers sous ce même empire. Le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domination romaine, a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Evangile. Si le même empire romain a persécuté durant trois cents ans ce peuple nouveau qui naissait de tous côtés dans son enceinte, cette persécution a confirmé l'Eglise chrétienne, et a fait éclater sa gloire avec sa foi et sa patience. Enfin l'empire romain a cédé; et ayant trouvé quelque chose de plus invincible que lui, il a reçu paisiblement dans son sein cette Eglise à laquelle il avait fait une si longue et si cruelle guerre. Les empereurs ont employé leur pouvoir à faire obéir l'Eglise; et Rome a été le chef de l'empire spirituel que Jésus-Christ a voulu étendre par toute la terre.

Quand le temps a été venu que la puissance romaine devait tomber, et que ce grand empire, qui s'était vainement promis l'éternité, devait subir la destinée de tous les autres, Rome, devenue la proie des Barbares, a conservé par la religion son ancienne majesté. Les nations qui ont envahi l'empire romain y ont appris peu à peu la piété chrétienne qui a adouci leur barbarie; et leurs rois en se mettant chacun dans sa nation à la place des empereurs, n'ont trouvé aucun de leurs titres plus glorieux que celui de protecteurs de l'Eglise.

Mais il faut ici vous découvrir les secrets jugements de Dieu sur l'empire romain et sur Rome même: mystère que le Saint-Esprit a révélé à saint Jean, et que ce grand homme, apôtre, évan-

géliste et prophète, a expliqué dans l'Apocalypse. Rome, qui avait vieilli dans le culte des idoles, avait une peine extrême à s'en défaire même sous les empereurs chrétiens; et le sénat se faisait un honneur de défendre les dieux de Romulus, auxquels il attribuait toutes les victoires de l'ancienne république¹. Les empereurs étaient fatigués des députations de ce grand corps qui demandait le rétablissement de ses idoles, et qui croyait que corriger Rome de ses vieilles superstitions était faire injure au nom romain. Ainsi cette compagnie, composée de ce que l'empire avait de plus grand, et une immense multitude de peuple où se trouvaient presque tous les plus puissants de Rome, ne pouvaient être retirées de leurs erreurs, ni par la prédication de l'Évangile, ni par un visible accomplissement des anciennes prophéties, ni par la conversion de presque tout le reste de l'empire, ni enfin par celle des princes dont tous les décrets autorisaient le christianisme. Au contraire, ils continuaient à charger d'opprobres l'Église de Jésus-Christ, qu'ils accusaient encore, à l'exemple de leurs pères, de tous les malheurs de l'empire, toujours prêts à renouveler les anciennes persécutions, s'ils n'eussent été réprimés par les empereurs. Les choses étaient encore en cet état, au quatrième siècle de l'Église, et cent ans après Constantin, quand Dieu enfin se ressouvint de tant de sanglants décrets du sénat contre les fidèles, et tout ensemble des cris furieux dont tout le peuple romain, avide du sang chrétien, avait si souvent fait retentir l'amphithéâtre. Il livra donc aux Barbares cette ville *enivrée du sang des martyrs*, comme parle saint Jean². Dieu renouvela sur elle les terribles châtimens qu'il avait exercés sur Babylone; Rome même est appelée de ce nom. Cette nouvelle Babylone, imitatrice de l'ancienne, comme elle enlève de ses victoires, triomphante dans ses délices et dans ses richesses, souillée de ses idolâtries et persécutrice du peuple de Dieu, tombe aussi comme elle d'une grande chute, et saint Jean chante sa ruine³. La gloire de ses conquêtes, qu'elle attribuait à ses dieux, lui est ôtée; elle est en proie aux Barbares, prise trois et quatre fois, pillée, saccagée, détruite. Le glaive des Barbares ne pardonne qu'aux chrétiens. Une autre Rome toute chrétienne sort des cendres de la première; et c'est seulement après l'inondation des Barbares que s'achève entièrement la victoire de Jésus-Christ sur les dieux romains, qu'on voit non-seulement détruits, mais encore oubliés.

C'est ainsi que les empires du monde ont servi à la religion et à la conservation du peuple de Dieu; c'est pourquoi ce même Dieu, qui a fait prédire à ses prophètes les divers états de son peuple, leur a fait prédire aussi la succession des empires. Vous avez vu les endroits où Nabuchodonosor a été marqué comme celui qui devait venir pour punir les peuples superbes, et surtout le peuple juif ingrat envers son Auteur. Vous avez entendu nommer Cyrus deux cents ans avant sa naissance, comme celui qui devait rétablir le peuple de Dieu et punir l'orgueil de Babylone. La ruine

de Ninive n'a pas été prédite moins clairement. Daniel, dans ses admirables visions, a fait passer en un instant devant vos yeux l'empire de Babylone, celui des Mèdes et des Perses, celui d'Alexandre et des Grecs. Les blasphèmes et les cruautés d'un Antiochus l'illustre y ont été prophétisés aussi bien que les victoires miraculeuses du peuple de Dieu sur un si violent persécuteur. On y voit ces fameux empires tomber les uns après les autres; et le nouvel empire que Jésus-Christ devait établir y est marqué si expressément, par ses propres caractères, qu'il n'y a pas moyen de le méconnaître. C'est l'empire des saints du Très-Haut; c'est l'empire du Fils de l'homme; empire qui doit subsister au milieu de la ruine de tous les autres, et auquel seul l'éternité est promise.

Les jugemens de Dieu sur le plus grand de tous les empires de ce monde, c'est-à-dire sur l'empire romain, ne nous ont pas été cachés. Vous les venez d'apprendre de la bouche de saint Jean. Rome a senti la main de Dieu, et a été comme les autres un exemple de sa justice. Mais son sort était plus heureux que celui des autres villes. Purgée par ses désastres des restes de l'idolâtrie, elle ne subsiste plus que par le christianisme qu'elle annonce à tout l'univers.

Ainsi tous les grands empires que nous avons vus sur la terre ont concouru par divers moyens au bien de la religion et à la gloire de Dieu, comme Dieu même l'a déclaré par ses prophètes.

Quand vous lisez si souvent dans leurs écrits que les rois entreront en foule dans l'Église, et qu'ils en seront les protecteurs et les nourriciers, vous reconnaissez à ces paroles les empereurs et les autres princes chrétiens; et comme les rois vos ancêtres se sont signalés plus que tous les autres en protégeant et en étendant l'Église de Dieu, je ne craindrai point de vous assurer que c'est eux qui, de tous les rois, sont prédits le plus clairement dans ces illustres prophéties.

Dieu donc, qui avait dessein de se servir des divers empires, pour châtier, ou pour exercer, ou pour étendre, ou pour protéger son peuple, voulant se faire connaître pour l'auteur d'un si admirable conseil, en a découvert le secret à ses prophètes, et leur a fait prédire ce qu'il avait résolu d'exécuter. C'est pourquoi, comme les empires entraînent dans l'ordre des desseins de Dieu sur le peuple qu'il avait choisi, la fortune de ces empires se trouve annoncée par les mêmes oracles du Saint-Esprit qui prédisent la succession du peuple fidèle.

Plus vous vous accoutumerez à suivre les grandes choses, et à les rappeler à leurs principes, plus vous serez en admiration de ces conseils de la Providence. Il importe que vous en preniez de bonne heure les idées, qui s'éclairciront tous les jours de plus en plus dans votre esprit, et que vous appreniez à rapporter les choses humaines aux ordres de cette sagesse éternelle dont elles dépendent.

Dieu ne déclare pas tous les jours ses volontés par ses prophètes touchant les rois et les monarchies tant qu'il élève ou qu'il détruit. Mais l'ayant fait tant de fois dans ces grands empires dont nous venons de parler, il nous montre, par ces exemples fa-

1. Zozim., l. IV. Orat. Symm. apud Ambr., tom. V, l. V. Ep. xxx, nunc xvii, l. II. Aug., de Civit. Dei, l. I, c. 1, etc., l. VII.—
2. Apoc., xvii, 6. — 3. Apoc., xvii, xviii.

meux, ce qu'il fait dans tous les autres ; et il apprend aux rois ces deux vérités fondamentales : premièrement, que c'est lui qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement, qu'il sait les faire servir, dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son peuple.

C'est ce qui doit tenir tous les princes dans une entière dépendance, et les rendre toujours attentifs aux ordres de Dieu, afin de prêter la main à ce qu'il médite pour sa gloire dans toutes les occasions qu'il leur en présente.

Mais cette suite des empires, même à la considérer plus humainement, a de grandes utilités, principalement pour les princes ; puisque l'arrogance, compagne ordinaire d'une condition si éminente, est si fortement rabattue par ce spectacle. Car si les hommes apprennent à se modérer en voyant mourir les rois, combien plus seront-ils frappés en voyant mourir les royaumes mêmes ; et où peut-on recevoir une plus belle leçon de la vanité des grandeurs humaines ?

Ainsi quand vous voyez passer comme en un instant devant vos yeux, je ne dis pas les rois et les empereurs, mais ces grands empires qui ont fait trembler tout l'univers ; quand vous voyez les Assyriens anciens et nouveaux, les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Romains se présenter devant vous successivement, et tomber, pour ainsi dire, les uns sur les autres : ce fracas effroyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation est le propre partage des choses humaines.

CHAPITRE II.

Les révolutions des empires ont des causes particulières que les princes doivent étudier.

MAIS ce qui rendra ce spectacle plus utile et plus agréable, ce sera la réflexion que vous ferez, non-seulement sur l'élévation et sur la chute des empires, mais encore sur les causes de leur progrès et sur celles de leur décadence.

Car ce même Dieu qui a fait l'enchaînement de l'univers, et qui, tout-puissant par lui-même, a voulu, pour établir l'ordre, que les parties d'un si grand tout dépendissent les unes des autres ; ce même Dieu a voulu aussi que le cours des choses humaines eût sa suite et ses proportions ; je veux dire que les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés ; et qu'à la réserve de certains coups extraordinaires, où Dieu voulait que sa main parût toute seule, il n'est point arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédents.

Et comme dans toutes les affaires il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réussir ; la vraie science de l'histoire est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver.

En effet, il ne suffit pas de regarder seulement devant ses yeux, c'est-à-dire, de considérer ces grands événements qui décident tout à coup de la fortune des empires. Qui veut entendre à fond les

choses humaines, doit les reprendre de plus haut ; et il faut observer les inclinations et les mœurs, ou, pour dire tout en un mot, le caractère, tant des peuples dominants en général que des princes en particulier, et enfin de tous les hommes extraordinaires, qui, par l'importance du personnage qu'ils ont eu à faire dans le monde, ont contribué en bien ou en mal au changement des états et à la fortune publique.

J'ai tâché de vous préparer à ces importantes réflexions dans la première partie de ce discours ; vous y aurez pu observer le génie des peuples et celui des grands hommes qui les ont conduits. Les événements qui ont porté coup dans la suite ont été montrés ; et afin de vous tenir attentif à l'enchaînement des grandes affaires du monde, que je voulais principalement vous faire entendre, j'ai omis beaucoup de faits particuliers dont les suites n'ont pas été si considérables. Mais parce qu'en nous attachant à sa suite nous avons passé trop vite sur beaucoup de choses pour pouvoir faire les réflexions qu'elles méritaient, vous devez maintenant vous y attacher avec une attention plus particulière et accoutumer votre esprit à rechercher les effets dans leurs causes les plus éloignées.

Par là vous apprendrez ce qu'il est si nécessaire que vous sachiez ; qu'encore qu'à ne regarder que les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'établissement et de la ruine des empires, à tout prendre il en arrive à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue.

En effet, dans ce jeu sanglant où les peuples ont disputé de l'empire et de la puissance ; qui a prévu de plus loin, qui s'est le plus appliqué, qui a duré le plus longtemps dans les grands travaux, et enfin qui a su le mieux ou pousser ou se ménager suivant la rencontre, à la fin a eu l'avantage, et a fait servir la fortune même à ses desseins.

Ainsi ne vous laissez point d'examiner les causes des grands changements, puisque rien ne servira jamais tant à votre instruction ; mais recherchez-les surtout dans la suite des grands empires, où la grandeur des événements les rend plus palpables.

CHAPITRE III.

Les Scythes, les Ethiopiens et les Egyptiens.

JE ne compterai pas ici parmi les grands empires celui de Bacchus, ni celui d'Hercule, ces célèbres vainqueurs des Indes et de l'Orient. Leurs histoires n'ont rien de certain, leurs conquêtes n'ont rien de suivi ; il les faut laisser célébrer aux poètes, qui en ont fait le plus grand sujet de leurs fables.

Je ne parlerai pas non plus de l'empire que le Madyes d'Hérodote¹, qui ressemble assez à l'Indathyrse de Mégasthène², et au Tanaïs de Justin³, établit pour un peu de temps dans la grande Asie. Les Scythes, que ce prince menait à la guerre, ont plutôt fait des courses que des conquêtes. Ce ne fut que par rencontre, et en poussant les Cimmériens, qu'ils entrèrent dans la Médie, battirent

1. *Herod.*, lib. I, c. 403. — 2. *Strab.*, *init.*, lib. XV. — 3. *Justin.*, lib. I, c. 1.

les Mèdes, et leur enlevèrent cette partie de l'Asie où ils avaient établi leur domination. Ces nouveaux conquérants n'y régnèrent que vingt-huit ans. Leur impiété, leur avarice, et leur brutalité la leur fit perdre; et Cyaxare, fils de Phraorte, sur lequel ils l'avaient conquis, les en chassa. Ce fut plutôt par adresse que par force. Réduit à un coin de son royaume que les vainqueurs avaient négligé, ou que peut-être ils n'avaient pu forcer, il attendit avec patience que ces conquérants brutaux eussent excité la haine publique, et se défissent eux-mêmes par le désordre de leur gouvernement.

Nous trouvons encore dans Strabon¹, qui l'a tiré du même Mégasthène, un Téarcon, roi d'Éthiopie; ce doit être le Taraca de l'Écriture², dont les armes furent redoutées du temps de Sennachérib, roi d'Assyrie. Ce prince pénétra jusqu'aux colonnes d'Hercule, apparemment le long de la côte d'Afrique, et passa jusqu'en Europe. Mais que dirais-je d'un homme dont nous ne voyons dans les historiens que quatre ou cinq mots, et dont la domination n'a aucune suite?

Les Éthiopiens, dont il était roi, étaient, selon Hérodote³, les mieux faits de tous les hommes, et de la plus belle taille. Leur esprit était vif et ferme; mais ils prenaient peu de soin de le cultiver, mettant leur confiance dans leurs corps robustes et dans leurs bras nerveux. Leurs rois étaient électifs, et ils mettaient sur le trône le plus grand et le plus fort. On peut juger de leur humeur par une action que nous raconte Hérodote. Lorsque Cambyse leur envoya, pour les surprendre, des ambassadeurs et des présents tels que les Perses les donnaient, de la pourpre, des bracelets d'or, et des compositions de parfums, ils se moquèrent de ses présents où ils ne voyaient rien d'utile à la vie, aussi bien que de ses ambassadeurs qu'ils prirent pour ce qu'ils étaient, c'est-à-dire pour des espions. Mais leur roi voulut aussi faire un présent à sa mode au roi de Perse; et prenant en main un arc qu'un Perse eût à peine soutenu, loin de le pouvoir tirer, il le banda en présence des ambassadeurs, et leur dit: «Voici le conseil que le roi d'Éthiopie donne au roi de Perse. Quand les Perses se pourront servir aussi aisément que je viens de faire d'un arc de cette grandeur et de cette force, qu'ils viennent attaquer les Éthiopiens, et qu'ils aiment plus de troupes que n'en a Cambyse. En attendant, qu'ils rendent grâces aux dieux, qui n'ont pas mis dans le cœur des Éthiopiens le désir de s'étendre hors de leur pays.» Cela dit, il débanda l'arc, et le donna aux ambassadeurs. On ne peut dire quel eût été l'événement de la guerre. Cambyse, irrité de cette réponse, s'avança vers l'Éthiopie comme un insensé, sans ordre, sans convoi, sans discipline, et vit périr son armée, faute de vivres, au milieu des sables, avant que d'approcher l'ennemi.

Ces peuples d'Éthiopie n'étaient pourtant pas si justes qu'ils s'en vantaient, ni si renfermés dans leur pays. Leurs voisins les Égyptiens avaient souvent éprouvé leurs forces. Il n'y a rien de suivi dans les conseils de ces nations sauvages et mal cultivées: si la nature y commence souvent de

beaux sentiments, elle ne les achève jamais. Aussi n'y voyons-nous que peu de chose à apprendre et à imiter. N'en parlons pas davantage, et venons aux peuples policés.

Les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement. Cette nation grave et sérieuse connut d'abord la vraie fin de la politique, qui est de rendre la vie commode et les peuples heureux. La température toujours uniforme du pays y faisait les esprits solides et constants. Comme la vertu est le fondement de toute la société, ils l'ont soigneusement cultivée. Leur principale vertu a été la reconnaissance.

La gloire qu'on leur a donnée, d'être les plus reconnaissants de tous les hommes, fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables¹. Les bienfaits sont le lien de la concorde publique et particulière. Qui reconnaît les grâces, aime à en faire; et en bannissant l'ingratitude, le plaisir de faire du bien demeure si pur, qu'il n'y a plus moyen de n'y être pas sensible. Leurs lois étaient simples, pleines d'équité, et propres à unir entre eux les citoyens. Celui qui pouvant sauver un homme attaqué, ne le faisait pas, était puni de mort aussi rigoureusement que l'assassin². Que si on ne pouvait secourir le malheureux, il fallait du moins dénoncer l'auteur de la violence; et il y avait des peines établies contre ceux qui manquaient à ce devoir. Ainsi les citoyens étaient à la garde les uns des autres, et tout le corps de l'État était uni contre les méchants. Il n'était pas permis d'être inutile à l'État: la loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils³. On ne pouvait ni en avoir deux, ni changer de profession; mais aussi toutes les professions étaient honorées. Il fallait qu'il y eût des emplois et des personnes plus considérables, comme il faut qu'il y ait des yeux dans le corps. Leur éclat ne fait pas mépriser les pieds, ni les parties les plus basses. Ainsi parmi les Égyptiens, les prêtres et les soldats avaient des marques d'honneur particulières; mais tous les métiers, jusqu'aux moindres, étaient en estime; et on ne croyait pouvoir sans crime mépriser les citoyens, dont les travaux, quels qu'ils fussent, contribuaient au bien public. Par ce moyen tous les arts venaient à leur perfection; l'honneur qui les nourrit s'y mêlait partout; on faisait mieux ce qu'on avait toujours vu faire, et à quoi on s'était uniquement exercé dès son enfance.

Mais il y avait une occupation qui devait être commune; c'était l'étude des lois et de la sagesse. L'ignorance de la religion et de la police du pays n'était excusée en aucun état. Au reste, chaque profession avait son canton qui lui était assigné. Il n'en arrivait aucune incommodité dans un pays dont la largeur n'était pas grande; et dans un si bel ordre, les fainéants ne savaient où se cacher.

Parmi de si bonnes lois, ce qu'il y avait de meilleur, c'est que tout le monde était nourri dans l'esprit de les observer. Une coutume nouvelle était un prodige en Égypte⁴: tout s'y faisait toujours de même; et l'exactitude qu'on y avait à garder les petites choses, maintenait les grandes.

¹ Lib. XV, *int.* — ² IV. *Reg.*, XIX, 9; *Is.*, XXXVII, 9. — ³ *Hérod.*, I, III, c. 20.

¹ *Diod.*, I, 1, sect. 2, n. 22 et seq. — ² *Idem.*, n. 27. — ³ *Ibid.*, n. 25. — ⁴ *Hérod.*, I, II, c. 94; *Diod.*, I, 1, sect. 2, 22; *Plat.*, de *Leg.*, I, II.

Aussi n'y eut-il jamais de peuple qui ait conservé plus longtemps ses usages et ses lois. L'ordre des jugements servait à entretenir cet esprit. Trente juges étaient tirés des principales villes pour composer la compagnie qui jugeait tout le royaume¹. On était accoutumé à ne voir dans ces places que les plus honnêtes gens du pays et les plus graves. Le prince leur assignait certains revenus, afin qu'affranchis des embarras domestiques, ils pussent donner tout leur temps à faire observer les lois. Ils ne tiraient rien des procès, et on ne s'était pas encore avisé de faire un métier de la justice. Pour éviter les surprises, les affaires étaient traitées par écrit dans cette assemblée. On y craignait la fausse éloquence, qui éblouit les esprits et émeut les passions. La vérité ne pouvait être expliquée d'une manière trop sèche. Le président du sénat portait un collier d'or et de pierres précieuses, d'où pendait une figure sans yeux, qu'on appelait la Vérité. Quand il la prenait, c'était le signal pour commencer la séance². Il l'appliquait au parti qui devait gagner sa cause, et c'était la forme de prononcer les sentences. Un des plus beaux artifices des Egyptiens pour conserver leurs anciennes maximes, était de les revêtir de certaines cérémonies qui les imprimaient dans les esprits. Ces cérémonies s'observaient avec réflexion ; et l'humeur sérieuse des Egyptiens ne permettait pas qu'elles tournassent en simples formules. Ceux qui n'avaient point d'affaires, et dont la vie était innocente, pouvaient éviter l'examen de ce sévère tribunal. Mais il y avait en Egypte une espèce de jugement tout à fait extraordinaire, dont personne n'échappait. C'est une consolation en mourant de laisser son nom en estime parmi les hommes, et de tous les biens humains, c'est le seul que la mort ne nous peut ravir. Mais il n'était pas permis en Egypte de louer indifféremment tous les morts ; il fallait avoir cet honneur par un jugement public³. Aussitôt qu'un homme était mort, on l'amenaient en jugement. L'accusateur public était écouté. S'il prouvait que la conduite du mort eût été mauvaise, on en condamnait la mémoire, et il était privé de la sépulture. Le peuple admirait le pouvoir des lois, qui s'étendaient jusqu'après la mort, et chacun, touché de l'exemple, craignait de déshonorer sa mémoire et sa famille. Que si le mort n'était convaincu d'aucune faute, on l'ensevelissait honorablement ; on faisait son panégyrique, mais sans y rien mêler de sa naissance. Toute l'Egypte était noble, et d'ailleurs on n'y goûtait de louanges que celles qu'on s'attirait par son mérite.

Chacun sait combien curieusement les Egyptiens conservaient les corps morts. Leurs momies se voient encore. Ainsi leur reconnaissance envers leurs parents était immortelle ; les enfants, en voyant les corps de leurs ancêtres, se souvenaient de leurs vertus que le public avait reconnues, et s'excitaient à aimer les lois qu'ils leur avaient laissées.

Pour empêcher les emprunts d'où naissent la fainéantise, les fraudes et la chicane, l'ordonnance du roi Asychis ne permettait d'emprunter qu'à condition d'engager le corps de son père à celui

dont on empruntait⁴. C'était une impiété et une infamie tout ensemble de ne pas retirer assez promptement un gage si précieux ; et celui qui mourait sans s'être acquitté de ce devoir, était privé de la sépulture.

Le royaume était héréditaire ; mais les rois étaient obligés plus que tous les autres à vivre selon les lois. Ils en avaient de particulières qu'un roi avait digérées, et qui faisaient une partie des livres sacrés⁵. Ce n'est pas qu'on disputât rien aux rois, ou que personne eût droit de les contraindre ; au contraire, on les respectait comme des dieux ; mais c'est qu'une coutume ancienne avait tout réglé, et qu'ils ne s'avisèrent pas de vivre autrement que leurs ancêtres. Ainsi ils souffraient sans peine non-seulement que la qualité des viandes et la mesure du boire et du manger leur fût marquée (car c'était une chose ordinaire en Egypte, où tout le monde était sobre, et où l'air du pays inspirait la frugalité⁶), mais encore que toutes leurs heures fussent destinées⁷. En s'éveillant au point du jour, lorsque l'esprit est le plus net et les pensées les plus pures, ils lisaient leurs lettres pour prendre une idée plus droite et plus véritable des affaires qu'ils avaient à décider. Sitôt qu'ils étaient habillés, ils allaient sacrifier au temple. Là, environnés, de toute leur cour, et les victimes étant à l'autel, ils assistaient à une prière pleine d'instruction, où le pontife priait les dieux de donner au prince toutes les vertus royales, en sorte qu'il fût religieux envers les dieux, doux envers les hommes, modéré, juste, magnanime, sincère, et éloigné du mensonge, libéral, maître de lui-même, puissant au-dessous du mérite, et récompensant au-dessus. Le pontife parlait ensuite des fautes que les rois pouvaient commettre ; mais il supposait toujours qu'ils n'y tomberaient que par surprise ou par ignorance, chargeant d'imprécations les ministres qui leur donnaient de mauvais conseils, et leur déguisaient la vérité. Telle était la manière d'instruire les rois. On croyait que les reproches ne faisaient qu'aigrir leurs esprits, et que le moyen le plus efficace de leur inspirer la vertu, était de leur marquer leur devoir dans des louanges conformes aux lois, et prononcées gravement devant les dieux. Après la prière et le sacrifice, on lisait au roi, dans les saints livres, les conseils et les actions des grands hommes, afin qu'il gouvernât son Etat par leurs maximes, et maintint les lois qui avaient rendu ses prédécesseurs heureux aussi bien que leurs sujets.

Ce qui montre que ces remontrances se faisaient et s'écoutaient sérieusement, c'est qu'elles avaient leur effet. Parmi les Thébains, c'est-à-dire dans la dynastie principale, celle où les lois étaient en vigueur et qui devint à la fin la maîtresse de toutes les autres, les plus grands hommes ont été les rois. Les deux Mercures, auteurs des sciences et de toutes les institutions des Egyptiens, l'un voisin des temps du déluge, et l'autre qu'ils ont appelé le Trismégiste ou le trois fois grand, contemporain de Moïse, ont été tous deux rois de Thèbes. Toute l'Egypte a profité de leurs lumières, et Thèbes doit à leurs instructions d'avoir eu de mau-

1. *Diod.*, 1. 1, sect. 2, n. 26. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

1. *Herod.*, 1. II, c. 136; *Diod.*, lib. 1, sect. 2, n. 34. — 2. *Diod.*, 1. 1, sect. 2, n. 22. — 3. *Herod.*, 1. II. — 4. *Diod.*, lib. 1, sect. 2, n. 22.

vais princes. Ceux-ci étaient épargnés pendant leur vie, le repos public le voulait ainsi; mais ils n'étaient pas exempts du jugement qu'il fallait subir après la mort¹. Quelques-uns ont été privés de la sépulture, mais on en voit peu d'exemples; et au contraire, la plupart des rois ont été si chéris des peuples, que chacun pleurait leur mort autant que celle de son père ou de ses enfants.

Cette coutume de juger les rois après leur mort parut si sainte au peuple de Dieu, qu'il l'a toujours pratiquée. Nous voyons dans l'Écriture que les méchants rois étaient privés de la sépulture de leurs ancêtres; et nous apprenons de Josèphe² que cette coutume durait encore du temps des Asmoniens. Elle faisait entendre aux rois, que si leur majesté les met au-dessus des jugements humains pendant leur vie, ils y reviennent enfin quand la mort les a égalés aux autres hommes.

Les Egyptiens avaient l'esprit inventif, mais ils le tournaient aux choses utiles. Leurs Mercures ont rempli l'Égypte d'inventions merveilleuses, et ne lui avaient presque rien laissé ignorer de ce qui pouvait rendre la vie commode et tranquille. Je ne puis laisser aux Egyptiens la gloire qu'ils ont donnée à leur Osiris, d'avoir inventé le labourage³; car on le trouve de tout temps dans les pays voisins de la terre d'où le genre humain s'est répandu, et on ne peut douter qu'il ne fût connu dès l'origine du monde. Aussi les Egyptiens donnent-ils eux-mêmes une si grande antiquité à Osiris, qu'on voit bien qu'ils ont confondu son temps avec celui des commencements de l'univers, et qu'ils ont voulu lui attribuer les choses dont l'origine passait de bien loin tous les temps connus dans leur histoire. Mais si les Egyptiens n'ont pas inventé l'agriculture, ni les autres arts que nous voyons devant le déluge, ils les ont tellement perfectionnés, et ont pris un si grand soin de les rétablir parmi les peuples où la barbarie les avait fait oublier, que leur gloire n'est guère moins grande que s'ils en avaient été les inventeurs.

Il y en a même de très-importants dont on ne peut leur disputer l'invention. Comme leur pays était uni, et leur ciel toujours pur et sans nuage, ils ont été les premiers à observer le cours des astres⁴. Ils ont aussi les premiers réglé l'année. Ces observations les ont jetés naturellement dans l'arithmétique; et s'il est vrai, ce que dit Platon⁵, que le soleil et la lune aient enseigné aux hommes la science des nombres, c'est-à-dire, qu'on ait commencé les comptes réglés par celui des jours, des mois et des ans, les Egyptiens sont les premiers qui aient écouté ces merveilleux maîtres. Les planètes et les autres astres ne leur ont pas été moins connus; et ils ont trouvé cette grande année qui ramène tout le ciel à son premier point. Pour reconnaître leurs terres tous les ans couvertes par le débordement du Nil, ils ont été obligés de recourir à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie⁶. Ils étaient grands observateurs de la nature qui, dans un air si serein et sous un soleil si ardent, était forte et féconde parmi eux⁷. C'est aussi ce qui leur a fait inventer ou per-

fectionner la médecine. Ainsi toutes les sciences ont été en grand honneur parmi eux. Les inventeurs des choses utiles recevaient, et de leur vivant et après leur mort, de dignes récompenses de leurs travaux. C'est ce qui a consacré les livres de leurs deux Mercures, et les a fait regarder comme des livres divins. Le premier de tous les peuples où on voit des bibliothèques, est celui d'Égypte. Le titre qu'on leur donnait inspirait l'envie d'y entrer et d'en pénétrer les secrets: on les appelait *le trésor des remèdes de l'âme*¹. Elle s'y guérissait de l'ignorance, la plus dangereuse de ses maladies, et la source de toutes les autres.

Une des choses qu'on imprimait le plus fortement dans l'esprit des Egyptiens, était l'estime et l'amour de leur patrie. Elle était, disaient-ils, le séjour des dieux: ils y avaient régné durant des milliers infinis d'années. Elle était la mère des hommes et des animaux, que la terre d'Égypte, arrosée du Nil, avait enfantés pendant que le reste de la nature était stérile². Les prêtres, qui composaient l'histoire d'Égypte de cette suite immense de siècles qu'ils ne remplissaient que de fables et des généalogies de leurs dieux, le faisaient pour imprimer dans l'esprit des peuples l'antiquité et la noblesse de leur pays. Au reste, leur vraie histoire était renfermée dans des bornes raisonnables; mais ils trouvaient beau de se perdre dans un abîme infini de temps qui semblait les approcher de l'éternité.

Cependant l'amour de la patrie avait des fondements plus solides. L'Égypte était en effet le plus beau pays de l'univers, le plus abondant par la nature, le mieux cultivé par l'art, le plus riche, le plus commode et le plus orné par les soins et la magnificence de ses rois.

Il n'y avait rien que de grand dans leurs desseins et dans leurs travaux. Ce qu'ils ont fait du Nil est incroyable. Il pleut rarement en Égypte; mais ce fleuve qui l'arrose toute par ses débordements réglés, lui apporte les pluies et les neiges des autres pays. Pour multiplier un fleuve si bienfaisant, l'Égypte était traversée d'une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables³. Le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux salutaires, unissait les villes entre elles, et la grande mer, avec la mer Rouge; entretenait le commerce au dedans et au dehors du royaume, et le fortifiait contre l'ennemi; de sorte qu'il était tout ensemble et le nourricier et le défenseur de l'Égypte. On lui abandonnait la campagne; mais les villes, rehaussées avec des travaux immenses, et s'élevant comme des îles au milieu des eaux, regardaient avec joie de cette hauteur, toute la plaine inondée et tout ensemble fertilisée par le Nil. Lorsqu'il s'enflait outre mesure, de grands lacs, creusés par les rois, tendaient leur sein aux eaux répandues. Ils avaient leurs décharges préparées: de grandes écluses les ouvraient ou les fermaient selon le besoin; et les eaux ayant leur retraite, ne séjournaient sur les terres qu'autant qu'il fallait pour les engraisser.

Tel était l'usage de ce grand lac, qu'on appelait le lac de Myrris ou de Mæris; c'était le nom du roi

1. *Diod.*, lib. 1, sect. 2, n. 23. — 2. *Ant.*, lib. XIII, c. 23, al. 45. — 3. *Diod.*, l. I, sect. 1, n. 8; *Plut.*, de *Isid.* et *Osir.* — 4. *Plat.*, *Epn.*; *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 8; *Herod.*, l. II, c. 4. — 5. *Plat.*, in *Tim.* — 6. *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 29. — 7. *Diod.*, *ibid.*, et 30; *Herod.*, lib. II, c. 4.

1. *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 5. — 2. *Plat.* in *Tim.*; *Diod.*, lib. I, sect. 1, n. 5. — 3. *Herod.*, l. II, c. 108; *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 10-14.

qui l'avait fait faire¹. On est étonné quand on lit, ce qui néanmoins est certain, qu'il avait de tour environ cent quatre-vingts de nos lieues. Pour ne point perdre trop de bonnes terres en le creusant, on l'avait étendu principalement du côté de la Libye. La pêche en valait au prince des sommes immenses ; et ainsi quand la terre ne produisait rien, on en tirait des trésors immenses en la couvrant d'eau. Deux pyramides, dont chacune portait sur un trône deux statues colossales, l'une de Myris, et l'autre de sa femme, s'élevaient de trois cents pieds au milieu du lac, et occupaient sous les eaux un pareil espace. Ainsi elles faisaient voir qu'on les avait érigées avant que le creux eût été rempli, et montraient qu'un lac de cette étendue avait été fait de main d'homme sous un seul prince.

Ceux qui ne savent pas jusques à quel point on peut ménager la terre, prennent pour fable ce qu'on raconte du nombre des villes d'Égypte². La richesse n'en était pas moins incroyable. Il n'y en avait point qui ne fût remplie de temples magnifiques et de superbes palais³. L'architecture y montrait partout cette noble simplicité, et cette grandeur qui remplit l'esprit. De longues galeries y étalaient des sculptures que la Grèce prenait pour modèles. Thèbes le pouvait disputer aux plus belles villes de l'univers⁴. Ses cent portes chantées par Homère sont connues de tout le monde. Elle n'était pas moins peuplée qu'elle était vaste : et on a dit qu'elle pouvait faire sortir ensemble dix mille combattants par chacune de ses portes⁵. Qu'il y ait, si l'on veut, de l'exagération dans ce nombre, toujours est-il assuré que son peuple était innombrable. Les Grecs et les Romains ont célébré sa magnificence et sa grandeur⁶, encore qu'ils n'en eussent vu que les ruines, tant les restes en étaient augustes.

Si nos voyageurs avaient pénétré jusqu'au lieu où cette ville était bâtie, ils auraient sans doute encore trouvé quelque chose d'incomparable dans ses ruines ; car les ouvrages des Égyptiens étaient faits pour tenir contre le temps. Leurs statues étaient des colosses. Leurs colonnes étaient immenses⁷. L'Égypte visait au grand et voulait frapper les yeux de loin, mais toujours en les contentant par la justesse des proportions. On a découvert dans le Saïd (vous savez bien que c'est le nom de la Thébaïde) des temples et des palais presque encore entiers, où ces colonnes et ces statues sont innombrables⁸. On y admire surtout un palais dont les restes semblent n'avoir subsisté que pour effacer la gloire de tous les plus grands ouvrages. Quatre allées à perte de vue, et bornées de part et d'autre par des sphinx d'une matière aussi rare que leur grandeur est remarquable, servent d'avenues à quatre portiques dont la hauteur étonne les yeux. Quelle magnificence et quelle étendue ! Encore ceux qui nous ont décrit ce prodigieux édifice n'ont-ils pas eu le temps d'en faire le tour, et ne sont pas même assurés d'en avoir vu la moitié ; mais tout ce qu'ils y ont vu était

surprenant. Une salle, qui apparemment faisait le milieu de ce superbe palais, était soutenue de six-vingts colonnes de six brassées de grosseur, grandes à proportion, et entremêlées d'obélisques que tant de siècles n'ont pu abattre. Les couleures mêmes, c'est-à-dire ce qui éprouve le plus tôt le pouvoir du temps, se soutiennent encore parmi les ruines de cet admirable édifice, et y conservent leur vivacité : tant l'Égypte savait imprimer le caractère d'immortalité à tous ses ouvrages ! Maintenant que le nom du roi pénètre aux parties du monde les plus inconnues, et que ce prince étend aussi loin les recherches qu'il fait faire des plus beaux ouvrages de la nature et de l'art, ne serait-ce pas un digne objet de cette noble curiosité, de découvrir les beautés que la Thébaïde renferme dans ses déserts, et d'enrichir notre architecture des inventions de l'Égypte ? Quelle puissance et quel art a pu faire d'un tel pays la merveille de l'univers ? et quelles beautés ne trouverait-on pas si on pouvait aborder la ville royale, puisque si loin d'elle on découvre des choses si merveilleuses ?

Il n'appartenait qu'à l'Égypte de dresser des monuments pour la postérité. Ses obélisques font encore aujourd'hui, autant par leur beauté que par leur hauteur, le principal ornement de Rome : et la puissance romaine, désespérant d'égaliser les Égyptiens, a cru faire assez pour sa grandeur d'emprunter les monuments de leurs rois.

L'Égypte n'avait point encore vu de grands édifices que la tour de Babel, quand elle imagina ses pyramides, qui, par leur figure autant que par leur grandeur, triomphent du temps et des Barbares. Le bon goût des Égyptiens leur fit aimer dès lors la solidité et la régularité toute nue. N'est-ce point que la nature porte d'elle-même à cet air simple, auquel on a tant de peine à revenir, quand le goût a été gâté par des nouveautés et des hardiesses bizarres ? Quoi qu'il en soit, les Égyptiens n'ont aimé qu'une hardiesse réglée, ils n'ont cherché le nouveau et le surprenant que dans la variété infinie de la nature, et ils se vantaient d'être les seuls qui avaient fait, comme les dieux, des ouvrages immortels. Les inscriptions des pyramides n'étaient pas moins nobles que l'ouvrage. Elles parlaient aux spectateurs¹. Une de ces pyramides, bâtie de briques, avertissait par son titre qu'on se gardât bien de la comparer aux autres, « et qu'elle était autant au-dessus de toutes les » pyramides, que Jupiter était au-dessus de tous » les dieux. »

Mais quelque effort que fassent les hommes, leur néant paraît partout. Ces pyramides étaient des tombeaux² ; encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés, et ils n'ont pas joui de leur sépulchre.

Je ne parlerais pas de ce beau palais qu'on appelait le Labyrinthe³, si Hérodote, qui l'a vu, ne nous assurait qu'il était plus surprenant que les pyramides. On l'avait bâti sur le bord du lac de Myris, et on lui avait donné une vue proportionnée à sa grandeur. Au reste, ce n'était pas tant un seul palais qu'un magnifique amas de douze palais disposés régulièrement, et qui communiquaient

1. *Herod.*, I, II, c. 101, 119 ; *Diod.*, I, I, sect. 2, n. 8. — 2. *Herod.*, I, II, c. 177 ; *Diod.*, I, I, sect. 2, n. 6 et seq. — 3. *Herod.*, I, II, c. 148, 153, etc. — 4. *Diod.*, I, I, sect. 2, n. 4. — 5. *Pomp. Meta.*, I, I, c. 9. — 6. *Strab.*, I, XVII ; *Tacit.*, *Annal.*, I, II, c. 60. — 7. *Herod.* et *Diod.*, loc. cit. — 8. *Voyages du Levant*, par M. Thiévenot, I, II, chap. 5.

1. *Her.*, I, II, c. 133. — 2. *Herod.*, *ib.* ; *Diod.*, I, I, sect. 2, n. 45, 16, 17. — 3. *Herod.*, I, II, c. 148 ; *Diod.*, *ibid.*, n. 43.

ensemble. Quinze cents chambres mêlées de terrasses s'arrangeaient autour de douze salles, et ne laissaient point de sortie à ceux qui s'engageaient à les visiter. Il y avait autant de bâtiments pardessus terre. Ces bâtiments souterrains étaient destinés à la sépulture des rois; et encore (qui le pourrait dire sans honte et sans déplorer l'aveuglement de l'esprit humain?) à nourrir les crocodiles sacrés, dont une nation d'ailleurs si sage faisait ses dieux.

Vous vous étonnez de voir tant de magnificence dans les sépultures de l'Égypte. C'est qu'outre qu'on les érigeait comme des monuments sacrés pour porter aux siècles futurs la mémoire des grands princes, on les regardait encore comme des demeures éternelles¹. Les maisons étaient appelées des hôtelleries, où l'on n'était qu'en passant, et pendant une vie trop courte pour terminer tous nos desseins; mais les maisons véritables étaient les tombeaux, que nous devions habiter durant des siècles infinis.

Au reste, ce n'était pas sur les choses inanimées que l'Égypte travaillait le plus. Ses plus nobles travaux et son plus bel art consistait à former les hommes. La Grèce en était si persuadée que ses plus grands hommes, un Homère, un Pythagore, un Platon, Lycurgue même et Solon, ces deux grands législateurs, et les autres qu'il n'est pas besoin de nommer, allèrent apprendre la sagesse en Égypte². Dieu a voulu que Moïse même fût instruit dans toute la sagesse des Égyptiens; c'est par là qu'il a commencé à être puissant en paroles et en œuvres³. La vraie sagesse se sert de tout; et Dieu ne veut pas que ceux qu'il inspire négligent les moyens humains, qui viennent aussi de lui à leur manière.

Ces sages d'Égypte avaient étudié le régime qui fait les esprits solides, les corps robustes, les femmes fécondes, et les enfants vigoureux. Par ce moyen, le peuple croissait en nombre et en forces. Le pays était sain naturellement, mais la philosophie leur avait appris que la nature veut être aidée. Il y a un art de former les corps aussi bien que les esprits. Cet art, que notre nonchalance nous a fait perdre, était bien connu des anciens, et l'Égypte l'avait trouvé. Elle employait principalement à ce beau dessein la frugalité et les exercices⁴. Dans un grand champ de bataille, qui a été vu par Hérodote⁵, les crânes des Perses aisés à percer, et ceux des Égyptiens plus durs que les pierres auxquelles ils étaient mêlés, montraient la mollesse des uns, et la robuste constitution qu'une nourriture frugale et de vigoureux exercices donnaient aux autres. La course à pied, la course à cheval, la course dans les chariots, se pratiquaient en Égypte avec une adresse admirable; et il n'y avait point dans tout l'univers, de meilleurs hommes de cheval que les Égyptiens. Quand Diodore nous dit qu'ils rejetaient la lutte⁶ comme un exercice qui donnait une force dangereuse et peu durable, il a dû l'entendre de la lutte outrée des athlètes, que la Grèce elle-même, qui la couronnait dans ses jeux, avait blâmée comme

peu convenable aux personnes libres; mais avec une certaine modération elle était digne des honnêtes gens; et Diodore lui-même nous apprend¹ que le Mercure des Égyptiens en avait inventé les règles aussi bien que l'art de former les corps. Il faut entendre de même ce que dit encore cet auteur touchant la musique². Celle qu'il fait mépriser aux Égyptiens, comme capable de ramollir les courages, était sans doute cette musique molle et efféminée qui n'inspire que les plaisirs et une fausse tendresse. Car pour cette musique généreuse, dont les nobles accords élèvent l'esprit et le cœur, les Égyptiens n'avaient garde de la mépriser, puisque, selon Diodore même³, leur Mercure l'avait inventée, et avait aussi inventé le plus grave des instruments de musique. Dans la procession solennelle des Égyptiens, où l'on portait en cérémonie les livres de Trismégiste, on voit marcher à la tête le chanteur tenant en main *un symbole de la musique* (je ne sais pas ce que c'est) *et le livre des hymnes sacrés*⁴. Enfin, l'Égypte n'oubliait rien pour polir l'esprit, ennoblir le cœur et fortifier le corps. Quatre cent mille soldats qu'elle entretenait étaient ceux de ses citoyens qu'elle exerçait avec plus de soin. Les lois de la milice se conservaient aisément et comme par elles-mêmes, parce que les pères les apprenaient à leurs enfants: car la profession de la guerre passait de père en fils comme les autres: et après les familles sacerdotales, celles qu'on estimait les plus illustres étaient, comme parmi nous, les familles destinées aux armes.

Je ne veux pas dire pourtant que l'Égypte ait été guerrière. On a beau avoir des troupes réglées et entretenues, on a beau les exercer à l'ombre dans les travaux militaires et parmi les images des combats; il n'y a jamais que la guerre et les combats effectifs qui fassent les hommes guerriers. L'Égypte aimait la paix, parce qu'elle aimait la justice, et n'avait des soldats que pour sa défense. Contente de son pays, où tout abondait, elle ne songeait point aux conquêtes. Elle s'étendait d'une autre sorte, en envoyant ses colonies par toute la terre et avec elle la politesse et les lois. Les villes les plus célèbres venaient apprendre en Égypte leurs antiquités, et la source de leurs plus belles institutions⁵. On la consultait de tous côtés sur les règles de la sagesse. Quand ceux d'Elide eurent établi les jeux olympiques, les plus illustres de la Grèce, ils recherchèrent par une ambassade solennelle l'approbation des Égyptiens, et apprirent d'eux de nouveaux moyens d'encourager les combattants⁶. L'Égypte régnait par ses conseils; et cet empire d'esprit lui parut plus noble et plus glorieux que celui qu'on établit par les armes. Encore que les rois de Thèbes fussent sans comparaison les plus puissants de tous les rois de l'Égypte, jamais ils n'ont entrepris sur les dynasties voisines, qu'ils ont occupées seulement quand elles eurent été envahies par les Arabes; de sorte qu'à vrai dire, ils les ont plutôt enlevées aux étrangers qu'ils n'ont voulu dominer sur les naturels du pays.

1. *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 15, 16, 17. — 2. *Idem*, n. 36; *Plut. de Isid.*, c. 5. — 3. *Act.*, VII, 22. — 4. *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 29. — 5. *Herod.*, l. III, c. 12. — 6. *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 29.

1. *Diod.*, l. I, sect. 1, n. 8. — 2. *Idem*, sect. 2, n. 39. — 3. *Ibid.*, sect. 1, n. 8. — 4. *Clem. Alex., Strom.*, l. VI, p. 633. — 5. *Plat. in Tim.* — 6. *Herod.*, l. II, c. 160.

Mais quand ils se sont mêlés d'être conquérants, ils ont surpassé tous les autres. Je ne parle point d'Osiris, vainqueur des Indes; apparemment c'est Bacchus ou quelque autre héros aussi fabuleux. Le père de Sésostris (les doctes veulent que ce soit Aménophis, autrement Memnon), ou par instinct, ou par humeur, ou, comme le disent les Egyptiens, par l'autorité d'un oracle, conçut le dessein de faire de son fils un conquérant¹. Il s'y prit à la manière des Egyptiens, c'est-à-dire, avec de grandes pensées. Tous les enfants qui naquirent le même jour que Sésostris furent amenés à la cour par ordre du roi. Il les fit élever comme ses enfants, et avec les mêmes soins que Sésostris, près duquel ils étaient nourris. Il ne pouvait lui donner de plus fidèles ministres, ni des compagnons plus zélés de ses combats. Quand il fut un peu avancé en âge, il lui fit faire son apprentissage par une guerre contre les Arabes. Ce jeune prince y apprit à supporter la faim et la soif, et soumit cette nation jusqu'alors indomptable. Accoutumé aux travaux guerriers par cette conquête, son père le fit tourner vers l'occident de l'Égypte; il attaqua la Libye, et la plus grande partie de cette vaste région fut subjuguée. En ce temps, son père mourut, et le laissa en état de tout entreprendre. Il ne conçut pas un moindre dessein que celui de la conquête du monde; mais avant que de sortir de son royaume, il pourvut à la sûreté du dedans, en gagnant le cœur de tous ses peuples par la libéralité et par la justice, et réglant au reste le gouvernement avec une extrême prudence². Cependant il faisait ses préparatifs; il levait des troupes, et leur donnait pour capitaines les jeunes gens que son père avait fait nourrir avec lui. Il y en avait dix-sept cents, capables de répandre dans toute l'armée le courage, la discipline, et l'amour du prince. Cela fait, il entra dans l'Éthiopie qu'il se rendit tributaire. Il continua ses victoires dans l'Asie. Jérusalem fut la première à sentir la force de ses armes. Le téméraire Roboam ne put lui résister, et Sésostris enleva les richesses de Salomon. Dieu, par un juste jugement, les avait livrées entre ses mains. Il pénétra dans les Indes plus loin qu'Hercule ni que Bacchus, et plus loin que ne fit depuis Alexandre, puisqu'il soumit le pays au delà du Gange. Jugez par là si les pays plus voisins lui résistèrent. Les Scythes obéirent jusqu'au Tanaïs; l'Arménie et la Cappadoce lui furent sujettes. Il laissa une colonie dans l'ancien royaume de Colchos, où les mœurs d'Égypte sont toujours demeurées depuis. Hérodote a vu dans l'Asie Mineure, d'une mer à l'autre, les monuments de ses victoires, avec les superbes inscriptions de Sésostris, roi des rois et seigneur des seigneurs. Il y en avait jusque dans la Thrace, et il étendit son empire depuis le Gange jusqu'au Danube. La difficulté des vivres l'empêcha d'entrer plus avant dans l'Europe. Il revint après neuf ans, chargé des dépouilles de tous les peuples vaincus. Il y en eut qui défendirent courageusement leur liberté; d'autres cédèrent sans résistance.

Sésostris eut soin de marquer dans ses monuments la différence de ces peuples en figures hiéroglyphiques, à la manière des Egyptiens. Pour

décrire son empire, il inventa les cartes de géographie. Cent temples fameux, érigés en action de grâces aux dieux tutélaires de toutes les villes, furent les premières aussi bien que les plus belles marques de ses victoires; et il eut soin de publier, par les inscriptions, que ces grands ouvrages avaient été achevés sans fatiguer ses sujets³. Il mettait sa gloire à les ménager, et à ne faire travailler aux monuments de ses victoires que les captifs. Salomon lui en avait donné l'exemple. Ce sage prince n'avait employé que les peuples tributaires dans les grands ouvrages qui ont rendu son règne immortel⁴. Les citoyens étaient attachés à de plus nobles exercices; ils apprenaient à faire la guerre et à commander. Sésostris ne pouvait pas se régler sur un plus parfait modèle. Il régna trente-trois ans, et jouit longtemps de ses triomphes, beaucoup plus digne de gloire, si la vanité ne lui eût pas fait traîner son char par les rois vaincus⁵. Il semble qu'il ait dédaigné de mourir comme les autres hommes. Devenu aveugle dans sa vieillesse, il se donna la mort à lui-même, et laissa l'Égypte riche à jamais. Son empire pourtant ne passa pas la quatrième génération. Mais il restait encore du temps de Tibère des monuments magnifiques, qui en marquaient l'étendue et la quantité des tributs⁶.

L'Égypte retourna bientôt à son humeur pacifique. On a même écrit que Sésostris fut le premier à ramollir, après ses conquêtes, les mœurs de ses Egyptiens, dans la crainte des révoltes⁵. S'il le faut croire, ce ne pouvait être qu'une précaution qu'il prenait pour ses successeurs. Car pour lui, sage et absolu comme il était, on ne voit pas ce qu'il pouvait craindre de ses peuples qui l'adoraient. Au reste, cette pensée est peu digne d'un si grand prince; et c'était mal pourvoir à la sûreté de ses conquêtes, que de laisser affaiblir le courage de ses sujets. Il est vrai aussi que ce grand empire ne dura guère. Il faut périr par quelque endroit. La division se mit en Égypte. Sous Anysis l'aveugle, l'Éthiopien Sabacon envahit le royaume⁶; il en traita aussi bien les peuples, et y fit d'aussi grandes choses qu'aucun des rois naturels. Jamais on ne vit une modération pareille à la sienne, puisque, après cinquante ans d'un règne heureux, il retourna en Éthiopie, pour obéir à des avertissements qu'il crut divins. Le royaume abandonné tomba entre les mains de Séthon, prêtre de Vulcain, prince religieux à sa mode, mais peu guerrier, et qui acheva d'énervier la milice en maltraitant les gens de guerre. Depuis ce temps, l'Égypte ne se soutint plus que par des milices étrangères. On trouve une espèce d'anarchie. On trouve douze rois choisis par le peuple, qui partagèrent entre eux le gouvernement du royaume. C'est eux qui ont bâti ces douze palais qui composaient le Labyrinthe. Quoique l'Égypte ne pût oublier ces magnificences, elle fut faible et divisée sous ces douze princes. Un d'eux (ce fut Psammitique) se rendit le maître par le secours des étrangers. L'Égypte se rétablit, et demeura assez puissante pendant cinq ou six règnes. Enfin

1. *Diod.*, I, 1, sect. 2, n. 5. — 2. *II. Par.*, VIII, 9. — 3. *Diod.*, I, 1, sect. 2, n. 10. — 4. *Tac.*, *Ann.*, I, II, c. 60. — 5. *Nymphodor.*, I, XIII; *R. Barbar.*, in *Excerpt. post Herod.* — 6. *Herod.*, I, II, c. 137; *Diod.*, I, 1, sect. 2, n. 18.

1. *Diod.*, I, 1, sect. 2, n. 9. — 2. *Idem.*

cet ancien royaume, après avoir duré environ seize cents ans, affaibli par les rois de Babylone et par Cyrus, devint la proie de Cambyse, le plus insensé de tous les princes.

Ceux qui ont bien connu l'humeur de l'Égypte ont reconnu qu'elle n'était pas belliqueuse¹ : vous en avez vu les raisons. Elle avait vécu en paix environ treize cents ans, quand elle produisit son premier guerrier, qui fut Sésostris. Aussi, malgré sa milice si soigneusement entretenue, nous voyons sur la fin que les troupes étrangères font toute sa force, qui est un des plus grands défauts que puisse avoir un état. Mais les choses humaines ne sont point parfaites, et il est malaisé d'avoir ensemble dans la perfection les arts de la paix avec les avantages de la guerre. C'est une assez belle durée d'avoir subsisté seize siècles. Quelques Ethiopiens ont régné à Thèbes dans cet intervalle, entre autres Sabacon, et à ce qu'on croit Tharaca. Mais l'Égypte tirait cette utilité de l'excellente constitution de son état, que les étrangers qui la conquéraient, entraînaient dans ses mœurs plutôt que d'y introduire les leurs : ainsi, changeant de maîtres, elle ne changeait pas de gouvernement. Elle eut peine à souffrir les Perses, dont elle voulut souvent secouer le joug. Mais elle n'était pas assez belliqueuse pour se soutenir par sa propre force contre une si grande puissance ; et les Grecs qui la défendaient, occupés ailleurs, étaient contraints de l'abandonner ; de sorte qu'elle retombait toujours sous ses premiers maîtres, mais toujours opiniâtrément attachée à ses anciennes coutumes, et incapable de démentir les maximes de ses premiers rois. Quoiqu'elle en retint beaucoup de choses sous les Ptolomées, le mélange des mœurs grecques et asiatiques y fut si grand, qu'on n'y reconnut presque plus l'ancienne Égypte.

Il ne faut pas oublier que les temps des anciens rois d'Égypte sont fort incertains, même dans l'histoire des Égyptiens. On a peine à placer Osymanduas, dont nous voyons de si magnifiques monuments dans Diodore² et de si belles marques de ses combats. Il semble que les Égyptiens n'aient pas connu le père de Sésostris, qu'Hérodote et Diodore n'ont pas nommé. Sa puissance est encore plus marquée par les monuments qu'il a laissés dans toute la terre, que par les mémoires de son pays ; et ces raisons nous font voir qu'il ne faut pas croire, comme quelques-uns, que ce que l'Égypte publiait de ses antiquités, ait toujours été aussi exact qu'elle s'en vantait puisqu'elle-même est si incertaine des temps les plus éclatants de sa monarchie.

CHAPITRE IV.

Les Assyriens anciens et nouveaux, les Mèdes et Cyrus.

Le grand empire des Égyptiens est comme détaché de tous les autres, et n'a pas, comme vous voyez, une longue suite. Ce qui nous reste à dire est plus soutenu, et a des dates plus précises.

Nous avons néanmoins encore très-peu de choses certaines touchant le premier empire des Assyriens ; mais enfin, en quelque temps qu'on en veuille placer les commencements, selon les di-

verses opinions des historiens, vous verrez que lorsque le monde était partagé en plusieurs petits états, dont les princes songeaient plutôt à se conserver qu'à s'accroître, Ninus, plus entreprenant et plus puissant que ses voisins, les accabla les uns après les autres, et poussa bien loin ses conquêtes du côté de l'Orient¹. Sa femme Sémiramis, qui joignit à l'ambition assez ordinaire de son sexe, un courage et une suite de conseils qu'on n'a pas accoutumé d'y trouver, soutint les vastes desseins de son mari, et acheva de former cette monarchie.

Elle était grande, sans doute ; et la grandeur de Ninive, qu'on met au-dessus de celle de Babylone², le montre assez. Mais comme les historiens les plus judicieux³ ne font pas cette monarchie si ancienne que les autres nous la représentent, ils ne la font pas non plus si grande. On voit durer trop longtemps les petits royaumes⁴ dont il la faudrait composer, si elle était ancienne et aussi étendue que le fabuleux Ctésias, et ceux qui l'en ont cru sur sa parole, nous la décrivent. Il est vrai que Platon⁵, curieux observateur des antiquités, fait le royaume de Troie du temps de Priam une dépendance de l'empire des Assyriens. Mais on n'en voit rien dans Homère qui, dans le dessein qu'il avait de relever la gloire de la Grèce, n'en aurait oublié cette circonstance ; et on peut croire que les Assyriens étaient peu connus du côté de l'occident, puisqu'un poète si savant, et si curieux d'ordonner son poème de tout ce qui appartenait à son sujet, ne les y fait point paraître.

Cependant, selon la supputation que nous avons jugée la plus raisonnable, le temps du siège de Troie était le plus beau temps des Assyriens, puisque c'est celui des conquêtes de Sémiramis ; mais c'est qu'elles s'étendirent seulement vers l'Orient⁶. Ceux qui la flattent le plus lui font tourner ses armes de ce côté-là. Elle avait eu trop de part aux conseils et aux victoires de Ninus pour ne pas suivre ses desseins si convenables d'ailleurs à la situation de son empire ; et je ne erois pas qu'on puisse douter que Ninus ne se soit attaché à l'Orient, puisque Justin même, qui le favorise autant qu'il peut, lui fait terminer aux frontières de la Libye les entreprises qu'il fit du côté de l'Occident.

Je ne sais donc plus en quel temps Ninive aurait poussé ses conquêtes jusqu'à Troie, puisqu'on voit si peu d'apparence que Ninus et Sémiramis aient rien entrepris de semblable ; et que tous leurs successeurs, à commencer depuis leur fils Ninyas, ont vécu dans une telle mollesse et avec si peu d'action, qu'à peine leur nom est-il venu jusqu'à nous, et qu'il faut plutôt s'étonner que leur empire ait pu subsister, que de croire qu'il ait pu s'étendre.

Il fut sans doute beaucoup diminué par les conquêtes de Sésostris ; mais comme elles furent de peu de durée, et peu soutenues par ses successeurs, il est à croire que les pays qu'elles enlevèrent aux Assyriens, accoutumés dès longtemps à leur domination, y retournèrent naturellement : de sorte que cet empire se maintint en grande puissance et en grande paix, jusqu'à ce qu'Arba-

1. *Diod.*, l. II, c. 2; *Just.*, l. I, c. 4. — 2. *Strab.*, lib. XVI. — 3. *Herod.*, l. I, c. 178; *Dion. Hal.*, *Ant. Rom.*, l. I; *Præf. op.* — 4. *Gen.*, XIV, 1, 2; *Jud.*, III, 8. — 5. *Plat.*, *de Leg.*, III. — 6. *Just.*, l. I, cap. 1; *Diod.*, l. II, cap. 12.

1. *Strab.*, l. XVII. — 2. *Diod.*, l. I, sect. 2, n. 5.

ayant découvert la mollesse de ses rois, si longtemps cachée dans le secret du palais, Sardana-pale, célèbre par ses infamies, devint non-seulement méprisable, mais encore insupportable à ses sujets.

Vous avez vu les royaumes qui sont sortis du débris de ce premier empire des Assyriens, entre autres celui de Ninive et celui de Babylone. Les rois de Ninive retinrent le nom de rois d'Assyrie, et furent les plus puissants. Leur orgueil s'éleva bientôt au delà de toutes bornes par les conquêtes qu'ils firent, parmi lesquelles on compte celle du royaume des Israélites ou de Samarie. Il ne fallut rien moins que la main de Dieu, et un miracle visible pour les empêcher d'accabler la Judée sous Ezéchias; et l'on ne sut plus quelles bornes on pourrait donner à leur puissance, quand on leur vit envahir un peu après dans leur voisinage, le royaume de Babylone, où la famille royale était défaillie.

Babylone semblait être née pour commander à toute la terre. Ses peuples étaient pleins d'esprit et de courage. De tout temps la philosophie régnait parmi eux avec les beaux-arts, et l'Orient n'avait guère de meilleurs soldats que les Chaldéens¹. L'antiquité admire les riches moissons d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture; et son abondance le fit regarder, sous les anciens rois de Perse, comme la troisième partie d'un si grand empire². Ainsi les rois d'Assyrie, enflés d'un accroissement qui ajoutait à leur monarchie une ville si opulente, conçurent de nouveaux desseins. Nabuchodonosor 1^{er} crut son empire indigne de lui, s'il n'y joignait tout l'univers. Nabuchodonosor II, superbe plus que tous les rois ses prédécesseurs, après des succès inouis et des conquêtes surprenantes, voulut plutôt se faire adorer comme un Dieu, que commander comme un roi. Quels ouvrages n'entreprit-il point dans Babylone? Quelles murailles, quelles tours, quelles portes, et quelle enceinte y vit-on paraître? Il semblait que l'ancienne tour de Babel allât être renouvelée dans la hauteur prodigieuse du temple de Bel, et que Nabuchodonosor voulût de nouveau menacer le ciel. Son orgueil, quoique abattu par la main de Dieu, ne laissa pas que de revivre dans ses successeurs. Ils ne pouvaient souffrir autour d'eux aucune domination; et, voulant tout mettre sous le joug, ils devinrent insupportables aux peuples voisins. Cette jalousie réunit contre eux, avec les rois de Médie et les rois de Perse, une grande partie des peuples d'Orient. L'orgueil se tourne aisément en cruauté. Comme les rois de Babylone traitaient inhumainement leurs sujets, des peuples entiers, aussi bien que des principaux seigneurs de leur empire, se joignirent à Cyrus et aux Mèdes³. Babylone, trop accoutumée à commander et à vaincre, pour craindre tant d'ennemis ligués contre elle, pendant qu'elle se croit invincible, devint captive des Mèdes, qu'elle prétendait subjuguier, et périt enfin par son orgueil.

La destinée de cette ville fut étrange, puisqu'elle périt par ses propres inventions. L'Euphrate

faisait à peu près dans ses vastes plaines, le même effet que le Nil dans celles d'Égypte; mais, pour le rendre commode, il fallait encore plus d'art et plus de travail que l'Égypte n'en employait pour le Nil. L'Euphrate était droit dans son cours, et jamais ne se débordait¹. Il lui fallut faire dans tout le pays un nombre infini de canaux, afin qu'il en pût arroser les terres, dont la fertilité devenait incomparable par ce secours. Pour rompre la violence de ses eaux trop impétueuses, il fallut le faire couler par mille détours, et lui creuser de grands lacs qu'une sage reine revêtit avec une magnificence incroyable. Nitocris, mère de Labynithe, autrement nommé Nabonide ou Balthasar, dernier roi de Babylone, fit ces grands ouvrages. Mais cette reine entreprit un travail bien plus merveilleux: ce fut d'élever sur l'Euphrate un pont de pierre, afin que les deux côtés de la ville, que l'immense largeur de ce fleuve séparait trop, pussent communiquer ensemble. Il fallut donc mettre à sec une rivière si rapide et si profonde, en détournant ses eaux dans un lac immense que la reine avait fait creuser. En même temps on bâtit le pont, dont les solides matériaux étaient préparés, et on revêtit de brique les deux bords du fleuve jusqu'à une hauteur étonnante, en y laissant des descentes revêtues de même, et d'un aussi bel ouvrage que les murailles de la ville. La diligence du travail en égala la grandeur². Mais une reine si prévoyante ne songea pas qu'elle apprenait à ses ennemis à prendre sa ville. Ce fut dans le même lac qu'elle avait creusé que Cyrus détourna l'Euphrate, quand, désespérant de réduire Babylone, ni par force ni par famine, il s'y ouvrit des deux côtés de la ville le passage que nous avons vu tant marqué par les prophètes.

Si Babylone eût pu croire qu'elle eût été périssable comme toutes les choses humaines, et qu'une confiance insensée ne l'eût pas jetée dans l'aveuglement, non-seulement elle eût pu prévoir ce que fit Cyrus, puisque la mémoire d'un travail semblable était récente; mais encore, en gardant toutes les descentes, elle eût accablé les Perses dans le lit de la rivière où ils passaient. Mais on ne songeait qu'aux plaisirs et aux festins, il n'y avait ni ordre ni commandement réglé. Ainsi périrent non-seulement les plus fortes places, mais encore les plus grands empires. L'épouvante se mit partout; le roi impie fut tué; et Xénophon, qui donne ce titre au dernier roi de Babylone³, semble désigner par ce mot les sacrilèges de Balthasar, que Daniel nous fait voir punis par une chute si surprenante.

Les Mèdes, qui avaient détruit le premier empire des Assyriens, détruisirent encore le second; comme si cette nation eût dû être toujours fatale à la grandeur assyrienne. Mais à cette dernière fois la valeur et le grand nom de Cyrus fit que les Perses ses sujets eurent la gloire de cette conquête.

En effet, elle est due entièrement à ce héros, qui ayant été élevé sous une discipline sévère et régulière, selon la coutume des Perses, peuples alors aussi modérés, que depuis ils ont été voluptueux, fut accoutumé dès son enfance à une vie

1. Xen., *Cyropæd.*, l. III, IV. — 2. Herod., l. I, c. 192. — 3. Xenoph., *Cyropæd.*, l. III, IV.

1. Herod., l. I, c. 193. — 2. *Idem.*, l. II, c. 187 et seq. — 3. Xenoph., *Cyropæd.*, l. VII, c. 5.

sobre et militaire¹. Les Mèdes, autrefois si laborieux et si guerriers², mais à la fin ramollis par leur abondance, comme il arrive toujours, avaient besoin d'un tel général. Cyrus se servit de leurs richesses et de leur nom toujours respecté en Orient; mais il mettait l'espérance du succès dans les troupes qu'il avait amenées de Perse. Dès la première bataille, le roi de Babylone fut tué, et les Assyriens mis en déroute³. Le vainqueur offrit le duel au nouveau roi; et, en montrant son courage, il se donna la réputation d'un prince élément qui épargne le sang des sujets. Il joignit la politique à la valeur. De peur de ruiner un si beau pays, qu'il regardait déjà comme sa conquête, il fit résoudre que les laboureurs seraient épargnés de part et d'autre⁴. Il sut réveiller la jalousie des peuples voisins contre l'orgueilleuse puissance de Babylone qui allait tout envahir; et enfin la gloire qu'il s'était acquise, autant par sa générosité, et par sa justice, que par le bonheur de ses armes, les ayant tous réunis sous ses étendards, avec de si grands secours il soumit cette vaste étendue de terre dont il composa son empire.

C'est par là que s'éleva cette monarchie. Cyrus la rendit si puissante, qu'elle ne pouvait guère manquer de s'accroître sous ces successeurs. Mais pour entendre ce qui l'a perdue, il ne faut que comparer les Perses et les successeurs de Cyrus avec les Grecs et leurs généraux, surtout avec Alexandre.

CHAPITRE V.

Les Perses, les Grecs, et Alexandre.

CAMBYSE, fils de Cyrus, fut celui qui corrompit les mœurs des Perses⁵. Son père, si bien élevé parmi les soins de la guerre, n'en prit pas assez de donner au successeur d'un si grand empire une éducation semblable à la sienne; et, par le sort ordinaire des choses humaines, trop de grandeur nuisit à la vertu. Darius, fils d'Hystaspe, qui d'une vie privée fut élevé sur le trône, apporta de meilleures dispositions à la souveraine puissance, et fit quelques efforts pour réparer les désordres. Mais la corruption était déjà trop universelle; l'abondance avait introduit trop de dérèglement dans les mœurs; et Darius n'avait pas lui-même conservé assez de force pour être capable de redresser tout à fait les autres. Tout dégénéra sous ses successeurs, et le luxe des Perses n'eut plus de mesure.

Mais encore que ces peuples devenus puissants eussent beaucoup perdu de leur ancienne vertu en s'abandonnant aux plaisirs, ils avaient toujours conservé quelque chose de grand et de noble. Que peut-on voir de plus noble que l'horreur qu'ils avaient pour le mensonge⁶, qui passa toujours parmi eux pour un vice honteux et bas? Ce qu'ils trouvaient le plus lâche après le mensonge, était de vivre d'emprunt. Une telle vie leur paraissait fainéante, honteuse, servile, et d'autant plus méprisante qu'elle portait à mentir. Par une générosité naturelle à leur nation, ils traitaient honnêtement les rois vaincus. Pour peu que les enfants

de ces princes fussent capables de s'accorder avec les vainqueurs, ils les laissaient commander dans leur pays avec presque toutes les marques de leur ancienne grandeur¹. Les Perses étaient honnêtes, civils, libéraux envers les étrangers, et ils savaient s'en servir. Les gens de mérite étaient connus parmi eux, et ils n'épargnaient rien pour les gagner. Il est vrai qu'ils ne sont pas arrivés à la connaissance parfaite de cette sagesse qui apprend à bien gouverner. Leur grand empire fut toujours régi avec quelque confusion. Ils ne surent jamais trouver ce bel art, depuis si bien pratiqué par les Romains, d'unir toutes les parties d'un grand Etat, et d'en faire un tout parfait. Aussi n'étaient-ils presque jamais sans révoltes considérables. Ils n'étaient pourtant pas sans politique. Les règles de la justice étaient connues parmi eux; et ils ont eu de grands rois qui les faisaient observer avec une admirable exactitude. Les crimes étaient sévèrement punis², mais avec cette modération, qu'en pardonnant aisément les premières fautes, on réprimait les rechutes par de rigoureux châtimens. Ils avaient beaucoup de bonnes lois, presque toutes venues de Cyrus et de Darius, fils d'Hystaspe³. Ils avaient des maximes de gouvernement, des conseils réglés pour les maintenir⁴, et une grande subordination dans tous les emplois. Quand on disait que les grands qui composaient le conseil étaient les yeux et les oreilles du prince⁵, on avertissait tout ensemble, et le prince, qu'il avait ses ministres comme nous avons les organes de nos sens, non pas pour se reposer, mais pour agir par leur moyen; et les ministres qu'ils ne devaient pas agir pour eux-mêmes, mais pour le prince, qui était leur chef, et pour tout le corps de l'Etat. Ces ministres devaient être instruits des anciennes maximes de la monarchie⁶. Le registre qu'on tenait des choses passées⁷ servait de règle à la postérité. On y marquait les services que chacun avait rendus, de peur qu'à la honte du prince et au grand malheur de l'Etat ils ne demeurassent sans récompense. C'était une belle manière d'attacher les particuliers au bien public, que de leur apprendre qu'ils ne devaient jamais sacrifier pour eux seuls, mais pour le roi et pour tout l'état où chacun se trouvait avec tous les autres. Un des premiers soins du prince était de faire fleurir l'agriculture; et les satrapes dont le gouvernement était le mieux cultivé, avaient la plus grande part aux grâces⁸. Comme il y avait des charges établies pour la conduite des armes, il y en avait aussi pour veiller aux travaux rustiques, c'était deux charges semblables, dont l'une prenait soin de garder le pays, et l'autre de le cultiver. Le prince les protégeait avec une affection presque égale, et les faisait concourir au bien public. Après ceux qui avaient remporté quelque avantage à la guerre, les plus honorés étaient ceux qui avaient élevé beaucoup d'enfants⁹. Le respect qu'on inspirait aux Perses, dès leur enfance, pour l'autorité royale, allait jusqu'à l'exces, puisqu'ils y mêlaient de l'adoration, et paraissaient plutôt des esclaves que des sujets soumis par raison à un empire légitime; c'est l'esprit

1. *Her.*, I, III, c. 15. — 2. *Her.*, I, I, c. 137. — 3. *Plat.*, de *Leg.*, I, III. — 4. *Esth.*, I, 13. — 5. *Xenoph.*, *Cyropæd.*, I, VIII. — 6. *Esth.*, I, 13. — 7. *Idem.*, VI, 1. — 8. *Xenoph.*, *Econom.* — 9. *Herod.*, I, I, c. 136.

1. *Her.*, I, III, c. 15. — 2. *Her.*, I, I, c. 137. — 3. *Plat.*, de *Leg.*, I, III. — 4. *Esth.*, I, 13. — 5. *Xenoph.*, *Cyropæd.*, I, VIII. — 6. *Esth.*, I, 13. — 7. *Idem.*, VI, 1. — 8. *Xenoph.*, *Econom.* — 9. *Herod.*, I, I, c. 136.

des Orientaux; et peut-être que le naturel vif et violent de ces peuples demandait un gouvernement plus ferme et plus absolu.

La manière dont on élevait les enfants des rois est admirée par Platon¹, et proposée aux Grecs comme le modèle d'une éducation parfaite. Dès l'âge de sept ans on les tirait des mains des eunuques, pour les faire monter à cheval, et les exercer à la chasse. A l'âge de quatorze ans, lorsque l'esprit commence à se former, on leur donnait pour leur instruction, quatre hommes des plus vertueux et des plus sages de l'Etat. Le premier, dit Platon, leur apprenait la magie, c'est-à-dire, dans leur langage, le culte des dieux selon les anciennes maximes et selon les lois de Zoroastre, fils d'Oromase. Le second les accoutumait à dire la vérité, et à rendre la justice. Le troisième leur enseignait à ne se laisser pas vaincre par les voluptés, afin d'être toujours libres et vraiment rois, maîtres d'eux-mêmes et de leurs désirs. Le quatrième fortifiait leur courage contre la crainte, qui en eût fait des esclaves, et leur eût ôté la confiance si nécessaire au commandement. Les jeunes seigneurs étaient élevés à la porte du roi avec ses enfants². On prenait un soin particulier qu'ils ne vissent ni n'entendissent rien de malhonnête. On rendait compte au roi de leur conduite. Ce compte qu'on lui rendait était suivi, par son ordre, de châtimens et de récompenses. La jeunesse qui les voyait, apprenait de bonne heure, avec la vertu, la science d'obéir et de commander. Avec une si belle institution que ne devait-on pas espérer des rois de Perse et de leur noblesse, si on eût en autant de soin de les bien conduire dans le progrès de leur âge, qu'on en avait de les bien instruire dans leur enfance? Mais les mœurs corrompues de la nation les entraînaient bientôt dans les plaisirs, contre lesquels nulle éducation ne peut tenir. Il faut pourtant confesser que malgré cette mollesse des Perses, malgré le soin qu'ils avaient de leur beauté et de leur parure, ils ne manquaient pas de valeur. Ils s'en sont toujours piqués, et ils en ont donné d'illustres marques. L'art militaire avait parmi eux la préférence qu'il méritait, comme celui à l'abri duquel tous les autres peuvent s'exercer en repos³. Mais jamais ils n'en connurent le fond, ni ne surent ce que peuvent dans une armée la sévérité, la discipline, l'arrangement des troupes, l'ordre des marches et des campemens, et enfin une certaine conduite qui fait remuer ces grands corps sans confusion et à propos. Ils croyaient avoir tout fait quand ils avaient ramassé sans choix un peuple immense, qui allait au combat assez résolument, mais sans ordre, et qui se trouvait embarrassé d'une multitude infinie de personnes inutiles que le roi et les grands traînaient après eux seulement pour le plaisir. Car la mollesse était si grande, qu'ils voulaient trouver dans l'armée la même magnificence et les mêmes délices que dans les lieux où la cour faisait sa demeure ordinaire; de sorte que les rois marchaient accompagnés de leurs femmes, de leurs concubines, de leurs eunuques et de tout ce qui servait à leurs plaisirs. La vaisselle d'or et

d'argent, et les meubles précieux, suivaient dans une abondance prodigieuse, et enfin tout l'attirail que demande une telle vie. Une armée composée de cette sorte, et déjà embarrassée de la multitude excessive de ses soldats, était surchargée par le nombre démesuré de ceux qui ne combattaient point. Dans cette confusion, on ne pouvait se mouvoir de concert; les ordres ne venaient jamais à temps, et dans une action tout allait comme à l'aventure, sans que personne fût en état de pourvoir à ce désordre. Joint encore qu'il fallait avoir fini bientôt, et passer rapidement dans un pays: car ce corps immense, et avide non-seulement de ce qui était nécessaire pour la vie, mais encore de ce qui servait au plaisir, consumait tout en peu de temps; et on a peine à comprendre d'où il pouvait tirer sa subsistance.

Cependant, avec ce grand appareil, les Perses étonnaient les peuples qui ne savaient pas mieux la guerre qu'eux. Ceux mêmes qui la savaient se trouvèrent ou affaiblis par leurs propres divisions, ou accablés par la multitude de leurs ennemis; et c'est par là que l'Egypte, toute superbe qu'elle était, et de son antiquité, et de ses sages institutions, et des conquêtes de son Sésostris, devint sujette des Perses. Il ne leur fut pas malaisé de dompter l'Asie Mineure et même les colonies grecques, que la mollesse de l'Asie avait corrompues. Mais quand ils vinrent à la Grèce même, ils trouvèrent ce qu'ils n'avaient jamais vu, une milice réglée, des chefs entendus, des soldats accoutumés à vivre de peu, des corps endurcis au travail, que la lutte et les autres exercices ordinaires dans ce pays rendaient adroits; des armées médiocres à la vérité, mais semblables à ces corps vigoureux où il semble que tout soit nerf, et où tout est plein d'esprits au reste si bien commandés et si souples aux ordres de leurs généraux qu'on eût cru que les soldats n'avaient tous qu'une même âme, tant on voyait de concert dans leurs mouvements.

Mais ce que la Grèce avait de plus grand, était une politique ferme et prévoyante, qui savait abandonner, hasarder et défendre ce qu'il fallait; et ce qui est plus grand encore, un courage que l'amour de la liberté et celui de la patrie rendait invincible.

Les Grecs, naturellement pleins d'esprit et de courage avaient été cultivés de bonne heure par des rois et des colonies venues d'Egypte, qui, s'étant établies dès les premiers temps en divers endroits du pays, avaient répandu partout cette excellente police des Egyptiens. C'est de là qu'ils avaient appris les exercices du corps, la lutte, la course à pied, la course à cheval et sur des chariots, et les autres exercices qu'ils mirent dans leur perfection par les glorieuses couronnes des jeux olympiques. Mais ce que les Egyptiens leur avaient appris de meilleur était à se rendre dociles, et à se laisser former par des lois pour le bien public. Ce n'était pas des particuliers qui ne songent qu'à leurs affaires, et ne sentent les maux de l'Etat qu'autant qu'ils en souffrent eux-mêmes, ou que le repos de leur famille en est troublé: les Grecs étaient instruits à se regarder et à regarder leur famille comme partie d'un plus grand corps,

1. *Plat., Alcib.*, 1. — 2. *Xen., de Exped. Cyri Jun.*, 1. 1. — 3. *Xen., Leonon.*

qui était le corps de l'Etat. Les pères nourrissaient leurs enfants dans cet esprit : et les enfants apprenaient dès le berceau à regarder la patrie comme une mère, à qui ils appartenaient plus encore qu'à leurs parents. Le mot de civilité ne signifiait pas seulement parmi les Grecs la douceur et la déférence mutuelle qui rend les hommes sociables : l'homme civil n'était autre chose qu'un bon citoyen, qui se regarde toujours comme membre de l'Etat, qui se laisse conduire par les lois, et conspire avec elles au bien public, sans rien entreprendre sur personne. Les anciens rois que la Grèce avait eus en divers pays, un Minos, un Cécrops, un Thésée, un Codrus, un Témène, un Cresphonte, un Eurysthène, un Patrocle, et les autres semblables, avaient répandu cet esprit dans toute la nation¹. Ils furent tous populaires, non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien, et en faisant régner la loi.

Que dirai-je de la sévérité des jugements? Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'Aréopage, si révérent dans toute la Grèce, qu'on disait que les dieux mêmes y avaient comparu? Il a été célèbre dès les premiers temps; et Cécrops apparemment l'avait fondé sur le modèle des tribunaux de l'Égypte. Aucune compagnie n'a conservé si longtemps la réputation de son ancienne sévérité, et l'éloquence trompeuse en a toujours été bannie.

Les Grecs ainsi policés peu à peu se crurent capables de se gouverner eux-mêmes et la plupart des villes se formèrent en républiques. Mais de sages législateurs qui s'élevèrent en chaque pays, un Thalès, un Pythagore, un Pittacus, un Lyeurque, un Solon, un Philolas, et tant d'autres que l'histoire marque, empêchèrent que la liberté ne dégénérait en licence. Des lois simplement écrites et en petit nombre, tenaient les peuples dans le devoir, et les faisaient concourir au bien commun du pays.

L'idée de liberté, qu'une telle conduite inspirait, était admirable. Car la liberté que se figuraient les Grecs, était une liberté soumise à la loi, c'est-à-dire, à la raison même reconnue par tout le peuple. Ils ne voulaient pas que les hommes eussent du pouvoir parmi eux. Les magistrats, redoutés durant le temps de leur ministère, redevenaient des particuliers qui ne gardaient d'autorité qu'autant que leur en donnait leur expérience. La loi était regardée comme la maîtresse : c'était elle qui établissait les magistrats, qui en réglait le pouvoir, et qui enfin châtiait leur mauvaise administration.

Il n'est pas ici question d'examiner si ces idées sont aussi solides que précieuses. Enfin la Grèce en était charmée et préférerait les inconvénients de la liberté à ceux de la sujétion légitime, quoiqu'en effet beaucoup moindres. Mais comme chaque forme de gouvernement a ses avantages, celui que la Grèce tirait du sien, était que les citoyens s'affectionnaient d'autant plus à leur pays, qu'ils le conduisaient en commun, et que chaque particulier pouvait parvenir aux premiers honneurs.

Ce que fit la philosophie pour conserver l'état de la Grèce n'est pas croyable. Plus ces peuples

étaient libres, plus il était nécessaire d'y établir par de bonnes raisons les règles des mœurs, et celles de la société. Pythagore, Thalès, Anaxagore, Socrate, Archytas, Platon, Xénophon, Aristote, et une infinité d'autres, remplirent la Grèce de ces beaux préceptes. Il y eut des extravagants qui prirent le nom de philosophes; mais ceux qui étaient suivis, étaient ceux qui enseignaient à sacrifier l'intérêt particulier et même la vie à l'intérêt général et au salut de l'Etat; et c'était la maxime la plus commune des philosophes, qu'il fallait ou se retirer des affaires publiques, ou n'y regarder que le bien public.

Pourquoi parler des philosophes? Les poètes mêmes, qui étaient dans les mains de tout le peuple, les instruisaient plus encore qu'ils ne les divertissaient. Le plus renommé des conquérants regardait Homère comme un maître qui lui apprenait à bien régner. Ce grand poète n'apprenait pas moins à bien obéir, et à être bon citoyen. Lui et tant d'autres poètes dont les ouvrages ne sont pas moins graves qu'ils sont agréables, ne célébraient que les arts utiles à la vie humaine, ne respirent que le bien public, la patrie, la société, et cette admirable civilité que nous avons expliquée. Quand la Grèce ainsi élevée regardait les Asiatiques avec leur délicatesse, avec leur parure et leur beauté semblable à celle des femmes, elle n'avait que du mépris pour eux. Mais leur forme de gouvernement qui n'avait pour règle que la volonté du prince, maîtresse de toutes les lois et même des plus sacrées, lui inspirait de l'horreur, et l'objet le plus odieux qu'eût toute la Grèce, étaient les Barbares¹.

Cette haine était venue aux Grecs dès les premiers temps, et leur était devenue comme naturelle. Une des choses qui faisait aimer la poésie d'Homère, est qu'il chantait les victoires et les avantages de la Grèce sur l'Asie. Du côté de l'Asie était Vénus, c'est-à-dire les plaisirs, les folles amours et la mollesse : du côté de la Grèce était Junon, c'est-à-dire la gravité avec l'amour conjugal, Mercure avec l'éloquence, Jupiter et la sagesse politique. Du côté de l'Asie était Mars, impétueux et brutal, c'est-à-dire la guerre faite avec fureur; du côté de la Grèce était Pallas, c'est-à-dire l'art militaire et la valeur conduite par esprit. La Grèce, depuis ce temps, avait toujours cru que l'intelligence et le vrai courage était son partage naturel. Elle ne pouvait souffrir que l'Asie pensât à la subjuguier; et en subissant ce joug, elle eût cru assujettir la vertu à la volupté, l'esprit au corps, et le véritable courage à une force insensée qui consistait seulement dans la multitude.

La Grèce était pleine de ces sentiments, quand elle fut attaquée par Darius, fils d'Hystaspe, et par Xerxès, avec des armées dont la grandeur paraît fabuleuse, tant elle est énorme. Aussitôt chacun se prépare à défendre sa liberté. Quoique toutes les villes de Grèce fissent autant de républiques, l'intérêt commun les réunit, et il ne s'agissait entre elles que de voir qui ferait le plus pour le bien public. Il ne coûta rien aux Athéniens d'abandonner leur ville au pillage et à l'incendie; et après qu'ils eurent sauvé leurs vieillards et leurs

1. *Plat., de Leg., l. III.*

1. *Isoc., Paneg.,*

femmes avec leurs enfants, ils mirent sur des vaisseaux tout ce qui était capable de porter les armes. Pour arrêter quelques jours l'armée persienne à un passage difficile, et pour lui faire sentir ce que c'était que la Grèce, une poignée de Lacédémoniens courut avec son roi à une mort assurée, contents en mourant d'avoir immolé à leur patrie un nombre infini de ces barbares, et d'avoir laissé à leurs compatriotes l'exemple d'une hardiesse inouïe. Contre de telles armées et une telle conduite, la Perse se trouva faible et éprouva plusieurs fois, à son dommage, ce que peut la discipline contre la multitude et la confusion, et ce que peut la valeur conduite avec art contre une impétuosité aveugle.

Il ne restait à la Perse, tant de fois vaincue, que de mettre la division parmi les Grecs, et l'état même où ils se trouvaient par leurs victoires, rendait cette entreprise facile¹. Comme la crainte les tenait unis, la victoire et la confiance rompit l'union. Accoutumés à combattre et à vaincre, quand ils crurent n'avoir plus à craindre la puissance des Perses, ils se tournèrent les uns contre les autres. Mais il faut expliquer un peu davantage cet état des Grecs, et ce secret de la politique persienne.

Parmi toutes les républiques dont la Grèce était composée, Athènes et Lacédémone étaient sans comparaison les principales. On ne peut avoir plus d'esprit qu'on en avait à Athènes, ni plus de force qu'on en avait à Lacédémone, Athènes voulait le plaisir : la vie de Lacédémone était dure et laborieuse. L'une et l'autre aimait la gloire et la liberté ; mais à Athènes, la liberté tendait naturellement à la licence ; et contrainte par des lois sévères à Lacédémone, plus elle était réprimée au dedans, plus elle cherchait à s'étendre en dominant au dehors. Athènes voulait aussi dominer, mais par un autre principe. L'intérêt se mêlait à la gloire. Ses citoyens excellaient dans l'art de naviguer ; et la mer, où elle régnait, l'avait enrichie. Pour demeurer seule maîtresse de tout le commerce, il n'y avait rien qu'elle ne voulût assujettir ; et ses richesses, qui lui inspiraient ce désir, lui fournissaient le moyen de le satisfaire. Au contraire, à Lacédémone, l'argent était méprisé. Comme toutes ses lois tendaient à en faire une république guerrière, la gloire des armes était le seul charme dont les esprits de ses citoyens fussent possédés. Dès-là naturellement elle voulait dominer ; et plus elle était au-dessus de l'intérêt, plus elle s'abandonnait à l'ambition.

Lacédémone, par sa vie réglée, était ferme dans ses maximes et dans ses desseins. Athènes était plus vive, et le peuple y était trop maître. La philosophie et les lois faisaient à la vérité de beaux effets dans des naturels si exquis ; mais la raison toute seule n'était pas capable de les retenir. Un sage Athénien², et qui connaissait admirablement le naturel de son pays, nous apprend que la crainte était nécessaire à ces esprits trop vifs et trop libres, et qu'il n'y eût plus moyen de les gouverner quand la victoire de Salamine les eût rassurés contre les Perses.

Alors deux choses les perdirent : la gloire de leurs

belles actions, et la sûreté où ils croyaient être. Les magistrats n'étaient plus écoutés ; et comme la Perse était affligée par une excessive sujétion, Athènes, dit Platon, ressentit les maux d'une liberté excessive.

Les deux grandes républiques, si contraires dans leurs mœurs et dans leur conduite, s'embarrassaient l'une l'autre dans le dessein qu'elles avaient d'assujettir toute la Grèce, de sorte qu'elles étaient toujours ennemies, plus encore par la contrariété de leurs intérêts, que par l'incompatibilité de leurs humeurs.

Les villes grecques ne voulaient la domination ni de l'une ni de l'autre ; car, outre que chacun souhaitait pouvoir conserver sa liberté, elles trouvaient l'empire de ces deux républiques trop fâcheux. Celui de Lacédémone était dur. On remarquait dans son peuple je ne sais quoi de farouche. Un gouvernement trop rigide et une vie trop laborieuse y rendait les esprits trop fiers, trop austères, et trop impérieux³ : joint qu'il fallait se résoudre à n'être jamais en paix sous l'empire d'une ville qui, étant formée pour la guerre, ne pouvait se conserver qu'en la continuant sans relâche⁴. Ainsi les Lacédémoniens voulaient commander, et tout le monde craignait qu'ils ne commandassent⁵. Les Athéniens étaient naturellement plus doux et plus agréables. Il n'y avait rien de plus délicieux à voir que leur ville, où les fêtes et les jeux étaient perpétuels ; où l'esprit, où la liberté et les passions donnaient tous les jours de nouveaux spectacles⁶. Mais leur conduite inégale déplaisait à leurs alliés, et était encore plus insupportable à leurs sujets. Il fallait essayer les bizarreries d'un peuple flatté, c'est-à-dire, selon Platon, quelque chose de plus dangereux que celles d'un prince gâté par la flat-
tatie.

Ces deux villes ne permettaient point à la Grèce de demeurer en repos. Vous avez vu la guerre du Péloponèse, et les autres toujours causées et entretenues par les jalousies de Lacédémone et d'Athènes. Mais ces mêmes jalousies, qui troublaient la Grèce, la soutenaient en quelque façon et l'empêchaient de tomber dans la dépendance de l'une ou de l'autre de ces républiques.

Les Perses aperçurent bientôt cet état de la Grèce. Ainsi tout le secret de leur politique était d'entretenir ces jalousies et de fomenter ces divisions. Lacédémone, qui était la plus ambitieuse, fut la première à les faire entrer dans les querelles des Grecs. Ils y entrèrent dans le dessein de se rendre maîtres de toute la nation ; et soigneux d'affaiblir les Grecs les uns par les autres, ils n'attendaient que le moment de les accabler tous ensemble. Déjà les villes de Grèce ne regardaient dans leurs guerres que le roi de Perse, qu'elles appelaient le grand roi⁷ ou le roi par excellence, comme si elles se fussent déjà comptées pour sujettes ; mais il n'était pas possible que l'ancien esprit de la Grèce ne se réveillât, à la veille de tomber dans la servitude et entre les mains des Barbares. De petits rois grecs entreprirent de s'opposer à ce grand roi, et de ruiner son empire.

1. *Arist., Polit.*, l. VIII, c. 4. — 2. *Idem*, l. VII, c. 14. — 3. *Xen. de Rep. Lac.* — 4. *Plat., de Rep.*, l. VIII. — 5. *Plat., de Leg.*, l. III ; *Isoc., Paneg.*, etc.

Avec une petite armée, mais nourrie dans la discipline que nous avons vue, Agésilas, roi de Lacédémone, fit trembler les Perses dans l'Asie Mineure¹, et montra qu'on les pouvait abattre. Les seules divisions de la Grèce arrêtaient ses conquêtes; mais il arriva dans ces temps-là que le jeune Cyrus, frère d'Artaxerxe, se révolta contre lui. Il avait dix mille Grecs dans ses troupes, qui seuls ne purent être rompus dans la déroute universelle de son armée. Il fut tué dans la bataille, et de la main d'Artaxerxe, à ce qu'on dit. Nos Grecs se trouvaient sans protecteur au milieu des Perses et aux environs de Babylone. Cependant Artaxerxe victorieux ne put ni les obliger à poser volontairement les armes, ni les y forcer. Ils conçurent le hardi dessein de traverser en corps d'armée tout son empire pour retourner en leur pays, et ils en vinrent à bout. C'est la belle histoire qu'on trouve si bien racontée par Xénophon, dans son livre de la *Retraite des dix mille*, ou de l'*Expédition du jeune Cyrus*. Toute la Grèce vit alors, plus que jamais, qu'elle nourrissait une milice invincible à laquelle tout devait céder, et que ses seules divisions la pouvaient soumettre à un ennemi trop faible pour lui résister quand elle serait unie. Philippe, roi de Macédoine, également habile et vaillant, ménagea si bien les avantages que lui donnait contre tant de villes et de républiques divisées, un royaume petit, à la vérité, mais uni, et où la puissance royale était absolue, qu'à la fin, moitié par adresse et moitié par force, il se rendit le plus puissant de la Grèce, et obligea tous les Grecs à marcher sous ses étendards contre l'ennemi commun. Il fut tué dans ces conjonctures; mais Alexandre, son fils, succéda à son royaume et à ses desseins.

Il trouva les Macédoniens, non-seulement agueris, mais encore triomphants, et devenus par tant de succès presque autant supérieurs aux autres Grecs en valeur et en discipline, que les autres Grecs étaient au-dessus des Perses et de leurs semblables.

Darius, qui régnait en Perse de son temps, était juste, vaillant, généreux, aimé de ses peuples, et ne manquait ni d'esprit ni de vigueur pour exécuter ses desseins. Mais si vous le comparez avec Alexandre, son esprit avec ce génie perçant et sublime; sa valeur avec la hauteur et la fermeté de ce courage invincible qui se sentait animé par les obstacles; avec cette ardeur immense d'accroître tous les jours son nom, qui lui faisait préférer à tous les périls, à tous les travaux et à mille morts, le moindre degré de gloire; enfin, avec cette confiance qui lui faisait sentir au fond de son cœur que tout lui devait céder comme à un homme que sa destinée rendait supérieur aux autres, confiance qu'il inspirait non-seulement à ses chefs, mais encore aux moindres de ses soldats, qu'il élevait par ce moyen au-dessus des difficultés, et au-dessus d'eux-mêmes: vous jugerez aisément auquel des deux appartenait la victoire. Et si vous joignez à ces choses les avantages des Grecs et des Macédoniens au-dessus de leurs ennemis, vous avouerez que la Perse, attaquée par un tel héros et par de telles armées,

ne pouvait plus éviter de changer de maître. Ainsi vous découvrirez en même temps ce qui a ruiné l'empire des Perses, et ce qui a élevé celui d'Alexandre.

Pour lui faciliter la victoire, il arriva que la Perse perdit le seul général qu'elle pût opposer aux Grecs: c'était Memnon, rhodien¹. Tant qu'Alexandre eût en tête un si fameux capitaine, il put se glorifier d'avoir vaincu un ennemi digne de lui. Au lieu de hasarder contre les Grecs une bataille générale, Memnon voulait qu'on leur disputât tous les passages, qu'on leur coupât les vivres, qu'on les allât attaquer chez eux, et que, par une attaque vigoureuse, on les forçât à venir défendre leur pays. Alexandre y avait pourvu, et les troupes qu'il avait laissées à Antipater suffisaient pour garder la Grèce. Mais sa bonne fortune le délivra tout d'un coup de cet embarras. Au commencement d'une diversion, qui déjà inquiétait toute la Grèce, Memnon mourut, et Alexandre mit tout à ses pieds.

Ce prince fit son entrée dans Babylone avec un éclat qui surpassait tout ce que l'univers avait jamais vu; et après avoir vengé la Grèce; après avoir subjugué avec une promptitude incroyable toutes les terres de la domination persienne, pour assurer de tous côtés son nouvel empire, ou plutôt pour contenter son ambition, et rendre son nom plus fameux que celui de Bacchus, il entra dans les Indes où il poussa ses conquêtes plus loin que ce célèbre vainqueur. Mais celui que les déserts, les fleuves et les montagnes n'étaient pas capables d'arrêter, fut contraint de céder à ses soldats rebutés qui lui demandaient du repos. Réduit à se contenter des superbes monuments qu'il laissa sur les bords de l'Araspe, il ramena son armée par une autre route que celle qu'il avait tenue, et dompta tous les pays qu'il trouva sur son passage.

Il revint à Babylone craint et respecté non pas comme un conquérant, mais comme un dieu. Mais cet empire formidable qu'il avait conquis, ne dura pas plus longtemps que sa vie qui fut fort courte. À l'âge de trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus, et avec les plus justes espérances d'un heureux succès, il mourut sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses affaires, laissant un frère imbécile et des enfants en bas âge, incapables de soutenir un si grand poids. Mais ce qu'il y avait de plus funeste pour sa maison et pour son empire, est qu'il laissait des capitaines à qui il avait appris à ne respirer que l'ambition et la guerre. Il prévit à quels excès ils se porteraient quand il ne serait plus au monde: pour les retenir, et de peur d'en être dédit, il n'osa nommer ni son successeur ni le tuteur de ses enfants. Il prédit seulement que ses amis célébreraient ses funérailles avec des batailles sanglantes, et il expira dans la fleur de son âge, plein des tristes images de la confusion qui devait suivre sa mort.

En effet, vous avez vu le partage de son empire et la ruine affreuse de sa maison. La Macédoine, son ancien royaume, tenu par ses ancêtres depuis tant de siècles, fut envahie de tous côtés comme

1. *Polyb.*, I, III, c. 6.

1. *Diod.*, I, XVII, sect. 4, n. 5.

une succession vacante; et après avoir été longtemps la proie du plus fort, il passa enfin à une autre famille. Ainsi ce grand conquérant, le plus renommé et le plus illustre qui fût jamais, a été le dernier roi de sa race. S'il fût demeuré paisible dans la Macédoine, la grandeur de son empire n'aurait pas tenté ses capitaines, et il eût pu laisser à ses enfants le royaume de ses pères. Mais parce qu'il avait été trop puissant, il fut cause de la perte de tous les siens; et voilà le fruit glorieux de tant de conquêtes.

Sa mort fut la seule cause de cette grande révolution. Car il faut dire, à sa gloire, que si jamais homme a été capable de soutenir un si vaste empire, quoique nouvellement conquis, ça été sans doute Alexandre, puisqu'il n'avait pas moins d'esprit que de courage. Il ne faut donc point imputer à ses fautes, quoiqu'il en ait fait de grandes, la chute de sa famille, mais à la seule mortalité; si ce n'est qu'on veuille dire qu'un homme de son humeur, et que son ambition engageait toujours à entreprendre, n'eût jamais trouvé le loisir d'établir les choses.

Quoi qu'il en soit, nous voyons par son exemple, qu'outre les fautes que les hommes pourraient corriger, c'est-à-dire celles qu'ils font par emportement ou par ignorance, il y a un faible irrémédiable inséparablement attaché aux desseins humains; et c'est la mortalité. Tout peut tomber en un moment par cet endroit-là; ce qui nous force d'avouer que comme le vice le plus inhérent, si je puis parler de la sorte, et le plus inséparable des choses humaines, c'est leur propre caducité; celui qui sait conserver et affermir un Etat, a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles.

Il n'est pas besoin que je vous raconte en détail ce qui fit périr les royaumes formés du débris de l'empire d'Alexandre, c'est-à-dire celui de Syrie, celui de Macédoine, et celui d'Egypte. La cause commune de leur ruine est qu'ils furent contraints de céder à une plus grande puissance, qui fut la puissance romaine. Si toutefois nous voulions considérer le dernier état de ces monarchies, nous trouverions aisément les causes immédiates de leur chute; et nous verrions, entre autres choses, que la plus puissante de toutes, c'est-à-dire celle de Syrie, après avoir été ébranlée par la mollesse et le luxe de la nation, reçut enfin le coup mortel par la division de ses princes.

CHAPITRE VI.

L'empire romain, et, en passant, celui de Carthage et sa mauvaise constitution.

Nous sommes enfin venus à ce grand empire qui a englouti tous les empires de l'univers, d'où sont sortis les plus grands royaumes du monde que nous habitons, dont nous respectons encore les lois, et que nous devons par conséquent mieux connaître que tous les autres empires. Vous entendez bien que je parle de l'empire romain. Vous en avez vu la longue et mémorable histoire dans toute sa suite. Mais pour entendre parfaitement les causes de l'élévation de Rome et celles des grands changements qui sont arrivés dans son état, considérez attentivement, avec les mœurs des Ro-

ains, les temps d'où dépendent tous les mouvements de ce vaste empire.

De tous les peuples du monde, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, a été le peuple romain.

De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fût jamais.

Le fond d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. Une de ces choses lui faisait aimer l'autre; car, parce qu'il aimait sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres.

Sous ce nom de liberté, les Romains se figuraient, avec les Grecs, un état où personne ne fût sujet que de la loi, et où la loi fût plus puissante que les hommes.

Au reste, quoique Rome fût née sous un gouvernement royal, elle avait, même sous ses rois, une liberté qui ne convint guère à une monarchie réglée. Car outre que les rois étaient électifs, et que l'élection s'en faisait par tout le peuple, c'était encore au peuple assemblé à confirmer les lois, et à résoudre la paix ou la guerre. Il y avait même des cas particuliers où les rois déferaient au peuple le jugement souverain: témoin Tullus Hostilius, qui, n'osant ni condamner ni absoudre Horace comblé tout ensemble, et d'honneur pour avoir vaincu les Curiaes, et de honte pour avoir tué sa sœur, le fit juger par le peuple. Ainsi les rois n'avaient proprement que le commandement des armées, et l'autorité de convoquer les assemblées légitimes, d'y proposer les affaires, de maintenir les lois, et d'exécuter les décrets publics.

Quand Servius Tullius conçut le dessein que vous avez vu de réduire Rome en république, il augmenta dans un peuple déjà si libre, l'amour de la liberté; et de là vous pouvez juger combien les Romains en furent jaloux quand ils l'eurent goûtée tout entière sous leurs consuls.

On frémit encore en voyant dans les histoires la triste fermeté du consul Brutus, lorsqu'il fit mourir à ses yeux ses deux enfants, qui s'étaient laissés entraîner aux sordides pratiques que les Tarquins faisaient dans Rome pour y rétablir leur domination. Combien fut affermi dans l'amour de la liberté un peuple qui voyait ce consul sévère immoler à la liberté sa propre famille! Il ne faut plus s'étonner si on méprisa dans Rome les efforts des peuples voisins, qui entreprirent de rétablir les Tarquins bannis¹. Ce fut en vain que le roi Porsenna les prit en sa protection. Les Romains, presque affamés, lui firent connaître, par leur fermeté, qu'ils voulaient du moins mourir libres. Le peuple fut encore plus ferme que le sénat; et Rome entière fit dire à ce puissant roi, qui venait de la réduire à l'extrémité, qu'il cessât d'intercéder pour les Tarquins, puisque, résolue de tout hasarder pour sa liberté, elle recevrait plutôt ses ennemis que ses tyrans². Porsenna, étonné de la fierté de ce peuple, et de la hardiesse plus qu'humaine de quelques particuliers, résolut de laisser les Ro-

1. Dion., *Hist.*, Ant. Rom., l. V, c. 4. — 2. Tit. Liv., l. II, c. 13.

mais jouir en paix d'une liberté qu'ils savaient si bien défendre.

La liberté leur était donc un trésor qu'ils préféreraient à toutes les richesses de l'univers. Aussi avez-vous vu que dans leurs commencements, et même bien avant dans leurs progrès, la pauvreté n'était pas un mal pour eux : au contraire, ils la regardaient comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'y ayant rien de plus libre ni de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la libéralité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et sur son travail.

C'est ce que faisaient les Romains. Nourrir du bétail, labourer la terre, se dérober à eux-mêmes tout ce qu'ils pouvaient, vivre d'épargne et de travail : voilà quelle était leur vie : c'est de quoi ils soutenaient leur famille, qu'ils accoutumaient à de semblables travaux.

Tite-Live a raison de dire qu'il n'y eut jamais de peuple où la frugalité, où l'épargne, où la pauvreté aient été plus longtemps en honneur. Les sénateurs les plus illustres, à n'en regarder que l'extérieur, différaient peu des paysans, et n'avaient d'éclat ni de majesté qu'en public et dans le sénat. Du reste, on les trouvait occupés du labourage et des autres soins de la vie rustique, quand on les allait quérir pour commander les armées. Ces exemples sont fréquents dans l'histoire romaine. Curius et Fabrice, ces grands capitaines qui vainquirent Pyrrhus, un roi si riche, n'avaient que de la vaiselle de terre, et le premier, à qui les Samnites en offraient d'or et d'argent, répondit que son plaisir n'était point d'en avoir, mais de commander à qui en avait. Après avoir triomphé, et avoir enrichi la république des dépouilles de ses ennemis, ils n'avaient pas de quoi se faire enterrer. Cette modération durait encore pendant les guerres puniques. Dans la première, on voit Régulus, général des armées romaines, demander son congé au sénat pour aller cultiver sa métairie abandonnée pendant son absence¹. Après la ruine de Carthage, on voit encore de grands exemples de la première simplicité. Emilius Paulus, qui augmenta le trésor des rois de Macédoine, vivait selon les règles de l'ancienne frugalité, et mourut pauvre. Mummius, en ruinant Corinthe, ne profita que pour le public des richesses de cette ville opulente et voluptueuse². Ainsi les richesses étaient méprisées, la modération et l'innocence des généraux romains faisaient l'admiration des peuples vaincus.

Cependant, dans ce grand amour de la pauvreté, les Romains n'épargnaient rien pour la grandeur et pour la beauté de leur ville. Dès leurs commencements, les ouvrages publics furent tels que Rome n'en rougit pas depuis même qu'elle se vit maîtresse du monde. Le Capitole, bâti par Tarquin le Superbe, et le temple qu'il éleva à Jupiter dans cette forteresse, étaient dignes dès lors de la majesté du plus grand des dieux, et de la gloire future du peuple romain. Tout le reste répondait à cette grandeur. Les principaux temples, les marchés, les bains, les places publiques, les grands

chemins, les aqueducs, les cloaques mêmes et les égouts de la ville avaient une magnificence qui paraîtrait incroyable, si elle n'était attestée par tous les historiens¹, et confirmée par les restes que nous en voyons. Que dirai-je de la pompe des triomphes, des cérémonies de la religion, des jeux et des spectacles qu'on donnait au peuple²? En un mot, tout ce qui servait au public, tout ce qui pouvait donner aux peuples une grande idée de leur commune patrie se faisait avec profusion autant que le temps le pouvait permettre. L'épargne régnait seulement dans les maisons particulières. Celui qui augmentait ses revenus, et rendait ses terres plus fertiles par son industrie et par son travail, qui était le meilleur économe, et prenait le plus sur lui-même, s'estimait le plus libre, le plus puissant et le plus heureux.

Il n'y a rien de plus éloigné d'une telle vie que la mollesse. Tout tendait plutôt à l'autre excès, je veux dire, à la dureté. Aussi les mœurs des Romains avaient-elles naturellement quelque chose, non-seulement de rude et de rigide, mais encore de sauvage et de farouche. Mais ils n'oublèrent rien pour se réduire eux-mêmes sous de bonnes lois : et le peuple le plus jaloux de sa liberté, que l'univers ait jamais vu, se trouva en même temps le plus soumis à ses magistrats et à la puissance légitime.

La milice d'un tel peuple ne pouvait manquer d'être admirable, puisqu'on y trouvait, avec des courages fermes et des corps vigoureux, une si prompte et si exacte obéissance.

Les lois de cette milice étaient dures, mais nécessaires. La victoire était périlleuse et souvent mortelle à ceux qui la gagnaient contre les ordres. Il y allait de la vie, non-seulement à fuir, à quitter ses armes, à abandonner son rang, mais encore à se remuer, pour ainsi dire, et à branler tant soit peu sans le commandement du général. Qui mettait les armes bas devant l'ennemi, qui aimait mieux se laisser prendre que de mourir glorieusement pour sa patrie, était jugé indigne de toute assistance. Pour l'ordinaire on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens, et on les laissait aux ennemis comme des membres retranchés de la république. Vous avez vu dans Florus et dans Cicéron³, l'histoire de Régulus, qui persuada au sénat, aux dépens de sa propre vie, d'abandonner les prisonniers aux Carthaginois. Dans la guerre d'Annibal, et après la perte de la bataille de Cannes c'est-à-dire dans le temps où Rome, épuisée par tant de pertes, manquait le plus de soldats, le sénat aima mieux armer, contre sa coutume, huit mille esclaves, que de racheter huit mille Romains qui ne lui auraient pas coûté que la nouvelle milice qu'il fallut lever⁴. Mais, dans la nécessité des affaires, on établit plus que jamais comme une loi inviolable, qu'un soldat romain devait vaincre ou mourir.

Par cette maxime, les armées romaines, quoique défaites et rompues, combattaient et se ralliaient jusqu'à la dernière extrémité, et comme re-

¹ Tit. Liv., *Epist.*, l. XVIII — 2. Cicéron, *de Officiis*, lib. II, cap. 22, n. 76.

¹ Tit. Live, l. I, c. 53, 55; l. VI, c. 4; Dion. Halicarn., *Ant. Rom.*, l. III, c. 20, 21; l. IV, c. 13; Tacit., *Hist.*, l. III, c. 72; Plin., *Hist. natur.*, l. XXXVI, c. 45. — 2. Dion. Hal., l. VII, c. 43 — 3. Cic., *de Offic.*, l. III, c. 23, n. 110; Florus, l. II, c. 2. — 4. Pol., l. VI, c. 65; Tit. Liv., l. XXII, c. 57, 58; Cic., *de Offic.*, l. III, c. 26, n. 114.

marque Salluste¹, il se trouve parmi les Romains plus de gens punis pour avoir combattu sans en avoir ordre, que pour avoir lâché le pied et quitté son poste : de sorte que le courage avait plus besoin d'être réprimé, que la lâcheté n'avait besoin d'être excitée.

Ils joignirent à la valeur l'esprit et l'invention. Outre qu'ils étaient par eux-mêmes appliqués et ingénieux, ils savaient profiter admirablement de tout ce qu'ils voyaient dans les autres peuples, de commode pour les campements, pour les ordres de bataille, pour le genre même des armes; en un mot, pour faciliter tant l'attaque que la défense. Vous avez vu, dans Salluste et dans les autres auteurs, ce que les Romains ont appris de leurs voisins et de leurs ennemis mêmes. Qui ne sait qu'ils ont appris des Carthaginois l'invention des galères, par lesquelles ils les ont battus, et enfin qu'ils ont tiré de toutes les nations qu'ils ont connues de quoi les surmonter toutes?

En effet, il est certain, de leur aveu propre, que les Gaulois les surpassaient en force de corps, et ne leur cédaient pas en courage. Polybe nous fait voir qu'en une rencontre décisive les Gaulois, d'ailleurs plus forts en nombre, montrèrent plus de hardiesse que les Romains, quelque déterminés qu'ils fussent²; et nous voyons toutefois, en cette même rencontre, ces Romains, inférieurs en tout le reste, l'emporter sur les Gaulois, parce qu'ils savaient choisir de meilleures armes, se ranger dans un meilleur ordre et mieux profiter du temps dans la mêlée. C'est ce que vous pourrez voir quelque jour plus exactement dans Polybe; et vous avez souvent remarqué vous-même, dans les *Commentaires* de César, que les Romains commandés par ce grand homme ont subjugué les Gaulois, plus encore par les adresses de l'art militaire que par leur valeur.

Les Macédoniens, si jaloux de conserver l'ancien ordre de leur milice formée par Philippe et par Alexandre, croyaient leur phalange invincible, et ne pouvaient se persuader que l'esprit humain fût capable de trouver quelque chose de plus ferme. Cependant le même Polybe, et Tite-Live, après lui³, ont démontré qu'à considérer seulement la nature des armées romaines et de celles des Macédoniens, les dernières ne pouvaient manquer d'être battues à la longue; parce que la phalange macédonienne, qui n'était qu'un gros bataillon carré, fort épais de toutes parts, ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce, au lieu que l'armée romaine, distinguée en petits corps, était plus prompte et plus disposée à toutes sortes de mouvements.

Les Romains ont donc trouvé, ou ils ont bientôt appris l'art de diviser les armées en plusieurs bataillons et escadrons, et de former les corps de réserve, dont le mouvement est si propre à pousser ou à soutenir ce qui s'ébranle de part et d'autre. Faites marcher contre des troupes ainsi disposées la phalange macédonienne, cette grosse et lourde machine sera terrible à la vérité à une armée sur laquelle elle tombera de tout son poids;

mais, comme parle Polybe, elle ne peut conserver longtemps sa propriété naturelle; c'est-à-dire sa solidité et sa consistance; parce qu'il lui faut des lieux propres, et pour ainsi dire faits exprès, et qu'à faute de les trouver, elle s'embarrasse elle-même, ou plutôt elle se rompt par son propre mouvement; joint qu'étant une fois enfoncée, elle ne sait plus se rallier. Au lieu que l'armée romaine, divisée en ses petits corps, profite de tous les lieux, et s'y accommode : on l'unit et on la sépare comme on veut; elle défile aisément et se rassemble sans peine; elle est propre aux détachements, aux ralliements, à toutes sortes de conversions et d'évolutions, qu'elle fait ou tout entière ou en partie, selon qu'il est convenable; enfin elle a plus de mouvements divers, et par conséquent plus d'action et plus de force que la phalange. Concluez donc, avec Polybe, qu'il fallait que la phalange lui cédât, et que la Macédoine fût vaincue.

Il y a plaisir, Monseigneur, à vous parler de ces choses dont vous êtes si bien instruit par d'excellents maîtres, et que vous voyez pratiquées, sous les ordres de Louis le Grand, d'une manière si admirable, que je ne sais si la milice romaine a jamais rien eu de plus beau. Mais, sans vouloir ici la mettre aux mains avec la milice française, je me contente que vous ayez vu que la milice romaine, soit qu'on regarde la science même de prendre ses avantages, ou qu'on s'attache à considérer son extrême sévérité à faire garder tous les ordres de la guerre, a surpassé de beaucoup tout ce qui avait paru dans les siècles précédents.

Après la Macédoine, il ne faut plus vous parler de la Grèce : vous avez vu que la Macédoine y tenait le dessus, et ainsi elle vous apprend à juger du reste. Athènes n'a plus rien produit depuis les temps d'Alexandre. Les Etoliens, qui se signalèrent en diverses guerres, étaient plutôt indociles que libres, et plutôt brutaux que vaillants. Lacédémone avait fait son dernier effort pour la guerre en produisant Cléomène, et la ligue des Achéens en produisant Philopœmen. Rome n'a point combattu contre ces deux grands capitaines; mais le dernier, qui vivait du temps d'Annibal et de Scipion, à voir agir les Romains dans la Macédoine, jugea bien que la liberté de la Grèce allait expirer et qu'il ne lui restait plus qu'à reculer le moment de sa chute⁴. Ainsi les peuples les plus belliqueux cédaient aux Romains. Les Romains ont triomphé du courage dans les Gaulois, du courage et de l'art dans les Grecs, et de tout cela soutenu de la conduite la plus raffinée, en triomphant d'Annibal; de sorte que rien n'égalait jamais la gloire de leur milice.

Aussi n'ont-ils rien eu, dans tout leur gouvernement, dont ils se soient tant vantés que de leur discipline militaire. Ils l'ont toujours considérée comme le fondement de leur empire. La discipline militaire est la chose qui a paru la première dans leur Etat, et la dernière qui s'y est perdue, tant elle était attachée à la constitution de leur république.

Une des plus belles parties de la milice romaine était qu'on n'y louait point la fausse valeur. Les

1. Sallust., de *Bello Gallic.*, n. 9. — 2. Polyb., l. II, c. 28 et seq. — 3. Polyb., l. XVII, in *Excerpt.*, c. 24 et seq.; Tit. Liv., l. IX, c. 19; l. XXXI, c. 39, etc.

4. Plut., in *Phil.*

maximes du faux honneur, qui ont fait périr tant de monde parmi nous, n'étaient pas seulement connues dans une nation si avide de gloire. On remarque de Scipion¹ et de César, les deux premiers hommes de guerre et les plus vaillants qui aient été parmi les Romains, qu'ils ne se sont jamais exposés qu'avec précaution, et lorsqu'un grand besoin le demandait. On n'attendait rien de bon d'un général qui ne savait pas connaître le soin qu'il devait avoir de conserver sa personne²; et on réservait pour le vrai service les actions d'une hardiesse extraordinaire. Les Romains ne voulaient point de batailles hasardées mal à propos, ni de victoires qui coûtassent trop de sang; de sorte qu'il n'y avait rien de plus hardi, ni tout ensemble de plus ménagé qu'étaient les armées romaines.

Mais comme il ne suffit pas d'entendre la guerre si on n'a un sage conseil pour l'entreprendre à propos, et tenir le dedans de l'Etat dans un bon ordre, il faut encore vous faire observer la profonde politique du sénat romain. A le prendre dans les bons temps de la république, il n'y eut jamais d'assemblée où les affaires fussent traitées plus mûrement, ni avec plus de secret, ni avec une plus longue prévoyance, ni dans un plus grand concours, et avec un plus grand zèle pour le bien public.

Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer ceci dans le livre des Machabées³, ni de louer la haute prudence et les conseils vigoureux de cette sage compagnie où personne ne se donnait de l'autorité que par la raison, et dont tous les membres conspiraient à l'utilité publique sans partialité et sans jalousie.

Pour le secret, Tite-Live nous en donne un exemple illustre⁴. Pendant qu'on méditait la guerre contre Persée, Eumènes, roi de Pergame, ennemi de ce prince, vint à Rome pour se liguier contre lui avec le sénat. Il y fit ses propositions en pleine assemblée, et l'affaire fut résolue par les suffrages d'une compagnie composée de trois cents hommes. Qui croirait que le secret eût été gardé, et qu'on n'ait jamais rien su de la délibération que quatre ans après, quand la guerre fut achevée? Mais ce qu'il y a de plus surprenant, est que Persée avait à Rome ses ambassadeurs pour observer Eumènes. Toutes les villes de Grèce et d'Asie, qui craignaient d'être enveloppées dans cette querelle, avaient aussi envoyé les leurs, et tous ensemble tâchaient à découvrir une affaire d'une telle conséquence. Au milieu de tant d'habiles négociateurs, le sénat fut impénétrable. Pour faire garder le secret on n'eut jamais besoin de supplices, ni de défendre le commerce avec les étrangers sous des peines rigoureuses. Le secret se recommandait comme tout seul, et par sa propre importance.

C'est une chose surprenante dans la conduite de Rome, d'y voir le peuple regarder presque toujours le sénat avec jalousie, et néanmoins lui déférer tout dans les grandes occasions, et surtout dans les grands périls. Alors on voyait tout le peuple tourner les yeux sur cette sage compagnie, et attendre ses résolutions comme autant d'oracles.

Une longue expérience avait appris aux Romains

que de là étaient sortis tous les conseils qui avaient sauvé l'Etat. C'était dans le sénat que se conservaient les anciennes maximes, et l'esprit, pour ainsi parler, de la république. C'était là que se formaient les desseins qu'on voyait se soutenir par leur propre suite; et ce qu'il y avait de plus grand dans le sénat, est qu'on n'y prenait jamais des résolutions plus vigoureuses que dans les plus grandes extrémités.

Ce fut au plus triste état de la république, lorsque, faible encore et dans sa naissance, elle se vit tout ensemble et divisée au dedans par les tribuns, et pressée au dehors par les Volsques que Coriolan irrité menait contre sa patrie¹: ce fut, dis-je, en cet état, que le sénat parut le plus intrépide. Les Volsques, toujours battus par les Romains, espérèrent de se venger ayant à leur tête le plus grand homme de Rome, le plus entendu à la guerre, le plus libéral, le plus incompatible avec l'injustice; mais le plus dur, le plus difficile et le plus aigri. Ils voulaient se faire citoyens par force; et après de grandes conquêtes, maîtres de la campagne et du pays, ils menaçaient de tout perdre si on n'accordait leur demande. Rome n'avait ni armée ni chefs; et néanmoins dans ce triste état, et pendant qu'elle avait tout à craindre, on vit sortir tout à coup ce hardi décret du sénat, qu'on périrait plutôt que de rien céder à l'ennemi armé, et qu'on lui accorderait des conditions équitables, après qu'il aurait retiré ses armes.

La mère de Coriolan, qui fut envoyée pour le fléchir, lui disait entre autres raisons²: « Ne con- » naissez-vous pas les Romains? Ne savez-vous » pas, mon fils, que vous n'en aurez rien que par » les prières, et que vous n'en obtiendrez ni » grande ni petite chose par la force? » Le sévère Coriolan se laissa vaincre; il lui en coûta la vie, et les Volsques choisirent d'autres généraux: mais le sénat demeura ferme dans ses maximes; et le décret qu'il donna, de ne rien accorder par force, passa pour une loi fondamentale de la politique romaine, dont il n'y a pas un seul exemple que les Romains se soient départis dans tous les temps de la république³. Parmi eux, dans les états les plus tristes, jamais les faibles conseils n'ont été seulement écoutés. Ils étaient toujours plus traitables victorieux que vaincus; tant le sénat savait maintenir les anciennes maximes de la république, et tant il y savait confirmer le reste des citoyens.

De ce même esprit sont sorties les résolutions prises tant de fois dans le sénat, de vaincre les ennemis par la force ouverte, sans y employer les ruses ou les artifices, même ceux qui sont permis à la guerre, ce que le sénat ne faisait ni par un faux point d'honneur, ni pour avoir ignoré les lois de la guerre, mais parce qu'il ne jugeait rien de plus efficace pour abattre un ennemi orgueilleux, que de lui ôter toute l'opinion qu'il pourrait avoir de ses forces, afin que vaincu jusque dans le cœur, il ne vit plus de salut que dans la clémence du vainqueur.

C'est ainsi que s'établit par toute la terre cette haute opinion des armes romaines. La créance

1. *Polymb.*, l. X, c. 13. — 2. *Ibid.*, c. 29. — 3. *I. Mach.*, VIII, 45, 46. — 4. *Tit. Liv.*, l. XLII, c. 44.

1. *Inon. Hal.*, l. VIII, c. 5; *Tit. Liv.*, l. II, c. 39. — 2. *Dion. Hal.*, l. VIII, c. 7. — 3. *Polymb.*, l. VI, c. 56; *Excerpt. de Legat.* : c. 69; *Dion. Hal.*, l. VIII, c. 5.

répandue partout que rien ne leur résistait, faisait tomber les armes des mains à leurs ennemis, et donnait à leurs alliés un invincible secours. Vous voyez ce que fait dans toute l'Europe une semblable opinion des armes françaises, et le monde étonné des exploits du Roi confesse qu'il n'appartenait qu'à lui seul de donner des bornes à ses conquêtes.

La conduite du sénat romain, si forte contre les ennemis, n'était pas moins admirable dans la conduite du dedans. Ces sages sénateurs avaient quelquefois pour le peuple une juste condescendance; comme lorsque, dans une extrême nécessité, non-seulement ils se taxèrent eux-mêmes plus haut que les autres, ce qui leur était ordinaire, mais encore qu'ils déchargèrent le menu peuple de tout impôt, ajoutant « que les pauvres » payaient un assez grand tribut à la république, » en nourrissant leurs enfants¹. »

Le sénat montra, par cette ordonnance, qu'il savait en quoi consistaient les vraies richesses d'un état; et un si beau sentiment, joint aux témoignages d'une bonté paternelle, fit tant d'impression dans l'esprit des peuples, qu'ils devinrent capables de soutenir les dernières extrémités pour le salut de leur patrie.

Mais quand le peuple méritait d'être blâmé, le sénat le faisait aussi avec une gravité et une vigueur digne de cette sage compagnie, comme il arriva dans le démêlé entre ceux d'Ardée et d'Aricie. L'histoire en est mémorable, et mérite de vous être racontée. Ces deux peuples étaient en guerre pour des terres que chacun d'eux prétendait². Enfin, las de combattre, ils convinrent de se rapporter au jugement du peuple romain, dont l'équité était révérée par tous les voisins. Les tribus furent assemblées, et le peuple ayant connu, dans la discussion, que ces terres prétendues par d'autres, lui appartenaient de droit, se les adjugea. Le sénat, quoique convaincu que le peuple dans le fond avait bien jugé, ne put souffrir que les Romains eussent démenti leur générosité naturelle, ni qu'ils eussent lâchement trompé l'espérance de leurs voisins qui s'étaient soumis à leur arbitrage. Il n'y eut rien que ne fit cette compagnie pour empêcher un jugement d'un si pernicieux exemple, où les juges prenaient pour eux les terres contestées par les parties. Après que la sentence eût été entendue, ceux d'Ardée dont le droit était le plus apparent, indignés d'un jugement si inique, étaient prêts à s'en venger par les armes. Le sénat ne fit point de difficulté de leur déclarer publiquement qu'il était aussi sensible qu'eux-mêmes à l'injure qui leur avait été faite; qu'à la vérité il ne pouvait pas casser un décret du peuple, mais que si, après cette offense, ils voulaient bien se fier à la compagnie de la réparation qu'ils avaient raison de prétendre, le sénat prendrait un tel soin de leur satisfaction, qu'il ne leur resterait aucun sujet de plainte. Les Ardéates se fièrent à cette parole. Il leur arriva une affaire capable de ruiner leur ville de fond en comble. Ils reçurent un si prompt secours par les ordres du sénat, qu'ils se crurent trop bien payés de la terre qui leur avait été ôtée, et ne songeaient plus qu'à remercier de si fidèles

amis. Mais le sénat ne fut pas content, jusqu'à ce qu'en leur faisant rendre la terre que le peuple romain s'était adjudgée, il abolit la mémoire d'un si infâme jugement.

Je n'entreprends pas ici de vous dire combien le sénat a fait d'actions semblables; combien il a livré aux ennemis de citoyens parjures qui ne voulaient pas leur tenir parole, ou qui chéaient sur leurs serments, combien il a condamné de mauvais conseils, qui avaient eu d'heureux succès³: je vous dirai seulement que cette auguste compagnie n'inspirait rien que de grand au peuple romain, et donnait en toutes rencontres une haute idée de ses conseils, persuadée qu'elle était que la réputation était le plus ferme appui des Etats.

On peut croire que dans un peuple si sagement dirigé, les récompenses et les châtimens étaient ordonnés avec grande considération. Outre que le service et le zèle au bien de l'Etat était le moyen le plus sûr pour s'avancer dans les charges; les actions militaires avaient mille récompenses qui ne coûtaient rien au public, et qui étaient infiniment précieuses aux particuliers, parce qu'on y avait attaché la gloire, si chère à ce peuple belliqueux. Une couronne d'or très-mince, et le plus souvent une couronne de feuilles de chêne, ou de laurier, ou de quelque herbage plus vil encore, devenait inestimable parmi les soldats, qui ne connaissaient point de plus belles marques que celles de la vertu, ni de plus noble distinction que celle qui venait des actions glorieuses.

Le sénat, dont l'approbation tenait lieu de récompense, savait louer et blâmer quand il fallait. Incontinent après le combat, les consuls et les autres généraux donnaient publiquement aux soldats et aux officiers la louange ou le blâme qu'ils méritaient; mais eux-mêmes ils attendaient en suspens le jugement du sénat, qui jugeait de la sagesse des conseils, sans se laisser éblouir par le bonheur des événements. Les louanges étaient précieuses, parce qu'elles se donnaient avec connaissance: le blâme piquait au vif les cœurs généreux, et retenait les plus faibles dans le devoir. Les châtimens qui suivaient les mauvaises actions, tenaient les soldats en crainte, pendant que les récompenses et la gloire bien dispensée les élevaient au-dessus d'eux-mêmes.

Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la patience dans les travaux, la grandeur de la nation et l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la constitution d'état la plus propre à produire de grands hommes. C'est sans doute les grands hommes qui font la force d'un empire. La nature ne manque pas de faire naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés; mais il faut lui aider à les former. Ce qui les forme, ce qui les achève, ce sont des sentimens forts et de nobles impressions qui se répandent dans tous les esprits, et passent insensiblement de l'un à l'autre. Qu'est-ce qui rend notre noblesse si fière dans les combats et si hardie dans les entreprises? c'est l'opinion reçue dès l'enfance, et établie par le sentiment unanime de la nation, qu'un gentilhomme sans cœur se dégrade lui-même, et n'est plus digne de voir le jour. Tous les Romains étaient

1. Tit. Liv., l. II, c. 9. — 2. Idem, l. III, c. 71; l. IV, c. 7, 9, 10.

3. Polyb., Tit. Liv., Cic., de Offic., l. III, c. 25, 26, etc.

nourris dans ces sentiments, et le peuple disputait avec la noblesse à qui agirait le plus par ces vigoureuses maximes. Durant les bons temps de Rome, l'enfance même était exercée par des travaux : on n'y entendait parler d'autre chose que de la grandeur du nom romain. Il fallait aller à la guerre quand la république l'ordonnait, et là travailler sans cesse, camper hiver et été, obéir sans résistance, mourir ou vaincre. Les pères qui n'élevaient pas leurs enfants dans ces maximes, et comme il fallait, pour les rendre capables de servir l'Etat, étaient appelés en justice par les magistrats, et jugés coupables d'un attentat envers le public. Quand on a commencé à prendre ce train, les grands hommes se font les uns les autres; et si Rome en a plus porté qu'aucune autre ville qui eût été avant elle, ce n'a point été par hasard; mais c'est que l'Etat romain, constitué de la manière que nous avons vue, était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être le plus fécond en héros.

Un état qui se sent ainsi formé, se sent aussi en même temps d'une force incomparable, et ne se croit jamais sans ressource. Aussi voyons-nous que les Romains n'ont jamais désespéré de leurs affaires, ni quand Porsenna, roi d'Etrurie, les affamait dans leurs murailles; ni quand les Gaulois, après avoir brûlé leur ville, inondaient tout leur pays, et les tenaient serrés dans le Capitole; ni quand Pyrrhus, roi des Epirotes, aussi habile qu'entreprenant, les effrayait par ses éléphants, et défaisait toutes leurs armées; ni quand Annibal, déjà tant de fois vainqueur, leur tua encore plus de cinquante mille hommes et leur meilleure milice dans la bataille de Cannes.

Ce fut alors que le consul Terentius Varro, qui venait de perdre par sa faute une si grande bataille, fut reçu à Rome comme s'il eût été victorieux, seulement parce que, dans un si grand malheur, il n'avait point désespéré des affaires de la république. Le sénat l'en remercia publiquement; et dès lors on résolut, selon les anciennes maximes, de n'écouter dans ce triste état aucune proposition de paix. L'ennemi fut étonné; le peuple reprit cœur et crut avoir des ressources que le sénat connaissait par sa prudence.

En effet, cette constance du sénat au milieu de tant de malheurs qui arrivaient coup sur coup, ne venait pas seulement d'une résolution opiniâtre de ne céder jamais à la fortune, mais encore d'une profonde connaissance des forces romaines et des forces ennemies. Rome savait par son cens, c'est-à-dire par le rôle de ses citoyens toujours exactement continué depuis Servius Tullius, elle savait, dis-je, tout ce qu'elle avait de citoyens capables de porter les armes, et ce qu'elle pouvait espérer de la jeunesse qui s'élevait tous les jours. Ainsi elle ménageait ses forces contre un ennemi qui venait des bords de l'Afrique; que le temps devait détruire tout seul dans un pays étranger, où les secours étaient si tardifs; et à qui ses victoires mêmes, qui lui coûtaient tant de sang, étaient fatales. C'est pourquoi, quelque perte qui fût arrivée, le sénat, toujours instruit de ce qui lui restait de bons soldats, n'avait qu'à temporiser, et ne se laissait jamais abattre. Quand, par la défaite de

Cannes et par les révoltes qui suivirent, il vit les forces de la république tellement diminuées, qu'à peine eût-on pu se défendre si les ennemis eussent pressé, il se soutint par courage; et sans se troubler de ses pertes, il se mit à regarder les démarches du vainqueur. Aussitôt qu'on eût aperçu qu'Annibal, au lieu de poursuivre sa victoire, ne songeait durant quelque temps qu'à en jouir, le sénat se rassura, et vit bien qu'un ennemi capable de manquer à sa fortune, et de se laisser éblouir par ses grands succès, n'était pas né pour vaincre les Romains. Dès lors Rome fit tous les jours de plus grandes entreprises; et Annibal, tout habile, tout courageux, tout victorieux qu'il était, ne put tenir contre elle.

Il est aisé de juger, par ce seul événement, à qui devait enfin demeurer tout l'avantage. Annibal, enflé de ses grands succès, crut la prise de Rome trop aisée, et se relâcha. Rome, au milieu de ses malheurs, ne perdit ni le courage, ni la confiance, et entreprit de plus grandes choses que jamais. Ce fut incontinent après la défaite de Cannes qu'elle assiégea Syracuse et Capoue, l'une infidèle aux traités, et l'autre rebelle. Syracuse ne put se défendre, ni par ses fortifications, ni par les inventions d'Archimède. L'armée victorieuse d'Annibal vint vainement au secours de Capoue. Mais les Romains firent lever à ce capitaine le siège de Nole. Un peu après, les Carthaginois défirent et tuèrent en Espagne les deux Scipions. Dans toute cette guerre il n'était rien arrivé de plus sensible ni de plus funeste aux Romains. Leur perte leur fit faire les derniers efforts : le jeune Scipion, fils d'un de ces généraux, non content d'avoir relevé les affaires de Rome en Espagne, alla porter la guerre aux Carthaginois dans leur propre ville, et donna le dernier coup à leur empire.

L'état de cette ville ne permettait pas que Scipion y trouvât la même résistance qu'Annibal trouvait du côté de Rome; et vous en serez convaincu si peu que vous regardiez la constitution de ces deux villes.

Rome était dans sa force; et Carthage, qui avait commencé de baisser, ne se soutenait plus que par Annibal¹. Rome avait son Sénat uni, et c'est précisément dans ces temps que s'y est trouvé ce concert tant loué dans le livre des Machabées. Le sénat de Carthage était divisé par de vieilles factions irréconciliables; et la perte d'Annibal eût fait la joie de la plus notable partie des grands seigneurs. Rome encore pauvre, et attachée à l'agriculture, nourrissait une milice admirable, qui ne respirait que la gloire, et ne songeait qu'à agrandir le nom romain. Carthage, enrichie par son trafic, voyait tous ses citoyens attachés à leurs richesses, et nullement exercés dans la guerre. Au lieu que les armées romaines étaient presque toutes composées de citoyens; Carthage, au contraire, tenait pour maxime de n'avoir que des troupes étrangères, souvent autant à craindre à ceux qui les paient qu'à ceux contre qui on les emploie.

Ces défauts venaient en partie de la première institution de la république de Carthage, et en partie s'y était introduits avec le temps. Carthage

1. *Polyb.*, l. I, III, VI, c. 49, etc.

a toujours aimé les richesses; et Aristote l'accuse d'y être attachée jusqu'à donner lieu à ses citoyens de les préférer à la vertu¹. Par là une république toute faite pour la guerre, comme le remarque le même Aristote, à la fin en a négligé l'exercice. Ce philosophe ne la reprend pas de n'avoir que des milices étrangères; et il est à croire qu'elle n'est tombée que longtemps après dans ce défaut. Mais les richesses y mènent naturellement une république marchande : on veut jouir de ses biens, et on croit tout trouver dans son argent. Carthage se croyait forte parce qu'elle avait beaucoup de soldats, et n'avait pu apprendre, par tant de révoltes arrivées dans les derniers temps, qu'il n'y a rien de plus malheureux qu'un état qui ne se soutient que par les étrangers, où il ne trouve ni zèle, ni sûreté, ni obéissance.

Il est vrai que le grand génie d'Annibal semblait avoir remédié aux défauts de sa république. On regarde comme un prodige, que dans un pays étranger, et durant seize ans entiers, il n'ait jamais vu, je ne dis pas de sédition, mais de murmure, dans une armée toute composée de peuples divers, qui, sans s'entendre entre eux, s'accordaient si bien à entendre les ordres de leur général². Mais l'habileté d'Annibal ne pouvait pas soutenir Carthage, lorsque attaquée dans ses murailles par un général comme Scipion, elle se trouva sans forces. Il fallut rappeler Annibal, à qui il ne restait plus que des troupes affaiblies plus par leurs propres victoires que par celles des Romains, et qui achevèrent de se ruiner par la longueur du voyage. Ainsi Annibal fut battu; et Carthage, autrefois maîtresse de toute l'Afrique, de la mer Méditerranée, et de tout le commerce de l'univers, fut contrainte de subir le joug que Scipion lui imposa.

Voilà le fruit glorieux de la patience romaine. Des peuples qui s'enhardissaient et se fortifiaient par leurs malheurs, avaient bien raison de croire qu'on savait tout, pourvu qu'on ne perdit pas l'espérance; et Polybe a très-bien conclu, que Carthage devait à la fin obéir à Rome, par la seule nature des deux républiques.

Que si les Romains s'étaient servis de ces grandes qualités politiques et militaires, seulement pour conserver leur état en paix, ou pour protéger leurs alliés opprimés, comme ils en faisaient le semblant, il faudrait autant louer leur équité que leur valeur et leur prudence. Mais quand ils eurent goûté la douceur de la victoire, ils voulurent que tout leur cédât, et ne prétendirent à rien moins qu'à mettre premièrement leurs voisins et ensuite tout l'univers sous leurs lois.

Pour parvenir à ce but, ils surent parfaitement conserver leurs alliés, les unir entre eux, jeter la division et la jalousie parmi leurs ennemis, pénétrer leurs conseils, découvrir leur intelligence, et prévenir leurs entreprises.

Ils n'observaient pas seulement les démarches de leurs ennemis, mais encore tous les progrès de leurs voisins : curieux surtout ou de diviser ou de contrebalancer par quelque autre endroit les puissances qui devenaient trop redoutables, ou qui mettaient de trop grands obstacles à leurs conquêtes.

Ainsi les Grecs avaient tort de s'imaginer, du temps de Polybe, que Rome s'agrandissait plutôt par hasard que par conduite¹. Ils étaient trop passionnés pour leur nation, et trop jaloux des peuples qu'ils voyaient s'élever au-dessus d'eux; ou peut-être que voyant de loin l'empire romain s'avancer si vite, sans pénétrer les conseils qui faisaient mouvoir ce grand corps, ils attribuaient au hasard, selon la coutume des hommes, les effets dont les causes ne leur étaient pas connues. Mais Polybe, que son étroite familiarité avec les Romains faisait entrer si avant dans le secret des affaires, et qui observait de si près la politique romaine durant les guerres puniques, a été plus équitable que les autres Grecs, et a vu que les conquêtes de Rome étaient la suite d'un dessein bien entendu. Car il voyait les Romains, du milieu de la mer Méditerranée, porter leurs regards partout aux environs jusqu'aux Espagnes et jusqu'en Syrie; observer ce qui s'y passait; s'avancer régulièrement et de proche en proche; s'affermir avant que de s'étendre; ne se point charger de trop d'affaires; dissimuler quelque temps, et se déclarer à propos; attendre qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe, roi de Macédoine, qui l'avait favorisé; après avoir commencé l'affaire, n'être jamais las ni contents jusqu'à ce que tout fût fait; ne laisser aux Macédoniens aucun moment pour se reconnaître; et après les avoir vaincus, rendre par un décret public, à la Grèce si longtemps captive, la liberté à laquelle elle ne pensait plus; par ce moyen répandre d'un côté la terreur, et de l'autre la vénération de leur nom : c'en était assez pour conclure que les Romains ne s'avançaient pas à la conquête du monde par hasard, mais par conduite.

C'est ce qu'a vu Polybe dans le temps des progrès de Rome. Denys d'Halicarnasse, qui a écrit après l'établissement de l'empire, et du temps d'Auguste, a conclu la même chose², en reprenant dès leur origine les anciennes institutions de la république romaine, si propres de leur nature à former un peuple invincible et dominant. Vous en avez assez vu pour entrer dans les sentiments de ces sages historiens, et pour condamner Plutarque qui, toujours passionné pour les Grecs, attribue à la seule fortune la grandeur romaine, et à la seule vertu celle d'Alexandre³.

Mais plus ces historiens font voir de dessein dans les conquêtes de Rome, plus ils y montrent d'injustice. Ce vice est inséparable du désir de dominer, qui aussi pour cette raison, est justement condamné par les règles de l'Évangile. Mais la seule philosophie suffit pour nous faire entendre que la force nous est donnée pour conserver notre bien, et non pas pour usurper celui d'autrui. Cicéron l'a reconnu; et les règles qu'il a données pour faire la guerre⁴ sont une manifeste condamnation de la conduite des Romains.

Il est vrai qu'ils parurent assez équitables au commencement de leur république. Il semblait qu'ils voulaient eux-mêmes modérer leur humeur guerrière en la resserrant dans les bornes que l'é-

1. Polyb., l. I, c. 63. — 2. Dion. Hal., Ant. Rom., l. I, II. — 3. Plut., lib. de fort. Alex., et de fort. Rom. — 4. Cic., de Off., l. I, c. 11, 12; l. III, c. 25.

1. Arist., Polit., l. II, c. 41. — 2. Polyb., l. I, c. 17.

quité prescrivait. Qu'y a-t-il de plus beau ni de plus sain que le collège des *féciaux*, soit que Numa en soit le fondateur, comme le dit Denys d'Halicarnasse¹, ou que ce soit Ancus Martius, comme le veut Tite-Live²? Ce conseil était établi pour juger si une guerre était juste; avant que le sénat la proposât, ou que le peuple la résolût, cet examen d'équité précédait toujours. Quand la justice de la guerre était reconnue, le sénat prenait ses mesures pour l'entreprendre; mais on envoyait, avant toutes choses, redemander dans les formes à l'usurpateur les choses injustement ravies, et on n'en venait aux extrémités qu'après avoir épuisé les voies de douceur. Sainte institution s'il en fût jamais et qui fait honte aux chrétiens, à qui un Dieu venu au monde pour pacifier toutes choses, n'a pu inspirer la charité et la paix. Mais que servent les meilleures institutions, quand enfin elles dégèrent en pures cérémonies? La douceur de vaincre et de dominer corrompt bientôt dans les Romains ce que l'équité naturelle leur avait donné de droiture. Les délibérations des *féciaux* ne furent plus parmi eux qu'une formalité inutile; et encore qu'ils exerçassent envers leurs plus grands ennemis des actions de grande équité, et même de grande clémence, l'ambition ne permettait pas à la justice de régner dans leurs conseils.

Au reste, leurs injustices étaient d'autant plus dangereuses, qu'ils savaient mieux les couvrir du prétexte spécieux de l'équité, et qu'ils mettaient sous le joug insensiblement les rois et les nations, sous couleur de les protéger et de les défendre.

Ajoutons encore qu'ils étaient cruels à ceux qui leur résistaient: autre qualité assez naturelle aux conquérants, qui savent que l'épouvante fait plus de la moitié des conquêtes. Faut-il dominer à ce prix; et le commandement est-il si doux, que les hommes le veuillent acheter par des actions si inhumaines? Les Romains, pour répandre partout la terreur, affectaient de laisser dans les villes prises des spectacles terribles de cruauté³, et de paraître impitoyables à qui attendait la force, sans même épargner les rois qu'ils faisaient mourir inhumainement, après les avoir menés en triomphe chargés de fers, et traînés à des chariots comme des esclaves.

Mais s'ils étaient cruels et injustes pour conquérir, ils gouvernaient avec équité les nations subjuguées. Ils tâchaient de faire goûter leur gouvernement aux peuples soumis, et croyaient que c'était le meilleur moyen de s'assurer leurs conquêtes. Le sénat tenait en bride les gouverneurs, et faisait justice au peuple. Cette compagnie était regardée comme l'asile des opprimés: aussi les concussionnaires et les violences ne furent-elles connues parmi les Romains que dans les derniers temps de la république; et jusqu'à ce temps la retenue de leurs magistrats était l'admiration de toute la terre.

Ce n'était donc pas de ces conquérants brutaux et avarés, qui ne respirent que le pillage, ou qui établissent leur domination sur la ruine des pays vaincus. Les Romains rendaient meilleurs tous

ceux qu'ils prenaient, en y faisant fleurir la justice, l'agriculture, le commerce, les arts mêmes et les sciences, après qu'ils les eurent une fois goûtées.

C'est ce qui leur a donné l'empire le plus florissant et le mieux établi, aussi bien que le plus étendu qui fût jamais. Depuis l'Euphrate et le Tanais jusqu'aux colonnes d'Hercule et à la mer Atlantique, toutes les terres et toutes les mers leur obéissaient: du milieu et comme du centre de la mer Méditerranée, ils embrassaient toute l'étendue de cette mer, pénétrant au long et au large tous les états d'alentour, et la tenant entre deux pour faire la communication de leur empire. On est encore effrayé quand on considère que les nations qui font à présent des royaumes si redoutables, toutes les Gaules, toutes les Espagnes, la Grande-Bretagne presque tout entière, l'Illyrique jusqu'au Danube, la Germanie jusqu'à l'Elbe, l'Afrique jusqu'à ses déserts affreux et impénétrables, la Grèce, la Thrace, la Syrie, l'Égypte, tous les royaumes de l'Asie Mineure, et ceux qui sont enfermés entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, et les autres que j'oublie peut-être, ou que je ne veux pas rapporter, n'ont été, durant plusieurs siècles, que des provinces romaines. Tous les peuples de noire monde, jusqu'aux plus barbares, ont respecté leur puissance; et les Romains y ont établi presque partout, avec leur empire, les lois et la politesse.

C'est une espèce de prodige, que dans un si vaste empire, qui embrassait tant de nations et tant de royaumes, les peuples aient été si obéissants et les révoltes si rares. La politique romaine y avait pourvu par divers moyens qu'il faut vous expliquer en peu de mots.

Les colonies romaines, établies de tous côtés dans l'empire, faisaient deux effets admirables: l'un de décharger la ville d'un grand nombre de citoyens, et la plupart pauvres; l'autre de garder les postes principaux, et d'accoutumer peu à peu les peuples étrangers aux mœurs romaines.

Ces colonies, qui portaient avec elles leurs privilèges, demeuraient toujours attachées au corps de la république, et peuplaient tout l'empire des Romains.

Mais outre les colonies, un grand nombre de villes obtenaient pour leurs citoyens le droit de citoyens romains; et unies par leur intérêt au peuple dominant, elles tenaient dans le devoir les villes voisines.

Il arriva à la fin que tous les sujets de l'empire se crurent Romains. Les honneurs du peuple victorieux peu à peu se communiquèrent aux peuples vaincus: le sénat leur fut ouvert, et ils pouvaient aspirer jusqu'à l'empire. Ainsi, par la clémence romaine, toutes les nations n'étaient plus qu'une seule nation, et Rome fut regardée comme la commune patrie.

Quelle facilité n'apportait pas à la navigation et au commerce, cette merveilleuse union de tous les peuples du monde sous un même empire? La société romaine embrassait tout; et à la réserve de quelques frontières inquiétées quelquefois par les voisins, tout le reste de l'univers jouissait d'une paix profonde. Ni la Grèce, ni l'Asie Mineure, ni

1. Dion. Hal., Ant. Rom., l. II, c. 19. — 2. Tit. Liv., l. I, c. 32. — 3. Polyb., l. X, c. 15.

la Syrie, ni l'Égypte, ni enfin la plupart des autres provinces n'ont jamais été sans guerre que sous l'empire romain; et il est aisé d'entendre qu'un commerce si agréable des nations servait à maintenir dans tout le corps de l'empire la concorde et l'obéissance.

Les légions, distribuées pour la garde des frontières, en défendant le dehors, affermissaient le dedans. Ce n'était pas la coutume des Romains d'avoir des citadelles dans leurs places, ni de fortifier leurs frontières; et je ne vois guère commencer ce soin que sous Valentinien I. Auparavant on mettait la force et la sûreté de l'empire uniquement dans les troupes, qu'on disposait de manière qu'elles se prêtaient la main les unes les autres. Au reste, comme l'ordre était qu'elles campassent toujours, les villes n'en étaient point incommodes; et la discipline ne permettait pas aux soldats de se répandre dans la campagne. Ainsi les armées romaines ne troublaient ni le commerce ni le labourage. Elles faisaient dans leurs camps comme une espèce de ville, qui ne différait des autres que parce que les travaux y étaient continuels, la discipline plus sévère, et le commandement plus ferme. Elles étaient toujours prêtes pour le moindre mouvement; et c'était assez pour tenir les peuples dans le devoir, que de leur montrer seulement dans le voisinage cette milice invincible.

Mais rien ne maintenait tant la paix de l'empire, que l'ordre de la justice. L'ancienne république l'avait établi : les empereurs et les sages l'ont expliqué sur les mêmes fondements : tous les peuples, jusqu'aux plus barbares, le regardaient avec admiration, et c'est par là principalement que les Romains étaient jugés dignes d'être les maîtres du monde. Au reste, si les lois romaines ont paru si saintes, que leur majesté subsiste encore malgré la ruine de l'empire, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine, y règne partout, et qu'on ne voit nulle part une plus belle application des principes de l'équité naturelle.

Malgré cette grandeur du nom romain, malgré la politique profonde et toutes les belles institutions de cette fameuse république, elle portait en son sein la cause de sa ruine, dans la jalousie perpétuelle du peuple contre le sénat ou plutôt des plébéiens contre les patriciens. Romulus avait établi cette distinction¹. Il fallait bien que les rois eussent des gens distingués qu'ils attachassent à leur personne par des liens particuliers, et par lesquels ils gouvernassent le reste du peuple. C'est pour cela que Romulus choisit les *pères*, dont il forma le corps du sénat. On les appelait ainsi, à cause de leur dignité et de leur âge, et c'est d'eux que sont sorties les familles patriciennes. Au reste, quelque autorité que Romulus eût réservée au peuple, il avait mis les plébéiens en plusieurs manières dans la dépendance des patriciens, et cette subordination nécessaire à la royauté avait été conservée non-seulement sous les rois, mais encore dans la république. C'était parmi les patriciens qu'on prenait toujours les sénateurs. Aux patriciens appartenait les emplois, les commandements, les dignités, même celle du sacerdoce; et

les *pères*, qui avaient été les auteurs de la liberté, n'abandonnèrent pas leurs prérogatives. Mais la jalousie se mit bientôt entre les deux ordres. Car je n'ai pas besoin de parler ici des chevaliers romains, troisième ordre comme mitoyen entre les patriciens et le simple peuple, qui prenait tantôt un parti et tantôt l'autre. Ce fut donc entre ces deux ordres que se mit la jalousie : elle se réveillait en diverses occasions; mais la cause profonde qui l'entretenait était l'amour de la liberté.

La maxime fondamentale de la république était de regarder la liberté comme une chose inséparable du nom romain. Un peuple nourri dans cet esprit, disons plus, un peuple qui se croyait né pour commander aux autres peuples et que Virgile pour cette raison appelle si noblement un peuple-roi, ne voulait recevoir de loi que de lui-même.

L'autorité du sénat était jugée nécessaire pour modérer les conseils publics, qui, sans ce tempérament, eussent été trop tumultueux. Mais, au fond c'était au peuple à donner les commandements, à établir les lois, à décider de la paix et de la guerre. Un peuple qui jouissait des droits les plus essentiels de la royauté, entraînait en quelque sorte dans l'humeur des rois. Il voulait bien être conseillé, mais non pas forcé par le sénat. Tout ce qui paraissait trop impérieux, tout ce qui s'élevait au-dessus des autres; en un mot, tout ce qui blessait ou semblait blesser l'égalité que demande un Etat libre, devenait suspect à ce peuple délicat. L'amour de la liberté, celui de la gloire et des conquêtes rendait de tels esprits difficiles à manier; et cette audace, qui leur faisait tout entreprendre au dehors, ne pouvait manquer de porter la division au dedans.

Ainsi Rome, si jalouse de sa liberté, par cet amour de la liberté qui était le fondement de son Etat, a vu la division se jeter entre tous les ordres dont elle était composée. De là ces jalousies furieuses entre le sénat et le peuple, entre les patriciens et les plébéiens; les uns alléguant toujours que la liberté excessive se détruit enfin elle-même; et les autres craignant au contraire que l'autorité, qui de sa nature croît toujours, ne dégénérât enfin en tyrannie.

Entre ces deux extrémités, un peuple d'ailleurs si sage ne put trouver le milieu. L'intérêt particulier, qui fait que de part ou d'autre on pousse plus loin qu'il ne faut même ce qu'on a commencé pour le bien public, ne permettait pas qu'on demeurât dans les conseils modérés. Les esprits ambitieux et remuants excitaient les jalousies pour s'en prévaloir; et ces jalousies tantôt plus couvertes, et tantôt plus déclarées, selon les temps, mais toujours vivantes dans le fond des cœurs, ont enfin causé ce grand changement qui arriva du temps de César, et les autres qui ont suivi.

CHAUVRE VII.

La suite des changements de Rome est expliquée.

IL vous sera aisé d'en découvrir toutes les causes, si après avoir bien compris l'humeur des Romains, et la constitution de leur république, vous prenez soin d'observer un certain nombre d'événements principaux, qui, quoique arrivés en des

¹ Dion. Hal., l. II, c. 4.

temps assez éloignés, ont une liaison manifeste. Les voïci ramassés ensemble pour une plus grande facilité.

Romulus, nourri dans la guerre, et réputé fils de Mars, bâtit Rome, qu'il peupla de gens ramassés, bergers, esclaves, voleurs, qui étaient venus chercher la franchise et l'impunité dans l'asile qu'il avait ouvert à tous venants : il en vint aussi quelques-uns plus qualifiés et plus honnêtes.

Il nourrit ce peuple farouche dans l'esprit de tout entreprendre par la force, et ils eurent par ce moyen jusqu'aux femmes qu'ils épousèrent.

Peu à peu il établit l'ordre, et réprima les esprits par des lois très-saintes. Il commença par la religion, qu'il regarda comme le fondement des Etats¹. Il la fit aussi sérieuse, aussi grave, et aussi modeste que les ténèbres de l'idolâtrie le pouvaient permettre. Les religions étrangères et les sacrifices, qui n'étaient pas établis par les coutumes romaines, furent défendus. Dans la suite, on se dispensa de cette loi ; mais c'était l'intention de Romulus qu'elle fût gardée, et on en retint toujours quelque chose.

Il choisit parmi tout le peuple tout ce qu'il y avait de meilleur, pour en former le conseil public, qu'il appela le sénat. Il le composa de deux ou trois cents sénateurs, dont le nombre fut encore après augmenté ; et de là sortirent les familles nobles, qu'on appelait patriciennes. Les autres s'appelaient les plébéiens, c'est-à-dire le commun peuple.

Le sénat devait digérer et proposer toutes les affaires : il en réglait quelques-unes souverainement avec le roi ; mais les plus générales étaient rapportées au peuple, qui en décidait.

Romulus, dans une assemblée où il survint tout à coup un grand orage, fut mis en pièces par les sénateurs, qui le trouvaient trop impérieux ; et l'esprit d'indépendance commença dès lors à paraître dans cet ordre.

Pour apaiser le peuple, qui aimait son prince, et donner une grande idée du fondateur de la ville, les sénateurs publièrent que les dieux l'avaient enlevé au ciel, et lui firent dresser des autels.

Numa Pompilius, second roi, dans une longue et profonde paix, acheva de former les mœurs, et de régler la religion sur les mêmes fondements que Romulus avait posés.

Tullus Hostilius établit par de sévères réglemens la discipline militaire, et les ordres de la guerre, que son successeur Ancus-Martius accompagna de cérémonies sacrées, afin de rendre la milice sainte et religieuse.

Après lui, Tarquin l'Ancien, pour se faire des créatures, augmenta le nombre des sénateurs jusqu'au nombre de trois cents, où ils demeurèrent fixés durant plusieurs siècles, et commença les grands ouvrages qui devaient servir à la commodité publique.

Servius Tullius projeta l'établissement d'une république, sous le commandement de deux magistrats annuels qui seraient choisis par le peuple.

En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut abolie, avec des exécutions horribles contre tous ceux qui entreprendraient de la rétablir ; et

Brutus fit jurer au peuple qu'il se maintiendrait éternellement dans sa liberté.

Les mémoires de Servius Tullius furent suivis dans ce changement. Les consuls, élus par le peuple entre les patriciens, étaient égalés aux rois, à la réserve qu'ils étaient deux qui avaient entre eux un tour réglé pour commander, et qu'ils changeaient tous les ans.

Collatin, nommé consul avec Brutus, comme ayant été avec lui l'auteur de la liberté, quoique mari de Lucrece, dont la mort avait donné lieu au changement, et intéressé plus que tous les autres à la vengeance de l'outrage qu'elle avait reçu, devint suspect, parce qu'il était de la famille royale, et fut chassé.

Valère substitué à sa place au retour d'une expédition où il avait délivré sa patrie des Véientes et des Etruriens, fut soupçonné par le peuple d'affecter la tyrannie, à cause d'une maison qu'il faisait bâtir sur une éminence. Non-seulement il cessa de bâtir ; mais devenu populaire, quoique patricien, il établit la loi qui permet d'appeler au peuple, et lui attribue, en certains cas, le jugement en dernier ressort.

Par cette nouvelle loi, la puissance consulaire fut affaiblie dans son origine, et le peuple étendit ses droits.

A l'occasion des contraintes qui s'exécutaient pour dettes par les riches contre les pauvres, le peuple, soulevé contre la puissance des consuls et du sénat, fit cette retraite fameuse au mont Aventin.

Il ne se parlait que de liberté dans ces assemblées ; et le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des voies légitimes pour résister au sénat¹. On fut contraint de lui accorder des magistrats particuliers, appelés tribuns du peuple, qui pussent l'assembler, et le secourir contre l'autorité des consuls, par opposition ou par appel.

Ces magistrats, pour s'autoriser, nourrissaient la division entre les deux ordres, et ne cessaient de flatter le peuple, en proposant que les terres des pays vaincus, ou le prix qui proviendrait de leur vente, fût partagé entre les citoyens.

Le sénat s'opposait toujours constamment à ces lois ruineuses à l'Etat, et voulait que le prix des terres fût adjugé au trésor public.

Le peuple se laissait conduire à ses magistrats séditeux, et conservait néanmoins assez d'équité pour admirer la vertu des grands hommes qui lui résistaient.

Contre ces dissensions domestiques, le sénat ne trouvait point de meilleur remède, que de faire naître continuellement des occasions de guerres étrangères. Elles empêchaient les divisions d'être poussées à l'extrémité, et réunissaient les ordres dans la défense de la patrie.

Pendant que les guerres réunissent, et que les conquêtes s'augmentent, les jalousies se réveillent.

Les deux partis, fatigués de tant de divisions qui menaçaient l'Etat de sa ruine, conviennent de faire des lois, pour donner le repos aux uns et aux autres, et établir l'égalité qui doit être dans une ville libre.

1. Dion. Hal., I, II, c. 16.

1. Dion. Hal., I, VI, c. 8 et seq.

Chacun des ordres prétend que c'est à lui qu'appartient l'établissement de ces lois.

La jalousie, augmentée par ses prétentions, fait qu'on résout d'un commun accord une ambassade en Grèce pour y rechercher les institutions des villes de ce pays, et surtout les lois de Solon qui étaient les plus populaires. Les lois des Douze Tables sont établies ; mais les décemvirs, qui les rédigeaient, furent privés du pouvoir dont ils abusèrent.

Pendant que tout est tranquille, et que des lois si équitables semblent établir pour jamais le repos public, les dissensions se réchauffent par les nouvelles prétentions du peuple, qui aspire aux honneurs et au consulat réservé jusqu'alors au premier ordre.

La loi pour les y admettre est proposée. Plutôt que de rabaisser le consulat, les *pères* consentent à la création de trois nouveaux magistrats, qui auraient l'autorité des consuls sous le nom de *tribuns militaires*, et le peuple est admis à cet honneur.

Content d'établir son droit, il use modérément de sa victoire, et continue quelque temps à donner le commandement aux seuls patriciens.

Après de longues disputes, on revient au consulat, et peu à peu les honneurs deviennent communs entre les deux ordres, quoique les patriciens soient toujours plus considérés dans les élections.

Les guerres continuent, et les Romains soumettent, après cinq cents ans, les Gaulois Cispalpins leurs principaux ennemis, et toute l'Italie¹.

Là commencent les guerres puniques : et les choses en viennent si avant, que chacun de ces deux peuples jaloux croit ne pouvoir subsister que par la ruine de l'autre.

Rome, prête à succomber, se soutient principalement, durant ces malheurs, par la constance et par la sagesse du sénat.

A la fin la patience romaine l'emporte : Annibal est vaincu, et Carthage subjuguée par Scipion l'Africain.

Rome victorieuse s'étend prodigieusement, durant deux cents ans, par mer et par terre, et réduit tout l'univers sous sa puissance.

En ces temps, et depuis la ruine de Carthage, les charges, dont la dignité aussi bien que le profit s'augmentait avec l'empire, furent briguées avec fureur. Les prétendants ambitieux ne songèrent qu'à flatter le peuple ; et la concorde des ordres, entretenue par l'occupation des guerres puniques, se troubla plus que jamais. Les Gracques mirent tout en confusion, et leurs séditieuses propositions furent le commencement de toutes les guerres civiles.

Alors on commença à porter les armes, et à agir par la force ouverte dans les assemblées du peuple romain, où chacun auparavant voulait l'emporter par les seules voies légitimes, et avec la liberté des opinions².

La sage conduite du sénat et les grandes guerres survenues modérèrent les brouilleries.

Marius, plébéien, grand homme de guerre, avec son éloquence militaire et ses harangues séditieuses, où il ne cessait d'attaquer l'orgueil de

la noblesse, réveilla la jalousie du peuple, et s'éleva par ce moyen aux plus grands honneurs.

Sylla, patricien, se mit à la tête du parti contraire et devint l'objet de la jalousie de Marius.

Les brigues et la corruption peuvent tout dans Rome. L'amour de la patrie et le respect des lois s'y éteint.

Pour comble de malheurs, les guerres d'Asie apprennent le luxe aux Romains, et augmentent l'avarice.

En ce temps, les généraux commencèrent à s'attacher leurs soldats, qui ne regardaient en eux jusqu'alors que le caractère de l'autorité publique.

Sylla, dans la guerre contre Mithridate, laissait enrichir ses soldats pour les gagner.

Marius, de son côté, proposait à ses partisans des partages d'argent et de terre.

Par ce moyen, maîtres de leurs troupes, l'un sous prétexte de soutenir le sénat, et l'autre sous le nom du peuple, ils se firent une guerre furieuse jusque dans l'enceinte de la ville.

Le parti de Marius et du peuple fut tout à fait abattu, et Sylla se rendit souverain sous le nom de dictateur.

Il fit des carnages effroyables, et traita durement le peuple, et par voie de fait et de paroles, jusque dans les assemblées légitimes.

Plus puissant et mieux établi que jamais, il se réduisit de lui-même à la vie privée, mais après avoir fait voir que le peuple romain pouvait souffrir un maître.

- Pompée, que Sylla avait élevé, succéda à une grande partie de sa puissance. Il flattait tantôt le peuple et tantôt le sénat pour s'établir ; mais son inclination et son intérêt l'attachèrent enfin au dernier parti.

Vainqueur des pirates, des Espagnes et de tout l'Orient, il devient tout-puissant dans la république, et principalement dans le sénat.

César, qui veut du moins être son égal, se tourne du côté du peuple, et imitant dans son consulat les tribuns les plus séditieux, il propose avec des partages de terre, les lois les plus populaires qu'il put inventer.

La conquête des Gaules porte au plus haut point la gloire et la puissance de César.

Pompée et lui s'unissent par intérêt, et puis se brouillent par jalousie. La guerre civile s'allume. Pompée croit que son seul nom soutiendra tout, et se néglige. César, actif et prévoyant, remporte la victoire et se rend le maître.

Il fait diverses tentatives pour voir si les Romains pourraient s'accoutumer au nom de roi. Elles ne servent qu'à le rendre odieux. Pour augmenter la haine publique, le sénat lui décerne des honneurs jusqu'alors inouïs dans Rome ; de sorte qu'il est tué en plein sénat comme un tyran.

Antoine, sa créature, qui se trouva consul au temps de sa mort, émut le peuple contre ceux qui l'avaient tué, et tâcha de profiter des brouilleries pour usurper l'autorité souveraine. Lépidus, qui avait aussi un grand commandement sous César, tâcha de le maintenir. Enfin le jeune César, à l'âge de dix-neuf ans, entreprit de venger la mort de son père, et chercha l'occasion de succéder à sa puissance.

1. *App. prof. op.* — 2. *Vell. Patroc.*, l. II, c. 3.

Il sut se servir, pour ses intérêts, des ennemis de sa maison, et même de ses concurrents.

Les troupes de son père se donnèrent à lui, touchées du nom de César, et des largesses prodigieuses qu'il leur fit.

Le sénat ne peut plus rien : tout se fait par la force et par les soldats, qui se livrent à qui plus leur donne.

Dans cette funeste conjoncture, le triumvirat abattit tout ce que Rome nourrissait de plus courageux et de plus opposé à la tyrannie. César et Antoine défirent Brutus et Cassius : la liberté expira avec eux. Les vainqueurs, après s'être défaits du faible Lépide, firent divers accords et divers partages, où César, comme plus habile, trouvant toujours le moyen d'avoir la meilleure part, mit Rome dans ses intérêts, et prit le dessus. Antoine entreprend en vain de se relever, et la bataille Actiaque soumet tout l'empire à la puissance d'Auguste César.

Rome, fatiguée et épuisée par tant de guerres civiles, pour avoir du repos est contrainte de renoncer à sa liberté.

La maison des Césars, s'attachant sous le grand nom d'empereur le commandement des armées, exerce une puissance absolue.

Rome, sous les Césars, plus soigneuse de se conserver que de s'étendre, ne fait presque plus de conquêtes que pour éloigner les Barbares qui voulaient entrer dans l'empire.

A la mort de Caligula, le sénat, sur le point de rétablir la liberté et la puissance consulaire, en est empêché par les gens de guerre, qui veulent un chef perpétuel, et que leur chef soit le maître.

Dans les révoltes causées par les violences de Néron, chaque armée élit un empereur, et les gens de guerre connaissent qu'ils sont maîtres de donner l'empire.

Ils s'emportent jusqu'à le vendre publiquement au plus offrant, et s'accoutument à secouer le joug. Avec l'obéissance, la discipline se perd. Les bons princes s'obstinent en vain à la conserver; et leur zèle pour maintenir l'ancien ordre de la milice romaine ne sert qu'à les exposer à la fureur des soldats.

Dans les changements d'empereur, chaque armée entreprenant de faire le sien, il arrive des guerres civiles et des massacres effroyables.

Ainsi l'empire s'énervé par le relâchement de la discipline, et tout ensemble il s'épuise par tant de guerres intestines.

Au milieu de tant de désordres, la crainte et la majesté du nom romain diminue. Les Parthes souvent vaincus deviennent redoutables du côté de l'Orient, sous l'ancien nom de Perses qu'ils reprenaient. Les nations septentrionales qui habitaient des terres froides et incultes, attirées par la beauté et par la richesse de celles de l'empire, entrent de toutes parts.

Un seul homme ne suffit plus à soutenir le fardeau d'un empire si vaste et si fortement attaqué.

La prodigieuse multitude des guerres, et l'humeur des soldats, qui voulaient voir à leur tête des empereurs et des césars, oblige à les multiplier.

L'empire même étant regardé comme un bien

héréditaire, les empereurs se multiplient naturellement par la multitude des enfants des princes.

Marc-Aurèle associe son frère à l'empire. Sévère fait ses deux enfants empereurs. La nécessité des affaires oblige Dioclétien à partager l'Orient et l'Occident entre lui et Maximien : chacun d'eux surchargé se soulage en élisant deux césars.

Par cette multitude d'empereurs et de césars, l'Etat est accablé d'une dépense excessive, le corps de l'empire est désuni, et les guerres civiles se multiplient.

Constantin, fils de l'empereur Constantius Chlorus, partage l'empire comme un héritage entre ses enfants : la postérité suit ces exemples, et on ne voit presque plus un seul empereur.

La mollesse d'Honorius et celle de Valentinien III, empereur d'Occident, fait tout périr.

L'Italie et Rome même sont saccagées à diverses fois et deviennent la proie des Barbares.

Tout l'Occident est à l'abandon. L'Afrique est occupée par les Vandales, l'Espagne par les Visigoths, la Gaule par les Francs, la Grande-Bretagne par les Saxons, Rome et l'Italie même par les Hérules, et ensuite par les Ostrogoths. Les empereurs romains se renferment dans l'Orient, et abandonnent le reste, même Rome et l'Italie.

L'empire reprend quelque force sous Justinien par la valeur de Bélisaire et de Narsès. Rome, souvent prise et reprise, demeure enfin aux empereurs. Les Sarrasins, devenus puissants par la division de leurs voisins, et par la nonchalance des empereurs, leur enlèvent la plus grande partie de l'Orient, et les tourmentent tellement de ce côté-là, qu'ils ne songent plus à l'Italie. Les Lombards y occupent les plus belles et les plus riches provinces. Rome, réduite à l'extrémité par leurs entreprises continuelles, et demeurée sans défense du côté de ses empereurs, est contrainte de se jeter entre les bras des Français. Pepin, roi de France, passe les monts, et réduit les Lombards. Charlemagne, après en avoir éteint la domination, se fait couronner roi d'Italie, où sa seule modération conserve quelques petits restes aux successeurs des Césars; et en l'an 800 de Notre Seigneur, élu empereur par les Romains, il fonde le nouvel empire.

Il est maintenant aisé de connaître les causes de l'élévation et de la chute de Rome.

Vous voyez que cet Etat fondé sur la guerre, et par là naturellement disposé à empiéter sur ses voisins, a mis tout l'univers sous le joug, pour avoir porté au plus haut point la politique et l'art militaire.

Vous voyez les causes des divisions de la république, et finalement de sa chute, dans les jalousies de ses citoyens, et dans l'amour de la liberté poussé jusqu'à un excès et une délicatesse insupportable.

Vous n'avez plus de peine à distinguer tous les temps de Rome, soit que vous vouliez la considérer en elle-même, soit que vous la regardiez par rapport aux autres peuples; et vous voyez les changements qui devaient suivre la disposition des affaires en chaque temps.

En elle-même vous la voyez au commencement

dans un état monarchique établi selon ses lois primitives, ensuite dans sa liberté, et enfin soumise encore une fois au gouvernement monarchique, mais par force et par violence.

Il est aisé de concevoir de quelle sorte s'est formé l'état populaire, ensuite des commencements qu'il avait dès les temps de la royauté; et vous ne voyez pas dans une moindre évidence, comment, dans la liberté, s'établissaient peu à peu les fondements de la nouvelle monarchie.

Car de même que vous avez vu le projet de république dressé dans la monarchie par Servius Tullius, qui donna comme un premier goût de la liberté au peuple romain, vous avez aussi observé que la tyrannie de Sylla, quoique passagère, quoique courte, a fait voir que Rome, malgré sa fierté, était autant capable de porter le joug que les peuples qu'elle tenait asservis.

Pour connaître ce qu'a opéré successivement cette jalousie furieuse entre les ordres, vous n'avez qu'à distinguer les deux temps que je vous ai expressément marqués : l'un, où le peuple était retenu dans certaines bornes par les périls qui l'environnaient de tous côtés; et l'autre, où n'ayant plus rien à craindre au dehors, il s'est abandonné sans réserve à sa passion.

Le caractère essentiel de chacun de ces deux temps, est que dans l'un l'amour de la patrie et des lois retenait les esprits; et que dans l'autre tout se décidait par l'intérêt et par la force.

De là s'ensuivait encore que, dans le premier de ces deux temps, les hommes de commandement, qui aspiraient aux honneurs par les moyens légitimes, tenaient les soldats en bride et attachés à la république; au lieu que dans l'autre temps, où la violence emportait tout, ils ne songeaient qu'à les ménager, pour les faire entrer dans leurs desseins malgré l'autorité du sénat.

Par ce dernier état, la guerre était nécessairement dans Rome; et par le génie de la guerre, le commandement venait naturellement entre les mains d'un seul chef : mais parce que dans la guerre, où les lois ne peuvent plus rien, la seule force décide, il fallait que le plus fort demeurât le maître; par conséquent que l'empire retournât en la puissance d'un seul.

Et les choses s'y disposaient tellement par elles-mêmes, que Polybe, qui a vécu dans le temps le plus florissant de la république, a prévu, par la seule disposition des affaires, que l'état de Rome à la longue reviendrait à la monarchie¹.

La raison de ce changement est que la division entre les ordres n'a pu cesser parmi les Romains que par l'autorité d'un maître absolu, et que d'ailleurs la liberté était trop aimée pour être abandonnée volontairement. Il fallait donc peu à peu l'affaiblir par des prétextes spécieux, et faire, par ce moyen, qu'elle pût être ruinée par la force ouverte.

La tromperie, selon Aristote², devait commencer en flattant le peuple, et devait naturellement être suivie de la violence.

Mais de là on devait tomber dans un autre inconvénient par la puissance des gens de guerre, mal inévitable à cet état.

En effet, cette monarchie que formèrent les Césars s'étant érigée par les armes, il fallait qu'elle fût toute militaire, et c'est pourquoi elle s'établit sous le nom d'*empereur*, titre propre et naturel du commandement des armées.

Par là vous avez pu voir que, comme la république avait son faible inévitable, c'est-à-dire la jalousie entre le peuple et le sénat, la monarchie des Césars avait aussi le sien; et ce faible était la licence des soldats qui les avaient faits.

Car il n'était pas possible que les gens de guerre, qui avaient changé le gouvernement et établi les empereurs, fussent longtemps sans s'apercevoir que c'étaient eux en effet qui disposaient de l'empire.

Vous pouvez maintenant ajouter aux temps que vous venez d'observer, ceux qui vous marquent l'état et le changement de la milice; celui où elle est soumise et attachée au sénat et au peuple romain; celui où elle s'attache à ses généraux; celui où elle les élève à la puissance absolue sous le titre militaire d'empereurs; celui où, maîtresse en quelque façon de ses propres empereurs, qu'elle créait, elle les fait et les défait à sa fantaisie. De là le relâchement; de là les séditions et les guerres que vous avez vues; de là enfin la ruine de la milice avec celle de l'empire.

Tels sont les temps remarquables qui nous marquent les changements de l'état de Rome considérée en elle-même. Ceux qui nous la font connaître par rapport aux autres peuples, ne sont pas moins aisés à discerner.

Il y a le temps où elle combat contre ses égaux, et où elle est en péril. Il dure un peu plus de cinq cents ans, et finit à la ruine des Gaulois en Italie, et de l'empire des Carthaginois.

Celui où elle combat, toujours plus forte et sans péril, quelque grandes que soient les guerres qu'elle entreprenne. Il dure deux cents ans, et va jusque à l'établissement de l'empire des Césars.

Celui où elle conserve son empire et sa majesté. Il dure quatre cents ans, et finit au règne de Théodose le Grand.

Celui enfin où son empire, entamé de toutes parts, tombe peu à peu. Cet état, qui dure aussi quatre cents ans, commence aux enfants de Théodose, et se termine enfin à Charlemagne.

Je n'ignore pas, Monseigneur, qu'on pourrait ajouter aux causes de la ruine de Rome beaucoup d'incidents particuliers. Les rigueurs des créanciers sur leurs débiteurs ont excité de grandes et de fréquentes révoltes. La prodigieuse quantité de gladiateurs et d'esclaves, dont Rome et l'Italie était surchargée, ont causé d'effroyables violences, et même des guerres sanglantes. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens, ou par brigues ou par raison, qu'à peine pouvait-elle se reconnaître elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés. Le sénat se remplissait de barbares; le sang romain se mêlait; l'amour de la patrie, par lequel Rome s'était élevée au-dessus de tous les peuples du monde, n'était pas naturel à ces citoyens venus de dehors; et les autres se gâtaient par le mélange. Les partialités se multipliaient avec cette prodigieuse multiplicité de citoyens nouveaux; et

1. Polyb., l. VI, r. 1 et seq.; c. 41 et seq. — 2. Polit., l. V, c. 4.

les esprits turbulents y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre.

Cependant le nombre des pauvres s'augmentait sans fin par le luxe, par les débauches, et par la saignée qui s'introduisait. Ceux qui se voyaient ruinés n'avaient de ressources que dans les séditions, et en tout cas se souciaient peu que tout pérît après eux. On sait que c'est ce qui fit la conjuration de Catilina. Les grands ambitieux, et les misérables qui n'ont rien à perdre, aiment toujours le changement. Ces deux genres de citoyens prévalaient dans Rome; et l'état mitoyen, qui seul tient tout en balance dans les états populaires, étant le plus faible, il fallait que la république tombât.

On peut joindre encore à ceci l'humeur et le génie particulier de ceux qui ont causé les grands mouvements, je veux dire des Gracques, de Marius, de Sylla, de Pompée, de Jules César, d'Antoine et d'Auguste. J'en ai marqué quelque chose; mais je me suis attaché principalement à vous découvrir les causes universelles et la vraie racine du mal, c'est-à-dire cette jalousie entre les deux ordres, dont il vous était important de considérer toutes les suites.

CHAPITRE VIII.

Conclusion de tout le discours précédent, où l'on montre qu'il faut tout rapporter à une Providence.

MAIS souvenez-vous, Monseigneur, que ce long enchaînement des causes particulières, qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main: tantôt il retient les passions; tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants? Il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs? Il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance; il leur fait prévenir les maux qui menacent les Etats, et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances: il l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même: elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours inflexible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. Quand il veut lâcher le dernier, et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. L'Egypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante; parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils; elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent pas; Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose pour lui renverser le sens, que ces longues prospérités.

C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune; ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte tout concourt à la même fin; et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières.

Par là se vérifie ce que dit l'Apôtre (*J. Tim.*, VI, 15), que « Dieu est heureux, et le seul puissant » sant, Roi des rois, et Seigneur des seigneurs. » Heureux, dont le repos est inaltérable, qui voit tout changer sans changer lui-même, et qui fait tous les changements par un conseil immuable; qui donne, et qui ôte la puissance; qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un temple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt, et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement.

C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus. Ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps, et prévient tous les conseils.

Alexandre ne croyait pas travailler pour ses capitaines, ni ruiner sa maison par ses conquêtes. Quand Brutus inspirait au peuple romain un amour immense de la liberté, il ne songeait pas qu'il jetait dans les esprits le principe de cette licence effrénée, par laquelle la tyrannie qu'il voulait détruire devait être un jour rétablie plus dure que sous les Tarquins. Quand les Césars flattaient les soldats, ils n'avaient pas dessein de donner des maîtres à leurs successeurs et à l'empire. En un mot, il n'y a point de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens. Dieu seul sait tout réduire à sa volonté. C'est pourquoi tout est surprenant, à ne regarder que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée. Ce discours vous le fait entendre; et pour ne plus parler des autres empires, vous voyez par combien de conseils imprévus, mais toutefois suivis en eux-mêmes, la fortune de Rome a été menée depuis Romulus jusqu'à Charlemagne.

Vous croirez peut-être, Monseigneur, qu'il aurait fallu vous dire quelque chose de plus de vos Français et de Charlemagne qui a fondé le nouvel empire. Mais outre que son histoire fait partie de celle de France que vous écrivez vous-même, et que vous avez déjà si fort avancée, je me réserve à vous faire un second discours, où j'aurai une raison nécessaire de vous parler de la France et de ce grand conquérant, qui étant égal en valeur à ceux que l'antiquité a le plus vantés, les surpasse en piété, et en justice.

Ce même discours vous découvrira les causes des prodigieux succès de Mahomet et de ses successeurs. Cet empire, qui a commencé deux cents ans avant Charlemagne, pouvait trouver sa place dans ce discours ; mais j'ai cru qu'il valait mieux vous faire voir dans une même suite ses commencements et sa décadence.

Ainsi je n'ai plus rien à vous dire sur la première partie de l'histoire universelle. Vous en

découvrez tous les secrets, et il ne tiendra plus qu'à vous d'y remarquer toute la suite de la religion et celle des grands empires jusqu'à Charlemagne.

Pendant que vous les verrez tomber presque tous d'eux-mêmes, et que vous verrez la religion se soutenir par sa propre force, vous connaîtrez aisément quelle est la solide grandeur, et où un homme sensé doit mettre son espérance.

SUITE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS L'AN 800 JUSQU'À LA NAISSANCE DU DAUPHIN.

SUITE DE LA DOUZIÈME ÉPOQUE.

IX^e SIÈCLE.

Irène gagne les peuples opprimés en les soulageant de tributs.

Nicéphore chasse Irène (801).

Mort d'Irène en exil (802).

Charlemagne achève de subjuguier la Saxe (803), et y établit la foi chrétienne (804).

Aaron, prince des Sarrasins (803), marche contre l'empereur Nicéphore, qu'il réduit à lui payer tribut, non-seulement pour l'empire, mais encore pour lui et pour son fils.

Charlemagne envoie son fils aîné au secours de Cagan, autrement Théodore, roi des Avars, prince chrétien, que les Slaves, païens établis en Bohême, avaient chassé. Les Slaves sont vaincus, et Léon, leur capitaine, est tué dans le combat.

Il fait son testament à Thionville (806)¹, où il partage son royaume entre ses enfants. Il paraît que son dessein était, en les faisant rois, de les soumettre à Charles leur frère aîné, à qui il destinait l'empire et la principale partie de la France.

Il équipe une grande flotte qui (807), sous la conduite de Burchard, bat deux fois les Sarrasins aux environs des îles de Corse et de Sardaigne, qu'ils voulaient occuper.

L'empereur Nicéphore se rend odieux par ses cruautés (808).

Le pape Léon III (809) refuse aux envoyés de Charlemagne de consentir à l'addition faite en sa Cour et en Espagne du terme de *filioque*, ajouté au symbole de Nicée, qui, parlant du Saint-Esprit, avait dit simplement : QUI A PATRE PROCEdit. Le Pape reconnaît pourtant que le Saint-Esprit, selon l'ancienne tradition, procède du Père et du Fils ; mais de crainte des conséquences, il nie qu'il faille ajouter au symbole un terme que les conciles de Nicée et de Constantinople n'avaient pas jugé nécessaire. La chose s'établit pourtant par l'usage, et personne ne fait difficulté d'ajouter au symbole une vérité universellement approuvée.

Pepin, second fils de Charlemagne, que son père avait fait roi d'Italie (810), irrité contre les Vénitiens, qui, par le traité entre Charles et Nicéphore, étaient demeurés aux Grecs, marche contre eux et se saisit d'une de leurs îles ; mais voulant attaquer les autres sans savoir la route qu'il fallait tenir, il s'engage dans des baux et dans la boue, où il est défait par les Vénitiens, mieux instruits des lieux. Il en meurt de regret.

1. L'empereur veut que s'il s'élève quelque différend au sujet de ce partage, il se décide par le jugement de la croix (*Mabill.*, ad an. 806).

Les Vénitiens profitent de cette victoire et des désordres de l'empire de Constantinople, et tâchent de s'affranchir.

Nicéphore (814), après quelques avantages remportés sur les Bulgares, leur refuse la paix et les réduit à combattre en désespérés ; ils le défont. Ils le prennent, lui coupent la tête et boivent dedans. Après divers désordres, l'empire est donné à Michel Curopalate, gendre de l'empereur Nicéphore.

Charles, fils de Charlemagne, meurt. L'empereur donne le commandement de l'Italie à Bernard, bâtard de Pepin, et le reste de l'empire à Louis, qu'il avait déclaré roi d'Aquitaine dès son enfance.

Les Bulgares font de grands progrès sur les empereurs de Constantinople (813)¹, et leur prennent Andrinople où ils exercent des cruautés inouïes.

Après la mort d'Aaron la division se met entre ses enfants et les Sarrasins. Les chrétiens de Syrie et de la Terre-Sainte sont la proie des deux partis.

Charlemagne fait une fin digne de sa vie chrétienne et pieuse (814), après avoir ordonné à son fils Louis de se mettre la couronne impériale sur la tête, en présence et de l'avis de tous les seigneurs. Il mourut âgé de soixante-douze ans, la quarantième année de son règne, et la quatorzième de son empire.

Louis, appelé le Débonnaire, envoie à Rome Bernard (815), fils de Pepin, pour appuyer Léon, persécuté par les Romains. Il réprime les séditieux, et déclare Léon innocent.

Le pape Léon III meurt (816). Etienne IV, son successeur, est appelé en France, où il vient pour couronner l'empereur et sa femme Irmingarde.

Bernard (817) se soulève contre l'empereur, qui marche contre lui. A son approche, Bernard est abandonné par les siens. L'empereur fait de cruels châtimens des partisans de Bernard et de Bernard lui-même, qui en meurt. Les remords suivent de près cette action sanginaire, et Louis confesse son crime aux évêques.

Louis fait tenir beaucoup de conciles (819) en divers endroits de l'empire pour la réformation de l'Eglise. Elle souffre beaucoup en Orient par les cruautés de l'empereur Léon Arménien, qui renouvelle les fureurs des iconoclastes. Cruelles persécutions et constance admirable du saint moine Théodore Studite.

Ce cruel empereur, attaqué dans l'église du palais le propre jour de Noël par les gens de Michel Ducas, autrement appelé Michel le Bègue, fut tué après s'être défendu longtemps avec une croix qu'il prit sur l'autel. Michel, que l'empereur destinait au feu après la fête,

1. Omission de cinq grands conciles, tenus par ordre de Charlemagne dans diverses parties de l'empire, pour la réformation de la discipline (*Labbe*, t. 7, 1).

pour punir sa désobéissance, est tiré des fers et élevé à l'empire.

Les chrétiens sont persécutés en Espagne par les Sarrasins (821).

Louis fait pénitence publique à Attigni pour le meurtre de Bernard (827).

Il associe à l'empire Lothaire son fils aîné (823), qui est couronné à Rome par le pape Paschal I^{er}. dans l'église de Saint-Pierre.

Michel, empereur d'Orient (824)¹, envoie à Louis une ambassade solennelle, et lui fait présent d'un volume où étaient les livres attribués à saint Denis Aréopagite, que Louis fait traduire par Hilduin, abbé de Saint-Denis.

L'armée de Michel est défaite en Crète par les Sarrasins d'Espagne (826), qui avaient occupé cette île qu'ils appelèrent Candie, du nom d'un lieu qu'ils fortifièrent. Aralde ou Harolde, roi des Danois, chassé de son royaume, est baptisé à Mayence, et fait comte de Frise par l'empereur Louis.

La foi s'ébranle en Orient par les désordres qui s'y augmentent sous Michel, le plus impie et le plus ignorant des empereurs. Le septentrion prête l'oreille à l'Évangile.

Euphème, gouverneur de Sicile, épouse une religieuse (827), et, craignant le châtement de ses crimes, appelle les Sarrasins d'Afrique qui occupent la Calabre et quelques parties d'Italie. Le traître Euphème est tué à Syracuse.

Le pape Grégoire V fortifie Ostie pour se défendre contre les Sarrasins (829), et commence à enfermer l'église de Saint-Pierre dans la ville.

Pepin et Louis, enfants de Louis le Débonnaire, se révoltent contre leur père, 830, sous prétexte de chasser Bernard, comte de Barcelone, qu'on disait aimé de Judith, seconde femme de l'empereur, par qui il se laissait gouverner. Judith se sauve d'un monastère où elle avait été renfermée, en promettant de disposer son mari à se faire moine : mais deux moines font reprendre cœur à l'empereur, et Lothaire, revenu d'Italie, prend son parti ; mais son père, trop doux, augmente l'audace des rebelles.

Pepin brouille de nouveau (832). L'empereur le fait arrêter et donne à Charles son fils, qu'il avait eu de Judith, l'Aquitaine, partage de Pepin.

Les trois frères, jaloux de la puissance de leur marâtre (833), qui ne songeait qu'à établir leur jeune frère à leur préjudice, se réunissent. Le pape Grégoire IV, venu en personne en France pour les réconcilier avec leur père ne peut réussir dans cet accord. L'empereur, abandonné par les siens, est contraint² de se laisser déposer à Compiègne par les évêques, qui, sous prétexte de le mettre en pénitence, le déclarent incapable de régner. Le Pape improuve ce procédé jus-ques alors inouï³.

Théophile, fils et successeur de Michel le Bègue, persécute les défenseurs des images (834) ; et aussi impie que son père, il ne peut résister aux Sarrasins.

Pepin et Louis sont touchés du malheur de leur père, et se détachent de Lothaire, toujours désobéissant. Louis est rétabli à Saint-Denis, et, avec ses deux enfants obéissants, il réduit Lothaire qui persistait dans la rébellion.

Il se tient un concile⁴ à Reims (835) contre ceux qui

1. Omission des grandes suites qu'eut cette ambassade par rapport au culte des images, sur lequel l'empereur Louis et l'Eglise gallicane n'étaient pas encore d'accord avec l'Eglise romaine.

2. Les évêques assemblés à Compiègne ne prétendirent point déposer l'empereur Louis ; ils le supposaient privé de l'empire depuis trois mois ; aussi ne le nomment-ils que le seigneur Louis, ou cet homme vénérable, et ils ne lui ôtent ni la couronne ni les autres marques d'empereur, etc. (Fleury, tom. x, pag. 356).

3. On peut compter cet exemple pour le second d'une entreprise remarquable des évêques sur la puissance temporelle, sous prétexte de pénitence ; le premier est celui des évêques d'Espagne, au douzième concile de Tolède, contre le roi Vamba (Fleury, tom. x, pag. 357).

4. Il n'y eut point de concile à Reims en 835. Ce fut dans une assemblée

avaient osé déposer l'empereur. Ebbon, archevêque de Reims, le principal auteur de ce crime, est contraint de se déposer.

Les Normands se jettent en Frise (836) ; les Bretons se révoltent ; Louis réprime les uns et les autres.

A la vue d'une comète par laquelle il se croit menacé (837), il se prépare à la mort, et fait couronner Charles, son fils, roi de Neustrie.

Il ôte l'Aquitaine aux enfants de Pepin (838), qui était mort, et l'ajoute au partage de Charles. Cela cause de grandes révoltes en Aquitaine.

Louis (839), qui avait l'Allemagne en partage, se révolte contre son père, qui apaise par sa présence les troubles d'Aquitaine.

La marche contre Louis et meurt en chemin (840).

Lothaire son fils aîné (841), associé à l'empire depuis longtemps, est reconnu empereur, et, en cette qualité, il prétend que ses frères doivent lui obéir.

Guerre cruelle entre les frères (842). Sanglante bataille de Fontenay (843), où périrent cent mille Français. Lothaire est défait (844), et les frères s'accordent, on ne sait comment, ni à quelles conditions¹.

Les Sarrasins sont introduits en Italie par les ducs de Bénévent.

Lothaire associe à l'empire son fils Louis, et le fait couronner à Rome.

Alphonse le Chaste règne à Oviédo, et refuse aux Sarrasins, toujours brutaux, le tribut qu'ils exigeaient de cent jeunes filles. Ramire son fils², roi de Galice, en défait soixante-dix mille par une victoire qui tient du miracle.

Les manichéens, pauliciens, prodigieusement répandus en Orient, y causent de grandes révoltes (845), et, joints aux Sarrasins, ne sont réprimés qu'à peine par les empereurs.

Hincmar, moine de Saint-Denis, et ensuite abbé de Saint-Germer, est enfin élevé par son savoir à l'archevêché de Reims.

La France, épuisée par les guerres civiles, est ravagée par les Normands, qui, sous leur roi Horic, prennent Rouen, et pillent jusqu'au près de Paris le monastère de Saint-Germain. Ils assiègent Paris qui se sauve de leurs mains par une longue et opiniâtre résistance.

Robert le Fort est en ce temps le rempart de la France contre ces barbares.

Ils entrent en même temps dans l'Aquitaine d'où ils sont chassés.

Les Sarrasins d'Afrique sont à peine repoussés de devant Rome (846) ; mais on ne peut les empêcher de piller l'église de Saint-Pierre.

Le pape Léon IV (847) achève de la renfermer dans Rome, et bâtit pour cela la nouvelle ville, qu'il appelle Léonine, pour empêcher les insultes des Sarrasins.

Charles le Chauve (850), roi de Neustrie, est contraint de céder à Godefroi³, duc des Normands, Rouen, et cette partie de la Neustrie qui est appelée Normandie, à condition d'en rendre hommage à la couronne de France.

Le pape Léon (852), après avoir achevé et fortifié sa nouvelle ville, travaille avec une vigilance infatigable à rétablir les villes d'Italie ruinées par les Sarrasins.

Cruelles persécutions en Espagne, principalement à

tenue d'abord à Thionville, et transférée à Metz, qu'Ebbon consentit lui-même à sa déposition.

1. Le dernier accord se fit à Verdun, au mois d'août 843. Les trois frères partagèrent entre eux l'empire français. Lothaire, avec le titre d'empereur, eut l'Italie, tout ce que l'on appela depuis la Lorraine et la Provence ; Louis, toute la Germanie au delà du Rhin ; et Charles le Chauve, ce qui est en deçà du Rhône, de la Saône et de l'Escaut.

2. Alphonse le Chaste ne laissa point de lignée, ayant toujours vécu dans la continence. Ramire, dont la victoire sur les Sarrasins est rapportée à l'an 846, était fils de Bermude, élu roi d'Oviédo en 788, et célèbre par une victoire ou soixante mille Maures restèrent sur la place, l'an 791.

3. En général, l'histoire d'Espagne de ce temps-là est fort obscure.

4. Ce n'est pas Charles le Chauve, c'est Charles le Simple qui a fait la cession de la Normandie ; elle a été faite, non à Godefroi, mais à Rollon, l'an 911 ou 912.

Cordoue; apostasies fréquentes; et en même temps grand nombre de martyrs¹.

Charles le Chauve fait tondre Pepin et Charles ses neveux, fils de son frère Pepin.

Les Normands font de grands ravages le long de la rivière de Loire (853). La France, épuisée par les guerres civiles et par les pillages continus de ces peuples, a peine à se soutenir. La puissance royale est affaiblie, et les seigneurs commencent à s'approprier leurs gouvernements et leurs charges.

Lothaire (854) se repent d'avoir causé tant d'effusion de sang, et se retire dans le monastère de Prnym² après avoir partagé ses Etats à ses enfants.

Michel, fils et successeur de Théophile, imite les impiétés de ses ancêtres, et, plongé dans la débauche par Bardas, son oncle, qui voulait le rendre incapable de régner, il méprise les saints avertissements de Théodore, sa mère, et de ses sœurs.

Saint Ignace (856), patriarche de Constantinople, est chassé de son siège par Bardas, qu'il avait excommunié pour ses désordres. Photius, eunuque et allié de Bardas, est mis à sa place, contre les canons.

Louis le Germanique, appelé par les seigneurs de France pour régler le royaume de Charles, son frère, y est reçu d'abord; et rappelé par les désordres de la Germanie, il s'en retourne sans rien retenir de ce qui s'était donné à lui.

Bardas (859), pour modérer la haine du peuple et diminuer l'infamie de son administration, rétablit les écoles en Orient. Léon, philosophe, disciple de Michel Psellus, grand platonicien, enseigne dans Constantinople.

Photius tente en vain de forcer par les tourments, Ignace à la cession, et ne peut surprendre le pape Nicolas I.

Il fait en sorte que les légats de ce grand Pape sont mal reçus en Orient (860).

Il tient un concile de 318 évêques (861), où il contraint les légats du Pape d'assister et de souscrire. Ils couvrent leur lâcheté au Pape en lui taisant la vérité et l'appel d'Ignace.

Le jeune Lothaire³, fils de Lothaire, devenu amoureux de Valdrade (862), répudie sa femme Theutberge, malgré les remontrances du pape Nicolas.

Le Pape châtie les quatre légats d'Orient, et excommunique Photius.

D'autres légats (863), corrompus par Lothaire, confirment, dans un concile tenu à Metz, la répudiation de Theutberge. Le Pape casse ce concile, qu'il appelle *prostitution*, et punit ses légats.

Ce grand Pape répond avec une prudence admirable aux consultations qui lui viennent de toutes parts; il soulage les pauvres et rétablit les églises.

L'empereur Louis réprime les Sarrasins (866), qui voulaient occuper la Campanie et les pays voisins.

Valdrade est excommuniée, et Lothaire est menacé par le Pape.

Photius (867), pour se maintenir dans le siège de Constantinople injustement usurpé, soulève les Grecs contre le Pape qu'il ne pouvait fléchir, et leur fait faire diverses plaintes contre l'Eglise latine.

L'empereur Michel fait tuer Bardas, et associe à l'empire Basile, macédonien, qui chasse Photius et rétablit Ignace.

Les légats de Basile et ceux d'Ignace sont bien reçus à Rome par Adrien II (868), successeur de Nicolas. Le faux concile de Photius⁴ est brûlé à Rome et à Constantinople.

1. Plusieurs refusaient les honneurs du martyre à ceux qui s'étaient offerts d'eux-mêmes, en disant publiquement des injures à Mahomet (*Mabell.*, tom. III, pag. 2.) — 2. Prnm en Ardennes.

3. C'était le second fils de l'empereur Lothaire. Dans le partage que son père avait fait de ses Etats, il avait eu, à titre de royaume, ce qu'on a depuis appelé de son nom la Lorraine, ou le royaume de *Lothaire*, et qui était plus étendue que le duché de Lorraine, et ce qu'on appelle les *Trois-Evêchés*.

4. Ce n'est pas le concile de 318 évêques dont il a été parlé plus haut,

Lothaire et les seigneurs communient à Rome de la main du pape Adrien, après avoir juré que ce prince s'était retiré d'avec Valdrade, et ce faux serment est suivi d'une prompt mort des uns et des autres.

Huitième concile général tenu à Constantinople (869). Les légats du Pape y président; l'empereur Basile y assiste. Photius est anathématisé; son faux concile cassé de nouveau.

Charles le Chauve se fait adjuger au concile de Metz le royaume de son frère Lothaire¹, malgré le pape Adrien.

Les disputes se renouvellent sous Ignace entre l'Eglise romaine et l'Eglise grecque (870), à l'occasion des Bulgares que l'Eglise de Constantinople maintient dans sa dépendance immédiate, contre l'Eglise romaine qui la prétendait.

L'empereur Louis, pris à Bénévent (872), dans son palais, par Adalgise, duc de Bénévent, et Scordas, général des Sarrasins, jurent ce qu'ils veulent.

Abdala, prince des Sarrasins d'Afrique, est chassé par l'empereur Louis de devant Salerne qu'il assiégeait (873).

Les Danois ou Normands se jettent en Angleterre (874), et Béorède, roi des Merciens, après une longue résistance, leur abandonne son royaume.

L'empereur Louis meurt à Milan (875) dans une vieillesse décrépite.

Le pape Jean VIII, successeur d'Adrien II, appelle Charles le Chauve², et le couronne empereur à Rome le jour de Noël. Mais cependant Louis, roi de Germanie, ravage la France.

Il meurt dans cette entreprise (876).

Charles le Chauve entreprend à cette occasion d'enlever le royaume de Louis, son neveu, appelé, comme son père, le Germanique, et il est battu, quoique le plus fort.

L'Italie, tourmentée par les Sarrasins (877), se ligue avec ceux de Bénévent et de Naples, et demande secours à Charles.

Charles meurt dans cette entreprise, empoisonné par son médecin qui était Juif. Son fils, Louis le Bègue, succède au royaume.

Le Pape, destitué de secours par la mort de Charles, paie tribut aux Sarrasins, et persécuté par Lambert, duc de Spolette, il se réfugie en France.

Il envoie ses légats à Constantinople (878), avec ordre de menacer Ignace d'excommunication s'il ne lui abandonne les Bulgares. Cette division donne lieu à Photius de s'insinuer dans l'esprit de Basile. Il gagne ce prince de basse naissance en lui faisant une belle généalogie par laquelle il le fait descendre de Tiridate, roi d'Arménie. Il feint en faveur de cette famille, des prophéties chimériques qui lui seul peut expliquer. Ignace meurt dans cette conjoncture, et devant l'arrivée des légats. Basile rétablit Photius tant de fois condamné, et il lui laisse exercer d'étranges violences sur les amis d'Ignace.

Syracuse est prise par les Sarrasins. A Rome, le pape Jean est mis en prison avec son clergé par Lambert, comte de Spolette, et Adalbert, marquis de Toscane, qui font jurer aux seigneurs de rendre obéissance à Carloman, un des fils de l'empereur Louis. Le Pape s'étant échappé vient à Arles et de là à Troie, où il couronne Louis roi et empereur³, sans pourtant qu'il ait jamais joui de cette dernière dignité.

et auquel les légats du Pape avaient eu la lâcheté de souscrire; c'est un concile imaginaire dont Photius avait fabriqué les actes et dont il avait eu l'adresse de se procurer un nombre prodigieux de souscriptions. Le Pape et saint Ignace y étaient excommuniés.

1. Il s'agit de Lothaire, roi de Lorraine, qui mourut en 869, peu de temps après avoir reçu la communion du pape Adrien. Il n'était pas frère de Charles le Chauve, mais son neveu.

2. C'est à la demande de tous les ordres de la ville de Rome, dont le Pape regardait le concert comme une marque de la volonté de Dieu.

3. L'auteur de *l'Art de vérifier les dates* assure positivement qu'il n'est pas vrai que le pape Jean VIII ait donné à ce prince la couronne impériale (Tom. II, pag. 266, col. 2).

Alfred, roi des Anglais, bat Gitron, presque maître de l'Angleterre, et l'oblige à embrasser le christianisme.

Louis le Bègue meurt (879). Il laisse Louis et Carloman, d'Ingarde, sa première femme, dont le mariage n'avait pas été reconnu parce qu'il l'avait fait malgré son père, et de la seconde, un posthume appelé depuis Charles le Simple.

Charles le Gros, fils de Louis, frère de Charles le Chauve, est appelé par le Pape dans l'Italie, déchirée par les courses des Sarrasins, les séditions des seigneurs et les factions des évêques.

Le Pape, faible par lui-même, et affaibli par les maux de l'Italie, ne soutient pas son autorité avec la même vigueur que ses prédécesseurs, et, surpris par les artifices de Photius, il le confirme dans son siège. Ses légats, corrompus par cet homme autant adroit qu'audacieux, adhèrent au faux concile qu'il appelle huitième œcuménique, et abandonnent l'autorité de l'Eglise romaine.

Le pape Jean se réveille (880), casse ce qu'avaient fait ses légats, condamne Photius et son concile, et envoie Marin en Orient, où il souffre beaucoup pour la justice.

Mort de Louis II (882), roi de Germanie.

Charles le Gros fait la paix avec les Normands. Godfroi, leur duc, son filleul, épouse Gille, fille du roi Lothaire, et on lui donne la Frise.

Le pape Marin, successeur de Jean, ajoute le **FILIOQUE** dans le symbole (883), à l'occasion d'un évêque d'Aquilée, qui niait avec Photius que le Saint-Esprit procédât du Père et du Fils (884).

Adrien III, son successeur, excommunie Photius malgré les instances de l'empereur Basile.

Le monastère du Mont-Cassin, le plus riche de l'univers, et célèbre pour avoir été celui où saint Benoît établit sa règle, est brûlé par les Sarrasins (885).

Carloman meurt¹; son fils Louis le Fainéant lui succède.

L'empereur Charles le Gros prend soin de Charles le Simple.

Mort de l'empereur Basile (886). Son fils Léon lui succède, ayant été tiré de prison un peu avant la mort de son père, par les ordres qu'il en donna sur des paroles qu'on avait apprises à un perroquet.

Sous Basile, les Scythes, appelés Croates et Serviens, avaient obtenu le pays appelé depuis, de leur nom, Croatie et Servie.

Léon, appelé le Philosophe, instruit par le livre d'Or, composé par Basile son père, règne sagement.

Il chasse Photius, qui voulait faire un de ses parents empereur, et fait patriarche son frère Etienne, destiné à l'Eglise dès le vivant de Basile. Photius meurt, et laisse dans l'Orient le levain du schisme qui ne se déclare pourtant que longtemps après.

Il sort continuellement du côté du Danemark des troupes de Normands qui ravagent la France et l'Angleterre (887).

Charles le Gros perd l'esprit (888), et, chassé de son royaume par Arnoulf, fils de Carloman, il meurt dans une extrême pauvreté.

Bérenger, duc de Frioul, se fait roi d'Italie. Guy, fils de Lambert, duc de Spolette, prend le titre d'empereur. Eudes, comte de Paris, descendu de Robert le Fort, se fait roi de France dans l'enfance de Charles le Simple. Tout est en confusion partout; les évêques et les abbés ne songent plus qu'à la guerre.

Saint Etienne, frère de l'empereur Léon, meurt dans la communion de l'Eglise romaine et soumis au Pape.

Les Huns, introduits par Arnoulf dans la Germanie (889), la ravagent. La France et l'Italie sont en proie aux grands divisés.

Formose est élu Pape, et le schisme du diacre Sergius, qui s'était fait élire est dissipé.

1. Carloman ne laissa point d'enfants. Lou's le Fainéant fut le dernier roi de la deuxième race. Il ne régna que longtemps après.

Il couronne Guy, empereur, et irrite Arnoulf, Bérenger et plusieurs citoyens romains de parti contraire.

Charles le Simple, âgé de quatorze ans, est reconnu en France, et couronné à Reims par l'archevêque Foulcon, qui avait pris soin de lui pendant son enfance.

Formose sacre empereur Lambert, fils de Guy (893). Il rétablit en Angleterre le christianisme presque détruit par les courses des Danois.

Le mauvais traitement qu'il reçoit de l'empereur, qu'il avait couronné, lui fait appeler Arnoulf, qui prend Rome, venge le Pape, et est couronné empereur par ses mains (896).

Le Pape meurt (897), Boniface envahit le siège. Jean IX, homme scélérat, le chasse. Il est chassé par Etienne VI, qui s'établit par la force, et fait déterrer Formose, sous prétexte qu'il avait été transféré d'un autre siège à celui de Rome, contre les canons. La confusion est extrême dans l'Eglise romaine.

Eudes meurt (898), et Charles est reconnu par tous les seigneurs auparavant divisés.

Arnoulf, déréglé en tout, meurt (899).

Guy, que Formose avait couronné, meurt.

Bérenger, duc de Frioul, et Louis, fils de Boson, contestent l'empire (900).

X^e SIÈCLE.

Bérenger règne à Pavie. Il est chassé par Louis, qui se fait couronner à Rome par le Pape.

Les Huns ravagent les environs du Pô (902), et battent l'armée immense de Bérenger.

Par accord ils se retirent dans la Pannonie avec des richesses immenses (903).

L'empereur Louis, pris par Bérenger (904), est privé de la vue et de l'empire.

Bérenger couronné par force, puis rejeté: Lambert reconnu.

Les Normands, convertis au christianisme presque par toute la terre, ne quittent point leur férocité (905). Mais les victoires de Robert de Chartres les rendent meilleurs en France.

Alphonse le Grand, roi de Galice, remporte une victoire signalée sur les Sarrasins.

Les Papes se chassent l'un l'autre (907, 908). La race de l'infâme Marozie tient longtemps le siège de saint Pierre. Dieu pourvoit à son Eglise où il ne s'élève durant ce temps aucune hérésie.

Alphonse le Grand, tant de fois victorieux des Sarrasins, cède son royaume à son fils rebelle pour donner la paix à ses peuples.

Léon le Philosophe, illustre par sa piété et par son savoir, en mourant laisse l'empire à son frère Alexandre et à son fils Constantin Porphyrogénète (911).

Alexandre meurt des excès qu'il faisait à boire du vin (912). Constantin règne seul.

Le patriarche Nicolas rend raison de sa conduite et de sa doctrine au Pape.

Les désordres et les scandales continuent à Rome. Le respect que la religion gravait dans le cœur des fidèles pour ce siège ne s'affaiblit pas, quoiqu'on le vit si mal rempli.

Alphonse le Grand donne une grande bataille contre les Maures, comme lieutenant de son fils: il les défait, et meurt quelque temps après, plus renommé par sa modération et par sa prudence que par tant de victoires signalées.

Le monastère de Cluni, fondé en ces temps, se rend célèbre par la sainteté de ses religieux et de ses abbés.

Louis, roi de Germanie, le dernier de la race de Charlemagne en Germanie, meurt. Charles le Simple, trop méprisé dans son royaume pour être considéré par les étrangers, ne put rien pour la soutenir. Conrad est élu par les Allemands.

Rollon, duc des Normands, est baptisé à Rouen avec

les siens ; leurs mœurs s'adouïssent sous ce prince, qui fait régner la justice et la piété.

Les Bulgares tourmentent les Grecs et assiègent Constantinople (914). Une paix honteuse la sauve ; mais les Bulgares la rompent bientôt, et prennent Andrinople.

Les Grecs et les Latins joints ensemble chassent les Sarrasins de Gavilian (915), d'où ils ravageaient depuis quarante ans toute l'Italie.

Jean X lève des troupes. Les Sarrasins sont battus, et l'Italie en est purgée.

Durant cette guerre, Bérenger est sacré empereur par le Pape.

Ordugno, prince pieux, transfère le siège royal d'Oviédo à Léon, d'où les rois prennent leur nom, appelés roi des Asturies.

Les Bulgares sont battus devant Constantinople (917).

Le patriarche Nicolas, uni à l'Eglise romaine, purge l'Arménie des erreurs des manichéens et des Sarrasins.

Constantin, pour rendre les derniers plus doux aux chrétiens, leur accorde un oratoire dans Constantinople.

Par la mort de Conrad, Henri, duc de Saxe, est élu par les Allemands, et ensuite presque déposé (919).

La France ne peut souffrir Haganon, favori de Charles le Simple (920).

Robert, frère d'Eudes, soulève les seigneurs et se fait sacrer roi (921).

La persécution continue à Cordoue. La vierge sainte Eugénie souffre le martyre (923).

Charles, secouru par les Normands, défait Robert et le tue de sa main : mais il ne sait pas profiter de sa victoire.

Hugues, fils de Robert, et Héribert, comte de Vermandois, soutiennent le parti. Hugues ne veut point s'attirer la haine en prenant le titre de roi, mais le fait donner à Raoul, duc de Bourgogne, son gendre.

Héribert trompe Charles le Simple, et le tient prisonnier. Ogine, femme de Charles, se sauve en Angleterre auprès d'Adelstan son frère, avec Louis son fils encore enfant.

L'empereur Bérenger, après avoir deux fois défait les Hongrois qui ravageaient l'Italie, est assassiné (924).

Raoul empêche ces peuples de piller la France.

Ordugno, roi de Léon, défait les Maures, et meurt. La division se met dans la famille royale, et un des fils d'Alphonse le Grand s'empare des Asturies.

La division se met entre Raoul et Héribert. Le dernier, pour faire peur à son ennemi, fait semblant de relâcher Charles le Simple (927).

Horribles scandales dans l'Eglise romaine (928).

L'empereur romain achète la paix des Bulgares qui ravageaient la Macédoine, la Thrace, et les environs de Constantinople.

Charles délivré, et tôt après renfermé de nouveau par Héribert dans Péronne, y meurt bientôt (929).

Henri, roi de Germanie, rend tributaires les rois des Normands et des Abrodites, et fait relleurir en Danemarck la foi presque éteinte par la persécution (922).

Des enfants sont mis sur le siège de saint Pierre (933). L'Italie est sans maître, et tout s'y fait par la force. Constantinople a un patriarche de seize ans, à qui Albéric, patrice des Romains, fait donner le *pallium* par le Pape qu'il tenait prisonnier.

Les Huns ou Hongrois sont défaits par Henri, roi de Germanie.

Mort de Raoul (933). Hugues, appelé le Grand, persiste à ne vouloir point prendre le titre de roi, de peur de ses concurrents.

Henri, nommé l'Oiseleur, roi de Germanie, laisse, en mourant, le royaume à son fils Othon I, non moins grand ni moins pieux que lui (936).

Louis, nommé d'Outremer, fils de Charles le Simple, est rappelé d'Angleterre et sacré par l'archevêque de Reims.

Après tant d'infâmes pontifes¹, Léon VII, digne du Saint-Siège, y est élevé. Il appelle Odon, abbé de Cluni, pour rétablir la discipline monastique.

Hugues, comte d'Arles et de Provence, se fait roi d'Italie et assiège Rome. La paix est faite entre lui et Albéric par l'entremise d'Odon, abbé de Cluni.

Gènes est surprise par les Sarrasins d'Afrique, qui mettent tout à feu et à sang.

Othon le Grand est sacré à Aix-la-Chapelle (932).

Les Huns ou Hongrois ravagent l'Italie et y sont défaits ; mais une autre de leurs armées revient de France chargée de butin.

Ramire, roi de Léon, défait une armée de cent cinquante mille chevaux maures, en tue quatre-vingt mille et prend Abenain, roi de Saragosse.

Boleslas tue son frère saint Venceslas, prince de Bohême, pour avoir sa principauté.

Othon le Grand, presque abandonné par les siens (939) et accablé par le grand nombre de ses ennemis, qui avaient à leur tête son frère Henri, ne perd point courage, et à la fin les défait. Henri se soumet. Tous les autres périssent (940).

Il travaille à donner un bon successeur à Léon VII ; et fait élire Etienne VIII.

L'Italie est toujours troublée par les guerres entre Hugues, roi d'Italie, et Albéric (941). Odon, abbé de Cluny, les met encore d'accord, mais les Grecs, durant les troubles, recouvrent la grande Grèce que leurs empereurs avaient laissé perdre.

Le Pape reprend fortement Hugues le Grand, Héribert et les autres princes français rebelles contre leur roi. Othon moyenne la paix.

Marin II succède à Etienne VIII (943). Il s'occupe à mettre la paix parmi les chrétiens.

Hugues est renvoyé en Provence (945) ; mais son fils Lothaire ne laisse pas de se maintenir en Italie.

Louis est fait prisonnier, et traite sa délivrance à des conditions avantageuses à Hugues le Grand, qui se rend maître de Laon, en ce temps siège des rois de France.

Othon, victorieux dans un grand combat des Danois et des Sclaves (949), rebelles à Jésus-Christ et à lui, règle les églises de ces pays.

Lothaire, roi d'Italie, meurt du poison (950). Bérenger envahit le royaume et fait cesser l'empire des Français en Italie.

Othon le chasse (951), et épouse Adélaïde, veuve de Lothaire, qui semblait lui apporter l'Italie en dot.

Il se tient à Augsbourg une assemblée des seigneurs germains et lombards, où Bérenger, soumis, est fait gouverneur d'Italie par Othon le Grand (952) ; mais il use mal de son pouvoir.

Albéric, patrice des Romains (954), laisse à son fils Octavien son titre et son autorité.

Luitolphe, fils d'Othon le Grand, se révolte contre lui. Les armées prêtes à combattre, et en même temps la paix faite par saint Ulderic, évêque d'Augsbourg.

Othon donne à son fils ambitieux le royaume d'Italie.

Louis meurt tombé de cheval en poursuivant un loup à la chasse. Il laisse le royaume à son fils Lothaire ; et Charles, son second fils, est fait duc de Lorraine.

Hugues le Grand meurt (955). Il est enterré à Saint-Denis avec les rois qu'il surpassait en pouvoir.

Othon défait de nouveau les Hongrois dans la Germanie, et fait pendre quelques-uns de leurs chefs.

Théophylacte, patriarche de Constantinople, fils de l'empereur romain, se rompt une veine, et se brise courant à cheval (956). Sa passion pour les chevaux était si désordonnée, qu'il quitta l'autel pour voir un poulain qu'une belle cavale venait de faire. Il n'était pas

1. Pour prononcer ce jugement beaucoup trop sévère, Bossuet semble ne s'être inspiré que de Luitprand, passionné détracteur des Papes au profit des empereurs allemands. Le lecteur doit s'en rapporter plutôt à Flodoard, auteur plus rapproché des événements, plus impartial, et plus exact en tout, comme le prouvent les monuments les plus authentiques de cette époque agitée. (E. B.)

plus réglé dans le reste de sa conduite, et vendait les dignités ecclésiastiques.

Luitolphe, fils d'Othon, meurt, et Bérenger, gouverneur, devenu maître par sa mort, tyrannise l'Italie (938).

L'empereur Constantin Porphyrogénète est empoisonné par son fils Romain (960). C'était un prince pieux, mais négligent. Il estimait les Français, et les excepta à cause de la noblesse de ses princes et de ses seigneurs, en défendant à son fils les mariages avec les étrangers.

Le pape Jean XII appelle Othon contre le tyran Bérenger, et lui ôte la couronne impériale; mais ce prince, avant que de s'engager à la guerre d'Italie, fait couronner en Allemagne son fils Othon.

Il chasse Bérenger et son fils Adalbert.

La Crète, reconquise par Nicéphore Phocas, général de l'empereur romain, est convertie des erreurs des Mahométans par le patriarche saint Nicon.

Saint Dunstan, évêque de Vigorne, en Angleterre, est célèbre par toute l'Église, et vient à Rome, où il est reçu avec respect.

Othon le Grand, sacré empereur à Rome par Jean XII (962), fait de grands dons à l'Église, et confirme les donations des rois de France, en se réservant la confirmation des élections des Papes, et quelque inspection sur le gouvernement temporel.

Le Pape, irrité contre l'empereur, qui avait reçu deux de ses cardinaux rebelles (963), se joint à Adalbert, fils de Bérenger; mais l'empereur retournant à Rome, le Pape est contraint de prendre la fuite. Il est déposé pour ses crimes¹ par un concile d'évêques d'Italie et d'Allemagne. Léon VII est élu, et le peuple romain jure de ne point recevoir de Pape que du consentement des empereurs.

Nicéphore Phocas, vainqueur des Sarrasins sous l'empereur Romain II, appelé le Jeune, lui succède, quoiqu'il eût laissé deux enfants, mais en bas âge. Il envoie Manuel pour délivrer la Sicile de ces infidèles. Il est battu, et un évêque de Sicile, nommé Hippolyte, prédit que l'île ne serait point délivrée par les Grecs, mais par les Francs.

Le même empereur ajoute la Chypre à la Crète (964), qu'il avait conquise sous son prédécesseur. Il reprend Antioche, et cent autres villes que les Sarrasins avaient occupées.

Ses victoires ne lui gagnent pas l'affection du peuple, à qui il fut odieux, parce qu'il se fortifiait dans son palais, et ne regardait que les soldats.

Les Romains rebelles sont défaits par Othon auprès de Spolette. Ils chassent Léon, et rappellent Jean, qui excommunia Léon et Othon, et meurt, dans une occasion infâme².

Othon prend Rome par famine; mais son armée est démolie par la peste.

Il emmène en Saxe le pape Benoît V (963), homme pieux et désiré par les Romains. Ce Pape meurt, et Jean XIII est mis en sa place.

Les Polonais, race d'Esclavons qui habitaient la Sarmatie, se convertissent à la foi. Dobera, fille de Boleslas, roi de Bohême, convertit Miclas, leur prince, son mari.

Adalbert, qui se disait roi d'Italie, et Jean XIII, chassés par les Romains, appellent Othon (966). Les Romains rappellent le Pape; mais Othon chassa les consuls que le peuple romain avait créés, fait pendre leurs tribuns, fait fouetter le tribun de la ville, pour assurer le repos des Papes.

Othon, assemblé à Ravenne avec le Pape, pourvoit au règlement de l'Église (967). Son fils Othon II est couronné empereur le jour de Noël par le Pape.

Les dissensions de la famille royale de Léon relèvent les Sarrasins abattus, et Sanche a recours à eux contre son frère Ordugno le Mauvais.

Godefroi, comte d'Anjou, dans les guerres entre les Français et les Normands, tue un géant Danois horrible à voir.

Les Normands entrent en Galice sous Gonderède, leur capitaine, avec cent vaisseaux, et ruinent Compostelle; mais ils sont presque tous défaits par les voisins rassemblés.

Nicéphore, après quelques plaintes contre l'empereur Othon, qui protégeait contre lui les princes de Bénévent, de Capoue et de Salerne, fait un accord avec lui dans le dessein de le tromper; et sous prétexte de donner Anne, sa fille, au jeune Othon, il défait les Latins qui venaient au-devant de cette princesse. Les capitaines d'Othon vengent cette perfidie en lui ôtant la Pouille et la Calabre.

L'horreur d'une si noire action fait révolter contre lui ses sujets et sa propre femme. Jean Zémisce, chef de la sédition, est fait empereur.

Le nouvel empereur défait les Bulgares, les Russiens et les Turcs, en plusieurs combats; renverse le royaume des Bulgares (971); prend leur roi Bonse et leur capitale, qu'il appelle de son nom Joannopolis; fait triompher la Mère de Dieu, dont il met l'image dans un chariot qu'il suit à cheval; et au lieu de mettre son nom sur sa monnaie, il y met cette inscription : *Christ, roi des rois*.

Othon, justement appelé Grand, et, en effet, le plus grand des empereurs depuis Charlemagne, meurt (973).

Jean Zémisce pousse ses conquêtes sur les infidèles bien avant dans l'Orient, et prêt à prendre Damas, il meurt empoisonné par Basile, un des officiers de l'empereur Romain le Jeune, sous lesquels il gouverne tout.

Les empereurs envoient Enpranuis en Calabre, pour en être gouverneur.

Lothaire, roi de France, craignant Charles son frère et Hugues Capet, fait couronner son fils Louis.

Saint Edouard, fils du roi Edgar, règne en Angleterre (967), et aide saint Dunstan à réformer les mœurs du clergé.

Othon II, empereur (977), donne, à titre de duché, la Lorraine inférieure qu'il ne croyait pas pouvoir garder, à Charles, frère de Lothaire, qui en fait hommage à l'empereur, et s'attache aux Allemands.

Hugues Capet, qui se préparait une voie à la royauté, se sert de cette conduite pour le rendre odieux en France.

Les Français ravagent la Lorraine (978), et prennent presque Othon à Aix-la-Chapelle. L'empereur le leur rend bientôt, et vient jusqu'auprès de Paris; mais il est battu au passage d'une rivière, et perd son bagage, heureux de sauver sa personne.

Par la mort de saint Edouard (979), Ethelrède, âgé de dix ans, est couronné roi d'Angleterre par saint Dunstan, qui prédit que le royaume n'aura point de paix jusqu'à ce qu'il vienne un roi étranger.

Aralde, roi des Danois (980), étend la religion. Vaincu par Suenne, son fils, qui en était l'ennemi, il meurt de ses blessures. Suenne, souvent chassé et souvent rétabli, se convertit et rend la Norvège chrétienne. La France, dans une entrevue entre Othon et Lothaire, perd la Lorraine haute et basse, que Lothaire cède malgré les seigneurs, et que l'empereur partage entre Charles et Frédéric, gouverneur de la Lorraine, appelée Mosellane, parce qu'elle était située entre la Meuse et la Moselle.

Sauves, roi des Bulgares (981), rétablit ce royaume ruiné durant les divisions de l'empire de Constantinople; mais il est chassé du Péloponèse, plus par les prières de saint Nicon le Pénitent que par la résistance des habitants du pays.

Les Grecs, pour se conserver la Calabre, appellent

1. Par un conciliabule schismatique qui prétendit mettre à sa place l'antipape Léon VIII, comme le prouve Noël Alexandre lui-même. (E. B.)

2. Au témoignage de Luitprand, l'un des membres du conciliabule. (E. B.)

les Sarrasins (982). Othon fait de grands apprêts pour les chasser.

Il perd une bataille navale contre les Grecs et les Sarrasins (983), et d'abord se sauve à la nage, puis il est pris sans être connu ; et sauvé par sa femme Théophane, il meurt de chagrin. Dans une assemblée tenue à Vérone, il déclare son successeur Othon III, son fils aîné, et fait Henri, son cadet, duc de Saxe.

Pierre, évêque de Pavie (984), homme de grand mérite, est mis dans la chaire de saint Pierre après la mort de Benoit VII, et prend le nom de Jean XIV.

Chassé de Rome par le tyran Crescence (985), maître du château Saint-Ange, il fuit en Toscane, d'où il appelle à son secours l'empereur Othon dont il avait été le chancelier, et il est rappelé par les Romains.

La Castille et la Galice sont tourmentées par les Sarrasins qui ruinent Compostelle, et contraignent Ramire, roi de Léon, à faire une paix honteuse.

Louis V, imbécile (987)², méprisé et abandonné de tout le monde, même de sa femme, est appelé le Fainéant, ou le *NUMIDÆCIT*. Il meurt sans enfants. Les Français mettent Hugues Capet sur le trône. Il est fait roi à Noyon et sacré à Reims. Quelques amis de Charles s'y opposent ; mais on n'écoute rien en faveur d'un prince que la France méprisait avec en horreur.

Hugues, pour assurer la couronne à sa famille, fait sacrer à Reims son fils Robert (988).

Adalbert, évêque de Prague (989), ne réussit pas dans les soins qu'il prend de son peuple. Dieu bénit ceux qu'il prend des Hongrois qui se convertissent. Leur prince Géric, premier chrétien, obtient par prières un fils qu'il appelle Etienne.

Charles, duc de Lorraine, prend Laon. Hugues accourt, défait les Lorrains, assiège Laon. Les Français négligents sont défaits et lèvent le siège. Hugues, sans s'étonner, lève une nouvelle armée.

L'archevêque de Reims, Arnouff, fils bâtard du roi Lothaire, livre sa ville à Charles, son oncle (990) ; mais Charles, assiégé dans Laon, y est pris par Hugues Capet avec sa femme. Il meurt prisonnier à Orléans, et laisse des enfants malheureux.

Arnouff, archevêque de Reims, à la poursuite de Hugues, est déposé par le concile de Reims (991). Gerbert, précepteur de Robert, est mis à sa place ; mais Arnouff n'acquiesce pas à la sentence.

Le Pape, invité par Hugues à venir en France pour terminer l'affaire de Reims, se contente d'y envoyer un légat par qui Arnouff est rétabli dans le concile de Mouson (995). Hugues et Robert dissimulent. Gerbert s'impatiente et se retire vers Othon III, où il est en grand crédit.

Gerbert est fait archevêque de Ravenne par le crédit d'Othon, qui était alors en Italie (996).

Grégoire V, successeur de Jean XIV, est soutenu par Othon contre un antipape, et la couronne empereur.

Concile à Rome où quelques-uns tiennent que les électeurs de l'empereur sont établis, mais autres que ceux qui sont à présent.

Saint Adalbert, évêque de Prague, après la conversion des Hongrois, empêché par Boleslas de retourner en son siège, va prêcher l'Évangile en Prusse, où il souffre le martyre (997). Saint Boniface, parent trébuché de l'empereur Othon, convertit les Prussiens.

Saint Etienne succède à Géric. Dans une guerre civile qu'il a à soutenir pour la foi, il choisit saint Martin et saint Georges, martyr, pour ses généraux. Il remporte

1. Le 13 juillet 982, Othon tombe dans une embuscade des infidèles et des Grecs réunis, qui taillent en pièces la plus grande partie de son armée. Il n'échappa lui-même qu'avec peine ; il fut même pris suivant plusieurs historiens ; mais n'étant point reconnu, il se racheta (*Art de vérifier les dates*, tom. II, pag. 13).

2. La jeunesse de ce roi, la brièveté de son règne, et la valeur qu'il fit paraître durant le siège de la ville de Reims, dont il se rendit maître, font assez voir que c'est à tort que quelques-uns de nos historiens lui ont donné le nom de Fainéant. C'est la judicieuse réflexion que fait dom Vaisette (*Art de vérifier les dates*, tom. I, pag. 565).

une victoire signalée, et bâtit un monastère magnifique en un endroit de la Pannonie, où saint Martin, né en ce pays, avait prié.

Hugues Capet meurt, et Robert, son fils, lui succède sans difficulté.

Après quelques difficultés avec le Pape sur son mariage (998), il acquiesce et vit saintement.

Les Sarrasins ruinent la Galice et le royaume de Léon.

Les princes voisins leur défont soixante-dix mille hommes de pied et cinquante mille chevaux. Leur roi Almanzor se fait lui-même mourir de faim.

Véramon, roi de Léon, laisse Alphonse V, son fils, encore enfant. Garcias, comte de Castille, défait les Maures.

Othon III, étant en Italie, fait brûler vive sa femme Marie¹, pour avoir accusé un comte de Modène de l'avoir voulu forcer, au lieu qu'elle l'avait sollicité.

Gerbert, archevêque de Ravenne, est fait Pape à la place de Grégoire V, sous le nom de Sylvestre II (999). L'ignorance du siècle fait qu'on l'accuse d'être magicien à cause qu'il savait les mathématiques et quelques curiosités de la science naturelle.

Il envoie la couronne royale à Etienne, prince de Hongrie (1000), qui offre son royaume à saint Pierre.

XI^e SIÈCLE.

On publie la fin du monde mille ans après Jésus-Christ, et à cause de la dépravation des mœurs (1001).

L'empereur Othon III, averti par saint Romuald de se faire religieux, comme il l'avait promis (1002), est empoisonné dans des gants parfumés par une femme dont il avait abusé sous espérance de mariage.

Il est le dernier empereur de la première maison de Saxe. Henri, duc de Bavière, est élu roi d'Allemagne, et ensuite empereur.

Saint Etienne, roi de Hongrie, chasse les Bulgares qui envahissaient son royaume.

Quarante gentilshommes normands, qui, au retour de Jérusalem, passaient vers Salerne que les Sarrasins tenaient assiégée, les mettent en fuite.

Sylvestre meurt après avoir publié la première croisade (1003). C'est ainsi qu'on appela une sainte ligne contre les infidèles pour le recouvrement des saints Lieux.

Jean XVI, et aussitôt après Jean XVII, lui succèdent. Le compte des Jean se brouille ici à cause des antipapes qui avaient pris ce nom sous les Papes précédents.

Robert fait la guerre en Bourgogne, dont la succession lui était venue par la mort de son oncle paternel. Il prend Auxerre et Avallon, et recouvre son héritage, avec le secours de Richard, duc de Normandie.

Il réprime Leuthéric, archevêque de Sens, qui ajoutait des paroles en donnant l'Eucharistie (1004).

Bérenger, jeune alors, commence à disputer sur cette matière, et il est souvent repris par son maître Fulbert de Chartres.

Henri, roi d'Allemagne, réprime Harduic qui se disait roi de Lombardie (1005), et, par la prise de Pavie et de Cluse, il se fait proclamer roi des Lombards.

Les victoires qu'il remporte en Allemagne sur Veneslas, duc de Pologne, le font redouter.

Othon, fils de Charles, duc de Lorraine, meurt en bas-âge, et avec lui s'éteint l'empire de Charlemagne.

Une peste horrible par tout l'univers fit croire que le genre humain allait périr (1006). Odilon, abbé de Cluni, et ses religieux, signalent leur charité.

Le siège épiscopal de Bamberg est fondé par Henri².

1. Il ne laissa point d'enfants, et n'avait pas même été marié, suivant Pagi et Muratori, qui traitent de fable son prétendu mariage avec Marie d'Aragon (*Art de vérifier les dates*, tom. II, pag. 14).

2. C'est-à-dire que l'empereur saint Henri destina les biens du comté de Bamberg, devenu vacant, pour la dotation d'un évêché dont la ville de Bam-

La basse Lorraine est disputée par plusieurs qui prétendent y avoir plus de droit que Godefroi III, investi par l'empereur. Ils entrent en guerre. Godefroi prévaut. Les deux rois¹ se voient sur la Meuse, et l'amitié se rétablit.

Le patriarche de Constantinople reconnaît le Pape qui meurt peu de temps après (1008).

Pierre, évêque d'Albe, est élu. Par respect pour saint Pierre, il change son nom comme avait déjà fait Pierre de Pavie, et prend celui de Serge IV.

Les Sarrasins se brouillent entre eux (1010). Les chrétiens, et même les évêques, prennent parti dans ces guerres, et se font tuer dans les combats. Les mariages entre chrétiens et Sarrasins sont fréquents.

Les Normands se rendent maîtres de la Pouille. Mélo, citoyen puissant de Bari, avec leurs secours et une armée de Lombards, fait la guerre en Italie aux Grecs occupés d'un autre côté par les Bulgares.

Henri défait Arduic et Boleslas (1013), duc de Pologne, qui le secourait. Le pape Benoît VIII, qu'il soutient contre un antipape, le reçoit dans Rome et lui présente une pomme d'or avec une croix dessus, figure du monde chrétien. Ce saint empereur l'envoie à Cluni avec sa couronne, que saint Odilon vend pour les pauvres.

Benoît le couronne empereur (1014). Le nouvel empereur confirme les donations des rois de France et des empereurs, et laisse l'élection du Pape au clergé et au peuple romain.

Les Sarrasins troublent en Italie (1016), et sont battus par une armée de Benoît.

L'Angleterre, brouillée par la mort d'Ételrède, reçoit un étranger Ce fut Canut, danois, roi de Danemarck et d'Angleterre, prince très-religieux.

Une femme manichéenne est réprimée à Orléans² par le roi Robert (1017).

Boleslas, roi de Pologne, se signale par sa piété (1020).

La musique est réformée et réduite par Guy Arétin à une méthode plus facile (1021).

L'empereur et le roi Robert (1023)³, après une seconde entrevue, vont voir le Pape à Pavie pour y confirmer leur accord.

Mort de l'empereur (1024), mis au rang des saints aussi bien que sa femme Cunégonde, avec qui il vécut en perpétuelle virginité.

Conrad, fils de Henri, fils d'Othon, duc de Worms, est fait roi d'Allemagne (1026).

Il défait les Lombards avec le secours que lui mena le pape Jean XX, de qui il reçoit à Rome la couronne impériale au milieu de Canut (1027), roi des Anglais et des Danois, et de Rodolphe, duc de Bourgogne.

Hugues, fils aîné du roi Robert, meurt (1028). Le roi désigne pour successeur son fils Henri, malgré sa femme Constance, qui portait Robert son cadet.

Fulbert en mourant repousse avec tout l'effort qu'il peut Bérenger qui s'approchait.

Saint Olaüs, roi de Norvège, est tué par les magiciens qu'il faisait révéremment châtier.

Jean XX, chassé par les Romains (1033), et bientôt rétabli par Conrad, ne survécut pas longtemps à son rétablissement. Albéric, comte de Tivoli, tout-puissant à Rome, fait élire Théophylacte son fils extrêmement jeune.

berg serait le siège, ce qui fut confirmé par un concile de Francfort, en 1007, et par le pape Jean XVIII (Voy. l'Art de vérifier les dates, tom. II, pag. 44, et les conciles de Labbe, tom. IX, col. 787).

1. Bossuet veut probablement parler de l'entrevue que saint Henri, roi de Germanie et empereur, et le roi Robert, eurent, l'an 1023, à Yvoi sur la Meuse dans le Luxembourg, où ils renouvelèrent leur traité d'alliance.

2. Une douzaine de personnes à peu près que cette femme étrangère avait séduites, furent brûlées vives par ordre du roi Robert, à l'issue du concile tenu à Orléans, non en 1017, mais en 1022 (Voyez le détail de cette histoire dans M. l'abbé Fleury, tom. XII, pag. 327 et suiv.).

3. Ce voyage des deux princes à Pavie est rejeté par les meilleurs auteurs, parce qu'il est certain que depuis l'an 1022 l'empereur n'est plus retourné en Italie.

Henri déjà couronné, règne après la mort de Robert, et donne la Bourgogne à Robert son frère.

A Constantinople (1034), l'impératrice Zoé fait mourir son mari, et oblige le patriarche à couronner Michel, qu'elle épouse aussitôt après la mort de son mari.

Guillaume le Bâtard succède à Richard, duc de Normandie, malgré les seigneurs.

Casimir, roi de Pologne, chassé par ses sujets se fait moine à Cluni.

Bérenger nie la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et il est condamné par divers conciles.

Sanche, roi de Navarre et de Castille, prince religieux, laisse ses royaumes à Ferdinand le Grand, son fils, qui, ayant battu et tué Vêrémond, roi de Léon, unit ce royaume avec la Castille et la Navarre (1037). Ainsi devenu puissant, il ôte plusieurs villes, et, entre autres, Conimbre, aux Sarrasins.

Saint Etienne, roi de Hongrie, meurt.

Grégoire le Maniaque (1038), envoyé par l'empereur Michel au secours du prince de Salerne et des Normands, chasse de Sicile les Sarrasins.

Conrad, mort à Utrecht, laisse le royaume à son fils Henri déjà couronné du vivant de son père (1036). Mais l'empire vaque.

Grégoire est rappelé de Sicile (1040).

L'empereur Michel, appelé le Paphlagonien, meurt en vrai pénitent (1040). Il s'élève de grands troubles à Constantinople.

Casimir, rendu aux Polonais par Benoît IX, a permission de se marier pour conserver la maison royale. En reconnaissance de cette grâce, les Polonais sont tondus comme des moines, et les nobles paient le tribut appelé l'écu de saint Pierre. Le roi rétablit bat les ennemis du royaume.

Les Normands qui défendaient l'Italie occupent la Pouille, et la partagent entre eux pour la cultiver.

Saint Edouard II, roi d'Angleterre (1043), vit avec sa femme dans le mariage, en perpétuelle continence.

Les Romains chassent Benoît IX (1044) pour ses crimes⁴. D'autres Papes sont mis à sa place (1045); lui-même est souvent chassé et souvent rétabli (1046). A la fin Léon IX, évêque de Toul, est élevé à la chaire de saint Pierre et la remplit dignement (1047, 1048, 1049).

Bérenger est de nouveau condamné (1050).

Les Normands (1053), rebelles contre le Saint-Siège, offrent à Léon de lui faire hommage de ce qu'ils tenaient. Appuyé sur les Allemands, il refuse la proposition. Il se donne une bataille où les Allemands d'abord vainqueurs sont battus par la lâcheté des Italiens.

Le Pape, assiégé dans un château, se rend, et reçoit à Bénévent, où il est mené, les mêmes honneurs que s'il eût été vainqueur.

Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, et Léon, archevêque d'Acridie, métropolitain des Bulgares, rompent avec l'Eglise d'Occident sur les azymes et autres choses de peu d'importance. Le cardinal Humbert, évêque de la Forêt-Blanche, tourne en latin un discours qu'ils avaient fait sur ce sujet, et le Pape y répond docement dans sa prison.

Il envoie pour légats en Orient les cardinaux Humbert et Fridéric (1054), qui excommunient Michel et Léon dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, et retournent par la protection de l'empereur Constantin.

Léon meurt. Il est mis parmi les saints, et ce siège vaque près d'un an.

Concile à Mayence, d'où l'empereur Henri, à qui Rome manquant de sujets capables demanda un Pape, nommé Gebeart, évêque d'Ast.

Il est élu et prend le nom de Victor II (1055). Le car-

1. Benoît n'avait que douze ans lorsque l'empereur Conrad, tout-puissant à Rome, lui vendit la chaire de saint Pierre. Il mourut âgé d'environ vingt-quatre ans.

dinal Hildebrand, homme de basse naissance, mais de grand savoir et de grand courage, est envoyé en France où il réprime Bérenger qui se dédit.

L'empereur Henri II meurt (1036). Son fils Henri III, âgé de cinq ans, est recommandé à l'Eglise par son père, et bien élevé par sa mère Agnès.

Victor II meurt en revenant d'Allemagne (1057). Le diacre Fridéric qui, après son ambassade de Constantinople s'était fait moine à Mont-Cassin, est élu Pape le jour de Saint-Etienne et prend le nom d'Etienne X.

Le cardinal Pierre Damien, célèbre par sa sainteté et par son savoir, est fait malgré lui évêque d'Ostie par le Pape. Il vit avec une austérité prodigieuse, et on l'appelle *l'ermite empourpré*.

Michel Cérularius veut prendre les ornements impériaux (1058). Il fatigue l'empereur Isaac Comnène de demandes impertinentes, le menace, et est chassé.

Etienne X meurt saintement. Les tyrans de Rome, contre sa défense, mettent à sa place par force Jean, évêque de Velletri.

Hildebrand fait casser cette élection violente, et procure l'élection de Gérard, approuvée par l'impératrice.

Isaac Comnène, frappé de foudre, se fait moine dans le célèbre monastère de Studium (1059), et choisit pour son successeur Constantin Ducas, qu'il préfère à tous ses parents, comme le plus digne.

Gérard, arrivé à Rome, prend le nom de Nicolas II, l'antipape se soumet. Le Pape empêche Pierre Damien de se retirer.

Concile romain où Bérenger, condamné, fait cette célèbre confession de foi qui commence par *Ego BERENGARIUS*, où il confesse la réalité du Corps et du Sang. Les écrits de Jean Scot, souvent condamnés, sont brûlés dans ce concile.

Lanfranc, Guimond et Alger, célèbres écrivains de ce temps, combattent les erreurs de Bérenger.

Ce concile accorde à l'empereur la confirmation des Papes élus, pour empêcher les intrusions et les violences.

Le pape Nicolas accorde aux Normands la Pouille et la Calabre, excepté Bénévent, comme fief de l'Eglise, et la Sicile, comme duché, à la même condition. Il reçoit leur serment et leur tribut.

Assemblée à Paris, où Philippe, âgé de sept ans, est reconnu roi par ordre de Henri, son père, et ensuite sacré à Reims.

Henri meurt (1060) et laisse son fils sous la tutelle de Baudoin, comte de Flandre, son parent.

Le pape Nicolas II meurt à Florence (1061), plein de bonnes œuvres. Après sa mort, les seigneurs de Rome qu'il avait su retenir ne songent qu'à relever leur puissance attaquée. Ils engagent l'empereur dans leurs intérêts. Il se fait deux papes : l'un élu légitimement par le clergé et le peuple, nommé Alexandre II; l'autre, nommé Cadaloüs ou Cadalus, est appelé de Parme, d'où il était évêque, par l'autorité de l'empereur et contre toutes les formes.

Le faux pape vient camper auprès de Rome (1062). Il bat les Romains; mais Godefroi, duc de Lorraine de son chef, et de Toscane par sa femme Béatrix, le met en fuite.

Annon, archevêque de Cologne, tire le jeune empereur Henri des mains de sa mère Agnès, dont la conduite était mauvaise. Elle vient à Rome, où elle se consacre à la piété et à la pénitence.

En ce temps-là le fameux pèlerinage de sept mille Occidentaux à Jérusalem, conduits par quatre évêques, qui, souvent attaqués par les Arabes et les autres infidèles, retournent victorieux (1064).

L'empereur Constantin Ducas (1063), plus pieux que vaillant, se défend à peine contre les Turcs; qui, en ce temps, s'établissaient dans l'Asie Mineure. Mais il remporte, par les jeûnes et par les prières qu'il fait avec tout le peuple, une victoire miraculeuse sur les Zuriens,

peuple scythique, qui périssent après avoir passé le Danube au nombre de six cent mille hommes.

Ferdinand le Grand, roi de Castille et de Léon, après avoir saintement vécu, averti de sa mort prochaine, se dépouille de ses ornements royaux dans l'église; et là, le jour de Noël, il reçoit la pénitence et l'extrême-onction des mains des évêques. Il meurt trois jours après.

Jean Xiphilin, abrégiateur de Dion (1066), est fait patriarche de Constantinople, où il fait paraître plus de savoir que de piété.

Godefroi, duc de Toscane, continue à se signaler, et défait Richard, duc des Normands, qui venait à Rome obliger le Pape à le couronner empereur.

Le faux pape s'échappe du château Saint-Ange, où il avait été reçu après s'y être défendu deux ans, et meurt malheureux.

Saint Edouard, roi d'Angleterre, meurt après avoir nommé pour successeur Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

Le comte de Haralde le prévient, et se fait couronner.

L'affaire est décidée par une seule bataille où Guillaume est victorieux, et ensuite se fait sacrer le jour de Noël.

Le jeune Henri méprise Annon qui l'élevait sagement, et se livre à Adalbert, évêque de Brème et de Hambourg, qu'il est contraint d'abandonner à cause des révoltes que la mauvaise conduite de ce prélat excitait.

Constantin Ducas laisse ses enfants en bas âge sous la tutelle d'Eudoxe leur mère (1067). Les Turcs ravagent la Cappadoce et Césarée, où ils pillent l'église de Saint-Basile, la plus riche de l'Orient, sans toucher au sépulcre de ce grand saint.

L'empire attaqué a besoin d'un homme. Endoxe (1068), qui avait fait vœu de demeurer veuve, en est dispensée par le patriarche Jean Xiphilin à qui elle faisait espérer d'épouser son frère; mais elle épouse Romain Diogène, du consentement de ses enfants.

Saint Lanfranc, abbé de Caën, est fait archevêque de Cantorbéry par le moyen de Guillaume, qui remplit de Normands les grands sièges et les grandes charges du royaume.

Godefroi laisse son fils Godefroi, nommé le Bossu, héritier de la Lorraine. Sa femme Béatrix demeure maîtresse du duché de Toscane, et marie sa fille Mathilde, qu'elle avait d'un premier mari, avec Welfe, duc de Bavière.

L'empereur Romain Diogène refuse la paix que lui offrait Asan, sultan des Turcs, il est pris dans une bataille où son arrière-garde, croyant qu'il fuyait, met toute l'armée en désordre. Au bruit de cette défaite, Michel Ducas, fils de Constantin Ducas, est fait empereur. Romain, bien traité et renvoyé par Azan, trouve Michel impitoyable et souffre la mort avec une patience merveilleuse.

Annon, archevêque de Cologne (1073), quitte la cour de Henri, pleine de méchants et de simoniaques.

L'empereur appelé à Rome pour rendre compte de ses simonies et de ses violences (1074), à l'âge de vingt-deux ans, donne commencement à une longue querelle entre les Papes et les empereurs.

Alexandre II, célèbre pour sa piété, meurt en ce temps, et Hildebrand, qui prend le nom de Grégoire VII, lui succède.

Le nouveau Pape écrit rudement à Philippe, roi de France, sur la simonie qui se répandait dans sa cour, et l'ébranle par ses menaces.

Il empêche les grands de déposer Henri, et en même temps, pour le réconcilier avec le Saint-Siège, il lui envoie une célèbre légation où était Agnès, mère de ce prince.

Il tient un concile à Rome contre les prêtres mariés, qui répandent par toute l'Eglise des calomnies contre lui et la comtesse Mathilde, zélée pour le Saint-Siège.

Robert Guiscard, normand, duc de la Pouille, de Ca-

labre et de Sicile, est réprimé par le Pape contre qui il s'était révolté.

Henri, après avoir dissimulé longtemps, éclate contre le Pape et assemble un concile à Worms, où il le fait déposer (1076). Il est excommunié par un concile de Rome (1077). Les révoltes survenues contre lui l'obligent à se soumettre au Pape en apparence, et à venir en Italie, où il reçoit l'absolution.

Roger, comte de Sicile, sous l'autorité de son frère Robert Guiscard, se prépare à faire la guerre aux Sarrasins.

Mathilde offre la Ligurie et la Toscane à saint Pierre, de peur que Henri ne les lui ôtât.

Ce prince entend contre la vie du Pape¹ et de Mathilde. Sa perfidie, détestée par les Saxons, les porte à lui substituer Rodolphe, duc de Souabe, sans consulter le Pape.

Nicéphore Botoniate met Michel Ducas et sa femme dans un monastère (1078), et se fait couronner par le patriarche; mais il est excommunié par le Pape que Michel reconnaissait.

Bérenger, âgé de quatre-vingts ans (1079), abjure dans un concile de Rome son hérésie souvent détestée et souvent reprise.

Boleslas, roi de Pologne, fait mourir saint Stanilas, évêque de Cracovie, qui le reprenait de ses désordres, et il est excommunié par le Pape qui, en même temps, absout ses sujets du serment de fidélité.

Nicéphore Botoniate, vainqueur de plusieurs tyrans (1080), est vaincu et mis dans un monastère par Alexis Comnène.

Michel Ducas, sorti du monastère où il avait été renfermé, et devenu évêque d'Ephèse, vient demander secours au Pape et à Robert Guiscard, qui, sollicité par le Pape, l'assiste et défait les Grecs.

Un concile que Henri tient en Allemagne dépose de nouveau le Pape et crée à sa place l'antipape Guibert, qui prend le nom de Clément.

Robert Guiscard rentre tout à fait dans les bonnes grâces du Pape, et s'offre à lui contre Henri, dont il abat la puissance en Italie.

Rodolphe cependant, confirmé roi des Teutons par le Pape, bat Henri en Allemagne; mais il périt lui-même dans la bataille.

Guiscard, avec dix-huit mille Normands, défait Alexis Comnène (1081), qui avait soixante-dix mille hommes.

Henri, vainqueur des Saxons, va en Italie avec peu de monde, mais avec une hardiesse étonnante; et il assiège Rome où était le Pape.

Guillaume le Conquérant reçoit des plaintes du mauvais gouvernement de son fils Robert, à qui il avait laissé la Normandie (1082), et il revient pour y donner ordre. Son fils prend les armes, et, dans un combat, il porte par terre son père, qu'il ne connaissait pas. Enfin, l'ayant reconnu, il se jette à ses pieds, et, revenu de sa révolte, il en obtient le pardon.

La ville Léonine est prise par Henri, qui fait sacrer son faux Clément III.

Pendant que Guiscard ravage la Thrace, Alexis donne beaucoup d'argent à Henri pour l'attaquer; mais Henri s'en sert contre Rome, qu'il prend. Le Pape demeure maître des ponts et des lieux forts, et se retire au château Saint-Ange, d'où il appelle Guiscard, qui laissant en Grèce son fils Boémond avec une partie de l'armée, revient avec l'autre, bat Henri, que Guibert avait couronné empereur dans Rome, et le contraint à retourner en Allemagne. Le parti du Pape reprend le dessus en Italie, et remporte des victoires étonnantes.

Le Pape meurt à Salerne (1085), et Robert Guiscard à Corfou.

1. Ces entreprises sur la vie du Pape et de la comtesse Mathilde ne sont pas bien prouvées; ce qui est certain, c'est que les seigneurs allemands procéderaient à l'élection de Rodolphe, sur l'ordre qu'ils avaient reçu du Pape de pourvoir au gouvernement, attendu l'excommunication et la déposition qu'il avait prononcée contre l'empereur Henri.

Saint Bruno, natif de Cologne, et chanoine de Reims, fonde l'ordre des Chartreux dans le désert de Chartreuse, qui lui est donné par saint Hugues, évêque de Grenoble.

Didier, abbé de Mont-Cassin, est fait Pape malgré lui, et prend le nom de Victor III. Guibert se conserve quelque partie de Rome, où il demeure.

Henri est battu en Allemagne par le parti du Pape, à qui une grande victoire ne coûte que trois hommes.

Le saint pape Victor remporte en Afrique une victoire signalée sur les Sarrasins, et, devenu malade, il va mourir dans son monastère.

Guillaume le Conquérant meurt, après avoir donné les lois des Normands à l'Angleterre. Son fils Guillaume le Roux règne en sa place.

Le cardinal Othon, moine de Cluni, évêque d'Ostie, est élu Pape à Terracine (1088), de l'avis du pape Victor, et prend le nom d'Urbain II.

Bérenger meurt nonagénaire dans la foi catholique; mais en grande crainte pour les maux que son hérésie avait causés à l'Eglise.

Guibert est chassé de Rome (1089), et jure de n'y revenir jamais.

La comtesse Mathilde épouse Velfond, duc de Bavière, pour être puissante contre les ennemis du Saint-Siège, et demeure en perpétuelle virginité.

Ecbert, que les Saxons et le parti du Saint-Siège avaient fait roi en Allemagne, défait Henri, et prend Liemard, archevêque de Brême, auteur du schisme.

Le parti de Henri se relève par la mort d'Ecbert (1090), et l'Italie est de nouveau attaquée.

Guibert revient à Rome (1091). Henri prend Mantoue par intelligence, après onze mois de siège.

Alphonse VI, roi de Castille, épouse la fille du roi maure de Séville, après qu'elle se fût convertie. Son beau-père, sous prétexte de le secourir dans une guerre, se tourne contre lui, et fait périr beaucoup de noblesse chrétienne, mais il est tué dans le combat. Alphonse, contraint de se retirer auprès de Raimond, duc de Toulouse, triomphe des Sarrasins par son secours, et plus encore par celui de Henri, prince de la maison de France, à qui il donne en reconnaissance sa fille Thérèse, avec une partie du royaume de Galice, prise sur les Maures, dont Henri fonde le royaume de Portugal.

Henri, chassé de toutes parts en Italie par la révolte de la Lombardie et de son fils Conrad, se refferme dans un château (1093).

Saint Anselme est fait archevêque de Cantorbéry.

Urbain reprend le château Saint-Ange, et retourne à Rome.

Grands troubles en France, au sujet de Bertrade (1094), que le roi Philippe avait enlevée à Foulcon, comte d'Anjou, et qu'il avait épousée en répudiant Berthe sa femme. Le roi méprise un concile et les anathèmes du Pape. Des évêques flatteurs ne lui manquent pas.

Urbain II vient en France, où il assemble à Clermont un concile de treize archevêques et de plus de deux cents évêques (1095). Le roi est excommunié. On traite dans le concile de la délivrance des Lieux saints. Pierre l'Ermite apporte au concile des lettres du patriarche de Jérusalem. Alexis Comnène écrit aussi, et fait de grandes promesses. La guerre sainte est résolue, et Pierre est nommé légat (1096).

Le roi Philippe, pénitent, reçoit l'absolution. Le Pape retourne à Rome (1097).

La guerre sainte commence sous la conduite de Gauthier et de Pierre l'Ermite, méchants capitaines. Godefroi de Bouillon vend son duché, et se croise. L'armée chrétienne s'augmente jusqu'au nombre de trois cent mille hommes.

Les Latins passent l'Hellespont malgré Alexis Comnène qu'ils repoussent.

Godefroi de Bouillon est fait général, et marche à la tête de cent mille chevaux et soixante mille hommes de

pied, soldats ou pèlerins. Soliman, sultan des Turcs, est battu; Nicée, prise sur ce sultan, est rendue, selon le traité, à l'empereur de Constantinople. Soliman est encore défait en Syrie avec trois cent mille chevaux. Antioche, assiégée et prise par intelligence, est donnée à Boémond, dont l'adresse l'avait fait prendre. L'armée chrétienne, réduite à quarante mille hommes, marche à Jérusalem.

L'abbé saint Robert fonde l'ordre de Cîteaux (1099).

Jérusalem est prise de force. Dans l'assaut, Rambo de Creton, gentilhomme picard, est le premier sur la muraille; tous les Sarrasins sont égorgés; Godefroi de Bouillon est fait roi, refuse la couronne d'or, et se rend plus admirable par sa piété que par sa valeur.

Urbain II meurt. Rainer, abbé de Saint-Laurent et de Saint-Etienne, élevé par saint Hugues, abbé de Cluni, est élu, et prend le nom de Pascal II.

Guibert meurt. Henri lui fait nommer trois successeurs l'un après l'autre.

Le Pape réprime les petits tyrans d'Italie.

Il excommunique le roi Philippe, qui avait repris Bertrade.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, injuste et violent, meurt. Henri I^{er}, son frère, lui succède.

La mort de Godefroi de Bouillon allige les chrétiens. Baudouin son frère, comte d'Edesse, est élu, et marche vers Jérusalem avec quatorze cents chevaux; défait les Sarrasins sur son passage; mais les contestations entre lui et le patriarche latin mettent la division dans le nouveau royaume de Jérusalem.

XII^e SIÈCLE.

Hugues, frère de Philippe, se met à la tête d'une seconde croisade (1101). Guillaume, comte d'Aquitaine, y mène seul soixante mille chevaux et autant d'hommes de pied. L'armée chrétienne, de trois cent mille hommes, en perd cinquante mille par la trahison d'Alexis; mais les Grecs s'excusent sur les désordres que les Latins faisaient partout. La mort de Hugues, et les pertes de l'armée chrétienne, n'empêchent pas qu'elle n'arrive à Jérusalem. Baudouin, avec ce secours, fait périr un nombre infini de Sarrasins. La flotte de Gènes arrive, et aide les chrétiens à prendre quelques places maritimes.

La Palestine reçoit un secours de dix mille Anglais, Danois et Flamands (1105). Le roi de Norwège y mène aussi dix mille hommes, dont la valeur et la piété se font admirer.

Le fils de Henri, nommé Henri comme lui, se soulève contre son père, et refuse de lui obéir jusqu'à ce qu'il se soit lui-même soumis au Pape.

Henri le père traite sa paix, et puis abdique.

Il se sauve à Cologne, et de là à Liège (1106). Vernier, une de ses créatures, fait un antipape à Rome, qui en est bientôt chassé.

Henri meurt au milieu des promesses trompeuses qu'il faisait au Pape pour gagner du temps.

Philippe, roi de France, meurt. Son fils, Louis VI, appelé le Gros, est sacré à Orléans par l'archevêque de Sens, dont l'archevêque de Reims se plaint.

Le nouveau roi, en appuyant les ecclésiastiques et les peuples contre les seigneurs, affaiblit leur excessive puissance, et commence à relever l'autorité royale.

Henri, premier roi d'Angleterre, ôte la Normandie à son frère Robert (1107).

Les contestations entre les patriarches de Jérusalem et d'Antioche, mal apaisées par le Pape, troublent les affaires des chrétiens (1108).

Henri IV, fils de Henri III, est reconnu pour empereur en Italie, et traite avec le Pape avant que d'entrer dans Rome (1110).

Baudouin prend Béryte et Sidon par le secours des Danois et des Norwégiens (1111).

Henri, reçu à Rome, ne veut plus tenir les traités,

et prétend les investitures, c'est-à-dire le droit de mettre en possession les évêques, qui lui est accordé par le Pape et les cardinaux qu'il tient prisonniers.

Il est couronné empereur les portes fermées, par le Pape qui n'ose rien dire. Après être délivré, il veut rétablir les choses, mais il va doucement; sa prudence est improvisée par les cardinaux trop zélés, et la division se met dans son parti.

A la faveur des guerres ouvertes entre le Pape et les empereurs, Alexis Comnène espère de se faire couronner empereur à Rome, où il envoie ses ambassadeurs (1112); mais l'affaire manque.

Le Pape tient un concile à Latran, où le privilège accordé par force à l'empereur est brûlé, et ses fauteurs sont excommuniés. Paschal, retenu, et, selon quelques-uns, trop mou, épargne la personne de l'empereur et diffère de prononcer contre lui (1113). Les Turcs sont repoussés de devant Jérusalem; mais les affaires des chrétiens déchoient par les désordres de la vie de Baudouin, et la lâche connivence du patriarche, qui approuve le mariage incestueux qu'il contracta, sa femme vivante.

Saint Bernard, gentilhomme bourguignon, né à Fontaine, auprès de Dijon, âgé de vingt-deux ans, entre dans Cîteaux, et devient le modèle des religieux.

Crisolas, archevêque de Milan, est envoyé par le Pape à Constantinople, où il soutient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (1116). Nicolas, évêque de Métone, Blemmide et le moine Jean disputent contre lui.

Le pape Paschal reconnaît son erreur dans le concile de Latran, casse le privilège, condamne sous peine d'anathème les investitures données et reçues; mais il ne peut se résoudre, quoique pressé par le concile, à excommunier Henri.

Henri IV, feignant de vouloir traiter amiablement avec le Pape, l'attire à Bénévent, et fait cependant installer, dans l'église de Saint-Pierre, Bourdin, évêque de Prague (1117).

L'institution de l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, à présent de Malte, commence. L'hôpital est dédié à saint Jean-Baptiste.

L'ordre des Templiers, ainsi appelés parce que Baudouin leur donne une partie de son palais près du temple, est établi, et fait sentir l'unité de cette institution en tenant les chemins libres (1118).

Baudouin donne, sur la fin de sa vie, de grandes marques de pénitence. Un autre Baudouin, son allié, vaillant et pieux, lui succède. Eudes, comte de Boulogne, frère du défunt, élu par quelques-uns, aime mieux céder que de brouiller.

Mort d'Alexis Comnène qui avait combattu les hérétiques; mais sa haine extrême contre les Latins donne lieu au schisme fomenté par son fils Calo Joannès qui lui succède.

Paschal meurt à Rome, et Gérase II, moine du Mont-Cassin, lui est substitué malgré lui. Maltraité avec les cardinaux par Sextius Frangipany, il est promptement secouru; mais l'empereur survient, le Pape se sauve à Ostie, poursuivi par les Allemands; un cardinal l'emporte sur ses épaules et le cache. L'antipape Bourdin, appelé Grégoire, est laissé à Rome par Henri. Le Pape se réfugie en France et meurt à Cluni.

Guy, archevêque de Vienne, est élu par le conseil de son prédécesseur, et s'appelle Calixte II. Son élection est reçue à Rome. Il assemble un concile à Reims, où Henri déjà condamné par les Allemands, promet de venir. Le roi Louis assiste à ce concile, où se trouvent plus de quatre cents évêques. L'empereur y envoie ses ambassadeurs qui ne satisfont pas le concile. Il est excommunié.

1. Le parti qui prit le Pape d'épargner la personne de l'empereur, lui fut suggéré par Gérard, évêque d'Angoulême, et il est dit que l'avis de ce prélat fut reçu avec des applaudissements extraordinaires.

Baudouin défait les Turcs, qui ne se relâchent pas pour leur perte (1120).

Calixte retourne à Rome, et prend l'antipape Bourdin par le secours des Normands.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Adalbert, autrefois chancelier de Henri, et depuis archevêque de Mayence, quitte le parti de l'empereur, et l'oblige de se soumettre au concile (1124).

Premier concile général de Latran, où s'assemblent plus de trois cents évêques avec le pape Calixte (1122).

Il envoie des légats en Allemagne, qui tiennent un concile à Worms, où l'empereur se soumet, et renonce aux investitures, à condition que les élections se feraient en sa présence, et que les élus recevraient de lui les droits temporels qu'on appelait *REGALIA*, par le bâton ou sceptre qu'il leur mettrait en main; cela dans tout son royaume et dans tout l'empire, excepté les sujets du Pape.

Baudouin, surpris dans une embuscade des Turcs, est dix-huit mois en prison, et ne se sauve qu'en épuisant les finances du royaume par sa rançon (1123). La flotte vénitienne survenue prend Tyr, jugée imprenable.

Durant la prison de Baudouin, trois mille Latins défont quarante mille Turcs sans perdre un seul homme (1124). — Calixte II meurt. Honoré II lui succède, homme de basse naissance, mais de grand mérite.

Saint Malachie, fait évêque, rétablit la discipline ecclésiastique en Hibernie.

L'empereur Henri IV veut ruiner Reims, où il avait été excommunié, et marche contre Louis le Gros, qui prend à Saint-Denis l'étendard nommé *oriflamme* (1125). Henri est mis en déroute, et, retourné en Allemagne, meurt sans enfants mâles.

Lothaire, duc de Saxe, est élu à Mayence, et l'empire est mis avec le royaume dans la maison de Saxe.

Pierre le Vénéral, gentilhomme auvergnat, passe de la milice à la vie religieuse qu'il apprend à Cluni, d'où ensuite il est fait abbé.

Saint Bernard s'oppose aux hérétiques (1127). Il agit puissamment auprès du roi de France pour les évêques qui, commençant à se souvenir de leurs charges, se retiraient de la guerre et de la cour.

Les chrétiens sont contraints par le mauvais temps à lever le siège de Damas (1130).

Le Pape meurt. Innocent II est mis à sa place. Roger, comte de Sicile et duc de la Pouille, appuie l'antipape Pierre de Léon, autrefois moine de Cluni, qui prend le nom d'Anaclet.

Innocent vient en France, où saint Bernard soutient sa cause. Il est reconnu par tous les rois.

Baudouin II meurt après avoir fait lever le siège d'Antioche (1131). Foulques, comte de Tours, du Mans et d'Angers, son gendre, aussi vaillant que lui, mais moins heureux, lui succède.

Louis le Gros fait couronner son fils Louis VII, appelé le Jeune, dont le frère aîné, nommé Philippe, venait de mourir en tombant de cheval.

Innocent passe de Reims à Liège, où Lothaire, roi d'Allemagne, vient au-devant de lui en grand respect, et lui sert d'écuyer.

Innocent repasse en Italie, où Roger faisait la guerre pour son antipape (1132).

Lothaire rétablit le Pape à Rome, où il est couronné empereur dans l'église de Latran. L'antipape tenait Saint-Pierre (1133).

Le parti d'Anaclet se relève; Innocent est obligé d'aller à Pise.

Il s'y tient un concile, où saint Bernard, par son éloquence et par ses miracles, persuade aux Milanais, qui avaient fait Conrad roi d'Italie, de se soumettre à Innocent et à Lothaire (1134).

Le même saint Bernard, le Saint-Sacrement à la main, ramène Guillaume, duc d'Aquitaine, à l'obéissance d'Innocent (1135).

Louis le Gros meurt, et Louis le Jeune, son fils, commence à régner (1136).

Guillaume, duc d'Aquitaine, meurt dans le pèlerinage de Saint-Jacques, et laisse sa fille Eléonore, avec ses pays, au roi de France.

L'empereur, accompagné de son gendre, Henri de Bavière, va en Italie réprimer Roger, qui renouvelle ses violences après leur retraite, sans vouloir écouter saint Bernard, envoyé par Innocent (1137).

Le faux pape meurt dans l'impénitence. L'antipape Victor est créé par les cardinaux schismatiques et par Roger (1138); mais il se soumet aussitôt, et Roger persiste dans la rébellion.

L'empereur Lothaire nomme, en mourant, son gendre Henri pour son successeur.

Il est déposé à Ratisbonne, parce qu'il avait été fait sans les électeurs (1139). Conrad son beau-frère est élu roi des Romains, et sacré par un légat à Aix-la-Chapelle.

Second concile de Latran tenu par Innocent II où les fauteurs de l'antipape sont excommuniés, nommément Roger.

Innocent, pris trahitivement par le fils de Roger, est traité en Pape par le père et par le fils, qui lui demandent pardon. Roger obtient du Pape la Sicile comme royaume, avec le duché de la Pouille et la principauté de Capoue, le tout comme fief du Saint-Siège, et commence à vivre religieusement.

Pierre Abeilard (1140), enflé par les sciences humaines et par la philosophie, enseigne beaucoup d'erreurs. Il est confondu par saint Bernard dans le concile de Reims, qui le condamne. Le Pape approuve la sentence; il se soumet, et reçoit l'absolution.

Héloïse, qui l'avait passionnément aimé, et qui, devenue abbesse de Paraclet sans quitter son amour, n'en avait réprimé que les effets les plus scandaleux, fait écrire en mourant, sur son tombeau, l'absolution d'Abeilard.

Ceux de Tivoli résistent au Pape, et ravagent le pays romain (1141). Le sénat et le peuple, qui leur déclarent la guerre, sont battus par les habitants de cette petite ville. Elle se soumet pourtant; mais les Romains ne veulent pas leur pardonner, et veulent les obliger à ruiner leur ville. Le Pape s'y oppose. Les Romains veulent rétablir l'ancienne république, et s'étant divisés en tribus, ils se révoltent.

Foulques, roi de Jérusalem, tombe de cheval et meurt (1142). Son fils Baudouin III, âgé de trois ans, est reconnu roi, et sa mère Mélésente, sage et heureuse, a la régence.

Saint Bernard est regardé comme arbitre dans les différends qui surviennent entre les Papes et les rois.

Calo Joannès, ou Jean Comnène, meurt des flèches empoisonnées qu'il portait à la chasse (1143). Son fils Manuel épouse la sœur de Conrad, empereur latin.

Le Pape meurt de chagrin des révoltes des Romains (1144). Célestin II lui succède; il meurt; Lucius II est mis à sa place. Alphonse, roi de Portugal, se rend tributaire du Saint-Siège.

Révolte ouverte des Romains contre le Pape, à qui ils ne veulent payer que les oblations et les décimes. Ils se font un patrice à qui ils donnent toute la puissance séculière.

Le Pape meurt, Bernard, abbé du monastère de Saint-Anatole ou des Trois-Fontaines, établi auprès de Rome par saint Bernard, est élu et prend le nom d'Eugène III, et se sauve de Rome, de peur que les Romains ne l'obligent à leur accorder des choses injustes.

Les Arméniens se soumettent au Pape.

Les Romains, battus par l'armée du Pape avec leur patrice, se soumettent. Le Pape est reçu à Rome avec applaudissement par le patrice qu'il fait préfet de Rome, et il est pressé par les Romains de ruiner Tivoli.

1. Heloise s'était enfin donnée à Dieu sans réserve (Voyez *l'histoire littéraire de la France*, tom. XII, pag. 640 et suiv.).

Saint Bernard prêche la croisade demandée par les chrétiens de Syrie 1146. Conrad, roi des Romains, et Louis VII, roi de France, se préparent à y aller en personne.

Conrad, trahi par les Grecs, est presque absolument défait par les Turcs. Les Grecs mêlent de la chaux dans la farine qu'ils fournissent pour son armée.

Louis VII prend l'oriflamme à Saint-Denis, et après avoir donné la régence à Suger, abbé de Saint-Denis, il part un peu après Conrad, qui est contraint de se retirer, et est bien reçu à Constantinople.

Bataille où Louis, presque battu, à la fin remporte la victoire; mais il est défait près de Laodicée, parce que le porte-enseigne, invité par le grand jour, ne s'arrête pas au lieu où il lui était ordonné, et engage l'armée mal à propos. Le roi presque pris, arrive en Pamphylie où il se rétablit et se rend redoutable à l'ennemi. Il arrive à Antioche; et Conrad, après avoir ramassé ses forces, est reçu à Ptolémaïde par le jeune Baudouin.

Les Latins vivent sans ordre, et justifient presque par leurs pilleries les trahisons des Grecs.

Les rois assiègent Damas, où, après quelques succès, à la fin ils lèvent le siège, trahis par les Orientaux.

Louis soupçonne la fidélité de la reine Eléonore sa femme, dont le commerce avec Raymond, prince d'Antioche, allié de cette princesse, lui déplaît.

Roger, roi de Sicile, avance peu dans la guerre qu'il fait à Manuel pour venger les Latins.

Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, enseigne quelque mauvaise doctrine, et se laisse persuader par les raisons de saint Bernard.

Conrad revient sans armée. Louis, pris en passant par les vaisseaux turcs que les Grecs favorisaient, est délivré par la flotte de Roger 1149.

Le mauvais succès de la croisade, au lieu de faire craindre les justes jugements de Dieu, fait faire de grands cris contre saint Bernard et son ordre. Ce grand saint et ses religieux les souffrent avec une patience admirable.

Le roi de France, jaloux, rompt son mariage avec Eléonore pour des raisons approuvées au concile de Beaugenci. Elle épouse Henri, duc de Normandie, héritier du royaume d'Angleterre, à qui elle porte en dot l'Aquitaine, que Louis lui rend.

Saint Bernard adresse au pape Eugène son disciple, le livre admirable de la *Considération* (1152), où il reprend les abus de la cour de Rome sans déroger au respect qui est dû à l'autorité du Saint-Siège.

Conrad meurt, et n'ayant qu'un fils en bas âge, il laisse l'empire à Fridéric Barberousse, duc de Souabe, fils de son frère.

Eugène meurt (1153). Anastase IV, chanoine régulier, lui succède. Saint Bernard meurt, et l'odeur de sa sainteté se répand dans tout l'univers.

Le Pape meurt. Adrien IV est mis à sa place 1154. Etienne, roi d'Angleterre, meurt, et Henri II, fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, lui succède.

Fridéric, roi des Romains, va à Rome où il est couronné par le Pape à qui il sert d'écuyer, et lui rend les respects qu'avaient accoutumés ses prédécesseurs.

Guillaume, roi de Sicile, fils de Roger, se rebelle contre le Saint-Siège; mais les révoltes de ses sujets, et l'argent que Manuel envoie au Pape contre lui fait qu'il se soumet. Fridéric empêche la paix par les cardinaux de sa faction.

Baudouin manque de foi aux Sarrasins qui le battent 1156.

Guillaume, roi de Sicile, assiège le Pape à Bénévent. Il est contraint de se rendre à de dures conditions; mais les malheurs qui arrivent continuellement à Guillaume le font regarder comme un homme puni de Dieu.

Fridéric répudie injestement sa femme, et prend Agnès, fille du duc de Bourgogne. Ce nouveau mariage cause un grand schisme.

L'évêque de Lauden, légat du Pape, est maltraité en Allemagne, où il porte des lettres qu'on y trouve trop hautes (1157).

Des lettres plus douces et des légats plus prudents semblent disposer les choses à l'accommodement (1158).

L'empereur fait une assemblée de juriconsultes¹, qui attribuent des droits immenses à l'autorité impériale. Le docteur Martin se signale dans cette assemblée par ses décisions extravagantes.

La querelle entre le Pape et l'empereur éclate malgré la prudence du Pape qui fait tout pour l'apaiser (1159), et ne prononce rien contre Fridéric. Il meurt et laisse ses parents dans la pauvreté où il les avait trouvés.

Alexandre III lui succède. Quelques cardinaux de la faction de l'empereur lui opposent un antipape nommé Victor.

L'empereur ne peut attirer au parti de l'antipape les rois de France et d'Angleterre (1160), et fait une guerre malheureuse aux Vénitiens, aux Véronais, et aux Lombards qui lui résistent.

Guillaume, roi de Sicile, amène en France le Pape mal assuré en Italie 1161.

Il se fait une assemblée à Avignon entre Fridéric et Louis² pour décider du vrai Pape. Fridéric amène Victor, et se sentant le plus fort, il menace Louis de prison s'il ne représente Alexandre, qui n'était présent que par ses légats. Le roi d'Angleterre survient, et l'empereur s'en retourne avec son antipape. Le Pape entre dans la ville entre les deux rois qui lui servent d'écuyers 1162.

Henri II fait archevêque de Cantorbéry Thomas son chancelier, qui lui prédit que la défense des droits de l'Eglise l'engagera dans de grands démêlés avec lui, et est contraint d'accepter l'archevêché.

Baudouin II meurt (1163). Son frère Amauri lui succède.

Le Pape tient à Tours un concile célèbre.

Saint Thomas se brouille avec Henri pour les droits de l'Eglise 1164. Le principal sujet de ses plaintes était que le roi laissait usurper les biens de l'Eglise aux laïques, et de ce qu'on ne faisait point d'évêque, parce que les revenus étaient portés au trésor royal pendant la vacance.

Saint Thomas se relâche, et puis se repent 1164. Il accuse lui-même sa mollesse devant le roi d'Angleterre, et vient trouver Alexandre pour se déposer. Il est rétabli par le Pape, qui condamne les constitutions de Henri. Saint Thomas se retire à Pontigny, abbaye de l'ordre de Saint-Bernard ou de Cîteaux.

Un antipape nommé Paschal est substitué par l'empereur à Victor, qui meurt.

Le Pape est rappelé à Rome.

Pierre Lombard, natif de Novare, meurt évêque de Paris. Il est connu dans toute l'Eglise par son livre des *Sentences*, célèbre par les commentaires des théologiens scolastiques, qui suivent longtemps sa méthode, en enseignant la théologie³.

Le Pape est reçu à Rome, du sénat et du peuple, comme saint Pierre 1165.

Les archevêques de Mayence et de Saltzbourg s'op-

1. C'est apparemment celle des plus fameux docteurs en droit, qu'il fit venir à Rencaille en Italie, l'an 1158, pour déterminer quels étaient, selon eux, les droits régaux appartenant à l'empereur. La réponse des docteurs est rapportée dans *Heury*, tom. xv, pag. 53.

2. Il n'y eut point d'assemblée à Avignon entre Fridéric et Louis; il y eut seulement un projet d'assemblée entre ces deux princes à Saint-Jean-de-Losne, formé par le comte de Champagne. L'histoire de ce projet et des incidents qui le firent manquer est curieuse et intéressante (Voyez *Heury*, tom. xv, pag. 136 et suiv.).

3. Dans le temps qu'on s'assemblait à Saint-Jean-de-Losne, le pape Alexandre écrivit à l'abbaye du Bourg-Dieu en Bern. C'est là que le roi d'Angleterre et le roi de France se virent à Coucy-sur-Loire. C'est là, et non à Avignon, qu'ils reçurent le pape Alexandre, et lui servirent d'écuyers (*Heury*, tom. xv, pag. 144).

4. Les théologiens scolastiques, ont plutôt suivi l'ordre que la méthode de Pierre Lombard. Le livre des *Sentences* n'est à peu près qu'un tissu de passages des Pères sur chaque question, et les commentaires des scolastiques ne consistent qu'en raisonnements déduits des grands principes de la révélation. (E. B.)

posent seuls à la réception de l'antipape dans le faux concile de Worms.

Fridéric vient en Italie pour soutenir l'antipape, et assiège Ancône, que les Grecs venaient de prendre.

Manuel offre au Pape des sommes immenses, pourvu qu'il le reconnaisse empereur d'Occident : ce que le Pape ne rejette pas, pour tenir Fridéric en crainte.

À Guillaume, roi de Sicile, nommé le Mauvais, succède son fils, appelé Guillaume le Bon. quoiqu'il ne le fût guère; mais il le fut au Pape, qu'il assista d'argent dans son besoin extrême.

Les Romains perdent une grande bataille contre Raymond, prince de Frescati-Tusculum, secouru des troupes de l'empereur, qui en même temps quitte Ancône pour venir à Rome; mais il est repoussé de devant le château Saint-Ange, et empêché de s'emparer de l'église de Saint-Pierre. Le méchant empereur ordonne qu'on y mette le feu. Pour l'empêcher, la garnison qui la défendait se rend. Alexandre est contraint de prendre la fuite. La peste oblige l'empereur à en faire autant. Il se sauve à peine par des chemins inaccessibles, toujours harcelé par les Lombards.

Philippe, appelé Dieu-Donné, naît à Louis, qui n'espérait plus avoir d'enfants. Son père croit le devoir aux prières, et voit en songe des présages de ses victoires.

Louis soutient saint Thomas contre les persécutions de Henri (1168).

Fridéric, revenu en Italie, est battu et pris devant Milan. Il fait la paix pour se sauver; il la rompt étant délivré, et se moque des médiateurs; il est battu de nouveau, et contraint de se retirer en habit de valet.

Alexandrie est bâtie, à l'honneur du Pape, entre trois rivières, par les habitants de Milan, de Crémone et de Plaisance, qui la font servir de rempart contre ceux de Pavie, et contre le marquis de Montferrat, partisans de l'empereur.

Manuel augmente ses offres pour obtenir l'empire d'Occident (1170). Le Pape ne les accepte pas.

Une parole emportée du roi Henri contre saint Thomas fait attaquer ce saint archevêque dans son église, au milieu de son clergé. Il fait ouvrir les portes, et présente la tête aux assassins.

Louis et plusieurs princes se rendent à Rome accusateurs de Henri. La mémoire de saint Thomas est rendue illustre par un nombre infini de miracles éclatants, attestés par tous les historiens du temps et de toutes les nations : il est mis au nombre des martyrs.

Toute la maison de Henri se révolte contre lui, et se retire auprès d'Alexandre, qui condamne leur rébellion.

Henri satisfait le Pape, et fait pénitence publique devant le tombeau de saint Thomas (1174). Tous les troubles s'apaisent au dedans et au dehors du royaume.

Fridéric assiège inutilement Alexandrie sans murailles, et n'échappe que par adresse aux Lombards (1175).

Les Albigeois, race de manichéens (1176), selon les auteurs du temps, commencent à enseigner leurs erreurs.

Fridéric perd de nouveau une sanglante bataille contre ceux de Milan; il est cru mort pendant quelques jours, et sa femme prend le deuil.

La paix se fait entre le Pape et l'empereur (1177). C'est en ce temps qu'on rapporte le conte fameux de cet empereur, à qui le Pape tenant le pied sur la gorge tient des propos indignes du vicair de Jésus-Christ; mais la véritable histoire ne connaît pas cette fable.

Les rois de France et d'Angleterre châtent les Albigeois qui remplissaient la Guienne et le Languedoc (1178).

Concile troisième de Latran (1179), où le Pape assemble trois cents évêques qui condamnent les Albigeois. On attendait les ambassadeurs de l'empereur Manuel pour la réconciliation des deux Eglises; mais l'empereur la révoque.

Louis VII passe en Angleterre, visite le tombeau de

saint Thomas, pour obtenir la santé de son fils Philippe, qu'il fait ensuite sacrer à Reims.

Alphonse, duc de Portugal, après plusieurs victoires sur les Sarrasins, reçoit pour récompense le titre de roi par le Pape, et rend son royaume tributaire du Saint-Siège.

Le célèbre Saladin, turc, après avoir pris plusieurs places sur les Francs, marche contre Jérusalem (1180).

Alexandre III publie la croisade. Philippe et Henri se croisent¹, plus redoutés de Manuel que Saladin même.

Manuel et Louis VII meurent. Ce dernier est appelé

Philippe réprime les Juifs, usuriers insupportables.

Le pape Alexandre meurt (1181). Lucius III lui succède.

Les Maronites², peuples du mont Liban, convertis du monothélisme par Enneric, patriarche latin d'Antioche, se rendent redoutables aux Turcs et demeurent depuis ce temps toujours unis à l'Eglise romaine.

Andronic, tuteur d'Alexis Comnène, fils de Manuel (1183), défait tous les ennemis de son pupille, et puis se fait empereur en égorgeant cet enfant.

Andronic, est dépossédé par Isaac Ange, et meurt dans d'extrêmes tourments, en disant toujours KYRIE ELEISON : Seigneur, ayez pitié de nous.

Lucius III a pour successeur Urbain III, archevêque de Milan.

Guillaume, roi de Sicile, prend Dyrrachium et Thesalonique sur les Grecs, et pille les églises, comme pillées par les Grecs. Les Grecs le rendent bientôt aux Siciliens, et la haine entre les Grecs et les Latins devient irréconciliable.

La prise de Jérusalem (1187), que Saladin force après avoir gagné deux batailles, fait mourir de regret le pape Urbain III, à qui Grégoire VIII succède. Il ordonne des jeûnes et des prières : les cardinaux se résolvent d'aller à pied et en mendiant prêcher la croisade par toute la chrétienté, et le Pape charge d'anathèmes les princes qui ne demeureront pas en paix durant sept ans, pour songer au recouvrement de la Terre-Sainte, perdue en punition des crimes des chrétiens.

Il meurt (1188), et Clément III est mis à sa place. Les rois de France et d'Angleterre se croisent avec Philippe, comte de Flandre, et tous leurs seigneurs.

Fridéric se croise aussi, lui et Saladin s'écrivent des lettres menaçantes.

Philippe et Henri, qui étaient en guerre (1189), se voient pour faire la paix avant que d'aller à la Terre-Sainte. Henri la refuse, et Philippe l'y force par les armes.

Henri meurt, et son fils Richard renouvelle la guerre contre Philippe.

Fridéric passe en Orient avec cent cinquante mille hommes, qu'il envoie par mer et par terre.

Guillaume, roi de Sicile, meurt et laisse pour héritière Constance, femme de Henri, fils de Fridéric. Mais le Pape, à qui l'empereur avait fait de nouvelles insultes, établit en Sicile Tancrede, parent du dernier roi.

Philippe et Richard s'accordent, et marchent à la Terre-Sainte (1190).

Fridéric, retardé par Isaac Ange, arrive en Thrace. Il souffre des Grecs et les fait souffrir. Il s'ouvre le chemin à Coni par plusieurs victoires, et avec six cents chevaux il en défait quatre cent mille du sultan de Coni. Cette ville est prise par Conrad, duc de Souabe. L'empereur défait encore deux cent mille chevaux, et, comblé de gloire par tant de victoires étonnantes, il se noie en se baignant après le dîner dans un fleuve de l'Arménie mineure. Le duc de Souabe prend le commandement de l'armée, et il est tué au siège de Ptolémaïde, nommée Acre en ce temps, ou Saint-Jean d'Acre.

1. Philippe-Auguste ne se croisa que dix ans après; ce ne fut point avec Henri, roi d'Angleterre, ce fut avec Richard; son fils Philippe et Henri promirent, en 1181, d'envoyer un prompt secours à la Terre-Sainte, mais ils ne se croisèrent pas. Philippe n'avait alors que quinze ou seize ans.

2. Les auteurs maronites soutiennent qu'ils n'ont jamais été monothélites.

Henri, fils de Fridéric, s'avance vers Rome, et fait les promesses ordinaires à ses prédécesseurs pour obtenir la couronne impériale. Sur ces entrefaites Clément Ier meurt, et Célestin III, son successeur, couronne Henri, qui tâche de recouvrer le royaume de Sicile; mais sa femme Constance l'abandonne pour épouser Tancrede, et l'armée de l'empereur périt par la peste.

Philippe et Richard s'embarquent à Messine. Le premier arrive en Palestine, et le second est jeté par la tempête dans l'île de Chypre, d'où il chasse le tyran Isaac.

Ptolémaïde est réduite à l'extrémité par Philippe qui attend Richard pour achever de la forcer. Les deux rois se brouillent. Philippe quitte trop tôt et passe à Rome. Richard se rend redoutable par ses victoires. Les divisions des chrétiens l'obligent à une trêve de trois ans avec Saladin. Il part après avoir donné le royaume de Jérusalem à Henri son neveu, et celui de Chypre à Gny, dont il craignait le crédit dans la Palestine. Battu par la tempête, il traverse l'Allemagne, mais déguisé, parce qu'il y avait beaucoup d'ennemis. Léopold, duc d'Autriche, qui était l'un des principaux, le découvre et l'envoie prisonnier à l'empereur.

Théodore Balsamon (1195), savant canoniste grec et grand ennemi des Latins fleurit.

Henri, à qui le Pape avait fait rendre sa femme Constance, attaque la Sicile. Tancrede et son fils Roger meurt. Henri se rend maître, et crève les yeux à un fils de Tancrede encore enfant.

Richard, retenu en prison par l'empereur, et à ce qu'on tient, à la prière de Philippe, est relâché par l'autorité et les menaces du Pape.

Henri pille la Sicile et en emporte les trésors en Allemagne (1194).

Après la mort de Saladin, la division se met entre ses enfants (1195); mais les chrétiens, encore plus divisés, n'en profitent pas.

Alexis Ange empoisonne Isaac Ange, et se fait empereur à Constantinople.

Henri, sous prétexte d'aller à la Terre-Sainte, vient en Sicile, où il traite cruellement les Normands (1196). Sa femme Constance, sortie des princes de cette nation, prend leur défense, arme, chasse son mari (1197), le renferme dans une place où il est contraint de se soumettre aux conditions que sa femme lui impose, et meurt incontinent après. Sa flotte, arrivée à Acre, se retire sur cette nouvelle.

L'ordre teutonique, établi par l'empereur Henri pour être employé contre les infidèles (1198), est confirmé par le Pape, qui, peu après, se sentant mourir, veut se déposer pour faire élire à sa place le cardinal Jean de Saint-Paul, homme d'un rare mérite. Les électeurs appréhendent la conséquence, et le propre jour de sa mort élisent le cardinal Lothaire, de la famille Colonne, âgé de trente-sept ans, qui est appelé Innocent III.

Philippe est excommunié à cause qu'il avait répudié sa femme Engelberte, pour épouser Agnès que quelques-uns appellent Marie, et le royaume est mis en interdit.

Il est battu par Richard auprès de Gisors.

Les Vaudois, ou les pauvres de Lyon, hérétiques sortis des Albigeois, s'élèvent sous Pierre Waldo, et se divisent en plusieurs sectes.

Richard meurt pour avoir négligé une légère blessure reçue à un petit château du Limousin, où il croyait trouver un trésor (1199). Son frère, nommé Jean-sans-Terre, parce que son père ne lui avait laissé aucun domaine, se rend maître du royaume; mais il lui est contesté par son neveu Arthus, fils de Godefroi, aîné de Jean, que Philippe favorise.

L'empire est contesté entre Philippe de Souabe, Othon de Saxe, et Fridéric (1200), fils de Henri. Innocent l'adjuge à Othon, qui est reconnu.

XIII^e SIÈCLE.

Philippe reçoit Engelberte et éloigne Agnès, dont les enfants, Philippe et Jeanne (1201), sont reconnus comme légitimes, parce que le second mariage avait été fait par l'autorité de quelques évêques, l'interdit est levé; mais Engelberte, toujours haïe, n'a que le nom de reine, et Agnès rejetée meurt de chagrin. La croisade, très-bien écrite par Geolroi de Willehardouin, maréchal de Champagne, commence. Boniface, marquis de Montferrat, et Baudouin, comte de Flandre, en sont les chefs. Henri d'Andole, duc de Venise, à qui l'empereur Manuel avait fait crever les yeux, donne des vaisseaux gratuitement, à condition qu'ils aideraient les Vénitiens à reprendre Zara sur les Hongrois.

Le jeune Alexis, fils d'Isaac Ange, âgé de quinze ans, vient à eux avec des recommandations de Philippe de Souabe. Il leur promet secours dans leurs entreprises, et de faire la réunion des deux Eglises; ce qui leur fait entreprendre de le rétablir.

Jean, roi d'Angleterre, est condamné par la cour des pairs, pour avoir fait mourir son neveu Arthus (1202). Le roi récuse le jugement et remporte de grands avantages sur les Anglais.

Les Tartares commencent à se faire craindre.

Les croisés, assistés des Vénitiens et du bon duc Henri d'Andole (1203), forcent Constantinople en huit jours. Le tyran Alexis prend la fuite; Isaac, tiré des prisons, et proclamé empereur avec son fils Alexis, promet tout aux croisés.

Philippe prend la Normandie et l'Aquitaine, et mérite le nom de Conquérant, depuis changé en celui d'Auguste¹.

Alexis Ducas appelé Murzuple, excite secrètement une sédition contre les croisés, sous prétexte de l'argent qu'ils exigeaient, et contre les empereurs qui, se liant à lui comme à leur parent, l'envoient pour réprimer Nicolas Canabe, que le peuple voulait faire empereur. Pendant que l'empereur meurt soudainement empoisonné, à ce qu'on croit, il met en prison Alexis, en faisant semblant de l'arracher des mains des séditeux, et après avoir pris Canabe, il étrangle lui-même le jeune Alexis. Les Latins assiègent Constantinople, et la prennent encore de force après un siège de soixante jours, durant lesquels elle fut battue nuit et jour. Murzuple prend la fuite. Baudouin, comte de Flandre, âgé de trente-deux ans, est fait empereur par les Latins, et Thomas Mauroce, né Vénitien, est élu leur patriarche. Les îles de la mer Egée sont données aux Vénitiens.

Boniface, marquis de Montferrat, outre la Crète que le jeune Alexis lui avait donnée, reçoit de Baudouin le Péloponèse et la Thessalie avec le titre de roi. Les Grecs fugitifs se font des principautés en divers endroits. Théodore Lascaris se fait appeler empereur à Nicée. Trois Commènes occupent quelques provinces principales de l'empire. Michel se fait prince d'Épire; Davida d'Héraclée, et de Pont en Cappadoce; Alexis, son frère, à Trébisonde, qui s'étendit depuis sur la Cappadoce, la Paphlagonie, le Pont et la Colchide. Murzuple est livré aux Latins par le tyran Alexis Ange, son genre et frère d'Isaac. Il est précipité du haut d'une colonne où se voyait gravé en bas-relief un empereur traité de mémo. Pour le tyran Alexis Ange, qui s'était réfugié chez le sultan de Coni, il est battu et pris par Théodore Lascaris, qui l'enferme à Nicée dans un monastère où il meurt.

Calo Joannès, couronné roi des Bulgares et des Valaques par le légat (1205), fait une guerre cruelle aux Latins, qui espéraient de lui du secours.

Les livres d'Aristote, apportés de Constantinople à Paris, y sont brûlés, à la poursuite de l'Université, comme favorisant les hérétiques.

1. Selon l'Art de vérifier les dates, le nom d'Auguste lui fut donné parce qu'il était né au mois d'août.

Calo Joannès avec ses Valaques attaque les Latins devant Andrinople. Ils résistent ; mais Baudouin est pris dans une embuscade, et l'armée latine quitte le siège en désordre. Le duc d'Andole meurt, et on ne sait ce que devient Baudouin.

Amauri, roi de Chypre et de Jérusalem, meurt à Acre. Son fils, du même nom, ne lui survit guère, et sa fille Marie est donnée par le roi Philippe à Jacques, comte de Brienne, avec le titre de roi de Jérusalem.

Henri, frère de Baudouin, élu empereur (1206), chasse les Valaques et les Scythes qui attaquaient Andrinople. Saint Dominique se rend illustre par sa piété et par sa doctrine, et jette les fondements de son ordre.

Saint François d'Assise renonce aux biens de son père en présence de son évêque, et se réjouit de pouvoir appeler Dieu son père plus librement.

On traite de paix entre les deux empereurs, Philippe et Othon (1207). Philippe est assassiné ; Othon IV demeure empereur (1208).

Il est couronné à Rome par le Pape (1209), à qui il rend les honneurs ordinaires.

Il prend quelques villes en Sicile sur Frédéric.

La croisade est publiée et exécutée contre les Albigeois, qui perdent leurs principales villes. Le duc de Bourgogne en est le chef. Simon, comte de Montfort, qui s'était déjà signalé dans la croisade d'Orient, y augmente sa gloire.

Othon, souvent averti de ses crimes par le Pape, est excommunié et déposé (1210).

Fridéric II, roi de Sicile, est élu.

Montfort continue ses conquêtes sur les Albigeois.

Jean, roi d'Angleterre (1211), est dépouillé de son royaume par ses sujets maltraités qui se donnent au roi de France.

Raimond, comte de Toulouse, protecteur des Albigeois, est assiégé dans sa capitale par Simon, comte de Montfort, qui, assiégé lui-même par cent mille hommes, se dégage, et ne laisse au comte que Toulouse et Montauban.

Les Tartares, sujets du roi des Indes, s'emparent de son royaume (1212), et ravagent l'Europe et l'Asie.

Fridéric II fait alliance avec le roi de France. Othon se réfugie auprès de Jean-sans-Terre aussi malheureux que lui.

Les Maures font un effort pour achever la conquête des Espagnes, et joignent à une infanterie innombrable cent quatre-vingt mille chevaux. Alphonse, roi de Castille, Pierre, roi d'Aragon, et Sanche, roi de Navarre, secours des rois de Léon et de Portugal, implorent le secours de Dieu, et après avoir reçu le Saint-Sacrement, ils les taillent en pièces sans perdre plus de cent hommes.

Philippe-Auguste reprend sa femme après vingt ans de séparation. Le roi d'Angleterre tâche d'éviter un grand armement de Philippe en remettant sa couronne au Pape. Philippe tourne d'abord ses armes contre Ferdinand, comte de Flandre, partisan du roi d'Angleterre, et assujétit son comté. Montfort, avec huit cents chevaux, bat le comte de Toulouse, et Pierre, roi d'Aragon, son allié, qui périt dans cette bataille avec quinze à vingt mille hommes.

Othon, joint avec le roi d'Angleterre (1214), Henri, duc de Brabant, et Ferdinand, comte de Flandre, marche contre Philippe-Auguste avec cent mille hommes : il se donne à Bouvines une sanglante bataille, où Philippe, abattu et presque foulé aux pieds, se relève, gagne la victoire et prend Ferdinand. Othon échappe à peine, et son parti demeure abattu en Allemagne. Notre-Dame de la Victoire est bâtie par le roi, en actions de grâces et pour monument de sa victoire.

Louis, fils de Philippe, marche contre les Albigeois (1215). Les Anglais l'appellent pour le faire roi, et considèrent sa femme Blanche nièce du roi Jean.

Fridéric est couronné à Aix-la-Chapelle.

Le Pape tient un quatrième concile général de Latran, où sept archevêques et trois cent quarante évêques définissent la transsubstantiation, et condamnent les erreurs de l'abbé Joachim. L'ordre de Saint-Dominique y est confirmée.

La naissance de saint Louis, fils de Louis et de Blanche, arrive en ce temps.

Henri, empereur latin d'Orient, grand homme en paix et en guerre, meurt à Thessalonique. Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, descendu de Louis le Gros, lui succède en épousant sa sœur, et se montre par sa vertu digne d'un empire moins troublé.

Louis, fils de Philippe, passe en Angleterre. Jean meurt : la haine des Anglais s'éteint avec lui. Henri son fils est reconnu. Louis n'échappe qu'à peine et à de dures conditions.

Philippe donne à Montfort le comté de Toulouse, comme confisqué par l'hérésie et la rébellion de Raimond.

Le Pape meurt. Honoré III, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, et maître du sacré palais, lui succède. Il confirme l'ordre de Saint-François.

Pierre, empereur de Constantinople, pris par l'artifice de Théodore Comnène, est tué (1217).

Henri, roi de Castille, est tué par accident dans son enfance. Sa sœur Bérangère est reconnue reine au préjudice de Blanche qui était l'ainée, et donne le royaume à son fils Ferdinand III, âgé de douze ans.

Damiette est assiégée par les chrétiens (1218), qui prennent la forte tour du milieu du Nil.

Simon, comte de Montfort, est tué d'un coup de pierre devant Toulouse, que Raimond avait reprise. Son fils Amauri lui succède.

Damiette est prise par escalade (1219) : quatre-vingt-dix mille des ennemis y périssent.

Fridéric II, sacré empereur dans l'église de Saint-Pierre par le Pape (1220), se croise contre les Sarrasins. Robert, empereur latin de Constantinople, et Henri, roi d'Angleterre, sont sacrés.

Le légat du Pape marche au Caire malgré Jean, roi de Jérusalem (1221), avec soixante-dix mille hommes qui périssent par le débordement de la rivière Laschée : ce qui fait perdre Damiette aux chrétiens.

La religion, troublée en Bohême par les divisions survenues entre le roi et l'évêque de Prague, fleurit en Danemarck et en Suède, et encore plus en Pologne sous le roi Leskus le Blanc.

Théodore Lascaris, empereur des Grecs, par qui ils ont conservé l'empire, meurt sans enfants (1222) et choisit pour successeur Jean Ducas, appelé Vatace ou Batace, son gendre, qui est couronné par le patriarche Manuel.

Il réprime les frères de ses prédécesseurs qui s'étaient unis aux Latins, et s'allie avec les Bulgares et les Turcs.

Le traître Théodore occupe, sur l'empereur Pierre, Thessalonique et la Thessalie, avec quelques pays voisins, et se fait sacrer par l'archevêque des Bulgares.

Fridéric II se rebelle contre le Pape, à l'exemple des rois de Sicile ses prédécesseurs, et pressé par le Pape d'exécuter la croisade qu'il avait jurée, il élude par finesse.

Les deux Raimond, celui de Toulouse et celui de Foix, protecteurs des Albigeois, meurent presque en même temps, et le premier impénitent (1223).

Jean, roi de Jérusalem, vient à Rome avec le patriarche et le grand-maitre du Temple de Saint-Jean. Fridéric est réconcilié par leur moyen avec le Pape, et, par la mort de sa femme Constance, il épouse Iole Rolande, ou Isabelle, fille de Jean, héritière par sa mère du royaume de Jérusalem.

Philippe-Auguste meurt à Mantes, âgé de cinquante-huit ans, et le quarante-troisième de son règne. Sa femme Engelberte survit treize ans, qu'elle passe dans les bonnes œuvres.

Louis son fils, appelé *Cœur-de-Lion*, lui succède à trente-six ans.

Il défait en Aquitaine Savaric (1224), gouverneur pour les Anglais, et prend la Rochelle, par où ils abordaient dans le pays.

Amauri, fils de Simon de Montfort, lui cède tout ce que son père tenait dans l'Aquitaine et dans la Gaule Narbonnaise avec le comté de Toulouse, désespérant de pouvoir les défendre, et il est fait connétable en récompense.

Fridéric, après avoir épousé Iolande, fille de Jean, roi de Jérusalem, contraint son beau-père à renoncer au royaume, et dilfère pourtant la croisade (1225).

Un Champenois, qui se dit l'empereur Baudouin, vaincu par ses réponses, est confessé et pendu.

La ligue lombarde se renouvelle contre Fridéric (1226). Le duc de Bavière, les rois de Bohême, de Pologne, de Hongrie et de Danemark se liguent contre lui.

Louis marche contre les Albigeois, et prend Avignon, qui les favorise. La peste se met en son camp. Il ne laisse pas de continuer ses conquêtes; mais il meurt en retournant de la guerre. Prince vaillant, pieux, chaste et digne d'avoir pour fils saint Louis, qu'il laissa âgé de onze ans sous la régence de Blanche, qu'il nomma en mourant.

La guerre d'Allemagne est bientôt terminée (1227). Fridéric, embarqué pour la guerre sainte, renvoie quarante mille croisés, et revient chez lui. On soupçonne qu'il était d'accord avec le sultan, qui lui promettait le royaume de Jérusalem. Il est excommunié, et devient par sa retraite la risée des siens et des ennemis.

Le Pape meurt. Grégoire IX, homme saint, lui succède.

La reine Blanche dissipe par sa constance et par sa sagesse, les guerres civiles élevées en France. Pierre de Bretagne, appelé *Mauclerc*, qui demeure le dernier à la reconnaître, est contraint par la force à obéir et à rendre l'hommage qu'il devait au roi.

Fridéric tâche de chasser Grégoire de Rome (1228), et envahit les biens de l'Église. Le Pape lui oppose son beau-père, dont Fridéric avait fait mourir la fille, qui le reprenait d'avoir aimé et corrompu sa propre nièce. Fridéric va en Orient avec peu de monde, après avoir laissé en Sicile Renaud, duc de Spolette, pour tourmenter l'Église. Les noms de *Guelfes* et de *Gibelins*, nés sous Fridéric Barberousse, pour exprimer le parti du Pape et celui de l'empereur, se renouvellent en ce temps avec une telle fureur, que non-seulement les villes, mais encore les familles, étaient divisées.

Le honteux traité de Fridéric avec le sultan le fait soupçonner de s'être entendu avec les infidèles. On lui rend Jérusalem, mais sans murailles, et les Sarrasins retiennent le temple du saint Sépulture.

Fridéric envoie au sultan les armes qui étaient à Acre, et revient détesté de tout le monde.

Raimond se soumet à toutes les conditions que Louis et Blanche lui ordonnent. L'hérésie albigeoise est détruite.

Robert, empereur de Constantinople, meurt revenant de Rome en Achaïe (1229).

Baudouin II lui succède. On ne sait si c'est son fils ou son frère¹. On lui donne Marthe, fille de Jean de Brienne, plutôt que la fille de Connèc, empereur de Trébisonde, que son père lui offrait. L'administration de l'empire est donnée à Jean qui, devenu beau-père des empereurs d'Occident et d'Orient, se dit César et non empereur, quoique digne de tous ces honneurs par sa vertu.

Les empereurs grecs se joignent ensemble par alliance. Celui de Trébisonde donne sa fille à Théodore, fils de Vatace, et ôte beaucoup de places aux Vénitiens et aux Français. Théodore Ange, dans la Thessalie, est pris par Asan, roi des Bulgares, qui lui crève les yeux. Ange

¹ C'était son frère (*Art de vérifier les dates*, tom. I, p. 445).

Michel, frère de Théodore, épouse la fille d'Asan, et ne laisse pas d'être dépossédé par son beau-père et son frère.

Le pape Grégoire demande secours à tous les princes contre Fridéric, pire que les Sarrasins.

Jacques, roi d'Aragon, prend les Baléares sur les Maures, dont le roi se fait chrétien avec son fils.

Fridéric fait sa paix avec le Pape (1230), et ne devient pas plus sage ni plus modéré.

Les Sarrasins sont défaits par Alphonse, roi de Léon. Il meurt. Ferdinand, son fils, roi de Castille par sa femme, lui succède.

La sédition arrivée dans l'université de Paris, et les huissiers envoyés par la reine Blanche pour réprimer les écoliers, les obligent à se disperser à Angers, et à Oxford en Angleterre. L'université, bientôt rétablie, est louée par Grégoire IX.

Il se fait une nouvelle croisade sur ce que le roi de Perse menaçait la Syrie (1231). Fridéric y envoie si peu de monde, qu'il fait juger qu'il ne le faisait que pour sauver les apparences.

Louis de Bavière est tué par un meurtrier du prince des assassins, appelé le *Vieux de la Montagne*. On crut qu'il avait été sollicité par Fridéric son ami. Ce prince s'était rendu redoutable par les assassins qu'il envoyait de tous côtés, prêt à tout souffrir et à tout entreprendre, par l'espérance de la vie éternellement heureuse dont ce prince leur faisait croire qu'il leur donnait un avant-goût dans la vie sensuelle et délicieuse dont il les faisait jouir.

Fridéric, toujours en grande amitié avec les Sarrasins, célèbre leur Pâque le jour de la Madeleine (1232), en présence de plusieurs évêques et de plusieurs princes.

L'inquisition trop sévère des Dominicains cause des révoltes en Languedec, et on est obligé de la modérer (1233).

Saint Louis épouse Marguerite, fille du comte de Provence, enrichi par l'économie de Roncec, pèlerin de Compostelle, homme inconnu qui, étant depuis injustement soupçonné, rend ses comptes si nettement, qu'il fait taire l'envie, et se retire aussi pauvre qu'il était venu, sans qu'on sache d'où il était, ni où il se retira.

Sanche, roi de Navarre meurt. Thibaut, comte de Champagne, son plus proche parent, lui succède.

Henri, fils de Fridéric, soulevé contre lui, est mis en prison, où il est tourmenté cinq ans.

Venceslas, roi de Bohême, successeur d'Othocarus, prisonnier de Fridéric, le trouve seul, et le menace de mort s'il ne le délivre. Il le fait, et devient son ami.

Saint Louis est presque tué par les assassins (1236).

Ferdinand, roi de Castille et de Léon, prend Cour-doue et Bintia sur les Maures.

Jean de Brienne meurt (1237). Baudouin II, son gendre, vient demander du secours en Occident.

Grande victoire de Fridéric sur les Lombards. Dix mille périssent dans le combat. Il prend tant de prisonniers, que Crémone n'est pas assez grande pour les contenir. Il les traite inhumainement, et étrangle le gouverneur de Milan, fils de Jacques, duc de Venise.

Jacques, roi d'Aragon, prend Valence avec le secours des Français, et en chasse cinquante mille Sarrasins.

En Pologne, le duc Miciclaus, oppresseur du peuple, est dévoré par les rats², qui le poursuivent jusqu'au milieu des eaux.

Constantinople, assiégée par les Grecs, est délivrée par les Vénitiens (1238), qui emportent en récompense la lance, l'éponge et le saint suaire, avec une partie de la croix, reliques précieuses que saint Louis rachète d'eux; et reçoit de Baudouin, roi de Jérusalem, la couronne d'épines qu'il met dans sa sainte Chapelle.

1. Si le fait est vrai, il est étonnant que les Papes l'aient omis dans les reproches qu'ils font à plusieurs reprises à cet empereur, notamment dans le courriel de Lyon, où le Pape le déposa de l'empire.

2. Ce genre de mort ne se trouve ni dans l'*Art de vérifier les dates*, ni dans Moréri, à l'article de ce prince, qu'on nomme aussi Miesko, et dont la mort est rapportée à l'an 1202.

L'empereur Baudouin II marche à Constantinople avec soixante mille Français; il est bien reçu des Hongrois et des Bulgares, mais ayant pris une ville voisine sur les Grecs, la jalousie d'Asan fait qu'il se joint avec eux.

Thibaut, roi de Navarre, passe en Syrie, où il est réduit à la dernière nécessité.

Guillaume III, auvergnat, évêque de Paris, est célèbre par sa piété et par sa doctrine.

L'Angleterre est cruellement agitée de troubles domestiques, et le roi évite à peine les mains d'un assassin qui faisait le furieux.

Thibaut et Pierre, comtes de Bretagne, battent les Sarrasins (1239). On accuse Thibaut d'avoir fui dans ce combat.

Les sultans de Damas et de Babylone se divisent. Les Hospitaliers sont pour le dernier, et les Templiers pour l'autre, avec les seigneurs du royaume.

Thibaut et Pierre se retirent.

Fridéric ôte la Sardaigne au Pape, et fait roi de cette île son fils bâtard Henri, autrement appelé Ence. Il est excommunié. L'empire est offert à saint Louis pour son frère Robert; mais il refuse cette offre.

Les royaumes de Grenade et de Murcie sont érigés par les Maures.

Ferrare est ôtée au Pape par les impériaux (1240), et puis étant recouvrée par les ligés, elle est confiée à Azon, marquis d'Este, d'où sort cette illustre famille. L'empereur prend par famine Faenza en sept mois de siège et dans sa nécessité, fait faire de la monnaie de cuir.

Victoires signalées des Espagnols sur les Maures, quoique ceux-ci fussent vingt contre un.

L'université de Salamanque est fondée par les docteurs de Paris.

Les Tartares se répandent en Pologne, en Hongrie, en Silésie; ils brûlent tout en Pologne (1241): Cracovie ne se peut sauver de leurs mains. Le roi Boleslas se retire pour laisser passer la tempête.

Les divisions de Hongrie mettent toutes les villes en proie, excepté Albe-Royale, Strigon et la citadelle Saint-Martin. Les Tartares ne se retirent qu'entendant la mort de leur grand khan. Bela, roi de Hongrie, qui avait irrité les peuples, et qui pour cela se défendait mal, retourne en son royaume devenu un désert par tant de ravages.

La flotte génoise, armée pour la défense du Pape, est battue par les impériaux. Les évêques de France qui alliant dessus au concile convoqué par le Pape sont rendus à saint Louis, que l'empereur n'osait fâcher. Le Pape meurt de regret. Célestin IV, son successeur, meurt le jour de son élection. Fridéric retient les cardinaux, et le siège vaque vingt mois.

Vaudemare, roi de Danemarck, et Haquin, roi de Norvège, qui avaient régné en paix, laissent de grands troubles à leurs successeurs.

Fridéric, excommunié, empêche qu'on n'élise un Pape (1242). Saint Louis aurait fait faire l'élection; mais la révolte du comte de La Marche, excitée par sa femme ambitieuse, venue du roi d'Angleterre, et les Anglais joints à eux, l'occupent et empêchent l'effet de son zèle.

Victoire de Taillebourg, où saint Louis signale sa valeur. Les Anglais sont battus. Le comte, sa femme et ses enfants se jettent aux pieds du roi, et perdent une partie de leur pays. Les Anglais battus partout obtiennent une trêve de cinq ans.

Saint Louis réduit à l'obéissance Raimond, comte de Toulouse, qui réveille le parti des Albigeois, et fait pendre des ecclésiastiques.

Fridéric renvoie les cardinaux (1243), forcé par saint Louis et l'empereur Baudouin.

Innocent IV, autrefois ami de Fridéric, est élu. La légation honorable qu'il envoie à l'empereur ne fait que l'effaroucher.

Jean, surnommé depuis Bonaventure, entre, à l'âge de trente-deux ans, dans l'ordre de Saint-François, et rétablit l'ordre qui se relâchait.

Blanche empêche que Baudouin ne donne sa fille au sultan de Coni.

Ferdinand, roi de Castille, réprime les Grenadois.

Les Khorasmins arabes, chassés par les Tartares, et refusés comme trop méchants par les Sarrasins leurs compatriotes, se jettent sur la Palestine et assiègent la sainte cité (1244). Gauthier de Brienne, comte de Joppé, leur prisonnier, est présenté à la ville pour la faire rendre par l'horreur des tourments qu'on lui faisait endurer; mais lui-même les anime et se laisse mettre en pièces par les Barbares.

Jérusalem ne laisse pas d'être livrée aux plus méchants des Sarrasins.

Fridéric fait la paix, et aussitôt après il recommence la guerre.

Saint Louis, malade à Pontoise, se croise.

Concile général, premier de Lyon, où le pape Innocent IV est en personne (1245). Fridéric, cité, fait semblant de venir: il se retire; il est déposé, et le concile finit en trois sessions. Fridéric fait des violences incroyables. Il est battu par ceux de Milan, et son fils bâtard Entius est pris. Henri, landgrave de Hesse et de Thuringe, est élu empereur, et reconnu par peu de monde.

La paix se fait à Cluni entre la France et l'Angleterre. Le Pape et saint Louis s'y trouvent. Charles, frère de saint Louis, comte de Mans et d'Anjou, est fait comte de Provence et épouse Béatrix, fille de Raimond Béranger.

Rodrigue Ximénès, archevêque de Tolède, grand personnage, meurt, allant défendre les droits de son Eglise devant le pape Innocent.

Alexandre de Halès, Anglais, auteur de la scolastique, meurt aussi.

Henri bat Conrad, fils de Fridéric (1246), et l'eût chassé d'Allemagne sans Othon, duc de Bavière, qui le secourut.

Il meurt après sa victoire (1247). Guillaume, comte de Hollande, âgé de vingt ans, est mis à sa place.

Ence, fils de Fridéric, perd Parme. Fridéric lève le siège de Lyon¹, où il pensait opprimer Innocent. Pour la reprendre, son camp est une nouvelle ville qu'il appelle Victoire. Il y bâtit une basilique dédiée à saint Victor. Il affame ceux de Parme, tourmente les prisonniers à leurs yeux, et les réduit au désespoir.

Saint Louis, allant à la guerre sainte, fait prêcher par tout son royaume qu'il fera justice à tous ceux à qui il aura fait tort sans y penser.

Pendant que Fridéric se divertit à la chasse, ceux de Parme prennent son camp et y pillent jusqu'à sa couronne impériale (1248). Il fuit à Crémone: il revient au siège; les Guelfes reprennent cœur; il est honteusement chassé.

Guillaume, comte de Hollande, prend Aix-la-Chapelle, où, revenant des eaux, il est couronné. Conrad, battu, ne trouve plus de refuge qu'auprès de son père.

Saint Louis s'embarque à Aigues-Mortes. Séville, entourée d'une nouvelle ville, se rend à Ferdinand, roi de Castille, après seize mois de siège. Cent mille habitants de cette ville sont dispersés par toute l'Espagne ou repassent en Afrique.

Saint Louis prend terre à Damiette (1249). Sa valeur fait abandonner le rivage à l'ennemi. La place est brûlée. Pendant qu'on la rétablit, les chrétiens se débâtent.

1. On ne trouve ni dans *Fleury*, ni dans l'*Art de vérifier les dates*, que Fridéric II ait formé le siège de Lyon; on sait seulement qu'il avait dessein d'aller en cette ville pour se justifier devant le concile; mais comme il se mettait en chemin, il retourna sur ses pas pour aller à Parme, qui avait quitté son parti (*Fleury*, tom. XVII, pag. 363).
Sa ville de Victoria fut prise, et tout son camp pillé dans une sortie des Parmesans (*Idem*, pag. 895).

Ence, fils bâtard de Fridéric, est battu et pris par ceux de Bologne, qui résolvent de ne le relâcher jamais, et refusent un cercle d'or capable d'entourer leur ville, que son père offrait pour sa rançon. Il demeure vingt-trois ans dans une cage de fer.

L'armée chrétienne est ruinée par la famine et les maladies (1260). Robert, frère de saint Louis, est tué en poursuivant les Sarrasins jusque dans leur camp de Massore. Saint Louis paraît au-dessus de l'homme par sa valeur, et, accablé par la multitude, il est pris avec Alphonse, comte de Poitiers, et Charles d'Anjou, ses frères. Damiette, presque abandonnée, n'est sauvée que par la reine, qui y accouche d'un fils nommé Tristan.

Saint Louis, souvent en péril, et toujours maltraité dans sa prison, fait admirer sa vertu. Il traite de la délivrance des Français, et donne pour lui Damiette.

Après qu'il fût délivré, il demeura dans la Palestine, où il rétablit plusieurs villes et fit des libéralités immenses.

Fridéric, âgé de cinquante-sept ans, meurt, on ne sait où ni comment¹; homme de grande vigueur, mais incapable de se modérer.

Innocent confirme Guillaume, roi des Romains, excommunié Conrad, passe de Lyon en Italie (1251); mais il est empêché d'entrer à Rome par les Romains séditions. Conrad, venu en Italie sur les vaisseaux des Vénitiens, recouvre son Etat, excepté Naples, Capoue et Aquin, qui demeurent dans l'obéissance du Pape.

Rodolphe, comte de Habsbourg, rend honneur au Saint-Sacrement (1252) : le prêtre qui le portait lui promet une récompense éclatante de sa piété.

Conrad, après huit mois de siège, prend Naples, qu'il pillé contre la foi. Eclin ne fait pas de moindres ravages dans la Marche. Les Vénitiens étaient pour Conrad; les Génois s'étaient épuisés de soldats dans la Syrie; les Lombards étaient accablés par Eclin : dans cette nécessité, Innocent donne le royaume à Charles d'Anjou, frère de saint Louis; mais on attend le retour du roi pour l'exécution.

Ferdinand, roi de Castille, meurt après une sainte vie, qui lui mérite rang parmi les saints. Son fils aîné Alphonse, grand astrologue et grand philosophe, fait les supputations dites *alphonsines*.

La reine Blanche meurt en odeur de sainteté (1252); et choisit sa sépulture à Maubuisson, abbaye qu'elle avait fondée.

Innocent apaise à Rome la sédition. Les rois de Castille et de Portugal se soumettent à son jugement pour les Algarves.

La Sorbonne est fondée par Robert Sorbon, confesseur de saint Louis.

Thibaut I, roi de Navarre, meurt (1254). Thibaut, son fils, lui succède sous la régence de Marguerite sa mère.

Conrad fait mourir son frère Henri, âgé de douze ans, roi de Sicile, pour avoir son royaume et ses trésors.

Il est lui-même empoisonné par Mainfroi le Bâtard, son frère.

Innocent est reçu à Naples par Mainfroi, qui se sert ensuite de Sarrasins, que son père avait établis à Lucrèce pour défaire ses armées.

Innocent, docte et saint pontife, meurt et a pour successeur Alexandre IV.

Saint Louis est rappelé de Syrie par la mort de sa mère.

Il est visité par le roi d'Angleterre, qui l'appelle son seigneur, roi des rois du monde, et refuse partout la première place; et par Thibaut II, roi de Navarre.

Les Maures sont chassés d'Aragon, au nombre de

soixante mille, par le roi Jacques, pour s'être révoltés durant une guerre.

L'empereur Jean Ducas (1253), homme courageux et prudent, mais debauché, laisse l'empire à Théodore Lascaris Ducas, son fils.

Alexandre, pressé par Mainfroi, donne le royaume de Sicile à Edmond, fils de Henri, roi d'Angleterre.

Othoacere, roi de Bohême, pousse ses conquêtes jusqu'à la mer Baltique, et établit partout la foi chrétienne. Les villes du Rhin se liguent durant l'extrême faiblesse des empereurs.

Les Vénitiens et les Génois entrent en querelle sur le monastère de Saint-Sabas d'Acre (1256). Alexandre le déclare commun; mais sa sentence n'empêche pas un sanglant combat auprès de Tyr, où les Vénitiens, victorieux par le secours des Pisans, occupent le monastère et toute la ville. Les Génois, auparavant battus, s'emparent de Tyr. Les Sarrasins profitent de cette division.

Guillaume, roi des Romains, fait la guerre aux Friens. Les Hollandais, qu'il tourmentait, le voient à cheval enfoncé dans de la glace, et le percent de traits.

Prodigieux enlèvement de sa sœur Mathilde¹, comtesse de Flemberg, qui, à ce qu'on dit, accouche ensemble de trois cent soixante-cinq enfants.

Eclin continue à tourmenter la Marche Tarnisienne, et assiège Mantoue. Il perd Padoue, et s'en venge par la mort de douze mille Padouans. Ses pertes le rendent furieux.

On élit deux empereurs au lieu de Guillaume : Richard Cornouaille, frère du roi d'Angleterre, et Alphonse, roi de Castille.

Le Pape empêche que Conrad ou Conradin, fils de Conrad, ne soit élu (1257).

La guerre se prépare entre les deux empereurs, Richard est couronné à Aix-la-Chapelle (1258).

Eclin défait le légat du Pape (1259).

Théodore Lascaris Ducas meurt à Nicée. Jean, son fils, âgé de six ans, règne sous la tutelle du patriarche Arsène et de George Musalon, homme de rare mérite. Mais Michel Paléologue le fait tuer par le peuple, qu'il trompe par de fausses prophéties, et se fait donner la régence.

Eclin croit prendre Milan par intelligence; mais il trouve les confédérés en état de lui résister, et il meurt des blessures qu'il reçoit en les enfonçant.

Saint Louis fait la paix avec Henri, roi d'Angleterre, s'assure la Normandie, et rend aux Anglais, à condition de l'hommage, l'Aquitaine, que l'humeur des peuples, trop attachés aux Anglais, ne lui permettait pas de garder en ce temps.

Michel Paléologue renferme son pupille (1260). Arsène se met dans un monastère.

Les Tartares ôtent Alep, Damas et d'autres villes aux Sarrasins. Les chrétiens de Palestine ne s'y fient pas. D'autres Tartares ravagent la Pologne. Boleslas et sa femme sont contraints de se réfugier en Hongrie. Cracovie et Sandomir sont prises.

Mainfroi bat les Florentins, partisans du Pape, et les contraint de lui obéir. La ville est occupée par les Gibelins.

Constantinople, après avoir obéi aux Latins durant cinquante-six ans, est surprise par Alexis César, à qui quelques paysans découvrent le vieux aqueduc par où il entre dans la ville (1261). Baudouin, fort effrayé, s'enfuit avec le patriarche Pantaléon Justinien. Michel Paléologue entre dans la ville et y rétablit l'empire.

L'empereur Jean, à qui il avait fait crever les yeux, le lui dispute. Dissension effroyable où les plus faibles se donnaient aux Turcs. Michel demeure le plus fort.

1. L'Art de vérifier les dates l'appelle Marguerite. Le nombre des enfants dont on la fait accoucher est de 365, autant qu'il y a de jours dans l'année. La vérité est que le 26 mars, qui était alors le second jour de l'année, cette princesse accoucha de deux jumeaux, nombre égal à celui des jours de l'année commencée. C'est la conjecture apportée dans l'ouvrage cité.

1. Il mourut dans la Pouille, en un lieu nommé *Florenzola*. On le trouva mort dans son lit le 13, on, selon l'Art de vérifier les dates, le 4 décembre 1250.

Les Grecs accordent aux artisans vénitiens, pisans et génois, de demeurer à Galata ou Péra, et point dans la ville. On leur permet d'avoir des bailes, podestats et consuls pour leur rendre la justice. On leur donne toutes sortes d'immunités pour leurs marchandises. La jalousie des Génois empêche la flotte vénitienne de prendre Constantinople.

Alexandre IV meurt de chagrin des victoires des Tartares, des Gibelins et des Grecs. Urbain IV, Français, élu par son mérite au patriarcat de Jérusalem, est encore élevé à la chaire de saint Pierre, qu'il remplit aussi dignement que son prédécesseur.

Il ôte à Mainfroi la Lombardie, le pays de Spolette, et la Campanie (1262) ; mais l'argent lui manquant pour payer ses troupes, Mainfroi reprend le dessus. Urbain et les cardinaux se retirent à Orviete.

Mainfroi donne Constance, sa fille unique, à Pierre, fils de Jacques, roi d'Aragon. Le Pape s'oppose en vain à ce mariage.

Michel Paléologue, dans la division qu'il trouve chez lui, craint les Latins, et parle de la concorde entre les Eglises (1263). Ce désir s'évanouit avec sa crainte.

L'Angleterre, agitée depuis plusieurs années par des divisions continuelles, est menacée d'une guerre civile. Saint Louis, arbitre choisi entre le roi et les seigneurs, prononce en faveur du roi. Les seigneurs persistent dans leurs sentiments et leur rébellion les fait excommunier par le Pape, sans en être émus.

Urbain IV offre le royaume de Sicile à Charles d'Anjou. Il l'accepte, pressé par sa femme Béatrix, qui ne veut pas céder à ses sœurs, qui avaient toutes épousé des rois.

Michel Paléologue, faisant la guerre à Michel, despote d'Epire, qui prétendait à l'empire, est détourné par une comète (1264). En retournant il est presque pris par le roi des Bulgares, et se sauve par les montagnes. Il marie son fils avec Anne, fille du roi de Hongrie, et tire serment de lui qu'il ne songerait à l'empire qu'après sa mort.

Urbain IV institue la fête du Saint-Sacrement, et choisit saint Thomas, pour faire l'office que l'Eglise chante en ce jour. Ce grand homme mérite le nom de *docteur angélique* par ses écrits, et principalement par sa *Somme*.

Les seigneurs d'Angleterre donnent la bataille à leur roi, qui est battu et pris avec son frère Richard. Edouard, son fils, poursuivant ceux de Londres avec trop de haine, cause la défaite. Lui et son frère Henri se donnent en otage, pour obliger les vainqueurs à mieux traiter leur père.

Urbain IV meurt après une vie glorieuse et sainte. Guy le Gros, Français, nommé Clément IV, grand juriconsulte, est élu absent (1265) ; homme d'une intégrité admirable, qui n'élève point sa famille, et ne met aucun de ses parents dans les dignités ecclésiastiques.

Charles d'Anjou arrive à Ostie. Proclamé à Rome roi de Sicile, et fait sénateur, il se prépare à la guerre.

Edouard s'échappe de prison. Il se donne un combat où le chef des rebelles est tué, et Edouard est victorieux.

Charles, sacré avec sa femme, aidée de l'argent de Clément, combat Mainfroi qui est battu et tué dans la bataille de Bénévent (1266). Sa femme et ses enfants meurent en prison. Bénévent est pris ; tout le pays en deçà le Phare se rend à Charles. Conradin, neveu de Mainfroi, prend le titre des deux royaumes.

Le Pape diffère de prononcer entre Alphonse et Richard, qui disputaient l'empire dont il fait Charles vicaire (1267).

Conradin approche de Vérone avec Fridéric, duc d'Autriche, son parent. Les menaces de Clément l'empêchent de passer plus avant. Son armée se débande.

Bendocar, sultan d'Egypte, implacable persécuteur des chrétiens, prend Antioche durant leurs divisions, et en fait un effroyable carnage (1268). Les religieuses à

l'exemple de leur abbesse, pour éviter d'être violées, se coupent le nez. Les barbares les tuent.

Conradin bat en Toscane la cavalerie de Charles, qui a sa revanche au lac de Fucin, où Charles de Vailierac, gentilhomme français, se signale, et donne la victoire à son parti : Conradin et Fridéric, déguisés, sont reconnus par une bague, et livrés à Charles.

Saint Louis fait sa *Pragmatique*, où il maintient les libertés de l'Eglise gallicane contre les entreprises de la cour de Rome.

Clément IV meurt.

Saint Louis se croise avec ses trois enfants (1269). Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, en fait autant. Les Anglais devaient attaquer les infidèles du côté de la Syrie, et les Français par l'Afrique, où le secours et les vivres leur viendraient par la Sicile.

Les Sarrasins de Lucère se rendent, la corde au cou. Charles, prêt à suivre saint Louis, pour éviter les troubles, fait inhumainement couper la tête à Conradin de Souabe et à Fridéric, duc d'Autriche. Conradin déclare en mourant le roi d'Aragon son héritier.

Edouard, en Syrie, défend à peine Ptolémaïde (1270) ; mais il excite les Tartares de Perse contre les Sarrasins.

Les rois de Chypre et de Jérusalem font mal à propos une trêve avec le tyran Bendocar.

Saint Louis prend Carthage et assiège Tunis ; la dysenterie se met dans l'armée. Le roi même en est attaqué. Il instruit son fils et meurt saintement, comme il avait vécu. Il laisse trois fils : Philippe III, âgé de vingt-six ans, appelé le Hardi, ou Cœur-de-Lion ; Pierre, comte d'Alençon, et Robert, d'où sont sortis les Bourbons.

Charles, roi de Sicile, arrive au camp le jour de sa mort.

La maladie continue, et oblige à faire une paix plus utile que glorieuse.

Philippe, roi de France, imite la piété de son père, et gouverne sagement à son exemple (1271). Il réunit le comté de Toulouse par la mort de son oncle Alphonse, et prend le comté de Foix, que l'on voulait empêcher. Le prince de Béarn, qui se joignait à ce dessein, est contraint de lui demander pardon.

Après trente mois de vacance, les cardinaux élisent, par compromis, Thibaut, archidiacre de Liège, le plus digne prélat de l'Eglise, qui était alors à Acre, pour y promouvoir les affaires des chrétiens.

Il est couronné sur la fin de mars, et appelé Grégoire X (1272). En partant de Syrie il avait promis, par un beau verset d'un psaume, de n'oublier jamais Jérusalem, pour procurer sa délivrance. Aussitôt après son exaltation, il résolut de tenir un concile, où il invita les Grecs.

Henri, roi d'Angleterre, meurt. Son fils Edouard était à Acre, grièvement blessé par un assassin.

Grégoire X désigne Lyon pour le lieu du concile (1273). Il tâche de réconcilier, à Florence, les Guelfes et les Gibelins, et, par la résistance qu'il trouve à ses bons desseins, il interdit la ville. Il est visité à Lyon par le roi Philippe.

Richard, qui prétendait à l'empire, étant mort, et le droit d'Alphonse paraissant douteux, les électeurs s'assemblent à Francfort, et pressés par le Pape, ils élisent Rodolphe, comte d'Habsbourg, chef de la maison d'Autriche. Comme le serment lui est refusé par les électeurs, à cause qu'il n'avait point le sceptre de l'empire, il prend la croix au lieu de sceptre, et la baise ; tout le monde en fait autant, et il reçoit le serment des princes.

Concile général deuxième de Lyon, tenu par Grégoire X en personne, accompagné de quinze cardinaux, de cinq cent soixante évêques, et de quinze cents autres prélats (1274). Saint Thomas, que le Pape y avait appelé, meurt en chemin. Saint Bonaventure, cardinal et évêque d'Albe, est nommé *docteur séraphique*, à cause de la dévotion ardente qui paraît dans ses écrits.

Le concile est terminé en six sessions; l'accord des Eglises s'y fait solennellement, et les Grecs reconnaissent le FILIOQUE avec les Latins.

A Constantinople, l'empereur Michel confirme l'accord dont le patriarche Joseph détourne le peuple, et l'empereur ne peut rien gagner. Il fait patriarche Jean Bec, généreux défenseur de l'union.

Bendocar, sultan d'Égypte, ravage l'Arménie (1275). Boémond, prince d'Antioche, laisse un fils de son nom, dont la tutelle est disputée par l'évêque de Tortose, et Hugues de Lusignan, roi de Chypre.

Les Templiers, les Hospitaliers, les villes d'Acre, de Tyr et de Tripoli, se partagent dans ce démêlé, et achèvent de ruiner les affaires des chrétiens.

Les Maures remportent deux victoires.

Jeanne, fille de Henri, roi de Navarre, prétendue par les rois d'Aragon et de Castille, fut confiée à Philippe. Le Pape retourne en Italie. Rodolphe le voit à Lausanne.

Michel Paléologue confirme ce que ses ambassadeurs avaient fait au second concile de Lyon (1276) : son fils Andronic souscrit; mais cela se fait moins par piété, que par le besoin qu'ils avaient des Latins contre les Turcs qui avaient occupé la Natolie, et s'étaient rendus maîtres depuis le Pont-Euxin jusqu'à la mer de Lycie.

Le Pape meurt. Pierre de Tarentaise, dominicain, homme docte, ne tient le siège que cinq mois. Othobon de Fiesque, Génois, appelé Adrien V, ne le tient que trente-sept jours. Jean Pierre, Portugais, appelé Jean XX, XXI et XXII, plus docte que politique, est élevé au siège de saint Pierre. Il avait fait en faveur des pauvres, un livre de médecine qui le faisait paraître aussi docte que charitable.

Jacques, roi d'Aragon, appelé le Batailleur, et non moins pieux que vaillant, après avoir gagné trente batailles contre les Maures, meurt de regret de celle que ses lieutenants perdirent.

Pierre III, son fils, appelé le Grand, exécute le testament de son père, et laisse les Baléares à Jacques, son frère, avec les principautés de Roussillon et de Montpellier. La haine entre les frères n'en est pas moins grande. Alphonse, roi de Castille, laisse régner Sanche, son cadet, au lieu des enfants de son aîné.

La Brosse, natif de Tours, barbier de saint Louis et de Philippe, et trop puissant auprès du dernier, avait accusé Marie, femme de Philippe, d'avoir empoisonné Louis, fils aîné de son mari. Les paquets qu'il reçoit du roi de Castille font connaître les intelligences qu'il avait avec l'étranger, et le font pendre.

Bendocar, sultan de Babylone (1277), blessé par les Tartares, et empoisonné par dessus meurt.

La division se met parmi les Arabes; mais l'empereur néglige cette occasion, et songeant à agrandir sa maison, il tourne à d'autres usages l'argent des décimes que le Pape lui avait accordés pour la guerre sainte.

Jean XXI meurt à Viterbe, accablé de la chute de sa chambre.

Nicolas III, de l'ordre de Saint-François, lui succède. Rodolphe se fait céder adroitement l'Autriche par Odoacre, roi de Bohême, qui n'avait point d'enfants.

Marie, reine de Jérusalem, cède ses droits à Charles, roi de Sicile.

Il quitte la charge de sénateur, et le vicariat d'Étrurie (1278), de peur d'y être contraint par Nicolas, qui songeait à abaisser Charles, peu favorable à son ambition.

Odoacre est excité par sa femme à faire la guerre à Rodolphe pour rentrer dans l'Autriche. Il est tué dans une bataille au grand contentement de Ladislas, roi de Hongrie, souvent battu par ce roi. La Moravie est conquise par Rodolphe victorieux, et indignement ravagée.

Le Pape ménage l'accord entre Marguerite, veuve de saint Louis (1279), et Charles, roi de Sicile, pour les comtés de Provence et de Forcalquier.

Alphonse III, roi de Portugal, meurt, et laisse le royaume à Denis, son fils, aussi vicieux que lui, qui épouse sainte Elisabeth, fille aînée du roi d'Aragon.

Boleslas le Pudique meurt, et laisse vierge sainte Cunégonde, sa femme.

Jean de Prochyte (1280), dépoillé par Charles, unit Pierre, roi d'Aragon, l'empereur Paléologue, et Nicolas III, et trame en Sicile la conjuration contre les Français. La dissolution des Français, trop libres avec les femmes des Siciliens jaloux, y donne lieu, et leur attire la haine publique.

Nicolas meurt et ternit sa réputation par l'attachement qu'il eut à sa parenté.

Un marchand génois, ignorant, convainc et convertit grand nombre de Juifs à Majorque, et les plus doctes rabbins venus d'Aragon.

Les Ursins ennemis de Charles, troublent le conclave; mais Charles prévaut, et fait élire un Français, qui prend le nom de Martin II (1281).

Martin II, rend le vicariat à Charles, puissant par mer et par terre, ce qui oblige Pierre et Paléologue à hâter la conjuration en grand secret.

Les vêpres siciliennes arrivent le jour de Pâques. Les cloches des vêpres servent de signal. Huit mille Français sont tués en deux heures. On ouvre le ventre à deux siciliennes dont les maris étaient Français. Charles reçoit de grands secours de ses pays, et du roi son neveu.

Pierre, roi d'Aragon, conduit en Sicile la flotte destinée contre les Sarrasins. Il trompe Charles par adresse, en lui proposant un duel, et lui fait perdre Messine, seule place qui lui restât.

Sanche, non content d'avoir occupé la Castille au préjudice de ses neveux, en chasse Alphonse, son père. Séville seule reste au malheureux roi qui n'a de secours que du roi de Maroc, son ennemi.

Michel Paléologue (1283) meurt dans un combat contre Jean Sébastocrator auprès de Lysimachie. Son fils Andronic lui succède à vingt-trois ans, et commence son règne en cassant l'accord de Lyon. Il persécute les catholiques, prêt à déterrer son père, auteur de l'accord. Jean Bec se retire, et Joseph est rétabli.

Charles attend jusqu'à la nuit au lieu arrêté avec cent cavaliers. Pierre arrive après, et s'en retourne en poste en Aragon; sa femme cependant régnait en Sicile.

Sanche, appuyé du Pape et des Sarrasins, se soutient contre son père Alphonse.

Mort de Hugues de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem. Ses deux fils, Jean et Henri, lui succèdent l'un après l'autre. Les affaires des chrétiens se ruinent en Orient par les divisions et les jalousies.

Acre était tenue tout ensemble par le roi, par le légat, par le patriarche de Jérusalem, par les lieutenants de tous les rois et de tous les princes voisins, par diverses nations, même par les Arméniens et les Tartares, par les chevaliers; chacun avait son canton, chacun sa justice, et la division était partout.

Alphonse, roi de Castille, meurt à Séville, après avoir déclaré ses héritiers Alphonse et Ferdinand, ses petits-fils, l'un après l'autre, et après eux Philippe, comme fils de Blanche; mais Sanche succède par la force, déclare héritière sa fille bâtarde, et puis son fils Ferdinand, et règne sans résistance.

Charles le Boiteux, prince de Salerne, fils de Charles, roi de Sicile, se presse de donner une bataille navale aux Aragonais contre les ordres de son père qui lui donnait avis qu'il fallait joindre. Il est battu et pris. Charles arrive trois jours après. Son fils, condamné à mort pour venger Conradin, est sauvé, contre son attente, par Constance.

Philippe le Bel, âgé de quinze ans, épouse Jeanne, reine de Navarre, qui en avait treize.

Charles, roi de Sicile, meurt (1285).

Un légat du Pape et Robert, comte d'Artois, sont en-

voqués pour gouverner le royaume avec Marguerite de Hongrie, femme de Charles.

Martin IV meurt à Pérouse en réputation de sainteté. Honoré IV lui succède.

Pierre d'Aragon est défait par trois cents chevaux français, et Raoul de Nesle, connétable, qui était allé en petit nombre, afin que l'ennemi n'évitât pas le combat. Le roi est blessé à mort dans le combat. Les Français prennent Girone, et enflés de leurs victoires, ils renvoient trop tôt leur flotte. Chassés de tous les ports par Robert Lauria, ils reviennent par terre. Philippe, malade, vient mourir en Roussillon, toujours pieux et vaillant.

Marguerite, veuve de saint Louis, vraie mère des pauvres, meurt aux Cordelières de Saint-Marcel en odeur de sainteté.

Pierre, roi d'Aragon, marchant contre son frère Jacques, roi des Baléares, ami des Français, meurt des blessures du dernier combat.

La Bohême, après de grands maux, respire sous le règne de Venceslas qui, après avoir épousé Judith, fille de l'empereur, est fait électeur, et vit dans la royauté avec toute la modestie et l'austérité d'un religieux.

Henri, roi de Chypre, est couronné roi de Jérusalem à Acre, au préjudice de Charles, roi de Sicile.

Rodolphe, invité par Honoré IV, vient recevoir la couronne impériale, et rend la liberté aux villes d'Italie, et leur donne lieu de se former en républiques.

Lescus, prince de Pologne, et tous les seigneurs du royaume, sont contraints de se réfugier en Hongrie contre la cruelle et inévitable irruption des Tartares.

Honoré IV meurt.

Les Français tentent vainement de délivrer Charles le Boiteux. Roger Lauria les bat plusieurs fois par mer, avec Henriquin, Génois, leur amiral, plus habile que courageux, qu'ils lui avaient préféré.

Nicolas IV (1288), cordelier, est fait Pape, et procure la liberté de Charles le Boiteux à de dures conditions.

Elsi ou Melecemeser (1289), soudan d'Égypte et de Babilone, fait semblant de lever le siège de Tripoli, et revenu tout à coup, il prend dedans sept mille chrétiens, qu'il fait égorgés. Le secours du pape Nicolas n'arrive que pour voir la ville rasée.

Charles le Boiteux est couronné roi de Sicile. résolu de ne rien tenir de ce qu'il avait accordé par force pour se tirer de prison.

Jacques, frère de Pierre d'Aragon, et son successeur dans le royaume de Sicile, ôte à Charles par intelligence, Calaurane¹, place importante de Calabre, qu'il fortifie; mais le comte d'Artois assiège la place, et, attaqué par Lauria, lui fait sentir que la terre ne lui était pas si favorable que la mer. Il se fait une trêve de deux ans, et la place est rendue à Charles, qui règne avec beaucoup de sagesse et d'équité.

Constantin Porphyrogénète (1290), frère de l'empereur Andronic, prince agréable en tout, et non moins vaillant, est calomnié et mis en prison avec Michel son intime ami, l'un des premiers hommes de son siècle. Les Turcs profitent de la prison de ces deux grands capitaines, et la Grèce demeure affaiblie.

Acre, devenue une retraite de scélérats et de voleurs, est assiégée par Melecemeser, avec cent soixante mille chevaux. Trente mille soldats et plus de quarante mille habitants la défendaient courageusement, sous la conduite du grand-maître des Templiers; mais il fut tué, et la ville abandonnée par une grande partie de ses habitants, fut prise d'assaut et rasée. Henri, roi de Chypre, se sauve. Les religieuses de Sainte-Claire se délivrent comme avaient fait autrefois leurs sœurs, de la brutalité des vainqueurs, en se coupant le nez, et sont égorgées. Les chrétiens de Sidon, de Béryte et de Tyr se sauvent. La Syrie est perdue sans ressource, et après

1. L'Art de vérifier les dates met Cantasaro, ainsi que le Dictionnaire géographique de Vosgien.

avoir obéi cent quatre-vingt-dix ans aux chrétiens, que leurs crimes rendirent indignes de la posséder.

A la veille d'une grande guerre, il se fait un accord entre les Français et les Aragonais; mais il demeure sans exécution par la mort d'Alphonse, roi d'Aragon.

Jacques, roi de Sicile, va recueillir la succession du royaume d'Aragon, qui lui vient par cette mort, et laisse son frère Frédéric vice-roi dans la Sicile, qu'il usurpe.

Rodolphe, roi des Romains, meurt à l'âge de soixante-treize ans, après en avoir régné dix-huit, durant lesquels il éleva sa maison et contenta l'Allemagne par son sage gouvernement.

Adolphe, comte de Nassau (1292), est fait roi des Romains au refus de Venceslas, roi de Bohême.

Nicolas IV meurt.

Deux particuliers, l'un Normand et l'autre Anglais, se font la guerre. Insensiblement les deux rois y entrent. Edouard est condamné par la cour des pairs, et privé de l'Aquitaine. Robert de Nesle prend Bordeaux (1293).

Charles s'avance à Pérouse pour tâcher de mettre d'accord les cardinaux assemblés pour élire un Pape.

Il se fait un nouvel accord entre lui et Jacques.

L'Arménie est troublée par deux frères qui prétendaient le royaume (1294).

Cassan, roi des Tartares, est fait chrétien par le moyen de sa femme, fille du roi d'Arménie, et fait fortement la guerre aux mahométans.

Après de longues contestations parmi les cardinaux, saint Pierre, fondateur des Célestins, est élevé à la papauté qu'il fuyait, et prend le nom de Célestin V. Il se juge incapable d'un si grand fardeau. Bénédicte, cardinal Cajetan, son principal conseiller, homme de savoir et de mérite, mais ambitieux et arrêté à son sens, le pousse à quitter la papauté; ce qu'il fait contre l'avis de Charles et tout le peuple réclamant. Bénédicte, qui lui succède, prend le nom de Boniface VIII.

Edouard, trop faible pour Philippe, attire par argent dans son parti l'empereur Adolphe, qui redemande le royaume d'Arles, et de l'argent d'Angleterre achète la Thuringe et la Misnie. Le roi Philippe châtie Philippe, comte de Flandre, qui s'attachait aux Anglais contre son devoir.

Alphonse Pérez Gusman défend Tariff contre les Maures, qui prennent son fils, et menacent de l'égorger si le père ne se rend. Alphonse leur jette son épée, retourne à sa femme, et achève son dîner sans être ému. Sa contenance étonne les Maures, qui lèvent le siège.

Boniface, voyant son pontificat révoqué en doute, enferme son prédécesseur, de peur que son nom ne donne lieu à un schisme, et est bientôt rassuré par sa mort (1295).

Othon Visconti, archevêque de Milan, meurt après avoir fait créer duc par le peuple, et confirmer par l'empereur, Mathieu, son neveu. Il reçut cette récompense de ses longs travaux et de sa sage administration.

Le Pape, mal content des Siciliens et de Jacques, roi d'Aragon, qu'il avait fait gonfalonier de l'Eglise, leur oppose Charles de Valois, qu'il voulait faire empereur (1296). Pour exécuter de si grands desseins, il commande d'abord une trêve aux rois de France et d'Angleterre. Philippe, roi de France, répond qu'il ne connaît point de supérieur dans le temporel, et une grande querelle s'émeut.

Il se fait pourtant une trêve entre les deux rois, pendant laquelle Edouard, roi d'Angleterre, prend Jean, roi d'Ecosse, assujettit le royaume, et emporte la pierre sur laquelle on sacrait les rois.

Les Colonne, Gibelins, sont persécutés par Boniface, avec l'évêque de Gênes qui leur avait donné retraite.

Le Pape publie une croisade contre les Colonne, qui se réfugient en France (1297).

Il canonisa saint Louis, et fait plusieurs sermons à sa louange.

Jean de Prochyte, auteur des vêpres siciliennes, se réconcilie avec les Français et la maison d'Anjou, aussi bien que l'amiral Roger Lauria, qui aussitôt se tourne contre Fridéric.

Edouard, prêt à venir en Flandre pour secourir le comte Guy, que Robert d'Artois venait d'abattre malgré le secours d'Adolphe, n'ose quitter son île, étonné de la déposition d'Adolphe, à la place duquel Albert, duc d'Autriche, est élu empereur.

Albert bat Adolphe (1298), qui est tué dans le combat où il s'était engagé témérairement.

Albert quitte l'empire pour se faire élire de nouveau, et est confirmé par Boniface.

Les Vénitiens, souvent battus par les Génois dans la mer Adriatique et dans l'Hellespont, font la paix.

La haine entre le Pape et le roi se déclare ouvertement (1299).

Le roi envoie en Flandre Robert, comte d'Artois, qui, contre sa parole, retient en prison le comte et ses enfants.

Edouard délivre le roi d'Ecosse à la prière de Boniface, à condition qu'il abandonnât pour jamais son royaume; mais la guerre se renouvelle entre l'Ecosse et l'Angleterre, et l'Ecosse est enfin subjuguée.

Lauria gagne une bataille navale sur Fridéric, que les Français battent par terre en même temps.

Jean Lauria, neveu de Roger, pris par les Aragonais, est exécuté à mort. Son oncle s'en venge sur ses prisonniers, et la guerre devient cruelle.

Charles Martel, fils aîné de Charles, roi de Sicile, appelé en Hongrie contre le roi André, est élu roi en sa place, fait couronner son fils Carobert ou Charles Robert, et soutient de grandes guerres contre André.

Cassan, roi des Tartares chrétiens, entre avec deux cent mille hommes dans la Syrie et la Terre-Sainte pour en chasser les Sarrasins; il bat le sultan d'Egypte Haman, et défait cent mille hommes à Melecmeser, qui commandait en Syrie (1300). Il est rappelé dans son royaume par la révolte d'un de ses parents, et rend Damas au sultan, à condition de la rendre aux chrétiens qui venaient en Syrie; mais ils viurent trop lentement, et perdirent l'occasion de la recouvrer.

Othoman, appelé Osman par les Grecs, à qui la Bithynie était échue dans le partage qui fut fait de la Natolie entre les Turcs, homme bien fait de corps et d'esprit, prend, après un long siège, Pruse, capitale de ce royaume; et adopté par Aladin ou Asatin, sultan de Coni, il chassa le visir Sahib, qui lui disputait sa succession, et se fit appeler Khan, c'est-à-dire roi, et fonda l'empire des Turcs.

Le jubilé est établi, ou plutôt renouvelé par Boniface. Les rues de Rome ne suffisent pas à recevoir les chrétiens qui y abordaient de tous côtés, et l'ordre fut si bon que les vivres y furent toujours à bon marché.

XIV^e SIÈCLE.

Nicéphore Calixte écrit son histoire (1301).

Charles de Valois, créé par le Pape vicairé de l'empire en Italie, ne peut accorder les Guelfes et les Gibelins dans Florence, qui s'appelaient les noirs et les blancs. Les derniers sont chassés par Charles. Le poète Dante, qui était au nombre des bannis, s'en venge en décrivant la maison de France, respectée dès lors par tout l'univers.

Bernard, évêque de Pamiers, envoyé au roi pour l'exciter à la guerre sainte, le menace de déposition, et il est mis par son ordre dans les prisons de l'archevêché de Narbonne, son métropolitain, pour lui faire son procès avec ses comprovinciaux. Le Pape fulmine, le roi empêche qu'on ne transporte de l'argent à Rome: on s'emporte de part et d'autre à des excès préjudiciables à l'Eglise.

Les rois André et Charles Martel meurent. Venceslas, roi de Bohême, opposé à Charles Robert par le parti d'André, refuse. Ladislas, son fils, âgé de treize ans, est nommé par quelques-uns que le Pape excommunie (1302).

La société catalanque ou de Romanie, entre les Catalans et les Italiens, principalement les Génois, se forme en ce temps. Ils équipent vingt galères qui exercent la piraterie jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Ils pillent la Macédoine, et, après avoir tué le comte de Brienne, ils occupent le pays d'Athènes, qu'il possédait avec le Péloponèse, où ils s'établissent, tuant les maris et épousant les femmes.

La boussole est trouvée par Flavius d'Amalphi. Quelques-uns donnent la gloire de cette invention à Jean Goia, de même pays.

L'île d'Ischia, appelée Inarime¹ par les anciens, est tout embrasée par de soudaines irruptions de feu qui consomment les hommes et les animaux. La mer est couverte de pierres, et les cendres sont jetées à deux cents milles.

Charles de Valois attaque la Sicile avec une puissante flotte, et renferme Fridéric dans les places fortes. La maladie se met dans l'armée de France, et la paix se fait.

Les Français perdent la bataille de Courtrai au commencement de juillet, pour s'être témérairement jetés dans les profonds retranchements des Flamands, qui en font un horrible carnage.

Philippe rentre en Flandre avec une nouvelle armée que les pluies arrêtent.

Boniface lui suscite des ennemis de tous côtés, et fait armer les Anglais.

Albert, roi des Romains, soutient les droits de l'empire contre les princes et les prélats qui les usurpaient.

Boniface, pour donner un nouvel ennemi à Philippe, confirme son élection souvent rejetée (1303).

Le cardinal Jean Le Moine, Picard, fait à Philippe, de la part du Pape plusieurs propositions, toutes refusées. Le Pape prononce l'anathème contre le roi, et appelle à Rome, sous la même peine, les évêques et les docteurs. Celui qui portait la bulle est mis en prison. Il se fait à Paris une assemblée de prélats et de seigneurs, où Boniface, accusé par un gentilhomme, nommé du Plessis, de la mort de Célestin, son prédécesseur, de simonie, de magie et de toutes sortes de crimes, l'assemblée appelle des décrets de Boniface au concile général et au Saint-Siège, quand il sera rempli d'un Pape légitime. Le Pape se purge à Rome par serment, confirme les sentences, interdit le royaume, défend aux universités d'enseigner, absout les Français du serment de fidélité, et donne la France à Albert, qu'il lâche contre Philippe avec les Anglais et les Flamands.

Guillaume Nogaret de Saint-Félix, gentilhomme d'Aquitaine, et du Plessis, vont en Italie pour dénoncer au Pape ce qui avait été résolu dans cette assemblée, et, avec un petit nombre de braves gens que Sciarra Colonne leur fournit, ils se rendent maîtres d'Anagni où était le Pape. Ils le trouvent revêtu de ses habits pontificaux. Sciarra lui donne un soufflet avec le gantelet; Nogaret l'enlève pour le mettre en lieu de sûreté. Il est délivré par le peuple qui le mène à Rome, où il mourut d'une fièvre ardente et l'esprit troublé.

Charles, roi de Sicile, vient au secours du Saint-Siège avec quinze cents chevaux et huit mille hommes de pied. Les cardinaux, sous sa protection, élisent pape Benoît XI, homme d'une singulière modération, qui ne reconnaît sa mère que sous ses habits de paysanne. Philippe lui envoie une ambassade soumise, et reçoit l'absolution.

Cassan meurt (1304), et son successeur abandonne le christianisme.

Le Pape meurt empoisonné. Les cardinaux se par-

1. Nous croyons qu'il faut lire *Inarim* ou *Inarim*.

tagent entre les amis de Philippe et les créatures de Boniface.

Philippe défait les Flamands par mer et par terre. Guy est fait prisonnier; quatre-vingts vaisseaux sont pris ou noyés, avec dix mille hommes, par l'amiral Regnier Grimaldi de Gènes. Philippe gagne en personne le combat de terre, où il fut en grand péril; mais il rétablit le combat par sa prudence et par sa valeur. Vainqueur, il assiège Lille, et donne la paix aux Flamands désespérés.

Le saint roi Venceslas meurt (1305), et laisse les royaumes de Bohême et de Pologne à son fils de même nom, âgé de seize ans, mais, dans cet âge, d'une malice déjà consommée qui lui fit perdre la Pologne.

Bertrand, archevêque de Bordeaux, autrefois ami de Boniface et ennemi de Philippe, mais réconcilié en secret, est fait Pape, et est appelé Clément V. Il se fait couronner à Lyon. Le Siège est en France soixante-dix ans, appelés par les Italiens le temps de la captivité.

Il révoque les constitutions de Boniface contre Philippe (1306), et déclare que le Saint-Siège n'a point acquis par ses décrets de nouveaux droits sur la France.

Venceslas, roi de Bohême, est tué dans une sédition. Il s'en fait une à Paris, au sujet de la nouvelle monnaie, où le roi est assiégé; mais la noblesse le délivre bientôt, moitié par force, moitié par adresse, et les chefs de la sédition sont pendus.

Clément prononce l'anathème contre Andronic (1307), fauteur du schisme et de l'hérésie, et Charles de Valois lui fait la guerre.

Clément refuse à Philippe de condamner la mémoire de Boniface, quoiqu'il l'eût promis, et étudie l'affaire en la renvoyant aux cardinaux et au concile.

Louis Hutin est couronné à Pampelune roi de Navarre, après la mort de sa mère Jeanne, et revient en France.

Edouard meurt, et défend qu'on l'enterre avant que l'Ecosse soit subjuguée. Son fils, Edouard II, succède à sa couronne, mais non pas à son mérite.

Les Suisses commencent à se liguier contre la maison d'Autriche, dont quelques-uns d'eux dépendaient.

Michel Paléologue, fils d'Andronic, est battu par Roquefort (1308), général de la société catalanique.

Edouard, roi d'Angleterre, épouse Isabelle, fille de Philippe, haï dans son royaume à cause de son favori Pierre Gaveston, qui est tué par les Anglais.

Albert, roi des Romains, est tué par Jean, duc de Souabe, son neveu, pour lui avoir refusé son patrimoine.

Henri VII, duc de Luxembourg, prince mal fait de corps, mais de grand courage, est élu en Allemagne, et confirmé par le Pape, qui craignait que le roi de France ne fit élire Charles de Valois, son frère.

Clément s'établit à Avignon, où il est plus libre que dans les terres de Charles, roi de Sicile.

Il fait la guerre aux Vénitiens, qui s'étaient emparés du duché de Ferrare (1309), après la mort d'Azon d'Este, et lève l'interdit de Florence lancé depuis tant d'années, touché des services que les Florentins lui rendent dans cette guerre.

Charles le Boiteux meurt. Son fils Robert est couronné par le Pape à Avignon, au préjudice de Carobert, roi de Hongrie, son neveu et fils de Charles Martel, aimé de Charles.

L'île de Rhodes ôtée depuis longtemps aux Grecs par les Sarrasins (1310), et aux Sarrasins par les Turcs, est donnée par l'empereur Andronic aux Hospitaliers qui, le jour de l'Assomption, en chassent les Turcs sous la conduite de Falcon de Villaret, gentilhomme français, devenu maître de la mer Méditerranée par cet exploit. Rhodes attaquée par les Turcs avant que d'être fortifiée, est secourue par Amédée IV, comte de Savoie, appelé le Grand, qui, après cette victoire, met la croix blanche dans ses armes avec ces lettres F. E. R. T., qui veulent dire : *Fortitudo ejus Rhodum tenet*.

François d'Andole, chargé d'une chaîne de fer au cou, demeurant aux pieds du Pape jusqu'à ce que les Vénitiens soient absous de l'excommunication lancée contre eux à la guerre de Ferrare.

Henri, roi des Romains, va en Italie avec une armée, et laisse Jean, roi de Bohême, vicaire de l'empire. Il reçoit la couronne de fer à Milan où il rétablit Mathieu ou Maphée Visconti qui avait été dépossédé. Le parti des Guelfes et des Gibelins, presque oublié, se réveille.

Il se rend maître de plusieurs villes d'Italie (1311). Les gouverneurs qu'il y établit en achètent de lui la seigneurie. Ceux de Florence et de Bologne résistent avec l'appui de Robert, roi de Sicile.

Concile de Vienne en Dauphiné, tenu par le Pape en personne. Le roi Philippe s'y rend avec ses frères et ses enfants.

Les Templiers y sont condamnés, et leur ordre supprimé. On y parle d'une croisade pour la Palestine.

Les Turcs, dans la Chersonèse, battent le fils d'Andronic (1312), courent la Thrace; et personne n'osant sortir de Constantinople, Andronic a recours aux Latins.

La société catalane périt par les divisions des chefs. Les duchés d'Athènes et d'Achaïe sont cédés aux Aragonais.

Combat à Rome entre Robert, roi de Sicile, et les soldats de Henri qui, après une grande perte des siens, ne laisse pas d'être couronné à Saint-Jean de Latran et non à Saint-Pierre, par les cardinaux à qui Clément en avait donné la commission. Contraint après cela de quitter la ville, il assiège vainement Florence, et révoque en doute le serment prêté à Clément et à l'Eglise.

Ferdinand, roi de Castille, appelé dans trente-huit jours devant le tribunal de Dieu par deux frères qu'il faisait précipiter du haut d'une roche, pour un meurtre dont ils n'étaient pas convaincus, meurt dans le temps qui lui est marqué.

La mort de Henri (1313) dissipe les desseins de Frédéric, qu'il avait fait amiral de l'empire, contre Robert, roi de Sicile. Robert est fait par Clément, vicaire de l'empire et sénateur de la ville.

Philippe et Edouard se croisent sans aucun effet. Les trois brus du premier sont accusées d'adultère: deux sont convaincues; leurs galants sont écorchés.

Clément V meurt (1314). Les cardinaux, partagés en deux factions, se dissipent; les Gascons et autres Français d'un côté, et les Italiens de l'autre; et ne se rejoignent que deux ans après, chacun s'opiniâtrant à vouloir un Pape de son parti.

Les électeurs de l'empire ne sont pas moins partagés; les uns élisent Louis de Bavière et les autres Frédéric d'Autriche, appelé le Bel.

Philippe meurt à Fontainebleau dans la vigueur de son âge. Il fit bâtir en partie le palais dans l'île où il est, et y fixa le siège du parlement; ce que pourtant quelques-uns attribuent à son fils Louis, appelé Hutin, c'est-à-dire, querelleur et opiniâtre.

Enguerrand de Marigny, Normand, surintendant et comte de Longueville, est accusé de péculat, de trahison et de magie, et est pendu quoique innocent, par la haine de Charles de Valois, oncle du roi, qui gouvernait.

Robert attaqua la Sicile inutilement. Il se fait une trêve de trois ans.

Victoire de trente mille Ecossois, vieux soldats endurcis au travail, sur trois cent mille Anglais¹, dont cinquante mille sont tués. Edouard se sauve sur un bateau. Robert, général des Ecossois, recouvre l'Ecosse, dont il est fait roi.

L'atticisme et les belles-lettres sont rétablis à Constantinople (1315) par le patriarche Jean XXII, appelé le Doux.

Louis presse les cardinaux d'élire un Pape (1316). Son frère Philippe, comte de Poitiers, en enferme vingt-

1. L'Art de vérifier les dates porte seulement cent mille, avec la clause dit-on.

trois à Lyon, qui élisent enfin Jean XXII, fils d'un savetier de Cahors¹, petit homme de grand courage, âgé de soixante-dix ans.

Louis meurt de poison². Sa femme accouche d'un posthume, qui est nommé Jean, et meurt au bout de huit jours. Philippe le Long, son frère, est reconnu roi par les Etats, en vertu de l'ancienne loi du royaume, plutôt que Jeanne, sa nièce, à qui le royaume de Navarre appartenait; mais son oncle le retient.

Le Pape refuse de donner la confirmation à Louis de Bavière, sans connaissance de cause.

Il érige l'archevêché de Toulouse et beaucoup de nouveaux évêchés en Guienne et en Languedoc (1317).

Robert ravage presque toute la Sicile, Frédéric n'ose résister; mais le Pape l'empêche de s'y rendre maître.

Les Ecosais courent l'Angleterre. L'Irlande est disputée entre les deux royaumes; mais les Anglais prévalent, favorisés par ceux du pays.

La division qui se met parmi les Cordeliers (1318) cause un grand scandale. Matthieu Visconti, duc de Milan, fait la guerre au Pape, s'associe les princes lombards, assiège Gênes, qui est délivrée par Robert, roi de Naples. Les villes de l'Etat ecclésiastique se révoltent. L'alliance se renouvelle entre les Français et les Ecosais.

Pierre et Jean, régents de Castille durant la minorité d'Alphonse XI, attaquent Grenade (1319), où ils sont battus par les Maures, quoiqu'en petit nombre, qui profitent du chaud extrême dont les deux régents meurent.

Guerre entre Denis, roi de Portugal, et son fils Alphonse: la paix se fait par les prières de sainte Elisabeth, mère d'Alphonse, et la prudence de Denis.

Philippe passe les Alpes pour accorder l'Italie (1320). Mathieu Visconti élude, et le roi se croit trop heureux de revenir en liberté.

Uladislas, roi de Pologne, est couronné à Cracovie, et le droit de couronner les rois est attaché à cette Eglise.

Robert, comte de Flandre, écoute, contre Louis, comte de Nevers, son fils aimé, Robert, son cadet, qui l'accuse d'empoisonnement contre son père. Le confesseur de Louis est mis à la question contre toutes les lois divines et humaines, et demeure dans le silence. Le malheureux prince n'est sauvé que par la prudence du juge, qui diffère son supplice; mais son père le chasse et le déshérite.

Le jeune Andronic se révolte contre Andronic, son grand-père.

Gérasime découvre au petit-fils les desseins de son grand-père, que le secours des Turcs oblige de laisser au rebelle une partie de l'empire (1321). Les Turcs font de grands progrès à l'occasion de cette guerre.

L'Allemagne et l'Italie se partagent entre les deux princes élus.

Hugues Spenser et son fils, de même nom, gouvernent tout en Angleterre. Leur faveur cause de grands troubles. Les vivres manquent dans l'Ecosse au roi d'Angleterre, et il y est presque pris.

Philippe V, prince bon et doux, meurt trop tôt pour ses sujets (1322).

Charles le Bel, son frère, comte de la Marche, est sacré à Reims. Il épouse Jeanne, fille de Louis, comte d'Evreux, son oncle paternel. Le comte de Hollande amène à ses noces la géante Celande³, qui portait sur ses mains deux tonneaux de quatre cents livres et une poutre qu'à peine huit hommes pouvaient lever.

Edouard refuse l'obéissance au roi de France. Charles

de Valois ne lui laisse en Guienne que Bordeaux, Bayonne et Saint-Lacère.

Frédéric d'Autriche attaque Mathieu Visconti et ses enfants excommuniés, dans l'espérance d'obtenir sa confirmation du Pape: mais Mathieu se sauve, à son ordinaire, par son adresse, et détourne Frédéric du parti du Pape. Il mourut peu de temps après, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Frédéric d'Autriche, défait et pris en Bavière avec son frère Henri par Louis, duc de Bavière, refuse d'être délivré par magie. Isabelle d'Aragon, sa femme, perd les yeux, à force de pleurer les malheurs et la prison de son mari.

La contestation des Frères-Mineurs sur la pauvreté de Jésus-Christ et sur la leur trouble l'Eglise.

Le Pape se ligue avec la France et Venise contre les Turcs, qui infestaient la mer Egée (1323). Les Français manquent; les autres ôtent Smyrne aux Barbares, mais périssent, surpris en divers endroits par les Turcs.

Louis de Bavière, excommunié par le Pape comme usurpateur de l'empire, en appelle au Pape, mieux instruit, et au concile général.

Les Génois, en exerçant la piraterie en Orient sont trahis, dépouillés et tués par les Turcs leurs alliés.

Jean XXII déclare Louis de Bavière privé de l'empire (1324). Ce prince, pour se défendre, se sert de la plume de ceux des Frères-Mineurs qui ne pouvaient souffrir la juste condamnation que le Pape avait prononcée contre la doctrine non moins impie qu'impertinente qu'ils enseignaient sur la pauvreté.

Les tyrans de la Lombardie sont attaqués par le Pape, ses généraux pris et battus par Galéas et Marc Visconti.

Le vieux Andronic, désespérant de réduire son petit-fils à son devoir, le fait sacrer (1325), et lui donne en mariage Béatrix de Savoie, que les Grecs appellent Anne.

Robert, roi de Naples, envahit toute la Sicile, excepté Palerme.

La paix se fait entre la France et l'Angleterre par le moyen d'Isabelle, sœur de Charles et femme d'Edouard, plus prudente que chaste. Elle vient en France pour la négocier; mais, possédée de la passion qu'elle avait pour Roger de Mortemer, elle a peine à retourner auprès du roi son mari: son prétexte fut la faveur des Spenser.

Charles de Valois meurt d'apoplexie, tourmenté du supplice injuste d'Enguerrand de Marigny, quoiqu'il eût fait à sa mémoire et à sa famille toute la réparation possible.

Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière s'accordent. L'Allemagne est donnée à l'un, et l'Italie à l'autre.

Frédéric est délivré, quoique le Pape et les électeurs n'approuvent pas le traité.

Les Cordeliers continuent d'écrire contre l'Eglise romaine, et débitent leurs insolentes rêveries sur la perfection de leur règle.

Le Pape, invité par les Romains à retourner à Rome (1326), s'en excuse sur son extrême vieillesse.

Castruccio Castracani, homme de néant⁴, mais de grand esprit et de grand cœur, se maintient dans Lucques, où il s'était fait tyran malgré le Pape et tous ses voisins.

Isabelle, chassée d'Angleterre avec son fils, y rentre avec une armée qu'elle avait levée. Le roi est pris. Les Spenser sont punis comme infâmes et comme traîtres. Edouard est déposé dans le parlement, et son fils, de même nom, âgé de quinze ans, est installé. Roger de Mortemer conduit l'entreprise. Le malheureux roi acquiesce et périt peu après d'une étrange sorte par la malice de ses gardes.

Louis de Bavière vient en Italie (1327), les rebelles

1. Jean Villani se trompe, aussi bien que J. Antoniu, M. l'abbé Fleury et le nouvel historien de France, lorsqu'ils disent que Jacques II (c'est le premier nom de Jean XXII) était de basse naissance. On peut voir le contraire dans Baluze (*Art de vérifier les dates*, t. 1, p. 314).

2. Suivant le même auteur de l'*Art de vérifier les dates*, il mourut de pleurésie.

3. On ne trouve rien sur cette géante, ni dans l'*Art de vérifier les dates*, ni dans Moréri.

4. Suivant Moréri, sa famille était considérable à Lucques, et son gouvernement y fut goûté.

et les excommuniés se joignent à lui. Il reçoit à Milan la couronne de fer, et met en prison Galéas Visconti et ses frères, qu'il accuse faussement de l'avoir voulu empoisonner. Il marche à Rome. Jean, loin de le couronner, le dépose et l'excommunie, avec ses écrivains Cordeliers.

Edouard ne peut arrêter les ravages que les Ecossais font en Angleterre, et consent à la paix que les Anglais appellent honteuse, où l'Ecosse est reconnue pour indépendante, et où ses limites sont fixées.

Jacques, roi d'Aragon, meurt à Barcelone, prince religieux. Son fils Alphonse IV, d'égal vertu, achève d'ôter aux Pisans la Sardaigne attaquée par ses prédécesseurs.

Le jeune Andronic dépose son aïeul, par le conseil de Jean Cantacusène, grand domestique (1328). Il est introduit dans Constantinople par le patriarche Isaïe que son grand-père venait de déposer. Le vieillard est aveuglé et maltraité par ses gardes.

Othoman meurt à Pruse après un règne de vingt-huit ans, durant lequel il étend ses conquêtes, et jette les fondements de l'empire turc. Orcan, son plus jeune fils, tue ses deux aînés qui combattaient ensemble, et s'empare du royaume. Il prend Nicée et Nicomédie, où il met en fuite le jeune Andronic.

Louis de Bavière entre à Rome par l'argent du tyran Castruccio Castracani et le soutien de Sciara Colonne. Il s'y fait couronner par force, et fait Pape un cordelier excommunié, qu'il appelle Nicolas V; mais le mauvais succès de ses armes contre Robert, roi de Naples, relève le courage des Romains qui attaquent le faux pape à coups de pierres.

Le général des Cordeliers vient trouver Louis à Pise. Guillaume Orcan, cordelier, lui offre sa plume contre le Pape, pourvu que l'empereur le soutienne de son épée.

Charles, roi de France, meurt à trente-quatre ans, grand prince et chéri des peuples. Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, est reconnu par les pairs et tous les seigneurs, sans avoir égard au droit prétendu par Edouard III, comme fils d'Isabelle de France. Pour éviter de donner la Navarre à Edouard qui la prétendait, il la rend à Jeanne, fille de Louis le Hutin, héritière légitime de ce royaume, qui avait épousé Philippe, comte d'Evreux. Il réprime les Flamands qui tenaient leur comte prisonnier, et gagne la bataille de Cassel, où le roi, d'abord presque pris, défait une grande armée et perd à peine dix-sept Français. Il entre armé à Notre-Dame, où il offre son cheval et ses armes.

Pierre Remi, surintendant, convaincu de péculat, fut le premier pendu à Monfaucon qu'il avait bâti, et confessa en mourant une trahison dont il n'était point soupçonné.

Louis, chassé honteusement d'Italie, retourne en Allemagne à l'occasion de la mort de Frédéric le Bel (1329).

Martin Scaliger, tyran de Vérone, Padoue et autres villes, après avoir pris Trévise, meurt.

Les Cordeliers se soumettent et le faux pape demande pardon, avec les Pisans qui l'avaient reçu.

Robert le Grand, roi d'Ecosse, réparateur de ce royaume, meurt et laisse David son fils, âgé de huit ans, sous la conduite de Thomas Renoult, digne de ce grand emploi.

Louis de Clermont, comte de la Marche, descendu de Robert, fils de saint Louis, est fait duc de Bourbon.

Il s'élève en France deux grandes querelles sur les droits de l'Eglise, et sur la justice civile. Pierre de Cugnères défend la justice civile. Bertrand, évêque d'Autun, depuis cardinal, homme de sainte vie, et Pierre Roger, archevêque de Sens, et puis de Rouen, et puis Pape, défendent les droits de l'Eglise.

Philippe déclare qu'il voulait plutôt augmenter les droits de l'Eglise que les diminuer.

Charles, roi de Hongrie, fait justice à son peuple et règne en paix. Il est presque tué par un gentilhomme, avec la reine et sa famille, sans qu'on en sache la cause. Surpris par les Valaques et le vaivode Bazard qu'il voulait dépouiller injustement, il se sauve à peine sous un habit emprunté.

Alphonse, roi de Castille, bat les Maures, quoique abandonné par les Portugais, un peu devant le combat.

Roger de Mortemer, pris dans la chambre de la reine, est pendu par ordre d'Edouard, qui éloigne sa mère et ne lui laisse qu'une petite pension.

Jean, roi de Bohême, appelé par ceux de Bresse et de Bergame, est reçu en beaucoup de grandes villes d'Italie (1331).

Le roi Robert, les Florentins, et les princes de l'Italie se liguent contre lui, et appellent Charles, roi de Hongrie, et Louis de Bavière. Ainsi Jean se retire pour défendre son pays, laisse son fils Charles en Italie sous la tutelle de Louis son frère, comte de Savoie, apaise la guerre d'Allemagne, passe en France, et, en donnant sa fille Judith au fils aîné de Philippe, il s'assure cette alliance.

Robert d'Artois, comte de Beaumont, qui avait puissamment servi Philippe pour le faire reconnaître roi, condamné pour une fausseté qu'il avait faite dans un procès, passe en Angleterre.

Andronic, battu par les Bulgares, doit sa liberté à leur roi Alexandre (1332).

Les Turcs ravagent les environs de Constantinople, que le secours des Vénitiens et des Génois empêche de rendre leurs biens tributaires. Andronic fait voile avec eux pour reprendre sur les Génois la Phocée et Mytilène.

Jean XXII propose son opinion particulière sur l'état des âmes saintes, qu'il privat de la vision bienheureuse jusqu'à la résurrection générale (1333). Elle est rejetée principalement par les docteurs de Paris et le roi Philippe.

Jean, roi de Bohême, abandonne l'Italie, dont il détecte l'inconstance et la perfidie.

Robert, roi de Naples, pour satisfaire à sa conscience, donne Jeanne, fille aînée du duc de Calabre son fils, mort avant lui, à André, second fils de Carobert, fils de Charles Martel.

Héraclée ou Gibraltar est pris par les Maures.

Edouard III assiège Warwick, défait trente mille Ecossais, avec toute la noblesse du pays, sans perdre qu'un seul cavalier et douze hommes de pied. Thomas Séton qui défendait la ville, contraint de capituler, avait donné son fils en otage, et promis de se rendre dans un certain temps. Pressé par les Anglais de revenir, à peine de tuer l'otage et un frère de Thomas pris dans une sortie, il les laisse pendre tous deux par le conseil de sa femme, et ne sauve pourtant pas la ville.

Jean XXII rétracte un peu devant sa mort son opinion particulière sur la vision bienheureuse. Ce grand Pape avait amassé un trésor de vingt millions pour la guerre sainte. Jean Raimond, évêque de Port, refuse le pontificat. Jean Fournier, moine de Cîteaux, fils d'un meunier, nommé par jeu et reçu d'abord, se moque des cardinaux qui élisaient, disait-il, un âne. Il se montre pourtant habile, pieux, constant, libéral, n'avance qu'un seul neveu, très-digne sujet, qu'il fit archevêque d'Arles à la prière des cardinaux, mais qu'il ne voulait jamais faire cardinal. Il donne sa nièce à un marchand de Toulouse avec une dot convenable, et disait ordinairement que le Pape n'a point de parents. Il prend le nom de Benoît XII.

En Pologne, les santerelles, couvrent le soleil et se répandent ensuite par toute l'Europe (1333). On fait partout des prières pour les exterminer. Elles sont dissipées par les oiseaux et les neiges.

Le sultan de Babylone confie le saint Sépulcre à l'ordre de Saint-François. Cette grâce leur est accordée à la

poursuite du roi de Naples, qui leur bâtit un beau monastère dans Jérusalem (1336).

Benoît vide la question de son prédécesseur, qu'il excuse.

La guerre entre la France et l'Angleterre est suscitée par Robert d'Artois.

Louis de Bavière, irrité contre Philippe, se joint à Edouard, et ne va point en Syrie, comme il l'avait promis au Pape en lui demandant son absolution.

Alphonse le Bénin, roi d'Aragon, meurt. Pierre IV, dit le Cruel, nom qui fait horreur, lui succède.

Fridéric, roi de Sicile, meurt (1337). Son fils Pierre, déjà associé à la royauté, règne.

Le comte de Flandre prend le parti de Philippe; mais ses sujets sont engagés avec l'Anglais par Jacques Artevelle, brasseur de bière, chef de ce peuple séditieux.

Louis de Bavière se sépare du Pape, et fait une constitution pour l'élection de l'empereur, approuvée par la plupart des électeurs et des princes (1338). Le roi de Bohême lui résiste. L'Allemagne se partage entre le Pape et Louis; mais le dernier est le plus fort.

Edouard aborde en Flandre avec trois cents vaisseaux, va visiter l'empereur Louis, qui le fait vicaire de l'empire, tente Cambrai, qu'il abandonne, craignant la grande armée de Philippe, où était Jean de Bohême, Philippe, roi de Navarre, et le jeune David, roi d'Ecosse. Les deux armées, séparées par l'Oise, se retirent sans combattre.

Edouard prend la qualité de roi de France par le conseil d'Artevelle, et affermit sous ce titre les Flamands dans son parti.

Jean, roi de Bohême, venu à Montpellier pour se faire traiter d'un œil, perd l'autre, et ne laisse pas de soutenir de grandes guerres, et de donner de grands combats en personne.

Gènes change l'aristocratie en démocratie.

Robert, roi de Naples, prend Ast et Lipari sur les Siciliens.

Simon Aquarto, Génois, grand homme en paix et en guerre, avec peu de galères bat les Turcs sur le Pont-Euxin (1340), pénètre jusqu'à Caffa, autrefois Théodosie, célèbre ville marchande des Génois, et aide les Cordeliers qui prêchaient l'Évangile parmi les Tartares.

Benoît XII établit en Italie beaucoup de vicaires de l'empire : Luguin Visconti à Milan; les Scaliger à Vérone; les Gonzague à Mantoue et à Regge; conseil utile et qui attache beaucoup de principautés au Saint-Siège.

Marguerite, fille de Henri, duc de Carinthie, et femme de Jean, second fils de Jean de Bohême, célèbre par ses impudicités et ses autres crimes, perd le comté de Tyrol, et périt renfermée dans un monastère.

Bataille navale qui dure deux jours entiers près d'Écluse. Edouard y tue dix mille Français et fait périr deux cent trente vaisseaux génois; mais il perd quatre mille hommes presque tous gentilshommes, et blessé à la cuisse, il se venge de sa blessure sur ses prisonniers. Philippe survient avec dix mille chevaux et une suite innombrable de gens de pied, et il se fait une trêve.

Andronic meurt (1341). Il est blâmé d'avoir nourri quinze cents chiens de chasse et mille éperviers.

Jean et Michel, enfants de ce prince et d'Anne de Savoie, lui succèdent en bas âge. Jean Cantacusène, leur tuteur, dans une sédition se fait proclamer empereur et prend la tiare.

Louis de Bavière ôte le vicariat à Edouard, et s'accorde avec Philippe. La trêve continuée quelque temps se rompt au sujet des démêlés survenus entre Jean de Montfort, troisième fils de Jean, duc de Bretagne, et le comte de Blois, qui avait épousé la fille de Guy, second fils de Jean, à qui les pairs avaient adjugé le duché. L'un est soutenu par Edouard, son parent, et l'autre par Philippe, son oncle maternel.

François Pétrarque, poète célèbre, que les étrangers venaient voir de loin, est couronné de lauriers à Rome, dans le Capitole. Robert, roi de Naples, protecteur des gens de lettres, lui procure cet honneur.

Benoît XII meurt (1342). Pierre Rogerii, bénédictin, homme de lettres, et qui avait une mémoire extraordinaire, est élu, et s'appelle Clément VI. Les Romains l'invitent à Rome, mais il est empêché par Louis de Bavière, qui troublait l'Italie et mettait des vicaires de l'empire dans les villes du Pape.

Mort de Charles, roi de Hongrie, armé trop tard par les siens, et de Pierre, roi de Sicile, qui tâche en vain d'empêcher Robert, roi de Naples, de prendre Milet. Son fils Louis, âgé de quinze ans, règne sous la tutelle de Jean Randace, son oncle. Louis, fils de Charles, déjà déclaré successeur de la Pologne par Casimir son oncle maternel qui n'avait point d'enfants, règne en Hongrie.

Clément fait une croisade (1343), et unit contre les Turcs qui occupaient la Thrace et la mer Égée, le roi de Chypre, les Vénitiens et les Hospitaliers. Calo Joannes et Anne sa mère demandent secours contre les Barbares et contre Cantacusène.

Le jubilé est réduit à cinquante ans. Robert, roi de Naples, meurt et laisse pour héritière Jeanne, fille de Charles son fils, promise à André, roi de Hongrie.

La division se met dans le royaume de Naples. Les Hongrois veulent tout attirer à eux. Le Pape empêche le désordre.

La plus horrible tempête qu'on ait jamais vue brise tous les navires qui étaient au port de Naples, excepté un, qui portait quatre cents pirates.

Les Vénitiens entreprennent la navigation en Égypte et en Syrie, et tout le commerce d'Orient.

Pierre, roi d'Aragon, prend les Baléares sur Jacques son parent, qui, de désespoir, vend la principauté de Montpellier à Philippe de Valois, avec le comté de Roussillon et de Perpignan. Il recommence la guerre avec cet argent et y meurt.

Robert d'Artois meurt d'un coup de flèche.

Les chrétiens commencent heureusement en Asie. Ils prennent Smyrne, et y battent la flotte des Turcs; mais ils se font la guerre pour partager leurs conquêtes. Le Pape, souvent trompé par Louis, résout sa perte et demande secours aux Français.

Algésire, vers le détroit, est ôtée aux Maures par le secours du Pape et du roi de France et de Navarre.

Le roi de Navarre meurt. Charles son fils lui succède.

On dit que les Maures trouvèrent en ce temps la poudre à canon et les boulets.

Philippe de Valois établit la *gabelle*. Il est appelé le *Saleur* par Edouard, qu'il appelle marchand de laine pour un autre impôt.

Louis d'Espagne, sorti des maisons de France et d'Espagne, est couronné à Avignon roi des îles Fortunées, depuis nommées Canaries; mais il n'en est pas mis en possession, malgré la flotte qu'il y mène.

Croisade contre les Turcs (1343), où Imbert, dauphin de Viennois, brûle les vaisseaux turcs, et rien de plus. C'est lui qui céda le Dauphiné à Philippe, à condition que les aînés de France prendraient le titre et les armes de dauphins.

Jean Cantacusène se fait couronner par Lazare, patriarche de Jérusalem, et donne sa fille Théodore à Orcan. Les Turcs affermis par ce mariage, fixent le siège de leur royaume dans la Thrace.

André, mari de Jeanne, est déclaré roi de Naples, au préjudice de Charles de Duras, cousin-germain de cette princesse et de sa maison. Le nouveau roi est étranglé à Averse, ou par sa femme mécontente, ou par les seigneurs. La reine fait faire le procès aux meurtriers, et accouche d'un posthume nommé André Carobert. Clément tâche d'apaiser les factions de ce royaume.

Les Français prennent plusieurs villes en Gascogne. Artevelle est tué dans une sédition, avec son frère et son neveu, voulant faire déclarer Edouard, et son fils de même nom, roi de France, par ceux de Gand.

Simon Vognosi, Génois, prend l'île de Silo sur les Vénitiens, et y fait garder une exacte discipline (1346).

Louis de Bavière est déposé par Clément VI. Charles IV, fils de Jean, roi de Bohême, âgé de trente ans, est couronné à Bonnes.

Les deux Edouards, avec six cents vaisseaux, descendent en Normandie, prennent Caen, et brûlent tout jusqu'à Rouen, où ayant été arrêtés, ils remontent la Seine jusqu'à Poissy, retournent vers Beauvais pour y faire subsister leurs troupes. Trente mille Flamands les joignent. Ils se retranchent à Crécy dans le Ponthieu, au-dessus d'Abbeville, sur un petit coteau où ils seraient morts de faim dans leur camp, quand Philippe les y attaqua. Grimoald et Doria, généraux des arbalétriers génois, parce qu'ils ne purent tirer avec leurs arbalètes mouillées, sont tués comme traîtres par les Français impatientes. Le roi reçut deux blessures. Jean de Bohême, aveugle, combattant terriblement, fut tué. Son fils Charles, élu empereur, se retire avec trois blessures. Charles, comte d'Alençon, frère de Philippe, Louis, comte de Flandre, et Louis, comte de Blois sont tués dans la bataille. Le lendemain, Rodolphe, duc de Lorraine, amenait un secours de plus de vingt mille hommes de pied. Il périt dans cette bataille plus de vingt-cinq mille hommes, et une partie de la noblesse. Edouard, victorieux assiége Calais, que la famine contraignit à se rendre, après avoir souffert un an de siège.

Jean Cantacusène perce la muraille de Constantinople (1347), prend Calo Joannès et Anne sa mère, lui donne en mariage sa fille Hélène, et le nom d'empereur avec lui.

Louis de Bavière, empoisonné par Jeanne, duchesse d'Autriche, eût vaincre son mal allant à la chasse, et tombe mort.

Trois empereurs sont élus. Deux cèdent. Le dernier est empoisonné par son médecin, de sorte que Charles IV est reconnu sans contestation roi des Romains.

Jeanne, reine de Naples, épouse Louis, fils de Philippe, prince de Tarente. A l'approche de Louis, roi de Hongrie, vengeur de la mort d'André, elle fait trêve avec le roi de Sicile, et se retire auprès du Pape. Le roi de Hongrie est bien reçu dans tout le royaume, malgré le légat du Pape, et le mari de Jeanne, abandonné, erre de ville en ville comme un vagabond.

Louis, roi de Hongrie, fait mourir sans confession Charles de Duras, prince de la maison d'Anjou, parce qu'il avait traité de même André, roi de Hongrie (1348). La peste le terrasse de Naples, d'où il se retire méprisé, parce qu'il avait traité doucement ce peuple.

Jeanne, arrivée à Avignon, y trouve son mari. Le Pape reçoit le serment par lequel elle se purge de la mort d'André, et il confirme son mariage. Rappelée par les siens, elle engage Avignon à l'Eglise pour quatre-vingt mille florins, et recouvre son royaume avec cet argent.

La peste ravage tout l'univers. Elle avait commencé dans la Tartarie deux ans auparavant par une vapeur de feu. La terre semblait ne produire que des serpents, et une puanteur horrible infectait l'air. Cent mille hommes en moururent dans Florence seule. Il arrive en même temps d'horribles tremblements de terre en Allemagne et en Italie, dont les Alpes sont ébranlées. A cela se joignent des flux de sang, et le feu appelé *sacré* mangeait jusqu'aux os.

Magnus, roi de Suède, est battu par les Moscovites.

L'empereur Cantacusène laisse occuper au Turc quelques villes de Thrace (1349). Les Grecs ne font que rire de tous leurs malheurs.

Les flagellants, secte extravagante, méprisent les sacrements, et mettent tout le salut dans le sang, ce qui les oblige à se flageller d'une manière incroyable.

Casimir, roi de Pologne, prend la Russie, et la perd par ses débauches.

Louis, roi de Hongrie, reprend presque tout le royaume de Naples (1350), mais non sans courir de grands hasards, ce qui l'oblige à faire la paix avec Guy, légat du Pape.

Alphonse, roi de Castille, meurt au siège de Gibraltar. Son fils, Pierre le Cruel, venge sa mère par la mort d'Eléonore Guzman, maîtresse de son père.

Philippe meurt. Son fils Jean lui succède, et fait avec les Anglais une trêve de deux ans, par l'entremise du Pape.

Edouard institue l'ordre de la Jarretière.

Charles IV est réduit à la dernière extrémité par un philtre que lui donne sa femme Agnès, qui avoue sa faute pour sauver deux accusés, et obtient le pardon de son mari.

Grande guerre et événements incertains entre Venise et Gènes pour le commerce.

Jeanne, déclarée innocente, reçoit son royaume et l'argent promis par le roi de Hongrie (1351), qui entreprit cette guerre, non par ambition, mais pour faire justice du meurtre d'André.

La guerre se renouvelle entre la France et l'Angleterre au sujet de Guines, rendu aux Anglais par intelligence.

Casimir surmonte les Lithuaniens, et, battu par les Tartares qui ravagent ses pays, il commence à vivre mieux.

Calo Joannès se retire à Thessalonique avec sa mère, pour se sauver des mains de Cantacusène (1352).

Les Vénitiens, Catalans et Aragonais, arment une grande flotte pour Cantacusène, et les Génois une plus grande pour Calo Joannès. Aussi remportent-ils une victoire signalée dans le Bosphore, et, avec le secours des Turcs, ils obligent Cantacusène à traiter la paix.

Clément VI meurt. Il fait faire les abrégés de Milleloquium, et accorde au roi de France de communier sous les deux espèces quand il voudrait, dont pourtant seulement au sacre et à l'heure de la mort. Innocent VI, limousin, est mis à sa place.

Cantacusène, pressé par Calo Joannès et les Turcs, a recours au Pape qu'il offre de reconnaître (1353), mais le Pape veut la bonne foi, difficile à trouver parmi les Grecs.

Le Pape réforme sa cour, et envoie en Italie le cardinal Albornos, archevêque de Tolède, homme de guerre, qui soumet tous les tyrans de l'Etat ecclésiastique.

Guerre entre les Génois et les Vénitiens secourus par les Aragonais. Les Génois, battus au golfe de Cagliari, se rendent sujets de l'archevêque de Milan.

Pierre de Castille aime une maîtresse jusqu'à mépriser Blanche de Bourbon, sa femme.

Soliman fait un traité par lequel il promet aux Grecs de ne les plus troubler en Europe; mais il le rompt, en suite d'un grand tremblement de terre qui renversa les murailles de plusieurs villes qu'il prit (1354). Les cruautés de Pierre, roi de Castille, excitent une terrible conjuration contre lui, dont sa mère était le chef. Les Vénitiens sont battus par les Génois à l'île de Sapience, auprès du Péloponèse, presque sans combattre. Venise était perdue si Pagan Doria, général des Génois, content de triompher dans sa patrie, n'eût laissé à l'ennemi le temps de se rétablir.

L'archevêque de Milan, seigneur de Gènes, la laisse aux enfants de son frère. Charles IV achète d'eux la couronne de fer, qu'il vient recevoir à Modocce, près de Milan.

Charles d'Espagne, connétable de France, est tué par ordre de Charles, roi de Navarre, jaloux de son crédit.

Les guerres civiles de Sicile la donnent en proie à Jeanne, reine de Naples; et Frédéric, roi de Sicile, est presque chassé.

Jean Cantacusène fait son fils empereur.

Calo Joannès met à la raison Cantacusène par le secours des Génois et le contraint de se faire moine (1355).

Nicolas Cabasilas, archevêque de Thessalonique, fleurit en ce temps.

Charles IV, couronné à Rome le jour de Pâques par les cardinaux députés du Pape, est bientôt rappelé en Allemagne par la crainte des guerres qui la menaçaient.

La république de Venise affaiblie par ses pertes contre les Génois, est presque détruite par son duc Marin Falère qui se veut faire souverain, mais qui est bientôt découvert et pendu avec les siens. Venise fait la paix avec Gènes.

Matthieu Visconti révolte Milan par ses impudicités et est tué par ses frères.

Le jeune Edouard, prince de Galles, attaque la France du côté de la Guienne, le duc de Lancastre par la Bretagne, le roi Edouard par la Picardie. Le roi Jean, pressé de tant de côtés, offre de terminer la guerre par un duel ou par une bataille décisive.

Pierre le Cruel reprend Tolède et Tauro, où les chefs des rebelles s'étaient renfermés. Il les tue aux yeux de sa mère. Un fils âgé de dix-huit ans s'offre pour son père âgé de quatre-vingts.

Jean Taulère, dominicain de Cologne, docte et pieux prédicateur, averti par un pauvre homme laïque qu'il montrait de la vanité dans ses sermons, se donne tout à fait à Dieu et fait des fruits merveilleux.

L'empereur Charles IV fait la bulle d'or, autrement nommée Caroline (1356), où il règle l'élection du roi des Romains et le gouvernement de l'empire.

Edouard reprend Warwick occupée par les Ecossais et se rend maître de l'Ecosse.

Le roi de France met en prison le roi de Navarre et fait couper la tête à Harcourt, qui avait tué par son ordre Charles d'Espagne.

Philippe, frère du roi de Navarre, appelle Edouard en Normandie, et lui donne entrée par ses places. Jean accourt; Edouard pressé se sauve par la diversion que le jeune Edouard, prince de Galles, fait du côté de la Guienne : mais pendant que Jean refuse toutes sortes de conditions, le prince de Galles les presse de la faim, et se hâte d'attaquer dans un camp fortifié auprès de Poitiers une armée qui allait périr faute de vivres; le jeune prince, réduit au désespoir, se défend avec une valeur étonnante, défait Jean, le prend prisonnier, et, de peur qu'il ne fût délivré, comme il le pouvait être aisément, il se hâte de l'envoyer en Angleterre avec Philippe, fils de Jean, qui, dans sa première jeunesse, s'était signalé dans le combat en défendant le roi son père.

Les Vénitiens battus laissent la Dalmatie et Zara à Louis, roi de Hongrie. Ils se dégoûtent de la guerre, qu'ils se défendent à eux-mêmes, et se tournent au trafic.

Le cardinal Gilles légat, réprime quelques tyrans d'Italie, contre lesquels les villes se liguent et sont appuyées par le vicaire de l'empereur. Gènes recouvre sa liberté.

Le parti de Frédéric se remet en Sicile. Le siège de Catane réussit mal à Jeanne.

Albert, duc d'Autriche, marchant contre Bade, s'arrête tout à coup, touché de la misère du peuple qu'un grand tremblement de terre avait causée.

Charles, dauphin, âgé de dix-huit ou dix-neuf ans, est reconnu pour régent durant la prison du roi son père. La sédition s'excite à Paris : trois seigneurs sont tués auprès du dauphin. Charles, roi de Navarre, lâché de prison par le prévôt des marchands, augmente les troubles. Edouard fait à Jean des propositions insupportables qu'il rejette avec mépris. Le dauphin par sa sagesse se rend maître à Paris, et Marcel, prévôt des marchands, séditieux, est tué. La France, divisée par les troubles qu'excitait le roi de Navarre, par les paysans révoltés et les compagnies de voleurs, est réduite à la der-

nière extrémité. Le dauphin la soutient par sa prudence et par sa fermeté. Le jeune Philippe, fils de Jean, donne un soufflet à un gentilhomme anglais, qui, dans le service de table, préférait Edouard à Jean. Son père lui dit qu'il est bien hardi, et le nom lui en demeure.

Guerre entre Pierre, roi de Castille, et Pierre, roi d'Aragon, où le premier a l'avantage.

Orcan, âgé de quatre-vingts ans, meurt, et en même temps son fils Soliman, d'une chute de cheval (1339).

Amurat, surnommé le Héros, fils d'Orcan, lui succède. Il prend Andrinople, où il met le siège de son empire, et établit les janissaires.

Edouard descend à Calais avec cent mille hommes et onze cents vaisseaux, assiège en vain Reims, où il espérait de se faire couronner roi de France. Le dauphin défend Châlons et Troyes.

Casimir, roi de Pologne, est défait dans la Valachie par les habitants du pays, qui renversent sur son armée des arbres à demi-coupés.

Hugues de Lusignan, roi de Chypre, meurt à Rome (1360). Son fils Pierre lui succède, digne par sa valeur d'un meilleur royaume.

La paix de Bretagne est ménagée par le dauphin Charles avec toute la prudence que permettait l'état des affaires. Plusieurs provinces sont cédées en pleine souveraineté au roi d'Angleterre. On donne trois millions d'or pour la rançon du roi, qui est reçu dans son royaume avec une incroyable démonstration d'amour et de joie dans tout son peuple.

Jean, pour payer Edouard et racheter ses enfants et son frère donnés en otage, accorde sa fille à Jean Galéas Visconti, avec le comté de Vertus en Champagne.

Pierre, roi de Chypre (1361), joint aux chevaliers de Rhodes, se rend redoutable en Asie, où il fait de grandes conquêtes.

Pierre le Cruel empoisonne sa femme Blanche, et, pour avoir les trésors d'un roi maure qui s'était réfugié auprès de lui, il le fait mourir.

Louis meurt à Naples sans laisser d'enfants, et Jeanne songe à se remarier (1362).

Innocent IV meurt admirable, s'il eût moins aimé ses parents. Urban V, bénédictin, son successeur, réforme la cour.

Edouard célèbre le Jubilé de son règne avec de grandes libéralités; il ordonne que les actes publics ne se fassent plus en français, mais en anglais.

Casimir, roi de Pologne, nourrit le peuple dans une grande famine, et le fait travailler à fortifier les villes.

Jeanne épouse Jacques d'Aragon, fils du roi de Majorque (1363).

Les rois de France, de Chypre et de Danemarck, se croisent à Avignon.

L'Italie et la Dalmatie sont affligées de grandes sauterelles venimeuses; les œufs des poules qui les mangeaient, étaient empoisonnés.

Le vent les jette dans le golfe de Venise, et la puanteur qu'elles excitent après leur mort cause la peste.

Les Crétois se révoltent contre Venise; Gènes les refuse (1364).

Jean repasse en Angleterre à la place de son fils Louis, duc d'Anjou, qui s'était échappé, et meurt à Londres.

Charles V, son fils, appelé le Sage, est couronné à Reims avec Jeanne de Bourbon sa femme. Le comté de Tours revient à la couronne; le duché de Bourgogne y était aussi revenu un peu devant la mort de Jean; Charles le donne à son frère Philippe, à qui Jean l'avait destiné.

Charles de Blois, homme pieux et réputé saint, est tué dans une bataille donnée en Bretagne contre Jean de Montfort, à qui il disputait le duché. Par cette mort, Jean est reconnu par les Bretons et par le roi qui protégeait Charles de Blois.

Jean de Bourbon pour venger la mort de sa sœur,

fait la guerre à Pierre le Cruel, Bertrand du Guesclin le suit et délivre la France et le Pape des compagnies de voleurs, dont il fait de bons soldats.

Bernabo Visconti, cruel duc de Milan, souvent excommunié pour les entreprises qu'il faisait sur l'Etat ecclésiastique, achète la paix et son absolution en donnant Bologne au Pape.

Pierre, roi de Chypre, secouru de France et d'Espagne (1365), prend Alexandrie, la pille, la brûle, et revient chargé de butin.

Les compagnies de voleurs anglais, au nombre de cent mille hommes, après avoir pillé la Savoie et l'Alsace, et fait trembler toute l'Europe, sont défaits par l'empereur et par les paysans.

Il est couronné roi d'Arles, en Avignon, pour attaquer Bernabo et le Milanais, compris dans ce royaume avec la Provence et le Piémont.

Philippe, duc de Bourgogne, épouse Marguerite, héritière de Flandre.

Amédée, duc de Savoie (1366), rend à Calo Joannès, son parent, Gallipolis, prise sur les Turcs, que les Grecs repèrent bientôt.

Pierre, roi de Chypre, leur prend Tripoli et plusieurs autres places. Le sultan d'Egypte est effrayé.

Henri, frère du roi de Castille, soutenu par la valeur de Bertrand du Guesclin et des Français, est couronné à Tolède. Pierre se réfugie en Portugal avec ses richesses, d'où il passe à Bayonne pour implorer la protection du prince de Galles, fait duc de Guyenne par son père.

Urbain V revient en Italie malgré les cardinaux (1367).

Le prince de Galles ramène Pierre en Castille. Henri, plus faible, combat malgré du Guesclin, qui est pris et la bataille perdue. Edouard, rebuté par les cruautés et les perfidies de Pierre, l'abandonne. Le royaume, irrité par de nouvelles inhumanités, se révolte, et Henri, qui s'était réfugié en France, est rétabli.

Les Aquitains, indignés des nouveaux impôts mis par le prince de Galles, appellent à Charles comme à leur souverain (1368). Il temporise jusqu'à ce qu'il voie les choses où il les voulait. Enfin il se déclare, et en même temps plusieurs villes de Guyenne et tout le comté de Ponthieu se rendent à lui.

Charles IV est reçu à Viterbe par le Pape, à qui il sert d'écurier. Il fait avec les Visconti une paix peu glorieuse à l'empire. Il périt presque à Sienne, où le peuple criait liberté, et retourne en Bohême, dégoûté des Italiens qui le méprisaient.

Calo Joannès¹, vient à Rome pour demander du secours (1369). Il est bien reçu; mais les guerres entre la France et l'Angleterre faisaient peu espérer de la chrétienté. Il passe ensuite à Venise, où il prend de l'argent à grande usure, et où il est retenu par les usuriers. Son fils aîné Andronic refuse de donner de l'argent pour le retirer. Manuel le cadet en donne un peu, et se met en otage pour son père, qui tourne tout son amour de son côté, et donne lieu à de grands troubles par la jalousie des frères.

Pierre le Cruel est battu et pris en fuyant d'une ville assiégée par du Guesclin et les Français. Les deux frères se rencontrent et se battent dans la prison. Pierre est tué, Henri, dit le Bâtard, est reconnu; mais Jean, duc de Lancastre, qui avait épousé la fille de Pierre, prétend au royaume.

Du Guesclin, après avoir pacifié la Castille, va chercher la guerre en Sardaigne, d'où Charles V le rappelle pour le faire connétable et comte de Longueville.

La gloire de la France est réparée. La Guyenne est presque toute soumise, le roi de Navarre contraint d'obéir, et Jean, duc de Bretagne, qui s'était uni aux An-

glais contre son serment, obligé de rentrer dans son devoir. Le prince de Galles malade retourne en Angleterre, et meurt devant son père, après avoir fait déclarer son fils Richard héritier du royaume.

Urbain V, rebuté des Italiens, revient à Avignon (1370), et y meurt bientôt avec autant de piété qu'il avait vécu.

Grégoire XI, limousin, lui succède.

David, roi d'Ecosse, et Casimir, roi de Pologne, appelé le Grand, meurent; le dernier brisé d'une chute de cheval. Louis, fils de sa sœur, roi de Hongrie, lui succède, peu agréé aux Polonais. A David, homme courageux, succède Robert Stuart, en épousant la fille de David. Ainsi la royauté passe de la famille des Balleus en celle de Stuart.

Les Anglais perdent la Rochelle (1372). Edouard s'étonne que Charles, sans jamais monter à cheval, lui fit tant de maux.

Les Génois, irrités de la préséance accordée aux Vénitiens au couronnement de Pierre, roi de Chypre, fait roi de Jérusalem, prennent Famagouste, et se rendent maîtres de l'île.

Uladislas le Blanc, fils de Casimir, moine à Saint-Bénigne de Dijon (1373), se repent, et est reconnu en Pologne, en haine des Hongrois. L'accord se fait, et Uladislas revient mourir dans son monastère, où il est enterré.

Sainte Brigitte, Suédoise, illustre par sa naissance, et plus encore par sa sainteté et par celle de ses huit enfants canonisés, meurt en ce temps. Ses révélations sont célèbres.

Bernabo Visconti exerce à Milan des cruautés inouïes, et ruine ses sujets par ses exactions (1374). Il avait cinq mille chiens de chasse qu'il faisait nourrir à des personnes nommées, à peine de grosses amendes s'ils étaient maigres, et de confiscation de tout leur bien si les chiens mouraient. Il brûle comme hérétiques deux Cordeliers qui le reprenaient.

Jacques, roi des Baléares, mari de Jeanne, meurt dans la guerre qu'il faisait pour le Roussillon contre l'Aragon. Elle épouse Othon de Brunswick, et excite la jalousie de Charles, duc de Duras, son cousin, quoiqu'elle lui destinât le royaume.

Grégoire XI se réjouit avec Cantacusène de son retour à l'Eglise procuré par les Jacobins (1375).

L'empereur grec paie tribut à Amurat, et est contraint de l'assister dans ses guerres.

Les Italiens sujets du Saint-Siège, sont excités à la révolte par les Florentins. Ils sont réprimés par des citadelles bâties de tous côtés.

Charles V règle la majorité des rois à quatorze ans au lieu de vingt-cinq, où elle commençait auparavant.

Le Pape, persuadé par sainte Catherine de Sienne, résout son retour à Rome, et partant d'Avignon malgré tous les cardinaux, il permet l'élection de Venceslas, fils de Charles IV, âgé de quinze ans, jeune homme laid en tout, qui avait sali l'eau où on le baptisa, et l'autel sur lequel on le couronna roi de Bohême dans son enfance (1376).

Calo Joannès¹ (1377), chassé par son fils Andronic et les Génois, est rétabli par les Vénitiens.

Guerre sanglante entre ces deux peuples.

Grégoire rétablit le siège à Rome après soixante-dix ans; trompé par les Romains et les Florentins, il se retire à Anagni.

Jean Wiclef, curé dans le diocèse de Lincoln, et docteur en théologie, irrité du refus de la principauté d'un collège et plus encore de celui de l'évêché de Vigorne, s'élève, et ses erreurs se fortifient par la négligence d'Edouard dans sa vieillesse, par la jeunesse de Richard, son successeur, et par la protection du maréchal Henri de Persi.

Edouard meurt sans sacrements, dans les amours

1. Lisez Jean Paléologue.

1. Lisez Jean Paléologue. Les Calo Joannès étaient rois de Bulgarie. Le dernier de ce nom était mort en 1207, et il s'agit ici de l'empereur grec de Constantinople.

d'Alix de Pérès, qu'il rappelle dans son extrême vieillesse, après que son parlement l'eût éloignée. Richard II, son petit-fils, que les Anglais appelèrent Richard de Bordeaux, fut reconnu en présence du duc de Lancastre, fils d'Edouard.

Les Français battent partout les Anglais, et contraignent Charles de Navarre de quitter la Normandie pour se retirer dans son royaume. Le Pape et l'empereur tâchent de procurer la paix pour repousser les Turcs, qui menaçaient l'Italie. L'empereur vient en France pour cela, et il y est bien reçu; mais Charles prend bien garde à ne lui laisser prendre aucune marque de pouvoir.

Le pourparler de paix commencé entre le Pape et les Florentins est troublé par la mort du Pape (1378).

Le conclave est troublé par les Romains, qui menacent les cardinaux de les brûler dans le conclave s'ils ne font un Italien. Barthélemi Boutil¹, archevêque de Bari, est élu et prend le nom d'Urbain VI, homme sévère et rude, qui est pourtant reconnu; mais, un peu après, douze cardinaux ultramontains², dont il y en avait onze français, et le douzième était Pierre de Lune, d'une noble maison d'Aragon, se retirent à Anagni, et protestent de la violence et de la nullité de l'élection. Ils admonètent le Pape, qui était à Tivoli avec trois cardinaux, qu'il eût à quitter. Sur son refus, ils élisent le cardinal Robert de Genève, frère de Pierre, comte de Genève, qui prend le nom de Clément VII, qui est reconnu en France, après de longues délibérations, de l'avis du clergé et de l'université, assemblés par l'ordre du roi.

Les deux Papes confirment l'élection de Venceslas.

Charles IV meurt, et donne de sages avertissements à son fils³, le plus infâme des princes.

Toute la chrétienté se partage entre les deux Papes.

Les Anglais se soumettent à Urbain, en haine de la France. Le roi d'Aragon se déclare pour Clément, avec quelques restrictions. Venceslas et le roi de Hongrie, rebutés par Clément, reconnaissent Urbain.

Clément, défait par Urbain (1379), est bien reçu à Naples par la reine Jeanne. Il craint les Napolitains, compatriotes d'Urbain, et se retire à Avignon, où il est reçu par les cardinaux qui n'avaient pas voulu suivre Grégoire à Rome.

Urbain excite contre Jeanne Louis, roi de Hongrie, qui lui donne contre cette reine des troupes, conduites par Charles Duras.

Les Génois battent les Vénitiens, après même que Louis eût ôté aux Génois les troupes hongroises.

Les Vénitiens, prêts à se rendre, reprennent cœur, excités par les conditions trop dures que leur imposaient les vainqueurs, et font une paix équitable.

Henri le Bâtard, roi de Castille, meurt pieusement.

Les Ecossais ravagent l'Angleterre affligée de peste, et en remportent un grand butin.

Les Flamands se révoltent contre le comte Louis, qui les chargeait de dépenses inutiles.

Urbain dépose Jeanne (1380), sachant Charles de Duras dans le voisinage. Elle fait un testament où elle laisse son royaume à Louis d'Anjou, frère de Charles V, qu'elle crée duc de Calabre, et se soutient par la protection de Clément.

Charles V, roi de France, meurt. Charles VI, appelé le Bien-Aimé, lui succède en bas âge. Louis d'Anjou, aîné des oncles du roi, est reconnu pour régent. Philippe, duc de Bourgogne, et le duc de Bourbon, frère de la reine défunte, mère du roi, sont chargés de l'éducation du jeune prince, selon les ordres que Charles en avait laissés en mourant. Le gouvernement de Languedoc et de Guyenne est donné à Jean, duc de Berri, troisième oncle paternel du roi.

Un noble Génois reçoit un soufflet de l'infâme favori de l'empereur de Trébisonde (1381), et ravage pour se venger toute la côte de cet empire. L'empereur est contraint de livrer son favori, que le Génois renvoie sans lui faire autre mal que de l'appeler une femme, et fait accorder de grands privilèges aux Génois dans Trébisonde.

La France est pillée durant la minorité du roi.

Les Wickléfistes, au nombre de soixante mille hommes, troublent l'Angleterre, tuent l'archevêque de Cantorbéry, chancelier, et sont à peine réprimés par le châtimement de leurs chefs.

Charles de Duras, appelé le Petit, à cause de sa taille, et de la Paix, pour avoir ménagé celle de Venise et de Gènes, est couronné, par Urbain, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. Reçu à Naples, il renferme Jeanne dans le château neuf; il la contraint de se rendre, et prend Othon son mari.

Charles de Duras fait étrangler Jeanne par ordre de Louis, roi de Hongrie (1382).

Clément couronne Louis, duc d'Anjou, qui marche en Italie avec trente mille chevaux, et des gens de pied innombrables, accompagné d'Amédée, comte de Savoie. Son armée périt, et Charles fait brûler un magicien à qui il en attribue la ruine.

Charles, roi de Navarre, vieux empoisonneur, offre aux Anglais d'empoisonner Charles VI et ses oncles.

Le jeune comte de Foix, fils de la sœur de ce roi, trompé par ses artifices, porte à son père un poison qu'il croyait être un philtre capable de lui faire aimer la mère du jeune prince qu'il avait chassée.

Louis, roi de Hongrie, meurt. Marie, sa fille, est saluée reine, sous la régence de sa mère Elisabeth. Les jaloux de l'élévation de Nicolas Gara, quoique due à ses services, brouillent les affaires. Charles le Petit est appelé par les Hongrois.

Philippe, fils de Jacques Artevelle, à la tête des Flamands rebelles, est battu à Rosbecq par le roi de France, qui protège Philippe son oncle. Quarante mille rebelles sont tués, et Artevelle, trouvé parmi les morts, est pendu. Les Français perdent à peine quarante hommes. Ils détruisent Courtrai, en haine de la victoire remportée par les Flamands sur Philippe le Bel. Les autres villes se rendent au duc Philippe; mais il s'élève durant l'absence du roi une sédition à Paris pour des impôts. Le roi victorieux la châtie, et fait couper la tête à Jean Marais, avocat, accusé d'en être l'auteur, quoiqu'il fût innocent.

Les propositions de Wielef, favorables en apparence, et en effet pernicieuses à la puissance royale autant qu'à la puissance ecclésiastique, sont condamnées par l'archevêque de Cantorbéry.

Louis, comte de Flandres, meurt (1383). Philippe lui succède par sa femme Marguerite.

Urbain, arrêté à Naples, accorde à Charles tout ce qu'il voulait.

Il publie une croisade contre les Français et excite les Anglais contre eux; mais ils sont mis en fuite devant Ypres.

Pierre, roi de Chypre, meurt. Jacques, son oncle paternel, prisonnier à Gènes depuis la prise de Famagoste, et renvoyé avec dix galères, laisse cette place aux Génois. Il est couronné roi de Jérusalem à Nicosie.

Léon, roi catholique d'Arménie, chassé par le sultan d'Egypte, et délivré de prison à la prière des rois de France, de Castille et d'Aragon, vient partout chercher du secours, et n'obtient qu'une subsistance proportionnée à sa dignité.

Ferdinand, roi de Portugal, meilleur justicier que guerrier, laisse en mourant une grande guerre pour sa succession entre Béatrix sa fille, femme de Jean, roi de Castille, et les Portugais; ces derniers se donnent à Jean le Bâtard, frère de Ferdinand, qui l'emporte, les Portugais ne pouvant souffrir la domination de Castille.

1. *L'Art de vérifier les dates met Prignano.* — 2. C'est-à-dire, au delà des monts, relativement à Rome et à l'Italie. — 3. C'était Venceslas, qui lui succéda à l'empire, mais qui fut déposé, pour sa mauvaise conduite.

Sezen, fils d'Amurat, et Andronic, fils de Jean (1384), s'accordent contre leurs pères occupés ensemble en Asie contre les Turcs révoltés. Les deux pères découvrent la conspiration, et, de concert, font crever les yeux à leurs enfants.

Louis d'Anjou, traversé par les croisades d'Urbain et par les finesses de Charles, son concurrent, souffre des maux extrêmes en Italie, et meurt enfin du travail qu'il avait souffert à empêcher le pillage d'une ville prise.

Charles n'ayant plus de concurrent, ne craint plus le Pape, et le maltraite. Il se prépare à passer en Hongrie, où il est appelé par les seigneurs.

Un Carme découvre au roi d'Angleterre une entreprise faite contre sa vie par son oncle, le duc de Lancastre; mais, quoiqu'elle fût véritable, il est condamné à mort, faute de preuves.

Jean Wicléf meurt, et est enterré dans la paroisse où il était curé.

Urbain traite cruellement six ou sept de ses cardinaux qui avaient résolu de le déposer (1385).

Il excommunique Charles de Duras, qui l'assiège dans Lucérie, prend la ville et la brûle. Le Pape se sauve de la citadelle sur les galères de Gênes, soigneux d'emmener les cardinaux prisonniers, qu'il continue de traiter inhumainement.

Charles arrive en Hongrie. Les deux reines s'opposent vainement à ses desseins. Il est couronné de leur consentement. Les Hongrois se repentent, et Charles est presque tué dans l'église où on le couronnait.

Charles VI médite de passer en Angleterre, et il en est empêché par la guerre de Flandre. Ceux de Gand sont contraints de se soumettre, et Philippe leur accorde la paix.

Jean le Bâtard, soutenu par les Anglais, est reconnu roi de Portugal, après plusieurs victoires sur les Castillans, que les Français secouraient.

Le tyran Bernabò veut perdre Jean de Galéas, comte de Vertus, son neveu, qui lait le simple et prend l'habit d'ecclésiastique; mais il se déclare à propos, arrête son oncle, l'empoisonne, se rend redoutable aux voisins, et chasse les Scaligers de Vérone et de Vicence.

Nicolas Garo (1386), en haine de qui les Hongrois avaient appelé Charles de Duras, lui suscite un meurtrier qui le blesse. Il est mis en prison, où ses plaies sont empoisonnées; on l'étrangle, et sa mort est portée à Naples dans le temps qu'on s'y réjouissait de son couronnement en Hongrie.

Ladislas, autrement Lancelot, son fils, est couronné à Naples à dix ans; mais en même temps Thomas de Saint-Séverin, chef du parti d'Anjou, et Othon de Brunswick, couronnent le fils de Louis d'Anjou, et ont recours à Clément. La mère de Ladislas s'enfuit à Cajette avec ses enfants. Urbain, vindicatif, lui refuse tout secours, quoiqu'elle lui renvoie son neveu pris par Charles son mari.

Clément envoie son neveu à Naples avec le titre de vice-roi, ce qui trouble le parti d'Anjou.

En Hongrie, après la mort de Charles, Elisabeth et Marie, sa fille, qui se croyaient en sûreté, sont prises par Horvat, gouverneur de la Croatie, du parti de Charles. La mère est noyée, la fille est mise en prison. Sigismond, roi de Bohême, vient au secours. Horvat est contraint de rendre Marie. Sigismond, couronné, déclare la guerre à Horvat, au préjudice de l'amnistie accordée, et l'ayant pris avec ses complices, il les fait tous mourir avec d'horribles tourments.

Jagellon, duc de Lithuanie, promet de se faire chrétien, et épouse Edwige, couronnée reine de Pologne. Il se fait baptiser avec ses frères.

Jean, duc de Berri, rend inutile la grande flotte préparée par Charles VI contre l'Angleterre, plutôt prête à se rendre qu'à résister, tant elle était faible et peu préparée.

Le duc de Lancastre étant en Portugal avec toutes

les forces du royaume, le duc de Berri est remercié publiquement par l'Angleterre.

Léopold, duc d'Autriche, appelé l'honneur de la milice et la gloire de la chevalerie, est tué dans un combat contre les Suisses, qui vinrent au nombre de seize cents au secours d'une ville assiégée. La chaleur et le poids des armes ruinent la noblesse de Léopold, que la disposition du lieu avait contrainte de se mettre à pied. Léopold le fils, dit l'Ambitieux ou le Superbe, en voulant venger son père est battu, et les Suisses se rendent considérables.

Urbain découvre à Gênes une entreprise faite contre sa vie par les cardinaux prisonniers, et les fait mourir cruellement, à la réserve de deux, qui, s'étant échappés, vont à Clément. Urbain se réfugie à Lucques.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, est brûlé dans de l'eau-de-vie (1387). Charles III, appelé le Noble, son fils, reconnaît Clément.

Pierre, roi d'Aragon, astrologue et chimiste, meurt à Barcelone. Son fils Jean reconnaît Clément, persuadé par Pierre de Lune.

Le bienheureux Pierre de Luxembourg meurt à Avignon en odeur de sainteté. Il est béatifié longtemps après le schisme par Clément VII de Médicis, et pris pour patron par ceux d'Avignon.

Clément presque reçu partout offre de se soumettre à un concile. Urbain, opiniâtre, ordonne une croisade contre Thomas de Saint-Séverin et Othon, qui ne sert qu'à montrer sa haine.

Clisson, connétable de France, est attiré sur parole, et emprisonné par le duc de Bretagne qui voulait faire plaisir aux Anglais. Le gouverneur à qui il le confia empêche son maître de le tuer, et son maître le remercie de l'avoir détourné d'un si grand crime.

Les Bolonais quittent Urbain, les Florentins attendent le concile (1388).

Charles VI épouse Isabeau de Bavière, et son frère Louis, Valentine, fille du duc de Milan.

Victoire signalée des Ecosais sur les Anglais.

Urbain meurt (1389). Son neveu est privé des châteaux qu'il lui avait donnés, et sa famille, pour laquelle il avait tant travaillé, est tout éteinte.

Quatorze cardinaux élisent Boniface IX, qui méritait d'être Pape dans un meilleur temps.

Charles VI visite Clément, qui sacre Louis d'Anjou, fils de Louis, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. Le roi d'Aragon lui donne en mariage sa fille Yolande.

Voyage célèbre de Charles VI en Languedoc, d'où il retire son oncle Jean, duc de Berri, à cause des concussions qu'il y laissait faire à ses gens.

Amurat, victorieux des Triballiens et de plusieurs peuples chrétiens, en reconnaissant lui-même les morts, est tué d'un coup de poignard par un Triballien mourant (1360). Il avait gagné trente-sept batailles rangées; bon, sévère, homme de parole, libéral. Son fils Bajazet, appelé Gilder, ou le Foudre, défait les Triballiens et les Bulgares, et leur prend Nicopolis, leur capitale lâchement défendue.

Tamerlan commence à se rendre illustre à la guerre.

Charles VI envoie son oncle, le duc de Bourbon, au secours des Génois, que les Sarrasins d'Afrique tourmentaient. Les Vénitiens se croisent avec eux. Les croisés retournent victorieux.

Jean de Castille tente en vain d'établir son fils en Portugal. Il meurt tombé de cheval, et laisse son fils, âgé de douze ans, sous des tuteurs imprudents et intéressés qui ruinent enfin le royaume.

Robert, roi d'Ecosse, meurt, prince accompli. Son fils Jean, nommé Robert III, homme tranquille, lui succède.

Deux nobles Vénitiens, sous les ordres de Zichin, roi de Danemarck, découvrent l'Islande, le Groënland et les autres terres du Nord.

Clément approuve le mariage de Marie, héritière de

Sicile, avec Martin, neveu du roi d'Aragon (4391). Ainsi toute la Sicile est soumise aux Aragonais ; mais il s'y élève des séditions infinies.

Boniface ne trouve nulle sûreté en Italie, et vaque d'un lieu à un autre (4392).

L'assassinat de Clisson trouble la France ; quoique Clisson soit guéri de ses blessures, le roi n'en entreprend pas moins la vengeance. Il déclare la guerre au duc de Bretagne, auteur de cet attentat, et l'entreprend avec trop d'ardeur. Il ne dort ni jour ni nuit, et déjà échauffé par ses débauches, la tête lui tourne. Clisson est chassé par ses oncles, déclarés régents, et se défend en Bretagne contre le duc.

Bajazet médite d'attaquer la Hongrie après avoir ravagé la Valachie et la Bulgarie. Sigismond est averti de ses desseins par Manuel ; mais le Turc qui intercepte les lettres, assiège Constantinople par mer et par terre. Sur le bruit que Sigismond marchait à Nicopolis, il s'avance et bat les Hongrois. Sigismond demande secours au roi de France. Bajazet retourne contre Constantinople et se laisse apaiser par l'empereur, qui donne une rue, un gouverneur et une mosquée aux Turcs dans Constantinople. La ruine des Grecs est différée par les victoires de Tamerlan.

Le roi guéri, danse le ballet des sauvages, où il pensa être brûlé par l'imprudence du duc d'Orléans. Il retombe un peu après dans sa frénésie.

Les Wicléfistes réprimés en Allemagne s'introduisent en Bohême. Jean Hus, dont le nom signifie *oison*, embrase une partie de leurs erreurs.

Venceslas, roi d'Allemagne et de Bohême, plongé dans de honteuses débauches, les laisse croître. Il tombe dans un tel mépris, qu'il est souvent mis prisonnier à Prague par le magistrat.

Boniface, en danger à Rome, est sauvé à peine par Ladislas, qui y était allé pour aviser avec lui aux affaires de la guerre (4394).

L'université de Paris propose les trois voies de finir le schisme : la cession, le compromis, le concile.

Le duc de Berri, fort attaché à Clément, empêche l'effet de ces saintes propositions.

Clément meurt d'apoplexie, et laisse trois cent mille écus à la chambre. Pierre de Lune est élu contre les prières du roi de France, et prend le nom de Benoît XIII.

Les universités ne s'accordent pas sur les moyens de finir le schisme, ce qui donne lieu à Benoît de les éluder tous (4395).

Jean, roi d'Aragon, au sortir de table, où il avait mangé excessivement à son ordinaire, est troublé par la rencontre inopinée d'un grand loup, et meurt. Son frère est mis à sa place au préjudice des lois, qui appelaient à la couronne Jeanne, fille du roi défunt, qui avait épousé Mathieu de Foix.

Jean Galéas, comte de Vertus, achète de Venceslas le duché de Milan quinze cent mille florins, et prend le nom de duc.

Jean, comte de Nevers, fils aîné de Philippe, duc de Bourgogne, est mis à la tête du secours qu'on envoie à Sigismond, roi de Hongrie (4396). Il prend plusieurs villes où il tue tous les Turcs, et assiège Nicopolis. Bajazet arrive avec une armée immense. La témérité des Français leur fait perdre la bataille. Les Hongrois prennent la fuite, et les Français se font tuer en combattant vaillamment. Soixante mille Turcs demeurent sur la place. Bajazet, furieux, fait couper la tête en sa présence à trois cents prisonniers des plus qualifiés. Un grand physionomiste sauva la vie à Jean de Nevers, dont l'esprit hautain et ambitieux menaçait la chrétienté de grands maux. Sigismond est dix-huit mois sans oser paraître. Jean Galéas est soupçonné d'avertir le Turc, avec qui il entretenait grand commerce.

Les rois de France et d'Angleterre s'assemblent, et conviennent de la voie de cession, à laquelle Venceslas promet aussi de recourir avec eux.

L'empereur Manuel envoie son frère Théodore Paléologue, despote du Péloponèse, pour obtenir du secours de France (4397). Le roi le promet. Jean, fils d'Andronic, va en Italie pour le même dessein. Le triste état de l'Eglise fait qu'il ne remporte que des espérances ; mais l'Italie profite du voyage de Jean, et Chrysolarus, qu'il mena avec lui, enseigna le grec à Rome, d'où la connaissance de cette langue se répand.

Deux Augustins entreprennent de guérir Charles par art magique, et ce détestable moyen est accepté, mais manque de réussir ; ils sont pendus.

La faible cervelle du roi fait que tout commence à d'aler en désordre dans le royaume.

Richard, roi d'Angleterre, fait étrangler à Calais Thomas, duc de Gloucester, son oncle paternel, et fait couper la tête au comte d'Aronel.

A Naples, Louis II, duc d'Anjou, s'abandonne aux plaisirs. Il est trahi par les seigneurs, et Ladislas s'affermir.

Charles VI, durant un de ses bons intervalles, confère avec Venceslas, venu à Reims pour traiter des remèdes du schisme, et ils conviennent tous deux de se soustraire de l'obédience du Pape, qui refuserait la cession (4398). Pierre d'Ailli et Boucicaut ne la peuvent persuader à Benoît. Il est assiégé dans son palais à Avignon. Le secours du roi d'Aragon lui est inutile. La soustraction d'obédience se fait en France et même à Avignon, par les cardinaux. Elle est improuvée par Clémentis et par l'université de Toulouse.

Venceslas ne peut rien auprès de Boniface.

Le roi envoie du secours à Manuel sous la conduite de Boucicaut (4399), et les Turcs n'osent combattre, se souvenant combien les Français leur avaient chèrement vendu leur vie.

Boniface IX établit les annates dans son obédience, sous prétexte de soutenir le Pape et les cardinaux. Les seuls Anglais les refusent. Les autres exceptent les évêchés.

Il est reçu à Rome, et fortifie le château Saint-Ange pour empêcher les révoltes du peuple romain.

Henri, fils de Jean, duc de Lancastre, chassé d'Angleterre, vient en France. Il est rappelé en Angleterre par le parti contraire à Richard, qui est abandonné par les siens et renfermé dans la tour de Londres, où on le tue après lui avoir fait céder le royaume à Henri.

L'empereur Manuel est reçu à Paris plus magnifiquement que Charles IV (4400). Il n'obtient nul secours, ni de la France malade avec son roi, ni de l'Angleterre dans le nouveau règne encore mal affermi.

Constantinople pressée, n'est sauvée que par la crainte que Bajazet eut de Tamerlan.

L'infâme Venceslas est déposé par les électeurs et les princes. Frédéric IV, duc de Brunswick, vaillant et habile, est élu et bientôt tué. Robert le Petit, duc de Bavière et comte palatin, illustre en paix et en guerre, est mis à sa place et confirmé par Boniface. Les Français sont longtemps sans le reconnaître.

Sigismond se plaint de l'injure faite à son frère ; mais Venceslas, content, se retire dans la Bohême, où il cède des droits importants pour quelques charrettes de vin.

Ladislas est reçu à Naples ; Louis prend la fuite ; une grande partie du royaume demeure en sa puissance ; il revient en Provence et se soumet à Benoît.

Ladislas maltraite les seigneurs partisans de Louis, et même les Saint-Séverins qui l'avaient trahi.

XV^e SIÈCLE.

Tamerlan fait de grandes conquêtes en Syrie (4401), bat le sultan d'Egypte, et marche contre Bajazet.

Robert, roi des Romains, appelé par le Pape et les Florentins contre Galéas, est repoussé en Allemagne.

Sigismond est emprisonné dans son royaume. Ladislas appelé vient à Zara pour observer ce qui se passe.

Sigismond, délivré, va en Bohême, d'où il ramène une armée et reprend la Hongrie. Ladislas rend Zara aux Vénitiens, fait sa paix avec Sigismond, en recommandant les perfidies des Hongrois à sa justice, et s'en retourne à Naples.

Tamerlan, deux fois plus fort que Bajazet, le bat et le prend auprès d'Ancyre (1402), au même champ de bataille où Pompée avait défait Mithridate.

Bajazet meurt en prison. Ses quatre enfants se font la guerre douze ans durant pour l'empire. Tamerlan prend Smyrne et la détruit. Les Génois de Péra qui se soumettent à lui se sauvent, et Constantinople avec eux. Le vainqueur s'en retourne content de la gloire qu'il avait acquise, et fait de grandes conquêtes dans les Indes; mais ses enfants dégènerent.

Les chrétiens ne profitent point de la division des Turcs, et Manuel se sauve à peine.

Les querelles de la maison d'Orléans et de celle de Bourgogne commencent.

Jean Galéas, après avoir remporté de grandes victoires, médite de se faire roi d'Italie, et meurt de peste à Bologne dans ce dessein. Il laisse le duché de Milan à son fils Jean-Marie, et quelques villes à son autre fils Philippe-Marie, ce qui divise son état et sa maison.

Les chevaliers de Rhodes réduisent Saladin, sultan d'Égypte, à une paix honteuse, et se font rendre toutes les places que le sultan leur avait prises en Syrie et en Égypte.

La guerre se rallume entre Gènes et Venise pendant que le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gènes pour le roi de France, est envoyé pour délivrer Famagouste, que Jean, roi de Chypre, assiégeait.

Benoît XIII fuit de son palais d'Avignon. L'obédience lui est rendue par la France. Il la perd de nouveau par sa rumeur et le refus qu'il fit de confirmer les élections faites pendant la soustraction.

Le royaume d'Angleterre est troublé par la guerre que ceux de la maison de Persi et le comte Douglas font au roi Henri, qu'ils regardent comme usurpateur, et que cette guerre met en péril de perdre la vie.

En ce temps la fameuse histoire de la sirène de Harlem, qui apprend à filer, vit de pain et de lait, adore la croix, mais demeure toujours muette. Tous les auteurs contemporains attestent cette histoire, et disent qu'on l'enterra en terre sainte comme chrétienne.

Philippe, duc de Bourgogne, meurt (1404), et sa femme renonce à sa succession à cause de ses dettes. Jean son fils, nommé le Hardi, dont la fille avait épousé le dauphin Louis, tous deux fort jeunes, lui succède. La mort de Philippe qui tenait les affaires en état, et l'humeur violente de son fils mettent tout en péril.

Le roi d'Angleterre veut dépouiller les églises. Un autre Thomas, archevêque de Cantorbéry, s'oppose à ses desseins avec toute la vigueur que méritait la cause qu'il soutenait et tout le respect qui est dû à l'autorité royale.

Boniface meurt. Les cardinaux ne peuvent être empêchés de faire une élection. Ils élisent Innocent VII, homme de mérite.

Ladislas, sous prétexte de garder Rome, y tient une armée, et relève le parti des Gibelins.

Innocent se retire à Viterbe (1405). Les Romains chassent Ladislas et se mettent en liberté.

Benoît, appelé à Gènes par Boucicaut, bien reçu de l'archevêque; mais ses troupes chassées, veut traiter avec Innocent, qui refuse.

Les Français, les Anglais et les Flamands se pillent les uns les autres sans qu'il y ait guerre déclarée.

La frénésie de Charles augmente. Le duc d'Orléans veut être maître et se joint à la reine pour avoir de son côté le dauphin, qu'il enlève de Paris. Le duc de Bourgogne, qui prétend aussi au gouvernement, gagne le peuple, et ramène à Paris le dauphin son gendre. La haine entre les deux maisons devient irréconciliable, et cause des guerres terribles.

Les troubles d'Angleterre continuent sous d'autres chefs. Ceux de Galles, qui, dans la révolte contre Richard lui étaient toujours demeurés fidèles en mémoire du prince de Galles son père, refusent de reconnaître Henri, qui perd contre eux son royaume et sa couronne.

Innocent est reçu à Rome, et excommunie Ladislas qui avait occupé le château Saint-Ange (1406). Il le rend, et la paix se fait; mais Innocent meurt, et les Français tâchent d'empêcher une nouvelle élection, en promettant d'obtenir de Benoît une cession, et de procurer une élection où les deux colléges concourussent. Les longueurs qui se trouvèrent dans un dessein si salutaire les déterminent à élire Grégoire XII, homme docte, modeste et pieux, sous promesse d'abdiquer si son compétiteur en faisait autant.

Les propositions d'accommodement continuent entre les deux Papes, avec dissimulation de part et d'autre (1407), et seulement pour contenter les princes et les peuples par de belles apparences.

Le duc d'Orléans est assassiné dans Paris par ordre du duc de Bourgogne, qui avoue son crime à son oncle le duc de Berri et à son cousin Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, et s'enfuit par leur conseil.

Il apprend que le peuple n'a pas perdu l'amour qu'il avait pour lui (1408), et revenu de la guerre de Liège avec une armée victorieuse, il défend hautement son crime par la détestable proposition du docteur Jean le Petit, qui soutient devant le dauphin et toute la cour, qu'on pouvait tuer un tyran, et que le duc d'Orléans en était un.

Il se fait, par l'autorité absolue du roi, une paix plâtrée entre les deux maisons.

La soustraction d'obédience se fait par la France aux deux contendants. Les cardinaux de Grégoire l'abandonnent et viennent à Pise; Grégoire les excommunique. Il est visité par Ladislas, qui, sous prétexte de le protéger, se rend maître à Rome; mais son orgueil et son imprudence, qui approchait de la folie, lui fait bientôt perdre cette ville.

Benoît prévient par la fuite les ordres que Boucicaut avait de l'arrêter, et se retire en Aragon.

La doctrine de Jean Hus, prêtre, est condamnée à Prague par l'université. Il ne garde plus de mesures. Ses disciples, entre autres Jérôme de Prague, se déclarent hautement. Il se cache dans un village, d'où il répand des écrits furieux qui animent tout le peuple.

Les deux obédiences tiennent un concile général où les deux Papes sont déposés (1409). Pierre Philargie ou Philarète, Crétois, homme de basse naissance, mais de grand mérite, est élu d'un commun accord, et se fait appeler Alexandre V.

Les deux prétendants persistent à retenir la papauté malgré le concile.

Grégoire, qui tenait à Aquilée un concile d'un petit reste des siens, craint le patriarche Antoine, et, laissant son confesseur en habit de Pape, se sauve à Rimini, où la seule autorité de Ladislas empêche qu'il ne soit tout à fait abandonné.

Benoît se retire de Barcelone.

Il est reçu par Martin, qui avait usurpé le royaume d'Aragon sur ses nièces, filles de Jean, son frère aîné.

Martin d'Aragon, roi de Sicile, par sa femme Blanche, fille et héritière de Frédéric III, après de grandes victoires sur la Sardaigne rebelle, meurt de débauches. Le royaume est donné à son frère, qui meurt sans enfants un peu après. Blanche, sa femme, gouverne le royaume, en attendant qu'on fût convenu d'un nouveau roi.

Le maréchal de Boucicaut et les Français sont chassés de Gènes. La sage conduite du maréchal ne put empêcher que le désordre des Français et la légèreté des Génois ne produisissent ce mauvais effet.

Alexandre meurt (1410). Il se disait riche évêque.

pauvre cardinal, pape mendiant. Jean XXIII, plus guerrier qu'ecclésiastique, est élu à sa place par le crédit de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, qui s'approche avec une flotte.

Robert, roi des Romains, meurt, et se fait enterrer à Heidelberg, où il avait fondé une université.

Le Pape tâche de faire élire Sigismond, roi de Hongrie. Josse, marquis de Moravie, qui lui est préféré, meurt bientôt, et Sigismond est élu, s'étant donné à lui-même son suffrage, comme marquis de Brandebourg. Il dit en riant qu'il se connaissait, et non pas les autres. Son frère Venceslas s'avise alors de contester sa déposition, ce qui fait différer de quatre ans le couronnement de Sigismond.

Après la mort de Martin, roi d'Aragon, sans enfants, sa succession est disputée. Trois électeurs choisis, le premier par le royaume d'Aragon, le second par celui de Valence, et le troisième par la Catalogne, élisent, en présence de Benoit, Ferdinand, appelé le Juste, fils puîné de Jean I, roi de Castille, et d'Eléonore d'Aragon. Ce prince prépare la voie à son couronnement par ses victoires, et se fait reconnaître roi de Sicile.

La guerre civile à peine apaisée se rallume, par les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne.

Jean XXIII est reçu à Rome par le secours de Louis d'Anjou (1411), qu'il soutient aussi contre Ladislas.

Ladislas est battu ; mais Paul Ursin, général des armées du Pape, ne le veut pas ruiner pour se rendre toujours nécessaire entre le Pape et Louis. Ladislas profite du temps, et se relève. Louis, d'une humeur tranquille, ne peut souffrir l'inconstance et les trahisons des Napolitains, et revient en France.

Les bouchers séditieux troublent Paris et favorisent le duc de Bourgogne.

Le pape Jean fait sa paix avec Ladislas (1412), qu'il reconnaît roi de Naples, à condition qu'il abandonne Grégoire, qui se retire à Rimini, chez Charles Malateste son ami.

Jean Hus profite de cette division et de la lâcheté de Venceslas, et déclame contre le Pape et contre l'Eglise. Il est chassé de Prague ; mais ses sectateurs troublent le royaume.

Jean-Marie, fils de Jean Galéas, aussi cruel et aussi impie que son père dans la haine universelle qu'il s'attire, a peine à garder Milan. Il est tué dans l'église par des conjurés qui crient liberté ; mais le peuple n'ose remuer, et Philippe, frère de Jean-Marie, venge sa mort.

Henri IV, roi d'Angleterre, meurt (1413). Son fils Henri V lui succède à l'âge de vingt-six ans.

Les Wicléfistes conjurent contre lui.

Ladislas est introduit dans Rome, et la pille. Le Pape et les cardinaux se sauvent à Bologne, qui appartenait à l'Eglise.

On convient enfin de tenir un concile, dont le Pape et l'empereur choisissent le lieu à Constance.

La Samogitie est convertie à la foi par Ladislas, ou Jagellon, roi de Pologne. La Lithuanie commence aussi à connaître Jésus-Christ.

Durant l'infâme vie de Venceslas, les Wicléfistes et Hussites remplissent la Bohême. La querelle pour la communion sous les deux espèces s'émeut par les séditieuses prédications de Pierre d'Esdre et de Jacobel.

Ladislas pille toute l'Italie. Un Juif le fait mourir par le poison, avec sa fille, dont ce prince avait abusé. Jeanne II sa sœur, appelée Jeannette, veuve de Guillaume d'Autriche, lui succède, et épouse Jacques, comte de la Marche, de la maison de Bourbon, qui, ingrat envers elle, l'arrête dans une prison avec Storce son connétable. Ils sont délivrés, et il est lui-même arrêté. Jeanne se donne toute à son amant Caracciolo.

Jean XXIII, défait de la crainte qu'il avait de Ladislas, vient à Constance au concile. Sigismond y est couronné roi des Romains par le Pape, et fait son entrée

solennelle à Constance la veille de Noël. Il chante à la messe l'évangile *EXIIT EDICTUM A CESARE AUGUSTO*.

Jean Hus vient au concile comme triomphant avant que d'avoir la sauvegarde de l'empereur. Il la reçoit et ne laisse pas, au préjudice de la sauvegarde, de semer son hérésie. Il a peur et se sauve dans un char de paille ; mais il est découvert et mis en prison.

Jean promet la cession par serment, si Grégoire et Benoit en font autant dans la deuxième session ; mais un peu après il se sauve déguisé à Schaffhouse, à quatre milles de Constance, où il demeure en la protection de Fridéric, duc d'Autriche.

Il s'assure la protection du duc de Bourgogne, et écrit contre le concile. L'université de Paris, dont l'autorité était respectée par tout le monde, le condamne. Le concile lui fait son procès, et l'oblige enfin à la cession. Les sujets de Fridéric sont condamnés par Sigismond et absous par le concile du serment de fidélité prêt à leur prince, ce qui donne occasion aux Suisses de se rendre maîtres de son pays, qu'ils refusent de rendre après la paix.

Jérôme de Prague, venu à Constance sur la foi publique, s'enfuit et est repris.

Le concile dépose Jean XXIII, livré à l'empereur par Fridéric. Grégoire cède, le concile envoie une légation pleine de menaces à Benoit.

Jean Hus est condamné et livré au bras séculier. On le fait brûler vif. Ses cendres sont ramassées et honorées par ses disciples.

La détestable doctrine de Jean le Petit est condamnée par le concile sans nommer l'auteur.

Sigismond part pour détourner Ferdinand, appelé le Juste, roi d'Aragon, du dessein de protéger Benoit. Benoit craint, et se retire dans l'île de Paniscole.

Jérôme de Prague se rétracte, s'enfuit, est repris près de la Bohême, et ramené.

Henri V, plus paisible en Angleterre que son père, commence à vouloir profiter de la faiblesse du roi de France et des divisions du royaume. Il fait des propositions insupportables, et aussitôt descend à Harleur avec quinze cents vaisseaux. La peste se met dans son armée. En France on le croit perdu, et on refuse des propositions de paix avantageuses. Il est attaqué près d'Azincourt, sur le chemin de Calais, qu'il tâchait de gagner. Il profite de l'avantage du lieu, et bat les Français. Les ducs d'Alençon, de Bar, de Brabant, le comte de Nevers, les deux derniers frères du duc de Bourgogne, le connétable, l'amiral, sont tués. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Vendôme et d'Eu, sont pris, avec beaucoup d'autres. Les Anglais perdent aussi le duc d'York, oncle du roi d'Angleterre, et le comte de Suffolk.

Le dauphin Louis, gendre du duc de Bourgogne, meurt sans être regretté, à cause de son humeur sauvage et particulière.

Durant l'absence de Sigismond, et par la trahison de quelques seigneurs, les Turcs entreprennent sur la Hongrie, et y font trente mille prisonniers. Bajazet, fils de Mahomet, est empêché par la mort d'attaquer Constantinople, et transfère le siège de l'empire de Pruse à Andrinople, pour être plus près de l'Europe.

Les Portugais prennent Ceuta en Afrique sur les Maures, qu'ils défont plusieurs fois.

Ferdinand, roi d'Aragon (1416), près de mourir, quitte Benoit. Son fils Alphonse le Magnanime hérite de ses vertus et de son royaume.

Le dauphin Jean meurt pour s'être trop échauffé à la paume. Le dauphin Charles son frère, le dernier des enfants mâles de Charles VI, âgé de quatorze ans, épouse la fille de Louis, duc d'Anjou, roi de Sicile, ennemi du duc de Bourgogne.

Sigismond vient à Paris où on ne lui laisse faire aucune fonction. Il érige dans un village près de Lyon, le comté de Savoie en duché, parce qu'on ne voulut pas lui per-

mettre de faire cette fonction à Lyon. Amédée est le premier duc.

L'empereur passe en Angleterre pour traiter la paix entre les deux rois; mais il ne peut réussir. les Anglais vainqueurs étaient trop fiers.

Jérôme de Prague est brûlé. après s'être plusieurs fois rétracté, et être retombé dans ses erreurs.

Benoît est déposé dans le concile (1417). Othon Colonne, élu le jour de Saint-Martin, prend le nom de Martin V.

Jean s'échappe des mains de ses gardes.

Les Bohémiens, assemblés en corps d'armée au nombre de trente mille, dressent trois cents tentes en pleine campagne pour communier sous les deux espèces.

Venceslas, presque tué par ces séditiens, est sauvé par l'un de leurs prêtres, qui leur fait voir que ce prince leur est commode, parce qu'il est bon et lâche.

Les îles Fortunées sont découvertes par un gentilhomme normand, qui tâche vainement de s'en faire roi, et sont soumises à Jean II, roi de Castille, sous les ordres duquel ce gentilhomme, avait entrepris le voyage.

Les Canaries sont découvertes un peu après, et soumises au même prince.

Benoît s'obstine, et profite du mécontentement d'Alphonse V, appelé le Sage et le Magnanime, à qui Martin V avait refusé quelque grâce (1418).

Le concile de Constance finit, après avoir ordonné qu'on tiendrait de temps en temps des conciles généraux, pour réformer l'Eglise en son chef et en ses membres.

La guerre civile s'échauffe en France au milieu de la guerre étrangère. Le comte d'Armagnac défend le parti royal et la maison d'Orléans, contre Jean, duc de Bourgogne, qui entre dans Paris par intelligence, et fait un carnage horrible de ceux qu'on appelait Armagnacs. Le dauphin est sauvé par Tannegui du Châtel, gentilhomme breton.

Le roi est mené en cavalcade pour approuver tout ce que le duc avait fait.

Jean, fils de l'empereur Emmanuel (1419), épouse Sophie, sœur du marquis de Monferrat. Son père vivant, il fait couronner empereur, et partage son empire, déjà si faible, entre six enfants.

Bologne se révolte; Antoine Bentivole, chef de la sédition, se rend maître. Le Pape s'en sauve à peine et vient à Florence. Jeanne II, reine de Naples, tenait le voisinage de Rome, et Baccio de Pérouse, qui protégeait Jean XXIII, avait occupé presque tout le patrimoine ecclésiastique. Il se rend maître de Rome, d'où il est chassé par Sforce, connétable de la reine Jeanne, son ennemi. Il se réconcilie avec le Pape par l'entremise des Florentins, et en lui rendant quelques places il en retient d'autres comme vicaire.

Jeanne se soumet à Martin, et en obtient la couronne, à condition de mettre son mari hors de prison; mais il n'est pas plus tôt délivré qu'il fait la guerre à sa femme, et battu plusieurs fois il revient en France.

Jeanne adopte Louis III, fils de Louis II, duc d'Anjou, et lui donne un nouveau titre sur le royaume de Naples. Il part pour se mettre en possession du royaume, et pressant trop la reine de l'en revêtir, il l'oblige à appeler Alphonse V, roi d'Aragon, à son secours. Il vient, et la soutient, contre Louis et contre le Pape, qui le protégeait. Elle l'adopte en reconnaissance de ses services; mais Martin continue sa protection à Louis, et Alphonse, de son côté, protège Benoit, abandonné de tout le monde.

Jean, apostat de l'ordre des Prémontrés, aidé par Jean Zisca, c'est-à-dire Borgne, trouble la Bohême, Venceslas s'en mit dans une colère furieuse, qui lui causa l'apoplexie dont il mourut.

Zisca prend plusieurs villes. Sigismond, successeur de Venceslas, aime mieux, par un faux zèle, marcher

contre les Turcs, que de réduire les rebelles; ainsi il perd la Bohême, et ne sauve point la Hongrie.

Le dauphin, poussé par de mauvais conseillers qui abusaient de son bas âge, fait tuer le duc de Bourgogne à Montereau-sur-Yonne, où il était venu sur sa parole.

Philippe, fils du duc, entend la vengeance de ce meurtre, et s'accorde avec l'Angleterre.

Jean Zisca bâtit Tabor entre deux rivières, et fait lever le siège de Prague à Sigismond (1420).

Les orebites, autre secte de hussites, à l'exemple de Zisca, bâtissent, sous la conduite de Jean Roracé, une ville qu'ils nomment Oreb et le mont de Sion. D'autres sectes s'élèvent dans la Bohême, qui est troublée par ces fanatiques.

Sigismond fait une croisade contre les hussites, tente cinq fois d'entrer en Bohême; il est cinq fois battu, et quelquefois il se retire sans voir l'ennemi.

Jean le Borgne, devenu aveugle, n'en commande pas les armées avec moins de vigueur et de prudence, et prend un enfant pour guide.

Philippe de Bourgogne gagne la reine Isabeau, femme de Charles VI. oblige ce prince faible à déshériter son fils et à donner le royaume au roi d'Angleterre, en lui faisant épouser sa fille Catherine.

Le Pape reprend Bologne, et revient à Rome qu'il trouve déserte. Il la rétablit, et souffre beaucoup de Braccio de Pérouse, qui le menaçait de la réduire à ses messes; mais cet homme entreprenant périt tôt après dans un combat.

Sforce, piqué contre Caracciole, galant de la reine Jeanne, rappelle Louis III. Le Pape y consent; mais Caracciole conseille à Jeanne d'adopter Alphonse, roi d'Aragon, qui faisait la guerre en Corse contre les Génois, à qui il ôta cette île, et les affaiblit tellement, qu'ils furent tôt après contraints de se soumettre à Philippe, duc de Milan.

L'île de Madère, fameuse par son vin et son sucre, est découverte sous Jean, roi de Portugal, grand astronome.

Les hussites tiennent un synode à Prague, où ils se divisent (1421), les uns tenant toutes les erreurs de Jean Hus, et les autres se renfermant dans la seule nécessité de la coupe.

Le dauphin Charles prend la qualité de régent, fait un connétable de France, et remporte en Anjou un avantage considérable sur les Anglais.

La mer engloutit soixante gros bourgs entre Dordrecht et le mont Sainte-Gertrude. Dordrecht est en péril.

Amurat II, sultan des Turcs, assiège Constantinople en vain (1422); mais les Grecs sentent leur ruine.

Jagellon, ou Ladislas, roi de Pologne, et Vitonde, duc de Lithuanie, quoique ennemis de Sigismond, refusent des hussites le royaume de Bohême.

Henri V, roi d'Angleterre, meurt au château de Vincennes à la fleur de son âge, et laisse son fils Henri VI âgé d'un an. Charles VI meurt un peu après, âgé de cinquante-deux ans, la quarante-troisième de son règne.

Charles VII, âgé de vingt ans, est couronné à Poitiers, parce que Reims était tenu par les Anglais, avec toutes les provinces de deçà la Loire.

Concile de Pavie, en exécution des décrets de Constance. La peste le fait transférer à Pise (1423). Il est rompu par le Pape, parce qu'Alphonse, irrité contre Martin, qui protégeait contre lui Louis III, y voulait renouveler les prétentions de Benoit.

Jeanne abdique Alphonse qui la méprisait, et adopte de nouveau Louis III. Alphonse se retire en Aragon, et prend en passant Marseille, qu'il pille.

Sforce, tombé de cheval dans une rivière, se noie pendant qu'il tâche de faire lever le siège d'Aquila à Braccio (1424). Il laisse deux bâtards, François et Alexandre, dont l'aîné le venge, et tue Braccio, qui fuyait dans un combat.

Benoît XIII anathématise en mourant ses cardinaux, s'ils ne faisaient un autre Pape après sa mort. Ses deux cardinaux font un Clément VIII, chanoine de Barcelonne, qu'Alphonse fait couronner, malgré lui, et lui fait créer des cardinaux.

Jagellon aide, contre les Bohémiens rebelles, Sigismond, qui assiste au couronnement de sa femme, avec le roi de Suède et le roi de Norvège.

Jean Zisca meurt de peste allant trouver Sigismond, qui lui faisait espérer l'administration, et même le titre du royaume de Bohême. Il répond à ceux qui lui demandaient en quel lieu il voulait qu'on l'enterrât, qu'on donne son corps aux bêtes et aux oiseaux, et qu'on fasse un tambour de sa peau pour épouvanter ses ennemis.

Les hussites taborites se divisent après sa mort en deux factions, dont l'une, qui retient le nom de taborites, a pour chef Procope, appelé le Grand, et l'autre qui se nomme la faction des orphelins, obéit à Procope, nommé le Petit; les orphelins choisissent aussi pour leur chef un prêtre marié : tous trois ennemis; mais unis contre les Allemands; qu'ils appellent les Philistins et les Iduméens, et appellent la Bohême la Palestine et la Terre-Sainte.

Jacques I, roi d'Ecosse, après dix-huit ans de prison en Angleterre, est délivré par une grosse rançon, et rétablit les affaires d'Ecosse.

L'empereur Manuel meurt (1425). Son fils Jean Paléologue est contraint par Amurat de ruiner une forteresse que son père avait bâtie avec grand soin, à la tête du Péloponèse.

Charles le Noble, roi de Navarre, meurt. Blanche, sa fille, et son héritière, épouse Jean, frère d'Alphonse, roi d'Aragon, qui est couronné avec elle à Pampelune.

Jean, roi de Chypre, est vaincu et pris par le soudan d'Egypte; toutes les villes sont brûlées, excepté Famagouste, qui est défendue par les Génois, et se sauve par un tribut annuel (1426). Le secours d'Europe vint après la prise du roi, et se retira, de peur que le soudan ne le tuât, comme il les en menaçait.

Le Pape condamne Alphonse, qui refuse deux légats, et, entre autres, Pierre, cardinal de Foix.

Le cardinal Henri, Anglais, légat du Pape, venu en Bohême avec une armée capable de subjuguier tout le royaume, prend la fuite sans voir l'ennemi (1427).

La Castille est agitée de guerres civiles pendant la jeunesse emportée de Jean II, dont les sujets ne purent souffrir la faveur d'Alvarez de Lune, neveu de Benoît XIII.

L'hiver, fécond en fleurs dans l'Italie, est suivi d'une peste horrible (1428).

Bologne, rebelle contre le Pape, est interdite.

Sigismond, aussi peu heureux contre les Turcs que contre les Bohémiens, fait passer le Danube à une partie de ses troupes, et les laisse tailler en pièces par l'ennemi.

Ce prince se reconnaissant peu propre à la guerre donne le commandement de ses armées à Pipe, ou Philippe, Florentin, qui, en divers combats, tue quarante mille Turcs.

Alphonse, longtemps incertain, cède enfin aux fortes persuasions du cardinal de Foix, et fait cesser en Aragon les restes du schisme.

Le faux Clément VIII se dépose, et prie ses cardinaux d'élire un autre Pape. Ils élisent Othon Colonne, qui était Martin V, et se déposent.

La bataille des Harengs, où sont défaits les Français et les Ecossois leurs alliés, qui allaient au secours d'Orléans assiégée par les Anglais, réduisit les affaires de Charles VII à la dernière extrémité. Jeanne d'Arc, nommée la Pucelle d'Orléans, paraît, et se dit envoyée de Dieu, pour faire lever le siège d'Orléans, conduire le roi à Reims pour y être sacré, et lui annoncer que les Anglais seraient chassés du royaume. L'effet justifie ses

promesses; Orléans est secouru par la Pucelle, et le roi est sacré à Reims. Toutes les villes sur le chemin so rendent à lui.

Les hussites, partagés en trois armées, ravagent la Hongrie, la Pologne et l'Autriche. Sigismond, au lieu de les réprimer, s'amuse à semer des querelles entre Jagellon et Vitonde.

L'ordre de la Toison d'or est institué à Bruges (1430), à l'honneur de saint André, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

La Pucelle d'Orléans est prise dans un combat par les Anglais, qui la font condamner au feu comme magicienne, et pour avoir porté l'habit d'homme.

Thessalonique, vendue aux Vénitiens par les Grecs (1431), qui désespéraient de la garder, est prise par les Turcs, et tous les citoyens égorgés. Les Vénitiens se sauvent dans leurs vaisseaux et battent les Turcs, mais ne les incommode pas. Amurat, victorieux, étend ses conquêtes par toute la Grèce.

Jean Castriot, roi d'Epire, pour avoir la paix et sa liberté, donne aux Turcs Croie, sa ville capitale, et Georges, son fils, appelé depuis Scanderberg, bien élevé par les Turcs.

Sigismond lève une grande armée contre les hussites, qui ravageaient la Silésie et l'Autriche.

Martin convoque contre eux, et pour la réformation, le concile à Bâle. Il envoie légat en Bohême le cardinal Julien, qu'il destinait pour président du concile.

Il meurt, et Eugène IV, grand de corps et d'esprit, est élevé à la chaire de saint Pierre.

Fridéric, marquis de Brandebourg, marche contre les hussites avec quarante mille chevaux, et tout d'un coup prend la fuite par une terreur panique.

Albert, duc d'Autriche, contraint ceux qui étaient en son pays de se soumettre au futur concile et au cardinal Julien.

Le concile est ouvert à Bâle. Le Pape tâche de le dissoudre, et en convoque un à Avignon, où il invite Sigismond, qui va en Italie, et reçoit la couronne de fer à Milan.

Le jeune roi d'Angleterre, âgé de douze ans, est mené à Paris, où il est couronné à Notre-Dame.

Jean, roi de Castille, bat les Maures, et aurait pu prendre Grenade sans Alvarez de Lune, qu'ils avaient gagné.

Le concile donne un sauf-conduit aux Bohémiens (1434). Le Pape est obligé de le reconnaître, pressé par l'empereur Sigismond, et encore plus vivement par le cardinal Julien. L'empereur s'en déclare le protecteur.

Jean Caracciole, galant de la reine Jeanne, fait grand maréchal, la maltraite; elle le fait tuer, et ne laisse pas de favoriser le roi d'Aragon, qu'il soutenait.

Les trois partis des hussites comparaissent au concile et y sont ouïs (1433). Ils sont renvoyés avec des légats pour accommoder les affaires sur les lieux.

Sigismond vient à Rome, où il rend au Pape les mêmes devoirs que ses prédécesseurs, et y est couronné le jour de la Pentecôte. Il fait François de Gonzague marquis de Mantoue.

Les légats du concile rapportent quatre articles des hussites, qui sont approuvés avec quelque léger changement. La communion sous les deux espèces leur est accordée, à condition de ne pas condamner ceux qui communiaient sous une seule, et de quitter leurs autres erreurs. Les taborites et les orphelins refusent l'accord et assiègent Pilsen.

Le Pape et le concile commencent à se brouiller; mais Sigismond, qui assiste à la quatorzième session, joint aux autres rois, oblige le Pape à adhérer au concile dont il avait cassé les décrets.

Une paix perpétuelle, entre Sigismond et le Turc, est publiée dans la grande église de Bâle.

Les lettres et les légats du Pape sont reçus à Bâle (1434), et le décret de Constance pour la supériorité du

concile y est publié. Cependant le Pape, chassé par une sédition arrivée à Rome, s'était à peine sauvé à Florence. François Sforce soutient le Pape, dont les affaires se rétablissent par la mort de Nicolas Force-de-Lion¹, auteur de la sédition, qui est tué.

Les ambassadeurs grecs viennent au concile avec les lettres de Jean Paléologue, et de Joseph, patriarche.

Le siège de Pilsen levé par le secours du concile. Les tabornites et les orphelins sont tués en grand nombre, et le reste est brûlé dans les lieux où ils s'étaient renfermés.

Sigismond est publié roi de Bohême par les deux partis.

Amédée, premier duc de Savoie, homme vain et d'une extrême mollesse, quitte ses Etats, et se retire à Ripaille, où, sous l'habit d'ermite, il mène une vie magnifique et délicate.

Jagellon meurt à quatre-vingts ans, après en avoir régné quarante-neuf : homme de grand mérite et de grande piété. Son fils Uladislas, encore enfant, lui succède.

Louis III, adopté par Jeanne, meurt à Cosence, de lassitude et de chaud.

Jeanne meurt elle-même (1435), après avoir nommé par testament René d'Anjou, frère de Louis III, pour héritier de son royaume, et laissé l'administration à seize seigneurs, en attendant sa venue.

Il était alors prisonnier de guerre entre les mains de Philippe, duc de Bourgogne; mais sa femme Isabelle mène avec elle ses deux fils Louis et Jean, et est reçue comme reine dans tout le royaume. Alphonse était en Sicile, qui songeait à faire valoir son adoption cassée par tant d'actes. Il prend Capoue par intelligence, et tâche de surprendre Cajette. Il est battu et pris par les Génois avec son frère le roi de Navarre, et plusieurs seigneurs. Ils le mènent à Milan au duc Philippe, dont ils étaient alors sujets. Alphonse est reçu comme victorieux, et renvoyé après un accord fait entre lui et Philippe, contre les Français.

Les Génois se révoltent sous la conduite de François Spinola, et tuent leur gouverneur.

Cajette est surprise par Pierre, frère d'Alphonse. Le Pape est presque pris à Florence par la conspiration de l'évêque de Navarre, à qui il pardonne.

Traité d'Arras entre Charles VII et Philippe, duc de Bourgogne, par l'entremise du concile.

Les Anglais refusent des conditions raisonnables.

Sigismond réforme l'empire.

Albert d'Autriche, son gendre, bat les Turcs. Un simple soldat retire les Hongrois de la fuite, en fendant les bataillons ennemis pour regagner les étendards. Il est fait chevalier, et récompensé en toutes manières par Sigismond.

Dans la session vingt et unième du concile on travaille à la réforme du clergé, et on abolit les annates, ce que le Pape souffre peu volontiers.

Les Grecs, invités par le concile et le Pape, demandent une ville d'Italie où l'empereur et le patriarche pussent s'assembler avec le Pape, qui l'accorde, et on fait un fonds pour les frais du voyage.

Alphonse, roi d'Aragon (1436), exclu de Naples par Eugène, s'unit au concile qui, dans la session vingt-troisième, règle le Pape, surtout à l'égard de ses proches.

Rome, presque prise par Alphonse, roi d'Aragon, est sauvée par Jean Vitel, ou Vitelleschi, archevêque de Florence, et patriarche d'Alexandrie.

Assemblée en Moravie, où Rochysana, avec quatre prêtres des hussites, se soumettent au Pape en présence de Sigismond et d'Albert d'Autriche.

Paris se rend à Charles VII. Catherine, sa sœur, veuve de Henri V, meurt après avoir eu deux enfants d'ouin, son valet, bâtard d'un valet qu'elle épousa, pour légitimer ses enfants; mais le valet fut condamné par les sei-

gneurs à perdre la tête. Les deux enfants, Edmond et Gaspard, furent créés par Henri VI, leur frère utérin, comtes de Pembroc et de Richemont. Edmond épousa une femme de la maison de Lancastré, et Henri VII, roi d'Angleterre, est sorti de ce mariage.

Gauthier, comte d'Althalié, conjure contre Jacques, roi d'Ecosse. Catherine Douglas, dame d'honneur de la reine, met son doigt au lieu de verrou et le laisse rompre. La reine, qui se met entre le roi son mari et le meurtrier, reçoit deux coups; mais le roi, percé de vingt-deux, tombe mort. Le comte reçoit un châtiment digne de son crime. Jacques II succède en bas âge, et le royaume est troublé.

Eric, roi de Danemarck et de Norwège, chassé de Suède depuis longtemps par Engelbert, rentre en tuant, et veut laisser ses royaumes à Bogislas, duc de Poméranie, fils de son oncle, qui se retire volontairement dans l'île de Gothlande, avec ses richesses et sa maîtresse.

Tout se prépare à la rupture entre le Pape et le concile (1437). Ils ne peuvent convenir du lieu où on l'assemblera avec les Grecs. Les Pères veulent Bâle; le Pape propose Florence. Le Pape et le concile envoient séparément leurs légats aux Grecs, qui reçoivent ceux d'Eugène.

Jean Paléologue part pour l'Italie, quoique détourné par le Turc, qui craint l'union.

Le concile fulmine contre le Pape. Plusieurs Pères quittent: ce qui donne plus de confiance à Eugène, qui transfère le concile d'abord à Florence, et enfin à Ferrare, lieu agréable aux Grecs.

Sigismond punit les hérétiques bohémiens, et les envoie périr dans les guerres contre les Turcs. Il meurt âgé de soixante-dix ans, du règne de Hongrie le cinquante et unième, de Rome le vingt-septième, de Bohême le dix-septième, de l'empire le cinquième. Sa vie dissolue est imitée par sa femme, qui, après la mort de son mari, s'abandonne à l'intempérance avec un excès qui fait horreur.

Albert d'Autriche, mari d'Elisabeth, fille de Sigismond, succède au royaume de Bohême et à celui de Hongrie. Son beau-père le jugeait digne de l'empire, et croyait heureux les royaumes dont il serait prince.

Le concile suspend Eugène (1438). Le cardinal Julien et les autres cardinaux se retirent, à la réserve de Louis, Allemand, cardinal, archevêque d'Arles, homme saint et docte.

Le concile s'ouvre à Ferrare. Jean Paléologue arrive à Venise avec son frère Démétrius, le patriarche Joseph, et environ sept cents prélats. L'empereur Grec arrivant auprès du Pape lui baise la main. Les chefs de saint Pierre et saint Paul, avec l'Evangile au milieu, le Pape à la droite avec les Latins, l'empereur à gauche, avec le patriarche et les Grecs, on commence les disputes.

Albert est élu roi des Romains.

La neutralité germanique entre le Pape et le concile est également condamnée par Eugène, et à Bâle.

Charles VII défend aux prélats français d'aller à Ferrare, où pourtant quelques-uns se trouvent.

Il envoie une ambassade à Bâle pour empêcher qu'on ne prononce contre Eugène, et ordonne l'assemblée de Bourges, où la pragmatique est faite selon les décrets de Bâle un peu modifiés.

A Ferrare, seize sessions se passent en disputes entre les Grecs et les Latins, et le concile est transféré à Florence d'un commun consentement.

Réné paie une grande rançon à Philippe et va en Italie, fait la guerre à Alphonse qui est contraint de lever le siège de Naples après la mort de son frère, tué d'un coup de canon.

Philippe, duc de Milan, dans la guerre contre Venise et Florence, donne le commandement de ses troupes à François Sforce.

Edouard, roi de Portugal, meurt de peste par une

1. M. Fleury met Nicolas Force-Bras.

lettre, dans une retraite où il se jette pour l'éviter. Alphonse V, son fils, lui succède, à l'âge de six ans, sous la régence de sa mère; mais les Portugais veulent des hommes, et la régente est obligée de se retirer.

Le Pape arrive à Florence (1439), après avoir évité les embuscades que lui avaient dressées sur le chemin Alphonse et Philippe ses ennemis.

Le patriarche meurt, et laisse un écrit qui marque son union avec l'Eglise latine, et sa soumission envers le Pape. L'accord est résolu et souscrit de l'empereur grec et de tous les prélats, à la réserve de Marc d'Ephèse. L'empereur s'en retourne chargé de richesses. Le Pape instruit les Arméniens qui se soumettent à lui.

On lui fait son procès à Bâle; la plupart des prélats se retirent.

L'ermitte Amédée, autrefois duc de Savoie, est élu Pape, et s'appelle Félix V.

Marc d'Ephèse trouble tout en Orient (1440).

Isidore, archevêque de Russie, emprisonné par les Russiens, et dépoillé de tous ses biens, parce qu'il reconnaît l'Eglise romaine, vient à Rome.

Albert meurt. Frédéric III ou IV, si on compte Frédéric le Beau, duc d'Autriche, fils d'Ernest et cousin d'Albert, est élu à vingt-six ans, et tient l'empire cinquante-trois.

Après la mort d'Albert, les royaumes de Hongrie et de Bohême sont troublés par l'impudence de la reine Elisabeth. Elle avait deux filles; et, se croyant grosse, dans la crainte d'accoucher d'une troisième fille, elle laisse établir par les Hongrois Ladislas, roi de Pologne. Elle a un fils qu'elle nomme Ladislas. Le royaume se partage entre Ladislas, déjà établi, et cet enfant que sa mère emmène en Autriche.

Fridéric refuse le royaume de Bohême, et le laisse gouverner par deux régents, l'un catholique et l'autre hérétique, jusqu'à ce que Ladislas soit plus grand.

Eugène et Félix se donnent des anathèmes; mais Félix était peu suivi, et la France, qui approuvait le concile, ne cessa jamais de reconnaître Eugène, qu'elle croyait mal déposé.

Les maisons d'Orléans et de Bourgogne se réconcilient. Charles, duc d'Orléans, racheté par Philippe, duc de Bourgogne, de la prison des Anglais, où il était depuis la bataille d'Azincourt, épouse Marie de Clèves, sa nièce.

Quelques-uns croient l'imprimerie trouvée en ce temps.

Blanche, reine de Navarre, meurt, et laisse plusieurs enfants à Jean son mari, qui demeure roi (1441).

Alphonse tâche d'affamer Naples (1442). Un maçon, qui se sauvait de la ville par un aqueduc, est découvert. Alphonse entre par ce chemin-là. René, après avoir fait tout ce qu'un grand capitaine et un brave soldat pouvait faire, se retire dans un des châteaux, d'où il se retire sur les galères de Gènes à Pise, à Florence, et enfin en France. Alphonse demeure le maître.

Amurat, après sept mois, lève le siège de Belgrade, battu trois fois par Jean Huniade, vaivode de Transilvanie, que quelques-uns appellent Corvin, du village où il est né.

Le jeune Démétrius se révolte contre son frère Jean Paléologue, et l'assiège dans Constantinople avec les Turcs (1443). La paix se fait; mais les Turcs songent toujours à se rendre maîtres de la ville impériale.

Alphonse, douteux entre Eugène et Félix, s'offre à reconnaître celui qui fera sa condition meilleure. Eugène l'emporte, et le roi rappelle de Bâle ses ambassadeurs.

Eugène est reçu à Rome après dix ans, et ôte l'impôt qui avait causé la révolte.

Huniade, par ordre du roi Ladislas, attaque les Turcs sur le fleuve Morave avec dix mille chevaux, durant la nuit; en tue trente mille. en prend quatre mille; les autres, jusqu'à cent mille, prennent la fuite. Il bat encore le gouvernement d'Asie et le prend. L'impudence

des chrétiens l'empêche de chasser les Turcs de la Grèce.

Georges Castriot se fait rendre Croie et toute l'Epire, sur une lettre qu'il fait écrire par force au secrétaire du bassa, qui était avec Castriot au combat donné sur le Morave.

Le sultan d'Egypte assiège Rhodes (1444), d'où il est repoussé avec honte par les chevaliers.

Grande armée de terre et de mer pour chasser d'Europe Amurat. Il offre la paix qu'on accepte et qu'on rompt après par les conseils du cardinal Julien.

Amurat, qui par l'accord s'était retiré en Germanie, repasse en Europe, passe le Bosphore par le moyen des Génois, et combat les chrétiens auprès de Varne. La victoire est longtemps douteuse. Uladislas, roi de Pologne et de Hongrie, est tué combattant courageusement. Sa tête, mise au bout d'une lance, inspire le courage aux Turcs et la terreur aux chrétiens. Jean Huniade, contraint de prendre la fuite, est échangé bientôt. Le cardinal Julien est tué par un batelier qui crut lui trouver beaucoup d'argent. Amurat, victorieux, souhaite des victoires aussi ruineuses que la sienne à ses ennemis. Douze gentilshommes polonais, des mieux faits et des plus jeunes, choisis pour ce prince infâme, conjurent sa mort, et, se voyant trahis, se tuent les uns les autres pour ne point tomber en la puissance de ce brutal.

Durant la trêve entre la France et l'Angleterre, le dauphin Louis assiège Metz pour l'amour de René, roi de Sicile, qui prétendait qu'elle appartenait au duché de Lorraine. Il avait épousé l'héritière de ce duché. La ville, prise après cinq mois, se rachète de deux cent mille écus d'or. Louis fait la guerre aux Suisses avec des troupes reformées, les défait en plusieurs rencontres, prend Montbéliard, repousse ceux de Bâle; mais à la fin il s'égare dans des chemins détournés, et revient à peine en France.

L'empereur Jean Paléologue meurt sans enfants (1445). Son frère Démétrius dispute l'empire à Constantin son aîné; mais les Grecs et les Turcs, sans qui les Grecs n'osaient plus rien faire, préfèrent Constantin, illustre pour avoir bien défendu le Peloponèse.

Ladislas est reconnu roi de Hongrie, sous la régence de Jean Huniade. Fridéric, entre les mains de qui il avait été déposé dans son bas âge, ne le veut point rendre.

Casimir, frère d'Uladislas, est élu en Pologne.

La neutralité germanique est levée, et le pape Eugène est reconnu à Gènes (1446). Les Adornes, les Fulgoses et les Fiesques prétendent au gouvernement, et Gènes est déchirée par trois puissantes factions, durant lesquelles Charles VII occupe Final.

Henri VI, roi d'Angleterre, prince faible, laisse tout le gouvernement à Onfroï, duc de Gloucester. Marguerite d'Anjou, sa femme, l'excite à reprendre l'autorité. Le duc est éloigné des affaires, qu'il avait si bien manées durant vingt-cinq ans. On lui fait son procès, et enfin il est étranglé par sentence des seigneurs.

Dordrecht est inondé, et cent mille hommes périssent dans les eaux.

Après la paix d'Allemagne, Eugène meurt (1447). Nicolas V, de basse naissance, mais de grand mérite et savant, est élevé malgré lui au pontificat. Il commence son pontificat en travaillant à la paix de l'Italie. Il se tient une grande assemblée à Lyon pour l'obliger à certaines choses envers Félix, moyennant qu'il se déposât.

Philippe, duc de Milan, aussi impie que son père, meurt comme lui sans sacrements. Sa succession est prétendue par l'empereur, par Alphonse, roi d'Aragon, et avec plus de droit, par Charles, duc d'Orléans, du côté de Valentine son aïeule; Milan songe à s'affranchir,

1. Huniade se retirant vers la Hongrie, fut fait prisonnier en Valachie; mais peu de temps après on lui rendit la liberté, que l'on accompagna de présents. Continuation de Fleury, t. LXXII, p. 421.

mais elle en est empêchée par Venise et par François Sforce, qui avait épousé une bâtarde du défunt duc.

Casimir est couronné roi de Pologne.

Le légat Jean Carvayal refuse de sacrer Rochysana, élu archevêque de Prague, et le confond dans une dispute (1448). Les hussites se réveillent et se rendent maîtres de Prague. Le légat a peine à se sauver de leurs mains.

Jean Huniade entreprend de venger sa dernière défaite, et il est de nouveau battu, après trois jours de combat opiniâtre. Il se sauve à peine, contraint de demeurer trois jours sans manger. Il tombe le quatrième entre les mains de deux voleurs. Pendant qu'ils disputent entre eux sur une croix d'or qu'il avait, il prend l'épée de l'un dont il tue son camarade, et le met en fuite lui-même. Egaré par son guide, il tombe entre les mains du despote Georges son ennemi, qui ne le lâche qu'en l'obligeant à lui donner pour otage Ladislas son second fils, qu'il retire ensuite par les armes.

Charles, fils de Canut, des anciens rois Goths, après la mort du roi Christophe, est élu roi de Suède.

Les Danois ou les Norwégiens élisent Christian ou Christienn.

Félix abdique, pressé par Charles VII, et plus encore par son propre fils Louis, duc de Savoie (1449). Il est créé légat perpétuel en Savoie. Les ornements pontificaux lui sont laissés à la réserve de quelques-uns. Ses cardinaux sont reçus par Nicolas. Tout cela se fait à Lausanne, où le concile de Bâle s'était transféré, et il finit en consentant à la cession.

Milan, affamé par François Sforce et mal secouru par les Vénitiens, le reconnaît pour duc.

Le fils du roi de Castille se révolte contre son père, en haine d'Alvarez de Lune.

La trêve entre la France et l'Angleterre est rompue par la prise de Fougères, que les Anglais surprennent au duc de Bretagne. Rouen et plusieurs villes importantes de Normandie sont reprises par les Français. L'Angleterre est agitée de guerres civiles. Le roi est contraint de livrer au peuple de Londres ses favoris, qui sont tués.

Croie est assiégée par Amurat et défendue par Scanderberg (1450). Nicolas V travaille à lui envoyer du secours.

Victoire des Français à Formigny, entre Garentan et Bayeux. Les Anglais sont chassés de Normandie.

Amurat désespère de vaincre la résistance de Scanderberg, dont la valeur semblait être au-dessus de l'homme (1451). Ainsi il lève le siège de Croie avec un chagrin mortel et meurt d'apoplexie.

Mahomet II, son fils aîné, lui succède à vingt et un ans, prince né pour la guerre, qui avait une telle haine pour les chrétiens, qu'il se lavait les yeux quand il en avait vu quelqu'un.

Nicolas V invite les Grecs à la concorde, et les menace des jugements de Dieu s'ils persistent dans le schisme.

Le cardinal Isidore, autrefois archevêque des Russiens, parle fortement de l'union à l'empereur Constantin VIII et au sénat; mais il n'est pas écouté.

Fridéric se prépare à mener en Italie le jeune roi de Hongrie et de Bohême, âgé de douze ans; et prévoyant les troubles, il ne le veut rendre à ses sujets que capable de régner.

Les Anglais sont chassés de Guyenne par Jean, comte de Dunois, et il ne leur reste que Calais seul.

Charles, prince de Vianne, se soulève contre le roi son père. Ce jeune prince attaché à ses études attendait sans impatience la succession du royaume, qui lui appartenait par Blanche sa mère; mais le nouveau mariage de son père l'oblige à songer à lui. Il s'emporte jusqu'à faire la guerre; mais il est battu, pris, et tenu deux ans en prison. Il craint le poison, et ne veut prendre de viandes que celles que lui donne son frère Alphonse.

Fridéric est reçu magnifiquement à Venise, ou il fait

casser par un fou le service de cristal qu'on lui présentait, pour en avoir un d'or (1452). Il vient à Rome baiser les pieds du Pape. Il y entend le beau discours d'Enéas Silvius, et le panégyrique prononcé par le jeune Ladislas sur les prérogatives du Saint-Siège. Il est couronné avec sa femme. Il retourne en Allemagne, et en repassant à Venise, il fait le marquis d'Este duc de Modène et de Regge.

Arrivé en Autriche, il est obligé par Jean Huniade à rendre le jeune Ladislas, qui retourne en Hongrie.

Bordeaux pris par les Anglais est aussitôt après repris sur eux, et ils perdent toute espérance de recouvrer la Guyenne, qu'ils avaient tenue trois cents ans.

Mahomet se prépare au siège de Constantinople, et élève un fort sur le Bosphore, auquel les Grecs sont obligés de contribuer (1453). Un peu après il fait faire des canons qui jetaient des pierres de huit cents livres, et fait autour de la ville une circonvallation de treize mille pas. La ville trop forte par terre est attaquée par la mer, qui est fermée par soixante-dix vaisseaux attachés ensemble, outre lesquels Mahomet avait trois cent vingt vaisseaux et deux cent cinquante-huit mille hommes. Six mille Grecs, et six mille tant Vénitiens que Génois, défendaient la place, commandée par Jean Justinien, Génois. Trois vaisseaux génois avec un de l'empereur forcent la flotte de Mahomet, lui tuent douze mille hommes, et entrent dans le port sans aucune perte. Jean Huniade venait de Hongrie avec des troupes. L'assaut général se donne le 25 mai. Il s'y fait un grand carnage de Turcs. Justinien, légèrement blessé, se retire sans donner aucun ordre, et ne veut plus revenir. Les Grecs prennent la fuite; la ville est prise avec ses richesses immenses, capables de lui attirer plus de secours qu'il n'en fallait pour se défendre. L'empereur Constantin accablé dans la presse évite les mains du victorieux. Les Génois rendent Péra. Justinien, retiré à Scio, y meurt de regret. Plusieurs savants grecs se retirent en Italie, où ils sont bien reçus, à Rome par le Pape, et à Florence par le magnifique Côme de Médicis. La connaissance de la langue grecque s'étend par tout l'Occident. Alvarez de Lune est disgracié, et perd la tête à Valladolid.

Les desseins de l'empereur et des princes chrétiens contre le Turc sont rendus inutiles par leurs divisions (1454).

Jean, roi de Castille, meurt. Henri IV son fils lui succède à l'âge de trente ans, et mène une vie infâme par ses débauches.

Nicolas V meurt de regret de la prise de Constantinople. Bessarion, célèbre archevêque grec, fait cardinal depuis l'union dont il fut un des principaux promoteurs, prêt à être élu Pape, est rejeté, comme Grec trop nouvellement converti. Alphonse Borgia, Espagnol, est fait Pape sous le nom de Calixte III. Il fit revoir le procès de la Pucelle d'Orléans, et justifia sa mémoire. Ses accusateurs et ceux qui l'avaient condamnée périrent mal.

Le Pape fait tout ce qu'il peut pour exciter les chrétiens contre les Turcs.

Mahomet assiège Belgrade avec cent cinquante mille hommes (1456). Le cardinal Jean Carvayal, légat du Pape, amène au secours quarante mille hommes, dont Jean Huniade est général. La rivière rougie du sang des Turcs. Les chrétiens entrent dans la ville épuisée, et soutenue seulement par les sermons de Jean Capistran, cordelier. Mahomet ne laisse pas de donner l'assaut. Jean Capistran, à la brèche avec un crucifix, soutient les soldats autant que la valeur de Jean Huniade. Les Turcs entrent plusieurs fois et plusieurs fois sont repoussés. Mahomet reçoit une blessure qu'on croit mortelle, et lève le siège en désordre, laissant devant la place cent grosses pièces de canon. Huniade, accablé du travail prodigieux de cette journée, meurt saintement, et laisse deux fils, Louis et Mathias.

Ladislav fait mourir l'aîné des enfants d'Huniade qui avait tué un des ennemis de sa maison (1437).

Le royaume de Chypre est troublé par la mort du roi Jean, décédé sans enfants, et par les prétentions de Jacques, bâtard du roi précédent, contre Louis de Savoie, qui avait épousé Charlotte, fille du même roi.

Le cardinal d'Aquilée, envoyé légat en Orient, y remporte de grands avantages sur les Turcs, et châtie deux parents du Pape qui avaient pillé l'île de Chypre. Le Pape approuve son procédé.

Ladislav, roi de Bohême et de Hongrie, et duc d'Autriche, réconcilié avec Frédéric, meurt à Prague, où il était venu pour épouser Madeleine, fille de Charles VII, roi de France.

Mahomet prend Dorinthe, et profitant de la division des deux frères Paléologue, Thomas et Démétrius, il rend le Péloponèse tributaire (1438).

Le royaume de Hongrie est donné par élection à Mathias, fils de Huniade.

L'empereur Frédéric, le roi de France, et Casimir, roi de Pologne, prétendent à la Bohême. Georges Poggebrache, qui avait gouverné le royaume durant la minorité du dernier roi, est élu par les états du pays. quoique hussite.

Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, meurt. Les louanges des gens de lettres, dont il était le protecteur, couvrent ses vices et relèvent ses vertus. Jean, son frère, roi de Navarre, lui succède en Aragon; il laisse par testament le royaume de Naples à Ferdinand, son bâtard. Il surmonte aisément les obstacles que le Pape lui faisait, et, avec plus de peine, ceux que lui suscitèrent René avec Jean d'Anjou, son fils, et Charles, prince de Vianne; mais le dernier meurt bientôt, et avant le roi Jean, son père.

Calixte meurt au milieu des grands desseins qu'il avait contre les Turcs. Anéas Sylvius, Siennois, autrefois grand défenseur du concile de Bâle, est élu, et s'appelle Pie II. Il tient une assemblée des princes chrétiens à Mantoue, pour les exciter contre le Turc.

Jacques le Bâtard, archevêque de Nicosie, qui prétendait le royaume de Chypre, se sauve en Egypte (1459), d'où, par le moyen de Mahomet, il obtient du soudan une flotte pour occuper Chypre.

Le Pape ordonne aux Bohémiens et Silésiens d'obéir à Georges tant qu'il ne ferait rien contre la foi.

Il s'achemine vers Mantoue. Le magnifique Côme de Médicis le reçoit à Florence. C'était un particulier sujet de cette république, mais qui avait acquis par sa sagesse et sans violence une autorité presque souveraine dans sa patrie, et qui égalait les grands princes par les libéralités qu'il faisait paraître, principalement dans les grands édifices sacrés et profanes qu'il faisait, et par les pensions qu'il donnait aux gens de lettres, dont Florence était en ce temps, par ses soins, le plus agréable domicile.

L'assemblée de Mantoue ne produit rien. Pie n'attend plus de secours que de l'Allemagne, qu'il favorise en tout.

Jean d'Anjou gagne une bataille navale contre Ferdinand. Au lieu d'aller droit à Naples, il perd le temps à assiéger d'autres villes. Cependant Ferdinand reçoit les secours que le Pape et Sforce lui envoyaient.

Monombasia ou Malvasia, autrefois Epidaurus, qui n'était accessible que par un endroit, se donne au Pape (1460), pendant que Thomas, un des frères Paléologue, la veut livrer, et que l'autre ne la peut défendre.

Jacques II, roi d'Ecosse, est tué au siège d'un château que sa femme, fille du duc Gueldres, ne laisse pas de prendre. Jacques III, son fils, règne sous la tutelle de sa mère.

Les Génois se révoltent contre les Français. Le Pape les favorise. Prosper Adorne est chef de la rébellion. Le secours envoyé par Charles VII est défait par l'évêque Paul.

René, roi de Naples, qui venait avec une armée navale, est mis en fuite, et la citadelle de Naples rendue.

Jacques le Bâtard occupe la Chypre par le secours des Egyptiens et des Turcs (1461). Le Pape lui refuse la couronne.

Les Génois perdent Famagouste après trois ans de siège. Le roi Louis passe sa vie tranquillement à Ripaille; sa femme Charlotte ne cède que lorsqu'il n'y a plus d'espérance.

David Comnène, qui avait donné sa fille en mariage à Mahomet pour obtenir sa protection, perd Synope et Trébisonde. Cet empire est renversé par les Turcs, après avoir subsisté deux cent cinquante-sept ans. David est tué avec ses enfants, dont l'un s'était fait mabométan.

Scanderberg fait une trêve avec Mahomet, et donne secours à Ferdinand contre la maison d'Anjou.

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, défait Richard, duc de Yorck, et le comte de Warwick, et met le roi Henri son mari en liberté. Edouard, comte de la Marche, fils de Richard, le venge par une victoire qui lui fut disputée trois jours. Le roi et la reine s'enfuient en Ecosse avec leur fils Edouard, et gagnent les Ecosais en leur donnant Warwick.

Charles VII craint le poison, et se laisse mourir de faim. Tout le monde l'abandonne, excepté Tanneguy.

Louis XI son fils, qui était auprès du duc de Bourgogne, vient avec lui prendre possession de la couronne. Il consent, pour plaire au Pape, que la pragmatique sanction soit abolie; mais les oppositions du parlement et de l'université la font subsister.

Bladus, roi de Valachie, prince cruel et haï des siens, est déposé de son royaume par Mahomet (1462). Son frère Dracule est mis à sa place.

Jean d'Anjou est chassé du royaume de Naples par la défection de tous les seigneurs de son parti. Pie et Louis, roi de France, s'écrivent sur ce sujet des lettres de pique.

La Bohême est troublée par le roi Georges, qui protégeait les hussites.

Il délivre l'empereur Frédéric, assiégé à Vienne par son frère Albert.

La Bosnie est envahie par le Turc, qui fait tuer son prince contre le traité (1463). Mathias, roi de Hongrie, reprend Jayse¹, capitale de cette province, et en fait lever le siège aux Turcs.

Entrevue de Louis et de Henri, roi de Castille. Louis gagne en ce voyage² le Roussillon et la Sardaigne.

Louis XI rend Savone à Sforce, duc de Milan, ou en haine de la maison d'Orléans, ou parce qu'il le trouvait aussi utile (1464). La guerre du bien public se commence contre Louis XI.

La guerre sainte est entreprise et abandonnée par Philippe, duc de Bourgogne. Grande assemblée de gens de guerre à Ancône. Le Pape ne leur donne que des indulgences, et tout se débat de.

Le Pape meurt. Paul II succède.

Scanderberg, assiégé par Mahomet dans Croie sa capitale (1465), se défend, et fait une guerre continuelle aux Turcs avec des avantages presque égaux de part et d'autre.

Henri, roi d'Angleterre, revient déguisé en son royaume. Il est découvert, et remis dans la tour de Londres.

Bataille de Monthéri, entre Louis XI et les princes du *bien public*. Le roi fait une paix désavantageuse par le conseil de Sforce son ami, qui lui mande que tout est bon, pourvu qu'il désarme les princes, qu'il saura bien désunir après, et les abattre les uns après les autres.

1. Cette capitale de la Bosnie s'appelle dans Moréri *Jauza*.

2. Selon l'*Art de vérifier les dates*, cette entrevue fut inutile. Louis avait eu, dès l'année précédente, en espèce d'engagement, le Roussillon et la Sardaigne pour une somme prêtée au roi d'Aragon (F. J. p. 619).

La Castille est troublée de guerres civiles par la faiblesse du roi Henri.

Les Catalans se révoltent contre Jean, roi d'Aragon, et refusent d'obéir à la sentence arbitrale des rois de France et de Castille.

Georges, roi de Bohême, maltraite les catholiques (1466), et est privé de son royaume par sentence du Pape; mais il se maintient parmi de grands troubles.

François Sforce meurt, illustre en paix et en guerre. Son fils Galéas, bien dissemblable à son père, lui succède.

Scanderberg meurt (1467). Son royaume périt avec lui, bientôt envahi par les Turcs, après la mort de son défenseur.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne meurt aussi. Charles le Hardi son fils, auparavant appelé le comte de Charolais, lui succède.

Le cardinal Jean d'Arras, ou d'Albi, et Jean Balue s'emploient utilement auprès de lui pour détruire la pragmatique; mais le parlement et l'université résistent toujours, et la chose demeure en quelque façon indécise. Le roi, content de témoigner au Pape qu'il veut lui faire plaisir, ne presse pas.

Troubles à Florence après la mort du grand Côme. Les Pazzis s'opposent aux Médicis, et à Pierre, fils de Côme.

Henri, roi de Castille, est contraint par sa faiblesse de se mettre entre les mains du comte de Plaisance, qui le tient dans une prison honorable.

Mathias, roi de Hongrie, attaque Georges à la sollicitation du Pape (1468). Ces deux princes se font la guerre avec égal avantage, et font bientôt une paix, en attendant l'occasion de profiter l'un sur l'autre.

Louis XI s'engage imprudemment dans Péronne, où le duc de Bourgogne l'arrête.

La Catalogne rebelle appelle Jean, duc de Lorraine et de Calabre, fils de René.

Louis XI donne la Guyenne à son frère (1469), et met en prison le cardinal de la Balue, qui l'avait trompé.

Il institue l'ordre de Saint-Michel, que le duc de Bretagne refuse.

Isabelle, sœur de Henri, roi de Castille, héritière du royaume, épouse Ferdinand, fils de Jean, roi d'Aragon, sans le consentement de Henri, qui la déshérite, et donne le royaume à Jeanne, sa fille bâtarde, qu'il déclare légitime, et la promet en mariage à Charles, frère de Louis.

Mathias, roi de Hongrie, recommence la guerre contre Georges, roi de Bohême, et remporte quelques avantages.

Mahomet prend Négrepont sur les Vénitiens.

Les divisions de l'empereur, de Casimir, roi de Pologne, et de Mathias (1470), assurent Georges, que Rochysina, devenu paralytique, empêche de se soumettre au Pape.

Richard, comte de Warwick, avec le secours de la France, rétablit Henri et chasse Edouard, qu'il avait lui-même établi. Edouard se retire auprès de Charles, duc de Bourgogne.

Louis XI ajourne Charles, perd Amiens et Saint-Quentin, et fait une trêve.

Charles, roi de Suède, meurt. Il conseille à Stéron, fils de sa sœur, de ne pas prendre le titre de roi, odieux en Suède.

L'impie Adolphe, fils d'Arnold, duc de Gueldres, est mis en prison par Charles de Bourgogne.

Le patriarche Denis, accusé de s'être circoncis (1471), innocent et vierge, se dépose.

Hochysana meurt, et cinq jours après le roi Georges, sans avoir eu le loisir de disposer de son royaume.

Uladislas, fils aîné de Casimir, roi de Pologne, âgé de quinze ans, neveu par sa sœur de Ladislas, prédécesseur de Georges, est élu par les États du royaume, et règne paisiblement.

Quelques Hongrois conjurent contre Mathias, et élisent le cadet de Casimir; mais Mathias se maintient.

Edouard, par le secours du duc de Bourgogne, entre à Londres, prend Henri, et bat Marguerite avec son fils Edouard, qui est tué dans le combat, et son père Henri dans la tour de Londres.

Alphonse, roi de Portugal, avec trois cents vaisseaux et trente mille hommes, prend Azille et Tingis en Afrique sur les Maures.

Paul II meurt d'apoplexie. François de la Rovère, de basse naissance, prend le nom de Sixte IV.

La guerre sainte est entreprise par le Pape, les Vénitiens et le roi de Naples. Le Turc n'ose paraître sur la mer devant leur flotte (1472).

Usum Cassan, roi de Perse, l'attaque d'un autre côté avec cinquante mille chevaux, et prend Trébisonde et Néocésarée.

Charles meurt empoisonné par Louis son frère, avant l'accomplissement de son mariage avec Jeanne, fille du roi de Castille.

Les Vénitiens remportent un grand avantage sur les Turcs, contre qui ils rétablissent le prince de Caramanie, qui avait été dépossédé pour s'être joint avec eux.

Usum Cassan bat les Turcs; mais un peu après il perd une sanglante bataille contre Mahomet, où il perd son fils aîné, à la valeur duquel il devait la victoire qu'il avait remportée.

Jacques, roi de Chypre, meurt, et laisse Catherine, Vénitienne, à la garde du sénat, avec l'enfant dont elle était grosse. Le sénat embrasse sa protection, et l'établit dans le royaume, au préjudice de Blanche, la véritable héritière.

Charles, duc de Bourgogne, se rend maître du duché de Gueldres, et songe à se faire déclarer roi par l'empereur. Il promet sa fille unique et son héritière Marie à Maximilien, fils de l'empereur. Ils se défont l'un de l'autre, et aucun d'eux ne veut convenir. Charles se lasse et assiège Nuys.

La révolte du fils d'Usum Cassan est appuyée par Mahomet, ce qui empêche qu'il n'attaque le Turc avec une armée immense qu'il avait promise aux chrétiens. Il fait tuer son fils rebelle, et fait plusieurs conquêtes.

Les Vénitiens battent les Turcs dans le Péloponèse, et sauvent Lépanthe. Une jeune femme, nommée Marula, sauve une ville de Lemnos, d'où elle chasse les Turcs avec l'épée et le bouclier de son père qui venait d'être tué.

Le duc de Bourgogne est contraint de lever le siège de Nuys, auquel il s'était trop opiniâtre, et y avait ruiné son armée.

Etienne, vaïvode de Moldavie et de Valachie, défait vingt-six mille Turcs avec trente mille hommes (1475).

Les Génois perdent, dans la Chersonèse taurique, Caffa, autrefois nommée Théodosia.

Le bassa Achmet, dont la femme avait été violée par Mustapha, fils de Mahomet, s'en plaint au père. Il rebute la plainte comme faite par un esclave contre le fils de son maître, et fait pourtant étrangler son fils.

Le Jubilé a vingt-cinq ans.

Edouard, roi d'Angleterre, qui, se fiant au duc de Bourgogne, avait déclaré la guerre à Louis, se rebute quand il voit le duc qui a ruiné son armée au siège de Nuys. Louis le ménage, et achète avec de l'argent une paix avantageuse, par laquelle le comte de Saint-Pol, connétable, lui est livré. Louis lui fait couper la tête.

Le vaïvode Etienne repousse jusqu'au Boristène les Tartares qui étaient entrés dans la Valachie (1476). Ils reviennent avec les Turcs, et tous ensemble font cinq cent mille hommes; mais Casimir survient, et les contraint de se retirer.

Les Vénitiens sont battus dans le Frioul par les Turcs, qui passent les Alpes avec une hardiesse étonnante. Charles Monton les arrête par adresse plutôt que par force.

Sixte IV publie sa constitution sur la Conception Immaculée, et défend aux catholiques de se condamner les uns les autres sur cette matière.

Charles, duc de Bourgogne, attaque témérairement les Suisses, qui le battent plusieurs fois. Campobasse le trahit. Il est tué dans une bataille auprès de Nancy. Le duché de Bourgogne et les quatre villes de Somme se soumettent d'abord à Louis.

Galéas, duc de Milan, est tué dans l'église pour ses débauches. Jean Galéas, son fils, encore enfant, est reconnu duc sous la tutelle de sa mère.

Les Turcs prennent Croie, capitale d'Epire.

Mathias, roi de Hongrie, se brouille avec l'empereur et assiège Vienne (1477). L'empereur, craintif, achète la paix avec l'argent qu'il amassait avec une extrême avarice. Son fils Maximilien épouse Marie, héritière du duc de Bourgogne, dont il a bientôt le prince Philippe.

L'affaire de la succession de Castille est accommodée, et Isabelle est reconnue pour seule héritière.

Usun Cassan meurt (1478). Son fils, Jacouf le Borgne, tue son frère aîné, et occupe le royaume, où il est longtemps sans rien voir de considérable.

Georges, duc de Clarence, condamné par le roi son frère au supplice des traîtres, obtient le choix de sa mort, et se fait noyer dans une pipe de Malvoisie.

Jacques II, astrologue trompé par un imposteur, trouble son royaume. Ses ministres, gens de néant, sont pendus par les seigneurs pour leurs cruautés.

Dans la conjuration des Pazzi contre les Médicis, Julien de Médicis est tué; Laurent, son cadet, est blessé et se rétablit.

L'inquisition commence en Castille (1479), à cause des Juifs et des Maures.

Cent mille Turcs sont battus dans la Valachie par Etienne Battori, avec le secours des Hongrois.

Mathias marche contre Fridéric, pour avoir l'argent qui lui avait été promis.

Gènes secoue le joug des ducs de Milan, et fait duc Jean-Baptiste Fulgose.

Louis fait la guerre à Maximilien, et perd la sanglante bataille de Guinegaste, où le vainqueur perd tant de monde qu'il n'ose plus continuer le siège de Théroenne.

Jean, roi d'Aragon, meurt. Ferdinand son fils lui succède. Le royaume de Navarre passe dans la maison de Foix, par Gaston, comte de Foix et de Bigorre, et prince de Béarn, qui avait épousé Eléonore d'Aragon, fille de Jean et de Blanche.

Jean, fils de Basile, appelé le Grand-Duc, prend Novogorod, capitale de la Russie, fonde l'empire des Moscovites, jusque-là tributaires ou plutôt esclaves.

Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes (1480), s'acquiert une gloire immortelle par la défense de cette île contre les Turcs.

Mahomet, pour occuper Ferdinand, roi de Naples, envoie prendre Otrante, où les Turcs exercent des cruautés horribles.

Le cardinal de la Balue, délivré après onze ans de prison, à la poursuite du Pape, va à Rome, sans que le roi le veuille voir.

René, roi de Naples et comte de Provence, meurt, après avoir déclaré son héritier universel Charles, fils de son frère.

Premier traité de la France avec les Suisses.

Mahomet meurt (1481). Bajazet II, son fils, lui succède. Son frère Zizim, préféré par les bassas, quoique cadet, lui fait la guerre, et se met entre les mains des chrétiens.

Mathias assiège Vienne encore une fois.

Nicolas, duc de Macédoine, reprend son pays sur les Turcs.

Alphonse, roi de Portugal, grand prince et religieux, meurt. Jean II, son fils, appelé le Grand, bâtit le château de Saint-Georges, appelé des Mines, dans la Guinée, où son père s'était établi.

Christiern, roi de Danemark, laisse le royaume à son fils Jean.

Marie de Bourgogne meurt d'une chute de cheval (1482), et laisse avec Philippe, encore enfant, une fille nommée Marguerite, dont ceux de Gand font le mariage avec le dauphin Charles.

Louis XI, malade, appelle saint François de Paule.

Charles, le dernier de la maison d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, meurt après avoir donné par testament le royaume, son comté, et généralement tous ses pays, à Louis XI, à Charles, dauphin, et à leurs successeurs rois de France. Louis se met en possession de la Provence.

Ferdinand déclare la guerre aux Grenadins.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt pendant qu'il paraît la guerre contre la France (1483).

Un peu après lui meurt François Phébus, roi de Navarre, fils d'une sœur de Louis XI. Catherine, sœur de Phébus, succède au royaume et épouse Jean d'Albret malgré Ferdinand, qui la voulait donner à son fils encore dans le berceau.

Le royaume de Navarre entre dans la maison d'Albret.

Louis XI meurt aussi. Charles VIII succède à l'âge de treize ans, ce qui le fait déclarer majeur, quoique Louis, duc d'Orléans, prétendit à la régence. Sa personne est mise, selon les derniers ordres de Louis, sous la conduite d'Anne, sa sœur, que le roi son père avait mariée à Pierre de Beaujeu-Bourbon.

Sixte IV meurt (1484). Jean-Baptiste Cibo, noble génois, qui lui succède, est appelé Innocent VIII.

Les Maures tombent en Espagne par leurs divisions.

La mort de saint Casimir, second fils du roi Casimir.

Le royaume de Congo est découvert.

Le Pape fait la guerre à Ferdinand, roi de Naples, et se voit bientôt réduit à une paix désavantageuse.

Mathias, roi de Hongrie, prend Vienne, où il établit une excellente police.

Henri, comte de Richemont, sort des prisons de François, duc de Bretagne, bat et tue le roi Richard, avec le secours de Charles VIII, et règne sous le nom de Henri VII. Là finissent les différends entre les maisons de Lancastré et d'York. Il est le premier des rois qui a eu des gardes-du-corps.

Le sultan d'Egypte, élu par les mamelucks (1486), reçoit la femme et les enfants de Zizim. Bajazet, qui lui fait la guerre, est battu deux fois en Silicie, et n'ose hasarder un troisième combat.

Maximilien est élu roi des Romains malgré Mathias.

La folle guerre (1487), ainsi appelée à cause de la témérité de l'entreprise et du mauvais succès, est entreprise par Louis, duc d'Orléans, et les Bretons, contre Charles VIII, qui prend une grande partie du duché de Bretagne.

Le cap Tempête est découvert par les Portugais. Jean, roi de Portugal, ordonne qu'il soit appelé le *cap de Bonne-Espérance*. Les Portugais font sous ce roi des découvertes et des conquêtes prodigieuses du côté d'Orient et vers les Indes.

Charlotte, reine de Chypre, fait, en présence du Pape et des cardinaux, une donation de son royaume en faveur d'Amédée, duc de Savoie, frère de Louis, son mari.

Maximilien est arrêté par les Gantois.

L'Espagne et l'Autriche font une ligue contre Charles VIII (1488).

La bataille de Saint-Jean de Cormery en Bretagne, est gagnée par Louis de la Trémouille, âgé de vingt-six ans. Louis, duc d'Orléans, est fait prisonnier. Les Bretons accordent qu'Anne et Isabelle, filles de leur duc, ne seront point mariées sans le consentement de leur roi.

François, duc de Bretagne, meurt. Anne, sa fille aînée, est destinée à Charles, qui renvoie à Maximilien Marguerite sa fille, âgée de neuf ans.

Les Génois se donnent à Louis Sforce, duc de Milan, appelé le Maure.

Jacques III, roi d'Ecosse, haï, pour ses débauches, est tué avec l'approbation des Etats. Jacques IV, son fils, est reconnu, et rétablit par sa sage conduite ses sujets, pour lesquels il fait pénitence.

Jacques V, son fils, lui succède sous la régence de sa mère, qui, s'étant remariée, est chassée par Aubigny. Il est déclaré régent, et tout le royaume est troublé jusqu'en 1528.

Les Vénitiens, à qui la reine Catherine cède son droit (1489), se rendent maîtres du royaume de Chypre.

Charles VII fait remettre Zizim au Pape.

Le soudan d'Egypte bat deux fois Bajazet, et offre de s'allier avec Innocent contre les Turcs.

Fridéric, Mathias et Uladislas font la paix.

Innocent établit des décimes pour la guerre sainte (1490), et montre aux Turcs Zizim comme un époux-vantail.

Le soudan d'Egypte menace les rois d'Espagne et de Naples de tuer tous les chrétiens d'Egypte et de Syrie, si l'on ne donne repos aux Maures d'Espagne.

Ferdinand, roi de Naples, est étonné de cette menace. Ferdinand, roi d'Espagne, continue, et résout le siège de Grenade.

Les Maures, divisés entre eux, se défendent mal.

Mathias Corvin, roi de Hongrie, grand homme de guerre et savant, meurt à Vienne d'apoplexie.

Albert d'Autriche, vainqueur des Tartares; Jean Corvin, bâtard de Mathias, à qui son père avait laissé des richesses et ses places, et Uladislas, roi de Bohême, briguent le royaume de Hongrie.

Le dernier est choisi par le moyen de Béatrix, veuve du défunt, qui espérait l'épouser.

Charles VIII épouse Anne de Bretagne (1491).

Marguerite, fille de Maximilien, épouse Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle, après la mort duquel elle épouse Philibert, duc de Savoie, auquel elle survécut, et gouverna sagement les Etats de Charles son neveu.

Grenade, ville d'une prodigieuse grandeur, où il y avait soixante mille maisons et treize cents tours, est assiégée par Ferdinand avec cinquante mille hommes. Bobadila commande l'armée.

Le roi de Congo, converti, veut renoncer quand on l'oblige à ne retenir qu'une femme. Son fils Alphonse soutient la foi, et souffre beaucoup.

Caïd-Bey, soudan d'Egypte (1492), fait élire son fils contre la coutume, pour être son successeur, et achète les suffrages. Les mamelucks, privés du droit d'élection, le tuent, et quatre de ses successeurs.

Grenade, après huit mois de siège, est rendue. Ferdinand et Isabelle sont honorés par le Pape du titre de *catholiques*.

Charles VIII fait une paix honteuse avec Ferdinand, roi d'Espagne, dans le dessein d'attaquer l'Italie. Louis d'Amboise, son précepteur, et deux Cordeliers corrompus, lui persuadent que sa conscience l'obligeait à rendre les comtés de Roussillon et de Sardaigne.

Les prophéties de Jérôme Savonarole commencent en ce temps.

Le magnifique Laurent de Médicis, protecteur des gens de lettres, meurt, et laisse deux fils: Pierre, qui succède à ses charges et à sa puissance à l'âge de vingt et un ans; et Jean, cardinal, depuis Léon X.

Innocent VIII meurt, et laisse deux bâtards qu'il avait eus étant jeune, François et Théodorine. Jean Borgia de Valence succède sous le nom d'Alexandre VI, avec applaudissement, à cause de son grand esprit.

Casimir III, roi de Pologne, meurt, et laisse quatre fils, qui tous furent rois. Uladislas, son aîné, de Bohême et de Hongrie; Jean Albert, Alexandre et Sigismond, successivement rois de Pologne.

Le nouveau monde est découvert par Christophe Colomb, qui, refusé par les rois de Portugal et de France,

obtient de Ferdinand et d'Isabelle trois vaisseaux, avec lesquels il le découvre.

Charles VIII se prépare à recouvrer le royaume de Naples (1493), en vertu du testament de René d'Anjou, ou Charles d'Anjou.

L'empereur Fridéric meurt. Maximilien son fils, déjà élu roi des Romains, lui succède à trente-trois ans.

Christophe Colomb revient. Alexandre VI fait le partage de toutes les nouvelles découvertes entre la Castille, à laquelle l'Aragon était joint alors, et le Portugal. Les Portugais se plaignent que le Pape a fait ce partage trop avantageux à sa nation, et opposent une bulle d'Eugène IV.

Ferdinand, roi de Naples, meurt (1494). Ses dernières années, cruelles et insupportables, sont imitées par son fils Alphonse II, qui s'accorde avec le Pape contre Charles VIII.

Charles VIII, âgé de vingt-quatre ans, part de France, pressé par Louis Sforce, qui, de tuteur du duc de Milan, se fait duc lui-même, et empoisonne son neveu. Tout est ouvert à Charles; il entre à Rome vers la nuit, armé et en triomphe au milieu des flambeaux innombrables. Le Pape se renferme au château Saint-Ange. On se prépare à l'y assiéger, et à déposer un Pape noirci de toutes sortes de crimes.

Jean Pic, prince de la Mirandole et de Concordia, meurt âgé de trente-trois ans, après avoir étonné l'Italie et tout l'univers par son savoir.

Durant le voyage de Charles, Pierre de Médicis est chassé de Florence.

Alexandre fait la paix avec Charles, qu'il déclare roi de Naples, et, à ce que disent quelques-uns, empereur de Constantinople. Il lui livre Zizim, mais empoisonné. Le roi s'en voulait servir dans la guerre qu'il méditait contre le Turc.

Alphonse se retire, ne pouvant soutenir la haine des siens, et laisse le royaume à son fils Ferdinand II. Tout cède à Charles. Il entre à Naples; il néglige de soumettre quelques places; il donne de mauvais ordres. Ses nouveaux sujets sont prêts à se révolter. Le duc de Milan l'abandonne; lui et les Vénitiens unissent contre lui toute l'Italie, et même l'empereur et le roi catholique. Il revient en France, et laisse le royaume de Naples mal pourvu entre les mains du duc de Montpensier. Les princes ligués lui coupent le chemin: il les bat à Fornoue et passe. Le duc d'Orléans est assiégé à Navarre, et en sort par une paix désavantageuse.

Jean le Grand, roi de Portugal, meurt, après avoir perdu son fils Alphonse par une chute de cheval, et son cousin Emmanuel lui succède.

La chambre impériale est établie à Worms, pour la décision des procès de tous les sujets de l'empire. Elle a été dans la suite transportée à Ratisbonne, et enfin à Spire.

Alexandre VI se déclare ennemi de la France (1496). Charles néglige les affaires. Ses ministres le servent mal. Gonzalve, appelé le grand Capitaine, est envoyé par le roi catholique avec des troupes pour relever Naples, dont il avait dessein de s'emparer. Montpensier, Aubigny, Persi, et enfin tous les Français périssent.

Le roi de Naples, Ferdinand, meurt. Son oncle Fridéric succède. Ferdinand, roi d'Espagne, amuse le roi Charles par des négociations, pendant que Gonzalve se rend le maître.

Pierre, fils bâtard d'Alexandre VI (1497), à qui son père avait acheté le duché de Gandie, meurt empoisonné, à ce qu'on dit, par le cardinal Valentin, son frère, le plus scélérat de tous les hommes.

Jean, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, meurt. Il leur reste quatre filles. Savonarole tâche de rétablir Pierre de Médicis à Florence; le parti contraire prévaut. Les envieux de Savonarole l'entreprennent avec une extrême violence. Le Pape, dont il reprenait les crimes, se déclare contre lui.

François Ximènes, cordelier, archevêque de Tolède, règle son clergé.

Jean Albert, roi de Pologne, est repoussé de la Valachie, et le vaïvode Etienne ravage la Pologne avec les Turcs et les Tartares.

Célèbre voyage des Portugais à Calicut et dans les Indes orientales. Ils y établissent le commerce malgré les Sarrasins.

Quarante mille Turcs périssent de froid dans la Valachie et la Russie noire (1498).

Charles VIII meurt subitement dans le dessein de passer en Italie et de régler son royaume. Louis XII, duc d'Orléans, lui succède. Son mariage avec Jeanne, fille de Louis XI, est cassé. Il épouse Anne, veuve de Charles, qu'il avait autrefois aimée et recherchée. Il joint aux prétentions des rois de France sur Naples les siennes particulières sur le duché de Milan, du côté de Valentine, son aïeule, femme de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI.

César Borgia, appelé le cardinal Valentin, quitte le chapeau et prend l'épée. Son chapeau, qu'il fait donner à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, principal ministre de Louis, lui attire la protection de ce prince, qui le fait duc de Valentinois, et le comble de biens et d'honneurs.

Savoranolo est brûlé vif.

Les Turcs prennent beaucoup de places maritimes aux Vénitiens vers la Grèce (1499), mais ils perdent aussi Céphalonie et l'ancienne Leucade, appelée maintenant Sainte-Maure.

Ismaël s'élève en Perse, où il établit la secte d'Ali, dont il se dit descendu. Son père l'avait commencée. Le fils achève, et se sert de cette nouvelle secte pour envahir le royaume. Il a inspiré à la Perse une haine de religion contre les Turcs.

Louis XII prépare la guerre contre Louis Sforce, et fait la paix ou trêve avec tous les autres princes. Le cardinal de Rouen gouverne bien le royaume; mais il gouverne trop, et le roi n'agit presque pas.

Louis Sforce est dépouillé en très-peu de temps. Louis revient trop vite en France.

Sforce est pris dans Navarre comme il échappait et est mené en prison à Loches, où il demeure dix ans, et y finit sa vie, aussi malheureuse que pleine de crimes. Son frère Ascagne livré par les Vénitiens et enfermé dans la tour de Bruges, est livré par le moyen du cardinal d'Amboise (1500). Les enfants de Louis se retirent en Allemagne auprès de Maximilien.

Les Maures rebelles sont chassés d'Espagne.

Charles-Quint naît le jour de saint Mathias, de Philippe, fils aîné de Maximilien, et de Jeanne, fille aînée de Ferdinand et d'Isabelle.

Le Brésil est découvert par les Portugais, qui se rendent puissants dans les Indes orientales.

Robert Gaguin, d'Artois, général de la Trinité, écrit son histoire.

XVI^e SIÈCLE.

Louis-Ferdinand, roi de Castille (1501), partage le royaume de Naples, sous prétexte de s'unir contre Frédéric qui avait appelé le Turc.

Alexandre VI espère des principautés pour ses enfants. Il fait une bulle où il déclare Louis roi de Naples et de Jérusalem, et Ferdinand duc de la Pouille. Frédéric qui ne se défie point de Ferdinand, appelle Gonzalve, c'est-à-dire son ennemi, au secours contre les Français. Il est contraint de se rendre à Louis, qui lui donne le duché d'Anjou. Son fils Frédéric, duc de Calabre, est pris à Tarente par Gonzalve, contre la parole donnée.

Louis de Montpensier meurt de douleur sur le tombeau de son père.

L'archiduc Philippe passe en France avec Jeanne sa

femme pour aller en Espagne. Claude, fille de Louis, est promise à Charles, fils de Philippe, avec le duché de Milan pour dot. Les deux promis étaient enfants.

Jean-Albert, roi de Pologne, meurt. Alexandre son frère, duc de Lithuanie, lui succède, et joint ce duché à la Pologne.

Les Français et les Espagnols se divisent pour le Capitanat, petit pays du royaume de Naples, mais important (1502).

Louis XII vient à Milan pour défendre ce duché, que Maximilien menaçait. Il protège César Borgia, et gagne le Pape. Il est reçu à Gènes avec une joie publique.

Gonzalve défend Barlette contre les Français. La paix que l'archiduc avait faite en France est rejetée par le grand capitaine. Il remporte deux victoires sur les Français; dans l'une, Aubigny est battu à Seminara, et ensuite pris; dans l'autre à Gerignolle dans la Pouille, Louis d'Armagnac, comte de Nemours, général de l'armée française est tué; la Trémouille envoyé au secours des Français assiégés dans Cajette, meurt, et François Gonzague de Mantoue s'amuse trop autour de Rome pour procurer la papauté au cardinal d'Amboise.

Alexandre VI meurt du poison qu'il avait préparé aux plus riches de Rome, dont son fils voulait avoir la dépouille. Pie III, élu à sa place, meurt dix jours après son élection. Julien de la Rovère prend le nom de Jules II. Il contraint d'abord Borgia à rendre les terres du Saint-Siège, que son père lui avait données, et à se sauver en Espagne.

Pierre de Médicis se noie.

Le grand Alphonse Albuquerque est envoyé aux Indes par Emmanuel, roi de Portugal.

Ambroise Calepin, augustin, célèbre par son Dictionnaire, fleurit.

Cajette est rendue aux Espagnols (1504).

Gonzalve, le premier de tous les capitaines, entretient une armée sans paie sur les paysans.

Mort de Fridéric, roi de Naples, à Tours, et d'Isabelle, reine de Castille.

Venise trouble le commerce des Portugais en Orient. Le sultan d'Egypte menace qu'il brûlera le Saint-Sépulchre et le monastère de Sainte-Catherine en Sinaï. Les Portugais, sans s'étonner, lui répondent qu'ils brûleront les os de Mahomet à la Meeque. Ils font des exploits prodigieux dans les Indes. Cent hommes en battent soixante-dix mille, que le roi de Calicut envoyait contre eux.

Etienne, vaïvode de Transylvanie, le plus grand guerrier de son siècle, meurt. Bogdan le Louche, son fils, succède à ses Etats, mais non pas à sa valeur.

Accord entre Maximilien-Louis et Ferdinand, qui épouse Germaine de Foix, nièce de Louis (1505).

Ximènes, archevêque de Tolède, avec Ferdinand de Cordoue, prend sur les Maures d'Afrique Masalquivir, qu'on appelait le Grand-Port.

Le royaume de Sofala, qu'on croit être l'ancienne Ophir, est découvert dans le voisinage de Monomotapa.

Jean, fils de Basile, duc de Moscovie, qui avait secouru le joug des Tartares, meurt. Basile, fils de Jean son fils, lui succède; et affermit sa puissance par les troubles que ses frères lui suscitent.

L'archiduc Philippe passe en Espagne, où il est reconnu par les Castillans, et peu désiré par Ferdinand.

Il revient à Bruges, où il meurt âgé de vingt-huit ans. Ferdinand vient à Naples pour en retirer le grand capitaine, qu'il soupçonnait de vouloir se rendre maître du royaume. Il demeure convaincu de son innocence, et lui donne le duché de Selle. Il demeure peu en Italie, rappelé pour gouverner la Castille après la mort de son genre.

Le Pape prend Pérouse et Bologne sur les Bagliones et les Bentivoles, qui s'étaient fait les tyrans de ces deux villes.

Alexandre, roi de Pologne, apprend en mourant que

son armée avait remporté une victoire sur les Tartares. Sigismond, son frère, est élu à sa place.

L'église de Saint-Pierre est commencée par Jules II, qui se sert de Bramante, architecte, pour ce célèbre édifice.

Gènes, rebelle, est châtiée par Louis (1507). La jalousie des Italiens est excitée par le Pape qui en conçoit une extrême contre le cardinal d'Amboise. Ferdinand vient visiter Louis, qui le reçoit au port de Gènes. Gonzalve se met à table avec eux, invité par Louis, qui lui donne son collier. Ferdinand visite Aubigny travaillé de la goutte. Les deux rois traitent de la réformation de l'Eglise, et d'un concile pour l'établir.

Entreprise malheureuse de Maximilien en Italie (1509). Il obtient à peine la paix des Vénitiens, contre lesquels il se ligue avec le Pape et Louis.

Le sultan d'Egypte envoie du secours aux Sarrasins des Indes contre les Portugais. Alméda le défait, et venge la mort de son fils, tué dans une bataille.

Sept sauvages abordent en Normandie dans un vaisseau d'osier et d'écorce d'arbres, sans qu'on ait jamais pu savoir d'où ils avaient été jetés.

Un horrible tremblement de terre arrive à Constantinople fait enlir la mer entre la ville et Péra, au-dessus des murailles.

Arsène, métropolitain de Malvoisie, ramasse les anciennes scolies sur Euripide.

Victoire de Louis sur les Vénitiens à Guiarada¹ (Abdua).

Les ligés prennent plusieurs villes. Les Vénitiens se rétablissent par le secours de Bajazet², et chassent Maximilien de devant Pavie³.

Le cardinal Ximénès, avec Pierre de Navarre, continue ses conquêtes en Afrique.

Le cardinal d'Amboise fait la paix entre Maximilien et Louis, dans le dessein de les faire concourir à l'élever au pontificat.

Henri VII, roi d'Angleterre, meurt après avoir bien établi son autorité par un sage gouvernement. Henri VIII, son fils, bien fait de corps et d'un bel esprit, lui succède.

Ladislav, roi de Hongrie, craignant les calixtins ou lussites, fait couronner son fils Louis à trois ans. Il était né sans épiderme, et blanchit dès son enfance.

Jules se déclare contre Louis, about les Vénitiens, gagne les Suisses, et donne l'investiture du royaume de Naples à Ferdinand (1510). La mort du cardinal d'Amboise lui donne une grande joie. Il fait assiéger Gènes par mer et par terre, et attire douze mille Suisses contre le Milanais.

Maximilien et Louis se résolvent à assembler un concile contre lui. L'Eglise gallicane assemblée à Tours lui envoie des ambassadeurs pour le menacer du concile. Maximilien, de son côté, lui envoie les dix griefs sur lesquels il lui demande justice.

Naples refuse l'inquisition.

Alphonse Albuquerque prend Goa.

Bajazet désigne pour son successeur Achmet son aîné, et ôte Coruth, déjà dans le trône, plus propre aux lettres (1511). Sélim, son troisième fils, prétend à l'empire par le secours des Précoptes, et il est battu : mais il ne perd pas l'espérance.

Le royaume des chérifs s'établit en Afrique. Cidhamet, moine mahométan, qui se disait descendu de Mahomet, prend le nom de Chérif, c'est-à-dire, *homme sacré*.

Jules prend Mirande après s'y être exposé à de grands périls, et affecte, à l'âge de soixante-dix ans, d'y entrer par la brèche, à cheval.

Chaumont, général des armées de France, après beau-

coup de délais, reçoit ordre d'entrer dans les terres de l'Etat ecclésiastique. Il meurt. Gaston de Foix, neveu du roi, est envoyé en Italie, et le maréchal Trivulce, qui commande en l'attendant, prend Boulogne.

Le concile s'ouvre à Pise. Jules, devenu plus modeste, reprend son premier esprit par la douceur de Louis.

Il convoque le concile de Latran. Maximilien espère de se faire Pape et d'avoir le royaume de Naples. La chimère de joindre ensemble le pontificat et l'empire le détache d'avec Louis.

Le concile, maltraité à Pise, est transporté à Milan, où il est méprisé, malgré l'autorité du roi. Maximilien le fait condamner dans l'assemblée d'Augsbourg.

Albuquerque prend Malaca.

Sélim, rétabli par les janissaires, empoisonne son père après l'avoir fait déposer. Il fait mourir ses frères et leurs enfants ; quelques-uns se sauvent.

Gaston de Foix lait lever le siège de Bologne à Raimond de Cardonne et Pierre de Navarre, et prend Bresse.

Louis, abandonné de ses alliés et de Henri VIII, résout de ne garder plus de mesure avec le Pape. Il commande à son neveu d'assiéger Rome, et fait faire la médaille où était cette inscription : PERIAM BABYLONEM.

Gaston de Foix, à vingt-deux ans, gagne la bataille de Ravenne, et périt en poursuivant l'ennemi vaincu.

Le concile de Latran commence.

Les Français, loin de profiter de leur victoire, perdent Milan et Gènes par la conjuration de toute l'Italie contre eux.

Maximilien Sforce est rétabli à Milan.

Le concile de Pise fait vingt décrets contre le Pape. Il procède à une nouvelle élection. Tout le monde s'en moque, parce qu'on voit qu'il n'est assemblé que par un intérêt d'Etat. Dans la prise de Milan, il passe à Turin, et de là enfin à Lyon, où il se dissipe de lui-même.

Les Suisses sont déclarés par le Pape défenseurs du Saint-Siège.

Ferdinand, avec une bulle¹ qui ôtait le royaume à Jean, roi de Navarre, comme allié de Louis, excommunié, envahit ce royaume. Jean se sauve en Béarn.

Stenon, prince de Suède, célèbre par ses vertus et par son grand cœur, laisse son Etat à Stenon Sture, son fils.

La Floride est découverte par les Castillans le jour de Pâques fleuries, d'où elle tire son nom.

Jules meurt pendant qu'il méditait un décret qui transportait le titre de Très-Christien au roi d'Angleterre, qui avait pris son parti, et donnait la France au premier qui l'occuperait.

Jean de Médicis est élevé au pontificat, et s'appelle Léon X.

Louis fait la paix avec Venise, reprend Milan et Gènes, et ne laisse à Sforce que Côme et Novarre. Il est battu par les Suisses en assiegeant cette dernière place.

Maximilien et Henri VIII, roi d'Angleterre, prennent Théroüenne, et gagnent sur les Français la bataille des *éperons*.

Jacques IV, faisant en faveur de la France diversion contre Henri VIII, est tué dans la bataille de Floddon (1513).

Ismaël ramène Amurat, un des frères de Sélim, à Constantinople (1514). Sélim va au-devant avec une armée. Il est vaincu d'abord, et depuis vainqueur par ses arquebuses dont il commença de se servir. La guerre s'allume entre les Turcs et les Perses avec des événements douteux.

Anne de Bretagne meurt âgée de trente-sept ans.

Louis, dans l'espérance d'avoir un fils, épouse à Abbeville la sœur du roi d'Angleterre.

1. C'est la bataille d'*Agnadel*, gagnée le 14 mai 1509, par Louis XII en personne, sur les Vénitiens.

2. Ce fut par leur propre habileté, en détachant le Pape de la ligue dont il est parti plus haut, qui est la ligue de Cambrai, et en obtenant de lui qu'il se ligerait avec eux et avec les Suisses contre la France.

3. On lit dans une copie mise au net *Padoue*.

1. Cette bulle, alléguée par les auteurs espagnols, est pour le moins fort douteuse. L'auteur de *l'Art de vérifier les dates* prouve que les différentes dates qu'on lui suppose sont également insoutenables, t. I, pag. 765.

Les Français perdent la *lanterne* de Gènes qui leur restait : les Génois la font raser.

Sigismund défait en Lithuanie quatre-vingt mille chevaux moscovites, et en laisse trente mille sur la place, sans perdre plus de quatre cents Polonais.

Mort de Louis XII, appelé le Père du peuple (1515). François succède à vingt ans, et passe aussitôt en Italie, où il gagne la bataille de Marignan. Il reprend le Milanais, fait le concordat et retourne en France.

La Bible d'Alcala est imprimée par les soins du cardinal Ximénès.

Le soudan d'Egypte Campson (1516), gras et pesant, renversé sous les chevaux, meurt avec beaucoup de mamelucks, dans la guerre contre Sélim, qui prend Gaza, va faire sa prière à Bethléem et à Jérusalem, et fait de grandes aumônes aux prêtres et aux pauvres.

Ferdinand, roi d'Espagne, meurt à soixante-trois ans, d'un breuvage que sa femme lui donne pour avoir des enfants. La régence du royaume d'Aragon est donnée par son testament au président de Saragosse, et celle de Castille à François, cardinal Ximénès, qui est joint avec Adrien, précepteur de Charles, jusqu'à ce qu'il eût seize ans.

Jean, roi de Navarre, et Catherine, sa femme, meurent et laissent leur fils, Henri d'Albret, âgé de quatorze ans.

Ladislas, roi de Hongrie, meurt; prince taciturne, idole muette, qui ne disait pour toute réponse que ce mot : *Bien*, et laissait tout faire. Son fils, Louis, lui succède, dont le bon naturel est corrompu par la nourriture que lui donna Georges, marquis de Brandebourg.

Maximilien Sforce, aidé par Léon, recouvre tout le Milanais, excepté le château de Milan.

Le concordat est lu au concile de Latran.

Sélim, maître de la Syrie, attaque l'Egypte (1517). Le soudan Tomonbey est battu vers le Caire; mais Cinani, général de Sélim, est tué. Il se donne une nouvelle bataille, où le soudan est pris et puis étranglé. Ainsi finit l'empire, ou plutôt la tyrannie des mamelucks, venu des Circasses, qui avait régné deux cent soixante ans avec toutes sortes d'injustices et de violences.

Le concile de Latran est fini par le discours de Jean-François Pic, comte de la Mirandole, qui déplore le triste état de l'Eglise.

Le cardinal Ximénès, éloigné des affaires, en meurt de chagrin.

Luther, augustin, par la jalousie de son ordre contre les Dominicains, prêche et publie ses thèses contre les indulgences.

La secte de Luther s'augmente, et l'empereur dit que les écrits ne suffisent plus contre lui (1518).

Fridéric, duc de Saxe, et l'université de Wittemberg, entreprennent sa défense. Le cardinal Cajétan le condamne. Il en appelle au Pape, et du Pape au concile, pour gagner du temps.

Christiern, roi de Danemark, envahit la Suède avec le secours des Français. Il est repoussé de devant Stockholm par le prince Stenon, qui l'épargne quand il est prêt à périr par la faim; mais le perfide attente contre son libérateur.

Maximilien meurt. Charles-Quint emporte l'empire sur François I^{er} (1519).

Luther, un peu adouci, s'agrite de nouveau par la censure de l'université de Paris.

Gérard, fils de Gérard, appelé pour cette raison Gerardus Gerardi, natif de Rotterdam, prend le nom de Desiderius Erasmus, parce que Gérard veut dire *désiré*, et écrit admirablement, mais avec trop de liberté.

Zwingle, curé de Zurich, commence à prêcher contre l'Eglise.

Paul Emile, Véronais, chanoine de Paris, célèbre écrivain de l'histoire de France, meurt. L'abbé Trithème, célèbre par ses écrits, meurt en même temps.

Sélim meurt (1520). Soliman son fils lui succède.

Fridéric, duc de Saxe, protège Luther, dont Charles V fait brûler les livres en Espagne et dans les Pays-Bas.

En passant de ces pays à Aix-la-Chapelle, où il va se faire couronner, il visite Henri VIII et François I^{er}. Il laisse à son frère, Ferdinand, l'Autriche et les pays héréditaires.

La révolte de l'Espagne, jalouse de l'autorité des Flamands, est apaisée par une victoire des ministres de Charles.

Stenon, prince de Suède, meurt.

Christiern, roi de Danemark, est appelé à Stockholm, où le jour même qu'il est couronné, il fait un carnage effroyable des sénateurs de Suède et des habitants de Stockholm.

Gustave Ericson, échappé des prisons de Danemark, est élu gouverneur par les Suédois, qui ne peuvent plus souffrir les Danois, et les chasse du pays.

Ferdinand Magellan découvre les Moluques sous Albuquerque, et, méprisé en Portugal, se donne à Charles.

Victoires et cruautés de Fernand Cortez, qui prend le Mexique, et fait mourir Montézuma, roi de ce grand empire.

Soliman prend Belgrade pendant que le roi Louis, âgé de quinze ans, et les Hongrois, ne songeaient qu'au plaisir (1521).

Luther comparait à Worms; Charles le proscrit, Fridéric se retire. Luther écrit son dialogue avec le diable. Mélancthon écrit pour lui, à l'âge de vingt-quatre ans. Henri VIII écrit contre, et obtient du Pape le nom de *défenseur de l'Eglise*.

La guerre entre Charles et François commence par la Navarre, qui est prise et aussitôt perdue par André de Foix, sire de Lesparre, frère de Lautrec. Là le siège de Pampelune, où Ignace de Loyola est blessé et se convertit.

Charles V s'accorde avec Léon, attaque le Milanais; Lautrec le perd, manque d'argent; Louise de Savoie, mère de François, avait détourné celui qui lui était destiné. François, possédé par la comtesse de Châteaubriand, sœur de Lautrec, néglige les affaires.

Anne de Montmorency et Bayard défendent Mézières contre Charles, qui eût été pris si le maréchal de Châtillon, lieutenant du duc d'Alençon, gendre de Louise, à qui elle fit donner le commandement au préjudice du connétable de Bourbon, eût su la guerre.

La paix ménagée par Henri VIII est rompue par la prise de Fontarabie, que le roi, poussé par Bonnivet, qui l'avait pris, ne veut pas rendre; mais il la perd un peu après avec Tournai.

Léon X meurt de poison. Il était le protecteur des gens de lettres. Sous lui, Marsile Ficin, Paul de Middelbourg, Petrus Martyr, Englerius, Erasme, et autres hommes illustres fleurissent.

La version de Santes Pagninus se fit de l'hébreu en latin par son ordre et à ses dépens.

Emmanuel, roi de Portugal, meurt. Son fils Jean III, âgé de vingt ans, lui succède.

Soliman profite des divisions de la chrétienté, et prend Rhodes, où cinquante mille Turcs périrent de faim et de maladie, outre plus de soixante et dix mille qui périrent par le fer (1522).

Ismaël, roi de Perse, meurt. Son fils Tammas, à onze ans lui succède.

Adrien VI, précepteur de Charles V, est élu Pape pendant qu'il gouvernait l'Espagne, d'où il part pour venir à Rome.

Les Suisses font perdre aux Français la bataille de la Bicoque.

Jean de Beaune de Semblancé, est pendu à la poursuite de Louise, mère de François, pour avoir rejeté sur elle le manque d'argent qui avait fait perdre le Milanais.

L'Escun, frère de Lautrec, est contraint de l'abandonner. Il ne reste aux Français que le château de Milan, Crémone et Novarre.

Gènes, qu'il avait reconquise, est perdue de nouveau sans ressources.

Luther revient à Wittemberg après son bannissement. Son hérésie remplit toute l'Allemagne.

Le connétable de Bourbon, poussé par Louise, mère de François, et Bonnavet, favori du roi, se donne à Charles (1523). Bonnavet est envoyé en Italie; Fontarabie, mal défendue par Froget, se rend.

Les anabaptistes s'élèvent, excités par les écrits de Luther, et par Nicolas Stoc son disciple.

Gustave, premièrement gouverneur, et ensuite roi de Suède, embrasse le luthéranisme par un intérêt d'Etat, et pour profiter des biens de l'Eglise. L'ignorance et la corruption du clergé causent ce malheur.

Fridéric, duc de Saxe, oncle de Christiern et son successeur, se fait aussi luthérien par un semblable intérêt.

Clément VII, cousin-germain de Léon X, et bâtard de sa maison, est élu.

Bonnivet est défait (1524); Bayard meurt glorieusement.

Le duc de Bourbon passe en Provence, repoussé à Marseille. François prend Milan et le château, assiège Pavie, où était François Sforce, duc de Milan, avec Antoine de Lève.

Luther quitte l'habit de moine et tout ce qui lui restait de régularité.

Le christianisme s'établit dans le royaume de Mexique, par les prédications et la sainte vie de Martin de Valence, et de douze moines qui travaillaient avec lui.

Le Canada est découvert sous les auspices de François Ier.

La bataille de Pavie est donnée témérairement par les Français (1525). Le roi est pris. L'évêque d'Osma, confesseur de Charles V, lui conseille de renvoyer son prisonnier sans exiger autre chose que la guerre contre le Turc. Ce conseil est rejeté avec dédain par Fridéric de Tolède, duc d'Albe, qui persuade l'empereur.

François est transporté en Espagne, où il est malade à l'extrémité.

Les anabaptistes troublent l'Allemagne et tous les pays voisins, par des emportements et une fureur inouïe.

Albert, grand-maître des Teutons, autrement des Portecroix, se fait luthérien, et éteint son ordre. Il est fait duc de la Prusse orientale ou ducale par Sigismond, son oncle maternel, roi de Pologne, et se marie.

Mélancthon gagne Philippe, landgrave de Hesse, et lui conseille de garder l'extérieur de la religion.

Le luthéranisme s'introduit en France; un Picard est brûlé à Paris pour l'avoir suivi.

Les Espagnols découvrent le Pérou, où ils exercent d'horribles cruautés.

Soliman, après que Louis, roi de Hongrie (1526), eût refusé la paix qu'il lui offrait, entre dans ce royaume avec trois cent mille hommes. Louis en avait vingt-cinq, et néanmoins Paul Tommor, archevêque de Colok, général vaillant, mais téméraire, hasarde la bataille. Le roi est vaincu et noyé; Paul et toute la noblesse tués. Les Turcs font trois cent mille prisonniers dans tout le royaume. Les mouvements d'Asie les empêchent de passer outre. Ferdinand est élu par le moyen d'Etienne Batori et de Marie, veuve de Louis, sœur de Charles V et de Ferdinand. Jean Zapori, vaivode de Transilvanie est proclamé en même temps par un parti contraire. Ferdinand perd la Bosnie et une partie de la Croatie.

Louis, fléchi par la reine, sa femme, qui le pressait toujours en faveur du Pape, reconnaît le concile de Latran, et consent à l'abolition de la pragmatique.

Pierre Pomponace, Politien, Calderin et autres faux philosophes qui niaient l'immortalité de l'âme, sont condamnés par le concile.

Pierre Bembo et Sadolet, secrétaire de Léon, Augustinus Niphus, qui enseigna la philosophie dans le col-

ège Romain, Basile Calcondyle, Athénien, qui a écrit l'histoire des Turcs, et autres hommes illustres, fleurissent en ce temps. Le séminaire des Grecs, établi à Rome par Léon X, répand la connaissance de la langue grecque.

François est délivré des prisons d'Espagne, et ses enfants sont donnés en otage à Charles-Quint.

Bourbon assiège Rome et y est tué (1527); la ville est prise et pillée. Clément, arrêté et puis renvoyé à de dures conditions, se sauve en habit déguisé. Les Florentins, qu'il avait asservis à sa maison, se remettent en liberté.

François est empêché par les Etats de donner la Bourgogne à Charles, ensuite du traité de Madrid, et offre deux millions d'écus pour la rançon des princes.

Le défi de François Ier. La guerre déclarée à Charles par François et Henri VIII. Lautrec assiège Naples (1528). Philipin Doria, neveu d'André, bat les Espagnols devant cette place; mais un peu après, Doria maltraité quitte le roi. Lautrec meurt, et les affaires des Français vont mal à Naples.

Le cardinal de Volsey, favori de Henri VIII, s'engage à poursuivre son divorce avec Catherine, tante de Charles, et veuve de son frère Arthus, espérant lui faire épouser la sœur de François, avec qui il avait fait un secret accord; mais Henri devient amoureux d'Anne de Boulen.

Charles fait sa paix avec le Pape (1529), qui, pour lui faire plaisir, évoque l'affaire du divorce à Rome.

Paix de Cambrai entre Charles et François, avantageuse à l'un et nécessaire à l'autre.

Henri, pressé par sa maîtresse, chasse Volsey, qui meurt de regret. Il fait Morus chancelier, pour le gagner contre Catherine.

Reginald Pool, parent du roi, quoique jeune, lui résiste avec tant de force sur son divorce, qu'il le veut tuer de sa main.

Erasmus quitte Bâle aussitôt que la messe y fût abolie.

Il se fait un décret à Spire pour confirmer celui qui avait été fait à Worms contre les luthériens, et on défend d'innover jusqu'au concile. Jean, électeur de Saxe, Georges, électeur de Brandebourg, et Philippe, landgrave de Hesse, protestent contre ce décret, et donnent lieu au nom de *Protestant*.

Il se tient un colloque à Marpourg pour concilier Luther et Zwingle, contraires sur la réalité et sur quelques autres articles; mais Luther ne veut point souffrir les zwingliens.

Jean, vaivode, paie tribut à Soliman, qui, avec deux cent mille hommes, prend cinq églises: Albe-Royale, Pest, Bude, Strigomie, Altenbourg et autres places; assiège Vienne, très-bien défendue par Philippe, palatin du Rhin. Il lève le siège après avoir perdu soixante mille hommes en vingt jours de siège, et menace d'un prompt retour.

Charles est couronné par le Pape à Bologne (1530). Gonzague de Mantoue est fait duc; les Médicis sont établis à Florence avec Marguerite, fille naturelle de Charles, promise à Alexandre de Médicis, neveu du Pape.

La diète d'Augsbourg, où les protestants et les zwingliens présentent leur confession de foi à l'empereur.

Les enfants de France sont délivrés.

Marguerite, tante de Charles, gouvernante des Pays-Bas, meurt, Marie, veuve de Louis, roi de Hongrie, est mise à sa place.

Sannazar, célèbre par ses poésies latines, meurt. Il suivit en France Fridéric, roi de Naples, et fut bien traité de Louis XII, qui lui rendit ses biens.

Les catholiques se liguent en Allemagne contre la nouvelle religion.

L'île de Malte est donnée par Charles V, aux chevaliers de Saint-Jean.

Ferdinand est fait roi des Romains (1531) à Cologne; Jean de Saxe et les protestants réclament, et, de nou-

veau assemblés à Smalcalde, ils y forment leur ligue, d'où ils excluent les zwingliens calvinistes, comme ennemis de la saine doctrine, et invitent les rois de France et d'Angleterre à y entrer. Ils dressent de nouveaux articles pour exposer leur doctrine, et les souscrivent.

Les lettres humaines et la connaissance des langues sont rétablies à Paris, par Guillaume Budé et Jean Lascaris, le plus savant des Grecs. Vatable enseigne l'hébreu, et explique doctement l'Ancien Testament. Pierre, Danois, et Jacques Toussaint, enseignent la langue grecque.

Guerre civile des Suisses pour la religion.

Ceux de Zurich et de Berne, protestants, sont battus quatre fois, quoique plus forts, par les catholiques. Zwingle est blessé à mort au premier combat. Œcolampade, son principal disciple, un peu après est trouvé étranglé dans son lit. Henri Bullinger lui succède.

Les catholiques remportent cinq victoires sur ceux de Zurich.

Michel Servet enseigne une nouvelle hérésie, et nie la Trinité.

Georges Vicel, de Hesse, homme célèbre pour sa doctrine et pour ses mœurs, écrit contre Luther.

Louise, mère de François, meurt.

La diète de Ratisbonne défend d'inquiéter personne pour la religion jusqu'au concile (1532).

On prépare la guerre contre les Turcs, mais sans effet.

François I^{er} et Henri VIII font une ligue contre Charles, qui voit Clément à Bologne, et s'assure de lui pour sa tante.

Etats de Vannes, où François, dauphin, est déclaré duc de Bretagne.

Christiern, pris par son oncle Fridéric, qui avait été établi dans son royaume, ne sort de prison qu'en 1539.

Henri VIII épouse Anne de Boulen.

Merveille, ambassadeur de François I^{er}, est exécuté à Milan par ordre du duc. François se prépare à la guerre, et fait ses plaintes à l'empereur et à tous les princes chrétiens.

Clément vient à Marseille, où il confère avec François I^{er}.

Basile, duc de Moscovie, meurt à quarante-sept ans. Son fils, Jean Basilde, lui succède à cinq. Cet Etat est troublé jusqu'à la majorité de ce prince. Il est cruel comme son père.

Jean Georges, marquis de Montferrat, meurt, et laisse sa succession à Fridéric I^{er}, duc de Mantoue.

Soliman prend Tauris sur les Perses (1534), qui abandonnent Babylone. Tammaz reprend tout, et recouvre tout le butin.

L'affaire du roi d'Angleterre est précipitée à Rome par les sollicitations des ministres de l'empereur. L'anathème est prononcé contre Henri, le 22 mars, s'il ne quitte Anne de Boulen. Catherine meurt dix mois après. Cependant Henri se retire de l'obéissance du Pape, et se déclare chef de l'Eglise anglicane.

Jean Calvin commence. Jean Boeccold de Leyde, et les anabaptistes s'établissent à Munster, où ils étonnent tout l'univers par leur conduite inouïe.

Clément VII meurt. Paul III est mis à sa place. Le cardinal Cajétan, grand théologien scolastique, meurt. Il avait été envoyé légat contre Luther, et avait commencé alors à étudier à fond l'Ecriture sainte et à se jeter dans l'hébreu; mais sa science, pas assez profonde ni assez étendue en ce point, le rend trop hardi et le fait chopper. En même temps, Cornelius Agrippa meurt à Grenoble ou à Lyon. Il est célèbre par son écrit de la *Vanité des Sciences*, plus hardi pourtant que savant.

Soliman reprend Tauris (1535). Les Turcs périssent au retour par un orage effroyable arrivé au milieu d'octobre. Soliman fait mourir Ibrahim, auteur de cette entreprise, et accusé de s'entendre avec Charles.

François I^{er} fait cette célèbre procession où il anima si fortement ses sujets contre l'hérésie de Luther par un discours pathétique et par son exemple. Il fait châtier rigoureusement les novateurs.

Calvin, contraint de se retirer, fait son institution à Ferrare, où il gagne Renée de France, femme d'Hercule, duc d'Este. Il vient ensuite à Genève, révoltée contre son évêque.

Henri VIII fait mourir Morus son chancelier, et Fischer, évêque de Rochester, qui s'opposaient à son schisme.

L'évêque de Munster prend sa ville et y extermine les anabaptistes.

Premier voyage de l'empereur en Afrique, où il chasse Barberousse du royaume de Tunis.

Barberousse se rétablit et prend Minorque.

François Sforce meurt.

Henri VIII fait couper la tête à Anne de Boulen, pour adultère (1536).

Charles-Quint entre en Provence, et en est chassé.

François, dauphin, meurt à dix-huit ans, empoisonné par Montécuculli, qui, en mourant, charge les ministres.

Le concile général est convoqué à Mantoue. Le duc s'excuse; Vicence est choisie par le Pape.

Erasme meurt à Bâle dans la communion de l'Eglise catholique. Il avait été fortement combattu par François Titeleman, capucin, célèbre par sa doctrine.

La paix se fait entre Ferdinand et Jean, qui renonce pour ses enfants au royaume de Hongrie.

Jacques, roi d'Ecosse (1537), épouse Marguerite, fille aînée de François I^{er}.

Henri VIII entre en jalousie contre François. Marguerite meurt. Le roi d'Ecosse épouse Marie, fille de Claude, duc de Guise, et veuve du duc de Longueville.

Laurent de Médicis, pour affranchir son parent, gendre de Charles V, tue Alexandre. Alexandre meurt sans enfants; mais Côme, de la même maison, lui succède à l'âge de dix-huit ans, et la souveraineté est affermie dans la maison de Médicis.

Laurent est tué à Venise. Charles est ajourné au parlement. François traite avec Soliman.

Les Hongrois sont deux fois battus par les Turcs.

Christiern III rend le Danemark luthérien. Il établit sept surintendants au lieu de sept évêques. Il pervertit aussi la Norvège. Jean, archevêque d'Upsal, tâche de soutenir la foi dans la Suède.

L'empereur, le Pape et la ligue sainte, arment contre le Turc deux cents galères (1538), cent vaisseaux, et cinquante mille hommes, sous la conduite d'André Doria et de Ferdinand de Gonzague, sans aucun succès.

L'entreprise que fait Soliman sur les Portugais dans les Indes ne réussit pas. Un vieillard de ce pays convainc les Portugais qu'il a trois cent trente-cinq ans.

La conférence de Paul III avec Charles et François à Nice. Charles ne veut pas y revoir François; mais il le voit ensuite à Aigues-Mortes, en retournant en Espagne.

L'hérésie passe en Ecosse (1539); ceux qui l'embrassent sont brûlés. François Buchanan, célèbre par ses poésies latines et par son histoire d'Ecosse, se sauve.

La compagnie de Jésus est approuvée par Paul III.

Les Vénitiens traitent de paix avec les Turcs.

Charles, pour aller châtier les Gantois révoltés, traverse la France, après avoir promis, mais de parole seulement, de donner le duché de Milan à Charles, son filleul, second fils de France.

Charles est reçu magnifiquement à Paris (1540), et arrive un peu après à Valenciennes.

Henri VIII épouse Anne, sœur de Guillaume, duc de Clèves, luthérienne, par le conseil de Thomas Cromwel, qu'il fait pendre un peu après pour concussion, et répudie Anne. Il épouse Catherine Howard, catholique,

et persécute également les catholiques et les zwingliens.

Jean, vaivode de Transylvanie, meurt à cinquante-trois ans. Jean Sigismond, son fils, lui succède, et Soliman lui donne le royaume de Hongrie, sous la régence de Georges, évêque de Varadin, appelé le Moine.

Paix entre les Turcs et les Vénitiens, qui cèdent aux Turcs Napoli et Malvoisie, villes du Péloponèse.

L'historien Guichardin meurt.

La diète de Ratisbonne publie l'intérim rejeté par les deux partis, et quelques articles de réformation (1541).

Ferdinand s'attire la guerre avec Soliman, en voulant opprimer Jean Sigismond. Soliman chasse de Hongrie ce jeune prince avec Georges, son tuteur, et les renvoie en Transylvanie.

Ferdinand accepte de lui son royaume de Hongrie avec tribut. Charles dissimule, et va en Alger, où la tempête l'empêche de prendre. François ne veut pas l'attaquer dans son malheur, quoique résolu de venger le meurtre de Rincon et de Frégoze, ses ambassadeurs, que le marquis de Gast, gouverneur de Milan, fit assassiner.

Philippe-Théophraste Paracelse, inventeur d'une nouvelle médecine, meurt à Saltzbourg.

Santes Pagninus, dominicain célèbre, interprète de l'Écriture, meurt à Lyon.

La diète de Spire ordonne la guerre contre le Turc (1542).

Henri VIII fait couper la tête à sa nouvelle femme pour adultère, épouse une veuve, sixième femme¹, qu'il fit mourir pour hérésie, n'étant que prévenue.

Jacques V entreprend la guerre contre l'Angleterre. Ses sujets se révoltent; il meurt à trente-deux ans, et laisse sa fille Marie âgée de huit ans.

Le concile est convoqué à Trente pour le premier novembre suivant.

Saint François Xavier, envoyé légat à Goa pour prêcher la foi dans les Indes, soumet sa légation à l'archevêque Jean Albuquerque.

Charles V marie son fils Philippe à Marie de Portugal, fille de sa sœur (1543), et le déclare à seize ans roi des Espagnes. De là il marche contre le duc de Clèves, allié de la Flandre qu'il dépouille de la Gueldre.

François prend Landrecies, et fait assiéger Nice avec Barberousse. La ville se rend; mais la citadelle se défend si bien, qu'il faut lever le siège.

Le concile est suspendu à cause des guerres qui agitent la chrétienté.

La paix se fait entre Charles et Henri VIII.

Guillaume de Langey, célèbre par ses négociations, se montre aussi excellent dans la guerre, et défend les conquêtes de France en Italie contre le marquis de Gast.

A la diète de Spire tout l'empire déclare la guerre à François (1544).

La bataille de Cérisesoles est gagnée par le jeune François de Bourbon, duc d'Enghien. Le marquis du Gast est blessé et mis en fuite, après avoir perdu douze mille hommes laissés sur la place et deux mille cinq cents prisonniers. Montluc, chef des volontaires, se signale; Enghien, prêt à prendre Milan, est rappelé. Charles V était entré en Champagne avec quatre-vingt mille hommes de pied et vingt mille chevaux. Il est arrêté deux mois au siège de Saint-Dizier. Il vient à Château-Thierry, d'où il se retire à Soissons, pressé par l'armée du dauphin Henri. La paix se fait avec lui par le moyen de la duchesse d'Etampes, qui le favorisait, et malgré le dauphin, qui espérait ruiner ses troupes beaucoup dépéries.

Durant ce temps, Vervin vend Boulogne aux Anglais, avec qui la guerre continue.

Saint François Xavier fait de grandes conversions par

1. Elle était imbue de la doctrine de Luther. Elle se hasardait souvent de contredire le roi; mais persuadé par ses excuses qu'elle n'avait cherché qu'à s'instruire en disputant contre un savant aussi profond que lui, Henri lui pardonna, et lui rendit son affection (Voyez l'Art de vérifier les dates, t. I, pag. 821).

ses prédications apostoliques, par sa vie et par ses miracles.

Charles traite la trêve avec Soliman (1545).

François joint ses ambassadeurs à ceux de l'empereur; mais Charles, second fils de France, étant mort, la liaison est rompue entre les deux princes. François fait la paix avec l'Angleterre. Le concile de Trente commence.

Mort de Luther (1546). Les protestants se préparent à faire la guerre à l'empereur. Jean Fridéric, électeur de Saxe, et Philippe, landgrave de Hesse, lèvent soixante-dix mille hommes de pied et quinze mille chevaux, qui menaient douze cents canons.

Cette redoutable armée ne fait rien, et se diminue par les dissensions des deux princes.

L'empereur forme son armée. Le Pape lui envoie douze mille hommes sous la conduite d'Octave Farnèse, petit-fils du Pape. Les protestants peu d'accord. Fridéric, palatin, rentre dans les bonnes grâces de l'empereur, qui se moque d'eux.

Henri, pauvre après avoir pillé tous les biens d'Église, est contraint de faire la paix en vendant Boulogne, qui devait être rendue aux Français dans un certain temps.

Conquêtes et victoires des Portugais dans les Indes.

Le concile est transféré à Bologne (1547), où il ne se fait rien.

Charles V surprend l'armée protestante par le prompt passage de l'Elbe. Le duc de Saxe et le langrave sont faits prisonniers.

La conjuration de Louis, comte de Fiesque, Génois, contre Doria et contre la liberté de son pays, est découverte.

Grand tumulte à Naples pour l'inquisition. L'empereur n'en presse pas l'établissement.

Henri VIII, devenu monstrueusement gras, meurt à cinquante-trois ans, prêt à faire mourir sa femme pour hérésie. Il déclare pour successeur son fils Edouard, fils de sa femme Anne Seymour, et appelle après lui à la succession Marie, fille de Catherine, et Elisabeth, fille d'Anne de Boulen. Il donne à son fils seize régents, tous catholiques; mais la direction principale fut donnée à Edouard, comte d'Erford, frère d'Anne Seymour. Il était zwinglien caché. Lui et Thomas Crammer, archevêque de Cantorbéry, font venir Pierre Vermiglio et quelques autres, qui introduisent le calvinisme.

François 1^{er} meurt à cinquante-deux ans et demi, après en avoir régné trente-deux.

Henri II commence son règne à vingt-huit ans. Diane de Poitiers, sa maîtresse, veuve de Brezé, sénéchal de Normandie, a tout pouvoir, quoique déjà âgée.

Aruch Barberousse, roi d'Alger, et Fernand Cortez, célèbre par la conquête du Nouveau-Monde, meurent.

Bajazet, fils aîné de Soliman, se retire en Perse (1548), parce qu'il voit son père enclin vers Sélim. Tammas refuse de le rendre, et après avoir laissé ravager son pays en attendant le secours des Portugais, il tue avec ce secours cent trente mille hommes à Soliman.

Mort de Sigismond, roi de Pologne, à quatre-vingt-deux ans. Sigismond Auguste, son fils, est élu à vingt-huit ans.

Basile, duc de Moscovie, envoie ses ambassadeurs à Augsbourg pour faire une ligue contre les Turcs.

L'électorat de Jean Fridéric est donné à Maurice, qui s'était tenu, quoique luthérien, dans le parti de l'empereur, pour se défendre contre Jean Fridéric, qui l'opprimait.

Charles donne en mariage sa fille Marie à Maximilien son neveu, fils de Ferdinand.

La messe est abolie en Angleterre. Les Anglais font la guerre aux Écossais pour avoir Marie, reine d'Écosse, qu'ils voulaient donner à leur roi; mais la jeune princesse est menée en France, et le secours envoyé par Henri II réprime les Anglais.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, est marié par Henri avec Jeanne, unique héritière de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François I^{er}.

Durant les troubles survenus en Angleterre (1549), Henri prend beaucoup de places autour de Boulogne, que les Anglais tenaient encore; ce qui cause en Angleterre de nouveaux tumultes contre le gouvernement.

L'alliance entre la France et les Suisses est renouvelée.

Théodore de Bèze vend ses bénéfices et se retire à Genève auprès de Calvin.

Paul III meurt du chagrin que lui donna une lettre d'Octave Farnèse son petit-fils.

Pierre Gasca, jurisconsulte, après avoir rétabli les affaires du Nouveau-Monde, et modéré la tyrannie espagnole sans violence et sans armes, revient chargé d'or pour son maître, et sans rien rapporter pour lui-même qu'un vieux manteau qu'il avait porté. Il est fait évêque de Palence.

Saint François Xavier entre dans le Japon, où il fait des conversions admirables.

Jules III est élu pape (1550), et s'applique au concile.

La paix se fait entre les Anglais, les Français et les Ecossais. Boulogne, avec les châteaux voisins et toutes les munitions, est rendue aux Français à certaines conditions.

Le concile est repris après une longue interruption (1551).

La guerre se recommence entre Charles et Henri. Le maréchal de Brissac, et sous lui Pierre de Montluc, se signalent en Italie, et principalement dans le Piémont.

La guerre civile se renouvelle en Allemagne. Maurice se joint aux autres protestants contre l'empereur, qui lui refuse la liberté de Philippe, landgrave de Hesse. Les princes protestants se liguent avec Henri II, et lui donnent Cambrai, Metz, Toul, Verdun et Strasbourg, s'il les pouvait prendre. Charles et Ferdinand, durant que Soliman fait la guerre en Perse, prennent quelques places en Hongrie.

Le cardinal Georges le Moine, assassiné par un capitaine de Ferdinand. L'hérésie commence en Hongrie et en Transylvanie.

Le concile est suspendu à cause des guerres (1552).

Les ligués, et Maurice à la tête, prennent Augsbourg, entrent à Inspruck, d'où l'empereur venait de sortir en grande hâte, prennent Herberg, crue imprenable.

Jean Fridéric, délivré par l'empereur, a ordre de suivre la cour.

Le connétable de Montmorency entre cependant en Lorraine; Henri la trouve soumise. Il occupe Toul, Verdun et Metz. Ceux de Strasbourg se soustiennent. Prêt à entrer en Allemagne, il est arrêté par Maurice et les ligués, qui travaillent à faire leur paix avec l'empereur. Il prend la plus grande partie du Luxembourg. Les princes font leur paix sans lui.

L'interim est aboli. La liberté de conscience est donnée aux protestants. Le landgrave est délivré. Henri ne laisse pas de renvoyer aux princes leurs otages.

L'empereur fait le siège de Metz avec cent mille hommes de pied, douze mille chevaux, sept mille prisonniers, et cent quatorze canons. François, duc de Guise, défend la place, et lui fait lever le siège.

Henri appelle le Turc, dont la flotte paraît plusieurs années de suite sans aucun effet.

L'amour de Soliman pour Roxelane lui fait étrangler Mustapha, son fils (1553), dont le frère, nommé Gian-gire le Bossu, se tue en voyant son corps. Roxelane appuyée de Muphti, fait préférer Bajazet le cadet à Sélim l'aîné.

Albert de Brandebourg, qui remuait toute l'Allemagne, est battu par Maurice, qui meurt des blessures qu'il avait reçues dans ce combat. Auguste, son frère, est fait électeur, et s'accorde avec Jean Fridéric.

Albert fuit en France, inquiet, et va mourir chez le marquis de Bade.

Théroutenne est prise et ruinée par Charles V.

Edouard meurt à dix-sept ans; déshérite ses deux sœurs. Jeanne Gray, fille de Henri, duc de Suffolk, est couronnée reine. Marie se fait reconnaître, et fait couper la tête à beaucoup de la faction. Elle reçoit le légat Réginaldus, dit Poolus, rétablit la foi catholique, et épouse Philippe, prince d'Espagne.

Calvin fait brûler à Genève Michel Servet, Espagnol, dont Valentin Gentil et Georges Brandrade, Italiens, sèment les erreurs en Hongrie, Pologne et Transylvanie.

Henri, fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et de Jeanne d'Albret, naît à La Flèche (1553)¹.

Le mariage de Marie avec Philippe excite la guerre civile en Angleterre (1554). La reine apaise les Londois par ses discours, et la fausse reine Jeanne, quoique innocente², est décapitée avec quatre-vingts de la conjuration. Elisabeth est mise en prison. Philippe, fait roi de Naples, vient en Angleterre pour se marier; mais Marie ne peut obtenir qu'il soit couronné.

Réginald réconcilie le royaume, et laisse les revenus ecclésiastiques à la conscience des laïques. Paul IV confirme tout.

Sienna, pressée, est défendue par Montluc. En Piémont tout réussit sous Brissac. Les Turcs ravagent l'Italie.

L'archevêque de Cantorbéry, hérétique relaps, est brûlé vif (1555). Réginaldus Poolus est mis à sa place.

Les supplices commencent à Paris contre les hérétiques.

Jules III meurt. Marcel Cervin, appelé Marcel II, homme admirable, veut être couronné sans pompe, et ne tient le siège que vingt-deux jours. Jean-Pierre Caraffe est élu. Il s'appelle Paul IV, homme sévère au clergé, et chéri du peuple.

Sienna se rend aux Espagnols. Un peu après Philippe la donne au duc de Toscane, et garde les places maritimes de cet état.

Mort de Jeanne, mère de Charles V. Ce prince remet ses états à Bruxelles entre les mains de son fils, et n'attend que le beau temps pour aller à la retraite qu'il avait choisie en Espagne.

La France antarctique est découverte par Villegagnon, chevalier de Malte, sous les ordres de Gaspard de Coligny de Châtillon, amiral de France.

Henri d'Albret, roi de Navarre, meurt à Pau, bien confirmé dans la foi; mais Jeanne, sa fille, persiste dans l'hérésie.

La trêve conclue pour cinq ans entre Philippe et Henri est bientôt troublée par les dissensions du Pape avec les Colonne (1556). François de Guise est envoyé en Italie sous les ordres de Henri, duc de Ferrare, dont il avait épousé la fille.

Charles V quitte l'empire, passe en Espagne avec ses sœurs, Marie, reine de Hongrie, et Eléonore, reine de France. Il embrasse en passant son petits-fils Charles, à Valladolid, et se retire dans l'Estramadure dans un couvent, où il ne garde que douze valets et un cheval.

Les Turcs sont battus en Afrique et en Hongrie devant Sigeth. Ils défont Ferdinand en Transylvanie; mais ils font plus de mal à leurs alliés et à Isabelle qu'à leur ennemi.

Guise est envoyé au secours de Paul III contre les Colonne (1557), et remporte quelques avantages en Lombardie.

Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, général des armées d'Espagne, protégé les Colonne, tient Rome en crainte, et, prêt à la prendre, il s'arrête étonné du grand silence de la ville, qu'il crut affecté pour le surprendre.

1. Il naquit au château de Pau en Béarn (*Art de vérifier les dates*, pag. 649 et 660).

2. Elle parut coupable, en ce que doutant au moins de son droit, elle s'était laissée couronner.

La guerre est déclarée entre Philippe et Henri. Emmanuel Philibert, duc de Savoie, fait gouverneur des Pays-Bas, assiège Saint-Quentin avec quarante mille hommes de pied, et quatorze mille chevaux. Le connétable, avec seize mille hommes de pied, quatre mille chevaux, et quatorze canons, jette du secours dans la place mais il est battu et pris en se retirant. L'amiral et Andelot, son frère, qui s'étaient jetés dans la place assiégée, la défendent jusqu'à la dernière extrémité, pour donner le temps à Henri de se reconnaître. A la fin elle est prise de force.

François de Guise est appelé d'Italie, où en partant il conseille la paix au Pape. Il revient; il rétablit les affaires, et assiège Calais malgré l'hiver.

Jean III, très-vertueux roi de Portugal, meurt. Sébastien, son petit-fils, âgé de trois ans, succède sous la régence très-sage de sa grand'mère Catherine.

Calais se rend au duc de Guise le premier de l'an 1558. Il prend encore Thionville.

Le maréchal de Thermes perd la bataille de Dunkerque contre le comte d'Egmont, à qui les Espagnols devaient la victoire de Saint-Quentin.

François, dauphin, épouse Marie, reine d'Ecosse. Marie, reine d'Angleterre, meurt de chagrin de la prise de Calais.

La dauphine, reine d'Ecosse, se dit aussi reine d'Angleterre; mais Elisabeth est reconnue.

Ferdinand est reconnu empereur.

Charles V meurt âgé de cinquante-huit ans.

Jules-César Scaliger, célèbre dans les belles-lettres; Fernel, le premier médecin du roi, et le plus savant en son art, aussi bien que le plus élégant qui fût dans ses ouvrages, et Jean Tiraqueau, grand jurisconsulte, meurent.

Bajazet, vaincu par Sélim (1555), se réfugie chez Tammas; mais Soliman fait si bien que Tammas lui persuade de faire étrangler ce fils rebelle avec ses complices.

Paul IV, mal satisfait de la mauvaise conduite de ses neveux, leur ôte toutes leurs charges, et fait de belles ordonnances pour la réformation de sa cour.

L'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas y donne commencement aux troubles. Cambrai est soustrait à Reims, sans ouïr l'archevêque ni le chapitre de l'église métropolitaine, et au mépris de leur opposition.

Elisabeth persécute les catholiques.

Le connétable, ennuyé de la prison, et craignant que les princes lorrains ne prennent sa place dans l'esprit du roi, fait faire la paix honteuse de Cateau-Cambrésis.

Isabelle, fille de Henri, appelée *Isabelle de la Paix*, épouse à Paris, Philippe II. Durant les divertissements de ses noces, Henri II est tué dans un tournoi par Montgomeri qu'il fit jouter contre lui.

François II, son fils, lui succède, âgé de seize ans. Les Guisards s'emparent de son esprit par le moyen de la reine, sa femme, leur nièce.

Philippe retourne en Espagne, et laisse dans les Pays-Bas Marguerite, sa sœur, duchesse de Parme. En arrivant en Espagne, il extermine les hérétiques, qu'il fait mourir sans miséricorde.

Jacques Stuart, bâtard de Jacques V, comte de Murray, trouble l'Ecosse et y protège l'Eglise.

Christiern III, roi de Danemarck et de Norwège, meurt, après après avoir affermi le luthéranisme. Frédéric II, son fils, lui succède.

Paul IV meurt avec beaucoup de résignation.

Ange Madequin, Milanais, prend le nom de Pie IV.

Jean Groper, homme docte en Allemagne, meurt, après avoir défendu longtemps la foi catholique.

Pie IV fait faire le procès aux neveux de son prédécesseur (1560), élève tous les siens, entre autres Charles Borromée, fils de sa sœur, qu'il fait à vingt et un ans, cardinal-archevêque de Milan.

Le prince de Condé, poussé par l'amiral et ses frères, se fait chef des huguenots.

Godefroi de Bar de la Renaudie, son lieutenant, sous le nom de la Forêt, court les provinces, et fait la conjuration d'Amboise, où il devait s'assurer de la personne du roi, et prendre ou tuer le duc de Guise, et le cardinal de Lorraine, son frère, chef du parti catholique. La conjuration est découverte, et les complices sont punis.

François de Guise est appelé par le parlement *conserveur* de sa patrie.

Par la mort du chancelier Olivier, Michel de l'Hospital est fait chancelier.

Les Français défendent en Ecosse l'autorité de la religion catholique; mais, faute de secours, ils font une paix honteuse.

On parle de tenir en France un concile national, et Pie IV recommence celui de Trente.

Les Etats se tiennent à Orléans. Le prince de Condé est pris et condamné à mort. On donne des gardes au roi de Navarre, son frère. Le roi meurt, et ils sont délivrés. On crut le roi empoisonné par Ambroise Paré, son chirurgien, calviniste.

Charles IX commence à régner à dix ans et demi. Catherine, sa mère, se fait déclarer régente par adresse.

Gustave, roi de Suède, luthérien, meurt. Son fils Eric IV lui succède.

Le cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, homme docte et célèbre par ses négociations, et André Doria, meurent.

Le connétable de Montmorenci, voyant les mauvais desseins des hérétiques, se joint aux princes lorrains (1561).

Dans les états-généraux tenus à Pontoise, la préséance est adjugée aux princes du sang sur les cardinaux.

Le colloque de Poissy se tient, et les calvinistes en profitent. L'hérésie commence à infecter les Pays-Bas, et la rébellion s'y forme.

En Ecosse, la foi est presque éteinte par Jacques Stuart, comte de Murray, bâtard du feu roi d'Ecosse. La reine Marie obtint la liberté pour sa religion.

La Livonie se soumet entièrement à Sigismond, roi de Pologne; et l'ordre livonique est éteint après trois cent cinquante-sept ans.

L'édit de janvier est publié pour adoucir les rigueurs de celui de juillet contre les huguenots (1562).

Le meurtre des huguenots, fait à Vassy, par les domestiques du duc de Guise, excite tous les huguenots à prendre les armes. Ils se rendent maîtres de plusieurs villes, où ils font des désordres inouïs.

Maximilien, fils de Ferdinand, déjà couronné roi de Bohême, est élu roi des Romains à Francfort.

Les huguenots traitent avec Elisabeth, à qui ils livrent le Havre-de-Grâce.

Antoine, roi de Navarre, prend Rouen, occupé par les huguenots, et meurt d'une blessure qu'il avait reçue au siège.

Andelot amène des troupes de Hesse et d'Allemagne au prince de Condé, renfermé dans Orléans.

La bataille de Dreux, où les deux chefs sont faits prisonniers, le connétable et le prince. Le duc de Guise rétablit les affaires, donne la bataille, et la gagne; mais l'amiral se retire en bon ordre et sans grande perte. La valeur des Suisses se fait admirer. Le maréchal de Saint-André est tué.

François-Just, cardinal de Tournon, doyen du collège, célèbre par sa piété et par sa doctrine, meurt.

Le cardinal Jean de Médicis, âgé de dix-neuf ans, est tué par son frère Garcias, que Côme leur père tue froidement par un sentiment de justice, mais trop rigoureuse, et tient la chose secrète.

Guise assiège Orléans défendu par Andelot (1563). Il est assassiné par Jean Poltrot de Méré qui accuse l'amiral et Bèze.

La paix se fait ensuite de la conférence entre le roi, le prince, et le connétable. L'édit appelé de *Purifica-*

tion modère en quelque chose l'édit de janvier en faveur des catholiques; mais les huguenots sont contraints de se contenter.

L'ambassadeur de France et le cardinal de Lorraine ne défendent pas assez à Trente la préséance du roi.

Maximilien est couronné roi de Hongrie à Presbourg. Le concile est confirmé à Rome (1564), malgré l'opposition des officiers de la cour.

Le roi visite son royaume dans un froid extrême. Il fait divers édits en interprétation de l'édit de pacification.

Philippe II, après avoir sauvé Oran, sur la côte d'Afrique, y prend le Pennon de Velèze, place importante.

Georges Cassandre, homme docte et catholique, compose, par ordre de Ferdinand, le livre célèbre *De officio viri boni*, pour concilier les religions, mais il est improuvé des deux partis.

L'empereur Ferdinand meurt à soixante ans, et le huitième de son empire.

La reine d'Ecosse épouse Henri Stuart, catholique.

Michel-Ange Buonarrotti, peintre, sculpteur et architecte célèbre, meurt à quatre-vingt-dix ans. Raphaël d'Urbino, peintre incomparable, fleurit dans le même temps, mais bien plus jeune.

Charles IX visite la Guyenne, et voit à Bayonne sa sœur Elisabeth. Les huguenots craignent l'union des deux rois contre eux.

Les Turcs lèvent le siège de Malte.

La révolte se prépare dans les Pays-Bas par la haine de l'inquisition, et par les hérétiques de ce pays, que ceux de France animent secrètement.

Pie IV meurt. — Adrien Turnèbe, homme célèbre dans les lettres humaines, meurt.

Soliman, pour effacer l'affront que ses armes venaient de recevoir à Malte, assiège Sigén (1566)¹. Henri, duc de Guise, et la noblesse de France s'y signalent.

Soliman meurt d'apoplexie à ce siège. Sa mort est cachée jusqu'à ce que la place fût prise et que son fils Sélim fût couronné à Constantinople.

Les Perses attaquent Bagdad. Tammas s'excuse sur son fils, qui l'avait fait sans ses ordres. Sélim lui envoie des ambassadeurs qui lui parlent arrogamment. Le roi de Perse leur fait couper le nez et les oreilles, et Sélim la tête, au retour, pour ne laisser point paraître cette ignominie à Constantinople.

Le cardinal Alexandrin, fils d'un laboureur, est élu pape, et s'appelle Pie V. La cour de Rome est changée par ses sages réglemens et ses saints exemples.

L'assemblée de Moulins, où il se fait un édit pour la réformation. — Réconciliation apparente des Guisards et des Coligny. — Les gueux paraissent dans les Pays-Bas. Les hérétiques prennent ce nom. Henri de Brède-rode est à leur tête.

Elisabeth contraint la reine d'Ecosse de rétablir les hérétiques bannis. Le roi Henri fait tuer comme adultère David Risi, musicien, devenu secrétaire de la reine. Il demande pardon à la reine. Ils se réunissent, et chassent les rebelles, qu'Elisabeth rétablit encore, et leur chef, le comte de Murray. Marie accouche d'un fils nommé Charles-Jacques, mais à qui on ne donne ordinairement que le nom de Jacques. Elle a peine à le faire baptiser à la catholique.

Nostradamus meurt.

L'empereur Maximilien (1567), par les présents envoyés à la Porte, fait une paix avantageuse avec Sélim, et retire les places qu'il avait reprises en Hongrie.

Bothuel conspire contre Henri, qui est étranglé, et sa chambre saute par une mine. On soupçonne la reine, et en effet elle épouse Bothuel, forcée en apparence à ce mariage; mais en effet elle y apporte peu de résistance. Les seigneurs se révoltent. Elle est contrainte de livrer son nouveau mari; mais aussitôt elle est elle-même renfermée à Edimbourg. Elle quitte le royaume, et Jacques son fils est couronné.

1. La Géographie de Vosgien appelle cette ville *Sigeth* ou *Zigeth*.

Valenciennes est prise par la gouvernante des Pays-Bas. Les gueux affaiblis perdent toutes leurs places, les uns après les autres.

Le duc d'Albe est envoyé dans les Pays-Bas avec une armée puissante, contre l'avis de la gouvernante. Ses rivaux et celles de l'inquisition renouvellent les révoltes. Il fait arrêter le comte d'Egmont, et Philippe de Montmorency, comte de Horn. Les hérétiques se dispersent au nombre de plus de trente mille, en Angleterre, Allemagne et France. Le prince d'Orange se retire.

Marguerite demande son congé et se retire à Parme. Le prince d'Orange, qui jusqu'alors se ménageait, lève des troupes pour le parti en Allemagne.

Le prince de Condé et l'amiral craignent le duc d'Albe et les nouvelles levées de Suisses et de Français que Charles IX faisait faire. Ils tâchent de surprendre à Meaux le roi, la reine et toute la famille royale. Ils sont ramenés à Paris, de nuit, par huit cents gentilshommes et six mille Suisses.

Paris est assiégé par les huguenots. Ils surprennent Orléans et précèdent à Paris.

Le connétable donne la bataille de Saint-Denis, où il est tué en combattant vaillamment, âgé de plus de quatre-vingts ans; mais ses enfants rétablissent le combat, et le gagnent avec grande perte.

Les rebelles craignent d'être environnés et lèvent le siège de Paris. Chartres est bien défendue par Linière et par Bourdeille. — Il se fait une paix plâtrée et courte.

Philippe fait emprisonner et mourir Charles son fils, âgé de vingt-trois ans (1568).

Marie se sauve de prison. Elle est battue par le comte de Murray, et se retire en Angleterre, malgré les siens; elle y est mise en prison par la reine Elisabeth.

Le duc d'Albe, irrité d'une conjuration qu'il découvre, fait couper la tête aux comtes de Horn et d'Egmont.

Les huguenots malgré la paix, refusent de poser les armes. Le roi arme. — Troisième guerre des huguenots. Henri, duc d'Anjou, est fait lieutenant général et commande les armées.

Eric, cruel roi de Suède, après avoir tenu dix ans en prison son frère, fait couronner sa concubine et condamner à mort une infinité d'innocents, est déposé par ses deux frères et toute la noblesse du pays. Jean III, son frère, succède. Il fait d'abord la guerre en Danemark, mais pour avoir une paix plus ferme.

La bataille de Jarnac, vers la Charente, où le duc d'Anjou est victorieux, et le prince de Condé tué par Montesquion, capitaine des gardes du duc (1569).

L'amiral est déclaré général des huguenots, sous le nom de Henri, prince de Béarn, et de Henri, fils du prince de Condé alors jeunes. — Andelot meurt un peu après.

Le duc de Deux-Ponts amène un grand secours aux huguenots et meurt de trop boire.

On parle de paix, et l'amiral fait des demandes insupportables.

L'amiral assiège Poitiers, que le comte du Lude, avec Henri, duc de Guise, et son frère Charles, duc du Maine, défendent avec vigueur. Le siège est levé après cinquante jours d'attaque furieuse.

L'amiral, après avoir eu quelques avantages à Saint-Clerc, perd la bataille de Moncontour, où il voit périr dix-huit mille hommes et tous ses Allemands.

Quelques milords catholiques conspirent contre la reine d'Angleterre, et sont châtiés avec leurs complices.

Les impôts excessifs qu'impose le duc d'Albe, et les citadelles qu'il fait bâtir, aliènent les esprits.

Côme est appelé *grand-duc* par Pie V, et prend une couronne royale. Maximilien et Philippe s'y opposent. Les Maures se révoltent en Espagne, et font beaucoup de peine à don Juan d'Autriche, fils bâtard de Charles V, que Philippe II envoya pour les mettre à la raison. Ils

espéraient que Sélim les assisterait ; mais il était occupé en Chypre, et les Maures abandonnés se laissent apaiser par le duc d'Arcot.

Sélim attaque l'île de Chypre, et commence par la Cilicie. Les princes chrétiens occupés laissent les Vénitiens se défendre seuls. Le Pape, Philippe, et les Génois envoient leur flotte trop tard.

Nicosie, métropolitaine, située au milieu de l'île, est prise en quarante-cinq jours, par la discorde des chefs, et la mollesse de Nicolas d'Andole, qui meurt pourtant courageusement.

Les Turcs différencient le siège de Famagouste à cause de l'approche des chrétiens, qui se retirent voyant Nicosie perdue.

Décret de Pie V contre Elisabeth, anathème, privée de son royaume. Les catholiques sont persécutés pour la primatie anglicane.

En France, le roi épuisé d'hommes et d'argent est contraint de faire la paix. Le roi d'Espagne s'y oppose, craignant que les troupes ne tombent des deux côtés sur les Pays-Bas. Cependant les deux rois s'allient. Philippe épouse en quatrièmes noces la fille aînée de Maximilien, et Charles, Elisabeth, la plus jeune.

Pie engage les princes chrétiens à de grands préparatifs de guerre contre les infidèles. Le Portugal, occupé aux Indes, et la France, tourmentée par l'hérésie, s'excusent d'y contribuer (1571).

Famagouste est prise par les Turcs, après une longue défense de Bragadin ; et malgré lui, on lui accorde des conditions honorables, mais mal observées. Les Turcs le font écorcher, sur ce qu'il refuse de renoncer à la foi. Ils vengent sur les chefs et sur les soldats, la mort de quatre-vingt mille des leurs tués à ce siège.

Don Juan d'Autriche, général de la flotte chrétienne, gagne cette célèbre bataille de Lépante, où périssent trente mille Turcs, outre trois mille cinq cents prisonniers. Ils perdirent plus de cent navires, et à peine sauvèrent-ils trente vaisseaux. Ils craignaient une rébellion universelle dans tout leur empire, et déjà ils songeaient à quitter Constantinople, la Thrace, le Péloponèse, et les îles. Sélim et le roi de Perse, Tammas, se moquent des chrétiens, voyant qu'ils s'arrêtent.

Elisabeth fait faire le procès à Marie Stuart ; ses amis sont tous mis à mort en Ecosse.

Jean Sigismond, vaivode de Transylvanie, y établit l'arianisme, et meurt à trente-deux ans. Etienne Batori est reconnu par Maximilien et Sélim.

Jérémie, archevêque de Larisse (1572), est fait, à vingt-deux ans, patriarche de Constantinople, et travaille à déraciner la simonie dans la Grèce.

La révolte éclate dans les Pays-Bas ; le duc d'Albe bat les rebelles, et reprend Mons avec quelques autres places qu'il avait surprises.

Pie V meurt. On dit que Sélim craignait ses prières pour les armes des chrétiens. Grégoire XIII (Buoncompagni), lui succède.

Jeanne, reine de Navarre, vient à Paris pour le mariage de son fils Henri, avec Marguerite, sœur du roi. Le prince de Condé, l'amiral, le comte de La Rochefoucauld, et les chefs des rebelles sont présents à la cérémonie.

L'amiral est blessé ; le roi le visite, et le charge de promesses feintes. Le dimanche suivant, jour de saint Barthelemy, au premier coup de matines de la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, on commença à faire main-basse sur les huguenots. L'amiral est le premier tué et traîné à la rivière par les enfants. La Rochefoucauld, Téligni, gendre de l'amiral, Lavardin, Pardailan, et les autres chefs, ont la même destinée. Plusieurs se sauvent en bateau au faubourg Saint-Germain, où ils avertissent les autres qui étaient en grand nombre. Pierre de La Ramée, professeur célèbre en éloquence dans l'université de Paris, est jeté du haut de la tour du collège de Beauvais. Denis Lambin meurt de peur. Trois

mille hérétiques périssent, et, parmi eux, beaucoup de catholiques. Le prince de Navarre et le prince de Condé abjurent par force, et écrivent au Pape. Le roi publie un édit où il déclare qu'ils ont été punis non comme hérétiques, mais comme rebelles, et promet de pardonner à tous ceux qui se tiendront en repos. On fait le même carnage dans beaucoup d'autres villes catholiques, et chacun a la liberté d'exercer sa vengeance particulière sur ce prétexte.

Sigismond Auguste, roi de Pologne, meurt sans enfants. Charles IX songe à faire élire le duc d'Anjou.

Quatrième guerre des huguenots contre la Rochelle, Montauban, et autres villes rebelles, qui demandent secours aux étrangers et à Elisabeth. Armand Gontault de Biron, grand-maitre de l'artillerie, assiège la Rochelle, que Lanoy, envoyé par le roi pour l'inviter à la soumission, entreprend de défendre.

Rodolphe, fils de Maximilien, est couronné roi de Hongrie à Presbourg.

L'étoile nouvelle de Cassiopé paraît.

La République de Venise, abandonnée de tous côtés, fait une paix honteuse, mais nécessaire, avec Sélim (1573).

Don Juan passe en Afrique, où il prend Tunis, et bâtit une nouvelle citadelle près de la Goulette. Il prend aussi Biserte, et y établit un nouveau roi.

Harlem est pris par Frédéric, fils du duc d'Albe. Soixante vaisseaux espagnols en battent cent des rebelles. Le duc d'Albe, accusé en Espagne d'avoir fait mourir cent mille hommes par main de bourreau, est rappelé. Louis, marquis de Riquesens, lui est donné pour successeur ; homme vaillant et doux, mais trop mou.

Sancerre, place des huguenots, assiégée dès l'an précédent par Claude de La Châtre, après avoir souffert une faim horrible, et dans un siège de huit mois, se rend. La Rochelle, pressée par le duc d'Anjou, n'attend de secours que de la flotte anglaise, qui se retire, voyant celle de France en trop bon état. La nouvelle vient que le duc est élu roi de Pologne, ce qui fait qu'on écoute les propositions de paix. Les anciens traités sont renouvelés, et la Rochelle se soumet en apparence. Le nouveau roi, accompagné de beaucoup de noblesse et de gens sages pour lui servir de conseil, va en Pologne à regret.

L'Hospital, chancelier, meurt. L'éducation de ses neveux, et son testament, calvinistes.

André Masius, savant interprète de l'Écriture, et très-versé dans les langues orientales, meurt. Il avait travaillé avec Arias Montanus à cette belle bible polyglotte d'Anvers, appelée la bible de Philippe.

Jean, vaivode de Moldavie (1574), chasse Bogdan. — Sélim lui envoie ordre de quitter, ou de doubler le tribut que Pierre, son frère, vaivode de Valachie, promettait. Il refuse, et bat les Turcs. Un peu après, surpris dans une embuscade, il se rend pour sauver les siens, à condition qu'on le mène vif à Sélim. Il espère trouver de la clémence dans un prince turc, mais Sélim le fait tuer. — Il meurt lui-même un peu après son fils aîné. Amurat III succède à vingt-sept ans.

Henri, roi de Pologne, est couronné à Cracovie.

François, duc d'Alençon, frère de Charles IX, favorise les huguenots. Le parti des politiques et des mécontents, qui prétendaient tenir le milieu entre les catholiques zélés et les huguenots, se forme sous son autorité. Les Montmorenci, jaloux des Guisards, y entrent. Montmorenci et Fossé sont arrêtés. On donne des gardes au duc d'Alençon et au prince de Navarre. Henri, prince de Condé, gouverneur de Picardie, se retire en Allemagne. Montgommery, assiégé et pris par Matignon, à Donfront, a la tête coupée à Paris. Les huguenots se croient perdus ; mais Charles meurt à vingt-cinq ans, après treize ans de règne. La régence est donnée à Catherine jusqu'au retour de Henri III, qui, aussitôt après

qu'il apprend la mort du roi, son frère, se sauve de Pologne, et arrive à Paris.

Dans les Pays-Bas, sous Requesens, les rebelles se relèvent. Philippe leur offre le pardon, ils s'en moquent, se sentant trop forts pour être opprimés.

Tunis et Biserte se donnent aux Turcs. La jalousie des ministres contre don Juan l'empêche de les secourir. La Goulette est mal défendue par Porto Carrero, et la nouvelle citadelle est prise de force. Les Espagnols sont chassés d'Afrique.

Le grand Côme, renommé pour sa prudence et son amour pour les lettres, meurt. Son fils François lui succède.

Le cardinal de Lorraine meurt à Avignon.

Il se fait quelques propositions de paix dans les Pays-Bas (1573). Elisabeth se déclare protectrice des rebelles. Le prince d'Orange répudie sa femme, fille de l'électeur de Saxe, et épouse Charlotte de Bourbon de Montpensier. Il fait ériger l'Académie de Leyde, à laquelle Philippe oppose celle de Douai.

Henri est sacré à Reims par Louis, cardinal de Guise, évêque de Metz, l'archevêché de Reims étant vacant. Il épouse le lendemain Louise, fille de Nicolas, comte de Vaudémont.

Les troubles de France recommencent. Le duc d'Alençon se retire à Dreux, où Catherine le suit. Elle l'oblige à consentir à une trêve, et accorde de grands avantages à lui et aux huguenots; mais le prince de Condé, aimé par Bèze, amène en France les troupes du Palatin, dont une partie est battue à Château-Thierry par le duc de Guise, appelé le Balafré, d'une blessure reçue à la joue dans ce combat.

Pibrac, envoyé en Pologne par Henri, trouve son maître déposé. Maximilien presque élu et déjà proclamé par l'archevêque de Gnesen; quelques-uns s'opposent et demandent un roi du pays. On propose Etienne Batorri, à condition d'épouser Anne, sœur du roi Sigismond. Maximilien vient lentement; Etienne, plus diligent, est couronné.

Rodolphe, fils de Maximilien, est élu roi des Romains à vingt-quatre ans.

Mort de Tamas, roi de Perse (1576), qui laisse onze enfants qui disputent le royaume. Mahomet, aveugle, qui était l'aîné, cède au second, bientôt chassé et tué par sa sœur, Ismaël, le troisième, commence son règne par le meurtre de sept de ses frères et de sa sœur. L'aveugle, qu'il avait laissé en vie, est rappelé; homme faible, sous qui Amurat espère de conquérir la Perse.

Milan, ravagé par la peste, est soulagé par la charité de saint Charles, son archevêque.

Le duc d'Alençon continue à brouiller et écrit au parlement.

Casimir, fils du Palatin, conduit par le prince de Condé, lui amène un secours de douze mille hommes de pied et de mille chevaux. L'argent leur manquait; mais le roi plus faible, fait, par l'entremise de la reine-mère, la paix de Beaujeu, très-désavantageuse. On accorde aux huguenots le pouvoir de tenir leurs synodes; on les admet aux charges, et on leur donne huit places de sûreté.

La ligue des catholiques commence par les Picards. Le prince de Condé se présente à Péronne, une des places données pour sûreté. Il est repoussé par Humières, malgré les lettres du roi à ceux de la ligue.

La Trémouille fait une ligue en Poitou, à leur imitation. Tout le royaume suit cet exemple. Les ligués s'engagent à sacrifier leurs biens, leur honneur et leur sang pour la religion et Henri III. Le duc de Guise est regardé comme le chef aussi bien que comme l'auteur de la ligue; mais, pour couvrir en quelque façon l'autorité royale, le roi, par le conseil de Morvilliers, chancelier, s'en déclare le chef.

Les états-généraux se tiennent à Blois. On ne s'y accorde pas sur les moyens de ne rétablir dans le

royaume que la seule religion catholique. Le roi prévoit de nouvelles guerres, et s'accorde secrètement avec le prince de Navarre, le prince de Condé, et Danville, pour humilier les Guisards, que les catholiques regardaient seuls. Dans ce dessein, il ordonne la préséance des princes du sang en toutes rencontres. Les Guisards se soutiennent.

Requesens meurt, et laisse, par sa mollesse, les rebelles bien plus puissants qu'il ne les avait trouvés. Le conseil d'état prend l'administration, en attendant que le roi ait pourvu au gouvernement.

Philippe le laisse quelque temps entre les mains du conseil. Dans cet intervalle, les états s'autorisent: il se fait une union des trois ordres, qui s'accordent à secouer le joug de l'Espagne. Les ecclésiastiques souscrivent aussi bien que les huguenots. Là commence la république des Provinces-Unies.

Philippe envoie don Juan comme gouverneur. Les ligués assemblés à Grand, déclarent les Espagnols ennemis, et que l'autorité appartient aux Etats. Le prince d'Orange est nommé gouverneur de Zélande et Hollande, mais sous le nom de Philippe. La religion est conservée et on n'ôte que les peines.

Maximilien meurt. Rodolphe II lui succède à vingt-cinq ans.

Jérôme Cardan, médecin et astrologue, meurt.

Continuation des Etats de Blois (1577). On persiste à chercher les moyens d'établir la religion catholique seule; mais le roi ne veut point désespérer les huguenots qu'il voit trop forts. Ils rappellent Casimir et les étrangers, et se joignent aux mécontents catholiques; mais Danville, voyant qu'ils s'élevaient contre le roi, les abandonne. Les huguenots sont contraints d'accepter une paix désavantageuse, de peur de pis.

La paix conclue dans les Pays-Bas est troublée par le prince d'Orange. Don Juan d'Autriche surprend Namur. Les Etats prennent Anvers, qu'ils ruinent, et accusent don Juan auprès de Philippe. Ce prince est contraint de se retirer dans le Luxembourg.

Le prince d'Orange est fait par les Etats, gouverneur de Brabant; mais les catholiques ne veulent point reconnaître un gouverneur hérétique, et appellent Mathias d'Autriche, frère de l'empereur, pour s'opposer au prince d'Orange; mais Mathias le trouve trop établi. Il est contraint de partager avec lui le gouvernement, mais en apparence seulement; et en effet tout le pouvoir est conservé aux Etats, dont Orange était lieutenant. Il attire Elisabeth, lui faisant entendre que don Juan avait dessein d'épouser Marie Stuart, et d'envahir son royaume, ce qui l'oblige à renouveler ses rigueurs contre Marie et les catholiques.

Amurat fait la guerre aux Perses (1578), et perd une bataille où soixante-dix mille Turcs sont tués.

Octave, duc de Parme, mari de Marguerite, envoyé avec des troupes à don Juan, remporte à Gemblours une victoire signalée; mais les vaincus surprennent Amsterdam. Le duc d'Alençon, fait duc d'Anjou, sur la nouvelle de la victoire de Gemblours, offre secours aux Etats. Le prince d'Orange se joint à lui avec Casimir. Ils reçoivent de l'argent d'Elisabeth, et ôtent à don Juan le fruit de sa victoire. Il se fait un parti de catholiques mécontents, qui ne peuvent souffrir que les Etats soient si favorables à l'hérésie.

Don Juan meurt à trente-deux ans, du chagrin conçu des défiances du roi. Alexandre Farnèse, duc de Parme, fils d'Octave et de Marguerite d'Autriche, est envoyé gouverneur des Pays-Bas.

Parmi tant de divisions dans le parti rebelle, le prince d'Orange, plus habile, se conserve la principale autorité.

Le duc de Parme prend quelques places. Le duc d'Anjou ne sait quel parti prendre parmi tant de divisions, et se voyant méprisé de tous côtés, il fait une retraite honteuse.

Casimir va en Angleterre pour sa paie. Ses soldats,

nus et maltraités en Flandre, s'en retournent en Allemagne.

En Ecosse, le vice-roi Morton perd toute sa réputation par son avarice, et l'administration est donnée au roi, âgé de douze ans, avec douze conseillers. Morton en est un; et, plus habile que tous les autres, il reprend bientôt toute l'autorité, en sorte que le roi est en sa puissance. Il arrive de nouveaux troubles, et Morton est obligé de se retirer.

Sébastien, roi de Portugal, s'engage témérairement à défendre Mahomet, roi de Fez et de Maroc, contre Abdemelek, qui l'avait dépossédé, et espère par ce moyen d'étendre ses conquêtes en Afrique. Son armée est défaite. Il est pris en combattant avec une valeur étonnante. Deux soldats disputent à qui l'aura, et un capitaine le tue. Trois rois demeurent dans ce combat; Mahomet est noyé, Sébastien est tué, Abdemelek malade, qui sentait sa fin prochaine dès le commencement du combat, meurt durant qu'on combat. après avoir donné ordre que sa mort ne fût connue qu'après l'action.

Le cardinal Henri, frère de Jean III, succède; mais il était vieux et prêtre, et jamais il ne voulut se marier. Ainsi les prétendants se déclarent. Le plus légitime était le duc de Bragance; le plus fort était le roi d'Espagne.

Laurent Surius, chartreux, qui a ramassé les actes des saints, meurt à Cologne.

L'ordre du Saint-Esprit est établi par Henri III (1579).

Les mécontents, méprisés par les Etats des Pays-Bas, so tournent du côté du roi. Le duc de Parme prend Maëstricht. Philippe offre la paix à des conditions acceptées de tous; mais le prince d'Orange la rompt. Le duc d'Anjou passe en Angleterre, espérant épouser Elisabeth, qui le joue.

La guerre s'allume entre Etienne Batorî, roi de Pologne, et Jean, fils de Basile, duc de Moscovie.

Le bassa Sinan, battu en Perse, envoie des ambassadeurs à Constantinople pour traiter la paix (1580).

Assemblée en Portugal pour la succession. Henri meurt, Philippe vide le procès par la force, et envoie le duc d'Albe, quoique disgracié, sans le vouloir voir.

Les huguenots bronillent de nouveau. Le prince de Navarre prend Cahors avec grande perte. Le prince de Condé va chercher du secours en Allemagne, d'où il revient seul. Le roi lève trois armées.

Les huguenots se sentent faibles; le roi est las de la guerre; la paix se fait à la Flèche.

Les avantages que remporte le duc de Parme sont cause que le duc d'Anjou est déclaré prince des Pays-Bas par les Etats. Il est recommandé par Elisabeth, et aidé par le prince d'Orange, dont la tête est mise à vingt-cinq mille écus, avec des peines terribles contre ceux qui ne le découvriraient pas. Mathias d'Autriche songe à la retraite.

Navigation heureuse de François Drack, anglais, dans le nouveau monde, d'où il revient en son pays, avec des richesses immenses.

Le roi de Pologne défait les Moscovites (1581). Jean Basile tue en colère son fils, qu'il croit auteur d'une sédition.

Philippe règle le Portugal.

Les Etats assemblés à la Haye déclarent qu'ils ne sont plus sujets à Philippe, et invitent le duc d'Anjou, qui était encore en Angleterre, à venir prendre possession de la nouvelle principauté.

Le roi Jacques fait décapiter Morton, malgré la reine d'Angleterre.

Guillaume Postel, normand, curieux écrivain, meurt âgé de près de cent ans.

Le duc d'Anjou revient d'Angleterre avec des troupes et de l'argent, et il est magnifiquement reçu à Anvers (1582).

Le prince d'Orange est blessé par un jeune homme excité par son confesseur.

Nicolas Salseda, pris sur soupçon, découvre une

conspiration vraie ou fausse contre Henri, François et toute la famille royale.

Ferdinand, duc d'Albe, meurt.

Jacques, roi d'Ecosse, est arrêté par la faction des calvinistes, qui se disaient puritains.

Grégoire XIII réforme le calendrier.

Christophe de Thou, premier président, homme célèbre et grand défenseur de la religion catholique, meurt, Achille de Harlay est mis à sa place.

Sainte Thérèse meurt, après avoir édifié l'Eglise par sa doctrine et par sa vie admirable.

Le duc d'Anjou est chassé des Pays-Bas, où il s'était mal conduit (1583).

Henri III fait des processions et des pèlerinages où il se donne la discipline avec ses pénitents, et ne peut persuader au peuple qu'il a de la religion.

Jacques s'échappe de sa prison, chasse les rebelles, fait couper la tête au prince de Guri, protecteur des révoltés, dépose les ministres puritains, et rétablit les évêques.

Les puritains se rendent puissants en Angleterre, et l'hérésie se divise en parlementaires et calvinistes.

Les jésuites prêchent l'Evangile dans la Chine.

Le duc d'Anjou meurt à Château-Thierry, où une ambassade des Etats était venue le redemander (1584).

Henri ne sachant quel parti prendre entre la ligue trop puissante et les huguenots rebelles, tâche de gagner le roi de Navarre.

Le duc de Guise tient l'assemblée de Joinville, où il se trouve un envoyé du roi d'Espagne et un de Charles, cardinal de Bourbon. Ce pieux prince est déclaré successeur de Henri III, s'il mourait sans enfants, au préjudice du roi de Navarre. On résout de faire recevoir le concile, et ne souffrir que la seule religion catholique.

Le prince d'Orange est assassiné. Le meurtrier, arrêté, déclare qu'il voulait défaire les Pays-Bas d'un tyran. Son fils, à dix-huit ans, est reconnu gouverneur par les Etats. Par cette mort, Gand se rend au duc de Parme, et ensuite toute la Flandre, excepté Ostende et l'Ecluse.

Saint Charles Borromée meurt, et laisse à toute l'Eglise, dans sa conduite, un modèle accompli d'un bon pasteur.

Les Turcs prennent Tauris sur le roi de Perse (1585).

Grégoire meurt, Sixte V, cordelier, homme de basse naissance, mais d'une élévation d'esprit et de cœur extraordinaire, est élu. Il extermine les bandits; il excommunique le roi de Navarre, et le déclare incapable de succéder; mais il estime ce prince, quand il voit qu'il lui fait partout afficher à Rome, et aux portes de son palais un placard où il appelle de son décret, et le déclare juge incompetent.

Les huguenots arment; le prince de Condé assiège Brouage, d'où il est appelé à Angers, et perd tous les deux, contraint de retourner à la Rochelle.

Le duc de Parme prend Anvers, après un siège éternellement mémorable.

Le roi Jacques est de nouveau arrêté par le moyen d'Elisabeth.

Les Anglais découvrent dans le nouveau monde un pays qu'ils appellent la Virginie, à l'honneur de leur reine, qui n'était point mariée.

En ce temps arrive la mort du cardinal Sirlet, celle de Sigonius, et celle de Pierre Ronsard, dont Jean Davy du Perron prononce l'oraison funèbre.

L'émir Ensa, fils du roi de Perse, est tué; et les affaires de Perse sont ruinées par sa mort. Son père en meurt de douleur. Il laisse le royaume à son fils Abumiriza, qui continue la guerre contre les Turcs, mais faiblement.

Sixte V élève le grand obélisque à la place de Saint-Pierre.

La reine Marie est condamnée à mort. Le roi de France, et Jacques ses fils, roi en apparence, mais en

effet dans la dépendance de ses sujets, intercèdent en vain.

Horrible persécution dans le Japon.

Martin Navarre, et Antoine Augustin, archevêque de Tarragone, grands canonistes, meurent.

Elisabeth souscrit comme malgré elle à la sentence de Marie, qui est exécutée (1587). Elisabeth prend le deuil, et fait la fâchée, elle s'excuse envers son fils, qui est contraint de recevoir ses excuses.

Les Etats donnent le commandement de l'armée au comte Maurice, pour secourir l'Ecluse assiégée par le duc de Parme, qui la prend malgré lui, et malgré le duc de Lancastré, envoyé aux Pays-Bas par Elisabeth.

Le roi de Navarre plus faible, gagne en Périgord la bataille de Coutras, et n'en tire aucun avantage.

Les grands secours qui venaient aux rebelles de tous côtés sont dissipés par les généraux du roi, et les restes en sont tués par les paysans, qu'ils avaient pillés.

Sigismund III, roi de Suède, est élu à vingt et un ans roi de Pologne. Il avait été nourri dans la foi catholique par son père Jean, qui abjura le luthéranisme.

La maison de Lorraine et leurs partisans se liguent à Nancy pour la religion, et contre le roi son successeur, qu'ils prétendent fauteur de l'hérésie (1588). Le roi, qui voit tous les peuples animés contre lui, dissimule, et fait semblant de tout approuver. Les prédicateurs ligueurs déclament contre lui dans toutes les chaires de Paris, quoiqu'il y fût. Guise arrive; les barricades se font : tout le peuple crie : Vive Guise : le roi a peur, et se sauve.

Henri, prince de Condé, meurt de poison.

Le roi, ne sachant que faire, assemble les Etats à Blois.

Les Guisards y sont tout-puissants. La haine contre le roi de Navarre, huguenot, rejaillissait sur le roi, qui, à la veille de perdre sa couronne, fait tuer le duc de Guise, et un peu après son frère le cardinal. Il laisse échapper le duc de Mayenne.

Le duc de Savoie profite des troubles et s'empare du marquisat de Saluces.

La flotte de Philippe II, qu'on appelait l'*invincible*, et qui ne promettait rien moins que la conquête de toute l'Angleterre, est entièrement dissipée par la tempête. Elisabeth demeure intrépide durant le péril, et donne ses ordres en habit d'homme.

Catherine de Médicis meurt à soixante et un ans, troublée par la mort des Guises, tués sans sa participation, et par la prévision des troubles (1589).

La ligue, maîtresse dans Paris, et soutenue par la Sorbonne avec des emportements inouïs, déclare ouvertement qu'elle ne reconnaît plus le roi, et établit le duc de Mayenne lieutenant général de l'Etat. Le roi transfère le parlement à Tours, et mande le roi de Navarre.

Il se poste à Saint-Cloud avec une armée de trente-cinq mille hommes, toute la noblesse autour de lui, et en état de châtier Paris; Jacques Clément, jacobin, l'assassine, et est tué. Paris, insensé, le révère comme un martyr.

Henri IV, roi de Navarre, nommé par le roi mourant son successeur, jure qu'il ne fera rien contre la foi catholique. Beaucoup de noblesse le quitte. Il va en Normandie y attendre le secours d'Elisabeth. Assiégé à Arques par le duc de Mayenne, il se dégage par une victoire signalée, et marche à Paris, où tout est en trouble.

Les ligués reconnaissent pour roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Paris se rassure.

Luxembourg, duc de Piney, arrive à Rome de la part des seigneurs de France qui tenaient pour le roi (1590). Le Pape attend l'événement et improuve la conduite de son légat, le cardinal Cajetan, qui se donne tout à la ligue. Il se inoque des menaces du roi d'Espagne, et lui répond qu'il prend ses conseils, non de lui mais du Saint-Esprit.

Le duc de Mayenne va demander du secours au duc de Parme, et revient avec des troupes conduites par Philippe, comte d'Egmont. Il veut faire lever le siège de Dreux à Heuri, qui le défait dans la plaine d'Ivry. Le comte d'Egmont est tué avec huit cents chevaux. Les Allemands et les Suisses prennent parti dans les troupes du roi.

En même temps François de Chabanes, royaliste, bat en Auvergne Louis de la Rochefoucauld, comte de Randan, ligueur.

Henri assiège Paris, où se fait la procession ridicule du recteur. Le duc de Parme vient au secours, prend Lagny à la vue du roi, délivre Paris et refuse la bataille, parce que, dit-il, il était venu pour dégager Paris, et non pour combattre. Il prend encore Corbeil pour assurer Paris et s'en retourne.

Sixte meurt saintement à soixante-neuf ans, laisse cinq millions d'écus d'or, qu'il destinait à quelque grande entreprise. Clément VII, élu, meurt treize jours après et remercie Dieu de le tirer des périls où le mettait une si grande charge. Grégoire XIV, Sfondrate, Milanais, lui succède.

Cujas, le plus docte des jurisconsultes, meurt, et du Bartas, célèbre poète français, mais huguenot.

Grégoire XIV donne des troupes à son neveu contre Heuri, et promet à la ligue quinze mille écus d'or par mois (1591).

Les ligueurs sont repoussés devant Saint-Denis, par Dominique de Vique, et le duc d'Aumale est tué.

Le tiers parti s'élève en France. Le cardinal de Vendôme, appelé le cardinal de Bourbon depuis la mort de Charles, en est le chef.

Le duc de Savoie est chassé de Provence par La Vallée et Lesdiguières, qui défait aussi la plus grande partie de l'armée papale. Les restes s'en joignent au duc de Parme pour délivrer Rouen, assiégé par le roi. Le Pape meurt, et son neveu songe à d'autres affaires qu'à celles de France.

Le roi lâche le jeune duc de Guise pour mettre de la division dans la ligue.

Innocent IV est élu, et ne tient le siège que deux mois.

Clément VIII (Aldobrandin), homme de savoir et de vertu, est élevé à la chaire de Saint-Pierre (1592).

Rouen est secouru par le duc de Parme, qui retourne à Anvers, où il meurt avec beaucoup de piété, et laisse une gloire immortelle.

Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe, lui est donné pour successeur dans les Pays-Bas.

Jean III, roi de Suède, meurt. Son fils Sigismund, roi de Pologne, prétend lui succéder.

Les Etats de la ligue s'ouvrent à Paris pour exclure Henri IV (1593). Clément appuie, et Philippe propose sa fille. Le duc de Guise prétend à ce mariage et à la couronne. La division se met parmi les ligueurs. Le duc de Mayenne tient tout en suspens pour se conserver l'autorité. Il se tient une conférence à Suresne entre les deux partis. Le roi se fait instruire par les évêques, et écoute six heures du Perron, évêque d'Evreux. Il fait son abjuration publiquement à Saint-Denis, et reçoit l'absolution par l'archevêque de Bourges. Le légat et les prédicateurs disent qu'elle est nulle, et qu'il la fallait recevoir du Pape. Le parti tombe en confusion. Le duc de Nevers, envoyé ambassadeur à Rome, commence à apaiser Clément.

Le roi est sacré à Chartres (1594). Les villes se rendent en foule depuis l'abjuration et le sacre du roi. Le parlement de Paris donne un arrêt pour le recevoir. Il entre à Paris le 18 mai, malgré les chefs de la ligue. Il fait publier l'amnistie; le *TE DEUM* est chanté à Notre-Dame, et tout est paisible en trois heures. Le duc de Mayenne se retire dans les Pays-Bas.

Le duc de Guise fait sa paix, et reçoit le gouvernement de Provence.

Henri déclare la guerre à Philippe. Il est blessé par

Jean Châtel, et les Jésuites soupçonnés fausement de l'avoir suscité, sont chassés. Une pyramide est érigée pour servir de monument de leur bannissement.

Le comte Maurice prend Groningue.

Sigismond, roi de Pologne et de Suède, tâche de rétablir en Suède l'ancienne religion; les luthériens s'opposent; il est contraint de les souffrir seuls, et de se faire couronner par un luthérien.

Mathias, frère de l'empereur, perd Raab en Hongrie, et lève le siège de la nouvelle Strigonie.

Amurat meurt. Il était plus doux que ses prédécesseurs, et lisait les historiens; mais il ne faisait la guerre que par ses lieutenants, non plus que son père Sélim, au surplus il était adonné à toutes sortes de débauches (1595).

Mahomet III, son fils, se défait d'abord de vingt et un frères, et ne laisse vivre que ses sœurs.

Henri est en grand péril à la bataille de Fontaine-Française, qu'il donne en Bourgogne contre Velasque, connétable de Castille; mais il la gagne parce que le duc de Mayenne ne joignit point les Espagnols.

Pierre de Gusman, comte de Fontaine, envoyé dans les Pays-Bas à Ernest, prend Cambrai, que Jean Montluc de Balagny, fils bâtard de Jean, évêque de Valence, avait eu du duc d'Anjou en souveraineté, sous la protection du roi de France. La ville est rendue à l'archevêque, et la citadelle est conservée à Philippe.

Le roi de France est pleinement réconcilié avec le Pape, par les soins d'Ossat et de du Perron.

La paix se fait entre la Suède et la Moscovie.

Durant l'absence de Sigismond, les Suédois, ne pouvant souffrir un roi catholique, lui demandent pour gouverneur Charles, duc de Sudermanie, son oncle paternel. Le roi lui laisse prendre trop de pouvoir, et lui donne par là le moyen de se faire roi.

Les Hongrois prennent Strigonie, où ils battent les Turcs. Visigrade se rend. Ils auraient pris Bude, s'ils ne se fussent arrêtés mal à propos au milieu de leurs conquêtes.

Sigismond Batori bat les Turcs en Transylvanie, et bat, dans la Turquie même, Sinan, vizir, presque toujours victorieux. Il est arrêté par les prétentions des Polonais sur la Moldavie. Kamoski, Polonais, bat son lieutenant; le Pape et l'empereur ne peuvent accommoder le différend.

Le Tasse, célèbre auteur de la *Jérusalem délivrée*, meurt.

Clissa, place importante de la Dalmatie, est prise sur les Turcs par les Uscoques; mais les Turcs la reprennent bientôt.

Mahomet vient en Hongrie, et prend Egra. Le sultan fait mettre en pièces le gouverneur, qui avait mal tenu la capitulation. Il se donne une bataille sanglante à Kéresty, où Maximilien, victorieux, est battu par Cicada, apostat calabrais, pour avoir trop pillé. Cicada est fait vizir malgré lui, puis relégué, et deux ans après, bassa de la mer.

Le duc de Mayenne se soumet et fait sa paix. Marseille est reprise. Casaux, consul, ou plutôt tyran de cette ville, est tué comme il se croyait le maître, ayant déjà reçu Doria avec trois galères dans le port.

Calais est pris par le cardinal Albert d'Autriche; Ham et Guines lui ouvrent aussi leurs portes. Ardres se rend avec trop peu de résistance.

La navigation des Hollandais en Orient par le nord. Les ours blancs qui les épouvantent, le froid extrême, le vaisseau changé en maison, une nuit perpétuelle depuis novembre jusqu'à la fin de janvier, font les principales circonstances de ce voyage d'où il ne revient que deux hommes.

Maurice remporte une grande victoire sur Albert d'Autriche.

Portocarrero surprend Amiens avec des noix et des fruits, et des soldats habillés en charretiers. Henri la

raisiège. Biron commence. Le roi vient lui-même. Portocarrero est tué. Le cardinal d'Autriche, venu pour se courir, hésite trop à attaquer l'armée française. Il est mis en fuite. La ville est rendue, et le roi y fait faire une citadelle.

Charles, gouverneur de Suède, est couronné roi. La confession d'Augsbourg est de nouveau reçue, et toute autre croyance est interdite.

La mort d'Alde Manuce, fils de Paul Manuce, arrière-petit-fils d'Alde Manuce, tous gens de lettres, et célèbres imprimeurs.

Gilben Génébrard, célèbre chronologiste, et savant dans les langues orientales, meurt archevêque d'Aix.

Clément VIII va à Ferrare pour se mettre en possession de ce duché (1598), fief revenu à l'Eglise par la mort du duc Alphonse, mort sans enfants.

La paix est traitée à Vervins, entre Henri et Philippe.

Le duc de Mercœur, de la maison de Lorraine, qui s'était cantonné durant la ligue dans le duché de Bretagne, sur lequel il avait des prétentions, se soumet le dernier de tous.

Le duc de Savoie traverse la paix de Vervins, de peur que Henri ne lui ôte le marquisat de Saluces. Elle se conclut, et toutes les places prises par les Espagnols sont rendues sans exception.

Philippe II meurt. Philippe III son fils épouse Marguerite d'Autriche, et le cardinal Albert quitte le chapeau pour épouser Isabelle, fille de Philippe II, que le roi son père avait destinée à ce prince avec les Pays-Bas pour dot.

Arias Montanus, homme consommé dans les langues grecques et orientales, et célèbre pour avoir fait la Bible d'Anvers, meurt.

Abraham Ortelius, fameux cosmographe, meurt à Amsterdam.

Sigismond, roi de Pologne, va contre la Suède avec peu de troupes. Il est battu par mer et par terre, et déposé, s'il ne donnait son fils Ladislas, âgé de cinq ans. Il refuse; Charles est confirmé.

L'ambassadeur de France à Constantinople empêche que le Saint-Sépulcre ne soit ôté aux chrétiens latins (1599).

Ossat et Bellarmin, gens célèbres, l'un par sa sage politique, et l'autre par son grand savoir, tous deux de grande vertu, sont faits cardinaux.

Albert et Isabelle sont mariés à Valence, et arrivent aux Pays-Bas pour en prendre possession. Ils honorent de leur présence l'université de Louvain, et les leçons de Juste-Lipse, célèbre professeur des lettres humaines.

Le maréchal Henri de Joyeuse reprend l'habit de capucin, qu'il avait quitté durant la ligue, et prêche sans rien savoir; mais il touche par son exemple.

Après de longues oppositions du clergé et du parlement, le roi fait recevoir l'édit de Nantes, où il accorde la liberté de conscience aux huguenots, qu'il appelle prétendus réformés, et règle leur conduite. Il leur laisse aussi par tout le royaume un grand nombre de places de sûreté, et s'excuse envers Clément sur la nécessité de ses affaires.

Il épouse Marie de Médicis, fille du grand-duc (1600). Elle est amenée en France, et attend à Lyon le roi, qui faisait la guerre en Savoie au sujet du marquisat de Saluces.

Le duc de Savoie, après avoir perdu tout ce duché et toute la Bresse, attend vainement à Turin les secours que l'Espagne lui promettait, et se tire d'affaire par le moyen du Pape, en donnant la Bresse en échange pour le marquisat de Saluces.

Henri fait tenir en sa présence, à Fontainebleau, la fameuse conférence du cardinal du Perron et de du Plessis-Mornay, sur le livre que ce dernier avait composé contre l'Eglise. Du Plessis est confondu, de l'aven

des juges choisis des deux religions, et se retire de nuit, sans voir le roi, en son gouvernement de Saumur.

Maurice vient au secours d'Ostende, bloquée avec deux mille huit cents vaisseaux, et gagne la bataille de Nieuport sans en tirer aucun avantage.

Le roi d'Ecosse se sauve d'une grande conjuration par son courage intrépide, et tue, avec le secours de ses domestiques, ceux qui venaient pour le tuer.

Le comte d'Essex, favori d'Elisabeth, réussit mal contre les Irlandais révoltés. Les accusations de ses envieux le font mettre dans la tour de Londres. Il en sort, et accusé de nouveau, il obtient pour toute grâce de la reine qui l'avait tant aimé, qu'elle ne le ferait point mourir en public, ni par la main du bourreau.

Le duc de Mercœur, demandé à Henri pour l'opposer aux Turcs qui attaquaient la Hongrie, fait de merveilleux exploits.

Ambassade d'Abas, roi de Perse, à Vienne, pour chasser les Turcs d'Orient et d'Occident; nul fruit.

Clément presse la réception du concile, que le parlement empêche, mais il ne peut empêcher que le roi, sur les instances du Pape, ne rappelle les Jésuites avec honneur.

Le fourbe, qui se disait Sébastien de Portugal, met en doute le sénat de Venise. Le grand-duc Ferdinand le livre aux Espagnols qui le font mourir.

XVII^e SIÈCLE.

Ostende, assiégée par les Espagnols (1601), devient le spectacle de toute l'Europe.

Mercœur reprend Albe-Royale, et en repousse plusieurs fois les Turcs.

Charles, roi de Suède, repoussé de la Livonie par les Polonais, y perd Charles, son bâtard.

Anne-Marie-Maurice d'Autriche naît à Philippe III le 20 septembre. Cinq jours après, le dauphin Louis vient au monde, et en même temps le roi, son père, lui met l'épée en main pour le service de Dieu et la défense de l'Eglise.

Clément VIII défend de donner l'absolution par lettres (1602).

Maurice prend Grave, sur la Meuse, durant le siège d'Ostende. Mercœur, revenant en France pour lever de la cavalerie contre les Turcs, meurt de fièvre à Nuremberg.

Les Turcs reprennent Albe-Royale. Charles de Valois, bâtard de Charles IX, Bouillon et Biron, conspirent contre l'Etat. Ils sont découverts. Biron a la tête coupée. Bouillon, huguenot, se sauve à Heidelberg, chez les protestants.

Charles de Valois est pris et obtient sa grâce.

Le roi fait un édit contre les duels; mais il se moque lui-même de ceux qui refusent étant appelés. Quatre mille gentilshommes périssent en peu de mois.

Mahomet III meurt à trente-neuf ans, après avoir noyé sa femme et étranglé son fils aîné (1603). Achmet, son fils, succède à vingt-quatre ans, et n'ayant point d'enfants, il tient son cadet en prison jusqu'à ce qu'il en eût.

Elisabeth meurt. Jacques, roi d'Ecosse, lui succède, et s'appelle roi de la Grande-Bretagne.

La Transylvanie, occupée par divers maîtres qui se chassent l'un et l'autre, devient la proie des Turcs.

Les deux enfants de Hamet, chétif roi de Maroc et de Fez, après une guerre civile, s'accordent à retenir l'un le royaume de Maroc, et l'autre celui de Fez.

Maurice prend l'Ecluse (1604), en feignant d'aller secourir Ostende, qu'Ambroise Spinola prend après trente-neuf mois de siège.

La paix se fait entre l'Angleterre et l'Espagne. L'Angleterre est divisée par les protestants et les puritains.

Etienne Bostcaie, parent de Sigismond Batori, et Bethlem Gabor, ôtent une grande partie de la Transylvanie à l'empereur.

Le cardinal d'Ossat meurt, et un peu après du Perron est fait cardinal.

Clément meurt saintement. Alexandre de Médicis prend le nom de Léon XI, et règne vingt-sept jours. Paul V, Borghèse, est élu.

Bostcaie, souvent battu, se relève par le secours des Turcs. Il est reconnu prince dans les Etats du pays où on souffre trois religions, la catholique, la luthérienne et la zwinglienne. Le Turc lui envoie une couronne qu'on dit être de Ladislas, et l'appelle roi.

Les Turcs prennent Strigonie, mal défendue par les Allemands. Ils sont défaits par les Perses, qui leur prennent Aden, ville marchande de la mer Rouge. Le roi de Perse avertit l'empereur qu'il ne fasse point la paix avec le Turc, battu en Asie.

La pyramide élevée contre les Jésuites est abattue par le commandement du roi.

Quelques catholiques conjurent contre le roi Jacques, et sont punis selon leur crime.

Le démêlé entre Paul V et la république de Venise s'émeut sur la juridiction ecclésiastique (1606). Venise est interdite. La république se défend avec respect, mais avec vigueur. Elle chasse les Jésuites, qui, seuls des religieux, gardent l'interdit.

Bostcaie, qui avait joint à la Transylvanie une partie de la Valachie et de la Moldavie, meurt. Sigismond Ragotski, calviniste, est élu par les Etats sans le rechercher.

Ambroise Spinola prend Grol et Rhinberg. Maurice cède.

Juste-Lipse meurt.

Par l'entremise de Henri IV (1607), les Vénitiens font un accord avantageux avec le Pape, qui s'était trop avancé, et qui fut bien aise de trouver par cette médiation, une sortie heureuse.

Maximilien, duc de Bavière, prend Donawert, retraite des hérétiques, et proscrire par l'empereur, pour préparer le chemin à une paix. Il se fait une trêve de huit mois entre l'archevêque Albert et les Provinces-Unies. Ce prince traite avec eux comme libres, sans néanmoins avouer leur liberté.

Le cardinal Baronius meurt, plus célèbre par la sainteté de sa vie que par le savoir qu'il a fait paraître dans ses *Annales ecclésiastiques*.

Charles de Gonzague, duc de Nevers, fait à Rome, avec un éclat extraordinaire, l'ambassade d'obédience de Henri IV.

Les Espagnols veulent obliger les Provinces-Unies à quitter les Indes, où ils avaient fait d'extraordinaires progrès, et s'étaient rendus maîtres du commerce. Ils refusent, et la paix s'accroche sur cette difficulté.

Guerre civile entre l'empereur Rodolphe, et l'archiduc Mathias, son frère. Rodolphe, plus facile, acquiesce aux propositions du légat, et Mathias profite de son opiniâtreté.

Ragotski, paisible en Transylvanie, la cède à Gabriel Batori, qui s'unit aux Turcs au préjudice de l'empereur, et quitte la religion catholique pour le calvinisme.

Les Jésuites obtiennent un collège à Péra par l'entremise de Henri IV (1609).

Sigismond, roi de Pologne, remporte par ses lieutenants de grands avantages sur les Suédois, qui lui voulaient ôter la Livonie, et lui-même a de grands succès dans la Moscovie.

Les Suédois sont chassés de devant Riga.

La guerre civile s'émeut en Allemagne par la mollesse de Rodolphe. Les protestants attirent les catholiques contre l'empereur, et s'appellent *correspondants*.

Le Palatin est le chef de la ligue, et le prince d'Anhalt-Stettin lieutenant. Il se fait une autre ligue à Lyon, nommée *catholique*.

Guillaume, duc de Juliers, meurt sans enfants. Le marquis de Brandebourg, luthérien, et le duc de Neu-

bourg, catholique, prétendent à sa succession, et l'Allemagne se partage.

François de Sales, évêque de Genève, se rend célèbre par sa sainteté, et par les livres de piété qu'il compose, refuse de Henri IV archevêché de Lyon, et ne veut point quitter son petit troupeau.

Joseph Scaliger meurt à Leyde, directeur des études de cette université.

Arminius, dans la même université, meurt aussi. Il laisse une secte de son nom, qui renouvelait les erreurs des demi-pélagiens. François Gomar, professeur célèbre, donne le nom au parti contraire.

Chabas, roi de Perse, reprend Babylone sur les Turcs (1610).

Henri IV, le meilleur des princes, est tué. Toute la France est en deuil, et chacun est accablé de douleur, comme s'il avait perdu son père.

Louis XIII succède, âgé de dix ans, sous la régence de Marie de Médicis sa mère.

Les Maures sont chassés d'Espagne au nombre de neuf cent mille.

Sigismond continue ses victoires en Moscovie et en Lithuanie.

Conrad Vorstius, appelé à Leyde pour succéder à Arminius, brouille dans les Pays-Bas : il est chassé; mais la secte des arminiens se fortifie.

Charles, duc de Mayenne, autrefois chef de la ligue, meurt regretté par la reine (1611), qui avait besoin de ses conseils et de sa main contre les calvinistes, qui menaçaient le royaume dans leur assemblée de Saumur.

L'archiduc Mathias se fait couronner roi de Bohême à Prague, sans que Rodolphe s'en émeuve.

Smolensko est prise par Sigismond, qui y fait périr deux mille de ses ennemis.

Il donne en fief au marquis de Brandebourg une partie de la Prusse.

Charles, roi de Suède, meurt en faisant la guerre aux Danois, à qui il prit Christianstadt, et perdit Colmar, place très-forte.

La plus grande part des seigneurs se portent à rappeler Sigismond; mais Gustave-Adolphe, fils de Charles, jeune prince de grande vigueur, l'emporte et s'établit.

Les mariages réciproques de France et d'Espagne sont résolus et dilférés, à cause de la jeunesse des contractants. Anne d'Autriche est destinée à Louis XIII, et Elisabeth, sœur de ce prince, à Philippe, prince d'Espagne. Ces mariages donnent prétexte au mécontentement de quelques grands, qui brouillent.

Le docteur Richer, syndic de la faculté de théologie, écrit sur l'autorité du Pape. André du Val, professeur de Sorbonne, s'oppose à sa doctrine, et la faculté se partage.

L'empereur Rodolphe meurt. Son frère Mathias, déjà roi de Hongrie et de Bohême, est élu, et établit son siège à Vienne.

Michel, nouveau duc élu par les Moscovites, bat les Polonais, et rétablit les affaires de Moscovie.

Gabriel Batori envoie au secours d'Achmet André Gietski, à qui Achmet donne la principauté. Batori a recours à Mathias, qui le maintient, les Turcs étant occupés à dompter les Arabes rebelles.

François II, duc de Mantoue, meurt. Son frère, le cardinal Ferdinand, qui n'avait point d'ordre, lui succède; mais le duc de Savoie prétend le marquisat de Montferrat pour Marie, sa petite-fille, fille de François et de Marguerite de Savoie.

Les Turcs sont battus par Chabas (1613), et Achmet envoie en Orient les troupes qu'il destinait contre Malte. Les Cosaques lui brûlent vingt-quatre galères sur le Pont-Euxin.

Pierre de Bérulle institue la congrégation de l'Oratoire.

Gabriel Batori, battu en Transilvanie par Bethlem Gabor, calviniste favorable aux Grecs, est tué par les siens, parce qu'il était malheureux.

Gabor gagne Achmet, et devenu le maître par sa protection, il se moque de Mathias qu'il ménageait auparavant.

Les Cosaques se rendent redoutables aux Turcs, aux Moscovites et aux Tartares.

Sigismond Batori, meurt.

Les princes qui ont pour chef Henri, prince de Condé, brouillent en France (1614), sous prétexte de s'opposer au grand crédit de Concino Concini, florentin, principal confident de la reine-mère, qui l'avait fait maréchal de France. Tout s'apaise par la majorité du roi, déclarée au parlement le 2 octobre.

Les états-généraux se tiennent à Paris. Le tiers-état veut faire passer en article de loi que les Papes ne peuvent pas destituer les rois. Le cardinal du Perron, suivi du clergé et de la noblesse, s'oppose à cette manière de passer des points de foi, et le roi assoupit la chose.

L'Espagne protège le Montferrat contre le duc de Savoie.

Le vice-roi de Milan entre en Piémont, et le duc dans le Milanais, glorieux de résister à un si grand roi.

Les Polonais se rétablissent en Moscovie. Les Moscovites, qui les avaient abandonnés faute de paye, la reçoivent, et servent bien.

Les Cosaques, plus furieux par les plaintes d'Achmet et les défenses venues de Pologne, font semblant de retourner; mais auparavant ils vont jusqu'aux portes de Constantinople, et ravagent les pays voisins.

Les Hollandais excitent la persécution dans le Japon, où plusieurs souffrent le martyre.

Achmet, environné de divers ennemis, fait une trêve de vingt ans avec Mathias (1615).

La reine Marguerite meurt.

Les mariages de Louis et du prince Philippe s'accomplissent.

La paix se fait entre l'Espagne et la Savoie, par la médiation de la France, de l'Angleterre et de Venise. Le duc, enflé par ses avantages, méprisait les Espagnols, et n'en voulait point.

Les Turcs montrent beaucoup de faiblesse (1616), et sont ravagés de tous côtés.

Les princes mécontents semblent ne vouloir point tenir la paix. Le prince de Condé est arrêté et mis au donjon de Vincennes.

La guerre se renouvelle entre l'Espagne et la Savoie, le Pape et la France travaillent à la paix.

Les Uscoques, peuples cravates, pillent les Turcs et les chrétiens. Ferdinand, archiduc de Grets, dont ils étaient sujets, les réprime.

Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Palatro, dans la Dalmatie, médite des nouveautés sur la religion, et se retire en Angleterre.

Achmet meurt âgé de trente ans (1617). Osman, son fils, lui succède à douze ans; mais Mustapha, son oncle, religieux turc, est mis sur le trône par les janissaires, où sa stupidité l'empêche de se maintenir, de sorte qu'il est remis dans sa cellule, sauvé de la mort par sa sottise. Osman est reconnu.

Le duc de Mayenne et les princes mécontents sont assiégés à Soissons par le comte d'Anvergne, pendant que le duc de Guise presse d'un autre côté les autres rebelles. Ils sont délivrés par la mort du maréchal d'Ancre, tué dans le Louvre par la cabale de Luynes, favori du roi. Le roi crut que le maréchal avait résisté à ceux qui l'arrêtaient par son ordre, et approuva ce qui avait été fait. Il éloigne la reine, sa mère, à Blois, où Armand-Jean de Richelieu, son confident, la suit. Il est depuis renvoyé à son évêché de Luçon, et de là relégué à Avignon, où il se domie à l'étude et compose de beaux ouvrages.

Dans les Provinces-Unies, la querelle entre les arminiens, appelés *remoutrants*, et les arminiens appelés *contre-remoutrants* s'allume. Les derniers sont protégés par le comte Maurice.

Le roi d'Angleterre, médiateur peu considéré de part et d'autre, ne peut apaiser les troubles.

Mort de Jean-Auguste de Thou, célèbre par son savoir et par l'histoire qu'il a écrite de son temps.

Il se donne une sanglante bataille entre les Turcs et les Perses sur les confins des deux empires (1618), où il périt quatre-vingt mille hommes de part et d'autre. Les Perses victorieux offrent la paix, et le vizir l'accepte par nécessité.

Maurice, cardinal de Savoie, vient remercier le roi de France de la protection qu'il venait de donner à sa maison contre les Espagnols, et demande Christine de France, sœur du roi, pour Victor-Amédée, prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie.

Le cardinal du Perron, archevêque de Sens, et grand aumônier de France, meurt.

L'archiduc Ferdinand fait la paix avec la république de Venise, occupé de plus grands desseins et songeant à l'empire.

La France oblige l'Espagne à la faire aussi avec la Savoie, et à rendre Verceil, prise sur le duc de Savoie dans la dernière guerre.

Les hérétiques se révoltent à Prague, dans la Moravie, dans la Silésie, dans la Lusace; Mathias, plus faible, est supérieur par la vigilance de ses chefs.

Les Grisons traitent mal les catholiques, et donnent à l'Espagne une occasion de leur faire la guerre.

Maurice, fait prince d'Orange par la mort de son frère Philippe, favorise les gomaristes, fait arrêter Barneveld, avocat général de la province de Hollande, et Grotius, député de Leyde, parcourt en armes la Hollande et la Westfrise, chasse les prédicants arminiens, et dépose les magistrats favorables à leur doctrine.

Les dissensions s'échauffent en Ecosse entre les protestants anglais et les puritains.

Par la mort de Mathias, décédé sans enfants (1619), Ferdinand II, son cousin-géme, qu'il avait déjà fait roi de Bohême et de Hongrie, est élu empereur à Francfort, et donne de grandes espérances de son gouvernement.

Le comte de Buquoy défait le bâtard de Mansfeld et les rebelles.

Fridéric, électeur palatin, dont la femme Elisabeth, fille du roi d'Angleterre, voulait voir son mari roi, se fait élire roi de Hongrie et de Bohême par les rebelles, qui le couronnent à Prague.

Le duc d'Epéron sauve la reine-mère du château de Blois, où elle était comme prisonnière, et la mène à Angoulême, d'où il était gouverneur.

Le roi, en même temps, y envoie une armée; mais la paix est bientôt faite entre la mère et le fils, par l'entremise de Richelieu.

Le prince de Condé est délivré de sa prison du donjon de Vincennes.

L'impie Lucilio est brûlé vif à Toulouse; le poète Théophile, son disciple, est sauvé par les courtisans.

Les calvinistes tiennent le Synode de Dordrecht où les arminiens sont condamnés. Le prince d'Orange fait couper la tête à Barneveld; Grotius est sauvé par sa femme dans des ballots. Les arminiens sont chassés.

L'empereur Ferdinand fait la guerre au Palatin avec l'argent du Pape et les troupes que lui envoient la Pologne et l'Espagne (1620). Le Palatin est secouru par l'Angleterre et par les Provinces-Unies. La France intervient en vain pour concilier les esprits. Jean-Georges, électeur de Saxe, général de l'armée impériale, quoique luthérien, dompte la Lusace. Spinola prend plusieurs places dans le Palatinat.

Le duc de Bavière, général de l'empereur et du parti catholique, entre dans la Bohême avec le comte de Buquoy, et vient devant Prague. Il se donne une sanglante bataille, où les hérétiques, d'abord supérieurs, à la fin sont tout à fait vaincus. Prague se rend, les rebelles sont soumis partout, et l'électeur palatin, non-

seulement est chassé du royaume qu'il avait usurpé, mais encore privé de ses propres Etats et de sa dignité.

La Valteline, pays des Grisons entre l'Italie et l'Allemagne, secoue le joug des hérétiques, et imploro le secours du duc de Féria, gouverneur du Milanais, qui les assujettit à l'Espagne, et bâtit partout des citadelles, ce qui émeut la république de Venise, les Suisses, et enfin la France.

Les grands, jaloux de la faveur du duc de Luynes, fait connétable, et de celle de ses deux frères, s'unissent contre eux avec la reine-mère; ses troupes sont battues au pont de Cé. La paix se fait: le roi et la reine-mère se réconcilient; les deux armées se réunissent, et le roi se sert de cette occasion pour soumettre les huguenots, qui ne le reconnaissaient qu'en apparence.

Osman entre en Pologne, où Ladislas, fils de Sigismond, le bat plusieurs fois (1621). Il retourne vaincu à Constantinople, après avoir perdu cent mille hommes, et se plaint de la lâcheté des siens et surtout des janissaires, qui l'avaient mal secondé.

Toute la Hongrie est réduite par le comte de Buquoy. Il prend Presbourg; mais il est tué à la bataille de Nevensol. Gabor reprend plusieurs villes, dont on lui laisse quelques-unes par la paix, à condition de rendre la couronne des rois de Hongrie.

Saint-Jean-d'Angély est pris et démantelé par le roi Louis. Il assiège Montauban, où le duc de Mayence est emporté d'un coup de canon. Le roi est contraint de lever le siège, ce qui fait baisser le connétable, qui meurt un peu après.

Lesdiguières, élevé par sa vertu par tous les degrés des dignités militaires, jusqu'à celle de maréchal de France, se fait catholique, et il est fait connétable.

Les Grisons sont repoussés de la Valteline par le duc Féria et l'archiduc Léopold.

Paul V meurt, après une vie sans reproche. Grégoire XV lui succède. Il avait les mêmes vertus, mais il était plus doux.

L'archiduc Albert meurt sans enfants. L'infante Isabelle sa femme gouverne ses Etats avec une prudence et une piété exemplaires.

Philippe III meurt. Le duc de Lerme, son favori, prévoyant sa mort et sa disgrâce, se met à couvert en se procurant le chapeau. Philippe IV succède à seize ans. Il abaisse le duc d'Ossone, tout-puissant sous le roi son père, et don Rodrigue de Calderone, homme de néant, chargé de la haine publique, plus par sa faveur que par ses crimes.

Le comte d'Olivarez gagne l'esprit du jeune roi, et chasse le cardinal, duc de Lerme.

Le cardinal Bellarmin meurt âgé de quatre-vingts ans, après avoir saintement vécu.

Osman, trop entreprenant pour son âge, est déposé par les janissaires et les spahis, à la place desquels il voulait établir une nouvelle milice (1622). L'insensé Mustapha est établi seulement pour faire mourir son neveu, et chassé l'année d'après pour ses fureurs. Amurat IV est mis à sa place, et la folie de Mustapha lui sauve la vie.

Heidelberg, capitale du Palatinat, est prise par le comte de Tilly, général des armées impériales. La fameuse bibliothèque de Heidelberg, composée du pillage de celles des monastères d'Allemagne, est envoyée au Pape; mais elle est dépouillée en passant, des plus beaux livres.

De Dominis continue à enseigner des nouveautés dangereuses, dont il se dédit souvent, et souvent y retombe.

Spinola soumet le duché de Juliers, quoique secouru par le prince d'Orange.

François de Sales meurt en réputation de sainteté.

Louis XIII continue à réduire les hérétiques. Soubise est battu à l'île de Ré, et le duc de Rohan son frère se soumet. Les Rochelais, pressés par mer et par terre, font semblant de vouloir obéir.

Le bâtard Mansfeld, avec des troupes ramassées d'Allemands pillards, menace la Champagne et les Pays-Bas : il est repoussé par le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, et ensuite taillé en pièces par Gonzalve de Cordoue, comme il entrait dans les Pays-Bas.

Grégoire XV fait Richelieu cardinal, et érige Paris en archevêché, à la prière du roi.

Le comte de Tilly défait Mansfeld et Chalberstadt, qui tâchaient de rétablir le Palatin, et ne leur laisse aucune ressource (1623).

Le haut Palatinat est donné par l'empereur au duc de Bavière, toujours attaché à la maison d'Autriche.

La Valteline est déposée entre les mains du Pape, et le marquis Bagni en est fait gouverneur. Par ce moyen la paix se fait entre la France, l'Espagne, Venise et la Savoie.

Charles, prince de Galles, fils aîné de Jacques, roi de la Grande-Bretagne, passe inconnu par la France pour aller à Madrid, où il voulait voir l'infante Marie, fille de Philippe IV, qui lui avait été accordée avec la permission du Pape; mais il survient des difficultés, et le mariage ne s'achève pas.

Grégoire XV meurt. Urbain VIII, Barberin, est élevé à la chaire de saint Pierre.

Les Espagnols, trop forts autour de la Valteline (1624), donnent de la jalousie aux Français. Le marquis de Cœuvre d'Estrées, ambassadeur du roi de France auprès des Suisses et Grisons, l'attaque au nom de son maître, des Vénitiens et des ducs de Savoie, et la prend en peu de temps.

La trêve étant finie, Spinola assiège Breda, fait des travaux prodigieux, et se promet la prise assurée d'une place qu'on avait crue imprenable.

Henri, duc de Lorraine, meurt, et laisse deux filles, dont l'aînée, nommée Nicole, avait épousé Charles, fils de François de Vaudémont, frère de Henri.

Frère Paul, servite, célèbre par son Histoire du Concile de Trente, par son savoir prodigieux et par son puissant génie, meurt en apparence dans la communion de l'Eglise, et en effet calviniste.

Bethlem Gabor quitte le titre de roi de Hongrie, et donne la liberté de conscience aux catholiques de Transylvanie.

Les Hollandais battent les Espagnols dans le Nouveau-Monde, et y occupent des postes considérables.

Les ducs de Rohan et de Soubise soulèvent les huguenots, et font beaucoup de butin par mer et par terre (1625). Soubise, battu à Ré par le duc de Montmorenci, amiral, demande pardon, et l'obtient.

La loi salique est établie en Lorraine dans les Etats. Nicole souscrit par force; mais sa sœur réclame.

Charles, prince de Galles, épouse Marie-Henriette, sœur de Louis XIII.

Jacques, roi d'Angleterre, meurt, et laisse le royaume à Charles I^{er} son fils.

Maurice, prince d'Orange, meurt aussi sans s'être marié. Son frère Henri succède à sa principauté d'Orange, et au gouvernement des Pays-Bas.

L'empereur Ferdinand fait élire son fils roi de Hongrie.

Christiern, roi de Danemarck, élu chef des protestants de la Basse-Saxe, ligués pour le Palatin, est battu par Tilly et par Walstein, premier baron de Bohême.

Les Perses prennent Bagdad (1626). Amurat casse le vizir.

François-Marie de la Rovère n'ayant point d'enfants cède le duché d'Urbain au Saint-Siège, à qui il revenait par sa mort.

Gaston, duc d'Orléans, brouille en France. Tous les princes qui le suivent sont arrêtés ou contraints de fuir. Chalais, le plus hardi à parler, a la tête tranchée. Le duc fait sa paix, et épouse Marie de Bourbon, héritière de Montpensier. Le cardinal de Richelieu, que cette conjuration menaçait, s'affermist et s'élève.

Il se fait de nouvelles entreprises contre l'empereur

en Allemagne. Bethlem Gabor y entre, et y fait entrer les Turcs. Le bâtard de Mansfeld, défait par Walstein, perd toute son infanterie, et se sauve à peine avec sa cavalerie, avec laquelle il se rétablit, vient en Hongrie joindre Gabor, et va enfin mourir en Bosnie.

Le roi de Danemarck, battu dans le duché de Brunswick par Tilly, perd vingt-deux canons, soixante-six étendards, et presque tout son monde.

Soixante-dix mille paysans révoltés en Autriche font des demandes insolentes à l'empereur, et sont exterminés par la noblesse qu'ils voulaient détruire.

Gustave-Adolphe, roi de Suède, commence ses exploits, et passe en Prusse, où il paraît égal en forces à Sigismond.

Les Turcs, font des efforts inutiles contre Bagdad.

François de Montmorenci, comte de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, ont la tête coupée à Paris, pour s'être battus en duel.

Les Anglais sont appelés à l'île de Ré par les ducs de Rohan et de Soubise. Le duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre, piqué en particulier contre la France, commande la flotte. Jean de Saint-Bonnet de Thoiras soutient quatre mois la faim et les efforts des ennemis.

Le roi vient sur le bord; mais un large marais le séparait de l'île. Le cardinal de Richelieu fait venir des bateaux de tous côtés. Les Français, sous la conduite du maréchal de Schomberg, passent malgré les gros vaisseaux des Anglais, et délivrent la citadelle de Saint-Martin, pendant que Thoiras bat les Anglais, qui ne purent se retirer assez vite dans leurs vaisseaux. Le roi victorieux résout de tourner ses forces contre la Rochelle, qui appelait l'étranger.

Il se donne bataille entre Sigismond et Gustave. Les Polonais la gagnent, mais avec perte. Gustave est blessé en combattant vaillamment.

La Rochelle est environnée de forts du côté de la terre (1628). Le cardinal de Richelieu ferme la mer par la digue. Les Anglais attaquent en vain. Les seigneurs de la cour, qui craignaient plus qu'eux la prise de la Rochelle, qu'ils regardaient comme un frein de l'autorité royale et une retraite, ne laissent pas de faire leur devoir. Les Rochelais, pressés par la faim, se rendent. Leurs forteresses sont abattues, et le roi, plus fort et plus doux, leur pardonne.

Le duc de Rohan trouble en Languedoc; sa tête est mise à prix. Le prince de Condé, avec les ducs de Montmorenci et de Ventadour, le poussent à bout.

Les Anglois, Danois, Suédois et Hollandais, se liguent en vain pour le Palatin. Tilly et Walstein demeurent les maîtres.

Gustave et les Suédois remportent de grands avantages sur le Polonais dans la Prusse.

Vincent, duc de Mantoue, meurt sans enfants. Charles de Gonzague, duc de Nevers, prétend à sa succession pour son fils, duc de Réthelois, qui avait épousé Marie, fille de François, frère de Vincent. D'autres prétendants se déclarent.

Les Espagnols assiègent Casal, pendant que Louis, trop occupé contre les rebelles, ne peut venir au secours du duc de Nevers.

Louis voit les huguenots prêts à tomber, et envoie des troupes en Italie (1629). Elles passent les monts, prennent Suse, font lever le siège de Casal, et établissent le nouveau duc de Mantoue. Les Espagnols craignent pour les Milanais.

Tous les huguenots se soumettent, et renversent eux-mêmes leurs murailles. Privas seule ferme ses portes au roi, qui la réduit en cendres.

Rohan, après avoir attendu longtemps le secours qu'on lui promettait d'Angleterre et d'Espagne, se soumet trop tard, et il est chassé de France.

L'Angleterre fait sa paix avec la France, et le Danemarck avec l'empire.

La Pologne et la Suède se préparent par une trêve à une guerre plus sanglante.

Bois-le-Duc, frontière de Brabant, est prise par les Hollandais, après quatre mois de siège.

Le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, homme docte et pieux, meurt.

Louis déclare la guerre au duc de Savoie, qui biaisait entre la France et l'Espagne (1630). Richelieu généralissime, lui prend Pignerol. Le roi vient à Grenoble et soumet toute la Savoie, excepté Montmélian. Le duc de Montmorenci passe les Alpes, et prend tout le pays de Saluces. Le roi est malade à l'extrémité à Lyon.

Les Allemands font une querelle mal fondée au nouveau duc de Mantoue, et lui prennent sa capitale, mal gardée par les Vénitiens. La ville souffre un pillage horrible. Le duc et d'Estrées, renfermés dans la citadelle, en sortent par composition.

Charles Emmanuel, duc de Savoie, meurt en trois jours; habile mais trop faible pour ses desseins.

Spinola réussit mal à Casal, et souvent battu par Thoiras. Il meurt au milieu de son entreprise. Les Français rendent la ville au marquis de Sainte-Croix, successeur de Spinola, et se renferment dans la citadelle jusqu'à ce que le secours vienne de France. Il arrive, et tout se prépare à une bataille. Les Espagnols sont plus nombreux, et les Français paraissent plus déliés. Jules Mazarin ménage la paix.

Gustave est attiré en Allemagne par l'argent de France, pour détourner l'empereur qui envoyait en Italie.

L'éminence est donnée au cardinaux par une bulle du Pape.

La division de la reine-mère et du cardinal de Richelieu éclate (1631). La reine se retire en Flandre, où le duc d'Orléans la suit.

Gustave, joint au duc de Saxe, gagne la bataille de Leipsick; toute l'Allemagne tremble. Il ravage la Souabe, la Bavière, l'Alsace, le Palatinat, la Westphalie, et ne trouve plus de résistance après avoir battu Tilly au passage du Leck. Ce grand homme blessé d'un coup de mousquet, mourut peu après. Walstein, disgracié pour son orgueil, est mis à sa place par nécessité.

Gustave, redoutable à ses alliés, semble les mépriser en passant le Rhin. Il voit quelques troupes françaises qu'il craint d'attaquer, et rentre en Allemagne pour y affermir sa puissance.

Magdebourg, ville luthérienne, assiégée longtemps par Tilly, et ensuite par Papenheim, général de l'empereur, est réduite en cendres.

Mantoue est rendue au duc de Nevers, et l'investiture lui est donnée par l'empereur. Louis, content d'avoir établi son allié, rend la Savoie à son duc, et achète de lui Pignerol et le Val de Pérouse.

Embrassement horrible, et fleuve de feu au Vésuve, et autant l'année d'après, au mois de février. Le port de Naples est mis à sec.

La bataille de Lutzen, entre Walstein et Gustave (1632). Les Suédois mollissent: Gustave les excite, combat en soldat, est blessé à mort: il se retire et meurt à trente-huit ans.

Bernard, duc de Weimar, son lieutenant, cache sa mort et gagne la bataille; mais avec une perte effroyable.

L'archevêque de Trèves demandant secours et garnison à Louis contre la Suède, et livre son château-fort d'Ermsstein. Ses chanoines appellent l'Espagne. La ville, prise par les Français, est rendue à l'archevêque, qui reçoit garnison française.

Sigismond meurt; Ladislas son fils, plus grand que son père, lui succède.

Le duc de Montmorenci se révolte sous l'autorité du duc d'Orléans, et prend la faveur de Richelieu pour prétexte. Le maréchal de Schomberg le prend dans un combat. Le duc d'Orléans fait son accord, et aussitôt après retourne en Flandre. Montmorenci est condamné à per-

dre la tête, et ensevelit sa maison avec lui. Les cadets qui restent ne peuvent soutenir un si grand nom.

Les affaires de Suède se soutiennent durant la minorité de Christine, fille de Gustave, sous la conduite du chancelier Oxenstiern. Weimar, Horn et Banier, commandant les armées.

Le duc d'Orléans va en Lorraine; il épouse en secondes nocces Marguerite, sœur du duc de Lorraine (1633). Le roi va en ce pays, et le duc est obligé de lui rendre Nancy, après avoir perdu toute la Lorraine.

La magnifique ambassade du maréchal de Créquy à Rome pour l'obédience.

Le célèbre Galilée, prince des mathématiciens de son siècle, meurt en prison.

Ladislas, roi de Pologne, bat les Moscovites, premièrement devant Smolensko qu'ils assiégeaient, et ensuite en Lithuanie. Il défait souvent les Tartares; mais sa valeur le met en péril.

Isabelle meurt. Ferdinand, cardinal-infant, est envoyé gouverneur aux Pays-Bas.

François, autrefois cardinal de Lorraine, frère du duc Charles, épouse Claude, sœur de Nicole (1634).

La duchesse Nicole, répudiée par son mari, vient en France, où Louis la reçoit en sa protection.

Une grande partie de l'Alsace, l'évêché de Bâle, Spire et Philisbourg, se mettent sous la protection du roi de France.

Le duc d'Orléans, maltraité après la mort d'Isabelle, craint encore le cardinal-infant, et revient en France sans dire adieu. Il est bien reçu.

Albert, comte de Walstein, fait duc de Friesland par l'empereur, médite de se faire roi de Bohême, et y est tué par ordre de l'empereur.

Ratisbonne est repris sur les Suédois par Ferdinand, roi de Hongrie, et Maximilien, duc de Bavière. Les assiégés firent quatre cent soixante sorties, soutinrent sept grands assauts, et se rendirent enfin faute de poudre.

Nordlingen est assiégée par les troupes de l'empereur, auxquelles se joignent le cardinal-infant et le duc Charles de Lorraine. Les Suédois, quoique faibles, leur donnent bataille, et, accablés par le nombre, ils perdent quatre-vingts canons, deux cents étendards, tout leur bagage, et Horn, leur général, fait prisonnier; mais ils ne perdent pas courage.

La paix se fait entre les Moscovites et les Polonais, à qui on cède Smolensko, Neugarden, et autres forteresses importantes, avec leurs territoires.

La France déclare la guerre à l'Espagne, sous prétexte que l'archevêque de Trèves, allié de la France, était détenu dans les prisons d'Espagne. Les maréchaux de Châtillon et de Brézé entrent dans les Pays-Bas, et vont joindre les Hollandais. Le prince Thomas, frère du duc de Savoie, qui s'était donné aux Espagnols, tâche d'empêcher cette jonction, et perd la bataille d'Avesnes, où furent tués quatre mille hommes. Tout le canon fut pris, avec cinq cents prisonniers. Les vainqueurs, joints aux Hollandais, pillent Thienen, la turque, et corrompus par ce pillage, se débattent tellement, qu'il ne paraît nul reste de l'armée.

Louis avait préparé quatre autres armées pour servir en Lorraine, en Allemagne, en Italie, et à la Valteline.

Le cardinal de la Valette, qui commandait l'armée d'Allemagne, se joint à Weimar, et puis retourne sans précaution, poussé par Galas, général de l'empereur, et le duc Charles, et ramène à Metz son armée, ruinée par la faim et par la maladie.

Pierre Seguier est fait chancelier de France par la mort du chancelier d'Aligre, sous qui il avait eu trois ans les sceaux.

L'empereur se relève, et beaucoup de villes quittent les Suédois, aussi bien que l'électeur Jean-Georges, duc de Saxe, qui commande l'armée impériale de Hongrie, et se joint aux catholiques quoique luthérien.

Il se fait une trêve de vingt-six ans entre la Suède et la Pologne. La Prusse est partagée entre la Pologne et l'électeur de Brandebourg. La Livonie demeure aux Suédois.

Dole est assiégée par le prince de Condé, et un peu après le siège est levé. Les Espagnols prennent la Capelle et le Castelet sans résistance. Le comte de Soissons, prince du sang, et deux maréchaux de France, ne défendent pas la Somme. Corbie se rend aux Espagnols. La Picardie est abandonnée, et l'armée française, tremblante derrière l'Oise, attend du secours. Le roi fait une armée en peu de jours, chasse l'ennemi, reprend Corbie bien vite, ravage la Flandre et le Brabant. L'hiver met fin aux entreprises.

Les Espagnols surprennent et pillent Saint-Jean-de-Luz, et puis l'abandonnent.

Le fort de Skeink est repris sur les Espagnols par les Hollandais.

L'électeur de Saxe reprend Magdebourg.

Ferdinand-Ernest, roi de Hongrie, est élu roi des Romains. L'élection est contestée, parce que l'archevêque de Trèves était prisonnier. Le duc de Bavière le nomma pour le Palatin.

Le maréchal de Thoiras est tué devant Fontanet, petit château connu seulement par la mort d'un si grand homme.

L'empereur Ferdinand II meurt (1637). Son fils, Ferdinand III, roi des Romains, lui succède.

Le comte d'Harcourt reprend sur les Espagnols les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat.

Le duc d'Halvin, fils du maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc, fait lever aux Espagnols le siège de Lancastré, et ayant reçu le bâton, il reprend le nom de maréchal de Schomberg, déjà si illustre par les belles actions de son père.

Les Espagnols perdent Ivoy et d'Aweiler, dans le Luxembourg. Landrecies et la Capelle sont reprises.

Victor-Amédée, duc de Savoie, laisse Louis-Amédée, âgé de sept ans, sous la régence de sa mère. Il meurt bientôt, et Charles-Emmanuel son frère succède sous la même régence.

Amurat prend Bagdad avec perte de quarante mille hommes. Le roi de Perse était en guerre contre le Mogol.

Jean de Vert et les Impériaux remportent quelque avantage sur les Français et les Suédois; quatre jours après, Jean de Vert est battu et pris avec quatre autres généraux. Reinfeld, Newbourg, Fribourg, et enfin Birsach, sont pris par Weimar, secondé par Guébriant.

Le siège de Fontarabie est levé par le prince de Condé et le duc d'Épernon; qui rejettent la faute l'un sur l'autre; mais le duc d'Épernon, plus faible, est condamné.

Celui de Saint-Omer est levé en même temps par deux généraux français.

Louis XIII met son royaume sous la protection de la sainte Vierge.

Dieu écoute ses vœux. Le dauphin naît, et toute la France est en joie.

Les Écossais font leur covenant, et suscitent de continuelles guerres à leur roi, trop facile.

Hesdin est pris sur les Espagnols par la Meilleraie, que le roi fait maréchal de France sur la brèche (1639).

Le siège de Thionville est levé par Feuquières, général français, qui est battu et tué.

Weimar meurt. Banier est mis à la tête des affaires de Suède, et soutenu par le duc de Longueville et par Guébriant, à qui Weimar laisse en mourant son cheval de bataille et ses armes.

Le prince Thomas trouble la Savoie, prend Turin; la citadelle est à peine sauvée. La duchesse vient trouver le roi à Grenoble. Le cardinal de La Valette est envoyé pour la rétablir, et meurt.

Le roi d'Angleterre prend faiblement les armes con-

tre ses sujets rebelles; il fait la paix, et il excite une nouvelle révolte.

Amurat IV meurt de vin et d'eau-de-vie chez le visir (1640). Son frère Ibrahim, âgé de vingt-huit ans, est mis sur le trône, comme il n'attendait que la mort à laquelle son frère l'avait condamné.

Le comte d'Harcourt fait lever le siège de Casal, prend Turin, où les assiégés étaient en plus grand nombre que les assiégeants, et bat le marquis de Léganez, qui avait aux portes de la ville une armée égale à la sienne.

Arras est pris par les Français.

Anne accouche du duc d'Anjou.

La révolte de la Catalogne cause la conquête du Roussillon.

Les Portugais secouent le joug de Castille, toujours odieux à la nation, et rendent le royaume à Jean, duc de Bragance, avec un concours qui semble miraculeux.

Le roi d'Angleterre connaît que sa douceur irrite les Écossais rebelles. Il prépare la guerre; mais il les trouve trop bien défendus par les puritains d'Angleterre. Il s'avance à Yorck, où il fait la paix, et épargne trop ses sujets, ennemis de la puissance royale.

Aire, prise par les Français, est reprise à l'instant par l'armée d'Espagne (1641).

Le comte de Soissons se révolte; le général Lamboy vient à son secours. Le maréchal de Châtillon est battu par le comte devant Soissons; mais le comte victorieux est tué, sans qu'on sache par qui.

Le parlement d'Angleterre brouille. Il est déclaré perpétuel par le roi, qui mollit toujours. Il laisse couper la tête au vice-roi d'Irlande, son favori, innocent.

Le cardinal-infant meurt.

Guébriant bat et prend Lamboy à Xempton: tout le pays se soumet (1642). Perpignan se rend à Louis; mais les Français perdent en même temps la bataille de Honcourt, auprès de Cambrai.

Le marquis de Cinq-Mars Effiat, favori de Louis, et grand-écuyer de France, entreprend de perdre le cardinal de Richelieu. Il traite avec l'Espagne, et il perd la tête avec Jacques-Auguste de Thou, son confident.

La reine Marie, mère du roi de France, meurt à Cologne.

Tortenson, successeur de Banier, mort depuis peu, bat François-Albert, électeur de Brandebourg, occupe la Silésie et la Moravie. assiégé Leipsick, y bat l'archiduc Léopold et Piccolomini, et prend la place.

Osnabruck et Munster sont choisis pour traiter la paix générale. Le roi de Danemark, médiateur, est attaqué par la Suède, qui ne voulait point de paix.

Le parlement d'Angleterre saisit tous les revenus royaux. Le roi quitte Londres; il est rappelé par force. Le parlement craint le prince d'Orange, qui venait d'épouser la fille de Charles, et s'unit avec l'Écosse.

Le cardinal de Richelieu meurt. Le roi le visite dans sa maladie.

Louis XIII meurt (1643), et prévoit en mourant la victoire de Rocroi, remportée par Louis de Bourbon, duc d'Engbien, fils aîné du prince de Condé.

Louis XIV, âgé de cinq à six ans, commence son règne sous la régence d'Anne d'Autriche, sa mère.

Le jeune duc d'Enghien délivre Rocroi, assiégé, par une victoire signalée, et prend Thionville.

Le cardinal Mazarin est mis par la reine à la tête du conseil.

L'assemblée pour la paix se forme à Munster (1644).

Le duc d'Orléans prend Gravelines. Le duc d'Enghien, après la bataille de Fribourg, prend Philisbourg, et plusieurs places sur le Rhin.

Urbain VIII meurt. Innocent X, Pamphile, succède.

Isabelle de France, reine d'Espagne, laisse par sa mort un regret extrême à tout le royaume, et une éternelle mémoire de sa vertu.

Le roi de Danemarck est attaqué par deux endroits, et vaincu par mer et par terre.

Les Tartares, qui étaient entrés avec quarante mille chevaux dans la Podolie, sont taillés en pièces par les Polonais.

Yorck est assiégé par les Ecosais et les parlementaires.

Robert, prince Palatin, est battu avec trente mille hommes.

Le roi d'Angleterre fuit à Oxfort. Le parlement fait couper la tête à l'archevêque de Cantorbéry. La reine sort d'Angleterre; elle est poursuivie, et le canon tire sur elle. Elle arrive en France.

Le cardinal de La Rochefoucault, célèbre par sa piété et par sa prudence, meurt (1643).

La guerre de Candie est commencée par les Turcs, qui prennent Canée.

Le savant Grotius meurt, assez catholique, à ce qui paraît par ses écrits, mais sans se déclarer.

La Mothe, place forte de Lorraine, est prise par les Français. Ils prennent Mardick et le perdent.

La princesse Marie-Louise est mariée au roi de Pologne.

L'archevêque de Trèves est délivré par les instances de la France et de la Suède, et sa ville lui est rendue.

Tortenson remporte dans la Moravie une victoire signalée. Plusieurs places lui ouvrent leurs portes.

Le duc d'Enghien est envoyé en Allemagne, où le vicomte de Turenne le joint. Il donne la bataille de Noringen et la gagne. Toute l'Allemagne tremble.

Les Danois font une paix désavantageuse avec la Suède, où leurs droits sur le Sund sont diminués. Les Hollandais interviennent dans le traité.

Les Turcs entrent en Dalmatie, où Thomas Morosini les bat par deux fois. Il assiège la Canée que les Turcs secourent, et prennent Rélin (1646).

Les Français et le prince de Condé prennent Courtrai, Bergues, Mardick, et enfin Dunkerque.

Toute la Moravie, excepté Brinn, est soumise aux Suédois. Tortenson, malade, laisse le commandement à Wrangel.

Ferdinand-François, fils de Ferdinand III, est élu roi des Romains.

Le prince Thomas, devenu Français, prend quelques places en Toscane. L'amiral de Brézé est tué sur les vaisseaux. Le maréchal de La Meilleraie prend Porto-Longone et Piombina.

Le marquis de Léganez fait lever le siège de Lérida au comte d'Harcourt.

Fairfax, général des parlementaires, assiège Oxfort. Le roi s'enfuit dans l'armée d'Ecosse. La ville est prise. Jacques, duc d'York, est mené en triomphe à Londres.

L'infant d'Espagne meurt à seize ans. Henri, prince de Condé, meurt aussi.

La révolte de Naples est excitée par Thomas Agnel, homme de néant. Le duc de Guise y est envoyé (1647).

Ferdinand est couronné roi de Hongrie.

Henri-Frédéric, prince d'Orange, meurt. Son fils Guillaume succède à sa principauté et à ses charges.

Christiern V, roi de Danemarck, meurt. Son frère Frédéric III, archevêque de Brinn, lui succède.

Casimir, électeur de Mayence, meurt. Philippe, évêque de Wurtzbourg, est élu à sa place par la faveur des Français, maîtres alors de cette ville.

Le maréchal de Gassion est tué devant Lens.

Le prince de Condé gagne la bataille de Lens. Broussel, conseiller du parlement, est arrêté avec quelques autres, et les barricades se font à Paris.

Victoire de Wrangel et du vicomte de Turenne auprès d'Augsbourg, sur le général Mélander, qui meurt de ses blessures.

Lamboy bat et prend Ernest, landgrave de Hesse. Il est battu après par les Hessois.

Ferdinand III se marie en secondes noces, d'où naît

un peu après Ferdinand-Charles-Joseph. Marie d'Autriche, fille de Léopold, comte de Tyrol, meurt en couches de ce prince.

La paix se fait à Munster et à Osnabrück entre l'empereur, le roi très-chrétien, la reine de Suède et tous les princes allemands.

Ladislas IV meurt. Jean Casimir, son frère, est élu. La révolte des Cosaques commence sur Kmielniscy.

Les Vénitiens se défendent avec vigueur contre les Turcs, qui attaquent leur royaume de Candie, et gagnent sur eux une bataille navale aux Dardanelles (1649).

Louis XIV est emmené à Saint-Germain, de nuit. Paris est assiégé par son armée.

L'Espagnol est appelé au secours de Paris par les rebelles.

Liège est soumis par son évêque.

Le roi Jean-Casimir épouse la reine, veuve de son frère, et bat les Cosaques.

Le roi d'Angleterre est vendu par les Ecosais. Accusé par Fairfax et Cromwell, qui entrent en armes à Londres, et se rendent maîtres du parlement, ils le font condamner à perdre la tête. La sentence est exécutée. Tout l'univers frémit; mais on laisse faire. La chambre haute est abolie. Cromwell et le conseil d'Etat formé par l'armée gouvernement tout.

Cromwel réduit l'Irlande dont il était vice-roi.

Les Ecosais proclament Charles II, fils de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne.

La paix se fait à Paris; et un peu après le prince de Condé, le prince de Conti son frère et le duc de Longueville leur beau-frère, sont arrêtés (1650). La guerre de Bordeaux se fait pour la délivrance des princes. Les Espagnols profitent des divisions, et prennent la Capelle et Porto-Longone, pendant que le roi marche contre Bordeaux. Le roi donne la paix à cette ville. Les princes sont transportés à Marcoussi, et de là au Havre. Bataille de Réthel gagnée par le maréchal du Plessis, général des armées du roi, sur le vicomte de Turenne, qui tenait le parti des princes.

Marie-Anne, fille de l'empereur, que Philippe IV avait épousée, est reçue à Madrid.

Christine est couronnée.

La royauté est abolie en Angleterre. Cromwel bat les Ecosais, qui ne laissent pas de couronner Charles.

Tout se révolte pour les princes (1651). Le cardinal Mazarin, l'objet et le prétexte de la haine des peuples, est obligé à se retirer du royaume, et va lui-même au Havre mettre les princes en liberté. Le duc d'Orléans était à la tête du parti qui les voulait délivrer.

Le roi est déclaré majeur. Les princes de Condé et de Conti craignent et se retirent. Il se prépare de nouvelles guerres. Marsin abandonne la Catalogne. Harcourt va en Guyenne contre le prince de Condé, qui en était gouverneur et soulevait cette province.

Le Père Sirmond, jésuite, célèbre par son savoir, meurt.

Charles prend Vigorne, est battu par Cromwel, et se retire en France.

Casimir bat les Cosaques et les Tartares. Maximilien, électeur de Bavière, meurt. Ferdinand-Marie, son fils, épouse Adélaïde de Savoie.

Le cardinal Mazarin est rappelé (1652). Le prince de Condé est chassé de Guyenne par le comte de Harcourt. Bordeaux et quelques autres places demeurent dans son parti.

Le cardinal de Retz reçoit son chapeau. Le duc d'Orléans, poussé, renouvelle la guerre civile. Le prince de Condé laisse ce qui restait de Guyenne au prince de Conti, et vient à Paris. Son armée est assiégée à Etampes, et réduite à l'extrémité. Elle est dégagée par le duc Charles, qui est bientôt obligé à se retirer par le vicomte de Turenne, général des armées du roi. La sanglante bataille de Saint-Antoine se donne par un événe-

ment douteux. Le feu de l'Hôtel-de-Ville, et la sédition pleine de meurtres, arrivée en même temps, fait ouvrir les yeux aux Parisiens révoltés. Le parti des princes tombe tout à fait. Le roi pardonne et entre à Paris maître absolu. Le duc d'Orléans se retire le jour même à son apanage. Le prince de Condé n'a plus de retraite que le pays ennemi, et se joint aux Espagnols. Ils reprennent Dunkerque, Barcelonne et Casal.

Le Père Petau, jésuite, célèbre par sa doctrine, meurt. Le cardinal de Retz est arrêté.

Le landgrave Ernest se fait catholique avec sa femme.

L'Angleterre et la Hollande entrent en guerre. Les Cosaques sont victorieux par le secours des Tartares.

Le Père Martinès, jésuite, ambassadeur de l'empereur de la Chine, vient à Rome. Il apprend au Pape la disposition qu'avait ce grand royaume à se convertir, la mère et le fils aîné de l'empereur ayant déjà été baptisés.

La bataille navale entre l'Angleterre et la Hollande. La victoire est incertaine (1653). Les Hollandais chassent les Anglais de la Méditerranée, et sont battus sur l'Atlantique par Drack. Ils perdent Tromp, leur amiral, et demandent la paix.

Nouvelle victoire des Cosaques secourus par les Tartares et par les Turcs.

Le parti du prince de Conti, ruiné à Bordeaux, fait un dernier effort soutenu par la séditieuse armée.

Les Vénitiens remportent une seconde victoire aux Dardanelles.

L'autorité souveraine est donnée à Cromwel sous le nom de *protecteur*.

Mouzon et Sainte-Ménéhould, que les princes avaient prises, sont reprises par le roi.

Ferdinand III meurt. Ferdinand IV, roi des Romains, succède à l'empire.

Innocent X condamne les cinq propositions de Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres.

Le duc Charles de Lorraine est arrêté par les Espagnols (1654).

Le cardinal de Retz se sauve de prison.

Les Portugais se rétablissent dans le Brésil contre les Hollandais.

Louis XIV est sacré à Reims.

La reine Christine se fait catholique, et abdique. Le royaume est donné par les Etats, de son consentement, à Charles-Gustave, son plus proche parent de la maison palatine. Ferdinand IV meurt.

L'armée du roi prend Hénin au prince de Condé. Arras est secouru. Le Quesnoy est pris.

Les Moscovites reprennent Smolensko sur les Polonais. Les Français sont repoussés de devant Naples.

Brème, longtemps attaquée par le général Königsmar, se rend aux Suédois.

Le protecteur d'Angleterre refuse la Majesté, prend l'Altesse, et songe pourtant aux moyens de se faire roi; il fait la paix avec la Hollande.

Ibrahim meurt (1655). Mahomet IV, son fils, âgé de treize ans, est mis sous la tutelle d'un conseil formé pour cela, qu'on appelle le divan.

Innocent X meurt. Alexandre VII lui succède, Léopold-Ignace-Joseph, second fils de Ferdinand III, est couronné roi de Hongrie à Presbourg.

La reine Christine, après avoir été dans les Pays-Bas, en France et encore dans les Pays-Bas, se retire à Rome.

Landrecies, Condé, Saint-Guillain, sont prises par les Français, qui lèvent le siège de Pavie, où Alphonse, duc de Modène, commandait.

Les Vénitiens remportent une troisième victoire aux Dardanelles.

Charles, roi de Suède, joint aux rebelles de Pologne, bat le roi Casimir. Cracovie, Varsovie, Thron et autres places importantes, sont soumises ou trahies.

Les Moscovites prennent Wilna.

La paix entre la France et l'Angleterre se conclut. Les deux nations se préparent à assiéger Dunkerque, qui devait être donnée aux Anglais par le traité.

Cromwel découvre une conjuration, renvoie le parlement d'Angleterre, et soumet les montagnards d'Ecosse.

• Les Polonais reprennent courage (1656); ils battent les Suédois, et Charles est obligé de se retirer en désordre. Il perd Varsovie et tout son butin. Il se donne une bataille qui dure deux jours avec un succès presque égal; mais les affaires des Polonais prennent un meilleur train.

Casimir fait la paix avec les Moscovites, à qui il laisse Smolensko, et reçoit la Lithuanie, la Podolie et la Russie-Noire.

Nouvelles victoires des Vénitiens aux Dardanelles.

Don Juan d'Autriche, fils bâtard de Philippe IV, arrive aux Pays-Bas.

Les *trembleurs*, secte funeste et fanatique, breuillent en Angleterre, et sont réprimés par le protecteur, qui se rend maître aussi absolu et aussi tranquille que s'il eût été roi légitime.

Le siège de Valenciennes est levé par les Français, qui reprennent la Capelle. Ils perdent Condé. Le Quesnoy est sauvé par la présence du roi.

Valence, sur le Pô, est prise.

Jean IV, roi de Portugal, meurt. Son fils Jean-Alphonse succède, sous la régence de la reine sa mère, femme courageuse, qui gouverne bien le royaume, mais prend peu de soin de l'éducation de ses enfants.

Pierre Gassendi, célèbre philosophe, homme d'une rare érudition, meurt.

Les Vénitiens, postés à Ténédes (1637), incommodent Constantinople, et prennent Lemnos.

Les Espagnols prennent Saint-Guillain trahi par les Irlandais.

Alexandre VII envoie un secours d'hommes et d'argent à Venise, et y rétablit les Jésuites, chassés depuis l'interdit par un sévère décret du sénat.

Le prince de Condé s'empare de Cambrai. Montmédy est pris par les Français. Ils prennent Mardick, qu'ils donnent aux Anglais, selon le traité.

Les Français lèvent le siège d'Alexandrie dans le Milanais. Les Vénitiens, victorieux aux Dardanelles, y perdent leur général Moncénigo.

La révolte du bassa d'Alep trouble l'empire ottoman (1658). Ce bassa gagne une grande victoire à Cogni.

Le duc de Modène meurt après avoir pris Mortare.

Le vicomte de Turenne gagne la bataille des Dunes. Dunkerque est prise, et donnée aux Anglais selon le traité. Plusieurs places se rendent aux Français.

La France tremble sur la maladie du roi. Gravelines est prise par ses armes. Le roi guéri va à Lyon, où la cour de Savoie se rend.

Les Danois, vaincus par la Suède, abandonnent le Schonen.

Les Hollandais battent les Suédois par mer.

Léopold-Ignace est élu empereur.

Ragotski bat les Turcs qui entrent en Transilvanie avec les Tartares; mais un peu après il est mis en fuite et se soutient. Il fait enfin une paix avantageuse.

Thorn est rendu aux Polonais.

Les Portugais lèvent le siège de Badajoz, et battent les Hollandais à Goa.

Le protecteur, victorieux de ses ennemis, au dedans et au dehors, meurt, et est enseveli à la royale. Richard, son fils, succède à sa charge; mais n'a pas sa force pour se maintenir.

Les affaires du bassa d'Alep sont ruinées, et il meurt (1659). Les têtes de ses complices sont attachées au bout d'une pique devant le sérail.

Morosini, général des Vénitiens, prend Modon, dans la Morée, et occupe les Dardanelles où il bat les Turcs.

Il se fait une suspension d'armes entre la France et l'Espagne pour traiter la paix.

Le cardinal Mazarin et don Louis de Haro commencent à la traiter sur les confins des deux royaumes le 25 juillet, et l'achèvent au commencement de novembre. Marie-Thérèse, fille aînée du roi d'Espagne, est accordée à Louis XIV.

Les Danois remportent quelques avantages sur les Suédois. Les Impériaux et l'électeur de Brandebourg, pour faire une diversion des armes suédoises et procurer la paix, assiègent Stettin en Poméranie, qui appartenait aux Suédois par le traité de Munster.

Ragotski, battu par les Turcs, ne laisse pas de se faire craindre, et ne perd point l'espérance.

Les Espagnols lèvent le siège d'Elvas avec grande perte, et sentent que la conquête du Portugal est plus difficile qu'ils ne pensaient.

Les Anglais, médiateurs dangereux entre les Suédois et les Danois, s'avancent vers le Sund. Ils sont arrêtés par les troubles de leur pays. Les généraux Monck et Lambert, l'un commandant les Écossais et l'autre les Anglais, se joignent contre le nouveau protecteur qui est déposé, et on traite du retour du roi.

La Canée, pressée par les Vénitiens (1660), est secourue par les Turcs, qui gagnent une bataille près de Candie.

Le Nègrepont est attaqué par les Vénitiens sans succès.

Le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, se fait par procureur à Fontarabie, le 3 juin. La conférence des deux rois, et d'Anne, reine de France, mère de Louis XIV, se fait le 6, et la paix est solennellement jurée. Le mariage s'achève à Saint-Jean-de-Luz.

Tremblement de terre le 19 juin. Les bains chauds de Bagnères sont dissipés.

Le roi et la reine font leur entrée solennelle à Paris sur la fin d'août. — Gaston de France, duc d'Orléans, meurt à Blois, après avoir passé dans les exercices de la piété les derniers temps de sa vie.

Vincent de Paul, prêtre, supérieur général et instituteur de la charitable congrégation de la Mission, meurt en odeur de sainteté.

Charles-Gustave, roi de Suède, meurt, et laisse Charles son fils en bas âge.

Les Turcs font de grands progrès en Transilvanie et donnent de la jalousie à l'empereur.

Ragotski prend Ermstadt, où il y avait quinze cents janissaires. Les Turcs s'avancent pour la réassiéger; il se donne une sanglante bataille, ou Ragotski victorieux, après avoir tué dix-sept hommes de sa main, reçoit quatre plaies mortelles, et va mourir à Waradin, que les Turcs prennent bientôt après.

La Transilvanie se partage. Le sultan s'en déclare prince. Toute la noblesse réclame et demande secours à l'empereur.

Les Moscoviens, deux fois battus par les Polonais, tremblent. Ils perdent une troisième bataille avec les Cosaques qu'ils protégeaient. Ils achètent la paix en rendant toutes les places qu'ils avaient prises dans la Crimée, et en payant les frais de la guerre.

L'armée qui avait cassé le parlement est licenciée par Monck, et le parlement est rétabli.

L'épithape de Charles I^{er} est corrigée. Monck cache ses desseins à cause de Lambert, ennemi du roi; mais il se déclare si à propos, que Charles II est rétabli.

Cromwel est déterré et pendu (1666). Les juges du roi défunt, et les complices de sa mort sévèrement recherchés, et punis comme méritait un tel attentat.

FIN DE LA SUITE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

POLITIQUE

TIRÉE DES PROPRES PAROLES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

A MONSIEUR LE DAUPHIN.

DIEU est le Roi des rois : c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Ecoutez donc, Monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Ecriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite.

Outre les autres avantages de l'Écriture, elle a encore celui-ci, qu'elle reprend l'histoire du monde dès sa première origine, et nous fait voir par ce moyen, mieux que toutes les autres histoires, les principes primitifs qui ont formé les empires.

Nulle histoire ne découvre mieux ce qu'il y a de bon et de mauvais dans le cœur humain, ce qui soutient et ce qui renverse les royaumes; ce que peut la religion pour les établir, et l'impiété pour les détruire.

Les autres vertus et les autres vices trouvent aussi dans l'Écriture leur caractère naturel, et on n'en voit nulle part dans une plus grande évidence, les véritables effets.

On y voit le gouvernement d'un peuple dont

Dieu même a été le législateur; les abus qu'il a réprimés et les lois qu'il a établies, qui comprennent la plus belle et la plus juste politique qui fût jamais.

Tout ce que Lacédémone; tout ce qu'Athènes, tout ce que Rome, pour remonter à la source, tout ce que l'Égypte et les États les mieux policés ont eu de plus sage, n'est rien en comparaison de la sagesse qui est renfermée dans la loi de Dieu, d'où les autres lois ont puisé ce qu'elles ont de meilleur.

Aussi n'y eut-il jamais une plus belle constitution d'État que celle où vous verrez le peuple de Dieu.

Moïse, qui le forma, était instruit de toute la sagesse divine et humaine dont un grand et noble génie peut être orné; et l'inspiration ne fit que porter à la dernière certitude et perfection ce qu'avaient ébauché l'usage et les connaissances du plus sage de tous les empires et de ses plus grands ministres, tel qu'était le patriarche Joseph, comme lui inspiré de Dieu.

Deux grands rois de ce peuple, David et Salo-

mon, l'un guerrier, l'autre pacifique, tous deux excellents dans l'art de régner, vous en donneront non-seulement les exemples dans leur vie; mais encore les préceptes: l'un dans ses divines poésies; l'autre dans ses instructions que la sagesse éternelle lui a dictées.

Jésus-Christ vous apprendra par lui-même et par ses apôtres, tout ce qui fait les Etats heureux: son Evangile rend les hommes d'autant plus propres à être bons citoyens sur la terre, qu'il leur apprend par là à se rendre dignes de devenir citoyens du ciel.

Dieu, enfin, par qui les rois règnent, n'oublie rien pour leur apprendre à bien régner. Les ministres des princes, et ceux qui ont part sous leur autorité au gouvernement des Etats, et à l'administration de sa justice, trouveront dans sa parole des leçons que Dieu seul pouvait leur donner. C'est une partie de la morale chrétienne que de former la magistrature par ses lois: Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire donner des décisions à tous les Etats; à plus forte raison à celui d'où dépendent tous les autres.

C'est, Monseigneur, le plus grand de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes; et ils ne peuvent être trop attentifs aux règles sur lesquelles ils seront jugés par une sentence éternelle et irrévocable. Ceux qui croient que la piété est un affaiblissement de la politique, seront confondus; et celle que vous verrez est vraiment divine.

LIVRE PREMIER.

Des principes de la société parmi les hommes.

ARTICLE PREMIER.

L'homme est fait pour vivre en société.

PREMIÈRE PROPOSITION. Les hommes n'ont qu'une même fin et un même objet, qui est Dieu.

« ÉCOUTE, Israël! le Seigneur notre Dieu est le seul Dieu. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta force¹. »

II^e PROPOSITION. L'amour de Dieu oblige les hommes à s'aimer les uns les autres.

Un docteur de la loi demanda à Jésus: « Maître, quel est le premier de tous les commandements? Jésus lui répondit: Le premier de tous les commandements est celui-ci: Ecoute Israël; le Seigneur ton Dieu est le seul Dieu, et tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force: voilà le premier commandement. Et le second, qui lui est semblable, est celui-ci: Tu aimeras ton prochain comme toi-même². »

« En ces deux préceptes consistent toute la loi et les prophètes³. »

Nous nous devons donc aimer les uns les autres, parce que nous devons aimer tous ensemble le même Dieu, qui est notre Père commun; et son unité est notre lien. « Il n'y a qu'un seul Dieu,

dit saint Paul⁴; si les autres comptent plusieurs dieux, il n'y en a pour nous qu'un seul, qui est le père d'où nous sortons tous, et nous sommes faits pour lui. »

S'il y a des peuples qui ne connaissent pas Dieu, il n'en est pas moins pour cela le créateur, et il ne les a pas moins faits à son image et ressemblance. Car il a dit en créant l'homme: « Faisons l'homme à notre image et ressemblance⁵; » et un peu après: « Et Dieu créa l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu. »

Il le répète souvent, afin que nous entendions sur quel modèle nous sommes formés, et que nous aimions les uns dans les autres l'image de Dieu. C'est ce qui fait dire à Notre Seigneur, que le précepte d'aimer le prochain est semblable à celui d'aimer Dieu: parce qu'il est naturel que qui aime Dieu, aime aussi pour l'amour de lui tout ce qui est fait à son image; et ces deux obligations sont semblables.

Nous voyons aussi que quand Dieu défend d'attenter à la vie de l'homme, il en rend cette raison: « Je rechercherai la vie de l'homme de la main de toutes les bêtes, et de la main de l'homme. Quiconque répandra le sang humain, son sang sera répandu: parce que l'homme est fait à l'image de Dieu⁶. »

Les bêtes sont en quelque sorte appelées, dans ce passage, au jugement de Dieu, pour y rendre compte du sang humain qu'elles auront répandu. Dieu parle ainsi pour faire trembler les hommes sanguinaires; et il est vrai, en un sens, que Dieu redemandera même aux animaux les hommes qu'ils auront dévorés, lorsqu'il les ressuscitera malgré leur cruauté dans le dernier jour.

III^e PROPOSITION. Tous les hommes sont frères.

Premièrement, ils sont tous enfants du même Dieu. « Vous êtes tous frères, dit le Fils de Dieu⁷, et vous ne devez donner le nom de père à personne sur la terre, car vous n'avez qu'un seul père qui est dans les cieux. »

Ceux que nous appelons pères, et d'où nous sortons selon la chair, ne savent pas qui nous sommes: Dieu seul nous connaît de toute éternité, et c'est pourquoi Isaïe disait⁸: « Vous êtes notre vrai père; Abraham ne nous a pas connus, et Israël nous a ignorés; mais vous, Seigneur, vous êtes notre père et notre protecteur; votre nom est devant tous les siècles. »

Secondement, Dieu a établi la fraternité des hommes en les faisant naître d'un seul, qui pour cela est leur père commun, et porte en lui-même l'image de la paternité de Dieu. Nous ne lisons pas que Dieu ait voulu faire sortir les autres animaux d'une même tige. « Dieu fit les bêtes selon leurs espèces; et il vit que cet ouvrage était bon; et il dit: Faisons l'homme à notre image et ressemblance⁹. »

Dieu parle de l'homme en nombre singulier, et marque distinctement qu'il n'en veut faire qu'un seul, d'où naissent tous les autres, selon ce qui est écrit dans les Actes que¹⁰, « Dieu a fait sortir d'un

1. I. Cor., VIII, 4, 5, 6. — 2. Gen., I, 26, 27. — 3. Idem, IX, 5, 6. — 4. Matth., XXIII, 8, 9. — 5. Is., LXIII, 46. — 6. Gen., I, 25, 26. — 7. Act., XVII, 26.

1. Deut., VI, 4, 5. — 2. Marc., XII, 29, 30, 31. — 3. Matth., XXII, 40.

seul tous les hommes qui devaient remplir la surface de la terre. » Le grec porte que Dieu les a faits d'un même sang. Il a même voulu que la femme qu'il donnait au premier homme fût tirée de lui, afin que tout fût un dans le genre humain. « Dieu forma en femme la côte qu'il avait tirée d'Adam, et il l'amena à Adam, et Adam dit : Celle-ci est un os tiré de mes os, et une chair tirée de ma chair : son nom même marquera qu'elle est tirée de l'homme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme; et ils seront tous deux dans une chair¹. »

Ainsi le caractère d'amitié est parfait dans le genre humain, et les hommes, qui n'ont tous qu'un même père doivent s'aimer comme frères. A Dieu ne plaise qu'on croie que les rois soient exempts de cette loi, ou qu'on craigne qu'elle ne diminue le respect qui leur est dû. Dieu marque distinctement que les rois qu'il donnera à son peuple, « seront tirés du milieu de leurs frères²; » un peu après : « Ils ne s'élèveront point au-dessus de leurs frères par un sentiment d'orgueil; » et c'est à cette condition qu'il leur promet un long règne.

Les hommes ayant oublié leur fraternité, et les meurtres s'étant multipliés sur la terre, Dieu résolut de détruire tous les hommes³, à la réserve de Noé et de sa famille, par laquelle il répara tout le genre humain, et voulut que dans ce renouvellement du monde nous eussions encore tous un même père.

Aussitôt après, il défend les meurtres, en avertissant les hommes qu'ils sont tous frères, descendus premièrement du même Adam, et ensuite du même Noé : « Je rechercherai, dit-il⁴, la vie de l'homme de la main de l'homme et de la main de son frère. »

IV^e PROPOSITION. Nul homme n'est étranger à un autre homme.

Notre Seigneur, après avoir établi le précepte d'aimer son prochain, interrogé par un docteur de la loi, qui était celui que nous devons tenir pour notre prochain, condamne l'erreur des Juifs, qui ne regardaient comme tels que ceux de leur nation. Il leur montre, par la parabole du Samaritain qui assiste le voyageur méprisé par un prêtre et par un lévite, que ce n'est pas sur la nation, mais sur l'humanité en général, que l'union des hommes doit être fondée. « Un prêtre vit le voyageur blessé, et passa; et un lévite passa près de lui et continua son chemin. Mais un Samaritain, le voyant, fut touché de compassion⁵. » Il raconte avec quel soin il le secourut, et puis il dit au docteur⁶ : « Lequel de ces trois vous paraît être son prochain? et le docteur répondit : Celui qui a eu pitié de lui; et Jésus lui dit : Allez, et faites de même. »

Cette parabole nous apprend que nul homme n'est étranger à un autre homme, fût-il d'une nation autant haïe dans la nôtre, que les Samaritains l'étaient des Juifs.

V^e PROPOSITION. Chaque homme doit avoir soin des autres hommes.

Si nous sommes tous frères, tous faits à l'image de Dieu et également ses enfants, tous une même

race et un même sang, nous devons prendre soin les uns des autres; et ce n'est pas sans raison qu'il est écrit : « Dieu a chargé chaque homme d'avoir soin de son prochain¹. » S'ils ne le font pas de bonne foi, Dieu en sera le vengeur, car ajoute l'Écclésiastique² : « Nos voies sont toujours devant lui et ne peuvent être cachées à ses yeux. » Il faut donc secourir notre prochain, comme en devant rendre compte à Dieu qui nous voit.

Il n'y a que les parricides et les ennemis du genre humain qui disent comme Caïn³ : « Je ne sais où est mon frère; suis-je fait pour le garder? »

« N'avons-nous pas tous un même père? n'est-ce pas un même Dieu qui nous a créés? pourquoi donc chacun de nous méprise-t-il son frère, violant le pacte de nos pères⁴? »

VI^e PROPOSITION. L'intérêt même nous unit.

« Le frère, aidé de son frère, est comme une ville forte⁵. » Voyez comme les forces se multiplient par la société et le secours mutuel.

« Il vaut mieux être deux ensemble, que d'être seul, car on trouve une grande utilité dans cette union. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à celui qui est seul : s'il tombe, il n'a personne pour le relever. Deux hommes reposés dans un même lit, se réchauffent mutuellement. Qu'y a-t-il de plus froid qu'un homme seul? Si quelqu'un est trop fort contre un seul, deux pourront lui résister; une corde à trois cordons est difficile à rompre⁶. »

On se console, on s'assiste, on se fortifie l'un l'autre. Dieu voulant établir la société, veut que chacun y trouve son bien, et y demeure attaché par cet intérêt.

C'est pourquoi il a donné aux hommes divers talents. L'un est propre à une chose, et l'autre à une autre, afin qu'ils puissent s'entre-secourir comme les membres du corps, et que l'union soit cimentée par ce besoin mutuel. « Comme nous avons plusieurs membres, qui tous ensemble ne font qu'un seul corps, et que les membres n'ont pas tous une même fonction, ainsi nous ne sommes tous ensemble qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres⁷. » Chacun de nous a son don et sa grâce différente.

« Le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs membres. Si le pied dit : Je ne suis pas du corps, parce que je ne suis pas la main, est-il pour cela retranché du corps? Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe et l'odorat? Mais maintenant Dieu a formé les membres, et les a mis chacun où il lui a plu. Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, que deviendrait le corps? Mais dans l'ordre que Dieu a établi, s'il y a plusieurs membres, il n'y a qu'un corps. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai que faire de votre assistance; ni la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires. Mais au contraire, les membres qui paraissent les plus faibles sont ceux dont on a le plus besoin. Et Dieu a ainsi accordé le corps, en suppléant par un membre ce qui manque à l'autre, afin qu'il n'y ait point de dissension dans le corps,

1. *Gen.*, II, 22, 23. — 2. *Deut.*, XVII, 15, 20. — 3. *Genes.*, VI, — 4. *Idem*, IX, 5. — 5. *Luc.*, X, 31, 32, etc. — 6. *Idem*, 35, 37.

1. *Eclési.*, XVII, 12. — 2. *Idem*, 13. — 3. *Gen.*, IV, 9. — 4. *Mat.*, XI, 10. — 5. *Prov.*, XVII, 19. — 6. *Eclési.*, IV, 9, 10, 11, 12. — 7. *Rom.*, XII, 4, 5, 6.

et que les membres aient soin les uns des autres¹. »

Ainsi, par les talents différents, le fort a besoin du faible, le grand du petit, chacun de ce qui paraît le plus éloigné de lui; parce que le besoin mutuel rapproche tout, et rend tout nécessaire.

Jésus-Christ formant son Eglise, en établit l'unité sur ce fondement, et nous montre quels sont les principes de la société humaine.

Le monde même subsiste par cette loi. « Chaque partie a son usage et sa fonction : et le tout s'entretient par le secours que s'entre-donnent toutes les parties². »

Nous voyons donc la société humaine appuyée sur ces fondements inébranlables : un même objet, une même fin, une origine commune, un même sang, un même intérêt, un besoin mutuel, tant pour les affaires que pour la douceur de la vie.

ARTICLE II.

De la société générale du genre humain naît la société civile, c'est-à-dire celle des États, des peuples et des nations.

PREMIÈRE PROPOSITION. La société humaine a été détruite et violée par les passions.

Dieu était le lien de la société humaine. Le premier homme s'étant séparé de Dieu, par une juste punition, la division se mit dans sa famille, et Caïn tua son frère Abel³.

Tout le genre humain fut divisé. Les enfants de Seth s'appelèrent les enfants de Dieu, et les enfants de Caïn s'appelèrent les enfants des hommes⁴.

Ces deux races ne s'allièrent que pour augmenter la corruption. Les géants naquirent de cette union, hommes connus dans l'Écriture⁵, et dans toute la tradition du genre humain, par leur injustice et leur violence.

« Toutes les pensées de l'homme se tournent au mal en tout temps, et Dieu se repent de l'avoir fait. Noé seul trouve grâce devant lui⁶ : » tant la corruption était générale.

Il est aisé de comprendre que cette perversité rend les hommes insociables. L'homme dominé par ses passions ne songe qu'à les contenter sans songer aux autres. « Je suis, dit l'orgueilleux, dans Isaac⁷, et il n'y a que moi sur la terre. »

Le langage de Caïn se répand partout. « Est-ce à moi de garder mon frère⁸ ? » c'est-à-dire : Je n'en ai que faire, ni ne m'en soucie.

Toutes les passions sont insatiables. « Le cruel ne se rassasie point du sang⁹. L'avare ne se remplit point d'argent¹⁰. »

Ainsi chacun veut tout pour soi. « Vous joignez, dit Isaac¹¹, maison à maison, et champ à champ. Voulez-vous habiter seuls sur la terre ? »

La jalousie, si universelle parmi les hommes, fait voir combien est profonde la malignité de leur cœur. Notre frère ne nous nuit en rien, ne nous ôte rien ; et il nous devient cependant un objet de haine, parce que seulement nous le voyons plus heureux, ou plus industrieux, et plus vertueux que nous. Abel plaît à Dieu par des moyens innocents, et Caïn ne le peut souffrir. « Dieu regarda

Abel et ses présents, et ne regarda pas Caïn ni ses présents : et Caïn entra en fureur, et son visage changea¹. » De là les trahisons et les meurtres. Sortons dehors, dit Caïn; allons promener ensemble, et étant au milieu des champs, Caïn s'éleva contre son frère et le tua². »

Une pareille passion exposa Joseph à la fureur de ses frères, lorsque loin de leur mère, il allait poir rapporter de leurs nouvelles à leur père qui en était en inquiétude³. « Ses frères, voyant que leur père l'aimait plus que tous les autres, le haïssaient, et ne pouvaient lui dire une parole de douceur⁴. Cette rage les porta jusqu'à le vouloir tuer; et il n'y eut autre moyen de les détourner de ce tragique dessein, qu'en leur proposant de le vendre⁵. »

Tant de passions insensées, et tant d'intérêts divers qui en naissent, font qu'il n'y a point de foi ni de sûreté parmi les hommes. « Ne croyez point à votre ami, et ne vous fiez point à votre guide; donnez-vous de garde de celle qui dort dans votre sein; le fils fait injure à son père, la fille s'élève contre sa mère, et les ennemis de l'homme sont ses parents et ses domestiques⁶. » De là vient que les cruautés sont si fréquentes dans le genre humain. Il n'y a rien de plus brutal ni de plus sanguinaire que l'homme. « Tous dressent des embûches à la vie de leur frère; un homme va à la chasse après un autre homme, comme il ferait après une bête pour en répandre le sang⁷. »

« La médisance, et le mensonge, et le meurtre, et le vol, et l'adultère ont inondé toute la terre, et le sang a touché le sang⁸; » c'est-à-dire qu'un meurtre en attire un autre.

Ainsi la société humaine, établie par tant de sacrés liens, est violée par les passions; et comme dit saint Augustin : « Il n'y a rien de plus sociable que l'homme par sa nature, ni rien de plus intraitable ou de plus insociable par la corruption⁹. »

II^e PROPOSITION. La société humaine, dès le commencement des choses, s'est divisée en plusieurs branches par les diverses nations qui se sont formées.

Outre cette division qui s'est faite entre les hommes par les passions, il y en a une autre qui devait naître nécessairement de la multiplication du genre humain.

Moïse nous l'a marquée, lorsqu'après avoir nommé les premiers descendants de Noé¹⁰, il montre par là l'origine des nations et des peuples. « De ceux-là, dit-il¹¹, sont sorties les nations, chacune selon sa contrée et selon sa langue. »

Où il paraît que ces deux choses ont séparé en plusieurs branches la société humaine : l'une, la diversité et l'éloignement des pays où les enfants de Noé se sont répandus en se multipliant; l'autre, la diversité des langues.

Cette confusion du langage est arrivée avant la séparation, et fut envoyée aux hommes en punition de leur orgueil. Cela disposa les hommes à se séparer les uns des autres, et à s'étendre dans

1. *I. Cor.*, xiii, 14 et seq. — 2. *Eccli.*, xlii, 24, 25. — 3. *Gen.*, iv, 8. — 4. *Idem.*, vi, 2. — 5. *Ibid.*, 4. — 6. *Idem.*, iv, 5, 6, 8. — 7. *Is.*, xlviii, 8. — 8. *Gen.*, iv, 9. — 9. *Eccli.*, xii, 46. — 10. *Eccle.*, v, 9. — 11. *Is.*, v, 8.

1. *Gen.*, iv, 4, 5. — 2. *Idem.*, 8. — 3. *Ibid.*, xxxvii, 16, 17, etc. — 4. *Ibid.*, 4. — 5. *Ibid.*, 26, 27, 28. — 6. *Mich.*, vii, 5, 6. — 7. *Idem.*, 2. — 8. *Osee.*, iv, 2. — 9. *Aug.*, *De Civit. Dei* lib. XII, cap. xxv. — 10. *Gen.*, x. — 11. *Idem.*, 5.

toute la terre que Dieu leur avait donnée à habiter. « Allons, dit Dieu¹, confondons leurs langues, afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres; et ainsi le Seigneur les sépara de ce lieu dans toutes les terres². »

La parole est le lien de la société entre les hommes, par la communication qu'ils se donnent de leurs pensées. Dès qu'on ne s'entend plus l'un l'autre, on est étranger l'un à l'autre. « Si je n'entends point, dit saint Paul³, la force d'une parole, je suis étranger et barbare à celui à qui je parle, et il me l'est aussi. » Et saint Augustin remarque que cette diversité de langage fait qu'un homme se plaît plus avec son chien qu'avec un homme son semblable⁴.

Voilà donc le genre humain divisé par langues et par contrées : et de là il est arrivé qu'habiter un même pays, et avoir une même langue, a été un motif aux hommes de s'unir plus étroitement ensemble.

Il y a même quelque apparence que, dans la confusion des langues à Babel, ceux qui se trouvèrent avoir plus de conformité dans le langage furent disposés par là à choisir la même demeure; à quoi la parenté contribua aussi beaucoup; et l'Écriture semble marquer ces deux causes qui commencèrent à former autour de Babel les divers corps de nations, lorsqu'elle dit que les hommes les composèrent « en se divisant chacun selon leur langue et leur famille⁵. »

III^e PROPOSITION. La terre qu'on habite ensemble sert de lien entre les hommes, et forme l'unité des nations.

Lorsque Dieu promet à Abraham qu'il fera de ses enfants un grand peuple, il leur promet en même temps une terre qu'ils habiteront en commun. « Je ferai sortir de toi une grande nation⁶. » Et un peu après : « Je donnerai cette terre à ta postérité. »

Quand il introduisit les Israélites dans cette terre promise à leurs pères, il la leur loue afin qu'ils l'aiment. Il l'appelle toujours « une bonne terre, une terre grasse et abondante, qui ruisselle de tous côtés de lait et de miel⁷. »

Ceux qui dégoûtent le peuple de cette terre qui le devait nourrir si abondamment, sont punis de mort comme séditeux et ennemis de leur patrie. « Les hommes que Moïse avait envoyés pour reconnaître la terre, et qui en avaient dit du mal, furent mis à mort devant Dieu⁸. »

Ceux du peuple qui avaient méprisé cette terre en sont exclus et meurent dans le désert. « Vous n'entrerez point dans la terre que j'ai juré à vos pères de leur donner. Vos enfants (innocents et qui n'ont point de part à votre injuste dégoût) entreront dans la terre qui vous a déplu; et pour vous, vos corps morts seront gisants dans ce désert⁹. »

Ainsi la société humaine demande qu'on aime la terre où l'on habite ensemble; on la regarde comme une mère et une nourrice commune; on s'y attache, et cela unit. C'est ce que les Latins appellent *charitas patrii soli*, l'amour de la patrie :

1. Gen., XI, 9. — 2. Idem. — 3. I. Cor., XIV, 11. — 4. Aug., d. Civit. Dei, lib. XIX, cap. VII. — 5. Gen., X, 5. — 6. Idem, XII, 2, 7. — 7. Exod., III, 8, et alibi. — 8. Num., XIV, 36, 37. — 9. Idem, 30, 31, 32.

et ils la regardent comme un lien entre les hommes.

Les hommes en effet se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre, qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. « Votre demeure sera la mienne; votre peuple sera mon peuple, disait Ruth à sa belle-mère Noémi¹; je mourrai dans la terre où vous serez enterrée, et j'y choisirai ma sépulture. »

Joseph mourant dit à ses frères² : « Dieu vous visitera et vous établira dans la terre qu'il a promise à nos pères : emportez mes os avec vous. » Ce fut là sa dernière parole. Ce lui est une douceur, en mourant, d'espérer de suivre ses frères dans la terre que Dieu leur donne pour leur patrie; et ses os y reposeront plus tranquillement au milieu de ses citoyens.

C'est un sentiment naturel à tous les peuples. Thémistocle, Athénien, était banni de sa patrie comme un traître; il en machinait la ruine avec le roi de Perse, à qui il s'était livré; et toutefois en mourant il oublia Magnésie, que le roi lui avait donnée, quoiqu'il y eût été si bien traité, et il ordonna à ses amis de porter ses os dans l'Attique, pour les y inhumer secrètement³, à cause que la rigueur des décrets publiés ne permettait pas qu'on le fit d'une autre sorte. Dans les approches de la mort, où la raison revient et où la vengeance cesse, l'amour de la patrie se réveille; il croit satisfaire à sa patrie; il croit être rappelé de son exil après sa mort, et, comme ils parlaient alors, que la terre serait plus bénigne et plus légère à ses os.

C'est pourquoi de bons citoyens s'affectionnent à leur terre natale. « J'étais devant le roi, dit Néhémias⁴, et je lui présentais à boire, et je paraissais languissant en sa présence; et le roi me dit : Pourquoi votre visage est-il si triste, puisque je ne vous vois point malade? et je dis au roi : Comment pourrais-je n'avoir pas le visage triste, puisque la ville où mes pères sont ensevelis est déserte, et que ses portes sont brûlées? Si vous voulez me faire quelque grâce, renvoyez-moi en Judée en la terre du sépulcre de mon père, et je la rebâtirai. »

Étant arrivé en Judée, il appelle ses concitoyens, que l'amour de leur commune patrie unissait ensemble. « Vous savez, dit-il⁵, notre affliction. Jérusalem est déserte; ses portes sont consumées par le feu : venez, et unissons-nous pour la rebâtir. »

Tant que les Juifs demeurèrent dans un pays étranger, et si éloigné de leur patrie, ils ne cessèrent de pleurer, et d'enfler, pour ainsi parler, de leurs larmes les fleuves de Babylone, en se souvenant de Sion. Ils ne pouvaient se résoudre à chanter leurs agréables cantiques, qui étaient les cantiques du Seigneur, dans une terre étrangère. Leurs instruments de musique, autrefois leur consolation et leur joie, demeuraient suspendus aux saules plantés sur la rive, et ils en avaient perdu l'usage. « O Jérusalem, disaient-ils, si jamais je puis t'oublier, puisse-je m'oublier moi-même⁶ ! » Ceux que les vainqueurs avaient laissés dans leur terre natale s'estimaient heureux, et ils disaient au Seigneur, dans les psaumes qu'ils lui

1. Ruth., I, 16, 17. — 2. Gen., L, 23, 24. — 3. Thucyd., lib. I. — 4. II. Esdr., II, 1, 2, 3, 6. — 5. Idem, 17. — 6. Ps., CXXXI.

chantaient durant la captivité : « Il est temps, ô Seigneur ! que vous ayez pitié de Sion ; vos serviteurs en aiment les ruines mêmes et les pierres démolies ; et leur terre natale, toute désolée qu'elle est a encore toute leur tendresse et toute leur compassion¹. »

ARTICLE III.

Pour former les nations et unir les peuples, il a fallu établir un gouvernement.

PREMIÈRE PROPOSITION. Tout se divise et se partialise parmi les hommes.

Il ne suffit pas que les hommes habitent la même contrée ou parlent un même langage, parce qu'étant devenus intraitables par la violence de leurs passions, et incompatibles par leurs humeurs différentes, ils ne pouvaient être unis à moins que de se soumettre tous ensemble à un même gouvernement qui les réglât tous.

Faute de cela, Abraham et Lot ne peuvent compatir ensemble, et sont contraints de se séparer. « La terre où ils étaient ne les pouvait contenir, parce qu'ils étaient tous deux fort riches, et ils ne pouvaient demeurer ensemble : en sorte qu'il arrivait des querelles entre leurs bergers. Enfin, il fallut, pour s'accorder, que l'un allât à droite et l'autre à gauche². »

Si Abraham et Lot, deux hommes justes, et d'ailleurs si proches parents, ne peuvent s'accorder entre eux à cause de leurs domestiques, quel désordre n'arriverait pas parmi les méchants ?

II^e PROPOSITION. La seule autorité du gouvernement peut mettre un frein aux passions, et à la violence devenue naturelle aux hommes.

« Si vous voyez les pauvres calomniés, et des jugements violents, par lesquels la justice est renversée dans la province, le mal n'est pas sans remède : car au-dessus du puissant il y a de plus puissants ; et ceux-là mêmes ont sur leur tête des puissances plus absolues ; et enfin le roi de tout le pays leur commande à tous³. » La justice n'a de soutien que l'autorité et la subordination des puissances.

Cet ordre est le frein de la licence. Quand chacun fait ce qu'il veut, et n'a pour règle que ses desirs, tout va en confusion. Un lévite viole ce qu'il y a de plus saint dans la loi de Dieu. La cause qu'en donne l'Écriture : « C'est qu'en ce temps-là il n'y avait point de roi en Israël, et que chacun faisait ce qu'il trouvait à propos⁴. »

C'est pourquoi, quand les enfants d'Israël sont près d'entrer dans la terre où ils devaient former un corps d'Etat et un peuple réglé, Moïse leur dit : « Gardez-vous bien de faire là comme nous faisons ici, où chacun fait ce qu'il trouve à propos, parce que vous n'êtes pas encore arrivés au lieu de repos, et à la possession que le Seigneur vous a destinée⁵. »

III^e PROPOSITION. C'est par la seule autorité du gouvernement que l'union est établie parmi les hommes.

Cet effet du commandement légitime nous est marqué par ces paroles, souvent répétées dans

l'Écriture : Au commandement de Saül et de la puissance légitime, « tout Israël sortit comme un seul homme¹. Ils étaient quarante mille hommes, et toute cette multitude était comme un seul². » Voilà quelle est l'unité d'un peuple, lorsque chacun renonçant à sa volonté, la transporté et la réunit à celle du prince et du magistrat. Autrement nulle union ; les peuples errent vagabonds comme un troupeau dispersé. « Que le Seigneur Dieu des esprits, dont toute chair est animée, donne à cette multitude un homme pour la gouverner, qui marche devant elle, qui la conduise, de peur que le peuple de Dieu ne soit comme des brebis qui n'ont point de pasteurs³. »

IV^e PROPOSITION. Dans un gouvernement réglé, chaque particulier renonce au droit d'occuper par force ce qui lui convient.

Otez le gouvernement, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière. Dieu dit à tous les hommes : « Croissez et multipliez, et remplissez la terre⁴. » Il leur donne à tous indistinctement « toute herbe qui porte son germe sur la terre, et tous les bois qui y naissent⁵. » Selon ce droit primitif de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce soit, et tout est en proie à tous.

Dans un gouvernement réglé, nul particulier n'a droit de rien occuper. Abraham étant dans la Palestine, demande aux seigneurs du pays jusqu'à la terre où il enterra sa femme Sara. « Donnez-moi droit de sépulture parmi vous⁶. »

Moïse ordonne qu'après la conquête de la terre de Chanaan, elle soit distribuée au peuple par l'autorité du souverain magistrat. « Josué, dit-il, vous conduira. Et après il dit à Josué lui-même : Vous introduirez le peuple dans la terre que Dieu lui a promise, et vous la lui distribuerez par sort⁷. »

La chose fut ainsi exécutée. Josué, avec le conseil, fit le partage entre les tribus et entre les particuliers, selon le projet et les ordres de Moïse⁸.

De là est né le droit de propriété ; et en général tout droit doit venir de l'autorité publique, sans qu'il soit permis de rien envahir, ni de rien tenter par la force.

V^e PROPOSITION. Par le gouvernement, chaque particulier devient plus fort.

La raison est que chacun est secouru. Toutes les forces de la nation concourent en un, et le magistrat souverain a droit de les réunir. « Race rebelle et méchante, dit Moïse à ceux de Ruben, demeurerez-vous en repos pendant que vos frères iront au combat ? Non, répondent-ils, nous marcherons avancés à la tête de nos frères, et ne retournerons point dans nos maisons jusqu'à ce qu'ils soient en possession de leur héritage⁹. »

Ainsi le magistrat souverain a en sa main toutes les forces de la nation qui se soumet à lui obéir. « Nous ferons, dit tout le peuple à Josué, tout ce que vous nous commanderez ; nous irons partout où vous nous enverrez. Qui résistera à vos paroles,

1. *J. Reg.*, xi, 7, et alibi. — 2. *J. Esdr.*, ii, 64. — 3. *Nom.*, xxvii, 16, 17. — 4. *Gen.*, i, 28 ; ix, 7. — 5. *Idem.*, i, 29. — 6. *Ibid.*, xxiii, 4. — 7. *Deut.*, xxxi, 3, 7. — 8. *Jos.*, xiii, xiv, etc. — 9. *Num.*, xxxii, 6, 14, 17, 48.

1. *Ps.*, cii, 14, 15. — 2. *Gen.*, xiii, 6, 7, 9. — 3. *Ectes.*, v, 7, 8. — 4. *Jud.*, xvii, 6. — 5. *Deut.*, xii, 8, 9.

et ne sera pas obéissant à tous vos ordres, qu'il meure! Soyez ferme seulement et agissez avec vigueur¹. »

Toute la force est transportée au magistrat souverain; chacun l'affermi au préjudice de la sienne, et renonce à sa propre vie en cas qu'il désobéisse. On y gagne : car on retrouve en la personne de ce magistrat, plus de force qu'on en a quitté pour l'autoriser, puisqu'on y retrouve toute la force de la nation réunie ensemble pour nous secourir.

Ainsi, un particulier est en repos contre l'oppression et la violence; parce qu'il a, en la personne du prince, un défenseur invincible, et plus fort sans comparaison que tous ceux du peuple qui entreprendraient de l'opprimer.

Le magistrat souverain a intérêt de garantir de la force tous les particuliers, parce que si une autre force que la sienne prévaut parmi le peuple, son autorité et sa vie est en péril.

Les hommes superbes et violents sont ennemis de l'autorité, et leur discours naturel est de dire : « Qui est notre maître²? »

« La multitude du peuple fait la dignité du roi³. » S'il le laisse dissiper et accabler par les hommes violents, il se fait tort à lui-même.

Ainsi le magistrat souverain est l'ennemi naturel de toutes les violences. « Ceux qui agissent avec violence sont en abomination devant le roi, parce que son trône est affermi par la justice⁴. »

Le prince est donc par sa charge, à chaque particulier, « un abri pour se mettre à couvert du vent et de la tempête, et un rocher avancé sous lequel il se met à l'ombre dans une terre sèche et brûlante. La justice établit la paix; il n'y a rien de plus beau que de voir les hommes vivre tranquillement; chacun est en sûreté dans sa tente, et jouit du repos et de l'abondance⁵. » Voilà les fruits naturels d'un gouvernement réglé.

En voulant tout donner à la force, chacun se trouve faible dans ses prétentions les plus légitimes, par la multitude des concurrents, contre qui il faut être prêt. Mais sous un pouvoir légitime chacun se trouve fort, en mettant toute la force dans le magistrat, qui a intérêt de tenir tout en paix pour être lui-même en sûreté.

Dans un gouvernement réglé, les veuves, les orphelins, les pupilles, les enfants, même dans le berceau, sont forts. Leur bien leur est conservé; le public prend soin de leur éducation; leurs droits sont défendus, et leur cause est la cause propre du magistrat. Toute l'Écriture le charge de faire justice au pauvre, au faible, à la veuve, à l'orphelin et au pupille⁶.

C'est donc avec raison que saint Paul nous recommande de « prier persévéramment, et avec instance pour les rois, et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous passions tranquillement notre vie, en toute piété et chasteté⁷. »

De tout cela il résulte qu'il n'y a point de pire état que l'anarchie, c'est-à-dire l'état où il n'y a point de gouvernement ni d'autorité. Où tout le monde veut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut; où il n'y a point de maître, tout le monde

est maître; où tout le monde est maître, tout le monde est esclave.

VI^e PROPOSITION. Le gouvernement se perpétue, et rend les Etats immortels.

Quand Dieu déclare à Moïse qu'il va mourir, Moïse lui dit aussitôt : « Donnez, Seigneur, à ce peuple quelqu'un qui le gouverne¹. » Ensuite, par l'ordre de Dieu, Moïse établit Josué pour lui succéder; en présence du grand-prêtre Éléazar et de tout le peuple, il lui impose les mains², en signe que la puissance se continuait de l'un à l'autre.

Après la mort de Moïse, tout le peuple reconnaît Josué. « Nous vous obéissons en toutes choses comme nous avons fait à Moïse³. » Le prince meurt; mais l'autorité est immortelle, et l'Etat subsiste toujours. C'est pourquoi les mêmes desseins se continuent; la guerre commencée se poursuit, et Moïse revit en Josué. « Souvenez-vous, dit-il à ceux de » Ruben, de ce que vous a commandé Moïse. » Et un peu après : « Vous posséderez la terre que le serviteur de Dieu, Moïse, vous a donnée⁴. »

Il faut bien que les princes changent, puisque les hommes sont mortels; mais le gouvernement ne doit pas changer; l'autorité demeure ferme, les conseils sont suivis et éternels.

Après la mort de Saül, David dit à ceux de Jabès-Galaad, qui avaient bien servi ce prince : « Prenez courage, et soyez toujours gens de cœur, parce qu'encore que votre maître Saül soit mort, la maison de Juda m'a sacré roi⁵. »

Il leur veut faire entendre que, comme l'autorité ne meurt jamais, ils doivent continuer leurs services, dont le mérite est immortel dans un Etat bien réglé.

ARTICLE IV.

Des lois.

PREMIÈRE PROPOSITION. Il faut joindre les lois au gouvernement pour le mettre dans sa perfection.

C'est-à-dire qu'il ne suffit pas que le prince ou que le magistrat souverain règle les cas qui surviennent suivant l'occurrence, mais qu'il faut établir des règles générales de conduite, afin que le gouvernement soit constant et uniforme : et c'est ce qu'on appelle *lois*.

II^e PROPOSITION. On pose les principes primitifs de toutes les lois.

Toutes les lois sont fondées sur la première de toutes les lois, qui est celle de la nature, c'est-à-dire, sur la droite raison, et sur l'équité naturelle. Les lois doivent régler les choses divines et humaines, publiques et particulières, et sont commencées par la nature, selon ce que dit saint Paul⁶ que : « les Gentils, qui n'ont pas de loi, faisant naturellement ce qui est de la loi, se font une loi à eux-mêmes, et montrent l'œuvre de la loi écrite dans leur cœur par le témoignage de leurs consciences, et les pensées intérieures qui s'accusent mutuellement, et se défendent aussi l'une contre l'autre. »

Les lois doivent établir le droit sacré et profane,

1. Jos., 1, 16, 18. — 2. Ps., xi, 5. — 3. Prov., xiv, 28. — 4. Idem., xvi, 12. — 5. Is., xxxii, 2, 17, 18. — 6. Deut., x, 18; Ps., lxxxii, 3 et alibi. — 7. I. Tim., ii, 1, 2.

1. Num., xxxvii, 16, 17. — 2. Idem., 22, 23. — 3. Jos., i, 17. — 4. Idem., 9, 10, 11, 13, 15, 16. — 5. II. Reg., ii, 7. — 6. Rom., xi, 14, 15.

le droit public et particulier; en un mot, la droite observance des choses divines et humaines parmi les citoyens, avec les châtimens et les récompenses.

Il faut donc, avant toutes choses, régler le culte de Dieu. C'est par où commence Moïse, et il pose ce fondement de la société des Israélites. A la tête du Décalogue on voit ce précepte fondamental : « Je suis le Seigneur : tu n'auras point de dieux étrangers, » etc.¹.

Ensuite viennent les préceptes qui regardent la société : « Tu ne tueras point, tu ne déroberas point², » et les autres. Tel est l'ordre général de toute législation.

III^e PROPOSITION. Il y a un ordre dans les lois.

Le premier principe des lois est de reconnaître la divinité, d'où nous viennent tous les biens et l'être même. « Crains Dieu et observe ses commandemens; c'est là tout l'homme³. » Et l'autre est de « faire à autrui comme nous voulons qu'il nous soit fait⁴. »

IV^e PROPOSITION. Un grand roi explique les caractères des lois.

L'intérêt et la passion corrompent les hommes. La loi est sans intérêt et sans passion : « elle est sans tache et sans corruption, elle dirige les âmes, elle est fidèle; elle parle sans déguisement et sans flatterie. Elle rend sages les enfans⁵; » elle prévient en eux l'expérience, et les remplit, dès leur premier âge, de bonnes maximes. « Elle est droite et réjouit le cœur⁶. » On est ravi de voir comme elle est égale à tout le monde, et comme au milieu de la corruption, elle conserve son intégrité. « Elle est pleine de lumières; » dans la loi sont recueillies les lumières les plus pures de la raison. « Elle est véritable et se justifie par elle-même⁷; » car elle suit les premiers principes de l'équité naturelle, dont personne ne disconvient que ceux qui sont tout à fait aveugles. « Elle est plus désirable que l'or, et plus douce que le miel⁸; » d'elle vient l'abondance et le repos.

David remarque dans la loi de Dieu ces propriétés excellentes, sans lesquelles il n'y a point de loi véritable.

V^e PROPOSITION. La loi punit et récompense.

C'est pourquoi la loi de Moïse se trouve partout accompagnée de châtimens : voici le principe qui les rend aussi justes que nécessaires.

La première de toutes les lois, comme nous l'avons remarqué, est celle de ne point faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait. Ceux qui sortent de cette loi primitive, si droite et si équitable, dès là méritent qu'on leur fasse ce qu'ils ne veulent pas qui leur soit fait; ils ont fait souffrir aux autres ce qu'ils ne voulaient pas qu'on leur fit, ils méritent qu'on leur fasse souffrir ce qu'ils ne veulent pas. C'est le juste fondement des châtimens, conformément à cette parole prononcée contre Babylone : « Prenez vengeance d'elle; faites-lui comme elle a fait⁹; » Elle n'a

épargné personne ne l'épargnez pas; elle a fait souffrir les autres, faites-la souffrir.

Sur le même principe sont fondées les récompenses. Qui sert le public ou les particuliers, le public et les particuliers le doivent servir.

VI^e PROPOSITION. La loi est sacrée et inviolable.

Pour entendre parfaitement la nature de la loi, il faut remarquer que tous ceux qui en ont bien parlé, l'ont regardée dans son origine comme un pacte et un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble, par l'autorité des princes, de ce qui est nécessaire pour former leur société.

On ne veut pas dire par là que l'autorité des lois dépend du consentement et acquiescement des peuples; mais seulement que le prince, qui d'ailleurs, par son caractère, n'a d'autre intérêt que celui du public, est assisté des plus sages têtes de la nation, et appuyé sur l'expérience des siècles passés.

Cette vérité, constante parmi tous les hommes est expliquée admirablement dans l'Écriture. Dieu assemble son peuple, leur fait à tous proposer la loi, par laquelle il établissait le droit sacré et profane, public et particulier de la nation, et les en fait tous convenir en sa présence. « Moïse convoque tout le peuple. Et comme il leur avait déjà récité tous les articles de cette loi, il leur dit : Gardez les paroles de ce pacte, et les accomplissez, afin que vous entendiez ce que vous avez à faire. Vous êtes tous ici devant le Seigneur votre Dieu, vos chefs, vos tribus, vos sénateurs, vos docteurs, tout le peuple d'Israël, vos enfans, vos femmes, et l'étranger qui se trouve mêlé avec vous dans le camp, afin que tous ensemble vous vous obligiez à l'alliance du Seigneur, et au serment que le Seigneur fait avec vous, et que vous soyez son peuple, et qu'il soit votre Dieu. Et je ne fais pas ce traité avec vous seuls, mais je le fais pour tous, présents et absents¹. »

Moïse reçoit ce traité au nom de tout le peuple, qui lui avait donné son consentement. « J'ai été, dit-il², le médiateur entre Dieu et vous, et le dépositaire des paroles qu'il vous donnait, et vous à lui. »

Tout le peuple consent expressément au traité. « Les lévites disent à haute voix : Maudit celui qui ne demeure pas ferme dans toutes les paroles de cette loi, et ne les accomplit pas; et tout le peuple répond : Amen : Qu'il soit ainsi³. »

Il faut remarquer que Dieu n'avait pas besoin du consentement des hommes pour autoriser sa loi, parce qu'il est leur créateur, qu'il peut les obliger à ce qui lui plaît; et toutefois, pour rendre la chose plus solennelle et plus ferme, il les oblige à la loi par un traité exprès et volontaire.

VII^e PROPOSITION. La loi est réputée avoir une origine divine.

Le traité qu'on vient d'entendre a un double effet; il unit le peuple à Dieu, et il unit le peuple en soi-même.

Le peuple ne pouvait s'unir en soi-même par une société inviolable, si le traité n'en était fait dans son fond en présence d'une puissance supé-

1. *Exod.*, xx, 2, 3, 4, 5, 6, etc. — 2. *Idem*, 3 et seq. — 3. *Eccle.*, xii, 13. — 4. *Matth.*, vii, 12; *Luc.*, vi, 31. — 5. *Ps.*, xviii, 8. — 6. *Idem*, 9. — 7. *Ibid.*, 10. — 8. *Ibid.*, 11. — 9. *Jer.*, l, 15.

1. *Deut.*, xxix, 2, 9-15. — 2. *Idem*, v, 5. — 3. *Ibid.*, xxvii, 14, 26; *Jos.*, viii, 30, etc.

rieure, telle que celle de Dieu, protecteur naturel de la société humaine, et inévitable vengeur de toute contravention à la loi.

Mais quand les hommes s'obligent à Dieu, lui promettant de garder, tant envers lui qu'entre eux, tous les articles de la loi qu'il leur propose, alors la convention est inviolable, autorisée par une puissance à laquelle tout est soumis.

C'est pourquoi tous les peuples ont voulu donner à leurs lois une origine divine; et ceux qui ne l'ont pas eue ont feint de l'avoir.

Minos se vantait d'avoir appris de Jupiter les lois qu'il donna à ceux de Crète; ainsi Lycurgue, ainsi Numa, ainsi tous les autres législateurs ont voulu que la convention par laquelle les peuples s'obligeaient entre eux à garder les lois fût affermie par l'autorité divine, afin que personne ne pût s'en dédire.

Platon, dans sa *République*, et dans son livre *des Lois*, n'en propose aucune qu'il ne veuille faire confirmer par l'oracle avant qu'elles soient reçues; et c'est ainsi que les lois deviennent sacrées et inviolables.

VIII^e PROPOSITION. Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer: il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas.

C'est principalement de ces lois fondamentales qu'il est écrit qu'en les violant « on ébranle tous les fondements de la terre¹, » après quoi il ne reste plus que la chute des empires.

En général les lois ne sont pas lois, si elles n'ont quelque chose d'inviolable. Pour marquer leur solidité et leur fermeté, Moïse ordonne « qu'elles soient toutes écrites nettement et visiblement sur des pierres². » Josué accomplit ce commandement³.

Les autres peuples civilisés conviennent de cette maxime. « Qu'il soit fait un édit, et qu'il soit écrit selon la loi inviolable des Perses et des Médés, disent à Assuérus les sages de son conseil, qui étaient toujours près de sa personne. Ces sages savaient les lois et le droit des anciens⁴. » Cet attachement aux lois et aux anciennes maximes affermit la société et rend les Elats immortels.

On perd la vénération pour les lois quand on les voit si souvent changer. C'est alors que les nations semblent chanceler, comme troublées et prises de vin, ainsi que parlent les prophètes⁵. L'esprit de vertige les possède, et leur chute est inévitable; « parce que les peuples ont violé les lois, changé le droit public, et rompu les pactes les plus solennels⁶. » C'est l'état d'un malade inquiet qui ne sait quel mouvement se donner.

« Je hais deux nations, dit le sage fils de Sirach⁷, et la troisième n'est pas une nation: c'est le peuple insensé qui demeure dans Sichein, » c'est-à-dire le peuple de Samarie, qui ayant renversé l'ordre, oublié la loi, établi une religion et une loi arbitraires, ne mérite pas le nom de peuple.

On tombe dans cet état quand les lois sont variables et sans consistance, c'est-à-dire quand elles cessent d'être lois.

ARTICLE V.

Conséquences des principes généraux de l'humanité.

UNIQUE PROPOSITION. Le partage des biens entre les hommes, et la division des hommes même en peuples et en nations, ne doit point altérer la société générale du genre humain.

« Si quelqu'un de vos frères est réduit à la pauvreté, n'endurcissez pas votre cœur et ne lui resserrez pas votre main: mais ouvrez-la au pauvre, et prêtez-lui tout ce dont vous verrez qu'il aura besoin. Que cette pensée impie ne vous vienne point dans l'esprit: *Le septième an arrive, où selon la loi toutes les obligations pour dettes sont annulées*. Ne vous détournes pas pour cela du pauvre, de peur qu'il ne crie contre vous devant le Seigneur, et que votre conduite vous tourne à péché; mais donnez-lui, et le secourez sans aucun détour ni artifice, afin que le Seigneur vous bénisse¹. »

La loi serait trop inhumaine si, en partageant les biens, elle ne donnait pas aux pauvres quelque recours sur les riches. Elle ordonne, dans cet esprit, d'exiger ses dettes avec grande modération. « Ne prenez point à votre frère les instruments nécessaires pour la vie, comme la meule dont il mout son blé, car autrement il vous aurait engagé sa propre vie. S'il vous doit, n'entrez pas dans sa maison pour prendre des gages, mais demeurez dehors, et recevez ce qu'il vous apportera. Et s'il est si pauvre qu'il soit contraint de vous donner sa couverture, qu'elle ne passe pas la nuit chez vous; mais rendez-la à votre frère, afin que dormant dans sa couverture il vous bénisse; et vous serez juste devant le Seigneur². »

La loi s'étudie en toutes choses à entretenir dans les citoyens cet esprit de secours mutuel. « Quand vous verrez s'égarer, dit-elle³, le bœuf ou la brebis de votre frère, ne passez pas outre sans les retirer. Quand vous ne connaîtrez pas celui à qui elle est, ou qu'il ne vous toucherait en rien, menez son animal en votre maison, jusqu'à ce que votre frère vienne le requérir. Faites-en de même de son âne, de son habit, et de toutes les autres choses qu'il pourrait avoir perdues. Si vous les trouvez, ne les négligez pas comme choses appartenant à autrui; » c'est-à-dire prenez-en soin comme si elle était à vous pour la rendre soigneusement à celui qui l'a perdue.

Par ces lois, il n'y a point de partage qui empêche que je n'aie soin de ce qui est à autrui, comme s'il était à moi-même; et que je ne fasse part à autrui de ce que j'ai, comme s'il était véritablement à lui.

C'est ainsi que la loi remet en quelque sorte en communauté les biens qui ont été partagés, pour la commodité publique et particulière.

Elle laisse même dans les terres si justement partagées quelque marque de l'ancienne communauté, mais réduite à certaines bornes pour l'ordre public. « Vous pouvez, dit-elle⁴, entrer dans la vigne de votre prochain, et y manger du raisin tant que vous voudrez, mais non pas l'emporter dehors. Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous en pourrez cueillir des épis, et les froisser

1. *Psalm.*, LXXXI, 5. — 2. *Deut.*, XXVII, 8. — 3. *Jos.*, VIII, 32. — 4. *Esth.*, I, 13, 19. — 5. *Is.*, XIX, 11. — 6. *Idem.*, XXIV, 5. — 7. *Eclii.*, I, 27, 28.

1. *Deut.*, XV, 7, 8, 9, 10. — 2. *Idem.*, XXIV, 6, 11, 12, 13. — 3. *Ibid.*, XXII, 1-3. — 4. *Ibid.*, XXIII, 24, 25.

avec la main, mais non pas les couper avec la faucille. »

« Quand vous ferez votre moisson, si vous oubliez quelque gerbe, ne retournez pas sur vos pas pour l'enlever; mais laissez-la enlever à l'étranger, au pupille et à la veuve, afin que le Seigneur vous bénisse dans tous les travaux de vos mains. » Il ordonne la même raison des olives et des raisins dans la vendange⁴.

Moïse rappelle, par ce moyen, dans la mémoire des possesseurs, qu'ils doivent toujours regarder la terre comme la mère commune et la nourrice de tous les hommes, et ne veut pas que le partage qu'on en a fait leur fasse oublier le droit primitif de la nature.

Il comprend les étrangers dans ce droit. « Laissez, dit-il², ces raisins et ces gerbes oubliées, » à l'étranger, au pupille et à la veuve. »

Il recommande particulièrement, dans les jugements, l'étranger et le pupille, honorant en tout la société du genre humain. « Ne pervertis point, dit-il³, le jugement de l'étranger et du pupille : souviens-toi que tu as été étranger et esclave en Egypte. »

Il est si loin de vouloir qu'on manque d'humanité aux étrangers, qu'il étend même en quelque façon cette humanité jusqu'aux animaux. Quand on trouve un oiseau qui couve, le législateur défend de prendre ensemble la mère et les petits. « Laisse-la aller, dit-il, si tu lui ôtes ses petits⁴. » Comme s'il disait : Elle perd assez en les perdant, sans perdre encore sa liberté.

Dans le même esprit de douceur, la loi défend de « cuire le chevreau dans le lait de sa mère⁵; » et de « lier la bouche, c'est-à-dire de refuser la nourriture au bœuf qui travaille à battre le blé⁶. »

« Est-ce que Dieu a soin des bœufs? » comme dit saint Paul⁷ : a-t-il fait la loi pour eux, et pour les chevreaux, et pour les bêtes? et ne paraît-il pas qu'il a voulu inspirer aux hommes la douceur et l'humanité en toutes choses; afin qu'étant doux aux animaux, ils sentent mieux ce qu'ils doivent à leurs semblables?

Il ne faut donc pas penser que les bornes qui séparent les terres des particuliers et les Etats, soient faites pour mettre la division dans le genre humain; mais pour faire seulement qu'on n'attente rien les uns sur les autres, et que chacun respecte le repos d'autrui. C'est pour cela qu'il est dit : « Ne transporte point les bornes qu'ont mises les anciens dans la terre que t'a donnée le Seigneur ton Dieu⁸. » Et encore : « Maudit celui qui remue les bornes de son voisin⁹. »

Il faut encore plus respecter les bornes qui séparent les Etats, que celles qui séparent les particuliers; et on doit garder la société que Dieu a établie entre tous les hommes.

Il n'y a que certains peuples maudits et abominables, avec qui toute société est interdite, à cause de leur effroyable corruption, qui se répandrait sur leurs alliés. « N'aie point, dit la loi, de société avec ces peuples : ne leur donne point ta fille, ne prends pas la leur pour ton fils, parce qu'ils le sé-

duiront, ou le feront servir aux dieux étrangers. »

Hors de là Dieu défend ces aversions qu'ont les peuples les uns pour les autres; et au contraire, il fait valoir tous les liens de la société qui sont entre eux. « N'avez point en exécration l'Iduméen, parce que vous venez de même sang; ni l'Égyptien, parce que vous avez été étrangers dans sa terre. »

Aussi est-il demeuré, parmi tous les peuples, certains principes communs de société et de concorde. Les peuples les plus éloignés s'unissent par le commerce, et conviennent qu'il faut garder la foi et les traités. Il y a, dans tous les peuples civilisés, certaines personnes à qui tout le genre humain semble avoir donné une sûreté pour entretenir le commerce entre les nations. La guerre même n'empêche pas ce commerce; les ambassadeurs sont regardés comme des personnes sacrées : qui viole leur caractère est en horreur; et David prit avec raison une vengeance terrible des Ammonites, et de leur roi, qui avaient maltraité ses ambassadeurs.

Les peuples qui ne connaissent pas ces lois de société sont peuples inhumains; barbares, ennemis de toute justice, et du genre humain, que l'Écriture appelle du nom odieux de « gens sans foi et sans alliance. »

Voilà une belle règle, de saint Augustin, pour l'application de la charité. « Où la raison est égale, il faut que le sort décide. L'obligation de s'entraimer est égale dans tous les hommes, et pour tous les hommes. Mais comme on ne peut pas également les servir tous, on doit s'attacher principalement à servir ceux que les lieux, les temps et les autres rencontres semblables nous unissent d'une façon particulière comme par une espèce de sort. »

ARTICLE VI.

De l'amour de la patrie.

PREMIÈRE PROPOSITION. Il faut être bon citoyen, et sacrifier à sa patrie dans le besoin tout ce qu'on a, et sa propre vie; où il est parlé de la guerre.

Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes, et qu'à vrai dire il n'y ait point d'étranger pour le chrétien, à plus forte raison doit-il aimer ses concitoyens. Tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille, et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie, où notre bonheur et celui de nos familles et de nos amis est renfermé.

C'est pourquoi les séditieux qui n'aiment pas leur pays, et y portent la division, sont l'exécration du genre humain. La terre ne les peut pas supporter, et s'ouvre pour les engloutir. C'est ainsi que périrent Coré, Dathan, et Abiron. « S'ils périssent, dit Moïse¹, comme les autres hommes, s'ils sont frappés d'une plaie ordinaire, le Seigneur ne m'a pas envoyé; mais si Dieu fait quelque chose d'extraordinaire, et que la terre ouvre sa bouche pour les engloutir eux et tout ce qui leur appartient, en sorte qu'on les voie entrer tout vivants dans les enfers, vous connaîtrez qu'ils ont blasphémé contre le Seigneur. A peine avait-il cessé de parler, que la terre s'ouvrit sous leurs pieds; et les dévora avec leur tente, et tout ce qui leur appartenait. »

1. Num., xvi, 28, etc.

1. Deut., xxiv, 19-21. — 2. Idem. — 3. Ibid., 17, 22. — 4. Ibid., xxii, 6, 7. — 5. Ibid., xv, 21. — 6. Ibid., xxv, 4. — 7. I. Cor., ix, 9. — 8. Deut., xix, 14. — 9. Idem, xxvii, 17.

Ainsi méritaient d'être retranchés ceux qui mettaient la division parmi le peuple. Il ne faut point avoir de société avec eux; en approcher c'est approcher de la peste. « Retirez-vous, dit Moïse¹, de la tente de ces impies, et ne touchez rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés et dans leur perte. »

On ne doit point épargner ses biens quand il s'agit de servir la patrie. Gédéon dit à ceux de Socoth : « Donnez de quoi vivre aux soldats qui sont avec moi parce qu'ils défontent, afin que nous poursuivions les ennemis. » Ils refusent, et Gédéon en fait un juste châtement². Qui sert le public sert chaque particulier. Il faut même sans hésiter exposer sa vie pour son pays. Ce sentiment est commun à tous les peuples, et surtout il paraît dans le peuple de Dieu.

Dans les besoins de l'Etat, tout le monde sans exception était obligé d'aller à la guerre, et c'est pourquoi les armées étaient si nombreuses.

La ville de Jabès en Galaad, assiégée et réduite à l'extrémité par Naas, roi des Ammonites, envoie exposer son péril extrême à Saül, « qui aussitôt fait couper un bœuf en douze morceaux qu'il envoya aux confins de chacune des douze tribus avec cet édit : Qui ne sortira pas avec Saül et Samuël, ses bœufs seront ainsi mis en pièces : et aussitôt tout le peuple s'assembla comme un seul homme : et Saül en fit la revue à Bézech; et ils se trouvèrent d'Israël trois cent mille, et trente mille de Juda : et ils dirent aux envoyés de Jabès : Demain vous serez délivrés³. »

Ces convocations étaient ordinaires, et il faudrait transcrire toute l'histoire du peuple de Dieu pour en rapporter tous les exemples.

C'était un sujet de plainte à ceux qui n'étaient pas appelés, et il le prenaient à affront. « Ceux d'Ephraïm dirent à Gédéon : Quel dessein avez-vous eu de ne nous point appeler quand vous alliez combattre contre Madian? Ce qu'ils dirent d'un ton de colère, et en virent presque à la force; et Gédéon les apaisa en louant leur valeur⁴. »

Ils firent la même plainte à Jephthé, et la chose alla jusqu'à la sédition⁵, tant on se piquait d'honneur d'être convoqué en ces occasions. Chacun exposait sa vie non-seulement pour tout le peuple, mais pour sa seule tribu. « Ma tribu, dit Jephthé⁶, avait querelle contre les Ammonites; ce que voyant, j'ai mis mon âme en mes mains (noble façon de parler qui signifiait exposer sa vie), et j'ai fait la guerre aux Ammonites. »

C'est une honte de demeurer en repos dans sa maison, pendant que nos citoyens sont dans le travail et dans le péril pour la commune patrie. David envoya Uri se reposer chez lui, et ce bon sujet répondit⁷ : « L'arche de Dieu, et tout Israël et Juda sont sous des tentes; mon seigneur Joab, et tous les serviteurs du roi mon seigneur, couchent sur la terre : et moi j'entrerai dans ma maison pour y manger à mon aise, et y être avec ma femme! Par votre vie, je ne ferai point une chose si indigne. »

Il n'y a plus de joie pour un bon citoyen quand

sa patrie est ruinée. De là ce discours de Mathathias, chef de la maison des Asmonéens ou Machabées¹ : « Malheur à moi! pourquoi suis-je né pour voir la ruine de mon peuple et celle de la cité sainte? puis-je y demeurer davantage, la voyant livrée à ses ennemis, et son sanctuaire dans la main des étrangers? Son temple est déshonoré comme un homme de néant, ses vieillards et ses enfants sont massacrés au milieu de ses rues, et sa jeunesse a péri dans la guerre : quelle nation n'a point ravagé son royaume, et ne s'est point enrichie de ses dépoilles? on lui a ravi tous ses ornements; de libre elle est devenue esclave; tout notre éclat, toute notre gloire, tout ce qu'il y avait parmi nous de sacré, a été souillé par les Gentils : et comment après cela pourrions-nous vivre? »

On voit là toutes les choses qui unissent les citoyens et entre eux et avec leur patrie : les autels et les sacrifices, la gloire, les biens, le repos et la sûreté de la vie; en un mot, la société des choses divines et humaines. Mathathias, touché de toutes ces choses, déclare qu'il ne peut plus vivre voyant ses citoyens en proie, et sa patrie désolée. « En disant ces paroles, lui et ses enfants déchirèrent leurs habits, et se couvrirent de cilices, et se mirent à gémir². »

Ainsi faisait Jérémie, « lorsque son peuple étant mené en captivité, et la sainte cité étant désolée, plein d'une douleur amère, il prononça en gémissant ces lamentations³ » qui attendrissent encore ceux qui les entendent.

Le même prophète dit à Baruch, qui dans la ruine de son pays songeait encore à lui-même et à sa fortune : « Voici, ô Baruch! ce que te dit le Seigneur Dieu d'Israël : j'ai détruit le pays que j'avais bâti, j'ai arraché les enfants d'Israël que j'avais plantés, et j'ai ruiné toute cette terre : et tu cherches encore pour toi de grandes choses? ne le fais pas; contente-toi que je te sauve la vie⁴. »

Ce n'est pas assez de pleurer les maux de ses citoyens et de son pays; il faut exposer sa vie pour leur service. C'est à quoi Mathathias excite en mourant toute sa famille⁵. « L'orgueil et la tyrannie ont prévalu; voici des temps de malheur et de ruine pour vous : prenez donc courage, mes enfants; soyez zélés de la loi, et mourez pour le testament de vos pères. »

Ce sentiment demeurera gravé dans le cœur de ses enfants; il n'y a rien de plus ordinaire dans la bouche de Judas, de Jonathas et de Simon, que ces paroles : Mourons pour notre peuple et pour nos frères; « Prenez courage, dit Judas⁶ et soyez tous gens de cœur : combattez vaillamment ces nations armées pour notre ruine. Il vaut mieux mourir à la guerre que de voir périr notre pays et le sanctuaire. » Et encore : « A Dieu ne plaise que nous fuyions devant l'ennemi; si notre heure de mourir est arrivée, mourons en gens de cœur pour nos frères, et ne mettons point de tache à notre gloire⁷. »

L'Écriture est pleine d'exemples qui nous apprennent ce que nous devons à notre patrie; mais

1. Num., xvi, 26. — 2. Jud., viii, 5, 15, 46, 47. — 3. I. Reg., xi, 7, 8, 9. — 4. Jud., viii, 1, 2, 3. — 5. Idem, xii, 1. — 6. Ibid., 2, 3. — 7. II. Reg., xi, 10, 11.

1. I. Mach., ii, 7, 8, etc. — 2. Idem, 14. — 3. Lam., Jer. — 4. Jer., xlv, 1, 2, 4, 5. — 5. I. Mach., ii, 49, 50, etc. — 6. Idem, iii, 58, 59. — 7. Ibid., ix, 40.

le plus beau de tous les exemples est celui de Jésus-Christ même.

II^e PROPOSITION. Jésus-Christ établit, par sa doctrine et par ses exemples, l'amour que les citoyens doivent avoir pour leur patrie.

Le Fils de Dieu fait homme a non-seulement accompli tous les devoirs qu'exige d'un homme la société humaine, charitable envers tous et sauveur de tous; et ceux d'un bon fils envers ses parents, à qui il était soumis¹ : mais encore ceux de bon citoyen, se reconnaissant « envoyé aux brebis perdues de la maison d'Israël². » Il s'est renfermé dans la Judée, « qu'il parcourait tout en faisant du bien, et guérissant tous ceux que le démon tourmentait³. »

On le reconnaissait pour bon citoyen; et e'était une puissante recommandation auprès de lui, que d'aimer la nation juudaïque. Les sénateurs du peuple juif, pour l'obliger à rendre « au centurion un serviteur malade qui lui était cher, priaient Jésus avec ardeur, et lui disaient : Il mérite que vous l'assistiez, car il aime notre nation, et nous a bâti une synagogue : et Jésus allait avec eux, et guérit ce serviteur⁴. »

Quand il songeait aux malheurs qui menaçaient de si près Jérusalem et le peuple juif, il ne pouvait retenir ses larmes. « En approchant de la ville et la regardant, il se mit à pleurer sur elle : Si tu connaissais, dit-il, dans ce temps qui t'est donné pour te repentir, ce qui pourrait t'apporter la paix ! mais cela est caché à tes yeux⁵. » Il dit ces mots entrant dans Jérusalem au milieu des acclamations de tout le peuple.

Ce soin, qui le pressait dans son triomphe, ne le quitte pas dans sa passion. Comme on le menait au supplice, « une grande troupe de peuple et de femmes, qui le suivaient, frappaient leur poitrine et gémissaient ; mais Jésus se tournant à elles leur dit : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi : pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants, car bientôt vont venir les jours où il sera dit : Heureuses les stériles, heureuses les entrailles qui n'ont point porté de fruit, et les mamelles qui n'ont point nourri d'enfant⁶. » Il ne se plaint pas des maux qu'on lui fait souffrir injustement, mais de ceux qu'un si inique procédé devait attirer à son peuple.

Il n'avait rien oublié pour les prévenir. « Jérusalem, qui tués les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu ramasser tes enfants, comme une poule ramasse ses petits sous ses ailes; et tu n'as pas voulu, et voilà que vos maisons vont bientôt être désolées⁷ ! »

Il fut, et durant sa vie, et à sa mort, exact observateur des lois et des coutumes louables de son pays, même de celles dont il savait qu'il était le plus exempt.

On se plaignit à saint Pierre qu'il ne payait pas le tribut ordinaire du temple, et cet apôtre soutenait qu'en effet il ne devait rien. « Mais Jésus le prévient en lui disant : De qui est-ce que les rois

de la terre exigent le tribut : est-ce de leurs enfants ou des étrangers ? Pierre répondit : Des étrangers. Jésus lui dit : Les enfants sont donc francs ; et toutefois, pour ne causer point de désordre et pour ne les pas scandaliser, allez, et payez pour moi et pour vous¹. » Il fait payer un tribut qu'il ne devait pas, comme fils, de peur d'apporter le moindre trouble à l'ordre public.

Aussi, dans le désir qu'avaient les pharisiens de le trouver contraire à la loi, ils ne purent jamais lui reprocher que des choses de néant ou les miracles qu'il faisait le jour du sabbat² ; comme si le sabbat devait faire cesser les œuvres de Dieu aussi bien que celles des hommes.

« Il était soumis en tout à l'ordre public, faisant rendre à César ce qui était à César, et à Dieu ce qui est à Dieu³. »

Jamais il n'entreprit rien sur l'autorité des magistrats. « Un de la troupe lui dit : Maître, commandez à mon frère qu'il fasse partage avec moi. L'homme, lui répondit-il, qui m'a établi pour être votre juge et pour faire vos partages⁴ ? »

Au reste, la toute-puissance qu'il avait en main ne l'empêcha pas de se laisser prendre sans résistance. Il reprit saint Pierre qui avait donné un coup d'épée, et rétablit le mal que cet apôtre avait fait⁵.

Il comparait devant les pontifes, devant Pilate et devant Hérode, répondant précisément sur le fait dont il s'agissait à ceux qui avaient droit de l'interroger. « Le souverain pontife lui dit : Je vous commande de la part de Dieu, de me dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu : et il répondit : Je le suis⁶. Il satisfit Pilate sur sa royauté qui faisait tout son crime, et l'assura en même temps « qu'elle n'était pas de ce monde⁷. » Il ne dit mot à Hérode qui n'avait rien à commander dans Jérusalem, à qui aussi on le renvoyait seulement par cérémonie, et qui ne le voulait voir que par pure curiosité, après avoir satisfait à l'interrogatoire légitime. Au surplus, il ne condamna que par son silence la procédure manifestement inique dont on usait contre lui, sans se plaindre, sans murmurer, se livrant, comme dit saint Pierre⁸, à celui qui le jugeait injustement. »

Ainsi il fut fidèle et affectionné, jusqu'à la fin, à sa patrie quoique ingrate, et à ses cruels citoyens qui ne songeaient qu'à se rassasier de son sang avec une si aveugle fureur, qu'ils lui préférèrent un séditeur et un meurtrier.

Il savait que sa mort devait être le salut de ses ingrats citoyens, s'ils eussent fait pénitence, c'est pourquoi il pria pour eux en particulier ; jusque sur la croix où ils l'avaient attaché.

Caiphe ayant prononcé qu'il fallait que Jésus mourût, « pour empêcher toute la nation de périr ; » l'évangéliste remarque⁹ « qu'il ne dit pas cela de lui-même ; mais qu'étant le pontife de cette année, il prophétisa que Jésus devait mourir pour sa nation ; et non-seulement pour sa nation, mais encore pour ramasser en un les enfants de Dieu dispersés. »

Ainsi il versa son sang avec un regard particu-

1. *Luc.*, II, 51. — 2. *Matth.*, XV, 24. — 3. *Act.*, X, 38. — 4. *Luc.*, VII, 3, 4, 5, 6, 10. — 5. *Idem.*, XIX, 11, 12. — 6. *Ibid.*, XXIII, 27, 28, 29. — 7. *Matth.*, XXIII, 37, 38.

1. *Matth.*, XVII, 24, 25, 26. — 2. *Luc.*, XIII, 14; *Joan.*, V, 9, 12; IX, 14, 15. — 3. *Matth.*, XXII, 21. — 4. *Luc.*, XII, 13, 14. — 5. *Idem.*, XXIII, 50, 51; *Joan.*, XVIII, 14. — 6. *Matth.*, XXVI, 63, 64; *Luc.*, XXXI, 70. — 7. *Joan.*, XVIII, 36, 37. — 8. *I. Petr.*, II, 23. — 9. *Joan.*, XI, 50, 51, 52.

lier pour sa nation ; et en offrant ce grand sacrifice, qui devait faire l'expiation de tout l'univers, il voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place.

III^e PROPOSITION. Les apôtres et les premiers fidèles ont toujours été de bons citoyens.

Leur maître leur avait inspiré ce sentiment. Il les avait avertis qu'ils seraient persécutés par toute la terre, et leur avait dit en même temps « qu'il les envoyait comme des agneaux au milieu des loups² ; » c'est-à-dire qu'ils n'avaient qu'à souffrir sans murmure, et sans résistance.

Pendant que les Juifs persécutaient saint Paul avec une haine implacable, ce grand homme prend Jésus-Christ, qui est la vérité même, et sa conscience à témoin, que, touché d'une extrême et continuelle douleur pour l'aveuglement de ses frères, « il souhaite d'être anathème pour eux. Je vous dis la vérité, je ne mens pas : ma conscience éclairée par le Saint-Esprit m'en rend témoignage³, etc. »

Dans une famine extrême, il fit une quête pour ceux de sa nation, et apporta lui-même à Jérusalem les aumônes qu'il avait ramassées pour eux dans toute la Grèce. « Je suis venu, dit-il⁴, pour faire des aumônes à ma nation. »

Ni lui ni ses compagnons n'ont jamais excité de sédition, ni assemblé tumultuairement le peuple⁵.

Contraint par la violence de ses citoyens d'appeler à l'empereur, il assemble les Juifs de Rome, pour leur déclarer « que c'est malgré lui qu'il a été obligé d'appeler à César ; mais qu'au reste il n'a aucune accusation ni aucune plainte à faire contre ceux de sa nation⁶. » Il ne les accuse pas ; mais il les plaint et ne parle jamais qu'avec compassion de leur endurcissement. En effet, accusé devant Félix, président de Judée⁷, il se défendit simplement contre les Juifs, sans faire aucun reproche à de si violents persécuteurs.

Durant trois cents ans de persécution impitoyable, les chrétiens ont toujours suivi la même conduite.

Il n'y eut jamais de meilleurs citoyens, ni qui fussent plus utiles à leur pays, ni qui servissent plus volontiers dans les armées, pourvu qu'on ne voulût pas les y obliger à l'idolâtrie. Écoutez le témoignage de Tertullien. « Vous dites que les chrétiens sont inutiles : nous naviguons avec vous, nous portons les armes avec vous, nous cultivons la terre, nous exerçons la marchandise⁷, » c'est-à-dire nous vivons comme les autres dans tout ce qui regarde la société.

L'empire n'avait point de meilleurs soldats : outre qu'ils combattaient vaillamment, ils obtenaient par leurs prières ce qu'ils ne pouvaient faire par les armes. Témoin la pluie obtenue par la légion fulminante, et le miracle attesté par les lettres de Marc-Aurèle.

Il leur était défendu de causer du trouble, de renverser les idoles, de faire aucune violence : les règles de l'Église ne leur permettaient que d'attendre le coup en patience.

L'Église ne tenait pas pour martyrs ceux qui

s'attiraient la mort par quelque violence semblable, et par un faux zèle. Il pouvait y avoir quelquefois des inspirations extraordinaires ; mais ces exemples n'étaient pas suivis, comme étant au-dessus de l'ordre.

Nous voyons même, dans les actes de quelques martyrs, qu'ils faisaient scrupule de maudire les dieux ; ils devaient reprendre l'erreur sans aucune parole emportée. Saint Paul et ses compagnons en avaient ainsi usé ; et c'est ce qui faisait dire au secrétaire de la communauté d'Ephèse¹ : « Messieurs, il ne faut pas ainsi vous émouvoir. Vous avez ici amené ces hommes, qui n'ont commis aucun sacrilège, et qui n'ont point blasphémé votre déesse. » Ils ne faisaient point de scandale, et prêchaient la vérité sans altérer le repos public, autant qu'il était en eux.

Combien soumis et paisibles étaient les chrétiens persécutés, ces paroles de Tertullien l'expliquent admirablement² : « Outre les ordres publics par lesquels nous sommes poursuivis, combien de fois le peuple nous attaque-t-il à coups de pierres, et met-il le feu dans nos maisons, dans la fureur des bacchanales ! On n'épargne pas les chrétiens même après leur mort : on les arrache du repos de la sépulture et comme de l'asile de la mort. Et cependant, quelle vengeance recevez-vous de gens si cruellement traités ? ne pourrions-nous pas avec peu de flambeaux, mettre le feu dans la ville, si parmi nous il était permis de faire le mal pour le mal ! et quand nous voudrions agir en ennemis déclarés, manquerions-nous de troupes et d'armées ? Les Maures, ou les Marcomans, et les Parthes mêmes, qui sont renfermés dans leurs limites, se trouveront-ils en plus grand nombre que nous, qui remplissons toute la terre ? Il n'y a que peu de temps que nous paraissions dans le monde, et déjà nous remplissons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos assemblées, vos camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le barreau, la place publique. Nous ne vous laissons que les temples seuls. A quelle guerre ne serions-nous pas disposés, quand nous serions en nombre inégal au vôtre, nous qui endurons résolument la mort, n'était que notre doctrine nous prescrivit plutôt d'être tués que de tuer ? Nous pourrions même, sans prendre les armes et sans rébellion, vous punir en vous abandonnant ; votre solitude et le silence du monde vous ferait horreur, les villes vous paraîtraient mortes ; et vous seriez réduits au milieu de votre empire, à chercher à qui commander. Il vous demeurerait plus d'ennemis que de citoyens, car vous avez maintenant moins d'ennemis, à cause de la multitude prodigieuse des chrétiens. »

« Vous perdez, dit-il encore³, en nous perdant. Vous avez par notre moyen un nombre infini de gens, je ne dis pas qui prient pour vous, car vous ne le croyez pas, mais dont vous n'avez rien à craindre. »

Il se glorifie avec raison que parmi tant d'attentats contre la personne sacrée des empereurs, il ne s'est jamais trouvé un seul chrétien, malgré l'inhumanité dont on usait sur eux tous. « Et en vérité, dit-il⁴, nous n'avons garde de rien entreprendre

1. *Math.*, x, 46. — 2. *Rom.*, ix, 1, 2, 3. — 3. *Act.*, xxiv, 47 ; *Rom.*, xv, 25, 26. — 4. *Idem*, xxiv, 12, 18. — 5. *Ibid.*, xxviii, 19. — 6. *Ibid.*, xxiv, 10, etc. — 7. *Tert.*, *Apol.*, n. 42.

1. *Act.*, xix, 37. — 2. *Tertull.*, *Apol.*, n. 37. — 3. *Idem*, n. 43. — 4. *Ibid.*, n. 36.

contre eux. Ceux dont Dieu a réglé les mœurs ne doivent pas seulement épargner les empereurs, mais encore tous les hommes. Nous sommes pour les empereurs tels que nous sommes pour nos voisins. Car il nous est également défendu de dire ou de faire, ou de vouloir du mal à personne. Ce qui n'est point permis contre l'empereur n'est permis contre personne; ce qui n'est permis contre personne l'est encore moins sans doute contre celui que Dieu a fait si grand. »

Voilà quels étaient les chrétiens si indignement traités.

CONCLUSION. — Pour conclure tout ce livre, et le réduire en abrégé :

La société humaine peut être considérée en deux manières :

Où en tant qu'elle embrasse tout le genre humain, comme une grande famille ;

Où en tant qu'elle se réduit en nations, ou en peuples composés de plusieurs familles particulières, qui ont chacune leurs droits.

La société, considérée de ce dernier sens, s'appelle société civile.

On la peut définir, selon les choses qui ont été dites, société d'hommes unis ensemble sous le même gouvernement et sous les mêmes lois.

Par ce gouvernement et ces lois, le repos et la vie de tous les hommes est mise, autant qu'il se peut, en sûreté.

Quiconque donc n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire l'État où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain.

LIVRE DEUXIÈME.

De l'autorité : que la royale et l'héréditaire est la plus propre au gouvernement.

ARTICLE PREMIER.

Par qui l'autorité a été exercée dès l'origine du monde.

PREMIÈRE PROPOSITION. Dieu est le vrai roi.

Un grand roi le reconnaît lorsqu'il parle ainsi en présence de tout son peuple¹ : « Béni soyez vous, ô Seigneur Dieu d'Israël, notre père, de toute éternité et durant toute l'éternité ! A vous, Seigneur, appartient la majesté, et la puissance, et la gloire, et la victoire, et la louange : tout ce qui est dans le ciel et dans la terre est à vous : il vous appartient de régner, et vous commandez à tous les princes ; les grands et les richesses sont à vous ; vous dominez sur toutes choses : en votre main est la force et la puissance, la grandeur et l'empire souverain. »

L'empire de Dieu est éternel ; et de là vient qu'il est appelé le Roi des siècles².

L'empire de Dieu est absolu : « Qui osera vous dire, ô Seigneur ! pourquoi faites-vous ainsi ? ou qui se soutiendra contre votre jugement³ ? »

Cet empire absolu de Dieu a pour premier titre et pour fondement la création. Il a tout tiré du néant, et c'est pourquoi tout est en sa main. « Le

1. *I. Par.*, xxix, 10, 12. — 2. *Apoc.*, xv, 3. — 3. *Sap.*, xii, 12.

Seigneur dit à Jérémie⁴ : Va en la maison d'un potier : là tu entendras mes paroles. Et j'allai en la maison du potier et il travaillait avec sa roue, et il rompit un pot qu'il venait de faire de boue, et de la même terre il en fit un autre ; et le Seigneur me dit : Ne puis-je pas faire comme ce potier ? Comme cette terre molle est en la main du potier, ainsi vous êtes en ma main, dit le Seigneur. »

II^e PROPOSITION. Dieu a exercé visiblement par lui-même l'empire et l'autorité sur les hommes.

Ainsi en a-t-il usé au commencement du monde. Il était en ce temps le seul roi des hommes, et les gouvernait visiblement.

Il donna à Adam le précepte qu'il lui plut, et lui déclara sur quelle peine il l'obligeait à le pratiquer⁵. Il le bannit ; il lui dénonça qu'il avait encouru la peine de mort.

Il se déclara visiblement en faveur du sacrifice d'Abel contre celui de Caïn. Il reprit Caïn de sa jalousie : après que ce malheureux eût tué son frère, il l'appela en jugement, il l'interrogea, il le convainquit de son crime, il s'en réserva la vengeance, et l'interdit à tout autre⁶ ; il donna à Caïn une espèce de sauvegarde, un signe pour empêcher qu'aucun homme n'attentât sur lui⁷. Toutes fonctions de la puissance publique.

Il donne ensuite des lois à Noé et à ses enfants ; il leur défend le sang et les meurtres, et leur ordonne de peupler la terre⁸.

Il conduit de la même sorte Abraham, Isaac et Jacob.

Il exerce publiquement l'empire souverain sur son peuple dans le désert. Il est leur roi, leur législateur, leur conducteur. Il donne visiblement le signal pour camper et pour décamper, et les ordres tant de la guerre que de la paix.

Ce règne continue visiblement sous Josué, et sous les juges : Dieu les envoie : Dieu les établit ; et de là vient que le peuple disant à Gédéon : « Vous dominerez sur nous, vous et votre fils, et le fils de votre fils ; il répondit : Nous ne dominerons point sur vous, ni moi, ni mou fils ; mais le Seigneur dominera sur vous⁹. »

C'est lui qui établit les rois. Il fit saucer Saül et David par Samuel ; il affermit la royauté dans la maison de David, et lui ordonna de faire régner à sa place Salomon son fils.

C'est pourquoi le trône des rois d'Israël est appelé le trône de Dieu. « Salomon s'assit sur le trône du Seigneur, et il plut à tous, et tout Israël lui obéit⁷. » Et encore : « Béni soit le Seigneur votre Dieu, dit la reine de Saba à Salomon⁸, qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, et vous établir roi pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. »

III^e PROPOSITION. Les apôtres et les premiers fidèles ont toujours été de bons citoyens.

Jésus-Christ, qui va toujours à la source, semble l'avoir marqué par ces paroles : « Tout royaume divisé en lui-même sera désolé ; toute ville et toute famille divisée en elle-même ne subsistera pas⁹. »

1. *Jerem.*, xvii, 16. — 2. *Gen.*, ii, 17. — 3. *Idem.*, iv, 1, 5, 6, 9, 10. — 4. *Ibid.*, 15. — 5. *Ibid.*, ix, 4, 5, 6, 7. — 6. *Jud.*, viii, 22, 23. — 7. *I. Par.*, xxix, 23. — 8. *Idem.* ; *II. Par.*, ix, 8. — 9. *Matth.*, xii, 25.

Des royaumes il va aux villes, d'où les royaumes sont venus, et des villes il remonte encore aux familles, comme au modèle et au principe des villes, et de toute la société humaine.

Dès l'origine du monde, Dieu dit à Eve, et en elle à toutes les femmes : « Tu seras sous la puissance de l'homme, et il te commandera¹. »

Au premier enfant qu'eut Adam, qui fut Caïn, Eve dit : « J'ai possédé un homme par la grâce de Dieu². » Voilà donc aussi les enfants sous la puissance paternelle. Car cet enfant était plus encore en la possession d'Adam, à qui la mère elle-même était soumise par l'ordre de Dieu. L'un et l'autre tenaient de Dieu cet enfant, et l'empire qu'ils avaient sur lui. « Je l'ai possédé, dit Eve, mais, par la grâce de Dieu. »

Dieu ayant mis dans nos parents comme étant en quelque façon les auteurs de notre vie, une image de la puissance par laquelle il a tout fait, il leur a aussi transmis une image de la puissance qu'il a sur ses œuvres. C'est pourquoi nous voyons dans le Décalogue, qu'après avoir dit : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui; » il ajoute aussitôt : « Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera³. » Ce précepte est comme une suite de l'obéissance qu'il faut rendre à Dieu, qui est le vrai père.

De là nous pouvons juger que la première idée de commandement et d'autorité humaine, est venue aux hommes de l'autorité paternelle.

Les hommes vivaient longtemps au commencement du monde, comme l'atteste non-seulement l'Écriture, mais encore toutes les anciennes traditions : et la vie humaine commence à décroître seulement après le déluge, où il se fit une si grande altération dans toute la nature. Un grand nombre de familles se voyaient par ce moyen, réunies sous l'autorité d'un seul grand-père; et cette union de tant de familles avait quelque image de royaume.

Assurément durant tout le temps qu'Adam vécut, Seth, que Dieu lui donna à la place d'Abel lui rendit avec toute sa famille une entière obéissance.

Caïn, qui viola le premier la fraternité humaine par un meurtre, fut aussi le premier à se soustraire de l'empire paternel : haï de tous les hommes, et contraint de s'établir un refuge, il bâtit la première ville, à qui il donna le nom de son fils Hénoch⁴.

Les autres hommes vivaient à la campagne, dans la première simplicité, ayant pour loi la volonté de leurs parents, et les coutumes anciennes.

Telle fut encore, après le déluge, la conduite de plusieurs familles, surtout parmi les enfants de Sem, où se conservèrent plus longtemps les anciennes traditions du genre humain, et pour le culte de Dieu, et pour la manière du gouvernement.

Ainsi Abraham, Isaac et Jacob, persistèrent dans l'observance d'une vie simple et pastorale. Ils étaient avec leur famille libres, et indépendants : ils traitaient d'égal avec les rois. Abimélech, roi de Gérare, vint trouver Abraham; « et ils firent un » traité ensemble⁵. »

Il se fit un pareil traité entre un autre Abimélech, fils de celui-ci, et Isaac, fils d'Abraham.

« Nous avons vu, dit Abimélech¹, que le Seigneur était avec vous, et pour cela nous avons dit : Qu'il y ait entre nous un accord confirmé par serment. »

Abraham fit la guerre de son chef aux rois qui avaient pillé Sodome, les défit, et offrit la dime des dépouilles à Melchisédech, roi de Salem, pontife du Dieu très-haut².

C'est pourquoi les enfants de Heth avec qui il fit un accord, l'appellent Seigneur, et le traitent de prince. « Ecoutez-nous, Seigneur; vous êtes parmi nous un prince de Dieu³; » c'est-à-dire, qui ne relève que de lui.

Aussi a-t-il passé pour roi dans les histoires profanes. Nicolas de Damas, soigneur observateur des antiquités, le fait roi; et sa réputation dans tout l'Orient est cause qu'il le donne à son pays. Mais au fond la vie d'Abraham était pastorale, son royaume était sa famille; et il exerçait seulement, à l'exemple des premiers hommes, l'empire domestique et paternel.

IV^e PROPOSITION. Il s'établit pourtant bientôt des rois, ou par le consentement des peuples, ou par les armes : où il est parlé du droit de conquête.

Ces deux manières d'établir les rois sont connues dans les histoires anciennes. C'est ainsi qu'Abimélech, fils de Gédéon, fit consentir ceux de Sichem à le prendre pour leur souverain. « Lequel aimez-vous mieux, leur dit-il⁴, ou d'avoir pour maître soixante et dix hommes, enfants de Jérobaal, ou de n'en avoir qu'un seul, qui encore est de votre ville et de votre parenté? et ceux de Sichem tournèrent leur cœur vers Abimélech. »

C'est ainsi que le peuple de Dieu demanda, de lui-même, un roi pour le juger⁵.

Le même peuple transmet toute l'autorité de la nation à Simon, et à sa postérité. L'acte en est dressé au nom des prêtres, de tout le peuple, des grands, et des sénateurs, qui consentirent à le faire prince⁶.

Nous voyons, dans Hérodote, que Déjocès fut roi de la même manière.

Pour les rois par conquêtes, tout le monde en sait les exemples.

Au reste, il est certain qu'on voit des rois de bonne heure dans le monde. On voit du temps d'Abraham, c'est-à-dire quatre cents ans environ après le déluge, des royaumes déjà formés et établis de longtemps. On voit premièrement quatre rois qui font la guerre contre cinq⁷. On voit Melchisédech, roi de Salem, pontife du Dieu très-haut, à qui Abraham donne la dime⁸. On voit Pharaon, roi d'Égypte, et Abimélech, roi de Gérare⁹. Un autre Abimélech, aussi roi de Gérare, paraît du temps d'Isaac¹⁰; et ce nom apparemment était commun aux rois de ce pays-là, comme celui de Pharaon aux rois d'Égypte.

Tous ces rois paraissent bien autorisés; on leur voit des officiers réglés, une cour, des grands qui les environnent, une armée et un chef des armes pour la commander¹¹, une puissance affermie. « Qui touchera, dit Abimélech¹², la femme de cet homme, il mourra de mort. »

1. *Genes.*, III, 16. — 2. *Idem*, IV, 1. — 3. *Exod.*, XX, 12. — 4. *Genes.*, IV, 17. — 5. *Idem*, XXI, 23, 32.

1. *Genes.*, XXVI, 28. — 2. *Idem*, XIV, 14, etc. — 3. *Ibid.*, XXIII, 6. — 4. *Jud.*, IX, 2, 3. — 5. *I. Reg.*, VIII, 5. — 6. *Machab.*, XIV, 28, 41. — 7. *Gen.*, XIV, 1, 9. — 8. *Idem*, 18, 20. — 9. *Ibid.*, XII, 15; et XX, 2. — 10. *Ibid.*, XXVI, 1. — 11. *Ibid.*, XII, 15; XXI, 22. — 12. *Ibid.*, XXVI, 14.

Les hommes qui avaient vu, ainsi qu'il a été dit, une image de royaume dans l'union de plusieurs familles, sous la conduite d'un père commun, et qui avaient trouvé de la douceur dans cette vie, se portèrent aisément à faire des sociétés de familles sous des rois qui leur tinssent lieu de père.

C'est pour cela apparemment que les anciens peuples de la Palestine appelaient leurs rois Abimélech, c'est-à-dire, Mon père le roi. Les sujets se tenaient tous comme des enfants du prince ; et chacun l'appelant *Mon père*, ce nom devint commun à tous les rois du pays.

Mais outre cette manière innocente de faire des rois, l'ambition en a inventé une autre. Elle a fait des conquérants, dont Nemrod, petit-fils de Cham, fut le premier. « Celui-ci, homme violent et guerrier, commença à être puissant sur la terre, et conquit d'abord quatre villes dont il forma son royaume¹. »

Ainsi les royaumes formés par les conquêtes sont anciens, puisqu'on les voit commencer si près du déluge, sous Nemrod, petit-fils de Cham.

Cette humeur ambitieuse et violente se répandit bientôt parmi les hommes. Nous voyons Chodorlahomor, roi des Elamites, c'est-à-dire, des Perses et des Mèdes, étendre bien loin ses conquêtes dans les terres voisines de la Palestine².

Ces empires, quoique violents, injustes et tyranniques d'abord, par la suite des temps, et par le consentement des peuples, peuvent devenir légitimes ; c'est pourquoi les hommes ont reconnu un droit qu'on appelle *de conquête*, dont nous aurons à parler plus au long avant que d'abandonner cette matière.

VI^e PROPOSITION. Il y avait au commencement une infinité de royaumes, et tous petits.

Il paraît par l'Écriture que presque chaque ville, et chaque petite contrée avait son roi³.

On compte trente-trois rois dans le seul petit pays que les Juifs conquièrent⁴.

La même chose paraît dans tous les auteurs anciens, par exemple, dans Homère ; et ainsi des autres.

La tradition commune du genre humain, sur ce point, est fidèlement rapportée par Justin, qui remarque qu'au commencement il n'y avait que de petits rois, chacun content de vivre doucement dans ses limites avec le peuple qui lui était commis. « Ninus, dit-il, rompit le premier la concorde des nations. »

Il n'importe que ce Ninus soit Nemrod, ou que Justin l'ait fait par erreur le premier des conquérants. Il suffit qu'on voie que les premiers rois ont été établis avec douceur, à l'exemple du gouvernement paternel.

VII^e PROPOSITION. Il y a eu d'autres formes de gouvernement que celle de la royauté.

Les histoires nous font voir un grand nombre de républiques, dont les unes se gouvernaient par tout le peuple, ce qui s'appelait *démocratie* ; et les autres par les grands, ce qui s'appelait *aristocratie*.

Les formes du gouvernement ont été mêlées en diverses sortes, et ont composé divers États mixtes dont il n'est pas besoin de parler ici.

Nous voyons en quelques endroits de l'Écriture, l'autorité résider dans une communauté.

Abraham demande le droit de sépulture à tout le peuple assemblé, et c'est l'assemblée qui l'accorde¹.

Il semble qu'au commencement les Israélites vivaient dans une forme de république. Sur quelque sujet de plainte arrivée du temps de Josué contre ceux de Ruben et de Gad, « les enfants d'Israël s'assemblèrent tous à Silo pour les combattre ; mais auparavant ils envoyèrent dix ambassadeurs, pour écouter leurs raisons : ils donnèrent satisfaction, et tout le peuple s'apaisa². »

Un lévite dont la femme avait été violée et tuée par quelques-uns de la tribu de Benjamin, sans qu'on eût fait aucune justice ; toutes les tribus s'assemblèrent pour punir cet attentat, et ils se disaient l'un à l'autre dans cette assemblée : « Jamais il ne s'est fait telle chose en Israël ; jugez et ordonnez en commun ce qu'il faut faire³. »

C'était en effet une espèce de république, mais qui avait Dieu pour roi.

VIII^e PROPOSITION. La monarchie est la forme du gouvernement la plus commune, la plus ancienne, et aussi la plus naturelle.

Le peuple d'Israël se réduisit de lui-même à la monarchie, comme étant le gouvernement universellement reçu : « Établissez-nous un roi pour nous juger, comme en ont tous les autres peuples⁴. »

Si Dieu se fâche, c'est à cause que jusque-là il avait gouverné ce peuple par lui-même, et qu'il en était le vrai roi. C'est pourquoi il dit à Samuel : « Ce n'est pas toi qu'ils rejettent ; c'est moi qu'ils ne veulent point pour régner sur eux⁵. »

Au reste, ce gouvernement était tellement le plus naturel, qu'on le voit d'abord dans tous les peuples.

Nous l'avons vu dans l'histoire sainte ; mais ici un peu de recours aux histoires profanes nous fera voir que ce qui a été en république a vécu premièrement sous des rois.

Rome a commencé par là et y est enfin revenue, comme à son état naturel.

Ce n'est que tard, et peu à peu, que les villes grecques ont formé leurs républiques. L'opinion ancienne de la Grèce était celle qu'exprime Homère, par cette célèbre sentence, dans l'*Iliade* : « Plusieurs princes n'est pas une bonne chose ; qu'il n'y ait qu'un prince et un roi. »

A présent il n'y a point de république qui n'ait été autrefois soumise à des monarches. Les Suisses étaient sujets des princes de la maison d'Autriche. Les Provinces-Unies ne font que sortir de la domination d'Espagne, et de celle de la maison de Bourgogne. Les villes libres d'Allemagne avaient leurs seigneurs particuliers, outre l'empereur, qui était le chef commun de tout le corps germanique. Les villes d'Italie qui se sont mises en république du temps de l'empereur Rodolphe

1. Gen., x, 8-10. — 2. Idem, xiv, 4-7. — 3. Ibid., 11 etc. — 4. Jos., xii, 2, 4, 7-24.

1. Gen., xxiii, 3, 5. — 2. Jos., xxii, 11, 14, 33. — 3. Jud., xix, 30. — 4. I. Reg., viii, 5. — 5. Idem, 7.

ont acheté de lui leur liberté; Venise même, qui se vante d'être république dès son origine, était encore sujette aux empereurs sous le règne de Charlemagne, et longtemps après : elle se forma depuis en État populaire, d'où elle est venue assez tard à l'état où nous la voyons.

Tout le monde donc commence par des monarchies; et presque tout le monde s'y est conservé comme dans l'état le plus naturel.

Aussi avons-nous vu qu'il a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire dans la nature même.

Les hommes naissent tous sujets : et l'empire paternel qui les accoutume à obéir, les accoutume en même temps à n'avoir qu'un chef.

VIII^e PROPOSITION. Le gouvernement monarchique est le meilleur.

S'il est le plus naturel, il est par conséquent le plus durable, et dès-là aussi le plus fort.

C'est aussi le plus opposé à la division, qui est le mal le plus essentiel des États, et la cause la plus certaine de leur ruine, conformément à cette parole déjà rapportée : « Tout royaume divisé en lui-même sera désolé : toute ville ou toute famille divisée en elle-même ne subsistera pas¹. »

Nous avons vu que Notre Seigneur a suivi en cette sentence le progrès naturel du gouvernement, et semble avoir voulu marquer aux royaumes et aux villes le même moyen de s'unir que la nature a établi dans les familles.

En effet, il est naturel que quand les familles auront à s'unir pour former un corps d'État, elles se rangent comme d'elles-mêmes au gouvernement qui leur est propre.

Quand on forme les États, on cherche à s'unir, et jamais on n'est plus uni que sous un seul chef. Jamais aussi on n'est plus fort, parce que tout va en concours.

Les armées, où paraît le mieux la puissance humaine, veulent naturellement un seul chef : tout est en péril quand le commandement est partagé. « Après la mort de Josué les enfants d'Israël consultèrent le Seigneur, disant : Qui marchera devant nous contre les Chananéens, et qui sera notre capitaine dans cette guerre? et le Seigneur répondit : Ce sera la tribu de Juda². » Les tribus, égales entre elles, veulent qu'une d'elles commande. Au reste, il n'était pas besoin de donner un chef à cette tribu, puisque chaque tribu avait le sien. « Vous aurez des princes et des chefs de vos tribus, et voici leurs noms³, » etc.

Le gouvernement militaire, demandant naturellement d'être exercé par un seul, il s'ensuit que cette forme de gouvernement est la plus propre à tous les États qui sont faibles et en proie au premier venu, s'ils ne sont formés à la guerre.

Et cette forme de gouvernement à la fin doit prévaloir, parce que le gouvernement militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'État après soi.

Cela doit surtout arriver aux États guerriers, qui se réduisent aisément en monarchie; comme a fait la république romaine, et plusieurs autres de même nature.

Il vaut donc mieux qu'il soit établi d'abord, et avec douceur, parce qu'il est trop violent, quand il gagne le dessus par la force ouverte.

IX^e PROPOSITION. De toutes les monarchies la meilleure est la successive ou héréditaire, surtout quand elle va de mâle en mâle, et d'aîné en aîné.

C'est celle que Dieu a établie dans son peuple. « Car il a choisi les princes dans la tribu de Juda; et dans la tribu de Juda il a choisi ma famille; c'est David qui parle : et il m'a choisi parmi tous mes frères; et parmi mes enfants, il a choisi mon fils Salomon, pour être assis sur le trône du royaume du Seigneur sur tout Israël; et il m'a dit : J'affermirai son règne à jamais, s'il persévère dans l'obéissance qu'il doit à mes lois⁴. »

Voilà donc la royauté attachée par succession à la maison de David et de Salomon : « et le trône de David est affermi à jamais⁵. »

En vertu de cette loi, l'aîné devait succéder au préjudice de ses frères. C'est pourquoi Adonias, qui était l'aîné de David, dit à Bethsabée, mère de Salomon : « Vous savez que le royaume était à moi, et tout Israël m'avait reconnu; mais le Seigneur a transféré le royaume à mon frère Salomon⁶. »

Il disait vrai, et Salomon en tombe d'accord, lorsqu'il répond à sa mère, qui demandait pour Adonias une grâce dont la conséquence était extrême, selon les mœurs de ces peuples⁴ : « Demandez pour lui le royaume, car il était mon aîné, et il a dans ses intérêts le pontife Abiathar et Joab. » Il veut dire qu'il ne faut pas fortifier un prince qui a le titre naturel, et un grand parti dans l'État.

A moins donc qu'il n'arrivât quelque chose d'extraordinaire, l'aîné devait succéder : et à peine trouvera-t-on deux exemples du contraire dans la maison de David; encore était-ce au commencement.

X^e PROPOSITION. La monarchie héréditaire a trois principaux avantages.

Trois raisons font voir que ce gouvernement est le meilleur.

La première, c'est qu'il est le plus naturel, et qu'il se perpétue de lui-même. Rien n'est plus durable qu'un état qui dure et se perpétue par les mêmes causes qui font durer l'univers, et qui perpétuent le genre humain.

David touche cette raison quand il parle ainsi⁵ : « Ça été peu pour vous, ô Seigneur! de m'élever à la royauté : vous avez encore établi ma maison à l'avenir : et c'est là la loi d'Adam, ô Seigneur Dieu! » c'est-à-dire, que c'est l'ordre naturel que le fils succède au père.

Les peuples s'y accoutument d'eux-mêmes. « J'ai vu tous les vivants suivre le second, tout jeune qu'il est (c'est-à-dire le fils du roi), qui doit occuper sa place⁶. »

Point de brigues, point de cabales dans un État pour se faire un roi : la nature en a fait un; la mort, disons-nous, saisit le vif, et le roi ne meurt jamais.

Le gouvernement est le meilleur, qui est le plus

1. *Matth.*, XII, 25. — 2. *Jud.*, I, 1, 2. — 3. *Nom.*, I, 4, 5.

4. *I. Par.*, XXVIII, 4, 5, 7. — 2. *II. Reg.*, VII, 46. — 3. *III. Reg.*, II, 15. — 4. *Idem.*, 22. — 5. *II. Reg.*, VII, 19. — 6. *Eccles.*, IV, 15.

éloigné de l'anarchie. A une chose aussi nécessaire que le gouvernement parmi les hommes, il faut donner les principes les plus aisés, et l'ordre qui roule le mieux tout seul.

La seconde raison qui favorise ce gouvernement, c'est que c'est celui qui intéresse le plus à la conservation de l'Etat les puissances qui le conduisent. Le prince qui travaille pour son Etat, travaille pour ses enfants; et l'amour qu'il a pour son royaume, confondu avec celui qu'il a pour sa famille, lui devient naturel.

Il est naturel et doux de ne montrer au prince d'autre successeur que son fils, c'est-à-dire, un autre lui-même, ou ce qu'il a de plus proche. Alors il voit sans envie passer son royaume en d'autres mains : et David entend avec joie cette acclamation de son peuple : « Que le nom de Salomon soit au-dessus de votre nom, et son trône au-dessus de votre trône¹. »

Il ne faut point craindre ici les désordres causés dans un Etat par le chagrin d'un prince ou d'un magistrat, qui se fâche de travailler pour son successeur. David, empêché de bâtir le temple, ouvrage si glorieux et si nécessaire autant à la monarchie qu'à la religion, se réjouit de voir ce grand ouvrage réservé à son fils Salomon ; et il en fait les préparatifs avec autant de soin, que si lui-même devait en avoir l'honneur. « Le Seigneur a choisi mon fils Salomon pour faire ce grand ouvrage, de bâtir une maison, non aux hommes, mais à Dieu même : et moi j'ai préparé de toutes mes forces tout ce qui était nécessaire à bâtir le temple de mon Dieu². »

Il reçoit ici double joie : l'une, de préparer du moins au Seigneur son Dieu, l'édifice qu'il ne lui est pas permis de bâtir ; l'autre, de donner à son fils les moyens de le construire bientôt.

La troisième raison est tirée de la dignité des maisons où les royaumes sont héréditaires.

« Ça été peu pour vous, ô Seigneur ! de me faire roi : vous avez établi ma maison à l'avenir, et vous m'avez rendu illustre au-dessus de tous les hommes. Que peut ajouter David à tant de choses, lui que vous avez glorifié si hautement, et envers qui vous vous êtes montré si magnifique³ ? »

Cette dignité de la maison de David, s'augmentait à mesure qu'on en voyait naître les rois ; le trône de David et les princes de la maison de David devinrent l'objet le plus naturel de la vénération publique. Les peuples s'attachaient à cette maison ; et un des moyens dont Dieu se servit pour faire respecter le Messie, fut de l'en faire naître. On le réclamait avec amour sous le nom de fils de David⁴.

C'est ainsi que les peuples s'attachent aux maisons royales. La jalousie qu'on a naturellement contre ceux qu'on voit au-dessus de soi, se tourne ici en amour et en respect ; les grands mêmes obéissent sans répugnance à une maison qu'on a toujours vue maîtresse, et à laquelle on sait que nulle autre maison ne peut jamais être égalée.

Il n'y a rien de plus fort pour éteindre les partialités, et tenir dans le devoir les égaux, que

l'ambition et la jalousie rendent incompatibles entre eux.

XI^e PROPOSITION. C'est un nouvel avantage d'exclure les femmes de la succession.

Par les trois raisons alléguées, il est visible que les royaumes héréditaires sont les plus fermes. Au reste, le peuple de Dieu n'admettait pas à la succession le sexe qui est né pour obéir ; et la dignité des maisons régnantes ne paraissait pas assez soutenue en la personne d'une femme, qui après tout était obligée de se faire un maître en se mariant.

Où les filles succèdent, les royaumes ne sortent pas seulement des maisons régnantes, mais de toute la nation : or, il est bien plus convenable que le chef d'un Etat ne lui soit pas étranger ; et c'est pourquoi Moïse avait établi cette loi : « Vous ne pourrez pas établir sur vous un roi d'une autre nation, mais il faut qu'il soit votre frère¹. »

Ainsi la France, où la succession est réglée selon ces maximes, peut se glorifier d'avoir la meilleure constitution d'Etat qu'il soit possible, et la plus conforme à celle que Dieu même a établie. Ce qui montre tout ensemble, et la sagesse de nos ancêtres, et la protection particulière de Dieu sur ce royaume.

XII^e PROPOSITION. On doit s'attacher à la forme du gouvernement qu'on trouve établie dans son pays.

« Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu ; et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a établies ; ainsi, qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu². »

Il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain qui n'ait ses inconvénients : de sorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis : qui entreprend de les renverser n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu.

ARTICLE II.

PREMIÈRE PROPOSITION. Il y a un droit de conquête très-ancien et attesté par l'Écriture.

Dès le temps de Jephthé, le roi des Ammonites se plaignait que le peuple d'Israël, en sortant d'Égypte avait pris beaucoup de terres à ses prédécesseurs, et il les redemandait³.

Jephthé établit le droit des Israélites par deux titres incontestables : l'un était une conquête légitime ; et l'autre, une possession paisible de trois cents ans.

Il allègue premièrement le droit de conquête ; et pour montrer que cette conquête était légitime, il pose pour fondement « qu'Israël n'a rien pris de force aux Moabites et aux Ammonites : au contraire, qu'il a pris de grands détours pour ne point passer sur leurs terres⁴. »

Il montre ensuite que les places contestées n'étaient plus aux Ammonites, ni aux Moabites, quand les Israélites les avaient prises ; mais à Séhon, roi

1. III. Reg., I, 47. — 2. I. Par., XXIX, 1, 2. — 3. Idem, XVII, 47, 48. — 4. Matth., XX, 30, 31, etc.; XXI, 9.

1. Deut., XVII, 45. — 2. Rom., XIII, 1, 2. — 3. Jud., XI, 43. — 4. Idem, 15-17, etc.

des Amorrhéens, qu'ils avaient vaincu par une juste guerre. Car il avait le premier marché contre eux, et Dieu l'avait livré entre leurs mains¹.

Là il fait valoir le droit de conquête établi par le droit des gens; et reconnu par les Ammonites, qui possédaient beaucoup de terres par ce seul titre².

De là il passe à la possession; et il montre : premièrement, que les Moabites ne se plainquirent point des Israélites lorsqu'ils conquièrent ces places, où, en effet, les Moabites n'avaient plus rien.

« Valez-vous mieux que Balac, roi de Moab? où pouvez-vous nous montrer qu'il ait inquiété les Israélites, ou leur ait fait la guerre pour ces places³? »

En effet, il était constant par l'histoire que Balac n'avait point fait la guerre⁴, quoiqu'il en eût eu quelque dessein.

Et non-seulement les Moabites ne s'étaient pas plaints, mais même les Ammonites avaient laissé les Israélites en possession paisible durant trois cents ans? « Pourquoi, dit-il⁵, n'avez-vous rien dit durant un si long temps? »

Enfin il conclut ainsi⁶ : « Ce n'est donc pas moi qui ai tort; c'est vous qui agissez mal contre moi, en me déclarant la guerre injustement. Le Seigneur soit juge en ce jour entre les enfants d'Israël et les enfants d'Ammon. »

A remonter encore plus haut, on voit Jacob user de ce droit, dans la donation qu'il fait à Joseph, en cette sorte : « Je vous donne par préciput sur vos frères un héritage que j'ai enlevé de la main des Amorrhéens, par mon épée et par mon arc⁷. »

Il ne s'agit pas d'examiner ce que c'était, et comment Jacob l'avait ôté aux Amorrhéens; il suffit de voir que Jacob se l'attribuait par le droit de conquête, comme par le fruit d'une juste guerre.

La mémoire de cette donation de Jacob à Joseph s'était conservée dans le peuple de Dieu, comme d'une chose sainte et légitime, jusqu'au temps de Notre Seigneur, dont il est écrit « qu'il vint auprès de l'héritage que Jacob avait donné à son fils Joseph⁸. »

On voit donc un domaine acquis par le droit des armes sur ceux qui le possédaient.

II^e PROPOSITION. Pour rendre le droit de conquête incontestable, la possession paisible y doit être jointe.

Il faut pourtant remarquer deux choses dans ce droit de conquête : l'une qu'il y faut joindre une possession paisible, ainsi qu'on a vu dans la discussion de Jephthé; l'autre, que pour rendre ce droit incontestable, on le confirme en offrant une composition amiable.

Ainsi le sage Simon le Machabée, querellé par le roi d'Asie, sur les villes d'Ioppé et de Gazara, répondit : « Pour ce qui est de ces deux villes, elles ravageaient notre pays, et pour cela nous vous offrons cent talents⁹. »

Quoique la conquête fût légitime, et que ceux d'Ioppé et de Gazara, étant agresseurs injustes,

eussent été pris de bonne guerre, Simon offrait cent talents pour avoir la paix, et rendre son droit incontestable.

Ainsi on voit que ce droit de conquête, qui commence par la force, se réduit, pour ainsi dire, au droit commun et naturel, du consentement des peuples et par la possession paisible. Et l'on présume que la conquête a été suivie d'un acquiescement tacite des peuples soumis, qu'on avait accoutumés à l'obéissance par un traitement honnête; ou qu'il était intervenu quelque accord, semblable à celui qu'on a rapporté entre Simon le Machabée et les rois d'Asie.

CONCLUSION. — Nous avons donc établi par les Ecritures que la royauté a son origine dans la divinité même;

Que Dieu aussi l'a exercée visiblement sur les hommes dès les commencements du monde;

Qu'il a continué cet exercice surnaturel et miraculeux sur le peuple d'Israël, jusqu'au temps de l'établissement des rois;

Qu'alors il a choisi l'état monarchique et héréditaire, comme le plus naturel et le plus durable;

Que l'exclusion du sexe né pour obéir était naturelle à la souveraine puissance.

Ainsi nous avons trouvé que, par l'ordre de la divine Providence, la constitution de ce royaume était, dès son origine, la plus conforme à la volonté de Dieu, selon qu'elle est déclarée par ses Ecritures.

Nous n'avons pourtant pas oublié qu'il paraît dans l'antiquité d'autres formes de gouvernements, sur lesquels Dieu n'a rien prescrit au genre humain : en sorte que chaque peuple doit suivre, comme un ordre divin, le gouvernement établi dans son pays; parce que Dieu est un Dieu de paix, et qui veut la tranquillité des choses humaines.

Mais comme nous écrivons dans un Etat monarchique, et pour un prince que la succession d'un si grand royaume regarde, nous tournerons dorénavant toutes les instructions que nous tirerons de l'Ecriture, au genre de gouvernement où nous vivons; quoique par les choses qui se diront sur cet Etat, il sera aisé de déterminer ce qui regarde les autres.

LIVRE TROISIÈME.

Où l'on commence à expliquer la nature et les propriétés de l'autorité royale.

ARTICLE PREMIER.

On en remarque les caractères essentiels.

UNIQUE PROPOSITION. Il y a quatre caractères ou qualités essentielles à l'autorité royale.

Premièrement, l'autorité royale est sacrée;

Secondement, elle est paternelle;

Troisièmement, elle est absolue;

Quatrièmement, elle est soumise à la raison.

C'est ce qu'il faut établir par ordre, dans les articles suivants.

1. *Jud.*, XI, 20, 21. — 2. *Idem.*, 23, 24. — 3. *Ibid.*, 25. — 4. *Num.*, XXIV, 25. — 5. *Jud.*, XI, 26. — 6. *Idem.*, 27. — 7. *Gen.*, XLVIII, 22. — 8. *Joan.*, IV, 5. — 9. *I. Mach.*, xv, 35.

ARTICLE II.

L'autorité royale est sacrée.

PREMIÈRE PROPOSITION. Dieu établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples.

Nous avons déjà vu que toute puissance vient de Dieu¹.

« Le prince, ajoute saint Paul², est ministre de Dieu pour le bien. Si vous faites mal, tremblez; car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive, et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions. »

Les princes agissent donc comme ministres de Dieu, et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. « Pensez-vous pouvoir résister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les enfants de David³? »

C'est pour cela que nous avons vu que le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. « Dieu a choisi mon fils Salomon pour le placer dans le trône où règne le Seigneur sur Israël⁴. » Et encore : « Salomon s'assit sur le trône du Seigneur⁵. »

Et afin qu'on ne croie pas que cela soit particulier aux Israélites, d'avoir des rois établis de Dieu, voici ce que dit l'Écclésiastique : « Dieu donne à chaque peuple son gouverneur; et Israël lui est manifestement réservé⁶. »

Il gouverne donc tous les peuples, et leur donne à tous leurs rois, quoiqu'il gouverne Israël d'une manière plus particulière et plus déclarée.

II^e PROPOSITION. La personne des rois est sacrée.

Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux c'est un sacrilège.

Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée⁷, comme il fait oindre les pontifes et ses autels.

Mais même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins. C'est ainsi que Dieu même appelle Cyrus son oint. « Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus mon oint, que j'ai pris par la main pour lui assujettir tous les peuples⁸. »

Le titre de christ est donné aux rois; et on les voit partout appelés les christes, ou les oints du Seigneur.

Sous ce nom véritable, les prophètes mêmes les révèrent, et les regardent comme associés à l'empire souverain de Dieu, dont ils exercent l'autorité sur le peuple. « Parlez de moi hardiment devant le Seigneur, et devant son christ; dites si j'ai pris le bœuf ou l'âne de quelqu'un, si j'ai pris des présents de quelqu'un, et si j'ai opprimé quelqu'un. Et ils répondirent : Jamais; et Samuel dit : Le Seigneur et son christ sont donc témoins que vous n'avez aucune plainte à faire contre moi⁹. »

C'est ainsi que Samuel, après avoir jugé le peuple vingt et un ans de la part de Dieu, avec une puissance absolue, rend compte de sa conduite devant Dieu, et devant Saül, qu'il appelle

ensemble à témoin, et établit son innocence sur leur témoignage.

Il faut garder les rois comme des choses sacrées; et qui néglige de les garder est digne de mort. « Vive le Seigneur, dit David aux capitaines de Saül¹, vous êtes des enfants de mort, vous tous qui ne gardez pas votre maître, l'oint du Seigneur. »

Qui garde la vie du prince, met la sienne en la garde de Dieu même. « Comme votre vie a été chère et précieuse à mes yeux, dit David au roi Saül², ainsi soit chère ma vie devant Dieu même, et qu'il daigne me délivrer de tout péril. »

Dieu lui met deux fois entre les mains Saül, qui remuait tout pour le perdre; ses gens le pressent de se défaire de ce prince injuste et impie; mais cette proposition lui fait horreur. « Dieu, dit-il³, soit à mon secours et qu'il ne m'arrive pas de mettre ma main sur mon maître, l'oint du Seigneur. »

Loïn d'attenter sur sa personne, il est même saisi de frayeur pour avoir coupé un bout de son manteau, encore qu'il ne l'eût fait que pour lui montrer combien religieusement il l'avait épargné. « Le cœur de David fut saisi, parce qu'il avait coupé le bord du manteau de Saül⁴ : » tant la personne du prince lui paraît sacrée; et tant il craint d'avoir violé par la moindre irrévérence le respect qui lui était dû.

III^e PROPOSITION. On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience.

Saint Paul, après avoir dit que le prince est le ministre de Dieu, conclut ainsi⁵ : « Il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis, non-seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience. »

C'est pourquoi « il le faut servir, non à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un cœur sincère comme à Jésus-Christ⁶. »

Et encore : « Serviteurs, obéissez en toutes choses à vos maîtres temporels, ne les servant point à l'œil, comme pour plaire à des hommes, mais en simplicité de cœur et dans la crainte de Dieu. Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme servant Dieu et non pas les hommes, assurés de recevoir de Dieu même la récompense de vos services. Regardez Jésus-Christ comme votre maître⁷. »

Si l'Apôtre parle ainsi de la servitude, état contre la nature, que devons-nous penser de la sujétion légitime aux princes, et aux magistrats protecteurs de la liberté publique?

C'est pourquoi saint Pierre dit : « Soyez donc soumis, pour l'amour de Dieu, à l'ordre qui est établi parmi les hommes : soyez soumis au roi, comme à celui qui a la puissance suprême; et à ceux à qui il donne son autorité, comme étant envoyés de lui pour la louange des bonnes actions et la punition des mauvaises.

Quand même ils ne s'acquitteraient pas de ce devoir, il faut respecter en eux leur charge et leur

1. Rom., XIII, 1, 2. — 2. Idem, 4. — 3. I. Paral., XIII, 8. — 4. Idem, XXXIII, 5. — 5. Ibid., XXIX, 23. — 6. Eccl., XVII, 14, 15. — 7. I. Reg., IX, 46; XVI, 3, etc. — 8. Is., XLV, 1. — 9. I. Reg., XII, 3, 4, 5.

1. I. Reg., XXVI, 46. — 2. Idem, 24. — 3. Ibid., XXIV, 7, 11, etc.; XXVI, 23. — 4. Ibid., XXIV, 6. — 5. Rom., XIII, 5. — 6. Ephes., VI, 5, 6. — 7. Coloss., III, 22, 23, 24.

ministère. Obéissez à vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et modérés mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes. »

Il y a donc quelque chose de religieux dans le respect qu'on rend au prince. Le service de Dieu et le respect pour les rois sont choses unies ; et saint Pierre met ensemble ces deux devoirs ; « Craignez Dieu, honorez le roi. »

Aussi Dieu a-t-il mis dans les princes quelque chose de divin. « J'ai dit : Vous êtes des dieux, et vous êtes tous enfants du Très-Haut. » C'est Dieu même que David fait parler ainsi.

De là vient que les serviteurs de Dieu jurent par le salut et la vie du roi, comme par une chose divine et sacrée. Urie parlant à David : « Par votre salut et par la conservation de votre vie, je ne ferai point cette chose. »

Encore même que le roi soit infidèle, par la vue qu'on doit avoir de l'ordre de Dieu : « Par le salut de Pharaon, je ne vous laisserai point sortir d'ici. »

Il faut écouter ici les premiers chrétiens, et Tertullien qui parle ainsi au nom d'eux tous : « Nous jurons, non par les génies des césars, mais par leur vie et par leur salut, qui est plus auguste que tous les génies. Ne savez-vous pas que les génies sont des démons ? Mais nous qui regardons dans les empereurs le choix et le jugement de Dieu, qui leur a donné le commandement sur tous les peuples, nous respectons en eux ce que Dieu y a mis, et nous tenons cela à grand serment. »

Il ajoute : « Que dirai-je davantage de notre religion et de notre piété pour l'empereur, que nous devons respecter comme celui que notre Dieu a choisi : en sorte que je puis dire que César est plus à nous qu'à vous, parce que c'est notre Dieu qui l'a établi? »

C'est donc l'esprit du christianisme de faire respecter les rois avec une espèce de religion, que le même Tertullien appelle très-bien, « la religion de la seconde majesté. »

Cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire de la divine, qui, pour le bien des choses humaines, a voulu faire jaillir quelque partie de son éclat sur les rois.

IV^e PROPOSITION. Les rois doivent respecter leur propre puissance, et ne l'employer qu'au bien public.

Leur puissance venant d'en-haut, ainsi qu'il a été dit, ils ne doivent pas croire qu'ils en soient les maîtres pour en user à leur gré ; mais ils doivent s'en servir avec crainte et retenue, comme d'une chose qui leur vient de Dieu, et dont Dieu leur demandera compte. « Ecoutez, ô rois ! et comprenez ; apprenez, juges de la terre : prêtez l'oreille, ô vous qui tenez les peuples sous votre empire, et vous plaisez à voir la multitude qui vous environne. C'est Dieu qui vous a donné la puissance : votre force vient du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, et pénétrera le fond de vos pensées ; parce que, étant les ministres de son royaume vous n'avez pas bien jugé, et n'avez pas marché selon ses volontés. Il vous paraîtra bientôt d'une manière terrible : car à ceux qui commandent est réservé le châtement le plus dur. On aura pitié des petits et des faibles ; mais les puissants seront puissamment tourmentés. Car Dieu ne re-

doute la puissance de personne, parce qu'il a fait les grands et les petits, et qu'il a soin également des uns et des autres. Et les plus forts seront tourmentés plus fortement. Je vous le dis, ô rois, afin que vous soyez sages, et que vous ne tombiez pas¹. »

Les rois doivent donc trembler en se servant de la puissance que Dieu leur donne, et songer combien horrible est le sacrilège d'employer au mal une puissance qui vient de Dieu.

Nous avons vu les rois assis dans le trône du Seigneur, ayant en main l'épée que lui-même leur a mise en main. Quelle profanation et quelle audace aux rois injustes, de s'asseoir dans le trône de Dieu, pour donner des arrêts contre ses lois, et d'employer l'épée qu'il leur met en main, à faire des violences, et à égorger ses enfants !

Qu'ils respectent donc leur puissance ; parce que ce n'est pas leur puissance, mais la puissance de Dieu, dont il faut user saintement et religieusement. Saint Grégoire de Nazianze parle ainsi aux empereurs : « Respectez votre pourpre : reconnaissez le grand mystère de Dieu dans vos personnes : il gouverne par lui-même les choses célestes : il partage celles de la terre avec vous. Soyez donc des dieux à vos sujets. » C'est-à-dire gouvernez-les comme Dieu gouverne, d'une manière noble, désintéressée, bienfaisante ; en un mot, divine.

ARTICLE III.

L'autorité royale est paternelle, et son propre caractère c'est la bonté.

Après les choses qui ont été dites, cette vérité n'a plus besoin de preuves.

Nous avons vu que les rois tiennent la place de Dieu, qui est le vrai père du genre humain. Nous avons vu aussi que la première idée de puissance qui ait été parmi les hommes est celle de la puissance paternelle, et que l'on a fait les rois sur le modèle des pères.

Aussi tout le monde est-il d'accord, que l'obéissance qui est due à la puissance publique, ne se trouve, dans le Décalogue, que dans le précepte qui oblige à honorer ses parents.

Il paraît, par tout cela, que le nom de roi est un nom de père, et que la bonté est le caractère le plus naturel des rois.

Faisons néanmoins ici une réflexion particulière sur une vérité si importante.

PREMIÈRE PROPOSITION. La bonté est une qualité royale, et le vrai apanage de la grandeur.

« Le Seigneur votre Dieu est le Dieu des dieux, et le Seigneur des seigneurs : un Dieu grand, puissant, redoutable ; qui n'a point d'égard aux personnes en jugement, et ne reçoit pas de présents ; qui fait justice au pupille et à la veuve ; qui aime l'étranger, et lui donne sa nourriture et son vêtement². »

Parce que Dieu est grand et plein en lui-même, il se tourne, pour ainsi dire, tout entier à faire du bien aux hommes, conformément à cette parole : « Selon sa grandeur, ainsi est sa miséricorde³. »

1. Sap., XI, 2, 3, etc. — 2. Deut., X, 17, 18. — 3. Eccli., II, 23.

Il met une image de sa grandeur dans les rois , afin de les obliger à imiter sa bonté.

Il les élève à un état où ils n'ont plus rien à désirer pour eux-mêmes. Nous avons ouï David disant : « Que peut ajouter votre serviteur à toute cette grandeur dont vous l'avez revêtu ? »

Et en même temps il leur déclare qu'il leur donne cette grandeur pour l'amour des peuples. « Parce que Dieu aimait son peuple, il vous a fait régner sur eux². » Et encore : « Vous avez plu au Seigneur, il vous a placé sur le trône d'Israël; et parce qu'il aimait ce peuple, il vous a fait leur roi pour faire justice et jugement³. »

C'est pourquoi, dans les endroits où nous lisons que le royaume de David fut élevé sur le peuple, l'hébreu et le grec portent pour le peuple. Ce qui montre que la grandeur a pour objet le bien des peuples soumis.

En effet, Dieu, qui a formé tous les hommes d'une même terre pour le corps, et a mis également dans leurs âmes son image et sa ressemblance, n'a pas établi entre eux tant de distinctions pour faire d'un côté des orgueilleux, et de l'autre des esclaves et des misérables. Il n'a fait des grands que pour protéger les petits; il n'a donné sa puissance aux rois que pour procurer le bien public, et pour être le support du peuple.

II^e PROPOSITION. Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public.

C'est une suite de la proposition précédente, et Dieu confirme cette vérité par l'exemple de Moïse.

Il lui donne son peuple à conduire, et en même temps il fait qu'il s'oublie lui-même.

Après beaucoup de travaux, et après qu'il a supporté l'ingratitude du peuple durant quarante ans, pour le conduire en la terre promise, il en est exclu, Dieu le lui déclare, et que cet honneur était réservé à Josué⁴.

Quant à Moïse, il lui dit : « Ce ne sera pas vous qui introduirez ce peuple dans la terre que je leur donnerai⁵. » Comme s'il lui disait : Vous en aurez le travail, et un autre en aura le fruit.

Dieu lui déclare sa mort prochaine⁶; Moïse, sans s'étonner et sans songer à lui-même, le prie seulement de pourvoir au peuple. « Que le Dieu de tous les esprits donne un conducteur à cette multitude, qui puisse marcher devant eux; qui le mène et le ramène, de peur que le peuple du Seigneur ne soit comme des brebis sans pasteur⁷. »

Il lui ordonne une grande guerre en ces termes : « Venge ton peuple des Madianites, et puis tu mourras⁸. » Il veut lui faire savoir qu'il ne travaille pas pour lui-même, et qu'il est fait pour les autres. Aussitôt, et sans dire un mot sur sa mort prochaine, Moïse donna ses ordres pour la guerre, et l'achève tranquillement⁹.

Il achève le peu de vie qui lui reste à enseigner le peuple et à lui donner les instructions qui composent le livre du *Deutéronome*. Et puis il meurt, sans aucune récompense sur la terre, dans un temps où Dieu les donnait si libéralement. Aaron a le sacerdoce pour lui et pour sa postérité : Caleb

et sa famille est pourvu magnifiquement; les autres reçoivent d'autres dons : Moïse rien; on ne sait ce que devient sa famille. C'est un personnage public né pour le bien de l'univers; ce qui aussi est la véritable grandeur.

Puissent les princes entendre que leur vraie gloire est de n'être pas pour eux-mêmes, et que le bien public qu'ils procurent leur est une assez digne récompense sur la terre, en attendant les biens éternels que Dieu leur réserve!

III^e PROPOSITION. Le prince doit pourvoir aux besoins du peuple.

« Le Seigneur a dit à David : Vous paîtrez mon peuple Israël, et vous en serez le conducteur¹. »

« Dieu a choisi David, et l'a tiré d'après les brebis pour paître Jacob son serviteur et Israël son héritage². » Il n'a fait que changer de troupeau : au lieu de paître des brebis, il paît des hommes. Paître, dans la langue sainte, c'est gouverner, et le nom de pasteur signifie le prince; tant ces choses sont unies.

« J'ai dit à Cyrus, dit le Seigneur : Vous êtes mon pasteur³. » C'est-à-dire : Vous êtes le prince que j'ai établi.

Ce n'est donc pas seulement Homère qui appelle les princes pasteurs des peuples : c'est le Saint-Esprit. Ce nom les avertit assez de pourvoir au besoin de tout le troupeau, c'est-à-dire de tout le peuple.

Quand la souveraine puissance fut donnée à Simon le Machabée, le décret en est conçu en ces termes : « Tout le peuple l'a établi prince, et il aura soin des saints⁴. » c'est-à-dire du peuple juif, qui s'appelait aussi le peuple des saints.

C'est un droit royal, de pourvoir aux besoins du peuple. Qui l'entreprend au préjudice du prince, entreprend sur la royauté : c'est pour cela qu'elle est établie; et l'obligation d'avoir soin du peuple est le fondement de tous les droits que les souverains ont sur leurs sujets.

C'est pourquoi, dans les grands besoins, le peuple a droit d'avoir recours à son prince. « Dans une extrême famine, toute l'Égypte vient crier autour du roi, lui demandant du pain⁵. Les peuples affamés demandent du pain à leur roi, comme à leur pasteur ou plutôt comme à leur père. Et la prévoyance de Joseph l'avait mis en état d'y pourvoir⁶. »

Voici sur ces obligations du prince une belle sentence du Sage⁷ : « Vous ont-ils fait prince ou gouverneur, soyez parmi eux comme l'un d'eux : ayez soin d'eux, et prenez courage; et reposez-vous après avoir pourvu à tout. »

Cette sentence contient deux préceptes.

PREMIER PRÉCEPT. « Soyez parmi eux comme l'un d'eux. » Ne soyez point orgueilleux : rendez-vous accessible et familier : ne vous croyez pas, comme on dit, d'un autre métal que vos sujets : mettez-vous à leur place et soyez-leur tel que vous voudriez qu'ils vous fussent, s'ils étaient à la vôtre.

SECOND PRÉCEPT. Ayez soin d'eux; et reposez-vous après avoir pourvu à tout. » Le repos alors

1. *II. Reg.*, vii, 20; *I. Par.*, xvii, 48. — 2. *II. Par.*, ii, 11. — 3. *III. Reg.*, x, 9. — 4. *Deut.*, xxxi, 7. — 5. *Num.*, xx, 42. — 6. *Idem.*, xxvii, 13. — 7. *Ibid.*, 16, 47. — 8. *Ibid.*, xxxi, 2. — 9. *Ibid.*, xxi, 3, 7.

1. *II. Reg.*, v, 2. — 2. *Psal.*, lxxvii, 70, 71. — 3. *Is.*, xliv, 28, et alibi. — 4. *I. Mach.*, xiv, 42. — 5. *Gen.*, xli, 55. — 6. *Idem.*, 47. — 7. *Eccli.*, xxxii, 1, 2.

vous est permis : le prince est un personnage public, qui doit croire que quelque chose lui manque à lui-même, quand quelque chose manque au peuple et à l'Etat.

IV^e PROPOSITION. Dans le peuple, ceux à qui le prince doit le plus pourvoir sont les faibles.

Parce qu'ils ont plus besoin de celui qui est, par sa charge, le père et le protecteur de tous.

C'est pour cela que Dieu recommande principalement aux juges et aux magistrats les veuves et les pupilles.

Job, qui était un grand prince, dit aussi : « On me rendait témoignage que j'écoutais le cri du pauvre, et délivrais le pupille qui n'avait point de secours : la bénédiction de celui qui allait périr venait sur moi, et je consolais le cœur de la veuve¹. » Et encore : « J'étais l'œil de l'aveugle, et le pied du boiteux, le père des pauvres². » Et encore : « Je tenais la première place; assis au milieu d'eux, comme un roi environné de sa cour et de son armée, j'étais le consolateur des affligés³. »

Sa tendresse pour les pauvres est inexplicable. « Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils demandaient, et si j'ai fait attendre les yeux de la veuve; si j'ai mangé seul mon pain, et ne l'ai pas partagé avec le pupille, parce que la compassion est née avec moi, et a crû dans mon cœur dès mon enfance; si j'ai dédaigné celui qui mourait de froid faute d'habits; si ses côtés ne m'ont pas béni, et s'il n'a pas été réchauffé par la laine de mes brebis, puisse mon épaule se séparer de sa jointure, et que mon bras soit brisé avec ses os⁴! » Être impitoyable à son peuple, c'est se séparer de ses propres membres, et on mérite de perdre ceux de son corps.

Il donne libéralement, il donne pénétré de compassion, il donne sans faire attendre : qu'y a-t-il de plus paternel et de plus royal?

Dans les vœux que David fit pour Salomon, le jour de son sacre, il ne parle que du soin qu'il aura des pauvres, et met en cela tout le bonheur de son règne. « Il jugera le peuple avec équité, et fera justice aux pauvres⁵. » Il ne se lasse point de louer cette bonté pour les pauvres. « Il protégera, dit-il, les pauvres du peuple, et il sauvera les enfants des pauvres, et il abattra leurs oppresseurs. » Et encore : « Tous les rois de la terre l'adoreront; et toutes les nations lui seront sujettes, parce qu'il délivrera le pauvre des mains du puissant, le pauvre qui n'avait point de secours. Il sera bon au pauvre et à l'indigent; il sauvera les âmes des pauvres et il délivrera des usures et des violences, et leur nom sera honorable devant lui. » Ses bontés pour les pauvres lui attireront avec de grandes richesses la prolongation de ses jours et la bénédiction de tous les peuples. « Il vivra, et l'or de Saba lui sera donné : il sera le sujet de tous les vœux : on ne cessera de le bénir. » Voilà un règne merveilleux, et digne de figurer celui du Messie.

David avait bien conçu que rien n'est plus royal que d'être le secours de qui n'en a point; et c'est tout ce qu'il souhaite au roi son fils.

Ceux qui commandent les peuples, soit princes, soit gouverneurs, doivent, à l'exemple de Néhé-

mias, soulager le peuple accablé¹. « Les gouverneurs qui m'avaient précédé foulaient le peuple, et leurs serviteurs tiraient beaucoup : et moi qui craignais Dieu, je n'en ai pas usé ainsi; au contraire, j'ai contribué à rebâtir les murailles : je n'ai rien acquis dans le pays. » plus soigneux de donner que de s'enrichir : « et je faisais travailler mes serviteurs. Je tenais une grande table, où venaient les magistrats et les principaux de la ville, sans prendre les revenus assignés au gouvernement; car le peuple était fort appauvri. »

C'est ainsi que Néhémias se réjouissait d'avoir soulagé le pauvre peuple, et il dit ensuite plein de confiance : « O Seigneur! souvenez-vous de moi en bien, selon le bien que j'ai fait à votre peuple². »

V^e PROPOSITION. Le vrai caractère du prince est de pourvoir aux besoins du peuple; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui-même.

Aristote l'a dit; mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force.

Il représente en un mot le caractère d'une âme superbe et tyrannique, en lui faisant dire : « Je suis, et il n'y a que moi sur la terre³. »

Il maudit les princes qui ne songent qu'à eux-mêmes, par ces terribles paroles⁴ : « Voici ce que dit le Seigneur : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes? Les troupeaux ne doivent-ils pas être nourris par les pasteurs? Vous mangiez le lait de mes brebis, et vous vous couvriez de leur laine, et vous tuiez ce qu'il y avait de plus gras dans le troupeau, et vous ne le paissiez pas : vous n'avez pas fortifié ce qui était faible, ni guéri ce qui était malade, ni remis ce qui était rompu, ni cherché ce qui était égaré, ni ramené ce qui était perdu : vous vous contentiez de leur parler durement et impérieusement. Et mes brebis dispersées, parce qu'elles n'avaient pas de pasteurs, ont été la proie des bêtes farouches : elles ont erré dans toutes les montagnes et dans toutes les collines, et se sont répandues sur toute la face de la terre; et personne ne les recherchait, dit le Seigneur. Pour cela, ô pasteur! écoutez la parole du Seigneur. Je vis éternellement, dit le Seigneur : parce que mes brebis dispersées ont été en proie faute d'avoir des pasteurs; car mes pasteurs ne cherchaient point mon troupeau : ces pasteurs se paissaient eux-mêmes, et ne paissaient point mes brebis; et voici ce que dit le Seigneur : Je rechercherai mes brebis de la main de leurs pasteurs, et je les chasserai, afin qu'ils ne paissent plus mon troupeau, et ne se paissent plus eux-mêmes; et je délivrerai mon troupeau de leur bouche, et ils ne le dévoreront plus. »

On voit ici, premièrement : que le caractère du mauvais prince est de se paître soi-même, et de ne songer pas au troupeau.

Deuxièmement : que le Saint-Esprit lui demande compte non-seulement du mal qu'il fait, mais encore de celui qu'il ne guérit pas.

Troisièmement : que tout le mal que le ravisseur fait à ses peuples, pendant qu'il les abandonne, et ne songe qu'à ses plaisirs, retombe sur lui.

1. Job., XXII, 11-13. — 2. Idem, 15, 16. — 3. Ibid., 25. — 4. Ibid., XXXI, 40-48, etc. — 5. Ps., LXXI, 1, 4, 11, 12, etc.

1. II. Estr., v, 15-18. — 2. Idem, v, 49. — 3. Is., XLVII, 40. — 4. Ezech., XXXIV, 2, 3, 4, etc.

VI^e PROPOSITION. Le prince inutile au bien du peuple est puni aussi bien que le méchant qui le tyrannise.

C'est la règle de la justice divine, de ne punir pas seulement les serviteurs violents, qui abusent du pouvoir qu'il leur a donné, mais encore les serviteurs inutiles, qui ne font pas profiter le talent qu'il leur a mis en main. « Jetez le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures, » c'est-à-dire dans la prison obscure et profonde qui est hors de la maison de Dieu : « là seront pleurs et grincements de dents¹. »

C'est pourquoi nous venons d'entendre qu'il reprochait aux pasteurs, non-seulement qu'ils devraient non seulement pas, qu'ils ne le guérissaient pas, qu'ils le négligeaient et le laissaient dévorer.

Mardochee manda aussi à la reine Esther, dans le péril extrême du peuple de Dieu : « Ne croyez pas vous pouvoir sauver toute seule, parce que vous êtes la reine, et élevée au-dessus de tous les autres : car si vous vous taisez, les Juifs seront délivrés par quelque autre voie ; et vous périrez, vous, et la maison de votre père². »

VII^e PROPOSITION. La bonté du prince ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple.

Il n'y a rien de plus ingrat envers Moïse que le peuple juif. Il n'y a rien de meilleur envers le peuple juif que Moïse. On n'entend partout, dans l'*Erode* et dans les *Nombres*, que des murmures insolents de ce peuple contre lui ; toutes leurs plaintes sont séditieuses, et jamais il n'entend de leurs bouches des remontrances tranquilles. Des menaces ils passent aux effets. « Tout le peuple criait contre lui et voulait le lapider³. » Mais, pendant cette fureur, il plaide leur cause devant Dieu, qui voulait les perdre. « Je les frapperai de peste, et je les exterminerai, et je te ferai prince d'une grande nation plus puissante que celle-ci. Oui, Seigneur, répondit Moïse, afin que les Egyptiens blasphèment contre vous. Glorifiez plutôt votre puissance, ô Dieu patient et de grande miséricorde ! et pardonnez à ce peuple selon vos bontés infinies⁴. »

Il ne répond pas seulement aux promesses que Dieu lui fait, occupé du péril de ce peuple ingrat, et s'oubliant toujours lui-même.

Bien plus, il se dévoue pour eux : « Seigneur, ou pardonnez-leur ce péché, ou effacez-moi de votre livre⁵ : » c'est-à-dire, ôtez-moi la vie.

David imite Moïse. Malgré toutes ses bontés, son peuple avait suivi la révolte d'Absalon, et depuis, celle de Séba⁶. Il ne leur en est pas moins bon ; et même ne laisse pas de se dévouer, lui et sa famille, pour ce peuple tant de fois rebelle. « Voyant l'ange qui frappait le peuple : O Seigneur, s'écriait-il, c'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis coupable ; qu'ont fait ces brebis que vous frappez ? Tournez votre main contre moi, et contre la maison de mon père⁷. »

VIII^e PROPOSITION. Le prince ne doit rien donner à son ressentiment ni à son humeur.

« A Dieu ne plaise, dit Job⁸, que je me sois ré-

jouï de la chute de mon ennemi, ou du mal qui lui arrivait. Je n'ai pas même péché contre lui par des paroles, ni je n'ai fait aucune imprécation contre sa vie. »

Les commencements de Saül sont admirables, lorsque la fortune n'avait pas encore perverti en lui les bonnes dispositions qui l'avaient rendu digne de la royauté. Une partie du peuple avait refusé de lui obéir : « Cet homme nous pourra-t-il sauver ? Ils le méprisèrent, et ne lui apportèrent pas les présents ordinaires en cette occasion¹. » Comme donc il venait de remporter une glorieuse victoire, « tout le peuple dit à Samuel : Qu'on nous donne ceux qui ont dit : Saül ne sera pas notre roi, et qu'on les fasse mourir. A quoi Saül répondit : Personne ne sera tué en ce jour, que Dieu a sauvé son peuple². »

En ce jour de triomphe et de salut, il ne pouvait offrir à Dieu un plus digne sacrifice que celui de la clémence.

Voici encore un exemple de cette vertu en la personne de David. Durant que Saül le persécutait, il était avec ses troupes vers le Carmel, où il y avait un homme extraordinairement riche, nommé Nabal. David le traitait avec toute la bonté possible : non-seulement il ne souffrait pas que ses soldats lui fissent de là aucun tort, chose difficile dans la licence de la guerre, et parmi des troupes tumultueusement ramassées, sans paye réglée, telles qu'étaient alors celles de David ; mais les gens de Nabal confessaient eux-mêmes qu'il les protégeait en toutes choses. Ces hommes, disent-ils, nous sont fort bons : nous n'avons jamais rien perdu parmi eux ; et au contraire, pendant que nous paissions nos troupeaux, ils nous étaient nuit et jour comme un rempart³. » C'est le vrai usage de la puissance : car que sert d'être le plus fort, si ce n'est pour soutenir le plus faible ?

C'est ainsi qu'en usait David : et cependant comme ses soldats, en un jour de réjouissance, vinrent demander à Nabal, avec toute la douceur possible, qu'il leur donnât si peu qu'il voudrait ; cet homme féroce, non-seulement le refusa, mais encore il s'emporta contre David d'une manière outrageuse, sans aucun respect pour un si grand homme, destiné à la royauté par ordre de Dieu, et sans être touché de la persécution qu'il souffrait injustement : l'appelant, au contraire, un valet rebelle qui voulait faire le maître⁴.

A ce coup, la douceur de David fut poussée à bout ; il courait à la vengeance : mais Dieu lui envoya Abigaïl, femme de Nabal, aussi prudente que belle, qui lui parla en ces termes⁵ : « Que le roi mon seigneur ne prenne pas garde aux emportements de cet insensé. Vive le Seigneur qui vous a empêché de verser le sang ; et a conservé vos mains pures et innocentes ; le Seigneur vous sera une main puissante et fidèle, parce que vous combattez pour lui. A Dieu ne plaise qu'il vous arrive de faire aucun mal dans tout le cours de votre vie ! Quand le Seigneur aura accompli ce qu'il vous a promis et qu'il vous aura établi roi sur son peuple d'Israël, vous n'aurez point le regret d'avoir répandu le sang innocent, ni de vous être vengé

1. *Math.*, xxv, 30. — 2. *Esth.*, iv, 13, 14. — 3. *Num.*, xiv, 4, 10. — 4. *Idem.*, 12, 13, etc. — 5. *Exod.*, xxxii, 32. — 6. *II. Reg.*, xv, xx. — 7. *Idem.*, xxiv, 17. — 8. *Job.*, xxxi, 29, 30.

1. *I. Reg.*, x, 27. — 2. *Idem.*, xi, 42, 43. — 3. *Ibid.*, xxv, 45, 46. — 4. *Ibid.*, xxv, 8, etc. — 5. *Ibid.*, 25, 26, etc.

vous-même : et cette triste pensée ne viendra pas vous troubler au milieu de votre gloire ; et mon Seigneur se souviendra de sa servante. »

Elle parlait à David comme assurée de sa bonté ; et le touchait en effet par où il était sensible, lui faisant voir que la grandeur n'était donnée aux hommes que pour bien faire, comme il avait toujours fait, et qu'au reste toute sa puissance n'aurait plus d'agrément pour lui, s'il pouvait se reprocher d'en avoir usé avec violence.

David, pénétré de ce discours s'écrie¹ : « Béni soit le Dieu d'Israël qui vous a envoyée à ma rencontre ; béni soit votre discours, qui a calmé ma colère ; et bénie soyez-vous vous-même, vous qui m'avez empêché de verser du sang, et de me venger de ma main. »

Comme il goûte la douceur de dompter sa colère : et dans quelle horreur entre-t-il de l'action qu'il allait faire !

Il reconnaît qu'en effet la puissance doit être odieuse, même à celui qui l'a en main, quand elle le porte à sacrifier le sang innocent à son ressentiment particulier. Ce n'est pas être puissant, que de n'avoir pu résister à la tentation de la puissance ; et quand on en a abusé, on sent toujours en soi-même qu'on ne la méritait pas.

Voilà quel était David : et il n'y a rien qui fasse plus déplorer ce que l'amour et le plaisir peuvent sur les hommes, que de voir un si bon prince poussé jusqu'au meurtre d'Urie par cette aveugle passion.

Si le prince ne doit rien donner à ses ressentiments particuliers, à plus forte raison ne doit-il pas se laisser maîtriser par son humeur, ni par des aversions ou des inclinations irrégulières : mais il doit agir toujours par raison, comme on dira dans la suite.

IX^e PROPOSITION. Un bon prince épargne le sang humain.

« Qui me donnera, avait dit David², qui me donnera de l'eau de la citerne de Bethléem ! Aussitôt trois vaillants hommes percèrent le camp des Philistins, et lui apportèrent de l'eau de cette citerne ; mais il ne voulut pas en boire, et la répandit devant Dieu en effusion, disant : Le Seigneur me soit propice ; à Dieu ne plaise que je boive le sang de ces hommes, et le péril de leurs âmes. »

« Il sent, dit saint Ambroise³, sa conscience blessée par le péril où ces vaillants hommes s'étaient mis pour le satisfaire ; et cette eau qu'il avait achetée au prix du sang, ne lui cause plus que de l'horreur. »

X^e PROPOSITION. Un bon prince déteste les actions sanguinaires.

« Retirez-vous de moi, gens sanguinaires, » disait David⁴. Il n'y a rien qui s'accorde moins avec le protecteur de la vie et du salut de tout le peuple, que les hommes cruels et violents.

Après le meurtre d'Urie, le même David qu'un amour aveugle avait jeté, contre sa nature, dans cette action sanguinaire, croyait toujours nager dans le sang ; et ayant horreur de lui-même, il s'écriait : « O Seigneur, délivrez-moi du sang⁵. »

Les violences et les cruautés, toujours détesta-

bles, le sont encore plus dans les princes, établis pour les empêcher et les punir. Dieu, qui avait supporté avec patience les impiétés d'Achab et de Jézabel, laisse partir la dernière et irrévocable sentence, après qu'ils ont répandu le sang de Naboth. Aussitôt Elie est envoyé pour dire à ce roi cruel¹ : « Tu as tué, et tu as possédé le bien de Naboth, et tu ajoutes encore à tes crimes ; mais voici ce que dit le Seigneur : Au même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi ton sang ; et je ruinerai ta maison sans qu'il en reste un seul homme, et les chiens mangeront le corps de ta femme Jézabel. Si Achab meurt dans la ville, les chiens le mangeront ; et s'il meurt à la campagne, il sera donné aux oiseaux. »

Antiochus, surnommé l'Illustre, roi de Syrie, périt d'une manière moins violente en apparence, mais non moins terrible. Dieu le punit en l'abandonnant aux reproches de sa conscience, et à des chagrins furieux, qui se tournèrent enfin en maladie incurable.

Son avarice l'avait engagé à piller le temple de Jérusalem, et ensuite à persécuter le peuple de Dieu. Il fit de grands meurtres, et parla avec grand orgueil². Et voilà que tout d'un coup, entendant parler des victoires des Juifs qu'il persécutait à toute outrance, « il fut saisi de frayeur à ce discours, et fut jeté dans un grand trouble, il se mit au lit, et tomba dans une profonde tristesse, parce que ses desseins ne lui avaient pas réussi. Il fut plusieurs jours en cet état ; sa tristesse se renouvelait et s'augmentait tous les jours, et il se sentait mourir. Alors, appelant tous ses courtisans, il leur dit : Le sommeil s'est retiré de mes yeux ; je n'ai plus de force, et mon cœur est abattu par de cruelles inquiétudes. En quel abîme de tristesse suis-je plongé ! quelle horrible agitation sens-je en moi-même, moi qui étais si heureux, et si chéri de toute ma cour dans ma puissance ! Maintenant je me ressouviens des maux et des pilleries que j'ai faites dans Jérusalem, et des ordres que j'ai donnés sans raison pour faire périr les peuples de la Judée. Je connais que c'est pour cela que m'arrivent les maux où je suis : et voilà que je péris accablé de tristesse, dans une terre étrangère³. »

Il se joignit à cette tristesse des douleurs d'entrailles, et des ulcères par tout le corps : il devint insupportable à lui-même, aussi bien qu'aux autres par la puanteur qu'exhalaient ses membres pourris. En vain reconnut-il la puissance divine par ces paroles : « Il est juste d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel ne s'égale pas à lui ; » Dieu rejeta des soumissions forcées. « Et ce méchant le pria en vain dans un temps où Dieu avait résolu de ne lui plus faire de miséricorde⁴. »

« Ainsi mourut ce meurtrier et ce blasphémateur, traité comme il avait traité les autres⁵. » C'est-à-dire, qu'il trouva Dieu impitoyable, comme il l'avait été.

Voilà ce qui arrive aux rois violents et sanguinaires. Ceux qui oppriment le peuple, et l'épuisent par de cruelles vexations, doivent craindre

1. *I. Reg.*, xxv, 32, 33. — 2. *II. Reg.*, xxiii, 45, 46, 47. — 3. *Ambr.*, *Apol. David.*, cap. vii, c. 34, tom. 1, col. 686. — 4. *Ps.*, cxxxviii, 19. — 5. *Ps.*, l, 46.

1. *III. Reg.*, xxi, 49, 23, 24. — 2. *I. Mach.*, i, 23, 24, 25. — 3. *Idem.*, vi, 8, 10, etc. — 4. *II. Mach.*, ix, 5, 9, 42, 43. — 5. *Idem.*, 28.

la même vengeance, puisqu'il est écrit¹ : « Le pain est la vie du pauvre ; qui le lui ôte est un homme sanguinaire. »

XI^e PROPOSITION. Les bons princes exposent leur vie pour le salut de leurs peuples, et la conservent aussi pour l'amour d'eux.

L'un et l'autre nous paraît par ces deux exemples.

Pendant la révolte d'Absalon, David mit son armée en bataille, et voulut marcher avec elle à son ordinaire. « Mais le peuple lui dit : Vous ne viendrez pas : car quand nous serons défaits, les rebelles ne croiront pas pour cela avoir vaincu. Vous êtes vous seul compté pour dix mille, et il vaut mieux que vous demeuriez dans la ville pour nous sauver tous. Le roi répondit : Je suivrai vos conseils². »

Il cède sans résistance, il ne fait aucun semblant de se retirer à regret ; en un mot, il ne fait point le vaillant : c'est qu'il l'était.

« Dans un combat des Philistins contre David, comme les forces lui manquaient, un Philistin allait le percer ; Abisaï, fils de Savia, le défendit, et tua le Philistin ; alors les gens de David lui dirent avec serment : Vous ne viendrez plus avec nous à la guerre, pour ne point éteindre la lumière d'Israël³. »

La valeur de David s'est fait sentir aux Philistins, à ce fier géant Goliath, et même aux ours et aux lions, qu'il déchirait comme des agneaux⁴. Cependant nous ne lisons point qu'il ait combattu depuis ce temps. Il ne faut pas moins estimer la condescendance d'un roi si vaillant, qui se conserve pour son Etat, que la piété de ses sujets.

Au reste, l'histoire des rois, et celle des Machabées, sont pleines de fameux exemples de princes qui ont exposé leur vie pour le peuple, et il est inutile de les rapporter.

L'antiquité païenne a admiré ceux qui se sont dévoués pour leur patrie. Saül, au commencement de son règne, et David à la fin du sien, se sont dévoués à la vengeance divine pour sauver leur peuple.

Nous avons déjà rapporté l'exemple de David : voyons celui de Saül.

Saül victorieux, résolu de poursuivre les ennemis jusqu'au bout, selon une coutume ancienne dont on voit des exemples dans toutes les nations, « engagea tout le peuple par ce serment : Maudit celui qui mangera jusqu'au soir, et jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis⁵ ; » c'est-à-dire, des Philistins, ennemis de l'Etat. Jonathas, qui n'avait pas ouï ce serment de son père, mangea contre l'ordre, dans son extrême besoin⁶ ; et Dieu, qui voulait montrer, ou combien était redoutable la religion du serment, ou combien on doit être prompt à savoir les ordres publics, témoigna sa colère contre tout le peuple⁷. Sur cela que fait Saül⁸ ? « Vive Dieu, le Sauveur d'Israël ! dit-il ; si la faute est arrivée par mon fils Jonathas, il sera irrémisiblement puni de mort. Séparez-vous d'un côté, et moi je serai de l'autre avec Jonathas. O

Seigneur, Dieu d'Israël ! faites connaître en qui est la faute qui vous a mis en colère contre votre peuple : si elle est en moi, ou en Jonathas, faites-le connaître. Aussitôt le sort fut jeté ; Dieu le gouverna ; tout le peuple fut délivré ; il ne restait que Saül et Jonathas. Saül poursuit sans hésiter : Jetez le sort entre moi et Jonathas. Il tombe sur Jonathas¹. » Ce jeune prince avoue ce qu'il avait fait ; son père persiste invinciblement à vouloir le faire mourir : il fallut que tout le peuple s'unît pour empêcher l'exécution² ; mais du côté de Saül le vœu fut accompli, et Jonathas fut dévoué à la mort sans s'y opposer.

XII^e PROPOSITION. Le gouvernement doit être doux.

« Ne soyez pas comme un lion dans votre maison, opprimant vos sujets et vos domestiques³. »

Le prince ne doit être redoutable qu'aux méchants. Car, comme dit l'Apôtre⁴, « il n'est pas donné pour faire craindre ceux qui font bien, mais ceux qui font mal. Voulez-vous ne craindre pas le prince ? faites bien, et vous n'aurez de lui que des louanges. Car il est ministre de Dieu pour le bien : que si vous faites mal, tremblez : car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. »

Ainsi le gouvernement est doux de sa nature ; et le prince ne doit être rude, qu'y étant forcé par les crimes.

Hors de là, il lui convient d'être bon, affable, indulgent, en sorte qu'on sente à peine qu'il soit le maître. « Vous ont-ils fait leur prince, ou leur gouverneur ? soyez parmi eux comme l'un d'eux⁵. »

C'est au prince de pratiquer ce précepte de l'Ecclésiastique⁶ : « Prêtez l'oreille au pauvre sans chagrin ; rendez-lui ce que vous lui devez, et répondez-lui paisiblement et avec douceur. »

La douceur aide à entendre et à bien répondre. « Soyez doux à écouter la parole, afin de concevoir, et de rendre avec sagesse une réponse véritable⁷. »

Par la douceur on expédie mieux les affaires, et on acquiert une grande gloire. « Mon fils, faites vos affaires avec douceur, et vous élèverez votre gloire au-dessus de tous les hommes⁸. »

Moïse était le plus doux de tous les hommes⁹, et par là le plus digne de commander sous un Dieu qui est la bonté même. « Il a été sanctifié par sa foi et par sa douceur ; et Dieu l'a choisi parmi tous les hommes pour être le conducteur de son peuple¹⁰. »

Nous avons vu la bonté et la douceur de Job, qui, « assis au milieu du peuple comme un roi environné de sa cour, était le consolateur des affligés¹¹. »

Moïse ne se lassait jamais d'écouter le peuple, tout ingrat qu'était ce peuple à ses bontés, « et il y passait depuis le matin jusqu'au soir¹². »

David était tendre et bon. Nathan le prend par la pitié, et commence par cet endroit, comme par le plus sensible, à lui faire entendre son crime. « Un pauvre homme n'avait, dit-il¹³, qu'une petite brebis ; elle couchait en son sein, et il l'aimait comme sa fille : et un riche la lui a ravie et tuée, etc.

1. *Eccli.*, xxxiv, 25. — 2. *II. Reg.*, xviii, 3, 4. — 3. *Idem*, xxi, 15. — 4. *I. Reg.*, xviii, 36 ; *Eccli.*, xlvii, 3. — 5. *Idem*, xiv, 24. — 6. *Ibid.*, 27. — 7. *Ibid.*, 37. — 8. *Ibid.*, 39-41.

1. *I. Reg.*, xiv, 42. — 2. *Idem*, 45. — 3. *Eccli.*, iv, 53. — 4. *Rom.*, xiii, 3, 4. — 5. *Eccli.*, xxxii, 1. — 6. *Idem*, iv, 8. — 7. *Ibid.*, v, 13. — 8. *Ibid.*, iii, 19. — 9. *Nom.*, xii, 3. — 10. *Eccli.*, xlv, 4. — 11. *Job.*, xxix, 25. — 12. *Exod.*, xviii, 13. — 13. *II. Reg.*, xii, 3, 4.

Cette femme de Thécua, qui venait lui persuader de rappeler Absalon, le prend par le même endroit : « Hélas ! je suis une femme veuve : un de mes fils a tué son frère ; et ma parenté assemblée me veut encore ôter celui qui me reste, et éteindre l'étincelle qui m'est demeurée ; et le roi lui dit : Allez, j'y donnerai ordre¹. »

Elle achève de le toucher, en lui représentant le bien du peuple, comme la chose qui lui était la plus chère. « D'où vous vient cette pensée contre le peuple de Dieu ? et pourquoi ne rappelez-vous pas votre fils banni, que tout le peuple désire² ? »

On peut voir, par les choses qui ont été dites, que toute la vie de ce prince est pleine de bonté et de douceur. Ce n'est donc pas sans raison que nous lisons dans un psaume, qui apparemment est de Salomon³ : « O Seigneur ! souvenez-vous de David et de toute sa douceur. »

Ainsi, parmi tant de belles qualités de David, son fils n'en trouve point de plus mémorable, ni de plus agréable à Dieu, que sa grande douceur.

Il n'y a rien aussi que les peuples célèbrent tant. « Nous avons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et éléments⁴. » Les Syriens parlent ainsi à leur roi Bénadad, prisonnier d'un roi d'Israël. Belle réputation de ces rois parmi les peuples étrangers, et qualité vraiment royale !

XII^e PROPOSITION. Les princes sont faits pour être aimés.

Nous avons déjà rapporté cette parole : « Salomon s'assit dans le trône du Seigneur, et il plut à tous, et tout le monde lui obéit⁵. »

On ne connaît pas ce jeune prince : il se montre, et gagne les cœurs par la seule vue. Le trône du Seigneur, où il est assis, fait qu'on l'aime naturellement, et rend l'obéissance agréable.

De cet attrait naturel des peuples pour leurs princes, naît la mémorable dispute entre ceux de Juda et les autres Israélites, à qui servirait mieux le roi⁶. « Ces derniers vinrent à David, et lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils dérobé le roi, et l'ont-ils ramené à sa maison, comme si c'était à eux seuls de le servir ? Et ceux de Juda répondirent : C'est que le roi nous est plus proche qu'à vous, et qu'il est de notre tribu : pourquoi vous fâchez-vous ? l'avons-nous fait par intérêt ? nous a-t-on donné des présents ou quelque chose pour subsister ? Et ceux d'Israël répondirent : Nous sommes dix fois plus que vous, et nous avons plus de part que vous en la personne du roi : vous nous avez fait injure, de ne nous avertir pas les premiers pour ramener notre roi. Ceux de Juda répondirent durement à ceux d'Israël. »

Chacun veut avoir le roi ; chacun, passionné pour lui, envie aux autres la gloire de le posséder : il en arriverait quelque sédition, si le prince, qui en effet est un bien public, ne se donnait également à tous.

Il y a un charme pour les peuples dans la vue du prince ; et rien ne lui est plus aisé que de se

faire aimer avec passion. « La vie est dans la gaieté du visage du roi, et sa clémence est comme la pluie du soir ou de l'arrière-saison¹. » La pluie qui vient alors rafraîchir la terre desséchée par l'ardeur du jour ou de l'été n'est pas plus agréable qu'un prince qui tempère son autorité par la douceur ; et son visage ravit tout le monde quand il est serein.

Job explique admirablement ce charme secret du prince. « Ils attendaient mes paroles comme la rosée, et ils y ouvraient leur bouche comme on fait à la pluie du soir. Si je leur souriais, ils avaient peine à le croire ; et ils ne laissaient point tomber à terre les rayons de mon visage². » Après le grand chaud du jour ou de l'été, c'est-à-dire après le trouble et l'affliction, ses paroles étaient consolantes ; les peuples étaient ravis de le voir passer : et heureux d'avoir un regard, ils le recueillaient comme quelque chose de précieux.

Que le prince soit donc facile à distribuer des regards bénins, et à dire des paroles obligeantes. « La rosée rafraîchit l'ardeur, et une douce parole vaut mieux qu'un présent³. »

Et encore : « Une douce parole multiplie les amis, et adoucit les ennemis ; et une langue agréable donne l'abondance⁴. »

Il y faut pourtant joindre les effets. « L'homme qui donne des espérances trompeuses, et n'accomplit pas ses promesses, c'est une nuée et un vent qui n'est pas suivi de la pluie⁵. »

Un prince bienfaisant est adoré par son peuple. « Tout le pays fut en repos durant les jours de Simon ; il cherchait le bien de sa nation : aussi sa puissance et sa gloire faisaient le plaisir de tout le peuple⁶. »

Que la puissance est affermie, quand elle est ainsi chérie par les peuples, et que Salomon a raison de dire : « La bonté et la justice gardent le roi ; et son trône est affermi par la clémence⁷ ! »

Voilà une belle garde pour le roi, et un digne soutien de son trône.

XIV^e PROPOSITION. Un prince qui se fait haïr par ses violences est toujours à la veille de périr.

Il est regardé non comme un homme, mais comme une bête féroce. « Le prince impitoyable est un lion rugissant, et un ours affamé⁸. »

Il se peut assurer qu'il vit au milieu de ses ennemis. Comme il n'aime personne, personne ne l'aime « Il dit en son cœur : Je suis, et il n'y a que moi sur la terre : il lui viendra du mal sans qu'il sache de quel côté : il tombera dans une misère inévitable. La calamité viendra sur lui, lorsqu'il y pensera le moins⁹. »

« Brisez la tête des princes ennemis qui disent : Il n'y a que nous¹⁰. » Ce n'est pas, comme nous verrons, qu'il soit permis d'attenter sur eux ; à Dieu ne plaise ! mais le Saint-Esprit nous apprend qu'ils ne méritent pas de vivre, et qu'ils ont tout à craindre, tant des peuples poussés à bout par leur violence, que de Dieu qui a prononcé que « les hommes sanguinaires et trompeurs ne verront pas la moitié de leurs jours¹¹. »

1. II. Reg., xvi, 5, 6, 7, 8. — 2. Idem, 13. — 3. Ps., cxxxi, 4. — 4. III. Reg., xx, 31. — 5. I. Par., xxix, 23. — 6. II. Reg., xix, 41, 42, 43.

1. Prov., xvi, 15. — 2. Job., xxix, 23, 24. — 3. Eccli., xviii, 46. — 4. Idem, vi, 5. — 5. Prov., xxv, 44. — 6. I. Mach., xiv, 4. — 7. Prov., xx, 28. — 8. Idem., xxviii, 15. — 9. Is., xlvii, 10, 11. — 10. Eccli., xxxvi, 12. — 11. Psal., liv, 21.

XV^e PROPOSITION. Le prince doit se garder des paroles rudes et moqueuses.

Nous avons vu que le prince doit tenir ses mains nettes de sang et de violence, mais il doit aussi retenir sa langue, dont les blessures souvent ne sont pas moins dangereuses; selon cette parole de David : « Leur langue est une épée affilée ¹. » Et encore : « Ils ont aiguisé leurs langues comme des langues de serpent. Leur morsure est venimeuse et mortelle ². »

La colère du prince, déclarée par ses paroles, cause des meurtres, et vérifie ce que dit le Sage ³ : « L'indignation du roi annonce la mort. »

Son discours, loin d'être emporté et violent, ne doit pas même être rude. De tels discours aliènent tous les esprits. « Une douce parole abat la colère, un discours rude met en fureur ⁴. »

Surtout un discours moqueur est insupportable en sa bouche. « N'offensez point votre serviteur qui travaille de bonne foi, et qui vous donne sa vie ⁵. » Et encore : « Ne vous moquez pas de l'affligé, car il y a un Dieu qui voit tout, qui élève, et qui abaisse ⁶. »

Ne vous fiez donc pas à votre puissance et qu'elle ne vous emporte pas à des moqueries insolentes. Il n'y a rien de plus odieux. Que peut-on attendre d'un prince dont on ne reçoit pas même d'honnêtes paroles?

Au contraire, il est de la bonté du prince de réprimer les médisances et les railleries outrageuses. Le moyen en est aisé : un regard sévère suffit. « Le vent de bise dissipe la pluie; et un visage triste arrête une langue médisante ⁷. »

La médisance n'est jamais plus insolente, que lorsqu'elle a osé paraître devant la face du prince; c'est là par conséquent qu'elle doit être le plus réprimée.

LIVRE QUATRIÈME.

Suite des caractères de la royauté.

ARTICLE PREMIER.

L'autorité royale est absolue.

POUR rendre ce terme odieux et insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement absolu et le gouvernement arbitraire. Mais il n'y a rien de plus distingué, ainsi que nous le ferons voir lorsque nous parlerons de la justice.

PREMIÈRE PROPOSITION. Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne.

« Observez les commandements qui sortent de la bouche du roi, et gardez le serment que vous lui avez prêté. Ne songez pas à échapper de devant sa face, et ne demeurez pas dans de mauvaises œuvres, parce qu'il fera tout ce qu'il voudra. La parole du roi est puissante; et personne ne lui peut dire : Pourquoy faites-vous ainsi? Qui obéit n'aura point de mal ⁸. »

Sans cette autorité absolue, il ne peut ni faire le bien ni réprimer le mal : il faut que sa puissance soit telle, que personne ne puisse espérer de lui échapper : et enfin la seule défense des particuliers, contre la puissance publique, doit être leur innocence.

Cette doctrine est conforme à ce que dit saint Paul : « Voulez-vous ne craindre point la puissance? faites le bien ¹. »

II^e PROPOSITION. Quand le prince a jugé, il n'y a point d'autre jugement.

Les jugements souverains sont attribués à Dieu même. Quand Josaphat établit des juges pour juger le peuple : « Ce n'est pas, disait-il, au nom des hommes que vous jugez, mais au nom de Dieu ². »

C'est ce qui fait dire à l'Ecclésiastique : « Ne jugez point contre le juge ³. » A plus forte raison contre le souverain juge qui est le roi. Et la raison qu'il en apporte, « c'est qu'il juge selon la justice. » Ce n'est pas qu'il y juge toujours, mais c'est qu'il est réputé y juger, et que personne n'a droit de juger, ni de revoir après lui.

Il faut donc obéir aux princes comme à la justice même, sans quoi il n'y a point d'ordre ni de fin dans les affaires.

Ils sont des dieux, et participent en quelque façon à l'indépendance divine. « J'ai dit : Vous êtes des dieux, et vous êtes tous enfants du Très-Haut ⁴. »

Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugements et de leurs personnes. « Dieu a pris sa séance dans l'assemblée des dieux; et, assis au milieu, il juge les dieux ⁵. »

C'est pour cela que saint Grégoire, évêque de Tours, disait au roi Chilpéric, dans un concile : « Nous vous parlons; mais vous nous écoutez si vous voulez. Si vous ne voulez pas, qui vous condamnera, sinon celui qui a dit qu'il était la justice même ⁶? »

De là vient que celui qui ne veut pas obéir au prince n'est pas renvoyé à un autre tribunal : mais il est condamné irrémisiblement à mort comme les ennemis du repos public, et de la société humaine. « Qui sera orgueilleux et ne voudra pas obéir au commandement du pontife, et à l'ordonnance du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu de vous ⁷. » Et encore : « Qui refusera d'obéir à tous vos ordres, qu'il meure ⁸ : » C'est le peuple qui parle ainsi à Josué.

Le prince se peut redresser lui-même, quand il connaît qu'il a mal fait; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité.

C'est pourquoi il doit bien prendre garde à ce qu'il ordonne. « Prenez garde à ce que vous faites; tout ce que vous jugerez retombera sur vous : ayez la crainte de Dieu; faites tout avec grand soin ⁹. »

C'est ainsi que Josaphat instruisait les juges à qui il confiait son autorité : combien y pensait-il quand il avait à juger lui-même!

1. Ps., lvi, 5. — 2. Idem, cxxxix, 3. — 3. Prov., xvi, 14. — 4. Idem, xv, 4. — 5. Eccli., vii, 22. — 6. Idem, 12. — 7. Prov., xxv, 23. — 8. Eccli., viii, 2-4, 6.

1. Rom., xiii, 3. — 2. II. Par., xix, 6. — 3. Eccli., viii, 47. — 4. Ps., lxxxii, 6. — 5. Idem, 3. — 6. Greg. Tur., lib. VI, Hist. — 7. Deut., xvii, 12. — 8. Jos., i, 18. — 9. II. Par., xix, 6, 7.

III^e PROPOSITION. Il n'y a point de force coactive contre le prince.

On appelle force coactive, une puissance pour contraindre et exécuter ce qui est ordonné légitimement. Au prince seul appartient le commandement légitime; à lui seul appartient aussi la force coactive.

C'est aussi pour cela que saint Paul ne donne le glaive qu'à lui seul. « Si vous ne faites pas bien, craignez : car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive¹. »

Il n'y a dans un Etat que le prince qui soit armé : autrement tout est en confusion, et l'Etat retombe en anarchie.

Qui se fait un prince souverain, lui met en main tout ensemble, et l'autorité souveraine de juger, et toutes les forces de l'Etat. « Notre roi nous jugera, et il marchera devant nous, et il conduira nos guerres². » C'est ce que dit le peuple juif quand il demanda un roi. Samuel leur déclare, sur ce fondement, que la puissance de leur prince sera absolue, sans pouvoir être restreinte par aucune autre puissance³. « Voici le droit du roi qui régnera sur vous, dit le Seigneur : Il prendra vos enfants, et les mettra à son service; il se saisira de vos terres, et de ce que vous aurez de meilleur, pour le donner à ses serviteurs, » et le reste.

Est-ce qu'ils auront droit de faire tout cela licitement? à Dieu ne plaise! Car Dieu ne donne point de tels pouvoirs : mais ils auront droit de le faire impunément à l'égard de la justice humaine. C'est pourquoi David disait⁴ : « J'ai péché contre vous seul; ô Seigneur, ayez pitié de moi! » « Parce qu'il était roi, dit saint Jérôme sur ce passage⁵, et n'avait que Dieu seul à craindre. »

Et saint Ambroise dit sur ces mêmes paroles⁶ : *J'ai péché contre vous seul* : « Il était roi; il n'était assujéti à aucunes lois; parce que les rois sont affranchis des peines qui lient les criminels. Car l'autorité du commandement ne permet pas que les lois les condamnent au supplice. David donc n'a point péché contre celui qui n'avait point d'action pour le faire châtier. »

Quand la souveraine puissance fut accordée à Simon le Machabée, on exprima en ces termes le pouvoir qui lui fut donné⁷ : « Qu'il serait le prince, et le capitaine-général de tout le peuple, et qu'il aurait soin des saints (c'est ainsi qu'on appelait les Juifs) : et qu'il établirait les directeurs de tous les ouvrages publics, et de tout le pays; et les gouverneurs qui commanderaient les armes et les garnisons; et que ce serait à lui de prendre soin du peuple; et que tout le monde recevrait ses ordres, et que tous les actes et décrets publics seraient écrits en son nom; et qu'il porterait la pourpre et l'or, et qu'aucun du peuple ni des prêtres ne ferait contre ses ordres, ni ne s'y pourrait opposer, ni ne tiendrait d'assemblée sans sa permission, ni ne porterait la pourpre ou la boucle d'or, qui est la marque du prince; et que quiconque ferait au contraire, serait criminel. Le peuple consentit à ce décret, et Simon accepta la puissance souveraine

à ces conditions. Et il fut dit que cette ordonnance serait gravée en cuivre, et affichée au parvis du temple, au lieu le plus fréquenté; et que l'original en demeurerait dans les archives publiques entre les mains de Simon et de ses enfants¹. »

Voilà ce qui se peut appeler la loi royale des Juifs, où tout le pouvoir des Juifs est excellemment expliqué. Au prince seul appartient le soin général du peuple : c'est là le premier article et le fondement de tous les autres : à lui les ouvrages publics : à lui les places et les armes; à lui les décrets et les ordonnances; à lui les marques de distinction; nulle puissance que dépendante de la sienne; nulle assemblée que par son autorité.

C'est ainsi que pour le bien d'un Etat, on en réunit en un toute la force. Mettre la force hors de là, c'est diviser l'Etat; c'est ruiner la paix publique, c'est faire deux maîtres, contre cet oracle de l'Évangile : « Nul ne peut servir deux maîtres². »

Le prince est par sa charge le père du peuple, il est par sa grandeur au-dessus des petits intérêts; bien plus : toute sa grandeur et son intérêt naturel, c'est que le peuple soit conservé; puisqu'enfin le peuple manquant, il n'est plus prince. Il n'y a donc rien de mieux, que de laisser tout le pouvoir de l'Etat à celui qui a le plus d'intérêt à la conservation et à la grandeur de l'Etat même.

IV^e PROPOSITION. Les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois.

« Quand vous vous serez établi un roi, il ne lui sera pas permis de multiplier sans mesure ses chevaux et ses équipages; ni d'avoir une si grande quantité de femmes qui amollissent son courage; ni d'entasser des sommes immenses d'or et d'argent. Et quand il sera assis dans son trône, il prendra soin de décrire cette loi, dont il recevra un exemplaire de la main des prêtres de la tribu de Lévi, et l'aura-toujours en main, la lisant tous les jours de sa vie; afin qu'il apprenne à craindre Dieu, et à garder ses ordonnances et ses jugements. Que son cœur ne s'enfle pas au-dessus de ses frères, et qu'il marche dans la loi de Dieu sans se détourner à droite et à gauche, afin qu'il règne longtemps lui et ses enfants³. »

Il faut remarquer que cette loi ne comprenait pas seulement la religion, mais encore la loi du royaume à laquelle le prince était soumis autant que les autres, ou plus que les autres, par la droiture de sa volonté.

C'est ce que les princes ont peine à entendre. « Quel prince, me trouverez-vous, dit saint Ambroise⁴, qui croie que ce qui n'est pas bien ne soit pas permis, qui se tienne obligé à ses propres lois; qui croie que la puissance ne doive pas se permettre ce qui est défendu par la justice? car la puissance ne détruit pas les obligations de la justice; mais, au contraire, c'est en observant ce que prescrit la justice, que la puissance s'exempte de crime : et le roi n'est pas affranchi des lois; mais il pêche, il détruit les lois par son exemple. » Il ajoute : « Celui qui juge les autres, peut-il éviter

1. Rom., XIII, 4. — 2. 1. Reg., VIII, 20. — 3. Idem, 41, etc. — 4. Ps., I, 6. — 5. Iher. in Psal., L. — 6. Ambr., in Psal., L; et Apolog. Dav., cap. X, n. 51. — 7. 1. Mach., XIV, 42, 43, 44, 45.

1. 1. Mach., XIV, 46, 47, 48, 49. — 2. Matth., VI, 24. — 3. Deut., XVII, 16, 17, etc. — 4. Ambr., L, 11; Apol. David. altera, cap. III, n. 8, col. 710.

son propre jugement, et doit-il faire ce qu'il condamne? »

De là cette belle loi d'un empereur romain : « C'est une parole digne de la majesté du prince de se connaître soumis aux lois¹. »

Les rois sont donc soumis comme les autres à l'équité des lois, et parce qu'ils doivent être justes, et parce qu'ils doivent au peuple l'exemple de garder la justice; mais ils ne sont pas soumis aux peines des lois : ou, comme parle la théologie, ils sont soumis aux lois, non quant à la puissance coactive, mais quant à la puissance directive.

V^e PROPOSITION. Le peuple doit se tenir en repos sous l'autorité du prince.

C'est ce qui paraît dans l'apologue où les arbres se choisissent un roi². Ils s'adressent à l'olivier, au figuier et à la vigne. Ces arbres délicieux, contents de leur abondance naturelle, ne voulurent pas se charger des soins du gouvernement. « Alors tous les arbres dirent au buisson : Venez et régniez sur nous³. » Le buisson est accoutumé aux épines et aux soins. Il est le seul qui naisse armé, il a sa garde naturelle dans ses épines. Par là il pouvait paraître digne de régner. Aussi le fait-on parler comme il appartient à un roi. « Il répondit aux arbres qui l'avaient élu : Si vous me faites vraiment votre roi, reposez-vous sous mon ombre; sinon il sortira du buisson un feu qui dévorera les cèdres du Liban⁴.

Aussitôt qu'il y a un roi, le peuple n'a plus qu'à demeurer en repos sous son autorité. Que si le peuple impatient se remue, et ne veut pas se tenir tranquille sous l'autorité royale, le feu de la division se mettra dans l'Etat, et consumera le buisson avec tous les autres arbres, c'est-à-dire le roi et les peuples : les cèdres du Liban seront brûlés, avec la grande puissance qui est la royale, les autres puissances seront renversées, et tout l'Etat ne sera plus qu'une même cendre.

Quand un roi est autorisé, « chacun demeure en repos et sans crainte sous sa vigne, et sous son figuier, d'un bout du royaume à l'autre⁵. »

Tel était l'état du peuple juif sous Salomon. Et de même, sous Simon le Machabée, « chacun cultivait sa terre en paix : les vieillards assis dans les rues parlaient ensemble du bien public; et les jeunes gens se paraient et prenaient l'habit militaire. Chacun, assis sous sa vigne et sous son figuier, vivait sans crainte⁶. »

Pour jouir de ce repos, il ne faut pas seulement la paix au dehors, il faut la paix au dedans sous l'autorité d'un prince absolu.

VI^e PROPOSITION. Le peuple doit craindre le prince; mais le prince ne doit craindre que de faire mal.

« Qui sera orgueilleux, et ne voudra pas obéir au commandement du pontife, et à l'ordonnance du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu d'Israël : et tout le peuple qui entendra son supplice craindra, afin que personne ne se laisse emporter à l'orgueil⁷. »

La crainte est un frein nécessaire aux hommes,

à cause de leur orgueil et de leur indocilité naturelle.

Il faut donc que le peuple craigne le prince; mais si le prince craint le peuple, tout est perdu. La mollesse d'Aaron, à qui Moïse avait laissé le commandement pendant qu'il était sur la montagne, fut cause de l'adoration du veau d'or. « Que vous a fait ce peuple? lui dit Moïse¹; et pourquoi l'avez-vous induit à un si grand mal? » Il impute l'erreur du peuple à Aaron, qui ne l'avait pas réprimé, quoiqu'il en eût le pouvoir.

Remarquez ces termes : « Que vous a fait ce peuple pour l'induire à un si grand mal? » C'est être ennemi du peuple, que de ne lui résister pas dans ces occasions.

Aaron lui répondit² : « Que mon Seigneur ne se fâche point contre moi; vous savez que ce peuple est enclin au mal; ils me sont venus dire : Faites des dieux qui nous précèdent; car nous ne savons ce qu'est devenu Moïse qui nous a tirés d'Égypte. »

Quelle excuse à un magistrat souverain de craindre de fâcher le peuple? Dieu ne le reçoit pas, « et irrité au dernier point contre Aaron, il voulut l'écraser; mais Moïse pria pour lui³. »

Saül pense s'exeuser sur le peuple, de ce qu'il n'a pas exécuté les ordres de Dieu. Vaine excuse que Dieu rejette, car il était établi pour résister au peuple, lorsqu'il se portait au mal. « Ecoutez, lui dit Samuël⁴, ce que le Seigneur a prononcé contre vous : vous avez rejeté sa parole, il vous a aussi rejeté, et vous ne serez pas roi. Saül dit à Samuël : J'ai péché d'avoir désobéi au Seigneur et à vous en craignant le peuple, et cédant à ses discours. »

Le prince doit repousser avec fermeté les importuns qui lui demandent des choses injustes.

La crainte de fâcher, poussée trop avant, dégénère en une faiblesse criminelle. « Il y en a qui perdent leur âme par une mauvaise honte : l'imprudent qu'ils n'osent refuser les fait périr⁵. »

VII^e PROPOSITION. Le prince doit se faire craindre des grands et des petits.

Salomon, dès le commencement de son règne, parle ferme à Adonias son frère. Aussitôt que Salomon eut été couronné, Adonias lui envoya dire : Que le roi Salomon me jure qu'il ne fera point mourir son serviteur. Salomon répondit : S'il fait son devoir, il ne perdra pas un seul cheveu; sinon il mourra⁶. »

Dans la suite, Adonias cabala pour se faire roi, et Salomon le fit mourir⁷.

Il fit dire au grand-prêtre Abiathar, qui avait suivi le parti d'Adonias : « Retirez-vous à la campagne dans votre maison : vous méritez la mort, mais je vous pardonne parce que vous avez porté l'arche du Seigneur devant mon père David, et que vous l'avez fidèlement servi⁸. »

Sa dignité et ses services passés lui sauvèrent la vie; mais il lui en coûta la souveraine sacrificature, et il fut banni de Jérusalem.

Joab, le plus grand capitaine de son temps, et le plus puissant homme du royaume, était aussi

1. *Lib. Digna. Cap. de Legib.* — 2. *Judic.*, ix, 8, 9, 10, 11, 42, 13. — 3. *Idem.*, 14. — 4. *Ibid.*, 15. — 5. *III. Reg.*, iv, 25. — 6. *I. Mach.*, xiv, 8, 9, 12. — 7. *Deut.*, xvii, 12, 13.

1. *Exod.*, xxxii, 21. — 2. *Idem.*, 22, 23. — 3. *Deut.*, ix, 20. — 4. *I. Reg.*, xv, 16, 23, 24. — 5. *Eccl.*, xx, 24. — 6. *III. Reg.*, i, 51, 52. — 7. *Idem.*, ii, 22, 25. — 8. *Ibid.*, 26.

du même parti. Ayant appris que Salomon l'avait su, il se réfugia au coin de l'autel, où Salomon ordonna à Banaias de le tuer. « Ainsi, dit-il, vous éloignerez de moi, et de la maison de mon père, le sang innocent que Joab a répandu en tuant deux hommes de bien, et qui valaient mieux que lui, Abner, fils de Ner, et Amassa, fils de Jether : et leur sang retombera sur sa tête¹. »

L'autel n'est pas fait pour servir d'asile aux assassins ; et l'autorité royale se doit faire sentir aux méchants, quelque grands qu'ils soient.

Dans le Nouveau Testament, et parmi des peuples plus humains, il faut moins faire de ces exécutions sanglantes qu'il ne s'en faisait dans l'ancienne loi et parmi les Juifs, peuple dur et enclin à la révolte. Mais enfin le repos public oblige les rois à tenir tout le monde en crainte, et plus encore les grands que les particuliers, parce que c'est du côté des grands qu'il peut arriver de plus grands troubles.

VIII^e PROPOSITION. L'autorité royale doit être invincible.

S'il y a dans un Etat quelque autorité capable d'arrêter le cours de la puissance publique, et de l'embarasser dans son exercice, personne n'est en sûreté. Jérémie exécutait les ordres de Dieu, en déclarant que la ville, en punition de ses crimes, serait livrée au roi de Babylone². « Des grands s'assemblèrent autour du roi et lui dirent : Nous vous prions que cet homme soit mis à mort, car il abat par malice le courage des gens de guerre et de tout le peuple : c'est un méchant qui ne veut pas le bien de l'Etat, mais sa ruine. Le roi Sédécias leur répondit : Il est en vos mains, car le roi ne vous peut rien refuser. » Le gouvernement était faible, et l'autorité royale n'était plus un refuge à l'innocent persécuté.

Le roi voulait le sauver, parce qu'il savait que Dieu lui avait commandé de parler comme il avait fait. « Il fit venir Jérémie auprès de lui en particulier, et lui dit³ : Vous ne mourrez pas, mais que les seigneurs ne sachent point ce qui se passe entre nous ; et s'ils entendent dire que vous m'avez parlé, et qu'ils vous demandent : Qu'est-ce que le roi vous a dit ? répondez : Je me suis jeté aux pieds du roi, afin qu'il ne me renvoyât pas dans ma prison pour y mourir. » Prince faible, qui craignait les grands, et qui perdit bientôt son royaume, n'osant suivre les conseils que lui donnait Jérémie par ordre de Dieu.

Evilmérodac, roi de Babylone, fut un de ces princes faibles qui se laissent mener par force. Par son ordre, Daniel avait découvert les fourbes des prêtres de Bel, et avait fait crever le dragon sacré que les Babyloniens adoraient. « Ce que les seigneurs ayant ouï, ils entrèrent dans une grande colère ; et, s'étant assemblés contre le roi, ils disaient : Le roi s'est fait Juif, il a renversé Bel, il a tué le dragon sacré et les prêtres. Et ayant dit ces choses entre eux, ils vinrent au roi : Livrez-nous Daniel, lui dirent-ils, autrement nous vous ferons mourir, vous et votre maison⁴.

Il leur accorda leur demande⁵ ; et si Dieu délivra Daniel des bêtes farouches, ce roi n'en était

pas moins coupable de sa mort, à laquelle il avait donné son consentement.

On entreprend aisément contre un prince faible. Celui-ci, qui se laisse intimider par les menaces qu'on lui fait de le faire mourir, lui et sa maison, fut tué en une autre occasion pour ses débauches et ses injustices¹ : car tout prince faible est injuste, et sa maison perdit la royauté.

Ainsi ces faiblesses sont pernicieuses aux particuliers, à l'Etat, et au prince même, contre qui on ose tout, quand il se laisse entamer.

Le prophète Daniel fut encore exposé aux bêtes farouches, par la faiblesse de Darius le Mède². « Il voulait donner à Daniel le gouvernement du royaume, parce que l'esprit de Dieu paraissait en lui, plus que dans tous les autres hommes. Les grands et les satrapes, jaloux de sa grandeur, cherchèrent l'occasion de le perdre, et surprirent le roi. Puissiez-vous vivre à jamais, ô roi Darius ! Les grands de votre royaume, et les magistrats, et les satrapes, les sénateurs et les juges, sont d'avis qu'on publie un édit royal, par lequel il soit fait défense d'adresser durant trente jours aucune prière à qui que ce soit, Dieu ou homme, excepté à vous. »

Le roi fit cette loi, autant tyrannique qu'impie, selon la forme la plus authentique, et qui la rendait irrévocable parmi les Mèdes et les Perses³. On ne doit point d'obéissance aux rois contre Dieu. « Aussi Daniel pria à son ordinaire trois fois le jour, ses fenêtres ouvertes, tournées vers Jérusalem. Ceux qui avaient conseillé la loi entrèrent en foule, et le trouvèrent en prières⁴. »

Ils firent leur plainte au roi ; et pour le presser davantage, ils le prennent par la coutume des Mèdes et des Perses, et par sa propre autorité. « Sachez, ô roi ! que c'est une loi inviolable parmi les Mèdes et les Perses, que toute ordonnance faite par le roi ne peut être changée⁵. »

Darius abandonna Daniel qui l'avait si bien servi, et se contenta d'en témoigner une sensible douleur⁶. Dieu délivra ce prophète encore une fois ; mais le roi l'avait immolé autant qu'il était en lui à la fureur des lions et à la jalousie des grands, plus furieux que les lions mêmes.

Un roi est bien faible, qui répand le sang innocent, pour n'avoir pu résister aux grands de son royaume, ni révoquer une loi injuste, et faite par une surprise évidente. Assuérus, roi du même peuple, révoqua bien la loi publiée contre les Juifs⁷, quand il en connut l'injustice, quoique elle eût été faite de la manière la plus authentique.

C'est une chose pitoyable de voir Pilate dans l'histoire de la Passion. « Il savait que les Juifs lui amenaient et accusaient Jésus par envie⁸. »

Il leur avait déclaré « qu'il ne voyait en cet homme aucune cause de mort⁹. Il leur dit encore une fois¹⁰ : Vous l'accusez d'avoir excité le peuple à la sédition ; et voilà que, l'interrogeant devant vous, je n'ai rien trouvé de ce que vous lui reprochez. Hérode, à qui je l'ai renvoyé, ne l'a pas non plus trouvé digne de mort. Et ils se mirent à crier : Faites-le mourir, et mettez en liberté Barabbas, qui avait été arrêté pour sédition et pour

1. *III. Reg.*, II, 28, 31, 33. — 2. *Jer.*, XXXVIII, 4, 5. — 3. *Idem.*, 14, 24, 25, 26. — 4. *Dan.*, XIV, 27, 28. — 5. *Idem.*, 29, etc.

1. *Beros.* apud *Joseph.*, lib. 1, cont. *Appion.* — 2. *Dan.*, VI, 3, 4, 6, 7. — 3. *Idem.*, 8, 9. — 4. *Ibid.*, 10, 11. — 5. *Ibid.*, 15. — 6. *Ibid.*, 16, 18. — 7. *Esth.*, VIII, 5, 8. — 8. *Matth.*, XXVII, 48; *Marc.*, XV, 40. — 9. *Luc.*, XXIII, 4. — 10. *Idem.*, 44, 45, etc.

mourir. Pilate leur parla encore, pensant délivrer Jésus; et ils crièrent de nouveau : Crucifiez-le, crucifiez-le ! Et il leur dit pour la troisième fois : Mais quel mal a-t-il fait ? pour moi, je ne le trouve pas digne de mort ; je le châtierai, et le renverrai. Et ils faisaient des efforts horribles, criant qu'on le crucifiât ; et leurs cris s'augmentaient toujours. Enfin Pilate leur accorda leur demande. Il délivra le meurtrier et le séditeur, et abandonna Jésus à leur volonté. »

Pourquoi tant contester pour enfin abandonner la justice ? toutes ses excuses le condamnent. « Prenez-le vous-mêmes, leur dit-il¹, et jugez-le selon votre loi. » Et encore : Prenez-le vous-mêmes et crucifiez-le. Comme si un magistrat était innocent, de laisser faire un crime qu'il peut empêcher !

On lui allégué la raison d'Etat : « Si vous le renvoyez, vous offenserez César. Qui se fait roi est son ennemi². » Mais il savait bien, et Jésus le lui avait déclaré, que son royaume n'était point de ce monde³. Il craignit les mouvements du peuple, et les menaces qu'ils lui faisaient, de se plaindre de lui à César. Il ne devait craindre que de mal faire.

C'est en vain qu'il « lave ses mains devant tout le peuple, en disant : Je suis innocent du sang de cet homme juste, c'est à vous à y aviser⁴. » L'Écclésiastique le condamne : « Ne soyez point juge, si vous ne pouvez enfoncer par force l'iniquité : autrement vous craignez la face du puissant, et votre justice trébuchera⁵. »

Cette faiblesse des juges est déplorée par le Prophète. « Le grand sollicite, et le juge ne peut rien refuser⁶. »

Que si le prince lui-même, qui est le juge des juges, craint les grands, qu'y aura-t-il de ferme dans l'Etat ? Il faut donc que l'autorité soit invincible, et que rien ne puisse forcer le rempart à l'abri duquel le repos public et le salut des particuliers est à couvert.

IX^e PROPOSITION. La fermeté est un caractère essentiel à la royauté.

Quand Dieu établit Josué pour être prince et capitaine général, il dit à Moïse⁷ : « Donne tes ordres à Josué, et l'affermis, et le fortifie : car il conduira le peuple, et lui partagera la terre que tu ne feras seulement que voir. »

Quand il eût été désigné successeur de Moïse qui allait mourir, « Dieu lui dit lui-même : Sois ferme et fort : car tu introduiras mon peuple dans la terre que je lui ai promise, et je serai avec toi⁸. »

Quand, après la mort de Moïse, il se met à la tête du peuple. Dieu lui dit encore⁹ : « Moïse mon serviteur est mort : lève-toi et passe le Jourdain : Sois ferme et fort, et garde la loi que Moïse mon serviteur t'a donnée. » Et encore : Je te le commande, sois ferme et fort ; ne crains point, ne tremble point : je suis avec toi. » De même que s'il lui disait : Si tu trembles, tout tremble avec toi. Quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle : le prince doit être fort : car il est le fondement du repos public dans la paix et dans la guerre.

Aussitôt Josué commande avec fermeté. « Il

donna ses ordres aux chefs, et leur dit : Traversez le camp, et commandez à tout le peuple qu'il se tienne prêt ; nous allons passer le Jourdain. Il parla aussi à ceux de Ruben et de Gad, et à la demi-tribu de Manassé : Souvenez-vous des ordres que vous a donnés Moïse, et marchez avec vos armes devant vos frères, et combattez vaillamment¹. »

Il n'hésite en rien, il parle ferme, et le peuple le demande ainsi pour sa propre sûreté. « Qui ne vous obéira pas, qu'il meure : seulement soyez ferme, et agissez en homme². »

Le moyen d'affermir le prince, c'est d'établir l'autorité, et qu'il voie que tout est en lui. Assuré de l'obéissance, il n'est en peine que de lui-même : en s'affermissant il a tout fait, et tout suit : autrement il hésite, il tâtonne, et tout se fait mollement. Le chef tremble quand il est mal assuré de ses membres.

Voilà comme Dieu installe les princes ; il affermit leur puissance, et leur ordonne d'en user avec fermeté.

David suit cet exemple, et parle ainsi à Salomon³ : « Dieu soit avec vous, mon fils ; qu'il vous donne la prudence et le sens qu'il faut pour gouverner son peuple. Vous réussirez si vous gardez les préceptes que Dieu a donnés par Moïse. Soyez ferme, agissez en homme ; ne craignez point, ne tremblez point.

Il lui réitère en mourant la même chose : et voici les dernières paroles de ce grand roi à son fils⁴ : « J'entre dans le chemin de toute la terre : soyez ferme, et agissez en homme, et gardez les commandements du Seigneur votre Dieu. » Toujours, la fermeté et le courage : rien n'est plus nécessaire pour soutenir l'autorité ; mais toujours la loi de Dieu devant les yeux : on n'est ferme que quand on la suit.

Néhémias savait bien que la puissance publique devait être menée avec fermeté. « Tout le monde me voulait intimider, espérant que nous cesserions de travailler aux murailles de la ville : et moi je m'affermis davantage. Sémaïas me disait : Enfermons-nous dans la maison de Dieu au milieu du peuple, car on viendra cette nuit pour vous tuer ; et je répondis : Mes semblables ne fuient jamais. Je connus que ces faux prophètes n'étaient pas envoyés de Dieu, et qu'ils avaient été gagnés pour m'épouvanter, afin que je péchasse, et qu'ils eussent quelque reproche à me faire⁵. »

Ceux qui intimident le prince, et l'empêchent d'agir avec force, sont maudits de Dieu. « O Seigneur ! souvenez-vous de moi, et faites à Tobie, à Sanaballat, et aux prophètes qui voulaient m'effrayer, faites-leur, Seigneur, selon leurs œuvres⁶. »

X^e PROPOSITION. Le prince doit être ferme contre son propre conseil et ses favoris, lorsqu'ils veulent le faire servir à leurs intérêts particuliers.

Outre la fermeté contre les périls, il y a une autre sorte de fermeté, qui n'est pas moins nécessaire au prince : c'est la fermeté contre l'artifice de ses favoris, et contre l'ascendant qu'ils prennent sur lui.

La faiblesse d'Assuérus, roi de Perse, fait pitié,

1. Joan., xviii, 31 ; xix, 6. — 2. Idem, xix, 42. — 3. Ibid., xviii, 36. — 4. Math., xxvii, 24. — 5. Eccl., vii, 6. — 6. Mich., vii, 3. — 7. Deut., iii, 28. — 8. Idem, xxxi, 23. — 9. Jos., i, 2, 6, 7, 9.

1. Jos., i, 10-14. — 2. Idem, 48. — 3. I. Par., xxii, 11, 12, 13. — 4. III. Reg., ii, 2, 3. — 5. II. Esdr., vi, 9-13. — 6. Idem, 14.

dans le livre d'Esther. Aman, irrité contre les Juifs par la querelle particulière qu'il avait avec Mardochée, entreprend de le perdre avec tout son peuple. Il veut faire du roi l'instrument de sa vengeance, et faisant le zélé pour le bien de l'État, il parle ainsi : « Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, qui a des lois et des cérémonies particulières, et méprise les ordres du roi. Vous savez qu'il est dangereux à l'État qu'il ne devienne insolent par l'impunité; ordonnez, s'il vous plaît, qu'il périsse, et je ferai entrer dix mille talents dans vos coffres. Le roi tira de sa main l'anneau dont il se servait, et le donnant à Aman : Cet argent, dit-il, est à vous; et pour le peuple, faites-en ce que vous voudrez. » Aussitôt les ordres sont expédiés, les courriers sont dépêchés par tout le royaume¹, et la facilité du roi va faire périr cent millions d'hommes en un moment.

Que les princes doivent prendre garde à ne se pas rendre aisément! Aux autres la difficulté de l'exécution donne lieu de de meilleurs conseils; dans le prince, à qui parler c'est faire, on ne peut comprendre combien la facilité est détestable.

Il n'en coûte que trois mots à Assuérus, et la peine de tirer son anneau de son doigt : par un si petit mouvement, cent millions d'innocents vont être égorgés, et leur ennemi va s'enrichir de leurs dépouilles.

Tenez-vous donc ferme, ô prince! Plus il vous est facile d'exécuter vos desseins, plus vous devez être difficile à vous laisser ébranler pour les prendre.

C'est à vous principalement que s'adresse cette parole du Sage² : « Ne tournez pas à tout vent, et n'entrez pas en toutes voies. » Le prince aisé à mener, et prompt à se résoudre, perd tout.

Assuérus fut trop heureux de s'être ravisé, et d'avoir pu révoquer ses ordres avant leur exécution. Elle est ordinairement trop prompte, et ne vous laisse que le repentir d'avoir fait un mal irréparable.

11^e PROPOSITION. Il ne faut pas aisément changer d'avis après une mûre délibération.

Mais autant qu'il faut être lent à se résoudre, autant faut-il être ferme quand on s'est déterminé avec connaissance. « N'entrez point en toutes voies, » vous a dit le Sage³; et il ajoute : « C'est ainsi que va le pécheur, dont la langue est double. » C'est-à-dire qu'il dit, et se dédit, sans jamais s'arrêter à rien. Il poursuit : « Soyez fermes dans la vérité de votre sens, et que votre discours soit un : » qu'il ne change pas aisément, selon le grec.

ARTICLE II.

De la mollesse, de l'irrésolution et de la fausse fermeté.

PREMIÈRE PROPOSITION. La mollesse est l'ennemi du gouvernement : caractère du paresseux et de l'esprit indécis.

« La main des forts dominera; la main nonchalante paiera tribut⁴. » Un grand roi le dit : c'est Salomon. Au lieu des forts, l'hébreu porte : de ceux qui sont appliqués et attentifs. L'attention est la force de l'âme.

« Le paresseux veut, et ne veut pas : les hommes laborieux s'engraissent¹. » L'hébreu porte encore : les hommes attentifs et appliqués.

Celui qui veut mollement veut sans vouloir : il n'y a rien de moins propre à exercer le commandement, qui n'est qu'une volonté ferme et résolue.

Il ne veut rien; il n'a que des désirs languissants. « Les désirs tuent le paresseux; il ne veut point travailler : il ne fait que souhaiter tout le long du jour². » Il voudrait toujours, il ne veut jamais.

Aussi rien ne lui réussit : il prend toutes les affaires. « Qui est mou et languissant dans son ouvrage est frère du dissipateur³. »

Nous avons dit que la crainte ne convient pas au commandement : le paresseux craint toujours, tout lui paraît impossible. « Le paresseux dit : Il y a un lion dans le chemin, je serai tué au milieu des rues⁴. » Et encore : « Le paresseux dit : Il y a un lion dans le chemin : une lionne attend sur le passage. Le paresseux se roule en son lit, comme une porte sur son gond. » Assez de mouvement, peu d'action. Et ensuite : « Le paresseux cache sa main sous ses bras, et ce lui est un travail de la porter à sa bouche⁵. »

Comment aidera les autres celui qui ne sait pas s'aider lui-même ? « La crainte abat le paresseux : les efféminés manqueront de tout⁶. »

La négligence abat les toits ; les mains languissantes font entrer la pluie de tous côtés dans les maisons⁷.

Tout est faible sous un paresseux. « Soyez prompts dans tous vos ouvrages, et la faiblesse ne viendra jamais au-devant de vous pour traverser vos desseins⁸. »

Les affaires, en effet, sont difficiles : on n'en surmonte la difficulté que par une activité infatigable. On manque tous les jours tant d'entreprises, que ce n'est qu'à force d'agir sans cesse qu'on assure le succès de ses desseins. « Semez donc le matin ; ne cessez pas le soir : vous ne savez lequel des deux profitera ; et si c'est tous les deux, tant mieux pour vous⁹. »

11^e PROPOSITION. Il y a une fausse fermeté.

L'opiniâtreté invincible de Pharaon le fait voir. C'était endurement, et non fermeté. Cette dureté est fatale à lui et à son royaume. L'Écriture en fait foi dans tout le livre de l'Exode.

La force du commandement poussée trop loin ; jamais plier, jamais condescendre et jamais se relâcher, s'acharner à vouloir être obéi à quelque prix que ce soit ; c'est un terrible fléau de Dieu sur les rois et sur les peuples.

Celui qui a dit : « Ne tournez pas à tout vent¹⁰. » avait dit un peu auparavant : « Ne forcez point le cours d'un fleuve¹¹. » Il y a une légèreté, et aussi une raideur excessive.

Une fausse fermeté conseillée à Roboam, par des jeunes gens sans expérience, lui fit perdre dix tribus. Le peuple demandait d'être un peu soulagé des impôts très-grands que Salomon exigeait : soit qu'ils se plaignissent sans raison d'un prince qui avait rendu l'or et l'argent communs

1. Prov., xiii, 4. — 2. Idem, xxi, 25. — 3. Ibid., xviii, 9. — 4. Ibid., xiii, 13. — 5. Ibid., xxvi, 13-15. — 6. Ibid., xviii, 8. — 7. Ibid., x, 18. — 8. Ibid., xxxi, 27. — 9. Ibid., xi, 6. — 10. Eccli., v, 41. — 11. Idem, iv, 32.

1. Esth., iii, 8-11. — 2. Idem, 12, etc. — 3. Eccli., v, 41. — 4. Idem, v, 41, 42. — 5. Prov., xii, 21.

dans Jérusalem, et qu'en effet Salomon les eût grevés dans le temps qu'il donna tout à ses passions. Les vieillards, qui connaissaient l'état des affaires, et l'humeur du peuple juif, lui conseillaient de l'apaiser avec de douces paroles suivies de quelques effets : « Si vous donnez quelque chose à leurs prières, et que vous leur parliez doucement, ils vous serviraient toute votre vie¹. »

Mais la jeunesse téméraire, qu'il consulta dans la suite, se moqua de la prévoyance des vieillards, et lui conseilla non un simple refus, mais un refus accompagné de paroles dures et de menaces insupportables : « Mon petit doigt, leur dit-il², est plus gros que tout le corps de mon père ; mon père vous a foulés, et moi je vous foulerai encore davantage ; mon père vous a fouettés avec des verges, et moi je vous fouetterai avec des chaînes de fer : et le roi n'acquiesça pas au désir du peuple, parce que Dieu s'était éloigné de lui, et voulait accomplir ce qu'il avait dit contre Salomon³, qu'en punition de ses crimes il partagerait son royaume après sa mort.

Ainsi cette dureté de Roboam était un fléau envoyé de Dieu, et une punition tant de Salomon que de lui.

Les jeunes gens qu'il consultait ne manquaient pas de prétextes : Il faut soutenir l'autorité. Qui se laisse aller au commencement, on lui met à la fin le pied sur la gorge. Mais par dessus tout cela, il fallait connaître les dispositions présentes et céder à une force qu'on ne pouvait vaincre : Les bonnes maximes outrées perdent tout. Qui ne veut jamais plier casse tout à coup.

III^e PROPOSITION. Le prince doit commencer par soi-même à commander avec fermeté, et se rendre maître de ses passions.

« Ne marchez point après vos désirs, retirez-vous de votre propre volonté. Si vous suivez vos désirs, vous donnerez beaucoup de joie à vos ennemis⁴. » Il faut donc résister à vos propres volontés, et être ferme premièrement contre soi-même.

Le premier de tous les empires est celui qu'on a sur ses désirs. « Ta cupidité te sera soumise et tu la domineras⁵. »

C'est la source et le fondement de toute l'autorité. Qui l'a sur soi-même mérite de l'avoir sur les autres. Qui n'est pas maître de ses passions n'a rien de fort, car il est faible dans le principe.

Sédécias, qui disait aux grands⁶ : « Le roi ne vous peut rien refuser, » n'était faible devant eux, que parce qu'il l'était en lui-même, et ne savait pas maîtriser sa crainte.

Evilmérodac, abattu par la même passion, se laissa maltraiter et abattre par les seigneurs qui lui disaient : « Livez-nous Daniel, ou nous vous tuons⁷. »

Si Darius eût eu assez de force sur lui-même pour soutenir la justice, il aurait eu de l'autorité sur les grands qui lui demandaient le même prophète, et n'aurait pas eu la faiblesse de sacrifier un innocent à leur jalousie⁸. »

Pilate avait succombé intérieurement à la tenta-

tion de la faveur, quand il se laissa forcer à crucifier Jésus-Christ. Il avait beau avoir en main toute la puissance romaine dans la Judée; il n'était pas puissant, puisqu'il ne put résister à l'iniquité connue.

David, quelque grand roi qu'il fût, n'était plus puissant, quand sa puissance ne lui servit qu'à des actions qu'il a pleurées toute sa vie, et qu'il eût voulu n'avoir pas pu faire.

Salomon n'était plus puissant, quand sa puissance le rendit le plus faible de tous les hommes.

Hérode n'était point puissant, lorsque, désirant de sauver saint Jean-Baptiste, dont une malheureuse lui demandait la tête, il n'osa le faire, « de peur de la fâcher¹. » Il entra dans son crime quelque égard pour les assistants, devant lesquels il craignit de paraître faible, s'il manquait d'accomplir le serment qu'il avait fait. « Le roi était fâché d'avoir promis la tête de saint Jean-Baptiste; mais à cause du serment qu'il avait fait, et des assistants, il commanda qu'on la donnât². »

C'est la plus grande de toutes les faiblesses, que de craindre de paraître trop faible.

Tout cela fait connaître qu'il n'y a pas de puissance, si on n'est premièrement puissant sur soi-même; ni de fermeté véritable, si on n'est premièrement ferme contre ses propres passions.

IV^e PROPOSITION. La crainte de Dieu est le vrai contre-poids de la puissance : le prince le craint d'autant plus qu'il ne doit craindre que lui.

« Il faut souhaiter, dit saint Augustin³, d'avoir une volonté droite, avant que de souhaiter d'avoir une grande puissance. »

Pour établir solidement le repos public, et affermir un Etat, nous avons vu que le prince a dû recevoir une puissance indépendante de toute autre puissance qui soit sur la terre. Mais il ne faut pas pour cela qu'il s'oublie, ni qu'il s'emporte, puisque moins il a de compte à rendre aux hommes, plus il a de compte à rendre à Dieu.

Les méchants, qui n'ont rien à craindre des hommes, sont d'autant plus malheureux, qu'ils sont réservés comme Caïn à la vengeance divine.

« Dieu mit un signe sur Caïn, afin que personne ne le tuât⁴. » Ce n'est pas qu'il pardonnât à ce parricide; mais il fallait une main divine pour le punir comme il le méritait.

Il traite les rois avec les mêmes rigueurs. L'impunité à l'égard des hommes les soumet à des peines plus terribles devant Dieu. Nous avons vu que la primauté de leur état leur attire une primauté dans les supplices. « La miséricorde est pour les petits; mais les puissants seront puissamment tourmentés : aux plus grands est préparé un plus grand tourment⁵. »

Considérez comme Dieu les frappe dès cette vie. Voyez comme il traite un Achab; comme il traite un Antiochus; comme il traite un Nabuchodonosor, qu'il relègue parmi les bêtes; un Balthasar, à qui il dénonce sa mort et la ruine de son royaume, au milieu d'une grande fête qu'il faisait à toute sa cour; enfin, comme il traite tant de méchants rois : il n'épargne pas la grandeur, mais plutôt il la fait servir d'exemple.

1. III. Reg., xii, 7. — 2. Idem, 10, 11, 15. — 3. Ibid., xi, 31, etc. — 4. Eccli., xviii, 30, 31. — 5. Gen., iv, 7. — 6. Jer., xxxviii, 5. — 7. Dan., xiv, 28. — 8. Idem, vi, 12 et seq.

1. Marc., vi, 26. — 2. Matth., xiv. — 3. Aug., de Trinit., I, XIII, cap. 13. — 4. Gen., iv, 15. — 5. Sap., vi, 6, 7, 9.

Que ne fera-t-il point contre les rois impénitents, s'il traite si rudement David humilié devant lui, qui lui demande pardon ! « Pourquoi as-tu méprisé ma parole, et as-tu fait le mal devant mes yeux ? Tu as tué Urie par le glaive des enfants d'Ammon ; tu lui as ravi sa femme. Le glaive s'attachera à ta maison à jamais parce que tu m'as méprisé. Et voici ce que dit le Seigneur : Je susciterai contre toi ton propre fils ; je te ravirai tes femmes, et les donnerai à un autre qui en abusera publiquement, et à la lumière du soleil. Tu l'as fait en secret, et tu as cru pouvoir cacher ton crime ; et moi j'en ferai le châtement à la vue de tout le peuple, et devant le soleil : parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur¹. »

Dieu le fit comme il l'avait dit, et il n'est pas nécessaire de rapporter ici la révolte d'Absalon et toutes ses suites.

Ces châtements font trembler. Mais tout ce que Dieu exerce de rigueur et de vengeance sur la terre, n'est qu'une ombre à comparaison des rigueurs du siècle futur. « C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant². »

Il vit éternellement ; sa colère est implacable, et toujours vivante, sa puissance est invincible ; il n'oublie jamais ; il ne se lasse jamais ; rien ne lui échappe.

LIVRE CINQUIÈME.

Quatrième et dernier caractère de l'autorité royale.

ARTICLE PREMIER.

Que l'autorité royale est soumise à la raison.

PREMIÈRE PROPOSITION. Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence.

« MAINTENANT, ô rois ! entendez ; soyez instruits, juges de la terre³. »

Tous les hommes sont faits pour entendre ; mais vous principalement sur qui tout un grand peuple se repose, qui devez être l'âme et l'intelligence d'un État, en qui se doit trouver la raison première de tous ses mouvements ; moins vous avez à rendre de raison aux autres, plus vous devez avoir de raison et d'intelligence en vous-mêmes.

Le contraire d'agir par raison, c'est agir par passion ou par humeur. Agir par humeur, ainsi qu'agissait Saül contre David, ou poussé par sa jalousie, ou possédé par sa mélancolie noire, entraîne toute sorte d'irrégularité, d'inconstance, d'inégalité, de bizarrerie, d'injustice, d'étourdissement dans la conduite.

N'eût-on qu'un cheval à gouverner, et des troupeaux à conduire, on ne le peut faire sans raison : combien plus en a-t-on besoin pour mener les hommes, et un troupeau raisonnable !

« Le Seigneur a pris David, comme il menait les brebis, pour lui donner à conduire Jacob son serviteur, et Israël son héritage, et il les a con-

duits dans l'innocence de son cœur, d'une main habile et intelligente⁴. »

Tout se fait parmi les hommes par l'intelligence et par le conseil. « Les maisons se bâtissent par la sagesse, et s'affermissent par la prudence. L'habileté remplit les greniers, et amasse les richesses. L'homme sage est courageux ; l'homme habile est robuste et fort, parce que la guerre se fait par conduite et par industrie : et le salut se trouve où il y a beaucoup de conseils⁵. »

La sagesse dit elle-même : « C'est par moi que les rois règnent : par moi les législateurs prescrivent ce qui est juste⁶. »

Elle est tellement née pour commander, qu'elle donne l'empire à qui est né dans la servitude. « Le sage serviteur commandera aux enfants de la maison qui ne sont pas sages, et il fera leurs partages⁷. » Et encore : « Les personnes libres s'assujétiront à un serviteur sensé⁸. »

Dieu, en installant Josué, lui ordonne d'étudier la loi de Moïse, qui était la loi du royaume, « afin, dit-il⁹, que vous entendiez tout ce que vous faites. » Et encore : « Alors vous conduirez vos desseins, et vous entendrez ce que vous faites. »

David en dit autant à Salomon, dans les dernières instructions qu'il lui donna en mourant. « Prenez garde à observer la loi de Dieu, afin que vous entendiez tout ce que vous faites, et de quel côté vous aurez à vous tourner¹⁰. »

Qu'on ne vous tourne point ; tournez-vous vous-même avec connaissance ; que la raison dirige tous vos mouvements : sachez ce que vous faites, et pourquoi vous le faites.

Salomon avait appris de Dieu même combien la sagesse était nécessaire pour gouverner un grand peuple. « Dieu lui apparut en songe durant la nuit, et lui dit¹¹ : Demandez-moi ce que vous voudrez ; Salomon répondit : O Seigneur, vous avez usé d'une grande miséricorde envers mon père David : comme il a marché devant vous en justice et en vérité et d'un cœur droit, vous lui avez aussi gardé vos grandes miséricordes, et vous lui avez donné un fils assis sur son trône : et maintenant, ô Seigneur Dieu ! vous avez fait régner votre serviteur à la place de David son père : et moi je suis un jeune homme, qui ne sais pas encore entrer ni sortir, » (c'est-à-dire, qui ne sais pas me conduire ; qui ne sais par où commencer, ni par où finir les affaires.) « Et je me trouve au milieu du peuple que vous avez choisi, peuple infini et innombrable. Donnez donc à votre serviteur la sagesse et l'intelligence, et un cœur docile, afin qu'il puisse juger et gouverner votre peuple, et discerner entre le bien et le mal. Car qui pourra gouverner et juger ce peuple immense ? La demande de Salomon plut au Seigneur : Et il lui dit : Parce que vous avez demandé cette chose, et que vous n'avez point demandé une longue vie, ni de grandes richesses, ou de vous venger de vos ennemis, mais que vous avez demandé la sagesse pour juger avec discernement, j'ai fait selon vos paroles et je vous ai donné un cœur sage et intelligent, en sorte qu'il n'y eut jamais, ni jamais il n'y aura un homme si

1. Ps., LXXVII, 70, 71, 72. — 2. Prov., XXIV, 3-6. — 3. Idem, VIII, 15. — 4. Ibid., XVII, 2. — 5. Eccli., X, 28. — 6. Jos., I, 7, 8. — 7. III. Reg., II, 3. — 8. Idem, III, 5, 6, 7, etc. ; H. Par., I, 7, 8, etc.

sage que vous. Mais je vous ai encore donné ce que vous ne m'avez pas demandé : c'est-à-dire les richesses et la gloire; et jamais il n'y a eu roi qui en eut tant que vous en aurez. »

Ce songe de Salomon était une extase, où l'esprit de ce grand roi, séparé des sens et uni à Dieu, jouissait de la véritable intelligence. Il vit en cet état, que la sagesse est la seule grâce qu'un prince devait demander à Dieu.

Il vit le poids des affaires, et la multitude immense du peuple qu'il avait à conduire. Tant d'humains, tant d'intérêts, tant d'artifices, tant de passions, tant de surprises à craindre, tant de choses à considérer, tant de monde de tous côtés à écouter et à connaître : quel esprit y peut suffire ?

Je suis jeune, dit-il, et je ne sais pas encore me conduire. L'esprit ne lui manquait pas, non plus que la résolution : car il avait déjà parlé d'un ton de maître à son frère Adonias; et dès le commencement de son règne il avait pris son parti dans une conjoncture décisive, avec autant de prudence qu'on en pouvait désirer; et toutefois il tremble encore, quand il voit cette suite immense de soins et d'affaires qui accompagnent la royauté; et il voit bien qu'il n'en peut sortir que par une sagesse consommée.

Il la demande à Dieu, et Dieu la lui donne : mais en même temps il lui donne tout le reste qu'il n'avait pas demandé : c'est-à-dire, et les richesses et la gloire.

Il apprend aux rois que rien ne leur manque quand ils ont la sagesse, et qu'elle seule leur attire tous les autres biens.

Nous trouvons un beau commentaire de la prière de Salomon dans le livre de la Sagesse, qui fait parler ainsi ce sage roi¹ : « J'ai désiré le bon sens, et il m'a été donné; j'ai invoqué l'esprit de sagesse, et il est venu sur moi. J'ai préféré la sagesse aux royaumes et aux trônes; au prix de la sagesse les richesses m'ont paru comme rien : devant elle l'or m'a semblé un grain de sable, et l'argent comme de la boue : elle est plus aimable que la santé et la bonne grâce. Je l'ai mise devant moi comme un flambeau, parce que sa lumière ne s'éteint jamais. Tous les biens me sont venus avec elle, et j'ai reçu de ses mains la gloire, et des richesses immenses. »

IIe PROPOSITION. La véritable fermeté est le fruit de l'intelligence.

« Considérez ce qui est droit, et que vos yeux précèdent vos pas; dressez-vous un chemin, et toutes vos démarches seront fermes². » Qui voit devant soi marche sûrement.

Autant donc que la fermeté est nécessaire au gouvernement, autant a-t-il besoin de la sagesse.

Le caractère de la sagesse est d'avoir une conduite suivie. « L'homme sage est permanent comme le soleil : le fou change comme la lune³. »

Le plus sage de tous les rois fait dire ces paroles à la sagesse : « A moi appartient le conseil et l'équité; à moi la force⁴. »

Ces choses, à le bien prendre, sont inséparables.

« L'homme sage est courageux, l'homme habile est robuste et fort⁵. »

Les brutaux n'ont qu'une fausse hardiesse. « Nabal était impérieux, et personne n'osait lui parler dans sa maison¹. » Tant qu'il crut n'avoir rien à craindre de David, il disait insolemment : « Qu'ai-je à craindre de David, qui est le fils d'Isaï². » Aussitôt qu'il eût appris que David avait juré sa perte, quoiqu'on lui eût dit que sa femme l'avait apaisé, « le cœur lui manqua : il demeura comme une pierre, et mourut au bout de dix jours³. »

Roboam est méprisé pour son peu de sens. « Salomon laissa après lui la folie de la nation, Roboam, qui manquait de prudence, et qui divisa le peuple par les mauvais conseils qu'il suivit⁴. »

Comme il n'avait point de sagesse, il n'avait point de fermeté; et son propre fils est contraint de dire : « Roboam était un homme malhabile et d'un courage tremblant, et il n'eut pas la force de résister aux rebelles⁵. » Au lieu de malhabile et de courage tremblant, l'hébreu porte : « C'était un enfant tendre de cœur. » Ce n'est pas qu'il ne leur ait fait la guerre : « Roboam et Jéroboam eurent toujours la guerre entre eux⁶. »

Il n'est point accusé d'avoir manqué de courage militaire, mais c'est qu'il n'avait pas cette force qui fait prendre et suivre avec résolution un bon conseil. A voir pourtant de quel ton il parla à tout le peuple, on le croirait ferme et résolu. Mais il n'était ferme qu'en paroles; et au premier mouvement de la sédition, on lui voit honteusement prendre la fuite. « Roboam envoya Adoram, qui avait la charge de lever les tributs, et les enfants d'Israël le lapidèrent. Ce que Roboam n'eut pas plus tôt su, qu'il se pressa de monter dans son chariot, et s'enfuit en Jérusalem; et le peuple d'Israël se sépara de la maison de David⁷. »

Voilà l'homme qui se vantait d'être plus puissant que Salomon : il parle superbement quand il croit qu'il fera peur à un peuple suppliant. A la première émeute, il tremble lui-même, et il affermit les rebelles par sa fuite précipitée.

Ce n'est pas ainsi qu'avait fait son aïeul David : Quand il apprit la révolte d'Absalon, il vit ce qu'il y avait à craindre, et se retira promptement, mais en bon ordre et sans trop de précipitation, « marchant à pied avec ses gardes, et ce qu'il avait de meilleures troupes; et se posta dans un lieu désert et de difficile accès, en attendant qu'il eût des nouvelles de ceux qu'il avait laissés pour observer les mouvements du peuple⁸. »

Il est vrai qu'il allait, en signe de douleur. « nu-pieds, et la tête couverte, lui et tout le peuple pleurant⁹. » Cela était d'un bon roi, et d'un bon père, qui voyait son fils bien-aimé à la tête des rebelles, et combien de sang il fallait répandre; et que c'était son péché qui attirait tous ces malheurs sur sa maison et sur son peuple.

Il s'abaissait sous la main de Dieu, attendant l'événement avec un courage inébranlable : « Si je suis agréable à Dieu, il me rétablira dans Jérusalem : que s'il me dit : Tu ne me plais pas : il est le maître : qu'il fasse ce qu'il trouvera le meilleur¹⁰. »

Etant donc ainsi résolu, il pourvoyait à tout avec une présence d'esprit admirable, et il trouva

1. *I. Reg.*, vii, 7, 8, 9, etc. — 2. *Prov.*, v, 25, 26. — 3. *Eccl.*, xxvii, 12. — 4. *Prov.*, vii, 14. — 5. *Idem*, xxiv, 5.

1. *I. Reg.*, xxv, 47. — 2. *Idem*, 40. — 3. *Ibid.*, 37, 38. — 4. *Eccl.*, xlvii, 27, 28. — 5. *II. Par.*, xiii, 7. — 6. *Idem*, xii, 15. — 7. *II. Par.*, x, 18, 19. — 8. *II. Reg.*, xv, 44, 45, 47, 48, 28. — 9. *Idem*, 30. — 10. *Ibid.*, 25, 26.

sans hésiter ce beau moyen qui dissipa les conseils d'Absalon et d'Achitophel¹.

Et quand, après la victoire, il vit Séba, fils de Boehri, qui ramassait les restes des séditeux, il ne se reposa pas sur l'avantage qu'il venait de remporter. « Et il dit à Abisaï : Séba, nous fera plus de peine qu'Absalon : prenez donc tout ce qu'il y a ici de gens de guerre, de peur qu'il ne se jette dans quelque ville forte, et ne nous échappe². » Par cet ordre, il assura le repos public, et étouffa la sédition dans sa naissance.

Voilà un homme vraiment fort, qui sait craindre où il faut; et qui sait prendre à propos les bons conseils.

III^e PROPOSITION. La sagesse du prince rend le peuple heureux.

« Le roi insensé perdra son peuple : les villes seront habitées par la prudence de leurs princes³. »

Voici les fruits bienheureux du sage gouvernement de Salomon : « Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable; ils buvaient, ils mangeaient et ils vivaient à leur aise : et ils demeuraient sans rien craindre, chacun dans sa vigie et sous son figuier⁴. »

« L'or et l'argent étaient communs en Jérusalem comme les pierres : et les cèdres naissaient dans les vallées en aussi grande quantité que les sycomores⁵. »

Sous un prince sage tout abonde; les hommes, les biens de la terre. L'or et l'argent. Le bon ordre amène tous les biens.

La même chose arriva sous Simon le Machabée. Son caractère était la sagesse. Parmi les Machabées, enfants de Mathathias, Judas était le fort⁶, et Simon était le sage. Mathathias l'avait bien connu, lorsqu'il parle ainsi à ses enfants⁷ : « Votre frère Simon est homme de bon conseil : écoutez-le en toutes choses et regardez-le comme votre père. »

Nous avons déjà vu comme le peuple fut heureux sous sa conduite : mais il faut voir le particulier.

Il avait trouvé les affaires en mauvais état : « Sous lui les Juifs furent affranchis du joug des Gentils⁸. »

« Toute la terre de Juda était en repos durant les jours de Simon : il chercha le bien de ses citoyens; aussi prenaient-ils plaisir à voir sa gloire et sa grandeur. Il prit Joppé, et y fit un port, et il s'ouvrit un passage dans les îles de la mer. Il étendit les bornes de sa nation, et fit beaucoup de conquêtes. Personne ne lui pouvait résister. Chacun cultivait sa terre en paix; la terre de Juda et les arbres produisaient leurs fruits; les vieillards, assis dans les places publiques, ne venaient que de l'abondance où on vivait; la jeunesse prenait plaisir à se parer de riches habillements, et portait l'habit militaire. Il pourvoyait à la subsistance des villes, et les fortifiait : la paix était sur la terre, et Israël vivait en grande joie, chacun dans sa vigie et sous son figuier, sans avoir aucune crainte : personne ne les attaquait; les rois ennemis étaient abattus : il protégeait les faibles; il faisait observer la loi; il ôtait les méchants de dessus la terre;

il ornait le temple, et augmentait les vaisseaux sacrés¹. Enfin il faisait justice, il gardait la foi et ne songeait qu'au bonheur et à la grandeur de son peuple².

Que ne fait point un sage prince! sous lui les guerres réussissent; la paix s'établit; la justice règne; les lois gouvernent; la religion fleurit; le commerce et la navigation enrichissent le pays; la terre même semble produire les fruits plus volontiers. Tels sont les effets de la sagesse. Le Sage n'avait-il pas raison de dire : « Tous les biens me sont venus avec elle³? »

Qu'on doive tant de biens aux soins et à la prudence d'un seul homme : peut-on l'aimer assez? Nous voyons aussi que la grandeur de Simon faisait les délices du peuple. Il n'y a rien qu'ils ne lui accordent⁴.

Quand Dieu veut rendre un peuple heureux, il lui envoie un prince sage. Hiram, admirant Salomon qui savait tout faire à propos, lui écrivait⁵ : « Parce que Dieu a aimé son peuple, il vous a fait roi. Et il ajoutait : Béni soit le Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, et qui a donné à David un fils sage, habile, sensé et prudent. »

« Heureux vos sujets et vos domestiques, qui sont tous les jours devant vous, et écoutent votre sagesse, s'écriait la reine de Saba⁶. Béni soit le Seigneur votre Dieu, à qui vous avez plu; qui vous a fait roi d'Israël, parce qu'il aimait ce peuple d'un amour éternel; et vous a établi pour y faire justice et jugement! »

IV^e PROPOSITION. La sagesse sauve les Etats plutôt que la force.

« Il y avait une petite ville, et peu de monde dedans. Un grand roi est venu contre elle; il l'a encinte de tranchées, où il a bâti des forts de tous côtés, et il a formé un siège devant cette place. Il s'y est trouvé un homme pauvre et sage, et il a délivré sa ville par sa sagesse. Et j'ai dit en moi-même que la sagesse vaut mieux que la force⁷. »

C'est ainsi que Salomon nous explique les effets de la sagesse. Et il répète encore une fois⁸ : « La sagesse vaut mieux que les armes; mais qui manque en une chose perd de grands biens. »

Les combats sont hasardeux; la guerre est fâcheuse pour les deux partis : la sagesse, qui prend garde à tout et ne néglige rien, a des voies non seulement plus douces et plus raisonnables, mais encore plus sûres.

Dans la révolte de Séba contre David, le rebelle se retira dans Abéla, ville importante, où Joab ne tarda pas à l'assiéger par ordre de David⁹. Pendant qu'on en ruinait les murailles, une femme de la ville demanda à parler à Joab, et lui tint ce discours au nom de la ville qu'elle introduisait comme lui parlant : « Il y a un certain proverbe, que qui veut savoir la vérité la demande à Abéla¹⁰. » (Cette ville était en réputation d'avoir beaucoup de sages citoyens qu'on venait consulter de tous côtés.) « C'est moi qui réponds la vérité aux Israélites; cependant vous voulez me détruire et ruiner une mère en Israël! » C'est-à-dire une ville capitale.)

1. *I. Mach.*, xiv, 34, etc. — 2. *Idem*, xx, 6. — 3. *Eccli.*, x, 3. — 4. *III. Reg.*, xv, 20, 26. — 5. *Idem*, x, 25; *II. Par.*, i, 15. — 6. *I. Mach.*, ii, 66. — 7. *Idem*, 65. — 8. *Ibid.*, xiv, 11.

1. *I. Mach.*, xiv, 34, etc. — 2. *Idem*, 35. — 3. *Sap.*, vii, 41. — 4. *I. Mach.*, xiv, 34, 35, 46. — 5. *II. Paral.*, ii, 41, 42. — 6. *III. Reg.*, x, 8, 9. — 7. *Ecclé.*, ix, 44, 45, 46. — 8. *Idem*, 48. — 9. *II. Reg.*, xx, 15, etc. — 10. *Idem*, 18, etc.

« Pourquoi renversez-vous l'héritage du Seigneur, et une ville qu'il a donnée à son peuple? A Dieu ne plaise! répondit Joab, que je veuille la renverser; mais Séba s'est soulevé contre le roi, livrez-le tout seul, et nous laisserons la ville en repos. La femme lui répondit: On vous jettera sa tête du haut de la muraille. Elle parla au peuple assemblé, et discourut sagement, de sorte qu'on résolut de faire ce qu'elle avait dit; et Joab renvoya l'armée. »

Voilà une ville sauvée par la sagesse. La sagesse finit tout à coup, sans rien hasarder, et en ne perdant que le seul coupable, une guerre qui avait donné tant d'appréhension à David.

Béthulie, assiégée par Holopherne, est sauvée par les conseils de Judith, qui empêche, premièrement, qu'on ne suive la pernicieuse résolution de se rendre, déjà prise dans le conseil; et ensuite fait périr les ennemis par une conduite aussi sage que hardie¹.

Ainsi on voit que la sagesse est la plus sûre défense des Etats. La guerre met tout en hasard. « L'empire du sage est stable². »

« La sagesse fortifie le sage plus que s'il était soutenu par les principaux de la ville³. »

VI^e PROPOSITION. Les sages sont craints et respectés.

David était vaillant, et savait parfaitement l'art de la guerre. « Ce n'est pas ce qui donnait le plus de crainte à Saül. Mais il le craignait parce qu'il était très-prudent en toutes choses⁴. »

David lui-même craignait plus le seul Achitophel, que tout le peuple qui était avec Absalon; parce qu'en ce temps « on consultait Achitophel comme si c'eût été un Dieu⁵. »

C'était autant la sagesse que la puissance de Salomon, qui tenait en crainte ses voisins, et conservait son royaume dans une paix profonde.

Parce que Josaphat était sage, instruit de la loi et prenant soin d'en faire instruire le peuple, tous ses voisins le craignaient. « Le Seigneur répandit la terreur sur les royaumes voisins, et ils n'osaient faire la guerre à Josaphat: les Philistins lui apportaient des présents, et les Arabes lui payaient tribut⁶. »

Josaphat était belliqueux: mais l'Écriture attribue tous ces beaux effets à la piété et à la sagesse de ce roi, qui n'avait pas encore fait la guerre, dans le temps qu'il était si redouté de ses voisins.

Si la sagesse fait respecter le prince au dehors, il ne faut pas s'étonner qu'elle le fasse respecter au dedans. Quand Salomon eut rendu ce jugement mémorable, où il montra un si grand discernement, « tout Israël entendit la sentence que le roi avait prononcée; et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse de Dieu était en lui⁷. »

Il y a quelque chose de divin à ne se tromper pas; et rien n'inspire tant de respect ni tant de crainte.

Et voyez comme l'Écriture marque exactement l'effet naturel de chaque chose. La bonne grâce de Salomon lui avait déjà attiré l'amour des peuples. « Il parut dans le trône de son père, et il plut à tous⁸. »

Voici quelque chose de plus grand. Il montra un discernement exquis; et on le craignit, de cette crainte respectueuse, qui tient tout le monde dans le devoir.

C'est donc avec raison qu'on lui fait dire: « La sagesse vaut mieux que les forces; et l'homme prudent est au-dessus de l'homme fort¹. »

VI^e PROPOSITION. C'est Dieu qui donne la sagesse.

« Toute sagesse vient du Seigneur; elle a été avec lui devant tous les siècles, et y sera à jamais. Qui a compté le sable de la mer, et les gouttes de pluie, et les jours du monde? Qui a mesuré la hauteur des cieux, et la largeur de la terre, et les profondeurs de l'abîme? Qui a pénétré cette sagesse de Dieu qui a précédé toutes choses? La sagesse a été produite la première; l'intelligence est engendrée devant tous les siècles. A qui a été connue la source de la sagesse, et qui a découvert toutes ses adresses? Il n'y a qu'un seul sage, un seul redoutable: c'est le Seigneur assis sur le trône de la sagesse. C'est lui qui l'a créée par son esprit, et qui l'a connue, et qui l'a comptée, et qui en sait toutes les mesures. Il l'a répandue sur tous ses ouvrages, et sur toute chair, à chacun selon qu'il lui a plu; et il l'a donnée à ceux qui l'aiment. » C'est par où commence l'Écclésiastique².

Dieu est le seul sage; en lui est la source de la sagesse, et c'est lui seul qui la donne.

C'est à lui que la demande le Sage. « O Dieu de mes pères! ô Seigneur miséricordieux, qui avez tout fait par votre parole! donnez-moi la sagesse qui est toujours auprès de votre trône. Vous m'avez fait roi, et vous m'avez ordonné de vous bâtir un temple. Votre sagesse est avec vous; elle entend tous vos ouvrages: elle était avec vous quand vous avez fait le monde; elle savait ce qui vous plaisait, et ce qui était droit dans tous vos commandements. Envoyez-la-moi des cieux, du trône sublime où vous êtes assis plein de gloire et de majesté, afin qu'elle soit toujours et travaille toujours avec moi, et que je connaisse ce qui vous est agréable; car elle sait tout: elle me fera observer une juste médiocrité dans toutes mes actions, et me gardera par sa puissance. Et ma conduite vous plaira, et je gouvernerai votre peuple avec justice: et je serai digne du trône de mon père³. »

Qui désire ainsi la sagesse, et qui la demande à Dieu avec cette ardeur, ne manque jamais de l'obtenir. « Je t'ai donné un cœur sage et intelligent⁴. » Et encore: « Dieu donna la sagesse à Salomon et une prudence exquise, et une étendue de cœur (c'est-à-dire d'intelligence), comme le sable de la mer⁵. »

Il lui a donné la sagesse, pour l'intelligence de la loi et des maximes; la prudence, pour l'application; l'étendue de connaissance, c'est-à-dire une grande capacité, pour comprendre les difficultés et toutes les minuties des affaires. Dieu seul donne tout cela.

VII^e PROPOSITION. Il faut étudier la sagesse.

Dieu la donne, il est vrai; mais Dieu la donne à ceux qui la cherchent.

1. Judith, vii, 9, 10, 28; ix, x, etc. — 2. Eccl., x, 1. — 3. Idem, vii, 20. — 4. I. Reg., xviii, 15. — 5. II. Reg., xvi, 23. — 6. II. Par., xvii, 7, 8, 10, 11, etc. — 7. III. Reg., iii, 28. — 8. II. Par., xxix, 23.

1. Sap., vi, 1. — 2. Eccl., i, 2-4, etc. — 3. Sap., ix, 1, 4, 7, 8, etc. — 4. III. Reg., iii, 12. — 5. Idem, iv, 29.

« J'aime ceux qui m'aiment, dit la Sagesse elle-même¹; et qui me cherche du matin, me trouve. »

Le commencement de la sagesse est un véritable désir de la savoir². »

« Aimez mes discours, dit-elle³, et désirez de les entendre, et vous aurez la science. »

« La sagesse se laisse voir facilement à ceux qui l'aiment, et se laisse trouver à ceux qui la cherchent : elle prévient ceux qui la désirent, et se montre la première à eux : qui s'éveille du matin pour penser à elle ne sera pas rebuté, et il la trouvera à sa porte. Y penser, c'est la perfection : qui veille pour l'obtenir sera bientôt content, car elle tourne de tous côtés pour se donner à ceux qui sont dignes d'elle; elle leur apparaît avec un visage agréable, et n'oublie rien pour aller à leur rencontre⁴. »

Elle est bonne, elle est accessible; mais il faut l'aimer et travailler pour l'avoir.

Il ne faut pas plaindre les peines qu'on prendra à cette recherche, on en est bientôt récompensé. « Mon fils, faites-vous instruire dès votre jeunesse, et la sagesse vous suivra jusqu'aux cheveux gris : cultivez-la avec soin, comme celui qui laboure et qui sème, et attendez ses bons fruits. Vous travaillerez un peu pour l'acquérir, et vous ne tarderez pas à manger ses fruits⁵. Mettez vos pieds dans ses entraves, votre cou dans ses liens, votre épaule sous son joug. A la fin vous y trouverez le repos, et elle vous tournera en plaisir⁶. »

VIII^e PROPOSITION. Le prince doit étudier et faire étudier les choses utiles : quelle doit être son étude.

Il ne faut pas s'imaginer le prince un livre à la main, avec un front soucieux, et des yeux profondément attachés à la lecture. Son livre principal est le monde : son étude c'est d'être attentif à ce qui se passe devant lui pour en profiter.

Ce n'est pas que la lecture ne lui soit utile, et le plus sage des rois ne l'a pas négligée.

« Comme l'Ecclesiaste (c'est Salomon) était très-sage, il a instruit son peuple, et il a recherché les sages sentences. L'Ecclesiaste a étudié pour trouver des discours utiles, et il a écrit des choses droites, des paroles véritables. Les discours des sages sont comme un aiguillon dans le cœur; les maîtres qui les ont ramassés étaient conduits par un seul pasteur⁷. » C'était le roi qui prenait soin et de chercher par lui-même, et de faire chercher aux autres les discours utiles à la vie.

« Mon fils, n'en désirez pas davantage. » C'est-à-dire, renfermez-vous dans les choses profitables : laissez les livres de curiosité. « On multiplie les livres sans fin, et de trop longues spéculations épuisent le corps⁸. »

Les vraies études sont celles qui apprennent les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application du prince habile. Dans les autres, c'est assez pour lui d'exciter l'industrie des savants par les récompenses, dont la principale est toujours, aux esprits bien faits, l'agrément et l'estime d'un maître entendu.

Il ne convient pas au prince de se fatiguer par

de longues et curieuses lectures. Qu'il lise peu de livres; qu'il lise, comme Salomon, les discours sensés et utiles. Surtout qu'il lise l'Évangile, et qu'il le médite. C'est là sa loi, et la volonté du Seigneur.

IX^e PROPOSITION. Le prince doit savoir la loi.

Il est fait pour juger, et c'est la première institution de la royauté. « Faites-nous un roi qui nous juge. » Et encore : « Nous voulons être comme les autres nations, et avoir un roi qui nous juge¹. »

Aussi avons-nous vu que Dieu commande aux rois d'écrire la loi de Moïse, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, et de la lire tous les jours de leur vie².

C'est pour cela que dans leur sacre on la leur mettait en main. « Ils amenèrent au temple le fils du roi, et lui mirent le diadème, et la marque royale sur la tête; ils lui mirent aussi la loi à la main, et le firent roi. Le pontife Joïada et ses enfants le sacrèrent; et tout le peuple cria : Vive le roi³. »

Le prince doit croire aussi que dans la nouvelle alliance il reçoit l'Évangile de la main de Dieu, pour se régler par cette lecture.

Le peuple doit savoir la loi, sans doute, du moins dans ses principaux points, et se faire instruire du reste dans les occurrences : car il la doit pratiquer. Mais le prince, qui, outre cela, la doit faire pratiquer aux autres, et juger selon ses décrets, la doit savoir beaucoup davantage.

On ne sait ce qu'on fait, quand on va sans règle, et qu'on n'a pas la loi pour guide : la surprise, la prévention, l'intérêt et les passions offusquent tout. « Le prince ignorant opprime sans y penser plusieurs personnes, et fait triompher la calomnie⁴. »

« Mais le commandement est un flambeau devant les yeux; la loi est une lumière⁵. » Le prince qui la suit, voit clair; et tout l'État est éclairé.

« Que si l'œil de l'État (c'est-à-dire le prince) est obscurci, que seront les ténèbres mêmes, et combien ténébreux sera tout le corps⁶ ! »

Qu'il sache donc le fond de la loi, par laquelle il doit gouverner, et s'il ne peut pas descendre à toutes les ordonnances particulières que les affaires font naître tous les jours, qu'il sache du moins les grands principes de la justice, pour n'être jamais surpris. C'était le Deutéronome, le fondement de la loi, que Dieu l'obligeait d'étudier et de savoir.

Que la vie du prince est sérieuse! il doit sans cesse méditer la loi. Aussi n'y a-t-il rien parmi les hommes de plus sérieux ni de plus grave, que l'office de la royauté.

X^e PROPOSITION. Le prince doit savoir les affaires.

Ainsi a-t-on vu Jephthé, élu prince du peuple de Dieu, prouver par la discussion des droits de ce peuple, que le roi des Ammonites leur faisait injustement la guerre⁷.

On voit l'affaire discutée avec toute l'exactitude possible. Dans cette discussion, les principes du droit sont joints par Jephthé avec la recherche des

1. *Prov.*, viii, 17. — 2. *Sap.*, vi, 18. — 3. *Idem.*, 42. — 4. *Ibid.*, 13-17. — 5. *Eccles.*, vi, 13-20. — 6. *Idem.*, 25, 26, 29. — 7. *Eccles.*, xii, 9-11. — 8. *Idem.*, 12.

1. *J. Reg.*, viii, 5, 20. — 2. *Deut.*, xvii, 48. — 3. *II. Paral.*, xxiii, 11. — 4. *Prov.*, xxvii, 16. — 5. *Idem.*, vi, 23. — 6. *Matth.*, vi, 33. — 7. *Jud.*, xi, 15 etc. *Vide sup.*, liv. II, art. 2.

faits, et la connaissance des antiquités. C'est ce qu'on appelle savoir les affaires.

Le prince qui sait ces choses met visiblement la raison de son côté : ses peuples sont encouragés à soutenir la guerre, par l'assurance de leur bon droit ; ses ennemis sont ralentis : les voisins n'ont rien à dire.

Une semblable discussion fit beaucoup d'honneur à Simon le Machabée¹ : « Le roi d'Asie lui envoya redemander par Athénobius la citadelle de Jérusalem, avec Joppé et Gazara, places importantes, qu'il soutenait être de son royaume. »

Simon, sur cette demande, fait premièrement les distinctions nécessaires. Il distingue les anciennes terres qui appartenaient de tout temps aux Juifs, d'avec celles qu'ils avaient conquises depuis peu.

« Nous n'avons, dit-il², rien usurpé sur nos voisins, et ne possédons rien du bien d'autrui, mais l'héritage de nos pères que nos ennemis ont possédé quelque temps injustement, dans lequel nous sommes rentrés aussitôt que nous en avons trouvé l'occasion : et nous ne faisons que revendiquer l'héritage de nos pères. »

On a vu les offres qu'il fit pour Joppé et pour Gazara, encore qu'il les eût prises par une bonne et juste guerre ; et il se mit si bien à la raison, qu'Athénobius, envoyé du roi d'Asie, n'eut rien à répondre³. »

Il est beau et utile que les affaires d'une certaine importance soient discutées autant qu'il se peut par le prince même, avec un grand raisonnement. Quand il s'en fie tout à fait aux autres, il s'expose à être trompé, ou à voir ses droits négligés. Personne ne pénètre plus dans les affaires, que celui qui y a le principal intérêt.

XI^e PROPOSITION. Le prince doit savoir connaître les occasions et les temps.

C'est une des principales parties de la science des affaires, qui toutes dépendent de là.

« Chaque chose a son temps, et tout passe sous le ciel dans l'espace qui lui est marqué. Il y a le temps de naître, et le temps de mourir ; le temps de planter, le temps d'arracher ; le temps de blesser, et le temps de guérir ; le temps de bâtir, et le temps d'abattre ; le temps de pleurer, et le temps de rire ; le temps d'amasser, et le temps de répandre ; le temps de couper, et le temps de coudre (c'est-à-dire, le temps de s'unir, et le temps de se rompre) ; le temps de parler, et le temps de se taire ; le temps de guerre, et le temps de paix. Dieu même fait tout en certains temps⁴. »

Si toutes choses dépendent du temps, la science des temps est donc la vraie science des affaires, et le vrai ouvrage du sage. Aussi est-il écrit que le cœur du sage connaît le temps, et règle sur cela son jugement⁵.

C'est pourquoi il faut dans les affaires, beaucoup d'application et de travail. « Chaque affaire a son temps et son occasion ; et la vie de l'homme est pleine d'affliction, parce qu'il ne sait point le passé, et il n'a point de messenger qui lui annonce l'avenir. Il ne peut rien sur les vents, il n'a point de pouvoir

sur la mort, il ne peut différer quand on vient lui faire la guerre⁶. » Nul ne fait ce qu'il veut ; une force majeure domine partout : les moments passent rapidement, et avec une extrême précipitation ; qui les manque, manque tout.

Cette science des temps a fait la principale louange de la sagesse de Salomon. « Béni soit le Dieu d'Israël, qui a donné à David un fils habile, avisé, sage et prudent pour bâtir un temple au Seigneur, et un palais pour sa personne⁷ ; dans une profonde paix, dans une grande abondance, après les préparatifs faits par son père. C'était le temps d'entreprendre de si grands ouvrages.

Parce que les Machabées prirent bien leur temps, ils engagèrent les Romains à les protéger ; et ils s'affranchirent des rois de Syrie, qui les opprimaient. « Jonathas vit que le temps était favorable, et il envoya renouveler l'alliance avec les Romains⁸. »

Il faudrait transcrire toutes les histoires saintes et profanes, pour marquer ce que peuvent, dans les affaires, les temps et les contre-temps.

Il y a encore dans les choses, certains temps à observer, pour garder les bienséances, et entretenir l'ordre : « Mon fils, observez les temps, et évitez le mal⁹. »

Les temps régissent toutes les actions jusqu'aux moindres. « Malheur à toi, terre dont les rois se gouvernent en enfants, et mangent dès le matin ! Heureuse la terre dont le roi n'a que de grandes pensées ; dont les princes mangent dans le temps, pour la nécessité, et non pour la délicatesse¹⁰. » C'est une espèce de similitude pour montrer que le temps gouverne tout, et que chaque chose a un temps propre.

XII^e PROPOSITION. Le prince doit connaître les hommes.

C'est là sans doute sa plus grande affaire, de savoir ce qu'il faut croire des hommes, et à quoi ils sont propres.

Il faut avant toutes choses, qu'il connaisse le naturel de son peuple ; et c'est ce que le Sage lui prescrit, en la figure d'un pasteur : « Connaissez, dit-il⁶, la face de votre brebis, et considérez votre troupeau. »

Sans regarder aux conditions, il doit juger de chacun, parce qu'il est dans son fond. « Ne méprisez pas le pauvre, qui est homme de bien : n'élevez pas le riche, à cause qu'il est puissant⁷. » Et encore : « Ne louez ni ne méprisez l'homme par ce qui paraît à la vue : l'abeille est petite, et il n'y a rien de plus doux que ce qu'elle fait⁸. »

Il faut surtout qu'il connaisse ses courtisans. « Prenez garde à ceux qui vous environnent, et tenez conseil avec les sages⁹. »

Autrement tout ira au hasard dans un Etat et il arrivera ce que déplore le Sage¹⁰. « J'ai vu sous le soleil, qu'on ne confie pas la course au plus vite, ni la guerre au plus vaillant ; que ce n'est point aux sages qu'on donne du pain, ni aux plus habiles qu'on donne les richesses ; et que ce ne sont pas les plus intelligents qui plaisent le plus : mais que la rencontre et le hasard font tout sur la terre. »

1. *I. Mach.*, xv, 28, etc. — 2. *Idem*, 33, 34. — 3. *Ibid.*, xv, 35. —

4. *Eccles.*, iii, 1, 2, etc. — 5. *Idem*, viii, 5.

1. *Eccles.*, viii, 6, 7, 8. — 2. *II. Paral.*, ii, 12. — 3. *Mach.*, xii, 1. — 4. *Eccles.*, iv, 23. — 5. *Eccles.*, x, 16, 17. — 6. *Prov.*, xxvii, 23. — 7. *Eccles.*, x, 26. — 8. *Idem*, xi, 2, 3. — 9. *Ibid.*, ix, 21. — 10. *Eccles.*, ix, 11.

C'est ce qui arrive sous un prince inconsidéré, qui ne sait pas choisir les hommes, mais qui prend ceux que le hasard et l'occasion, ou son humeur, lui présentent.

La surprise et l'erreur confondent tout dans un tel règne. J'ai vu sous le soleil un mal, où le prince se laisse aller par surprise : un fou tient les hautes places, et les grands sont à ses pieds¹. »

Le prince qui choisit mal, est puni par son propre choix. « Celui qui envoie porter les paroles par un fou, sera condamné par ses propres œuvres². »

David, pour avoir bien connu les hommes, sauva ses affaires dans la révolte d'Absalon. Il vit que toute la force du parti rebelle était dans les conseils d'Achitophel, et tourna tout son esprit à les détruire. Il connut la capacité et la fidélité de Chusaï. C'était un sage vieillard qui, le voyant contraint de prendre la fuite, « vint à lui la tête couverte de poussière, et les habits déchirés. David lui dit : Si vous venez avec moi, vous me serez à charge : si vous faites semblant de suivre le parti d'Absalon, vous dissiperez le conseil d'Achitophel³. »

Il ne se trompa point dans sa pensée. Chusaï empêcha Absalon de suivre un conseil d'Achitophel, qui ruinait David sans ressource⁴. Achitophel sentit aussitôt que les affaires étaient perdues, et se fit périr par un cordeau⁵.

David non content d'envoyer Chusaï, lui donna des personnes affidées. Il ne fallait pas s'y tromper ; car au moindre faux-pas, le précipice était inévitable. « Voici donc ce que David dit à Chusaï : Tout ce que vous apprendrez des desseins d'Absalon, dites-le aux prêtres Sadoc et Abiathar : ils ont deux enfants par qui vous me manderez toutes les nouvelles⁶. »

Chusaï n'y manqua pas. Après avoir rompu les desseins d'Achitophel, il manda à David, par ces deux hommes, tout ce qui s'était passé⁷, et lui donna un avis qui sauva l'Etat.

Ainsi David, pour avoir connu les hommes dont il se servait, reprit le dessus, et rétablit ses affaires presque désespérées.

Au contraire, Roboam, pour avoir mal connu l'humeur de son peuple et l'esprit de Jéroboam qui le soulevait, perdit dix tribus, c'est-à-dire plus de la moitié de son royaume.

Le prince qui s'habitue à bien connaître les hommes, paraît en tout inspiré d'en-haut ; tant il donne droit au but. Joab avait envoyé une femme habile pour insinuer quelque chose à David. Ce prince connut d'abord de qui venait le conseil. Il répondit à cette femme⁸ : Dites-moi la vérité ; n'est-ce pas Joab qui vous envoie me parler ? Seigneur, lui dit-elle, par le salut de votre âme, vous ne vous êtes détourné ni à droite ni à gauche. Votre serviteur Joab m'a mis à la bouche toutes les paroles que j'ai dites : mais vous, Seigneur, vous êtes sage comme un ange de Dieu, et il n'y a rien sur la terre que vous ne sachiez. »

C'est ce que voulait dire Salomon dans cette belle sentence. « La prophétie est dans les lèvres du roi ; il ne se trompe point dans son jugement⁹. »

Ce sage roi l'avait éprouvé. dans ce jugement

1. *Eccles.*, x, 5, 6. — 2. *Prov.*, xxvi, 6. — 3. *II. Reg.*, xv, 32, 33, 34. — 4. *Idem*, xvii, 7, etc. — 5. *Ibid.*, 23. — 6. *Ibid.*, xv, 35, 36. — 7. *Ibid.*, xvii, 15, etc. — 8. *II. Reg.*, xiv, 18, 19, 20. — 9. *Prov.*, xvi, 1.

mémorable qu'il rendit entre ces deux mères. Parce qu'il connut la nature, et les effets des passions, la malice et la dissimulation ne put se cacher à ses yeux : Et tout le peuple connut que la sagesse de Dieu était en lui¹. »

Outre que la grande expérience, et la connaissance des hommes, donnent à un prince appliqué un discernement délicat ; Dieu l'aide en effet, quand il s'applique, car « le cœur du roi est entre ses mains². »

C'est Dieu qui mit dans le cœur de David ces salutaires conseils qui lui remirent la couronne sur sa tête. Ce ne fut pas la prudence de David : « Ce fut le Seigneur lui-même, qui dissipa les conseils utiles d'Achitophel³. »

Aussi s'était-il d'abord tourné à Dieu. « O Seigneur ! confondez les conseils d'Achitophel⁴ ! »

Voilà donc deux choses que le prince doit faire : premièrement, s'appliquer de toute sa force à bien connaître les hommes ; secondement, dans cette application, attendre les lumières d'en-haut, et les demander avec ardeur, car la chose est délicate et enveloppée.

Il ne se peut rien ajouter à ce que dit sur ce sujet l'Ecclésiastique. Je rapporterai nos discours, comme il est porté dans le grec, bien plus clair que notre version latine⁵ : « Tout conseiller vend son conseil ; mais il y en a qui conseillent pour eux-mêmes. Gardez-vous donc d'un conseiller, et regardez avant toutes choses quel besoin vous en avez, et quels sont ses intérêts. Car souvent, il conseillera pour lui-même, et hasardera vos affaires pour faire les siennes. Il vous dira : Vous faites bien ; et il prendra garde cependant à ce qui vous arrivera, pour en profiter. Ne consultez donc pas avec un homme suspect. Regardez les vues d'un chacun. Ne prenez pas l'avis d'une femme sur celle dont elle est jalouse, ni d'un homme timide sur la guerre, ni du marchand sur la difficulté des voitures, ni du vendeur sur le prix de ses marchandises (chacun se fera valoir, et regardera son profit). Ne consultez non plus l'envieux sur la récompense des services ; ni celui dont le cœur est dur, sur les libéralités et sur les grâces ; ni l'homme lent, sur quelque entreprise que ce soit ; ni le mercenaire que vous avez à votre service, sur la fin de l'ouvrage qu'il a entrepris (car il a intérêt de le faire durer le plus qu'il pourra) ; ni un serviteur paresseux, sur les travaux qu'il faut entreprendre. Ne prenez point de tels conseils : mais ayez auprès de vous un homme religieux, qui garde les commandements, dont l'esprit revienne au vôtre, et qui compatisse à vos maux quand vous tomberez. Et faites-vous un conseil dans votre cœur ; car vous n'en trouverez point de plus fidèle. L'esprit d'un homme lui rapporte plus de nouvelles que sept sentinelles mises sur de hauts lieux, pour découvrir, et pour observer. Et par-dessus tout cela priez le Seigneur, afin qu'il conduise vos voies. »

XIII^e PROPOSITION. Le prince doit se connaître lui-même.

Mais de tous les hommes que le prince doit connaître, celui qu'il lui importe plus de bien connaître, c'est lui-même.

1. *III. Reg.*, iii, 28. — 2. *Prov.*, xxi, 4. — 3. *II. Reg.*, xvii, 14. — 4. *Idem*, 15, 31. — 5. *Ecclé.*, xxxvii, 8, 9, etc.

« Mon fils , éprouvez votre âme dans toute votre vie : et si elle vous semble mauvaise , ne lui donnez pas de pouvoir ¹ : » c'est-à-dire , ne vous laissez pas aller à ses désirs. Le grec porte :

« Mon fils , éprouvez votre âme : connaissez ce qui lui est mauvais , et gardez-vous de le lui donner. »

Tout ne convient pas à tous ; il faut savoir à quoi on est propre. Tel homme qui serait grand , employé à certaines choses , se rend méprisable , parce qu'il se donne à celles où il n'est pas propre.

Connaître ses défauts est une grande science : car on les corrige , ou on y supplée par d'autres moyens. « Mais qui connaît ses fautes ? » dit le Psalmiste ². Nul ne les connaît par lui-même : il faut avoir quelque ami fidèle qui vous les montre. Le Sage nous le conseille. « Qui aime à savoir , aime à être enseigné : qui hait d'être repris , est insensé ³. »

En effet , c'est un caractère de folie , d'adorer toutes ses pensées , de croire être sans défaut , et de ne pouvoir souffrir d'en être averti. « L'insensé marchant dans sa voie , trouve tous les autres fous ⁴. » Et encore : « Ne conférez point avec le fou , qui ne peut aimer que ce qui lui plaît ⁵. »

Le Sage dit au contraire ⁶ : « Qui donnera un coup de fouet à mes pensées , et une sage instruction à mon cœur , afin que je ne m'épargne pas moi-même , et que je connaisse mes défauts : de peur que mes ignorances et mes fautes ne se multiplient , et que je ne donne de la joie à mes ennemis , qui me verront tomber à leurs pieds ? »

Voilà ce qui arrive à l'insensé qui ne veut pas connaître ses fautes. Les princes , accoutumés à la flatterie , sont sujets plus que tous les autres hommes à ce défaut. Parmi une infinité d'exemples , je n'en rapporterai qu'un seul.

Achab ne voulait point entendre le seul prophète qui lui disait la vérité , parce qu'il la disait sans flatterie. « Josaphat , roi de Juda , dit à Achab , roi d'Israël ⁷ : N'y a-t-il pas ici quelque prophète du Seigneur ? Il nous en reste encore un , répondit le roi d'Israël , qui s'appelle Michée , fils de Jemla ; mais je le hais , parce qu'il ne me prophétise que du mal , et jamais du bien. »

Il le reprenait de ses crimes , et l'avertissait des justes jugemens de Dieu afin qu'il les évitât. Achab ne pouvait souffrir ses discours. Il aimait mieux être environné d'une troupe de prophètes flatteurs qui ne lui chantaient que ses louanges , et des triomphes imaginaires. Il voulut être trompé , et il le fut. Dieu le livra à l'esprit d'erreur , qui remplit le cœur de ses prophètes de flatteries et d'illusions auxquelles il crut pour son malheur ; et il périt dans la guerre où ses prophètes lui annonçaient tant d'heureux succès.

Au contraire , le pieux roi Josaphat reprend le roi d'Israël , qui ne voulait pas qu'on écoutât ce prophète de malheurs. « Ne parlez pas ainsi , roi d'Israël ⁸. » Il faut écouter ceux qui nous montrent , de la part de Dieu , et nos fautes , et ses jugemens.

Le même roi Josaphat , au retour de la guerre

où il avait été avec Achab , écouta avec soumission le prophète Jéhu qui lui dit ¹ : « Vous donnez secours à un impie , et vous faites amitié avec les ennemis de Dieu : et vous méritez sa colère : mais il s'est trouvé en vous de bonnes œuvres. »

Il marchait en tout sur les pas de son père David , qui , recevant avec respect les justes réprehensions des prophètes Nathan et Gad , reconnut ses fautes , et en obtint le pardon.

Ce ne sont pas seulement les prophètes qu'il faut ouïr , le sage regarde tous ceux qui lui découvrent ses fautes avec prudence , comme des hommes envoyés de Dieu pour l'éclairer. Il ne faut point avoir égard aux conditions : la vérité conserve toujours son autorité naturelle ; dans quelque bouche qu'elle soit. « Les hommes libres obéissent aux serviteurs sensés ; l'homme prudent et instruit ne murmure pas étant repris ². »

L'homme qui peut souffrir qu'on le reprenne est vraiment maître de lui-même. « Qui méprise l'instruction , méprise son âme : qui acquiesce aux réprehensions : est maître de son cœur ³. »

XIV^e PROPOSITION. Le prince doit savoir ce qui se passe au dedans et au dehors de son royaume.

Sous un prince habile et bien averti , personne n'ose mal faire. On croit toujours l'avoir présent , et même qu'il devine les pensées. « Ne dites rien contre le roi dans votre pensée ; ne parlez point contre lui dans votre cabinet : car les oiseaux du ciel rapporteront vos discours ¹. »

Les avis volent à lui de toutes parts , il en sait faire le discernement , et rien n'échappe à sa connaissance.

Ce soldat à qui Joab , son général , commandait quelque chose contre les ordres du roi , « lui répondit ² : Quelque somme que vous me donnassiez , je ne ferais pas ce que vous me dites : car le roi l'a défendu : et quand je ne craindrais pas ma propre conscience , le roi le saurait ; et pourriez-vous me protéger ? »

« Nathan vint à Bethsabée , mère de Salomon , et lui dit : Ne savez-vous pas qu'Adonias , fils d'Haggith , s'est fait reconnaître roi ; et le roi , notre maître , l'ignore encore ? Sauvez votre vie et celle de Salomon ; allez promptement , et parlez au roi ³ ! » Un mal connu est à demi guéri : les plaies cachées deviennent incurables.

Voilà pour le dedans. Et pour le dehors : Amasias , roi de Juda , enflé de la victoire nouvellement remportée sur les Iduméens , voulut mesurer ses forces avec le roi d'Israël plus puissant que lui. « Joas , roi d'Israël , lui fit dire : Le chardon du Liban voulut marier son fils avec la fille du cèdre ; et les bêtes qui étaient dans le bois de cette montagne , en passant écrasèrent le chardon. Vous avez défait les Iduméens et votre cœur s'est élevé. Contentez-vous de la gloire que vous avez acquise , et demeurez en repos. Pourquoi voulez-vous périr , vous et votre peuple ? Amasias n'acquiesça pas à ce conseil : il marcha contre Joas : il fut battu et pris. Joas abattit quatre cents coudees des murailles de Jérusalem , et enleva les

1. *Eccli.*, xxxvii, 30. — 2. *Ps.*, xviii. — 3. *Prov.*, xii, 4. — 4. *Eccles.*, x, 3. — 5. *Eccli.*, viii, 20. — 6. *Idem*, xxiii, 2, 3. — 7. *III. Reg.*, xxii, 7, 8 ; *II. Paral.*, xviii, 6, 7. — 8. *II. Par.*, xix, 2, 3.

1. *II. Reg.*, xii et xxiv. — 2. *Eccli.*, x, 28. — 3. *Prov.*, xv, 32. — 4. *Eccli.*, x, 20. — 5. *II. Reg.*, xviii, 12, 13, etc. — 6. *III. Reg.*, i, 11, 12, 13.

trésors de la maison du Seigneur et de la maison du roi¹. » Si Amasias eût connu les forces de ses voisins, il n'aurait pas cru qu'il pût vaincre un roi plus puissant que lui, parce qu'il en avait vaincu un plus faible; et cette ignorance causa sa ruine.

Au contraire, Judas le Machabée, pour avoir parfaitement connu la conduite et les conseils des Romains, leur puissance et leur manière de faire la guerre, enfin leurs secrètes jalousies contre les rois de Syrie², s'en fit des protecteurs assurés, qui donnèrent moyen aux Juifs de secouer le joug des Gentils.

Que le prince soit donc averti, et n'épargne rien pour cela. C'est à lui principalement que s'adresse cette parole du Sage : « Achetez la vérité³. » Mais qu'il prenne donc garde à ne point payer des trompeurs, et à ne pas acheter le mensonge.

XV^e PROPOSITION. Le prince doit savoir parler.

« Les ouvrages sont loués par la main de l'ouvrier; et le prince du peuple est reconnu sage par ses discours⁴. »

On n'entend de lui que de grandes choses. Job sentait en cela son obligation, et l'attente des peuples, lorsqu'il disait⁵ : « On n'attendait de ma bouche que de belles sentences, et on se taisait pour écouter mes conseils. On ne trouvait rien à ajouter à mes paroles. »

Ce n'est pas tout de tenir de sages discours, ni de dire de bonnes choses; il les faut dire à propos. « Les belles sentences sont rejetées dans la bouche de l'imprudent : car il ne les dit pas en leur temps⁶. »

C'est pourquoi le Sage pense à ce qu'il dit, pour ne parler que quand il faut. « Le cœur du sage instruit sa bouche, et donne grâce à ses lèvres. Des paroles bien ordonnées sont comme le miel; la douceur en est extrême⁷. »

« Les paroles du sage le rendront agréable; celles du fou l'engageront dans le précipice : il commence par une folie et finit par une erreur insupportable⁸. »

S'il n'y a rien de plus agréable qu'un discours fait à propos, il n'y a rien de plus choquant qu'un discours inconsidéré. « Un homme désagréable ressemble à un discours hors de propos⁹. »

Parler mal à propos n'est pas seulement chose désagréable, mais nuisible. « Le discoureur se blesse lui-même d'une épée; la langue des sages, est la santé¹⁰. » Et encore : « Qui garde sa bouche, garde son âme; le parleur inconsidéré se perdra lui-même¹¹. »

Le vain discoureur a un caractère de folie. « L'insensé parle sans fin¹². » Et encore : « Voyez-vous cet homme prompt à parler? il y a plus à espérer d'un fou que de lui¹³. »

La langue conduite par la sagesse est un instrument propre à tout. Voulez-vous adoucir un homme irrité? « Une douce réponse apaise la colère; mais une parole rude excite la fureur¹⁴. » Et encore : « Une langue douce est l'arbre de vie; une langue emportée accable l'esprit¹⁵. »

Voulez-vous gagner quelqu'un qui soit mécontent? la parole vous y sert plus que les dons. » La rosée rafraîchit l'ardeur; et une parole vaut mieux qu'un présent¹. »

Il faut donc être maître de sa langue. « Le cœur du sage instruit sa bouche, » comme nous venons de voir. Et encore : « Le cœur des fous est en la puissance de leur bouche; et la bouche des sages est en la puissance de leur cœur². » La démanigéon de parler emporte l'un; la circonspection mesure toutes les paroles de l'autre; l'un s'échauffe en discourant, et s'engage; l'autre pèse tout dans une balance juste, et ne dit que ce qu'il veut.

XVI^e PROPOSITION. Le prince doit savoir se taire : le secret est l'âme des conseils.

« Il est bon de cacher le secret du roi³. »

Le secret des conseils est une imitation de la sagesse profonde et impénétrable de Dieu. « On ne peut connaître la hauteur des cieus, ni la profondeur de la terre, ni le cœur des rois⁴. »

Il n'y a point de force où il n'y a point de secret. « Celui qui ne peut retenir sa langue est une ville ouverte et sans muraille⁵. » On l'attaque, on l'enfoncé de toutes parts.

Si trop parler est un caractère de folie, savoir se taire est un caractère de sagesse. « Le fou même, s'il sait se taire, passera pour sage⁶. »

Le sage interroge plus qu'il ne parle : « Faites semblant de ne pas savoir beaucoup de choses, et écoutez en vous faisant et en interrogeant⁷. »

Ainsi, sans vous découvrir, vous découvrirez les autres. Le désir de montrer qu'on sait, empêche de pénétrer et de savoir beaucoup de choses.

Il faut donc parler avec mesure. « L'insensé dit d'abord tout ce qu'il a dans l'esprit : le sage réserve toujours quelque chose pour l'avenir⁸. »

Il ne se tait pas toujours, « mais il se tait jusqu'au temps propre : l'insolent et l'imprudent ne connaissent pas le temps⁹. »

« Il y en a qui se taisent parce qu'ils ne savent pas parler; et il y en a qui se taisent, parce qu'ils connaissent le temps¹⁰. »

Tant de grands rois, à qui des paroles témérairement échappées ont causé tant d'inquiétude, justifient cette parole du Sage : Qui garde sa bouche et sa langue, garde son âme de grands embarras et de grands chagrins¹¹. »

« Qui mettra un sceau sur mes lèvres, et une garde autour de ma bouche, afin que ma langue ne me perde point¹²? »

XVII^e PROPOSITION. Le prince doit prévoir.

Ce n'est pas assez au prince de voir, il faut qu'il prévoie. « L'habile homme a vu le mal qui le menaçait, et s'est mis à couvert : le malhabile a passé outre, et a fait une grande perte¹³. »

« Jouissez des biens dans les temps heureux; mais donnez-vous garde du temps fâcheux : car le Seigneur a fait l'un et l'autre¹⁴. »

Il ne faut point avoir une prévoyance pleine de

1. *IY. Reg.*, XIV, 8. — 2. *I. Machab.*, VIII, 1-3, etc. — 3. *Prov.*, XXIII, 23. — 4. *Eccli.*, IX, 24. — 5. *Job.*, XXIX, 21, 22. — 6. *Eccli.*, XX, 22. — 7. *Prov.*, XVI, 23, 24. — 8. *Eccl.*, X, 12, 13. — 9. *Eccli.*, XX, 21. — 10. *Prov.*, XI, 18. — 11. *Idem.*, XIII, 3. — 12. *Eccl.*, X, 11. — 13. *Prov.*, XXIX, 20. — 14. *Idem.*, XV, 1. — 15. *Ibid.*, 4.

1. *Eccl.*, XVIII, 16. — 2. *Idem.*, XXI, 29. — 3. *Tob.*, XIII, 7. — 4. *Prov.*, XXV, 3. — 5. *Idem.*, 28. — 6. *Ibid.*, XVII, 28. — 7. *Eccl.*, XXXII, 12. — 8. *Prov.*, XXIX, 11. — 9. *Eccl.*, XX, 7. — 10. *Idem.*, 6. — 11. *Prov.*, XXI, 23. — 12. *Eccl.*, XXII, 33. — 13. *Prov.*, XXII, 3. — 14. *Eccl.*, VII, 15.

souci et d'inquiétude, qui vous trouble dans la bonne fortune : mais il faut avoir une prévoyance pleine de précaution, qui empêche que la mauvaise fortune ne nous prenne au dépourvu.

« Dans l'abondance, souvenez-vous de la famine : pensez à la pauvreté et au besoin parmi les riches : le temps change du matin au soir¹. »

Nous avons vu David, pour avoir prévu l'avenir, ruiner le parti d'Absalon, et étouffer la rébellion de Séba dans sa naissance².

Roboam, Amasias, et les autres dont nous avons vu les égarements, n'ont rien prévu, et sont tombés. Les exemples de l'un et l'autre événement sont innombrables.

Il n'y a guère d'homme qui ne soit touché d'un grand mal présent, et ne fasse des efforts pour s'en tirer ; mais toute la sagesse est à prévoir.

L'homme prévoyant prend garde aux petites choses, parce qu'il voit que de celles-là dépendent les grandes. « Qui méprise les petites choses, tombera peu à peu³. »

Dans la plupart des affaires, ce n'est pas tant la chose que la conséquence qui est à craindre : qui n'entend pas cela n'entend rien.

La santé dépend plus des précautions que des remèdes. « Apprenez, avant que de parler ; prenez le remède avant la maladie⁴. »

Que les particuliers aient des vues courtes cela peut être supportable. Le prince doit toujours regarder au loin, et ne se pas renfermer dans son siècle. « La vie de l'homme a des jours comptés ; mais les jours d'Israël sont innombrables⁵. »

O prince ! regardez donc la postérité. Vous mourrez, mais votre Etat doit être immortel.

XVIII^e PROPOSITION. Le prince doit être capable d'instruire ses ministres.

C'est-à-dire que la raison doit être dans la tête. Le prince habile fait les ministres habiles, et les forme sur ses maximes.

C'est ce que voulait dire l'Ecclesiaste : « Le sage juge, c'est-à-dire le sage prince, instruira son peuple : et le gouvernement de l'homme sensé sera durable⁶. » Et encore : « L'homme sage instruit son peuple, et les fruits de la sagesse ne sont pas trompeurs⁷. »

L'exemple de Josaphat, également sage, vaillant et pieux, nous apprendra ce qu'il faut faire.

Dans la troisième année de son règne, il envoya cinq des seigneurs de la cour pour « instruire le peuple dans les villes de Juda, et avec eux huit lévites et deux prêtres. Ils enseignaient le peuple de Juda, ayant en main le livre de la loi du Seigneur ; et ils parcouraient toutes les villes de Juda, et ils instruisaient le peuple⁸. »

Remarquez toujours que la loi du Seigneur était la loi du royaume dont le peuple doit être instruit ; et le roi prend soin de l'en faire instruire. Comme cette loi contenait ensemble les choses religieuses et politiques, aussi, pour enseigner le peuple il envoya des prêtres avec des seigneurs. Mais voyons la suite.

« Il établit des juges par toutes les villes fortes

de Juda, leur disant : Prenez garde à ce que vous avez à faire, car ce n'est pas le jugement des hommes que vous exercez, mais le jugement du Seigneur ; et tout ce que vous jugerez retombera sur vous. Que la crainte du Seigneur soit donc avec vous : et faites tout avec soin, car il n'y a point d'iniquité dans le Seigneur votre Dieu, ni d'acceptation de personnes, ni de désir d'avoir des présents¹. »

Outre ces tribunaux érigés dans les villes de Juda, il érigea un tribunal plus auguste dans la capitale du royaume. « Il établit dans Jérusalem des lévites et des prêtres, et les chefs de famille, pour juger le jugement du Seigneur, et terminer toutes les causes en son nom. Et il leur dit : Vous ferez ainsi, et ainsi, dans la crainte du Seigneur, avec fidélité, et d'un cœur parfait. Dans toute cause de vos frères qui viendra à vous, où il sera question de la loi, des commandements, des ordonnances et de la justice, apprenez-leur à ne point offenser Dieu, de peur que la colère de Dieu ne vienne sur vous et sur eux ; en faisant ainsi vous ne pécherez pas². »

Un prince habile donne ordre que le peuple soit bien instruit des lois ; et lui-même il instruit ses ministres, afin qu'ils agissent selon la règle.

ARTICLE II.

Moyens à un prince d'acquérir les connaissances nécessaires.

PREMIÈRE PROPOSITION. Premier moyen : Aimer la vérité, et déclarer qu'on la veut savoir.

Nous avons montré au prince, par la parole de Dieu, combien il doit être instruit, et de combien de choses : donnons-lui les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires, en suivant toujours cette divine parole comme notre guide.

Le premier moyen qu'a le prince pour connaître la vérité est de l'aimer ardemment, et de témoigner qu'il l'aime : ainsi elle lui viendra de tous côtés, parce qu'on croira lui faire plaisir de la lui dire.

« Les oiseaux de même espèce s'assemblent³. » Les véritables cherchent les véritables ; la vérité vient aisément à un esprit disposé à la recevoir par l'amour qu'il a pour elle.

Au contraire, toute leur cour sera remplie d'erreur et de flatterie, s'ils sont de l'humeur de ceux qui disent « aux voyants : Ne voyez pas ; et à ceux qui regardent : Ne regardez pas pour nous ce qui est droit ; dites-nous des choses agréables ; voyez pour nous des illusions⁴. »

Peu disent cela de bouche ; beaucoup le disent de cœur. Le monde est rempli de ces insensés dont parle le Sage : « L'insensé n'écoute pas les discours prudents, ni ne prête l'oreille, si vous ne lui parlez selon ses pensées⁵. »

Il ne suffit pas au prince de dire en général qu'il veut savoir la vérité, et de demander, comme fit Pilate à Notre Seigneur⁶ : « Qu'est-ce que la vérité ? » puis s'en aller tout à coup, sans attendre la réponse. Il faut et le dire, et le faire de bonne foi.

1. Eccli., VIII, 25, 26. — 2. II. Reg., XV, 22. — 3. Eccli., XIX, 1. — 4. Idem, XVIII, 19, 20. — 5. Ibid., XXXVII, 28. — 6. Ibid., X, 4. — 7. Ibid., XXXVII, 26. — 8. II. Paral., XVII, 7, 8, 9.

1. II. Par., XXI, 5, 6, 7. — 2. Idem, XX, 8, 9, 10. — 3. Eccli., XXVII, 10. — 4. Is., XXX, 10. — 5. Prov., XVIII, 2. — 6. Joan., XVIII, 38.

Les uns s'informent de la vérité par manière d'acquiescement, et en passant seulement, comme il semble que Pilate fit en ce lieu. Les autres, sans se soucier de la savoir, s'en informent par ostentation, et pour se faire honneur de cette recherche. Tel était Achab, roi d'Israël, dans lequel nous voyons tous les caractères de ce dernier genre d'hommes.

Au fond il n'aimait que la flatterie, et craignait la vérité. C'est pourquoi « il haïssait Michée, par cette seule raison, qu'il ne lui prophétisait que des malheurs¹. »

Repris de cette aversion injuste par Josaphat roi de Juda, il n'ose lui refuser d'écouter ce prophète véritable : mais en l'envoyant quérir par un courtisan flatteur, il lui fit dire sous main, comme nous avons déjà vu : « Tous les prophètes annoncent uniquement au roi des succès heureux : tenez-lui un même langage². »

Cependant, quand il paraît devant Josaphat, et devant le monde, il fait semblant de vouloir savoir la vérité. « Michée, dit Achab, entreprendrons-nous cette guerre? Je vous demande, encore une fois, au nom de Dieu, de ne me dire que la vérité³. »

Mais aussitôt que le saint prophète commence à la lui expliquer, il s'en fâche; et à la fin de son discours, il le fait mettre en prison. « Ne vous avais-je pas bien dit qu'il ne vous prophétiserait que des malheurs⁴? »

C'est ainsi qu'il parla à Josaphat, aussitôt presque que Michée eût ouvert la bouche. Et quand il eût tout dit, « le roi d'Israël donna cet ordre : Enlevez-moi Michée, et menez-le au gouverneur de la ville, et à Joas, fils d'Amélech, et dites-leur : Le roi commande qu'on mette cet homme en prison, et qu'on le nourrisse au pain et à l'eau en petite quantité, jusqu'à ce que je revienne en paix⁵. »

Voilà à quoi aboutit ce beau semblant que fit Achab, de vouloir savoir la vérité. Aussi Michée, le jugeant indigne de la savoir, lui répondit d'abord d'un ton ironique : « Allez, tout vous réussira⁶. »

Enfin, pressé au nom de Dieu de dire la vérité, le prophète exposa devant tout le monde cette terrible vision⁷ : « J'ai vu le Seigneur assis dans son trône; et toute l'armée du ciel à droite et à gauche; et le Seigneur dit : Qui trompera Achab, roi d'Israël, afin qu'il assiège Ramoth-Galaad, et qu'il y périsse? L'un disait d'une façon, et l'autre d'une autre. Un esprit s'avança au milieu de l'assemblée, et dit au Seigneur : Je le tromperai. En quoi le tromperas-tu, dit le Seigneur? Et il répondit : Je serai esprit menteur dans la bouche de tous les prophètes. Le Seigneur lui dit : Tu le tromperas et tu prévauras; va, et fais comme tu dis. Maintenant donc, poursuivait Michée, le Seigneur a mis l'esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes, et il a résolu votre perte. »

Qui ne tremblera en voyant de si terribles jugements? mais qui n'en admirera la justice? Dieu punit par la flatterie les rois qui aiment la flatte-

rie, et livre à l'esprit de mensonge, les rois qui cherchent le mensonge, et de fausses complaisances.

Achab fut tué; et Dieu fit voir que qui cherche à être trompé trouve la tromperie pour sa perte.

« Vous êtes juste, ô Seigneur! et tous vos jugements sont droits¹. »

II^e PROPOSITION. Deuxième moyen : Être attentif et considéré.

On a beau avoir la vérité devant les yeux; qui ne les ouvre pas, ne la voit pas. Ouvrir les yeux à l'âme, c'est être attentif.

« Les yeux du sage sont en sa tête; le fou marche dans les ténèbres². » On demande à l'imprudent et au téméraire : Insensé, à quoi pensiez-vous? où aviez-vous les yeux? Vous ne les aviez pas à la tête, ni devant vous; vous ne voyiez pas devant vos pieds : c'est-à-dire, vous ne pensiez à rien; vous n'aviez aucune attention.

C'est comme si on n'avait point d'yeux ni d'oreilles. « Ce peuple ne voit pas de ses yeux, et n'écoute pas des oreilles³. » Ou, comme traduit saint Paul⁴ : « Vous écoutez, et n'entendez pas; vous verrez, et ne concevez pas. »

C'est pourquoi le sage nous dit qu'il y a un « œil qui voit, et une oreille qui écoute : et c'est, dit-il, le Seigneur qui fait l'un et l'autre⁵. »

Ce don de Dieu n'est pas fait pour ceux qui dorment, et qui ne pensent à rien. Il faut s'exciter soi-même et considérer. « Que vos yeux considèrent ce qui est droit, que vos paupières précèdent vos pas. Dressez-vous vous-même un chemin, et vos démarches seront fermes⁶. » Regardez avant que de marcher : soyez attentif à ce que vous faites.

Il ne faut jamais rien précipiter. « Où il n'y a point d'intelligence, il n'y a point de bien : qui se précipitera choppera : la folie des hommes les fait tomber, et puis, ils s'en prennent à Dieu dans leur cœur. »

Soyez donc attentif et considéré en toutes choses. « Devant que de juger, ayez la justice devant les yeux; apprenez avant que de parler : prenez la médecine devant la maladie; examinez-vous vous-même, avant que de prononcer un jugement : et Dieu vous sera propice⁷. »

L'attention en tout, c'est ce qui nous sauve. « Le conseil et l'attention vous garderont, la prudence vous sauvera des mauvaises voies : vous serez délivré de l'homme qui parle malicieusement, qui laisse le droit chemin, et marche par des voies ténébreuses⁸. »

Au milieu des déguisements et des artifices qui règnent parmi les hommes, il n'y a que l'attention et la vigilance qui nous puissent sauver des surprises.

Qui considère les hommes attentivement, y est rarement trompé. Jacob connut au visage de Laban que les dispositions de son cœur étaient changées. Il vit que le visage de Laban était autre qu'à l'accoutumée⁹. Et sur cela il prit la résolution de se retirer.

Car, comme dit l'Ecclésiastique selon les Septante : « On connaît les desseins de vengeance

1. *III. Reg.*, xxii, 8; *II. Par.*, xviii, 7. — 2. *III. Reg.* xxii, 43; *II. Reg.*, xviii, 42. — 3. *III. Reg.* xxii, 45, 46; *II. Paral.*, xviii, 44, 45. — 4. *III. Reg.* xxii, 48; *Paral.*, xviii, 47. — 5. *III. Reg.*, xxii, 26, 27; *II. Paral.*, xviii, 25, 26. — 6. *III. Reg.*, xxii 45; *II. Par.*, xviii, 44. — 7. *III. Reg.* xxii, 19; *II. Paral.*, xviii, 48.

1. *Ps.*, cxviii, 137. — 2. *Eccles.*, ii, 14. — 3. *Is.*, vi, 10. — 4. *Act.*, xxviii, 26. — 5. *Prov.*, xx, 42. — 6. *Idem.*, iv, 25, 26. — 7. *Eccli.*, xviii, 49, 20. — 8. *Prov.*, xx, 42. — 9. *Gen.*, xxxi, 2, 5.

dans le changement du visage¹. » Et encore : « Le cœur de l'homme change son visage, soit pour le bien, soit le mal². »

Mais cela n'est pas aisé à découvrir, il y faut une grande application. « On trouve difficilement et avec travail les vestiges d'un cœur bien disposé, et un bon visage³. »

Que le prince considère attentivement toutes choses; mais surtout qu'il considère attentivement les hommes. La nature a imprimé sur le dehors une image du dedans. « L'homme se connaît à la vue; on remarque un homme sensé à la rencontre : l'habit, le ris, la démarche découvrent l'homme⁴. »

Il ne faut pourtant pas en croire les premières impressions. Il y a des apparences trompeuses : il y a de profondes dissimulations. Le plus sûr est d'observer tout, mais de n'en croire que les œuvres. « Vous les connaissez par leurs fruits⁵, » c'est-à-dire, par leurs œuvres, dit la Vérité même. Et ailleurs : « L'arbre se connaît par son fruit⁶. »

Encore faut-il prendre garde à ce que dit l'Écclésiastique : « Il y en a qui manquent, mais ce n'est pas de dessein. Qui ne pêche point dans ses paroles⁷ ? » Comme s'il disait : Ne prenez pas garde à quelque parole et à quelque faute qui échappe. C'est en regardant la suite des paroles et des actions, que vous porterez un jugement droit.

Il n'y a rien de moins attentif, ni de moins considéré que les enfants. Le Sage nous veut tirer de cet état, et nous rendre plus sérieux, quand il nous dit : « Laissez l'enfance; et vivez et marchez par les voies de la prudence⁸. »

L'homme qui n'est point attentif tombe dans l'un de ces deux défauts : ou il est égaré, ou il est comme assoupi dans une profonde léthargie. Le premier de ces défauts fait les étourdis, l'autre fait les stupides, états qui, poussés à un certain point, font deux espèces de folie.

Voici en deux paroles deux tableaux qui sont faits de la main du Sage. « La sagesse reluit sur le visage de l'homme sensé : les yeux du fou regardent aux extrémités de la terre⁹. »

Voyez comme l'un est posé : l'autre, pendant qu'on lui parle, jette deçà et delà ses regards inconsiderés ; son esprit est loin de vous ; il ne vous écoute pas, il ne s'écoute pas lui-même : il n'a rien de suivi, et ses regards égarés font voir combien ses pensées sont vagues.

Mais voici un autre caractère qui n'est pas moins mauvais, ni moins vivement représenté. « C'est parler avec un homme endormi, que de discourir avec l'insensé, qui à la fin du discours demande : De quoi parle-t-on¹⁰ ? »

Que ce sommeil est fréquent parmi les hommes ! qu'il y en a peu qui soient attentifs et aussi qu'il y a peu de sages ! C'est pourquoi Jésus-Christ, trouvant tout le genre humain assoupi, le réveille par cette parole qu'il répète si souvent : « Veillez, soyez attentifs, pensez à vous-mêmes¹¹. »

« Voyez, veillez, priez. Veillez, encore une fois. Et, ce que je vous dis, je le dis à tous : veillez. Vous ne savez pas à quelle heure viendra le voleur¹². »

1. *Eccli.*, xviii, 24. — 2. *Idem.*, xiii, 31. — 3. *Ibid.*, 32. — 4. *Ibid.*, xix, 26, 27. — 5. *Matth.*, vii, 16, 20. — 6. *Idem.*, xii, 33. — 7. *Eccli.*, xix, 16, 17. — 8. *Prov.*, ix, 6. — 9. *Idem.*, xvii, 24. — 10. *Eccli.*, xxii, 9. — 11. *Matth.*, xxiv, 42, 43; xxv, 13; xxxvi, 38, 41; *Luc.*, xvii, 3; xxi, 34. — 12. *Marc.*, xiii, 33, 35, 37.

Qui ne veille pas est toujours surpris. Quelle erreur au prince, qui veut autour de lui des sentinelles qui veillent, et qui laisse dormir en lui-même son attention, sans laquelle il n'y a nulle garde qui soit sûre !

Le prince est lui-même une sentinelle établie pour garder son Etat. Il doit veiller plus que tous les autres. Peuple malheureux ! tes sentinelles (tes princes, tes magistrats, tes pontifes, en un mot, tous les pasteurs qui doivent veiller à ta conduite); « tes sentinelles, dis-je, sont tous aveugles; ils sont tous ignorants; chiens muets, qui ne savent point japper; ils ne voient que des choses vaines : ils dorment, ils aiment les songes : ce sont des chiens impudents et insatiables. Les pasteurs mêmes n'entendent rien : chacun songe à son intérêt : chacun suit son avarice, depuis le premier jusqu'au dernier. Venez, disent-ils, buvons, enivrons-nous : il sera demain comme aujourd'hui, et cela durera longtemps¹. »

Voilà le langage de ceux qui croient que les affaires se font toutes seules, et que ce qui a duré durera de lui-même sans qu'on y pense. Vient cependant tout à coup le moment fatal. « MANÉ, THÉCEL, PHARÈS : Dieu a compté les jours de ton règne, et le nombre en est complet. Tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger. Ton royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses. Et la même nuit Balthazar, roi des Chaldéens, fut tué, et Darius le Mède eut son royaume². »

III^e PROPOSITION. Troisième moyen : Prendre conseil, et donner toute liberté à ses conseillers.

« Ne soyez point sage en vous-même³. » Ne croyez pas que vos yeux vous suffisent pour tout voir.

« La voie de l'insensé est droite à ses yeux. Il croit toujours avoir raison. Le sage écoute conseil⁴. »

Un prince présomptueux, qui n'écoute pas conseil, et n'en croit que ses propres pensées, devient intraitable, cruel et furieux. « Il vaut mieux rencontrer une ourse à qui on enlève ses petits, qu'un fou qui se confie dans sa folie⁵. »

Le fou qui se confie dans sa folie, et le présomptueux qui ne trouve bon que ce qu'il pense, est déjà défini par ces paroles du Sage : « Le fou n'écoute pas les discours prudents, si vous ne lui parlez selon sa pensée⁶. »

Qu'il est beau d'entendre parler ainsi Salomon, le plus sage roi qui fût jamais ! qu'il se montre vraiment sage, en reconnaissant que sa sagesse ne lui suffit pas !

Aussi voyons-nous qu'en demandant à Dieu la sagesse, il demande un cœur docile. « Donnez, dit-il, ô mon Dieu ! à votre serviteur, un cœur docile, » un cœur capable de conseil : point superbe, point prévenu, point aheurté : « afin qu'il puisse gouverner votre peuple⁷. » Qui est incapable de conseil, est incapable de gouvernement.

Avoir le cœur docile c'est n'être point entêté de ses pensées; c'est être capable d'entrer dans celle des autres, selon cette parole de l'Écclésiastique :

1. *Is.*, lvi, 10, 11, 12. — 2. *Dan.*, v, 25, 26, etc. — 3. *Prov.*, iii, 7. — 4. *Idem.*, xii, 15. — 5. *Ibid.*, xvii, 12. — 6. *Ibid.*, xviii, 2. — 7. *III. Reg.*, iii, 9.

« Soyez avec les vieillards prudents, et unissez-vous de tout votre cœur à leur sagesse¹. »

Ainsi faisait David. Nous avons vu combien il était prudent : nous le voyons aussi écoutant toujours, et entrant dans la pensée des autres, point abeuré à la sienne. Il écoute avec patience cette femme sage de la ville de Thécué, qui osa bien lui venir parler des plus grandes affaires de son Etat et de sa famille. « Qu'il me soit permis, dit-elle², de parler au roi mon seigneur. Et il lui dit : Parlez. Elle poursuivit : Pourquoi le roi mon Seigneur offense-t-il le peuple de Dieu, et pourquoi fait-il cette faute, de ne vouloir pas rappeler Absalon qu'il a chassé ? » David l'écouta paisiblement, et trouva qu'elle avait raison.

Quand Absalon, abusant de la bonté de David, eût péri dans sa rébellion, ce bon père s'abandonnait à la douleur, Joab lui vint représenter de quelle conséquence il lui était de ne point témoigner tant d'affliction de la mort de ce rebelle. « Vous avez, dit-il³, couvert de confusion les visages de vos fidèles serviteurs qui ont exposé leur vie pour votre salut, et de toute votre famille : vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment : vous nous faites bien paraître que vous ne vous souciez pas de vos capitaines, ni de vos serviteurs : et je vois bien que si Absalon vivait, et que nous fussions tous perdus, vous en auriez de la joie. Levez-vous donc, paraissez, et contentez vos serviteurs par des paroles honnêtes : sinon je vous jure, en vérité, qu'il ne demeurera pas un seul homme auprès de vous ; et le mal qui vous arrivera sera le plus grand de tous ceux que vous avez jamais éprouvés depuis votre première jeunesse jusqu'à présent. »

David, tout occupé qu'il était de sa douleur, entre dans la pensée d'un homme qui en apparence le traitait mal, mais qui en effet le conseillait bien, et en le croyant il sauva l'Etat.

C'est donc en prenant conseil, et en donnant toute liberté à ses conseillers, qu'on découvre la vérité, et qu'on acquiert la véritable sagesse. « Moi, sagesse, j'ai ma demeure dans le conseil, et je me trouve au milieu des délibérations sensées⁴. » Et encore : « La guerre se fait par adresse, et le salut est dans la multitude des conseils⁵. »

C'est là que se trouvent avec abondance les expédients. « La science du sage est une inondation, et son conseil est une source inépuisable⁶. »

C'est pourquoi « le commencement de tout ouvrage est la parole, et le conseil doit marcher avant toutes les actions⁷. »

« Où il n'y a point de conseil les pensées se dissipent ; où il y a plusieurs conseillers elles se confirment⁸. »

« Mon fils, ne faites rien sans conseil, et vous ne vous repentirez point de vos entreprises⁹. »

« Outre que les choses ordinairement réussissent par les bons conseils, on a cette consolation, qu'on ne s'impute rien quand on les a pris. »

C'est une chose admirable de voir ce que deviennent les petites choses conduites par les bons conseils. Mathathias n'avait à opposer que sa famille

et un petit nombre de ses amis à la puissance redoutable d'Antiochus, roi de Syrie, qui opprimait la Judée. Mais parce qu'il règle d'abord les affaires et les conseils, il pose les fondements de la délivrance du peuple¹ : « Simon votre frère est homme de conseil : écoutez-le en tout, et il sera votre père. Judas, homme de guerre, commandera les troupes, et fera la guerre pour le peuple. Vous attirerez avec vous ceux qui sont zélés pour la loi de Dieu. Combattez, et défendez votre peuple. » Un bon dessein, un bon conseil, un bon capitaine pour exécuter, est un moyen assuré d'attirer du monde dans le parti. Voilà un gouvernement réglé, et un petit commencement d'une grande chose.

IV^e PROPOSITION. Quatrième moyen : Choisir son conseil.

« Ne découvrez pas votre cœur à tout le monde². » Et encore : « Que plusieurs personnes soient bien avec vous ; mais choisissez pour conseiller un entre mille³. »

C'est pourquoi les conseils doivent être réduits à peu de personnes. Les rois de Perse n'avaient que sept conseillers, ou sept principaux ministres. Nous avons vu « qu'ils étaient toujours auprès du roi, et qu'il faisait tout par leur conseil⁴. »

David en avait encore moins. « Jonatham, oncle de David, homme sage et savant, était son conseiller. Lui et Jahiel, fils de Hachamoni, étaient avec les enfants du roi. Achitophel était aussi conseiller du roi, et Chusai était son principal ami. Après Achitophel, Joïadas, fils de Banaias et Abiathar furent appelés aux conseils. Joab avait le commandement des armées⁵ : » et c'était avec lui que David traitait des affaires de la guerre.

Il faut donc plusieurs conseillers ; car ils s'éclaircissent l'un l'autre, et un seul ne peut pas tout voir : mais il se faut réduire à un petit nombre.

Premièrement, parce que l'âme des conseils est le secret. « Nabuchodonosor assembla les sénateurs et les capitaines, et tint avec eux le secret de son conseil⁶. »

C'est un ange qui dit à Tobie⁷ : « Il est bon de cacher le secret du roi, mais il est bon de découvrir les œuvres de Dieu. »

Le conseil des rois est un mystère ; leur secret, qui regarde le salut de tout l'Etat, a quelque chose de religieux et de sacré, aussi bien que leur personne et leur ministère. C'est pourquoi l'interprète latin a traduit le secret par le mot de mystère et de sacrement, pour nous montrer combien le secret des conseils du prince doit être religieusement gardé.

Au reste, quand l'ange dit qu'il est bon de cacher le secret du roi, mais qu'il est bon de découvrir les œuvres de Dieu, c'est que les conseils des rois peuvent être détournés étant découverts : mais la puissance de Dieu ne trouve point d'obstacle à ses desseins : et Dieu ne les cache point par crainte ou par précaution, mais parce que les hommes ne sont pas dignes de les savoir, ni capables de les porter.

Que le conseil du prince soit donc secret ; et pour cela, qu'il soit entre très-peu de personnes.

1. *Eccli.*, vi, 25. — 2. *II. Reg.*, xiv, 12, etc. — 3. *Idem*, xix, 5, etc. — 4. *Prov.*, viii, 42. — 5. *Idem*, xxiv, 6. — 6. *Eccli.*, xxi, 46. — 7. *Idem*, xxxvii, 20. — 8. *Prov.*, xv, 22. — 9. *Eccli.*, xxxii, 24.

1. *I. Mach.*, ii, 65, 66. — 2. *Eccli.*, viii, 22. — 3. *Idem*, vi, 6. — 4. *Esth.*, i, 13. — 5. *I. Paral.*, xxvii, 32-34. — 6. *Judith.*, ii, 2. — 7. *Tob.*, xii, 7.

Car les paroles échappent aisément, et passent trop rapidement d'une bouche à l'autre. « Ne tenez point conseil avec le fou, qui ne saura pas cacher votre secret¹. »

Une autre raison oblige le prince à réduire son conseil à peu de personnes; c'est que le nombre de ceux qui sont capables d'une telle charge est rare.

Il y faut premièrement une sagesse profonde, chose rare parmi les hommes : une sagesse qui pénètre les secrets desseins, et qui déterre, pour ainsi dire, ce qu'il y a de plus caché. « Les desseins qu'un homme forme dans son cœur sont un abîme profond; un homme sage les épuîsera². »

Cet homme sage ne se trouve pas aisément. Mais je ne sais s'il n'est pas encore plus rare et plus difficile de trouver des hommes fidèles. « Heureux qui a trouvé un véritable ami³ ! » Et encore : « Un ami fidèle est une défense invincible; qui l'a trouvé a trouvé un trésor : rien ne lui peut être comparé; l'or et l'argent ne sont rien au prix de sa fidélité⁴. »

La difficulté est de connaître ces vrais et ces sages amis. Il y a des hommes rusés qui conseillent les autres, et ne peuvent pas se servir eux-mêmes⁵. Il y a des raffineurs qui se rendent odieux à tout le monde⁶. Il y en a qui sont sages pour eux-mêmes, et les fruits de leur sagesse sont fidèles dans leur bouche⁷ : » c'est-à-dire, leurs conseils sont salutaires.

Pour les faux amis, ils sont innombrables. « Tout ami dit : Je suis bon ami; mais il y a des amis qui ne sont amis que de nom. N'est-ce pas de quoi s'affliger jusqu'à la mort, quand on voit qu'un ami devient ennemi? O malheureuse pensée! pourquoi viens-tu couvrir toute la terre de tromperie? Il y a des amis de plaisir qui nous quittent dans l'affliction. Il y a des amis de table et de bonne chère : ce sont des lâches qui abandonneront leur bouclier dans le combat⁸. » Et encore : « Il y a des amis qui cherchent leur temps et leurs intérêts : ils vous quitteront dans la mauvaise fortune. Il y a des amis qui découvriront les paroles d'emportement qui vous seront échappées dans votre colère. Il y a des amis de table, que vous ne trouverez pas dans le besoin. Dans la prospérité, un tel ami sera comme un autre vous-même, et il agira hardiment dans votre maison. Si vous tombez, il se mettra contre vous, et se retirera⁹. »

Parmi tant de faux sages et de faux amis, il faut faire un choix prudent, et ne se fier qu'à peu de personnes.

Il n'y a point de plus sûr lien d'amitié que la crainte de Dieu. « Celui qui craint Dieu sera ami fidèle; et son ami lui sera comme lui-même¹⁰. »

Et de là vient le sage conseil¹¹ : « Ayez toujours avec vous un homme saint que vous connaîtrez craignant Dieu, dont l'âme s'accorde avec la vôtre, et qui compatisse avec vos secrets défauts. »

Prenez garde, dans tous ces préceptes, que le Sage vous marque toujours un choix exquis, et qu'il faut se renfermer dans le petit nombre.

Mais il faut surtout consulter Dieu. Qui a Dieu pour ami, Dieu lui donnera des amis. « Un ami

fidèle est un remède pour nous assurer la vie et l'immortalité. Ceux qui craignent Dieu le trouveront¹. »

V^e PROPOSITION. Cinquième moyen : Ecouter et s'informer.

Autres sont les personnes qu'il faut consulter ordinairement dans ses affaires, autres celles qu'il faut écouter.

Le prince doit tenir conseil avec très-peu de personnes. Mais il ne doit pas renfermer dans ce petit nombre tous ceux qu'il écoute : autrement, s'il arrivait qu'il y eût de justes plaintes contre ses conseillers, ou des choses qu'ils ne sussent pas, ou qu'ils résolussent de lui taire, il n'en saurait jamais rien.

Nous avons vu David écouter sur des affaires importantes jusqu'à une femme, et suivre ses conseils : tant il aimait la raison et la vérité, de quelcôté qu'elle lui vint.

Il faut que le prince écoute, et s'informe de toutes parts, s'il la veut savoir. Ce sont deux choses : il faut qu'il écoute, et remarque ce qui vient à lui, et qu'il s'informe avec soin de tout ce qui n'y vient pas assez clairement. « Si vous prêtez l'oreille, vous serez instruit; si vous aimez à écouter, vous serez sage². »

Après tant d'instructions tirées des auteurs sacrés, ne refusons pas d'écouter un prince infidèle, mais habile et grand politique. C'est Dioclétien, qui disait : « Il n'y a rien de plus difficile que de bien gouverner : quatre ou cinq hommes s'unissent, et se concertent pour tromper l'empereur. Lui, qui est enfermé dans ses cabinets, ne sait pas la vérité. Il ne peut savoir que ce que lui disent ces quatre ou cinq hommes qui l'approchent. Il met dans les charges des hommes incapables. Il en éloigne les geus de mérite. C'est ainsi, disait ce prince qu'un bon empereur, un empereur vigilant, et qui prend garde à lui, est venu : *Bonus, cautus, optimus venditur imperator*³. »

Oui, sans doute, quand il n'écoute que peu de personnes, et ne daigne pas s'informer de ce qui se passe.

VI^e PROPOSITION. Sixième moyen : Prendre garde à qui on croit, et punir les faux rapports.

Dans cette facilité de recevoir des avis de plusieurs endroits, il faut craindre, premièrement, que le prince ne se rabaisse en écoutant des personnes indignes. Cette femme que David écouta si tranquillement⁴ était une femme sage et connue pour telle. L'Ecclésiastique, qui recommande tant d'écouter, veut que ceux qu'on écoute soient des vieillards honorables, et des hommes sensés. « Soyez avec les sages vieillards, et unissez votre cœur à leurs sages pensées. Si vous voyez un homme sensé, fréquentez souvent sa maison, ou l'appellez dans la vôtre⁵. »

Secondement, il faut craindre que le prince qui écoute trop ne se charge de faux avis, et ne se laisse surprendre aux mauvais rapports.

« Qui croit aisément à le cœur léger, et se dégrade lui-même⁶. »

Ne croyez donc pas à toute parole⁷ : « Pesez tout

1. *Eccli.*, VIII, 20, secund. LXX. — 2. *Prov.*, XX, 5. — 3. *Eccli.*, XXV, 12. — 4. *Idem*, VI, 14, 15. — 5. *Ibid.*, XXXVII, 21. — 6. *Ibid.*, 23. — 7. *Ibid.*, 25, 26. — 8. *Ibid.*, 1, 2, 3, 4, 5. — 9. *Ibid.*, VI, 8, 9, 10, 11, 12. — 10. *Ibid.*, 17. — 11. *Ibid.*, XXXVII, 15, 16.

1. *Eccli.*, VI, 16. — 2. *Idem*, 34. — 3. *Flavius Vop. Aurel.* — 4. *11. Reg.*, XIV, 2. — 5. *Eccli.*, VI, 35, 36. — 6. *Idem*, XIX, 4. — 7. *Ibid.*, 16.

dans une juste balance. » « Comptez et pesez, » dit l'Écclésiastique¹.

Il faut entendre, et non pas croire, c'est-à-dire peser, les raisons, et non pas croire le premier venu sur sa parole. « Le simple croit tout ce qu'on lui dit; le sage entend ses voies². »

Salomon, qui parle ainsi, avait profité de ce sage avis du roi son père³ : « Prenez garde que vous entendiez tout ce que vous faites, et de quel côté vous aurez à vous tourner. » Comme s'il disait : Tournez-vous de plus d'un côté, car la vérité veut être cherchée en plusieurs endroits : les affaires humaines veulent être aussi tentées par divers moyens; mais de quelque côté que vous vous tourniez, tournez-vous avec connaissance, et ne croyez pas sans raison.

Surtout prenez garde aux faux rapports. « Le prince qui prend plaisir à écouter les mensonges n'a que des méchants pour ses ministres⁴. »

On jugera de vous par les personnes à qui vous croyez. « Le méchant écoute la méchante langue; le trompeur écoute les lèvres trompeuses⁵. »

« Plutôt un voleur, dit le Sage⁶, que la conversation du menteur. » Le menteur vous dérobe par ses artifices le plus grand de tous les trésors, qui est la connaissance de la vérité; sans quoi vous ne sauriez faire justice, ni aucun bon choix, ni, en un mot, aucun bien.

Prenez garde que le menteur, qui a aiguisé sa langue, et préparé son discours pour couper la gorge à quelqu'un, ne manque pas de couvrir ses mauvais desseins sous une apparence de zèle. Miphoboseth, fils de Jonathas, zélé pour David, est trahi par Siba, son serviteur, qui, voulant le perdre pour avoir ses biens, vint au-devant de David avec des rafraîchissements pendant qu'il fuyait devant Absalon⁷. « Où est le fils de votre maître? lui dit David⁸. Il est demeuré, répondit le traître, à Jérusalem, disant que Dieu lui rendrait le royaume de son père. »

Voilà comme on prépare la voie aux calomnies les plus noires, par une démonstration de zèle.

La malice prend quelquefois d'autres couvertures. Elle fait la simple et la sincère. « Les paroles du fourbe paraissent simples, mais elles percent le cœur⁹. »

Elle fait aussi la plaisante, et s'insinue par des moqueries. Mais de là naissent des querelles dangereuses : « Chassez le moqueur : les querelles, les procès et les injustices se retireront avec lui¹⁰. »

En quelque forme que la médisance paraisse, craignez-la comme un serpent. « Si la couleuvre mord en secret, le médisant qui se cache n'a rien de moins odieux¹¹. »

Le remède souverain contre les faux rapports est de les punir. Si vous voulez savoir la vérité, ô prince! qu'on ne vous mente pas impunément. Nul ne manque plus de respect pour vous que celui qui ose porter des mensonges et des calomnies à vos oreilles sacrées.

On ne ment pas aisément à celui qui sait s'informer et punir ceux qui le trompent.

1. *Eccl.*, XLII, 7. — 2. *Prov.*, XIV, 45. — 3. *III. Reg.*, II, 3. — 4. *Prov.*, XXIX, 12. — 5. *Idem.*, XVII, 4. — 6. *Eccl.*, XX, 27. — 7. *II. Reg.*, XVI, 1, 2. — 8. *Idem.*, 3. — 9. *Prov.*, XVIII, 8. — 10. *Idem.*, XXII, 10. — 11. *Eccles.*, X, 14.

La punition que je vous demande pour les faux rapports, c'est d'ôter toute croyance à ceux qui les font, et de les chasser d'auprès de vous. « Éloignez la mauvaise langue; ne laissez point approcher les lèvres médisantes¹. »

Écouter les médisants, ou seulement les souffrir, c'est participer à leur crime. « N'ayez rien à démêler avec le disconneur, et ne jetez point de bois dans son feu². » N'entretenez point les médisances en les écoutant, et en les souffrant. Et encore : « N'allumez point le feu du pécheur, de peur que sa flamme ne vous dévore³. »

Ce n'est pas seulement les médisances qui sont à craindre; les fausses louanges ne sont pas moins dangereuses, et les traîtres qui vendent les princes ont des gens apostés pour se faire louer devant eux. Toutes les malices auprès des grands se font sous prétexte de zèle. Tobie l'Ammonite, qui voulait perdre Néhémias, lui faisait donner des avis, en apparence importants : « Il y a des desseins contre votre vie; ils vous veulent tuer cette nuit : entendez-vous avec moi ; tenons conseil dans le temple au lieu le plus retiré⁴. Et je compris, dit Néhémias⁵, que Sémataï était gagné par Tobie et Sanaballat. Tobie entretenait de secrets commerces dans la Judée? il avait plusieurs grands dans ses intérêts, qui le louaient devant moi, et lui rapportaient toutes mes paroles⁶. »

O Dieu! comment se sauver parmi tant de pièges, si on ne sait se garder des discours artificieux et parler avec précaution? « Mettez une haie d'épines autour de vos oreilles; » n'y laissez pas entrer toutes sortes de discours : « N'écoutez pas la mauvaise langue : faites une porte et une serrure à votre bouche : pesez toutes vos paroles⁷. »

O prince! sans ces précautions, vos affaires pourront souffrir; mais quand votre puissance vous sauverait de ces maux, c'est pour vous le plus grand de tous les maux de faire souffrir les innocents, contre qui les méchantes langues vous auront irrité.

Qu'il est beau d'entendre David chanter sur sa lyre⁸ : « J'étais dans ma maison avec un cœur simple; je ne me proposais point de mauvais desseins; je haïssais les esprits artificieux. Le cœur malin ne trouvait point d'accès auprès de moi : je persécutais celui qui médisait en secret contre son prochain; je ne pouvais vivre avec le superbe et le hautain; mes yeux se tournaient vers les gens de bien pour les faire demeurer avec moi. Celui qui vit sans reproche était le seul que je jugeais digne de me servir; le menteur ne me plaisait pas. Dès le matin je pensais à exterminer les impies; et je ne pouvais souffrir les méchants dans la cité de mon Dieu! »

La belle cour, où l'on voit tant de simplicité et tant d'innocence, et tout ensemble tant de courage, tant d'habileté et tant de sagesse!

VII^e PROPOSITION. Septième moyen : Consulter les temps passés, et ses propres expériences.

En toutes choses, le temps est un excellent conseiller. Le temps découvre les secrets; le temps

1. *Prov.*, IV, 24. — 2. *Eccl.*, VIII, 4. — 3. *Idem.*, 13, secundum LXX. — 4. *II. Esdr.*, VI, 40. — 5. *Idem.*, 12. — 6. *Ibid.*, 17, 18, 19. — 7. *Eccl.*, XXVIII, 28, 29. — 8. *Psalms.*, c.

fait naître les occasions : le temps confirme les bons conseils.

Surtout qui veut bien juger de l'avenir, doit consulter les temps passés.

Si vous voulez savoir ce qui fera du bien et du mal aux siècles futurs, regardez ce qui en a fait aux siècles passés. Il n'y a rien de meilleur que les choses éprouvées. « N'outre-passez point les bornes posées par vos ancêtres¹. »

Gardez les anciennes maximes sur lesquelles la monarchie a été fondée, et s'est soutenue.

Imitez les rois de Perse, qui avaient toujours auprès d'eux « ces sages conseillers instruits des lois et des maximes anciennes². »

De là les registres de ces rois, et les annales des siècles passés qu'Assuérus se faisait apporter pendant la nuit, quand il ne pouvait dormir³.

Toutes les anciennes monarchies, celle des Egyptiens, celle des Hébreux, tenaient de pareils registres. Les Romains les ont imités. Tous les peuples, enfin, qui ont voulu avoir des conseils suivis, ont marqué soigneusement les choses passées pour les consulter dans le besoin.

« Qu'est-ce qui sera ? ce qui a été. Qu'est-ce qui a été fait ? ce qu'on fera. Rien n'est nouveau sous le soleil, et personne ne peut dire : Cela n'a jamais été vu : car il a déjà précédé dans les siècles qui sont devant nous⁴. »

C'est pourquoi, comme il est écrit dans la Sagesse : « Qui sait le passé, peut conjecturer l'avenir⁵. »

« L'insensé ne met point de fin à ses discours. L'homme ne sait pas ce qui a été devant ; qui lui pourra découvrir ce qui viendra après⁶ ? »

N'écoutez pas les vains et infinis raisonnements, qui ne sont pas fondés sur l'expérience. Il n'y a que le passé qui puisse vous apprendre et vous garantir l'avenir.

De là vient que l'Écriture appelle toujours aux conseils des vieillards expérimentés. Les passages en sont innombrables. En voici un digne de remarque⁷ : « Ne vous éloignez point du sentiment des vieillards ; écoutez ce qu'ils vous racontent, car ils l'ont appris de leurs pères. Vous trouverez l'intelligence dans leurs conseils, et vous apprendrez à répondre comme le besoin des affaires le demandera. »

Job, déplorant l'ignorance humaine, nous fait voir que s'il y a parmi nous quelque étincelle de sagesse, c'est dans les vieillards qu'elle se trouve. « Où réside la sagesse, dit-il⁸, et d'où nous vient l'intelligence ? Elle est cachée aux yeux de tous les vivants ; elle est même inconnue aux oiseaux du ciel » (c'est-à-dire, aux esprits les plus élevés). « La mort et la corruption ont dit : Nous en avons oui quelque bruit. » Les vieillards expérimentés, qu'un grand âge approche du tombeau, en ont oui dire quelque chose.

Job avait dit la même chose en d'autres paroles : « La sagesse est dans les vieillards et la prudence vient avec le temps⁹. »

C'est donc par l'expérience que les esprits se raffinent. « Comme le fer émoussé s'aiguise avec

grand travail, ainsi la sagesse suit le travail et l'application¹. »

« Employez le sage, et vous augmenterez sa sagesse². » L'usage et l'expérience le fortifiera.

Par l'expérience on profite même de ses fautes. « Qui n'a point été éprouvé, que sait-il ? L'homme qui a beaucoup vu, pensera beaucoup : qui a beaucoup appris, raisonnera bien. Qui n'a point d'expérience, sait peu de chose. Celui qui a été trompé se raffine, et met le comble à sa sagesse. J'ai beaucoup appris dans mes fautes et dans mes voyages : l'intelligence que j'y ai acquise, a passé tous mes raisonnements, je me suis trouvé dans de grands périls, et mes expériences m'ont sauvé³. »

C'est ainsi que la sagesse se forme : nos fautes mêmes nous éclairent, et qui sait en profiter est assez savant.

Travaillez donc, ô prince ! à vous remplir de sagesse. L'expérience toute seule vous la donnera, pourvu que vous soyez attentif à ce qui se passera devant vos yeux. Mais appliquez-vous de bonne heure : autrement vous vous trouverez aussi peu avancé dans un grand âge que vous l'avez été dans votre enfance.

« Pensez-vous trouver dans votre vieillesse ce que vous n'avez point amassé dans votre jeune âge⁴. »

« Laissez l'enfance, et vivez ; et marchez par les voies de la prudence⁵. »

VIII^e PROPOSITION. Huitième moyen : S'accoutumer à se résoudre par soi-même.

Il y a ici deux choses : la première, qu'il faut savoir se résoudre ; la seconde, qu'il faut savoir se résoudre par soi-même. C'est à ces deux choses qu'il se faut accoutumer de bonne heure.

Il faut donc, premièrement, savoir se résoudre. Écouter, s'informer, prendre conseil, choisir son conseil, et toutes les autres choses que nous avons vues, ne sont que pour celle-ci, c'est-à-dire, pour se résoudre.

Il ne faut donc point être de ceux qui, à force d'écouter, de chercher, de délibérer, se confondent dans leurs pensées et ne savent à quoi se déterminer : gens de grandes délibérations et de grandes propositions, mais de nulle exécution. A la fin tout leur manquera.

« Où il y a beaucoup de discours, beaucoup de propositions, de raisonnements infinis, la pauvreté y sera. L'abondance est dans l'ouvrage⁶. » Il faut conclure et agir.

« Ne soyez pas prompt à parler, et languissant à faire⁷. » Ne soyez point de ces discoureurs qui ont à la bouche de belles maximes, dont ils ne savent pas faire l'application ; et de beaux raisonnements politiques, dont ils ne font aucun usage. Prenez votre parti, et tournez-vous à l'action.

« Ne soyez donc point trop juste ni trop sage, de peur qu'à la fin vous ne soyez comme un stupide⁸, » immobile dans l'action, incapable de prendre un dessein.

Cet homme trop juste et trop sage est un homme qui, par faiblesse, et pour ne pouvoir se résoudre,

1. *Prov.*, xxii, 28. — 2. *Esth.*, i, 13. — 3. *Idem.*, vi, 1. — 4. *Eccles.*, i, 9, 10. — 5. *Sap.*, viii, 8. — 6. *Eccles.*, x, 14. — 7. *Eccli.*, viii, 11, 12. — 8. *Job.*, xxviii, 20, 21, 22. — 9. *Idem.*, xii, 12.

1. *Eccli.*, x, 10. — 2. *Prov.*, ix, 9. — 3. *Eccli.*, xxxiv, 9, 10, 11, 12 ; *sec.* lxx. — 4. *Idem.*, xxv, 5. — 5. *Prov.*, ix, 6. — 6. *Idem.*, xiv, 23. — 7. *Eccli.*, iv, 34. — 8. *Eccles.*, vii, 17.

fait scrupule de tout, et trouve des difficultés infinies en toutes choses.

Il y a un certain sens droit qui fait qu'on prend son parti nettement. « Dieu a fait l'homme droit et il s'est embarrassé de questions infinies¹. » Il reste à notre nature, même après sa chute, quelque chose de cette droiture : c'est par là qu'il faut se résoudre, et ne point toujours s'abandonner à de nouveaux doutes.

« Qui observe le vent ne sèmera point, qui considère les nuées ne fera jamais sa moisson². » Qui veut trop s'assurer et trop prévoir ne fera rien.

Il n'est pas donné aux hommes de trouver l'assurance entière dans leurs conseils et dans leurs affaires. Après avoir raisonnablement considéré les choses, il faut prendre le meilleur parti, et abandonner le surplus à la Providence.

Au reste, quand on a vu clair et qu'on s'est déterminé par des raisons solides, il ne faut pas aisément changer. Nous l'avons déjà vu. « Ne tournez pas à tout vent, et ne marchez point en toute voie. Le pécheur (celui qui se conduit mal) a une double langue³. » Il dit et se dédit, il résout d'une façon, et exécute de l'autre. « Soyez ferme dans votre intelligence, et que votre discours soit un⁴. »

Quand je dis qu'il faut savoir prendre sa résolution, c'est-à-dire qu'il la faut prendre par soi-même : autrement, nous ne la prenons pas : on nous la donne; ce n'est pas nous qui nous tournons, on nous tourne.

Revenons toujours à cette parole de David à Salomon⁵ : « Prenez garde, mon fils, que vous entendiez tout ce que vous faites, et de quel côté vous aurez à vous tourner. »

« Le sage entend ses voies⁶. » Il a son but, il a ses desseins : il regarde si les moyens qu'on lui propose vont à sa fin. « L'imprudence des fous est errante. » Faute d'avoir un but arrêté, ils ne savent où aller, et ils vont comme on les pousse.

Qui se laisse ainsi mener, ne voit rien : c'est un aveugle qui suit son guide.

« Que vos yeux précèdent vos pas, » nous a déjà dit le Sage⁷. Vos yeux, et non ceux des autres. Faites-vous tout expliquer; faites-vous tout dire : ouvrez les yeux et marchez; n'avancez que par raison.

Écoutez donc vos amis et vos conseillers; mais ne vous abandonnez pas à eux. Le conseil de l'Écclésiastique est admirable⁸ : « Séparez-vous de vos ennemis, prenez garde à vos amis. » Prenez garde qu'ils ne se trompent : prenez garde qu'ils ne vous trompent.

Que si vous suivez à l'aveugle quelqu'un qui aura l'adresse de vous prendre par votre faible, et de s'emparer de votre esprit, ce ne sera pas vous qui régnerez : ce sera votre serviteur et votre ministre⁹. Et ce que dit le Sage vous arrivera : « Trois

choses émeuvent la terre : la première est un serviteur qui règne¹. »

Dans quelle réputation s'était mis ce roi de Judée, dont il est écrit dans les Actes² : « Hérode était en colère contre les Tyriens et les Sidoniens : ils vinrent à lui tous ensemble, et, ayant gagné Blatus, chambellan du roi, ils obtinrent ce qu'ils voulurent? »

On vient au prince par cérémonie; en effet, on traite avec le ministre. Le prince a les révérences, le ministre a l'autorité effective.

On rougit encore pour Assuérus, roi de Perse, quand on lit dans l'histoire la facilité avec laquelle il se laisse mener par Aman, son favori³.

« Établissez-vous donc un conseil en votre cœur, car vous n'en trouverez point de plus fidèle. L'esprit d'un homme attentif à ses affaires lui rapporte plus de nouvelles que sept sentinelles posées dans des lieux éminents⁴. »

On ne peut trop vous répéter ce conseil du Sage.

Il est malaisé dans votre jeunesse que vous ne croyiez quelqu'un; car l'expérience manque dans cet âge : les passions y sont trop impétueuses; les délibérations y sont trop prompts. Mais si vous voulez devenir bientôt capable d'agir par vous-même, croyez de telle manière que vous vous fassiez expliquer les raisons de tout; accoutumez-vous à goûter les bonnes. « Faites-vous instruire dans votre jeunesse : et jusqu'aux cheveux blancs votre sagesse croitra⁵. »

Et remarquez ici que la véritable sagesse doit toujours croître; mais elle doit commencer par la docilité. C'est pourquoi nous avons vu Salomon au commencement de son règne, et dans sa première jeunesse, demander un cœur docile. Et le livre de la Sagesse lui fait dire : « J'étais un enfant ingénieux, et j'avais eu en partage une bonne âme⁶; » c'est-à-dire portée au bien, et capable de prendre conseil.

Il parvint en peu de temps, par ce moyen, au plus haut degré de sagesse. Il vous en arrivera autant. Si vous écoutez au commencement, bientôt vous mériterez qu'on vous écoute. Si vous êtes quelque temps docile, vous deviendrez bientôt maître et docteur.

IX^e PROPOSITION. Neuvième moyen : Eviter les mauvaises finesses.

Nous en avons déjà vu une belle idée dans ces mots de l'Écclésiastique⁷ : « Il y a des hommes rusés et artificieux, qui se mêlent d'enseigner les autres, et qui sont inutiles à eux-mêmes; il y a des raffineurs odieux dans leurs discours, et à qui tout

» soin pour bien régner. Mais si ce sont des favoris ou des ministres, ou la majorité, ou même l'unanimité d'un conseil qui font tout dans votre royaume, alors ce n'est plus vous qui régnerez; alors vous voilà hors de la route où la Providence vous avait placé; alors elle ne vous doit plus rien. Ce serait une véritable impiété de lui demander, de vous aider à bien régner, quand, contre sa volonté, vous refusez de régner. Sans doute, vous ne pourrez pas tout prévenir, tout connaître, tout savoir; aussi aurez-vous un conseil; consultez-en les membres; mais souvenez-vous qu'aucun d'eux n'est roi, que c'est vous qui l'êtes, que tout doit renfermer sur votre tête. Lors donc que vous aurez appris ce que vous pensiez ne pas savoir; lorsque vous aurez recueilli les lumières que vous pensiez vous manquer; prononcez, décidez en roi, votre opinion fut-elle contraire à celle de tous; et soyez sûr que la Providence sera de votre côté. » (Eloge du P. Berthier, par Moutjoie; Paris, de l'imprimerie Royale, 1817, pag. 99 et suiv.) [Edit. Vers.]

1. Prov., xxx, 21, 22. — 2. Act., xii, 20. — 3. Esth., iii, 8. — 4. Eccl., xxxvii, 17, 18; vers. LXX. — 5. Eccl., vi, 18. — 6. Sap., viii, 19. — 7. Eccl., xxxvii, 17, 21, 22, 23; vers. LXX.

1. Eccl., vii, 30. — 2. Idem, xi, 4. — 3. Eccl., v, 11. — 4. Idem, 12, vers. LXX. — 5. III. Reg., ii, 3. — 6. Prov., xiv, 8. — 7. Idem, iv, 25. — 8. Eccl., vi, 13.

9. Voici les leçons qu'un des instituteurs de Louis XVI donnait à ce prince, sur le sujet que traite ici Bossuet : « Lorsque nous restons dans la route où la Providence elle-même nous a placés, nous devons compter sur son assistance; car, dès que c'est elle qui veut que nous soyons dans cette route, il est de sa justice comme de sa bonté de nous accorder les secours qui nous sont nécessaires pour que nous y marchions au gré de sa volonté. Ainsi, vous êtes appelé par la Providence à régner. Tant que vous régnerez par vous-même, vous êtes en droit de lui demander, et vous pouvez être certain d'en obtenir toutes les lumières, tous les moyens dont vous aurez be-

manque. » A force de raffiner, ils sortent du bon sens, et tout leur échappe.

Ce que j'appelle ici mauvaises finesses, ce ne sont pas seulement les finesses grossières ou les raffinements trop subtils, mais en général toutes les finesses qui usent de mauvais moyens.

Elles ne manquent jamais d'embarrasser celui qui s'en sert. « Qui marche droitement, se sauvera; qui cherche les voies détournées tombera dans quelqu'une, » dit le plus sage des rois¹.

Il n'y a rien qui se découvre plutôt que les mauvaises finesses. « Celui qui marche simplement, marche en assurance : celui qui pervertit ses voies sera bientôt découvert². »

Le trompeur ne manque jamais d'être le premier trompé. « Les voies du méchant le tromperont : le trompeur ne gagnera rien³. » Et encore : « Qui creuse une fosse tombera dedans; qui rompt une haie, un serpent le mord⁴. »

Écoutez la vive peinture que nous fait le Sage, du fourbe et de l'imposteur⁵ : « Le fourbe et l'infidèle a des paroles trompeuses : il cligne les yeux : il marche sur les pieds : il fait signe des doigts : (il a des intelligences secrètes avec tout le monde) : son cœur perverti machine toujours quelques tromperies; il fait mille querelles, et brouille les meilleurs amis. Il périra bientôt; une chute précipitée le brisera, et il n'y aura plus de remède. »

Si une telle conduite est odieuse dans les particuliers, combien plus est-elle indigne du prince, qui est le protecteur de la bonne foi!

Souvenez-vous de cette parole vraiment noble et vraiment royale du roi Jean, qui, sollicité de violer un traité, répondit : « Si la bonne foi était périe par toute la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois. »

« Les méchants sont abominables aux rois, les trônes sont affermis par la justice. Les lèvres justes sont les délices des rois; qui parle sincèrement, en sera aimé⁶. »

Voilà comme agit un roi quand il songe à ce qu'il est, et qu'il veut agir en roi.

N^o PROPOSITION. Modèle de la finesse et de la sagesse véritables, dans la conduite de Saül et de David : pour servir de preuve et d'exemple à la proposition précédente.

Nous pouvons connaître la différence des sages véritables, d'avec les trompeurs, par l'exemple de Saül et de David.

Les commencements de Saül sont magnifiques : il craignait le fardeau de la royauté : il était caché dans sa maison, et à peine le put-on trouver quand on l'élut⁷. Après son élection, il y vivait dans la même simplicité, et appliqué aux mêmes travaux qu'auparavant. Le besoin de l'Etat l'oblige à user d'autorité; il se fait obéir par son peuple : il défait les ennemis, son cœur s'enfle; il oublie Dieu⁸.

La jalousie s'empare de son esprit. Il avait aimé David⁹ : il ne le peut plus souffrir, après que ses services lui ont acquis beaucoup de gloire. Il n'ose chasser de la cour un si grand homme, de peur de faire crier contre lui-même; mais il l'éloigne, sous prétexte de lui donner un commandement considé-

nable¹. Par là il lui fait trouver les moyens d'augmenter sa réputation, et de lui rendre de nouveaux services.

Enfin, ce prince jaloux se résout à perdre David; et il ne voit pas qu'il perd lui-même le meilleur serviteur qu'il ait dans tout son royaume. Sa jalousie lui fournit de noirs artifices pour réussir dans ce dessein. « Il lui promet sa fille; mais afin qu'elle lui soit une occasion de ruine. Il lui fait dire par ses courtisans : « Vous plaisez au roi, et tous ses ministres vous aiment²; » mais tout cela pour le perdre. Sous prétexte de lui faire honneur, il l'expose à des occasions hasardeuses, et l'engage dans des périls presque inévitables. « Vous serez mon gendre, dit-il, si vous tuez cent Philistins. David le fit, et Saül lui donna sa fille. Mais il vit que le Seigneur était avec David : il le craignit, et il le haït toute sa vie³. »

Son fils Jonathas, qui aimait David, fit ce qu'il put pour apaiser son père jaloux, Saül dissimule, et trompe son propre fils, pour mieux tromper David. Il le fait venir à la cour. David se signale par de nouvelles victoires, et la jalousie transporte de nouveau Saül. Pendant que David jouait de la lyre devant lui, il le veut percer de sa lance. David s'enfuit, et il est contraint de se dérober de la cour⁴.

Saül le rappelle par de nouvelles caresses, et lui tend toujours de nouveaux pièges. David s'enfuit de nouveau⁵.

Le malheureux roi, qui voyait la gloire de David s'augmenter toujours; et que ses serviteurs, jusqu'à ses propres parents et son fils même, aimaient un homme en effet si accompli, leur parla en ces termes⁶ : « Écoutez, enfants de Jémini (il était lui-même de cette race) : est-ce le fils d'Isaï qui vous donnera des champs et des vignes, ou qui vous fera capitaines et généraux des armées? Pourquoi avez-vous tous conjuré contre moi, et que personne ne m'avertit où est le fils d'Isaï, avec qui mon propre fils est lié d'amitié? Aucun de vous n'a pitié de moi, ni ne m'avertit de ce qui se passe. On aime mieux servir mon sujet rebelle, qui fait de continuelles entreprises contre ma vie. »

Il ne pouvait parler plus artificieusement, pour intéresser tous ses serviteurs dans la perte de David. Il trouve des flatteurs qui entrent dans ses injustes desseins. David, très-fidèle au roi, est traité comme un ennemi public. « Les Ziphéens vinrent avertir Saül que David était caché parmi eux dans une forêt. Et Saül leur dit : Bénis soyez-vous de par le Seigneur, vous qui avez seuls déploré mon sort. Allez, préparez tout avec soin; n'épargnez pas vos peines : recherchez curieusement où il est, et qui l'aura vu; car c'est un homme rusé, qui sait bien que je le hais. Pénétrez toutes ses retraites; rapportez-moi des nouvelles certaines, afin que j'aïlle avec vous. Fût-il caché dans la terre, je l'en tirerai, et je le poursuivrai dans tout le pays de Juda⁷. »

Que d'artifices, que de précautions, que de dissimulations, que d'accusations injustes! Mais que d'ordres précis donnés, et avec combien d'attention

1. *Prov.*, xxxiii, 18. — 2. *Idem.*, x, 9. — 3. *Ibid.*, xii, 26, 27. — 4. *Eccles.*, i, 8. — 5. *Prov.*, vi, 12, 13, 14, 15. — 6. *Idem.*, xvi, 12, 13. — 7. *1. Reg.*, x, 21, etc.; xi, 5. — 8. *Idem.*, xi, xii, xiii, xiv, xv. — 9. *Ibid.*, xvi, 21.

1. *1. Reg.*, xviii, 7, 8. — 2. *Idem.*, 21, 22. — 3. *Ibid.*, 25-29. — 4. *Ibid.*, xix. — 5. *Ibid.*, xx. — 6. *Ibid.*, xxii, 7, 8. — 7. *Ibid.*, xxiii, 19-23.

et de vigilance ! Tout cela pour opprimer un sujet fidèle.

Voilà ce qui s'appelle des finesses pernicieuses. Mais nous allons voir en David une sagesse véritable.

Plus Saül tâchait, en le flattant, de faire qu'il s'oublîât lui-même, et s'emportât à des paroles orgueilleuses, plus sa modestie naturelle lui en inspirait de respectueuses. « Qui suis-je, et de quelle importance est ma vie; quelle est ma parenté en Israël, afin que je puisse espérer d'être le gendre du roi ? » Et encore : « Vous semble-t-il que ce soit peu de chose, que d'être le gendre du roi ? Pour moi, je suis un homme pauvre, et ma fortune est basse¹. »

Il ne se défendit jamais des malices de Saül par aucune voie violente. Il ne se rendait redoutable que par sa prudence, qui lui faisait tout prévoir. « Il agissait prudemment dans toutes ses voies, et le Seigneur était avec lui. Saül vit qu'il était prudent, et il le craignait². »

Il avait des adresses innocentes, pour échapper des mains d'un ennemi si artificieux et si puissant. Il se faisait descendre secrètement par une fenêtre; et les satellites de Saül ne trouvaient dans son lit, où ils le cherchaient, qu'une statue bien couverte, qui lui avait servi à dérober sa fuite à ses domestiques³.

S'il se servait de sa prudence pour se précautionner contre la jalousie du roi, il s'en servait encore plus contre les ennemis de l'Etat. « Quand les Philistins marchaient en campagne, David les observait mieux que tous les autres capitaines de Saül; et son nom se rendait célèbre⁴. »

Comme il était bon ami et reconnaissant, il se fit des amis fidèles qui ne le trompèrent jamais. Samuel lui donna retraite dans la maison des prophètes⁵. Achimélech, le grand-prêtre, ayant été tué pour avoir servi David innocemment, il sauva son fils Abiathar : « Demeurez avec moi, lui dit-il, j'aurai le même soin de votre vie que de la mienne, et nous nous sauverons tous deux ensemble⁶. » Abiathar, gagné par un traitement si honnête, ne manqua jamais à David.

Son habileté et sa vertu lui gagnèrent tellement Jonathas, fils de Saül, que, loin de vouloir entrer dans les desseins sanguinaires du roi son père, il n'oublia jamais rien pour sauver David⁷. En quoi il rendait service à Saül même, qu'il empêchait de tremper ses mains dans le sang innocent.

Quoiqu'il sût que Jonathas ne le trompait pas, comme il connaissait mieux Saül que lui, il ne se reposait pas tout à fait sur les assurances que lui donnait son ami. « Jonathas lui dit⁸ : Vous ne mourrez point; mon père ne fera ni grande ni petite chose qu'il ne me la découvre : m'aurait-il caché ce seul dessein? cela ne sera pas. Mais David lui dit : Votre père sait que vous m'honorez de votre bienveillance, et il dit en lui-même : Je ne me découvrirai point à Jonathas, de peur de le contrister. Vive le Seigneur, et vive votre âme ! il n'y a qu'un petit espace entre moi et la mort. »

Afin donc de ne se tromper point dans les des-

seins de Saül, il donna des moyens à Jonathas pour les découvrir; et ils convinrent entre eux d'un signal, que Jonathas donnerait à David dans le péril¹.

Comme il vit qu'il n'y avait rien à espérer de Saül, il pourvut à la sûreté de son père et de sa mère, qu'il mit entre les mains du roi de Moab : « jusqu'à ce que je sache, dit-il², ce que Dieu aura ordonné de moi. » Voilà un homme qui pense à tout, et qui choisit bien ses protecteurs; car le roi de Moab ne le trompa point. Par ce moyen, il n'eut plus à penser qu'à lui-même. Et il n'y a rien de plus industrieux ni de plus innocent que fut alors toute sa conduite.

Contraint de se réfugier dans les terres d'Achis, roi des Philistins, les satrapes vinrent dire au roi : « Voilà David, ce grand homme, qui a défait tant de Philistins³. » David fit réflexion sur ces discours, et sut si bien faire l'insensé, qu'Achis, au lieu de le craindre et de l'arrêter, le fit chasser de sa présence, et lui donna moyen de se sauver.

Environné trois à quatre fois par toute l'armée de Saül, il trouve moyen de se dégager, et d'avoir deux fois Saül entre ses mains⁴.

Alors se vérifia ce que David a lui-même si souvent chanté dans ses Psaumes⁵ : « Le méchant est tombé dans la fosse qu'il a creusée : il a été pris dans les lacets qu'il a tendus. »

Quand ce fidèle sujet se vit maître de la vie de son roi, il n'en tira aucun avantage que celui de lui faire connaître combien profondément il le respectait, et de confondre les calomnies de ses ennemis. « Il lui cria de loin⁶ : Mon seigneur et mon roi, pourquoi écoutez-vous les paroles des méchants qui vous disent : David attende contre votre vie? Ne voyez-vous pas vous-même que le Seigneur vous a mis entre mes mains? Et j'ai dit : A Dieu ne plaise, que j'étende ma main sur l'oint du Seigneur! Reconnaissez donc, ô mon roi! que je n'ai point de mauvais dessein, et que je n'ai manqué en rien à ce que je vous dois. C'est vous qui voulez me perdre. Que le Seigneur juge entre vous et moi, et qu'il me fasse justice quand il lui plaira. Mais à Dieu ne plaise que ma main attende sur votre personne! Contre qui vous acharnez-vous, roi d'Israël? contre qui vous acharnerez-vous? contre un chien mort, contre un ver de terre! Que le Seigneur soit juge entre vous et moi, et qu'il protège ma cause et me délivre de vos mains⁷. »

Par cette sage et irréprochable conduite, il contraindit son ennemi à reconnaître sa faute. « Vous êtes plus juste que moi, lui dit Saül⁸. »

La colère de ce roi injuste ne s'apaisa pas pour cela. « David, toujours poursuivi, dit en lui-même⁹ : Je tomberai un jour entre les mains de Saül, il vaut mieux que je me sauve en la terre des Philistins : et que Saül, désespérant de me trouver dans le royaume d'Israël, se tienne en repos. »

Enfin il fit son traité avec Achis, roi de Geth; et se ménagea tellement, que sans jamais rien faire contre son roi et contre son peuple, il s'entretint toujours dans les bonnes grâces d'Achis¹⁰.

1. *I. Reg.*, xviii, 28. — 2. *Idem.*, 23. — 3. *Ibid.*, 14, 15. — 4. *Ibid.*, xix, 11, 12, etc. — 5. *Ibid.*, xviii, 30. — 6. *Ibid.*, xix, 18, 19, 20. — 7. *Ibid.*, xxii, 23. — 8. *Ibid.*, xix et xx. — 9. *Ibid.*, xx, 2, 3.

1. *I. Reg.*, xx, 5, 6, 20, 21, 22. — 2. *Idem.*, xxii, 3, 4. — 3. *Ibid.*, xxi, 11, 12, etc. — 4. *Ibid.*, xxiv et xxvi. — 5. *Ps.*, vii, 16; ix, 16, etc. — 6. *I. Reg.*, xxiv, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16. — 7. *Idem.*, 9-16. — 8. *Ibid.*, 18. — 9. *Ibid.*, xxvii, 1. — 10. *Ibid.*, xxvii et xxviii.

Vous voyez Saül et David tous deux avisés et habiles, mais d'une manière bien différente. D'un côté, une intention perverse : de l'autre, une intention droite. D'un côté, Saül, un grand roi, qui, ne donnant nulles bornes à sa malice, emploie tout sans réserve pour perdre un bon serviteur dont il est jaloux : de l'autre côté, David, un particulier abandonné et trahi, se fait une nécessité de ne se défendre que par les moyens licites, sans manquer à ce qu'il doit à son prince et à son pays. Et cependant la sagesse véritable, renfermée dans des bornes si étroites, est supérieure à la fausse, qui n'oublie rien pour se satisfaire.

ARTICLE III.

Des curiosités et connaissances dangereuses; et de la confiance qu'on doit mettre en Dieu.

PREMIÈRE PROPOSITION. Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses.

Telles sont les consultations des devins et des astrologues : chose que l'ambition et la faiblesse des grands leur fait si souvent rechercher.

« Qu'il ne se trouve personne parmi vous qui consulte les devins, ni qui croie aux songes et aux augures. Qu'il n'y ait ni enchanteur, ni devin, ni aucun qui se mêle d'évoquer les morts. Le Seigneur a toutes ces choses en exécration. Il a détruit, pour ces crimes, les peuples qu'il a livrés entre vos mains. Soyez parfaits et sans tache devant le Seigneur votre Dieu. Les nations que vous détruirez écoutent les devins et ceux qui tirent des augures. Mais pour vous, vous avez été instruits autrement par le Seigneur votre Dieu. Il veut que vous ne sachiez la vérité que par lui seul : et s'il ne veut pas vous la découvrir, il n'y a qu'à s'abandonner à sa providence¹. »

Les astrologues sont compris dans ces malédictions de Dieu. Voici comme il parle aux Chaldéens, inventeurs de l'astrologie, en laquelle ils se glorifiaient² : « Le glaive de Dieu sur les Chaldéens, dit le Seigneur, et sur les habitants de Babylone : sur leurs princes et sur leurs sages. Le glaive de Dieu sur leurs devins, qui deviendront fous : le glaive sur leurs braves, qui trembleront : le glaive sur leurs chevaux, sur leurs chariots, et sur tout le peuple : ils seront tous comme des femmes : le glaive sur leurs trésors, qui seront pillés. »

Il n'y a rien de plus faible ni de plus timide, que ceux qui se fient aux pronostics : trompés dans leurs vains présages, ils perdent cœur, et demeurent sans défense.

Ainsi périt Babylone, la mère des astrologues au milieu de ses réjouissances, et des triomphes que lui chantaient ses devins. Isaïe, prévoyant sa prise, lui parle en ces termes : « Viens, dit-il³, avec tes enchantements et tes malédictions, dans lesquels tu t'es exercée dès ta jeunesse, pour voir s'ils te serviront, ou te rendront plus puissante. Te voilà à bout de tous tes conseils, que tu fondais sur des pronostics. Appelle tous tes devins, qui observent sans cesse le ciel, qui contemplaient les astres, qui comptaient les mois, et faisaient des

supputations si exactes pour l'annoncer l'avenir. Qu'ils te sauvent des mains de tes ennemis? Ils sont comme de la paille que le feu dévore, ils ne peuvent te sauver de la flamme. »

Ceux qui se vantent de prédire les événements incertains, se font semblables à Dieu. Car écoutez comme il parle¹ : « Qui est celui qui appelle, et qui compte au commencement toutes les races futures? Moi le Seigneur, qui suis le premier et le dernier : qui suis devant et après. »

« Amenez-moi vos dieux, ô Gentils, dit le Seigneur, que je leur fasse leur procès. Parlez, si vous avez quelque chose à dire, dit le roi de Jacob; qu'ils viennent, et qu'ils vous annoncent l'avenir. Découvrez-nous des choses futures, et nous vous tiendrons pour des dieux². »

Et encore³ : Écoutez, maison d'Israël! voici ce que dit le Seigneur : Ne marchez point dans les voies des Gentils; ne craignez point les signes du ciel, que les Gentils craignent : la loi de ces peuples est vaine. »

Les Gentils ignorants adoraient les planètes et les astres; leur attribuaient des empires, des vertus, et des influences divines, par lesquelles ils dominaient sur le monde, et en réglaient les événements, leur assignaient des temps et des lieux, où ils exerçaient leur domination. L'astrologie judiciaire est un reste de cette doctrine, autant impie que fabuleuse. Ne craignez donc ni les éclipses, ni les comètes, ni les planètes, ni les constellations, que les hommes ont composées à leur fantaisie, ni ces conjonctions estimées fatales, ni les lignes formées sur les mains ou sur le visage, et les images nommées *talismans*, imprégnées des vertus célestes. Ne craignez ni les figures, ni les horoscopes, ni les présages qui en sont tirés. Toutes ces choses où l'on n'allègue pour toute raison que des paroles pompeuses, au fond sont des rêveries que les affronteurs vendent cher aux ignorants.

Ces sciences curieuses, qui servant de couverture aux sortilèges et aux malédictions, sont condamnées dans tous les Etats; et néanmoins souvent recherchées par les princes qui les défendent. Malheur à eux, malheur encore une fois! Ils veulent savoir l'avenir, c'est-à-dire pénétrer le secret de Dieu. Ils tomberont dans la malédiction de Saül. Ce roi avait défendu les devins, et il les consulte. Une femme devineresse lui dit sans le connaître¹ : « Vous savez que Saül, a exterminé les devins, et vous venez me tenter pour me perdre? Vive le Seigneur! répondit Saül, il ne vous arrivera aucun mal. La femme lui dit : Qui voulez-vous que je vous évoque? Evoquez-moi Samuel, répondit Saül. La femme ayant vu Samuel, s'écria de toute sa force : Pourquoi m'avez-vous trompée? vous êtes Saül. Saül lui dit : Ne craignez rien, qu'avez-vous vu? Je vois quelque chose de divin qui s'élève de terre. Saül répliqua : Quelle est sa figure? Un vieillard s'élève, dit-elle, revêtu d'un manteau. Il comprit que c'était Samuel, et se prosterna la face contre terre. Alors Samuel dit à Saül : Pourquoi troublez-vous mon repos en m'évoquant? et que vous sert de m'interroger, après que le Seigneur s'est retiré de vous, pour aller à celui que vous

¹ Deut., XVIII, 10, 11, 12, 13, 14. — ² Jer., I, 35, 36, 37. — ³ Is., XLVII, 12, 13, 14.

¹ Is., XLI, 4. — ² Idem, 21, 22, 23. — ³ Jerem., x, 1, 2, 3. — ⁴ I. Reg., XXVIII, 9, 10, etc.

enviez? Le Seigneur fera suivant que je vous l'ai dit de sa part; il vous ôtera votre royaume, et le donnera à David; parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et n'avez pas satisfait sa juste colère contre Amalec. C'est la cause de tous les maux qui vous arrivent aujourd'hui. Et le Seigneur livrera avec vous le peuple d'Israël aux Philistins: demain, vous et vos enfants serez avec moi.» C'est-à-dire, vous serez parmi les morts.

A cette terrible sentence, Saül tomba de frayeur, et il était hors de lui-même¹. Et le lendemain la prédiction fut accomplie².

Il n'était pas au pouvoir d'une enchanteresse d'évoquer une âme sainte: ni au pouvoir du démon, qui a paru, selon quelques-uns, sous la forme de Samuel, de dire si précisément l'avenir. Dieu conduisait cet événement, et voulait nous apprendre que, quand il lui plaît, il permet qu'on trouve la vérité par des moyens illicites, pour la juste punition de ceux qui s'en servent.

Ne vous étonnez donc pas de voir arriver quelquefois ce qu'ont prédit les astrologues. Car, sans recourir au hasard, parce que ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu. Songez que, par un terrible jugement, Dieu même livre à la séduction ceux qui la cherchent. Il abandonne le monde, c'est-à-dire, ceux qui aiment le monde, à des esprits séducteurs dont les hommes ambitieux et vainement curieux sont le jouet. Ces esprits trompeurs et malins amusent et déçoivent par mille illusions les âmes curieuses, et par là crédules. Un de leurs secrets est l'astrologie, et les autres genres de divinations, qui réussissent quelquefois, selon que Dieu trouve juste de livrer ou à l'erreur, ou à de justes supplices, une folle curiosité.

C'est ainsi que Saül trouva dans sa curiosité la sentence de sa mort. C'est ainsi que Dieu doubla son supplice, le punissant non-seulement par le mal même qui lui arriva, mais encore par la prévoyance. Si c'est un genre de punition, de livrer les hommes curieux à des terreurs furieuses, c'en est un autre de les livrer à de flatteuses espérances. Enfin leur crédulité, qui fait qu'ils se fient à d'autres qu'à Dieu, mérite d'être punie de plusieurs manières, c'est-à-dire, non-seulement par le mensonge, mais encore par la vérité; afin que leur téméraire curiosité leur tourne à mal en toutes façons.

C'est ce qu'enseigne saint Augustin, fondé sur les Ecritures, dans le deuxième livre de la *Doctrine chrétienne*, c. xx et suivants.

Gardez-vous bien, ô rois! ô grands de la terre! d'approcher de vous ces trompeurs et ces ignorants, que l'on appelle devins: « qui vous font des raisonnements, et vous donnent des décisions de ce qu'ils ignorent, » dit le plus sage des rois³.

Ne cherchez point parmi eux des interprètes de vos songes, comme s'ils étaient mystérieux. « Celui qui s'y fie est un insensé: une vaine espérance, et le mensonge est son partage. Celui qui s'arrête à ces trompeuses visions, ressemble à l'homme qui embrasse une ombre, et qui court après le vent. Un homme croit voir un autre homme devant lui dans son sommeil, et prend pour

vérité une creuse et vaine ressemblance. » (Ce ne sont que vapeurs impures, qui s'élèvent dans le cerveau, d'une nourriture mal digérée.) « Espérez-vous épurer vos pensées par ce mélange confus d'imaginations, ou que le mensonge vous instruisse de la vérité? La divination est une erreur, les augures une tromperie, et les songes un mensonge et une illusion. Il n'appartient qu'au Très-Haut d'envoyer de véritables visions: et tout le reste ressemble aux fantaisies qu'une femme enceinte se met dans l'esprit. N'y mettez point votre cœur, si vous ne voulez être le jouet d'une honteuse faiblesse, d'une folle crédulité, et d'une espérance trompeuse⁴.

II^e PROPOSITION. On ne doit pas présumer des conseils humains ni de leur sagesse.

« L'homme sait à peine les choses passées: qui lui découvrira les choses futures⁵? »

Ainsi « qui se fie en son cœur, est fou⁶. » Et encore: « Ne vous élevez pas dans votre cœur comme un taureau furieux, de peur que cette pensée ne vous dévore. Vos feuilles seront mangées, vos fruits tomberont; vous demeurerez un bois sec: votre gloire et votre force s'évanouiront⁷. »

Les Egyptiens se piquaient d'une sagesse extraordinaire dans leurs conseils. Voici comme Dieu leur parle⁸: « Les princes de Tanis, sages conseillers de Pharaon, lui ont donné des conseils extravagants. Comment dites-vous à Pharaon: Je suis le fils des sages; le fils de ces anciens rois renommés par leur prudence? Où sont maintenant vos sages? Qu'ils vous disent ce que le Dieu des armées a ordonné de l'Egypte. Les princes de Tanis ont perdu l'esprit: les princes de Memphis se sont trompés, et ils ont trompé l'Egypte, eux en qui elle se fiait comme en ses remparts. Le Seigneur a répandu au milieu d'eux l'esprit de vertige: la tête leur a tourné: et ils font errer d'Egypte, comme un ivrogne qui chancelle et tournoie en vomissant. L'Egypte ne fera plus rien: elle ne fera ni grandes ni petites choses. On la verra étonnée et tremblante comme une femme. Tous ceux qui la verront, trembleront à la vue des desseins que Dieu a sur elle. »

Quand on voit ses ennemis prendre de faibles conseils, il ne faut pas pour cela s'enorgueillir, mais songer que c'est le Seigneur qui leur envoie ces esprits d'égarement pour les punir, et craindre un semblable jugement.

S'il se retire, dit le saint prophète⁹, « la sagesse des sages périt, et l'intelligence des prudents est obscurcie. »

« C'est lui qui réduit à rien les conseils profonds, et qui rend inutiles les grands de la terre¹⁰. »

Tremblez donc devant lui, et gardez-vous de présumer de la sagesse humaine.

III^e PROPOSITION. Il faut consulter Dieu par la prière, et mettre en lui sa confiance, en faisant ce qu'on peut de son côté.

Nous avons vu que c'est Dieu qui donne la sagesse. Nous venons de voir que c'est Dieu qui l'ôte

1. *Eccle.*, xxxviii, 20, 21 — 2. *Idem*, xxxi. — 3. *Prov.*, xxiii, 6. — 4. *Eccle.*, x, 11. — 5. *Prov.*, xxviii, 26. — 6. *Eccle.*, vi, 2, 3, second. lxx. — 7. *Is.*, xix, 12, 13, etc. — 8. *Idem*, xxix, 14. — 9. *Ibid.*, xl, 23.

1. *I. Reg.*, xxviii, 20, 21 — 2. *Idem*, xxxi. — 3. *Prov.*, xxiii, 6.

aux superbes. Il faut donc la lui demander humblement.

C'est ce que nous enseigne l'Écclésiastique, lorsqu'après nous avoir prescrit, dans le chapitre xxxvii tant de fois cité, tout ce que peut faire la prudence, il conclut ainsi¹ : « Mais, par-dessus tout, priez le Seigneur, afin qu'il dirige vos pas à la vérité. » Lui seul la connaît à fond; c'est à lui seul qu'il en faut demander l'intelligence.

Mais qui demande de Dieu la sagesse, doit faire de son côté tout ce qu'il peut. C'est à cette condition qu'il permet de prendre confiance à sa puissance et à sa bonté. Autrement, c'est tenter Dieu, et s'imaginer vainement qu'il enverra ses anges pour nous soutenir, quand nous serons précipités nous-mêmes, ainsi que Satan osait le conseiller à Jésus-Christ².

ARTICLE IV.

Conséquences de la doctrine précédente : de la majesté, et de ses accompagnements.

Première Proposition. Ce que c'est que la majesté.

Je n'appelle pas majesté cette pompe qui environne les rois, ou cet éclat extérieur qui éblouit le vulgaire. C'est le rejaillissement de la majesté, et non pas de la majesté elle-même.

La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince.

Dieu est infini, Dieu est tout. Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, tout l'Etat est en lui; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Quelle grandeur qu'un seul homme en contienne tant!

La puissance de Dieu se fait sentir en un instant de l'extrémité du monde à l'autre : la puissance royale agit en même temps dans tout le royaume. Elle tient tout le royaume en état, comme Dieu y tient tout le monde.

Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant : que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion.

Considérez le prince dans son cabinet. De là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces et les armées par mer et par terre. C'est l'image de Dieu qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature.

« Quel mouvement se fait, dit saint Augustin³, au seul commandement de l'empereur! il ne fait que remuer les lèvres, il n'y a point de plus léger mouvement, et tout l'empire se remue. C'est, dit-il, l'image de Dieu, qui fait tout par sa parole. Il a dit, et les choses ont été faites; il a commandé, et elles ont été créées. »

On admire ses œuvres; la nature est une matière de discourir aux curieux. « Dieu leur donne le monde à méditer; mais ils ne découvrent jamais le secret de son ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin⁴. » On en voit quelque parcelle; mais

le fond est impénétrable. Ainsi est le secret du prince.

Les desseins du prince ne sont bien connus que par l'exécution. Ainsi se manifestent les conseils de Dieu : jusque-là, personne n'y entre que ceux que Dieu y admet.

Si la puissance de Dieu s'étend partout, la magnificence l'accompagne. Il n'y a endroit de l'univers où il ne paraisse des marques éclatantes de sa bonté. Voyez l'ordre, voyez la justice, voyez la tranquillité dans tout le royaume : c'est l'effet naturel de l'autorité du prince.

Il n'y a rien de plus majestueux que la bonté répandue, et il n'y a point de plus grand avilissement de la majesté, que la misère du peuple causée par le prince.

Les méchants ont beau se cacher, la lumière de Dieu les suit partout; son bras va les atteindre jusqu'au haut des cieux, et jusqu'au fond des abîmes. « Où irai-je devant votre esprit, et où fuirai-je devant votre face? Si je monte au ciel, vous y êtes; si je me jette au fond des enfers, je vous y trouve; si je me lève le matin, et que j'aïlle me retirer sur les mers les plus éloignées, c'est votre main qui me mène là, et votre main droite me tient. Et j'ai dit : Peut-être que les ténèbres me couvriront; mais la nuit a été un jour autour de moi. Devant vous les ténèbres ne sont pas ténèbres, la nuit est éclairée comme le jour : l'obscurité et la lumière ne sont qu'une même chose¹. » Les méchants trouvent Dieu partout, en haut et en bas, nuit et jour; quelque matin qu'ils se lèvent, il les prévient; quelque loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux.

Ainsi Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes. Il a des yeux et des mains partout. Nous avons vu que les oiseaux du ciel lui rapportent ce qui se passe. Il a même reçu de Dieu, par l'usage des affaires, une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue, ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde : ils vont les déterrer au fond des abîmes. Il n'y a point d'asile assuré contre une telle puissance.

Enfin ramassez ensemble les choses si grandes et si augustes que nous avons dites, sur l'autorité royale. Voyez un peuple immense réuni en une seule personne : voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue : voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'Etat, renfermée dans une seule tête; vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez l'idée de la majesté royale.

Dieu est la sainteté même, la bonté même, la puissance même, la raison même. En ces choses est la majesté de Dieu. En l'image de ces choses est la majesté du prince.

Elle est si grande, cette majesté, qu'elle ne peut être dans le prince comme dans sa source; elle est empruntée de Dieu qui la lui donne pour le bien des peuples, à qui il est bon d'être contenus par une force supérieure.

Je ne sais quoi de divin s'attache au prince, et inspire la crainte aux peuples. Que le roi ne s'oublie pas pour cela lui-même. « Je l'ai dit, c'est Dieu qui parle : je l'ai dit : Vous êtes des dieux; et vous

¹ Eccl., xxxvii, 49. — ² Matth., iv, 6, 7. — ³ Aug., in Psal. cxlviii, num. 2. — ⁴ Eccles., iii, 11.

¹ Ps., cxxxviii, 7-9, etc.

êtes tous enfants du Très-Haut; mais vous mourrez comme les hommes, et vous tomberez comme les grands¹. » Je l'ai dit : Vous êtes des dieux; c'est-à-dire : Vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. Vous êtes les enfants du Très-Haut : c'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain. Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de bone et de poussière, vous mourrez comme des hommes, vous tomberez comme les grands ! La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps : une chute commune à la fin les égale tous.

O rois ! exercez donc hardiment votre puissance, car elle est divine et salutaire au genre humain ; mais exercez-la avec humilité. Elle vous est appliquée pour le dehors. Au fond, elle vous laisse faibles ; elle vous laisse mortels ; elle vous laisse pécheurs, et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte.

11^e PROPOSITION. La magnanimité, la magnificence, et toutes les grandes vertus conviennent à la majesté.

A la grandeur conviennent les choses grandes à la grandeur la plus éminente, les choses les plus grandes, c'est-à-dire les grandes vertus.

Le prince doit penser de grandes choses.

« Le prince pensera des choses dignes d'un prince². »

Les pensées vulgaires déshonorent la majesté. Saül est élu roi ; en même temps Dieu qui l'a élu, « lui change le cœur, et il devient un autre homme³. »

Taisez-vous, pensées vulgaires : cédez aux pensées royales.

Les pensées royales sont celles qui regardent le bien général ; les grands hommes ne sont pas nés pour eux-mêmes : les grandes puissances que tout le monde regarde, sont faites pour le bien de tout le monde.

Le prince est, par sa charge, entre tous les hommes, le plus au-dessus des petits intérêts, le plus intéressé au bien public : son vrai intérêt est celui de l'Etat. Il ne peut donc pas prendre des desseins trop nobles, ni trop au-dessus des petites vues et des pensées particulières.

Ce Saül changé en un autre homme, dans le temps qu'il fut fidèle à la grâce de son ministère, était au-dessus de tout.

Au-dessus de la royauté, dont il appréhende le fardeau, et dont il méprise le faste⁴. Nous l'avons déjà vu.

Au-dessus des sentiments de vengeance. A un jour de victoire, où tout le peuple lui veut immoler ses ennemis, il offre à Dieu un sacrifice de clémence⁵.

Au-dessus de lui-même, et de tous les sentiments que le sang inspire : prêt à dévouer pour le peuple sa propre personne et celle de Jonathas son fils bien-aimé⁶.

Que dirons-nous de David, à qui on donne cette belle et juste louange⁷ : « Le roi, mon seigneur, ressemble à un ange de Dieu : il n'est ému ni du bien ni du mal qu'on dit de lui ? » Il va toujours

au public ; soit que les hommes ingrats blâment sa conduite, soit qu'elle trouve les louanges dont elle est digne.

Voilà la véritable magnanimité que les louanges n'enflent point, que le blâme n'abat point, que la seule vérité touche.

On abandonne avec joie toute sa fortune à la conduite d'un tel prince : « Vous êtes comme un ange de Dieu ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira, » lui dit Miphiboseth¹, petit-fils de Saül, trahi par Siba, son serviteur.

En effet, David n'était plein que de grandes choses, de Dieu et du bien public.

Nous avons vu que malgré les rébellions et l'ingratitude de son peuple, il se dévoue pour lui à la vengeance divine, comme étant le seul coupable : « Frappez, Seigneur, frappez ce coupable, et épargnez le peuple innocent². »

Combien sincèrement avoue-t-il sa faute, chose si rare à un roi ! Avec quel zèle la répare-t-il ! « J'ai péché, dit-il³, d'avoir fait le dénombrement du peuple. O Seigneur ! pardonnez-moi, car j'ai agi trop follement. »

Nous lui avons vu mépriser sa vie en cent combats ; et après, nous l'avons vu se mettre au-dessus de la gloire de combattre, en se conservant pour son Etat.

Mais combien est-il au-dessus du ressentiment et des injures ? Nous avons admiré sa joie, quand Abigail l'empêcha de se venger de sa propre main. Nous l'avons vu épargner, et défendre contre les siens, Saül son persécuteur, quoiqu'il sût qu'en se vengeant il s'assurerait la couronne, dont la succession lui appartenait. Quelle hauteur de courage, de se mettre si aisément au-dessus de la douceur de régner et de celle de la vengeance ?

Quand Saül et Jonathas furent tués, David les pleure tous deux ; David chante leur louange. Ce n'est pas seulement Jonathas, son intime ami, dont il déplore la perte : il pleure son persécuteur. « Saül et Jonathas, tous deux aimables et couverts de gloire, toujours unis dans leur vie, n'ont pas été séparés à la mort. Filles d'Israël, pleurez Saül qui vous habillait de pourpre, par qui vous aviez des parures d'or ; » et le reste⁴.

Il ne tait point les vertus d'un prédécesseur injuste, qui a fait tout ce qu'il a pu pour le perdre : il les célèbre, il les immortalise par une poésie incomparable.

Il ne pleure pas seulement Saül ; il le venge, et punit de mort celui qui s'était vanté de l'avoir tué. « Je l'ai percé de mon épée, disait ce traître⁵, après lui avoir ôté le diadème de dessus la tête, et le bracelet qu'il avait au bras, pour vous apporter ces marques royales, à vous, mon seigneur. »

Ces riches présents ne sauvèrent pas ce parricide. « Pourquoi n'as-tu pas craint de mettre la main sur l'oïnt du Seigneur⁶ ? »

Que ce soit, si vous voulez, l'intérêt de la royauté qui lui ait fait venger son prédécesseur : toujours est-ce un sentiment au-dessus des pensées vulgaires, que David banni, loin de témoigner de la joie d'une mort qui le délivrait d'un si puissant

1. Ps., LXXXI, 6, 7. — 2. Is., XXXII, 8. — 3. I. Reg., X, 6, 9. — 4. Idem., X, XI. — 5. Ibid., XI, 12, 13. — 6. Ibid., XIV, 41. — 7. II. Reg., XIV, 17.

1. II. Reg., XIX, 27. — 2. Idem., XXIV, 17. — 3. Ibid., XXIV, 17. — 4. Ibid., I, 17, 23, 24, etc. — 5. Ibid., 10. — 6. Ibid., I, 14.

ennemi et lui mettait le diadème sur la tête, la venge sur l'heure, et assure le repos public avec la vie des rois.

Il avait encore un redoutable ennemi; c'était un fils de Saül qui partageait le royaume : il semblait que la politique le pouvait porter à ménager davantage celui qui le défit de Saül; mais ce grand courage ne veut point être délivré de ses ennemis par des attentats et par des crimes.

En effet, quelque temps après, des méchants lui apportèrent la tête de ce second ennemi. « Voilà, lui dirent-ils¹, la tête d'Isboseth, fils de Saül, qui en voulait à votre vie; mais le Seigneur vous en a vengé. David dit : Vive le Seigneur qui m'a délivré de tout péril! j'ai fait mourir celui qui croyait m'apporter une nouvelle agréable en m'annonçant la mort de Saül; il trouva la mort lui-même au lieu de la récompense qu'il espérait : combien plus vous dois-je ôter de la terre, vous qui avez tué dans son lit un homme innocent! »

Il les fit mourir aussitôt, et fit arracher en lieu public leurs mains sanguinaires et leurs pieds qui avaient couru au meurtre, afin que tout Israël connût qu'il ne voulait point de tels services.

Et ce qui montre qu'il agit en tout par les motifs les plus nobles, c'est le soin qu'il prend des restes de la maison de Saül² : « Reste-t-il encore quelqu'un de la maison de Saül, afin que je lui fasse du bien pour l'amour de Jonathas? Il trouva Miphiboseth, fils de Jonathas, à qui il donna sa table, après lui avoir rendu toutes les terres de sa maison.

Au lieu que les rois d'une nouvelle famille ne songent qu'à affaiblir et à détruire les restes des maisons qui ont été sur le trône devant eux, David soutient et relève la maison de Saül et de Jonathas.

En un mot toutes les actions et toutes les paroles de David respirent je ne sais quoi de si grand, et par conséquent de si royal, qu'il ne faut que lire sa vie et écouter ses discours pour prendre l'idée de la magnanimité.

A la magnanimité répond la magnificence qui joint les grandes dépenses aux grands desseins.

David nous en est encore un beau modèle. Ses victoires étaient marquées par les dons magnifiques qu'il faisait au sanctuaire, qu'il enrichissait des dépouilles des royaumes subjugués³.

La belle chose de voir ce grand homme, après avoir achevé glorieusement tant de guerres, passer sa vieillesse à faire les préparatifs et les desseins de ce magnifique temple que son fils bâtit après sa mort!

Il assembla à grands frais tout ce qu'il y avait de plus excellents ouvriers : il amassa des poids immenses de fer et d'airain : les cèdres qu'il fit venir n'avaient point de prix : il consacra à ce grand ouvrage cent mille talents d'or, et dix millions de talents d'argent; le reste était innombrable. Salomon mon fils est jeune, et la maison, disait-il, que je veux bâtir, doit être renommée par tout l'univers : ainsi je lui en veux préparer toute la dépense⁴.

Après de si magnifiques préparatifs, il croyait

n'avoir rien fait. « J'ai offert, dit-il¹, à Dieu toutes ces choses dans ma pauvreté. » Il trouve pauvre tout ce qu'il a préparé, parce que cette dépense royale n'égalait pas ses desirs ni ses idées, tant il les avait grandes.

On parlera plus commodément, en un autre endroit, des magnificences de Salomon, et des autres grands rois de Juda. Et pour définir en quoi consiste la magnificence, on verra qu'elle paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique, dans les ouvrages qui attirent de la gloire à la nation, qui impriment du respect aux sujets et aux étrangers, et rendent immortels les noms des princes.

LIVRE SIXIÈME.

Les devoirs des sujets envers le prince, établis par la doctrine précédente.

ARTICLE PREMIER.

Du service qu'on doit au prince.

PREMIÈRE PROPOSITION. On doit au prince les mêmes services qu'à sa patrie.

PERSONNE n'en peut douter, après que nous avons vu que tout l'Etat est en la personne du prince. En lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple; à lui seul appartient de faire tout conspérer au bien public. Il faut faire concourir ensemble le service qu'on doit au prince et celui qu'on doit à l'Etat, comme choses inséparables.

II^e PROPOSITION. Il faut servir l'Etat comme le prince l'entend.

Car nous avons vu qu'en lui réside la raison qui conduit l'Etat.

Ceux qui pensent servir l'Etat autrement qu'en servant le prince, et en lui obéissant, s'attribuent une partie de l'autorité royale; ils troublent la paix publique, et le concours de tous les membres avec le chef.

Tels étaient les enfants de Sarvia, qui, par un faux zèle, voulaient perdre ceux à qui David avait pardonné. « Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfants de Sarvia? vous m'êtes aujourd'hui un satan². »

Le prince voit de plus loin et de plus haut : on doit croire qu'il voit mieux; et il faut obéir sans murmure, puisque le murmure est une disposition à la sédition.

Le prince sait tout le secret et toute la suite des affaires : manquer d'un moment à ses ordres, c'est mettre tout au hasard. « David dit à Amasa : Assemblez l'armée dans trois jours, et rendez-vous près de moi en même temps. Amasa alla donc assembler l'armée, et demeura plus que le roi n'avait ordonné. Et David dit à Abisai : Séba nous fera plus de mal qu'Absalon; allez vite, avec les gens qui sont près de ma personne, et poursuivez-le sans relâche³. »

Amasa n'avait pas compris que l'obéissance consiste dans la ponctualité.

III^e PROPOSITION. Il n'y a que les ennemis publics qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat.

Dans le style ordinaire de l'écriture, les enne-

1. *I. Par.*, xv, 8, 9, 10, 11, 12. — 2. *Idem*, ix, 4, 7, 9. — 3. *Ibid.*, viii, 11; *I. Par.*, xviii, 11. — 4. *I. Par.*, xxii, 1-5, 14.

1. *I. Reg.*, iv, 8, 9, 10, 11, 12. — 2. *Idem*, ix, 4, 7, 9. — 3. *Ibid.*, viii, 11; *I. Par.*, xviii, 11. — 4. *I. Par.*, xxii, 1-5, 14.

mis de l'Etat sont appelés aussi les ennemis du roi. Nous avons déjà remarqué que Saül appelle ses ennemis les Philistins, ennemis du peuple de Dieu¹. David ayant défait les Philistins : « Dieu, dit-il², a défait mes ennemis. » Et il n'est pas besoin de rapporter plusieurs exemples d'une chose trop claire pour être prouvée.

Il ne faut donc point penser ni qu'on puisse attaquer le peuple sans attaquer le roi, ni qu'on puisse attaquer le roi sans attaquer le peuple.

C'était une illusion trop grossière que ce discours que faisait Rabsace, général de l'armée de Sennachérib, roi d'Assyrie. Son maître l'avait envoyé pour exterminer Jérusalem, et transporter les Juifs hors de leur pays. Il fait semblant d'avoir pitié du peuple réduit à l'extrémité par la guerre, et tâche de le soulever contre son roi Ezéchias. Voici comme il parle devant tout le peuple aux envoyés de ce prince³ : « Ce n'est pas à Ezéchias, votre maître, que le roi mon maître m'a envoyé ; il m'a envoyé à ce pauvre peuple, réduit à se nourrir de ses excréments. Puis il cria à tout le peuple : Ecoutez les paroles du grand roi, le roi d'Assyrie ; voici ce que dit le roi : Qu'Ezéchias ne vous trompe pas, car il ne pourra vous délivrer de ma main. Ne l'écoutez pas ; mais écoutez ce que dit le roi des Assyriens : faites ce qui vous est utile, et venez à moi. Chacun de vous mangera de sa vigne et de son figuier, et boira de l'eau de sa citerne, jusqu'à ce que je vous transporte à une terre aussi abondante et aussi fertile que la vôtre, abondante en vin, en blé, en miel, en olives, et en toutes sortes de fruits : n'écoutez donc plus Ezéchias qui vous trompe. »

Flatter le peuple pour le séparer des intérêts de son roi, c'est lui faire la plus cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à ses autres maux.

Que les peuples détestent donc les Rabsace, et tous ceux qui font semblant de les aimer lorsqu'ils attaquent leur roi. On n'attaque jamais tant le corps, que quand on l'attaque dans la tête, quoiqu'on paraisse pour un temps flatter les autres parties.

IV^e PROPOSITION. Le prince doit être aimé comme un bien public et sa vie l'objet des vœux de tout le peuple.

De là ce cri de : vive le roi ! qui a passé du peuple de Dieu à tous les peuples du monde. A l'élection de Saül, au couronnement de Salomon, au sacre de Joas, on entend ce cri de tout le peuple : Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi David ! vive le roi Salomon⁴ !

Quand on abordait les rois, on commençait par ces vœux : « O roi ! vivez à jamais⁵ ; Dieu conserve votre vie, ô roi mon seigneur ! »

Le prophète Baruch commande, pendant la captivité, à tout le peuple, de « prier pour la vie du roi Nabuchodonosor, et pour la vie de son fils Balthasar⁶. »

Tout le peuple « offrait des sacrifices au Dieu du ciel, et priaient pour la vie du roi, et celle de ses enfants⁷. »

Saint Paul nous a commandé de prier pour les

puissances¹, et a mis dans leur conservation celle de la tranquillité publique.

On jurait par la vie du roi, comme par une chose sacrée : et les chrétiens, si religieux à ne point jurer par les créatures, ont révééré ce serment, adorant les ordres de Dieu dans le salut et la vie des princes. Nous en avons vu les passages.

Le prince est un bien public que chacun doit être jaloux de se conserver. « Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils dérobé le roi comme si c'était à eux seuls de le garder² ? » et le reste que nous avons vu.

De là ces paroles, déjà remarquées : « Le peuple dit à David³ : Vous ne combattrez pas avec nous ; il vaut mieux que vous demeuriez dans la ville pour nous sauver tous. »

La vie du prince est regardée comme le salut de tout le peuple : c'est pourquoi chacun est soigneux de la vie du prince, comme de la sienne, et plus que de la sienne.

« L'oïnt du Seigneur, que nous regardions comme le souffle de notre bouche⁴ ; » c'est-à-dire, qui nous était cher comme l'air que nous respirons. C'est ainsi que Jérémie parle du roi.

« Les gens de David lui dirent : Vous ne viendrez plus avec nous à la guerre, pour ne point éteindre la lumière d'Israël⁵. »

Voyez comme on aime le prince ; il est la lumière de tout le royaume. Qu'est-ce qu'on aime davantage que la lumière ? Elle fait la joie et le plus grand bien de l'univers.

Ainsi un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de tout l'Etat, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie, et plus que sa vie.

V^e PROPOSITION. La mort du prince est une calamité publique, et les gens de bien la regardent comme un châtement de Dieu sur tout le peuple.

Quand la lumière est éteinte, tout est en ténèbres, tout est en deuil.

C'est toujours un malheur public, lorsqu'un Etat change de main, à cause de la fermeté d'une autorité établie, et de la faiblesse d'un règne naissant.

C'est une punition de Dieu pour un Etat, lorsqu'il change souvent de maître. « Les péchés de la terre, dit le Sage⁶, sont cause que les princes sont multipliés : la vie du conducteur est prolongée, afin que la sagesse et la science abonde. » C'est un malheur à un Etat d'être privé des conseils et de la sagesse d'un prince expérimenté ; et d'être soumis à de nouveaux maîtres, qui souvent n'apprennent à être sages qu'aux dépens du peuple.

Ainsi quand Josias eût été tué dans la bataille de Mageddo, « toute la Judée et tout Jérusalem le pleurèrent ; et principalement Jérémie, dont tous les musiciens et musiciennes chantaient encore à présent les lamentations sur la mort de Josias⁷. »

Et ce ne sont pas seulement les bons princes, comme Josias, dont la mort est réputée un malheur public ; le même Jérémie déplore encore la mort de Sédécias, de ce Sédécias dont il est écrit, « qu'il avait mal fait aux yeux du Seigneur, et

1. *I. Reg.*, xiv, 24 — 2. *II. Reg.*, v, 20. — 3. *IV. Reg.*, xviii, 27, 28, 29, etc. — 4. *I. Reg.*, x, 24 ; *III. Reg.*, i, 31, 34, 39 ; *IV. Reg.*, xi, 42. — 5. *II. Esdr.*, ii, 3. — 6. *Baruch.*, i, 14. — 7. *I. Esdr.*, vi, 10.

1. *I. Tim.*, ii, 2. — 2. *II. Reg.*, xix, 42, etc. — 3. *Idem.*, xviii, 3. — 4. *Jer.*, Lam., iv, 20. — 5. *II. Reg.*, xxi, 17. — 6. *Prov.*, xxviii, 2. — 7. *II. Par.*, xxxv, 24.

qu'il n'avait pas respecté la face de Jérémie qui lui parlait de la part de Dieu¹. » Loin de respecter ce saint prophète, il l'avait persécuté². Et toutefois, après la ruine de Jérusalem, où Sédécias, fait prisonnier, eut les yeux crevés, Jérémie, qui déplore les maux de son peuple, déplore comme un des plus grands malheurs le malheur de Sédécias. « L'oïnt du Seigneur, qui était comme le souffle de notre bouche, a été pris pour nos péchés : lui à qui nous disions : Nous vivrons sous votre ombre parmi les Gentils³ ! » Un roi captif, un roi dépouillé de ses Etats, et même privé de la vue, est regardé comme le soutien et la consolation de son peuple captif avec lui. Ce reste de majesté semblait encore répandre un certain éclat sur la nation désolée : et le peuple, touché des malheurs de son prince, les déplore plus que les siens propres. « Le Seigneur, dit-il⁴, a renversé sa maison ; il a oublié les fêtes et les sabbats de Sion ; le roi et le pontife ont été l'objet de sa fureur. Les portes de Jérusalem sont abattues : Dieu a livré son roi et ses princes aux Gentils. »

Le prophète regarde le malheur du prince comme un malheur public, et un châtement de Dieu sur tout le peuple : même le malheur d'un prince méchant : car il ne perd pas par ses crimes la qualité d'oïnt du Seigneur, et la sainte onction qui l'a consacré le rend toujours vénérable.

C'est pourquoi David pleure avec tout le peuple la mort de Saül, quoique méchant. « Tes princes sont morts sur tes montagnes, ô Israël ! Comment les forts ont-ils été tués ? Ne portez point cette nouvelle dans Geth ; ne l'annoncez point dans les rues d'Ascalon : de peur que les femmes des Philistins ne s'en réjouissent, de peur que ce ne soit un sujet de joie aux filles des incirconciés. Montagnes de Gelboé, que la rosée ni la pluie ne distillent plus sur vous, que vos champs stériles ne portent plus de quoi offrir des prémices, puisque sur vous sont tombés les boucliers des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'avait pas été oïnt de l'huile sacrée⁵. » Et le reste que nous avons déjà rapporté.

C'est ainsi que la mort du prince, quoique méchant, quoique réprouvé, fait la joie des ennemis de l'Etat, et la douleur de ses sujets. Tout le pleure, tout est en deuil pour sa mort : et il faut que les choses les plus insensibles, comme les montagnes, et enfin que toute la nature s'en resente.

VI^e PROPOSITION. Un homme de bien préfère la vie du prince à la sienne, et s'expose pour le sauver.

Nous l'avons vu : le peuple va combattre, il ne se soucie pas de son péril, pourvu que le prince soit en sûreté⁶.

La manière dont on fait la garde autour du prince, à la ville et à la campagne, le fait voir. Quand David entra de nuit dans la tente de Saül, il fallut passer au travers d'Abner, et de tout le peuple, qui reposait autour de lui⁷. Et David, ayant pris la coupe du roi et sa pique⁸, pour montrer qu'il avait été maître de sa vie, « crie de loin

à Abner et à tout le peuple¹ : Abner ! êtes-vous un homme ? Pourquoi gardez-vous si mal le roi votre maître ? quelqu'un est entré dans sa tente pour le tuer. Vive le Seigneur ! vous méritez tous la mort, vous tous qui gardez si mal le roi votre maître, l'oïnt du Seigneur. Regardez où est sa pique et sa coupe ? »

Le peuple doit garder le prince ; le peuple campe autour de lui ; il faut avoir enfoncé tout le camp, avant qu'on puisse venir au prince : on doit veiller afin que le prince repose en sûreté ; qui néglige de le garder est digne de mort.

Quand le roi était à la ville, le peuple et les grands mêmes couchaient à sa porte. « Urie (quoiqu'il fût homme de commandement) couchait à la porte du palais royal, avec les autres serviteurs du roi son maître². »

Durant la rébellion d'Absalon, Ethaï Géthéen marchait devant lui à la tête de six cents hommes de Geth, tous braves soldats. C'étaient des troupes étrangères, dont David voulait éprouver la fidélité, et il dit à Ethaï³ : « Pourquoi venir avec nous ? retournez et attachez-vous au nouveau roi. Vous êtes étranger, et vous êtes sorti de votre pays : vous arrivâtes hier, et dès aujourd'hui vous marcherez avec nous ? Pour moi, j'irai où je dois aller ; mais vous, allez, ramenez vous frères, et le Seigneur récompensera la fidélité et la reconnaissance que vous m'avez témoignée. Ethaï répondit au roi : Vive le Seigneur et vive le roi, mon maître ! en quelque lieu que vous soyez. ô roi mon seigneur ! j'y serai avec vous ; et je ne vous quitterai ni à la vie, ni à la mort. David lui dit : Venez. » A la réponse qu'il lui fit, il le connut pour un homme qui savait ce que c'était de servir les rois.

ARTICLE II.

De l'obéissance due au prince.

PREMIÈRE PROPOSITION. Les sujets doivent au prince une entière obéissance.

Si le prince n'est ponctuellement obéi, l'ordre public est renversé, et il n'y a plus d'unité, par conséquent plus de concours ni de paix dans un Etat.

C'est pourquoi nous avons vu que quiconque désobéit à la puissance publique est jugé digne de mort. « Qui sera orgueilleux, et refusera d'obéir au commandement du pontife, et à l'ordonnance du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu d'Israël⁴. »

C'est pour empêcher ce désordre que Dieu a ordonné les puissances ; et nous avons oui saint Paul dire en son nom⁵ « que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car toute puissance est de Dieu : il n'y en a point que Dieu n'ait ordonnée. Ainsi, qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. »

« Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux puissances, de leur obéir ponctuellement, d'être prêts à toute bonne œuvre⁶. »

Dieu a fait les rois et les princes ses lieutenants sur la terre, afin de rendre leur autorité sacrée et

1. II. Par., xxxvi, 12. — 2. Jerem., xxvii et xxxviii. — 3. Jerem., Lam., iv, 20. — 4. Item, ii, 6, 9. — 5. II. Reg., i, 19, 20, 21. — 6. Idem, xviii et xxi. — 7. I. Reg., xxvi, 7. — 8. Idem, 12.

1. I. Reg., xxvi, 14, 15, 16. — 2. II. Reg., xi, 9. — 3. Idem, xv, 19, 20, 21, 22. — 4. Deut., xvii, 12. — 5. Rom., xiii, 1, 2. — 6. Tit., iii, 1.

inviolable. C'est ce qui fait dire au même saint Paul qu'ils sont « ministres de Dieu¹ : » conformément à ce qui est dit dans le livre de la *Sagesse*², que « les princes sont ministres de son royaume. »

De là saint Paul conclut³ « qu'on leur doit obéir par nécessité, non-seulement par la crainte de la colère, mais encore par l'obligation de la conscience. »

Saint Pierre a dit aussi⁴ : « Soyez soumis pour l'amour de Dieu à l'ordre qui est établi parmi les hommes. Soyez soumis au roi, comme à celui qui a la puissance suprême; et aux gouverneurs, comme étant envoyés de lui, parce que c'est la volonté de Dieu. »

A cela se rapporte, comme nous avons déjà vu, ce que disent ces deux apôtres, « que les serviteurs doivent obéir à leurs maîtres, quand même ils seraient durs et fâcheux⁵. Non à l'œil et pour plaire aux hommes, mais comme si c'était à Dieu⁶. »

Tout ce que nous avons vu pour montrer que la puissance des rois est sacrée, confirme la vérité de ce que nous disons ici; et il n'y a rien de mieux fondé sur la parole de Dieu que l'obéissance qui est due, par principe de religion et de conscience, aux puissances légitimes.

Au reste, quand Jésus-Christ dit aux Juifs : « Rendez à César ce qui est dû à César⁷, » il n'examina pas comment était établie la puissance des Césars : c'était assez qu'il les trouvât établis et régnants : il voulait qu'on respectât dans leur autorité l'ordre de Dieu et le fondement du repos public.

II^e PROPOSITION. Il n'y a qu'une exception à l'obéissance qu'on doit au prince, c'est quand il commande contre Dieu.

La subordination le demande ainsi : « Obéissez au roi, comme à celui à qui appartient l'autorité suprême : et au gouverneur, comme à celui qu'il vous envoie⁸. » Et encore : « Il y a divers degrés : l'un au-dessus de l'autre : le puissant a un plus puissant qui lui commande, et le roi commande à tous les sujets⁹. »

L'obéissance est due à chacun selon son degré; et il ne faut point obéir au gouverneur, au préjudice des ordres du prince.

Au-dessus de tous les empires est l'empire de Dieu. C'est à vrai dire le seul empire absolument souverain, dont tous les autres relèvent; et c'est de lui que viennent toutes les puissances.

Comme donc on doit obéir au gouverneur, si, dans les ordres qu'il donne, il ne paraît rien de contraire aux ordres du roi; ainsi doit-on obéir aux ordres du roi, s'il n'y paraît rien de contraire aux ordres de Dieu.

Mais, par la même raison, comme on ne doit pas obéir au gouverneur contre les ordres du roi, on doit encore moins obéir au roi contre les ordres de Dieu.

C'est alors qu'à lieu seulement cette réponse que les apôtres font aux magistrats¹⁰ : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

III^e PROPOSITION. On doit le tribut au prince.

Si, comme nous avons vu, on doit exposer sa vie pour sa patrie et pour son prince, à plus forte raison doit-on donner une partie de son bien pour soutenir les charges publiques. Et c'est ce qu'on appelle ici le tribut.

Saint Jean-Baptiste l'enseigne¹. « Les publicains (c'étaient eux qui recevaient les impôts et les revenus publics) vinrent à lui pour être baptisés, et lui demandaient : Maître, que ferons-nous pour être sauvés? » Il ne leur dit pas : Quittez vos emplois, car ils sont mauvais et contre la conscience; mais il leur dit : N'exigez pas plus qu'il ne vous est ordonné². »

Notre Seigneur le décide. Les pharisiens croyaient que le tribut qu'on payait par tête à César, dans la Judée, ne lui était pas dû. Ils se fondaient sur un prétexte de religion, disant que le peuple de Dieu ne devait point payer de tribut à un prince infidèle. Ils voulurent voir ce que dirait Notre Seigneur sur ce sujet : parce que, s'il parlait pour César, ce leur était un moyen de le décrier parmi le peuple; et s'il parlait contre César, ils le déféreraient aux Romains. Ainsi ils lui envoyèrent leurs disciples qui lui demandèrent³ : « Est-il permis de payer le tribut qu'on exige par tête pour César? Jésus connaissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi tâchez-vous de me surprendre? Montrez-moi une pièce de monnaie. Ils lui donnèrent un denier. Et Jésus leur dit : De qui est cette image et cette inscription? De César, lui dirent-ils. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Comme s'il eût dit : Ne vous servez plus du prétexte de la religion pour ne point payer le tribut : Dieu a ses droits, séparés de ceux du prince. Vous obéissez à César; la monnaie dont vous vous servez dans votre commerce, c'est César qui la fait battre : s'il est votre souverain, reconnaissez sa souveraineté en lui payant le tribut qu'il impose.

Ainsi les tributs qu'on paie au prince sont une reconnaissance de l'autorité suprême; et on ne les peut refuser sans rébellion.

Saint Paul l'enseigne expressément⁴. Le prince est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions. Soyez-lui donc soumis par nécessité, non-seulement par crainte de la colère du prince, mais encore par l'obligation de votre conscience. C'est pourquoi vous lui payez tribut; car ils sont ministres de Dieu, servant pour cela. Rendez donc à chacun ce que vous lui devez : le tribut, à qui est dû le tribut; la taille, à qui elle est due; la crainte, à qui elle est due; et l'honneur à qui est dû l'honneur. »

On voit, par ces paroles de l'Apôtre, qu'on doit payer le tribut au prince religieusement et en conscience, comme on lui doit rendre l'honneur et la sujétion qui est due à son ministère.

Et la raison fait voir que tout l'Etat doit contribuer aux nécessités publiques auxquelles le prince doit pourvoir.

Sans cela il ne peut ni soutenir ni défendre les particuliers, ni l'Etat même. Le royaume sera en

1. *Rom.*, xiii, 4. — 2. *Sap.*, vi, 6. — 3. *Rom.*, xiii, 5. — 4. *I. Petr.*, ii, 13, 14, 15. — 5. *Idem.*, 18. — 6. *Ephes.*, vi, 5; *Colos.*, iii, 22, 23. — 7. *Math.*, xxii, 21. — 8. *I. Petr.*, ii, 13, 14. — 9. *Eccle.*, v, 7, 8. — 10. *Act.*, v, 29.

1. *Luc.*, iii, 12. — 2. *Idem.*, 13. — 3. *Math.*, xxii, 17, 18, 19, 20, 21. — 4. *Rom.*, xiii, 4, 5, 6, 7.

proie, les particuliers périront dans la ruine de l'Etat. De sorte qu'à vrai dire le tribut n'est autre chose qu'une petite partie de son bien qu'on paie au prince pour lui donner moyen de sauver le tout.

IV^e PROPOSITION. Le respect, la fidélité et l'obéissance qu'on doit aux rois ne doivent être altérés par aucun prétexte.

C'est-à-dire qu'on les doit toujours respecter, toujours servir, quels qu'ils soient, bons ou méchants : « Obéissez à vos maîtres, non-seulement quand ils sont bons et modérés, mais encore quand ils sont durs et fâcheux¹. »

L'Etat est en péril, et le repos public n'a plus rien de ferme, s'il est permis de s'élever pour quelque cause que ce soit contre les princes.

La sainte onction est sur eux, et le haut ministère qu'ils exercent au nom de Dieu les met à couvert de toute insulte.

Nous avons vu David non-seulement refuser d'attenter sur la vie de Saül, mais trembler pour avoir osé lui couper le bord de sa robe, quoique ce fût à bon dessein : « Que j'ose lever ma main contre l'oint du Seigneur, à Dieu ne plaise ! Et le cœur de David fut frappé, parce qu'il avait coupé le bord de la cotte d'armes de Saül². »

Les paroles de saint Augustin sur ce passage sont remarquables. « Vous m'objectez, dit-il, à Pétilien, évêque donatiste³, que celui qui n'est pas innocent ne peut avoir la sainteté. Je vous demande si Saül n'avait pas la sainteté de son sacrement et de l'onction royale, qu'est-ce qui causait en lui de la vénération à David ? Car c'est à cause de cette onction sainte et sacrée qu'il l'a honoré durant sa vie, et qu'il a vengé sa mort. Et son cœur frappé trembla quand il coupa le bord de la robe de ce roi injuste. Vous voyez donc que Saül, qui n'avait point l'innocence, ne laissait pas d'avoir la sainteté : non la sainteté de vie, mais la sainteté du sacrement divin, qui est saint, même dans les hommes mauvais. »

Il appelle sacrement l'onction royale ; ou, parce qu'avec tous les Pères, il donne ce nom à toutes les cérémonies sacrées, ou parce qu'en particulier l'onction royale des rois, dans l'ancien peuple, était un signe sacré institué de Dieu pour les rendre capables de leur charge, et pour figurer l'onction de Jésus-Christ même.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que saint Augustin reconnaît, après l'Ecriture, une sainteté inhérente au caractère royal qui ne peut être effacée par aucun crime.

C'est, dit-il, cette sainteté que David injustement poursuivi à mort par Saül, David sacré lui-même pour lui succéder, a respectée dans un prince réprouvé de Dieu. Car il savait que c'était à Dieu seul à faire justice des princes, et que c'est aux hommes à respecter le prince tant qu'il plaît à Dieu de le conserver.

Aussi voyons-nous que Samuel, après avoir déclaré à Saül que Dieu l'avait rejeté, ne laisse pas de l'honorer. « J'ai mal fait, lui dit Saül⁴ ; mais, je vous prie, portez mon péché, et retournez avec moi pour adorer le Seigneur. Samuel lui répondit :

Je n'irai pas avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur : et le Seigneur vous a aussi rejeté ; il ne veut plus que vous soyez roi. Samuel se tournait pour se retirer, et Saül le prit par le haut de son manteau, qui se déchira. Sur quoi Samuel lui dit : Le Seigneur a séparé de vous le royaume d'Israël, et l'a donné à un plus homme de bien. Ce Dieu puissant et victorieux ne s'en dédira pas, car il n'est pas comme un homme, pour se repentir de ses desseins. J'ai péché, répondit Saül, mais honorez-moi devant les sénateurs de mon peuple, et devant tout Israël ; et retournez avec moi, afin que j'adore avec vous le Seigneur votre Dieu. Alors Samuel suivit Saül, et Saül adora le Seigneur. »

On ne peut pas déclarer plus clairement à un prince sa réprobation ; mais Samuel à la fin se laisse fléchir, et consent à honorer Saül devant les grands et devant le peuple, nous montrant, par cet exemple, que le bien public ne permet pas qu'on expose le prince au mépris.

Roboam traita durement le peuple ; mais la révolte de Jéroboam et des dix tribus qui le suivirent, quoique permise de Dieu en punition des péchés de Salomon, ne laisse pas d'être détestée dans toute l'Ecriture, qui déclare qu'en se révoltant contre la maison de David, ils se révoltaient contre Dieu qui régnait par elle¹.

Tous les prophètes qui ont vécu sous les méchants rois : Elie et Elisée sous Achab et sous Jézabel, en Israël ; Isaïe sous Achaz et sous Manassès ; Jérémie, sous Joachim, sous Jéchonias, sous Sédécias ; en un mot, tous les prophètes, sous tant de rois impies et méchants, n'ont jamais manqué à l'obéissance, ni inspiré la révolte, mais toujours la soumission et le respect.

Nous venons d'ouïr Jérémie après la ruine de Jérusalem et l'entier renversement du trône des rois de Juda, parler encore avec un respect profond de son roi Sédécias : « L'oint du Seigneur, que nous regardions comme le souffle de notre bouche, a été pris pour nos péchés, lorsque nous lui disions : Nous vivrons sous votre ombre parmi les Gentils². »

Les bons sujets ne se tenaient pas quittes du respect qu'ils devaient à leur roi, après même que son royaume fût renversé, et qu'il fût emmené comme un captif avec tout son peuple. Ils respectaient jusque dans les fers, et après la ruine du royaume, le caractère sacré de l'autorité royale.

V^e PROPOSITION. L'impiété déclarée, et même la persécution, n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doivent aux princes.

Le caractère royal est saint et sacré, même dans les princes infidèles ; et nous avons vu que Cyrus est appelé par Isaïe « l'oint du Seigneur³. »

Nabuchodonosor était impie et orgueilleux jusqu'à vouloir s'égaliser à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusaient un culte sacrilège ; et néanmoins Daniel lui dit ces mots : « Vous êtes le roi des rois ; et le Dieu du ciel vous a donné le royaume, et la puissance, et l'empire, et la gloire⁴. »

1. *I. Petr.*, II, 48. — 2. *I. Reg.*, XXIV, 6, 7. — 3. *Lib. II cont. lit.* Petil., c. XLVIII, num. 112. — 4. *I. Reg.*, XV, 21-28, 30, 31.

1. *II. Par.*, XIII, 5-8. — 2. *Jerem., Lam.*, IV, 20. — 3. *Is.*, XLV, 1. — 4. *Dan.*, II, 37.

C'est pourquoi le peuple de Dieu pria pour la vie de Nabuchodonosor, de Balthasar¹, et d'Assuérus².

Achab et Jézabel avaient fait mourir tous les prophètes du Seigneur. Elie s'en plaint à Dieu³ : mais il demeure toujours dans l'obéissance.

Les prophètes, durant ce temps, font des prodiges étonnants pour défendre le roi et le royaume⁴.

Elisée en fit autant sous Joram, fils d'Achab⁵, aussi impie que son père.

Rien n'a jamais égalé l'impiété de Manassés qui pécha et fit pécher Juda contre Dieu, dont il tâcha d'abolir le culte, persécutant les fidèles serviteurs de Dieu, et faisant regorger Jérusalem de leur sang⁶. Et cependant Isaïe, et les saints prophètes qui le reprenaient de ses crimes, jamais n'ont excité contre lui le moindre tumulte.

Cette doctrine s'est continuée dans la religion chrétienne.

C'était sous Tibère, non-seulement infidèle, mais encore méchant, que Notre Seigneur dit aux Juifs : « Rendez à César ce qui est à César⁷. »

Saint Paul appelle à César⁸, et reconnaît sa puissance.

Il fait prier pour les empereurs⁹, quoique l'empereur qui régnait du temps de cette ordonnance fût Néron, le plus impie et le plus méchant de tous les hommes.

Il donne pour but à cette prière la tranquillité publique, parce qu'elle demande qu'on vive en paix, même sous les princes méchants et persécuteurs.

Saint Pierre et lui commandent aux fidèles d'être soumis aux puissances¹⁰. Nous avons vu leurs paroles ; et nous avons vu quelles étaient alors les puissances dans lesquelles ces deux saints apôtres faisaient respecter aux fidèles l'ordre de Dieu.

En conséquence de cette doctrine apostolique, les premiers chrétiens, quoique persécutés durant trois cents ans, n'ont jamais causé le moindre mouvement dans l'empire. Nous avons appris leurs sentiments par Tertullien, et nous les voyons dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique.

Ils continuaient à prier pour les empereurs, même au milieu des supplices auxquels ils les condamnaient injustement. « Courage, dit Tertullien¹¹, arrachez, ô bons juges ! arrachez aux chrétiens une âme qui répand des vœux pour l'empereur. »

Constance, fils de Constantin le Grand, quoique protecteur des ariens, et persécuteur de la foi de Nicée, trouva dans l'Eglise une fidélité inviolable.

Julien l'Apostat, son successeur, qui rétablit le paganisme condamné par ses prédécesseurs, n'en trouva pas les chrétiens moins fidèles ni moins zélés pour son service : tant ils savaient distinguer l'impiété du prince d'avec le sacré caractère de la majesté souveraine.

Tant d'empereurs hérétiques qui vinrent depuis, un Valens, une Justine, un Zénon, un Basileusque, un Anastase, un Héraclius, un Cons-

tant : quoiqu'ils chassassent de leur siège les évêques orthodoxes, et même les Papes, et qu'ils remplissent l'Eglise de carnage et de sang, ne virent jamais leur autorité attaquée ou affaiblie par les catholiques.

Enfin, durant sept cents ans, on ne voit pas seulement un seul exemple où l'on ait désobéi aux empereurs sous prétexte de religion. Dans le huitième siècle, tout l'empire demeure fidèle à Léon Isaurien, chef des iconoclastes, et persécuteur des fidèles. Sous Constantin Copronyme, son fils, qui succéda à son hérésie et à ses violences aussi bien qu'à sa couronne, les fidèles d'Orient n'opposèrent que la patience à la persécution. Mais dans la chute de l'empire, lorsque les césars suffisaient à peine à défendre l'Orient où ils s'étaient renfermés, Rome, abandonnée près de deux cents ans à la fureur des Lombards, et contrainte d'implorer le secours des Français, fut obligée de s'éloigner des empereurs.

On pâtit longtemps avant que d'en venir à cette extrémité ; et on n'y vint enfin, que quand la capitale de l'empire fut regardée, par ses empereurs, comme un pays exposé en proie, et laissé à l'abandon.

VI^e PROPOSITION. Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans murmure, et des prières pour leur conversion.

Quand Dieu voulut délivrer les Israélites de la tyrannie de Pharaon, il ne permit pas qu'ils procédassent par voie de fait contre un roi dont l'inhumanité envers eux était inouïe. Ils demandèrent avec respect la liberté de sortir, et d'aller sacrifier à Dieu dans le désert.

Nous avons vu que les princes doivent écouter même les particuliers, à plus forte raison doivent-ils écouter le peuple qui leur porte avec respect ses justes plaintes par les voies permises. Pharaon, tout endurci et tout tyran qu'il était, ne laissait pas du moins d'écouter les Israélites. Il écoutait Moïse et Aaron¹. « Il reçut à son audience les magistrats du peuple d'Israël, qui vinrent se plaindre à lui avec de grands cris, et lui disaient : Pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs ? »

Qu'il soit donc permis au peuple oppressé de recourir au prince par ses magistrats, et par les voies légitimes : mais que ce soit toujours avec respect.

Les remontrances pleines d'aigreur et de murmure sont un commencement de sédition, qui ne doit pas être souffert. Ainsi les Israélites murmuraient contre Moïse, et ne lui ont jamais fait une remontrance tranquille².

Moïse ne cessa jamais de les écouter, de les adoucir, de prier pour eux, et donna un mémorable exemple de la bonté que les princes doivent à leur peuple ; mais Dieu, pour établir l'ordre, fit de grands châtiments de ces séditeux.

Quand je dis que ces remontrances doivent être respectueuses, j'entends qu'elles le soient effectivement, et non-seulement en apparence, comme celles de Jéroboam et des dix tribus, qui dirent à Roboam : « Votre père nous a imposé un joug in-

1. *Barruch*, I, 11. — 2. *Esd.*, VI, 10. — 3. *III. Reg.*, XIX, 40, 44. — 4. *Idem*, XX. — 5. *IV. Reg.*, III, VI, II. — 6. *Idem*, XXI, 2, 3, 16. — 7. *Math.*, XXII, 21. — 8. *Act.*, XXV, 40, 44, etc. — 9. *I. Tim.*, II, 42. — 10. *Rom.*, XIII, 5 ; *I. Pet.*, II, 12, 14, 17, 18. — 11. *Tert.*, *Apolog.*, n. 30.

1. *Exod.*, V, VII. — 2. *Idem*, V, 15. — 3. *Num.*, XI, XIII, XIV, XX, etc.

supportable : diminuez un peu un joug si pesant, et nous vous serons fidèles sujets¹. »

Il y avait dans ces remontrances quelque marque extérieure de respect, en ce qu'ils ne mandaient qu'une petite diminution, et promettaient d'être fidèles. Mais faire dépendre leur fidélité de la grâce qu'ils demandaient, c'était un commencement de mutinerie.

On ne voit rien de semblable dans les remontrances que les chrétiens persécutés faisaient aux empereurs. Tout y est soumis, tout y est modeste; la vérité de Dieu y est dite avec liberté; mais ces discours sont si éloignés des termes séditieux, qu'encore aujourd'hui on ne peut les lire sans se sentir porté à l'obéissance.

L'impératrice Justine, mère et tutrice de Valentinien II, voulut obliger saint Ambroise à donner une église aux ariens, qu'elle protégeait, dans la ville de Milan, résidence de l'empereur. Tout le peuple se réunit avec son évêque; et, assemblé à l'église, il attendait l'événement de cette affaire. Saint Ambroise ne sortit jamais de la modestie d'un sujet et d'un évêque. Il fit ses remontrances à l'empereur. « Ne croyez pas, lui disait-il², que vous ayez pouvoir d'ôter à Dieu ce qui est à lui. Je ne puis pas vous donner l'église que vous demandez : mais si vous la prenez, je ne dois pas résister. » Et encore³ : « Si l'empereur veut avoir les biens de l'Eglise, il peut les prendre; personne de nous ne s'y oppose : qu'il nous les ôte, s'il veut; je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas. »

« L'empereur, ajoutait-il⁴, est dans l'Eglise, mais non au-dessus de l'Eglise. Un bon empereur, loin de rejeter le secours de l'Eglise, le recherche. Nous disons ces choses avec respect : mais nous nous sentons obligés de les exposer avec liberté. »

Il contenait le peuple assemblé tellement dans le respect, qu'il n'échappa jamais une parole insolente. On priait, on chantait les louanges de Dieu, on attendait son secours.

Voilà une résistance digne d'un chrétien et d'un évêque. Cependant, parce que le peuple était assemblé avec son pasteur, on disait au palais que ce saint pasteur aspirait à la tyrannie. Il répondit⁵ : « J'ai une défense, mais dans les prières des pauvres. Ces aveugles et ces boiteux, ces estropiés et ces vieillards, sont plus forts que les soldats les plus courageux. » Voilà les forces d'un évêque, voilà son armée.

Il avait encore d'autres armes, la patience et les prières qu'il faisait à Dieu. « Puisqu'on appelle cela une tyrannie, j'ai des armes, disait-il⁶, j'ai le pouvoir d'offrir mon corps en sacrifice. Nous avons notre tyrannie et notre puissance. La puissance d'un évêque est sa faiblesse. Je suis fort quand je suis faible, disait saint Paul. »

En attendant la violence dont l'Eglise était menacée, le saint évêque était à l'autel, demandant à Dieu, avec larmes, qu'il n'y eût point de sang répandu, ou du moins qu'il plût à Dieu de se contenter du sien. « Je commençai, dit-il⁷, à pleurer amèrement en offrant le sacrifice, priant Dieu de

nous aider de telle sorte, qu'il n'y eût point de sang répandu dans la cause de l'Eglise : qu'il n'y eût du moins que le mien qui fût versé, non-seulement pour le peuple, mais même pour les impies. »

Dieu écouta des prières si ardentes : l'Eglise fut victorieuse, il n'en coûta le sang à personne.

Peu de temps après, Justine et son fils, presque abandonnés de tout le monde, eurent recours à saint Ambroise, et ne trouvèrent de fidélité ni de zèle pour leur service, qu'en cet évêque, qui s'était opposé à leurs desseins dans la cause de Dieu et de l'Eglise.

Voilà ce que peuvent les remontrances respectueuses : voilà ce que peuvent les prières. Ainsi faisait la reine Esther : ayant conçu le dessein de fléchir Assuérus, son mari, après qu'il eût résolu de sacrifier tous les Juifs à la vengeance d'Aman, elle fit dire à Mardochee¹ : « Assemblez tous les Juifs que vous trouverez à Suse, et priez pour moi. Ne mangez ni ne buvez pendant trois jours et trois nuits. Je jeûnerai de même avec mes femmes : après, je m'exposerai à perdre la vie, et je parlerai au roi, contre la loi, sans attendre qu'il m'appelle. »

Quand elle parut devant le roi², « les yeux étincelants de ce prince témoignèrent sa colère : mais Dieu, se ressouvenant des prières d'Esther, et de celles des Juifs, changea la fureur du roi en douceur. » Et les Juifs furent délivrés à la considération de la reine.

Ainsi quand le prince des apôtres fut arrêté prisonnier par Hérode, « toute l'Eglise pria pour lui sans relâche³. » Et Dieu envoya son ange pour le délivrer. Voilà les armes de l'Eglise; des vœux et des prières persévérantes.

Saint Paul, prisonnier pour Jésus-Christ, n'a que ce secours et ces armes. « Préparez-moi un logement; car j'espère que Dieu me donnera à vos prières⁴. »

En effet, il sortit de prison : « Et il fut délivré de la gueule du lion⁵. » Il appelle ainsi Néron, l'ennemi non-seulement des chrétiens, mais de tout le genre humain.

Que si Dieu n'écoute pas les prières de ses fidèles; si, pour éprouver et pour châtier ses enfants, il permet que la persécution s'échauffe contre eux, ils doivent alors se ressouvenir que Jésus-Christ les a « envoyés comme des brebis au milieu des loups⁶. »

Voilà une doctrine vraiment sainte, vraiment digne de Jésus-Christ et de ses disciples.

ARTICLE III.

Deux difficultés tirées de l'écriture : de David et des Machabées.

PREMIÈRE PROPOSITION. La conduite de David ne favorise pas la rébellion.

David persécuté par Saül, ne se contenta pas de prendre la fuite, mais encore « il assembla ses frères et ses parents; tous les mécontents, tous ceux qui étaient accablés de dettes, et dont les af-

1. *III. Reg.*, xii, 4; *II. Par.*, x, 4. — 2. *Ambr.*, *Ep.* XXI, al. XIII, n. 46, 22, tom. II. — 3. *Ambr.*, *Orat.* de Basilicis non tradendis, n. 33, tom. II, c. 872. — 4. *Idem.*, n. 36, c. 873. — 5. *Ibid.* — 6. *Ambr.*, *ep.* XXI, al. XIII, n. 23, c. 858. — 7. *Idem.*, n. 5, c. 853.

1. *Esth.*, iv, 16. — 2. *Idem.*, xv, 10, 14; viii, ix. — 3. *Act.*, xiii, 5 et seq. — 4. *Epist. ad Phil.*, 22. — 5. *II. Tim.*, iv, 17. — 6. *Matth.*, x, 16.

fares étaient en mauvais état, se joignirent à lui au nombre de quatre cents, et il fut leur capitaine¹. »

Il demeura en cet état dans la Judée, armé contre Saül qui l'avait déclaré son ennemi et qui le poursuivit comme tel avec toutes les forces d'Israël².

Il se retira enfin dans le royaume d'Achis, roi des Philistins, avec lequel il traita, et en obtint la ville de Siceleg³.

Achis regardait tellement David comme l'ennemi juré des Israélites, qu'il le mena avec lui les allant combattre, et lui dit⁴ : « Je vous donnerai ma vie en garde tout le reste de mes jours. »

En effet, David et ses gens marchaient à la queue avec Achis; et il ne se retira de l'armée des Philistins, que lorsque les satrapes qui se défiaient de lui, obligèrent le roi à la congédier⁵.

Il paraît qu'il ne se retira qu'à regret. « Qu'ai-je fait, dit-il, à Achis⁶; et qu'avez-vous remarqué en moi qui vous déplaît depuis que je suis avec vous, pour m'empêcher de vous suivre et de combattre les ennemis du roi mon seigneur? »

Être armé contre son roi, traiter avec ses ennemis, aller combattre avec eux contre son peuple : voilà tout ce que peut faire un sujet rebelle.

Mais pour justifier David, il ne faut que considérer toutes les circonstances de l'histoire.

Ce n'était pas un sujet comme les autres; il était choisi de Dieu pour succéder à Saül, et déjà Samuel l'avait sacré⁷.

Ainsi le bien public, autant que son intérêt particulier, l'obligeait à garder sa vie, que Saül lui voulait ôter injustement.

Son intention toutefois n'était pas de demeurer en Israël, avec ces quatre cents hommes qui suivaient ses ordres. « Il s'était retiré auprès du roi de Moab, avec son père et sa mère, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de déclarer sa volonté⁸. »

Ce fut un ordre de Dieu, porté par le prophète Gad⁹, qui l'obligea de demeurer dans la terre de Juda, où il était plus aimé, parce que c'était sa tribu.

Au reste, il n'en vint jamais à aucun combat contre Saül, ni contre son peuple. Il fuyait de désert en désert, seulement pour s'empêcher d'être pris¹⁰.

Étant dans le Carmel, au plus riche pays de la Terre-Sainte, et au milieu des biens de Nabal, l'homme le plus puissant du pays, il ne lui enleva jamais une brebis dans un immense troupeau; et loin de le vexer, il le défendait contre les courses des ennemis¹¹.

Quelle que cruelle que fût la persécution qu'on lui fit, il ne perdit jamais l'amour qu'il avait pour son prince, dont il regarda toujours la personne comme sacrée¹².

« Il sut que les Philistins attaquaient la ville de Ceilan, et pillaient les environs. Il y fut avec ses gens, il tailla en pièces les Philistins, il leur prit leur bagage et leur butin, et sauva ceux de Ceilan¹³. »

« Ses gens s'opposaient à ce dessein. Quoi, di-

saient-ils, à peine pouvons-nous vivre en sûreté dans la terre de Juda? Que n'aurons-nous pas à craindre si nous marchons vers Ceilan, contre les Philistins¹⁴? mais le zèle de David l'emporta sur leur crainte.

C'est ainsi que, poursuivi à outrance, il ne perd jamais le désir de servir son prince et son pays.

Il est vrai qu'à la fin il se retira chez Achis, et qu'il traita avec lui. Mais encore qu'il eût l'adresse de persuader à ce prince qu'il faisait des courses sur les Juifs¹⁵; en effet il n'enlevait rien qu'aux Amalécites, et aux autres ennemis du peuple de Dieu.

Quant à la ville que lui donna le roi Achis, il l'incorpora au royaume de Juda¹⁶, et le traité qu'il fit avec l'ennemi profita à son pays.

Que si, pour ne point donner de défiance à Achis, il le suit quand il marche contre Saül; si, pour la même raison, il témoigne qu'il ne se retire qu'à regret : c'est un effet de la même adresse qui lui avait sauvé la vie.

Il faut tenir pour certain que dans cette dernière rencontre il n'eût pas plus combattu contre son peuple, qu'il avait fait jusqu'alors. Il était à la queue du camp avec le roi des Philistins¹⁷; auquel il paraît assez que la coutume de ces peuples ne permettait pas de se hasarder.

De savoir ce qu'il eût fait dans la mêlée, si le combat fût venu jusqu'au roi Achis, c'est ce qu'on ne peut deviner. Ces grands hommes, abandonnés à la Providence divine, apprennent sur l'heure ce qu'ils ont à faire; et après avoir poussé la prudence humaine jusqu'où elle peut aller, ils trouvent, quand elle est à bout, des secours divins qui, contre toute espérance, les dégagent des inconvénients où ils semblaient devoir être inévitablement enveloppés.

10^e PROPOSITION. Les guerres des Machabées n'autorisent point les révoltes.

Les Juifs, conquis par les Assyriens, étaient passés successivement sous la puissance des Perses, sous celle d'Alexandre, et enfin sous celle des rois de Syrie.

Il y avait environ trois cent cinquante ans qu'ils étaient dans cet état; et il y en avait cent cinquante qu'ils reconnaissaient les rois de Syrie, lorsque la persécution d'Antiochus l'Illustre leur fit prendre les armes contre lui, sous la conduite des Machabées. Ils firent longtemps la guerre, durant laquelle ils traitèrent avec les Romains et avec les Grecs contre les rois de Syrie; leurs légitimes seigneurs, dont enfin ils secouèrent le joug, et se firent des princes de leur nation.

Voilà une révolte manifeste : ou, si ce n'en est pas une, cet exemple semble montrer qu'un gouvernement tyrannique, et surtout une violente persécution, où les peuples sont tourmentés pour la véritable religion, les exemptent de l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes.

Il ne faut nullement douter que la guerre des Machabées ne fût juste, puisque Dieu même l'a approuvée : mais si on remarque les circonstances du fait, on verra que cet exemple n'autorise pas

1. *I. Reg.*, xxii, 1, 2. — 2. *Idem.*, 6, 7; xxiv, 2, 3; xxvi, 1, 2, 3, 4. — 3. *Ibid.*, xxvii, 6. — 4. *Ibid.*, xxviii, 1, 2. — 5. *Ibid.*, xxix, 1, 2, 3, etc. — 6. *Ibid.*, 8. — 7. *Ibid.*, xvi, 12, 13. — 8. *I. Reg.*, xxii, 3, 4. — 9. *Idem.*, 5. — 10. *Ibid.*, xxii, xxiii, xxiv, xxvi. — 11. *Ibid.*, xxv, 15. — 12. *Ibid.*, xxiv, xxvi. — 13. *Ibid.*, xxiii, 1, 5.

1. *I. Reg.*, xxiii, 3, 4, 5. — 2. *Idem.*, xxvii, 2, 3, 8, 9, 10, etc. — 3. *Ibid.*, 6. — 4. *Ibid.*, xxix, 2.

les révoltes que le motif de la religion a fait entreprendre depuis.

La religion véritable, jusqu'à la venue du Messie, devait se perpétuer dans la race d'Abraham, et par la trace du sang.

Elle devait se perpétuer dans la Judée, dans Jérusalem, et dans le temple, lieu choisi de Dieu pour y offrir les sacrifices, et y exercer les cérémonies de la religion, interdites partout ailleurs.

Il était donc de l'essence de la religion, que les enfants d'Abraham subsistassent toujours, et subsistassent dans la terre donnée à leurs pères, pour y vivre selon la loi de Moïse : dont aussi les rois de Perse, et les autres jusqu'à Antiochus, leur avaient toujours laissé le libre exercice.

Cette famille d'Abraham, fixée dans la Terre-Sainte, en devait être transportée une seule fois par un ordre exprès de Dieu, mais non pour en être éternellement bannie. Au contraire, le prophète Jérémie qui avait porté au peuple l'ordre de passer à Babylone¹, où Dieu voulait qu'ils subissent la peine due à leurs crimes, leur avait en même temps promis qu'après soixante et dix ans de captivité ils seraient rétablis dans leur terre, pour y pratiquer, comme auparavant, la loi de Moïse, et y exercer leur religion à l'ordinaire dans Jérusalem, et dans le temple rebâti².

Le peuple ainsi rétabli devait toujours demeurer dans cette terre, jusqu'à l'arrivée de Jésus-Christ; auquel temps Dieu devait former un nouveau peuple, non plus du sang d'Abraham, mais de tous les peuples du monde; et disperser en captivité par toute la terre, les Juifs infidèles à leur Messie.

Mais auparavant ce Messie devait naître dans cette race, et commencer dans Jérusalem, au milieu des Juifs, cette Eglise qui devait remplir tout l'univers. Ce grand mystère de la religion est attesté par tous les prophètes; et ce n'est pas ici le lieu d'en rapporter les passages.

Sur ces fondements il paraît que laisser éteindre la race d'Abraham, ou souffrir qu'elle fût chassée de la Terre-Sainte au temps des rois de Syrie, c'était trahir la religion, et anéantir le culte de Dieu.

Il ne faut plus maintenant que considérer quel était le dessein d'Antiochus.

Il ordonna que les Juifs quittassent leur loi pour vivre à la mode des Gentils, sacrifiant aux mêmes idoles, et renonçant à leur temple, qu'il fit profaner, jusqu'à y mettre sur l'autel de Dieu l'idole de Jupiter Olympien³.

Il ordonna la peine de mort contre ceux qui désobéiraient⁴.

Il vint à l'exécution : toute la Judée regorgeait du sang de ses enfants⁵.

Il assembla toutes ses forces « pour détruire les Israélites, et les restes de Jérusalem : et pour effacer dans la Judée la mémoire du peuple de Dieu, y établir les étrangers, et leur distribuer par sort toutes les terres⁶. »

Il avait résolu de vendre aux Gentils tout ce qui échapperait à la mort : et les marchands des

peuples voisins vinrent en foule avec de l'argent pour les acheter¹.

Ce fut dans cette déplorable extrémité, que Judas le Machabée prit les armes avec ses frères, et ce qui restait du peuple juif. Quand ils virent le roi implacable tourner toute sa puissance « à la ruine totale de la nation, ils se dirent les uns aux autres : Ne laissons pas détruire notre peuple, combattons pour notre patrie, et pour notre religion, qui périrait avec nous². »

Si des sujets ne doivent plus rien à un roi qui abdique la royauté, et qui abandonne tout à fait le gouvernement : que penserons-nous d'un roi qui entreprendrait de verser le sang de tous ses sujets, et qui, las de massacres, en vendrait le reste aux étrangers? Peut-on renoncer plus ouvertement à les avoir pour sujets, ni se déclarer plus hautement, non plus le roi et le père, mais l'ennemi de tout son peuple?

C'est ce que fit Antiochus à l'égard de tous les Juifs, qui se virent non-seulement abandonnés, mais exterminés en corps par leur roi; et cela sans avoir fait aucune faute, comme Antiochus lui-même est contraint, à la fin, de le reconnaître. « Je me souviens des maux que j'ai faits dans Jérusalem, et des ordres que j'ai donnés sans raison, pour exterminer tous les habitants de la Judée³. »

Mais les Juifs étaient encore en termes bien plus forts, puisque, selon la constitution de ces temps et de l'ancien peuple, avec eux périssait la religion; et que c'était y renoncer que de renoncer à leur terre. Ils ne pouvaient donc se laisser ni vendre, ni transporter, ni détruire en corps : et en ce cas la loi de Dieu les obligeait manifestement à la résistance.

Dieu aussi ne manqua pas à leur déclarer sa volonté, et par des succès miraculeux, et par les ordres exprès que Judas reçut, lorsqu'il vit en esprit le prophète Jérémie « qui lui mettait en main une épée d'or en prononçant ces paroles : Recevez cette sainte épée que Dieu vous envoie, assuré qu'avec elle vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël⁴. »

C'est à Dieu de choisir les moyens de conserver son peuple. Quand Assuérus, surpris par les artifices d'Aman, voulut exterminer tout le peuple juif, Dieu rompit ce dessein impie, changeant, par le moyen de la reine Esther, le cœur de ce roi, qu'une malheureuse facilité plutôt qu'une malice obstinée avait engagé dans un si grand crime. Mais pour le superbe Antiochus qui faisait ouvertement la guerre au ciel, Dieu voulut l'abattre d'une manière plus haute; et il inspira à ses enfants un courage contre lequel les richesses, la force et la multitude ne furent que d'un secours fragile.

Dieu leur donna tant de victoires, qu'à la fin les rois de Syrie firent la paix avec eux, et autorisèrent les princes qu'ils avaient choisis, les traitant d'amis et de frères⁵ : de sorte que tous les titres de puissance légitime concoururent à les établir.

1. *Jerem.*, xxi, 7, 8, 9. — 2. *Idem.*, xxv, 42; xxxvii, 41, 42; xxxix, 40, 41; xxx, 3, etc. — 3. *I. Mach.*, i, 43, 46, 47, etc., 57. — 4. *Idem.*, 52. — 5. *Ibid.*, 60, 63, 64, etc.; *II. Mach.*, vi, 8, 9, 10, etc. — 6. *I. Mach.*, iii, 35, 36.

1. *I. Mach.*, iii, 41; *II. Mach.*, viii, 14, 44, 34, 36. — 2. *I. Mach.*, i, 42, 43. — 3. *Idem.*, vi, 12. — 4. *II. Mach.*, xv, 45, 46. — 5. *I. Mach.*, xi, 24, 25, etc.; xiv, 38, 39, etc.; xv, 4, 2, etc.

REMARQUE. — On trouvera ces deux difficultés, et plusieurs autres matières concernant les devoirs de la sujétion sous l'autorité légitime, traitées à fond dans le *cinquième Avertissement contre le ministre Jurieu*, et dans la *Défense de l'Histoire des Variations contre le ministre Basnage*.

LIVRE SEPTIÈME.

Des devoirs particuliers de la royauté.

ARTICLE PREMIER.

Division générale des devoirs du prince.

LES sujets ont appris leurs obligations. Nous avons donné aux princes la première idée de leurs. Il faut descendre au détail : et afin de ne rien omettre, faisons une exacte distribution de ces devoirs.

La fin du gouvernement est le bien et la conservation de l'Etat.

Pour le conserver, il faut, en premier lieu, y entretenir au dedans une bonne constitution.

En second lieu, profiter des secours qui lui sont donnés.

En troisième lieu, il faut sauver les inconvénients dont il est menacé.

Ainsi se conserve le corps humain, en y maintenant une bonne constitution ; en se prévalant des secours dont la faiblesse des choses humaines veut être appuyée ; en lui procurant les remèdes convenables contre les inconvénients et les maladies dont il peut être attaqué.

La bonne constitution du corps de l'Etat consiste en deux choses, dans la religion et dans la justice : ce sont les principes intérieurs et constitutifs des Etats. Par l'une, on rend à Dieu ce qui lui est dû, et par l'autre, on rend aux hommes ce qui leur convient.

Les secours essentiels à la royauté et nécessaires au gouvernement, sont les armes, les conseils, les richesses ou les finances, où on parlera du commerce et des impôts.

Enfin, nous finirons par la prévoyance des inconvénients qui accompagnent la royauté, et des remèdes qu'on y doit apporter.

Le prince sait tous ses devoirs particuliers quand il sait faire toutes ces choses. C'est ce que nous allons lui enseigner dans les livres suivants. Commençons à lui expliquer ce qu'il doit à la religion.

ARTICLE II.

De la religion en tant qu'elle est le bien des nations et de la société civile.

PREMIÈRE PROPOSITION. Dans l'ignorance et la corruption du genre humain, il s'y est toujours conservé quelques principes de religion.

Il est vrai que saint Paul parlant aux peuples de Lycaonie, il leur a dit que « Dieu avait laissé toutes les nations aller chacune dans leurs voies¹. » Comme s'il les avait entièrement abandonnées à elles-mêmes, et à leurs propres pensées en ce qui regarde le culte de Dieu, sans leur en laisser aucun principe. Il ajoute cependant, au même endroit² : « qu'il ne s'était pas laissé lui-même

1. Act., xiv, 15. — 2. *Idem*, 16.

sans témoignage, répandant du ciel ses bienfaits, donnant la pluie et les temps propres à produire des fruits ; remplissant nos cœurs de la nourriture convenable, et de joie. » Ce qu'il n'aurait pas dit à ces peuples ignorants, si, malgré leur barbarie, il ne leur fût resté quelque idée de la puissance et de la bonté divine.

On voit aussi parmi ces barbares une connaissance de la divinité, à laquelle ils voulaient sacrifier³. Et cette espèce de tradition de la divinité, du sacrifice et de l'adoration instituée pour la reconnaître, se trouve, dès les premiers temps, si universellement répandue parmi les nations où il y a quelque espèce de police, qu'elle ne peut être venue que de Noë et de ses enfants.

Ainsi, quoique le même saint Paul, parlant aux Gentils convertis à la foi, leur ait dit « qu'ils étaient auparavant sans Dieu en ce monde⁴ ; » il ne veut pas dire qu'ils fussent absolument sans divinité : puisqu'il reproche ailleurs aux Gentils « qu'ils se laissaient entraîner à l'adoration des idoles sourdes et muettes⁵. »

Si donc il reproche aussi aux Athéniens⁶ les temps d'ignorance, où l'on vivait sans connaissance de Dieu, c'est seulement pour leur dire qu'ils n'avaient de Dieu que des connaissances confuses et pleines d'erreur ; quoiqu'au reste ils ne fussent pas tout à fait destitués de la connaissance de Dieu, puisque même ils l'adoraient quoique inconnu⁷, et qu'ils lui rendissent dans leur ignorance quelque sorte de culte.

De semblables idées de la divinité se trouvent dans toute la terre de toute antiquité : et c'est ce qui fait qu'on ne trouve aucun peuple sans religion, de ceux du moins qui n'ont pas été absolument barbares, sans civilité et sans police.

II^e PROPOSITION. Ces idées de religion avaient, dans ces peuples, quelque chose de ferme et d'invincible.

« Passez aux îles de Céthim, disait Jérémie⁸, et envoyez en Cédar (aux pays les plus éloignés de l'Orient et de l'Occident). Considérez attentivement ce qui s'y passe ; et voyez si une seule de ces nations a changé ses dieux : et cependant ce ne sont pas des dieux. » Ces principes de religion étaient donc réputés pour inviolables : et c'est aussi par cette raison qu'on a eu tant de peine d'en retirer ces nations.

III^e PROPOSITION. Ces principes de religion, quoique appliqués à l'idolâtrie et à l'erreur, ont suffi pour établir une constitution stable d'Etat et de gouvernement.

Autrement il s'ensuivrait qu'il n'y aurait point de véritable et légitime autorité hors de la vraie religion et de la vraie Eglise : ce qui est contraire à tous les passages où l'on a vu que le gouvernement des empires, même idolâtres, et où règne l'infidélité, était saint, inviolable, ordonné de Dieu, et obligatoire en conscience.

La religion du serment, reconnue dans toutes les nations, prouve la vérité de notre proposition.

Saint Paul observe deux choses dans la religion du serment⁹. L'une, qu'on jure par plus grand

4. Act., xiv, 10, 11, 12. — 2. Eph., ii, 12. — 3. I. Cor., xii, 2. — 4. Act., xvii, 30. — 5. *Idem*, 23. — 6. Jer., ii, 10, 11. — 7. Heb., vi, 43, 46, 47, 48.

que soi; l'autre, qu'on jure par quelque chose d'immuable. D'où le même apôtre conclut que « le serment fait parmi les hommes le dernier affermissement, la dernière et finale décision des affaires. »

Il y faut encore ajouter une troisième condition : c'est qu'on jure par une puissance qui pénètre le plus secret des consciences; en sorte qu'on ne peut la tromper, ni éviter la punition du parjure.

Cela posé, et le serment étant établi parmi toutes les nations, cette religion établit en même temps la sûreté la plus grande qui puisse être parmi les hommes, qui s'assurent les uns les autres par ce qu'ils jugent le plus souverain, le plus stable, et qui seul se fait sentir à la conscience.

C'est pourquoi il a été établi, qu'en deux cas, où la justice humaine ne peut rien : dont l'un est quand il faut traiter entre deux puissances égales, et qui n'ont rien au-dessus d'elles, et l'autre est lorsqu'il faut juger des choses cachées, et dont on n'a pour témoin ni pour arbitre que la conscience, il n'y a point d'autre moyen d'affermir les choses, que par la religion du serment.

Pour cela, il n'est pas absolument nécessaire qu'on jure par le Dieu véritable; et il suffit que chacun jure par le Dieu qu'il reconnaît. Ainsi, comme le remarque saint Augustin¹, on affermissait les traités avec les Barbares par les serments en leurs dieux : *Juratione barbarica*. Ce que ce Père prouve par le serment qui affermit le traité de paix entre Jacob et Laban, chacun d'eux jurant par son Dieu : Jacob par le vrai Dieu, « qui avait été redouté et révééré par son père Isaac : » et Laban, idolâtre, jurant par ses dieux² : comme il paraîtra à ceux qui sauront le bien entendre.

C'est donc ainsi que la religion, vraie ou fausse, établit la bonne foi entre les hommes; parce qu'encore que ce soit aux idolâtres une impiété de jurer par de faux dieux, la bonne foi du serment qui affermit un traité n'a rien d'impie, étant au contraire en elle-même inviolable et sainte, comme l'enseigne le même docteur au même lieu. C'est pourquoi Dieu n'a pas laissé d'être le vengeur des faux serments entre les infidèles; parce que encore que les serments par les faux dieux soient en abomination devant lui, il n'en est pas moins le protecteur de la bonne foi qu'on veut établir par ce moyen.

Nous avons vu³ que les nations qui ne connaissaient pas le vrai Dieu, n'ont pas laissé d'affermir leurs lois par des oracles de leurs dieux, cherchant d'établir la justice et l'autorité, c'est-à-dire la tranquillité et la paix, par les moyens les plus inviolables qui se trouvaient parmi les hommes.

Par là ils ont prétendu que leurs lois et leurs magistrats devenaient des choses saintes et sacrées. Et Dieu même n'a pas dédaigné de punir l'irreligion des peuples qui profanaient les temples qu'ils croyaient saints, et les religions qu'ils croyaient véritables, à cause qu'il juge chacun par sa conscience.

Que si l'on demande ce qu'il faudrait dire d'un Etat où l'autorité publique se trouverait établie sans aucune religion; on voit d'abord qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chiméri-

ques. De tels Etats ne furent jamais. Les peuples où il n'y a point de religion sont en même temps sans police, sans véritable subordination, et entièrement sauvages. Les hommes n'étant point tenus par la conscience, ne peuvent s'assurer les uns les autres. Dans les empires où les histoires rapportent que les savants et les magistrats méprisent la religion, et sont sans Dieu dans leur cœur, les peuples sont conduits par d'autres principes, et ils ont un culte public.

Si néanmoins il s'en trouvait où le gouvernement fût établi, encore qu'il n'y eût aucune religion (ce qui n'est pas, et ne paraît pas pouvoir être) il y faudrait conserver le bien de la société le plus qu'il serait possible : et cet état vaudrait mieux qu'une anarchie absolue, qui est un état de guerre de tous contre tous.

IV^e PROPOSITION. La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable et plus solide.

Quoiqu'il soit vrai que les fausses religions, en ce qu'elles ont de bon et de vrai, qui est qu'il faut reconnaître quelque divinité à laquelle les choses humaines sont soumises, puissent suffire absolument à la constitution des Etats, elles laissent néanmoins toujours, dans le fond des consciences, une incertitude et un doute qui ne permet pas d'établir une parfaite solidité.

On a honte, dans son cœur, des fables dont sont composées les fausses religions, et de ce qu'on voit dans les écrits des sages païens. Quand il n'y aurait d'autre mal que celui d'adorer des choses muettes et insensibles; comme les astres, la terre, et les éléments; ou que de croire la divinité figurale, d'en attacher la vertu au bois, à la pierre et aux métaux, et d'adorer les idoles, c'est-à-dire l'ouvrage de ses mains, c'est quelque chose de si insensé et de si bas, qu'on ne peut s'empêcher d'en rougir au dedans de soi : et c'est pourquoi les sages païens n'en voulaient rien croire, encore qu'à l'extérieur ils se conformassent aux coutumes populaires, comme saint Paul le leur a reproché⁴.

De là vient l'irreligion; et l'athéisme prend facilement racine dans de telles religions : comme il paraît par l'exemple des épicuriens, avec lesquels saint Paul disputait⁵.

Cette secte n'admettait des dieux qu'en paroles et par politique, pour se soustraire à la haine et aux châtimens publics. Mais au reste tout le monde savait que les dieux que les épicuriens admettaient, sans soin des choses humaines, sans puissance et sans providence, ne faisaient aucun bien, et n'appuyaient en aucune sorte la foi publique. On les tolérait toutefois encore que leur déisme fût au fond un vrai athéisme, et que leur doctrine, qui flattait les sens, gagnât publiquement le dessus parmi les gens qui se piquaient d'avoir de l'esprit.

Les stoïciens, qui leur étaient opposés, contre lesquels saint Paul disputa aussi⁶, n'avaient pas une opinion plus favorable à la divinité, puisqu'ils faisaient un dieu de leur sage, et même le préféraient à leur Jupiter.

1. *Aug., Epist. XLVII ad Public.*, n. 2. — 2. *Gen.*, XXXI, 53, etc. — 3. Ci-dessus, liv. I, art. VI, VII^e propos.

4. *Rom.*, I, 20, etc. — 2. *Act.*, XVII, 18. — 3. *Idem.*

Ainsi les fausses religions n'avaient rien qui se soutint. Aussi ne consistaient-elles que dans un zèle aveugle, séditieux, turbulent, intéressé, plein d'ignorance, confus, et sans ordre ni raison : comme il paraît dans l'assemblée confuse et tumultueuse des Ephésiens, et dans leurs élameurs insensées en faveur de leur grande Diane¹ : ce qui est bien éloigné du bon ordre et de la stabilité raisonnable qui constitue les Etats : c'est cependant la suite inévitable de l'erreur. Il faut donc chercher le fondement solide des Etats dans la vérité, qui est la mère de la paix : et la vérité ne se trouve que dans la véritable religion.

ARTICLE III.

Que la véritable religion se fait connaître par des marques sensibles.

PREMIÈRE PROPOSITION. La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité.

« Souvenez-vous des anciens jours : pensez à toutes les générations particulières : interrogez votre père, et il vous l'annoncera ; demandez à vos ancêtres, et ils vous le diront². C'est le témoignage qu'en rendait Moïse à tout le peuple dans ce dernier cantique qu'il lui laissait comme l'abrégé et le mémorial éternel de son instruction. D'où il conclut³ : « N'est-ce pas Dieu qui est votre père, qui vous a possédés, qui vous a faits, qui vous a créés ? » Voilà sur quoi il fonde la religion.

Salomon dit la même chose : « N'outré-passez point les bornes que vos pères ont établies⁴. » Ne changez rien, n'innovez rien.

Jérémie a encore donné ce grand caractère à la religion, pour détruire les nouveautés que le peuple y introduisait. « Tenez-vous, dit-il⁵, sur les grands chemins, et informez-vous des voies anciennes, et quelle est la bonne voie, et marchez-y : et vous trouverez la consolation et le rafraîchissement de vos âmes. »

Tout cela veut dire qu'en quelque état qu'on regarde la religion, et en quelque temps qu'on se trouve, on verra toujours ses ancêtres, et même son père devant soi ; on trouvera toujours des bornes posées, qu'il n'est pas permis d'outré-passer, on verra toujours devant soi le chemin battu, dans lequel on ne s'égare jamais.

Les apôtres ont donné le même caractère à l'Eglise chrétienne. « Ô Timothée ! » (ô homme de Dieu ! ô pasteur ! ô prédicateur ! qui que vous soyez, et en quelque temps que vous veniez) « gardez le dépôt qui vous a été confié : » (une chose qui vous a été laissée, que vous trouverez toujours tout établie dans l'Eglise) « évitant les profanes nouveautés dans les paroles. » Ce que l'Apôtre répète par deux fois⁶.

Le moyen que les apôtres ont laissé à l'Eglise pour cela, est celui-ci, que saint Paul marque au même Timothée⁷ : « Mon fils, fortifiez-vous dans la grâce qui est en Jésus-Christ. Et ce que vous avez oui de moi en présence de plusieurs témoins, laissez-le, et le confiez à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres. »

Jésus-Christ avait proposé le même moyen et

l'avait rendu éternel, en disant à ses apôtres, et en leurs personnes à leurs successeurs, selon le ministère qu'il leur a commis¹ : Allez, enseignez, baptisez : et moi je suis avec vous tous les jours (sans interruption), jusqu'à la fin des siècles : » parce qu'il promet qu'il n'y aura jamais d'interruption dans cette suite du ministère extérieur. Ce qui se confirme encore par cette parole : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise : et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle². » D'où il s'ensuit, qu'en quelque temps et en quelque état qu'on soit, on trouvera toujours l'Eglise ferme, Jésus-Christ toujours avec ses pasteurs, la bonne doctrine par conséquent, toujours établie, et venue de main en main. Ce qui fera qu'on dira en tout temps : Je crois l'Eglise catholique. Et toujours avec saint Paul³ : « Si quelqu'un vous annonce et vous donne pour évangile autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème. »

Sur ce fondement, en quelque état et en quelque temps qu'on se trouve après Jésus-Christ, on possédera toujours la vérité, en allant devant soi dans le chemin battu par nos pères, en révéraient les bornes qu'ils ont posées, et en les interrogeant de ce qu'ils croyaient. Par ce moyen, de proche en proche, on trouvera Jésus-Christ ; lorsqu'on y sera arrivé, on interrogera encore ses pères, et on trouvera qu'ils croyaient le même Dieu, et attendaient le même Christ à venir, sans qu'il intervienne d'autre changement entre hier et aujourd'hui, sinon celui d'attendre hier celui qu'aujourd'hui on croit venu. Ce qui fait dire à l'Apôtre⁴ : « Dieu que je sers selon la foi qui m'a été laissée par mes ancêtres. » Et parlant à Timothée⁵ : « Souvenez-vous de la foi qui est en vous, sans fiction : et qui a premièrement habité (comme dans un lieu permanent et dans une demeure ordinaire) dans votre aïeule Loïde, et dans votre mère Eunice. » Et encore plus généralement : « Jésus-Christ était hier et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles. » D'où le même apôtre conclut : « Ne vous laissez point emporter à des doctrines variables et étrangères⁶. »

Par ce moyen, après la succession de l'Eglise, qui a son commencement dans les apôtres et en Jésus-Christ, vous venez à celle de la loi et de ses pontifes, qui ont leur commencement dans Moïse et dans Aaron. C'est là que Moïse nous apprend à interroger encore nos pères : et on trouve qu'ils adoraient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui adoraient celui de Melchisédech, qui adorait celui de Sem et de Noé, qui adoraient celui d'Adam, dont la mémoire était récente, la tradition toute fraîche, le culte très-bien établi et très-reconnu. De sorte qu'en quelque temps donné que ce puisse être, montant de proche en proche, on vient à Adam, et au commencement de l'univers, par un enchaînement manifeste.

II^e PROPOSITION. Toutes les fausses religions ont pour marque manifeste leur innovation.

Pour confondre les idolâtries des rois de Juda, même dans les temps les plus ténébreux, celle

1. Act., xix, 24, 28, 34, etc. — 2. Deut., xxxii, 7. — 3. Idem., 6. — 4. Prov., xxii, 28. — 5. Jer., vi, 16. — 6. 1. Tim., vi, 20 ; 11. Tim., ii, 16. — 7. Idem., 1, 2.

1. Matth., xxviii, 19, 20. — 2. Idem., xiv, 18. — 3. Gal., i, 9. — 4. 11. Tim., i, 3. — 5. Idem., 5. — 6. Heb., xii, 8, 9.

d'Achaz, de Manassès, d'Amon, de Joachaz et de ses enfants, jusqu'au dernier roi, qui fut Sédécias, il ne faut que leur dire avec Moïse : « Interrogez votre père, demaudez à vos ancêtres¹. » Et sans recourir jusqu'à eux, et remonter jusqu'à l'origine des histoires oubliées, il n'y avait qu'à leur dire : Interrogez Josias, dont la mémoire est toute récente : interrogez Ezéchias : interrogez Manassès lui-même, dont les égarements ont été les plus extrêmes ; et souvenez-vous de la pénitence par laquelle Dieu l'a fait revenir au culte de son père Ezéchias. Au-dessus d'Ezéchias, et du temps d'Achaz, interrogez Ozias son père, son aïeul Joatham, et son bisaïeul Amasias ; interrogez Josaphat, interrogez Asa, voyez quelle religion ils ont suivie. Pour confondre Abiam, et son père Roboam, fils de Salomon, qui à la fin se sont égarés, obligez-les à interroger Salomon : s'ils vous objectent ses dernières actions, rappelez-leur les premières, lorsque la sagesse de Dieu était en lui si visiblement. Montrez-leur David et Samuel qui l'a oint, et Héli, sous qui Samuël s'était formé ; et de proche en proche, tous les juges jusqu'à Josué ; et immédiatement au-dessus de Josué, Moïse même. Mais Moïse vous renvoie à vos ancêtres, et il ne fait que vous montrer des patriarches, dont la mémoire était toute fraîche jusqu'à Abraham et le reste que nous avons dit.

Il est vrai que, dans cette suite, il y avait souvent eu de mauvais exemples : et c'est pourquoi il est dit de certains rois, qu'ils firent mal devant le Seigneur, comme de Joakim et de ses successeurs : « Celui-ci fit mal devant le Seigneur, ainsi qu'avaient fait ses pères². » Et en général de tout le peuple : « Ils firent mal comme leurs pères, qui ne voulaient point obéir au Seigneur³. » Cependant, à travers la suite des mauvais exemples que souvent on recevait de ses derniers pères, il était toujours aisé de démêler ceux qui demeuraient dans la foi des anciens pères, et ceux qui l'abandonnaient : de sorte qu'on disait toujours : Interrogez vos ancêtres et le Dieu de vos pères.

III^e PROPOSITION. La suite du sacerdoce rend cette marque sensible.

La succession du sacerdoce marquait aussi la suite de la religion. Le sang de Lévi, une fois consacré à cet office, n'a jamais cessé de donner des ministres au temple et à l'autel : d'Aaron et de ses enfants, sortis de Lévi, sont toujours sortis des pontifes et des sacrificateurs, sans que jamais la succession du sacerdoce ait été interrompue pour peu que ce fût : et parmi ces sacrificateurs il y en a toujours eu qui conservaient le vrai culte, les vrais sacrifices, et toute la religion établie de Dieu par Moïse. Témoins « les sacrificateurs enfants de Sadoc, qui ont toujours conservé, dit le Seigneur, les cérémonies de mon sanctuaire, pendant que les enfants d'Israël, et même ceux de Lévi, s'égarèrent⁴. »

Tout ce qu'on chantait dans le temple, les psaumes de David et des autres que tout le peuple savait par cœur, le temple même, l'autel même, la pâque, la circoncision, et tout le reste des obser-

vances légales, étaient en témoignage aux errants. Tout rappelait à David, à Moïse, à Abraham, à Dieu créateur de tout, et toujours de proche en proche : en sorte qu'il n'y avait qu'à ouvrir les yeux, pour reconnaître la suite de la religion toute manifeste par des faits constants, et sans aucun embarras, pourvu seulement qu'on voulût voir.

Le schisme de Jéroboam avait de pareilles marques d'innovation. Car la mémoire du temple bâti par Salomon était récente. Il n'était pas moins visible que Salomon n'avait fait que suivre les desseins de son père David, qui lui-même n'avait fait autres choses que de désigner, selon les préceptes tant de fois réitérés par Moïse, le lieu où le Seigneur voulait être servi.

Ainsi Jéroboam, et les schismatiques qui le suivaient, n'avaient qu'à interroger leurs pères, et même qu'à se souvenir, par ce qu'ils avaient vu de leurs yeux, sous Salomon et sous David, dans le temps où tout le peuple était réuni dans un même culte et où tout Israël était d'accord, que c'était en sa pureté le culte établi par Moïse, dont tous recevaient les oracles.

Il n'était pas moins évident que les schismatiques s'étaient retirés des lévites enfants de Lévi, et des sacrificateurs enfants d'Aaron, à qui toute la nation et les schismatiques eux-mêmes, ne pouvaient pas ignorer que Dieu n'eût donné le sacerdoce, et tout le ministère de la religion.

Jéroboam savait bien lui-même qu'Ahias prophète du Seigneur, qui lui avait prédit qu'il serait roi, servait le Dieu de ses pères, et détestait ses veaux d'or. Il continue dans son schisme à le consulter, et en reçoit de dures réponses suivies d'un prompt effet¹. Il était notoire à tout le monde que les veaux d'or de Jéroboam n'avaient été érigés que par une pure politique, contre les maximes véritables de la religion, comme il a été expliqué ailleurs. Et enfin il n'y avait rien de plus évident que ce que disait Abia, fils de Roboam, aux schismatiques, pour les rappeler à l'unité de leurs frères² : « Dieu (qui a toujours été notre roi) possède encore le royaume par les enfants de David. Il est vrai que vous avez parmi vous un grand peuple, et les veaux d'or vos nouveaux dieux, que Jéroboam a fabriqués. » Mais vous avez rejeté les sacrificateurs du Seigneur, les enfants d'Aaron, et les lévites, « que vous-mêmes vous reconnaissiez avec nous, et à qui vous savez bien que Dieu a donné le sacerdoce par Moïse ; et vous vous êtes fait des sacrificateurs, comme les autres peuples du monde » (sans succession, sans ordre de Dieu) : « le premier venu est fait sacrificateur. Pour nous notre Seigneur c'est Dieu même, que nous n'avons point abandonné ; et nous persistons à reconnaître les sacrificateurs qu'il nous a donnés, qui sont les enfants d'Aaron et les lévites, chacun en son rang. Ainsi Dieu est dans notre armée avec ses sacrificateurs qu'il a établis. Enfants d'Israël, ne combattez point contre le Seigneur votre Dieu : car cela ne vous sera point utile. » C'était ouvertement combattre contre Dieu, que d'innover si manifestement dans la religion, et que d'en mépriser tous les monuments qui restaient encore.

1. *Deut.*, xxxii, 6, 7. — 2. *IV. Reg.*, xxiii, 32, 37. — 3. *Idem*, xvii, 14. — 4. *Ezech.*, xlvi, 11.

1. *III. Reg.*, xiv, 1, 2 et seq. — 2. *II. Par.*, xiii, 8, 9, 10, 12.

IV^e PROPOSITION. Cette marque d'innovation est ineffaçable.

Le long temps n'effaçait point cette tache. On se souvenait toujours de David et de Salomon sous qui toutes les tribus étaient unies. On ne se souvenait pas moins distinctement de Jéroboam, qui les avait séparées. Deux ou trois cents ans après le schisme, Ezéchias disait encore aux schismatiques¹ : « Enfants d'Israël, retournez au Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » On leur parlait d'y retourner, comme à ceux qui s'en étaient séparés. « Ne soyez point, poursuivait-il², comme vos pères et vos frères, qui se sont retirés du Dieu de leurs pères. » On leur apprenait à distinguer leurs derniers pères des premiers, dont on s'était séparé. « N'imitiez pas vos pères, qui se sont retirés des leurs. Suivez le Dieu de vos pères, et remontez à la source. Venez à son sanctuaire qu'il a sanctifié pour toujours³. » Ce n'était pas pour un temps que David et Salomon avaient fait le temple en exécution de la loi de Moïse. « Servez donc le Dieu de vos pères ; » le Dieu de Salomon et de David, qui était sans contestation celui de Moïse et celui d'Abraham.

Le caractère du schisme était d'avoir rompu cette chaîne. Cette marque d'innovation suit les schismatiques de génération en génération ; et une tache de cette nature ne se peut jamais effacer.

V^e PROPOSITION. La même marque est donnée pour connaître les schismatiques séparés de l'Eglise chrétienne.

Ainsi en est-il arrivé à tous ceux qui ont fait de nouvelles sectes dans la religion, et autant parmi les chrétiens que parmi les Juifs. L'apôtre saint Jude leur a donné pour caractère « de se séparer eux-mêmes⁴. » Et il a expressément marqué ce qu'il était là l'instruction commune que tous les apôtres avaient laissée aux Eglises. « Pour vous, dit-il⁵, mes bien-aimés, souvenez-vous des paroles de la prédiction des apôtres : qu'il viendrait dans les derniers temps des trompeurs, qui marcheraient selon leurs désirs dans leurs impiétés. » Pour les connaître sans difficulté, voici leur marque : « Ce sont ceux, ajoute-t-il, qui se séparent eux-mêmes. » C'est une tache ineffaçable : et les apôtres, qui craignaient pour les fidèles la séduction de ces trompeurs, se sont accordés à en donner ce caractère sensible. Ils rompent avec tout le monde ; ils renonceraient à la religion qu'ils trouveront établie, et s'en sépareront. Ils ont toujours sur le front ce caractère d'innovation, selon la prédiction des apôtres.

Nulle hérésie ne s'en est sauvée quoi qu'elle ait pu faire. Ariens, macédoniens, nestoriens, pélagiens, eutychiens, tous les autres, dans quelques siècles qu'ils aient paru, loin ou proche de nous, portent dans leur nom, qui vient de celui de leur auteur, la marque de leur nouveauté. On nommera éternellement Jéroboam, qui s'est séparé, et qui a fait pécher Israël. Le schisme est toujours connu par son auteur : la plaie ne se ferme pas par le temps ; et pour peu qu'on y regarde de près, la rupture paraît toujours fraîche et sanglante.

1. II. Par., xxx, 6. — 2. Idem, 7. — 3. Ibid., 8. — 4. Ep. Jud., 19. — 5. Idem, 47-49.

VI^e PROPOSITION. Il ne suffit pas de conserver la saine doctrine sur les fondements de la foi : il faut en tout et partout être uni à la vraie Eglise.

Les Samaritains adoraient le vrai Dieu, qui était le Dieu de Jacob ; et ils attendaient le Messie. La Samaritaine déclare l'un et l'autre, lorsqu'elle dit au Sauveur¹ : « Nos pères ont adoré dans cette montagne. » Et un peu après² : « Le Christ va venir, et nous apprendra toutes choses. » Doctrine qu'on sait d'ailleurs avoir été commune aux Samaritains avec le peuple de Dieu. Et néanmoins, parce qu'ils étaient séparés de Jérusalem et du temple, sans communiquer à la vraie Eglise et à la tige du peuple de Dieu, cette femme reçoit cette sentence de la bouche du Fils de Dieu³ : « Vous adorez ce que vous ne savez pas : pour nous (pour nous autres Juifs), nous adorons ce que nous savons et le salut vient des Juifs. » C'est de nous que viendra le Christ ; c'est parmi nous qu'il le faut chercher ; et il n'y a de salut que parmi les Juifs.

Ainsi en est-il de tous les schismes, et c'est en vain qu'on s'y glorifie d'avoir conservé les fondements du salut.

VII^e PROPOSITION. Il faut toujours revenir à l'origine.

Quelque temps qu'ait duré un schisme, il ne prescrira jamais contre la vérité. Le schisme de Samarie avait sa première origine dans celui de Jéroboam ; et il y avait près de mille ans qu'il subsistait quand le Fils de Dieu le réprouva par la sentence qu'on vient d'entendre.

Les Cuthéens, appelés depuis les Samaritains, avaient été introduits dans la terre des dix tribus séparées, que les Assyriens en avaient chassées⁴. Leur religion naturelle était le culte des idoles ; mais instruits par un prêtre des Israélites, ils y joignirent quelque chose du culte de Dieu, suivant que le pratiquaient les schismatiques. Ils étaient donc à leur place, et leur succédèrent : mais quoi qu'ils se soient corrigés dans la suite, et du faux culte des Israélites, et de leurs idolâtries particulières, ne rendant plus d'adoration ni de culte qu'au vrai Dieu : tout cela, et le long temps de leur séparation fut inutile ; et Jésus-Christ a décidé qu'il n'y avait de salut pour eux qu'en revenant à la tige.

VIII^e PROPOSITION. L'origine du schisme est aisée à trouver.

La connaissance de l'origine de celui des Samaritains dépendait de certains faits qui étaient notoires, tel qu'était l'histoire de Jéroboam, et de la première séparation des dix tribus après le règne de David et de Salomon, où tout le peuple était uni. Ce commencement ne s'oublie jamais : et on oublierait aussitôt son père et sa mère, que David et Salomon et Jéroboam, dont le dernier avait séparé ce que les deux autres avaient conservé dans l'union qu'on avait toujours gardée avant eux.

Ce mal ne se répare point. Après cent générations, on trouve encore le commencement, c'est-à-dire la fausseté de sa religion. Ce qui rend ce commencement et la date du schisme manifeste, dans toutes les sectes séparées qui sont ou qui

1. Joan., iv, 20. — 2. Idem, 5. — 3. Ibid., 22. — 4. IV. Reg., xvii, 24 et seq.

furent jamais. c'est qu'il y a toujours un point où l'on demeure court. sans qu'on puisse remonter plus haut. Il n'en était pas ainsi du vrai peuple, à qui la succession de ses prêtres et de ses lévites rendait témoignage : tout parlait pour lui, le temple même et la cité sainte, dont il était en possession de tout temps. Mais au contraire, les schismatiques de Samarie ne pouvaient jamais établir leur succession, ni remonter jusqu'à la source, ni par conséquent effacer la marque de la rupture. C'est pourquoi le Fils de Dieu prononce contre eux la condamnation qu'on a ouïe.

Tous les schismes ont la même marque. Encore que le sacerdoce ou le ministère chrétien ne suive pas la trace du sang, comme celui de l'ancien peuple, la succession n'en est pas moins assurée. Les pontifes, ou les évêques du christianisme, se suivent les uns les autres, sans interruption ni dans les sièges ni dans la doctrine; mais le novateur, qui change la doctrine de son prédécesseur, il se fera remarquer par son innovation. Les catéchismes, les rituels, les livres de prières, les temples mêmes, et les autels, où son prédécesseur et lui-même avant l'innovation ont servi Dieu, porteront témoignage contre lui. C'est ce qui faisait dire à Jésus-Christ¹ : « Vous adorez ce que vous ne savez pas. » Vous ne savez pas l'origine, ni de la religion, ni de l'alliance. « Pour nous pour les Juifs du nombre desquels je suis, nous adorons ce que nous savons. » Nous en connaissons l'origine, jusqu'à la source de Moïse et d'Abraham; et le salut n'est que pour nous.

IV^e PROPOSITION. Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses religions.

Ainsi Asa, ainsi Ezéchias, ainsi Josias mirent en poudre les idoles que leurs peuples adoraient. Il ne leur servit de rien d'avoir été érigées par les rois : ils en abattirent les temples et les autels : ils en brisèrent les vaisseaux qui servaient à l'idolâtrie : ils en brûlèrent les bois sacrés : ils en exterminèrent les sacrificateurs et les devins : et ils purgèrent la terre de toutes ces impuretés². Leur zèle n'épargna pas les personnes les plus augustes, ou qui leur étaient les plus proches : ni les choses les plus vénérables, dont le peuple abusait par un faux culte. Asa ôta à sa mère Maacha, fille d'Absalon, la dignité qu'elle prétendait se donner en présidant au culte d'un dieu infâme; et pour la punir de son impiété, il fut contraint de la dépouiller de la marque de la royauté³. On gardait religieusement le serpent d'airain que Moïse avait érigé dans le désert par ordre de Dieu. Ce serpent, qui était la figure de Jésus-Christ⁴, et un monument des miracles que Dieu avait opérés par cette statue⁵, était précieux à tout le peuple. Mais Ezéchias ne laissa pas de le mettre en pièces⁶, et lui donna un nom de mépris, parce que le peuple en fit une idole, et lui brûla de l'encens. Jéhu est loué de Dieu pour avoir fait mourir les faux prophètes de Baal, qui séduisaient le peuple, sans en laisser échapper un seul⁷ : et en cela il ne faisait qu'imiter le zèle

d'Elie¹. Nabuchodonosor fit publier par tout son empire un édit, où il reconnaît la gloire du Dieu d'Israël, et condamnait sans miséricorde à la mort ceux qui blasphémaient son nom².

X^e PROPOSITION. On peut employer la rigueur contre les observateurs des fausses religions; mais la douceur est préférable.

« Le prince est ministre de Dieu. Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée : quiconque fait mal le doit craindre comme le vengeur de son crime³. » Il est le protecteur du repos public qui est appuyé sur la religion; et il doit soutenir son trône, dont elle est le fondement, comme on a vu. Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. Autrement il faudrait souffrir dans tous les sujets et dans tout l'Etat, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme, toute fausse religion; le blasphème, l'athéisme même, et les plus grands crimes seraient les plus impunis.

Ce n'est pourtant qu'à l'extrémité qu'il en faut venir aux rigueurs, surtout aux dernières. Abia était armé contre les rebelles et les schismatiques d'Israël⁴; mais avant que de combattre, il fait précéder la charitable invitation que nous avons vue.

Ces schismatiques étaient abattus, et leur royaume détruit sous Ezéchias et sous Josias; et ces princes étaient très-puissants. Mais, sans employer la force, Ezéchias envoya des ambassadeurs dans toute l'étendue de ce royaume « depuis Bersabée jusqu'à Dan, pour les inviter en son nom, et au nom de tout le peuple, à la pâque⁵ » qu'il préparait avec une magnificence royale. Tout respire la compassion et la douceur dans les lettres qu'il leur adresse. « Et quoique ceux de Manassé, d'Ephraïm et de Zabulon se moquassent avec insulte de cette invitation charitable, » il ne prit point de là occasion de les maltraiter, et il en eut pitié comme de malades.

« Ne vous endurcissez pas, leur disait-il⁶, contre le Dieu de vos pères : soumettez-vous au Seigneur, et venez à son sanctuaire qu'il a sanctifié pour toujours; servez le Dieu de vos pères, et sa colère se détournera de dessus vous. Si vous retournez au Seigneur, vos frères et vos enfants, que les Assyriens tiennent captifs, trouveront miséricorde devant leurs maîtres, et ils reviendront en cette terre : car le Seigneur est bon, pitoyable, et clément, et il ne détournera pas sa face de vous, si vous retournez à lui. »

« Pour Josias, il se contenta de renverser l'autel de Béthel, que Jéroboam avait érigé contre l'autel de Dieu, et tous les autels érigés dans la ville de Samarie, et dans les tribus de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, jusqu'à Nephthali⁷. » Mais il n'eut que de la pitié pour les enfants d'Israël, et ne leur fit aucune violence, ne songeant qu'à les ramener doucement au Dieu de leurs pères, et faisant faire d'humbles prières pour les restes d'Israël et de Juda⁸.

1. Joan., iv, 22. — 2. III. Reg., xv, 11-13; IV. Reg., xviii, 4; xxiii, 5, 6, 7 et seq.; II. Par., xiv, 2, 3; xv, 8; xxxiv, 1, 2, 3 et seq. — 3. III. Reg., xv, 2, 13; II. Par., xv, 16. — 4. Joan., iii, 14. — 5. Num., xxi, 9. — 6. IV. Reg., xviii, 4. — 7. Idem., x, 25, 26, 30.

1. III. Reg., xviii, 50. — 2. Dan., iii, 96, 98; iv, 4 et seq., 34. — 3. Rom., xiii, 4. — 4. II. Par., xiii, 9 et seq. — 5. Idem., xxx, 5 et seq. — 6. Ibid., 8, 9. — 7. IV. Reg., xxiii, 15, 19; II. Par., xxxiv, 6. — 8. II. Par., xxxiv, 21.

Les princes chrétiens ont imité ces exemples, mêlant, selon l'occurrence, la rigueur à la condescendance. Il y a de fausses religions qu'ils ont cru devoir bannir de leurs Etats sous peine de mort; mais je ne veux exposer ici que la conduite qu'ils ont tenue contre les schismes et les hérésies. Ils en ont ordinairement banni les auteurs. Pour leurs sectateurs, en les plaignant comme des malades, ils ont employé, avant toutes choses, pour les ramener, de douces invitations. L'empereur Constant, fils de Constantin, fit supporter aux donatistes des aumônes abondantes, sans y ajouter autre chose qu'une exhortation pour retourner à l'unité, dont ils s'étaient séparés par un heurtement et une insolence inouïe. Quand les empereurs virent que ces opiniâtres abusaient de leur bonté et s'endurcissaient dans l'erreur, ils firent des lois pénales qui consistaient principalement à des amendes considérables. Ils en vinrent jusqu'à leur ôter la disposition de leurs biens, et à les rendre intestables. L'Eglise les remerciait de ces lois; mais elle demandait toujours qu'on n'en vint point au dernier supplice, que les princes aussi n'ordonnaient que dans les cas où la sédition et le sacrilège étaient unis à l'hérésie. Telle fut la conduite du quatrième siècle. En d'autres temps, on a usé de châtimens plus rigoureux; et c'est principalement envers les sectes qu'une haine envenimée contre l'Eglise, un aheurement impie, un esprit de sédition et de révolte, portait à la fureur, à la violence et au sacrilège.

XI^e PROPOSITION. Le prince ne peut rien faire de plus efficace, pour attirer les peuples à la religion, que de donner bon exemple.

« Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses ministres; tel qu'est le souverain d'un Etat, tels en sont les citoyens¹. »

« Dès l'âge de huit ans, le roi Josias marcha dans les voies de son père David, sans se détourner ni à droite ni à gauche. A seize ans, et dans la huitième année de son règne, pendant qu'il était encore enfant, il commença à rechercher, avec un soin particulier, le Dieu de son père David². » A vingt ans, et à la douzième année de son règne, il renversa les idoles, non-seulement dans tout son royaume, mais encore dans tout le royaume d'Israël, qui était de l'ancien domaine de la maison de David, quoiqu'alors assujetti par les Assyriens.

« A la dix-huitième année de son règne, il renouvela l'alliance de tout le peuple avec Dieu, étant debout sur le degré du temple à la vue de tout le peuple qui jura solennellement après lui de marcher dans toutes les voies du Seigneur; et tout le monde acquiesça à ce pacte. Il ôta donc de dessus la terre et de toutes les régions non-seulement de Juda, mais encore d'Israël toutes les abominations. Et il fit que tout ce qui restait d'Israël (et les dix tribus autant que les autres) servirent le Seigneur leur Dieu. Durant tous les jours de Josias, ils ne s'éloignèrent point du Seigneur Dieu de leurs pères³. » Tant a de force dans un roi l'exemple d'une vertu commencée dès l'enfance,

1. *Eccli.*, x, 2. — 2. *IV. Reg.*, xxii, 1, 2; *II. Par.*, xxxiv, 1, 2, 3. — 3. *IV. Reg.*, xxii, 3; xxiii, 2, 3, etc.; *II. Par.*, xxxiv, 8, 29, etc.

et continuée constamment durant tout le cours de la vie.

XII^e PROPOSITION. Le prince doit étudier la loi de Dieu.

« Quand le roi sera assis sur le trône de son empire, il fera écrire en un volume la loi du Deutéronome (qui est l'abrégé de toute la loi de Moïse), dont il recevra un exemplaire des sacrificateurs de la race de Lévi; et il l'aura avec lui, et il le lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder ses paroles¹. » Il doit faire de la loi de Dieu la loi fondamentale de son royaume.

On voit ici deux grands préceptes pour les rois; l'un, de recevoir la loi de Dieu des mains des lévites, afin que la copie qu'ils en auront soit sûre, sans altération, et conforme à celle qui se lisait dans le temple; l'autre, de prendre son temps pour en lire ce qu'il pourra avec attention. Dieu ne lui ordonne pas d'en lire beaucoup à la fois, mais de se faire une habitude de la méditer, et de compter cette sainte lecture parmi ses affaires capitales. Heureux le prince qui lirait ainsi l'Evangile; à la fin, il se trouverait bien récompensé de sa peine.

XIII^e PROPOSITION. Le prince est exécuteur de la loi de Dieu.

C'est pourquoi l'une des principales cérémonies du sacre des rois de Juda était de lui mettre en main la loi de Dieu. « Ils prirent le fils du roi, et ils lui mirent le diadème sur le front, et la loi de Dieu à la main; et le pontife Joïada l'oignit avec ses enfans, et ils crièrent: Vive le roi²! » Qu'il vive, en employant sa puissance pour faire servir Dieu qui la lui donne, et qu'il tienne la main à l'exécution de sa loi!

C'est ce que David lui prescrit par ces paroles: « Maintenant, ô rois! entendez: instruisez-vous, arbitres de la terre! Servez le Seigneur en crainte³. » Servez-le comme tous les autres, car vous êtes avec tous les autres ses sujets; mais servez-le comme roi, dit saint Augustin, en faisant servir à son culte votre puissance royale, et que vos lois soutiennent les siennes. De là vient que les lois des empereurs chrétiens, et en particulier celles de nos anciens rois, Clovis, Charlemagne, et ainsi des autres, sont pleines de sévères ordonnances contre ceux qui manquaient à la loi de Dieu; et on les mettait à la tête pour servir de fondement aux lois politiques. De quoi nous verrons peut-être un plus grand détail.

XIV^e PROPOSITION. Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu.

« A la troisième année de son règne, Josaphat envoya les grands du royaume, et avec eux plusieurs lévites et deux prêtres; et ils enseignaient le peuple, ayant en main la loi du Seigneur; et ils allaient par toutes les villes du royaume de Juda, et ils instruisaient le peuple⁴. »

Le prince ne doit régner que pour le bien du peuple, dont il est le père et le juge. Et si Dieu a ordonné aussi expressément aux rois d'écrire eux-

1. *Deut.*, xvii, 18, 19. Voy. ci-dessus, liv. V, art. 1, ix^e proposition. — 2. *II. Par.*, xxiii, 11. — 3. *Ps.*, ii, 10. — 4. *II. Par.*, xvii, 7, 8, 9. Ci-dessus, liv. V, art. 1, xviii^e proposition.

mêmes le livre de la loi, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, de le lire tous les jours de leur vie, comme nous l'avons déjà remarqué, on ne peut douter que ce soit pour les rendre capables d'en instruire leurs peuples, et de leur en procurer l'intelligence, comme fit le vaillant et pieux roi Josaphat.

Quel soin, quel empressement ne voyons-nous pas encore dans le roi Josias d'écouter cette loi, et d'en faire lui-même la lecture au peuple, aussitôt que le grand-prêtre Helcias lui eût remis entre les mains l'exemplaire authentique du Deutéronome, qui avait été égaré dès les premières années du règne de l'impie Manassès, son aïeul, et que ce pontife venait de retrouver dans le temple du Seigneur! « Le roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem, il monta au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des lévites, des prophètes, et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur. »

L'Écriture nous fait assez entendre qu'on devait imputer la principale cause des désordres et des impiétés auxquels s'étaient abandonnés les rois de Juda, prédécesseurs de Josias, aussi bien que la juste vengeance que le Seigneur allait exercer sur eux, à la négligence qu'ils avaient eue de s'instruire sur la loi de Dieu, et à l'ignorance profonde de cette loi, où ils avaient laissé tomber le peuple. « Car, dit ce prince², la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, et est près de fondre sur nos têtes, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, et n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre. »

En effet, leur négligence avait été portée à un tel excès, que ces rois avaient laissé égarer l'exemplaire authentique du Deutéronome, que Moïse avait mis en dépôt à côté de l'arche d'alliance, et qui fut retrouvé du temps de Josias.

Ce fut aussi sans doute pour récompenser le zèle dont fut rempli ce saint roi, en cette mémorable occasion, que Dieu l'exempta expressément de la sentence terrible qu'il avait prononcée contre les rois de Juda. « Quant au roi de Juda qui nous a envoyés ici pour prier et pour consulter le Seigneur, répondit aux envoyés de Josias la prophétesse Oлда, inspirée de Dieu³, voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre (que vous en avez pénétré le sens, que vous en avez instruit votre peuple), que votre cœur en a été attendri, que vous vous êtes humilié devant moi en entendant les maux dont j'ai menacé Jérusalem et ses habitants, je vous ai aussi exaucé, dit le Seigneur. Je vous ferai reposer avec vos pères; vous serez mis en paix dans votre tombeau, et vos yeux ne verront point tous les malheurs que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitants. » Juste récompense de la sainte ardeur qu'eut ce prince pieux, d'écouter

la loi de Dieu, de s'y rendre attentif et d'en avoir procuré l'intelligence à son peuple.

ARTICLE IV.

Erreurs des hommes du monde, et des politiques, sur les affaires et les exercices de la religion.

PREMIÈRE PROPOSITION. La fausse politique regarde avec dédain les affaires de la religion; et on ne se soucie ni des matières qu'on y traite, ni des persécutions qu'on fait souffrir à ceux qui la suivent. Première erreur des puissances et des politiques du monde.

Il n'y a rien de plus bizarre que les jugements des hommes d'Etat et des politiques sur les affaires de la religion.

La plupart les traitent de bagatelles et de vaines subtilités. Les Juifs amenaient saint Paul, avec une haine obstinée, « au tribunal de Gallion, proconsul d'Achaïe, et lui disaient que cet homme voulait faire adorer Dieu contre ce que la loi en avait réglé¹. » Ils croyaient avoir attiré son attention, par une accusation si griève et si sérieuse. « Mais Paul n'eut pas plus tôt ouvert la bouche (pour sa défense), que le proconsul l'interrompit, et du haut de son tribunal² : S'il s'agissait, dit-il aux Juifs, de quelque injustice et de quelque mauvaise action, je vous donnerais tout le temps que vous souhaiteriez. Mais pour les questions de mots et de noms, et de disputes sur votre loi, faites-en comme vous voudrez, je ne veux point être juge de ces choses. » Il ne dit pas : Elles sont trop hautes et passent mon intelligence : il dit que tout cela n'est que dispute de mots, et vaines subtilités, indignes d'être portées à un jugement sérieux et d'occuper le temps d'un magistrat.

Les Juifs, voyant que ce juge se mettait si peu en peine de leurs plaintes, et semblait abandonner Paul et son compagnon à leur fureur, « se jetèrent sur Sosthènes, et le battaient³ » (sans aucun respect pour le tribunal d'un si grand magistrat) : « et Gallion ne se mettait point en peine de tout cela. » Tout lui paraissait bagatelles, dans ces disputes de religion, et une ardeur imprudente de gens entêtés de choses vaines.

II^e PROPOSITION. Autre erreur des grands de la terre sur la religion : ils craignent de l'approfondir.

D'autres semblaient prendre la chose plus sérieusement. Félix, gouverneur de Judée, était très-bien informé de cette voie⁴, c'est-à-dire, du christianisme. C'est pourquoi, entendant Paul discourir de la justice que les magistrats devaient rendre avec tant de religion; de la chasteté qu'on devait garder avec tant de soin et de précaution (parole si dure aux mondains qui n'aiment que leurs plaisirs); et du jugement à venir, où Dieu demanderait compte de toutes ces choses avec une sévérité implacable : pour ne point trop approfondir des matières si désagréables, quoiqu'il ne pût s'empêcher d'en être effrayé. Félix lui dit⁵ : « C'en est assez pour maintenant; je vous appellerai en un autre temps plus commode. » Des objets qui l'occupaient davantage dissipaient ces frayeurs : l'avarice le dominait, et il ne mandait plus saint Paul « que dans l'espérance qu'il lui donnerait de l'ar-

1. *IV. Reg.*, xxiii, 1, 2; *II. Part.*, xxxiv, 29, 30. — 2. *IV. Reg.*, xxiii, 13; *II. Paral.*, xxxiv, 21. — 3. *IV. Reg.*, xxi, 18, 19, 20; *II. Paral.*, xxxi, 26, 27, 28.

1. *Act.*, xviii, 12, 13. — 2. *Idem*, 14, 15. — 3. *Ibid.*, 17. — 4. *Ibid.*, xxiv, 22. — 5. *Ibid.*, xxiv, 25.

gent, le laissant captif durant deux ans, et permettant néanmoins à tous ses amis de le voir¹. »

III^e PROPOSITION. Autre procédé des gens du monde, qui prennent la religion pour une folie, sans aucun soin de faire justice, ou d'empêcher les vexations qu'on fait à l'innocence.

Festus, nouveau gouverneur, envoyé à la place de Félix, était à peu près dans le sentiment de Gallion, sinon qu'il poussait encore la chose plus loin. Le roi Agrippa, et la reine Bérénice, celle qui depuis fut si célèbre par la passion que Tite eut pour elle, désiraient beaucoup d'entendre saint Paul : et Festus leur en voulut donner le plaisir dans une assemblée solennelle, qu'on tint exprès pour cela avec grande pompe. « Au reste, disait-il au roi, je n'ai rien trouvé de mal en cet homme : mais il y avait entre lui et les Juifs qui me l'apportaient, des disputes sur leurs superstitions, et sur un certain Jésus qui était mort, et dont Paul assurait qu'il était vivant². » Ces gens, occupés du monde et de leur grandeur, traitaient ainsi les affaires de la religion et du salut éternel, sans même daigner s'informer de faits aussi importants et aussi extraordinaires, que ceux qui regardaient le Fils de Dieu : car tout cela ne faisait rien à leurs intérêts, ni à leurs plaisirs, ou aux affaires du monde. Comme saint Paul eût pris la parole et qu'il commençait à entrer dans le fond des questions, Festus l'interrompit³; et sans respecter la présence du roi et de la reine, ni attendre leur jugement et celui de l'assemblée, il lui cria à haute voix : « Paul, vous êtes fou; trop d'étude vous a tourné l'esprit⁴. »

On voit par là que, quelque équitable que parût Festus envers saint Paul, lorsqu'il demeure d'accord « qu'il ne l'a point trouvé criminel, et qu'on l'aurait pu renvoyer, s'il n'avait appelé à l'empereur⁵; » il entrait dans ce sentiment un secret mépris du fond de la chose, que Festus ne jugeait pas assez importante pour en faire la matière d'un jugement, ou mériter que l'empereur en prit connaissance. La seule affaire qu'il trouvait ici, était de savoir ce qu'il en manderait à l'empereur : « Je ne sais, dit-il⁶, qu'en écrire au maître. » Et il avait peur qu'on ne crût qu'il lui renvoyait des affaires tout à fait frivoles. Car de l'informer des miracles ou de la doctrine de Jésus-Christ, ou de Paul, et d'examiner les prophéties, où l'apôtre mettait son fort : ou enfin de parler sérieusement de l'affaire du salut éternel, il n'en était pas question.

Cependant cet homme équitable, qui ne voulait point condamner saint Paul, ne craignait pas de le livrer à ses ennemis. Car, au lieu de le juger à Césarée, où tout était disposé pour cela, et le renvoyer aussitôt, il proposa de le transporter à Jérusalem, pour faire plaisir aux Juifs, qui avaient fait un complot pour le tuer, ou sur le chemin ou bien dans Jérusalem, où tout le peuple était à eux. Ce qui obligea saint Paul de dire à Festus⁷ : « Je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous le savez parfaitement : personne ne me peut livrer à eux. J'appelle à César, et c'est à son tribunal que je dois être jugé. »

Voici tout ce que Festus trouvait de réel et de sérieux dans cette affaire : faire plaisir aux Juifs, contenter la curiosité d'Agrippa, et résoudre ce qu'il fallait écrire à l'empereur. Quand on allait plus avant, et qu'on voulait examiner le fond, on était fou.

VI^e PROPOSITION. Autre erreur : les égards humains font que ceux qui sont bien instruits de certains points de religion, n'en osent ouvrir la bouche.

Agrippa, qui était Juif, attaché à sa religion, et bien instruit des prophéties, agissait plus sérieusement. Saint Paul, qui le connut, le prit à témoin des faits qu'il avançait touchant Jésus-Christ. « Et lorsque Festus lui eut dit qu'il était fou : Non, non, dit-il¹, très-excellent Festus, je ne suis pas fou : le roi sait la vérité de ce que je dis, et je parle hardiment devant lui. Car tout cela ne s'est point passé dans un coin, mais aux yeux de tout le public. » Puis, adressant la parole au roi lui-même : « O roi Agrippa ! dit-il², ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez. » Saint Paul voulait l'engager à dire de bonne foi, devant Festus et les Romains, ce qu'il savait sur ce sujet-là ; et il devait ce témoignage à des païens. Mais il ne fait qu'éluder : et sans rien dire de tant de merveilles qui s'étaient passées en Judée, ni même oser témoigner ce qu'il croyait des prophéties, où il était tant parlé du Christ, il se contenta de répondre à saint Paul, par manière de raillerie : « Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien³. »

Voilà ce que pensaient les grands de la terre, les rois, et tous les hommes du monde, sur la grande affaire de ce temps-là, qui était celle de Jésus-Christ. On ne voulait ni la savoir, ni l'approfondir, ni dire ce que l'on en savait. Qui peut après cela s'étonner de ce qu'on en trouve si peu de chose dans les histoires profanes ?

VII^e PROPOSITION. Indifférence des sages du monde sur la religion.

Mais il n'y eut rien alors de plus merveilleux que les Athéniens. Athènes était de tout temps le siège de la politesse, du savoir et de l'esprit : les philosophes y triomphaient ; et depuis qu'assujettie aux Romains, elle n'avait plus à traiter de la paix et de la guerre, ni des affaires d'Etat, elle s'était toute tournée à la curiosité : « en sorte qu'on n'y pensait à autre chose, qu'à dire ou à ouïr quelque nouveauté⁴, » surtout en matière de doctrine. Saint Paul y étant arrivé, il se trouvait dans le Lycée avec les philosophes stoïciens et épicuriens. « Il discourait avec eux. Les uns disaient : Que veut dire ce discoureur ? Et les autres : C'est assurément un homme qui s'est entêté de nouvelles divinités, (ou comme ils parlaient) de nouveaux démons⁵. » Ils se souvenaient que parmi eux on avait fait une pareille accusation à Socrate : et ils s'en tenaient toujours à leurs anciennes idées. Sur cela on le mena à l'Aréopage⁶, la plus célèbre compagnie de toute la Grèce, sans autre vue que de contenter la curiosité des Athéniens ; et on tint pour cela le sénat exprès. Paul fut écouté, tant qu'il débita les

1. Act., xxiv, 26. — 2. *Idem*, xxv, 4, 2, etc., 13, 14, 19, 22, 23, 25. — 3. *Ibid.*, xxvi, 1, 2 et seq. — 4. *Ibid.*, 24. — 5. *Ibid.*, xxv, 18, 25; xxvi, 32. — 6. *Ibid.*, xxv, 26. — 7. *Ibid.*, 9, 10, 11.

1. Act., xxvi, 24, 25, 26. — 2. *Idem*, 27. — 3. *Ibid.*, 28. — 4. *Ibid.*, xvii, 21. — 5. *Ibid.*, 18. — 6. *Ibid.*, 19 et seq.

grands principes de la philosophie ; et la Grèce fut bien aise de lui entendre citer si à propos ses poètes. Mais depuis qu'il vint au principal, qui était de leur annoncer Jésus-Christ ressuscité, et les miracles que Dieu avait faits pour montrer que ce Jésus-Christ était celui qu'il avait choisi pour déclarer sa volonté aux hommes : « les uns se moquèrent de Paul¹ ; » les autres, plus polis à la vérité, mais au fond ni mieux disposés, ni moins indifférents, lui dirent honnêtement : « Nous vous entendrons une autre fois sur cette matière. Et Paul sortit ainsi du milieu d'eux². » En pénétrant davantage, l'affaire fût devenue sérieuse : il eût fallu tout de bon se convertir ; et le monde ne voulait songer qu'à la curiosité et à son plaisir.

On en avait usé de même dès le commencement envers Jésus-Christ. Hérode, à qui Pilate l'avait renvoyé, ne voulait voir que des miracles et il aurait souhaité qu'un Dieu employât sa toute-puissance pour le divertir. Parce qu'il ne voulut pas lui faire un jeu des ouvrages de sa puissante main, il le méprisa, et le renvoya comme un fou, avec un habit blanc dont il le revêtit³.

Pilate ne fit pas mieux. Comme Jésus lui eût dit : « Je suis né, et je suis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité⁴ ; » parole profonde, où il voulait lui apprendre à chercher la vérité de Dieu, il lui répartit : « Et qu'est-ce que la vérité⁵ ? » Après quoi il leva le siège sans s'en informer davantage : comme s'il eût dit : La vérité, dites-vous ! et qui la sait ? ou que nous importe de la savoir, cette vérité qui nous passe ? Les mondains, et surtout les grands ne s'en soucient guère, et ils n'ont à cœur que les plaisirs et les affaires.

Nous ne sommes pas meilleurs que tous ceux dont nous venons de parler : et si nous ne méprisons pas si ouvertement Jésus-Christ et sa doctrine, quand il en faut veurir au sérieux de la religion, c'est-à-dire à la pratique : et à sacrifier son ambition ou son plaisir à Dieu et à son salut, nous nous rions secrètement de ceux qui nous le conseillent ; et la religion ne nous est pas moins un jeu qu'aux infidèles.

V^e PROPOSITION. Comment la politique en vint enfin à persécuter la religion avec une iniquité manifeste.

Si on n'eût fait que discourir de la religion comme d'une matière curieuse, le monde ne l'aurait peut-être pas persécutée : mais comme on vit qu'elle condamnait ceux qui ne la suivaient pas, les intérêts s'en mêlèrent. Les pharisiens ne purent souffrir qu'on décriât leur avarice, ni qu'on vint ruiner la domination qu'ils usurpaient sur les consciences. Ceux qui faisaient des idoles, et les autres qui profitaient parmi les païens du culte superstitieux, animaient le peuple. On se souvint que « Diane était la grande déesse des Ephésiens, quand on vit qu'en la décrivant, la majesté de son temple que tout le monde révèrait⁶. » et ensemble la grande considération, et le grand profit qui venait de ce côté-là aux particuliers et au public⁷, s'en allait à rien.

Rome elle-même se fâcha qu'on voulût décrier

ses dieux, à qui elle se persuadait qu'elle devait ses victoires. Les empereurs s'irritèrent de ce qu'on ne voulait plus les adorer. La politique romaine décida qu'il s'en fallait tenir à la religion ancienne ; et qu'y souffrir du changement, c'était l'exposer à sa ruine. On voulut s'imaginer des séditions, des révoltes, des guerres civiles dans l'établissement du christianisme ; encore que l'expérience fit voir, qu'en effet la religion s'établissait, sans même que les persécutions, quelque violentes qu'elles fussent, excitassent, je ne dis pas aucun mouvement et aucune désobéissance, mais même aucun murmure dans les chrétiens. Mais le monde superbe et corrompu ne voulait pas se laisser convaincre d'ignorance et d'aveuglement, ni souffrir une religion qui changeait la face du monde.

VII^e PROPOSITION. Les esprits faibles se moquent de la piété des rois.

Michol, femme de David, nourrie dans le faste, et sans piété avec son père Saül, quand elle vit le roi, son mari, tout transporté devant l'arche qu'il faisait porter dans Sion avec une pompe royale, « le méprisa en son cœur. Qu'il était beau, disait-elle¹, de voir le roi d'Israël avec les servantes. Marchant nu comme un bateleur ! » Ne faisait-il pas là un beau personnage ? Mais David, quoiqu'il l'aimât tendrement, lui répondit² : « Vive le Seigneur ! qui m'a élevé plutôt que votre père et sa maison ! je m'humilierai encore plus que je n'ai fait devant lui, et je serai méprisable à mes yeux ; et je tiendrai à gloire de m'humilier, comme vous disiez, avec les servantes. »

Il ne faut point laisser dominer cet esprit de raillerie dans les cours ; surtout dans les femmes, quand même elles seraient reines : puisque c'est là au contraire ce qu'on doit le plus réprimer. Dieu récompensa la piété de David, et punit Michol par une éternelle stérilité³.

VIII^e PROPOSITION. Le sérieux de la religion connu des grands rois. Exemple de David.

L'arche était dans l'ancien peuple le symbole de la présence de Dieu, bien inférieur à celui que nous avons dans l'Eucharistie : et néanmoins la dévotion de David pour l'arche était immense. Quand il la fit transporter en Sion, il fit au peuple de grandes largesses en l'honneur d'un jour si solennel. « On immolait des victimes (tout le long du chemin où passait l'arche). Elle marchait au son des trompettes, des tambours et hautbois et de toutes sortes d'instruments de musique. » Le roi, dépouillé de l'habit royal qu'il n'osa porter devant Dieu, « et revêtu simplement d'une tunique de lin, allait après, avec tout le peuple et ses capitaines en grande joie, jouant de sa lyre et dansant de toutes ses forces, dans le transport où il était⁴. » C'étaient des cérémonies que le temps autorisait.

Dans une occasion plus lugubre, lorsqu'en punition de son péché il fuyait devant Absalon, nous avons vu qu'on lui apporta l'arche, comme la seule chose qui lui pouvait donner de la consolation. Mais il ne se jugea pas digne de la voir en l'état où il était, où Dieu le traitait comme un pécheur. « Hé !

1. Act., 32. — 2. *Idem*, 32, 33. — 3. *Luc.*, XXXI, 8, 11. — 4. *Joan.*, XVII, 37. — 5. *Idem.* 38. — 6. *Act.*, XIX, 27. 28. — 7. *Idem*, 25, 26.

1. *II. Reg.*, vi, 16, 20. — 2. *Idem*, 21, 22. — 3. *Ibid.*, 23. — 4. *II. Reg.*, vi, 13 et seq.; *I. Par.*, xv, 25 et seq.

dit-il¹, si je trouve grâce devant le Seigneur (après ces jours de châtements), il me le montrera un jour en son tabernacle. » C'était là le plus cher objet de ses vœux. Et durant le temps de Saül, banni de son pays et des saintes assemblées du peuple de Dieu, il ne soupirait qu'après l'arche. Grand exemple, pour faire connaître ce qu'on doit sentir en présence de l'Eucharistie, dont l'arche n'était qu'une figure imparfaite!

IX^e PROPOSITION. Le prince doit craindre trois sortes de fausse piété; et premièrement la piété à l'extérieur, et par politique.

Deux raisons doivent faire craindre au prince de donner trop à l'extérieur, dans les exercices de la piété. La première, parce qu'il est un personnage public; par conséquent, composé et peu naturel, s'il n'y prend garde, par les grands égards qu'il doit avoir pour le public, qui a les yeux attachés sur lui. Secondement, parce qu'en effet la piété est utile à établir la domination, de sorte qu'insensiblement le prince pourrait s'accoutumer à la regarder de ce côté-là. Ainsi Saül disait à Samuel qu'il l'abandonnait, et ne voulait plus assister avec lui au sanctuaire de Dieu devant tout le peuple²: « J'ai mal fait; mais honorez-moi devant Israël, et devant les sénateurs de mon peuple, et retournez avec moi adorer le Seigneur votre Dieu. » Il ne voulait plus l'appeler le sien; et peu soigneux de la religion, il ne songeait plus qu'à garder les dehors par politique.

Ainsi les rois d'Israël se montraient quelquefois pieux contre Baal et ses idoles. Mais ils se gardaient bien de détruire les veaux d'or que Jéroboam avait érigés pour y attacher le peuple. Car « il avait dit en lui-même³: Le royaume retournera à la maison de David, si ce peuple monte toujours à Jérusalem dans la maison du Seigneur pour y offrir les sacrifices. Le cœur de ce peuple se tournera vers Roboam, roi de Juda, et ils me feront mourir, et ils retourneront à lui. Ainsi, par un conseil médité, il fit deux veaux d'or; et il leur dit: Ne montez plus à Jérusalem; ô Israël! voilà tes dieux, qui t'ont tiré de la terre d'Égypte! »

Ainsi Jéhu massacra tous les sacrificateurs de Baal, et il en brisa la statue, et il mit le feu dans son temple. Et comme s'il eût voulu s'acquitter de tous les devoirs de la religion, il prend dans son chariot le saint homme Jonadab, fils de Réchab, pour être témoin de sa conduite. « Venez, lui dit-il⁴, et voyez mon zèle pour le Seigneur! Mais il ne se retira pas des péchés de Jéroboam, ni des veaux d'or, qu'il avait dressés à Béthel et à Dan. » La raison d'Etat ne le voulait pas.

Telle est la religion d'un roi politique. Il fait paraître du zèle dans les choses qui ne blessent pas son ambition, et il semble même vouloir contenter les plus gens de bien: mais la fausse politique l'empêche de pousser la piété jusqu'au bout. Joachaz, un des successeurs de Jéhu dans le royaume d'Israël, sembla vouloir aller plus loin. « Dieu avait livré Israël à Hazaël, roi de Syrie, et à son fils Bénadab; et Joachaz pria le Seigneur qui écouta sa voix: car il eut pitié d'Israël, que

ces rois avaient réduit à l'extrémité⁵. » Mais Joachaz, qui semblait vouloir retourner à Dieu de tout son cœur dans sa pénitence, n'eut pas la force d'abattre ces veaux d'or, qui étaient le scandale d'Israël: « et il ne se retira pas des péchés de Jéroboam: Dieu aussi l'abandonna. Et le roi de Syrie fit de lui et de son peuple comme on fait de la poudre qu'on secoue dans la batture⁶. »

Tout cet extérieur de piété n'est qu'hypocrisie, et il est familier aux princes rusés, qui ne songent qu'à amuser le peuple par les apparences. Ainsi Hérode, ce vieux et dissimulé politique, faisant semblant d'être zélé pour la loi des Juifs, jusqu'à rebâtir le temple avec une magnificence qui ne cédait rien à celle de Salomon, en même temps il élevait des temples à Auguste.

Et on sait ce qu'il voulait faire contre Jésus-Christ⁷. A ne regarder que l'extérieur, il ne désirait rien tant que d'adorer avec les Mages ce roi des Juifs, nouveau-né. Il assembla le conseil ecclésiastique, comme un homme qui ne voulait autre chose que d'être éclairé des prophéties; mais tout cela pour couvrir le noir dessein d'assassiner le Sauveur, que le titre de roi des Juifs rendait odieux à son ambition; encore que la manière dont il voulut paraître aux hommes montrât assez que son royaume n'était pas de ce monde.

X^e PROPOSITION. Seconde espèce de fausse piété: la piété forcée ou intéressée.

Telle était celle d'Holopherne, lorsqu'il disait à Judith⁸: « Votre Dieu sera mon Dieu, s'il fait pour moi ce que vous promettez, » c'est-à-dire tant de victoires. Les ambitieux adoreront qui vous voudrez, pourvu que leur ambition soit contente.

« Hérode craignait saint Jean qui le reprenait (avec une force invincible): car il savait que c'était un homme saint et juste; et il faisait plusieurs choses par son avis, et il l'écoutait volontiers⁹. » Car nous avons vu que ces politiques veulent quelquefois contenter les gens de bien. Mais tout cela n'était qu'artifice ou terreur superstitieuse; puisqu'il craignait tellement saint Jean, qu'après lui avoir fait couper la tête, il craignait encore qu'il ne fût ressuscité des morts⁶ pour le tourmenter.

Écoutez un Antiochus, ce superbe roi de Syrie. « Il est juste, dit-il⁷, d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel n'entreprenne pas de s'égaliser à lui. Et il ne parle que d'égaliser aux Athéniens les Juifs, qu'il ne jugeait pas dignes seulement de la sépulture; et d'affranchir Jérusalem, qu'il avait si cruellement opprimée, de combler de dons le temple qu'il avait dépouillé; et enfin de se faire Juif. » Mais c'est qu'il sentait la main de Dieu, à laquelle il s'imaginait se pouvoir soustraire, par toutes ses vaines promesses. Dieu méprisa sa pénitence forcée; et ce méchant demandait la miséricorde qu'il ne devait pas obtenir⁸. »

Galère Maximien, et Maximin, les deux plus cruels persécuteurs de l'Église des chrétiens, moururent avec un aveu aussi forcé et aussi vain de leur faute⁹: et avant que de les livrer au dernier

1. *II. Reg.*, xv, 25. — 2. *I. Reg.*, xv, 30. — 3. *III. Reg.*, xii, 26, 27, 28. — 4. *IV. Reg.*, x, 15, 28, 29.

1. *IV. Reg.*, xiii, 3, 4, 5. — 2. *Idem*, 6, 7. — 3. *Matth.*, ii, 3, 4 et seq. — 4. *Judith.*, xi, 21. — 5. *Marc.*, vi, 20; *Luc.*, iii, 19. — 6. *Marc.*, vi, 16. — 7. *II. Machab.*, ix, 11, 12 et seq. — 8. *Idem*, 13. — 9. *Euseb.*, *Hist.*, eccl., l. VIII, c. 16, 17; et lib. IX, c. 10; *Laet.*, de Mort. pers., n. 33 et 49.

supplice, Dieu leur fit faire amende honorable à son peuple, qu'ils avaient si longtemps tyrannisé.

XI^e PROPOSITION. Troisième espèce de fausse piété : la piété mal entendue, et établie où elle n'est pas.

« Va, et passe au fil de l'épée ce méchant peuple d'Amalec : et ne réserve rien de cette nation impie, que j'ai dévouée à la vengeance, dit le Seigneur à Saül. Et ce prince sauva du butin les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur. Mais Samuel lui dit : Sont-ce des victimes ou des sacrifices que le Seigneur demande, et non pas qu'on obéisse à sa voix ? L'obéissance vaut mieux que le sacrifice et il est meilleur d'obéir, que d'offrir la graisse des béliers : car désobéir, c'est comme qui consulterait les devins ; et ne se soumettre pas, c'est le crime d'idolâtrie¹. »

La sentence partit d'en-haut. « Dieu t'a rejeté, dit Samuel ; et tu ne seras plus roi². »

Hérode, qui fit mourir saint Jean-Baptiste, au milieu de ses plus grands crimes, n'était pas sans quelques sentiments de religion. Il mit en prison le saint précurseur qui le reprenait hautement de son inceste. Mais en même temps nous avons vu « qu'il le craignait, sachant que c'était un homme juste et saint ; qu'il le faisait venir souvent, et même suivait ses conseils³. » Il le livra néanmoins à la fin : et injustement scrupuleux, la religion du serment l'emporta à son crime. « Il fut lâché de s'être engagé ; mais à cause du serment qu'il avait fait, et de la compagnie, il passa outre⁴. » Il en eut peur, après même qu'il l'eut fait mourir : « et entendant les miracles de Jésus, Jean, dit-il, que j'ai décollé, revit en lui, et c'est sa vertu qui opère⁵. » Il méprisait la religion, la superstition le tyrannise. Il écoutait et considérait celui qu'il tenait dans les fers, un prisonnier qui avait du crédit à la cour ; l'intrépide censeur du prince, et l'ennemi déclaré de sa maîtresse, qui néanmoins se faisait écouter ; un homme qu'on faisait mourir, et qu'après cela on craignait encore. Tant de craintes qui se combattaient : celle de perdre un homme saint, celle d'ouïr de sa bouche des reproches trop libres, celle de troubler ses plaisirs, celle de paraître faible à la compagnie, celle de la justice divine qui ne cessait de revenir quoique si souvent repoussée ; tout cela faisait ici un étrange composé. On ne sait que croire d'un tel prince : on croit tantôt qu'il a quelque religion, et tantôt qu'il n'en a point du tout. C'est une énigme inexplicable, et la superstition n'a rien de suivi.

On multiplie ses prières, qu'on fait rouler sur les lèvres sans y avoir le cœur. Mais c'est imiter les Gentils, « qui s'imaginent, dit le Fils de Dieu⁶, être exaucés en multipliant leurs paroles. » Et on entend de la bouche du Sauveur⁷ : « Ce peuple m'honore des lèvres ; mais son cœur est loin de moi. »

On gâte de très-bonnes œuvres : on jeûne et on garde avec soin les abstinences de l'Eglise ; il est juste : mais, comme dit le Fils de Dieu, « on laisse des choses de la loi plus importantes, la justice, la

miséricorde, la fidélité. Il fallait faire les unes et ne pas omettre les autres¹. Savez-vous quel est le jeûne que j'aime, dit le Seigneur ? Délivrez ceux qui sont détenus dans les prisons : déchargez un peuple accablé d'un fardeau qu'il ne peut porter ; nourrissez le pauvre, habillez le nu : alors votre justice sera véritable, et resplendissante comme le soleil². »

Vous bâtissez des temples magnifiques ; vous multipliez vos sacrifices, et vous faites dire des messes à tous les autels. Mais Jésus-Christ répond : « Allez apprendre ce que veut dire cette parole : J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice³. Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un cœur contrit, et abaissé devant lui⁴. La vraie et pure religion, c'est de soulager les veuves et les opprimés, et de tenir son âme nette de la contagion de ce siècle⁵. »

Mettez donc chaque œuvre en son rang. Si en faisant les petites, vous croyez vous racheter de l'obligation de faire les grandes, vous serez de ceux dont il est écrit⁶ : « Ils se fient dans des choses de néant. Ils ont tissu des toiles d'araignée. Leurs toiles ne seront pas capables de les habiller, et ils ne seront pas couverts de leurs œuvres : car leurs œuvres sont des œuvres inutiles, et leurs pensées sont des pensées vaines. »

ARTICLE V.

Quel soin ont eu les grands rois du culte de Dieu.

PREMIÈRE PROPOSITION. Les soins de Josué, de David et de Salomon pour établir l'arche d'alliance, et bâtir le temple de Dieu.

Josué n'eut pas plus tôt conquis et partagé la terre promise, que pour la mettre à jamais sous la protection de Dieu, qui l'avait donnée à son peuple, « il établit le siège de la religion à Silo, où il mit le tabernacle⁷. » Il fallait commencer par là, et mettre Dieu en possession de cette terre, et de tout le peuple, dont il était le vrai roi.

David trouva dans la suite un lieu plus digne à l'arche, et au tabernacle, et l'établit dans Sion, où il la fit transporter en grand triomphe⁸ : et Dieu choisit Sion et Jérusalem, comme le lieu où il établissait son nom et son culte.

Il fit aussi, comme on a vu, les préparatifs du temple, où Dieu voulait être servi avec beaucoup de magnificence, y consacrant les dépouilles des nations vaincues⁹.

Il en désigne le lieu, que Dieu même avait choisi et charge Salomon de le bâtir.

Salomon fit ce grand ouvrage avec la magnificence qu'on a vue ailleurs. Car il le voulait proportionner autant qu'il pouvait à la grandeur, de celui qui voulait y être servi. « La maison, dit-il¹⁰, que je veux bâtir est grande, parce que notre Dieu est au-dessus de tous les dieux. Qui serait donc assez puissant pour lui bâtir une maison digne de lui ? »

II^e PROPOSITION. Tout ce qu'on fait pour Dieu de plus magnifique est toujours au-dessous de sa grandeur.

Ce fut le sentiment de Salomon, après qu'il eut bâti un temple si riche, que rien n'égalait jamais. « Qui pourrait croire, dit-il¹¹, que Dieu habite sur

1. *I. Reg.*, xv, 18 et seq. — 2. *Idem.*, 23. — 3. *Marc.*, vi, 20. — 4. *Matth.*, xiv, 9; *Marc.*, vi, 26. — 5. *Matth.*, xiv, 1, 2. — 6. *Idem.*, vi, 7. — 7. *Ibid.*, xv, 8; *Is.*, xxix, 13.

1. *Matth.*, xxiii, 23. — 2. *Is.*, lvi, 6, 7, 8. — 3. *Matth.*, ix, 13. — 4. *Ps.*, i, 19. — 5. *Jac.*, i, 27. — 6. *Is.*, lxi, 4-7. — 7. *Jos.*, xviii, 1. — 8. *II. Reg.*, vi, 12 et seq. — 9. *Idem.*, vii, *I. Par.*, xxii. — 10. *II. Par.*, ii, 5. — 11. *Idem.*, vi, 18.

la terre avec les hommes ; lui que les cieux , et les cieux des cieux ne peuvent renfermer? » Et David qui en avait fait les préparatifs, quoiqu'il n'eût rien épargné, et qu'il eût consacré à cet ouvrage « cent mille talents d'or, un million de talents d'argent, avec du cuivre et du fer sans nombre, et les pierres avec tous les bois qu'il fallait pour un si grand édifice¹, » sans épargner le cèdre, qui est le plus précieux, il trouvait tout cela pauvre, à comparaison de son désir : « J'ai, dit-il, offert tout cela dans ma pauvreté². »

III^e PROPOSITION. Les princes font sanctifier les fêtes.

Moïse fait mettre en prison, et ensuite il punit de mort, par ordre de Dieu, celui qui avait violé le sabbat³. La loi chrétienne est plus douce, et les chrétiens plus dociles n'ont pas besoin de telles rigueurs, mais aussi se faut-il garder de l'impunité.

Les ordonnances sont pleines de peines contre ceux qui violent les fêtes et surtout le saint dimanche. Et les rois doivent obliger les magistrats à tenir soigneusement la main à l'entière exécution de ces lois, contre lesquelles on manque beaucoup, sans qu'on y ait apporté tous les remèdes nécessaires.

C'est principalement de la sanctification des fêtes que dépend le culte de Dieu, dont le sentiment se dissiperait dans les occupations continuelles de la vie, si Dieu n'avait consacré des jours pour y penser plus sérieusement, et renouveler en soi-même l'esprit de la religion.

Les saints rois Ezéchias et Josias sont célèbres, dans l'histoire du peuple de Dieu, pour avoir fait solenniser la Pâque avec religion, et une magnificence extraordinaire. Tout le peuple fut rempli de joie : « on n'avait jamais rien vu de semblable depuis le temps de Salomon. » C'est ce qu'on dit de la Pâque d'Ezéchias⁴. Et on dit de celle de Josias : « qu'il ne s'en était point fait de semblable sous tous les rois précédents, ni depuis le temps de Samuel⁵. »

Les fêtes des chrétiens sont beaucoup plus simples, moins contraignantes ; et en même temps beaucoup plus saintes, et beaucoup plus consolantes que celles des Juifs, où il n'y avait que des ombres des vérités qui nous ont été révélées : et cependant on est bien plus lâche à les célébrer.

IV^e PROPOSITION. Les princes ont soin non-seulement des personnes consacrées à Dieu, mais encore des biens destinés à leur subsistance.

« Honorez le Seigneur de toute votre âme ; honorez aussi ses ministres⁶. »

« Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise, » dit Jésus-Christ même à ses disciples⁷.

« Prenez garde de n'abandonner jamais le lévite, tant que vous serez sur la terre⁸. » La terre vous avertit, en vous nourrissant, que vous pourvoyez à la subsistance des ministres de Dieu qui la rend féconde.

Toute la loi est pleine de semblables préceptes.

Abraham en laissa l'exemple à toute sa postérité, en donnant la dime de dépouilles remportées sur ses ennemis, à Melchisédech, le grand pontife du Dieu très-haut, qui le bénissait et offrait le sacrifice pour lui et pour tout le peuple¹.

Abraham suivit en cela une coutume déjà établie. On la voit dans tous les peuples, dès la première antiquité. Et nous en avons un beau monument dans l'Égypte, sous Pharaon et Joseph. Tous les peuples vendirent leur terre au roi pour avoir du pain, « excepté les sacrificateurs, à qui le roi avait donné leur terre, qu'ils ne furent point obligés de vendre comme les autres ; sans compter que leur nourriture leur était fournie des greniers publics, par ordre du roi². »

Le peuple d'Israël ne se plaignait pas d'être chargé de la nourriture des lévites et de leurs familles, qui faisaient plus d'une douzième partie de la nation, étant une de ses tribus des plus abondantes. Au contraire, on les nourrissait avec joie. Il y avait, du temps de David, trente-huit mille lévites, à les compter depuis trente ans, sans y comprendre les sacrificateurs enfants d'Aaron, divisés en deux familles principales par les deux fils d'Aaron, et subdivisés du temps de David en vingt-quatre familles très-nombreuses sorties de ces deux premières³. Tout le peuple les entretenait de toutes choses très-abondamment, avec leurs familles : car les lévites n'avaient d'autres possessions ni partages parmi leurs frères, que les dîmes, les prémices, les oblations, et le reste que le peuple leur donnait. Et on mettait dans cet entretien un des principaux exercices de la religion, et le salut de tout le peuple.

V^e PROPOSITION. Les soins admirables de David.

Les grands rois de la maison de David ont rendu leur règne célèbre, par le grand soin qu'ils ont pris de maintenir l'ordre du ministère, et de toutes les fonctions des sacrificateurs et des lévites, selon la loi de Moïse.

David leur en avait donné l'exemple ; et il fit ce beau règlement qui fut suivi et exécuté par ses successeurs. Ce roi, aussi pieux et aussi sage que guerrier et victorieux, employa à cette grande affaire les dernières années de sa vie, pendant que tout le royaume était en paix : assisté des principaux du royaume et surtout du souverain Pontife, avec les chefs des familles lévites et sacerdotales, et des prophètes Gad et Nathan⁴ ; étant lui-même prophète, et rangé dans l'Écriture au nombre des hommes inspirés de Dieu.

Avec ce conseil, et par une inspiration particulière, il régla les heures du service. « Il ordonna aux lévites de venir au temple le matin et le soir, pour y bénir Dieu, et pour y chanter ses louanges⁵. »

Il établit la subordination nécessaire dans ce grand corps des ministres consacrés à Dieu, en ordonnant aux lévites de servir « chacun à leur rang, en gardant les rites sacrés et toutes les observances des enfants d'Aaron, qui présidaient à ces fonctions par l'ordre de Dieu⁶, » et selon la loi de Moïse.

1. *I. Par.*, xxii, 14. — 2. *Idem.* — 3. *Num.*, xv, 32 et seq. — 4. *II. Par.*, xxx, 26 — 5. *IV. Reg.*, xliii, 22, 23 ; *II. Par.*, xxxv, 18. — 6. *Eccl.*, vii, 33 — 7. *Luc.*, x, 16. — 8. *Deut.*, xii, 19.

1. *Genes.*, xiv, 18-20. — 2. *Idem.*, xliiii, 22. — 3. *I. Paral.*, xxiii, 3 et seq. — 4. *I. Paral.*, xxiii, 2 et seq. ; xxiv, 6 ; *II. Par.*, xxix, 25. — 5. *I. Par.*, xxiii, 30. — 6. *Idem.*, 32 ; xxiv, 19.

Parmi ces lévites, il y en avait trois principaux « qui servaient auprès du roi : Asaph, Idithun et Héman. Ce dernier était appelé le *Voyant*, ou le prophète du roi¹ ; » et Asaph prophétisait aussi auprès du prince ; il est aussi appelé le *Voyant*², et se rendit si célèbre par ses cantiques, qu'on le rangeait avec David. Tels étaient les ecclésiastiques, pour parler à notre manière, qui approchaient le plus près de la personne du roi : des gens inspirés de Dieu, et les plus célèbres de leur ordre. David avait aussi auprès de lui un sacrificateur nommé Ira, qui était honoré du titre de prêtre ou de sacrificateur de David³.

VI^e PROPOSITION. Soins des lieux et des vaisseaux sacrés.

Le roi Joas, instruit par Joïada, souverain pontife, fit venir les lévites avec les autres sacrificateurs, pour les obliger à travailler aux réparations du temple qu'ils négligeaient depuis plusieurs années. Il en prescrivit l'ordre et en régla les fonds : et un officier commis par le roi les touchait avec le pontife, ou quelqu'un commis de sa part, pour les mettre entre les mains des ouvriers, « qui rétabliraient le temple dans sa première splendeur et solidité. Le reste de l'argent fut apporté au roi et au pontife ; et on fit des vaisseaux sacrés d'or et d'argent, pour servir aux sacrifices⁴. »

Ezéchias ne se rendit pas moins célèbre, lorsqu'il assembla les lévites et les sacrificateurs⁵, pour les obliger à purifier avec soin le temple et les vaisseaux sacrés, qui avaient été profanés par les rois impies. Et il fit soigneusement exécuter le règlement de David⁶.

On ne peut assez louer le saint roi Josias, et le soin qu'il prit de purifier et de rebâtir le temple⁷. Dieu inspira un auteur sacré pour lui donner cet éloge, afin d'exciter les rois à de semblables pratiques.

VII^e PROPOSITION. Louanges de Josias et de David.

L'Ecclésiastique parle ainsi de Josias⁸ : « La mémoire de Josias est douce comme une composition de parfums faite d'une main habile ; elle est douce en toutes les bouches comme du miel, et comme une excellente musique dans un banquet où on a servi du vin le plus exquis. Il a été envoyé de Dieu pour inspirer la pénitence à la nation ; et il a ôté (du temple et de la terre) toutes les abominations. Dieu gouverna son cœur et fortifia sa piété, dans un temps d'iniquité et de désordre, » où tout était corrompu par les mauvais exemples des rois ses prédécesseurs.

Le même auteur sacré célèbre aussi en ces termes les louanges de David⁹ : « Il a glorifié Dieu dans toutes ses œuvres. Il l'a loué de tout son cœur » (dans ses divins psaumes que tout le peuple chantait). « Il a aimé de tout son cœur le Dieu qui l'avait fait, et Dieu l'a rendu puissant contre ses ennemis. Il a rangé les échantres devant l'autel, et il a composé des airs agréables pour les hommes, qu'ils devaient chanter par leur voix harmonieuse. Il a rempli de splendeur la célébration du

service divin : et sur la fin de sa vie il a distribué le temps, en sorte qu'on louât le saint nom du Seigneur, et que dès le matin on le célébra dans son sanctuaire. »

Voilà comme le Saint-Esprit loue les rois pieux, qui ont pris soin de régler les ministères sacrés, de décorer le temple, et de faire faire le service divin avec la splendeur convenable.

VIII^e PROPOSITION. Soins de Néhémias ; et comme il protége les lévites contre les magistrats.

Il ne faut pas oublier Néhémias, gouverneur du peuple de Dieu sous les rois de Perse, et restaurateur du temple et de la cité sainte. Il fit justice aux lévites qu'on avait privés de leurs droits¹. Les échantres sacrés, et tous les autres ministres, qui avaient été contraints de se retirer chez eux, et d'abandonner le service, faute d'avoir reçu le juste salaire qui leur était ordonné, furent rappelés. Il ôta à Tobie le maniement qu'Elisib, sacrificateur, son parent, lui avait donné pour l'enrichir, et disposa, selon l'ancien ordre, des fonds destinés au temple et au service divin². Il soutint la cause des lévites contre les magistrats (qui avaient manqué à leurs devoirs envers eux), et il mit leurs grains et leurs revenus en des mains fidèles : préposant à ce ministère le prêtre Sélémiat et quelques lévites³. Au surplus, en prenant soin d'eux, il leur fit soigneusement garder les règlements de David⁴. La subordination fut observée : le peuple rendait honneur aux lévites en leur donnant ce qu'il leur devait ; et les lévites le rendaient aux enfants d'Aaron⁵, qui étaient leurs supérieurs. « Ils gardaient soigneusement toutes les observances de leur Dieu⁶. »

Néhémias y tenait la main : il ordonnait aux sacrificateurs et aux lévites de veiller à ce qui leur était prescrit. « Il disait aux lévites de se purifier, et ne pouvait souffrir ceux qui profanaient le sacerdoce, et méprisaient le droit sacerdotal et lévitique⁷, » c'est-à-dire les règlements que leur prescrivait leurs offices : ce qui lui faisait dire avec confiance⁸ : « Ô Dieu, souvenez-vous de moi en bien : et n'oubliez pas le soin que j'ai eu de la maison de mon Dieu, et de ses cérémonies, et de l'ordre sacerdotal et lévitique ! »

O princes ! suivez ces exemples. Prenez en votre garde tout ce qui est consacré à Dieu, et non-seulement les personnes, mais encore les lieux et les biens qui doivent être employés à son service. Protégez les biens des églises, qui sont aussi les biens des pauvres. Souvenez-vous d'Héliodore et de la main de Dieu qui fut sur lui, pour avoir voulu envahir les biens mis en dépôt dans le temple⁹. Combien plus faut-il conserver les biens non-seulement déposés dans le temple, mais donnés en fonds aux églises !

IX^e PROPOSITION. Réflexions que doivent faire les rois à l'exemple de David, sur leur libéralité envers les églises ; et combien il est dangereux de mettre la main dessus.

Ces grands biens viennent des rois, je l'avoue : ils ont enrichi les églises de leurs libéralités ; et les

1. I. Par., xxv, 2, 5, 6. — 2. II. Paral., xxix, 30. — 3. II. Reg., xx, 26. — 4. IV. Reg., xii, 4, 7 et seq. ; II. Par., xxiv, 5, 6 et seq. — 5. II. Par., xxix, 5, 16 et seq. — 6. Idem., 25. — 7. IV. Reg., xxii et xxiii ; II. Par., xxxiv. — 8. Eccl., xlii, 1, 2, 3, 4. — 9. Idem., xlvii, 9, 10, 11, 12.

1. II. Esdr., xiii, 10. — 2. Idem., 5, 7, 8, 9. — 3. Ibid., 11, 13. — 4. Ibid., xii, 21, 44, 45. — 5. Ibid., 46. — 6. Ibid., 44. — 7. Ibid., xii, 22, 29. — 8. Ibid., 14, 30, 31. — 9. II. Mach., iii, 24 et seq.

peuples n'en ont point fait, sans que leur autorité y ait concouru : mais tout ce qu'ils ont donné, ils l'avaient premièrement reçu de Dieu. « Qui suis-je, disait David¹ ; qu'est-ce que tout mon peuple, que nous osons vous promettre tous ces présents pour votre temple ? Tout est à vous, et nous vous donnons ce que nous avons reçu de votre main. »

Il continue² : « Nous sommes des voyageurs et des étrangers devant vous, comme tous nos pères. » Nous n'avons rien qui nous soit propre : notre vie même n'est pas à nous. « Nos jours s'en vont comme une ombre, et nous n'avons qu'un moment à vivre : » Tout nous échappe, et il n'y a rien qui soit à nous. « O Seigneur notre Dieu ! toute cette abondance de richesses, que nous préparons pour votre saint temple, vient de votre main, et tout est à vous³. »

Quel attentat de ravir à Dieu ce qui vient de lui, ce qui est à lui, et ce qu'on lui donne, et de mettre la main dessus pour le reprendre de dessus les autels.

Mais le péril est bien plus grand de mettre la main sur les ministres de Dieu. « Ne touchez point à mes oints, dit David⁴. Il parlait d'Abraham et d'Isaac, qui étaient au rang de ses sacrificateurs et de ses ministres. « Dieu ne permet pas au peuple de leur nuire, et il châtie les rois qui les ollentent⁵. »

« Hérode fit couper la tête à Jacques, frère de Jean : et par complaisance pour les Juifs, il ajouta à son crime de mettre la main même sur Pierre, qu'il fit garder par seize soldats, dans le dessein de l'exposer au peuple après la fête de Pâques⁶. » Mais Dieu, qui le destinait à souffrir dans un autre temps et dans un lieu plus célèbre, non-seulement le sut tirer de la prison, mais il sut encore faire sentir au tyran sa main puissante. Car peu de temps après, livré à un orgueil insensé, pendant qu'il se laissait louer et admirer comme un Dieu, « l'ange du Seigneur le frappa, et il mourut mangé de vers⁷. »

Saül, qui fit massacrer Achimélec et les autres sacrificateurs pour avoir favorisé David, est en abomination devant Dieu et devant les hommes. « Ses officiers, à qui il commanda de les tuer, eurent horreur d'étendre leurs mains contre les prêtres du Seigneur, » et il n'y eut que Doeg, iduméen, un étranger de la race des impies, qui osât souiller ses mains de leur sang, sans respecter le saint habit qu'ils portaient⁸. David, pour avoir été l'occasion innocente de ce meurtre, en frémit. « Je suis coupable, dit-il⁹, de ce sang injustement répandu. Il prit en sa protection Abiathar, fils d'Achimélec. Demeurez avec moi, dit-il, ne craignez rien ; qui en veut à votre vie attaque la mienne, et mon salut est inséparable du vôtre. »

Xe PROPOSITION. Les rois ne doivent pas entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce : ils doivent trouver bon que l'ordre sacerdotal les maintienne contre toutes sortes d'entreprises.

Lorsque Osias voulut entreprendre sur ces droits sacrés, et porter la main à l'encensoir, les prêtres étaient obligés par la loi de Dieu à s'y opposer,

autant pour le bien de ce prince, que pour la conservation de leur droit, qui était comme on a dit celui de Dieu. Ils le firent avec vigueur : et se mettant devant le roi, avec leur pontife à leur tête, ils lui dirent : Ce n'est point votre office, Osias, de brûler l'encens devant le Seigneur ; mais c'est celui des sacrificateurs et des enfants d'Aaron, que Dieu a députés à ce ministère. Sortez du sanctuaire ; ne méprisez pas notre parole : car cette entreprise, par laquelle vous prétendez vous honorer, ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur notre Dieu¹. »

Au lieu de céder à ce discours et à l'autorité du pontife et de ses prêtres², « Osias se mit en colère, menaçant les prêtres, persistant à tenir en main l'encensoir pour offrir l'encens. La terre trembla³. La lèpre parut sur le front de ce prince, en présence des prêtres, qui (avertis par ce miracle) furent contraints de le chasser du sanctuaire. Lui-même, effrayé d'un coup si soudain, sentit qu'il venait de la main de Dieu, et prit la fuite. La lèpre ne le quitta plus : il le fallut séparer, selon la loi. Et son fils Joathan prit l'administration du royaume, et le gouverna sous l'autorité du roi son père. »

Au contraire, le pieux roi Josaphat, loin de rien attenter sur les droits sacrés du sacerdoce, distingua exactement les fonctions, la sacerdotale et la royale, en donnant cette instruction « aux lévites, aux sacrificateurs, et aux chefs des familles d'Israël, qu'il envoya dans toutes les villes pour y régler les affaires : Amarias, sacrificateur, votre pontife, conduira ce qui regarde le service de Dieu, et Zabadias, fils d'Ismahel, qui est le chef de la maison de Juda, conduira celles qui appartiennent à la charge de roi ; et vous aurez les lévites pour maîtres et pour docteurs⁴. »

On voit avec quelle exactitude il distingue les affaires, et détermine à chacun de quoi il se doit mêler, ne permettant pas à ses ministres d'attenter sur les ministres des choses sacrées, ni réciproquement à ceux-ci d'entreprendre sur les droits royaux.

À la vérité, nous avons vu que les rois se sont mêlés des choses saintes : nous avons vu en même temps que c'était en exécution des anciens règlements, et des ordres déjà donnés de la part de Dieu ; et encore avec les pontifes, les sacrificateurs et les prophètes.

Les choses saintes, réservées à l'ordre sacerdotal, sont encore plus clairement distinguées, dans le Nouveau Testament, d'avec les choses civiles et temporelles, réservées aux princes. C'est pourquoi les rois chrétiens, dans les affaires de la religion, se sont soumis les premiers aux décisions ecclésiastiques. Cent exemples le feraient voir, si la chose était douteuse ; mais en voici un, entre les autres, qui regarde le rois de France.

XIe PROPOSITION. Exemple des rois de France et du concile de Chalcédoine.

Les sectateurs d'Elipandus, archevêque de Tolède, et de Félix, évêque d'Urgel, qui renouvelaient en Espagne l'hérésie de Nestorius, prièrent

1. *I. Par.*, xxix, 14. — 2. *Idem*, 15. — 3. *Ibid.*, 16. — 4. *Ps.* civ, 15. — 5. *Idem*, 14. — 6. *Act.*, xii, 1-3. — 7. *Idem*, 22, 23. — 8. *I. Reg.*, xxii, 16-18. — 9. *Idem*, 22, 23.

1. *II. Par.*, xxvi, 16, 17, 18. — 2. *Idem*, 19, 20, 21. — 3. *Amos.*, i, 1 ; *Zach.*, xiv, 5. — 4. *II. Par.*, xix, 8, 11.

Charlemagne de prendre connaissance de ce différend, avec promesse de s'en rapporter à sa décision. Ce prince les prit au mot, et accepta l'offre, dans le dessein de les ramener à l'unité de la foi, par l'engagement où ils étaient entrés. Mais il savait comme un prince peut être arbitre en ces matières. Il consulta le Saint-Siège, et en même temps les autres évêques, qu'il trouva conformes à leur chef : et sans discuter davantage la matière dans sa lettre, qu'il écrivit aux nouveaux docteurs¹, il leur « envoya les lettres, les décisions et les décrets formés par l'autorité ecclésiastique ; les exhortant à s'y soumettre avec lui, et à ne se croire pas plus savants que l'Eglise universelle : leur déclarant en même temps, qu'après ce concours de l'autorité du Siège apostolique, et de l'unanimité synodale, ni les novateurs ne pouvaient plus éviter d'être tenus pour hérétiques, ni lui-même et les autres fidèles n'osaient plus avoir de communion avec eux. » Voilà comme ce prince décida : et sa décision ne fut autre chose qu'une soumission absolue aux décisions de l'Eglise.

Voilà pour ce qui regarde la foi. Et pour la discipline ecclésiastique, il me suffit de rapporter ici l'ordonnance d'un empereur, roi de France : « Je veux, dit-il aux évêques², qu'appuyés de notre secours, et secondés de notre puissance, comme le bon ordre le prescrit, vous puissiez exécuter ce que votre autorité demande. » Partout ailleurs la puissance royale donne la loi, et marche la première en souveraine. Dans les affaires ecclésiastiques elle ne fait que seconder et servir : *famulante, ut decet, potestate nostra* : ce sont les propres termes de ce prince. Dans les affaires non-seulement de la foi, mais encore de la discipline ecclésiastique, à l'Eglise, la décision ; au prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques.

C'est l'esprit du christianisme, que l'Eglise soit gouvernée par les canons. Au concile de Chalcedoine, l'empereur Marcien, souhaitant qu'on établît dans l'Eglise certaines règles de discipline, lui-même en personne les proposa au concile, pour être établies par l'autorité de cette sainte assemblée³. Et dans le même concile, s'étant émue sur le droit d'une métropole une question où les lois de l'empereur semblaient ne s'accorder pas avec les canons ; les juges préposés par l'empereur pour maintenir le bon ordre d'un concile si nombreux, où il y avait six cent trente évêques, firent remarquer cette contrariété aux Pères, et leur demandèrent ce qu'ils pensaient de cette affaire. Aussitôt « le saint concile s'écria d'une commune voix : Que les canons l'emportent ; qu'on obéisse aux canons⁴ : » montrant par cette réponse, que si, par condescendance et pour le bien de la paix, elle cède en certaines choses qui regardent son gouvernement à l'autorité séculière ; son esprit, quand elle agit librement (ce que les princes pieux lui défèrent toujours très-volontiers), est d'agir par ses propres règles, et que ses décrets prévalent partout.

XII^e PROPOSITION. Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies.

Le sacerdoce dans le spirituel, et l'empire dans le temporel, ne relèvent que de Dieu. Mais l'ordre ecclésiastique reconnaît l'empire dans le temporel ; comme les rois, dans le spirituel, se reconnaissent humbles enfants de l'Eglise. Tout l'état du monde roule sur ces deux puissances. C'est pourquoi elles se doivent l'une à l'autre un secours mutuel. « Zorobabel (qui représentait la puissance temporelle) sera revêtu de gloire ; et il sera assis, et dominera sur son trône : et le pontife ou le sacrificateur sera sur le sien, et il y aura un conseil de paix (c'est-à-dire un parfait concours) entre ces deux¹. »

XIII^e PROPOSITION. En quels périls sont les rois qui choisissent de mauvais pasteurs.

Ceci se dit à l'occasion des rois qui ont reçu de l'Eglise, sous quelque forme que ce soit, le droit de nommer ou de présenter aux évêchés et aux autres prélatures : principalement à l'occasion des rois de France, qui ont ce droit par un concordat perpétuel. Je ne craindrai point de dire que c'est la partie la plus importante de leurs soins, et aussi la plus dangereuse, et dont ils rendront à Dieu un plus grand compte.

Toute l'instruction du peuple dépend de là. « Les lévites du sacrificateur gardent la science, et le peuple recherche la loi dans sa bouche². Le roi même la reçoit de sa main. C'est³ l'ange (c'est l'envoyé, c'est l'ambassadeur) du Seigneur des armées⁴. Nous sommes ambassadeurs pour Jésus-Christ, dit saint Paul⁵, et Dieu exhorte par nous.

L'expérience ne fait que trop voir que l'ignorance ou les désordres des pasteurs ont causé presque tous les maux de l'Eglise, et des scandales à faire tomber en erreur, s'il se pouvait jusqu'aux élus.

Si donc les pasteurs ne sont, comme dit saint Paul⁶, des ouvriers irréprochables, qui sachent traiter droitement la parole de vérité, c'est la plus grande tentation du peuple fidèle.

Jésus-Christ « a établi ses apôtres pour être la lumière du monde, et les a mis sur le chandelier pour éclairer la maison de Dieu⁷, » plus encore par leur bonne vie que par leur doctrine. « Mais si la lumière qui est en nous n'est que ténèbres, que seront les ténèbres mêmes⁸ ? »

Vous donc, qui regardez plus ou la brigue ou la faveur que le mérite, en mettant des sujets indignes ou par l'ignorance ou par la vie, avez-vous entrepris de rendre le sacerdoce et l'Eglise même méprisables ? Ecoutez ce que dit un prophète à de tels pasteurs⁹ : « Vous vous êtes détournés de la voie, et vous avez scandalisé le peuple de Dieu, en n'observant pas la loi (que vous prêchiez) : je vous ai livrés au mépris des peuples (vous tomberez dans le décri) : vous serez vils à leurs yeux. »

Car que fera-t-on d'un « sel insipide et affadi ? Il n'est plus bon, dit le Fils de Dieu¹⁰, que pour être foulé aux pieds. »

Il est écrit de « Simon, fils d'Onias, souverain

¹ Epist. Car. Mag. ad Elipand., Tom. Conc. Gall. — ² Lud. Pii Capit. II. Tit. IX, tom. II. Concil. Gall. — ³ Concil. Chalced., act. VI, tom. IV. Concil., c. 575 et seq. — ⁴ Idem, act. XIII, col. 716.

¹ Zach., VI, 13. — ² Malach., II, 7. — ³ Deut., XVII, 18. — ⁴ Mal., II, 7. — ⁵ II. Cor., V, 20. — ⁶ II. Tim., II, 15. — ⁷ Matth., V, 14, 15. — ⁸ Idem, VI, 23. — ⁹ Malach., II, 8, 9. — ¹⁰ Matth., V, 13.

pontife¹, qu'en montant au saint autel il honorait et ornait le saint habit qu'il portait. »

Par une raison contraire, les pontifes qui ne sont pas saints, en montant à l'autel, déshonorent le saint habit qui les fait regarder avec tant de respect, et ternissent l'éclat de l'Eglise et de la religion.

Que ferez-vous donc, ô prince! pour éviter le malheur de donner à l'Eglise de mauvais pasteurs? Faites ce que dit saint Paul²: « Qu'ils soient éprouvés, et puis qu'ils servent. » S'il parle ainsi des diacres, que dirait-il des évêques? Le clergé est une milice: ne mettez pas à la tête celui qui n'a jamais eu de commandement. Consultez la voix publique. « Il faut, dit saint Paul³, que celui qu'on veut faire évêque ait bon témoignage, même de ceux de dehors, » même s'il se peut des hérétiques et des infidèles; à plus forte raison des fidèles: « de peur qu'il ne tombe dans le mépris. »

Toutes les fois qu'il faut nommer un évêque, le prince doit croire que Jésus-Christ même lui parle en cette sorte: O prince! qui me nommez des ministres, je veux que vous me les donniez dignes de moi. Je vous ai fait roi, faites-moi régner, donnez-moi des ministres qui puissent me faire obéir. Qui m'obéit vous obéit: votre peuple est le peuple que j'ai mis en votre garde. Mon Eglise est entre vos mains. Ce choix n'était pas naturellement de votre office: vous avez voulu vous en charger; prenez garde à votre péril, et à mon service.

Les rois ne doivent pas croire, sous prétexte qu'ils ont le choix des pasteurs, qu'il leur soit libre de les choisir à leur gré: ils sont obligés de les choisir tels que l'Eglise veut qu'on les choisisse. Car l'Eglise, leur en laissant la nomination ou le choix, n'a pas prétendu exempter ses ministres de sa discipline.

L'abrégé de toutes les lois de l'Eglise est celle-ci, du concile de Trente⁴. En choisissant les évêques, on est obligé de « choisir ceux qu'on jugera en conscience les plus dignes et les plus utiles à l'Eglise, à peine de péché mortel. » Décret qu'on ne peut trop lire, et trop souvent inculquer aux princes. « Telle est la ville, quel est son conducteur, » dit le Saint-Esprit⁵. Ainsi, « tout l'état et tout l'ordre de la famille de Jésus-Christ est en péril, si ce qu'on veut trouver dans le corps ne se trouve auparavant dans le chef, » dit le concile de Trente⁶. Il en est de même, à proportion, de tous les prélats et de tous les ministres de l'Eglise.

Le prince, par un mauvais choix des prélats, se charge devant Dieu et son Eglise du plus terrible de tous ces comptes; et non-seulement de tout le mal qui se fait par les indignes prélats, mais encore de l'omission de tout le bien qui se ferait, s'ils étaient meilleurs.

XIV^e PROPOSITION. Le prince doit protéger la piété, et affectionner les gens de bien.

Ils sont le soutien de son Etat. « S'il se trouve cinquante justes dans cette ville abominable (qu'on ne nomme pas); s'il s'y en trouve quarante-cinq, s'il s'y en trouve quarante, ou trente, ou vingt,

s'il s'y en trouve jusqu'à dix, je ne perdrai pas la ville pour l'amour de ces dix justes, » dit le Seigneur à Abraham¹.

XV^e PROPOSITION. Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les jureurs, les parjures ni les devins.

« Le roi sage dissipe les impies, et courbe des voûtes sur eux². » Il les enferme dans des cahots, d'où personne ne les peut tirer. Ou comme d'autres traduisent sur l'original: « Il tourne des roues sur eux. » Il les brise, il les met en poudre, en faisant rouler sur eux des chariots armés de fer: comme fit Gédéon à ceux de Soccoth³, et David aux enfants d'Amimon⁴.

Le Seigneur dit à Moïse⁵: « Menez le blasphémateur hors du camp » (il ne faut point qu'on y respire le même air que lui; et son dernier soupir exhalé dedans l'infecterait): « et que ceux qui l'ont ouï mettent la main sur sa tête (en témoignage), et que tout le peuple le lapide. Et tu diras, ajoute-t-il, à tout Israël: Celui qui maudit son Dieu portera son péché, que celui qui blasphème le nom du Seigneur meure de mort. Toute la multitude l'accablera de pierres, soit qu'il soit citoyen ou étranger. » Chacun se doit purger de la part qu'on pourrait avoir à un crime si abominable.

Nabueodonosor, un prince infidèle, étonné des merveilles de Dieu, qui avait délivré des flammes ces trois jeunes hommes si célèbres dans l'histoire sainte, fit cette ordonnance⁶: « C'est de moi, dit-il, qu'est parti ce décret royal: Quiconque blasphémera contre le Dieu de Sidrach, Misach et Abdénago, qu'il périsse, et que sa maison soit renversée; car il n'y a pas un autre Dieu qui puisse sauver comme celui-là. »

Le parjure est un impie et un blasphémateur, « qui prend le nom de Dieu en vain⁷; » qui par là traite Dieu de chose vaine; qui ne croit pas que Dieu soit juste, ni puissant, ni véritable; qui le défie de lui faire du mal, et ne craint non plus sa justice, qu'il invoque contre soi-même, que si au lieu de Dieu il nommait une idole vaine et muette.

Le jurement fréquent tient du blasphème, et expose au parjure. « Le discours mêlé de beaucoup de serments fait dresser les cheveux, et l'irrévérence du nom de Dieu pris en vain fait boucher les oreilles⁸. L'homme qui jure beaucoup sera rempli d'iniquité, et la plaie ne sortira point de sa maison⁹. »

C'est par la même raison que le prince doit exterminer de dessus la terre les devins et les magiciens, qui s'attribuent à eux-mêmes, ou qui attribuent aux démons, la puissance divine. Et on sait ce qui arriva à Saül pour avoir lui-même violé l'ordonnance qu'il avait faite contre cette impiété¹⁰.

XVI^e PROPOSITION. Les blasphèmes font périr les rois et les armées.

Sennachérib, roi d'Assyrie, après avoir fait à Ezéchias et à son peuple des menaces pleines de blasphèmes, et leur avoir envoyé des ambassadeurs avec une lettre où étaient ces paroles¹¹:

1. *Eccli.*, I, 1, 12. — 2. *I. Tim.*, III, 10. — 3. *Idem.*, 7. — 4. *Conc. Fridr.*, sess. *de Reforma.*, c. 4. — 5. *Eccli.*, x, 2. — 6. *Sess. XXIV, loc. cit.*

1. *Genes.*, XVIII, 26 et seq. — 2. *Prov.*, XX, 26. — 3. *Jud.*, VIII, 16. — 4. *I. Reg.*, XII, 31; *I. Par.*, XX, 3. — 5. *Lev.*, XXIV, 13 et seq. — 6. *Dan.*, III, 96. — 7. *Exod.*, XX, 7. — 8. *Eccli.*, XXVII, 15. — 9. *Idem.*, XXIII, 12. — 10. *I. Reg.*, XXVIII, ci dessus, liv. V, art. 3, 1^{re} propos. — 11. *IV. Reg.*, XIX, 10, 11, 12, 13.

« Que votre Dieu, en qui vous mettez votre confiance, ne vous trompe pas. Les dieux des autres nations les ont-ils sauvés? Où est le roi d'Emath, et le roi d'Arphad, et les rois de tant d'autres peuples vaincus, » qui ont invoqué leurs dieux inutilement contre moi? « Voici, dit Ezéchias, un jour d'affliction, un jour de menace, un jour de blasphème. » Mais, ô Seigneur! nous ne pouvons rien. Tout ce peuple fait des efforts inutiles, « semblables à ceux d'une femme dont l'enfant est prêt à sortir, et qui n'a pas assez de force pour accoucher. Mais peut-être que Dieu écoutera les blasphèmes de ses ennemis, » qui le comparent aux idoles des Gentils¹. « Et Ezéchias prit les lettres de la main des ambassadeurs, et il alla dans le temple, et il les étendit toutes ouvertes devant le Seigneur. » Il n'eut point de plus fortes armes. Et les blasphèmes de ce prince impie le firent périr lui et son armée, et il y eut, en une nuit, cent quatre-vingt-cinq mille hommes égorgés de la main d'un ange².

Quoique Dieu ne fasse pas toujours des exécutions si éclatantes, il sait venger les blasphèmes par des voies aussi efficaces, quoique plus cachées. Celui qui avait envoyé son ange contre Sennachérib, inspira contre Nicanor un invincible courage à Judas le Machabée et à ses soldats. L'impie périt avec son armée immense qui menaçait le ciel. « La main qu'il avait levée contre le temple y fut attachée; sa tête fut exposée au haut d'une tour. Et sa langue, dont il avait dit : Y a-t-il un Dieu puissant dans le ciel? et moi je suis puissant sur la terre, fut donnée en proie aux oiseaux du ciel. Et tous les cieux bénirent le Seigneur, en disant : Béni soit Dieu qui a conservé son temple³. »

XVII^e PROPOSITION. Le prince est religieux observateur de son serment.

Nous avons vu les qualités du serment marquées par saint Paul⁴; et premièrement « qu'on jure par plus grand que soi⁵. »

Cela regarde les rois d'une manière toute spéciale. On jure par plus grand que soi : c'est-à-dire, on jure par son souverain, par son juge. Dieu est le souverain des rois et des puissances suprêmes; il est leur juge spécial, parce que lui seul les peut juger, et qu'il faudrait qu'il les jugeât quand il ne jugerait pas le reste des hommes.

« On jure, ajoute l'Apôtre⁶, par quelque chose d'immuable. » Ce qu'il explique en disant « qu'on jure par quelque chose qui ne peut mentir, ni tromper personne. » Et c'est ce qui devrait être principalement ordonné à l'égard des rois, parce que tout le monde était si porté à les flatter et à les tromper, il fallait prendre contre eux, pour témoin et pour juge, celui qui seul ne les flatte pas.

Le prince jure à Dieu, dans son sacre, comme nous allons le voir plus au long, de maintenir les privilèges des églises, de conserver la foi catholique qu'il a reçue de ses pères, d'empêcher les violences, et de rendre justice à tous ses sujets. Ce serment est le fondement du repos public, et Dieu

est d'autant plus obligé par sa propre vérité à se le faire tenir, qu'il en est le seul vengeur.

Il y a une autre sorte de serment que les puissances souveraines font à leurs égales, de garder la foi des traités. Car, comme dans tout traité on se soumet pour l'exécution à quelque juge, ceux qui n'ont pour juge que Dieu, ont recours à lui dans leur traité, comme au dernier appui de la paix publique.

De tout cela il résulte que les princes qui manquent à leurs serments (ce qu'à Dieu ne plaise qu'il leur arrive jamais)! autant qu'il est en eux, rendent vain ce qu'il y a de plus ferme parmi les hommes; et en même temps rendent impossibles la société et le repos du genre humain. Par où ils font Dieu et les hommes leurs justes et irréconciliables ennemis, puisque, pour les concilier, il ne reste plus rien au-dessus de ce qu'ils ont rendu nul.

Qui ne sent pas combien cela est terrible n'a plus rien qu'il puisse sentir que l'enfer même et la vengeance de Dieu manifestement et impitoyablement déclarée.

XVIII^e PROPOSITION. Où l'on expose le serment du sacre des rois de France.

L'archevêque consacrant, ou les évêques, parlent en ces termes au roi, dès le commencement de son sacre, au nom de toutes les églises qui lui sont sujettes¹ : « Nous vous supplions d'accorder, à nous et à son église, que vous conserverez et défendrez le privilège canonique, avec la loi et la justice qui leur est due : « ce qui comprend les immunités ecclésiastiques, également établies par les canons et par les lois. Et le roi répond : Je vous promets de conserver à vous, et à vos églises, le privilège canonique, avec la loi, et la justice qui leur est due : et je leur promets de leur accorder la défense de ces choses, ainsi qu'un roi la doit accorder par droit, dans son royaume, à un évêque, et à l'église qui lui est commise. »

Puis on chante le *Te Deum*. Et le roi, debout, fait les promesses suivantes : « Je promets, au nom de Jésus-Christ, ces trois choses au peuple chrétien qui m'est sujet. Premièrement, que tout le peuple chrétien de l'Eglise de Dieu conserve en tout temps, sous nos ordres, la paix véritable. En second lieu, que j'interdise toute rapacité et iniquité. En troisième lieu, qu'en tout jugement j'ordonne l'équité et la miséricorde. »

Après qu'on a dit les litanies, le prince prosterné se relève, et est interrogé en cette sorte, par le seigneur métropolitain² : « Voulez-vous tenir la sainte foi qui vous a été laissée par des hommes catholiques, et l'observer par des bonnes œuvres? Et le roi répond : Je le veux. Le métropolitain continue : Voulez-vous être le tuteur et le défenseur des églises, et des ministres des églises? Et le roi répond : Je le veux. Le métropolitain demande encore : Voulez-vous gouverner et défendre votre royaume qui vous a été accordé de Dieu, selon la justice de vos pères? Et le roi répond : Je le veux; et autant qu'il me sera possible, avec la grâce de Dieu, en consolation à tout le monde. Ainsi je promets de le faire fidèlement, en tout et partout. »

1. *I Reg.*, XIX, 3, 4. — 2. *Idem*, 14, 15, 35. — 3. *II. Mach.*, XV, 4, 5, 32, 33, 34. — 4. Ci-dessus, I, VII, art. II, III^e prop. — 5. *Hebr.*, VI, 16. — 6. *Idem*, 48.

1. *Cérémonial français*, p. 14. — 2. *Idem*, p. 16.

On lui demande enfin ¹ « s'il veut défendre les saintes églises de Dieu, et leurs pasteurs, et tout le peuple qui lui est soumis, justement et religieusement, par une royale providence, selon les coutumes de ses pères. Et après qu'il a répondu qu'il le fera de tout son pouvoir, l'évêque demanda au peuple, s'il ne s'engage pas à se soumettre à un tel prince, qui lui promet la justice et toute sorte de bien; et s'assujettir à son règne avec une ferme fidélité, et obéir à ses commandements, selon ce que dit l'Apôtre : « Que toute âme soit assujettie » aux puissances supérieures² : soit au roi, comme » étant au-dessus de tous les autres³. » Qu' alors il soit répondu, d'une même voix, par tout le clergé et par tout le peuple : Qu'il soit ainsi, qu'il soit ainsi. *Amen, amen.*

Après l'onction accoutumée, un évêque fait cette prière⁴ : « Accordez-lui, Seigneur, qu'il soit le fort défenseur de sa patrie, le consolateur des églises et des saints monastères, avec une grande piété et une royale munificence : qu'il soit le plus courageux et le plus puissant de tous les rois, le vainqueur de ses ennemis; qu'il abatte ceux qui se soulèveront contre lui, et les nations païennes; qu'il soit terrible à ses ennemis par la grande force de la puissance royale; qu'il paraisse magnifique, aimable et pieux aux grands du royaume, et qu'il soit craint et aimé de tout le monde. »

En lui donnant le sceptre, la main de justice et l'épée, l'archevêque lui dit⁵ : que « cette épée est bénite, afin d'être, selon l'ordre de Dieu, la défense des saintes églises; et on l'avertit de se souvenir de celui à qui il a été dit par le prophète : « Mettez votre épée à votre côté, ô très-puis-sant⁶ ! » Afin que l'équité ait toute sa force, que les remparts de l'iniquité soient puissamment détruits, et afin que vous méritiez, par le soin que vous prendrez de la justice, de régner éternellement avec le Fils de Dieu, dont vous êtes la figure. »

Le roi « promet aussi⁷ de conserver la souveraineté, les droits et noblesse de la couronne de France, sans les aliéner ou les transporter à personne, et d'exterminer de bonne foi, selon son pouvoir, tous hérétiques notés et condamnés par l'Eglise; » et il affermit toutes ces choses par serment.

Dans la bénédiction de l'épée⁸, on prie Dieu « qu'elle soit en la main de celui qui désire s'en armer pour la défense et la protection des églises, des veuves et des orphelins, et de tous les serviteurs de Dieu. » Ainsi on montre que la force n'est établie qu'en faveur de la justice et de la raison, et pour soutenir la faiblesse.

Les richesses, l'abondance de toutes sortes de biens, la splendeur, et la magnificence royale, sont demandées à Dieu pour le roi, par cette prière⁹ : « Faites, Seigneur, que de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, le blé, le vin, l'huile, et toute la richesse et l'abondance des fruits, lui soient données et continuées par la sagesse divine; en sorte que, durant son règne, la santé et la paix soit dans le royaume, et que la

gloire et la majesté de la dignité royale éclate dans le palais aux yeux de tout le monde, et envoie partout les rayons de la puissance royale. »

Cette splendeur doit porter, dans tous les esprits, une impression de la puissance des rois, et paraître comme une image de la cour céleste.

Quel compte ne rendront point à Dieu les princes qui négligeraient de tenir des promesses si solennellement jurées?

XIX^e PROPOSITION. Dans le doute, on doit interpréter en faveur du serment.

C'est ainsi que fit Josué. La ville de Gabaon était de celles que Dieu avait destinées à la demeure de son peuple, et dont il avait ordonné que les habitants seraient passés sans miséricorde au fil de l'épée, à cause de leurs crimes, aussi bien que tous les autres. Les Amorrhéens, habitants de Gabaon, effrayés des victoires de Josué et des Israélites, usèrent de finesse; et, feignant de venir de pays bien éloignés, ils les abordèrent en disant qu'ils « venaient de loin, émerveillés des prodiges que Dieu faisait en leur faveur, pour se soumettre à leur empire¹. » Ils firent tout ce qu'il fallait pour tromper Josué et les autres chefs, qui leur promirent la vie avec serment.

Trois jours après, on connut la vérité. La question fut de savoir si on s'en tiendrait à l'alliance jurée. Deux fortes raisons s'y opposaient; l'une était la fraude de ces peuples, à qui on ne pardonna que sur un faux exposé; l'autre était le commandement de Dieu, qui ordonnait qu'on les exterminât entièrement. Mais Josué et les chefs du peuple s'en tinrent au serment et à l'alliance.

Contre la surprise, on disait qu'il fallait s'être informé de la vérité avant que de s'engager, et interroger la bouche du Seigneur²; » en quoi Josué avait manqué : mais que l'engagement étant pris, et le nom de Dieu y étant interposé, il s'en fallait tenir là.

Au commandement divin de faire passer tous ces peuples au fil de l'épée, Josué et les chefs opposaient un commandement plus ancien et plus important, de ne prendre pas en vain le nom de Dieu. « Nous avons juré par le nom du Seigneur Dieu d'Israël, que nous leur sauverions la vie : nous ne pouvons la leur ôter³. » Tout le peuple, qui murmurait auparavant, se rendit à cette raison, et approuva la décision de Josué et de ses chefs.

Dieu même la confirma lorsqu'il délivra Gabaon des rois amorrhéens qui la tenaient assiégée, par cette fameuse victoire où Josué arrêta le soleil⁴.

Et longtemps après, du vivant de David, parce que pendant le règne de Saül, ce prince cruel avait voulu remuer cette question, et sous prétexte de zèle, faire mourir les Gabaonites, Dieu envoya la peste en punition de cet attentat, et ne se laissa fléchir qu'après qu'on eût puni rigoureusement la cruauté de Saül dans sa famille⁵ : soit qu'elle y eût concouru, soit qu'elle fût justement châtiée pour d'autres crimes. Ainsi la décision de Josué fut confirmée par une déclaration manifeste de la volonté de Dieu : et tout le peuple y demeura ferme jusqu'aux derniers temps.

1. Cérémon. franç., pag. 16. — 2. Rom., xiii, 1. — 3. I. Petr., ii, 13. — 4. Cérémon. franç., p. 19. — 5. Idem, p. 20 et 21. — 6. Ps., xlii, 4. — 7. Cérémon. franç., p. 33. — 8. Idem, p. 34. — 9. Ibid., p. 35.

1. Jos., ix, 3 et seq. — 2. Idem, ix, 14. — 3. Ibid., 19. — 4. Ibid., x. — 5. II. Reg., xxi, 1, 2 et seq.

La force de la décision eut un effet perpétuel et non-seulement sous les rois, mais encore du temps d'Esdras, et au retour de la captivité¹.

C'est ainsi que furent sauvés les Gabaonites. La foi du peuple de Dieu, la sainteté des serments, la majesté et la justice du Dieu d'Israël, éclatèrent magnifiquement dans cette occasion; et il restera à la postérité un exemple mémorable, d'interpréter les traités en faveur du serment.

ARTICLE VI.

Des motifs de religion particuliers aux rois.

PREMIÈRE PROPOSITION. C'est Dieu qui fait les rois, et qui établit les maisons régnantes.

Saül cherchait les ânesses de son père Cis; David paissait les brebis de son père Isai, quand Dieu les a élevés, d'une condition si vulgaire, à la royauté².

Comme il donne les royaumes, il les coupe par la moitié quand il lui plaît. Il fit dire à Jéroboam par son prophète³: « Je partagerai le royaume de Salomon, et je t'en donnerai dix tribus, à cause qu'il a adoré Astarthé la déesse des Sidoniens, et Chamos, le dieu de Moab, et Moloch, le dieu des enfants d'Ammon. Je lui laisserai une tribu, à cause de David mon serviteur, et Jérusalem la cité sainte que j'ai choisie. »

Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, eut aussi ordre de dire à Baasa, le troisième roi d'Israël après Jéroboam⁴: « Je t'ai élevé de la poussière et je t'ai donné la conduite de mon peuple d'Israël; et tu as marché sur les voies de Jéroboam, et tu as excité mon indignation contre toi: je te perdrai toi, et ta maison. »

Par la même autorité, un prophète alla à Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi: « et le trouvant au milieu des grands, il dit tout haut: O prince! j'ai à vous parler. A qui de nous voulez-vous parler? répondit Jéhu. A vous, prince, continua le prophète. Et il le tira, selon l'ordre qu'il avait reçu de Dieu, dans le cabinet le plus secret de la maison, et lui dit: Le Seigneur vous a oint roi sur le peuple d'Israël; et vous détruirez la maison d'Achab, votre seigneur⁵. »

Dieu exerce le même pouvoir sur les nations infidèles. « Va, dit-il au prophète Elie⁶, retourne sur tes pas par le désert jusqu'à Damas, et quand tu y seras arrivé, tu oindras Hazaël pour être roi de Syrie. »

Par ces actes extraordinaires, Dieu ne fait que manifester plus clairement ce qu'il opère dans tous les royaumes de l'univers, à qui il donne des maîtres tels qu'il lui plaît. « Je suis le Seigneur, dit-il⁷, c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux; et je les mets entre les mains de qui je veux. »

C'est Dieu encore qui établit les maisons régnantes. Il a dit à Abraham⁸: « Les rois sortiront de vous; » et à David⁹: « Le Seigneur vous fera une maison; » et à Jéroboam¹⁰: « Si tu m'es fidèle, je te ferai une maison comme j'ai fait à David. »

1. *I. Esdr.*, II, 70; VII, 24; VIII, 17, 20. — 2. *I. Reg.*, IX, X, XVI, — 3. *III. Reg.*, XI, 31-33. — 4. *Idem.*, XVI, 1, 3. — 5. *IV. Reg.*, IX, 4, 5 et seq. — 6. *III. Reg.*, XIX, 15. — 7. *Jer.*, XXVII, 5. — 8. *Gen.*, XVII, 6. — 9. *II. Reg.*, VII, 11. — 10. *III. Reg.*, XI, 38.

Il détermine le temps que doivent durer les maisons royales. « Tes enfants seront sur le trône jusqu'à la quatrième génération, dit-il à Jéhu¹. »

« J'ai donné ces terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone. Ces peuples seront assujettis à lui, à son fils, et au fils de son fils, jusqu'à ce que le temps soit venu². »

Et tout cela est la suite de ce conseil éternel, par lequel Dieu a résolu de « faire sortir tous les hommes d'un seul, pour les répandre sur toute la face de la terre, en déterminant les temps et les termes de leur demeure³. »

II^e PROPOSITION. Dieu inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement.

Dieu, qui tient en bride les flots de la mer, est le seul qui peut aussi tenir sous le joug l'humeur indocile des peuples. Et c'est pourquoi David lui chantait⁴: « Béni soit le Seigneur mon Dieu, mon protecteur en qui j'espère, qui soumet mon peuple à ma puissance. »

Il agit dans les cœurs des nouveaux sujets qu'il avait donnés à Saül: « et une partie de l'armée, dont Dieu toucha le cœur, suivit Saül⁵. »

En inspirant l'obéissance aux sujets, il met aussi dans le cœur du prince une confiance secrète, qui le fait commander sans crainte: « Et Dieu donna à Saül un autre cœur⁶. » Lui qui se regardait auparavant comme le dernier de tout le peuple d'Israël, prend en main le commandement et des peuples et des armées, et sent en lui-même toute la force qu'il fallait pour agir en maître.

Après que le prophète envoyé de Dieu eût parlé à Jéhu pour le faire roi, « les seigneurs lui demandèrent⁷: Que vous souhaitait cet insensé? Et il leur dit: Le connaissez-vous, et savez-vous ce qu'il m'a dit? Ils lui répondirent: Tout ce qu'il aura dit est faux: mais ne laissez pas de nous le raconter. » Voilà ce qu'ils dirent, peu disposés, comme on voit, à en croire le prophète. Mais Jéhu ne leur eût pas plus tôt rapporté que ce prophète l'avait sacré roi, que « tous aussitôt prirent leurs manteaux, les étendant sous ses pieds en forme de tribunal, et firent sonner la trompette, et crièrent: Jéhu est roi⁸. » Et ils oublièrent Joram, leur roi légitime, pour qui ils venaient d'exposer leur vie dans une bataille sanglante contre le roi de Syrie, et dans le siège de Ramoth-Galaad: tant Dieu changea promptement les cœurs.

Il faut toujours se souvenir que ces choses si extraordinaires ne servent qu'à manifester ce que Dieu fait ordinairement d'une manière aussi efficace, quoique plus cachée. En même temps qu'il inspire aux grands de suivre Jéhu, par un secret jugement de sa providence, il se répand dans le peuple un esprit de soulèvement universel, et rien ne le soutient plus dans le royaume. Jéhu marche avec sa troupe conjurée, à Jezraël, où était le roi. Comme on le vit arriver, Joram envoya pour lui demander s'il venait en esprit de paix⁹. De quelle paix me parlez-vous, dit-il à celui qui lui faisait ce message? Passez ici, et suivez-moi. Joram en envoya un autre pour faire la même de-

1. *IV. Reg.*, X, 30. — 2. *Jerem.*, XXVII, 6, 7. — 3. *Act.*, XVII, 26. — 4. *Psal.*, CXLIII, 1, 2. — 5. *I. Reg.*, X, 26. — 6. *Idem.*, 9; IX, 21. — 7. *IV. Reg.*, IX, 41, 42. — 8. *Idem.*, 13. — 9. *Ibid.*, 18, 19, 20, 21.

mande : il reçut la même réponse, et il imita le premier en se joignant à Jéhu. Le roi, qui ne recevait aucune réponse, avance en personne avec le roi de Juda, croyant étonner Jéhu par la présence de deux rois unis dont l'un était son souverain. « Aussitôt qu'il eût aperçu Jéhu, il lui dit¹ : Venez-vous en paix. Quelle paix y a-t-il pour vous? répliqua-t-il. Et en même temps il banda son arc, et perça d'un coup de flèche le cœur de Joram, qui tomba mort à ses pieds. » Il restait dans le palais, la reine Jézabel, mère de Joram. « Elle parut à la fenêtre, richement parée, les yeux colorés d'un fard exquis. Qui est celle-là, dit Jéhu? et il ordonna aux eunuques de cette princesse de la précipiter du haut en bas². » Après toute cette sanglante exécution, il envoie des ordres à Samarie, de faire mourir les enfants du roi³; et tous les grands du royaume résolurent de les faire mourir, au nombre de soixante et dix, dont ils portèrent les têtes à Jéhu, et il envahit le royaume sans résistance. Dieu vengea par ce moyen les impiétés d'Achaz et de Jézabel, sur eux et sur leur maison.

Voilà l'esprit de révolte qu'il envoie, quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les rébellions, Dieu les permet, et punit les crimes par d'autres crimes, qu'il châtie aussi en son temps : toujours terrible et toujours juste.

III^e PROPOSITION. Dieu décide de la fortune des autres.

« Le Seigneur Dieu frappera Israël comme on remue un roseau dans l'eau, et l'arrachera de la bonne terre, qu'il avait donnée à leurs pères, et comme par un coup de vent il les transportera à Babylone⁴. » Tant est grande la facilité avec laquelle il renverse les royaumes les plus florissants.

IV^e PROPOSITION. Le bonheur des princes vient de Dieu, et a souvent de grands retours.

Enfié d'une longue suite de prospérités, un prince insensé dit en son cœur : Je suis heureux, tout me réussit, la fortune qui m'a toujours été favorable, gouverne tout parmi les hommes, et il ne m'arrivera aucun mal. « Je suis reine, » disait Babylone⁵, qui se glorifiait dans son vaste et redoutable empire : « je suis assise » (dans mon trône heureuse et tranquille) : « je serai toujours dominante ; jamais je ne serai veuve, jamais privée d'aucun bien ; jamais je ne connaîtrai ce que c'est que stérilité et faiblesse. » Tu ne songes pas, insensée, que c'est Dieu qui t'envoie ta félicité : peut-être pour l'aveugler, et te rendre ton infortune plus insupportable. J'ai tout mis entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone ; et jusqu'aux bêtes, je veux que tout fléchisse sous lui. Les rois et les nations qui ne voudront pas subir le joug périront non-seulement par l'épée de ce conquérant, mais de mon côté je leur enverrai la famine et la peste, jusqu'à ce que je les détruise entièrement⁶ : » afin que rien ne manque ni à son bonheur, ni au malheur de ses ennemis.

Mais tout cela n'est que pour un temps, et cet excès de bonheur a un prompt retour. « Car pen-

dant qu'il se promenait dans Babylone, dans ses salles et dans ses cours, et qu'il disait en son cœur : N'est-ce pas cette grande Babylone, que j'ai bâtie dans ma force, et dans l'éclat de ma gloire? » sans seulement jeter le moindre regard sur la puissance suprême d'où lui venait tout ce bonheur, « une voix partit du ciel, et lui dit : Nabuchodonosor ! c'est à toi qu'on parle. Ton royaume te sera ôté à cet instant : on te chassera du milieu des hommes ; tu vivras parmi les bêtes, jusqu'à ce que tu apprennes que le Très-Haut tient en sa main les empires et les donne à qui il lui plaît¹. »

O prince ! prenez donc garde de ne pas considérer votre bonheur comme une chose attachée à votre personne, si vous ne pensez en même temps qu'il vient de Dieu, qui le peut également donner et ôter. « Ces deux choses, la stérilité et la viduité, viendront sur vous en un même jour, » dit Isaïe². Tous les maux vous accableront. « Et pendant que vous n'aurez à la bouche que la paix et la sécurité, la ruine survient tout à coup³. »

Ainsi le roi Balthasar, au milieu d'un festin royal qu'il faisait avec ses seigneurs et ses courtisans en grande joie, ne songeait qu'à « louer ses dieux d'or et d'argent, d'airain et de marbre, » qui le comblaient de tant de plaisirs et de tant de gloire, quand ces trois doigts, si célèbres, parurent en l'air, qui écrivaient sa sentence sur la muraille : « MANE, THÉCEL, PHARÈS : Dieu a compté tes jours, et ton règne est à sa fin. Tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé léger. Ton empire est divisé ; et il va être livré aux Mèdes et aux Perses. »

V^e PROPOSITION. Il n'y a point de hasard dans le gouvernement des choses humaines ; et la fortune n'est qu'un mot qui n'a aucun sens.

« C'est en vain que les aveugles enfants d'Israël dressaient une table à la fortune, et lui sacrifiaient⁴. » Ils l'appelaient la reine du ciel, la dominatrice de l'univers, et disaient à Jérémie⁵ : O prophète ! « nous ne voulons plus écouter vos discours ; nous en ferons à notre volonté. Nous sacrifierons à la reine du ciel ; et nous lui ferons des effusions, comme ont fait nos pères, nos princes et nos rois. Et tout nous réussissait, et nous regorgions de biens. »

C'est ainsi que, séduits par un long cours d'heureux succès, les hommes du monde donnent tout à la fortune, et ne connaissent point d'autre divinité : on ils appellent la reine du ciel l'étoile dominante et favorable qui, selon leur opinion, fait prospérer leurs desseins. C'est mon étoile, disent-ils, c'est mon ascendant, c'est l'astre puissant et béni qui a éclairé ma nativité, qui met tous mes ennemis à mes pieds.

Mais il n'y a, dans le monde, ni fortune ni astre dominant. Rien ne domine que Dieu. « Les étoiles, comme son armée, marchent à son ordre : chacune luit dans le poste qu'il lui a donné. Il les appelle par leur nom, et elles répondent : Nous voilà. Et elles se réjouissent, et luisent avec plaisir pour celui qui les a faites⁶. »

1. *IV. Reg.*, IX, 22 et seq. — 2. *Idem*, 30 et seq. — 3. *Ibid.*, X, 1 et seq. — 4. *III. Reg.*, XIV, 15. — 5. *Is.*, XLVII, 7, 8. — 6. *Jer.*, XXVII, 6, 7, 8.

1. *Dan.*, IV, 26, 27, 28, 29. — 2. *Isaïe*, XLVII, 9. — 3. *I. Thess.*, V, 3 — 4. *Is.*, LXXV, 11. — 5. *Jer.*, XLIV, 16, 17. — 6. *Baruch.*, III, 34, 35.

VI^e PROPOSITION. Comme tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard.

« Dieu a répandu la sagesse sur toutes ses œuvres¹. Dieu a tout vu. Dieu a tout mesuré. Dieu a tout compté². Dieu a tout fait avec mesure, avec nombre et avec poids³. » Rien n'excède, rien ne manque. A regarder le total, rien n'est plus grand ni plus petit qu'il ne faut : ce qui semble défectueux, d'un côté, sert à un autre ordre supérieur et plus caché, que Dieu sait. Tout est épandu à pleines mains ; néanmoins tout est fait et donné par compte. « Jusqu'aux cheveux de notre tête, ils sont tous comptés⁴. Dieu sait nos mois et nos jours : il en a marqué le terme, qui ne peut être passé⁵. Un passereau même ne tombe pas sans votre Père céleste⁶. » Ce qui emporterait d'un côté à son contre-poids de l'autre : la balance est juste et l'équilibre parfait.

Où la sagesse est infinie, il ne reste plus de place pour le hasard.

VII^e PROPOSITION. Il y a une providence particulière dans le gouvernement des choses humaines.

« L'homme prépare son cœur, et Dieu gouverne sa langue⁷. »

« L'homme dispose ses voies : mais Dieu conduit ses pas⁸. »

On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu, en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions, et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort qu'il remue.

S'il gouverne de cette sorte les hommes en particulier, à plus forte raison les gouverne-t-il en corps d'États et de royaumes. C'est aussi dans les affaires d'État que « nous sommes (principalement) en sa main, nous et nos discours ; et toute sagesse, et la science d'agir⁹. »

« Dieu a fait en particulier les cœurs des hommes : il entend toutes leurs œuvres. C'est pourquoi, ajoute le Psalmiste¹⁰, le roi n'est pas sauvé par sa grande puissance, ou par une grande armée, mais par la puissante main de Dieu. » Lui qui gouverne les cœurs de tous les hommes, et qui tient en sa main le ressort qui les fait mouvoir, a révélé à un grand roi qu'il exerce spécialement ce droit souverain sur les cœurs des rois : « Comme la distribution des eaux (est entre les mains de celui qui les conduit), ainsi le cœur du roi est entre les mains de Dieu, et il l'incline où il lui plaît¹¹. » Il gouverne particulièrement le mouvement principal, par lequel il donne le branle aux choses humaines.

VIII^e PROPOSITION. Les rois doivent plus que tous les autres s'abandonner à la providence de Dieu.

Toutes les propositions précédentes aboutissent à celle-ci. Plus l'ouvrage des rois est grand, plus il surpasse la faiblesse humaine ; plus Dieu se l'est

réservé, et plus le prince qui le manie doit s'unir à Dieu, et s'abandonner à ses conseils.

En vain un roi s'imaginerait qu'il est l'arbitre de son sort, à cause qu'il l'est de celui des autres : il est plus gouverné, qu'il ne gouverne. Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur¹. »

« Les pensées des mortels sont tremblantes, et leur prévoyance incertaine². »

« Il s'élève plusieurs pensées dans le cœur de l'homme³ (elles le rendent timide et irrésolu) : les conseils de Dieu sont éternels. » Ceux-là seuls subsistent toujours : ils sont invincibles.

IX^e PROPOSITION. Nulle puissance ne peut échapper des mains de Dieu.

Salomon, bien averti par un prophète, que Jéroboam partagerait un jour son royaume, tâche de le faire mourir ; mais en vain, puisqu'il trouve une retraite assurée chez Sésac, roi d'Égypte⁴.

Achab, roi d'Israël, est averti par Michée qu'il périrait dans une bataille⁵ : « Je changerai d'habit, dit-il, et j'irai ainsi au combat. » Mais pendant que l'ennemi le cherche en vain et tourne tout l'effort contre Josaphat, roi de Juda, qui seul paraissait en habit royal, « il arriva qu'un soldat en tirant en l'air, blessa le roi d'Israël entre le cou et l'épaule. Je suis blessé ! s'écria-t-il : tournez, continue-t-il à celui qui conduisait son chariot, et tirez-moi du combat. » Mais le coup qu'il avait reçu était mortel, et il en mourut le soir même.

Tout semblait concourir à le sauver. Car, encore qu'il y eût ordre de l'attaquer seul, on ne le connaissait pas ; et Josaphat qu'on prit pour lui, fut délivré, Dieu détournant tous les coups qu'on lui portait. Achab, contre qui on ne tirait pas, faute de pouvoir le connaître, fut atteint par une flèche tirée au hasard. Mais ce qui semble tiré au hasard, est secrètement guidé par la main de Dieu.

Il n'y avait plus qu'un moment pour sauver Achab : le soleil allait se coucher ; la nuit allait séparer les combattants ; mais il fallait qu'il périt : « et il fut tué au soleil couchant⁶. »

C'est en vain que Sédécias croit, dans la prise de Jérusalem, avoir évité par la fuite les mains de Nabuchodonosor, à qui Dieu voulait le livrer⁷ : « il est repris avec ses enfants, qui furent tués à ses yeux ; et on les lui érève, » après ce triste spectacle.

David était sage et prévoyant plus qu'homme de son siècle, et il se servit de toute son adresse pour couvrir son crime. Mais Dieu le voyait : « Tu l'as fait, dit-il⁸, en cachette ; mais moi j'agirai à découvert. (Et tout ce que tu crois avoir enveloppé dans des ténèbres impénétrables) paraîtra aux yeux de tout Israël, et aux yeux du soleil. »

Les finesses sont inutiles : tout ce que l'homme fait pour se sauver avance sa perte, « il tombe dans la fosse qu'il a creusée ; et le filet qu'on a tendu nous prend nous-mêmes⁹. »

Il n'y a donc de recours qu'à s'abandonner à Dieu avec une pleine confiance.

1. *Eccli.*, I, 10. — 2. *Idem.*, I, 9. — 3. *Sap.*, XI, 21. — 4. *Matth.*, X, 30. — 5. *Job.*, XIV, 5. — 6. *Matth.*, X, 29. — 7. *Prov.*, XVI, 1. — 8. *Idem.*, 9. — 9. *Sap.*, VII, 16. — 10. *Ps.*, XXXII, 15, 16. — 11. *Prov.*, XXI, 1.

1. *Prov.*, XXI, 30. — 2. *Sap.*, IX, 14. — 3. *Prov.*, XIX, 21. — 4. *III. Reg.*, XI, 40. — 5. *II. Par.*, XVIII, 27, 28, 29 et seq. — 6. *Idem.*, XVIII, 34. — 7. *Jerem.*, XXXIX, 4, 5, 6, 7. — 8. *I. Reg.*, XII, 42. — 9. *Ps.*, VII, 16 ; XXXIV, 8 ; *Eccli.*, XXVII, 29.

X^e PROPOSITION. Ces sentiments produisent dans le cœur des rois une piété véritable.

Telle fut celle de David, lorsque fuyant devant son fils Absalon, abandonné de tous les siens, il dit à Sadoc, sacrificateur, et aux lévites qui lui amenaient l'arche d'alliance du Seigneur¹ : « Reportez-la dans Jérusalem : si j'ai trouvé grâce devant le Seigneur, il me la montrera, et le tabernacle. Que s'il me dit : Vous ne me plaisez pas ; il est le maître, qu'il fasse ce qui lui plaira. » Je suis soumis à sa volonté.

Ses serviteurs fondaient en larmes, le voyant obligé de fuir avec tant de précipitation et d'ignominie : mais David, avec un cœur intrépide, leur relève le courage. Il veut même, par une générosité qui lui était naturelle, renvoyer six cents de ses plus vaillants soldats, avec Ethaï le Géthéen, qui les commandait, pour ne les pas exposer à une ruine qui paraissait inévitable².

« Pourquoi venez-vous avec nous? Retournez. Pour moi, ajoute-t-il, j'irai où je dois aller. » Quel courage! quelle grandeur d'âme! mais en même temps quelle résignation à la volonté de Dieu! il reconnaît la main divine qui le poursuit justement, et met toute sa confiance en cette main qui seule peut le sauver.

XI^e PROPOSITION. Cette piété est agissante.

Il y a un abandon à Dieu qui vient de force et de piété : il y en a un qui vient de paresse. S'abandonner à Dieu, sans faire de son côté tout ce qu'on peut, c'est lâcheté et nonchalance.

La piété de David n'a point ce bas caractère. En même temps qu'il attend avec soumission ce que Dieu ordonnera du royaume et de sa personne, pendant la révolte d'Absalon ; sans perdre un moment de temps, il donne tous les ordres nécessaires aux troupes, à ses conseillers, à ses principaux confidents, pour assurer sa retraite, et rétablir les affaires³.

Dieu le veut : agir autrement c'est le tenter contre sa défense : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu⁴. » Ce n'est pas en vain qu'il vous a donné une sagesse, une prévoyance, une liberté : il veut que vous en usiez. Ne le faire pas, et dire en son cœur : J'abandonnerai tout au gré du hasard ; et croire qu'il n'y a point de sagesse parmi les hommes, sous prétexte qu'elle est subordonnée à celle de Dieu ; c'est disputer contre lui ; c'est vouloir secouer le joug et agir en désespéré.

XII^e PROPOSITION. Le prince qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence.

Ainsi Manassés, roi de Juda, après tant d'impités et d'idolâtrie ; après avoir répandu tant de sang innocent, jusqu'à en faire regorger les murailles de Jérusalem⁵, frappé de la main de Dieu, « et livré à ses ennemis qui le transportèrent à Jérusalem, et chargé de fers, pria le Seigneur son Dieu dans son angoisse, et se repentit avec beaucoup de douleur devant le Dieu de ses pères : et il lui fit des prières, et il le pria instamment ; et Dieu écouta sa prière, et il le ramena à Jérusalem dans son trône ; et Manassés reconnut que le Seigneur était le vrai Dieu¹. » Mais il faut bien remarquer que la pénitence de ce prince fut sérieuse, son humilité sincère, et ses prières pressantes.

Dieu ne laisse pas quelquefois d'avoir égard à la pénitence des impies, lorsque, même sans se convertir, ils sont effrayés de ses menaces. Achab ayant entendu les menaces que Dieu faisait par le prophète Elie, en fut effrayé². « Il déchira ses habits, et couvrit sa chair d'un cilice, et il jeûna ; et il se coucha en son lit revêtu d'un sac : et il marcha la tête baissée (cette tête auparavant si superbe). Et le Seigneur dit à Elie : N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Parce donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai pas tomber sur lui tout le mal dont je l'ai menacé ; mais je frapperai sa maison du temps de son fils. »

Dieu semble avoir de la complaisance à voir les grands rois et les rois superbes humiliés devant lui. Ce n'est pas que les plus grands rois soient plus que les autres hommes à ses yeux, devant lesquels tout est également un néant : mais c'est que leur humiliation est d'un plus grand exemple au genre humain.

On ne finirait jamais, si on voulait ici parler de la pénitence de David, si célèbre dans toute la terre. Elle a tellement effacé tous ses péchés qu'il semble même que Dieu les ait entièrement oubliés. David est demeuré, comme auparavant, l'homme selon le cœur de Dieu, le modèle des bons rois, et le père par excellence du Messie. Dieu lui a rendu, et même augmenté, non-seulement l'esprit de justice, mais encore l'esprit de prophétie et les dons extraordinaires ; en sorte qu'on peut dire qu'il n'a rien perdu.

XIII^e PROPOSITION. La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence.

« J'ai péché contre vous seul, disait David³, Contre vous seul, puisque vous m'aviez rendu indépendant de toute autre puissance que de la vôtre. Tel est le premier motif : « J'ai péché contre vous seul. » Je dois donc, par ce motif spécial de l'offense que j'ai commise contre vous, me dévouer entièrement à la pénitence.

Le second motif : c'est que si les princes sont exposés à de plus dangereuses tentations, Dieu leur a donné de plus grands moyens de les réparer, par leurs bonnes œuvres.

Le troisième : c'est que le prince dont les péchés sont plus éclatants, les doit expier aussi par une pénitence plus édifiante.

XIV^e PROPOSITION. Les rois de France ont une obligation particulière à aimer l'Eglise et à s'attacher au Saint-Siège.

« La sainte Eglise romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les églises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs ; principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ, par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. » Ce sont les paroles d'Innocent, célèbre archevêque de Reims.

1. *H. Reg.*, xv, 24, 25, 26. — 2. *Idem*, 49, 20, 21. — 3. *Ibid.*, xv, xv 1, xvii, xviii. — 4. *Deut.*, vi, 16. — 5. *IV. Reg.*, xxi, 2, 16.

1. *H. Par.*, xxxiii, 14, 12, 13. — 2. *III. Reg.*, xxi, 27, 28, 29. — 3. *Ps.*, l, 6.

Il est vrai qu'une partie de ce royaume, comme l'Eglise de Lyon et les voisins, ont reçu la foi d'une mission qui leur venait d'Orient; et par le ministère de saint Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean. Mais comme l'Eglise est une par tout l'univers, cette mission orientale n'a pas été moins favorable à l'autorité du Saint-Siège, que celle qui en est venue directement. Ce qui paraît par la doctrine de saint Irénée, évêque de Lyon¹, qui, dès le second siècle, a célébré si hautement la nécessité de s'unir à l'Eglise romaine, « comme à la principale Eglise de l'univers, fondée par les deux principaux apôtres, saint Pierre et saint Paul.

L'Eglise gallicane a été fondée par le sang d'une infinité de martyrs. Et je ne veux ici nommer qu'un seul Pothin, un saint Irénée, les saints martyrs de Lyon et de Vienne, et saint Denis avec ses saints compagnons.

L'Eglise gallicane a porté des évêques des plus doctes, des plus saints, des plus célèbres qui aient jamais été : et je ne ferai mention que de saint Hilaire et de saint Martin.

Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident, Dieu qui livra aux Barbares une si belle partie de cet empire, et celle où était Rome, devenue le chef de la religion, il destina à la France des rois qui devaient être les défenseurs de l'Eglise. Pour les convertir à la foi, avec toute la belliqueuse nation des Francs, il suscita un saint Remi, homme apostolique, par lequel il renouvela tous les miracles qu'on avait vus éclater dans la fondation des plus célèbres Eglises, comme le remarque saint Remi lui-même dans son testament².

Ce grand saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les rois, sacra aussi ceux de France, en la personne de Clovis, comme il dit lui-même³, « pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise et des pauvres, » qui est le plus digne objet de la royauté. Il les bénit et leurs successeurs, qu'il appelle toujours ses enfants; et priaït Dieu, nuit et jour, qu'ils persévérassent dans la foi. Prière exaucée de Dieu avec une prérogative bien particulière, puisque la France est le seul royaume de la chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des rois enfants de l'Eglise.

Tous les saints qui étaient alors furent réjouis du baptême de Clovis, et dans le déclin de l'empire romain, ils crurent voir, dans les rois de France, « une nouvelle lumière pour tout l'Occident, et pour toute l'Eglise⁴. »

Le pape Anastase II crut aussi voir dans le royaume de France, nouvellement converti, « une colonne de fer, que Dieu élevait pour le soutien de sa sainte Eglise, pendant que la charité se refroidissait partout ailleurs⁵, » et même que les empereurs avaient abandonné la foi.

Pélagie II, se promet des descendants de Clovis, comme des voisins charitables de l'Italie et de Rome, la même protection pour le Saint-Siège⁶, qu'il avait reçue des empereurs. Saint Grégoire le Grand en hérita sur ses saints prédécesseurs.

1. *Iren.*, lib. III, *adv. Hæres.*, cap. III, p. 175. — 2. *Test. S. Remig.*, *apud Flod.*, lib. 1, cap. 48; *Bibl. Patr.* — 3. *Idem.* — 4. *Epist. Avit. Vienn. ad Glodov.*, tom. 1, *Conc. Gall.*, p. 154. — 5. *Anast. II Ep.* II, *ad Clod.*, tom. IV, *Conc.*, col. 4282. — 6. *Pelag. II. Ep. ad Anach.*, tom. 1, *Conc. Gall.*, pag. 376.

lorsque, touché de la foi et du zèle de ses rois, il les met « autant au-dessus des autres souverains, que les souverains sont au-dessus des particuliers¹. »

Les enfants de Clovis n'ayant pas marché dans les voies que saint Remi leur avait prescrites, Dieu suscita une autre race pour régner en France. Les papes et toute l'Eglise la bénirent en la personne de Pepin, qui en fut le chef². L'empire y fut établi, en la personne de Charlemagne et de ses successeurs. Aucune famille royale n'a jamais été si bienfaisante envers l'Eglise romaine; elle en tient toute sa grandeur temporelle : et jamais l'empire ne fut mieux uni au sacerdoce, ni plus respectueux envers les papes, que lorsqu'il fut entre les mains des rois de France.

Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres fâcheux : et les Papes eurent tout à craindre, tant des empereurs, que d'un peuple séditionnaire. Mais ils trouvèrent toujours en nos rois ces charitables voisins que le pape Pélagie II avait espérés. La France, plus favorable à leur puissance sacrée, que l'Italie, et que Rome même, leur devint comme un second siège, où ils tenaient leurs conciles, et d'où ils faisaient entendre leurs oracles à toute l'Eglise : comme il paraît par les conciles de Troyes, de Clermont, de Toulouse, de Tours, et de Reims.

Une troisième race était montée sur le trône; race, s'il se peut, plus pieuse que les deux autres; sous laquelle la France est déclarée, par les papes, « un royaume chéri et béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siège³. » Race aussi qui se voit seule, dans tout l'univers, toujours couronnée et toujours régnante, depuis sept cents ans entiers sans interruption : et ce qui lui est encore plus glorieux, toujours catholique; Dieu, par son infinie miséricorde, n'ayant même pas permis qu'un prince, qui était monté sur le trône dans l'hérésie, y persévérât.

Puisqu'il paraît, par cet abrégé de notre histoire, que la plus grande gloire des rois de France leur vient de leur foi, et de la protection constante qu'ils ont donnée à l'Eglise, ils ne laisseront pas affaiblir cette gloire : et la race régnante la fera passer à la postérité, jusqu'à la fin des siècles.

Elle a produit saint Louis, le plus saint roi qu'on ait vu parmi les chrétiens. Tout ce qui reste aujourd'hui de princes de France est sorti de lui; et comme Jésus-Christ disait aux Juifs⁴ : « Si vous êtes enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham; » il ne me reste qu'à dire à nos princes : Si vous êtes enfants de saint Louis, faites les œuvres de saint Louis⁵.

1. *Greg. Mag.*, *Ep.*, lib. IV, *Ep.* vi, tom. II, col. 795. — 2. *Pap. I. Ep. x ad Franc.*, tom. II, *Conc. Gall.*, p. 59. — 3. *Alex. III. Ep.* xxx, tom. X, *Conc.*, col. 1212; *Greg. IX. tom. XI, Conc.*, c. 367. — 4. *Joan.*, viii, 39.

5. Nous insérons ici un fragment des *Mémoires de Louis XIV.*, qui a un rapport particulier aux matières traitées dans ce livre VII. On y remarquera que les instructions du père à son fils s'accordent parfaitement avec les leçons de l'instituteur à son élève; et on verra en même temps quelle importance ce grand roi mettait à inspirer au Dauphin, en toute occasion, les sentiments de religion dont il était lui-même pénétré.

Après avoir parlé des mesures qu'il prit pour la répression du duel, il continue ainsi :

« Je rétablis, par une nouvelle ordonnance, la rigueur des anciens édits contre les jurements, dont je fis bientôt après quelques exemples; et pour autoriser toutes ces actions extérieures par une marque de piété personnelle, j'allai publiquement à pied, avec tous mes domestiques, aux stations du jubilé, voulant que tout le monde conçût, par le profond respect que je rendais à Dieu, que c'était de sa grâce et de sa protection, plutôt que de ma propre con-

LIVRE HUITIÈME.

Suite des devoirs particuliers de la royauté.

De la Justice.

ARTICLE PREMIER.

Que la justice est établie sur la religion.

PREMIÈRE PROPOSITION. Dieu est le juge des juges, et préside aux jugements.

« DIEU a pris sa séance dans l'assemblée des dieux ; et assis au milieu d'eux , il juge les dieux ¹. »

Ces dieux que Dieu juge , sont les rois , et les juges assemblés sous leur autorité , pour exercer leur justice , il les appelle des dieux , à cause que le nom de Dieu , dans la langue sainte , est un nom de juge ; et qu'aussi l'autorité de juger est une participation de la justice souveraine de Dieu , dont il a revêtu les rois de la terre.

Ce qui leur mérite principalement le nom de dieux , c'est l'indépendance avec laquelle ils doivent juger , sans distinction de personnes , et sans craindre le grand nom plus que le petit ; « parce que c'est le jugement du Seigneur , » disait Moïse ² , où l'on doit juger avec une indépendance semblable à celle de Dieu , sans craindre ni ménager personne.

Il est dit que Dieu juge ces dieux de la terre , parce qu'il se fait devant lui une perpétuelle révision de leurs jugements.

Le psaume continue , et fait parler Dieu en cette sorte ³ : « Jusques à quand jugerez-vous avec injustice , et que vous regarderez en jugeant (non le droit) , mais les personnes des hommes ? » Il tou-

te, que je prétendais obtenir l'accomplissement de mes desseins et la félicité de mes peuples.

» Car vous devez savoir , avant toutes choses , mon fils , que nous ne saurions montrer trop de respect pour celui qui nous fait respecter de tant de milliers d'hommes.

» La première partie de la politique est celle qui nous enseigne à le bien servir. La soumission que nous avons pour lui est la plus belle leçon que nous puissions donner de celle qui nous est due ; et nous péchons contre la prudence , aussi bien que contre la justice , quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes est pour nous un nouveau titre de sujétion ; et après ce qu'il a fait pour nous , notre dignité se relève par tous les devoirs que nous lui rendons. Mais sachez que pour le servir selon ses desirs , il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte extérieur comme font la plupart des autres hommes. Des obligations plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés ; et comme , en nous donnant le sceptre , il nous a donné ce qui paraît de plus éclatant sur la terre , nous devons , en lui donnant notre cœur , lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

» Quand nous aurons armé tous nos sujets pour la défense de sa gloire ; quand nous aurons relevé ses autels abattus ; quand nous aurons fait connaître son nom aux climats les plus reculés de la terre , nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir : et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il désire le plus de nous , si nous ne nous sommes soumis nous-mêmes au joug de ses commandements. Les actions de bruit et d'éclat ne sont pas toujours celles qui le touchent davantage ; et ce qui se passe dans le secret de notre cœur , est souvent ce qu'il observe avec plus d'attention.

» Il est infiniment jaloux de sa gloire ; mais il sait mieux que nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si grands , qu'afin que nos respects l'honorassent davantage ; et si nous manquons de remplir en cela ses desseins , peut-être qu'il nous laissera tomber dans la poussière de laquelle il nous a tirés.

» Plusieurs de mes ancêtres qui ont voulu donner à leurs successeurs de pareils enseignements , ont attendu pour cela l'extrémité de leur vie ; mais je ne suivrai pas en ce point leur exemple. Je vous en parle dès cette heure , mon fils , et vous en parlerai toutes les fois que j'en trouverai l'occasion. Car , outre que j'estime qu'on ne peut de trop bonne heure imprimer dans les jeunes esprits des pensées de cette conséquence , je crois qu'il se peut faire que ce qu'ont dit ces princes , dans un état si pressant , ait quelquefois été attribué à la vue du péril où ils se trouvaient ; au lieu que , vous en parlant maintenant , je suis assuré que la vigueur de mon âge , la liberté de mon esprit et l'état florissant de mes affaires , ne vous pourront jamais laisser pour ce discours au'un soupçon de faiblesse , ou de dégüisement. » (Voy. *Mém. de Louis XIV*, ann. 1664 à 1666 : *fragments*, 1^o part., p. 33 et suiv.) [Ed. Vers.]

1. Ps., LXXVI, 1. — 2. Deut., 1, 17. — 3. Ps., LXXVI, 2.

che la racine de toute injustice , qui consiste à avoir égard aux personnes plutôt qu'au droit.

« Jugez pour le pauvre et pour le pupille , justifiez le faible et le pauvre. Arrachez le pauvre et le mendiant de la main du pécheur qui l'opprime ¹. »

« Jugez pour le pauvre. » Cela s'entend , s'il a le droit pour lui , car Dieu défend ailleurs ² , d'avoir « pitié du pauvre en jugement ; parce qu'il ne faut non plus juger par pitié , que par complaisance ou par colère , mais seulement par raison. Ce que la justice demande , c'est l'égalité entre les citoyens , et que celui qui opprime demeure toujours le plus faible devant la justice. C'est ce que veut ce mot : Arrachez. Ce qui marque une action forte contre l'oppresser , afin d'opposer la force à la force ; la force de la justice à celle de l'iniquité.

Après cette sévère répréhension , et ce commandement suprême , Dieu se plaint , dans la suite du psaume , des juges qui n'écourent pas sa voix. « Ils n'ont pas compris , ils n'ont pas su ; ils marchent dans les ténèbres : tous les fondements de la terre seront ébranlés ³. » Il n'y a rien d'assuré parmi les hommes si la justice ne se fait pas.

C'est pourquoi Dieu regarde en colère les juges injustes , et les fait souvenir qu'ils sont mortels. « Je l'ai dit : Vous êtes dieux ⁴, » et je ne m'en dédis pas ; « et vous êtes tous les enfants du Très-Haut , » par ce divin écoulement de la justice souveraine de Dieu sur vos personnes : « mais vous mourez comme des hommes , et tombez (dans le sépulcre) comme tous les princes ⁵. » Vous serez jugés avec eux.

Après quoi il ne reste plus qu'à se tourner vers Dieu , et lui dire : Il n'y a point de justice parmi les hommes : « Elevez-vous , ô Dieu ! jugez vous-même la terre , puisque toutes les nations sont votre héritage ⁶. »

C'est ainsi que le Saint-Esprit nous montre dans ce divin psaume , la justice établie sur la religion.

II^e PROPOSITION. La justice appartient à Dieu , et c'est lui qui la donne aux rois.

« O Dieu ! donnez votre jugement au roi , et votre justice au fils du roi , pour juger votre peuple selon la justice , et vos pauvres avec un jugement droit ⁷. » C'est la prière que faisait David pour Salomon.

Le peuple que le roi doit juger est le peuple de Dieu plus que le sien. Les pauvres sont à lui par un titre plus particulier , puisqu'il s'en déclare le père.

C'est donc à lui qu'appartiennent en propriété la justice et le jugement ; et c'est lui qui les donne aux rois. C'est-à-dire , qu'il leur donne non-seulement l'autorité de les juger , mais encore l'inclination , et l'application à le faire comme il le veut , et selon ses lois éternelles.

III^e PROPOSITION. La justice est le vrai caractère d'un roi , et c'est elle qui affermit son trône.

David connut et prédit le règne heureux de Salomon. « La justice se lèvera en ces jours , avec l'abondance de la paix , pour assurer que la

1. Ps., LXXXI, 3, 4. — 2. Erod., XXIII, 3. — 3. Ps., LXXVI, 5. — 4. Idem, 6. — 5. Ibid., 7. — 6. Ibid., 8. — 7. Ibid., LXXXI, 1.

lune dans le ciel¹. » La justice se lève, comme un beau soleil, dans le règne d'un bon roi; la paix la suit comme sa compagne inséparable. Le même David le déclare ainsi² : « Les montagnes recevront la paix pour tout le peuple, et les collines, seront remplies de la justice. » Elle tombera sur les montagnes et sur les collines, comme la pluie qui les arrose et qui les engraisse. Le trône du roi s'affermira, « et sera stable comme le soleil et comme la lune³ : » ou comme dit un autre psalme⁴, « son trône demeurera comme le soleil, et comme la lune, qui est faite pour durer toujours, témoin fidèle dans le ciel, » par la régularité de son cours, de l'immutabilité des desseins de Dieu.

Si quelque empire doit s'étendre, c'est celui d'un prince juste. Tout le monde le désire pour maître. « Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve (principal de son domaine), jusqu'à l'extrémité du monde; les Ethiopiens se prosterneront devant lui; ses ennemis lui baisseront les pieds. Les rois de Tharse, et des îles les plus éloignées, les rois de l'Arabie et de Saba lui offriront des présents. Tous les rois l'adoreront; toutes les nations prendront plaisir à le servir⁵. »

C'est la description du règne de Jésus-Christ : et le règne d'un prince juste en est la figure, « parce qu'il délivrera le faible et le pauvre de la main du puissant qui l'opprime⁶. » Le pauvre demeurerait sans assistance, mais il a trouvé dans le prince un secours assuré. C'est un second rédempteur du peuple, après Jésus-Christ; et l'amour qu'il a pour la justice a son effet.

IV^e PROPOSITION. Sous un Dieu juste, il n'y a point de pouvoir purement arbitraire.

Sous un Dieu juste, il n'y a point de puissance qui soit affranchie, par sa nature, de toute loi naturelle, divine ou humaine.

Il n'y a point au moins de puissance sur la terre qui ne soit sujette à la justice divine.

Tous les juges, et même les plus souverains, que Dieu pour cette raison appelle des dieux, sont examinés et corrigés par un plus grand juge. « Dieu est assis au milieu des dieux, et là il juge les dieux⁷, » comme il vient d'être dit.

Ainsi tous les jugements sont sujets à révision, devant un plus auguste tribunal. Dieu dit aussi par cette raison⁸ : « Quand le temps en sera venu, je jugerai les justes. » Les jugements rendus par des justices humaines repasseront devant mes yeux.

Ainsi les jugements les plus souverains et les plus absolus sont, comme les autres, par rapport à Dieu, sujets à la correction, avec cette seule différence, qu'elle se fait d'une manière cachée.

Les juges de la terre sont peu attentifs à cette révision de leurs jugements; parce qu'elle ne produit point d'effets sensibles, et qu'elle est réservée à une autre vie : mais elle n'en est que plus terrible, puisqu'elle est inévitable. Quand le temps de ces jugements divins sera venu, « vous n'aurez de secours ni du levant ni du couchant, ni des montagnes solitaires, » et des lieux retirés, d'où

il descend souvent des secours eucharistiques; « parce qu'alors Dieu est juge¹, » contre lequel il n'y a point de secours.

« Il a en main la coupe de sa vengeance, pleine d'un vin pur et brûlant², » d'une justice qui ne sera tempérée par aucun mélange adoucissant. Au contraire, « il sera mêlé d'amertume, » de liqueurs nuisibles et empoisonnantes. C'est une seconde raison pour craindre cette terrible révision des jugements humains : elle se fera dans un siècle où la justice sera toute pure, et s'exercera dans sa pleine et inexorable rigueur. « Cette coupe est en la main du Seigneur; et il l'épanche sur celui-ci et sur celui-là, » à qui il la présente à boire. Il la présente aux pécheurs endurcis et incorrigibles, et surtout aux juges injustes : « Il faudra l'avalier tout entière, et jusqu'à la lie. » Et il n'y aura plus pour eux de miséricorde : en sorte que cette vengeance sera éternelle.

ARTICLE II.

Du gouvernement que l'on nomme arbitraire.

Première PROPOSITION. Il y a parmi les hommes une espèce de gouvernement, que l'on appelle arbitraire, mais qui ne se trouve point parmi nous, dans les Etats parfaitement policés.

Quatre conditions accompagnent ces sortes de gouvernement.

Premièrement, les peuples sujets sont nés esclaves, c'est-à-dire vraiment serfs, et parmi eux il n'y a point de personnes libres.

Secondement, on n'y possède rien en propriété : tout le fonds appartient au prince; et il n'y a point de droit de succession, pas même de fils à père.

Troisièmement, le prince a droit de disposer à son gré non-seulement des biens, mais encore de la vie des sujets, comme on ferait des esclaves.

Et enfin en quatrième lieu, il n'y a de loi que sa volonté.

Voilà ce qu'on appelle puissance arbitraire. Je ne veux pas examiner si elle est licite ou illicite. Il y a des peuples et de grands empires qui s'en contentent; et nous n'avons point à les inquiéter sur la forme de leur gouvernement. Il nous suffit de dire que celle-ci est barbare et odieuse. Ces quatre conditions sont bien éloignées de nos mœurs; et ainsi le gouvernement arbitraire n'y a point lieu.

C'est autre chose que le gouvernement soit absolu, autre chose qu'il soit arbitraire³. Il est absolu par rapport à la contrainte, n'y ayant aucune puissance capable de forcer le souverain, qui en ce sens est indépendant de toute autorité humaine. Mais il ne s'ensuit pas de là que le gouvernement soit arbitraire : parce qu'outre que tout est soumis au jugement de Dieu, ce qui convient aussi au gouvernement qu'on vient de nommer arbitraire, c'est qu'il y a des lois dans les empires, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit; et il y a toujours ouverture à revenir contre, ou dans d'autres occasions, ou dans d'autres temps : de sorte que chacun demeure légitime possesseur de ses biens; personne ne pouvant

1. Ps., LXXI, 7. — 2. *Idem*, 3. — 3. *Ibid.*, 5. — 4. *Ibid.*, LXXXVIII, 38. — 5. *Ibid.*, LXXI, 8, 9, 19, 11. — 6. *Ibid.*, 12, 13. — 7. *Ibid.*, LXXXI, 1. — 8. *Ibid.*, LXXIV, 3.

1. Ps., LXXIV, 7. — 2. *Idem*, 9. — 3. Ci-dessus, liv. IV, art. 1.

croire qu'il puisse jamais rien posséder en sûreté au préjudice des lois, dont la vigilance et l'action contre les injustices et les violences est immortelle, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs plus amplement. Et c'est là ce qui s'appelle le gouvernement légitime, opposé, par sa nature, au gouvernement arbitraire.

Nous ne toucherons ici que les deux premières conditions de cette puissance qu'on appelle arbitraire, que nous venons d'exposer. Car, pour les deux dernières, elles paraissent si contraires à l'humanité et à la société, qu'elles sont trop visiblement opposées au gouvernement légitime.

II^e PROPOSITION. Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres.

Il ne faut que rappeler les passages où nous avons établi que le gouvernement était paternel, et que les rois étaient des pères¹ : « ce qui fait la dénomination des enfants, dont la différence d'avec les esclaves, c'est qu'ils naissent libres et ingénus.

Le gouvernement est établi pour affranchir tous les hommes de toute oppression et de toute violence, comme il a été souvent démontré². Et c'est ce qui fait l'état de parfaite liberté; n'y ayant dans le fond rien de moins libre que l'anarchie, qui ôte d'entre les hommes toute prétention légitime, et ne connaît d'autre droit que celui de la force.

III^e PROPOSITION. La propriété des biens est légitime et inviolable.

Nous avons vu sous Josué la distribution des terres, selon les ordres de Moïse³.

C'est le moyen de les faire cultiver : et l'expérience fait voir que ce qui est non-seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et incommutable, est négligé et à l'abandon. C'est pourquoi il n'est pas permis de violer cet ordre, comme l'exemple suivant le fait voir d'une manière terrible.

IV^e PROPOSITION. On propose l'histoire d'Achab, roi d'Israël, de la reine Jézabel sa femme, et de Naboth.

« Naboth, habitant de Jezrahel, qui était la ville royale, y avait une vigne auprès du palais d'Achab, roi de Samarie. Le roi lui dit : Donnez-moi votre vigne pour faire un jardin potager, parce qu'elle est voisine et proche de ma maison, et je vous en donnerai une ailleurs; ou s'il vous est plus commode, je vous en paierai le prix qu'elle vaut. A Dieu ne plaise! répondit Naboth, que je vous donne l'héritage de mes pères. Ce qui aussi était défendu par la loi de Dieu. Achab retourna à sa maison plein d'indignation et de fureur contre la réponse de Naboth; et se jetant sur son lit, il tourna le visage vers la muraille, et ne put manger.

» Jézabel, sa femme, le trouvant en cet état, lui dit : Quel est le sujet de votre affliction? et pourquoi ne mangez-vous pas? Il lui raconta la proposition qu'il avait faite à Naboth, avec sa réponse. Jézabel lui repartit : Vraiment, vous êtes un homme de grande autorité, et un digne roi d'Israël, qui savez bien commander! Levez-vous,

mangez, soyez en repos : je vous donnerai cette vigne. Elle écrivit aussitôt une lettre au nom d'Achab, et la scella de son anneau, et l'envoya aux sénateurs et aux grands, qui demeuraient dans la ville avec Naboth. Et la teneur de la lettre était : Ordonnez un jeûne solennel; et faites asseoir Naboth avec les premiers du peuple, suscitez contre lui deux faux témoins, qui disent : Il a parlé contre Dieu et contre le roi; qu'on le lapide et qu'il meure. Cet ordre fut exécuté, et les grands rendirent compte de l'exécution à Jézabel. Ce qu'ayant appris, la reine dit à Achab : Allez, et mettez-vous en possession de la vigne de Naboth, qui n'a pas voulu consentir à ce que vous souhaitiez, car il est mort. Achab alla donc pour se mettre en possession de cette vigne.

» Alors la parole de Dieu fut adressée à Elie le Thesbite (son prophète), et il lui dit : Lève-toi, et marche au-devant d'Achab qui va posséder la vigne de Naboth, et lui dis : Voici la parole du Seigneur. Tu as fait mourir un innocent; et outre cela tu as possédé ce qui ne t'appartenait pas. Et tu ajouteras : Mais le Seigneur a dit : En ce lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth (injustement lapidé comme criminel et blasphémateur), ils lécheront ton sang¹. »

Achab crut éluder la rigueur de cette juste sentence en faisant une querelle particulière à Elie, qui avait eu ordre de la lui prononcer, et lui disant : « M'avez-vous trouvé votre ennemi, pour me traiter de cette sorte? Oui, lui dit Elie au nom du Seigneur. Je vous ai trouvé mon ennemi, puisque vous êtes vendu (comme un esclave, à l'iniquité) pour faire mal devant le Seigneur. Et moi, de mon côté, dit le Seigneur, j'amènerai sur toi le mal, le mal d'un juste supplice pour le mal que tu as commis injustement, je détruirai ta postérité, et tout ce qui l'appartient, et sans rien épargner; et je ne laisserai pas survivre un chien de la maison d'Achab, et tout ce qu'il y aura de plus méprisable en Israël. Et je ferai de ta maison comme j'ai fait de celle de Jéroboam et de celle de Baasa, deux rois d'Israël que j'ai entièrement exterminés puisque, comme eux, tu as provoqué ma colère, et que tu as fait pécher Israël par tes exemples scandaleux et tes ordres injustes. Et le Seigneur a prononcé contre Jézabel : Les chiens lécheront le sang de Jézabel dans les champs de Jezrahel. Si Achab périt dans la ville, les chiens mangeront ses chairs; et s'il meurt à la campagne, elles seront la proie des oiseaux du ciel. »

L'Écriture ajoute, « qu'il n'y a point eu d'homme plus méchant qu'Achab, vendu pour faire mal aux yeux du Seigneur. Sa femme Jézabel, qu'il avait crue dans son premier crime, le portait au mal. » Elle acquit tout pouvoir sur son esprit, pour son malheur; et il fut le plus malheureux comme le plus abominable de tous les rois, « poussant l'abomination jusqu'à adorer les idoles des Amorrhéens, que le Seigneur avait exterminés par l'épée des enfants d'Israël. »

En exécution de cette sentence, Achab et Jézabel périrent ainsi que Dieu l'avait prédit. La vengeance divine poursuivit aussi avec une impitoyable rigueur, les restes de leur sang; et leur postérité

1. Ci-dessus, I. II, art. 1; I. III, art. III. — 2. Ci-dessus, I. I, art. III. — 3. Jos., XIII, XIV et seq.

A. III. Reg., XXI et seq.

de l'un et de l'autre sexe fut exterminée sans qu'il en restât un seul¹.

Le crime que Dieu punit avec tant de rigueur c'est, dans Achab et dans Jézabel, la volonté dépravée de disposer à leur gré indépendamment de la loi de Dieu qui était aussi celle du royaume, des biens, de l'honneur, de la vie d'un sujet; comme aussi de se rendre les maîtres des jugements publics, et de mettre en cela l'autorité royale.

Ils voulaient contraindre ce sujet à vendre son héritage. C'est ce que n'avaient jamais fait les bons rois, David et Salomon, dans le temps qu'ils bâtissaient les magnifiques palais dont il est parlé dans l'Écriture. La loi voulait que chacun gardât l'héritage de ses pères, pour la conservation des biens des tribus. C'est pourquoi Dieu compte lui-même entre les crimes d'Achab, non-seulement qu'il avait tué, mais encore qu'il avait possédé ce qui ne lui pouvait appartenir. Cependant il est expressément marqué qu'Achab offrait la juste valeur du morceau de terre qu'il voulait qu'on lui cédât, et même un échange avantageux. Ce qui montre combien était réputé saint et inviolable le droit de la propriété légitime, et combien l'invasion était condamnée.

Cependant Achab était en furie du refus de Naboth. Il en perd le boire et le manger, et compte pour rien un si grand royaume, et tant de possessions, s'il n'y ajoute une vigne pour augmenter son jardin. Tant la royauté est pauvre de soi, et tant elle est incapable de contenter un esprit déréglé.

Sa femme Jézabel survient, et, au lieu de guérir cet esprit malade, au contraire elle lui persuade, par des manières moqueuses, qu'il a perdu toute autorité s'il ne fait tout à sa fantaisie. Enfin, sans garder aucune forme de jugement, elle ordonne elle-même les voies de fait qu'on a vues.

Elle sacrifie encore la religion à ses injustes dessein; elle veut qu'on se serve de celle du jeûne public pour immoler un homme de bien à la vengeance du roi, et à cette idée d'autorité qu'on fait consister à faire tout ce qu'on veut.

La considération où était Naboth ne l'arrête pas. C'était un homme d'importance, puisqu'on le met entre les premiers du peuple. Jézabel fait semblant de lui conserver son rang et sa dignité pour le perdre plus sûrement; et joignant la dérision à la violence et à l'injustice, à ce prix elle se croit reine, et croit rendre la royauté au roi son époux.

En même temps la justice divine se déclare. Achab est puni en deux manières: Dieu le livre au crime, pour le livrer plus justement au supplice.

Jézabel n'avait déjà que trop de pouvoir sur ce prince, puisqu'Elie n'eût pas plus tôt exterminé les faux prophètes de Baal, que le roi en donna l'avis à Jézabel, pour sacrifier un si grand prophète à la vengeance de cette femme, autant impérieuse qu'impie². Mais depuis qu'elle l'eût rendu maître de ce qu'il voulait, d'une manière si détestable, elle eut plus que jamais tout pouvoir sur l'esprit de ce malheureux prince, qui se livra à tous les désirs de sa femme, comme vendu à l'iniquité.

Comme il allait à l'abandon de crime en crime,

1. IV. Reg., ix, x, xi. — 2. III. Reg., xix, 1, 2.

il fut aussi précipité de supplice en supplice, lui et sa famille, où tout fut immolé à une juste, perpétuelle et inexorable vengeance. Et, c'est ainsi que furent punis ceux qui voulaient introduire dans le royaume d'Israël la puissance arbitraire.

Cependant, au milieu de ces châtiments, où la main de Dieu est si déclarée contre une famille royale, Dieu toujours juste et toujours vengeur de la dignité des rois, dont il est la source, la conserve tout entière en cette occasion; puisque l'injustice d'Achab n'est pas de punir de mort celui qui parle contre le roi, mais d'avoir imputé un tel attentat à un homme qui est innocent. En sorte qu'il passe pour constant que c'est là un digne sujet du dernier supplice, et que ce crime, de mal parler du roi, est presque traité d'égal avec celui de blasphémer contre Dieu.

ARTICLE III.

De la législation et des jugements.

PREMIÈRE PROPOSITION. On définit l'un et l'autre.

La loi donne la règle, et les jugements en font l'application aux affaires et aux questions particulières, ainsi qu'il a été dit¹.

« Si c'est véritablement, et d'un cœur sincère que vous vantez la justice, enfants des hommes, jugez droitement². » Si vous aimez la justice dictée par la loi, mettez-la donc en pratique, et qu'elle soit la seule règle de vos jugements.

II^e PROPOSITION. Le premier effet de la justice et des lois, est de conserver non-seulement à tout le corps de l'Etat, mais encore à chaque partie qui le compose, les droits accordés par les princes précédents.

Ainsi fut conservée à la tribu de Juda la prérogative dont elle avait toujours joui, de marcher à la tête des tribus.

Ainsi celle de Lévi jouit éternellement de droits accordés par la loi, selon les favorables explications des anciens rois.

Ainsi fut conservé aux tribus de Gad et de Ruben ce qui leur avait été accordé par Moïse³, pour avoir passé les premiers le Jourdain.

Ainsi les Gabaonites furent toujours maintenus dans l'exécution du traité fait avec eux par Josué⁴; aussi leur fidélité fut inébranlable.

La bonne foi des princes engage celle des sujets, qui demeurent dans l'obéissance, non-seulement par la crainte, mais encore inviolablement par affection.

III^e PROPOSITION. Les louables coutumes tiennent lieu des lois.

Avant que David montât sur le trône, il s'était élevé une dispute entre les soldats qui avaient été au combat et ceux qui étaient restés par ordre à garder les bagages; et ce sage prince jugea en faveur des derniers, et prononça cette sentence⁵: « La part du butin sera la même pour ceux qui auront combattu et pour ceux qui sont demeurés pour la garde des bagages, et ils partageront également. Et de ce jour, et depuis, cette ordonnance subsiste, et a été comme une loi en Israël. »

1. Ci-dessus, liv. I, art. iv. — 2. Ps., LVII, 1. — 3. Num., xxxii, 33; Jos., xiii, 8. — 4. Ci-dessus, liv. VII, art. v, XIX^e prop. — 5. I. Reg., xxx, 24 et seq.

La conservation de ces anciens droits, et de ces louables coutumes, concilie aux grands royaumes une idée, non-seulement de fidélité et de sagesse, mais encore d'immortalité, qui fait regarder l'Etat comme gouverné, ainsi que l'univers, par des conseils d'une immortelle durée.

IV^e PROPOSITION. Le prince doit la justice; et il est lui-même le premier juge.

« Faites-nous des rois qui nous jugent, comme en ont les autres nations¹. » C'est l'idée des peuples lorsqu'ils demandent des rois à Samuel. Et ainsi le nom de roi est un nom de juge.

Quand Absalon aspira à la royauté, « il allait à la porte des villes, et dans les chemins publics, interrogeant ceux qui venaient de tous côtés au jugement du roi, et leur disant : Vous me paraissez avoir raison, mais il n'y a personne préposé par le roi pour vous entendre. Et il ajoutait : Qui m'établira juge sur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je juge justement ? » Il n'osait dire : Qui me fera roi ? la rébellion eût été trop déclarée; mais c'était le nom de roi qu'il demandait sous celui de juge.

Il décriait le gouvernement du roi son père, en disant qu'il n'y avait point de justice; c'était une calomnie : et, loin de négliger la justice, David la rendait lui-même avec un soin merveilleux. « Il régnait sur Israël; et dans les jugements, il faisait justice à tout son peuple². »

Nathan vint à David lui porter la plainte du pauvre, à qui un riche injuste avait enlevé une brebis qu'il aimait³ : et David irrité reçut la plainte. C'était une parabole; mais puisque la parabole se tire des choses les plus usitées, celle-ci montre la coutume de porter aux rois les plaintes des particuliers; et David rendit justice en disant : « Il rendra la brebis au quadruple⁴. »

« Je suis une femme veuve, et j'avais deux fils, disait au même David cette femme de Thécué, qui s'étant querellés à la campagne, sans que personne les pût séparer, l'un a frappé l'autre, et il en est mort : et la famille poursuit son frère pour le punir de mort. Ils me ravissent mon seul héritier, et cherchent à éteindre la seule étincelle qui me reste sur la terre pour faire revivre le nom de mon mari. Et le roi lui répondit : Allez en repos à votre maison, et j'ordonnerai ce qu'il faudra en votre faveur⁵. »

Elle ajoute : « Que cette iniquité demeure sur moi, et sur la maison de mon père; mais que le roi et son trône en demeurent innocents⁶. » On ne croyait pas le roi innocent, ni son trône sans tache, s'il refusait de rendre justice. Aussi David répondit : « Amenez-moi vos parties, ceux qui s'opposent à vous, et qui vous poursuivent, et on cessera de vous nuire⁷. »

La poursuite paraissait juste, selon la rigueur de la loi, qui condamnait à mort le meurtrier; et c'était le cas d'avoir recours à la grâce et à la clémence du prince, dans une cause si favorable à une mère affligée.

La femme pressait David en lui disant : « Que

le roi se souvienne du Seigneur son Dieu, et ne laisse pas multiplier par la vengeance le sang répandu. » Elle ne craint point d'appeler David devant le juge des rois. Et ce juste prince approuva sa plainte, et lui dit : « Vive le Seigneur ! Il ne tombera pas un cheveu de la tête de votre fils¹. »

On sait le jugement de Salomon, qui lui attira dans tout le peuple cette crainte respectueuse qui fait obéir les rois, et qui établit leur empire.

V^e PROPOSITION. Les voies de la justice sont aisées à connaître.

Le chemin de la justice n'est pas de ces chemins tortueux, qui, semblables à des labyrinthes, vous font toujours craindre de vous perdre. « La route du juste est droite : c'est un sentier étroit, et qui n'a point de détour; l'on y marche en sûreté². »

Un païen même disait³ qu'il ne faut point faire ce qui est douteux et ambigu. L'équité, poursuit cet auteur, éclate par elle-même; et le doute semble envelopper quelque secret dessein d'injustice.

Voulez-vous savoir le chemin de la justice? marchez dans le pays découvert : allez où vous conduit votre vue; et « que vos yeux, comme dit le Sage⁴, précèdent vos pas. » La justice ne se cache pas.

Il est vrai qu'en beaucoup de points elle dépend des lois positives; mais le langage de la loi est simple : sans vouloir briller ni raffiner, elle ne veut être que nette et précise.

Comme, néanmoins, il est impossible qu'il ne se trouve des difficultés et des questions compliquées, le prince, pour n'être pas surpris, et pour donner lieu à un plus grand éclaircissement de la vérité, y apporte le remède qu'on va expliquer.

VI^e PROPOSITION. Le prince établit des tribunaux; il en nomme les sujets avec grand choix, et les instruit de leurs devoirs.

Ainsi l'avait pratiqué Moïse lui-même⁵, de peur de se consumer par un travail inutile.

C'est de quoi il rend compte au peuple en ces termes⁶ : « Je ne puis pas terminer seul toutes vos affaires ni vos procès. Choisissez parmi vous des hommes sages et habiles, dont la conduite soit approuvée. Et j'ai tiré de vos tribus, des gens sages, nobles et connus; et je les ai établis vos juges, en leur disant : Ecoutez le peuple, et prononcez ce qui sera juste entre le citoyen ou l'étranger, sans distinction de personnes, jugeant le petit comme le grand; parce que c'est le jugement du Seigneur, qui n'a nul égard aux personnes. Et vous me rapporterez ce qui sera de plus difficile. »

On voit trois choses dans ces paroles de Moïse : en premier lieu, l'établissement des juges sous le prince : en second lieu, leur choix et les qualités dont ils doivent être ornés : en troisième lieu, la réserve des affaires les plus difficiles au prince même.

Ces juges étaient établis dans toutes les villes, et dans chaque tribu; et Moïse l'avait ainsi ordonné⁷.

A cet exemple, nous avons vu les tribunaux éta-

1. *I. Reg.*, VIII, 5. — 2. *II. Reg.*, XV, 2 et seq. — 3. *Idem*, VIII, 15. — 4. *Ibid.*, XII, 4 et seq. — 5. *Ibid.*, 6. — 6. *Ibid.*, XIV, 5 et seq. — 7. *Ibid.*, 9. — 8. *Ibid.*, 10.

1. *II. Reg.*, XIV, 11. — 2. *Ps.*, XXVI, 7. — 3. *Cic.*, de *Offic.* lib. I, c. 9. — 4. *Prov.*, IV, 25. — 5. *Exod.*, XVIII, 13 et seq. — 6. *Deut.*, I, 12, 13 et seq. — 7. *Idem*, XVI, 18.

blis par Josaphat¹, prince zélé pour la justice, s'il en fût jamais parmi les rois de Juda et sur le trône de David.

Ces tribunaux étaient de deux sortes. Il y avait ceux de toutes les villes particulières, et il y en avait un premier dans la capitale du royaume, et sous les yeux du roi : à l'exemple, et peut-être pour perpétuer le grand sénat des soixante-dix, que Moïse avait établi.

Nous avons aussi remarqué le soin qu'il prenait de les instruire en personne², à l'exemple de Moïse. Ce qui avait deux bons effets : le premier, de faire sentir la capacité du prince, ce qui tenait tout le monde dans le devoir ; et le second, de graver plus profondément dans les cœurs les règles de la justice. Dans la suite, on voit subsister parmi les Juifs ces deux sortes de tribunaux.

Dans les actions solennelles, où il s'agissait de quelque grand bien de l'Etat, les bons rois, comme Josias³, « ramassaient ensemble les sénateurs, tant des villes de Juda que ceux de Jérusalem. » Il apprenait de leur concours, ce qu'il fallait faire pour le bien commun, et de l'Etat en général, et des villes en particulier.

ARTICLE IV.

Des vertus qui doivent accompagner la justice.

PREMIÈRE PROPOSITION. Il y en a trois principales, marquées par le docte et pieux Gerson⁴ dans un sermon prononcé devant le roi : la constance, la prudence et la clémence.

La justice doit être attachée aux règles, ferme et constante ; autrement elle est inégale dans sa conduite ; et plus bizarre que réglée, elle va selon l'humeur qui la domine.

Elle doit savoir connaître le vrai ou le faux, dans les faits qu'on lui expose ; autrement elle est aveugle dans son application. Ce discernement est un avantage qu'elle tient de la prudence.

Enfin elle doit quelquefois se relâcher ; autrement elle est excessive et insupportable dans ses rigueurs ; et cet adoucissement de la rigueur de la justice est l'effet de la clémence.

La constance l'affermir dans les maximes ; la prudence l'éclaire dans les faits ; la clémence lui fait supposer et excuser la faiblesse. La constance la soutient ; la prudence l'applique ; et la clémence la tempère.

II^e PROPOSITION. La constance et la fermeté sont nécessaires à la justice, contre l'iniquité qui domine dans le monde.

Le genre humain, dès son origine, était devenu si criminel aux yeux de Dieu qu'il résolut de le perdre par le déluge : « voyant que la malice des hommes était grande sur la terre, et que toute la pensée du cœur humain était tournée au mal en tout temps. » Voilà cette malheureuse fermeté dans le mal, dès le commencement du monde. Cette pente naturellement invincible du cœur humain vers le mal, fait dire aussi que « le péché est à la porte⁵ : » c'est-à-dire, qu'il ne cesse de nous presser à lui ouvrir.

Toutes les eaux du déluge n'ont pu effacer une tache si inhérente au cœur humain. « Parcourez,

disait Jérémie¹, toutes les rues, et toutes les places de Jérusalem : considérez attentivement et voyez si vous trouverez un homme de bien et de bonne foi. » Par une fausse constance, ils se sont affermis dans le vice : « ils ont enduré leurs visages comme un rocher, et n'ont pas voulu revenir de leurs injustices². »

« Malheur à moi ! disait Michée³, il n'y a plus de saint sur la terre : la droiture ne se trouve plus parmi les hommes ! chacun tend des pièges à son ami, pour en répandre le sang ; une chasse cruelle et barbare s'est introduite, où chacun tâche de prendre non des bêtes, mais ses amis comme sa proie. Ne croyez plus un ami ; ne vous fiez plus au magistrat ; ne dites point votre secret à celle qui se repose dans votre sein. Car le fils outrage son père ; la fille s'élève contre sa mère ; le maître a pour ennemis ceux de sa propre maison. » Toutes les familles sont divisées, et les liaisons du sang n'ont point de lieu.

Si, dans ce désordre des choses humaines, vous croyez trouver un refuge dans la justice publique, vous vous trompez. Elle n'a plus de règle ni de fermeté. « Tout ce qu'un grand ose demander, le juge se croit obligé de le lui donner comme une dette⁴. » Le mal est appelé bien ; il n'y a plus de lois parmi les hommes.

« Les magistrats (qui devaient soutenir les faibles) sont des lions rugissants, qui les dévorent ; les juges sont des loups ravissants qui ne réservent pas jusqu'au matin la proie qu'ils ont prise le soir⁵. » Ils contentent sur-le-champ leur appétit insatiable.

C'est ainsi que sont les hommes, naturellement loups les uns aux autres. David s'en était plaint le premier. « Il n'y a plus de juste, disait-il⁶, il n'y a plus de juste sur la terre ; il n'y a plus d'homme intelligent, il n'y en a point qui cherche Dieu : tous se sont éloignés de la droite voie : tous sont inutiles. Il n'y a pas un homme de bien, il n'y en a pas même un seul ! »

Contre ce débordement de l'iniquité il n'y a qu'une seule digne, qui est la fermeté de la justice.

III^e PROPOSITION. Si la justice n'est ferme, elle est emportée par ce déluge d'injustice.

Si le devoir du juge est, comme dit l'Ecclesiastique⁷, « d'enfoncer les cabales de l'iniquité, » comme un bataillon réuni ; il faut, pour accomplir ce devoir, que la justice ne soit pas seulement forte, mais encore qu'elle soit invincible et intrépide. Autrement il arrivera ce que disait Isaïe⁸ : « Le jugement recule en arrière : la justice (qui voulait entrer, repoussée par un si grand concours d'intérêts contraires, se tient éloignée ; » et l'équité ne peut plus forcer de si grands obstacles.

Si le respect que l'on conserve pour le nom de la justice est affaibli, on ne la rend qu'à demi, et seulement pour sauver les apparences. Ainsi, disait le prophète Habacuc⁹, « l'injustice a prévalu ; l'opposition à la vérité s'est rendue la plus puissante. La loi a été déchirée (on en a pris une partie, et méprisé l'autre) ; et le jugement n'arrive jamais

1. *II. Par.*, XIX, 5, 6, 7, 8. Ci-dessus, liv. V, art. I, XVIII^e propos. — 2. *II. Par.*, XIX, 9, 10. — 3. *IV. Reg.*, XXII, 1. — 4. Gerson., *De Just.*, I, IV. — 5. *Genes.*, vi, 5. — 6. *Idem*, iv, 7.

1. *Jer.*, v, 1. — 2. *Idem*, 3. — 3. *Mich.*, vii, 1, 2, 5, 6. — 4. *Idem*, 3. — 5. *Soph.*, III, 3. — 6. *Ps.*, XIII, 2, 3 ; *Rom.*, III, 10 et seq. — 7. *Eccle.*, vii, 6. — 8. *Is.*, LIX, 14. — 9. *Habacuc.*, I, 3, 4.

à sa perfection. » La justice rendue à demi, n'est qu'une injustice colorée, et elle n'en est que plus dangereuse.

« La justice, disait le Sage¹, est immortelle et perpétuelle. » L'égalité est l'esprit de cette vertu. C'est en vain que ce magistrat se vante quelquefois de rendre justice : s'il ne la rend en tout et partout, l'inégalité de sa conduite fait que la justice n'avoue pas pour sien, même ce qu'il fait selon les règles, puisque la règle cesse d'être règle, quand elle n'est pas perpétuelle, et ne marche pas d'un pas égal.

Au milieu de tant de contrariétés, rendre la justice, c'est une espèce de combat, où « si l'on ne marche en face contre l'ennemi, et qu'on ne s'oppose pas comme une muraille (c'est-à-dire, comme une digue affermie) pour la maison d'Israël, et pour le peuple de Dieu, » on est vaincu².

Il faut être par une ferme résolution, et par une forte habitude, « comme une place fortifiée (et défendue de tous côtés), comme une colonne de fer, comme une muraille d'airain³ : » autrement on est bientôt forcé.

Le prince doit donc, par sa constance et par sa fermeté, rendre aisé et facile l'exercice de la justice : car les choses difficiles ne sont pas de longue durée.

IV^e PROPOSITION. De la prudence, seconde vertu compagne de la justice. La prudence peut être excitée par les dehors, sur la vérité des faits; mais elle veut s'en instruire par elle-même.

« Le cri contre Sodome et Gomorrhe s'est augmenté, et leurs crimes se sont multipliés jusqu'à l'excès. Je descendrai, dit le Seigneur, et je verrai si la clameur qui est élevée contre ces villes est bien fondée, ou s'il en est autrement, afin que je le sache⁴. »

Celui qui sait tout, et ne peut être trompé, se rabaisse, disent les saints Pères, jusqu'à s'informer, afin d'instruire les princes, sujets à tant d'ignorances et à tant de surprises, de ce qu'ils ont à faire.

Il leur donne trois instructions. Premièrement, quand il dit : « Je veux savoir ce qui en est, » il leur montre le désir qu'ils doivent avoir de connaître la vérité des faits dont ils doivent juger.

Secondement, en faisant connaître que le cri est venu jusqu'à lui, il leur apprend que leur oreille doit être toujours ouverte, toujours attentive, toujours prête à écouter ce qui se passe.

Enfin, en ajoutant : « Je descendrai, et je verrai, » il leur montre qu'après avoir écouté, il faut venir à une exacte perquisition, et n'asseoir son jugement que sur une connaissance certaine.

Les rapports et les bruits communs doivent exciter le prince; mais il ne doit se rendre qu'à la vérité connue⁵.

Ajoutons qu'il ne suffit pas de recevoir ce qui se présente; il faut chercher de soi-même, et aller au-devant de la vérité, si nous voulons la découvrir. Nous l'avons déjà vu⁶.

Les hommes, et surtout les grands, ne sont pas si heureux que la vérité aille à eux d'elle-même,

ni d'un seul endroit, ni qu'elle perce tous les obstacles qui les environnent. Trop de gens ont intérêt qu'ils ne sachent pas la vérité tout entière : et souvent ceux qui les environnent, s'épargnent les uns les autres, pour ainsi dire, à la pareille. Souvent même on craint de leur découvrir des vérités importunes, qu'ils ne veulent pas savoir. Ceux qui sont toujours avec eux se croient souvent obligés de les ménager, ou par prudence ou par artifice. Il faut qu'ils descendent de ce haut faite de grandeur, d'où rien n'approche qu'en tremblant; et qu'ils se mêlent en quelque façon parmi le peuple, pour reconnaître les choses de près, et recueillir deçà et delà les traces dispersées de la vérité.

Saint Ambroise a ramassé tout ceci en peu de mots¹. « Quand Dieu dit qu'il descendra, il a parlé ainsi pour votre instruction, afin que vous appreniez à rechercher les choses avec soin. Je descendrai pour voir; c'est-à-dire : Prenez soin de descendre, vous qui êtes dans les hautes places. Descendez, par le soin de vous informer; de peur qu'étant éloignés, vous ne voyiez pas toujours ce qui se passe. Approchez-vous, pour voir les choses de près. Ceux qui sont placés si haut, ignorent toujours beaucoup de choses. »

V^e PROPOSITION. De la clémence, troisième vertu : et premièrement, quelle est la joie du genre humain.

« La sérénité du visage du prince est la vie de ses sujets, et sa clémence est semblable à la pluie du soir² : » ou si l'on veut, peut-être plus conformément au texte original, à la pluie « de l'arrière-saison. » A la lettre, il faut entendre que la clémence est autant agréable aux hommes, qu'une pluie qui vient sur le soir, ou dans l'automne, tempérer la chaleur du jour, ou celle d'une saison plus brûlante, et humecter la terre que l'ardeur du soleil a desséchée.

Il sera permis d'ajouter que comme le matin désigne la vertu, qui seule peut illuminer la vie humaine, le soir nous représente, au contraire, l'état où nous tombons par nos fautes; puisque c'est là en effet que le jour décline, et que la raison cesse d'éclairer. Selon cette explication, la rosée du matin serait la récompense de la vertu; de même que la pluie du soir serait le pardon accordé aux fautes. Et ainsi Salomon nous ferait entendre que pour réjouir la terre et pour produire les fruits agréables de la bienveillance publique, le prince doit faire tomber sur le genre humain et l'une et l'autre rosée, en récompensant toujours ceux qui font bien, et pardonnant quelquefois à ceux qui manquent, pourvu que le bien public et la sainte autorité des lois n'y soient point intéressés.

Nous avons vu que David, le modèle des bons rois, promit sa protection à une mère, à qui on voulait ôter son second fils, le reste de son espérance et de sa famille, en punition de la mort qu'il avait donnée à son aîné, par un coup plus malheureux que malin³. C'est ainsi que l'équité tempère souvent la rigueur que la justice demandait, contre celui qui avait ôté la vie à son frère. David avait compris que la justice doit être exercée avec quel-

1. Sap., I, 15. — 2. Ezech., XLII, 5. — 3. Jer., I, 18. — 4. Gen., XLIII, 20, 21. — 5. Ci-dessus, liv. V, art. II, 1^{er} prop. — 6. Ci-dessus, liv. V, art. II, propos. 1^{re}.

1. Ambr., de Abrah., I, I, cap. 6, n. 47. — 2. Prov., XVI, 15. — 3. Ci-dessus, liv. III, art. III, XI^e propos.

que tempérament ; qu'elle devient inique et insupportable, quand elle use impitoyablement de tous ses droits ; et que la bonté, qui modère ses rigueurs extrêmes, est une de ses parties principales.

VI^e PROPOSITION. La clémence est la gloire d'un règne.

Moïse, que l'Écriture appelle roi¹, et un roi si absolu et si rigoureux quand il fallait, est renommé comme « le plus doux de tous les hommes². » Naturellement il eût pardonné : quand il punissait, ce n'était pas lui, mais la loi qui exerçait la rigueur pour le bien commun.

« Souvenez-vous de David, et de toute sa douceur³. » C'est ce que chanta Salomon, son fils, à la dédicace du temple ; et il semblait que la clémence de David eût fait oublier toutes ses autres vertus.

Heureux le prince qui peut dire avec Job⁴ : « La clémence est crüe avec moi dès mon enfance : et elle est sortie avec moi du ventre de ma mère ! »

C'était un beau caractère donné aux rois d'Israël même par leurs ennemis : « Les rois de la maison d'Israël sont éléments⁵. »

VII^e PROPOSITION. C'est un grand bonheur de sauver un homme.

« Délivre ceux qu'on mène à la mort : ne cesse point d'arracher ceux que l'on entraîne au tombeau⁶. »

C'est le plus beau sacrifice que l'on puisse offrir au Père de tous les vivants, que de lui sauver un de ses enfants, si ce n'est qu'il soit de ceux dont la vie est la mort des autres, ou par sa cruauté, ou par ses exemples.

VIII^e PROPOSITION. C'est un motif de clémence que de se souvenir qu'on est mortel.

« Nous mourons tous, disait à David cette femme sage de Thécué⁷ ; et comme les eaux, nous nous écoulons sur la terre, sans espérance de retour : et Dieu ne veut point qu'un homme périsse ; mais il repasse en lui-même la pensée de ne perdre pas entièrement celui qui est rejeté. Pourquoi donc ne pensez-vous pas à rappeler un banni et un disgracié ? »

La vie est si malheureuse d'elle-même, et s'écoule si vite, qu'il ne faut pas, s'il se peut, laisser passer dans l'accablement des jours si brefs. La mortalité nous rend faibles, et dans cette fragilité on fait aisément des fautes ; il faut donc se porter à l'indulgence, et excuser les faiblesses du genre humain.

IX^e PROPOSITION. Le jour d'une victoire, qui nous rend maître de nos ennemis, est un jour propre à la clémence.

Saül défit les Ammonites ; et ses fidèles sujets qui virent son trône affermi par cette victoire, indignés contre ceux d'entre le peuple qui peu auparavant méprisaient le nouveau roi, disaient à Samuel⁸ : « Où sont ceux qui disaient : Est-ce que Saül régnera sur nous ? Qu'on nous les livre, et nous les ferons mourir. Saül répondit : Nul ne

sera tué en ce jour, qui est un jour de salut que Dieu donne au peuple. » Et nous devons imiter sa miséricorde.

C'est encore une raison de pardonner, lorsque Dieu livre nos ennemis entre nos mains, par une grâce et une providence particulière.

« Frappez-les d'aveuglement, Seigneur, » disait Elisée des Syriens, qui faisaient la guerre aux Israélites¹. « Et Dieu les frappa d'aveuglement. » Et en cet état le prophète les mena au milieu de Samarie. « Le roi d'Israël dit à Elisée² : Mon père, ne faut-il pas les tuer ? Gardez-vous-en bien, reprit Elisée, car vous ne les avez pris ni par votre épée ni par votre arc, pour ainsi les massacrer ; mais donnez-leur du pain et de l'eau, afin qu'ils en prennent en liberté et les renvoyez à leur seigneur. »

Un prince ne se montre jamais plus grand à ses ennemis, que lorsqu'il use avec eux de générosité et de clémence.

X^e PROPOSITION. Dans les actions de clémence, il est souvent convenable de laisser quelque reste de punition, pour la révérence des lois et pour l'exemple.

« Vos raisons m'ont apaisé envers Absalon, » malgré l'attentat énorme qu'il a commis sur son frère Amnon, disait David à Joab³. « Faites donc revenir ce jeune prince dans sa maison : mais qu'il ne voie point la face du roi. Ainsi il fut rappelé dans Jérusalem, et il y demeura deux ans, sans oser se présenter devant le roi. »

Moïse avait donné un semblable exemple, lorsque Marie, sa sœur, devenue lépreuse pour avoir désobéi, demanda pardon à Moïse par l'entremise d'Aaron. « Et Moïse cria au Seigneur, et le pria de la délivrer. Mais le Seigneur répondit : Si son père (pour quelque faute) lui avait craché sur le visage, n'était-il pas juste qu'elle portât sa confusion du moins durant sept jours ? Qu'elle soit donc éloignée du camp durant sept jours ; et après elle sera rappelée⁴. »

XI^e PROPOSITION. Il y a une fausse indulgence.

Telle fut celle de David envers Amnon, son fils aîné, dont le crime le contrista beaucoup⁵ ; mais cela ne suffisait pas, et il fallait le punir. Au lieu que, « ne voulant pas affliger l'esprit d'Amnon, son fils aîné, qu'il aimait beaucoup, » il laissa son attentat impuni : ce qui causa la vengeance d'Absalon, qui tua son frère.

Ce grand roi eut aussi trop d'indulgence pour les entreprises d'Absalon et d'Adonias. Ce dernier « s'élevait excessivement dans la vieillesse de David. Ce père trop indulgent ne le reprit pas, en lui disant : Pourquoi faites-vous ainsi⁶ ? » Et son excessive facilité eut les suites qu'on sait assez.

On sait aussi l'indulgence d'Héli, souverain pontife, homme saint d'ailleurs, et la manière étrange dont Dieu le punit⁷.

Ce sont des fautes dangereuses, dont on voit que les gens de bien, portés naturellement à l'indulgence, ont plus à se garder que les autres hommes.

1. Deut., xxxiii, 5. — 2. Num., xii, 3. — 3. Ps., cxxxii, 1. — 4. Job., xxxi, 48. — 5. III. Reg., xx, 34. — 6. Prov., xxiv, 11. — 7. II. Reg., xiv, 43, 44. — 8. I. Reg., xi, 41, 42, 43.

1. IV. Reg., vi, 18. — 2. Idem, 21. — 3. II. Reg., xiv, 21, 24, 28. — 4. Num., xii, 13, 14. — 5. II. Reg., xiii, 21, 28, 29. — 6. III. Reg., i, 5, 6. — 7. I. Reg., iii, 13 ; iv, 14 et seq.

XII^e PROPOSITION. Lorsque les crimes se multiplient, la justice doit devenir plus sévère.

C'est ce qui paraît dès l'origine du monde, par ces paroles de Lamech, de la race de Caïn, à ses deux femmes Ada et Sella¹ : « Écoutez ma voix, femmes de Lamech ; prêtez l'oreille à mon discours. J'ai tué un homme pour mon malheur et un jeune homme dont la blessure me perce moi-même. On prendra sept fois vengeance de Caïn, et de Lamech septante fois. »

Les hommes s'accoutument au crime, et l'habitude de le voir le leur rend moins horrible. Mais il n'en est pas ainsi de la justice. La vengeance s'appesantit sur Lamech, qui, bien éloigné de profiter de la punition de Caïn, un de ses ancêtres, et de s'éloigner du crime par cet exemple domestique, semble plutôt avoir pris Caïn pour son modèle.

La juste sévérité que Dieu fait éclater si visiblement dans les saints Livres, quand les crimes se sont multipliés, et sont parvenus jusqu'à un certain excès, doit être en quelque sorte le modèle de celle des princes dans le gouvernement des choses humaines.

ARTICLE V.

Les obstacles à la justice.

PREMIÈRE PROPOSITION. Premier obstacle : la corruption et les présents.

« N'ayez point d'égard aux personnes ni aux présents, car les présents aveuglent les yeux des sages, et changent les paroles des justes². »

Moïse ne dit pas : ils aveuglent les yeux des méchants, et ils en changent les paroles. Il dit : Ils aveuglent les yeux des sages, et ils changent la parole des justes. Auparavant, le juge parlait bien : le présent est venu, et ce n'est plus le même homme ; une nouvelle jurisprudence, que son intérêt lui fournit, le fait changer de langage. Ce ne sont pas toujours les grands présents qui produisent cet effet ; les petits, donnés à propos, marquent quelquefois un secret empressément d'amitié, qui incline et gagne le cœur.

Ceux qui sont, par leur dignité, au-dessus de ce genre de corruption, ont d'autres présents à craindre, les louanges et les flatteries. Qu'ils se mettent bien dans l'esprit cette parole du Sage³ : « Ne louez point l'homme avant sa mort. » Toute louange donnée aux vivants est suspecte. Aimez la justice, ô vous qui jugez la terre⁴ ! Ne soyez point le jouet d'un subtil flatteur.

Les services rendus à l'Etat sont encore une autre manière de séduire les rois. « Ne regardez point les personnes, » dit le Seigneur. Les services demandent une autre sorte de justice, qui est celle de la récompense. Prince, vous la devez, mais ne payez pas cette dette aux dépens d'autrui.

II^e PROPOSITION. La prévention : second obstacle.

C'est une espèce de folie qui empêche de raisonner. « Le fou n'écoute pas les paroles du prudent⁵, » et ne veut entendre autre chose que ce qu'il a dans son cœur. »

1. *Gen.*, iv, 23, 24. — 2. *Deut.*, xvi, 19. — 3. *Eccl.*, xi, 30. — 4. *Sap.*, i, 4. — 5. *Prov.*, xviii, 2.

L'homme prévenu ne vous écoute pas : il est sourd ; la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus.

Salomon opposait à la prévention cette humble prière : « Donnez à votre serviteur un cœur docile. Et Dieu lui donna un cœur étendu comme le sable de la mer¹, » capable de tout.

L'esprit du prince doit être une glace nette et unie, où tout ce qui vient, de quelque côté que ce soit, est représenté comme il est, selon la vérité. Il est dans un parfait équilibre ; il ne se détourne ni à droite ni à gauche². C'est pour cela que Dieu l'a mis au faite des choses humaines ; afin que, libre des attaques, qui lui viendront de ce qu'il a au-dessous de lui, il ne reçoive des impressions que d'en-haut, c'est-à-dire de la vérité. « Apprenez-moi, Seigneur, la vérité, et la discipline, et la science³. »

Il y a deux moyens d'éviter les préventions. L'un est de considérer que nos jugements seront revus par celui qui dit : « Je jugerai les justes⁴. » Entrez dans l'esprit du Juge supérieur, et dépouillez-vous de vos préventions.

L'autre moyen : « Jugez du prochain par vous-même⁵. » Ainsi sorti de vous-même, vous jugerez purement, et vous ferez comme vous voudriez qu'on vous fit.

III^e PROPOSITION. Autres obstacles : la paresse et la précipitation.

« Ayez les yeux dans votre tête. Soyez attentif : et que vos paupières précèdent vos pas⁶. » Donnez-vous le temps de considérer : ne précipitez pas votre jugement ; ne craignez pas la peine de penser. « L'homme impatient ne peut rien faire à propos, et n'opère que des folies⁷. »

À la paresse et à la précipitation, le prince doit opposer l'attention et la vigilance. Nous avons déjà traité cette matière⁸, et il est inutile de la répéter ici.

IV^e PROPOSITION. La pitié et la rigueur.

N'ayez pitié de personne en jugement, pas même du pauvre. Nous l'avons déjà vu. « Rendez, impitoyablement œil pour œil, dent pour dent, plaie pour plaie⁹. » Tournez votre pitié d'un autre côté, C'est de l'oppressé, et du peuple qui souffre par les hommes injustes et violents, qu'il faut avoir compassion.

D'autres penchent toujours à la rigueur. Mais vous, prince, ne vous détournez ni à droite ni à gauche. On se détourne vers la gauche, lorsqu'en tendant au relâchement et à la mollesse, on affaiblit la sévérité de la loi. On ne fait pas mieux en se détournant vers la droite, c'est-à-dire, en poussant trop loin la rigueur des lois.

Le zèle de trouver le tort, fait souvent qu'on le donne à qui ne l'a pas. On veut déterrer les auteurs des crimes, et plutôt que de les laisser impunis, on en charge l'innocent. La justice alors devient une oppression. Mais le Sage a dit : « Celui qui absout l'impie, et celui qui condamne le juste, l'un et l'autre est abominable devant Dieu¹⁰. »

1. *III. Reg.*, iii, 9 ; iv, 29. — 2. *Deut.*, v, 32. — 3. *Ps.*, cxviii, 66 — 4. *Idem.*, lxxiv, 3. — 5. *Eccl.*, xxxi, 48. — 6. *Eccles.*, ii, 14 ; *Prov.*, iv, 25. — 7. *Prov.*, xiv, 17. — 8. Cf-dessus, liv. V, art. 41, 11^e propos. — 9. *Eccl.*, xxi, 24. — 10. *Prov.*, xvii, 15.

V^e PROPOSITION. La colère.

La colère est une passion des plus indignes du prince. On doit s'exercer à la vaincre quand on aime la justice, dont elle est l'ennemie. « L'homme patient est préféré au courageux : et celui qui surmonte sa colère vaut mieux que celui qui prend les villes¹. »

L'empereur Théodose le Grand avait bien compris cette maxime du Sage. Ce prince tant de fois victorieux, et illustre par ses conquêtes, encore qu'il fût naturellement d'une colère impétueuse, profita si bien des conseils de saint Ambroise, qu'à la fin, comme dit ce Père², il se tenait obligé quand on le priait de pardonner; et quand il était ému par un sentiment plus vif de la colère, c'était alors qu'il se portait plus facilement à la clémence.

VI^e PROPOSITION. Les cabales et la chicane.

« Rompez les liaisons des impies (des hommes injustes) ; ne permettez pas qu'on accable l'innocent, et ôtez-lui cette charge trop pesante à ses épaules³. »

Soyez en garde contre la protection que trouvent les richesses. N'abandonnez pas le pauvre sous prétexte qu'il n'a personne qui prenne en main sa défense. C'est l'effet du crédit et de la cabale. « Le riche a fait quelque outrage (à un innocent), et il frémit. Il est le premier à se plaindre et à menacer. Le pauvre, au contraire, quoique offensé et outragé, n'osera ouvrir la bouche⁴. » Veillez donc et pénétrez le fond des choses, vous qui aimez la justice.

Pour les chicanes, il est écrit⁵ : « Qui aime les procès, aime sa ruine. » Et la justice les doit réprimer, pour son propre bien, aussi bien que pour celui des autres.

VII^e PROPOSITION. Les guerres et la négligence.

Trop occupé de la guerre, dont l'action est si vive, on ne songe point à la justice. Mais il est écrit de David, au milieu de tant de guerres, et pendant qu'il combattait les Moabites, les Ammonites, les Syriens, les Philistins, les Iduméens, et tant d'autres ennemis : « David faisait jugement et justice à tout son peuple⁶. » C'est là régner véritablement, que de faire régner la justice au milieu du tumulte de la guerre, en sorte qu'elle ne manque à qui que ce soit.

On est soigneux ordinairement de rendre la justice dans les grands lieux : et on la néglige dans les villages et dans les lieux déserts. Au contraire Isaïe écrit d'un bon roi, c'est Ezéchias dont il parle : « Qu'en son temps le jugement habitait dans la solitude, et que la justice tenait sa séance dans les grands lieux⁷. » qu'il appelle le Carmel, selon l'usage de la langue sainte. La justice éclairait jusqu'aux lieux les plus écartés : les pauvres sentaient son secours, et l'abondance ne corrompait point ceux qui la rendaient.

VIII^e PROPOSITION. Il faut régler les procédures de la justice.

« Vous poursuivrez justement ce qui est juste⁸. »

1. *Prov.*, xvi, 32. — 2. *Ambr.*, *De obitu Theodos.*, orat., n 13. — 3. *Is.*, lviii, 6. — 4. *Eccli.*, xii, 4. — 5. *Prov.*, xvii, 19. — 6. *II. Reg.*, viii, 15. — 7. *Is.*, xxxii, 16. — 8. *Deut.*, xvi, 20.

Ce n'est pas assez d'avoir bon droit, il faut encore le poursuivre par les bonnes voies, sans fraude, sans détour, sans violence, sans se faire justice à soi-même; mais en l'attendant de la puissance publique.

LIVRE NEUVIÈME.

Des secours de la royauté.

Les armes; les richesses ou les finances; les conseils.

ARTICLE PREMIER.

De la guerre et de ses justes motifs, généraux et particuliers.

PREMIÈRE PROPOSITION. Dieu forme les princes guerriers.

C'EST ce qui fait dire à David : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui donne de la force à mes bras pour le combat, et forme mes mains à la guerre¹! »

II^e PROPOSITION. Dieu fait un commandement exprès aux Israélites de faire la guerre.

Dieu ordonne à son peuple de faire la guerre à certaines nations.

Telles étaient les nations dont il est écrit² : « Vous détruisez devant vous plusieurs nations, le Héthéen, le Gergéséen, l'Amorrhéen, le Chanaanéen, le Phéréséen, le Hévéen, et le Jébuséen : sept nations plus grandes et plus fortes que vous; mais Dieu les a livrées entre vos mains, afin que vous les exterminiez de dessus la terre. Vous ne ferez jamais de traités avec elles, et vous n'en aurez aucune pitié. »

Et encore : « Vous ne ferez jamais de paix avec elles; et vous ne leur ferez aucun bien durant tous les jours de votre vie, dans toute l'éternité³. » Voilà une guerre à toute outrance, à feu et à sang, irréconciliable, commandée au peuple de Dieu.

C'est pourquoi Saül est puni sans miséricorde, et privé de la royauté, pour avoir épargné les Amalécites⁴, un de ces peuples chanaanéens maudits de Dieu.

III^e PROPOSITION. Dieu avait promis ces pays à Abraham et à sa postérité.

Ce sont les peuples dont le Seigneur avait promis à Abraham de lui donner le pays par ces paroles⁵ : « Lève les yeux, et regarde depuis le lieu où tu es. Je te donnerai toute la terre qui est devant toi, au midi et au nord, vers l'Orient et vers l'Occident, pour être ton héritage éternel et incommutable, et celui de ta postérité. »

Et encore : « Dieu fait un traité d'alliance avec Abraham, et lui dit⁶ : Je donnerai à ta postérité toute cette terre depuis le Nil qui arrose l'Égypte, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate; les Cinéens, les Géthéens, les Amorrhéens, » et les autres qu'on vient de nommer.

1. *Ps.*, cxliiii, 1. — 2. *Deut.*, vii, 1, 2. — 3. *Idem.*, xxxiii, 6. — 4. *I. Reg.*, xv, 7, 8, 9 et seq. — 5. *Gen.*, xiii, 14, 15. — 6. *Idem.*, xv, 18 et seq.

IV^e PROPOSITION. Dieu voulait châtier ces peuples et punir leurs impiétés.

C'étaient des nations abominables, et dès le commencement adonnées à toutes sortes d'idolâtrie, d'injustices et d'impiedades; race mandite depuis Cham et Chanaan, à qui la malice avait passé en nature par ses habitudes corrompues. Comme il est écrit dans le livre de la Sagesse¹ : « Seigneur, vous les aviez en horreur, parce que leurs actions étaient odieuses, et leurs sacrifices exécrables. Ces peuples immolaient leurs propres enfants à leurs dieux; ils n'épargnaient ni leurs hôtes ni leurs amis; et vous les avez perdus par la main de nos ancêtres, parce que leur malice était naturelle et incorrigible. »

Tels étaient, dit le Saint-Esprit dans ce divin livre, les anciens habitants de la Terre-Sainte. Et c'est pourquoi Dieu les en chassa par un juste jugement, pour la donner aux Israélites.

V^e PROPOSITION. Dieu avait supporté ces peuples avec une longue patience.

« Les iniquités des Amorrhéens ne sont pas encore accomplies, dit le Seigneur à Abraham². »

Quelque volonté qu'il eût de donner à un serviteur si fidèle et si chéri l'héritage qu'il avait promis à sa foi, il en suspend la donation actuelle par un conseil de miséricorde.

Mais encore combien durera ce délai? Quatre cents ans, dit-il³, pendant lesquels il exerce la patience de son peuple, et attend ses ennemis à la pénitence. En attendant, dit-il, « tes enfants seront affligés quatre cents ans. » Tant il a de peine à déposséder de leur terre des peuples méchants et maudits!

Arbitre de l'univers! qui vous obligeait à tant de ménagements, vous qui ne craignez personne? comme il est marqué dans le livre de la Sagesse⁴. « Et qu'avait-on à vous dire, quand vous eussiez fait périr une des nations que vous avez faites? Mais c'est que vous voulez montrer que vous faites tout avec justice, et que plus vous êtes puissant, plus vous aimez à pardonner. »

VI^e PROPOSITION. Dieu ne veut pas que l'on dépossède les anciens habitants des terres, ni que l'on compte pour rien les liaisons du sang.

Quoique maître absolu de toute la terre pour la donner à qui il lui plaît, Dieu ne se sert pas de ce droit et de ce domaine souverain, pour déposséder de leur pays les peuples qui en avaient la jouissance paisible; et il ne les en dépouille, pour le donner à son peuple, que par un juste châtement de leurs crimes.

C'est par cette raison qu'il donne cet ordre exprès aux Israélites⁵ : « Vous passerez par les confins de vos frères, les enfants d'Esau, qui occupent le mont de Seir, et qui seront effrayés de votre passage. Mais prenez garde soigneusement de ne faire aucun mouvement contre eux : car je ne vous donnerai aucune parcelle de cette montagne, que j'ai donnée en possession aux enfants d'Esau, pas même autant qu'en pourrait couvrir le pas d'un

homme. » Vous garderez avec eux toutes les lois du commerce et de la société. « Vous achèterez leurs vivres argent comptant, et leur paierez jusqu'à l'eau que vous puiserez dans leurs puits, et que vous boirez (dans un pays où elle est si rare). Vous ne passerez point sur leurs terres, mais vous prendrez un chemin détourné, » de peur d'avoir occasion de querelle avec eux.

« Usez-en de même avec les Moabites et les Ammonites, » descendants de Lot, cousin d'Abraham, et comme lui sorti de Tharé, leur père commun. « Ne combattez point contre eux, car je ne vous donnerai aucune partie de leur terre, parce que je l'ai donnée aux enfants de Lot¹. »

Les anciens habitants de ces terres, que Dieu avait données aux enfants d'Esau et à ceux de Lot, sont appelés des géants, et d'autres noms odieux², qui, dans le style de l'Écriture, signifient des hommes robustes et de grande taille, mais sanguinaires, injustes, violents, oppresseurs et ravisseurs. Et l'Écriture le marque, pour montrer que Dieu les avait livrés à une juste vengeance, quand il les chassa de leurs terres; encore que ce ne fût pas avec un commandement aussi exprès, et une providence aussi particulière, qu'il la fit paraître à son peuple dans la conquête de la Terre-Sainte.

En un mot, Dieu veut que l'on regarde les terres comme données par lui-même à ceux qui les ont premièrement occupées, et qui en sont demeurés en possession tranquille et immémoriale : sans qu'il soit permis de les troubler dans leur jouissance, ni d'inquiéter le repos du genre humain.

Dieu veut aussi que l'on conserve le souvenir de la parenté, et des origines communes, si éloignées qu'elles soient.

Ainsi, quelque éloignés que fussent les Israélites de Lot et d'Esau, et même sans considérer qu'Esau avait été un mauvais frère, il veut toujours qu'on se souvienne des pères communs, et qu'Esau, comme Jacob, venait d'Isaac : parce qu'il est le père et le protecteur de la société humaine, et qu'il veut faire respecter aux hommes toutes les liaisons du sang, pour rendre autant qu'il se peut, la guerre odieuse par toutes sortes de titres.

VIII^e PROPOSITION. Il y a d'autres justes motifs de faire la guerre, les actes d'hostilités injustes, le refus du passage demandé à des conditions équitables, le droit des gens violé en la personne des ambassadeurs.

Outre le motif du commandement exprès de Dieu comme juste juge, qui ne paraît qu'une fois dans l'Écriture, en voici encore d'autres.

Quatre rois conjurés entrèrent dans le pays du roi de Sodome, du roi de Gomorrhe, et de trois autres rois voisins³. Les agresseurs furent victorieux, et se retiraient chargés de butin, et emmenant leurs captifs, parmi lesquels était Lot, neveu d'Abraham, qui demeurait dans Sodome. Mais Dieu lui avait préparé un libérateur. Son oncle Abraham poursuivit ses ravisseurs, les tailla en pièces, ramena Lot, les femmes captives, avec un peuple innombrable et tout le butin. Dieu agréa sa victoire, et le fit bénir par son grand pontife, le

1. Sap., XII, 3, 4 et seq. — 2. Genes., XX, 16. — 3. Idem, 13.
4. Sap., XII, 13, 14, 15, 16. — 5. Deut., II, 4, 5, 6; II, Par., XX, 10.

1. Deut., II, 9, 19. — 2. Idem, 10, 11, 12, 19, 20 et seq. — 3. Gen., XIV, 1 et seq.

célèbre Melchisédech, la plus excellente figure de Jésus-Christ.

Og, roi de Basan, vint aussi à main armée à la rencontre des Israélites, pour les attaquer; et ils le taillèrent en pièces, comme un agresseur injuste, et lui prirent soixante villes, malgré la hauteur de leurs murailles et de leurs tours¹.

Aussi ne doit-on pas épargner les agresseurs injustes. Et pour le refus du passage, le traitement rigoureux, mais juste, qu'on fit à Séhon, roi d'Hésébon, est un exemple bien remarquable.

« Les Israélites envoyèrent des ambassadeurs à Séhon, roi d'Hésébon² (pour lui faire cette paisible légation) : Nous passerons par votre terre, mais nous ne prendrons aucun détour suspect, ni à droite ni à gauche : nous marcherons dans le grand chemin. Vendez-nous nos aliments, et jusqu'à l'eau que nous boirons, nous ne vous demandons que le seul passage. »

Pour le rassurer davantage, on lui propose l'exemple de la conduite qu'on avait tenue avec les autres peuples³ : « C'est ainsi qu'en ont usé les enfants d'Esau et les Ammonites. Nous ne voulons point arrêter; et nous ne voulons que venir jusqu'au Jourdain, à la terre que notre Dieu nous a donnée. »

Le grand chemin est du droit des gens, pourvu qu'on n'entreprene pas le passage par la force, et qu'on le demande à condition équitable. Ainsi on déclara justement la guerre à Séhon, dont Dieu endurcit le cœur, pour ensuite lui refuser tout pardon, et il fut mis sous le joug.

Voilà donc deux justes motifs de faire la guerre : l'injuste refus du passage demandé à des conditions équitables, et l'hostilité manifeste qui vous rend agresseur injuste.

Il faut rapporter à ce dernier motif ce qu'a fait le peuple de Dieu pour s'affranchir d'un joug injustement imposé, pour venger la liberté opprimée, et pour défendre sa religion par ordre exprès de Dieu. Et tel a été le motif des guerres des Machabées, ainsi qu'il a été rapporté ailleurs⁴.

Enfin celui du droit des gens violé en la personne des ambassadeurs, est un des plus importants.

« Naas, roi des Ammonites, étant mort, et son fils étant monté sur le trône, David dit : Je montrerai de l'amitié à Hanon, comme son père m'en a fait paraître⁵. » Les Ammonites, qui connaissaient peu le cœur généreux et reconnaissant de David, persuadèrent à leur roi que ces ambassadeurs étaient des espions, qui venaient reconnaître le faible de la place, et exciter les peuples à la rébellion. Ainsi il leur fit un traitement indigne; et sentant combien ils avaient offensé David, ils se liguèrent contre lui avec les rois voisins. Mais David envoya contre eux Joab, avec une armée, et marcha lui-même en personne, pour achever cette guerre, qui lui fut heureuse.

C'est à quoi se réduisent les motifs de la guerre qu'on nomme étrangère, qui sont marqués dans l'Écriture.

ARTICLE II.

Des injustes motifs de la guerre.

PREMIÈRE PROPOSITION. Premier motif : les conquêtes ambitieuses.

Ce motif paraît bientôt après le déluge en la personne de Nemrod, homme farouche, qui devint, par son humeur violente, le premier des conquérants¹. Mais il est expressément marqué qu'il était des enfants de Chus, fils de Cham, le seul des enfants de Noé qui ait mérité d'être maudit par son père.

Le titre de conquérant prend naissance dans cette famille : et l'Écriture exprime cet événement, en disant « qu'il fut le premier puissant sur la terre; » c'est-à-dire qu'il fut le premier que l'amour de la puissance porta à envahir les pays voisins.

II^e PROPOSITION. Ceux qui aiment la guerre, et la font pour contenter leur ambition, sont déclarés ennemis de Dieu.

« Je redemanderai votre sang de la main de toutes les bêtes, et de celle de tous les hommes qui auront répandu le sang humain, qui est celui de leurs frères. Qui répandra le sang humain, son sang sera répandu, parce que l'homme est fait à l'image de Dieu². »

Dieu a tant d'horreur des meurtres, et de la cruelle effusion du sang humain qu'il veut en quelque façon qu'on regarde comme coupables, jusqu'aux bêtes qui le versent. Il semblerait, à entendre ces paroles, que Dieu voudrait obliger les animaux farouches à respecter l'ancien caractère de domination qui nous avait été donné sur eux, quoique presque effacé par le péché. Le violement en est réputé aux bêtes comme un attentat : et c'est une espèce de punition où il les assujettit, de les rendre si odieuses, qu'on ne cherche qu'à les prendre et à les faire mourir.

La raison de cette défense est admirable : « C'est, dit-il, que l'homme est fait à l'image de Dieu. » Cette belle ressemblance ne peut trop paraître sur la terre. Au lieu de la diminuer par les meurtres, Dieu veut au contraire que les hommes se multiplient : « Croissez, leur dit-il³, et remplissez la terre. »

Que si ravir à un seul homme le présent divin de la vie, c'est attenter contre Dieu, qui a mis sur l'homme l'empreinte de son visage; combien plus sont détestables à ses yeux ceux qui sacrifient tant de millions d'hommes et tant d'enfants innocents à leur ambition!

III^e PROPOSITION. Caractère des conquérants ambitieux, tracé par le Saint-Esprit

Après que Nabuchodonosor, roi de Ninive et d'Assyrie, eût défait et subjugué Arphaxad, roi des Mèdes⁴, « son empire fut élevé, et son cœur s'enfla : et il envoya à tous les peuples qui habitaient dans la Cilicie, à Damas, vers le Liban et le Carmel, aux Arabes, aux Galiléens, dans les vastes plaines d'Esdrélon, aux Samaritains, et aux environs du Jourdain, et à toute la terre de Jessé jusqu'aux limites de l'Éthiopie. Il dépêcha ses en-

1. Deut., III, 1, 2 et seq. — 2. Idem, II, 26, 27, 28. — 3. Ibid., 29, 30. — 4. Ci-dessus, I, VI, art. III, n^o prop. — 5. II. Reg., X, 1, 2 et seq.

1. Gen., X, 8, 9, 10, 11. — 2. Idem, IX, 5, 6. — 3. Ibid., IX, 7. — 4. Judith., I, 5, 6, et seq.

voyés à tous ces peuples, pour les obliger de se soumettre à sa puissance. Mais ces nations (jalouses de leur liberté), renvoyèrent ses ambassadeurs les mains vides, et sans leur rendre aucun honneur. Alors le roi d'Assyrie entra en indignation, et jura qu'il se défendrait contre tous ces peuples, » ou plutôt qu'il se vengerait de leur résistance.

Voilà le premier trait d'un conquérant injuste. Il n'a pas plus tôt subjugué un ennemi puissant, qu'il croit que tout est à lui; il n'y a peuple qu'il n'opprime : et si on refuse le joug, son orgueil s'irrite. Il ne parle point d'attaquer, il croit avoir sur tous un droit légitime. Parce qu'il est le plus fort, il ne se regarde pas comme agresseur; et il appelle défense le dessein d'envahir les terres des peuples libres. Comme si c'était une rébellion de conserver sa liberté contre son ambition, il ne parle plus que de vengeance; et les guerres qu'il entreprend ne lui paraissent qu'une juste punition des rebelles.

Il passe outre : et non content d'envahir tant de pays qui ne relèvent de lui par aucun endroit, il croit ne rien entreprendre digne de sa grandeur, s'il ne se rend maître de tout l'univers. C'est la suite du caractère de cet injuste conquérant. « La parole fut répandue dans le palais du roi d'Assyrie, qu'il se défendrait et se vengerait. Et appelant ses vieux conseillers, ses capitaines et ses guerriers, il leur déclara, dans une assemblée tenue exprès en particulier avec eux, que sa volonté était de soumettre à son empire toute la terre habitable¹. »

Ce n'était point un conseil qu'il demandait à cette grande assemblée : il n'a pour conseil que son orgueil indomptable; et, sans consulter davantage, pour en venir à l'exécution, « il donne ses ordres à Holopherne, chef général de sa milice (grand homme de guerre) : et, dit-il, ne pardonne à aucun royaume, ni à aucune place forte : que vos yeux ne soient touchés d'aucune pitié, et que tout fléchisse sous ma loi². »

C'est le second trait de cet orgueilleux caractère. Ce superbe roi n'a pas besoin de conseil; l'assemblée de ses conseillers n'est qu'une cérémonie; pour déclarer d'une manière plus solennelle ce qui est déjà résolu, et pour mettre tout en mouvement.

Mais voici un dernier trait. C'était de ne respecter ni connaître ni Dieu ni homme, et de n'épargner aucun temple, pas même celui du vrai Dieu, qu'il eût voulu mettre en cendres avec tous les autres, au milieu de Jérusalem. Car « il avait commandé à Holopherne d'exterminer tous les dieux, afin qu'il n'y eût de Dieu que le seul Nabuchodonosor, dans toutes les terres que ses armes auraient subjuguées³. »

Cela se fait en deux manières : ou en s'attribuant ouvertement les honneurs divins, ainsi qu'il est arrivé presque à tous les conquérants du paganisme : ou par les effets, lorsque avec un orgueil outré, sans songer qu'il y ait un Dieu, on se rapporte ses victoires à soi-même, à sa force, et à ses conseils, et que l'on semble dire en son cœur : « Je suis un Dieu, » et je me suis fait moi-même : comme il est écrit dans le Prophète⁴.

On pour répéter les paroles d'un autre Nabuchodonosor¹ : « N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai bâtie dans la force de ma puissance, et dans l'éclat de ma gloire, pour être le siège de mon empire? » sans songer qu'il y a un Dieu, à qui on doit tout.

Tel est le caractère des conquérants ambitieux, qui, enivrés du succès de leurs armes victorieuses, se disent les maîtres du monde, et que leur bras est leur Dieu.

IV^e PROPOSITION. Lorsque Dieu semble accorder tout à de tels conquérants, il leur prépare un châtement rigoureux.

« J'ai donné toutes les terres et toutes les mers à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur², » et ministre de mes justes vengeances. Ce n'est pas à dire qu'il les ait données afin qu'il en fût le légitime possesseur : c'est-à-dire que par un secret jugement, il les a abandonnées à son ambition, pour les occuper et les envahir. Rien n'échappera de ses mains : « et jusqu'aux oiseaux du ciel (c'est-à-dire ce qu'il y a de plus libre) y tombera³. »

Voilà en apparence une faveur bien déclarée : mais le retour est terrible. « Le marteau qui a brisé les nations de l'univers est brisé lui-même⁴. Le Seigneur a rompu la verge dont il a frappé le reste du monde d'une plaie irrémédiable⁵. Je tombe sur toi, ô superbe ! dit le Seigneur des armées : ton jour est venu, et le temps où tu seras visité (par la justice divine). Dieu renversera Babylone, comme il a fait Sodome et Gomorrhe, et ne lui laissera aucune ressource⁶. Il n'y a plus de remède à ses maux : son jugement est monté jusqu'aux cieux, et a percé les nues⁷. »

V^e PROPOSITION. Second injuste motif de la guerre : le pillage.

Ainsi s'armèrent les quatre rois dont on vient de parler⁸ : et ils enlevèrent le riche butin, et les captifs qu'Abraham délivra.

Si l'on souffre de telles guerres, il n'y aura plus de royaume ni de province tranquille. C'est pour quoi Dieu oppose à ces ravisseurs la magnanimité d'Abraham, qui ne se réserve rien du butin qu'il avait repris, que ce qui appartenait à ses alliés, compagnons de son entreprise. Et au surplus, il ne veut pas que personne se pût vanter sur la terre « d'avoir enrichi Abraham⁹. »

Souvent aussi Dieu livre ceux qui pillent à d'autres pillards. Ecoutez Isaïe¹⁰ : « Malheur à vous qui piller ! ne serez-vous pas pillés vous-mêmes ? Et vous qui méprisez toutes les lois de la justice, et croyez pouvoir tout voler impunément, ne serez-vous pas méprisés par quelque autre plus puissant que vous ? Oui, quand vous aurez cessé de piller, on vous pillera. Et quand, las de combattre, vous cesserez de mépriser vos ennemis (au milieu des périls d'une guerre injuste), vous tomberez dans le mépris. »

VI^e PROPOSITION. Troisième injuste motif : la jalousie.

« Isaac s'enrichit, et sa puissance allait toujours croissant, jusqu'à ce qu'il devint très-grand : et

1. *Judith.*, II, 1, 2, 3. — 2. *Idem.*, 4, 5, 6. — 3. *Ibid.*, III, 3. — 4. *Ezech.*, XXXIII, 2.

1. *Dan.*, IV, 27. — 2. *Jer.*, XXXVI, 6. — 3. *Dan.*, II, 38. — 4. *Jer.*, I, 23. — 5. *Is.*, XIV, 5, 6. — 6. *Jer.*, I, 31, 40. — 7. *Idem.*, LI, 9. — 8. *Gen.*, XIV, 9, 11, 12; Ci-dessus, art. I, VII^e prop. — 9. *Idem.*, 23, 24. — 10. *Is.*, XXXIII, 4.

alors les Philistins, lui portant envie, exercent contre lui des hostilités et des violences injustes. Et le roi du pays lui fit dire : Retirez-vous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous¹. »

Quoique cette raison de lui nuire fût basse et injuste, il céda pour le bien de la paix, se retirant dans le voisinage : et l'affaire se termina par un traité de paix solennel, où ses ennemis reconnurent le tort qu'ils avaient, et le bon droit d'Isaac.

VII^e PROPOSITION. Quatrième injuste motif : la gloire des armes, et la douceur de la victoire. Premier exemple.

Il n'y a rien de plus flatteur que cette gloire militaire : elle décide souvent d'un seul coup des choses humaines, et semble avoir une espèce de toute-puissance, en forçant les événements ; et c'est pourquoi elle tente si fort les rois de la terre. Mais on va voir combien elle est vaine.

Amasias, roi de Juda, avait remporté des victoires signalées contre l'Idumée, et en avait pris les forteresses les plus renommées. Enflé de ce succès, « il envoya des ambassadeurs à Joas, roi d'Israël, pour lui dire² : Venez, et voyons-nous (à main armée ; éprouvons nos forces). Joas (plus modéré) lui fit répondre : Vous avez prévalu contre les enfants d'Edom, et votre cœur s'est enflé : contentez-vous de cette gloire, et demeurez en repos. Pourquoi voulez-vous vous attirer un grand mal, et tomber vous et votre peuple sous sa main ? Amasias n'acquiesça pas à ce sage conseil. Le roi d'Israël marcha : ils se virent, comme Amasias l'avait proposé, à Bethsamès, ville de Juda. Ceux de Juda furent battus et prirent la fuite : Joas prit Amasias et le ramena dans Jérusalem, et fit démolir quatre cents coudées de murailles de cette ville royale ; et en enleva tout l'or et tout l'argent qui s'y trouva, et tous les vaisseaux de la maison du Seigneur (de celle d'Obédédôm, où l'arche avait reposé du temps de David) et du palais, et prit des otages, et retourna à Samarie. » Tel fut le fruit de la querelle que fit Amasias à Joas, sans autre sujet que celui d'une vaine gloire, et de faire paraître ses forces et le courage des siens.

VIII^e PROPOSITION. Second exemple du même motif, qui fait voir combien la tentation en est dangereuse.

« Néchao, roi d'Egypte, marcha en bataille contre les Charcamites, le long de l'Euphrate : et Josias alla à sa rencontre³. Mais Néchao lui envoya des ambassadeurs pour lui dire : Qu'ai-je à démêler avec vous, roi de Juda ? Ce n'est pas à vous que j'en veux : j'attaque un autre pays, où Dieu m'a commandé de marcher en diligence : ne combattez plus contre Dieu qui est avec moi, de peur que je ne vous fasse périr. Josias ne voulut point s'en retourner, mais il se mit en état de faire la guerre, et ne voulut point écouter Néchao, qui lui parlait de la part de Dieu. Il s'avança donc pour combattre dans la plaine de Mageddo. Blessé par les archers, il dit à ses serviteurs : Retirez-moi du combat, car je suis blessé. On l'enleva de

son chariot pour le transporter dans un autre qui le suivait, selon la coutume des rois, et on le ramena à Jérusalem, où il mourut pleuré de tout le peuple, et principalement de Jérémie, dont les lamentations se chantent encore aujourd'hui par tout Israël. »

Si un si bon roi se laisse tenter par le désir de la victoire, ou en tout cas par celui de faire la guerre sans raison, que ne doit-on pas craindre pour les autres ?

IX^e PROPOSITION. On combat toujours avec une sorte de désavantage, quand on fait la guerre sans sujet.

On peut remarquer, sur ces deux exemples, que c'est un désavantage de faire la guerre sans raison.

Une bonne cause ajoute aux autres avantages de la guerre le courage et la confiance. L'indignation contre l'injustice augmente la force, et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu pour soi, parce qu'on y a la justice, dont il est le protecteur naturel. On perd cet avantage, quand on fait la guerre sans nécessité, et de gaieté de cœur : de sorte que, quel que puisse être l'événement, selon les terribles et profonds jugements de Dieu, qui distribue la victoire par des ordres et par des ressorts très-cachés, lorsqu'on ne met pas la justice de son côté, on peut dire, par cet endroit-là, que l'on combat toujours avec des forces inégales.

C'est même déjà un effet de la vengeance de Dieu d'être livré à l'esprit de la guerre. Et il est écrit d'Amasias, dans l'occasion que nous venons de voir, que ce prince ne voulut pas écouter les sages conseils du roi d'Israël, qui le détournait d'une guerre injustement entreprise : « parce que c'était la volonté du Seigneur, qu'il fût livré aux mains de ses ennemis, à cause des dieux d'Idumée qu'il avait servis¹. »

X^e PROPOSITION. On a sujet d'espérer qu'on met Dieu de son côté, quand on y met la justice.

« Seigneur ! disait Josaphat², les enfants d'Ammon et de Moab, et les habitants de la montagne de Séir, ont été épargnés par nos ancêtres, lorsqu'ils sortaient de l'Egypte, et ils se sont détournés à côté, pour ne passer point sur ces terres, et n'avoir pas occasion de combattre ces peuples. Et eux, au contraire, ils assemblent une armée immense pour nous chasser de la terre que vous nous avez donnée. Vous donc, notre Dieu, ne les jugez-vous pas, puisque nous n'avons point assez de force pour nous opposer à cette prodigieuse multitude qui tombe sur nous ? Nous ne savons que faire pour leur résister, il ne nous reste que de lever les yeux vers vous.

Ainsi pria Josaphat : et il reçut dans le moment des assurances de la protection de Dieu.

XI^e PROPOSITION. Les plus forts sont assez souvent les plus circonspects à prendre les armes.

On en a vu des exemples dans les guerres d'Amasias et de Josias. J'en ajouterai encore un dans un fait particulier.

Dans une déroute des enfants d'Israël du parti

1. II. Par., xxv, 20. — 2. Idem, xx, 10, 11 et seq.

1. Genes., xxxvi, 12, 13 et seq. — 2. IV. Reg., xiv, 7, 8 et seq. — 3. II. Par., xxxv, 20, 21 et seq.

d'Isboseth, conduit par Abner contre David¹, « Asaël, un des frères de Joab, qui se fiait en la légèreté de ses pieds, plus vites que ceux des chevreuils, habitants des forêts, poursuivait Abner sans se détourner à droite ni à gauche, et allant toujours sur ses pas. Abner regarda un moment derrière, et lui dit : Etes-vous Asaël ? Oui, répondit-il. Abner poursuivit : Retirez-vous d'un côté ou d'un autre, et attachez-vous à qui vous voudrez parmi la jeunesse fugitive, pour en avoir la dépouille. Asaël ne cessa point de le presser, et Abner répéta encore : Retirez-vous, je vous prie, et cessez de me poursuivre; autrement je serai contraint de vous percer, et de vous laisser attaché à la terre : et comment pourrai-je après cela lever les yeux devant votre frère Joab ? Asaël méprisa ce discours, et Abner le frappa dans l'aine, et le perça d'outre en outre. Il mourut sur-le-champ de sa blessure : et tous les passants s'arrêtaient pour voir Asaël couché par terre. »

On ne pouvait garder plus de modération, dans sa supériorité, que le faisait Abner, un des vaillants hommes de son temps, ni ménager davantage Joab et Asaël.

XII^e PROPOSITION. Sanglante dérision des conquérants par le prophète Isaïe.

« Comment êtes-vous tombé, bel astre qui luisiez au ciel comme l'étoile du matin ? vous qui frappiez les nations, et disiez en votre cœur : Je monterai jusqu'au ciel ; je m'élèverai au-dessus des astres ; je prendrai séance sur la montagne du temple où Dieu a fixé sa demeure à côté du nord ; je volerai au-dessus des nues, et je serai semblable au Très-Haut. Mais je vous vois plongé dans les enfers, dans l'abîme profond du tombeau. Ceux qui vous verront, se baisseront pour vous considérer dans ce creux, et diront en vous regardant : N'est-ce pas là celui qui troublait la terre, qui ébranlait les royaumes, qui a fait du monde un désert, qui en a désolé les villes et renfermé ses captifs dans des cachots ? Les rois des Gentils sont morts dans la gloire, et enterrés dans leurs sépulcres : mais vous, on vous en a arraché, et vous êtes resté sur la terre, comme une branche inutile et impure, sans laisser de postérité². »

Et un peu devant³ : « Quand vous êtes demeuré à terre, tout l'univers est tombé dans l'étonnement et dans le silence : les pins mêmes se sont réjouis, et ont dit que depuis votre mort personne ne les coupe plus (pour en construire des vaisseaux et en faire des machines de guerre) : l'enfer a été troublé par votre arrivée, et a envoyé au-devant de vous les géants. Les rois de la terre se sont élevés, et tous les princes des nations ; et tous vous disent : Quoi donc ! vous avez été blessé comme nous ? Vous êtes devenu semblable à nous ? Votre orgueil est précipité dans les enfers, votre cadavre est gisant dans le tombeau ; vous êtes couché sur la pourriture, et votre couverture sont les vers ! »

XIII^e PROPOSITION. Deux paroles du Fils de Dieu qui anéantissent la fausse gloire, et éteignent l'amour des conquêtes.

Il n'y a rien au-dessus de ces expressions que la

simplicité de ces deux paroles du Fils de Dieu¹ : Que sert à l'homme de conquérir le monde, s'il perd son âme ? Et qu'est-ce qu'on donnera en échange pour son âme ?

Et encore, pour foudroyer d'un mot la fausse gloire : « Ils ont reçu leur récompense². » Ils ont prié dans les coins des rues ; ils ont jeûné ; ils ont fait l'aumône. Ajoutons : ils ont exercé ces grandes vertus militaires, si laborieuses et si éclatantes pour faire parler les hommes : « En vérité, je vous le dis : ils ont reçu leur récompense. » Ils ont voulu qu'on parlât d'eux : ils sont contents ; on en parle par tout l'univers : ils jouissent de ce bruit confus dont ils étaient enivrés : et vains qu'ils étaient, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs projets : *Receperunt mercedem suam, vani vanam*, comme dit saint Augustin³.

Que de sueurs, que de travaux, disait Alexandre (mais que de sang répandu), pour faire parler les Athéniens ! Il sentait la vanité de cette frivole récompense : et en même temps il se repaissait de cette fumée.

ARTICLE III.

Des guerres entre les citoyens, avec leurs motifs ; et des règles qu'on y doit suivre.

Première Proposition. Premier exemple. On résout la guerre entre les tribus par un faux soupçon ; et en s'expliquant on fait la paix.

Ceux de la tribu de Ruben et de Gad, et la moitié de la tribu de Manassé, étaient séparés de leurs frères par le Jourdain, et ils érigeaient sur les bords de ce fleuve un autel d'une grandeur immense. Le reste des enfants d'Israël, ayant appris qu'on érigeait contre eux cet autel dans la terre de Chanaan, s'assemblèrent tous en Silo pour combattre contre eux ; et en attendant envoyèrent un député de chaque tribu, avec Phinéès, fils d'Eléasar, souverain sacrificateur. Comme ils furent arrivés dans la terre de Galaad, où ils trouvèrent les Rubénistes, et les autres qui élevaient cet autel, ils leur parlèrent ainsi⁴ : « Quelle est cette transgression de la loi de Dieu ? Pourquoi abandonnez-vous le Dieu d'Israël, et bâtissez-vous un autel sacrilège pour vous éloigner de son culte ! Que si vous croyez que la terre que vous habitez est immonde (faute d'être sanctifiée par un autel), venez plutôt avec nous dans la terre où est établi le tabernacle du Seigneur, et y demeurez. Nous vous prions seulement de ne pas délaisser le Seigneur ni notre société, en établissant un autre autel que celui du Seigneur notre Dieu, et de ne point attirer sur nous tous sa juste vengeance, comme fit Achab par son blasphème. »

« Ceux de Ruben et les autres répondirent à ce discours : Le Seigneur, le très-puissant Dieu sait, et tout Israël en sera témoin, que nous n'élevons cet autel, que pour être un mémorial éternel du droit que nous avons, vous et nos enfants, sur les holocaustes, de peur qu'un jour vous ne leur disiez : Vous n'avez point de part au culte de Dieu. Phinéès, qui était le chef de la légation, ayant oui cette réponse prononcée par les Rubénistes et les autres, avec exécration du sacrilège qu'on leur im-

1. *II. Reg.* II, 17, 18 et seq. — 2. *Isai.*, XLV, 12, 13 et seq. — 3. *Idem*, 6, 7 et seq.

1. *Matth.*, XVI, 26. — 2. *Idem*, VI, 2, 5. — 3. *In Ps.* CXXIII, serm. XII, n. 2. — 4. *Jos.*, XXII, 10, 11 et seq.

putait, en fit rapport à tout le peuple qui en fut content; et le nouvel autel fut appelé : Témoinage que le Seigneur était Dieu. »

On voit là que les tribus allaient armer contre leurs frères, qu'ils estimaient prévaricateurs; mais que, sans rien précipiter, on en vint à un entier éclaircissement, comme la prudence et la charité le voulait; et la paix fut faite.

II^e PROPOSITION. Second exemple : Le peuple arme pour la juste punition d'un crime, faite d'en livrer les auteurs.

Un lévite faisant son chemin, logea en passant dans la ville de Gabaa qui appartenait à ceux de Benjamin : il en fut indignement traité, lui et sa femme, qui mourut entre leurs bras impudiques¹. Le lévite, pour exciter la vengeance publique, en partagea le corps mort en douze morceaux, qu'il dispersa dans tous les confins d'Israël. A ce spectacle, chacun s'écriait² : « On n'a jamais vu une telle chose en Israël. Assemblez-vous, dit-on aux tribus, et ordonnez en commun ce qu'il faut faire. »

Les tribus étant assemblées, il fut ordonné qu'avant toutes choses on demanderait les coupables³. Mais, au lieu de les livrer, ceux de Benjamin en entreprirent la défense, et se jetèrent dans Gabaa, au nombre de vingt-cinq mille combattants, tous gens de main et de courage, et très-instruits dans l'art de la guerre. Cependant les tribus entreprirent une guerre si difficile; et après divers combats avec un événement douteux, la tribu de Benjamin fut exterminée, à la réserve de six cents hommes, qui avaient échappé à tant de sanglantes batailles.

Outre la difficulté de cette guerre, il y avait encore à considérer l'extinction d'une tribu dans Israël. C'est de quoi toutes les tribus étaient affligées : Quoi donc! disait-on⁴, il périra une des tribus, une des sources d'Israël? » Mais la justice l'emporta : et tout ce qu'obtint le regret d'une perte si considérable, c'est d'aider cette misérable tribu, autant qu'on pouvait, à se rétablir par le mariage.

III^e PROPOSITION. Troisième exemple : On procédait par les armes à la punition de ceux qui ne venaient pas à l'armée, étant commandés par ordre public.

C'est ce qui paraît dans la même guerre, où l'on introduisit une accusation en demandant : « Qui sont ceux qui ne se sont pas rendus à l'assemblée générale? On trouva que ceux de Jabès-Galaad y avaient manqué : et on choisit dix mille des meilleurs soldats pour les passer au fil de l'épée⁵. »

Gédéon avait puni à peu près de même ceux de Socoth, qui, par un esprit de révolte, refusèrent des vivres à l'armée qui marchait à l'ennemi. Il prit la tour de Phanuel, où ils mettaient leur espérance; il la démolit, et en fit mourir les habitants⁶.

C'est ainsi qu'on ôte aux rebelles et aux mutins les forteresses dont ils abusent; et on laisse un exemple à la postérité, du châtement qu'on en fait.

On voit clairement, par ces exemples, que la

puissance publique doit être armée, afin que la force demeure toujours au souverain.

IV^e PROPOSITION. Quatrième exemple : La guerre entre David et Isboseth, fils de Saül.

Tout le royaume de Saül, après la mort de ce prince, appartenait à David. Dieu en était non-seulement le maître absolu, par son domaine souverain et universel, mais encore le propriétaire, par ses titres particuliers sur la famille d'Abraham, et sur tout le peuple d'Israël. Dieu donc ayant donné ce royaume entier à David, qu'il avait fait sacrer par Samuel, et à sa famille, on ne peut douter de son droit : et néanmoins Dieu voulait qu'il conquît ce royaume qui lui appartenait à si juste titre.

Ce droit de David avait été reconnu par tout le peuple, et même par la famille de Saül. Jonathas, fils de Saül, dit à David¹ : « Je sais que vous régnerez sur Israël, et je serai le second après vous : et mon père ne l'ignore pas. » En effet, Saül lui-même, dans un de ses bons moments, avait parlé à David en ces termes² : « Comme je sais que vous régnerez très-certainement, et que vous aurez en main le royaume d'Israël, jurez-moi que vous conserverez les restes de ma race. » Ainsi le droit de David était constant.

Ce qui retarda l'exécution de la volonté de Dieu, fut qu'Abner, fils de Ner, qui commandait les armées sous Saül, fit valoir le nom de ce prince, et mit son fils Isboseth sur le trône durant sept ans³, pendant que David régnait à Hébron sur la maison de Juda.

Quelque certain et reconnu que fût le droit de David, il n'usa pas de ses avantages durant cette guerre, et ménagea le sang des citoyens. En ce temps, les Philistins, ennemis du peuple de Dieu, n'entreprenaient rien, et David n'avait rien à craindre du côté des étrangers : ainsi il ne pressait pas Isboseth, et le laissa deux ans paisible, sans faire aucun mouvement. La guerre s'alluma ensuite, et il y eut un combat assez rude entre les deux partis⁴. » Mais Abner, d'une hauteur où il s'était rallié, avec ce qu'il avait de troupes plus affectionnées à la maison de Saül, qui étaient celles de la tribu de Benjamin, d'où il était. « ayant crié à Joab, qui poursuivait àprement l'armée en détournée⁵ : Jusqu'à quand poursuivrez-vous des fugitifs? et voulez-vous les passer tous au fil de l'épée? Ignorez-vous ce que peuvent de braves gens dans le désespoir, et ne vaut-il pas mieux empêcher vos troupes de pousser à bout leurs frères? » Joab ne demandait pas mieux, et n'eût pas plus tôt ouï le reproche d'Abner, qu'il lui répondit : « Vive le Seigneur! si vous aviez parlé plus tôt, le peuple dès le matin aurait cessé de poursuivre son frère. Il fit en même temps sonner la retraite, et le combat, qui avait duré jusqu'au soir, cessa à l'instant. »

On voit, en cette conduite, l'esprit où l'on était d'épargner le sang fraternel, c'est-à-dire celui des tribus toutes sorties de Jacob. C'est le seul combat mémorable qui fut donné : et quelque rude qu'il eût été, on ne trouva parmi les morts que dix-

1. *Jud.*, XIX, 1, 2, et seq. — 2. *Idem.*, 30. — 3. *Ibid.*, XX, 4, 2 et seq. — 4. *Ibid.*, XXI, 3, 6, 7 et seq. — 5. *Ibid.*, 8, 9, 10. — 6. *Jud.*, VIII, 5, 6 et seq.

1. *I. Reg.*, XXIII, 17. — 2. *Idem.*, XXIV, 21, 22. — 3. *II. Reg.*, II, 8 et seq. — 4. *Idem.*, 47. — 5. *Ibid.*, 26, 27, 28.

neuf hommes du côté de David ; et de celui d'Abner, quoique battu, seulement trois cent soixante.

On remarque même que David n'alla jamais en personne à cette guerre, de peur que la présence du roi n'engageât un combat général. Ce prince ne voulait pas tremper ses mains dans le sang de ses sujets, et il ménagea autant qu'il pouvait les restes de la maison de Saül, à cause de Jonathas. Ce ne furent que rencontres particulières, où, comme « David allait toujours croissant et se fortifiant de plus en plus, pendant que la maison de Saül ne cessait de diminuer¹, » il crut qu'il valait mieux la laisser tomber comme d'elle-même, que de la poursuivre à outrance.

Tout roulait dans le parti d'Isboseth sur le crédit du seul Abner. David n'avait qu'à le ménager, et à profiter comme il fit des mécontentements qu'il recevait tous les jours d'un maître également faible et hautain².

Abner, en son âme, savait que David était le roi légitime ; et un jour, maltraité par Isboseth, il le menaça de faire régner David sur tout Israël, comme le Seigneur l'avait ordonné et promis³.

Il traita en effet avec David, à qui il avait gagné tout Israël et tout Benjamin, en leur disant : « Hier et avant-hier vous cherchiez David pour le faire roi ; accomplissez donc ce que le Seigneur a dit : Qu'il sauverait par sa main tout Israël de la main des Philistins⁴. »

Il arriva, dans ces conjonctures, que Joab tua Abner en trahison. » Et sa mort ne fut pas plus tôt sue par Isboseth, que les bras lui tombèrent de faiblesse, et que tout Israël fut mis en troubles⁵. » Ce qui donna la hardiesse à deux capitaines de voleurs de le tuer lui-même en plein jour dans son lit, où il dormait sur le midi ; et ils apportèrent sa tête à David⁶.

Ainsi finit la guerre civile, comme David l'avait toujours espéré, sans presque verser de sang dans les combats. Mais David, dont les mains en étaient pures, de peur qu'on ne crût qu'il avait eu part à l'assassinat d'Abner et à celui d'Isboseth, s'en disculpa par deux actions éclatantes qui lui gagnèrent tous les cœurs.

La conjoncture des temps, où le règne qui commençait était encore peu affermi, ne permettait pas à David de faire punir Joab, dont la personne était importante et les services nécessaires. Ce qu'il put faire au sujet du meurtre d'Abner fut de dire à toute l'armée, et à Joab même⁷ : « Déchirez vos habits, et revêtez-vous de sacs, et pleurez dans les funérailles d'Abner. David lui-même suivait le cercueil. Et quand on eût enterré Abner, David éleva la voix, et dit en pleurant : Abner n'est pas mort comme un lâche : tes mains n'ont pas été liées, ainsi qu'on fait aux vaincus ; ni tes pieds n'ont pas été mis dans les entraves, tu es tombé comme il arrive aux plus braves, devant des enfants d'iniquité. A ces mots tout Israël redoubla ses pleurs. Et comme toute la multitude venait pour manger avec le roi pendant le jour : A Dieu ne plaise, dit David, que j'interrompe le Deuil, et que je goûte un morceau de pain avant le coucher du soleil !

Ainsi Dieu me soit en aide ! Tout le peuple entendit ce serment ; et louant ce que fit David, le reconnut innocent du meurtre d'Abner. »

Il fit plus, et « disait tout haut à ses serviteurs¹ : Ne voyez-vous pas qu'Israël perd aujourd'hui un grand capitaine ? Pour moi je suis faible encore, et sacré depuis peu de temps. Ces enfants de Sarvia (c'était Joab et Abisaï son frère) me sont durs : le Seigneur rende aux méchants suivant leurs crimes ! » C'est tout ce que permettait la conjoncture des temps.

Pour ce qui regarde Isboseth, quand ces deux chefs de brigands, Baana et Réchab, lui en apportèrent la tête, croyant lui rendre un grand service : « Vive le Seigneur, dit-il², qui m'a toujours délivré de toute angoisse ! Celui qui vint m'annoncer la mort de Saül, dont il se vantait d'être l'auteur, et qui croyait m'apporter une nouvelle agréable, dont il attendait récompense, fut mis à mort par mon ordre. Combien plus redemanderai-je à deux traîtres le sang d'un homme innocent, qu'ils ont tué sur son lit, et qui ne leur avait fait aucun mal ! » Ainsi périrent ces deux voleurs, comme avait péri celui qui se glorifiait d'avoir tué le roi Saül. La différence qu'y mit David, c'est que celui-ci fut puni comme meurtrier de l'oïnt du Seigneur, et ceux-là furent tués comme coupables du sang d'un homme innocent qui ne leur faisait aucun mal, sans l'appeler l'oïnt du Seigneur, parce qu'en effet il ne l'était pas.

On voit, par la conduite de David que, dans une guerre civile, un bon prince doit ménager le sang des citoyens. S'il arrive des meurtres, qu'on pourrait lui attribuer à cause qu'il en profite, il doit s'en justifier si hautement, que tout le peuple en soit content.

V^o PROPOSITION. Cinquième et sixième exemple : La guerre civile d'Absalon et de Séba, avec l'histoire d'Adonias.

Jamais prince n'était né avec de plus grands avantages naturels, ni plus capable de causer de grands mouvements, et de former un grand parti dans un Etat, qu'Absalon, fils de David. Outre les grâces qui accompagnaient toute sa personne³, c'était le plus accueillant et le plus prévenant de tous les hommes. Il faisait paraître un amour immense pour la justice, et savait flatter, par cet endroit-là, tous ceux qui paraissaient avoir le moindre sujet de se plaindre⁴. Nous l'avons observé ailleurs ; et je ne sais si nous avons aussi remarqué que David s'était peut-être un peu ralenti de ce côté-là, durant qu'il était occupé de Bethsabee. Quoi qu'il en soit, Absalon sut profiter de la conjoncture où la réputation du roi son père semblait être entamée par cette faiblesse, et encore plus par le meurtre odieux d'Urie, un si brave homme, si attaché au service, et si fidèle à son maître.

Il était le fils aîné du roi : le trône le regardait ; et il en était si proche, qu'à peine lui restait-il un pas à faire pour y monter.

Pour se donner un relief proportionné à une si haute naissance, « il se fit des chariots, et des cavaliers, avec cinquante hommes qui le précé-

1. *Ii. Reg.*, III, 1. — 2. *Idem*, 6, 7, 8. — 3. *Ibid.*, 9, 10. — 4. *Ibid.*, 17, 18, 19. — 5. *Ibid.*, IV, 1. — 6. *Ibid.*, 5, 6, 7, 8. — 7. *Ibid.*, III, 31, 32 et seq.

1. *Ii. Reg.*, III, 38, 39. — 2. *Idem*, IV, 9, 10, 11. — 3. *Ibid.*, XIV, 25. — 4. *Ibid.*, XV, 2.

daient¹ ; » et il imposait au peuple avec cet éclat. Ce fut une faute contre la bonne politique ; et il ne fallait rien permettre d'extraordinaire à un esprit si entreprenant. Le roi, peu défiant de sa nature, et toujours trop indulgent à ses enfants, ne le reprit pas de cette démarche hardie. Absalon le savait gagner par les flatteries ; et privé dans une disgrâce de la présence du roi, il lui fit dire² : « Pourquoi m'avez-vous retiré de Gessur où j'étais banni ? Il m'y fallait laisser achever mes jours. Que je voie la face du roi, ou qu'il me donne la mort. »

Quand il eut assez établi ses intelligences par tout le royaume, et qu'il se crut en état d'éclater, il choisit la ville d'Hébron, l'ancien siège de la royauté, qui lui était tout acquise, pour se déclarer. Le prétexte de s'éloigner de la cour ne pouvait être plus spécieux, ni plus flatteur pour le roi : « Pendant que j'étais banni de votre cour, j'ai fait vœu, si je revenais à Jérusalem pour y jouir de votre présence, de sacrifier au Seigneur dans Hébron³. »

Absalon ne fut pas plus tôt à Hébron, qu'il fit donner le signal de la révolte à tout Israël. Et on s'écria de tous côtés : « Absalon règne dans Hébron⁴. »

Ce prince artificieux engagea dans ce voyage deux cents hommes des principaux de Jérusalem⁵, qui ne pensaient à rien moins qu'à faire Absalon roi ; mais ils se trouvèrent cependant forcés à se déclarer pour lui. En même temps on vit paraître à la tête de son conseil, Achitophel, le principal ministre et le conseiller de David⁶, que l'on consultait comme Dieu, et sous David, et depuis sous Absalon⁷. » En même temps Amasa, capitaine renommé, fut mis à la tête de ses troupes⁸ ; et ce prince n'oublia rien pour donner de la réputation à son parti.

Pour imprimer dans tous les esprits que l'affaire était irréconciliable, Achitophel conseilla à Absalon, aussitôt qu'il fût arrivé à Jérusalem, d'entrer en plein jour dans l'appartement des femmes du roi⁹, afin que, quand on verrait l'outrage qu'il faisait au roi, dont il souillait la couche, tout le monde sentit aussitôt qu'il était engagé sans retour, et qu'il n'y avait plus de ménagement.

Tel était l'état des affaires du côté des rebelles. Considérons maintenant la conduite de David.

Il commença d'abord par se donner du temps pour se reconnaître ; et abandonnant Jérusalem, où le rebelle devait venir bientôt le plus fort, pour l'accabler sans ressource, il se retira dans un lieu caché du désert avec l'élite des troupes¹⁰.

Comme il sentit la main de Dieu qui le punissait, selon la prédiction de Nathan, il entra à la vérité dans l'humiliation qui convenait à un coupable que son Dieu frappait, se retirant à pied en pleurant avec toute sa suite, la tête couverte, et reconnaissant le doigt du Seigneur¹¹. Mais en même temps il n'oublia pas son devoir. Car ayant vu que tout le royaume était en péril par cette révolte, il donna tous les ordres nécessaires pour s'assurer tout ce qu'il avait de plus fidèles serviteurs ; comme les légions entretenues de Phéléthi et de Céréthi,

comme la troupe étrangère d'Ethai Géthéen, comme Sadoc et Abiathar avec leur famille¹. Il songea aussi à être averti des démarches du parti rebelle, en divisant les conseils, et détruisant celui d'Achitophel, qui était le plus redoutable².

Après avoir ainsi arrêté le premier feu de la rébellion, et pourvu aux plus pressants besoins, par des ordres qui lui réussirent, il se mit en état de combattre. Il partagea lui-même son armée en trois (ce qu'il faut une fois observer) ; parce que cette division était nécessaire pour faire combattre sans confusion, surtout de grands corps d'armées telles qu'on les avait alors. Il en nomma les officiers et les commandants, et leur dit : « Je marcherai à votre tête³. » Il vit bien qu'il y allait du tout pour la royauté, et crut qu'il n'avait point à se ménager, comme on a vu qu'il avait fait contre Isboseth.

Tout le peuple s'y opposa, en lui disant « qu'il le comptait lui seul pour dix mille hommes : et que, quelque malheur qui leur arrivât dans le combat, ils ne seraient point sans ressource, tant que le roi leur resterait⁴. »

Nous avons remarqué ailleurs⁵, qu'il ne fit point le faux brave à contre-temps, et qu'il céda aux sages conseils qui avaient pour objet le bien du royaume.

Il n'oublia pas le devoir de père, et recommanda tout haut à Joab, et aux autres chefs de sauver Absalon⁶. Le sang royal est un bien de tout l'Etat, que David devait ménager, non-seulement comme père, mais encore comme roi.

On sait l'événement de la bataille ; comme Absalon y périt, malgré les ordres de David ; et comme, pour épargner les citoyens, on cessa de poursuivre les fuyards⁷.

David cependant fit une faute considérable où le jeta son bon naturel. Il s'affligeait démesurément de la perte de son fils, s'écriant sans cesse d'un ton lamentable : « Mon fils Absalon, Absalon mon fils, qui me donnera de mourir en votre place ! O Absalon, mon cher fils, mon fils bien-aimé⁸ ! »

La nouvelle en vint à l'armée, et la victoire fut changée en deuil : le peuple était découragé ; et comme un peuple battu, et mis en déroute, il n'osait paraître devant le roi⁹. Ce qui obligea enfin Joab à lui donner le conseil que nous avons remarqué ailleurs¹⁰. Et ce qui doit faire entendre aux princes, que dans les guerres civiles, malgré sa propre douleur, contre laquelle il faut faire effort, on doit savoir prendre part à la joie publique que la victoire inspire ; autrement on aliène les esprits, et l'on s'attire et au royaume de nouveaux malheurs.

Cependant la rébellion ne fut pas sans suite. Séba, fils de Bochri, de la famille de Jémini, qui était celle de Saül, souleva, par ces paroles de mépris, le peuple encore ému¹¹ : « Nous n'avons rien de commun avec David, et le fils d'Isaï ne nous touche en rien. Le roi connut le péril, et dit à Amasa : Hâtez-vous d'assembler tout Juda. Il

1. *II. Reg.*, xv, 3 — 2. *Idem*, xiv, 32. — 3. *Ibid.*, xv, 7, 8. — 4. *Ibid.*, 10. — 5. *Ibid.*, 11. — 6. *Ibid.*, 12. — 7. *Ibid.*, xvi, 23. — 8. *Ibid.*, xvii, 25. — 9. *Ibid.*, xvi, 20, 21. — 10. *Ibid.*, xv, 14, 18, 28. — 11. *Ibid.*, 16, 23, 30.

1. *II. Reg.*, xv, 17, 22, 27. — 2. *Idem*, 31, 32 et seq. — 3. *Ibid.*, xviii, 1 et seq. — 4. *Ibid.*, 3. — 5. *Ci-dessus*, l. III, art. III, xi^e prop. — 6. *II. Reg.*, xviii, 5, 12. — 7. *Idem*, 6, 7 et seq. — 8. *Ibid.*, xxviii, 33. — 9. *Ibid.*, xix, 1, 2 et seq. — 10. *Ci-dessus*, l. V, art. II, iii^e prop. — 11. *II. Reg.*, xx, 1, 2 et seq.

exécuta cet ordre lentement; et David dit à Abisaï : Le fils de Bochri nous va faire plus de mal qu'Absalon; hâtez-vous donc, et prenez ce qu'il y a de meilleures troupes, sans lui laisser le temps de se reconnaître, et de s'emparer de quelque ville. » Abisaï prit les légions de Céréthi et de Phéléthi, avec ce qu'il y avait de meilleurs soldats dans Jérusalem. Joab, de son côté, poursuivait Séba, qui allait de tribu en tribu soulevant le peuple, et emmenant ce qu'il pouvait de troupes choisies. Mais Joab fit entendre à ceux d'Abéla, où le rebelle s'était renfermé, qu'il ne s'agissait que de lui seul. A sa persuasion, une femme sage du pays, qui se plaignait qu'on voulait perdre une si belle ville, sut la délivrer en faisant jeter à Joab la tête de Séba par-dessus les murailles.

Ainsi finit la révolte, sans qu'il en coûtât de sang que celui du chef des rebelles. La diligence de David sauva l'Etat. Il avait raison de penser que cette seconde révolte, qui venait comme du propre mouvement du peuple, et d'un sentiment de mépris, était plus à craindre que celle qu'avait excitée la présence du fils du roi. Il connut aussi combien il était utile d'avoir de vieux corps de troupes sous sa main : et tels furent les remèdes qu'il opposa aux rebelles.

On peut rapporter, à ce propos, ce qui arriva à Adonias, fils de David¹. Ce prince, se prévalant de la vieillesse du roi, son père, dont il était l'aîné, voulait malgré lui s'emparer du royaume, et s'entendait pour cela avec Joab, et avec Abiathar, grand sacrificateur. Mais Sadoc, le prince des prêtres après lui, et Banaïas avec les troupes dont il avait le commandement, et la force de l'armée de David, n'était point pour Adonias. David, avec ce secours, prévint la guerre civile qu'Adonias, soutenu d'un grand parti, méditait; et laissa le royaume paisible à Salomon, à qui il le destinait par ordre de Dieu.

Ainsi l'on continua à reconnaître l'utilité des troupes entretenues, par lesquelles un roi demeure toujours armé, et le plus fort.

^{Ve} PROPOSITION. Dernier exemple de guerres civiles : celle qui commença sous Roboam, par la division des dix tribus.

La cause de cette révolte, dans laquelle le royaume d'Israël, ou des dix tribus, fut érigé, viendra plus à propos ci-après dans d'autres endroits. Nous remarquerons ici seulement :

En premier lieu, que les rois de Juda, après une si grande révolte qui partagea le royaume, obligés à se défendre non-seulement contre l'étranger², mais encore contre leurs frères rebelles, bâtirent dans le territoire de la tribu de Juda un grand nombre de nouvelles forteresses et des arsenaux, où il y avait des magasins de vivres en abondance, et à la fois de toutes sortes d'armures³.

En second lieu, ils se préparèrent à reconquérir par les armes le nouveau royaume que la rébellion avait élevé contre la maison de David. Mais Dieu, qui voulut montrer combien le sang d'Israël devait être cher à leurs frères, et que, même après la division, il ne fallait pas oublier la source commune, fit défendre par son prophète à ceux de Juda de

faire la guerre à leurs frères¹, quoique rebelles et schismatiques.

Il arriva même, dans la suite, et c'est ce qu'on remarque en troisième lieu, que le royaume de Juda s'unit par une étroite alliance avec le royaume rebelle. Car encore que, contre la volonté de Dieu, et peut-être plus par la faute de ceux d'Israël que de ceux de Juda, il y eût durant quelques règnes une guerre continuelle entre les deux royaumes²; néanmoins, par la suite du temps, l'alliance fut établie si solidement entre eux, que le pieux roi Josaphat, invité par Achab, roi d'Israël, à joindre ses armes avec celles des Israélites, pour les aider à recouvrer sur le roi de Syrie une place forte qu'ils prétendaient, vint en personne pour lui dire³ : « Vous et moi nous ne sommes qu'un. Votre peuple n'est qu'un même peuple avec le mien; ma cavalerie est la vôtre. »

L'alliance se confirma dans la suite; et le même Josaphat répondit encore à Joram, roi d'Israël, qui le pria de le secourir contre le roi de Moab⁴ : « J'irai avec vous : qui est à moi, est à vous; mon peuple est votre peuple, et ma cavalerie est la vôtre. »

On voit par là, que, pour le bien de la paix, et pour la stabilité des choses humaines, les royaumes fondés d'abord sur la rébellion, dans la suite sont regardés comme devenus légitimes, ou par la longue possession, ou par les traités et la reconnaissance des rois précédents.

Et remarquez que la loi de la possession a eu lieu dans un royaume qui avait joint la révolte contre la religion véritable, à la défection.

En quatrième lieu, les rois légitimes se doivent toujours montrer les plus modérés, en tâchant de ramener par la raison ceux qui s'étaient écartés de leur devoir. Ainsi en usa le roi Abia, fils de Roboam, avant d'en venir aux mains avec les rebelles : et les armées étant en présence, il monta sur une éminence où il fit aux Israélites, avec autant de force que de douceur, ce beau discours qui commence ainsi : « Ecoutez, Jéroboam, et tout Israël; » leur remontrant, par vives raisons, le tort qu'ils avaient contre Dieu et contre leurs rois⁵. Il était le plus fort, sans comparaison; mais plus soigneux encore de ramener les rebelles, que de profiter de cet avantage, il ne s'aperçut pas que Jéroboam l'environnait par derrière. Il se trouva presque enveloppé par ses ennemis. Dieu prit son parti, et répandit la terreur sur les rebelles, qui prirent la fuite.

Nous donnerons pour cinquième et dernière remarque, que le royaume d'Israël, quoique rendu par la suite légitime et très-puissant, n'égalait jamais la fermeté du royaume de Juda, d'où il s'était séparé.

Comme il s'était établi par la division, il fut souvent divisé contre lui-même. Les rois se chassaient les uns les autres. Baasa chassa la famille de Jéroboam, qui avait fondé le royaume, dès la seconde génération. Zambri, sujet de Baasa, se souleva contre lui, et ne régna que sept jours. Amri prit sa place, et le contraignit à mettre lui-même

1. *II. Reg.*, i, 7, 8 et seq. — 2. *Idem*, xiv, 26. — 3. *III. Par.*, xi, 5, 6, 7 et seq.

1. *III. Reg.*, xii, 24; *II. Par.*, xi, 4. — 2. *III. Reg.*, xiv, 30; xv, 32. — 3. *Idem*, xxii, 5. — 4. *IV. Reg.*, iii, 7. — 5. *II. Par.*, xiii, 4, 13, 14 et seq.

le feu dans le palais, où il se brûla. Le royaume se divisa en deux. Amri, dont le parti prévalut, et qui semblait avoir relevé le royaume d'Israël en bâtissant Samarie¹, y régna peu; et sa famille périt sous son petit-fils. Les familles royales les mieux établies virent à peine quatre ou cinq races. Et celle de Jéhu, que Dieu même avait fait sacrer par Elisée, tomba bientôt par la révolte de Sellum, qui tua le roi, et s'empara du royaume².

Au contraire, dans le royaume de Juda, où la succession était légitime, la famille de David demeura tranquille sur le trône; et il n'y eut plus de guerre civile; on aimait le nom de David et de sa maison. Parmi tant de rois qui régnèrent sur Israël, il n'y en eut pas un seul que Dieu approuvât: mais il sortit de David de grands et de saints rois imitateurs de sa piété. Le royaume de Juda eut le bonheur de conserver la loi de Moïse, et la religion de ses pères. Il est vrai, que pour leurs péchés, ceux de Juda furent transportés dans Babylone, et le trône de David fut renversé: mais Dieu ne laissa pas sans ressource le peuple de Juda, à qui il promit son retour dans la terre de ses pères après soixante et dix ans de captivité. Mais pour le royaume d'Israël, outre qu'il tomba plus tôt, il fut dissipé sans ressource par les mains de Salmanasar, roi d'Assyrie³, et se perdit parmi les Gentils.

Telle fut la constitution et la catastrophe de ces deux royaumes. Celui que la révolte avait élevé malgré les rois légitimes, quoiqu'ensuite reconnu par les mêmes rois, eut en lui-même une perpétuelle instabilité, et périt enfin sans espérance, par ses fautes.

ARTICLE IV.

Encore que Dieu fit la guerre pour son peuple, d'une façon extraordinaire et miraculeuse, il voulut qu'il s'aguerrît, en lui donnant des rois belliqueux, et de grands capitaines.

PREMIÈRE PROPOSITION. Dieu faisait la guerre pour son peuple du haut des cieux, d'une façon extraordinaire et miraculeuse.

Ainsi l'avait dit Moïse sur les bords de la mer Rouge: « Ne craignez point ce peuple immense dont vous êtes poursuivi. Le Seigneur combattra pour vous, et vous n'aurez qu'à demeurer en repos⁴. »

Outre qu'il ouvrit la mer devant eux, il mit son ange, pendant qu'ils passaient, entre eux et les Egyptiens, pour empêcher Pharaon de les approcher⁵.

A la fameuse journée où le soleil s'arrêta à la voix de Josué, pendant que l'ennemi était en fuite, Dieu fit tomber du ciel de grosses pierres, comme une grêle⁶, afin que personne ne pût échapper, et que ceux qui avaient évité l'épée fussent accablés des coups d'en-haut.

Les murailles tombaient devant l'arche; les fleuves remontaient à leur source pour lui donner passage⁷, et tout lui cédait.

Quelquefois Dieu envoyait à leurs ennemis, dans leurs songes, des pronostics affreux de leur perte. Ils voyaient l'épée de Gédéon qui les poursuivait

1. *III. Reg.*, xv, 27; xvi, 9, 10, 16, 18, 21, 24. — 2. *IV. Reg.*, ix, et x, 30; xv, 10, 12. — 3. *Idem.*, xvii, xviii. — 4. *Exod.*, xiv, 13, 14. — 5. *Idem.*, 19, 20. — 6. *Jos.*, x, 10, 11, 12, 13. — 7. *Idem.*, iii et vi.

de si près qu'ils ne pouvaient échapper; et ils fuyaient en désordre avec de terribles hurlements, au bruit de ses trompettes et à la lumière de ses flambeaux, et tiraient l'épée l'un contre l'autre, ne sachant à qui se prendre de leur déroute¹.

Une semblable fureur saisit les Philistins, quand Jonathas les attaqua, et ils firent un carnage horrible de leurs propres troupes².

Dieu faisait gronder son tonnerre sur les fuyards³, qui, glacés de frayeur, se laissaient luer sans résistance.

Quelquefois on entendait un bruit de chevaux, et de chariots armés, qui épouvantait l'ennemi, et lui faisait croire qu'un grand secours était arrivé aux Israélites; en sorte qu'il se mit en fuite, et abandonna le camp avec tous les équipages⁴.

D'autres fois, au lieu de ce bruit, Elisée faisait apparaître des chariots enflammés à son compagnon effrayé⁵, qui crut voir autour d'eux une armée invincible, plus forte que celle des Syriens leurs ennemis. Le même prophète frappa les Syriens d'aveuglement, et les conduisit jusqu'au milieu de Samarie⁶.

On sait le carnage que fit un ange de Dieu en une nuit, à la prière d'Ezéchias, de cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib, qui assiégeait Jérusalem⁷.

Mais il faut finir ces récits par quelque spectacle encore plus surprenant.

Josaphat, qui ne voyait aucune ressource contre l'armée effroyable de la ligue des Iduméens, des Moabites et des Ammonites, soutenus par les Syriens⁸, après avoir imploré le secours de Dieu, et en avoir obtenu les assurances certaines par la bouche d'un saint prophète, comme il a été remarqué ailleurs, marcha contre l'ennemi par le désert de Thécué, et donna ce nouvel ordre de guerre⁹: « qu'on mit à la tête de l'armée les chantres du Seigneur, qui tous ensemble chantassent ce divin psaume: « Lenez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles. » Ainsi l'armée change en chœur de musique: à peine eût-elle commencé ce chant divin, que les ennemis, qui étaient en embuscade, se tournèrent l'un contre l'autre, et se taillèrent eux-mêmes en pièces; en sorte que ceux de Juda, arrivés à une hauteur vers la solitude, virent de loin tout le pays couvert de corps morts, sans qu'il restât un seul homme en vie parmi les ennemis; et trois jours ne suffirent pas à ramasser leurs riches dépouilles. Cette vallée s'appela la Vallée de Bénédiction; parce que ce fut en bénissant Dieu qu'ils défirent une armée qui paraissait invincible. Josaphat retourna à Jérusalem en grand triomphe; et entrant dans la maison du Seigneur, au bruit de leurs harpes, de leurs guitares et de leurs trompettes, on continua les louanges de Dieu, qui avait montré sa bonté dans la punition de ces injustes agresseurs.

C'est ainsi que s'accomplissait ce qu'avait chanté la prophétesse Débora¹⁰: « Le Seigneur a choisi une nouvelle manière de faire la guerre: on a combattu du ciel pour nous; et les étoiles, sans quitter

1. *Jud.*, vii, 13 et seq. — 2. *I. Reg.*, xiv, 19, 20. — 3. *Idem.*, vii, 19; *Ecclesi.*, xlvi, 20, 21. — 4. *IV. Reg.*, vii, 6, 7. — 5. *Idem.*, vi, 16, 17. — 6. *Ibid.*, 18, 19. — 7. *Ibid.*, xix, 35. — 8. *II. Par.*, xx, 1, 2 et seq. — 9. *Idem.*, 21. — 10. *Jud.*, v, 8, 20.

leur poste, ont renversé Sisara. » Toute la nature était pour nous : les astres les ont déclarés ; et les anges, qui y président sous l'ordre de Dieu, et à la manière qu'il sait, ont lancé d'en-haut leurs javelots.

II^e PROPOSITION. Cette manière extraordinaire de faire la guerre n'était pas perpétuelle, le peuple ordinairement combattait à main armée, et Dieu n'en donnait pas moins la victoire.

La plupart des batailles de David se donnèrent à la manière ordinaire. Il en fut de même des autres rois : et les guerres des Machabées ne se firent pas autrement. Dieu voulait former des combattants, et que la vertu militaire éclatât dans son peuple.

Ainsi fut conquise la Terre-Sainte par les valeureux exploits des tribus. Ils forçaient l'ennemi dans ses camps et dans ses villes parce qu'ils étaient de vigoureux attaquants¹. C'était Dieu toujours qui donnait aux chefs, dans les occasions, les résolutions convenables, et aux soldats l'intrepidité et l'obéissance : au lieu qu'il envoyait au camp ennemi l'épouvante, la discorde et la confusion. Jabès, le plus brave de tous ses frères, invoqua le Dieu d'Israël, et lui fit un vœu qui lui attira son secours² ; mais ce fut en combattant vaillamment. Ainsi Caleb ; ainsi Juda ; ainsi les autres. Ruben et Gab conquièrent les Agaréens et leurs alliés, « parce qu'ils invoquèrent le Seigneur dans le combat : et il écouta leurs prières, à cause qu'ils eurent confiance en lui en combattant³. »

III^e PROPOSITION. Dieu voulait aguerrir son peuple : et comment

« Je ne détruirai pas entièrement les nations que Josué a laissées en état, avant sa mort⁴. » Dieu donc les a laissées en état, et ne les a pas voulu exterminer tout à fait, ni les livrer aux mains de Josué, « afin qu'Israël fût instruit par leur résistance, et que tous ceux qui n'ont pas vu les guerres de Chanaan, apprissent, eux et leurs enfants, à combattre l'ennemi, et s'accoutumassent à la guerre⁵. »

IV^e PROPOSITION. Dieu a donné à son peuple de grands capitaines, et des princes belliqueux.

C'était un nouveau moyen de le former à la guerre. Et il ne faut que nommer un Josué, un Jephthé, un Gédéon, un Saül et un Jonathas ; un David, et sous lui un Joab, un Abisaï, un Abner et un Amasa ; un Josaphat, un Osias, un Ezéchias ; un Judas le Machabée, avec ses deux frères Jonathas et Simon ; un Jean Hircan, fils du dernier ; et tant d'autres, dont les noms sont célèbres dans les saints livres, et dans les archives du peuple de Dieu : il ne faut, dis-je, que les nommer, pour voir dans ce peuple plus de grands capitaines et de princes belliqueux, de qui les Israélites ont appris la guerre, qu'on n'en connaît dans les autres nations.

On voit même, à commencer par Abraham, que ce grand homme si renommé par sa foi, ne l'est pas moins dans les combats.

Tous les saints livres sont remplis d'entreprises militaires des plus renommées, faites non-seule-

ment en corps de nation, mais aussi par les tribus particulières, dans la conquête de la terre sainte : ainsi qu'il paraît par les neuf premiers chapitres du premier livre des Paralipomènes. Si bien qu'on ne peut douter que la vertu militaire n'ait éclaté par excellence dans le peuple saint.

V^e PROPOSITION. Les femmes mêmes, dans le peuple saint, ont excellé en courage, et ont fait des actes étonnants.

Ainsi Jahel, femme de Haber, perça de part en part les tempes de Sisara avec un clou. Ainsi, sous les ordres de Barac et de Débora la prophétesse, se donna la sanglante bataille où Sisara fut taillé en pièces¹.

La prophétesse chanta sa défaite par une ode² dont le ton sublime surpasse celui de la lyre d'un Pindare et d'un Alcée, avec celle d'un Horace leur imitateur. Sur la fin, on y entend le discours de la mère de Sisara, qui regarde par la fenêtre, et s'étonne de ne pas entendre le bruit de son char victorieux ; pendant que la plus habile de ses femmes répondait chantant ses victoires, et se le représentait comme un vainqueur à qui le sort destinait, de sa part d'un riche butin, la plus belle de toutes les femmes³, comme faisaient les peuples barbares. Mais, au contraire, il était tombé par la main d'une femme. « Ainsi périsse, Seigneur, conclut Débora⁴, tous tes ennemis ; et que ceux qui t'aiment brillent comme un beau soleil dans son orient. » Telle fut donc la victoire qui donna quarante ans de paix au peuple de Dieu.

Tout le monde me prévient ici, pour y ajouter une Judith, avec la tête d'un Holopherne qu'elle avait coupée, et par ce moyen mis en déroute l'armée des Assyriens, commandée par un si grand général.

Ce fut en vain qu'il assembla une redoutable armée, qu'il surmonta tant de montagnes, força tant de places, traversa de si grands fleuves, mit le feu dans tant de provinces, reçut les soumissions de tant de villes importantes, où il choisissait ce qu'il y avait de braves soldats pour grossir ses troupes⁵.

Sa vigilance à mener ses troupes, à les augmenter dans sa marche, à visiter les quartiers, à reconnaître les lieux par où une place pouvait être réduite, et à lui couper les eaux, lui fut inutile : sa tête était réservée à une femme, dont ce fier général croyait s'être rendu le maître.

Cette femme, par ses vigoureux conseils, avait premièrement relevé le courage de ses citoyens ; et par la mort d'un seul homme, elle dissipa le superbe camp des Assyriens. Ce ne fut point une vigoureuse jeunesse, ce ne fut point les Titans hautains, ni les Géants, qui frappèrent leur capitaine : c'est Judith, fille de Mérari, qui le captiva par ses yeux, et le fit tomber sous sa main. Les Perses furent effrayés de sa constance, et les Mèdes de son audace⁶. » Ainsi chantait-elle comme une autre Débora, la victoire du Seigneur par une femme, qui, durant tout le reste de sa vie, fit l'ornement de toutes les fêtes, et demeura à jamais célèbre⁷, pour avoir su joindre la force à la chasteté.

1. *I. Par.*, vii, 2, 3, 4 et seq. — 2. *Idem.*, iv, 10. — 3. *Ibid.*, v, 20.

4. *Jud.*, i, 21, 23. — 5. *Idem.*, i, 1, 4.

1. *Jud.*, iv, — 2. *Idem.*, v, 1, 2 et seq. — 3. *Ibid.*, v, 28, 29, 30. — 4. *Ibid.*, 31, 32. — 5. *Ibid.*, i, ii, iii. — 6. *Ibid.*, xvi, 8, 12. — 7. *Ibid.*, 25, 26, 27.

Les Romains vantent leur Clélie et ses compagnes, dont la hardiesse à traverser le fleuve étonna et intimida le camp de Porsenna. Voici, sans exagérer, quelque chose de plus. Et je n'en dis pas davantage.

VI^e PROPOSITION. Avec les conditions requises, la guerre n'est pas seulement légitime, mais encore pieuse et sainte.

« Chacun disait à son prochain : Allons; combattons pour notre peuple, pour nos saints lieux, pour nos saintes lois, pour nos saintes cérémonies¹. »

C'est de telles guerres qu'il est dit véritablement : « Sanctifiez la guerre²; » au sens que Moïse disait aux lévites : « Vous avez aujourd'hui consacré vos mains au Seigneur³, » quand vous les avez armées pour sa querelle.

Dieu s'appelle ordinairement lui-même le Dieu des armées, et les sanctifie en prenant ce nom.

VII^e PROPOSITION. Dieu néanmoins, après tout, n'aime pas la guerre; et préfère les pacifiques aux guerriers.

« David appela son fils Salomon, et lui parla en cette sorte : Mon fils, je voulais bâtir une maison au nom du Seigneur mon Dieu; mais la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes : Vous avez répandu beaucoup de sang, et vous avez entrepris beaucoup de guerres; vous ne pourrez édifier une maison à mon nom⁴. Je n'ai pas laissé de préparer pour la dépense de la maison du Seigneur cent mille talents d'or, et dix millions de talents d'argent, avec de l'airain et du fer sans nombre, et des bois et des pierres pour tout l'ouvrage, avec des ouvriers excellents pour mettre tout cela en œuvre. Prenez donc courage, exécutez l'entreprise, et le Seigneur sera avec vous⁵. »

Dieu ne veut point recevoir de temple d'une main sanglante. David était un saint roi, et le modèle des princes; si agréable à Dieu, qu'il avait daigné le nommer l'homme selon son cœur. Jamais il n'avait répandu que du sang infidèle dans les guerres qu'on appelait guerres du Seigneur; et s'il avait répandu celui des Israélites, c'était celui des rebelles, qu'il avait encore épargné autant qu'il avait pu. Mais il suffit que ce fût du sang humain, pour le faire juger indigne de présenter un temple au Seigneur, auteur et protecteur de la vie humaine.

Telle fut l'exclusion que Dieu lui donna dans la première partie du discours prophétique. Mais la seconde n'est pas moins remarquable : c'est le choix de Salomon pour bâtir le temple. Le titre que Dieu lui donne est celui de Pacifique. Des mains si pures de sang sont les seules dignes d'élever le sanctuaire. Dieu n'en demeure pas là : il donne la gloire d'affermir le trône à ce Pacifique⁶, qu'il préfère aux guerriers par cet honneur. Bien plus, il fait de ce Pacifique une des plus excellentes figures de son Fils incarné.

David avait conçu le dessein de bâtir le temple par un excellent motif; et il parla en ces termes au prophète Nathan⁷ : « J'habite dans une maison de cèdre; et l'arche de l'alliance du Seigneur est

encore sous des tentes et sous des peaux. » Le saint prophète avait même approuvé ce grand et pieux dessein, en lui disant : « Faites ce que vous avez dans le cœur, car le Seigneur est avec vous¹. Mais la parole de Dieu fut adressée à Nathan, la nuit suivante, en ces termes² : Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne bâtirez point de temple en mon nom. Quand vous aurez achevé le cours de votre vie, un des fils que je ferai naître de votre sang, bâtira le temple, et j'affermirai son trône à jamais. »

Dieu refuse à David son agrément, en haine du sang dont il voit ses mains toutes trempées. Tant de sainteté dans ce prince n'en avait pu effacer la tache. Dieu aime les pacifiques; et la gloire de la paix a la préférence sur celle des armes, quoique saintes et religieuses.

ARTICLE V.

Vertus, institutions, ordres et exercices militaires.

Première Proposition. La gloire préférée à la vie.

Bacchides et Alcime avaient vingt mille hommes, avec deux mille chevaux, devant Jérusalem : et Judas était campé auprès avec trois mille hommes seulement, tirés des meilleures troupes. Comme ils virent la multitude de l'armée ennemie, ils en furent effrayés. Cette crainte dissipa l'armée, où il ne demeura que huit cents hommes³. Judas, dont l'armée s'était écoulée, pressé de combattre en cet état, sans avoir le temps de ramasser ses forces, eut le courage abattu. C'est le premier sentiment, qui est celui de la nature. Mais on le peut vaincre par celui de la vertu. « Judas dit à ceux qui restaient⁴ : Prenons courage, marchons à nos ennemis, et combattons-les. Ils l'en détournèrent en disant : Il est impossible, sauvons-nous quant à présent; rejoignons nos frères, et après nous reviendrons au combat. Nous sommes trop faibles, et en trop petit nombre pour résister maintenant. Mais Judas reprit ainsi : A Dieu ne plaise que nous fassions une action si honteuse, et que nous prenions la fuite! Si notre heure est venue, et qu'il nous faille mourir, mourons courageusement en combattant pour nos frères, et ne laissons point cette tache à notre gloire. A ces mots, il sort du camp : l'armée marche au combat en bon ordre. » L'aile droite de Bacchides était la plus forte : Judas l'attaqua avec ses meilleurs soldats, et la mit en fuite. Ceux de l'aile gauche, voyant la déroute, prirent Judas par derrière, pendant qu'il poursuivait l'ennemi, le combat s'échauffa; il y eut d'abord beaucoup de blessés de part et d'autre : Judas fut tué, et le reste prit la fuite.

Il y a des occasions où la gloire de mourir courageusement vaut mieux que la victoire. La gloire soutient la guerre. Ceux qui savent courir pour leur pays à une mort assurée, y laissent une réputation de valeur qui étonne l'ennemi : et par ce moyen ils sont plus utiles à leur patrie, que s'ils demeuraient en vie.

C'est ce qu'opère l'amour de la gloire. Mais il faut toujours se souvenir que c'est la gloire de défendre son pays et sa liberté. Les Machabées s'é-

1. *I. Mach.*, III, 43. — 2. *Jer.*, VI, 4. — 3. *Exod.*, XXXII, 29. — 4. *I. Par.*, XXII, 6, 7, 8; XXXIII, 3. — 5. *Idem*, IV, 15, 16. — 6. *Ibid.*, XXII, 9, 10. — 7. *II. Reg.*, VII, 2; *I. Par.*, XVII, 1, 2.

1. *II. Reg.*, VII, 3. — 2. *Idem*, 5, 12, 13. — 3. *I. Mach.*, IX, 4, 5, 6, 7. — 4. *Idem*, 8, 9, 10 et seq.

taient d'abord proposé cette fin, lorsqu'ils disaient « Mourons tous dans notre simplicité : le ciel et la terre seront témoins que vous nous attaquez injustement¹. » Et après : « Nous combattrons pour nos vies, pour nos femmes, pour nos enfants, pour nos âmes, et pour nos lois². » Et encore : « Ne vaut-il pas mieux mourir en combattant, que de voir périr devant nos yeux notre pays, et abolir nos saintes lois ? Arrive ce que le ciel en a résolu³. » Et pour tout dire en un mot : Mourons pour nos frères, comme le dit le courageux Judas. Laissons-leur l'exemple de mourir pour nos saintes lois ; et que la mémoire de notre valeur fasse trembler ceux qui voudront attaquer des gens si déterminés à la mort. Qu'il soit dit éternellement en Israël : Quelque faibles que nous soyons, qu'on ne nous attaque impunément.

II^e PROPOSITION. La nécessité donne du courage.

« Il n'en est pas aujourd'hui comme hier et avant-hier. Nous avons l'ennemi en face, disait Jonathas aux siens⁴; le Jourdain deçà et delà, avec des rivages désavantageux, des marais, des bois qui rompent l'armée; il n'y a pas moyen de reculer; poussons nos cris jusqu'au ciel. » En même temps on marche à l'ennemi; Bacchides est poussé par Jonathas, qui, le voyant ébranlé, passe le Jourdain à la nage pour le poursuivre, et lui tue mille hommes.

III^e PROPOSITION. On court à la mort certaine.

Samson en avait donné l'exemple. Après lui avoir crevé les yeux, les Philistins assemblés louaient leur dieu Dagon, qui leur avait donné la victoire sur un ennemi si redoutable. Ils le faisaient venir dans leurs assemblées et dans leur banquet, pour s'en divertir; et le mirent au milieu de la salle, entre deux piliers qui soutenaient l'édifice⁵.

Samson, qui sentait avec la renaissance de ses cheveux le retour de sa force, « dit au jeune homme qui le menait⁶ : Laisse-moi reposer un moment sur ces piliers. » Toute la maison était pleine d'hommes et de femmes et tous les princes des Philistins y étaient au nombre d'environ trois mille, qui étaient venus pour voir Samson, dont ils se jouaient. Alors il invoqua Dieu en cette sorte⁷ : « Seigneur, souvenez-vous de moi : rendez-moi ma première force, ô mon Dieu ! et que je me venge de mes ennemis (qui étaient ceux du peuple de Dieu, dont il était le chef et le juge); et que par une seule ruine, je me venge des deux yeux qu'ils m'ont ôtés. » En même temps saisissant les deux colonnes qui soutenaient l'édifice, l'une de sa main droite et l'autre de sa main gauche : « Que je meure, dit-il⁸, avec les Philistins. » Et ébranlant les colonnes, il renversa toute la maison sur les Philistins, et en tua plus en mourant, par ce seul coup, qu'il n'avait fait pendant sa vie.

Les interprètes prouvent très-bien, par l'Écclésiastique, et par l'Épître aux Hébreux, que Samson était inspiré dans cette action. Dieu donnait de tels exemples d'un courage déterminé à la mort, pour accoutumer son peuple à la mépriser.

On peut croire qu'une semblable inspiration poussa Eléazar, qui voyait le peuple étonné de la prodigieuse armée d'Antiochus, et plus encore du nombre et de la grandeur de ses éléphants, d'aller droit à celui du roi, qu'on reconnaissait à sa hauteur et à son armure. « Il se livra pour son peuple, et pour s'acquérir un nom éternel. Et s'étant fait jour à droite et à gauche, au milieu des ennemis qui tombaient deçà et delà à ses pieds, il se mit sous l'éléphant, lui perça le ventre, et fut écrasé par sa chute¹. »

Ces actions d'une valeur étonnante faisaient voir que tout est possible à qui sait mépriser sa vie, et remplissaient à la fois, et le citoyen de courage, et l'ennemi de terreur.

IV^e PROPOSITION. Modération dans la victoire.

Les exemples sont infinis. Celui de Gédéon est remarquable.

Le peuple, affranchi par ses victoires signalées, vint lui dire en corps : « Soyez notre seigneur souverain, vous et vos enfants, et les enfants de vos enfants, parce que nous vous devons notre liberté². » Mais Gédéon, sans s'en orgueillir et sans vouloir changer le gouvernement, répondit : « Je ne serai point votre seigneur, ni mon fils, ni notre postérité; et le Seigneur demeurera le seul souverain. »

Dès l'origine de la nation, Abraham, après avoir repris tout le bien des rois ses amis, que l'ennemi avait enlevé, paie la dime au grand pontife du Seigneur, conserve à ses alliés leur part du butin; et du reste, sans se réserver « un seul fil, ni une conroie, rend tout, et ne veut rien devoir à aucun mortel³. »

V^e PROPOSITION. Faire la guerre équitablement.

Ménager ses anciens alliés, et leur demander le passage à de justes conditions, c'est ce qu'on a exposé dès le commencement de ce livre⁴.

Par l'effet de la même équité, on posait des bornes entre les peuples voisins. C'étaient des témoins immortels de ce qui leur appartenait : *Tumulus testis*⁵.

« Ne transgressez point les bornes que vos pères ont établies, » dit le Sage⁶.

Respecter ces bornes, c'est respecter Dieu, qu'on avait pris à témoin, et qui seul était présent quand on les posait. « Nous n'avons témoin de nos traités que Dieu seul, qui est présent, et qui nous regarde⁷. »

On le prend aussi pour vengeur de la foi violée : « Qu'il nous voie; et qu'il voie entre nous quand nous nous serons séparés⁸. »

C'est aussi par esprit de justice, qu'Abraham, qui traitait d'égal et de souverain à souverain avec le roi Abimélech, lui reproche la violence qu'on avait faite à ses serviteurs, au lieu de commencer par se plaindre à lui. « Mais Abimélech répartit⁹ : « Je ne l'ai pas su : vous ne m'en avez rien dit, et c'est d'aujourd'hui que je le sais. »

Enfin cet esprit d'équité, qui doit régner même au milieu des armes, ne paraît nulle part avec plus

1. *Mach.*, II, 37. — 2. *Idem*, III, 20, 21. — 3. *Ibid.*, II, 59, 60. — 4. *Ibid.*, IX, 44 et seq. — 5. *Jud.*, XVI, 21 et seq. — 6. *Idem*, 26. — 7. *Ibid.*, 28, 29. — 8. *Ibid.*, 30.

1. *I. Mach.*, VI, 43-46. — 2. *Jud.*, VIII, 22, 23. — 3. *Genes.*, XIV, 23 — 4. *Ci-dessus*, art. I, VII^e prop. — 5. *Gen.*, XXXI, 48. — 6. *Pr.*, XXII, 28. — 7. *Gen.*, XXI, 50. — 8. *Idem*, 49. — 9. *Ibid.*, XXI, 25, 26.

d'évidence que dans la manière de faire la guerre, que Dieu prescrit à son peuple en lui mettant les armes à la main.

« Si vous assiégez une ville, d'abord vous lui offrirez la paix. Si elle l'accepte, et qu'elle vous ouvre ses portes, tout le peuple qu'elle contient sera sauvé, et vous servira sous tribut. Si elle refuse l'accommodement, et qu'elle vous fasse la guerre, vous la forcerez : et quand le Seigneur vous l'aura mise entre les mains, vous passerez au fil de l'épée tout ce qu'elle aura de combattants, en épargnant les femmes, les enfants et les animaux. Vous ferez ainsi à toutes les villes éloignées, et qui ne sont pas du nombre de celles qui doivent vous être données pour votre demeure¹. » A celles-là, Dieu n'ordonne point de miséricorde, pour des raisons particulières, que nous avons déjà remarquées², mais c'est une exception, qui, comme on dit, affermit la loi.

Moïse continue de la part de Dieu³ : « Lorsque vous tiendrez longtemps une ville assiégée et que vous l'aurez environnée de travaux, vous ne couperez point les arbres fruitiers, et vous ne ravagez point les environs. Vous ne vous armerez point de cognées contre les plantes : car c'est du bois, et non pas des hommes qui peuvent accroître le nombre de ceux qui vous combattront (cela s'entend des arbres fruitiers). Mais pour les arbres sauvages, qui sont propres à d'autres usages, coupez-les, et dressez vos machines, jusqu'à ce que la ville soit prise. »

La prudence, la persévérance, et en même temps la justice avec la bénignité, refusent dans ces paroles.

VI^e PROPOSITION. Ne se point rendre odieux dans une terre étrangère.

Vous me troublez par la guerre injuste que vous avez entreprise contre ceux de Sichem : et vous me rendez odieux aux peuples de cette contrée, que j'avais toujours si bien ménagés, dit Jacob à Siméon et à Lévi ses enfants⁴. Il se retire et cherche la paix.

VII^e PROPOSITION. Cri militaire avant le combat, pour connaître la disposition du soldat.

« Quand on sera prêt à venir aux mains, les chefs de chaque escadron feront cette publication à toute l'armée⁵ : Si quelqu'un a bâti une maison, et ne l'a pas dédiée, qu'il y retourne, et qu'il n'ait point le regret de la laisser peut-être dédier à un autre. Qui a planté une vigne, dont il n'a point encore exposé le fruit en vente, qu'il fasse de même. Qui a fiancé une femme, et ne l'a point encore épousée, qu'il aille la prendre, et ne la laisse point à un autre. »

Ce cri voulait des soldats qui n'eussent rien à cœur que le combat, et n'eussent rien, dans le souvenir, qui pût ralentir leur ardeur.

Après, on faisait encore ce cri général⁶ : « Si quelqu'un est effrayé dans son cœur, qu'il se retire dans sa maison, de peur qu'il n'inspire à ses frères la terreur dont il est rempli. »

La coutume de ce cri durait encore dans les guerres des Machabées¹. Elle ne laissait au soldat que l'amour de la patrie, avec le soin de combattre, sans avoir regret à sa vie.

VIII^e PROPOSITION. Choix du soldat.

Quand Gédéon assembla l'armée pour poursuivre les Madianites, il reçut cet ordre de Dieu² : « Parle au peuple, et que tout le monde entende ceci : Qui a peur, qu'il se retire. Il se retira vingt-deux mille hommes, et il n'en resta que dix mille. Dieu continua³ : Mène ce peuple au bord des eaux. Que ceux qui lècheront les eaux en passant, à la manière des chiens, et que ceux qui fléchiront les genoux (pour boire à leur aise), soient mis à part : et le nombre des premiers, qui prenant l'eau avec la main, la portèrent à leur bouche, fut de trois cents seulement, que Dieu choisit pour combattre ; » et apprit à ce général, que ceux qui se trouveraient les plus propres à supporter la faim et la soif étaient les meilleurs soldats.

IX^e PROPOSITION. Qualité d'un homme de commandement.

« Sois courageux et fort. Soyez homme : ne craignez rien : n'appréhendez rien⁴. »

C'est la première vertu qu'on demande aux hommes de commandement, et le fondement de tout le reste.

C'est aussi ce qui faisait dire à Néhémias, gouverneur de la Judée, lorsqu'on lui inspirait des conseils timides : « Mes pareils n'ont point peur, et ne fuient jamais⁵. »

X^e PROPOSITION. Intrépidité.

« Josué leva les yeux, et vit devant lui un homme qui le menaçait l'épée nue⁶. Il s'avance sans s'effrayer, et lui dit : Êtes-vous des nôtres, ou du parti ennemi ? » comme qui dirait parmi nous : Qui vive ? Il apprit, en approchant, que c'était un ange. « Je suis, dit-il, un des princes de l'armée du Seigneur ; » de cette armée invisible toujours prête à combattre pour ses serviteurs. Et Josué tourna son attaque en adoration, après néanmoins avoir appris par cette preuve, qu'il ne faut rien craindre à la guerre, pas même un ange de Dieu en forme humaine.

XI^e PROPOSITION. Ordre d'un général.

« Que chacun fasse comme moi, et suive ce qu'il me verra exécuter⁷ : » les yeux attachés au général, et le cœur prêt à le suivre dans tous les périls.

Ainsi parla Gédéon, au commencement d'un combat. C'est l'ordre le plus noble et le plus fier, que général donna jamais à ses soldats.

XII^e PROPOSITION. Les tribus se plaignaient lorsqu'on ne les mandait pas d'abord pour combattre l'ennemi.

« Ceux de la tribu d'Ephraïm disaient à Gédéon⁸ : D'où vient que vous ne nous avez pas mandés plus tôt, et dès le moment que vous alliez à la guerre contre Madian ? Ils lui parlaient durement, tout prêts à lui faire violence. »

On les avait seulement mandés pour poursuivre

1. *Deut.*, xx, 10, 11 et seq. — 2. Ci-dessus, art. 1. n^o prop. — 3. *Deut.*, xx, 19, 20. — 4. *Gen.*, xxxiv, 30. — 5. *Deut.*, xx, 2, 5 et seq. — 6. *Idem.*, 8.

1. *I. Mach.*, iii, 56. — 2. *Jud.*, vii, 3. — 3. *Idem.*, 4, 5, 6. — 4. *Jos.*, i, 6, 7, 9 ; *I. Par.*, xxii, 13. — 5. *II. Esdr.*, vi, 11. — 6. *Jos.*, v, 13-16. — 7. *Jud.*, vii, 17. — 8. *Idem.*, viii, 1.

l'ennemi mis en déroute, et ils avaient coupé chemin aux Madianites; en sorte qu'ils avaient pris Oreb et Zeb, deux de leurs chefs, dont ils portaient les têtes au bout de leurs piques¹. Et l'envie de combattre était si grande, qu'ils murmuraient contre Gédéon comme on vient d'entendre.

XIII^e PROPOSITION. Un général apaise des braves gens en les louant.

« Mais Gédéon leur répondit² : Qu'ai-je pu faire qui égale vos vaillants exploits? Un raisin de la tribu d'Ephraïm vaut mieux que toute la vengeance d'Abiézer (quelque abondant que soit ce pays). Le Seigneur vous a livré Oreb et Zeb : qu'ai-je pu faire qui vous égalât? » Leur colère fut apaisée par cette louange.

XIV^e PROPOSITION. Mourir ou vaincre.

C'est ce qui fait des soldats déterminés, qui ne démontent jamais : tels que furent ceux dont il est parlé dans la guerre entre David et Isboseth.

« Abner dit à Joab : Que notre jeunesse joue devant nous³; » c'est-à-dire qu'elle combatte à outrance, en combat singulier, comme on faisait dans nos tournois. Aussitôt on choisit douze de la tribu de Benjamin, du côté d'Isboseth, et douze du côté de David. En ce moment ils s'approchent. Chacun d'eux prit la tête de son ennemi, » à la façon peut-être des gladiateurs qui avaient un rets à la main pour cela, « et en même temps lui enfonça le poignard dans le flanc; et ils tombèrent tous morts l'un sur l'autre en même temps. » Sur l'heure on récompensa leur valeur, en appelant ce champ le « Champ des Forts en Gabaon. » Et le titre lui en demeura, en mémoire d'une action si déterminée.

XV^e PROPOSITION. Accoutumer le soldat à mépriser l'ennemi.

« Amenez-moi ces cinq rois qui se sont cachés dans cet antre⁴. » Dieu les avait condamnés à mort. « Quand on les eût amenés, Josué appela ses soldats, et en leur présence il donna cet ordre aux chefs⁵ : Mettez le pied sur la gorge à ces malheureux. Et pendant qu'on les foulait ainsi aux pieds : Dieu, poursuit-il, en fera autant à tous vos ennemis. Soyez gens de cœur, et ne craignez rien. Et après les avoir tués, on les attacha à cinq poteaux jusqu'au soir, pour être en spectacle au peuple : et on les jeta dans la caverne où ils avaient été pris, entassant, selon la coutume d'alors, de grosses pierres à son ouverture, pour mémorial éternel à la postérité. »

XVI^e PROPOSITION. La diligence est la précaution dans les expéditions, et dans toutes les affaires de la guerre.

« Prenez des vivres autant qu'il en faut. Dans trois jours (à jour nommé) vous passerez le Jourdain, et vous entrerez dans le pays ennemi⁶. »

En même temps Josué envoie des gens aux nouvelles, et fait observer Jéricho. Il apprit que tout était dans l'épouvante. Il marche toute la nuit⁷, voulant signaler le commencement de sa nouvelle

principauté par quelque action d'éclat. « Je commencerai, dit le Seigneur¹, aujourd'hui à faire éclater ton nom comme celui de Moïse. »

Gédéon se lève la nuit, assemble l'armée, bat l'ennemi, le poursuit sans relâche, tombe à l'improvu sur quinze mille hommes qui restaient; prit leurs commandants, qui se reposaient en assurance, et ne s'attendaient à rien moins qu'à être attaqués; tailla tout en pièces, et revint devant le coucher du soleil².

Pour profiter de son avantage, et voyant que le soldat avait repris cœur, Saïl, sans perdre un moment, et sans même donner le temps de se rafraîchir, prend dix mille hommes qu'il trouva sous sa main : « Et, dit-il, maudit soit celui qui mangera avant que je sois vengé de mes ennemis. » Il en fit un grand carnage depuis Machmis jusqu'à Aiälon, dans un grand pays³. Non content de cette victoire, quoique ses soldats fussent très-fatigués : « Marchons, disait-il⁴, tombons-leur dessus pendant la nuit, et ne cessons de faire main basse jusqu'au matin. »

Baasa, roi d'Israël, fortifiait Rama, et empêchait par ce moyen les rois de Juda de mettre les pieds sur ses terres; s'assurant un poste d'où il tirait de grands avantages. Mais Asa, roi de Juda, en vit l'importance. Sans ménager ni or ni argent, il gagne le roi de Syrie contre Baasa : l'ouvrage est interrompu par cette guerre imprévue, et Baasa se retire⁵ : Asa, sans perdre de temps, envoie ses ordres par tout son royaume, en cette forme absolue⁶ : « Que personne ne soit excusé. Ainsi on enleva en diligence les matériaux de la nouvelle fortification de Rama; et Asa en bâtit deux forteresses. » Tel fut l'effet de sa diligence. Elle affaiblit l'ennemi et le fortifia lui-même.

On irait à l'infini, si l'on voulait rapporter les exemples d'activité, de vigilance, de précautions qu'ont donnés, dans les expéditions de guerre, les Josué, les Gédéon, les David, les Machabées, et les autres grands capitaines dont l'histoire sainte nous a conservé la mémoire.

XVII^e PROPOSITION. Alliance à propos.

On en vient de voir un bel exemple, quand Asa s'unit si à propos avec le roi de Syrie : les autres seraient superflus; et il suffit de remarquer une fois, qu'il y a des conjonctures où il ne faut rien épargner.

XVIII^e PROPOSITION. La réputation d'être homme de guerre tient l'ennemi dans la crainte.

« Chusaï dit à Absalon⁷ : Vous connaissez votre père et les braves gens qu'il a avec lui, d'un courage intrépide, et qui s'irrite par ses pertes, comme une ourse à qui on a ôté ses petits. Votre père est un homme de guerre, et ne s'arrêtera point avec le reste du peuple; il vous attend dans quelque embuscade, ou dans quelque lieu avantageux. S'il nous arrive le moindre échec, le bruit aussitôt s'en répandra de tous côtés, et on publiera qu'Absalon a été battu; et ceux qui sont à présent comme des lions, perdront courage par cette nouvelle. Car on

1. *Jud.*, vii, 24, 25. — 2. *Idem.*, viii, 2, 3. — 3. *I. Reg.*, ii, 14, 15, 16. — 4. *Jos.*, x, 22, 23. — 5. *Idem.*, 24-26. — 6. *Ibid.*, i, 11. — 7. *Ibid.*, ii, 4, 2, 24; iii, 1.

1. *Jos.*, i, 7. — 2. *Jud.*, vii, 4; viii, 11, 12, 13. — 3. *I. Reg.*, xiv, 24 et seq. — 4. *Idem.*, 36. — 5. *III. Reg.*, xv, 17-21. — 6. *Idem.*, 22. — 7. *II. Reg.*, xvii, 8, 9, 10.

sait que votre père est un homme fort, et qu'il est environné de braves gens. » Il concluait à ne rien hasarder, et à l'attaquer à coup sûr. Ce qui donnait à David le temps de se reconnaître, et lui assurait la victoire. Et il arrêta par cette seule considération, l'impétuosité d'Absalon, qui craignit dans David les ressources que ce grand capitaine pouvait trouver dans son habileté dans la guerre, et dans son courage.

XIX^e PROPOSITION. Honneurs militaires.

Saül après ses victoires, érigea un arc de triomphe¹, en mémoire à la postérité, pour l'animer par les exemples, et par de pareilles marques d'honneurs.

La constitution du pays ne permettait pas alors d'ériger des statues que la loi de Dieu réprouvait. On érigeait des autels, pour servir de mémorial², ou l'on faisait des amas de pierres³.

XX^e PROPOSITION. Exercices militaires et distinctions marquées parmi les gens de guerre.

David fit apprendre aux Israélites à tirer de l'arc⁴; et fit un cantique pour cet exercice, à la louange de Saül, qui apparemment l'avait établi.

Ceux de la tribu d'Issachar étaient en réputation de savoir mieux que les autres le métier de la guerre. « Il y avait deux cents hommes de cette tribu qui étaient très-habiles et savaient instruire Israël, » à faire en son temps et à propos toutes sortes de mouvements; « et le reste de la tribu suivait leurs conseils⁵. »

Dans la paix profonde du règne de Salomon, les exercices militaires demeurèrent en honneur, et deux cent cinquante chefs instruisaient le peuple⁶.

Ce prince si pacifique entretenait dans le peuple l'humeur guerrière. Il employait les étrangers aux ouvrages royaux : mais non pas les enfants d'Israël. C'étaient eux qu'il occupait de la guerre⁷. Ils étaient les premiers capitaines et commandaient la cavalerie et les chariots.

Les uns, et principalement ceux de Juda et de Nephthali, combattaient avec le bouclier et la pique; les autres joignaient l'arc avec le bouclier⁸; et chacun était instruit à manier les armes dont il se servait.

Josaphat, quoiqu'il fit la guerre plus pour ses alliés que pour lui-même, se rendit célèbre par le bon ordre qu'il donna à la milice⁹.

La réputation d'Osias fut portée bien loin par une semblable vigilance, qui lui fit ajouter aux soins des rois ses prédécesseurs celui de construire des magasins d'armes et de casques, de boucliers, d'ares et de frondes, avec des machines de toutes les sortes; tant celles qu'il conservait dans les tours, que celles qu'il tenait dressées sur les murailles pour tirer des dards, et jeter de grosses pierres¹⁰: en sorte que rien ne manquait à l'exercice des armes.

Les distinctions honorables animèrent aussi le courage des braves gens.

On distinguait sous David de ces espèces de ti-

tres¹: les trois forts, de deux ordres différents, avec les trente qui avaient leur chef. Leurs actions étaient remarquées dans les registres publics. Il y en avait qu'on nommait les capitaines du roi; les grands, ou les premiers capitaines²; ou les capitaines des capitaines³.

On voit ailleurs comme un état de deux mille six cents officiers principaux⁴. Sous chaque prince, on reconnaît ceux qui étaient établis pour les commandements généraux, ceux qui commandaient auprès eux, et tout l'ordre de la milice⁵.

Dieu voulait montrer dans son peuple un Etat parfaitement constitué, non-seulement pour la religion et pour la justice, mais encore pour la guerre comme pour la paix, et conserver la gloire aux princes guerriers.

ARTICLE VI.

Sur la paix et la guerre : diverses observations sur l'une et sur l'autre.

PREMIÈRE PROPOSITION. Le prince doit affectionner les braves gens.

Saül, en qui l'on admirait de si grandes qualités, se faisait remarquer par celle-ci : « tout homme qu'il voyait courageux et propre à la guerre il se l'attachait⁶. »

C'est le moyen de s'acquérir tous les braves. Vous en prenez un, vous en gagnez cent. Quand on voit que c'est le mérite et la valeur que vous cherchez, on entre en reconnaissance du bien que vous faites aux autres, et chacun espère y venir à son tour.

II^e PROPOSITION. Il n'y a rien de plus beau dans la guerre, que l'intelligence entre les chefs et la conspiration de tout l'Etat.

Joab se voyant comme environné des ennemis, partagea l'armée en deux, pour faire tête de tous côtés; une partie contre les Ammonites et une partie contre les Syriens. « Si les Syriens me forcent, dit Joab à Abisaï⁷, secourez-moi; et si les Ammonites prévalent de votre côté, je serai à votre secours. Soyez homme de courage, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu. Après cela, que le Seigneur fasse ce qu'il plaira à ses yeux. » Faire ce qu'on doit, s'entendre, être attentif l'un à l'autre, être résolu à tout, et soumis à Dieu, c'est tout ce que doivent faire de bons généraux.

Judas parla en ces termes à son frère Simon⁸: « Choisissez des hommes; marchez, et délivrez vos frères dans la Galilée, et moi, avec Jonathas, nous irons dans le pays de Galaad. » Il laissa Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, deux chefs de l'armée, avec le reste des troupes pour garder la Judée, leur défendant de combattre jusqu'à leur retour. Simon, avec trois mille hommes, combattit heureusement dans la Galilée, poursuivit les vaincus bien avant, et jusqu'aux portes de Ptolémaïde; fit beaucoup de butin, et amena en Judée ceux que les Gentils tenaient captifs avec leurs femmes et leurs enfants. En même temps Judas et Jonathas passèrent le Jourdain avec huit mille

1. *I. Reg.*, xv, 12. — 2. *Idem*, xix, 35. — 3. *Jos.*, x, 27; *II. Reg.*, xvii, 17, 18. — 4. *II. Reg.*, i, 18. — 5. *I. Par.*, xii, 32. — 6. *Idem*, xviii, 10. — 7. *II. Par.*, viii, 9. — 8. *I. Par.*, viii, 40; xii, 24, 34, 38. — 9. *II. Par.*, xvii, 2, 40, 13 et seq. — 10. *Idem*, xxvi, 8, 14, 15.

1. *II. Reg.*, xxxiii, 9 et seq.; *I. Par.*, xi, 10, 11, 15 et seq. — 2. *II. Par.*, xxvi, 41; viii, 9. — 3. *I. Par.*, vii, 40. — 4. *II. Par.*, xxvi, 12. — 5. *Idem*, xvii, 14, 15 et seq. — 6. *I. Reg.*, xiv, 52. — 7. *II. Reg.*, x, 11, 12. — 8. *I. Mach.*, v, 17 et seq.

hommes, prirent beaucoup de places fortes dans Galaad, et après avoir remporté, sans perte, de signalées victoires, ils retournèrent en triomphe dans Sion, où ils offrirent leurs holocaustes en actions de grâces. Le peuple saint prit le dessus de ses ennemis par ce concours de trois chefs. Joseph, fils de Zacharie, et Azarie, un des chefs, respirèrent ce beau concert, et firent une grande plaie en Israël, comme on le dira dans un moment.

Sous Saül, Jabès en Galaad, ville au delà du Jourdain, assiégée par Naas, roi des Ammonites, offrit de traiter et de se soumettre à sa puissance. Naas répondit avec une dérision sanglante¹ : « Tout le traité que je veux faire avec vous, c'est que vous me livriez chacun son œil droit, et que je vous fasse l'opprobre de tout Israël. Le conseil de la ville répondit : Donnez-nous sept jours pour envoyer aux tribus; et si dans ce temps nous ne sommes secourus, nous nous rendrons à votre volonté. » Leurs envoyés vinrent donc à Gabaa, où Saül faisait sa résidence, et ils déclarèrent à tout le peuple l'état où était la ville : tout le peuple éleva la voix, et fondit en larmes. Chacun pleurait une ville qu'on allait perdre, comme si on lui arrachait un de ses membres. Saül arriva pendant l'assemblée, suivant ses bœufs qui venaient de la campagne. Car nous avons déjà vu que tout sacré qu'il était, et reconnu roi, il faisait sans façon et sans s'élever davantage, son premier métier. Telle était la simplicité de ces temps. Etant venu dans l'assemblée, il dit² : « Quel est le sujet de tant de larmes, et de ces cris lamentables de tout le peuple? » Alors on lui raconta l'état de Jabès. « L'esprit de Dieu le saisit; il mit en pièces ses deux bœufs, et en envoya les morceaux par tout Israël, avec cet ordre : Ainsi sera fait aux bœufs de tout homme qui manquera de suivre Saül, et de marcher en campagne. » On obéit : il fit la revue; il trouva sous ses étendards trois cent mille combattants : et la seule tribu de Juda y en ajouta trente mille. Il renvoya les députés de Jabès avec cette réponse précise : « Vous serez secourus demain. » L'effet suivit la parole. Dès le matin, Saül partagea son armée en trois, entra au milieu du camp ennemi, et ne cessa de tuer jusqu'à la grande chaleur du jour, tous les ennemis furent dispersés, et il ne resta pas deux hommes ensemble. C'est ce que fit l'intérêt public, la diligence, la conspiration du roi, du peuple, et de toutes les forces de l'Etat.

On conserva éternellement la mémoire d'un tel bienfait. Ceux de Jabès-Galaad, touchés de ce souvenir, furent fidèles à Saül jusqu'après sa mort, et furent les seuls de tout Israël qui l'ensevelirent. David leur en sut bon gré, et leur fit dire³ : « Bénis soyez-vous de Dieu, vous qui avez conservé vos reconnaissances à Saül votre seigneur : le Seigneur vous le rendra, et moi-même je vous récompenserai de ce devoir de piété. Car encore que Saül votre seigneur soit mort, Juda m'a choisi pour roi. Et je succéderai à l'amitié qu'il avait pour vous, ainsi qu'à son trône. »

1. *I. Reg.*, xi, 1, 2 et seq. — 2. *Idem*, 5, 6. — 3. *II. Reg.*, ii, 1, 5 et seq.

III^e PROPOSITION. Ne point combattre contre les ordres.

Pendant que Judas et Simon firent les exploits qu'on a vus en Galilée et dans Galaad¹, Joseph et Azarie, les deux chefs à qui ils avaient laissé la garde de la Judée, avec défense de combattre jusqu'à la réunion de toute l'armée, furent flattés de la fausse gloire de se faire un nom, à leur exemple, en combattant les Gentils dont ils étaient environnés. Ils sortirent donc en campagne : mais Gorgias vint à leur rencontre et les poussa jusqu'aux confins de la Judée. Deux mille hommes des leurs demeurèrent sur la place et la frayeur se mit dans tout le pays, parce qu'ils n'obéirent pas aux sages ordres qu'ils avaient reçus de Judas, s'imaginant de partager avec lui la gloire de sauver le peuple. « Mais ils n'étaient pas de la race dont devait venir le salut². »

Leur général les connaissait mieux qu'ils ne se connaissaient eux-mêmes. On les laissait pour garder le pays, et ils n'avaient qu'à demeurer sur la défensive. Faute d'avoir obéi, ils firent perdre à à leurs troupes l'avantage de combattre avec tout le reste de l'armée, et sous de plus sages chefs.

IV^e PROPOSITION. Il est bon d'accoutumer l'armée à un même général.

« Tout Israël et Juda aimaient David, même du vivant de Saül, parce qu'ils le voyaient toujours marcher à leur tête, et sortir en campagne devant eux³. » On s'accoutume, on s'attache, on prend confiance; on regarde un général comme un père qui pense à vous plus que vous-même.

On s'en souvint, lorsqu'il fallut réunir les tribus pour reconnaître David. « Hier, et avant-hier, vous cherchiez David pour le faire régner sur vous. Faites donc, et rangez-vous sous son étendard⁴. » Ce n'est pas un inconnu que je vous propose, dit Abner à tout Israël.

V^e PROPOSITION. La paix affermit les conquêtes.

Il est bon qu'un Etat ait du repos. La paix du temps de Salomon assura les conquêtes de David. Les Hétéens, les Amorrhéens et les autres peuples que les Israélites n'avaient pas encore entièrement abattus, furent subjugués par Salomon, et devinrent ses tributaires⁵.

VI^e PROPOSITION. La paix est donnée pour fortifier le dedans.

De quelque paix qu'on jouisse, toujours environné de voisins jaloux, il ne faut jamais entièrement oublier la guerre, qui vient tout à coup. Pendant que l'on vous laisse en repos, c'est le temps de se fortifier au dedans.

Salomon en donna l'exemple. Il bâtit les villes qu'Iram lui avaient cédées, et y établit des colonies d'Israélites⁶. Il fortifia Emath-Suba, place éloignée dans la Syrie, et ancien siège des rois. Il bâtit Palmyre dans le désert, qui plusieurs siècles après fut une ville royale, où Odenat et Zénobie tenaient leur siège. Il érigea en Emath plusieurs villes fortes; il éleva la haute et basse Béthoron, et d'autres places murées, avec des remparts et

1. *I. Mach.*, v, 55, 56 et seq. — 2. *Idem*, v, 62. — 3. *I. Reg.*, xviii, 16. — 4. *II. Reg.*, iii, 47, 48. — 5. *II. Par.*, vii, 7, 8. — 6. *Idem*, 2, 3 et seq.

des portes. Il établit aussi des places pour y tenir sa cavalerie et ses chariots; et il remplit de ses bâtimens Jérusalem, le Liban, et toutes les terres de son obéissance.

Les autres grands rois, Asa, Josaphat et Osias l'imitèrent.

« Asa construisait des villes fortes, parce qu'il était dans le repos, et ne se trouvait pressé d'aucune guerre¹. » La guerre demande d'autres soins, et ne donne pas ce loisir. Il prit donc ce temps pour dire à ceux de Juda²: « Bâtitons ces villes; entourons-les de murailles; munissons-les par des tours; fortifions les portes, pendant que tout est paisible, et qu'aucune guerre ne nous presse. Ils les bâtirent donc sans empêchement. » On voit, en passant, les fortifications dont ces temps avaient besoin, et l'on n'en négligeait aucune.

« Josaphat bâtit aussi des châteaux en forme, et environna plusieurs villes de murailles; et on vit de tout côté de grands travaux³. »

« Osias fortifia les portes de Jérusalem, en les munissant de tours; la porte de l'Angle, et la porte de la Vallée, et les autres du même côté de la muraille⁴. » C'étaient apparemment les endroits les plus difficiles à défendre, et qu'il fallait lâcher de rendre imprenables.

VII^e PROPOSITION. Au milieu des soins vigilants, il faut toujours avoir en vue l'incertitude des événements.

Entre plusieurs exemples que nous fournit l'Écriture des chutes inopinées, celui d'Abimélech est des plus remarquables.

Abimélech, fils de Gédéon, avait persuadé à ceux de Sichem de se rendre à lui. Ce poste était important, et c'est là où depuis fut bâtie Samarie. Il leva des troupes, de l'argent qu'ils lui donnèrent, et s'empara du lieu où étaient ses frères au nombre de soixante et dix, qu'il massacra tous sur une même pierre; à la réserve de Joatham, le plus jeune, qu'on cacha. Il fut élu roi à un chêne près de Sichem, quoique Joatham leur reprochât leur ingratitude envers la maison de Gédéon leur libérateur; mais il fut contraint de prendre la fuite par la crainte d'Abimélech, qui demeura le maître durant trois ans sans aucun trouble.

Après les trois ans, il se sema un esprit de division entre lui et les habitants de Sichem, qui commencèrent à le haïr, et les grands de Sichem qui l'avaient aidé dans le parricide exécrable qu'il avait commis contre ses frères. Au temps donc qu'Abimélech était absent, ils se firent un chef nommé Gaal, fils d'Obed, qui, étant entré dans Sichem, donna courage aux habitants soulevés, qui allaient pillant et ravageant tout aux environs, et maudissant Abimélech au milieu de leurs festins et dans le temple de leur dieu. Il restait à Abimélech un ami fidèle, nommé Zébul, à qui il avait laissé le gouvernement de la ville, qui aussi lui donna de secrets avis de tout ce qu'il avait vu, l'exhortant à faire tout ce qu'il pourrait sans perdre de temps.

Abimélech part la nuit et marche vers Sichem où Gaal était le maître. Le combat se donne à la porte, et Gaal est contraint de se renfermer dans

la place, qu'Abimélech assiégea. Les gens de Gaal furent battus et défaits pour la seconde fois. Abimélech pressait le siège sans relâche, et ne laissa aucun habitant, ni pierre sur pierre dans la ville, qu'il réduisit en une campagne qu'il sema de sel. Il restait aux Sichémites un vieux temple, qu'ils avaient fortifié avec soin; mais Abimélech y fit transporter toute une forêt, et ayant allumé autour un grand feu, y fit crever de fumée ses ennemis.

Vainqueur de ce côté-là, il assiégea Thèbes qu'il réduisit bientôt. Il y avait une haute tour où les hommes et les femmes s'étaient réfugiés avec les principaux de la ville. Abimélech le pressait avec vigueur, prêt à y mettre le feu; car il avait tout l'avantage; mais une femme trouvant sous sa main un morceau d'une meule, le lui jeta sur la tête. Il tomba mourant; et celui qui faisait la guerre si ardemment et si heureusement que rien ne lui résistait, périt par une main si faible: contraint, dans son désespoir, de se faire percer le flanc par un de ses soldats, « de peur qu'il ne fût dit qu'une femme lui avait donné le coup de la mort¹. »

Ne vous fiez ni dans votre force, ni dans votre diligence, ni dans vos heureux succès; surtout dans les entreprises injustes et tyranniques. La mort, ou quelque désastre affreux, vous viendra du côté dont vous l'attendez le moins; et la haine publique, qui armera contre vous la plus faible main, vous accablera.

VIII^e PROPOSITION. Le luxe, le faste, la débauche, aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr.

Ela, roi d'Israël, fils de Baasa, faisait la guerre aux Philistins, et son armée assiégeait Gebbethon, une de leurs places des plus fortes, sans se mettre en peine de ce qui se passait à l'armée et à la cour, content de faire bonne chère chez le gouverneur de Thersa, apparemment aussi peu soigneux des affaires que son maître. Zambri cependant, à qui, sans le bien connaître, Ela avait donné le commandement de la moitié de la cavalerie, l'ayant surpris dans le vin et à demi-ivre chez le gouverneur, l'égorgea avec sa famille et ses amis, et s'empara du royaume. Le bruit de cette nouvelle étant venu dans l'armée qui assiégeait Gebbethon, elle fit un roi de son côté, nommé Amri, qui en était le général; et Zambri se trouva forcé à se brûler dans le palais après un règne de sept jours².

L'aventure de Bénadad, roi de Syrie, n'est guère moins surprenante. Il assiégeait Samarie, capitale du royaume d'Israël, avec une armée immense, et trente-deux rois ses alliés³. Il était à table avec eux sous le couvert de sa tente plein de vin et d'emportement. On vit avancer quelques hommes, et on vint dire à Bénadad que quelqu'un était sorti de Samarie. « Allez, dit-il aussitôt⁴, et qu'on les prenne vifs: soit qu'ils viennent pour capituler ou pour combattre. » Il ne songeait pas que sept mille hommes suivaient. On tua tous les Syriens qui s'avançaient à la négligence. L'armée syrienne se mit en fuite: Bénadad prit la fuite aussi avec sa cavalerie, et laissa toute sa dépouille au roi d'Israël.

1. II. Par., xiv, 6. — 2. Idem, 7. — 3. Ibid., xvii, 42, 43. — 4. Ibid., xxvi, 9.

1. Jud., ix, 54. — 2. III. Reg., xvi, 8, 9 et seq. — 3. Idem, xx, 1, 2 et seq. — 4. Ibid., 18.

Pour lui relever le courage, ses conseillers l'amuserent par des superstitions de sa religion en lui disant¹ : « Les dieux des montagnes sont leurs dieux ; et si nous les combattons en pleine campagne, nous aurons pour nous les dieux des vallées. » Mais ils ajoutèrent à ce vain propos un conseil bien plus solide : « Laissez tous ces rois (qui ne font qu'embarrasser une armée), et mettez de bons capitaines à la place ; rétablissez votre armée sur le même pied qu'elle était : combattez-les dans la plaine, et à découvert, et vous remporterez la victoire. » Le conseil était admirable ; mais Bénadad était un roi timide et vain, qui n'avait que du faste et de l'orgueil. Et Dieu le livra encore entre les mains du roi d'Israël : trop heureux de trouver de l'humanité dans son vainqueur.

IX^e PROPOSITION. Il faut, avant toutes choses, connaître et mesurer ses forces.

« Qui est le roi qui, ayant à faire la guerre contre un roi, ne songe pas auparavant en lui-même s'il pourra marcher avec dix mille hommes à la rencontre de celui qui en a vingt mille ? Autrement, pendant que son ennemi est encore éloigné, il envoie une ambassade pour lui demander la paix. » C'est ce que dit la Sagesse éternelle².

Alors, pour négocier la paix, on³ fait marcher devant les présents, comme Jacob fit à Esaü ; et, comme lui, on les accompagne de paroles douces⁴ : car il est écrit, que « la parole vaut mieux que le don⁵. »

X^e PROPOSITION. Il y a des moyens de s'assurer les peuples vaincus, après la guerre achevée avec avantage.

David non-seulement crut nécessaire de mettre des garnisons dans les villes de la Syrie, de Damas et de l'Idumée, qu'il avait conquises, mais lorsque les peuples étaient plus rebelles il les désarmait encore, et faisait rompre les cuisses aux chevaux⁶.

On punissait rigoureusement les violateurs des traités. Ainsi les Israélites, non contents de détruire toutes les villes de Moab, couvraient de pierres toutes les meilleures terres : ils bouchaient les sources, ils coupaient les arbres et démolissaient les murailles⁷.

Dans les guerres entreprises pour des attentats plus horribles, comme lorsque les Ammonites violèrent avec une dérision cruelle, dans les ambassadeurs de David, les lois les plus sacrées parmi les hommes, on usa d'une plus terrible vengeance. Il voulut en faire un exemple, qui laissât éternellement dans tous ces peuples une impression de terreur qui leur ôtât tout courage de combattre ; leur faisant passer sur le corps, dans toutes leurs villes, des chariots armés de couteaux⁸.

On peut rabattre de cette rigueur ce que l'esprit de douceur et de clémence inspire dans la loi nouvelle ; de peur qu'il nous soit dit, comme à ces disciples qui voulaient tout foudroyer : « Vous ne songez pas de quel esprit vous êtes⁹. »

Un vainqueur chrétien doit épargner le sang ; et l'esprit de l'Évangile est là-dessus bien différent de celui de la loi.

1. III. Reg., xx, 23. — 2. Luc., xiv, 31, 32. — 3. Gen., xxxii, 3-5 ; xxxiii, 9-11. — 4. Eccli., xviii, 16. — 5. II. Reg., viii, 4, 5, 13, 14. — 6. IV. Reg., iii, 4, 5, 25. — 7. II. Reg., xii, 31. — 8. Luc., ix, 55.

XI^e PROPOSITION. Il faut observer les commencements et les fins des règnes par rapport aux révoltes.

Lorsque l'Idumée fut assujettie par David, Adad, jeune prince de la race royale, trouva moyen de se retirer en Egypte, où il fut très-bien reçu de Pharaon¹. Comme il apprit la mort de David, et celle de Joab arrivées au commencement du règne de Salomon ; croyant le royaume affaibli par la perte d'un si grand roi, et par celle d'un général si renommé, il dit à Pharaon² : « Laissez-moi aller dans ma terre. » C'était pour y réveiller ses amis, et jeter les semences d'une guerre qu'on vit éclore en son temps.

L'extrême vieillesse de David donna lieu à des mouvements qui menacèrent l'Etat d'une guerre civile.

Adonias, fils aîné de David, après Absalon, faisait revivre son frère par sa bonne mine, par le bruit et l'ostentation de ses équipages, et par son ambition³. Il avait sur Absalon ce malheureux avantage, qu'il trouva David défaillant, qui avait besoin, non d'être poussé, puisqu'il avait sa vigueur entière, mais d'être réveillé par ses serviteurs. Il avait mis dans son parti Joad, qui commandait les armées, et Abiathar, souverain pontife, autrefois si fidèle à David, et beaucoup d'autres des serviteurs du roi de la tribu de Juda. Avec ce secours, il n'aspirait à rien moins qu'à envahir le royaume du vivant du roi, et contre la disposition qu'il en avait déclarée, en désignant Salomon pour son successeur, et le faisant reconnaître par tous les grands, par toute l'armée, comme celui que Dieu préférerait à ses autres frères, pour le remplir de sagesse, et lui faire bâtir son temple au milieu d'une paix profonde⁴.

Adonias voulait renverser un ordre si bien établi. Pour rassembler le parti, et donner comme le signal à ses amis de le faire reconnaître pour roi, ce jeune prince fit un sacrifice solennel, suivi d'un superbe festin. Toute la cour était attentive. L'on remarqua qu'il avait prié les principaux de Juda, avec Joad et Abiathar, et à la réserve de Salomon, tous les fils du roi. Comme on n'y vit ni ce prince, ni Sadoc sacrificateur, ni Nathan, ni Banaïas très-assuré à David, et qui commandait les vieilles troupes, tous attachés au roi et à Salomon, on pénétra le dessein d'Adonias, et on découvrit le mystère. En même temps Nathan et Bethsabée, mère de Salomon, agirent avec grand concert auprès de David, en lui parlant coup sur coup. Ils ouvrirent les yeux à ce prince, qui jusqu'alors demeurait tranquille, non par mollesse, mais par confiance dans un pouvoir aussi établi que le sien, et dans une résolution aussi expliquée. Le roi parla avec tant de fermeté et d'autorité ; ses ordres furent si précis et si promptement exécutés, qu'avant la fin du festin d'Adonias toute la ville retentissait de la joie du couronnement de Salomon. Joad, tout hardi qu'il était, et tout expérimenté, fut surpris ; la chose se trouva faite, et chacun s'en retourna honteux et tremblant. Le nouveau roi parla à Adonias d'un ton de maître ; rien ne branla dans le royaume, et la rébellion qui grondait fut assoupie.

Elle ne revint qu'au commencement du règne

1. III. Reg., xi, 17, 18. — 2. Idem., 21, 22. — 3. Ibid., i, 1, 2, 5 et seq. — 4. I. Par., xxviii, 1, 2 et seq.

de Roboam. Et c'est là un temps de faiblesse qu'il faut toujours observer avec plus de soin, si l'on veut bien assurer le repos public.

XII^e PROPOSITION. Les rois sont toujours armés.

Nous avons vu sous David les légions Céréthi et Phéléthi, que Banaïas commandait, toujours sur pied.

Il avait aussi conservé le corps de six cents vaillants combattants commandés par Ethaï, Géthéen, et des autres qui étaient venus avec lui pendant sa disgrâce¹.

Je ne parlerai point des autres troupes entretenues, si nécessaires à un Etat. Ce sont tous des corps immortels, qui en se renouvelant dans le même esprit qu'ils ont été formés, rendent éternelles leur fidélité et leur valeur.

On ornait ces troupes choisies d'une façon particulière, pour les distinguer. Et c'est à quoi étaient destinées les deux cents piques garnies d'or, et les deux cents boucliers lourds et pesants couverts de lames d'or, avec trois cents autres d'une autre figure, pareillement couverts d'or très-affiné, et d'un grand poids, que Salomon gardait dans ses arsenaux².

Outre les garnisons des places, qu'on trouve partout dans les livres des Rois et des Chroniques, et outre les troupes qui étaient sur pied, il y en avait d'infinies sous la main du roi, avec des chefs désignés, et qui étaient prêts au premier ordre³.

On ne sait en quel rang placer les gens de guerre, qui se relevaient au nombre de vingt-quatre mille, à chaque premier jour du mois, avec douze commandants⁴.

Il n'est pas nécessaire de marquer que, pour ne point charger l'Etat de dépenses, on les assemblait selon le besoin, dont l'on a beaucoup d'exemples.

Ainsi les Etats demeurent forts au dehors contre l'ennemi, et au dedans contre les méchants et les rebelles, et la paix publique est assurée.

LIVRE DIXIÈME ET DERNIER.

Suite des secours de la royauté.

Les richesses ou les finances, les conseils; les inconvénients et tentations qui accompagnent la royauté, et les remèdes qu'on y doit apporter.

ARTICLE PREMIER.

Des richesses ou des finances, du commerce et des impôts.

Première Proposition. Il y a des dépenses de nécessité; il y en a de splendeur et de digoité.

« Qui jamais fit la guerre à ses dépens? Quel soldat ne reçoit pas sa paye⁵? »

On peut ranger, parmi ces dépenses de nécessité, toutes celles qu'il faut pour la guerre; comme la fortification des places, les arsenaux, les magasins et les munitions, dont il a été parlé.

Les dépenses de magnificence et de dignité ne sont pas moins nécessaires, à leurs manières, pour

1. *II. Reg.* xv, 18, 19; *III. Reg.* i, 8, 40, 38; *I. Par.* xii, 1 et seq. — 2. *III. Reg.* x, 16, 17; *III. Par.* ix, 15, 16. — 3. *II. Par.* xviii, 14 et seq.; xxvi, 12, 13. — 4. *I. Par.* xxvii, 1, 2 et seq. — 5. *I. Cor.* ix, 7.

le soutien de la majesté, aux yeux des peuples et des étrangers.

Ce serait une chose infinie de raconter les magnificences de Salomon¹.

Premièrement, dans le temple, qui fut l'ornement comme la défense du royaume et de la ville. Rien ne l'égalait dans toute la terre, non plus que le Dieu qu'on y servait. Ce temple porta jusqu'au ciel, et dans toute la postérité, la gloire de la nation, et le nom de Salomon son fondateur².

Treize ans entiers furent employés à bâtir le palais du roi dans Jérusalem, avec les bois, les pierres, les marbres, et les matériaux les plus précieux; comme avec la plus belle et la plus riche architecture qu'on ait jamais vue. On l'appelait Liban, à cause de la multitude de cèdres qu'on y posa, en hautes colonnes comme une forêt, dans de vastes et de longues galeries, et avec un ordre merveilleux³.

On y admirait en particulier le trône royal, où tout resplendissait d'or, avec la superbe galerie où il était érigé. Le siège en était d'ivoire, revêtu de l'or le plus pur: les six degrés par où l'on montait au trône, et les escabeaux où posaient les pieds, étaient du même métal; les ornements qui l'environnaient étaient aussi d'or massif⁴.

Après se voyait l'endroit particulier de la galerie où se rendait la justice, tout construit d'un pareil ouvrage.

Salomon bâtit en même temps le palais de la reine sa femme, fille du roi Pharaon⁵, où tout étincelait de pierreries; et où, avec la magnificence, on voyait reluire une propreté exquise.

Ce prince appela pour ces beaux ouvrages, tant de son royaume que des pays étrangers, les ouvriers les plus renommés pour le dessin, pour la sculpture, pour l'architecture⁶, dont les noms sont consacrés à jamais dans les registres du peuple de Dieu, c'est-à-dire, dans les saints livres.

Ajoutons les lieux destinés aux équipages⁷, où les chevaux, les chariots, les attelages étaient innombrables.

Les tables et les officiers de la maison du roi pour la chasse, pour les nourritures, pour tout le service, dans leur nombre comme dans leur ordre, répondaient à cette magnificence⁸.

Le roi était servi en vaisselle d'or. Tous les vases de la maison du Liban étaient de fin or⁹. Et le Saint-Esprit ne dédaigne pas de descendre dans tout ce détail, parce qu'il servit, dans ce temps de paix, à faire admirer et craindre, au dedans et au dehors, la puissance d'un si grand roi.

Une grande reine, attirée par la réputation de tant de merveilles, vint les voir dans le plus superbe appareil, et avec des chameaux chargés de toutes sortes de richesses¹⁰. Mais quoique accoutumée à la grandeur où elle était née, elle demeurerait éperdue à l'aspect de tant de magnificence de la cour de Salomon. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans son voyage, c'est qu'elle admira la sagesse du roi plus que toutes ses autres grandeurs;

1. *III. Reg.* vi-ix; *II. Par.* i-vii. — 2. *I. Par.* xix, 23-25. — 3. *III. Reg.* vii, 1, 2 et seq. — 4. *Idem.* x, 18, 19, 20; *II. Par.* ix, 17, 18, 19. — 5. *Idem.* iii, 4; ix, 24; *II. Par.* viii, 11. — 6. *II. Par.* ii, 13, 14. — 7. *III. Reg.* iv, 26; x, 26; *II. Par.* i, 14; ix, 25. — 8. *III. Reg.* iv, 22, 23. — 9. *Idem.* x, 24; *II. Par.* ix, 20. — 10. *III. Reg.* x, 1, 2 et seq.; *II. Paral.* ix, 12 et seq.

et qu'il arriva ce qui arrive toujours à l'approche des grands hommes, qu'elle reconnut dans Salomon un mérite qui surpassait sa réputation.

Les présents qu'elle lui fit, en or, en pierres, et en parfums les plus exquis, furent immenses, et demeurèrent cependant beaucoup au-dessous de ceux que Salomon lui rendit¹. Par où le Saint-Esprit nous fait entendre qu'on doit trouver dans les grands rois une grandeur d'âme qui surpasse tous leurs trésors, et que c'est là ce qui fait véritablement une âme royale.

Les grands ouvrages de Josaphat, d'Ozias, d'Ezéchiass, et des autres grands rois de Juda, les villes, les aqueducs, les bains publics, et les autres choses qu'ils firent, non-seulement pour la sûreté et pour la commodité publique, mais encore pour l'ornement du palais et du royaume, sont marqués avec soin dans l'Écriture². Elle n'oublie pas les meubles précieux qui paraient leurs palais, et ceux qu'ils y faisaient garder; non plus que les cabinets des parfums, les vaisseaux d'or et d'argent, tous les ouvrages exquis, et les curiosités qu'on y ramassait.

Dieu défendait l'ostentation que la vanité inspire, et la folle enflure d'un cœur enivré de ses richesses; mais il voulait cependant que la cour des rois fût éclatante et magnifique, pour imprimer aux peuples un certain respect.

Et encore aujourd'hui, au sacre des rois, comme on a déjà vu, l'Église fait cette prière³: « Puisse la dignité glorieuse, et la majesté du palais, faire éclater aux yeux de tous la grande splendeur de la puissance royale; en sorte que la lumière, semblable à celle d'un éclair, en rayonne de tous côtés! » Toutes paroles choisies pour exprimer la magnificence d'une cour royale, qui est demandée à Dieu comme un soutien nécessaire de la royauté.

III^e PROPOSITION. Un état florissant est riche en or et en argent; et c'est un des fruits d'une longue paix.

L'or abondait tellement durant le règne de Salomon, « qu'on y comptait l'argent pour rien; et qu'il était (pour ainsi parler) aussi commun que les pierres, et les cèdres aussi vulgaires que les sycomores qui croissent (fortuitement) dans la campagne⁴. »

Comme c'était là le fruit d'une longue paix, le Saint-Esprit le remarque, pour faire aimer aux princes la paix, qui produit de si grandes choses.

III^e PROPOSITION. La première source de tant de richesses est le commerce et la navigation.

« Car les navires du roi allaient en Tharsis, et en pleine mer, avec les sujets d'Hiram, roi de Tyr; et rapportaient tous les trois ans de l'or, de l'argent et de l'ivoire, avec les animaux les plus rares⁵. »

Salomon avait une flotte à Asiongaber auprès d'Ailath, sur le bord de la mer Rouge; et Hiram, roi de Tyr, y joignit la sienne, où étaient les Tyriens, peuples les plus renommés de toute la terre pour la navigation et pour le commerce: qui rap-

portaient d'Ophir (quel qu'ait été ce pays), pour le compte de Salomon, quatre cent vingt talents d'or, souvent même quatre cent cinquante, avec les bois les plus précieux et des pierres⁶.

La sagesse de Salomon paraît ici par deux endroits: l'un, qu'après avoir connu la nécessité du commerce, pour enrichir son royaume, il ait pris, pour l'établir, le temps d'une paix profonde, où l'Etat n'était point accablé des dépenses de la guerre; l'autre, que ses sujets n'étant point encore exercés dans le négoce et dans l'art de naviguer, il ait su s'associer les habiles marchands, et les guides les plus assurés dans la navigation qui fussent au monde, c'est-à-dire les Tyriens; et faire avec eux des traités si avantageux et si sûrs.

Quand les Israélites furent instruits par eux-mêmes dans les secrets du commerce, ils se passèrent de ces alliés; et l'entreprise, quoique malheureuse du roi Josaphat, dont la flotte périt dans le port d'Asiongaber⁷, fait voir que les rois continuaient le commerce et les voyages vers Ophir; sans qu'il y soit fait mention du secours des Tyriens.

IV^e PROPOSITION. Seconde source des richesses :
• le domaine du prince.

Du temps de David il y avait des trésors dans Jérusalem; Azmoth, et fils d'Adiel, en était le garde⁸. Pour les trésors qu'on gardait dans les villes, dans les villages, et dans les châteaux ou dans les tours, Joathan, fils d'Ozias, en avait la charge. Ezri, fils de Chélub, avait soin de ceux qui étaient occupés au labourage et aux travaux de la campagne. Il y avait un gouverneur particulier pour ceux qui faisaient les vignes et prenaient soin des celliers: et c'était Séméias et Zabdias. Balan était préposé pour la culture des oliviers et des figuiers: et Joas veillait sur les réservoirs d'huile. On voit par là que le prince avait des fonds, et des officiers préposés pour les régir.

On marque aussi les villages qui étaient à lui, et le soin qu'il eut de les entourer de murailles⁹. On faisait des nourritures dans les pâturages de la montagne de Saron, et sur les vallons qui y étaient destinés. L'Écriture spécifie les bêtes à cornes, les chameaux et les troupeaux de brebis. Chaque ouvrage avait son préfet: « et tels étaient les gouverneurs, ou les intendants, qui avaient soin des biens et des richesses du roi David¹⁰. »

La même chose continue sous les autres rois. Et il est écrit d'Ozias¹¹: « qu'il creusa beaucoup de citernes, parce qu'il nourrissait beaucoup de troupeaux dans les pâturages, et dans les vastes campagnes; qu'il prenait grand soin de la culture des vignes; et de ceux qui étaient employés, dans les coteaux et sur le Carmel: et qu'il était fort affectionné à l'agriculture. »

Ces grands rois connaissaient le prix des richesses naturelles, qui fournissent les nécessités de la vie, et enrichissent les peuples plus que les mines d'or et d'argent.

Les Israélites avaient appris dès leur origine ces utiles exercices. Et il est écrit d'Abraham¹², qu'il

1. III. Reg., x, 1, 2 et seq.; II. Paral., ix, 12 et seq. — 2. IV. Reg., xx, 13, 20; II. Paral., xvii, xxvi, xxxii, 27, 28, 29. — 3. Cérém. franc., p. 49, 35, 61. — 4. III. Reg., x, 21, 27; II. Paral., ix, 20, 27. — 5. III. Reg., x, 22; II. Paral., ix, 21.

4. III. Reg., ix, 26, 27, 28; x, 11; II. Paral., viii, 17, 18. — 2. III. Reg., xxxii, 49; II. Paral., xx, 36, 37. — 3. I. Paral., xxvii, 25, 26, 27, 28. — 4. III. Reg., ix, 49. — 5. I. Paral., xxvii, 29, 30, 31. — 6. II. Paral., xxv, 10. — 7. Gen., xiii, 2.

était « tres-riche en or et en argent. » Ce qui, sans connaître les lieux où la nature resserre ses riches métaux, lui provenait seulement des soins de la nourriture et des troupeaux. D'où est venue aussi la réputation de la vie pastorale, que ce patriarche et ses descendants ont embrassée.

Ve PROPOSITION. Troisième source des richesses : les tributs imposés aux rois et aux nations vaincues, qu'on appelait des présents.

Ainsi David imposa tribut aux Moabites et à Damas, et y établit des garnisons pour leur faire payer ces présents¹.

Salomon avait soumis tous les royaumes depuis le fleuve de la terre des Philistins jusqu'aux confins de l'Égypte. Et tous les rois de ces pays lui offraient des présents, et lui devaient certains services².

Le poids de l'or, qu'on payait tous les ans à Salomon, était de six cents talents; outre ce qu'avaient accoutumé de payer les ambassadeurs de diverses nations, et les riches marchands étrangers, et tous les rois d'Arabie, et les princes des autres terres, qui lui apportaient de l'or et de l'argent³. C'est ainsi qu'on l'avait chanté par avance sous le roi David⁴, que les filles de Tyr, (c'est-à-dire les villes opulentes), et leurs plus riches marchands, apporteraient leurs présents à la cour de Salomon.

Tous les rois des terres voisines envoyaient chaque année leurs présents à Salomon, qui consistaient en vases d'or et d'argent, en riches habits, en armes, en parfums, en chevaux et en mulets⁵; c'est-à-dire ce que chaque pays avait de meilleur.

Les Ammonites apportaient des présents à Ozias, et son nom était célèbre jusqu'aux confins de l'Égypte⁶.

On comptait parmi ces présents non-seulement l'or et l'argent, mais encore des troupeaux : et c'est ainsi que les Arabes payaient par an à Josaphat sept mille sept cents bœufs, et autant de boucs ou de chevreux⁷.

VIe PROPOSITION. Quatrième source des richesses : les impôts que payait le peuple.

Dans tous les Etats, le peuple contribue aux charges publiques, c'est-à-dire à sa propre conservation ; et cette partie qu'il donne de ses biens lui en assure le reste, avec sa liberté et son repos.

L'ordre des finances, sous les rois David et Salomon, était qu'il y avait un surintendant préposé à tous les impôts, pour donner les ordres généraux⁸.

Il y avait, pour le détail, douze intendants distribués par canton; et ceux-ci étaient chargés, chacun à son mois, des contributions nécessaires à la dépense du roi et de sa maison⁹. Leur département était grand, puisqu'un seul avait à sa charge soixante grandes villes environnées de murailles, avec des serrures d'airain¹⁰.

On lit aussi de Jéroboam¹¹ : que « Salomon, qui le voyait, dans sa jeunesse, homme de courage,

appliqué et industrieux (ou agissant, comme parle l'original), le préposa aux tributs de la maison de Joseph ; » c'est-à-dire, des deux tribus d'Ephraïm et de Manassé. Ce qui montre, en passant, les qualités qu'un sage roi demandait pour de telles fonctions; encore que sa prudence ait été trompée dans le choix de la personne.

VIIe PROPOSITION. Le prince doit modérer les impôts et ne point accabler le peuple.

« Qui presse trop la mamelle pour en tirer du lait, en l'échauffant et la tourmentant, tire du sang; qui presse trop les hommes, excite des révoltes et des séditions. » C'est la règle que donne Salomon¹.

L'exemple de Roboam apprend sur cela le devoir aux rois.

Comme cette histoire est connue, et qu'elle a déjà été touchée ci-devant², nous ferons seulement quelques réflexions.

En premier lieu, sur les plaintes que le peuple fit à Roboam contre Salomon, qui avait fait des levées extraordinaires³. Tout abondait dans son règne, ainsi que nous avons vu. Cependant comme l'histoire sainte ne dit rien contre ce reproche, et qu'il y passe au contraire pour avéré, il est à croire que sur la fin de sa vie, abandonné à l'amour des femmes, sa faiblesse le portait à des dépenses excessives, pour contenter leur avarice et leur ambition.

C'est le malheur, ou plutôt l'aveuglement, où sont menés les plus sages rois, par ces déplorables excès.

En second lieu, la réponse dure et menaçante de Roboam poussa le peuple à la révolte, dont l'effet le plus remarquable fut d'accabler à coups de pierres Aduram, chargé du soin des tributs, quoique envoyé par le roi pour l'exécution de ses rigoureuses réponses. Ce qui effraya tellement ce prince, qu'il monta précipitamment sur son char, et s'enfuit vers Jérusalem⁴ : tant il se vit en péril.

En troisième lieu, la dureté de Roboam à refuser tout soulagement à son peuple, et la menace obstinée d'en aggraver le joug jusqu'à un excès insupportable, a mis ce prince au rang des insensés. « A Salomon succéda la folie de la nation, dit le Saint-Esprit⁵, et Roboam, destitué de prudence, qui aliéna le peuple par le conseil qu'il suivit. » Jusque-là son propre fils et son successeur, Abia, l'appelle ignorant, et d'un cœur lâche⁶.

En quatrième lieu, cette réponse orgueilleuse et inhumaine est attribuée à un aveuglement permis de Dieu, et regardé comme un effet de cette justice qui met l'esprit de vertige dans les conseils des rois. « Le roi n'acquiesça pas à la prière de son peuple, parce que le Seigneur s'était éloigné de lui pour accomplir la parole d'Ahias Silonite⁷, qui avait prédit, du vivant de Salomon, la révolte des dix tribus, et la division du royaume. » Ainsi, quand Dieu veut punir les pères, il livre leurs enfants aux mauvais conseils, et châtie tout ensemble les uns et les autres.

1. *I. Par.*, xviii, 2, 6. — 2. *III. Reg.*, iv, 21. — 3. *Idem*, x, 14, 15; *II. Par.*, ix, 13, 14. — 4. *Ps.*, xlv, 13. — 5. *I. Par.*, ix, 23, 24. — 6. *Idem*, xxvi, 8. — 7. *Ibid.*, xv, 11, 11. — 8. *I. Reg.*, xx, 24; *III. Reg.*, iv, 6; xii, 18; *II. Par.*, x, 18. — 9. *III. Reg.*, iv, 8 et seq. — 10. *Idem*, 13. — 11. *Ibid.*, xi, 28.

1. *Prov.*, xxx, 33. — 2. Ci-dessus, liv. IV, art. II, 11^e prop. — 3. *III. Reg.*, xii, 1, 2, 3, 4; *II. Par.*, x, 2, 3, 4. — 4. *III. Reg.*, xii, 18; *II. Paral.*, x, 18. — 5. *Eccli.*, xlviii, 27, 28. — 6. *II. Par.*, xiii, 7. — 7. *III. Reg.*, xii, 15; *II. Par.*, x, 15.

En cinquième lieu, la suite est encore plus terrible. Dieu permit que le peuple soulevé oubliât tout respect, en massacrant, comme aux yeux du roi, un de ses principaux ministres, et renonçant tout ouvertement à l'obéissance.

En sixième lieu, ce n'est pas que ce massacre et cette révolte ne fussent des crimes. On sait assez que Dieu en permet dans les uns, pour châtier ceux des autres. Le peuple eut tort, Roboam eut tout; et Dieu punit l'énorme injustice d'un roi qui se faisait un honneur d'opprimer son peuple, c'est-à-dire ses enfants.

En septième lieu, cette dureté de Roboam effaça par un seul trait le souvenir de David et de toutes ses bontés, aussi bien que celui de ses conquêtes et de ses autres grandes actions. « Quel intérêt, dit le peuple d'Israël¹, prenons-nous à David; et que nous importe ce que deviendra le fils d'Isaï? O David! pourvoyez à votre maison, et à la tribu de Juda. Pour nous, allons-nous-en chacun chez nous, sans nous soucier de David ni de sa race. » Jérusalem, le temple, la religion, la loi de Moïse furent aussi oubliés; et le peuple ne fut plus sensible qu'à sa vengeance.

Enfin, en huitième lieu, quoique l'attentat du peuple fût inexcusable, Dieu sembla vouloir ensuite autoriser le nouveau royaume qui s'établit par ce soulèvement: et il défendit à Roboam de faire la guerre aux tribus révoltées, « parce que, dit-il², tout cela s'est fait par ma volonté, » par ma permission expresse, et par un juste conseil. Jéroboam paraît devenir un roi légitime, par le don que Dieu lui fit du nouveau royaume. Ses successeurs constamment furent de vrais rois que Dieu fit sacrer par ses prophètes. Ce n'était pas qu'il aimât ces princes, qui faisaient régner toutes sortes d'idolâtries et de méchantes actions; mais il voulut laisser aux rois un monument éternel, qui leur fit sentir combien leur dureté envers leurs sujets était odieuse à Dieu et aux hommes.

VIII^e PROPOSITION. Conduite de Joseph dans le temps de cette horrible famine dont toute l'Égypte et le voisinage furent affligés.

Joseph, en vendant du blé aux Égyptiens, mit tout l'argent de l'Égypte dans les coffres du roi. Par ce moyen il acquit aussi pour le prince tous leurs bestiaux, et enfin toutes leurs terres, et même jusqu'à leurs personnes, qui furent mises dans la servitude³.

Loïn de s'offenser de cette conduite, toute rigoureuse qu'elle paraisse, la gloire de Joseph fut immortelle. Ce sage ministre tourna tout au bien public. Il fournit au peuple de quoi ensemençer leurs terres, que Pharaon leur rendit; il régla les impôts qu'ils devaient au roi, à la cinquième partie de leurs revenus; et fit honneur à la religion, en exemptant de ce tribut les terres sacerdotales. C'est ainsi qu'il accomplit tout le devoir d'un zélé ministre envers le roi et envers le peuple, qu'il mérita le titre de Sauveur du monde⁴.

1. III. Reg., XII, 16; II. Paral., I, 16. — 2. III. Reg., XII, 23, 24; II. Paral., XI, 3, 4. — 3. Gen., XLVII, 13, 14, 15 et seq. — 4. Idem, XLI, 45.

IX^e PROPOSITION. Remarques sur les paroles de Jésus-Christ et de ses apôtres touchant les tributs.

« Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » dit Jésus-Christ¹. Pour prononcer cette sentence, sans demander comment et avec quel ordre se levaient les impôts, il ne regarde que l'inscription du nom de César, gravé sur la monnaie publique.

Son apôtre prononce de même²: « Rendez le tribut à qui vous devez le tribut, et l'impôt à qui vous devez l'impôt (en argent ou en espèces, selon que la coutume l'établit); l'honneur à qui vous devez l'honneur, la crainte à qui vous devez la crainte. »

Saint Jean-Baptiste avait dit aux publicains chargés de lever les droits de l'empire: « N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné³. »

La religion n'entre point dans les manières d'établir les impôts publics, que chaque nation connaît. La seule règle divine, et inviolable parmi tous les peuples du monde, est de ne point accabler les peuples, et de mesurer les impôts sur les besoins de l'Etat, et sur les charges publiques.

X^e PROPOSITION. Réflexions sur la doctrine précédente et définition des véritables richesses.

On doit conclure, des passages que nous avons rapportés, que les véritables richesses sont celles que nous avons appelées naturelles, à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre, et celle des animaux, est une source inépuisable des vrais biens; l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges.

Il faut donc, à l'exemple des grands rois que nous avons nommés, prendre un soin particulier de cultiver la terre, et d'entretenir les pâturages des animaux, avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux, conformément à cette parole⁴: « Ne négligez point les ouvrages, quoique laborieux, de la campagne, et le labourage que le Très-Haut a créé. » Et encore⁵: « Prenez garde à vos bestiaux; ayez soin de les bien connaître. Considérez vos troupeaux. »

Le prince qui veille à ces choses, rendra ses peuples heureux et son Etat florissant.

XI^e PROPOSITION. Les vraies richesses d'un royaume sont les hommes.

On est ravi quand on voit, sous les bons rois, la multitude incroyable du peuple, par la grandeur étonnante des armées. Au contraire, on est honteux pour Achab, et pour le royaume d'Israël épuisé de peuple, quand on voit camper son armée, « comme deux petits troupeaux de chèvres⁶; » pendant que l'armée syrienne qu'elle avait en tête, couvrait toute la face de la terre.

Parmi le dénombrement des richesses immenses de Salomon, il n'y a rien de plus beau que ces paroles⁷: « Juda et Israël étaient innombrables comme le sable de la mer. »

Mais voici le comble de la félicité et de la richesse. C'est que « tout ce peuple innombrable mangeait

1. Matth., XXII, 21. — 2. Rom., XIII, 7. — 3. Luc., III, 13. — 4. Eccl., VII, 16. — 5. Idem, 24 et Prov., XXV, 23. — 6. III. Reg., XI, 27. — 7. Idem, IV, 20.

et buvait du fruit de ses mains, et chacun sous sa vigne et son figuier, et était en joie¹. » Car la joie rend les corps sains et vigoureux, et fait profiter l'innocent repas que l'on prend avec sa famille, loin de la crainte de l'ennemi, et bénissant, comme l'auteur de tant de biens, le prince qui aime la paix encore qu'il soit en état de faire la guerre, et ne la craigne que par bonté et par justice. Un peuple triste et languissant perd courage et n'est propre à rien : la terre même se ressent de la nonchalance où il tombe : et les familles sont faibles et désolées.

XII^e PROPOSITION. Moyens certains d'augmenter le peuple.

C'est qu'il soit un peu à son aise, comme on vient de voir.

Sous un prince sage, l'oisiveté doit être odieuse ; et on ne la doit point laisser dans la jouissance de son injuste repos. C'est elle qui corrompt les mœurs et fait naître les brigandages. Elle produit aussi les mendiants, autre race qu'il faut bannir d'un royaume bien policé ; et se souvenir de cette loi² : « Qu'il n'y ait point d'indigent ni de mendiant parmi vous. » On ne doit pas les compter parmi les citoyens, parce qu'ils sont à charge à l'Etat, eux et leurs enfants. Mais, pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence.

Surtout il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfants, et s'opposer aux unions illicites. La fidélité, la sainteté et le bonheur des mariages est un intérêt public, et une source de félicité pour les Etats.

Cette loi est politique autant que morale et religieuse³ : « Qu'il n'y ait point de femmes de mauvaise vie parmi les filles d'Israël, ni de débauché parmi ses enfants. » Soient maudites de Dieu et des hommes les unions dont on ne veut point voir de fruit, et dont les vœux sont d'être stériles. Toutes les femmes de la famille d'Abimélech le devinrent, par un exprès jugement de Dieu, à cause de Sara, femme d'Abraham⁴. Au contraire, Dieu favorise et bénit les fruits des mariages légitimes. On voit croître ses enfants autour de sa table comme de jeunes oliviers⁵. Une femme ravie d'être mère est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfants. On leur apprend que la modestie, la frugalité, et l'épargne conduite par la raison, est la principale partie de la richesse ; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parents.

La loi seconde leurs désirs, quand elle réprime le luxe. Les premiers qu'elle soulevait contre leurs enfants déréglés, étaient les pères et les mères, qu'elle contraignait à les déférer au magistrat, en lui disant : « Voilà notre fils désobéissant, qui sans écouter nos avis et nos corrections, passe sa vie dans la bonne chère, dans le désordre et dans la débauche. » La peine de ce débauché incorrigible était « d'être lapidé ; et tout Israël, saisi de crainte, se retirait du désordre⁶. » On n'en était pas quitte en disant : Je ne fais tort à personne. on se trompe : dans les dérèglements qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir,

non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense.

Concluons donc, avec le plus sage de tous les rois : « La gloire du roi et sa dignité, est la multitude du peuple : sa honte est de le voir amoindri et diminué par sa faute⁷. »

ARTICLE II.

Les conseils.

Nous en avons déjà beaucoup parlé, et posé les principes², surtout quand nous avons traité des moyens dont un prince se doit servir pour acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires pour bien gouverner. Mais l'on approfondit ici encore davantage ce qui regarde une matière de cette importance ; et l'on réunit, sous un même point de vue, les préceptes et les exemples que l'Écriture nous fournit, même quelques-uns de ceux qui se trouvent dispersés dans cet ouvrage, afin qu'après en avoir posé les principes, on en puisse voir dans un même lieu l'application et le détail dans toute son étendue.

PREMIÈRE PROPOSITION. Quels ministres, ou officiers, sont remarqués auprès des anciens rois.

Sous David, Joab commandait l'armée ; Banaïas avait la conduite des légions Céréthi et Phéléthi, qui étaient comme la garde du prince, et semblaient être détachées du commandement général des armées, sous un chef particulier, qui ne répondait qu'au roi. Aduram était chargé des tributs ou finances. Josaphat était secrétaire et garde des registres. Siva, qu'on appelle ailleurs Saraïas, est appelé scribe, homme lettré auprès du prince. Ira était prêtre de David³. Jonathan, oncle de David, son conseiller, homme intelligent et lettré ; il était, avec Jahiel, gouverneur des enfants du roi. Achitophel fut le conseiller du roi ; et après lui, Joïada et Athathar ; et Chusaï était l'ami du roi⁴.

On marque, auprès de Salomon, des personnes appelées gens de lettres : Banaïas, commandant les troupes. Azarias, fils de Nathan, était à la tête de ceux qui assistaient auprès du roi. Zabud était prêtre, et l'ami du roi. Ahisar, s'il était permis de traduire ainsi, était grand-maître de sa maison ; et Adoniram était chargé des finances⁵.

On nomme aussi les grands-prêtres, ou les principaux d'entre les prêtres qui étaient alors⁶, pour montrer que leur sacré ministère leur donnait rang parmi les officiers publics, et que, sous les rois, ils se mêlaient des plus grandes affaires : témoin Sadoc, qui eut tant de part à celle où il s'agissait de donner un successeur au royaume⁷.

La dignité de leur sacerdoce était si éminente, que cet éclat donnait lieu à dire que « les enfants de David étaient prêtres⁸ ; » quoiqu'ils ne pussent pas l'être, n'étant pas de la race sacerdotale, ni de la tribu d'où les prêtres étaient tirés. Mais on leur donnait ce grand nom, pour montrer la part qu'ils avaient dans les grandes affaires. Ce qui semble

1. III. Reg., iv, 20, 25. — 2. Deut., xv, 4. — 3. Idem., xxiii, 17. — 4. Gen., xx, 17, 18. — 5. Ps., cxxvii, 3. — 6. Deut., xxi, 18, 19, 20, 21.

1. Prov., xiv, 28. — 2. Ci-dessus, liv. V, art. 1. n. — 3. II. Reg., viii, 16, 17, 18 ; xx, 23, 24, 25, 26. — 4. I. Par., xxvi, 32, 33, 34. — 5. III. Reg., iv, 2, 3, 4, 5, 6. — 6. Idem. — 7. Ibid., i, 8, 32, 44. — 8. II. Reg., viii, 18.

être la même chose que ce que l'Écriture remarque ailleurs¹ : « Les enfants de David étaient les premiers sous la main du roi ; » c'est-à-dire, étaient les premiers à porter et à exécuter ses ordres.

Le soin qu'on prenait à les élever dans les lettres, paraît par la qualité d'homme lettré, qu'on donne à Jonathan, leur gouverneur.

Il est aussi marqué sous Ozias, que les troupes étaient commandées par Jéhiel et Maasias², qui sont appelés scribes, docteurs, ou gens de lettres ; pour montrer que les grands hommes ne dédaignent pas de joindre la gloire du savoir à celle des armes.

Ce qu'on appelle lettrés, étaient ceux qui étaient versés dans les lois, et qui dirigeaient les conseils du prince à leur observance.

Le soin de la religion se déclare, non-seulement par la part qu'avaient les grands-prêtres dans le ministère public, mais encore par l'office de prêtre du roi, qui semble être celui qui réglait dans la maison du prince les affaires de la religion. Tel était, comme on a vu, Ira, sous David ; et Zabud, sous Salomon, dont il est encore appelé l'ami.

Cette qualité d'ami du roi, qu'on a vu dans le dénombrement des ministres publics, appelés et caractérisés par un terme particulier, est remarquable, et faisait souvenir le roi qu'il n'était pas exempt des besoins et des faiblesses communes de la nature humaine ; et qu'ainsi, outre ses autres ministres, qu'on appelait ses conseillers, à cause qu'ils lui donnaient leurs avis sur les affaires, il devait choisir avec soin un ami, c'est-à-dire un depositaire de ses peines secrètes et de ses autres sentiments les plus intimes.

La charge de secrétaire et de garde des registres publics, semble originairement venir de Moïse, à qui Dieu parla ainsi³ : « Écrivez ceci dans un livre (la défaite des Amalécites), pour servir de monument éternel, car je détruirai de dessous le ciel le nom d'Amalec. » Comme s'il disait : Je veux que l'on se souvienne des faits mémorables, afin que le gouvernement des hommes mortels, conduit par l'expérience et les exemples des choses passées, ait des conseils immortels.

C'est par le moyen de ces registres, qu'on se souvenait de ceux qui avaient servi l'Etat, pour en marquer la reconnaissance envers leur famille.

Une des maximes les plus sages du peuple de Dieu, était que les services rendus au public ne fussent point oubliés. Ainsi, dans le sac de Jéricho, on publia cet ordre⁴ : « Que cette ville soit anathème ; que la seule Rahab vive, elle et toute sa famille, parce qu'elle a sauvé nos envoyés. »

Lorsqu'on passa au fil de l'épée tous les habitants de Luza, on eut soin de sauver, avec toute sa parenté, celui qui avait montré le passage par où l'on y aborda⁵.

Le public ordinairement passe pour ingrat ; et il était de l'intérêt de l'Etat de le purger de cette tache, afin qu'on fût invité à bien servir.

Personne n'ignore comme Assuérus, roi de Perse, dans une insomnie qui le travaillait, se fit lire les archives, où il trouva le service de Mardochée, qui lui avait sauvé la vie, enregistré suivant

la coutume¹ ; et comme il fut excité par une lecture à le reconnaître par une récompense éclatante mais plus glorieuse au roi qu'à Mardochée même.

Lorsqu'on informa Darius, roi de Perse, de la conduite des Juifs retournés dans leurs pays, ses officiers les interrogèrent pour en rendre compte au roi, et lui racontèrent ce que leurs vieillards avaient répondu suivant les ordonnances de Cyrus dans la première année de son règne. Après quoi ils ajoutaient ces paroles : « Maintenant, s'il plaît au roi, il fera rechercher dans la bibliothèque royale, et dans les registres publics qui se trouvent à Babylone, ce qui a été ordonné par Cyrus sur la réédification du temple ; il nous expliquera ses volontés². » Les registres se trouvèrent, non point à Babylone, comme on avait cru, mais dans Ecbatanes³ ; tout y était conforme à la prétention des Juifs, qui aussi fut autorisée par le roi.

Tel était l'usage des registres publics et de la charge établie pour les garder. Elle conservait la mémoire des services rendus : elle immortalisait les conseils ; et ces archives des rois, en leur proposant les exemples des siècles passés, étaient des conseils toujours prêts à leur dire la vérité, et qui ne pouvaient être flatteurs.

Au reste, on ne prétend pas proposer pour règles invariables ces pratiques des anciens royaumes, et ce dénombrement des officiers de David et de Salomon ; c'est assez qu'ils puissent donner des vues aux grands rois, dont la prudence se gouvernera selon les lieux et les temps.

II^e PROPOSITION. Les conseils des rois de Perse par qui dirigés.

« Le roi consulta les sages qui étaient toujours auprès de sa personne, qui savaient les lois et le droit, et les coutumes des ancêtres ; et il faisait tout par leur conseil⁴. » Les premiers et les plus intimes étaient les sept chefs, ou, si l'on veut traduire ainsi, les sept ducs, ou les princes des Perses et des Mèdes qui voyaient le roi, car le reste, même des seigneurs, ne le voyaient guère.

III^e PROPOSITION. Réflexions sur l'utilité des registres publics, joints aux conseils vivants.

L'utilité des registres publics était appuyée sur cette sentence du Sage⁵ : « Qu'est-ce qui a été ? ce qui sera. Qu'est-ce qui a été fait ? ce qui se fera encore. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et personne ne peut dire : Cela est nouveau, car il a déjà précédé dans les siècles qui ont été avant nous : » et les grands événements des choses humaines ne font, pour ainsi parler, que se renouveler tous les jours sur le grand théâtre du monde. Il semble qu'il n'y a qu'à consulter le passé, comme un fidèle miroir qui se passe à nos yeux.

D'autre côté, le Sage ajoute que, quelques registres qu'on tienne, il échappe des circonstances qui changent les choses. Ce qui lui fait dire⁶ : « La mémoire des choses passées se perd ; la postérité oubliera ce qui est arrivé auparavant. » Et il est rare de trouver des exemples qui cadrent juste avec les événements sur lesquels il se faut déterminer.

Il faut donc joindre les histoires des temps pas-

1. *II Par.*, xxvi, 11. — 2. *I Par.*, xviii, 17. — 3. *Exod.*, xvii, 14. — 4. *Jos.*, vi, 17. — 5. *Jud.*, i, 24, 25.

1. *Esth.*, vi, 1, 2 et seq. — 2. *Esdr.*, v, 7, 17. — 3. *Idem.*, vi, 1, 2 et seq. — 4. *Esth.*, i, 13, 14. — 5. *Eccles.*, i, 9, 10. — 6. *Idem.*, 11.

sés avec le conseil des sages, qui, bien instruits des coutumes et du droit ancien, comme on vient de dire des ministres et des rois de Perse, en sacheut faire l'application à ce qu'il faut régler de leurs jours.

De tels ministres sont des registres vivants, qui, toujours portés à conserver les antiquités, ne les changent qu'étant forcés par des nécessités imprévues et particulières, avec un esprit de profiter à la fois, et de l'expérience du passé, et des conjonctures du présent. C'est pourquoi leurs conseils sages et stables produisent des lois qui ont toute la fermeté, et pour ainsi dire, l'immobilité dont les choses humaines sont capables. « Si vous l'avez agréable, disent ces ministres à Assuérus¹, qu'il parte un édit de devant le roi, selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il ne soit point permis de changer, et qui soit publié, pour être inviolable dans toute l'étendue de votre empire. »

C'était l'esprit de la nation : et tant les rois que les peuples tenaient pour maxime cette immutabilité des décrets publics.

Les grands, qui voulaient perdre Daniel, vinrent dire au roi² : « N'avez-vous pas défendu de faire, durant trente jours, aucune prière aux dieux et aux hommes, sous peine d'être jeté dans la fosse aux lions? Il est ainsi, répondit le roi; et il a été prononcé par un édit qui doit être inviolable à jamais. »

Quand après il voulut chercher une excuse en faveur de Daniel, qui avait prié trois fois le jour, tourné vers Jérusalem, on osa lui dire : « Sachez, prince, que c'est la loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est pas permis de changer les ordonnances du roi³. »

C'était en effet la loi du pays; mais on abuse des meilleures choses. La première condition de ces lois, qu'on doit regarder comme sacrées et inviolables, c'est qu'elles soient justes; et on apercevait du premier regard une impiété manifeste à vouloir faire la loi à Dieu même, et à lui défendre de recevoir les vœux de ses serviteurs. Le roi de Perse devait donc connaître qu'il avait été surpris dans cette loi, comme il est expressément marqué⁴; et que c'était là une cabale des grands contre son service, afin de perdre Daniel, le plus fidèle et le plus utile de tous ses ministres, dont le crédit leur donna de la jalousie.

IV^e PROPOSITION. Le prince se doit faire soulager.

C'est le conseil que donna Jéthro à Moïse, qui, par un zèle de la justice et une immense charité, voulait tout faire par lui-même. « Que faites-vous, lui dit-il⁵, en tenant le peuple du matin au soir à attendre votre audience? Vous vous consumez par un travail inutile, vous et le peuple qui vous environne : vous entreprenez un ouvrage qui passe vos forces. Réservez-vous les grandes affaires : et choisissez les plus sages et les plus craignant Dieu, qui jugent le peuple à chaque moment (qui expédient les affaires à mesure qu'elles viennent), et qui vous fassent rapport de ce qu'il y aura de plus important. »

Remarquez trois sortes d'affaires : celles que le

prince se réserve expressément, et dont il doit prendre connaissance par lui-même : celles de moindre importance, dont la multitude l'accablerait, et aussi qu'il laisse expédier à ses officiers : enfin, celles dont il ordonne qu'on lui fera le rapport, ou pour les décider lui-même, ou pour les faire examiner avec plus de soin. Par ce moyen, tout s'expédie avec ordre et distinction.

V^e PROPOSITION. Les plus sages sont les plus dociles à croire conseil.

Moïse, nourri dès son enfance dans toute la sagesse des Egyptiens, et de plus inspiré de Dieu dans le degré le plus éminent de la prophétie, non-seulement consulte Jéthro, et lui donne la liberté de lui reprocher dans l'immensité de son travail une espèce de folie; mais encore il reçoit son avis en bonne part, et il exécute de point en point tout ce qu'il lui conseillait. C'est ce qui vient d'être dit.

N'avons-nous pas aussi déjà vu avec quelle docilité David, trop accablé de douleur de la mort de son fils Absalon, écouta les reproches amers de Joab, se rendit à son conseil, et changea entièrement de conduite? Et Salomon, le plus sage des rois, ne demandait-il pas à Dieu un cœur docile, en lui demandant la sagesse?

VI^e PROPOSITION. Le conseil doit être choisi avec discrétion.

« Ayez plusieurs hommes avec qui vous viviez en paix (à qui vous donniez accès auprès de vous); mais pour conseiller, choisissez-en un entre mille¹. »

VII^e PROPOSITION. Le conseiller du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves.

« Celui qui n'a point été éprouvé que sait-il²? » Il ne sait rien : il ne se connaît pas lui-même; et comment démêlera-t-il les pensées des autres, qui est le sujet des plus importantes délibérations! Au contraire, « celui qui est exercé, pensera beaucoup, » continue le Sage. Il ne fera rien légèrement, et ne marchera point à l'étourdie.

C'est ce qui faisait dire au saint homme Job : « Où se trouvera la sagesse? On ne la trouvera pas dans la terre de ceux qui vivent doucement³, » et nonchalamment parmi les plaisirs.

Et encore⁴ : « Elle est cachée aux yeux des hommes : les oiseaux (les esprits sublimes qui semblent percer les nues) ne la connaissent pas. La mort (l'extrême vieillesse), a dit : Nous en avons ouï la renommée. » C'est à force d'expérience, en pâtissant beaucoup, qu'à la fin vous en acquerez quelque petite lumière.

VIII^e PROPOSITION. Quelque soin que le prince ait pris de choisir et d'éprouver son conseil, il ne s'y doit point livrer.

« Si vous avez un ami, acquérez-le avec épreuve; et ne vous livrez point à lui par trop de facilité⁵. »

Le caractère d'un prince livré le fait connaître et mépriser.

Hérode (Agrippa, roi de Judée), était irrité contre ceux de Tyr et de Sidon. Ils le vinrent trouver d'un commun accord; et ayant gagné Blasto,

1. *Esth.*, 1, 19, 20. — 2. *Dan.*, vi, 12. — 3. *Idem.*, 7, 15. — 4. *Ibid.*, 6. — 5. *Exod.*, xviii, 14 et seq.

1. *Eccli.*, vi, 6. — 2. *Idem.*, xxxiv, 9. — 3. *Job.*, xxviii, 12, 13. — 4. *Idem.*, 21, 22. — 5. *Eccli.*, vi, 7.

qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi. Hérode donc, ayant pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale, et étant sur son trône il les haranguait (dans une audience publique, selon la coutume du temps); et le peuple disait : C'est un dieu qui parle, et non pas un homme¹. »

On voit ici une ambassade solennelle, une audience publique avec tout l'appareil de la royauté, les acclamations de tout le peuple pour le prince qui croit avoir tout fait : mais on savait le fond; c'est enfin que les Tyriens avaient mis Blaste dans leur intérêt, qui était grand dans cette affaire; et peut-être l'avaient-ils corrompu par leurs présents. Quoi qu'il en soit, tout était fait avant le traité solennel; et si l'on en fit l'honneur au roi, tout le monde savait, et on se nommait à l'oreille le vrai auteur du succès.

Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de remarquer en un mot ce caractère d'Hérode Agrippa, pour apprendre aux princes qui ne sont que vains, l'estime qu'on fait d'eux, et comme on les repaît d'une fausse gloire.

1^{re} PROPOSITION. Les conseils des jeunes gens, qui ne sont pas nourris aux affaires, ont une suite funeste, surtout dans un nouveau règne.

Sur la plainte de Jéroboam faite à Roboam, fils et successeur de Salomon, à la tête des dix tribus, pour lui demander quelque diminution des impôts du roi son père, ce prince leur répondit² : « Venez dans trois jours. Et le peuple s'étant retiré, il tint conseil avec les vieux conseillers du roi son père, et leur dit : Quel conseil me donnez-vous : et quelle réponse ferai-je à ce peuple? Ils lui dirent : Si (aujourd'hui et dans le commencement de votre règne) vous déférez à leur prière, et que vous leur disiez des paroles douces, ils vous serviront le reste de vos jours. Roboam méprisa le conseil de ces sages vieillards, et appela les jeunes gens, qui avaient été élevés auprès de lui, et qui le suivaient toujours. Ils lui parlèrent comme des jeunes gens nourris avec lui dans les plaisirs, et ils lui dirent : Répondez ainsi à ce peuple : Mon petit doigt est plus gros que tout le corps de mon père : et mon père vous a imposé un joug pesant, et moi je l'augmenterai : mon père vous a frappés avec des fouets, et moi je vous frapperai avec des verges de fer. Roboam, selon ce conseil, lorsque Jéroboam avec tout le peuple revint à lui au troisième jour, leur répondit durement, leur répéta les mêmes paroles que les jeunes gens lui avaient inspirées, et rejeta le conseil des vieillards. Il ne déféra donc point aux prières de son peuple, parce que le Seigneur s'était retiré de lui, pour accomplir la prophétie d'Ahias le Silonite, sur la division du royaume. Quand les dix tribus eurent ouï cette réponse, ils se retirèrent en se disant les uns aux autres : Quel intérêt avons-nous à la maison de David? Et que nous importe de conserver l'héritage au fils d'Isaï? Retirons-nous chacun dans nos pavillons, et que David gouverne sa maison. »

Ce fut d'abord à Roboam une sage précaution,

1. Act., XII, 21, 22. — 2. III. Reg., XII, 5, 6 et seq.; II. Par., X, 3, 4 et seq.

de prendre un temps pour demander conseil, et de se tourner vers les ministres expérimentés qui avaient servi sous Salomon. Mais ce prince ne trouva pas sa puissance et sa grandeur assez flattée par des conseils modérés. La jeunesse impétueuse et vive lui plut davantage; mais son erreur fut extrême. Ce que les sages vieillards conseillaient le plus, c'était des paroles douces; mais au contraire, la fière et imprudente jeunesse, au lieu qu'en conseillant des choses dures elle devait du moins en tempérer la rigueur par la douceur des expressions, joignit l'insulte au refus, et affecta de rendre les discours plus superbes et plus fâcheux que la chose même. C'est aussi ce qui perdit tout. Le peuple, qui avait fait sa requête avec quelque modestie, en demandant seulement une légère diminution du fardeau¹, fut poussé à bout par la dureté des menaces dont la réponse fut accompagnée.

Ces téméraires conseillers ne manquaient pas de prétextes. Il faut, disaient-ils, abattre d'abord un peuple qui commence à lever la tête, sinon c'est le rendre plus insolent. Mais ils se trompèrent, faute d'avoir su connaître la secrète pente des dix tribus à faire un royaume à part, et à se désunir de celle de Juda, dont ils étaient jaloux. Les vieux conseillers, qui avaient vu si souvent, du temps de David, les tristes effets de cette jalousie, les voulaient remettre devant les yeux de Roboam, et les lui auraient pu faire entendre; et bien instruits de ces dangereuses dispositions, ils conseillaient une douce réponse. La jeunesse flatteuse et bouillante méprisa ces tempéraments, et porta la jalousie des dix tribus, jusqu'à leur faire dire avec amertume et raillerie : Quel intérêt avons-nous à la grandeur de Juda? David, contentez-vous de votre tribu. Nous voulons un roi tiré des nôtres.

La puissance veut être flattée, et regarde les ménagements comme une faiblesse. Mais outre cette raison, les jeunes gens, nourris dans les plaisirs, comme remarque le texte sacré, espéraient trouver, dans les richesses du roi, de quoi entretenir leur cupidité, et craignaient d'en voir la source tarie par la diminution des impôts. Ainsi, en flattant le nouveau roi, ils songeaient à ce secret intérêt.

Le caractère de Roboam aidait à l'erreur. « C'était un homme ignorant, et d'un courage timide, incapable de résister aux rebelles² : » comme son fils Abia est contraint de l'avouer. Ignorant, qui ne savait pas les maximes du gouvernement, ni l'art de manier les esprits. Timide, et du naturel de ceux qui, fiers et menaçants d'abord, lâchent le pied dans le péril; comme on a vu que fit Roboam, lorsqu'il prit la fuite au premier bruit. Un homme vraiment courageux est capable de conseils modérés; mais quand il est engagé, il se soutient mieux.

X^e PROPOSITION. Il faut ménager les hommes d'importance, et ne les pas mécontenter.

Après la mort de Saül, lorsque tout le monde alla à David, « Abner, fils de Ner (qui commandait les armées sous Saül), prit Isboseth, fils de ce roi, et le montra à l'armée de rang en rang, et

1. III. Reg., XII, 4; II. Par., X, 4. — 2. II. Par., XIII, 7.

le fit reconnaître roi par les dix tribus¹. » Un seul homme, par son grand crédit, fit un si grand ouvrage.

Le même Abner, maltraité par Isboseth sur un sujet peu important, dit à ce prince² : « Suis-je à mépriser, moi qui, seul fidèle à votre père Saül, vous ai fait regner? Et vous me traitez comme un malheureux, pour une femme! Vive le Seigneur! j'établirai le trône de David. Il le fit, et Isboseth fut abandonné.

Ce n'est pas seulement dans les règnes faibles, et sous Isboseth, « qui craignait Abner, et qui n'osaient lui répondre³, » qu'on a besoin de tels ménagements : nous avons vu que David ménagea Joab et la famille de Sarvia, quoiqu'elle lui fût à charge.

Quelquefois aussi il faut prendre de vigoureuses résolutions, comme fit Salomon. Tout dépend de savoir connaître les conjonctures, et de ne pas pousser toujours les braves gens sans mesure, et à toute outrance.

XI^e PROPOSITION. Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter l'ennemi, et à détruire ce qu'il a de plus ferme.

Les conseils ne font pas moins que le courage dans les grands périls.

Ainsi, dans la révolte d'Absalon, où il s'agissait du salut de tout le royaume, David ne se soutint pas seulement par courage, mais il employa toute la prudence⁴ : comme on a déjà remarqué ailleurs⁵. Et pour aller à la source il tourna tout son esprit à détruire le conseil d'Achitophel, où était la force du parti contraire. Pour s'y opposer utilement, il envoya Chusaï, qu'il munit des instructions et des secours nécessaires; lui donnant Sadoc et Abiathar, comme des hommes de confiance, pour agir sous lui. Par ce moyen, Chusaï l'emporta sur Achitophel, qui, se voyant déconcerté, désespéra du succès, et se donna la mort⁶.

L'adresse de Chusaï contre Achitophel paraît en ce que sans attaquer la réputation de sa prévoyance, trop reconnue pour être affaiblie, il se contente de dire⁷ : « Pour cette fois Achitophel n'a pas donné un bon conseil. » Ce qui ne l'accuse que d'un défaut passager, et comme par accident.

XII^e PROPOSITION. Il faut savoir pénétrer et dissiper les cabales, sans leur donner le temps de se reconnaître.

Par cela on doit observer tout ce qui se passa dans la révolte d'Adonias, fils de David, qui, contre sa volonté, voulait monter sur le trône destiné à Salomon. Cette histoire est déjà rapportée ailleurs⁸, dans toute son étendue. Voici ce qu'on remarque seulement ici.

A la fin de la vie du roi son père, Adonias fit un festin solennel à la famille royale, et à tous les grands de sa cabale⁹. Ce festin fut à Joab, et à ceux de son intelligence, comme un signe de la rébellion; mais il ouvrit les yeux au roi. Il prévint Adonias; et dans ce festin, où ce jeune prince avait espéré de s'autoriser, on lui vint annoncer sa perte, et que Salomon était couronné. A ce moment l'effroi se répand dans le parti, la cabale est

dissipée, et chacun s'en retourna dans sa maison. » Le coup est frappé, et la trahison s'en va avec l'espérance.

La vigilance et la pénétration des fidèles ministres de David, qui avertirent ce prince à propos; la fermeté de ce roi, et ses ordres exécutés avec promptitude, sauvèrent l'Etat, et achevèrent ce grand ouvrage sans effusion de sang.

XIII^e PROPOSITION. Les conseils relèvent le courage du prince.

Ezéchias, menacé par le roi d'Assyrie, « tint conseil avec les grands du royaume, et avec les gens de courage¹. » Et ce concert produisit les grands ouvrages et les généreuses résolutions qui relèvent les cœurs abattus, et qui firent dire à Isaïe² : « Ce prince aura des pensées dignes d'un prince. »

Le peuple doit ressentir cet effet. Et Judith avait raison de dire à Ozias, et aux chefs qui défendaient Béthulie³ : « Puisque vous êtes les sénateurs, et que l'âme de vos citoyens est en vos mains, élevez-leur le courage par vos discours. »

XIV^e PROPOSITION. Les bons succès sont souvent dus à un sage conseiller.

« Joas, roi de Juda, régna quarante ans. Il fit bien devant le Seigneur, tout le temps que Joïada vécut, et lui donna ses conseils⁴. Après la mort de Joïada, les grands du royaume vinrent à ses pieds : et gagné par leurs flatteries, il suivit leurs mauvais conseils⁵, » qui à la fin le perdirent.

XV^e PROPOSITION. La bonté est naturelle aux rois; et ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils.

« Les mauvais ministres, disait le grand roi Artaxerxès⁶ (dans la lettre qu'il adressa aux peuples de cent vingt-sept provinces soumises à son empire), en imposant par leurs mensonges artificieux aux oreilles des princes, qui sont simples, et qui, naturellement bienfaisants, jugent des autres hommes par eux-mêmes. »

XVI^e PROPOSITION. La sage politique, même des Gentils et des Romains, est louée par le Saint-Esprit.

Nous en trouvons ces beaux traits dans le livre des Machabées :

« Premièrement, qu'ils ont assujéti l'Espagne, avec les mines d'or et d'argent dont elle abondait, par leur conseil et leur patience⁷. » Où l'on fait cette réflexion importante : que sans jamais rien précipiter, ces sages Romains, tout belliqueux qu'ils étaient, croyaient avancer et affermir leurs conquêtes, plus encore par conseil et par patience, que par la force des armes.

Le second trait de la sagesse romaine, loué par le Saint-Esprit, dans ce divin livre : c'est que leur amitié était sûre⁸; et que, non contents d'assurer le repos de leurs alliés par leur protection, qui ne leur manquait jamais, ils savaient les enrichir et les agrandir : comme ils firent du roi Eumènes, en augmentant son royaume des provinces qu'ils avaient conquises. Ce qui faisait désirer leur amitié à tout le monde.

1. *II. Reg.*, II, 8, 9. — 2. *Idem*, III, 7, 8, 9, 10. — 3. *Ibid.*, 41. — 4. *III. Reg.*, xv, 31, 33 et seq. — 5. *Ci-dessus*, I, V, art. 1, xii^e prop.; et I, IX, art. III, v^e prop. — 6. *II. Reg.*, xvii, 14, 23. — 7. *Idem*, 7. — 8. *Ci-dessus*, liv. IX, art. vi, xii^e prop. — 9. *III. Reg.*, I, 4, 5, 8, 9 et seq.

1. *II. Par.*, xxxii, 3 et seq. — 2. *Is.*, xxxii, 8. — 3. *Judith*, viii, 21. — 4. *IV. Reg.*, xii, 1, 2; *II. Par.*, xxiv, 1, 2. — 5. *Idem*, 17, 18 et seq. — 6. *Esther.*, xvi, 6. — 7. *I. Mach.*, viii, 3. — 8. *Idem*, 12.

Le troisième trait : c'est qu'ils gagnaient de proche en proche, soumettant premièrement les royaumes voisins; et se contentant pour les pays éloignés, de les remplir de leur gloire, et d'y envoyer de loin leur réputation, comme l'avant-courrière de leurs victoires¹.

On remarque aussi que, pour régler toutes leurs démarches, « et faire des choses dignes d'eux, ils tenaient conseil tous les jours, sans division et sans jalousie²; » et uniquement attentifs à la patrie et au bien commun.

Au reste, dans ces beaux temps de la république romaine, au milieu de tant de grands, on gardait l'égalité et la modestie convenable à un état populaire, « sans que personne voulût dominer sur ses concitoyens; sans pourpre, sans diadème, et sans aucun titre fastueux. On obéissait au magistrat annuel³, » c'est-à-dire aux consuls, dont chacun avait son année, avec autant de soumission et de ponctualité, qu'on eût fait dans les monarchies les plus absolues.

Il ne reste plus qu'à remarquer que quand ce bel ordre changea, le peuple romain vit tomber sa majesté et sa puissance.

Tels sont les conseils qu'on peut prendre de la politique romaine, pourvu qu'on sache d'ailleurs mesurer tous ses pas par la règle de la justice.

XVII^e PROPOSITION. La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talents.

« Je sais que votre frère Simon est un homme de conseil; écoutez-le en tout, et il sera comme votre père. Judas Machabée est brave et courageux dès sa jeunesse : qu'il marche à la tête des armées, et qu'il fasse la guerre pour le peuple⁴. »

C'est ainsi que parla Mathathias, prêt à rendre les derniers soupirs; et il posa dans sa famille les fondements de la royauté, à laquelle elle était destinée bientôt après, sur tout le peuple d'Israël.

Au reste, Simon était guerrier comme Juda; et la suite le fit bien paraître. Mais ce n'était pas au même degré; et le Saint-Esprit nous enseigne à prendre les hommes par ce qu'ils ont de plus éminent.

XVIII^e PROPOSITION. Il faut prendre garde aux qualités personnelles et aux intérêts cachés de ceux dont on prend conseil.

« Ne traitez point de la religion avec l'impie; ni de la justice avec l'injuste; ni avec la femme jalouse, des affaires de sa rivale. Ne consultez point les cœurs timides sur la guerre; ni celui qui trafique, sur le prix du transport des marchandises (qu'il fera toujours excessif); ni sur la valeur des choses à vendre, celui qui a dessein de les acheter; ni les envieux de quelqu'un sur la récompense que vous devez à ses services. N'écoutez pas le cœur dur et impitoyable sur la largesse et sur les bienfaits (qu'il voudra toujours restreindre); ni sur les règles de l'honnêteté et de la vertu, celui dont les mœurs sont corrompues; ni les ouvriers de la campagne, sur le prix de leur travail journalier; ni celui que vous louez pour un an, sur la lin de son ouvrage (qu'il voudra toujours tirer en

longueur et n'y mettre jamais de fin); ni un serviteur paresseux, sur les ouvrages qu'il faut entreprendre¹. » N'appellez jamais de telles gens à aucun conseil.

L'abrégé de tout ce sage discours est de découvrir l'aveuglement de ceux qui prennent des conseils intéressés et corrompus, ou même douteux et suspects, pour se déterminer dans les affaires importantes.

XIX^e PROPOSITION. La première qualité d'un sage conseiller, c'est qu'il soit homme de bien.

« Ayez toujours auprès de vous un homme saint; celui que vous connaîtrez craignant Dieu et observateur de la loi, dont l'âme sera conforme à la vôtre² : » sensible à vos intérêts, et dans les mêmes dispositions pour la vertu.

« L'âme d'un homme de bien (sans fard, qui ne saura point vous flatter) vous instruira de la vérité, plus que ne feront sept sentinelles que vous aurez mises en garde sur une tour, ou sur quelque lieu éminent, pour tout découvrir, et vous rapporter des nouvelles³. »

ARTICLE III.

On propose au prince divers caractères des ministres ou conseillers : bons, mêlés de bien et de mal, et méchants.

PREMIÈRE PROPOSITION. On commence par le caractère de Samuel.

Je ne veux pas tant remarquer ce qu'un si grand caractère a de surnaturel et de prophétique, que ce qui le rapproche de nous et des voies ordinaires.

Samuel a cela de grand et de singulier qu'ayant durant vingt ans, et jusqu'à sa vieillesse, jugé le peuple en souverain, il se vit comme dégradé sans se plaindre. Le peuple lui vient demander un roi. On ne lui cache pas le sujet de cette demande. « Vous êtes vieux, lui dit-on⁴, et vos enfants ne marchent pas dans vos voies. Donnez-nous un roi qui nous juge. » Ainsi on lui reproche son grand âge, et le mécontentement qu'on avait de ses enfants. Quoi de plus dur à un père, qui, bien loin de l'espérance qu'il pouvait avoir en récompense d'un si long et si sage gouvernement, de voir ses enfants succéder à sa dignité, s'en voit dépouillé lui-même de son vivant?

Il sentit l'affront : « Ce discours déplut aux yeux de Samuel⁵. » Mais, sans se plaindre ni murmurer, son recours fut de « venir prier le Seigneur, qui lui ordonne d'acquiescer au désir du peuple⁶. » Ce qui était le réduire à la vie privée.

Il ne lui reste qu'à se soumettre au roi qu'il avait établi, c'était Saül, et de lui rendre compte de sa conduite devant tout le peuple, ce peuple qu'il avait vu durant tant d'années recevoir ses ordres souverains. « J'ai toujours été sous vos yeux depuis ma jeunesse. Dites, devant le Seigneur et devant son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de quelqu'un, ou si j'ai opprimé quelqu'un, ou si j'ai pris des présents de la main de qui que ce soit : et je le rendrai. » On n'eut rien à lui reprocher. Et il ajouta : « Le Seigneur et son Oint se-

1. *Mach.*, viii, 13 — 2. *Idem*, 15, 16. — 3. *Ibid.*, 14, 16. — 4. *Ibid.*, ii, 65, 66.

1. *Eccl.*, xxxvii, 12, 13 et seq. Il faut ici conférer l'original grec avec la Vulgate. — 2. *Idem*, 15. — 3. *Ibid.*, 18. — 4. *I. Reg.*, viii, 4, 5. — 5. *Idem*, 6. — 6. *Ibid.*, 7.

ront témoins contre vous de mon innocence¹, » et que ce n'est point pour mes crimes que vous m'avez déposé.

Ce fut là toute sa plainte : et tant qu'il fut écouté, il n'abandonna pas tout à fait le soin des affaires. On voit le peuple s'adresser à lui dans les conjonctures importantes², avec la même confiance que s'il ne l'avait point offensé.

Loin de dégoûter ce peuple du nouveau roi qu'on avait établi à son préjudice, il profita de toutes les conjonctures favorables pour affermir son trône. Et le jour d'une glorieuse victoire de Saül sur les Philistins, il donna ce sage conseil : « Venez, allons tous en Galgala; renouvelons le royaume. Et on reconnut Saül devant le Seigneur, et on immola des victimes, et la joie fut grande dans tout Israël³. »

Depuis ce temps il vécut en particulier; se contentant d'avertir le nouveau roi de ses devoirs, de lui porter les ordres de Dieu, et de lui dénoncer ses jugements⁴. »

Comme il vit ses conseils méprisés, il n'eut plus qu'à se retirer dans sa maison à Ramatha, où nuit et jour il pleurait Saül devant Dieu, et ne cessait d'intercéder pour ce prince ingrat. « Pourquoi pleures-tu Saül que j'ai rejeté de devant ma face? » lui dit le Seigneur⁵. Va sacrer un autre roi. Ce fut David. Il semblait que pour récompense du souverain empire qu'il avait perdu sur le peuple, Dieu le voulût faire l'arbitre des rois et lui donner la puissance de les établir.

La maison de ce souverain dépossédé fut un asile à David, pendant que Saül le persécutait. Saül ne respecta pas cet asile, qui devait être sacré. Il envoya courrier sur courrier et messenger sur messenger, pour y prendre David⁶, qui fut contraint de prendre la fuite, de quitter ce sacré refuge, et bientôt après le royaume. Et le secours de Samuel lui fut inutile.

Ainsi vécut Samuel retiré dans sa maison, comme un conseiller fidèle dont on méprisait les avis, et qui n'a plus qu'à prier Dieu pour son roi. Une si belle retraite laissa au peuple de Dieu un souvenir éternel d'une magnanimité qui jusqu'alors n'avait point d'exemple. Il y mourut plein de jours, et mérita que « tout Israël s'assemblât à Ramatha pour l'ensevelir, et faire le deuil de sa mort en grande consternation⁷. »

II^e PROPOSITION. Le caractère de Néhémias, modèle des bons gouverneurs.

Les Juifs rétablissaient leur temple, et commençaient à relever Jérusalem, sous les favorables édits des rois de Perse, dont ils étaient devenus sujets par la conquête de Babylone; mais ils étaient traversés par les continuelles hostilités des Samaritains et de leurs autres voisins, anciens ennemis de leur nation, et même par les ministres des rois, avec une opiniâtreté invincible⁸.

Ce fut dans ces conjonctures que Néhémias fut envoyé par Artaxerxès, roi des Perses, pour en être le gouverneur. L'ambition ne l'éleva pas à cette haute charge, mais l'amour de ses conci-

toyens; et il ne se prévalut des bonnes grâces du roi, son maître, que pour avoir le moyen de les soulager.

Parti de Perse dans cette pensée, il trouva que Jérusalem désolée, et de tous côtés en ruine, n'était plus que le cadavre d'une grande ville, où l'on ne connaissait ni forts, ni remparts, ni portes, ni rues, ni maisons.

Après avoir commencé de réparer ces ruines plus par ses exemples que par ses ordres, la première chose qu'il fit fut de tenir une grande assemblée contre ceux qui opprimaient leurs frères. Quoi! leur disait-il¹, vous exigez d'eux des usures, pendant qu'ils ne songent qu'à engager leurs prés et leurs vignes, et même à vendre jusqu'à leurs enfants pour avoir du pain, et payer les tributs au roi! Vous savez, poursuivait-il, que nous avons racheté nos frères qu'on avait vendus aux Gentils: et vous vendrez les vôtres, pour nous obliger encore à les racheter! Il confondit par ce discours tous les oppresseurs de leurs frères; et surtout quand il ajouta en secouant son sein, comme s'il eût voulu s'épuiser lui-même²: « Moi, et mes frères, et mes domestiques, avons prêté du blé et de l'argent aux pauvres, et nous leur quittons cet emprunt. »

« Les gouverneurs qui m'ont précédé, et encore plus leurs ministres (car c'est l'ordinaire), avaient accablé le peuple, qui n'en pouvait plus. Mais moi, au contraire, j'ai remis les droits attribués au gouvernement³. » Il savait qu'en certains états d'indigence extrême de ceux qui nous doivent, exiger ce qui nous est dû légitimement c'est une espèce de vol.

« Sa table était ouverte aux magistrats et aux voisins survenus. On y trouvait des viandes choisies, et en abondance, et des vins de toutes les sortes⁴. » Il avait besoin, dans la conjoncture, de soutenir sa dignité, et conciliait les esprits par cet éclat.

« J'ai, dit-il⁵, vécu ainsi durant douze ans. J'ai rebâti la muraille à mes dépens; personne n'était inutile dans ma maison, et tous mes domestiques travaillaient aux ouvrages publics. »

Voici encore qui est remarquable, et d'une exacte justice: « Je n'ai acheté aucune terre⁶. » C'est un vol de se prévaloir de son autorité et de l'indigence publique, pour acheter ce qu'on veut et à tel prix qu'on y veut donner.

Ce qu'il y a de plus beau, c'est qu'il faisait tout cela dans la seule vue de Dieu et de son devoir, et lui disait avec confiance⁷: « Seigneur, souvenez-vous de moi, selon tout le bien que j'ai fait à ce peuple. »

Il ne faut pas s'étonner s'il employait son autorité à « faire observer exactement le sabbat, les ordonnances de la loi et tout le droit lévitique et sacerdotal⁸. »

Venons aux vertus militaires, si nécessaires à ce grand emploi.

Pendant qu'on rebâtissait la ville avec diligence, pour la mettre hors de péril, « il fit partager les citoyens, dont la moitié bâtissait, pendant que

1. *I. Reg.*, xii, 3, 4, 5. — 2. *Idem*, xi, 12. — 3. *Ibid.*, 14, 1, 5. — 4. *Ibid.*, xv. — 5. *Ibid.*, xvi, 1. — 6. *Ibid.*, xix, 18, 19 et seq. — 7. *Ibid.*, xxv, 1; xx, viii, 3. — 8. *II. Esdr.*, i, ii, iii, iv.

1. *II. Esdr.*, v, 4, 2, 3, 7, 8. — 2. *Idem*, 10, 13. — 3. *Ibid.*, 14, 15. — 4. *Ibid.*, 17, 18. — 5. *Ibid.*, 14, 16. — 6. *Ibid.*, 16. — 7. *Ibid.*, 19. — 8. *Ibid.*, xiii.

l'autre gardait ceux qui travaillaient, et repoussait l'ennemi à main armée¹. » Mais, dans l'ouvrage même, les travailleurs étaient prêts à prendre les armes. Tout le monde était armé, et, comme s'exprime l'Écriture², « d'une main on tenait l'épée, et on travaillait de l'autre. » Et comme ils étaient dispersés en divers endroits, l'ordre était si bon, qu'on savait où se rassembler au premier signal.

Comme on ne pouvait abattre Néhémias par les armes, on tâchait de l'engager dans des traités captieux avec l'ennemi³. Sanaballat et les autres chefs avaient gagné plusieurs magistrats, et l'environnaient de leurs émissaires, qui les vantaient auprès de lui. On tâchait de l'épouvanter par des lettres qu'on faisait courir, et par de faux bruits. On lui faisait craindre de secrètes machinations contre sa vie, pour l'obliger à prendre la fuite, et on ne cessait de lui proposer des conseils timides, qui auraient mis la terreur parmi le peuple. « Renfermons-nous, disaient-ils⁴, et tenons des conseils secrets au dedans du temple à huit clos. » Mais il répondait avec une noble fierté qui rassurait tout le monde⁵ : « Mes pareils ne craignent rien, et ne savent ni se cacher ni prendre la fuite. » Par tant de trames diverses, on ne tendait qu'à le ralentir ou à l'amuser, si on ne pouvait le vaincre ; mais il se trouva également au-dessus de la surprise et de la violence.

La source de tant de biens était une solide piété, un désintéressement parfait, une attention toujours vive à ses devoirs, et un courage intrépide.

III^e PROPOSITION. Le caractère de Joab, mêlé de grandes vertus et de grands vices, sous David.

David trouva dans sa famille, et en la personne de Joab, fils de sa sœur Sarvia⁶, un appui de son trône.

Dès le commencement de son règne, il le jugea le plus digne de la charge de général des armées. Mais il voulait qu'il la méritât par quelque service signalé rendu à l'Etat : car il était indigne d'un si grand roi, et peu glorieux à Joab, que David parût n'avoir en égard qu'au sang, et à l'intérêt particulier. Lorsque ce prince attaqua Jébus, qui fut depuis appelée Jérusalem, et que David destinait à être le siège de la religion et de l'empire, il fit cette solennelle déclaration⁷ : « Celui qui aura le premier poussé le Jébuséen, et forcé la muraille, sera le chef de la milice. » Ce fut le prix qu'il proposa à la valeur. « Joab monta le premier, et il fut fait chef des armées. Ainsi fut prise la citadelle de Sion, qui fut appelée la cité de David, à cause qu'il y établit sa demeure. »

Après cette belle conquête, « David bâtit la ville aux environs depuis le lieu appelé Mello ; et Joab (qui avait eu tant de part à la victoire) acheva le reste⁸. » Ainsi il se signala dans la construction des ouvrages publics, comme dans les combats, et tint, auprès de David, la place que l'histoire donne auprès d'Auguste au grand Agrippa son gendre.

Quand David pour son malheur eût entrepris dans Juda et dans Israël le dénombrement des

hommes capables de porter les armes, qui lui attira le fieu de Dieu, Joab, à qui il en donna le commandement, fit en fidèle ministre ce qu'il put pour l'en détourner, en lui disant¹ : « Que le Seigneur augmente le peuple du roi mon seigneur jusqu'au centuple de ce qu'il est ; mais que prétend le roi, mon seigneur, par un tel dénombrement ? N'est-ce pas assez que vous sachiez qu'ils sont tous vos serviteurs ? Que cherchez-vous davantage, et pourquoi faire une chose qui tournera en péché à Israël ? » Dieu ne voulait pas qu'Israël, ni son roi, mît sa confiance dans la multitude de ses combattants, qu'il fallait laisser multiplier à Celui « qui avait promis d'en égaler le nombre aux étoiles du ciel, et au sable de la mer². »

Le roi persista ; et Joab obéit, quoique à regret. Ainsi, au bout de neuf mois, il porta au roi le dénombrement, qui, tout imparfait qu'il était, fit voir à David, à diverses reprises, qu'il avait quinze cent mille combattants sous sa puissance³.

« Le cœur de David fut frappé, quand il vit le dénombrement⁴. » Il sentit sa faute ; et sa vanité ne fut pas plus tôt satisfaite, qu'elle se tourna en remords et en componction : en sorte qu'il n'osa faire insérer le dénombrement dans les registres royaux⁵.

Que lui servit d'avoir vu sur du papier tant de milliers de jeunesse prête à combattre, pendant que la peste que Dieu envoya ravageait le peuple, et en faisait des tas de morts ? Joab avait prévu ce malheur ; et on a pu remarquer dans son discours, avec toute la force que la chose méritait, tous les ménagements possibles, et les plus douces insinuations.

Nous avons déjà vu, en un autre endroit, et lorsque David, après la mort d'Absalon, s'abandonna à la douleur, comme Joab lui fit connaître qu'il mettait au désespoir tous ses serviteurs ; qu'ils voyaient tous que David les aurait sacrifiés volontiers pour Absalon ; que l'armée était déjà découragée, et qu'il allait s'attirer des maux plus grands que tous ceux qu'il avait jamais éprouvés⁶. C'était parler à son maître avec toute la liberté que l'importance de la chose, son zèle et ses services lui inspiroient. Il alla jusqu'à une espèce de dureté : sachant bien que la douleur poussée à l'extrémité veut être comme gourmandée et abattue par une espèce de violence ; autrement elle trouve toujours de quoi s'entretenir elle-même, et consume l'esprit comme le corps par le plus mortel de tous les poisons.

Au reste, il aimait la gloire de son roi. Dans le siège important de la ville et des forteresses de Rabbath, il fit dire à David : « J'ai combattu heureusement, la ville est pressée ; assemblez le reste des troupes et venez achever le siège, afin que la victoire ne soit point attribuée à mon nom⁷. » Ce n'était pas un trait d'habile courtisan : David n'avait pas besoin d'honneurs mentés, et Joab savait quand il fallait finir les conquêtes. Mais c'était ici une action d'éclat, où il s'agissait de venger sur les Ammonites un insigne outrage fait aux ambas-

1. *II. Reg.*, xxiv, 2, 3 ; *I. Par.*, xxi, 2, 3. — 2. *I. Paral.*, xxxvii, 23. — 3. *Idem.*, xxi, 4, 5, 6 ; *II. Reg.*, xxiv, 8, 9. — 4. *II. Reg.*, xxiv, 10. — 5. *I. Par.*, xxxvii, 24. — 6. *II. Reg.*, xix, 1, 2 et seq. Ci-dessus, liv. X, art. II, n^o prop. ; liv. IX, art. III, v^o prop. — 7. *Idem.*, xii, 27, 28.

sadeurs de David ; et la conjoncture des temps demandait qu'on en donnât la gloire au prince.

Quand il fallut lui parler pour le retour d'Absalon, et entrer dans les affaires de la famille royale, Joab, bien instruit qu'il y a des choses où il vaut mieux agir par d'autres que par soi-même, ménagea la délicatesse du roi, et il employa auprès de David cette femme sage de Thécué. Mais un prince si intelligent « reconnut bientôt la main de Joab, et lui dit ¹ : « J'ai accordé votre demande ; faites revenir Absalon. Joab, prosterné à terre répondit : Votre serviteur connaît aujourd'hui qu'il a trouvé grâce devant son seigneur, puisqu'il fait ce qu'il lui propose. » Il sentit la bonté du roi dans cette occasion, où il s'agissait de l'intérêt d'autrui, plus vivement que dans les grâces quoique infinies qu'il avait reçues en sa personne.

Je passe les autres traits qui feraient connaître l'habileté de Joab et ses sages ménagements. Les vengeances particulières, et ses ambitieuses jalousies, lui firent perdre tant d'avantages, et au roi l'utilité de tant de services.

Nous avons raconté ailleurs le honteux assassinat d'Abner, que David ne put punir sur un homme aussi nécessaire à l'Etat qu'était Joab, et dont il fut contraint de se disculper en public.

Il se vit même forcé de destiner sa place à un autre : et il choisit Amasa², qui en était digne, mais Joab le tua en traître. « Et ses amis disaient : Voilà celui qui voulait avoir la charge de Joab³. » Il mettait sa gloire à se faire redouter, comme un homme que l'on n'attaquait pas impunément.

En un mot, il était de ceux qui veulent le bien, mais qui veulent le faire seuls sous le roi. Dangereux caractère, s'il en fût jamais ; puisque la jalousie des ministres, toujours prêts à se traverser les uns les autres, et à tout immoler à leur ambition, est une source inépuisable de mauvais conseils, et n'est guère moins préjudiciable au service que la rébellion.

C'est le désir de se maintenir, qui le fit entrer dans les intérêts d'Adonias contre Salomon, et contre David.

On sait les ordres secrets que ce roi mourant fut obligé de laisser à son successeur⁴, contre un ministre qui s'était rendu si nécessaire, que les conjonctures ne lui permettaient pas de le punir. Il fallut enfin verser son sang, comme il avait versé celui des autres. Trop complaisant pour David, il fut complice de la mort d'Urie que ce prince rendit porteur des ordres donnés pour sa perte à Joab même⁵. Dieu le punit par David, dont il flatta la passion. C'est alors plus que jamais qu'il devait le contredire, et faire sentir aux rois que c'est les servir que d'empêcher qu'ils ne trouvent des exécuteurs de leurs sanguinaires desseins.

IV^e PROPOSITION. Holopherne, sous Nabuchodonosor, roi de Ninive, et d'Assyrie.

Judith lui parle en ces termes⁶ : « Vive Nabuchodonosor, roi de la terre ! et vive sa puissance qu'il a mise en vous, pour la correction de toute âme errante ! Non-seulement les hommes lui seront

soumis par votre vertu, mais encore les bêtes lui obéiront. Car le bruit de votre sagesse s'est répandu par toutes les nations de l'univers. On sait par toute la terre, que vous êtes le seul bon et le seul puissant dans tout son royaume ; et le bon ordre que vous y établissez se publie dans toutes les provinces. »

Il paraît, par ces paroles, qu'il n'était pas seulement chef des armes ; mais encore qu'il avait la direction de toutes les affaires, et qu'il avait la réputation de faire régner la justice, et de réprimer les injures et les violences.

Son zèle pour le roi son maître éclate dans ses premières paroles à Judith¹ : « Soyez en repos et ne craignez rien : je n'ai jamais nui à ceux qui sont disposés à servir le roi Nabuchodonosor. »

Partout il parle avec raison, avec dignité. Les ordres qu'il donne dans la guerre seront approuvés de tous les gens du métier ; et on ne trouve rien à désirer à ses précautions dans les marches, ni à sa prévoyance pour les recrues et la subsistance des troupes.

Il ne faut point attendre de religion des hommes ambitieux. « Si votre Dieu accomplit la promesse que vous me faites, de me livrer votre peuple, il sera mon Dieu comme le vôtre². » Le Dieu des âmes superbes est toujours celui qui contente leur ambition.

« C'était un opprobre, parmi les Assyriens, si une femme se moquait d'un homme³, » en conservant sa pudeur. Les gens de guerre, par-dessus les autres, se piquent de ces malheureuses victoires ; et regardent un sexe infirme comme la proie assurée d'une profession si brillante.

Holopherne, possédé de cette passion insensée, parut hors de lui-même à la vue de l'étonnante beauté de Judith ; et la grâce de ses discours acheva sa perte. La raillerie s'en mêla : « Quelle agréable conquête que celle d'un pays qui nourrit un si beau sang ! et quel plus digne sujet de nos combats⁴ ? » L'aveugle Assyrien se mit en joie : enivré d'amour plus que de vin, il ne songeait qu'à contenter ses désirs.

On croit ses passions, qui, dit-on, ne font tort à personne, innocentes ou indifférentes dans les hommes du commandement. C'est par là que périt Holopherne, un si habile homme d'ailleurs. C'est par là que se ruinèrent les affaires de l'Assyrie, et d'un si grand roi. Chacun en sait l'événement, à la honte éternelle des grandes armées. Une femme le met en déroute par un seul coup de sa faible main, plus aisément que n'auraient fait cent mille combattants.

Si on voulait raconter tous les malheurs, tous les désordres, tous les contre-temps que les histoires rapportent à ces passions qu'on ne juge pas indignes des héros, le récit en serait trop long ; et il vaut mieux marquer ici d'autres caractères.

V^e PROPOSITION. Aman, sous Assuérus, roi de Perse.

L'aventure est si célèbre, et le caractère si connu, qu'il en faudra toucher les principaux traits.

« Le roi Assuérus éleva Aman au-dessus de

1. *II. Reg.*, xiv, 19, 21, 22. — 2. *Idem.*, xix, 43. — 3. *Ibid.*, xx, 9, 10, 14. — 4. *III. Reg.*, ii, 5, 6. — 5. *II. Reg.*, xi, 14, 15, 17. — 6. *Judith.*, xi, 5, 6.

1. *Judith.*, xi, 1. — 2. *Idem.*, 21. — 3. *Ibid.*, xii, 11. — 4. *Ibid.*, x, 18.

tous les grands du royaume. Et tous les serviteurs du roi fléchissaient le genou et adoraient le favori, comme le roi l'avait commandé ; excepté le seul Mardochée¹. » Il était Juif, et sa religion ne lui permettait pas une adoration qui tenait de l'honneur divin.

Aman, enflé de sa faveur, « appela sa femme et ses amis et commença à leur vanter ses richesses, le grand nombre de ses enfants, et la gloire où le roi l'avait élevé². » Tout concourait à sa grandeur : et la nature même semblait seconder les volontés du roi. Et il ajouta comme le comble de sa faveur : « La reine même n'a invité que moi seul au festin qu'elle donne au roi ; et demain j'aurai cet honneur. Mais quoique j'aie tous ces avantages, je crois n'avoir rien, quand je vois le Juif Mardochée qui, à la porte du roi, ne branle pas de sa place à mon abord³. »

Ce qui flatte les ambitieux, c'est une image de toute puissance qui semble en faire des dieux sur la terre. On peut voir sans chagrin l'endroit par où elle manque, et tout paraît manquer par ce seul endroit : plus l'obstacle qu'on trouve à ses grandeurs paraît faible, plus l'ambition s'irrite de de ne le pas vaincre ; et tout le repos de sa vie en est troublé.

Par malheur pour le favori, il avait une femme aussi hautaine et aussi ambitieuse que lui. « Faites élever, lui dit-elle⁴, une potence de cinquante coudées ; et faites-y pendre Mardochée. Ainsi vous irez en joie au festin du roi. » Une vengeance éclatante et prompte est aux âmes ambitieuses le plus délicat de tous les mets. « Ce conseil plut au favori : et il fit dresser le funèbre appareil. »

« Mais il jugea peu digne de lui de mettre les mains sur Mardochée seul ; et il résolut de perdre à la fois toute la nation⁵ : » soit qu'il voulût couvrir une vengeance particulière sous un ordre plus général ; soit qu'il s'en prit à la religion, qui inspirait ce refus à Mardochée ; soit qu'il se plût à donner à l'univers une marque plus éclatante de son pouvoir, et que le supplice d'un seul particulier fût une trop légère pâture à sa vanité.

Le prétexte ne pouvait pas être plus spécieux. « Il y a un peuple, dit-il au roi⁶, dispersé par tout votre empire, qui trouble la paix publique par ses singularités. » Personne ne s'intéresse à la conservation d'une nation si étrange. Ils sont en divers endroits, remarque-t-il, sans pouvoir s'entresecourir : et il est facile de les opprimer. C'est une race désobéissante à vos ordres, ajoute cet artificieux ministre, dont il faut réprimer l'insolence. On ne pouvait pas proposer à un roi une vue politique mieux colorée ; la nécessité et la facilité concouraient ensemble. Aman, d'ailleurs, qui savait que souvent les plus grands rois, pour le malheur du genre humain, au milieu de leur abondance, ne sont pas insensibles à l'augmentation de leurs trésors, ajouta pour conclusion⁷ : « Ordonnez qu'ils périssent. (et par la confiscation de leurs biens,) je ferai entrer dix mille talents dans vos coffres. »

Le roi était au-dessus de la tentation d'avoir de l'argent : mais non au-dessus de celle de le donner

pour enrichir un ministre si agréable, et qui lui parut si affectionné aux intérêts de l'Etat et de sa personne. « L'argent est à vous, dit-il¹, faites ce que vous voudrez de ce peuple : et il lui donna son anneau pour sceller les ordres.

Un favori heureux n'est plein que de lui-même. Aman n'imagine pas que le roi puisse compter d'autres services que les siens. Ainsi, consulté sur les honneurs que le roi avait destinés à Mardochée qui lui avait sauvé la vie, il procure les plus grands honneurs à son ennemi, et à lui-même la plus honteuse humiliation. Les rois se plaisent souvent à donner les plus grands dégoûts à leurs favoris, ravis de se montrer maîtres. Il fallut qu'Aman marchât à pied devant Mardochée, et qu'il fût le héraut de sa gloire dans toutes les places publiques². On vit dès lors et on lui prédit l'ascendant que Mardochée allait prendre sur lui ; et sa perte s'approchait.

Vint enfin le moment du festin fatal de la reine³, dont le favori s'était tant enorgueilli. Les hommes ne connaissent point leur destinée. Les ambitieux sont aisés à tromper, puisqu'ils aident eux-mêmes à la séduction, et qu'ils ne croient que trop aisément qu'on les favorise. Ce fut à ce festin, tant désiré par Aman, qu'il reçut le dernier coup, par la juste plainte de cette princesse. Le roi ouvrit les yeux sur le conseil sanguinaire que lui avait donné son ministre ; et il en eut horreur. Pour comble de disgrâce, le roi, qui vit Aman aux pieds de la reine pour implorer sa clémence, s'alla encore mettre dans l'esprit qu'il entreprenait sur son honneur, chose qui n'avait pas la moindre apparence en l'état où était Aman. Mais la confiance une fois blessée se porte aux sentiments les plus extrêmes. Aman périt : et déçu par sa propre gloire, il fut lui-même l'artisan de sa perte, jusqu'à avoir fabriqué la potence où il fut attaché, puisque ce fut celle qu'il avait préparée à son ennemi.

ARTICLE IV.

Pour aider le prince à bien connaître les hommes, on lui en montre en général quelques caractères, tracés par le Saint-Esprit dans les livres de la Sagesse.

Première Proposition. Qui sont ceux qu'il faut éloigner des emplois publics, et des cours mêmes, s'il est possible.

Nous avons remarqué ailleurs, qu'une des plus nécessaires connaissances du prince était de connaître les hommes. Nous lui avons facilité cette connaissance, en réalisant dans plusieurs particuliers des caractères marqués en bien et en mal. Nous allons encore tirer, des livres de la Sagesse, des caractères généraux qui feront connaître qui sont ceux qu'il faut éloigner des emplois publics, et des cours mêmes s'il se peut.

Il y en a qui ne trouvent rien de bon que ce qu'ils pensent, rien de juste que ce qu'ils veulent : ils croient avoir renfermé dans leur esprit tout ce qu'il y a d'utile et de bon sens, sans vouloir rien écouter. C'est à ceux-là que Salomon dit⁴ : « Ne soyez point sages en vous-mêmes. » Et ailleurs⁵ : « Le fou n'entend rien que ce qu'il a dans sa tête ; et les paroles prudentes n'y ont point d'entrée. »

1. *Esth.*, III, 1, 2. — 2. *Idem*, v, 10. — 3. *Ibid.*, 12, 13. — 4. *Ibid.*, 14. — 5. *Ibid.*, III, 6. — 6. *Ibid.*, 8. — 7. *Ibid.*, 9

1. *Esth.*, III, 10, 11. — 2. *Idem*, VI, 1, 2 et seq. — 3. *Ibid.*, VII, 1, 2 et seq. — 4. *Prov.*, III, 7. — 5. *Idem*, XVII, 2.

Et enfin¹ : « L'insensé croit toujours avoir raison , le sage écoute conseil. »

Il y a aussi « l'innocent, qui croit à toute parole ; mais le sage (tient le milieu), et considère ses pas². » C'est le parti que le prince prudent doit toujours suivre.

« Le brouillon cause des procès, et le discoureur sépare les princes³, » en disant indiscrètement ce qui nuit comme ce qui sert.

« L'homme a deux langues (a deux paroles) : le menteur et le brouillon affecte un langage simple ; mais il pénètre dans le sein⁴. » Il y laisse des impressions, et fait des blessures profondes, par ces rapports déguisés.

« Chassez le railleur et le moqueur, et la contention s'en ira avec lui : les disputes et les injures cesseront⁵. »

Surtout craignez le flatteur, qui est le vice des cours, et la peste de la vie humaine. « Les morsures de l'ami (qui ne vous offense qu'en disant la vérité) valent mieux que les baisers trompeurs d'un ennemi⁶, qui se cache sous une belle apparence.

Le fanfaron, « celui qui se vante et s'exalte, fait des querelles⁷. » A chaque mot, on se sent poussé à le contredire.

« L'homme qui se hâte de s'enrichir, ne sera point innocent⁸. » Et ailleurs : « La pauvreté pousse au crime ; et le désir des richesses aveugle⁹. » Les fortunes précipitées sont suspectes. Le bien médiocre qu'on a de ses pères, fait présumer une bonne éducation.

« L'impatient ne se sauvera pas de la perte¹⁰. » Les affaires se gâtent entre ses mains, par la précipitation et les contre-temps.

Au contraire, « l'esprit paresseux et irrésolu veut et ne veut pas¹¹. » Il ne sait jamais se déterminer : tout lui échappe des mains, parce que ou il ne donne point aux affaires le temps de mûrir, ou qu'il ne connaît point les moments. Et parce qu'il a oui dire, qu'il ne faut rien précipiter, et que « celui dont le pied va vite, tombera¹², il se croit plus sage, dans sa lenteur, que sept sages qui prononcent des sentences¹³ : dont les paroles sont autant d'oracles. »

Pour éviter ces inconvénients, la décision du sage est que « toute affaire a son moment, et son occasion¹⁴. » Il ne faut ni la laisser échapper, ni trop aller au-devant, mais l'attendre, et veiller toujours.

Vous êtes toujours en joie, toujours content de vous-même. Vous ne voyez rien : les choses humaines ne portent pas ce perpétuel transport. C'est ce qui fait dire à l'Ecclésiaste¹⁵ : « Le cœur du Sage est celui où il y a de la tristesse ; et le cœur de l'insensé est celui qui est toujours dans la joie. »

« Ne soyez point trop juste, ni plus sage qu'il ne faut ; de peur que vous ne deveniez comme un stupide¹⁶, » sans vie et sans mouvement. Etre trop scrupuleux, c'est une faiblesse. Vouloir assurer les choses humaines, plus que leur nature ne le

permet, c'en est une autre, qui fait tomber non-seulement dans la léthargie et dans l'engourdissement, mais encore dans le désespoir.

Il y a un vice contraire, de tout oser sans mesure, de ne faire scrupule de rien. Et le Sage reprend aussitôt après : « N'agissez pas comme un impie¹. » Ne vous affermissez pas dans le crime, comme s'il n'y avait point de loi ni de religion pour vous.

Ceux qui songent à contenter tout le monde, et nagent comme incertains entre deux partis ; ou qui se tournent tantôt vers l'un ou tantôt vers l'autre, sont ceux dont il est écrit² : « Le cœur qui entre en deux voies (et qui veut tromper tout le monde) aura un mauvais succès. » Il n'aura ni ami fidèle, ni alliance assurée, et il mettra à la fin tout le monde contre lui.

C'est à de tels esprits que le Sage dit³ : « Ne tournez point à tout vent, n'entrez point en toute voie, et n'ayez point une langue double. » Que vos démarches soient fermes ; que votre conduite soit régulière, et que la sûreté soit dans vos paroles.

« N'ayez point la réputation d'un brouillon, et qu'on ne vous confonde point par vos paroles⁴. » Tels sont ceux à qui on ne cesse de reprocher la légèreté de leurs paroles, qui se détruisent les uns les autres.

Ceux qui s'ingèrent auprès des rois, qui se veulent rendre nécessaires dans les cours, sont notés par cette sentence⁵ : « Ne vous empressez pas à paraître sage auprès des rois. » La sagesse ne se déclare qu'à propos. Ces gens, qui veulent toujours donner tous les bons conseils, sont ceux dont il est écrit⁶ : « Tout conseiller vante son conseil, » et par là le rend inutile et méprisable.

L'homme avare doit être en exécution. « Celui qui est mauvais à lui-même, et qui se plaint, tout ce qu'il goûte de ses biens, à qui sera-t-il bon ? Il n'y a rien de plus mauvais que celui qui s'envie à lui-même son soulagement ; et c'est la juste punition de sa malice⁷. »

Enfin les caractères les plus odieux sont réunis et marqués dans ces paroles : « Il y a six choses que le Seigneur hait, dit le Sage⁸ ; et son âme déteste la septième : les yeux altiers, la langue amie du mensonge, les mains qui répandent le sang innocent, le cœur qui forme de noirs desseins, les pieds légers pour courir au mal, le faux témoin ; enfin celui qui sème la discorde parmi ses frères. »

II^e PROPOSITION. On propose trois conseils du Sage contre trois mauvais caractères.

« Ne vous opposez point à la vérité : et si vous vous êtes trompé, humiliez-vous⁹. » Qui est le mortel qui ne se trompe jamais ? Faites un bon usage de vos fautes, et qu'elles vous éclairent pour une autre occasion.

« Ne rougissez pas d'avouer vos fautes ; mais ne vous laissez pas redresser par tout le monde¹⁰ : » comme font les hommes faibles, qui se désespèrent et perdent courage.

« Ne résistez pas à celui dont la puissance est

1. *Prov.*, xii, 15. — 2. *Idem*, xiv, 15. — 3. *Ibid.*, xvi, 28. — 4. *Ibid.*, xviii, 8 ; xxvi, 22. — 5. *Ibid.*, xxii, 10. — 6. *Ibid.*, xxvii, 6. — 7. *Ibid.*, xxxviii, 25. — 8. *Ibid.*, 20. — 9. *Eccl.*, xxvii, 1. — 10. *Prov.*, xix, 19. — 11. *Idem*, xiii, 4. — 12. *Ibid.*, xix, 2. — 13. *Ibid.*, xxvi, 16. — 14. *Eccl.*, viii, 6. — 15. *Idem*, vii, 5. — 16. *Ibid.*, 17.

1. *Eccl.*, vii, 18. — 2. *Eccl.*, iii, 28. — 3. *Idem*, v, 41. — 4. *Ibid.*, 16. — 5. *Ibid.*, vi, 5. — 6. *Ibid.*, xxxvii, 8. — 7. *Ibid.*, xix, 5, 6. — 8. *Prov.*, vi, 16-19. — 9. *Eccl.*, iv, 30. — 10. *Idem*, 31.

supérieure ; et n'allez pas contre le torrent, ou contre le courant du fleuve qui entraîne tout¹. » Le téméraire croit tout possible, et rien ne l'arrête.

Voici encore trois caractères maudits par le Sage.

« Malheur au cœur double, qui marche en deux voies² ; et fait son fort du déguisement et de l'inconstance.

« Malheur au cœur lâche (qui se laisse abattre au premier coup), faute de mettre sa confiance en Dieu³. »

« Malheur à celui qui perd la patience⁴, » qui se lasse de poursuivre un bon dessein.

III^e PROPOSITION. Le caractère de faux ami.

C'est celui qu'il faut le plus observer. Nous l'avons déjà marqué ; mais on ne peut trop le faire observer au prince, pour l'en éloigner : puisque c'est la marque la plus assurée d'une âme mal élevée, et d'un cœur corrompu.

« Tout ami dit : J'ai fait un ami⁵, » et ce lui est une grande joie. « Mais il y a un ami qui n'est ami que de nom : n'est-ce pas de quoi s'affliger jusqu'à la mort, » quand on voit l'abus d'un nom si saint ?

Cet ami de nom seulement, « est l'ami selon le temps ; et qui vous abandonne dans l'affliction⁶, » lorsque vous avez le plus besoin d'un tel secours.

« Il y a l'ami compagnon de table⁷. » Il ne cherche que son plaisir, et vous quitte dans l'adversité.

« L'ami qui trahit le secret de son ami, est le désespoir d'une âme malheureuse⁸, » qui ne sait plus à qui se fier, et ne voit nulle ressource à son malheur.

« Mais il y a encore un ami plus pernicieux. C'est celui qui va découvrir les hanes cachées, et ce qu'on a dit dans la colère et dans la dispute⁹. » Il y a l'ami léger et volage, « qui ne cherche qu'une occasion, un prétexte pour rompre avec son ami : c'est un homme digne d'un éternel opprobre¹⁰. » Un homme qui fait paraître une fois en sa vie un tel défaut, est caractérisé à jamais, et fait l'horreur éternelle de la société humaine.

IV^e PROPOSITION. Le vrai usage des amis et des conseils.

« Le fer s'aiguise par le fer ; et l'ami aiguise les vues de son ami¹¹. »

Le bon conseil ne donne pas de l'esprit à qui n'en a pas ; mais il excite, il éveille celui qui en a : « Il faut avoir un conseil en soi-même¹², » si l'on veut que le conseil serve. Il y a même des cas où il se faut conseiller soi-même. Il faut se sentir, et prendre sur soi certaines choses décisives, où l'on ne peut vous conseiller que faiblement.

La règle que le Sage donne pour les amitiés est admirable. « Séparez-vous de votre ennemi ; » ne lui donnez point votre confiance : « mais prenez garde à l'ami¹³ ; » n'en épousez point les passions.

V^e PROPOSITION. L'amitié doit supposer la crainte de Dieu.

« Un bon ami est un remède d'immortalité et de vie, celui qui craint Dieu, le trouvera¹⁴. » La crainte

de Dieu donne des principes ; et la bonne foi se maintient sous ses yeux qui perent tout.

VI^e PROPOSITION. Le caractère d'un homme d'Etat.

« Le conseil est dans le cœur de l'homme comme une eau profonde : l'homme sage l'épuisera¹. » On ne le découvre point, tant ses conduites sont profondes, mais il sonde le cœur des autres ; et on dirait qu'il devine, tant ses conjectures sont sûres.

Il ne parle qu'à propos ; car « il sait le temps et la réponse². » Isaïe l'appelle Architecte³. Il fait des plans pour longtemps ; il les suit : il ne bâtit pas au hasard.

L'égalité de sa conduite est une marque de sagesse, et le fait regarder comme un homme assuré dans toutes ses démarches. « L'homme de bien dans sa sagesse, demeure comme le soleil ; le fou change comme la lune⁴. » Le vrai sage ne change point ; on ne le trouve jamais en défaut. Ni humeur ni prévention ne l'altère.

VII^e PROPOSITION. La piété donne quelquefois du crédit, même auprès des méchants rois.

Elisée disait à la Sunamite⁵ : « Avez-vous quelque affaire ? et voulez-vous que je parle au roi, ou au chef de la justice ? » L'impie Achab même, qui était ce roi, l'appelait : Mon père⁶.

« Hérode craignait saint Jean-Baptiste, sachant que c'était un homme saint et juste ; et quoiqu'il le tint en prison, il l'écoutait volontiers, et faisait beaucoup de choses à sa considération⁷. » A la fin pourtant on sait le traitement qu'il lui fit. Et Achab en préparait un semblable à Elisée : « Que je sois maudit de Dieu, dit ce prince⁸, si aujourd'hui la tête d'Elisée est sur ses épaules. »

La religion se fait craindre à ceux-là même qui ne la suivent pas ; mais la terreur superstitieuse qui est sans amour, rend l'homme faible, timide, cruel, défiant, sanguinaire, et tout ce que veut la passion.

VIII^e PROPOSITION. La faveur ne voit guère deux générations.

Quels plus grands services que ceux de Joseph ? Il avait gouverné l'Egypte quatre-vingts ans avec une puissance absolue, et avait eu tout le temps de s'affermir lui et les siens. « Cependant il vint un nouveau roi qui ne connaissait pas Joseph⁹. » Le prince oublia que l'Etat lui devait non-seulement sa grandeur, mais encore son salut ; et il ne songea plus qu'à perdre ceux que son prédécesseur avait favorisés.

IX^e PROPOSITION. On voit auprès des anciens rois un conseil de religion.

S'il fallait parler ici du ministère prophétique, nous avons vu Samuel auprès de Saül, l'interprète des volontés de Dieu¹⁰. Nathan, qui reprit David de son péché, entra dans les plus grandes affaires de l'Etat¹¹.

Mais, outre cela, nous connaissons un ministère plus ordinaire, puisque Ira est nommé « le prêtre de David¹². » Zabud était celui de Salomon ; et il

1. *Ecclesi.*, iv, 32. — 2. *Idem.*, ii, 14. — 3. *Ibid.*, 15. — 4. *Ibid.*, 16. — 5. *Ibid.*, xxxvii, 1. — 6. *Ibid.*, vi, 8. — 7. *Ibid.*, 40. — 8. *Ibid.*, xxvii, 24. — 9. *Ibid.*, vi, 9. — 10. *Prov.*, xviii, 1. — 11. *Idem.*, xxxvii, 17. — 12. *Ecclesi.*, xxxvii, 8. — 13. *Idem.*, vi, 13. — 14. *Ibid.*, 16.

1. *Prov.*, xx, 5. — 2. *Ecclesi.*, vii, 5. — 3. *Is.*, iii, 3. — 4. *Ecclesi.*, xxvii, 42. — 5. *IV. Reg.*, iv, 13. — 6. *Idem.*, v, 24. — 7. *Marc.*, vi, 20. — 8. *IV. Reg.*, vi, 31. — 9. *Exod.*, i, 8, 9, 10. — 10. *I. Reg.*, x, xii, xiii, xv, xvi. — 11. *III. Reg.*, i, 10, 12, 23, 24. — 12. *II. Reg.*, xx, 26.

est appelé : « l'ami du roi¹ : » marque certaine que le prince l'appelait à son conseil le plus intime ; et sans doute principalement en ce qui regardait la religion et la conscience.

On peut rapporter en cet endroit le conseil du Sage² : « Ayez toujours avec vous un homme saint, dont l'âme revienne à la vôtre, et qui, voyant vos chutes (secrètes) dans les ténèbres, les pleure avec vous, » et vous aide à vous redresser.

ARTICLE V.

De la conduite du prince dans sa famille ; et du soin qu'il doit avoir de sa santé.

PREMIÈRE PROPOSITION. La sagesse du prince paraît à gouverner sa famille, et à la tenir unie pour le bien de l'Etat.

Nous avons déjà remarqué que « les fils de David étaient les premiers sous la main du roi³, » pour exécuter ses ordres. Ils sont nommés dans les Septante, *aularques*, c'est-à-dire princes de la Cour, pour la tenir tout unie aux intérêts de la royauté.

Pour mettre la paix dans sa famille, il régla la succession en faveur de Salomon ; ainsi que Dieu l'avait ordonné par la bouche du prophète Nathan⁴. La règle était de la donner à l'aîné⁵, si le roi n'en ordonnait autrement. Et c'est encore la coutume des rois d'Orient.

L'indulgence de David, « qui ne voulut point contrister Amnon, son fils aîné⁶, » celui qui viola Thamar, sa sœur, est reprise dans l'Ecriture. Il souffrit aussi trop tranquillement les entreprises d'Absalon, qui était devenu l'aîné, et qui voulut envahir le trône. Mais Dieu le voulait punir ; et sa facilité, suivie d'une rébellion si affreuse, laissa un terrible exemple à lui et à tous les rois qui ne savent pas se rendre les maîtres de leur famille.

Ainsi quoiqu'il eût encore une excessive indulgence pour Adonias, qui était l'aîné après Absalon, dès qu'il sut qu'il en abusait jusqu'à prétendre au royaume, contre sa disposition expresse et déclarée, et qu'il avait dans ses intérêts contre Salomon les princes ses frères, avec la plupart des grands du royaume, il détruisit la cabale dans sa naissance, en faisant au lit de la mort sacrer son fils Salomon, et donna la paix à l'Etat⁷.

On sait les derniers ordres qu'il laissa au roi son fils, pour le bien de la religion et de ses peuples. A ce moment, Dieu lui inspira ce divin psaume, dont le titre est pour Salomon, qui commence par ces beaux mots⁸ : « O Dieu ! donnez votre jugement au roi et votre justice au fils du roi. » Tout n'y respire que paix, abondance, bonheur des pauvres soulagés sous la protection et la justice du nouveau roi, qui en devait abattre les oppresseurs. C'est l'héritage qu'il laisse à son fils, et à tout son peuple, en leur promettant un règne heureux.

Il y avait déjà longtemps qu'on lui avait dédié le Psaume intitulé : « Pour le bien-aimé⁹, » où les enfants de Coré virent en esprit le règne de Salomon, où fleurirait la paix. Salomon y est « exhorté à la vérité, à la douceur et à la justice¹⁰. » C'étaient les souhaits de David ; et c'est par là que son règne

devait figurer celui du Messie, qui était le vrai fils de David.

Pour ne rien omettre, la reine, fille du roi Pharaon, destinée à Salomon pour épouse, y est marquée : et sous le nom de David on lui adressait ces paroles¹ : « Ecoutez, ma fille, et voyez ; et oubliez votre peuple, et la maison de votre père, » toute royale et tout éclatante qu'elle est, et épousez les intérêts de la famille où vous entrez. Vous en serez récompensée « par l'amour du roi, qui sera épris de vos beautés², » et vous trouvera encore plus belle et plus ornée au dedans qu'au dehors. C'est ainsi qu'Israël instruisait ses reines, comme ses rois, par la bouche de David.

C'est cette reine, si parfaite et si aimable, sous la figure de qui Salomon a chanté l'époux et l'épouse, et les délices de l'amour divin. Ce roi magnifique la traita selon son mérite, et selon sa naissance. Il lui bâtit un palais superbe. Quoiqu'elle sût que, selon la coutume de ces temps, il y eût pour la magnificence de la cour, « soixante reines, et un nombre infini de femmes et de jeunes filles³, » elle sentit que seule elle avait le cœur. Elle était la Sulamite, « l'unique parfaite, que les reines et toutes les autres louaient⁴. » Cette reine, sans s'enorgueillir de ces avantages, se laissait conduire au sage roi son époux, et entraînait en son esprit en lui disant : « Je vous mènerai dans le cabinet de ma mère : là vous m'enseignerez⁵, » par de douces insinuations. Et encore : « Ceux qui sont droits vous aiment⁶. » On n'est digne de vous aimer que lorsqu'on a le cœur droit ; et vous aimer c'est la droiture.

De semblables instructions avaient fait imiter à Bethsabée, mère de Salomon, la pénitence de David. Et c'est dans cet esprit qu'elle parlait en ces termes à son fils⁷ : « Que vous dirai-je, mon bien-aimé de mes entrailles, et le cher objet de mes vœux ? O mon fils ! ne donnez point aux femmes vos richesses ; les rois se perdent eux-mêmes en les voulant enrichir. Ne donnez point, ô Lamuel (c'est ainsi qu'elle appelle Salomon), ne donnez point de vin aux rois, parce qu'il n'y a point de secret où règne l'ivresse : de peur aussi qu'ils n'oublient les jugements droits, et ne changent la cause du pauvre. » C'est après ces belles paroles qu'elle fait l'image immortelle « de la femme forte, digne épouse des sénateurs de la terre⁸. »

Salomon lui-même a rapporté ces paroles de sa mère, et les a voulu consacrer dans un livre inspiré de Dieu, avec ce titre à la tête : « Paroles du roi Lamuel. » C'est la vision dont sa mère l'a instruit⁹. Il ne faut donc pas s'étonner s'il a si souvent répété dans tout ce livre¹⁰ : « Ecoutez les enseignements de votre père. » Et ailleurs¹¹ : « J'ai été son fils tendre et bien-aimé, et l'unique de ma mère. Elle m'enseignait, et me disait : « Mon fils, aimez la sagesse. » Et ailleurs¹² : « Conservez, mon fils, les préceptes de votre père ; et n'abandonnez pas les conseils de votre mère. » Pour inspirer l'amour de la sagesse, Salomon faisait concourir dans ce divin livre les préceptes de son père et de sa mère ; les uns plus forts, les autres plus affectueux

1. III. Reg., iv, 5. — 2. Eccli., xxxvii, 15, 16. — 3. I. Par., xviii, 17. — 4. II. Reg., vii, 12, 13 et seq. — 5. III. Reg., 5, 6 ; n, 15, 22. — 6. II. Reg., xiii, 21. — 7. III. Reg., i, 6, 9 et seq. — 8. Ps., lxxxi et seq. — 9. Ps., xliij. — 10. Idem, 5.

1. Ps., xliij, 11. — 2. Idem, 12. — 3. Cant., vi, 7. — 4. Idem, 8. — 5. Ibid., viii, 2. — 6. Ibid., i, 3. — 7. Prov., xxxi, 2-5. — 8. Idem, 10, 23. — 9. Ibid., 1. — 10. Idem, i, 8. — 11. Ibid., iv, 3. — 12. Ibid., vi, 20.

et plus tendres, et tous les deux faisant dans le cœur des impressions profondes.

S'il faut remonter plus haut, Job, qui était prince en son pays, tenait sa famille unie. « Il avait sept fils et trois filles. Chacun de ses fils avait son jour pour traiter toute la famille dans sa maison. Les frères y conviaient leurs sœurs. » Le soin de Job « était de les bénir tous quand le tour était passé, et d'offrir des holocaustes pour chacun d'eux : de peur, disait-il, que mes enfants (dans leur joie) n'aient peut-être offensé le Seigneur. Ainsi faisait Job tous les jours de sa vie¹. »

Les princes, comme les autres, tenaient leurs enfants, et jusqu'à leurs filles, toujours prêts à immoler leur vie pour le salut du pays.

La fille unique de Jephthé, juge souverain d'Israël, voyant arriver son père « qui déchirait ses habits à sa vue, lui parla en cette sorte² : « Mon père, si vous avez ouvert votre bouche au Seigneur (par quelque vœu qui me soit fatal), faites de moi tout ce que vous avez promis. C'est assez pour nous, que vous ayez remporté la victoire sur vos ennemis. » Elle se trouva si bien préparée, qu'elle perdit la vie sans qu'il lui en coûtât un soupir, et laissa un deuil immortel à toutes les filles d'Israël.

Jonathas eût éprouvé le même sort. Et encore qu'il eût regret à la vie, il allait être sacrifié, si le peuple ne l'eût arraché des mains de son père Saül³.

II^e PROPOSITION. Quel soin le prince doit avoir de sa santé.

« Asa fut malade, à la trente-neuvième année de son règne, d'une violente douleur des pieds. Et dans son infirmité, il ne mit pas tant sa confiance au Seigneur son Dieu, que dans l'art des médecins. Et il mourut deux ans après, à la quarante et unième année de son règne⁴. »

Dieu n'a pas condamné la médecine, dont il est l'auteur. « Honorez, dit-il⁵, le médecin, à cause de la nécessité; car c'est le Très-Haut qui l'a créé. La médecine vient de Dieu, et elle aura les présents des rois. La science du médecin le relèvera; et les grands la loueront à l'envi. Le Seigneur a créé les médicaments; et l'homme sage ne s'en éloignera pas. Dieu les a faits pour être connus, et le Très-Haut en a donné la connaissance aux hommes, pour découvrir ses merveilles. » Si vous trouvez que ces connaissances vont lentement, et qu'on n'invente pas assez de remèdes pour vaincre tous les maux, il s'en faut prendre au fonds inépuisable d'infirmités qui est en nous. Cependant le peu qu'on découvre doit aiguïser l'industrie.

Dieu veut donc que l'on se serve de la médecine, « et de l'étude des plantes, qui adouciennent les maux par des onctions salutaires : et ces heureuses inventions croissent tous les jours⁶, » par les nouvelles découvertes que l'expérience nous fait faire.

Ce que le Seigneur défend, c'est d'y mettre sa confiance, et non pas en Dieu, qui seul bénit les remèdes, comme il les a faits, et en dirige l'usage. « Mon fils, ne négligez pas votre santé, et ne vous méprisez pas vous-même. Priez le Seigneur, qui

vous guérira. Eloignez-vous du péché (dont votre mal est le vengeur). Multipliez vos offrandes, et donnez lieu au médecin, car c'est le Seigneur qui l'a créé (et qui vous le donne). Qu'il ne vous quite pas, parce que son secours vous est nécessaire¹. »

Gardez-vous bien de le mépriser, à la manière de ceux qui, parce qu'il n'est pas un Dieu, qui ait la vie et la santé dans la main, en dédaignent le travail. « Le temps viendra que vous aurez besoin de son secours²; » et vous serez étonné de l'effet d'une main hardie et industrieuse.

ARTICLE VI ET DERNIER.

Les inconvénients et les tentations qui accompagnent la royauté; et les remèdes qu'on y doit apporter.

PREMIÈRE PROPOSITION. On découvre les inconvénients de la puissance souveraine, et la cause des tentations attachées aux grandes fortunes.

Il n'y a point de vérité, que le Saint-Esprit ait plus inculquée, dans l'histoire du peuple de Dieu, que celle des tentations attachées aux prospérités et à la puissance.

Il est écrit du saint roi Josaphat, que « son royaume s'étant affermi en Juda, et sa gloire, et ses richesses étant au comble, son cœur prit une noble audace dans les voies du Seigneur, et il entreprit de détruire les hauts lieux et les bois sacrés³, » où le peuple sacrifiait : ce qui avait été vainement tenté par les pieux rois qui l'avaient précédé.

C'est là en effet le sentiment véritable que la puissance devrait inspirer. Mais tous les rois ne ressemblent pas à Josaphat.

« Le royaume de Roboam, fils de Salomon, s'étant affermi (par le retour de plusieurs des dix tribus séparées, et par d'autres heureux succès), il abandonna la loi du Seigneur, et tout Israël avec lui⁴. »

Amasias, victorieux d'Idumée, en adora les dieux⁵ : tant les grands succès, qui augmentent la puissance, dérèglent le cœur.

Ozias, un si grand roi, et si religieux, « enflé pour sa perte (par ses grands succès, et par sa puissance), négligea son Dieu, et voulut offrir l'encens, menaçant les prêtres⁶, » dont il usurpait l'honneur.

Le saint roi Ezéchias se défendit-il du plaisir d'étaler sa gloire et ses richesses aux ambassadeurs de Babylone avec une ostentation que Dieu condamna par ces dures paroles d'Isaïe⁷ : « Le jour viendra que tous ces trésors seront transportés à Babylone (à qui tu les as montrés avec tant de complaisance), sans qu'il en demeure ici la moindre parcelle? » Tout allait bien pour ce prince « à la réserve de la tentation arrivée à l'occasion de cette ambassade : et Dieu la permit pour découvrir tous les sentiments de son cœur, et l'orgueil qui s'y tenait caché⁸. »

Cette sentence fait trembler. Dieu ordonne la magnificence dans les cœurs, comme nous l'avons démontré : Dieu a horreur de l'ostentation et la foudroie, sans la pardonner à ses serviteurs. Quelle attention ne doit pas avoir un roi pieux ;

1. Job., 1-5. — 2. Jud., xi, 35, 36 et seq. — 3. I. Reg., xiv, 43-45. — 4. II. Par., xvi, 42, 43. — 5. Eccli., xxxviii, 1, 2 et seq. — 6. Ibid., 7.

1. Eccli., xxxviii, 9-12. — 2. Ibid., 13. — 3. II. Par., xvii, 5, 6. — 4. Ibid., xi, 17; xii, 1. — 5. Ibid., xxv, 14. — 6. Ibid., xxvi, 1, 16 et seq. — 7. IV. Reg., xx, 16, 17. — 8. II. Par., xxxii, 31.

quelle réflexion profonde ne doit-il pas faire, sur la périlleuse délicatesse des tentations dont nous parlons!

Saint Augustin se fondait sur ces exemples, lorsqu'il a dit qu'il n'y a point de plus grande tentation, même pour les bons rois, que celle de la puissance : *Quanto altior, tanto periculosior*¹.

Saül fut choisi de Dieu pour être roi, sans qu'il y pensât; et nous avons vu ailleurs, dans le temps qu'on l'élevait, qu'il se tenait caché dans sa maison². Et néanmoins il succomba à la tentation de la puissance, en désobéissant aux ordres de Dieu, et épargnant Amalec; en offrant le sacrifice sans attendre Samuel; peut-être dans la jalousie de régner en maître absolu, pour secouer un joug importun; et enfin en persécutant à toute outrance, dans tous les confins du royaume, David, le plus fidèle de ses serviteurs³.

Qu'arriva-t-il à David lui-même, et jusqu'à quel excès succomba-t-il à la tentation de la puissance? Encore fit-il pénitence, et couvrit-il son ignominie par ce bon exemple. Mais Dieu n'a pas voulu que nous eussions une connaissance certaine d'une conversion semblable dans Salomon, son fils, qui a été premièrement le plus sage de tous les rois; et ensuite dans sa mollesse, le plus corrompu et le plus aveugle. La tentation de la puissance le plongea dans ses faiblesses. Il adora jusqu'aux dieux des femmes qui lui avaient dépravé le cœur; et les énormes dépenses qu'il lui fallut faire en contentant leur ambition, et en leur érigeant tant de temples, jetèrent un si bon roi dans les oppressions qui donnèrent lieu sous son fils à la division de la moitié du royaume.

Aveuglé par la tentation de la puissance, Nabuchodonosor se fit Dieu, et ne prépara que des fournaises ardentes à ceux qui refusaient leurs adorations à sa statue⁴. C'est lui qui, séduit par sa propre grandeur, n'adora plus que lui-même. « N'est-ce pas là, disait-il⁵, cette grande Babylone, que j'ai faite par ma puissance, et pour la manifestation de ma gloire? » Babylone qui voyait le monde entier sous sa puissance, disait dans l'égarement de son orgueil : « Je suis, et il n'y a que moi sur la terre. » Et encore : « Je suis reine, la maîtresse éternelle de l'univers; je ne serai jamais veuve ni seule, mon empire ne périra jamais⁶. »

Un autre roi disait en lui-même, plutôt par ses sentiments et par ses œuvres, que par ses paroles⁷ : « Le fleuve est à moi, et je me suis fait moi-même; j'ai fait ce grand fleuve, qui m'apporte tant de richesses. » C'est ce que disent les rois superbes, lorsqu'à l'exemple d'un Pharaon, roi d'Égypte, ils se croient arbitres de leur sort, et agissent comme indépendants des ordres du ciel, qu'ils ont oubliés.

Un Antiochus, ébloui de sa puissance qu'il croyait sans bornes, « éleva sa bouche contre le ciel; et attaquant le Très-Haut par ses blasphèmes, il en voulut écraser les saints, et éteindre le sacrifice⁸. » On le voit paraître en son temps, comme un homme qui ne croit rien impossible à sa puissance : car

« il croyait pouvoir voguer sur la terre, et marcher sur les flots de la mer¹. » Ainsi son audace entreprenait tout, et il voulait que tout le monde n'eût d'autre loi que ses ordres. Cependant il était l'esclave d'une femme, qu'il appela Antiochide, de son nom, et vit des peuples entiers se révolter contre lui, parce qu'ils étaient la proie d'une impudique, à qui le roi donnait ses provinces².

Hérode, sur un trône auguste, et revêtu des habits royaux, pendant qu'il parlait se laissa flatter des acclamations du peuple qui lui criait : « Ce sont les paroles d'un dieu et non pas d'un homme; » et mérita d'être « frappé en ce monde par un ange, en sorte qu'il mourut mangé par les vers³. » Comme si Dieu, qu'il oubliait, lui eût voulu dire, ainsi qu'à cet autre roi⁴ : « Diras-tu encore : Je suis un dieu; toi qui es un homme, et non pas un dieu, sous la main qui te donne la mort, » en l'envoyant une si étrange maladie?

Voilà les effets funestes de la tentation de la puissance : l'oubli de Dieu, l'aveuglement du cœur, et l'attachement à sa volonté; d'où suivent des raffinements d'orgueil et de jalousie, et un empire des plaisirs qui n'a point de bornes.

Cela fut ainsi dès l'origine. Et aussitôt qu'il y eut des puissances absolues, on craignit tout de leurs passions : « Abraham dit à Saraï, sa femme⁵ : Vous êtes belle; quand les Égyptiens vous verront, ils diront : C'est sa femme; et ils me tueront pour vous avoir. Dites que vous êtes ma sœur (comme elle l'était aussi en un certain sens). Pharaon fut bientôt instruit de la beauté de Saraï, et Abraham reçut un bon traitement pour l'amour d'elle; et on lui donna des troupeaux et des esclaves en abondance; et on enleva sa femme dans la maison de Pharaon. » Il en arriva autant à Abraham chez un autre roi, c'est-à-dire, chez Abimelech, roi de Gérare, dans la Palestine⁶. Et on voit que depuis l'établissement de la puissance absolue il n'y a plus de barrière contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes.

Avouons donc de bonne foi qu'il n'y a point de tentation égale à celle de la puissance; ni rien de plus difficile que de se refuser quelque chose quand les hommes vous accordent tout, et qu'ils ne songent qu'à prévenir ou même à exciter vos désirs.

II^e PROPOSITION. Quels remèdes on peut apporter aux inconvénients proposés.

Il y en a qui, touchés de ces inconvénients, cherchent des barrières à la puissance royale. Ce qu'ils proposent comme utile, non-seulement au peuple, mais encore aux rois, dont l'empire est plus durable quand il est réglé.

Je ne dois pas entrer ici ni dans ces restrictions, ni dans les diverses constitutions des empires et des monarchies. Ce serait m'éloigner de mon dessein. Je remarquerai seulement ici, premièrement, que Dieu, qui savait ces abus de la souveraine puissance, n'a pas laissé de l'établir en la personne de Saül, quoiqu'il sût qu'il en devait abuser au-

1. Aug., *Enar. in Ps.*, cxxxviii, dum. 9, tom. IV, col. 1529. — 2. *I. Reg.*, x, 2, 3, 9, 22, 23. — 3. *Idem*, xv, 8, 9, 13, 14; xiii, 8, 9; xviii, xix, xx et seq. — 4. *Dan.*, iii, 6. — 5. *Idem*, iv, 2, 26, 27. — 6. *Is.*, xlviii, 7, 9. — 7. *Ezech.*, xxix, 3, 9. — 8. *Dan.*, vii, 25; vii, 11, 12.

1. *II. Mach.*, v, 21. — 2. *Idem*, iv, 30. — 3. *Act.*, xii, 22, 23. — 4. *Ezech.*, xxviii, 9, 23. — 5. *Gen.*, xii, 11, 12 et seq. — 6. *Idem.*, xx, 11, 12.

tant qu'aucun roi : secondement, que si ces inconvénients devaient contraindre le gouvernement jusqu'au point que l'on veut imaginer, il faudrait ôter jusqu'aux juges choisis tous les ans par le peuple, puisque la seule histoire de Suzanne suffit pour montrer l'abus qu'ils ont fait de leur autorité.

Sans donc se donner un vain tourment à chercher dans la vie humaine des secours qui n'aient pas d'inconvénient, et sans examiner ceux que les hommes ont inventés dans les établissements des gouvernements divers ; il faut aller à des remèdes plus généraux, et à ceux que Dieu même a ordonnés aux rois, contre la tentation de la puissance, dont la source est dans ce principe.

III^e PROPOSITION. Tout empire doit être regardé sous un autre empire supérieur et inévitable, qui est l'empire de Dieu.

« Ecoutez-moi, rois, et entendez : juges de la terre, apprenez votre devoir : prêtez l'oreille, vous qui contenez la multitude et qui vous plaisez à vous voir environnés des troupes des peuples ! C'est le Seigneur qui vous a donné la puissance et toute votre force vient du Très-Haut, qui examinera vos œuvres, et sondera vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas jugé droitement, et vous n'avez pas gardé la loi de la justice, et vous n'avez pas marché selon la volonté de Dieu. Il vous apparaîtra tout d'un coup, d'une manière terrible ; et ceux qui commandent seront jugés par un jugement très-rigoureux et très-dur. Car les petits seront traités avec douceur ; mais les puissants seront puissamment tourmentés. Dieu ne fait point d'acception de personne, ni il ne craint la grandeur de qui que ce soit ; parce qu'il a fait le petit comme le grand, et il a un soin égal des uns et des autres : les plus forts auront à porter un tourment plus fort¹. »

Il ne faut ni réflexion ni commentaire. Les rois, comme ministres de Dieu, qui en exercent l'empire, sont avec raison menacés, pour une infidélité particulière, d'une justice plus rigoureuse, et de supplices plus exquis. Et celui-là est bien endormi, qui ne se réveille pas à ce tonnerre.

IV^e PROPOSITION. Les princes ne doivent jamais perdre de vue la mort, qu'on voit l'empreinte de l'empire inévitable de Dieu.

« Je suis un homme mortel comme les autres. » C'est ainsi que la Sagesse éternelle fait parler Salomon². « Je suis le fils de ce premier homme qui a été formé de terre ; et j'ai été fait chair (c'est-à-dire, l'infirmité même), dans le ventre de ma mère, qui m'a porté dix mois. J'ai été composé de sang, sorti d'une race humaine parmi le trouble des sens, dans une espèce de sommeil. » Ma conception n'a rien que de faible. « Ma naissance m'a jeté et comme exposé sur la terre : j'ai respiré le même air que tous les autres mortels, et comme eux j'ai commencé ma vie en pleurant ; on m'a nourri dans des langes avec de grands soins. Les rois n'ont point un autre commencement : tous les hommes sont entrés dans la vie de la même manière et ils la finissent aussi par un même sort. »

C'est la loi de Dieu établie pour tous les mortels : il sait égalier par là toutes les conditions. La

mortalité, qui se fait sentir dans le commencement et dans la fin, confond le prince et le sujet ; et la fragile distinction qui est entre eux deux, est trop superficielle et trop passagère pour mériter d'être comptée.

V^e PROPOSITION. Dieu fait des exemples sur la terre : il punit par miséricorde.

« Le prophète Nathan dit à David¹ : Vous êtes cet homme coupable dont vous venez de prononcer la condamnation (dans la parabole de la brebis). Et voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai fait roi sur mon peuple d'Israël ; je vous ai donné la maison de votre seigneur avec tous ses biens : pourquoi donc avez-vous méprisé la parole du Seigneur, pour faire mal à ses yeux, en répandant le sang d'Urie, en lui ôtant sa femme, et le tuant par l'épée des enfants d'Ammon ? Pour cela, l'épée ne se retirera point à jamais de votre maison, parce que vous m'avez méprisé. Et voici ce que dit le Seigneur : Je susciterai le mal dans votre maison : vos femmes vous seront enlevées à vos yeux ; vous les verrez entre les mains de celui qui vous touchera de plus près (de votre propre fils), aux yeux du soleil. Car vous l'avez fait en secret ; mais moi j'accomplirai cette parole à la vue de tout Israël, et à la vue du soleil... Et parce que vous avez fait blasphémer le nom du Seigneur par ses ennemis, l'enfant (qui vous est si cher) mourra de mort². »

Tout s'accomplit de point en point. Absalon fit éprouver à David tous les maux, et tous les affronts que le prophète avait prédits. David, jusque-là, toujours triomphant, et les délices de son peuple, fut contraint de prendre la fuite à pied avec tous les siens, devant son fils rebelle ; et, poursuivi dans sa fuite à coups de pierre, se vit réduit à souffrir les outrages de ses ennemis, et, ce qu'il y a de plus déplorable, à avoir besoin de la pitié de ses serviteurs. Le glaive vengeur le poursuivit. Jeté de guerre civile en guerre civile, il ne se put rétablir que par des victoires sanglantes, qui lui coûtèrent le sang le plus cher³.

Voilà l'exemple que Dieu fit d'un roi qui était selon son cœur, et dont-il voulait rétablir la gloire par la pénitence.

VI^e PROPOSITION. Exemples des châtimens rigoureux : Saül, premier exemple.

« Qui voulez-vous que j'évoque d'entre les morts ? » disait l'enchanteresse que Saül consultait à la veille d'une bataille⁴. « Evoquez-moi Samuel, répondit ce prince. Qui voyez-vous ? je vois comme des dieux (quelque chose d'auguste et de divin), qui s'élève de la terre (et qui sort du creux d'un tombeau). Quelle en est la forme ? Un vieillard s'élève enveloppé d'un manteau. Saül reconnut Samuel à cet habit, et se prosterna en terre, » soit que ce fût Samuel lui-même, Dieu le permettant ainsi pour confondre Saül par ses propres désirs, ou seulement sa figure. « Et Samuel lui dit⁵. Pourquoi me troublez-vous dans le repos de la sépulture ? et que sert de m'interroger, puisque le Seigneur vous a rejeté de devant sa face, par

1. II. Reg., xii, 7, 8 et seq. — 2. *Idem*, xv, — 3. *Ibid.*, xv, xvi, xviii, xx. — 4. I. Reg., xxviii, 41 et seq. — 5. *Idem*, 45, 16 et seq.

1. Sap., vi, 2-4 et seq. — 2. *Idem*, vii, 1-6.

vosre désobéissance? Dieu livrera Israël aux Philistins. Demain vous et vos enfans serez avec moi (parmi les morts), et les Philistins tailleront en pièces l'armée d'Israël. »

A cette courte et terrible sentence, le cœur de Saül fut épouvanté. Le lendemain les Philistins firent un horrible carnage de toute l'armée, comme il avait été dit : Jonathas et les enfans de Saül qui y combattaient à ses côtés périrent. Ce roi, aussi malheureux qu'impie, se tua lui-même de désespoir, pour ne point tomber entre les mains de ses ennemis¹; et passa ainsi de la mort temporelle à l'éternelle.

VII^e PROPOSITION. Second exemple : Balthasar, roi de Babylone.

« Balthasar fit un grand festin. Et déjà échauffé par le vin, il fit apporter les vases d'or et d'argent, que son père Nabuchodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem² : » comme si le vin y eût été meilleur, et que la profanation y ajoutât un nouveau goût. « Le roi donc, ses femmes, ses maîtresses, et les grands de sa cour, buvaient de ce vin et louaient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain et de fer, de bois et de pierre, quand tout d'un coup il parut, vis-à-vis d'un chandelier, deux doigts (en l'air), comme d'une main humaine, qui écrivait sur la muraille de la salle du banquet. A ce spectacle de la main qui écrivait, le visage du roi changea et ses pensées se troublaient; ses reins furent séparés, ses genoux branlèrent et se brisaient l'un contre l'autre. Il fit un grand cri : toute la cour fut effrayée; on appela les devins, » selon la coutume.

Mais tous ces devins ne purent lire cette écriture. On fit venir Daniel comme un homme qui avait l'esprit des dieux. Et ce fidèle interprète fit cette réponse³ : « O roi! le Très-Haut avait élevé Nabuchodonosor votre père; il fit en son temps tout ce qu'il voulut sur la terre. Quand son cœur s'enfla, et que son esprit s'enorgueillit, il fut frappé, et sa gloire fut éteinte. La raison lui fut ôtée; et déposé de son trône, il se vit rangé parmi les bêtes, broutant l'herbe comme un bœuf, et battu par les eaux du ciel, jusqu'à ce qu'il eût connu que le Très-Haut donnait les royaumes à qui il voulait. Vous donc, ô roi Balthasar! son fils, qui savez toutes choses, vous n'en avez point profité, et ne vous êtes point humilié devant le Seigneur; mais vous avez profané les vaisseaux sacrés de son temple, et avez loué vos dieux de bois et de métal. C'est pour cela que le doigt de la main (qui a paru en l'air) vous est envoyé. Et en voici l'Écriture : **MANÉ**. Le Seigneur a compté les années de votre règne, et en a marqué la fin. **THÉCEL**. Vous avez été mis dans la balance, et on ne vous a pas trouvé du poids qu'il fallait. **PHARÉS**. Votre royaume a été divisé, et a été donné aux Mèdes et aux Perses. »

« En cette nuit Balthasar fut tué, et Darius le Mède fut mis sur son trône⁴. »

VIII^e PROPOSITION. Troisième exemple : Antiochus, surnommé l'illustre, roi de Syrie.

« Antiochus marchait dans les provinces supérieures de la grande Asie : et il apprit les richesses d'Elymaïde, ville de Perse, et de son temple, où Alexandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, qui avait commencé l'empire des Grecs, avait déposé les riches dépouilles de tant de royaumes vaincus. Et il s'approcha de la ville qu'il voulait surprendre; mais l'entreprise fut découverte : et battu par ses ennemis, il revenait en fuite avec honte¹. »

« Plongé dans une profonde tristesse, il apprit auprès d'Ecbatanes, l'une des capitales de son royaume, la défaite de ses généraux (Nicanor et Lysias) qu'il avait laissés en Judée pour la subjuguier. Et emporté de colère, il crut pouvoir réparer sur les Juifs l'opprobre où l'avaient jeté ceux qui l'avaient contraint à prendre la fuite; menaçant Jérusalem dans son orgueil, de n'en plus faire qu'un sépulcre de ses citoyens². »

Pendant qu'il ne respirait que feu et sang contre les Juifs, poursuivi par la vengeance divine, il précipitait le cours de ses chariots, et reçut en versant de rudes coups. Les nouvelles qui lui venaient coup sur coup, du mauvais succès de ses desseins en Judée, l'effrayèrent et le mirent en trouble. Dans l'excès de la mélancolie où l'avaient jeté ses espérances trompées, il tomba malade : sa tristesse se renouvelait dans une longue langueur, et il se sentait défaillir. Au milieu de ses discours menaçants, Dieu le frappa d'une plaie cachée qui lui causa d'insupportables tourmens. « Ce qui était le juste supplice de ceux qu'il avait inventés contre les autres. Celui qui croyait pouvoir commander aux flots de la mer, et se croyait au-dessus des astres, porté sur un brancard, rendait témoignage de la puissance de Dieu, dont le bras l'atterritait. Il sortit des vers de son corps. L'armée n'en pouvait souffrir la puanteur, qui lui devint insupportable à lui-même³. »

« Alors il appela ses serviteurs les plus affidés, et leur dit⁴ : Je ne connais plus le sommeil; je suis abîmé dans la tristesse, moi dont les joies étaient si emportées. Le souvenir des maux que j'ai faits sans raison dans Jérusalem, et le pillage injuste de tant de richesses, ne me laissent pas de repos; et je meurs sans consolation dans une terre éloignée. »

Alors il commença à se réveiller comme d'un profond assoupissement; et dans le continuel accroissement de ses maux, rentrant enfin en lui-même : « Il est juste, s'écria-t-il⁵, d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel ne s'égalé pas à sa puissance. Il implorait la miséricorde, qui lui était refusée. Il protestait d'affranchir Jérusalem qui avait été l'objet de sa haine. Il promettait d'égalier aux Athéniens les Juifs, qu'auparavant il voulait donner en proie, grands et petits, aux oiseaux et aux bêtes ravissantes. Il ne parlait que des beaux présents qu'il destinait au temple saint, et promettait de se faire Juif, et d'aller de ville en ville publier la gloire et la puissance de Dieu. » Mais il ne reçut point la

1. *I. Reg.*, xxxi, 1-4. — 2. *Dan.*, v, 1, 2 et seq. — 3. *Idem.*, 18, — 4. *Ibid.*, v, 30, 31.

1. *I. Mach.*, vi, 1, 2 et seq. — 2. *II. Mach.*, ix, 1, 2 et seq. — 3. *II. Mach.*, vi, 6, 8. — 4. *I. Mach.*, vi, 10-13. — 5. *II. Mach.*, ix, 11-17.

miséricorde qu'il voulait acheter, et non fléchir, ni aucun fruit d'une conversion que Dieu, qui lit dans les cœurs, connaissait trompeuse et forcée.

« Ainsi mourut d'une mort misérable, sur des montagnes éloignées, cet homicide et ce blasphémateur; ainsi reçut-il le traitement qu'il avait fait à tant d'autres¹. »

C'est assez d'avoir rapportées ces tristes exemples, et nous nous tairons du nombre infini qui reste.

IX^e PROPOSITION. Le prince doit respecter le genre humain, et révéler le jugement de la postérité.

Pendant que le prince se voit le plus grand objet sur la terre des regards du genre humain, il en doit révéler l'attention, et considérer dans chacun des hommes qui le regardent, un témoin inévitable de ses actions et de sa conduite.

Surtout il doit respecter le jugement de la postérité, qui rend des arrêts suprêmes sur la conduite des rois. Le nom de Jéroboam marchera éternellement avec cette note infamante : « Jéroboam qui pécha, et fit pécher Israël². »

Les louanges de David iront toujours avec cette restriction, « excepté l'affaire d'Urie Héthéen³. » Encore pour David sa gloire est réparée par sa pénitence; mais celle de Salomon n'étant point connue, il demeurera, après tant d'éloges que lui donne l'Écclésiastique, avec cette tache inhérente à son nom⁴ : « O sage, tu t'es abaissé devant les femmes; tu as mis une tache dans ta gloire! Tu as profané ton sang : et ta folie a donné lieu au partage de ton royaume. » Rien n'a effacé cette tache.

Et si l'on veut prendre l'Écclésiaste comme un ouvrage de la pénitence de Salomon, profitons-y du moins de cet aveu⁵ : « J'ai parcouru dans mon esprit toutes les occupations de la vie humaine, et l'impiété de l'insensé, et l'erreur des imprudents; et le fruit de mes expériences a été de reconnaître que la femme était plus amère que la mort. »

X^e PROPOSITION. Le prince doit respecter les remords futurs de sa conscience.

Combien de fois, le cœur percé de componction, David a-t-il dit en lui-même : Urie était connu comme un des forts d'Israël, et des plus fidèles à son roi; cependant ta lui ai ôté l'honneur et la vie! « O Seigneur! délivrez-moi de son sang⁶, » qui me persécute. La plaie que je lui ai faite par les traits des Ammonites, pendant qu'il combattait dans les premiers rangs pour mon service, est toujours ouverte devant mes yeux; « et mon péché est toujours contre moi⁷. » Que n'eût-il pas fait pour se délivrer de ce reproche sanglant?

Que la crainte d'un semblable sentiment arrête les mains sanguinaires, et prévienne la profonde plaie que fait dans les cœurs la victoire que remportent les basses et honteuses passions.

XI^e PROPOSITION. Réflexion que doit faire un prince pieux sur les exemples que Dieu fait des plus grands rois.

Qui m'a dit, si j'étais rebelle à la voix de Dieu, que sa justice ne me mettrait pas au nombre de ces malheureux, qu'il fait servir d'exemples aux

autres? Dieu craint-il ma puissance? et quel mortel en est à couvert?

Mais peut-être que c'est seulement sur des scélérats qu'il exerce ses vengeances? Non : il imputa à David le dénombrement du peuple, par où ce prince paraissait seulement prendre trop de confiance en ses forces; et sans autre miséricorde que de lui donner l'option de son supplice, il lui ordonna de choisir entre la famine, la guerre et la peste. Nous venons de voir Ezéchias étaler ses richesses aux Babyloniens, ce qui n'était après tout qu'une ostentation; et cependant le Seigneur lui dit en punition, par la bouche de son prophète Isaïe¹ : « Je transporterai ces richesses de tant de rois à Babylone; et les enfants qui sortiront de toi seront esclaves dans le palais de ses rois. »

C'est des rois les plus pieux que Dieu exige un détachement plus entier de leur grandeur. C'est sur eux qu'il venge le plus durement la confiance qu'ils mettent dans leur pouvoir, et l'attachement qu'ils ont à leurs richesses. Que ne fera-t-il donc pas, dans la nouvelle alliance, après l'exemple et la doctrine du fils de Dieu descendu du ciel, pour anéantir toutes les grandeurs humaines?

XII^e PROPOSITION. Réflexion particulière à l'état du christianisme.

Il faut ici se souvenir que le fondement de toute la doctrine chrétienne, et la première béatitude que Jésus-Christ propose à l'homme, est établie dans ces paroles : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'à eux appartient le royaume des cieux². » Expressément il ne dit pas : Bienheureux les pauvres; en effet, comme si l'on ne pouvait être sauvé dans les grandes fortunes. Mais il dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, c'est-à-dire, Bienheureux ceux qui savent se détacher de leurs richesses, s'en dépouiller devant Dieu par une véritable humilité. Le royaume du ciel est à ce prix : et sans ce dépouillement intérieur, les rois de la terre n'auront pas de part au véritable royaume, qui sans doute est celui des cieux.

Rien ne convenait davantage à Jésus-Christ, que de commencer par cette sentence le premier sermon, où il voulait, pour ainsi parler, donner le plan de sa doctrine. Jésus-Christ, c'est un Dieu abaissé, un roi descendu de son trône; qui a voulu naître pauvre, d'une mère pauvre, à qui il inspire l'amour de la pauvreté et de la bassesse, dès qu'il l'a choisie pour sa mère. « Dieu, dit-elle³, a regardé la petitesse, la bassesse de sa servante : » ce n'est pas seulement la vertu de cette mère admirable, qu'il a choisie pour son fils, mais encore la petitesse de son état. C'est pourquoi elle ajoute aussitôt après : « Il a dissipé ceux qui s'enorgueillissent dans leur cœur; il a déposé les puissants de leur trône, et il a élevé les petits et les humbles; il a rempli de bien ceux qui ont faim (ceux qui sont dans le besoin, dans l'indigence), et il a renvoyé les riches les mains vides⁴. »

La divine mère exprime par ce peu de mots, tout le dessein de l'Évangile. Un roi comme Jésus-Christ, qui n'a rien voulu garder de la grandeur extérieure de tant de rois ses ancêtres, n'a

1. *II. Mach.*, ix, 28. — 2. *IV. Reg.*, xiv, 24; xv, 9. — 3. *III. Reg.*, xv, 5. — 4. *Eccles.*, xlvii, 21, 22, 23. — 5. *Eccles.*, vii, 26, 27. — 6. *Ps.*, i, 16. — 7. *Idem.*, 5.

1. *IV. Reg.*, xx, 17, 18. — 2. *Math.*, v, 3. — 3. *Luc.*, i, 48. — 4. *Idem.*, 51-53.

pu se proposer autre chose, en venant au monde, que de rabaisser les puissances à ses yeux, et d'élever les humbles de cœur aux plus hautes places de son royaume.

XIII^e PROPOSITION. On expose le soin d'un roi pieux à supprimer tous les sentiments qu'inspire la grandeur.

« Seigneur, disait David¹, je n'ai point enflé mon cœur, je n'ai point élevé mes yeux : je n'ai point marché dans les hauteurs, ni dans des choses admirables au-dessus de moi. » J'ai combattu les pensées ambitieuses ; et je ne me suis point laissé posséder à l'esprit de grandeur et de puissance. « Si je n'ai pas eu des sentiments humbles, et que j'aie élevé mon âme (Seigneur, ne me regardez pas). Semblable à un enfant qu'on a sevré de la mamelle de sa mère, ainsi mon âme a été sevrée » des douceurs de la gloire humaine, pour être capable d'un aliment plus solide et plus substantiel. « Qu'Israël, le vrai Israël de Dieu, c'est-à-dire le chrétien, espère au Seigneur maintenant, et au siècle des siècles. » Qu'il n'ait point d'autre sentiment, ni pour le passé ni pour l'avenir.

C'est la vie de tout chrétien, et des rois ainsi que des autres, car ils doivent, comme les autres, être vraiment pauvres d'esprit et de cœur, et, comme disait saint Augustin², « préférer au royaume où ils sont seuls, celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux.

David, rempli de l'Esprit du Nouveau Testament, sous lequel il était déjà par la foi, a ramassé ces grands sentiments dans un des plus petits de ses psaumes, et il le donne pour entretien et pour exercice aux rois pieux.

XIV^e PROPOSITION. Tous les jours, et dès le matin, le prince doit se rendre devant Dieu attentif à tous ses devoirs.

« Ecoutez, Seigneur, mes paroles d'une oreille favorable ; entendez le cri de mon cœur. Soyez attentif à ma prière, mon roi et mon Dieu. Je vous ferai ma prière, et vous m'écoutez dès le matin. Je me présenterai à vous dès le matin, et je considérerai que vous êtes un Dieu qui haïssez l'iniquité. L'homme malin n'approchera point de vous ; les méchants ne subsisteront point sous vos yeux. Vous haïssez tout homme qui fait mal ; vous perdez ceux qui profèrent le mensonge. Le Seigneur a en abomination l'homme sanguinaire et le trompeur. Pour moi, j'espère en la multitude de vos miséricordes. J'entrerai dans votre maison ; j'adorerai dans votre saint temple en votre crainte. Amenez-moi dans votre justice ; aplanissez vos voies devant moi, pour me délivrer de ceux qui me tendent des pièges. La vérité n'est point en leur bouche ; leur cœur est plein de fraude pour me surprendre ; leur bouche est un sépulcre ouvert (pour engloutir l'innocent). Ils adoucissent leurs langues (par des paroles flatteuses). Jugez-les, Seigneur ; rendez leurs desseins inutiles ; repoussez-les selon le nombre de leurs impiétés, parce qu'ils ont irrité votre colère. Mais que ceux qui espèrent en vous, se réjouissent ; ils vous loueront à jamais. Vous protégerez ceux qui aiment votre nom ; vous habiterez en eux, ils se réjouiront en vous ; bénissez le juste. Vous environnez leur

tête comme d'un bouclier, selon votre bonne volonté¹. »

On voit David, un si grand roi, dès le matin et dans le moment où l'esprit est le plus net et les pensées les plus dégagées et les plus pures, se mettre en la présence de Dieu, entrer dans son temple, faire son adoration et sa prière en considérant ses devoirs ; sur ce fondement immuable, que Dieu est un Dieu qui hait l'iniquité : ce qui oblige ce prince à la réprimer en lui-même et dans les autres. C'est ainsi qu'on se renouvelle tous les jours, et qu'on évite l'oubli de Dieu, qui est le plus grand de tous les maux.

XV^e ET DERNIÈRE PROPOSITION. Modèle de la vie d'un prince dans son particulier ; et les résolutions qu'il y doit prendre.

« O Seigneur ! je célébrerai par mes chants votre miséricorde et vos jugements ; je vous chanterai des psaumes, et je m'instruirai dans la voie parfaite et sans tache, quand vous approcherez de moi. Je marchais dans mon innocence, et dans la simplicité de mon cœur, au milieu de ma maison. Je ne mettais dans mon esprit aucune pensée injuste. Je haïssais celui qui se détournait de vos voies. Un mauvais cœur ne m'approchait pas ; je ne connaissais point de mal ; je ne laissais aucun repos à celui qui médissait en secret de son prochain. Les yeux superbes et les cœurs avarés et insatiables n'avaient point de place à ma table (et dans ma familiarité). Mes yeux se tournaient vers les fidèles de la terre, pour vivre en leur compagnie ; je me servais de celui dont les voies étaient innocentes et irréprochables. Le superbe n'habitait point dans ma maison ; le menteur ne plaisait pas à mes yeux. Mon zèle s'allumait dès le matin contre les méchants et les impies ; je les faisais mourir dès le matin (je méditais leur perte) : afin de les exterminer tous de la cité du Seigneur². »

C'est ainsi que parlait David, en roi zélé pour la religion et pour la justice : et il apprenait aux rois, par son exemple, quels conseillers, quels ministres, quels amis, et quels ennemis ils doivent avoir. Quel spectacle, de voir le plus doux et le plus élément de tous les princes, dès le matin, au milieu du carnage spirituel des ennemis de Dieu, quand il les voyait scandaleux et incorrigibles ! Mais quel plaisir de considérer, dans ce psaume admirable, son innocence, sa modération, son intégrité, et sa justice ; ceux qu'il approche de lui, ceux qu'il en éloigne : son attention sur lui-même, et son zèle contre les méchants !

Avec toutes ces précautions, il est tombé, et d'une chute terrible : tant est grande la faiblesse humaine, tant est dangereuse la tentation de la puissance. Combien plus sont exposés ceux qui sont toujours hors d'eux-mêmes, et ne rentrent jamais dans leur conscience ! C'est donc le plus grand remède à la tentation dont nous parlons. Et je ne puis mieux finir cet ouvrage, qu'en mettant entre les mains des rois pieux ces beaux psaumes de David.

CONCLUSION. En quoi consiste le vrai bonheur des rois.

Apprenons-le de saint Augustin parlant aux empereurs chrétiens, et en leurs personnes à tous les

1. Ps., cxxx, 1 et seq. — 2. Aug., de Civ. Dei, lib. v, cap. 24.

1. Psal., v, 4 et seq. — 2. Ps., c, 1 et seq.

princes, et à tous les rois de la terre¹. C'est le fruit et l'abrégé de ce discours.

« Les empereurs chrétiens ne nous paraissent pas heureux, pour avoir régné longtemps; ni pour avoir laissé l'empire à leurs enfants après une mort paisible; ni pour avoir dompté, ou les ennemis de l'Etat, ou les rebelles. Ces choses, que Dieu donne aux hommes dans cette vie malheureuse (ou pour leur faire sentir sa libéralité, ou pour leur servir de consolation dans leurs misères), ont été accordées même aux idolâtres, qui n'ont aucune part au royaume céleste, où les empereurs chrétiens sont appelés. Ainsi, nous ne les estimons pas heureux pour avoir ces choses qui leur sont communes avec les ennemis de Dieu: et il leur a fait beaucoup de grâces, lorsque, leur inspirant de croire en lui, il les a empêchés de mettre leur félicité dans des biens de cette nature. Ils sont donc véritablement heureux, s'ils gouvernent avec justice les peuples qui leur sont soumis; s'ils ne s'enorgueillissent point parmi les discours de leurs flatteurs, et au milieu des bassesses de leurs courtisans; si leur élévation ne les empêche pas de se souvenir qu'ils sont des hommes mortels; s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu, et à faire révéler cette majesté infinie; s'ils craignent Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'adorent, s'ils préfèrent

1. *De Civit. Dei*, lib. v, cap. 24.

au royaume où ils sont les seuls maîtres, celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux; s'ils sont lents à punir, et au contraire prompts à pardonner; s'ils exercent la vengeance publique, non pour se satisfaire eux-mêmes, mais pour le bien de l'Etat, qui a besoin nécessairement de cette sévérité; si le pardon qu'ils accordent tend à l'amendement de ceux qui font mal, et non à l'impunité des mauvaises actions; si, lorsqu'ils sont obligés d'user de quelque rigueur, ils prennent soin de l'adoucir autant qu'ils peuvent par des bienfaits et par des marques de bonté; si leurs passions sont d'autant plus réprimées qu'elles peuvent être libres; s'ils aiment mieux se commander à eux-mêmes et à leurs mauvais désirs, qu'aux nations les plus indomptables et les plus fières; et s'ils sont portés à faire ces choses non par le sentiment d'une vaine gloire, mais par l'amour de la félicité éternelle; offrant tous les jours à Dieu pour leurs péchés, un sacrifice agréable de sainte prière, de compassion sincère des maux que souffrent les hommes, et d'humilité profonde devant la majesté du Roi des rois. Les empereurs qui vivent ainsi sont heureux en cette vie par espérance; et ils le seront un jour en effet, quand la gloire que nous attendons sera arrivée.

FIN DE LA POLITIQUE TIRÉE DE L'ÉCRITURE SAINE.

MÉLANGES RELATIFS A L'ÉDUCATION DU DAUPHIN.

INSTRUCTION

A MONSIEUR LE DAUPHIN, POUR SA PREMIÈRE COMMUNION.

Copie à la Bibliothèque nationale. Cette première communion eut lieu le jour de Noël, 1674. Le petit écrit que nous donnons ici fut publié plus tard, avec quelques modifications, pour le diocèse de Meaux. M. Floquet le réédita en 1828.

LA première communion est un fondement de nouvelle vie pour le chrétien. Il faut après cela commencer à vivre comme un homme qui a reçu Jésus-Christ, et qui a été admis au plus saint de tous les mystères. Toute notre manière de vivre se doit sentir de cette grâce. C'est alors qu'il faut écouter plus que jamais cette parole du Sage: « Laissez l'enfance, et vivez et marchez par les voies de la prudence¹. » Que doit-on espérer d'un homme à qui Jésus-Christ reçu ne fait rien? Et qu'y aura-t-il après cela qui soit capable de le toucher? Le plus grand de tous les objets, le plus grand de tous les sacrements, les plus grandes de toutes les grâces, c'est ce que contient l'Eucharistie. Si des remèdes puissants ne changent point le malade en mieux, sa santé est désespérée. Il faut donc, après la communion, commencer à vivre de sorte qu'on s'aperçoive que Jésus-Christ a fait quelque chose en nous. Mais, afin qu'un si grand mystère opère en nos cœurs ce qu'il y doit opérer, on a besoin d'une grande préparation. Elle doit commencer par l'instruction, et il y a

1. *Prov.*, ix, 6.

cinq choses principales à apprendre sur cet adorable sacrement:

1. Ce que c'est.
2. Pourquoi il a été institué.
3. Ce qu'il faut faire avant de le recevoir.
4. Ce qu'il faut faire en le recevant.
5. Ce qu'il faut faire après l'avoir reçu.

1. *Qu'est-ce que le saint Sacrement?*

Jésus-Christ nous l'apprend par ces paroles:

« Ceci est mon corps livré pour vous¹. »

« Ceci est mon sang du Nouveau Testament, répandu pour la rémission des péchés². »

C'est donc ce même corps, conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, crucifié, ressuscité, élevé aux cieux, placé à la droite du Père, avec lequel Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

C'est ce même sang, infiniment précieux, qui a été répandu pour nous, et par lequel nos péchés ont été lavés.

Ce corps et ce sang, après la résurrection, sont inséparables. Ainsi, avec le corps on reçoit le sang; avec le sang on reçoit le corps; et on reçoit avec l'un et l'autre l'âme et la divinité de Jésus-Christ, qui ne peuvent en être séparés; c'est-à-dire qu'on reçoit Jésus-Christ entier, Dieu et homme tout ensemble.

Avec Jésus-Christ vont toutes les grâces, toutes les lumières, toutes les consolations, enfin toutes les richesses du ciel et de la terre; tout nous est donné avec Jésus-Christ, et qui se donne soi-même ne peut plus rien refuser.

1. *Matth.*, xxvi, 26. — 2. *Idem*, 28.

Voilà ce qu'il faut croire d'une ferme foi. N'importe que nos sens ni notre raisonnement naturel ne comprennent rien dans ce mystère. Le chrétien n'a rien à écouter que Jésus-Christ : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel je me suis plu ; écoutez-le¹. » Il est la vérité même ; il fait tout ce qui lui plaît par sa parole ; il est cette Parole éternelle par qui tout a été tiré du néant. Exerçons ici notre foi par le mépris du rapport que nous font nos sens. Il n'y a rien ici pour eux. C'est un exercice pour la foi. N'écoutons que Jésus-Christ, et jouissons du bien infini qui nous présente.

II. Pourquoi est institué ce sacrement ?

Jésus-Christ l'a expliqué par ces paroles :

« Faites ceci en mémoire de moi ; » et encore : « Comme mon Père vivant m'a envoyé, et que je vis pour mon Père², ainsi celui qui me mange vivra pour moi³. »

Souvenez-vous de cette nuit triste et bienheureuse tout ensemble, où Jésus-Christ fut livré pour être crucifié le lendemain. Lui qui savait toutes choses, qui sentait approcher son heure dernière, ayant toujours aimé tendrement les siens, il les aime jusqu'à la mort : et assemblant, en la personne de ses saints apôtres, tous ceux pour qui il allait mourir, il leur dit, en leur laissant le don précieux de son corps et de son sang : « Faites ceci en mémoire de moi⁴. » Célébrez ce saint mystère jusqu'à ce que je vienne juger les vivants et les morts, et souvenez-vous, en le célébrant, de ce que j'ai fait pour votre salut. Souvenez-vous de mon amour ; souvenez-vous de mes bontés infinies ; rappelez en votre mémoire tout ce que j'ai fait pour vous, et surtout n'oubliez jamais que je vais mourir pour votre salut. C'est moi-même qui donne ma vie volontairement ; « personne ne me la ravit⁵. » Mais je la donne de bon cœur, parce que vous avez besoin d'un tel sacrifice.

Méditons donc, à la sainte table, l'amour que le Fils de Dieu a pour nous. Cet amour lui a fait faire pour notre bien des choses incompréhensibles : pour s'approcher de nous et s'unir à nous, il a pris une chair humaine. Cette chair qu'il a prise pour l'amour de nous, il l'a donnée pour nous avec tout son sang : non content de donner pour nous son corps et son sang à la croix, il nous le donne dans l'Eucharistie ; et tout cela nous est un gage qu'il se donnera un jour à nous dans le ciel, pour nous rendre éternellement heureux.

Songez à toutes ces choses ; et nous laissant attendrir à tant de marques d'amour de notre Sauveur, ne soyons plus qu'amour pour lui. C'est ce qu'il attend de nous ; et c'est pour exciter cet amour qu'il a institué ce saint mystère.

Il nous le dit lui-même par ces paroles : Comme mon Père vivant m'a envoyé, et que je vis pour mon Père, ainsi celui qui me mange « vivra pour moi⁶. » On voit par ces paroles, que l'effet véritable de la communion, c'est de nous faire vivre pour Jésus-Christ comme il a vécu pour son Père : exemple admirable proposé aux chrétiens, Jésus-Christ ne respirait que la gloire de son Père ; il n'y a rien qu'il n'ait fait et qu'il n'ait souffert pour la procurer ; sa nourriture était de faire en tout et partout la volonté de son Père ; il a subi volontairement une mort infâme et cruelle, parce que son Père le voulait ainsi. « Le prince de ce monde, » dit-il, c'est-à-dire le démon, « ne trouvera rien en moi qui lui donne » prise, » parce que je suis sans péché ; et toutefois je m'en vais m'abandonner à sa puissance, et souffrir, entre les mains de ceux qu'il possède, une mort infâme, « afin que le monde voie que j'aime mon Père, » et que je fais ce qu'il me commande⁷. »

L'amour qu'il a pour son Père lui fait aimer ses commandements, quelque rigoureux qu'ils soient aux sens.

Il ne vit que pour son Père, puisqu'il est prêt à chaque moment à donner sa vie pour lui plaire : ainsi celui qui reçoit Jésus-Christ doit vivre uniquement pour lui ; c'est-à-dire qu'il doit être tout amour pour son Sauveur, ne respirer que sa gloire, aimer ses commandements, sacrifier tous ses desirs pour lui plaire ; il faut que Jésus-Christ soit sa joie, et le possède tout entier au corps et en l'âme. Car c'est ainsi que s'accomplit cette parole : « Qui me mange doit vivre pour moi¹. »

III. Que faut-il faire avant la communion ?

Saint Paul nous le dit par ces paroles : après avoir rapporté comme Jésus-Christ nous donne son corps et son sang, avec ordre de célébrer ce saint mystère en mémoire de sa mort, il ajoute ce qui suit : « Quiconque » mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indigne-ment, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et ne » présume point manger de ce pain ni boire de cette » coupe sans cette épreuve : car celui qui mange et boit » indignement, mange et boit son jugement, ne discernant point le corps du Seigneur. C'est pour cela qu'il » y en a plusieurs parmi vous qui tombent malades, et » que plusieurs meurent. Que si nous nous jugeons » nous-mêmes, nous ne serions point jugés. Et quand » nous sommes jugés, nous sommes repris par le Seigneur, afin de n'être point condamnés avec le monde². »

Ces paroles de saint Paul sont terribles, et doivent être écoutées avec tremblement de tous ceux qui approchent de la sainte table.

Elles nous apprennent : I. Que ceux qui communient indignement sont coupables du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'ils sont coupables du crime de Judas qui l'a livré, et du crime des Juifs qui l'ont mis à mort et qui ont répandu son sang innocent. Car communier indignement, c'est lui donner avec Judas un baiser de traître, c'est violer la sainteté de son corps et de son sang, les profaner, les fouler aux pieds, les outrager d'une manière plus indigne que n'ont fait les Juifs qui ne le connaissaient pas dans leur fureur ; au lieu que le chrétien sacrilège l'outrage en le connaissant pour le Roi de gloire et l'appelant son Sauveur.

II. Ces paroles nous font voir jusqu'où va le mépris que ces chrétiens sacrilèges ont pour Jésus-Christ, en ce qu'ils ne discernent point le corps du Seigneur, et le mangent comme ils feraient un morceau de pain, sans songer auparavant à purifier leur conscience : ce qui est le mépris le plus outrageux qu'on puisse faire à un Dieu qui se donne à nous.

III. Saint Paul conclut de là que celui qui mange indignement le corps de Jésus-Christ, mange et boit son jugement : car comme celui qui pêche aux yeux du juge, qui a en main la puissance publique pour châtier les scélérats, s'attire une prompte et inévitable punition ; ainsi ce chrétien téméraire qui communique sans avoir purifié sa conscience, mène son Juge en lui-même, où il semble ne l'introduire qu'afin qu'il voie de plus près ses crimes, et qu'il soit comme forcé à en prendre une prompte et rigoureuse vengeance.

IV. Saint Paul nous enseigne que Dieu châtie souvent, dès cette vie, les communions indignes en frappant ceux qui les font de maladies mortelles et de morts soudaines ; ce qui doit faire appréhender que les communions sacrilèges, si fréquentes parmi les chrétiens, n'attirent, et sur les particuliers et sur la chrétienté, des châtiments effroyables.

V. Le même saint Paul nous apprend que ces châtiments temporels qui nous sont envoyés pour nous avertir, quelque terribles qu'ils soient, ne sont rien en comparaison de ceux qui sont réservés en l'autre vie aux malheureux chrétiens que de tels avertissements

1. Joan., vi, 58. — 2. I. Cor., x, 27-33.

1. Matth., xvii, 5. — 2. Luc., xxii, 49. — 3. Joan., vi, 58. — 4. Luc., xxii, 49. — 5. Joan., x, 48. — 6. Idem, vi, 58. — 7. Ibid., xiv, 31.

n'auront pas pu détourner de leurs communions sacrilèges.

VI. Le saint Apôtre conclut de tout cela que l'homme doit s'éprouver lui-même avant que d'approcher de la communion, et ne présumer pas de la recevoir sans avoir fait cette épreuve.

Elle consiste en deux choses : premièrement à examiner sa conscience et à se juger indigne de la communion quand on se sent souillé d'un péché mortel; secondement, à éprouver ses forces durant quelque temps, pour voir si on aura le courage de surmonter ses mauvaises habitudes. Car on ne doit point présumer de recevoir ce saint sacrement, qu'il n'y ait une apparence bien fondée qu'on est en état d'en profiter.

Cette épreuve se doit faire par l'avis d'un sage confesseur, qui sache nous donner si à propos ce remède salutaire, que nous nous en portions mieux, et que notre vie devienne tous les jours meilleure.

Car, sans doute, c'est profaner le corps et le sang de Jésus-Christ, que de le recevoir sans qu'il y paraisse à notre vie. Ce n'est point discerner le corps de Notre Seigneur d'avec une nourriture ordinaire, que de demeurer toujours aussi grand pécheur après l'avoir reçu qu'apparavant; il n'y a rien qui endureisse davantage les pécheurs, ni qui les mène plus certainement à l'impénitence que de recevoir les sacrements sans en profiter, parce que, s'accoutumant à les recevoir sans effort, ils n'en sont plus touchés et ne se laissent aucun moyen de se relever. Dieu retire ses grâces de ceux qui en abusent, et plus elles sont abondantes dans l'Eucharistie, plus on se rend odieux à la justice divine, quand on les laisse écouler sans fruit.

Que le pécheur s'éprouve donc soi-même, et qu'il juge sérieusement devant Dieu, avec un sage confesseur, s'il est en état de profiter de sa communion; car s'il n'en profite pas, il se met dans un danger évident d'être pire qu'auparavant, selon cette parole de Jésus-Christ : **LE DERNIER ETAT DE CET HOMME EST PIS QUE LE PREMIER.**

Mais malheur à celui qui, n'étant pas jugé digne de communier, n'est point percé de douleur et ne regarde pas cette privation comme une image terrible du dernier jugement, où Jésus-Christ séparera pour jamais de sa compagnie ceux qui auront mérité la damnation.

Ce jugement n'est pas assez redouté, parce que les hommes le regardent comme une chose éloignée : mais Jésus-Christ nous le rend présent dans l'Eucharistie, il y sépare les agneaux d'avec les boucs, il appelle les justes et éloigne de lui les pécheurs, et leur dénonce par là qu'ils n'auront jamais de part avec lui, s'ils ne font bientôt pénitence.

Il y en a qui se font un sujet d'orgueil de ne pas communier, et qui s'imaginent être plus vertueux que les autres quand ils se retirent de la sainte table, sans se disposer à en approcher au plus tôt. C'est une illusion pernicieuse : cette privation est un sujet d'humiliation profonde. Jésus-Christ est notre pain que nous devrions manger tous les jours, comme faisaient les premiers chrétiens : et nous devons nous confondre quand nous sommes jugés indignes de le recevoir. Donc, au lieu de nous reposer dans cette privation, il faut entièrement tourner notre cœur à déplorer notre malheureux état et travailler avec ardeur à recouvrer bientôt Jésus-Christ dont nos crimes nous ont séparés.

Quelques jours avant que de communier, il y faut préparer son cœur par des actes fréquents de foi, d'espérance et de charité, et travailler peu à peu à nous les rendre si familiers, qu'ils sortent comme naturellement de notre cœur, sans qu'il soit besoin d'y être excités par aucun effort.

Chacun, en faisant ces actes, doit s'éprouver soi-même sur ces trois vertus. Le chrétien doit examiner sérieusement si, en disant les paroles par lesquelles les actes sont exprimés, il en a le sentiment en lui-même ;

c'est-à-dire qu'il doit sonder son cœur pour considérer s'il croit véritablement les saintes vérités de Dieu, s'il met toute sa confiance en ses promesses, s'il l'aime de tout son cœur, s'il désire sa gloire.

Après avoir fait cette épreuve et avoir reçu l'absolution avec un cœur vraiment repentant, on peut s'approcher de la communion, quelque indigne qu'on se sente de la recevoir. Car les pécheurs humbles et repentants sont ceux que Jésus-Christ est venu chercher.

Il faut donc aller à lui avec confiance comme à l'unique soutien de notre faiblesse; et puisqu'il nous a déjà donné le repentir de nos fautes, chercher encore en lui-même la force nécessaire pour persévérer.

IV. *Que faut-il faire dans la communion?*

« Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans » ma maison; mais dites seulement une parole, et mon » âme sera guérie¹. » « Venez, Seigneur Jésus, venez » nez². »

Dans cette sainte action, il faut mêler ensemble ces deux sentiments : une profonde humilité par laquelle nous nous sentons indignes de recevoir Jésus-Christ, avec une ardeur extrême de s'unir à lui pour ne s'en séparer jamais.

C'est ici le mystère de l'union de l'Époux céleste avec l'Église, son épouse; c'est ici qu'il s'unit à elle corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit, pour ne faire avec elle qu'une même chose; où il se donne à posséder tout entier aux âmes chastes qui sont ses épouses, et où il veut aussi les posséder sans réserve.

Quel amour, quel ardent désir ne doit-on point ressentir à l'approche d'une telle grâce? mais que cet amour doit être humble et respectueux! que l'âme doit être pénétrée de sa bassesse et de son néant, de la grandeur de l'Époux céleste qui se donne à elle, de ses bontés infinies, de ses miséricordes innombrables!

On ne peut trop répéter ces deux paroles : « Seigneur, » je ne suis pas digne; venez, Seigneur Jésus je ne suis » pas digne; » car je ne suis qu'un pécheur et un néant. « Mais venez, Seigneur Jésus, venez : car vous êtes » venu chercher les pécheurs; vous êtes le seul soutien » de ma faiblesse, vous êtes le seul remède à mes maux » extrêmes; vous êtes le pain et la nourriture qui ré- » pare mes forces abattues; vous êtes ma vie et mon es- » pérance; vous êtes enfin tout mon bien et en ce monde » et en l'autre. »

Il faut s'éveiller dans un grand respect et avec un grand sentiment de l'action qu'on a à faire, et se tenir toujours recueilli au dedans; et sans s'arrêter à des paroles certaines, laisser aller son cœur à ces deux mouvements d'humilité et d'amour.

Il faut tâcher de les exciter avec une nouvelle ardeur durant la messe où nous avons dessein de communier; prions-y plus que jamais pour toute l'Église et pour la paix de la chrétienté; pour les justes, pour les pécheurs, pour les pasteurs de l'Église et pour les princes, afin que Dieu soit servi partout, et le monde bien gouverné en toutes manières; pour les hérétiques, pour les infidèles, pour ses amis, pour les ennemis, pour ceux qui doivent communier ce jour-là; enfin pour tous les vivants et pour les morts; et offrons à Dieu notre communion pour toutes ces choses; car c'est ici le mystère de charité envers tous les hommes, de faire naître en son cœur le désir de leur faire tout le bien possible.

Il faut recommander avec plus de soin ceux qu'on a une obligation particulière de recommander à Dieu. Ce saint mystère est établi pour nous perfectionner dans tous nos devoirs, pour nous faire exercer toutes les vertus, et pour donner de la force à toutes nos prières et à tous nos vœux.

Offrons-nous donc à Dieu par Jésus-Christ en sacrifice, et offrons-lui avec nous tous ceux avec qui nous souhaitons de régner éternellement avec lui.

Quand le prêtre communie, excitons-nous plus que jamais; abandonnons notre cœur aux sentiments qu'une humilité sincère et un amour plein de confiance nous inspirera, et disons toujours, non tant par paroles que par un intime sentiment du cœur: « O Seigneur! je ne suis pas digne; venez, Seigneur Jésus, venez. »

Après la communion du prêtre, il faut approcher de l'autel. Songeons, en prenant la nappe, quel honneur nous allons recevoir d'être appelés à la table du Roi des rois, où lui-même devient notre nourriture. « Qui suis-je, Seigneur? qui êtes-vous? quoi! Seigneur, vous venez à moi! venez, Seigneur Jésus, venez. » Il faut dire son *Confiteor* avec un regret extrême de ses péchés. Frappons notre poitrine en disant: *Mea culpa*; plus encore par une vraie componction que par l'action extérieure de la main.

Quand le prêtre dit *Misereatur et Indulgentium*, prions Dieu avec lui qu'il nous pardonne nos péchés et qu'il nous fasse la grâce de les corriger. « O Seigneur! se-rai-je assez malheureux et assez ingrat pour vous offenser dorénavant? Plutôt la mort, mon Dieu, plutôt la mort. »

Le prêtre dit ensuite, et nous avec lui: *Domine, non sum dignus*. On le répète trois fois, et on ne peut le dire trop souvent, ni trop admirer la bonté d'un Dieu qui ne dédaigne pas de venir à nous. Là, on adore Jésus-Christ avec un abaissement profond d'esprit et de corps; on frappe sa poitrine, mais on doit encore plus frapper son cœur en l'excitant à la componction.

Après, le prêtre s'approche pour nous apporter Jésus-Christ; puis, faisant le signe de la croix et nous souhaitant la vie éternelle, il nous donne ce divin corps qui contient en soi toutes choses.

Heureux celui qui, ouvrant la bouche, ouvre plus son cœur pour le recevoir! « O Jésus! vous êtes à moi, vous vous donnerez tout entier; ô Jésus! je me donne à vous, je veux être à vous sans réserve. »

Ayant reçu Jésus-Christ, on se retire modestement, les mains jointes, plein d'une joie intérieure, comme un homme qui a trouvé un trésor et qui possède ce qu'il aime.

Il faut demeurer quelque temps tranquille, jouissant intérieurement de la présence de Jésus-Christ et écoutant ce qu'il nous dira au fond du cœur; car il a des paroles de consolation et de paix dont nul ne peut entendre la douceur que celui qui les a ouïes.

« Parlez, Seigneur Jésus, parlez, votre serviteur vous écoute¹; j'ai trouvé celui que mon âme aimait, je ne le quitterai jamais². »

« Mon âme loue le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu mon Sauveur³. »

« Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles⁴. »

« Tirez-moi après vous, ô mon bien-aimé! que je coure après l'odeur de vos parfums! que je ne sente plus que vos douceurs⁵! »

Avec de tels ou de semblables sentiments, il faut goûter intérieurement Jésus-Christ, et le prier de se faire tellement goûter que nous perdions le goût de toute autre chose.

On peut faire, après cela, les actions de grâces qui sont marquées dans le livre de prières; mais il n'y en a pas de meilleures que celles qui sortent naturellement d'un cœur rempli des bontés de Dieu et touché de ses infinies miséricordes.

Le jour qu'on communie on entend deux messes, et la seconde se doit passer principalement en actions de grâces; l'âme qui sent son bonheur ne peut quitter cette pensée, et s'épanche tout entière en acte d'amour et en cantiques de réjouissance.

Elle fait aussi des demandes, mais des demandes animées d'un amour céleste; elle demande, pour toute

grâce, qu'il lui soit donné d'aimer Dieu; elle souhaite et demande le même bonheur à tous ceux qu'elle aime; et plus elle aime quelqu'un, plus elle prie qu'il soit rempli de l'amour divin.

« Qu'on vous aime, ô mon Dieu! qu'on vous aime; que je vous aime de tout mon cœur; que tous ceux qui me sont chers vous aiment! que tout le monde vous aime! Puisse nous tous vous aimer, vous louer, et vous bénir maintenant et à jamais! »

Après la seconde messe et après ces actes d'amour, on se retire plein de Jésus-Christ et du désir de lui plaire.

V. Que faut-il faire après la communion?

Jésus-Christ nous l'apprend par ces paroles: « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui¹. »

La grâce de la communion n'est pas une grâce passagère, c'est une grâce de persévérance et de force qui doit nous unir avec Jésus-Christ d'une manière stable et permanente: « Qui me mange demeure en moi, et moi en lui. »

Il faut demeurer en lui par l'obéissance à ses préceptes, afin qu'il demeure en nous par le continuel épanchement de ses grâces.

La force de cette viande céleste doit tellement prendre le dessus en nous, qu'elle nous conforme tout à fait à elle; en sorte que Jésus-Christ paraisse dans toute notre conduite, c'est-à-dire que nous vivions selon ses préceptes et ses exemples.

Quiconque mange Jésus-Christ, en doit tellement être possédé, que toutes ses actions, toutes ses paroles, et enfin toute sa vie s'en ressentent.

Qui a goûté cette viande doit être tellement rempli de ce divin goût, qu'il soit sans cesse attiré à la table de Notre Seigneur, et qu'il se dise souvent à lui-même: « Mon âme goûte et ressent combien le Seigneur est doux; heureux l'homme qui espère en lui²! »

Le propre effet de la communion, c'est de nous faire aimer Jésus-Christ, c'est-à-dire sa personne adorable, sa parole, son Evangile, sa doctrine céleste, ses vérités saintes, ses exemples, son obéissance et sa charité infinie. Il faut prendre dans la communion le goût de toutes ces choses; il faut que Jésus-Christ nous plaise, que nous l'impressions en nous-mêmes, que nous en soyons une vive image, et que nous fassions notre plaisir du soin de lui plaire.

Ainsi nous accomplirons cette parole qu'il a prononcée: « Comme je vis pour mon Père, ainsi celui qui me mange vivra pour moi. » c'est-à-dire accomplira mes volontés, comme j'ai accompli celles de mon Père.

Il faut donc que celui qui a communiqué prenne bien garde de ne plus tomber dans les péchés qui le séparent d'avec Jésus-Christ et l'excluent de sa communion. C'est une terrible profanation de l'Eucharistie de retomber dans le crime après l'avoir reçue, et de se laisser emporter à nos passions après avoir goûté ce don céleste.

Que Jésus-Christ vive donc éternellement dans nos cœurs; que le péché y meure; que les mauvais désirs s'y éteignent peu à peu; que Jésus-Christ prenne le dessus; qu'il demeure en nous et nous en lui, et que rien ne soit capable de nous séparer de son amour. Amen. Amen.

DE EXISTENTIA DEI.

Cet écrit fut publié pour la première fois, en 1828, par M. Floquet, qui en met la date vers 1672, et non pas vers 1680, comme de récents éditeurs. Le manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, est de la main de Ledieu.

1. 1. Reg., iii, 40. — 2. Cant., iii, 4. — 3. Luc., i, 46, 47. — 4. Psal., cx, 1. — 5. Cant., i, 3.

1. Joan., vi, 54. — 2. Idem, 58.

SERENISSIMO DELPHINO.

POSTEA quam mihi regum maximus, te, LUDOVICUS DELPHINE, non tam exornandum litteris quam sapientiæ præceptis paulatim informandum excolendumque tradidit, sæpe multumque his de rebus, quantum tua ferebat ætas, collocuti sumus, eoque te interrogando perduximus ut multa intelligeres quæ necessaria scitu, neque dictu injucunda forent. Nunc ea omnia juvat uno sermone complecti, ut simul in conspectu sint quæ, prout se res ipsa præbuit, diversissimis temporibus causisque diximus.

Cum itaque percontarer, ante undecim fere annos, ubi degeres, quid ageres, qua in parte universi delitesceres; te vero his temporibus necdum existisse fatebaris: cum deinde quærerem quis te ex his veluti tenebris in lucem eduxerit, quis corporis partes tam apte collocarit, quis huic denique molli mentem infuderit, respondebas: *Deum. Præclare*, inquebam; neque enim homo humanæ virtutis opus, neque quisquam hominum est qui has infinitas partes, quibus nobis vita sensusque constat, animo comprehendere, nedum effingere et coaptare queat. Mentem vero ipsam quæ contempletur Deum eique adhæreseat, quis præter Deum condere humanoque corpori contemperare potuisset? Audi Machabæorum matrem, sanctissimam feminam: septem illos suos fortissimos liberos his verbis alloquentem: *nescio qualiter, inquit in utero meo apparuistis; neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam; et singulorum membra non ego ipsa compegi*¹. Quare, jubet ut cælum aspiciant, unde homines originem ducimus, atque ad auctorem Deum ortus nostri docet primordia referenda. At non est alius humani generis quam qui totius naturæ parens.

Cum enim mundi partes tam apte cohæreant, eadem profecto mens et singulas effecit et disposuit universas. An vero existimas sicut a rege Versalianum palatium, sic orbem a Deo fuisse conditum? Non ita est; num enim lapides rex ipse fecit? Imo, in terræ visceribus ipsius Artificis naturæ facti manu, inde in humanos usus profertur. Neque vero rex creavit aut homines quibus utitur ad ædificium construendum, aut ferramenta aliaque id genus quibus ligna et lapides cæduntur, expoliuntur, et in ordinem collocantur. At ille mundi opifex Deus, materiam suam non aliunde desumpsit, verum ipsam quoque jussit existere; ipsam ornavit ut voluit: denique rerum ordinem, nullis instrumentis aut machinamentis adscitis, nullo suo verboque constituit, idem operis incæptor et effector.

DE INCOGITANTIA.

C'est M. Floquet qui a restitué à cette pièce son véritable titre: les anciens éditeurs l'intitulaient: *Ehortation à l'amour de la vertu*.

SERENISSIMO DELPHINO.

NOLI putare, Princeps, te liberalibus studiis operantem adeo graviter increpari eo tantum nomine, quod præter grammaticæ leges, verba sententiasque colloques. Id quidem turpe principi, in quo composita omnia esse decet. Verum aliis inspicimus, eum his erratis offendimur. Neque enim tam nobis erratum ipsum, quam

A MONSIEUR LE DAUPHIN.

Ne croyez pas, Monseigneur, qu'on vous reprende si sévèrement pendant vos études, pour avoir simplement violé les règles de la grammaire en composant. Il est sans doute honteux à un prince, qui doit avoir de l'ordre en tout, de tomber en de telles fautes; mais nous regardons plus haut quand nous en sommes si fâché: car nous ne blâmons pas tant la

1. *II. Mach.*, vii, 22.

errati causa, incogitantia, displicet. Ea namque efficit ut verba confundas; quæ si consuetudo invalescere atque inveterascere sinitur, cum res ipsas, non jam verba, tractabis, perturbabis rerum ordinem. Nunc contra grammaticæ leges loqueris; tum rationis præscripta non audies. Nunc verba, tum res ipsas alieno pones loco; mercedem pro supplicio, pro præmio supplicium usurpabis. Denique perturbatè omnia facies, nisi à puero assuescas attendere animum, motus ejus vagos atque incompositos cohibere, rerumque agendarum solo tecum ipse inire rationem.

Ac vobis quidem principibus, nisi diligentissimè caveatis, ipsa rerum copia inertiam ingenerat animique mollitiem. Cæteros sanè mortales egestas acuit; curæ ipsæ sollicitant, et instigant, neque animum sinunt conquiescere. Vobis, eum omnia sive quæ ad vitam necessaria, sive quæ ad voluptatem suavia, sive quæ ad splendorem illustria sunt, ultro se offerant; neque tantum suppetant, sed supersint; nihil omnino est in ejusmodi rebus, quod labore quærat, quod studio atque industriâ comparetis. Atqui, princeps, non ita tibi sapientiæ fructus sine tuo maximo labore provenient. Neque hæc, quæ ad virtutem rationemque excolendam pertinent, incogitandi possumus infundere. Quò magis necesse est ipse te excites; ipse animum adhibeas, summoque studio contendas ut in te ratio valeat vigeatque. Hic tibi labor unus, hoc unum agendum cogitandumque est. Cum enim ipsa ratione homines tibi regendi sint, adeoque necesse sit iis ut ratione præstes, ideo provivum est ut tibi reliquorum ferè laborum omnium quædam cessatio esset, quò uni animo rationique informandæ incumberes.

An verò existimas tot populos, tot exercitus, tantam denique gentem, tamque bellicosam, tam mobiles animos, tam industrios, tam feroces, unius imperio contineri posse, nisi is tanto operi, totis ingenii viribus, adlaboret? Ne equum quidem unum, paulò ferociorem,

faute elle-même, que le défaut d'attention, qui en est la cause. Ce défaut d'attention vous fait maintenant confondre l'ordre des paroles; mais si nous laissons vieillir et fortifier cette mauvaise habitude, quand vous viendrez à manier, non plus les paroles, mais les choses mêmes, vous en troublez tout l'ordre. Vous parlez maintenant contre les lois de la grammaire; alors vous mépriserez les préceptes de la raison. Maintenant vous placez mal les paroles, alors vous placerez mal les choses; vous récompenserez au lieu de punir; vous punirez quand il faudra récompenser: enfin vous ferez tout sans ordre, si vous ne vous accoutumez dès votre enfance à tenir votre esprit attentif, à régler ses mouvements vagues et incertains, et à penser sérieusement en vous-même à ce que vous avez à faire.

Ce qui fait que les grands princes comme vous, s'ils n'y prennent sérieusement garde, tombent facilement dans la paresse et dans une espèce de langueur, c'est l'abondance où ils naissent. Le besoin éveille les autres hommes, et le soin de leur fortune les sollicite sans cesse au travail. Pour vous, à qui les biens nécessaires non-seulement pour la vie, mais pour le plaisir et pour la grandeur, se présentent d'eux-mêmes, vous n'avez rien à gagner par le travail, rien à acquérir par le soin et l'industrie. Mais, Monseigneur, il ne faut pas croire que la sagesse vous vienne avec la même facilité, et sans que vous y travailliez soigneusement. Il n'est pas en notre pouvoir de vous mettre dans l'esprit ce qui sert à cultiver la raison et la vertu, pendant que vous penserez à toute autre chose. Il faut donc vous exciter vous-même, vous appliquer, vous efforcer, afin que la raison domine toujours en vous. Ce doit être là toute votre occupation; vous n'avez que cela à faire et à penser. Car comme vous êtes né pour gouverner les hommes par la raison, et que pour cela il est nécessaire que vous en ayez plus que les autres, aussi les choses sont-elles disposées de sorte que les autres travaux ne vous regardent pas, et que vous avez uniquement à cultiver votre esprit, à former votre raison.

Pensez-vous que tant de peuples, tant d'armées, une nation si nombreuse, si belliqueuse, dont les esprits sont si inquiets, si industrieux et si fiers, puissent être gouvernés par un seul homme, s'il ne s'applique de toutes ses forces à un si grand ouvrage? N'eussiez-vous à conduire qu'un seul cheval un peu

manu molli et languidâ, solutoque animo regere et coercere queas. Quânto minùs immensam illam multitudinem diversissimis motibus et cupiditatibus æstantem? Bella ingruent; seditiones exsurgent; plebs efferata passim sæviet; novi quotidie motus existent; nova urgebunt pericula. Ille te insidiis, hic blanditiis ac fraudibus petet; alius, rerum novarum cupidus, provincias remotissimas concilabit; alius ipsam adortus Aulam, hoc est ipsum rerum caput, eam factionibus distrahet; hujus ambitionem, hujus efrænem ac præcipitem audeciam, hujus animum ægrum et saucium commovebit. Vix quemquam invenias satis tibi fidum; adeo turbis, proditiionibus, pessimisque artibus omnia miscébuntur. Tu mihi interea domi tot inter tempestates securus ac placidus desidebis, sperabisque, ut comicus tuus ait, dormienti tibi omnia confecturos Deos. Næ tu, si id putas, falsus animi es. Præclarè Cato apud Sallustium: « Vigilando, agendo, bene consulendo, prosperè omnia » cedunt. Ubi socordiae tete atque ignaviae tradideris, » nequicquam deos implores: irati, infestique sunt. » Sic profectò res habet. Non frustra nobis Deus indidit vividam illam aciem, atque indefessam animi vim, quæ et præterita recordamur, et præsentia complectimur, et futura prospicimus. Id cœlestis munus quicumque in se neglexerit, Deum hominesque necesse est adversissimos habere. Neque enim aut homines verebuntur eum, qui id, quo homo est, aspernetur; aut adjuvabit Deus, qui jam amplissima dona contempserit.

Quin tu igitur expergiseris, princeps, atque intueris summum virum parentem tuum, regnum maximum. Hic pace belloque juxtâ bonus, rebus omnibus præest, consilia omnia moderatur; ad exterorum principum mandata respondet; suis ipse legatis quid fieri velit, ostendit, ac rerum tractandarum arcana docet; optimis legibus constituit rempublicam; alios aliò dirigit, alios ipse ductat exercitus, ac summam rerum mente complexus, singulis quoque curis adjicit animum. Atque

fougueux, vous n'en viendriez pas à bout, si vous lâchiez tout à fait la main, et si vous laissiez aller votre esprit ailleurs: combien moins gouvernez-vous cette immense multitude, où bouillonnent tant de passions, tant de mouvements divers? Il viendra des guerres; il s'élèvera des séditions; un peuple emporté fera de toutes parts sentir sa fureur. Tous les jours de nouveaux troubles, de nouveaux dangers. On vous tendra des pièges: vous serez environné de flatteurs, de fourbes: un brouillon remuera des provinces éloignées: un autre cabalera jusque dans votre Cour, qui est le centre des affaires: il animera l'ambitieux, il soulèvera l'entreprenant, il aigra le mécontent. A peine trouverez-vous quelqu'un à qui vous puissiez vous fier: tout sera factions, artifices, trahisons. Au lieu de l'orage vous croirez qu'il n'y a qu'à demeurer tranquille dans votre cabinet, espérant, comme dit un de vos poètes, que les dieux feront vos affaires pendant que vous dormirez. Vous seriez loin de la vérité, si vous le pensiez. « C'est en » veillant, disait sagement Caton, ainsi que Salluste l'a rapporté, c'est en agissant, c'est en prenant bien son parti, qu'on a de heureux succès. Mais livrez-vous à une lâche indolence: vous implorerez en vain les dieux; ils sont en colère, et disposés à vous nuire. » Voilà eu effet ce qui arrive. Dieu ne nous a pas donné pour n'en pas faire usage, le flambeau qui nous éclaire sans discontinuation, cette faculté de nous rappeler le passé, de connaître le présent, de prévoir l'avenir. Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis. Car il ne faut pas s'attendre, ou que les hommes respectent celui qui méprise ce qui le fait homme, ou que Dieu protège celui qui n'aura fait aucun état de ses dons les plus excellents.

Que tardez-vous donc, Monseigneur, à prendre votre essor? Que ne jetez-vous les yeux sur le plus grand des Rois, votre auguste père, dont la paix et la guerre font également briller la vertu; qui préside à tout; qui donne lui-même aux ministres étrangers ses réponses, et aux siens les lumières dont ils ont besoin pour exécuter ses ordres; qui établit dans son royaume les plus sages lois; qui décide la marche de ses armées, et souvent les commande en personne; qui enfin, tout occupé des affaires générales, ne laisse pas d'embrasser les détails. Rien qu'il souhaite avec tant d'ardeur que de vous faire entrer dans

ille quidem avet tecum communicare consilia, ac lenerram ætatem regnandi artibus informare. Finge modò animum tantis rebus parem. Neque quantum imperium à majoribus acceperis, sed quantâ vigilantia retinere illud, ac tueri valeas, fac cogites; neque occupatissimam ac negotiosissimam vitam tuam ab incogitantia atque desidia inchoatam velis. His quippe initiis omnem animi lucem extinxeris, ac præclaro licet natalis ingenio, tantum Dei munus aut ipse ultro amiseris, aut rebus gerendis prorsus inutile ellexeris. Quò enim tibi arma, quamvis affabrè facta, nisi ad manum habeas? aut quò tibi animus atque ingenium, nisi eo diligenter utaris, ejusque aciem intendas? Scilicet ea tibi bona omnia peribunt: utque, si à saltando aut scribendo desistas, ipsa desuetudo in imperitiam desinat; ita planè nisi animum exerceas et attendas, is turpi vetero torpidus corruptetur, neque cum maximè velis languentem excitare, aut erigere jacentem, ullâ industria poteris.

Interea fœdæ cupiditates exsurgent: libido, iracundia, perniciosissimi principum consultores, te ad pessimum quodque facinus stimulant; atque obrutâ semel ingenii luce, ad eas pestes comprimendas nihil tibi auxilii reliqueris. Quod quam alienum ab imperio sit, tute ipse per te facillè intelligas. Qui enim suis cupiditatibus rapitur, is meritò vocatur *impotens*. Neque valere quidquam ille putandus est, qui cum cæteris imperet, ipse sui potens non est. Cujus sanè eo est gravior ac tristior servitus, quòd eâ parte serviat, quam omnino sui juris Deus esse voluit: ea est animus, ac mens. Igitur qui potens esse et haberi vult, is à se imperandi ducat initium; modum imponat iræ; voluptates quamvis blandientes coerceat et castiget: animum denique suum habeat in potestate. Quod nemo sibi comparaverit, nisi seriò agere, atque ad rationis normam vitam exigere jam inde à puero instituerit.

Veniat in mentem, obsecro Dionis filius, qui cum in Dionysii Tyranni potestate esset, is parentis odio, acer-

ses vult, et de vous apprendre de bonne heure l'art de régner. Formez-vous un esprit qui réponde à de si hauts projets. Ne songez point combien est grand l'empire que vous ont laissé vos ancêtres; mais quelle vigilance il faudra que vous ayez pour le défendre et le conserver. Ne commencez pas par l'inapplication et par la paresse une vie qui doit être si occupée et si agissante. De tels commencements feraient qu'étant né avec beaucoup d'esprit, vous ne pourriez que vous imputer à vous-même l'extinction ou l'inutilité de cette lumière admirable, dont le riche présent vous vient du ciel. A quoi, en effet, vous serviraient des armes bien faites, si vous ne les avez jamais à la main? A quoi, de même, vous servira d'avoir de l'esprit, si vous ne l'employez pas, et que vous ne vous appliquez pas? C'est autant de perdu. Et comme si vous cessiez de danser ou d'écrire, vous viendriez, manque d'habitude, à oublier l'un et l'autre; de même, si vous n'exercez votre esprit, il s'engourdira, il tombera dans une espèce de léthargie; et quelques efforts que vous eussiez alors envie de faire pour l'en tirer, vous n'y serez plus à temps.

Alors il s'élèvera en vous de honteuses passions. Alors le goût du plaisir et la colère, qui sont les plus dangereux conseillers des princes, vous porteront à toutes sortes de crimes; et le flambeau qui seul aurait pu vous guider, étant une fois éteint, vous vous serez mis hors d'état de compter sur aucun secours. Vous comprenez aisément vous-même combien on serait, dans une pareille situation, peu capable de gouverner. Aussi n'est-ce pas à tort qu'un homme emporté par ses passions est regardé comme n'étant plus *maître de rien*. Puisqu'il n'est pas son maître, comment le serait-il des autres? Esclave d'autant plus à plaindre, que sa servitude tombe sur cette partie de lui-même, sur cette raison, par laquelle Dieu a voulu que tous les hommes fussent libres. Qui voudra donc être maître, et tenu pour tel, qu'il commence par exercer sur lui-même son pouvoir: qu'il sache commander à la colère: que les plaisirs, malgré tout ce qu'ils auraient d'attrayant, ne le tyrannissent point: qu'il jouisse toujours de sa raison. Or voilà ce qu'on ne doit attendre de personne, si ce n'est une habitude prise dans le bas âge.

Rappelez-vous, je vous en conjure, de quelle manière Denys le tyran traita le fils de Dion, pendant qu'il l'eût en sa puissance. Tout ce qu'on peut imaginer de plus barbare, c'est

bissima quæque in adolescentis perniciem cogitavit. Quid porro fecerit, tui *Cornelii Nepotis* prodit historia. Novum excogitavit ultionis genus : neque enim aut ferrum strinxit in puerum, aut in vincula conjecit, aut insonstem vexavit fame; verum, quod luctuosius, animi bona corrumpit. Id autem quâ ratione perfecit? nempe indulisit omnia, atque inconsultam adolescentiam suis permisit consiliis vivere. Itaque adolescens, duco voluptate, in omne probrum prosiliit. Nemo regebat celerem improvidam; nemo vitis blandimentibus repugnabat. Quidquid illi colliberat, indulgebant; quidquid erraverat, collaudabant. Sic animus forâ adulatione corruptus, in omne flagitium præceps ruit. At intueri, princeps, quantò facilitus homines in libidinem proruant, quam ad virtutis studium revoceant. Postquam adolescens restitutus est patri, is custodes adhibuit qui eum à pristino victu deducerent. Sed id frustra fuit; nam carere luce, quam consuetis voluptatibus maluit, seque ex superiori parte deiecit ædium. Ex quo, duo quædam intelligis. Primum, amicos eos esse qui nostris cupiditatibus obstant, vel inimicissimos qui favcant. Tum illud imprimis si pueris maturè cura adhibeatur, patriam auctoritatem et rectam institutionem valere : ubi pravus institutus præoccupatur animus, tum consuetudinis invictam esse vim, atque inveteratum morbum frustra remediis aut arte tentari. Huic igitur malo, ne fiat insanabile, quam primùm occurrendum. In id incumbe, princeps, atque ut in te ratio maximè invalescat, ne tu animum luc illic divagari, aut rebus inanibus pasci sinas; sed eum alas optimis sanctissimisque cogitationibus, has seetetur, his adhærescat, his penitus imbuatur, ex his fructus capere uberrimos assuescat.

ce que la haine qu'il avait pour le père lui fit entreprendre contre le fils. Vous avez vu dans votre *Cornelius Nepos*, qu'inventeur d'un nouveau genre de vengeance, il ne tira point l'épée contre cet enfant innocent, il ne le mit point en prison, il ne lui fit point souffrir la faim ou la soif; mais, ce qui est plus déplorable, il corrompit en lui toutes les bonnes qualités de l'âme. Pour exécuter ce dessein, il lui permit tout, et l'abandonna, dans un âge inconsidéré, à ses fantaisies, à ses humeurs. Le jeune homme, emporté par le plaisir, donna dans la plus affreuse débauche. Personne n'avait l'œil sur sa conduite; personne n'arrêtait le torrent de ses passions. On contentait tous ses desirs; on louait toutes ses fautes. Ainsi corrompu par une malheureuse flatterie, il se précipita dans toutes sortes de crimes. Mais considérez, Monseigneur, combien plus facilement les hommes tombent dans le désordre, qu'on ne les ramène à l'amour de la vertu. Après que ce jeune homme eût été rendu à son père, il fut mis entre les mains de gouverneurs qui n'oublièrent rien pour obtenir qu'il changeât. Tout fut inutile : car plutôt que de se corriger, il aimait mieux renoncer à la vie, en se jetant du haut en bas de sa maison. Tirez de là deux conséquences; dont la première est que nos véritables amis sont ceux qui résistent à nos passions, et que ceux au contraire qui les favorisent, sont nos plus cruels ennemis : la seconde et la plus importante, que de si bonne heure on prend bien garde aux enfants, alors l'autorité paternelle et de bons documents peuvent beaucoup. Au contraire, si de mauvaises et fausses maximes leur entrent une fois dans l'esprit, alors la tyrannie de l'habitude se rend invincible, et il n'y a plus ni remède ni secret qui puisse guérir le mal. Pour empêcher qu'il ne devienne incurable, il faut le prévenir. Travaillez-y, Monseigneur; et afin que votre raison fasse les plus grands progrès, fuyez la dissipation, ne vous livrez point à de frivoles amusements, mais nourrissez-vous de réflexions sages et salutaires; remplissez-vous-en l'esprit; faites-en la règle de votre conduite; et accoutumez-vous à recueillir les fruits abondants qu'elles sont capables de produire.

EXTRAITS DE LA MORALE D'ARISTOTE.

En 1831, M. Nourrisson publia ces extraits dans le *Journal de l'instruction publique*. Voici comme il décrit le manuscrit qui se conserve à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux, et qui est de Bossuet : « Il se compose de deux feuilles très-remplies et d'une écriture que la précipitation de la main a souvent rendue presque indéchiffirable. Deux maximes tirées de la *Vie d'Aristote*, par Diogène Laërte, lui servent d'épigraphe. Tantôt Bossuet paraphrase et développe en français la pensée d'Aristote; tantôt, et le plus souvent, il cite le texte même; quelq-fois enfin il y mêle de très-courtes notes en latin. » M. Nourrisson ne donna pas le texte grec; il le traduisit. Nous reproduisons et sa traduction et le texte grec que M. Lachat a été le premier éditeur à publier. On remarquera que, dans le recueil des *Pensées sur divers sujets*, les anciens éditeurs avaient déjà inséré la paraphrase de Bossuet, avec ces titres : *Sur l'homme*, et *Sur la société*.

Ἐρωτηθεὶς, τί γρηάσκει ταχὺ. Χάρις ἔφη. Ἐρωτηθεὶς, τί ἔστιν ἄλλοις ἑγγηγορότος, ἔφη, ἔνυπνον. Diog. LAËRT¹.

DE MORIBUS AD NICOMACHUM.

LIVRE I, CHAPITRE 6.

Il semble que la perfection de chaque chose consiste en son action, car chaque chose a son action. La perfection et le bien d'un architecte, c'est de bâtir, et du peintre, comme tel, de faire un tableau, et ainsi des autres. Quoi donc? Les artisans, ceux mêmes qui font profession des arts les plus mécaniques ont leurs actions, les cordonniers, les maçons, les charpentiers : l'homme seul se trouverait-il sans action? La nature l'aura-t-elle formé si beau, si adroit, si désireux de savoir, pour le laisser languir inutile? Ou bien ne faut-il pas dire plutôt que les yeux, les oreilles, le cœur, le cerveau et généralement toutes les parties qui composent l'homme ont leur action? L'homme aura, outre celles-là, quelque action, quelque ouvrage, quelque fonction principale. Quelle donc pourra être son action? Car, certes, la faculté de croître lui est commune avec les plantes. Or il est ici besoin de quelque chose qui lui soit propre, parce que nous trouvons que la perfection de chaque chose est d'exercer l'action que Dieu et la nature lui ont donnée pour la distinguer des autres. Par exemple, la perfection du joueur de luth, en tant qu'il est tel, ne consiste pas en ce qu'il peut avoir de commun entre l'arithméticien et le peintre, comme peuvent être la subtilité de la main et de la science des nombres, mais en ce qui lui est propre. Pour cette même raison, il est clair que l'homme ne peut pas trouver la perfection dans des facultés animales. Car les bêtes brutes l'égalent et le surpassent même quelquefois en cette partie. Que si nous trouvons, après une exacte recherche de ce qui est dans l'homme, que la raison est tout ensemble ce qu'il y a de plus propre et de plus divin, ne faudra-t-il pas décider que la perfection de l'homme est de vivre selon la raison? Et, de là, il résulte que c'est dans cet exercice que consiste la félicité. Car il est certain que chaque chose est heureuse quand elle est parvenue à la perfection pour laquelle elle est née, et le bonheur du joueur de luth, comme tel, est de toucher délicatement cet instrument si harmonieux. Car, comme le propre du joueur de luth, c'est de jouer du luth, aussi c'est d'un bon joueur de luth d'en jouer selon les règles de cet art. Que si l'homme n'avait d'autre qualité que celle de jouer du luth, il serait parfaitement heureux quand il aurait atteint la perfection de cette science. Il en est de même de la raison. Et encore qu'il y ait en l'homme autre chose que la raison, si est-ce néanmoins qu'elle est la

1. Comme on lui demandait quelle est la chose qui vieillit vite : « La reconnaissance, répondit-il. »

A cette autre question : Qu'est-ce que l'espérance? il répondit : « Le songe d'un homme éveillé. » (Diog. LAËRT.)

partie dominante, et l'autre est née pour lui obéir. Par où il paraît que la félicité de l'homme est à vivre selon la raison. En quoi il ne faut pas prendre garde aux sentiments des particuliers. Car l'esprit de l'homme est capable d'erreur non moins dans le choix des choses qu'il faut faire pour être heureux, que dans la connaissance de toutes les autres vérités. De sorte qu'il ne faut pas avoir égard à ceux qui se sont figuré une fausse idée de bonheur, et ainsi, leur imagination étant abusée, semblent jouir de quelque ombre de félicité, semblables aux hypocondriaques dont la fantaisie blessée se repait du simulacre et du songe d'un plaisir vain et chimérique, et d'un fantôme léger, d'un spectacle sans corps.

II.

LIVRE I, CHAPITRE 10.

Εἰ μὲν οὖν καὶ ἄλλοῖσι Θεῶν ἔστι δῶρμα ἀνθρώποις, εὐλόγον καὶ τὴν εὐδαιμονίαν θεόδοτον εἶναι¹.

III.

LIVRE I, CHAPITRE 12.

Quærit sitne habenda felicitas τῶν ἐπαινετῶν, ἀν τῶν τιμῶν, ac laudari quidem quæ alicujus rei comparandæ ista sunt. Εἰ δ' ἔστιν ὁ ἐπαινος τῶν τοιοῦτων, δῆλον ὅτι τῶν ἀρίστων οὐκ ἔστιν ἔπαινος· ἀλλὰ μειζόν τι καὶ βελτίον... τοὺς γὰρ θεοὺς μακαρίζομεν καὶ εὐδαιμονίζομεν... οὐδέ τις γὰρ τὴν εὐδαιμονίαν ἐπαινεῖ καθάπερ τὸ δίκαιον. ἀλλ' ὡς θεώτερόν τι καὶ βελτίον μακαρίζει. Δοκεῖ δὲ καὶ Εὐδόξος καλῶς συνηγορεῖσθαι περὶ τῶν ἀρίστων τῆ ἡδονῆ· τὸ γὰρ μὴ ἐπαινεῖσθαι τῶν ἀγαθῶν οὐσακ, μὴ γνέιν ἥτοιο ὅτι κρείττον ἔστι τῶν ἐπαινετῶν, τοιοῦτον δ' εἶναι τὸν Θεὸν καὶ τὰγαθόν².

IV.

LIVRE II, CHAPITRE 9.

Δεῖ τὸν στοχαζόμενον τοῦ μέσου, πρῶτον μὲν ἀποχωρεῖν τοῦ μᾶλλον ἐναντίου· τῶν γὰρ ἄκρων τὸ μὲν ἔστιν ἀμάρτω-
λότερον, τὸ δὲ ἤττον³.

V.

LIVRE IV, CHAPITRE 3.

Οὐ γὰρ εἰς ἑαυτὸν διαπανκρὸς ὁ μεγαλοπρεπής, ἀλλ' εἰς τὰ κοινά⁴.

VI.

LIVRE IV, CHAPITRE 7.

Περὶ μεγαλοφυλίας. — ... Εἰ δὲ δὴ μεγάλων ἑαυτὸν ἄξιον, ἄξιος ὢν, καὶ μάλιστα τῶν μεγίστων, περὶ ἐν μάλιστα ἀν εἴη... magnanimum nemini injuriarum facere. Τίσις γὰρ ἕνεκα πράξει αἰσχρὰ, ἢ οὐδὲν μέγα; καθ' ἕκαστα δ' ἐπισκοποῦντι πάνταν γελῶσος φαίνονται· ἀν ὁ μεγαλόφυλος μὴ ἀγαθὸς ὢν⁵.

VII.

LIVRE IV, CHAPITRE 8.

Διὸ ὑπερπόττι δοκοῦσιν εἶναι.

Οὐκ ἔστι μικροκίνδυνος οὐδὲ φιλοκίνδυνος, διὰ τὸ ὀλίγα τιμῶν.

1. S'il est quelque autre bien que les dieux aient accordé aux hommes, il faut avouer que le bonheur est aussi un présent divin.

2. *Quærit sitne habenda felicitas in numero τῶν ἐπαινετῶν ἀν τῶν τιμῶν, ac laudari quidem quæ alicui rei comparandæ apta sunt...* Si la louange s'attachait à de pareilles choses, évidemment elle ne porterait pas sur ce qui est le plus excellent, et il y aurait quelque chose de plus grand et de meilleur... Car nous disons des dieux qu'ils jouissent d'un bonheur, d'une félicité sans mélange... Personne, en effet, ne loue le bonheur à l'égal de la justice, mais on le célèbre comme quelque chose de plus divin et de meilleur... C'est pourquoi Eudoxe semble avoir parfaitement montré ce qu'il y a d'excellent dans le plaisir; car de ce que, le plaisir se trouvant parmi les biens, cependant il n'est pas loué, il pensait que le plaisir l'emporte sur tous ces biens; or c'est là l'idée que l'on se fait de Dieu et du souverain bien.

3. Il faut que celui qui s'efforce d'atteindre le milieu, s'éloigne ayant tout des contraires...; car en allant aux extrêmes, tantôt on pêche par le trop, et tantôt par le trop peu.

4. Ce n'est point en effet pour lui-même que l'homme magnifique fait de grandes dépenses, mais pour la chose publique.

5. *De la grandeur d'âme.* — Si donc celui qui a de la grandeur d'âme se juge à bon droit digne de grandes choses, et surtout s'il ne croit rien au-dessus de lui, il n'aura plus qu'une pensée unique et qu'une unique affaire... — *magnanimum nemini injuriarum facere...* car pourquoi commettrait-il une action honteuse, lui pour qui rien n'est grand? D'ailleurs, à considérer les détails, un homme qui a de la grandeur d'âme paraîtrait complètement ridicule, s'il n'était en même temps homme de bien.

Δοκοῦσι δὲ καὶ μνημονεῖν οὓς ἀν ποιήσωσιν εὖ, ἢν δ' ἀν πάθωσιν, οὐ· ἐλάττων γὰρ ὁ παθὼν ἐν τοῦ ποιήσαντος, βούλεται δὲ ὑπερέχειν... καὶ ἀργὸν εἶναι καὶ μελλητήν, ἀλλ' ἢ ὅπου τιμὴ μεγάλη ἢ ἔργον· καὶ ὀλίγων μὲν πρακτικὸν μέγαλον δὲ καὶ ὀνομαστῶν...

Καὶ μέλειν τῆς ἀληθείας μᾶλλον ἢ τῆς δόξης, καὶ λέγειν καὶ πράττειν φανερόν· καταρρονητικός γὰρ.

Οὐδὲ μνηστικός, οὐ γὰρ μεγαλόφυλος τὸ ἀπομνημονεῖν, ἄλλους τε καὶ κακῶς.

Οὐδὲ θαυμαστικός, οὐδὲν γὰρ μέγα οὕτω ἔστιν.

Καὶ οὓς κεκτήσθαι μᾶλλον τὰ κατὰ καὶ ἄκαρπα τῶν καρπίμων καὶ ὠφελίμων, αὐτάκτους γὰρ μᾶλλον. Καὶ κίνησις δὲ βραδέεια τοῦ μεγαλόφυλου δοκεῖ εἶναι¹.

VIII.

LIVRE V, CHAPITRE 8.

Gratiarum templum in propatulo orbis loco collocari solet, ut remuneratio commendetur.

IX.

LIVRE VI, CHAPITRE 14.

Πάντα γὰρ φύσει ἔχει τι θεῖον².

X.

LIVRE VII, CHAPITRE 4.

Φίλων μὲν ἦντων οὐδὲν δεῖ δικαιοσύνης· δίκαιοι δ' ὄντες, προσδέονται φίλιας³.

XI.

LIVRE VIII, CHAPITRE 14.

Οἱ δ' ἄνθρωποι οὐ μόνον τῆς τεκνοποιίας γὰρ ἐν συνοικοῦσιν, ἀλλὰ καὶ τῶν εἰς τὸν βίον. Εὐθὺς γὰρ διηρηται τὰ ἔργα· καὶ ἔστιν ἕτερα ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς... Συνδεσμὸς δὲ τὰ τέκνα δοκεῖ εἶναι· διὸ ἥττον οἱ ἀτεκνοὶ διαλύονται· τὰ γὰρ τέκνα κοινὸν ἀγαθὸν ἀμφοῖν, συνέχει δὲ τὸ κοινόν⁴.

XII.

LIVRE IX, CHAPITRE 12.

Καὶ τοῖς φίλοις αἰρετότατος ἔστι τὸ συζῆν... Καὶ ὡς πρὸς ἑαυτὸν ἔχει, οὕτως καὶ πρὸς τὸν φίλον, περὶ αὐτὸν δὲ ἡ αἰθήσις ὅτι ἔστιν, αἰρετή⁵.

XIII.

LIVRE X, CHAPITRE 7.

Ὁ δὲ τοιοῦτος ἀν εἴη βίος κρείττων ἢ κατ' ἄνθρωπον· οὐ γὰρ ἢ ἄνθρωπος ἔστιν οὕτω βιώσεται, ἀλλ' ἢ θεῖον τι ἐν αὐτῷ ὑπάρχει... (Ὁ γὰρ δὲ κατὰ τοὺς παραινοῦντας ἀνθρώπινα φρονεῖν ἀνθρώπων ὄντα οὐδὲ θηρῶν τὸν θηρῶν, ἀλλ' ἐφ' ὅσον ἐνδέχεται ἀθανατίζειν καὶ πάντα ποιεῖν πρὸς τὸ ζῆν κατὰ τὸ κρείττον τῶν ἐν αὐτῷ⁶.)

1. C'est pour cela que les hommes qui ont de la grandeur d'âme paraissent dédaigneux... Ils ne s'exposent point à de faibles dangers et n'aiment point les hasards, parce qu'ils n'estiment que peu de choses... En outre, on voit qu'ils se souviennent de ceux qu'ils ont obligés; mais il n'en est pas de même de leurs bienfaiteurs; car l'obligé est inférieur à celui qui oblige; or, l'homme qui a de la grandeur d'âme prétend à la supériorité...; on remarque chez lui de la nonchalance et de la lenteur, à moins qu'il n'y ait à obtenir un grand bonheur ou une grande action à accomplir; il agit peu, mais ses actions sont grandes et vont à la postérité... il prend plus souci de la vérité que de l'opinion et parle et agit ouvertement, car il est superbe... il ne garde point souvenir des injures, car il n'est pas digne d'un homme qui a de la grandeur d'âme de ne pas savoir oublier, surtout lorsqu'il s'agit des maux qu'il a soufferts... Rarement il admire; car pour lui rien n'est grand; il préfère ce qui est beau, mais stérile, à ce qui est utile et profitable; car le celer a conveni mieux à un homme qui se suffit à lui-même...; ses mouvements n'ont rien de précipité.

2. En toutes choses il y a du divin.

3. Que des citoyens s'aiment, et la justice est inutile; s'ils sont justes, ils ont besoin d'amitié.

4. Ce n'est point seulement pour la procréation des enfants que les hommes habitent la même demeure, mais pour tous les besoins de la vie; aussitôt en effet, les rôles sont distribués, et celui du mari n'est pas le même que celui de la femme...; les enfants semblent en être un bien; c'est pourquoi les époux qui n'ont pas d'enfants se séparent plus aisément; car les enfants sont à tous les deux un bien commun et ce qui est commun réunit...

5. Ce qu'il y a de préférable pour des amis, c'est de vivre ensemble; car ce qu'on éprouve pour soi-même, on l'éprouve aussi pour son ami; or on aime soi-même à sentir qu'on est...

6. Une pareille vie sera au-dessus de la condition humaine, car alors ce n'est plus l'homme qui vitra, mais ce qui en lui se trouve de divin; il ne faut donc pas, comme plusieurs mortels, hommes que nous sommes, nourrir des pensées humaines, ni avoir des pensées mortelles, mais autant qu'il se peut, nous dégager de la mortalité et tout faire pour vivre conformément à la partie dominante de notre être...

XIV.

De virtutibus et vitiis caput ultimum.

Ἔστι δὲ ἀρετῆς καὶ τὸ εὐεργετεῖν τοὺς ἀγίους, καὶ τὸ φιλεῖν τοὺς ἀγαθοὺς, καὶ τὸ μῆτε κολαστικὸν εἶναι, μῆτε τιμαρτητικόν, ἀλλὰ ἴλεον καὶ εὐμενικόν καὶ συγγνωμονικόν. Ἀκολουθεῖαι δὲ τῇ ἀρετῇ χρηστότης, ἐπιεικεία, εὐγνωμοσύνη, ἐλπίς ἀγαθῆ¹.

XV.

LIVRE X, CHAPITRE 9.

....Καὶ θεοφιλέστατος ἔσκειν εἶναι (ὁ μακάριος) · εἰ γὰρ τίς ἐπιμέλεια τῶν ἀνθρωπίνων ὑπὸ Θεῶν γίνεται, ὡς περ δοκεῖ, καὶ εἴη ἂν εὐλογον χαιρεῖν τε αὐτοὺς τῷ ἀρίστῳ καὶ τῷ συγγενεστάτῳ (τοῦτο δ' ἂν εἴη ὁ νοῦς) καὶ τοὺς αγαπήοντας μάλιστα τοῦτο καὶ τιμῶντας ἀντεποιεῖν · ὡς τῶν φίλων αὐτοῖς ἐπιμελουμένους, καὶ ὀρθῶς τε καὶ καλῶς πράττοντας · ὅτι δὲ πάντα ταῦτα τῷ σοφῷ μάλιστα ὑπάρχει, οὐκ ἀπολλόν · θεοφιλέστατος ἄρα. Τὸν αὐτὸν δ' εἰκὸς καὶ εὐδαιμονεστάτον · ὥστε καὶ οὕτως εἴη ὁ σοφὸς μάλιστα²· εὐδαιμόν².

XVI.

LIVRE VII, CHAPITRE 15.

Οὐκ αἰεὶ δ' οὐδὲν ἡδὺ τὸ αὐτό, διὰ τὸ μὴ ἀπλῆν ἡμῶν εἶναι τῶν ψύσιν, ἀλλ' εἶναι τε καὶ ἕτερον, καθὼ φθαρά... Ἐπεὶ εἰ τοῦ ἢ φύσις ἀπλῆ εἴη, αἰεὶ ἢ αὐτῇ πράξις ἡδίστη ἔσται. Διὸ ὁ Θεὸς αἰεὶ μέαν καὶ ἀπλῆν χαιρεῖ ἡδονῇ. Οὐ γὰρ μόνον κινήσεις ἔστιν, ἐνέργεια, ἀλλὰ καὶ ἀκινήσιαι · καὶ ἡδονῇ μᾶλλον ἐν ἐρήμειά ἐστιν, ἢ ἐν κινήσει. Μεταβολὴ δὲ πάντων γλυκυτάτων... διὰ πονηρίαν τινὰ · ὡς περ γὰρ ἀνθρώπος εὐμετάβολος ἢ πονηρός, καὶ ἢ φύσις ἢ δεομένη μεταβολῆς · οὐ γὰρ ἀπλῆ οὐδ' ἐπιεικῆς³.

XVII.

LIVRE VII, CHAPITRE 11.

Διόκονται διὰ τὸ σφοδρὰ εἶναι ὑπὸ τῶν ἄλλαις μὴ δυναμέων χαιρεῖν corporis voluptates : αὐτοὶ γοῦν ἑαυτοῖς δίψας τινὰς παρασκευάζουσιν... οὔτε γὰρ ἔχουσιν ἕτερα ἐφ' οἷς χαιροῦσιν · αἰεὶ γὰρ ποιεῖ τὸ ζῶον, ὡς περ καὶ οἱ φυσικοὶ λόγοι μακροτροῦσι τὸ ὄρεῖν καὶ τὸ ἀκούειν φάσκοντες εἶναι λυπηρόν · ἀλλ' ἡδὴ συνήθεις ἔσμεν, ὡς φάσιν. Itaque animal multo labore onustum; laborat enim omnium sensuum exercens facultates, quanquam assuetudo vetat quominus id sentiat, in voluptatem tanquam in quietem ac relaxationem suspirat.

Ἐρωτοῖς δ' ἐν μὲν τῇ νεότητι διὰ τὴν αὐξήσιν, ὡς περ οἱ οἰνωμένοι διακίεονται, καὶ ἡδὺ ἢ νεότης. Οἱ δὲ μελαγχολικοὶ τὴν ψύσιν αἰεὶ θέονται ἰατρείας · καὶ γὰρ τὸ σῶμα δακνόμενον διατελεῖ διὰ τὴν κρᾶσιν (temperamentum), καὶ αἰεὶ ἐν ὀρέξει σφοδρῶ εἶσιν. Porro voluptates medicamentum cuiusdam esse, quo dolores atque illa acris animi melancholici vellicatio ac vehemens impetus tantisper remittatur.

Ὅταν εὐλογον φανῇ τὸ διὰ τί φαίνεται ἀληθές, οὐκ ὄν

1. Il appartient encore à l'homme vertueux de couvrir de sa protection ceux qui en sont dignes, d'aimer les gens de bien, de ne rechercher ni les représailles, ni la vengeance, mais d'être miséricordieux, éloquent et prêt à pardonner. La vertu a pour compagne la probité, l'équité et l'espérance...

2. Il est probable que le sage est cher à la divinité; car si les dieux, ainsi qu'il le semble, prennent quelque soin des affaires humaines, comme d'ailleurs, selon toute apparence ce qui leur agréé par-dessus tout ce qu'il y a de plus excellent et de plus semblable à eux, c'est-à-dire l'esprit, ils doivent, payant de retour ceux qui l'honorent et le cultivent, les récompenser pour des occupations qu'ils chérissent et qui sont si nobles et si relevées. Or, il est manifeste que ces occupations sont surtout celles du sage. Il semble donc qu'il doive à la fois être aimé des dieux et jouir d'un bonheur parfait. De telle sorte qu'à ce point de vue même, le sage est encore très-heureux.

3. Il n'y a rien en quoi nous puissions trouver un perpétuel agrément, parce que notre nature n'est pas simple, mais qu'en elle régnent une diversité, qui lui est un principe de mort... Prenez une nature simple, et son action aura toujours pour elle le même agrément. C'est pourquoi Dieu jouit d'un plaisir toujours simple et toujours un. L'acte d'un être, en effet, ne consiste pas seulement dans le mouvement, mais aussi dans l'absence du mouvement, et il y a dans le repos, plus de plaisir que dans le mouvement. Si le changement est la plus douce des choses, cela vient d'un manque et d'une imperfection. Car de même qu'un homme qui tourne à tout vent est misérable, de même aussi la nature est misérable qui a besoin de changement; car elle est multiple et sans règle.

ἀληθές, πιστεύειν ποιεῖ τῷ ἀληθεῖ μᾶλλον. Itaque videtur cur voluptates praesertim corporis quam vehementissime appetantur, primum ut molestiae temperentur, instar medicamenti adversus molestias¹.

XVIII.

AD EUEMIUM, LIVRE IV, CHAPITRE 8.

La société consiste dans les services naturels que se rendent les particuliers. C'est pourquoi tout a lieu par la communication et permutation. Et tout cela est né du besoin, parce qu'il n'est pas possible qu'un seul homme puisse suffire à tout. Ainsi, la société demande la diversité des ouvrages. Car s'il n'y en avait que d'une sorte, chacun serait suffisant à lui-même.

De là vient que deux médecins ne composeront jamais une société, mais le médecin, par exemple, et le laboureur. Ils se donnent donc l'un à l'autre les choses dont ils ont besoin. Mais d'autant qu'il y en a dont l'ouvrage vaut mieux que celui des autres, afin d'obliger le meilleur à donner au moindre, il a fallu faire une mesure commune, et cela, les hommes l'ont fait par l'estimation. Or, afin que cela fût plus commode, d'autant qu'il semblait extrêmement difficile d'égaliser des choses de si différente nature, comme une maison et du blé, on a introduit l'usage de l'argent. Je vous donne mon blé, par exemple, mais j'aurai besoin d'un logement dans quelque temps; je fais un échange avec Paul, afin de me loger; mais Paul n'a pas de quoi m'accommoder. Il substitue de l'argent à la place du logement que je lui demande, et ainsi l'argent m'est comme caution que je pourrai avoir une maison, quand la nécessité me pressera. Sans quoi il est évident que je ne livrerais pas mon blé que je n'eusse la maison en mes mains. C'est pourquoi Aristote appelle l'argent, *nummus sponsor*, τὸ νόμισμα οἷον ἐγγυητής ἔστιν ἡμῶν.

L'argent n'est pas une chose que la nature désire pour lui-même. Car les métaux par eux-mêmes n'ont aucun usage utile au dernier des hommes. Aussi, dans l'origine des choses, les richesses consistaient dans la possession des biens dont la nature avait besoin et dont le désir nous est naturel, tel qu'on le trouve dans le vin, dans les troupeaux. Nous le voyons chez les patriarches. Que si l'argent ne nous est nécessaire que comme substitué en la place de ces choses, le désir n'en doit pas être plus grand qu'il ne serait de ces choses-là mêmes. Or, les bornes du besoin sont étroites. La nature est sobre et se contente de peu. Mais la cupidité est advenue, qui n'a plus voulu se contenter du nécessaire, mais par le désir du commode, du plaisant, du bienséant, de là est montée au délicieux, au mol, au superflu, au somptueux; nous nous sommes fait certaines idées d'une bienséance incommode, d'où il arrive qu'un homme peut être en pénurie et néanmoins ne manquer de rien de ce que la nature désire absolument. Et ainsi ce que dit Aristote : δίψας τινὰς παρασκευάζουσι, est vrai.

1. C'est pourquoi il recherche les voluptés du corps, parce qu'elles sont violentes, ceux qui n'ont point d'autres moyens d'apaiser leurs douleurs...; ils se créent ainsi et excitent une soif qui les dévore...; car pour eux il n'y a point d'autres joies... L'animal, en effet, en souffre perpétuellement, comme l'attestent eux-mêmes les écrits composés sur la physique, où on lit que voir et entendre sont des choses fatigantes, mais que chaque jour le deviennent moins par l'accoutumance... Itaque animal multo labore onustum, laborat enim omnium sensuum exercens facultates, quanquam assuetudo vetat quominus id sentiat, in voluptatem tanquam in quietem suspirat... Et de même, durant la jeunesse, à cause que le corps se développe et s'accroît, les hommes sont endormis dans le vin, et la jeunesse leur est une douce chose. Quant à ceux dont le naturel est mélancolique, ils ont toujours besoin de remèdes, car leur corps est sans cesse mordu par l'agitation de leur tempérament, et ils sont constamment travaillés par de violents appétits. Porro voluptates instar medicamenti cuiusdam est, quo dolores atque illa acris animi vellicatio ac vehemens impetus tantisper remittatur... Ὅταν εὐλογον φανῇ τὸ διὰ τί φαίνεται ἀληθές, οὐκ ὄν ἀληθές, πιστεύειν ποιεῖ τῷ ἀληθεῖ μᾶλλον. Itaque voluptates praesertim corporis quam vehementissimas appetantur, ut molestiae temperentur instar medicamenti adversus molestias.

SENTENCES

POUR MONSIEUR LE DAUPHIN,

CHOISIES PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CONDOM.

Le manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, porte la date de 1672. Il est de la main de Ledieu.

I. Le plus excellent parmi les hommes n'est pas celui qui prend le plus, mais celui qui donne le plus. (PLAT., *Gorgias*.)

II. Il se faut, disait Cyrus, approcher des belles femmes avec plus de crainte que du feu. Car le feu ne brûle que ceux qui le touchent, au lieu qu'elles brûlent même ceux qui ne font que les regarder. (XÉNOPH., *Inst. de Cyrus*, liv. III.)

III. Le général doit supporter, plus que tous les autres, le soleil, le froid et tous les travaux; par là il gagne ses soldats, il les encourage, et au fond il a moins de peine qu'eux, parce que la gloire le soutient. Paroles d'Astyages, roi des Mèdes, à Cyrus, son petit-fils. (Id., *ibid.*, l. 1.)

IV. Le plus bel ornement du prince est de voir ses amis ornés de ses dons. (Id., *De la guerre du jeune Cyrus*, l. 1.)

V. Il ne faut point souffrir qu'on parle d'amour aux jeunes gens, de peur d'exciter en eux un désir déjà trop fort. (Id., *De l'inst. de Cyrus*, l. 1.)

VI. Il faut, à l'exemple de Cyrus, durant sa jeunesse, faire avec plus d'attaché les exercices qu'on sait le moins, pour les apprendre. (*Ibid.*)

VII. Il faut, comme Cyrus, s'accoutumer à parler peu et à rendre raison de tout. (Id., *ibid.*, l. 1.)

VIII. Le général d'armée doit prier les dieux en parlant, qu'il pense, qu'il dise ou qu'il exécute, ce qui rendra son commandement le plus agréable aux dieux et aux hommes. (Id.)

IX. C'est un art divin, quand on a à commander, de savoir se faire obéir volontairement. (Id., *Mem.*, l. v.)

X. Sachez, Cambyse, disait Cyrus en mourant à Cambyse son fils aîné, que ce n'est point ce sceptre d'or qui vous conservera le royaume; mais que des mains fidèles sont le vrai sceptre du roi. (XÉNOPH., *Inst. de Cyrus*, l. VIII.)

XI. Il ne faut point s'imaginer que les hommes nissent fidèles; il les faut faire tels; et cela ne se fait point par la force, mais par la bonté. *Cyrus mourant à son fils Cambyse*. (*Inst.*, liv. VIII.)

XII. Qui veut paraître bon à quelques choses doit l'être en effet. (Id., *Mem. Soc.*)

XIII. Dans les affaires du monde, la félicité même est à craindre. La gloire fait des ennemis; les richesses attirent l'envie; la puissance fait entreprendre plus qu'on ne peut. (Id., *ibid.*, l. IV.)

XIV. Un homme né pour commander doit éviter, sur toutes choses, de ne savoir pas, c'est-à-dire d'être mal instruit. (Id., *ibid.*)

XV. Ceux qui regardent et conversent familièrement avec les belles personnes, sont plus hardis que ceux qui se jettent dans les périls ou au milieu des précipices. (Id., *ibid.*)

XVI. L'esprit de l'homme se nourrit et se fortifie en apprenant et en pensant: il fait toujours quelque chose: il est toujours occupé de quelque recherche et est attiré par le plaisir de voir et d'ouïr. (CICERO, lib. 1, *De off.*)

XVII. Il ne faut pas toujours user de douceur, la sévérité doit avoir aussi son exercice, à cause du bien de l'Etat, qui, sans elle, ne peut exister. (Id., *ibid.*)

XVIII. Il ne faut point écouter ceux qui disent que c'est un acte de grand courage de se venger de ses ennemis. Il n'y a rien de plus louable et de plus glorieux

que de s'apaiser facilement et d'avoir de la clémence. (Id., *ibid.*)

XIX. Le châtement doit être sans injure, sans injustice et sans excès, et il faut le rapporter non à sa propre utilité, mais à celle de l'Etat. (Id., *ibid.*)

XX. Ceux qui gouvernent les Etats doivent être semblables aux lois, qui sont portées au châtement non par la colère, mais par l'équité. (Id., *ibid.*)

XXI. La nature ne nous a pas faits pour le jeu et pour la raillerie, mais pour des exercices sérieux et graves. (Id., *ibid.*)

XXII. Il faut que la manière de vivre et le soin que nous prenons de notre corps se rapportent à la bonne constitution et à la santé, et non au plaisir. (Id., *ibid.*)

XXIII. Il vaut mieux prévoir que se repentir. (DENYS d'Halicarnasse, *Antiq. Rom.*, lib. XI.)

XXIV. Les flatteurs sont incapables d'être amis: ils veulent être ou maîtres ou esclaves. (PLAT., *De rep.*, c. 9.)

XXV. Plus on est méchant, plus on est malheureux. Le méchant qui réussit devient plus méchant; par conséquent plus misérable. (Id., *ibid.*)

XXVI. Le plaisir d'apprendre est le plus grand de tous à un esprit raisonnable. (Id., *ibid.*)

XXVII. Opprimer les laboureurs, c'est opprimer les nourriciers du peuple. (Id., *ibid.*, c. 8.)

XXVIII. Personne ne doit être prince, qui ne sache entendre expliquer les raisons des choses. (Id., *ibid.*, c. 7.)

XXIX. L'injustice est toujours faible, parce qu'elle n'est jamais d'accord avec elle-même et ne peut unir ses forces. (Id., *De rep. et de just.*)

XXX. Il ne faut jamais mépriser la réputation: mais il faut savoir que la véritable gloire est toujours unie à la vertu. (Id., *De leg.*, c. 2.)

XXXI. Le monde étant mêlé de bien et de mal, le grand soin de ceux qui gouvernent doit être que le bien prévale. (Id., *ibid.*, c. 10.)

XXXII. La destinée de ceux qui ne songent qu'au plaisir et à s'engraisser, c'est d'être la proie des autres. (Id., *ibid.*, c. 7.)

XXXIII. Pour bien juger, il ne faut ni trop de juges ni trop peu. (Id., *ibid.*, c. 6.)

XXXIV. Le plus grand de tous les maux est de faire tort à quelqu'un. Il vaut mieux souffrir une injure que de la faire. (Id., *Gorgias*.)

XXXV. Si c'est un plus grand mal de faire une injure que de la recevoir, la justice qui nous empêche d'en faire est un plus grand bien que la puissance qui nous empêche d'en recevoir. (Id., *ibid.*)

XXXVI. Être sage, c'est se connaître soi-même. (Id.)

XXXVII. La seule prudence rend les hommes puissants. (Id., *Gorgias*.)

XXXVIII. Le plus grand mal de l'homme sont les plaisirs non réprimés. (Id., *ibid.*)

XXXIX. Le péché le plus impuni est le plus nuisible à celui qui le commet. (Id., *ibid.*)

XL. Il faut suivre la raison, autrement vous serez toujours contraire à vous-même: ce qui est pis que si vous aviez tous les hommes pour ennemis. (PLAT., *Gorgias*.)

XLI. Dieu se moquera des moqueurs, et il bénira les hommes bienfaisants. (*Prov.*, III, 34.)

XLII. Il ne faut rien souffrir contre les bonnes mœurs sur les théâtres: l'esprit n'est pas éloigné des vices dont la représentation lui plaît. (ARISTOTE, *Polit.*, lib. VIII, c. 4.)

XLIII. Mettre les choses en ordre, c'est un ouvrage divin. C'est Dieu qui entretient l'ordre dans l'univers. (Id., *ibid.*, lib. VII, c. 4.)

XLIV. Faire observer la loi, c'est faire régner Dieu; faire régner un homme sans la loi, c'est faire régner une bête farouche. (Id., *ibid.*)

XLV. Il faut faire en sorte que les enfants se réjouis-

sent de bien faire et ne trouvent rien de plus agréable que de juger sainement de toutes choses. (In., *ibid.*, lib. viii, c. 4.)

XLVI. Le vrai roi est celui qui commande non pour exercer sa domination, mais pour profiter à ses sujets. (In., *ibid.*, lib. vii.)

XLVII. L'homme montre qu'il a de la raison en s'élevant au-dessus de son naturel et de ses habitudes. (In., *ibid.*, lib. vii, c. 13.)

XLVIII. Ce qui fait tomber les royaumes héréditaires, c'est quand il naît des principes faibles que les peuples méprisent. (In., *ibid.*, lib. v, c. 10.)

XLIX. Le meilleur état de l'âme est celui où elle sent le moins la vie des sens. (In., *Morale*, lib. vii, c. 15.)

L. Quoique nous soyons mortels, nous ne devons point nous assujettir aux choses mortelles, mais, autant que nous pouvons, nous élever à l'immortalité, et vivre selon ce qu'il y a de meilleur en nous. (In., *ibid.*, lib. ii, c. 8.)

LI. Où il y a beaucoup de raison et de conduite, il y a peu de hasard. (In., *ibid.*, lib. ii, c. 8.)

LII. La vie, selon la raison, est la meilleure à l'homme, et c'est par là qu'il est homme. (In., *ibid.*, lib. x.)

LIII. Celui qui aime la guerre pour elle-même, et non pour la paix, est un meurtrier. (In., *ibid.*)

LIV. Quand l'homme vit vertueusement, ce n'est pas en tant qu'homme, mais autant qu'il y a en lui quelque chose de Dieu. (In., *ibid.*)

LV. La meilleure profession, le meilleur emploi, enfin la meilleure vie et la plus heureuse est celle qui nous donne le moyen de mieux considérer et connaître Dieu. Et, au contraire, ce qui empêche de connaître et de servir Dieu est mauvais. (In., *ibid.*, lib. vii, c. 15.)

LVI. Si la sagesse entre dans votre cœur, et que la science vous plaise, le conseil vous conservera, et vous serez gardé par la prudence. (Prov., ii, 10, 11.)

LVII. Que vos yeux considèrent ce qui est droit, et qu'ils précèdent vos pas. (Prov., iv, c. 25.)

LVIII. Le paresseux veut et ne veut pas; celui qui travaille engraissera. (Prov., xiii, 4.)

LIX. Le paresseux tient sa main sous son bras, et ce lui est une fatigue de la porter à sa bouche. (Prov., xxvi, 15.)

LX. Méditez le chemin que vous devez tenir, et vos démarches seront fermes. (Prov., iv, 26.)

LXI. Le paresseux dit : Il y a un lion sur le chemin, je serai dévoré si je sors. (Prov., xxii, 13.)

LXII. Je hais l'arrogance, les mauvaises lois et la bouche qui a deux langues. (Prov., viii, 13.)

LXIII. Ne soyez point sage à vos yeux, craignez Dieu, et vous retirerez du mal. (Prov., iii, 7.)

LXIV. Les rois aiment les lèvres justes; qui parle droitement sera aimé. (Prov., xvi, 13.)

LXV. Le paresseux n'a point voulu labourer pendant l'hiver, il ne recueillera rien en été, il mendiera son pain, et il sera refusé. (Prov., xx, 4.)

LXVI. Le chemin des paresseux est plein d'épines, celui des justes sans embarras. (Prov., xv, 19.)

LXVII. La main courageuse et laborieuse dominera, la main paresseuse et lâche paiera tribut. (Prov., xii, 24.)

LXVIII. Les désirs tuent le paresseux; il passe tout le jour à souhaiter, et sa main ne travaille pas. (Prov., xxi, 25.)

LXIX. Comme la porte se roule sur son goud, ainsi en est-il du paresseux qui se remue et n'avance pas. (Prov., xxvi, 14.)

LXX. Celui qui est languissant dans son travail est frère du dissipateur. (Prov., xviii, 9.)

LXXI. Eloignez-vous de la mauvaise langue, ne laissez point approcher de vous une bouche médisante. (Prov., iv, 24.)

LXXII. Laissez l'enfance, et vivez et marchez par les voies de la prudence. (Prov., ix, 6.)

LXXIII. Une main lâche et paresseuse amène la

pauvreté, une main courageuse amasse des richesses. (Prov., x, 4.)

LXXIV. Mettez votre confiance en Dieu de tout votre cœur, et ne vous appuyez pas sur votre prudence. (Prov., iii, 5.)

LXXV. La vie est dans la gaieté du visage du prince, et sa bonté ressemble à la pluie du soir. (Prov., xvi, 15.)

LXXVI. N'aimez pas le sommeil, de peur que la pauvreté ne se saisisse de vous; veillez et vous serez riche. (Prov., xx, 13.)

LXXVII. La crainte abat le paresseux; les efféminés auront faim. (Prov., xviii, 8.)

LXXVIII. Vous dormirez, vous somnillerez, vous demeurerez les bras croisés; et la pauvreté viendra comme un homme armé, sans que vous ayez de résistance. (Prov., xxiv, 33.)

LXXIX. Aimez la justice, vous qui jugez la terre; ayez les dignes sentiments de Dieu, et cherchez-le en la simplicité de votre cœur. (Sap., i, 4.)

LXXX. Judicium durissimum his qui presunt fiet; potentes autem poterit tormenta patientur. (Sap., vi, 6.)

LXXXI. Les impies ont cru que notre vie n'était que jeu de raillerie. (Sap., xv, 12.)

LXXXII. Une justice très-rigoureuse sera faite à ceux qui commandent, et les puissances seront puissamment tourmentées. (Sap., vi, 6.)

LXXXIII. Ecoutez, ô rois; prêtez l'oreille, ô vous qui commandez les nations et qui vous plaisez à la multitude dont vous êtes environnés. La puissance vient de Dieu qui interrogera vos œuvres et pénétrera le fond de vos pensées, parce que étant les ministres de son royaume vous n'avez pas jugé selon ses lois. (Ibid., 4.)

LXXXIV. Dieu n'aura point égard à la qualité des personnes ni ne craindra la grandeur ou la puissance de qui que ce soit : prenez-y garde, ô rois, apprenez la sagesse afin de ne pas y tomber. (Ibid., 8.)

LXXXV. Prêtez l'oreille au pauvre sans chagrin, et rendez-lui ce que vous devez et répondez-lui avec douceur. (Eccli., iv, 8.)

LXXXVI. Ne dites pas : J'ai péché, et que m'est-il arrivé de triste? car le Très-Haut est lent pour punir. (Eccli., v, 4.)

LXXXVII. Le fou marchant dans sa voie, trouve tous les autres fous. (Eccl., x, 3.)

LXXXVIII. Faites promptement ce que vous avez à faire, car il n'y aura plus ni sagesse, ni raison, ni ouvrage dans le tombeau où vous allez être jeté. (Eccl., ix, 40.)

LXXXIX. Je demeure dans le conseil, dit la Sagesse, et je me trouve au milieu des réflexions raisonnables et sensées. (Prov., viii, 12.)

XC. J'ai passé par le champ du paresseux et par la vigne du fou : tout y était plein d'épines et d'orties, et la muraille d'alentour était tombée. (Prov., xxiv, 30.)

XCI. Le roi insensé perdra son peuple, et les villes seront habitées par le bon sens de leurs seigneurs. (Eccli., x, 3.)

XCII. Une parole douce multiplie les amis et apaise les ennemis, et la langue qui parle bien donne l'abondance. (Eccli., vi, 5.)

XCIII. Ne dites pas : La miséricorde de Dieu est grande, car la miséricorde et la vengeance se suivent de près. (Eccli., v, 6.)

XCIV. Semez le matin, ne vous relâchez pas le soir, car vous ne saurez lequel des deux vous produira des fruits. (Eccl., xi, 6.)

XCV. Ne parlez point avec le fou, qui n'aime que ce qui lui plaît. (Eccli., viii, 20.)

XCVI. Pleurez sur le mort, car il a perdu la lumière; pleurez sur le fou, car il a perdu le sens. (Eccl., xii, 40.)

XCVII. Ne soyez point comme un lion dans votre

maison, opprimant vos sujets et vos domestiques. (*Eccli.* iv, 35.)

XCVIII. Il a paru au monde inutilement, il va dans les ténèbres, et son nom sera oublié. (*Eccl.*, vi, 4.)

XCIX. Le médisant est un serpent qui mord en secret. (*Eccl.*, x, 11.)

C. Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, et tout est vanité. (*Eccl.*, i, 2.)

CI. Les yeux du sage sont en sa tête, le fou marche dans les ténèbres. (*Eccl.*, ii, 14.)

CII. Que votre main ne soit pas ouverte pour prendre et resserrée pour donner. (*Eccl.*, iv, 36.)

CIII. N'abandonnez point vos anciens amis : les nouveaux ne les égalent point. (*Eccl.*, ix, 44.)

CIV. Ne tournez pas à tout vent, et n'entrez pas dans d'autres voies. (*Eccl.*, v, 11.)

CV. Le cœur du sage connaît le temps et les réponses qu'il faut faire. (*Eccl.*, viii, 5.)

CVI. Le paresseux est couvert de boue, on n'en parle qu'avec mépris. (*Eccl.*, xxii, 1.)

CVII. Soyez doux à écouter les paroles sages, afin de les bien entendre et de rendre avec considération une réponse véritable. (*Eccl.*, v, 43.)

CVIII. Si vous ne travaillez à entretenir votre maison, la pluie pénétrera de tous côtés, et vous la verrez tomber en ruines. (*Eccl.*, x, 48.)

CIX. La pire des dissensions est de ne s'accorder pas avec soi-même, ce qui arrive nécessairement à ceux qui n'écoulent pas la raison. (*PLAT.*, *Gorgias.*)

MAXIMES DE CÉSAR,

TIRÉES DE SES COMMENTAIRES.

Le manuscrit, de l'écriture de l'abbé Ledieu, est à la Bibliothèque nationale. Il a été publié pour la première fois par M. Lachat.

IL (César) emprunta de ses centurions pour les engager. Il donna libéralement à l'armée pour gagner les soldats.

Ne point donner le temps, ni aux siens de se relâcher, ni aux ennemis de se reconnaître.

Inspirer de la confiance et du mépris à l'ennemi, en se fortifiant comme ayant peur.

Après un combat de mauvais succès pour la cavalerie, ne pas l'exposer si tôt, quelque résolution qu'il y paraisse.

Acculumer peu à peu les soldats aux troupes qu'ils ne connaissaient pas.

Embuscade : on résiste dans la surprise ; on croit ensuite n'avoir plus rien à craindre, la confiance succède.

Bon traitement aux peuples vaincus : nulles charges nouvelles, récompense.

Manière de rendre une rivière guéable, en la détournant dans un fossé de trente pieds de profondeur.

Ayant affaire en Afrique au reste de ses ennemis défaits, il ne se contente pas d'une victoire assurée : il ne la veut pas sanglante ; pour cela il gagne du temps, afin que ses ennemis se débandent.

Sachant que Labiénus était en embuscade, il ne l'attaque pas d'abord, mais il attend qu'il devienne plus négligent en faisant toujours la même chose. Il connaissait le naturel de l'esprit humain, qui se dégoûte et se relâche.

Il change sa manière de combattre vive et prompte, à cause de la manière nouvelle de combattre de ses en-

nemis en Afrique, jusqu'à ce que ses gens fussent accoutumés à leurs ruses...

Le temps de faire la paix, quand chacun s'assure de ses forces et que les deux partis semblent égaux.

On l'attaquait à l'endroit où l'on voyait les feux : il fit faire les feux d'un côté, et posa les gardes de l'autre.

Il ne faut point empêcher les soldats d'agir d'abord.

Garnison en Egypte à deux fins, et pour garder les rois, s'ils étaient fidèles au peuple romain, et pour les retenir s'ils y manquaient.

Dans les affaires pressées, *neque excusatio : neque tergiversatio.*

Il ne veut pas que les alliés croient qu'ils se puissent défendre tout seuls et les prévient par son secours, de peur qu'ils ne réussissent sans lui. Gaulois contre le Germain.

Approcher ses travaux de la ville, pour donner plus de facilité à ceux qui voudraient se rendre.

FABLE LATINE

COMPOSÉE PAR BOSSUET POUR LE DAUPHIN,

FILS DE LOUIS XIV.

Manuscrit à la Bibliothèque nationale, de la main de Bossuet.

IN LOCUTULEIOS.

Ne quid loquaris temerè.

DE regno quondam contenderunt Belluæ :

Placuit componi amice controversiam :

Tum concioni habendæ conductus dies,

Locusque : huc omne adcurrit animantum genus.

Quæque arva, quæque saltus umbrosos tenent,

Et quæ patentes ætheris vasti plagas ;

Bipedes, quadrupesque irruunt magno ambitu.

Extollit audax robur invictum Leo ;

Elephantum moli admistum vim prudentiæ ;

Prodit superbus Somipes cervice ardua :

Notamque formæ dignitatem prædicat,

Habilemque bello pariter ac pace indolem,

Humi jacentes Aquila ab alto despicit,

Sibique jactat creditum fulmen Jovis.

Sua quemque rapiunt studia. Tandem Simius

Composito vultu turbam in medium prosilit,

Suique haberi rationem postulat :

Natura quod se fecerit simillimum.

Homini, cui nemo regium invidet decus.

Hic tenuitatis Psittacus oblitus suæ,

(Quas non pertentat animas ambitio impotens !)

Si tantis facitis, inquit, humanum genus,

Ut qui sit homini propior, is potissimus

Habeatur : cedat Simius, pulcherrimi

Imago turpis : Me, me eligite, o Principes :

Ego ille humanæ vocis imitator scitus,

Qua voce præstat cæteris, hominem exprimo.

Tum Simius : Tace, improbe et tantum loquax ;

Sat multa blateras, verum nil intelligis :

Tibi prompta lingua est, animus at sensus inops

Fanda atque infanda profert ore futili.

Sic garrulæ avis refusa est impudentia.

Temere loquentes hoc sibi dictum putent ;

Tu non quod libet dicito, sed quod decet :

Os regat animus ; linguæ mens præluceat.

ŒUVRES DE BOSSUET.

HUITIÈME PARTIE.

ŒUVRES PASTORALES.

ŒUVRES PASTORALES.

CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE MEAUX.

AVERTISSEMENT

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MEAUX,

*Aux Curés, Vicaires, aux Pères et aux Mères,
et à tous les Fidèles de son Diocèse.*

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, évêque de Meaux, à tous les curés et vicaires de notre diocèse, salut et bénédiction.

Il y a longtemps qu'on nous demande de tous côtés et de toutes les paroisses, que, selon l'exemple de la plupart des évêques, nous ayons aussi à donner à notre diocèse un catéchisme un peu plus ample et plus expliqué que celui dont on s'est servi jusqu'à présent; et la grande ignorance où nous voyons la plupart des peuples, à l'égard de plusieurs vérités très-importantes, nous y invitait d'elle-même. Outre que par les soins des évêques nos prédécesseurs, les instructions ayant été plus fréquentes et mieux faites que dans les temps précédents, il est juste que nous profitions de cette bonne disposition, pour donner des catéchismes plus étendus, à mesure que les fidèles en deviennent plus capables. Et enfin, le retour des hérétiques à l'Eglise, nous sollicite à donner des instructions plus amples, pour ôter tout à fait le vieux levain,

C'est, mes frères, ce qui nous a excité à vous donner ce nouveau catéchisme, où, si vous trouvez quelquefois des choses qui semblent surpasser la capacité des enfants, vous ne devez pas pour cela vous lasser de les leur faire apprendre, parce que l'expérience fait voir que, pourvu que ces choses leur soient expliquées en termes courts et précis, quoique ces termes ne soient pas toujours entendus d'abord, peu à peu en les méditant on en acquiert l'intelligence: joint que, regardant au salut de tous, nous avons mieux aimé que les moins avancés et les moins capables, trouvassent des choses qu'ils n'entendissent pas, que de priver les autres de ce qu'ils seraient capables d'entendre.

Il nous a aussi paru que le fruit du catéchisme ne devait pas être seulement d'apprendre aux fidèles les premiers éléments de la foi, mais encore de les rendre capables, peu à peu, des instructions plus solides; de sorte qu'il a fallu commencer à leur en inspirer le goût, et leur donner quelque teinture du langage de l'Ecriture et de l'Eglise, afin qu'ils fussent en état de profiter dans la suite, des sermons qu'ils entendraient.

Nous avons jugé nécessaire d'appuyer un peu plus sur la création de l'homme, sur sa chute, et sur les mauvaises dispositions où le péché nous a mis; comme aussi sur le mystère admirable de notre rédemption, et sur les saints sacrements qui nous en appliquent la vertu; afin que chacun connût plus distinctement les remèdes que Dieu a donnés à nos maux, et les dispositions avec lesquelles il les faut recevoir.

Et nous avons trouvé à propos de nous étendre davantage sur ces choses, que sur les vertus et les vices

particuliers, réservant cette instruction pour l'âge plus avancé, où l'on fait des réflexions plus sérieuses sur les obligations générales de tous les chrétiens, et sur les obligations particulières de son état.

Enfin, nous avons voulu principalement faire entendre les mystères et la vertu des sacrements, parce que ces vérités bien entendues contiennent la vraie semence venue du ciel, qui produit dans la suite les fruits des bonnes œuvres, quand la terre où on la jette est bien cultivée.

C'est pourquoi nous vous exhortons à répandre toujours dans vos prêches et dans vos sermons quelque chose du catéchisme, et d'y ramener souvent les mystères de Jésus-Christ et la doctrine des sacrements, parce que ces choses étant bien traitées, inspirent l'amour de Dieu, et avec l'amour de Dieu, toutes les vertus.

C'est aussi la véritable fin de tous les mystères, Dieu n'ayant pas fait des choses si admirables pour être la pâture des esprits curieux, mais pour être le fondement des saintes pratiques auxquelles la religion nous oblige.

Et il est clair, qu'en expliquant aux fidèles ce qui est opéré en nous par le baptême, et à quoi nous nous y sommes obligés; quelles sont les lois de la pénitence chrétienne; quel est le dessein de Jésus-Christ dans l'institution de l'eucharistie, et avec quel sentiment il faut entendre la messe et communier, on produit insensiblement dans les cœurs la véritable piété, et on rend les hommes capables de profiter du service divin auquel ils assistent.

Et il ne faut pas croire que les peuples, et même les gens de travail, soient incapables d'entendre ces choses; l'expérience fait voir au contraire, que pourvu qu'on s'y prenne bien, et qu'en excitant en eux le désir d'apprendre, on se montre toujours prêt à les instruire, tant en public et dans l'Eglise, qu'en particulier et à la maison, on les peut avancer dans la connaissance de Dieu et de son royaume.

On trouve certains villages, qui, pour avoir eu seulement quelques bons curés qui se sont donnés tout entiers à les instruire, ont fait de si grands progrès dans la doctrine chrétienne, qu'on en est surpris; de sorte que quand on crie tant que les peuples sont incapables, il est à craindre que ce ne soit un prétexte pour se décharger de la peine de les instruire.

L'exemple même des hérétiques peut fermer la bouche à ceux qui cherchent une excuse à leur négligence, dans l'incapacité des peuples. Car enfin on y voit les plus gros-iers artisans, et les femmes mêmes et les enfants citer l'Ecriture, et parler des points de controverse; et quoique ces connaissances dégénèrent en un babil dangereux, et se consomment en vaines disputes, c'en est assez pour nous faire voir de quoi on pourrait rendre les peuples capables, en tournant mieux les instructions.

Mais il est vrai que pour cela il faut un grand soin; et comme nous venons de dire, il faut faire le catéchisme plus encore dans les maisons et en particulier, que dans l'église, et le faire non-seulement aux enfants, mais

principalement aux pères de famille et aux maîtres d'école, afin que peu à peu toutes les familles soient instruites.

Je m'adresse donc maintenant à vous, pères et mères, qui nous témoignez si souvent que vous désirez que vos enfants soient bien instruits ; sachez que vous en devez être les premiers et principaux catéchistes.

Vous êtes les premiers catéchistes de vos enfants, parce qu'avant qu'ils viennent à l'église, vous leur inspirez, avec le lait, la saine doctrine que l'Eglise vous donne pour eux.

Vous êtes les principaux catéchistes, parce que c'est à vous à leur faire apprendre par cœur leur catéchisme, à le leur faire entendre, et à le leur répéter tous les jours dans la maison ; autrement, ce qu'ils apprendraient à l'église le dimanche et durant un temps de l'année, se perdra trop aisément dans le reste.

Mais comment pourrez-vous les instruire, si vous-mêmes vous n'êtes pas instruits ? Vous devez donc assister au catéchisme avec autant de soin que vos enfants mêmes ; vous devez vous y renouveler avec eux, et reprendre le premier lait que vous avez sucé dans l'Eglise, étant enfants.

Et il n'y a point de père ni de mère de famille, qui ne doivent souvent repasser sur son catéchisme, et le relire avec attention. Les principes de la religion chrétienne contenus dans le catéchisme, ont cela de grand, que plus on les relit, plus on y découvre de vérités. Nous venons même de remarquer qu'il y a beaucoup de choses qu'on dit aux enfants, qu'ils n'entendent que dans un âge plus avancé ; de sorte qu'il y a dans le catéchisme à apprendre pour tout le monde. Et quand les pères de famille ne reliraient le catéchisme que pour se rendre capables d'en instruire leurs enfants et leurs serviteurs, c'est une assez forte raison pour les y obliger.

Mais il n'est que trop vrai que la plupart des hommes ne le savent pas assez ; et ce qu'il y a de pis, c'est que depuis qu'ils sont arrivés à un certain âge, sans l'avoir bien su, ils négligent, et même ils ont honte de le reprendre.

Pour empêcher un si grand mal, il faut tâcher d'établir dans ce diocèse une coutume qu'on voit déjà en beaucoup d'autres, que les hommes et les femmes d'âge, non-seulement assistent avec les enfants aux catéchismes, mais encore qu'ils sont bien aises d'y être interrogés et d'y répondre.

Je vous exhorte, mes chers enfants, de vous rendre dociles à pratiquer ce saint exercice ; et vous, mes frères les prêtres, à introduire, le plus que vous pourrez, une pratique si nécessaire.

Surtout ne vous relâchez pas de l'obligation qui vous est imposée, d'interroger ceux qui se présentent pour la confession, pour le mariage, pour être parrains et marraines ; et ne les recevez pas, s'ils ne savent leur catéchisme.

Faites entendre souvent aux pères et mères de famille, qu'ils sont, comme dit l'Apôtre, *pères qu'infidèles, s'ils ne procurent l'instruction de leurs serviteurs* ; et par là faites-leur comprendre ce qu'ils doivent à leurs enfants.

Représentez-leur que les fêtes, et principalement le saint dimanche, est institué particulièrement pour vaquer à cette instruction. Montrez-leur le crime qu'ils commettent, en préférant le cabaret et le jeu au salut de leurs enfants ; et faites-leur connaître, au contraire, que si leurs enfants sont bien instruits, ils goûteront les premiers le fruit de leur instruction, puisqu'ils leur seront d'autant plus soumis, qu'ils le seront davantage à Dieu, et qu'ils seront mieux informés de ses volontés.

Au reste, vous devez prendre garde à faire le catéchisme, non-seulement avec une grande assiduité et affection, mais encore avec une gravité mêlée de douceur, afin que la gravité inspire du respect aux enfants, et que votre douceur leur soit un attrait pour vous entendre.

Avant que de faire réciter le catéchisme aux enfants, faites toujours précéder un discours plein de piété et d'unction, qui leur donne l'idée des vérités dont vous leur demanderez compte : que ce discours soit familier et court, autant qu'affectueux et insinuant. Finissez par quelque chose de touchant, et recueillez en peu de paroles ce qui aura été dit. Répandez à propos dans tout le catéchisme des traits vifs et perçants, pour inspirer aux enfants l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Mettez-leur souvent devant les yeux les peines de la vie future, et les suites affreuses du péché mortel. Consolez ces âmes tendres par la vue des récompenses éternelles. Tâchez de les attendrir en ne cessant de leur inspirer l'amour de Dieu et de Jésus-Christ. Mêlez aux instructions quelques histoires tirées de l'écriture, ou des auteurs approuvés ; l'expérience faisant voir qu'il y a un charme secret dans de tels récits, qui réveillent l'attention, et vous donneront le moyen d'insinuer agréablement la sainte doctrine dans les cœurs. C'est pourquoi, lorsque vous aurez à expliquer un mystère ou un sacrement, vous devez poser pour fondement ce qui se sera passé dans l'accomplissement de ce mystère, ou dans l'institution de ce sacrement. Et pour vous faciliter ces récits, M. Fleury, prêtre du diocèse de Paris, et abbé du Loc-Dieu, vous en a donné, dans son Catéchisme historique, des modèles approuvés de nous. Nous-même nous vous avons ici indiqué quelques récits que vous pourrez faire, non pas pour vous y astreindre, ni pour dire tout, mais pour exciter votre vigilance à en chercher de semblables dans les cas pareils. Le tout est de savoir rendre sensibles les choses que vous aurez à raconter. Etudiez-vous à prendre les sens, afin que par les sens, vous vous saisissiez de l'esprit et du cœur.

Inculquez et répétez souvent avec force les choses plus difficiles et plus importantes ; et surtout ne vous laissez pas dans un ouvrage pénible autant que nécessaire, puisque la couronne de gloire vous est réservée pour un aussi utile travail, et que vous n'avez que ce moyen de rendre un bon compte à Dieu des âmes qu'il vous a confiées.

C'est ce que saint Paul vous ordonne par ces paroles : *Soyez attentif à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction.... Méditez ces choses ; soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous. Veillez sur vous-même, et soyez appliqué à l'instruction, parce que par ce moyen vous vous sauverez vous-même, et ceux qui vous écoutent*¹. Et encore : *Annoncez la parole ; prenez les hommes à temps et à contre-temps ; reprenez, suppliez, menacez avec toute sorte de patience et de doctrine.... Soyez vigilant ; souffrez constamment tous les travaux ; faites la charge d'un évangéliste ; remplissez les devoirs de votre ministère*².

Nous ordonnons que cet avertissement sera lu au prône aussitôt que ce catéchisme vous sera présenté ; et que, pour l'instruction des pères et mères, il sera relu intelligiblement et distinctement deux fois l'année, à savoir, le premier dimanche d'octobre, et le premier dimanche de Carême.

Donné à Meaux, le sixième jour du mois d'octobre mil six cent quatre-vingt-six.

† J. BÉNIGNE, évêque de Meaux.
Par mondit seigneur, ROYER.

Nous partageons ceux qu'il faut instruire, en deux ordres ou en deux classes.

La première classe est de ceux qui commencent, et qui peuvent être préparés à la confirmation.

La seconde classe est de ceux qui sont déjà plus avancés, et que l'on prépare à leur première communion.

Selon ces deux classes, nous proposons deux catéchismes.

Nous en ajoutons un troisième pour l'intelligence des
1. 1. Tim., iv, 13, 15, 16. — 2. 11. Tim., iv, 2.

fêtes et des observances de l'Eglise, pour l'usage de ceux qui seront encore plus avancés.

PREMIER CATÉCHISME,

OU ABRÉGÉ

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

pour ceux qui commencent.

Il les faut encore distinguer en deux ordres; car il y a un catéchisme qu'on doit apprendre aux enfants dans la maison, dès qu'ils commencent à parler et à pouvoir retenir quelque chose. Alors ce catéchisme leur doit être appris par leurs pères et par leurs mères.

Premièrement, dès qu'ils bégayent, il leur faut apprendre à faire le signe de la croix, en leur disant :

DEMANDE. *Faites le signe de la croix.* — RÉPONSE.

† Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Ce qu'il est bon aussi de leur faire dire en latin, afin que dès le berceau, ils s'accoutument au langage de l'Eglise.

† In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

Quand ils commencent à parler, il leur faut faire ces demandes, et leur en apprendre les réponses les unes après les autres, selon qu'ils les peuvent retenir, sans les presser, et sans se mettre en peine s'ils les entendent, parce que Dieu leur en donnera l'intelligence dans le temps.

Qui est-ce qui vous a créé? — C'est Dieu qui m'a créé.

Qu'est-ce que Dieu? — Dieu est le créateur de toutes choses.

Y a-t-il plusieurs Dieux? — Non. Il n'y a qu'un seul Dieu.

Y a-t-il plusieurs personnes en Dieu? — Oui. Il y a trois personnes en Dieu.

Quelles sont-elles? — Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

Laquelle de ces trois personnes s'est faite homme? — C'est la seconde.

Quelle est-elle? — Dieu le Fils.

Où s'est-il fait homme? — Dans le sein de la sainte vierge Marie.

Comment a-t-il été fait homme? — Par l'opération du Saint-Esprit.

Comment l'appellez-vous? — Jésus-Christ, Dieu et homme.

Où est Dieu? — Dieu est partout.

Dieu voit-il tout? — Oui. Dieu voit tout.

Dieu a-t-il une figure humaine? — Non. Dieu n'a point de figure humaine.

Dieu a-t-il un corps? — Non. Dieu n'a point de corps; c'est un esprit.

A mesure qu'ils avancent et deviennent capables de retenir, il leur faut soigneusement apprendre, premièrement le *Credo*, ou le Symbole des Apôtres, le *Pater*, ou l'Oraison dominicale, et l'*Ave Maria*, ou la Salutation de l'Ange.

Remarquez qu'il leur faut apprendre ces choses, sans se mettre en peine s'ils les entendent, premièrement en français, et ensuite en latin, selon que leur mémoire sera capable.

Dites le Symbole des Apôtres. — Je crois en Dieu, etc.

Dites le Symbole des Apôtres en latin. — *Credo in Deum*, etc.

Dites l'Oraison dominicale. — Notre Père, qui êtes dans les cieux, etc.

Dites l'Oraison dominicale en latin. — *Pater noster*, qui es in cælis, etc.

Dites la Salutation angélique. — Je vous salue, Marie, etc.

Dites la Salutation angélique en latin. — *Ave, Maria*, etc.

On doit aussi leur apprendre les Commandements de Dieu et de l'Eglise, quand on les voit capables de les retenir, selon qu'ils sont portés dans ces vers pour une plus grande facilité.

Dites les Commandements de Dieu. — Un seul Dieu tu adoreras, etc.

Dites les Commandements de l'Eglise. — Les dimanches messe ouïras, etc.

Il faut accoutumer les enfants, le plus qu'il se peut, à faire le signe de la croix, quand on les couche, quand on les lève, au commencement et à la fin de tous leurs repas, en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

CATÉCHISME

QUI SE DOIT FAIRE DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ÉCOLE.

A ceux qui commencent à avoir l'usage de la raison, et à peu près quand on a coutume de leur donner la confirmation.

QUAND les enfants sont assemblés, le catéchiste leur doit faire montrer leur catéchisme, prendre garde s'ils le tiennent propre, et les bien avertir de ne le pas perdre, et de ne le pas laisser gâter ni déchirer.

Il leur faut soigneusement répéter tout ce qui est dit dans la précédente instruction, et se bien garder de passer outre, jusqu'à ce que les enfants la sachent parfaitement et sans hésiter. Après, pour leur faire mieux entendre ce qu'ils ont dit, on leur fera les leçons suivantes.

LEÇON I.

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL, ET DE LA CONNAISSANCE DE DIEU.

On commencera cette instruction, en faisant connaître l'utilité du catéchisme, où l'on apprend le chemin de la vie éternelle.

On représentera Jésus-Christ à l'âge de douze ans, écoutant les docteurs, les interrogeant, et leur répondant (*Luc.*, II, 46, 47) : mystère où il a voulu sanctifier les commencements des enfants, et nous donner quelque idée du catéchisme. On le fera voir aussi dans toute la suite de son enfance, obéissant et profitant (*Luc.*, II, 40, 51, 52); et on avertira souvent les enfants d'imiter, autant qu'ils pourront, la sainte enfance de Jésus-Christ, et de s'y voir. *Voyez Catéchisme des Fêtes, Fêtes de Notre Seigneur, leçon VI.*

Etes-vous chrétien? — Oui. Je suis chrétien par la grâce de Dieu.

Qui appelez-vous chrétien? — Celui qui est baptisé, qui croit et confesse la doctrine chrétienne.

Qu'appellez-vous la doctrine chrétienne? — Celle que Jésus-Christ a enseignée.

Comment est-ce qu'on apprend la doctrine chrétienne? — Par le catéchisme.

Que veut dire ce mot catéchisme? — Il veut dire instruction.

De qui faut-il recevoir cette instruction? — De l'Eglise et de ses pasteurs.

Que nous apprend la doctrine chrétienne? — Elle nous apprend pourquoi Dieu nous a mis au monde.

Pourquoi Dieu nous a-t-il mis au monde? — Pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle.

Qu'est-ce que Dieu? — C'est le créateur du ciel et de la terre, et le Seigneur universel de toutes choses.

Où est Dieu? — Il est au ciel, en la terre et en tout lieu.

Dieu voit-il tout? — Dieu voit tout, et jusqu'à nos plus secrètes pensées.

Dieu voit-il l'avenir? — Il voit tout ensemble le présent, le passé et l'avenir.

LEÇON II.

DU SIGNE DE LA CROIX, ET DE LA PROFESSION DU CHRISTIANISME.

On pourra commencer, en représentant Jésus-Christ en croix, bénissant les hommes, et nous apprenant que toute bénédiction est dans la croix.

Par quel signe le chrétien se peut-il faire connaître? — Par le signe de la croix.

Comment faites-vous le signe de la croix? — Je le

fais en mettant la main à la tête, puis à l'estomac, et enfui sur les deux épaules, disant : † Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Ne fait-on pas encore le signe de la croix en d'autres manières? — Oui. On le fait ordinairement au commencement de chaque évangile, en imprimant la croix sur son front, sur sa bouche et sur son estomac.

Pourquoi sur ces trois parties? — Pour montrer qu'on veut consacrer à Dieu ses pensées, ses paroles, et son cœur ou ses affections.

Pourquoi faites-vous le signe de la croix? — Je le fais principalement pour marquer que je fais profession d'être chrétien.

Que veut dire faire profession d'être chrétien? — C'est faire profession de vouloir toute sa vie croire et pratiquer la doctrine que Jésus-Christ a enseignée.

Faut-il faire profession du christianisme, ou de la doctrine de Jésus-Christ? — Il le faut, et il n'y a point de salut pour ceux qui ne le font pas.

Pourquoi dites-vous qu'on fait profession du christianisme en faisant le signe de la croix? — Parce qu'en y confesse les deux principaux mystères de la religion chrétienne.

Quels sont-ils? — Le mystère de la Trinité, et celui de la rédemption du genre humain.

Comment y confessez-vous le mystère de la Trinité? — En disant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Que devez-vous penser en les nommant? — Que j'ai été baptisé en leur nom.

Comment confesse-t-on le mystère de la rédemption du genre humain? — En faisant sur nous le signe de la croix, en signe que nous avons été rachetés par la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Quand faites-vous le signe de la croix? — Le matin en me levant, le soir en me couchant, et au commencement de chaque action.

Qu'entendez-vous par ces actions que vous commencez par le signe de la croix? — C'est que je le fais avant le repas, avant le travail, en commençant et en finissant la prière, au commencement du sermon et du catéchisme.

N'y a-t-il pas quelque occasion particulière où l'on fasse le signe de la croix? — Oui. On le fait dans les grands périls, et surtout dans le péril et occasion du péché.

Pourquoi commencer ses actions par le signe de la croix? — Pour s'exciter à tout faire au nom et pour l'amour de Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit.

Quel profit tire-t-on de ce signe? — C'est qu'étant fait avec foi et révérence, il chasse les démons, il dissipe les tentations et les mauvaises pensées, et il attire la bénédiction de Dieu sur les choses sur lesquelles on le fait.

LEÇON III.

DU MYSTÈRE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

On racontera ici le baptême de Jésus-Christ, où parurent les trois personnes divines (*Matth.*, III, 14; *Marc.*, I, 10; *Luc.*, III, 24). *Voyez Catéch. des Fêtes, Fêtes de Jésus-Christ, leçon v.* On avertira soigneusement que la Trinité est invisible en elle-même, encore qu'elle paraisse ici par quelque chose de sensible.

Y a-t-il plusieurs Dieux? — Non. Il n'y a qu'un seul Dieu.

Combien y a-t-il de personnes en Dieu? — Il y en a trois, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; et c'est ce qu'on appelle la très-sainte Trinité.

Lequel est le plus grand, le plus sage et le plus puissant des trois? — Ils ont la même grandeur, la même sagesse et la même puissance.

Le Père est-il plus ancien que le Fils et le Saint-Esprit? — Non. Ils sont tous trois d'une même éternité; enfin ils sont égaux en toutes choses, parce qu'ils ne sont qu'un seul Dieu.

Pourquoi répétez-vous si souvent ces paroles : Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit? — Pour nous souvenir que nous avons été baptisés au nom des trois personnes divines, Père, Fils, et Saint-Esprit.

LEÇON IV.

DU MYSTÈRE DE L'INCARNATION ET DE LA RÉDEMPTION DU GENRE HUMAIN.

On commencera par le récit du message de l'Ange à la sainte Vierge, en disant qu'à l'acte de soumission qu'elle fit, Jésus-Christ fut formé dans ses entrailles par le Saint-Esprit (*Luc.*, I, 26).

Quelle est celle des trois personnes de la très-sainte Trinité, qui s'est faite homme? — C'est Dieu le Fils, la seconde personne.

Qu'est-ce à dire, se faire homme? — C'est prendre un corps et une âme comme nous.

Où a-t-il pris ce corps et cette âme? — Dans le sein de la bienheureuse vierge Marie.

Comment a-t-il été conçu dans le sein d'une vierge? — Par l'opération du Saint-Esprit.

Comment s'appelle-t-il? — Jésus-Christ.

Comment appelle-t-on ce mystère? — On l'appelle le mystère de l'incarnation.

Que veut dire ce mot incarnation? — Il veut dire que le Fils de Dieu s'est fait chair, c'est-à-dire, qu'il s'est fait homme, et a pris une chair comme la nôtre.

Est-il homme seulement? — Non. Il est Dieu et homme.

Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme? — Pour nous racheter de l'enfer par son sang précieux, et nous sauver de la mort éternelle, par la mort de la croix.

Étions-nous perdus? — Oui. Nous étions perdus par le péché d'Adam, notre premier père.

Quel est l'effet du péché d'Adam? — C'est de nous faire naître dans le péché.

Comment appelle-t-on ce péché dans lequel nous naissons? — Le péché originel.

Que veut dire ce mot originel? — Un péché que nous apportons dès notre origine, c'est-à-dire, en naissant.

LEÇON V.

DU SYMBOLE DES APÔTRES, ET DE LA PRIÈRE.

RÉCIT. Jésus-Christ ressuscité, et envoyant ses apôtres prêcher par tout l'univers (*Matth.*, XXVIII, 18) : ou, si l'on veut, quelque autre endroit où Jésus-Christ envoie ses apôtres, et ordonne de les croire, comme *Luc.*, IX, X, etc.

Quel est le fondement de la vie chrétienne? — C'est la foi.

Quels sont les principaux articles de foi? — Ceux qui sont compris dans le Symbole des Apôtres.

Combien y en a-t-il? — Il y en a douze.

Récitez-les? — Je crois en Dieu, etc.

Est-ce une chose agréable à Dieu, de réciter souvent le Symbole? — Oui, pour imprimer dans son cœur les articles de la foi, d'où dépend notre salut.

LEÇON VI.

DE LA PRIÈRE, OU DU PATER ET DE L'AVE.

RÉCIT. Les disciples autour de Jésus-Christ, lui demandant qu'il leur apprenne à prier, et Jésus-Christ le leur apprenant. (*Luc.*, XI).

Quel est le plus nécessaire exercice du chrétien? — C'est la prière.

Pourquoi la prière est-elle si nécessaire? — C'est qu'elle nous obtient le secours de Dieu, sans lequel nous ne pouvons avoir ni faire aucun bien.

Quelle prière dites-vous le plus souvent? — L'Oraison dominicale, ou le Pater.

Que veut dire ce mot, Oraison dominicale? — C'est-à-dire, la prière que Notre Seigneur nous a enseignée.

Récitez-la. — Notre Père, qui êtes dans les cieux, etc.

N'y a-t-il pas encore quelque autre prière que vous fassiez souvent? — Il y a encore la Salutation de l'Ange.

Pourquoi la dites-vous si souvent? — En mémoire de l'incarnation du Fils de Dieu, et pour honorer sa sainte Mère.

Récitez-la. — Je vous salue, Marie, etc.

Que faut-il faire quand on commence sa prière? — Se mettre en la présence de Dieu.

Qu'appetez-vous se mettre en la présence de Dieu? — Faire un acte de foi, par lequel on croie que Dieu est présent, et l'adorer comme celui qui voit le fond de nos cœurs.

Que dites-vous de ceux qui prient sans attention? — S'ils négligent d'être attentifs, loin de servir Dieu, ils l'offensent.

LEÇON VII.

DES DIX COMMANDEMENTS DE DIEU, ET EN PARTICULIER DU PREMIER.

RÉCIT. Dieu donnant les dix commandements dans le désert, sur le mont de Sinai (*Exod.*, xix, 16 et *suiv.*; xx, 1, etc., 18, 19, 20, 21).

Combien y a-t-il de commandements de Dieu? — Il y en a dix, savoir :

I. Un seul Dieu tu adoreras, etc.

Dites-moi ce qu'il y a à considérer en général en chaque commandement de Dieu. — C'est qu'en chaque commandement il faut entendre quelque chose qui nous est commandé, et quelque autre chose qui nous est défendu.

Expliquez chaque commandement de Dieu en particulier. Que veut dire le premier, Un seul Dieu tu adoreras? — Le premier commandement nous oblige à aimer et adorer Dieu de tout notre cœur.

Que nous défend-il? — Il nous défend toute idolâtrie, magie, hérésie, et toutes superstitions.

Qu'appellez-vous superstition? — Une fausse dévotion.

Que dites-vous de ceux qui guérissent, ou font guérir les hommes ou les animaux par certaines paroles? — Ils péchent contre ce commandement.

Pourquoi? — Parce qu'ils ont recours au démon.

Mais si ces paroles sont saintes? — C'est toujours une tromperie du malin esprit, qui nous fait abuser des saintes paroles.

Mais si on a intention d'honorer Dieu? — C'est une superstition, parce que Dieu n'a pas attaché une telle vertu à ces paroles.

Est-il défendu par ce commandement d'honorer les saints? — Non, parce que nous n'honorons pas les saints comme Dieu, mais comme les amis de Dieu.

Est-il défendu d'honorer les images de Jésus-Christ ou des saints? — Non, parce qu'on ne les a qu'en mémoire des originaux, et que l'honneur qu'on rend aux images se rapporte à eux.

Et les reliques des saints? — On les honore de même, en mémoire des saints.

LEÇON VIII.

DU SECOND ET DU TROISIÈME COMMANDEMENT DE DIEU.

Dans les leçons suivantes, pour récit, quelques exemples des châtements de Dieu contre ceux qui violent ses commandements, comme pour celui des fêtes, l'exemple d'Achan (*Jos.*, vii).

Expliquez le second commandement. Dieu en vain tu ne jureras. — Par ce commandement sont défendus les jurements faits sans respect et sans nécessité, les parjures, les reniements et les blasphèmes contre Dieu et contre les saints.

Qu'est-ce qui nous est ordonné par ce second commandement? — Il nous est ordonné d'accomplir nos promesses et nos vœux.

Expliquez le troisième commandement. Les dimanches tu garderas. — Il est commandé de sanctifier les dimanches et les fêtes.

Que faut-il faire pour cela? — Il faut entendre la messe, la prédication et le service de l'Eglise, avec dévotion et respect, et vaquer aux bonnes œuvres.

Et que nous est-il défendu? — Il est défendu de faire aucune œuvre servile.

Qu'appellez-vous les œuvres serviles? — Les œuvres mercenaires, par où ordinairement on gagne sa vie.

Quelles autres œuvres faut-il particulièrement éviter, pour bien sanctifier les fêtes? — Il faut éviter principalement le péché, et tout ce qui porte au péché, comme le cabaret, les danses, les assemblées de brelans et des jeux défendus.

Et pour les jeux ou exercices permis? — Il se faut bien garder d'y donner trop de temps, et surtout d'y passer le temps de la messe paroissiale, de la prédication, ou du catéchisme et du service divin.

LEÇON IX.

DU QUATRIÈME, CINQUIÈME, SIXIÈME ET NEUVIÈME COMMANDEMENT.

RÉCIT. Le feu descendu sur Sodome (*Gen.*, xix); ou le zèle de Phinéas contre les impurs (*Num.*, xxv, 6); ou le rigoureux châtement de David, adultère et homicide (*II. Reg.*, xii, 1, 8, etc.; xv, 13; etc.); ou quelque autre exemple de châtement qui imprime de la terreur.

Expliquez le quatrième commandement, Père et mère honoreras. — Il est commandé aux enfants d'honorer leurs pères et leurs mères, de leur obéir, et de les aider en leurs nécessités corporelles et spirituelles.

Que nous prescrit encore ce commandement? — De respecter tous supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres.

Et que nous est-il défendu? — Il nous est défendu de leur être désobéissants, de leur faire peine, et d'en dire du mal.

Expliquez le cinquième commandement, Homicide point ne seras. — Il est défendu, 1^o de tuer, blesser frapper, nuire au prochain en son corps, par soi, ou par autrui; 2^o de l'offenser par des paroles injurieuses; 3^o de lui souhaiter du mal.

A quoi nous oblige ce commandement? — A pardonner à nos ennemis, et à bien vivre avec tout le monde.

Expliquez le sixième commandement, Luxurieux point ne seras. — Dieu défend par-là tous les plaisirs de la chair, hors l'usage légitime du mariage.

Est-il permis de les désirer? — Non, et Dieu le défend expressément par le neuvième commandement, où il est dit : L'œuvre de chair ne désireras.

Expliquez un peu davantage le sixième et le neuvième commandement. — C'est-à-dire, que Dieu défend toutes actions, paroles, pensées volontaires, désirs et attouchements deshonnêtes.

Et quoi encore? — Tout ce qui donne de mauvaises pensées, comme les tableaux, les livres, les chansons, les danses et les entretiens impudiques.

Que faut-il faire pour bien garder ce commandement? — Il faut être honnête et modeste dans ses paroles, habillements, contenance et postures du corps; et garder la modération dans le boire et le manger.

LEÇON X.

DU SEPTIÈME ET HUITIÈME COMMANDEMENT.

Expliquez le septième commandement, Le bien d'autrui tu ne prendras. — Il est défendu de prendre le bien d'autrui, et de le retenir contre la volonté du maître.

Et que nous est-il commandé dans ce précepte? — Il est commandé de rendre le bien d'autrui, soit dérobé, soit trouvé, et de faire l'aumône aux pauvres selon ses moyens.

Dites quelques-unes des manières dont on prend ou dont on retient le bien d'autrui. — Les plus ordinaires sont l'usure et les tromperies.

Qu'est-ce que l'usure? — C'est le profit qu'on tire du prêt.

Qu'entendez-vous par les tromperies? — C'est comme quand on trompe dans la quantité ou dans la qualité des choses qu'on vend.

Qu'appellez-vous la quantité? — Le poids, le nombre et la mesure.

Et la qualité, qu'est-ce que c'est? — C'est comme quand on vend de mauvais blé ou de mauvais vin, comme bon.

N'y a-t-il pas d'autres moyens de prendre ou de rete-

voir le bien d'autrui? — Oui, comme quand on retient le salaire d'un serviteur ou d'un ouvrier, et quand un manouvrier ou artisan ne travaille pas loyalement, ou exige ce qu'il n'a pas gagné.

Expliquez le huitième commandement, Faux témoignage ne diras. — Il est défendu de porter faux témoignage en justice contre son prochain, de médire de lui, d'en juger témérairement, de mentir; et il est commandé de dire la vérité.

LEÇON XI.

DU DIXIÈME COMMANDEMENT.

Qu'est-ce qui est défendu par le dixième commandement, Bien d'autrui ne convoiteras? — C'est-à-dire, que Dieu défend non-seulement l'effet, mais encore la volonté de s'approprier le bien d'autrui.

Qu'est-ce que Dieu défend encore? — Il défend de souhaiter d'acquiescer les biens de la terre par des voies injustes.

Et quoi encore? — De laisser languir de faim les pauvres, plutôt que de leur faire part de ce qu'on a moyen de leur donner.

A quoi est-on obligé par ce précepte? — A se contenter de l'état où il plaît à Dieu de nous mettre, et à souffrir la nécessité avec patience, quand il lui plaît de nous l'envoyer.

Comment faut-il accomplir ce précepte? — En souhaitant que la volonté de Dieu soit accomplie, et non pas la nôtre.

Qui sont ceux qui contreviennent à ce commandement? — Ceux qui portent envie à l'élévation et au profit du prochain; comme quand les ouvriers ne voudraient pas que d'autres qu'eux fussent employés dans leur art.

Les marchands et les autres hommes ne pêchent-ils pas aussi contre ce précepte? — Oui, quand ils souhaitent la disette, afin de débiter plus chèrement ce qu'ils ont à vendre.

LEÇON XII.

DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE, ET LA RÉCOMPENSE DE CEUX QUI GARDENT CES COMMANDEMENTS.

Combien y a-t-il de commandements de l'Église? — Il y en a six, savoir : 1. Les dimanches messe ouïras, etc.

L'Église a-t-elle le pouvoir de faire des commandements? — Oui, sans doute, puisque Dieu nous l'a donnée pour mère, et que les commandements qu'elle nous fait, servent à observer les commandements de Dieu.

Suffit-il de savoir les commandements? — Non. Il faut les observer tous.

Le peut-on? — Oui. Dieu et l'Église ne les feraient pas, si on ne pouvait les observer.

Mais le peut-on de soi-même et par ses propres forces? — Non. On ne le peut que par la grâce; mais Dieu est toujours prêt à nous la donner, si nous la lui demandons.

Quelle récompense Dieu promet-il à ceux qui feront tous ses commandements? — Dieu leur promet le paradis, où ils seront éternellement bienheureux.

Quel châtement recevront ceux qui ne les auront pas gardés? — Ils seront misérables en ce monde; et après cette vie ils iront en enfer, où ils seront privés de la vue de Dieu, et brûlés à jamais avec les démons.

LEÇON XIII.

DES SACREMENTS.

Combien y a-t-il de sacrements? — Il y en a sept : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

Qu'est-ce que le baptême? — C'est un sacrement qui nous fait chrétiens et enfants de Dieu.

Ce sacrement est-il nécessaire aux petits enfants? — Oui, pour effacer en eux le péché originel, avec lequel nous naissons tous.

Qu'est-ce que la confirmation? — C'est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit. et qui nous fait parfaits chrétiens.

Qu'est-ce que l'eucharistie? — C'est un sacrement qui contient, sous les espèces du pain et du vin, le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur, pour être notre nourriture spirituelle.

Qu'est-ce que la pénitence? — C'est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.

Qu'est-ce que l'extrême-onction? — C'est un sacrement qui nous aide à bien mourir, et achève en nous la rémission des péchés.

Qu'est-ce que l'ordre? — C'est un sacrement institué par Jésus-Christ, pour donner à son Église des prédicateurs de sa parole, et des ministres de ses sacrements.

Quels sont-ils? — Ce sont les évêques, les prêtres, les diacres, et les autres.

Qu'est-ce que le mariage? — C'est un sacrement qui donne la grâce à ceux qui se marient, de vivre chrétiennement dans cet état, et d'élever leurs enfants selon Dieu.

LEÇON XIV.

DES DEUX SACREMENTS QUE L'ON FRÉQUENTE LE PLUS, SAVOIR : LA PÉNITENCE ET L'EUCCHARISTIE.

Quels sacrements fréquentons-nous le plus ordinairement? — Ce sont la pénitence ou confession, et l'eucharistie ou communion.

Que faut-il faire pour se bien confesser? — Il faut faire cinq choses : 1^o Examiner sa conscience, et penser à ses péchés; 2^o en avoir grande douleur; 3^o avoir un ferme propos de ne les plus commettre; 4^o les dire tous à son confesseur, sans en cacher aucun; 5^o faire la pénitence qui nous est ordonnée.

Qu'est-ce que le prêtre en la sainte messe élève en haut, et montre au peuple? — C'est le corps de Jésus-Christ sous les espèces du pain; et dans le sacré calice le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du vin.

Qu'appellez-vous les espèces du pain? — C'est la blancheur du pain, la rondeur, le goût.

Qu'appellez-vous les espèces du vin? — C'est la couleur du vin, l'humidité, le goût.

Faut-il adorer le corps et le sang de Jésus-Christ? — Il les faut adorer sans aucun doute, parce que ce corps et ce sang sont inséparablement unis à la divinité.

Que reçoit-on à la sainte table? — Le corps adorable de Jésus-Christ.

Ne reçoit-on que le corps de Jésus-Christ? — On reçoit en même temps son sang, son âme, sa divinité, et, en un mot, la personne entière de Jésus-Christ, parce que tout cela est inséparable.

Faut-il adorer Jésus-Christ en le recevant? — Il le faut adorer sans aucun doute, parce que c'est la propre personne du Fils de Dieu.

Quelles dispositions faut-il avoir pour bien communier? — Il y en a de deux sortes, dont les unes regardent le corps, et les autres regardent l'âme.

Dites celles qui regardent le corps. — 1^o Il faut être à jeun; 2^o il faut être habillé modestement et proprement, autant qu'il se peut.

Dites les dispositions qui regardent l'âme. — Il faut, avant toutes choses, n'avoir aucun péché mortel sur la conscience. et, pour cela, s'en être confessé, si on en a.

Est-ce tout? — Non; il faut encore être instruit du Symbole des Apôtres et des principaux points de la religion.

Et quoi encore? — Il faut en particulier avoir une ferme foi, et une croyance certaine, qu'on reçoit dans ce sacrement le corps de Jésus-Christ, et lui-même tout entier.

Et enfin? — Enfin, il faut désirer de s'unir à lui par un saint amour.

LEÇON XV.

DU CHAPELET.

Comment dites-vous le chapelet? — Je me mets en la présence de Dieu, je fais le signe de la croix, en disant : *In nomine Patris, etc.*; et puis je dis :

Adeumus te, Christe. et benedicimus tibi, quia per

crucem tuam redemisti mundum : qui vivis et regnas Deus in sæcula sæculorum. Amen.

Que veulent dire ces paroles? — C'est-à-dire : O Jésus-Christ ! nous vous adorons et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par la croix ; vous qui étant Dieu, vivez et réglez aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que faites-vous ensuite? — Je dis le *Credo* tout entier, en latin ou en français.

Que faut-il dire sur les gros grains? — Il faut dire le *Pater* en latin ou en français ; et sur les petits, dire l'*Ave*.

Pourquoi dit-on le chapelet? — Pour imprimer dans son esprit les principaux actes du chrétien, comme l'acte de foi en récitant le Symbole, et la principale prière en récitant le *Pater*.

Pour quelle autre fin dit-on encore le chapelet? — Pour montrer qu'on est affectionné à la sainte Vierge, et pour obtenir de Dieu, par son moyen, les grâces qui nous sont nécessaires.

Quelle opinion avez-vous de la sainte Vierge? — Que c'est une excellente et bienheureuse créature, pleine de grâce et de vertu, et la très-digne mère de Jésus-Christ.

A quoi doit-on penser en disant Ave? — On doit penser au message que la sainte Vierge reçut, lorsque l'ange saint Gabriel lui vint annoncer qu'elle serait mère de Dieu.

Est-il utile de penser à ce message? — Oui, parce c'est le commencement de notre salut, et le fondement de l'honneur qu'on rend à la sainte Vierge.

A quoi doit-on penser en disant sancta Maria? — On doit penser à la mort, et au besoin particulier que nous y aurons de la grâce de Dieu, que la sainte Vierge peut nous obtenir par ses prières.

Est-il utile de répéter souvent la même prière? — Oui ; si en la récitant on est soigneux de penser et d'imprimer dans son cœur ce qu'elle contient.

Faut-il croire qu'il y ait quelque vertu dans le nombre de Pater ou d'Ave? — Non, ce serait une croyance superstitieuse.

A qui le chapelet peut-il profiter? — A tous, puisqu'il contient ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus utile dans la religion ; mais il sert principalement à ceux qui ne savent pas lire, ou qui ne sont pas assez exercés à prier.

LEÇON XVI.

LA MANIÈRE DE SERVIR ET RÉPONDRE À LA MESSE.

Celui qui sert à la messe a soin que les cierges soient allumés, et les burettes garnies de vin et d'eau, avant que la messe commence. Il aide au prêtre à se revêtir, et prend garde qu'il soit revêtu proprement.

Si le prêtre part du vestiaire tout habillé, il marche devant modestement, portant le missel et les burettes (si déjà elles n'étaient à l'autel), et s'il passe devant le Saint-Sacrement, il fait la révérence.

Étant arrivé à l'autel, il passe au côté de l'Évangile, et y ayant reçu le bonnet, il le place en un lieu convenable, hors de dessus l'autel ; puis ayant mis le missel sur l'autel, et les burettes en leur place, aussitôt il se va mettre à genoux au-dessous des degrés, tout en bas du côté de l'Évangile, et se tourne vers le milieu de l'autel.

Il fait toujours la révérence lorsqu'il passe devant l'autel. Il n'a ni livre ni chapelet à la main, afin d'être plus libre et plus attentif à bien servir le prêtre.

Il fait le signe de la croix avec le prêtre, au commencement, et répond clairement et distinctement, au même ton que le prêtre.

Le catéchiste fera dire les réponses aux enfants en latin, et les avertira qu'ils les trouveront en français dans le livre des prières, se servant de cette occasion pour les obliger à l'avoir. Il leur parlera fortement du respect et de la dévotion avec lesquels ils doivent servir à la messe ; et se servira aussi de cette occasion pour imprimer à tous les enfants un grand respect intérieur et extérieur dans l'église, et particulièrement en entendant la sainte messe.

Quand les enfants doivent recevoir le sacrement de confirmation, il faut les y préparer par des instructions particulières.

et les mettre en état de répondre sur le catéchisme précédent. On les doit aussi instruire particulièrement sur le baptême, dont ce sacrement confirme la grâce, et puis leur faire apprendre ce que c'est que la confirmation. Pour cela, on leur fera ces deux leçons, surtout s'ils sont dans un âge plus avancé.

LEÇON XVII.

DU BAPTÊME.

Raconter le baptême de Jésus-Christ, ou la manière dont on baptise dans l'Église : d'autres fois, l'alliance entre Dieu et Abraham dans la circoncision, avec les promesses mutuelles (*Gen.*, xvii) ; ou l'alliance entre Dieu et le peuple par le ministère de Moïse et par celui de Josué (*Exod.*, xxiv, 1, etc., jusqu'au 9 ; *Deut.*, xxix, 1, 10 et seq. ; *Jos.*, xxiv).

Qu'est-ce que le baptême? — C'est un sacrement par lequel nous sommes faits chrétiens et enfants de Dieu.

Comment donne-t-on le baptême? — On verse de l'eau sur la tête de celui qu'on baptise, en disant ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* ; avec l'intention de faire ce que fait l'Église en baptisant.

Que signifie l'eau dans le baptême? — Elle signifie que comme l'eau lave le corps, ainsi le baptême lave l'âme de ses péchés.

Pourquoi dit-on ces paroles : Je te baptise au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit? — Pour faire entendre au chrétien, dès sa première entrée dans l'Église, qu'il est consacré à un seul Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit.

Qu'est-ce que fait le baptême en celui qui est baptisé? — Il le nettoie du péché originel, et des autres péchés qu'il peut avoir commis depuis sa naissance, s'il a atteint l'usage de la raison.

Que fait encore en nous le saint baptême? — Il nous fait enfants de Dieu, et nous donne droit au royaume des cieux, comme à notre vrai héritage.

Pouvons-nous mériter ces choses? — Non ; elles nous ont été données gratuitement par le sang et par les mérites de Jésus-Christ.

Pourquoi appelle-t-on le baptême une seconde naissance? — Parce qu'il efface le péché que nous avions apporté en naissant au monde, et nous donne une nouvelle vie.

Le baptême est-il nécessaire au salut? — Le baptême est nécessaire au salut.

Mais ceux qui sont en âge de discrétion, ne peuvent-ils suppléer au défaut du baptême, lorsqu'il ne leur est pas possible de le recevoir? — Ils y peuvent suppléer, ou par le martyre, ou par un parfait amour de Dieu, pourvu qu'ils aient le vœu du baptême.

Qu'appellez-vous le vœu du baptême? — Une sincère résolution de le recevoir quand on le pourra ?

A quoi s'oblige celui qui reçoit le baptême? — Il s'oblige à croire en Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit, et toute la doctrine de Jésus-Christ.

A quoi s'oblige-t-il encore? — Il s'oblige à renoncer au diable, à ses pompes et à ses œuvres.

Comment l'Église explique-t-elle cette obligation? — En disant à celui qu'on va baptiser : *Abrenuntias Satanæ, et omnibus pompis ejus, et omnibus operibus ejus?*

Que veulent dire ces paroles? — C'est-à-dire : Ne renoncez-vous pas au diable, et à toutes ses pompes, et à toutes ses œuvres ?

Que répond-on pour celui qu'on va baptiser? — On répond : *Abrenuntio, j'y renonce.*

Qu'appetez-vous les pompes du diable? — Les vanités et l'éclat trompeur du monde.

Qu'appetez-vous tes œuvres du diable? — Les péchés et les maximes corrompues du monde.

Dites quelques-unes de ces maximes du monde. — Par exemple : qu'il faut faire comme les autres, c'est-à-dire, être libertin et débauché comme la plupart des hommes ; qu'il est honteux de ne se pas venger quand on a été offensé, d'être pauvre, d'être humble, et ainsi du reste.

Que dites-vous de ceux qui craignent de paraître dévots et vrais chrétiens? — Qu'ils manquent aux obligations, et renoncent à la grâce du baptême.

Quand les enfants seront bien instruits des demandes précédentes, le curé ou le catéchiste leur fera renouveler les promesses du baptême en cette forme, surtout devant la confirmation.

Vous tenez-vous obligés à garder ce que vos parrains et marraines ont répondu pour vous dans le baptême? — Oui, puisque Dieu ne m'a reçu à sa grâce que sous ces promesses.

Renouvelez les promesses de votre baptême? — Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre;

Et en Jésus-Christ son Fils unique, Dieu et homme tout ensemble, qui a racheté le monde par la croix;

Et au Saint-Esprit.

Je crois l'Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, et la vie éternelle.

Je renonce de tout mon cœur au diable, à ses pompes, aux vanités et à l'éclat trompeur du monde, aux œuvres du diable, à tout péché, et aux maximes corrompues du monde, et je veux vivre et mourir en vrai chrétien, moyennant la grâce de Dieu. Ainsi soit-il.

Et le prêtre dira : Faites ainsi et vous vivrez.

LEÇON XVIII.

DE LA CONFIRMATION.

Représenter la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte (Act., II); ou les apôtres donnant la confirmation à Samarie (Act., VIII, 14, 15, 16, 17); et saint Paul la donnant à Ephèse (Act., XIX, 4, etc.).

Qu'est-ce que la confirmation? — C'est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit, et qui nous fait parfaits chrétiens.

N'avons-nous pas le Saint-Esprit par le baptême? — Oui, nous l'avons: mais ce n'est pas avec la même force que dans la confirmation.

Comment est-ce que la confirmation nous fait parfaits chrétiens? — En augmentant en nous la grâce du baptême, et en nous donnant la force de confesser le nom de Jésus-Christ.

Que veut dire ce mot confirmer? — Il veut dire donner de la force.

Donnez-moi l'exemple de quelque occasion où le sacrement de confirmation donne de la force? — Si un infidèle menaçait un chrétien qui aurait été confirmé, de le faire mourir, à moins qu'il ne voulût renoncer à la foi, ce sacrement donnerait courage au chrétien pour ne pas craindre ces menaces, et pour persévérer dans la foi.

Qui est le ministre de ce sacrement? — C'est l'évêque.

Que fait l'évêque en donnant la confirmation? — Il étend premièrement les mains sur ceux qu'il doit confirmer, en invoquant le Saint-Esprit, afin qu'il descende sur eux avec ses dons.

Que faut-il faire pendant que l'évêque fait cette prière? — Ouvrir son cœur au Saint-Esprit par un acte de foi et par le désir de le recevoir.

De quelle matière se sert l'évêque dans la confirmation? — Du saint chrême.

Qu'est-ce que le saint chrême? — De l'huile d'olive mêlée de baume, que l'évêque a consacré le Jeudi saint.

Que signifie l'huile dans la confirmation? — Elle signifie l'abondance de la grâce du Saint-Esprit, qui se répand dans les âmes.

Que signifie le baume mêlé avec l'huile? — Le baume par sa bonne odeur signifie que le chrétien, qui est prêt à confesser la foi, doit édifier le prochain par l'odeur d'une sainte vie.

Que fait l'évêque avec le saint chrême sur celui qui est confirmé? — Il lui fait une onction, en forme de croix, sur le front.

Pourquoi sur le front? — Parce que le front est la partie la plus haute et la plus apparente du corps.

Pourquoi encore? — Parce que les signes de la honte et de la crainte paraissent principalement sur le front.

Et que veut-on dire par-là? — Qu'il faut faire une profession ouverte de la foi de Jésus-Christ, et qu'on n'a ni crainte ni honte de confesser son nom.

Pourquoi fait-on l'onction en forme de croix? — Pour montrer qu'on ne doit pas rougir de la croix de Jésus-Christ.

Pourquoi l'évêque donne-t-il un soufflet à celui qu'il a confirmé? — Afin qu'il se souvienne qu'il doit être prêt à souffrir toutes sortes d'affronts et de peines.

Faut-il être en état de grâce afin de recevoir ce sacrement? — Oui, il faut être en état de grâce.

Pourquoi? — A cause que ce sacrement augmentant la grâce et confirmant la sainteté, il suppose qu'elle soit déjà dans le fidèle.

Que doit faire le chrétien qui doit recevoir ce sacrement, s'il se sent en péché mortel? — Il doit se confesser avant que de le recevoir.

Dans quel temps est-on plus obligé de recevoir la confirmation? — Dans le temps que l'Eglise est persécutée.

Mais le doit-on négliger lorsque l'Eglise est dans la paix? — Non, parce que les enfants de Dieu ont toujours à souffrir une espèce de persécution.

Quelle est cette persécution que les enfants de Dieu ont toujours à souffrir? — C'est que le démon les tente, et que le monde les contraint autant qu'il peut à vivre selon ses maximes.

Est-ce un péché de ne se pas présenter au sacrement de confirmation? — Oui, quand c'est par mépris qu'on ne s'y présente pas.

Ne doit-on pas se presser de recevoir ce sacrement? — On le doit, principalement quand on prévoit que l'occasion de le recevoir ne reviendra pas de longtemps, et peut-être jamais.

A quel âge doit-on recevoir la confirmation? — On la donne ordinairement quand on commence à avoir l'usage de la raison.

Lorsque la confirmation donne le Saint-Esprit, donne-t-elle la même grâce que les apôtres reçurent le jour de la Pentecôte? — Oui, elle donne la même grâce, mais non pas de la même manière.

Pourquoi la même grâce? — Parce que le Saint-Esprit habite dans le chrétien qui est confirmé, comme il habita dans les apôtres, et qu'il lui donne comme à eux la grâce de confesser la foi.

Pourquoi ne recevons-nous pas cette grâce de la même manière? — Parce que les apôtres la reçurent sous la figure des langues de feu, au lieu qu'elle est figurée par le saint chrême à celui qui est confirmé.

Peut-on recevoir deux fois la confirmation? — Il s'en faut bien garder, ce sacrement ne peut se réitérer.

Que doit faire le chrétien pour en conserver la grâce? — Il la doit souvent renouveler par le souvenir, et en invitant le Saint-Esprit à demeurer dans son cœur.

LEÇON XIX.

BREF EXERCICE POUR RÉGLER LES PRINCIPALES ACTIONS DU CHRÉTIEN DURANT LA JOURNÉE.

Il le faut faire lire aux enfants, le leur faire bien entendre, et leur en demander compte en la manière que le catéchiste trouvera le plus convenable.

1. *Le matin, à son réveil, il faut faire le signe de la croix, en disant :* Au nom du Père, etc., et dire : Mon Dieu, je vous donne mon cœur.

2. *Etant sorti du lit, il est bon de prendre de l'eau bénite, et de se souvenir du baptême.*

3. *Etant habillé, il faut se mettre à genoux, et il est bon que ce soit devant quelque dévot image qui recueille notre esprit en Dieu. On dit ensuite :* Mon Dieu, je vous remercie de m'avoir créé et mis au monde, racheté, fait chrétien, conservé la nuit passée. Je vous offre toutes les actions que je ferai aujourd'hui. Faites-moi la grâce de ne point vous offenser, je vous la demande au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

(Ensuite toute la famille se rassemble pour faire en commun la prière du matin marquée à la fin de ce catéchisme).

4. *Avant que l'on commence son étude ou son travail :* Mon Dieu, je vous offre le travail que je veux faire pour l'amour de vous ; donnez-y, s'il vous plaît, votre bénédiction.

5. *Avant le repas. Benedicite :* Dominus, nos et ea. etc. Bénissez ; (C'est la demande que l'on fait au père de famille, ou à la personne la plus digne, à quoi il répond : C'est au Seigneur qu'il appartient de bénir. Puis on continue, en disant : Que la main de Jésus-Christ nous bénisse, nous et la nourriture que nous devons prendre. Au nom du Père, etc.

6. *Après le repas. Laus Deo, pax vivis, etc.* Louanges à Dieu, paix aux vivants, et repos aux morts ; et vous, ô Seigneur ! ayez pitié de nous. R. Rendons grâces à Dieu.

Ou bien : Agimus tibi gratias, Rex omnipotens Deus, etc. Nous vous rendons grâces de tous vos bienfaits, ô Dieu ! Roi tout-puissant, qui vivez et réglez aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ou bien : Regi sæculorum immortalis et invisibilis, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen. Au Roi des siècles, immortel et invisible, au seul Dieu, honneur et gloire aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

7. *Dès qu'on s'aperçoit d'avoir commis quelque péché, surtout si l'on craint qu'il soit mortel, il faut s'en repentir au fond de son cœur, et dire, en s'excitant à la contrition :* Je déteste, ô mon Dieu ! pour l'amour de vous, le péché que j'ai commis ; je vous en demande pardon par le sang de Notre Seigneur, et moyennant votre sainte grâce, je ne vous offenserai plus.

8. *Le soir, avant qu'on se couche, on doit faire dans la famille la prière du soir en commun, comme elle est à la fin de ce catéchisme.*

(Il faut examiner sa conscience, et rappeler en sa mémoire toutes les pensées, les paroles et les actions de la journée. Si l'on reconnaît que l'on a commis quelque péché mortel, il faut s'en repentir avec un cœur vraiment contrit, en s'aidant pour cela de l'acte de contrition marqué ci-dessus. Car celui que la mort surprendra en péché mortel, avant qu'il se soit approché du sacrement de pénitence, ou qu'il se soit au moins bien sincèrement repenti de son crime, celui-là sera éternellement damné.)

9. *Enfin il est bon de prendre de l'eau bénite, et avant que de s'endormir, faire le signe de la croix, et dire :* — Jésus, soyez mon sauveur ; sainte Vierge, mère de Dieu, priez pour moi, maintenant et à l'heure de la mort. Mon Dieu, que je meure en votre grâce. *Requiescant in pace, amen :* c'est-à-dire : Que les âmes des fidèles qui sont morts reposent en paix. Ainsi soit-il.

Il est bon de savoir ces courtes prières par cœur, pour prendre l'habitude de prier ; mais dans la suite chacun pourra dire ce que Dieu lui inspirera ; et il faut bien avertir les enfants que la prière ne consiste pas tant dans les paroles, que dans la bonne volonté et le sentiment.

PRIÈRES DU MATIN.

† Au nom du Père, etc. † *In nomine Patris, etc.*

Adorons Dieu, et mettons-nous en sa sainte présence.

DIEU éternel et tout-puissant, qui nous avez créés à votre image et ressemblance, et qui nous avez faits capables de vous aimer et de vous posséder éternellement, nous vous adorons en toute humilité comme notre souverain Seigneur. Faites-nous la grâce de reconnaître votre bonté infinie par l'amour qui vous est dû, et par une parfaite obéissance à vos saints commandements.

Remercions Dieu de toutes les grâces qu'il nous a faites.

O mon Dieu ! qui avez tout en votre puissance, nous reconnaissons que nous n'avons rien qui ne vienne de vous. C'est pour cela que nous ne cesserons de publier vos miséricordes, et de vous remercier de tous les biens et de toutes les grâces que vous nous avez faites, particulièrement de ce que nous sommes dans la vraie

Eglise ; et que vous nous avez préservés durant cette nuit, et pendant notre vie, de tant de mauvais accidents.

Pensons aux péchés auxquels nous sommes le plus enclins, et prenons une ferme résolution de n'y plus retomber. (Il faut s'arrêter ici pour penser à ses péchés.)

Tâchons par un vrai repentir de nos péchés, d'en obtenir la rémission.

Mon Dieu, nous vous demandons très-humblement pardon et miséricorde, par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils. Nous avons regret de vous avoir offensé, et nous détestons nos péchés, parce qu'ils vous déplaisent, et que vous êtes infiniment bon. Nous promettons, mon Dieu, moyennant votre sainte grâce, de n'y plus retomber, d'en éviter les occasions, d'en faire pénitence, et de mieux vivre à l'avenir.

Offrons-nous à Dieu de tout notre cœur, et prions-le que tout ce que nous ferons soit pour sa gloire.

Mon Dieu, nous vous offrons notre corps, notre âme, et tout ce que nous sommes ; et parce que la faiblesse humaine ne peut rien sans vous, nous vous prions de nous aider par votre grâce, afin que tout ce que nous ferons et souffrirons aujourd'hui, soit pour votre plus grande gloire, et pour la rémission de nos péchés ; par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Demandons à Dieu les grâces qui nous sont nécessaires pour passer saintement ce jour ; et faisons la prière que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a donnée lui-même.

Pater noster, etc. Notre Père, etc.

La Salutation de l'Ange.

Ave Maria, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Le Symbole des Apôtres.

Credo in Deum, etc. Je crois en Dieu, etc.

Seigneur Dieu tout-puissant, qui nous avez fait arriver au commencement de cette journée, sauvez-nous par votre puissance, afin que durant ce jour nous ne nous laissions aller à aucun péché ; mais que toutes nos pensées, nos paroles et nos actions étant conduites par votre grâce, ne tendent qu'à accomplir les règles de votre justice ; par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que la sainte Vierge et tous les saints intercèdent pour nous envers Notre Seigneur Jésus-Christ, afin que nous obtenions d'être secourus et sauvés par lui.

Que le Seigneur tout-puissant établisse nos jours et nos actions dans sa sainte paix ; qu'il nous garde de tout mal ; qu'il nous conduise à la vie éternelle ; et que, par sa miséricorde, les âmes des fidèles qui sont morts reposent en paix. Ainsi soit-il.

PRIÈRES DU SOIR.

† *In nomine Patris, etc.* † Au nom du Père, etc.

Demandons l'assistance du Saint-Esprit.

ESPRIT-SAIN, venez en nous, répandez dans nos âmes les rayons de votre lumière, et brêlez nos cœurs par le feu de votre amour.

Mettons-nous en la présence de Dieu, adorons-le, et le remercions de tous ses bienfaits.

Nous vous adorons, ô mon Dieu ! qui êtes ici présent ; nous vous louons, aimons, et reconnaissons comme Père de miséricorde, et comme la source de tout bien. Nous vous rendons grâces de tout notre cœur, par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils unique, de tous les effets de votre bonté et charité envers nous.

Demandons à Dieu les lumières pour connaître et haïr véritablement nos péchés.

Donnez-nous, ô mon Dieu, les lumières qui nous sont nécessaires pour connaître le nombre, la laideur et la grièveté de nos offenses.

Examinons nos consciences sur les fautes que nous avons commises aujourd'hui par pensées, paroles, œuvres et omissions, en nous arrêtant particulièrement aux péchés auxquels nous sommes le plus enclins. (Il faut s'arrêter ici pour examiner sa conscience.)

Demandons pardon à Dieu.

Mon Dieu, nous vous demandons très-humblement pardon et miséricorde, par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils. Nous avons regret de vous avoir offensé, et nous détestons nos péchés, parce qu'ils vous déplaisent, et que vous êtes infiniment bon. Nous promettons, moyennant votre sainte grâce, de n'y plus retourner, d'en éviter les occasions, d'en faire pénitence, et de mieux vivre à l'avenir.

Mon Dieu, ne nous traitez pas selon nos péchés, et ne nous rendez pas ce que nous avons mérité par nos offenses; mais au contraire, faites paraître sur nous les effets de votre ineffable miséricorde. Délivrez-nous des peines que nous avons méritées. Délivrez-nous de tout mal, de tout péché, des embûches du démon, de nos mauvaises inclinations, d'une mort imprévue; et en nous faisant la grâce de nous conduire à une véritable pénitence, faites que nous puissions persévérer dans une bonne vie jusques à la mort.

Confiteor, etc. Indulgentium, etc. Misereatur, etc.

Demandons à Dieu ce que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a lui-même enseigné; récitons ensuite la Salutation de l'Ange et le Symbole des Apôtres avec foi.

Pater, Ave, Credo, etc.

Prions pour notre évêque, afin que Dieu le protège et le sanctifie par sa grâce.

Dieu tout-puissant et éternel, ayez pitié de votre serviteur, et conduisez-le par votre bonté dans la voie du salut éternel, en lui faisant vouloir, par le don de votre grâce, ce qui vous est agréable, et le lui faisant accomplir de toutes ses forces.

Prions pour le roi et pour toute la famille royale.

Seigneur, sauvez le roi, et bénissez sa famille. Conservez la maison de saint Louis, votre serviteur, et faites que ses enfants soient imitateurs de sa foi.

Que chacun en particulier demande ici à Dieu les grâces dont il a besoin pour le bien servir.

Seigneur, brûlez nos cœurs par le feu de votre Saint-Esprit, afin que nous vous servions dans un corps chaste, et que par la pureté de nos âmes, nous vous soyons toujours agréables.

Prions Dieu pour les âmes des fidèles trépassés.

Seigneur, qui êtes le créateur et le rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et servantes la rémission de tous leurs péchés, afin qu'elles obtiennent par les humbles prières de votre Eglise, le pardon qu'elles ont toujours désiré. C'est ce que nous vous demandons pour elles, ô Jésus! qui vivez et réglez par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Mettons-nous en l'état auquel nous voudrions être à l'heure de notre mort, puisque nous ne sommes pas assurés si nous mourrons cette nuit ou non.

Mon Dieu, faites que nous nous tenions soigneusement sur nos gardes, et que nous veillions sans cesse, parce que le démon notre ennemi, tournant à l'entour de nous comme un lion rugissant, cherche quelqu'un qu'il puisse dévorer comme sa proie. Donnez-nous, Seigneur, la force de lui résister, et de demeurer toujours fermes dans votre foi.

Nous vous prions, mon Dieu, de visiter cette demeure, et d'en éloigner toutes les embûches du démon notre ennemi. Que vos saints anges y habitent pour nous y conserver en paix; et que votre bénédiction demeure toujours sur nous: par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, nous donne une nuit tranquille et une heureuse fin; qu'il nous bénisse et nous protège toujours. Ainsi soit-il.

Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, priez pour nous. Nos saints anges, veillez autour de nous.

Tous saints et saintes de Dieu, priez pour nous.

SECOND CATÉCHISME,

Pour ceux qui sont plus avancés dans la connaissance des mystères, et que l'on commence à préparer à la première communion.

Au commencement de ce second catéchisme, on fera aux enfants un récit en abrégé de l'Histoire sainte, à peu près selon la forme qu'on va mettre ici. Le curé le pourra étendre, et le diviser en autant de discours ou de leçons qu'il avisera par sa prudence. Mais, par toutes sortes de moyens, il tâchera de le faire entrer bien avant dans l'esprit des enfants, en le leur faisant de la manière la plus vive et la plus insinuante, et avec les caractères les plus marqués et les plus sensibles qu'il pourra; en le leur répétant souvent, et leur en faisant répéter tantôt une partie, tantôt une autre; même le faisant apprendre par cœur à ceux qui auront assez de mémoire pour cela; se souvenant toujours que rien ne s'insinue mieux dans les esprits, et n'y fait plus d'impression, que les narrés, et qu'il n'y a rien de meilleur que d'y insérer la doctrine, comme Dieu l'a fait faire à Moïse et aux évangélistes.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE SAINTE.

I. *La création du monde, et celle de l'homme.* — Au commencement et avant tous les siècles, de toute éternité, Dieu était; et il était Père, Fils, et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, Esprit bienheureux et tout-puissant. Parce qu'il est bienheureux, il n'a besoin que de lui-même; et parce qu'il est tout-puissant, de rien il peut créer tout ce qu'il lui plaît. Ainsi rien n'était que Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit; tout le reste, que nous voyons et que nous ne voyons pas n'était rien du tout.

Dieu créa donc au commencement le ciel et la terre, les choses visibles et invisibles, la créature spirituelle et la corporelle, et l'ange aussi bien que l'homme. Dieu commanda, et tout sortit du néant à sa parole. Il n'eut qu'à vouloir, et aussitôt tout fut créé, et chaque chose rangée à sa place; la lumière, le firmament, le soleil, la lune, les astres, la terre et la mer, les plantes, les animaux, et enfin l'homme.

Il lui plut de faire le monde en six jours; à la fin du sixième jour il fit l'homme à son image et ressemblance, en lui créant une âme capable d'intelligence et d'amour; et il voulut qu'il fût éternellement heureux, s'il s'appliquait tout entier à connaître et aimer son Créateur; en même temps il lui donna la grâce de le pouvoir faire: et le bonheur éternel de l'homme devait être de posséder Dieu qui l'avait créé. S'il n'eût point péché, il n'eût point connu la mort; et Dieu avait résolu de le conserver immortel en corps et en âme.

II. *La chute d'Adam, et le Sauveur promis.* — Dieu créa pareillement la femme; il appela l'homme Adam, et la femme Eve, et voulut que tout le genre humain naquit de ce premier mariage. Il mit nos premiers parents dans son paradis; c'était un jardin délicieux. Et pour montrer qu'il était leur souverain, il leur donna un commandement, qui fut de ne pas manger du fruit d'un certain arbre. Dieu appela cet arbre, l'arbre de la science du bien et du mal: le bien était de demeurer soumis à Dieu, et le mal devait paraître si l'homme désobéissait au commandement divin. L'homme avait été créé bon et saint, mais il n'était pas pour cela incapable de péché, ni absolument parfait. Le démon le tenta; il désobéit à Dieu, et mangea le fruit défendu. Aussitôt Dieu lui prononça son arrêt de mort; et par un juste jugement, son péché devint le péché de tous ses enfants, c'est-à-dire, de tous les hommes. Dieu le chassa de son paradis, et le mit sous la puissance du démon, par qui il s'était laissé vaincre. Mais en même temps, touché

de pitié, il lui promit que de sa race il lui naîtrait un sauveur, par qui l'empire du démon serait détruit, et l'homme délinquant du péché et de la mort : c'est le Christ ou le Messie qui devait naître au milieu des temps.

III. *La corruption du monde, et le déluge.* — Les hommes ainsi corrompus dès leur origine, devenaient plus méchants à mesure qu'ils se multipliaient. Caïn, l'un des fils d'Adam, tua son frère, Abel le juste, dont il était jaloux; et sa postérité imita ses crimes. Dieu donna Seth à Adam au lieu d'Abel. La connaissance et le service de Dieu, se conserva dans la famille de Seth, jusqu'à ce que cette famille bénite s'étant mêlée avec celle de Caïn, méchant et maudit, tout le genre humain fut corrompu. Alors Dieu résolut de noyer tous les hommes par un déluge universel, en réservant seulement Noé avec sa famille, afin de repeupler de nouveau la terre. Avant que d'envoyer le déluge, Dieu ordonna à Noé de faire de bois, en forme de coffre, un grand bâtiment qu'on appela l'arche, et il y renferma les hommes avec les animaux qu'il voulut sauver, de toutes les espèces. Les eaux s'élevaient par toute la terre, jusqu'à couvrir les plus hautes montagnes. L'arche, protégée de Dieu, voguait dessus. Noé en sortit quand la terre fut desséchée, et un an après qu'il y était entré. La première chose qu'il fit fut d'élever un autel, et d'offrir à Dieu un sacrifice en action de grâces.

IV. *L'ignorance et l'idolâtrie répandues par toute la terre : la vocation d'Abraham ; les promesses et l'alliance.* — La terre se repeupla d'hommes et d'animaux, et toutes les nations se formèrent des trois enfants de Noé : Sem, Cham, et Japhet. En s'éloignant des commencements, les hommes oublièrent Dieu qui avait fait le ciel et la terre, et les avait faits eux-mêmes. On adora les créatures où l'on vit quelque chose d'excellent, comme les astres, le ciel, les hommes extraordinaires; et l'idolâtrie commença à se répandre par tout l'univers. La véritable religion ne laissait pas de se conserver avec la mémoire de la création du monde : les hommes se la laissaient les uns aux autres par tradition, et comme de main en main. Mais de peur qu'avec le temps elle ne se perdit tout à fait parmi tant de corruption, Dieu appela le patriarche Abraham, né de la race de Sem; il fit alliance avec lui, en lui promettant d'être son Dieu et de sa postérité, et l'obligeant aussi à le servir, lui et ses descendants. La circoncision fut établie comme le sceau de l'alliance. Abraham fut introduit dans la terre de Chanaan, que Dieu lui promit de donner à sa postérité. C'est celle que nous appelons la Judée, la Palestine, ou la Terre-Sainte. Dieu y voulait être servi par les descendants d'Abraham. Pour combler ce patriarche de ses grâces, il lui promit de nouveau le Sauveur du monde qui devait naître de sa race, et par lequel toutes les nations de la terre, après s'être longtemps égarées, devaient retourner un jour au vrai Dieu qui avait fait le ciel et la terre, les hommes et les animaux.

Dieu confirme son alliance, et les promesses du Christ qui devait venir, à Isaac, fils d'Abraham, et à Jacob, son petit-fils. Il donna à Jacob le nom d'Israël. Abraham, Isaac et Jacob vécurent dans la Palestine, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans y avoir de demeure fixe. Leur vie était simple et laborieuse; ils nourrissaient de grands troupeaux. Dieu bénissait leur travail à cause qu'ils le servaient, et ils étaient respectés des princes et des habitants du pays. Jacob y eut douze enfants, qu'on appelle les douze patriarches, c'est-à-dire, les premiers pères des Israélites, et la tige de leurs douze tribus. C'est de là que sont sortis les Israélites, et on les appelle aussi les Hébreux.

V. *Le peuple de Dieu captif en Egypte, et délivré par Moïse.* — Une famine universelle obligea Jacob à quitter la terre de Chanaan, pour se retirer avec ses enfants dans l'Egypte, qui n'en était pas éloignée. Tout abondait en Egypte par la prévoyance de Joseph, un des fils

de Jacob, et celui qu'il aimait le mieux; mais il croyait l'avoir perdu, et l'avait pleuré comme mort, il y avait déjà longtemps. Cependant Dieu l'avait conservé miraculeusement; et Pharaon, roi d'Egypte, lui avait donné tout pouvoir dans son royaume. Jacob reçu en Egypte par ce moyen, s'y établit avec sa famille; et là, prêt à expirer, il bénit ses enfants, chacun en particulier. Parmi tous ses enfants, Judas devait être le plus célèbre. C'était du nom de Juda que la Palestine devait un jour tirer son nom, et devenir la Judée. De ce même nom tous les Hébreux devaient aussi un jour être appelés Juifs. Jacob en le bénissant, lui annonça la gloire de sa postérité, et lui prédit que le Christ, sorti de sa race, serait l'attente des peuples.

La famille de Jacob devint un grand peuple; elle demeura dans la foi des patriarches, et servit le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, que l'Egypte plongée dans l'idolâtrie, ne connaissait pas. Cependant un autre Pharaon monta sur le trône, et ne se souvint plus des services de Joseph. La jalousie de ce prince et de ses sujets leur fit prendre la résolution d'exterminer les Hébreux. Dieu les sauva de leurs mains sous la conduite de Moïse, par des prodiges inouïs. L'Egypte fut frappée de dix terribles fléaux de Dieu, qu'on appelle les dix plaies d'Egypte. L'eau des rivières fut changée en sang, et les Egyptiens trouvaient à peine de quoi boire, les grenouilles remplirent toutes leurs maisons; des mouches de diverses sortes pénétraient partout, et ne leur laissaient aucun repos; Dieu envoya la mortalité et des ulcères terribles sur les hommes et sur les animaux; la grêle ravagea les moissons, dont les restes furent dévorés par des sauterelles qui couvraient la face de la terre; toute l'Egypte fut couverte de ténébres épaisses, on ne se connaissait plus; enfin, Dieu envoya son ange, qui en une nuit fit mourir tous les premiers-nés des Egyptiens, depuis le fils du roi assis sur son trône, jusqu'au fils de la servante occupée au moulin, et dans les services les plus bas de la maison. Pharaon à cette fois écouta la voix de Dieu, et laissa sortir les Israélites. La mer Rouge s'ouvrit devant eux pour leur faire un passage, et un peu après ils virent flotter sur les eaux le corps de Pharaon et ceux de ses soldats, qui les poursuivaient : c'est qu'ils s'étaient repentis d'avoir obéi à Dieu; Dieu aussi les fit périr sans miséricorde.

VI. *Le peuple dans le désert : la loi ; l'entrée dans la terre promise : Josué ; David ; Salomon ; le temple ; le schisme de Jéroboam ; la captivité de Babylone ; les prophéties : l'attente du Christ.* — Les Israélites restèrent quarante ans dans le désert; mais Dieu les protégeait. La manne tomba du ciel pour les nourrir; un rocher, frappé par la verge de Moïse, leur fournit des eaux en abondance. Dès le commencement, Dieu leur parut sur le mont de Sinaï, avec une démonstration étonnante de sa majesté et de sa puissance, au milieu des éclairs et des tonnerres; il écrivit de son doigt les dix commandements, qu'on appelle le Décalogue, sur deux tables de pierre, et leur donna la loi sous laquelle ils devaient vivre dans la terre de Chanaan, jusqu'à la venue du Christ.

Le temps était arrivé où Dieu avait résolu de donner aux Israélites cette terre promise à leurs pères. Moïse, leur législateur, les mena jusqu'à l'entrée : Josué les y introduisit, et la partagea entre les douze tribus. Dieu enfin suscita David, qui en acheva la conquête : la royauté fut établie dans sa famille : Dieu lui promit que le Christ sortirait de lui. Aussi David était-il de la tribu de Juda, dont le Messie devait naître, selon l'oracle de Jacob. David chanta dans ses Psaumes les merveilles du Sauveur qui devait venir : il en vit la figure dans la personne de Salomon son fils et son successeur. Durant le règne de Salomon, le temple fut bâti dans Jérusalem, et cette sainte cité fut la figure de l'Eglise chrétienne. Salomon ne fut pas fidèle à Dieu, et aussi son royaume fut divisé sous Roboam, son fils et son successeur. Des

douze tribus il y en eut dix qui se séparèrent du temple et de la famille de David, à qui Dieu avait donné le royaume. Jéroboam fut le chef de ces rebelles. C'est la figure des schismatiques et de leurs auteurs, qui se séparent de l'Eglise. Dieu les rejeta, et le nom en est aboli. La tribu de Juda fut le chef de ceux qui demeurèrent fidèles. Mais les Juifs oublièrent souvent le Dieu de leurs pères, et leurs infidélités leur attirèrent divers châtimens. Après les impiétés d'Achaz et de Manassés, rois de Juda, Dieu appela Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour punir les ingratitude de son peuple : Jérusalem fut détruite, le temple réduit en cendres, et tout le peuple mené captif en Babylone. Mais Dieu se souvenait toujours de ses anciennes miséricordes, et des promesses qu'il avait faites à Abraham, Isaac et Jacob. Ainsi, après soixante et dix ans de captivité, il ramena son peuple dispersé dans la terre de ses pères : Jérusalem fut réparée, et le temple rétabli sur ses ruines. Cyrus, roi de Perse, fut choisi de Dieu pour accomplir cet ouvrage. Esdras et Néhémias y travaillèrent sous les ordres des rois de Perse. En ce temps, et durant plusieurs siècles, Dieu ne cessa d'envoyer ses prophètes, qui reprenaient le peuple et fortifiaient les serviteurs de Dieu dans son culte. Ensemble ils prédisaient le règne éternel, et les souffrances du Christ, et le peuple de Dieu vivait dans cette attente.

VII. *La venue de Jésus-Christ : sa prédication : sa mort : sa résurrection : son ascension : sa toute-puissance.* — Il y avait environ quatre mille ans que le monde vivait dans les ténèbres. Dieu n'était connu qu'en Judée, et dans le plus petit peuple de l'univers. L'heure bienheureuse étant arrivée, où ce Christ tant promis devait venir, Dieu envoya au monde son propre Fils : le Verbe de Dieu se fit homme. La nouvelle de sa prochaine venue fut annoncée à Marie, qui devait être sa mère, et néanmoins toujours vierge. Elle crut : le Christ, Fils de Dieu, fut conçu dans ses entrailles. Il naquit à Bethléem : il fut circoncis et nommé Jésus, c'est-à-dire, Sauveur. Il croissait en obéissant à Marie sa mère, et à Joseph son nourricier. A l'âge d'environ trente ans, il fut baptisé par saint Jean-Baptiste : il prêcha dans la Judée, et il annonça l'Evangile, c'est-à-dire, la bonne nouvelle; et cette bonne nouvelle, c'est la rémission des péchés, et la vie éternelle, à ceux qui croiraient en lui, et vivraient selon les préceptes de la loi nouvelle qu'il prêchait. Pour jeter les fondemens de son Eglise, il appela ses douze apôtres, dont saint Pierre fut établi le chef par Jésus-Christ. Cependant la jalousie des pontifes, des pharisiens et des docteurs de la loi s'élevait contre lui, à cause qu'il reprenait leurs erreurs et leur hypocrisie. Enfin, il fut crucifié sur le Calvaire, auprès de Jérusalem, entre deux voleurs. Les Juifs continuèrent à l'outrager au milieu de son supplice; et comme il eût demandé à boire, on lui présenta dans une éponge du fiel et du vinaigre. Tout ce qui était écrit de lui dans les Psaumes et dans les Prophéties, fut accompli : il expira sur la croix; son corps fut mis dans un tombeau : son âme sainte descendit dans les enfers, où elle délivra les Pères détenus dans ces lieux souterrains, et se réunit à son corps le troisième jour. Ce jour même, Jésus-Christ ressuscité se fit voir à ses disciples incrédules. Ils voient, ils touchent ses plaies, ils y enfoncent leurs doigts et leurs mains, ils sont convaincus. Durant l'espace de quarante jours Jésus-Christ leur parle, il les instruit; il envoie ses douze apôtres par toute la terre, pour y être les fondateurs des églises chrétiennes, et la source de tous les pasteurs qui les devaient gouverner jusqu'à la fin du monde; enfin, après leur avoir promis d'être toujours avec eux jusqu'à la fin des siècles, il monte aux cieux en leur présence. Là il est assis à la droite de son Père, et toute puissance lui est donnée dans le ciel et sur la terre.

VIII. *Descente du Saint-Esprit, et l'établissement de l'Eglise.* — Cinquante jours après Pâques, et le jour de

la Pentecôte, il envoya le Saint-Esprit qu'il avait promis. Les apôtres remplis de force, prêchent par tout l'univers Jésus-Christ ressuscité, et la rémission des péchés en son nom et par son sang. En peu de temps ils remplissent tout l'univers de l'Evangile, et répandent leur sang pour en confirmer la vérité. L'empereur Néron, le plus infâme et le plus cruel de tous les princes, fut le premier persécuteur de l'Eglise, et il fit mourir à Rome les apôtres saint Pierre et saint Paul. Aussitôt après cette première persécution, la guerre commença contre les Juifs qui avaient excité l'empire romain contre les saints, et avaient livré les apôtres aux empereurs. A ce coup, Jérusalem périt sans ressource, le temple fut consumé par le feu, les Juifs périrent par le glaive. Alors ils ressentirent l'effet du cri qu'ils avaient fait contre le Sauveur : *Son sang soit sur nous, et sur nos enfans.* La vengeance de Dieu les poursuit, et partout ils sont captifs et vagabonds. Cependant le monde, corrompu par l'idolâtrie et par toutes sortes de vices, apprend une vie nouvelle. L'Eglise, persécutée durant trois cents ans, souffre sans murmurer les dernières extrémités, et tout l'univers s'unit en vain pour la détruire. La sainteté de ses enfans, et la constance de ses martyrs, édifie et convertit tous les peuples. Au temps que Dieu avait résolu de lui donner du repos, il suscita Constantin, empereur romain, son serviteur, qui embrassa publiquement le christianisme. Les rois de la terre devinrent les enfans et les défenseurs de l'Eglise; et selon les anciennes prophéties, elle s'établit par toute la terre. Les hérésies prédites par Jésus-Christ et par les apôtres s'élèvent : tous les mystères de la foi sont attaqués les uns après les autres : la foi ne fait que s'affermir et s'éclaircir davantage. Par la saine doctrine et par l'administration des saints sacrements, l'Eglise produit toujours des saints, qu'elle tient cachés dans son sein. Tous les siècles sont illustrés par l'exemple de quelque sainteté plus éclatante. Parmi beaucoup de tentations et de périls, les chrétiens attendent la résurrection générale, et le jour où Jésus-Christ reviendra, dans sa majesté, juger les vivants et les morts.

Pour imprimer ce récit dans l'esprit des enfans, il est bon de leur faire retenir les noms de ceux dont Dieu s'est principalement servi; parce que l'expérience fait voir, que la suite de l'Histoire sainte, comme attachée à ces noms, se conserve mieux dans la mémoire. On pourra donc faire ces demandes, ou d'autres semblables.

Qui est le créateur du ciel et de la terre? — Dieu éternel, Père, Fils, et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes.

Quel est le premier homme que Dieu a créé? — C'est Adam.

Et la première femme? — C'est Eve.

Sont-ce là nos premiers parents? — Oui, Adam et Eve sont nos premiers parents.

Qu'en avons-nous hérité? — Le péché et la mort.

Quel est le premier de tous les justes qui est mort dans la grâce? — C'est Abel, que son frère Cain tua par jalousie.

Quel autre enfant Dieu donna-t-il à Adam à la place d'Abel? — Il lui donna Seth, dans la famille duquel le service de Dieu se conserva.

Comment est-ce que Dieu punit la corruption universelle du monde? — En envoyant le déluge.

Est-ce qu'il n'y avait point de juste sur la terre? — Il y avait le juste Noé.

Quelle grâce Dieu lui fit-il? — De le conserver dans l'arche contre le déluge, lui et sa famille.

Par qui fut repeuplé le monde? — Par les trois enfans de Noé, qui sont Sem, Cham et Japhet.

Avec qui Dieu a-t-il commencé son alliance? — Avec Abraham.

De qui était-il descendu? — De Sem.

Qui appelez-vous les patriarches? — Abraham, Isaac son fils, Jacob, fils d'Isaac, et ses douze enfans.

Quel autre nom a Jacob? — Il s'appelle aussi Israël; et c'est de lui que sont sortis les Israélites, c'est-à-dire, le peuple de Dieu.

D'où sont sorties les douze tribus d'Israël? — De ces douze enfants de Jacob.

Qui est celui de ces douze enfants de Jacob dont Jésus-Christ devait naître? — De Juda.

Où est-ce que les Israélites furent captifs dans le commencement? — En Egypte, où leurs pères s'étaient réfugiés dans une famine universelle.

De qui Dieu se servit-il pour les délivrer de cette servitude? — De Moïse.

Par qui Dieu a-t-il donné la loi aux anciens Hébreux? — Par le même Moïse.

Qui les a introduits dans la terre promise? — C'est Josué.

Qui a achevé la conquête de cette terre? — Le roi David.

De quelle tribu était-il? — De celle de Juda.

Quelle promesse particulière reçut-il de Dieu? — Que le Christ ou le Messie sortirait de sa race.

Qui a bâti le temple de Jérusalem? — Salomon, fils de David, un des ancêtres de Jésus-Christ.

Que nous figure le temple? — L'Eglise catholique, où Dieu veut être servi.

Sous quel roi est-ce que dix tribus se séparèrent du temple? — Sous Roboam, fils de Salomon.

Qui fut l'auteur de ce schisme? — Jéroboam, dont le nom est infâme à la postérité.

Que nous figure cela? — Les hérésies et les schismes.

Quelle tribu fut le chef de ceux qui demeurèrent fidèles? — C'est la tribu de Juda, dont le Christ devait sortir.

Était-il attendu par le peuple juif? — Oui, il était attendu, et il était prédit par Moïse, par David dans ses Psaumes, et par les prophètes.

Quand est-ce que Jésus-Christ est venu? — Environ l'an quatre mille du monde.

De qui est-il fils? — Il est Fils de Dieu dans l'éternité, et de la vierge Marie dans le temps.

Qui sont ceux qu'il a appelés pour établir son Eglise? — Les douze apôtres.

Qui est le premier des douze apôtres? — C'est saint Pierre.

Qui lui a donné cette primauté? — Jésus-Christ même.

D'où sont venus tous les évêques et tous les pasteurs de l'Eglise? — Des douze apôtres.

Qui est le premier persécuteur de l'Eglise? — C'est Néron, le plus cruel et le plus infâme de tous les princes.

Par qui commença-t-il la persécution? — Par les apôtres saint Pierre et saint Paul.

Où leur fit-il souffrir le martyre? — A Rome même.

Qui est le premier prince qui ait fait publiquement profession du christianisme? — C'est l'empereur Constantin.

Le curé ou le catéchiste pourra ici raconter la conversion de Constantin; la croix qui lui apparut dans le ciel avec ces paroles: *En celle-ci tu vaincras*; la victoire qui s'en ensuivit, et comme la religion chrétienne fut embrassée et exaltée par cet empereur.

Il pourra aussi raconter succinctement et à diverses reprises, pour ne point trop charger en une fois la mémoire des enfants, que le premier évêque qui a prêché l'Evangile en ces pays, a été saint Denys, envoyé par le pape qui était alors; que saint Denys confirma l'Evangile par son martyre; que c'est de là qu'est venue une longue suite d'évêques, par la grâce de Dieu, tous catholiques; que la nation des Français étant entrée dans ces pays, Clovis, un de ses rois, gagna une grande bataille, en invoquant Jésus-Christ; qu'il fut baptisé par saint Remi, archevêque de Reims, avec tous les Français; qu'il se fit à leur conversion une infinité de miracles, par où la foi catholique fut tellement affermie, que depuis ce temps elle n'a jamais été altérée, et que depuis douze cents ans nos rois et tout ce royaume a toujours été catholique, uni à l'Eglise romaine et au successeur de saint Pierre.

Que le catéchiste ne croie pas avoir perdu son temps, en imprimant ces choses dans l'esprit des enfants: car par ce moyen il leur donne une idée générale de la religion, et les attache au corps de l'Eglise catholique.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

qui contient une instruction générale, et les premiers principes de la religion.

LEÇON 1.

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL, ET DE LA CONNAISSANCE DE DIEU.

Représenter Jésus-Christ enfant au milieu des docteurs, comme ci-dessus, I. Cat., Leçon 1; ou Jésus-Christ enseignant sur la montagne, ou sur la nacelle de Pierre, et l'attention de tout le peuple; ou les miracles dont il a confirmé sa doctrine.

Etes-vous chrétien? — Oui, je suis chrétien par la grâce de Dieu.

Pourquoi dites-vous par la grâce de Dieu? — Parce que c'est un don de Dieu, et le plus grand de tous les dons, d'être chrétien.

Qui appelez-vous chrétien? — Celui qui est baptisé, et qui croit et confesse la doctrine chrétienne.

Qu'appelez-vous la doctrine chrétienne? — Celle que Jésus-Christ a enseignée.

Comment est-ce qu'on apprend la doctrine chrétienne? — Par le catéchisme.

Que veut dire ce mot catéchisme? — Il veut dire instruction.

De qui faut-il recevoir cette instruction? — De l'Eglise et de ses pasteurs.

Que nous apprend la doctrine chrétienne? — Elle nous apprend pourquoi Dieu nous a mis au monde.

Pourquoi nous a-t-il mis au monde? — Pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle.

Qu'est-ce que Dieu? — C'est le Créateur du ciel et de la terre, et le Seigneur universel de toutes choses.

Faites-nous connaître un peu plus en particulier ce que vous croyez de Dieu. — Dieu est un esprit infini, éternel, incompréhensible, qui est partout, qui voit tout, qui peut tout, qui a fait toutes choses de rien, qui gouverne tout par sa sagesse.

Dites tout cela en un mot. — Dieu est parfait.

Qu'entendez-vous par ce mot? — Tout ce qu'on peut concevoir de perfection est en Dieu, et infiniment au delà: rien ne lui manque.

Qu'entendez-vous, quand vous dites que Dieu est un esprit? — Qu'il est une raison, une intelligence, qui ne peut être vue de nos yeux, ni touchée de nos mains, ni aperçue par aucun de nos sens, mais seulement conçue par notre esprit.

Mais notre esprit peut-il comprendre Dieu? — Non: Dieu est incompréhensible.

Dieu a-t-il un corps? — Dieu n'a ni corps, ni forme ou figure humaine, ni corporelle.

Pourquoi donc parle-t-on si souvent des mains de Dieu, de ses yeux, et ainsi du reste? — Par ses yeux, on signifie qu'il voit tout; par ses mains, qu'il fait tout; par ses bras, on entend sa grande puissance: et on exprime, comme on peut, sa grandeur, en mettant toutes les créatures à ses pieds.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu est partout? — Qu'il est au ciel, en la terre, et en tout lieu.

Dieu est-il en nous? — Il est en nous, et c'est lui qui continuellement nous donne l'être et la vie.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu voit tout? — Qu'il voit tout ensemble le passé, le présent et l'avenir, et jusqu'à nos plus secrètes pensées.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu peut tout ? — Qu'il peut tout ce qu'il lui plaît, et qu'il fait tout sans aucune peine, par sa seule volonté.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu gouverne tout ? — Qu'il n'arrive rien que ce qu'il ordonne, ou ce qu'il permet.

Par où connaissez-vous Dieu ? — Par la beauté de ses ouvrages, par l'ordre du monde, et par sa lumière qu'il a mise en nous.

Dieu a-t-il fait toutes les créatures ? — Oui, il les a faites toutes, jusqu'à un ver de terre.

Comment pouvez-vous croire qu'il a fait de si viles créatures ? — Parce que sa puissance et sa sagesse y reluisent, autant et plus quelquefois que dans celles que nous admirons le plus.

Dieu a-t-il fait le péché ? — A Dieu ne plaise : Dieu n'a pas fait le péché ; mais il le permet seulement.

Pourquoi Dieu permet-il le péché ? — Pour en tirer un plus grand bien.

LEÇON II.

DE LA CRÉATION DE L'ANGE ET DE L'HOMME.

Raconter l'œuvre des six jours (*Gen.*, 1), ou en particulier la création de l'homme (*Gen.*, 1, 26 ; 11, 7, 8, etc.).

Quelles sont les plus parfaites créatures de Dieu ? — C'est l'ange et l'homme.

N'y a-t-il pas de bons et de mauvais anges ? — Oui, il y a de bons et de mauvais anges.

Qu'appellez-vous les bons anges ? — Ceux qui ont persévéré dans le bien.

Et les mauvais anges, qui sont-ils ? — Ceux qui n'ont pas persévéré dans le bien.

Comment les appelez-vous ? — Les démons, les diables, les malins esprits, les anges de ténèbres, dont Satan est le chef.

Dieu est-il le créateur des mauvais anges comme des bons ? — Dieu en est le créateur, mais il ne les a pas faits mauvais.

Dieu les avait-il créés bons et saints comme les autres ? — Oui, Dieu les avait créés bons et saints comme les autres.

Qu'est-ce qui les a faits mauvais ? — C'est eux-mêmes qui se sont faits mauvais par leur péché.

D'où vient qu'ils tentent les hommes, et qu'ils les induisent au mal ? — Parce qu'ils sont mauvais, et jaloux du bonheur qui nous est promis.

Dieu a-t-il fait le corps de l'homme aussi bien que son âme ? — Oui, Dieu a également fait l'un et l'autre.

De quoi a-t-il formé le corps du premier homme ? — De terre, ou plutôt de boue.

Et son âme l'a-t-il aussi formée de terre ? — Non, il l'a créée par sa toute-puissance.

Et créé-t-il de même nos âmes ? — Oui, il les crée, et les unit au corps humain, toutes les fois qu'il forme un homme.

Comment appelez-vous l'âme de l'homme ? — Je l'appelle âme raisonnable.

Pourquoi l'appellez-vous raisonnable ? — Parce qu'elle est capable de raison.

En quoi connaissez-vous que l'homme est capable de raison ? — Parce qu'il rend raison de ce qu'il fait, et sait pourquoi il le fait.

Donnez-en un exemple ? — Par exemple, je sais que je viens au catéchisme pour apprendre ma religion, et pour être éternellement bienheureux en la pratiquant.

En quoi consiste l'excellence de l'âme de l'homme ? — En ce que Dieu l'a faite à son image et ressemblance.

En quoi est-ce que l'âme est faite à l'image et ressemblance de Dieu ? — En ce qu'elle peut le connaître et l'aimer, et par ce moyen être comme lui éternellement bienheureuse.

L'ange et l'homme n'ont-ils pas le libre arbitre ? — Oui, l'ange et l'homme ont le libre arbitre.

Qu'appellez-vous le libre arbitre ? — La liberté du choix qui nous est donnée, en ce que nous pouvons faire

et ne faire pas, comme il nous plaît, les choses que nous faisons.

Donnez-nous-en quelque exemple ? — Par exemple, je puis parler ou me taire, marcher ou ne marcher pas ; et ainsi du reste.

Pourquoi vous faire de même ce qui regarde le salut ? — Oui, je le puis ; mais avec la grâce de Dieu.

Que sentez-vous donc de principal en vous-même ? — Deux choses principales : connaître ou entendre, et vouloir ou ne porter à ce qu'il me plaît.

Quel usage devez-vous faire de ces deux choses ? — Les rapporter à Dieu, c'est-à-dire, le connaître et l'aimer.

Pourquoi les devez-vous rapporter à Dieu ? — Parce que Dieu me les a données pour cette fin.

Qui vous a donc donné votre intelligence ou votre entendement ? — C'est Dieu.

Qui vous a donné la liberté par laquelle vous choisissez ce que vous voulez ? — C'est Dieu.

Quel usage en devez-vous faire ? — Les lui consacrer.

Comment appelez-vous nos premiers parents ? — Adam et Eve.

Pourquoi Dieu a-t-il voulu que tous les hommes sortissent d'un seul mariage ? — Pour établir l'union et une espèce de parenté entre tous les hommes.

LEÇON III.

DE LA CHUTE DE L'HOMME.

La tentation d'Adam, sa désobéissance, le châtiment ; le chérubin tournant son glaive enflammé pour empêcher le retour à l'arbre de vie (*Gen.*, 11).

Dieu avait-il fait le premier homme bon et saint ? — Oui, Dieu l'avait fait bon et saint.

Et nous, sommes-nous aussi bons et saints en venant au monde ? — Non, nous sommes mauvais et pécheurs.

Est-ce Dieu qui nous a faits mauvais ? — A Dieu ne plaise ; Dieu ne fait rien qui ne soit bon.

Comment donc naissons-nous pécheurs ? — C'est par le péché de notre premier père.

Comment est-ce que nous sommes pécheurs par le péché de notre père ? — Il ne faut pas demander comment, il suffit que Dieu l'ait révélé.

Comment appelez-vous ce péché que nous apportons en naissant ? — On l'appelle péché originel, c'est-à-dire, péché qu'on apporte dès son origine ou dès sa naissance.

Quel a été le péché d'Adam ? — C'est d'avoir mangé du fruit défendu.

Ce fruit était-il mauvais ? — Non, Dieu ne fait rien de mauvais.

Pourquoi donc Dieu l'avait-il défendu à l'homme ? — Pour éprouver son obéissance.

Qui est-ce qui porta l'homme à désobéir à Dieu ? — C'est le démon qui le tenta.

Qu'appellez-vous tenter l'homme ? — Le porter au mal.

L'homme n'a donc pas péché, puisque c'est le démon qui l'a porté à mal faire ? — Il a grièvement péché, parce qu'avec la grâce de Dieu il pouvait résister à la tentation du malin esprit.

LEÇON IV.

* DES EFFETS DU PÉCHÉ D'ADAM.

Adam surpris dans son crime ; il n'ose paraître devant Dieu ; le remords de sa conscience ; la honte de sa nudité ; son travail et ses misères, et la corruption du genre humain (*Gen.*, 11, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19. iv. vi).

Quels effets ressentons-nous du péché d'Adam ? — De très-malheureux effets dans le corps et dans l'âme.

Quels effets en ressentons-nous dans le corps ? — La mort et toutes ses suites, comme sont les maladies et toutes les incommodités de la vie.

L'homme eût-il été immortel, s'il n'eût point péché ? — Oui, sans le péché, Adam et tous les hommes auraient été immortels dans le corps comme dans l'âme.

Comment le corps aurait-il été immortel ? — Par un don particulier de Dieu.

Quels effets du péché ressentons-nous dans nos âmes? — Deux malheureux effets, l'ignorance, et la convoitise ou concupiscence.

En quoi consiste notre ignorance? — Principalement en ce que nous avons perdu la connaissance de Dieu et de nous-mêmes.

A quoi voyez-vous que l'homme a perdu la connaissance de Dieu? — Je le vois principalement par l'idolâtrie, qui avant la venue de Jésus-Christ, occupait presque tout le genre humain.

Qu'est-ce que l'idolâtrie? C'est adorer la créature au lieu du Créateur.

Pourquoi dites-vous que l'idolâtrie occupait presque tout le genre humain? — Parce qu'il n'y avait que le peuple juif qui reconnût Dieu.

Le peuple juif était-il fort étendu? — Il était renfermé dans un fort petit pays.

Et ce peuple était-il tout à fait pur d'idolâtrie? — Il y était très-enclin, et y retombait souvent.

Pourquoi dites-vous que l'homme ne se connaît pas lui-même? — Parce qu'il ne songe pas qu'il ait rien au-dessus des bêtes, mettant toutes ses pensées dans son corps.

Qu'appellez-vous la concupiscence ou la convoitise? — C'est l'inclination au mal.

Sommes-nous enclins au mal? — Oui, nous sommes enclins au mal.

Comment? — En ce que nous sommes portés à nous attacher aux plaisirs sensibles, et à nous aimer nous-mêmes plus que Dieu.

LEÇON V.

DE LA RÉPARATION DU GENRE RUMAIN, ET DU RÉDEMPTEUR.

Raconter sommairement comment Jésus-Christ a été promis à Adam, à Abraham, et aux patriarches; à Moïse, à David, à Salomon, et aux prophètes. Voyez ci-dessus, au commencement de ce catéchisme.

Que méritaient les hommes par le péché originel? — Ils méritaient tous la mort éternelle.

Comment Dieu les en a-t-il délivrés? — Par une pure miséricorde.

De quel moyen s'est-il servi pour les en délivrer? — C'est en leur donnant un Sauveur et un Rédempteur.

Quel est-il? — C'est Jésus-Christ.

Pourquoi est-il appelé Sauveur? — Parce qu'il nous sauve de nos péchés.

Et le mot de Rédempteur, que veut-il dire? — Il veut dire qui rachète, comme quand on rachète des esclaves.

Jésus-Christ a-t-il toujours été connu? — Oui : dès l'origine du monde.

Les Juifs l'attendaient-ils? — Oui : ils l'attendaient sous le nom de Christ ou de Messie.

Les Juifs ne l'attendent-ils pas encore? — Oui : ils l'attendent encore, tant ils sont aveugles.

LEÇON VI.

DE CE QU'IL FAUT FAIRE POUR ÊTRE SAUVE, ET DES TROIS VERTUS THÉOLOGALES.

Instruction sur la liaison qui doit être entre les vertus; et en rapporter des exemples en Abraham : de sa foi, lorsqu'il sortit de son pays à la voix de Dieu (*Gen.*, xii), et qu'il crut qu'il lui donnerait de Sara, sa femme, vieille et stérile, une longue postérité (*Gen.*, xv, 1, etc., jusqu'au 7) : de son espérance, lorsqu'il s'appuya sur la promesse de Dieu, qui l'assura qu'il serait son protecteur et sa grande récompense (*Gen.*, xv, 1) : de sa charité, lorsqu'il voulut immoler pour l'amour de Dieu son fils Isaac (*Gen.*, xxii).

N'avons-nous rien à faire pour être sauvés par Jésus-Christ? — Ce serait une impiété de le croire.

Que faut-il faire pour être sauvé par Jésus-Christ? — Il faut croire en lui, et vivre selon ses préceptes et ses exemples.

Ce n'est donc pas lui qui nous sauve? — C'est lui qui nous sauve, parce qu'il nous mérite lui seul la rémission de nos péchés, et la grâce de bien faire.

Quelles vertus Jésus-Christ nous ordonne-t-il d'avoir

pour être sauvés? — Il y en a trois, qui sont particulières au chrétien, et auxquelles toutes les autres se rapportent.

Nommez-les. — La foi, l'espérance et la charité.

Comment les appelle-t-on? — On les appelle les trois vertus théologiques, ou divines.

Qu'appellez-vous vertus théologiques ou divines? — Celles qui se portent vers Dieu considéré en lui-même, comme vers leur objet principal.

Qu'appellez-vous un objet? — La chose vers laquelle on se porte : comme la vue se porte vers la lumière et les couleurs : c'est son objet.

Quel est donc l'objet principal des vertus théologiques? — C'est Dieu considéré en lui-même.

Montrez comment les trois vertus théologiques se portent vers Dieu? — C'est que nous croyons en Dieu par la foi; par l'espérance nous espérons de le posséder; et nous l'aimons par la charité.

Qu'est-ce que la foi? — C'est une vertu et un don de Dieu, par lequel nous croyons en lui, et tout ce qu'il a révélé à son Eglise.

Qu'est-ce que l'espérance? — C'est une vertu et un don de Dieu, par lequel nous attendons la vie éternelle qu'il a promise à ses serviteurs.

Qu'est-ce que la charité? — C'est une vertu et un don de Dieu, par lequel nous aimons Dieu sur toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes.

Pourquoi dites-vous que ces vertus sont des dons de Dieu? — Parce qu'en effet c'est Dieu qui les donne.

Les autres vertus, par exemple, la sobriété, ne doivent-elles pas aussi se rapporter à Dieu? — Oui; mais ce n'est pas immédiatement.

Qu'appellez-vous se rapporter à Dieu immédiatement? — C'est-à-dire, se rapporter à Dieu sans milieu, et en le considérant en lui-même.

Eclaircissez ceci par quelque exemple? — La sobriété, par exemple, est une vertu qui nous apprend à nous modérer dans le boire et dans le manger; et c'est par là son propre objet.

Et quel est le propre objet des vertus théologiques? — C'est Dieu même; car c'est croire en Dieu, mettre son espérance en Dieu, aimer Dieu plus que soi-même et que toutes choses.

SECONDE PARTIE

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

Qui contient les instructions particulières sur chaque vertu théologique, et particulièrement sur la foi.

LEÇON I.

DE LA FOI ET DU SYMBOLE DES APÔTRES.

EXEMPLES. La foi d'Abraham et des patriarches. — Récit. Jésus-Christ envoyant ses apôtres, comme ci-dessus, I. Cat. Leçon v.

Qu'est-ce que la foi? — C'est une vertu et un don de Dieu, par lequel nous croyons en Dieu, et ce qu'il a révélé à son Eglise.

Qu'ont contenues les choses principales que Dieu a révélées à son Eglise? — Dans le Symbole des Apôtres.

Que veut dire ce mot Symbole? — Il veut dire un signe, une marque ou une chose établie par un commun consentement.

Pourquoi le Symbole est-il un signe ou une marque? — Parce que c'est à cette marque qu'on reconnaît le chrétien, et qu'on le distingue d'avec l'infidèle.

Pourquoi attribuez-vous le Symbole aux apôtres? — Parce qu'il leur est attribué par la commune tradition de toutes les Eglises chrétiennes.

Combien y a-t-il d'articles dans le Symbole? — Il y en a douze.

Récitez le *Symbote*. — *Credo in Deum*, etc. Je crois en Dieu, etc.

LEÇON II.

EXPLICATION DES HUIT PREMIERS ARTICLES DU SYMBOLE.

RÉCIT. De la création ou de l'incarnation de Jésus-Christ, après le message de l'Ange à la sainte Vierge.

Qu'est-ce qui nous est enseigné par les huit premiers articles du Symbote? — Par ces articles, on nous instruit des deux plus grands mystères de notre foi, qui sont la sainte Trinité et l'incarnation.

Qu'est-ce que la sainte Trinité? — C'est un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils, et Saint-Esprit.

Qu'est-ce que Dieu? — Dieu est un esprit infini, éternel, incompréhensible, qui est partout, qui voit tout, qui peut tout, qui a fait toutes choses de rien, et qui gouverne tout par sa sagesse.

Y a-t-il plusieurs Dieux? — Non : il n'y a qu'un seul Dieu.

Combien y a-t-il de personnes en Dieu? — Trois.

Quelles sont-elles? — Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; et c'est ce que nous appelons la sainte Trinité.

Le Père est-il Dieu? — Oui.

Le Fils est-il Dieu? — Oui.

Le Saint-Esprit est-il Dieu? — Oui.

Ce sont donc trois Dieux? — Non : car encore que ce soient trois personnes distinctes, elles ne sont pourtant qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une même divinité.

Lequel est le plus grand, le plus sage et le plus puissant des trois? — Ils ont la même grandeur, la même sagesse et la même puissance.

Le Père est-il plus ancien que le Fils et le Saint-Esprit? — Non, ils sont tous trois d'une même éternité; enfin ils sont égaux en toutes choses, parce qu'ils ne sont qu'un seul Dieu.

Pourquoi répétez-vous si souvent ces paroles : Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit? — Pour nous ressouvenir que nous avons été baptisés au nom des trois personnes divines, Père, Fils, et Saint-Esprit.

Laquelle des trois Personnes s'est faite homme? — Dieu le Fils, la seconde personne.

Le Père s'est-il fait homme? — Non.

Qu'est-ce à dire se faire homme? — C'est prendre un corps et une âme comme nous.

Où le Fils de Dieu a-t-il pris ce corps et cette âme? — Au sein et dans les entrailles de la bienheureuse vierge Marie.

Comment cela s'est-il fait? — Par l'opération du Saint-Esprit, et sans la connaissance d'aucun homme.

Mais saint Joseph, époux de la Vierge, n'est-il pas le père de Notre Seigneur? — Non, il n'en est pas le propre père, il n'en a été que le gardien et le nourricier.

La sainte Vierge a donc été toujours vierge? — Oui : elle a toujours été vierge, et devant l'enfantement, et dans l'enfantement, et après.

Comment se peut-il faire qu'elle ait été mère, et qu'elle soit demeurée vierge? — C'est par un miracle de la toute-puissance de Dieu.

Le Fils de Dieu fait homme, comment s'appelle-t-il? — Il s'appelle Jésus-Christ.

Quel jour a-t-il été conçu au sein de sa bienheureuse mère? — Le jour de l'Annonciation, qu'on appelle vulgairement la Notre-Dame de Mars.

Quand est-il né? — La nuit de Noël.

Que veut dire ce mot Noël? — Il est tiré d'un mot latin qui signifie naissance, *natalis*, par corruption, Noël.

Quel jour a-t-il été circoncis et appelé Jésus? — Le premier jour de l'an.

Quel jour a-t-il été adoré des mages? — Le sixième jour de janvier, qui pour cela est appelé le jour de l'Épiphanie, ou manifestation de Notre Seigneur, vulgairement appelé le jour des Rois.

Quel jour a-t-il été présenté au temple? — Le jour de

la Chandeleur, auquel sa sainte Mère accomplit aussi la loi de la purification.

Quel jour est-il mort? — Le vendredi saint.

Comment est-il mort? — Attaché à une croix.

Quel jour est-il ressuscité? — Le jour de Pâques.

Quel jour est-il monté au ciel? — Le jour de l'Ascension.

Quel jour a-t-il envoyé son Saint-Esprit à son Eglise? — Le jour de la Pentecôte.

Quand viendra-t-il du ciel en terre? — A la fin du monde, pour juger les vivants et les morts.

Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme? — Pour nous racheter de l'enfer par son sang précieusement, et nous sauver de la mort éternelle par la mort de la croix.

LEÇON III.

DES QUATRE DERNIERS ARTICLES DU SYMBOLE.

L'Eglise assemblée et formée le jour de la Pentecôte par la descente du Saint-Esprit, et par la prédication des apôtres (Act., II).

Qu'est-ce que nous enseigne le neuvième article, Je crois la sainte Eglise? — De croire la sainte Eglise catholique, et la communion des saints.

Que veut dire ce mot, Eglise? — Il veut dire assemblée.

Et ce mot, catholique, que veut-il dire? — Il veut dire universelle.

Pourquoi l'Eglise est-elle appelée universelle? — Parce qu'elle est dans tous les temps et dans tous les lieux.

Qu'est-ce que l'Eglise? — C'est l'assemblée ou la société des fidèles.

Qu'est-ce qui les unit au dedans? — La même foi.

Qu'est-ce qui les unit au dehors? — La profession d'une même foi, d'une même loi, les mêmes sacrements; le même gouvernement ecclésiastique, sous un même chef visible, qui est le Pape.

Peut-on être sauvé hors de l'Eglise catholique? — Non. Ainsi les Juifs, les païens, les hérétiques n'auront pas la vie éternelle, s'ils meurent hors de l'Eglise.

Qu'entendez-vous par la communion des saints? — J'entends principalement la participation qu'ont tous les fidèles du fruit des bonnes œuvres les uns des autres.

Que nous propose le dixième article, la rémission des péchés? — Que dans l'Eglise catholique réside la vertu de remettre les péchés, et qu'elle s'exerce dans le baptême, et au sacrement de pénitence.

Que nous propose le onzième article, la résurrection de la chair? — Qu'à la fin du monde le corps de chaque homme sera réuni le même à son âme.

Que nous propose le douzième article, la vie éternelle? — Qu'après la résurrection générale, les justes vivront éternellement en corps et en âme dans la gloire et dans la félicité du paradis.

Faites un acte de foi sur tous les mystères du Symbote? — Mon Dieu, je crois tous et chacun de ces mystères, parce que vous les avez révélés à votre Eglise; et j'aimerais mieux mourir que d'en rejeter aucun.

Quel fruit devons-nous tirer de la connaissance des mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la passion du Sauveur, et de la vie éternelle? — 1. De ne point passer un seul jour sans remercier Dieu de ses bienfaits. 2. De détester le péché qui a fait souffrir tant de maux à Notre Seigneur pour l'amour de nous. 3. D'avoir confiance qu'avec la grâce de Notre Seigneur, nous parviendrons à la vie éternelle.

EXPLICATION PLUS PARTICULIÈRE DU SYMBOLE. — On apprendra aux enfants l'explication contenue dans les huit leçons suivantes, quand on verra qu'ils seront plus intelligents : par exemple, approchant le temps de leur première communion; et un peu après, dans le temps que le très-saint Sacrement les rendra plus attentifs et mieux disposés à entendre.

LEÇON IV.

EXPLICATION DU PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE, OÙ IL EST PARLÉ DU PÈRE, ET DE LA CRÉATION.

Récitez le premier article du Symbote. — Je crois en

Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

Que veut dire ce mot, Je crois? — Il veut dire qu'on se soumet à ces vérités de tout son cœur, et sans hésiter.

Est-ce comme on croit les autres choses dont on est persuadé? — Non : c'est croire avec une ferme foi, et plus que ce qu'on voit de ses yeux.

Pourquoi croit-on de cette sorte? — Parce que c'est Dieu même qui le dit, et qu'il le faut croire plus que ses sens et sa propre raison, comme étant la vérité même.

Que signifient ces mots, Je crois en Dieu? — Ils signifient qu'on se porte vers Dieu de tout son cœur et de toute son affection, aussi bien que de tout son entendement.

Peut-on croire en autre qu'en Dieu? — Non : parce que Dieu seul est la première et souveraine vérité.

Que nous propose le premier article du Symbole? — Ce qui regarde le Père éternel et la création.

Qu'entendez-vous par ce mot de Dieu? — J'entends un esprit infini, éternel, incompréhensible, qui est partout, qui voit tout, qui peut tout, qui a fait toutes choses de rien, et qui gouverne tout par sa sagesse; en un mot, qui est parfait, à qui rien ne manque.

Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit? — Parce qu'il est une raison, une intelligence, qui n'a ni corps ni figure, qui ne peut ni être vue de nos yeux, ni touchée de nos mains, ni aperçue par aucun de nos sens, mais seulement conçue par notre esprit.

Pouvons-nous connaître Dieu parfaitement? — Non, il est incompréhensible dans sa nature, dans sa perfection, dans ses conseils et dans ses œuvres.

Qu'entendez-vous par ce mot, Père? — Que Dieu est l'auteur de toutes choses.

Et quoi encore? — Qu'il est le Père de tous les chrétiens, qu'il adopte pour ses enfants.

Qu'appellez-vous adopter? — Les choisir et les prendre pour ses enfants par sa volonté.

Qu'entendez-vous encore par le mot de Père? — Que de toute éternité Dieu est Père de son Fils unique, qui est la seconde personne de la très-sainte Trinité.

Que veut dire ce mot, tout-puissant? — On comprend sous ce mot toutes les perfections de Dieu.

Que signifie-t-il particulièrement? — Il signifie particulièrement que Dieu peut tout ce qui lui plaît, sans peine et par sa seule volonté.

Pourquoi nous propose-t-on en particulier la toute-puissance de Dieu? — Afin que nous vivions entièrement dans sa dépendance.

Pourquoi l'appelle-t-on Créateur? — Parce qu'il a tout tiré du néant.

Qu'est-ce qu'on entend par ces mots, Créateur du ciel et de la terre? — On entend, qu'avec le ciel et la terre, Dieu a fait tout ce qu'ils contiennent, c'est-à-dire toutes choses.

LEÇON V.

EXPLICATION DES ARTICLES OÙ IL EST PARLÉ DE JÉSUS-CHRIST ET DE LA RÉDEMPTION ; ET PREMIÈREMENT DU SECOND ARTICLE, et en Jésus-Christ, etc.

Récitez le second article du Symbole. — Et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre Seigneur.

Que nous propose ce second article, et les suivants jusqu'au huit? — Ce qu'il faut croire de Jésus-Christ, et de la rédemption du genre humain.

Pourquoi dit-on, Je crois en Jésus-Christ, comme on dit, Je crois en Dieu le Père? — Parce que le Fils de Dieu, Jésus-Christ, est Dieu comme le Père.

Est-ce un autre Dieu que le Père? — A Dieu ne plaise, il n'y a qu'un seul Dieu.

Comment donc Jésus-Christ est-il Dieu? — Parce qu'il est un seul Dieu avec le Père.

Que veut dire ce mot, Jésus? — Il veut dire Sauveur.

Pourquoi appelle-t-on ainsi Jésus-Christ? — Parce qu'il nous sauve de nos péchés.

D'où est venu ce nom de Jésus? — Il a été apporté par un ange.

Et ce mot de Christ, que veut-il dire? — Il veut dire oint, et c'est la même chose que les anciens Hébreux entendaient par le mot de Messie.

Que veut dire le mot de Messie? — Il veut dire Christ ou oint.

Pourquoi notre Sauveur est-il appelé oint? — Parce qu'on oignait anciennement les prêtres ou sacrificateurs, les rois, les prophètes, et que Jésus-Christ était tout cela.

Mais Jésus-Christ a-t-il été oint d'une onction corporelle? — Non, cette onction de Jésus-Christ, c'est la divinité qui habite en lui.

Pourquoi Jésus-Christ est-il appelé le Fils unique de Dieu? — Parce qu'il en est le seul vrai Fils.

Mais ne sommes-nous pas aussi enfants de Dieu? — Nous sommes enfants de Dieu par adoption, c'est-à-dire, par l'élection de Dieu, et par sa grâce; mais Jésus-Christ est le seul vrai Fils par nature.

Que s'ensuit-il de ce que Jésus-Christ est l'unique et vrai Fils de Dieu par nature? — Qu'il est de même nature que son Père, et Dieu comme lui.

Comment cela s'ensuit-il? — Parce que, même parmi les hommes, le fils est de même nature que son père.

Jésus-Christ est-il éternel comme son Père? — Oui, il est éternel comme son Père, puisqu'il est de même nature, et un seul Dieu avec lui.

N'appelle-t-on pas aussi le Fils de Dieu du nom de Verbe? — Oui, on l'appelle le Verbe de Dieu, le Verbe éternel.

Que veut dire ce mot de Verbe? — Il veut dire parole.

Le Fils de Dieu est-il la parole de son Père? — Il est sa parole intérieure et sa pensée éternellement subsistante, et de même nature que lui.

Qu'entendez-vous en disant que cette parole est subsistante? — Que c'est une personne, comme le Père est une personne.

Pourquoi appelez-vous Jésus-Christ Notre Seigneur? — Parce que, comme Dieu, il est le Seigneur de toutes choses.

Pourquoi encore? — Parce qu'en qualité de Sauveur, il nous a acquis par son sang pour être son peuple particulier.

LEÇON VI.

EXPLICATION DU TROISIÈME ARTICLE : Qui a été conçu, etc.

Répétez le troisième article. — Qui a été conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie.

Que veut dire cet article? — Que Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu de toute éternité, a été fait dans le temps les fils de Marie.

Cela s'est-il fait par changement? — Non, mais la personne du Fils de Dieu, en demeurant toujours ce qu'elle était, a élevé à soi la nature humaine, et se l'est unie.

Le Fils de Dieu et le Fils de Marie, est-ce la même personne? — Oui, le Fils de Dieu et le Fils de Marie, c'est la même personne, un seul Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Dieu parfait et homme parfait.

La sainte Vierge est donc mère de Dieu? — Oui, la sainte Vierge est mère de Dieu.

Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit? — Parce que toute la divinité est en lui.

Pourquoi est-il homme parfait? — Parce qu'il a un corps et une âme comme nous, et nous est semblable en tout, excepté le péché.

Il y a donc deux natures en Jésus-Christ? — Il y a deux natures en Jésus-Christ, à savoir, la nature divine et la nature humaine.

Comment entendez-vous que ces deux natures soient une même personne? — A peu près comme l'âme raisonnable et le corps humain est un seul homme; ainsi Dieu et l'homme est un seul Jésus-Christ.

Comment appelez-vous ce mystère? — Incarnation, ou le mystère du Verbe incarné.

Que veut dire ce mot incarné? — Il veut dire fait chair.

Est-ce donc que le Fils de Dieu n'a pris que notre chair? — Par la chair on entend la nature humaine tout entière, et aussi bien l'âme que le corps.

Jésus-Christ est-il vrai fils de Marie? — Il est vrai fils de Marie, conçu de son sang virginal, et né de son sein béni.

Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit? — Parce que c'est par l'opération du Saint-Esprit que son corps a été formé dans les entrailles de Marie toujours vierge.

Marie est elle toujours vierge? — Oui, elle est toujours vierge, devant l'enfantement, dans l'enfantement, et après l'enfantement.

Est-ce là ce que veut dire cette parole du Symbole, né de la vierge Marie? — Oui, elle veut dire que Marie est toujours vierge, et la sainte Eglise l'a toujours ainsi entendu.

LEÇON VII.

SUITE DE L'INSTRUCTION SUR LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST ET SUR LE MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION, DANS LE QUATRIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

Récitez le quatrième article du Symbole? — Qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, mort, et enseveli.

Que veut dire ce mot, qui a souffert? — Il exprime tous les tourments que Jésus-Christ a endurés, et sa passion tout entière.

Où est-ce que Jésus-Christ a souffert? — Dans le jardin des Olives, où il a été en agonie, jusqu'à suer du sang, et entre les mains des soldats, qui le prirent et l'emmenèrent comme un criminel.

Où encore? — Chez Caïphe, souverain pontife, et chez Anne, beau-père de Caïphe, où il fut accusé, condamné, battu, souffleté, couvert de crachats, outragé et maltraité en toutes manières.

Où encore? — Chez Ponce-Pilate, président et gouverneur de Judée pour les Romains.

Que souffrit-il chez Pilate? — Il fut accusé de nouveau, flagellé, couronné d'épines qu'on lui enfonça dans la tête à coups de cannes; moqué et outragé par toute la compagnie des soldats; poursuivi à mort, à grands cris, par tout le peuple, qui lui préféra Barabbas, un voleur de grand chemin et un meurtrier; et enfin condamné à expirer sur une croix, encore que le juge eût reconnu son innocence.

Comment fut-il mené au supplice? — En portant sa croix sur ses épaules au milieu de Jérusalem.

Où fut-il crucifié? — Sur le Calvaire, petite montagne auprès de Jérusalem.

Qu'y eut-il de plus honteux dans son supplice? — Qu'il ait été crucifié entre deux voleurs, comme le plus criminel.

A quelle heure fut-il crucifié? — A la troisième heure du jour, qui comprenait tout le temps depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

Combien de temps fut-il en croix? — Quatre ou cinq heures environ; après quoi il expira en faisant un grand cri.

Que lui firent les Juifs pendant qu'il était sur la croix? — Ils continuèrent à l'outrager et à le traiter indignement, jusqu'à lui présenter à boire du fiel et du vinaigre.

Pourquoi a-t-il souffert ces supplices et la mort même? — Pour la rémission de nos péchés.

Fallait-il qu'il souffrit toutes ces choses? — Dieu l'avait ainsi ordonné, et le Sauveur s'y était soumis volontairement.

Pourquoi devait-il mourir? — Afin de nous délivrer de la mort, en la souffrant pour nous.

Pourquoi d'une mort violente? — Afin d'être une vic-

time dont tout le sang fût répandu, comme celui des laureaux et des boucs dans les anciens sacrifices.

Sa mort est donc un sacrifice? — Oui, c'est un parfait sacrifice, et d'un mérite infini.

Pourquoi a-t-il mérité infini? — Parce que la personne qui l'offro étant Dieu et homme, elle est d'une dignité infinie.

Pourquoi a-t-il choisi la mort de la croix? — Parce que c'était la plus ignominieuse, et celle dont on punissait les plus scélérats.

Pourquoi a-t-il souffert la peine des plus grands pécheurs? — Pour effacer nos péchés.

Quel est le prix de notre rachat? — C'est le sang de Jésus-Christ, un prix d'une valeur infinie.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il été enseveli et mis en terre? — Pour entrer en toutes manières dans l'état des morts.

Pourquoi encore? — Pour montrer qu'il était véritablement mort.

Comment fut-il enseveli? — Il fut mis dans des linges avec des parfums, au milieu d'un jardin, en un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avait encore été mis.

Qui lui rendit cet office? — Joseph d'Arimathie, qui demanda courageusement le corps de Jésus à Pilate, avec Nicodème et les Maries.

Que veut dire ce pieux appareil? — Que le sépulcre de Jésus-Christ doit faire notre amour et nos délices.

Que devons-nous faire pour honorer la sépulture de Jésus-Christ? — Nous ensevelir avec lui dans son tombeau, et mourir tout à fait au monde.

LEÇON VIII.

SUITE DE LA MÊME INSTRUCTION SUR LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST, DANS LES ARTICLES V, VI ET VII.

Dites le cinquième article. — Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité de mort à vie.

Que veut dire cet article? — Pendant que le corps de Jésus-Christ était dans le tombeau, son âme sainte alla délivrer les Pères.

Qui appelez-vous les Pères? — Les patriarches, les prophètes, et les autres serviteurs de Dieu, qui avaient vécu avant la venue de Jésus-Christ.

Où étaient-ils? — Dans les lieux que l'Écriture appelle les enfers, et qu'on appelle vulgairement les Limbes.

D'où vient qu'ils n'étaient pas dans le ciel? — Parce que Jésus-Christ y devait entrer le premier, et nous en ouvrir l'entrée par son sang.

Quand est-ce que Jésus-Christ est ressuscité? — Le troisième jour après qu'il eût été mis dans le tombeau.

Quels ont été les témoins de sa résurrection? — Les apôtres et ses autres disciples.

Qu'ont-ils fait pour le faire croire au monde? — Ils ont enduré toutes sortes de tourments, et la mort même, pour soutenir le témoignage qu'ils ont rendu de la résurrection de Notre Seigneur.

Que devons-nous faire pour avoir part à la résurrection de Jésus-Christ? — Nous devons mourir au péché, pour commencer avec Jésus-Christ une vie nouvelle.

Qu'appelez-vous mourir au péché? — N'en plus commettre.

Et quelle est cette vie nouvelle que nous devons commencer? — Une vie chrétienne.

Pourquoi appelez-vous la vie chrétienne une vie nouvelle? — Parce que l'homme commence premièrement à vivre selon les sens, et qu'après il doit vivre selon l'esprit et selon la foi.

Quand est-ce qu'il faut commencer cette vie nouvelle? — C'est principalement quand on a été instruit par le catéchisme des devoirs du chrétien.

Dites le sixième article? — Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.

Que veut dire cet article? — Que Jésus-Christ monta aux cieux en présence de ses disciples, le quarantième jour après sa résurrection.

Pourquoi fut-il quarante jours avant que de monter aux cieux? — Pour visiter ses disciples, et les confirmer dans la foi de sa résurrection.

Que veulent dire ces paroles, que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu? — Elles signifient que toute-puissance a été donnée à Jésus-Christ dans le ciel et sur la terre (*Matth.*, xxviii, 18).

A quoi nous oblige ce mystère? — A transporter au ciel tous nos désirs.

Que propose le septième article. D'où il viendra juger les vivants et les morts? — Que Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

Que signifie cet article? — Qu'il descendra en grande majesté, pour rendre à chacun selon ses œuvres.

Que veut dire rendre à chacun selon ses œuvres? — C'est rendre aux bons une récompense éternelle, et une peine éternelle aux méchants.

LEÇON IX.

DU SAINT-ESPRIT, ET DE LA SANCTIFICATION OU JUSTIFICATION, SUR LES ARTICLES V, VIII ET IX.

RÉCIT. La descente du Saint-Esprit; l'Eglise formée; les persécutions, les hérésies; la victoire de l'Eglise. Description du concile des apôtres (*Act.*, xv), de celui de Nicée, etc.

Quel est le huitième article? — Je crois au Saint-Esprit.

Que veut dire cet article? — Qu'on croit au Saint-Esprit comme on croit au Père et au Fils.

Pourquoi croit-on au Saint-Esprit comme on croit au Père et au Fils? — Parce qu'il est un même Dieu avec le Père et le Fils.

Comment l'appelle-t-on saint? est-ce comme les créatures? — Non.

Pourquoi? — C'est que les créatures sont saintes, parce qu'elles sont sanctifiées par le Saint-Esprit, mais le Saint-Esprit est saint par lui-même.

Que voulez-vous donc dire en l'appelant saint? — Qu'il est saint par sa nature, et qu'il nous sanctifie.

Récitez le neuvième article. — La sainte Eglise catholique, la communion des saints.

Que remarquez-vous d'abord dans cet article? — Qu'il y a deux parties; l'une dans ces mots, *Je crois l'Eglise catholique*; et l'autre dans ceux-ci, *la communion des saints*.

Que veut dire ce mot Eglise? — Assemblée, congrégation, société.

Et ce mot catholique, que veut-il dire? — Il veut dire universelle.

Que veut-on dire, quand on dit que l'Eglise est universelle? — Qu'elle est dans tous les temps et dans tous les lieux.

Pourquoi dit-on que l'Eglise chrétienne est universelle? — Pour marquer la différence qui est entre l'Eglise chrétienne, et l'ancienne société ou synagogue des Juifs.

En quoi mettez-vous cette différence? — Je la mets dans les temps et dans les lieux.

Que dites-vous à l'égard des temps? — Que la synagogue ou société des Juifs ne devait durer que jusqu'à Jésus-Christ, et à la prédication de l'Evangile.

Et l'Eglise chrétienne? — Elle doit durer jusqu'à la fin du monde.

Et pour les lieux, qu'en dites-vous? — Que la société des Juifs était renfermée dans un seul pays.

Quel était ce pays? — La Judée.

Et l'Eglise chrétienne? — Elle embrasse tout l'univers, sans qu'aucun pays en soit exclu.

Dites maintenant en abrégé ce que vous entendez par ces mots, Eglise catholique ou universelle. — Que l'Eglise chrétienne est dans tous les temps et dans tous les lieux.

Qu'est-ce donc que l'Eglise catholique? — L'assemblée ou la société des fidèles répandue par toute la terre.

Qu'est-ce qui les unit au dedans? — La même foi.

Qu'est-ce qui les unit au dehors? — La profession d'une même foi, d'une même loi, les mêmes sacrements, le même gouvernement ecclésiastique sous un même chef visible, qui est le Pape.

Pourquoi dit-on que l'Eglise est apostolique? — Parce que les évêques ou principaux pasteurs ont succédé sans interruption aux apôtres.

Qu'appellez-vous sans interruption? — En s'ordonnant et consacrant successivement les uns les autres, depuis le temps des apôtres jusqu'à nous, sans aucune interruption.

Pourquoi cette succession? — Pour transmettre successivement, et comme de main en main, la doctrine apostolique, depuis le temps des apôtres, jusqu'à la fin du monde.

Pourquoi appelle-t-on l'Eglise catholique Eglise romaine? — Parce que l'Eglise établie à Rome est le chef et la mère de toutes les autres Eglises.

D'où vient que vous lui attribuez cet honneur? — Parce que là est établie la chaire de saint Pierre, prince des apôtres, et des papes ses successeurs.

Peut-on être sauvé hors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine? — Non. Ainsi les Juifs, les païens, les hérétiques, n'auront pas la vie éternelle, s'ils meurent hors de l'Eglise.

Pourquoi joignez-vous l'article ix, Je crois l'Eglise catholique, au viii, Je crois au Saint-Esprit? — Pour montrer le rapport et la liaison de ces deux articles.

En quoi mettez-vous ce rapport? — En ce que c'est le Saint-Esprit qui éclaire et anime l'Eglise.

Comment l'éclaire-t-il? — En lui enseignant toute vérité.

Comment l'anime-t-il? — En la remplissant de ses dons et de ses grâces.

Qu'entendez-vous par ces mots, Je crois l'Eglise? — J'entends qu'elle est toujours, et qu'il faut croire tout ce qu'elle enseigne.

Pourquoi faut-il croire tout ce qu'elle enseigne? — Parce qu'elle est illuminée par le Saint-Esprit.

L'Eglise catholique est donc infaillible? — Oui, l'Eglise catholique est infaillible.

Et ceux qui rejettent ses décisions? — Ils sont hérétiques.

LEÇON X.

SUITE DE L'ARTICLE IX.

Expliquez la seconde partie de cet article, Je crois la communion des saints. — C'est-à-dire, que tous les chrétiens sont frères, et membres d'un même corps, qui est l'Eglise.

Et de là, que s'ensuit-il? — Que tous les biens spirituels sont communs entre les fidèles.

En quoi mettez-vous cette communion de biens spirituels? — En ce que les grâces que chacun reçoit, et les bonnes œuvres qu'il fait, profitent à tout le corps et à chaque membre de l'Eglise.

D'où vient cela? — C'est à cause de l'union parfaite de tout le corps et de tous les membres de l'Eglise.

Que doit opérer cette union? — Que lorsqu'un membre de l'Eglise a quelque bien, tous les autres s'en réjouissent (*I. Cor.*, xii).

Et quoi encore? — Que lorsqu'un membre est affligé, tous les autres membres y compatissent (*Idem*).

Quels vices sont exclus par cette communion des fidèles? — Les inimitiés et les jalouxies.

Que dites-vous donc de ceux qui sont jaloux de leurs frères chrétiens? — Qu'ils pèchent contre cet article du Symbole, *la communion des saints*.

Pourquoi les fidèles sont-ils appelés saints? — Parce qu'ils sont appelés à la sainteté, et qu'ils sont consacrés à Dieu par le baptême.

Qui sont ceux à qui ce nom convient particulièrement? — Ce sont ceux qui, dans une foi parfaite, mènent aussi une sainte vie.

L'Eglise peut-elle priver quelqu'un de la communion

des saints? — Oui, elle en peut priver les pécheurs scandaleux.

Comment les en prive-t-elle? — Par l'excommunication.

Quel est l'effet de l'excommunication? — D'être séparé de l'Eglise, et tenu comme un païen, et un péager, ainsi que Jésus-Christ l'a dit lui-même (Matth., xviii, 17).

LEÇON XI.

SUITE DE L'INSTRUCTION SUR LE SAINT-ESPRIT ET LA SANCTIFICATION, DANS LES ARTICLES X, XI ET XII.

Répétez le dixième article. — Je crois la rémission des péchés.

Que veut dire cet article? — Que nos péchés nous sont remis par la grâce du Saint-Esprit.

Comment appelez-vous cette grâce de la rémission des péchés? — On l'appelle sanctification et justification.

Qu'entendez-vous par ces mots? — Que de pécheurs, nous sommes faits saints et justes par la grâce de Dieu.

Où nous est donnée cette grâce? — Dans le baptême, dans le sacrement de pénitence.

Comment nous y est-elle donnée? — Par l'application du mérite de Jésus-Christ.

Pouvons-nous mériter cette grâce? — Non, Dieu nous la donne gratuitement par Jésus-Christ.

Dites l'article onzième. — Je crois la résurrection de la chair.

Que veut dire cet article? — Qu'au jour du jugement nous ressusciterons avec le même corps.

Pourquoi? — Pour être éternellement heureux ou malheureux en corps et en âme.

Dites l'article douzième. — Je crois la vie éternelle.

Que veut dire cet article? — Que si nous vivons et mourons chrétiennement, nous vivrons éternellement avec Dieu.

Quelle sera cette vie? — De voir Dieu éternellement tel qu'il est, et de l'aimer sans pouvoir jamais le perdre.

Quelle est la conclusion de tout le Symbole? — Que Dieu est bon, et qu'il récompense ceux qui le servent (Hebr., xi, 6).

Et ceux qui l'offensent et meurent dans le péché mortel? — Leur supplice n'aura point de fin.

Peut-on exprimer le bonheur des saints et le malheur des damnés? — Non, tout cela est inexplicable.

LEÇON XII ET DERNIÈRE,

OÙ L'ON PROPOSE L'ARRÉGÉ ET LE SOMMAIRE DE TOUTE LA DOCTRINE DU SYMBOLE, DIVISÉ EN CINQ ARTICLES.

Notez qu'il ne faut donner cette leçon aux enfants que lorsqu'ils sauront toutes les leçons précédentes, et qu'on les en sentira capables.

ARTICLE I.

Des trois ouvrages attribués dans le Symbole aux trois Personnes divines.

Qu'avez-vous entendu dans tout le Symbole? — Qu'on nous y propose les trois Personnes divines, et l'ouvrage qui est attribué à chacune d'elles.

Qu'appellez-vous personne? — C'est une chose qui vit, qui agit, qui subsiste comme vous, comme moi, comme les autres personnes qui sont ici.

N'y a-t-il aucune différence? — Il y a une grande différence.

Quelle est-elle? — En ce que les personnes qui sont ici, sont plusieurs hommes, et que les trois Personnes divines ne sont qu'un seul Dieu.

Pourquoi ne sont-elles qu'un seul Dieu? — Parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature, qu'une seule et même essence, une seule et même divinité.

Quelle est la première personne? — C'est le Père.

Et quel ouvrage lui est attribué? — La création.

Par quelles paroles? — Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.

Quelle est la seconde personne? — C'est le Fils.

Quel ouvrage a-t-il accompli? — L'ouvrage de la rédemption.

Comment l'a-t-il accompli? — En prenant la nature humaine, dans laquelle il a satisfait pour nous.

Qu'appellez-vous satisfaire pour nous? — C'est porter la peine que nous avions méritée.

Quelle est cette peine? — Souffrir et mourir.

Par où méritons-nous de souffrir et de mourir? — Par le péché.

Et Jésus-Christ a-t-il porté pour nous cette peine? — Oui, puisqu'il a souffert et qu'il est mort pour nous.

Dans quel article du Symbole est expliqué cet ouvrage de la rédemption? — Dans cet article, et en Jésus-Christ, son Fils unique, et dans les suivants.

Quelle est la troisième personne? — C'est le Saint-Esprit.

Quel ouvrage lui est attribué? La justification ou la sanctification.

Où lui est attribué cet ouvrage? — Dans l'endroit du Symbole où, après avoir cru au Saint-Esprit, nous confessons l'Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, et enfin la vie éternelle, qui en est le fruit.

*La rémission des péchés est-elle particulièrement attribuée au Saint-Esprit? — Oui, puisque Notre Seigneur, pour donner à ses apôtres la grâce de remettre les péchés, souffla sur eux, en leur disant : *Recevez le Saint-Esprit* (Joan., xx, 22).*

Dites le passage entier. — Recevez le Saint-Esprit; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux dont vous retiendrez les péchés, ils leur seront retenus.

Pourquoi met-on ces articles, la communion des saints, la rémission des péchés, et la vie éternelle, après celui-ci : Je crois l'Eglise catholique? — Pour montrer qu'il n'y a ni de sainteté, ni de rémission des péchés, ni par conséquent de salut et de vie éternelle que dans l'Eglise catholique.

Et pourquoi met-on tout cela après avoir cru au Saint-Esprit? — Pour montrer que c'est le Saint-Esprit qui assemble et qui anime l'Eglise, où il a mis toutes ces grâces.

Et la résurrection de la chair est-elle aussi parmi les grâces que nous recevons dans l'Eglise par le Saint-Esprit? — Oui, la résurrection pour la vie.

Et les damnés ne ressusciteront-ils pas aussi? — Oui; mais leur résurrection sera une peine, et non une grâce.

D'où viennent donc toutes les grâces que vous venez de rapporter? — Du Saint-Esprit qui nous les donne dans l'Eglise catholique.

Il n'y a donc point de salut hors de l'Eglise? — Non, il n'y a point de salut hors de l'Eglise.

A l'occasion de l'article de la résurrection, l'on pourra raconter l'histoire de la transfiguration de Notre Seigneur, et montrer la gloire des corps ressuscités (Matth., xvii, 5; II. Pet., i, 16), ou celle de la résurrection et des apparitions qui suivirent.

ARTICLE II.

Que ces trois ouvrages sont également d'une grandeur infinie.

Ces trois ouvrages de la création, de la rédemption et de la sanctification, sont-ils égaux? — Oui, ces trois ouvrages sont égaux.

Pourquoi? — Parce qu'ils demandent tous trois une vertu infinie.

*La création demande-t-elle une vertu infinie? — Oui. Il faut être tout-puissant pour être créateur du ciel et de la terre; et c'est pourquoi nous disons : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.**

Et la rédemption? — Elle demande aussi une vertu infinie.

Pourquoi? — Parce que pour nous racheter du péché, qui est un mal infini, il faut un prix qui le soit aussi.

Pourquoi dites-vous que le péché est un mal infini? — Parce que par le péché on offense Dieu, dont la majesté est infinie.

Par où est-ce que Dieu nous montre que le mal du péché est infini? — En le punissant d'un supplice infini et éternel.

Et le prix que Jésus-Christ a payé pour nous est-il infini? — Oui, le prix que Jésus-Christ a payé pour nous est infini.

Quel est ce prix? — Son sang précieux, et le sacrifice qu'il a offert en la croix.

Pourquoi ces choses sont-elles d'un mérite infini? — Parce que Jésus-Christ qui les offre est d'une dignité infinie, étant Dieu et homme tout ensemble.

Et l'ouvrage de la sanctification demande-t-il aussi une vertu infinie? — Oui, parce qu'il faut être infiniment saint pour donner la sainteté à tous les fidèles.

Est-ce donc un si grand ouvrage que de nous tirer du péché pour nous faire saints? — Oui, nous tirer du péché pour nous faire saints, c'est un ouvrage en quelque sorte plus grand que nous tirer du néant en nous donnant l'être.

En quoi donc connaissez-vous l'égalité des trois Personnes divines? — En ce que nous leur attribuons des ouvrages égaux dans le Symbole, et qu'aussi nous disons également : *Je crois au Père, je crois au Fils, je crois au Saint-Esprit.*

Dit-on de même, Je crois en l'Eglise catholique? — Non; on dit, *Je crois l'Eglise catholique.*

ARTICLE III.

Comment ces trois ouvrages sont attribués aux trois Personnes divines.

N'y a-t-il que le Père qui soit créateur? — Le Fils est aussi créateur.

Et le Saint-Esprit n'est-il pas aussi créateur? — Oui, le Saint-Esprit est créateur; en un mot, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit est un seul créateur.

Pourquoi donc attribuez-vous la création au Père? — Parce qu'il est la première personne de la très-sainte Trinité, d'où les autres procèdent.

Qu'est-ce à dire qu'elles en procèdent? — C'est-à-dire, qu'elles ont l'être de lui.

Leur donne-t-il l'être comme aux créatures? — A Dieu ne plaise; il les produit en lui-même de toute éternité, et elles lui sont égales en toutes choses.

Pourquoi attribuez-vous la rédemption au Fils? — Parce qu'il l'a véritablement accomplie, et qu'il a effectivement satisfait pour nous dans sa nature humaine.

Est-ce le Fils seul qui a pris la nature humaine? — Oui, c'est le Fils seul.

Le Père et le Saint-Esprit n'ont-ils pas pris la nature humaine? — Non, c'est le Fils seul qui l'a prise.

Le Saint-Esprit est-il le seul sanctificateur? — Non, le Père est aussi sanctificateur, et il en est de même du Fils.

Pourquoi donc attribuez-vous particulièrement la sanctification au Saint-Esprit? — Parce que c'est la coutume de l'Ecriture sainte d'attribuer au Saint-Esprit la grâce qui nous unit intérieurement à Dieu.

En pourriez-vous dire quelque raison? — C'est que le Saint-Esprit est le don commun du Père et du Fils, et leur éternelle union.

ARTICLE IV.

Des processions divines, et de l'incompréhensibilité des mystères.

De qui procède le Fils? — Du Père seul.

De qui procède le Saint-Esprit? — Du Père et du Fils.

Le Fils est-il fait ou créé? — A Dieu ne plaise.

Et pourquoi donc? — Il est engendré du Père seul, et de sa propre substance.

Le Père a-t-il engendré d'une partie de sa substance? — A Dieu ne plaise; Dieu n'a point de parties, il a engendré son Fils de toute sa substance, il est un avec lui.

Le Saint-Esprit est-il fait ou créé? — A Dieu ne plaise.

Est-il engendré? — Non.

Qui donc? — L'Ecriture dit seulement qu'il procède, et il n'en faut pas chercher davantage.

Ce mystère est donc impénétrable? — Oui.

Et tout le mystère de la Trinité? — Il est pareillement impénétrable.

Et celui de l'incarnation? — De même.

Pourquoi donc croyons-nous toutes ces choses? — Parce que Dieu nous les a révélées.

Et pourquoi Dieu nous a-t-il obligés à croire des choses inconcevables? — Parce qu'il lui a plu d'exercer ainsi notre foi.

Est-ce nous faire tort que de nous obliger à croire des choses qui sont au-dessus de nous? — Au contraire, c'est nous faire honneur.

Pourquoi? — Parce que c'est nous élever au-dessus de nous-mêmes.

Que doit produire en nous la foi de tant de choses inconcevables? — Le désir de les voir un jour.

Où les verrons-nous? Dans le ciel, lorsque Dieu se découvrira clairement à nous.

Que dites-vous de ceux qui s'imaginent pouvoir entendre les secrets de Dieu? — Que ce sont des insensés.

Pourquoi les appelez-vous insensés? — Ils ne se connaissent pas eux-mêmes, ils ne savent pas comment sont faites les plus petites choses, une mouche, une fourmi, un épi de blé; et ils veulent pénétrer les secrets de Dieu.

ARTICLE V.

Des moyens dont Dieu s'est servi pour nous révéler la doctrine chrétienne, à savoir : l'Ecriture et la Tradition.

Où sont compris les mystères que Dieu nous a révélés, et toute la doctrine chrétienne? — Dans les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Qu'appelez-vous les Ecritures de l'Ancien Testament? — Celles qui ont été données à l'ancien peuple juif.

Quelles sont-elles? — Il y a premièrement les ouvrages de Moïse, divisés en cinq livres : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome; et c'est par où commence l'Ecriture sainte.

Que contiennent les livres de Moïse? — La loi de Dieu et l'histoire de son peuple, depuis la création du monde, jusqu'à l'entrée du peuple dans la Terre sainte.

Qu'y a-t-il ensuite? — Il y a les livres d'histoires, tant de celles qui regardent tout le peuple de Dieu, que de celles qui regardent quelques saints.

Dites les livres où sont écrites les histoires qui regardent tout le peuple de Dieu? — Le livre de Josué, celui des Juges, les quatre livres des Rois, les deux des Chroniques appelés Paralipomènes, le livre d'Esdras et celui de Néhémias; et à la fin de l'Ancien Testament, les deux livres des Machabées.

De quels saints avons-nous l'histoire en particulier dans l'Ecriture sainte? — Celle de Tobie, de Judith, d'Esther et de Job, dont les livres portent le nom.

Quels autres livres avons-nous encore dans l'Ancien Testament? — Les livres d'instruction et de louange, comme les Psaumes de David, les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des cantiques de Salomon, avec le livre de la Sagesse et l'Ecclésiastique.

Est-ce tout? — Non; il y a encore les livres des prophètes Isaïe, Jérémie, Ezechiel, Daniel, et les douze autres, qu'on appelle les petits prophètes, à cause qu'ils ont moins écrit que les quatre premiers.

Quelles sont les Ecritures du Nouveau Testament? — Celles qui ont été données au nouveau peuple, c'est-à-dire aux chrétiens.

De combien y en a-t-il de sortes? — Il y a les livres d'histoires, où sont rapportées les actions de Notre Seigneur et des apôtres.

Nommez-les? — Il y a les quatre Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, et les Actes des Apôtres écrits par saint Luc.

Quels sont les autres livres du Nouveau Testament? — Ce sont les Epîtres ou les Lettres que les apôtres ont écrites aux fidèles, comme sont quatorze Epîtres de

saint Paul, une de saint Jacques, une de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude, et à la fin l'Apocalypse ou Révélation de saint Jean.

Pourquoi est-il nécessaire de connaître ces livres? — Afin que lorsqu'on entend citer dans la chaire quelques auteurs, on sache distinguer les livres divins et les autres.

Quelle différence y a-t-il des livres divins d'avec les écrits des autres docteurs? — C'est que dans les livres divins tout est inspiré de Dieu jusqu'au moindre mot; il n'en est pas ainsi des autres docteurs.

Comment donc recevez-vous les saints Pères et les autres docteurs? — Parce que leur consentement nous fait voir la foi de l'Eglise.

Et en particulier leur autorité n'est-elle pas de grand poids? — Oui, elle est de grand poids, mais non pas entièrement décisive, comme celle des prophètes et des apôtres.

Ne croyez-vous que ce qui est écrit? — Je crois aussi ce que les apôtres ont enseigné de vive voix, et qui a toujours été cru dans l'Eglise catholique.

Comment appelez-vous cette doctrine? — Je l'appelle parole de Dieu, non écrite, ou tradition.

Que veut dire ce mot tradition? — Doctrine donnée de main en main, et toujours reçue dans l'Eglise.

Par le ministère de qui avons-nous reçu les saintes Ecritures? — Par le ministère de l'Eglise catholique.

Par le ministère de qui recevons-nous l'intelligence de l'Ecriture? — Par celui de la même Eglise.

Et ceux qui pensent pouvoir entendre l'Ecriture sainte par eux-mêmes? — Ils s'exposent à faire autant de chutes que de pas.

Que faut-il donc faire lorsqu'on lit, ou qu'on entend lire quelque chose de l'Ecriture? — Profiter de ce qu'on entend, croire et adorer ce qu'on n'entend pas, et se soumettre en tout au jugement de l'Eglise.

Quel dessein doit-on avoir quand on désire de lire l'Ecriture sainte? — Celui de vivre selon ses préceptes.

Et ceux qui la lisent par curiosité et sans soumission? — Ils s'y perdent.

Pourquoi n'est-il point parlé de l'Ecriture dans le Symbole? — Parce qu'il suffit de nous y montrer la sainte Eglise catholique, par le moyen de laquelle nous recevons l'Ecriture et l'intelligence de ce qu'elle contient.

Faites un acte de foi selon le Symbole. — Je crois de tout mon cœur, de toute mon âme, de toute mon intelligence, de toute mon affection, en un seul Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit. Je crois avec la même foi la rédemption du genre humain par la mort de Jésus-Christ, et la grâce qui nous en applique le fruit. Je crois l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et tout ce que Dieu lui a révélé; j'espère, en vivant selon cette foi, avoir la vie éternelle. Amen.

Que veut dire cet amen? — Il est ainsi, ou ainsi soit-il.

TROISIÈME PARTIE

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

LEÇON I.

DE L'ESPÉRANCE ET DE LA PRIÈRE.

Abraham prêt à immoler Isaac, et espérant en Dieu qui le pouvait ressusciter (*Gen.*, xxii; *Heb.*, xi, 17, 18, 19). Joseph haï de ses frères, sauvé de leurs mains; vendu; prisonnier pour avoir bien fait; toujours protégé de Dieu, et le sauveur de l'Egypte et de sa famille (*Gen.*, xxxvii, xxxix, xl et seq.).

Quelle est la seconde vertu théologale? — C'est l'espérance.

Qu'est-ce que l'espérance? — C'est une vertu et un

don de Dieu, par lequel nous attendons la vie éternelle qu'il a promise à ses serviteurs.

Pourquoi dites-vous que vous espérez la vie éternelle que Dieu a promise? — Parce que la promesse de Dieu est le fondement de notre espérance.

Que faut-il faire pour obtenir la vie éternelle? — Il faut garder les préceptes.

Qui l'a dit? — C'est Jésus-Christ lui-même.

Pouvons-nous garder les préceptes comme il faut par nos propres forces? — Non, nous ne le pouvons que par la grâce de Dieu.

Mais ne faut-il pas coopérer à la grâce? — Oui, sans doute.

Qu'est-ce à dire coopérer à la grâce de Dieu? — C'est en suivre l'inspiration et le mouvement.

Peut-on résister à la grâce de Dieu? — On le peut, et on n'y résiste que trop.

Peut-on mériter la vie éternelle en coopérant à la grâce de Dieu? — Oui, sans doute, puisque la vie éternelle est la récompense promise aux bonnes œuvres.

La vie éternelle n'est donc pas une grâce, puisqu'on la peut mériter? — La vie éternelle ne laisse pas d'être une grâce.

Pourquoi? — Parce qu'elle nous est promise gratuitement par les mérites de Jésus-Christ.

Pourquoi encore? — Parce que les mérites et les bonnes œuvres par lesquels nous l'obtenons, nous sont donnés par la grâce.

Que doit donc croire le chrétien de lui-même? — Que de soi il n'est rien, qu'il n'a rien, et qu'il ne peut rien.

A qui devons-nous avoir recours dans nos besoins? — A Dieu.

Comment? — Par la prière fréquente.

Pourquoi? — Parce que l'oraison est le grand moyen que Dieu nous a donné pour obtenir de lui quelque chose.

LEÇON II.

DE L'ORAISON DOMINICALE.

RÉCIT, comme ci-dessus, *I. Cat.*, Leçon vi. Jésus-Christ apprend à ses disciples à prier (*Luc.*, xi). Daniel prie trois fois le jour, le visage tourné vers le temple, et il est délivré des lions (*Dan.*, vi). Les trois enfants louent Dieu dans la fournaise ardente (*Idem.*, iii, 14 et seq.).

Quelle est la meilleure prière que nous puissions faire à Dieu? — C'est le Pater, que nous appelons autrement l'Oraison dominicale, ou l'Oraison du Seigneur.

Pourquoi appelez-vous le Pater l'Oraison du Seigneur? — Parce que Notre Seigneur nous l'a enseignée lui-même.

Récitez-la en latin. — Pater noster, etc.

Récitez l'Oraison dominicale en français? — Notre Père, etc.

A qui parlons-nous quand nous disons le Pater? — Nous parlons à Dieu.

Pourquoi l'appelons-nous notre Père? — Parce qu'il nous a créés, et qu'il nous a adoptés pour ses enfants.

Qu'appellez-vous adopter? — C'est choisir et prendre volontairement quelqu'un pour son fils.

Quel est l'effet de l'adoption? — Que Jésus-Christ ne dédaigne pas de nous appeler ses frères.

Et quoi encore? — Que nous avons part avec Jésus-Christ à l'héritage du Père.

Quel est cet héritage? — Son royaume éternel.

Pourquoi disons-nous notre Père, qui êtes dans les cieux? Dieu n'est-il pas partout? — Dieu est partout; il est sur la terre, et dans le ciel, et en tous lieux.

Pourquoi dites-vous donc, qui êtes dans les cieux? — Parce que le ciel est le lieu où il se découvre en sa gloire à ses enfants.

Est-ce là leur héritage? — Oui, c'est là leur héritage.

Pourquoi disons-nous, notre Père, et non pas, mon Père? — Pour montrer que tous les chrétiens sont frères.

Combien y a-t-il de demandes au Pater? — Il y en a sept.

Que demandons-nous par la première, Votre nom soit sanctifié? — Nous demandons que Dieu soit honoré, aimé et servi de tout le monde, et de nous en particulier.

Que demandons-nous par la seconde demande, Que votre règne arrive? — Nous prions Dieu qu'il règne dans nos cœurs par sa grâce, et qu'il nous fasse régner avec lui dans sa gloire.

Aurons-nous ce royaume sans peine, sans souffrir? — Non, pour l'obtenir il faut endurer patiemment les maux et les afflictions qu'il plaît à Dieu de nous envoyer.

Que demandons-nous en la troisième demande, Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel? — La grâce de faire en toutes choses la volonté de Dieu aussi promptement que les saints et les anges la font dans le ciel.

Qu'est-ce que faire la volonté de Dieu? — C'est obéir à ses commandements.

Et quoi encore? — Souffrir les afflictions qu'il nous envoie.

Quelle pensée devons-nous avoir quand Dieu nous envoie des afflictions? — Que Dieu est juste, et que nous en méritons beaucoup davantage.

Et quoi encore? — Qu'il est bon, et qu'il fait tout pour notre mieux.

Que devons-nous dire alors? — Votre volonté soit faite.

Que demandons-nous en la quatrième demande, Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour? — Nous demandons à Dieu ce qui nous est nécessaire chaque jour pour l'entretien de la vie.

Que nous apprend la cinquième demande, Et nous pardonnez nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés? — Elle nous apprend que nous offensons Dieu tous les jours; et que nous avons besoin de lui demander continuellement pardon.

Que voulons-nous dire par ces paroles, Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés? — Nous demandons à Dieu qu'il nous pardonne nos péchés selon que nous pardonnons aux autres.

Ceux donc qui ne veulent point pardonner, doivent-ils espérer que Dieu leur pardonnera? — Non, loin de cela, ils se condamnent eux-mêmes en faisant cette prière.

Que demandons-nous en la sixième demande, Et ne nous induisez pas en tentation? — Nous prions Dieu de nous préserver des tentations, et de nous faire la grâce de les surmonter.

Pourquoi Dieu permet-il que nous soyons tentés? — Pour nous faire connaître notre misère et nous fortifier dans la vertu.

Que demandons-nous en la septième demande, Mais délivrez-nous du mal? — Nous demandons d'être préservés de toutes sortes de maux de l'âme et du corps, et du démon qui nous les suscite.

Qui est le plus grand de tous les maux? — C'est le péché.

Que demandons-nous donc principalement à Dieu, quand nous le prions qu'il nous délivre du mal? — Qu'il efface les péchés que nous avons commis, et nous préserve d'en commettre de nouveaux.

Quand serons-nous parfaitement délivrés de tout mal? — A la résurrection bienheureuse.

Pourquoi? — Parce que nous serons délivrés du péché et de toutes ses suites.

Quelles sont-elles? — L'ignorance, les mauvais desirs, et toutes les infirmités de la nature.

A quoi donc se termine enfin l'Oraison dominicale? — A demander à Dieu la vie éternelle.

LEÇON III.

DES DISPOSITIONS POUR BIEN PRIER.

La ferveur d'Anne, mère de Samuel, en priant Dieu dans le temple (*I. Reg.*, 1, 10). Jésus-Christ priant Dieu dans le

jardin des Oliviers (*Math.*, xxvi, 38, 39. *Luc*, xxii, 41); et à la croix (*Luc*, xxiii, 34. *Heb.*, v, 7). L'effet de la prière persévérante, et saint Pierre délivré de la prison par un ange (*Act.*, xii, 5, etc.).

Est-on assuré d'obtenir ce que l'on demande à Dieu par la prière? — Oui, pourvu qu'elle soit bien faite.

Sur quoi est fondée cette assurance? — Sur la promesse expresse de Dieu.

Quelles sont les dispositions pour bien prier? — Il y en a quatre principales : l'attention, la confiance, la pure intention, et la persévérance.

Qu'est-ce qu'avoir l'attention? — C'est penser à ce qu'on dit, prier de cœur et de bouche.

Ne peut-on pas prier Dieu sans parler? — On le peut, en élevant son cœur à Dieu.

*Et la prière qui ne se fait que des lèvres? — Elle est rejetée de Dieu (*Is.*, xxix, 13. *Math.*, xv, 8).*

Quelle confiance faut-il avoir dans la prière? — Que Dieu nous écoutera, parce qu'il est bon.

Qu'appellez-vous la pure intention? — C'est de rapporter nos prières à la gloire de Dieu, et à notre salut éternel.

N'est-il pas permis de demander les choses temporelles dont on a besoin? — Oui, si elles sont utiles pour le salut.

Qu'est-ce que persévérer dans la prière? — Ne se laisser point de prier.

Par qui faut-il prier? — Par Jésus-Christ.

Qui nous donne l'exemple? — L'Eglise, dans ses prières qu'elle finit toujours par ces paroles : Per Dominum nostrum Jesum Christum.

Que veulent dire ces paroles : Per Dominum nostrum Jesum Christum? — Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Qui nous a commandé de prier ainsi? — C'est Jésus-Christ même.

Et quand on ne dit pas ces paroles? — Elles sont toujours sous-entendues dans l'intention.

Pourquoi faut-il prier par Jésus-Christ? — Parce que c'est par lui que nous avons accès auprès de Dieu.

Pourquoi? — Parce qu'il est notre sauveur.

LEÇON IV.

DE L'AVE MARIA, ET DE LA PRIÈRE DES SAINTS.

L'ange présentant à Dieu la prière des saints, comme un encens (*Apoc.*, viii, 3, 4). Les saints invités par saint Jean à se réjouir avec l'Eglise, et le faisant (*Idem*, xviii, 20; xix, 1, etc.). Les amis de Job, renvoyés à lui, afin qu'il prie pour eux (*Job.*, xlii, 7-10).

Quelle prière avez-vous accoutumé de dire après le Pater? — C'est l'Ave Maria, par lequel nous nous adressons à la sainte Vierge.

Pourquoi, après avoir parlé à Dieu, vous adressez-vous à la sainte Vierge? — Afin qu'elle porte notre prière à Dieu, et qu'elle nous aide auprès de lui en lo priant pour nous.

Récitez l'Ave Maria en latin. — Ave Maria, etc.

Récitez-le en français. — Je vous salue, etc.

Pourquoi appelez-vous l'Ave Maria la Salutation angélique? — Parce qu'elle commence par les paroles dont se servit l'ange Gabriel, quand il vint annoncer à la sainte Vierge qu'elle serait mère de Dieu.

Qui a composé cette prière? — La première partie, jusqu'à benedicta tu, est de l'ange.

Et la seconde? — Depuis benedicta tu, jusqu'à sancta, ce sont les paroles que sainte Elisabeth adressa à la sainte Vierge, quand elle en fut visitée.

Et le reste, depuis sancta Maria? — C'est l'Eglise qui l'a ajouté.

A quoi doit-on penser principalement en disant l'Ave Maria? — Au mystère de l'incarnation.

A quoi encore? — A la pureté et à l'humilité profonde de la sainte Vierge.

A quoi encore? — Au grand secours que nous recevons par ses prières.

Est-il bon et utile de prier les autres saints? — Il

est très-bon et très-utile de les prier, principalement nos saints anges gardiens, les saints patrons du diocèse et de sa paroisse.

Peut-on réciter l'Oraison dominicale devant quelque image de la Vierge ou de quelque saint? — Oui, pourvu qu'on ait intention de demander au saint qu'il présente à Dieu, pour nous et avec nous, cette prière.

Priez-vous les saints comme Dieu? — A Dieu ne plaise.

Quelle différence y a-t-il? — C'est que nous prions Dieu de nous donner les choses qui nous sont nécessaires, mais nous prions les saints qu'ils prient Dieu pour nous les obtenir.

Et quand on dit quelquefois que les saints nous donnent quelque chose? — Il faut entendre qu'ils nous la donnent en nous l'obtenant de Dieu.

Quel fruit devons-nous recueillir de cette doctrine de la prière? — 1. De mettre notre confiance en Dieu dans nos besoins. 2. S'appliquer souvent, et le plus qu'on peut à la prière. 3. Demander celle de la sainte Vierge et des saints qui sont avec Dieu.

Quand faut-il principalement prier? — Il faut prier, tout au moins, le matin, quand on se lève, le soir, quand on se couche, devant et après le repas, et quand on sonne l'Angelus, en mémoire de l'incarnation du Fils de Dieu.

QUATRIÈME PARTIE

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE.

LEÇON I.

DU DÉCALOGUE.

Est-ce assez, pour être sauvé, d'être baptisé et de croire en Jésus-Christ? — Non, il faut encore garder les commandements.

Combien y a-t-il de commandements de Dieu? — Il y en a dix.

Comment les appelez-vous? — Le Décalogue.

Que veut dire ce mot Décalogue? — Il veut dire les dix paroles, ou les dix commandements de Dieu.

Récitez ces commandements comme Dieu même les a prononcés? — Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude (*Exod.*, xx).

1. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi. Tu ne feras point d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut au ciel, ni de ce qui est en bas sur la terre ou dans les eaux. Tu ne les adoreras point, ni ne les serviras.

2. Tu ne prendras point en vain le nom du Seigneur ton Dieu.

3. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat.

4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.

5. Tu ne tueras point.

6. Tu ne seras point adultère.

7. Tu ne déroberas point.

8. Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain.

9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain.

10. Tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne.

Le catéchiste pourra ici répéter aux enfants ce qui est dit ci-dessus au premier catéchisme, leçon VI, et le leur faire bien entendre, et même répéter s'il en est besoin.

Il aura soin d'expliquer nettement l'usage des images suivant la doctrine du saint concile de Trente, en la session xxv; et sur le sixième commandement il inspirera aux enfants une grande horreur de toute déshonnêteté, sans trop particulariser, mais en sorte qu'il fasse entendre qu'en tout âge il se

commet d'horribles péchés contre ce commandement, qui attire la malédiction de Dieu sur toute la vie, et cause de grands sacrilèges par la honte qu'on a de les confesser. Il faut insinuer celle qu'on devrait en avoir plutôt que de les commettre, et montrer que cette pudeur, et la honte que nous avons actuellement de certaines choses, est un moyen de nous enseigner ce qui déplaît à Dieu. On doit aussi montrer quel mal c'est, d'oser commettre devant Dieu les péchés qu'on ne voudrait pas commettre devant les hommes. Cet avertissement est plus important qu'on ne peut dire; et les curés et le catéchiste n'y peuvent trop faire de réflexion.

LEÇON II.

INSTRUCTION GÉNÉRALE SUR LE DÉCALOGUE, ET SUR LES DEUX PRÉCEPTES DE LA CHARITÉ.

A l'occasion de la charité envers le prochain, on pourra parler de l'aumône. — Récit. La sentence de Jésus-Christ au dernier jour (*Matth.*, xxv, 34, etc.). Une autre fois la mort de Tabitha; les larmes des veuves, et les habits qu'elle leur faisait, montrés à saint Pierre; la résurrection de cette pieuse femme (*Act.*, ix, 36, etc.).

A qui Dieu a-t-il donné le Décalogue? — A Moïse, pour le peuple Hébreu.

Dans quel temps l'a-t-il donné à Moïse? — Après la sortie d'Égypte, quand le peuple était dans le désert.

Où l'a-t-il donné? — Sur la montagne de Sinaï, au milieu des tonnerres et des éclairs.

Pourquoi? — Pour inspirer la terreur et la majesté de Dieu.

Comment Dieu a-t-il donné les préceptes du Décalogue? — Gravés de sa propre main sur la pierre.

Pourquoi? — Afin que nous apprissions à les révéler, comme chose venue de Dieu.

Quel est l'abrégé des commandements? — L'amour de Dieu et du prochain.

Qui l'a dit? — C'est Jésus-Christ même.

Dites le commandement de l'amour de Dieu et du prochain, comme il est rapporté dans l'Évangile. — Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, et de tout ton esprit; c'est là le premier et le grand commandement. Et voici le second, qui est semblable à celui-là: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Dans ces deux commandements sont renfermés toute la loi et les prophètes (*Matth.*, xxii, 37; *Marc.*, xii, 30; *Luc.*, x, 27).

LEÇON III.

DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

Qui a donné à l'Église le pouvoir de faire des commandements? — Dieu même, en nous la donnant pour mère.

Est-on obligé d'obéir à l'Église? — Oui, puisque c'est Jésus-Christ qui nous le commande.

Pourquoi encore? — Parce que les commandements de l'Église servent à observer les commandements de Dieu.

Combien y a-t-il de commandements de l'Église? — Il y en a six.

Récitez le premier et le second commandement. —

1^o Les dimanches messe ouïras, et fêtes de commandement.

2^o Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.

Que veut dire ce mot dimanche? — Il veut dire jour du Seigneur.

Mais Dieu n'avait-il pas établi un autre jour? — Oui; autrefois le jour du Seigneur était le septième jour, ou le samedi.

Pourquoi Dieu avait-il établi ce jour? — En mémoire de ce qu'il avait créé le monde en six jours, et que le septième jour il s'était reposé de tous ses ouvrages.

Que veut dire ce mot? — Que le monde était parfait, et qu'il n'y avait plus rien à faire de nouveau; mais seulement à conserver et à gouverner ce qui était fait.

Et quoi encore? — Que Dieu nous prépare à la fin du monde un repos éternel.

Par quelle autorité ce jour-là a-t-il été changé au dimanche? — Par l'autorité des apôtres et de l'Église.

Pourquoi a-t-on choisi ce jour pour le repos des chrétiens? — En mémoire de la résurrection de Notre Seigneur, et de la descente du Saint-Esprit arrivée en ce jour.

Quelles autres fêtes l'Eglise a-t-elle instituées? — Les fêtes de Notre Seigneur et des saints.

Pourquoi a-t-elle institué les fêtes de Notre Seigneur? — En mémoire des saints mystères qu'il a accomplis.

Et les fêtes de la sainte Vierge et des saints? — En mémoire des grâces que Dieu leur a faites, et pour en remercier sa bonté suprême.

Pourquoi encore? — Afin que nous imitions leurs exemples, et que nous soyons aidés par leurs prières.

Que faut-il faire pour sanctifier les fêtes selon l'intention de l'Eglise? — Il faut entendre la messe, la prédication, et le service de l'Eglise avec dévotion et respect, et vaquer aux bonnes œuvres.

Que nous est-il défendu? — Il est défendu de faire aucune œuvre servile.

Qu'appellez-vous les œuvres serviles? — Les œuvres mercenaires, par où ordinairement on gagne sa vie.

N'y a-t-il rien d'excepté? — On en excepte les œuvres nécessaires à la vie.

Que doit-on faire à cet égard? — Disposer tellement son temps qu'on en réserve tout ce qu'on pourra pour le service divin.

Quelles autres œuvres faut-il particulièrement éviter pour bien sanctifier les fêtes? — Il faut éviter le péché et tout ce qui porte au péché; comme le cabaret, les danses, les assemblées de brelans et de jeux défendus.

Et pour les jeux et exercices permis? — Il se faut bien garder d'y donner trop de temps, et surtout d'y passer le temps de la messe paroissiale, de la prédication, ou du catéchisme, et du service divin.

Dites le troisième commandement de l'Eglise? — Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.

Que nous ordonne-t-il? — De confesser tous nos péchés au moins une fois l'an au propre prêtre, qui est le curé, ou avec sa permission, à quelque autre qui ait pouvoir de nous absoudre.

Dites le quatrième commandement. — Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.

Que nous ordonne-t-il? — Qu'étant parvenus à l'âge de discrétion, nous recevions le saint Sacrement au moins une fois l'an, à Pâques.

Où faut-il recevoir le saint Sacrement? — A sa paroisse.

Répétez le cinquième commandement de l'Eglise. — Quatre-temps, vigiles jeûneras, et le carême entièrement.

Expliquez ce commandement? — Il nous commande de jeûner certains jours, quand on a l'âge, et qu'on n'a point d'empêchement légitime.

Répétez le sixième commandement. — Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi même.

Qu'est-il défendu par là? — De manger de la viande les vendredis et les samedis sans nécessité, sous peine de péché mortel.

Pourquoi s'abstenir de viande ces jours-là? — 1^o Pour faire chaque semaine quelque œuvre de pénitence; 2^o en mémoire de la mort douloureuse que Notre Seigneur a soufferte le vendredi; 3^o pour honorer sa sépulture, et le jour qu'il y demeura, qui fut le samedi; 4^o pour nous préparer à sanctifier le dimanche.

LEÇON IV.

DU PÉCHÉ, ET DE LA JUSTICE CHRÉTIENNE.

Qu'est-ce que le péché? — C'est ce qui se fait, ce qui se dit, ce qui se résout contre le commandement de Dieu.

Combien y a-t-il de sortes de péchés? — De deux sortes, le péché originel et le péché actuel.

Qu'est-ce que le péché originel? — C'est celui que nous apportons dès notre origine, c'est-à-dire, en naissant.

Qu'est-ce que le péché actuel? — C'est celui que nous commettons nous-mêmes, étant parvenus à l'usage de la raison; comme dérober, mentir.

Combien y a-t-il de sortes de péché actuel? — De deux sortes, le mortel et le véniel.

Qu'est-ce que le péché mortel? — C'est celui qui donne la mort à l'âme, lui fait perdre la grâce de Dieu; comme tuer, dérober quelque chose considérable, ne point entendre la messe un jour de dimanche ou de fête.

Qu'est-ce que le péché véniel? — C'est celui qui n'ôte pas la grâce, mais qui refroidit la charité, et dispose au péché mortel; comme dire quelque paroles inutiles, mentir en chose légère, être distrait dans ses prières, faute de s'y appliquer autant qu'il faut.

Il faut donc beaucoup craindre le péché véniel? — Beaucoup, et en avoir une grande horreur, surtout quand on le commet avec une volonté délibérée.

Que mérite le péché mortel? — Une peine éternelle.

Que mérite le péché véniel? — Des peines temporelles et très-grièves.

Où les souffre-t-on? — En ce monde et en l'autre.

Faut-il beaucoup de péchés mortels pour être damné? — Il n'en faut qu'un seul, les démons sont damnés éternellement pour un seul péché d'orgueil.

Quelle horreur faut-il avoir d'un péché mortel? — Plus que d'un poison.

Quel remède y a-t-il au péché? — La pénitence.

Aurons-nous tous besoin de la pénitence? — Oui, puisqu'on nous sommes tous pécheurs.

Quel fruit recueillez-vous de cette doctrine des commandements et des péchés? — C'est d'avoir et de pratiquer la justice chrétienne.

Qu'est-ce que la justice chrétienne? — C'est fuir le mal, faire le bien, prier Dieu qu'il nous en fasse la grâce, et lui demander continuellement pardon.

LEÇON V.

Qu'on fera aux plus avancés, aussi bien que les deux suivantes.

DES PÉCHÉS D'OMISSION, ET DU PRÉCEPT DE L'AMOUR DE DIEU.

Quels sont les plus dangereux de tous les péchés? — Ce sont les péchés d'omission.

Pourquoi les plus dangereux? — Parce qu'ils sont les plus cachés.

Qu'appellez-vous péché d'omission? — C'est celui que nous commettons en négligeant de nous acquitter de nos obligations générales ou particulières.

Qu'appellez-vous les obligations générales? — Celles qui sont communes à tous les chrétiens, comme de croire en Dieu, d'espérer en Dieu, d'aimer Dieu, et de le prier.

Qu'appellez-vous les obligations particulières? — Celles qui conviennent à certains états, comme celles d'un père, celles d'un fils, celles d'un mari, d'une femme, d'un magistrat, d'un artisan, et ainsi des autres.

Dites-nous-en quelque exemple. — Comme quand un père de famille ou une mère ne sont pas soigneux d'instruire leurs enfants, et leurs serviteurs et servantes; quand ils manquent de les reprendre, de les faire prier Dieu soir et matin, de les envoyer ou de les mener au service divin, au catéchisme, au sermon.

Donnez-nous-en quelque exemple. — Comme quand un enfant ne rend pas à son père ou à sa mère l'honneur, ou le service ou l'assistance qu'il leur doit, surtout dans la maladie et dans le besoin.

Quels sont les principaux péchés d'omission? — Ceux où l'on néglige ce qu'on doit à Dieu, comme de l'adorer et de le prier; de penser à la loi de Dieu et à son salut; d'aimer Dieu de tout son cœur.

Est-ce un grand péché de manquer à aimer Dieu? — C'est un très-grand péché, et la cause de tous les autres.

Pourquoi? — Parce que si on aimait Dieu, jamais on ne manquerait à aucun de ses commandements.

Répétez le commandement de l'amour de Dieu. — Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de tout

ton âme, et de tout ton esprit. C'est là le premier et le grand commandement. Et voici le second, qui est semblable à celui-là : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Dans ces deux commandements sont renfermés toute la loi et les prophètes.

Combien y a-t-il de sortes d'obligations à l'homme d'accomplir ce précepte? — De deux sortes, l'une générale et continue, et l'autre particulière.

Quelle est l'obligation générale et continue? — C'est de n'aimer en aucun temps la créature plus que Dieu, d'être à toute heure et à tout moment disposé à aimer Dieu plus que toutes choses.

Comment cela? — Comme un bon fils est toujours disposé à aimer son père, et à lui donner des marques de son amour.

Mais n'y a-t-il pas des occasions où il y a obligation particulière de s'exciter à aimer Dieu? — Il y en a qu'il est difficile de déterminer, parce qu'elles dépendent des circonstances particulières.

Outre ces obligations particulières, n'y a-t-il pas obligation de s'exciter de temps en temps à aimer Dieu? — Oui, et nous devons tellement multiplier les actes d'amour de Dieu, que nous ne soyons pas condamnés pour avoir manqué à un exercice si nécessaire.

Faites-moi connaître la faute qu'il y a de manquer à un tel exercice? — C'est parce que celui qui manque à aimer Dieu, manque à la principale obligation de la loi de Jésus-Christ, qui est une loi d'amour.

Pourquoi encore? — Parce que manquer à l'amour de Dieu, c'est manquer à la principale obligation de la créature raisonnable.

Quelle est cette obligation? — De reconnaître Dieu comme le premier principe et comme la fin dernière.

Qu'appellez-vous premier principe? — La première cause de notre être.

Qu'appellez-vous fin dernière? — Celle à laquelle on doit rapporter toutes ses actions et toute sa vie.

Quelle est notre fin dernière? — C'est Dieu.

Pourquoi? — Parce qu'il nous rend heureux en se donnant à nous.

De quoi est digne celui qui n'aime pas Dieu? — D'en être privé éternellement.

LEÇON VI.

DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'orgueil de Nabuchodonosor est puni (*Dan.*, iv). Apparition terrible devant le festin de Balthasar (*Idem.*, v). Hérode frappé par un ange (*Act.*, xii, 20-23).

Quels sont les péchés qu'on appelle capitaux? — Ce sont ceux auxquels tous les autres se peuvent réduire comme à leur source.

Quels sont-ils? — On en compte sept : orgueil, avarice, envie, gourmandise, luxure, colère, paresse.

Qu'est-ce que l'orgueil? — C'est présumer de soi-même et de ses forces.

Qu'est-ce que présumer de soi-même? — C'est se croire quelque chose au lieu qu'on n'est rien.

Qu'arrive-t-il de là? — Qu'on se préfère aux autres, et qu'on veut toujours s'élever au-dessus d'eux.

Qu'est-ce que présumer de ses forces? — C'est agir comme si on pouvait quelque chose de soi-même, comme font ceux qui négligent de prier Dieu dans les tentations, ou pour les prévenir.

Que leur arrive-t-il en punition de leur orgueil? — Dieu les abandonne à eux-mêmes, et ils tombent dans le péché.

L'orgueil est-ce un grand péché? — Oui, l'orgueil est un grand péché, puisque c'est lui qui fait les démons.

Qu'est-ce que l'avarice? — C'est un amour désordonné des biens de la terre, principalement de l'argent.

L'avarice est-ce un grand péché? — Oui, puisque saint Paul l'appelle une idolâtrie.

Pourquoi? — Parce que l'avare fait son Dieu de son argent.

Que dit encore saint Paul de l'avarice? — Il dit que c'est la racine de tous les maux.

Pourquoi l'avarice est-elle la racine de tous les maux? — Parce que l'argent nourrit toutes les passions, et nous donne le moyen de les satisfaire.

Qu'est-ce que l'envie? — C'est la douleur que nous ressentons du bien qui arrive au prochain, parce que nous en sommes moins considérés.

Donnez-nous-en un exemple? — Comme quand un marchand et un ouvrier est fâché de ce qu'un autre marchand et un autre ouvrier réussit dans son travail.

A qui ressemble-t-on par l'envie? — Au démon, qui tâche de nous perdre, par l'envie qu'il a de notre bonheur.

Et à qui encore? — A Caïn qui porta envie à son frère Abel, et le tua.

Que cause l'envie? — Les calomnies et les médisances.

Qu'appellez-vous calomnie? — C'est inventer du mal de son prochain.

Qu'appellez-vous médisance? — C'est se plaire à découvrir le mal qu'on en sait.

Quel crime est-ce que la médisance et la calomnie? — C'est une espèce de meurtre et d'empoisonnement.

Qu'est-ce que la gourmandise? — C'est une attaque démesurée aux plaisirs de la bouche.

Quelle est la plus dangereuse gourmandise? — C'est l'ivrognerie, qui nous fait perdre la raison, et nous change en une bête furieuse.

Quel est le plus grand danger de la gourmandise? — C'est qu'elle nous porte à la luxure.

Qu'appellez-vous luxure? — C'est le vice d'impureté.

La luxure est-elle un grand péché? — Oui : la luxure est un grand péché, puisqu'il obscurcit l'entendement, et nous fait souiller en nous-mêmes le temple de Dieu, c'est-à-dire, notre corps.

Que dit saint Paul de la luxure, et des péchés qui en dépendent? — Qu'ils ne devraient pas même être nommés parmi les chrétiens, à cause de leur excessive déshonnêteté.

Qu'est-ce que la colère? — C'est le désir de la vengeance, qui attire sur nous la vengeance de Dieu.

Qu'est-ce que la paresse? — C'est une langueur de l'âme qui nous empêche de goûter la vertu, et nous rend lâches à la pratiquer.

LEÇON VII.

DE LA TENTATION ET DE LA CONCUPISCENCE.

Qu'est-ce qui cause en nous le péché? — C'est la tentation.

Combien y a-t-il de sortes de tentations? — Il y en a deux : celle qui vient du dehors, par exemple du démon ; et celle qui vient du dedans, et de notre concupiscence.

Qu'appellez-vous la concupiscence? — Les mauvais désirs que nous ressentons continuellement en nous-mêmes.

Quelle est la plus dangereuse de toutes les tentations? — C'est celle de nos mauvais désirs, parce que le démon même ne peut nous nuire qu'en les excitant (*Jac.*, i, 14).

Combien y a-t-il de sortes de concupiscences? — L'apôtre saint Jean en raconte de trois sortes ; à savoir : la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil ou l'ambition (*I. Joan.*, ii, 16).

Qu'est-ce que la concupiscence de la chair? — C'est l'amour du plaisir des sens.

Qu'est-ce que la concupiscence des yeux? — C'est la curiosité, qui est la mère de toutes les sciences dangereuses.

Qu'appellez-vous les sciences dangereuses? — C'est, par exemple, la magie, l'astrologie judiciaire, et les autres sciences par lesquelles on s'imagine pouvoir deviner l'avenir.

Qu'y a-t-il de si dangereux dans cette science de deviner? — Outre que c'est une tromperie et une illusion, c'est de plus, se vouloir soustraire à la divine Providence.

Comment? — En pénétrant l'avenir dont Dieu s'est réservé la connaissance.

Est-il permis de consulter les devins, et de se faire dire sa bonne aventure? — Non : c'est une illusion et une abomination devant Dieu.

Qu'en arrive-t-il? — Il en arrive souvent que les maux qu'on nous prédit, nous arrivent par un juste jugement de Dieu.

Ne permet-il pas aussi quelquefois que les biens qu'on nous prédit nous arrivent? — Quand Dieu le permet ainsi, c'est pour nous aveugler, et nous punir ensuite davantage.

Ne peut-on pas aussi excéder dans la recherche des sciences honnêtes? — Oui, quand on les désire avec trop d'ardeur, et qu'on s'y applique davantage qu'à la piété.

Qu'est-ce que l'orgueil ou l'ambition? — C'est se trop estimer soi-même, et vouloir toujours s'élever au-dessus des autres.

Quel mal nous en arrive-t-il? — De nous dissiper comme une fumée, et d'attirer sur nous la colère de Dieu.

Pourquoi? — Parce qu'il se plaît à foudroyer les orgueilleux, et à relever les simples et humbles de cœur.

Faut-il résister à ces trois concupiscences? — Oui, il leur faut continuellement résister, et c'est l'exercice de toute la vie.

CINQUIÈME PARTIE

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

DES SACREMENTS.

LEÇON I.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

Qu'est-ce qu'un sacrement? — C'est un signe visible de la grâce invisible, institué par Jésus-Christ pour sanctifier nos âmes.

Qu'appellez-vous choses visibles? — Visible ou sensible est ici la même chose; et c'est-à-dire, ce que nous apercevons par nos sens, comme ce que nous voyons, ce que nous entendons, ce que nous touchons.

Dites quelques exemples où il paraisse que le sacrement est un signe visible de la grâce invisible. — Par exemple, dans le baptême, l'eau qui sert à laver le corps, étant versée sur la tête de l'enfant, est le signe visible de la grâce intérieure ou invisible que Dieu répand dans l'âme de l'enfant pour la laver de la tache du péché originel.

Montrez-nous la même chose dans le sacrement de pénitence. — L'absolution que le prêtre prononce est le signe de l'absolution intérieure que Dieu donne au pécheur; et ainsi dans les autres sacrements.

De quoi sont composés les sacrements? — De deux choses : de matière et de forme.

Qu'est-ce que la matière des sacrements? — C'est la chose visible dont on se sert en l'administration des sacrements; comme l'eau dans le baptême.

Qu'est-ce que la forme? — Ce sont les paroles qu'on prononce en administrant les sacrements; comme celles-ci dans le baptême : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

A quoi nous sont nécessaires les sacrements? — A nous conférer la grâce de Dieu, et à nous exciter à la pratique des vertus.

A quelles vertus les sacrements nous excitent-ils? — A la foi, à l'espérance, et à la charité.

Comment à la foi? — Parce qu'ils en déclarent les mystères; par exemple, dans le baptême, le mystère de la Trinité et celui de la Rédemption nous sont déclarés.

Comment à l'espérance? — En renouvelant les promesses de Dieu; comme quand on nous dit dans l'eucharistie, qu'on nous la donne pour la vie éternelle.

Comment à la charité? — Parce qu'ils nous appliquent et nous font connaître les bienfaits de Dieu; par exemple, dans le baptême et dans la pénitence, la rémission des péchés.

Les sacrements servent-ils aussi à la charité envers le prochain? — Oui, puisqu'ils servent à unir les chrétiens entre eux; surtout celui de l'eucharistie, où ils mangent à la même table du Sauveur le même pain de la vie éternelle.

Combien y a-t-il de sacrements? — Sept : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

LEÇON II.

DES SACREMENTS EN PARTICULIER.

Qu'est-ce que le baptême? — C'est un sacrement par lequel nous sommes faits chrétiens et enfants de Dieu.

Qu'est-ce que la confirmation? — C'est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit, et qui nous fait parfaits chrétiens.

Qu'est-ce que l'eucharistie? — C'est un sacrement qui contient, sous les espèces du pain et du vin, le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur, pour être notre nourriture spirituelle.

Qu'est-ce que la pénitence? — C'est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.

Qu'est-ce que l'extrême-onction? — C'est un sacrement qui nous aide à bien mourir, et achève en nous la rémission des péchés.

A quelle fin l'extrême-onction est-elle donnée aux malades? — A trois fins : 1^o Pour les nettoyer des restes des péchés; par exemple, des péchés véniels. 2^o Pour les fortifier contre les efforts du démon à l'heure de la mort. 3^o Pour leur rendre la santé du corps, si Dieu le juge à propos pour leur salut.

Qu'est-ce que l'ordre? — C'est un sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour donner à son Eglise des prédicateurs de sa parole, et des ministres de ses sacrements; comme sont les évêques, les prêtres, les diacres et les autres.

De quels sacrements sont-ils principalement établis les ministres? — Du sacrement de l'eucharistie.

Qu'appellez-vous ministres de l'eucharistie? — J'appelle ministres de l'eucharistie ceux qui donnent le pouvoir de consacrer le corps de Jésus-Christ, et ce sont les évêques; ceux à qui ce pouvoir est donné, ce sont les prêtres; et ceux dont les fonctions se rapportent au sacrifice de la messe, comme les diacres, sous-diacres, acolytes et autres.

Quelle est l'entrée aux ordres ecclésiastiques? — C'est la tonsure cléricale.

Qu'est-ce que la tonsure cléricale? — C'est une cérémonie ecclésiastique qui destine le tonsuré à l'Eglise, et le dispose aux saints ordres.

La tonsure est-elle un ordre? — Non, mais une préparation aux ordres; de même que les exorcismes sont une préparation au baptême, et non pas le baptême; les fiançailles une préparation au mariage, et non pas le mariage.

A quoi sert la tonsure? — Elle fait le tonsuré clerc, le rend capable de bénéfices et des immunités de l'Eglise.

Que doivent pratiquer les clercs tonsurés? — Ils doivent porter les cheveux courts, la couronne sur la tête, la soutane, et assister en surplus à la paroisse.

Quelles dispositions faut-il pour être tonsuré? — 1^o Il faut avoir la volonté de servir Dieu dans l'état ecclésiastique; 2^o savoir lire et écrire et son catéchisme; 3^o être confirmé. Mais la principale disposition, c'est d'y être appelé de Dieu.

Ceux-là offensent-ils Dieu, qui ne se font tonsurer, ou

ne font tonsurer leurs enfants, que pour posséder des bénéfices? — Oui, ils offensent Dieu grièvement; car cette vocation doit venir de Dieu, et non pas d'eux.

Qu'est-ce que le mariage? C'est un sacrement qui donne la grâce à ceux qui se marient, de vivre chrétiennement en cet état, et d'élever leurs enfants selon Dieu.

Tous les sacrements sont-ils semblables? — Non, il y en a qu'on ne reçoit qu'une fois, et d'autres qu'on reçoit plusieurs fois; il y en a qu'on appelle sacrements des morts, et d'autres qu'on appelle sacrements des vivants.

Quels sacrements ne peut-on recevoir qu'une fois? — Le baptême, la confirmation et l'ordre.

Quels sacrements peut-on recevoir plusieurs fois? — Les quatre autres: l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction et le mariage.

Qu'appellez-vous les sacrements des morts? — Ceux qu'on peut recevoir sans être en état de grâce, et par lesquels on est mis en cet état, si on n'y apporte point d'empêchement.

Qu'appellez-vous les sacrements des vivants? — Ceux qu'on ne doit point recevoir, si l'on n'est en état de grâce.

Quels sont les sacrements des morts? — Le baptême et la pénitence.

Quels sont les sacrements des vivants? — Les cinq autres, la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

Pourquoi appelez-vous morts ceux qui ne sont pas en état de grâce; et vivants, ceux qui sont en état de grâce? — Parce que la grâce sanctifiante est la vie de l'âme; d'où il s'ensuit que ceux qui l'ont sont vivants, et que ceux qui en sont privés sont morts spirituellement.

Quels fruits faut-il recueillir de la doctrine des sacrements? — 1^o Remercier Dieu de nous avoir donné des moyens si puissants et si faciles pour faire notre salut. 2^o Apporter aux sacrements des dispositions convenables, quand on s'en approche. 3^o Profiter de l'usage qu'on en fait, et en devenir meilleur.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Sur les Sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et de Mariage, en faveur de ceux qui se disposent à les recevoir.

INSTRUCTION POUR LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

LEÇON I.

DU SACREMENT DE PÉNITENCE, ET DE SES TROIS PARTIES EN GÉNÉRAL.

Jésus-Christ ressuscité, et donnant aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés (*Joan.*, xx, 21, 22, 23). Les fidèles d'Éphèse confessant leurs péchés, et les réparant (*Act.*, xix, 18, 19). On peut aussi expliquer sensiblement comment par le baptême on était entré en alliance avec Dieu; et comment l'ayant violée, on la renouvelait par la pénitence.

Qu'est-ce que le sacrement de pénitence? — C'est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.

En quelle disposition faut-il être pour recevoir la rémission de ses péchés dans le sacrement de pénitence? — Il faut être vraiment pénitent, c'est-à-dire, vraiment repentant de ses péchés, et converti à Dieu de tout son cœur.

Combien y a-t-il de parties du sacrement de pénitence? — Il y en a trois: la contrition, la confession et la satisfaction.

Qu'est-ce que la contrition? — C'est un regret d'avoir offensé Dieu, avec une ferme résolution de ne l'offenser plus.

Expliquez ce que c'est que ce regret et cette résolution? — C'est, par exemple, quand un homme se dit à lui-

même: Que je suis malheureux d'avoir dérobé, de m'être parjuré! j'ai offensé mon Dieu. Ah! je voudrais que cela fût encore à ma liberté, je n'aurais garde de dérober, ni de me parjurer. Vous le savez, mon Dieu; fortifiez ma résolution, car je suis véritablement résolu de ne le plus faire.

Qu'est-ce que la confession? — C'est une accusation de tous ses péchés, faite à un prêtre approuvé pour en avoir l'absolution.

Qu'est-ce que la satisfaction? — C'est rendre, autant que nous le pouvons, à Dieu et au prochain, ce que nous leur avons ôté par le péché.

Quel est celui qui peut administrer le sacrement de pénitence? — Tout prêtre approuvé pour entendre les confessions.

Quelles paroles prononcent les prêtres en donnant l'absolution? — Celles-ci: *Je l'absous de tes péchés, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.*

Quand est-ce que Jésus-Christ a donné ce pouvoir aux prêtres? — Quand il leur a dit, en la personne des apôtres: *Recevez le Saint-Esprit; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux dont vous retiendrez les péchés, ils seront retenus* (*Joan.*, xx, 22).

Montrez-moi dans le sacrement de pénitence un signe visible de la grâce invisible? — C'est l'absolution que le prêtre prononce sur le pénitent, laquelle signifie l'absolution intérieure et la rémission des péchés que Dieu lui accorde.

LEÇON II.

DE LA CONTRITION ET DU BON PROPOS.

La pécheresse aux pieds de Jésus-Christ (*Luc*, vii, 36). L'enfant prodigue (*Idem*, xv). Le pharisien et le publicain (*Ibid.*, xviii, 10).

Quelle est la première partie du sacrement de pénitence? — C'est la contrition.

Qu'est-ce que la contrition? — C'est un regret d'avoir offensé Dieu, avec une ferme résolution de ne l'offenser plus.

Que veut dire ce mot, Contrition? — Il veut dire brisure et froissure, comme quand une pierre est brisée, et comme réduite en poudre.

Qu'entendez-vous donc par le cœur contrit? — Un cœur dur auparavant, et maintenant brisé et froissé par la douleur de ses péchés.

Pourquoi l'Écriture se sert-elle de ce mot? — Pour montrer combien est touché, et combien est changé un cœur pénitent.

Combien y a-t-il de conditions nécessaires à une bonne contrition? — Il y en a trois. Il faut qu'elle soit surnaturelle, souveraine, et universelle.

Que veut dire surnaturelle? — C'est-à-dire, excitée dans le cœur par le Saint-Esprit, et fondée sur les considérations que la foi nous enseigne.

Qu'entendez-vous en disant que la contrition doit être souveraine? — C'est qu'elle doit être par-dessus toutes choses.

Comment par-dessus toutes choses? — C'est qu'on doit être plus fâché d'avoir offensé Dieu, qu'on ne le serait de toute autre chose, même de la perte de la vie.

Qu'entendez-vous en disant que la contrition doit être universelle? — C'est-à-dire, qu'elle doit s'étendre sur tous nos péchés.

Qu'enferme donc la contrition? — Deux choses: la haine et la détestation de la vie passée; le ferme propos et le commencement d'une vie nouvelle.

Quelle doit être la haine et le regret de ses fautes? — Il faut qu'il exclue la volonté de pécher.

Qu'est-ce qu'il faut considérer pour s'exciter à la haine et au regret de ses fautes? — Il faut considérer la rigoureuse justice de Dieu, et l'horreur du péché mortel, qui nous rend dignes de souffrir éternellement les peines de l'enfer.

Quelle autre considération faut-il encore employer à s'exciter au regret de ses péchés? — Que la bonté de

Dieu est infinie, qu'il est notre créateur, à qui nous devons tout, qui nous aime plus que les meilleurs pères ne font leurs enfants.

Que faut-il encore penser? — Que le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous, enfant, nécessaire, qu'il a enduré toutes sortes d'outrages pour nous sauver; et que les péchés que nous allons confesser ont été la cause de sa mort.

A quel regret doit-on être excité par cette pensée? — Si on avait fait mourir son père, on en aurait du regret toute sa vie. Jésus-Christ nous est plus qu'un père, et il a donné sa vie pour nous.

Quelles considérations servent à exciter le ferme propos à l'avenir? — Les mêmes qui excitent à s'affliger des péchés passés.

Quelles sont ces considérations? — Celles de la crainte; comme de craindre l'enfer, et la mort éternelle.

Mais quelles sont les principales considérations qui peuvent exciter en nous le ferme propos? — Celles de l'amour. On doit être affligé d'avoir offensé un si bon père, et un Sauveur si miséricordieux et si bienfaisant.

Lequel de ces deux motifs est le plus parfait? — Celui de l'amour.

Quelle est la perfection? — C'est que la contrition parfaite en charité suffit, avec le désir du sacrement, pour nous remettre incontinent en grâce.

Et ceux qui n'ont pas cette contrition parfaite, ne peuvent-ils espérer la rémission de leurs péchés? — Ils le peuvent par la vertu du sacrement, pourvu qu'ils y apportent les dispositions nécessaires.

Quelles sont ces dispositions? — La première est de considérer la justice de Dieu, et s'en laisser effrayer (*Conc. Trid., Sess. vi, Can. vi*).

Que faut-il faire ensuite? — Croire que le pécheur est justifié, c'est-à-dire, remis en grâce par les mérites de Jésus-Christ; et espérer en son nom le pardon de nos péchés.

Et quoi encore? — Commencer à aimer Dieu comme la source de toute justice (*Ibid. et Can. 1*).

Qu'est-ce qu'aimer Dieu comme la source de toute justice? — C'est l'aimer comme celui qui justifie le pécheur, gratuitement et par une pure bonté.

Pourquoi y ajoutez-vous cette dernière condition, de commencer à aimer Dieu? — Parce qu'il ne paraît pas que le pécheur puisse être vraiment converti sans ce sentiment d'amour.

Pourquoi? — Parce que si le pécheur ne commence à aimer Dieu, il doit craindre qu'il ne continue à n'aimer que soi-même et la créature.

Et de là que s'ensuit-il? — Qu'il ne serait pas converti, et que son cœur ne serait pas changé.

Que dites-vous donc de celui qui dans le sacrement de pénitence négligerait de s'exciter à l'amour de Dieu? — Qu'il n'aurait pas assez de soin de son salut.

LEÇON III, qu'on peut faire aux plus avancés.

DE LA CONTRITION ET DE L'ATTRITION.

Combien met-on ordinairement de sortes de contritions? — De deux sortes; la contrition parfaite, et la contrition imparfaite (*Conc. Trid., Sess. xiv, cap. 4*).

Comment les appelle-t-on? — La contrition parfaite retient ordinairement le nom de contrition; la contrition imparfaite est communément appelée attrition.

Quelle sorte de contrition appelle-t-on parfaite? — Celle qui étant parfaite par la charité, réconcilie d'abord le pécheur à Dieu avec le vœu du sacrement.

Qu'appellez-vous le vœu du sacrement? — Le ferme propos de le recevoir.

Quelle est la contrition qu'on nomme imparfaite? — C'est celle qui est conçue communément par la laideur du péché, ou par la crainte de la damnation.

Quel est l'effet de la douleur conçue par ces motifs? — C'est qu'avec l'exclusion de la volonté de pécher, et

l'espérance du pardon, elle dispose à recevoir la grâce de Dieu dans le sacrement.

La crainte des peines éternelles est-elle bonne? — Elle est bonne; et c'est un mouvement du Saint-Esprit, qui n'habite pas encore en nos cœurs, mais qui nous ébranle pour s'y faire une entrée.

Faut-il dans le sacrement de pénitence, exciter la crainte? — Il faut, selon le précepte de l'Evangile, s'exciter à craindre celui qui, après avoir fait mourir le corps, envoie l'âme dans la gehenne et dans les supplices éternels (*Matth., x, 28; Luc, xii, 43*).

A quoi est bonne la crainte? — A préparer les voies à l'amour de Dieu.

Et celui qui se contente de la crainte sans s'exciter à l'amour de Dieu, qu'en pensez-vous? — Qu'il n'a pas assez de soin de son salut.

Pourquoi? — Parce qu'il se repose trop sur une opinion douteuse.

Que faut-il donc faire pour assurer son salut autant qu'on y est tenu? — Désirer vraiment d'aimer Dieu, et s'y exciter de toutes ses forces.

Le peut-on? — Oui, avec la grâce de Dieu, toujours prête, si on la demande.

LEÇON IV.

DE LA CONFSSION.

David confessant son péché devant Nathan, et en obtenant le pardon (*I. Reg., xii*). Esdras confessant ses péchés et ceux du peuple, et renouvelant l'alliance avec Dieu (*I. Esdras, ix, x*).

Quelle est la seconde partie de la pénitence? — C'est la confession.

Qu'est-ce que la confession? — C'est une accusation de tous ses péchés faite à un prêtre approuvé, pour en avoir l'absolution.

Pourquoi la confession des péchés est-elle ordonnée? — Pour humilier le pécheur.

Pourquoi encore? — Afin que le pécheur découvrant son mal au prêtre, comme à un médecin, il reçoive le remède convenable.

Pourquoi encore? — Pour se soumettre à la puissance des clefs et au jugement des prêtres, qui ont le pouvoir de retenir les péchés, et de les remettre.

Est-il nécessaire de déclarer tous ses péchés? — Oui, il est nécessaire de s'accuser de tous les péchés mortels qu'on a commis.

Et celui qui en retiendrait un seul volontairement? — Celui qui en retiendrait un seul volontairement, non-seulement ne recevrait pas l'absolution de tous les autres, mais il commettrait encore un horrible sacrilège.

Ne faut-il pas dire aussi les circonstances? — Oui, il y en a qu'il est nécessaire de déclarer.

Quelles sont les circonstances qu'il faut déclarer? — Celles qui changent l'espèce du péché, et celles qui en augmentent notablement l'énormité dans une même espèce, lesquelles on appelle circonstances notablement aggravantes.

Donnez un exemple des circonstances qui changent l'espèce du péché? — Le vol des choses consacrées à Dieu, comme d'un calice, d'un ciboire; ou les coups donnés à un ministre de l'Eglise, ne sont pas seulement un péché de larcin contre le septième commandement, ou une violence contre le cinquième, ils enforment encore une autre espèce de péché, savoir un sacrilège.

Que concluez-vous de là? — Qu'il ne suffit pas de s'accuser d'avoir dérobé ou frappé: on est obligé de s'accuser d'avoir volé l'Eglise ou frappé un prêtre.

Dites encore quelque autre exemple. — Celui qui a commis un péché mortel contre la pudeur, soit par pensée, soit par action, doit déclarer si sa pensée ou son action s'est portée vers une personne mariée, ou parente, ou alliée, et ainsi du reste.

Pourquoi? — Parce que la première espèce d'impureté est un adultère, et la seconde un inceste.

Donnez aussi quelques exemples des circonstances no-

talement aggravantes. — Celui qui a péché contre le quatrième et le cinquième commandement, haïssant, méprisant, ou frappant, offensant son père, sa mère, son maître, ou quelqu'autre supérieur, doit déclarer s'il les a offensés outrageusement, ou rudement frappés.

N'arrive-t-il pas quelque chose de semblable à l'égard du septième commandement, qui défend de dérober? — Oui, celui qui a péché contre ce commandement, en dérobant une très-grosse somme, a péché plus grièvement que celui qui en a pris une médiocre; et ainsi il faut déclarer cette circonstance.

Apportez encore quelques exemples sur d'autres commandements. — Celui qui a blasphémé, chanté des chansons deshonnêtes, dit des médisances devant un grand nombre de personnes, a fait un plus grand mal que si c'eût été devant peu de personnes.

Que doit-il donc faire? — Il doit déclarer qu'il a scandalisé beaucoup de personnes par ces sortes de péchés, et spécifier à peu près le nombre.

Est-il nécessaire de déclarer combien de temps a duré le péché? — Oui, s'il a considérablement plus duré qu'il ne dure pour l'ordinaire; comme quand on passe les nuits entières dans la gourmandise et l'ivrognerie.

S'il arrive qu'on ait oublié quelque péché? — Si le péché est mortel, il faut retourner à confesse: s'il est léger, il en faut demander pardon à Dieu.

Combien y a-t-il de sortes de confessions? — De deux sortes, la particulière, et la générale.

Qu'est-ce que la confession particulière? — C'est une accusation des péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession.

Qu'est-ce que la confession générale? — C'est une accusation des péchés déjà confessés, ou de toute la vie, ou d'un temps considérable.

Est-il bon de faire une confession générale? — Il est bon, et quelquefois nécessaire, par exemple, pour remédier aux défauts des confessions précédentes.

Quelle utilité nous revient-il d'une confession générale? — Elle nous humilie, excite en nous l'horreur du péché, et nous donne de nouvelles forces pour le surmonter; enfin elle donne une grande paix de conscience.

LEÇON V.

DE LA SATISFACTION.

Zachée satisfaisant à Dieu et au prochain (*Luc, xix, 1, etc.*).

Quelle est la troisième partie du sacrement de pénitence? — C'est la satisfaction.

Qu'est-ce que la satisfaction? C'est réparer l'injure que nous avons faite à Dieu, et le tort que nous avons fait au prochain.

Pouvons-nous offrir à Dieu une satisfaction suffisante pour notre péché? — Non pas avec une égalité parfaite.

Pourquoi? — Parce que Dieu, que nous offensois, est d'une majesté infinie, et que notre satisfaction ne l'est pas.

Que concluez-vous de là? — Qu'elle ne peut jamais être proportionnée à l'offense.

Pourquoi donc s'efforcer en vain de satisfaire à Dieu? — Pour faire, avec sa grâce, ce que nous pouvons, attendant le reste de sa bonté.

Ne pouvons-nous pas offrir à Dieu une satisfaction suffisante en quelque manière? — Oui, parce qu'avec sa grâce nous lui pouvons satisfaire d'une manière dont il veut bien se contenter.

Qu'est-ce qui donne le prix à nos satisfactions? — Celle de Jésus-Christ qui est infinie, à laquelle nous unissons les autres comme nous pouvons.

Quelles sont les œuvres qu'on appelle satisfactives? — Des œuvres pénibles que le prêtre nous impose en pénitence.

Dites-en quelques-unes? — Les aumônes, les jeûnes, les austérités, les privations de ce qui agréé à la nature, les prières, les lectures spirituelles.

Pouvons-nous aussi satisfaire à Dieu par les afflictions qu'il nous envoie? — Nous le pouvons, en les endurant patiemment en esprit de pénitence.

Qu'est-ce que satisfaire au prochain? — C'est lui rendre ce qu'on lui a ôté; son bien, si on l'a dérobé; son honneur, si on l'a calomnié, ou qu'en quelqu'autre sorte on ait blessé sa réputation.

Dites-moi la manière particulière de satisfaire au prochain quand on l'a offensé? — C'est lui demander pardon.

Et celui qui n'est pas dans la résolution de satisfaire? — Sa confession lui est inutile.

LEÇON VI.

PRACTIQUE DE LA CONFESSION, SUIVANT LA DOCTRINE PRÉCÉDENTE.

Apprenez-nous le moyen de recevoir utilement le sacrement de pénitence? — Il faut observer ce qu'on doit faire avant la confession, ce qu'on doit faire dans la confession, et ce qu'on doit faire après la confession.

Que faut-il faire avant la confession? — Il faut premièrement examiner sa conscience.

Qu'est-ce que l'examen de conscience? — C'est une soigneuse recherche des péchés qu'on a commis.

Cet examen est-il nécessaire? — Oui, parce qu'on ne peut avoir regret de ses péchés, ni les confesser entièrement, si on ne les connaît auparavant; ce qui ne se peut faire sans examen.

Comment faut-il faire cet examen? — Il faut demander à Dieu la lumière, pour connaître ses fautes, et la grâce de les détester.

Et après? — Il faut rechercher en quoi on a manqué par pensée, parole, action et omission contre les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Avec quel soin et quelle diligence faut-il examiner sa conscience avant la confession? — Avec le même soin et la même diligence qu'on a coutume d'apporter aux affaires de conséquence.

Quel moyen de faciliter cet examen? — C'est de faire tous les jours l'examen de sa conscience avant qu'on se couche.

Dites les autres choses qu'il faut faire avant la confession. — Il faut concevoir un regret d'avoir offensé Dieu, et faire un ferme propos de ne le plus offenser.

Comment excitez-vous ce regret et ce ferme propos? — En disant ces paroles, ou autres semblables: « O Seigneur, j'ai péché, et je suis digne de l'enfer!

» O qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant!

» Qui pourrait demeurer dans le feu éternel, avec ce ver dévorant, avec ce grincement de dents, et ce désespoir, où il n'y a point de remède?

» O mon père, j'ai péché contre le ciel et devant vous, et je ne suis pas digne d'être appelé votre fils! Je ne veux jamais vous désobéir, ni vous déplaire, à cause de votre bonté.

» O Dieu, ayez pitié de moi, pécheur!

Suffit-il de dire ces paroles de bouche? — Non, il les faut dire avec componction de cœur.

Qu'appellez-vous componction? — C'est avoir le cœur percé de douleur.

Que faut-il faire dans la confession? — Il faut, 1^o étant aux pieds du prêtre, lui demander sa bénédiction, en disant en latin, *Benedic mihi, pater, quia peccavi*; ou en français, *Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché*: puis dire le *Confiteor* jusqu'à *mea culpa*, et le temps de sa dernière confession; et ensuite dire ses péchés.

Est-il nécessaire de déclarer tous ses péchés? — Il est nécessaire de dire tous ses péchés mortels; et celui qui y manquerait volontairement ferait une confession nulle, et un horrible sacrilège.

Mais quand le péché est si honteux qu'on n'ose le dire, n'est-on pas excusable? — Non, celui qui n'a pas eu honte de le faire, ne doit pas avoir honte de le dire.

Et si l'on craint que le confesseur ne le publie? — On ne le doit pas craindre, puisque le confesseur est obligé au secret sous peine de grand péché.

Et si l'on est en danger d'être entendu des autres pénitents? — Il y faut mettre remède, mais non pas taire son péché.

Comment faut-il confesser ses péchés? — Avec beaucoup de componction et d'humilité, en commençant par les plus honteux.

Et après les avoir confessés? — Il faut dire : « De ces » péchés, et de tous ceux dont je ne me souviens pas, » j'en demande pardon à Dieu de tout mon cœur; et à » vous, mon père, pénitence et absolution. »

Après qu'on a dit ce que l'on sait, n'est-il pas à propos de prier le confesseur de nous interroger? — Oui, cela est à propos.

Et quand tout cela est fait? — Il faut achever le *Confiteor*, depuis *mea culpa*, écouter attentivement ce que le prêtre nous dira : et s'il ne nous trouve pas suffisamment disposés pour recevoir l'absolution, il faudra suivre son conseil.

Que faut-il faire après la confession? — Il faut satisfaire à Dieu et au prochain, et se corriger de ses fautes.

Que faut-il faire pour se corriger de ses fautes? — Se délier de soi-même, et se tenir continuellement sur ses gardes.

Et quoi encore? — Eviter les occasions et les compagnies qui nous induisent au péché.

Et quoi encore? — Prier beaucoup.

Et quoi encore? — Eviter l'oisiveté.

Les trois leçons suivantes se feront à ceux qui seront plus avancés en capacité et en âge.

LEÇON VII.

DE LA SOUMISSION QU'ON DOIT AVOIR DANS LE REFUS DE L'ABSOLUTION.

Le prêtre peut-il quelquefois différer ou refuser l'absolution? — Oui, le prêtre peut quelquefois différer ou refuser l'absolution.

Pourquoi? — Parce que Jésus-Christ lui a donné le pouvoir de lier aussi bien que de délier, et de retenir les péchés aussi bien que de les remettre (*Matth.*, xviii, 28 ; *Jean*, xx, 23).

Dites-nous les cas auxquels on doit différer l'absolution. — Il y en a de deux sortes : le défaut de la bonne instruction, et le défaut de la bonne volonté.

Qui est celui qui n'a pas les instructions nécessaires? — Celui qui ne sait pas, au moins en substance, les articles du Symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Eglise, ni ce que c'est que le sacrement de pénitence, et les dispositions qui y sont requises.

Quand est-ce qu'on présume le manquement de bonne volonté? — On le présume, si le pécheur doit quelque chose au prochain à quoi il n'ait pas encore satisfait, l'ayant déjà promis à son confesseur.

Dites-nous en quelque exemple. — Comme s'il refuse de demander pardon à celui qu'il a offensé, et lui restituer sa réputation ou ses biens, étant en pouvoir de le faire.

Que doit faire en ce cas le confesseur? — Il doit déclarer au pénitent, de la part de Dieu, qu'il n'est pas en état d'être absous.

Quel autre cas y a-t-il de différer ou de refuser l'absolution faite de bonne volonté? — Si le pécheur est dans l'occasion prochaine du péché mortel, et qu'il ne veuille pas s'en retirer.

Qu'appellez-vous occasion prochaine? — Celle où on a coutume de pécher.

Dites-en des exemples. — Comme si en de certaines compagnies, ou dans de certaines maisons, comme au cabaret, on a accoutumé de blasphémer, ou de faire des jurements criminels, de s'enivrer, de s'emporter de colère, de voler, ou de commettre quelque impureté.

Que dites-vous de tels pécheurs? — Qu'ils sont incapables d'être absous, s'ils n'ont une ferme résolution de s'éloigner de ces compagnies et de ces maisons.

Et celui qui en jouant ne peut s'empêcher de blasphémer ou de tromper? — Il est obligé de quitter le jeu ; autrement il est incapable d'être absous.

Et celui qui se sent porté à l'impureté dans les danses? — Il est incapable d'être absous, s'il n'est résolu de les éviter.

Et ceux qui ne veulent pas se défaire de leurs mauvais livres? — De même.

Que dites-vous des chansons qui portent au libertinage et entretennent de mauvaises pensées? — C'est encore pis que les livres.

Que dites-vous de celui qui est dans l'habitude du péché mortel; par exemple, de blasphème, d'ivrognerie, ou de quelque impureté? — Qu'il doit souffrir humblement le refus de l'absolution, s'il n'en fait aucun profit.

A quoi jugez-vous que l'absolution ne profite pas au pécheur? — Si les rechutes sont toujours aussi promptes et aussi fréquentes qu'auparavant.

Pourquoi doit-on refuser l'absolution à un pécheur qui retombe toujours? — Parce qu'on a sujet de croire qu'il n'a pas le ferme propos de s'amender.

Mais le prêtre ne doit-il pas en croire son pénitent? — Non : l'homme ne se connaît pas soi-même, surtout quand il est aveuglé par ses passions et ses mauvaises habitudes.

A quoi donc peut-on connaître l'homme? — L'Evangile nous apprend qu'on le connaît à ses œuvres.

Mais le confesseur n'est-il point trop rude, quand il diffère l'absolution à son pénitent? — Non : il ressemble à un médecin qui tente tous les remèdes pour sauver son malade.

Qu'appellez-vous tenter tous les remèdes? — Tenter les voies de rigueur, quand le pécheur a trop longtemps abusé des grâces de Dieu.

Mais le pécheur à qui on diffère l'absolution, doit-il désespérer de son salut? — A Dieu ne plaise; au contraire, il doit croire que les rigueurs de l'Eglise lui sont salutaires.

Mais le pécheur à qui on refuse l'absolution à cause de ses rechutes fréquentes, doit-il se retirer tout à fait de la confession? — Non ; la confession lui est utile en plusieurs sortes.

Comment? — C'est qu'il s'y humilie ; il y reçoit de bons conseils et des pénitences salutaires ; il produit quelques bons desirs, en attendant de bonnes œuvres ; le prêtre prie pour lui ; et enfin il y a toujours de la grâce à subir le jugement de l'Eglise.

Quels sont les inconvénients des absolutions mal données? — C'est d'exposer le pécheur à la profanation des sacrements.

Et de là que s'ensuit-il? — Qu'on lui attire la colère de Dieu, au lieu de la miséricorde.

Quel autre inconvénient y a-t-il? — D'accoutumer le pécheur à ne profiter pas des remèdes, et les lui rendre inutiles.

Où tombet-il par là? — Dans une fausse confiance, et dans l'impénitence finale.

Qu'appellez-vous impénitence finale? — C'est mourir dans le péché.

Qu'arrive-t-il à ceux qui cherchent des confesseurs qui les flattent? — Il leur arrive ce que dit Notre Seigneur : *Si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse.*

Qu'est-ce à dire, tous deux? — C'est-à-dire, tant celui qui mène que celui qui suit.

Que doit donc faire un vrai pénitent? — Se mettre entre les mains d'un confesseur discret, et se soumettre à lui comme à son juge.

LEÇON VIII.

DE LA SOUMISSION QU'ON DOIT AVOIR DANS L'IMPOSITION DE LA PÉNITENCE.

Quelles pénitences devons-nous désirer qu'on nous impose? — Des pénitences salutaires et convenables (*Conc. Trid.*, Sess. xiv, c. viii).

Qu'appellez-vous des pénitences convenables? — Des pénitences qui servent de remèdes particuliers à nos habitudes vicieuses.

Dites-nous-en quelques exemples? — Ordonner des aumônes à ceux qui volent ou qui péchent par avarice; des jeûnes à ceux qui ont violé le carême; des austérités à ceux qui ont pris des plaisirs déréglés.

Qu'entendez-vous encore par des pénitences convenables? — Des pénitences qui soient en quelque sorte proportionnées à la grandeur des fautes.

Et les confesseurs qui imposent des œuvres et des peines très-légères pour des péchés très-grievés? — Ils participent au péché d'autrui.

A quoi donc doivent servir les pénitences qu'on nous impose? — A corriger les mauvaises habitudes.

A quoi encore? — A venger et à châtier les péchés passés.

A quoi encore? — A nous rendre conformes à Jésus-Christ souffrant, et crucifié pour nos péchés.

Mais n'a-t-il pas satisfait pour nous? — Oui, plus que suffisamment.

Pourquoi donc en pardonnant la peine éternelle réserve-t-il des peines temporelles? — Par bonté, et pour nous retenir davantage dans la crainte.

Pourquoi l'Eglise nous impose-t-elle de ces peines temporelles dans le sacrement de pénitence? — Parce qu'il n'y en a point de plus utiles, ni de plus douces, que celles qui nous sont imposées par un jugement de l'Eglise.

Qu'arrive-t-il à ceux qui, étant réconciliés à Dieu par la pénitence, n'auront pas suffisamment satisfait pour leurs péchés en cette vie? — Ils souffriront en l'autre par des peines bien plus rigoureuses.

Où? — Dans le purgatoire.

Et s'ils ne veulent aucunement satisfaire? — Ils seront damnés pour avoir fait trop peu de cas de la justice de Dieu.

Quand le pénitent refuse la pénitence que son confesseur lui impose? — Il lui doit refuser l'absolution.

Ne peut-il pas quelquefois faire accomplir quelque partie de la pénitence, ou la pénitence tout entière à son pénitent, avant que de lui donner l'absolution? — Il le peut avec discrétion, s'il le juge utile à la parfaite conversion de son pénitent.

Et ceux dont les crimes sont notoires, et publiquement scandaleux? — Le concile de Trente déclare que, selon le précepte de l'Apôtre, il faut leur imposer une pénitence publique (Sess. xxiv, de Ref., cap. viii; I. Tim., v, 20, 24).

Pourquoi? — C'est, comme dit le concile, afin que, par leur bon exemple, ils ramènent à la vertu ceux que leur mauvais exemple en a détournés.

Peut-on se dispenser de cette règle? — Le concile remet à la conscience de l'évêque de faire ce qui leur sera le plus utile.

Pourquoi instruire les pénitents de ces choses, ne suffit-il pas d'en instruire les confesseurs? — Il est bon d'en instruire aussi les pénitents, afin qu'ils apprennent à se soumettre à la conduite d'un sage confesseur.

LEÇON IX.

DES INDULGENCES.

Qu'est-ce que la foi nous enseigne des indulgences? — Que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de les accorder, et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien (Conc. Trid., Sess. xxv, Dec. de indulg.)

Pourquoi sont-elles si salutaires? — Parce qu'elles sont établies pour relâcher la rigueur des peines temporelles dues au péché.

Est-il nécessaire de savoir précisément comment cette rigueur est relâchée? — Non; il suffit de croire qu'une bonne mère comme l'Eglise ne donne rien à ses enfants qui ne serve véritablement à les soulager en cette vie et en l'autre.

Est-ce l'intention de l'Eglise de nous décharger par l'indulgence de l'obligation de satisfaire à Dieu? — Nullement; et au contraire, l'esprit de l'Eglise est de ne accorder l'indulgence qu'à ceux qui se mettent en devoir de satisfaire de leur côté à la justice divine.

A quoi donc nous sert l'indulgence? — Elle nous sert beaucoup en toutes manières, puisque nous avons toujours sujet de croire que nous sommes bien éloignés d'avoir satisfait selon nos obligations.

Et de là que s'ensuit-il? — Que nous serions ennemis de nous-mêmes, si nous n'avions recours aux grâces et aux indulgences de l'Eglise.

Quel est donc, en un mot, l'esprit de l'Eglise dans la dispensation des indulgences? — C'est d'aider les hommes de bonne volonté à s'acquitter envers Dieu, et suppléer à leur infirmité.

Que prétend-elle par là? — Exciter de plus en plus dans les cœurs la ferveur de la dévotion et l'amour de Dieu, conformément à cette parole de Notre Seigneur: Celui à qui on donne davantage, doit aussi aimer davantage (Luc, vii, 47).

Quelle est la meilleure disposition pour bien gagner les indulgences? — C'est de faire de bonne foi tout ce qu'on peut pour les bien gagner, et d'en attendre l'effet de la miséricorde de Dieu, qui seul connaît le secret des cœurs.

Sur quoi sont fondées les indulgences? — Sur les satisfactions de Jésus-Christ et des saints.

Pourquoi ajoutez-vous les satisfactions des saints à celles de Jésus-Christ? — A cause de la bonté de Dieu, qui veut bien, en faveur des plus pieux de ses serviteurs, se laisser fléchir envers les autres.

Pourquoi encore? — A cause que les satisfactions des saints sont unies à celles de Jésus-Christ, dont elles tirent toute leur valeur.

Qui a le pouvoir de donner les indulgences? — Le Pape dans toute l'Eglise; et les évêques dans leurs diocèses, avec les limitations que l'Eglise y a apportées.

INSTRUCTION SUR LE SACREMENT DE L'EUCCHARISTIE.

LEÇON I.

CE QUE C'EST QUE LE SACREMENT DE L'EUCCHARISTIE.

Représenter l'institution de cet adorable sacrement (Matth., xxvii; Marc, xiv; Luc, xxii; I. Cor., xi). Les promesses de Jésus-Christ (Joan., vi).

Qu'est-ce que le sacrement de l'eucharistie? — C'est un sacrement qui contient, sous les espèces du pain et du vin, le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur, pour être notre nourriture spirituelle.

Mais ce qu'on met d'abord sur l'autel et dans le calice, n'est-ce pas du pain et du vin? — Oui; et c'est toujours du pain et du vin, jusqu'à ce que le prêtre prononce les paroles de la consécration.

Et qu'arrive-t-il par ces paroles? — Le pain est change au corps, et le vin est changé au sang de Notre Seigneur.

Ne reste-t-il rien du pain et du vin? — Il n'en reste que les espèces.

Qu'appellez-vous les espèces du pain? — C'est la blancheur du pain, la rondeur et le goût.

Qu'appellez-vous les espèces du vin? — C'est la couleur du vin, l'humidité et le goût.

N'y a-t-il sous les espèces du pain que le corps de Notre Seigneur? — Il y a avec son corps, son sang, son âme, et en un mot la personne entière de Jésus-Christ, parce que tout cela est inséparable,

Et sous les espèces du vin? — Jésus-Christ y est aussi tout entier.

Pourquoi donc Jésus-Christ ne nous parle-t-il que de son corps et de son sang? — Parce que c'est par son corps et par son sang qu'il nous a sauvés.

Comment? — En s'offrant en sacrifice sur la croix.

Et en effet que nous donne-t-il sous chaque espèce? —

Tout ce qu'il est, c'est-à-dire, un Dieu parfait, et un homme parfait.

Quitte-t-il les cieux? — A Dieu ne plaise : il demeure toujours à la droite de Dieu son père, et n'en sortira que lorsqu'à la fin du monde il paraîtra en sa majesté, pour juger les vivants et les morts.

Comment se peut-il donc faire qu'il soit sur l'autel? — Par la toute-puissance de Dieu qui peut tout ce qu'il veut.

Ce n'est donc pas l'homme qui fait ce miracle? — Non : c'est Jésus-Christ, dont la parole est employée dans ce sacrement.

C'est donc lui qui consacre? — C'est lui qui consacre comme le vrai sacrificateur ; et le prêtre n'est que son ministre.

A quelle fin Jésus-Christ a-t-il établi ce sacrement? — En mémoire de sa mort.

En quoi consiste cette commémoration de la mort de Notre Seigneur? — C'est qu'en disant séparément avec Jésus-Christ : *Ucci est mon corps, ceci est mon sang*, on représente la mort violente que Jésus-Christ a soufferte par la séparation de son corps et de son sang.

Mais le corps et le sang sont-ils effectivement séparés? — Non. C'est assez que les signes le soient, et que les paroles dont on se sert pour les consacrer soient différentes.

Pourquoi? — Parce que par ce moyen la mort de Jésus-Christ et l'effusion de son sang est représentée.

Faut-il adorer le corps et le sang de Jésus-Christ? — Oui, sans aucun doute ; parce que ce corps et ce sang sont inséparablement unis à la Divinité.

LEÇON II.

DE LA SAINTE MESSE, ET DU SACRIFICE DE L'EUCARISTIE.

Représenter la célébrité des sacrifices de la loi, et conclure à plus forte raison pour celui-ci. Salomon dédiant le temple (III. Reg., VIII; II. Par., v, VI, VII).

Quel est le premier usage que l'on fait du corps et du sang de Jésus-Christ? — C'est de les offrir en sacrifice à la sainte messe, au Père éternel.

Qu'est-ce à dire les offrir en sacrifice au Père éternel? — C'est-à-dire les présenter devant sa face sur l'autel, comme la victime la plus agréable qu'on puisse lui offrir.

Pourquoi offre-t-on ce sacrifice? — En commémoration de celui de la croix, et pour en appliquer la vertu.

Jésus-Christ répand-il son sang dans ce sacrifice, comme autrefois sur la croix? — Non ; c'est ici un sacrifice non sanglant.

Jésus-Christ est-il immolé dans ce sacrifice? — Il y est immolé mystiquement.

Comment? — En tant que son corps et son sang, présents dans ce mystère, y paraissent comme séparés l'un de l'autre.

Mais le sont-ils en effet? — Nous avons dit plusieurs fois qu'ils ne le sont pas, et ne le peuvent plus être, après la résurrection de Jésus-Christ.

Que doit-on faire en assistant à ce sacrifice? — Contempler Jésus-Christ mourant, comme si on était sur le Calvaire, et se laisser attendre au souvenir de sa mort.

Qu'est-ce que l'Eglise offre dans le sacrifice de l'autel avec le corps et le sang de Jésus-Christ? — Les vœux et les prières de tous les fideles.

Pourquoi? — Parce qu'elles sont agréables étant offertes à Dieu avec le corps et le sang de son Fils.

Qu'est-ce que l'Eglise offre encore à Dieu avec ce corps et ce sang? — Elle s'offre elle-même, afin d'offrir à Dieu tout ensemble le chef et les membres.

Qu'est-ce à dire offrir tout ensemble le chef et les membres? — C'est offrir Jésus-Christ avec ses fideles.

A qui offre-t-on le sacrifice? — A Dieu seul.

Pourquoi y fait-on mémoire des saints qui sont avec Dieu? — En actions de grâces pour les bienfaits qu'ils ont reçus.

Pourquoi particulièrement dans ce sacrifice? — Pour montrer qu'ils ont été sanctifiés par la victime qu'on lui offre.

Pourquoi prie-t-on Dieu d'avoir agréables les prières que les saints lui font pour nous? — Pour faire concourir, dans ce sacrifice, les vœux de toute l'Eglise ; tant de celle qui est dans le ciel, que de celle qui est sur la terre.

Ne fait-on pas aussi mémoire des âmes pieuses qui ne sont pas encore dans le ciel? — Oui ; on en fait mémoire, afin, de tout unir dans ce sacrifice.

Quel soulagement reçoivent ces âmes par ce sacrifice? — Un très-grand soulagement.

Pourquoi? — Parce que Jésus-Christ, qu'on y offre, est la commune propitiation de tout le genre humain.

Que devons-nous apprendre par ce sacrifice? — A nous offrir en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, comme des hosties vivantes, à la majesté divine.

LEÇON III.

DE LA COMMUNION.

Marie-Madeleine pleurant devant le tombeau de Jésus, et y cherchant son corps enseveli. Quelle ardeur pour ce corps vivant et glorifié (Joan., xx, 11)!

Pourquoi Jésus-Christ se présente-t-il à nous sous les espèces du pain et du vin? — Pour nous montrer qu'il est notre nourriture spirituelle.

Qu'appellez-vous notre nourriture spirituelle? — Celle qui donne la vie à l'âme.

Que croyez-vous recevoir sous les espèces du pain? — Le propre corps de Jésus-Christ, et lui-même tout entier.

Mais quand on est quelquefois obligé de rompre une hostie? — Jésus-Christ ne se divise pas pour cela.

Pourquoi? — Parce qu'il demeure tout entier sous chaque parcelle du pain, et sous chaque goutte du vin consacré.

Cela se peut-il? — Oui, par la toute-puissance de Dieu.

Ne pourriez-vous point apporter quelque exemple sensible de cette merveille? — On se sert ordinairement de l'exemple d'un miroir, qui étant cassé, fait paraître en chaque parcelle le même visage qu'il représentait en son entier.

Cet exemple explique-t-il parfaitement ce mystère? — Non, il n'y a rien dans la nature qui en puisse égaler la grandeur.

Pourquoi recevons-nous Jésus-Christ? — Pour être consommés en un avec lui.

Qu'est-ce qu'être consommé en un avec lui? — C'est être uni avec lui, et lui avec nous, corps à corps, et esprit à esprit.

Comment s'accomplit cette union de notre part? — C'est que, prenant par la bouche le corps de Jésus-Christ, par la foi nous nous unissons à sa divinité.

Et Jésus, que fait-il de son côté? — Jésus, réciproquement par notre corps, auquel il s'unit, fait passer la vertu de sa divinité dans notre âme.

Ne sanctifie-t-il pas aussi notre corps? — Oui, il sanctifie notre corps, et nous apprend à le conserver en toute pureté.

Qui a porté Jésus-Christ à se donner à nous de cette sorte? — Son amour.

Comment le devez-vous recevoir? — Avec amour, et ne vivre dorénavant que pour lui.

Par où est-on excité à cet amour envers Jésus-Christ? — Par sa mort et passion, dont on célèbre la mémoire toutes les fois que l'on communie.

Faut-il communier souvent? — L'Eglise désirerait que l'on communiait tous les jours, toutes les fois que l'on entend la sainte messe, comme dans la primitive Eglise (Conc. Trid., Sess. XXII, cap. VI).

Pourquoi ne le fait-on pas? — Parce qu'on n'est pas assez parfait.

Que faut-il faire du moins toutes les fois qu'on entend la messe? — Communier spirituellement.

Qu'est-ce que communier spirituellement? — C'est, en se ressouvenant de la mort de Notre Seigneur, désirer de communier en effet.

Que faut-il faire pour communier spirituellement? — Il faut, autant qu'on peut, s'exciter à la même dévotion que si l'on communiait sacramentellement.

Quand est-ce qu'on est obligé de communier sacramentellement? — Dans le péril de la mort; et au surplus l'Eglise n'oblige de communier dans tout le cours de l'année, qu'une fois dans la quinzaine de Pâques; mais les fidèles ne doivent pas se contenter de cette seule communion.

Y a-t-il quelque règle certaine pour fréquenter la communion? — Non, cela dépend de la disposition de chaque fidèle, et du profit qu'il fait de la communion, par son application à mener une bonne vie.

Mais quelle règle peut-on suivre dans la vie commune? — Il est à souhaiter que tout fidèle se mette en état de communier du moins une fois le mois, et les fêtes solennelles de l'année.

Mais qu'y a-t-il de plus certain? — C'est que chacun devrait vivre de manière qu'il pût communier tous les jours.

Peut-on communier plusieurs fois en un jour? — Non.

Et que faut-il faire le reste de la journée? — La passer en actions de grâces, et savourer cette viande céleste.

LEÇON IV.

PRATIQUE DE LA COMMUNION SUIVANT LA DOCTRINE PRÉCÉDENTE; ET PREMIÈREMENT CE QU'IL FAUT FAIRE AVANT LA COMMUNION.

La parabole des conviés et de l'habit nuptial, pour expliquer la netteté intérieure et extérieure qu'il faut apporter à la sainte table (*Math.*, xxii, 1; *Luc.*, xiv, 16, etc.).

Que faut-il faire pour bien communier? — Il y a des préparations qui regardent l'âme, et il y en a qui regardent le corps.

Quelles sont les préparations de l'âme pour faire une bonne communion? — C'est la paix avec Dieu, la charité avec le prochain; ce sont les actes de foi et d'humilité; c'est le souvenir de la passion du Fils de Dieu.

Qu'appellez-vous la paix de l'âme avec Dieu? — C'est la pureté de conscience, qui ne sent aucun reproche du péché, au moins qui soit mortel.

Dites-moi pourquoi il faut recevoir ce sacrement en état de grâce? — C'est que ce sacrement est la nourriture de l'âme, et que la nourriture suppose la vie.

Que concluez-vous de là? — Qu'il faut que l'âme vive de la vie de la grâce, pour recevoir sa nourriture par ce sacrement.

Est-ce un grand péché que de communier avec un péché mortel dans l'âme? — C'est le péché de Judas, et un horrible sacrilège.

Qu'appellez-vous la charité avec le prochain? — C'est l'esprit d'union et de concorde avec lui, et une sincère réconciliation, si on était auparavant dans l'inimitié.

Apprenez-moi à faire quelque acte de foi qui dispose à la communion? — Mon Sauveur, je crois fermement que votre corps, votre sang, votre âme, et votre divinité sont au saint sacrement de l'autel, parce que vous l'avez dit. Je suis prêt à donner ma vie pour cette vérité.

Et comment faites-vous un acte d'humilité? — Combien de fois ai-je mérité par mes péchés de souffrir la soif du mauvais riche, et la faim des damnés! Cependant, ô mon Dieu, vous daignez devenir vous-même mon aliment et mon breuvage.

Pourquoi faut-il penser au mystère de la passion, pour se préparer à la communion? — C'est que le Fils de Dieu ayant institué le sacrement de l'eucharistie en mémoire de sa passion, cette dévotion est selon l'esprit du mystère.

N'y a-t-il point quelque autre préparation de l'âme? — Il faut, autant qu'il se peut, dès le jour précédent

de la communion, s'y préparer par la recollection et par la retraite.

Et quoi encore? — Se priver des plaisirs même permis.

Pourquoi? — Pour apporter à Jésus-Christ un esprit et un corps plus pur, et être tout occupé de lui.

Quelles doivent être les préparations du corps pour bien communier? — Il faut être à jeun, et n'avoir pris aucune chose par forme de nourriture ni de médicament depuis le minuit.

Si en lavant la bouche on avait avalé quelque goutte d'eau, sans y penser, cela pourrait-il empêcher la communion? — Il faut prendre garde que cela n'arrive point; mais pourtant la chose étant arrivée, elle ne doit point empêcher qu'on ne communie.

LEÇON V.

CE QU'IL FAUT FAIRE QUAND ON EST PRÊT A COMMUNIER, ET DANS LA COMMUNION MÊME.

L'humilité et la foi du centenaire quand Jésus veut entrer chez lui (*Math.*, viii, 8). La foi de la femme qui se croit guérie en touchant seulement le bord de sa robe. Jésus accablé du monde qui l'environnait, ne se sent véritablement touché que de celle qui le touche avec foi (*Math.*, ix, 20; *Luc.*, viii, 42, 43, 45, 46, etc.).

Que faut-il faire quand on est prêt à communier? —

Il y a des choses qui regardent l'âme, et d'autres qui regardent le corps.

Que faut-il faire à l'égard de l'âme? — Il faut premièrement entendre la messe à laquelle on désire de communier, avec une dévotion particulière.

Que faut-il faire particulièrement pour cela? — Se joindre à l'intention du prêtre, qui, un peu après l'élévation, incliné profondément vers l'autel, demande la grâce de Dieu pour tous ceux qui communieront.

Il est donc à propos d'entendre la messe, et de communier à celle qui on entend? — Oui, autant qu'il se peut; et c'est l'esprit de l'Eglise.

A quel endroit de la messe est-il à propos de communier? — Après la communion du prêtre, et avant qu'il achève la messe.

Pourquoi? — Pour se conformer au prêtre, se préparer avec lui à la communion, communier avec lui, et faire avec lui ses actions de grâces.

A quoi faut-il principalement penser? — A la mort et à la passion de Notre Seigneur.

Pourquoi? — Pour s'exciter à un tendre amour envers lui.

Que faut-il faire encore? — De fréquents actes de foi.

*En quel endroit principalement? — Quand le prêtre se retourne, l'hostie à la main, en disant ces paroles : *Eccc Agnus Dei*, c'est-à-dire : *Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde*, il faut dire la même chose en son cœur.*

Et quels autres actes faut-il faire? — Des actes d'adoration et d'humilité.

*En quel endroit principalement? — Quand le prêtre dit, *Domine non sum dignus*, il faut dire de cœur avec lui : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous veniez à moi, mais dites seulement un mot, et mon âme sera sauvée.**

*Et quand le prêtre dit, *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen*? — Il faut dire du moins de cœur : *Amen. Il est ainsi.* Je crois, Seigneur, que ce que je reçois, c'est votre corps : qu'il conserve mon âme pour la vie éternelle.*

Quel est donc le vrai esprit de la communion? — De se conformer aux intentions de l'Eglise, et aux paroles du prêtre.

Qu'y a-t-il à observer pour le corps? — A être modeste et propre, autant qu'il se peut, mais sans affectation.

Que faut-il observer particulièrement à l'égard des habits? — Les hommes doivent poser le chapeau, la calotte, l'épée, les gants; et les femmes doivent baisser leurs jupes, et faire descendre leurs coiffes un peu plus

pas que les yeux; ne point paraître la gorge découverte, ni avec des mouches sur le visage, ou avec des parures qui sentent la vanité.

Que doivent-elles apprendre de là? — A mépriser toute leur vie ce qu'elles n'osent porter devant Jésus-Christ.

Comment faut-il tenir la tête? — Il faut tenir la tête ferme et droite sans la remuer, ni l'avancer ni la retenir en arrière, crainte d'accident.

Comment les yeux? — Il ne faut pas les laisser égarer çà et là, mais on les doit tenir baissés, ou les arrêter sur la sainte hostie.

Comment faut-il ouvrir la bouche? — Avec médiocrité, ni trop, ni trop peu.

Comment faut-il avoir la langue? — Un peu avancée sur les lèvres.

Ne faut-il point mâcher la sainte hostie? — Il n'est pas nécessaire.

Qu'en faut-il donc faire? — La laisser quelque peu de temps sur sa langue; puis étant un peu humectée, l'avalier avec révérence.

Ne la faut-il pas laisser fondre tout à fait en la bouche? — Non, à cause du péril qu'il y aurait de ne pas communier.

Mais que faudrait-il faire si la sainte hostie s'attachait au palais? — Il ne se faut point troubler de cela; mais la détacher seulement avec la langue, sans y porter les doigts.

Après avoir communiqué, faut-il s'essuyer les lèvres avec la nappe? — Non, mais si on sent, ou si on doute que quelque particule de la sainte hostie soit demeurée sur les lèvres, il faut avec révérence l'attirer dans sa bouche, sans y attirer les doigts.

Si quelquefois le prêtre, en communiant, donnait deux ou trois hosties, ou bien n'en donnait que la moitié d'une, cela devrait-il troubler le communiant? — Non, puisqu'on ne reçoit pas plus en trois hosties, qu'en une, ni moins en la moitié d'une, qu'en une toute entière.

Faut-il faire des prières vocales, et jeter des soupîrs, quand on est sur le point de communier? — Il faut cesser pour lors de le faire, et prier de l'esprit, plutôt que du mouvement des lèvres.

LEÇON VI ET DERNIÈRE.

CE QU'IL FAUT FAIRE APRÈS LA COMMUNION.

Que faut-il faire après la communion? — Il faut passer quelque temps, et le plus qu'on peut, à faire des actes intérieurs d'amour, de remerciement, d'offrande de soi-même, de demande de nos besoins, et des nécessités de ceux pour lesquels nous prions.

Que faut-il principalement demander à Jésus-Christ? — Qu'il nous fasse part de son esprit, comme il nous a donné son corps.

Quelles prières vocales peut-on ajouter après cela? — Des antiques d'actions de grâces : comme le *Te Deum laudamus*; *Benedicite omnia opera*; *Magnificat*; *Laudate*.

Nota que ces prières se trouvent en latin et français dans un recueil fait exprès.

Que faut-il faire le reste du jour? — Il le faut passer, autant qu'il se peut, dans le recueillement, et en œuvres de piété.

INSTRUCTION SUR LE SACREMENT DE MARIAGE.

Le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph. Les noces de Cana honorées de la présence et du premier miracle de Notre Seigneur (*Joan.*, 1). La création de la femme (*Gen.*, 11, 21). Le mariage du jeune Tobie (*Tob.*, vii, viii).

Qu'est-ce que le mariage? — C'est un sacrement qui donne la grâce à ceux qui se marient, de vivre chrétiennement dans cet état, et d'élever leurs enfants selon Dieu.

Que signifie ce sacrement? — Il signifie l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise?

Combien y a-t-il de sortes d'unions de Jésus-Christ avec l'Eglise? — Il y en a de deux sortes; l'une naturelle, et l'autre spirituelle.

Qu'appellez-vous union naturelle? — La ressemblance de la nature.

Qu'appellez-vous union spirituelle? — L'union des cœurs par la charité.

Y a-t-il union naturelle entre Jésus-Christ et l'Eglise? — Oui, parce que Jésus-Christ est homme, qu'il a un corps et une âme comme les fidèles qui composent l'Eglise.

Y a-t-il union spirituelle entre Jésus-Christ et l'Eglise? — Oui, parce que le Fils de Dieu a tant aimé l'Eglise, qu'il a versé son sang pour elle, et que l'Eglise est soumise aux volontés de Jésus-Christ.

Quelle est celle de ces deux unions que le mariage représente? — Il signifie les deux.

Cette union du mari et de la femme, est elle indissoluble et inséparable? — Oui, elle est indissoluble et inséparable, comme celle de Jésus-Christ avec son Eglise.

A quel âge peut-on se marier? — Les garçons à l'âge de quatorze ans accomplis; et les filles à douze aussi accomplis.

En quel temps de l'année l'Eglise permet-elle la célébration du mariage? — Depuis le lendemain de la fête de l'Epiphanie, jusqu'au mardi d'après le dimanche de la *Quinquagésime* inclusivement; et depuis le lendemain du dimanche appelé de *Quasimodo*, elle le permet en ce diocèse, jusqu'au jeudi seulement, qui précède le premier dimanche de l'Avent.

N'y a-t-il point de jour auquel on ne puisse point célébrer le mariage? — Il n'y a point de jour auquel on ne le puisse, à l'exception des dimanches et des fêtes, en ce diocèse.

A l'exception de ces jours, chaque jour est-il bon pour la célébration du mariage? — Ce serait une superstition de croire qu'un jour de la semaine fût plus malheureux qu'un autre.

Dans quel dessein doit-on user du mariage? — Dans le dessein de multiplier les enfants de Dieu.

Quel autre dessein peut-on avoir? — Celui de remédier aux désordres de la concupiscence.

Quelles sont les obligations du mariage? — C'est de s'unir ensemble, et s'entre-secourir par la charité; se supporter mutuellement, et toutes les peines du mariage par la patience; et se sauver par la sainte éducation qu'on donnera aux enfants.

Quelle est la principale chose qui doit déterminer une personne à en prendre une autre en mariage? — C'est la vertu et la ressemblance des mœurs.

Marquez-moi quelques manières défectueuses d'entrer dans le mariage. — 1^o D'y entrer sans examiner la volonté de Dieu, et sans connaître les obligations du mariage; 2^o d'y entrer seulement pour satisfaire la sensualité; 3^o de se marier contre la juste volonté de ses parents.

Comment se doit-on disposer à recevoir ce sacrement? — On s'y doit disposer par une sainte confession, et il est bon de faire une revue de plusieurs confessions depuis un temps notable; par une sainte communion; par des prières et des aumônes; par une grande retenue et chasteté.

Doit-on demeurer ensemble avant le mariage? — Il se faut bien garder de demeurer en même maison durant le temps de la recherche et des fiançailles avec péril d'offenser Dieu.

En quel temps doit-on se confesser et communier à cette intention? — On le doit faire quelques jours avant la célébration du mariage.

Quelle est la perfection du mariage? — C'est que le mari représente Jésus-Christ, l'époux de l'Eglise, et que la femme représente l'épouse de Jésus-Christ.

En quoi est-ce que le mari doit particulièrement représenter Jésus-Christ? — En aimant sa femme cordia-

lement comme le Fils de Dieu a aimé l'Eglise, recherchant l'utilité de l'Eglise, et non pas ses propres intérêts.

En quoi la femme doit-elle particulièrement représenter l'Eglise? — Dans le respect et dans la soumission qu'elle doit avoir pour son mari, comme l'Eglise en a pour Jésus-Christ.

Dites-moi le mal qu'il faut éviter dans l'usage du mariage? — C'est de refuser injustement le devoir conjugal; c'est d'user du mariage pour satisfaire la sensualité; c'est d'éviter d'avoir des enfants: ce qui est un crime abominable.

CATÉCHISME DES FÊTES

ET AUTRES SOLENNITÉS ET OBSERVANCES DE L'ÉGLISE.

AVERTISSEMENT

Aux Curés, Vicaires et Catéchistes du diocèse.

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, évêque de Meaux, aux curés, vicaires, et catéchistes de notre diocèse, salut et bénédiction.

Vous n'ignorez pas, mes frères, qu'une des principales fins que l'Eglise se propose dans l'institution des fêtes, c'est l'instruction des fidèles; et c'est une vérité que vous devez très-souvent inculquer et répéter à vos paroissiens dans vos prêches, dans vos sermons et dans vos catéchismes.

Vous leur devez faire entendre que l'année chrétienne, aussi bien que l'année ordinaire, est comme distribuée en ses saisons; et que les solennités sont répandues en divers temps, afin de nous instruire par ce moyen de ce que Dieu a daigné faire pour notre salut, et de ce qu'il y a de plus nécessaire pour y parvenir.

En effet, si les chrétiens prenaient bien seulement l'esprit des fêtes, ils n'ignoreraient rien de ce qu'ils doivent savoir, puisqu'ils trouveraient dans ces fêtes tous les bons exemples.

C'est ce qui nous a porté à vous donner ce Catéchisme des Fêtes, à l'exemple de plusieurs diocèses, où on le fait avec une grande utilité.

On marquera à chaque endroit de ce catéchisme, en quels jours ces instructions doivent être faites; et pour les rendre plus utiles, vous y pourrez joindre un catéchisme qu'on appelle celui des Images, ou en proposant des images pieuses attachées à la chaire, ou en quelque autre lieu apparent, on s'en sert pour rendre le peuple et les enfants attentifs.

Il n'y a que la fête de la Trinité dont il n'est pas à propos de proposer aucune image; parce qu'encore que les figures qu'on en voit quelquefois dans les églises, puissent avoir leurs raisons, et puissent être expliquées en un bon sens, il faut prendre garde que les enfants ne soient frappés d'abord de ces idées, dont l'impression demeure trop dans leurs esprits, et qui leur mettent dans la pensée quelque chose de corporel. Mais au lieu que dans les autres fêtes dont le mystère s'est accompli visiblement, on peut concilier l'attention par les images qu'on en donne; quand il s'agit de parler de la Divinité, ou d'expliquer la Trinité adorable, on doit commencer à rendre le peuple attentif, en lui faisant remarquer qu'en cette fête on ne lui propose aucune image sensible, parce que ce qui regarde la Divinité et la Trinité des personnes, est tout à fait au-dessus des sens et de l'intelligence humaine.

Le fondement de ce catéchisme doit être un court récit de ce qui s'est passé dans la fête, ou une courte exposition de ce qui en fait le principal sujet: et ici il faut éviter la sécheresse des narrations ordinaires, en y mêlant de temps en temps des affections et des réflexions pieuses.

Ce Catéchisme des Fêtes, que nous vous mettons

entre les mains, vous paraîtra s'élever un peu au-dessus des catéchismes précédents: aussi le proposons-nous principalement pour les personnes plus avancées; par exemple, pour ceux qui ont communiqué, et dans les derniers temps de l'instruction. Mais vous devez si bien faire, qu'il soit aussi soigneusement appris que les catéchismes précédents, parce que c'est un fondement qui servira à ceux que vous instruirez, dans tout le reste de leur vie, pour entendre utilement les sermons, et assister avec fruit au service divin.

Avertissez souvent les personnes âgées de lire attentivement ce catéchisme, puisqu'il a de si grands usages; et vous pouvez le regarder vous-mêmes, comme devant faire le fond de l'instruction que vous ferez les jours de fête.

Au reste, si vous voulez expliquer à votre peuple la doctrine chrétienne, d'une manière qui lui profite, dites peu de choses à la fois; répétez-les souvent, et inculquez-les avec force. Tournez-les en différentes manières, afin de faire toujours de nouvelles et de plus profondes impressions dans les esprits. Faites-en l'application à quelque chose de pratique, selon qu'on en a ici donné l'exemple; et songez que celui qui est préposé pour parler toute sa vie à un même peuple, doit être aussi court dans ses instructions que soigneux et assidu à les faire.

Donné à Meaux, dans notre palais épiscopal, le sixième jour du mois d'octobre mil six cent quatre-vingt-six.

† J. BÉNIGNE, évêque de Meaux.

Par mondit seigneur, ROYER.

DU SAINT DIMANCHE,

Et par occasion de la messe paroissiale, et des devoirs d'un bon paroissien.

Cette instruction doit être faite au moins quatre fois l'année; à savoir, après l'Epiphanie, après Pâques, après la Pentecôte, après la Toussaint.

Le pasteur ou catéchiste pourra la continuer deux ou trois dimanches consécutifs, jusqu'à ce qu'on la sache parfaitement, et il l'inculquera beaucoup, parce qu'elle est la plus importante.

LEÇON I.

DE L'INSTITUTION DU DIMANCHE.

Représenter le repos de Dieu, considérant ses ouvrages accomplis, et les approuvant (*Gen.*, 1), du Jésus-Christ sorti du tombeau, et éternellement affranchi des peines de sa vie mortelle; ou après la résurrection et le jugement dernier, le même Jésus introduisant les fidèles dans le repos éternel (*1. Cor.*, xv).

DEMANDE. *Qu'est-ce que le saint dimanche? —* Réponse. C'est le jour que Dieu a choisi pour être particulièrement sanctifié.

Qu'appellez-vous sanctifier le dimanche? — Le passer saintement.

Que veut dire ce mot de dimanche? — Il veut dire le jour du Seigneur, c'est-à-dire, celui qu'il a spécialement consacré à son service.

Pourquoi dites-vous que Dieu a particulièrement choisi ce jour? — Parce que, dès l'origine du monde, Dieu ayant voulu partager les jours par semaines, il a choisi un des sept jours de la semaine pour être particulièrement sanctifié.

Quel jour avait-il choisi anciennement? — Le septième, qu'on appelait pour cette raison le jour du sabbat ou du repos.

Pourquoi Dieu avait-il institué ce jour? — En mémoire de ce qu'il avait créé le monde en six jours, et que le septième jour il s'était reposé de tous ses ouvrages.

Que veut dire ce repos? — Que le monde était parfait, et qu'il n'y avait plus rien à faire de nouveau.

Et quoi encore ? — Que Dieu nous prépare à la fin du monde un repos éternel (Hebr., iv. 3 et seq.).

Par quelle autorité ce jour a-t-il été changé au dimanche ? — Par l'autorité des apôtres et de l'Eglise.

Pourquoi a-t-on choisi ce jour pour être le repos des chrétiens ? — En mémoire de la résurrection de Notre Seigneur, et de la descente du Saint-Esprit arrivée en ce jour.

Qu'y a-t-il donc ici de divin ? — L'institution d'un jour dans chaque semaine pour le consacrer à Dieu.

Et la translation du samedi au dimanche ? — C'est une institution apostolique.

Quel rang tient le dimanche parmi les jours de la semaine ? — Le premier.

Quel jour est représenté par le dimanche ? — Le premier jour de la création, qui est celui où Dieu fit la lumière.

Ce jour a-t-il quelque rapport au jour de Pâques et de la Pentecôte, dont l'Eglise renouvelle la mémoire en ce jour ? — Oui, puisque Jésus-Christ, sorti du tombeau, est la lumière du monde, et que l'envoi du Saint-Esprit a illuminé les apôtres.

LEÇON II.

DE LA MESSE PAROISSIALE, ET PREMIÈREMENT DU PRÔNE.

Représenter l'ordre de la messe solennelle, principalement comme elle était autrefois, accompagnée de la communion de tout le peuple : faire voir le clergé séparé du peuple, les hommes d'avec les femmes ; l'ordre, le silence, l'attention, tout le monde répondant, et le reste de cette sorte.

Que faut-il faire pour sanctifier ce jour, et le consacrer à Dieu ? — L'employer à de bonnes œuvres.

Quelle est la principale de toutes les bonnes œuvres à quoi on est obligé en ce saint jour ? — A entendre la sainte messe.

Quelle messe doit-on principalement entendre ? — La messe paroissiale, autant qu'il se peut, selon l'institution ancienne.

Pourquoi vaut-il mieux entendre la messe paroissiale qu'une autre messe ? — Parce qu'à la messe paroissiale se fait l'assemblée des fidèles.

Pourquoi encore ? — Parce que le prône se fait dans la messe paroissiale.

Qu'est-ce que le prône ? — Le prône comprend deux choses principales.

Quelles sont-elles ? — La première est la prière publique, commandée de Dieu pour toute l'Eglise, pour les pasteurs, pour les princes, pour les malades, pour les alligés, et pour toutes les nécessités publiques et particulières du peuple de Dieu.

Cette prière est-elle agréable à Dieu ? — Oui, principalement quand elle se fait en commun par le pasteur et tous les fidèles assemblés.

Quelle est la seconde partie principale du prône ? — C'est l'instruction pastorale.

L'instruction pastorale est-elle plus agréable à Dieu que les autres ? — Oui, parce que c'est l'instruction de celui qui est chargé de nos âmes.

Pourquoi encore ? — Parce que c'est celle que l'Eglise a établie, et qu'elle recommande le plus. Outre que c'est là qu'on publie ses ordonnances, ses fêtes, ses jeûnes, ses observances, et ce qui regarde le service de Dieu.

LEÇON III.

DE L'OFFRANDE, DU SACRIFICE, ET DE LA COMMUNION, ET EN GÉNÉRAL DE L'AMOUR QU'ON DOIT AVOIR POUR SA PAROISSE.

Que signifie l'offrande ? — C'est qu'autrefois les fidèles apportaient à l'autel leur pain et leur vin pour y être offerts.

Et que faisaient-ils ensuite ? — Ils communiaient de leurs oblations, et le reste était destiné à la subsistance du clergé, et à faire l'aumône aux pauvres.

D'où vient que cette coutume a cessé ? — Parce que le peuple a cessé de communier comme autrefois aux messes solennelles que célébraient les pasteurs.

Et pour ce qui demeurait pour la subsistance du clergé ? — On y a suppléé par ce qui s'appelle à présent l'offrande.

Ne serait-il pas à désirer que l'on communiait comme autrefois à la messe solennelle célébrée par le pasteur ? — Oui, et ce serait une bonne pratique que ceux de la paroisse qui veulent communier, le fissent ensemble à la messe de paroisse.

Pourquoi ? — Parce que la communion est plus agréable à Dieu, quand elle se fait en commun.

Qu'y remarquez-vous alors qui soit plus agréable à Dieu ? — La société fraternelle, qui est une des choses significées par le mot de communion.

Mais le mot de communion ne veut-il pas dire la communion au corps de Jésus-Christ ? — Oui, mais il veut dire encore la communion des fidèles, dont le corps de Jésus-Christ est le lien.

La messe paroissiale a-t-elle aussi quelque chose de plus agréable à Dieu ? — Oui.

Et pourquoi ? N'est-ce pas le même Jésus-Christ qu'on offre dans toutes les messes ? — Il est vrai ; mais la messe paroissiale est recommandable de plus par l'union des fidèles.

Qu'y a-t-il en cela de particulièrement recommandable ? — C'est d'offrir ses prières à Dieu, en commun, par la bouche de celui qui est établi sur tout le troupeau.

Cela se trouverait donc bien plus particulièrement dans la messe pontificale ou épiscopale ? — Sans doute ; mais le grand nombre des fidèles a obligé de les diviser en paroisses.

Qu'est-ce que les paroisses ont encore de recommandable ? — C'est qu'elles sont comme la source de l'instruction et des sacrements.

Comment de l'instruction ? — Par le catéchisme.

Et les sacrements ? — Parce qu'on y administre le baptême ; on y conserve le saint chrême et les saintes huiles ; on y fait la communion pascale.

Et qu'y a-t-il encore dans les paroisses ? — La sépulture commune des chrétiens.

Qu'est-ce que fait tout cela à la société chrétienne ? — C'est que l'on renait ensemble par le baptême ; on reçoit l'instruction et les sacrements de la même source ; et on attend en commun la résurrection des morts.

Est-ce bien fait que de contribuer à la décoration des paroisses ? — Oui, pour inviter davantage les chrétiens à les fréquenter.

Que faut-il faire principalement pour les décorer ? — Entretien de la propreté et la netteté, tant de l'église et des autels, que des habillements et vaisseaux sacrés.

LEÇON IV.

DE L'EAU BÉNITE, DU PAIN BÉNIT, ET DU RESTE QUI REGARDE LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE.

Qu'est-ce que l'eau bénite qu'on fait solennellement à la messe paroissiale ? — C'est une eau sur laquelle l'Eglise fait des bénédictions particulières, semblables à peu près à celles de l'eau qu'on bénit pour le baptême.

En quoi consistent ces bénédictions de l'Eglise ? — En saintes prières auxquelles on joint le signe de la croix.

Pourquoi le signe de la croix ? — Pour montrer que nous recevons toutes bénédictions spirituelles par la croix de Jésus-Christ.

Que veut dire le sel bénit qu'on mêle avec l'eau bénite ? — La sagesse chrétienne, dont notre vie et tous nos discours doivent être assaisonnés (Col., iv, 6).

Pourquoi ? — Afin que nous n'ayons rien de fade ni de languissant ; et que, selon le précepte de Jésus-Christ, nous soyons le sel de la terre.

Comment le sel de la terre ? — En empêchant la corruption en nous-mêmes et dans les autres, et reprenant vivement les vices.

Qu'est-ce que l'Eglise a dessein de rappeler en notre mémoire par l'aspersion de l'eau bénite, au commence-

ment de la messe? — Notre sanctification par le baptême.

Et quoi encore? — La pureté de conscience avec laquelle on doit prier, particulièrement dans le sacrifice.

Et le pain béni que veut-il dire? — C'est un signe de communion entre les fidèles.

Toute créature de Dieu n'est-elle pas bonne? — Oui, toute créature de Dieu est bonne, et bénite par la main de Dieu qui l'a faite.

Pourquoi donc bénir le pain de nouveau? — Parce que saint Paul, qui a dit que toute créature de Dieu est bonne, ne laisse pas de dire aussitôt après, qu'elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière.

Que concluez-vous de là? — Qu'à plus forte raison devons-nous tenir pour sanctifié ce qui est béni à l'église par les prêtres pour servir à la piété (I. Tim., iv, 5).

Quelle est l'origine du pain béni? — On l'a donné à la messe lorsque les fidèles ont cessé d'y communier toujours selon l'ancienne coutume.

Pourquoi le donne-t-on? — En mémoire de l'eucharistie, et en signe de communion entre les fidèles.

De quoi faisait-on le pain béni? — Des restes des offrandes; et de là vient qu'on l'offre encore à l'autel.

N'y a-t-il point quelque autre raison du pain béni? — Cette institution tient quelque chose des festins de charité, que les anciens chrétiens faisaient autrefois en signe de leur union.

Comment appelait-on ces festins? — Agapes.

Que veut dire ce mot Agape? — Charité.

Que faut-il donc apprendre par le pain béni? — La charité.

Et en général, qu'est-ce que la messe de paroisse a de plus recommandable? — La charité et la communion des saints.

Et le reste de l'office ecclésiastique ne doit-il pas être fréquemment les jours de fêtes et dimanches? — Oui, pour les passer en bonnes œuvres; principalement dans les églises paroissiales, où tous les fidèles sont ensemble.

Quelles œuvres sont défendues les jours de fêtes et de dimanches? — Les œuvres serviles.

Qu'appellez-vous œuvres serviles? — Celles par lesquelles on a accoutumé de gagner sa vie.

N'en excepte-t-on pas quelques-unes? — On en excepte celles des métiers qui sont nécessaires à la vie.

Que faut-il principalement éviter? — Le péché et tout ce qui porte au péché; comme les cabarets, les danses, les jeux, principalement ceux de hasard, et les autres choses de cette nature.

Par où faut-il commencer la sanctification du dimanche? — Par se consacrer à Dieu, en faisant des actes de foi, d'espérance et de charité, ou d'amour de Dieu.

Quelles bonnes œuvres doit-on principalement pratiquer envers le prochain? — Des œuvres de miséricorde et de réconciliation.

DES FÊTES DE NOTRE SEIGNEUR,

Et des observances de l'Église qui ont rapport avec les mystères de Jésus-Christ.

LEÇON I.

AVANT LE PREMIER DIMANCHE DE L'ÂVENT.

Quel est le dimanche prochain? — C'est le premier dimanche de l'Âvent.

Qu'appellez-vous le temps de l'Âvent? — Le temps où l'Église s'occupe de la venue désirée de Notre Seigneur.

Que médite-t-elle durant ce saint temps? — Les vœux des Pères qui soupiraient après la venue du Messie.

Qu'appellez-vous le Messie? — Le Christ ou l'oint du Seigneur; celui qu'il a consacré par l'onction intérieure de la divinité.

Que médite encore l'Église touchant l'avènement de Jésus-Christ? — Elle médite encore la prédication de saint Jean-Baptiste, par laquelle il lui prépare la voie.

Comment lui prépare-t-elle la voie? — Par la pénitence.

L'Église ne médite-t-elle pas aussi le dernier avènement de Notre Seigneur? — Oui, l'Église médite encore le dernier avènement de Notre Seigneur, où il viendra juger les vivants et les morts.

Pourquoi médite-t-elle ce second avènement? — Afin que si nous ne profitons du premier avènement où Jésus-Christ nous apporte la grâce, nous craignons celui où il exercera sa justice.

Où nous doit conduire la crainte de la rigoureuse justice de Dieu? — A son saint amour.

Que devons-nous apprendre de cette doctrine? — A désirer Jésus-Christ, et à lui préparer nos cœurs par la pénitence.

Les collectes se trouvent dans les Prières ecclésiastiques.

LEÇON II.

POUR LE JOUR DE NOËL.

Elle commencera le dimanche qui précédera cette fête, et pourra être continuée le jour de Noël, et à quelque'une des fêtes suivantes.

Quelle fête célébrons-nous, N. prochain? — Le jour de Noël.

Que veut dire le jour de Noël? — Le jour natal de Notre Seigneur, le jour de sa sainte nativité.

Quelle fut sa mère? — Marie, toujours vierge.

Qu'est-ce à dire toujours vierge? — Vierge avant l'enfantement, vierge dans l'enfantement, vierge après l'enfantement.

Pourquoi la nuit de Noël est-elle demeurée plus célèbre que toutes les autres? — En mémoire de ce que Notre Seigneur voulut naître pendant la nuit.

Pourquoi naître pendant la nuit? — Pour montrer qu'avant sa venue, le monde était dans les ténèbres.

Qu'est-ce que cette fête a de particulier entre toutes les autres? — Qu'on y dit trois messes solennelles; l'une à minuit, l'autre à la pointe du jour, et la troisième à l'heure ordinaire.

Que faut-il penser à la messe de minuit? — Il faut considérer Jésus-Christ né dans une étable, et posé dans une crèche.

Quand le faut-il principalement regarder en cet état? — Au moment qu'on pose son corps adorable, par la consécration, sur l'autel, il faut regarder l'autel comme la crèche, et adorer Jésus-Christ.

Que faut-il faire à la seconde messe? — Venir adorer le divin enfant avec les bergers à qui l'ange annonça sa naissance.

Qu'entendraient ces pieux bergers, pour les inviter à la crèche du Sauveur? — Une musique céleste, et un cantique de réjouissance.

Quel cantique? — Celui que l'Église se plaît tant à répéter dans la messe, et qu'il faut chanter dans ce jour avec une joie plus particulière.

Quel est-il? — C'est le Gloria: Gloire soit à Dieu dans les lieux très-hauts, et qu'en terre la paix soit donnée aux hommes de bonne volonté.

Que doit-on considérer à la troisième messe? — Que cet enfant, qu'on voit dans le temps naître de la Vierge Marie, de toute éternité est le Fils de Dieu.

Le Fils de Dieu et le Fils de Marie est-ce la même personne? — Oui, c'est la même personne, un homme parfait et un Dieu parfait.

Que veut dire homme parfait? — Qui a, comme nous, un corps et une âme, et nous est semblable en tout, excepté le péché.

Pourquoi veut-il être enfant? — Pour porter toutes nos faiblesses, et se faire tendrement aimer.

Jésus-Christ est-il né pauvre et souffrant? — Oui, sans doute, puisqu'il est né dans une étable, dans une saison incommode, sans avoir seulement un berceau.

Pourquoi? — Pour nous faire aimer la pauvreté et la souffrance.

Quel honneur devons-nous rendre à ces états et à ces vertus de notre Sauveur? — De les imiter.

Comment imiterons-nous sa pauvreté? — En aimant les pauvres, en méprisant les vaines parures, et employant à aider les pauvres l'argent qu'on y met.

Et les souffrances de Jésus-Christ, comment les faut-il imiter dans cette fête? — En ne craignant pas de souffrir quelque incommodité pour assister au service.

Quelle préparation devons-nous apporter à cette fête? — Une grande pureté, que l'on doit se procurer par une bonne confession; un grand désir de recevoir Notre Seigneur, pour lui faire un meilleur accueil que n'ont fait les Juifs.

LEÇON III.

POUR LA FÊTE DE LA CIRCONCISION, AU DIMANCHE QUI PRÉCÈDE, OU SI CE DIMANCHE EST EMPÊCHÉ D'AILLEURS, AU JOUR MÊME DE LA FÊTE.

Quelle fête avons-nous N. prochain? Ou, *Quelle fête avons-nous aujourd'hui?* — La fête de la Circoncision.

Qu'est-ce que c'était que la circoncision? — C'était un sacrement de l'ancienne loi, qui donnait entrée dans le peuple de Dieu, comme maintenant le baptême nous fait entrer dans l'Église.

A qui a été donnée la circoncision? — A Abraham, en signe de l'alliance que Dieu contractait avec lui et sa postérité.

Que signifiait particulièrement la circoncision? — Que l'origine du genre humain était impure.

Comment impure? — Par le péché originel.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu être circoncis, puisqu'il était saint? — Pour montrer qu'il venait porter la peine de nos péchés et les expier.

Pourquoi répandre son sang dès son enfance? — Pour nous montrer qu'il nous venait laver par son sang.

Que fit-on encore en ce jour? — On donna au Fils de Dieu le nom de Jésus.

Que veut dire ce nom de Jésus? — Ce nom signifie Sauveur; et on le donne au Fils de Dieu, parce qu'il nous sauve de nos péchés.

De quel honneur est digne le nom de Jésus? — On ne peut lui rendre assez d'honneur, puisqu'à ce nom tout fléchit le genou dans le ciel, sur la terre et dans les enfers (Phil., II, 10).

Que nous apprend la circoncision de Notre Seigneur? — A circoncire notre cœur, c'est-à-dire, à retrancher les mauvais désirs, et particulièrement l'attache aux plaisirs des sens.

Que faut-il faire en ce jour? — Consacrer à Dieu toute cette année, et le prier que nous la passions dans son service.

LEÇON IV.

DE L'ÉPIPHANIE, AU DIMANCHE QUI LA PRÉCÈDE, POUR ÊTRE CONTINUÉE LE JOUR MÊME.

D'où vient que N. prochain on fait si grande fête? — C'est à cause du jour de l'Épiphanie.

Qu'appellez-vous Épiphanie? — La manifestation de Notre Seigneur.

Pourquoi appelle-t-on cette fête d'un si beau nom? — Parce que l'Église y célèbre trois grands mystères, où la gloire de Jésus-Christ fut manifestée.

Quels sont-ils? — L'adoration des mages, le baptême de Notre Seigneur par saint Jean-Baptiste, et son premier miracle, lorsqu'il changea l'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée.

Quels étaient les mages? — Des grands seigneurs d'Orient, qu'on appelle rois.

Ils n'étaient donc pas du peuple de Dieu? — Non, ils étaient gentils.

Pourquoi Dieu les appela-t-il à adorer son Fils? — Pour montrer que c'était le temps où les gentils devaient être appelés à sa connaissance.

Comment les conduisit-il au lieu où était Jésus? — Par une étoile.

Où apprirent-ils que Jésus devait être dans Bethléem, selon les prophéties? — Dans Jérusalem, où était alors le signe principal de la vraie Église.

Que firent les mages, quand ils eurent trouvé l'enfant Jésus? — Ils l'adorèrent, et lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

Pourquoi ces trois présents? — Ils lui donnèrent de l'or comme à un roi, de l'encens comme à un Dieu, et de la myrrhe comme à un homme, et pour honorer sa sépulture.

Les Juifs vinrent-ils aussi l'adorer? — Non, et c'était un signe de leur aveuglement prochain.

Et Hérode qui était le roi de Jérusalem? — Il fit semblant de le vouloir adorer, mais son dessein était seulement de le découvrir pour le tuer.

Que représente Hérode? — Les hypocrites, qui font semblant de vouloir adorer Jésus, et cependant le crucifient en eux-mêmes.

Que faut-il faire pour profiter de cette fête? — Suivre l'étoile qui nous conduit à Jésus-Christ, c'est-à-dire, l'inspiration de sa grâce.

Et quoi encore? — Au lieu des banquets dissolus, lui faire de pieux présents.

Comment? — En la personne des pauvres, par des aumônes.

LEÇON V.

POUR FAIRE LE DIMANCHE D'APRÈS L'ÉPIPHANIE, SUR LE BAPTÊME DE JÉSUS-CHRIST, ET LE CHANGEMENT D'EAU EN VIN.

Vous nous dites N. dernier, qu'avec l'adoration des mages, l'Église célébrait encore deux autres mystères où Jésus-Christ se manifestait : quels sont-ils? — L'un est le baptême de Notre Seigneur.

A quel âge fut-il baptisé? — Environ à l'âge de trente ans.

Par qui fut-il baptisé? — Par saint Jean-Baptiste.

Que signifiait ce baptême? — Il signifiait la pénitence et la rémission des péchés.

Jésus-Christ avait-il besoin d'être baptisé? — Non, puisqu'il était la sainteté même.

Pourquoi donc voulut-il être baptisé? — Pour porter la ressemblance du péché qu'il venait expier.

Pourquoi encore? — Pour établir et consacrer le baptême.

Qu'y eut-il de plus vénérable dans le baptême de Jésus-Christ? — Une voix d'en-haut qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel je me suis plu.

Et qu'arriva-t-il encore? — Le Saint-Esprit descendit sur Jésus-Christ sous la forme d'une colombe.

Pourquoi sous cette figure? — Pour nous montrer la douceur de Jésus-Christ.

Que signifiaient toutes ces choses? — L'union et la manifestation des trois Personnes divines dans le baptême.

Comment? — Le Père paraît dans la voix, le Fils en sa propre personne, et le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe.

Quel est l'autre miracle dont on fait mémoire? — C'est le changement d'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée.

Que signifiait ce changement? — Il signifiait le changement prochain de la loi de Moïse en l'Évangile.

Que signifiait donc le vin? — La joie spirituelle, et la sainte ferveur des enfants de Dieu par la grâce de Jésus-Christ.

Comment est-ce que Jésus Christ fut manifesté par ce miracle? — Parce que ce fut le premier miracle de Notre Seigneur, et que ses disciples crurent en lui, ainsi qu'il est écrit dans l'évangile de saint Jean.

Que faut-il faire pour honorer tant de merveilles? — Se ressouvenir de notre baptême, et en renouveler les promesses.

Comment? — En promettant de nouveau de vouloir croire de tout notre cœur en Jésus-Christ.

Et quoi encore? — En renonçant à toutes les pompes et à toutes les œuvres du diable.

Qu'est-ce à dire à toutes ses pompes? — A toutes les vanités.

Qu'est-ce à dire à toutes ses œuvres? — A toute la dépravation et aux maximes corrompues du monde.

LEÇON VI.

DE LA VIE CACHÉE DE JÉSUS-CHRIST AVEC LA SAINTE VIERGE ET SAINT JOSEPH.

Pour le dimanche durant l'octave de l'Épiphanie; et on pourra continuer quelques dimanches consécutifs, suivant la prudence du curé. Cette leçon est très-importante; et il la faut beaucoup inculquer. On commencera en récitant, avec de très-courtes réflexions, l'évangile de ce jour (*Luc.*, II, 41, 42, jusqu'à la fin).

Faites-nous le récit des merveilles qui parurent au commencement de la vie de Jésus-Christ? — Les anges glorifièrent Dieu à sa naissance; les bergers vinrent l'adorer dans la crèche; les mages y apportèrent leurs présents; et le jour qu'il fut présenté au temple, il fut reconnu et glorifié par saint Siméon, et par la sainte prophétesse Anne.

Qu'arriva-t-il ensuite? — Là commencèrent ses persécutions, et ses parents furent contraints de l'emmener en Égypte.

Pourquoi? — Pour éviter la colère d'Hérode qui le voulait tuer.

Pourquoi fallut-il que ce divin enfant fût ainsi persécuté dès le berceau? — Parce que la croix était son portage.

Comment fut-on averti des mauvais desseins d'Hérode? — Un ange les découvrit à saint Joseph dans un songe, et lui ordonna de fuir en Égypte hors de la puissance d'Hérode.

Eh quoi! ce divin enfant n'attirait donc que des souffrances à ses parents? — C'est qu'il fait part de sa croix à ceux qu'il aime.

Quand revint-il d'Égypte? — Après la mort d'Hérode, saint Joseph fut averti par l'ange de le ramener dans la terre d'Israël.

Demeura-t-il en Judée? — Non, par la crainte d'Archélaüs, fils d'Hérode, qui avait conservé la mauvaise volonté de son père.

Cet enfant eut donc toujours des ennemis? — Oui, et de grands ennemis, même des rois.

Où demeura-t-il? — A Nazareth, petite bourgade de Galilée, avec ses parents.

N'y eut-il rien depuis ces premiers temps qui fit éclater la venue de Jésus-Christ? — Rien du tout jusqu'à ce qu'il eût l'âge de douze ans.

Que lui arriva-t-il à cet âge? — Qu'étant allé à Jérusalem, pour solenniser la fête avec Marie, et Joseph qui le nourrissait, il s'échappa de leurs mains, et ils le retrouvèrent dans le temple.

Qu'y faisait-il? — Il y était assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant; et tout le monde était ravi de sa sagesse et de ses réponses.

Que remarquez-vous dans ses paroles? — Que Jésus-Christ y laissait en quelque sorte ce que doivent faire les enfants.

Comment? — En écoutant les docteurs, en les interrogeant, et en répondant à leurs demandes.

Pourquoi donc était-il assis au milieu des docteurs? — Parce qu'en effet il était le maître; quoiqu'il n'exercât pas encore toute l'autorité de ce ministère.

Pourquoi Jésus-Christ voulut-il faire paraître sa sagesse à l'âge de douze ans? — Pour montrer que si le reste du temps il était demeuré caché, c'était par choix.

Combien de temps demeura-t-il caché? — Jusqu'à ce qu'il eût environ trente ans, et qu'il se fit baptiser par saint Jean-Baptiste.

Que sait-on de lui durant ce temps? — Rien, sinon qu'à mesure qu'il avançait en âge, il donnait de plus grandes marques de la sagesse qui était en lui.

Qu'est-il encore écrit de Jésus-Christ? — Qu'il était obéissant à son père et à sa mère.

Et quoi encore? — Qu'il travaillait avec saint Joseph, et qu'il était connu comme un artisan.

A quel métier travaillait-il? — La tradition nous apprend qu'il travaillait à faire des charrues.

Est-ce là une vie digne d'un Dieu? — Oui, puisqu'elle instruit les hommes.

Que leur apprend-elle? — A ne se montrer que quand Dieu y appelle; et au surplus à aimer une vie cachée, laborieuse et pauvre.

Qu'apprend-il en particulier aux enfants? — Que leur vertu consiste principalement à obéir à leurs parents.

Et quoi encore? — Qu'ils doivent être dans le temple en écoutant les docteurs, en les interrogeant, et en répondant à leurs demandes.

Où peuvent-ils pratiquer cela? — Dans le catéchisme, où ils doivent écouter et répondre.

Doivent-ils aussi interroger? — Oui, pour apprendre ce qu'ils ne savent pas.

Et de là que s'en suivrait-il? — Qu'à l'exemple de Jésus-Christ, ils croitraient en âge et en sagesse.

La sagesse de Jésus-Christ n'était-elle pas parfaite dès son enfance? — Oui sans doute; mais il la déclare tous les jours de plus en plus, afin d'apprendre aux enfants à faire de continuel progrès.

Quelle vie menait la sainte Vierge? — Une vie aussi cachée que Jésus-Christ.

A quoi s'occupait-elle? — A méditer ce que faisait Jésus, et tout ce qu'on disait de lui.

En quoi donc consistait la sainteté de la famille de Jésus-Christ? — A fréquenter le temple dans le temps que la loi avait ordonné, à obéir à Dieu en toutes choses, à faire son travail, et à se cacher.

Qu'apprenons-nous de tout cela? — Que la vraie sainteté ne consiste pas à faire des actions éclatantes; mais à se sanctifier dans son état en grande humilité et pauvreté.

Mais pourquoi les évangélistes nous disent-ils si peu de chose de Jésus-Christ et de sa sainte famille? — Ils en disent ce qui suffit pour nous instruire; et en même temps ils nous apprennent à n'être pas curieux.

De quoi devons-nous être curieux? — De profiter de ce que nous savons; et au surplus nous humilier dans notre ignorance.

LEÇON VII.

AU DIMANCHE DE LA SEPTAGÈSME; TANT POUR CE DIMANCHE QUE POUR LES SUIVANTS.

Représenter les enfants d'Israël dans la captivité de Babel, où ils ne veulent chanter aucun cantique d'allégresse.

Que remarquez-vous de particulier dans l'Eglise en saint temps? — C'est qu'on y retranche les chants de joie, comme *Alleluia*, *Gloria in excelsis*, *Te Deum*; et que l'on change d'ornements.

Pourquoi cela se fait-il? — En signe d'affliction et de deuil.

Pourquoi cette affliction et ce deuil? — Pour deux raisons.

Quelle est la première? — C'est que ces jours nous représentent les jours d'Adam, dont on commence à lire l'histoire dans l'Eglise.

Que veulent dire les jours d'Adam? — Les jours de douleur et de pénitence, comme il convient à des pécheurs et à des bannis.

Que nous apprend donc l'Eglise par ce deuil public? — Elle nous apprend à retrancher les joies, les festins, les mascarades, et les autres récréations insolentes.

Pourquoi? — Pour pleurer comme de bons enfants avec l'Eglise leur mère, la mort et la passion de notre Sauveur.

Quelle est la seconde raison? — Pour nous disposer à bien passer le saint temps de carême.

D'où vient donc qu'en ce temps-ci, plutôt qu'en tout autre, la bonne chère, les divertissements et les vanités

sont plus en usage? — C'est une invention du démon pour contrarier les desseins de l'Eglise.

Quels maux arrive-t-il encore par cette mauvaise coutume? — C'est qu'elle empêche le fruit du jeûne, et toutes les autres bonnes œuvres que les chrétiens pourraient faire en carême.

Que faut-il faire pour se conformer aux desseins de l'Eglise en ce temps de carnaval? — Il faut premièrement se rendre volontiers aux lieux où se font les prières de quarante heures, tâchant de faire compagnie à Notre Seigneur, tandis que la plupart des hommes l'abandonnent.

Et quoi encore? — Il faut se retirer des jeux, des festins, des mascarades, des danses, et des autres récréations insolentes. Si l'on s'y trouve par quelque sorte de nécessité et de bienséance, il faut s'y comporter avec une modestie et une retenue plus grande qu'en d'autres temps.

A qui pouvons-nous comparer ces coureurs de nuit, qui font tant de désordres et tant d'insolences avec leurs masques? — Aux Juifs et aux soldats qui dépouillèrent Notre Seigneur, qui lui bandèrent les yeux, et lui firent mille outrages pendant la nuit de sa passion.

LEÇON VIII.

AU PREMIER DIMANCHE DE CARÊME.

Représenter Jésus-Christ dans le désert : ou le jeûne et le deuil de Niive pénitente (*Matth.*, iv, 1; *Luc.*, iv; *Joan.*, iii, 5).

D'où vient le Carême? — Il vient d'une institution ancienne et apostolique.

Pourquoi le Carême est-il établi? — Pour honorer la retraite du Fils de Dieu, qui jeûna quarante jours dans le désert.

Pourquoi encore? — Pour faire pénitence de nos péchés, par les jeûnes et les autres mortifications.

Pourquoi encore? — Pour nous disposer à la célébration de la passion de Notre Seigneur, et à la fête de Pâques.

A quoi l'Eglise veut-elle nous porter par le jeûne et l'abstinence du Carême? — Au véritable jeûne et à la véritable abstinence.

Quelle est-elle? — C'est de s'abstenir du péché.

Et quoi encore? — Des jeux, des amusements, et des divertissements ordinaires.

Que faut-il donc faire pour bien passer le Carême selon l'esprit de l'Eglise? — Modérer avec le manger, le sommeil et les divertissements, pour vaquer à la prière.

Comment les chrétiens doivent-ils passer le Carême? — En jeûnes, en prières, en aumônes plus grandes qu'en un autre temps; s'éloignant des compagnies, s'humiliant à la vue de leurs péchés qui ont causé la mort à Notre Seigneur.

Qui sont ceux qui sont obligés au jeûne? — Toutes personnes qui ont vingt et un ans accomplis, s'ils n'en sont légitimement dispensés.

Ceux qui ne sont pas obligés au jeûne, sont-ils tout à fait exempts de la mortification? — Non : et ils doivent, autant qu'ils peuvent, entrer dans l'esprit de l'Eglise, en se retranchant quelque chose.

D'où vient que dans le temps de Carême, on couvre la croix et les images, et qu'on tend un voile devant l'autel? — En signe de deuil et de pénitence.

Quel doit être le sentiment du chrétien dans le Carême? — Une sainte tristesse, un saint gémissement, une humble et sincère pénitence.

Et quelle doit être la pratique? — Entendre la parole de Dieu sans aucune curiosité, avec foi et componction.

Et quoi encore? — Assister à l'office, et y gémir avec l'Eglise.

Et quoi encore? — Se préparer à sa confession, et la faire dans les premiers dimanches de Carême, selon les pieux statuts de ce diocèse, pour éviter l'empressement du temps de Pâques.

LEÇON IX.

AU DIMANCHE DE LA PASSION, POUR LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Quelle solennité avons-nous dans l'Eglise dimanche prochain? — Le dimanche des Rameaux, autrement dit Pâques fleuries.

Pourquoi l'appelle-t-on le dimanche des Rameaux? — A cause de la procession qui se fait en ce jour, où chacun porte un rameau, ou une palme à la main.

Pourquoi fait-on cette procession? — En mémoire de l'entrée triomphante de Notre Seigneur dans Jérusalem, six jours avant sa passion.

Que signifiait ce triomphe de Notre Seigneur si peu de temps avant sa mort? — Que par sa mort il triompherait du diable, du monde et de la chair, et nous ouvrirait l'entrée du ciel.

Pourquoi est-ce qu'au retour de la procession, on frappe trois fois à la porte, et qu'à la fin elle s'ouvre? — Pour signifier que Notre Seigneur par sa mort entra dans le ciel, et nous en ouvrit l'entrée.

Qui furent ceux qui allèrent au-devant de Notre Seigneur? — Le simple peuple et les enfants.

Pourquoi? — Parce qu'il aime la simplicité et les louanges des âmes innocentes.

D'où vient que les grands de la ville de Jérusalem et les docteurs de la loi ne vinrent pas au-devant de lui? — Leur orgueil les rend indignes d'avoir part au triomphe de Notre Seigneur.

Que faut-il donc faire pour y avoir part? — Etre doux comme lui, et humble de cœur.

Pourquoi Jésus-Christ monta-t-il sur une ânesse? — Pour accomplir les prophéties.

Et d'où vient que Dieu l'avait ainsi prédestiné? — Afin d'éloigner de nous l'esprit de grandeur.

LEÇON X.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX, POUR LA SEMAINE SAINTE.

Comment appelle-t-on la semaine où nous allons entrer? — La grande semaine, ou la semaine peineuse, ou la semaine sainte.

Pourquoi est-elle ainsi appelée? — A cause du grand mystère de notre rédemption que Notre Seigneur y a opéré, et des grands travaux qu'il y a soufferts.

Qu'est-il arrivé le mercredi? — Ce jour-là Notre Seigneur fut vendu aux Juifs, par Judas, son disciple, trente deniers.

Qu'est-ce qui fut fait le jeudi? — Notre Seigneur sur le soir lava les pieds de ses apôtres, et institua le très-saint Sacrement.

Quand est-ce que Notre Seigneur fut livré entre les mains des Juifs? — La nuit du jeudi au vendredi, Judas qui venait de faire sa première communion, entrant dans le jardin des Olives, salua Notre Seigneur, par un baiser selon la coutume; et ce fut le signal aux soldats qu'il avait amenés de se saisir de Jésus-Christ, et de le lier comme ils firent.

Qu'est-ce que Notre Seigneur souffrit cette nuit-là? — Il fut conduit comme un criminel devant Anne et Caïphe, qui étaient les princes des sacrificateurs. Saint Pierre le renia trois fois; ses disciples s'enfuirent : et toute la nuit étant laissé à la discrétion des soldats, ils lui firent souffrir toutes les indignités possibles, blasphémant son saint nom, lui donnant des soufflets, et se moquant de lui.

Qu'arriva-t-il le vendredi? — Les Juifs dès le grand matin l'accusèrent devant Pilate, gouverneur de Judée pour les Romains; Pilate l'envoya à Hérode, et il fut traité comme un insensé par lui et par toute sa Cour : puis étant encore renvoyé d'Hérode à Pilate, il fut condamné au fouet; ce que les soldats exécutèrent avec des excès et des cruautés inouïes.

Que firent-ils après la flagellation? — Les soldats le revêtirent d'un manteau de pourpre; lui mirent une couronne d'épines sur la tête, et un roseau à la main, le saluant par dérision comme un roi de théâtre. Mais

les Juifs n'étant pas encore satisfaits de le voir en cet état, obligèrent Pilate de le condamner à la mort, comme il fit pour condescendre à leur mauvais dessein.

Après que Notre Seigneur eût été ainsi condamné, que firent les Juifs? — Ils lui chargèrent une pesante croix sur les épaules, et le traînèrent ainsi au haut de la montagne du Calvaire, où, l'ayant dépoillé tout nu, ils l'attachèrent à cette croix entre deux infâmes larrons.

Leur fureur fut-elle du moins assouvie par ce supplice? — Non : ils continuèrent à l'outrager, et Jésus ayant dit qu'il avait soif, ils lui présentèrent du fiel et du vinaigre.

Que signifie cette soif de Jésus-Christ? — Un désir ardent de notre salut.

Et quand nous ne répondons pas à son désir? — Nous lui donnons du fiel et du vinaigre, à l'exemple de ses ennemis et de ses bourreaux.

Qu'arriva-t-il à la mort de Jésus-Christ? — Une éclipse extraordinaire de soleil avec un grand tremblement de terre : les rochers furent fendus, les sépulcres ouverts.

Et quoi encore? — Plusieurs morts ressuscitèrent, et apparurent aux hommes; et le voile du temple se déchira du haut en bas.

Qu'était-ce que ce voile du temple? — Une sorte de rideau parsemé de chérubins, qui séparait le sanctuaire, ou le lieu très-saint, d'avec le reste du temple.

Que signifiait cette rupture du voile? — Que le ciel qui est le vrai sanctuaire où Dieu habite en sa majesté, nous était ouvert par la mort de Jésus-Christ.

Pourquoi Dieu fit-il tous ces prodiges à la mort de son Fils? — Ce fut en témoignage contre les Juifs.

N'est-ce pas aussi en témoignage contre nous? — Oui si nous ne profitons de cette mort.

Que firent ceux qui en profitèrent? — Ils s'en allaient frappant leurs poitrines, et s'écriant : *Vraiment celui-ci était le Fils de Dieu.*

Quand est-ce qu'il faut exciter en soi-même ces sentiments? — Lorsqu'on vient adorer la croix.

Pourquoi? — Parce qu'alors on reconnaît celui qui est attaché à la croix pour le vrai Fils unique de Dieu.

L'adoration ne se termine donc pas à la croix matérielle? — A Dieu ne plaise.

A qui se termine-t-elle? — A Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant.

Comment entendez-vous cela? — Comme lorsque saint Paul dit qu'il met sa gloire en la croix de Jésus-Christ, c'est-à-dire, qu'il la met en Jésus-Christ crucifié.

Que fit-on à Notre Seigneur après sa mort? — Un soldat lui perça le côté d'une lance, et aussitôt on en vit sortir du sang et de l'eau.

Que signifie ce sang et cette eau sortis du côté de Notre Seigneur? — Le baptême, où son Eglise est lavée dans le sang de son Sauveur, et dans une eau sainte.

Comment Jésus-Christ fut-il enseveli? — Le jour de sa mort, sur le soir, Joseph d'Arimathie, homme noble, et Nicodème, pharisien craignant Dieu, l'ayant descendu de la croix, l'ensevelirent honorablement dans des linges blancs, et le mirent avec des parfums dans un tombeau tout neuf taillé dans le roc.

Que fait-on en l'Eglise le samedi saint? — La cérémonie du cierge pascal, et la bénédiction des fonts : cérémonies qui sont toutes pleines de mystères.

Quand se faisaient-elles autrefois? — Pendant la nuit du samedi au dimanche, qui fut celle où Jésus-Christ sortit du tombeau.

Que signifie le cierge pascal? — La lumière et la joie que Jésus-Christ ressuscité apporte au monde.

Pourquoi bénit-on l'eau du baptême? — Pour nous montrer la vertu dont elle est remplie.

Que devons-nous faire pour bien passer cette semaine? — 1^o Jeûner plus exactement ; 2^o nous priver des compagnies ; 3^o aller à confesse au plus tôt, si déjà nous n'y avons été ; 4^o assister avec componction à ténèbres et à tout le service des trois jours ; venir adorer la croix le

vendredi saint ; et compatir à Notre Seigneur, endurant quelque chose pour l'amour de lui ; 5^o pour faire toutes ces choses dans leur véritable esprit, repasser continuellement les mystères de sa passion dans notre pensée, durant ces trois jours, et joindre à la prière une pieuse lecture. *Voyez sur ce sujet II. Cat., II. Partie, Leçon VII.*

LEÇON XI.

POUR LE SAINT JOUR DE PAQUES.

Elle pourra être continuée les deux jours suivants.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui dans l'Eglise? — La plus grande de toutes les fêtes, que nous appelons la fête de Pâques, laquelle, pour marque de son excellence, se continue encore demain et après-demain, et autrefois se continuait toute l'octave.

Quel mystère célèbre l'Eglise en ce saint jour? — C'est la sainte résurrection de Notre Seigneur.

Que veut dire résurrection? — La réunion de son âme et de son corps, que la mort avait séparés.

Par qui a été vu Jésus-Christ ressuscité? — Par les femmes pieuses, par ses apôtres, et par plus de cinquante de ses disciples.

Quelle preuve leur donna-t-il de sa résurrection? — Il mangea, il conversa avec eux ; il leur fit toucher son corps, et mettre leurs mains dans ses plaies.

Que veut dire ce mot, alleluia, qu'on répète si souvent en ce saint jour, et dans le Temps pascal? — Il veut dire *louange à Dieu* ; et c'était un cri de réjouissance dans la langue sainte.

D'où vient donc qu'on le répète si souvent? — En signe de joie.

Et pourquoi prie-t-on debout en ce temps? — C'est aussi en signe de joie, et pour figurer la résurrection de Notre Seigneur.

Pourquoi célèbre-t-on cette fête, et tout le Temps pascal avec tant de joie? — Parce que Jésus-Christ y paraît comme victorieux de la mort et du péché.

Pourquoi de la mort? — Parce qu'il vit et ne meurt plus.

Pourquoi du péché? — Parce qu'il surmonte la mort que le péché avait causée.

La pâque n'était-elle pas une fête du peuple juif? — Oui, c'était une fête où se célébrait la sortie d'Egypte, et la délivrance du peuple de Dieu.

Quel rapport à cette pâque avec la nôtre? — Parce que Jésus-Christ en ressuscitant, nous délivre de la mort et de l'enfer.

Que veut dire ce mot pâque? — Pâque veut dire passage.

Que nous signifie ce passage? — Que de même que Jésus-Christ est passé de la mort à la vie, ainsi nous devons passer du péché à la grâce.

Que concluez-vous de ce que Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus? — Que nous ne devons plus pécher.

Comment donc pourra-t-on connaître si on est véritablement ressuscité avec Jésus-Christ en cette fête de Pâques? — Si on renonce non-seulement à tous les péchés, mais encore à toutes les occasions et les compagnies dangereuses.

Comment encore? — Si l'on recherche les choses du ciel, et qu'on méprise tout ce qui est ici-bas, les grandeurs, les parures et les plaisirs ; et enfin si on a du goût pour les choses divines.

Qu'est-ce à dire avoir du goût pour les choses divines? — Aimer les exercices de piété, la prière, le service paroissial, la prédication et le catéchisme.

Dans quels sentiments devons-nous passer tout le Temps pascal? — Dans une joie spirituelle.

Comment? — En goûtant la rémission des péchés, et l'espérance de ressusciter comme Jésus-Christ.

Qu'est-ce à dire ressusciter comme Jésus-Christ? — Etre revêtu de sa gloire en corps et en âme, si nous participons à ses souffrances.

LEÇON XII.

LE DIMANCHE AVANT LA SAINT MARC, ET ENCORE AVANT LES ROGATIONS.

On la fera avec soin, parce qu'elle est importante.

ARTICLE I.

De l'institution, et de la fin des litanies et des processions.

Représenter David faisant des prières extraordinaires pour le peuple frappé du fléau de la peste, et priant Dieu de se contenter de le frapper seul (*II. Reg.*, xxiv, 14, 15, etc.); et le même David à pied avec tout le peuple fuyant devant Absalon, et s'humiliant sous la main de Dieu (*Idem*, xv, 14, 15, 16, 23, 24, etc.).

Que fait-on dans l'Eglise le jour de saint Marc, et aux trois jours des Rogations? — On fait des processions, et des prières solennelles qu'on appelle litanies.

Que veut dire ce mot, litanies? — La même chose que rogations, et les deux signifient prières, supplications.

Qu'est-ce donc que ces litanies et rogations? — Des prières publiques qu'on fait à Dieu, pour détourner sa colère de dessus son peuple, et le prier de bénir les fruits de la terre qui commencent à pousser.

Pourquoi joindre ces deux choses ensemble? — Parce que la famine, la stérilité et la mortalité qui les suit dans les hommes et dans les animaux, sont des fléaux de Dieu.

A-t-on besoin d'apaiser la colère de Dieu? — Oui, puisque les scandales se multiplient, le luxe et le désordre se répand dans toutes les conditions, et la loi de Dieu est foulée aux pieds.

Comment les processions servent-elles pour apaiser la colère de Dieu? — C'est qu'elles servent à rendre le deuil et la pénitence plus publics, comme si on allait crier dans les rues et à la campagne : *Faites pénitence, et demandez pardon à Dieu.*

Pourquoi va-t-on d'Eglise en Eglise? — Pour chercher partout des intéressés.

Que fait-on dans les litanies? — Tout ce qui peut servir à apaiser Dieu.

ARTICLE II.

Explication des litanies.

Par où commence-t-on les litanies? — En implorant tous ensemble la miséricorde de Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit; et c'est ce que veulent dire ces mots si souvent répétés : *Kyrie, eleison; Christe, eleison; Kyrie, eleison.*

O Seigneur, ayez pitié de nous! O Christ, ayez pitié de nous! O Seigneur, ayez pitié de nous!

Que fait-on ensuite? — On s'adresse particulièrement à Jésus-Christ, comme à celui par qui nous devons être exaucés.

Que lui dit-on? — *Christe, audi nos; Christe, exaudi nos*, c'est-à-dire : Christ, écoutez-nous; Christ, exaucez-nous.

Et après? — On invoque distinctement les trois Personnes divines, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; et ensuite en commun toute la sainte Trinité, qui est un seul Dieu, en lui disant : *Miserere nobis*, ayez pitié de nous.

Que fait-on dans la suite de la litanie? — On demande les prières de la sainte Vierge, des saints anges, des saints patriarches, et des saints prophètes; des saints apôtres, des saints martyrs, des saints évêques, des saints confesseurs, prêtres, diacres, moines, solitaires; des saintes vierges et des saintes veuves, et enfin de tous les saints et de toutes les saintes.

Pourquoi? — Pour mettre en prières avec nous tous les amis de Dieu, et toute l'Eglise triomphante.

Que leur dit-on? — *Oru pro nobis*, priez pour nous.

Que fait-on ensuite? — On revient à Jésus-Christ, que l'on conjure, par tout ce qu'il a fait pour notre salut, de nous délivrer de tous les maux, et principalement du péché.

Que dit-on à Jésus-Christ? — *Libera nos, Domine, délivrez-nous, Seigneur.*

Et après? — On prie pour tous les ordres de l'Eglise, et pour l'union et le bonheur de tout le peuple de Dieu.

Que répond le peuple? — O Dieu! écoutez-nous, nous vous en prions : *te rogamus, audi nos.*

Que veut dire cette prière, Agnus Dei, qu'on répète trois fois vers la fin? — On y prie Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, de nous exaucer et de nous pardonner.

Par où finit cette prière? — Par où on a commencé, en implorant la miséricorde de Dieu.

Est-ce tout? — Non; le prêtre qui officie prend la parole au nom du peuple, et commence par l'Oraison dominicale.

Que fait-il ensuite? — Après qu'on a chanté un psaume pour demander à Dieu son secours, le prêtre réitère les prières pour tous les ordres de l'Eglise, et le peuple lui répond.

Et enfin? — Le prêtre offre à Dieu les vœux de tout son peuple par diverses oraisons, qu'il finit en priant universellement pour les vivants et les morts.

En quel nom demande-t-il toutes ces choses? — Au nom de Jésus-Christ.

ARTICLE III.

De l'abstinence, et autres choses concernant les litanies.

Pourquoi fait-on abstinence durant les trois jours des rogations? — Pour joindre la mortification à la prière.

Pourquoi ne fait-on pas un jeûne aussi parfait? — C'est à cause qu'anciennement on ne jeûnait pas dans le Temps pascal, qui était un temps de joie.

Que nous apprend l'Eglise par une prière si solennelle? — Le vrai esprit de prier.

Cette prière est-elle ancienne? — Très-ancienne, et le peuple y assistait avec grand concours; on cessait même le travail pour y assister.

D'où vient donc qu'on est si peu soigneux maintenant d'assister à ces litanies et processions? — Cela vient du relâchement de la piété.

Pourriez-vous dire quelque raison de ce que les rogations se font immédiatement devant l'Ascension de Notre Seigneur? — Il semble que Jésus-Christ montant aux cieux, l'Eglise le veuille charger de tous ses vœux, comme le vrai médiateur de Dieu et des hommes.

LEÇON XIII.

LE JOUR DE L'ASCENSION.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui? — La fête de l'Ascension; c'est-à-dire, le jour que Notre Seigneur est monté aux cieux.

Jésus-Christ n'était-il pas dans les cieux? — Il y était comme Dieu, et toujours dans le sein du Père éternel; mais il est monté au ciel comme homme en corps et en âme.

Comment? — Par sa propre vertu.

Qu'entendez-vous par les cieux? — C'est la demeure des bienheureux.

Pourquoi Jésus-Christ y est-il monté? — Pour y commencer son règne.

Pourquoi encore? Pour nous y préparer notre place, et nous y servir d'avoat.

En quel temps Jésus-Christ est-il monté aux cieux? — Quarante jours après sa résurrection.

Pourquoi attendit-il ces quarante jours? — Il voulait, par diverses apparitions, confirmer la vérité de sa résurrection à ses disciples.

Où était-il durant ce temps? — Il n'est pas permis de le rechercher.

Pourquoi? — Parce qu'il n'a pas plu à Dieu de nous le révéler.

Que fit-il le jour qu'il monta au ciel? — Il mangea

avec ses disciples, leur parla longtemps; les mena en Béthanie et à la sainte montagne des Oliviers, d'où il devait monter aux cieux; et il éleva ses mains pour les bénir.

Qu'arriva-t-il alors? — Pendant qu'il les bénissait, il s'éleva peu à peu à la vue de ses disciples, jusqu'à ce qu'une nuée l'eût dérobé à leurs yeux.

Et que virent-ils? — Comme ils continuaient de regarder avec attention, deux anges leur parurent en habit blanc.

Savez-vous ce que leur dirent ces anges? — Qu'il n'y avait plus rien à regarder, et que Jésus reviendrait un jour visiblement des cieux, comme il y était monté.

Que firent les disciples? — Ils se retirèrent ensemble selon le précepte de Jésus-Christ, avec Marie mère de Jésus, et attendirent en grand silence et recueillement le Saint-Esprit qu'il leur avait promis.

En quel état est Jésus-Christ dans le ciel? — En grande puissance et majesté, assis à la droite de Dieu son père.

Que veut dire cela? — Que toute puissance lui est donnée dans le ciel et sur la terre.

A quoi nous oblige ce mystère? — A élever nos cœurs en haut, et à ne vouloir aucune gloire, jusqu'à ce que celle de Jésus-Christ soit manifestée.

LEÇON XIV.

POUR LE JOUR DE LA PENTECÔTE, LE DIMANCHE DURANT L'OCTAVE DE L'ASCENSION.

Elle sera continuée le jour de la fête, et les deux fêtes suivantes.

ARTICLE I.

Circonstances de la descente du Saint-Esprit.

Quelle est la grande fête que l'Eglise solennise dimanche prochain? — C'est la fête de la Pentecôte, et la descente du Saint-Esprit.

Que veut dire ce mot Pentecôte? — C'est-à-dire, le cinquantième jour après Pâques, jour très-solennel parmi les Juifs.

Quand est-ce donc que l'Esprit-Saint descendit? — Le cinquantième jour après Pâques, un dimanche vers les neuf heures du matin.

Comment se fit cette descente? — On entendit tout d'un coup un grand bruit qui venait du ciel, comme d'un vent violent, et il remplit toute la maison où les disciples étaient assemblés.

Qu'arriva-t-il ensuite? — Ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent, et s'arrêtèrent sur chacun d'eux.

Que firent les Juifs? — Les Juifs qui étaient assemblés en Jérusalem de toutes les parties du monde pour solenniser la Pentecôte, accoururent au grand bruit qu'on avait entendu du ciel.

Que trouvèrent-ils? — Ils trouvèrent les apôtres qui célébraient les merveilles de Dieu; et chacun les entendait parler en sa langue.

Qu'était-il donc arrivé aux apôtres? — A la présence de ce feu céleste, ils avaient été remplis de ferveur et de courage pour annoncer Jésus-Christ ressuscité.

Que signifiait ce grand éclat qui avait précédé? — Il signifiait la terreur religieuse qui précède l'inspiration de l'amour divin.

Que signifiaient ces langues de feu? — Elles signifiaient la prédication apostolique pleine de lumière et de ferveur.

Qu'est-ce que le Saint-Esprit en prédisait? — Qu'elle éclairerait et embraserait tout l'univers.

Comment le Saint-Esprit le prédisait-il? — Parce que chacun entendait les apôtres parler en sa langue.

Et que voulait dire cela? — Que l'Evangile de Jésus-Christ serait prêché en toute langue.

ARTICLE II.

Du mot de Pentecôte, et de la signification du cinquantième jour.

Les Juifs avaient-ils leur Pentecôte? — Oui, nous avons déjà dit que les Juifs avaient leur Pentecôte.

Qu'est-ce que c'était? — Le cinquantième jour après leur Pâque, jour très-solennel parmi eux.

Qu'était-il arrivé au cinquantième jour après la première pâque, où ils sortirent d'Égypte? — C'est que la loi leur fut donnée en ce jour sur le mont Sinai, au milieu des feux et des éclairs.

Quel rapport de ceci avec la Pentecôte des chrétiens? — C'est que la loi nouvelle est aussi publiée en ce jour, au milieu d'un feu nouveau que Dieu fait paraître.

Quelle différence entre les feux de Sinai, et le nouveau feu qui nous paraît? — C'est que l'un inspirait la terreur, et l'autre inspire la douceur et l'amour.

Que faisaient les Juifs à la fête de la Pentecôte, ou du cinquantième jour après leur pâque? — Ils offraient à Dieu des pains faits avec les prémices de la moisson.

Qu'appellez-vous les prémices? — Les premiers fruits.

Et qu'a cela de commun avec notre Pentecôte? — C'est qu'au jour de la Pentecôte, par la descente du Saint-Esprit et par la prédication de saint Pierre, les prémices de l'Eglise naissante furent offertes à Dieu.

Comment? — Par la conversion de trois mille hommes, qui furent suivis de beaucoup d'autres.

ARTICLE III.

Merveilles que le Saint-Esprit opéra dans l'Eglise naissante.

Quelle vie menaient ces nouveaux disciples qui composèrent l'Eglise naissante? — Une vie d'une sainteté admirable.

En quoi était-elle si admirable? — Ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme; et tout était commun entre eux.

Comment? — Ils vendaient leurs biens, et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, qui distribuaient à chacun selon ses besoins.

Quelle vertu éclate encore dans les premiers chrétiens? — La joie de souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

Quel était leur service et leur culte? — De s'assembler tous les jours pour prier ensemble, écouter la prédication des apôtres, et célébrer l'Eucharistie.

Ils étaient donc d'une merveilleuse édification? — Oui, on les voyait toujours ensemble en prières dans le temple, et tout le monde les aimait.

Et qu'est-ce qu'on admirait principalement? — Le changement arrivé dans les apôtres.

Quel était ce changement? — Que des hommes si grossiers et si ignorants expliquaient si hautement les secrets de Dieu et les saintes Ecritures.

Qu'y avait-il encore de changé dans les apôtres? — C'est que de lâches ils devinrent courageux, pour rendre témoignage de la résurrection de Jésus-Christ.

Et comment confirmaient-ils leurs témoignages? — Par les miracles qu'ils faisaient devant le peuple.

Comment encore? — En s'exposant à la mort et à tous les supplices, pour soutenir qu'ils avaient vu, qu'ils avaient ouï et touché Jésus-Christ ressuscité.

Qui leur donna cette force? — Le Saint-Esprit, en allumant la charité dans leurs cœurs.

ARTICLE IV.

De l'opération perpétuelle du Saint-Esprit dans l'Eglise.

Le Saint-Esprit a-t-il opéré seulement dans l'Eglise naissante? — Non, il continue le même secours dans la suite des temps.

En qui paraît principalement l'opération du Saint-Esprit dans l'Eglise? — Dans la force invincible qu'il lui donne.

Et en quoi l'Eglise a-t-elle montré cette force? — En souffrant, trois cents ans durant, une continuelle persécution, sans murmurer.

La force de l'Eglise ne paraît-elle pas encore en d'autres choses? — Elle paraît encore dans la victoire qu'elle a remportée contre tant d'hérésies.

Qu'appellez-vous des hérésies? — De mauvaises doc-

trines où l'on préfère opiniâtrément des raisonnements humains à ce que Dieu a révélé, et son sens particulier au jugement de l'Eglise.

Quelle assistance le Saint-Esprit donne-t-il encore dans l'Eglise? — En ce que la saine doctrine et l'esprit de sainteté y demeure toujours, dans une si grande corruption de mœurs.

Que faut-il faire pour corriger les mauvaises mœurs? — Se conformer aux exemples qu'a donnés l'Eglise naissante.

Que devons-nous principalement apprendre d'elle? — A nous réjouir dans les souffrances.

Et quoi encore? — A n'être tous qu'un cœur et qu'une âme.

Comment? — En bannissant d'entre nous les inimitiés et les discordes.

L'Eglise subsistera-t-elle toujours? — Oui, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, comme Jésus-Christ l'a promis.

Qu'est-ce à dire les portes de l'enfer? — La puissance de l'enfer; et cela veut dire que l'Eglise ne sera jamais renversée, ni par les persécutions, ni par les hérésies, ni par la corruption des mœurs, ni par celle des particuliers, ni par celle de ses ministres.

Sera-t-elle toujours véritable et toujours sainte, malgré toutes ces choses? — Oui, toujours véritable et toujours sainte.

Comment toujours véritable? — Parce qu'elle enseignera toujours toutes les vérités que Dieu a révélées.

Comment toujours sainte? — Parce que par sa doctrine toujours sainte, elle ne cessera jamais de produire des saints dans son unité.

Qui opère cette merveille? — Le Saint-Esprit qui l'anime.

ARTICLE V.

Acte de foi envers le Saint-Esprit, et pour s'attacher à l'Eglise.

Croyez-vous fermement ce que vous venez de dire du Saint-Esprit et de l'Eglise? — Oui, je crois de tout mon cœur au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, et la communion des saints?

Le Saint-Esprit est-il Dieu? — Oui, le Saint-Esprit est un même Dieu avec le Père et le Fils.

Qui l'a envoyé aujourd'hui? — Le Père et le Fils.

Pourquoi dites-vous que le Père et le Fils l'ont envoyé? — Parce qu'il procède de l'un et de l'autre.

Pourquoi mettez-vous l'Eglise incontinent après le Saint-Esprit? — Afin de déclarer que toute l'autorité, toute la sainteté, et toute la force de l'Eglise, vient du Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit habite-t-il dans les vrais fidèles comme autrefois dans les apôtres? — Oui, il habite dans les vrais fidèles; ils sont tous le temple du Saint-Esprit.

Et leur corps est-il aussi le temple du Saint-Esprit? — Oui, leur corps est aussi le temple du Saint-Esprit.

A quoi cela les oblige-t-il? — A ne souiller pas le temple de Dieu.

Comment souille-t-on ce temple de Dieu qui est nous-mêmes? — Par le péché.

Par quel péché principalement? — Par l'impureté.

Pourquoi? — Parce qu'il souille tout ensemble l'âme et le corps.

LEÇON XV.

POUR LE JOUR DE LA TRINITÉ.

Quelle fête célébrons-nous aujourd'hui? — La fête de la très-sainte Trinité.

Qu'est-ce que la très-sainte Trinité? — Un seul Dieu en trois personnes distinctes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

Comment pouvons-nous honorer la très-sainte Trinité? — En nous unissant entre nous par la charité, comme le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont unis par la nature.

Le catéchiste joindra ici ce qu'il trouvera à propos touchant

le mystère de la Trinité, et le tirera principalement du second Catéchisme, II. Part., Leçon II et XII, art. I, III et IV.

Notes que la leçon suivante se doit commencer le jour de la Trinité, à cause que le jeudi du Saint-Sacrement la procession et le service laissent peu de temps pour le catéchisme.

LEÇON XVI.

POUR LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT.

Elle continuera les deux jeudis et le dimanche de l'octave, selon qu'on aura du temps.

Représenter David avec les sacrificateurs, les lévites, et tout le peuple conduisant en triomphe l'arche du Seigneur dans la maison d'Obédédom, et de là, avec la même pompe, sur la sainte montagne de Sion, pour y reposer dans le tabernacle que David lui avait construit (II. Reg., VI; I. Paral., XIII; XV, 23; XVI, 1, etc.).

Quelle fête célébrons-nous jeudi prochain? — La fête du Saint-Sacrement de l'autel.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué une procession si magnifique en ce jour? — Pour deux raisons principales.

Quelle est la première? — Pour remercier Notre Seigneur d'avoir institué un banquet si divin, et un si saint sacrifice.

Quelle est la seconde? — Pour célébrer la victoire que Jésus-Christ a donnée à son Eglise sur les ennemis de ce sacrement.

Comment faut-il assister à la procession de ce jour? — Avec un esprit recueilli, les yeux baissés en toute modestie, un cierge à la main, en signe de joie, pour l'honneur qu'on rend aujourd'hui à Jésus-Christ, et par la mémoire d'un si grand bienfait.

Est-ce assez pour témoigner à Notre Seigneur la reconnaissance d'un si grand bienfait, d'assister à la procession et au service de ce jour-là? — Non, mais encore pendant l'octave, il faut assister aux saluts, et le visiter au moins une fois le jour dans l'église.

Quel fruit faut-il retirer de cette fête? — Croire fermement ce mystère, et faire souvent des actes de foi, disant: Je crois fermement, mon Seigneur Jésus-Christ, que vous êtes en corps et en âme dans le saint Sacrement de l'autel.

Que faut-il joindre à cet acte de foi? — Un humble remerciement d'un si grand don, et se tenir en grand respect devant lui.

Si le catéchiste a du temps, il fera ici répéter ce qu'il trouvera à propos de l'instruction faite pour ce saint mystère.

POUR LES FÊTES DE LA SAINTE VIERGE

ET DES SAINTS.

LEÇON UNIQUE.

DE CES FÊTES EN GÉNÉRAL.

Cette leçon doit être faite quatre fois l'année, une fois à chaque saison, selon la discrétion des curés, pour bien apprendre aux enfants l'esprit de ces fêtes.

Qu'appellez-vous les fêtes des saints? — Des fêtes dédiées à Dieu en mémoire des saints.

Quel jour en célèbre-t-on la mémoire? — C'est ordinairement le jour de leur mort.

Pourquoi l'appelle-t-on donc le jour de leur nativité, selon le langage de l'Eglise? — Parce que leur vraie nativité est celle où ils naissent dans le ciel, et pour la gloire éternelle.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi de telles fêtes? — Pour honorer Dieu dans ses saints?

Comment? — Parce que c'est Dieu qui les a faits saints, et que c'est Dieu qui les rend heureux.

Quelle est donc l'intention de l'Eglise dans les fêtes établies en mémoire des saints? — D'offrir à Dieu des actions de grâces pour la grâce et pour la gloire qu'il leur a donnée.

Quelle est la gloire des saints ? — C'est la gloire de Dieu même qui rejailit sur eux.

Quelle utilité nous revient-il de célébrer la fête des saints ? — Deux grandes utilités.

Bites la première ? — C'est qu'en célébrant la mémoire des saints, nous sommes incités à profiter de leurs exemples.

Et la seconde ? — C'est que nous sommes aidés par leurs prières.

Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle avec une dévotion particulière les fêtes de la sainte Vierge Marie ? — Parce qu'elle a une excellence particulière, et un titre incommunicable à tout autre.

Quel est ce titre ? — Le titre de Mère de Dieu.

Quel avantage lui donne ce titre ? — D'être unie d'une façon particulière à toute la très-sainte Trinité.

Comment au Père éternel ? — Par le Fils qui leur est commun.

Comment au Fils ? — Parce qu'elle est sa mère.

Comment au Saint-Esprit ? — Parce qu'il est survenu en elle pour former Jésus-Christ de son sang très-pur.

Que devons-nous croire de cette vierge ? — Que Dieu l'a comblée de grâces, en la faisant mère de son Fils.

Et quoi encore ? — Qu'il l'a préparée pour en être la digne demeure.

Ne devez-vous pas espérer de grandes grâces par ses prières ? — Oui : puisque Dieu l'a choisie pour nous donner par elle l'auteur de la grâce.

POUR LES FÊTES DE LA SAINTE VIERGE.

LEÇON I.

POUR LA CONCEPTION, 8 DÉCEMBRE.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui ? — La Conception miraculeuse de la sainte Vierge (*Const. Sixt. IV. Cum præexcelsa. Lib. IV. Extrav. comm. de Reliq. et vener. SS.*).

Pourquoi l'appellez-vous miraculeuse ? — Parce que Dieu la donna par miracle à son père saint Joachim, et à sainte Anne sa mère qui était stérile.

D'où a-t-on appris ce miracle ? — D'une pieuse tradition venue d'Orient, et répandue dans toutes les Eglises.

Que tiennent communément les théologiens de la conception de la sainte Vierge ? — Que par une grâce particulière elle a été immaculée, c'est-à-dire, sans aucune tache, et sans le péché originel.

Quelle raison ont-ils de le dire ainsi ? — C'est parce qu'ils trouvent peu convenable à la majesté de Jésus-Christ, que sa sainte Mère ait pu être un seul moment sous la puissance de Satan.

Mais si elle n'y avait jamais été, il semble que Jésus-Christ ne serait pas son Sauveur ? — Il ne laisserait pas d'être son Sauveur.

Comment ? — En la préservant du mal commun du genre humain, et en prévenant par sa grâce la contagion du péché d'Adam.

L'Eglise a-t-elle défini que la conception de la Vierge fut immaculée ? — Non : le Saint-Siège a déclaré que la chose n'était pas encore définie ; et que ce n'était ni hérésie ni péché mortel de ne le croire pas. (*Const. Sixt. IV. Grave nimis. Conc. Trid. Sess. v. Dec de pec. origin.*)

Que faut-il considérer en cela ? — La grande prudence du Saint-Siège, et le soin qu'on y apporte à examiner la tradition constante de tous les siècles.

Qu'y a-t-il donc de certain en cette matière ? — C'est que l'Eglise permet de croire la conception immaculée, et que cette opinion est pieuse.

Que devons-nous principalement méditer en cette fête ? — La grande corruption de notre nature et la grande grâce que Dieu fait au monde, en lui donnant la sainte Vierge, par laquelle elle aura le Sauveur.

LEÇON II.

POUR LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, 8 SEPTEMBRE.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui ? — La Nativité de la sainte Vierge.

Naquit-elle dans le péché comme les autres hommes ? — On ne le doit pas croire, ni que Dieu lui ait accordé moins de grâce qu'à saint Jean-Baptiste.

Quelle grâce Dieu accorda-t-il à saint Jean-Baptiste ? — D'être sanctifié dès le ventre de sa mère ; cela se fit à la voix de la sainte Vierge.

Que concluez-vous de là ? — Qu'elle-même ne doit pas avoir reçu un moindre privilège ; et il faut plutôt croire qu'elle en aura reçu de plus grands.

Quelle fut donc la sainteté de la bienheureuse Vierge ? — Une sainteté très-abondante, jusqu'à être exempte de tout péché, même véniel, comme l'Eglise le tient (*Conc. Trid. Sess. vi. Can. 23*).

Qu'y a-t-il de plus remarquable dans les vertus de cette Vierge ? — La promesse qu'elle fit à Dieu dès son premier âge de garder sa virginité, chose qui n'avait point encore d'exemple.

Que joignit-elle à la sainte virginité ? — La prière et la retraite.

Et le reste de sa conduite, quel était-il ? — Tel qu'il convenait à celle qui devait être mère de Jésus-Christ, de le recevoir dans ses entrailles.

Que devons-nous apprendre de là ? — A nous rendre dignes des bienfaits de Dieu, et à nous bien préparer à recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Qui doit principalement imiter la sainte Vierge ? — Les filles et les femmes, parce qu'elle est l'honneur de leur sexe.

En quoi la doivent-elles imiter ? — Dans sa retenue, dans sa modestie, dans sa chasteté, et dans son humilité.

LEÇON III.

POUR L'ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE, 25 DE MARS.

Elle doit être commencée le dimanche précédent, et continuée le jour même.

Quelle fête avons-nous N. prochain ? — Celle où l'ange Gabriel annonça à la sainte Vierge Marie qu'elle serait mère de Dieu.

Pourquoi fut-elle troublée à la salutation de l'ange ? — Parce qu'elle se jugeait indigne d'un si grand bonheur.

Pourquoi encore ? — Une vierge vraiment pudique a toujours de l'inquiétude, quand elle voit quelque chose d'extraordinaire.

Quelles vertus fit paraître la sainte Vierge dans ce mystère ? — Une pureté admirable, ne voulant pas consentir à l'honneur d'être mère de Jésus-Christ au préjudice de sa pureté.

Quelle autre vertu encore ? — Une humilité profonde, quand choisie pour être la mère, elle dit : *Je suis la servante du Seigneur.*

Quelle autre vertu encore ? — Une foi et une obéissance parfaites, en disant à l'ange : *Qu'il me soit fait selon votre parole.*

Qu'arriva-t-il à ce moment ? — Le Fils de Dieu s'incarna dans ses entrailles.

Qu'est-ce à dire, s'incarner ? — Prendre une chair humaine avec une âme comme la nôtre ; et en un mot, so faire homme.

Dieu voulait-il donc qu'elle consentit à l'incarnation du Sauveur ? — Oui : Dieu voulait qu'elle consentit à l'incarnation du Sauveur.

Pourquoi ? — Afin que l'obéissance de Marie réparât la désobéissance d'Eve.

Et quel rapport voyez-vous entre Eve et Marie ? — Il en paraît un très-grand dans ce mystère.

Comment ? — Eve est abordée par un mauvais ange ; et Marie est saluée par un ange saint.

Qu'y a-t-il de plus ? — Eve, séduit par le tentateur, désobéit à Dieu ; et Marie lui obéit en croyant à l'ange.

Et quoi encore? — Eve présente à Adam le fruit de mort; et Marie nous donne le fruit de vie.

Quoi enfin? — Par Eve commence notre perte; et par Marie commence notre salut.

Que peut-on conclure de là? — Que de même que Jésus-Christ est le nouvel Adam, Marie est la nouvelle Eve.

Que veut dire ce mot, Eve? — Mère de tous les vivants.

Quelle est donc la véritable Eve et la vraie mère de tous les vivants? — La véritable Eve et la vraie mère de tous les vivants, c'est la sainte Vierge.

Faut-il espérer beaucoup de ses prières? — Il n'en faut point douter.

Que faut-il apprendre d'elle aujourd'hui? — Il en faut apprendre les dispositions avec lesquelles on doit recevoir Jésus-Christ.

Quelles sont-elles? — La pureté et l'humilité. Plutôt mille morts que le moindre désir impur, quand on doit recevoir Jésus-Christ, et après l'avoir reçu.

LEÇON IV.

POUR LA VISITATION DE LA SAINTE VIERGE, 2 JUILLET.

Le dimanche précédent.

De quel mystère fait-on mémoire N. prochain? — De l'humble et charitable visite que rendit la bienheureuse Vierge à sa cousine sainte Elisabeth.

En quel état étaient-elles toutes deux? — Elisabeth était enceinte de saint Jean-Baptiste, et Marie de Jésus-Christ.

Qu'arriva-t-il alors? — A la voix de Marie, l'enfant que portait sainte Elisabeth tressaillit de joie, et adora le Sauveur.

Que dit sainte Elisabeth à la sainte Vierge? — Elle s'écria de toute sa force à la sainte Vierge: *Vous êtes bienheureuse entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.*

Et Marie à qui on faisait de si grands honneurs? — Elle dit le sacré cantique de *Magnificat*.

Que contient en abrégé cet admirable cantique? — Marie y glorifie Dieu, et s'abîme dans son néant.

Pourquoi chante-t-on tous les jours ce sacré cantique? — En mémoire de la sainte joie que le Saint-Esprit répandit aujourd'hui dans les cœurs.

Dans quelle disposition faut-il dire ce divin cantique? — Avec une grande joie des grandeurs de Dieu, et une profonde humilité.

LEÇON V.

POUR LA PURIFICATION, 2 FÉVRIER.

Elle se commencera le dimanche précédent, et se continuera le jour même.

Quelle fête célébrons nous N. prochain? — La Purification de la sainte Vierge, et la présentation de Jésus-Christ au temple.

Quelle était dans l'ancienne loi la cérémonie de la purification? — La loi obligeait toutes les femmes à se venir purifier dans le temple quarante jours après l'enfantement, si elles avaient eu un fils; et soixante jours, si c'était une fille (*Levit.*, xii).

Que signifiait cette purification? — Qu'après le péché d'Adam, notre naissance était impure et maudite.

Y avait-il eu quelque chose d'impur dans la naissance du Fils de Dieu, et dans l'enfantement de Marie? — A Dieu ne plaise.

Pourquoi donc fut-elle soumise à la loi de la purification? — L'exemple et l'humilité le voulaient ainsi.

D'où vient qu'elle présenta Jésus-Christ au temple? — Parce que la loi ordonnait qu'on y présentât les premiers-nés (*Exod.*, xii, 12).

Pourquoi? — En mémoire de ce qu'en Egypte, lorsque Dieu délivra son peuple, il frappa tous les premiers-nés des Egyptiens, et sauva les premiers-nés des Hébreux.

Et ensuite qu'ordonna-t-il? — Que les premiers-nés

des Hébreux lui fussent présentés par leurs parents, qui en même temps les rachetaient de lui par de l'argent qu'ils donnaient.

Quel sacrifice offrait-on à la purification? — Les riches offraient un agneau, et les pauvres une paire de tourterelles ou deux colombes (*Levit.*, xii, 6, 8).

Pourquoi est-ce que dans l'Evangile il n'est parlé que de tourterelles et de colombes? — A cause que Joseph et Marie, comme pauvres, offraient les présents que les pauvres avaient accoutumé d'offrir.

Que devons-nous apprendre de là? — A aimer la pauvreté qui nous rend semblables à la famille de Jésus-Christ, et à lui-même.

Pourquoi fallait-il que Jésus-Christ fût présenté au temple? — Il y devait être présenté comme la victime du genre humain.

Fut-il connu de quelqu'un dans cette présentation? — Oui: Dieu suscita le saint vieillard Siméon, avec la sainte veuve Anne, célèbre par sa piété et par ses jeûnes, et qui avait le don de prophétie.

Que faisait-elle en ce jour? — Pendant qu'on présentait Jésus-Christ au temple, elle parlait à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël.

Et que fit le saint vieillard Siméon? — Il prit le divin Enfant entre ses bras, et dit le cantique: *Nunc dimittis, etc.*

Que veut dire ce saint cantique? — Que le saint vieillard ne se souciait plus de mourir, après avoir vu celui qui devait être la lumière du monde.

Que fit-il ensuite? — Il prédit les contradictions que devait souffrir Jésus-Christ, et la peine qu'en aurait sa sainte Mère.

Pourquoi allume-t-on des cierges à cette fête? — En signe de joie, et en mémoire de ce que dit Siméon, que Jésus serait la lumière pour éclairer les gentils, et pour la gloire du peuple d'Israël.

Que faut-il apprendre de Marie en cette fête? — A observer exactement la loi de Dieu, et à ne point chercher des raisons pour nous en exempter.

Que faut-il apprendre de Jésus-Christ? — A nous offrir avec lui au Père éternel, principalement au saint sacrifice de la messe.

Pourquoi chante-t-on tous les jours le cantique Nunc dimittis? — En mémoire de la piété du bon Siméon, et pour apprendre de lui à ne désirer pas la vie.

Que devons-nous donc désirer? — De posséder Jésus-Christ.

LEÇON VI.

POUR L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE, 15 AOÛT.

Le dimanche précédent.

Quelle fête célébrons-nous N. prochain? — La mort bienheureuse, et l'Assomption de la sainte Vierge.

Qu'en dit la sainte Eglise? — Qu'à ce jour elle fut élevée au-dessus de tous les chœurs des anges, et remplit tout le ciel de joie.

Que dit encore la sainte Eglise? — Qu'elle fut dignement reçue et glorifiée par son Fils.

Et quoi encore? — Nous lisons dans la collecte de plusieurs églises célèbres, qu'encore qu'elle soit morte en ce jour, la mort n'a pu l'abattre.

Que tiennent communément les fidèles et les saints docteurs? — Qu'elle a été glorifiée en corps et en âme.

Sur quoi peut-on établir cette doctrine? — Sur ce que Jésus-Christ en ressuscitant, ressuscita plusieurs saints qu'il mena avec lui en triomphe dans les cieux; et qu'en doit croire qu'il n'aura pas moins fait pour sa sainte mère.

Et sur quoi encore? — Sur ce qu'en effet l'Eglise soigneuse dès les premiers temps, de recueillir les reliques des corps des saints apôtres, de saint Etienne, et des autres de ce premier temps, n'a jamais fait mention de celles de la sainte Vierge.

Mais que faut-il principalement penser de la sainte Vierge? — Que, selon la parole de son Fils, elle a été autant exaltée qu'elle a été humble.

En quoi son humilité est-elle principalement remarquable? — En ce que dans la plus grande dignité où puisse être élevée une créature, elle a été la plus humble.

Quel est le sujet de la procession de ce jour? — C'est une dévotion des rois de France, commencée par Louis XIII de pieuse mémoire, où ils mettent leur personne et leur royaume sous la protection particulière de la sainte Vierge.

Faut-il beaucoup espérer de ses prières? — Quelqu'un en peut-il douter?

Que demande-t-elle principalement de ceux qui sont dévots envers elle? — L'imitation de ses vertus, et surtout de sa pureté et de son humilité.

LEÇON VII.

DE LA PRÉSENTATION DE LA SAINTE VIERGE, 21 NOVEMBRE.

Que nous rappelle la sainte Eglise dans la Présentation de la sainte Vierge? — Une pieuse tradition venue d'Orient.

Que porte-t-elle? — Que la bienheureuse Marie fut consacrée à Dieu dès son enfance, et lui fut présentée dans son temple.

Y a-t-il raison d'ajouter foi à cette tradition? — On doit croire facilement tout ce qui est avantageux à la sainte Vierge, quand il n'est pas contre la foi.

Mais qu'y a-t-il de certain? — C'est qu'en effet la sainte Vierge a été consacrée spécialement à Dieu dès sa première enfance, et toujours nourrie sous ses ailes.

Quel rapport avait-elle avec le temple? — C'est qu'elle était le temple vivant où le Fils de Dieu devait habiter.

Que devons-nous apprendre de cette fête? — A nous présenter continuellement à Dieu dans son saint temple dès notre enfance.

Comment nous rendrons-nous dignes de cet honneur? — Par la prière, par la chasteté et par la modestie.

POUR LES FÊTES DES SAINTS.

LEÇON I.

POUR LA NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Cette leçon doit être commencée le dimanche précédent, et continuée le jour même.

Que célébrons-nous N prochain? — La Nativité de saint Jean-Baptiste.

Qui est saint Jean-Baptiste? — Le précurseur de Jésus-Christ, et le plus grand de tous les prophètes et de tous les hommes, selon la parole du Fils de Dieu.

Que eut dire précurseur ou avant-coureur de Jésus-Christ? — Celui qui a préparé le monde à le recevoir, et l'a montré au doigt, disant : Le voilà.

Quelle est l'excellence de ce ministère? — De montrer Jésus-Christ présent, au lieu que les patriarches et les prophètes ne l'avaient vu que de loin.

Que signifiait son baptême? — Il signifiait le baptême plus excellent que devait donner Jésus-Christ, et lui préparait les voies, en annonçant la pénitence.

Qu'a de particulier sa nativité? — Qu'il est né dans la grâce.

Comment? — Parce qu'il fut sanctifié dès le ventre de sa mère sainte Elisabeth, par la présence de Jésus-Christ, et à la voix de la sainte Vierge.

*Quelle fut la principale merveille qui parut à sa nativité? — C'est que son père, saint Zacharie, qui avait perdu la parole, la recouvra pour dire ce pieux cantique *Benedictus*.*

Quel est l'abrégé de ce cantique? — Qu'à la naissance du saint précurseur, où la lumière de Jésus-Christ commence à paraître, on doit avoir une joie pareille à celle du jour naissant.

Pourquoi? — Parce que le vrai orient, qui est Jésus-Christ, commence à faire paraître ses lumières en son précurseur.

Quelle fut la vie de saint Jean-Baptiste? — D'une admirable innocence, et tout ensemble d'une pénitence et d'une mortification affreuse.

En quoi parait son innocence? — En ce que dès l'âge de trois ans il se retira dans le désert, et donna le modèle de la vie des saints solitaires.

Et sa pénitence, quelle fut-elle? — Il ne but jamais que de l'eau; il ne vécut que de sauterelles, et n'eut pour tout habit qu'un cilice.

Pourquoi l'Eglise témoigne-t-elle tant de joie à sa naissance? — Elle ne fait en cela que perpétuer celle que l'ange avait prédite.

Comment? — L'ange Gabriel avait prédit à son père saint Zacharie qu'on se réjouirait à sa naissance.

Est-ce pour cela qu'on allume des feux de joie? — Oui, c'est pour cela.

*L'Eglise prend-elle part à ces feux? — Oui, puisque dans plusieurs diocèses, et en particulier dans celui-ci, plusieurs paroisses font un feu qu'on appelle *ecclésiastique*.*

Quelle raison a-t-on eu de faire ce feu d'une manière ecclésiastique? — Pour en bannir les superstitions qu'on pratique au feu de la Saint-Jean.

Quelles sont ces superstitions? — Danser à l'entour du feu, joner, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par-dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons ou des charbons du feu, et autres semblables.

Que devons-nous apprendre de saint Jean-Baptiste? — Le mépris du monde, et joindre la mortification avec l'innocence.

LEÇON II.

DES SAINTS APÔTRES ET DES SAINTS ÉVANGÉLISTES EN GÉNÉRAL.

Cette leçon se fera deux ou trois fois l'année à quelques fêtes d'apôtres.

Qui appelez-vous les apôtres? — Ceux que Jésus-Christ a appelés les premiers pour être les pasteurs de son Eglise.

Quelle a été leur vocation? — D'être les témoins des miracles de Jésus-Christ, et les dépositaires de sa doctrine.

Par où nous parait-il principalement que leur témoignage est recevable? — En ce qu'ils l'ont scellé de leur sang.

Comment la dignité des apôtres nous est-elle marquée dans l'Ecriture? — Elle est marquée dans ces douze pierres de l'Apocalypse sur lesquelles est fondée la cité sainte, c'est-à-dire l'Eglise, et sur lesquelles étaient écrits les noms des douze apôtres.

Pourquoi sont-ils regardés comme les fondements de l'Eglise? — Parce que l'Eglise est fondée sur la doctrine apostolique.

Comment se perpétue la doctrine apostolique? — En venant à nous de main en main par le ministère des évêques, successeurs des apôtres.

D'où vient que nous savons si peu de chose de la plupart des apôtres? — Leurs travaux paraissent assez par leurs fruits.

Quels en sont les fruits? — C'est que, par leur prédication, tout le monde, et jusqu'aux nations les plus barbares, a été rempli de l'Evangile et d'églises chrétiennes.

Et qui sont les évangelistes? — Les quatre historiens qui ont recueilli la vie et les prédications de Jésus-Christ.

Qui est le premier? — Saint Matthieu, publicain, et puis apôtre, qui écrivit en Judée, un peu après la mort de Notre Seigneur.

Et le second? — Saint Marc, fils spirituel et disciple de saint Pierre, qui écrivit à Rome dans le temps que

saint Pierre y fonda l'Eglise, dix ans environ après la mort de Jésus-Christ.

Le troisième, quel est-il? — Saint Luc, médecin, compagnon et disciple de saint Paul, qui écrivit son Evangile vingt-trois ans environ après la mort de Jésus-Christ, et fut le premier qui nous révéla les mystères de son enfance.

Et le quatrième? — Saint Jean le bien-aimé de Notre Seigneur, qui reposa sur sa poitrine dans la cène, toujours vierge, apôtre, évangéliste, prophète, qui commence son Evangile par la génération éternelle du Fils de Dieu.

Quand écrivit-il son Evangile? — Environ l'an soixante et cinq après la passion de Notre Seigneur, à l'occasion de quelques hérétiques qui niaient sa divinité.

Saint Luc n'a-t-il pas encore écrit un autre livre? — Il a écrit les Actes des Apôtres, où est l'histoire de l'Eglise naissante et des actions de saint Paul.

Qu'y a-t-il de plus remarquable dans les écrits des évangélistes? — Leur sainte simplicité qui inspire du respect, et se fait croire par les esprits qui ne sont pas contentieux.

Et quoi encore? — Leur conformité sans concert. *En quoi devons-nous principalement honorer les apôtres?* — En lisant leurs écrits avec humilité, et en écoutant la prédication où leur sainte doctrine est expliquée.

En quoi devons-nous les imiter? — En aimant à souffrir pour Jésus-Christ.

LEÇON III.

POUR LE JOUR DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL.

Quelle fête célébrons-nous aujourd'hui? — Celle des deux glorieux princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul.

Pourquoi célèbre-t-on leur fête en même jour? — Parce qu'en effet dans le même jour qui est aujourd'hui ils souffrirent ensemble le martyre, et consacrèrent par leur sang l'Eglise romaine, qui devait être le chef de toutes les églises.

Pourquoi en doit-elle être le chef? — A cause que la divine Providence avait choisi Rome, capitale de l'univers, pour y établir la chaire de saint Pierre, à qui Jésus-Christ avait donné la primauté.

En quoi consiste la primauté de l'Eglise romaine? — En ce qu'elle est établie de Dieu pour être la mère des églises, et la principale gardienne de la vérité.

En quoi encore? — En ce que toutes les églises doivent garder l'unité avec elle.

Qu'est-ce que tous les fidèles doivent au Pape? — Une véritable obéissance, comme au successeur de saint Pierre, et au chef de tout le gouvernement ecclésiastique.

Quel était saint Paul? — Un docte pharisien, d'abord persécuteur ardent, et ensuite prédicateur de l'Evangile.

Pourquoi Jésus-Christ voulut-il le convertir par un miracle si éclatant? — Pour faire paraître en lui la puissance de sa grâce, et rendre son témoignage plus recevable.

Par qui a-t-il été fait apôtre? — Par Jésus-Christ ressuscité.

Quelle fut sa vocation particulière? — D'être le docteur des gentils.

Qu'a-t-il écrit? — Quatorze épîtres admirables.

Quel martyre souffrit-il? — Il fut décapité.

Et saint Pierre? — Il fut crucifié, mais il pria que ce fût les pieds en haut, ne se jugeant pas digne de souffrir le même supplice que Jésus-Christ.

Saint Pierre n'a-t-il rien écrit? — Il a écrit deux épîtres admirables.

Que devons-nous apprendre de ces saints apôtres? — A aimer Jésus-Christ jusqu'à mourir pour lui, et à ne nous lasser jamais de travailler pour sa gloire.

LEÇON IV.

POUR LE JOUR DES SAINTS INNOCENTS, 28 DÉCEMBRE.

Qui sont les saints Innocents? — Un grand nombre de petits enfants qu'Hérode fit tuer, pensant faire mourir Jésus-Christ avec eux.

Quelle récompense ont-ils eue d'être morts à l'occasion de Jésus-Christ? — Il leur a donné la couronne et la gloire du martyre.

Que devons-nous apprendre d'eux? — L'innocence de l'enfance chrétienne.

Qu'appellez-vous l'enfance chrétienne? — La sainte simplicité et la sainte docilité des enfants de Dieu sans malice et sans artifice.

LEÇON V.

POUR LE JOUR DE SAINT ETIENNE, 26 DÉCEMBRE.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui? — Celle de saint Etienne, premier martyr, et patron de ce diocèse.

Quelle est la grâce du martyre? — De sceller par son sang la vérité de l'Evangile.

Et quoi encore? — De témoigner à Jésus-Christ, selon sa parole, le plus grand amour qui se puisse, en donnant sa vie pour sa gloire (Joan., xv, 13).

Quelle est la gloire particulière de saint Etienne? — C'est d'avoir donné l'exemple à tant de martyrs.

Le nombre en est-il si grand? — Il a été innombrable durant trois cents ans de persécution universelle, sans compter les persécutions excitées depuis très-souvent par les infidèles et les hérétiques.

Qu'y a-t-il de plus remarquable dans ce nombre prodigieux de martyrs? — C'est qu'on a vu une infinité de jeunes enfants, et même des vierges délicates, souffrir pour la foi les plus cruels tourments.

Que veut dire ce mot de martyr? — Il veut dire témoin.

Quelle est donc la gloire de l'Eglise? — Que sa foi soit confirmée par le sang de tant de témoins.

Que devons-nous apprendre des martyrs? — De témoigner notre foi par nos bonnes œuvres et par notre patience.

Que devons-nous apprendre en particulier de saint Etienne notre patron? — De prier Dieu pour nos ennemis.

Quel fruit devons-nous attendre de la prière que nous ferons pour nos ennemis? — Leur conversion; comme la prière de saint Etienne obtint la conversion de saint Paul qui consentit à sa mort, et qui gardait les manteaux de ceux qui le lapidaient (Act., vii, 57, 59).

LEÇON VI.

DE SAINT DENYS ET DE SES COMPAGNONS, 9 OCTOBRE.

Pourquoi ce jour nous est-il si vénérable? — Parce que c'est celui où saint Denys, notre premier évêque, et ses compagnons, scellèrent de leur sang l'Evangile qu'ils avaient planté en ce pays.

Quel a été le fruit de leur martyre? — D'établir si bien la foi dans ce pays, que par la grâce de Dieu elle y a été inébranlable.

Quel autre fruit avons-nous tiré du martyre de saint Denys? — D'avoir eu tant de saints évêques; entre autres saint Sainin, disciple de saint Denys, et saint Faron, qui fut une des lumières de son siècle.

Que devons-nous demander à Dieu en ce saint jour? — Nous devons demander à Dieu, par les prières de saint Denys, du saint prêtre Rustique, et du saint diacre Eleuthère, qu'il sanctifie nos évêques, nos prêtres, et tout le clergé de ce diocèse.

LEÇON VII.

POUR LE JOUR DE SAINT MARTIN, EVÊQUE, 11 NOVEMBRE.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui? — La fête de saint Martin, évêque de Tours, la lumière de son siècle, et la gloire de l'Eglise gallicane.

Quelles furent ses principales vertus? — La foi,

l'humilité, la persévérance dans le jeûne et dans la prière. Mais c'est en vain qu'on rechercherait ses vertus particulières, puisqu'il excellait en toutes.

De quoi furent suivies ses vertus? — De miracles en si grand nombre, durant sa vie et après sa mort, que le bruit s'en est répandu par tout l'univers.

Comment faut-il sanctifier la fête de saint Martin? — Par la sobriété, en détestant ceux qui s'abandonnent en ce jour à l'ivrognerie, comme étant les ennemis de ce saint, et plus même que les hérétiques qui ont jeté au vent ses cendres sacrées.

LEÇON VIII.

POUR LE JOUR DE SAINT FIACRE, 30 AOUT.

Quel est aujourd'hui le sujet d'une joie si universelle dans ce diocèse? — C'est la fête de saint Fiacre, patron de Brie.

Qui était saint Fiacre? — Un saint solitaire, à qui saint Faron, un de nos évêques, donna pour retraite, auprès de Meaux, le saint lieu où est à présent le monastère et l'église dédiée sous son nom.

Qui a rendu ce monastère et cette église si célèbres dans toute la France? — Les miracles dont Dieu a voulu honorer l'humilité de ce saint confesseur.

Qu'entendez-vous par le nom de confesseur? — Celui qui, par ses souffrances ou ses saintes œuvres, confesse et glorifie Jésus-Christ.

Où reposent les os de saint Fiacre? — Dans l'église cathédrale, au-dessus du maître-autel; et un si saint dépôt rend cette église plus célèbre.

Que devons-nous principalement imiter dans la vie de saint Fiacre? — La retraite, le silence, et la prière continuelle de ce saint.

De quelle maladie devons-nous principalement le prier de nous préserver par ses prières? — Du péché et de l'impénitence.

LEÇON IX.

QUI SERA FAITE ENVIRON LE TEMPS DE SAINTE GENEVIÈVE, 3 JANVIER, OU LA FÊTE DE QUELQUE AUTRE SAINTE.

Quelle est la fleur et l'honneur de l'Eglise chrétienne? — Ce sont les saintes vierges.

Pourquoi? — Parce que la virginité est une vertu qui n'était point connue avant l'Evangile.

Qu'a-t-elle de si admirable? — C'est qu'elle est dans une chair impure et mortelle, une imitation de la vie des anges.

Quelles sont les vierges qu'on honore particulièrement dans ce diocèse? — Sainte Geneviève, sainte Fare et sainte Céline.

Qui doit principalement profiter de leurs exemples? — Les filles en doivent apprendre la pudeur, la retraite, la modestie dans les habits, et à désirer un époux céleste.

L'Eglise ne célèbre-t-elle que la nativité des vierges? — Elle célèbre aussi celle des saintes femmes, des saintes veuves et des saintes pénitentes.

Qu'honore-t-elle dans chacun de ces états? — Dans les premières, la foi et la chasteté conjugale, l'éducation des enfants, le soin du ménage; dans les secondes, la retraite et la prière; dans les troisièmes, l'humilité et la pénitence.

LEÇON X.

POUR LA FÊTE DE TOUTS LES SAINTS, 1^{er} NOVEMBRE.

Le dimanche précédent.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi la fête des saints? — Pour honorer Dieu dans ses serviteurs.

Comment? — Parce que c'est Dieu qui les a faits saints, et que c'est Dieu qui les rend heureux.

Quelle est donc l'intention de l'Eglise dans les fêtes établies en mémoire des saints? — C'est la gloire de Dieu même, qui rejaillit sur eux.

Quelle utilité nous revient-il de célébrer la fête des saints? — Deux grandes utilités.

Dites la première? — C'est qu'en célébrant la mémoire des saints, nous sommes invités à profiter de leurs exemples.

Et la seconde? — C'est que nous sommes aidés par leurs prières.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi la fête de tous les saints que nous célébrerons N. prochain? — Afin de rendre grâces à Dieu pour toutes les âmes bienheureuses.

Pourquoi encore? — Pour nous exciter davantage à la vertu, en nous proposant tout d'un coup tant de saints exemples; et enfin pour multiplier nos intercesseurs.

Pourquoi cette fête tient-elle un rang si distingué parmi les fêtes de l'année? — Parce que c'est l'image de la fête éternelle que Dieu fait lui-même dans le ciel avec tous les saints.

LEÇON XI.

POUR LE JOUR DES MORTS, OÙ IL EST AUSSI PARLÉ DES FUNÉRAILLES, ET DE LA MESSE DES MORTS.

Le même jour qu'on expliquera la fête de tous les Saints, on fera l'instruction suivante pour la Commémoration des morts.

Pourquoi l'Eglise destine-t-elle un jour particulier à la commémoration de tous les fidèles trépassés? — Pour leur procurer un soulagement général.

Pour qui faut-il principalement prier? — Pour ses parents, pour ses amis, et pour ses bienfaiteurs.

Pour qui encore? — Pour ceux pour qui on ne fait point, ou l'on fait peu de prières particulières : l'Eglise, comme la mère commune, prend soin de leur soulagement.

Pourquoi la messe des morts est-elle si différente des autres? — C'est qu'on en retranche toutes les choses qui ressentent la célébrité et la joie.

Pourquoi? — Parce que l'Eglise se souvient que la mort est entrée au monde par le péché.

Comment? — Parce que l'homme avait été créé pour ne mourir pas; et qu'ayant péché, il fut condamné à la mort.

Ce n'est donc pas pour la perte des biens temporels que l'Eglise prend une couleur, et fait retentir des chants lugubres? — Non, c'est pour déplorer le péché.

Quelle est la consolation des chrétiens dans la mort? — C'est l'espérance de la résurrection.

Comment est-elle que l'Eglise marque cette espérance dans les funérailles des morts? — En allumant des flambeaux, des cierges et des torches.

Que signifient toutes ces choses? — Ce sont des signes de vie et de joie.

Il y a donc de la joie mêlée dans les funérailles et dans l'office des morts? — Oui, à cause de la résurrection.

Les morts sont-ils soulagés par les prières? — Oui, et principalement par le sacrifice de l'autel.

Pourquoi? — Parce qu'on y offre la victime commune du genre humain.

LEÇON XII.

POUR LES QUATRE-TEMPS ET POUR LES VIGILES.

Pourquoi a-t-on institué le jeûne des quatre-temps? — Pour consacrer à Dieu toutes les saisons de l'année.

Pourquoi trois jeûnes à chaque saison? — C'est un jeûne pour chaque mois.

Pourquoi célèbre-t-on les ordinations pendant ce temps? — L'Eglise profite de l'occasion d'un jeûne public et solennel, pour obtenir la grâce de donner aux autels de dignes ministres.

Les fidèles doivent-ils faire des prières particulières pour les saintes ordinations? — Oui, puisque c'est pour eux qu'on les fait, ils doivent prier Dieu de les bénir.

Pourquoi les plus grandes fêtes sont-elles précédées par des jeûnes? — Parce qu'en cette vie, il faut joindre la pénitence à la joie.

Quelle sera la vie future? — Une pure joie, et une fête perpétuelle.

LEÇON XIII.

POUR LE JOUR DE LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE.

Pourquoi consacre-t-on les églises avec tant de solennité? — Pour inspirer le respect envers les lieux saints.

Pourquoi encore? — Parce que les églises, bâties de pierres, sont la figure de la vraie Eglise, et de la société des saints.

Comment? — Parce que l'église est le vrai temple où Dieu habite, et que ce temple est composé des fidèles comme de pierres vivantes.

Pourquoi renouvelle-t-on tous les ans la mémoire de la dédicace de l'église? — Pour renouveler dans le cœur des fidèles la révérence des saints lieux et des mystères qu'on y célèbre tous les jours.

Pourquoi encore? — Afin que chaque fidèle renouvelle la mémoire du saint jour où il a été dédié à Dieu.

A quel jour avons-nous été dédiés à Dieu? — Dans le baptême, où nous avons été faits les temples vivants du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.

Que faut-il faire en ce jour? — Renouveler les promesses du baptême, en protestant de nouveau de croire en Dieu, et de renoncer aux pompes et aux œuvres de Satan, c'est-à-dire, aux vanités et aux corruptions du monde.

LEÇON XIV.

POUR LES FÊTES DES PATRONS.

Pourquoi chaque église a-t-elle un patron? — Afin de

proposer aux fidèles un modèle de vertu, dont ils soient particulièrement touchés.

Que faut-il particulièrement imiter dans saint N.?

Le catéchiste marquera ici quelque'une des vertus du saint patron, et accoutumera les enfants à y faire attention, et à en profiter.

LEÇON XV.

POUR LA FÊTE DES SAINTS ANGES GARDIENS AU COMMENCEMENT DU MOIS D'OCTOBRE.

Est-il bien vrai que Dieu ait daigné députer les anges pour nous garder? — Oui, nous apprenons de l'Écriture que les anges sont envoyés pour être les ministres de notre salut; et qu'il y en a qui sont députés non-seulement pour garder les royaumes et les nations, mais encore les hommes particuliers.

Quel profit devons-nous tirer de cette doctrine? — D'avoir une grande reconnaissance pour la divine bonté.

Et quoi encore? — D'avoir un grand respect pour tous les fideles, jusqu'aux plus petits enfants, dont les anges voient sans cesse la face du Père céleste (*Matth.*, XVIII, 10).

Et quoi encore? — De respecter la présence du saint ange, qui est en garde autour de nous, et de ne le contrister par aucun péché.

Et enfin? — De répandre devant Dieu de saintes prières, et de prier nos saints anges de les porter à son autel éternel comme un encens agréable (*Apoc.*, VIII, 3).

FIN DU CATÉCHISME DE MEAUX.

PRIÈRES ECCLÉSIASTIQUES

POUR AIDER LE CHRÉTIEN A BIEN ENTENDRE LE SERVICE DE LA PAROISSE,

AUX DIMANCHES ET AUX FÊTES PRINCIPALES.

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

POUR BIEN ENTENDRE LE SERVICE DIVIN.

La première chose que le chrétien doit considérer, c'est que le service divin est institué pour adorer Dieu, le louer, lui rendre grâces, et lui demander nos besoins, et non-seulement nos besoins spirituels, mais encore les temporels par rapport aux spirituels.

Telle est en général la fin du service divin. L'Eglise le diversifie souvent, afin de rappeler dans l'esprit des fidèles les mystères de Jésus-Christ, ou la mémoire de la sainte Vierge et des saints; et tout cela pour nous exciter à aimer Dieu par toutes sortes de moyens.

Ainsi, ce qu'on doit faire en général dans le service divin, c'est de se mettre et de se tenir en la présence de Dieu, et de faire de continuels actes de foi, d'espérance et de charité.

Pour le bien faire, il est bon de relire souvent ce qui en est dit dans le second Catéchisme (I. Part., Leçon VI, et III. Part., Leçon I; et encore IV. Part., Leçon V). On verra que tout le monde est capable de ces actes, et que pour les faire, on n'a pas besoin d'une grande application de l'esprit, mais d'une droite intention du cœur.

Et à chaque jour solennel il faut entrer dans l'esprit de la fête en relisant et méditant avec soin dans le Catéchisme des Fêtes, ce qui est dit pour chacune.

On doit considérer, en second lieu, que c'est avec beaucoup de raison que l'Eglise de Dieu a continué de faire le service divin, ou en grec ou en latin, et dans les autres langues primitives et originales, même après que ces langues ont cessé d'être vulgaires et connues. La principale vue que l'Eglise a eue dans cette pratique, c'est d'éviter les changements trop fréquents qui se font

dans les langues vulgaires, et de conserver une certaine uniformité.

Quand même on chanterait les Psaumes et qu'on lirait les autres parties de l'Écriture en langue vulgaire, il y aurait toujours beaucoup de choses que la plus grande partie du peuple n'entendrait pas. Il ne serait pas pour cela sans fruit; parce que, comme dit saint Augustin : *Si le peuple chrétien n'entend pas toujours les psaumes qu'il chante, il croit que ce qu'il chante est bon, et il recueille le fruit de sa foi* (Tr. 221 in Joan.).

Toutefois, pour ne pas priver le peuple de ce fruit particulier qui lui revient de l'intelligence de ce qui se chante et se récite en l'Eglise, on y a pourvu par tant de pieuses versions, que personne n'a sujet de se plaindre que rien ne lui puisse manquer.

Notre intention, dans ce recueil, est d'aider les plus ignorants qui ne sont pas capables de plus hautes méditations, les plus pauvres qui n'ont pas le moyen d'acheter d'autres livres, et les plus occupés qui n'ont pas le loisir de les lire.

PRIÈRES ECCLÉSIASTIQUES.

Les PRIÈRES DU MATIN ET DU SOIR sont à la suite du premier Catéchisme.

L'ANGELUS.

C'est la prière que l'Eglise récite au son de la cloche, au matin, à midi, et au soir, pour remercier Dieu, à toutes les heures du jour, du grand bienfait de l'Incarnation. On l'appelle le *Pardon*, parce que nous n'avons de pardon à espérer que par Jésus-Christ notre Sauveur.

†. L'ange du Seigneur annonça à Marie qu'elle enfan-

terait un Fils; — R. Et elle le conçut en ce moment par l'opération du Saint-Esprit.

Je vous salue, Marie.

V. Voici la servante du Seigneur : — R. Qu'il me soit fait selon votre parole.

Je vous salue, Marie.

V. Et le Verbe s'est fait chair, — R. Et il a demeuré parmi nous.

Je vous salue, Marie.

Prions. — Nous vous prions, Seigneur de répandre votre grâce dans nos âmes; afin qu'après avoir connu par la voix de l'ange l'incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous arrivions à la gloire de sa résurrection par sa passion et par sa mort : Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. R. Ainsi soit-il.

BREF EXERCICE

POUR RÉGLER LES PRINCIPALES ACTIONS DU CHRÉTIEN
DURANT LA JOURNÉE.

Cet Exercice se trouve à la fin du premier Catéchisme, leçon XIX.

LES COMMANDEMENTS DE DIEU, comme Dieu même les a prononcés, ci-dessus.

Les Commandements de Dieu en vers. Voyez le Catéchisme.

Les Commandements de l'Eglise. Voyez le Catéchisme.

EXPLICATION

DES CHOSES QUI SE RÉPÈTENT LE PLUS SOUVENT A L'OFFICE.

On doit s'appliquer à bien entendre les choses que l'Eglise répète souvent, parce que ce sont les plus utiles, et celles qui servent le plus à exciter la dévotion et l'attention.

Du GLORIA PATRI, et des autres glorifications. — L'Eglise finit toutes ses hymnes par une semblable glorification; et ce qui fait qu'elle la répète si souvent, c'est pour commencer dans son office ce qui se fera éternellement dans le ciel, qui est de glorifier le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

De l'AMEN. — Amen, qu'on ajoute après la glorification, et à la fin de beaucoup d'autres prières, est un mot hébreu qui signifie, *il est ainsi, ou ainsi soit-il*; et c'est un consentement à ce qui vient d'être dit, et un désir pour en obtenir l'accomplissement.

Du KYRIE. — L'Eglise dit aussi souvent ces mots grecs. Les paroles grecques et hébraïques qu'on entrelace de temps en temps dans le service, signifient l'universalité de l'Eglise, qui parle en toutes les langues, et, autant qu'il est en elle, conserve la communion avec tous les peuples du monde.

Du DOMINE, EXAUDI ORATIONEM, etc. — Le cri signifie ici un ardent désir et un grand sentiment intérieur de son besoin et de sa misère.

Du DEUS, IN ADIUTORIUM MEUM, etc. — On commence par là toutes les heures de l'office, pour montrer le grand besoin qu'on a du secours de Dieu en toutes choses, et particulièrement pour le bien prier.

De l'ALLELUIA. — On entend aussi souvent retentir ce cri de réjouissance, *Alleluia*, c'est-à-dire, *louez Dieu*.

On le supprime dans le temps destiné à la pénitence, et on le répète plus souvent depuis Pâques jusqu'à la Trinité, ce qu'on appelle Temps pascal, qui est un temps consacré à la joie, à cause de la résurrection de Notre Seigneur. Toutes les fois donc qu'on entend ce cri de joie, on doit élever son cœur à Dieu avec un épanchement d'allégresse spirituelle, et se réjouir de sa gloire et de sa grandeur.

Dans le temps de pénitence, au lieu d'*Alleluia*, l'Eglise chante : *Laus tibi, Domine, Rex aeternae gloriae* : Louange soit à vous, Seigneur, Roi d'éternelle gloire.

Du DEO GRATIAS. — On finit chaque heure et chaque leçon, avec beaucoup d'autres prières, en disant : *Deo gratias : rendons grâces à Dieu*; et il n'y a rien qui convienne mieux à un chrétien qui a reçu tant de bienfaits de la main de Dieu.

Du BENEDICAMUS DOMINO. — On ne saurait trop bé-

nir Dieu, ni trop lui rendre grâces; et cette manière si courte de le faire, devrait être familière à tous les chrétiens à chaque rencontre : c'est aussi pour les y accoutumer que l'Eglise la répète si souvent.

Du DOMINUS VOBISCU. — C'est la mutuelle salutation du prêtre au peuple, et du peuple au prêtre, en signe de communion et de paix, où l'on se souhaite les uns aux autres le plus grand de tous les biens, qui est d'avoir Dieu avec soi.

Cette mutuelle salutation se fait ordinairement avant que le prêtre dise l'*Oremus*, c'est-à-dire, la prière qu'on nomme *Collecte*, dont il sera parlé ci-après en expliquant la sainte messe. Il faut alors, devant l'*Oremus*, unir son esprit et son intention avec le prêtre, et demander à Dieu ce que chacun croit lui être le plus nécessaire.

De l'OREMUS. — Le mot *Oremus* veut dire *Prions*; et l'Eglise le répète souvent, afin de réveiller de temps en temps notre attention, pour faire une prière agréable à Dieu.

Du PER DOMINUM NOSTRUM JESUM CHRISTUM, etc. — Toutes les fois qu'on entend ces paroles, il faut songer que les prières que nous faisons, ne sont exaucées qu'au nom de Jésus-Christ, par lequel seul nous avons accès auprès du Père éternel, étant par nous-mêmes des pécheurs indignes d'en approcher, et ne pouvant le faire que par Jésus-Christ, le juste qui a lavé et expié nos péchés par son sang.

On met aussi dans cette prière l'unité parfaite, l'éternité, le règne, et la vie du Père, du Fils, et du Saint-Esprit; pour marquer davantage la dignité de Jésus-Christ, et combien il est capable de nous obtenir toutes les grâces : et on répond, *Amen*, pour témoigner son consentement à la prière du prêtre.

ACTE D'ADORATION DEVANT LA DIVINE MAJESTÉ.

On le pourra faire au commencement du service divin, et en d'autre temps de la journée à sa dévotion, à l'exemple de David (*J. Paral.*, XXIX).

Béni soyez-vous, ô Seigneur Dieu tout-puissant, de toute éternité, et durant toute l'éternité. A vous, Seigneur, appartient la majesté et la puissance, et la gloire, et la victoire, et la louange. Toutes les choses qui sont dans le ciel et sur la terre sont à vous; vous les avez tirées du néant, et vous ne cessez de les conserver par votre bonté. Il vous appartient de régner, et vous êtes au-dessus de tous les princes. Les grandeurs et les richesses sont à vous; vous les donnez à qui il vous plaît : heureux ceux à qui vous apprenez à les mépriser, et à se contenter de vous seul ! En votre main est la force et la puissance, la grandeur et l'empire souverain. Amen.

* ADORATION ET ACTION DE GRACES A JÉSUS-CHRIST.

Pour la rédemption du genre humain (Apoc., v, 12).

L'agneau qui a été immolé pour nous, le Fils de Dieu qui s'est fait notre victime, est digne de recevoir la gloire qui est due à sa divinité, et à sa sagesse, et à sa puissance, et à sa force qui le fait régner dans tout l'univers, et l'honneur, et la louange, et la bénédiction; parce qu'il nous a rachetés par son sang, de tout peuple, de toute langue, et de toute nation, afin de régner avec lui, et d'être des sacrificateurs spirituels qui lui offrent des vœux, des prières et des louanges continuelles pour tous ses bienfaits. Ainsi soit-il.

LA MESSE.

LA messe est le sacrifice des chrétiens, c'est-à-dire, l'acte principal de religion par lequel on rend à Dieu, en lui offrant et consacrant quelque chose de sensible, le culte suprême qui lui est dû comme à notre créateur, et l'hommage d'une dépendance absolue. On y rend grâces à Dieu de tous ses bienfaits; on lui demande les grâces dont on a besoin, et on apaise sa colère irritée par nos péchés.

La victime qu'on offre à Dieu pour toutes ces fins, est le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, qu'on lui consacre en mémoire perpétuelle de la passion et de la mort du même Jésus qui l'a ainsi ordonné.

Ce mot de messe signifie *renvoi* : parce qu'autrefois au commencement de l'action du sacrifice, on renvoyait, c'est-à-dire, on faisait sortir de l'église les catéchumènes et les pénitents, et qu'à la fin on renvoie encore tout le peuple, en disant : *Itē, missa est : Allez, on vous renvoie*. Ce dernier renvoi veut dire qu'il ne faut sortir de l'église que lorsque tout le sacrifice est achevé, et que l'Église elle-même, qui nous y a invités, nous renvoie dans nos maisons.

Les catéchumènes étaient ceux qu'on préparait au baptême, et les pénitents ceux qui étaient en pénitence publique. C'est donc ici le sacrifice des saints ; et pour y assister dignement, il faudrait avoir la conscience toujours pure ; du moins faut-il demander la rémission de ses péchés, avec une douleur sincère de les avoir commis ; et c'est par où le prêtre commence la messe, en se tenant au pied de l'autel comme indigne d'en approcher, disant son *Confiteor*, et *meā culpā*, frappant sa poitrine et se reconnaissant pécheur.

Le temple où l'on offre le sacrifice représente le ciel où Dieu se manifeste à ses élus ; il signifie aussi la société des fidèles où Dieu habite, et les fidèles sont les pierres vivantes dont cet édifice spirituel est composé. C'est pour cela qu'on l'appelle *Eglise*, parce qu'il représente l'Église qui est la société des fidèles.

L'autel représente le trône de Dieu, où il reçoit les adorations de toutes ses créatures. Il signifie aussi Jésus-Christ en qui tous nos vœux et nous-mêmes nous sommes offerts à Dieu comme une offrande agréable.

Le prêtre représente Jésus-Christ notre pontife. Les habits sacrés font reconnaître que le prêtre est une nouvelle créature portant en lui-même l'image de Jésus-Christ crucifié, au nom duquel il agit et il parle dans cette action.

Il faut donc s'unir au prêtre ; et en la personne du prêtre s'unir à J.-C. même dont il est le ministre.

Il est aussi le ministre de tout le peuple au nom duquel il parle, et dont il porte à Dieu les vœux et les prières ; de sorte que ce sacrifice n'est pas seulement le sacrifice du prêtre, mais encore celui de tout le peuple.

Anciennement tout le peuple assistait, autant qu'il se pouvait, à la même messe, afin d'offrir en commun ses vœux : chose très-agréable à Dieu, qui est le Dieu de paix, et un père qui est bien aise d'être servi par ses enfants en unité parfaite. C'est ce qu'on fait encore dans la messe paroissiale.

Les assistants communiaient autrefois avec le prêtre, et ce serait encore l'intention de l'Église que cela se fit, comme elle s'en est expliquée dans le concile de Trente, *Sess. xxii, cap. vi* ; mais elle ne laisse pas d'offrir à Dieu son sacrifice, et de célébrer le banquet sacré : encore que tous les fidèles n'y participent pas en effet, l'Église les y invite, et il y faut du moins participer en esprit.

Autrefois aussi tout le peuple répondait au prêtre ; et le ministre qui le sert doit aussi pour cette raison, parler au nom de toute l'Église. Voici les réponses qu'il faut faire.

LES RÉPONSES DE LA MESSE.

Le ministre qui sert à la messe, a soin que les cierges soient allumés, et les burettes garnies de vin et d'eau, avant que la messe commence. Il aide au prêtre à se revêtir, et prend garde qu'il soit revêtu proprement.

Si le prêtre part du vestiaire tout haléillé, il marche devant modestement, portant le missel et les burettes (si déjà elles n'étaient à l'autel), et s'il passe devant le saint Sacrement, il fait la révérence.

Étant arrivé à l'autel, il passe au côté de l'épître ; et y ayant reçu le bonnet, il le place en un lieu convenable hors de dessus l'autel ; puis ayant mis le missel sur l'autel et les burettes en leur place, aussitôt il se va mettre à genoux au-dessous des degrés, tout en bas, du côté de l'évangile, et se tourne vers le milieu de l'autel.

Il fait toujours la révérence lorsqu'il passe devant l'autel. Il n'a ni livre ni chapelet à la main, afin d'être plus attentif à bien servir le prêtre.

Il fait le signe de la croix avec le prêtre au commencement, et répond posément et distinctement au même ton que le prêtre.

Le prêtre étant debout au pied de l'autel, et le ministre à genoux, ils font ensemble le signe de la croix, et le prêtre dit tout haut :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Puis ils récitent alternativement les prières suivantes :

ANTIENNE.

Le Prêtre. Je me présenterai à l'autel de Dieu :

Le Ministre. Du Dieu qui réjouit ma jeunesse.

PSAUME 42.

David persécuté par Saül, et banni des saintes assemblées, désire d'assister au sacrifice. Le chrétien, à son exemple, ôte de son esprit tous les déplaisirs de la vie pour se réjouir en Jésus-Christ.

Ce Psalme ne se dit pas aux messes des morts, ni depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Samedi saint ; à cause que c'est un Psalme de réjouissance, et qu'à ces jours-là l'Église est dans la tristesse.

P. 1. Seigneur, soyez mon juge, et séparez ma cause d'avec celle des impies : délivrez-moi des hommes pleins de tromperie et d'injustice.

M. 2. Car vous êtes mon Dieu ; vous êtes ma force : pourquoi vous éloignez-vous de moi ? pourquoi me laissez-vous dans le deuil¹ et dans la tristesse sous l'oppression de mes ennemis ?

P. 3. Faites luire sur moi votre lumière et votre vérité ; elles m'ont conduit et m'ont introduit sur votre montagne sainte et dans votre tabernacle.

M. 4. Afin que je m'approche de l'autel de Dieu, du Dieu qui me comble de joie dans ma jeunesse².

P. 5. Je chanterai vos louanges sur la harpe³, ô mon Seigneur et mon Dieu : pourquoi donc, mon âme, êtes-vous triste ? et pourquoi me troublez-vous ?

M. 6. Espérez en Dieu : car je le louerai encore, parce qu'il est mon sauveur, vers qui je tourne ma face, et mon Dieu.

P. Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

M. Et qu'elle soit telle aujourd'hui, et toujours, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le commencement. Ainsi soit-il.

ANTIENNE.

P. Je me présenterai à l'autel de Dieu ;

M. Du Dieu qui réjouit ma jeunesse.

On fait sur soi le signe de la croix, en disant :

P. Notre secours est dans le nom et la toute-puissance du Seigneur.

M. Qui a créé le ciel et la terre.

P. Je me confesse à Dieu, etc.

Le ministre étant incliné.

Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde, etc.

Le ministre étant encore incliné, dit :

Je me confesse à Dieu, etc.

P. Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde, et que vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

M. Ainsi soit-il.

On fait sur soi le signe de la croix, en disant :

P. Le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés.

M. Ainsi soit-il.

On s'incline médiocrement.

P. O Dieu, si vous vous tournez vers nous, vous nous ferez vivre.

M. Et votre peuple se réjouira en vous.

P. Seigneur, montrez-nous votre miséricorde.

M. Et donnez-nous votre salut.

P. Seigneur, écoutez ma prière.

M. Et que ma voix s'éleve jusqu'à vous.

1. L'âme dans sa détresse se croit délaissée de Dieu ; mais sa foi la relève.

2. La jeunesse de l'âme, c'est la ferveur de l'esprit qui se renouvelle tous les jours.

3. Les instruments de musique signifient le parfait accord de nos désirs réglés par la loi de Dieu.

P. Que le Seigneur soit avec vous.

M. Et qu'il soit avec votre esprit.

P. Prions.

Le prêtre monte à l'autel, lit l'*Introït*; puis étant au milieu de l'autel, il dit le *Kyrie eleison*.

Ensuite le prêtre dit quelquefois *Gloria in excelsis*, d'autres fois il ne le dit pas; mais se tournant aussitôt vers le peuple, ou après avoir dit *Gloria in excelsis*, il dit :

P. Que le Seigneur soit avec vous.

M. Et qu'il soit avec votre esprit.

Il lit une collecte, ou plusieurs, et les termine toujours en disant :

C'est ce que nous vous demandons par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le prêtre lit l'Épître, et à la fin le ministre répond toujours ainsi :

Rendons grâces à Dieu.

Le prêtre se retire au milieu de l'autel, et le ministre porte le livre au côté de l'Évangile, et en passant devant l'autel il s'incline, et revient ensuite au côté de l'Épître.

P. Que le Seigneur soit avec vous.

M. Et qu'il soit avec votre esprit.

Le commencement, ou, la suite du saint Évangile selon N.

Gloire vous soit donnée, ô Seigneur.

A la fin de l'Évangile le ministre répond :

Louange vous soit donnée, ô Jésus-Christ.

Le prêtre dit ensuite : *Credo in unum Deum*, et après, ou sans le dire, se tournant vers le peuple, il dit :

P. Que le Seigneur soit avec vous.

M. Et qu'il soit avec votre esprit.

Lorsque le prêtre offre le pain, le ministre monte au côté de l'Épître avec les burettes; il s'incline devant le prêtre, et il lui présente premièrement le vin, et puis l'eau. Il lui donne ensuite à laver, en lui versant quelques gouttes d'eau sur les doigts. Le prêtre se retire au milieu de l'autel, et puis se tournant vers le peuple, il dit :

Priez, mes frères, que mon sacrifice qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant.

M. Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice, pour l'honneur et la gloire de son nom; pour notre utilité particulière, et pour le bien de toute son Eglise.

Le prêtre répond tout bas :

Amen.

Le prêtre récite la secrète, à la fin de laquelle il dit la préface à haute voix.

Le prêtre à la fin de la préface, disant *Sanctus, etc.*, le ministre tinte la clochette, et allume les flambeaux ou cierges pour l'élevation.

Il tinte la clochette à l'élevation de la sainte hostie, et encore à l'élevation du calice. Le prêtre prie à voix basse jusqu'à la dernière élevation de la sainte hostie et du calice ensemble, à laquelle le ministre souève pour la dernière fois, et le prêtre dit ensuite :

Dans tous les siècles des siècles.

M. Ainsi soit-il.

Prions.

Et peu après le prêtre dit :

Notre Père, etc.

Et le ministre répond :

Mais délivrez-nous du mal.

Et le prêtre tout bas :

Ainsi soit-il.

Puis à haute voix :

Dans tous les siècles des siècles.

M. Ainsi soit-il.

P. Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.

M. Et qu'elle soit avec votre esprit.

Le prêtre dit tout bas les prières pour se préparer à la communion; il communique, prend premièrement la sainte hostie, et puis le calice; et alors le ministre monte à l'autel au côté de l'Épître, avec les burettes. Le prêtre lui présente le calice, et il y verse quelques gouttes de vin seulement pour la première ablution. Le prêtre vient à lui tenant le calice entre ses mains, et il verse quelques gouttes de vin et d'eau pour la seconde ablution. Il remet les burettes en leur place; porte le livre au côté de l'Épître; éteint le flambeau ou le cierge allumé à l'élevation, et se place au côté de l'Évangile. Le prêtre lit alors la communion, et dit ensuite :

Que le Seigneur soit avec vous, etc.

Le prêtre dit la postcommunion, et la termine ainsi qu'il a été dit des collectes.

Que le Seigneur soit avec vous, etc.

P. Allez-vous-en, on vous renvoie.

M. Nous rendons grâces à Dieu.

Aux messes où le *Gloria in excelsis* n'a point été dit, le prêtre dit :

Bénédissons le Seigneur.

M. Rendons grâces à Dieu.

P. Que le Dieu tout-puissant vous bénisse : le Père et le Fils, et le Saint-Esprit.

M. Ainsi soit-il.

Aux messes des morts on dit :

Que les âmes des fidèles qui sont morts, reposent en paix.

Si le prêtre laisse le livre ouvert, le ministre doit le porter au côté de l'Évangile.

Le prêtre dit l'Évangile *In principio*, et à la fin on dit :

Rendons grâces à Dieu.

Le ministre présente le bonnet au prêtre au pied de l'autel; et si le prêtre retourne au vestiaire tout habillé, il marche devant, portant le livre et les burettes; et quand il y est arrivé, il fait une inclination au prêtre, et se retire en paix.

MANIÈRE DE BIEN ENTENDRE LA SAINTE MESSE.

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL.

La première chose qu'il faut faire, c'est de relire souvent et de bien comprendre ce qui est dit de la messe au second Catéchisme, partie v, Instruction sur l'Eucharistie, leçon vi.

Il faut aussi bien comprendre ce qui est enseigné dans le Catéchisme des Fêtes, leçon i, du dimanche, partie i, où il est parlé de la messe paroissiale.

Aux autres fêtes, il faut pareillement relire, et bien comprendre ce qui en est dit dans le Catéchisme des Fêtes. On trouvera dans les Prières ecclésiastiques, les collectes qui renferment ce qu'il y a de meilleur, de plus sûr et de plus court pour bien entendre l'intention, et bien prendre l'esprit de l'Eglise dans l'institution de chaque fête. Et comme l'esprit de l'Eglise, dans la messe qu'elle célèbre en ces saints jours, c'est de rendre grâces à Dieu des merveilles dont on fait mémoire, il faut commencer par les considérer, et s'en faire à soi-même l'application pour son profit spirituel, ainsi qu'il est marqué dans le Catéchisme.

L'EAU BÉNITE.

Les bénédictions de l'Eglise sont des prières qu'elle fait avec des signes de croix, et d'autres pieuses cérémonies. Les signes de croix signifient que tout est béni par la croix de Jésus-Christ. Quand l'Eglise applique ses prières sur l'eau et sur d'autres choses qui frappent nos sens, c'est afin de rendre sensibles, et de réveiller dans notre mémoire les prières qu'on a faites, et les grâces qu'on a demandées à Dieu.

Les exorcismes sont des prières que fait l'Eglise pour chasser le malin esprit; et c'est ce que veut dire le mot d'exorcisme. Quand l'Eglise fait des exorcismes sur l'eau, et sur d'autres choses sensibles, c'est pour montrer que par le péché de l'homme, toutes les créatures qui lui étaient assujetties, tombent sous la puissance du démon, qui en effet les fit servir à l'idolâtrie et au péché. On montre en les exorcisant que la puissance du démon est anéantie, et que l'homme qu'il avait vaincu, lui devient supérieur.

Dans cet esprit, les premiers chrétiens faisaient des signes de croix sur tout ce dont ils se servaient, soit dans les choses de la religion, soit dans les usages communs de la vie.

L'eau bénite nous représente en particulier la grâce de notre baptême, et la continuelle purification que nous devons faire de nos consciences par la pénitence.

Le sel qu'on y mêle, marque que nous devons éviter la corruption, et signifier la sagesse céleste dont nos discours doivent être assaisonnés; selon ce précepte de saint Paul : *Que votre discours soit toujours plein de grâce, et assaisonné de sel, afin que vous sachiez ce que vous devez répondre à un chacun* (Col., iv, 6).

BÉNÉDICTION DE L'EAU.

Exorcisme et bénédiction du sel. — Notre secours est dans le nom du Seigneur, — Qui a fait le ciel et la terre.

Je l'exorcise, créature de sel, par le Dieu vivant, par le Dieu véritable, par le Dieu saint; par le Dieu qui fit ordonner par le prophète Elisée qu'on le jetât dans l'eau pour la rendre saine et féconde, afin que, par cet exorcisme, tu puisses servir aux fidèles pour leur salut, et que tous ceux qui te prendront, reçoivent la santé du corps et de l'âme; et afin que le lieu où tu seras répandue, soit délivré de toute illusion, malice, ruse et surpris du diable, et que tout esprit impur en soit chassé, par la conjuration de celui qui viendra juger les vivants et les morts, et le monde par le feu. Ainsi soit-il.

ORAISON. Immensam clementiam, etc. — Dieu tout-puissant et éternel, nous supplions humblement votre clémence infinie, qu'il vous plaise par votre bonté, de bénir et de sanctifier cette créature de sel que vous

avez donnée au genre humain pour son usage, afin qu'elle serve à tous ceux qui en prendront pour le salut de leur âme et de leur corps; et que tout ce qui en sera touché ou arrosé, soit préservé de toute tache et de toutes les attaques des esprits malins. Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Exorcisme et bénédiction de l'eau — Je t'exorcise, créature d'eau, au nom du Père tout-puissant, et au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ son Fils, et en la vertu du Saint-Esprit, afin que par cet exorcisme tu puisses servir à chasser et dissiper toutes les forces de l'ennemi, et à l'exterminer lui-même avec ses anges apostats, par la puissance du même Jésus-Christ Notre Seigneur, qui viendra juger les vivants et les morts, et le monde par le feu. Ainsi soit-il.

ORAISON. Deus, qui ad salutem, etc. — O Dieu, qui pour procurer le salut du genre humain, avez établi les plus grands mystères¹ dans la substance des eaux, écoutez favorablement nos humbles prières, et répandez la vertu de votre bénédiction sur cet élément qui est préparé par diverses purifications; afin que votre créature, servant à vos mystères, reçoive l'effet de votre grâce divine, pour chasser les démons et les maladies, et que tout ce qui sera arrosé de cette eau dans les maisons ou dans les autres lieux des fidèles, soit préservé de toute impureté et de tous maux; qu'il n'y ait point, ni d'esprit pestilentieux, ni d'air corrompu; qu'il soit délivré des embûches secrètes de l'ennemi; et s'il y a quelque chose qui puisse nuire ou à la santé ou au repos de ceux qui y habitent, qu'elle en soit éloignée par l'aspersion de cette eau; et qu'enfin nous puissions obtenir, par l'invocation de votre saint nom, une prospérité comme nous désirons, qui soit à couvert de toutes sortes d'attaques. Par Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Que ce mélange du sel et de l'eau soit fait au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Le Seigneur soit avec vous; — Et qu'il soit avec votre Esprit.

ORAISON. Deus, qui inviata virtutis, etc. — O Dieu, qui êtes l'auteur d'une puissance invincible, roi d'un empire inébranlable, et qui triomphez toujours glorieusement; qui dissipez les forces du parti contraire; qui abattez la fureur de l'ennemi rugissant, et qui domptez puissamment la malice de vos adversaires: nous vous supplions, avec un profond respect, qu'il vous plaise de regarder d'un œil favorable cette créature de sel et d'eau, de répandre sur elle la lumière de votre grâce, et de la sanctifier par la rosée de votre bonté, afin que tous les lieux qui en seront arrosés, soient préservés, par l'invocation de votre saint nom, des fantômes de l'esprit impur; qu'il n'y ait point de serpent venimeux à craindre; mais qu'en implorant votre miséricorde, nous soyons en tous lieux assistés par la présence du Saint-Esprit. Par Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

La bénédiction étant finie, le prêtre fait l'aspersion sur l'autel, et ensuite sur le clergé et le peuple. Cependant on chante dans le chœur ce qui suit :

Ant. Vous me purifierez, Seigneur, avec l'hysope, et je serai net; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige.

ψ. Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde. ϣ. Gloire; *on répète*: Vous me purifierez.

Depuis Pâques jusqu'à la Trinité, on dit l'antienne suivante :

J'ai vu sortir de l'eau du côté droit du temple, louez Dieu: et tous ceux qui ont été arrosés de cette eau, ont été sauvés, et ils diront: Louez Dieu, louez Dieu, louez Dieu.

κ. Célébrez les louanges du Seigneur, parce qu'il est bon: parce que sa miséricorde est éternelle. — ϣ. Gloire.

1. C'est, avant Jésus-Christ, l'esprit de Dieu porté sur les eaux au commencement du monde: le déluge où tout l'univers fut purgé et renouvelé: la mer Rouge qui sauva le peuple de Dieu, et naya ses ennemis; et dans le Nouveau Testament, le premier miracle de Jésus-Christ, lorsqu'il changea l'eau en vin: la manifestation de la sainte Trinité dans son baptême, et enfin, la rémission des péchés dans le nôtre.

Après l'aspersion de l'eau, le prêtre étant debout, dit :

ψ. Seigneur, faites-nous paraître votre miséricorde, — R. Et accordez-nous votre salut.

ψ. Seigneur, exaucez ma prière, — R. Et que mes cris s'élevèrent jusqu'à vous.

ψ. Que le Seigneur soit avec vous, — R. Et qu'il soit avec votre esprit.

ORAISON. Exaudi nos, etc. — Exaucez-nous, Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, et daignez envoyer du ciel votre saint ange; qu'il garde, qu'il soutienne, qu'il protège, qu'il visite, et qu'il défende tous ceux qui sont en ce lieu; Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Première partie de la Messe.

Le sacrifice de la messe, c'est dans la célébration du mystère de l'eucharistie, la commémoration du sacrifice de la croix.

Il est divisé en trois parties: la première est depuis le commencement jusqu'à l'offertoire; la seconde, depuis l'offertoire jusqu'à la communion; la troisième est après la communion jusqu'à la fin.

Dans la première partie, l'Eglise se prépare au sacrifice par la prière, par de saints cantiques, et par des lectures tirées de l'Écriture sainte.

Quand on voit le prêtre se tenir au pied de l'autel, il faut entrer dans l'esprit d'une humilité profonde, et se regarder comme un pécheur hanni de l'autel, et qui n'en approche qu'en tremblant; et dire dans cet esprit, les prières qu'on dit au bas de l'autel.

Quand le prêtre monte à l'autel en levant les yeux et les mains au ciel, et en disant: *Oremus*, c'est-à-dire, *prions*, il faut dire avec lui :

O Seigneur, purifiez-nous de nos iniquités et de nos péchés, afin que nous approchions de votre sanctuaire, et du Saint des saints, avec des mains pures.

Quand le prêtre baise l'autel et salue les saintes reliques qui y sont enfermées, selon l'ancienne tradition :

O mon Dieu, j'ose approcher de vous avec votre ministre en unité d'esprit, avec toute votre Eglise, tant celle qui est sur la terre, que celle qui est dans les cieux; Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Quand le prêtre, au coin de l'autel, fait le signe de la croix, il le faut faire avec lui; et si on n'a pas l'introit devant les yeux on peut dire :

Le nom de Dieu soit béni maintenant, et aux siècles des siècles.

Depuis le matin jusqu'au soir, depuis le levant jusqu'au couchant, le nom du Seigneur est toujours louable.

Qui est semblable au Seigneur notre Dieu, qui a son siège dans les hauts lieux, et qui regarde les humbles dans le ciel et sur la terre? *Ps.* 112.

GLORIA PATRI, etc. — Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit; — Et qu'elle soit telle aujourd'hui et toujours, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dans le commencement. Ainsi soit-il.

AU KYRIE.

On dit ensuite avec le prêtre :

Kyrie, eleison; Seigneur, ayez pitié de nous. *Christe, eleison*; Christ, ayez pitié de nous. *Kyrie, eleison*; Seigneur, ayez pitié de nous. *Trois fois au Père, trois fois au Fils, et trois fois au Saint-Esprit.*

AU KYRIE, dans une messe haute. — (1) Père, qui avez écouté les cris de votre peuple captif en Egypte; ô Dieu, qui avez eu pitié des Ninivites convertis; ô Dieu, qui, touché de la perte du genre humain, avez envoyé votre Fils pour nous sauver, ayez pitié de nous.

O Christ, Fils de Dieu, qui êtes venu pour sauver les pécheurs; vous qui avez eu pitié des larmes de Pierre, et de celles de la pécheresse qui pleurait à vos pieds; vous qui avez daigné vous-même pleurer pour nous, ayez pitié de nous.

Saint-Esprit, Seigneur et Dieu tout-puissant, qui nous illummez, et nous attendrissez par votre onction; qui changez les cœurs, qui les remplissez de l'esprit de componction et de gémissement pour leurs péchés, ayez pitié de nous.

AU GLORIA IN EXCELSIS DEO.

Il le faut dire avec le prêtre, et se souvenir que c'est le cantique des anges à la naissance de Notre Seigneur, dont on se doit réjouir avec eux et avec les bergers à qui ils la vinrent annoncer.

Gloire à Dieu au plus haut des cieux,
Et paix aux hommes de bonne volonté, sur la terre.
Nous vous louons,
Nous vous bénissons,
Nous vous adorons,
Nous vous glorifions,
Nous vous rendons grâces dans la vue de votre gloire infinie.

O Seigneur Dieu, roi du ciel ! ô Dieu, père tout-puissant !

O Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus-Christ.

O Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père.

O vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

O vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière.

O vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous.

Car vous, ô Christ, êtes le seul saint,

Le seul Seigneur,

Le seul Très-Haut,

Avec le Saint-Esprit en la gloire de Dieu le Père.

Ainsi soit-il.

Au DOMINUS VOBISCU. — Que le Seigneur soit avec vous. *Il faut recevoir le salut du prêtre, et le lui rendre en disant : Et cum spiritu tuo ;* Et qu'il soit avec votre esprit ; et s'unir avec son esprit pour prier.

A l'OREMUS ou à la collecte. — *A ce mot, Oremus, Prions, il faut, selon l'intention de l'Eglise, réveiller son attention et dire de cœur :* Priens ; faisons une prière véritable, qui ne soit pas seulement sur les lèvres, mais encore dans le cœur.

La Collecte.

Ce mot collecte signifie recueil ; et on appelle ainsi cette prière, parce qu'alors le prêtre, comme ministre et interprète de toute l'Eglise, ramasse en peu de paroles les vœux et les prières de tout le peuple, pour les présenter à Dieu par Jésus-Christ.

Les collectes des dimanches et des fêtes sont marquées ci-après.

A l'Épître.

Ce qu'on appelle l'épître est tiré de quelque endroit de l'Ancien et du Nouveau Testament ; jamais néanmoins de l'Évangile. Il y a des livres où l'on trouve les épîtres et les évangiles en français. Si on ne les a pas, on pourra dire durant la lecture de l'épître :

O Seigneur, soyez loué à jamais de ce qu'il vous a plu communiquer votre Esprit aux saints prophètes et aux saints apôtres, leur découvrant tant d'admirables secrets pour votre gloire et notre salut. Je crois de tout mon cœur à leur parole qui est la vôtre ; donnez-moi la grâce d'entendre, par les instructions de votre Eglise, ce qui m'est profitable, et de le pratiquer jusqu'à la fin de mes jours.

A la fin de l'Épître, on dit : DEO GRATIAS, Grâces à Dieu. — O Seigneur, je vous rends grâces de tant d'excellentes vérités que vous avez révélées à votre Eglise pour l'instruction et la consolation de vos serviteurs.

Si c'est une haute messe, on pourra s'occuper durant la prière nommée *Graduel*, qu'on fait entre l'épître et l'évangile, en disant quelqu'un des psaumes pénitentiels, ou quelque autre dévoté prière.

A l'Évangile.

Le diacre, dans les hautes messes, se met à genoux pour prier Dieu de purifier ses lèvres, afin de les rendre dignes de prononcer les paroles de Jésus-Christ qu'on va réciter dans l'évangile ; le prêtre dans les basses messes fait aussi la même prière étant profondément incliné au milieu de l'autel.

On porte avec révérence le livre de l'évangile, la croix et les cierges devant. La croix signifie que l'évangile en abrégé n'est autre chose que Jésus-Christ crucifié ; les cierges allumés signifient la joie avec laquelle on entend la parole de Jésus-Christ, et la foi qui nous la fait regarder comme la lumière que nous devons suivre. On se lève à la lecture de l'évangile, pour montrer la joie et la promptitude avec laquelle on le veut pratiquer. Quand on s'incline devant l'évangile, ou qu'on le baise, c'est une adoration rendue à la vérité éternelle contenue dans ce divin livre.

Prière pendant l'Évangile, quand on ne l'a pas devant les yeux pour le lire. — O Seigneur, soyez loué à jamais de ce que, non content de nous enseigner par les prophètes et par les apôtres, vous avez daigné nous parler par Jésus-Christ votre propre Fils : vous qui, par une voie venue du ciel, nous avez commandé de l'entendre, donnez-moi la grâce de profiter de sa doctrine céleste.

Divin Jésus, tout ce qui est écrit de vous dans votre évangile, est la vérité même ; tout est sagesse dans vos actions ; tout est puissance et bonté dans vos miracles ; tout est lumière dans vos saintes paroles. Vous avez des paroles de vie éternelle : vos paroles sont esprit et vie. Je les crois : faites-moi la grâce de les pratiquer.

A la fin de l'Évangile on répond : Laus tibi, Christe, Louange vous soit donnée, ô Jésus-Christ, pour les paroles de vérité qu'on vient de lire dans votre évangile.

AU CREDO.

C'est le Symbole des apôtres auquel les Pères du concile de Nicée, et ceux du concile de Constantinople ont ajouté ce qui était nécessaire pour la condamnation des hérétiques qui niaient la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et d'autres vérités de la foi.

Je crois en un seul Dieu,

Père tout-puissant,

Qui a fait le ciel et la terre,

Et toutes les choses visibles et invisibles :

En un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu,

Et né du Père avant tous les siècles :

Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu :

Qui n'a pas été fait, mais engendré ; qui est de même substance que le Père, et par qui toutes choses ont été faites ;

Qui est descendu des cieux pour nous hommes misérables, et pour notre salut,

Et a pris chair de la vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, a été fait homme ;

Qui a été aussi crucifié pour nous ; qui a souffert sous Ponce-Pilate, et a été mis dans le tombeau ;

Qui est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures ;

Qui est monté au ciel, et est assis à la droite du Père ;

Qui viendra de nouveau, plein de gloire, pour juger les vivants et les morts,

Et dont le règne n'aura point de fin.

Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie ;

Qui procède du Père et du Fils ;

Qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils ;

Qui a parlé par les prophètes.

Je crois l'Eglise qui est une, sainte, catholique et apostolique.

Je confesse un baptême pour la rémission des péchés,

Et j'attends la résurrection des morts,

Et la vie du siècle à venir. Cela est ainsi, c'est la vérité.

A L'OFFERTOIRE.

Seconde partie de la Messe,

OU COMMENCE L'OBULATION ET LA CÉLÉBRATION DU SAINT SACRIFICE.

Ce sacrifice consiste à offrir à Dieu sur l'autel, du pain et du vin pour être changés au corps et au sang de Jésus-Christ, et ensuite être consumés à la communion.

Le pain et le vin sont notre nourriture ordinaire ; nous offrons donc à Dieu notre propre vie, en lui offrant ce qui en fait le soutien.

Le pain nous doit faire souvenir du corps de Jésus-Christ, qui est la nourriture de nos âmes ; et le vin, de son sang, qui nous réjouit en nous confirmant la rémission de nos péchés.

Comme il a fallu pour faire du pain, que le blé fût broyé et froissé ; et pour faire du vin, que le raisin sous le pressoir rendit toute sa liqueur ; ainsi, afin que Jésus-Christ fût notre nourriture et notre soutien, il a fallu qu'il souffrit dans sa passion les dernières violences, et qu'il y répandit tout son sang.

Le pain et le vin signifient aussi les fidèles unis ensemble, comme le pain est composé de plusieurs grains unis, et le vin de la liqueur de plusieurs raisins ; et c'est en cette sorte qu'en ce sacrifice, avec le pain et le vin, on offre à Dieu tous ses fidèles, et avec Jésus-Christ toute son Eglise.

Ainsi nous devons nous considérer comme étant tous offerts à Dieu ; nous devons aussi nous y offrir nous-mêmes. Il faut songer que le prêtre offre au nom de toute l'Eglise, et qu'en lui et par lui, tous les assistants doivent aussi offrir à Dieu leur sacrifice ; de sorte que la meilleure manière de participer à cette sainte ac-

tion, c'est de s'unir à l'intention du prêtre offrant, et de s'offrir à Dieu avec Jésus-Christ comme une hostie vivante pour accomplir sa volonté en toutes choses.

Autrefois chaque fidèle apportait et présentait à l'autel le pain et le vin dont on prenait ce qui était nécessaire pour le sacrifice et pour la communion du peuple : le reste s'employait à la subsistance du clergé et des pauvres ; et c'est ce qui a donné lieu à ce qu'on appelle à présent l'offrande, ainsi qu'il est expliqué au Catéchisme des Fêtes, leçon du dimanche.

Du Pain béni.

La cérémonie en est expliquée au même endroit du Catéchisme : c'est un signe de communion entre les fidèles ; et pour suivre les intentions de l'Eglise, on peut faire cette prière :

O Jésus-Christ vous êtes le vrai pain vivant qui donnez la vie au monde. C'est vous qui avez dit que l'homme ne vit pas seulement du pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu : ma nourriture sera de faire votre volonté, comme la vôtre a été de faire la volonté de votre Père.

A l'offrande. — O mon Dieu, je m'offre à vous de tout mon cœur, pour faire et souffrir tout ce qui vous plaît : recevez mon offrande, et soutenez ma faiblesse.

Prière quand on offre le pain sur la patène. — O Dieu, ayez agréable ce saint sacrifice, et recevez-le des mains de votre ministre, pour la gloire de votre saint nom, et pour le salut de tout votre peuple.

Quand on met de l'eau dans le vin.

Ce mélange signifie l'union de la nature humaine avec la nature divine en la personne de Jésus-Christ ; et il faut dire avec l'Eglise :

Deus, qui humanæ substantiæ, etc. — O Dieu, qui avez créé d'une manière admirable la nature humaine, et qui l'avez rétablie d'une manière encore plus admirable dans sa première dignité, faites que, par ce mystère du vin et de l'eau, nous soyons rendus participants de la divinité de Jésus-Christ votre Fils Notre Seigneur, qui a voulu participer à notre nature faible et mortelle ; lui qui vit et règne éternellement avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.

Comme, selon la doctrine des saints, ce mélange signifie encore l'union du peuple avec Jésus-Christ, dont le sang qui nous lave est désigné par le vin : on peut dire quelquefois pour entretenir son esprit de plusieurs vérités :

Autre prière pour le même sujet. — O Jésus, unissez-moi avec vous ; qu'il ne paraisse plus rien de ce que je suis, comme il ne paraît plus rien de cette eau mêlée dans le vin ; que vous seul paraissiez dans toutes mes œuvres : plongez-moi dans votre sang, que mes péchés ne paraissent plus. Amen, amen.

Pendant que le prêtre incliné fait sa prière sur les dons offerts, et qu'il les bénit.

Il faut songer que ces dons offerts, c'est-à-dire, le pain et le vin qui doivent être changés au corps et au sang de Jésus-Christ, sont préparés à ce changement par la bénédiction de l'Eglise, nous devons aussi à notre manière, être changés en Jésus-Christ avec ces dons, et nous préparer à ce changement par cette prière.

O Seigneur, qui par un effet de votre toute-puissance, devez changer ce pain et ce vin au corps et au sang de votre Fils Jésus-Christ, nous nous offrons nous-mêmes à vous, avec un cœur contrit et humilié ; afin que, changés par votre Esprit-Saint, au dedans du cœur nous vivions en Jésus-Christ, et lui en nous.

A l'Encensement.

L'encens dans l'Ecriture, signifie les prières des saints. L'auge le présente dans l'Apocalypse, et ce parfum s'élève de sa main devant la face de Dieu (Apoc., viii, 3, 4). Ainsi l'encens dont on parfume le pain et le vin, représente qu'avec ses dons, ou plutôt avec Jésus-Christ, dont on doit faire le corps et le sang, nous devons faire monter à Dieu nos prières. Il faut donc dire avec le prêtre cette prière du psaume 140.

DIRIGATUR, DOMINE, etc. — Que ma prière, Seigneur, monte droit vers vous comme la fumée de l'encens ; que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir,

Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche¹, et une perte à mes lèvres.

Ne permettez point que mon cœur s'égaré dans des

1. Il prie qu'on ne fasse à Dieu que des prières dignes de lui ; et que si on lui demande les choses temporelles, ce soit par rapport aux éternelles.

paroles de malice, pour chercher des excuses dans mes péchés¹.

Au LAVABO, lorsque le prêtre lave ses doigts.

Cette action signifie qu'il se fait nettoyer de ses péchés en les détestant, pour être digne d'assister à un sacrifice si pur.

Pour cela on dit avec le prêtre la fin du psaume 25.

Lavabo inter innocentes manus meas.

6. O Seigneur, je laverai mes mains avec les personnes innocentes : et j'environnerai votre autel.

7. Afin d'écouter la voix de vos louanges, et de raconter toutes vos merveilles.

8. Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison : et le lieu où réside votre gloire.

9. Ne perdez pas mon âme avec les impies : ma vie avec les hommes sanguinaires et vindicatifs,

10. Qui ont les mains remplies d'injustices : et la main droite pleine de présents².

11. Mais pour moi j'ai marché dans l'innocence : délivrez-moi, et ayez pitié de moi.

12. Mon pied est demeuré ferme dans la droite voie : je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées.

Gloire soit au Père, au Fils, etc.

Autre prière. — O Seigneur, les innocents mêmes ont besoin de se laver ; purifiez-nous de nos moindres fautes, et ne permettez pas que nous vous offrions un sacrifice si pur avec des mains souillées.

Après le Lavabo, pendant que le prêtre retourne à l'autel, s'incline de nouveau devant Dieu pour lui offrir les dons proposés.

Prière. — Très-sainte Trinité, Père, Fils, et Saint-Esprit : nous vous offrons cette sainte oblation en mémoire de la passion, de la résurrection et de l'ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ, en honorant tous vos saints que vous avez sanctifiés par ce sacrifice, et vous demandant leurs prières, particulièrement celles de la sainte vierge Marie.

A L'ORATE, FRATRES.

Cet endroit de la messe est très-important. Le prêtre, prêt à entrer dans l'action du sacrifice, se retourne pour avertir les assistants que c'est en leur nom qu'il va offrir, et il demande la société de leurs prières dans le sacrifice qu'ils doivent offrir avec lui ; il leur dit donc :

Orate, fratres, priez, mes frères, que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à notre Dieu tout-puissant.

Il faut donc répondre de cœur et de bouche :

Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité particulière, et pour le bien de toute son Eglise.

A l'oraison qu'on appelle Secrète devant le premier

PER OMNIA.

Le prêtre, dans cette oraison, prie Dieu d'accepter les dons qu'on lui offre, et explique ordinairement le sujet de l'oblation, surtout dans les fêtes particulières, où il lui rend grâces, ou pour les mystères qu'il a accomplis en Jésus-Christ, ou pour les merveilles qu'il a faites dans ses saints.

O Dieu, rendez-moi digne d'assister à ces saints et redoutables mystères. O Dieu, combien est terrible l'ouvrage que vous commencez ! O Dieu, achevez-le et agréez nous offrandes, par Jésus-Christ Notre Seigneur votre Fils, qui vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit.

Par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur soit avec vous,

Et qu'il soit avec votre Esprit.

Elevez vos cœurs.

Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.

Il est juste et raisonnable.

Dans ces deux avertissements du prêtre, et dans les deux réponses que tout le monde lui fait, est comprise toute l'instruction de ce mystère.

Avoir le cœur en haut, c'est s'élever au-dessus des sens pour ne voir plus dans ce mystère ce qu'ils nous suggèrent, mais ce que Jésus-Christ va dire et faire.

1. Lorsqu'on se laisse aveugler par l'amour des biens de la terre, et qu'on en fait tout le sujet de sa prière, on croit être pieux ; et il semble qu'on veuille chercher de vaines excuses à ses passions déréglées, en les portant jusque devant Dieu.

2. Pour corrompre les personnes, et s'en servir à opprimer ses ennemis innocents.

Rendre grâces à Dieu, c'est commencer en effet, le sacrifice de l'Eucharistie, qui veut dire action de grâces.

La préface après le premier PER OMNIA.

VERE DIGNUM ET JUSTUM EST, etc.

Pour élever les cœurs en haut selon que l'Eglise nous en avertit, on se joint avec tous les esprits célestes. La prière et l'action de grâces par laquelle on le fait s'appelle *Préface*; parce que c'est par là qu'on commence le sacrifice; et on dit avec le prêtre :

Il est bien juste, ô mon Dieu, Père tout-puissant; il est bien raisonnable de vous rendre grâces en tout lieu et en tout temps, de tant de biens que nous avons reçus, et que nous recevons continuellement de votre bonté. Nous vous en rendons grâces par Jésus-Christ Notre Seigneur, par qui les anges mêmes, et tous les esprits célestes louent et glorifient votre sainte et redoutable Majesté; nous unissons avec eux nos cœurs et nos voix, et nous chantons de toutes nos forces avec les séraphins :

Sur le SANCTUS.

C'est le cantique que le prophète Isaïe ouït chanter aux séraphins avec un respect étonnant de la majesté divine. L'Eglise y ajoute le *Benedictus*, qui est le cri de réjouissance qu'on chanta à Notre Seigneur, lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem.

Hosanna, en la langue sainte, est un cri de réjouissance, comme qui dirait : *Béni soit Dieu qui nous délivre.*

Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées. Votre gloire remplit le ciel et la terre, le salut nous soit donné du plus haut des cieux.

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Le salut nous soit donné du plus haut des cieux.

Après le SANCTUS.

C'est alors que l'on commence l'action du sacrifice qui s'appelle aussi dans le style ecclésiastique *l'action*, comme étant la plus grande action, et la plus divine qui se puisse faire dans l'Eglise. On appelle cette prière *Canon*, c'est-à-dire règle, pour exprimer qu'on va offrir à Dieu, selon la règle de son évangile, le sacrifice institué par Jésus-Christ, avec la prière réglée par les apôtres, et par la tradition perpétuelle de l'Eglise.

En cet endroit il est à propos de parler plus du cœur que de la bouche et de se tenir attentif au mystère incompréhensible qu'on va opérer.

Néanmoins, pour se conformer à l'intention de l'Eglise, on peut dire :

Prière après le SANCTUS. — TE IGIUR. — Nous vous prions, Père très-clément, par Jésus-Christ, votre Fils, Notre Seigneur, de recevoir cette oblation pour toute votre Eglise catholique. O Dieu! qu'il lui plaise de l'unir, de lui donner votre paix, et de la sanctifier avec notre saint Père le pape N., et notre évêque N., et notre roi N., et tous les évêques orthodoxes, tout l'ordre sacré, et tout le peuple fidèle.

Au premier MEMENTO. — O Seigneur, nous recommandons à votre bonté nous et nos amis, nos proches, nos bienfaiteurs et tous vos fidèles, sans oublier nos ennemis, que nous voulons toujours regarder comme nos chers frères.

O Seigneur, nous nous unissons de tout notre cœur tous ensemble dans la communion de vos saints, avec la glorieuse Marie toujours vierge, mère de notre Dieu et sauveur Jésus-Christ, et avec vos saints martyrs, et tous vos saints. Faites que par les prières de ceux qui sont en si grand honneur et considération devant vous, nous soyons toujours assistés de votre secours; au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur.

Quand le prêtre étend les mains sur les dons proposés.

Cette action signifie qu'on s'unir avec ces dons pour être consacrés à Dieu, c'est-à-dire, changés avec eux; et il faut dire avec le prêtre :

O Seigneur, ayez agréable cette oblation de toute votre famille, en témoignage de notre dépendance absolue, Faites couler nos jours dans votre paix; délivrez-nous de la damnation éternelle, et mettez-nous au nombre de vos élus, par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Pendant que le prêtre bénit les dons, faisant dessus des signes de croix.

Alors il ne faut plus parler que du cœur. Il faut être attentif à ce que fit Jésus-Christ la veille de sa mort dans sa sainte cène, à sa passion, et à sa mort, dont tant de signes de croix nous rappellent la mémoire.

Pendant la Consécration.

Il faut tenir son esprit attentif au grand et miraculeux changement qui se va faire, où le pain deviendra le propre corps, et le vin le propre sang de Jésus-Christ, le même corps livré pour nous, le même sang répandu pour nous.

Pendant qu'on élève le corps adorable et le calice du sang précieux, c'est mieux fait de le regarder en silence et avec une profonde humilité en disant seulement du cœur : *Je crois, Seigneur, je crois : fortifiez ma foi, changez-moi : vivez en moi, et moi en vous.*

Quand après la consécration, le prêtre répète ces paroles de Jésus-Christ : *Toutes les fois que vous ferez ces choses, faites-les en mémoire de moi : obéissez à sa parole, et disons :*

Prière après la Consécration. — Oui, Seigneur, nous nous souviendrons éternellement de tout ce que vous avez fait pour notre salut; de votre passion douloureuse; de votre obéissance jusqu'à la mort de la croix; de votre glorieuse résurrection; de votre ascension triomphante; et, en action de grâces de tous ces mystères, nous vous offrons cette hostie sainte, cette hostie pure, cette hostie sans tache, ce pain de vie éternelle, et ce calice où est contenu notre salut perpétuel.

O Seigneur, de si grands dons vous sont agréables par eux-mêmes; mais parce que la manière impure dont nous vous les offrons, nous pourrait déplaire, nous vous prions d'avoir notre oblation agréable, comme vous avez eu agréable celle du juste Abel votre serviteur, et le sacrifice de notre père Abraham, et celui de votre saint pontife Melchisédech; et si vous avez regardé en pitié ceux qui vous offrirent des figures, recevez-nous maintenant, nous qui vous offrons Jésus-Christ, qui est la vérité même.

O Seigneur, sanctifiez ceux qui doivent communier et recevoir de ce saint autel le sacré corps et le sang de votre Fils Jésus-Christ, et daignez leur accorder toute bénédiction spirituelle; Par le même Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au second MEMENTO. — O Seigneur, devant qui ceux qui sont morts dans la paix et dans la communion de votre Eglise sont vivants, en sorte que leur mort n'est qu'un sommeil : donnez à nos frères, amis, bienfaiteurs, et à tous les fidèles trépassés, avec la parfaite remission de leurs péchés, le rafraîchissement qu'ils espèrent, et votre paix éternelle; Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Quand le prêtre frappe sa poitrine, en disant :

NOBIS QUOQUE PECCATORIBUS.

Cette action de frapper la poitrine signifie la composition d'un cœur qui s'accuse et s'afflige de ses péchés. Il faut faire cette action avec le prêtre, en disant :

Nous vous prions, ô Seigneur, de nous regarder en pitié, nous qui ne sommes que des pécheurs et des serviteurs inutiles, mais qui mettons notre espérance en vos grandes miséricordes. O Seigneur, mettez-nous dans la compagnie de vos saints apôtres et martyrs, ne prenant pas garde à ce que nous méritons, mais nous pardonnant par votre grâce, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Pendant que le prêtre fait des signes de croix avec la sainte hostie sur et devant le calice, on dit avec lui :

O Seigneur, qui nous avez fait tant de grâces, et qui créez aujourd'hui pour nous une chose si excellente; qui avez donné la vie aux choses inanimées, que nous avons mises sur vos saints autels, et qui en avez fait le corps et le sang de votre Fils, que vous nous donnez, ce n'est pas à nous qu'il appartient de vous glorifier pour de tels bienfaits; mais que par le même Jésus-Christ, et avec lui et en lui, honneur et gloire vous en soit rendue en l'unité du Saint-Esprit; Par tous les siècles des siècles.

A ces dernières paroles, et en disant *Omnis honor et gloria*, le prêtre élève un peu le calice et la sainte hostie. C'était une cérémonie du sacrifice, d'élever la victime pour l'offrir à Dieu. On élève dans ce même esprit le corps et le sang de Notre Seigneur, qui sont notre véritable victime.

Au second *Per omnia*, où l'on dit l'Oraison dominicale, il faut profiter de l'avertissement du prêtre qui dit : *Oremus, Prions*; disons la plus excellente de toutes les prières; puisque c'est celle que le Sauveur nous a lui-même enseignée : le prêtre ajoute : *Audemus dicere, Nous osons dire*. A ces mots, il faut admirer la bonté de Dieu, qui permet à des pécheurs comme nous, de l'appeler notre Père.

O Seigneur, pécheurs que nous sommes, assurés sur votre parole, nous osons vous appeler notre Père, et nous vous disons :

Pater noster, etc.

Notre Père, etc.

Il faut dire de cœur avec le prêtre, cette divine oraison, et à la fin répondre de toute l'étendue de son affection, *Sed libera nos à malo; Délivrez-nous du mal.* Puis ajouter avec le prêtre :

Prière après le PATER. — Seigneur, nous sommes tout environnés et tout pénétrés de mal; délivrez-nous de tous les maux passés, présents et à venir, c'est-à-dire, des maux que nous nous sommes faits à nous-mêmes par le péché; des maux dont nous sommes accablés parmi les misères de cette vie, et des maux encore plus grands que nous méritons en punition de nos crimes; et, par les prières de la sainte Vierge et de tous les saints, faites régner la paix en nos jours; délivrez-nous de tout trouble; affranchissez-nous du péché, et rendez-nous vraiment libres; Par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous, et le Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles.

Au troisième PER OMNIA, le prêtre dit : PAX DOMINI SIT SEMPER VOBISCU. — Que la paix de Notre Seigneur soit toujours avec vous.

Prière au troisième PER OMNIA — O Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos saints apôtres : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, donnez-nous cette vraie paix que vous seul pouvez donner; la paix de la conscience, la paix avec vous : en nous délivrant du péché qui nous en sépare, la paix est une parfaite union avec tous nos frères. Donnez la paix à votre sainte Eglise catholique; délivrez-la de tout schisme, de toute oppression et de tout mal.

C'est en ce temps qu'on donne la paix, un peu avant la communion. Cette cérémonie est mise à la place du saint baiser, du baiser de paix dont parle saint Paul, que les fidèles se donnaient mutuellement, selon la coutume du temps, en signe d'union.

On donnait donc la paix, et on la donne encore avant la communion, pour faire voir que la plus nécessaire disposition à communier c'est d'être en paix, et dans une parfaite réconciliation avec ses frères, conformément à cette parole de l'Evangile : *Lorsque vous offrez votre présent à l'autel, s'il vous souvient que votre frère a quelque chose sur le cœur contre vous, laissez là votre présent devant l'autel, et allez vous réconcilier premièrement avec votre frère, et après vous viendrez faire votre offrande* (Matth., v, 23, 24).

A la Communion.

Pendant que le prêtre communie, il faut faire avec lui la communion spirituelle, ce se souvenant de la mort que Jésus-Christ a endurée pour nous, et désirant de participer à sa sainte table, suivant ce qui est écrit dans le *Catéchisme, leçon V de l'Instruction sur l'Eucharistie.*

Troisième partie de la Messe.

Elle consiste dans l'action de grâces qu'on fait à Dieu après la communion.

Prière après la Communion. — O Seigneur, donnez-moi part au fruit de votre mort, dont on a célébré la mémoire dans ce sacrifice et dans cette communion; heureux ceux qui sont assis à votre table pour y manger le pain de vie! O Jésus, mon âme a soif de vous, ma chair vous désire; mon cœur et ma chair se réjouissent en vous, ô Dieu vivant! Je vous aime, ô mon Dieu, de tout mon cœur; que je puisse tous les jours jouir de votre saint corps, qui est le gage de notre éternelle félicité, et de l'éternelle jouissance, où nous vous posséderons avec votre Père et avec votre Saint-Esprit, dans la vision bienheureuse! Je vous rends grâces, ô Seigneur, de tant de bienfaits, et de la miséricorde que vous m'avez faite de me recevoir aujourd'hui à ce désirable sacrifice, où vous êtes vous-même le prêtre et la victime!

Cette prière pourra conduire jusqu'à la fin de la messe, et le fidèle qui aura communiqué spirituellement avec le prêtre, fera aussi avec lui ses actions de grâce.

Au DOMINE SALVUM FAC REGEM. — *Prière pour le Roi.* — Seigneur, sauvez le Roi, et bénissez sa famille. Conservez la maison de saint Louis votre serviteur, et faites que ses enfants soient imitateurs de sa foi.

Autre prière pour le Roi. — Seigneur, sauvez le Roi; sauvez-le de ses ennemis visibles et invisibles. Donnez-lui la victoire et la paix; donnez-lui une longue vie et une santé parfaite de corps et d'esprit. Donnez-lui votre crainte et votre amour; donnez-lui votre esprit de sagesse et de conseil, de force, de justice et de piété. Qu'il protège votre Eglise, qu'il extermine les hérésies,

qu'il étende votre empire, qu'il gouverne selon vos lois le peuple que vous avez mis en sa main, afin qu'il vous rende bon compte d'une si grande administration, et qu'il reçoive pour sa récompense votre royaume éternel. Ainsi soit-il.

Après cela, il ne restera qu'à recevoir humblement dans la béédiction du prêtre, celle du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, par l'impression de la croix de Jésus-Christ.

Lorsque l'évêque est présent, il béoit en cette sorte, et c'est la même béédiction qui se donne à la fin du sermon et de l'office.

†. Que le nom du Seigneur soit béni, — R. Dès maintenant et à jamais.

†. Notre secours est au nom et en la puissance du Seigneur, — R. Qui a fait le ciel et la terre.

†. Que le Dieu tout puissant vous bénisse, † le Père, † et le Fils, † et le Saint-Esprit. — R. Ainsi soit-il.

Le dernier évangile, qui est d'ordinaire le commencement de l'évangile de saint Jean. IN PRINCIPIO.

En lisant l'évangile de saint Jean, il faut considérer d'où le Fils de Dieu descend pour nous; c'est du sein de son Père : où il descend pour nous; jusqu'à l'infirmité de notre chair : combien il a été mal reçu des siècles qu'il a daigné visiter, quelque soin qu'il eût pris de les y préparer par saint Jean-Baptiste; et quelle grâce il apporte à ceux qui le reçoivent bien, qui est celle d'être enfants de Dieu.

Commencement du saint évangile selon saint Jean. — Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu : toutes choses ont été faites par lui, et de tout ce qui a été fait, rien n'a été fait sans lui. La vie était en lui, et la vie était la lumière des hommes; et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean : il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à la lumière. La lumière véritable était celle qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu; mais il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu, et qui croient en son nom; qui ne sont pas nés du sang, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même : et le Verbe a été fait chair : et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, la gloire, dis-je, comme du Fils unique du Père, étant plein de grâce et de vérité. *Rendons grâces à Dieu.*

ORAISONS OU COLLECTES DES DIMANCHES,

ET DES PRINCIPALES FÊTES.

Au 1^{er} dimanche de l'Avent. — Nous vous prions, Seigneur, de faire paraître votre puissance, et de venir du ciel sur la terre : afin que vous nous délivriez et nous sauviez par votre main toute-puissante, de tous les périls où nos péchés nous engagent. Vous qui étant Dieu.

Au 2^e dimanche. — Seigneur, excitez nos cœurs à se préparer pour recevoir votre Fils unique; afin que nos âmes étant purifiées par la grâce de son avènement, nous puissions vous rendre un culte digne de vous. Par le même.

Au 3^e dimanche. — Prêtez l'oreille à nos prières, ô Seigneur; et éclairez les ténèbres de notre esprit par la grâce de votre avènement. Vous qui étant Dieu.

Au 4^e dimanche. — Déployez votre puissance, Seigneur; venez, et secourez-nous par votre force; afin que par votre miséricorde toujours indulgente, nous obtenions les dons salutaires que nos péchés nous font perdre. Vous qui étant Dieu.

A la fête de Noël, à la messe de minuit. — O Dieu, qui avez rendu cette sainte nuit plus claire que le jour, y faisant naître la véritable lumière qui est Jésus-Christ : faites, s'il vous plaît, qu'après en avoir connu les mystères sur la terre, nous ayons aussi la joie de le voir à découvert dans le ciel. Lui qui vit et régit.

A la messe de l'aurore. — Accordez-nous, ô Dieu tout-puissant, qu'éclairés par la nouvelle lumière du Verbe incarné, nous fassions éclater dans nos œuvres ce qui luit dans notre esprit par la foi. Par le même.

A la messe du jour. — Accordez-nous, ô Dieu tout-puissant, que la nouvelle naissance de votre Fils unique selon la chair, nous délivre de la servitude ancienne ou nous sommes nés. Par le même Jésus-Christ.

A la fête de saint Etienne. — Donnez-nous la grâce, ô Seigneur, d'imiter ce que nous honorons : afin que nous apprenions à aimer jusqu'à nos ennemis, en célébrant la naissance de celui qui a su prier pour ses persécuteurs, Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu.

A la fête de saint Jean. — O Seigneur, éclairez votre Eglise, par votre bonté, et faites qu'instruite de la doctrine de saint Jean, votre apôtre et évangéliste, elle arrive à la possession des biens éternels. Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu.

A la fête des saints Innocents. — O Dieu dont les Innocents vos martyrs ont publié les louanges, non en parlant, mais en souffrant : éteignez, et mortifiez en nous tous les maux des vices ; afin que nous atensions par notre vie et nos bonnes œuvres, la foi que nous confessons par notre langue. Par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils qui étant Dieu.

Au dimanche de l'octave de Noël. — O Dieu tout-puissant et éternel, réglez nos actions sur le modèle de votre bon plaisir, afin qu'au nom de votre Fils bien-aimé, notre vie soit abondante en toutes sortes de bonnes œuvres. Par le même Jésus-Christ.

A la fête de la Circoncision. — O Dieu qui avez fait part aux hommes du salut éternel par la virginité féconde de la bienheureuse Marie : accordez-nous la grâce d'éprouver dans nos besoins, combien est puissante envers vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu.

A la fête de l'Épiphanie. — O Dieu, qui en ce jour avez fait connaître et adoré votre Fils unique aux Gentils, en leur envoyant une étoile pour les conduire vers lui : accordez-nous par votre bonté, que vous connaisant déjà par la foi, nous soyons élevés jusqu'à contempler clairement la sublimité de votre gloire. Par notre Seigneur.

Au dimanche de l'octave de l'Épiphanie. — Seigneur, recevez en pitié les vœux et les supplications de vos fidèles ; afin que par votre grâce ils connaissent le bien qu'ils doivent faire, et qu'ils aient la force de pratiquer ce qu'ils auront connu. Par Notre Seigneur.

A l'octave de l'Épiphanie. — O Dieu, dont le Fils unique a paru dans la substance de notre chair, nous vous prions de nous accorder que nous soyons réformés au dedans par celui que nous avons vu semblable à nous au dehors.

Au II^e dimanche après l'Épiphanie. — Dieu tout-puissant et éternel, qui gouvernez également le ciel et la terre : écoutez en miséricorde les supplications de votre peuple, et faites que dans notre temps nous jouissions de votre paix. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au III^e dimanche après l'Épiphanie. — Dieu tout-puissant et éternel, regardez notre faiblesse avec compassion, et étendez votre main toute-puissante pour nous secourir. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au IV^e dimanche après l'Épiphanie. — O Dieu, qui en nous voyant environnés de tant de périls, savez bien que nous ne pouvons subsister dans une telle faiblesse : donnez-nous la santé de l'âme et du corps, afin que nous surmontions par votre assistance tout ce que nous avons à souffrir pour nos péchés. Par Notre Seigneur.

Au V^e dimanche après l'Épiphanie. — Nous vous prions, Seigneur, de garder votre Eglise par une continuelle miséricorde, et de la défendre toujours par votre

protection, puisqu'elle se repose sur la seule espérance de votre grâce. Par Notre Seigneur.

Au VI^e dimanche après l'Épiphanie. — O Dieu tout-puissant, donnez-nous la grâce de méditer sans cesse des choses raisonnables ; afin que nous pratiquions votre volonté, et par nos paroles et par nos œuvres. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au dimanche de la Septuagésime. — Nous vous prions, Seigneur, d'exaucer par votre bonté les prières de votre peuple, afin que nous soyons miséricordieusement délivrés pour la gloire de votre nom, des maux dont votre justice nous afflige, en punition de nos péchés. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au dimanche de la Sexagésime. — O Dieu, qui voyez que nous ne mettons pas notre confiance en nos propres œuvres : accordez-nous par l'intercession du docteur des nations¹, la grâce qui nous fortifie contre tous les maux contraires à notre salut. Par Notre Seigneur.

Au dimanche de la Quinquagésime. — Seigneur, écoutez nos prières par votre miséricorde : faites-nous sortir des liens de nos péchés, et préservez-nous de toute adversité. Par Notre Seigneur, etc.

Au I^{er} dimanche de Carême. — Seigneur, qui purifiez votre Eglise par ce saint temps de carême qu'elle observe religieusement chaque année : faites que vos enfants s'efforcent d'obtenir de vous par leurs bonnes œuvres, la grâce qu'ils vous demandent par leur abstinence et par leurs jeûnes. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au II^e dimanche. — O Dieu, qui nous voyez dénués de toutes forces : gardez-nous au dedans et au dehors ; préservez notre corps de toute adversité ; et purifiez notre âme de toutes les mauvaises pensées. Par Notre Seigneur.

Au III^e dimanche. — Dieu tout-puissant, recevez les vœux de vos humbles serviteurs, et étendez votre main toute-puissante pour les protéger. Par Notre Seigneur.

Au IV^e dimanche. — O Dieu tout-puissant, faites-nous respirer par la consolation de votre grâce, nous qui sommes affligés en punition de nos péchés. Par Notre Seigneur.

Au dimanche de la Passion. — Nous vous prions, ô Dieu tout-puissant, de regarder vos enfants dans votre miséricorde : en conservant leurs corps par le soin de votre providence, et leurs âmes par l'assistance de votre grâce. Par Notre Seigneur,

Au dimanche des Rameaux. — Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu que Notre Sauveur se revêtît de notre chair, et souffrît le supplice de la croix, afin que les hommes superbes ne refusassent point de s'humilier à la vue d'un si grand exemple : faites-nous la grâce de suivre Jésus-Christ dans ses souffrances, afin d'avoir part à sa résurrection glorieuse. Par le même Jésus-Christ.

Pendant la Semaine sainte. — O Seigneur, nous vous prions de regarder en pitié votre famille ici présente, pour laquelle Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas craint de se livrer entre les mains des méchants, et de subir le supplice de la croix.

Au jour de Pâques. — O Dieu, qui nous avez aujourd'hui ouvert l'entrée de l'éternité, par la victoire que votre Fils unique a remportée sur la mort : secondez par votre secours les prières et les vœux que vous nous avez vous-même inspirés, en nous prévenant par votre grâce. Par le même Jésus-Christ.

Au lundi de Pâques. — O Dieu, qui avez donné un souverain remède² au monde dans la solennité de Pâques : versez sur votre peuple les dons célestes en abondance ; afin qu'il parvienne à la liberté parfaite, et qu'il s'avance toujours vers la vie éternelle. Par Notre Seigneur.

1. C'est saint Paul que l'Eglise invoque, parce qu'en ce jour le clergé de Rome allait anciennement offrir le sacrifice dans l'église dédiée au nom de ce saint apôtre.

2. Celui de la rémission des péchés par le baptême et la pénitence, qui s'administrent dans l'Eglise, principalement au temps de Pâques.

Au mardi de Pâques. — O Dieu, qui multipliez sans cesse votre Eglise par de nouveaux enfants : faites que vos serviteurs conservent par une vie vraiment chrétienne, la grâce du saint baptême, qu'ils ont reçue par la foi. Par Notre Seigneur.

Au 1^{er} dimanche après Pâques. — Accordez-nous, ô Dieu tout-puissant, qu'après avoir achevé de célébrer la solennité de Pâques, nous en conservions toujours l'esprit dans toute la conduite de notre vie. Par Notre Seigneur.

Au 2^e dimanche après Pâques. O Dieu, qui avez relevé le monde abattu, par l'humilité de votre Fils, donnez à vos serviteurs une joie solide et continue : afin qu'après les avoir délivrés de la mort éternelle, vous les fassiez jouir de la félicité qui ne doit jamais finir. Par le même Jésus-Christ.

Au 3^e dimanche après Pâques. — O Dieu, qui découvrez la lumière de votre vérité à ceux qui sont dans l'égarement, afin qu'ils puissent rentrer dans la voie de la justice : accordez à ceux qui font profession du christianisme, de rejeter tout ce qui est contraire à un nom si saint, et d'embrasser tout ce qui y est conforme. Par Notre Seigneur.

Au 4^e dimanche après Pâques. — Seigneur, qui unissez tous les fidèles dans un même esprit, et une volonté : accordez à votre peuple la grâce d'aimer ce que vous commandez; de désirer ce que vous promettez, afin que parmi l'instabilité des choses du monde, nos cœurs demeurent attachés où réside la véritable joie. Par Notre Seigneur.

Au 5^e dimanche après Pâques. — O Dieu, de qui nous vient tout le bien que nous faisons : nous vous prions de nous inspirer de saintes pensées par votre grâce, et de conduire de telle sorte notre volonté, que nous les exécutions. Par Notre Seigneur.

Aux processions des Rogations. — Faites-nous la grâce, ô Dieu tout-puissant, que mettant notre confiance dans votre bonté, parmi nos afflictions, nous soyons défendus contre toutes les adversités par votre secours. Par Notre Seigneur.

A la fête de l'Ascension. — O Dieu tout-puissant, faites-nous la grâce qu'ainsi que nous croyons par la foi, que votre Fils unique notre Sauveur est aujourd'hui monté dans le ciel, nous y demeurions aussi nous-mêmes en esprit : c'est ce que nous demandons. Par le même Jésus-Christ.

Au dimanche de l'octave de l'Ascension. — Dieu tout-puissant et éternel, faites que notre volonté soit toujours touchée d'une vraie piété envers vous, et que nous rendions à votre majesté le culte d'un cœur sincère. Par Notre Seigneur.

A la fête de la Pentecôte. — O Dieu, qui avez instruit et éclairé en ce jour le cœur de vos fidèles, en y répandant la lumière de votre Esprit-Saint : donnez-nous par ce même esprit des sentiments droits, et une joie continue par ses consolations. Par Notre Seigneur.

Au lundi de la Pentecôte. — O Dieu, qui avez répandu sur vos apôtres les dons de votre Saint-Esprit : accordez à votre peuple ce qu'il vous demande par ses prières; et donnez votre paix à ceux à qui vous avez donné la foi. Par Notre Seigneur.

Au mardi de la Pentecôte. — Nous vous prions, Seigneur, que la vertu du Saint-Esprit nous assiste sans cesse : afin que par sa miséricorde il purifie nos cœurs, et qu'il les garde de toute adversité. Par Notre Seigneur.

A la fête de la sainte Trinité. — Dieu tout-puissant et éternel, qui dans la confession de la vraie foi avez fait connaître à vos serviteurs la gloire de l'éternelle Trinité, et leur avez fait adorer une parfaite unité dans votre nature souveraine : faites qu'affermis par cette foi, nous demeurions inébranlables dans tous les maux de cette vie. Par Notre Seigneur.

Au 1^{er} dimanche après la Pentecôte, dont l'Eglise fait mémoire le jour de la sainte Trinité. — O Dieu, qui êtes

la force de ceux qui espèrent en vous, écoutez favorablement nos prières : et parce que la faiblesse de l'homme ne peut rien sans vous, donnez-nous le secours de votre grâce, afin que nous vous plaisions en accomplissant vos commandements par volonté et par œuvre. Par Notre Seigneur.

A la fête du Saint-Sacrement. — O Dieu, qui nous avez laissé la mémoire de votre passion dans cet admirable Sacrement : donnez-nous la grâce de révéler de telle sorte les sacrés mystères de votre corps et de votre sang, que nous ressentions sans cesse en nos âmes les fruits de la rédemption que vous avez accomplie. Vous qui étant Dieu.

Au 2^e dimanche après la Pentecôte. — Faites, Seigneur, que nous ayons sans cesse la crainte et l'amour de votre saint nom, puisquo vous n'abandonnez jamais ceux que vous avez établis en la solidité de votre amour. Par Notre Seigneur.

Au 3^e dimanche. — O Dieu, qui êtes le protecteur de ceux qui espèrent en vous, et sans lequel il n'y a rien de ferme, ni de saint : multipliez sur nous votre miséricorde; afin que sous votre conduite, nous passions de telle sorte par les biens temporels, que nous ne perdions pas les éternels. Par Notre Seigneur.

Au 4^e dimanche. — Accordez-nous, Seigneur, que les affaires du monde aient sous vos ordres un cours paisible, et que votre Eglise vous serve avec joie dans la tranquillité. Par Notre Seigneur.

Au 5^e dimanche. — O Dieu qui avez préparé des biens invisibles à ceux qui vous aiment : répandez dans nos cœurs la tendresse de votre amour, afin que vous aimant en toutes choses, nous puissions parvenir à la jouissance de vos promesses qui surpassent tous nos desirs. Par Notre Seigneur.

Au 6^e dimanche. — Dieu des vertus, de qui vient totalement ce qui est bon, imprimez dans nos cœurs l'amour de votre nom et augmentez en nous l'esprit de piété et de ferveur : afin que vous y entreteniez ce qu'il y a de bien, et que vous le conserviez par l'amour de la piété. Par Notre Seigneur.

Au 7^e dimanche. — O Seigneur, dont la providence ne se trompe point dans sa conduite : nous vous prions de détourner de nous tout ce qui nous peut nuire, et de nous accorder tout ce qui peut servir à notre avancement. Par Notre Seigneur.

Au 8^e dimanche. — Nous vous prions, Seigneur, de répandre en nous miséricordieusement votre esprit, auteur des bonnes pensées et des saintes actions : afin que ne pouvant être sans vous, nous puissions vivre selon votre volonté. Par Notre Seigneur.

Au 9^e dimanche. — O Seigneur, que les oreilles de votre miséricorde soient ouvertes aux prières de ceux qui l'implorent; et afin que vous leur accordiez ce qu'ils vous demandent, faites qu'ils ne vous demandent que ce qui vous est agréable. Par Notre Seigneur.

Au 10^e dimanche. — O Dieu, qui montrez particulièrement votre toute-puissance en pardonnant et en compatissant : multipliez sur nous votre miséricorde; afin qu'après avoir couru vers vos promesses, nous arrivions par votre grâce aux biens célestes. Par Notre Seigneur.

Au 11^e dimanche. — Dieu tout-puissant et éternel, qui surpassez par l'excès de votre bonté les mérites et les vœux de vos serviteurs : répandez sur nous votre miséricorde; pardonnez-nous les fautes pour lesquelles notre conscience est en crainte, et accordez-nous les grâces que nous n'osons pas même vous demander. Par, etc.

Au 12^e dimanche. — Dieu tout-puissant et miséricordieux, à qui vos serviteurs sont redevables du bonheur qu'ils ont de vous rendre un culte agréable et digne de vous : donnez-nous, s'il vous plaît, la grâce de courir vers les biens que vous nous promettez, sans que rien nous fasse tomber. Par Notre Seigneur.

Au XIII^e dimanche. — Dieu tout-puissant et éternel, augmentez en nous la foi, l'espérance et la charité : et afin que nous méritions d'obtenir ce que vous promettez, faites-nous aimer ce que vous commandez. Par Notre Seigneur.

Au XIV^e dimanche. — O Seigneur, gardez votre Eglise par l'assistance continuelle de votre miséricorde : et parce que sans vous la faiblesse humaine est toujours en danger de tomber; retirez-nous de la perdition par votre secours, et conduisez-nous au salut. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au XV^e dimanche. — Seigneur, purifiez et fortifiez votre Eglise par votre continuelle miséricorde : et parce qu'elle ne peut subsister sans votre grâce, conduisez-la toujours par votre bonté. Par Notre Seigneur.

Au XVI^e dimanche. — Que votre grâce, ô Seigneur, nous prévienne et nous accompagne toujours, et qu'elle nous applique sans cesse aux œuvres de piété. Par Notre Seigneur.

Au XVII^e dimanche. — Nous vous prions, Seigneur, de délivrer votre peuple de la contagion du démon : afin qu'avec un cœur pur, il soit attaché à vous seul, qui êtes son Dieu. Par Notre Seigneur.

Au XVIII^e dimanche. — O Seigneur, que l'opération de votre grâce conduise nos cœurs, puisque sans vous, nous ne pouvons vous être agréables. Par Notre Seigneur.

Au XIX^e dimanche. — Dieu tout-puissant et miséricordieux, détournez de nous par votre miséricorde tout ce qui nous est contraire; afin que nous fassions votre service avec une liberté parfaite d'esprit et de corps. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au XX^e dimanche. — O Seigneur, laissez-vous fléchir aux prières de vos fidèles; accordez-leur le pardon, et donnez-leur votre paix, afin que purifiés de toutes leurs fautes, ils vous servent avec tranquillité et avec confiance. Par Notre Seigneur.

Au XXI^e dimanche. — Nous vous prions, Seigneur, de garder vos enfants par l'assistance continuelle de votre bonté; afin que par votre protection ils soient délivrés de toute adversité, et que pour la gloire de votre nom, ils soient fervents dans la pratique des bonnes œuvres. Par Notre Seigneur.

Au XXII^e dimanche. — O Dieu, notre refuge et notre force, soyez attentif aux pieuses prières de votre Eglise, vous de qui vient toute piété; en sorte que nous obtenions avec efficacité, ce que nous vous demandons avec foi. Par Notre Seigneur.

Au XXIII^e dimanche. — Nous vous prions, Seigneur, de pardonner les offenses de votre peuple, afin que, par votre bonté, vous nous retiriez des liens de nos péchés dans lesquels nous tombons sans cesse par notre faiblesse. Par Notre Seigneur.

S'il y a plus de vingt-quatre dimanches depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent, on reprend ici les Oraisons des dimanches d'après l'Épiphanie, lesquelles n'ont pas été dites, et la collecte suivante se réserve toujours pour le dernier dimanche.

Au XXIV^e dimanche. — Nous vous prions, Seigneur, de réveiller les volontés de vos fidèles, afin qu'ils produisent, avec plus d'ardeur, les fruits des saintes actions, et qu'ils reçoivent de plus grands remèdes de votre bonté. Par Notre Seigneur.

COLLECTES DES FÊTES DE LA SAINTE VIERGE,

ET DES PRINCIPALES FÊTES DES SAINTS.

A la fête de S. André, apôtre, 30 novembre. — Nous vous prions, Seigneur, avec humilité, que saint André, votre bienheureux apôtre, nous soit auprès de vous un continuel intercesseur, comme il a été le prédicateur et le pasteur de votre Eglise. Par Notre Seigneur.

Saint Nicolas, 6 décembre. — O Dieu, qui avez honoré d'une infinité de miracles saint Nicolas, évêque, nous vous prions, par ses mérites et par ses prières, de nous délivrer du feu de l'enfer. Par Notre Seigneur.

Sainte Fare, 7 décembre. — O Dieu, pour l'amour de qui la bienheureuse Fare a méprisé les vanités du monde, et a refusé d'époux mortel, pour s'en donner un qui ne meure jamais, faites que nous apprenions, par son exemple, à mépriser les biens de la terre, et que nous mettions toute notre joie à goûter les dons célestes. Par Notre Seigneur.

La Conception de la sainte Vierge, 8 décembre. — Nous vous prions, Seigneur, d'accorder à vos serviteurs, le don céleste de votre grâce, afin que l'enfantement de la bienheureuse Vierge, ayant été le commencement de notre salut, la pieuse solennité de sa conception nous apporte un accroissement de paix. Par Notre Seigneur.

Saint Thomas, apôtre, 21 décembre. — Accordez-nous, s'il vous plaît, Seigneur, de célébrer avec joie la solennité de saint Thomas, votre bienheureux apôtre, afin que nous soyons toujours assistés de ses prières, et que nous imitions sa foi avec une vraie piété. Par Notre Seigneur.

Sainte Geneviève, 3 janvier. — Faites, Seigneur, que votre Eglise célèbre avec dévotion la glorieuse naissance de sainte Geneviève : excitez notre ferveur par le désir de la gloire que vous lui avez donnée, et faites que nous profitions de l'exemple d'une si grande foi. Par Notre Seigneur.

Saint Fabien et saint Sébastien, martyrs, 20 janvier. — O Dieu tout-puissant, jetez les yeux sur notre faiblesse, et par l'intercession de saint Fabien et de saint Sébastien, vos martyrs, soulagez-nous du poids de nos propres actions, qui nous accable. Par Notre Seigneur.

La Purification de la sainte Vierge, 2 février. — O Seigneur Dieu tout-puissant, abaissés devant votre majesté, nous la supplions, que de même qu'à ce saint jour votre Fils unique a été présenté dans votre temple, en la substance de notre chair; ainsi vous fassiez par votre grâce, que nous vous soyons présentés avec des cœurs purifiés. Par le même Jésus-Christ.

Saint Matthias, apôtre, 24 ou 25 février. — O Dieu, qui avez mis saint Matthias au nombre de vos apôtres accordez-moi, s'il vous plaît, par son intercession, l'assistance de votre paternelle miséricorde. Par Notre Seigneur.

Saint Joseph, 19 mars. — Nous vous prions, Seigneur, de nous secourir par les mérites du bienheureux Joseph, époux de votre très-sainte Mère, et de nous accorder, par son intercession, ce que notre faiblesse ne peut mériter. Vous Seigneur, qui étant Dieu.

L'Annonciation de la sainte Vierge, 25 mars. — O Dieu, qui avez voulu que dans le message de votre saint ange, votre Verbe prit notre chair dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie : accordez à votre peuple, prosterné devant vous, que nous tous qui la croyons vraiment mère de Dieu, nous soyons aidés par ses pieuses prières; Par le même Jésus-Christ.

Saint Marc, évangéliste, 25 avril. — O Dieu, qui avez élevé saint Marc, votre évangéliste, à la dignité de prédicateur de l'Évangile, accordez-nous la grâce de profiter de sa doctrine, et d'être secourus par ses prières. Par Notre Seigneur.

Saint Philippe et saint Jacques, apôtres, 1^{er} mai. — O Dieu qui donnez une nouvelle joie à votre Eglise dans la solennité de vos apôtres saint Philippe et saint Jacques : faites-nous profiter de leurs exemples, comme nous nous réjouissons de leurs mérites. Par Notre Seigneur.

L'Invention de la sainte Croix, 3 mai. — O Seigneur, qui avez renouvelé les miracles de votre passion, dans l'invention glorieuse de votre Croix salutaire : faites-nous la grâce de nous conduire à la vie éternelle, vous

qui, par ce bois, nous avez rachetés de la mort et de l'enfer. Qui étant Dieu.

Saint Hildevert, évêque de Meaux, 27 mai. — Dieu tout-puissant et éternel, qui avez consacré ce jour à l'honneur de saint Hildevert, votre confesseur et évêque : donnez-nous la grâce d'en célébrer la fête avec dévotion ; afin que, par son intercession, nous obtenions le pardon de nos péchés, et que nous arrivions à la gloire éternelle. Par Notre Seigneur.

Saint Barnabé, apôtre, 11 juin. — O Dieu, qui renouvelez notre joie par la gloire et par l'intercession de saint Barnabé, votre apôtre : nous implorons vos miséricordes par ses mérites ; accordez-les-nous par le don de votre grâce. Par Notre Seigneur.

La Nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin. — O Dieu, qui nous avez rendu ce jour vénérable par la Nativité de saint Jean-Baptiste : donnez à votre peuple la grâce d'une joie spirituelle, et conduisez les esprits de tous vos fidèles dans la voie du salut éternel. Par Notre Seigneur.

Saint Pierre et saint Paul, apôtres, 29 juin. — O Dieu, qui avez consacré ce jour par le martyre de vos apôtres saint Pierre et saint Paul : faites la grâce à votre Eglise de suivre en tout le précepte de ceux par qui la religion a commencé. Par Notre Seigneur.

La mémoire de saint Paul, apôtre, 30 juin. — O Dieu, qui avez enseigné les nations par la prédication de saint Paul, votre apôtre : aujourd'hui que nous en célébrons la naissance, secourez-nous par son intercession. Par Notre Seigneur.

On fait en particulier mémoire de saint Pierre, apôtre. — O Dieu, qui avez donné à saint Pierre, votre apôtre, le pouvoir de lier et de délier les péchés en lui confiant les clés du ciel : délivrez-nous des liens de nos péchés par son intercession. Par Notre Seigneur.

La Visitation de la sainte Vierge, 2 juillet. — L'oraison de la Conception, au 8 décembre.

Sainte Marie-Madeleine, 22 juillet. — Nous vous prions, Seigneur, par les suffrages de sainte Marie-Madeleine, de venir à notre aide : vous qui, fléchi par ses prières, avez fait sortir du tombeau son frère Lazare, mort depuis quatre jours. Qui étant Dieu.

Saint Jacques, apôtre, 25 juillet. — O Seigneur, sanctifiez votre peuple, et soyez-en la garde : afin qu'aidé par l'assistance de saint Jacques, votre apôtre, il mène une vie qui vous soit agréable, et vous serve avec tranquillité et avec confiance. Par Notre Seigneur.

Sainte Anne, 26 juillet. — O Dieu, qui avez choisi sainte Anne pour être la mère de celle par laquelle votre Fils unique est né selon la chair : secourez-nous par son intercession, en ce jour où nous solennisons sa mémoire. Par Notre Seigneur.

L'Invention de saint Etienne, 3 août. — Donnez-nous la grâce, ô Seigneur, d'imiter ce que nous honorons ; afin que nous apprenions à aimer jusqu'à nos ennemis, en célébrant l'Invention de celui qui a su prier pour ses persécuteurs. Par Notre Seigneur.

La Transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ, 6 août. — O Dieu, qui avez affermi les mystères de la foi dans la glorieuse Transfiguration de votre Fils Notre Seigneur, par le témoignage des anciens Pères ; et qui par la voix que vous avez fait entendre dans la nuée lumineuse, nous avez marqué la grâce de la parfaite adoption : faites-nous, par votre miséricorde, les cohéritiers de son royaume, et participants de sa gloire. Par Notre Seigneur.

Saint Laurent, 10 août. — Nous vous prions, Seigneur, d'éteindre en nous l'ardeur de nos vices : vous qui avez donné à saint Laurent la force de surmonter les flammes de ses tourments. Par Notre Seigneur.

La réception de la sainte Couronne de Notre Seigneur, 41 août. — O Dieu tout-puissant, en cette solennité, que nous célébrons sur la terre à l'honneur de la couronne d'épines de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour

nous rappeler la mémoire de sa passion : accordez-nous la grâce d'être dans le ciel couronnés de la gloire éternelle, par le Sauveur même ; Qui étant Dieu, etc.

L'Assomption de la sainte Vierge, 15 août. — Nous vous prions, Seigneur, de pardonner les péchés de vos serviteurs ; afin qu'étant incapables de vous plaire par nos actions, nous soyons sauvés par les prières de la mère de votre Fils ; Par le même Jésus-Christ.

Autre collecte du même jour. — O Seigneur, que nous recevions un salutaire secours de la vénérable solennité de ce jour, où la bienheureuse vierge Marie mère de Dieu a subi la mort temporelle, mais n'a pu être abattue par les liens de la mort ; elle dont avait été incarné et engendré votre Fils unique, qui avec vous et le Saint-Esprit, vit et règne aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Saint Barthélemi, apôtre, 24 août. — Dieu tout-puissant et éternel, qui nous donnez une sainte joie à célébrer la fête de saint Barthélemi, votre apôtre : accordez à votre Eglise la grâce d'aimer les vérités qu'il a crues, et de les prêcher avec la même liberté qu'il a fait. Par Notre Seigneur.

Saint Louis, roi de France, 25 août. — O Dieu, qui du royaume de la terre, avez élevé saint Louis, votre confesseur, à la gloire du royaume du ciel : nous vous prions par ses mérites et par son intercession, de nous faire part de la gloire du Roi des rois, Jésus-Christ votre Fils ; Qui étant Dieu.

Saint Fiacre, patron de la Brie, confesseur, 30 août. — Accordez-nous votre grâce, ô Seigneur miséricordieux, par la prière de saint Fiacre, votre confesseur, et soyez propice à nous pécheurs par son assistance. Par Notre Seigneur.

La Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre. — Voyez l'oraison de la Conception au 8 décembre.

L'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre. — O Dieu, qui renouvelez notre joie, lorsque nous renouvelons la mémoire de l'Exaltation de la sainte Croix : faites-nous la grâce d'en bien comprendre le mystère sur la terre, et de jouir dans le ciel du prix de la rédemption qu'elle nous a méritée. Par Notre Seigneur.

Saint Matthieu, apôtre et évangéliste, 21 septembre. — Ecoutez, Seigneur, les prières de saint Matthieu, votre apôtre et évangéliste, et accordez-nous par son intercession, ce que notre faiblesse ne peut obtenir. Par Notre Seigneur.

Saint Michel, archange, 29 septembre. — O Dieu, qui dispensez avec un ordre merveilleux le ministère des anges et des hommes : accordez-nous par votre bonté, que ceux qui se présentent continuellement à vous pour obéir à vos ordres, soient les protecteurs de notre vie. Par Notre Seigneur.

Saint Remi, évêque, 4er octobre. — O Dieu, qui avez donné saint Remi à votre peuple pour le conduire au salut éternel : faites qu'après nous avoir enseigné la doctrine de vie sur la terre, il soit présentement auprès de vous notre intercesseur dans le ciel. Par Notre Seigneur.

Saint Denys et ses compagnons, 9 octobre. — O Dieu, qui avez fortifié par une constance inébranlable, saint Denys, pontife, votre martyr, et qui pour annoncer votre gloire aux Gentils lui avez donné pour compagnons saint Rustique et saint Eleuthère : accordez-nous cette grâce, qu'à leur exemple nous méprisions pour l'amour de vous, toutes les prospérités du monde, et que nous n'en redoutions aucunes adversités. Par Notre Seigneur.

Saint Saintin, évêque de Meaux, 14 octobre. — O Dieu, gloire éternelle de vos saints, qui avez consacré ce jour par la mort de saint Saintin, votre confesseur et évêque : faites que votre Eglise se réjouisse toujours de sa naissance, et que par votre miséricorde, elle ressente l'assistance de ses mérites et de ses exemples. Par Notre Seigneur.

Saint Luc, évangéliste, 48 octobre. — Faites, Seigneur, que saint Luc, votre évangéliste, soit notre in-

tercesseur après de vous : lui qui pour la gloire de votre nom a continuellement porté sur son corps la mortification de la croix. Par Notre Seigneur.

La fête des saintes reliques qui reposent dans l'église de Meaux : elle se célèbre au dimanche qui suit la fête de saint Luc. — Nous vous prions, Seigneur, d'être propice à vos serviteurs, par les mérites de vos saints, dont les reliques reposent dans l'église de Meaux; afin que, par leur pieuse intercession, nous soyons délivrés de toute adversité. Par Notre Seigneur.

Sainte Céline, vierge de l'église de Meaux, 24 octobre. — O Dieu notre Sauveur, écoutez-nous; afin que nous réjouissant de la fête de sainte Céline, vierge, nous profitons de l'instruction que nous donne sa dévotion. Par Notre Seigneur.

Saint Simon et saint Jude, 28 octobre. — O Dieu, qui nous avez donné la connaissance de votre nom par la prédication de vos apôtres saint Simon et saint Jude : accordez-nous la grâce de célébrer toujours leur éternelle gloire avec une nouvelle ferveur, et d'avancer en votre amour en solennisant leur mémoire. Par Notre Seigneur.

Saint Faron, évêque de Meaux, 29 octobre. — O Dieu, qui avez fait pour nous de ce jour, où nous solennisons la mémoire de saint Faron, votre confesseur et évêque, un jour de bénédictions et de grâces : écoutez en pitié les prières de votre Eglise, et secourez-la par l'intercession de celui dont elle célèbre les mérites. Par Notre Seigneur.

A la fête de tous les Saints, 4^{er} novembre. — Dieu tout-puissant et éternel, qui nous avez fait la grâce de célébrer dans une même solennité les mérites de tous vos saints : nous vous prions qu'en multipliant nos intercesseurs, nous obtenions l'abondance tant désirée de vos miséricordes. Par Notre Seigneur.

Au jour des Morts, 2 novembre. — O Dieu, créateur et rédempteur de tous les fidèles : accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes, la rémission de tous leurs péchés; afin que par de pieuses prières ils obtiennent le pardon qu'ils ont toujours désiré. Vous qui étant Dieu.

Saint Martin, évêque, 11 novembre. — O Dieu, qui voyez que nous ne pouvons nous soutenir par aucune force : accordez-nous, par votre bonté, que nous soyons fortifiés contre toutes les adversités, par l'intercession de saint Martin, votre confesseur et pontife. Par Notre Seigneur.

De la Présentation de la sainte Vierge, 21 novembre. — O Dieu, qui avez voulu que la bienheureuse Marie, toujours vierge, demeure du Saint-Esprit, fût aujourd'hui présentée au temple : nous vous prions de nous accorder que par son intercession nous soyons présentés au temple de votre gloire. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

ORAISONS DU COMMUN DES SAINTS.

Elles se disent aux fêtes où il n'y a point de propres. Il y a des oraisons propres à toutes les fêtes des saints Apôtres.

A la fête d'un saint martyr, s'il est martyr et évêque. — O Dieu tout-puissant, jetez les yeux sur notre faiblesse; et par l'intercession de saint N., votre martyr et évêque, soulagez-nous du poids de nos propres actions qui nous accable. Par Notre Seigneur.

S'il est seulement martyr. — Faites-nous la grâce, ô Dieu tout-puissant, de nous fortifier dans l'amour de votre nom, par l'intercession de saint N., votre martyr, dont nous honorons la naissance. Par Notre Seigneur.

Pour plusieurs saints martyrs et évêques. — Nous vous supplions, Seigneur, de nous accorder votre assistance en cette solennité de saint N. et de saint N., vos martyrs et évêques, et d'écouter leurs vénérables prières en notre faveur. Par Notre Seigneur.

S'ils ne sont pas évêques. — O Dieu, qui renouvelez notre joie chaque année, dans la solennité de saint N. et de saint N., vos martyrs : accordez-nous par votre bonté, la grâce de profiter de leurs exemples, en même temps que nous nous réjouissons de leurs mérites; Par Notre Seigneur.

Un saint Confesseur, évêque. — Faites-nous la grâce, Dieu tout-puissant, que la vénérable solennité de saint N., votre confesseur et évêque, accroisse notre dévotion et avance notre salut. Par Notre Seigneur.

Autre Oraison. — Nous vous supplions, Seigneur, d'écouter les prières que nous vous adressons en la solennité de saint N., votre confesseur et évêque : et de nous accorder le pardon de tous nos péchés, par l'intercession de celui à qui vous avez fait la grâce de vous rendre un culte digne de vous. Par Notre Seigneur.

Un saint Docteur. — O Dieu, qui avez donné saint N. à votre peuple, pour le conduire au salut éternel : faites qu'il soit maintenant auprès de vous votre intercesseur dans le ciel, lui qui nous a enseigné la doctrine de vie sur la terre. Par Notre Seigneur.

Un saint Confesseur. — O Dieu, qui renouvelez notre joie chaque année, en la solennité de saint N., votre confesseur : accordez-nous par votre bonté, la grâce d'imiter les actions de celui dont nous honorons la naissance. Par Notre Seigneur.

Un saint Abbé. — Nous vous prions, Seigneur, de nous secourir par l'intercession de saint N., abbé; et de nous accorder par ses prières, ce que nous ne pouvons obtenir par nos mérites. Par Notre Seigneur.

Une sainte Vierge, martyre. — O Dieu, qui avez fait paraître les merveilles de votre puissance, en donnant au sexe le plus faible la force de remporter la couronne du martyr : accordez-nous par votre bonté, la grâce d'aller à vous en suivant les exemples de sainte N., votre vierge et martyre, dont nous honorons la naissance. Par Notre Seigneur.

On dit la même collecte à la fête d'une sainte martyre qui n'est pas vierge, en omettant le mot de vierge.

Une sainte Vierge. — O Dieu notre Sauveur, écoutez-nous; afin que nous réjouissant de la fête de sainte N., votre vierge, nous profitons de l'instruction que nous donne sa dévotion. Par Notre Seigneur.

On dit la même collecte à la fête d'une sainte qui n'est pas vierge, en omettant le mot de vierge.

La Dédicace de l'Eglise. — O Dieu, qui renouvelez tous les ans le jour de la consécration de ce saint temple dédié à votre nom, et nous conservez la vie, afin que nous assistions toujours à des mystères sacrés : exaucez les prières de votre peuple, et accordez-nous que quiconque entrera dans ce temple pour y demander vos bienfaits, se réjouisse de les avoir obtenus. Par Notre Seigneur.

Pour les jours de Patrons. — Faites-nous la grâce, Dieu tout-puissant, que la vénérable solennité de saint N. accroisse notre dévotion, et avance notre salut. Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'OFFICE DE L'ÉGLISE.

Quoique notre intention soit de ne mettre ici que l'Office des Vêpres, nous avons toutefois ajouté quelques Cantiques et quelques Psaumes les plus nécessaires à l'instruction et à l'édification des fidèles, que l'on trouvera suivant l'ordre qu'on les chante à l'église.

DES TROIS CANTIQUES DU NOUVEAU TESTAMENT.

On appelle cantiques, des chants de réjouissance, que les saints inspirés de Dieu ont chantés dans le temps qu'ils en ont reçu des grâces particulières.

1. On appelait autrefois confesseurs, ceux qui souffraient quelque peine pour la confession de la foi : on donne maintenant ce nom à tous les saints qui n'étant ni apôtres ni martyrs, ont confessé Jésus-Christ par leurs bonnes œuvres.

Il y en a trois dans le Nouveau Testament, que l'Eglise chante tous les jours, à cause de la liaison particulière qu'ils ont avec le mystère du Verbe incarné. *Benedictus* se chante à Landres, et nous le mettons ici le premier. *Magnificat* et *Nunc dimittis* se trouveront en leur ordre à Vèpres et à Complies.

GANTIQUE DE SAINT ZACHARIE (*Luc.*, 1, 68).

Saint Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, n'avait pas cru assez promptement à la parole de l'ange qui lui annonçait qu'il serait le père de ce saint précurseur; et en punition de son doute, il devint muet. La parole lui fut rendue à la naissance de ce bienheureux enfant: le saint vieillard emploie la voix, qu'il venait de recouvrer, à louer Dieu, de la venue prochaine de son Christ, à qui saint Jean venait préparer les voies, et il prophétisa en ces termes:

1. **BENI** soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il est venu visiter son peuple pour le racheter :

2. Et a suscité dans la maison de David son serviteur, un puissant médiateur de notre salut :

3. Comme il l'avait promis par la bouche de ses saints prophètes, qui ont prédit dès les siècles passés,

4. Qu'il nous délivrerait de la puissance de nos ennemis, et de la main de tous ceux qui nous haïssent :

5. Pour nous faire miséricorde, comme il l'avait promis à nos pères, et pour accomplir son alliance sainte :

6. Selon le serment par lequel il avait juré à notre père Abraham, de nous faire la grâce,

7. Qu'étant délivrés de la puissance de nos ennemis, nous le servions sans crainte :

8. Vivant en sa présence tous les jours de notre vie, dans la sainteté et dans la justice.

9. Mais vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut; car vous marcherez devant le Seigneur pour préparer ses voies :

10. En apprenant à son peuple la science du salut, pour la rémission de ses péchés :

11. Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, par laquelle ce soleil¹ levant nous est venu visiter du ciel :

12. Pour éclairer ceux qui étaient ensevelis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort; et conduire nos pas dans le chemin de la paix.

Ainsi soit-il.

L'Eglise récite tous les jours le psaume suivant aux heures de Prime, Tierce, Sexte, et None; c'est pourquoi on le met ici comme très-propre à entretenir la piété des fideles.

Psaume 118.

David banni et fugitif durant la persécution de Saül, se console dans la malédiction de la loi de Dieu, et s'excite à l'aimer de tout son cœur.

PRIME.

1. **HEUREUX** ceux qui sont purs dans la voie : qui marchent selon la loi du Seigneur.

2. Heureux ceux qui étudient ses ordonnances, et qui le cherchent de tout leur cœur.

3. Car ceux qui commettent l'iniquité, ne marchent point dans ses voies.

4. Vous avez ordonné que vos lois soient exactement gardées.

5. Plût à Dieu que toutes mes voies tendent à l'observation de vos ordonnances.

6. Je ne tomberai point dans la confusion, lorsque j'aurai tous vos commandements devant les yeux.

7. Je vous bénirai avec un cœur droit, lorsque je serai instruit de vos ordonnances pleines d'équité.

8. Je garderai vos préceptes, ne m'abandonnez jamais.

9. **COMMENT** l'homme dans sa jeunesse redressera-t-il sa voie? En gardant vos paroles.

10. Je vous ai cherché de tout mon cœur : ne permettez pas que je m'éloigne de vos préceptes.

11. Je tiens vos paroles cachées dans le fond de mon cœur : afin que je ne vous offense point.

12. O Seigneur, vous êtes béni! enseignez-moi votre loi.

1. C'est ainsi que Jésus-Christ est appelé par les prophètes, pour montrer qu'à son arrivée les ténèbres de l'idolâtrie seraient dissipées.

13. Mes lèvres prononceront toutes les ordonnances de votre bouche.

14. Je trouve autant de joie dans la voie de vos commandements, que si je possédais toutes les richesses du monde.

15. Je méditerai sur vos préceptes, et je considérerai vos voies.

16. Je méditerai sur vos ordonnances : je n'oublierai point vos paroles.

17. **RENDEZ** votre grâce à votre serviteur : donnez-moi la vie, et je garderai vos commandements.

18. Déveillez mes yeux, et je contemplerai les merveilles de votre loi.

19. Je suis étranger sur la terre : ne me cachez pas vos préceptes.

20. Mon âme désire¹ sans cesse de désirer vos commandements.

21. Vous menacez les superbes : ceux qui se détournent de vos commandements, sont maudits.

22. Eloignez de moi l'opprobre et le mépris; puisque je garde vos commandements.

23. Car les grands de la terre se sont assis, et ils ont parlé entre eux contre moi : mais votre serviteur méditait sur votre loi.

24. Vos ordonnances sont mon entretien continuel : et vos oracles sont mes conseillers.

25. Mon âme est prosternée contre terre : donnez-moi la vie selon votre parole.

26. Je vous ai exposé mes voies, et vous m'avez exaucé : enseignez-moi vos ordonnances.

27. Instruisez-moi de la voie de vos préceptes, et je m'entretiendrai de vos merveilles.

28. Mon âme s'assoupit dans son ennui; fortifiez-moi par vos paroles.

29. Détournez de moi la voie de l'iniquité, et faites-moi miséricorde selon votre loi.

30. J'ai choisi la voie de la vérité : je n'ai pas oublié vos jugements.

31. Seigneur, je me tiens attaché à vos témoignages : ne me couvrez pas de confusion.

32. J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous m'avez dilaté² le cœur.

TIERCE.

33. **ENSEIGNEZ-MOI**, Seigneur, la voie de vos commandements, et je la rechercherai sans relâche.

34. Donnez-moi l'intelligence, et j'approfondirai votre loi : et je la garderai de tout mon cœur.

35. Conduisez-moi dans le sentier de vos commandements; car c'est tout ce que je désire.

36. Portez mon cœur vers vos ordonnances, et non à l'avarice.

37. Détournez mes yeux, de peur qu'ils ne s'arrêtent sur la vanité : donnez-moi la vie dans votre voie.

38. Affermissez votre parole dans votre serviteur, par votre crainte.

39. Eloignez de moi l'opprobre³ que j'appréhende : parce que vos jugements sont doux.

40. Je soupire après vos commandements : donnez-moi la vie par votre justice.

41. **QUE** votre miséricorde, Seigneur, descende sur moi : sauvez-moi selon vos oracles.

42. Afin que je réponde à ceux qui me couvrent d'opprobres, que j'espère en vos paroles.

43. Et ne m'ôtez jamais de la bouche la parole de vérité : parce que je mets toute mon espérance en vos jugements.

44. Je garderai toujours votre loi : je la garderai à jamais.

1. Comme un malade qui désire l'être guéri de son dégoût.

2. En y répandant vos consolations.

3. C'est qu'on faisait passer David pour ennemi de son prince et de sa patrie.

45. Je marcherai comme dans un chemin spacieux : parce que je recherche vos préceptes.

46. J'ai parlé de vos témoignages devant les rois ; et je n'en ai point rougi.

47. J'ai médité vos commandements, qui font mes délices.

48. J'élèverai mes mains pour exécuter vos préceptes, qui sont mon amour, et je m'exercerai dans la pratique de votre loi.

49. SOUVENEZ-VOUS de la promesse que vous avez faite à votre serviteur, par laquelle vous m'avez donné de l'espérance.

50. C'est ce qui me console dans mon humiliation ; parce que votre parole m'a donné la vie.

51. Les superbes font sans cesse des injustices ; mais je ne me suis point détourné de votre loi.

52. Je me suis souvenu, Seigneur, que vos jugements sont éternels ; et j'y ai trouvé ma consolation.

53. La défaillance m'accable à la vue des pécheurs qui abandonnent votre loi.

54. Vos préceptes sont le sujet de mes cantiques, dans le lieu de mon exil.

55. Je me suis souvenu, Seigneur, de votre nom durant la nuit ; et j'ai gardé votre loi.

56. Ce bien m'est arrivé ; parce que j'ai recherché vos préceptes.

57. J'AI dit en moi-même, Seigneur, mon partage est de garder votre loi.

58. J'ai imploré votre assistance de tout mon cœur : ayez pitié de moi selon vos paroles.

59. J'ai réfléchi sur mes voies ; et j'ai tourné mes pas vers vos témoignages.

60. Je suis prêt de garder vos commandements, et je ne suis troublé de rien.

61. Les filets des méchants m'ont enveloppé ; mais je n'ai pas oublié votre loi.

62. Je me levais au milieu de la nuit, pour vous louer sur les jugements de votre justice.

63. Je suis en société avec tous ceux qui vous craignent, et qui gardent vos commandements.

64. L'univers est plein de votre miséricorde, Seigneur : enseignez-moi votre loi.

65. SEIGNEUR, vous avez fait miséricorde à votre serviteur, selon vos promesses.

66. Enseignez-moi la bonté, la discipline, et la science, parce que j'ai une ferme foi en vos commandements.

67. J'ai péché avant que d'être humilié : c'est pourquoi j'ai gardé vos paroles.

68. Vous êtes bon : et dans votre bonté, enseignez-moi vos ordonnances.

69. L'iniquité des superbes s'est multipliée contre moi de plus en plus : mais je ne laisserai pas de rechercher vos commandements de tout mon cœur.

70. Leur cœur s'est épaissi¹ comme le lait ; mais moi j'ai médité sur votre loi.

71. Il m'a été bon que vous m'ayez humilié, pour apprendre vos préceptes.

72. La loi qui est sortie de votre bouche, me vaut mieux que des millions d'or et d'argent.

73. Vos mains m'ont créé et m'ont formé : donnez-moi l'intelligence, afin que j'apprenne vos commandements.

74. Ceux qui vous craignent, me verront, et se réjouiront de ce que j'aurai toujours espéré dans vos paroles.

75. Je reconnais, Seigneur, que vos jugements sont équitables, et que vous m'avez humilié avec justice.

76. Que votre miséricorde soit toute ma consolation,

1. Mes ennemis sont devenus charnels et grossiers.

selon la promesse que vous avez faite à votre serviteur.

77. Que vos miséricordes se répandent sur moi, afin que je vive ; puisque votre loi est tout mon entretien.

78. Que les superbes soient confondus, pour m'avoir persécuté injustement : et je m'occuperai de vos ordonnances.

79. Que ceux qui vous craignent et qui entendent vos oracles, s'unissent avec moi.

80. Que mon cœur soit pur dans vos ordonnances, afin que je ne sois point confus.

SEXTE.

81. Mon âme languit dans l'attente de votre salut, et j'espère en vos paroles de plus en plus.

82. Mes yeux languissent à force d'attendre l'accomplissement de vos paroles : ils vous disent : Quand me consolerez-vous ?

83. Je suis aussi sec qu'une peau exposée à la gelée : je n'ai point eubié vos ordonnances.

84. Combien de jours reste-t-il encore à votre serviteur ? Quand jugerez-vous ceux qui me persécutent ?

85. Les injustes m'ont conté des fables : mais ce qu'ils disent n'est pas comme votre loi.

86. Tous vos commandements sont la vérité même : ils m'ont persécuté injustement ; secourez-moi.

87. Ils m'ont presque anéanti sur la terre : mais je n'ai pas abandonné vos préceptes.

88. Rendez-moi la vie par votre miséricorde, et je garderai les paroles de votre bouche.

89. VOTRE parole, Seigneur, subsistera éternellement dans le ciel.

90. Votre vérité passera de siècle en siècle : vous avez affermi la terre, et elle demeurera toujours.

91. Le jour subsiste par votre ordre ; car toutes les créatures vous sont assujetties.

92. Si votre loi n'avait été tout mon entretien, je serais péri il y a longtemps dans mon humiliation.

93. Je n'oublierai jamais vos préceptes : car c'est par eux que vous me donnez la vie.

94. Je suis tout à vous, sauvez-moi : puisque j'ai toujours recherché vos préceptes.

95. Les pécheurs m'attendent pour me perdre : mais j'ai compris vos ordonnances.

96. J'ai vu la fin de toute la perfection¹ : votre loi a une étendue merveilleuse.

97. QUE j'aime votre loi, Seigneur ! elle est le sujet de mon entretien durant tout le jour.

98. Vous m'avez rendu plus sage que mes ennemis par votre parole : parce que je m'y suis attaché pour jamais.

99. Je suis devenu plus intelligent que tous ceux qui m'instruisent : parce que vos oracles sont mon entretien continuel.

100. Je suis devenu plus prudent que les vieillards : parce que je recherche vos commandements.

101. J'ai retiré mes pieds de toute mauvaise voie, afin de garder vos paroles.

102. Je ne me suis point écarté de vos jugements : parce que vous m'avez vous-même donné votre loi.

103. Que vos oracles me soient doux ! ils le sont plus que le miel ne l'est à ma bouche.

104. Vos préceptes me rendent intelligent ; c'est pourquoi je hais toute voie corrompue.

105. VOTRE parole est la lampe qui éclaire mes pas, et la lumière qui luit dans mes voies.

106. J'ai juré, et résolu de garder vos justes jugements.

107. Seigneur, j'ai été réduit à une extrême humiliation : donnez-moi la vie selon votre parole.

1. Les choses les plus parfaites finissent : mais la loi de Dieu est éternelle.

408. Agrérez, Seigneur, les sacrifices que ma bouche vous offre; et enseignez-moi vos jugements.

409. Mon âme est toujours en mes mains : je n'oublie point votre loi.

410. Les méchants m'ont tendu un piège pour me perdre : mais je ne me suis point écarté de vos commandements.

411. J'ai pris vos paroles pour être à jamais mon héritage; parce qu'elles sont la joie de mon cœur.

412. J'ai porté mon cœur à garder vos jugements pour jamais, à cause de la récompense.

413. JE hais les injustes; et j'aime uniquement votre loi.

414. Vous êtes mon refuge et mon protecteur, et j'espère de plus en plus en vos paroles.

415. Retirez-vous de moi, méchants; et j'étudierai les commandements de mon Dieu.

416. Recevez-moi selon votre parole, et je vivrai; et ne me confondez point dans mon espérance.

417. Secourez-moi, et je serai sauvé; et je méditerai toujours vos jugements.

418. Vous rejetez avec mépris tous ceux qui s'égarerent de vos jugements : parce que leur pensée est injuste.

419. J'ai regardé tous les méchants de la terre, comme des prévaricateurs : c'est pourquoi j'aime vos témoignages.

420. Pénétrez ma chair de votre crainte; parce que je tremble dans la vue de vos jugements.

421. J'AI gardé la justice et l'équité : ne m'abandonnez pas à ceux qui me calomnient.

422. Recevez votre serviteur en grâce : que les superbes ne médissent plus de moi.

423. Mes yeux sont languissants dans l'attente de votre secours, et dans l'espérance de voir l'effet des paroles de votre justice.

424. Traitez votre serviteur selon votre miséricorde, et enseignez-moi vos jugements.

425. Je suis votre serviteur : donnez-moi l'intelligence, afin que je connaisse vos témoignages.

426. Seigneur, il est temps que vous agissiez : ils ont dissipé votre loi.

427. C'est pourquoi j'aime vos commandements, plus que l'or et la topaze.

428. Et je me conduis selon tous vos préceptes, et je hais toute voie corrompue.

NONE.

429. Vos témoignages sont admirables; c'est pourquoi mon âme les étudie.

430. L'explication de vos paroles porte la lumière dans les esprits, et donne l'intelligence aux petits.

431. J'ai ouvert la bouche¹ et j'ai attiré l'air; parce que je désirais votre loi.

432. Jetez les yeux sur moi, et faites-moi miséricorde; comme vous la faites à ceux qui aiment votre nom.

433. Réglez mes pas selon votre parole, et que nulle iniquité ne domine en moi.

434. Délivrez-moi des calomnies des hommes; afin que je garde vos commandements.

435. Répandez sur votre serviteur la lumière de votre visage, et enseignez-moi vos jugements.

436. Mes yeux ont versé des ruisseaux de larmes, parce qu'ils n'ont pas gardé votre loi.

437. Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont droits.

438. Vous avez établi par votre commandement la justice de vos témoignages, et votre vérité.

439. Mon zèle m'a fait sécher, de ce que mes ennemis ont oublié vos paroles.

1. J'ai soupiré après votre loi.

440. Votre parole est toute brûlante : et votre serviteur l'aime tendrement.

441. Je suis jeune et méprisé : mais je n'oublie pas vos jugements.

442. Votre justice est la justice éternelle, et votre loi, la vérité même.

443. L'affliction et l'angoisse m'ont pénétré : vos commandements sont mon entretien.

444. Vos témoignages sont éternellement justes : donnez-moi l'intelligence et je vivrai.

445. MON Dieu j'ai crié vers vous de tout mon cœur; exaucez-moi, et je garderai vos ordonnances.

446. J'ai crié vers vous; sauvez-moi : afin que j'observe vos commandements.

447. Je préviens le jour et je crie vers vous : parce que j'espère de plus en plus en vos paroles.

448. Mes yeux vous ont prévenu dès le point du jour, afin de méditer votre loi.

449. Seigneur, écoutez ma voix selon votre miséricorde; donnez-moi la vie selon votre jugement.

450. Ceux qui me persécutent se sont approchés de l'iniquité, et ils se sont éloignés de votre loi.

451. Seigneur, vous¹ êtes proche, et toutes vos voies sont véritables.

452. J'ai reconnu, dès le commencement, que vous avez affermi vos témoignages pour jamais.

453. REGARDEZ ma bassesse, et me délivrez; puisque je n'ai point oublié votre loi.

454. Jugez ma cause et rachetez-moi; donnez-moi la vie selon votre parole.

455. Le salut est loin des méchants, parce qu'ils ne recherchent point vos jugements.

456. Seigneur, vos miséricordes sont infinies : donnez-moi la vie selon votre jugement.

457. Le nombre est grand de ceux qui me persécutent et qui m'affligent : mais je ne me suis point écarté de vos témoignages.

458. J'ai vu les prévaricateurs et j'ai séché; parce qu'ils ne gardent point vos paroles.

459. Considérez, Seigneur, que j'aime vos commandements : donnez-moi la vie selon votre miséricorde.

460. La vérité est le commencement de vos paroles : tous vos jugements sont éternellement équitables.

461. LES grands du monde m'ont persécuté sans sujet : et mon cœur n'a été effrayé que de vos paroles.

462. Je mets ma joie dans vos paroles, comme un homme qui a trouvé de riches dépouilles.

463. J'ai l'iniquité en haine et en abomination; mais votre loi est tout mon amour.

464. Sept fois le jour je vous chante des louanges, sur vos jugements équitables.

465. La véritable paix est avec ceux qui aiment votre loi, et rien ne les fait tomber.

466. Seigneur, j'ai attendu de vous mon salut, et j'ai aimé vos commandements.

467. Mon âme a gardé vos préceptes, et les a aimés souverainement.

468. J'ai observé vos commandements et vos témoignages, parce que toutes mes voies sont exposées à vos yeux.

469. QUE ma prière, Seigneur, monte jusqu'à vous : donnez-moi l'intelligence selon votre parole.

470. Que mes demandes soient présentées à vos yeux : délivrez-moi selon vos promesses.

471. Mes lèvres pousseront des hymnes à votre louange : lorsque vous m'aurez enseigné vos jugements.

472. Ma langue publiera vos paroles : parce que tous vos commandements sont équitables.

473. Tendez-moi la main pour me sauver; puisque je me suis attaché à vos commandements.

174. Seigneur, je désire de recevoir de vous mon salut ; et votre loi est tout mon entretien.

175. Mon âme vivra et vous louera : et vos jugements viendront à mon aide.

176. J'ai été errant comme une brebis égarée : cherchez votre serviteur, puisque je n'ai point oublié vos commandements.

VÊPRES DU DIMANCHE.

O DIEU, venez à mon aide.

Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Et qu'elle soit telle maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le commencement. Ainsi soit-il. Louez le Seigneur, ou, Louange soit à vous, Seigneur, roi d'éternelle gloire.

Psaume 109. (Prophétique.)

David contemple en esprit le Père éternel, qui fait asseoir Jésus-Christ à sa droite au jour de son ascension ; et célébrant la puissance, la génération éternelle, le sacerdoce, et les victoires du Sauveur, qui devoit être son Fils, il l'appelle son Seigneur (Matth., xxi, 44).

1. LE Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

2. Jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis, à vous servir de marchepied.

3. Le Seigneur fera sortir de Sion¹ le sceptre de votre règne : vous dominerez au milieu de vos ennemis².

4. La puissance royale dont vous êtes revêtu, éclatera au jour de votre force dans la gloire et dans la lumière des saints : je³ vous ai engendré de mon sein devant l'aurore.

5. Le Seigneur a juré, et il ne rétractera point son serment : vous serez le sacrificateur éternel selon l'ordre de Melchisédech.

6. Le Seigneur est à votre droite⁴ ; il brisera les rois au jour de sa colère.

7. Il jugera les nations, il mettra tout en ruines : il brisera sur la terre les têtes de plusieurs.

8. Il boira dans le chemin de l'eau⁵ du torrent : et par là il s'élèvera dans la gloire.

Antienne *. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

* L'antienne est un chant après le psaume, où l'on en répète ordinairement le verset le plus remarquable, ou celui qui revient le mieux à la fête. Les premiers mots de l'antienne se disent au commencement du psaume pour donner le ton.

Psaume 110. (Moral et d'action de grâces.)

Le prophète célèbre les merveilles de Dieu dans la délivrance de son peuple, et dans la loi qu'il lui a donnée.

1. SEIGNEUR, je vous louerai de tout mon cœur, dans l'assemblée et dans la compagnie des justes.

2. Les ouvrages du Seigneur sont grands : tous ceux qui les aiment, les recherchent.

3. La magnificence et la gloire reluisent dans ses ouvrages : et sa justice demeure éternellement.

4. Le Seigneur bon et miséricordieux a consacré la mémoire de ses merveilles : il a donné une nourriture⁶ à ceux qui le craignent.

5. Il se souviendra éternellement de son alliance⁷ : il montrera à son peuple la grandeur de ses ouvrages.

1. Parce que l'Évangile par lequel Jésus-Christ règne, devait commencer à Jérusalem, où était la sainte montagne de Sion, et de là se répandre par tout l'univers.

2. Au milieu des Gentils convertis par la prédication des apôtres.

3. C'est le Père éternel qui parle.

4. Par le puissant secours de Dieu, Jésus-Christ triomphera de ses ennemis, et exercera de sévères jugements sur les persécuteurs de son Église.

5. L'eau du torrent dont Jésus-Christ boira dans le chemin, sont les peines qu'il endurera dans sa vie mortelle ; par lesquelles il entrera dans sa gloire.

6. La manne dans le désert, et l'enchriste dans notre pèlerinage.

7. C'est la promesse faite à Abraham quatre cents ans avant que de donner la Terre-Sainte à sa race.

6. En leur donnant l'héritage des nations¹ : les ouvrages de ses mains sont justes et véritables.

7. Tous ses oracles sont immuables : ils sont affermis dans tous les siècles, fondés dans la vérité et la justice.

8. Il a racheté son peuple de servitude² : il a établi son alliance pour jamais.

9. Son nom est saint et redoutable : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

10. La vraie intelligence est pour tous ceux qui ont cette crainte : ils en seront loués au siècle des siècles.

Ant. Tous ses oracles sont immuables ; ils sont affermis dans tous les siècles.

Psaume 111. (Moral.)

L'homme de bien est heureux.

1. HEUREUX l'homme qui craint le Seigneur : il met tout son plaisir à faire ses commandements.

2. Sa postérité sera puissante sur la terre : la race des justes sera bénie.

3. La gloire et les richesses sont dans sa maison : et sa justice demeure éternellement.

4. Il s'est élevé une lumière sur les justes au milieu des ténèbres ; le Seigneur est clément, miséricordieux et juste.

5. Celui-là est aimable qui donne et qui prête au pauvre ; qui conduit ses paroles avec jugement : il ne sera jamais ébranlé.

6. La mémoire du juste sera éternelle : il ne craindra pas d'entendre mal parler de lui.

7. Son cœur est disposé à se confier au Seigneur : son cœur est inébranlable : il ne craint rien, jusqu'à ce qu'il méprise ses ennemis³.

8. Il répand ses aumônes et les distribue aux pauvres : sa justice demeurera au siècle des siècles, et il sera élevé en gloire.

9. Le pécheur le verra avec indignation : il grincera les dents et séchera de dépit : les désirs des méchants s'évanouiront.

Ant. Il met tout son plaisir à faire ses commandements.

Psaume 112.

Le prophète loue Dieu de la protection qu'il donne aux humbles et aux gens de bien.

1. LOUEZ le Seigneur, vous qui êtes ses serviteurs : louez le nom du Seigneur.

2. Que le nom du Seigneur soit béni ; dès maintenant, et dans l'éternité.

3. Le nom du Seigneur mérite d'être loué depuis le matin jusqu'au soir.

4. Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations : et sa gloire paraît jusqu'au-dessus des cieux.

5. Qui est semblable au Seigneur notre Dieu, qui des hauts lieux, où il fait sa demeure, regarde les choses basses dans le ciel et dans la terre ?

6. Il tire le faible de la poussière, et relève le pauvre de dessus le fumier.

7. Pour le placer entre les princes, entre les princes de son peuple.

8. Il rend féconde celle qui était stérile, et lui donne la joie d'être mère de plusieurs enfants.

Ant. Que le nom du Seigneur soit béni dans l'éternité.

Psaume 113.

David représente la grandeur de Dieu délivrant son peuple, et la vanité des idoles.

1. LORSQU'ISRAËL sortit d'Égypte, et la maison de Jacob du milieu d'un peuple barbare,

2. Dieu consacra la maison de Juda à son service, et établit son empire dans Israël.

3. La mer le vit, et prit la fuite ; le Jourdain remonta vers sa source.

1. Des peuples de Chanaan, anciens habitants de ce pays.

2. Il a tiré l'ancien peuple de l'Égypte, et nous de l'enfer.

3. Le juste ne craint pas ses ennemis, parce que Dieu lui en fera bientôt voir la faiblesse.

4. Les montagnes sautèrent comme des béliers, et les collines comme des agneaux.

5. O mer, pourquoi fuyais-tu ? et toi Jourdain, pourquoi remontais-tu vers ta source ?

6. Montagnes, pourquoi sautiez-vous comme des béliers ? et vous, collines, comme des agneaux ?

7. La terre a tremblé devant la face du Seigneur, devant le Dieu de Jacob,

8. Qui a changé la pierre en un torrent d'eau, et la roche en une fontaine abondante.

9. Que ce ne soit point à nous, Seigneur ; que ce ne soit point à nous que vous donniez la gloire ; mais donnez-la à votre nom :

10. Afin que votre miséricorde et votre vérité éclatent ; et de peur que les nations ne disent : Où est leur Dieu ?

11. Notre Dieu est dans le ciel : il a fait tout ce qu'il a voulu.

12. Les idoles des nations ne sont qu'or et argent, et l'ouvrage des mains des hommes

13. Ils ont une bouche, et ne parlent point ; ils ont des yeux, et ne voient point.

14. Ils ont des oreilles, et n'entendent point ; ils ont des narines, et ne sentent point.

15. Ils ont des mains, et ne touchent point ; ils ont des pieds et ne marchent point, et il ne sort aucune voix de leur bouche.

16. Que ceux qui les font leur deviennent semblables, avec tous ceux qui y mettent leur confiance.

17. La maison d'Israël a espéré au Seigneur ; il est son appui et son protecteur.

18. La maison d'Aaron a espéré au Seigneur ; il est son appui et son protecteur.

19. Ceux qui craignent le Seigneur ont mis leur espérance en lui, il est leur appui et leur protecteur.

20. Le Seigneur s'est souvenu de nous, et il nous a bénis.

21. Il a béni la maison d'Israël ; il a béni la maison d'Aaron.

22. Il a béni tous ceux qui le craignent, les grands et les petits.

23. Que le Seigneur multiplie ses dons sur vous ; sur vous et sur vos enfants.

24. Que puissiez-vous être bénis du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

25. Le ciel des cieux est au Seigneur ; et il a donné la terre aux enfants des hommes.

26. Les morts ne vous loueront point, Seigneur ; ni aucun de ceux qui sont dans le sépulchre :

27. Mais nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur, dès maintenant, et jusqu'à jamais.

Ant. Nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur.

PETIT CHAPITRE (II. Cor., 1, 3, 4).

BÉNI soit Dieu, et le père de Notre Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation, qui nous console en toutes nos afflictions.

R. Rendons grâce à Dieu.

HYMNE, *Lucis Creator.*

O DIEU très-bon, créateur de la lumière, qui la faites lire pour régler la durée des jours ; et qui avez commencé par elle la création du monde.

O Dieu, qui avez voulu qu'on appellât jour le temps qui s'écoule du matin au soir : au moment que les ténèbres de la nuit s'approchent, écoutez les prières que nous vous faisons avec larmes ;

De peur que l'âme accablée de crimes ne se ferme l'entrée de la vie, en ne pensant point aux choses éternelles, et s'engageant dans le péché.

Que nos prières pénètrent les cieux : qu'elles emportent le prix de la vie éternelle : que nous évitions tout péché, et que nous lavions ceux où nous sommes tombés.

Accordez-nous cette grâce, ô Père de miséricorde, et vous Fils unique égal au Père, qui avec vous, et

l'Esprit consolateur, régniez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

V. Que ma prière, Seigneur, s'élève vers vous.

R. Comme la fumée de l'encens.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE (Luc., 1, 46).

A la voix de la sainte Vierge, et à la présence de Jésus-Christ qu'elle portait dans son sein, sa cousine sainte Elisabeth, qu'elle était venue visiter, la publia bienheureuse, et l'enfant même, que cette sainte femme avait dans ses entrailles, en tressaillit de joie. Alors Marie, animée de l'Esprit de Dieu, admire ses bontés immenses ; et dans la naissance prochaine de Jésus-Christ, célèbre l'accomplissement des promesses, l'exaltation des humbles, et l'abaissement des superbes. Voyez le Catéchisme des Fêtes, pour les fêtes de la sainte Vierge, leçon IV.

1. Mon âme glorifie le Seigneur.

2. Et mon esprit s'est réjoui en Dieu mon Sauveur :

3. Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante : car en cela toute la postérité m'appellera bienheureuse.

4. Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses ; et son nom est saint.

5. Sa miséricorde passe d'âge en âge, envers ceux qui le craignent.

6. Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé les superbes avec leurs orgueilleuses pensées.

7. Il a fait descendre les puissants de leurs trônes, et il a élevé les humbles.

8. Il a comblé de biens ceux qui avaient faim ; et il a réduit les riches au néant.

9. Il a pris dans sa sauvegarde Israël, son serviteur, se souvenant de sa miséricorde :

10. Comme il l'avait promis à nos pères, à Abraham et à sa postérité pour jamais.

La collecte est l'une de celles qui sont ci-dessus, après laquelle le célébrant salue le peuple en disant :

V. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et qu'il soit avec votre esprit.

V. Bénissons le Seigneur. — *R.* Rendons grâce à Dieu.

V. Que les âmes des fidèles qui sont morts reposent en paix. — *R.* Ainsi soit-il.

COMPLIES.

CONVERTISSEZ-VOUS, ô Dieu, notre salut ;

Et détournez votre colère de dessus nous.

O Dieu, venez à mon aide, etc.

Psaume 4.

David rend grâce à Dieu de la protection qu'il lui a donnée dans ses afflictions.

1. LE Dieu de ma justice m'a exaucé lorsque je l'ai invoqué : vous m'avez mis au large dans l'affliction.

2. Ayez pitié de moi, et exaucez ma prière.

3. Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti ? pourquoi aimez-vous la vanité, et recherchez-vous le mensonge ?

4. Sachez que Dieu a glorifié son saint¹, le Seigneur m'exaucera, lorsque j'élèverai ma voix vers lui.

5. Mettez-vous en colère², et ne péchez point : quand vous vous reposerez sur votre lit, soyez touchés de componction de ce que vous aurez dit dans votre cœur³.

6. Oûtez au Seigneur un sacrifice de justice, et espérez en lui : plusieurs disent : Qui nous fera jouir des biens⁴ ?

7. La lumière de votre visage, Seigneur, est imprimée sur nous : vous avez rempli mon cœur de joie.

8. Ils se sont multipliés⁵ par l'abondance de leur froment, de leur vin et de leur huile.

1. David lui-même, qui représente ici Jésus-Christ, et l'âme fidèle.

2. Ayez une sainte indignation contre les impies et les superbes, mais ne vous laissez emporter contre eux à aucun excès.

3. Ne vous endormez pas, que vous n'avez auparavant examiné devant Dieu vos plus secrètes pensées.

4. C'est une parole des hommes charnels ; mais dans le verset suivant, David les avertit de s'élever à Dieu.

5. Les impies mettent leur richesse dans les biens de la terre, et moi dans l'espérance que j'ai en Dieu.

9. Et moi je dormirai et me reposerai en paix :
 10. Parce que vous seul, Seigneur, m'avez affermi dans l'espérance.

Psaume 30.

David qui espère en Dieu ne craint rien, ni à la vie, ni à la mort.

1. SEIGNEUR, j'ai mis mon espérance en vous, je ne serai jamais confondu : délivrez-moi par votre justice¹ :
 2. Prêtez l'oreille à ma voix, hâtez-vous de me tirer du péril.
 3. Soyez-moi un Dieu protecteur, et un lieu d'asile, afin que vous me sauviez :
 4. Car vous êtes ma force et mon refuge : vous me conduirez, et me nourrirez pour la gloire de votre nom.
 5. Vous me délivrerez du piège qu'on m'a tendu : parce que vous êtes mon protecteur.
 6. Je remets mon âme entre vos mains : vous m'avez racheté, Seigneur, Dieu de vérité.

Psaume 90.

L'âme fidèle s'excite elle-même à mettre son espérance en Dieu, et Dieu l'assure de sa protection.

1. CELUI qui habite dans l'asile du Très-Haut, demeurera sous la protection du Dieu du ciel.
 2. Il dira au Seigneur : Vous êtes mon protecteur et mon refuge : c'est mon Dieu en qui je mettrai ma confiance.
 3. C'est lui qui m'a délivré du filet du chasseur, et de la parole dure².
 4. Il vous couvrira de l'ombre de ses ailes : et vous espérerez sous ses plumes.
 5. Sa vérité vous environnera comme un bouclier : vous ne craignez point les frayeurs de la nuit.
 6. Ni la flèche qui vole durant le jour, ni les entreprises cachées qu'on fera contre vous, ni les attaques du démon du midi³.
 7. Il en tombera mille à votre gauche, et dix mille à votre droite : mais le mal n'approchera pas de vous.
 8. Vous regarderez toutefois tout ce carnage de vos yeux ; et vous verrez quelle est la punition des méchants :
 9. Parce que vous êtes mon espérance, ô Seigneur, vous avez pris le Très-Haut pour votre refuge.
 10. Le mal n'approchera point de vous, ni la plaie de votre tente :
 11. Car il a donné ordre à ses anges de vous garder en toutes vos voies.
 12. Ils vous porteront sur leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre la pierre.
 13. Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic : et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon.
 14. Je le délivrerai⁴, parce qu'il a mis son espérance en moi : je le protégerai, parce qu'il a connu mon nom.
 15. Il criera vers moi, et je l'exaucerai : je suis avec lui dans l'affliction ; je l'en tirerai et le comblerai de gloire.
 16. Je lui donnerai une longue vie, et lui ferai part de mon salut.

Psaume 133.

Le chef des lévites qui étaient en garde dans le temple durant la nuit, les excite à louer Dieu pendant leurs veilles, et ils répondent comme prêts à le faire.

1. BÉNISSEZ maintenant le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs.
 2. Vous qui êtes en garde dans la maison du Seigneur, et dans l'enceinte de la maison de notre Dieu.
 3. Elevez vos mains durant la nuit vers le sanctuaire, et bénissez le Seigneur.

1. Selon la fidélité de vos promesses.

2. Des menaces de mes ennemis.

3. Ce sont les tentations violentes ; et soit que l'ennemi nous attaque en secret ou à découvert, Dieu est toujours prêt à nous secourir.

4. Jusqu'ici l'âme parle à Dieu et à elle-même ; maintenant Dieu parle à l'âme.

4. Béni soyez-vous du Seigneur de Sion¹, qui a fait le ciel et la terre.

Ant. Ayez pitié de moi, Seigneur, et exaucez ma prière.

HYMNE, *Te lucis.*

A LA fin de ce jour, nous vous prions, ô Créateur de toutes choses, de veiller à notre garde avec votre bonté ordinaire.

Loin de nous les songes et les fantômes de la nuit : réprimez notre ennemi, afin que rien ne souille la pureté de nos corps.

Accordez-nous cette grâce, ô Père tout-puissant, par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit. — Ainsi soit-il.

PETIT CHAPITRE (*Jerem.*, XIV, 9).

Vous êtes avec nous, Seigneur, et votre saint nom a été invoqué sur nous : ne nous abandonnez point, ô Seigneur notre Dieu. — R. Rendons grâces à Dieu.

PETIT RÉPONS.

O SEIGNEUR, je remets mon âme entre vos mains.

R. Vous nous avez rachetés, ô Seigneur Dieu de vérité. — R. Je remets, etc.

V. Gloire soit au Père, etc. — R. O Seigneur, etc.

V. Gardez-nous, Seigneur, comme la prune de l'œil.

R. Mettez-nous à couvert par votre protection, comme sous l'ombre de vos ailes.

CANTIQUE DE SAINT SIMÉON (*Luc.*, II, 29).

Le saint vieillard Siméon tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, prédit sa gloire et la conversion des Gentils, et ne veut plus rien voir après l'avoir vu.

O SEIGNEUR, vous laisserez maintenant mourir en paix votre serviteur, selon votre promesse :

2. Puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous avez envoyé au monde,

3. Et que vous avez destiné pour être exposé à la face de tous les peuples,

4. Pour être la lumière qui éclairera les nations, et la gloire de votre peuple d'Israël.

Ant. Sauvez-nous, Seigneur, lorsque nous sommes éveillés ; et gardez-nous lorsque nous dormons ; afin que nous veillions avec Jésus-Christ, et que nous reposions en paix.

Les prières suivantes se disent aux dimanches ; et aux jours de jeûne elles se disent à genoux, mais on ne les dit point aux fêtes doubles.

PRIÈRES.

SEIGNEUR, ayez pitié de nous. Christ, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous.

Notre Père. *Tout bas.*

V. Et ne nous induisez pas en tentation ;

R. Mais délivrez-nous du mal.

Je crois en Dieu. *Tout bas.*

V. Je crois la résurrection de la chair,

R. Et la vie éternelle. Ainsi soit-il.

V. Vous êtes béni, ô Seigneur, Dieu de nos pères.

R. Vous êtes digne de louange et de gloire dans l'éternité.

V. Bénissons le Père, et le Fils, avec le Saint-Esprit.

R. Louons et glorifions Dieu éternellement.

V. Vous êtes béni, ô Seigneur, au plus haut des cieux.

R. Et vous êtes digne d'être loué et d'être glorifié, et d'être exalté dans l'éternité.

V. Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous bénisse et nous protège toujours. — R. Ainsi soit-il.

L'officiant fait ici la confession générale, et les assistants lui répondent :

V. Daignez, durant cette nuit, Seigneur,

R. Nous garder de tout péché.

V. O Seigneur, ayez pitié de nous.

R. Ayez pitié de nous.

V. Faites-nous miséricorde, Seigneur,

1. C'est la réponse des lévites à leur conducteur.

R. Selon l'espérance que nous avons mise en vous.

V. Seigneur, écoutez ma prière, etc.

Prions. — Nous vous prions, Seigneur, de visiter cette demeure, et d'en éloigner toutes les embûches du démon, notre ennemi : que vos saints anges y habitent, pour nous y conserver en paix, et que votre bénédiction demeure toujours sur nous ; par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Bénédiction. — Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, nous bénisse et nous protège toujours. — R. Ainsi soit-il.

On dit ensuite l'antienne de la sainte Vierge, qui convient au temps.

ANTIENNES DE LA SAINTE VIERGE.

L'Eglise, toujours touchée des grâces que Dieu a faites au genre humain par la sainte Vierge, par laquelle il nous a donné le Sauveur même, chante ses louanges à la fin de l'office, et les termine par une oraison qu'elle adresse à Dieu, pour le remercier des grâces inestimables qu'il a faites à cette Vierge très-pure, et pour le prier en même temps d'avoir agréables au nom de Jésus-Christ, les prières que sa sainte Mère lui fait pour nous. Voyez ci-dessous l'Avertissement, devant les Litanies de la sainte Vierge.

Depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la Purification. — Glorieuse Mère du Sauveur, porte du ciel toujours ouverte, étoile de la mer¹, prêtez la main au peuple fidèle qui tombe, et travaille à se relever. Vous qui, par un miracle surprenant, avez enfanté celui-là même qui vous a créée ; Vierge devant et après l'enfantement, qui avez appris de l'ange Gabriel le mystère du Verbe incarné, ayez compassion de nous, misérables pécheurs.

Durant l'Avent. — V. L'ange du Seigneur annonça à Marie qu'elle enfanterait un Fils.

R. Et elle le conçut en ce moment par l'opération du Saint-Esprit.

Prions. — Nous vous prions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos âmes ; afin qu'après avoir connu par la voix de l'ange l'incarnation de Jésus-Christ, votre Fils, nous arrivions à la gloire de la résurrection, par sa passion et par sa mort, par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Depuis Noël jusqu'à la Purification. — V. Vous êtes demeurée vierge sans tache après votre enfantement.

R. Ô Mère de Dieu, priez pour nous.

Prions. — O Dieu, qui avez fait part aux hommes du salut éternel par la virginité féconde de la bienheureuse Marie : accordez-nous, s'il vous plaît, que nous éprouvions dans nos besoins, combien est puissante envers vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils. Ainsi soit-il.

Depuis la Purification jusqu'au Jeudi saint. — Je vous salue, Reine des cieux ; je vous salue, Maitresse des anges ; je vous salue, Racine de Jessé², Porte du ciel, par laquelle la lumière est entrée dans le monde. Réjouissez-vous, glorieuse Vierge, plus belle que toutes les vierges. Nous vous saluons dans l'éclat de votre gloire : rendez-nous Jésus-Christ propice.

V. Agrérez, ô Vierge sacrée, que je publie vos louanges.

R. Fortifiez-moi contre vos ennemis.

Prions. — O Dieu miséricordieux, fortifiez notre faiblesse : et lorsque nous célébrons la mémoire de la sainte Mère de Dieu, faites que par son intercession nous nous relevions de nos péchés ; par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Depuis le Samedi saint jusqu'à la Pentecôte. — Reine du ciel, réjouissez-vous, louez Dieu : parce que celui que vous avez mérité de porter dans votre sein, louez Dieu, est ressuscité, comme il l'avait prédit, louez Dieu. Priez Dieu pour nous, louez Dieu.

1. L'étoile polaire guide le pilote sur la mer, et le remet en son chemin après la tempête ; aussi la sainte Vierge, qui a ramené les hommes au chemin du salut, en donnant au monde un Sauveur, est appelée l'Étoile de la mer.

2. C'est ainsi qu'Isaïe appelle la sainte Vierge, lorsqu'il prédit qu'elle devait naître de la race de Jessé, père de David.

V. Réjouissez-vous, et tressaillez de joie, ô Marie toujours vierge.

R. Parce que le Seigneur est véritablement ressuscité.

Prions. — O Dieu, qui avez rendu la joie au monde par la résurrection de votre Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ : faites-nous goûter les joies de la vie éternelle, par l'intercession de la sainte vierge Marie, sa mère ; par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Depuis la fête de la sainte Trinité jusqu'à l'Avent. — Nous vous saluons, ô Reine, mère de miséricorde : nous vous saluons, ô notre vie, notre consolation et notre espérance. Nous élevons nos cris vers vous, pauvres exilés, et misérables enfants d'Eve. Nous soupirons vers vous avec pleurs et avec gémissements dans cette vallée de larmes. O notre douce Avocate, jetez sur nous un œil de compassion ; et obtenez-nous la grâce de voir, après notre exil, Jésus le fruit béni de vos entrailles, ô Marie, Vierge compatissante, pleine de douceur et de bonté pour nous.

V. Priez pour nous, ô sainte Mère de Dieu.

R. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

Prions. — Dieu tout-puissant et éternel, qui avez préparé par l'opération du Saint-Esprit le corps et l'âme de la bienheureuse Marie, vierge-mère, pour en faire la digne demeure de votre Fils : accordez-nous, qu'en célébrant sa mémoire avec joie, nous soyons délivrés par son intercession, des maux qui nous pressent, et de la mort éternelle ; par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

V. Que le divin secours demeure toujours avec nous.

R. Ainsi soit-il.

L'Office se finit en récitant tout bas, Pater, Ave, Credo.

LES PSAUMES DES VÊPRES

DES PRINCIPALES FÊTES.

Il y a ici premières et secondes Vêpres en toutes les solennités de l'Eglise. Les premières Vêpres se disent la veille de la fête ; et les secondes, le jour même de la fête.

LES PSAUMES des premières Vêpres sont toujours le 109, le 110, le 111, le 112 ci-dessus, aux Vêpres du dimanche, avec le ci-joint, si ce n'est où il est marqué autrement.

Psautme 116.

La vocation des Gentils à la connaissance du vrai Dieu.

1. NATIONS, louez toutes le Seigneur ; peuples, louez-le tous :

2. Parce qu'il a affermi sa miséricorde sur nous, et que la vérité du Seigneur demeure éternellement.

LES PSAUMES des Vêpres de la Circoncision. Aux premières et secondes Vêpres, le 109 et le 113 ci-dessus, avec les ci-joints.

Psautme 121.

Lorsque David bâtit Jérusalem et Sion, il chanta ce psautme en la personne du peuple, pour la consacrer à Dieu, y établir son culte, et en faire la ville royale. Jérusalem est la figure de l'Eglise.

1. Je me suis réjoui, lorsqu'on m'a dit : Nous irons en la maison du Seigneur.

2. Nous étions debout dans votre enceinte, ô Jérusalem.

3. Jérusalem est bâtie comme une ville, dont les maisons sont unies ensemble.

4. Car là sont venues toutes les tribus, toutes les tribus du Seigneur : témoignage de l'union d'Israël pour louer le nom du Seigneur.

5. Là sont établis les tribunaux de la justice, les tribunaux établis sur la maison de David.

6. Demandez la paix de Jérusalem : que ceux qui te chérissent, ô cité sainte, soient dans l'abondance.

7. Que la paix soit dans tes forteresses, et l'abondance dans tes tours.

8. J'ai désiré que tu fusses en paix, ô Jérusalem; à cause que mes frères et mes proches sont tes habitants :
9. J'ai cherché en tout tes avantages, à cause que la maison du Seigneur notre Dieu est dans ton enceinte.

Psaume 126.

Ce psalme est de Salomon, qui après avoir bâti la maison de Dieu et la sienne, le prie de bénir cet ouvrage.

1. Si le Seigneur n'édifiait la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent.
2. Si le Seigneur ne garde la ville, en vain les sentinelles veillent à sa garde.
3. En vain vous vous lèverez avant le jour : levez-vous après vous être reposés¹, vous qui mangez le pain de douleur.
4. Parce que c'est Dieu qui fait reposer ses bien-aimés² : les enfants sont un héritage qui vient du Seigneur; et le fruit des entrailles est une récompense.
5. Ce que sont les flèches en la main d'un vaillant homme, les enfants³ le sont à leurs pères.
6. Heureux celui qui en a selon son désir; il ne sera point confondu, lorsqu'il parlera à ses ennemis devant les tribunaux des juges.

Psaume 147.

Le prophète loue Dieu qui affermit le repos des villes, et préside à toutes les saisons.

1. JÉRUSALEM, louez le Seigneur; Sion, chantez les louanges de votre Dieu.
2. Parce qu'il a affermi les serrures de vos portes; et a béni vos enfants au milieu de vous.
3. Il a établi la paix dans votre enceinte : il vous rase de la plus pur froment.
4. Il envoie sa parole sur la terre : et sa parole court avec vitesse.
5. Il fait tomber la neige comme de la laine : il répond la gelée blanche comme de la cendre.
6. Il envoie la glace en divers petits morceaux⁴ : qui pourra subsister exposé à sa froidure?
7. Il envoie sa parole, et il fond les glaçons; son vent souffle, et il fait couler les eaux.
8. Il annonce sa parole à Jacob : les lois de sa justice et ses jugements à Israël.
9. Il n'a pas ainsi traité les autres nations, et il ne leur a pas déclaré ses jugements.

LES PSAUMES des Vêpres du Saint-Sacrement. Le 109 et le 110, ci-dessus; le 115, ci-après, aux Vêpres des Apôtres; le 127 ci-joint, et le 147, ci-dessus, aux Vêpres de la Circoncision.

Psaume 127.

La crainte de Dieu attire sa bénédiction sur les familles : c'est pourquoi le peuple fidèle à Dieu après la captivité, devint aussi nombreux qu'il l'était auparavant.

1. HEUREUX tous ceux qui craignent le Seigneur et qui marchent dans ses voies.
2. Vous vous nourrirez du travail de vos mains : vous serez heureux et comblé de biens.
3. Votre femme sera au milieu de votre maison, semblable à une vigne féconde.
4. Vos enfants seront autour de votre table, comme de nouveaux plants d'oliviers.
5. C'est ainsi que sera béni l'homme qui craint le Seigneur.
6. Que le Seigneur vous bénisse, de Sion : et puissiez-vous voir le rétablissement de Jérusalem tous les jours de votre vie.
7. Et les enfants de vos enfants, et la paix dans Israël.

LES PSAUMES des secondes Vêpres des saints Apôtres. Le 109 et le 112, ci-dessus, avec les ci-joints.

1. Ne vous agitez point par de vaines inquiétudes.
2. Il ne faut point avoir d'inquiétude, mais attendre de Dieu son repos, et tous les autres biens.
3. Les enfants sont l'appui de leurs parents.
4. C'est la grêle.

Psaume 115.

Le prophète rend grâces à Dieu qui l'a délivré des mains des hommes trompeurs.

1. J'AI ERU, c'est pourquoi j'ai parlé, j'ai été humilié jusqu'à l'excès.
2. J'ai dit dans mon transport : Tout homme est menteur.
3. Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'ils m'a faits?
4. Je prendrai le calice du salut¹, et j'invoquerai le nom du Seigneur.
5. Je rendrai mes vœux au Seigneur en présence de tout son peuple : la mort des saints du Seigneur est précieuse devant ses yeux.
6. O Seigneur, je suis votre serviteur : je suis votre serviteur, et le fils de votre servante.
7. Vous avez rompu mes liens; je vous offrirai une hostie de louange, et j'invoquerai le nom du Seigneur.
8. Je rendrai mes vœux au Seigneur, en présence de tout son peuple; à l'entrée de la maison du Seigneur, au milieu de vous, ô Jérusalem.

Psaume 125.

Il rend grâces à Dieu, après le retour de la captivité de Babylone. Ce psalme convient au fidèle délivré de la servitude du péché.

1. LORSQUE le Seigneur délivra Sion de captivité, nous en eûmes une extrême joie.
2. Notre bouche poussa des cris de réjouissance; et notre langue des chants d'allégresse.
3. On dit alors parmi les nations : Le Seigneur a fait de grandes choses pour eux :
4. Le Seigneur a fait de grandes choses pour nous; il nous a comblés de joie.
5. Ramenez, Seigneur, les restes de notre captivité; comme vous faites couler les torrents² de neiges fondues au vent du midi.
6. Ceux qui sèment avec larmes, recueilleront avec joie.
7. Ils marchaient en pleurant, lorsqu'ils jetaient leur semence sur terre :
8. Mais ils reviendront en joie, chargés des gerbes qu'ils auront recueillies.

Psaume 138.

David accusé par ses ennemis, prend à témoin de son innocence, Dieu même qui l'a créé, et qui voit le fond de son cœur.

1. SEIGNEUR vous me sondez et vous me connaissez : vous savez lorsque je m'assieds, et lorsque je me relève³.
2. Vous découvrez de loin mes pensées : vous examinez mes démarches et mes pas.
3. Vous prévoyez tous mes desseins, avant même que la parole soit sur ma langue.
4. Vous connaissez, Seigneur, tout le passé et l'avenir : vous m'avez formé, et vous avez mis votre main sur moi⁴.
5. Votre sagesse s'est fait admirer en moi : elle est élevée au-dessus de moi, et je ne puis y atteindre.
6. Où irai-je pour me cacher à votre esprit? et où fuirai-je de devant votre face?
7. Si je monte au ciel, vous y faites votre demeure; si je descends aux enfers, vous y êtes présent.
8. Si je prends des ailes pour voler vers l'orient, ou si j'établis ma demeure à l'extrémité de la mer,
9. Votre main m'y conduira, et vous me tiendrez toujours de votre droite.
10. Je me suis dit à moi-même : Peut-être que les ténèbres me couvriront; mais la nuit même est devenue ma lumière dans mes délices⁵ :

1. Il veut parler des effusions où l'on versait des liqueurs dans les sacrifices; et c'était la figure du calice de l'Eucharistie.
2. Ramenez les captifs de tous côtés avec autant d'abondance et de promptitude, que vous faites couler les torrents.
3. Vous connaissez tout le particulier de mes actions.
4. En signe de protection.
5. Dans la joie que j'ai d'être toujours sous vos yeux.

44. Car les ténèbres ne sont point obscures pour vous; la nuit est claire comme le jour à votre vue; les ténèbres et la lumière sont la même chose devant vous.

42. Vous avez sondé mes reins; vous m'avez reçu dès le ventre de ma mère.

43. Je vous louerai, parce que vous êtes terrible dans votre grandeur: vos ouvrages sont admirables, et mon âme en est toute pénétrée.

44. Vous avez connu tous mes os, que vous faisiez vous-même en secret: et ma propre substance, lorsqu'elle était au fond de la terre.

45. Vos yeux m'ont vu, lorsque je n'étais encore qu'une masse informe: tous les hommes sont écrits dans votre livre: vous ferez des jours où il ne naîtra plus d'hommes.

46. O Dieu, combien vos amis sont élevés en honneur! que leur puissance est solidement affermie!

47. Si j'entreprends de les compter, leur nombre égale le sable de la mer: je me suis relevé, et je suis encore avec vous.

48. Puisque vous ferez mourir les pécheurs, ô mon Dieu; hommes de sang, retirez-vous de moi:

49. Vous qui dites en vous-mêmes: C'est en vain, ô Seigneur, que vous donnerez des villes aux justes¹.

20. Seigneur, n'ai-je pas haï ceux qui vous haïssent? et n'ai-je pas séché à la vue de vos ennemis?

21. Je les haïssais d'une haine parfaite²; et ils sont devenus mes ennemis.

22. O Dieu, mettez-moi à l'épreuve, et sondez mon cœur: interrogez-moi, et examinez toutes mes démarches.

23. Voyez s'il y a dans moi des traces d'iniquité: et mettez-moi dans le chemin de l'éternité.

Les PSAUMES des secondes Vêpres des saints Confesseurs évêques. Les quatre premiers Psalms, comme aux Vêpres du Dimanche, avec le ci-joint.

Psalme 131.

Le rapport de ce Psalme avec la prière de Salomon dans la dédicace du temple (II. Par., vi, 41), fait croire qu'il est de lui. Salomon donc en transportant l'arche de Sion ou son père David l'avait mise, dans le temple qu'il venait de bâtir, loue David qui en avait fait les préparatifs, et prie Dieu de confirmer dans sa race l'éternité de son règne. en faisant naître Jésus-Christ qu'il lui a promis. Par l'arche il faut entendre Jésus-Christ même; et par le temple l'Eglise.

1. SEIGNEUR, souvenez-vous de David, et de toutes ses miséricordes.

2. Souvenez-vous qu'il jura devant le Seigneur; qu'il fit un vœu au Dieu de Jacob.

3. Je jure que je n'entrerais point³ dans ma maison; que je ne monterai point sur ma couche;

4. Que mes yeux ne se fermeront pour dormir, ni mes paupières pour sommeiller;

5. Et que mes temples ne se reposeront point, jusqu'à ce que j'aie bâti une demeure au Seigneur, et un tabernacle au Dieu de Jacob.

6. Nous avons ouï parler de l'arche en Ephrata⁴; nous l'avons trouvée dans les forêts⁵.

7. Nous entrerons dans son tabernacle; nous l'adorerons dans le lieu qui lui sert de marchepied⁶.

8. Seigneur, élevez-vous dans votre repos: vous et l'arche où réside votre sainteté.

9. Que vos sacrificateurs se revêtent de justice; et que vos saints tressaillent de joie.

10. Ne détournez pas votre face de dessus votre Christ⁷, en considération de David votre serviteur.

1. Parce que nous les en chasserons.

2. Je haïssais les péchés et non pas les hommes.

3. Salomon fait ici parler David.

4. David, dès son enfance, et pendant qu'il était à Bethléem on Ephrata, ville de sa naissance, savait que l'arche n'était pas en lieu assez convenable, et il en était affligé.

5. La ville de Cariathiarim où reposait l'arche, avant que David l'eût transportée dans Sion, était située au milieu des bois, et en tirait son nom.

6. C'est l'arche d'alliance où Dieu résidait, qui est la figure de l'humanité de Jésus-Christ, où réside la divinité.

7. Salomon est appelé comme tous les rois, le Christ et l'Oint du Sei-

11. Le Seigneur a fait à David un serment véritable, et il ne le rétractera point; j'établirai¹ sur votre trône le fruit qui sortira de vous.

42. Si vos enfants gardent mon alliance, et ces préceptes que je leur enseignerai,

13. Ils seront à jamais assis sur votre trône, eux et leurs descendants.

14. Car le Seigneur a choisi Sion, il l'a choisie pour sa demeure.

15. Elle sera pour jamais le lieu de mon repos; j'y établirai ma demeure, parce que je l'ai choisie:

16. Je répandrai mes bénédictions sur sa veuve, je rassasierai de pain ses pauvres;

17. Je revêtirai ses sacrificateurs de ma grâce salutaire, et ses saints seront transportés de joie.

18. C'est de là que je ferai paraître la puissance de David: j'ai préparé un flambeau² pour mon Christ.

19. Je couvrirai de honte ses ennemis: et la gloire de ma sainteté fleurira sur lui.

HYMNES QUI SE CHANTENT A VÊPRES

Aux dimanches et aux fêtes principales.

PENDANT L'ÂVENT.

Conditor alme siderum, etc.

O CRÉATEUR des astres, éternelle lumière des fidèles, Christ, Sauveur de tous les hommes: exaucez les prières de vos humbles serviteurs.

Touché de voir périr le genre humain par la mort, vous avez apprêté un remède à ses langueurs, et vous l'avez sauvé en lui pardonnant ses péchés.

Dans les derniers temps vous êtes venu au monde en sortant du chaste sein d'une vierge: comme un époux de son lit nuptial.

Toute créature dans le ciel et sur la terre fléchit le genou devant votre souveraine puissance, et reconnaît sa dépendance.

O Saint, qui viendrez une seconde fois pour juger le monde: nous vous prions de nous délivrer des tentations de l'ennemi malin et trompeur.

Louange, honneur, force, et gloire à Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

A LA FÊTE DE NOËL.

Christe, Redemptor omnium, etc.

O CHRIST, Sauveur de tous les hommes, Fils unique du Père, et seul avant tous les temps engendré de son sein d'une manière ineffable.

Vous êtes la lumière et la splendeur du Père, vous êtes l'espérance éternelle de tout le monde: daignez écouter les prières que vos serviteurs vous offrent par toute la terre.

Souvenez-vous que pour opérer notre salut, vous avez pris un corps comme le nôtre, en naissant d'une vierge toute pure.

C'est le mystère que nous représente ce bienheureux jour, qui se renouvelle tous les ans: et il nous fait souvenir, que seul descendu du trône de Dieu votre Père, vous êtes venu sauver le monde.

En ce jour, le ciel, la terre, la mer, et toutes les créatures qu'ils enferment, célèbrent la grâce de votre avènement par leurs louanges et par leurs chants.

Et nous qui avons été rachetés par votre sang précieux, nous chantons aussi un nouveau cantique, pour honorer le jour de votre naissance.

Gloire soit à vous, ô Seigneur, qui êtes né d'une vierge, et soyez honoré avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

gneur; et encore plus particulièrement, parce qu'il était la figure de Jésus-Christ.

1. C'est Dieu qui parle jusqu'à la fin du psaume.

2. C'est la gloire de David, comparée à un flambeau, à cause de son éclat.

A COMPLIES, depuis Noël jusqu'à la Purification,
et toutes les fêtes de la Vierge.

Virgo Dei genitrix, etc.

O Vierge, mère de Dieu, vous avez renfermé dans votre sein le Verbe, Fils de Dieu fait homme, que le monde entier ne peut contenir.

Vous l'avez enfanté sans cesser d'être vierge; et la foi vive qu'on a en lui, a purifié le monde de ses péchés.

Nous implorons votre secours, ô Mère compatissante: ô Vierge bénie, assistez vos serviteurs.

Gloire soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit: gloire soit à Dieu. Ainsi soit-il.

SAINT ÉTIENNE, premier martyr, à Vêpres et à Matines.
Illustrem Stephani funeribus diem, etc.

O Christ, soleil de justice, en regardant de la droite du Père, saint Etienne dans son martyre, vous avez rendu le jour de sa mort plus éclatant que la lumière du ciel la plus brillante.

Etienne, l'honneur et la fleur des sept diacres, pénétré de la grâce dont la lumière rejaillissait sur son visage, exerçait son ministère à l'autel, comme un ange devant le trône de Dieu.

Avec un cœur embrasé de l'amour divin, et un esprit toujours appliqué à la prière, il dresse des tables, et sert des viandes pour le repas des pauvres, que l'union des chrétiens faisait appeler festins de charité.

De là il va confondre par la force de l'esprit dont il est animé, les auteurs des erreurs, qui, comme des monstres furieux, semblent être sortis de l'enfer: et il abat aux pieds de la croix de Jésus-Christ, les Juifs, ces têtes dures et ces cœurs incircoucis.

Telles sont les premières victoires que l'invincible Etienne remporte sur les incrédules: mais par là il s'ouvre le chemin au martyre, et vous lui verrez offrir au ciel en sa personne les prémices des martyrs.

Louange et gloire soit à vous, ô Seigneur Jésus, qui de toute éternité engendré dans le sein du Père, venez aujourd'hui au monde en naissant d'une Vierge très-pure, que le Saint-Esprit a remplie de sa vertu. Ainsi soit-il.

A Laudes.

Duras eloquio dum Stephanus potens, etc.

Etienne, puissant en paroles, enseigne aux Juifs à humilier leurs esprits, et à porter le joug du Seigneur qui est doux: et alors sa face plus éclatante qu'une étoile, leur paraissait plutôt le visage d'un ange que celui d'un homme.

L'envie anime ses ennemis: ils sont transportés de fureur; et l'on voit fondre une grêle de cailloux sur le corps tendre et délicat de l'innocent Etienne: son sang coule de toutes parts: ses habits, la terre, les cailloux mêmes en sont empourprés.

Son corps est tout couvert de plaies; il les souffre en patience: Jésus ouvre les cieux, et assis à la droite du Père, il se fait voir à son martyr.

A cette vue Etienne augmente sa charité, il prie pour ses ennemis, et demande leur salut en récompense de ses peines; et Paul de persécuteur devient un vase d'élection.

O âme sainte d'Etienne, qui jouissez de la vue de Dieu: obtenez-nous le pardon de nos péchés, conduisez-nous au ciel: vous avez réconcilié vos ennemis avec Dieu, secourez de votre assistance ceux qui vous honorent.

Louange et gloire vous soit rendue, ô Seigneur Jésus, qui de toute éternité engendré dans le sein du Père, venez aujourd'hui au monde en naissant d'une vierge très-pure que le Saint-Esprit a remplie de sa vertu. Ainsi soit-il.

LES SAINTS INNOCENTS.

Salvete, flores martyrum, etc.

Nous vous saluons, ô fleurs et prémices des martyrs, qu'un persécuteur de Jésus-Christ a enlevées dès le

commencement de votre vie, comme un tourbillon enlève des roses naissantes.

Vous êtes les premières victimes du Sauveur, vous êtes les tendres agneaux qu'on a immolés, et vous vous jouez innocemment devant son autel avec les palmes et les couronnes que vous avez remportées.

Gloire vous soit rendue, ô Seigneur, qui êtes né d'une Vierge, et soyez honoré avec le Père, et le Saint-Esprit dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

A la fête de la Circoncision, comme à la fête de Noël.

A LA FÊTE DE L'ÉPIPHANIE.

Hostis Herodes impie, etc.

HÉRODE, impie et cruel persécuteur, pourquoi crains-tu la venue de Jésus-Christ? Il ne vient pas ôter aux hommes les royaumes de la terre, lui qui leur donne le royaume du ciel.

Les mages suivirent l'étoile qui les précède: sa lumière leur fait trouver la véritable lumière: et ils reconnaissent un Dieu par leurs présents.

L'Agneau céleste touche et sanctifie les pures eaux du Jourdain: il nous lave en sa personne sacrée, des péchés dont il est innocent.

Miracle nouveau de la puissance de Jésus-Christ: l'eau ronge dans les cruches de Cana, et elle change de nature aussitôt que le Sauveur lui ordonne d'être transformée en vin.

Gloire soit à vous, ô Seigneur, qui vous êtes fait connaître aujourd'hui; avec le Père et le Saint-Esprit dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

POUR LE CARÊME.

Audi, benigne conditor, etc.

O DIEU, notre créateur miséricordieux, écoutez les prières que nous vous offrons avec larmes dans ce saint jeûne de quarante jours.

O Seigneur, vous voyez le fond des cœurs, et vous savez quelle est notre faiblesse: nous retournons à vous, accordez-nous par votre grâce, la rémission de nos fautes.

Il est vrai nous sommes coupables d'un grand nombre de péchés; mais pardonnez-les-nous, puisque nous les confessons devant vous, et guérissez les maladies de nos âmes pour la gloire de votre nom.

Faites qu'en mortifiant notre corps par l'abstinence des viandes, notre âme jeûne aussi en s'abstenant de tout péché.

O bienheureuse Trinité, ô unité parfaite, faites que vos serviteurs profitent du jeûne qu'ils vous offrent. Ainsi soit-il.

A COMPLIES, pendant le Carême.

Christe, qui lux es et dies, etc.

O CHRIST, lumière des croyants, et jour des bienheureux, c'est vous qui dissipez les ténèbres du péché: vous êtes la lumière sortie de la lumière, c'est vous qui avez apporté au monde la vraie lumière.

O Seigneur, nous vous prions d'être en cette nuit notre défenseur; donnez-nous une nuit tranquille, soyez notre repos;

De peur que le sommeil ne nous accable par sa pesanteur, et ne donne lieu à l'ennemi de nous surprendre; et que la chair flattée par ses illusions, ne nous rende coupables à vos yeux.

Que nos yeux prennent un doux sommeil, et que notre cœur toujours vigilant s'élève à vous; que votre main toute-puissante soutienne vos serviteurs qui vous aiment.

O Dieu notre défenseur, veillez autour de nous: repoussez l'ennemi qui cherche à nous surprendre; soyez le guide de vos serviteurs, que vous avez rachetés de votre sang.

Souvenez-vous de nous, Seigneur; et pendant que nous gémissons sous la pesanteur de ce corps, vous qui êtes défenseur de notre âme, venez à notre secours.

Gloire à Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit, maintenant et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

AU TEMPS DE LA PASSION.

Vexilla regis prodeunt, etc.

L'ÉTENDARD du roi marche; le mystère de la croix paraît : mystère où le Créateur de la chair a été attaché à un gibet, avec la chair qu'il avait prise.

Où ensuite il fut percé du cruel fer d'une lance, et répandit l'eau et le sang dont nos crimes sont lavés.

Ce que David a chanté dans ses vers véritables, est accompli : Dieu a régné par le bois¹, comme ce prophète l'avait prédit.

Arbre précieux et éclatant, empourpré du sang du Roi des rois, choisi parmi tous les arbres, pour toucher des membres si saints.

Que tu es heureux d'avoir porté entre tes bras la rançon du genre humain ! tu es la balance où cette rançon a été pesée, et tu as enlevé à l'enfer sa proie.

Nous te révérons, ô Croix notre unique espérance ! Que par toi dans ce temps sacré des souffrances d'un Dieu, les justes croissent en piété, et que les pécheurs obtiennent le pardon de leurs crimes.

Que tout esprit vous loue, ô Dieu Trinité souveraine : vous qui nous avez sauvés par le mystère de la Croix, gouvernez-nous éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

PENDANT LA SEMAINE DE PAQUES, à la Messe et à Vêpres.

PROSE. — *Victimæ paschali laudes, etc.*

OFFREZ, chrétiens, un sacrifice de louanges à Jésus-Christ votre véritable Agneau pascal.

L'Agneau a racheté les brebis : le Christ innocent a réconcilié les pécheurs avec son Père.

Il y eut un merveilleux combat entre la mort et la vie. L'auteur de la vie, en mourant, triomphe de la mort, et règne vivant et glorieux.

Dites-nous, Marie, ce que vous avez vu en allant au sépulcre ?

J'ai trouvé le tombeau vide : Jésus est vivant ; j'ai vu la gloire de sa résurrection ; j'ai vu les anges qui me l'ont annoncée, son suaire et ses linceuls, qui en sont autant de témoins.

Oui, Jésus mon unique espérance est ressuscité : apôtres, il doit aller devant vous en Galilée.

Nous savons que Jésus-Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts : ô Roi vainqueur de la mort, faites-nous miséricorde. Ainsi soit-il. Louez Dieu.

Depuis QUASIMODO jusqu'à l'Ascension.

Ad cenam agni providi, etc.

APRÈS avoir passé la mer Rouge, allons, revêtus d'habits blancs, au festin de l'Agneau, et chantons les louanges de Jésus-Christ notre roi.

Sen saint corps a été dans les souffrances, comme dans un feu, sur l'autel de la croix : en goûtant le sang qui en est sorti, nous vivons pour Dieu.

Par ce sang nous avons été délivrés de l'ange exterminateur au soir de la Pâque, et nous avons été affranchis de la rigoureuse tyrannie de Pharaon.

Ainsi Jésus-Christ est notre Pâque, c'est l'Agneau qui a été immolé pour notre salut ; sa chair offerte pour nous est le vrai pain sans levain, et l'azyme de sincérité dont nous devons nous nourrir.

O victime d'un prix infini ! par vous les portes de l'enfer ont été brisées, les captifs ont été rachetés, et la vie a été rendue aux morts.

Jésus-Christ ressuscité du tombeau, il revient victorieux de l'enfer : il a enchaîné le tyran, et il a ouvert le paradis.

O Dieu Créateur de toutes choses, nous vous prions, dans cette joie sainte que nous donne la solennité de Pâques, de défendre votre peuple contre toutes les attaques de la mort.

1. C'était une leçon des Septante, dans le psaume xcvi, 10.

Gloire vous soit rendue, ô Seigneur, qui êtes ressuscité d'entre les morts ; et soyez honoré avec le Père et le Saint-Esprit dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

A COMPLIES, depuis QUASIMODO jusqu'à la Trinité.

Jesu Salvator sæculi, etc.

O Jésus Sauveur du monde, vous êtes le Verbe du Père tout-puissant : vous êtes la lumière invisible, et la garde toujours vigilante de vos serviteurs.

Vous qui êtes le Créateur de toutes choses, et qui disposez l'ordre des temps, rétablissez, par le repos de la nuit, les forces de nos corps épuisées par le travail.

O Seigneur, nous vous prions de nous délivrer de l'ennemi, qu'il ne trompe pas ceux que vous avez rachetés de votre sang.

Pendant le peu de temps que nous avons à vivre dans ce corps pesant, faites que notre chair se repose de telle sorte, que notre esprit veille toujours en vous.

O Dieu, Créateur de toutes choses, nous vous prions, dans cette joie sainte que nous donne la solennité de Pâques, de défendre votre peuple contre toutes les attaques de la mort.

Gloire vous soit rendue, ô Seigneur, qui êtes ressuscité d'entre les morts : et soyez honoré avec le Père et le Saint-Esprit dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

Au lieu des deux derniers versets, on dit le suivant, depuis l'ASCENSION jusqu'à la PENTECÔTE.

Gloire vous soit rendue, ô Seigneur, qui êtes monté au ciel, avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

Depuis la PENTECÔTE jusqu'à la TRINITÉ, on dit :

Gloire dans tous les siècles au Père, Seigneur de l'univers, au Fils ressuscité d'entre les morts, et au Saint-Esprit notre consolateur. Ainsi soit-il.

A LA FÊTE DE L'ASCENSION.

Jesu nostra Redemptio.

O Jésus notre Rédempteur, objet de notre amour et de nos désirs : Dieu Créateur de toutes choses, et homme dans la fin des temps.

Quel excès de bonté vous a fait prendre nos crimes sur vous, et souffrir une cruelle mort pour nous sauver de la mort !

Vous avez forcé la prison des enfers, vous en avez tiré vos captifs ; et par un glorieux triomphe, vous avez pris votre place à la droite de votre Père.

Que votre miséricorde, Seigneur, vous porte à surmonter nos maux, en nous les pardonnant, et contentez nos désirs, en nous faisant voir votre gloire.

Soyez notre joie, comme vous devez être notre récompense : faites que nous mettions notre gloire en vous, à présent et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

A LA FÊTE DE LA PENTECÔTE.

Veni Creator, Spiritus, etc.

VENEZ, ô Saint-Esprit, Créateur, visitez les âmes de vos fidèles, et remplissez de votre grâce céleste les cœurs que vous avez créés.

Vous êtes notre Consolateur : vous êtes le don du Dieu Très-haut, la source d'eau vive, le feu sacré qui embrase les cœurs, la charité, et l'onction spirituelle des âmes.

C'est vous qui venez en nous avec les sept dons de votre grâce ; vous êtes le doigt de Dieu, et c'est par vous qu'il opère ses merveilles : c'est vous que le Père avait promis à l'Eglise : vous êtes descendu sur les apôtres, et vous avez rendu leur langue éloquente.

Eclaircissez nos esprits de vos lumières ; embrasez nos cœurs de votre amour ; et fortifiez notre chair fragile par l'assistance continue de votre grâce.

Repoussez loin de nous notre ennemi : faites-nous goûter votre paix, soyez vous-même notre guide ; et soumis à votre conduite, nous éviterons tout ce qui peut nous faire tomber dans le mal.

Que par vous nous connaissions le Père éternel, que

nous connaissons aussi le Fils, et que nous croyions toujours en vous qui êtes l'esprit de l'un et de l'autre.

Gloire dans tous les siècles au Père, Seigneur de l'univers, au Fils ressuscité d'entre les morts, et au Saint-Esprit notre consolateur. Ainsi soit-il.

POUR LE JOUR DE LA PENTECÔTE.

PROSE. — Veni, sancte Spiritus, etc.

VENEZ, ô Esprit-Saint, et envoyez-nous du ciel un rayon de vos lumières.

Venez, ô Père des pauvres; venez distributeur des dons célestes; venez lumière des cœurs.

Venez, Consolateur plein de bonté, doux hôte des âmes pures, et leur agréable rafraîchissement.

Vous êtes leur repos dans le travail, vous tempérez leurs mauvais desirs, vous les consolez dans leur affliction.

O bienheureuse lumière, remplissez de vos clartés les cœurs de vos fidèles.

Sans votre secours il n'y a rien de bon, ni de pur dans l'homme.

Lavez nos taches, arrosez nos sécheresses, guérissez nos blessures;

Attendrissez nos cœurs endurcis, échauffez nos froids, conduisez-nous dans nos égarements.

Donnez vos sept dons sacrés à vos fidèles, qui mettent en vous leur confiance;

Donnez-leur le mérite de la vertu, une fin heureuse, et la joie éternelle. Ainsi soit-il.

A LA FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ, et aux Vêpres du samedi.

O lux beata, Trinitas, etc.

O BIENHEUREUSE Trinité, lumière éternelle et souveraine unité, le soleil se retire, venez éclairer nos cœurs.

Que nous chantions vos louanges dès le matin; que nous vous adorions le soir; que nous célébrions votre gloire dans toute l'éternité.

Gloire dans tous les siècles à Dieu le Père, à son Fils unique, et au Saint-Esprit notre consolateur. Ainsi soit-il.

A LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT, à Vêpres.

Pange, lingua, gloriosi, etc.

CHANTE ma langue, le mystère du glorieux corps et du précieux sang, que le Roi des nations, fruit d'une vierge de race royale, a répandu pour la rédemption du monde.

Enfant donné au genre humain, né pour nous d'une Vierge très-pure: il a vécu sur la terre pour être notre exemple; et après avoir répandu la divine semence de sa parole, il a fini avec un ordre admirable la course de sa vie.

Assis à table avec ses apôtres, dans le dernier souper qu'il fit avec eux, où il observa pleinement la loi, il se donna de ses propres mains à ses douze disciples, pour être leur nourriture.

Le Verbe fait chair a changé par sa parole le pain véritable en cette chair qu'il a prise: le vin devient son sang; et si le sens humain ne comprend rien dans ce mystère, la foi suffit pour affermir un cœur sincère.

Révérions donc avec un profond respect un si grand sacrement: que toutes les ombres de la loi ancienne cèdent à ce mystère de la loi nouvelle, et qu'une foi vive supplée au défaut de nos sens.

Gloire, louange, salut et honneur, force et bénédiction au Père, et au Fils, et à l'Esprit qui procède de l'un et de l'autre. Ainsi soit-il.

A Matines.

Sacris solemnibus juncta sint gaudia, etc.

O CHRÉTIENS, tressaillez de joie en cette sainte solennité, faites retentir du fond de vos cœurs des cantiques de louanges: dépouillez-vous du vieil homme; que tout soit nouveau en vous, vos cœurs, vos paroles, et vos œuvres.

Nous repassons la mémoire de ce dernier souper où

le Sauveur donna à ses apôtres l'agneau pascal, et des pains sans levain, selon les cérémonies de la loi prescrite à l'ancien peuple.

Après qu'ils eurent mangé cet agneau, figure de Jésus-Christ notre véritable pâque, nous confessons que le Sauveur donna de ses propres mains son vrai corps à ses disciples, et le donna tout entier à tous, et tout entier à chacun.

Il nous a donné son corps pour nous soutenir dans nos faiblesses: il nous a donné le breuvage de son sang, pour nous réjouir dans nos afflictions, disant: Prenez le calice que je vous présente, buvez-en tous.

C'est ainsi qu'il institua ce sacrifice. Les prêtres seuls ont reçu de lui le pouvoir de le consacrer, et c'est eux qui le doivent prendre et le distribuer.

Ainsi le pain des anges devient le pain des hommes: les figures de la loi ancienne sont accomplies. O merveilles! l'esclave pauvre et misérable mange son Seigneur.

O sainte Trinité un seul Dieu, nous vous prions de nous visiter en ce jour où nous vous honorons: conduisez-nous où se portent tous nos desirs, à la lumière éternelle où vous habitez. Ainsi soit-il.

A Laudes.

Verbum supernum prodiens, etc.

LE Verbe descendu d'en-haut sans quitter la droite de son Père, et sorti pour accomplir son ouvrage, vint à la fin de sa vie.

Pendant que Judas méditait le dessein de le livrer à ses ennemis, il voulut auparavant se donner à ses disciples, pour être leur nourriture et leur vie.

Il leur donna donc sous deux espèces sa chair et son sang; afin de nourrir l'homme tout entier composé de ces deux substances.

En naissant il est entré en société avec nous: dans son festin sacré il s'est fait notre nourriture: en mourant il a été le prix de notre rédemption: dans son royaume il sera notre récompense.

O salutaire Victime, qui nous ouvrez la porte du ciel! l'ennemi nous presse par ses attaques, soyez notre force et notre secours.

Gloire éternelle à un seul Dieu, qui subsiste en trois personnes: et qu'il nous donne la vie éternelle dans la céleste patrie.

PROSE DU SAINT-SACREMENT.

Lauda, Sion, Salvatorem, etc.

SION, loue ton Sauveur, chante des hymnes et des cantiques en l'honneur de ton Pasteur et de ton Roi.

Fais tout l'effort possible puisqu'il est au-dessus de toutes les louanges, et que tu ne peux assez le louer.

Voici en ce jour, un nouveau sujet de louange dans ce pain vivant et vivifiant,

Que nous croyons sans aucun doute avoir été donné aux douze apôtres dans la dernière cène.

Que ta louange soit donc pleine et éclatante, et que l'allégresse de ton esprit soit tout ensemble vive et modeste.

Car en ce jour solennel se renouvelle la mémoire de l'institution de la sainte table,

Sur laquelle le nouveau Roi a établi la pâque de la loi nouvelle, et a mis fin à l'ancienne pâque:

Faisant ainsi succéder la nouveauté à la vieillesse, la vérité à la figure, et la lumière à la nuit.

Ce que Jésus-Christ a fait dans la dernière cène, il nous a ordonné de le faire en mémoire de lui.

C'est pourquoi, instruits de ses divins oracles, nous consacrons le pain et le vin pour être la victime de notre salut.

Car la foi enseigne aux chrétiens que le pain est changé au corps de Jésus-Christ, et le vin en son sang:

Et animé de la certitude de cette foi, tu crois, contre l'ordre de la nature, ce que tes yeux ne voient point, et ce que ta raison ne peut comprendre.

Sous ces différentes espèces, qui ne sont pas des choses, mais des signes, des choses admirables sont cachées.

C'est la chair de Jésus-Christ même, devenue notre viande; c'est son sang, devenu notre breuvage: c'est Jésus-Christ tout entier sous chacune de ces espèces.

Aussi le reçoit-on tout entier, sans le couper, ni le rompre, ni le diviser:

Et soit qu'un seul ou que mille le reçoivent, chacun le reçoit également, et sans le consumer.

Les bons et les méchants le reçoivent; mais avec un sort bien différent, puisque les uns y trouvent la vie, et les autres la mort.

Car il est la mort des méchants et la vie des bons; et une communion, semblable au dehors, produit au dedans des effets si contraires.

Lorsqu'on rompt l'hostie, que votre foi ne s'ébranle pas; mais sachez qu'il y a autant sous chaque fragment, qu'il y avait sous l'hostie entière.

Car on ne rompt que le signe, et non Jésus-Christ qu'il représente, lequel, par la fraction, ne souille ni diminution ni changement.

Voici donc le pain des anges devenu la nourriture des voyageurs; c'est là ce vrai pain des enfants, qui ne doit pas être jeté aux chiens.

L'immolation d'Isaac, le sacrifice de l'agneau pascal, et la manne que Dieu donna aux Juifs, ont été les figures de ce mystère sacré.

Jésus notre bon Pasteur, pain vivant et véritable de de nos âmes, soyez notre nourriture et notre défense, et faites-nous posséder la terre des vivants.

Vous, qui connaissez tout, et qui êtes le Tout-puissant: qui nous nourrissez de vous-même pendant cette vie mortelle: faites que nous soyons un jour assis à votre table dans le ciel, et que nous soyons les cohéritiers et les compagnons des saints habitants de ce séjour bienheureux. Ainsi soit-il.

HYMNES DES FÊTES DE LA SAINTE VIERGE ET DES SAINTS.

Ave, Maris stella, etc.

Je vous salue, ô brillante étoile de la mer, incomparable Mère de Dieu, Vierge féconde, bienheureuse porte du ciel.

Recevez la salutation de l'ange Gabriel: devenez plus véritablement et plus heureusement qu'Ève, la mère des vivants, et établissez-nous dans une paix solide que rien ne puisse troubler.

Rompiez les liens des pécheurs; rendez la lumière aux aveugles; éloignez de nous les maux qui nous pressent, et obtenez-nous par vos prières toutes sortes de biens.

Faites-nous ressentir que vous êtes mère; faites recevoir favorablement nos prières par celui qui s'est abaissé jusqu'à être votre Fils pour notre salut.

O Vierge incomparable, douce et compatissante plus que toutes les créatures; faites par votre assistance, qu'après avoir obtenu le pardon de nos péchés, nous soyons humbles, doux et chastes.

Faites que nous mérions une vie pure et sainte, et que nous marchions dans le chemin droit et assuré; afin que nous puissions entrer dans la société de votre joie, et voir avec vous Jésus régnant dans sa gloire.

Louange et gloire à Dieu le père, à Jésus-Christ notre souverain Seigneur, et au Saint-Esprit; un même et un seul honneur à toute la sainte Trinité. Ainsi soit-il.

À LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

Quod chorus vatum venerandus, olim, etc.

Le mystère que le Saint-Esprit avait prédit par la troupe sacrée des prophètes, est aujourd'hui accompli en la personne de Marie, Mère de Dieu.

Vierge, elle a conçu le Dieu du ciel et le Seigneur de la terre; vierge, elle l'a enfanté; et toujours vierge, elle a adoré son Fils premier-né.

O Messie, ô Sauveur, l'espérance des justes, l'attente des nations: avec quelle joie le saint vieillard Siméon vous a-t-il vu entre ses bras dans le temple du Seigneur!

O Mère du Roi des rois, maintenant que vous êtes assise au plus haut des cieux, recevez favorablement les prières de vos humbles serviteurs.

Honneur, puissance, louange et gloire à Dieu seul, et à la sainte Trinité, sur la terre et au plus haut des cieux. Ainsi soit-il.

SAINT JEAN-BAPTISTE.

Ut queant laxis resouare fibris, etc.

PURIFIEZ nos lèvres, ô Précurseur de Jésus, et nous chanterons les merveilles de votre naissance, de toute l'étendue de nos voix.

Il vint un ange du haut du ciel annoncer à Zacharie la naissance de Jean: l'ange marqua au père de l'enfant, son nom, sa vie pénitente, son ministère, et la joie qu'il apporterait au monde.

Le prophète sembla douter: il en fut aussitôt puni, et perdit la parole; mais vous la lui rendites en naissant, ô fils bienheureux.

Encore caché dans le sein de votre mère, vous reconntes Jésus notre roi, gisant dans les flancs de Marie; et devenu prophète avant même que de naître, vous en révélâtes le secret à Zacharie et à Elisabeth.

Gloire au Père, et au Fils qu'il a engendré, et à vous Esprit de l'un et de l'autre, égal à tous deux, et avec eux un seul Dieu durant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

SAINT PIERRE ET SAINT PAUL, APÔTRES.

Auræ luce et decore roseo, etc.

O JÉSUS, lumière de lumière, vous avez en ce jour répandu dans le monde un nouveau rayon de lumière et de gloire: vos saints apôtres ont remporté la palme du martyre: le ciel en reçoit un nouvel éclat; et nous pécheurs, nous en avons plus de confiance en votre miséricorde.

Pierre, portier du ciel, et Paul, docteur des nations, tous deux juges du monde, vraies lumières des fidèles, l'un par la croix, et l'autre par l'épée, tous deux sont aujourd'hui couronnés dans le ciel.

O Rome bienheureuse, tu es empourprée du sang précieux de deux grands protecteurs! leurs vertus, et non ta propre gloire, t'élèvent au-dessus de toute la terre.

Gloire immortelle, honneur et puissance, avec une sincère acclamation de joie, à la sainte Trinité à qui appartient l'empire dans une parfaite unité, maintenant et à jamais. Ainsi soit-il.

AU JOUR DE LA MÉMOIRE DE SAINT PAUL.

Doctor egregie Paule, mores intrus, etc.

O PAUL, divin docteur, reformez nos mœurs, et transportez nos esprits au ciel, en attendant que délivrés du voile de nos corps, vous nous obteniez la grâce de jouir avec vous de la claire vue de Dieu.

Gloire immortelle, honneur et puissance, avec une sincère acclamation de joie, à la sainte Trinité à qui appartient l'empire dans une parfaite unité, maintenant et à jamais. Ainsi soit-il.

SAINTE MARIE-MADELEINE.

Pater superni luminis, etc.

O PÈRE de la vraie lumière, aussitôt que vous regardez Madeleine, vous excitez en son cœur les flammes du divin amour, et vous en échauffez les froideurs.

Blessée de ce saint amour, elle court à vous: elle se jette à vos pieds: elle les parfume, les baigne de ses larmes, les essuie avec ses cheveux, et ne cesse de les baiser.

Sans crainte elle se présente à votre croix : elle ne peut se séparer de votre tombeau : les cruels qui le gardent la troublent pas : l'amour a chassé la crainte.

O Christ, vous êtes seul la vraie charité; pardonnez-nous nos crimes; répandez votre grâce dans nos cœurs; conduisez-nous au ciel.

Gloire à Dieu le Père, à son Fils unique, et au Saint-Esprit, maintenant et à jamais. Ainsi soit-il.

SAINTE ANNE.

Claræ dei gaudiis, etc.

L'ÉGLISE, notre mère, est transportée de joie en ce saint jour; et chante les louanges d'Anne, l'honneur de la Judée, et la mère de Marie.

Anne est illustre parmi son peuple, issue du sang des rois et de la race des sacrificateurs, mais elle l'est encore plus par l'éclat de ses vertus.

Elle entre dans les liens d'un saint mariage; Dieu y verse ses bénédictions : stérile, elle porte en son sein le fruit bienheureux de cette alliance.

Un ange lui révèle la merveille qui est enfermée dans ses flancs : ô Mère heureuse de qui doit naître une vierge d'une pureté plus éclatante que les étoiles!

Gloire à Dieu le Père, à son Fils unique, et au Saint-Esprit, maintenant et à jamais. Ainsi soit-il.

L'INVENTION DE SAINT ÉTIENNE, PREMIER MARTYR,

à Vêpres et à Matines.

Lucianæ, quid moraris, etc.

O LUCIEN¹, pourquoi retardez-vous la joie des chrétiens? La vérité d'un aussi heureux songe est assez évidente : de tels signes envoyés d'en-haut aux fidèles serviteurs de Dieu ne sont pas trompeurs.

Levez-vous : le soleil déjà levé a dissipé par sa lumière tous les vains fantômes. Levez-vous, Lucien : pourquoi apportez-vous un plus long retardement à notre joie?

Enfin, on assemble les évêques des églises voisines; on tire du tombeau les ossements du saint martyr; il en sort une odeur qui apaise les douleurs des malades.

Gloire éternelle à la sainte Trinité; égal honneur au Père, au Fils, et au Saint-Esprit : que toute la terre chante les louanges d'un seul Dieu et des trois Personnes divines. Ainsi soit-il.

A Laudes.

Prodeas tandem è tenebris, etc.

Sortez de vos ténèbres, ô précieuses reliques de saint Etienne : sortez, la guérison vient avec vous, la pâleur se retirera de dessus les visages, et le malade auparavant abattu de faiblesse, s'en retournera par le milieu de la ville portant son lit sur ses épaules.

Une femme, aveugle depuis longtemps, désire avec impatience de voir la lumière : sortez, venez la lui rendre; déjà l'aveugle montre sur son visage et par ses gestes, et publie par ses paroles, la joie d'avoir recouvré la vue; et un saint prélat est guéri d'un mal affreux.

Nos yeux s'obscurcissent, nos corps tombent dans la langueur; notre esprit s'abat : venez à notre secours, et délivrez-nous de nos maux.

Gloire éternelle soit à la sainte Trinité; égal honneur au Père, au Fils, et au Saint-Esprit : que toute la terre chante les louanges d'un seul Dieu et des trois Personnes divines. Ainsi soit-il.

LA TRANSFIGURATION.

Quicumque Christum quæritis, etc.

Vous tous qui cherchez Jésus-Christ, levez les yeux en haut; vous le verrez avec les marques de la gloire éternelle.

Nous voyons je ne sais quoi d'éclatant qui ne finira jamais : nous voyons une majesté sublime et immense, plus ancienne que le ciel et que le commencement du monde.

1. C'était un saint prêtre de l'Église de Jérusalem, à qui Dieu révéla dans un songe où était le tombeau de saint Etienne.

C'est ici le roi des nations, le roi des Juifs, promis à notre père Abraham et à sa postérité.

Après le témoignage des saints prophètes qui viennent encore aujourd'hui nous le montrer, le Père même, témoin fidèle de la vérité, nous ordonne de l'écouter et de croire en lui.

O Seigneur, qui êtes apparu aujourd'hui, la gloire vous soit rendue avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

LA RÉCEPTION DE LA SAINTE COURONNE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Exite, filia Sion, etc.

SORTEZ, filles de Sion : vierges, qui êtes les délices du Roi des rois, voyez la couronne de Jésus-Christ, que sa Mère elle-même lui a composée.

On lui arrache les cheveux : sa tête percée d'épines est toute en sang; et ce visage sans couleur marque la mort prochaine.

Quelle terre inculte et abandonnée, couverte de ronces et de buissons, a produit de si dures épines? quelle cruelle main les a cueillies?

Les épines, empourprées du sang de Jésus-Christ, ont perdu leurs pointes, et sont devenues des roses : elles sont plus propres au triomphe que la palme même, et portent de meilleurs fruits.

Les épines que nos péchés ont produites, ô Sauveur, vous ont déchiré; arrachez celles de nos cœurs, et enfoncez-y les vôtres.

Louange, honneur, force et gloire à Dieu le Père, et au Fils, avec le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE.

Rex summe regum, qui potenti numine, etc.

O SOUVERAIN Roi des rois, qui partagez les royaumes avec la même puissance que vous les avez établis; tandis que nos églises fument de l'encens que nous brûlons à votre honneur, et retentissent de vos cantiques, écoutez les prières que nous vous offrons à la louange d'un saint roi.

Louis, né dans la pourpre, monta sur le trône de ses pères étant encore enfant; et élevé sous la conduite de blanche, sa mère, dans l'ignorance du mal, il apprit à être serviteur de Jésus-Christ avant que de régner.

Sévère observateur de la justice, il polica les villes par de sages lois, et gouverna ses sujets par amour. Il dompta ses ennemis par la crainte; et par sa piété, il se rendit le ciel propice. Il dressa des autels et bâtit des temples à Dieu, et des hôpitaux aux pauvres.

Enfin, il passa les mers, porta ses étendards sur le rivage des Barbares, et vengeur du sang chrétien, il leur fit une sanglante guerre : il y perdit la vie, et il l'offrit à Dieu en sacrifice.

Gloire éternelle soit à la sainte Trinité, honneur, puissance, et louange à Dieu, à qui seul appartient l'empire, dès maintenant et dans les siècles à venir. Ainsi soit-il.

SAINT MICHEL, ARCHANGE.

Tibi, Christe, splendor Patris, etc.

O CHRIST, splendeur du Père, ô vie, ô force des cœurs! nous nous joignons aux anges, et partagés en deux chœurs, nous chantons tour à tour vos louanges.

Cette sainte milice du ciel est aujourd'hui l'objet de nos chants, et surtout saint Michel, leur prince, qui a renversé avec force l'orgueil de Satan.

O Christ, notre roi, sous la garde d'un tel protecteur, délivrez-nous de la malice de l'ennemi, et purs d'esprit et de corps, conduisez-nous au ciel par votre seule miséricorde.

Chantons la gloire du Père avec des accents mélodieux; chantons celle de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, avant tous les siècles. Ainsi soit-il.

A LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS.

Christe, Redemptor omnium, etc.

O CHRIST, Sauveur de tous les hommes, conservez vos fidèles serviteurs, apaisé par les saintes prières de la bienheureuse Marie, toujours vierge.

Saintes troupes des esprits bienheureux, détournez de nous toutes sortes de maux, passés, présents, et à venir. Nous vous prions, ô saints prophètes, et vous saints apôtres du Seigneur, d'avancer l'œuvre de notre salut par vos intercessions.

Glorieux martyrs, saints confesseurs, obtenez-nous par vos prières, la grâce de porter nos désirs vers le ciel.

Troupe sacrée des saints moines et des chastes vierges; vous tous saints et saintes de Dieu, demandez pour nous la grâce d'être avec vous les cohéritiers de Jésus-Christ.

Eloignez de nous les infidèles, afin que jouissant de la paix, nous chantions de dignes louanges au Sauveur.

Gloire au Père qui n'a point de principe : gloire à son Fils unique, avec le Saint-Esprit, aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HYMNES DU COMMUN DES SAINTS.

LES SAINTS APÔTRES.

Exultet cœlum laudibus, etc.

QUE le ciel retentisse de louanges, et que la terre fasse éclater sa joie : que tout publie la gloire des saints apôtres en cette solennité.

O vous qui devez être les justes juges de l'univers, comme vous en avez été la véritable lumière, nous vous supplions du profond de nos cœurs d'écouter nos humbles prières.

Vous qui fermez et ouvrez le ciel, par la puissance de votre parole, déliez-nous de tous nos péchés par la même puissance.

Dieu a soumis à votre pouvoir la santé et la maladie, guérissez-nous de la corruption de nos mœurs, et rétablissez-nous dans la pratique de toutes les vertus.

Afin que quand Jésus-Christ viendra à la fin des siècles juger le monde, il nous fasse entrer en la jouissance de la félicité éternelle.

Gloire à Dieu le Père et à son Fils unique, avec le Saint-Esprit consolateur, maintenant et dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

LES SAINTS APÔTRES, au temps de Pâques.

Tristes erant Apostoli, etc.

LES saints apôtres pleuraient leur maître, livré à la mort par la cruauté des impies :

Mais un ange dit aux femmes cette parole de vérité : Le Seigneur sera devant vous en Galilée, et là vous le verrez.

Tandis qu'elles vont en hâte porter cette nouvelle aux apôtres, elles rencontrent Jésus vivant, et elles lui embrassent les pieds.

Ce que les apôtres ayant appris, ils se hâtent d'aller en Galilée voir leur maître tant désiré.

O Dieu Créateur de toutes choses, nous vous prions dans cette joie sainte que nous donne la solennité de Pâques, de défendre votre peuple contre toutes les attaques de la mort.

La gloire vous soit rendue, ô Seigneur, qui êtes ressuscité d'entre les morts; soyez honoré avec le Père et le Saint-Esprit dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

UN SAINT MARTYR.

Deus tuorum militum, etc.

O Dieu, qui êtes vous-même l'héritage, la couronne et la récompense de vos soldats; pendant que nous chantons les louanges de votre saint martyr, rompez les liens de nos crimes.

Ce saint a foulé aux pieds les joies et les caresses pernicieuses de ce monde : il en a vu la vanité, et il est arrivé heureusement au ciel.

Il a fourni courageusement la carrière des souffrances, il a enduré les supplices avec une constance mâle; et en répandant son sang pour vous, il est entré dans la possession des biens éternels.

C'est ce qui fait, ô Dieu de bonté, qu'en célébrant le triomphe de ce saint martyr, nous vous prions humblement d'accorder à vos serviteurs la rémission de leurs péchés.

Au temps de Pâques, on dit : -- O Dieu, créateur de toutes choses, nous vous prions dans cette joie sainte que nous donne la solennité de Pâques, de défendre votre peuple contre toutes les attaques de la mort.

Louange et gloire éternelle dans tous les siècles au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit consolateur. Ainsi soit-il.

PLUSIEURS SAINTS MARTYRS.

Sanctorum meritis inclita gaudia, etc.

O FIDÈLES, joignons ensemble nos voix, et chantons avec allégresse les mérites et les glorieuses actions des saints; car j'ai le cœur tout brûlant du désir de louer par des hymnes cette courageuse troupe de vainqueurs.

Ce sont des hommes que le monde a eu en horreur; parce qu'ils en ont foulé aux pieds la beauté sèche et stérile, et qu'ils vous ont suivi, ô Jésus, aimable roi du ciel.

Ils ont méprisé pour l'amour de vous la fureur et la rage des hommes, et toute la rigueur des fouets : ils ont triomphé des ongles de fer qui déchiraient leur corps, et qui n'ont rien pu sur leur cœur.

On les égorgeait comme des brebis, sans qu'ils fussent entendre la moindre plainte, et leur âme innocente, pleine de confiance, conservait dans un cœur tranquille une patience que rien ne pouvait ébranler.

Quelle voix, quelle langue pourra exprimer les récompenses que vous préparez aux saints martyrs? Empourprés du sang qu'ils ont répandu pour vous, ils reçoivent de votre main des couronnes que le temps ne peut flétrir.

O Dieu en trois personnes, nous vous supplions d'effacer les péchés de vos serviteurs; d'éloigner d'eux ce qui leur peut nuire; de leur donner votre paix, et de les rendre dignes de vous glorifier dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

LES SAINTS CONFESSEURS.

Iste confessor Domini sacratus, etc.

LE saint confesseur du Seigneur, dont les peuples célèbrent la fête sur la terre, a mérité d'entrer aujourd'hui plein de joie dans le sanctuaire du ciel.

(Si ce n'est pas le jour de sa mort, on dit : A remporté aujourd'hui les plus grandes louanges.)

Il a vécu ici-bas avec piété et sagesse, dans l'humilité, la pureté, la tempérance, la chasteté, la paix, et la tranquillité de son âme.

Et après sa mort souvent les malades reçoivent à son tombeau la guérison de quelque maladie que ce soit dont ils soient affligés.

Unissons donc nos voix, et chantons avec joie cette hymne en son honneur, afin que nous soyons sans cesse secourus par ses mérites.

Salut, honneur et puissance à Dieu, un en trois personnes, qui du haut des cieux où il est élevé, gouverne par sa providence la machine de ce grand univers. Ainsi soit-il.

LES SAINTES VIERGES.

Jesu, corona Virginum, etc.

O JÉSUS, couronne des vierges, conçu et né d'une Mère toujours vierge, recevez en pitié les vœux que nous vous offrons.

Vous qui menez vos troupeaux parmi les lis, qu'une
1. Parole des Cantiques, qui veut dire que l'Epoux céleste fait sa demeure parmi les âmes pures (Cant., II, 16).

troupe de vierges environne : Epoux tout brillant de gloire, et qui distribuez de dignes récompenses à vos épouses.

Partout où vous allez les vierges vous suivent ; elles courent après vous en célébrant vos louanges ; et les doux hymnes qu'elles chantent font éclater leur transport.

O Jésus, nous vous prions de garder nos sens, en sorte que nous ne ressentions jamais les blessures de l'impureté.

Louange, honneur, vertu, gloire à Dieu le Père, et au Fils, et à l'Esprit consolateur, aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LES SAINTES, NON VIERGES.

Fortem virili pectore, etc.

O FIDÈLES, louons tous cette femme forte, et d'un courage au-dessus de son sexe : de toutes parts elle éclate par la gloire de sa sainteté.

Blessée de l'amour de Jésus-Christ, elle a eu horreur de l'amour du monde, et par un chemin difficile elle s'est élevée jusqu'au ciel.

Elle a dompté sa chair par les jeûnes, et a nourri son âme de la pâture délicate de l'oraison, et maintenant elle jouit des joies du ciel.

O Jésus, notre roi, notre force, qui seul opérez de grandes choses, écoutez en pitié nos prières par l'intercession de cette sainte femme.

Gloire à Dieu le Père, à son Fils unique, et à l'Esprit consolateur, maintenant et dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

A LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE.

Urbs Jerusalem beata, etc.

HEUREUSE cité de Jérusalem, dont le nom signifie vision de la paix, et qui êtes environnée d'anges, comme une épouse des amis de son époux !

Elle descend du ciel renouvelée par la grâce, et parée pour être conduite dans sa chambre nuptiale comme la chère épouse de Jésus-Christ. Ses places publiques et ses murailles sont de fin or ;

Ses portes toujours ouvertes brillent de pierreries, et celui qui souffre en ce monde pour l'amour de Jésus-Christ, y est reçu par la vertu de ses mérites.

Les pierres vivantes dont elle est bâtie, sont taillées et polies par les souffrances et les persécutions, et placées chacune en son lieu par les mains de l'architecte, pour demeurer éternellement dans cet édifice sacré.

Gloire et honneur à jamais au Dieu très-haut, Père, Fils, et Saint-Esprit ; louange et puissance à Dieu dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

A LA MESSE DES MORTS.

PROSE. — Dies iræ, etc.

O JOUR de colère et de vengeance, qui doit réduire en cendres tout l'univers, selon les oracles de David, et les prédications de la sibylle :

Quelle sera la frayeur des hommes, lorsque le souverain Juge paraîtra pour examiner toutes leurs actions selon la rigueur de sa justice :

Le son éclatant de la trompette retentissant jusque dans les tombeaux, rassemblera tous les morts devant le tribunal de Jésus-Christ.

Toute la nature et la mort même, seront dans l'étonnement et l'effroi, lorsque les hommes ressusciteront pour répondre devant ce Juge terrible.

On ouvrira le livre où est écrit tout ce qui doit être la matière de ce jugement formidable ;

Et quand le Juge sera assis sur son trône, on verra à découvert tout ce qui était caché, et aucun crime ne demeurera impuni.

Que dirai-je alors, malheureux que je suis ? qui prierai-je d'intercéder auprès de ce Juge devant qui les justes mêmes ne paraîtront qu'en tremblant ?

O Roi d'une majesté si redoutable, qui sauvez gra-

tuitement vos élus ; sauvez-moi par votre bonté, ô source de miséricorde !

Souvenez-vous, doux Jésus, que c'est pour moi que vous êtes descendu du ciel sur la terre : ne me perdez pas en ce jour terrible.

Vous vous êtes lassé en me cherchant ; vous m'avez racheté par votre croix ; qu'un si grand travail ne soit pas inutile.

Juste vengeur des crimes, accordez-moi le pardon de mes fautes avant le jour où il faudra vous en rendre compte.

Je gémissais comme un coupable : mes crimes couvrent mon visage de confusion : ô Dieu, pardonnez à mon humble prière.

Vous qui avez pardonné à la pécheresse, qui avez exaucé le larron, vous m'avez moi-même rempli d'espérance.

Mes prières sont indignes d'être exaucées ; mais vous qui êtes la bonté même, délivrez-moi du feu éternel.

Séparez-moi des boues qui seront à votre gauche, et placez-moi à votre droite avec les brebis.

Séparez-moi de ces maudits que vous chasserez de devant vous ; et en les envoyant au feu éternel, appelez-moi avec ceux que votre Père a bénis.

Je me jette à vos pieds avec un cœur brisé et réduit en poudre, prenez soin de mon éternité.

O jour déplorable, où l'homme criminel sortira de la poussière du tombeau, pour être jugé par celui qu'il a offensé !

Pardonnez-lui, ô Dieu de miséricorde, et accordez, ô Jésus plein de bonté, le repos éternel à ceux pour qui nous vous prions en ce jour. Ainsi soit-il.

HYMNE DE LOUANGE ET D'ACTION DE GRACES.

Elle se chante tous les dimanches, si ce n'est pendant l'Avent, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et toutes les fêtes à la fin de Matines, pour rendre à Dieu des actions de grâces publiques pour toutes sortes de prospérités.

Te Deum laudamus, etc.

O DIEU, nous vous louons, et vous reconnaissons comme le Seigneur et le maître.

O Père éternel, toute la terre vous adore.

Tous les Anges, les cieux, et toutes les puissances, Les Chérubins et les Séraphins ne cessent de chanter à votre louange,

Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées.

Le ciel et la terre sont pleins de votre gloire :

Le chœur glorieux des Apôtres,

La vénérable multitude des Prophètes,

L'armée des Martyrs toute brillante de l'éclat de leurs robes blanches, publient de concert vos louanges.

La sainte Eglise confesse votre nom par toute la terre.

Elle vous confesse, vous Père éternel, dont la majesté est infinie,

Et votre vrai et unique Fils, digne de toute adoration,

Et votre Saint-Esprit le consolateur.

O Jésus, vous êtes le Roi de gloire,

Fils du Père, de toute éternité.

Lorsque vous avez pris la chair de l'homme pour le racheter, vous n'avez point eu horreur de descendre dans le sein d'une vierge.

Vous avez vaincu l'aiguillon de la mort, et ouvert le royaume des cieux aux fidèles :

Vous êtes assis à la droite de Dieu dans la gloire du Père.

Et nous croyons que vous viendrez pour juger le monde.

Nous vous prions donc de secourir vos serviteurs que vous avez rachetés par votre précieux sang.

Faites-nous jouir de la gloire éternelle dans la compagnie de vos saints.

Seigneur, sauvez votre peuple, et bénissez votre héritage.

Conduisez-les, et les élevez jusque dans l'éternité.

Nous vous bénissons tous les jours,
Et nous louons votre nom digne d'être loué aux siècles des siècles.
Daignez, Seigneur, nous garder de tout péché durant ce jour.
Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.
Faites-nous miséricorde, Seigneur, comme nous l'avons toujours espéré de vous.
En vous, Seigneur, est toute mon espérance : je ne serai pas éternellement confondu.

PRIÈRE POUR LE ROI.

Psaume 119.

David prie pour le roi marchant à la guerre.

1. QUE le Seigneur vous exauce au jour de l'affliction; que le nom du Dieu de Jacob soit votre protection.
2. Qu'il vous envoie son secours de son sanctuaire; et son assistance de Sion.
3. Qu'il conserve la mémoire de tous vos sacrifices; et que votre holocauste lui soit agréable.
4. Qu'il remplisse tous les désirs de votre cœur : et qu'il affermisse tous vos desseins.
5. Nous nous réjouissons de la protection qu'il vous donnera : et nous mettrons toute notre gloire au nom de notre Dieu.
6. Que le Seigneur vous accorde toutes vos demandes : j'ai reconnu maintenant que le Seigneur a sauvé son Christ.
7. Il l'exaucera du haut du ciel qui est son sanctuaire : le salut est dans sa droite toute-puissante.
8. Nos ennemis mettent leur confiance dans leurs chariots et dans leurs chevaux : mais nous, nous invoquerons le nom du Seigneur notre Dieu.
9. Ils se sont embarrassés, et ils sont tombés : mais nous, nous sommes relevés, et nous demeurons fermes sur nos pieds.
10. Seigneur, sauvez le roi, et exaucez-nous au jour que nous vous invoquerons.

Prions. — Nous vous prions, Dieu tout-puissant que N., votre serviteur et notre roi, qui a reçu de votre miséricorde la conduite de ce royaume, en reçoive aussi la perfection de toutes les vertus : afin qu'en étant doué comme le doit être un roi très-chrétien, il puisse terrasser les monstres des vices, demeurer victorieux de ses ennemis, extirper les hérésies, maintenir la paix, et entrer plein de mérites en votre royaume, ô Sauveur du monde qui êtes la voie, la vérité et la vie; et qui étant Dieu, vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit, aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ANTIENNE DE LA PAIX. — Seigneur, donnez-nous la paix pendant nos jours; puisque nul autre ne combat pour nous que vous seul, ô notre Dieu.

V. Que la paix soit dans vos forteresses.

R. Et l'abondance dans vos tours.

Prions. — O DIEU, qui inspirez les saints désirs, les conseils droits et les bonnes œuvres : donnez à vos serviteurs cette paix que le monde ne leur peut donner; afin que tenant nos cœurs assujettis à vos commandements, et n'ayant point d'ennemis à craindre, nous passions tranquillement nos jours sous votre protection; Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles. R. Ainsi soit-il.

VÊPRES DES MORTS.

Psaume 114.

Le prophète épanche son cœur devant Dieu qui l'a délivré de grands périls.

1. J'AIME le Seigneur, parce qu'il écoutera la voix de ma prière.

2. Parce qu'il m'a prêté une oreille favorable, je l'invoquerai toute ma vie.

3. Les douleurs de la mort m'ont assiégé, et les maux de l'enfer sont venus fondre sur moi.

4. J'ai été dans l'affliction et dans la douleur, et j'ai invoqué le nom du Seigneur.

5. O Dieu, délivrez mon âme : le Seigneur est juste et compatissant, et notre Dieu est miséricordieux.

6. Le Seigneur garde les petits : j'ai été humilié, et il m'a sauvé.

7. Mon âme, entrez dans votre repos, parce que le Seigneur vous a comblé de biens;

8. Car le Seigneur a délivré mon âme de la mort, mes yeux des larmes, et mes pieds de la chute.

9. Je plairai au Seigneur dans la terre des vivants.

On finit ainsi ces Psaumes :

Seigneur, donnez le repos éternel aux âmes de ceux qui sont morts, et faites luire sur eux votre éternelle lumière.

Ant. Je plairai au Seigneur dans la terre des vivants.

Psaume 119.

Il déplore les maux qu'il souffre dans la captivité de Babylone, et il apprend au chrétien à se dégouter du siècle, ou l'on vit avec des hommes trompeurs.

1. J'AI crié au Seigneur dans mon affliction, et il m'a exaucé.

2. Seigneur, délivrez mon âme des lèvres injustes, et de la langue trompeuse.

3. Quel châtement, et quelle punition éprouveras-tu, ô langue trompeuse ?

4. Les fleches lancées par l'homme fort, sont perçantes, avec les charbons qui consomment tout !

5. Hélas, que mon exil est long ! je vis ici parmi les habitants de Cédar² : il y a longtemps que mon âme est étrangère.

6. Je vivais en paix avec ceux qui haïssent la paix : et lorsque je leur parlais, ils me persécutaient sans sujet.

Ant. Hélas, Seigneur, que mon pèlerinage est long !

Psaume 120.

Le juste dans ses besoins et dans ses périls se repose sur la protection de Dieu.

1. J'AI levé mes yeux vers les montagnes, d'où me viendra le secours.

2. Mon secours vient du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

3. Il ne laissera point chanceler votre pied, et celui qui vous garde ne s'endormira point.

4. Non, celui qui garde Israël, ne dort ni ne sommeille.

5. C'est le Seigneur qui vous garde, c'est le Seigneur qui vous protège : il se tient à votre droite.

6. Le soleil ne vous nuira point pendant le jour, ni la lune pendant la nuit.

7. Le Seigneur vous préservera de tout mal : que le Seigneur prenne votre âme en sa garde.

8. Que le Seigneur vous garde à votre entrée et à votre sortie, maintenant et à jamais.

Ant. Le Seigneur vous préserve de tout mal ; que le Seigneur prenne votre âme en sa garde.

Psaume 129.

Le pécheur abîmé dans ses crimes, n'attend de secours que de l'infinie miséricorde de Dieu.

1. SEIGNEUR, je m'écrie vers vous du fond de l'abîme : Seigneur, écoutez ma voix.

2. Que vos oreilles soient attentives à la prière que je vous fais.

1. Il compare la médisance et la calomnie à des fleches perçantes et à des charbons ardents.

2. Ce sont les peuples étrangers parmi lesquels les Juifs étaient captifs, et représentent les méchants, dont la malice et la vie scandaleuse affligent continuellement les justes.

3. Seigneur, si vous examinez nos péchés, qui pourra subsister devant vous ?

4. Mais en vous est la source des miséricordes, et je vous ai attendu, Seigneur, à cause de votre loi¹.

5. Mon âme a attendu le Seigneur, à cause de sa parole : mon âme a espéré au Seigneur.

6. Que depuis le point du jour jusqu'à la nuit, Israël espère au Seigneur :

7. Car au Seigneur appartient la miséricorde ; et la rédemption que nous trouvons en lui est très-abondante.

8. Il rachètera lui-même Israël de tous ses péchés.

Ant. Seigneur, si vous examinez nos péchés, qui pourra Seigneur, subsister devant vous ?

Psaume 137.

Le prophète adore Dieu devant ses saints Anges, et il invite tous les rois de la terre à l'adorer avec lui.

1. SEIGNEUR, je vous rendrai grâces de tout mon cœur, de ce que vous avez entendu les paroles de ma bouche.

2. Je vous chanterai des hymnes en la présence des anges : je vous adorerai dans votre saint temple, et je bénirai votre nom.

3. A cause de votre miséricorde et de votre vérité : parce que vous avez glorifié votre nom par-dessus toutes choses.

4. En quelque jour que je vous invoque, exaucez-moi : et répandez dans mon âme une force toujours nouvelle.

5. Que tous les rois de la terre vous louent, ô Seigneur ; puisqu'ils ont ouï toutes les paroles de votre bouche :

6. Et qu'ils chantent dans les voies² du Seigneur, que la gloire du Seigneur est grande.

7. Car le Seigneur est le Très-Haut : il considère les choses basses, et regarde de loin les choses hautes.

8. Si je marche dans l'affliction, vous me donnerez la vie : vous étendrez votre main contre la fureur de mes ennemis, et votre droite me sauvera.

9. Le Seigneur me vengera de mes ennemis : Seigneur, votre miséricorde est éternelle, ne méprisez pas les ouvrages de vos mains.

Ant. O Seigneur, ne méprisez pas les ouvrages de vos mains.

A Magnificat.

Ant. Seigneur, délivrez des liens du péché les âmes de ceux qui sont morts ; afin qu'au jour de la résurrection glorieuse, ils ressuscitent avec vos saints et vos élus, pour jouir de la vie éternelle.

Notre Père, *tout bas.*

†. Et ne nous induisez pas en tentation.

℞. Mais délivrez-nous du mal.

†. La mémoire des justes sera éternelle.

℞. Ils ne craindront pas que l'on parle mal d'eux.

†. Seigneur, délivrez leurs âmes,

℞. De la porte de l'enfer.

†. J'ai une espérance ferme de jouir des biens du Seigneur,

℞. Dans la terre des vivants.

Psaume 145.

Dieu nous aide en tous nos maux.

1. O mon âme, louez le Seigneur ; je louerai le Seigneur toute ma vie : tant que je serai, je chanterai les louanges de mon Dieu.

2. Ne mettez point votre confiance dans les princes, ni dans les enfants des hommes qui ne vous peuvent sauver.

3. Leur âme sortira de leur corps, et leur corps retournera en sa poussière : en ce jour toutes leurs pensées s'évanouiront.

4. Heureux celui dont le Dieu de Jacob est le défenseur.

1. Par laquelle vous promettez le pardon à ceux qui ont recours à votre bonté.

2. Le long des chemins qui mènent au temple.

seur ; qui met son espérance au Seigneur son Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent ;

5. Qui garde la vérité pour jamais ; qui fait justice à ceux qui sont opprimés, et donne à manger à ceux qui ont faim.

6. Le Seigneur rompt les liens des captifs ; le Seigneur éclairé les aveugles :

7. Le Seigneur redresse ceux qui sont brisés et froissés ; le Seigneur aime les justes :

8. Le Seigneur est la garde de l'étranger, le refuge de l'orphelin et de la veuve : et il renversera les entreprises des méchants.

9. Le Seigneur régnera aux siècles des siècles : votre Dieu, ô Sion, régnera dans tous les âges.

Prions. — Nous vous prions, Seigneur, que ceux d'entre vos serviteurs que vous avez mis au nombre des prêtres apostoliques, par la dignité pontificale (ou sacerdotale) soient aussi éternellement unis à la compagnie de vos saints apôtres.

O DIEU qui pardonnez aux pécheurs, et qui aimez le salut des hommes, nous vous prions par votre bonté de conduire au séjour de la béatitude éternelle, ceux de notre société, nos frères, nos parents, et nos bienfaiteurs qui sont morts : par l'intercession de la bienheureuse Marie, toujours vierge, et de tous les saints.

O DIEU, créateur et rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et servantes la rémission de tous leurs péchés ; afin qu'elles obtiennent par les humbles prières de votre Eglise, le pardon qu'elles ont toujours désiré. C'est ce que nous vous demandons pour elles, ô Jésus, qui vivez et réglez aux siècles des siècles.

Nous vous prions, Seigneur, de pardonner tous les péchés à l'âme de votre serviteur (ou de votre servante) N., afin qu'étant mort (ou morte) au monde, il vive (ou elle vive) en vous ; et d'effacer par votre infinie miséricorde, toutes les offenses qu'il a (ou qu'elle a) commises durant cette vie, par la fragilité de la chair ; par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

Au jour de l'anniversaire. — O SEIGNEUR, Dieu des miséricordes, nous vous prions, en ce jour, que nous célébrons l'anniversaire de la mort de vos serviteurs et de vos servantes d'accorder à leurs âmes un lieu de rafraîchissement, le repos de la béatitude, et la claire vue de votre gloire ; par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

Pour les pères et mères, on dit la collecte suivante. — O DIEU, qui nous avez commandé d'honorer nos pères et nos mères, nous vous prions d'avoir pitié de leurs âmes, selon votre grande miséricorde, en leur remettant leurs péchés, et nous faisant la grâce d'arriver avec eux à la joie de la vie éternelle ; par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne, etc.

Pour un homme mort. — SEIGNEUR, prêtez l'oreille aux prières que nous vous adressons en toute humilité ; accordez à l'âme de votre serviteur, que vous avez retiré de ce monde, une place dans le lieu de paix et de lumière, et faites-la entrer dans la compagnie de vos saints ; par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

Pour une femme. — Nous vous prions, Seigneur, d'avoir pitié de l'âme de votre servante, selon votre miséricorde ; et après l'avoir délivrée des tentations de cette vie mortelle, de lui donner part au salut éternel ; par Notre Seigneur, etc.

LES SEPT PSAUMES DE LA PÉNITENCE.

Psaume 6.

David malade demande pardon à Dieu qui l'a frappé, et le prie de guérir les plaies de son âme.

1. SEIGNEUR, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

2. Ayez pitié de moi, Seigneur, car je languis de

faiblesse : guérissez-moi, Seigneur, parce que le trouble m'a saisi jus-qu'au fond des os.

3. Mon âme est toute troublée; mais vous, Seigneur, jusqu'à quand différez-vous ?

4. Seigneur, tournez-vous vers moi, et délivrez mon âme : sauvez-moi, à cause de votre miséricorde;

5. Car nul dans la mort ne se souvient de vous : qui publiera vos louanges dans le sépulchre ?

6. Je me suis lassé à force de gémir : je laverai toutes les nuits mon lit de mes pleurs; je l'arroserai de mes larmes.

7. Mon œil a été troublé de fureur¹ : j'ai vieilli au milieu de tous mes ennemis.

8. Retirez-vous de moi², vous tous qui commettez l'iniquité; car le Seigneur a exaucé la voix de mes pleurs.

9. Le Seigneur m'a accordé mes demandes; le Seigneur a reçu ma prière.

10. Que tous mes ennemis rougissent³ et soient saisis d'étonnement; qu'ils retournent en arrière, et soient couverts de honte.

Psaume 31.

David ressent le bonheur d'une âme à qui Dieu a pardonné ses péchés, et représente cette grâce sous la figure d'un malade qui guérit.

1. HEUREUX ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

2. Heureux celui à qui le Seigneur n'a point imputé de péché, et dont l'esprit est sans déguisement.

3. Parce que je me suis tû⁴, mes os se sont envieux, tandis que je criais tout le jour.

4. Car votre main s'est appesantie sur moi durant le jour et durant la nuit : je me suis converti dans ma douleur, lorsque j'ai été percé d'une épine⁵.

5. Je vous ai découvert mon péché, et je ne vous ai caché mon iniquité.

6. J'ai dit : Je confesserai contre moi-même mon iniquité au Seigneur; et vous avez remis l'impiété de mon péché.

7. C'est pour cela que tous les saints vous adresseront leurs prières au temps favorable.

8. Afin que dans le déluge des eaux⁶, elles n'approchent point d'eux.

9. Vous êtes mon refuge contre les maux qui m'environnent : ô Dieu, qui êtes ma joie, délivrez-moi de ceux qui m'assiègent⁷.

10. Je vous donnerai⁸ l'intelligence, et je vous instruirai dans la voie par laquelle vous devez marcher : je tiendrai mes yeux arrêtés sur vous.

11. Ne devenez pas semblable au cheval et au mulet, qui n'ont point d'intelligence.

12. Serrez avec le mors et la bride⁹ la bouche de ceux qui ne veulent pas s'approcher de vous.

13. Les pécheurs seront frappés de plusieurs plaies : mais la miséricorde environnera celui qui espère en Dieu.

14. Justes, réjouissez-vous au Seigneur, et tressaillez de joie; et glorifiez-vous en lui vous tous qui avez le cœur droit.

Psaume 37.

David ressent les plaies profondes que la longue habitude du péché a faites en lui, et prie Dieu de le regarder en pitié.

1. SEIGNEUR, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

1. J'étais comme hors de moi dans les violents transports de la maladie.

2. Les ennemis de David attendaient sa mort pour s'en réjouir, mais Dieu lui a prolongé la vie.

3. Il souhaitait à ses ennemis une sainte honte de leur malice, afin qu'ils se convertissent.

4. Parce que j'ai été longtemps sans vouloir confesser mes péchés, mes forces se sont affaiblies, et je suis réduit maintenant à faire des plaintes continues.

5. D'une sainte componction.

6. Les eaux signifient les misères de la vie et la corruption du monde.

7. Des démons qui me tentent, et des hommes qui me portent au mal.

8. C'est Dieu qui parle à l'âme pénitente pour la consoler.

9. Il prie Dieu de réprimer les mauvais desirs des hommes rebelles et indociles.

2. Car vous m'avez percé de vos flèches, et vous avez appesanti votre main sur moi.

3. Il n'y a plus rien de sain dans ma chair à la vue de votre colère; il n'y a point de paix dans mes os¹ à la vue de mes péchés.

4. Car mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête; et elles m'ont accablé comme un poids insupportable.

5. La pourriture et la corruption s'est formée dans mes plaies, à cause de ma folie.

6. Je suis plongé dans la misère : je suis continuellement tout courbé; je passe tout le jour dans la tristesse.

7. Mes reins sont remplis d'illusions² : et il n'y a plus rien de sain dans ma chair.

8. J'ai été affligé et humilié jusqu'à l'excès; je pousse du fond de mon cœur des sanglots et des cris.

9. Tous mes desirs vous sont connus, Seigneur : et mon gémissment ne vous est point caché.

10. Mon cœur est troublé; mes forces me quittent; et la lumière même de mes yeux m'a abandonné.

11. Mes amis et mes proches sont venus vers moi, et se sont élevés contre moi³ :

12. Ceux qui étaient auprès de moi s'en sont éloignés; et ceux qui cherchaient à m'ôter la vie, me faisaient violence.

13. Ceux qui cherchaient à me faire du mal ont publié des mensonges; et ils méditaient quelque tromperie pendant tout le jour.

14. Pour moi, j'étais comme un sourd qui n'entend point, et comme un muet qui n'ouvre point la bouche.

15. Je suis devenu comme un homme qui n'entend plus, et qui n'a rien à répliquer.

16. Parce que j'ai mis en vous, Seigneur, toute mon espérance : vous m'exaucerez, ô Seigneur mon Dieu.

17. Car je me suis dit à moi-même : A Dieu ne plaise que je devienne un sujet de joie à mes ennemis, qui ont déjà parlé insolemment de moi lorsque mes pieds se sont ébranlés.

18. Je suis préparé au châtiment, et ma douleur est toujours devant mes yeux.

19. Je confesserai mon iniquité, et je serai sans cesse occupé du désir d'expier mon péché.

20. Et toutefois mes ennemis vivent, et sont devenus plus puissants que moi; et le nombre de ceux qui me haïssent injustement s'accroît tous les jours.

21. Ceux qui rendent le mal pour le bien médisaient de moi, parce que j'embrasse la justice.

22. Ne m'abandonnez point, ô Seigneur mon Dieu; ne vous éloignez point de moi.

23. Hâtez-vous de me secourir, ô Seigneur, Dieu de mon salut.

Psaume 50.

Regrets et prières de David, quand le prophète Nathan lui reprocha de la part de Dieu le crime qu'il avait commis avec Bethsabée.

1. AYEZ pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde :

2. Et effacez mon péché selon la multitude de vos compassions.

3. Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité; et purifiez-moi de mon péché.

4. Car je reconnais mon iniquité; et mon péché est toujours devant moi.

5. J'ai péché contre vous seul, et j'ai fait le mal en votre présence : afin que vous soyez trouvé juste⁴ dans vos paroles et victorieux dans les jugements⁵ qu'on fera de vous.

1. Dans mon intérieur.

2. La sensualité rempli mon esprit de mauvaises pensées.

3. Cela est arrivé à David dans la révolte de son fils Absalon.

4. J'avoue mon crime caché, afin qu'on voie que votre prophète a eu raison de m'en reprendre de votre part.

5. Quand Dieu souffre longtemps les péchés sans les punir, les hommes l'accusent de ne les voir pas, ou d'être trop indulgent; mais on voit par mon exemple que Dieu songe à les punir, lorsque nous y pensons le moins.

6. J'ai été conçu en iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.

7. Vous aimez la vérité : vous m'avez découvert ce qu'il y a d'incertain¹ et de caché dans votre sagesse.

8. Vous jetterez sur moi de l'eau avec l'hysope, et je serai purifié² : vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige.

9. Vous me ferez entendre une parole de joie et de consolation³ : et mes os humiliés tressailleront d'allégresse⁴.

10. Détournez votre face de mes péchés, et effacez toutes mes offenses.

11. O Dieu, créez en moi un cœur pur, et renouvelez l'esprit droit dans mes entrailles.

12. Ne me rejetez pas de devant votre face : et ne retirez pas de moi votre Esprit-Saint.

13. Rendez-moi la joie de votre salut, et fortifiez-moi par l'esprit principal⁵.

14. J'apprendrai vos voies aux méchants, et les impies se convertiront à vous.

15. Délivrez-moi du sang⁶, ô Dieu, ô Dieu mon Sauveur : et ma langue publiera avec joie votre justice.

16. Seigneur, ouvrez mes lèvres, et ma bouche chantera vos louanges.

17. Si vous aimez les sacrifices, je vous en offrirais : mais les holocaustes⁷ ne vous sont pas agréables.

18. L'esprit alligé est le sacrifice que Dieu demande : ô Dieu, vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié.

19. Seigneur, traitez Sion selon votre miséricorde, et bâtissez les murs de Jérusalem⁸.

20. Vous agréerez alors le sacrifice de justice, les offrandes et les holocaustes : et on vous offrira des vœux⁹ sur votre autel.

Psautne 101.

Il déplore la captivité du peuple de Dieu dans Babylone, et il demande le rétablissement de Sion : une âme pauvre et désolée demande aussi à son exemple d'être rétabli par la grâce.

1. SEIGNEUR, écoutez ma prière; et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

2. Ne détournez pas de moi votre face : quelque jour que je sois dans l'affliction, prêtez l'oreille à ma voix :

3. Quelque jour que je vous invoque, hâtez-vous de me secourir.

4. Car mes jours se sont évanouis comme la fumée, et mes os se sont desséchés, comme du bois prêt à prendre feu.

5. J'ai été frappé comme l'herbe, et mon cœur est devenu sec, parce que j'ai oublié de manger mon pain.

6. Mes os tiennent à ma peau à force de gémir et de soupirer.

7. Je suis devenu semblable au pélican des déserts, et au labou des lieux solitaires.

8. J'ai passé les nuits en veille, et je suis devenu semblable au passereau seul sur le toit.

9. Mes ennemis me faisaient des reproches durant tout le jour, et ceux qui me louaient faisaient des imprecations contre moi :

10. Parce que je mangeais la cendre comme le pain : et je mêlais mon breuvage de mes larmes.

11. A cause de votre colère et de votre indignation : parce qu'en m'élevant, vous m'avez écrasé.

1. A votre égard, parce que nous n'en pouvons pas pénétrer le fond.

2. On jetait l'eau avec l'hysope dans la purification des lépreux, et des autres personnes immondes (*Levit.*, XIV, 6; *Num.*, XIX, 18).

3. C'est la parole de pardon qui fut prononcée à David par Nathan, et qui est prononcée aux pécheurs par les prêtres.

4. La joie dans l'intérieur suit l'humiliation.

5. L'esprit de fermeté et de persévérance.

6. Du sang d'Urie que j'ai répandu, et qui crie vengeance contre moi.

7. L'holocauste étant un sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu, et il signifie le cœur du chrétien tout embrasé par la charité.

8. Sous la figure de Jérusalem et de Sion il représente l'Eglise et l'âme pénitente, dont il faut réparer les ruines.

9. Les sacrifices des animaux étaient la figure du sacrifice de Jésus-Christ immolé sur la croix, et tous les jours offert sur les autels.

12. Mes jours se sont évanouis comme l'ombre, et je suis devenu sec comme l'herbe.

13. Mais vous, Seigneur, vous demeurez éternellement; et la mémoire de votre nom passe de race en race.

14. Vous vous élèverez, et vous aurez pitié de Sion, puisque le temps est venu d'avoir compassion d'elle, le temps en est venu;

15. Puisque ses pierres sont aimées de vos serviteurs, et que la terre où elle était les attendit¹.

16. Les nations craindront votre nom, et les rois de la terre publieront votre gloire.

17. Parce que le Seigneur rebâtera Sion, et il se montrera dans sa gloire.

18. Il a tourné ses regards sur la prière des humbles, et il n'a pas méprisé leurs vœux.

19. Que ceci soit écrit pour la race qui viendra; et le peuple qui sera créé louera le Seigneur.

20. Parce qu'il a regardé du haut de son sanctuaire : le Seigneur a jeté les yeux du ciel en terre,

21. Pour écouter les gémissements des captifs : pour mettre en liberté les enfants de ceux qu'on a mis à mort :

22. Afin qu'ils louent le nom du Seigneur dans Sion, et qu'ils chantent ses louanges dans Jérusalem,

23. Lorsque les peuples s'uniront ensemble avec les rois, pour servir le Seigneur.

24. Il lui dit dans sa force², faites-moi connaître la brièveté de mes jours.

25. Ne me tirez pas du monde à la moitié de ma vie : vos années dureront dans la suite de tous les âges.

26. Seigneur, vous avez fondé la terre dès le commencement, et les cieus sont l'ouvrage de vos mains.

27. Ils périront; mais vous demeurerez : ils vieilliront tous comme un vêtement.

28. Vous les changerez comme un manteau, et ils changeront de forme : mais vous êtes le même, et vos années n'auront point de fin.

29. Les enfants de vos serviteurs habiteront sur la terre, et leur postérité sera éternellement heureuse.

Psautne 129.

Le pécheur abîmé dans ses crimes, n'attend de secours que de l'infinie miséricorde de Dieu.

1. SEIGNEUR, je m'écrie vers vous du fond de l'abîme : Seigneur, écoutez ma voix.

2. Que vos oreilles soient attentives à la prière que je vous fais.

3. Seigneur, si vous examinez nos péchés, qui pourra subsister devant vous?

4. Mais en vous est la source des miséricordes; et je vous ai attendu, Seigneur, à cause de votre loi³.

5. Mon âme a attendu le Seigneur, à cause de sa parole : mon âme a espéré au Seigneur.

6. Que depuis le point du jour jusqu'à la nuit, Israël espère au Seigneur :

7. Car au Seigneur appartient la miséricorde, et la rédemption que nous trouvons en lui est très-abondante :

8. Il rachètera lui-même Israël de tous ses péchés.

Psautne 142.

David accablé de maux prie Dieu de ne le traiter pas selon la rigueur de ses jugements, mais de le conduire dans ses voies. Ce psautne convient à l'état où était David, lorsque la caverne, où il eut refuge, fut environnée par les troupes de Saül qui le poursuivaient à mort 1. Reg., xii). Il exprime aussi l'état du pécheur environné de péchés et de tentations, qui ne se peut sauver que par miracle, comme David.

1. SEIGNEUR, écoutez ma prière; prêtez l'oreille à ma demande selon votre vérité; exaucez-moi selon votre justice.

1. Les Juifs aimaient jusqu'aux ruines de leur patrie et du temple, et en chrétiens la poussière, où ils venaient offrir leurs dons.

2. Quelque forte que paraisse sa santé, il craint de mourir sans avoir vu Jérusalem rétablie, et prie Dieu de prolonger ses jours jusqu'à ce temps.

3. Par laquelle vous promettez le pardon à ceux qui ont recours à votre bonté.

2. N'entrez point en jugement avec votre serviteur : parce que nul homme vivant ne pourra être trouvé juste devant vous.

3. Car l'ennemi a poursuivi mon âme¹ : il m'a touto ma vie humilié sur la terre.

4. Il m'a mis dans des lieux obscurs², comme les morts ensevelis depuis longtemps : mon esprit a été accablé d'ennui, mon cœur a été en moi-même tout saisi de trouble.

5. Je me suis souvenu des siècles passés ; j'ai médité sur toutes vos œuvres, et sur les ouvrages de vos mains.

6. J'ai élevé mes mains vers vous ; mon âme est devant vous comme une terre sans eau³.

7. Hâtez-vous, Seigneur, de m'exaucer ; mon esprit tombe en défaillance.

8. Ne détournez pas votre face de dessus moi, de peur que je ne sois semblable à ceux qui descendent dans le lac.

9. Prévenez-moi en votre miséricorde dès le matin : parce que j'ai espéré en vous.

10. Faites-moi connaître la voie par laquelle je dois marcher ; puisque j'ai élevé mon âme vers vous.

11. Seigneur, délivrez-moi de mes ennemis, j'ai recours à vous : enseignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu.

12. Votre bon esprit me conduira dans un chemin droit : vous me donnerez la vie, Seigneur, dans votre justice, pour la gloire de votre nom.

13. Vous tirerez mon âme de l'affliction, et vous ferez périr tous mes ennemis⁴, selon votre miséricorde.

14. Vous ferez périr tous ceux qui affligent mon âme : parce que je suis votre serviteur.

Ant. Seigneur, ne vous souvenez pas de nos fautes, ni de celles de nos proches, et ne vous vengez pas de nos péchés.

LITANIES DES SAINTS.

Pour bien entendre l'esprit des Litanies des Saints, voyez le Catechisme des Fêtes, leçon XI, parmi les fêtes de Notre Seigneur.

SEIGNEUR, ayez pitié de nous.

Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, écoutez-nous.

Christ, exaucez-nous.

Pere céleste qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils rédempteur du monde qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Saint-Esprit qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Trinité qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Marie, priez pour nous.

Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.

Sainte Vierge des vierges, priez pour nous.

Saint Michel, priez pour nous.

Saint Gabriel, priez pour nous.

Saint Raphaël, priez pour nous.

Vous tous SS. Anges et SS. Archanges, priez pour nous.

Vous tous saints ordres des Esprits bienheureux, priez pour nous.

Saint Jean-Baptiste, priez pour nous.

Vous tous saints Patriarches et saints Prophètes, priez pour nous.

Saint Pierre, priez pour nous.

Saint Paul, priez pour nous.

Saint André, priez pour nous.

Saint Jacques, priez pour nous.

Saint Jean, priez pour nous.

Saint Thomas, priez pour nous.

1. David était comme enterré dans sa caverne, et ses ennemis qui ne croyaient pas qu'il leur pût échapper, le regardaient comme mort.

2-3. Il représente une âme qui attend la grâce.

4. David ne désire pas que ces maux arrivent à Saül ni à ses autres ennemis, mais il prévoit la punition de leur endurcissement.

Saint Jacques, priez pour nous.

Saint Philippe, priez pour nous.

Saint Barthélemi, priez pour nous.

Saint Matthieu, priez pour nous.

Saint Simon, priez pour nous.

Saint Thadée, priez pour nous.

Saint Matthias, priez pour nous.

Saint Barnabé, priez pour nous.

Saint Luc, priez pour nous.

Saint Marc, priez pour nous.

Vous tous saints Apôtres et saints Evangélistes, priez pour nous.

Vous tous saints Disciples du Seigneur, priez pour nous.

Saint Etienne, priez pour nous.

Saint Laurent, priez pour nous.

Saint Vincent, priez pour nous.

Saint Denis avec les compagnons de votre martyre, priez pour nous.

Saint Fabien et saint Sébastien, priez pour nous.

Saint Jean et saint Paul, priez pour nous.

Saint Côme et saint Damien, priez pour nous.

Saint Gervais et saint Protas, priez pour nous.

Vous tous saints Martyrs, priez pour nous.

Saint Sylvestre, priez pour nous.

Saint Grégoire, priez pour nous.

Saint Ambroise, priez pour nous.

Saint Augustin, priez pour nous.

Saint Jérôme, priez pour nous.

Saint Hilaire, priez pour nous.

Saint Martin, priez pour nous.

Saint Remy, priez pour nous.

Saint Nicolas, priez pour nous.

Saint Saintin, priez pour nous.

Saint Faron, priez pour nous.

Saint Hildevert, priez pour nous.

Vous tous saints Evêques et saints Confesseurs, priez pour nous.

Vous tous saints Docteurs, priez pour nous.

Saint Antoine, priez pour nous.

Saint Benoît, priez pour nous.

Saint Fiacre, priez pour nous.

Saint Pathus, priez pour nous.

Saint Bernard, priez pour nous.

Saint Dominique, priez pour nous.

Saint François, priez pour nous.

Saint Louis, priez pour nous.

Saint Roch, priez pour nous.

Vous tous saints Prêtres et saints Diacres, priez pour nous.

Vous tous saints Moines et saints Ermites, priez pour nous.

Sainte Marie-Madeleine, priez pour nous.

Sainte Agathe, priez pour nous.

Sainte Luce, priez pour nous.

Sainte Agnès, priez pour nous.

Sainte Cecile, priez pour nous.

Sainte Catherine, priez pour nous.

Sainte Anastasie, priez pour nous.

Sainte Genevieve, priez pour nous.

Sainte Céline, priez pour nous.

Sainte Fare, priez pour nous.

Sainte Foi, priez pour nous.

Vous toutes saintes Vierges et saintes Veuves, priez pour nous.

Vous tous Saints et Saintes de Dieu, intercédez pour nous.

Seigneur, soyez-nous propice, et nous pardonnez.

Seigneur, soyez-nous propice, et nous exaucez.

Seigneur, délivrez-nous de tout mal.

Seigneur, délivrez-nous de tout péché.

Seigneur, délivrez-nous de votre ire.

De la mort subite et imprévue, délivrez-nous, Seigneur.

Des embûches du démon, délivrez-nous, Seigneur.

De la colère et de la haine, et de toute mauvaise volonté, délivrez-nous, Seigneur.
 De l'esprit d'impureté, délivrez-nous, Seigneur.
 Des feux de l'air et des tempêtes, délivrez-nous, Seigneur.
 De la mort éternelle, délivrez-nous, Seigneur.
 Par le mystère de votre sainte Incarnation, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre avènement, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre naissance, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre baptême et votre saint jeûne, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre croix et par votre passion, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre mort et par votre sépulture, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre sainte résurrection, délivrez-nous, Seigneur.
 Par votre admirable ascension, délivrez-nous, Seigneur.
 Par l'avènement de votre Saint-Esprit consolateur, délivrez-nous, Seigneur.
 Au jour du jugement, délivrez-nous, Seigneur.
 Nous malheureux pécheurs, nous vous prions de nous écouter.
 Afin que vous nous pardonniez, nous vous prions de nous écouter.
 Afin que vous nous fassiez miséricorde, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de nous conduire à la vraie pénitence, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de gouverner et de conserver votre sainte Eglise, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de maintenir notre saint Père le Pape, et tous les ordres de l'Eglise dans la sainte religion, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de conserver notre évêque N., et toutes les sociétés qui lui sont confiées dans les saintes pratiques de votre service, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise d'humilier les ennemis de la sainte Eglise, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de veiller à la garde de notre roi, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de donner la paix, et vraie concorde aux rois et aux princes chrétiens, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de tenir le peuple chrétien en paix et en union, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de nous conserver et de nous affermir dans votre service, nous vous prions de nous écouter.
 Afin que vous éleviez nos âmes au désir des choses célestes, nous vous prions de nous écouter.
 Afin que vous récompensiez tous nos bienfaiteurs des biens éternels, nous vous prions de nous écouter.
 Afin que vous délivriez nos âmes, celles de nos frères, de nos proches, de nos bienfaiteurs, de la damnation éternelle, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de nous donner, et de nous conserver les fruits de la terre, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de donner le repos éternel aux âmes de tous les fidèles qui sont morts, nous vous prions de nous écouter.
 Afin qu'il vous plaise de nous exaucer, nous vous prions de nous écouter.
 Fils de Dieu, nous vous prions de nous écouter.
 Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, faites-nous miséricorde, Seigneur.
 Christ, écoutez-nous.
 Christ, exaucez-nous.
 Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, écoutez-nous.
 Seigneur, ayez pitié de nous.

Psaume 59.

Dans une extrême faiblesse, et parmi des maux pressants, David demande un prompt secours.

1. O DIEU, venez à mon aide : hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.
 2. Que ceux qui cherchent à m'ôter la vie, se retirent chargés de confusion¹ et de honte;
 3. Que ceux qui me veulent du mal, se retirent en arrière couverts de honte²;
 4. Que ceux qui m'insultent dans mes maux, se retirent aussitôt pleins de confusion³;
 5. Que tous ceux qui vous cherchez trouvent en vous leur repos et leur joie; et que ceux qui aiment leur salut disent sans cesse, que le Seigneur soit glorifié.
 6. Pour moi, je suis pauvre et dans l'indigence : ô Dieu, venez à mon aide.
 7. Soyez mon défenseur et mon libérateur : Seigneur, ne tardez pas davantage.
 v. Mon Dieu, sauvez vous serviteurs;
 r. Oui espèrent en vous.
 v. Seigneur, soyez-nous une tour forte et imprenable.
 r. Contre les attaques de l'ennemi.
 v. Que l'ennemi ne puisse rien contre nous.
 r. Et que le méchant ne nous puisse nuire.
 v. Seigneur, ne nous traitez pas selon nos péchés.
 r. Et ne nous rendez pas ce que nos iniquités ont mérité.
 v. Prions pour notre saint Père le Pape N.
 r. Que le Seigneur le garde, lui donne une longue vie, le rende heureux sur la terre, et le délivre des mains de ses ennemis.
 v. Prions pour notre évêque N.
 r. Que le Seigneur veille à sa garde, et lui donne une longue vie.
 v. Prions pour notre roi N.
 r. Seigneur, sauvez le roi, et exaucez-nous en ce jour que nous vous invoquons.
 v. Prions pour nos bienfaiteurs.
 r. Accordez, Seigneur, la vie éternelle, pour la gloire de votre nom, à tous ceux qui nous font du bien. Ainsi soit-il.
 v. Prions pour les fidèles qui sont morts.
 r. Seigneur, donnez le repos éternel aux âmes de ceux qui sont morts, et faites luire sur eux votre éternelle lumière.
 v. Que leurs âmes reposent en paix.
 r. Ainsi soit-il.
 v. Prions pour nos frères qui sont absents.
 r. Mon Dieu, sauvez vos serviteurs qui espèrent en vous.
 v. Seigneur, envoyez-leur votre secours de votre sanctuaire.
 r. Et votre assistance de Sion.
 v. Seigneur, exaucez ma prière, etc.
Prions. — O DIEU, qui par votre bonté êtes toujours prêt de faire miséricorde et de pardonner : exaucez nos prières; et par cette même miséricorde toujours compatissante, délivrez-nous des liens du péché, nous tous qui sommes vos serviteurs.
 Nous vous prions, Seigneur, d'exaucer nos humbles prières, et de nous pardonner nos péchés à nous qui nous reconnaissons pécheurs devant vous; afin que vous accordiez en même temps l'indulgence et la douceur de la paix de conscience.
 SEIGNEUR, faites paraître sur nous votre ineffable miséricorde : et en nous délivrant de tous nos péchés, délivrez-nous aussi des peines dont nous sommes rendus coupables en les commettant.
 O DIEU, que les péchés offensent, et que la pénitence

1-2-3; Ce n'est pas un mal que David souhaite à ses ennemis : il est utile aux hommes violents d'être confondus dans leurs mauvais desseins.

apaise : recevez en pitié les humbles prières de votre peuple, et détournez de nous les fléaux de votre colère, que nous avons attirés sur nos têtes par nos offenses.

POUR LE PAPE. — O DIEU qui êtes vous-même le pasteur et le conducteur de tous vos fidèles, regardez en pitié votre serviteur N., que vous avez élevé à la dignité de pasteur de votre Eglise; faites-lui la grâce d'avancer le salut de ceux qu'il gouverne, par ses paroles et par son exemple, afin qu'il puisse arriver à la vie éternelle, avec le troupeau qui lui a été confié.

POUR L'EVÊQUE. — DIEU tout-puissant et éternel, ayez pitié de notre évêque N., votre serviteur, et conduisez-le par votre bonté dans la voie du salut éternel, en lui faisant vouloir par le don de votre grâce tout ce qui vous est agréable, et le lui faisant accomplir de toutes ses forces.

POUR LE ROI, voyez ci-dessus, pag. 575.

POUR LA PAIX, etc., ci-dessus, pag. 575.

SEIGNEUR, brûlez nos cœurs; éteignez en nous toute convoitise par le feu de votre Saint-Esprit; afin que nous vous servions dans un corps chaste, et que par la pureté de nos âmes nous vous soyons toujours agréables.

SEIGNEUR, qui êtes le Créateur et le Rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et servantes la rémission de tous leurs péchés; afin qu'elles obtiennent par les humbles prières de votre Eglise le pardon qu'elles ont toujours désiré.

Nous vous prions, Seigneur, de prévenir toutes nos actions par votre esprit, et de les conduire par votre grâce; afin que toutes nos prières et nos œuvres aient en vous leur commencement et leur fin.

DIEU tout-puissant et éternel, souverain Seigneur des vivants et des morts, et qui faites miséricorde à tous ceux que vous connaissez devoir être du nombre de vos élus par leur foi et leurs bonnes œuvres : nous vous prions avec humilité, que par cette même miséricorde et par l'intercession de tous vos saints, vous accordiez la rémission de tout péché à ceux pour qui nous vous offrons des prières, vivants ou morts; Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles.

LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS.

Le fidèle doit réciter les Litanies du saint nom de Jésus avec une tendre piété envers Jésus; car toutes les paroles qu'on y prononce sont tirées des saints prophètes et des autres Ecritures saintes; et le Saint-Esprit qui a dicté lui-même ces paroles, les a en même temps consacrées à la louange et à la gloire éternelle de Jésus-Christ notre Sauveur.

SEIGNEUR, ayez pitié de nous.

Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus, écoutez-nous.

Jésus, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Saint-Esprit, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Trinité, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Jésus, Fils du Dieu vivant, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la splendeur du Père, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes l'éclat de la lumière éternelle, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le roi de gloire, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le soleil de justice, ayez pitié de nous.

Jésus, Fils de Marie, toujours vierge, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes l'admirable, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le Dieu fort, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le Père du siècle à venir, ayez pitié de nous.

1. Jésus mourant pour nous sur la croix, nous y a tous engendrés à la vie éternelle.

Jésus, qui êtes l'ange du grand conseil, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes tout-puissant, ayez pitié de nous.

Jésus, qui avez été très-obéissant¹, ayez pitié de nous.

Jésus, qui avez été très-patient², ayez pitié de nous.

Jésus, doux et humble de cœur, ayez pitié de nous.

Jésus, qui chérissiez la chasteté³, ayez pitié de nous.

Jésus, notre amour, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le Dieu de paix, ayez pitié de nous.

Jésus, auteur de la vie, ayez pitié de nous.

Jésus, modèle des vertus, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes plein de zèle pour le salut des âmes⁴, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes notre Dieu, ayez pitié de nous.

Jésus, notre unique refuge, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le père des pauvres, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le trésor des fidèles⁵, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le bon pasteur⁶, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la vraie lumière, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la sagesse éternelle, ayez pitié de nous.

Jésus, source infinie de bonté, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes notre voie et notre vie, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la joie des Anges, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le maître des Apôtres⁷, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes le docteur des Evangélistes⁸, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la force des Martyrs⁹, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la lumière des Confesseurs, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la pureté des Vierges, ayez pitié de nous.

Jésus, qui êtes la couronne et la récompense de tous les saints, ayez pitié de nous.

Soyez-nous propice, et nous pardonnez, ô Jésus.

Soyez-nous propice, et nous exaucez, ô Jésus.

De tout péché, délivrez-nous, Jésus.

De votre colère, délivrez-nous, Jésus.

Des embûches du monde, délivrez-nous, Jésus.

De l'esprit d'impureté, délivrez-nous, Jésus.

De la mort éternelle, délivrez-nous, Jésus.

Par le mystère de votre sainte incarnation, délivrez-nous, Jésus.

Par votre naissance, délivrez-nous, Jésus.

Par votre enfance, délivrez-nous, Jésus.

Par votre vie toute divine, délivrez-nous, Jésus.

Par vos travaux, délivrez-nous, Jésus.

Par votre agonie et votre passion, délivrez-nous, Jésus.

Par votre croix et votre délaissement, délivrez-nous, Jésus.

Par vos langueurs, délivrez-nous, Jésus.

Par votre mort et votre sépulture, délivrez-nous, Jésus.

Par votre ascension, délivrez-nous, Jésus.

Par vos joies, délivrez-nous, Jésus.

Par votre gloire, délivrez-nous, Jésus.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, pardonnez-nous, Jésus.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, exaucez-nous, Jésus.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, faites-nous miséricorde, Jésus.

1. Jusqu'à la mort, et à la mort de la croix (Philip., II, 8).

2. Lorsqu'on le calomniait, il ne maudissait point : lorsqu'il était dans les souffrances, il ne faisait point de menaces; mais il s'est livré soi-même à un juge qui le devait condamner injustement (I. Petr., II, 23).

3. Lui qui a dit : *Bienheureux sont ceux qui ont le cœur pur* (Matth., V, 8).

4. De qui il est écrit : *Le zèle de votre maison me dévore* (Jean, II, 17).

5. Parce qu'en lui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu, où puisent les âmes fidèles de quoi nourrir leur foi (Coloss., II, 3).

6. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis (Jean, X, 11).

7. A qui il a dit : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie* (Jean, XX, 21).

8. A qui l'esprit de vérité qu'il a envoyé, a enseigné toute vérité (Jean, XVI, 13).

9. De qui il a dit en parlant aux apôtres : *Je vous donnerai une bouche et une sagesse, à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister* (Luc., XXI, 15).

Jésus, écoutez-nous.
Jésus, exaucez-nous.

Prions. — O JÉSUS-CHRIST Notre Seigneur, qui avez dit : Demandez, et vous recevrez ; cherchez, et vous trouverez ; frappez à la porte, et on vous l'ouvrira : nous vous prions de répandre en nous la tendresse de votre divin amour : afin que nous vous aimions de tout notre cœur ; que par votre bouche nous répandions partout la bonne odeur de cet amour ; que nous en donnions des marques par nos œuvres ; et que nous ne cessions jamais de louer votre saint nom.

O JÉSUS-CHRIST Notre Seigneur, mettez en nous pour jamais la crainte et l'amour de votre sacrée personne, et de cette humanité sanctifiée par l'union de la divinité, puisque vous n'abandonnez jamais ceux que vous avez établis en la solidité de votre amour ; Vous qui étant Dieu, vivez, etc.

AVERTISSEMENT

Sur les Litanies de la sainte Vierge.

Les litanies de la sainte Vierge sont des titres d'honneur que les saints Pères ont donnés à la bienheureuse Marie, à cause principalement de sa qualité incommunicable de Mère de Dieu. On a cru qu'on ne pouvait assez célébrer celle que Dieu a choisie pour nous donner Jésus-Christ par son moyen ; d'autant plus qu'il a plu à Dieu qu'elle donnât son consentement exprès au mystère de l'Incarnation qu'il voulait accomplir en elle, et que c'était pour tirer d'elle ce consentement, qu'il lui envoya l'archange saint Gabriel. Elle fut donc alors remplie d'un amour immense pour le genre humain, et s'estima bienheureuse d'être choisie pour lui donner le Sauveur.

Dans la suite, Dieu voulut encore que le premier miracle que fit Jésus-Christ pour établir la foi dans le cœur de ses disciples, se fit à la prière de la sainte Vierge, car ce fut elle qui prin son Fils de fournir par sa toute-puissance, dans les noces de Cana en Galilée, le vin dont on y manquait : et quoiqu'à l'extérieur il semble d'abord que Jésus-Christ, pour exercer l'humilité admirable de sa sainte Mère, ne la veuille pas écouter, néanmoins il fait en effet ce qu'elle souhaite, et il opère ce miracle dont saint Jean écrit dans son Évangile : C'est ici le commencement des miracles que fit Jésus, et ses disciples crurent en lui (Jean, II, 2). C'est à cela que regardait saint Augustin quand il disait de la sainte Vierge : Que selon la chair elle est Mère de Jésus-Christ, notre chef, et selon l'esprit, mère de ses membres, c'est-à-dire, de nous tous, parce qu'elle a coopéré par sa charité à la naissance des fidèles dans l'Eglise (S. Aug., de Virg., cap. 6).

C'est donc en ce sens que la sainte Vierge est l'Ève de la nouvelle alliance, c'est-à-dire, la vraie mère de tous les vivants, et Dieu lui a voulu donner la même part dans notre salut, qu'Ève a eue dans notre perte. Voyez Catéchisme des Fêtes, leçon unique des fêtes de la sainte Vierge et des Saints, et sur les fêtes de la sainte Vierge, leçon III, pour l'Annonciation. C'est sur ce solide fondement que sont appuyés tous les éloges que l'Eglise a toujours donnés à la sainte Vierge, et qu'elle a comme recueillis dans ces Litanies.

On peut voir un modèle de ces éloges et de ces titres d'honneur, dans le concile d'Ephèse, qui est le troisième général. Il fut tenu dans l'église principale d'Ephèse appelée Marie, du nom de la très-sainte Vierge, en mémoire de ce qu'elle avait passé une grande partie de sa vie en cette ville avec l'apôtre saint Jean, à qui Jésus-Christ mourant l'avait laissée en garde. Ce fut donc dans cette église que le saint concile d'Ephèse fit retentir les louanges de la Mère de Dieu, à qui saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et président de cette vénérable assemblée, adressa ces mots au nom de tous les Pères qui la composaient, et de toute l'Eglise catholique qui y était représentée : Nous vous saluons, ô Marie, mère de Dieu, vénérable trésor de tout l'univers, flambeau qui ne se peut jamais éteindre, couronne de la virginité, sceptre de la foi orthodoxe, temple incorruptible, lieu de celui qui n'a pas de lieu, par laquelle nous a été donné celui qui est appelé Béni par excellence, et qui est venu au nom du Seigneur. C'est par vous que la Trinité est glorifiée ; que la croix est célébrée et adorée par toute la terre : c'est par vous que les cieus tressaillent de joie, que les anges sont réjouis, que les démons sont mis en fuite, que le démon tentateur est tombé du ciel, que la créature tombée est mise à sa place ; et le reste qu'il serait trop long de rapporter, et qu'il faut par ces mots : Adorons la très-sainte Trinité, en célébrant par nos hymnes Marie toujours vierge, et son Fils, l'époux de l'Eglise, Jésus-Christ

Notre Seigneur, à qui appartient tout honneur et gloire, aux siècles des siècles.

C'est ainsi que tout l'ouvrage de la Rédemption est attribué à sa manière, à la sainte Vierge, par laquelle le Père éternel nous a donné son Fils, notre Sauveur. C'est ainsi qu'on unit les louanges de cette Vierge-Mère avec celles de son Fils, et même avec celles de toute la très-sainte Trinité.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE.

SEIGNEUR, ayez pitié de nous.
Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Christ, écoutez-nous.
Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Saint-Esprit, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Trinité, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, priez pour nous.
Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.
Sainte Vierge des vierges, priez pour nous.
Mère de Jésus-Christ, priez pour nous.
Mère de l'Auteur de la grâce, priez pour nous.
Mère très-pure, priez pour nous.
Mère très-chaste, priez pour nous.
Mère d'une pureté inviolable, priez pour nous.
Mère sans tache, priez pour nous.
Mère tout aimable, priez pour nous.
Mère tout admirable, priez pour nous.
Mère de notre Créateur, priez pour nous.
Mère de notre Sauveur, priez pour nous.
Vierge très-prudente, priez pour nous.
Vierge digne de tout honneur, priez pour nous.
Vierge digne de toute louange, priez pour nous.
Vierge très-puissante auprès de Dieu, priez pour nous.
Vierge pleine de bonté et de clémence, priez pour nous.
Vierge toujours fidèle à Dieu, priez pour nous.
Vous, qui êtes un modèle de sainteté, priez pour nous.
Vous, qui avez servi de trône à la Sagesse divine, priez pour nous.
Vous, qui êtes la source de notre joie, priez pour nous.
Vous, qui êtes un vaisseau d'élection orné de toutes les grâces du Saint-Esprit, priez pour nous.
Vous, qui êtes le plus beau de ces vaisseaux de miséricorde que Dieu a préparés pour la gloire, priez pour nous.
Vous, qui êtes un vase précieux où Dieu a versé la plus tendre piété, priez pour nous.
Vous, qui êtes la rose mystérieuse, qui avez rempli le monde de l'odeur de votre sainteté, priez pour nous.
Vous, qui êtes la tour de David, inaccessible à tous les ennemis, priez pour nous.
Vous, qui êtes la tour d'ivoire, dont la pureté est inviolable, priez pour nous.
Vous, qui êtes le temple du vrai Salomon, tout brillant de l'or de la charité, priez pour nous.
Vous, qui êtes l'arche de la nouvelle alliance, priez pour nous.
Vous, qui êtes la porte du ciel, par laquelle le Seigneur est venu à nous, priez pour nous.
Vous, qui êtes l'étoile du matin, qui avez annoncé la venue du soleil de la grâce, priez pour nous.
Vous, qui êtes le soutien des faibles, et le salut des malades, priez pour nous.
Doux refuge des pécheurs, et leur avocate auprès de Dieu, priez pour nous.
Vous, qui êtes la consolation des affligés, priez pour nous.
Vous, qui êtes la protection des chrétiens, priez pour nous.
Reine des anges, priez pour nous.
Reine des patriarches, priez pour nous.

Reine des prophètes, priez pour nous.
 Reine des apôtres, priez pour nous.
 Reine des martyrs, priez pour nous.
 Reine des confesseurs, priez pour nous.
 Reine des vierges, priez pour nous.
 Reine de tous les saints, priez pour nous.
 Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, faites-nous miséricorde, Seigneur.

EXERCICE DE LA CONFESSION.

PRÉPARATION.

Il faut relire dans le Catéchisme l'Instruction particulière sur la pénitence, second Catéchisme; et méditer attentivement les actes nécessaires pour la confession. Premièrement, pour l'examen de conscience.

O SEIGNEUR, qui voyez le secret des cœurs, donnez-moi la grâce de connaître mes péchés, et de vous les confesser avec crainte.

COMPOSITION.

Il faut ensuite écouter devant Dieu sa conscience, comme celle qu'il nous a donnée pour nous faire connaître et sentir le bien et le mal. On en étouffe la voix, quand on se laisse aller au péché : à présent il la lui faut rendre, et écouter ses justes reproches, en disant avec David :

Je repasserai sur toutes mes années dans l'amertume de mon cœur : ô Seigneur, j'ai péché contre vous, et j'ai fait le mal à vos yeux. J'ai dit : Je confesserai mes iniquités contre moi-même; et vous avez remis mon iniquité et mon péché.

Le pécheur doit ici considérer qu'en effet le ressouvenir de son péché et le désir de le confesser peut être accompagné de tant de larmes, d'une componction si vive, d'une contrition et d'une charité si parfaite, qu'on en reçoit d'abord la rémission.

Pour connaître ses péchés, il faut encore écouter la loi de Dieu, et parcourir ses dix Commandements avec ceux de sa sainte Eglise, premier et second Catéchisme, II^e Partie, leçons I, II, III, IV, V et VI.

Après l'examen, le pécheur s'effraye à la vue de la justice de Dieu. — O Seigneur, mes iniquités se sont multipliées par-dessus les cheveux de ma tête : je suis accablé de ce poids. O Seigneur, pourrai-je supporter votre redoutable justice! O Seigneur, pénétrez-moi de la terreur de vos jugements. Où fuirai-je de devant votre face? Où irais-je, si je mourais à ce moment? Gouffres éternels, étangs de soufre et de flammes, ver dévorant, grincement de dents, enfer; en un mot, il n'y a entre vous et moi qu'une vie, qui à chaque instant peut s'éteindre! Puis-je vivre, puis-je goûter le sommeil en cet état?

Le pécheur se console dans la vue de la miséricorde de Dieu, et de la mort de Jésus-Christ. — O Seigneur, tout est perdu, si vous n'avez pitié de moi; mais vous êtes bon : vos miséricordes éclatent par-dessus tous vos ouvrages; où le péché abonde, la miséricorde surabonde. O Jésus, votre obéissance jusqu'à la mort de la croix a expié ma désobéissance et mon ingratitude!

Le pécheur s'excite à aimer Dieu, et résout de mourir plutôt que de l'offenser. — Mon Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. Je ne suis pas digne d'être appelé votre fils : vos bienfaits ne m'ont point touché; vos bontés ne m'ont point attendri. C'est en vain que vous m'attendiez depuis si longtemps à pénitence : votre miséricorde, ô Dieu tout bon, m'a donné la hardiesse de vous offenser. Quel malheur, quelle ingratitude d'avoir offensé un si bon Père! O Seigneur, que ne suis-je mort plutôt que de vous déplaire? Mille morts, Seigneur, mille morts, plutôt que de vous offenser?

Fallait-il, ô mon Jésus, Sauveur si benin, fallait-il que je foula-se aux pieds votre sang par lequel j'ai été racheté, et que je vous crucifiasse encore une fois? Et voilà que vous tendez encore les bras à cet indigne pécheur. Vous me regardez en pitié, quelle miséricorde! quelle bonté! O Seigneur, je vous aimerai toute ma vie : vous seul possédez mon cœur.

Le pécheur demande pardon de ses péchés par cette prière de Moïse (Exod., xxxiv, 9). — Seigneur Dieu, Maître absolu de toutes choses : Tout-puissant, clément, miséricordieux; terrible dans vos jugements, fidele dans vos promesses : vous devant qui nul n'est innocent; vous qui ôtez nos iniquités, nos péchés et nos crimes; ô Seigneur, je vous en conjure, marchez devant nous; ôtez nos iniquités et nos péchés, et possédez-nous.

Il est bon de répéter souvent et avec ardeur ces mots : *Et possédez-nous.*

Le pécheur résout de se confesser au plus tôt. — J'ai dit en mon cœur, j'irai confesser mes iniquités contre moi-même : je les dirai à celui à qui vous avez donné pouvoir de les remettre; au prêtre qui est votre ange, le dépositaire et le ministre de vos grâces : à qui vous avez dit en la personne de vos saints apôtres : *Recevez le Saint-Esprit : ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis : ceux dont vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* J'irai lui confesser mes péchés : nulle honte ne m'empêchera de dire toutes mes faiblesses. Il fallait, Seigneur, il fallait rougir quand je vous offensais; mais il ne faut pas rougir de s'humilier du péché commis. J'obéirai aux ordres de votre ministre et à la sainte discipline de votre Eglise. Soit qu'il me remette mes péchés, soit qu'il juge plus à propos pour moi bien de les retenir, je subirai humblement la pénitence salutaire qui me sera imposée. Seigneur, inspirez votre prêtre, et donnez-moi la componction et l'obéissance.

Le pécheur commence sa confession humblement et avec soumission, et il dit son *Confiteor* jusqu'au premier *mea culpa*, confessant devant Dieu, devant ses anges, devant ses saints qui sont dans le ciel, et devant tous les hommes, qu'il est pécheur, et grand pécheur.

En disant, *mea culpa, par ma faute*, le pécheur frappe sa poitrine, à l'exemple du Publicain, se reconnaissant le seul auteur de son péché, et n'en accusant que lui-même. Quand le prêtre le reprend, il ne cherche point à s'excuser, ni à rejeter sa faute sur les autres; mais il écoute avec respect et soumission, trouvant toujours qu'on le traite trop doucement. Quand on lui donne sa pénitence, il écoute avec respect et soumission, prêt à obéir à tout; et lorsqu'on lui va donner l'absolution, il s'excite de nouveau au regret de ses péchés pour l'amour de Dieu, et en espère la rémission par sa pure bonté, par les mérites de Jésus-Christ qui lui sont appliqués dans le sacrement.

Le pécheur après avoir reçu l'absolution, va goûter en un coin entre Dieu et lui la grâce de la rémission des péchés. Il résout de nouveau, avec la grâce de Dieu, de mourir plutôt que d'y retomber; et il dit avec le prophète le psaume suivant :

PSAUME 102.

Il rend grâces à Dieu de la rémission des péchés, pénétré de la profondeur de ses plaies, et de l'immense miséricorde de son libérateur.

- O mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est au dedans de moi loue son saint nom.
- O mon âme, bénis le Seigneur, et n'oublie jamais les grâces que tu as reçues de lui.
- C'est lui qui te pardonne toutes tes offenses : c'est lui qui guérit toutes tes langueurs :
- C'est lui qui rachète ta vie de la mort : c'est lui qui te couronne de miséricorde et de grâce :
- C'est lui qui remplit tous tes desirs par l'abondance de ses biens; qui te rajeunira, et te donnera la vigueur de l'aigle.
- Le Seigneur fait miséricorde, il fait justice à tous ceux que l'on opprime.
- Il a déclaré ses voies à Moïse, et ses volontés aux enfants d'Israël.

8. Le Seigneur est clément et doux : il est lent à punir et plein de miséricorde.

9. Il ne gardera pas éternellement sa colère : il ne fera pas toujours des menaces.

10. Il ne nous a pas traités selon nos péchés, et il ne nous a pas rendu ce que nos fautes méritent.

11. Car autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant il a affermi sa miséricorde sur ceux qui le craignent.

12. Autant que le levant est éloigné du couchant, autant il a éloigné nos péchés de nous.

13. Comme un père s'attendrit sur ses enfants, ainsi le Seigneur a pitié de ceux qui le craignent ; parce qu'il connaît notre fragilité.

14. Il s'est souvenu que nous ne sommes que poudre, que la vie de l'homme passe comme l'herbe, et qu'il fleurit comme une fleur de la campagne.

15. Un vent souffle, et elle se sèche ; et il n'en reste plus de trace sur la terre.

16. Mais la miséricorde du Seigneur s'étend depuis l'éternité jusque dans toute l'éternité sur ceux qui le craignent ;

17. Et sa justice protège les enfants des enfants de ceux qui gardent son alliance.

18. Et qui se souviennent de ses commandements pour les observer.

19. Le Seigneur a préparé son trône dans les cieux, et tout sera assujéti à son règne.

20. Anges du Seigneur, bénissez-le tous ; vous dont la puissance est si grande, qui êtes soumis à sa parole, et qui faites qu'on obéit à sa voix.

21. Armées du Seigneur bénissez-le toutes, vous qui êtes ses ministres, et qui exécutez ses volontés.

22. Ouvrages du Seigneur, bénissez-le tous dans toute l'étendue de sa domination : ô mon âme, bénis le Seigneur.

Le pécheur regardant la pénitence comme un second baptême, renouvelle les promesses du baptême. — O Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit, je crois en vous de tout mon cœur.

O Dieu, Père de miséricorde, je crois qu'il n'y a de salut, ni d'espérance, que dans la mort de Jésus-Christ votre Fils, qui est notre Sauveur par son sang.

Je renonce de tout mon cœur à Satan, à toutes ses pompes, et à toutes ses vanités, à toutes ses œuvres, à toutes ses mauvaises maximes, et à toutes ses corruptions.

O Dieu, aidez-moi à exécuter ce que vous m'inspirez : car on ne peut pas même désirer le bien sans vous. Donnez-moi un cœur nouveau, et renouvelez en moi un esprit droit. Ainsi soit-il.

EXERCICE DE LA COMMUNION.

Il faut, autant qu'il se peut, quelques jours avant la communion, s'y préparer par la lecture de l'Instruction particulière sur le sacrement de l'Eucharistie, dans le second Catéchisme, et surtout des leçons iv, v et vi, et par la méditation de l'Instruction que nous avons mise ici. Et pour les actes qu'on trouvera ensuite, qui doivent servir de disposition prochaine, il se les faut rendre si familiers, que le cœur seul les prononce, ou plutôt les goûte, dans le temps de la communion.

INSTRUCTION SUR LA SAINTE COMMUNION.

La fin de la communion est de renouveler le fidèle, et de toujours changer sa vie en mieux, jusqu'à ce qu'il parvienne à la perfection chrétienne, et enfin à la vie éternelle. Il faut donc qu'après la communion il paraisse par sa manière de vivre, qu'il a reçu la grâce de Jésus-Christ, et qu'il a été admis au plus saint de tous les mystères. Que doit-on espérer d'un homme à qui Jésus-Christ reçu, ne sert de rien ? Et qu'y aura-t-il après cela qui soit capable de le toucher ? Le plus grand de tous les objets, le plus grand de tous les sacrements, les plus

grandes de toutes les grâces, c'est ce que contient l'Eucharistie. Si des remèdes si puissants ne changent point le malade en mieux, sa santé est désespérée. Mais afin qu'un si grand mystère opère en nos cœurs ce qu'il y doit opérer, on a besoin d'une grande préparation. Elle doit commencer par l'instruction ; il y a cinq choses principales à apprendre sur cet adorable sacrement : 1^o ce que c'est ; 2^o pourquoi il a été institué ; 3^o ce qu'il faut faire avant que de le recevoir ; 4^o ce qu'il faut faire en le recevant ; 5^o ce qu'il faut faire après l'avoir reçu.

§ I. *Qu'est-ce que le Saint-Sacrement ?* — Jésus-Christ nous l'apprend par ces paroles : *Ceci est mon corps livré pour vous* (Luc, xii, 19), ou selon saint Paul, *rompu pour vous* (I. Cor., xi, 24). *Ceci est mon sang du Nouveau Testament, répandu pour la rémission des péchés* (Matth., xxvi, 28).

C'est donc ce même corps conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie, crucifié, ressuscité, élevé aux cieux, placé à la droite du Père, avec lequel Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

C'est ce même sang infiniment précieux, qui a été répandu pour nous, et par lequel nos péchés ont été lavés.

Ce corps et ce sang après la résurrection sont inséparables. Ainsi avec le corps on reçoit le sang ; avec le sang on reçoit le corps ; et avec l'un et l'autre on reçoit l'âme et la divinité de Jésus-Christ, qui ne peuvent en être séparées : en un mot, on reçoit Jésus-Christ entier, Dieu et homme tout ensemble.

Avec Jésus-Christ vont toutes les grâces, toutes les lumières, toutes les consolations, enfin toutes les richesses du ciel et de la terre. Tout nous est donné avec Jésus-Christ ; et qui se donne soi-même, ne peut plus rien refuser.

Voilà ce qu'il faut croire d'une ferme foi. N'importe que nos sens et notre raisonnement naturel ne comprennent rien dans ces mystères : le chrétien n'a rien à écouter que Jésus-Christ. *Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel je me suis plu, écoutez-le* (Matth., xvii, 5). Il est la vérité même ; il fait tout ce qu'il lui plaît par sa parole. Il est cette parole éternelle par qui tout a été tiré du néant. Exerçons ici notre foi par le mépris du rapport que nous font nos sens. Il n'y a rien ici pour eux : c'est un exercice pour la foi ; n'écoutons que Jésus-Christ, et jouissons du bien infini qu'il nous présente.

§ II. *Pourquoi est instituée l'Eucharistie ?* — Jésus-Christ l'a expliqué par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi* (Luc, xxii, 19) ; et encore : *Comme mon Père vivant m'a envoyé, et que je vis pour mon Père, ainsi celui qui me mange, vivra aussi pour moi* (Jean, vi, 58).

Souvenons-nous de cette nuit triste et bienheureuse tout ensemble, où Jésus-Christ fut livré pour être crucifié le lendemain : lui qui savait toutes choses, qui sentait approcher son heure dernière, ayant toujours aimé tendrement les siens, il les aima jusqu'à la mort ; et assemblant en la personne de ses saints apôtres, tous ceux pour qui il allait mourir, il leur dit en leur laissant ce don précieux de son corps et de son sang : *Faites ceci en mémoire de moi*. Célébrez ce saint mystère jusqu'à ce que je vienne juger les vivants et les morts ; et souvenez-vous en le célébrant, de ce que j'ai fait pour votre salut ; souvenez-vous de mon amour ; souvenez-vous de mes bontés infinies ; rappelez en votre mémoire tout ce que j'ai fait pour vous, et surtout n'oubliez jamais que je vais mourir pour votre salut. C'est moi-même qui donne ma vie volontairement, *personne ne me ravit mon âme, mais je la donne de moi-même* (Jean, x, 48), parce que vous avez besoin d'un tel sacrifice.

Méditons donc à la sainte table l'amour que le Fils de Dieu a eu pour nous. Cet amour lui a fait faire pour notre bien des choses incompréhensibles. Pour s'ap-

procher de nous et s'unir à nous, il a pris une chair humaine. Cette chair qu'il a prise pour l'amour de nous, il l'a donnée pour nous avec tout son sang. Non content d'avoir donné pour nous son corps et son sang à la croix, il nous le donne encore dans l'Eucharistie; et tout cela nous est un gage qu'il se donnera un jour à nous dans le ciel pour nous rendre éternellement heureux.

Songeons à toutes ces choses, et nous laissant attendrir à tant de marques de l'amour de notre Sauveur, ne soyons plus qu'amour pour lui. C'est ce qu'il attend de nous, et c'est pour exciter cet amour, qu'il a institué ce saint mystère.

Il nous le dit lui-même par ces paroles : *Comme mon Père vivant m'a envoyé, et que je vis pour mon Père, ainsi celui qui ne mange, vivra aussi pour moi.* On voit par ces paroles que l'effet véritable de la communion, c'est de nous faire vivre pour Jésus-Christ, comme il a vécu pour son Père : exemple admirable proposé aux chrétiens! Jésus-Christ ne respirait que la gloire de son Père; il n'y a rien qu'il n'ait fait et qu'il n'ait souffert pour la procurer : sa nourriture était de faire en tout et partout la volonté de son Père. Il a subi volontairement une mort infâme et cruelle, parce que son Père le voulait ainsi. *Le prince de ce monde, dit-il, c'est-à-dire le démon, ne trouvera rien en moi qui donne prise* (Jean, xiv, 31), parce que je suis sans péché; et toutefois je m'en vais m'abandonner à sa puissance, et souffrir, entre les mains de ceux qu'il possède, une mort infâme, afin que le monde voie que j'aime mon Père, et que je fais ce qu'il me commande (Jean, xiv, 31).

L'amour qu'il a pour son Père, lui fait aimer ses commandements, quelque rigoureux qu'ils soient aux sens. Il ne vit que pour son Père, puisqu'il est prêt à chaque moment de donner sa vie pour lui plaire. Ainsi celui qui reçoit Jésus-Christ, doit vivre uniquement pour lui. c'est-à-dire, qu'il doit être tout amour pour son Sauveur, ne respirer que sa gloire, aimer ses commandements, sacrifier tous ses desirs pour lui plaire; il faut que Jésus-Christ soit sa joie, et le possède tout entier au corps et en l'âme : car c'est ainsi que s'accomplit cette parole : *Qui ne mange, doit vivre pour moi.*

§ III. *Que faut-il faire avant la Communion?* — Saint Paul nous le dit par ces paroles. Après avoir rapporté comme Jésus-Christ nous donne son corps et son sang, avec ordre de célébrer ce saint mystère en mémoire de sa mort, il ajoute ce qui suit : *Quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve soi-même, et ne présume point manger de ce pain, ni boire de cette coupe, sans cette épreuve; car celui qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement, ne discernant point le corps du Seigneur. C'est pour cela qu'il y en a plusieurs parmi vous qui tombent malades, et que plusieurs meurent. Que si nous nous jugeons nous mêmes, nous ne serions point jugés; et quand nous sommes jugés, nous sommes repris par le Seigneur, afin de n'être point condamnés avec le monde* (I. Cor., xi, 27 et suivants).

Ces paroles de saint Paul sont terribles, et doivent être écoutées avec tremblement de tous ceux qui approchent de la sainte table.

1. Elles nous apprennent que ceux qui communient indignement, sont coupables du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire, qu'ils sont coupables du crime de Judas qui l'a livré, et du crime des Juifs qui l'ont mis à mort, et qui ont versé son sang innocent. Car communier indignement, c'est lui donner avec Judas un baiser de traître; c'est violer la sainteté de son corps et de son sang; les profaner, les fouler aux pieds, les outrager d'une manière plus indigne que n'ont fait les Juifs qui ne le connaissaient pas dans leur fureur; au lieu que le chrétien sacrilège l'outrage en le connaissant pour le Roi de gloire, et en l'appelant son Sauveur.

2. Ces paroles nous font voir jusqu'où va le mépris que ces chrétiens sacrilèges ont pour Jésus-Christ, en ce qu'ils ne discernent point le corps du Seigneur, et le mangent comme ils feraient d'un morceau de pain, sans songer auparavant à purifier leur conscience : ce qui est le mépris le plus outrageux qu'on puisse faire à un Dieu qui se donne à nous.

3. Saint Paul conclut de là. *Que celui qui mange indignement le corps de Jésus-Christ, mange et boit son jugement.* Car comme celui qui pèche aux yeux du juge qui a en main la puissance publique pour châtier les scélérats, s'attire une prompte et inévitable punition, ainsi ce chrétien téméraire, qui communie sans avoir purifié sa conscience, mène son juge en lui-même, où il semble ne l'introduire qu'afin qu'il voie de plus près ses crimes, et qu'il soit comme forcé à en prendre une prompte et rigoureuse vengeance.

4. Saint Paul nous enseigne que Dieu châtie souvent dès cette vie les communions indignes, en frappant ceux qui les font de maladies mortelles, et de morts soudaines : ce qui doit faire appréhender que les communions sacrilèges, si fréquentes parmi les chrétiens, n'attirent, et sur les particuliers, et sur toute la chrétienté, des châtimens effroyables.

5. Le même saint Paul nous apprend que ces châtimens temporels qui nous sont envoyés pour nous avertir, quelque terribles qu'ils soient, ne sont rien en comparaison de ceux qui sont réservés en l'autre vie aux malheureux chrétiens que de tels avertissements n'auront pu détourner de leurs communions sacrilèges.

6. Ce saint apôtre conclut de tout cela que *l'homme doit s'éprouver soi-même, avant que d'approcher de la communion, et ne présumer pas de la recevoir sans avoir fait cette épreuve.*

Elle consiste en deux choses : premièrement à examiner sa conscience et à se juger indigne de la communion, quand on se sent souillé d'un péché mortel. Secondement, à éprouver ses forces durant quelque temps, pour voir si on aura le courage de surmonter ses mauvaises habitudes; car on ne doit point présumer de recevoir ce saint sacrement, qu'il n'y ait une apparence bien fondée qu'on est en état d'en profiter.

Cette épreuve se doit faire par l'avis d'un sage confesseur qui sache nous donner si à propos ce remède salutaire, que nous nous en portions mieux, et que notre vie devienne tous les jours meilleure.

Car sans doute c'est profaner le corps et le sang de Jésus-Christ, que de le recevoir sans qu'il y paraisse à notre vie. Ce n'est point discerner le corps de Notre Seigneur d'avec une nourriture ordinaire, que de demeurer toujours aussi grand pécheur après l'avoir reçu, qu'auparavant. Il n'y a rien qui endureisse davantage les pécheurs, ni qui les mène plus certainement à l'impénitence, que de recevoir les sacrements sans en profiter; parce que s'accoutumant à les recevoir sans effet, ils n'en sont plus touchés, et ne se laissent aucun moyen de se relever. Dieu retire ses grâces de ceux qui en abusent; et plus elles sont abondantes dans l'Eucharistie, plus on se rend odieux à la justice divine, quand on les laisse écouler sans fruit.

Que le pécheur s'éprouve donc soi-même, et qu'il juge sérieusement devant Dieu avec un sage confesseur, s'il est en état de profiter de la communion : car s'il n'en profite pas, il se met dans un danger évident d'être pire qu'auparavant, selon cette parole de Jésus-Christ : *Le dernier état de cet homme est pire que le premier* (Matth., xii, 45).

Mais malheur à celui qui n'étant pas jugé digne de communier, n'est point percé de douleur, et ne regarde point cette privation comme une image terrible du dernier jugement, où Jésus-Christ séparera pour jamais de sa compagnie ceux qui auront mérité la damnation.

Ce jugement n'est pas assez redouté, parce que les hommes le regardent comme une chose éloignée; mais

Jésus-Christ nous le rend présent dans l'Eucharistie. Il y sépare les agneaux d'avec les boucs; il appelle les justes, et éloigne de lui les pécheurs, et leur dénonce par là qu'ils n'auront jamais de part avec lui, s'ils ne font bientôt pénitence.

Il y en a qui se font un sujet d'orgueil de ne pas communier, et qui s'imaginent être plus vertueux que les autres, quand ils se retirent de la sainte table sans se disposer à en approcher au plus tôt. C'est une illusion pernicieuse : cette privation est un sujet d'humiliation profonde. Jésus-Christ est notre pain que nous devrions manger tous les jours, comme faisaient les premiers chrétiens, et nous devons nous confondre quand nous sommes jugés indignes de le recevoir. Au lieu donc de nous reposer dans cette privation, il faut entièrement tourner notre cœur à déplorer notre malheureux état, et travailler avec ardeur à recouvrer bientôt Jésus-Christ, dont nos crimes nous ont séparés.

Quelques jours avant que de communier, il y faut préparer son cœur par des actes fréquents de foi, d'espérance et de charité, et travailler peu à peu à nous les rendre si familiers, qu'ils sortent comme naturellement de notre cœur, sans qu'il ait besoin d'y être excité par aucun effort.

Chacun en faisant ces actes, dont il y a des formules après cette instruction, doit s'éprouver soi-même sur ces trois vertus. Le chrétien doit examiner sérieusement si, en disant les paroles par lesquelles les actes sont exprimés, il en a le sentiment en lui-même, c'est-à-dire, qu'il doit sonder son cœur pour considérer s'il croit véritablement les saintes vérités de Dieu; s'il met toute sa confiance en ses promesses; s'il l'aime de tout son cœur, et s'il désire sa gloire.

Après avoir fait cette épreuve, et avoir reçu l'absolution avec un cœur vraiment repentant, on peut s'approcher de la communion, quelque indigne qu'on se sente encore de la recevoir : car les pécheurs humbles et repentants sont ceux que Jésus-Christ est venu chercher.

Il faut donc aller à lui avec confiance, comme à l'unique soutien de notre faiblesse; et puisqu'il nous a déjà donné le repentir de nos fautes, chercher encore en lui-même la force nécessaire pour persévérer.

§ IV. *Que faut-il faire dans la Communion? — Seigneur, je ne suis pas digne de vous entrer dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie* (Matth., viii, 8). Et encore cette parole de l'Apocalypse : *Venez Seigneur Jésus, venez* (Apoc., xii, 20).

Dans cette sainte action, il faut mêler ensemble ces deux sentiments, une profonde humilité par laquelle nous nous sentons indignes de recevoir Jésus-Christ, avec une ardeur extrême de s'unir à lui pour ne s'en séparer jamais.

C'est ici le mystère de l'union de l'Époux céleste avec son épouse; c'est ici qu'il s'unit à elle corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit, pour ne faire avec elle qu'une même chose; où il se donne à posséder tout entier aux âmes chastes qui sont ses épouses, et où il veut aussi les posséder sans réserve.

Quel amour, quel ardent désir ne doit-on pas ressentir à l'approche d'une telle grâce! Mais que cet amour doit être humble et respectueux! que l'âme doit être pénétrée de sa bassesse, de son néant, de la grandeur de l'Époux céleste qui s'unit à elle, de ses bontés infinies, de ses miséricordes innombrables!

Il faut s'éveiller dans un grand respect et avec un grand sentiment de l'action qu'on va faire; se tenir toujours recueilli au dedans; et sans s'arrêter à des paroles certaines, laisser aller son cœur à ces deux mouvements d'humilité et d'amour.

Il faut tâcher de les exciter avec une nouvelle ardeur durant la messe où nous avons dessein de communier. Prions-y plus que jamais pour toute l'Église et pour la paix de la chrétienté; pour les justes, pour les pécheurs,

pour les pasteurs de l'Église, et pour les princes; afin que Dieu soit servi partout, et le monde bien gouverné en toutes manières : pour les hérétiques, pour les infidèles, pour ses amis, pour ses ennemis, pour ceux qui doivent communier ce jour-là; enfin pour les vivants et pour les morts, et offrons à Dieu notre communion pour toutes ces choses : car c'est ici le mystère de charité, où il faut, autant qu'il se peut, exercer la charité envers tous les hommes, et exciter en son cœur le désir de leur faire tout le bien possible.

Il faut recommander avec plus de soin ceux qu'on a une obligation particulière de recommander à Dieu. Ce saint mystère est établi pour nous perfectionner dans tous nos devoirs; pour nous faire exercer toutes les vertus, et pour donner de la force à toutes nos prières, et à tous nos vœux.

Offrons-nous donc à Dieu par Jésus-Christ en sacrifice, et offrons-lui avec nous tous ceux avec qui nous souhaitons de régner éternellement avec lui.

Quand le prêtre communie, excitons-nous plus que jamais, abandonnons notre cœur aux sentiments qu'une humilité sincère et un amour plein de confiance nous inspire, et disons toujours, non tant par paroles, que par un intime sentiment du cœur : *O Seigneur, je ne suis pas digne! Venez, Seigneur Jésus, venez.*

Après la communion du prêtre, il faut approcher de l'autel. Songeons en prenant la nappe, quel honneur nous allons recevoir d'être appelés à la table du Roi des rois, où lui-même devient notre nourriture.

Il faut dire son *Confiteor* avec un regret extrême de ses péchés. Frappons notre poitrine, en disant : *Mea culpa!* plus encore par une vive componction, que par l'action extérieure de la main.

Quand le prêtre dit : *Miseratur, et indulgentiam*, prions Dieu avec lui qu'il nous pardonne nos péchés, et qu'il nous fasse la grâce de les corriger.

Le prêtre dit ensuite, et nous avec lui : *Domine, non sum dignus*. On le répète trois fois, et on ne le peut dire trop souvent, ni trop admirer la bonté d'un Dieu qui ne dédaigne pas de venir à nous. Là on adore Jésus-Christ avec un abaissement profond d'esprit et de corps : on frappe sa poitrine, mais on doit encore plus frapper son cœur, en l'excitant à componction.

Après, le prêtre s'approche pour nous apporter Jésus-Christ; puis faisant le signe de la croix, et nous souhaitant la vie éternelle, il nous donne ce divin corps qui contient en soi toutes les grâces.

Heureux celui qui ouvrant la bouche, ouvre encore plus son cœur pour le recevoir! Ayant reçu Jésus-Christ, on se retire modestement les mains jointes, plein d'une joie intérieure, comme un homme qui a trouvé un trésor, et qui possède ce qu'il aime.

Il faut demeurer quelque temps tranquille, jouissant intérieurement de la présence de Jésus-Christ, et écoutant ce qu'il nous dira au fond du cœur; car il a des paroles de consolation et de paix, dont nul ne peut comprendre la douceur que celui qui les a ouïes.

Il faut goûter intérieurement Jésus-Christ en s'aidant des sentiments qu'on trouvera ci-après, et le prier de se faire tellement goûter à nous, que nous perdions le goût de toute autre chose.

On peut faire après cela les actions de grâces qui sont ici marquées; mais il n'y en a point de meilleures que celles qui sortent naturellement d'un cœur rempli des bontés de Dieu, et touché de ses infinies miséricordes. L'âme qui sent son bonheur ne peut quitter cette pensée : elle s'épanche tout entière en actes d'amour et en cantiques de réjouissance.

Elle fait aussi des demandes; mais des demandes animées d'un amour céleste. Elle demande pour toute grâce qu'il lui soit donné d'aimer Dieu; elle souhaite et demande le même bonheur à tous ceux qu'elle aime; et plus elle aime quelqu'un, plus elle prie qu'il soit rempli de l'amour divin.

Après l'action de grâces, on se retire plein de Jésus-Christ et du désir de lui plaire.

§ V. *Que faut-il faire après la communion.* — Jésus-Christ nous l'apprend par ces paroles : *Qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui* (Jean, vi, 57).

La grâce de la communion n'est pas une grâce passagère : c'est une grâce de persévérance et de force qui doit nous unir avec Jésus-Christ d'une manière stable et permanente : *Qui me mange demeure en moi, et moi en lui.*

Il faut demeurer en lui par l'obéissance à ses préceptes, afin qu'il demeure en nous par le continuel épanchement de ses grâces.

La force de cette viande céleste doit tellement prendre le dessus en nous, qu'elle nous conforme tout à fait à elle, en sorte que Jésus-Christ paraisse dans toute notre conduite, c'est-à-dire, que nous vivions selon ses préceptes et ses exemples.

Quiconque mange Jésus-Christ, doit être tellement rempli de ce divin goût, qu'il soit sans cesse attiré à la table de Notre Seigneur, et qu'il se dise souvent à lui-même : *Mon âme goûte et ressent combien le Seigneur est doux : heureux l'homme qui espère en lui* (Ps. xxxiii, 9)!

Le propre effet de la communion est de nous faire aimer Jésus-Christ tout entier, c'est-à-dire, sa personne adorable, sa parole, son évangile, sa doctrine céleste, ses vérités saintes, ses exemples, son obéissance, et sa charité infinie. Il faut prendre dans la communion le goût de toutes ces choses. Il faut que Jésus-Christ nous plaise; que nous l'imprimions en nous-mêmes; que nous en soyons une vive image, et que nous fassions notre plaisir du soin de lui plaire.

Ainsi nous accomplirons cette parole qu'il a prononcée : *Comme je vis pour mon Père, celui qui me mange vivra aussi pour moi*; c'est-à-dire, accomplira mes volontés, comme j'ai accompli celles de mon Père.

C'est ici la consommation du mystère de Jésus-Christ, où par lui et en lui nous aimons son Père : c'est ici que le Sauveur Dieu et homme est le parfait médiateur, et le lien éternel de l'homme avec Dieu.

Il faut donc que celui qui a communiqué, prenne bien garde de ne plus tomber dans les péchés qui le séparent d'avec Jésus-Christ, et l'excluent de sa communion. C'est une terrible profanation de l'Eucharistie de retomber dans le crime après l'avoir reçue, et de se laisser emporter à nos passions, après avoir goûté ce don céleste.

Que Jésus-Christ vive donc éternellement dans nos cœurs; que le péché y meure; que les mauvais désirs s'y éteignent peu à peu; que Jésus-Christ prenne le dessus; qu'il demeure en nous, et nous en lui, et que rien ne soit capable de nous séparer de son amour! Ainsi soit-il.

PRIÈRES POUR LA COMMUNION.

ACTE DE FOI EN PRÉSENCE DU SAINT-SACREMENT, pour se préparer à le recevoir. — Je crois, mon Sauveur, que vous êtes réellement et substantiellement présent sous ces espèces qui paraissent à mes yeux. Je sais que ce n'est plus du pain et du vin : c'est votre corps adorable; c'est votre sang précieux : car vous l'avez dit, Seigneur, vous qui êtes la vérité même; vous l'avez dit de votre bouche sacrée et toute-puissante, et je sais que tout obéit à votre voix.

Je vous adore de tout mon cœur, ô Dieu caché sous ces figures : mes sens, ni ma raison ne comprennent rien dans ce mystère; mais il suffit que vous parliez; mon esprit se soumet à vous tout entier. Ici la vue, le goût, le toucher me trompent, l'ouïe seule ne me trompe pas, et me rapporte fidèlement ce que vous dites : je le

crois, ô mon Sauveur; il n'y a rien de plus véritable que cette parole.

Vous ne cachez à la croix que votre divinité; vous nous cachez ici l'humanité même : je les crois présentes l'une et l'autre dans ce sacrement; faites-moi la grâce de les voir un jour.

Je ne vous demande point, comme saint Thomas, à voir et à toucher vos plaies; je reconnais sans rien voir que vous êtes Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme; je ne veux plus suivre mes sens, ni les fausses douceurs qu'ils me présentent; je croirai de chaque chose ce que vous en dites, et votre vérité sera ma règle.

Quand vous recevrai-je, ô mon Sauveur? quand vous posséderai-je en moi-même? quand jouirai-je de votre présence désirable? Le jour approche, ô mon Dieu, je le désire, et je le crains. Je le désire, car avec vous sont toutes les grâces pour ceux qui vous aiment : je le crains, car les indignes qui osent vous recevoir, mangent et boivent leur condamnation. Qui sommes-nous, ô Dieu tout-puissant, que vous daigniez habiter en nous? le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, et cependant vous venez à nous. Soyez loué à jamais de votre bonté; préparez-vous en mon cœur une demeure agréable; purifiez ma conscience par une foi vive. Je crois, Seigneur, je crois : aidez mon incrédulité; soutenez ma foi chancelante; faites-moi vivre selon ma croyance. Venez, Seigneur Jésus, venez; mon cœur vous attend. Venez, et comblez-moi de vos grâces.

ACTE D'ESPÉRANCE. — Mon Dieu, mon Seigneur, j'espérerai en vous, et je ne serai point confondu. Je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants. Seigneur, je vous verrai un jour; je vous posséderai dans le ciel, vous me remplirez de joie par la vue de votre face. Vous me montrerez tout le bien en vous découvrant vous-même, et j'en jouirai à jamais : voilà mon espérance, voilà ma vie. O Dieu, quel gage m'avez-vous donné pour m'assurer de votre bonté et de mon bonheur éternel? Votre parole, votre promesse, votre vérité : mais voici encore un autre gage, votre corps et votre sang, ô Seigneur Jésus. Puis-je douter, mon Sauveur, que vous ne vous donniez à moi dans le ciel, puisque déjà je vous possède sur la terre? Mon âme bénit le Seigneur, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint Nom. Vous êtes à moi, ô Jésus, car vous vous donnez tout entier dans ce sacrement, votre corps, votre sang, votre âme sainte, votre éternelle divinité, toute votre personne adorable : vous me donnez tout, tout est à moi.

Mais, Seigneur, si dans cet exil je vous possède caché, dans le ciel je vous posséderai à découvert. Venez donc, ô Seigneur Jésus; venez. Remplissez-moi de vous-même; faites-moi goûter par avance les douceurs de ce céleste banquet, où vous serez la nourriture éternelle, et des hommes, et des anges. Les anges vivent de vous, et s'en nourrissent; l'homme mortel s'en nourrit aussi : mais les anges vous possèdent à découvert, et vous venez à nous sous une figure étrangère. O Jésus, menez-moi au dedans du voile; conduisez-moi à la claire vue. Qu'ont à espérer les enfants d'Adam? Tout passe, tout s'évanouit : nos jours ne sont qu'une ombre sur la terre, et rien ne demeure; nos vains plaisirs nous échappent, et notre gloire s'efface en un moment. Où sont les rois anciens qui ont fait tant de bruit dans le monde? Ils gisent dans leurs tombeaux, et leur âme peut-être est dans les tourments. O néant des espérances humaines! O mon âme, viens goûter avec Jésus-Christ une meilleure espérance. Qu'est-ce que les biens du monde? qu'est-ce qu'un royaume sur la terre? Une vaine pompe, un éclat d'un jour, une terrible obligation de conscience. O Seigneur, je régnerai un jour avec vous; mon âme sera heureuse, car elle verra votre lumière : mon corps sera plein de gloire et de vie; car

vosre corps que je recevrai déploiera sur moi sa vertu. Qui vous mange, ne mourra point à jamais, et vous le ressuscitez au dernier jour. Vous l'avez dit : et je le crois. Un jour, quand la mort viendra, vous me serez, ô Jésus, un doux viatique : au milieu des ombres de la mort, je ne craindrai point les maux, parce que vous serez avec moi ; ma chair se reposera en paix ; et la corruption ne me retiendra pas ; vous ne montrerez les voies de la vie ; vous me remplirez de joie avec votre face : je serai comblé éternellement de plaisirs célestes.

Il m'est bon de m'attacher à mon Dieu, et de mettre en lui mon espérance. *Mihi autem adhærere Deo bonum est : ponere in Domino Deo spem meam.*

ACTE DE CHARITÉ. — Venez, Seigneur Jésus, venez ; venez, ô le Désiré des nations, ô la Lumière du monde, ô les Délices du Père éternel et l'objet de ses complaisances ! Vous voulez qu'en fréquentant vos mystères je me souviene de vous. Je m'en souviendrai, ô mon Dieu ; je n'oublierai jamais vos bienfaits, ni l'amour immense qui vous a porté à me combler de tant de grâces.

Mon Sauveur, je me souviendrai qu'étant dans le sein de votre Père, le désir de vous approcher de nous vous a fait prendre une chair humaine.

Je me souviendrai qu'ayant pris cette chair pour l'amour de moi, vous l'avez encore immolée pour mon salut.

Et maintenant, ô mon Sauveur, non content de l'avoir prise pour moi dans l'incarnation, et de l'avoir donnée pour moi à la croix, vous me la donnez encore dans ce sacrement adorable, et le don que vous me faites de vous-même, m'est un gage certain que vous vous donnerez à moi dans la gloire, pour me rendre éternellement heureux.

O mon Dieu, je me souviendrai de toutes ces choses : ces témoignages précieux de votre amour me seront toujours présents. Oui, Seigneur, je m'en souviendrai, et mon âme sera attendrie par le souvenir de vos bontés.

Je vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma force, mon refuge, mon espérance, mon bien et ma vie, mon soutien et ma couronne.

Heureux ceux qui demeurent en votre maison ! ils vous loueront aux siècles des siècles.

C'est vous qui pardonnez tous mes péchés ; c'est vous qui guérissez toutes mes langueurs : c'est vous qui me rachetez de la mort ; c'est vous qui me couronnez par vos éternelles miséricordes ; c'est vous enfin qui me renouvellerez au jour de la résurrection, et qui me donnerez une jeunesse éternelle.

Mon âme, bénis le Seigneur, et n'oublie jamais ses miséricordes.

Que n'ai-je, ô mon Dieu, tout le zèle et toute l'ardeur que ressentent pour vous tous les anges et toutes les âmes bienheureuses ! Encore n'est-ce pas assez ; quand toutes les créatures vivantes et inanimées seraient changées en amour, vous ne seriez pas autant aimé que vous êtes bon et aimable.

Venez donc, ô Epoux céleste ! venez consommer le sacré mystère de votre union avec votre Eglise. Soyez possédé, possédez-nous.

Vous pourrai-je offenser, mon Dieu ! vous pourrai-je offenser jamais après cette communion ! Plutôt la mort, ô mon Dieu ! plutôt la mort !

O Jésus, aurai-je le goût si dépravé, qu'après vous avoir goûté, je puisse goûter autre chose ?

Donnez-moi la grâce, ô Seigneur Jésus, que prévenu de la douceur de cette viande céleste, toutes les autres douceurs ne me trompent plus.

Venez ; tirez-moi à vous. Que je vous aime, ô mon Dieu ; que tous ceux qui me sont chers vous aiment ; que tout le monde vous aime ; que je sois à vous tout entier, et que je meure plutôt que de vous déplaire.

PRIÈRES UN PEU AVANT LA COMMUNION. — Seigneur,

je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison : mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Venez, Seigneur Jésus, venez.

Seigneur, je ne suis pas digne ; venez, Seigneur Jésus, venez. Je ne suis pas digne ; car je ne suis qu'un pécheur et un néant ; mais venez, Seigneur Jésus, venez ; car vous êtes venu chercher les pécheurs. Vous êtes le seul soutien de ma faiblesse ; vous êtes le seul remède à mes maux extrêmes ; vous êtes le pain et la nourriture qui répare mes forces abattues ; vous êtes ma vie et mon espérance ; vous êtes enfin tout mon bien, en ce monde, et en l'autre.

O Seigneur, je ne suis pas digne ! Venez, Seigneur, venez.

Qui suis-je, Seigneur ? Qui êtes-vous ? Quoi, Seigneur, vous venez à moi ? Venez, Seigneur Jésus, venez.

O Seigneur, serai-je assez malheureux et assez ingrat pour vous offenser dorénavant ? Plutôt la mort, mon Dieu ! plutôt la mort !

O Jésus, vous êtes à moi : vous vous donnez tout entier. O Jésus, je me donne à vous ; je veux être à vous sans réserve.

PRIÈRES UN PEU APRÈS LA COMMUNION. — Parlez, Seigneur Jésus : parlez, votre serviteur écoute.

J'ai trouvé celui que mon âme aimait ; je ne le quitterai jamais.

Mon âme loue le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu mon Sauveur.

Louez le Seigneur, parce qu'il est bon ; parce que ses miséricordes sont éternelles.

Tirez-moi après vous, ô mon bien-aimé ! que je coure après l'odeur de vos parfums, que je ne sente plus que vos douceurs.

Qu'on vous aime, ô mon Dieu, qu'on vous aime ; que je vous aime de tout mon cœur ; que tous ceux qui me sont chers vous aiment ; que tout le monde vous aime ; puissions-nous tous vous aimer, vous louer, et vous bénir maintenant et à jamais !

AUTRES PRIÈRES APRÈS LA COMMUNION. — *Prières de l'Eglise.* — Seigneur, que nous prenions par un esprit pur, ce que nous avons pris par la bouche ; et que ce présent que vous nous faites dans le temps, nous soit un remède pour l'éternité.

O Seigneur, que votre corps et votre sang dont je me suis rassasié, s'attachent à mes entrailles ; et qu'il ne demeure en moi aucune tache du péché, après que j'ai reçu un sacrement si pur et si saint.

Faites, Seigneur, qu'ayant goûté les délices de votre table, nous ayons toujours faim de cette viande céleste par laquelle nous avons la véritable vie.

Que nous sentions, ô Seigneur, par la réception de votre sacrement, le soulagement de notre esprit et de notre corps, afin qu'étant sauvés dans l'un et dans l'autre, nous jouissions de l'effet entier de ce remède céleste.

O Dieu, que la divine opération du don céleste que nous avons reçu, possède notre esprit et notre corps ; afin que nous n'agissions plus dorénavant par nous-mêmes, mais que l'effet et la grâce de ce sacrement nous prévienne en tout.

Après nous avoir permis d'approcher de ces saints mystères, disposez intérieurement notre cœur à en recevoir tout l'effet.

O Dieu, accordez-nous cette grâce par la prière de la sainte Vierge et de tous vos saints, que le sacrement que nous avons reçu nous purifie ; qu'il ne nous tourne point à condamnation, mais qu'il nous soit un moyen pour obtenir la rémission de nos péchés ; qu'il soit le salut des pécheurs, qu'il soit le soutien des faibles ; qu'il nous soit une défense invincible contre toutes les tentations et tous les périls de cette vie ; qu'il obtienne à tous les fidèles vivants et trépassés la rémission de toutes

leurs fautes; par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils unique, qui, avec vous et le Saint-Esprit, vit et règne aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE SAINT THOMAS D'AQUIN. — Je vous rends grâces, ô Seigneur très-saint, Père tout-puissant, et Dieu éternel, de ce que vous avez daigné par voire pure miséricorde, sans que je méritasse une telle grâce, me rassasier du corps et du sang de votre Fils, moi qui ne suis qu'un pécheur et un serviteur indigne. Je vous prie, ô mon Dieu, que cette communion ne m'attire point de nouveaux supplices; mais qu'elle me soit un moyen salutaire pour obtenir votre grâce, et la rémission de mes péchés; qu'elle me soit comme une armure par une foi vive, et qu'elle soit à ma volonté comme un bouclier qui l'environne; qu'elle corrige mes vices, qu'elle éteigne mes mauvais desirs, qu'elle mortifie en moi la concupiscence; qu'elle me fasse croître tous les jours en charité, en patience, en humilité, en obéissance, en toutes sortes de vertus; qu'elle me soit une défense invincible contre tous mes ennemis visibles et invisibles; qu'elle me fasse attacher uniquement à vous durant ma vie, et me donne une mort heureuse en votre paix. Je vous prie, ô mon Dieu, que vous daigniez me conduire, indigne pécheur que je suis, à ce banquet éternel, où avec votre Fils et le Saint-Esprit, vous êtes à tous vos saints une lumière éternelle, une pleine satisfaction, une nourriture immortelle, une joie infinie, et une félicité parfaite. Mon Dieu, je vous le demande par Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE SAINT BONAVENTURE. — Pénétrez-moi, ô Seigneur Jésus, jusqu'au fond du cœur, de la douce et salutaire blessure de votre amour; remplissez-moi de cette charité vive, sincère et tranquille, qui faisait désirer à votre apôtre saint Paul, d'être séparé du corps pour être avec vous. Que mon âme languisse pour vous, toujours touchée du désir de vos tabernacles éternels. Que je sois affamé de vous qui êtes le pain des anges, la nourriture des âmes saintes, le pain vivant que nous devons manger tous les jours, le pain nourrissant qui soutenez le cœur de l'homme, et qui contenez en vous toute douceur. Que mon cœur ait toujours faim de vous et qu'il vous mange sans cesse, ô pain désirable! Qu'il ait soif de vous, ô fontaine de vie, vive source de sagesse et de science, torrent de volupté, qui réjouissez et arrosez la maison de Dieu. Que je ne cesse de vous désirer, vous que les anges désirent de voir, et qu'ils voient toujours avec un nouveau goût. Que mon âme vous souhaite, qu'elle vous cherche, qu'elle vous trouve, qu'elle tende à vous, qu'elle y arrive. Soyez l'objet de mon cœur, le sujet de mes méditations et de mes entretiens. Que je fasse tout pour votre gloire avec humilité, avec considération, avec prudence et discrétion, avec amour et avec joie, avec une persévérance qui dure jusqu'à la fin, et que vous soyez vous seul mon espérance, ma confiance, mes richesses, mes plaisirs, ma joie, mon repos, ma tranquillité, la paix de mon âme. Soyez-moi une douceur toujours attirante et une bonne odeur, un bon goût, une nourriture solide et toujours agréable. Que je vous aime, que je vous serve sans dégoût et sans relâchement. Soyez mon refuge, ma consolation, mon secours, mes forces, ma sagesse, mon partage, mon bien, mon trésor, dans lequel mon cœur soit pour jamais, et que mon âme demeure éternellement, fixement, immuablement enracinée en vous seul. Ainsi soit-il.

On peut aussi se servir utilement pour faire son action de grâces, des cantiques et des psaumes de louange qui se trouvent en ce livre, et encore des hymnes et de la prose du Saint-Sacrement. Les cantiques et les psaumes propres à ce sujet sont les suivants : *Benedictus Dominus Deus Israel, etc. Magnificat, etc. Nunc dimittis, etc. Laudate, pueri, Dominum, etc. Laudate Dominum, omnes gentes, etc. Ecce nunc benedicite Do-*

minum, etc. Te Deum laudamus, etc. Pange, lingua, etc., avec les deux autres hymnes, *Lauda, Sion, Salvatorem, etc.* Ce n'est pas à dire qu'il faille se faire une loi de réciter toutes ces prières : on en propose au fidèle de toute sorte, afin qu'il choisisse celles pour lesquelles le Saint-Esprit lui donnera plus de goût. Car après tout, il faut toujours se ressouvenir que la meilleure action de grâces est de posséder Jésus-Christ avec un esprit pénétré de foi, et une âme pleine du désir de lui plaire à jamais, à la vie et à la mort.

PRATIQUES ORDINAIRES DE DÉVOTION.

Prière pour la conversion des hérétiques, des infidèles, et de tous les pécheurs. — **ECOUTEZ**, ô Dieu de miséricorde, les vœux que nous vous présentons humblement pour tous les ennemis de votre Eglise, et en général pour tous les pécheurs. Regardez-les en pitié pour l'amour de votre Fils Jésus-Christ; brisez les cœurs endurcis; convertissez les rebelles; illuminez les aveugles; levez le voile qui est sur leurs yeux, et qui leur couvre vos vérités saintes, et ramenez tous les dévoyés au troupeau dont vous êtes le souverain Pasteur. Ainsi soit-il.

Pour les pasteurs et prédicateurs, et pour tous ceux qui travaillent au salut des âmes. — Répandez abondamment, ô mon Dieu, sur nos pasteurs et prédicateurs, cet Esprit que vous donnâtes à vos saints apôtres dans l'établissement de votre Eglise. Animez leur zèle, conduisez leurs pensées, donnez efficace à leurs paroles, afin qu'ils puissent toucher les cœurs. O Jésus, unique Sauveur des âmes, bénissez le travail de ceux que votre Saint-Esprit a appelés pour coopérer au salut des âmes que vous avez rachetées de votre sang. Ainsi soit-il.

Le Dimanche au matin, pour demander à Dieu la Foi. — Nous croyons, ô Dieu tout-puissant, nous croyons, de tout notre cœur tout ce que vous nous avez révélé, et tout ce que nous enseigne votre sainte Eglise. Aidez-nous, ô Seigneur, pour nous affermir de plus en plus jusqu'à notre dernier soupir dans cette foi que nous professons; et faites, par votre bonté, que croyant fidèlement en ce monde des vérités que nous ne voyons pas, nous poissions enfin parvenir au ciel où nous les verrons à découvert; Par Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Le Lundi, pour demander l'Espérance. — Seigneur, dont la miséricorde infinie a préparé un bonheur sans fin à ceux qui vous aiment, détournez nos yeux de dessus les vanités du monde; et faites que méprisant les plaisirs qu'il nous présente, nous n'attachions nos pensées et nos espérances qu'au bien que vous nous promettez, qui est de vous posséder éternellement, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le Mardi, pour demander la Charité. — Dieu et Père miséricordieux, Dieu infiniment bon et infiniment aimable, répandez en nous par votre Esprit-Saint la flamme céleste de votre amour. Que nous ne vivions, que nous ne respirions, que nous n'agissions que pour vous. Que tout notre esprit, que tout notre cœur, que toutes nos entrailles soupirent après vous. Soyez vous seul notre joie, toute notre douceur, tout notre repos; et faites que nous aimions en vous et pour vous, tous ceux que vous nous avez commandé d'aimer. Nous vous le demandons humblement au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils unique et bien-aimé. Ainsi soit-il.

Le Mercredi, pour demander l'Esprit de Pénitence. — Pardon, Seigneur, pardon pour toutes nos fautes. Nous vous le demandons par miséricorde et par grâce au nom de votre Fils bien-aimé; nous attachons tous nos péchés à sa croix; nous les noyons dans son sang; nous les jetons dans ses plaies. Juste juge, n'entrez pas en jugement avec nous; mais donnez-nous la grâce de faire une véritable pénitence, afin que nous châtiant nous-mêmes volontairement, et souffrant avec humilité les peines que vous nous envoyez en cette vie, nous

évités en l'autre la rigueur de votre justice; Par les mérites infinis de Jésus-Christ, votre cher Fils, notre Sauveur. Ainsi soit-il.

Le Jeudi, pour demander le don d'Oraison. — Attirez-nous à vous, ô Dieu, notre Père céleste. Faites que nous répandions devant vous nos cœurs avec une pleine confiance; et afin que nos prières vous soient agréables, formez-les vous-même par votre Saint-Esprit, et donnez-nous la grâce de ne demander que ce qui vous plaît. Ainsi soit-il.

Le Vendredi, pour demander la Pureté. — O Dieu, qui ne permettez pas que personne approche de vous que les âmes pures et innocentes, sanctifiez et purifiez nos cœurs, par votre amour; afin que brûlant des chastes feux de la charité, nous ne soyons point souillés par les ardeurs de la convoitise, mais que nous gardions saintement nos corps et nos âmes, comme les temples sacrés de votre Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Le Samedi, pour demander la Persévérance. — Nous reconnaissons humblement, ô Dieu vivant et éternel, que depuis le péché de notre premier père, notre esprit naturellement est penché au mal, et que notre chute est infaillible, si votre toute-puissance ne nous soutient : daignez donc, ô Seigneur, notre unique appui, tenir toujours par la main vos créatures faibles et fragiles, de peur qu'elles ne tombent dans les précipices qui les environnent; que dans toutes nos actions votre grâce nous prévienne, nous accompagne, et nous suive. Faites que nous rendions, jusqu'à la fin de notre vie, l'obéissance que nous devons à vos commandements très-saints et très-justes; afin qu'ayant persévéré constamment dans votre service durant cette vie, nous allions continuer dans le ciel à vous louer, et à vous bénir pour toute l'éternité. C'est la grâce que nous vous demandons, non point à cause de nos mérites; mais par ceux de votre Fils bien-aimé, dans lequel vous vous êtes plu, et par lequel vous avez promis de nous exaucer.

POUR ADORER TOUS LES JOURS

UN DES MYSTÈRES DE NOTRE SEIGNEUR.

Le lundi, pour adorer Jésus-Christ dans le sein de son Père. — JE vous adore de tout mon cœur, ô Fils éternel du Dieu vivant, engendré avant tous les temps dans le sein de votre Père céleste. Ni les anges, ni les archanges, ni les chérubins, ni les séraphins ne peuvent assez admirer votre divine et éternelle naissance. J'en adore le mystère incompréhensible par la foi et par le silence, et je confesse en toute humilité que je ne puis jamais m'abaisser assez profondément devant votre Majesté infinie.

Le Mardi, à Jésus-Christ incarné. — Qui ne vous louerait, qui ne vous bénirait, qui ne vous adorerait, Dieu fait homme pour l'amour des hommes : Dieu qui prenez nos faiblesses pour nous communiquer vos grandeurs : Dieu, qui nous venez chercher sur la terre pour nous ouvrir le chemin du ciel? Béni soyez-vous à jamais, vous qui venez au nom du Seigneur! Béni le sein qui vous a porté! Bénies les mamelles virginales que vous avez sucées, et bénies mille et mille fois les mains qui vous ont tenu pendant votre enfance! O Jésus soyez-nous Jésus et Sauveur. Ainsi soit-il.

Le Mercredi à Jésus-Christ prêchant. — Ouvrez la bouche, ô divin Sauveur, répandez-en avec abondance les paroles de vie éternelle. Bienheureux ceux qui vous écoutent, et qui n'écoutent que vous : ceux-là ont choisi la meilleure part qui ne leur sera point ôtée. Que votre voix sonne à mes oreilles; mais plutôt qu'elle résonne à mon cœur, car votre voix est infiniment douce. Vous entendre, c'est le salut : croire en vous, c'est la vie.

Le Jeudi, Jésus-Christ instituant le Saint-Sacrement. — Très-aimable Jésus, qui pour rafraîchir en nos cœurs un tendre souvenir de votre passion douloureuse, nous présentez tous les jours à vos saints autels cette même chair immolée, et ce même sang répandu pour nous : faites que nous nous souvenions tellement de cette grande miséricorde, que nous oublions tout, hormis vous; que nous ne goûtions que vous, et que nous désirions avec tant d'ardeur les délices de votre divine table, que nous ayons horreur de tomber dans les péchés qui nous en séparent. Ainsi soit-il.

Le Vendredi, à Jésus-Christ crucifié. — O tête couronnée d'épines, ô visage défiguré, yeux cruellement meurtris, chair de mon Sauveur, toute déchirée par les coups de fouet! ô plaies que l'amour a ouvertes! ô sang que la miséricorde a répandu! vous êtes ma vie, mon salut et tout l'appui de mon espérance. Que je sois votre victime, ô Jésus, ainsi que vous êtes la mienne. Ainsi soit-il.

Le Samedi, à Jésus-Christ enseveli et descendu aux enfers. — O Jésus, qui pour ne laisser pas un moment où vous n'agissiez pour le salut des hommes, pendant que votre corps froid et enseveli était gisant dans le tombeau, avez voulu que votre sainte âme descendit aux enfers, pour y délivrer nos pères qui y soupiraient après vous : descendez au fond de nos cœurs où le péché fait un enfer, et tirez-nous des ténèbres à votre admirable lumière. Ainsi soit-il.

Le Dimanche, à Jésus-Christ ressuscité, et assis à la droite de Dieu son Père. — Il n'était pas juste, ni possible, ô divin Auteur de la vie, que les ombres de la mort vous retinssent; et puisque vous n'êtes mort que pour nos péchés, il fallait que votre Père vous ressuscitât après que vous avez accompli l'œuvre de notre rédemption. Sortez donc de votre tombeau pour retourner glorieux et immortel à celui qui vous a envoyé, mais tirez nos cœurs après vous; et puisque vous êtes en haut à la droite de votre Père céleste, faites, ô Jésus, notre unique amour, que nous n'aimions plus rien ici-bas, et que nous portions nos désirs au lieu où vous êtes. Ainsi soit-il.

Prière à la sainte vierge. — Marie pleine de grâce, mère de miséricorde, prenez-nous en votre protection spéciale à l'heure de notre mort : défendez-nous contre l'ennemi, et obtenez-nous par vos prières, que nous puissions voir après cet exil, le bienheureux fruit de vos entrailles Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Prière avant le travail. — Nous vous offrons, ô Seigneur, l'ouvrage que nous allons commencer pour l'amour de vous. Faites, ô juste Dieu, qu'étant condamnés aux sueurs et au travail pour le péché de notre premier père et pour les nôtres particuliers, nous subissions cette peine dans l'esprit de soumission et de pénitence, afin que ces temps de fatigue étant écoulés, nous arrivions enfin au lieu de votre repos, où nous vous posséderons en paix durant toute l'éternité, ô bonté et vérité infinie. Ainsi soit-il.

Après le travail. — Seigneur tout-puissant et éternel, conduisez toutes nos actions selon votre bon plaisir; afin qu'au nom et par le mérite de votre Fils bien-aimé, notre Dieu et notre Sauveur, nous puissions abonder en bonnes œuvres. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST,

Tirée de l'évangile de saint Jean, chap. XVII.

CETTE prière fut faite par Notre Seigneur comme il alloit à la mort, après l'action de grâce de la Cène, et contient ce que le Sauveur nous a voulu obtenir par son sacrifice.

Jésus-Christ la continue dans le ciel, non pas en forme de suppléant, comme lorsqu'il étoit sur la terre, mais en se présentant pour nous à son Père, selon ce que dit saint Paul, qu'il paraît pour nous devant la face de Dieu... et qu'il est toujours

vivant, afin d'intercéder pour nous (*Heb.*, vii, 25, et ix, 42).

Nos prières ne sont exaucées qu'à cause qu'elles sont unies à la perpétuelle intercession de Jésus-Christ, et c'est pourquoi l'Eglise les finit toutes par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Pour unir nos intentions à celles de Jésus-Christ, il faut savoir ce qu'il a demandé ollant consommer son sacrifice; c'est pourquoi Dieu a voulu que le bien-aimé disciple l'ait écrit si distinctement; et nous rapportons, à la fin de ce livre de prières, celle que Jésus-Christ a faite pour nous, d'où les nôtres tirent toute leur force.

De l'Évangile de saint Jean, chap. xvii.

1. Jésus dit ces choses¹, et levant les yeux au ciel il parla en cette sorte : Mon Père, l'heure est venue², glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie.

2. Comme vous lui avez donné puissance sur toute chair³; afin qu'il donne la vie éternelle à tout ce que vous lui avez donné.

3. Or la vie éternelle consiste à vous connaître, vous, qui êtes le seul Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé⁴.

4. Je vous ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'ouvrage que vous m'avez donné à faire.

5. Et maintenant glorifiez-moi en vous-même, vous, ô mon Père, de cette gloire que j'ai eue en vous, avant que le monde fût⁵.

6. J'ai fait connaître votre nom aux hommes que vous avez tirés du monde, pour me les donner⁶, ils étaient à vous⁷; et vous me les avez donnés⁸, et ils ont gardé votre parole.

7. Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné vient de vous⁹.

8. Parce que je leur ai donné les paroles que vous m'aviez données, et ils les ont reçues, et ils ont vraiment reconnu que je suis sorti de vous¹⁰, et ils ont cru que vous m'avez envoyé.

9. Je prie pour eux : je ne prie point pour le monde¹¹; mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous.

10. Tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi¹², et j'ai été glorifié en eux¹³.

11. Et maintenant je ne suis point dans le monde¹⁴; mais pour eux, ils sont dans le monde, et je m'en retourne à vous¹⁵. Père saint¹⁶, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous¹⁷.

1. Toutes celles qu'il avait dites à ses apôtres depuis la Cène (*En saint Jean*, xiii, xiv, xv).

2. L'heure que je dois vous glorifier par ma mort, et ensuite par ma résurrection, selon ce qu'il avait dit incontinent après que Judas fut sorti pour le trahir : *Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui; que si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même; et c'est bientôt qu'il le glorifiera* (*En saint Jean*, xiii, 31, 32).

3. Sur tous les hommes, *phrase hébraïque.*

4. Vous, comme le terme où il faut tendre, et Jésus-Christ, comme le moyen pour y arriver, et le bien éternel de Dieu et de l'homme.

5. Lorsque vous m'avez engendré de votre sein dans la lumière resplendissante de l'éternité, avant que l'aurore fût (*Au Ps.* cix, 4).

6. A mes apôtres.

7. Par le choix que vous en aviez fait dès l'éternité.

8. Afin que j'accomplisse en eux votre volonté, comme j'ai fait, en les choisissant aussi pour être les prédicateurs de mon Évangile, et les premiers pasteurs de mon Église.

9. Ils le savent par ma doctrine et par mes miracles.

10. Sorti de vous dans les jours de l'éternité par ma génération éternelle, comme il est écrit dans Michée, v, 2, et sorti de vous, lorsque j'ai paru au monde avec une chair mortelle. C'est pourquoi dans cette prière, et partout ailleurs, le Sauveur rapporte tout à son Père, d'où il est sorti lumineusement.

11. Qui, en s'attachant aux choses présentes, se rend incapable du vrai bien que vous demandez pour mes fidèles.

12. Par la parfaite unité et égalité qui est entre nous.

13. Il parle de la gloire que ses apôtres lui ont donnée jusqu'alors en le suivant, et voit en esprit celle qu'ils lui donneront par leur prédication et leurs souffrances.

14. Je m'en vais : je vais cesser d'y paraître.

15. Ou j'étais dès l'éternité : ou je retournerai visiblement par mon Ascension : ou je suis toujours par ma nature divine, selon ce qui est écrit : *Nul homme n'a jamais vu Dieu : le Fils unique qui est dans le sein du Père, l'a fait connaître* (*En saint Jean*, i, 18).

16. C'est un effet de la sainteté de Dieu de conserver les hommes dans la sainteté et dans la grâce qu'il leur a donnée.

17. Éternellement, immuablement; qu'ils soient par imitation et par participation, ce que nous sommes par excellence, par nature et dans une souveraine perfection, avec la proportion qui peut être entre Dieu et la créature,

12. Lorsque j'étais avec eux¹, je les conservais en votre nom : j'ai conservé ceux que vous m'avez donnés, et aucun d'eux n'a été perdu; mais seulement l'enfant de perdition², afin que l'Écriture fût accomplie³.

13. Maintenant je retourne à vous, et je dis ces choses, étant encore dans le monde, afin qu'ils aient en eux une joie accomplie⁴.

14. Je leur ai donné votre parole, et le monde les a haïs⁵, parce qu'ils le sont point du monde⁶, comme moi-même je ne suis point du monde.

15. Je ne vous prie point de les ôter du monde⁷, mais de les garder du mal⁸.

16. Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point moi-même du monde⁹.

17. Sanctifiez-les dans la vérité¹⁰ : votre parole est la vérité¹¹.

18. Comme vous m'avez envoyé dans le monde, de même aussi je les ai envoyés dans le monde¹².

19. Et je me sanctifie¹³ moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés dans la vérité¹⁴.

20. Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole¹⁵.

21. Afin que tout soit un, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous¹⁶, que de même aussi ils soient un en nous¹⁷, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé¹⁸.

22. Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée¹⁹, afin qu'ils soient un comme nous sommes un.

23. Je suis en eux²⁰ et vous en moi, afin qu'ils deviennent parfaitement un²¹; et que le monde connaisse que

comme lorsqu'il dit : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.... Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux* (*En saint Math.*, v, 48; *en saint Luc*, vi, 36; *saint Athan.*, iv; *Disc. cont. les Ar.*).

1. Le grec ajoute : *Dans le monde.*

2. Le traître Judas.

3. Dans les psaumes en plusieurs endroits, ainsi que Jésus-Christ même l'a expliqué (*En saint Jean*, xvii, 12; et *saint Pierre*, aux Actes, i, 16, 20).

4. Afin qu'ils soient remplis de joie, en voyant l'amour avec lequel je vous le recommande; afin que la joie que j'ai en les remettant entre vos mains, passe en eux avec abondance.

5. Le monde a commencé à les haïr, en les voyant attachés à moi, et les haïra dans la suite beaucoup davantage : ce que Jésus-Christ voit en esprit.

6. Être du monde, c'est être comme le monde attaché à la vie présente, à soi-même et aux biens sensibles, selon ce que dit saint Jean : *Tout ce qui est dans le monde est la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie* : c'est-à-dire, que tout y est sensualité, curiosité, vanité et orgueil (*l'Épist. de S. Jean*, ii, 15).

7. D'où mes fidèles doivent être tirés comme eux, et où par conséquent ils sont nécessaires pour rendre témoignage à la vérité.

8. Du péché qui est répandu de tous côtés dans le monde : ou du mauvais : du diable et de ses suppôts qui y dominent.

9. Jésus-Christ vient de dire la même chose au v. 14; mais il le répète encore pour montrer qu'on n'y saurait trop penser, et que le chrétien examine en soi-même s'il peut dire avec Jésus-Christ : *Je ne suis point du monde*. Car s'il ne cesse d'en être, il sera du monde pour qui Jésus-Christ ne prie pas.

10. Il n'aurait point de part aux biens qu'il demande ici pour ses fidèles.

11. Le grec porte : *Dans votre vérité*. Qu'ils n'aient point une apparence de sainteté, mais qu'ils soient sauts dans le fond et de l'intime du cœur.

12. C'est la vérité même.

13. Excellence de la mission des apôtres, et en eux de celle de leurs successeurs, d'être une imitation et une participation de celle de Jésus-Christ.

14. Je me consacre, je me dévoue, je m'offre en sacrifice pour eux.

15. Aussi véritablement que votre parole qu'ils prêchent et qu'ils gardent, est véritable, comme au v. 17.

16. Nous voilà donc compris manifestement dans la prière de Jésus-Christ, et il ne faut point douter qu'il n'ait pensé distinctement à nous tous; ce qui nous oblige à faire toutes nos prières en union avec celle-ci.

17. Il explique encore davantage ce qu'il a dit, v. 11.

18. *En un nous*. C'est ce qui fait voir l'unité souverainement parfaite du Père et du Fils, qui sont un en nature et par eux-mêmes; et nous un; mais en eux et par la participation de leur unité : la leur étant essentielle et le nôtre de la nôtre (*S. Athan.*, iv, *Disc. cont. les Ar.*).

19. Il faut bien méditer et bien entendre que l'union des frères est la marque que Dieu est en eux, et le sceau de la mission du Fils de Dieu.

20. En vous-même par ma naissance éternelle, et au dehors par la glorification de la nature humaine qui m'est une. Le chrétien est appelé à cette gloire : il a part à la gloire du Fils, comme il a part à son unité avec le Père.

21. Par ma doctrine par mon esprit; par ma chair que je leur donne dans les mystères (*S. Hilaire*, liv. viii, de *la Trinité*).

22. A leur manière et en votre, ou sorte qu'ils deviennent ce que nous sommes; qu'ils deviennent par grâce ce que nous sommes par nature et par excellence. De mot à mot, *qu'ils soient consommés en un*, réduits à être une même chose entre eux et avec nous; et l'achèvement consiste en ce que le Père étant dans le Fils, et le Fils dans les fidèles, tout est fait un par ce moyen avec la proportion qui peut être entre la source et les ruisseaux; entre le modèle et l'imitation; entre l'exemplaire ou l'original et les copies tirées dessus.

vous m'avez envoyé¹, et que vous les aimez comme vous m'avez aimé.

24. Mon Père, je veux² que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi, afin qu'ils voient³ la gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.

25. Père juste, le monde ne vous a point connu⁴ ;

1. C'est ce qu'il a déjà dit, v. 21, et qu'il inculque de plus en plus, afin que nous soyons pénétrés de cette vérité, et unis par la charité avec tous nos frères.

2. *Je veux*. Il exprime ici une volonté absolue et parfaite, toujours conforme à celle de son Père.

3. *Qu'ils voient*. On traduirait mieux selon le grec : *qu'ils contemplent* ; ce qui montre une vision permanente ; où il faut entendre la vision bienheureuse et face à face.

4. C'est un effet de votre justice d'avoir privé de votre connaissance le monde qui s'en était rendu indigne : ou bien, *Père juste, le monde ne vous*

mais moi je vous ai connu¹, et ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé.

26. Et je leur ai fait connaître votre nom, et je le leur ferai connaître encore², afin que l'amour dont vous m'avez aimé soit en eux, et moi en eux³.

• *connaît pas* : il ne connaît pas votre justice, ni la profondeur de vos jugements.

1. De cette parfaite connaissance dont le Fils de Dieu a dit ailleurs : *Nul ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; et nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils le voudra révéler* (En saint Luc, x, 22).

2. En leur envoyant le Saint-Esprit, et par mes continuelles illuminations.

3. Comme je suis en eux : à la manière expliquée, v. 23, ainsi l'amour que vous avez pour moi s'étend sur eux, et passe du chef aux membres. C'est le comble de notre bonheur, le fondement de notre espérance, et celui de nos prières, par où aussi Jésus-Christ fuit la sienne.

MÉDITATIONS POUR LE TEMPS DU JUBILÉ.

MANDEMENT

*De Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime
Evêque de Meaux.*

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, Evêque de Meaux, aux doyens ruraux de notre diocèse ; au clergé et au peuple, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous vous annonçons la grâce qui nous a été accordée par notre saint Père le pape Clément XI, à notre supplication, pour la consolation spirituelle et le salut des chrétiens commis à notre charge, qui n'ont pu aller à Rome pour y gagner le jubilé de l'année sainte. Cette grâce est accordée à tous les fidèles vraiment pénitents, confessés et communies, qui visiteront quatre églises, chapelles, autels ou lieux pieux désignés une fois par nous, durant quinze jours de suite, ou discontinués, et dans l'espace de deux mois, pareillement marqués de nous : lequel nombre pourra être diminué en faveur des malades, des prisonniers et autres qui ne seront pas en état de satisfaire à ce que dessus, avec pouvoir à leurs supérieurs ou confesseurs de changer ces obligations en autres œuvres pieuses, suivant le besoin des âmes, religieuses ou religieuses et autres, avec prudence et discrétion. Ils diront cinq *Pater* et cinq *Ave* à chaque église, chapelle, autel, ou lieu pieux où les stations seront marquées, pour la rémission de leurs péchés, la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'exaltation de l'Eglise, l'accomplissement des pieux desirs de notre saint Père le Pape, et pour les nécessités présentes. Par ce moyen ils gagneront l'indulgence plénière de l'année sainte, comme s'ils avaient été à Rome aux tombeaux des saints apôtres, et qu'ils en eussent visité dévotement les quatre grandes églises qui sont les principales, et comme les mères de toutes celles de la chrétienté. Tous confesseurs approuvés de nous auront pouvoir d'absoudre des cas réservés à notre saint Père le Pape ou à nous, et de toutes peines et censures, à l'effet de gagner le présent jubilé, dont ceux mêmes qui l'auront déjà gagné à Rome, pourront encore ici obtenir la grâce. Ceux qui voudront satisfaire ensemble aux devoirs du jubilé et de la confession annuelle ou communion pascale, le pourront en se présentant pour leurs pâques à leurs curés, afin d'en recevoir les avis et les permissions nécessaires. Nous avertissons les curés de se servir même en public des méditations, prières et autres instructions que nous avons publiées exprès pour le temps de cette indulgence : et nous exhortons les

fidèles à profiter des avertissements paternels que nous leur donnons en ces livres en toute simplicité et charité. Les deux mois destinés à ce jubilé commenceront le dimanche de la Passion, 2 d'avril prochain, et finiront le dimanche de la Pentecôte, 4 de juin inclusivement. Nous vous demandons le secours de vos prières pour l'heureux accomplissement de notre charge pastorale, pour la gloire de Dieu par Jésus-Christ, et le salut de vos âmes, pour lesquelles nous veillons nuit et jour. Et se fera la publication du jubilé, ensemble de notre présent mandement, le quatrième dimanche de carême, 26 mars, au prône et au sermon dans toutes les églises.

Donné à Meaux, dans notre palais épiscopal, le 15 de janvier 1702.

AVERTISSEMENT.

L'on pourra faire plusieurs sujets de méditation de la matière proposée dans celle-ci, en les divisant comme on voudra, et chacun selon son attrait ; mais on les réduit à deux, par rapport à la double puissance de l'Eglise : la puissance de lier et de retenir ; la puissance de délier et de remettre.

Ces deux puissances qu'il faut ici présupposer comme connues par la foi, dans le fond n'en font qu'une seule, qui a un double exercice.

L'Eglise peut lier et délier, remettre et retenir, tant à l'égard de la coulpe qu'à l'égard de la peine.

Elle délie et remet, quand elle donne l'absolution ; elle lie et retient, lorsque par un sage discernement elle la diffère à ceux qu'elle n'en juge pas encore capables ; et voilà ce qui regarde la coulpe.

Pour les peines, l'Eglise a droit d'en imposer de très-rigoureuses aux pénitents ; et elle a droit aussi de les tempérer, de les relâcher, de les remettre avec prudence et discrétion. Le premier est l'effet de sa juste et salutaire rigueur ; le second est l'effet de son indulgence. Ces deux parties de la puissance de l'Eglise, tant à l'égard de la coulpe qu'à l'égard des peines, sont également constantes par l'Ecriture et par la tradition. Le dessein de ces méditations n'est pas de considérer la puissance de l'Eglise par rapport à la coulpe, mais seulement par rapport à la peine, dans le dessein de tirer tout le profit que l'Eglise attend des pénitences qu'elle impose aux pécheurs, et tout ensemble de l'indulgence dont elle use pour les relâcher. De ces deux parties, la première qui est le fondement de l'autre ne peut être mieux expliquée que par la doctrine du concile de Trente, dans la session XIV où il traite de la nécessité et du fruit

de la satisfaction; et la seconde n'est pas moins saintement et moins sagement exprimée dans le décret des indulgences, où ce concile en établit la foi et en règle l'usage. Qu'il ne soit donc permis de proposer ces deux endroits aux chrétiens selon la simplicité de l'Évangile dans ce temps de jubilé, afin que chacun règle ses pratiques et ses oraisons selon les principes de la foi, conformément à cette parole du Prophète et de l'Apôtre : *Le juste vit de la foi.*

Pour marcher plus simplement dans cette voie de la foi, on s'attache ici à ce qu'il y a de certain : et tout le but de ces méditations est que, quelque opinion que l'on veuille suivre dans la manière d'expliquer l'effet des indulgences, le chrétien demeure toujours convaincu qu'il doit tâcher d'augmenter son amour envers Dieu à proportion des grâces qu'il en reçoit, selon cette sentence de la parabole : *Qui est celui qui aime le plus? c'est celui à qui on a le plus pardonné* (Luc, VII, 42).

PREMIÈRE MÉDITATION.

La rigueur de l'Église.

PREMIER POINT.

Considérations générales sur la rigueur de l'Église.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. *Paroles du concile de Trente, pour nous l'expliquer.* — La rigueur de l'Église nous est expliquée par ces paroles du concile de Trente¹ : « Le fruit du baptême est différent de celui de la pénitence; car par le baptême nous sommes revêtus de Jésus-Christ, et nous sommes faits en lui une nouvelle créature, en recevant une pleine et entière remission de tous nos péchés. Mais nous ne pouvons parvenir dans le sacrement de pénitence à cette première nouveauté et intégrité, sans de grands pleurs et de grands travaux, la justice l'exigeant ainsi; en sorte que ce n'est pas sans raison que la pénitence est appelée par les saints Pères un baptême laborieux. »

Ecoutez, enfants de l'Église, les paroles de votre mère: elle vous propose de *grands pleurs et de grands travaux, un baptême laborieux*: elle vous apprend que la *justice divine l'exige ainsi*. Cette rigueur de l'Église est de son esprit primitif, qui ne s'éteindra jamais, et qu'elle ne cessera d'opposer au relâchement. Que nous sert de détester avec le concile la mollesse des hérétiques, qui ont rejeté ces saintes rigueurs de la satisfaction, si nous tombons dans une semblable langueur, et que nous méprisons en effet ce que nous confessons en paroles.

II^e CONSIDÉRATION. *Par les travaux de la pénitence on revient, selon le concile, à la pureté du baptême.* — Le concile nous a fait entendre la rigueur de l'Église. Elle est juste; car elle imite la justice de Dieu, le pécheur vengeant sur lui-même l'injure qu'il a faite à cette bonté, à cette majesté infinie. Elle est sainte, parce que la justice de Dieu, que l'Église exerce, est sainte aussi: ce qui fait dire au Psalmiste : *Son nom est saint et terrible*². Elle est salutaire, parce que c'est un nouveau baptême, pénible à la vérité et laborieux; mais enfin, toujours un baptême par lequel, comme dit le saint concile, en pleurant nos péchés dans l'amertume de notre cœur, et en subissant une pénitence proportionnée à leur énormité, nous recouvrons *cette première nouveauté et intégrité baptismale* que nous avions perdue: tant est grande l'efficacité des peines que nous portons pour nos crimes sous les ordres de l'Église, et en esprit de componction et d'obéissance à ses prêtres.

III^e CONSIDÉRATION. *Désirs des saintes âmes que les rigueurs de l'Église leur soient appliquées.* — C'est ce que à inspiré à toutes les âmes pénitentes un désir in-

time, qu'on leur appliquât les saintes rigueurs de l'Église. On leur voyait demander à genoux cette grâce à leurs évêques, à leurs pasteurs, à leurs confesseurs, avec une humilité et une ardeur admirables. Je ne m'en étonne pas: elles étaient toutes pénétrées de l'amour de Jésus-Christ; et sentant la séparation que met le péché entre l'âme et l'Époux céleste, elles désiraient, quoi qu'il leur en coûtât, de lui être réunies par ce laborieux baptême de la pénitence. Il a été institué pour nous ramener à la pureté que nous avions reçue aux fonts baptismaux; et il détruit tellement le péché, qui seul met la division entre Dieu et nous, que nous serions avec lui dans une union consommée, si nous mourions en cet état de parfait renouvellement où la pénitence nous peut rétablir. Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'on la demandât, et qu'on la reçût comme une grâce.

PRIÈRES, AFFECTIONS ET RÉ-SOLUTIONS. — Disons donc avec le Sauveur : *J'ai à être baptisé d'un baptême*¹. O mon Sauveur! ce baptême, dont vous deviez être baptisé, était le baptême de votre sang, où vous deviez être plongé pour nos péchés dans votre douloureuse passion: et vous ajoutiez : *Ah! combien me sens-je pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse?* Pécheur que je suis, j'ai aussi à être baptisé dans le baptême de la pénitence, qui est un baptême de larmes, et en quelque sorte un baptême de sang, s'il est vrai, comme dit un Père, que les larmes qu'on y doit répandre soient une espèce de sang; et encore un baptême de sang, parce que c'est un baptême d'une véritable et parfaite mortification. Ah! que je me sens pressé à porter les saintes rigueurs de ce baptême laborieux, pour y être entièrement renouvelé! O mon Sauveur! appliquez-moi ces saintes rigueurs du baptême de la pénitence: inspirez à vos ministres, qui sont mes pères, une sainte inflexibilité, pour m'imposer les peines que j'ai méritées. Je reçois en esprit de pénitence les maux que vous m'envoyez, les pertes, les afflictions de corps et d'esprit, les maladies: dans ce temps rempli de misères, loin de murmurer je baisse la tête sous vos fléaux: mais comme vous me faites ressentir la grâce et la bénédiction particulière qu'il y a à vous obéir en la personne de vos ministres, lorsque vous me liez par leur autorité qui est la vôtre, inspirez-moi une parfaite docilité, et à eux en même temps une discrète et paternelle, mais aussi une sévère et sainte rigueur, afin qu'ils me donnent une pénitence digne de ce nom, et convenable à mes péchés; et que lié par leur ordre, dans lequel je reçois le vôtre, en portant ces peines salutaires, je puisse espérer de revenir par ce moyen à la parfaite nouveauté de vie, et à l'intégrité de mon baptême.

O mon Sauveur! je le dis encore une fois en union avec vous; j'ai à être baptisé d'un baptême, du baptême laborieux de la pénitence. Ah! que mon âme est pressée! qu'elle souffre, qu'elle est dans l'angoisse, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse! Tout à l'heure, et sans plus tarder, j'irai au tribunal de la pénitence avec un esprit chrétien, c'est-à-dire, avec un esprit soumis au rigoureux jugement que l'Église daignera exercer sur moi en votre nom.

II^e POINT.

Raisons des rigueurs de l'Église.

Première raison tirée de la justice divine. — Le même concile de Trente nous explique excellemment les raisons de cette rigueur, dont la première se tire de la justice divine en cette manière: « Et certainement, dit ce saint concile², il paraît que l'ordre de la justice de Dieu exige de lui qu'il reçoive d'une autre manière en sa grâce ceux qui auront péché dans leur ignorance avant le baptême, avant que d'avoir connu et goûté Dieu, que ceux qui, après avoir été une fois délivrés de la servitude du péché et du démon, et avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas craint de violer avec

¹ Luc., XII, 50. — ² Sess. XIV, 8.

connaissance et de propos délibéré le temple de Dieu, et d'attrister son Saint-Esprit. »

Le saint concile nous propose en abrégé toutes les raisons qui aggravent le crime de ceux qui ont péché depuis le baptême. Elles sont tirées de saint Paul¹, qui nous apprend que ceux qui pêchent de cette sorte, *attristent le Saint-Esprit dont ils ont reçu le sceau par le baptême, pour conserver l'esprit de grâce et de rédemption*. Qu'est-ce qu'attrister le Saint-Esprit, si ce n'est le chasser d'une âme dont il avait pris possession en mettant son sceau dessus, et en disant : Elle est à moi, c'est mon bien, mais celui qui pêche après le baptême, viole ce sceau sacré, le rompt en lui-même, et en disant au Saint-Esprit : Je ne veux plus être à vous; il lui fait un outrage capable d'alléger cet Esprit, s'il n'était d'une nature inaltérable.

C'est ce que le même saint Paul exprime en disant *qu'on fait outrage à l'esprit de la grâce*²; car par la grâce de la rémission des péchés *on avait été fait participant du Saint-Esprit*³; et par le péché on repousse outrageusement cet Esprit de grâce et de bonté qui avait effacé nos crimes.

Les pécheurs qui ont violé leur baptême, passent plus avant selon le même saint Paul; ils crucifient de nouveau, et foulent aux pieds le Fils de Dieu⁴; ils profanent le sang de son Nouveau Testament, par lequel ils ont été sanctifiés, et tournent ses souffrances en dérision, comme ont fait les Juifs. Mais les Juifs ne le connaissaient pas; et s'ils l'avaient connu, jamais ils n'auraient crucifié le Seigneur de gloire⁵. Et nous qui le connaissons, qui avons reçu le baptême en son nom, mais qui, après en avoir perdu la grâce, l'avons reconvenue par la pénitence, et qui avons reçu tant de fois son sacré corps; nous avons violé tous les sacrements, le baptême, la pénitence, l'eucharistie; et nous avons traité notre Sauveur et notre Dieu, le sachant et le connaissant, avec plus d'indignité que ceux qui ne le connaissaient pas. Quelle augmentation de supplices nous sommes-nous attirée par notre ingratitude?

Telles sont donc les raisons qui aggravent le péché de ceux qui ont manqué à la grâce, et l'ont volontairement perdue : voilà ce qui les rend si redevables à la justice de Dieu. D'où le concile conclut⁶, « que l'Eglise a toujours cru qu'il n'y avait point une voie plus sûre pour détourner le coup de la main de Dieu, et les maux qui sont prêts à fondre sur nous, que de subir humblement et nous rendre familières ces œuvres de pénitence avec une sincère douleur. »

PRIÈRES, AFFECTIONS ET RÉOLUTIONS. — Je me soumetts donc, mon Sauveur! à ces œuvres de pénitence que votre Eglise veut qu'on m'impose en réparation de l'outrage que j'ai fait à votre grâce; je souhaite de les subir avec un cœur percé de douleur. Mon Sauveur, je le reconnais, il n'est pas juste que vous me receviez comme ceux qui vous offensent dans leur ignorance : je confesse la vérité qu'a annoncée le prince des apôtres : *Il vaudrait mieux n'avoir point connu la voie de la justice, que de retourner en arrière après l'avoir connue*⁷. Votre prophète a dit aussi à Jérusalem qui vous connaissait : *Sodome et Samarie, tes sœurs, sont justifiées, à comparaison de tes abominations; tu les a surmontées par tes crimes*⁸. Faites-moi donc entrer, ô Seigneur, dans les rigoureuses règles de votre justice, qui multiplie les châtimens à proportion de la connaissance qu'on a de la vérité. Faites-moi entrer dans votre sainte jalousie, qui vous fait punir l'épouse infidèle plus que celle que vous n'avez jamais admise à votre lit nuptial. O Seigneur, je reconnais mon péché; ma honte et ma confusion sont sur moi. Armez contre moi le zèle de votre Eglise; que vos ministres entrent avec vous dans cet esprit de jalousie, contre les âmes qui vous ont quitté

et se sont prostituées à votre ennemi. De quelle pénitence ne suis-je pas digne? O Seigneur, je veux tout subir, et prendre contre moi-même le parti de votre justice, afin de la fléchir par ma soumission. Mais je ne puis rien sans vous; vous qui m'avez mis dans le cœur ces saintes pensées, donnez-moi la force de les accomplir.

III^e POINT.

Seconde raison de la rigueur de l'Eglise.

La miséricorde de Dieu. — S'il est digne de la justice de Dieu de recevoir autrement ceux qui l'ont offensé après le baptême (ajoutons après la pénitence et après la communion) que ceux qui n'avaient point encore reçu de pareilles grâces : « Il est digne de sa clémence, poursuit le même concile¹, de ne remettre pas les péchés sans satisfaction, de peur que les croyant trop légers nous ne tombions dans les plus grandes fautes, et ne fassions de nouveaux outrages au Saint-Esprit, nous amassant un trésor de colère pour le jour de la vengeance, par notre endurcissement et notre impénitence. »

Ce n'est donc pas seulement par un effet de sa justice, mais c'est encore par un effet de sa miséricorde, que Dieu veut qu'on soit rigoureux aux pécheurs, parce qu'ajoute le même concile : « Il n'y a point de doute que ces peines satisfactoires ne nous retirent du péché; qu'elles ne nous soient comme un frein, et ne nous rendent à l'avenir plus attentifs sur nous-mêmes. Elles remédient aussi, dit le saint concile, aux restes des péchés, et ôtent les mauvaises habitudes que nous avons contractées par une mauvaise vie, en nous faisant pratiquer les vertus contraires. »

PRIÈRES, AFFECTIONS ET RÉOLUTIONS. — O Seigneur! les saintes rigueurs que vous inspirez à votre Eglise contre les pécheurs pénitents, ne sont donc pas seulement un effet de votre justice, mais encore un exercice de votre miséricorde paternelle. O sage et bon Médecin! c'est un régime que vous prescrivez à vos malades pour achever leur guérison et déraciner tous les principes du monde. C'est une sage et miséricordieuse précaution que vous prenez contre nos faiblesses, pour exciter notre vigilance dans les occasions qui nous font tomber. Appliquez-moi donc, ô Sauveur, par un conseil de miséricorde, les salutaires rigueurs de votre Eglise. Qu'on fasse durer longtemps le souvenir de mon péché; qu'on le rende horrible à mes yeux en m'imposant les œuvres vraiment pénales, qui mortifient ma chair, qui la crucifient, qui humilient mon esprit, qui m'impriment la crainte de la rechute, et ne me permettent pas de me relâcher dans l'exercice de la pénitence. O rigueur, que vous êtes douce! O peines, que vous êtes un frein à la licence et aux emportemens, que vous êtes aimables! O saintes précautions qu'on me fait prendre contre moi-même! je vous embrasse de tout mon cœur, et j'adore la miséricorde qui me les impose.

IV^e POINT.

Troisième raison des rigueurs de l'Eglise.

La conformité avec Jésus-Christ. — « Il faut encore considérer poursuit le concile², qu'en souffrant et satisfaisant pour nos péchés, nous sommes rendus semblables à Jésus-Christ, qui a satisfait pour nos crimes, et de qui vient toute notre force et tout le pouvoir qui nous rend capables du bien³ : ce qui nous est un gage certain qu'ayant part à ses souffrances, nous aurons part à sa gloire. Mais il ne faut pas penser que cette satisfaction que nous faisons à Dieu pour nos péchés, soit tellement nôtre, qu'elle ne soit point par Jésus-Christ; puisque nous qui ne pouvons rien de nous-mêmes, comme de nous-mêmes, pouvons tout avec la coopération de celui qui nous fortifie⁴. Ainsi l'homme n'a

1. Eph., iv, 30. — 2. Hebr., x, 29. — 3. Idem, vi, 4. — 4. Ibid., x, 29. — 5. I. Cor., ii, 8. — 6. Sess. xix, c. 8. — 7. II. Petr., ii, 21. — 8. Ezech., xvi, 48, etc.

1. Sess. xiv, c. 8. — 2. Idem. — 3. II. Cor., iii, 5. — 4. Philip., iv, 13.

pas de quoi se glorifier¹ ; mais toute notre gloire est en Jésus-Christ, en qui nous vivons, en qui nous méritons, en qui nous satisfaisons, faisons de dignes fruits de pénitence, qui tirent leur force de lui, qui sont offerts par lui-même à son Père, et en lui sont acceptés par son Père. »

PRIÈRES, AFFECTIONS ET RÉOLUTIONS. — Je crois, mon Dieu, la sainte doctrine que votre Eglise catholique a si bien expliquée par ces paroles. J'adore la vérité que vous y avez imprimée, et je reconnais qu'elle vient uniquement de vous. Que votre Eglise est sainte ! Que sa foi est pure ! Que l'esprit qui la conduit est véritable !

Je crois donc, ô mon Dieu, avant toutes choses, que je suis obligé à m'unir aux satisfactions de Jésus-Christ, en les imitant selon ma faiblesse. A Dieu ne plaise que je croie qu'une indigne et criminelle créature puisse satisfaire comme lui. Il a satisfait comme un Dieu, et je satisfais comme un pécheur. Il satisfait pleinement et infiniment, et moi je satisfais, comme je puis, en vous offrant mon néant, qui n'a aucune valeur que celle que lui donnent le sang, les souffrances, la satisfaction et le sacrifice infiniment digne de votre Fils. Recevez donc de ce Fils, qui est votre égal, la juste satisfaction qui vous est due : et recevez d'un vil esclave le peu qu'il fait ; qu'encore il ne fait point de lui-même, et qu'il ne peut espérer que vous acceptiez, qu'à cause qu'il est uni à ce que fait votre Fils unique, mon Sauveur, mon médiateur, mon sacrificateur, et ma victime tout ensemble.

Faites-moi donc, ô mon Dieu, faites-moi trouver dans la pénitence, non pas de la complaisance, de la flatterie, des peines légères ; mais puisqu'il faut ici me rendre conforme à la passion de Jésus-Christ, faites-moi trouver une croix, des clous qui me percent, une flagellation qui me déchire, du vinaigre, du fiel dont l'amertume me dégoûte des pernicieuses douceurs que j'ai trop goûtées en suivant ma volonté, en flattant mes sens, en me plaisant en moi-même. Mon Sauveur, je tends le dos aux flagellations, je présente mon visage aux crachats ; qu'on me reprenne avec force, qu'on me confonde ; plongez-moi par la pénitence dans votre passion et dans vos douleurs.

Ve POINT.

On en revient aux saintes rigueurs de la justice divine.

Le saint concile de Trente, après avoir exposé des vérités si solides et si touchantes, conclut en cette manière² : « Il faut donc que les prêtres du Seigneur, autant que le Saint-Esprit et la prudence le suggéreront, imposent des pénitences salutaires et convenables, selon la qualité des crimes et le pouvoir des pénitents : de peur que s'ils conviennent aux péchés, et traitent leurs pénitents avec trop d'indulgence, en leur imposant, pour de très-griefs péchés, des peines et des œuvres très-légères, ils ne participent aux péchés d'autrui et ne s'en rendent complices. Qu'ils aient donc devant les yeux la nécessité d'imposer une satisfaction qui ne serve pas seulement de précaution contre les péchés à venir et de remède à la faiblesse, mais encore de vengeance et de châtement aux péchés passés, puisque les anciens Pères croient et enseignent, que les clefs qui sont mises entre les mains des ministres de Jésus-Christ, ne leur sont pas seulement données pour absoudre, mais encore pour lier ; » et on ne doit pas penser pour cela que le sacrement de pénitence soit un tribunal de colère ou de peine : ce que le concile ajoute, parce qu'on a vu selon sa doctrine précédente, que ces peines que l'on subit avec une humble et sincère obéissance, sont au fond un trésor de grâce et un gage de la divine Miséricorde.

Le concile de Trente ajoute encore³ : « Que Dieu par un témoignage admirable de son amour, veut que nous

puissions le satisfaire par Jésus-Christ, non-seulement par les peines que l'on s'impose à soi-même, et par celles que les prêtres nous ordonnent selon la mesure de nos péchés, mais encore par les fléaux temporels que sa justice nous envoie : » ce qui est pour les pécheurs pénitents un dernier trait de miséricorde, puisqu'il change les supplices en remèdes.

PRIÈRES, AFFECTIONS ET RÉOLUTIONS. — Malheur à moi, mon Dieu, si je cherche dans le sacrement de pénitence un flatteur et un complice plutôt qu'un juge ! O mon Dieu, inspirez des paroles fortes à vos ministres, afin de confondre mon orgueil ; inspirez-leur une sainte et invincible rigueur, de peur qu'ils ne conviennent à mon péché ; donnez-leur le zèle d'Elie, celui de saint Jean-Baptiste, celui de Jésus-Christ même ; qu'ils aient à son exemple, le fouet à la main, pour chasser tout ce qui profane la maison de Dieu, qui est mon âme et mon corps même. Mon Sauveur, si Tyr et Sidon avaient su ce que nous savons, elles auraient fait pénitence dans le sac et dans la cendre¹. Mais aussi avez-vous dit que Tyr et Sidon seraient traitées plus doucement que nous au jugement. Et vous n'avez pas seulement prononcé cette sentence contre les villes qui vous ont vu en personne, vous avez dit à vos disciples² : Qui vous reçoit, me reçoit ; qui vous méprise, me méprise : Si l'on ne vous reçoit pas dans une ville, allez dans une autre ; mais je vous le dis en vérité, le traitement que recevront Sodome et Gomorrhe, dans le jugement de Dieu, sera plus supportable que celui de cette ville. Qu'y a-t-il là à répondre ? Rien, mon Dieu ; je suis confondu ! Il faut se taire. Et comme disait Esdras³ : Seigneur, vous êtes juste : nous sommes devant vous dans notre péché, et il n'y a pas moyen de devenir votre face.

Mais, ô Seigneur, soyez loué à jamais de la manière dont vous nous aidez à vous satisfaire. O Dieu ! nous n'avons pas le courage de nous imposer à nous-mêmes des austérités ; au contraire, le peu d'abstinences et le peu de jeûnes que votre Eglise nous ordonne, nous est à charge, et nous ne cessons de nous en plaindre ; nous transgressons ses observances, et nous ne marchons point dans ses préceptes. Nos confesseurs nous trouvent si lâches, qu'ils craignent de nous accabler par les moindres pénitences ; mais vous, Seigneur, qui avez pitié de notre faiblesse, vous nous envoyez des peines plus proportionnées à votre justice. Vous avez multiplié vos fléaux d'une manière terrible. La guerre vient contre nous avec toutes ses suites funestes : nous n'avons jamais vu tant d'ennemis aussi acharnés à notre perte : vous nous soutenez toutefois de votre bras tout-puissant ; mais cependant le sang coule comme l'eau autour de Jérusalem : nos familles sont désolées : le nombre de nos parents et de nos amis diminue tous les jours ; et celui des morts qui nous étaient chers, s'accroît sans mesure. Nous avons vu la famine : ô Dieu ! avec quelle horreur nous apparut-elle il y a quelques années. La mortalité est venue à sa suite : nos villes et nos campagnes pleurent la perte de leurs habitants ; la rareté nous en étonne : combien de villages sont ravagés, et en combien de manières la diminution du peuple se fait-elle sentir ? Vous êtes juste, Seigneur ! Les prospérités aveuglent les hommes, et vous leur ouvrez les yeux par vos fléaux et par tant de coups redoublés. Mais que ces peines qui nous font pousser vers le ciel de si grandes plaintes, sont douces en comparaison de celles que vous réservez dans vos trésors ! Vous nous épargnez, Seigneur, et vous ne déployez pas toutes vos vengeances ; car aussi qui les pourrait supporter ? Adoucissez encore vos justes rigueurs. Donnez-nous la paix tant désirée, que vous seul pouvez nous donner. Mais puisque la saine doctrine vient de nous apprendre qu'il n'y a point de plus sûr moyen de détourner vos coups, que de subir les peines de la pénitence, faites-nous pratiquer cet admirable moyen de vous apaiser : faites-nous d'humbles, de véri-

1. I. Cor., I, 29. — 2. Sess. XIV, cap. 8. — 3. Idem, cap. 9.

1. Matth., XI, 21, 22. — 2. Idem, X, 15 et 21. — 3. I. Esd., IX, 15.

tables, de courageux pénitents, qui sachent s'irriter, implacables contre eux-mêmes, et ne se rien pardonner, afin quo vous leur pardonniez.

SECONDE MÉDITATION.

L'indulgence de l'Eglise.

PREMIER POINT.

On peut suppléer aux rigueurs de la pénitence par sa ferveur et par un amour ardent.

IL pourrait sembler qu'après ces sévères et saintes maximes que le concile de Trente a tirées de l'Écriture et de la plus pure antiquité, il n'y a plus de lieu à l'indulgence : mais le contraire paraît par des exemples admirables, et premièrement par ceux du Sauveur.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. *Indulgence de Jésus, et premièrement envers celle qui oignit ses pieds.* Parole de Notre Seigneur, en saint Luc, ch. VII, 41, 47. — Considérez à ses pieds la sainte pécheresse, et voyez comme elle y reçoit en un instant une entière rémission de ses péchés : c'est que sa ferveur et un amour ardent lui avait fait souffrir tout d'un coup dans le cœur tout le martyre de la pénitence : vous le voyez par ses pleurs et par ses regrets ; par la honte où elle s'expose, et par la bassesse de ses humbles prosternements, Jésus lui remet beaucoup, parce qu'elle a beaucoup aimé : et il nous assure en même temps que recevant beaucoup par un grand amour, elle apprenait à aimer encore plus. De deux débiteurs, demande Jésus, lequel est-ce qui aime le plus ? Celui à qui on remet cinq cents deniers, ou celui à qui on en remet cinquante ? Celui à qui on remet une plus grande dette, ou celui à qui on en remet une moindre ? On lui répond : C'est celui à qui on donne le plus ; et Jésus dit : Vous avez bien jugé. Ainsi cette pécheresse aimait d'autant plus qu'elle attendait une plus grande grâce, et après l'avoir reçue, elle redoubla son amour. C'est là le vrai caractère et le propre effet de l'indulgence, à proportion qu'elle est grande, de préparer le cœur à la recevoir avec un plus grand amour, et d'être suivie encore d'un plus grand amour, après que la grâce est accordée. Jésus-Christ confirme l'un et l'autre : *Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé* : voilà un grand amour, qui précède la grâce du pardon : *Celui à qui on donne le plus, aime le plus* : Voilà un plus grand amour, qui suit une plus grande rémission et une grâce plus abondante.

PRIÈRES, AFFECTIONS ET RÉOLUTIONS. — *Sur la première partie de la parabole.* — Mon Sauveur, permettez-moi d'écouter encore une fois à vos pieds avec la sainte pécheresse, l'instruction admirable que vous y donnez à Simon le pharisien pour la consolation de vos serviteurs.

Simon, j'ai une chose à vous dire. Maître, dites. « Un créancier avait deux débiteurs ; l'un lui devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante ; comme ils n'avaient pas de quoi le payer, il leur quitta la dette à tous deux. »

Je m'arrête à cette parole, pour considérer premièrement que l'un devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante : l'un devait beaucoup, et l'autre peu ; mais cependant ils étaient tous deux également insolubles. Ainsi était tout le genre humain. Il y a de plus grands pécheurs les uns que les autres : les uns doivent moins, les autres plus. Ceux qui doivent moins, sont ceux qui péchent dans leur ignorance, sans connaître Dieu : ils ont péché en Adam, et leurs péchés se sont accru à mesure que la convoitise dont ils avaient apporté le fond en naissant, s'est déclarée ; ils périssent dans leur péché, et ils sont entièrement insolubles. Tels sont les Gentils, les Juifs et tous les infidèles : les uns plus, les

autres moins, selon les degrés de lumière qu'ils ont reçus ; mais tous sont dans l'ignorance, parce qu'ils n'ont pas connu le Père céleste, ni Jésus-Christ qui l'a envoyé. Lorsque vous les appelez, mon Sauveur, à la grâce du saint baptême, vous leur quittez tout ce qu'ils doivent ; mais il y a de bien plus grands débiteurs, et ce sont ceux qui ont reçu de plus grandes grâces. Ceux qui ont été baptisés et illuminés, comme parle saint Paul¹, qui ont cru en l'Évangile, qui ont reçu le Saint-Esprit, qui ont été lavés plusieurs fois dans le sacrement de pénitence, qui ont goûté le don céleste et les délices de votre table sacrée, et après cela ont péché et multiplié leurs iniquités par-dessus leur tête : ceux-ci doivent cinq cents deniers, au lieu que les autres n'en doivent que cinquante : cependant, ô Seigneur, ô grands et petits pécheurs, s'il y en a de petits, si l'on peut parler de cette sorte, nous sommes tous insolubles, et si vous ne nous quittez tous, nous périssons tous également.

II. *Sur la seconde partie de la parabole.* — Passons outre dans la lecture de cet évangile : « Comme ils n'avaient point de quoi payer, il leur remit la dette à tous deux : lequel des deux l'aime le plus ? C'est celui à qui on remet davantage. » O mon Dieu, je suis du nombre des grands débiteurs, moi qui ai reçu tant de grâces, et qui suis coupable de tant de péchés ! Il faut donc que je vous aime davantage. Plus vous exercez envers moi vos miséricordes, plus il faut que je vous donne mon cœur ; et dans une indulgence plénière, si je n'ai, pour ainsi parler, un amour plénier, je ne répons pas aux desseins de votre bonté.

III. *Application de la parabole.* — Mon Sauveur, je n'attendrai pas à vous aimer que j'aie reçu la grâce et l'indulgence. L'attente de vos bontés m'attendrit le cœur. Tout le monde est étonné de cette admirable facilité avec laquelle vous vous laissez approcher d'une pécheresse. Elle touche vos pieds sacrés : elle pleure dessus aussi longtemps qu'il lui plaît ; elle les oint de ses parfums : elles les essuie de ses cheveux ; elle les baise tant qu'elle veut : *Elle n'a cessé*, dites-vous, *de baiser mes pieds* ; le pharisien en murmure, et toute la compagnie en est surprise. Mais personne n'en est plus surpris qu'elle. Votre bonté, vos facilités, lui percent le cœur : elle fond en larmes : elle n'a pas la force de prononcer une parole : ses larmes, ses cheveux épars, ses parfums répandus, ses humbles et tendres baisers parlent assez : plus son amour est vif, plus ses regrets sont amers ; car qui ne sait que plus on vous aime, plus on regrette de vous avoir offensé ? Si l'indulgence augmente l'amour, elle augmente par conséquent la douleur. Ne parlons plus à cette sainte pécheresse des rigueurs et du martyre de la pénitence, son amour et sa douleur lui font tout sentir : elle souffre plus dans le cœur, que les plus austères pénitents.

IV. *L'amour pénitent comprend toutes les peines satisfactives.* — Donnez-moi, mon Sauveur, comme à cette sainte pécheresse, un cœur pénétré d'amour à la vue de votre indulgence : je ramasserai avec elle en un instant, toute l'action de la pénitence, la confusion, la confiance, la réparation du mal, celle du scandale. Pénitents des premiers siècles, vous fondiez en larmes à l'entrée de l'église, notre pécheresse fond en larmes aux pieds de Jésus. Vous baisiez les pieds des fidèles, elle baise ceux du Sauveur ; et ce sont les pieds que les pénitents cherchent encore dans ceux de leurs frères. Pénitents des siècles passés, vous quittiez toutes les marques de la vanité ; voilà notre pécheresse qui répand tous ses parfums. Vous paraissiez les cheveux épars, négligés, couverts de cendres et de poussière ; notre pécheresse n'estime les siens qu'à cause qu'elle en essuie les pieds du Sauveur, et les lui consacre. Heureuse l'indulgence, si elle produit tout son effet, elle augmentera l'amour de Dieu ; car celui à qui on remet plus,

1. *Heb.*, vi, 4, 5, 6.

doit plus aimer : si elle augmente l'amour de Dieu ; elle augmente la douleur de l'avoir offensé. Ah ! que cette douleur est douce, puisque c'est l'amour qui l'excite ; mais cependant, qu'elle est vive, qu'elle est pénétrante, qu'elle est déchirante et perçante, si l'amour qui la fait naître est véritable ! Mon Sauveur, que je cours donc à l'indulgence : mon extrême misère a besoin de la plus grande ; mais que j'y cours comme à un moyen d'augmenter en mon cœur votre saint amour, et par mon amour, la douleur d'avoir péché contre le ciel et contre vous.

II^e POINT.

Autres exemples de l'indulgence du Sauveur.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. Le paralytique. — Je vois ce paralytique que quatre hommes portent à peine sur son grabat ; ils ne savaient par où aborder Jésus qu'un grand peuple environnait. On ne pouvait entrer dans la maison où il s'était retiré : on découvre le toit, et on descend ce pauvre impotent avec des cordes aux pieds de Jésus : *Et Jésus voyant leur foi*, dit au paralytique : *Mon fils, prenez confiance : vos péchés vous sont remis*. Il ne lui impose point de pénitence, content de la foi avec laquelle il se fait porter à ses pieds.

II^e CONSIDÉRATION. La femme adultère. — Jésus n'est pas moins indulgent envers la femme adultère. « Femme, personne ne vous a condamnée ? — Personne, Seigneur : — je ne vous condamnerai pas non plus : allez, et ne péchez plus. » Il venait de la délivrer du dernier supplice (car on l'allait lapider) ; combien fut-elle touchée de cette grâce ? Sa pénitence fut faite en un moment. La douceur de Jésus-Christ lui inspira plus de confusion et de douleur, que n'auraient fait les plus rigoureuses corrections, les plus longs jeûnes et les plus insupportables austérités. Il ne passe point d'une si grande frayeur à une si grande paix, sans une extrême reconnaissance.

III^e CONSIDÉRATION. Saint Pierre. — Mais que dirons-nous de saint Pierre après qu'il eût remué trois fois ? *Jésus se retournant de son côté le regarda*¹. Quelle force dans ce regard ? Combien renfermait-il de doux reproches de Jésus ? Combien était-il puissant pour émouvoir son faible et infidèle disciple ? Pierre aussi *se ressouvint de la prédiction de Jésus, et se retirant, il pleura amèrement*. Nous voyons ici deux effets de sa pénitence : le premier est de se retirer de la maison qui lui avait été une occasion de péché ; il ne dit plus comme auparavant à Notre Seigneur : *Pourquoi dites-vous que je ne puis pas vous suivre ? J'exposerai ma vie pour vous*². Il confesse sa faiblesse en se retirant de l'occasion du mal. C'est par où il faut commencer, et c'est le premier effet de la pénitence : et le second, c'est que *s'étant retiré, il pleura amèrement*. Admirez la douceur de Jésus après sa résurrection ; il reproche à Pierre aussi bien qu'aux autres son incrédulité ; mais il ne lui reproche plus ses reniements. C'était assez qu'il eût pleuré, qu'il eût été attendri au seul regard de Jésus : ce bon Sauveur a oublié sa faute.

IV^e CONSIDÉRATION. Réflexions des saints Pères sur les exemples précédents. — Je ne sais s'il est permis de penser que Jésus-Christ ait usé de quelque réserve dans les remissions qu'on vient de voir. Je ne puis croire que l'indulgence sortie de la propre bouche de ce grand pontife, de ce pontife tout-puissant dont le sacerdoce est éternel et incomparable, qui ne succède à personne, à qui personne ne succède ; de ce pontife miséricordieux et compatissant : je ne puis croire, encore un coup, que son indulgence ait pu n'avoir pas été très-parfaite et sans aucune réserve de peine. Néanmoins ce pontife tout-puissant a pu faire ce qu'il a voulu ; et quoi qu'il en soit, je ne doute point que ceux à qui il a pardonné, sans leur imposer aucune peine, n'aient été dans la suite

d'autant plus rigoureux envers eux-mêmes pour mortifier leur corps et leur esprit, que le Sauveur les aura épargnés. Mais de quelque manière qu'il faille entendre des indulgences dont l'effet a été si prompt, les saints Pères ne veulent pas qu'on les tire à conséquence, car Jésus-Christ, disent-ils, est le maître qui peut tout : les règles ordinaires auxquelles il a astreint ses ministres, ne sont pas pour lui ; il voit et met dans les cœurs des dispositions que nul autre que lui, je ne dis pas, n'y peut mettre, mais n'y peut voir quand elles y sont. Ce que nous apprennent ces exemples, c'est que Dieu peut tout d'un coup inspirer aux hommes la foi et la charité dans un si haut degré, qu'elle suffirait pour obtenir en un moment la totale rémission et de la coupe et de la peine. Telle est l'indulgence de Jésus, que nul que lui ne peut donner. Ne laissons pas de recevoir celle qu'il donne par son Eglise, et servons-nous-en pour obtenir de Jésus-Christ du moins un commencement de cette haute disposition de l'amour de Dieu, qui ferait en nous un parfait renouvellement.

V^e CONSIDÉRATION. — L'indulgence accordée au bon larron. — Ne disons rien du bon larron : celui-là est à la croix avec Jésus-Christ, et il satisfait quoiqu'en un moment, lorsqu'il dit au compagnon de son crime et de son supplice, qui ne le fut pas de sa pénitence : « Vous ne craignez pas Dieu, quoique vous vous trouviez condamné au même supplice ? Encore pour nous, c'est avec justice, puisque nous souffrons la peine que nous avons méritée ; mais celui-ci n'a rien fait. » Il fut absous à l'instant par la bouche de Jésus-Christ, et le paradis lui fut promis dans le même jour. Que Jésus pardonne aisément à ceux qui souffrent avec lui, et qui font un sacrifice volontaire de leurs maux quoique forcés !

PRIÈRES, etc. — **1. Sur l'exemple du paralytique et de la femme adultère.** — Qui ne serait touché de cette parole de l'Évangile : *Jésus voyant leur foi* (celle de ceux qui descendirent le paralytique par le toit), il lui dit : *Aye confiance, mon fils, tes péchés te sont remis*². Il pardonne au malade ; mais il est expressément marqué que c'est à la considération, non-seulement de sa foi, mais encore de celle des autres.

A quelque prix que ce soit, ô mon Sauveur, je veux vous aborder pour obtenir votre indulgence : si je ne puis entrer par la porte, je me ferai descendre par le toit : je tenterai les voies les plus difficiles, je ne vous aborderai pas seul, j'aurai avec moi des intercesseurs semblables à ceux qui descendirent ce paralytique aux pieds du Sauveur, et dont la foi le toucha.

Tous les saints, disait David³, *prieront au temps convenable pour la rémission de mon péché*. Prions donc les uns pour les autres, ce temps convenable est le temps de l'indulgence et de la miséricorde, et c'est alors plus que jamais que les saints prient pour les pécheurs. Ah ! si je ne puis approcher moi-même, je me ferai porter au Sauveur par mes frères et par les saints : peut-être qu'ayant égard à leur foi plutôt qu'à la mienne, il me fera miséricorde.

Si je puis jamais concevoir de quelle mort Jésus retire mon âme infidèle, plus touché de reconnaissance et de la douleur de mon crime que cette femme adultère, j'obtiendrai un prompt pardon par l'excès de ma douleur.

II. Sur l'exemple de saint Pierre et du bon larron. — Jésus, vous ne regardez. Vous me reprochez secrètement que, comme saint Pierre, par un excès de témérité, je me suis jeté dans le péril malgré vos menaces et vos défenses, et malgré le juste sentiment que vous vouliez m'inspirer de ma faiblesse. Je veux toujours croire, en me flattant, que ces entretiens, que ces occasions qui m'ont si souvent été funestes, ne me nuiront pas : je demeure dans ces conversations dangereuses où règnent la corruption, la médisance, le libertinage et l'impiété, et je croirai ne brûler pas en me

1. *Matth.*, ix, 2 ; *Marc.*, ii, 3 ; *Luc.*, v, 18. — 2. *Joan.*, viii, 10, 11. — 3. *Luc.*, xxii, 61, 62. — 4. *Joan.*, xiii, 37.

1. *Luc.*, xxiv, 40, 41. — 2. *Matth.*, ix, 2 ; *Luc.*, v, 20. — 3. *Ps.*, xxxi, 6.

jetant au milieu des flammes ? O mon Sauveur, je fuirai, à l'exemple de saint Pierre, quoi qu'il m'en coûte, le dangereux commerce de ceux avec qui je me suis perdu. Je le fuirai avec cet apôtre, et pour éviter les occasions du mal, et pour pleurer seul en liberté mon âme perdue et mon innocence souillée. Puisse ce baptême de larmes être si abondant, que tous mes péchés y soient noyés, et que j'y expie la peine, comme j'espère y effacer la coupe.

Seigneur, vous m'attachez à votre croix par ces pertes de biens, par ces afflictions, par ces maladies : faites dans mon cœur une si vive impression de votre justice, que j'obtienne par une sainte société avec vos souffrances un plein miséricorde.

III^e POINT.

Indulgence de saint Paul après avoir exercé une juste rigueur.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. *La rigueur de saint Paul.* — Un Corinthien avait contracté mariage avec la femme de son père : saint Paul reprend d'une manière terrible l'Eglise de Corinthe, qui avait souffert cet inceste. « Quoi, dit-il¹, après cela vous êtes encore enllé d'orgueil, au lieu de verser des pleurs, et de retrancher du milieu de vous celui qui a commis un tel crime ! » Il s'en prend à toute l'Eglise de Corinthe : le crime de l'incestueux est devenu le crime commun par la complaisance qu'on a eue pour le coupable. Saint Paul commence donc par faire voir aux Corinthiens la juste rigueur dont on devait avoir usé envers ce pécheur en le retranchant de la communion ; et il ajoute cette terrible parole² : « Pour moi, quoiqu'absent de corps, mais présent en esprit, j'ai porté ce jugement, comme présent, qui est que mon esprit étant uni à votre assemblée au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, celui qui a commis ce crime soit par la puissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ. » Voilà toute la rigueur de l'Eglise, puisqu'on retranche de la communion le membre gâté, et outre cela qu'on lui fait sentir une vengeance, telle que pouvait être celle que Satan, à qui on le livre, exercerait sur lui, soit par quelque maladie, selon qu'on voit souvent dans l'Ecriture qu'il y en avait, dont le démon était l'auteur, soit par d'autres moyens dont il n'est pas question ici. Voilà donc la double rigueur de l'Eglise : l'excommunication et la peine sensible ; mais néanmoins c'est une rigueur qui tend à miséricorde, puisque la chair n'est affligée qu'afin de sauver l'esprit.

II^e CONSIDÉRATION. *Douceur et indulgence de l'Eglise de Corinthe et du saint Apôtre.* — Telle fut la sentence de saint Paul, qu'il prononça, comme il dit lui-même, *le cœur serré et avec beaucoup de larmes*³. C'est ainsi qu'en doivent user les pasteurs de l'Eglise, lorsqu'ils sont contraints par la charité à se servir du pouvoir que Jésus-Christ leur a mis en main pour humilier les pécheurs superbes. A cette sentence apostolique, l'incestueux conçut un tel regret de son crime, et fut tellement outré de douleur, qu'on craignit qu'il ne tombât dans le désespoir. Ainsi l'Eglise de Corinthe adoucit la peine de ce pénitent ; non-seulement elle en abrégea le temps, mais encore elle en diminua le poids ; et pour ne point manquer envers l'apôtre qui avait condamné le crime, et imposé la pénitence, on le pria d'approuver l'indulgence dont l'Eglise avait usé⁴. Et le saint apôtre attendri : « C'est assez, dit-il⁵, que le coupable ait subi la correction qui lui a été faite par plusieurs ; » c'est-à-dire, par la multitude et par l'Eglise assemblée. Après donc avoir ratifié l'indulgence que les pasteurs de l'Eglise avaient accordée devant tout le peuple, selon la coutume de ce temps, il ajoute : « Loin d'improver le

» pardon que vous avez accordé au coupable, je souhaite » au contraire que vous le traitiez de plus en plus avec » indulgence et que vous le consoliez, de peur qu'il ne » soit accablé par un excès de tristesse¹. » Tel est le pardon apostolique ; voilà ceux qui sont jugés dignes par saint Paul de l'indulgence de l'Eglise. Ce sont ceux qu'on voit tellement pressés des douleurs de la pénitence, qu'il est à craindre qu'ils n'y succombent ; et c'est pourquoi saint Paul n'use plus envers ce pécheur d'aucun reproche, il n'a plus que des paroles de consolation, de charité, de douceur. « Ce que vous avez accordé, dit-il, je l'accorde aussi ; et si j'uso moi-même d'indulgence, c'est à cause de vous, en la personne de Jésus-Christ, afin que Satan ne nous trompe pas, et n'emporte rien sur nous, car nous n'ignorons pas ses pensées, et nous savons qu'il se prévaut de tout². »

PRIÈRES, etc. — (*On demande à Dieu la douleur qui porta l'apôtre saint Paul à accorder l'indulgence à l'incestueux de Corinthe.*) — Qui ramènera ces heureux temps où les pécheurs qu'on mettait en pénitence, au premier avertissement des pasteurs, étaient tellement plongés et comme abimés dans la tristesse, que l'Eglise craignant pour eux, était obligée aussitôt à se relâcher ? On n'aurait presque plus besoin d'autre correction, d'autre satisfaction, d'autre pénitence ; il n'y aurait plus que de la consolation et du baume pour les pécheurs. Sainte douleur de la pénitence que je cherche il y a longtemps, quand vous trouverai-je ? *Les afflictions et l'angoisse m'ont trouvé*, disait David³. Pendant que je les fuyais, elles ont bien su me trouver sans que je les cherchasse ; mais il y a une affliction, et c'est celle de la pénitence, que je voudrais bien pouvoir trouver afin de dire : *J'ai trouvé l'affliction et la douleur, et j'ai invoqué le nom du Seigneur*⁴. Sainte douleur, quand vous trouverai-je ? Quand viendrez-vous m'attendrir le cœur ? Larmes de la pénitence, si souvent recherchées, venez, il est temps ; venez me préparer à l'indulgence : si mon péché ne me touche pas, si je suis insensible aux menaces de Dieu et de l'Eglise, que l'indulgence, la bonté, la facilité de Jésus-Christ et de l'Eglise, sa chère épouse, me fende le cœur, et que je commence à sentir combien il est horrible et combien il doit être douloureux d'avoir offensé un Dieu si bon.

IV^e POINT.

Indulgence de l'apôtre et évangéliste saint Jean.

Elle est célèbre dans l'Histoire ecclésiastique. Tout le monde connaît le jeune homme que saint Jean, en revenant de son exil de Pathmos, avait converti et confié à l'évêque qui lui donna le baptême, et ensuite, pour le mieux garder, le sceau du Seigneur, c'est-à-dire la confirmation. Ce jeune homme entraîné par les plaisirs et les mauvaises compagnies, se plongea peu à peu dans le désordre, jusqu'à devenir enfin capitaine de voleurs. Le saint apôtre revenu à Ephèse, fut assez longtemps sans retourner à la ville où il l'avait laissé, et y ayant été rappelé pour y régler les affaires de l'Eglise, il les commença par redemander à l'évêque le sacré dépôt qu'il lui avait confié. L'évêque lui répondit en soupirant, que le jeune homme était mort ; et le saint qui savait bien quelle mort les chrétiens déploreraient, apprit bientôt que cette mort n'était autre chose que le crime de son disciple. Après en avoir amèrement déploré la perte, et l'avoir reproché au bon évêque, tout cassé qu'il était, car il avait près de cent ans, il se fait mettre sur un cheval, et en cet état il court après sa brebis perdue. Il fut bientôt pris par les compagnons de ce voleur, car c'était ce qu'il voulait, et il les pria avec grande ardeur de le mener à leur chef. Le jeune homme n'eut pas plus tôt reconnu saint Jean, que ne pouvant en soutenir la vue, il prit la fuite ; mais l'apôtre le poursuivait en lui criant : « Mon fils, pourquoi me fuyez-vous ? votre

1. I. Cor., v, 2. — 2. Idem, 3, 4, 5. — 3. II. Cor., II, 4. — 4. Idem. — 4. Ibid., 6.

1. II. Cor., II, 7. — 2. Idem, 10, 11. — 3. Ps., cxviii, 143. — 4. Ps., cxiv, 3.

salut n'est pas désespéré. je rendrai compte pour vous à Dieu, et s'il faut mourir pour vous comme Jésus-Christ est mort pour nous tous, je donnerai mon âme pour la vôtre; arrêtez-vous, croyez: Jésus-Christ m'a envoyé à vous.» A ces mots, le farouche jeune homme demeura étonné; ses yeux étaient attachés à la terre. A l'instant il jeta ses armes, et fit de grands cris, versant un torrent de larmes. Puis il embrassa le saint vieillard qui accourait à lui; et baptisé une seconde fois par les larmes qu'il répandait, il cachait sa main meurtrière: mais l'apôtre la voyant lavée par la pénitence, de tout le sang qu'elle avait répandu, la baisa, et ramena son disciple à l'église, où ayant demandé pour lui pardon à Dieu, et s'étant affligé avec lui par des jeûnes continuels, il n'eut point de cesse qu'il ne l'eût rétabli dans l'Eglise. avant même que de partir de cette ville, tant les larmes de son pénitent, mêlées avec les siennes, furent efficaces. Ainsi il donna à toute l'Eglise par de belles marques un fameux exemple d'une seconde régénération et de la prompte résurrection d'une âme perdue. C'est ce qu'Eusèbe raconte dans son Histoire ecclésiastique¹, comme tiré du livre de saint Clément d'Alexandrie: *Quel est le riche qui se sauve?* où nous le lisons encore au chapitre 42. Telle fut l'indulgence de saint Jean, où il ne faut pas oublier qu'elle fut accompagnée de jeûnes, comme ça toujours été l'esprit de l'Eglise.

PRIÈRES, etc. — *On demande à Dieu pour les pasteurs de l'Eglise et pour les pécheurs l'esprit de gémissment et de componction.* — Mon Dieu, donnez-moi ces larmes qui abrègent le temps de la pénitence: inspirez aux pasteurs de votre Eglise cet esprit de gémissment pour les pécheurs, sur qui ils exercent l'autorité que vous leur avez donnée. Nous avons vu un saint Paul prononcer avec larmes la triste sentence du Corinthien incestueux, les larmes du saint apôtre qui excitèrent celles du pécheur, attirèrent en même temps au pécheur l'indulgence apostolique: il en arriva de même au pénitent de saint Jean. O Seigneur, qui avez inspiré à votre disciple bien-aimé ces larmes paternelles, et le désir de jeûner et de s'affliger avec celui qu'il voulait rétablir dans l'Eglise: renouvez dans les pasteurs et dans le peuple cet esprit de componction et de larmes, qui prépare si bien les cœurs à l'indulgence.

Ve POINT.

Indulgence de l'ancienne Eglise durant les persécutions.

Première considération. *Les martyrs s'affligent dans leurs prisons de la chute des pécheurs, et intercedent pour eux envers l'Eglise pour abrèger le temps de leur pénitence.* — Durant les persécutions les martyrs intercedaient pour les pénitents; et on regardait leur intercession comme une espèce de sentence prononcée en leur faveur, pour leur faire rendre la paix et la communion: c'est ce qui paraît dans une lettre de saint Denis d'Alexandrie².

On voit dans quelques lettres des martyrs les larmes qu'ils versaient dans leurs prisons pour ceux qui étaient tombés durant la persécution: plus affligés de la chute de leurs frères que de leurs propres souffrances, à la veille d'expirer par la faim, ils ne s'occupaient que du soin de la conversion de ces malheureux. Un des martyrs écrit à un autre: « Je vous prie de vous alléger avec moi de la perte de ma sœur, qui est tombée dans ce ravage, pour laquelle je passe en deuil la joie de Pâque, et suis nuit et jour à verser des larmes dans la cendre et dans le cilice. » Les peines qu'ils enduraient dans leur affreuse prison, ne les empêchaient pas de sentir la joie de la solennité pascale; mais la chute de leurs frères leur en ôtait toute la douceur; et comme si la souffrance de ces victimes de Jésus-Christ n'eût pas été assez violente, ils y ajoutaient avec de continuels

gémissements l'humilité de la cendre et l'austérité du cilice. C'est ce qui paraît dans les lettres de Célerin et de Lucien, parmi celles de saint Cyprien³.

II^e considération. *L'Eglise avait égard à l'intercession des martyrs, et usait d'indulgence en leur faveur.* L'Eglise avait égard aux intercessions des martyrs, à l'exemple du Sauveur, qui, comme nous avons vu, accorda au paralytique la rémission de ses péchés, en vue, non-seulement de sa foi, mais encore de la foi de ceux qui le portaient à ses pieds: et telle était l'indulgence qu'on accordait si souvent au nom des martyrs.

On résistait néanmoins à ceux qui entreprenaient de communier, sans être auparavant soumis aux lois de la pénitence: les lettres mêmes des martyrs le portaient ainsi, et ils ne promettaient la paix et l'indulgence qu'à ceux dont la cause serait connue par l'évêque; c'est-à-dire, après qu'il aurait examiné comment ils s'étaient conduits depuis leur chute⁴. Si l'on trouvait que leur zèle se fût ranimé, qu'ils eussent abandonné leur maison et leurs biens qu'ils avaient voulu conserver au préjudice de leur foi, et enfin qu'ils se fussent soumis à l'Eglise; on leur pardonnait volontiers à la considération des martyrs.

III^e considération. *Les martyrs sont regardés dans l'ancienne Eglise comme ayant part à l'œuvre de la rédemption.* — C'est dans cette vue qu'Origène n'a pas craint d'écrire⁵: « Que les martyrs administrent la rémission des péchés: que leur martyre, à l'exemple de celui de Jésus-Christ, est un baptême où les péchés de plusieurs sont expiés; et que nous pouvons en quelque sorte être rachetés par le sang précieux des martyrs, comme par le sang précieux de Jésus. » En quoi il ne fait qu'expliquer les endroits de l'Ecriture, qui associent les saints à l'empire de Jésus-Christ⁶, et le passage où saint Paul dit, qu'il accomplit ce qui manque à la passion de Jésus-Christ pour l'Eglise qui est son corps⁷.

Ce qui est écrit des martyrs se doit entendre de tous les saints, qui tous sont martyrs de la mortification et de la pénitence, et tous aussi sont disposés à donner leur vie pour Jésus-Christ et pour leurs frères, afin d'exercer l'amour dont le même Jésus a dit qu'il n'y en a point de plus grand⁸: ainsi ils sont tous associés aux martyrs; et devenus avec eux des intercesseurs efficaces pour les pénitents, ils augmentent le trésor des indulgences de l'Eglise.

IV^e considération. *C'est le sang de Jésus-Christ qui donne ce prix à l'intercession des saints.* — Cette grâce que Dieu fait aux saints est un effet de l'efficacité du sang de Jésus-Christ. Ce sang est si puissant et d'un si grand prix, qu'il communique sa valeur, et au sang et aux souffrances des saints qui sont unies avec les siennes. C'est ce qui fait une partie de la communion des saints: il n'y a aucun bien dans un membre du corps de Jésus-Christ, où les autres par sa bonté ne puissent avoir part. Ainsi fléchi par les uns, il s'adoucit envers les autres. C'est une erreur trop grossière de s'imaginer que cette doctrine diminue le prix des satisfactions infinies de Jésus-Christ, puisqu'au contraire elle nous en fait voir les richesses; et en Dieu une si grande bonté, qu'il a égard non-seulement à l'intercession infinie et toute-puissante du sang de son Fils, mais encore à celle de tous ses membres, à cause de l'union qu'ils ont avec lui: ce qui fait l'accomplissement de cette prière du Sauveur lui-même, lorsqu'il dit: « Je veux, mon Père, que l'amour par lequel vous m'avez aimé, soit en eux, comme je suis moi-même en eux⁹. »

PRIÈRES etc. — *On demande à Dieu d'être associé aux mérites des saints martyrs et de tous les saints, pour obtenir l'indulgence de l'Eglise.* — Associez-moi, mon Sauveur, aux souffrances de vos martyrs et de

1. Epist. XVI, 20, 21. — 2. Ap. Cyp. idem. — 3. Orig., De exhor. Mtr. — 4. Apoc., II, 26-29. — 5. Coloss., I, 24. — 6. Joan., XV, 13. — 7. Item, XVII, 26.

1. Euseb., lib. 3, c. 7. — 2. Euseb., Hist. Eccl., 6, 1.

tous vos saints ; c'est aux vôtres que je désire d'être associé en m'associant aux leurs, puisque c'est des vôtres qu'en vient l'efficace, la sainteté et le mérite. Mon Sauveur, je reconnais votre plénitude, qui s'étend sur moi et par elle-même, et par les grâces qu'elle répand pour moi sur tous vos membres dans la sainte société que j'ai avec eux.

Quand je m'enrichis, ô Sauveur, des mérites de vos saints, que vous daignez m'appliquer par leurs pieuses intercessions, je m'associe à vos trésors et aux richesses immenses de votre sang, dont votre Eglise me dispense le prix infini par ma pénitence telle quelle, et par sa grande indulgence, qui est la vôtre.

VI^e POINT.

L'indulgence du concile de Nicée et de l'Eglise dans sa paix.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. — *Deux canons de ce saint concile.* — La bonté de l'Eglise est si grande, qu'elle a même de l'indulgence pour ceux qui en méritent le moins, pourvu qu'ils commencent de bonne foi leur pénitence. C'est ce qui paraît dans deux canons du concile de Nicée : le canon 11 parle ainsi : « Pour ceux qui sont tombés sans nécessité, sans perte de biens, sans péril, ou autre chose semblable, ainsi qu'il est arrivé sous la tyrannie de Licinius, encore qu'ils soient indignes de toute douceur, il a plu néanmoins au saint concile qu'on en usât euyers eux. » Cette douceur allait néanmoins à les laisser douze ans en pénitence, à cause de l'énormité de leur chute, en les déchargeant du reste que la rigueur de la discipline exigeait alors ; tant était vive l'impression des saintes rigueurs de l'Eglise où le jugement de Dieu s'exerçait. Mais le canon 12 s'explique plus clairement sur l'indulgence, et il déclare : « Qu'en toutes ces choses qui regardent la pénitence (tant dans le canon 11 que dans celui-ci) pour tous ceux qui auront montré par les effets, c'est-à-dire, comme ils l'expliquent, par la crainte des jugements de Dieu, par leurs larmes, leur patience et leurs bonnes œuvres, que leur conversion est véritable et non pas feinte ; après certains exercices de plusieurs années, qu'il serait trop long d'expliquer, il sera permis à l'évêque d'ordonner pour eux quelque plus grande douceur et humanité. Mais pour ceux qui auront fait pénitence indifféremment, croyant (remarquez ces mots) que c'est assez d'entrer dans l'Eglise pour être converti, ils achèveront leur temps, et on ne leur fera aucune grâce. » Ainsi la douceur et l'humanité, c'est-à-dire, l'indulgence, selon l'esprit de l'Eglise et de ce grand concile, est attachée à la ferveur avec laquelle on aura subi les travaux de la pénitence.

II^e CONSIDÉRATION. *Ce que c'est, selon ce concile, que faire pénitence indifféremment.* — Pesons ces paroles des Pères de Nicée : « Ceux qui feront pénitence indifféremment, croyant que c'est assez d'entrer dans l'Eglise pour être converti, achèveront leur temps. » Que veulent dire ces Pères par cette pénitence indifférente, sinon une pénitence et des œuvres satisfactoires pratiquées avec mollesse, avec nonchalance, sans componction, sans courage, sans sentiment, sans prendre rien sur soi-même, sans éviter les occasions qui nous induisent au mal : qui rendent la tentation victorieuse de notre faiblesse. Pour sortir de cette funeste indifférence, il faut s'attacher à la prière, au jeûne, aux aumônes, aux bonnes œuvres, et travailler sérieusement à l'œuvre de son salut, à la durée permanente de sa conversion ; autrement on prend trop indifféremment la pénitence ; on est de ces tièdes que Jésus-Christ vomit de sa bouche, et l'indulgence n'est pas faite pour de tels états, selon le concile de Nicée.

PRIÈRES, etc. — *On demande à Dieu la ferveur intérieure où l'Eglise nous veut porter par l'indulgence.* — O Dieu, ôtez de mon cœur cette nonchalance qui me

fait prendre la pénitence indifféremment : il faut avoir oublié ses péchés, ses obligations, son salut, vos jugements, vos miséricordes, vos grâces, pour faire nonchalamment et avec mollesse et indifférence, une action aussi importante que celle de la pénitence.

Mon Sauveur, je tremble à cette terrible menace de vomir les tièdes, c'est-à-dire, ceux qui font lâchement votre œuvre. Mais quelle œuvre doit être faite moins lâchement que l'œuvre de la pénitence, où il s'agit de réparer ses lâchetés et ses négligences passées ?

O mon Dieu ! dans la pénitence il faut vaincre sa faiblesse et ses mauvaises habitudes : quelle action demande plus d'effort, plus de violence que celle-là ? N'est-ce pas ici l'occasion où le royaume des cieux souffre violence, et doit être enlevé par force, afin que la coutume de mal faire cède, comme dit saint Augustin, à la violence du repentir ? *Ut violentia penitendi cedat consuetudo peccandi.*

Seigneur, pour éviter cette nonchalance, donnez-nous ce que votre Eglise, dans le concile de Nicée, demandait aux pénitents : la crainte qui nous fait fuir les occasions du péché dans l'appréhension de notre faiblesse et de vos jugements : les larmes qu'un tendre amour et une douleur pénétrante tire des yeux : une patience capable de tout porter, et des œuvres qui fassent voir une conversion véritable, sans quoi l'indulgence est une illusion, et la conversion est imaginaire.

O Seigneur, que l'indulgence m'excite à aimer ; qu'au lieu de me relâcher, elle m'anime ; que je ne sois pas de ceux qui croient avoir tout fait, et s'être parfaitement convertis, pourvu qu'ils entrent extérieurement dans l'Eglise, qu'ils fassent leurs stations, et qu'ils approchent de la sainte table avec les autres, sans travailler sérieusement à la conversion de leur cœur. Délivrez-moi, Seigneur, de cette écorce trompeuse de dévotion : donnez-moi dans la pénitence une si grande ferveur, qu'elle me rende vraiment digne de l'indulgence ; et faites que je profite tellement de l'indulgence, qu'elle excite ma ferveur.

VII^e POINT.

L'indulgence des siècles suivants, et de l'Eglise d'à présent.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. *La doctrine du concile de Trente dans le décret rapporté ci-dessus, suffit pour renouveler, dans la pratique de la pénitence et de l'indulgence, l'ancien esprit de l'Eglise.* — Il ne s'agit pas ici de faire une histoire curieuse des indulgences, ni de remarquer tous les degrés par lesquels on s'est relâché de l'ancienne rigueur des canons. Il n'est pas même besoin d'examiner si ces canons subsistent encore d'une certaine manière, et si l'Eglise y a quelque égard dans les indulgences, comme les docteurs le pensent communément. Les indulgences plénières opposées aux indulgences de sept ans, de quatorze ans, de vingt ans, de vingt jours, de quarante jours, de soixante jours, de cent jours, et autres pareilles, semblent faire voir que les canons pénitentiaux ne sont pas entièrement oubliés ; puisque l'Eglise y regarde encore dans ces indulgences. Mais en laissant ces questions à l'école, et pour ne méditer ici que ce qui sert à l'édification, le concile de Trente suffit pour nous faire voir que l'Eglise conserve le droit et l'intention d'exercer ses saintes rigueurs dans la pénitence ; d'y donner des pénitences convenables et proportionnées ; des pénitences qui nous rendent conformes à Jésus-Christ crucifié, et satisfaisant pour nous à la justice de son Père ; des pénitences qui servent de frein à la licence, et qui soient non-seulement par rapport à nous, un remède des habitudes vicieuses, mais encore par rapport à Dieu, une vengeance et un châtiement des péchés passés. Voilà l'abrégé et le précis des paroles du concile de Trente, que nous avons rapportées de la *Sess. XIV, ch. 2 et 8*. C'en est assez, pour nous faire voir que l'intention de l'Eglise est toujours de con-

server l'ancien droit qu'elle a d'exercer sévèrement sur les pénitents la justice que Dieu a remise entre ses mains. Cette doctrine du concile contient en vertu toute l'austérité des anciens canons : l'énormité des péchés que commettent les chrétiens, n'est pas moins grande : leur ingratitude qui outrage le Saint-Esprit qu'ils ont reçu dans le baptême, n'est pas moins horrible : la justice de Dieu n'a pas changé ses règles : la pente des mauvaises habitudes contractées par le péché, n'est pas moins dangereuse, et la licence de pécher n'est pas moins à craindre que dans les premiers siècles. L'Eglise appuie toutes ces raisons dans le concile de Trente, avec une force qui ne cède en rien à celle des Pères : la pénitence n'est un second baptême qu'à ce prix ; et comme dit le concile, s'il n'est accompagné de *grands pleurs et de grands travaux*, ce ne sera point ce baptême laborieux qui nous ramène à notre première pureté et intégrité. Que si la vigueur de l'ancien esprit du christianisme subsiste dans toute sa force, on a toujours le même besoin de la clémence et de l'indulgence de l'Eglise.

II^e CONSIDÉRATION. *Autres décrets importants du même concile.* — C'est pourquoi ce même concile entrant dans l'esprit et dans le zèle de l'antiquité, pour conserver les indulgences contre la témérité des hérétiques, et déterminer ce qu'il en faut croire, parle ainsi : « La puissance de conférer les indulgences, ayant été donnée à l'Eglise par Jésus-Christ, et la même Eglise ayant usé de cette puissance dès les premiers temps, le saint concile enseigne que l'usage des indulgences très-salutaire au peuple chrétien, et approuvé par l'autorité des saints conciles, doit être conservé. Le même concile frappe d'anathème tous ceux qui assurent, ou qu'elles sont inutiles, ou que la puissance de les accorder n'est pas dans l'Eglise. Elle souhaite pourtant qu'on apporte à les accorder la modération qui est établie par la coutume ancienne approuvée dans l'Eglise, de peur que la discipline ecclésiastique ne soit ébranlée par une excessive facilité. » Le reste de ce décret ne regarde que les évêques et le soin qu'ils doivent prendre de déraciner la superstition, les gains illicites, et les abus qui se pourraient trouver dans la dispensation et l'usage des indulgences : ce qui revient au décret du même concile où il est réglé : « Que les indulgences et les autres grâces spirituelles dont il n'est pas juste de priver les fidèles de Jésus-Christ, sous prétexte qu'on en abuse, seront publiées, avec les circonscriptiions prescrites dans ce décret : *en sorte enfin*, conclut le concile², » qu'on entende que ces célestes trésors d'Eglise sont dispensés, non pas pour le gain, mais pour la piété.

III^e CONSIDÉRATION. *Remarques sur ces décrets.* — Tout ressent l'antiquité et la piété dans ces décrets du concile, et l'on ne peut assez admirer la sagesse de l'Eglise, ni la pureté de sa doctrine.

On voit premièrement, que le saint concile ramène tout aux usages anciens et approuvés dans l'Eglise et dans les conciles : or est-il que l'esprit des anciens conciles, et entre autres du concile de Nicée, est d'accorder l'indulgence à ceux qui récompenseront par la ferveur ce qui sera relâché de l'austérité ; par conséquent il paraît que c'est encore aujourd'hui l'intention de l'Eglise que les fidèles entrent dans cet esprit, et qu'ils aiment davantage, lorsqu'on leur remet davantage, selon que Jésus-Christ l'a prononcé de sa bouche.

Secondement, le concile souhaite qu'on modère les indulgences, de peur d'ébranler la discipline ecclésiastique : et sans nous jeter dans des discussions qui regardent le soin des pasteurs, il n'y a rien de plus efficace pour prévenir ce funeste affaiblissement de la discipline que de faire entrer les fidèles, par le moyen des indulgences, dans cet esprit de ferveur si conforme à l'Evangile et à toute l'antiquité.

IV^e CONSIDÉRATION. *Il ne faut point rechercher trop*

curieusement l'effet précis des indulgences. — Ce qu'il y a de plus remarquable dans le décret du concile, c'est que sans déterminer en quoi consiste précisément l'utilité de l'indulgence, il se contente de décider qu'elle est utile et salutaire. Ce n'est point pour en rabaisser le prix, qu'il en a parlé avec cette réserve, comme les profanes et les hérétiques le pourraient soupçonner ; à Dieu ne plaise : mais c'est au contraire, qu'une des plus saintes préparations qu'on puisse apporter à recevoir l'indulgence, c'est d'entrer dans cet esprit d'humilité, et d'accepter les grâces de l'Eglise, comme elle les donne, sans rechercher trop avant ce qu'elle ne trouve pas à propos d'expliquer. Il y a dans cette réserve, une retenue qui plait à Dieu, qui honore son Eglise, qui exerce la foi, et s'il faut pousser plus loin la recherche, c'est un soin qu'on doit laisser aux théologiens, le simple fidèle demeurant content des largesses de l'Eglise, et croyant d'une ferme foi avec le concile, qu'il ne se peut qu'on ne tire une très-grande utilité d'une grâce si authentique et si solennelle.

Ve CONSIDÉRATION. *Le fidèle doit recevoir l'indulgence avec une sainte confiance, qu'elle sert à la décharge des peines de l'autre vie.* — Je parlerai au Seigneur mon Dieu, quoique je ne sois que poudre et cendre, et sans sonder son secret, j'oserai lui demander : Seigneur, qui avez parlé dans les saints conciles, dans celui de Nicée, dans celui de Trente, comme dans toutes les autres assemblées de votre Eglise catholique, c'est en votre nom et par votre autorité, que le premier a nommé l'indulgence une humanité, une douceur : j'ai aussi entendu la doctrine du saint concile de Trente, concile des derniers temps ; mais vous présidez par votre Esprit-Saint aux derniers temps comme aux premiers temps de votre Eglise catholique, dans laquelle et avec laquelle vous avez promis d'être toujours. La doctrine de ce concile est que l'indulgence est très-utile et très-salutaire ; mais, ô Seigneur ! quelle serait cette humanité et cette douceur, si en exemptant les fidèles des rigueurs de la justice de l'Eglise, ce n'était que pour les soumettre à de plus grandes rigueurs dans la vie future ? O Dieu, j'ai appris de vos saints¹, que tous les supplices de cette vie ne sont rien en comparaison de ceux que vous préparez dans le purgatoire aux âmes qui ne sont pas encore assez épurées pour entrer dans ce royaume éternel où rien de souillé ne trouve place. Mais d'ailleurs il est véritable par la sainte et inviolable doctrine de votre Eglise catholique, qu'en subsistant les travaux de la pénitence avec toutes les dispositions que vous demandez, on est ramené, comme par un second baptême, à la pureté de sa première régénération. Si l'on peut par ces salutaires rigueurs parvenir à un si heureux et si parfait renouvellement, ce serait mal récompenser la ferveur des pénitents, que de leur épargner les peines qui les auraient si parfaitement régénérés, sans leur laisser l'espérance de venir par leurs regrets et en profitant de l'indulgence, à un semblable état. Ainsi on ne peut douter raisonnablement que l'indulgence ne serve à nous décharger des peines de l'autre vie et du purgatoire. Que sert de nous objecter que les pénitences qu'on exige dans les indulgences et les jubilés, sont trop légères pour faire une raisonnable compensation des peines de l'autre vie, puisque tant de graves auteurs dont on a vu quelques-uns élevés à la chaire de saint Pierre, ont enseigné, que les œuvres pénitentielles qu'on donne, comme pour matière nécessaire à l'indulgence, quoique petites en elles-mêmes, sont tellement rehaussées par l'accroissement de ferveur que l'indulgence inspire aux saints pénitents, qu'associés au prix infini du sang de Jésus-Christ, et aux mérites des saints, par la grâce de l'indulgence, elles peuvent être relevées jusqu'à produire une parfaite purification ?

Dans quel degré il faut que soit cette ferveur, pour produire un si grand effet, nous n'avons pas besoin de

1. S. Aug., in Ps. xxxvii.

1. Contin. Sess. xxv ; Decr. de Indulg. — 2. Sess. xxi, cap. 9 de Réform.

le savoir : il suffit à l'homme, sans vouloir être plus savant ni plus sage qu'il ne faut, d'allumer autant qu'il peut dans son cœur cette sainte ardeur, et d'abandonner le reste à la divine Miséricorde, qui sait la mesure qu'elle a donnée à ses bienfaits. Saint Jean dit que la parfaite charité bannit la crainte¹. Cela est certain, puisqu'il est prononcé par un apôtre. Mais si l'on voulait raisonner sur le degré où la charité atteint à cette perfection, on se jetterait dans une curiosité non-seulement inutile, mais encore dangereuse. Qui sait aussi à quel degré doit être un acte d'amour pour unir l'âme si parfaitement avec Jésus-Christ, qu'il soit capable de la transporter au ciel, sans passer par le purgatoire ? Il y a pourtant un degré où cela est ; mais il n'est pas nécessaire qu'il nous soit connu. Il y a aussi dans l'exécution, des œuvres pénales auxquelles on attache l'indulgence, un degré de ferveur qui absorberait toutes les peines de la vie future. C'est ce degré de ferveur que ces mêmes docteurs ne permettent pas de déterminer ; et quoi qu'il en soit, il est certain qu'on a toujours besoin d'indulgence ; qu'elle a toujours son utilité ; qu'en elle-même elle est toujours efficace, et qu'on ne peut attribuer le manquement ou la diminution de son effet, qu'à sa propre indisposition, et à sa propre langueur.

Quiconque voudra donner un effet encore plus grand à l'indulgence, il le pourra, pourvu qu'il n'en fasse pas une occasion de relâchement, mais qu'il soit toujours attentif, selon le précepte de l'Évangile, à aimer d'autant plus qu'il croira qu'on lui accorde un grand pardon.

PRIÈRES, etc. — *On demande à Dieu son amour, avec protestation d'observer ses commandements.* — Mon Sauveur, pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech, toujours vivant dans le ciel afin d'intercéder pour nous ; je viens à l'indulgence de votre Eglise qui est la vôtre, en toute humilité et simplicité, sans disputer sur vos dons, et avec une ferme foi que cette indulgence m'est très-utile, très-nécessaire, et en même temps qu'elle est très-puissante et très-efficace : j'y viens avec le dessein d'accroître en moi votre amour. Il sera toujours véritable qu'en remettant davantage, vous voulez qu'on vous aime davantage. C'est le canon fondamental de la pénitence : c'est la règle que vous avez prononcée de votre sainte et divine bouche dans votre Évangile. Vous en avez tiré la confession de la bouche froide et dédaigneuse d'un pharisien, plus lépreux encore dans l'âme que dans le corps ; ce superbe ne voulait pas laisser approcher de vous les pécheurs humiliés et pénitents ; mais moi je fends la presse, je viens à vos pieds, et ne vous quitterai pas que vous ne m'ayez béni, que je n'entende de vous cette douce et inestimable parole : « Plusieurs péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé ; » et encore : « Celui à qui l'on pardonne plus, aime plus². »

Mais vous avez dit que si l'on vous aime, il faut garder vos commandements, et les garder par amour. C'est par les œuvres et non point par les paroles, ni même par les sentiments que l'on montre qu'on vous aime. Ainsi je m'attacherai à votre loi : je la repasserai nuit et jour dans ma pensée ; en m'endormant, en me réveillant, soit que je sois dans ma maison, ou que je marche dans le chemin³ : c'est-à-dire, soit que j'agisse, soit que je demeure en repos, je ne la perdrai jamais de vue : « elle m'accompagnera dans mes voyages : elle me gardera dans mon sommeil : à mon réveil, dès le point du jour, je m'entretiendrai avec elle, comme disait Salomon⁴, parce que votre commandement est un flambeau devant mes yeux : votre loi est une lumière qui me réjouit et me guide, et les corrections que j'y reçois de votre bouche paternelle sont ma vie. »

Percez-moi le cœur des traits de votre divin amour : brisez ce cœur endurci par une sincère et parfaite contrition : ôtez-lui ce qu'il a du sien, et créez en moi un

cœur pur, un cœur nouveau qui soit tout à vous, afin que je dise nuit et jour, votre volonté soit faite : car c'est là le vrai exercice de l'amour divin.

VIII^e POINT.

Que l'indulgence nous doit porter à augmenter notre amour, non-seulement envers Dieu, mais encore envers le prochain.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION. *L'amour se mesure par l'amour de Dieu.* — Il n'y a que deux préceptes où se réduisent la loi et les prophètes : le premier est d'aimer Dieu de tout son cœur, et le second, qui lui est semblable, d'aimer son prochain comme soi-même : le second est dérivé du premier, et c'est une des raisons pourquoi il est dit, qu'il lui est semblable. Tout le monde est d'accord que plus on aime Dieu, plus on aime le prochain. C'est donc assez d'avoir établi l'augmentation de l'amour divin dans l'indulgence, pour y établir en même temps celle de l'amour fraternel. Mais pour nous rendre cette vérité plus claire, Jésus-Christ nous a proposé cette parabole.

II^e CONSIDÉRATION. *Parabole du roi qui pardonne.* — Un roi avait fait compter ses serviteurs, et avait miséricordieusement relâché à l'un d'eux dix mille talents : mais voyant que ce serviteur ingrat exerçait les dernières rigueurs envers un de ses compagnons, il lui parla en cette sorte : « Mauvais serviteur, je vous ai remis toute votre dette, parce que vous m'en aviez prié : je n'ai rien exigé de vous, et je me suis contenté de votre prière : ne fallait-il donc pas que vous eussiez pitié de votre conservateur comme j'ai eu pitié de vous ? Si vous ne le faites, mon indulgence n'aura en vous aucun effet ; il faudra vous jeter pieds et poings liés entre les mains des bourreaux, qui exigeront de vous la dette entière sans en rien remettre². »

Justice de mon Sauveur, je vous adore dans cette parole : c'est à nous tous, c'est à moi en particulier que vous l'adressez : *Vous deviez avoir eu pitié de votre frère, comme j'ai eu pitié de vous* : vous vous deviez sentir obligé à une compassion égale à celle que vous aviez éprouvée, et ne rien garder sur votre cœur de l'offense que vous aviez reçue, comme de mon côté je vous avais remis dans l'indulgence toutes celles que vous n'aviez faites.

III^e CONSIDÉRATION. *La bonté de Dieu envers nous, règle la mesure de la nôtre envers le prochain.* — « Ne craignez point, petit troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner son royaume : vendez tout ce que vous avez, et donnez l'aumône³. » En mémoire de la grande aumône que Dieu vous a faite en vous transportant des ténèbres à son admirable lumière, et en vous donnant son royaume par un effet si visible d'une dilection et d'une grâce si gratuite, faites l'aumône à vos frères : *Vendez tout, et donnez l'aumône* ; vendez-vous vous-même au prochain, en vous faisant par la charité, serviteur de tous : n'ayez rien à vous : possédez vos biens comme ne les possédant pas : ne croyez à vous véritablement que ce que vous aurez donné à ces amis qui vous recevront dans les tabernacles éternels, et ce que vous faites passera au ciel par leurs mains. Mettez votre cœur où vous avez votre trésor. Estimez-vous plus heureux de donner que de recevoir, selon la parole du Seigneur Jésus, dont saint Paul nous a ordonné de nous souvenir⁴.

« Songez à votre éternelle prédestination si pleine de miséricorde, et revêtez-vous comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, d'entrailles de compassion, de bonté, d'humilité, de modestie et de patience : vous supportant les uns les autres, et pardonnant l'un à l'autre tout ce qu'on aura contre son frère : comme Jésus-Christ vous a donné, donnez de même⁵. » Enfants de dilection et de grâce, aimez à faire plaisir : donnez,

¹ 1. Joan., IV, 18. — ² Luc., VII, 47. — ³ Deut., VI, 7. — ⁴ Prov., VI, 22, 23.

¹ Matth., XVIII, 32, 33. — ² Idem. — ³ Luc., XII, 32, 33. — ⁴ Act., XX, 35. — ⁵ Col., III, 13.

pardonnez, rendez à vos frères l'indulgence que Dieu vous accorde; ne croyez perdus que les jours que vous passez sans donner, et regrettez jusqu'à l'infini, non-seulement d'avoir offensé un Dieu si bon, mais encore d'avoir contristé votre prochain dans lequel Dieu se tient offensé.

PRIÈRES, etc. — (*On résout sous les yeux de Dieu d'aimer plus que jamais et lui et le prochain après l'indulgence.*) — Mon Dieu, faites-moi la grâce de parvenir à cette ferveur, que votre Eglise attend de ses enfants dans la distribution de ses indulgences.

Mais, ô mon Dieu, mon Seigneur, qui ne vous louerait dans l'opération de votre grâce! En même temps que vous attirez mon cœur à votre bonté infinie, vous m'apprenez à répandre sur mon prochain le chaste et pur amour qui m'unit à vous; je ne puis plus demeurer désuni d'avec aucun de mes frères, ni en froideur ou indifférence avec les plus petits. Que ne puis-je, à l'exemple de saint Paul, me donner moi-même à mes frères qui sont vos enfants et les membres de votre Fils! Et en effet, comme disait le disciple bien-aimé: « Si je n'aime pas mon frère que je vois, comment aimerai-je Dieu que je ne vois pas? » Attendez mon cœur sur les maux et sur les besoins temporels et spirituels de mes frères. Heureux progrès du saint amour, qui de nos frères s'élève à Dieu, et de Dieu se répand encore avec une nouvelle douceur sur nos frères!

Mon Dieu, je veux entrer dans cet esprit, qui est l'esprit de votre Evangile: je porterai les rigueurs de la pénitence, autant que ma faiblesse le pourra permettre. Si vos ministres, qui sont mes Pères, trouvent à propos d'épargner mon infirmité, je tâcherai d'augmenter mon amour et ma douleur au dedans. Je ne ménagerai rien d'un côté, que je ne tâche de récompenser de l'autre. On ne peut jamais me tenir trop de rigueur; car il n'y en a point que je ne mérite; mais quelle que soit celle qu'on me tiendra, je n'aurai toujours que trop de besoin d'indulgence. Ainsi je profiterai de toute celle de votre Eglise, et toujours plein du dessein d'y augmenter mon amour, aidé par votre grâce, je tâcherai d'arriver à ce bienheureux renouvellement où vous voulez me conduire. L'indulgence ne me peut être que très-salutaire, puisqu'elle est également propre à apaiser votre colère et à exciter mon amour. Très-puissante et très-efficace par elle-même, elle ne peut manquer son effet que par ma langueur. O Jésus! ô Epoux céleste, dans l'extrême besoin où je suis, j'accepte en esprit de foi, d'humilité et de componction les indulgences de votre Eglise, dans le dessein de m'unir à vous plus parfaitement, et s'il se peut de ne rien laisser entre vous et moi, pas même le moindre reste, ou du péché, ou de la peine, qui me puisse séparer de vous un seul moment! Car, ô mon Dieu, mon refuge et mon appui, je veux être à vous: je vous consacre mon cœur pour vous aimer de toutes mes forces, à cause que vous êtes mon Dieu, mon créateur, très-aimable, très-bon et très-parfait, à qui tout honneur et gloire appartient aux siècles des siècles. Amen.

INSTRUCTIONS NÉCESSAIRES POUR LE JUBILÉ.

ARTICLE I. *Ce que c'est que le Jubilé.* — Le jubilé est une indulgence plénière d'autant plus certaine, et d'autant plus efficace, qu'elle est accordée par notre saint Père le Pape pour cause publique, avec une réflexion plus particulière sur les besoins de la chrétienté, et qu'elle est universelle; ce qui faisant un concours entier de tout le corps de l'Eglise à faire pénitence de ses péchés, et à offrir de saintes et humbles prières en unité d'esprit, il se répand sur tous les membres particuliers de ce corps une grâce plus abondante à cause du sacré lien de la société fraternelle et de la communion des saints.

1. Joan., iv, 20.

Les indulgences sont instituées pour relâcher la rigueur des peines temporelles dues au péché; c'est pourquoi le saint concile de Trente a eu grande raison de définir que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien¹.

Il ne faut pas rechercher curieusement comment cette rigueur est relâchée, mais être persuadé du grand pouvoir de l'Eglise à lier et à délier, ainsi que Jésus-Christ l'a prononcé de sa propre bouche, et croire certainement qu'une mère si charitable ne propose rien à ses enfants, qui ne serve véritablement à les soulager en cette vie et en l'autre.

Mais il se faut bien garder de s'imaginer que l'intention de l'Eglise soit de nous décharger par l'indulgence, de l'obligation de satisfaire à Dieu. Au contraire, l'esprit de l'Eglise est de nous accorder l'indulgence qu'à ceux qui se mettent en devoir de satisfaire de leur côté à la justice divine, autant que l'infirmité humaine le permet; et l'indulgence ne laisse pas de nous être fort nécessaire en cet état, puisqu'ayant comme nous avons, tout sujet de croire que nous sommes bien éloignés d'avoir satisfait selon nos obligations; nous serions trop ennemis de nous-mêmes, si nous n'avions recours aux grâces et à l'indulgence de l'Eglise.

En un mot, l'esprit de l'Eglise dans la dispensation des indulgences, n'est pas de diminuer le zèle qui nous doit porter à venger sur nous la justice de Dieu offensée par nos péchés, mais d'aider les hommes de bonne volonté, et de suppléer à leur faiblesse; et le moyen de gagner le jubilé et toutes les autres indulgences, est de faire de bonne foi tout ce qu'on peut pour les bien gagner, et d'en attendre l'effet de la miséricorde de Dieu, qui seul connaît le secret des cœurs.

Le fondement des indulgences est la satisfaction infiniment surabondante de Jésus-Christ, à quoi on ajoute aussi les satisfactions des saints, à cause de la bonté de Dieu, qui veut bien, en faveur des plus pieux de ses serviteurs, se laisser fléchir envers les autres.

Ainsi, pour gagner les indulgences, il faut s'unir en esprit aux larmes, aux soupirs, aux gémissements, aux mortifications, aux travaux, aux souffrances de tous les martyrs et de tous les saints, et surtout à l'agonie, aux délaissements, enfin à la passion et au sacrifice de Jésus-Christ, en qui et par qui toutes les satisfactions et bonnes œuvres des saints sont acceptées par son Père.

ARTICLE II. *Ce qu'il faut faire pour gagner le jubilé, et premièrement de la prière.* — La fin générale de l'Eglise dans le jubilé universel, est d'exciter les fidèles à prier aussi pour tous ses besoins en général, et premièrement pour notre saint Père le Pape, pour les évêques, les prêtres et les pasteurs; pour tous les états; et chacun en particulier pour la rémission de ses péchés et de ceux de ses frères; pour l'extirpation des hérésies, l'exaltation de la sainte Eglise, la paix des princes chrétiens, et généralement pour toutes les nécessités présentes.

Les autres sujets de prières sont marqués dans les oraisons de l'Eglise, et il ne reste qu'à vous avertir de ne prier pas seulement de bouche, mais encore de cœur, de peur que vous ne soyez du nombre de ces hypocrites dont il est écrit: *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi.*

ARTICLE III. *Du jeûne, des aumônes, et de la visite des églises.* — Encore qu'en particulier la bulle de notre saint Père le Pape ne parle pas dans ce jubilé, ni du jeûne, ni des aumônes, c'est la coutume d'en prescrire dans tous les autres, et c'est aussi l'esprit de l'Eglise de les joindre ensemble, conformément à cette parole: *L'oraison est bonne avec le jeûne et l'aumône*². Jeûnons donc avec un esprit de componction et d'humilité; retirons-nous des jeux et des divertissements; pleurons nos péchés, et songeons que le jeûne que Dieu

1. Sess. xxv, Decr. de Indulg. — 2. Tob., xii, 8.

a choisi et qui lui est agréable, est que mortifiant nos sens et notre propre volonté, nous accomplissons la sienne.

Pour l'aumône, il est écrit qu'elle prie pour nous. Que chacun la fasse donc selon son pouvoir et par-dessus son pouvoir, comme dit l'Apôtre; mais que les pauvres qui ne peuvent rien donner, se souviennent de l'obole de la veuve, et du verre d'eau donné pour l'amour de Jésus-Christ à l'indigent, dont il nous promet de nous tenir un si grand compte au jour de son jugement.

On visite les églises pour adorer Dieu dans sa maison, et pour s'unir aux mérites et aux prières des saints à la mémoire desquels les temples sont érigés. Songeons donc à la parole de notre Sauveur : *Ma maison est une maison de prières*, et n'en faisons pas une caverne de voleurs, en y portant des mains souillées de vengeances, de rapines et du bien d'autrui, ravi ou convoité dans notre cœur.

ARTICLE IV. *De la confession et de la communion.* — L'œuvre principale du jubilé est une sainte communion à laquelle on soit préparé par une confession et une pénitence sincère.

On est toujours obligé à s'exciter à l'amour de Dieu toutes les fois qu'on se confesse, parce que Dieu ne remet les péchés qu'à ceux qui l'aiment ou qui s'efforcent de l'aimer de tout leur cœur, ce qui est déjà un commencement d'amour. Mais cette obligation augmente au temps du jubilé et des indulgences, parce que plus Dieu se montre miséricordieux, plus nous sommes étroitement obligés à lui rendre amour pour amour, conformément à cette parole de notre Sauveur : *Celui à qui on donne moins, aime moins*; ce qui veut dire manifestement, que celui à qui on donne plus, aime plus; et plus on attend de Dieu, plus on doit l'aimer : ce qui est aussi la disposition la plus nécessaire pour la communion, puisqu'elle n'est autre chose que la consommation du saint amour.

Les confesseurs sont bien avertis qu'ils peuvent bien différer en un autre temps, le plus proche néanmoins

qu'il se pourra, et même changer en d'autres œuvres aux religieuses, aux captifs et aux malades, les œuvres du jubilé, que leur état présent, ou même leur vocation ne leur permettra pas d'accomplir. Mais il est important qu'on sache encore qu'ils peuvent différer l'absolution, la communion et le jubilé, à ceux qu'ils ne trouveront pas assez disposés, pourvu néanmoins qu'ils y remarquent un véritable désir de se convertir.

ARTICLE V. *Du pouvoir des confesseurs durant le jubilé.* — Les confesseurs approuvés peuvent durant le temps du jubilé, absoudre de tous cas réservés aux évêques et même au Saint-Siège, et de toutes excommunications et suspensions au for de la conscience, et pour cette fois seulement. Mais il faut toujours se souvenir que plus l'Eglise est indulgente, plus on doit être sévère à soi-même et exact à satisfaire à ses frères.

ARTICLE VI. *Quel est le fruit du jubilé?* — Le vrai fruit du jubilé est d'en venir à une sincère et parfaite conversion, et d'obliger les fidèles à éviter les rechutes avec plus de soin que jamais, de peur qu'il ne leur arrive pis; et que, comme dit le Sauveur, *leur dernier état ne soit pire que le premier.*

Le sentiment que doit inspirer la grâce reçue, c'est de dire avec l'Épouse : *Je me suis lavée, me souillerai-je de nouveau? Serai-je comme le chien qui ravalé ce qu'il a vomé, et comme un porceau qui après avoir été lavé, se vautre de nouveau dans la boue*, ainsi que parle saint Pierre? A Dieu ne plaise.

Nous vous admonestons en Notre Seigneur, nos chers frères les curés, prédicateurs et confesseurs, de faire de ces vérités le principal sujet de vos instructions dans le temps du jubilé; et vous, nos chers frères et nos chers enfants, pour lesquels nous sommes nuit et jour dans le travail de l'enfantement, tâchant de vous engendrer en Jésus-Christ, d'être attentifs à notre parole, et du nombre de ces brebis dont il est écrit : *Mes brebis écoutez ma voix et me suivent.* Car en vain écouteriez-vous la voix du pasteur, si vous ne le suiviez aux pâturages où il vous conduit pour y avoir la véritable vie

STATUTS ET ORDONNANCES SYNODALES.

ORDONNANCE DE L'AN 1688.

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, Evêque de Meaux, etc., aux curés de notre diocèse, vicaires et prêtres approuvés pour les confessions, salut.

Les curés ne doivent s'éloigner de leurs paroisses qu'avec la permission des évêques, et pour des raisons que les mêmes évêques aient jugées légitimes, ni d'autres prêtres s'ingérer à suppléer à l'absence des curés sans approbation particulière pour l'exercice de ces fonctions sacrées. C'est une loi établie par le saint concile de Trente; c'est un des statuts synodaux de ce diocèse, faits dans l'esprit de ce concile. Et quoique nous en ayons prescrit l'exécution de vive voix dans quelques synodes, nous avons toutefois appris avec douleur que quelques curés ne laissent pas de s'absenter de leurs paroisses sans notre participation, au grand dommage des âmes qui leur ont été confiées, se déchargeant de tout le soin qu'ils doivent en avoir, ou sur leurs vicaires, lesquels ne suffisent pas pour acquitter seuls toute la charge pastorale, ou sur d'autres prêtres simplement approuvés pour ouïr les confessions. A quoi désirant apporter

les remèdes nécessaires, et mettre les choses dans l'ordre établi par les saints canons, nous avons jugé nécessaire de renouveler un règlement si utile, et même de le devoir marquer d'une manière plus expresse et plus authentique.

A ces causes, nous défendons aux curés de notre diocèse de s'absenter de leurs paroisses plus d'une semaine, sinon pour des causes approuvées de nous ou de notre vicaire général, et après en avoir obtenu la permission. Défendons à tous prêtres, quoiqu'approuvés pour les confessions, de desservir sans une approbation spéciale dans les paroisses dont les curés en auront été absents plus de sept jours continus et entiers. Déclarons que le dit temps expiré, nous révoquons toute approbation et pouvoir que ces prêtres pourraient avoir pour les mêmes paroisses, à l'égard même des confessions, et qu'il ne leur sera loisible d'y administrer les sacrements, sinon le baptême aux enfants; et aux autres fidèles, en cas de péril de mort, les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-onction.

Donné à Meaux en notre palais épiscopal, et publié dans notre synodo tenu par nous le 24^e jour de septembre 1688.

ORDONNANCES SYNODALES DE L'AN 1691.

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, évêque de Meaux, au clergé et au peuple de notre diocèse, salut et bénédiction.

Après que pendant dix ans que nous exerçons notre ministère, nous nous sommes rendu attentif aux besoins du troupeau qui nous est commis d'en-haut, nous serions infidèle envers Dieu, insensible à notre devoir et au salut de nos frères sur lesquels nous devons veiller, si nous ne profitons de nos expériences pour déraciner les abus que nous voyons croître au milieu de nous, ou qui ne manqueraient pas de s'y élever, si nous n'avions soin de les prévenir. A ces causes, et pour répondre aux bons exemples que nous ont laissés nos prédécesseurs dont la mémoire est en bénédiction, et arracher autant qu'il est en nous l'ivraie d'une terre qu'ils ont si bien cultivée; après avoir invoqué Celui qui éclaire les aveugles, et qui soutient les faibles, nous avons ordonné et ordonnons, statué et statuons ce qui s'en-suit.

I. Pour ne point ôter les bornes que nos pères ont posées, nous confirmons et renouvelons les réglemens établis par les statuts synodaux de ce diocèse, et les ordonnances synodales de notre prédécesseur d'heureuse mémoire. Voulons qu'ils aient leur effet, et soient observés et exécutés selon leur forme et teneur.

II. Nous confirmons pareillement notre ordonnance publiée dans notre synode le 14 septembre 1688, portant défense aux curés de s'absenter de leurs paroisses plus d'une semaine, sinon pour des causes approuvées de nous ou de nos vicaires généraux; et après en avoir obtenu la permission que nous voulons être donnée par écrit, pour éviter les inconvénients de ce qui s'accorde, sans en laisser de témoignage; et afin que lesdits curés ne puissent pas se reposer sur les soins de leurs vicaires ou autres prêtres, et tirer de ce secours un prétexte de leur absence: afin aussi que nous soyons plus tôt averti de la négligence des pasteurs et du besoin des peuples, nous défendons à tous prêtres, quoiqu'approuvés pour les confessions, de desservir sans une approbation spéciale dans les paroisses dont les curés en auront été absents plus de sept jours continus. Déclarons que ledit temps expiré, nous révoquons toute approbation et pouvoir que ces prêtres pourraient avoir pour desservir ces paroisses, à l'égard même des confessions, et qu'il ne leur sera loisible d'y administrer les sacrements, sinon le baptême aux enfans; et aux autres fidèles, en cas de péril de mort, les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction; et d'y dire la messe basse les dimanches et fêtes commandées, en cas que lesdits sept jours expirants, il ne restât pas auxdits vicaires assez de temps pour avoir recours à nous: sans approuver les absences desdits curés durant plusieurs jours, et notamment celle d'une semaine, lesquelles, selon les canons, doivent être rares, et pour causes graves dont nous chargeons leur conscience: déclarant en outre, que nous procéderons contre ceux qui contreviendront à ce que dessus, comme contre des infractions du devoir de la résidence et des constitutions canoniques.

III. Confirmons aussi l'ordonnance que nous avons publiée dans notre dernier synode, conformément à l'article III de nos statuts synodaux, portant injonction à tous curés, vicaires et bénéficiers de porter la soutane dans le lieu de leur résidence, sous peine de suspense encourue par le fait, à nous réservée, et à nos vicaires généraux, afin que leurs habits mêmes soient un continu avertissement de la retenue à laquelle ils sont obligés par leur état, et que les peuples s'accoutument à les regarder avec un œil respectueux comme des personnes distinguées du reste des hommes et séparées par un choix particulier pour le service de Dieu, se rendent aussi plus dociles à profiter de leurs avertissements.

IV. Pour cette même raison, il est convenable qu'ils s'abstiennent de toutes les choses qui les mêlent trop avec le siècle, comme sont les spectacles et les jeux publics, où la révérence de l'ordre sacerdotal est ravilie: pourquoi nous leur défendons, et à tous autres ecclésiastiques de ce diocèse, les jeux publics de courte et de longue paume, et de la boule, à peine d'être procédé contre eux par toutes voies dues et raisonnables, à la requête de notre promoteur, les conjurant et les exhortant, et néanmoins leur enjoignant par l'autorité et le devoir de notre charge, de vivre de telle manière qu'ils fassent respecter Dieu en leurs personnes.

V. Défendons, comme nous l'avons défendu par notre dite ordonnance, aux curés d'établir dans leurs paroisses aucun maître ou maîtresse d'école sans notre permission ou celles de nos vicaires généraux, conformément à l'article XXXIII de nos statuts synodaux. Déclarons nul et de nul effet ce qui sera fait au contraire. Nous leur défendons pareillement de faire assigner leurs paroissiens pour leurs droits curiaux devant les juges laïques, à peine de suspense encourue *ipso facto*, à nous réservée, et à nos vicaires généraux, à la réserve du cas de décret ou d'une succession abandonnée.

VI. Les curés n'admettront point aux sacrements les maris et les femmes séparés les uns des autres, sans l'autorité de l'Eglise ou de la justice. Ils les exhorteront par toutes les voies possibles à la réconciliation, et en cas de refus opiniâtre, ils nous en donneront avis.

VII. Ils auront soin d'avertir de temps en temps dans leurs prônes, qu'il est défendu, sous peine d'excommunication réservée à nous et à nos vicaires généraux, de mettre les enfans coucher avec la mère ou la nourrice avant l'an et jour, à cause du péril évident où ils sont d'être étouffés; et ils ne permettront point aux pères et mères de faire coucher avec eux leurs enfans dans un âge avancé, ni même de les laisser coucher en même lit, principalement lorsqu'ils sont de différent sexe, afin que toute bienséance et honnêteté soit gardée.

VIII. C'est une institution divine et apostolique d'assembler toutes les semaines le peuple fidèle au jour que le Seigneur a choisi pour lui offrir en commun le sacrifice, et offrir sa sainte parole de la bouche du pasteur établi de Dieu pour la prêcher. Cette coutume et observance a été en vigueur dans l'ancien peuple, et doit être d'autant plus suivie et embrassée du peuple nouveau, que nous avons à célébrer ensemble de plus grands mystères, et à rendre grâces à Dieu de plus grands bienfaits. Ces assemblées légitimes et réglées du peuple fidèle font une partie des plus essentielles du culte divin, et on ne peut les négliger sans péril manifeste de son salut. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul défend expressément de s'en retirer, et réprovoque la mauvaise coutume de ceux qui les abandonnent: *Non deserentes collectionem nostram sicut consuetudinis est quibusdam*¹. En exécution de cette sentence apostolique, le saint concile de Trente ordonne aux évêques d'admonester le peuple fidèle, qu'il aît à assister fréquemment à la messe paroissiale, et du moins aux jours de dimanche et aux grandes fêtes². L'intention de l'Eglise n'est pas que nous parlions à des sourds, ni que nos admonitions soient méprisées: au contraire, le saint concile nous donne pouvoir de nous faire rendre en ce point, comme dans les autres marqués dans cet important décret, l'obéissance qui nous est due, même par censures ecclésiastiques. Le même concile nous ordonne encore d'admonester soigneusement le peuple, que chacun est tenu d'assister à la paroisse, pour y entendre la parole de Dieu et l'instruction pastorale³, en quoi ce saint concile n'a fait qu'accomplir ce qui était établi par la tradition de tous les siècles. Nos saints prédécesseurs ont été fidèles à exécuter ces ordonnances salutaires, puisqu'encore aujourd'hui dans tous les prônes qu'ils ont dressés, on met au rang des excommuniés ceux qui s'absentent

1. Heb., x, 25. — 2. Sess. XXII, De observ., etc. — 3. Sess. XXIV, c. 4.

de la messe paroissiale durant trois dimanches consécutifs, sans excuse légitime : ce qui montre l'importance de la chose, et qui aussi est conforme aux décrets des conciles et des papes depuis les premiers siècles jusqu'aux derniers. Nous laissons à considérer devant Dieu à ceux qui s'absentent de ces saintes assemblées, non point trois dimanches consécutifs, mais presque toute leur vie, s'ils ont pour autoriser une telle négligence une excuse qu'ils puissent porter devant le redoutable tribunal de Dieu. Et néanmoins, pour les réveiller d'un si dangereux assoupissement, touché de leur péril et de leur besoin, et du zèle du culte divin dont nous devons conserver la sainteté; afin aussi de pourvoir à la sanctification du saint dimanche dans toute son étendue, et autant que le demande un devoir si essentiel à la piété : à l'exemple et par les préceptes de saint Paul, ensemble de l'autorité de toute l'Eglise et du saint concile de Trente, et de celle du Saint-Esprit qui nous a établi évêque pour régir l'Eglise de Dieu : nous admonestons les fidèles, commis à notre garde, d'assister soigneusement et fréquemment et du moins de trois dimanches l'un, comme ils y sont obligés, à la messe paroissiale, à la prière commune, au sacrifice et à l'instruction de celui qui est établi par sa charge leur intercesseur, et qui doit rendre compte de leurs âmes : et de la même autorité nous improvons et condamnons la négligence de ces déserteurs de nos assemblées, leur dénonçant en outre que s'ils endurent leurs cœurs, et n'écoutent pas aujourd'hui notre voix paternelle, nous procéderons contre eux selon la rigueur des canons, et tâcherons du moins de délivrer notre âme si nous ne pouvons pas sauver la leur.

IX. Afin de remédier aux contestations qui naissent à l'occasion des places d'église, nous déclarons qu'elles ne sont pas héréditaires : et en conséquence, ordonnons qu'après la mort de ceux qui les occupent, ou un an après qu'ils auront quitté la paroisse, elles seront annoncées aux prônes, et le dimanche suivant seront publiées et adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur. Voulons néanmoins que les enfants majeurs ou mariés de ceux dont les places sont vacantes, soient préférés à tous autres; le tout sans préjudice des bancs et places qui appartiennent aux seigneurs.

X. Faisons très-expresses prohibitions aux merciers, boulangers et autres, d'étaler leurs marchandises les jours de fêtes et patrons des églises dans les cimetières, et sous les portiques des églises. Exhortons les curés et supérieurs des communautés, à ne souffrir pas qu'on profane la sainteté de ces lieux; et les seigneurs, magistrats et juges à faire leur charge, comme ils y sont obligés par les lois ecclésiastiques et séculières, à peine d'être responsables devant Dieu et devant les hommes d'un si grand abus.

XI. Comme nous voyons tous les jours le grand fruit des conférences ecclésiastiques qui se font dans notre diocèse, et que nous sommes instruits d'ailleurs des bénédictions que Dieu verse sur l'assemblée des prêtres unis pour traiter ensemble des devoirs de leur ministère, nous voulons que les présidents ou directeurs des conférences y lisent les noms de ceux qui doivent y assister; qu'ils demandent, en notre nom et de notre autorité, raison des absences; et qu'incontinent après les deux premiers mois, ils nous marquent celles des particuliers, afin que nous excitions leur diligence; ce qu'ils réitéreront vers la fin des conférences au mois de novembre, afin que nous connaissions comment on aura profité de nos avertissements, et que si on manque à se corriger d'une si blâmable négligence, nous y pourrions selon Dieu par des remèdes plus efficaces.

XII. Nous ordonnons aux curés, suivant les décrets des saints conciles, de faire au moins tous les dimanches et jours de fêtes solennelles des instructions populaires et intelligibles : les exhortons à éviter toute prolixité inutile, pour ne pas ennuyer et rebuter ceux

qu'ils doivent consoler et instruire. Déclarons que nous sommes résolu de n'accorder ni provisions de bénéfices de curés, ni *visa*, qu'à ceux qui seront capables d'instruire par eux-mêmes; enjoignant à cet effet à tous ceux qui se présenteront devant nous pour en obtenir, de nous apporter de bons témoignages de leur capacité à cet égard, sans préjudice de l'examen et épreuve que nous en ferons par nous-même ou par nos vicaires généraux. Voulons qu'à l'avenir ceux qui seront pourvus de bénéfices à charge d'âmes, sans avoir exercé aucunes fonctions dans ce diocèse, se retirent pendant quelque temps dans notre séminaire, ou chez un de nos curés qui leur sera par nous désigné, afin d'y apprendre les rites et usages du diocèse, et de nous donner des preuves de leur capacité dans l'administration des sacrements, et dans la prédication de la parole.

XIII. Pour éviter les malheurs et les périls manifestes de damnation où tombent les troupeaux par l'incapacité et par les mauvais exemples de leurs pasteurs, nous nous croyons obligé d'admonester ceux qui ont à nous présenter des curés ou des vicaires perpétuels, de penser sérieusement dans cette présentation, non à satisfaire à des amitiés et à des obligations humaines, ce qui leur est si sévèrement défendu par les saints canons, et ce qui pourrait leur faire encourir même le crime de simonie, mais au besoin pressant des peuples, dont le salut à cet égard est mis en quelque sorte entre leurs mains. Ainsi nous leur dénonçons, que selon tout droit divin et humain, et en particulier selon les décrets du saint concile de Trente, ils sont tenus et obligés de nous présenter ceux qu'ils croient en leur conscience les plus dignes et les plus propres à cet important ministère, à peine de répondre à Dieu et à son terrible jugement, non-seulement des péchés et des scandales qui arriveront par un mauvais choix, et de la damnation éternelle qui s'ensuivra de plusieurs de leurs frères, mais encore de tous les degrés de grâce et d'instruction que perdront les peuples, faute d'avoir, comme ils ont droit de l'attendre, de plus dignes et de plus capables pasteurs. Nous les admonestons pareillement de ne nous présenter personne où ils ne reconnaissent et ne croient une sincère volonté de desservir et garder la cure ou vicairie perpétuelle à laquelle ils sont présentés, de peur de participer à tous les infâmes trafics que pratiquent ceux qui ne les acceptent que pour les quitter, et négocier honteusement du salut des âmes. Enfin, nous les exhortons et admonestons d'entrer dans une occasion si importante, comme ils y sont obligés, dans l'esprit non-seulement des saints canons, mais encore des statuts de ce diocèse, d'où ils ont reçu le droit qu'ils exercent; leur déclarant au surplus, qu'en une matière si grave, ils ne peuvent commettre de fautes légères! et qu'il n'y va de rien moins pour eux que de la malédiction de Dieu et de la damnation de leur âme. Nous déclarons aussi à tous nos curés qui résignent leurs bénéfices, qu'ils sont d'autant plus obligés d'avoir ces règles en vue, qu'ils sont plus étroitement chargés du salut de leur troupeau, à quoi nous les admonestons et leur ordonnons d'être encore plus circonspects dans la maladie et dans les approches de la mort, où ils peuvent plus facilement être trompés, de peur de porter devant Dieu non-seulement leurs péchés, mais encore ceux des autres.

XIV. Afin que les curés et vicaires soient suffisamment instruits des dogmes de la foi et de la morale chrétienne, et qu'ils deviennent, selon le précepte de saint Paul, des ouvriers irrépréhensibles, traitant et distribuant droitement et comme il faut la parole de vérité, nous les exhortons instamment de lire exactement et assidûment la sainte Ecriture, tant du Vieux que du Nouveau Testament, les Explications et les Homélies des Pères, principalement celles de saint Jean Chrysostome sur saint Matthieu et sur saint Paul, les

Morales de saint Grégoire avec son Livre pastoral, le Concile et le Catéchisme de Trente, les Confessions de saint Augustin, avec ses livres de la Doctrine chrétienne, des Mœurs de l'Eglise catholique, et de l'Instruction des simples, ou *De catechizandis rudibus*, avec quelque théologien, et quelques livres de piété, chacun selon son génie et ses moyens. Ils pourront lire pour la morale, outre le Décret de Gratien et les Décrétales, saint Thomas, saint Antonin, Sylvius, Azor ou Tolet, la Théologie morale de Grenoble, les Conférences de Luçon, et les Résolutions des cas de consciences de M. de Sainte-Beuve, s'étudiant à les résoudre selon les principes de l'Ecriture et l'esprit de la tradition et des canons, et non par l'autorité et selon l'esprit de plusieurs modernes qui ont trop donné aux subtilités et raisonnements humains.

XV. Comme nous sommes obligé par notre charge de conserver le dépôt de la doctrine et de la morale chrétienne, nous défendons, conformément aux décrets des saints conciles, à tout prédicateur ecclésiastique ou régulier, exempt et non exempt, de prêcher dans notre diocèse, soit dans les églises paroissiales, soit dans celles des communautés religieuses, exemptes et non exemptes, sans se présenter devant nous ou nos vicaires généraux, pour obtenir notre bénédiction et notre agrément; le tout à peine de suspense *ipso facto*. Défendons aux curés et autres supérieurs de le leur permettre, sans néanmoins vouloir déroger à l'exception marquée dans l'article VII de nos statuts synodaux.

XVI. Enjoignons aux curés d'avertir les pères qu'il ne leur est point permis de baptiser, ou comme on appelle, ondoyer dans leurs maisons leurs enfants qui se trouvent en danger de mort, s'il y a d'autres personnes, hommes ou femmes capables de leur administrer ce sacrement. Renouvelons l'article XXVI de nos statuts synodaux touchant le délai du baptême, et ordonnons en outre que lorsque la nécessité pressante aura obligé d'ondoyer ou baptiser à la maison un enfant, on suppléera en l'église dans les vingt-quatre heures les onctions et autres cérémonies, à l'exception des exorcismes que nous croyons plus nécessaires après le renouvellement parfait de l'enfant dans le baptême.

XVII. Durant le temps du carême, les curés, comme le porte notre Rituel, avertiront dans leurs prônes leurs paroissiens de l'étroite obligation que le concile de Latran a imposée à tous les fidèles de recevoir le saint sacrement de l'Eucharistie à leur paroisse dans le temps de Pâques, et de se confesser une fois l'année à leur propre prêtre. Ils leur liront en langue vulgaire, les dimanches de la Passion et des Rameaux le canon *Omnis utriusque sexus* de ce concile. En conséquence, nous déclarons que la confession annuelle commandée par ce concile, dont le temps a été déterminé par l'usage à la quinzaine de Pâques, doit être faite au curé ou autre prêtre approuvé desservant dans la paroisse. Défendons à tous prêtres, tant séculiers que réguliers, qui confessent hors des paroisses, d'entendre la confession annuelle d'aucun fidèle, sans la permission par écrit de son curé ou la nôtre. Enjoignons aux curés de déclarer à leurs paroissiens qu'ils leur accorderont facilement, comme nous leur ordonnons de le faire, la permission de se confesser à quelque autre prêtre séculier ou régulier approuvé de nous; pourvoyant ainsi en toute charité, et dans la vue de Dieu aux besoins de leurs paroissiens sans contrainte, mais avec une sincère volonté, comme dit saint Pierre¹.

XVIII. Nous leur ordonnons pareillement de se rendre faciles aux malades qui voudront se choisir un confesseur parmi ceux qui sont approuvés. Exhortons néanmoins les malades de s'adresser préférablement à leurs pasteurs, étant bien convenable qu'ils reçoivent les derniers sacrements de ceux qui leur ont administré celui de la régénération, et veillent pour le bien de leur âme,

comme en devant rendre compte au jugement de Dieu. Nous voulons que les confesseurs tant séculiers que réguliers, qui seront appelés par lesdits malades, en donnent avis au curé, et qu'ils prennent avec lui toutes les mesures que la charité et la sollicitude pastorale peuvent exiger en ces précieux moments d'où dépend l'éternité, sous peine de suspense de leurs fonctions.

XIX. Pour remédier à l'insensibilité que certaines personnes ont pour leur salut, jusqu'à se priver volontairement des sacrements et de la communion pascale, nous ordonnons aux curés de les avertir de leur devoir en particulier, même en présence de deux ou trois témoins ecclésiastiques séculiers, dont ils feront un procès-verbal signé d'eux et des dits témoins; et en général dans leurs prônes sans les nommer, après la quinzaine de Pâques; et après trois délais compétents de dimanche en dimanche, dans lesquels ils réitéreront les mêmes monitions en esprit de douceur et de charité, ils nous enverront chaque année leurs noms et les raisons qu'ils pourraient avoir ou prétexter de n'obéir pas, afin que nous procédions contre les personnes obstinées, selon toute la rigueur du droit. Et néanmoins sans attendre que nous venions aux derniers remèdes que l'Eglise n'applique jamais sans trembler et sans gémir, les curés ne les recevront ni aux fiançailles ni aux sacrements de mariage, ni à être parrains ou marraines, ni à présenter le pain bénit, ni à être d'aucune confrérie; et en ce cas (ce qui n'advienne), qu'ils viennent à mourir sans se reconnaître, après une information sommaire de l'état où ils seront morts, s'ils peuvent le découvrir, ils leur refuseront la sépulture ecclésiastique, conformément à l'ordonnance synodale de notre prédécesseur, du 7 septembre 1674, et laisseront leur mémoire en exécration aux fidèles, comme celle de Caïn et de Judas.

XX. Les curés, vicaires, et autres confesseurs tant réguliers que séculiers, ne passeront point les bornes de leurs pouvoirs. Les approbations données nominativement pour une seule paroisse ou un seul monastère, ne pourront servir pour un autre, conformément à l'ordonnance synodale de notre prédécesseur, du 4 septembre 1669; et ceux qui seront approuvés généralement pour le diocèse, ne pourront confesser les religieux de quelque ordre et de quelque institut qu'elles soient, soit-disant exemptes ou non exemptes, sans une permission spéciale obtenue par écrit de nous ou de nos vicaires généraux, conformément aux constitutions du pape Grégoire XV, et autres souverains Pontifes; aux réglemens du clergé, conciles provinciaux, pratique constante des églises, et en particulier de celles de France et de la métropolitaine, sous peine de suspense et d'interdiction. Déclarons les confessions faites sciemment au préjudice de cette ordonnance, nulles et de nul effet.

XXI. Nous déclarons que les curés ou vicaires, après avoir quitté leur bénéfice ou leur emploi; les religieux, après avoir quitté le diocèse par obédience de leurs supérieurs, ne pourront plus confesser, qu'ils n'aient obtenu une nouvelle permission par écrit.

XXII. Nous révoquons toutes les approbations pour confesser, qui pourraient avoir été données verbalement, et déclarons qu'à l'avenir nous ne prétendons point en donner autrement que par écrit.

XXIII. Défendons très-expressément à tous confesseurs, tant séculiers que réguliers, exempts ou non exempts, d'absoudre des cas à nous réservés, hors le péril de mort, sans notre permission par écrit. Faisons pareilles défenses de lever les excommunications, suspensions, interdits annexés de droit ou de notre autorité à la contravention de nos statuts, de changer les vœux ou d'en dispenser, d'absoudre des irrégularités publiques ou secrètes, hors le cas des pouvoirs obtenus de la pénitencerie de Rome et autres émanés de l'autorité du Saint-Siège. Déclarons que dans toutes les permissions d'absoudre des cas réservés, que nous ou nos vicaires généraux donnerons, le quatorzième sera toujours ex-

1. 1. Petr., v. 2.

cepté, s'il n'est nommément exprimé dans lesdites permissions, quand le crime n'aurait pas encore été consommé, le réservant spécialement à nous et à nos vicaires généraux.

XXIV. Afin que l'ordre et la discipline soient exactement gardés, nous renouvelons la défense que nous avons déjà faite à tous les curés de confesser ceux qui ne sont pas de leur paroisse, sans avoir obtenu la licence du curé du lieu, ou notre permission, à moins que ce ne soit des personnes qui de bonne foi, par dévotion, ou par la nécessité de leurs affaires, se trouvent en voyage : et pour remédier aux inconvénients qui peuvent naître d'un règlement si salutaire, nous permettons à ceux ou à celles à qui la licence de se confesser hors la paroisse serait refusée, ou qui, pour des raisons particulières, n'osent quelquefois la demander, de se pourvoir non-seulement par-devant nous ou nos vicaires généraux, mais encore par-devant les doyens ruraux qui pourvoient à leurs besoins, et pourront même les confesser s'il est nécessaire.

XXV. Pour obvier aux dérèglements de certaines personnes qui, pour éviter la juste censure de leurs péchés scandaleux, ou persévérer plus facilement dans l'habitude ou occasion prochaine de péché, vont se confesser frauduleusement hors le diocèse à des confesseurs séculiers ou réguliers non approuvés par nous ou nos vicaires généraux, nous déclarons ces confessions nulles et invalides.

XXVI. Nous défendons, conformément à l'article IV de nos statuts synodaux, à tous les ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés, sous peine de suspense encourue *ipso facto*, dont nous nous réservons l'absolution et à nos vicaires généraux, de retenir en leur maison aucune servante qui n'ait atteint l'âge de cinquante ans accomplis, sous quelque prétexte que ce soit, même celui du service de leurs mères ou de leurs sœurs, qui pourraient demeurer avec eux. Nous leur ordonnons de se défaire de celles qui ne seront pas de cet âge, et d'ailleurs de bonnes mœurs et d'une vie sans reproche, au commencement de janvier prochain pour toute préfixion et délai. Ordonnons à notre promoteur de veiller à l'exécution du présent article.

XXVII. Nous ne voyons qu'à regret dans les maisons des curés, leurs nièces encore jeunes, tant à cause des personnes qu'elles y attirent, que pour autres inconvénients : mais nous les y pouvons tolérer si elles sont humbles, pieuses, modestes, dans un habit simple, de bonne édification, sans aucun scandale, appliquées aux œuvres de piété, et dignes enfin d'être élevées dans la maison de l'église sous la conduite d'un curé.

XXVIII. Pour les personnes plus proches, et encore plus hors de soupçon que les canons leur permettent d'avoir dans leur maison, nous leur permettons pareillement de les y garder, à condition qu'elles ne causeront aucune sorte de scandale : et pour les fréquentations familières des personnes de différent sexe, quoique dans des maisons honnêtes et sans reproche, nous leur enjoignons de les éviter dès qu'elles causent le moindre scandale, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé : leur déclarant que sur ce sujet, sans vouloir autoriser d'injustes soupçons, ou des rapports calomnieux, nous aurons toujours les yeux ouverts, et toujours l'oreille attentive aux plaintes des peuples, afin que la vie des prêtres qui doivent être l'exemple et la lumière du monde, soit irréprochable, et que le célibat des ecclésiastiques qui fait l'honneur de notre ordre, ne lui tourne point à opprobre.

XXIX. Comme il arrive que des gens inconnus viennent quelquefois s'établir avec des concubines, qu'ils supposent être leur femme, nous ordonnons aux curés de leur faire représenter en ce cas un certificat de leur mariage signé du curé qui les aurait mariés, et légalisé par l'évêque diocésain ou ses vicaires généraux ; sinon de nous en donner incessamment avis, et aux officiers

des lieux, pour y procéder selon l'exigence du cas, et éloigner le crime et le scandale de la maison de Dieu.

XXX. Les curés avertiront pareillement les officiers des lieux, lorsqu'il se rencontrera dans leur paroisse quelques femmes de mauvaise vie, et n'oublieront rien pour les faire éloigner. Si au mépris de Dieu et au scandale de la paroisse, il y avait un concubinage notoire, soit que les personnes soient libres, soit qu'elles soient mariées, de quelque qualité et condition qu'elles soient, nous leur ordonnons de les avertir en particulier, avec force et avec courage, et néanmoins avec prudence et charité ; et en cas qu'ils persévèrent dans cet horrible scandale, après trois monitions à eux faites en particulier, même en présence de deux ou trois témoins, si besoin est, selon la règle de l'Évangile, et avec délais compétents, ils nous en donneront avis, afin non-seulement que nous excitons la vigilance du magistrat, mais encore que nous tâchions de notre côté, en procédant selon la rigueur du droit, à arracher la proie au démon, et à ôter le scandale du milieu de nous.

XXXI. Comme les mariages doivent être libres et exempts de toute contrainte, nous déclarons que, conformément à l'esprit de l'Église, et même aux arrêts et jugements séculiers, que nous ne souffrirons pas qu'ils soient célébrés dans les prisons, et que nous ne dispenserons pas de la publication des bans des filles ou veuves, qui pour faciliter leur mariage auront prostitué leur honneur, n'étant pas juste que l'Église accorde ses grâces à celles qui n'ont point eu honte de la scandaliser. Ordonnons aux curés de donner avis, à nous ou à nos vicaires généraux, du scandale que ces personnes auront causé, afin que selon le précepte de l'Apôtre, et selon l'esprit et le décret du saint concile de Trente¹, on leur prescrive une pénitence proportionnée à la qualité de leur faute, et que ceux qui ont été excités au désordre par leur exemple, soient rappelés à la vie réglée par le témoignage de leur amendement.

XXXII. Nous défendons à tout prêtre, tant séculier que régulier, à peine de suspense *ipso facto*, de publier des indulgences fausses, surannées, ou autres même véritables, sans notre *visa* et mandement pour les publier. Ordonnons que toutes bulles d'indulgence nous seront présentées, ou à nos vicaires généraux avant la fête de Pâques, pour être vues et approuvées, dont on tiendra bon et fidèle registre.

XXXIII. De crainte de contrevenir au précepte de l'Apôtre, et d'imposer témérairement les mains contre la défense expresse, nous voulons que ceux qui souhaiteront être reçus au séminaire pour se préparer aux ordres, nous apportent un témoignage authentique de vie et de mœurs des curés des lieux où ils font leur résidence. Nous en chargeons la conscience desdits curés, et leur ordonnons de nous envoyer, ou à nos vicaires généraux, leur attestation cachetée, où ils nous marqueront sincèrement et selon Dieu ce qu'ils savent, et ce qu'on peut espérer de ceux qui se présentent. Ordonnons pareillement que chaque ordinand nous présentera une attestation de trois publications faites à la paroisse de sa promotion future aux sacrés ordres de sous-diaconat, de diaconat et de prêtrise.

XXXIV. Enjoignons aux curés qui seront chargés de faire les publications de la promotion future aux ordres, ou celles des titres, d'intimer au peuple, que sous peine d'excommunication, il ait à révéler ce qu'il sait tant de la vérité du titre que des mœurs, de la conduite, de la piété, de la continence, de l'âge et de la naissance légitime de l'ordinand : et en cas qu'il ne s'y trouve point d'opposition ni d'empêchement canonique, ils dresseront leur certificat, et l'enverront cacheté, comme ci-dessus.

XXXV. Afin que ces ordonnances et règlements salutaires tant du clergé que du peuple soient bien connus, après la publication qui en sera faite en notre pré-

1. Sess. XIV, c. 8; Sess. XXIV, De ref., c. 8.

sence dans notre synode, nous ordonnons que ceux où la conscience du peuple est intéressée, et notamment le huitième que nous estimons le plus important, soit lu et publié au prône par trois dimanches consécutifs, avec les exhortations les plus vives et les plus pressantes, que le Saint-Esprit mettra dans le cœur et dans la bouche des curés, dont nous leur avons fourni les principaux motifs dans notre second Catéchisme, où il est parlé de la messe paroissiale.

Et seront les présentes ordonnances, aussi bien que celles des synodes précédents, enregistrées en notre officialité, et exécutées selon leur forme et teneur, notwithstanding oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, d'autant qu'il s'agit de discipline ecclésiastique, consacrée, autorisée et ordonnée par les saints canons, pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et l'édification publique.

Donné à Meaux en notre palais épiscopal, le seizième août mil six cent quatre-vingt-onze.

ORDONNANCES SYNODALES DE L'AN 1698.

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, par la permission divine, évêque de Meaux, etc., aux doyens ruraux de notre diocèse, et à tous curés, vicaires, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Désirant pourvoir autant qu'en nous est dans le présent synode, aux besoins les plus pressants de ce diocèse; ensemble rendre nos assemblées synodales les plus utiles qu'il nous sera possible, avons statué et admonesté, statuons et admonestons comme s'ensuit.

I. Pour commencer par ce qui regarde le service divin, après diverses admonitions inutiles qui ont été faites en synode ou autrement, sur l'observance des fêtes depuis le temps de la Madeleine jusqu'à la Toussaint, nous avons trouvé à propos, à l'exemple de plusieurs diocèses, et notamment de ceux du voisinage, de relâcher l'obligation de l'observance des fêtes dans le temps susdit, en faveur du travail nécessaire de la campagne, et pour les villages seulement, à la réserve des dimanches dont l'observance est fondée sur le droit divin et des fêtes plus solennelles, comme sont l'Assomption et la Nativité de la sainte Vierge, parmi lesquelles nous comprenons celle du patron. Pour les villes, nous entendons que l'observance des dites fêtes demeurera en pleine vigueur, en dispensant seulement ceux qui auront à travailler à la campagne, et non autres.

II. N'entendons rien relâcher sous ce prétexte de la célébrité et la solennité du service divin, auquel nous exhortons les peuples à se rendre assidus autant qu'ils pourront, et notamment à la messe qui se dira à l'heure que les curés trouveront la plus convenable pour la commodité du travail, dont les peuples seront avertis: il ne sera rien changé dans les villes ni dans les paroisses où il y aura plusieurs messes, le tout jusqu'à ce que nous y ayons plus particulièrement pourvu.

III. On ne laissera pas d'annoncer les dites fêtes à l'ordinaire, pour n'en point laisser perdre la mémoire, au grand dommage de la piété et du culte des saints.

IV. Nous ordonnons que pour la dernière fois, seront admonestés aux prônes du premier dimanche de l'Avent et suivants jusqu'à Noël, ceux qui ont manqué au devoir de la communion pascale: leur seront dénoncés les sévères jugements de Dieu et les rigoureuses censures de l'Eglise; et s'ils ne satisfont à leur devoir à la fête de Noël, nous ordonnons aux curés de nous en donner avis après ce terme, afin que nous envoyions incessamment les noms des plus coutumaces, pour être lus au prône durant le Carême, avec prières pour fléchir leurs cœurs endurcis: après quoi, s'ils n'obéissent au commandement de l'Eglise à Pâques suivant, dès lors nous les déclarons avoir encouru la peine portée par le canon

Omnia utriusque sexus, du grand concile de Latran; et sera cet article publié au prône au temps ci-dessus marqué.

V. Nous exhortons et enjoignons aux curés d'avertir leurs paroissiens publiquement et dans les prônes, de la pieuse coutume et ordonnance de ce diocèse, de faire leur confession annuelle dès le commencement du Carême, sans attendre au dimanche des Rameaux et Semaine sainte, ni à la semaine de Pâques, à peine d'être renvoyés à la discrétion des curés, et pour ne point précipiter une action si nécessaire.

VI. Les curés admonesteront les fidèles du péril des danses, les empêcheront le plus qu'ils pourront, les jours de fêtes et dimanches, et avec une attention plus particulière durant l'Avent et le Carême, et aux fêtes solennelles: admonestons pareillement les joueurs de violon et autres instruments qui servent aux danses, du péril extrême de leur profession; et néanmoins pour la dureté des cœurs et sans approuver leur état, nous relâchons l'obligation du cas réservé à nous, en faveur de ceux qui, dans un âge avancé, n'ont point d'autre métier pour gagner leur vie, en promettant de ne point permettre celui-là à leurs enfants.

VII. Nous nous réservons le cas de ceux qui joueront durant le service divin, sans approuver lesdits jeux et danses dans les autres heures des jours de dimanche et fête.

VIII. Nous censurons très-grièvement les curés qui manqueront à dire les premières vêpres des dimanches et des fêtes, sous quelque prétexte que ce soit.

IX. Nous renouvelons les statuts et ordonnances faites par nos prédécesseurs d'heureuse mémoire et par nous, contre ceux qui ne portent pas la soutane et l'habit ecclésiastique conformément à iceux: renouvelons semblablement ceux qui regardent l'âge des servantes: déclarons toutes les peines y portées bien encourues par les contrevenants: leur enjoignons d'y pourvoir, sans préjudice des autres peines portées par les canons.

X. Nous comprenons dans lesdits statuts et ordonnances sur l'âge des servantes, celles qu'on aura reçues dans sa maison avant l'âge porté par lesdits statuts, encore qu'elles l'aient acquis depuis.

XI. Nous ne recevons pas les excuses de ceux qui auront des servantes dans l'âge inférieur, sous prétexte qu'elles seront avec leurs mères ou leurs sœurs: nous réservant même d'éloigner les plus proches parentes, si elles sont immodestes, querelleuses ou mondaines et de mauvais exemple, afin que la maison des ministres de Jésus-Christ soit sainte, et que leur célibat soit à édification, et non à opprobre à l'Eglise.

XII. Nous défendons à tous ecclésiastiques de faire coutume d'user du tabac en poudre, notamment et en tout cas dans les églises, pour exterminer cette indécence scandaleuse de la maison de Dieu.

XIII. Nous renouvelons pareillement les ordonnances rendues sur la reddition des comptes, poursuites des reliquats, renouvellement des hypothèques, emplois des deniers et autres choses concernant le bien des fabriques: déclarant à tous les curés qui auront laissé passer trois ans sans faire sur ce sujet les diligences requises, et nous en faire apparoir, qu'après cette admonition, nous les rendrons responsables de la perte des églises.

XIV. Enjoignons pareillement auxdits curés de faire toutes les poursuites et diligences nécessaires pour les réparations des églises, livres, ornements, par qui il appartiendra, et de nous en donner avis, à peine d'être sévèrement censurés.

XV. Quant à ceux qui négligent de faire, selon leur devoir très-pressant, les prônes, catéchismes et autres instructions pastorales, ou selon une perverse coutume, s'en croient dispensés pour tout le reste de l'année, quand ils les font au temps de l'Avent et du Carême, les noms en seront donnés par notre ordre à notre promo-

teur, à qui nous enjoignons de faire contre eux toutes les poursuites nécessaires, et de nous en rendre compte, sans préjudice d'autres moyens que nous trouverons à propos de pratiquer de notre autorité.

XVI. Nous déclarons que nous dénoncerons en plein synode ceux qui manqueront aux choses susdites et autres de même importance, ce qui tiendra lieu d'une admonition canonique : à l'effet de quoi nous ordonnons qu'il sera fait un registre en bonne forme, où seront écrites et registrées lesdites dénonciations et admonitions.

XVII. Nous ferons une pareille dénonciation en plein synode de ceux qui s'adonneront au jeu et à la crapule, ou feront entre eux des sociétés et confréries qui scandalisent les peuples, ou qui font coutume de ne se point trouver aux conférences, à moins que pour cause d'infirmité ils en aient obtenu de nous ou de nos vicaires généraux une permission par écrit.

XVIII. Nous déclarons que les présentes admonitions et ordonnances auront force de statuts, sans préjudice d'autres réglemens.

Fait et publié en synode le seize d'octobre mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

† J. BÉNIGNE, évêque de Meaux.

Par le commandement de mondit Seigneur, ROYER.

ORDONNANCES

Notifiées à nos chères filles les Religieuses de Sainte-Ursule de Meaux, au chapitre tenu dans leur chœur, le 4 avril 1683, pour conclusion de la visite régulière par nous faite les jours précédents.

L'OFFICE divin sera chanté sans précipitation, et avec le plus de décence que faire se pourra, sans qu'un chœur anticipe sur un autre, et gardant la médiation : toutes s'affectionneront au chant, et aucune ne s'en dispensera sans nécessité.

Mes filles, ayez du zèle et de la ferveur pour bien chanter les louanges de Dieu. Quand l'office est bien chanté, sachez que tout le reste va bien : au contraire, quand on ne s'acquitte pas bien de ses devoirs dans le divin office, on peut dire que rien n'est bien dans une maison. C'est une occupation sainte qui mérite toutes vos attentions : c'est la plus grande et la plus digne que vous puissiez avoir sur la terre ; puisque vous avez l'honneur de parler à Dieu. Quand vous chantez ses louanges, vous faites ici-bas ce que les anges font dans le ciel. Acquitez-vous donc de cette excellente et sublime action, le plus parfaitement que vous pourrez : apportez-y toute l'application nécessaire, et faites en sorte qu'un chœur n'anticipe pas sur l'autre. La sainte Eglise commande que l'office divin soit fait sans interruption : ces anticipations d'un chœur à l'autre font des interruptions en ce saint exercice ; c'est pourquoi faites les pauses, et observez exactement la médiation.

Ici, mes filles, faites une belle réflexion. Il est remarqué dans la sainte Ecriture, qu'il se fit un grand silence dans le ciel ; et que les anges, durant ce silence, rendaient leurs hommages et leurs adorations à la suprême majesté de Dieu. Que signifie ce silence mystérieux que firent les anges dans le ciel ? Il doit vous imprimer un profond respect pour la majesté de Dieu, lorsque vous chantez ses louanges ; c'est pour vous apprendre, par ces célestes intelligences, que toute créature, soit au ciel ou en la terre, doit demeurer dans le silence, et se taire pour adorer et admirer la grandeur de Dieu. Admirez donc et adorez celui à qui vous avez l'honneur de parler : faites de temps en temps ce silence à l'imitation des anges, observant bien la médiation ; et puis derechef, chantez comme eux alternativement,

1. Apoc., viii, 1.

chœur à chœur, les louanges de votre Créateur et Seigneur. Si chacune avait application à faire cet acte d'adoration et d'admiration dans le temps de la médiation, il serait plutôt à craindre qu'elle fût trop longue que trop courte.

Les sœurs éviteront toute partialité, spécialement dans les choses où il est besoin d'avoir recours à notre autorité pour être pourvu au bien commun, et s'abstiendront d'en faire des entretiens inutiles : elles se contenteront de nous représenter les vues qu'elles en auront, demeurant cependant en paix, et se conformant avec soumission aux ordres qui leur seront donnés dans le temps.

Dans les visites, l'une ne suggérera pas à l'autre ce qu'elle dira : chacune déclarera ses pensées avec simplicité. L'on a fait quelques fautes dans cette visite sur cet article, ce qui m'a obligé de vous en faire avertir, en ayant eu connaissance. Cet avis vous servira dans les visites à venir : on n'a pas observé cela en cette visite-ci ; il faudra y prendre garde dans les autres. Soyez plus fidèles, mes filles, que vous ne l'avez été en celle-ci.

On évitera les amitiés privées et communications secrètes, sous telle peine qu'il conviendra décréter : les vocales qui récidiveront dans cette faute avec scandale, seront privées du chapitre ; de même, si elles déclarent aux personnes intéressées ce qui aura été dit contre elles.

Pour les amitiés particulières et communications dangereuses, je veux que vous les évitiez comme les pertes de la religion, et que vous les fuyiez comme des sources de division et de vices. Ayez-les en horreur, et qu'il ne s'en trouve jamais dans cette communauté de semblables. Je n'entends pas toutefois par là défendre absolument tous entretiens et communications ; j'en trouve parmi vous de saints et de bons, qui sont même utiles : ils le seront toujours, s'ils ont les conditions qu'il faut pour être parfaits ; savoir, qu'ils soient rares, brefs, modestes, et avec permission de l'obéissance s'ils sont réglés de la sorte, je ne les désapprouverai pas.

A l'égard du secret du chapitre, que les vocales soient là-dessus fort réservées. Vous savez par expérience les inconvénients qui en sont arrivés par le passé : il pourrait encore en arriver de plus grands à l'avenir, si vous n'y vieilliez autrement ; prenez-y garde : voici un article de conséquence ; pensez-y, mes filles.

Les sœurs n'entreront pas dans les cellules les unes des autres, sans permission de la Mère supérieure : on se gardera bien d'en emporter secrètement d'autorité privée, ni livres, ni écrits, sous peine de désobéissance.

Elles se rendront ponctuelles au confessionnal, de manière que le confesseur ne perde point le temps à les attendre.

Je vous exhorte, mes filles, d'être fort exactes et fidèles à cette ordonnance pour la confession. Ce n'est pas avoir du respect pour le ministre de Jésus-Christ, que de le faire attendre au confessionnal après vous. Que chacune de vous soit à l'avenir plus diligente à se trouver, aux jours prescrits, aux heures marquées pour la confession. Le temps que vous faites perdre ainsi au confesseur serait plus utilement employé à prier pour vous, et à présenter à Notre Seigneur tous vos besoins, et à présenter à Jésus-Christ vos prières nécessaires pour travailler au salut et à la perfection de vos âmes, dont il est chargé par son ministère. Quand vous allez au sacrement de pénitence, soyez pénétrées d'une forte compunction de cœur : allez-y avec respect, avec humilité, avec soumission, et surtout avec confiance, comme à Jésus-Christ même, de qui le confesseur tient la place. Ne faites point de certaines distinctions par rapport à l'homme : entrez dans l'esprit de la foi, fermant les yeux à toutes les vues humaines : n'envisagez uniquement que Jésus-Christ en la personne du confesseur, qui vous le représente pour lors en qualité de votre juge. Allez donc à ce tribunal avec un esprit sérieux, et soyez pénétrées d'une sainte frayeur, en vous consi-

dérant comme une criminelle en la présence de son juge.

Imitez la Madeleine, mes filles, et souvenez-vous de sa diligence et de sa ferveur, lorsqu'elle allait trouver Jésus-Christ pour entendre sa parole, et pour obtenir la rémission de ses offenses. Quand elle savait le lieu où Notre Seigneur était, et quand elle apprenait qu'il la demandait, jamais Madeleine ne s'en excusait : elle ne se faisait pas appeler plusieurs fois ; mais promptement et sans différer, elle s'allait jeter aux pieds de Jésus-Christ, pour entendre ces favorables paroles : Tes péchés te sont pardonnés. Voilà, mes filles, votre modèle ; imitez cette illustre pénitente ; animez-vous par l'exemple de cette grande sainte. Si vous aviez plus de foi, vous auriez de même un saint empressement de vous aller jeter aux pieds de votre confesseur, afin d'entendre les mêmes paroles d'absolution pour la rémission de vos péchés, puisqu'il vous représente Jésus-Christ, dans ce sacrement. Si l'on s'occupait de ces pensées, on se tiendrait devant le confesseur avec tout le respect et la modestie requise : on l'écouterait avec humilité, avec soumission, en esprit de foi : on se préparerait sérieusement ; on se garderait bien de se répandre en des discours frivoles, et l'on ne dissiperait pas son esprit vainement, au lieu de se disposer à une si sainte et si grande action.

Les religieuses du Juvenat seront sous la conduite de la Mère assistante : cependant la Mère supérieure continuera d'en prendre soin jusqu'à la fin de janvier prochain.

Pour de bonnes raisons, jugées telles par les supérieures, on a trouvé à propos d'en décharger ladite Mère assistante durant son triennal : cependant dans le temps, elle en aura la direction, comme il est convenable à sa charge.

Les sœurs prendront garde qu'elles ne s'ouvrent de rien, par aucune voie, aux pensionnaires et autres du dehors, des affaires ou difficultés qui pourraient arriver au dedans.

On ne donnera point deux charges de discrètes à la même personne, sans nécessité, et qu'avec une mère délibération des supérieures.

Nous renouvelons les ordonnances des visites ci-devant faites.

Nous ordonnons que les présentes, et les autres ci-devant faites, depuis l'année 1669, seront lues de trois mois en trois mois, et nous chargeons la Mère supérieure de les faire lire et observer, et de tenir la main à l'exécution exacte.

Donné le 27 avril 1685.

† J. BÉNIGNE, évêque de Meaux.

A la Mère supérieure.

Ma Mère, je vous charge d'avoir l'œil et de tenir fortement la main, à ce que toutes nos intentions et nos ordonnances soient soigneusement observées dans cette maison. Ne souffrez point de plaintes ni de murmures ; prenez garde que l'on ait pour les ministres du Seigneur le respect qui est dû à leur caractère. Ne souffrez pas non plus que vos sœurs s'emportent, et empêchez qu'il ne se dise rien qui puisse altérer la charité et troubler la paix de cette communauté. Avertissez-nous dans ces occasions, et faites-nous connaître celles qui transgresseraient nos ordres. Faites surtout garder ce silence si nécessaire, que j'ai tant recommandé : et de toutes ces choses, je souhaite et je prétends que vous m'en rendiez compte, et je vous enjoins de le faire de temps en temps ; moi-même je vous en interrogerai, et je m'informerai si elles sont religieusement observées.

Et vous, mes filles, je vous exhorte derechef de travailler incessamment à votre perfection, dans la paix et dans le silence. Que chacune de vous ne pense plus qu'à cette unique affaire, et à se bien acquitter de ce que l'obéissance vous donne à faire, chacune dans vos obéissances. Travaillez et agissez dans l'esprit de Jésus-Christ ; prenez-le pour votre modèle dans toutes vos

actions : voyez avec quelle perfection et obéissance il servait Joseph et Marie ; c'était son obéissance que de leur être sujet et soumis en toutes ses actions, durant sa vie cachée : considérez bien ce bel exemple, et vous y conformez parfaitement en cette vie ; afin que vous puissiez être un jour unies éternellement à lui dans la bienheureuse vie de la gloire céleste.

ORDONNANCE

Pour réprimer des abus qui s'étaient introduits à l'occasion de la fête du monastère de Cerfroid.

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, évêque de Meaux, conseiller du Roi en ses conseils, ci-devant précepteur de monseigneur le Dauphin, premier aumônier de madame la Dauphine, à tous les fidèles que le Saint-Esprit a soumis à notre conduite, salut en Notre Seigneur. Il nous a été représenté par les prieurs et religieux de la maison et couvent de Cerfroid, chef de l'ordre de la très-sainte Trinité et Rédemption des captifs, que le jour et fête de la très-sainte Trinité il se tenait une espèce de marché devant la porte de cette maison, où, bien loin de solenniser cette fête, on commet mille impiétés, on exerce un honteux commerce, on prend des rendez-vous scandaleux, on fait des danses dangereuses ; et que par de fréquentes ivrogneries il s'y excite des tumultes et des batteries qui blessent les consciences, scandalisent le peuple, et troublent le service divin : requerraient lesdits prier et religieux qu'il nous plût confirmer l'Ordonnance que nous avons faite l'année précédente pour obvier à ces désordres, de peur qu'un si grand mal, qui n'est pas encore déraciné, ne se renouvelle, si nous ne continuons à le réprimer. Nous, à qui il est enjoint d'en-haut de nous opposer d'autant plus à l'iniquité qu'elle est plus publique et plus scandaleuse, désirant empêcher la perte des âmes, dont Dieu nous demandera un compte si rigoureux, déclarons de nouveau à tous ceux qui vendent ou qui achètent à ce marché, y portent et débitent leurs marchandises, à leurs adhérents et fauteurs, qu'ils pèchent mortellement en profanant le dimanche, jour que Dieu a sanctifié, et encore un dimanche aussi saint que celui où l'on honore la Trinité adorable qui est le mystère de l'incompréhensible hauteur de Dieu, et le fondement de la foi des chrétiens : défendons à tous les fidèles par l'autorité du Saint-Esprit, de fréquenter ce marché, y vendre et acheter, y porter et débiter leurs marchandises sous peine de la damnation éternelle : faisons pareille déclaration et défense à tous taverniers et vendant vin ; leur dénonçant qu'ils sont d'autant plus coupables, qu'ils ajoutent au crime de la profanation d'un si saint jour, celui de participer aux ivrogneries qui s'y commettent, et aux crimes qui s'en ensuivent : dénonçons pareillement à tous ceux qui profanent ce jour sacré par leurs impuretés, leurs danses scandaleuses, leurs ivrogneries, leurs querelles et leurs blasphèmes, et qui, en quelque manière que ce soit, troublent le service divin et les prières des fidèles, que leur crime est d'autant plus énorme, qu'ils choisissent pour le commettre un jour si célèbre. Permettons auxdits religieux d'avoir recours aux seigneurs et juges des lieux pour empêcher de tels excès : Exhortons lesdits seigneurs et juges à signaler leur piété en cette occasion, et à faire le devoir de leur charge ; leur dénonçant, au nom de Notre Seigneur, que conformément aux lois divines et humaines, même aux ordonnances des rois dont ils sont les exécuteurs, ils sont obligés en conscience d'empêcher de tels excès, à peine de s'en rendre coupables, et d'en rendre compte au sévère jugement de Dieu. Enjoignons aux curés du voisinage, qui en seront requis par lesdits prier et religieux, de publier le présent Mandement les dimanches

Précédant la fête de la très-sainte Trinité, et de faire entendre au peuple par de graves remontrances, que rien ne provoque tant la juste colère de Dieu, que quand on emploie à l'offenser, les jours qu'il a établis pour sancti-

fier son saint nom, et détourner ses vengeances. Donné à Germigny, le vingt-neuvième de mai MDCLXXXV.

† J. BÉNIGNE, év. de Meaux.

Par mondit seigneur, ROYER.

PIÈCES CONCERNANT L'ÉTAT DE L'ABBAYE DE JOUARRE,

POUR MESSIRE JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, EVÊQUE DE MEAUX,

CONTRE RÉVÉRENDE DAME HENRIETTE DE LORRAINE, ABBESSE DE JOUARRE.

FONDATION DU MONASTÈRE DE JOUARRE.

PREMIÈRE PIÈCE.

SAINTE Théodéchilde a été la première abbesse de Jouarre. Il n'y a nulle mention de privilège dans sa vie imprimée par les PP. Bénédictins¹. Il est encore parlé de cette fondation dans les pièces suivantes.

DEUXIÈME PIÈCE, DE L'AN DC. L.

Tirée de la Vie de saint Agile, abbé de Rebas 2.

HORUM fratrum major natu, Ado nomine, semet cum propriis voluptatibus ac copiis abdicavit, verum etiam in proprio solo intra Jorani saltus arva, ope fratris venerabilis videlicet Audoeni, super annem Maternam monasterium edificavit, cui Jotrum nomen imposuit, atque ex rebus propriis fecundissimè ditavit : in quo etiam monasticè, secundum B. Columbanii instituta, unâ cum catervâ præclaræ religionis, superno regi Christo militavit.

TROISIÈME PIÈCE, DU MÊME TEMPS.

Tirée de la Vie de saint Faron, évêque de Meaux, écrite sous le règne de Charles le Chauve, par Hildegard, aussi évêque de Meaux 3.

QUORUM major natu, Ado nomine, semet cum suis voluptatibus abdicavit, postque intra Jotri saltum monasterium ex beati regulâ Columbanii construxit.

Remarques sur la fondation.

IL est constant que c'est là tout ce qu'on a de la fondation de Jouarre ; il n'y paraît aucun privilège, et loin que cette fondation ait été royale dans son origine, on voit qu'Ado, un particulier, a fondé ce monastère dans ses terres, et l'a doté de ses propres biens : *In proprio solo, atque ex rebus propriis*.

Quand cette fondation serait royale, elle ne le serait pas à plus juste titre que celle des monastères de Sainte-Croix de Poitiers, et de Chelles, où deux grandes reines, sainte Radégonde et sainte Bathilde ont pris l'habit de religieuses, après les avoir fondés avec une magnificence royale ; et néanmoins ces deux abbayes sont soumises à l'ordinaire dès leur origine. Celle de Jouarre ne doit pas se croire plus privilégiée que ces deux-là ; ni que saint Faron lui ait accordé plus de privilège qu'au monastère de sa sœur sainte Fare, à qui il est bien constant qu'il n'en a jamais donné aucun, et qui en effet est toujours demeuré soumis, et l'est encore.

Quant aux privilèges du Saint-Siège, outre qu'il n'en est fait aucune mention, comme on a vu dans l'histoire de cette fondation, on sait d'ailleurs que les Papes n'en accordaient alors qu'à regret, même aux monastères d'hommes ; et on ne croit pas qu'on en trouve aucun exemple pour les monastères de filles. Ainsi, il est déjà très-constant que le monastère de Jouarre est soumis dans son origine, comme il le devait être naturellement, suivant les règles de l'Eglise et la pratique ordinaire de ces temps.

1 Act. Ord. S. Bened., auct. D. Joh. Mabillon, ser. 2, p. 486. — 2. Idem, p. 321. — 3. Ibid., p. 612.

LA DÉPENDANCE DU MONASTÈRE DE JOUARRE.

Sous Honoré II, qui siégeait depuis l'an 4125 jusqu'à 4129.

QUATRIÈME PIÈCE,

Tirée du Cartulaire de Meaux, d'où elle a été compulsée, parties présentes ; et imprimée dans le Recueil des Epîtres d'Innocent III, de M. Bataze, l'an 1682, tom. II, pag. 296.

Epistola Honorii II, de subjectione monasteriorum Resbacensis et Jotrensis.

HONORIUS episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri Burcardo Meldensis episcopi¹ ejusque successoribus canonicè promovendis in perpetuum. In eminenti apostolicæ Sedis speculâ disponente Domino constituti, et in juncto nobis officio fratres nostros episcopos debemus diligere ; et ecclesiis sibi à Deo commissis suam debemus² justitiam conservare. Proinde, carissime in Christo frater Burcarde episcopo Meldensis ecclesie, cujus à Deo tibi cura commissa est, salubriter nostrâ sollicitudine providentes statuimus, ut omnes tam clerici quàm laici in villâ Resbacensi et Jotrensi commorantes, Meldensi ecclesie jure parochiali subjaceant, et ea quæ de eis ad jus parochiale pertinent, tibi tuisque successoribus, ut illibata serventur. Decernimus etiam ut abbas Resbacensis, et Jotrensis abbatissa canonicam tibi quisque successoribus obedientiam persolvant. Benedictio quoque eorum, sicut per tuos antecessores hæcenus celebrata constitit, sic per te ; tuosque successores deinceps exhibeatur. Promotiones etiam monachorum ad ecclesiasticos ordines per Meldensem administrantur episcopum, si videlicet gratis eas sine pravitate voluerit exhibere, et gratiam apostolicæ sedis habuerit. Si quis autem, quod absit, huic nostro decreto sciens contra ire tentaverit, honoris et officii sui periculum patiat, nisi præsumptionem suam dignâ satisfactione correxerit. Datum Laterani, xvii Kal. Maii.

Ces mots, *jure parochiali, et canonicam obedientiam*, emportent la pleine soumission, et il est constant par cette pièce, que les monastères de Jouarre et de Rebas avec leurs paroisses, étaient dans une dépendance absolue.

Sous Innocent II, qui siégeait en 1130 jusqu'à 1143.

CINQUIÈME PIÈCE,

Imprimée par M. Petit, tom. II, pag. 673, du Pénitentiel de Théodore de Cantorbéri. Ou s'en est servi pour favoriser l'exemption de Jouarre ; mais elle prouve le contraire.

Ex compositione ab Hugone Antissiodorensi episcopo et Gaufrido Cathalavensi factâ, ex præcepto Innocentii II, inter ecclesiam Meldensem et Farensem monasterium.

Ex cartulario Farenensis monasterii.

DELIBERAVIMUS quòd sacerdos Farenensis monasterii populum rectorus de manu Meldensis episcopi curam totius parochiæ tam clericorum quàm laicorum suscipiet, chrisma quoque et aquam reconciliationis ecclesiarum, si violatæ fuerint, ab ecclesia Meldensi requirit. Sanè sacerdos ille, si quâ culpâ³

1. Ce n'était donc pas un privilège pour la personne, mais un droit du siège.

2. C'est donc justice et droit, non privilège.

3. Cet endroit fait voir quelle sorte de juridiction pouvaient avoir les abbesses sur les ecclésiastiques ; elle n'était qu'économique, temporelle et en

fuerit notatus, primâ vice mandabit episcopus abbatissæ ut consilio clericorum suorum corrigat eum : si autem postea crebuerit eadem infamia atque succreverit, tunc episcopus per abbatissam statuet diem, quo veniens episcopus in capitulum sanctæ Faræ, per se sacerdotem illum iudicabit, et si ei visum fuerit, deponet. Porrò si culpa sacerdotis per pœnitentiam et per pecuniam debeat purgari, episcopus imponet sacerdoti pœnitentiam, sed Farenis ecclesia retinebit pecuniam. Sic de omnibus parochianis statutum est, ut si qualibet eorum culpa mulctatur per pecuniam, semper ecclesia Farenis habeat eam; sed parochianos suos deducet sacerdos ad episcopum propter suorum criminum pœnitentiam. Tandem si sacerdos illè venerit ad synodum Meldensem, an non venerit, statuere supersedimus, quoniam audivimus sacerdotes Jotrensem et Resbacensem qui¹ similiter curam de manu episcopi suscipiunt, nunquam sedisse nec etiam ad synodum venisse, et hoc ecclesias illas ex antiquissima consuetudine tenuisse, etc.

Sous Alexandre III, qui siègeait depuis 1160 jusqu'à 1181.

SIXIÈME PIÈCE, DE L'AN M. C. LXIII,

Tirée du Cartulaire de Meaux, compulsée et imprimée par M. Baluze, tom. II des Epîtres d'Innocent III, pag. 296.

Epistola Alexandri III, quâ confirmat superiores Honorii II litteras.

ALEXANDER episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Stephano Meldensi episcopo. ejusque successoribus canonicè substituendis in perpetuum. In eminenti apostolica Sedis speculâ, etc., ut in illâ Honorii, usque : Proindè, carissime in Christo frater Stephane, Meldensi ecclesiæ, cujus à Deo tibi cura commissa est, salubriter providentes, ad exemplar sanctæ recordationis patris et prædecessoris nostri Honorii Papæ, statuimus, ut omnes tam clerici quàm laici in villa Resbacensi et Jotrensi commanentes, Meldensi ecclesiæ jure parochiali subiaceant, etc., ut in illâ Honorii, usque : Si quis autem contra hanc nostræ constitutionis paginam venire præsumserit, secundò tertiove communitus, nisi temeritatem suam congruâ satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, et à sacratissimo corpore ac sanguine Dei ac Domini nostri JESU-CHRISTI alienus fiat, atque in extremo examine districtè ultionis subiaceat. Conservantibus autem hæc sit pax Domini nostri JESU-CHRISTI; quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant, et ad præsumptum iudicem gaudia æternæ pacis inveniunt. Amen. Data Turonis, anno M. C. LXIII.

Cette constitution d'Alexandre III est la répétition et confirmation de celle d'Honoré II, et on y peut faire les mêmes remarques.

Les évêques obtenaient alors de semblables concessions des Papes, parce que les monastères commençaient à être inquiets et à se vouloir rendre indépendants, comme il est constant par l'histoire.

Sous Luce III, qui tint le siège depuis 1181 jusqu'à 1186.

SEPTIÈME PIÈCE, DE L'AN M. C. LXXXIII.

Tirée du Cartulaire de Meaux, compulsée et imprimée tom. II du Pénitentiel de Théodore, p. 715.

Epistola Willelmi, Remorum archiepiscopi, de honore et reverentia et de omni jure quod Eustathia abbatissa ecclesiæ Jotrensis promisit semper se exhibituram episcopo Meldensi.

WILLELMUS, Dei gratiâ Remorum archiepiscopus, sanctæ Romanæ ecclesiæ titulo sanctæ Sabine cardinalis, apostolicæ Sedis legatus, universis fidelibus tam futuris quàm presentibus, ad quos litteræ istæ pervenerint, in Domino salutem. Noverit universitas vestra, quod cum inter venerabilem fratrem nostrum Simonem Meldensem episcopum et ecclesiam Jotrensem super benedictione abbatissæ, et aliis consuetudinibus questio verteretur; tandem inter eos nobis mediantibus compositio facta est in hunc modum : Eustathia abbatissa, assensu² capituli sui, in præsentia nostrâ publicè Meldis recodit

choses légères; mais c'est sur ce fondement que quelques-unes ont lâché de l'indigne.

1. Cet endroit est remarquable, parce qu'il fait voir que le curé de Jouarre prenait de l'évêque de Meaux, *curam animarum*, aussi bien que celui de Faramontier, qui est constamment pléinement soumis comme tous les autres curés; et on verra que ce droit n'a point été ôté à l'évêque, même par la sentence arbitrale.

2. On a voulu dire que l'abbesse de Jouarre s'était trouvée par hasard à Meaux; mais ces mots font voir qu'elle y était venue exprès du consentement de son chapitre, avec un légitime pouvoir.

gnovit Meldensem episcopum esse suum¹, et villæ Jotrensis episcopum; et electam Jotrensem non debere benedici, nisi ab eo : nec etiam clericos Jotrenses ordinari, nisi per ipsum. Promisit etiam se Meldensi episcopo exhibituram² omnem honorem et reverentiam et omne jus, et omne debitum, quod prædecessores sui antecessoribus ipsis episcopis³ exhibuerunt; et insuper processiones, primam videlicet post episcopi consecrationem et cæteras quoties episcopus à Romanâ Sede redierit. Huic igitur compositioni per nos tactæ testimonium perhibuimus; sigilli nostri muus apposuimus. Actum anno ab incarnatione Domini¹ M. C. LXXXIII. Datum per manum Lambini Cancellarii nostri.

Contestation sous Innocent III, qui siègea depuis 1198 jusqu'à 1216.

HUITIÈME PIÈCE, DE L'AN M. CC. III,

Tirée du même Cartulaire, compulsée et imprimée tom. II du Pénitentiel de Théodore, pag. 713, et par M. Baluze, tom. II des Epîtres d'Innocent III, p. 290.

Sententia ab Innocentio III lata contra presbyterum de Jotro, qui audito episcopi mandato in vocem appellationis proruperat.

INNOCENTIUS episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Parisiensi episcopo, et dilecto filio abbati Latiniacensi, salutem et apostolicam benedictionem. Conquerente venerabili fratre nostro Meldensi⁵ episcopo, nostris est auribus intimatum, quod Hugo presbyter sancti Petri Jotrensis, licet à⁶ prædecessore suo curam susceperit animarum, et ei teneatur super hoc respondere, monitus ab eo ad præsentiam ejus venire contempsit, et audito ejus mandato statim in vocem appellationis prorupit; quod⁷ multis jam annis elapsis non fuit per se vel per alium persecutus. Quocirca discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus; quatenus eundem presbyterum, ut super hoc ipsi episcopo debitam satisfactionem impendat, et deinceps mandatis illius obediat, ut tenetur per censuram ecclesiasticam, appellatione remotâ, cogatis : testes autem qui nominati fuerint, si se gratiâ, odio vel terrore subtraxerint, per distinctionem ecclesiasticam⁸ appellatione postpositâ compellatis veritati testimonium perhibere, nullis litteris veritati et justitiæ præjudicium facientibus, si quæ apparuerint à Sede apostolicâ impetratæ. Quod si non ambo ex his exequendis poteritis interesse, tu, frater episcopo, ea nihilominus exequeris. Datum Lateran. x. Kalend. Junii, pontificatus nostri anno quinto.

C'est ici la première commission d'Innocent III, adressée à Odon de Sully, évêque de Paris, et à l'abbé de Lagny, contre le curé de Jouarre; et on en va voir une semblable adressée aux mêmes, et de même date contre l'abbesse, le clergé et le peuple.

Sous le même Innocent III.

NEUVIÈME PIÈCE, DE MÊME DATE,

Tirée du même Cartulaire, compulsée et imprimée tom. II du Pénitentiel de Théodore, pag. 714, et par M. Baluze, tom. II des Epîtres d'Innocent III, pag. 290.

Sententia ab Innocentio III lata pro auctoritate episcopi adversus abbatissam, clerum et populum Jotroem, sublato appellationis diffugio.

INNOCENTIUS episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Parisiensi episcopo, et dilecto filio abbati Latiniacensi, salutem et apostolicam benedictionem. Sicut venerabilis frater noster Meldensis episcopus in nostrâ præsentia constitutus suâ nobis conquestione monstravit, quod abbatissa Jotrensis obediendam⁹ quam debet impendere cum clericis etiam et homi-

1. La contestation n'était pas sur le territoire, mais sur la sujétion; et c'est en cela que l'abbesse reconnait l'évêque de Meaux pour son évêque.

2. Les mots suivants renferment toute la juridiction, et il paraît que l'évêque en était en possession; ce que les paroles suivantes marquent encore mieux.

3. On a vu par les constitutions d'Honoré II et Alexandre III, qu'on leur rendait une pleine obéissance.

4. Remarquez que jusqu'à 1183, il n'y avait point de privilège.

5. C'était Anseau, qui tint le siège depuis 1200 jusqu'à 1208.

6. On voit par là que le curé de Jouarre recevait son institution et la cure des âmes, *curam animarum*, de l'évêque de Meaux, et lui demeurait soumis; ce qui venait de plus haut et de toute antiquité, puisqu'il paraît par la pièce cinq ci-dessus, que le droit de l'évêque lui avait été conservé de tout temps.

7. Remarquez le mauvais droit de ce curé rebelle qui avait abandonné son appel.

8. Le Pape ordonne qu'on procède nonobstant appel, comme dans une chose qui ne recevait point de difficulté.

9. L'évêque énonce que l'abbesse lui devait une pleine obéissance, et la vérité de l'énoncé est démontrée par toutes les pièces précédentes.

nibus ejusdem villæ ipsi Meldensi episcopo suo renuit obedire. Ne igitur, si eorum inobedientia remaneat incorrecta, eis incentivum pariat delinquendi; discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus, quatenus abbatissam, clericos et laicos supra dictos, ut super hoc memorato episcopo debitam satisfactionem impendant; ac deinceps eidem sicut episcopo suo, prout tenentur, obedientiam exhibeant et honorem, per distinctionem ecclesiasticam sublato appellationis diffugio justitiæ mediante cogatis: testes autem qui nominati fuerint, si se gratiâ, odio vel timore subtraxerint, per distinctionem ecclesiasticam appellacione postpositâ compellatis veritati testimonium perhibere, nullis litteris veritati et justitiæ præjudicium facientibus, si quæ apparuerint à Sede apostolicâ impetratæ. Quod si non ambo his exequendis poteritis interesse, tu, frater episcopo, ea nihilominus exequaris. Datum Lateran. x Calend. Junii, pontificatus nostri anno quinto.

FAITS RÉSULTANTS DES PIÈCES PRÉCÉDENTES.

1. Que l'exemption de Jouarre n'a pas la faveur de celles qui sont *ab origine*, dès le temps de la fondation des abbayes.

2. Que loin d'être millénaire, elle n'était pas en 1483 : par la pièce vii.

3. Qu'elle ne pouvait avoir que quinze ans au plus à l'exaltation d'Innocent III, n'y en ayant pas davantage depuis 1483 jusqu'à 1498 où ce Pape fut élu.

4. Que sous ce Pape, l'évêque était maintenu en pleine juridiction, du moins jusqu'à la cinquième année de son pontificat, qui était l'an 1203, sans qu'il parût aucune exemption.

5. Qu'on ne saurait dire quand, ni comment elle est née.

Sous le même Innocent III.

DIXIÈME PIÈCE, DE L'AN M. CC. IV.

Tirée du même Cartulaire, compulsée et imprimée par M. Baluze, tom. II des Epîtres d'Innocent III, pag. 291, et produite dans le Factum de Jouarre.

Dilectis filiis Longipontis Suessionensis et sancti Justi Belvacensis diocesium abbatibus, et magistro G. archidiacono Suessionensi.

In nostrâ presentia constitutus dilectus filius venerabilis fratris nostri Meldensis episcopi procurator proposuit coram nobis, quod cum Jotrense monasterium à suæ fundacionis tempore fuerit ecclesiæ Meldensis subjectum, ita quod Meldensis episcopus tam in benedictione et obedientiâ abbatissæ, quam consecratione altarium et ecclesiarum, relatione virginum, clericorum ordinatione, procuracionibus, pœnitentiis imponendis pro majoribus criminibus, ac aliis in monasterio ipso et villâ Jotrensi, episcopalem jurisdictionem consueverit exercere, abbatissa quæ monasterio modo præest, debitam ei obedientiam et reverentiam, et procuraciones quæ ipsi et prædecessoribus ejus fuerunt exhibitæ denegans, presbyterum etiam, clericos et laicos villæ Jotrensis ab ejus obedientiâ revocavit: cùmque propter hæc idem episcopus suam ad nos querimoniam destinasset, venerabili fratri nostro Parisiensi episcopo et dilecto filio abbati Latiniacensi causam commissimus terminandam. Coram quibus cum restitutionis beneficium super abbatissæ obedientiâ et jurisdictione quam prædecessores ejus in monasterio et villâ Jotrensi exercebant, postulasset; procurator monasterii et hominum villæ prædictæ multa proposuit contra eum, quæ quoniam iudices reputarunt frivola sicut erant, procurator ipse ad nostram audientiam appellavit. Iudices verò appellationi frustratoriam nullatenus deferentes, præsertim cum per litteras nostras sublato fuisset paribus

diffugium appellandi, in abbatissam excommunicationis, et tam clerum quam populum villæ Jotrensis interdicti sententias protulerunt, et mandaverunt postmodum utramque sententiam per vicinas ecclesias publicari. Sed nec abbatissa se pro excommunicatâ habuit, nec clerus et populus interdicti sententiam servarunt. Verùm quoniam eos citare cœperunt, aliqui vicinorum per nuntios ad Sedem apostolicam destinatos ad venerabilem fratrem nostrum Cathalaunensem episcopum tunc electum, et dilectum filium abbatem Trium-Fontium sub certâ formâ litteras impetrarunt: qui, licet pars monasterii nullam exceptionem probaverit quas proposuerat coram nobis, prædictam sententiam relaxarunt, certum terminum paribus præfigentes quo se nostro conspectui præsentarent. Petebat igitur procurator episcopi pro episcopo memorato ante omnia beneficium sibi restitutionis impendi, cum non deberet causam ingredi spoliatus, et canonicè tam abbatissam quam clericos et laicos Jotrensis villæ puniri, quia latam in se sententiam non servarunt. Cæterum procurator partis alterius proposuit ex adverso, quod cum monasterium Jotrense plenâ gaudeat libertate, ac in villâ Jotrensi tam spiritualem quam temporalem jurisdictionem habeat abbatissa, sicut prædecessorum nostrorum privilegia monasterio concessa Jotrensi plenius manifestant, prædictus episcopus non ignarus eorum monasterium et villam Jotrensem per litteras ad prædictos iudices impetrata graviter molestavit. Coram quibus per procuratorem proprium pars eadem constituta, non contestando litem, sed excipiendo potius contra eos, libertatem suam et jus Sedis apostolicæ allegavit, adiciens quod cum venerabilis frater noster Hostiensis episcopus, tunc apostolicæ Sedis legatus, ipsius privilegia cognovisset, electam à monialibus benedixerat abbatissam, et professionem ab eâ pro nobis et Ecclesiâ romanâ receperat, et solum etiam juramentum. Verùm cum iudices delegati et assessores eorum postulatas ab abbatissa, et... inducias ad exhibenda libertatis privilegia denegassent, procurator eorum ad Sedem apostolicam appellavit; excipiens contra iudices delegatos, quod cum prædictus Parisiensis episcopus adversus dilectum filium abbatem sanctæ Genovevæ movisset similem questionem, erat ei de jure suspectus, cum vix credibile videretur quod aliam sententiam promulgaret quam vellet in soli pro se ferri. Præterea cum sine conjudice suo interloqui voluisset, licet pars abbatissæ illum peteret expectari, ex hoc quod notam surreptionis incurreret apud

1. L'abbesse est excommuniée, et le clergé et le laïc interdit par elle, selon les termes de leur commission, aux mêmes pièces viii et ix.

2. On voit par là l'attente manifeste du monastère et du bourg de Jouarre qui ne déférèrent point à l'excommunication et à l'interdit, quoique le Pape eût ordonné qu'on procéderait nonobstant appel.

3. Les religieuses seules en leur conscience leur cause si mauvaise, qu'elles n'osaient paraître à Rome par elles-mêmes, et ce furent leurs voisins qui eurent recours pour elles: *aliqui vicinorum*.

4. C'est ici la commission d'où le chapitre *Ex parte*, a été tiré, et dont il sera parlé dans la pièce xiv, ce qui paraît par l'adresse et par le contenu de ce chapitre, conforme de mot à mot à ce qui en est rapporté ici.

5. Cet endroit fait voir encore combien était juste la sentence des premiers délégués, qui étaient l'évêque de Paris et l'abbé de Lagay, contre les religieuses de Jouarre, puisque ces religieuses ayant proposé contre eux diverses exceptions devant le Pape, il est constant par cet endroit qu'elles n'en avaient prouvé aucune, en sorte qu'elles n'avaient raison de rien.

6. Les religieuses énonçaient deux choses: la première, leur pleine exemption; la seconde, leur pleine juridiction spirituelle et temporelle sur le bourg de Jouarre, mais ce dernier est faux manifestement, comme on le verra ci-dessous par leurs propres pièces. On pourrait juger par-là de la vérité de leur première allégation, quand elle ne serait pas contraire à toutes les pièces précédentes.

7. On fait accroire à l'évêque qu'il n'ignorait pas les privilèges de Jouarre, bien qu'on n'en voie auparavant aucune mention; mais au contraire la pleine dépendance de ce monastère.

8. On voit ici que les religieuses n'osaient que de chicane et de vains subterfuges, en proposant des exceptions contre l'évêque de Paris et l'abbé de Lagay, sans en pouvoir prouver une, comme il paraît par la remarque suivante.

9. On voit bien que ces religieuses alléguent dès lors comme à présent leurs prétendus privilèges, sans les produire devant les juges et avec la partie, parce que la fausseté ou la nullité en aurait été trop facilement reconnues.

10. Les religieuses tirent avantage de ce que le cardinal-évêque d'Ostie avait béni leur abbesse, et avait reçu la profession de son obéissance pour l'Eglise de Rome, ce qu'il n'aurait point fait, disent-elles, si ce légat n'avait connu leur privilège et leur exemption. Mais il n'y a rien à conclure de cette action du légat, qui est une entreprise manifeste puisqu'il paraît, par les xiv^e et xv^e pièces, qu'encore en 1209 et jusqu'à 1220, les Papes mêmes reconnaissaient que la bénédiction de l'abbesse appartenait à l'évêque de Meaux. On voit ici, comme ailleurs, que tout ce qui est favorable aux religieuses se fait par voie de fait et sans règle; on voit de ces allégations de privilèges qu'on suppose que d'autres ont vues, mais jamais le privilège même, qui est pourtant ce qu'il faudrait voir.

11. Les religieuses de Jouarre fuient et chicanent toujours: si elles avaient un privilège aussi authentique qu'elles le prétendent, elles n'auraient pas demandé du temps pour le produire, et elles l'auraient produit d'abord; Jouarre n'est pas si éloigné de Paris ou des environs, où l'évêque de Paris et l'abbé de Lagay procédaient.

1. Jusqu'ici l'évêque jouit de tout son droit, et on puoit les désobéissants.

2. Remarquez encore qu'on doit procéder contre les religieuses, comme contre le curé, nonobstant appel.

3. L'évêque énonce que le monastère de Jouarre est soumis dès son origine; et la vérité de l'énoncé se démontre par toutes les pièces précédentes.

4. Remarquez la profession de l'obéissance de l'abbesse à sa bénédiction; ce qui est conforme à la pièce vii ci-dessus.

5. Remarquez encore que l'évêque était en pleine possession de toute la juridiction, tant sur le monastère que sur le clergé et le peuple; ce qui est confirmé par toutes les pièces précédentes.

6. Ces commissions d'Innocent III sont rapportées ci-dessus, pièces viii et ix.

7. On voit par cet énoncé, que les juges délégués jugèrent frivole l'appellation des religieuses et de la ville de Jouarre, et tout ce qu'on alléguait pour la soutenir.

8. Les délégués avaient raison de procéder nonobstant appel, selon les termes de leur commission, dans les pièces viii et ix.

ipsas et suum induxerat in suspicione collegam, quem asseruit quicquid vellet ipse facturum : insuper cum de privilegiis apostolicæ Sedis nullam facerent mentionem, et per privilegia ipsa suam defenderent monasterium libertatem, non cogebatur ad prædictas litteras respondere. Cæterum iudices nec appellationi ad nos interpositæ, nec propositis exceptionibus deferentes, excommunicationis in abbatissam, et in clerum et populum interdicti sententias protulerunt. Nuntius ergo Jotrensis ecclesiæ in nostrâ præsentia constituit, nobisque¹ privilegium apostolicum ostendentibus, per quod² constabat Jotrense monasterium ad Romanam Ecclesiam specialiter pertinere, quia pro parte alterâ non comparebat sufficiens responsalis, licet diutius fuerit expectatus, quamvis nuntius quidam simplex prædicti Parisiensis et conjudices sui nobis litteras præsentasset, privilegium ecclesiæ Jotrensi concessum duximus innovandum, ita tamen quod per innovationem ipsius nihil accesseret juris ipsi ultra id quod ei antecessorum nostrorum privilegia fuerit acquisitum, cum per hoc non novum jus ipsi concedere, sed antiquum vellemus potius conservare. Quia verò de prædictis exceptionibus nobis non poterat fieri plena fides, prædictis Cathalaunensis episcopo et abbati Trium-Fontium dedimus in mandatis, ut si pars Jotrensis ecclesiæ illis vel aliis probandis instaret circa sententias memoratas, partibus convocatis, audirent quæ proponerentur utrique; et si constaret sententias ipsas post appellationem ad nos legitime interpositam fuisse prolatas, denuntiarent eas sublato appellationis obstaculo non tenere : quod si aliâ modis rationabiliter essent lætæ, ipsas exigente justitiâ revocarent, alioquin cum propter contumaciam tantum promulgatæ fuissent, tam ab abbatissa quam ab aliis à quibus exigenda viderent, juratoriam recipebant cautionem, quod super iis ad mandatum apostolicum juri starent, et sic relaxarent sententias memoratas. ad majorem cautelam facientes idipsum, si abbatissa fugiens strepitum quæstionum, ab exceptionum suarum probatione cessaret. Ad hæc³, cum nollemus ut de privilegiis romanorum pontificum alii de facili judicaret; eisdem dedimus in mandatis, ut si de jure suo vellet Meldensis episcopus experiri, præfigeret partibus terminum competentem, quo per se vel procuratores idoneos nostro se conspectui præsentarent. Unde cum abbatissa strepitum judiciorum evitans, exceptiones probare propositas nolisset, iudices juxta mandatum apostolicum procedentes, prædictas sententias relaxarunt. Cum ergo propter hoc mandaverimus partes ad nostram præsentiam destinari, quia judicari de privilegiis Sedis apostolicæ per alios volebamus, et per privilegia, non possessio, sed proprietates potius demonstraret, procurator monasterii assererat quod super proprietate venerat tractaturus, nec tenebatur super restitutionis articulo respondere⁴. Præterea idem episcopus mercato quodam confirmato Jotrensi monasterio per Sedem apostolicam illud temerè spoliaret, cum sub nonnâ excommunicationis iobibuit ne quis illud prout solitum fuerat frequentaret; sic quod Jotrensi ecclesiæ non modica damna intulerat et jacturas. Idem etiam episcopus à quibusdam Jotrensis ecclesiæ non modica, quæ absolvere propriâ temeritate præsumperit, exegit, in monasterii præjudicium, juramentum, quod durante interdicto Jotrum de cætero non redirent. Nos igitur attendentes, quod etsi de privilegiis antecessorum nostrorum non mandaverimus, sed quodammodo inhiberimus per alios judicari, volentes nobis eorum iudicium reservare : quia tamen adjecimus ut si prædictus episcopus de jure suo vellet forsitan experiri, præfigeretur partibus terminus quo se nostro conspectui præsentarent, et non tantum ad proprietatem, sed etiam ad possessionem se babeat verbum juris, discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus cum lis tam super episcopi spoliatio quam impedimento fori coram nobis fuerit contestata, quæ super præmissis proposita fuerint audiat, et recipiat appellatione remota tam instrumenta quam testes, depositiones publicitatis et examinatis legitime, ac si partes consensissent, ad sententiam procedatis; alioquin causam sufficienter instructam ad nos remittere procuretis, statuente ter-

minum compellentem partibus quo recepturæ sententiam per se vel responsales idoneos nostro se conspectui repræsentent. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratiâ, odio et timore subtraxerint, per censuram ecclesiasticam, appellatione cessante, cogatis veritati testimonium perhibere, nullis litteris obstantibus præter assensum partium à Sede apostolicâ impertratis. Quod si non omnes iis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nihilominus exequantur. Datum Anagninæ, xi Kal. Januar., pontificatus nostri anno sexto.

MOYENS DE FAIT ET DE DROIT RÉSULTANTS
DE CETTE PIÈCE.

1. QUE l'évêque était en pleine possession de la juridiction, et que les religieuses ne faisaient quo fuir et chicaner, n'osant même d'abord par elles-mêmes avoir recours au Saint-Siège.

2. Qu'elles alléguent des privilèges devant les juges délégués, sans oser les produire avec la partie, mais les montrant seulement lorsqu'il n'y avait aucun légitime contradicteur.

3. Que le privilège qu'on ne montre point encore à présent n'a jamais été vu comme il faut, ni dans aucun jugement contradictoire.

4. Que la date du chapitre *Ex parte*, qui contient la commission adressée à l'évêque de Châlons et à l'abbé de Trois-Fontaines, doit être entre la commission à l'évêque de Paris et à l'abbé de Lagny, et celle-ci qui est adressée aux abbés de Longpont et de Saint-Just.

5. Qu'il demeure démontré par là, que si cette commission aux abbés de Longpont et de Saint-Just, laisse l'affaire de l'exemption indéciée dans son fond, à plus forte raison est-elle indéciée par le chapitre *Ex parte*, qui la précédait : ce qui montre que ce chapitre n'a point été, comme on l'a prétendu, la décision ni un jugement définitif de la cause, par où est clairement renversé le principal fondement des religieuses, ce qui sera confirmé par toutes les pièces suivantes.

Sous le même Innocent III.

ONZIÈME PIÈCE, DE L'AN M. CC. VI.

Tirée du même Cartulaire, et imprimée par M. Baluze, tom. II des *Épîtres d'Innocent III*, pag. 292, et produite au Factum de Jouarre.

Dilectis filiis decano sancti Thomæ Crispiacensis Silvanectensis diocesis, Gerardo canonico Suessionensi, et magistro Gerardo de sancto Dionysio canonico Noviomensi.

OLIM inter procuratores venerabilis fratris nostri Meldensis episcopi, et dilectæ in Christo filiæ abbatissæ Jotrensis, lite in auditorio nostro legitime contestatâ tam super obedientiâ quam dictus episcopus ab eadem abbatissâ conqueratur sibi esse subtractam in consecratione altarium, dedicatione ecclesiarum, velatione virginum, ordinatione clericorum, exhibitione procuracionum, et penitentiis pro majoribus criminibus imponendis, ac aliis quæ in monasterio et villâ Jotrensi Meldensis episcopus consueverat exercere, quam impedimento fori, super quo abbatissa conqueratur per ipsum episcopum illatas sibi et monasterio suo graves injurias et jacturas; nos examicationem hujus negotii dilectis filiis Longpontis et sancti Justi abbatibus, et magistro G. archidiacono Suessionensi duximus committendam, qui auditis confessionibus, receptis testibus, et allegationibus intellectis, causam ipsam sufficienter instructam cum quorundam instrumentorum rescriptis ad nostrum miserunt examen, præfigentes partibus terminum competentem quo recepturæ sententiam nostro se conspectui præsentarent. Partibus igitur in nostrâ præsentia constituitis, postquam de meritis causæ fuimus sufficienter instructi, de fratrum nostrorum consilio restitutionem obedientiæ super præscriptis capitulis, salvâ quæstione proprietatis, adjudicavimus episcopo faciendam¹, illis duntaxat exceptis super quibus in clero et populo villæ Jotrensis asserbat obedientiam sibi fuisse subtractam; super quibus ab impeditio episcopi quoad iudicium possessorium absolvimus abbatissam, eundem episcopum nihilominus absolventes super impedimento fori de quo eum ad restitutionem damnoorum impetierat abbatissa. Quocirca discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus, quatenus prælibatam sententiam per censuram ecclesiasticam facientes firmiter observari, postquam

1. Il ne paraît pas ici bien clairement en quoi la possession avait été adjugée à l'évêque; mais on verra ci-après par la sentence du cardinal Roman, page XVI, qu'il demeura en possession du droit de visite; ce qui emporte la pleine supériorité.

1. Voici tout l'énoncé et tout le dispositif du chapitre *Ex parte*, comme il paraît par les termes de ce chapitre ci-après, pièce XIV. ce qui marque qu'il est antérieur à la pièce que nous rapportons à présent, et un verra de quelle conséquence est cette date.

2. Comme c'est ici l'énoncé du chapitre *Ex parte*, on renvoie aux remarques qu'on fera sur ce chapitre ci-après, pièce XIV; on remarquera seulement ici que les religieuses qui se contentent d'alléguer leur privilège avec la partie, ne le produisent que dans un temps où il n'y avait point de légitime contradicteur : *Pro parte alterâ non comparebat sufficiens responsalis*, ou comme porte le chapitre même *Ex parte*: *nullus apparuit idoneus responsalis, qui partem defensaret adversam*.

3. On voit par toute la suite que la cause pour le fond était encore indéciée, puisque le Pape charge les commissaires de citer pour cela les parties devant lui, et de mettre l'affaire en état, ce qui est important, comme on va voir.

4. Il paraît par cet endroit, qu'outre le différend pour le spirituel, il y avait des droits temporels à débattre entre l'évêque et le monastère.

idem episcopus fuerit restitutus, audiat¹ quæ super jure proprietatis proposita fuerint coram vobis, et causam sufficienter examinatalam ad audientiam nostram fideliter remittatis, per nostræ diffinitionis sententiam terminandam. Si verò præfatus episcopus infra mensem post factam sibi restitutionem nollet coram vobis super petitorio respondere, vos eum de contumacia punietis, abbatissam in possessionem libertatis super præscriptis capitulis reducatis. Testes autem qui fuerint nominati, etc., nullis litteris, etc. Quod si non omnes, etc. duo vestrum sublato cujuslibet contradictionis et appellationis obstaculo ea nihilominus exequantur. Datum Romæ apud sanctum Petrum, V. kal. februarii, pontificatus nostri anno octavo.

Sous le même Innocent III.

DOUZIÈME PIÈCE, DE L'AN M. CC. VI.

Tirée du même Cartulaire, et imprimée par M. Baluze, tom. II des Épitres d'Innocent III, p. 292, et produite au Factum de Jouarre.

Dilectis filiis sancti Justi Belvacensis diocesis, et Longipontis abbatibus, et G. archidiacono Stuessionensi.

SIGNIFICAVIT nobis venerabilis frater noster Meldensis episcopus, quòd eum causam quæ inter ipsum ex unâ parte, et abbatissam, clerum et populum Jotrensem Meldensis diocesis ex alterâ, super obedientiâ, procuracionibus, et aliis quæ in monasterio ejusdem loci et villâ Jotrensi idem episcopus sibi diocesano jure competere assererat, sub certâ formâ vobis duxerimus committendam, vos interlocutoriam protulistis, quod dictus episcopus contra clerum et populum per litteras illas agere non valebat. Quare idem episcopus vobis dari in mandatis à nobis humiliter postulabat, ut eum tam contra abbatissam quam dictos clerum et populum audientes, in causâ prædictâ juxta prioris mandati nostri tenorem procedere ratione præviâ curaretis. Cùmque dilectus filius magister P. procurator cleri et populi Jotrensis se opponeret ex adverso, dilectum filium A. subdiaconum et capellanum nostrum ipsis dedimus auditorem. In cujus presentia idem magister proponere procuravit, quod cum idem episcopus contra abbatissam, clerum et populum Jotrensem litteras apostolicas impetrasset de libertatibus vel privilegiis quæ ipsis à Sede apostolicâ sunt indulta, quarum episcopus ipse non erat ignarus, nullâ penitus habitâ mentione, auctoritate illarum litterarum agere voluit contra eos, et propter contumaciam fecit in ipsos, post appellationem ad nos legitimè interpositam, excommunicationis et interdicti sententias promulgari; quas postmodum venerabilis frater noster Cathalaunensis episcopus, et dilectus filius Trium-Fontium abbas auctoritate apostolicâ relaxantes, partibus certum terminum quo se nostro conspectui presentarent, de mandato Sedis apostolicæ præfixerunt. Cùmque procuratores utriusque partis termino constituto fuissent in nostrâ presentia constituti, procurator ipsius episcopi contra abbatissam intendens, nihil penitus contra clerum et populum proponere procuravit; unde ad suscitandam contra clerum et populum quam semel omiserat questionem, admitti iterum non debebat. Quia verò de præmissis nobis non potuit fieri plena fides, vobis de communi partium assensu per apostolica scripta mandamus, quatenus tam in abbatissam quam clerum et populum Jotrensem juxta commissionis vobis factæ tenorem ratione præviâ procedatis. Datum Romæ apud sanctum Petrum, nonis martii, pontificatus nostri anno octavo.

Cette pièce dont les religieuses se servent, n'est bonne qu'à faire voir qu'après le chapitre *Ex parte*, et toutes les pièces précédentes, la question de la juridiction pour le fond était encore indécise entre l'évêque d'un côté, et le monastère, le clergé et le peuple de l'autre, puisque le Pape ordonne encore à ses délégués de procéder contre l'abbesse, le clergé et le peuple à la requête de l'évêque.

TRIZIÈME PIÈCE.

Tirée du corps du Droit canonique : le chapitre *Ex parte*, de privilegiis.

Innocentius III, Cathalaunensi cleico et abbati Trium-Fontium.

² Innovatio privilegiorum novum jus non tribuit, sed antiquum conservat.

Ex parte abbatissæ ac sororum Jotrensis ecclesiæ nostris fuit auribus intimatum, quòd venerabilis frater noster Mel-

1. L'état de la cause se voit ici parfaitement. Par la sentence du Pape la possession est adjugée à l'évêque en beaucoup de choses, et entre autres, comme on vient de voir, dans le droit de visite : et le fond restait à instruire, par conséquent indéfini, même au chapitre *Ex parte*, qui a précédé cette commission, comme il a été dit ci-dessus.

2. C'est le sommaire de ce chapitre qui fait voir quel en est l'esprit, et pourquoi il est inséré dans le corps du Droit.

densis episcopus commissionis occasione cujusdam, ad venerabilem fratrem nostrum Parisiensem episcopum et dilectum filium abbatem de Latiniaco à nobis obtentæ, in qua nulla mentio habebatur de ipsarum privilegiis, quæ illas et earum ecclesiam, clerum et populum Jotrensem ad apostolicam Sedem nullo mediante spectare declarant¹, quorum ipse non erat ignarus, eas incepit graviter molestare, obedientiam ab ipsis ac clero et populo villæ Jotrensis, qui secundum privilegia Sedis apostolicæ gaudent consimili libertate, subjectionem omnimodam impendendam sibi requirens. *Et infra* : Verum cum judices et assessores eorum ipsas valde gravarent, ad appellationis beneficium convolarunt. *Et infra* : Sed judices ipsi appellationi minimè² deferentes, nec fragilitati sexûs compatientes earum, iu abbatissam et conventum excommunicationis, in clerum et populum villæ Jotrensis interdicti sententias protulerunt. Sanè eum nuntii Jotrensis ecclesiæ prædicta et alia multa in nostrâ presentia retulissent, quibus eas et suos contra libertatem eis concessam gravatos dicebant, privilegium nobis apostolicum ostenderunt per quod ecclesiam Jotrensem constabat ad Romanam Ecclesiam specialiter pertinere. Nos autem eos diutius detinuites propter appellationem prædictam, quia tandem nullus apparuit idoneus responsalis³ qui partem defensaret adversam, licet postmodum quidam simplex nuntius super hoc prædictorum Parisiensis episcopi et Latiniacensis abbatis litteras præsentasset, privilegium apostolicæ Sedis ecclesiæ Jotrensi⁴ concessum duximus innovandum : ita tamen ut per innovationem ipsius, eidem ecclesiæ nihil juris plus accesscat quàm per privilegia prædecessorum nostrorum obtinuit : cum per hoc⁵, novum ei non concedere, sed antiquum jus conservare velimus.

FAITS RÉSULTANTS DE CE CHAPITRE.

1. Que ce chapitre n'est pas inséré dans le Droit pour confirmer le privilège de Jouarre, mais seulement pour faire voir qu'en renouvelant un privilège, on ne donne aucun nouveau droit, ce qui aussi est marqué par le sommaire, et paraît clairement par la fin du chapitre.

2. Que le dessein d'Innocent III, dans ce chapitre, n'était pas de juger la question du privilège, puisque son intention est, sans préjuger, de laisser les choses en l'état où elles étaient.

3. Qu'en effet, en 1225, où le cardinal Romain rendit sa sentence, l'évêque était encore en possession du droit de visite qui emporte toute la juridiction, comme il paraîtra ci-après, pièce xiv.

4. Que lorsque ce privilège fut montré au Pape, il n'y avait point de légitime contradicteur, ni personne de la part de l'évêque; ce qui fait qu'on peut aisément avoir surpris le Pape en lui montrant un privilège, ou faux, ou nul. *Nullus apparuit idoneus responsalis, qui partem defensaret adversam.*

5. Que si l'évêque eût été présent et qu'il eût contredit le privilège, le Pape ne l'aurait pas confirmé; ce qui est conforme au chapitre *Cùm olim : de Privileg.*, où le Pape parle ainsi : *Cùm olim essenus apud Perusium constituti, et tu, fili abbas, privilegium Lucii Papæ nobis presentans postulaveris innovari; propter contradictionem episcopi Eugubini asserentis hoc in suam præjudicium redundare, non fuit effectui mancipatum.* On voit clairement par ce chapitre, qui est d'Innocent III aussi bien que le chapitre *Ex parte*, que la seule opposition de l'évêque empêche le Pape de confirmer le privilège d'une abbaye, et que c'était là l'esprit des Papes, et en particulier celui d'Innocent III, et c'est pourquoi il dit clairement qu'il ne confirme ce

1. L'évêque n'avait garde d'avoir connaissance des privilèges de Jouarre, dont on n'avait jus-qu'à lors nulle mention, et que les religieuses n'avaient osé montrer en sa présence, comme il a déjà été dit sur la pièce x, Remarques.

2. Parce qu'il était dit dans leur commission, pièces viii et ix, qu'ils procéderaient, *appellatione postpositâ, et sublato appellationis diffugio.*

3. L'évêque était occupé alors à la poursuite de son droit devant l'évêque de Paris et l'abbé de Lagny, comme il paraît pièce x. Dans l'édition de M. Pitou, ce chapitre est daté de 1213. Si cela est, le siège de Meaux était vacant par la retraite volontaire de Golefort de Tressi dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris, ce qui arriva cette même année.

4. Il paraît donc que ce privilège n'aurait pas été confirmé s'il y avait eu un légitime contradicteur.

5. Voilà manifestement pourquoi ce chapitre est inséré dans le Droit, et la raison du sommaire qu'on a mis à la tête.

privilege qu'à cause qu'il ne parut point d'opposition de la part de l'évêque.

6. Que ce prétendu privilege est énoncé fort confusément. sans dire ni précisément ce qu'il contient, ni de quelle date il est, ni même quel Pape en est l'auteur.

7. Que le Pape énonce seulement : *ecclesiam Jotrensem, ad Romanam ecclesiam, etc.*, sans parler ni du clergé ni du peuple, au lieu que les religieuses avaient énoncé, *ipsas et earum ecclesiam, clerum et populum Jotrensem, etc.*, ce qui montre que le Pape ne s'était pas mis beaucoup en peine de vérifier ce qu'on lui avait exposé.

8. Qu'il ne faut point s'étonner s'il a si peu pris garde à ce privilege, puisque, quel qu'il fût, il déclarait qu'en le renouvelant il ne donnait pas un nouveau droit, et ne faisait tort à personne.

9. Que les religieuses disent bien à la vérité que leur privilege est si notoire, que l'évêque même ne l'ignorait pas; mais que cette allégation ne se trouve établie par aucune pièce précédente; tout au contraire de celle de l'évêque, qui n'a rien exposé au Pape sur son droit et sa possession qui ne soit justifié par pièces.

10. Que ni le Pape ni elles n'ont énoncé qu'elles eussent une juridiction active sur le clergé et sur le peuple de Jouarre, mais seulement que ce clergé et ce peuple étaient immédiats au Saint-Siège, ce qui justifie clairement que la juridiction active des religieuses est une entreprise contre leur titre.

MOYENS DE DROIT RÉSULTANTS DE CES FAITS.

IL résulte de ces faits et de ceux qu'on a établis par les pièces précédentes :

1. Que ce chapitre ne décide rien pour l'exemption, puisqu'il paraît que longtemps après, l'affaire était encore à instruire, et que ce chapitre fait seulement partie de l'instruction.

2. Que ce chapitre porte son contredit avec soi, puisqu'il paraît par les termes dont il est conçu, que le privilege qui y est énoncé n'a été confirmé qu'en l'absence de l'évêque, et ne l'aurait pas été s'il eût été présent pour s'y opposer.

3. Que c'est encore un autre contredit dans les termes de ce chapitre, de ce que le Pape dit expressément que cette confirmation laisse tout en son entier.

4. Que ce chapitre demeure en sa pleine vigueur, quant à la maxime qu'on y a établie, qui est qu'en renouvelant ou confirmant un privilege, le Pape ne donne aucun nouveau droit.

5. Que c'est donc à tort qu'on s'est récrié avec tant de véhémence à l'audience, comme si on allait abolir le Droit, au grand scandale des Allemands et autres étrangers parmi lesquels il est reçu, puisqu'on voit que le droit que les Papes ont ici voulu établir subsiste en son entier.

6. Que quand il serait véritable qu'on jugerait contre ce chapitre, il n'y aurait pas plus à se récrier pour celui-ci que pour cent autres des Décrétales qu'on ne suit pas, ou parce qu'elles ne conviennent pas à nos mœurs, ou parce qu'on y a dérogé par un nouveau droit. Dans la seule session xxiv du concile de Trente, chap. 1, 2, 3, 4, on a dérogé à une infinité de Décrétales qui validaient les mariages clandestins, etc. Ce même concile a réduit presque à rien trente Décrétales sur les empêchemens. *ex cognatione spirituali, ex publica honestate, ex affinitate per fornicationem, etc.*, tous ces décrets du concile sont reçus parmi nous, et personne ne s'écric qu'on ait anéanti le droit. Il y a pareillement trente Décrétales, *de rescriptis, de præbendis, de concessione præbende*, qui contiennent des mandats, *ad vacatura, ad obtinendam præbendam, etc.*, qui sont abolies par un meilleur droit; quand donc le privilege de Jouarre serait canonisé dans le droit, ce qui n'est pas, il n'y aurait point à s'étonner que le concile de

Vienne dans la Clémentine *Attendentes*, et le concile de Trente, *Sess. xxv, de Reform., cap. xi*, y eût dérogé.

7. Il y a bien plus à s'étonner qu'on osât préférer ce chapitre aux décrets des deux conciles œcuméniques, celui de Vienne et celui de Trente, reçus par l'ordonnance de Blois.

Sous Innocent III, en 1209, et Honoré III, en 1220.

QUATORZIÈME ET QUINZIÈME PIÈCES.

CES deux pièces regardent la bénédiction de l'abbesse de Jouarre.

La première, qui est une épître d'Innocent III à l'évêque de Meaux, imprimée par M. Baluze, *tom. II, lib. XI, epist. 56, p. 160*, contient ces faits.

1^o Que l'évêque de Meaux à qui le bref était adressé, n'était pas consacré : ce qui paraît même par l'adresse : *Dilecto filio Meldensi episcopo electo*. Il n'était donc qu'élu, et s'il eût été sacré, le Pape l'aurait honoré du titre de frère.

2^o Que l'abbesse de Jouarre n'avait pu être bénie, parce que l'évêque de Meaux qui devait faire cette fonction n'était pas sacré ;

3^o Que le Pape lui ordonne de bénir cette abbesse quinze jours après son sacre, sinon qu'il a donné la charge de le faire à l'évêque de Troyes, un des évêques voisins.

Cette lettre est de l'an onzième du pontificat d'Innocent III, qui est l'an 1209; ce qui montre qu'encore en ce temps, le droit de bénir l'abbesse était conservé au propre évêque, ce qui emportait la profession de l'obéissance.

Encore onze ans après, et dans la quatrième année d'Honoré III, successeur d'Innocent III, qui était l'an 1220 de Notre Seigneur, ce Pape ayant commis un autre évêque pour bénir l'abbesse, l'évêque de Meaux s'en plaignit, comme étant dépouillé injustement de son droit, et il reçut du Pape un acte de non préjudice, qui se trouve tout entier dans le Cartulaire de Meaux, d'où il a été tiré et imprimé par M. Baluze, *tom. II, p. 203*; ainsi le droit de l'évêque et sa possession était encore en son entier en 1220.

Tout cela fait voir clairement que ce fut une entreprise manifeste au légat qui bénit l'abbesse de Jouarre au préjudice du droit de l'évêque, comme il a été observé pièce x. Remarque. Ce légat qui favorisait l'abbesse, vit bien que s'il la laissait bénir à l'évêque de Meaux, la profession d'obéissance inséparable de cette action était une reconnaissance de la soumission du monastère; c'est pourquoi pour l'en exempter et la rendre autant qu'il pouvait immédiatement soumise au Saint-Siège, il ôta la bénédiction à l'évêque, encore qu'on voie à présent qu'elle lui appartenait légitimement. Ainsi les religieuses n'avancent que par surprise et par faveur, contre la règle et le droit.

Sentence du cardinal Romain.

SEIZIÈME PIÈCE. DE L'AN M. CC. XXV.

Compositio facta inter episcopum Meldensem et ecclesiam Jotrensem.

ROMANUS miseracione divinâ sancti Angeli diaconus cardinalis, apostolicæ Sedis legatus, omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit, in Domino salutem et sinceræ dilectionis affectum. Noverit universitas vestra, quod subortâ inter venerabilem patrem Petrum episcopum Meldensem ex parte unâ, et dilectos in Christo abbatissam et conventum, clerum et populum Jotrensem ex alterâ, super subjectione ipsius monasterii et eorundem cleri et populi, materiâ questionis, idem episcopus proposuit in jure libellum hujusmodi contra eos PETRUM Meldensis episcopus ab abbatissa et conventu Jotrensi, quod sibi obediant tanquam suo episcopo in visitationibus faciendis, in corrigendis excessibus, in cognitionibus causarum tam civilium quam spiritualium ac criminalium quarum cognitio ad episcopum diocesanum pertinet tanquam ad judicem ecclesiasticum, et in decisionibus earundem, et in iis quæ ad cognitionem et decisionem pertinent, videlicet in veniendo ad citationes, recipiendo dierum assignationes, et in aliis quæ ad

cognitionem et decisionem pertinent, et in observatione mandatorum suorum et statutorum suorum legitimorum, et processionibus faciendis episcopo Meldensi, quando post consecrationem suam primò accedit ad ecclesiam earum, et in omnibus aliis ad jus episcopale pertinentibus. Petit etiam quòd abbatissa in omnibus prædictis obedientiam ei promittat, his exceptis in quorum possessione est idem episcopus et¹ quorum possessio fuit ei adjudicata auctoritate domini papæ, videlicet in consecratione altarium, in dedicatione ecclesiarum, relatione virginum, ordinatione clericorum², exhibitione procuratorum, et pœnitentiis pro majoribus criminibus injungendis; de quibus ad præsens non agit, cum sit in possessione eorundem. Petit etiam idem episcopus ut non impediatur ipsum uti de cætero jurisdictione omnimodâ, quam potest exercere in suis subditis episcopus diœcesanus, in clero et populo Jotrensi. Petit à clero Jotrensi episcopus Meldensis, quòd sibi obediatur tanquam suo episcopo in visitationibus faciendis, in corrigendis excessibus, in cognitionibus causarum tam civilium quàm spiritualium ac criminalium quarum cognitio ad episcopum diœcesanum tanquam ad judicem ecclesiasticum pertinet, et in decisionibus earundem, et in his quæ ad cognitionem et decisionem pertinent, videlicet in veniendo ad citationes, recipiendo dierum assignationes, et in aliis quæ ad cognitionem et decisionem pertinent et ad executionem eorum faciendam, et in observatione mandatorum et statutorum suorum legitimorum, et in omnibus aliis ad jus episcopale pertinentibus, hoc excepto in cujus possessione est idem episcopus, videlicet in ordinatione eorum. Petit episcopus Meldensis à populo Jotrensi, quòd sibi obediatur tanquam suo episcopo in corrigendis excessibus omnibus quorum correctio ad episcopum diœcesanum tanquam ad judicem ecclesiasticum pertinet, in cognitionibus causarum tam civilium quàm spiritualium ac criminalium quarum cognitio ad episcopum diœcesanum, tanquam ad judicem ecclesiasticum, pertinet, et in decisionibus earundem, et in his quæ ad cognitionem et decisionem pertinent earundem, videlicet in veniendo ad citationes, recipiendo dierum assignationes, et in aliis quæ ad cognitionem et decisionem pertinent, et ut sententias excommunicationis et interdicti ab ipso latas in ipsos observent, et ut obediatur ei in omnibus aliis ad jus episcopale pertinentibus. Quidquid autem idem episcopus ab abbatissa et conventu et clero et populo Jotrensi petit, petit salvo jure addendi, minuendi, mutandi. Istitis autem petitionibus procurator abbatissæ et conventus, cleri et populi Jotrensis in hunc modum respondit. Dicunt abbatissa et conventus monasterium Jotrense exemptum esse et subesse immediatè domino papæ in omnibus, et proprietatem totius jurisdictionis ecclesiasticæ in monasterio Jotrensi, nullo mediante, ad domium papam pertinere, et usum esse monasterium longissimo tempore hæc libertate, sicut probabimus, si necesse fuerit³, per privilegia et testes et instrumenta. Et ideo dicunt abbatissa et conventus, quòd non tenentur obedire episcopo Meldensi⁴ in visitationibus faciendis, nec in aliâ re pro visitatione faciendâ, in excessibus corrigendis; in causis civilium vel spiritualium vel criminalium cognitionibus, nec in decisionibus earundem, nec tenentur venire ad citationes ipsius, nec recipere dierum assignationes, nec mandata vel statuta observare, nec ei processionem facere, quando primò accedit post consecrationem suam ad ecclesiam Jotrensem, nec alias ei in aliquibus ad episcopale jus pertinentibus obedire. Item non tenetur ei abbatissa super præmissis vel aliquo præmissorum, vel aliquâ re in mundo obedientiam remittere. Quod autem dicit episcopus se ipsum esse in possessione quantum⁵ ad pœnitentiis pro majoribus criminibus imponendas, negant abbatissa et conventus ipsum esse in possessione. Aliorum verò articulum in quorum possessione dicit se esse idem episcopus, dicunt ipsum nullum jus habere in proprietate⁶. Dicunt etiam abbatissa et conventus omnimo-

dam justitiam ecclesiasticam et forensam in clero et populo Jotrensi pertinere ad abbatissam. Dicit clerus Jotrensis quòd non tenetur obedire episcopo Meldensi in visitationibus faciendis et in corrigendis excessibus et cognitionibus causarum tam civilium quàm spiritualium ac criminalium quarum cognitio ad episcopum diœcesanum, tanquam ad judicem ecclesiasticum dicitur pertinere, nec in decisionibus earundem, nec venire ad citationes ipsius, nec assignationes dierum accipere, nec mandata ejus observare, nec ei in aliquo obedire. Dicit populus Jotrensis omnimodam justitiam ecclesiasticam et forensam in populo Jotrensi pertinere ad abbatissam Jotrensem. Et ideo respondet per se idem quod clerus respondet per se, et quòd in nullo tenetur obedire Meldensi episcopo. Hæc omnia respondent abbatissa et conventus, clerus et populus Jotrensis; salvis privilegiis domini papæ, et salvo jure ecclesiæ Romanæ, et salvo jure addendi, minuendi, corrigendi et mutandi. Cùmque super his fuisset coram iudicibus à Sede apostolicâ delegatis diutius litigatum, tandem utraque pars tam super iis de quibus actum extiterat, quàm etiam super omnibus aliis quæ quoquo modo poterant ratione proprietatis vel possessionis ad jus episcopale lege diœcesanâ vel jure communi, seu alio quocumque jure spectare¹, commiserunt se iudicio, diffinitioni, seu ordinationi nostris sub iis formis. Omnibus præsentibus litteras inspecturis² Petrus Dei gratiâ Meldensis episcopus salutem in Domino. Noverit universitas vestra quòd cum inter nos ex una parte, et abbatissam et conventum, clerum et populum Jotrensem ex altera, super subjectione ipsius monasterii et eorundem cleri et populi, tam ex petitorio iudicio quàm possessorio quæstio verteretur, quòd monasterium cum eisdem clero et populo nobis dicebamus pleno jure subjectum, necnon et omni jure subjectionis ad nos et successores nostros tanquam loci diœcesanos lege diœcesanâ spectare, et posse in ipso monasterio, clero et populo Jotrensi liberè procuratorem recipere, visitationem, correctionem, et omnia jura episcopalia exercere, quòd eadem abbatissa et conventus negantes, ipsum monasterium, clerum et populum Jotrensem assererebant ad jus et proprietatem ecclesiæ Romanæ nullo medio pertinere, super præmissis et omnibus aliis quæ possint ad jus episcopale spectare, de consensu decani et archidiaconorum et capituli nostri³ commisisse nos iudicio, diffinitioni, seu ordinationi venerabilis (paris) Romæi sancti Angeli diaconi cardinalis, apostolicæ Sedis legati, in ipsum tanquam in legatum et judicem consentiendo, promittentes nos iudicium, diffinitionem, seu ordinationem ipsius in perpetuum servare et nullo tempore contravenire; renuntiando omnibus iudicibus, commissionibus, processibus, et actis quæ nobis competeant vel competere possent in causa ista. In cujus rei testimonium, ad majorem præmissorum omnium firmitatem, præsentibus litteris exinde confectis sigillo nostro duximus roborandas. Actum Meldis, anno Domini m. cc. vicesimo quinto, mense octobri. Omnibus præsentibus litteras inspecturis, Decanus Briensis et Meldensis archidiaconi, totumque Meldensis ecclesiæ (capitulum) salutem in Domino. Noverit universitas vestra nos litteras venerabilis patris Petri episcopi nostri sigillo sigillitas inspexisse formam hujusmodi continentes. Petrus Dei gratiâ Meldensis episcopus, etc., *ut superius continentur*. Nos igitur præscriptarum litterarum tenore diligenter inspecto, factum dicti episcopi nostri in hac parte approbavimus et ratum habuimus nostrum super præmissis omnibus impartientes assensum. In hujus itaque rei evidentiam sigilla nostra præsentibus duximus litteris appendenda. Actum Meldis, anno Domini m. cc. vicesimo quinto, mense octobri. Omnibus præsentibus litteras inspecturis, abbatissa et conventus, clerus et populus Jotrensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quòd cum inter nos ex una parte, et venerabilem patrem Petrum episcopum Meldensem ex altera, super subjectione nostrâ tam petitorio iudicio quàm possessorio quæstio verteretur, cum idem episcopus assereret Jotrense monasterium et nos pleno jure sibi subesse, necnon et omni jure successione ad ipsum et successores ipsius tanquam loci diœcesanos lege diœcesanâ spectare, et posse in ipso monasterio et nobis liberè procuratorem recipere, visitationem, correctionem, et omnia jura episcopalia exercere, quòd nos negantes, dictum monasterium Jotrense assererebant ad jus et proprietatem ecclesiæ Romanæ nullo medio pertinere, super præmissis et omnibus aliis quæ possent ad jus episcopale spectare, commisisse nos iudicio, diffinitioni, seu ordinationi venerabilis patris Romani sancti Angeli diaconi cardinalis, apostolicæ Sedis legati, in ipsum

1. Ou verra dans les remarques suivantes, que les religieuses demeurèrent d'accord que l'évêque était en possession de toutes les choses énoncées ici : c'est-à-dire, de la consécration des autels, de la dédicace des églises, de la cérémonie de voiler les vierges, du droit de visite, et de la pénitence publique, à la réserve de ce dernier cas, qui pouvait n'être pas arrivé.

2. Remarquez le droit de visite parmi les choses dont la possession était adjugée à l'évêque.

3. Remarquez que les religieuses en faisant l'énonciation de leurs titres, ne disent point qu'elles aient des lettres patentes.

4. Elles ment que l'évêque ait droit de visite; mais sans lui en contester la possession, comme on va voir.

5. Remarquez que les religieuses ne contestent à l'évêque la possession que de ce qui regardait la pénitence publique : tout le reste dont il est parlé ci-dessus n'est pas contesté, et par conséquent il est clair que l'évêque était demeuré en possession de la visite; ce que la suite fera encore mieux paraître.

6. Les religieuses énoncent que toute la juridiction temporelle et spirituelle appartient à l'abbesse; mais la fausseté de cet énoncé paraît dans la suite.

1. Il paraît ici et dans la suite, qu'il ne juge que par compromis.

2. C'était Pierre de Cussis.

3. L'évêque se soumet volontairement au jugement du légat. Les religieuses parlent de même. D'où il s'ensuit que le cardinal n'agit pas comme légat en vertu de la délégation du Pape, mais par compromis et par le consentement volontaire des parties, ce qui est décisif dans une cause où il s'agit d'un droit public.

tanquam in legatum et judicem consentiendo, promittentes nos judicium, diffinitionem, seu ordinationem ipsius in perpetuum servare et nullo tempore contravenire; reuertiendo omnibus iudiciis, commissionibus, processibus, et actis que nobis competeant vel competere possent in causâ istâ. In cuius rei testimonium, ad majorem præmissorum omnium firmitatem, præsentibus litteras exinde confectas nos abbatissa et conventus sigillis nostris duximus roborandas. Nos verò clerus et populus, quia sigillum proprium non habemus, eisdem sigillis abbatissæ et conventus fidem volumus omnimodam adhiberi. Actum Meldis anno Domini M. cc. xxv, mense octobri. Nos autem rationibus utriusque partis diligenter auditis, inspectis Jotrensis monasterii¹ privilegiis, habito etiam super hoc cum viris prudentibus diligenti tractatu, pronuntiamus, diffinimus, et ordinamus quod abbatissa et conventus monasterii Jotrensis² christiana, oleum sanctum³, consecrationes altarium seu basilicarum⁴, benedictiones monialium, et⁵ ordinationes clericorum qui ad ordines fuerint promovendi à dicto Meldensi episcopo et successoribus suis suscipiant et non ab aliis, siquidem catholicis fuerit et gratiam atque communionem apostolicæ Sedis habuerit, et ea gratis et sine difficultate voluerit exhibere. Alioquin liceat eis quemcumque voluerint catholicum adire antistitem, qui eis licenter exhibeat postulata. Quando verò episcopus Meldensem ab eisdem abbatissâ et conventu propter hæc exequenda contingerit evocari, dictus episcopus exhibeatur, honestè, cum nullus teneatur secundum Apostolum suis stipendiis militare. Cæterum abbatissa à quocumque maluerit episcopo absque professione et promissione cujuslibet obedientiæ liberè consecratur. In omnibus autem aliis dictum monasterium Jotrense, cum universo clero et populo villæ et parochiæ Jotrensis sibi subjectis pronuntiamus, diffinimus et ordinamus ab omni jure et jurisdictione episcopali et omnimodâ subjectione Meldensis ecclesiæ omnino⁶ liberum et exemptum, ita quod in eisdem monasterio, clero et populo prædictis seu personis aliquibus monasterii, villæ et parochiæ Jotrensis dictus episcopus, ecclesia Meldensis, seu quæcumque alia Meldensis ecclesiæ persona, nec procuracionem eidem episcopo aliquando à Sede apostolicâ⁷ adjudicatam, nec aliud quodcumque præter præmissa sibi valeat aliquatenus vindicare, salvis duobus modis quos habet episcopus in granchia⁸ de Troci, quæ est ecclesiæ Jotrensis, et cera Thesaurarii Meldensis. Sanè ordinamus quod dicti abbatissa et conventus decem et octo modios bladi decimalis ad mensuram Meldensem, duas partes hibernagii, et tertiam partem avenæ, annualim episcopo memorato suisque successoribus in perpetuum persolvent apud⁹ Malleum, infra Purificationem beatæ Mariæ. Et si decima ejusdem villæ ad dicti bladi persolucionem non sufficeret, residuum infra dictum terminum apud Troci solvetur in decima quam ibi habet ecclesiæ Jotrensis; ita quod si bladum hujusmodi aliquibus decimis Meldensis diocesis abbatissa et conventus Jotrensis justo modo poterint adipisci, episcopus contractui suum impertiri teneatur assensum, et ipsum bladum taliter acquisitum accipiens, illo solo debeat esse contentus, ita quod tantumdem sibi valeat quantum valebit in locis superius annotatis. In decimis sanè quæ sunt de feudo episcopali non tenebitur suum præstare consensum, si ipse vellet eas redimere. In his enim ipse episcopus præferetur. Hanc antem ordinationem¹⁰ partes ratam habuerunt, et expressè consenserunt in ipsam. Nos verò volentes ipsius ordinationis notitiam ad posterum pervenire, ut futuris temporibus inviolabiliter observetur, præsentem paginam exinde

1. Le cardinal, non plus que les religieuses, n'énonce dans le vu des pièces que les privilèges : nouvelle preuve qu'on n'a point produit de lettres patentes.

2. Sous le chrême, la confirmation qui appartient au caractère pontifical, est réservée à l'évêque aussi bien que l'ordination l'est dans la suite; mais les religieuses n'ont jamais appelé l'évêque pour donner ce sacrement, et ont entrepris de le faire administrer par d'autres.

3. Les religieuses ont elles-mêmes produit des actes où il paraît que, loin d'appeler l'évêque, elles ont fait entreprendre des bénédictions et des consécrations de leur cloître et de leur église par d'autres évêques.

4. Il est mou qu'on ait parlé à l'évêque de la réception des filles, loin de l'inviter à les béner.

5. Quand les évêques de Meaux ont fait des ordres à Jouarre, on en a tiré un acte de non préjudice au mépris de l'ordre épiscopal, et la pièce en a été lue à l'audience.

6. Le cardinal n'accorde au clergé et au peuple que la liberté et l'exemption; ce qui est bien éloigné de la juridiction active spirituelle que prétendaient les religieuses ci-dessus. Le prétendu privilège présenté à Innocent III, ne contenait rien davantage; mais l'abbesse et les religieuses ont usurpé la juridiction active qu'on ne leur a jamais donnée.

7. Il est clair par ces paroles, que le droit de procuracion et de visite qui comprend toute juridiction, avait été adjugé à l'évêque par le Pape, et qu'il en était en possession au temps de cette sentence.

8. On ne fera ici aucune remarque sur les droits temporels qui sont conservés à l'évêque, parce que c'est une affaire à part.

9. Mai, village du diocèse de Meaux.

10. Le cardinal déclare qu'il a prononcé du consentement des parties.

confectam sigillo nostro duximus roborandam. Actum Meldis, anno Domini M. cc. xxv. mense novembri, pontificatus Domini Honorii papæ III anno decimo.

Romanus miseratione divinâ sancti Angeli diaconus cardinalis, apostolicæ Sedis legatus, omnibus præsentibus litteras inspecturis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra, quod nos inter venerabilem patrem episcopum Meldensem et abbatissam et conventum, clerum et populum Jotrensem, ordinationem quamdam deliberatione providâ fecimus, eamque in scriptis redactam et à partibus¹ approbatam nostri² sigilli duximus munimine roborandam. Verum antequam protulissemus eandem, retinimus nobis expressè de auctoritate nostrâ et communi partium assensu liberam potestatem declarandi et interpretandi si quid in eadem ordinatione repertum fuerit dubium vel obscurum. Actum Parisiis, anno Domini M. cc. xxv, ii nonas novembriis.

FAITS RÉSULTANTS DE CETTE PIÈCE.

1. Que le cardinal a autorisé un privilège non confirmé par le roi et sans ses lettres patentes.

2. Que quoique légat, il agit sans pouvoir du Pape, et qu'il n'a d'autorité que du consentement des parties dans une affaire de droit public.

3. Que la sentence n'est point autorisée par la puissance publique, et n'oblige que ceux qui ont consenti, sans que l'obligation passe aux successeurs.

4. Que les religieuses ayant exigé d'un évêque de dures conditions, n'ont pas exécuté le peu qu'elles lui avaient promis.

5. Que contre leur propre titre, soit qu'on le prenne dans cette sentence, soit qu'on le prenne dans l'énoncé du chapitre *Ex parte*, elles ont usurpé sur le Pape même la juridiction active réservée à son siège, et que personne ne leur avait accordée.

6. Qu'on prive l'évêque de la possession de la visite que le Pape lui avait adjugée, quoique les religieuses n'eussent jamais été ni pu être en possession de leur prétendu privilège, qui, en le supposant véritable, ne pouvait avoir tenu au plus que vingt ou vingt-cinq ans, comme il paraît par la pièce VII.

7. Qu'on le dépouille pareillement du droit de bénir l'abbesse, où les papes Innocent III et Honoré III l'avaient maintenu, pièces XIII et XIV.

MOYENS D'ABUS ET DE DROIT RÉSULTANTS DE CES FAITS.

DE CES FAITS, six moyens d'abus et de droit indubitables.

1^{er} MOYEN. — Que le cardinal a jugé sans que toutes les parties fussent appelées, puisqu'il ne paraît ici que l'évêque et le chapitre, au lieu qu'il fallait encore appeler le métropolitain et le primat, qui avaient pareil intérêt que l'évêque et la juridiction. En effet, il paraît par le chapitre, *Cum à nobis : de arbitris*, qui est de Grégoire IX, et beaucoup après cette sentence, que le métropolitain prétendait encore ses droits, et que la difficulté fut terminée par une sentence arbitrale dont le contenu ne se trouve point dans ce chapitre, que les religieuses ne rapportent pas, et dont on ne sait rien du tout. Pour le primat, il n'en a jamais été parlé.

2^e MOYEN. — Que le privilège de Jouarre est destitué de lettres patentes; ce qui est essentiel par l'article 71 de nos libertés, que nul monastère, église, collège ou autre corps ecclésiastique ne peut être exempt de son ordinaire, pour se dire dépendre immédiatement du Saint-Siège, sans licence et permission du roi. La maxime a été constante dès l'origine de la monarchie, comme il paraît par la première et seconde formule de Marculphe, livre 1^{er}, où la première est le formulaire du privilège de l'évêque, et la seconde est le formulaire du consentement du roi.

Il ne faut point dire qu'on doit présumer qu'il y a eu des lettres patentes par la règle *In antiquis, etc.*; car 1^o il n'y a pas à présumer qu'il y en ait eu, puisqu'on

1. Nouvelle déclaration qu'il prononce du consentement des parties.

2. On voit la sentence bien soigneusement rédigée, scellée, rapportée dans toute son intégrité; rien n'y manque; on aurait rapporté de même l'homologation, s'il y en avait.

voit qu'il n'y en a pas; 2^o s'il était dit qu'il y en eût, on présumerait tout au plus par cette règle qu'elles seraient en bonne forme; mais il faudrait donc qu'on en parlât, autrement il n'y a rien à présumer sur ce qui n'est pas; 3^o cette maxime n'a lieu que dans les choses favorables où l'on peut s'aider de présomptions, mais non pas dans les exemptions qui sont d'un droit étroit et odieux.

III^e MOYEN. — Qu'une sentence arbitrale de cette nature était sujette à homologation ou ratification du supérieur; autrement ce n'est qu'un acte particulier destitué de toute autorité publique, par conséquent nul pour les successeurs dans une matière où il s'agit d'un droit public comme celui de l'épiscopat.

IV^e MOYEN. — Que l'abbaye de Jouarre ne peut s'aider de sa possession pour soutenir sa juridiction active, puisque c'est une possession de mauvaise foi contre son propre titre, c'est-à-dire, contre le prétendu privilège énoncé au chapitre *Ex parte*, et contre la sentence arbitrale où l'on ne fait nulle mention de juridiction active: de sorte qu'il est constant que les abbesses de Jouarre ont usuré ce droit sur le Pape même qui se l'était réservé.

V^e MOYEN. — Sentence non exécutée par les religieuses mêmes qui n'ont jamais appelé l'évêque pour confirmer, pour bénir et consacrer les églises, ni pour bénir les religieuses, et au contraire, ont entrepris de faire faire toutes ces fonctions par d'autres évêques; ce qui montre encore que leur possession est une entreprise contre leur titre.

VI^e MOYEN. — Les religieuses n'ont pas même exécuté la sentence au sujet de leur exemption et dépendance immédiate. La dépendance immédiate ne dit pas seulement ne pas reconnaître l'évêque, mais encore reconnaître le Pape et être gouverné par son autorité. Or, on ne montre dans tout ce procès, aucun acte de juridiction exercée par le Pape, ni par lui-même, ni par ses délégués; de sorte que les religieuses n'ont aucune possession que celle de n'avoir eu aucun supérieur, qui est une possession vicieuse et réprochée par les chapitres *Cum non liceat*, et *Cum ex officio: de præscrip.*

VII^e MOYEN. — Il résulte de tout cela que le monastère de Jouarre n'a dans le fond aucun privilège ni exemption.

Le privilège doit être représenté par les chapitres, *Repetimus et Porro: de privilegiis.*

Quand un privilège se perd par quelque malheur, le droit a pourvu au moyen de le rétablir en produisant des témoins qui assurent de l'avoir vu de telle et telle teneur: *Talem dicti privilegii fuisse tenorem. Est. Cum olim: de privilegiis.* Il n'y a rien de tout cela dans ce procès: nulle plainte du privilège perdu, nulle preuve de ce qu'il contenait; l'énoncé d'Innocent III est de nul effet, comme on a vu; celui du cardinal Romain n'est pas meilleur ni de plus grand poids. Il est constant que l'évêque était toujours demeuré en possession du droit de visite, qui emporte l'entière juridiction, et qu'il y était encore lorsque la sentence fut prononcée. Il n'est pas moins certain que le droit de bénir l'abbesse, dont la sentence le dépouille, n'avait reçu aucune atteinte jusqu'à l'an 1209 et 1220, comme il paraît par les papes Innocent III et Honoré III.

Ainsi deux choses étaient constantes: l'une que le privilège était tout nouveau et ne pouvait pas avoir plus de vingt-cinq ans; l'autre que les religieuses n'en avaient jamais joui, et que l'évêque était demeuré en pleine possession. Par conséquent dans le fond il n'y avait rien de plus caduc que ce privilège. La sentence du légat était si faible, que le cardinal fut contraint d'en mettre le fort dans le consentement des parties, et qu'on n'osa même pas en demander la ratification au Pape ni à aucune puissance publique. On voit par toutes les pièces, que les religieuses ne se soutenaient que par la faveur des légats. Premièrement par celle du

cardinal d'Ostie, qui tâcha de dépouiller les évêques du droit de bénir l'abbesse par une entreprise contraire aux décrets d'Innocent III et Honoré III, et secondement du cardinal Romain qui pouvait tout en France, et qui faisait son affaire propre de celle des exemptions en général, et des religieuses de Jouarre en particulier, comme il serait aisé de le faire voir. L'évêque fut obligé de céder à une si grande autorité et à la politique qui régnait alors, où l'on ne songeait qu'à étendre les exemptions. De cette sorte, le plus nouveau, le moins établi et le plus faible de tous les privilèges est devenu le plus outré qu'on vit jamais; mais aussi se détruit-il par son propre excès.

Voilà les moyens de droit qui résultent des faits constants dans ce procès contre le privilège de Jouarre. Quoiqu'ils soient certains dans les règles, ce n'est pas le fort de la cause de M. l'évêque de Meaux, et il a pour lui les conciles œcuméniques de Vienne et de Trente; ce dernier expressément reçu en ce chef par l'ordonnance de Blois, et l'un et l'autre dérogeant en termes formels à tout ce qui a précédé contre le droit de l'évêque.

Sur le Cartulaire de Meaux.

C'EST un livre constamment d'environ quatre cents ans, qui a été originairement dans les archives du chapitre de Meaux, qui s'est égaré dans un procès, et qui après avoir passé par les plus curieuses bibliothèques, a été mis par les mains fidèles de M. d'Herouval et de M. Joly, chantre de Notre-Dame de Paris, dans la bibliothèque de cette église métropolitaine de Meaux. Il a été manié de tous les savants sans avoir reçu aucune atteinte; tout le monde a puisé dedans, et l'avocat même de madame de Jouarre a loué les pièces imprimées par M. Baluze, que ce savant auteur n'a puisées que de là. Il ne doit être suspect à personne, puisqu'il contient également ce qui est pour et ce qui est contre l'évêque de Meaux, comme la sentence arbitrale; et enfin il est consacré par la foi publique.

CHANGEMENT DE DISCIPLINE

ET MODÉRATION DES EXEMPTIONS PAR LES CONCILES DE VIENNE ET DE TRENTE.

Décret du concile œcuménique de Vienne dans la Clémentine, Attendentes: De statu monachorum.

SACRO approbante concilio duximus statuendum: ut singula monialium monasteria per ordinarios; exempta videlicet, quæ ita Sedi apostolicæ quod nulli alii subjecta nascuntur, apostolicæ; non exempta verò, ordinaria auctoritate; exempta alia per alios quibus subsunt, annis singulis debeant visitari,..... privilegiis, statutis et consuetudinibus quibuslibet in contrarium minimè valituris.

Nous avons trouvé bon d'ordonner, avec l'approbation du saint concile, que les monastères des religieuses, chacun en particulier, fussent visités tous les ans par les ordinaires; à savoir, ceux qui sont exempts et tellement soumis au Saint-Siège, qu'ils ne reconnaissent d'autre supérieur, avec l'autorité apostolique: ceux qui ne sont pas exempts, par l'autorité ordinaire; et les autres exempts, par ceux auxquels ils sont soumis... sans qu'aucuns privilèges, statuts et coutumes à ce contraires puissent l'empêcher.

Décret du concile de Trente, session xxv, De reformatione, chapitre ix.

MONASTERIA sanctimonialium, sanctæ Sedi apostolicæ subjecta, etiam sub nomine capitulorum sancti Petri, vel sancti Joannis, vel aliàs quomodocumque nuncupentur, ab episcopis tanquam dictæ Sedis delegatis gubernentur, non obstantibus quibuscumque. Quæ verò à deputatis in capitulis generalibus vel ab

QUE les monastères des religieuses, soumis immédiatement au Saint-Siège, même au nom des chapitres de Saint-Pierre ou de Saint-Jean, ou de quelque autre manière que ce soit, soient gouvernés par les évêques, comme délégués du même Saint-Siège; nonobstant toutes choses à ce contraires. Quant à ceux qui sont régis par les députés

des chapitres généraux ou autres *regularibus* reguntur, tres réguliers, ils demeureront *sub eorum cura et custodia* sujets à leurs soins et à leur relinquantur. conduite.

Remarques.

§ I. On voit ici trois sortes de monastères : les uns exempts, qui sont soumis à des supérieurs et à un gouvernement réglé, comme ceux qui dépendent de Cîteaux ou de quelque autre congrégation; les autres exempts, qui n'ont point de semblable gouvernement et ne sont point en congrégation, comme le monastère de Jouarre prétendait être; et enfin les autres non exempts. Les premiers, qui sont en congrégation et soumis à un gouvernement réglé, sont laissés en leur état; les autres, exempts ou non exempts, sont soumis à l'ordinaire, auquel, pour gouverner ceux qui sont supposés exempts, l'autorité du Pape est transmise, comme il paraît par les termes de ces conciles.

On voit aussi par les décrets des mêmes conciles, qu'ils n'exigent des évêques aucune sommation ni diligence précédente pour rentrer dans le droit de visiter et gouverner ces monastères : mais qu'ils y rentrent pleinement; dès qu'ils trouvent ces monastères sans aucuns supérieurs réglés : *Per ordinarios..... debeant visitari*, dit le concile de Vienne! *Ab episcopis..... gubernantur*, dit celui de Trente.

Par là il paraît encore que l'esprit des conciles est que ces monastères soient soumis à un gouvernement et à des supérieurs réglés, tels que sont ou les évêques ou les supérieurs d'une congrégation canoniquement établie; tout le reste est contraire à l'esprit de ces conciles et de l'Eglise.

On voit encore par tout cela que la discipline établie par le concile de Trente n'était pas nouvelle, puisqu'il ne fait que reprendre et exécuter ce qui avait été réglé dans le concile de Vienne.

On voit enfin qu'on ne peut plus alléguer ni privilège ni possession, ni accord ou transaction, ni sentence pour soutenir ces privilèges, puisque deux conciles œcuméniques ont prononcé qu'on n'y aurait aucun égard : *Privilegiis, statutis, et consuetudinibus quibuslibet in contrarium minime valituris*, comme dit le concile de Vienne, ou comme dit celui de Trente : *non obstantibus quibuscumque*.

Les motifs de ces décrets de Vienne et de Trente ont été :

1^o Les désordres des monastères à qui leur prétendue exemption ne servait qu'à les rendre indépendants de toute puissance ecclésiastique, et à y établir l'impunité.

2^o Les clameurs de toute la chrétienté contre ces déréglés.

3^o La décharge de la conscience du Pape, qui ne pouvait de si loin et parmi tant d'affaires, ni s'occuper du gouvernement de ces monastères, ni s'en reposer mieux que sur les évêques qui en étaient chargés naturellement.

4^o Pour éviter les procès sur les prétendues exemptions, les conciles et les Papes n'y ayant pu trouver de meilleur remède que celui de transmettre aux évêques, en tant que besoin serait, l'autorité apostolique, pour la joindre avec celle qui leur appartenait par leur caractère.

§ II. On ne peut pas douter que ces décrets des conciles de Vienne et de Trente ne soient approuvés et confirmés par les Papes.

Clément V a personnellement lui-même dans le concile de Vienne ou il était en personne, la Clémentine *Attendentes*.

Pie IV a expressément confirmé le concile de Trente par sa bulle *Benedictus Deus*. Le même Pape a aussi nommément révoqué tous privilèges émanés du Saint-Siège, en tant qu'ils seraient contraires aux décrets du même concile, par sa bulle *In principis Apostolo-*

rum Sede. Les autres Papes ont fait plusieurs décrets semblables.

§ III. Ainsi on ne peut pas objecter que ces décrets du concile ne sont pas reçus dans leur royaume; car 1^o on n'a pas besoin d'acceptation particulière des choses où l'en ne fait que rentrer dans le droit commun.

2^o Il suffirait pour faire casser les privilèges, en tant que contraires au concile de Trente, que le Pape eût approuvé ce concile où ils ont été révoqués, comme on a vu, *non obstantibus quibuscumque*.

3^o Les Papes ont bien plus fait, puisqu'ils les ont révoqués eux-mêmes comme on vient de dire.

4^o Les choses de pure grâce, et qui dérogent au droit commun, n'ont besoin pour être éteintes, que de la soustraction de la puissance qui les donne; ainsi la révocation a son effet dès qu'elle est faite, sans qu'il soit besoin du consentement ni de l'acceptation de personne.

5^o Cette révocation est une espèce d'abdication de la part du Pape de tous les droits que ces privilèges pouvaient lui avoir acquis sur ces monastères; et en effet, dans le fait il n'y fait rien, et n'en prend aucun soin, parce qu'il s'en est déchargé sur la conscience des évêques, qui dès-là en demeurent chargés.

6^o Et néanmoins il est certain pour comble de droit, que ce décret du concile est expressément accepté par l'ordonnance de Blois, comme on va voir.

Article xxvii de l'ordonnance de Blois.

Tous monastères qui ne sont pas sous chapitres généraux, et qui se prétendent sujets immédiatement au Saint-Siège apostolique, seront tenus dans un an se réduire à quelque congrégation de leur ordre en ce royaume, en laquelle seront dressés statuts, et commis visiteurs pour faire exécuter, garder et observer ce qui aura été arrêté pour la discipline régulière; et en cas de refus ou délai, y sera pourvu par l'évêque.

Remarques.

Les parties ont prétendu que cette ordonnance n'était que comminatoire, et qu'avant que de réduire les monastères qui se prétendent exempts à leur obéissance, les évêques étaient tenus à faire des diligences pour les obliger à se mettre en congrégation. On trouvera dans la suite un mémoire exprès pour détruire cette prétention, et on dira seulement ici en abrégé :

1^o Que le dessein de l'ordonnance est d'entrer dans l'esprit du concile, qui, comme on a vu, n'a exigé des évêques aucune diligence; mais leur ordonne de gouverner les monastères même exempts, dès qu'ils ne les trouvent pas soumis à un gouvernement réglé.

2^o Les termes de l'ordonnance, *il y sera pourvu par l'évêque*, sont relatifs à ce qui a été dit auparavant, *qu'il serait dressé des statuts et commis des visiteurs* par les congrégations auxquelles les monastères se seraient réduits; c'est-à-dire, que le plein droit d'évêque ferait ces choses : ce qui revient à ce que dit le concile, *que ces monastères seront gouvernés par les évêques*.

3^o L'esprit du concile et de l'ordonnance était d'en revenir le plus près qu'il se pouvait du droit commun, dont le changement avait été cause de tous les inconvénients qu'on avait vus arriver.

4^o Obliger les évêques à faire des diligences pour réduire les monastères en congrégations indépendantes, eût été, loin d'établir leur autorité, comme on en avait le dessein, leur faire faire des actes et des diligences contre eux-mêmes.

5^o C'eût été faire regarder comme une peine le retour à la juridiction ordinaire, qui au contraire était le bien qu'on leur voulait procurer.

6^o Aussi dit-on dans l'ordonnance, que les monastères *seront tenus* de se mettre en congrégation, et non que les évêques les y contraindront.

7^o Les termes de l'ordonnance, *en cas de refus ou délai*, font voir que l'intention est de remettre les monastères sous les évêques, faute de se mettre en congrégation, non-seulement s'ils le refusent en étant re-

quis, mais encore s'ils diffèrent en quelque manière que ce soit.

8^o L'intention de l'ordonnance, comme celle du concile, n'était pas d'obliger à des procédures qui tirent les affaires en longueur, mais d'apporter un prompt remède à un mal pressant.

BREVS APOSTOLIQUES,

Par lesquels les sieurs Boust et Vinot, et ensuite M. Archevêque de Paris sont commis visiteurs du monastère de Jouarre.

Bref adressé aux sieurs Boust et Vinot, docteurs de Sorbonne.

INNOCENTIUS PP. XI ad futuram rei memoriam. Prospero felicitate monasterii monialium de Jouarre¹, Sedi apostolicæ, ut asseritur, immediatè subjecti, ordinis sancti Benedicti, Meldensis diocesis, regimio et gubernio quantum nobis ex alto conceditur, providere, et regularem disciplinam ubi benedictente Domino viget, firmius constabili, sicubi verò exciderit, opportunis rationibus restitui², piisque carissimi in Christo filii nostri Ludovici Francorum regis christianissimi volis in idipsum laudabiliter tendentibus favorabiliter annuere cupientes, ac de dilectorum filiorum Guidonis Boust professoris in collegio Sorbonæ, et Francisci Vinot ex collegio Navarrae, doctorum facultatis theologiae Parisiensis, probitate, integritate, prudentiâ, doctrinâ, caritate et religionis zelo plurimum confisi, et eorum singulares personas à quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis à jure vel ab homine quâvis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet innodati existunt, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolutos fore censentes, supplicationibus memorati Ludovici regis nomine nobis super hoc humiliter porrectis paternâ benignitate inclinati : eosdem Guidonem et Franciscum in visitatores apostolicos supradicti monasterii Monialium de Jouarre, cum facultatibus necessariis et opportunis, ut monasterium ipsum³ tam in capite quam in membris, ad præscriptum sacrorum canonum et⁴ concilii Tridentini ac apostolicarum et ordinis prædicti constitutionum, auctoritate nostrâ apostolicâ visiteot, corrigat atque reformet, eâdem auctoritate tenore præsentium constituimus et deputamus. Decernentes easdem præsentibus litteras firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiiri et obtinere, ac illis ad quos et quas spectat et spectabit in futurum plenissimè suffragari, et ab eis respectivè inviolabiliter observari, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiâ causarum palatii apostolici auditores, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his à quoquam quâvis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari⁵; non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac quatenus opus sit monasterii et ordinis prædictorum etiâ juramento, confirmatione apostolicâ, vel quâvis firmitate aliâ roboratis, statutis et consuetudinibus, et privilegiis quoque, litteris et indultis, et litteris apostolicis, aut contrariis præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis, quibus omnibus et singulis illarum tenore, præsentibus pro plenè et sufficienter expressis, et ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris ad præmissorum effectum, hæc vice duntaxat, specialiter et expressè derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die xxiii octobris m. d. c. lxxix. Pontificatus nostri anno quarto. *Et infra*, F. Lucius.

Bref adressé à M. l'archevêque de Paris.

INNOCENTIUS PP. XI venerabili fratri archiepiscopo Parisiensi, salutem et apostolicam benedictionem. Laudabilia fraternitatis tuæ in Ecclesiam Dei studia cum singulari prudentiâ, caritate, pastorali vigilantia, dexteritate et religionis zelo, ac in nos et banc sanctam Sedem fide et devotione conjuncta nos adducunt, ut ea quæ nobis maximè cordi sunt, tibi libenter committamus, firmâ spe et fiducia in Domino freti, te expectationi et desiderio de te nostris cumulâtè responsurum. Cum itaque sicut⁶ carissimi in Christo filii Ludovici Francorum regis christianissimi nomine nobis nuper expositum fuit in

1. On n'énonce pas absolument que le monastère soit exempt; mais qu'on dit qu'il l'est, *ut asseritur*.
2. Ce n'est pas le Pape qui pourvoit d'office à la visite de ce monastère; c'est le Roi, et non pas les religieux, qui demande des visiteurs.
3. Le monastère devait être réformé dans le chef et dans les membres.
4. Le Pape, loin de déroger au concile de Trente, en ordonne l'exécution.
5. Notez encore que le Pape ne déroge pas au concile de Trente.
6. Le bref demandé au nom du roi.

monasterio monialium de Jouarre, Sedi apostolicæ, ut asseritur, immediatè subjecto, ordinis sancti Benedicti, Meldensis diocesis, aliquid inordinatum reperitur, quod idem Ludovicus rex operâ tuâ ad rectam moasticæ disciplinæ normam revocari plurimum desiderat. Nos ipsius Ludovici regis piis votis hæc in re, quantum cum Domino possumus, favorabiliter annuere, ac regularem in dicto monasterio observantiam, ubi benedictente Domino viget, firmius constabili, sicubi verò exciderit, opportunis rationibus restitui cupientes; supplicationibus memorati Ludovici regis nomine nobis super hoc humiliter porrectis benignè inclinati, ac deputationem duorum visitorum ejusdem monasterii, à nobis per quasdam nostras in simili formâ breves litteras die xxiii octobris proxime præteriti expeditas, quarum tenorem præsentibus haberi volumus pro expresso factum, harum serie³ revocantes, te supradicti monasterii monialium de Jouarre, superiorem et visitatorem apostolicum cum facultate monasterium ipsum per te ipsum vel⁴ alium, seu alios viros idoneos, vitæ probitate, morum gravitate, prudentiâ, caritate et religionis zelo, aliisque ad id requisitis qualitatibus præditos à te deputandos, tam⁵ in capite quam in membris, ad præscriptum sacrorum canonum et⁶ concilii Tridentini decretorum ac apostolicarum et ordinis prædicti constitutionum, auctoritate nostrâ apostolicâ visitandi, corrigendi, atque reformandi, ac cum aliis facultatibus necessariis et opportunis eâdem auctoritate tenore præsentium constituimus et deputamus. Decernentes easdem præsentibus litteras firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiiri et obtinere, ac tibi et aliis ad quos et quas spectat et spectabit in futurum plenissimè suffragari, et ab eis respectivè inviolabiliter observari; sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiâ causarum palatii apostolici auditores, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his à quoquam quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari⁷; non obstantibus præmissis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon quatenus opus sit, monasterii et ordinis prædictorum etiâ juramento, confirmatione apostolicâ, vel quâvis firmitate aliâ roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis et litteris apostolicis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis : quibus omnibus et singulis illarum tenore præsentibus pro plenè et sufficienter expressis et insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris ad præmissorum effectum, hæc vice duntaxat, specialiter et expressè derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die vii februarii, m. dc. lxxx, pontificatus nostri anno quarto. *Et infra signatum*, J. F. Lucius. *Et au dos est écrit* : Venerabili fratri Francisco archiepiscopo Parisiensis.

Arrêt du Conseil d'Etat sur le dernier bref.

Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Vu par le Roi, étant en son conseil, le bref de notre saint Père le Pape, du septième février dernier, par lequel Sa Sainteté a commis le sieur archevêque de Paris pour visiter et réformer le monastère des religieuses de Jouarre, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Meaux, avec pouvoir de subdéléguer un ou plusieurs commissaires; et voulant qu'il ait son effet, Sa Majesté étant en son conseil, a ordonné et ordonne que ledit bref sera exécuté. Ce faisant, que par ledit sieur archevêque de Paris, ou ses subdélégués, il sera incessamment procédé à la visite et réforme dudit monastère des religieuses de Jouarre, et les ordonnances et réglemens qui seront faits par ledit sieur archevêque, ou ses subdélégués, pour raison de ce, exécutés nonobstant oppositions ou appellations, et sans préjudice d'icelles. Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le vingti-septième d'avril mil six cent quatre-vingt. *Ainsi signé*, Colbert. Et scellé.

Remarques.

On a fait dans le mémoire suivant, des remarques particulières sur ce bref et sur l'arrêt. On observera seulement ici :

1^o Qu'il y avait à Jouarre du désordre dans le spiri-

1. Il y avait quelque désordre au monastère de Jouarre dont le roi désirait la réformation.
2. Ce désordre regardait le spirituel et la règle de la discipline monastique.
3. Le Pape révoque le bref ci-dessus où les sieurs Boust et Vinot étaient commis visiteurs.
4. Le Pape donne pouvoir à M. l'archevêque de Paris de subdéléguer.
5. On exprime que le monastère de Jouarre avait besoin de réforme, tant dans le chef que dans les membres.
6. Le Pape ordonne l'exécution du concile de Trente.
7. Le Pape ne déroge pas au concile de Trente.

tuel, assez grand pour venir aux oreilles du roi, et pour être porté par le roi à celles du Pape; et il paraît que ce monastère avait besoin de réforme dans le chef et dans les membres;

2^o Le roi avait fait visiter le monastère par M. de Saillant, prêtre de l'Oratoire, à présent évêque de Poitiers; et ainsi Sa Majesté était bien informée du mal de ce monastère qu'elle se crut obligée d'exposer au Pape;

3^o Les religieuses protestèrent contre le bref adressé aux sieurs Boust et Vinot, lorsqu'ils firent leur visite à l'abbaye de Jouarre; à ce que, dirent-elles, l'exécution dudit bref ne pût nuire ni préjudicier à leurs immunités et exemptions, comme relevantes et dépendantes immédiatement de Sa Sainteté: ce qui paraît par l'acte de protestation passé par-devant Royer, notaire apostolique à Meaux, en date du 27 juin 1679; lequel est signé de celles qui sont aujourd'hui les premières de l'abbaye;

4^o Les sieurs Boust et Vinot ayant fait une seconde visite, Sa Majesté confirmée dans la connaissance qu'elle avait des besoins de ce monastère, les expose de nouveau au Pape, et demande pour visiteur M. l'archevêque de Paris;

5^o Ce prélat ne voulut point se charger de cette commission; ni il n'a accepté le bref, ni il ne l'a intimé au monastère de Jouarre, ni il n'a subdélégué comme il en avait le pouvoir, ni il n'a fait aucune visite, ni aucun acte juridique en vertu de ce bref. On a lu à l'audience quelques lettres de compliment du même prélat, qui ont bien fait voir qu'il ne songeait à aucune fonction; de sorte que ce bref est demeuré entièrement sans exécution;

6^o Dix ans après le bref obtenu, l'abbesse et les religieuses, envers qui il n'a jamais eu d'exécution, s'avisent de vouloir s'en servir, et cela lorsque l'évêque fait sa charge: de sorte que tout l'effet de ce bref est de laisser les religieuses dans l'indépendance si l'évêque ne disait mot, et de l'empêcher lorsqu'il ferait son devoir;

7^o Ce bref est si peu connu des abbesses et religieuses et si peu en leur pouvoir, que lorsqu'elles ont voulu s'en servir dans le procès, elles ont été obligées de le tirer par un compulsoire des registres du secrétariat de l'archevêché de Paris;

8^o Ce n'était donc point un bref qui eût en la moindre exécution, puisqu'en ce cas le premier pas qu'il eût fallu faire, eût été de l'intimer aux religieuses. M. l'archevêque de Paris ne songeait pas plus à s'en servir, puisqu'on le tire de lui par un compulsoire, et qu'il n'agit pas pour le faire valoir, n'ayant en aucune sorte paru dans la cause, et n'ayant fait aucune action pour revendiquer la juridiction;

9^o Selon toutes les maximes du droit, ce bref est suranné, et entièrement devenu caduc par la mort du Pape déléguant avant toute exécution;

10^o L'arrêt du conseil n'a non plus été exécuté ni même signifié;

11^o Ces brefs ne dérogent pas aux décrets des conciles de Vienne et de Trente, qui par conséquent demeurent en leur entier;

12^o Si l'évêque eût fait son devoir, le roi n'aurait pas songé à impêtrer un tel bref contre l'esprit des conciles et de l'ordonnance, qui veulent que les monastères aient un gouvernement réglé.

MÉMOIRE

Pour messire JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, évêque de Meaux, contre dame HENRIETTE DE LORRAINE, abbesse de Jouarre.

SUR L'ARTICLE XXVII DE L'ORDONNANCE DE BLOIS,
ET SUR LE BREF DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Article xxvii de l'ordonnance de Blois.

Tous monastères qui ne sont sous chapitres généraux, et qui se préteignent sujets immédiatement au Saint-Siège apostolique, seront tenus dans un an, se réduire à quelque congrégation de leur ordre en ce royaume, en laquelle seront dressés statuts et commis visitateurs, pour faire exécuter, garder et observer ce qui aura été observé pour la discipline régulière; et en cas de refus ou délai, y sera pourvu par l'évêque.

MADAME l'abbesse de Jouarre prétend que M. l'évêque de Meaux ne peut se prévaloir contre elle de cette ordonnance, parce qu'il ne l'a point sommée de s'agrèger.

Il répond que la sommation serait nécessaire pour la constituer en demeure, si l'ordonnance n'avait point déclaré ce qui se doit faire, au cas que les monastères négligent de se réduire en congrégation dans un an; mais elle a dit: *Et en cas de refus ou délai, y sera pourvu par l'évêque.* S'il se présente donc un monastère qui ait différé plus d'un an à s'agrèger, l'ordonnance ne porte pas qu'il sera sommé de le faire; elle veut en ce cas, que l'évêque y pourvoie. Dans le commencement de l'article, elle oblige les monastères à faire diligence de s'agrèger dans un an; l'obligation leur en est imposée par ces mots, *sont tenus*: ce n'est pas l'évêque qui est chargé de poursuivre leur agrégation, ce sont les monastères auxquels il est enjoint d'y procéder.

Madame l'abbesse de Jouarre n'allègue point de causes canoniques pour excuser son monastère de ce qu'il n'y a point satisfait. Les abbesses qui l'ont précédée avaient bonne connaissance de l'ordonnance de Blois, qui avait été publiée dans tous les bailliages du royaume dès l'an 1580. Cette loi les a interpellées de jour à autre de s'unir à quelque congrégation de leur ordre; cependant elles ont négligé de le faire pendant plus de cent ans; et après ce long temps, lorsque M. l'évêque de Meaux se présente pour exercer sa charge, madame l'abbesse de Jouarre soutient qu'elle n'est point en demeure de s'agrèger, sous prétexte que les prédécesseurs de M. l'évêque de Meaux ne l'en ont point sommée. Ils n'y étaient point obligés: le terme d'un an limité aux monastères pour se réduire en congrégation, est purement et simplement une grâce à l'égard des monastères de religieuses, parce que le concile de Trente ne le leur a point accordé. Il a distingué les monastères d'hommes, de ceux de filles: ceux-là ont eu un an pour s'agrèger, et ceux-ci n'ont eu aucun temps; le concile en a remis tout le gouvernement aux évêques comme délégués du Saint-Siège¹. En voici le décret.

Concilio Tridentini, sessione xxv, de Regularibus, caput ix.

Monasteria sanctimonialium sanctæ Sedi apostolicæ immediatè subjecta, etiam sub nomine capitulorum sancti Petri vel sancti Joannis, vel aliàs quomodocumque nuncupentur, ab episcopis, tanquam dictæ Sedis delegatis gubernentur, non obstantibus quibuscumque. Quæ verò à deputatis in capitulis generalibus, vel ab aliis regularibus reguntur, sub eorum curâ et custodiâ relinquuntur.

S'il est porté dans le chapitre viii qu'en cas de négligence de la part des monastères de s'agrèger, le métropolitain convoquera ceux de sa province pour en former une congrégation, madame l'abbesse de Jouarre n'en saurait tirer avantage pour deux raisons: l'une, que cette convocation par le métropolitain n'a point été

1. Sess. xxv, de Regul., cap. 8.

acceptée par l'ordonnance, ni reçue dans notre usage; et l'autre, qu'elle ne regarde que les monastères d'hommes, parce que ceux des religieuses obligées à garder la clôture ne peuvent être convoqués, et que le concile régle dans le chapitre neuvième ci-dessus, qu'ils seront gouvernés par les évêques.

Il n'y a donc aucun moyen pour établir qu'il fût nécessaire de sommer l'abbaye de Jouarre de s'agréger; elle en a été suffisamment interpellée par l'ordonnance. L'exception de cette sommation est d'autant moins recevable, que les choses ne sont plus entières lorsque madame l'abbesse de Jouarre la propose. Il y a une procédure commencée contre elle, l'évêque est rentré dans l'exercice de sa juridiction.

L'arrêt rendu le 10 janvier 1679 au profit de M. l'évêque de Luçon contre l'abbaye de la Grenetière, a nettement jugé qu'il n'était pas besoin de sommation pour soumettre les monastères qui se prétendaient exempts, à la visite du diocésain. Les religieux, prieur et couvent de la Grenetière se prétendant exempts de l'ordinaire, avaient refusé de recevoir M. l'évêque de Luçon pour visiter leur monastère: l'officier de Luçon avait décrété un ajournement personnel contre le prieur claustral et le sacriste. Ils en appelèrent comme d'abus, et pendant l'appel obtinrent du visiteur général de la congrégation des Bénédictins exempts de France, un décret par lequel leur communauté était unie à sa congrégation. M. l'évêque de Luçon était appelant comme d'abus de ce décret. Sur ces appellations comme d'abus respectives, l'arrêt prononce qu'il n'y a abus dans la procédure faite contre les religieux; et sur l'appel comme d'abus de l'évêque, qu'il a été mal, nullement et abusivement procédé. Ce faisant, enjoint aux religieux de subir la juridiction et visite de l'évêque de Luçon, et les condanne aux dépens.

Ces sommations ne furent point aussi jugées nécessaires lors de l'arrêt du 6 mars 1653 pour l'abbaye de la Règle. Il déclare l'abbesse et religieuses sujettes à la visite et à toute autre juridiction et supériorité appartenantes à l'évêque de Limoges, sans avoir égard à l'intervention du syndic de l'ordre de Cluny, auquel elles s'étaient agrégées pendant le procès.

Un autre arrêt donné le 3 août 1679 a maintenu M. l'évêque d'Autun au droit de la juridiction épiscopale, sur le monastère, abbesse et religieuses de Saint-Andoche.

Madame l'abbesse de Jouarre n'est pas mieux fondée à soutenir que, quand il est dit dans l'ordonnance, qu'en cas que les monastères refusent ou diffèrent de s'agréger dans l'an, *il y sera pourvu par l'évêque*, ces termes, dit-elle, *il y sera pourvu par l'évêque*, ne signifient point que les monastères retourneront sous la juridiction de l'évêque; ils expriment seulement que l'évêque pourra les contraindre par son autorité, de s'unir à une congrégation pour se réformer. Cette explication ne s'accorde ni avec le pouvoir de l'évêque, ni avec les paroles et le sens de l'ordonnance; elle ne s'accorde pas avec le pouvoir de l'évêque, d'autant que les monastères ayant laissé passer le temps qui leur est prescrit par l'ordonnance pour s'agréger, il n'est plus en la puissance de l'évêque de les y contraindre: la raison est qu'ils ne peuvent faire l'agrégration sans avoir préalablement obtenu des lettres-patentes pour être relevés du laps de temps porté par l'ordonnance, ils ne peuvent plus être agrégés sans avoir préalablement obtenu d'autres lettres qui leur permettent de s'unir à une congrégation, nonobstant la déclaration du mois de juin 1671, enregistrée en Parlement, qui défend à tous les Parlements de souffrir aucune union nouvelle de monastères à ces congrégations réformées, sans une permission préalable du roi. Or, il n'est point encore au pouvoir de l'évêque de donner cette permission; et ainsi ce n'a point été l'intention de l'ordonnance de le charger de procédures qui ne dépendaient aucunement de lui.

Si l'on réfléchit sur les paroles et sur le sens de l'ordonnance, on verra qu'elle a voulu que les monastères qui auraient négligé durant un an de s'agréger, fussent remis sous la juridiction de l'évêque. Car, pourquoi est-ce qu'elle leur a enjoint de se réduire à une congrégation de l'ordre? Elle déclare dans la seconde partie de l'article, que c'est alin *qu'il soit dressé des statuts dans la congrégation, et qu'il y soit commis des visiteurs, pour faire exécuter ce qui aura été arrêté pour la discipline régulière*; et prévoyant (dans la dernière partie de l'article) qu'il y aurait beaucoup de monastères qui ne voudraient souffrir ni statuts nouveaux de discipline régulière, ni visiteurs qui les fissent observer, elle a ajouté *qu'en cas de refus ou délai, il sera pourvu par l'évêque*: c'est-à-dire, que l'évêque pourvoira à la réformation du monastère, comme la congrégation aurait pu faire s'il s'y était uni. Il pourvoira à la discipline régulière en la même forme que les visiteurs de la congrégation auraient fait.

C'est ainsi que les conciles dont l'ordonnance est tirée la doivent faire expliquer. C'est ce que disent les autres ordonnances qui l'ont précédée ou suivie, et c'est ce que les arrêts ont jugé. Le décret du concile de Trente ci-dessus imprimé, porte que les monastères de religieuses, soumis immédiatement au Saint-Siège, soient gouvernés par les évêques, *ab episcopis gubernentur*: et de prétendre qu'il n'est point reçu pour ce regard dans le royaume, c'est ce qui ne peut se soutenir. Cet article ne blesse point les libertés de l'Eglise gallicane; il ne fait que renouveler le décret du concile général de Vienne, célébré dans le royaume, à la poursuite de nos rois. La décision de ce concile rapportée dans la Clémentine *Attendentes*: de statu *Monachorum*, est conçue en ces termes: *Sacro approbante concilio, duximus statutandum, ut singula monialium monasteria per ordinarios: exempta videlicet, quæ illa Sedi apostolicæ quod nulli alii subjecta noscuntur, apostolicæ; non exempta verò, ordinarij auctoritate: exempta alia per alios quibus subsunt, annis singulis debeant visitari: privilegij, statutis, consuetudinibus in contrarium minime valituris*. Ces derniers monastères sont ceux qui sont gouvernés par chapitres généraux en congrégation.

Voilà les règlements faits par les deux conciles, dont l'ordonnance de Blois est tirée. Si l'on oppose qu'ils ne donnent pouvoir aux évêques de visiter les monastères de religieuses, qu'en qualité de délégués du Saint-Siège, on répond que cette délégation n'est point en usage dans le royaume. Les évêques ne sont pas de simples vicaires du Saint-Siège, ils sont fondés dans une autorité ordinaire; et les arrêts ont jugé qu'ils ne pouvaient en ce cas, et autres semblables, procéder comme délégués du Saint-Siège sans commettre abus, parce que ce serait renverser les degrés de la juridiction ecclésiastique établis par le concordat.

L'ordonnance d'Orléans sert aussi pour interpréter celle de Blois. Elle veut, en l'article XI, que tous abbés et abbeses non étant chefs d'ordre, soient sujets à l'archevêque ou évêque diocésain, sans qu'ils puissent s'aider d'aucun privilège d'exemption.

On convient que l'ordonnance de 1629 n'est pas reçue dans l'usage pour avoir force de loi; mais comme elle a été composée sur les mémoires des Etats de 1614, et sur ceux de l'assemblée des notables de 1625, et qu'elle a été délibérée dans le conseil du roi, les règlements qu'elle contient sont de grande autorité. Le roi y enjoint, par l'article IV, à tous prélats, tant réguliers que séculiers, de procéder dans six mois à la réformation des abbayes, prieurés et autres maisons de leurs diocèses, tant de religieux que de religieuses, non étant en congrégation réformée, y faire garder la règle monastique et clôture, conformément à l'ordonnance de Blois, nonobstant toutes réserves au Saint-Siège.

L'assemblée générale du clergé tenue en 1645, fit un règlement de discipline par lequel, exécutant les con-

ciles et les ordonnances, elle arrêta, en l'article xxv, que tous monastères immédiatement soumis au Saint-Siège, qui ne seraient pas réduits en congrégation réformée dans le délai porté par le concile de Trente et par l'ordonnance de Blois, demeureraient sujets à la juridiction de l'évêque diocésain.

Enfin, les arrêts rendus pour les abbayes de la Grenetière, de la règle de Saint-Andoche, ci-dessus allégués, ont jugé que les religieux et les religieuses qui ne s'étaient point mis en congrégation, devaient subir la juridiction et visite de leur évêque; de sorte que toutes les lois civiles et ecclésiastiques concourent pour faire voir que quand l'ordonnance de Blois a voulu qu'en cas de refus ou délai par les monastères de s'agréger, il y fût pourvu par l'évêque, son intention a été que les monastères retournassent sous la juridiction des évêques.

Madame l'abbesse de Jouarre insiste que les évêques de Meaux ne se sont point présentés pour visiter son monastère depuis l'ordonnance de Blois, et ainsi que le pouvoir en est dévolu, par leur négligence, au métropolitain, du métropolitain au primat, et du primat au Pape, lequel s'étant trouvé ressaisi de la juridiction, a pu députer par un bref M. l'archevêque de Paris pour visiteur de son abbaye.

M. l'évêque de Meaux répond que l'ordonnance n'a point préfini de temps dans lequel les évêques fussent tenus de visiter les monastères qui ne se seraient point agrégés. Elle a bien enjoint aux monastères de se réduire en congrégation dans un an; mais elle n'a pas déclaré, qu'en cas de refus ou délai, les évêques fussent tenus d'y pourvoir dans l'année suivante; elle a seulement statué qu'ils y pourvoiraient, sans leur imposer la nécessité de le faire dans un certain temps. C'est une circonstance qui montre que ce n'est point un cas sujet à dévolution, parce que la dévolution n'a lieu de l'inférieur au supérieur, pour cause de négligence, que dans les cas où l'inférieur est obligé par la loi de faire un acte dans un certain temps; comme en matière de collations, l'évêque est tenu de pourvoir dans les six mois de la vacance, sinon le droit en est dévolu au métropolitain. Les électeurs doivent élire à une dignité dans les trois mois de la vacance, sinon leur pouvoir est dévolu au supérieur, auquel la confirmation de l'élection appartient; et de vouloir établir cette dévolution, ce serait remettre les monastères sous la supériorité immédiate du Pape, qui y a renoncé dans les conciles de Vienne et de Trente; ce serait faire chose directement contraire à l'ordonnance, qui a voulu que les monastères eussent un supérieur dans le royaume.

Bref d'Innocent XI à M. l'Archevêque de Paris.

Pour le bref par lequel le Pape a député M. l'archevêque de Paris, visiteur et réformateur de l'abbaye de Jouarre, il est important d'observer que le roi, ayant de le solliciter, envoya visiter la communauté de Jouarre par un prêtre de l'Oratoire, à présent évêque. Madame l'abbesse de Jouarre ne rapporte point son procès-verbal, pour faire voir la régularité qu'elle observait et faisait observer dans sa maison. Le roi en ayant été informé, donna ordre à son ambassadeur à Rome d'obtenir un premier bref, par lequel les sieurs Boust et Vinot, docteurs en théologie, furent députés visiteurs apostoliques de l'abbaye de Jouarre. Ils y firent leur visite en vertu de ce bref; mais ce second procès-verbal ne paraît point encore.

L'idée qu'en on peut concevoir est, que l'autorité de ces docteurs ne fut pas jugée suffisante pour faire ce qui concernait au bien de l'abbaye; c'est ce qui obligea le roi d'obtenir, le 6 février 1680, un second bref qui révoqua le premier, et députa M. l'archevêque de Paris commissaire apostolique pour visiter et réformer cette abbaye.

Le second bref expédié sur la réquisition du roi est fondé : *Cum aliquid reperitur inordinatum in dicto*

monasterio; et dans la suite sont ces termes qui expliquent cet inordinatum. Quod idem Ludovicus rex ad rectam disciplinæ monasticæ normam revocari plurimum desiderat.

Les moyens pour montrer que ce bref ne sert de rien pour la décision de la cause, sont : 1^o Qu'il n'a été accordé qu'au roi seul. Il n'a point été concédé à madame l'abbesse de Jouarre, ni aux religieuses de son monastère. Elle n'est point saisie de l'original; et comme ce n'est pas une pièce qui lui appartienne, elle n'en a qu'une copie compulsée dans son sac; de sorte que quand elle l'allègue, c'est l'exception d'un tiers dont elle se défend; il n'y a que M. le procureur général qui le peut opposer à M. l'évêque de Meaux.

2^o M. l'archevêque de Paris n'a point jugé à propos d'exécuter ce bref depuis dix ans qu'il est expédié. Il n'y a point de procès-verbal par lequel il en ait accepté l'exécution; il n'a point subdélégué suivant la faculté qu'il en avait; il n'a point envoyé de mandement de visite à l'abbaye de Jouarre; il n'est point intervenant en la cause pour le soutenir. On dit seulement qu'il a écrit des lettres à madame l'abbesse de Jouarre pour lui permettre de sortir. Ces lettres qui n'ont point été communiquées ni reconnues, ont été lues dans la réplique, mais ce sont plutôt des compliments et des honnêtetés que des permissions de sortir données à une religieuse. M. l'archevêque de Paris n'y prend point la qualité de commissaire apostolique; et ce n'est point par des lettres que l'exécution d'un bref s'accepte, il faut un acte juridique.

3^o Si un arrêt du conseil d'Etat en a permis l'exécution, il n'a pas été rendu sur la requête de madame l'abbesse de Jouarre pour qu'elle puisse s'en servir; c'est un arrêt donné sans réquisition d'aucune partie, et sans que M. l'évêque de Meaux ait été ouï; le roi n'y a point fait défenses à tous juges de connaître des contestations qui naîtraient sur l'exécution de ce bref; il n'en a point réservé la connaissance à sa personne; et ainsi la cour a la liberté entière d'y prononcer.

4^o Ce bref n'a été accordé que sur le fondement que l'abbaye de Jouarre était exempte de l'ordinaire et sujette au Pape, *ut asseritur*; cependant elle ne l'est point; c'est donc un bref nul et obreptice.

5^o Ce bref ne déroge point aux conciles de Vienne et de Trente, qui soumettent aux ordinaires tous les monastères de religieuses dépendants immédiatement du Pape. L'arrêt du conseil d'Etat ne déroge point aussi aux ordonnances d'Orléans et de Blois, qui remettent tous les monastères non étant en congrégation sous la juridiction des évêques; et ainsi le pouvoir que les conciles et l'ordonnance attribuent à M. l'évêque de Meaux, ne lui étant ôté ni par ce bref, ni par cet arrêt, il peut s'en servir.

6^o Il était nécessaire de faire confirmer ce bref par lettres patentes, et de les faire registrer; c'est ce qui n'a point été fait.

7^o Ce bref est caduc, pour avoir été négligé et abandonné durant dix années; *pro derelicto habitum*. Ce n'est qu'une commission de justice adressée à un juge extraordinaire, laquelle n'ayant point été exécutée dans l'an, elle est finie par le laps de ce long temps sans exécution, et l'on ne saurait la faire revivre pour empêcher que ce juge ordinaire n'exerce ses fonctions.

8^o Cette commission est expirée par la mort du pape Innocent XI, car les rescrits de justice finissent par la mort du déléguant, lorsque les choses sont encore entières au temps de son décès; c'est ce qui est décidé, *cap. Relatum: cap. Gratium: De officio et potestate. Si delegans ante litis contestationem dececessit, non est a judicibus quos delegaverat ex delegatione hujusmodi procedendum.*

Quand on dit que les concessions faites par les Papes à nos rois sont perpétuelles et irrévocables, cela est vrai pour les indults et autres rescrits de grâce qu'ils

leur accordent ; mais pour les rescrits de justice , qui ne contiennent qu'une députation de commissaire , ils ne sont point exceptés de la loi qui les fait expirer.

La circonstance que celui-ci a été confirmé par un arrêt du conseil d'Etat , ne l'a point perpétué au delà de la mort du Pape contre la disposition de droit ; parce que cet arrêt n'est point un acte du commissaire député pour l'exécuter ; il ne contient qu'une permission de mettre le rescrit à exécution , et c'est ce qui n'a point été fait.

Il faut encore considérer que ce bref donne à M. l'archevêque de Paris une juridiction immédiate , et en première instance dans le diocèse de son suffragant , hors les cas marqués par le droit ; et que si M. l'archevêque de Paris avait fait une visite dans ce monastère dont il y eût appel , il le faudrait relever en cour de Rome , et non pas au primat , d'autant qu'il n'y aurait pas procédé comme archevêque de Paris , mais en qualité de commissaire du Pape : c'est ce qui renversait l'ordre et les degrés de la juridiction ecclésiastique établis par le concordat.

Arrêt de 1634.

MADAME l'abbesse de Jouarre prétend que quand ce bref lui serait inutile , son exemption ne pourrait pas être contestée ; d'autant qu'elle a été confirmée depuis l'ordonnance de Blois par un arrêt du 25 mai 1631 , sur les conclusions de feu M. l'avocat général Talon . Mais cet arrêt n'a point été rendu avec les prédécesseurs de M. l'évêque de Meaux ; il ne s'y agissait ni de visite , ni de correction de mœurs . Un curé avait fait assigner l'abbesse de Jouarre devant l'officiel de Meaux pour se désister d'un droit de dîmes ; il y avait eu une sentence qui avait débouté l'abbesse de son déclinatoire . Elle en était appelante comme d'abus , et sur son appel il intervint arrêt , sans que l'évêque ni ses officiers fissent parties entre le curé et l'abbesse seulement , par lequel il fut dit qu'il y avait abus dans la sentence , et la cause renvoyée devant l'abbé de Sainte-Genève , comme conservateur des privilèges apostoliques .

Si cet arrêt a été l'effet d'une conclusion , c'est ce que M. l'évêque de Meaux n'examinera point : il remarquera seulement qu'il ne déclare point l'abbesse exempte de la visite de l'ordinaire ; que si les moyens sur lesquels l'abbesse fonde son exemption y ont été allégués , il n'y a point été parlé de ceux que l'évêque tire des conciles de Vienne et de Trente , et de l'ordonnance ; et pour le plaider de feu M. l'avocat général Talon , ce n'est point son ouvrage : la minute qui est au greffe n'est point paraphée de lui ; il n'y a eu qu'un commis au greffe qui y ait eu part , et les conclusions en sont fondées sur des lettres patentes confirmatives de l'exemption de Jouarre , registrées , qui ne paraissent point .

Le bref d'Hyères.

LA prétention que le bref qui a député le sieur abbé Chamillard , visiteur de l'abbaye d'Hyères , est un exemple pour faire confirmer celui donné pour l'abbaye de Jouarre , n'est pas mieux fondée , car ces deux brefs ne sont pas semblables . Celui-là a été concédé sur la requête de l'abbesse et des religieuses d'Hyères ; celui de Jouarre a été expédié sans la participation de l'abbesse et des religieuses , et sur la seule réquisition du roi . Celui-là est confirmé par lettres enregistrées en la cour : celui-ci n'est autorisé ni par lettres patentes , ni par arrêt d'enregistrement . Celui-là a été accepté en forme judiciaire par le commissaire que le Pape a député ; celui-ci ne l'a point été . L'ordinaire ne réclame point contre celui-là , il en agréa l'exécution : M. l'évêque de Meaux soutient que celui-ci ne peut être exécuté .

Réponse aux actes de possession concernant l'exemption.

C'EST une circonstance importante pour faire voir l'a-

bus de cette possession , que depuis que le monastère de Jouarre se prétend soumis immédiatement au Saint-Siège , le Pape ne l'a point visité ni fait visiter par aucun subdélégué . Il n'y a point eu de commissaire apostolique nommé pour donner aux abbesses et aux religieuses de Jouarre les permissions dont elles ont eu besoin pour sortir , ni pour accorder aux séculiers celles d'entrer dans le monastère ; pour approuver les confesseurs ordinaires et extraordinaires de l'abbesse et des religieuses ; pour recevoir les plaintes de la communauté , procéder à sa réformation , et faire tous les réglemens nécessaires afin d'entretenir la discipline monastique . L'abbesse et les religieuses ont vécu dans l'indépendance , sans qu'aucun supérieur ait veillé sur leur conduite . Voilà la possession en laquelle madame l'abbesse de Jouarre demande d'être maintenue .

Elle a dit en sa réplique que les précédentes abbesses avaient député des vicaires pour visiter les religieuses ; et pour le justifier , elle a communiqué un vicariat du 17 juin 1518 . Mais une abbesse ne peut pas se choisir un visiteur sans la permission de son supérieur , et ce vicariat n'a point été exécuté . Il n'y a point eu de procès-verbal de visite , ni de comptes représentés pour voir comment le temporel de l'abbaye est administré ; de sorte qu'il est constant dans le fond qu'il n'y a pas eu depuis quatre cent cinquante années un seul acte de supériorité , juridiction , visite ou correction exercé sur les abbesses et religieuses de Jouarre : quelque nécessité qu'il y ait eu d'y faire la visite , il ne s'y en est point fait , sinon celles qui ont donné lieu en ce dernier temps aux deux brefs dont il a été parlé ci-dessus .

Les prédécesseurs de M. l'évêque de Meaux n'ont osé se présenter pour visiter ce monastère , par respect des noms de Charlotte de Bourbon , de Louise de Bourbon , de Jeanne de Bourbon , de Madeleine d'Orléans , de Marguerite de la Trimouille , de Jeanne de Lorraine et autres princesses qui en ont été consécutivement abbesses depuis deux cents ans ; la crainte du procès qu'il leur eût fallu soutenir contre des personnes de ce rang , les a retenus dans le silence . Mais ce défaut ne fait pas que les évêques de Meaux en aient perdu le droit . Il n'y a point d'archevêque ni d'autre supérieur qui l'ait prescrit contre eux , et ce monastère a été incapable de prescrire de son chef l'exemption ; le droit de visite est imprescriptible par l'inférieur contre son supérieur . *Cap. Cùm non liceat : de Prescriptionibus.*

Et venant aux actes particuliers de sa prétendue possession , il paraît qu'elle n'en a point depuis la sentence arbitrale du cardinal Romain de l'an 1225 jusqu'en 1457 ; ce sont d'abord deux cent trente années de vide qui se rencontrent sans aucun acte de possession , et il est arrivé pendant le cours de ces deux cent trente années , que le concile général de Vienne a été célébré dans le royaume , à la réquisition du roi Philippe le Bel , en l'an 1311 . et que par ce concile , dont le texte est rapporté dans la Clémentine *Attendentes : De statu monachorum* , toutes les religieuses exemptes ont été soumises à la visite des ordinaires , *non obstantibus exemptionibus et privilegiis quibuscunque* : ce sont les termes du concile qui emportent une révocation des exemptions , et qui font voir que si madame l'abbesse de Jouarre avait des actes de possession de son exemption postérieurs à ce concile général , ils ne pourraient passer que pour une usurpation contre le droit public , ce seraient des abus et des entreprises contre la loi .

En effet , les premières pièces communiquées par madame l'abbesse de Jouarre , sont , un acte de 1457 , par lequel Jean , évêque de Meaux , déclare qu'encore qu'il confère les ordres et le sacrement de confirmation dans l'abbaye de Jouarre à ses diocésains , ou aux sujets de la juridiction spirituelle de l'abbesse , les privilèges de l'abbaye n'en recevront aucun préjudice : un procès-verbal de la bénédiction du cloître de l'abbaye de Jouarre en 1552 par l'évêque de Philadelphie , et un

autre procès-verbal de la consécration de l'église de Jouarre en 1588, par l'évêque de Digne.

Ces trois pièces prouvent que les abbesses se prévalant de l'autorité de leur naissance, usurpaient des droits qui ne leur appartenaient point par leurs propres titres, parce que la sentence du cardinal Romain réservait expressément à l'évêque de Meaux la consécration des autels, l'ordination des clercs de Jouarre, la bénédiction des religieuses et les autres actes qui dépendent du caractère épiscopal. Cependant les abbesses de Jouarre se mettent en possession de faire faire ces mêmes actes par d'autres évêques qu'elles choisissent sans le consentement de celui de Meaux, contre leurs propres titres.

C'est dans le même esprit qu'elles se sont qualifiées de nul diocèse, *nullius diocesis*, par plusieurs de leurs bulles de provision, afin de faire croire qu'elles n'avaient pas seulement une exemption personnelle, mais qu'elles en avaient une réelle; que leur territoire était exempt; et néanmoins leur sentence arbitrale du cardinal Romain déclare qu'elles sont *diocesis Meldensis*.

Madame l'abbesse de Jouarre tire un grand avantage de ce que toutes les bulles des précédentes abbesses les qualifient depuis un temps immémorial sujettes immédiatement au Saint-Siège; de ce que ces bulles ont été fulminées avec cette même qualité, et qu'il y en a même eu plusieurs exécutées par les officiaux de l'évêché de Meaux.

Lorsque les officiers de cour de Rome souffrent ces énonciations en des bulles d'abbayes de religieuses, ce n'est pas pour exempter de la visite des évêques les monastères qui ne sont point en congrégation, c'est pour engager les évêques à y procéder non pas comme évêques, mais en qualité de délégués du Saint-Siège, suivant l'esprit du concile de Trente; c'est pour avoir le prétexte de dire que la juridiction appartient toujours à la cour de Rome en première instance sur les religieuses, et que si les évêques l'exercent, ce n'est que comme simples vicaires du Pape. Or cette manière de procéder ne s'accorde pas avec les anciens canons, qui désirent que les évêques étant successeurs des apôtres, exercent de leur chef leur juridiction dans leurs diocèses; et lorsque quelques-uns ont voulu procéder comme vicaires du Saint-Siège, les arrêts ont jugé leurs procédures abusives, par la raison que quand l'ordonnance de Blois a accepté le décret du concile qui soumet aux ordinaires les monastères non en congrégation, elle n'a pas dit qu'il y serait pourvu par l'évêque, en qualité de délégué du Saint-Siège, elle a simplement dit qu'il y serait pourvu par l'évêque; et si l'on en usait autrement, ce serait renverser les degrés de la juridiction ecclésiastique établis par le concordat, d'autant que l'appel de l'évêque n'irait plus au métropolitain, ni du métropolitain au primat: il faudrait le porter directement en cour de Rome, attendu que l'évêque n'aurait visité et fait ses ordonnances que comme vicaire du Saint-Siège.

Si quelque official de Meaux a fulminé des bulles avec déclaration qu'il n'entendait point préjudicier aux privilèges de l'abbaye de Jouarre, c'est une procédure dont l'on ne saurait argumenter contre l'évêque, parce qu'il n'a pas été au pouvoir d'un official d'aliéner une juridiction dont il n'était que dépositaire. Il faut en revenir à l'examen du droit prétendu par le monastère, et observer qu'il y a plusieurs de ces bulles, et entre autres celles de Jeanne de Bourbon de l'an 1586, de Jeanne de Lorraine de 1611, et celles de madame l'abbesse de Jouarre de l'an 1655, par lesquelles les Papes donnant la faculté aux abbesses de se faire bénir par un autre que par le diocésain, il déclare que c'est sans préjudicier aux droits de l'évêque de Meaux. *Quodque per hoc venerabili fratri nostro episcopo Meldensi: cui dictum monasterium ordinario jure subesse dignoscitur, nullum in posterum præjudicium generetur.*

La bulle accordée par Clément VII en 1525 à l'ab-

baye de Jouarre pour confirmer son exemption, est une pièce pareillement inutile: elle n'autorise que *privilegia et alia indulta vobis et vestro monasterio ritè concessa*: elle ne spécifie aucun de ces privilèges ni sa teneur: c'est une confirmation en termes vagues et généraux, sans oûir ni appeler les parties intéressées; qui n'approuve que les privilèges concédés dans les formes, *ritè concessa*, sans attribuer aucun droit.

Pour les présentations de diverses cures adressées aux évêques de Meaux, par lesquelles les abbesses de Jouarre se sont qualifiées sujettes immédiatement au Saint-Siège, madame l'abbesse n'en saurait tirer avantage. Ce sont des actes demeurés en sa possession, dans lesquels les abbesses ont mis ce que bon leur a semblé; les provisions que les évêques de Meaux ont expédiées sur les présentations des abbesses, ne contiennent point de clause semblable. C'est de ces provisions qu'on pourrait argumenter contre les évêques, et non pas de ces présentations qui ne sont point de leur fait, et qui ne sont peut-être pas seulement venues à leur connaissance.

Enfin madame l'abbesse de Jouarre a remontré dans sa réplique, que cette cause était de la dernière conséquence pour Rome: parce que si elle perdait sa cause, on ne manquerait pas de s'y plaindre de ce que le parlement aurait cassé la décrétale, *Ex parte: De privilegiis*, qui avait confirmé l'exemption de son monastère.

M. l'évêque de Meaux n'examinera point en cet endroit la teneur de cette décrétale, parce qu'il l'a fait ci-devant où elle est transcrite. Il remarquera seulement, que quand cette décrétale aurait accordé à l'abbaye de Jouarre une exemption revêue de toutes les formes requises pour sa validité, Rome ne se pourrait plaindre de ce que le monastère de Jouarre aurait maintenant été assujetti à la juridiction de l'ordinaire; parce que les Papes auraient depuis dérogé à son exemption par les conciles de Vienne et de Trente, et par plusieurs bulles qui ont soumis aux évêques tous les monastères de religieuses, non étant en congrégation.

Il ne faut point qu'elle allègue le concile de Constance, pour dire que son exemption étant antérieure à la mort de Grégoire XI, elle y a été approuvée. Ce concile a révoqué les exemptions concédées par les Papes, depuis la mort de Grégoire XI pendant le schisme d'Avignon. Et à l'égard de celles qui étaient plus anciennes, il n'est point vrai qu'il les ait confirmées. Il ne les a ni autorisées ni infirmées: il a seulement déclaré qu'il n'entendait point y faire préjudice: *Ceteris autem exemptionibus autè obitum dicti Gregorij habitis vel concessis, nullum volumus per hoc præjudicium generari*; c'est-à-dire, qu'il les laisse en l'état qu'elles étaient, sans décider sur leur validité ou invalidité. Mais le concile de Trente est depuis survenu, ensemble les ordonnances d'Orléans et de Blois, qui ont résolu en faveur des évêques toutes les difficultés qui pouvaient être formées sur ce sujet.

Réponse de M. l'évêque de Meaux à la sentence arbitrale du cardinal Romain, et à la possession prétendue de la juridiction épiscopale sur le clergé et sur le peuple de Jouarre.

La sentence arbitrale donnée au mois de novembre 1725 par le cardinal Romain, légat du Pape, contient quatre chefs différents: par le premier elle ordonne que l'abbesse et le couvent du monastère de Jouarre prendront le chrême et les saintes huiles de l'évêque de Meaux; qu'il appartiendra à l'évêque de faire les consécration des autels, les bénédiction des religieuses, et les ordinations des clercs; et néanmoins, que l'abbesse pourra se faire bénir par tel évêque que bon lui semblera.

Par le second, elle déclare le monastère de Jouarre, le clergé et le peuple de la ville et paroisse de Jouarre, exempts de la juridiction épiscopale de l'évêque de Meaux; en sorte que l'évêque ne pourra leur demander

le droit de procuration qui lui avait été adjugé par le Pape, ni aucun autre droit quel qu'il soit.

Par le troisième, il est dit que le monastère de Jouarre, le clergé et le peuple sont affranchis de tous droits envers l'église de Meaux, sans préjudice de deux muids de grain que l'évêque de Meaux a droit de prendre sur la grange de Trocy, appartenante à l'abbaye de Jouarre, et de la cire due au trésorier de l'église de Meaux.

Et par le dernier, la sentence ordonne en outre que l'abbesse et le couvent paieront par chacun an à l'évêque de Meaux, dix-huit muids de blé sur les dîmes de la paroisse de May; les deux tiers hivernage, et le tiers avoine; et qu'en cas que les dîmes de May ne soient pas suffisantes pour payer cette quantité de grain, ce qui s'en défautirait sera pris sur la dime de Trocy appartenante à l'abbaye. Pourront néanmoins l'abbesse et le couvent acquérir d'autres dîmes pour les bailler à l'évêque en récompense de cette redevance, et l'évêque sera tenu de les accepter, pourvu que ce ne soient pas dîmes que l'évêque voulût racheter dans son fief.

M. l'évêque de Meaux a incidemment appelé comme d'abus de cette sentence, en ce qu'elle déclare le monastère, le clergé et le peuple de Jouarre, exempts de sa juridiction, et immédiatement sujets au Pape. Ses moyens sont :

1^o Qu'elle est contraire au concile général de Chalcédoine, qui a soumis tous les moines à la juridiction de l'évêque : *Monachos autem qui sunt in unaqueque regione et civitate, episcopo subjectos esse*¹. Elle est contraire aux conciles nationaux tenus en France, à Agde en 506, et à Orléans en 511. *Abbatess pro humilitate religionis in episcoporum potestate consistent, et si quid extra regulam fecerint, ab episcopis corrigantur*. Et elle blesse la police universelle de l'Église, qui veut que les curés soient sujets à la juridiction de l'évêque, pour lui répondre de l'administration de la parole de Dieu, et des sacrements au peuple.

Madame l'abbesse de Jouarre a prétendu qu'il y avait d'autres canons qui avaient autorisé les exemptions; et pour le montrer, elle a cité le concile de Carthage tenu en 525. Mais à quoi bon recourir à ce concile d'Afrique, puisqu'il y en a de plus anciens qui ont réglé la difficulté dans le royaume? Pourquoi l'alléguer, puisqu'il n'y est point parlé de monastères sujets immédiatement au Saint-Siège, et que sa décision ne dit rien autre chose, sinon que : *Erunt igitur omnia omnino monasteria, sicut semper fuerunt, à conditione clericorum modis omnibus libera, sibi tantum et Deo placencia* : Si ces mots *libera à conditione clericorum* ont besoin d'explication, il n'y a qu'à consulter le glossaire du sieur du Cange, sur le mot *conditio*, l'on verra que ce terme signifie *obnoxio, tributum, pensitatio*; et qu'entre plusieurs preuves que cet auteur en rapporte, il se sert du texte d'un autre concile tenu à Carthage en 535 sous Réparat, évêque, où il est dit : *Neque ecclesiasticis eos conditionibus aut angariis subdens*. Le terme *angariis* qui signifie des corvées, explique l'autre, et fait voir que les religieux n'étaient lors affranchis que de droits temporels.

2^o Cette sentence arbitrale est contraire aux anciennes ordonnances du royaume, savoir aux capitulaires de Charlemagne², portant confirmation des anciens conciles, qui ont déclaré que l'élection des abbesses serait confirmée par l'évêque auquel le monastère était sujet, qui ont expressément autorisé le décret du concile d'Orléans pour la puissance des évêques sur les religieux et religieuses, et qui sont remplis de textes pour justifier qu'il appartient aux évêques de corriger les abbés et les abbesses.

3^o Cette sentence est contraire aux constitutions d'Honoré II et d'Alexandre III, qui avaient déclaré l'abbesse de Jouarre, le clergé et le peuple, sujets à la

juridiction de l'évêque de Meaux; le cardinal Romain y a excédé son pouvoir, parce qu'il y a infirmé le jugement de deux Papes, auquel il ne pouvait déroger sans un mandement spécial.

4^o Cette sentence a été rendue sans que les parties intéressées y aient été appelées. L'archevêque de Sens, alors métropolitain de Meaux, y avait intérêt, parce que l'appel de l'évêque de Meaux ressortissait devant lui. Le primat de Lyon y avait aussi intérêt, parce que l'appel du métropolitain de Sens se relève devant lui. Ils n'y ont pourtant point été appelés ni l'un ni l'autre : la sentence les a privés de leur juridiction métropolitaine et primatiale sans les entendre. C'est un moyen d'abus auquel madame l'abbesse de Jouarre a répondu, qu'il paraissait par le chapitre *Cum à nobis : de arbitris*, qu'il y avait eu un accommodement fait entre l'archevêque de Sens et l'abbesse, lequel avait été homologué; mais cet accommodement n'est point représenté, et l'on ne sait point quelles en sont les conditions. Si l'exemption a subsisté ou a été détruite, il n'en est rien dit dans ce chapitre. C'est une pièce que les agents de madame l'abbesse suppriment.

5^o Cette sentence est contraire aux anciennes coutumes de l'Église gallicane, selon lesquelles aucun monastère ne se peut prétendre exempt de la juridiction de l'ordinaire, si son exemption n'a été confirmée par lettres patentes. C'est une ancienne police du royaume, justifiée par toutes les plus anciennes exemptions qui se trouvent approuvées par lettres du roi, dont la formule est rapportée par Marculphe; c'est la seconde de ses formules, et c'est ce qui est porté par l'article 74 des libertés de l'Église gallicane, compilées par le sieur Pithou. Cependant l'abbaye de Jouarre n'a jamais eu aucunes lettres du roi pour autoriser sa prétendue exemption, et pour déroger aux ordonnances, qui veulent que tous monastères soient sujets à la juridiction de l'évêque.

Voilà cinq moyens sur lesquels M. l'évêque de Meaux a fondé son appel comme d'abus. Il les soutient suffisants pour faire dire qu'il y a abus dans cette sentence arbitrale, en ce qu'elle déclare le monastère, le clergé et le peuple de Jouarre, exempts de sa juridiction. C'est une circonstance importante, qu'ils n'ont rien de commun avec les deux redevances en grains, que l'abbaye de Jouarre est condamnée par la même sentence de payer à l'évêché de Meaux; et ainsi elle peut être abusive au chef de l'exemption, et ne l'être pas au chef de ces deux redevances.

S'il y a de l'abus dans le chef de la sentence qui prononce sur l'exemption, ce n'est pas une conséquence qu'il y en ait dans celui qui juge que les deux rentes en grain sont dues. Le décret du concile de Trente qui soumet aux évêques les monastères non étant en congrégation, n'est pas en usage, en ce qu'il ordonne que les évêques n'y exerceront leur juridiction ordinaire qu'en qualité de délégués du Saint-Siège; mais il est approuvé par l'ordonnance pour le surplus de la disposition. Les bulles contenant les facultés des légats à latere qui viennent en France, sont abusives, en ce qu'elles sont contraires aux libertés de l'Église gallicane, et le parlement les modifie pour ce regard; mais il en ordonne l'exécution pour les articles qui ne blessent point la discipline du royaume. C'est ce qui fait voir qu'une bulle ou une sentence peuvent être abusives dans un chef, et être légitimes dans l'autre, lorsque les différents chefs sont indépendants l'un de l'autre, et roulent sur différents fondements. Il y en a plusieurs exemples dans les arrêts de la cour.

A l'égard de la prétention que la redevance de dix-huit muids de grain a été accordée pour récompense de l'exemption, et qu'il en faut par conséquent décharger l'abbaye de Jouarre, attendu que c'est une simonie, M. l'évêque de Meaux renoncerait à cette redevance, s'il la croyait fondée sur une convention simoniaque;

1. Conc. Chalced., Canone 4. — 2. Lib. 5, art. 384; Lib. 6, art. 439.

mais ce fait ne lui paraissant point, il ne peut ni ne doit le faire, parce que ce serait aliéner le domaine de son évêché au préjudice de ses successeurs.

La simonie est un crime dont une abbesse, un évêque et un cardinal ne doivent pas être jugés coupables sur de simples présomptions, plus de 450 années après leur mort. Ce n'est point par des interprétations, ni en suppléant des clauses à un acte, que des personnes constituées en de si grandes dignités en peuvent être chargées; le fait ne peut leur en être imputé qu'en trouvant dans une pièce une convention précise sur un droit spirituel qui ait été cédé pour un temporel. Or, il n'y a rien de semblable dans la sentence arbitrale du cardinal Romain; car les parties n'y conviennent d'aucune chose: c'est lui seul qui ordonne, et il n'ordonne pas que l'abbesse et son monastère seront exempts moyennant la redevance de dix-huit muids de grain: il n'y dit pas que cette redevance sera payée à l'évêque pour récompense de l'exemption, sa sentence porte seulement que l'abbesse et le couvent paieront par chacun an les dix-huit muids de blé à l'évêque, sans en spécifier la cause, parce qu'il n'y a point de loi qui désire, et ce n'est point l'usage qu'un arbitre ou un juge expliquent les raisons de leur jugement dans le dispositif.

De dire que c'est une nouvelle charge qui a été imposée à l'abbaye, parce que quand la sentence prononce pour les deux muids sur la grange de Trocy, elle porte: *Salvis duobus modis, quos habet episcopus in grangia de Trocy*; et quand elle prononce pour les dix-huit muids sur les dimes de May, elle dit: *Sanè ordinamus, quod abbatissa et conventus persolvent*; c'est ce qui ne résulte point de cette prononciation, qui a distingué ces deux redevances, parce qu'elles étaient assignées sur différentes dimes: l'une sur les dimes de Trocy, et l'autre sur les dimes de May; et s'il y avait quelque doute, il y aurait bien plus lieu de croire que les dimes de May étaient contestées entre l'évêque et l'abbesse, et que pour terminer la contestation, la redevance de dix-huit muids a été établie, que de soutenir qu'elle ait été réglée pour une récompense criminelle, dont il n'est fait aucune mention dans l'acte.

Les parties n'étaient pas seulement en différend pour l'exemption, la sentence justifie qu'elles avaient compromis, tant sur l'exemption que sur toutes les autres choses contestées entre eux: *Tam super iis de quibus actum extiterat, quam etiam super omnibus aliis quæ quoquo modo poterunt, ratione proprietatis vel possessionis, ad jus episcopatum, lege diocesana, vel jure communi, seu alio quocumque jure, spectare*. C'est cette clause qui a donné lieu au cardinal Romain de statuer sur la redevance des deux muids, sur la cire du trésorier, et ensuite sur la rente des dix-huit muids.

Et pour montrer que ces dix-huit muids n'ont point été accordés pour indemniser l'évêque de la perte de sa juridiction épiscopale, c'est que s'ils lui avaient été accordés pour indemnité, le chapitre de Meaux y aurait eu part, pour récompense de ce qu'il aurait été privé de sa juridiction pendant la vacance du siège; les archidiacres de Meaux y auraient aussi eu part, pour les dédommager de leurs droits de visite, sur le chapitre et sur le curé de Jouarre. Le chapitre de Meaux et ses archidiacres étaient parties dans le compromis; ils sont établis dans les qualités de la sentence pour défendre leurs intérêts; cependant ils n'ont aucune part dans cette redevance, ni pendant que le siège est rempli, ni durant la vacance du siège; c'est un témoignage certain, que cette redevance n'a point été causée pour indemnité de l'exemption. Pour le confirmer il n'y a qu'à faire réflexion sur ce qui s'est pratiqué, pour désintéresser l'archevêché de Sens, de ce qu'en avait distrahit les évêchés de Chartres, Meaux et Orléans, pour ériger l'archevêché de Paris. Le Pape a uni, du consentement du roi, l'abbaye du Mont-Saint-Martin à l'archevêché de Sens, à la charge que vacation arrivant de

l'archevêché de Sens, les fruits de ladite abbaye appartiendront, pour la première année de chaque vacance au chapitre de Sens, sur iceux prise la somme de mille livres, payable à l'archidiacre de Sens pour ses droits.

Cette union de l'abbaye du Mont-Saint-Martin sous ces conditions, a été confirmée par lettres patentes registrées en la cour le 17 mai 1672, et la même chose s'est observée lorsque l'évêché d'Albi a été exempté de la juridiction de son métropolitain de Bourges. Le chapitre de Bourges a obtenu qu'à chaque vacance il jouirait pendant la première année, des quinze mille livres de rente que l'évêché d'Albi a données de récompense à l'archevêché de Bourges. Ce sont autant d'exemples qui persuadent que si les dix-huit muids de grain avaient été ordonnés pour désintéresser l'évêché de Meaux, le chapitre de Meaux et l'archidiacre y auraient eu part; et que n'y en ayant point eu, il est certain que cette redevance n'a point été assignée pour récompense de l'exemption.

Aussi, lorsque cette redevance de dix-huit muids de grain a été contestée en justice, le monastère de Jouarre a perpétuellement été condamné de la payer. M. l'évêque de Meaux a levé au greffe un arrêt du 22 janvier 1486, confirmatif d'une sentence des requêtes du palais, qui en avait ordonné le paiement; et en 1565 le procès pour le paiement de cette redevance ayant été renouvelé, l'abbesse le fit évoquer au Parlement de Rouen, où elle fut condamnée, par arrêt contradictoire, de la payer; et il est fait mention dans le vu de l'arrêt, de la sentence arbitrale de 1225, en ces termes: *Extrait d'une sentence donnée à Meaux par Romain, cardinal légat en France, en l'an 1225, entre les religieuses, abbesse, et couvent de Jouarre d'une part, et l'évêque de Meaux, qui pour lors était d'autre part*.

Le vu de cet arrêt forme une circonstance décisive, parce que si cette sentence avait été simoniaque, les juges qui l'examinèrent en 1565 s'en seraient aperçus, et la trouvant infectée de simonie, ils auraient déchargé le monastère du paiement de cette redevance, au lieu de le condamner à en acquitter les arrérages. Il ne faut pas dire que l'exemption n'étant point alors contestée, la redevance devait être continuée; car soit que l'exemption fût contestée ou ne le fût pas, la redevance n'était point due; il n'y a point de juges qui eussent voulu l'autoriser, s'ils l'eussent estimée simoniaque.

Madame l'abbesse de Jouarre, qui sait que cette redevance est fondée sur des causes légitimes, n'est point demanderesse en requête pour en être déchargée, ni en requête civile pour faire rétracter les arrêts de 1486 et de 1565, qui l'ont condamnée de la payer.

Que si cette sentence arbitrale est insérée dans le cartulaire de l'église de Meaux, c'est un argument qu'il n'y a point de simonie: parce que s'il y en avait eu, ceux qui ont pris soin de le composer, ne l'y auraient point mise: ils l'auraient supprimée, et auraient porté les évêques à purger leur église d'un bien si mal acquis; mais la rente de dix-huit muids de grain leur ayant paru légitime, ils ont jugé à propos d'en conserver cette preuve à la postérité.

L'acquisition de ces parties à la sentence arbitrale, ne marque point aussi de simonie: il ne contient aucune convention, et si M. l'évêque de Meaux ne rapporte pas des titres antérieurs à cette sentence, pour montrer que la redevance, ou les dimes de May, sur lesquelles elle est assignée, lui appartenaient avant l'année 1225, le temps de plus de quatre cent soixante années, qui se sont écoulées depuis, l'en dispense. Il n'est point permis, après le laps de tant de siècles, d'ajouter à ladite sentence une cause de cette redevance, qui n'y est point écrite. S'il y avait quelque doute, le respect dû à la mémoire d'un cardinal légat, recommandé dans l'histoire pour les grands services qu'il a rendus à l'Église, la devrait plutôt faire interpréter en bonne qu'en mauvaise part.

Réponse à la collation de la cure.

M. l'évêque de Meaux convient que madame l'abbesse de Jouarre est en possession de conférer de plein droit la cure de Jouarre; mais il soutient que c'est une usurpation, et un abus intolérable. C'est une usurpation, parce que le titre même que madame l'abbesse de Jouarre a tiré du cartulaire de Faremontier, pour montrer que le curé de Jouarre était exempt d'aller au synode, porte que les curés des paroisses de Rebais et de Jouarre recevaient la charge des âmes de la main de l'évêque; c'est une des pièces que M. l'évêque de Meaux a fait imprimer : *Quoniam audivimus sacerdotes Jotrenssem et Resbacensem, qui similiter curam de manu episcopi susceperunt, nunquam ad synodum venisse ex anti-quâ consuetudine.*

Pour autoriser cette usurpation, madame l'abbesse de Jouarre a cité la glose sur le chapitre *Dilecta* : *De majoritate et obedientia*, où il est parlé d'une abbesse qui confère des bénéfices; mais il n'y est pas dit, que ce fût des églises paroissiales ou autres bénéfices ayant charge d'âmes; c'étaient des bénéfices tels que les chapelles et les canonicats que madame l'abbesse de Jouarre confère de plein droit dans son abbaye, et que M. l'évêque de Meaux ne lui conteste point. C'est ce qui sert de réponse à la multitude des exemples qui ont été allégués, pour faire voir qu'il y a plusieurs seigneurs laïques qui confèrent des bénéfices, et qu'il est fait mention dans la règle, *De mensibus et alternativâ*, de femmes qui étaient collatrices. Tout cela s'entend de bénéfices sans charge d'âmes et sans juridiction spirituelle.

Si du Moulin a dit sur la règle, *De infirmis*, num. 420, qu'il y avait des laïques et des religieuses d'Etampes qui conféraient des cures de plein droit, il faut tomber d'accord, suivant son sentiment, que leur collation ne pouvait être donnée qu'à la charge de prendre par le pourvu l'institution autorisable de l'évêque : c'est ce qu'il a parfaitement expliqué dans ses notes sur le Commentaire des règles du droit civil par *Decius*; où examinant la règle qui exclut les femmes de toutes les charges, *Decius* traite la question de savoir si une abbesse peut avoir la collation de quelques bénéfices. Sur quoi du Moulin répète : *Beneficiorum etiam curatorum parochialium, ut quandoque vidi, tamen institutio autorisabilis necessario semper spectabit ad episcopum à quo separari non potest, ut notatur per Philippum Francum in capite viro, de Capellis monachorum; De verborum significat. In Scoto. In tantum, quod etiam ubi hujusmodi beneficia curata conferuntur à rege jure regalia, ut in Scotiâ, tamen institutio autorisabilis debet spectare ad episcopum.*

La tradition de la charge des âmes dépend tellement de l'évêque, que si un archevêque se trouve en possession immémoriale de la donner, le pape Alexandre III a décidé, *Cap. Cum satis : de officio archidiaconi*, que c'était un abus : *Mandamus ut nemini sine licentiâ et mandato episcopi curam præsumas committere animarum.* Quoique les prêtres reçoivent dans leur ordination la puissance d'absoudre, l'Église ne leur donne pas toutefois des sujets sur lesquels ils puissent exercer cette juridiction : elle ne leur permet pas de confesser et d'annoncer la parole de Dieu au peuple. Ils ont besoin d'une approbation et d'une mission de l'évêque; et pour l'obtenir, ils sont obligés de subir un autre examen que celui de l'ordination, nonobstant tous privilèges et coutumes contraires. C'est la discipline du royaume autorisée par l'arrêt d'Agen et par ceux du Parlement.

On ne saurait voir sans étonnement qu'une fille incapable non-seulement des ordres sacrés, mais de la simple cléricalité, veuille se maintenir sans aucune bulle ni concession de l'évêque, en la possession de conférer de plein droit en son nom la cure de Jouarre, et de mettre en des provisions : *Curam animarum, administrationem*

1. In Cap., Coll. 2.

sacramentorum, et verbi divini, continuis. Il est difficile de concevoir comment elle peut donner à un prêtre des pouvoirs qu'elle n'a pas.

Quelque privilégiée que soit la régale, le roi n'y confère point les cures; et il a voulu par sa déclaration de 1682, que ceux qui seraient à l'avenir pourvus en régale de doyennés, pénitenceries, théologiques, et autres bénéfices ayant charge d'âmes, ou juridiction spirituelle, fussent tenus de se présenter aux vicaires généraux des chapitres, le siège vacant, pour en obtenir l'approbation et mission canonique.

Réponse à la possession de la juridiction épiscopale.

1^o CETTE prétendue juridiction est une usurpation manifeste contre les propres titres de madame l'abbesse de Jouarre. Elle n'a ni concession des évêques, ni bulles des Papes, qui lui en permettent l'exercice. Elle a observé qu'elle était qualifiée par le chapitre *Dilecta* : *De excessibus prælatorum : caput et patrona clericorum Jotrensensis ecclesiæ*; et que ce terme *caput*, était expliqué par les canonistes d'une juridiction épiscopale. Mais elle n'a point dit le nom de ces canonistes; et quelque recherche qu'on en ait faite, l'on n'en a point trouvé qui lui aient donné cette signification. Il ne veut rien dire autre chose, sinon qu'elle est la mère de famille dans l'abbaye de Jouarre. Il n'est point question dans ce chapitre d'aucune juridiction spirituelle qui lui appartienne : il s'y agit simplement de savoir si les chanoines de Jouarre auront un sceau particulier. L'abbesse soutient qu'ils ne sont que membres de son monastère; et le Pape députe des commissaires pour leur faire défense de fabriquer un sceau. C'est toute la décision de ce texte, dans lequel, ni dans la glose, il n'est point dit que l'abbesse ait aucune juridiction.

Madame l'abbesse de Jouarre a encore cité le chapitre *Dilecta : de majorit. et obed.*, où il est parlé d'une juridiction prétendue par l'abbesse de Quedelburg en Allemagne. C'est un exemple qui ne peut pas lui servir de titre, et qui n'a pas même de rapport à sa prétention; car cette abbesse n'avait point d'officialité. Il est dit dans le texte qu'elle ne pouvait excommunier les clercs de sa juridiction : *Eadem abbatissa eos excommunicare non potest* : son pouvoir ne s'étendait point sur un curé et sur un peuple; il était réduit à suspendre ses clercs en cas de désobéissance, de leurs bénéfices et de l'entrée du chœur. C'était une abbesse qui en usait comme une mère de famille qui exerce une juridiction correctionnelle sur des clercs qui étaient ses aumôniers, qu'elle privait pour un temps de leurs distributions et de l'entrée du chœur. Sur quoi les canonistes remarquent qu'elle ne pouvait pas les suspendre de la fonction de leurs ordres, et qu'il faut extrêmement distinguer la suspension des bénéfices qu'elle conférait, de la suspension des ordres qu'elle ne leur avait pas donnés.

Madame l'abbesse de Jouarre a encore fondé sa juridiction sur l'exemple de madame l'abbesse de Fontevraud, qui peut visiter les couvents de son ordre, choisir les confesseurs et excommunier les religieux et les religieuses. Mais que lui servent ces exemples, puisqu'elle n'a pas les mêmes privilèges ni les mêmes prétentions? Car madame l'abbesse de Fontevraud ne confère point de cures de plein droit, n'a point d'officialité, et n'exerce point de juridiction épiscopale sur un clergé et sur un peuple : c'est une générale d'ordre; la puissance est bornée aux religieux et aux religieuses qui ont fait profession dans son ordre, qui est fondée en bulles et en lettres patentes registrées au grand conseil; et madame l'abbesse de Jouarre n'a ni bulles ni lettres patentes.

Mais outre qu'elle n'a ni bulles ni lettres patentes, il est constant que le cardinal Romain qui l'a déclarée sujette immédiatement au Pape, et exempt de l'ordinaire, n'a point ordonné par sa sentence qu'elle aurait juridiction sur le clergé et sur le peuple. La décrétale *Ex parte* :

de *privilegiis* où les abbesses ont exposé au Pape qu'elles dépendaient immédiatement du Saint-Siège, ne fait point mention qu'elles eussent juridiction sur un clergé et sur un peuple; de sorte qu'il est non-seulement vrai de dire qu'elle n'a point de titre pour établir sa juridiction; mais la juridiction qu'elle prétend est contraire à ses propres titres: c'est une usurpation manifeste.

²⁰ Il y a incapacité de droit divin en la personne d'une fille, pour acquérir une juridiction *quasi* épiscopale. Il n'en est pas de la juridiction ecclésiastique, comme des hautes, moyennes et basses justices annexées à une terre. Les femmes sont capables, selon la plupart des coutumes, de posséder les terres ayant dignité, la justice qui en dépend leur appartient; elles peuvent commettre des officiers pour l'exercer. Il n'en est pas de même de la juridiction épiscopale, qui ne peut résider qu'en la personne de ceux qui en ont les ordres sacrés. Les évêques ont besoin d'une consécration particulière pour l'exercer par eux-mêmes et par leurs vicaires; et l'on prétendra que les femmes qui ne sont pas seulement capables d'allumer les cierges dans l'église, qui n'y ont leur place qu'à l'extrémité de la nef, pourront monter jusques au sanctuaire, en chasser l'évêque, et y prendre sa place? Qu'une abbesse sera le pasteur d'un peuple, le prédicateur et le confesseur, contre le précepte de l'Apôtre, qui lui enjoint de se taire dans l'église: *Mulier in silentio discat cum omni subjectione: docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum, sed esse in silentio*.

On dit que madame l'abbesse de Jouarre exerce cette juridiction par des vicaires: mais comment leur peut-elle communiquer un pouvoir dont elle est incapable et dont elle n'a point de titre? Elle exerce les principaux actes de cette juridiction en son nom, puisqu'elle confère la cure en son nom, pourvoit un official, un promoteur et un greffier, commet des vicaires généraux, érige en son nom des titres de chapelles, et fait en son nom des réglemens généraux de discipline; ce sont autant de nouveautés monstrueuses contre lesquelles M. l'évêque de Meaux peut employer le chapitre. *Nova: de penitentiis. Nova quædam nuper, de quibus miramur non modicum, nostris sunt auribus intimata, quod abbatissæ videlicet in Burgen. et Palentin. diocesis constituta, moniales propriis benedictum ipsorumque confessiones criminalium muliant, et legentes Evangelium presument publicè prædicare. Cum igitur id absurdum sit pariter et absurdum, nec à nobis aliquatenus sustentulum; discretioni vestræ per apostolica præcepta mandamus, quatenus ne id de cætero fiat, auctoritate curiæ apostolicæ firmius inhibere. Quin, licet beatissima Virgo Maria dignior et excellentior fuerit apostolis universis, non tamen illi, sed istis Dominus claves regni celorum commisit.*

³⁰ Il n'y a point de lettres patentes qui aient permis l'érection d'un siège d'officialité à Jouarre; et ainsi, comment soutenir une juridiction aussi extraordinaire contre le droit public, sans aucune concession de la part de l'Église, ni aucune confirmation de la part du roi?

⁴⁰ La sentence du cardinal Romain étant abusive, tous les actes de possession qui s'en sont ensuivis, le sont pareillement.

Après avoir expliqué ces moyens de droit, il est important avant que de finir, d'observer que l'usurpation de cette juridiction a augmenté de jour en jour; car les abbesses n'ont commencé à faire tenir des synodes qu'en 1637, le plus ancien qui soit rapporté n'est que de cette année.

Elles ont aussi commencé en 1642, à faire délivrer des monitoires par leur official.

Elles ont commencé en 1629 à faire des mandemens pour la publication des jublés, et pour ordonner des prières de quarante heures; ce sont là les principaux actes de la juridiction épiscopale dont elles n'avaient

point d'exercice avant les temps ci-dessus marqués, depuis lesquels elles n'ont pu en acquérir la prescription sans titre et contre le droit commun.

Il n'y a point de sentences rendues en l'officialité de Jouarre qui aient déposé des prêtres de leurs fonctions, qui les aient privés du titre de leurs bénéfices, ou déclarés irréguliers, et imposé les autres grandes peines canoniques; il n'y a que des corrections légères; et si les abbesses sont en possession d'une officialité, ce n'est pas à dire qu'elles soient en possession de la juridiction épiscopale: les archidiacres de Chartres et de plusieurs autres diocèses, ont été maintenus au droit d'avoir un official, promoteur et greffier, pour connaître des cas légers, à la charge de l'appel à l'évêque, et cependant ils n'ont pas juridiction épiscopale.

C'est une des raisons pour lesquelles madame l'abbesse de Jouarre ne saurait pas appliquer à sa cause la disposition du concile de Trente, où toutes les cures sont soumises à la juridiction des évêques, à la réserve de celles où les abbés généraux d'ordre ont leur siège principal, et les monastères ou maisons, *in quibus abbatibus aut alii regularium superiores jurisdictionem episcopalem et temporalem in parochos et parochianos exercent*. L'exception contenue dans ce chapitre ne comprend point les abbesses, elle ne parle que des abbés; et ainsi il ne faut pas étendre sa disposition contre le droit commun hors son cas.

Elle oppose deux sentences, l'une rendue par le bailli de Meaux le 9 septembre 1496, l'autre donnée par le même bailli le 12 août 1502. A l'égard de la première, c'est un abus manifeste, parce qu'elle casse et annule, et met du tout au néant une sentence d'excommunication prononcée par le doyen rural de la Ferté-Aucol; c'est ce que le juge royal ne peut faire, d'autant qu'il n'est point le supérieur du juge ecclésiastique, pour mettre au néant une excommunication; et cette sentence n'ayant point été rendue avec les prédécesseurs de M. l'évêque de Meaux, elle ne peut être tirée à conséquence contre lui.

L'autre sentence prononce un défaut contre le procureur et l'avocat de l'évêque, qui ont dit *ne savoir ou vouloir aucune chose dire ou proposer pour empêcher le défaut*: c'est qu'ils n'avaient point charge d'occuper; sur quoi le juge a donné défaut, et pour le profit, maintenu les religieuses en leurs possessions; c'est une sentence par défaut qui n'a jamais été signifiée, et dont par conséquent il n'est point permis d'argumenter.

Les prérogatives de la juridiction épiscopale prétendue par madame l'abbesse de Jouarre, ne sont pas moins extraordinaires que la juridiction même. Les jugemens qui s'y rendent sont en dernier ressort; il est sans exemple qu'il en ait jamais eu aucun appel interjeté ni à Rome, ni à l'évêque de Meaux.

Elle a communiqué un registre de collations et présentations commençant en 1550, et finissant en 1593; il n'y a pas un seul témoin qui ait signé la minute des provisions; et le registre des causes de l'officialité commençant en 1509, n'est signé ni paraphé d'aucun juge ni greffier, en sorte que l'on n'aurait pas su que ce fût un registre de causes, si le greffier de cette officialité n'avait mis un certificat au pied, depuis la plaidoirie commencée, pour faire savoir la qualité du livre.

Pour les corrections qui se font dans cette officialité, quelque curieuses qu'elles soient, M. l'évêque de Meaux n'en parlera point. Il remarquera seulement que madame l'abbesse de Jouarre ne doit pas se prévaloir de la sentence du bailli de Meaux, par laquelle il renvoyait le 29 septembre 1546, maître Jacques Bruslefer, devant l'officiel de Jouarre: c'est un jugement donné sans que l'évêque y ait été ouï ni appelé; il ne sert qu'à faire voir que depuis ce renvoi, ce prêtre demeura dans l'impunité, son procès ne lui fut point instruit. Il en est de même d'un arrêt du 3 décembre 1648, par lequel Nico-

las de Vert, chanoine, fut renvoyé en l'officialité de Jouarre. C'est un arrêt rendu sur un sommaire, sans que l'évêque y ait pareillement été oui ni appelé, et sans conclusions de M. le procureur général. Il faut ajouter que depuis ce renvoi, il n'y a eu aucune sentence de correction contre cet ecclésiastique.

Madame l'abbesse de Jouarre a remarqué dans sa réplique qu'elle avait plusieurs arrêts du conseil et du grand conseil, qui la maintenaient en diverses prérogatives appartenant à sa dignité d'abbesse. M. l'évêque de Meaux représente de son côté, que ces arrêts ordonnent seulement que les comptes de la maladrerie de Jouarre seront rendus à l'abbesse; que l'abbesse pourra faire célébrer les messes conventuelles et offices par d'autres prêtres que par les chanoines de Jouarre: il ne s'agit point de juridiction, et ainsi ce sont pièces inutiles pour la cause.

Reste à observer que la transaction rapportée, à l'insu de M. l'évêque de Meaux, par madame l'abbesse de Jouarre, et passée le 21 février 1682, avec madame l'abbesse de Faremontier, ne peut pas être déclarée commune avec madame l'abbesse de Jouarre, parce que la condition du monastère de Faremontier et de celui de Jouarre est différente; celui-là était agrégé par lettres patentes registrées au grand conseil, à l'ordre de Cluny; celui-ci n'est uni à aucune congrégation, ni en état de s'y unir: celui-là n'avait pas besoin de réforme; on convient que celui-ci en a grand besoin, et pour y procéder, il est nécessaire que l'autorité de l'évêque ne soit pas restreinte par des privilèges, qu'il ait la liberté de choisir des personnes capables d'y travailler sous lui, et ne soit pas réduit à se servir de ceux qui lui seraient présentés.

M. NOUET le jeune, *avocat*.

SOMMAIRE DE LA CAUSE.

PROCÉDURE.

CE qui a donné lieu à la contestation, est une information de l'official de Meaux à la requête du promoteur, contre madame l'abbesse de Jouarre, pour raison de ses fréquentes sorties sans permission; suivie d'un décret pour être ouïe, qui a été converti en ajournement personnel sur le refus de subir l'interrogatoire, avec défenses de sortir sans permission sous les peines de droit.

Pour éluder cette procédure, madame l'abbesse de Jouarre a formé sa demande en plainte contre les officiers de l'officialité, qu'elle a portée aux requêtes du palais en vertu de son *committimus*, et y a obtenu sentence du 2 juillet, qui casse le décret de l'official ou vice-gérant, avec défenses de passer outre, et permet d'emprisonner en cas de contravention.

M. l'évêque de Meaux a pris le fait et cause pour ses officiers, et obtenu arrêt qui le reçoit appelant; fait défense d'exécuter la sentence, et ordonne que la procédure commencée à l'officialité sera continuée.

Il a ensuite donné requête à fin d'évocation du principal, qui est la demande en plainte de madame l'abbesse de Jouarre; et après y avoir fourni des défenses, la cause a été mise au rôle.

Depuis, M. l'évêque de Meaux en plaidant a appelé comme d'abus d'une sentence du cardinal Romain, en ce qu'elle déclare le monastère, le clergé et le peuple de Jouarre, exempts de sa juridiction: et il y a eu arrêt à l'audience qu'on plaiderait sur le tout.

Question unique à juger, si en infirmant la sentence des requêtes du palais, M. l'évêque de Meaux sera maintenu en toute juridiction sur lesdits monastères, clergé et peuple.

Quant à la sentence des requêtes du palais, on voit bien qu'elle est insoutenable: en la forme, messieurs des requêtes ne sont point juges compétents des sentences émanées des officialités; au fond, s'agissant de discipline, ils n'auraient pu surseoir l'exécution de la procédure. Il en faut donc venir au fond.

DEUX MOYENS DU FOND.

1^o Que le monastère de Jouarre n'a aucun titre ni privilège; 2^o que quand il en aurait eu, ils sont révoqués.

ON ne prétend pas déduire ces moyens tout au long; on l'a fait dans les mémoires précédents; mais seulement les remettre devant les yeux de Messieurs, et faire voir qu'on peut tout trancher par un arrêt.

PREMIER MOYEN.

Que le monastère de Jouarre n'a aucun privilège.

LA maxime est constante, que toute exemption doit avoir le concours des deux puissances; il y faut donc également un privilège et des lettres patentes: et dans le fait, il est constant que le monastère de Jouarre ne produit ni l'un ni l'autre.

Déjà pour lettres patentes, ni on n'en produit, ni on ne produit aucune pièce où elles soient énoncées. L'arrêt de 1631 parle des lettres patentes; mais la partie adverse est demeurée d'accord en plaidant, que ce n'était pas des lettres patentes pour confirmer le privilège; et en effet, on les représenterait encore si elles avaient été alors.

Il n'est point question de présumer ce qui n'est ni produit ni énoncé nulle part, surtout dans une matière de droit étroit, et encore d'un droit odieux, où il faut des preuves constantes, et non pas des présomptions.

Voilà donc déjà la question jugée par le seul défaut de lettres patentes.

Mais il n'y a non plus de privilège: le chapitre, *Ex parte*, n'est pas un privilège, il ne contient qu'une simple énonciation d'un privilège; mais en confusion, sans même en dire la date, ni de quel Pape il est, sans légitime contradicteur: *Quia tandem nullus apparuit idoneus responsalis, qui partem defensaret adversam*; et avec expresse déclaration du Pape, qu'il laissait les parties au même état où elles étaient avant l'énonciation et le renouvellement de ce privilège: *Ita ut non plus juris accrescat*.

La sentence du cardinal Romain n'est pas un privilège, ni n'équipolle à un privilège. Ce cardinal n'avait pas le pouvoir d'affranchir un monastère ni de valider un privilège qu'Innocent III avait laissé indécis; il ne l'énonce qu'en termes généraux, *inspectis privilegiis*: ainsi on ne sait encore ce que c'est. La sentence ne lui donne point d'autorité, 1^o parce qu'elle est abusive; 2^o ce n'est qu'un acte particulier dans une affaire de droit public; 3^o elle est demeurée sans exécution.

Abusive, 4^o en ce que ce cardinal a autorisé un privilège sans lettres patentes; 2^o on a vu les privilèges des religieuses, *inspectis privilegiis*; on n'énonce nulles pièces de la part de l'évêque, il y en avait cependant qu'on a imprimées; ainsi l'évêque a été mal défendu. 3^o Toutes les parties n'ont pas été appelées, et on n'y fait nulle mention du métropolitain ni du primat, qui avaient pareil intérêt que l'évêque à la juridiction dont on exempte le monastère.

Cette sentence est un acte purement particulier. Ce cardinal n'avait point de pouvoir du Pape pour cela; il n'agit pas comme légat, mais en vertu du pouvoir donné par les parties: pouvoir insuffisant en matière de droit public, dont les parties ne pouvaient disposer.

Il ne sert de rien que le cardinal ait prononcé du consentement des parties; car au contraire, c'est ce qui fait voir que la sentence n'a force que de transaction entre particuliers. On ne pouvait remédier à ce défaut que par une homologation. Il n'y en a point, et n'y en eut jamais: donc la sentence demeure destituée de toute puissance publique dans une matière purement de droit public: ce qui emporte dans le principe la nullité la plus essentielle, et dans l'exécution le plus grand abus.

Cette sentence n'a jamais été exécutée par les reli-

gieuses : elles n'ont jamais appelé l'évêque à donner la confirmation, à consacrer les églises, à bénir les filles, au mépris de l'évêque et de la sentence qui les y obligeait.

La sentence n'a pas même été exécutée par les religieuses en ce qui regarde l'exemption, car l'exemption dit deux choses : ne pas reconnaître l'évêque, et être soumises au gouvernement du Pape. Ce dernier chef a été sans exécution, puisque depuis la sentence on ne produit aucun acte de juridiction que le Pape ait exercée par lui-même ni par ses délégués ou subdélégués : ainsi nulle exécution. de la part des religieuses, de l'article principal de leur sentence. Ce qu'elles ont fidèlement exécuté, c'est de n'avoir point de supérieur qui les gouvernât ; ce qui est le comble de l'abus.

Il résulte de ce que dessus un autre abus dans leur prétendu privilège. L'exemption, dit saint Bernard¹, est une injustice où l'on dépouille l'évêque, le métropolitain, le primat de ce qui leur appartient par le droit divin, par les conciles œcuméniques et par leur caractère ; on ne peut couvrir cette injustice qu'en prenant leur consentement, ou du moins en les appelant, comme il a toujours été fait. Mais on les a méprisés dans ce privilège : il est donc nul et abusif. Tout cela est clair et fondé sur des maximes constantes.

Si le monastère de Jouarre a une légitime possession.

IL est constant que non par toutes les maximes. 1^o Parce que sa possession est sans titre dans une matière où il en faut un nécessairement ; 2^o parce qu'on a vu que les couvent et religieuses ne sont en aucune possession d'être gouvernées par le Pape, mais seulement de n'avoir aucun supérieur, qui est une possession manifestement abusive et réprouvée par les chapitres du Droit : *Cum non liceat* ; et *Cum ex officio* : *De præscript.*

Les actes de possession qu'on produit, sont : 1^o des consentements des évêques, dont il est constant par le droit que la négligence ne peut préjudicier à leur caractère ni à leurs successeurs ; 2^o des sentences rendues dans un temps où le privilège n'était pas contesté, et sans que le droit de l'évêque soit défendu par un légitime contradicteur ; 3^o l'arrêt de 1631, où ni l'évêque ni ses officiers n'étaient en cause ; où il ne s'agissait pas de l'exemption, mais d'une sentence donnée en matière décimale par l'official de Meaux, et où il est dit seulement qu'il y a abus.

Ajoutons que si on a égard à cette possession, il faudra autoriser les abbeses à violer la clôture, en sortant et faisant sortir les religieuses sans permission ; ce qui est de tous les abus celui qui est le plus réprouvé par les canons ; et encore autoriser le monastère dans l'usage d'être acéphale et sans supérieur légitime, en sorte que leur possession n'est qu'entreprise et usurpation : *corruptela, non consuetudo*, comme parlent les canons.

SECOND MOYEN.

Quand les religieuses auraient un privilège, il est révoqué.

C'EST ici le moyen décisif qui ne consiste qu'en deux mots.

L'article VII de l'ordonnance d'Orléans soumet absolument et indistinctement tout monastère exempt et non exempt aux archevêques et évêques.

L'ordonnance de Blois, en entrant dans l'esprit du concile de Trente², ne soumet aux évêques que les monastères exempts qui ne seront point en congrégation, et leur donne un an pour s'y mettre.

Le terme échu, l'évêque rentre pleinement dans son droit sans formalité ni procédure. C'est à quoi on en voulait venir pour ramener les choses en leur état naturel, et mettre fin aux scandales causés par les exemptions, qui faisaient crier toute la chrétienté depuis trois cents ans.

1. S. Bern., de Consid., lib. 3, c. 4. — 2. Sess. xxv, De Ref., cap. 9.

Le concile de Trente avait dit : *Monasteria..... ab episcopis..... gubernentur*. C'est ce que l'ordonnance exprime : *Il y sera pourvu par l'évêque* ; c'est-à-dire, qu'il sera pourvu à faire statuts et commette visiteurs, aux termes de l'ordonnance.

Le concile de Trente et l'ordonnance n'ont fait rappeler la discipline déjà ordonnée au concile œcuménique de Vienne en 1312, dans la Clémentine, *Attendentes* : *De statu monachorum*. *Ut monasteria monialium per ordinarios; exempta quidem, apostolica, non exempta verò, ordinarij auctoritate debeant visitari*. C'est le décret d'un concile œcuménique confirmé par un autre concile œcuménique, qui est celui de Trente, constamment reçu en ce point par l'ordonnance, à l'exception de la clause : *Tanquam sanctæ Sedis..... delegatis*, qui ne convient pas à nos mœurs.

On ne peut donc plus alléguer ni le chapitre *Ex parte*, ni la sentence du cardinal Romain, ni la possession des religieuses, ni la négligence des évêques, puisque deux conciles œcuméniques ont prononcé, *non obstantibus quibuscumque*.

Dans le fait, en exécution de ces deux conciles, le Pape qui les a reçus et approuvés, s'est actuellement démis du gouvernement de ces monastères ; il n'y pourvoit en aucune sorte, et s'en tient absolument déchargé sur les évêques : donc, ou par abdication, ou par abandonnement des Papes, les évêques sont tenus à faire leur charge.

Si l'on peut donner du temps aux monastères pour se mettre en congrégation.

IL est bien certain que non. pour deux raisons décisives : 1^o le terme donné par l'ordonnance est expiré, il faudrait des lettres du roi pour être restitué contre le laps du temps. On n'en produit point ; on n'en a pas même demandé depuis le temps que dure cette cause ; parce qu'on sait que le roi n'en veut point donner, ni rien changer en l'état où l'affaire est à présent ; 2^o il n'y a point de lieu à l'agrégation, au préjudice de l'évêque, qui est rentré dans son droit et l'exerce actuellement. Ainsi jugé par l'arrêt de la Grenetière, au profit de M. l'évêque de Laçon, le 40 janvier 1679, lu à l'audience, et communiqué aux parties qui n'y ont rien répliqué ; 3^o quand il y aurait des lettres patentes, elles réserveraient le droit de l'évêque, et ce ne serait qu'un nouveau procès. Il vaut donc mieux trancher à présent la question en l'état où elle est.

Le bref de Monseigneur l'archevêque de Paris et celui d'Hyères.

On dit que le monastère de Jouarre est actuellement sous la supériorité de M. l'archevêque de Paris, par un bref que le roi même a impétré, et dont il a ordonné l'exécution par un arrêt du conseil : ce qui n'a rien d'abusif, puisque le roi et la Cour ont bien reçu un pareil bref en faveur du monastère d'Hyères.

Mais la réponse est aisée : le bref de M. l'archevêque de Paris est demeuré sans exécution, ni intimation au monastère de Jouarre, pour faire connaître, non-seulement à l'abbesse, mais encore aux religieuses, le supérieur auquel elles devaient avoir recours. Il n'y a ni subdélégation, ni visite, ni citation, ni aucun acte juridique de la part de M. l'archevêque de Paris. Des lettres de compliment ou en termes généraux ne sont pas une acceptation ni une exécution légitime : le bref est suranné ; le déléguant, qui est le Pape, est mort avant que le délégué ait rien exécuté ; par conséquent la commission nulle par le droit. Il n'y a point de lettres patentes, et on n'en a point demandé depuis dix ans, parce qu'on sait que le roi n'en veut point donner ; et maintenant il n'y a plus de lieu à ces lettres contre le droit acquis à l'évêque, qui fait actuellement sa charge ; droit auquel le roi ne veut point déroger.

C'est ce qui montre la différence du monastère d'Hyères

res, où l'évêque ne réclamait point le monastère, et ne faisait rien.

Le bref d'Hyères était soutenu de lettres, et celui-ci non.

Le bref d'Hyères est obtenu par les religieuses, et c'est leur propre pièce : celui-ci n'est pas au pouvoir des religieuses de Jouarre, mais en celui de M. l'archevêque de Paris, qui ne s'en sert point ; qui ne revendique point sa juridiction ; qui laisse ce bref inutile dans son secrétariat, d'où il l'a fallu compulser ; qui trouve plus digne de lui de demeurer le supérieur naturel du monastère de Jouarre par son titre de métropolitain que par une commission empruntée.

Sur la juridiction active.

Si l'abbesse de Jouarre est soumise, comme elle ne le peut éviter par les deux moyens précédents, sa juridiction active tombe avec son exemption ; étant contradictoire qu'une personne soumise exerce une juridiction indépendante.

D'ailleurs, il est bien constant par les propres titres des religieuses, c'est-à-dire, par le privilège énoncé dans le chapitre, *Ex parte*, et par la sentence arbitrale, qu'il n'y est attribué à l'abbesse aucune juridiction sur le clergé et le peuple. Il est bien dit dans la sentence du cardinal Romain, que ce peuple et ce clergé sont soumis immédiatement au Pape ; mais le Pape n'a pas transmis son autorité à l'abbesse. Sa sentence ne lui attribue ni le droit de s'ériger un tribunal et une officialité, ni celui d'instituer et destituer des prêtres ; de leur conférer le droit d'administrer les sacrements, et de prêcher la parole de Dieu, ni d'exercer comme elle fait, toutes les fonctions pastorales. Elle a usurpé tout cela par entreprise.

De là il résulte clairement, que l'abbesse n'a pu prescrire cette juridiction active, ni s'aider de sa prétendue possession, parce qu'elle est de mauvaise foi, et contre son propre titre par un attentat manifeste sur le Pape, qu'elle dit être son supérieur immédiat. D'ailleurs, pour ériger un tribunal, avoir des prisons, et le reste, il faudrait des lettres patentes, et il n'y en a point ici.

Et enfin, l'abbesse ne peut prescrire cette juridiction, parce qu'elle en est incapable. L'abbesse de Montvilliers a quelque juridiction, qui néanmoins lui est contestée, quoiqu'elle soit subordonnée à celle de l'archevêque de Rouen, son diocésain. L'abbesse de Fontevraud exerce aussi quelque juridiction sur ses religieuses et religieuses dans l'intérieur de son ordre, subordonnée à un visiteur qu'on lui élit de trois ans en trois ans, hors de son ordre dans le chapitre général, où il y a des députés de toutes les maisons. Madame l'abbesse de Jouarre est la seule qui ait un clergé et un peuple ; la seule qui ait usurpé la pleine juridiction épiscopale ; qui l'exerce plus indépendamment que les évêques, qui ont sur eux des métropolitains, et que les métropolitains qui ont sur eux des primats. Elle serait donc un vrai pasteur contre tout droit divin et humain, et contre la sujétion que saint Paul ordonne à son sexe, *Mulieres in ecclesiam taceant*. Ainsi, quand on conserverait tous les autres privilèges, il faudrait anéantir celui-ci le plus excessif et le plus insupportable de tous.

Il y a lieu de le faire par un seul arrêt, puisque tous les faits sont constants. Les pièces essentielles sont entre les mains de tous les juges ; les maximes de droit sont connues et indubitables. Il n'y a plus qu'à apporter un prompt remède à des maux qui en ont besoin, et de renvoyer un évêque dans son diocèse, et des religieuses dans leur retraite.

ARRÊT DE LA COUR DE PARLEMENT,

Qui déclare l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Jouarre, le clergé, chapitre, curé, peuple et paroisse dudit lieu sujets à la juridiction et visite de l'évêque de Meaux.

Du 26 janvier 1690.

Extrait des registres de Parlement.

EXTRÊME dame Henriette de Lorraine, abbesse de l'abbaye de Jouarre, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Meaux, demanderesse aux fins de l'exploit fait aux requêtes du palais le 17 juin 1689, à ce qu'elle ait acte de la complainte par elle formée par ledit exploit contre l'official et promoteur de Meaux ; ce faisant, il soit dit qu'elle sera maintenue et gardée en la possession et jouissance en laquelle elle est de l'exemption de toute juridiction de l'évêque de Meaux, avec défenses de l'y troubler, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et à fin de dépens, intimée, défenderesse et opposante à l'exécution de l'arrêt du 22 juillet 1689, suivant sa réponse à la signification dudit arrêt du 4 août ensuivant, d'une part. Et messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, conseiller du roi en ses conseils, ci-devant précepteur de monseigneur le Dauphin, premier aumônier de madame la Dauphine, prenant le fait et cause de ses official et promoteur en l'évêché de Meaux, défendeur à ladite demande et opposition, et appelant de la sentence obtenue sur requête judiciaire par ladite dame abbesse de Jouarre, auxdites requêtes du palais le 2 dudit mois de juillet 1689, portant cassation de la procédure extraordinaire contre elle faite en ladite officialité de Meaux, citation et tout ce qui s'en est ensuivi ; et demandeur en requête présentée à la cour le 12 novembre 1689, à ce qu'en infirmant ladite sentence de cassation, il lui fût donné acte de ce qu'il emploie le contenu en sadite requête pour défenses à la demande en complainte formée aux requêtes du palais par l'abbesse de Jouarre. Ce faisant, qu'il plût à la cour évoquer le principal différend des parties pendant auxdites requêtes du palais ; et y faisant droit, sans avoir égard à ladite demande en complainte, le maintenir et garder au droit de la juridiction épiscopale sur le monastère, abbesse et religieuses de Jouarre ; ensemble sur le collège et chanoines, curés et prêtres habitués dudit Jouarre, et faire défenses à ladite abbesse de plus l'y troubler ; et pour l'avoit fait, la condamner aux dépens, d'autre part. Et entre ledit sieur évêque de Meaux, appelant comme d'abus de la sentence rendue par le cardinal Romain en l'année 1225, en ce que par icelle le monastère, le clergé et le peuple de Jouarre sont déclarés exempts de la juridiction de l'évêque de Meaux, d'une part ; et ladite dame abbesse de Jouarre intimée, d'autre part. Et encore entre ladite abbesse de Jouarre, demanderesse en requête du 9 janvier 1690, à ce qu'en déclarant ledit sieur évêque de Meaux non recevable en son appel comme d'abus et en sa complainte, et en adjugeant à la dite dame abbesse les autres fins et conclusions par elle prises, il fût ordonné que le bref du pape Innocent XI, du 7 février 1680, qui a établi l'archevêque de Paris supérieur et visiteur de ladite abbaye de Jouarre, et l'arrêt du conseil d'Etat du 27 avril ensuivant, qui en a ordonné l'exécution, seraient, en tant que de besoin, exécutés de l'autorité de la cour, d'une part ; et ledit sieur évêque de Meaux, défendeur, d'autre, sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier aux parties. Après que Nonet le jeune, pour l'évêque de Meaux, et Vailant, pour l'abbesse de Jouarre, ont été ouïs pendant sept audiences ; ensemble Talon, pour le procureur général du roi, qui a dit qu'il y a lieu, en tant que touche l'appel simple, mettre l'appellation et ce dont est appel au néant. A l'égard de l'appel comme d'abus, dire qu'il a été mal, nullement et abusivement statué et ordonné. Faisant droit sur les complaints, sans s'arrêter aux requêtes de ladite dame abbesse de Jouarre, maintenir l'évêque de Meaux aux droits de juridiction et visite sur l'abbaye, sur le clergé et sur le peuple de Jouarre, laquelle juridiction sera par lui exercée aux mêmes clauses et conditions portées par la transaction passée entre lui et l'abbesse de Faremoutier le 21 février 1682. Ce faisant, l'abbesse de Jouarre demeurera à l'avenir déchargée de la redevance de dix-huit muids de grain mentionnée dans la sentence de 1225, sans restitution des arrérages du passé. La cour ordonne qu'elle en délibérera sur le registre ; et après en avoir délibéré, ladite cour, en tant qu'elle touche l'appel interjeté par la partie de Nouet de la sentence rendue aux requêtes du palais le 2 juillet 1689, a mis et met l'appellation, et ce dont il a été appelé, au néant. Emendant, évoque le principal, et y faisant droit, ensemble sur l'appel comme d'abus, dit qu'il a été mal, nullement et abusivement procédé, ordonné et exécuté ; et en conséquence, et suivant les saints canons et les ordonnances, maintient la

partie de Nouet et ses successeurs évêques de Meaux, au droit de gouverner le monastère de Jouarre et d'y exercer leur juridiction épiscopale tant sur l'abbesse et religieuses, que sur le clergé, chapitre, curé, peuple et paroisse dudit lieu; de faire dans leurs visites et autrement les statuts et réglemens qu'ils estimeront les plus propres pour maintenir la discipline régulière dans ledit monastère, soivant la règle de son institution, et de les y faire garder et exécuter. Ordonne que la partie de Nouet sera tenue de rapporter dans trois mois les titres, même ceux antérieurs à la sentence de l'année 1225, si aucun il a, en vertu desquels il prétend que la redevance de dix-huit muids de grain à prendre sur ladite abbaye, appartient à son évêché, pour, après qu'ils auront été communiqués à la partie de Vaillant, y être fait droit ainsi qu'il appartiendra, et sur le surplus des demandes des parties, les met hors de cour et de procès: condamne la partie de Vaillant aux dépens. Fait en parlement, le vingt-sixième janvier mil six cent quatre-vingt-dix. Collationné. *Signé De Tillet.*

PROCÈS-VERBAL DE VISITE.

Extrait du registre des visites du diocèse de Meaux.

L'AN mil six cent quatre-vingt-dix, le samedi 25 février, nous Jacques-Bénigne, par la permission divine, évêque de Meaux, sommes parti de la ville de Meaux sur les huit heures du matin, accompagné de M^{re} Jean Phelipeaux, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et trésorier de notre église; de M^{re} Jean Corvisart, prêtre, curé de Marenilles-Meaux, promoteur de notre cour épiscopale, et de M^{re} François Ledieu, prêtre, chanoine de notre église, notre aumônier ordinaire, ensemble de nos autres officiers et gens de notre suite : nous nous sommes transportés au bourg de Jouarre, pour y faire la visite, tant du monastère que de la paroisse dudit lieu, conformément à l'indication de ladite visite par nous ordonnée être faite sur les lieux, et à cette fin nos mandemens et ordonnances signifiés par Crétien, huissier royal audit Meaux. Et étant arrivés à la croix hors des portes du bourg dudit Jouarre, aurions rencontré le clergé de Jouarre, revêtu de surplis et camail, venu processionnellement avec croix et eau bénite, et suivi d'un grand peuple. Ledit clergé, tant chanoines de l'abbaye dudit Jouarre que le curé, vicaire et autres ecclésiastiques de la paroisse dudit lieu; à savoir : M^{re} Gilles Lepreux, ancien desdits chanoines, M^{re} Pierre de Verse, Henry de Belloy, Thomas Davanécourt, Jacques Bernage et Denis Pinart, tous prêtres et chanoines de ladite abbaye; desquels ledit M^{re} Gilles Lepreux, ancien, nous aurait déclaré tant en son nom qu'en celui de sesdits confrères présents, faisant la plus grande partie d'entre ceux qui étaient actuellement résidents audit Jouarre, qu'ils nous recevaient avec joie et consolation, parce qu'ils trouvaient en nous leur véritable pasteur et supérieur, dont jusqu'alors ils avaient été privés au mépris de leur caractère, protestant qu'ils étaient prêts de nous rendre en cette qualité toutes sortes de soumissions et obéissances; ce que lesdits chanoines ses confrères auraient tous unanimement déclaré être leurs véritables sentimens. Après quoi M^{re} Jacques Bernage, l'un d'eux, et curé de la paroisse dudit Jouarre, s'étant avancé, suivi de son vicaire et maître d'école, revêtu d'une étole, qu'il aurait à l'instant quittée en se prosternant à nos pieds, puis nous en aurait revêtu, disant qu'il remettait en même temps tout son pouvoir entre nos mains, et qu'il ne désirait l'exercer désormais qu'après l'avoir reçu de nous et sous nos ordres. Sur quoi nous lui aurions répondu, en présence de tout le peuple, que nous lui rendions tous ses pouvoirs, et lui enjoignons de continuer comme il avait fait ci-devant, d'administrer les saints sacrements, et annoncer la parole de Dieu, persuadé qu'il en userait selon les saints canons et les ordres qu'il recevrait de nous. Puis nous nous serions acheminés processionnellement vers l'église de la paroisse, au chant du répons *Benedictus*, et de l'hymne *Te Deum laudamus*, et au carillon des cloches, suivi d'une grande multitude de peuple, et les rues

bordées de la plupart des habitants à genoux pour recevoir la bénédiction épiscopale. Arrivés à l'église paroissiale, nous y aurions été reçu par lesdits curé, vicaire et chapelains, en-semble lesdits chanoines toujours présents, avec les cérémonies accoutumées. Le *Te Deum* achevé, les versets et oraisons marquées à cet usage auraient été chantées par ledit curé, tandis que nous faisons notre prière sur le prie-Dieu préparé au pied du grand autel, où nous serions ensuite monté pour le baiser, et aurions donné la bénédiction solennelle. Puis assis sur un fauteuil aurions expliqué au peuple les raisons de la visite épiscopale, et exposé succinctement quel est le gouvernement ecclésiastique établi par Jésus-Christ, le souverain Pasteur des âmes, et réglé par les saints canons, leur indiquant au surplus, que le jour suivant, huit heures du matin, nous commencerions la visite, et la continuerions les jours suivans, avec toutes les fonctions de notre ministère; exhortant les pères et mères d'envoyer leurs enfans au catéchisme, auquel nous assisterions en personne, afin qu'étant assuré de leur capacité, nous leur puissions donner le sacrement de confirmation. Le peuple ainsi renvoyé en paix, nous sommes descendu au presbytère de ladite cure, où nous avons pris notre logement : où étant nous nous serions informé du nombre des chanoines dudit Jouarre; sur quoi nous aurions appris qu'ils sont en tout treize titulaires; six actuellement présents et ci-dessus nommés, plus deux jeunes clercs étant aux études, et enfin cinq autres prêtres, savoir : M^{re} Louis de la Vallée, qu'on nous a dit être de présent à Paris; M^{re} Jean-Baptiste Riché, dont la prébende est en litige, absent pour cette raison; M^{re} Raphaël Gallot, M^{re} Nicolas Rassicod, et M^{re} Daniel de la Vallée, dit Laburie, lesquels trois derniers on nous a assuré être dans le bourg; sur quoi nous aurions donné ordre que lesdits Gallot, Rassicod et Laburie fussent avertis de se rendre auprès de nous, aujourd'hui cinq heures de relevée.

Et ledit jour, quatre heures de relevée, nous nous serions transporté, revêtu de camail et rochet, accompagné de nosdits ecclésiastiques et autres officiers comme dessus, au monastère dudit Jouarre, dont la première porte nous aurait été ouverte par un suisse habillé de vert. Arrivés à la porte du tour, aurions enjoint à la tourrière du dehors d'avertir la mère prieure, la dame abbessse absente, que nous venions faire la visite conformément à nos ordonnances et mandemens signifiés à cet effet; que pour cette cause on eût à nous ouvrir les portes de l'église et assembler la communauté au parloir pour recevoir nos ordres. Mais après avoir attendu quelque temps sans qu'on nous rendit autre réponse, sinon que personne du dedans ne paraissait au tour, nous aurions fait frapper à la porte de clôture dudit monastère, et par la petite grille de ladite porte la prieure dudit monastère aurait paru : à laquelle nous aurions déclaré que, conformément aux saints canons, et notamment aux décrets du saint concile de Trente, nous venions faire la visite, et lui aurions réitéré les ordres ci-dessus. A quoi elle aurait répondu, qu'elle ne pouvait nous reconnaître, attendu que ledit monastère ne dépendait d'autre supérieur ecclésiastique que de N. S. P. le Pape, dont elle et ses sœurs attendaient la volonté; que quant à l'arrêt de la cour de parlement que nous leur aurions fait signifier audit monastère, il n'avait pas été rendu avec la communauté. Sur quoi lui ayant demandé si la communauté avait d'autres moyens à alléguer ou titres à produire que ceux allégués et produits par ladite dame abbessse, elle nous aurait dit que non à la vérité, mais qu'elles attendaient la volonté du Pape. Lui ayant ensuite demandé si ladite communauté était avertie de notre arrivée et présence, elle aurait répondu que oui. Toutes lesquelles réponses ayant pris pour refus, et icelle prieure interpellée une, deux et trois fois, de nous obéir, sans en recevoir autre réponse que celle ci-dessus, notre promoteur présent nous aurait

requis qu'il nous plût ordonner qu'incessamment les portes nous fussent ouvertes pour procéder à ladite visite, sur les peines de droit, dont nous lui aurions donné acte. En même temps ladite prieure s'étant retirée sans attendre de nouveaux ordres, nous serions aussi retourné à notre logement, pour de tout ce que dessus délibérer; dont et de quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir, en temps et lieu, ainsi que de raison. Puis nous aurions ordonné que la procédure par nous commencée serait continuée, et lesdites prieure et religieuses admonestées de nous obéir; et cependant, attendu leur désobéissance et contumace, nous aurions recours à la cour de parlement et imploration du bras séculier.

Et ledit jour, sur le soir, nous aurions mandé M^{re} Barthélémi de Rémond, prêtre, confesseur en ladite abbaye, et F. Basile, prêtre, religieux de Saint-Dominique, prêchant le Carême en l'église de ladite abbaye, pour venir recevoir nos ordres sur les fonctions de leur ministère. Lesquels s'étant rendus auprès de nous, nous leur aurions déclaré, qu'attendu la résistance et opposition à nos ordres de la part de la prieure et religieuses dudit monastère, ne les jugeant pas en état de s'approcher des sacrements, nous leur défendions, auxdits de Rémond et F. Basile, de confesser lesdites prieures et religieuses sans notre permission spéciale et par écrit, laquelle nous accorderions volontiers à celles par lesquelles nous en serions requis; qu'au surplus nous leur laissions la liberté de dire et chanter la sainte messe, ne voulant pas que le service de Dieu cessât; et que quant à la prédication, nous permettions audit F. Basile de la faire, à condition que ce fût publiquement, les portes de l'église ouvertes, à ce que le peuple et nous-mêmes y puissions assister comme nous le désirions. A quoi lesdits de Rémond et F. Basile nous auraient promis d'obéir avec protestation de toute sorte de soumission.

Serait pareillement venu vers nous M^{re} Jean-Baptiste Richer, prêtre, chanoine dudit Jouarre, ne résidant point à cause qu'il est en procès pour sa prébende; lequel informé de notre visite audit Jouarre, y serait venu pour nous y rendre ses soumissions et recevoir nos ordres comme de son légitime supérieur, lequel nous aurions reçu avec affection.

Quant à M^{re} Raphaël Gallot, prêtre, chanoine dudit Jouarre, cité à comparoir devant nous, sous peine d'interdiction, par exploit signifié en sa maison audit Jouarre, du 26 février audit an, sur ce que les chanoines ses confrères nous auraient assuré qu'il serait sorti dudit Jouarre, et nous suppliaient de surseoir à prononcer contre lui. Inclinant à leur prière, nous aurions bien voulu surseoir toute procédure contre ledit Gallot, espérant comme ils nous le disaient, que de lui-même il viendrait à l'obéissance; ce qu'il a fait, étant revenu audit Jouarre depuis notre départ, avec protestations de soumissions pareilles à celles de ses confrères, entre les mains dudit sieur Phelipeaux.

Pour M^{re} Nicolas Rassicot et M^{re} Daniel de la Vallée, dit Laburie, aussi prêtres et chanoines audit Jouarre, attendu leur désobéissance et contumace, après avoir été cités par trois fois de comparoir par devant nous, par exploits à eux signifiés à la requête de notre dit promoteur en trois jours consécutifs, nous les aurions déclarés interdits de toutes les fonctions de leurs saints ordres, par notre ordonnance du mardi 28 février audit an, à eux signifiée le mercredi 1^{er} mars suivant, à ce qu'ils n'eussent à faire aucunes fonctions de leurs saints ordres au préjudice de l'interdit prononcé contre eux, sur les peines portées par les saints canons, ainsi qu'il paraît plus amplement par les actes séparés du présent procès-verbal.

Le jeudi 2 mars audit an, l'arrêt de la cour de parlement du 28 février 1690, portant qu'il sera fait ouverture des portes de ladite abbaye de Jouarre en pré-

sence du sieur lieutenant-général de Meaux, commis par la cour à l'exécution dudit arrêt, fut signifié au monastère dudit Jouarre, par Regnault, huissier à Meaux.

Et ledit jour 2 mars audit an, une heure de relevée, nous évêque susdit, accompagné de M^{re} Hugues Janon, prêtre; de M^{re} Jean Phelipeaux, docteur de Sorbonne, chanoine et trésorier de notre église; de messire Jean Corvisart, curé de Mareuil-les-Meaux, et promoteur de notre cour épiscopale; de M^{re} François Ledieu, chanoine de notre église, et notre aumônier ordinaire, tous prêtres; et de M^{re} Pierre Royer, secrétaire ordinaire de notre évêché, et nos autres officiers, nous nous serions transporté, revêtu de camail et rochet, et pareillement nos ecclésiastiques susdits, à la porte de l'abbaye dudit Jouarre, avec le sieur lieutenant-général de Meaux, commissaire en cette partie, nommé par ledit arrêt, pour faire notre visite audit monastère, dont la première porte nous aurait été ouverte par un suisse vêtu de vert. Et arrivés à la porte du tour, nous aurions enjoint à la tourière du dehors d'avertir la mère prieure, la dame abbesse absente, que nous venions faire notre visite, conformément à nos ordonnances et mandements signifiés, tant à ladite dame abbesse, qu'aux prieure et religieuses dudit monastère de Jouarre, par Crétien, huissier à Meaux, le 23 février dernier, et que pour cet effet la prieure eût à nous faire ouvrir les portes de l'église et assembler la communauté au parloir pour nous venir recevoir et obéir à nos ordres.

Est comparu M. Cheverry, procureur fiscal de la dame abbesse et religieuse de Jouarre, lequel assisté des autres officiers de ladite abbaye, conformément à la signification à nous faite du jour d'hier, aurait protesté au nom desdites prieure et religieuses, sans néanmoins nous pouvoir montrer aucun acte capitulaire, ni ordre par écrit de faire lesdites protestations, encore qu'il en eût été requis, que notre entrée audit monastère ne pourrait nuire ni préjudicier aux privilèges et exemptions de l'abbaye. Sur quoi nous aurions ordonné que nous continuerions de faire notre visite, conformément aux saints canons, et en particulier aux décrets des saints conciles de Vienne et de Trente, dont l'exécution aurait été ordonnée tant par l'ordonnance de Blois que par les arrêts susdits, et ce nonobstant toute opposition ou appellation quelconque, comme en matière de discipline et correction de mœurs. Aurions en outre requis ledit sieur lieutenant-général, en cas qu'on continuât de nous faire les empêchements et troubles déjà commencés, en refusant d'assembler les religieuses devant nous, comme on a fait jusqu'ici, d'exécuter l'arrêt dont il est porteur, en ordonnant que les portes dudit monastère nous fussent ouvertes, afin que nous parlions auxdites religieuses, et procédions à la visite des lieux réguliers; ce qu'il aurait en même temps ordonné et fait exécuter, ainsi qu'il est plus au long porté au procès-verbal fait par ledit sieur lieutenant-général.

Et après que les ouvriers amenés par ledit sieur lieutenant-général se seraient mis en devoir de faire ouverture de la porte de clôture dudit monastère, elle nous aurait été ouverte en dedans par deux religieuses. Et nous évêque susdit, serions entré dans ledit monastère, accompagné de nos ecclésiastiques susdits et officiers, ensemble ledit sieur lieutenant-général avec ses officiers. Puis la porte refermée par lesdites religieuses qui l'avaient ouverte, elles se seraient retirées à l'instant avec précipitation, sans même vouloir nous dire leurs noms et offices. Ce fait, nous nous serions acheminé vers le dortoir, et en chemin aurions rencontré une religieuse, laquelle nous aurait dit être sœur Marie Gohelin, dite des Archanges, et qu'elle se retirait dans sa cellule, suivant l'ordre qui en avait été donné; à laquelle nous aurions ordonné de nous suivre, et de nous conduire audit dortoir et cellules; ce qu'elle aurait fait. Où étant, nous aurions été de cellule en cellule dans les deux dortoirs, et aurions parlé aux religieuses qui

y étaient demeurées en plus grand nombre, les autres s'étant retirées ailleurs, et ayant laissé leurs cellules fermées pour la plupart, la prieure elle-même s'étant absentée du dortoir, sa cellule ouverte : et sur ce que nous aurions ordonné aux religieuses présentes de la faire venir devant nous, toutes nous aurait déclaré ne savoir où elle était, non plus que les autres religieuses. Aurions dit auxdites religieuses que notre intention était de tenir le chapitre, où nous leur aurions ordonné de nous suivre, et à quoi elles auraient obéi. Mais avant cela, nous étant fait conduire à l'église, au chœur des religieuses, nous nous serions contenté d'y adorer le Saint-Sacrement, sans y faire autre cérémonie ni visite, désirant d'apporter un prompt remède aux besoins les plus pressants. De là étant allés à la porte du chapitre, afin que les absentes n'en pussent ignorer, nous aurions fait sonner le timbre, comme il se pratique en cas pareil. La porte dudit chapitre s'étant trouvée fermée, aurions tenu l'assemblée dans une salle voisine, dite la salle de communauté, où se seraient trouvées vingt-trois religieuses; savoir, sœur Catherine de Fiesque, seconde prieure, sœur Henriette de Luzancy, dite de Sainte-Hélène, troisième prieure, etc., ensemble nos ecclésiastiques et officiers : puis la prière et invocation du Saint-Esprit préalablement faite suivant la coutume, aurions fait lire en français auxdites religieuses, par l'un desdits ecclésiastiques, les décrets susdits des saints conciles de Vienne et de Trente, leur faisant voir que nous aurions été troublé dans l'exécution d'iceux, par la sentence que madame leur abbessse aurait obtenue aux requêtes du palais, par laquelle la procédure de notre official, quoique régulière et canonique, aurait été cassée, et défenses faites à nous et à nos officiers de passer outre. Ce qui nous aurait forcé, pour réparer un tel attentat, d'avoir recours à l'autorité de la cour de parlement, où nous aurions obtenu l'arrêt bien connu des religieuses, puisqu'il leur a été signifié, et qu'elles y sont comprises. Leur aurions pareillement remontré, que c'était à tort qu'on tâchait de leur faire entendre que ledit décret du saint concile de Trente n'était pas reçu dans le royaume, puisqu'il était accepté par l'ordonnance de Blois, dont lecture leur fut pareillement faite; et que ladite cour de parlement, à qui il appartient d'exécuter les ordonnances, l'avait ainsi jugé par ledit arrêt, qui ne faisait autre chose que d'ordonner l'exécution de ladite ordonnance de Blois et des saints canons, en sorte qu'il ne leur restait que l'obéissance qu'elles nous auraient aussi toutes promis de nous rendre. Après quoi nous aurions fini le chapitre par la prière. Ensuite notre promoteur nous aurait remontré que l'entrée des tours n'était pas libre, que les clefs ni du monastère, ni desdites tours n'étaient point en notre disposition; et que les officiers qui en étaient chargés, ne nous avaient point encore rendu obéissance; en sorte que si nous procédions au scrutin et audition des religieuses à la grille, selon la coutume, lesdites religieuses n'auraient point un libre accès auprès de nous, mais en seraient empêchées, tant par la prieure qui ne nous avait pas obéi, ni paru devant nous, que par les autres officières désobéissantes; ajoutant que nous retirant hors du monastère, nous perdriions l'occasion de parler aux religieuses qui ne voulaient pas nous reconnaître ni se ranger à leur devoir; nous requérant qu'à ces causes et autres que notre prudence pourrait suppléer, il nous plût à cette fois, et sans tirer à conséquence, procéder audit scrutin et audition des religieuses au dedans : ce que nous aurions ordonné, et à l'instant y aurions procédé jusqu'environ six heures du soir, après quoi nous nous serions retiré du monastère, et retourné au pre-bytère dudit Jouarre.

Le vendredi 3 mars audit an, nous aurions mandé à l'abbaye dudit Jouarre, qu'on eût à nous ouvrir les portes de l'église, lesquelles jusqu'alors se tenaient soigneusement fermées, attendu que nous désirions y cé-

lébrer la sainte messe, visiter le Saint-Sacrement, et faire les autres fonctions de notre ministère, à quoi on n'avait pas obéi. Ce qui nous aurait obligé, contre notre attente, d'avoir recours audit sieur lieutenant-général, avec lequel, revêtu et accompagné comme ci-dessus, nous nous serions transporté à la principale porte de ladite église, à laquelle nous aurions trouvé ledit Cheverry, qui sous les protestations plus amplement énoncées au procès-verbal dudit sieur lieutenant-général, aurait offert de nous faire ouvrir les portes, après qu'on aurait fait effort à ladite porte : ce que nous aurions refusé par la révérence des saints lieux; mais aurions ordonné que lesdites portes seraient ouvertes incessamment, et demeureraient ensuite ouvertes à toutes les heures accoutumées, afin que le peuple pût assister au service divin et prédication qui se faisaient en ce saint temps, défendant de plus tenir ladite porte fermée, comme si l'église eût été interdite, et déclarant que nous aimions mieux nous retirer que de faire aucun effort à ladite porte : admonestant au surplus lesdites religieuses en la personne dudit Cheverry, de ne pas commettre un si grand scandale; et à l'instant ladite porte avait été ouverte, par laquelle étant entré dans ladite église avec nosdits ecclésiastiques et officiers, nous aurions fait d'abord notre prière et autres préparations au saint sacrifice, sur un prie-Dieu préparé au bas du maître-autel; puis aurions visité le Saint-Sacrement reposant au tabernacle dans un ciboire de vermeil, et en aurions fait ostension au peuple, sans toutefois chanter les antiennes, versets et oraisons accoutumées, à cause de la division des religieuses, et évitant tout ce qui pouvait donner scandale au peuple. Aurions ensuite célébré la sainte messe, finissant à l'ordinaire par la bénédiction pontificale. Après les actions de grâces, nous aurions visité la sacristie où nous aurions trouvé toutes choses en fort bon ordre; et enfin nous nous serions retiré audit pre-bytère.

Et ledit jour deux heures de relevée, ayant envoyé notre dit promoteur audit monastère, y déclarer que nous désirions continuer notre dite visite, et qu'on eût à nous en ouvrir les portes et faire venir les religieuses pour nous parler, il nous aurait rapporté qu'il n'aurait trouvé personne à qui parler; en sorte que nous aurions été contraint d'avoir recours de nouveau audit sieur lieutenant-général, avec lequel, ensemble nos ecclésiastiques et officiers revêtus comme dessus, nous nous serions transporté à ladite abbaye, où personne ne se présentant pour nous recevoir, ni même pour nous parler, nous aurions requis ledit sieur lieutenant-général de faire sa charge. Et après l'effort fait à la petite grille et à la serrure de la porte de clôture, ladite porte nous aurait été ouverte par deux religieuses, qui se seraient nommées sœur Anne de Marle, dite de Sainte-Foy, et sœur Anne de Menou, dite de la Visitation, portières. Après quoi notre promoteur nous aurait remontré qu'il y avait lieu d'espérer que la prieure et les religieuses qui lui adhèrent, se contenteraient de leur première résistance, et ne pousseraient pas la contumace jusqu'à nous contraindre d'appeler toujours la justice séculière; qu'il n'était pas juste de nous exposer à de pareils inconvénients et irrévérences, et que parmi les divisions qui paraissaient dans le monastère, et la résistance de celles qui ne voulaient pas nous obéir, il pouvait arriver au dedans de grands désordres et scandales, sans que nous puissions y apporter de remède, si nous ne nous rendions maître de la porte et ne mettions les religieuses qui nous obéissent, en état d'avoir recours à nous dans le besoin : partant, requérait que nous eussions à nous faire remettre en main les clefs du monastère par les portières ici présentes, et leur donner tels ordres que nous trouverions à propos. Requérant de sa part ledit sieur lieutenant-général de donner les ordres nécessaires aux ouvriers par lui amenés, de faire par notre ordre ce qui serait nécessaire à ce que nous fus-

sions assuré de l'entrée du monastère, et libre accès desdites religieuses par devers nous. Sur quoi nous, évêque susdit, aurions ordonné auxdites sœurs de Marie et de Menou de nous remettre présentement entre les mains toutes les clefs, tant de la porte qu'autres lieux dudit monastère, comme c'était la coutume dans les visites; et leur aurions pareillement enjoint, sous peine de désobéissance, d'aller trouver de notre part ladite prieure, pour lui enjoindre de venir elle-même nous rendre compte du monastère et recevoir nos ordres. Lesquelles nous aurait répondu, qu'elles ne donnaient pas les clefs, mais qu'elles les laissaient là; et quant à la prieure, qu'elles ne savaient où elle était; ce qu'ayant dit, elles auraient pris la fuite, sans même vouloir signer leur dire comme elles en étaient requises. Et après les ordres donnés par ledit sieur lieutenant-général aux ouvriers qu'il avait amenés pour faire ce que nous ordonnerions pour la sûreté de la clôture, il se serait retiré; et nous évêque susdit, aurions défendu, sous peine d'excommunication, à toutes personnes d'entrer dans le monastère, hors à ceux à qui nous l'ordonnerions expressément, nous serions entré dans ledit monastère, commettant la garde de ladite porte de clôture à l'un de nos ecclésiastiques, à l'huissier dudit sieur lieutenant-général, et à deux de nos domestiques; aurions ensuite continué l'audition desdites religieuses, jusqu'environ six heures du soir.

Et lorsque nous étions sur le point de sortir, notre dit promoteur nous a remonté que la serrure de ladite porte de clôture était fort endommagée, en sorte que la fermeture de la porte ne serait pas assurée, s'il n'y était par nous pourvu: qu'il y aurait même à craindre que si nous nominions des officiers à qui nous commissions les clefs, elles ne leur fussent enlevées par force dès que nous nous serions retiré, ce qui nous ferait retomber dans les inconvénients qu'il nous avait ci-dessus montrés, nous requérant d'y pourvoir. Sur quoi nous, évêque susdit, aurions ordonné que ladite serrure serait levée et raccommodée, et la clôture fermée par le dehors avec une chaîne et un cadenas, dont nous aurions emporté la clef, et donné les ordres nécessaires pour la sûreté de la clôture; après quoi nous nous serions retiré.

Le samedi 4 mars audit an, nous évêque susdit, nous nous serions transporté dès le matin à l'église dudit monastère, où nous aurions célébré la sainte messe avec les ornements les plus beaux de l'abbaye, qui nous auraient été préparés; à l'issue de laquelle nous serions entré audit monastère, revêtu et accompagné comme ci-dessus, dont nous aurions visité les lieux réguliers que nous aurions trouvés ouverts, sans vouloir faire aucun effort à l'égard de ceux qui se seraient trouvés fermés. Aurions ensuite continué l'audition des religieuses, que nous aurions achevée l'après-dinée. Et le soir nous nous serions retiré, après avoir fait remettre la serrure de la porte de clôture, dont nous confiâmes les clefs à la sœur de Saint-Nicolas, portière, qui était dans l'obéissance et entrain en semaine.

De la rentrant au presbytère, le susdit M^{re} Nicolas Rassicod, prêtre, chanoine dudit Jouarre, se serait présenté à nous, lequel nous aurait demandé pardon de sa désobéissance, nous suppliant humblement de le vouloir rétablir dans toutes les fonctions de ses saints ordres; ce que nous aurions bien voulu faire aussitôt, en considération de la repentance sincère qu'il nous témoignait, comme il paraît par un acte séparé.

Le dimanche 5 mars audit an, nous nous serions transporté à l'église de l'abbaye sur les huit heures du matin, revêtu et accompagné comme dessus, où, après les préparations accoutumées, nous aurions administré le sacrement de confirmation à plusieurs enfants et quelques personnes d'âge, leur en ayant préalablement expliqué les cérémonies et les effets, à la grande grille du chœur en présence d'un grand peuple. Puis nous

aurions célébré la sainte messe au grand autel, avec les ornements et vaisseaux les plus riches de l'abbaye. Et après notre communion, aurions aussi administré le Saint-Sacrement à plusieurs religieuses et à plusieurs autres personnes seculières de l'un et de l'autre sexe préparées à cet effet; et toute la cérémonie finie, nous nous serions retiré audit presbytère.

Où étant, nous nous serions fait rapporter notre ordonnance donnée ledit jour, laquelle nous aurions fait remettre ès-mains de M^{re} Jacques Bernage, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre dudit Jouarre, pour être par lui lue et publiée au prône de la messe paroissiale, qu'il allait célébrer et chanter: de laquelle ordonnance la teneur s'ensuit.

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, évêque de Meaux: aux abesses, religieuses et convent, clergé, peuple et paroisse de Jouarre, salut et bénédiction. Comme messire Louis de la Vallée, maintenant absent dudit Jouarre, et messire Daniel de la Vallée, dit Laburie, prêtres, chanoines et chapelains de l'église abbatiale, se sont ingérés de faire les fonctions de vicaire-général, officiel, vice-gérant et promoteur, en vertu des prétendues lettres, commissions ou pouvoirs à eux donnés par l'abbesse de ce monastère, bien que ladite abbesse ni eux n'en aient reçu aucun pouvoir ni du Saint-Siège, ni de nos prédécesseurs, ou de nous; nous leur défendons, et à tous autres, de procéder, ordonner ou exécuter auxdites qualités en vertu desdits pouvoirs, ni d'exercer aucune commission où la juridiction ecclésiastique soit requise, sans en avoir auparavant reçu de nous ou de nos vicaires-général et officiel, un pouvoir spécial et par écrit, sur toutes les peines portées contre les usurpateurs de la juridiction ecclésiastique et intrus en icelle. Défendons sur mêmes peines à ladite abbesse et à celles qui lui succéderont, et à tout autre officier de l'abbaye, le siège abbatial vacant ou non vacant, de donner de pareils pouvoirs ou commissions. Déclarons nul et de nul effet tout ce qui sera dorénavant attenté au préjudice de la présente ordonnance, sans néanmoins donner atteinte à ce qui aurait été ci-devant géré, ordonné et exécuté selon les canons, quoiqu'en vertu desdits pouvoirs et commissions, tant que nos prédécesseurs et nous l'avons toléré, et sans que pour raison de ce, il soit permis de troubler et inquiéter les consciences. Défendons en outre auxdites abbesse et toute autre officière de l'abbaye, d'instituer à l'avenir, vacance arrivant, les curés de Jouarre, ou de les mettre en possession et exercice de cette charge, sans qu'ils reçoivent auparavant de nous et de nos successeurs, la cure des âmes et tout ce qui y est annexé, sans préjudice de ce qui a été fait et sera fait à l'avenir en ladite qualité par le curé de Jouarre, auquel même, et en tant que besoin serait, nous avons continué et continuons tous ses pouvoirs. En conséquence de ce que dessus, avons déclaré et déclarons que nul autre que ledit curé n'a pouvoir dorénavant de prêcher la parole de Dieu, et d'administrer les sacrements, notamment celui de pénitence, dans toute l'étendue de la paroisse de Jouarre, à moins de l'avoir reçu par notre permission et approbation spéciale et par écrit dans le cours de la présente visite, et ci-après en la même forme, par nous ou notre vicaires-général. Déclarons que les confessions qui se feront dorénavant au préjudice de ce que dessus, seront nulles et de nulle valeur, et qu'il les faudra réitérer à des prêtres approuvés comme dessus. Et afin que le peuple sache à qui il peut s'adresser, déclarons que ce sont tous ceux qui exerceront cette fonction dans l'église paroissiale, attendu que le curé aura vu leurs pouvoirs, selon l'ordre qu'il en a de nous. Mais d'autant que les confesseurs des religieuses doivent être revêtus de qualités dont nous nous sentons obligé de faire un examen particulier, pour cette considération et autres à nous connues, déclarons que les permissions et approbations par

nous données, même par écrit, ne vaudront pour les religieuses, et notamment pour celles de Jouarre, à moins qu'elles y soient spécialement comprises et dénommées. Défendons expressément à tous prêtres séculiers et réguliers, d'entreprendre de confesser et absoudre lesdites religieuses au préjudice de la présente, à peine d'interdiction encourue *ipso facto*, révoquant tout pouvoir à ce contraire, ainsi que nous l'avons déjà déclaré et dénoncé auxdites religieuses, à ce qu'elles ne s'exposent à faire des confessions nulles et sacrilèges. Donné à Jouarre, dans la maison presbytérale, durant le cours de notre visite, ce jourd'hui cinquième jour de mars mil six cent quatre-vingt-dix. Signé † J. BÉNIGNE, évêque de Meaux. Et plus bas : Par monseigneur, ROYER.

La présente ordonnance a été lue et publiée au prône de la messe paroissiale de Jouarre, le dimanche cinquième jour de mars audit an, par moi Jacques Bernage, prêtre, curé de ladite paroisse de Jouarre, soussigné. Signé J. BERNAGE.

Ledit jour, sur les deux heures après midi, nous évêque susdit, revêtu de camail et rochet, et accompagné de nos ecclésiastiques et des chanoines dudit Jouarre en leurs habits d'église, serions allé en l'église de l'abbaye, où après notre prière étant monté en chaire, aurions expliqué le mystère de la Providence divine, à l'occasion de l'évangile de ce quatrième dimanche du Carême, où est rapportée la multiplication des cinq pains, à laquelle prédication auraient assisté toutes les religieuses et un grand concours de peuple, tant de la paroisse de Jouarre que des paroisses voisines. A l'issue de laquelle, et tout le service de l'église étant achevé, nous serions entré dans ledit monastère, revêtu comme dessus, et accompagné de nosdits ecclésiastiques et officiers, où étant, aurions fait sonner le timbre qui est à la porte du chapitre, lequel nous aurions trouvé ouvert, et y aurions assemblé la plus grande partie des religieuses, auxquelles nous aurions donné les avis nécessaires par rapport à l'état présent du monastère, les assurant qu'avec la grâce de Dieu et le secours du temps, elles recevraient des fruits plus abondants de nos soins; et aurions aussi écouté ce qu'elles nous auraient proposé sur les besoins les plus pressants pour y apporter l'ordre convenable; après quoi nous nous serions retiré au presbytère, où nous serait venu trouver le susdit M^{re} Daniel de la Vallée, dit Labarie, prêtre, chanoine dudit Jouarre, lequel nous aurait demandé pardon de sa désobéissance, et nous aurait humblement supplié de le vouloir rétablir dans toutes les fonctions de ses saints ordres. Auquel, après lui avoir donné en particulier les avertissements que nous jugeâmes nécessaires, nous aurions bien voulu accorder à l'instant la grâce de le relever de l'interdiction, en considération de la grande repentance qu'il nous aurait fait paraître, ainsi qu'il est plus au long porté dans notre acte séparé.

Le lundi 6 mars, audit an, sur les sept heures du matin, nous nous serions transporté audit monastère dans lequel nous serions entré revêtu et accompagné comme dessus, et de plus, de M^{re} Barthélemi de Rémond, prêtre, confesseur de ladite abbaye, approuvé de nous, et de F. Basile, aussi prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, aussi pareillement par nous approuvé, et aurions fait sonner le timbre pour assembler les religieuses au chapitre. Ou étant toutes les religieuses soumises, et lesdits confesseurs présents, aurions fait faire lecture et publication par notre secrétaire susdit, de nos réglemens et ordonnance de visite, dont la teneur s'ensuit.

ORDONNANCE DE VISITE.

Nous, Évêque de Meaux, après avoir ouï dans notre présente visite celles des religieuses de Jouarre, qui se sont soumises, selon leur devoir et les saints canons, à notre obéissance, lesquelles se sont trouvées composer la plus grande et la meilleure partie des religieuses dudit monastère, avons ordonné et ordonnons, statué et statuons ce qui s'ensuit :

I. Que les dites religieuses demeureront dans l'obéissance qu'elles nous doivent et qu'elles nous ont rendue, se souvenant de la parole de Notre Seigneur, que *celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu*¹; et de celle de saint Pierre², qu'il *vaudrait mieux n'avoir pas connu la voie de la justice, qu'après l'avoir connue, se retirer de nouveau du saint commandement qui leur a été donné*.

II. Qu'elles se comporteront avec charité envers leurs sœurs, qui sont encore désobéissantes, leur montrant les vérités que nous avons représentées, et les décrets des conciles œcuméniques et des Papes, en vertu desquels nous agissons, en toute douceur, patience et humilité; leur donnant aussi, comme elles font, l'exemple de régularité et observance.

III. Nous déclarons aux prieure, religieuses, couvent et monastère de Jouarre, comme nous avons déjà fait plusieurs fois, et par toutes les manières les plus authentiques, que nous avons défendu et défendons, sous peine d'interdiction encourue *ipso facto*, à tous prêtres séculiers et réguliers de confesser lesdites prieure et religieuses sans notre permission spéciale et par écrit: laquelle nous accorderons à celles desdites prieure et religieuses qui nous l'ont demandée et nous ont reconnu pour supérieur, ou le feront à l'avenir, dont nous donnerons les noms aux confesseurs; jugeant et déclarant les autres qui refusent de nous obéir, incapables de recevoir les sacrements, et révoquant tout pouvoir contraire à la présente défense, à ce qu'elles n'en ignorent et ne s'exposent à faire des confessions nulles et sacrilèges.

IV. Nous leur déclarons pareillement que nous laissons en ce lieu jusqu'à notre prochain retour, notre très-cher en Notre Seigneur, M^{re} Jean Phelipeaux, prêtre docteur de Sorbonne, chanoine et trésorier de notre église cathédrale, avec tout pouvoir de nous, de donner les permissions et approbations nécessaires par écrit, pour confesser celles qui auront recours à nous, et nous reconnaîtront pour supérieur, et non les autres, quelque titre et office qu'elles aient dans la maison, même celui de prieure.

V. Bien que la mère de la Croix, première prieure, soit des plus coupables envers nous et envers l'obéissance, puisque dûment avertie de nos intentions par messire Hugues Janon, prêtre, que nous avons envoyé avant la visite, et par nous-même dès le moment de notre arrivée, elle nous a néanmoins obligé depuis d'implorer jusqu'à deux fois le bras séculier pour nous faire ouvrir le monastère, sans vouloir se présenter devant nous, nonobstant tous les commandements que nous lui en faisons par tous les moyens possibles, ni permettre à celles qui lui adhéraient, de s'y présenter, pendant qu'à l'exemple du bon Pasteur, nous les cherchions de tous côtés avec un esprit de douceur et de charité: nous ordonnons néanmoins qu'on lui rendra l'obéissance requise, tant que nous trouverons à propos de la tolérer dans sa charge; non toutefois dans les choses qui seraient contraires aux ordres par nous donnés verbalement ou par écrit.

VI. Et d'autant qu'il se pourrait faire que ladite première prieure refuserait à ses sœurs les permissions nécessaires en certains cas, nous les renvoyons, en cas de refus, aux autres prieures, officières et anciennes successivement, auxquelles nous donnons à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

VII. D'autant aussi qu'il est nécessaire que toutes les religieuses dudit monastère aient une libre communication avec nous, de vive voix ou par lettres, et pareillement avec ledit sieur Phelipeaux et autres par nous commis, sans quoi tout le monastère tomberait dans des troubles et inconvénients trop à craindre pour n'être pas prévus avec toute la sévérité des canons, nous défendons à ladite mère de la Croix, première prieure,

1. Luc., IX, 62. — 2. Il. Petr., II, 21.

aux autres prieures, portières, tourières et autres officières et non officières, d'empêcher directement ou indirectement ladite communication, sous peine d'excommunication encourue par le fait même, et nonobstant toutes défenses à ce contraires, que nous déclarons nulles et attentatoires.

VIII. Leur défendons pareillement, sous la même peine, d'empêcher celles qui voudront se soumettre à nous, de nous en donner les marques qu'elles trouveront à propos.

IX. Admonestons ladite mère de la Croix, première prieure, et celles qui lui adhèrent, de nous rendre une prompte obéissance, à peine d'être incessamment procédé contre elles par toutes censures ecclésiastiques.

X. Nous nous réservons à statuer pour le surplus sur ce qui sera nécessaire au bon ordre du monastère, tant au spirituel qu'au temporel, lorsque nous en aurons pris une connaissance plus particulière. Ordonnons que la présente sera affichée à la porte du chœur des religieuses, à ce que personne n'en ignore, et qu'elle sera exécutée comme en matière de discipline et correction de mœurs, nonobstant toutes oppositions et appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles. Ce fut fait, ordonné et statué en la clôture de la visite, les religieuses ci-dessus capitulairement assemblées au son du timbre dans ce chapitre. Lu et publié en icelui en présence de M^{re} Barthélemi de Rémond, prêtre, confesseur de ladite abbaye, et F. Basile, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, aussi prêtre par nous approuvé, pour être exécuté en ce qui les touche, à peine d'interdiction encourue *ipso facto*. Et en fut laissée copie signée de nous, et une autre affichée comme ci-dessus est ordonné, ce jourd'hui sixième jour de mars mil six cent quatre-vingt-dix, avant midi.

Après quoi nous retirant dudit monastère, aurions fait donner copie des noms desdites religieuses et sœurs converses soumises auxdits confesseurs, à ce qu'ils n'ignorassent de celles qu'ils avaient pouvoir de confesser; et serions sorti accompagné de nos ecclésiastiques et officiers, revêtu comme dessus, ensemble desdits confesseurs. Et à l'instant nous étant transporté à l'église dudit monastère, y aurions célébré la sainte messe avec

les cérémonies accoutumées, et nous serions retiré à la maison presbytérale; où étant, nous aurions fait et dressé l'ordonnance dont la teneur ensuit :

Nous, Evêque de Meaux, ouï et ce requérant notre promoteur, avons ordonné et ordonnons que la dame abbesse de Jouarre, ensemble les sœurs de Baradat et de Gauderon, religieuses absentes de leur monastère, y retourneront incessamment, à moins de nous apporter une excuse et empêchement canonique, et prendre notre congé sur ce nécessaire, huit jours après la signification de la présente, sur toutes les peines de droit. Donné à Jouarre dans le cours de notre visite, le sixième mars mil six cent quatre-vingt-dix. Signé JACQUES-BÉNIGNE, évêque de Meaux : Et plus bas, Par monseigneur, ROYER.

Et l'après-midi dudit jour, accompagné de nosdits ecclésiastiques et officiers, et suivi des gens de notre suite, serions parti pour retourner à Meaux, après avoir laissé audit Jouarre ledit M^{re} Jean Phelipeaux, docteur de Sorbonne, chanoine et trésorier en l'église de Meaux, pour régler les affaires dudit monastère en notre absence. Et sur le soir serions heureusement arrivé audit Meaux, et descendu en notre palais épiscopal.

Le jour du Vendredi saint 24 mars audit an, ladite mère de la Croix, prieure, et avec elle six autres religieuses, auraient humblement déclaré audit sieur Phelipeaux, qu'elles nous reconnaissent pour leur évêque et légitime supérieur, et promettaient de nous rendre une obéissance sincère conformément aux saints canons, et notamment aux décrets des saints conciles de Vienne et de Trente; ce qui aurait obligé ledit sieur Phelipeaux à donner permission auxdits confesseurs de les recevoir, comme aussi toutes les sœurs converses, lesquelles l'auraient fait assurer de leur obéissance par ladite mère prieure et par les autres officières préposées à leur conduite.

Et le samedi de *Quasimodo*, premier avril audit an, tout le reste des religieuses dudit monastère auraient fait pareille déclaration, et auraient été regues de même manière à la participation des saints sacrements.

DE DOCTRINA CONCILII TRIDENTINI CIRCA DILECTIONEM IN SACRAMENTO POENITENTIAE REQUISITAM.

CUM in ecclesiasticis et solemnibus collationibus nostris, per annos proximè elapsos, sæpe multumque quaesitum sit de dilectione Dei, præsertim eâ quæ ad sacramentum Poenitentiae requiratur: nos quidem, rogantibus Fratribus et Compresbyteris nostris, polliciti sumus futurum, ut quæ de tantâ re per diversos conventus vivâ voce responsa protulimus, eadem scripto traderemus, ad rei memoriam. Itaque otium nacti liberamus fidem nostram, et conscientiam gravi onere relevamus. Sanè questionem totam, si opus fuerit, ex altissimis traditionis fontibus repetemus: hic autem, ne nostra in immensum tractatio excurrat, eò omne studium conferemus, ut sacrosancti concilii Tridentini expressa decreta, quantâ fieri poterit brevitate ac simplicitate sermonis, accuratè exponantur. Sic autem procedimus.

I. *Quaedam necessaria præmittuntur, super obligatione generali mandati de diligendo Deo.* — Ac primum præmonemus quædam, quæ ad rei intelligentiam necessaria videantur, quæque apud omnes jam in confesso sint: nempe illud, divino de dilectione mandato directè im-

perari ipsum per se diligendi actum. Sanè non defuerunt, qui docerent imperari tantum, ut diligendi habitum, charitatis infusæ et habitualis operâ, per dispositiones ad id requisitas, comparare, sive potius impetrare studeamus. Sed id stare non potest; cum, ut cætera omitamus, sufficiat istud, quod relato illo summo de charitate mandato: *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo*, subdat ipse Dominus: *Hoc fac, et vives*¹: quo directè et perspicuè ipse actus, ipsum diligendi exercitium imperatur. Itaque ab Alexandro VIII hæc prolata censura est, quam ad verbum referimus, ut nuperrimè Romæ est typis edita, Innocentii XII, verè optimi ac maximi Pontificis, jussu: « Sufficit ut actus moralis tendat in finem ultimum interpretativè. Hunc (finem ultimum scilicet homo non tenetur amare, neque in principio, neque in decursu vite mortalis. » Quà de re Pontifex sic censuit: *Hæc propositio est hæretica: die Jovis 24 Aug. anno 1690.* Quod autem quidam, loco vocis *Hunc*, alii reposerunt *Hinc*, eundem sensum eadem

1. Luc., x, 27. 28.

cenfuram effert : neque de hac re litigare est animus.

In eam hæresim impingunt, qui negant, verbo *Diliges*, respondere specialem dilectionis actum, qui à Deo imperetur. Sanè extiterunt, qui dicerent¹, « præceptum amoris Dei et proximi non esse speciale, sed generale, cui per aliorum præceptorum adimpletionem satisficit. » Quam propositionem alii aliter expriment; nempe sic : ut mandato charitatis imperetur tantum illa dilectio, quam *effectivam* vocant, in omnium mandatorum executione contentam : non autem imperetur dilectio *affectiva*, sive specialis actus et affectus diligendi Dei propter suam excellentissimam dignitatem atque bonitatem. Hæc autem doctrina à sacrâ Facultate theologicâ Parisiensi, erroris, impietatis, et repugnantiae cum mandato maximo condemnata, nec defendi, nec tolerari potest. Nam dari aliquem specialem dilectionis actum, vel hæc Davidis probant *Diligam te, Domine*²; et in oratione Dominicâ, illud : *Sanctificetur nomen tuum*³, quo De glorificandi studium continetur : et illud : *Adveniat regnum tuum* : quo Deus non tam regnare nos facit, quam ipse in nobis regnat : denique illud : *Fiat voluntas tua*, quæ est humanæ voluntatis cum divinâ, ut est inter cœlestes, mira et perpetua consensio : atque is est ipsissimus dilectionis actus. Neque omittendum illud : *Dimitte nobis.... sicut dimittimus* : qui est expressissimus fraternæ dilectionis actus, cum Dei dilectione necessario conjunctus. Cum ergo detur specialis dilectionis actus, eum designari voce, *Diliges*, nemo pius diffidit. Ac reverà non potest Deus toto corde diligi, si nullus unquam specialis ac proprius actus dilectionis elicitur, nullaque ejus actûs obligatio agnoscitur. Unde hæc propositio : « In rigore loquendo, non videtur quòd » homo teneatur unquam per totam vitam suam elicere » actum amoris Dei; » à sacrâ Facultate Lovaniensi⁴, *ut impia, et primam legem christianæ vitæ evertens*, proscripta est; ritè interrogantibus et approbantibus Episcopis : et clarè inducit hæresim ab Alexandro VIII condemnatam, quam memoravimus.

Nec minùs necessariò damnatæ propositiones istæ. Prima : « Præceptum amoris Dei per se tantum obligat » in articulo mortis⁵. » Altera : « An peccet mortaliter, » qui actum dilectionis Dei semel tantum in vita elicere » ret. condemnare non audemus⁶. » Denique : « Probabile est, ne singulis quidem rigorosè quinquenniis » per se obligare præceptum charitatis erga Deum⁷. » Reverà enim nulla causa subest, cur per quinquennium is actus supprimatur, potius quam semel editus, per totam postea vitam; aut nec semel editus, omnino prætermittatur. E contra, si vel semel obligat, obligat centies, obligat milies, obligat nullo termino numeroque : neque anxie disputandum, quo præcisè tempore et loco, quod ex variis circumstantiis, inspirationibus, ac tentationibus pendet; sed eò entendum est, ut tantâ diligentia curemus tantæ necessitatis actum elici, ut nullum sit in omittingo periculum.

Eò igitur nos adigunt tot damnatæ à celeberrimis Academicis, imò verò à summis Pontificibus, propositiones : nec refert quâ decreti formulâ; cum in eam damnationem, et ipsa rei natura, et totius Ecclesie consensio nos inducat.

Unde etiam meritò reprobatæ hæc propositio⁸ : « Tunc solum obligat de Deo diligendo mandatum, » quando tenemur justificari, et non habemus aliam » viam quâ justificari possimus : » quasi Deus se velit diligi tantum à peccatoribus, non autem à justis; aut tantî præcepti observantia ad justificationis gratiam impetrandam tantum, non autem ad conservandam augendamque pertineat : quo neglecto, ipsâ incuriâ, gratiam justificationis amittant.

Hæc igitur erronea et hæretica procul à fidelium

mentibus propulsanda sunt. Quantum autem et quanto sub discrimine oporteat tantum actum frequentare, ipsa Dominica oratio, quæ quotidiana dicitur, satis docet; quippe quæ vero et pleno sensu sine actu dilectionis proferri non possit; cum hæc ipsa vox, *Pater noster*, si rectè, et ut à Christo pronuntiata est, dicitur, teste Apostolo; inducat *spiritum non timoris, sed adoptionis et charitatis, in cordibus nostris clamantem, Abba, Pater*¹.

Sin autem objicitur illud æquè impium ac nugatorium de præceptis positivis, non semper iis teneri nos, atque adeo nunquam, vel vix unquam : eò res recidit nobis, ut omnis intercidat fidei et spei exercendæ obligatio; imò Dei metuendi, cogitandi de Deo, ac de salute suâ aut fide; ex quo vita christiana oblivioni Dei, atque inde consecuta omni injuriæ ac nequitiae relinquatur. Quem in gurgitem jam demersi sunt qui hæc dicunt : « Homo nullo unquam suæ vitæ tempore tene- » tur elicere actum fidei et charitatis, ex vi præcepto- » rum divinarum ad eas virtutes pertinentium². Fides » non censetur cadere sub præceptum speciale secun- » dum se. Satis est actum fidei semel in vitâ elicere³. »

II. *Partitio hujus operis*. — Hic igitur generatim præmissis de mandato diligendi Dei, jam quæ sint ejus partes ad justificandum impium, maxime in sacramento Pœnitentiæ, ex decretis Tridentinis explicare aggredimur. Quam disputationem ita partiemur : ut primum agamus de sacramentorum, quibus justificamur, efficientiâ; quo loco demonstrabimus ad illa non requiri eam dilectionem, quæ cum sacramentorum suscipiendorum voto semper justificet. Deinde tractabimus de incipiente dilectione, saltem ad justificationis gratiam in sacramentis impetrandam omnino necessariâ. Denique ex certis principiis difficultates resolvemus : atque is erit hujus tractationis finis.

PRIMA PARS.

III. *De sacramentorum quibus justificamur effectu sive efficientiâ. Tridentina decreta referuntur : ac primum ex sess. VI, cap. VI et VII.* — Ac primum, sacrosancta Synodus de sacramentorum quibus justificamur effectu, sive efficientiâ, hæc tradidit : « Hanc dispositionem seu præparationem justificatio ipsa consequitur¹. » Quæ verba sancta Synodus subdit, post expositam præcedente capite illam dispositionem seu præparationem, quæ in fide, atque inde profecto « divinæ » justitiæ timore, in spe propter Christum, atque in » ipso incipientis dilectionis » motu reponatur : « ex » quo peccatorum odium ac detestatio existat, per eam » penitentiam, quam ante Baptismum agi oportet : de- » nique, in proposito suscipiendi Baptismi, inchoandi » novam vitam, et servandi divina mandata². »

Non ergo hæc omnia justificationem includunt; non fides, non spes, non illa dilectio incipiens, non illud ex dilectione odium ac detestatio peccatorum; non illa pœnitentia, aut illud suscipiendi Baptismi propositum ac votum, quamvis cum novæ vitæ proposito, et quâdam etiam inchoatione conjunctum : non illa, inquam, omnia, optima licet et saneta, justificationem includunt, sed sunt ejusmodi, ex quibus, teste sacrosancto Concilio, *ipsa justificatio consequatur*.

IV. *Ex ejusdem sess. VI, cap. VII.* — Huc accedunt ex eodem capitulo verba sequentia : « Instrumentalis » item causa justificationis est ipse Baptismus, quod » est sacramentum fidei. » Quibus verbis constat, ipsum sacramentum, non accepta justitiæ sigillum, ut hæretici volunt, sed ejus accipiendæ atque adipiscendæ causam et instrumentum esse.

V. *Ex sess. VII præmio, et canonibus VI, VII, VIII.* — Id autem luculentius ac firmitus docet alterum capitulum ex sessionis VII præmio repetitum, quod est ejusmodi : « Ad consummationem salutaris de justificatione doc-

1. Rom., VIII, 15; Gal., IV, 6. — 2. Alex. VII, Prop. 1. — 3. Innoc. XI, Prop. XVI, XVII. — 4. Sess. VI, cap. VII. — 5. Idem, cap. VI.

1. Censura Guimenii, tit. de Charit. — 2. Ps., XVII, 1. — 3. Matth., VI, 9, 10. — 4. Censura Lov., 1657; Prop. XXIV. — 5. Censura Guimenii, eod. titulo. — 6. Innoc. XI, Prop. v. — 7. Ejusd. VI. — 8. Innoc. XI, Prop. VII.

» trinæ consentaneum visum est de sanctissimis Eccle-
» siæ sacramentis agere, per quæ omnis justitia vera
» vel incipit, vel cœpta augetur, vel amissa reparatur. »
Ex quo constat, quædam sanè sacramenta ea esse, per
quæ justitia jam antea per susceptum sacramentum ac-
cepta tantum augetur; quæ nos sacramenta vivorum
sive justorum appellamus: sed alia etiam sacramenta
ea esse, per quæ « justitia incipiat, vel amissa reparetur,
» sive recuperetur; qualia omnino sunt Baptismi
ac Pœnitentiæ sacramenta; quæ sanè peccatoribus den-
tur et mortuis, sed per eadem sacramenta cum fide sus-
cepta reviviscunt. Quò etiam pertinent, ex eadem sessione
septimâ, canones VI, VII et VIII, ubi sub anathematis
pœnâ prohibetur, ne quis dixerit eadem sacramenta
« signa quædam esse ac notas jam acceptæ justitiæ,
» non verò in iisdem gratiam contineri, dari, et reipsâ
» conferri: idque ex opere operato, quantum est ex
» parte Dei, si ritè suscipiant, nec obicem ponant. »

VI. *Ea dogmata ad sacramentum Pœnitentiæ applican-
tur, ex sess. XIV, cap. IV.* — Quæ dogmata atque
decreta, sive, ut vocant, principia generalia, ut sacra-
mento Pœnitentiæ applicentur, eadem sacrosancta Syn-
odus docet: « Etsi contritionem hanc, quam describit,
» aliquando charitate perfectam esse contingat, homi-
» nemque Deo reconciliare, priusquam hoc sacra-
» tum actu suscipiatur; ipsam nihilominus reconcilia-
» tionem ipsi contritioni, sine sacramenti voto, quod in
» illâ includitur, non esse adscribendam. » Quo liquet,
non id semper aut ex naturâ rei fieri, sed tantum *ali-
quando contingere*, ut illa contritio *charitate perfecta*
sit: unde subdit, quæcumque aliam contritionem, cum
esse « motum, quo penitens adjectus viam sibi ad justi-
» tiam parat, quique ad Dei gratiam in sacramento Pœ-
» nitentiæ impetrandam disponit. » Cæterum contritionem
eam quæ statim Deo reconciliet, etiam ante susce-
ptum actu sacramentum, eam esse tantum, « quam
» aliquando charitate perfectam esse contingat: » atque
adeo alios esse casus, eosque vulgatos atque communes,
quibus absolutio sacerdotis hominem adhuc reperiat
obligatum lethalibus culpis, neque justificatum supponat,
sed faciat.

VII. *Ex ejusdem sess. XIV, can. IX.* — Huc spectat
etiam ejusdem sessionis canon. IX. « Ne quis dixerit,
» absolutioem sacramentalem sacerdotis non esse actum
» judicalem, sed nudum ministerium pronuntiandi et
» declarandi remissa esse peccata: » quod non satis
pro sancti Concilii intentione fixum haberetur, si omnis
absolutio actu suscepta hominem jam justum, jamque
Deo gratum ac reconciliatum reperiret, idque ex naturâ
rei, sive ex institutione divinâ fieri oportere, pro certo
crederetur. Sic enim sacramenta, quibus justificari credi-
mus, opus justificationis ac remissionis peccatorum
jam perfectum supponerent: hominemque nullius alterius
rei indigentem, quàm ut ei jam remissa esse annun-
tiaretur ac declararetur. Ipsa quoque absolutioem
formula, quod absit, mendax esset, si nunquam peccata
solveret, sed soluta reperiret; nec ministri Christi verè
unquam exercerent concessam sibi ligandi ac solvendi,
remittendi ac retinendi potestatem, si nunquam solverent,
atque remitterent; sed semper soluta vincula,
semper dimissa peccata supponerent. Et quemadmodum
ad verè exercendam ligandi ac retinendi potestatem,
intelligere debemus non supponi ligatos, et actu judi-
ciali sub nexu retentos, sed effici, ut verè ligati, verè
et positivè sub nexu retenti habeantur; ita de potestate
solvendi ac remittendi peccata credendum est, nec supponi
tantum jam soluta et dimissa, sed verè effici ut actu
solvantur ac remittantur.

Quæ omnia in hunc syllogismum concludi possunt.
Qui specialis est sacramenti effectus, is ante sacramen-
tum actu susceptum non necessariò supponitur, sed per
illud efficitur. Atqui, in Baptismo et Pœnitentiâ, specia-
lis sacramenti effectus est ipsa justificatio, seu remis-
sio peccatorum. Ergo justificatio seu remissio peccato-

rum, in Baptismo et Pœnitentiâ actu susceptis, non
necessariò supponitur, sed per illud efficitur. Ergo ulte-
riùs, quod *aliquando* id fiat, non est necessarium, sed
casuale et accidentarium, nempe *cum contritionem cha-
ritate perfectam esse contingit*, ut ex Tridentino¹ dixi-
mus.

VIII. *Concilii Tridentini doctrinæ summa, omnium-
que ejus doctrinæ partium consensus: transitus ad
secundam hujus disputationis partem.* — Hæc ergo dog-
mata circa sacramentorum efficaciam sive efficientiam,
non nisi læsâ fide Tridentinâ, negari possunt. Quare
diligentissimè cavet sanctissima et doctissima Synodus,
ne quam tantâ auctoritate ac perspicuitate asserturâ vir-
tutein ac vim; eandem, quod absit, evertere videretur.
Itaque, cum clarè definierit, uti prædiximus², et mox
luculentius declarabimus, ad justificationem in sacra-
mentis requiri, ut ad eam moveamur non solo timore
pœnæ, sed etiam dilectione justitiæ; ne tamen puta-
rent, eam dilectionem saltem cum voto sacramenti
statim esse vivificam, sive reconciliatoriam ac justificantem,
eam certis characteribus, à vivâ et reconciliatoriâ, sive
justificante contritione discrevit; quod hæc quidem sit,
ut diximus³, charitate perfecta; illa autem sit dilectio
tantum *incipiens*, nec ad eum deducta finem, ut chari-
tate perfecta sit: unde etiam lit, ut si præparatoria,
non perficiens, aut justitiam inducens, sed ea quam
ipsa justitia consequatur; ut sit denique, non nova vita,
quod est opus contritionis charitate perfectæ, sed novæ
vitæ propositum, ejusdemque inchoatio quædam. Quos
incipientis dilectionis characteres nunc explicare aggre-
dimur: atque hæc erit secunda pars nostræ disputatio-
nis, haud obscurioribus aut inferioribus sacrosancti
Concilii firmata decretis, et pari utique fide retinenda.

SECUNDA PARS.

IX. *De disputationibus, maxime verò de incipiente
dilectione Dei ad consequendum justificationem neces-
sariò requisita: ex sess. VI, cap. VI.* — Placet igitur
primum ex sessione VI, cap. VI, sequentia recitare:
« Disponuntur autem ad ipsam justitiam, dum excitati
» divinâ gratiâ, ... liberè moventur in Deum, credentes
» vera esse, quæ divinitus revelata et promissa sunt;
» atque illud imprimis, justificari impium per gratiam
» ejus; ... et dum peccatores se esse intelligentes, à di-
» vine justitiæ timore, quo utiliter concutiuntur, ad
» considerandam Dei misericordiam se convertendo, in
» spem eriguntur; fidentes, Deum sibi propter Chris-
» tum propitium fore, illumque tanquam omnis justitiæ
» fontem diligere incipiunt. » Quibus verbis, necessa-
riæ dispositiones tres distinctè et ordine proponuntur:
primum *fides*; eique conjunctus divinæ justitiæ *timor*:
deinque *spes* per Christum: tertio, ipsa *dilectio*, sed
tantum *incipiens*. Quarum dispositionum si quis vel
unam detraxerit, tanti Concilii integram perfectamque
doctrinam truncasse judicetur.

X. *Quid sit diligere Deum ut omnis justitiæ fontem,
eodem cap. VI, sess. VI.* — Quid sit autem illud, quòd
« Deum tanquam omnis justitiæ fontem diligere inci-
» piant » facile intelligit, qui illam justitiam, quæ Deus
est, per se ac propter se diligendam, ac nobis commu-
nicandam per Christum, nosque efficienter justifican-
tem consideraverit, quemadmodum ait Paulus: *Ut sit
ipse justus, et justificans eum qui est ex fide Jesu
Christi*⁴. Diligitur ergo *Deus ut fons justitiæ*⁵, cum dili-
gitur ut justus atque justificans: quam justitiam nos
esurire ac sitire oportet, dicente Domino: *Beati qui
esuriunt et sitiunt justitiam*⁶, atque inde præparari ad
justitiam capessendam, cum eam esurire et sitire pœ-
nitentes incipimus: quod est piæ et sanctæ dilectionis
initium, justificandis hominibus penitus necessarium:
ne scilicet, quod ait idem Apostolus, *ignorantes justiti-
am Dei*, quâ ipse justus est atque justificans; et suam,

1. Sess. XIV, cap. IV. — 2. Sup., n. 3. — 3. Idem, n. 6. — 4. Rom.,
III, 26. — 5. Matth., V, 6.

id est operum ac meritorum suorum, *volentes constituere, justitiæ Dei non essent subjecti*¹. Quâ voce jubemur veræ justitiæ subjacere liberâ voluntate, et in eam consentire; quod sine aliquo incipientis saltem dilectionis voluntario ac libero motu esse non poterat.

XI. *Continuatio; ex eodem, cap. VI, sess. VI.* — Stante ergo illo, tideoque ac spei distinctè superaddito, incipientis dilectionis sensu, quid inde consequatur sacra Synodus docet his verbis: « Ac propterea (eo scilicet) quod Deum justitiæ fontem diligere incipiant) moventur adversus peccata per odium aliquod et detestationem, hoc est per eam pœnitentiam quam ante Baptismum agi oportet; » ut inde exoritur peccati odium et detestatio, quod auctor justitiæ Deus diligere ac placere incipiat: quâ in re sita est illa pœnitentia, sine quâ præviâ neminem justificari posse, aut unquam justificari potuisse, constat.

Summa autem hujus rei est, quod homo peccator, post peccata commissa, hoc est, post tot dicta, facta, et concupita contra legem æternam, in quo, post beatum Augustinum, omnes theologi rationem peccati constituunt: jam incipiat convertere se ad ipsam justitiam, quæ Deus est; hoc est, ad legem æternam, quæ est super omnia, ac præsidet rebus humanis; nec tamen ei perfectè conjungi, qui est ipse justificationis effectus; sed tamen ad eam assurgere, eamque rebus omnibus velle antepone: unde incipit quærere et reduci ille ordo, quem, eodem Augustino teste², « lex æterna observari » jubet, perturbari vetat. »

XII. *Continuatio, ex eodem capite: ubi de proposito implendi mandata.* — Subdit sancta Synodus: « Denique dum proponunt suscipere Baptismum, inchoare novam vitam, et servare divina mandata: » quod confirmat sancta Synodus, etiam relato hoc Christi mandato: *Euntes docete omnes gentes, etc., docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis*³: quò fiat etiam illud: *Præparate corda vestra Domino*⁴.

Est igitur, teste Scripturâ sacrâ, Synodo interprete, omnino necessarium quo ad justificationem homines præparentur, ut corde gerant non inane, sed firmum ac verum propositum servandi omnia mandata quæcumque Christus imposuit: quibus omnibus maximè comprehendendi primum illud ac maximum omnium mandatorum, quò Dominum Deum nostrum diligere toto corde, totâ mente, totis viribus, hoc est propter ipsum ac super omnia jubeamur, neino sanus negaverit. Hujus ergo tanti præcepti, nisi quis veram ac sinceram executionem et observationem firmo proposito intendat, nec servare mandata, omisso omnium maximo, nec justificari vult: ut perfectò constet, justificationis propositum nullum esse posse, nisi cum verâ Dei summæ ac super omnia diligendi voluntate conjunctum: quo sanctæ dilectionis saltem aliquod initium continetur: nec frustra Synodus *novæ vitæ inchoandæ propositum* inesse oportere decernit, quod mox, suo loco, ex ejusdem Synodi sententiâ perpendemus. An autem, sine aliquo inchoatæ dilectionis initio, stare possit voluntas implendi divini de summâ dilectione mandati, certissimè credimus dubitare posse neminem.

XIII. *Idem ex cap. VII ejusdem sessionis VI, et ex can. XI.* — Hæc ex sexto capite sextæ sessionis. Septimum verò sic incipit: « Hanc dispositionem, seu præparationem, justificatio ipsa consequitur; quæ non est sola peccatorum remissio, sed et sanctificatio et renovatio interioris hominis per voluntariam susceptionem gratiæ, et donorum, unde homo ex injusto fit justus, et ex inimico amicus. » Nemo ergo vereatur, ne præmissæ à concilio tot ac tantæ dispositiones ac præparationes justificationem contineant; cum eadem Synodus apertè præcaveat ne id sentiamus, ac monitos nos velit, has esse præparationes ac dispositiones tantum, *quas ipsa justificatio consequatur*.

1. Rom., x. 3. — 2. Cont. Faust., lib. XXII, cap. XXX. — 3. Matth., XXVIII, 19, 20. — 4. I. Reg., VII, 3.

Jam, illa verba perpendant: « Justificatio non est sola peccatorum remissio, sed et renovatio interioris hominis per voluntariam susceptionem gratiæ, et donorum, quibus homo efficitur ex injusto justus, et ex inimico amicus. » Quæ si consideraverint, perfectò intelligent, in ipso renovationis interioris actu inesse liberum actum, qui sit *voluntaria susceptio gratiæ*: addit, *et donorum; unde homo ex injusto fit justus, et ex inimico amicus*: ut certum omnino sit, dum justificamur, atque interiùs renovamur, planè consentire nos in ipsam justitiam atque amicitiam ipsâ justificatione reparatam ac redintegratam; quod nihil aliud esse possit, quàm fructus et actus veræ ac perfectæ dilectionis, ex ipsâ justificationis gratiâ consecutæ: cum præsertim sancta Synodus illam ipsam justitiam in charitate collocet, « quæ, inquit, diffunditur in cordibus eorum, atque ipsâ inhæret: » quod etiam clarè ac sub anathematis pœnâ repetitum et inculcatum, ejusdem sessionis canone XI.

XIV. *Expenditur præcedens doctrina Concilii exponentis incipientem dilectionem, quæ in verum firmumque charitatis actum, in ipsâ justificatione desinat.* — Hanc doctrinam ex sancto Thomâ depromptam esse, imò ex ejus verbis penè contextam, postea demonstrabimus. Nunc, ne distrahatur animus, mox relata verba Concilii notatu dignissima paulùm pensitanda sunt. Nam respiciunt animam sub ipsâ gratiæ infusione, in ipso justificationis ac renovationis instanti constitutam; actu enim suscipit gratiam, non modo peccata remittentem, sed etiam interiùs renovantem ac sanctificantem; actu, inquam, hanc suscipit. Quid autem? an mortuo modo? imò, inquit, *voluntariâ susceptione gratiæ*; hoc est, liberâ et actuali consensione in illam ut actu inhærentem. Hæc est enim Concilii mens, hoc est fidei catholicæ ab hæreticorum perversâ credulitate discrimen. Nec tacet Concilium. Est enim illa *susceptio voluntariæ gratiæ et donorum*. Cujus autem gratiæ, quorumve donorum? horum certè quibus homo fit *ex injusto justus, et ex inimico amicus*. Hæc est ergo illa actualis et voluntaria consensio in amicitiam Dei, hoc est perfectò in ipsam inter nos et Deum mutuam charitatem. Nihil enim est aliud ista amicitia, ex consensu theologorum, quàm mutua charitas. Fit ergo consensio in ipsam inter nos et Deum mutuam charitatem. An sine ullo charitatis actu? Quis hoc vel cogitare possit? Addit verò Synodus, esse consensionem in gratiam, ex quâ homo fit *de injusto justus*. Quomodo autem justus? Nempe, ut ex Synodo diximus¹, *affusâ intus charitate per Spiritum sanctum, atque animis inhærente*. Consensio autem libera et actualis in illam habitualemente inhærentemque charitatem, est ipse elicitus charitatis actus. Quare justificatio non sine habituali et actuali simul charitate transigitur.

An igitur necesse est, ut omnes justificati inhærentem et habitualemente charitatem distinctè cogitent; cum tot sint veri pœnitentes, qui ne has quidem voces intelligent? Rectè, si de vocibus, non autem de ipsis rebus ageretur. Non enim si tam multi sunt, qui nesciant propè inhære quid sit, ideo ignorare oportet pœnitentes, fieri aliquid in eis operatione divinâ per Spiritum sanctum, quo immutetur animus intus, fiatque verè sanctus ac justus, ideo imputatâ ab extrinseco Christi justitiâ, ut hæretici somniant, sed verè communicatâ et infusâ, imò etiam stabili ac permanente; unde habitualis dicitur. Non ergo voces illæ theologice, sed ipsa summa rerum cogitanda est pœnitentibus, *ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis*²: ne cæcam, infructuosam, totque acceptorum in ipsâ justificatione donorum ac beneficiorum immemorem agamus pœnitentiam.

Verùm ulteriùs procedendum est, neque enim statim, ac nullâ congruâ dispositione præviâ, fit transitus ad ipsam charitatem habendam et exercendam; imò verò necesse est, ipsum habitum aliquid antecedit per modum disponentis atque transeuntis; quæ est ipsa dispo-

1. Sup., n. 13, sub fin. — 2. I. Cor., II, 12.

sitio à Synodo agnita dilectionis illius incipientis suprâ memoratâ : sic sanè, ut illud disponens atque incipiens, in verum, fixum, perfectumque actum desinat connaturali progressu, fiatque simul in nobis et exerceatur charitas, quam ultro et liberè justificati ac renovati suscipimus.

XV. *Libera electio et consentio in futuram justitiam atque charitatem inhærentem, à Synodo sess. vi, cap. v et vi constituta, quid importet?* — Hæc sanè vera sunt, et ex Concilii clarâ definitione certa. Verum profectò nobis hic id vel maxime cogitandum est, non quòd justificationem comitetur aut consequatur, sed quod antecedat ac præparet; hoc est ipse consensus liber ac voluntarius in futuram justitiam et charitatem in cordibus diffundendam eisque inhæsuram. Quàm autem sit libera illa consensio, jam quidem ex cap. vi sessionis vi retulimus, dicente Concilio, *disponi ad justitiam, dum liberè moventur in Deum*. Verum id ex capitis v antecedentis adhuc clariore et expressiore doctrinâ repetendum. Verba autem sanctæ Synodi hæc sunt : nempe, inquit, « ipsius » justificationis exordium in adultis à Dei per Christum » Jesum præveniente gratiâ sumendum esse, hoc est ab » ejus vocatione, quâ, nullis eorum existentibus meritis, » vocantur : ut qui per peccata à Deo aversi erant, per » ejus excitantem et adjuvantem gratiam ad convertendum se ad suam ipsorum justificationem, eidem gratiâ liberè assentiendo et cooperando, disponantur : » ita ut, tangente Deo cor hominis per Spiritûs sancti » illuminationem, neque homo ipse nihil omnino agat, » inspirationem illam recipiens; quippe qui illam et abjicere potest, neque tamen sine gratiâ Dei movere se » ad justitiam coram illo liberâ suâ voluntate possit. » Quod item ejusdem sessionis canone iv et ix confirmatum omnes nôrunt.

Sic quàm libera fuit ac voluntaria susceptio gratiæ actu justificantis atque renovantis, tam liberam et voluntariam esse oportet *conversionem* hominis ad suam justificationem futuram, tam libero motu ad justitiam, hoc est, ex antedictis, ad amicitiam atque charitatem *movere se*, Deique vocationi liberè assentiri et cooperari, necesse est. Hæc sancta Synodus claris verbis decernit. His autem actibus illud comprehenditur, ut pœnitentis animus vocanti ad gratiam, ad justitiam, ad amicitiam, ad ipsam charitatem, Deo se præparet liberrimo motu, verâ electione, et Spiritui sancto ad justitiam, hoc est, ad ipsam charitatem moventi et excitanti, se totum liberè subdat. Illis etiam efficitur, animam pœnitentem eidem Spiritui sancto adducto justitiam, ac diffusuro intus in cordibus charitatem, ultro occurrere, et assentiendo cooperari; venturam charitatem arripere, inhæsurâ aptare se; inventam et oblatam eligere, acceptare, complecti : quæ sine aliquo jam incipientis sive transeuntis ac disponentis dilectionis motu non fiunt.

XVI. *Aliud ex sess. vi, cap. vii.* — Huc accedit aliud ex ejusdem sessionis vi, cap. vii repetitum : nempe ut ii qui se ad justificationem præparatos volunt, *petunt fidem*, non illam mortuam et otiosam, quam Jacobus memorat¹, sed vivam et actuosam, de quâ dicit Paulus², *in Christo Jesu neque circumcisionem aliquid valere, neque præputium; sed fidem, quæ per charitatem operatur*. Hoc enim attestatur idem Concilium Tridentinum, cum, his recitatis Apostoli verbis, subdit : « Hanc fidem ante Baptismi sacramentum, ex Apostolorum traditione, Catechumeni ab Ecclesiâ (docente » et orante, petunt, cum petunt fidem vitam æternam » præstantem : » petunt, inquam, fidem eam quæ per charitatem operatur vivam et salvificam : quam petere et expectare non nisi ex quodam ejusdem initio possumus; quod est illud à Synodo prædicatum, piæ, post fidem ac spem, preparatoriæ dilectionis initium.

XVII. *Idem ex canone iii sessionis vi.* — Hæc igitur nobis ex sextâ sessione deprompta sint, maxime ex ca-

pite sexto, cui respondet canon. iii, his verbis : « Si » quis dixerit sine prævenitorio Spiritûs sancti inspira- » tione, atque ejus adjutorio, hominem credere, spe- » rare, diligere aut pœnitere posse, sicut oportet, ut » ei justificationis gratia conferatur; anathema sit. » Sanè constat, ex perpetuâ sacri Concilii consuetudine, ita canones institutos, ut singuli ad singula quædam decreta referantur. Hunc ergo canonem ad caput hoc sextum referri oportere, et confitentur omnes, et ipsa verborum demonstrat series. Ecce enim hujus capituli decreto distinctè et ordine memorantur, ut vidimus, primum fides, deinde spes, tertio ipsa dilectio, quâ *incipimus diligere Deum, ut omnis justitiæ fontem* : ex quâ denique *ea pœnitentia consequatur, quam ante Baptismum agi oportet*. Hæc ergo quatuor eodem ordine recensita canone iii, pro more Concilii in pauca contrahit, et solitâ brevitate complectitur; decernitque, ut cuicumque justificationis gratia conferatur, eundem oporteat credere, sperare, diligere; his tribus actibus in unum pœnitentiæ actum recollectis, neque unquam à se in ipsâ justificationis præparatione divulsis.

XVIII. *Solvitur objectio referentium supradicta ad solum Baptismum, non autem ad Pœnitentiæ sacramentum.* — Dicent, hæc tam plana, tam liquida, tam ex intimo Concilii spiritu prompta, de Baptismo quidem esse tradita, nec pertinere ad Pœnitentiam; quasi ad hanc minora requirantur : sed hoc stare non potest. Primum enim, quâ ratione id statuunt? nullâ prorsus. Quid enim? an quòd ex parte Dei major sit Pœnitentiæ quàm Baptismi virtus, ut propterea ad illam, quàm ad hunc minor ex parte nostrâ dispositio requiratur? Sed contrâ; virtus Baptismi ex parte Dei major et uberior; quippe cum simul omnem et culpæ et pœnæ reatum absorbeat : quod Pœnitentiæ non est concessum. Est sanè Pœnitentia secundus Baptismus, ad quem minora requiri, quàm ad primum, nulla vel levis conjectura suadet. Unde sacra Synodus utriusque sacramenti differentiam bis assignans, sess. vi, cap. xiv, et adhuc expressius sess. xiv, cap. ii, de hoc discrimine, ex obligatione incipientis dilectionis orto, ne quidem cogitat. Clarum istud. Extant duo capita, alterum sub hoc titulo : *De lapsis, et eorum reparatione*, sess. vi; in quo utriusque sacramenti discrimen traditur : alterum sess. xiv, sub hoc titulo : *De differentiâ sacramenti Pœnitentiæ et Baptismi*. Utraque accuratè relegantur : circa dispositiones nullum discrimen invenies : cum id eo loco vel maxime memorari oporteret. At si in alterutro Sacramento majora requirerentur, pro Pœnitentiâ judicandum esset, in quâ jam violato Baptismo major injuria, majore proinde studio reparanda.

Huc accedunt verba Christi pronuntiantis, *cui plura donantur, cum magis diligere*¹. In Pœnitentiâ autem plura dimittuntur, cum ipsum violati Baptismi facinus dimittenda ageat. Eo ergo major exoritur diligendi obligatio, nedum ex parte dilectionis aliquid imminutum esse intelligatur. Quoniam enim allegata Christi sententia ad consequentem dilectionem directè pertinet; æquo jure referenda est ad preparatoriam; cum petentis et expectantis remissionem, haud alia sit ratio, quàm de impetratâ gratiâ agentis.

Denique, quid causæ esset, cur à Pœnitentiâ potiùs quàm à Baptismo dilectionem illam abesse oporteret? An quia illa dilectio per sese justificationem inferret, vacuo postea sacramento, aut saltem suum effectum jam supponente? Atqui de Baptismo idem dicendum esset, cui remissionis et justificationis effectus haud minus efficacibus verbis à Scripturâ, Patribus, Conciliisque, adeoque ab ipso Tridentino tribuatur. Quare hæc opinionum ludibria procul à Scholæ gravitate et auctoritate emandari deceret; ac reverâ certum, responseionem hanc, ne quid dicam gravius, haberi improbabilem ac temerariam, nullo quem sciam hujus auctore nominato.

1. Jac., ii, 47. — 2. Gal., v, 6.

1. Luc., vii, 43.

XIX. *Cur sess. XIV non repetitur doctrina de incipiente dilectione, quæ sess. VI traditur.* — Quæruni, quare igitur sancta Synodus, sess. XIV, de Pœnitentiæ sacramento tractans, dicta Baptismo circa dilectionis initium, non iterat? In promptu causa est, ideo factum quòd semel dicta sufficiant: neque metuendum videbatur, ne de Baptismo dicta ad Pœnitentiæ sacramentum prono velut ac suo cursu deduci non possent. Quin ipsa Synodus, in proœmio sessionis XIV, id ultro præmonuit his verbis: « Quamvis in decreto de Justificatione multus fuerit de Pœnitentiæ sacramento, » propter locorum cognationem, necessariâ quâdam ratione sermo interpositus; tanta nihilominus circa illud, nostrâ hâc ætate, diversorum errorum est multitudo, ut non parum publicæ utilitatis retulerit, de eo exactiorem et pleniorem definitionem tradidisse. » Quibus verbis duo videmus: primum, illud ipsum de Justificatione decretum communis fundamenti loco esse positum: deinde, propter multiplices errores, è re videri, ut de eo argumento plenior tractatio habeatur, ad errores scilicet detegendos, ut ipsa Synodus proficitur, communi, ut diximus, fundamenti stante: quod etiam à nobis mox ordine perpendetur, ubi ad eum locum nostra disputatio devenit.

Id interim observavimus, in utrisque decretis et sess. VI et XIV, æquo jure postulari *vita novæ propositum et inchoationem*¹. Id autem ita explicatur sess. VI, in illo proposito expressè intelligatur contineri voluntatem, quâ quisque proponat *servare divina mandata*: quod licet sess. XIV prætermisum, tamen in Pœnitentiâ valere nemo negaverit; ut perfectò clarum sit, duo illa decreta non inter se opponenda, quod absit. sed alteri ex altero quærendam lucem; et sessionem VI pro sessionis XIV certo ac stabili fundamentum habendam.

XX. *Doctrina sess. XIV proponitur; ac primum ex proœmio, et cap. I, II, III.* — Jam absolutâ sessione VI, veniamus ad sessionem XIV, ubi de sacramento Pœnitentiæ specialis tractatio instituitur. In hâc autem statim notavimus, ex ipso proœmio, id quod ad sessionis VI, quæ fundamenti loco ponitur, commendationem pertinet. Nunc autem in decretis observamus primum illud, ex cap. I. « Fuit quidem pœnitentia universis hominibus, qui se mortali aliquo peccato inquinassent, quovis tempore ad gratiam et justitiam assequendam necessaria. » Quo ex loco claret, præire omnino in hoc quoque sacramento eam pœnitentiam, quam, ex sess. VI, ante Baptismum agi oportet, ut suprâ memoravimus: cui quidem pœnitentiæ inesse necesse sit, illud credere, illud sperare, illud diligere, atque inde perfectam peccati detestationem eam, in quâ, ex eadem sessione VI, præeuntis pœnitentiæ ratio collocetur.

Deinde, ex capite secundo, notamus *differentiam sacramenti Baptismi et Pœnitentiæ*, nullâ mentione discriminis circa antedicta dispositiones, ut perfectò easdem in utroque sacramento pariter retineri ac requiri necesse sit, quemadmodum suprâ memoravimus. Interim de utriusque sacramenti æquâ necessitate, ita est definitum: « Ut sit hoc Pœnitentiæ sacramentum lapsus » post Baptismum æquè necessarium, ut nondum rege-neratis ipse Baptismus: » hoc est necessarium non modò necessitate præcepti verum etiam necessitate medii.

Postea ex capite tertio: « Rem et effectum hujus sacramenti, quantum ad ejus vim et efficaciam attinet, » reconciliationem esse cum Deo. » Quare hoc sacramentum meritò definire possis, redintegratæ gratiæ ac reconciliatæ amicitie sacramentum, quod nemini, nisi optanti et volenti Dei amicitiam, et cum eo gratiam, concedi posse liquet, ut suprâ diximus: unde etiam addidimus, huic sacramento demi efficaciam, si quid his detraxeris, neque in pœnitente Dei amicitiam, hoc est, charitatem ipsam efflagitante, aliquid agnoveris, unde Deum ipsius gratiæ et justificationis auctorem amare jam cœperit.

1. Sess. VI, cap. VI; Sess. XIV, cap. IV.

XXI. *Doctrina cap. IV ejusdem sessionis XIV.* — Hactenus apparuit sessione XIV sessioni VI veluti fundamento superstructam esse. Sed res erit clarior, si caput quartum, hoc est illud ipsum, quod vel maximè nobis objicitur, diligenter perpendiderimus. Sic autem habet: « Contritio, quæ primum locum inter pœnitentis actus » habet, animi dolor ac detestatio est de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero. » Ac paulò post: « Declarat sancta Synodus, banc contritionem non solum cessationem à peccato, et vitæ novæ » propositum et inchoationem, sed veteris etiam odium » continere. » Quis autem negaverit novæ vitæ firmo validoque proposito contineri firmam de observando primo et maximè diligendi ex toto corde, hoc est, super omnia, Domini Dei nostri, voluntatem? De quo præcepto dicit Dominus: *Hoc fac et vives*¹: ne quis novam vitam absque charitate esse posse præsumat. Unde sacra Synodus in novæ vitæ proposito, nihil minùs quàm Dei super omnia diligendi propositum potuit intelligere: neque tantum exigit *vita novæ propositum*, sed etiam *inchoationem*; eo quòd amaturo Deum, idque jam firmiter apud se proponenti ac volenti, ipsum illud propositum non nisi vitæ novæ inchoatio quædam atque initium sit: cum quo, teste Synodo, antea actæ vitæ turpitudinis illius, ac vero pioque amore destitutæ, simul inordinato amore laborantis, odium conjungatur.

Sanè observavimus, hanc vitæ novæ inchoationem in sacramento Pœnitentiæ requisitam, præcessisse in Baptismo, ex sessione VI, cap. VI; atque ita esse constitutam, ut conjuncta intelligatur cum proposito servandi omnia mandata divina, adeoque vel maximè illud primum. Quod sanè propositum implendi omnia mandata, nisi altè ac firmiter animo constitutum atque infixum geras, nulla justificatio est.

Ex his igitur verbis facillè intelligimus, quàm fuerit illud necessarium, fidei ac spei superadditum, secundum Synodum, dilectionis initium: cum absque illo, in Baptismo ac Pœnitentiâ æque jure requisitum observandi omnia mandata, et omnia peccata detestandi propositum, nec intelligi possit.

Fixum ergo firmumque est, verè pœnitenti ac justificationem expectanti id inesse propositum, quo Dei amorem velit, item amicitiam Dei quærat et velit, eamque cuivis amicitie anteponat; ejusdem justitiæ se subdat, Deumque ejus fontem diligere incipiat²: reconciliatam cum Deo gratiam plus omnibus bonis optet: Dei charitatem animo suo inhæsuram ultro advoceet et accersat, eamque petat fidem quæ per charitatem operatur. Quæ si quis negaverit cum voluntate quâdam Dei tote corde et super omnia diligendi esse conjuncta, ibique omnino inesse aliquid charitatis, atque actum aliquem qui in eam virtutem et ex sese tendat, et ad eam necessariò reducat, etsi nondum sit illa contritio, quam *charitate perfectum*, atque adeo justificantem esse contingat: ille se absurdum, atque à seipso dissentientem, et ab omni charitatis officio alienissimum se præbeat.

XXII. *Hic quæstionem totam omnino absolutam esse unò interrogatiunculâ.* — Anteaquam ulterius progredimur, hic tantisper sistamus gradum, ut seriò consideremus jam totam hanc absolutam esse quæstionem, nisi quodam litigandi studio teneamur. Rogo enim, an illud propositum vitæ novæ inchoandæ, à sanctâ Synodo in sacramento Pœnitentiæ requisitum, non sit illud ipsum in Baptismo requisitum propositum, quod in sessione VI, cap. VI, complectatur voluntatem omnia implendi divina mandata, juxta illud Dominicum³: *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos;.... docentes servare omnia quæcumque mandavi vobis.* Rem planè putamus suprâ jam à nobis clarè esse confectam, neque quemquam existimamus futurum, qui negare possit per illud propositum in Pœnitentiâ æquè ac in Baptismo requisitum, haberi expressissimam implendi omnia Christi

1. Luc., x, 28. — 2. Sess. VI, cap. VI. — 3. Matth., xxviii, 19, 20.

mandata, neque unquam adversus illa peccandi voluntatem. Hoc firmum, hoc fixum est. Tota ergo quaestio jam in eo versabitur, an inter mandata quae implere volumus, ac firmâ voluntate proponimus, contineatur illud mandatum, quod est omnium primum; quod si negaverint, credo bonâ fide, ipsi sibi erubescunt.

XXIII. *Quid sit illa distinctio impliciti et expliciti, quam hic adhibent.* — Nec tamen dissimulandum est quid reponant. Quærent enim et ipsi à nobis; an igitur nulla futura sit Pœnitentiæ, nulla Baptismi vis, quantum ad justificationem atinet, nisi de omnibus singularim præceptis actu et expressè cogitetur? Non ita, inquit, sed sufficit confusè et implicitè velle servare mandata: ac si de aliquibus specialiter cogitandum, sanè de iis tantum contra quæ peccaveris.

Mirum autem illud, quia possibile non sit de singulis quibusque mandatis cogitari semper, ex eo inferre nec de illo primo distinctè cogitandum, cum è contra sic potius argumentandum esset: Ex eo quod omnia et singula divina mandata simul cogitare, nec sæpe possibile sit, nec necessarium; ideo requiri saltem ut illud præceptum animo et voluntate complectamur, quo, teste Domino, ipsa præceptorum summa consistat.

Quod autem fateris, ea saltem expressè cogitanda præcepta adversus quæ peccaveris, arripio ut meum, cum plaunè nemo peccet, nisi ex eo fonte, quod non dilexerit.

Dices: Peccatores omnes violare illud de dilectione mandatum implicitè tantum, eo quod cætera mandata contempserint, quibus implendis illa continetur dilectio Dei, quam effectivam dicunt.

Contra: Illa, ut vocant, effectiva dilectio facit observari mandata propter ipsum Deum, tanquam propter finem ultimum, non interpretativè, sed propriè; et id negare est hæreticum, ut ab initio, Alexandro VIII auctore, diximus¹. Ergo in eo peccas vel maximè, quod mandata propter Deum implere nolueris, sive neglexeris. Quam sanè injuriam resarcire non potes, nisi firmiter statuas, propter ipsum Deum implere mandata: hoc est effectivam exercere dilectionem.

Jam attentè considerantibus compertum erit nobis, æquè fide certam obligationem nostram ad specialem ac proprium dilectionis actum. Nam pro explorato ac fide certo posuimus², ita ut contrarium hæreticum haberetur, vi mandati hujus, *Diliges*, omnino teneri nos ad illum specialem ac proprium dilectionis actum: ad id, inquam, teneri nos, nec semel in vitâ, nec per solidum saltem quinquennium, sed per annos, per dies, ita ut ejus usus sit frequentissimus, imò verò tam frequens, ut familiaris nobis, ac velut quotidianus esse videatur: cum absque illo nec orationem Dominicam, quæ velut quotidiana esse debeat, vero suoque sensu intelligere aut proferre possimus. Quo posito, si rem altiùs scrutemur, atque intimos reseceamus tantæ veritatis sensus; certum item erit nobis, inde exortam esse ipsam effectivam, sive mandata propter Deum adimplentis dilectionis cessationem, quod affectivam suo loco et tempore æquè necessariò servandam omiserimus. Hinc tota mali labes. Hinc peccandi principium; ac rectè Augustinus³: « Per hanc dilectionem peccata solvuntur. Hæc si non teneatur, et grave peccatum est, et radix omnium peccatorum. » Nec immeritò; ex hoc enim debent solvi peccata, ex ejus defectu orta sunt. Si enim, ut fieri oportebat, debitum affectum in Deum provocasses, neque omisisses tam necessarium sanctæ dilectionis exercitium, profectò nec effectivæ et mandata propter Deum adimplentis dilectionis officium intercidisset. Peccas ergo, quisquis es, contra ipsum debitæ dilectionis affectum; quod ut resarcias, ipsam voluntatem, ipsum propositum specialis et propriæ sive affectivæ dilectionis exercendæ excitari oportet.

Dices: id nimis subtilitatis esse, neque vulgaribus hominibus venire in mentem. Contra: Nam has voces, *affectivum*, *effectivum*, aliasque similes vulgares homi-

1. *Sup.*, n. 1. — 2. *Idem.* — 3. *In Ep. Joan.*, tract. v, n. 2.

nes nesciunt; sed rem ipsam, hoc est, et præcepta omnia implenda esse propter Deum, et ipsam quoque dilectionem singulari studio in Deum incitandam, idque divino de dilectione mandato cautum esse, tenere omnes, omnes doceri debent; nec omitti potest tanta res ab iis, qui Deo placere volunt.

Ac reverà, si quis attendat tot post pœnitentiam lapsus, facilitè deprehendet horum esse fontem, quod de Deo diligendo nec in frequentandâ pœnitentiâ cogitent, frigidamque et exsuccam agant pœnitentiam. Hæc illa est pœnitentia, quam *indifferenter*, nulloque vero ac sincero affectu actum Synodus Nicæna improbat⁴, fontem et altricem peccatorum, non verum ac firmum eorum remedium.

XXIV. *Rursus de implicito et explicito.* — Jam ut accuratius perpendamus distinctionem impliciti et expliciti: illa ipsa est, quâ præceptum charitatis absolutè eluditur ab iis quos inter hæreticos computari diximus². Nempe, aiunt, ipsum diligere nihil aliud esse, quam impleri singula divina præcepta; quibus impletis, præcepto charitatis ibidem implicitè contento satisfacias, ac nihil necesse sit, ut de illo explicitè cogites. Sic eludunt præcepti vim, cujus erroris gratiâ ab Ecclesiâ meritò condemnantur. Quare distinctionem illam suspectam ac periculosam habere nos oportet, cum in illâ distinctione errorem exitiosissimum, quique ad tollendam præcepti maximi obligationem pertineat, latere constiterit.

Ut ergo is error in ipso Pœnitentiæ sacramento retegatur, rogo quid sit illud quod voluntate ac proposito implendi mandata ipsum dilectionis mandatum comprehendit quidem, sed tantum implicitè velis? Rogo, inquam, quid sit illud implicitum? Nempe, inquit, illud vocamus implicitum in aliquo actu contineri, cum, verbi gratiâ, rogati an volendo implere divina mandata, eâ voluntate contineri intelligamus ipsum de Dei dilectione mandatum, statim respondemus omnino id velle nos. Sic enim interpretari solent illud implicitum. Aiunt omnes uno ore philosophi ac theologi, ideo nos in omni actu velle beatitudinem saltem implicitè, quod roganti quid velimus in unoquoque actu, statim respondeamus nos velle esse beatos, idque à nobis maximè intendi. Esto, si velis, aliud exemplum familiarius ac magis obvium. In professione Romanâ, etsi non semper, nec omni, ut aiunt, passu, Romam actu expresso cogites, tamen certum omnino est ipsam Romam implicitè velle te, cum rogatus quò pergas, nihil nisi Romam retuleris. Itaque quod implicitè volumus, reverà et summè volumus, tametsi non eam voluntatem reflexè et formaliter exprimamus. Ergo sic interpretandum, cum in Pœnitentiâ implicitè volumus implere præceptum de diligendo Deo, illud reipsâ et summè velle nos, licet non exprimamus, aut ullum eâ de re actum reflexum aut expressum elicerè cogitemus; quod rectè intellectum fortasse sufficiat.

Quid quòd si illud implere ita velis, ut rogatus an velis, statim respondeas velle te: nihil est quod confessionis minister id rogare gravetur, ut quod pœnitentem se ipsum rogare pigeat. Cur enim verearis id ipsum clarè confiteri, quod jam intus mente conceptum geras? aut quis est Christianus, qui de Christo amando non se admoneri gaudeat? vel usque adeo alieno est animo à Christo, ut nec admonitus amare nitatur? Et hunc christianum aut pœnitentem vocas? Absit. Cur ergo hic taces, et ab amore suadendo cessas? Quasi metuas ne citius amet quàm oporteat, aut ne justificetur ante suspectum actu sacramentum. Quo vel uno argumento litigantium, ac in re gravissimâ tam vana respondentium, ora concludere ac velut opprimere possis.

XXV. *Rursus eadem de re.* — Sed fortassis alio modo illud implicitum intelligas: quo sensu nimirum dicuntur antiqui ante Christum justî, Deo misericordî ac remuneratori credentes, pariter credere in Christum, sed

4. *Conc. Nic.*, can. xi. — 2. *Sup.*, n. 1.

implicitè tantùm, cùm ipsum nesciant. Huc ergo recidet omnis ratiocinatio, ut Christianus, isque pœnitens ac professus se recuperandæ divinæ amicitiae studiosum, haud magis de Dei amicitia cogitet, quàm antiqui justii de Christo cogitabant, quem nondum voverant.

Verùm id et per sese est absurdissimum, et quocumque te veritas, frustra eris. Semper enim occurrit illud ex sessione vi, cap. vi, ut credas, ut speres, ut diligere incipias : neque aliter quàm à Synodo explicetur, distinctè et expressè, distinctis et expressis actibus; neque magis dilectionem habebis implicitam, quàm ipsam fidem ac spem illud etiam ex sess. vi, canone iii, certum erit, quemdam esse modum quo credere, sperare, diligere oporteat justificationis gratiam adepturos : quibus verbis distinctos actus, ut credendi ac sperandi, ita diligendi esse necessarios, luce meridiana est clarius.

Neque illud minus clarum, à quovis pœnitente disertè postulari, ut Dei amicitiam, reconciliatam gratiam, hoc est, ipsam in cordibus diffusam charitatem, denique fidem eam quæ per charitatem operatur, optet ac velit : quæ si quis implicita tantùm esse contenderit, jam eò nobis redibit res, ut in pœnitentiâ nihil actuale, nihil vividum verumque habeatur, sed confusa omnia et interpretativa : quo etiam fiat, ut passim peccatores inani aut etiam noxiâ, nec tollente aut eradicante, sed potiùs alente peccatum, pœnitentiâ perfungantur : quibus profectò peccatum causam esse finitam.

XXVI. *De attritionis naturâ ac vi, quid sancta Synodus decreverit.* — Ne tamen objiciant à nobis prætermisam Tridentinorum decretorum potissimam partem, quæ est de Attritione; eam integram referimus, et ex antedictis jam esse explicatam ostendimus. Sic autem habet ¹. « Illam verò contritionem imperfectam, » quæ Attritio dicitur, quoniam vel ex turpitudinis peccati consideratione, vel ex gehennæ metu communiter concipitur, si voluntatem peccandi excludat, cum » spe veniæ : declarat non solum non facere hominem » hypocritam, et magis peccatorem, verùm etiam donum Dei esse, et Spiritûs sancti impulsum, non ad » huc quidem inhabitantis, sed tantùm moventis, quo » pœnitens adjutus, viam sibi ad justitiam parat. » Quæ planè valeant adversùs Lutheranos, qui pœnarum metum non modò ut inutilem rejicere solebant, sed etiam ut noxium et ex carnali sensu, non ex Spiritûs sancti motu et impulsu venientem. Fixum ergo immotumque sit, ex pœnarum metu attritionem ortam, à Spiritu sancto movente et impellente esse, eadem adjuvari non gravari pœnitentes, eadem parari viam ad justitiam; neque quidquam ampliùs : quod et Synodus decernit, et omnes confitentur.

At enim vim faciunt maximam in sequentibus verbis : « Et quavis sine sacramento Pœnitentiæ per se ad » justificationem perducere nequeat, tamen eum ad Dei » gratiam in sacramento Pœnitentiæ impetrandam disponit. » Hic ergo sistimus : attritionem illam ad justitiam disponere profitemur, sanctæque Synodi verbis atque sententiis, ut nihil detrahi, ita nihil addi volumus.

Fateamur ergo hoc timoris metu adjuvari nos; viam parari nobis ad ipsam justitiam; ad eandem nos disponi : hoc firmum, hoc stabile. Addamus, si placeat, eodem auctore Concilio, *panarum timore utiliter concuti pœnitentes*; ex sess. vi : eodem timore *utiliter concussos esse Ninivitas*; ex sess. xiv; atque ex cognatis locis selecta ac studiosè repetita verba pensemus, neque ultrâ prosilire conemur. Adstringunt enim nos toties inculcata, imò etiam selecta verba *utilitatis, adjumenti, præparationis ac dispositionis*: ubi illud *sufficere*, quod erat obvium, si Patres Tridentini ita sensissent, non modò ubique tacetur, sed etiam studiosè devitatur, ut ostendit ipse verborum tenor, et gesta Concilii mox referenda pendunt.

Nec dicant illud *disponere*, esse vocabulum, quod *sufficientiæ* æquivalcat : non enim vocem tam obviam,

1. Sess. xiv, cap. iv.

tam necessariam, Synodus refugisset, si suæ intentioni respondere, suis verbis æquipollere videretur.

Quin ipsa Synodus mentem suam et intentum, ut vocant, jam inde à proemio sess. xiv, palam proficitur, nempe propter multiplices errores exactiorem et pleniorè definitionem tradi oportuisse, ut suprâ retulimus ¹. Quos autem errores? Illos Lutheranorum scilicet, qui malum, qui noxium, qui carnalem putarent esse pœnarum metum. Eum autem errorem Tridentini Patres, stabilità ejusdem timoris utilitate, pietate ex Spiritu sancto profectâ, ipsâque præterea tam utili, tam necessariâ ad justitiam impetrandam præparatione ac dispositione ita confutant, ut nihil aliud requiratur. Sin autem ad illud decurrunt, hic omissam dilectionem, ac tantùm expressam *spem veniæ* : jam respondimus, non proinde exclusam, sed potiùs supposita fuisse cætera ex sess. vi. An enim exclusam putant ibi requisitam servandi omnia præcepta voluntatem, cujus hic nulla mentio est? An verò ipsam fidem, quam Synodus non magis expressit. Absit. Hæc ergo supposita ut aliudè certa et alibi definita. *Spes* autem *veniæ* exprimitur, quippe quæ pertineat ad exprimendam timoris illius naturam, qui absque spe veniæ, tristis omnino esset, et anxius nimis, ac desperationi quàm timori propior.

XXVII. *Quam intelligendæ et explicandæ Synodi sequamur regulam.* — Synodi autem exponendæ rationem ac regulam tradimus eam primùm, quæ hæreat proprietati ac simplicitati verborum : cui scilicet, *parare, disponere*, sit *parare, disponere*, non autem *sufficere*. Tum, quæ Synodi mentem intentumque respiciat, ut modò fecimus. Tertio, quæ Synodi dicta non disjungere, et inter se collidere, sed coaptare et conciliare intendat : quod huc usque præstitimus. Quarto, quæ ejusdem Synodi gestis per optimos relatores, Sede apostolicâ probante, digestis fidem adhibeat; quod mox præstabitur teste doctissimo cardinale Pallavicino. Denique, quæ exempla ad eandem Synodo proposita, quidve ex iis elici velit, diligenter attendat; neque supponat, verbi gratiâ, Ninivitas solo *timore concussos*, aut per *pœnitentiam solis terroribus plenas*, nullo interveniente actu charitatis, ad *Jonæ prædicationem misericordiam à Domino impetrasse* : quod eorum temporum ratio ne cogitari quidem sinit.

XXVIII. *Sanctæ Synodi gesta sessionis vi, ex Historiâ cardinalis Pallavicini : ubi etiam quaritur de amore justitiæ ad amorem amicitiae, non autem ad amorem spei, ut vocant, et concupiscentiæ, referendo.* — Hactenus ex tenore verborum : nunc ipsa Synodi gesta ex prædicti Cardinalis Historiâ relegamus. Neque necesse est, ut hujus auctoritatem commendemus, cum id abundè sufficiat, quod Sedis apostolicæ jussu hanc Historiam susceperit, ejusdem approbatione ediderit, visis perpensisque actis synodalibus munierit; eo præsertim consilio, ne falsa et aliena tantæ Synodo supponerentur, atque imputarentur : qui etiam futurus est hujus tractationis fructus.

Quo in argumento ita versari nos oportet, ut à Cardinalis sententiâ ipsa Synodi gesta diligentissimè secer-namus, cùm illa sit, magnilicet, sed tamen privati doctoris, hic ipse Concilii sensus.

Ergo ad sessionis vi cap. vi hoc dignum observatu refert : timore et fiducia constitutus, eò processum esse à Patribus, ut hoc adderent, quod nempe, his positis, « incipiunt diligere Deum tanquam omnis justitiæ fontem, et propterea mox entur adversùs peccata per odium » aliquid et detestationem. » Cæterùm narrat Cardinalis ², « quod ad Dei dilectionem attinet, in primâ » formulâ nullam hujus actûs mentionem factam : sed » admonitos Patres à quatuor gravissimis auctoribus, » ut adderetur etiam aliquis charitatis actûs, idque ita » approbatum et confectum fuisse. » Ex quo planè constat, voces illas de diligendo Deo ut justitiæ fonte, ad *quendam charitatis actum apponendum*, ex Patrum

1. Sup., n. 19. — 2. Lib. viii, cap. 13 : edit. Romæ, 1656, p. 714, 715.

institutio fuisse additas : adeo non refugerunt, quod nunc recentiores faciunt, quin in justificationis dispositionibus aliquem actum charitatis agnoscerent, ut eum potius studiosè apponendum curarent.

Quam sententiam à viginti tribus Patribus expressè approbatam, cum aliis non placeret, memorat Cardinalis acriter « à theologis fuisse defensam, qui hoc » etiam scriptum reliquerint, non ibi actum de ipso » habitu charitatis; sed quia in illà parte ubi de pœnitentià (disponente ad justificationem) agebatur, nulla » erat amoris facta mentio, visum esse, cum actis fidei » et spei, addendum etiam dilectionis actum aliquem, » cum pœnitentià, si tota timoris esset sine amore justificationis, aut dolor de peccatis totus esset ex metu, et » non ex Dei offensà, » infructuosa esset. Certum ergo est, studiosè additum de amore justitiæ, qui ad actum charitatis pertineret, ac sine illo actu irritam ac sterilem pœnitentiã futuram fuisse : quo quid est clarius?

Quin etiam Cardinalis id firmat ex actis in castello Sancti Angeli diligenter asservatis, in quibus hæc verba reperiuntur¹ : « Similiter propositum est, an peccatorum detestatio in præparatione spem præcedat? et post accuratissimum rei examen, fuit conclusum : » Quantumvis aliqua peccatorum detestatio spem præcedat, nihilominus sequi postea eam peccatorum detestationem, quæ ad justificationem disponat, de quâ sess. vi, cap. vi, eo quod sine aliquâ spe ac dilectione fieri non possit. »

His ergo clarè liquet, in ipsâ Tridentinâ Synodo nemini dubium fuisse, quin actus ille dilectionis in Deum ut omnis justitiæ fons, ad aliquem charitatis actum per sese referretur, idque omnino constare ex intento Patrum, et theologorum defensionibus, atque ex ipsius Concilii gestis.

Procul ergo facessant illa recentiorum theologorum objecte; dilectionem illam ad amorem concupiscentiæ seu spei ablegandam esse, imò Tridentini Patres aliquem dilectionis actum ab ipsâ spe contradistinctum decernunt et agnoscunt. Ac reverà theologo, cum de dilectione absolute loquuntur, nihil aliud quàm illam in charitatis actu repositam intelligunt. Quin Patres Tridentini nullâ unquam amoris illius spei et concupiscentiæ mentione dilectionem agnoscunt, non eam quam cum spe confundant, sed eam quam spei addant ac distinctè superponant.

Facessant etiam illud à quibusdam inventum, de dilectione Dei, ut est fons justitiæ, non posse pertinere ad charitatem; cum hæc spectet Deum ut in se perfectum, nullo respectu ad nos. Quod ita à theologis intelligi constat, ut nos ipsos propter Deum, non autem Deum propter nos diligamus, omniaque nostra ad eum, ut in se est absolute et propter se, referamus : non autem ut ab amandi causis sive motivis excludamus ea quæ nos adiungunt Deo, Deumque nostrum faciunt. Nam nemo negaverit, ad Deum ex charitate diligendum pertinere illud Davidicum² : *Diligam te, Domine, fortitudo mea : Dominus firmamentum meum et refugium meum, Deus meus*. Quas voces ex intimo sensu mandati charitatis : *Diliges Dominum Deum tuum*³, depromptas esse constat : ac proinde ab amandi causis non nisi per manifestum errorem seculi ea quæ ad nos etiam spectent : quasi etiam istud : *Deum tuum*, in ipso dilectionis mandato tam expressè, tam directè, ab ipso initio positum, non referatur ad nos : que tam absurda sunt ac toties confutata, ut jam nec memoratu digna sint.

Quin ex antedictis constat, Tridentinos Patres ad ipsum charitatis actum retulisse celebratissimum illum ex sancto Augustino *anorem justitiæ*, quo nempe diligitur Deus ut ipsa justitiã : attestante Prophetâ : *Et hoc est nomen, quod vocabant eum, Dominus justus noster*⁴, sive justitiã nostra. Et iterum : *Benedict tibi Domine, pulchritudo justitiæ*⁵. Esto fortè de templo, propter in-

habitantem Deum : quanto magis de ipso Deo dictum. Denique illud : *Nomen meum Sol justitiæ*¹; hoc est perfectò fons luminis; lumen ipsum idemque illuminans, justus atque justificans, ut supra ex Apostolo retulimus².

XXIX. *Gesta sess. xiv, cap. iv, ex eodem Cardinale*. — De sessionis xiv actis, primum illud ex doctissimo Cardinale referemus : inter articulos sive hæreticorum errores de quibus deliberandum esset, istum recenseri³ : « Conitronem quæ disponitur per examen, per reollectionem, aut per peccatorum detestationem, non » disponere ad gratiam Dei, nec remittere peccata, sed » potius facere hominem hypocritam, et magis peccatorum, eamque conitronem esse dolorem coactum, » non liberum. » Illic igitur diligentissimè observandus est ipse hæreticorum error, quem Synodus damnare voluit, ut scopo quò tendebat cognito, totam ejus mentem facillè assequamur.

Id autem alterà observatione firmamus, ex ipsis Cardinalis verbis; nempe ita memorat⁴ : « Reverà, quantum ex actis comperit, theologorum intentum fuisse, » ut damnarent hæreticorum sententiam, qui pœnitentiæ metum ut malum reprobarent, non autem ut decidendum questionem scholasticam, an talis timor non solentem sine contritione perfectâ, de quâ ulla contentio fuerit, verum etiam sine ullo studio excitandi amorem imperfectum, sufficiat ad impetrandam in ipso sacramento remissionem peccatorum. » Unde constat in hac sessione xiv à Synodo vixdum esse tractatam, nedum definitam putemus eam de quâ nunc agimus questionem.

Tertiò observamus, ex iisdem gestis⁵, in ea sessione adeo temperatum fuisse « ab eo articulo, ut vix aliqua » hujus significatio fuerit in duabus singularibus et oppositis opinionibus : altera quæ amorem negabat » necessarium; altera ad aliud extremum opposita, quæ » contritionem perfectam necessariam statueret. » Quo perspicuum est procul à vero aberrare eos, qui sæpe de sufficientiã ortæ ex metu attritionis opinioni, hujus decreti auctoritatem obtendunt. Quartum et ultimum, idque manifestissimum ex eodem Cardinale accipimus istud : in decreto de doctrinâ primùm fuisse posita duo : alterum, « contritionem eam quam theologi attritionem » dicerent, eo quod imperfecta esset, conceptam esse ex » solâ consideratione turpitudinis peccati, aut gehennæ » metu⁶; alterum eandem attritionem esse sufficientem » ad Pœnitentiæ sacramentum⁷ : » quæ duo in ipsâ Synodi definitione sublata sunt : cum, loco illius sententiæ : « ex solâ consideratione turpitudinis peccati aut » gehennæ metu concipi attritionem : » ipsa Synodus non ex eâ consideratione solâ, sed ex eâ *communiter* concipi in suâ definitione reposerit. Quod autem attritionem *sufficere* esset positum, id à sanctâ Synodo adeo esse rejectum, ut illud *sufficere* in ipsum *disponere* fuerit commutatum.

Ex his ergo perspicuè demonstrantur duo, quæ jam asserimus : primum, ut mentem atque intentionem Synodi assequamur, spectandos esse errores Lutheranos, quos Patres condemnare voluerunt : alterum, studiosè evitatum fuisse ipsum *sufficientiã* in attritione vocabulum : quæ quidem manifesta erant ex tenore decreti : nunc autem, ex actis à doctissimo Cardinale relatis, ad certissimam et ineluctabilem demonstrationem adducta sunt.

XXX. *Referuntur quædam Patrum ac Doctorum sententiæ in sess. xiv, ex eodem Pallavicino : utraque sessiones inter se conferuntur*. — Verum ad majorem rei evidentiam placet referre quædam sententiã in ipsâ Synodo dictas. Prima est Jacobi Lainæ, ad sacramentum requirentis, *pœnitentiã, timorem, dilectionem, contritionem, absolutionem*⁸ : quo satis indicat dilectio-

1. Lib. viii, cap. 13 : edit. Romæ, 1656, p. 714, 715. — 2. Ps., xvii. — 3. Luc., x. — 4. Jer., xxii, 6. — 5. Idem, xxxi, 23.

1. Mat., iv, 2. — 2. Sup., n. 40. — 3. Lib. xii, cap. 10, p. 399. — 4. Idem, p. 1003. — 5. Ibid. — 6. Ibid. — 7. Sess. xiv, cap. iv; Pallavicini, idem, p. 1006. — 8. Idem, pag. 1003.

nem timori additam, et inde profectam contritionem, quippe ex aliquâ dilectione conceptam.

Clarius à Ferrusio Hispano, Episcopi Segoviensis theologo, dilectione requisita ex verbis Dominicis : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum*¹ : Ubi vox illa, *dilexit*, præterito tempore, antecedentem dilectionem infert. Addebat Ferrusius eodem pertinere illam Pauli *secundum Deum*, hoc est secundum Deum amatum, *tristitiam*; « unde, inquit, Augustinus negat ret absque amore dari gratiam : primam occurrere fidem ipsam : ex quâ peccati detestatio, mox erectus animus in spem, tum amare incipiat; unde prima gratia, » seu prima justitiæ infusio. Hæc summa doctrinæ Ferrusii.

Aiebat alius, « primum dolere homines propter peccatum nam, exinde propter Deum, postea confiteri. » Alius requirebat, « ut rem necessariam, primum peccati timorem, detestationem, fidem, ex quâ spes oriatur, et ex hac dilectio. » Cæteri in eundem ferè morem. Et quidem duæ tantum extitere suprâ memoratæ² sententiæ singulares; quarum altera amorem excluderebat omnem, altera perfectum necessariò posecebat. Quis constat, uno fortè dempto, requiri ab omnibus ipsam timori, fidei ac spei dilectionem superadditam, eam assidue in ore Theologorum ac Patrum haberi; ejus frequentissimam, imò perpetuam in hac quoque sessione, ut etiam in sextâ, fuisse mentionem.

Quæ cum ita sint, ex optimo actorum relatore constat quod de dilectione in sessionis xiv decreto taceatur, non inde ortum esse, quòd ea prætermittetur, sed quòd supponeretur; nec opus fuisse, ut hic de eâ specialis quæstio sive tractatio haberetur, nempe alibi tractata re : neque ex pœnitentiæ naturâ, sed ex communioribus de justificatione decretis ac principiis repetenda.

Nec Patres metuerunt, ne, si dilectionem præparatoriam ut necessariam admitterent, justificatione jam per illam inductâ, sacramentorum efficientiæ detrahere viderentur, aut eam, hæreticorum more, ut acceptæ gratiæ pignus, non ut accipiendæ causam agnoscerent. Non id, inquam, metuebant, qui dilectionem illam ubique sonarent, atque inculcatam vellent. Quo metu si tenerent, primum ipsi Baptismo metuendum esset, pari utrinque incommodo, parique futuro errore, si Pœnitentiæ tantum, non autem ipsi Baptismo consulere. Atque hæc sunt, quæ ex gestis Pallavicini Cardinalis repetenda esse duximus.

XXXI. *Ex Catechismo Romano ad Parochos quædam recensentur.* — Auditus Synodi decretis, ac perquisitis gestis, ad introspicendam penitus sancti Concilii mentem, Catechismi quoque Romani ad Parochos, ejusdem jussu editi, sententiam recensemus; nec immeritò, eum ipse titulus Catechismi satis indicet doctrinam vel maximè necessariam ibidem esse traditam. Hæc igitur habet sub titulo, *de Pœnitentiæ Sacramento* : quæ nos ex editione Romanâ excerpimus, ea quæ post confectam Synodum prima est edita.

1. Ac primum fundamenti loco ponit ipsam nominis notionem, ubi illud legitur : Pœnitentiam eam, quam *tertiam* vocat, haberi « cum, inquit, non solum admissi sceleris causâ, intimo animi sensu dolemus, vel ejus doloris externum etiam aliquod signum damus; verum unius Dei causâ in eo mœnore sumus. » Atque, hanc, inquit, « tertiam (Pœnitentiam) tum ad virtutem perfinere, tum sacramentum esse dicimus. » Ubi notanda illa verba, *unius Dei causâ*, quæ ex sequentibus declarantur.

2. His ergo generatim de Pœnitentiæ et virtute et sacramento dictis, jam illud de Pœnitentiâ, ut est virtus, secundò statuit : « Quia hujus virtutis actiones tanquam materiam præbent, in quâ Pœnitentiæ sacramentum versatur, ideò nisi prius quæ sit Pœnitentiæ virtus rectè intelligatur, sacramenti etiam vim ignorari neesse est. »

1. Luc., vii, 47. — 2. Sup., n. 29.

3. Unde tertio docet : « Intimam animi pœnitentiam, quam virtutem dicimus, esse illam, cum ad Deum nos ex animo convertimus. »

4. Quid sit autem illud, « ex animo converti, et quibus gradibus ad hanc divinam virtutem liceat ascendere, » quarto loco commemorat. Primum nos præveniri à Deo corda nostra convertente. Tum adesse fidem, « quâ ad Deum animo tendimus. » Hinc « motum timoris consequi, suppliciorum acerbitate propositâ. » « Deinde, accedere spem impetrandæ à Deo misericordiæ. » Quibus constitutis subdit : « Postremò charitate corda nostra accenduntur, ex quâ liberalis ille timor probis et ingenuis filiis dignus oritur : atque ita illud unum veneri, ne quâ in re Dei majestatem lædamus, peccandi consuetudinem omnino deserimus. » Unde concludit : « Hisce quasi gradibus ad hanc præstantissimam pœnitentiæ virtutem perveniri. » Huc ergo pœnitentem contendere necesse est; ut profectò constet, ex mente Catechismi, non nisi horum conjunctione haberi integram veramque pœnitentiam, quam præire oportet ad sacramenti fructum.

5. Sic ergo explicatâ illâ quam dixit *intimam pœnitentiam*, sive *animi conversione*, quintò pergendum erat « ad » externam, in quâ, inquit, sacramenti ratio consistit, » docendumque per eam « haberi externas quasdam res » sensibus subjectas, quibus declarantur ea quæ interiorius in animâ fiant, » hoc est profectò *illud intimum* antèriùs positum, quod fide, spe, et charitate constaret. Quod confirmat his verbis : « Deinde quod caput est, » cum illa quæ extrinsecus tum à pœnitente, tum à sacerdotè fiunt, declarent ea quæ interiorius efficiantur in animâ : » nisi ergo verè insunt uti declarentur, fides, spes, charitas, vanam et falsam pœnitentiam esse constituerit.

6. Neque propterea credendum est, ante absolutionem vi contritionis semper condonata esse peccata : imò sextò statuendum est hanc formulam, *Ego te absolvo*, non minus verè pronuntiari à sacerdote de illo etiam homine, « qui ardentissimæ charitatis vi, accedente tamen confessionis voto, peccatorum veniam à Deo consecutus sit : » ubi notandum esse illum ex voto sacramenti justificationis effectum referri *ad ardentissimam charitatis vim* : ut profectò constet, aliis qui non statim ex ipsâ contritione gratiam consequuntur, defuisse, non contritionem cum incipiente *charitate sive dilectione* conjunctam; sed tantum *ardentissimum contritionis utilius vim*, quam non *incipientem sed charitate perfectam* à Synodo appellatam sæpe vidimus.

7. Hinc septimò subdit : « Quanquam si id minus consequi nobis liceat ut perfecta sit, vera tamen et efficax contritio esse potest : » ubi vera contritio à perfectâ perspicuè distinguitur.

8. Et ultimò illud concluditur : « Ex fidei catholicæ doctrinâ omnibus credendum et constanter affirmandum; si quis ita animo affectus sit ut peccata admissa doleat, simulque in posterum non peccare constituat, etsi ejusmodi dolore non afficiatur, qui ad impetrandam veniam satis esse possit; ei tamen, cum peccata sacerdoti ritè confessus fuerit, vi clavium scelerata omnia remitti ac condonari; » quod et Patrum traditione certâ, et Concilii Florentini decreto sancitum sit.

Hæc igitur Catechismi Romani summa doctrinæ est : unde liquet in eo diligentissimè esse versatum, ut sacramento sua constaret efficientia, idque sedulo actum, ne in Pœnitentiæ sacramento requiri videretur illa completa ac perfecta contritio quæ statim justificet : quare charitas ea, quam scilicet cum virtute pœnitentiæ præire voluit, incipiens, inchoata, non proinde necessario perfecta sit. Cæteram de attritionis ex solo timore conceptæ sufficientiæ nullum verbum, in quo nunc omnem repouit sacramenti efficaciam : et tamen prætermisum in eâ tractatione : in quâ ea quæ essent populo prædicanda ut maximè necessaria, tradi oportuisse vidimus.

Hæc igitur doctrina est, quam in Catechismis christi-

stianæ plebi tradi necesse sit : præire oportere cum fide et spe motum propter Deum ex ipsâ charitate; non tamen necessariò perfectâ illâ et ardentissimâ quæ sola justificet cum sacramenti voto, sed quæ tamen ad Deum summè et unicè diligendum impellat; et ideo quoque peccata detestetur, quòd, ipso Catechismo teste, « ut » maximè diligendus est Deus, ita quæ nos alienant à » Deo, maximè detestari debeamus. »

Hic autem ultro confiteor non omnes Catechismos ita esse compositos, ut hanc doctrinam explicent : nec deesse, qui solo terrore contenti, spem etiam prætermittant, à Synodo Tridentinâ, sessione quoque XIV, tam diligenter expressam, his vocibus, « cum spe veniæ ¹. » Quare negare non possumus in ipsis Catechismis interdum prætermisâ quædam imprimis necessaria, neque tantum in hoc argumento, sed in aliis vel maximis : eo quòd in illâ doctrinæ summâ puerilibus animis vulgaria quæque et capitalia tradenda suscipiant, quibus intenti quædam reservarent, aliis, iisque amplioribus tractanda documentis. Nec pudeat confiteri quamdam fortè indigentiores Episcopi hæc etiam addunt, eam formam secuti, quam Romanus ille, ac totius velut Ecclesiæ Catechismus, auctore Concilio, ad ejus mentem ediderit.

XXXII. *Contrariæ sententiæ duo incommoda proponuntur.* — Contraria verò sententia, quæ in suscipiendo Pœnitentiæ sacramento nihil doceat intervenire charitatis, sive castæ dilectionis propter Deum ejusque justitiam sempiternam, præter alia, quæ diximus, duobus insuper laborat incommodis. Primum, ut Christianus non modò nullo unquam vel semel edito charitatis actu, sed etiam nullâ Dei toto corde diligendi curâ, nullo vero conatu, nullâ hujus rei consequendæ voluntate, possit fieri non modò justus, verum etiam salvus : quo omnis omnino, et in sacramento, et extra sacramentum obligatio diligendi Dei solvitur; tantumque mandatum, non ad vitæ christianæ necessitatem, sed ad consilium et ad perfectionis memoriam, in lege et in Evangelio remaneat. Alterum incommodum : « ut non sit illicitum in » sacramentis conferendis, sequi opinionem probabilem » de valore sacramenti, relictâ tutiore : » quod utrumque, et ex sese est pessimum, et decretis pontificiis² ex adverso pugnat.

Ece enim quæritur, quisnam dolor de peccatis sit materia necessaria sacramenti Pœnitentiæ : an ille ex solo gehennæ metu : an ille etiam ex incipiente saltem dilectione ortus, unde, teste Synodo Tridentinâ, exoritur motus *adversus peccata per odium aliquod ac detestationem*? Ergo de ipsâ sacramenti materiâ quæritur. Sequenda ergo pars tutior. Tutius autem est diligere incipere : nullum in eo periculum. Ergo vel id sequendum : vel in Innocentiani decreti perspicuam condemnationem incurris.

XXXIII. *De præcepto amoris ad Pœnitentiam maximè pertinente, ubi tractatur locus Concilii Tridentini : et facere quod possis, etc. Sess. VI, cap. XI.* — De primo autem incommodo, circa ipsum de Dei summâ dilectione mandatum, hæc subjungimus. Quæ doctrina illis mandati obligationem solvi, aut etiam eam ad paucos actus redigit, eam vidimus, ex Alexandro VIII, non modò esse falsam, sed etiam hæreticam. Atqui huc tendit sententia, quæ à Pœnitentiæ sacramento omnem etiam incipientem dilectionem excludit. Quod ut perspicuè pateat, placet hanc unam proponere questionem : an ab obligatione communi diligendi Dei eximantur ii, qui per peccata mortui, gratiâ exciderunt.

Si eximi putas, rogo iterum paucis, quo jure? quo titulo? An eo quòd peccaverint, non sunt Christiani, non sunt saltem res Dei, non sunt opus Dei, creaturæ Dei, ad eum diligendum à Deo institutæ? Absit. Ergo lege teneri, necesse est ut dicas.

An fortè respondebis, teneri quidem ex sese; sed peccata

catis irretitos ad tam sublimem actum non posse con surgere? Atqui tum locum habet Tridentinum illud ab Augustino, atque ab omni Patrum traditione repetitum : « Et facere quod possis, et petere quod non possis, et » adjuvat ut possis. »

Nè verò suspiceris nullos occurrisse casus, quod positivum amoris actum exercere teneretur, id velim cogites, laxissimos auctores concessisse saltem, ne ultra totum rigorosè quinquennium ab amore cessaretur⁴. Atqui ille peccator tot annis obduruit, ut nihil ex Evangelio tenere videatur præter illud Apocalypsis : *Qui in sordibus est, sordescat adhuc*²; et illud : *Sus loto in volubulo luti*³. Ergo dum hinc luto hæret, vel centies ad fuerit oportet casus obligationis ad amandum Deum. Ergo et casus et tempus vel amandi Dei, vel petendi amorem. Ac si ad extremum urgeas illud de præcepto positivo, nempe id fiet, ut nec credere, nec sperare, nec judicium divina contremiscere, nec horrere seipsum, aut de pœnitentiâ curare debeat : nisi positivos inter actus unum amorem seligas ad quem liceat nobis esse tardissimos, cum contra sit. Rogo autem, cum illa obligatio semper incumbat, cur tempus illud excipias, quo ad Ecclesiæ claves et ad Pœnitentiæ sacramentum accedit, et pro peccato suo cogitare cœpit? Non potest, inquires. Potest ergo magis excitare gehennæ metum : nec in eo provehendus est Spiritus sancti motu et impulsu speciali, ut est à Tridentinâ Synodo definitum? Nempe, inquires, impellit Deus ad illum terrorem cui resisti sine gravi culpâ non potest. Non ergo Deus ad amorem ipsum impellit pœnitentes? non corda intus ciet? aut verò pœnitens ad id unum obscurdit? Quin ipsi doctores, nedom ad amandum erigant, magis depriment mentes, cum docent lege amoris non teneri. Id quidem, quid est aliud quàm cæci cæco ducatum præsent⁴? Quod cum sit absurdissimum, iterum inculco : vel amet vel amorem petat, et petendo amare incipiat, ut Synodus statuit.

At nimis laboriosum est. Ad id respondere piget. Sed ultro respondent omnes : hoc actu nihil dulcius, quo omne jugum leve, omne onus suave fiat. Imò cum Pœnitentiâ laboriosus sit Baptismus, ideoque primis sæculis Ecclesia catholica tot ac tantos labores, tamque diuturnos imponeret pœnitentibus; eò magis necessarius, qui tantum onus levaret, sanctæ dilectionis fructus.

XXXIV. *De incipiente dilectione, comparatâ cum eâ contritione quam Synodus dixit charitate perfectam.* — Nunc, ne quid effugiat inquisitionem nostram, diligentius considerandum est, quid sit illa quam sæpe memoravimus incipientem dilectio, et quomodo secernatur ab eâ contritione quam Synodus vocat *charitate perfectam*. Multum enim inter illas interesse discriminis, vel hinc constat, quod incipientis illa dilectio ad justificationem *preparare* dicatur tantum; quæ per contritionem charitate perfectam jam plena et tota inducatur.

Sanè incipit diligere qui desiderat, qui petit, qui enititur ut dilectionem habeat. Neque enim quis fidem aut petit aut desiderat, aut ad eam enititur, nisi ex quibusdam fidei initiis : ita de dilectione dicendum est. An autem jam habeat dilectionem, qui cupit, vult, et petit : quis sapiens, et intelliget hæc? habet enim suo modo, quippe desiderans, petens, et enitens ex quibusdam sanè dilectionis initiis. Nondum autem habet, ut habere oportet ad justificationem actu obtinendam. Nondum enim plenè habet, qui desiderat, qui petit, qui enititur ut habeat. Quis ergo ejus status? nempe is quem ex sacro Concilio delineavimus. Nam et petit quod nondum potest, nempe ut diligat : et facit quod potest; desiderare enim optat, enititur : necdum plenè fruitur amore justitiæ, sed ad eam tamen preparatur.

An autem is impleat summum illud de dilectione mandatum? implet, et non implet; sed diverso sensu.

1. *Sup.*, n. 1. — 2. *Apoc.*, xxii, 11. — 3. *II. Petr.*, II, 22. — 4. *Matth.*, xv, 14.

Implet sanè suo modo, qui, cum omnes adhibeat quas tunc habet vires, et jam totis viribus diligit, et tamen non plenè diligit, cui vires ad id præstandum desint. Is ergo et intelligit præcepti necessitatem; et ideo conatur, ut impleat; et suo modo implet, qui quod potest jam incipit, et ad justitiam capiendam se accingit ac præparat. At is qui nihil tale cogitat, solo pœnarum timore concussus, nec se ad implendum summum de dilectione mandatum disponit ut debet, qui nec desiderat, nec conatur, nec petit; adeoque nec se præparat, ut in eo fiat illa, quam à Synodo postulari vidimus¹, « voluntaria susceptio donorum quibus homo efficitur ex » injusto justus, et ex inimico amicus. »

An ergo vult ille noster dilectionem summam? Vult planè, ad quam enititur totis quas tunc habet viribus; non vult autem, qui adhuc et deesse sentit, et habere desiderat. Denique in motu est ad amandum, potius quàm ab ipso amore possidet, qui firmo licet amorem habendi et exequendi proposito, eum et vult et habet per modum cujusdam tran-euntis dispositionis, nondum autem per modum fixi jam stabilis habitus, quæ plena justitia est. Etsi enim, quod diligentissimè observari volumus, illa diligendi et mandatum charitatis implendi voluntas suo quodam modo firma sit, non tamen ad eam per venit firmitudinem, quæ sit habitualis. Unde firma est, sanè in ratione propositi, desiderii, nisus, sive incipientis voluntatis; non autem in ratione jam comparati et constabillitatis habitus. Quo loco valere videtur illo Schelæ distinctio; aliud esse virtutem quandam, puta dilectionem, in fieri, sive in motu, ut diximus; aliud in facto esse. Quo etiam pertinet illud Dominicum: *Si quis diligit me, diligetur à Patre meo, et ego diligam eum*²: quod sanè sit illius jam factæ dilectionis, quæ ipsam justificationem, hoc est, summam cum Deo conjunctionem inducat per charitatem illam, quæ, Apostolo teste *inquam excidit*³: quippe quæ in ratione habitus firmissima, ad id valet, ut nos in æternum conjungat Deo, nisi ab eâ sponte deficiamus.

Contingit autem, ut volens, et enitens, et petens, rem ipsam interdum nescius assequatur: contingit, inquam, ut *concupiscens desiderare justificationes*⁴, prono velut cursu reverà desideret: et ut hic quoque valeat notum illud ac tritum Gregorii Magni⁵, nempe ut « di- » lata desideria crescant, et crescentia capiant. » Sic autem ex igniculis occultè serpentibus, ac velut hæc illæ discurrantibus, flammescit verus ignis, qui jam intima corda corripit, his insideat, hæc possideat, solo Deo teste: atque hæc illa contritio est vera, et stabili charitate perfecta, quæ statim justificet cum solo sacramenti voto. Quando autem id contingat, aut quomodo, quam expedito à concupiscentiâ et inolitibus cupiditatibus animo, aut quàm intenso, quàm fixo dilectionis gradu, sciri nec potest nec expedit. Sufficit autem ut fieri certâ fide credamus, neque ulterius progredi cæci et curiosi conemur.

Sic, teste Joanne⁶, *perfecta charitas foras mittit timorem, eum qui pœnam habeat*, sive inquietudinem et anxietatem quandam: certum istud. Quo autem et quàm intenso gradu is effectus consequatur, nos fugit, ac Deo suum opus incipienti relinquendum.

XXXV. *Sancti Thomæ doctrinæ Concilio conformis, de dilectione in sacramento Pœnitentiæ requisitâ: primùm ex Supplemento.* — Hanc doctrinam ante Synodum Tridentinam sanctus Thomas tradidit. Primùm, in Supplemento Summæ, de iv in Sententias repetito. Tum in ipsâ Summâ, 1, 2. Denique in tertiâ parte.

Ergo in Supplemento hæc tria statuit: primùm, in sacramento Pœnitentiæ contritionem amoris expertem esse non posse, probatur ex his locis: Primus, « attritionis principium est timor servilis: contritionis autem timor filialis, » quem charitatis esse constat. Q. 1,

art. 3, *Sed contra*. Quin etiam suprâ inter objectiones dicit, et in responsione supponit *attritionem non esse actum virtutis*: subditque, *ut ab omnibus dicitur*: ut hæc sententia, nemine discrepante, ut certa valeat: at vero q. 1, art. 2, objectione 2, *Contritio est actus virtutis*; ibid. *Sed contra*.

Secundus locus, q. 2, art. 1, *Sed contra*. « Pœnitens... » non dolet de pœnâ; et sic contritio, quæ est dolor » pœnitentialis, non est de pœnâ. » Et in corpore: « De malis pœnæ potest esse dolor, sed non contritio, » pœnitentialis illa, et ad virtutem pœnitentiæ pertinens; alio ergo motivo concepta.

Esse autem charitatis hæc probant tertius et quartus locus. « Omnis dolor in amore fundatur: sed amor charitatis, in quo fundatur dolor contritionis, est maxi- » mus. » Q. 3, art. 1: *Sed contra*. Et iterum, art. 3, object. 3: « De peccato præcipuè est contritio, secun- » dùm quod avertit à Deo, » quod est charitatis, et in responsione concessum manet.

Hoc primum ex Supplemento. Alterum: non omni contritione, quæ sit ex amore, remitti peccata. Primus locus, isque evidentissimus: « quòd intenso contritionis potest attendi dupliciter: uno modo ex parte charitatis...: et sic contingit tantùm intendi charitatem » in actu, quòd contritio inde sequens merebitur non » solum culpæ remissionem, sed etiam absolutionem ab » omni pœnâ. » Q. 5, art. 2, in corp. Item q. 10, a. 5, c. « Contingit autem quandoque, quòd per contritionem » præcedentem peccatum aliquid deletum est, quoad » culpam; » ergo iterum atque iterum *contingere* docet, id quod non semper eveniat. Quâ etiam voce in eundem finem usos esse, Tridentinos suos loco in observavimus¹: sed ex sequentibus maximè stabilitur, inter sanctam Synodum et sanctum Thomam, doctrinæ cognitio.

Sit ergo hoc tertium ex sancto doctore constitutum: inde contingere ut non omnis contritio justificet; quòd amor in eâ contentus ad perfectionem non pervenerit: pro quo est hic locus evidentissimus ac longè certissimus: « Dolor potest esse adeo parvus, quòd non suffi- » ciat ad actum contritionis, ut si minus displiceret ei » peccatum quàm debeat displicere separatio à fine: sicut » etiam amor potest ita esse remissus, quòd non suffi- » ciat ad rationem charitatis. » Q. 5, a. 3, c. En amor non justificans, nec contentus, eo quòd ad rationem charitatis non devenit: non quidem quòd sit alterius generis aut alteris objecti, sed quòd sit alterius genere et eodem objecto, sit remissus. Ergo non perfectus, sed tantùm incipiens: quæ nostra, imò sacri Concilii sententia est.

Sic ergo omnia constant: nempe et contritionem charitate fundari; et peccata remittere: non aliter tamen quàm si tantus sit amor, ut ad rationem charitatis, adeoque et contritionis devenit. Mitto alios locos, eod. art. ad 1; et q. 10, art. 1, c. et alibi passim.

XXXVI. *Idem cæ 1, 2, q. 113, art. 3, c.* — Jam ex 1, 2, q. 113, ubi de justificatione agitur, pauca sed illustria sumimus, imprimis illud: « Ita infundit donum gratiæ » justificantis quod etiam simul cum hoc movet libe- » rum arbitrium ad donum gratiæ acceptandum, in his » qui sunt hujus motus capaces. » Art. 3, c. En illa acceptatio sive susceptio libera gratiæ, quam Tridentina Synodus decernebat². Gratia autem justificans, de quâ hic agitur, necessario cum charitate conjuncta est, sine quâ non potest esse justitia. Ergo illa susceptio est actualis et libera susceptio et acceptatio charitatis, in eamque consensio: qui motus charitatis est.

Sed ne ratiociniis sit opus, sanctus Doctor clarè exprimit charitatem, his verbis: « Quòd motus fidei » non est perfectus, nisi sit charitate informatus: unde » simul in justificatione impii, cum motu fidei, est » etiam motus charitatis. » Art. 4, ad 1. Subdit: « Movetur autem liberum arbitrium in Deum, ad hoc

1. *Sup.*, n. 7, etc. — 2. *Idem*, n. 10, 11, etc.

1. *Sup.*, n. 11, 12, 13, 14, 15. — 2. *Joan.*, xiv, 21. — 3. *I. Cor.*, xiii, 8. — 4. *Ps.*, cxviii, 20. — 5. *Hom.* xxv in *Evang.*, tom. 1, col. 1546. — 6. *I. Joan.*, iv, 18.

» quod ei so subjiat : unde etiam concurrat actus timoris filialis, et actus humilitatis. » Sic actus charitatis, et ex eâ profectus actus timoris filialis, cum actu fidei concurrat ad justificandum hominem.

Tertius locus : « Quod per cognitionem naturalem homo non convertitur in Deum, in quantum est obiectum beatitudinis et justificationis causa. » Ibid. ad 2. Ad charitatem autem pertinet moveri in Deum, ut est obiectum beatitudinis, ut sanctus Doctor asserit, 2. 2. q. 23, quæ est de charitate : et in eâ quæstione certius. Nec minus est charitatis respicere Deum *in quantum est justificationis causa*, hoc est, in quantum, *est fons omnis justitiæ*, ut sancta Synodus loquitur. Quod etiam incidit in illud Apostoli ¹, in quantum *est justus, atque justificans eum qui ex fide est*, ut supra diximus ².

Denique, eâdem q. 443, art. 5, quæritur « utrum ad justificationem impii requiratur motus liberi arbitrii adversus peccatum. » Respondetur autem : requiri expressissimum motum charitatis, « eo quod ad eundem actum pertinet, prosequi unum oppositorum, et refugere aliud : et ideo, sicut ad charitatem pertinet diligere Deum; ita etiam detestari peccata, per quæ anima separatur à Deo. » Ibid., ad 1. Hactenus ex 4. 2.

XXXVII. *Idem ex 3^a parte.* — Jam ex tertiâ Parte, quo loco expressè tractatur de sacramento Pœnitentiæ, deque pœnitentiâ ut est virtus prævia ad illud sacramentum, hæc habemus : Primum, « quod Pœnitentiâ est virtus specialis³ : » in quâ quippe sit « specialis ratio actûs laudabilis, scilicet operari ad destructionem nem peccati præteriti in quantum est Dei offensa⁴ : » ac postea, « quod pœnitens dolet de peccato commisso, in quantum est offensa Dei⁵ : » id autem est charitatis. Unde, art. 5, in corp. enumerantur sex actus pœnitentis. *Primus* est animi cooperantis cum Deo *convertente* : « secundus est fidei : tertius, timoris servilis : quartus, spei, sub spe scilicet veniæ : quintus, charitatis, quo alicui peccatum displicet secundum seipsum, et non jam propter supplicia : sextus, timoris filialis propter reverentiam Dei. » Ergo, ex sancto Doctore, in Pœnitentiâ virtute, actus charitatis eique conjunctus filialis timoris actus intervenit. Atqui sine Pœnitentiâ virtute, Pœnitentiâ sacramentum esse non potest. Ergo sine charitate, eique conjuncto timoris filialis actu, sacramentum illud esse non potest. Unde subdit, ad 1 : « quod peccatum prius incipit displicere peccatori propter supplicia, quæ respicit timor servilis, quàm propter Dei offensam vel peccati turpitudinem, quod pertinet ad charitatem. » Ergo iterum Pœnitentiâ virtuti, adeoque sacramento actus quidam charitatis adjungitur : non autem ille actus perfectæ charitatis, qui statim justificat, ut dictum est⁶. Ergo incipiens et præparatorius, qualem sæpe memoravimus.

Hinc articulo 6, in corp. idem sanctus Thomas docet, « quod actus et habitus charitatis simul sunt tempore cum actu et habitu pœnitentiæ. » Subdit : « Nam, ut in secundâ Parte habitum est⁷, in justificatione impii simul est motus liberi arbitrii in Deum (qui est actus fidei per charitatem formatus) et motus liberi arbitrii in peccatum (ut est offensa Dei, ut vidimus) qui est Pœnitentiæ actus. » Ergo iterum ac tertiò, non est sacramentum istud sine charitatis actu.

Quæstione verò 86 ejusdem tertiæ Partis, art. 3, in c. « Peccatum mortale non potest sine verâ pœnitentiâ remitti, ad quam pertinet deserere peccatum, in quantum est contra Deum : » et quidem « contra Deum » super omnia dilectum, » ut habetur in sequentibus.

Denique ejusdem quæstionis 86 art. 6, item in c. « Sicut remissio culpæ fit in Baptismo, non solum vir-

» tute formæ, sed etiam virtute materiæ, scilicet aquæ ; » principalis tamen virtute formæ, ex quâ et ipsa aqua » virtutem recipit : ita etiam remissio culpæ est effectus Pœnitentiæ, principalis quidem ex virtute clavium, quas habent ministri, ex quorum parte accipitur id quod est formale in hoc sacramento (ut supra dictum est) secundariò autem, ex vi actuum pœnitentis, » quos inter enumeratus est pœnitentiæ virtutis actui conjunctus charitatis actus.

Idem autem ad 1 : Nempe, inquit, in justificatione « non solum est gratiæ infusio et remissio culpæ; sed etiam motus liberi arbitrii in Deum, qui est actus fidei » formata, et motus liberi arbitrii in peccatum, qui est actus Pœnitentiæ. »

Ex his igitur patet, concurrere ad justificationem, liberi arbitrii actum ex charitate profectum, eique tribui minus quidem principaliter, sed tamen conjunctim et necessario, remissionem peccati, ut dictum est.

Sanè fatendum est videri sanctum Doctorem de iis actibus locutum, qui justificationis actum comitentur, non qui antecedant, et præparent. Verùm id sufficit. Nam primum certum erit, sine actu charitatis justificationem non posse transigi, quo illi refugiunt. Deinde ex illo actu veræ ac plenæ charitatis cum justificatione conjuncto, certa erit consecutio ad anteriorem actum, quo anima præparetur, ne fiat tam subita sine congruâ dispositione mutatio. Denique illa dispositio congrua in eo est, quod amor imperfectus, necdum ad rationem perveniens charitatis, antecedit ac præparet perfectum in ipsa justificatione futurum charitatis actum, ut superiori capite ex sancto Doctore retulimus.

Non ergo immeritò diximus¹ tantam esse sacrosanctæ Synodi Tridentinæ cum sancto Thoma doctrinæ consensionem, ut ex hac illa quodam modo contexta esse videatur. Nam, ut alia omittamus, quæ non sunt ad hunc locum necessaria, quæque diligens lector per sese facillè recognoscet, in id concinunt : ut cum sacramento Pœnitentiæ simul pœnitentiæ virtutis actus conjungendus sit, in quo actu pœnitentiæ inesse necesse sit aliquid charitatis, quo anima pœnitens, et ad gratiam se moveat, et eam voluntariè suscipiat et acceptet : neque tamen propterea omnis illius dilectionis actus statim justificet, etiam cum sacramenti voto, sed id contingat tantum, cum perfecta est charitas. Itaque, ex sancto Thomâ, in justificatione impii necessario intervenit et voluntaria illa ex libero arbitrio per motum charitatis susceptio gratiæ, et prævius quidam, nec statim justificans imperfectioris dilectionis sensus; quæ sunt præcipua, quantum ad hunc attinet locum, fidei Tridentinæ capita.

Hactenus sanctum Thomam cum Synodo contulimus; neque difficilis esset ejusdem sancti Doctoris cum Catechismo Tridentino collatio : sed nobis ea supra indicasse² suffecerit. Cæterum de varietate quâdam aperis in Sententiis ac Summæ, locutione magis quàm re, non est hic disserendi locus.

XXXVIII. *Corollarium quædam.* — Nunc ex antedictis aliquot corollaria, quæ huic operi lucem afferant, colligemus.

Primum illud : Omnia quæ communi theologorum sententiâ ad justificationem in sacramento Pœnitentiæ impetrandam disponunt, sanctum et castum spirare amorem.

Incipimus autem ex fide, ejus hæc summa est : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam*³. Hæc ergo fides Christianorum : hæc fides in Jesum Christum, quam totam magister diligendi Joannes Apostolus recollegit ac instauravit in hoc verbo : *Et nos credidimus charitati, quam habet Deus in nobis*⁴. Hæc igitur fides ex sese in Dei charitatem provocat : dicente eodem Apostolo : *Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos*⁵. Quare jubemur Chri-

1. Rom., III, 26. — 2. Sup., n. 9 et 10. — 3. III. Part., q. 84, a. 7. c. — 4. q. 85, art. 2. c. — 5. Idem, a. 3. c. — 6. Sup., n. 34. — 7. 1. 2. q. 413, a. 3 et 8.

1. Sup., n. 14. — 2. Sup., n. 37. — 3. Joan., III, 16. — 4. I. Joan., IV, 16. — 5. Idem, 19.

stiani, non tantum credere Deo, et credere Deum, quod et *dæmones credunt*¹, et *contremiscunt*, quæ est fides mortua : sed credere in Deum, qui, omni theologia attestante, post sanctos Augustinum et Thomam, est affectus pius animæ ex dilectione tendentis in Deum, seque conjungentis Deo : ut ipsa fidei ratio ex se apta nata sit ad inspirandum dilectionem castam.

Nec minus ad eundem affectum concitandum spes apta nata est : parique, imò etiam majore affectu speramus in Deum, atque in illum credimus.

Hæc igitur omnia charitatem spirant, ut profectò qui nullam piæ dilectionis, idem nullam quoque fidei ac spei rationem habeat; sterili et infructuosâ pœnitentiâ.

Ipsa etiam oratio, quam fideles omnes peccata confitentes in ipsum sinum sacerdotis effundunt, pium ubique ac vehemensimum ex sanctâ dilectione dolorem sonant. Hoc enim dolore percita fidelis anima primum advocat suorum gravissimorum peccatorum testes, non modò ipsum Deum cordium scrutatorem; sed etiam sanctos omnes, imprimis autem cum Paulo electos Angelos², totamque cœlestem aulam, Mariâ ipsâ duce : quod facit et ad verecundiam et ad opem, mox eosdem adhibita apud Deum optimos precatores : tum ad illud devenit : *quia peccavi nimis, meâ culpâ* : bis terque illud ingemans tunso simul pectore. Sic autem imitatur *Peccavi* illud Davidicum, quò statim ejus peccata translata sunt : tanquam cum eodem Davide diceret³ : *Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper : tibi soli peccavi, et malum coram te feci*. Sic enim explicatur, et in Dei amorem vertitur illud ipsum *Peccavi*. Nec minus imitatur dolorem Publicani illius percutientis pectus, Deumque exorantis, ac statim justificati, quò nos etiam eniti par est : nec minus propterea ficos Ecclesiæ clavibus, quæ quod desit supplent. Hæc igitur, nullâ licet dilectionis expressæ mentione, tamen dilectionem insinuant. Hic enim agi omnia non vocibus, sed rebus et affectibus, et David, et Publicanus ille, et illa peccatrix ad Domini pedes, et alii verè pœnitentes testantur : nec ullum in Scripturis reperitur exemplum peccatoris absque dilectione reconciliari Deo.

Quin etiam fateri nos oportet, ad amorem excitandum, terroris gehennæ maximam esse vim : imminutâ quippe per inconcussos terrores concupiscentiæ vi, facilius justitiâ diligitur. Ergo ipse peccator, quò vehementius agente et impellente Spiritu sancto, per metum commovetur, tantò est aptior ad concipiendos dilectionis actus. Hoc enim illud est à sancto Augustino dictum, nempe ut ipse timor pœnæ, tanquam seta linum⁴, amorem justitiæ introducat. Quare cum hi terrores invalescunt, tum tempus est opportunissimum, concussis jam peccati radicibus, insinuandi dilectionem, quæ tum prono cursu in animum influat. Quare ista cognata sunt, et gehennæ metus et amandi cupido, nec à se dividenda : verumquæ est illud ejusdem Augustini de Deo, « qui solus timeri sine amore non potest⁵ : » amore timorem proximè insecuto, atque ejus veluti extrema premente vestigia.

Ipsa denique synodus Tridentina id suadet, et attritionem ad charitatem trahit : cum statuit eam ex duobus « communiter concipi, nempe ex turpitudinis » peccati consideratione, vel ex gehennæ pœnarumque » metu⁶. » Atqui turpitudinis peccati, præter innatam sibi probrosam infamiam, quam animus ex sese horreat, alio quoque motivo odio haberi potest; nempe oppositò illi turpitudinis pulchri et onesti studio, ejus Deus et fons et regula est. Gehennæ quoque et pœnarum metus, si quantus esse possit elicitur, id habet luctuosissimum, quod nos alienat à Deo, quod ipsa per se charitas reformidat. Unde fit illud jam ex Catechismo Romano

recensitum¹, ut quemadmodum debemus illud Deo, ut illum diligamus, ita peccata quæ à Deo alienant, eique adversantur, maximè detestari debeamus; quâ parte nulla est attritio quæ non in se habeat causas dilectionis admixtas.

Quod autem nunc affectant quidem, ut inter attritionis motiva sive incentiva et causas, etiam referant salutis, beatitudinis, gloriæ desiderium; primum quidem id faciunt nullâ Concilii Tridentini auctoritate fulti, cum non alia ejus motiva commemoret quàm peccati turpitudinem et pœnarum metum : cæterum gloriæ desiderium suo velut cursu ad charitatem ducit : attestante Concilio, id recti sanique moris esse, si Christiani « suam ipsi socordiam excitando, et sese ad currendum » in stadio cohortando, cum hoc, ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam² : » qui finis expressissimè ad charitatem spectat.

Addamus et istud, ex sancti Thomæ expressâ doctrinâ³, fidem ac spem ab ipsâ dilectione præcisas, ac per mortale peccatum *informes* jam factas, nec esse virtutes. Eundem Angelicum Præceptorem mox docentem audivimus⁴, *attritionem non esse virtutis actum, idque ab omnibus dici* : nec dolorem ex pœnarum metu ortum *pœnitentialem esse*. Ergo ex illis præcise motivis, secluso diligendi studio, stare non potest virtus pœnitentiæ, quam tamen in sacramento præire oportere, et omnes theologi sentiunt, et sacrosancta Synodus sæpius definit, ut diximus⁵.

Denique in animo semper habere debemus Apostolicum illud : *Finis præcepti charitas*⁶ : quo constat, omnia præcepta ut reginæ suæ ac fini ultimo charitati servire : quare ex omni parte causis amandi circumdati, amandi studium omittere non possumus. Hæc doctrina quam tradimus : jam verò procedamus ad tertiam partem hujus opusculi, atque objecta solvamus.

TERTIA ET POSTREMA PARS.

XXXIX. *Objectiones tres : primò ex eo quod attritio voluntatem peccandi excludat, ex Concilio Tridentino.* — Objiciunt, primo sic : Attritio ea est quæ ex solo metu concepta voluntatem peccandi excludat. Atqui ea exclusio ad justificationem in sacramento Pœnitentiæ impetrandum sufficit. Ergo ad eam sufficit attritio.

Majorem probant ex ipsius Concilii Tridentini verbis; 2^o ex auctoritate sancti Augustini sæpe id asserentis : puta cum dicit⁷ : « Non bona desideras, sed mala ca- » ves. Sed ex eo quòd mala caves, corrigis te, et inci- » pis bona desiderare. Cum bona desiderare cœperis, » erit in te timor castus : » multaque in hunc sensum. 3^o Ex ratione certâ, nempe ex discrimine inter metum ab hominibus, et metum ex Deo sive divini judicii. Cum enim homines non penetrent arcana cordis, non nisi externos actus cohibere possunt : Deus autem omnia cordis arcana pervadit. Ergo metus ex Deo cordis quoque motus occultissimos et intimas cogitationes cohibet; ac peccati voluntatem in ipso fonte extinguit, hoc est in ipsis intimis cordis penetralibus. Sic majorem probant : minorem verò sic : Sublato enim obice, sua remanet sacramento efficacia, cum ex Tridentino « gra- » tiam conferant non penitentibus obicem, et quantum » est ex parte Dei : » sess. vii, can. vi et vii. Atqui exclusâ voluntate peccandi obex tollitur : *Iniquitates enim vestræ dividerunt inter vos et Deum vestrum*⁸. Et iterum : *Considerans enim et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis, quas operatus est, vitâ vivet*⁹. Ergo sua constat sacramenti efficacia : adeoque plenus per sacramentum justificationis effectus.

XL. *Responsio : ubi de aversione et conversione per-versâ, corumque remediis.* — Magna mihi copia est

1. Jac., II, 19. — 2. I. Tim., v, 21. — 3. Ps., I, 5, 6. — 4. Aug. in Ep. Joan., tract. ix, n. 4; tom. III, part. II, col. 888. — 5. Lib. de quaest. lxxxiii; quest. xxxvi, n. 1; tom. vi, col. 43. — 6. Sess. xiv, cap. 1^a.

1. Sup., n. 30. — 2. Sess. vi, cap. ix. — 3. 4, 2, q. 65, a. 4, c. et ad 1; q. 71, a. 4, c. — 4. Sup., n. 35; S. Thom. Supplem. q. 1, art. 2, obj. 2; idem, q. 2, a. 1. — 5. Sess. vi, cap. vi; et sess. xiv, cap. 1; Sup. n. 19, 20. — 6. I. Tim., I, 5. — 7. Tr. ix in Ep. Joan., n. 2, 5, 7, 8; tom. III, part. II, col. 887 et seq. — 8. Is., lxx, 2. — 9. Ezech., xvii, 28.

disserendi de attritionis naturâ, et secundum antiquiores theologos, et secundum recentiores; et quærendi imprimis, an ut metu concipitur ex suâ solâ vi, an ex comitantibus et adjunctis, peccandi voluntatem excludat: an tantum ex ejus vi id fiat quod ait Augustinus¹, ut *volentem peccare*, hoc est profectò ex ipsâ jam voluntate peccantem, *interiorem animum non sinat*: hoc est, non sinat in actus exteriores seu magis expressos prorumpere; et an, si excludat peccandi voluntatem, id efficere possit durabili statu sine eâ tristitiâ quæ secundum Deum stabitem, ex Apostolo², ac firmam *penitentiam operetur*: an tantum dispositione mobili et fluxâ, peccantibus in vitia prono ac prompto animo relapsuris. Sed ne eat in longum nostra disputatio, quam brevem et præcisam esse, et ex Concilii Tridentini decretis constare volumus, utcumque habeat major propositio, minorem negamus; nempe sufficere exclusam peccandi voluntatem, cum ipsa Synodus talem exclusionem *non sufficere, sed disponere ac viam parare* dixerit³; ut toties præmonuimus⁴, nec tantum ex gestis, verum et ex ipso tenore verborum quibus decreta contexta sunt.

De obice quod dicitur, vanum est. Duplex enim obex in peccato: primus ex aversione à Deo, alter ex conversione ad creaturam: et hanc quidem exclusam peccandi voluntas fortè sustulerit: aversionem verò à Deo non nisi conversio ad Deum, hoc est ipsa dilectio. Non ergo exclusam peccandi voluntas tollit omnem obicem, quin imò non tollit maximum: est enim obex maximum aversio Dei sive peccatum in quantum est offensam Dei: quod sic probat sanctus Thomas⁵: « Quia homo debet » magis Deum quam se ipsum diligere; ideo plus debet » odire culpam in quantum est offensam Dei, quam in » quantum est nociva sibi. » Quare ad tollendam verum et maximum obicem, necesse est ut aliquid dilectionis interveniat.

Instabis: exclusâ peccandi voluntate, manere sanè aversionem à Deo, sed habitualement, ad quam tollendam dilectio habitualis per sacramentum infundenda sufficit. Respondeo: Sufficit non in quantum est habitus, sed in quantum certis actibus sanctæ dilectionis comitata procedit. Si enim charitas tantum daretur ut habitus, daretur mortuo modo, qualis est in dormientibus. Atqui non sic datur in justificationis actu: nam ibi debet esse voluntaria susceptio sive acceptatio infusæ charitatis, ut suprâ ex Tridentino et ex sancto Thomâ diximus⁶; ex quodam actuali motu liberi arbitrii se convertentis ad Deum. Ergo charitas habitualis, non ut est habitualis, sed ut est conjuncta cum actu, sufficit ad tollendam aversionem à Deo.

Jam ad Scripturæ locos: Solæ iniquitates dividunt inter nos et Deum: sanè. Ergo sufficit excludi peccandi voluntatem: quatenus quidem dividit, et est offensam Dei dissolvens amicitiam, quod ex antedictis sine aliquo dilectionis motu esse non possit: fatemur; et sic obiectum Scripturæ locis nobis commodo vertit.

Ex Ezechiele autem: *Avertens se ab omnibus iniquitatibus quas operatus est, vitâ vivet*. Fateor; si et illud adjungat ibidem positum, atque à Tridentinâ Synodo allegatum⁷: *Projicite à vobis iniquitates vestras, et facite vobis cor novum et spiritum novum*; inducto quodam saltem dilectionis initio.

Cum vero, teste Psalmistâ⁸, his duobus justitia christiana constet: si *declinamus à malo, et faciamus bonum*: ad illud quidem voluntas non peccandi fortè sufficiat: ad hoc autem requiritur ut saltem incipiamus diligere justitiam, ejusque fontem Deum.

XLI. Altera obiectio, ex naturâ et vi dilectionis, jam sæpe resoluta. — Neque verò metuendum est, ne evacuetur sacramenti efficacia, si præmitti oporteat aliquem incipientis licet, fidei tamen et spei superadditæ

dilectionis actum: neque enim id metuit Synodus Tridentina, ejusdem efficacitæ et simul incipientis illius dilectionis assertrix. Frustra ergo obijciunt illud de sacramentorum efficacitâ, et Synodum cum Synodo punire faciunt, magno veritatis ac ecclesiasticæ dignitatis damno.

At enim, inquirunt, habet charitatis actus non ex gradu, sed ex naturâ, ut et peccatum expellat, et animum conjungat Deo. Sic Patres, ipse Augustinus pro justis habet indistinctè qui amore justitiæ teneantur. Nos autem ad ea objecta ex antedictis facilè respondeamus; imò etiam sæpe respondimus. Neque enim sanctus Thomas voluit justificari peccatorum ex eâ dilectione, quæ quidem, eò quòd sit remissa, ejusdem licet generis, non tamen ad rationem charitatis et perfectæ contritionis assurgat: neque, quod majus est, Concilium Tridentinum peccatorum statim justificatum docet per incipientem dilectionem illam, sed profectò per eam quæ sit charitate perfecta. Etsi enim dilectio ex sese ad id tendit, ut nos conjungat Deo, non proinde omnino id efficit ad dilectionem nisus, licet ille nisus sit aliqua dilectio, sed incipiens, non justificans; inchoata et præparatoria, non consummans, ut sæpe diximus¹: imò verò, ut sancta Synodus decernit. Ac si res altius perscrutanda esset, non equidem crediderim omnem dilectionis expertem fuisse eum, qui vitæ æternæ cupidus, ac de mandatis à Domino interrogatus, magnâ fiducia respondit: *Magister, hæc omnia observari à juventute meâ*². Neque id ab eo ficto animo dictum fuisse satis indicant verba Evangelii: *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum*: videbat enim in illo aliquid piæ ac sanctæ dilectionis initium: interim quàm suis pecuniis jam tum animo inhæreret, quippe his prohibitus ne vocemur Dominum sequeretur, sequentia declarant. Procul ergo à justitiâ abesse videbatur. Quid ille, qui tantâ vi, tanto affectu dixit: *Bene, magister, in veritate dixisti, quia unus est Deus; et ut diligatur ex toto corde, et ex toto intellectu, et ex totâ animâ, et ex totâ fortitudine: et diligere proximum tanquam seipsum, majus est omnibus holocaustibus et sacrificiis*³? Hic ergo veritatem illam tenebat mente penitus comprehensam, et in illam inclinabat animus: cui tamen nihil aliud Dominus respondebat, nisi illud: *Non longè es à regno Dei*⁴: ut accessisse tantum, non tamen pervenisse videatur. Nec si quis alicujus studio tenetur ob ejus merita et præclaras virtutes, ideo amicus ejus aut est aut futurus est. Etsi enim illud studium ejusdem generis es ac ipsa amicitia jam pectori infixam, nondum eam firmitatem et stabilitatem obtinuit quæ amicitie nomine commendetur. Atque, ut alia ejus ferè generis exempla referamus, non si quis castas virginis honesto quodam amore accendi cœpit, eam propterea deperire, aut connubio stabili jungi sibi velit. Nec si sanctus Augustinus pro justis habet eos, qui amore, qui delectatione justitiæ teneantur, propterea necesse est, statim atque incipit Deus placere, dulcescere, delectare, ut idem Doctor loqui amat, uno velut ictu confectam esse rem, ac perfectum opus justificationis nostræ; habent enim ista quamdam latitudinem et pro actu perfectione et gradu suos effectus. Quin in omni virtute aliud est ejus actus transiens ac disponens, aliud actus firmus et stabilis, tantæque virtutis, ut statim in habitum vertat. Homo autem justificatus non est tantum homo justè agens dispositione et actu mobili, sed stabili modo: nec statim uno actu ad habitum motus, nisi sit ille actus eâ vi præditus, quâ aptus natus sit, Deo bene vertente, ut transeat in habitum justitiæ; cujus generis actus nec philosophia ignorat, nec theologia refugit. Sit ergo dilectionis actus statim justificans, is qui est ejusmodi, ut quasi suo jure postulet habitum charitatis infundi; non autem id postulat quivis dilectionis actus, sed is tantum qui firmo et valido consistit gradu.

1. Aug., Serm. CLXI, n. 8; tom. v, col. 779. — 2. II. Cor., vii, 9, 40. — 3. Sess. xiv, cap. iv. — 4. Sup., n. 26, 28. — 5. Sup., q. 3, a. 4, ad 4. — 6. Sup., n. 13, 14, 36. — 7. Sess. xiv, c. iv. — 8. Ps., xxxiii, 15.

1. Sup., n. 8, 14, 33, 34. — 2. Marc., x, 20, 21. — 3. Idem, xii, 32, 33. — 4. Ibid., 34.

At enim, inquires, is actus quem ponimus, validus ac firmus est, quippe cū, ut sæpe diximus, validum ac firmum inducat propositum implendi mandata ac diligendi Dei. Certè : sed distinximus ¹ : firmum ac validum in ratione propositi ac desiderii : non proinde in ratione habitus consistentis. Est enim ille amoris actus prævius sive incipiens, per sese et in ratione amoris, exilis et tenuis, ac facili mutabilis; sed fide sustentatus, ac timore vallatus, fractis cupiditatibus ac vitiosis habitibus, velut illis fluctibus, se tuetur, et ipsi charitati habituali et perfectæ libereque acceptandæ viam parat.

Atque hæc quidem alibi diligentius expendemus, quæremusque quid sit illud à beato Augustino toties inculcatum ² : *Omnes amare aliquid* : quo proinde necesse sit, ut nullo vel tenui momento interposito, aut in amore creaturæ tanquam in luto hæreamus, aut ad diligendum Deum saltem initiali quodam amore adsurgere incipiamus. Nunc autem cū in eo simus, ut Tridentina decreta certa per sese et firma pensemus, ab aliis abstinemus, nec necesse habemus hic quidem recedere traditionis fontes.

Quòd autem dicatur omnis charitatis actus ex sese et naturâ seu vi suâ nos Deo conjugere, ex eodem Concilio ita interpretatur, ut præter vim naturâ insitam charitati, simul ex speciali institutione Christi adjungendum intelligatur Pœnitentiæ sacramentum, idque non tantum necessitate præcepti, sed etiam necessitate sacramenti et medii : resque ita ex Concilii decretis temperanda, ut incipienti dilectioni providerit Deus per necessarium sacramenti actu suscepti præsidium; contritioni verò charitate perfectæ reservavit, ut adjuncto sacramenti voto, statim hominem Deo reconciliaret.

XLII. *De loquendi modo : et an sit necessarium, ut præparatoria et incipiens dilectio, charitatis nomine absolutè appelletur.* — Ne tamen, vetante Paulo, contendamus verbis ad subversionem audientium : si quis recusarit aliam vocare charitatem quàm eam quæ diffusa sit in cordibus nostris per Spiritum sanctum, atque his inhæreat, sitque habitualis, quæ facili ex habitu, gratiæ concomitantis auxilio, actus perfectæ charitatis eliciat : haud iniquo animo ferimus. Sanè admonuimus ³ ex Concilii gestis, plurimos è Patribus atque Theologis in explicando illo prævio incipientis dilectionis actu non reformidasse charitatis vocem. Nec prætermisimus ⁴ sancti Thomæ locum in quo abstinere ab eâ voluisse visus. Utcumque est, certum illud, ne de vocibus litigetur : modò ne extinguant in pœnitentibus per gratiam revicturis illos actus quos post sanctam Synodum memoravimus, aut eos, incipientes licet ac præparatorios sive dispositivos, ad Deum summè ac super omnia diligendum ferri, idque omnino velle, atque adeo ad ipsam reduci charitatem, ut suprâ est expositum, nemo negaverit.

XLIII. *Tertia et postrema objectio, ex Alexandri VII decreto.* — Postremò quidam objiciunt Alexandri VII decretum, feriâ V, die 5 maii 1667, quo, auditis votis sacræ Inquisitionis, ad conservandam pacem, hæc habet. Primum exponit sententiâ duas, quarum altera « attritioni ex metu gehennæ conceptæ, ac excludenti » voluntatem peccandi cum spe veniæ, in sacramento » Pœnitentiæ requirat insuper aliquem actum dilectionis » Dei, assentibus quibusdam et negantibus aliis, et » invicem adversam sententiam censurantibus. »

²o Vetat, ne quisvis, etiam Episcopi, imò et Cardinales, si eo de argumento scribant, « prædicent aut doceant, » libros aut scripturas edant, pœnitentes aut scholares » erudiant, audeant alicujus theologicæ censuræ alteriusve injuriæ aut contumeliæ notâ taxare alteram » sententiam sic negantem necessitatem aliqualis dilectionis Dei in præfatâ attritione, sive assentem dictæ » dilectionis necessitatem, donec ab hæc sanctâ Sede » fuerit aliquid hæc in re definitum. »

1. Sup., n. 34. — 2. Serm. xxxiv. — 3. Sup., n. 28, etc. — 4. Item, n. 35.

³o Interserit : « sententiam negantem necessitatem » aliqualis dilectionis, hodie inter theologos communiorè rem videri. » Hactenus Alexandri VII decretum.

Nos autem nihil hic agimus de ejus formulâ : sed tantum respondemus nihil nocere nobis. Quid enim? vetat Pontifex ne se invicem *censurent, tærent*, theologicæ censuras, et, ut aiunt, qualificationes inurant; neve injuriis et contumeliis mutuò se proscendant : jubet ut charitatis vinculum servent. Id quidem vel maximè pertinet ad eos coercendos qui quotidie nostram, hoc est Tridentini Concilii, de incipientis dilectionis necessitate doctrinam passim infamant, tanquam eam quæ purum putamque Lutheranismum aut Calvinismum inducere, aut redolere videatur. Sanè contrariam partem à talibus quoque abstinere oportet. Hæc quidem Alexander VII, non propterea, quod absit, prohibet Episcopos, ne sanam doctrinam assentant, doceant, suâ auctoritate ac prædicatione confirmant, eamque non tantum libris editis, sed etiam alio quovis scripti genere commendatam, tutam ac munitam præsent.

At enim indicat Pontifex, « sententiam negantem necessitatem aliqualis dilectionis Dei hodie inter scholasticos communiorè videri. » *Videri* sanè, non esse : *opinionem*, non autem Scholæ decretum aut dogma : *communiorè*, non proinde stabilem ac certam : *hodie*, non ab antiquo : *inter scholasticos*, hodiernos certè, non Patres : quid tum postea? Melchior Canus, vir doctissimus, libro de Locis Theologicis, de loco ab opinione eâque communi tractans, clarè pronuntiat, nemine repugnante, aliud esse Scholæ decreta ac firma dogmata; aliud opiniones mobiles ac fluctuantes. Nunc autem confitendum est multas invaluisse opiniones, quæ ab anteaetæ ætatis auctoritate deficiant, pronis ad laxiora ingeniis, et ad nova prurientibus auditorum auribus. An propterea putemus, illi nunc quidem forsitan communiori opinioni aliquam conciliatam esse vel tenuissimæ probabilitatis auctoritatem? absit : alioqui non satis exarcemus ab extrinsecâ illâ probabilitate, qui nunc inter novitios Casuistas omnis laxitatis et corruptelæ fons est. Quin ipse Alexander VII, in celeberrimo illo et omnibus acceptissimo decreto feriâ VI, die 24 septembris 1665, de illis corruptelis ita fatur : « Summam illam luxuriantium ingeniorum licentiam in dies magis excrescere, per quam » in rebus ad conscientiam pertinentibus modus opinionandi irrepsit alienus omnino ab evangelicâ simplicitate, sanctorumque Patrum doctrinâ : et quem si pro » rectâ regulâ fideles sequerentur, ingens irruptura » esset vitæ christianæ corruptela. » En subinde et in dies excrescentem summam luxuriantium ingeniorum licentiam. Et non tantum reprehensas aliquot laxiores sententiâs; sed modum ipsum opinandi alienum ab evangelicâ simplicitate, sanctorumque Patrum doctrinâ irrepsisse. En ex hoc fonte ingentem christianæ vitæ corruptelam, non secururam tantum, verum etiam facile, ac factò velut impetu irrupturam, quam cohibere vis possis. Hæc Alexander VII. An, hoc rerum statu, communiorè hodie in Scholâ opiniorum habere nos aliquam rationem is Pontifex velit? Absit, inquam, absit. Non enim tantum à perversis aliquot opinionibus sed ab ipso opinandi modo cavendum est : ubi nempe non quæritur de vero et falso, deque justo et injusto, quod erat rei caput; sed de probabili, quod novis quotidie commentis augeatur.

Ne ergo nos moveant communiores hodie, si fortè opinionem cū etiam licet oculis intueri, gliscente licentiâ, quot prava quotidie communiora fiant : quæ quidem nobis quasi majoris numeri auctoritate deteritis dissimulanda non sunt : imò verò quo magis invalescent, eo validiùs confutanda. Ipsa certè minoris probabilitatis assertio tam nova est, ut ultro confitentibus illius auctoribus, vix demum anteaetæ sæculo in hæc temporum fæce natam esse constet; antiquioribus ac sanctis scholasticis, Thomæ, Bonaventuræ, Anto-

nino, cæterisque planè ignotam et inauditam. An ergo eo quòd promissio in laxiora ac paradoxa animis communiore hodie videatur; an, inquam, propterea eam invalescere sinant Episcopi, non autem omni ope propulsandam ac profligandam curent? Ita de exclusâ incipientis dilectionis necessitate dicendum. Neque enim tantâ in re hominum opinionibus, sed Ecclesiæ fide regi jubeamur. Nec si vel maximè felicis memoriæ Alexander VII, decreto validissimo, notâque et omnibus acceptissimâ Sedis apostolicæ auctoritate prolato vetuisset, ne illam sententiam ullâ theologicâ censurâ prohibeamus: ideo nos tantam veritatem, tam clarè, tam perspicuè à sacrosancitâ Tridentinâ Synodo declaratam tacere debemus? imò verò, quo à pluribus impugnatur, tantò magis, modestè quidem ac pacificè, sed interim magno animo asserenda est: ut adversari Concilii Tridentini decretis, si non theologicâ qualificatione, veridicâ attem assertione dicatur.

Nec fas est Episcopos, tanto accepto deposito, judicare secundum aliorum communiorem licèt fortè sententiam; quod nihil aliud esset, quàm ut illis auctoribus per inane probabilitalis speciem falsa securitas induceretur, et contra Domini interdictum traditiones ac mandata hominum invalescere sinerentur.

Liceat et illud reverenter addere, utcumque Alexander VII, ab inferendis neganti sententiæ censuris propter bonum pacis continendos existimavit Episcopos, certè noluisse eam opinionem à successorum quoque suorum Innocentii XI et Alexandri XIII decretis ac notis præstare salvam: in quas incidisse, dum amandi obligationem generatim solvunt, dumque in sacramento materia probabilem tantùm, non autem tutam sequuntur sententiam, suprâ demonstravimus¹.

Hæc igitur ex antedictis concludimus.

XLIV. *Summa doctrinæ præcedentis, ejusque conclusio.* — I. Constat Pœnitentiæ sacramentum lapsis æquè ac Baptismum omnibus, etiam adultis nondum regeneratis, esse necessarium, hoc est non tantum necessitate præcepti, verùm etiam necessitate mediû (cum voto²).

II. Constat utrumque sacramentum non acceptæ gratiæ aut justitiæ signum, sed accipiendæ causam instrumentalem esse³.

III. Neutrum eorum sacramentorum dum actu suscipitur, etiam voto sacramenti conjunctum, semper supponit jam acceptam justitiam et gratiam: his contrariæ sententiæ Concilio Tridentino adversantur⁴.

IV. Non minores aut inferiores dispositiones requiruntur ad justificationis gratiam in sacramento Pœnitentiæ impetrandam, atque in ipso Baptismo eum adultis traditur: contraria sententia eidem Concilio et sanæ theologiæ repugnat⁵.

V. De amore in Baptismo extat canon expressus è Concilio Arausicani cap. xxv. « Hoc etiam salubriter » profitemur, et credimus quod ipse Deus nobis, nullis » præcedentibus meritis, et lidem et amorem sui prius » inspirat, ut Baptismi sacramenta fideliter requiramus,

1. *Sup.*, n. 32. — 2. *Ibid.*, n. 20. — 3. *Ibid.*, n. 5, 6, 7, 8. — 4. *Ibid.*, n. 48, 49.

» et post Baptismum, cum ejus adjutorio, ea quæ sibi » sunt placita implere possimus. » En ad requirendum Baptismum amor necessarius, ad minimum incipiens, ut tradit Concilium Tridentinum.

VI. Supponunt ergo in utroque sacramento distincti actus preparatorii fidei, spei ac dilectionis, quâ Deum ut omnis justitiæ fontem diligere incipimus¹.

VII. In utroque sacramento pariter requiritur propositum firmum ac validum implendi præcepta omnia quæcumque Christus tradidit, adeoque vel maximè primum illud de Deo toto corde ac totis viribus digendo, hoc est, super omnia².

VIII. In utroque sacramento pari necessitate petenda est fides, quæ per dilectionem operatur³.

IX. In utroque sacramento æquè requiritur voluntaria susceptio gratiæ et donorum, quibus homo efficitur ex injusto justus, et ex inimico amicus: æquè necessarius consensus in justitiam inherentem, quæ est ipsa claritas: æquè voluntario motu quærenda, volenda, procuranda Dei amicitia. Contrariæ sententiæ ejusdem Concilii decretis adversantur⁴.

X. Nequetamen omnis etiam incipiens Dei propter se dilectio statim justificationem inducit, sed ea tantum contritio, quàm charitate perfectam esse contingat⁵.

XI. Qui solvit obligationem Dei super omnia diligendi per speciales actus, aut ad certum numerum redigit, hæresim docet aut inducit⁶.

XII. Qui negaret hoc præcepto teneri etiam peccatores, etiam pœnitentes, eandem hæresim induceret⁷.

XIII. Neque pœnitentes à conatu saltem eximendi, cum jubeantur et moneantur, et facere quod possint, et petere quod non possint, Deo adjuturo ut possint⁸.

XIV. Qui docent pœnitentes, sufficere attritionem ex solo metu conceptam, non tantum disponere aut parare viam ad justitiam, Concilio Tridentino addunt, eosque periculosè fallunt⁹.

XV. Iidem nisi pœnitentes provocent ad dilectionem preparatoriam, eamque tanquam non necessariam si negligant, in sacramentis conferendis de valore sacramenti sequuntur opinionem probabilem, relictâ tutiore: probabilem autem non ex verâ, sed ex suâ sententiâ¹⁰.

Hæc igitur sunt capita, quæ à Tridentino Concilio accepta, ut vera, ut tutiora, ut certa, ab Episcopis doceri, ab iisdem contraria prohiberi debeant.

Hæc nos, secuti doctissimos ac maximos in Italiâ, Galliâ, aliisque provinciis Episcopos, fratribus et comprehyteris nostris Ecclesiarum rectoribus, aliisque ibidem verbum et sacramenta administrantibus, episcopalis responsi loco, in manus docenda et utenda tradimus: his ab universâ fraternitate obediri oportere admoneamus; ne schismata in Ecclesiis fiant, neve falsâ securitate simplices animæ deludantur.

1. *Sup.*, n. 9, 10, 11, 17. — 2. *Ibid.*, n. 12, 18, 19, 21, 22. — 3. *Ibid.*, n. 16. — 4. *Ibid.*, n. 13, 18, 19. — 5. *Ibid.*, n. 3, 8, 21, 34, 41. — 6. *Ibid.*, n. 23, 24, 25, 32, 33. — 7. *Ibid.*, n. 23, 24, 25, 33. — 8. *Ibid.*, n. 33, 34. — 9. *Ibid.*, n. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 37. — 10. *Ibid.*, n. 32.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME HUITIÈME.

SEPTIÈME PARTIE. — ÉDUCATION DU DAUPHIN.			
(Suite.)		Pages.	Pages.
LOGIQUE.			
<i>Livre premier.</i> De la première Opération de l'Esprit.	t		
<i>Livre deuxième.</i> De la seconde Opération de l'Esprit.	3t		
<i>Livre troisième.</i> De la troisième Opération de l'Esprit.	45		
—			
TRAITÉ DES CAUSES.....	60		
—			
INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE, ou de la Connaissance de Dieu et de soi-même.			
Dessein et division de ce Traité.....	63		
<i>Chapitre premier.</i> De l'âme humaine.....	63		
<i>Chapitre deuxième.</i> Du corps humain.....	78		
<i>Chapitre troisième.</i> De l'union de l'âme et du corps....	89		
<i>Chapitre quatrième.</i> Du Dieu créateur de l'âme et du corps, et auteur de leur union.....	110		
<i>Chapitre cinquième.</i> De la différence entre l'homme et la bête.....	120		
—			
DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, pour expliquer la suite de la Religion, et les changements des Empires.			
<i>Avant-propos.</i> Dessein général de cet ouvrage : sa division en trois Parties.....	135		
<i>Première partie :</i> Les Epoques ou la Suite des temps :			
Première Epoque : Adam, ou la Création.....	136		
Deuxième Epoque : Noë, ou le Déluge.....	137		
Troisième Epoque : La vocation d'Abraham, ou le commencement du Temple de Dieu et de l'alliance.	138		
Quatrième Epoque : Moïse, ou la Loi écrite.....	139		
Cinquième Epoque : La prise de Troie.....	140		
Sixième Epoque : Salomon, ou le Temple achevé..	140		
Septième Epoque : Romulus, ou Rome fondée....	142		
Huitième Epoque : Cyrus, ou les Juifs rétablis....	147		
Neuvième Epoque : Scipion, ou Carthage vaincue..	154		
Dixième Epoque : Naissance de Jésus-Christ.....	158		
Onzième Epoque : Constantin, ou la paix de l'Eglise.	163		
Douzième Epoque : Charlemagne, ou l'établissement du nouvel Empire.....	172		
<i>Seconde partie :</i> La suite de la Religion.....	173		
<i>Troisième partie :</i> Les Empires.....	242		
<i>Suite de l'HISTOIRE UNIVERSELLE,</i> depuis l'an 800 jusqu'à la naissance du Dauphin.....	272		
—			
POLITIQUE TIRÉE DE L'ÉCRITURE SAINTE.			
A Monseigneur le Dauphin.....	338		
<i>Livre premier :</i> Des principes de la société parmi les hommes.....	339		
<i>Livre deuxième :</i> De l'autorité : que la royale et l'héréditaire est la plus propre au gouvernement....	351		
<i>Livre troisième :</i> Où l'on commence à expliquer la nature et les propriétés de l'autorité royale.....	356		
<i>Livre quatrième :</i> Suite des caractères de la royauté.	365		
<i>Livre cinquième :</i> Quatrième et dernier caractère de l'autorité royale.....	372		
<i>Livre sixième :</i> Les devoirs des sujets envers le prince, établis par la doctrine précédente.....	395		
<i>Livre septième :</i> Des devoirs particuliers de la royauté.	404		
<i>Livre huitième :</i> Suite des devoirs particuliers de la royauté : De la Justice.....	428		
<i>Livre neuvième :</i> Des secours de la royauté : les armes, les richesses ou les finances, les conseils..	437		
<i>Livre dixième :</i> Suite des secours de la royauté : les richesses ou les finances, les inconvénients et les tentations qui accompagnent la royauté et les remèdes qu'on y doit apporter.....	457		
—			
MÉLANGES POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.			
Instruction à M ^{gr} le Dauphin pour sa première communion.....	480		
De existentia Dei serenissimo Delphino.....	483		
De Incogitantia, serenissimo Delphino.....	484		
Extraits de la morale d'Aristote.....	486		
Sentences pour M ^{gr} le Dauphin, choisies par M ^{gr} l'évêque de Condom.....	489		
Maximes de César.....	491		
Fable latine composée pour M ^{gr} le Dauphin.....	491		
—			
HUITIÈME PARTIE. — OEUVRES PASTORALES.			
CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE MEAUX.			
Avertissement.....	491		
<i>Premier Catéchisme,</i> ou abrégé de la Doctrine chrétienne.....	497		
<i>Catéchisme</i> qui se doit faire dans l'église et dans l'école, à ceux qui commencent à avoir l'usage de raison.....	497		
Prières du matin et du soir.....	503		
<i>Second Catéchisme</i> pour ceux qui sont plus avancés..	504		
Abrégé de l'Histoire sainte.....	504		

	Pages.		Pages.
Première partie de la Doctrine chrétienne, qui contient une instruction générale, et les premiers principes de la religion.....	507	Les Psaumes des Vêpres des principales fêtes.....	565
Seconde partie de la Doctrine chrétienne, qui contient les instructions particulières sur chaque vertu théologale, et particulièrement sur la foi.....	509	Hymnes qui se chantent à Vêpres des dimanches, etc.	567
Troisième partie de la Doctrine chrétienne. Suite des vertus théologales, de l'Oraison dominicale, etc..	516	Hymnes des fêtes de la sainte Vierge.....	571
Quatrième partie de la Doctrine chrétienne : des Commandemens de Dieu et de l'Eglise.....	518	Hymnes du commun des Saints.....	573
Cinquième partie de la Doctrine chrétienne : des Sacrements.....	521	Hymne de louange et d'action de grâces.....	574
<i>Instructions particulières sur les Sacrements :</i>		Prière pour le Roi.....	575
1. Le sacrement de Pénitence.....	522	Vêpres des Morts.....	575
2. Le sacrement de l'Eucharistie.....	526	Les sept Psaumes de la Pénitence.....	576
3. Le sacrement de Mariage.....	529	Litanies des Saints.....	579
<i>Catéchisme des Fêtes et autres solennités et observances de l'Eglise :</i>		Litanies du saint Nom de Jésus.....	580
Avertissement.....	531	Litanies de la sainte Vierge.....	582
Du saint Dimanche.....	534	Exercice pour la Confession.....	583
Des fêtes de Notre Seigneur.....	532	Exercice pour la Communion.....	584
Des fêtes de la sainte Vierge et des Saints.....	539	Pour adorer tous les jours un des mystères de Notre Seigneur Jésus-Christ.....	590
PRIÈRES ECCLESIASTIQUES pour aider le chrétien à bien entendre le service de la paroisse, aux dimanches et aux fêtes principales.			
Avertissement principal pour bien entendre le service divin.....	545	MÉDITATIONS POUR LE TEMPS DU JUBILÉ.	
Prières ecclésiastiques : l'Angelus, etc.....	545	Mandement de Bossuet.....	592
Explication des choses qui se répètent le plus souvent à l'office.....	546	Avertissement.....	592
La Messe.....	546	<i>Première Méditation :</i> La rigueur de l'Eglise.....	593
Manière de la bien entendre.....	548	<i>Seconde Méditation :</i> L'indulgence de l'Eglise.....	596
Oraisons ou Collectes des dimanches et des principales fêtes.....	553	Instructions nécessaires pour le Jubilé.....	603
L'office de l'Eglise.....	558		
Vêpres du dimanche.....	562	STATUTS ET ORDONNANCES SYNODALES.....	604
Complies.....	563		
		PIÈCES CONCERNANT L'ÉTAT DE L'ABBAYE DE JOUARRE, pour Messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, contre Révérende Mère dame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre.....	612
		DE DOCTRINA CONCILII circa dilectionem in sacramento Pœnitentiæ requisitam.....	640

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME HUITIÈME.











1871
1871



